DOMINION DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

QUATRIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

7 GEORGE VI, 1943

VOLUME I, 1943

EMBRASSANT LES JOURS ÉCOULÉS DU 28 JANVIER 1943 AU 5 MARS 1943 INCLUSIVEMENT

VOL. CCXXXIV DE LA SÉRIE 1875-1943

INDEX PUBLIÉ DANS UN VOLUME SÉPARÉ

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

OUVERTURE DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement, qui a été prorogé le 27 janvier 1943, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

Jeudi 28 janvier 1943.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur lit une lettre du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendra à la salle des séances du Sénat à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

Le major A. R. Thompson, l'huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur: Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat. Et les députés de retour à la Chambre des communes:

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En abordant votre tâche, au début de cette nouvelle année, vous devez vous sentir encouragés par l'amélioration survenue dans la situation des Nations Unies.

La première année de la guerre, la plupart des pays d'Europe perdirent leur liberté et devinrent les victimes de l'occupation et de l'oppression nazies. La deuxième année, l'Italie, déjà en guerre, lia partie avec l'Allemagne afin de s'emparer de nouveaux territoires, aussi bien en Afrique qu'en Europe. La troisième année, le Japon entra dans le conflit mondial avec l'espoir d'obtenir la maîtrise de l'Orient. Autant d'actes qui dévoilaient le programme de domination mondiale arrêté d'avance par les puissances de l'Axe. A l'heure convenue, chacune de ces nations se rua sur ses voisins inoffensifs.

Au cours de ces années, les nations asaillies et d'autres, demeurées libres, furent contraintes de se tenir sur la défensive. Trois ans durant, les nations libres continuèrent d'accumuler des forces, tout en se portant les secours mutuels que leur permettaient les circonstances.

Dans leur tentative de conquérir le monde, les forces de l'agression poursuivent encore leurs campagnes de terreur et de violence. Cependant, la scène mondiale diffère prodigieusement de ce qu'elle était il y a un an. Partout, les forces ennemies ont été tenues en échec par une résistance opiniâtre et réussie. Dans maintes parties du globe, les puissances alliées ont pris l'offensive.

A Casablanca, en Afrique du Nord, vient de se terminer une réunion sans précédent dans l'histoire, entre le Premier ministre de la Grande-Bretagne et le Président des Etats-Unis. Durant leur conférence, ils se sont tenus en communication avec le Premier de l'Union soviétique et le Généralissime de la Chine. A cette conférence, les chefs de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, tant militaires que civils, ont arrêté pour 1943 un plan de campagne en vue de conserver l'initiative sur tous les théâtres de guerre.

Dans l'hémisphère occidental, les peuples présentent maintenant un front virtuellement uni contre les puissances de l'Axe.

Le Gouvernement a entretenu d'étroites relations avec les nations auxquelles le Canada est uni dans la lutte commune. Une représentation diplomatique directe a resserré nos rapports avec la Chine et l'Union soviétique de même qu'avec les divers gouvernements alliés en résidence provisoire dans le Royaume-Uni. L'envoi de missions diplomatiques auprès de diverses nations des Amériques élargit les rapports d'amitié entre ces pays et le Canada.

Nos forces armées sont en service actif sur tous les points du globe. Leurs effectifs n'ont cessé de s'accroître. Elles sont pourvues des engins de guerre les plus perfectionnés et les plus efficaces. Au feu, elles ont servi avec distinction et vaillance.

L'expansion progressive des forces navales se poursuivra cette année. Le programme de l'Armée comprendra l'entretien et le renforcement des deux corps de notre armée d'outre-mer, ainsi que l'entretien des unités et des formations requises pour la défense territoriale et côtière du Canada et de certaines autres régions de l'hémisphère occidental. Le corps d'aviation continuera de remplir sa triple mission: entraînement aérien, surveillance de nos littoraux et de nos eaux côtières, participation aux combats aériens d'outre-mer. On assumera des responsabilités plus grandes en ce qui concerne l'entretien des aviateurs canadiens et des escadrilles canadiennes qui servent hors du pays.

Le ravitaillement en navires, aéronefs, armes, munitions et autres approvisionnements, continuera de faire partie intégrante de l'effort de guerre total du Canada, non seulement pour le bénéfice des armées canadiennes, mais encore, en vastes quantités, pour celui des armées de nos alliés combattants. En vue d'assurer le financement et la répartition entre les Nations Unies de la production de guerre du Canada, une mesure tendant à l'établissement d'une Commission canadienne d'allocation des approvisionnements de guerre sera soumise à votre approbation.

On a convenu d'établir un comité conjoint représentant les ministères de l'Agriculture du Canada et des Etats-Unis, chargé de coordonner les efforts des deux nations en ce qui concerne la production de vivres pour les Nations Unies.

Les Nations Unies se donnent pour objectif immédiat de vaincre les puissances de l'Axe. L'organisation conjointe d'opérations d'envergure mondiale a été menée de pair avec les préparatifs effectués en vue d'une guerre intensive. Les Nations Unies visent en outre à rendre désormais impossibles les guerres d'agression. En plus d'établir conjointement leurs plans pour la poursuite de la guerre, leurs gouvernements ont déjà entamé des pourparlers sur les problèmes d'après-guerre. Or la réalisation de leurs objectifs présuppose l'établissement de conditions où toutes les nations puissent bénéficier d'avantages égaux et jouir d'un sentiment de sécurité.

Il importe de ne rien négliger pour que, à la fin des hostilités, les hommes et femmes de nos forces armées et de nos industries de guerre soient placés dans des emplois utiles et rémunérateurs. Mes ministres ont déjà commencé l'étude des conventions internationales et des mesures domestiques qui contribueront à assurer des revenus suffisants aux producteurs primaires ainsi que du travail à tous après la guerre. Avec votre assentiment, le comité spécial de la restauration et du rétablissement, nommé au cours de la dernière session, sera reconstitué.

Il est d'intérêt général de mettre tous les citoyens à l'abri de la crainte et à l'abri du besoin. Pour atteindre ce but, il est indispensable d'établir un plan national pourvoyant à l'assurance contre les conséquences inévitables des principaux risques économiques et sociaux.

Au Canada, on a déjà considérablement pourvu à la sécurité sociale par des mesures fédérales établissant des rentes viagères, l'assurance-chômage, les pensions aux vieillards, aux aveugles et aux anciens soldats invalides puis par des mesures provinciales relatives aux accidents, à la maladie, à l'hospitalisation, aux pensions des mères et des veuves et aux secours de maternité. Cependant, on n'a pas encore abordé la question d'établir un plan de sécurité sociale pour l'ensemble de la nation.

Mes ministres estiment qu'il y a lieu d'élaborer immédiatement un système national complet d'assurances sociales qui constituerait une charte de sécurité sociale pour tout le Canada.

Le Gouvernement se propose donc de recommander la nomination prochaine d'un comité spécial chargé de faire une étude et de préparer un rapport sur les mesures les plus réalisables d'assurance sociale ainsi que sur les moyens requis pour les inclure dans un plan national. L'établissement d'un système national d'assurance-maladie sera au nombre des questions qui seront confiées à l'examen et à l'étude de ce comité.

En conformité des dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, vous serez invités à étudier un bill tendant à remanier la représentation à la Chambre des communes.

Il vous sera demandé d'autoriser la nomination d'adjoints parlementaires à ceux de mes ministres dont les travaux sont devenus particulièrement lourds en raison des exigences de la guerre.

Membres de la Chambre des communes,

Il vous sera demandé de voter les crédits nécessaires pour permettre à notre pays de contribuer dans toute la mesure de ses moyens à la poursuite victorieuse de la guerre.

Vous serez invités à étudier le plus tôt possible, les propositions financières du Gouvernement. Celles-ci comporteront l'extension du régime permettant aux particuliers d'acquitter leur impôt sur le revenu l'année même où ils le reçoivent ce qui mènerait à sa conclusion logique la méthode inaugurée l'an dernier de percevoir les impôts au fur et à mesure.

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes

La situation améliorée des Nations Unies est de nature à nous inspirer un sentiment de vive reconnaissance. Gardons-nous bien, cependant, de nous abuser sur de récents succès. Loin de diminuer, la menace sous-marine s'aggrave. Il reste à livrer et à gagner des batailles décisives. Depuis quelque temps, les opérations sous-marines ont sérieusement entravé le transport des munitions et des approvisionnements outre-mer. Tant que cette grave menace ne sera pas effectivement maîtrisée, il reste toujours le danger que les renforts et les approvisionnements ne parviennent pas en quantité suffisante aux zones de combat. A mesure que se circonscriront les théâtres du conflit la lutte gagnera en intensité et en férocité. Les batailles les plus âpres, les sacrifices les plus onéreux sont peut-être à venir. Seul l'effort le plus soutenu de la part des Nations Unies assurera la défaite des puissances de l'Axe.

En vous invitant de nouveau à étudier attentivement les questions éminemment importantes qui fixeront votre attention, je prie la divine Providence de guider et de bénir vos délibérations.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et qu'il ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

(La motion est adoptée.)

L'OPPOSITION OFFICIELLE

CHEF DE L'OPPOSITION—DÉMISSION DE L'HONORABLE M. HANSON ET NOMINATION DE M. GRAYDON—CHANGEMENTS DANS LA DIRECTION DU PARTI

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, hier, avant la conclusion des travaux de la dernière session, j'ai, ainsi que le voulaient mes fonctions parlementaires, annoncé certains changements ministériels survenus depuis l'ajournement de la dernière session, il y a six mois environ. Aujourd'hui, je me fais un devoir, en ma qualité de chef du gouvernement de signaler certains changements qui se sont produits, non plus cette fois dans le ministère, mais dans l'opposition et plus particulièrement au poste de chef de l'opposition.

Si mon honorable ami, l'ancien chef de l'opposition, l'honorable représentant de York-Sunbury, M. Hanson, ne m'avait averti personnellement mardi soir dernier de son intention bien arrêtée d'insister auprès des membres de son parti dans cette enceinte afin de se faire relever immédiatement de ses fonctions de chef de l'opposition et de la réunion que les membres de son parti devaient tenir le lendemain afin d'étudier la situation, j'avoue que la nouvelle annoncée à la radio hier soir et qui a sans doute étonné tous les honorables membres de cette Chambre aurait été pour moi également un sujet de très vive surprise. Quoi qu'il en soit, le fait est maintenant connu de chacun: les membres de l'opposition officielle se sont réunis hier et c'est bien à contrecœur, j'en suis certain, qu'ils ont accepté la résignation du chef de l'opposition pour le remplacer au poste de chef de l'opposition officielle en cette Chambre par mon honorable ami, l'honorable député de Peel (M. Graydon). Je désire donc transmettre immédiatement au nouveau chef de l'opposition les félicitations les plus cordiales non seulement de tous les membres de la droite mais, puis-je dire, de toute la Chambre des communes. Mon honorable ami peut s'honorer de la marque de confiance que les membres de son parti lui ont témoignée en le choisissant comme leur chef. J'ajouterai qu'à mon avis ce choix réjouit les membres de la Chambre à quelque parti qu'ils appartiennent.

Si je ne fais erreur, l'honorable député de Peel fait maintenant partie du Parlement depuis environ sept ans. Il fut élu d'abord en 1935 et a continuellement été l'un de nos collègues depuis. Il a rempli le poste de whip de son parti, et celui de président du comité national du même parti. Il possède une vaste expérience non seulement de la vie politique en général mais tout particulièrement des travaux de cette Chambre. Comme chef de l'opposition, il possède des qualités exceptionnelles. Il est doué, s'il me permet de le dire, d'un grand charme personnel et d'une grande affabilité, pour ne rien dire de ses connaissances intellectuelles. Il a souvent pris part à nos débats, mais il l'a toujours fait, je crois, d'une façon qui lui méritait l'approbation générale. Pour ma part, je dirai que je ne doute aucunement qu'il fera honneur à la position qu'il occupe maintenant.

Je dois dire que je suis maintenant surpris de voir qu'à la récente convention de son parti à Winnipeg il n'ait pas été immédiatement le choix de son parti au lieu de n'obtenir que deux ou trois bouchées du gâteau,—peut-être dans ce cas vaudrait-il mieux dire de la brioche,—et élu chef officiel de son parti à cette convention même. Mais, pour des raisons qui lui sont propres, le parti a cru bon d'en agir autrement.

Mon honorable ami a aussi l'avantage de n'être ni trop jeune ni trop âgé pour occuper ce poste. Qu'il me soit permis de lui dire que je parle en connaissance de cause de la position de chef de l'opposition pour avoir rempli les mêmes fonctions pendant quelque sept années et que l'expérience que j'ai alors acquise m'a permis de comprendre pleinement non seulement les grandes responsabilités de ce poste mais aussi les tracas. Qu'il soit assuré dès maintenant que j'accueillerai toute occasion de conférer avec lui au sujet des travaux de la Chambre et j'espère qu'il n'hésitera pas à me soumettre toute demande qu'il jugera bon de faire en tout temps.

Tandis que j'en suis sur cette question du changement de chef de l'opposition de cette Chambre, il m'est avis qu'il n'est pas hors de propos de faire également allusion au changement de direction dans le parti dont mon honorable ami est membre. Lorsque nous nous sommes rassemblés dans cette Chambre, au début d'une nouvelle session, il y a un peu plus d'un an, le parti dont mon honorable ami est un membre si distingué venait de se choisir un chef qui, toutefois, ne fit jamais son apparition à la Chambre des communes et, pendant un an, mon honorable ami le député de York-Sunbury (M. Hanson) s'est vu dans l'obligation de diriger l'opposition et son parti à la Chambre des communes, mais sans en être le chef dans le sens le plus large du mot. Je constate qu'à la convention du parti à Winnipeg, le même cas s'est répété, de sorte que nous voyons aujourd'hui mon honorable ami, le député de Peel, diriger l'opposition dans cette Chambre tandis que le chef élu du parti n'y a pas encore un siège. J'espère que cette pratique ne dégénérera pas en coutume dans nos délibérations parlementaires. Je ne m'offusque pas du compliment que nous adresse le parti de l'honorable député en disant

que nous avons deux ou trois chefs. Nous n'avons qu'un chef. J'estime toutefois que le régime parlementaire britannique exige ou peu s'en faut que le chef d'un parti politique qui constitue l'opposition officielle de Sa Majesté, devrait occuper un siège au Parlement. Je ne désire certes pas laisser entendre à l'honorable député que nous souhaitons son départ du poste qu'il remplit actuellement, mais j'espère, dans l'intérêt même de la coutume parlementaire, que le chef désigné de l'opposition cherchera sous peu à se faire élire à la Chambre.

Puisqu'il est question de changements, il convient peut-être de mentionner celui qui est survenu dans l'appellation du parti politique d'en face. J'ai assisté, dans ma longue carrière parlementaire, à six changements du genre dans l'appellation du même groupe. L'incident a évidemment dégénéré en coutume, et c'est tout ce que j'en dirai pour l'instant.

Monsieur l'Orateur, je désire maintenant faire une brève allusion à l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson), qui remplit les fonctions de chef de l'opposition à la Chambre des communes depuis les premiers jours du printemps de 1940. Je sais qu'en acceptant la responsabilité de ce poste, M. Hanson n'a fait qu'obéir aux dictées supérieures de l'accomplissement de son devoir d'homme public. Il m'a avoué à l'époque, et ses amis intimes me l'ont également répété, que son état de santé laissait quelque peu à désirer et qu'il lui faudrait se surveiller de près s'il voulait prolonger quelque temps sa carrière publique. Je sais également qu'après environ un an au poste de chef de l'opposition, mon honorable ami désirait se démettre de ses fonctions, qui lui paraissaient trop lourdes; maintenant, en cette troisième année, il a décidé qu'il est de toute importance qu'on accepte sa démission.

Je connais, je le répète, la responsabilité et les ennuis de chef de l'opposition aussi bien que ceux de chef du gouvernement. Je dois avouer franchement que j'ai été étonné du succès continu de l'honorable député pendant les trois années qu'il a occupé son poste en cette enceinte, car je sais la fatigue qu'il a dû supporter pendant toute cette période. La diversité d'opinions politiques des membres de cette Chambre, il me semble, n'a pu empêcher chacun de nous d'éprouver la plus grande admiration pour l'honorable chef de l'opposition qui a si bien accompli les devoirs de sa charge. Il nous a donné un bel exemple de fidélité à notre mandat et d'une énergie qui a persévéré de jour en jour, de mois en mois et d'année en année. Sa conduite a été admirable si nous tenons compte de toutes les circonstances et je suis heureux de lui rendre cet hommage en ce moment. Mes collègues et moi-même nous nous sommes souvent demandé comment il réussissait à être toujours si ponctuel et si assidu aux séances, tant de l'après-midi que du soir. Il n'était presque jamais absent. Je ne crois pas qu'au cours des trois dernières années un seul autre membre de la Chambre des communes ait été aussi assidu que l'ancien chef de l'opposition.

Je puis aussi lui dire que la Chambre et la population lui doivent également de la reconnaissance pour la part qu'il a prise à cette époque aux discussions et à l'exécution des travaux parlementaires. Il a apporté à l'accomplissement de ses fonctions de chef de l'opposition une expérience égale à celle de la plupart des honorables députés qui siègent de son côté. Il avait non seulement une vaste connaissance des affaires et du droit, mais aussi de la procédure parlementaire vu qu'il était membre du Parlement depuis longtemps. L'honorable député siégeait à la Chambre depuis environ quatorze ans, lorsqu'il est devenu chef de l'opposition, et depuis il a ajouté trois ans à sa carrière parlementaire. Il avait été ministre. Comme nous le savons tous, grande est son érudition dans le domaine gouvernemental et il est bien renseigné sur les questions d'actualité et il a participé de façon notoire aux travaux de la Chambre. Permettez-moi de le remercier chaleureusement de la collaboration qu'il m'a accordée, à moi et à mes collègues, dans l'accomplissement des travaux de la Chambre, en cette période de guerre. Aucune époque de l'histoire n'est comparable à la présente, à aucune époque, n'ont surgi autant de problèmes de la nature la plus grave, et il serait impossible d'exécuter les travaux de la Chambre sans l'existence d'un réel esprit de collaboration entre le Gouvernement, l'opposition et les autres députés. Sans trouver à redire à beaucoup de critiques, je dirai en toute franchise que la critique à laquelle le Gouvernement a été en butte hors du Parlement, où les gens sont moins bien renseignés sur les questions actuelles que la plupart des honorables députés, a été bien plus acerbe que la critique, venant des honorables députés, abstraction faite de leur parti, en ce qui regarde l'administration de la chose publique, au cours de ces trois années de guerre. J'attribue ce fait au sentiment de responsabilité réelle dont était imbu mon honorable ami, et qu'ont partagé d'autres honorables députés.

J'espère qu'en quittant le poste qu'il a détenu avec tant de distinction, mon honorable ami trouvera, soulagé qu'il est des lourds fardeaux inhérents à cette fonction, l'occasion de recouvrer complètement la santé et que de nombreuses années lui seront réservées pour

qu'il puisse jouir d'une part des récompenses que lui assure le service qu'il a rendu au Parlement et au pays.

J'ai grand plaisir à dire à mon honorable ami, au nom du Parlement et du pays, que je suis persuadé qu'il a bien mérité leur reconnaissance.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): L'occasion se présente rarement en cette Chambre d'entendre apprécier et louer un homme indépendamment de ses opinions politiques. Je suis donc heureux cet après-midi que le premier ministre (M. Mackenzie King) ait fait l'éloge de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson). Ce dernier et moi avons grandement différé d'opinion de temps à autre sur des principes et sur des questions d'ordre politique, mais je pense que le député de York-Sunbury a conquis le respect de tous les membres de la Chambre, quels que soient leurs principes politiques ou à quelque parti qu'ils appartiennent.

Le premier ministre a loué sa constante fidélité au devoir, et je ne m'attarderai pas là-dessus. Je tiens seulement à dire à l'honorable député que nous nous joignons à tous ceux qui lui souhaitent de longues années de vie au cours desquelles il pourra se rappeler avec satisfaction, je le crois, les paroles qu'il entend aujourd'hui.

Le poste de chef de l'opposition est très important dans les institutions parlementaires britanniques et canadiennes. Sur les épaules de celui qui en est le titulaire repose une responsabilité qui n'est peut-être surpassée que par celle du premier ministre lui-même. Je suis absolument certain que l'honorable député de York-Sunbury s'est acquitté de ses hautes fonctions avec une parfaite compétence.

Je désire féliciter l'honorable député de Peel (M. Graydon) d'avoir été désigné pour le poste de chef de l'opposition en l'absence du chef que son parti s'est choisi à Winnipeg. Cet honorable député a commencé à siéger ici en même temps que moi, il y a sept ans, et nous avons depuis lors appris à le connaître et à l'estimer. Bien que je sois vivement opposé aux principes du parti conservateur, cela ne m'empêche pas de reconnaître que ce parti a choisi pour le diriger en cette Chambre un jeune homme qui a des manières très affables et qui a toujours manifesté un sens réel de fair play. Je lui souhaite d'occuper longtemps ce poste.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, s'il est une chose dont nous pourrions fort bien nous dispenser dorénavant dans notre pays, c'est la politicaillerie. Depuis que l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) a assumé les fonctions de chef de l'opposition, j'ai été favorablement impressionné par le fait que ses paroles ont paru exemptes de toute arrière-pensée politique. Je tiens à l'en féliciter. En plusieurs occasions, il s'est exprimé avec une franchise et une sincérité qui, du point de vue politique, ont pu sembler outrées, mais ce que son intransigeance apparente ont pu lui faire perdre a été plus que compensé, à mon avis, du moins, par le respect que lui ont valu sa franchise, sa sincérité et sa dignité dans l'exercice de ses fonctions à la Chambre. Tout ce que pourrais ajouter en l'occurrence a déjà été dit et je me contenterai donc de faire miennes les remarques des honorables députés qui m'ont précédé.

Je désire féliciter aussi l'honorable député de Peel (M. Graydon) d'avoir assumé des fonctions qu'il ne trouvera parfois guère agréables. Je n'ai aucun doute qu'il est suffisamment imbu de civisme pour mettre tout le soin possible dans l'accomplissement de son devoir. Je doute que dans toute l'histoire de la race anglo-saxonne, nous ayons plus qu'à l'heure actuelle eu besoin des services d'hommes clairvoyants, francs et honorables, d'hommes capables d'innover aussi bien que de profiter au besoin de l'expérience passée. Je tiens à dire que l'honorable député me semble posséder les qualités qui sont nécessaires chez les hommes de la catégorie dont je viens de parler. Je puis dire, comme je le lui ai fait remarquer cet après-midi en le complimentant personnellement, que j'écouterai toujours très attentivement ses paroles.

L'hon. R. B. HANSON: Monsieur l'Orateur, je ne serais pas un homme et je serais dénué de tout sentiment d'orgueil et de vanité, si je ne m'étais pas laissé profondément toucher par les paroles bienveillantes qu'ont prononcées à mon endroit cet après-midi le premier ministre (M. King) et les chefs des deux groupes qui sont à ma gauche.

Mes premières paroles, monsieur l'Orateur et monsieur le premier ministre, sont celles-ci; "Mille merci" et non pas "Adieu". Si j'ai pu contribuer de quelque façon à l'administration de la chose publique et à l'effort de notre pays pendant ces temps difficiles que nous traversons, j'aurai été amplement récompensé. J'ai fait connaître le fond de ma pensée aux membres de la Chambre le 16 mai 1940, quand j'ai affirmé qu'en acceptant cette charge même provisoirement, je n'avais nullement l'intention de m'engager dans des querelles journalières touchant des questions politiques; et j'ai fait de mon mieux pour demeurer dans cette voie. Je vous laisse à juger jusqu'à quel point j'ai réussi à aider d'une façon pratique le gouvernement dans son effort de guerre, tout en me permettant des critiques qui ont pu être acerbes parfois

Je désire offrir mes remerciements personnels aux honorables députés et à vous-même, monsieur l'Orateur, pour la courtoisie dont on a toujours fait preuve à mon sujet. Je me suis efforcé, entre autres choses, de maintenir et, si possible, de rehausser le respect qu'on doit avoir pour le Parlement; car le Parlement est une grande institution et si on le laisse dégénérer, il méritera la condamnation du peuple dont nous sommes ici les représentants. C'est l'un des premiers devoirs qui nous incombent, comme députés et qui incombent à ceux d'entre nous qui sont chargés de la responsabilité de chefs que de faire du Parlement une institution vitale, aussi bien qu'une institution qui sera respectée de toute la population. C'est véritablement là une des bases de nos institutions démocratiques et j'espère, j'en suis même sûr, que mon digne, compétent et jeune successeur en fera un de ses principaux objectifs.

Je ne chanterai pas ici aujourd'hui le chant du cygne, car je ne quitte pas la Chambre; mais j'avais simplement l'impression que je ne pouvais me charger plus longtemps de la responsabilité de chef de l'opposition. Je compte prendre quelque part aux débats et au travail des comités de la Chambre tant que je resterai député et j'espère qu'en abandonnant la position officielle que j'ai occupée j'emporte avec moi le respect et l'amitié de tous les honorables membres de la Chambre, choses que j'apprécie plus que les applaudissements de la multitude.

Ma carrière est déjà assez longue; j'ai eu ma pleine part des succès et des vicissitudes de la vie publique, ainsi que de la lutte politique, et vous pouvez croire que sur les dernières années de ma vie ce que je recherche le plus c'est le respect et l'estime de mes concitoyens que m'ont d'ailleurs pleinement octroyés les gens qui m'ont envoyé siéger ici. Je vous remercie.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour la première fois à titre de chef de la loyale opposition de Sa Majesté à la Chambre des communes, je me dois de reconnaître l'aide et les conseils que m'a donnés de temps à autre mon prédécesseur, à qui vous venez de rendre l'hommage de votre appréciation. Je partage entièrement les sentiments qu'on vient d'exprimer à son égard, cet après-midi. Je ne sais peut-être pas lui exprimer mes propres sentiments aussi bien que l'ont fait certains honorables préopinants, mais, du fond du cœur, je tiens à dire à l'honorable représentant de York-Sunbury (M. Hanson), qui a résigné, hier, ses fonctions difficiles de chef de l'opposition, que j'unis ma voix à ceux qui ont formulé l'espoir que sa carrière de simple député dans cette Chambre soit longue et heureuse. J'espère qu'elle durera jusqu'au jour prochain où,—soit dit sans vouloir décourager le premier ministre (M. Mackenzie King), —les membres de ce côté-ci de la Chambre prendront les rênes du pouvoir.

Je n'avais pas l'intention d'aborder aujourd'hui aucune question susceptible de provoquer une controverse. Cependant le premier ministre n'a pas été inspiré par le même esprit, et voilà pourquoi je désire exprimer une ou deux idées avant de passer à ce que je m'étais d'abord proposé de dire.

Le premier ministre déploie beaucoup de charme naturel dans ses rapports avec nous jeunes hommes. Je devrai faire preuve de prudence et me méfier des cajoleries du premier ministre si je ne veux pas tomber dans quelque piège, qu'il ne me tendrait pas, je le sais, volontairement. Toutefois, je répondrai au premier ministre, avec la courtoisie qu'il m'a enseignée,—car c'est là un art où il est passé maître. Il a parlé de la pénurie à la Chambre de chefs véritables de l'opposition, par rapport aux chefs suppléants, ou temporaires, tels que moi. Il a oublié que même les plus jeunes parmi nous se souviennent du temps où le premier ministre actuel avait lui-même à faire face à des difficultés semblables. Je me souviens fort bien, lorsque j'étais plus jeune et peut-être aussi plus impressionnable que je ne le suis aujourd'hui, avoir jugé extrêmement difficile la situation où le premier ministre actuel s'est trouvé au moins en deux occasions. Monsieur l'Orateur, je trouve réconfortantes les paroles que le premier ministre a prononcées cet après-midi relativement à la direction du parti tant à la Chambre que de l'extérieur, et cela plus que tout autre considération de sa part, parce que si nous devons en obtenir le même succès qu'il a lui-même connu je dois le mettre en garde contre ce que l'avenir tient en réserve.

Le premier ministre s'est plaint quelque peu de la coutume qui s'est établie. Ce sont sans doute les élections tenues dans York-Sud qui ont éveillé pour la première fois son attention sur ce point. Certaines gens au pays—dont je ne voudrais assurément pas prétendre partager l'avis—ont eu l'impression à cette occasion que le premier ministre avait alors lui-même contribué assez largement à l'établissement de cette pratique. En lui signalant la chose, je tiens à lui affirmer immédiatement que je n'ai jamais entretenu une telle idée moi-même.

A tout événement, je dois dire,—et ceci mettra fin à ces observations facétieuses. L'abondance de législation progressive depuis le 11 décembre dernier a été telle qu'un grand nombre de personnes dans tout le pays réclament la tenue annuelle d'une convention du parti conservateur-progressiste. Elles y voient

le moyen d'obtenir ce genre de législation de la part du régime actuel. Le premier ministre rétorquera peut-être que nos conventions sont déjà presque annuelles. Je dois déclarer, monsieur l'Orateur, que si je pensais qu'une autre convention soit de nature à pousser le régime actuel davantage à l'action, ainsi que le besoin s'en fait si grandement sentir, nous serions trop heureux de pouvoir ainsi aider et collaborer par tous les moyens à notre disposition.

J'apprécie beaucoup, monsieur l'Orateur, les aimables paroles du premier ministre. J'en ai été profondément touché. A suivre les délibérations de cette Chambre pendant sept années je pense m'être habitué à distinguer le vrai du faux et je crois découvrir beaucoup de vrai dans ce qu'a dit à mon sujet cet après-midi le premier ministre. Aussi je tiens à lui dire combien j'apprécie ses paroles ainsi que l'aide et le réconfort qu'elles m'apportent au moment d'assumer mes dures fonctions.

Je tiens également à présenter mes remerciements aux autres chefs de groupe. Les amitiés qu'un homme public réussit à se créer au sein non seulement de son parti mais de la Chambre toute entière, comptent parmi les trésors qu'il chérit le plus. Aussi, un de mes plus grands sujets de contentement est-il le fait d'être aussi favorisé sous ce rapport—je me plais du moins à le croire,—que tout autre membre de cette Chambre. C'est pourquoi je prise si hautement le ton des paroles prononcées cet après-midi. J'ai bien remarqué, dans la bouche d'un de ces orateurs, le souhait d'une longue carrière au poste de chef de l'opposition. C'était peut-être une façon voilée, mais non moins énergique, de laisser entendre qu'au moins quelqu'un espérait que M. Bracken ne trouverait pas de sitôt un siège à la Chambre. Je garde toujours le souvenir d'un ami intime qui occupait la banquette où siège aujourd'hui le ministre des Mines et ressources (M. Crerar), le très honorable M. Lapointe. J'avais pour lui beaucoup d'estime. Lors de ma nomination au poste de président national du parti conservateur d'alors, il est venu me voir à mon siège et m'appelant par mon prénom, comme il le faisait toujours en dehors de cette enceinte, il me dit: "Je me suis demandé ce que je pourrais vous dire. J'ai hésité longtemps avant de me décider. Mais il dit: "Gordon, remarque bien mes paroles; dans ton nouveau poste de président national, je te souhaite du succès, mais pas trop."

C'est peut-être le sentiment de plusieurs honorables membres de la Chambre à mon égard.

Si, en temps de paix, la nomination au poste élevé de chef de l'opposition loyale de Sa Majesté peut être considéré comme un grand honneur personnel et que même aujourd'hui je ne puisse ignorer ce point de vue, c'est plutôt comme une occasion de rendre à mon pays des services plus importants et plus variés en une période critique de son histoire, que j'accepte cette nomination. Il me semble que cela rejette dans l'ombre toute question d'honneur personnel. Puis-je aller plus loin et ajouter que lorsqu'il est question de service et des occasions de servir, on se sent, je crois, attristé et assagi quand on songe au peu que l'on accomplit vraiment dans cette Chambre comparativement à ce qu'accomplissent les membres de nos forces armées qui, dans des zones beaucoup plus dangereuses, rendent un service d'une nature que nous ne saurions approcher ici. C'est pourquoi cet après-midi, pendant que je songe aux honneurs qui peuvent échoir à un civil et aux occasions de servir qui peuvent se présenter à nous de temps à autre, ma pensée se reporte vers d'autres services rendus.

Je me sens très humble aujourd'hui en acceptant cette responsabilité. Monsieur l'Orateur, vous comprendrez les raisons sur lesquelles repose cette humilité, car la position comporte de grandes responsabilités. Il en est tout particulièrement ainsi pour celui qui fait partie de cette Chambre depuis sept ans seulement et qui n'a jamais fait partie du cabinet de ce pays. Mais je suis au moins encouragé par ma ferme résolution de servir au mieux de ma capacité, de mon habileté et de mon énergie, quelle qu'en soit la limitation, dans l'intérêt du Dominion et de l'effort de guerre en général. Puis-je ajouter que j'espère avoir la santé et la force requises pour conduire ce parti, bien que ce ne soit que temporairement, de façon que notre parti puisse sans nuire à nul autre groupe de ce pays, accomplir quelque chose d'utile pour les forces armées, pour la classe ouvrière et pour l'agriculture. J'espère me faire ici leur porte-parole. Avec ces objectifs bien en vue, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je voue le parti conservateur progressiste à la réalisation de ces ambitions afin qu'il puisse contribuer plus largement encore à l'effort du pays dans ces jours d'épreuve les plus angoissants que celui-ci aît encore traversés.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, pour l'indulgence que vous m'avez témoignée, cet après-midi. Mon premier discours comme chef de l'opposition n'a pas été pour moi chose facile; mais cette tâche m'a été facilitée par l'impression de confiance que cette Chambre m'a donnée et dont je me souviendrai longtemps.

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Michaud, Casselman (Grenville-Dundas), Jonhston (Bow-River) et Taylor, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et ressources, l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances, l'honorable J.-E. Michaud, ministre des Transports et l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.

Sur la motion du très hon. M. Mackenzie King la séance est suspendue à cinq heures du soir.)

Vendredi 29 janvier 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

TRAITÉ D'EXTRADITION

ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS RÉGISSANT L'EXTRADITION DE CRIMINELS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Au dernier jour de la dernière session, l'ex-chef de l'opposition, l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson), m'a posé une question au sujet du traité entre le Canada et les Etats-Unis, qui régit l'extradition des criminels. J'ai répondu alors à l'honorable député que je lui fournirais ces renseignements au début de la présente session. De fait ce traité, comme l'honorable représentant de York-Sunbury l'a déclaré à ce moment-là, a été signé le 29 avril de l'an dernier. Mon collègue, le ministre de la Justice (M. St-Laurent) l'a déposé sur le bureau de la Chambre le dernier jour de la dernière session, le 1er août. Le Sénat des Etats-Unis a approuvé le traité en question mais ce dernier n'a pas encore été ratifié. On le soumettra à l'approbation de la Chambre des communes avant sa ratification.

[M. Graydon.]

J'ajouterai quelques mots d'explication quant à la situation à ce sujet. A la suite de la publication des dispositions de ce traité, le Gouvernement a reçu des observations de la part de plusieurs sociétés canadiennes qui s'occupent de la vente de valeurs. On nous a transmis de longs mémoires dans lesquels on nous demandait, entre autres choses, de modifier les dispositions ayant trait aux questions portant sur des transactions commerciales qui sont véritablement canadiennes. Ces mémoires et ces observations, dont certains nous sont parvenus tout récemment, ont fait le sujet d'études approfondies de la part des ministères intéressés de l'Etat. On poursuit ces études. Il est impossible de dire en ce moment quelles ont été les décisions prises à ce sujet. Nous soumettrons le traité à l'approbation du Parlement avant sa ratification mais il est peu probable que nous puissions en saisir le Parlement au commencement de la présente session.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

COMITÉS PERMANENTS ET COMITÉS SPÉCIAUX— REVISION DU RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je voudrais demander au premier ministre si le Gouvernement va prendre les mesures voulues pour hâter la constitution des divers comités permanents et spéciaux de la Chambre.

Je sais bien que, conformément au Règlement, ces comités ne sont officiellement constitués qu'après la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je saisis tout de même la première occasion pour dire ici que les membres de l'opposition désirent que tous les comités soient formellement constitués et commencent les travaux de la session le plus tôt possible. Il est arrivé trop souvent par le passé qu'un grand laps de temps se soit écoulé entre la constitution formelle des comités de la Chambre et la date où ils ont en réalité commencé leurs travaux. Je puis même ajouter que certains comités permanents dont relève l'étude de questions très importantes ont tout juste tenu, dans certains cas, des séances d'organisation. Les comités permanents établis au cours de la dernière session ont été constitués le 19 février. Le premier de ces comités à se réunir a été celui des impressions, le 4 mars. Le comité de l'agriculture et de la colonisation a tenu sa première séance le 17 mars; celui du Règlement, le 30 avril; celui de la banque et du commerce, le 13 mai seulement; celui des bills privés, le 5 juin seulement; tandis que celui des chemins de fer, canaux et télégraphes ne s'est réuni que le 8 juillet. Six comités permanents, ceux des privilèges et élections, des comptes publics, de la marine

et des pêcheries, des mines, forêts et cours d'eau, des relations industrielles et internationales, et des Débats, ne se sont pas réunis une seule fois durant la dernière session.

Le 2 mars de l'an dernier, je demandais la nomination d'un comité spécial de la radiodiffusion. Ce dernier fut nommé le 13 mars mais il ne se réunit pour la première fois qu'environ deux mois plus tard, le 6 mai. Il entendait les premiers témoignages le 14 mai, et une critique acerbe fut soulevée contre le délai apporté. Tandis que j'en suis sur ce point, je prie le Gouvernement d'accepter le vœu que l'on trouve au dernier rapport du comité de la radiodiffusion, à savoir, qu'un comité de la Chambre scrute chaque année à l'avenir la ligne de conduite et l'administration de la Société Radio-Canada, et ce, aussitôt que possible après l'ouverture de la session.

Le fait que six comités ne se sont pas réunis durant la dernière session et que d'autres n'ont tenu que très peu de séances prouve le besoin urgent d'un meilleur plan en vue de s'assurer les services des députés en général pour la poursuite des travaux des comités de la Chambre. Ce besoin se fait sentir davantage durant une session de guerre, et je prie le Gouvernement de prendre des mesures immédiates en ce sens.

On devrait de plus songer à la revision et à la modernisation de toute la procédure parlementaire. La guerre a transformé l'existence de la population et l'économie de la nation. Le Parlement devrait donc non seulement voir à se conformer à ces changements mais il devrait sans hésitation donner l'exemple dans sa propre sphère d'action.

Je demanderai au premier ministre de bien vouloir prêter une attention bienveillante et sérieuse aux divers points que j'ai soulevés.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je suis heureux de dire à mon honorable ami que j'approuve de tout cœur les propositions qu'il vient de faire. De fait, le gouvernement a jugé lui-même qu'il serait bon que des comités se réunissent prochainement et il verra à ce que ces comités soient formés aussitôt que se terminera le débat sur l'Adresse, sinon auparavant, du consentement de mes honorables amis de la gauche.

Si, ainsi qu'il l'affirme, certains comités ne se sont pas réunis durant la dernière session, la faute n'en doit pas être imputée au Gouvernement. Comme le sait fort bien mon honorable ami, tout membre de la Chambre a le droit de demander que certaines questions soient référées aux comités appropriés. Si aucune demande n'est faite dans ce sens, il n'y a donc pas lieu de convoquer le comité.

Mon honorable ami a parlé de certains délais dans la formation des comités. Je suis prêt à assumer une partie du blâme, si blâme il y a, à propos de ces délais; mais je tiens à lui faire remarquer qu'à maintes reprises la nomination de certains comités a été retardée parce qu'il était impossible d'obtenir de mon honorable ami et de ses collègues de la gauche les noms des membres de leur parti qu'ils désiraient voir siéger sur ces comités. Toutefois, il compte sans doute que ses collègues s'empresseront d'agir à ce sujet afin que nous ne souffrions aucun retard en l'occurrence.

Quant au nombre de comités qui doivent se réunir, j'imagine qu'à cette session une bonne partie du temps des membres de la Chambre sera consacrée aux séances des différents comités, car quelques-uns de ces derniers accomplissent un travail qui exige beaucoup de temps. Mais je ne suis pas d'avis que c'est accélérer les travaux de cette Chambre que de constituer un grand nombre de comités et d'obliger certains membres à faire partie de deux et même de trois comités à la fois. Je pense qu'on faciliterait les choses et on assurerait aux comités qui sont constitués la présence des membres en en limitant le nombre. Je mentionnerai sans plus tarder les comités qui, cette année, seront les plus importants.

L'honorable député a demandé la reconstitution éventuelle du comité de la radiodiffusion. Le Gouvernement verra certainement à sa reconstitution. Le discours du trône mentionne la reconstitution du comité de la restauration et du rétablissement. Il annonce aussi un autre comité très important, celui de la sécurité sociale. Seront encore reconstitués le comité des dépenses de guerre et le comité des règlements concernant la défense du Canada. Il y aura aussi un comité des chemins de fer et de la marine marchande. Il y aura peut-être aussi un comité des fonds de cantine. J'estime qu'il ne sera pas nécessaire cette année d'instituer un comité d'établissement sur les terres ni un comité de formation professionnelle, et nous pourrons nous dispenser d'un comité spécial du plébiscite. L'honorable député n'est pas sans se souvenir que l'étude de cette question a duré longtemps l'an dernier et c'est ce qui a expliqué en grande partie le retard apporté dans la constitution de certains autres comités.

J'ajouterai, sur le sujet des comités, que le Gouvernement a étudié la proposition d'instituer un comité du budget des dépenses, mais avant de prendre une décision définitive, je voudrais en causer avec le chef de l'opposition et les autres chefs de groupe. Je crois avoir touché la plupart des points soulevés par l'honorable député.

Il a été question d'un autre comité encore, qui serait chargé de reviser le Règlement de la Chambre. A notre avis, ainsi que je l'ai dit en une occasion précédente, le temps le plus propice à cette revision n'est pas le temps de la guerre. Le Règlement de la Chambre est destiné à régir les délibérations des sessions ordinaires; en temps de guerre, il faut lui apporter des modifications assez considérables. Nous espérons que la durée de la guerre ne sera pas telle que le maintien du Règlement actuel ou une modification convenue et aussi étendue qu'au cours des sessions antérieures n'embrassera le moindrement la Chambre. Cependant, je ne dis pas dès maintenant mon dernier mot à ce sujet. Mais le Gouvernement est actuellement d'avis que ce n'est pas le temps le plus propice à l'établissement d'un comité de revision du Règlement de la Chambre.

CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL EN TEMPS DE GUERRE

QUESTION RELATIVE À LA NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GRAYDON (chef de l'opposition): Puis-je poser une autre question au premier ministre? Les journaux du 25 janvier nous annonçaient, relativement au règlement de la grève des aciéries, la nomination prochaine d'un nouveau président du Conseil national du travail en temps de guerre. Le premier ministre pourrait-il nous dire ce qu'on a fait jusqu'ici à ce sujet?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je puis dire à mon honorable ami que le Gouvernement est en communication avec un certain monsieur qui, je l'espère, pourra accepter le poste. Je compte pouvoir révéler lundi son nom à la Chambre.

LE COMBUSTIBLE

PÉNURIE DE CHARBON DANS L'OUEST CANADIEN.—LIVRAISONS EN SASKATCHEWAN ET DANS L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): J'ai une question à poser au premier ministre au sujet de la grave pénurie de combustible, surtout en ce qui regarde les provinces de l'Ouest. Quelles mesures prend le Gouvernement pour remédier à cet état de choses et pour assurer des livraisons suffisantes, ou du moins certaines livraisons, aux villes de la Saskatchewan qui ont presque épuisé leurs réserves de combustible?

M. FRASER (Peterborough-ouest): L'Ontario aussi.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député consentira peut-être à transformer sa question en avis de question. Le cabinet a établi un comité, il y a déjà quelque temps, en vue d'étudier ce problème. Diverses mesures ont déjà été prises pour remédier à la situation, mais je préfère ne pas faire, sans préparation, de commentaire sur ces mesures.

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DU GRAIN

DÉCLARATION RELATIVE À LA CAMPAGNE DÉBUTANT LE 1ER AOÛT 1943

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire faire une déclaration au sujet de la politique gouvernementale du grain pour 1943-1944, c'est-à-dire au sujet de la campagne qui commencera le 1er août 1943.

Cette politique porte, d'une part, sur le programme d'écoulement et le problème de l'organisation du marché et, d'autre part, sur le programme de production que le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Gardiner) a déjà annoncé.

Je parlerai d'abord des aspects de l'organisation du marché. Plus tard, j'aborderai, au nom de mon collègue le ministre de l'Agriculture, les aspects, pour la prochaine année, de la politique du grain qui se rapportent particulièrement à la production.

Mon but, en faisant une déclaration sur ce sujet, à une date si précoce et si longtemps avant le commencement de la prochaine année-récolte, c'est d'aider autant que possible les producteurs à préparer leurs plans pour les cultures de 1943. Le Gouvernement a arrêté son programme du grain de 1943-1944 après une étude fort attentive de la question; après l'avoir discutée à fond avec la Commission canadienne du blé; après avoir obtenu les vœux du comité consultatif de la Commission canadienne du blé; après une conférence entre les hauts fonctionnaires du ministère fédéral et des ministères provinciaux de l'Agriculture et les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, et à la suite de consultations entre les autorités des organismes américain et canadien de l'agriculture.

Le programme de 1943-1944 comporte plusieurs remaniements importants apportés à celui de 1942-1943, mais il conserve les mêmes objectifs d'ordre général. Le programme d'organisation du marché est nettement relié au programme général de production agricole annoncé par le ministère de l'Agriculture.

1. Le prix initial fixe du blé qui relève de la loi de la Commission canadienne du blé

restera à 90c. le boisseau pour le blé n° 1 du Nord entreposé à Fort-William-Port-Arthur ou à Vancouver.

2. Les ventes de blé de l'ouest canadien, faites en 1943-1944, seront restreintes à 14 boisseaux par acre autorisée. La limitation des ventes à 14 boisseaux par acre autorisée, au lieu du recours à une quantité marchande globale, simplifiera grandement l'administration et chaque producteur saura exactement la quantité de blé qu'il pourra vendre.

3. Le changement le plus important apporté à la politique a trait au blé livrable en 1943-1944. Sous le régime des présents règlements, seul le blé récolté en 1942 peut être livré sur le contingent de 280 millions de boisseaux de 1942-1943. D'après le nouveau programme, tout blé en la possession du producteur et récolté en 1943 ou en une année antérieure quelconque sera livrable dans les limites des contingents fixés pour la campagne 1943-1944. Le Gouvernement est d'avis que cette particularité de son programme de 1943-1944 sera l'occasion d'une autre réduction des emblavures et permettra aux producteurs de consacrer une plus grande partie de leurs terres à d'autres cultures devenues nécessaires. La plupart des producteurs de l'Ouest auront du blé sur leurs fermes à la fin de la campagne et pourront, par conséquent, réduire davantage leurs emblavures en 1943, tout en pouvant livrer leurs contingents de 1943-1944. Le programme général de production agricole comporte une réduction d'emblavures d'au moins trois millions d'acres dans la région semée en blé en 1943, comparativement à 1942.

4. Les prix minimums de l'avoine et de l'orge seront maintenus, en 1943-1944, à 45c. le boisseau pour l'avoine n° 2 O.C. entreposée à Fort-William-Port-Arthur et à 60c. le boisseau pour l'orge nos 1 et 2 O.C. entreposée aux mêmes localités et les prix seront proportionnels pour les catégories inférieures. Les récoltes antérieures d'avoine et d'orge, de même que celle de 1943, pourront être livrées au cours de la prochaine campagne.

5. Le prix fixe de la graine de lin sera maintenu, en 1943-1944, à $2.25 le boisseau entreposé à Fort-William-Port-Arthur.

6. En ce qui concerne, dans le programme, les contingents à livrer, l'utilisation des moyens disponibles d'emmagasinage et d'expédition, la Commission canadienne du blé donnera la préférence au mouvement des grains ou catégories des grains les plus en demande en 1943-1944.

J'aborde maintenant les aspects de la politique sur le grain pour 1943-1944 qui se rapportent surtout à la production. Au nom de mon collègue, le ministre de l'Agriculture, je désire exposer les principales décisions prises.

Le programme agricole annoncé pour 1943 à la suite de la conférence tenue à Ottawa les 8 et 9 décembre 1942 comporte une augmentation de la production des porcs, des bêtes à corne et des volailles, augmentation qui devra se poursuivre en 1944.

L'opinion bien établie des personnes les plus éclairées des Etats-Unis et du Canada est que, si nous voulons atteindre notre objectif quant à la production des bestiaux en 1943 et en 1944, il nous faudra accroître les emblavures de céréales secondaires au Canada, en 1943.

Nous demandons une augmentation de 12 p. 100 pour les emblavures d'avoine et une augmentation de 11 p. 100 pour les emblavures d'orge. La chose sera encouragée par une garantie de prix minima pour l'orge et l'avoine comme l'an dernier.

En vue de cet accroissement requis, nous demandons aux cultivateurs de réduire leurs emblavures de blé d'au moins trois millions d'acres. Par mesure d'encouragement, le ministre de l'Agriculture proposera d'amender la loi de 1942 concernant la réduction des emblavures afin de permettre le paiement de $2 pour chaque acre de terre qui, ensemencée en blé en 1940, ne l'aura pas été en 1943. Dans le cas de nouveaux labourages, 80 p. 100 seront ensemencés en blé et 20 p. 100 en céréales secondaires. Aucun paiement ne sera fait dans le cas des terres abandonnées.

Il n'est pas sûr que la graine de lin provenant de nouvelles emblavures puisse être vendue en 1943. C'est pourquoi nous ne demandons pas aux cultivateurs de semer plus de graine de lin qu'en 1942. S'il survient quelque changement quant à la demande de la graine de lin, les cultivateurs en seront informés plus tard.

On a éprouvé certaines difficultés à écouler la production du seigle. Nous conseillons donc aux cultivateurs de réduire de 31 p. 100 leurs emblavures de seigle.

Finalement, je désire faire une déclaration concernant les paiements pour l'entreposage, sur les fermes, du blé de la campagne de 1942-1943.

Les circonstances touchant l'écoulement de la récolte de cette année n'étant plus les mêmes, le Gouvernement, sur les instances de la Commission canadienne du blé, a décidé de ne pas rétribuer l'entreposage du blé sur la ferme.

Au cours des deux dernières campagnes, on avait consenti des paiements pour l'entreposage du blé sur la ferme à cause de l'encombrement des élévateurs de campagne au début de l'année agricole. Au commencement de la présente campagne, l'espace disponible, moins celui qu'exige la manipulation du blé, suffisait pour entreposer quelque 170 millions de bois-

seaux de la nouvelle récolte dans les élévateurs de campagne de l'Ouest. Si l'on excepte quelques régions où des embarras persistent, il a été possible d'avancer promptement la date de livraison des contingents. Plus d'un tiers des centres de livraison de l'Ouest ont maintenant complètement atteint leur contingent de 14 boisseaux par acre, tel que stipulé. Seulement 154 centres sur 2,149 ont un contingent de 8 boisseaux à l'acre. Outre la livraison de 152 millions de boisseaux de blé, les cultivateurs de l'Ouest ont vendu 10 millions de boisseaux de lin et 100 millions de boisseaux d'autres céréales. Ces recettes diverses et additionnelles, de même que la hausse du prix du blé, ont amélioré le sort du cultivateur, de sorte qu'on ne peut s'en tenir aux conditions de 1940-1941.

Si nous avions rétribué l'entreposage du blé sur la ferme cette année, nous aurions eu sans doute beaucoup de peine à accepter 280 millions de boisseaux de blé. En toute probabilité, il aurait fallu, en effectuant les paiements, fixer la date de livraison d'un certain pourcentage du contingent de chaque cultivateur, ce qui eût été une dérogation considérable au projet.

La Commission canadienne du blé a déjà dû prier les producteurs de livrer les contingents de céréales qui leur avaient été assignés, et ce, chaque fois qu'il y avait de l'espace disponible aux centres locaux de livraison.

La prompte utilisation de l'espace disponible comporte deux avantages importants: premièrement, une plus grande disponibilité des céréales et des catégoies de céréales qu'il est possible d'écouler rapidement sur les marchés intérieurs et d'exportation, ce qui tend à augmenter les ventes globales de céréales puisqu'elles sont disponibles et qu'on peut les expédier au moment voulu; deuxièmement, la Commission canadienne du blé pourra plus facilement aider aux producteurs à écouler 280 millions de boisseaux de blé au cours de la saison 1942-1943, ce qui ne serait pas possible si les cultivateurs réservaient une quantité notable de leurs céréales pour en effectuer la livraison en juin et juillet.

M. MARK SENN (Haldimand): Il y a un point que je ne saisis pas très bien. Dois-je comprendre quo'n versera une prime de $2 l'acre sur toute augmentation de superficie ensemencée en céréales du printemps, c'est-à-dire en céréales secondaires? Cette mesure s'appliquera-t-elle uniquement à l'ouest des Grands Lacs ou à tout le Canada?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): La déclaration faite au nom du ministère de l'Agriculture porte que la Chambre sera saisie d'une mesure visant à accorder un versement de $2 l'acre. La loi actuelle sera modifiée, car elle ne prévoit le versement sur la réduction des emblavures que dans les provinces de l'Ouest.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): La Chambre, l'Ouest et le pays tout entier seront heureux, j'en suis sûr, d'obtenir cette déclaration du ministre dès le début de la session. Jamais semblable mesure n'avait été révélée à une étape aussi peu avancée, et je crois que c'est une heureuse initiative. Le ministre cependant ne peut pas s'attendre de notre part à un examen assez attentif de cette longue déclaration pour que nous puissions lui poser des questions dès maintenant. Toutefois, je crois que l'Ouest sera vivement désappointé d'un ou deux aspects de la déclaration. J'aimerais poser une ou deux question. Le ministre a-t-il bien dit qu'environ un tiers des points de livraison ont reçu en entier le contingent de quatorze boisseaux qu'ils étaient censés recevoir sur la superficie ensemencée de l'an dernier?

L'hon. M. MacKINNON: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que plus d'un tiers des points de livraison de l'Ouest ont obtenu en entier leur contingent de quatorze boisseaux de blé par acre autorisé. Autrement dit, les cultivateurs disposent des contingents en cause et peuvent les livrer.

M. PERLEY: Le ministre peut-il nous dire quand les autres points pourront obtenir en entier ces quatorze boisseaux? La situation est grave en certains endroits où le contingent n'est que de huit boisseaux.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je ferai remarquer aux honorables députés qu'il s'agit ici d'une déclaration du ministre et qu'elle ne doit pas entraîner un débat.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Il est une question que je crois de la plus haute importance pour un certain nombre de cultivateurs de l'Ouest qui, par suite de la température et du marché de la main-d'œuvre, n'ont pas pu procéder au battage de leur récolte de 1942. Je demande au ministre du Commerce (M. MacKinnon) s'il ne soumettrait pas immédiatement un amendement à la loi sur la Commission canadienne du blé afin de permettre aux cultivateurs de livrer, sur leur contingent de 1942, tout le grain qu'ils ont en entrepôt, qu'il s'agisse des récoltes de 1940, 1941 ou 1942.

M. l'ORATEUR: C'est là une question qui pourrait être consignée au *Feuilleton*.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. W. E. HARRIS ET APPUYÉE PAR M. MAURICE HALLÉ

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. W. E. HARRIS (Grey-Bruce) propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

—Je désire tout d'abord remercier le premier ministre (M. Mackenzie King) de la grande bonté dont il a fait preuve en m'invitant à proposer cette motion. L'honneur en revient à la circonscription de Grey-Bruce, mais je sais me faire l'interprète de tous mes commettants en disant qu'il revient surtout aux forces armées du Dominion. Ainsi que l'a dit le premier ministre, l'année 1943 verra tout probablement tous nos soldats à l'œuvre et, de ce fait, comptera parmi les plus mémorables de notre histoire.

Jusqu'à présent, l'armée canadienne n'a pas encore été appelée à jouer un rôle de grande envergure dans la présente guerre, mais au cours de l'année qui commence, alors qu'elle se composera de deux corps d'armée, elle atteindra l'apogée de sa puissance. Le jour venu pour elle de livrer le combat, elle marchera avec plus de chars d'assaut et plus d'équipement motorisé que n'en possède aucune armée au monde, en proportion de ses effectifs. Ajoutons que la plupart du temps, sinon toujours, l'équipement qui lui servira au combat sera de fabrication canadienne. Elle marchera sous la direction de jeunes officiers, la plupart plus jeunes que moi, formés, de même que leurs troupes, en prévision de ce jour par l'un des plus brillants soldats de l'Empire britannique. Je dirai plus. Notre armée doit son organisation et son équipement à un ministre de la couronne, qui s'y entend et qui l'a formé en conséquence.

Je dois admettre que le respect et l'admiration dont j'ai été témoin de toutes parts en Grande-Bretagne à l'endroit de l'armée canadienne viennent en partie de la réputation que s'est acquise le corps expéditionnaire canadien au cours de la dernière guerre. Mais je dois ajouter aussi que chaque membre de l'armée canadienne espère faire honneur à cette réputation. Dans ce cas, nos forces armées sont appelées à jouer un rôle prédominant dans l'effort de guerre de l'Empire.

Durant mon séjour outre-mer, j'ai eu le plaisir de me trouver surtout avec des unités de l'armée anglaise et dans des écoles anglaises, mais il m'a été donné aussi à diverses reprises de me trouver au sein de l'armée canadienne. Si je ne devais vous rapporter qu'un incident en particulier je vous parlerais des trois agréables semaines que j'ai passées avec le régiment de la ville de l'honorable représentant des Trois-Rivières (M. Ryan). Ce régiment s'est trouvé dans une situation plutôt singulière, je suppose. Les soldats désiraient vivement se battre et ils étaient prêts à le faire. Leur moral était exceptionnellement bon. Je puis également dire qu'à mon arrivée outre-mer, j'ai constaté qu'en général le moral de l'armée était bon, et il était encore meilleur lorsque je suis revenu. On peut attribuer cet état de choses entièrement au raid de Dieppe, je crois. Au cours de cet engagement nous nous sommes rendu compte que l'héroïsme du soldat canadien, dans les conditions les plus difficiles, était à la hauteur de toute tâche que l'on pouvait lui confier. Rien ne déprime autant un soldat que de constater, après avoir reçu une instruction complète, qu'il doit rester inactif et ne pas participer au combat pendant un certain temps. Cependant, en faisant ces observations je ne veux pas dire que les soldats canadiens en Grande-Bretagne sont mécontents de la situation présente. Ils apprécient tous le grand honneur que le War Office leur a fait en les réservant pour ouvrir l'attaque lorsque nous chercherons à libérer les pays d'Europe de la domination allemande. Sachant quel sera leur rôle et l'honneur qu'on leur fait, les soldats canadiens maîtrisent leur impatience, et se préparent sérieusement en vue de ce jour.

Lors de mon passage outre-mer j'ai profité naturellement de l'occasion pour établir une comparaison entre les trois armées, celle de Grande-Bretagne, celle des Etats-Unis et la nôtre. J'ai également pu voir comment la population civile se comportait, et si la Chambre veut bien me le permettre je raconterai brièvement ce que j'ai vu. En Grande-Bretagne le citoyen est ou bien occupé dans les industries de guerre ou bien inapte à ce travail, de sorte qu'il se livre à une occupation civile essentielle. Il est membre de la garde territoriale et fait, à son tour, la ronde de garde, s'occupe des obscurcissements et remplit d'autres devoirs de ce genre. Membre de la garde territoriale, il fait des exercices au moins un soir par semaine et parfois deux. En été, du samedi après-midi au lundi matin il va rejoindre l'armée active au camp et suit des cours d'instruction sur d'autres mesures défensives. Voilà un programme hebdomadaire qui suffit à mettre à l'épreuve la force de résistance de bien des gens placés dans la

catégorie A dans l'armée active. Les devoirs du citoyen anglais augmentent au lieu de diminuer parce qu'en Angleterre chaque membre de la garde territoriale se rend compte que d'ici peu de temps presque toutes les forces armées de la Grande-Bretagne et de ses alliés quitteront ce pays, de sorte que c'est la garde territoriale qui devra se défendre contre toute invasion que pourrait tenter l'Allemagne.

Les femmes sont aussi occupées dans les industries de guerre en Grande-Bretagne. Elles ont remplacé les hommes dans les occupations civiles et plus particulièrement dans les réseaux de transport. Elles font partie des organismes de la Croix-rouge et principalement des associations qui voient à la distribution de vivres et de vêtements que notre pays et les Etats-Unis leur envoient. Ce travail est si bien organisé que dès qu'une famille a été victime d'un bombardement, tout en ayant heureusement conservé la vie, bien qu'ayant perdu tout ce qu'elle possédait, sauf peut-être les quelques vêtements que portaient les gens de la maison, en moins d'une heure, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, cette famille est conduite dans une nouvelle habitation où on lui remet des vêtements de la grandeur voulue ainsi que des vivres pour le jour suivant. Ce travail est accompli par des femmes mariées qui, probablement, durant le jour, se sont occupées du soin des enfants d'autres mères employées dans des industries de guerre, et ont réussi, tout en travaillant pour la Croix-rouge, à remplir leurs fonctions de ménagères. En ce temps de guerre, je ne puis songer à aucune contribution comparable à celle de la femme mariée de Grande-Bretagne qui non seulement travaille le plus fort au salaire le plus dérisoire, mais qui accomplit sa tâche joyeusement tout en sachant bien les dangers qui la menacent de l'autre côté de la Manche. C'est pourquoi si je me permets d'établir des comparaisons cet après-midi, je le fais bien que je sois parfaitement au courant des magnifiques efforts non seulement de la population civile mais des trois services dont je viens de parler.

En raison de tout cela, je n'hésite pas à dire à la Chambre que d'après ce que j'ai constaté, le Canada peut vraiment être fier de l'effort de guerre de la population civile tout comme des qualités combattives et du nombre de ses troupes. Nous avons outre-mer plus de 200,000 soldats, marins et aviateurs, et nous en aurons davantage dans un avenir rapproché. Nous comptons un autre effectif de 200,000 hommes sous les armes au Canada qui suivent l'instruction pour le service outre-mer ou qui sont en activité de service pour la défense de notre pays. Jusqu'au dernier jour de la guerre, nous aurons besoin d'un effectif considérable pour la défense de nos côtes de l'Alaska à la Colombie-Britannique et des Provinces maritimes à Terre-Neuve; il nous faudra des troupes dans toutes les localités. Tout cela est essentiel et les services que rendent ces troupes valent bien les autres. On me dit que l'an dernier le nombre des enrôlements a dépassé celui de 1941. Ce qui est même plus important c'est que le chiffre de l'enrôlement du dernier semestre de 1942 dépasse celui des premiers six mois. Nous n'avions pas obtenu un tel résultat, même vers la fin de la dernière guerre, ce dont nous devons être particulièrement fiers. Il semble que c'est hier que le ministre du Service naval (M. MacDonald) annonçait son programme d'expansion de la Marine royale canadienne. Nous avons maintenant 46,000 hommes dans notre marine et plus de 500 navires. Si elle ne reçoit guère de publicité dans ce pays, la tâche que nos marins accomplissent est appréciée à sa juste valeur par le peuple de Grande-Bretagne qui reconnaît pleinement que, s'il a pu se sustenter, c'est grâce à la protection accordée au transport des vivres. De tous ceux qui sont sous les armes, aucun n'a de tâche plus rude que le marin. Ceux d'entre nous qui font partie d'autres services ont sans doute leurs heures de péril; mais le marin est continuellement soumis aux dangers, lui qui est si longtemps en mer et qui demeure sous la menace constante des sous-marins.

Dans le Corps d'aviation royal canadien, nous avons 150,000 hommes, une force qui prouve le bien-fondé des projets conçus à l'automne de 1939 et justifie l'espoir qu'exprimait alors le premier ministre quand il disait que le programme d'instruction prendrait un grand essor et constituerait la plus forte contribution de ce pays à l'effort de guerre. Le nombre des escadrilles du Corps d'aviation royal canadien va sans cesse grandissant et ce, outre les nombreux Canadiens qui font partie de la Royal Air Force. Il est fort encourageant pour un combattant de savoir qu'il peut compter sur des amis qui le protègent de leurs ailes aux heures du danger.

Le Corps d'aviation royal canadien a servi sans relâche sur tous les fronts et a accompli la tâche peut-être moins glorieuse mais non moins essentielle et importante de s'aventurer au-dessus de l'océan pour la protection de nos côtes.

Je crois savoir que nous avons enrôlé dans ce pays plus de 700,000 hommes pour service militaire. En tenant compte du chiffre de notre population, on peut dire que cette contribution se compare très favorablement avec celle de toute autre nation alliée. En plus de cela, je crois que nous avons plus de 900,000 citoyens contribuant à l'effort de guerre par la fabrication des munitions, et par tout autre travail analogue. Cent cinquante mille autres

travaillent indirectement aux services essentiels de ces entreprises manufacturières. Ainsi, l'effort de guerre du Canada requiert les services directs de plus d'un million et demi de personnes. Encore une fois, c'est un résultat qui ne nous fait certes pas honte. Au contraire, et s'il ne sied guère de nous vanter de ce que nous accomplissons, je puis vous assurer que la Grande-Bretagne et tous ceux que j'y ai rencontrés apprécient comme il convient les efforts que nous faisons.

Le discours du trône indique qu'au cours de la session qui s'ouvre nous préparerons l'après-guerre tout en maintenant notre présent effort militaire. Je dirai à ce sujet que l'un des meilleurs services que nous puissions rendre est la continuation de nos relations intimes avec les Etats-Unis. Nous devons beaucoup de reconnaissance aux Etats-Unis du concours qu'ils nous ont donné dans ce sens, et leurs titres à notre gratitude augmenteront avec les années. Par contre, les Etats-Unis doivent nous savoir gré d'avoir maintenu nos approvisionnements de vivres et de matériel à la Grande-Bretagne depuis la chute de la France jusqu'à la fin de 1941. Bien compris de part et d'autre, cet apport laisse espérer des relations exceptionnelles, particulièrement en ce qui concerne nos accords de commerce avec la république voisine.

Il y a environ trois ans, la population canadienne était appelée à se choisir un chef pour les quatre ou cinq années suivantes. Plusieurs raisons pouvaient alors motiver son choix, mais il me semble que tous aient admis la suivante, qu'à une époque critique de notre histoire il fallait absolument à la direction du pays quelqu'un de bien connu et dont les qualités et la réputation commandaient le respect aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Si cette raison s'imposait alors, et elle s'imposait certainement, elle garde toute sa valeur présentement, attendu qu'après la guerre, alors que les Nations Unies prépareront l'avenir, le Canada aura besoin d'un homme d'expérience et qui commande le même respect des nations qui résoudront les problèmes.

Un certain optimisme excessif s'est fait jour au sujet de la durée de la guerre. On a exprimé des vues optimistes très fondées sur l'issue de la guerre, mais il est déplorable que plusieurs gens, dont quelques-uns jouissent de la confiance publique, aient exprimé des conjectures sur sa durée. L'été dernier, l'armée allemande a lancé une des plus grandes offensives dont fasse mention l'histoire militaire, a infligé des pertes graves à nos alliés russes et a effectué des gains considérables. Si à l'heure actuelle, l'armée allemande bat en retraite et perd la plus grande partie du terrain alors conquis, cela ne provient pas de l'effondrement de cette armée, mais de l'héroïsme et de la science militaire de nos alliés et de l'appui matériel fourni à la Russie par le Canada, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Il n'y aucun indice d'un effondrement définitif de l'armée allemande, ou d'un effondrement du moral du peuple allemand. Nous devons poursuivre la guerre en partant de ce point de vue et de cette idée.

Au fur et à mesure des opérations, il deviendra inévitable qu'avec nos alliés nous reprenions certaines régions maintenant occupées par l'Allemagne. La campagne de l'Afrique du Nord a démontré la nécessité d'accompagner l'effort militaire du ravitaillement de la population civile, et il en sera de même des autres populations civiles que nous placerons provisoirement sous notre autorité. Seuls les Etats-Unis et le Canada sont en mesure d'agir ainsi. Il est heureux que nous ayons établi un comité mixte de nos ministères de l'agriculture, afin que nous puissions agir en collaboration avec les Etats-Unis.

En dépit de ce qui s'est dit ici cet après-midi sur notre excédent de blé, il me semble absolument nécessaire que notre pays produise plus de vivres en 1943 et en 1944, fussent-ils d'autres sortes. Pour cela, il faudra que le cultivateur obtienne plus de main-d'œuvre qu'il n'en peut obtenir à l'heure actuelle. Je regrette de dire que, dans ma circonscription, la production des denrées alimentaires a légèrement diminué l'an dernier. Elle aurait diminué davantage, n'eussent été les efforts accrus des cultivateurs. Je sais que c'est là un grave problème, mais je sais aussi que le Gouvernement en apprécie l'importance. C'est là une tâche d'envergure, et je constate que c'est un homme d'envergure qui en est chargé. Toutefois, si l'on prend ma circonscription comme type de celles de l'Ontario rural, j'affirme au Gouvernement qu'il ne peut s'attendre à voir s'accroître la production si les cultivateurs ne peuvent obtenir la main-d'œuvre requise.

Sans vouloir donner des conseils au comité chargé d'étudier les problèmes d'après-guerre, je désire faire observer qu'un grand nombre d'Européens voudront sans doute venir s'établir dans notre pays après la guerre. Bien des gens considèrent que la période écoulée entre 1900 et 1910 a été celle durant laquelle le Canada a le plus progressé mais plusieurs prétendaient que nous ne pourrions pas assimiler les étrangers qui venaient alors s'établir dans notre pays. A la fin de la dernière guerre, on jugeait pareillement que les nombreux étrangers qui étaient allés s'établir aux Etats-Unis ne pourraient s'assimiler suffisamment avec le reste de la population de ce pays. Ce qui se produit durant la présente guerre met fin à ces deux craintes. Un grand nombre d'Européens qui sont venus s'établir chez nous et de

leurs descendants servent dans nos forces armées; ils y sont dans une proportion aussi élevée que ceux venus des îles Britanniques. Il en est de même aux Etats-Unis

Je ne crois pas que nous ayons lieu de craindre la venue au pays, après la guerre, d'immigrants de races diverses. Ainsi qu'on l'a affirmé bien des fois, nous possédons d'immenses quantités de matières premières que nous pouvons transformer et exporter. A mon avis, on pourrait faire servir ces matières premières, en créant au pays une population beaucoup plus nombreuse que celle qui existe à l'heure actuelle.

Je me permettrai de faire connaître mon opinion sur ce à quoi s'attend le soldat canadien à la fin de la guerre, et j'entends exprimer les sentiments des militaires auxquels j'ai été mêlé depuis une trentaine de mois. Le soldat canadien est bien convaincu qu'à l'heure actuelle sa solde et ses allocations familiales sont aussi élevées, sinon plus élevées, que celles des soldats de tout autre pays. Il sait que le niveau de vie chez nous égale et dépasse peut-être celui de n'importe quel autre pays. Mais il espère qu'après le conflit, les recettes que lui-même et sa famille toucheront seront également à un niveau élevé. Le Gouvernement le sait bien. On pourrait étudier à nouveau la question des pensions car il se peut que le niveau actuel des pensions soit un peu inférieur à ce qu'il devrait être si on le compare à la solde et aux allocations.

Quoi qu'il en soit, lorsque le soldat canadien reviendra du front (j'inclus également le marin et l'aviateur canadiens et toutes les femmes qui font partie des services auxiliaires), il voudra naturellement reprendre son emploi primitif. Nous avons prévu la chose en adoptant une loi à cette fin. Mais la Chambre comprendra facilement que bien peu nombreux seront les soldats qui, après trois ans de guerre, voudront reprendre les emplois qu'ils ont quittés. Leur horizon s'est élargi et leur ambition s'est accrue. Il voudront trouver un meilleur emploi et, sans ressentiment, ils espèrent bien en trouver un. C'est là tout ce que le soldat canadien espère. Ses propres moyens lui permettront de faire le reste.

Je constate avec plaisir que l'assurance sociale est au premier plan du programme du Gouvernement. Nos soldats d'outre-mer ont constaté que la Grande-Bretagne s'assure, en matière de rationnement, que les malades dans les hôpitaux et les enfants obtiennent du lait et des fruits frais, et que, en conséquence, la santé des enfants d'Angleterre s'est sensiblement améliorée. Je dis à la Chambre que nous devrions viser à donner à tous les enfants nés au Canada une quantité suffisante de ces aliments afin que la santé nationale s'améliore

[M. W. E. Harris (Grey-Bruce).]

grandement au cours des vingt prochaines années. Il est surprenant de constater que, malgré l'excellence de notre climat, le niveau de santé de nos armées ne soit pas de beaucoup supérieur à celui des autres armées. L'amélioration de la santé nationale est essentielle, et si, pour l'obtenir, il est nécessaire de faire appel au trésor, sous forme de subsides destinés à maintenir le niveau de la production alimentaire ou à acheter des denrées de l'étranger, j'ose dire qu'il est de notre devoir de fournir les sommes requises.

Monsieur l'Orateur, nous avons démontré, dans ce pays, que deux grandes races peuvent vivre côte à côte et progresser pourvu que la minorité respecte la majorité et que cette dernière ait à cœur de protéger les droits de la minorité. C'est là une leçon que l'Europe a encore à apprendre, et c'est une leçon que nous devrions nous efforcer d'enseigner à plusieurs peuples. De concert avec les Etats-Unis, nous avons prouvé que les divergences d'opinions politiques ne doivent pas nécessairement entraver les relations commerciales et le respect mutuel. Nos deux pays peuvent démontrer, j'en suis sûr, que nous jouissons sur ce continent d'un niveau de vie plus élevé et que nous possédons la véritable manière d'aborder la tâche de reconstruction d'après-guerre.

Au sujet de bien des discours qu'il nous est permis d'entendre sur la démocratie, je veux rappeler ce que je disais l'an dernier, que nous représentons la démocratie telle qu'on l'entend au Canada. En notre nom, bien des sacrifices seront consentis cette année, et j'espère, l'expérience passée m'en donne même l'assurance que la Chambre, dans ses délibérations et ses décisions, saura s'en rendre digne. Ces décisions, j'en suis également sûr, viseront à rendre le Canada plus grand, non pas par amour de la grandeur comme telle, mais en vue de la contribution qu'il peut apporter au bonheur de l'humanité.

(Texte)

M. MAURICE HALLÉ (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que, prenant la parole pour la première fois dans cette assemblée, j'appuie la proposition que l'honorable député de Grey-Bruce (M. Harris), mon frère d'armes, vient de présenter d'une façon si intéressante et si éloquente.

Il me semble, en effet, qu'en me désignant pour cette agréable tâche, le très honorable premier ministre (M. King) a surtout voulu faire honneur aux électeurs de Brome-Missisquoi pour avoir choisi comme député, durant cette guerre comme durant celle de 1914-1918, un membre des forces armées de Sa Majesté. Dans les deux cas, notre population, oubliant

généreusement ses intérêts immédiats, savait d'avance qu'elle votait pour un soldat et qu'elle serait probablement appelée à se priver des services de son représentant pour une période plus ou moins longue.

Quelques-uns seulement des honorables membres de cette Chambre ont connu personnellement le vaillant député qui représentait notre circonscription électorale en 1914 mais tous, j'en suis sûr, ont eu l'occasion d'apprécier la magnifique statue de bronze érigée à l'entrée de cette enceinte en l'honneur du lieutenant-colonel George Harold Baker, député de Brome, commandant le 5th C.M.R., mort au champ d'honneur le 2 juin 1916. Au nom de toute la population de notre comté je suis heureux, aujourd'hui, de pouvoir lui offrir publiquement l'hommage de notre fervente admiration et d'affirmer que son nom restera toujours pour nous tous un symbole de patriotisme et de dévouement.

Qu'il me soit permis d'ajouter, au nom de tous les marins, soldats et aviateurs qui viennent de nos pittoresques vallées et montagnes de Brome et de notre riche et fertile plaine de Missisquoi, que nous n'aurons de répit durant le conflit actuel que lorsque l'ennemi sera vaincu de nouveau et, cette fois, nous l'espérons, rendu définitivement incapable de recommencer la guerre.

Le peuple que je représente ici n'est pas différent de celui des autres comtés agricoles; il est paisible, travailleur, sobre, loyal, lent à l'enthousiasme comme à la colère; mais une fois qu'il a bien compris qu'il était en face d'un ennemi cruel et impitoyable qui s'acharne à détruire systématiquement les institutions libres qu'il respecte et qu'il considère comme essentielles à sa vie et à son bonheur, ce même peuple est soudainement devenu guerrier et avide de vengeance, et pour lui, désormais, la paix ne serait qu'un mot vain, et même dangereux, si elle n'était accompagnée d'une victoire complète,—victoire totale, comme la guerre l'a été.

Je ne demande personnellement qu'une chose, c'est d'avoir le privilège et l'honneur d'être digne d'un tel groupe d'électeurs et d'un prédécesseur tel que le colonel Baker.

A plusieurs reprises, depuis le commencement de la guerre, monsieur l'Orateur, il m'a été permis de rencontrer mes électeurs, en public et en particulier, dans leur demeure ou sur ma propre ferme, au travail, dans l'armée, dans les lieux d'amusement, aux expositions, dans la rue. J'en ai toujours profité pour discuter avec eux les problèmes angoissants de l'heure actuelle et je suis assuré que je connais parfaitement leur état d'esprit.

J'ai eu de longs entretiens avec des cultivateurs, propriétaires de fermes prospères et de nombreux troupeaux, dont les fils sont à la guerre et qui doivent, avec leurs épouses, leurs fils plus jeunes et leurs filles, et avec le peu de main-d'œuvre agricole disponible, travailler souvent de cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir pour maintenir leur production normale ou pour atteindre celle que leur demande si instamment le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner); les moyens de transport sont très restreints, les pièces de rechange presque impossibles à obtenir, les moulées dispendieuses et rares, les récréations inexistantes, les dépenses élevées, les revenus modiques, et pourtant ces cultivateurs et leurs familles m'ont confié qu'ils s'estimaient heureux de pouvoir faire au moins leur part pour obtenir la victoire.

J'ai parlé avec les employés de chemins de fer,—et ils sont nombreux dans ma circonscription ceux qui, le jour et la nuit, le dimanche, la semaine, par beau temps et mauvais temps, et dans des conditions parfois presque intolérables, s'efforcent de remplir aussi efficacement que possible l'immense tâche de transporter l'armée, la population civile, le matériel de guerre et les marchandises du commerce ordinaire,—et ils m'ont affirmé que, dans leur opinion, aucun sacrifice ne leur paraîtra trop grand pour obtenir la victoire de nos armes.

Tour à tour, et à plusieurs reprises, j'ai tâché de sonder l'opinion des ouvriers dans les usines et dans les ateliers, celle des marchands, des fonctionnaires, celle du clergé, des avocats et des médecins, et partout j'ai eu la même réponse: nous ferons tout ce qui sera nécessaire pour gagner cette guerre;—nous irons jusqu'au bout.

Ces mots si clairs et si encourageants ne sont pas sans cacher un sens profond, car nos gens sont comme les autres et, s'ils consentent à tous les sacrifices qu'on leur demande, c'est parce qu'ils sont fermement convaincus que ces sacrifices sont absolument nécessaires. Monsieur l'Orateur, je désire faire connaître à cette Chambre le fond de la pensée de mes électeurs afin que mes collègues fassent la comparaison avec les sentiments qui animent leurs propres commettants, car si nous retrouvons la même attitude d'oubli de soi-même en face des douloureuses exigences de la guerre, du Yukon à la Nouvelle-Ecosse, chez les Canadiens de langue française comme chez les Canadiens de langue anglaise et dans toutes les classes de la société, nous pourrons alors affirmer sans crainte qu'un tel peuple est uni et ne sera jamais vaincu.

L'œuvre dévastatrice des pays de l'Axe a été décrite dans les termes suivants par un de nos chefs religieux, Son Eminence le cardinal Villeneuve:

C'est une entreprise de destruction mondiale, des mœurs de férocité sauvage, une philosophie qui substitue la convoitise au jugement, un

despotisme qui emprisonne dans le fer et le feu toute liberté, une religion qui nie Dieu pour édifier la force brutale et l'égoïsme.

Le peuple canadien, monsieur l'Orateur, s'aperçoit de plus en plus que cette description n'est pas exagérée et se rend désormais parfaitement compte que c'est l'avenir de nos institutions libres, démocratiques et chrétiennes qui se joue en ce moment, et peut-être pour des siècles. Devant un tel enjeu, il serait donc puéril et méprisable de penser à toute ambition personnelle et à tout avantage professionnel; une seule chose importe: l'intérêt national,—et je dis national par opposition à régional.

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. HALLÉ: C'est là le premier des motifs dont je parlais, motifs qui incitent nos gens à faire, de bon gré, tous les sacrifices exigés d'eux par nos chefs.

Pour réussir jusqu'ici comme ils l'ont fait, les dirigeants des pays ennemis ont su développer diaboliquement dans les malheureux esprits qu'ils dominent une foi immense dans leurs doctrines néfastes—et à cette foi vigoureuse et productrice féconde d'œuvres criminelles, il nous faudra opposer une foi plus forte encore si nous voulons vaincre, une foi en la liberté: liberté politique, liberté de conscience, liberté de penser et d'agir; libertés qui nous semblent si naturelles, de nos jours, qu'il a fallu à plusieurs beaucoup de temps et des catastrophes irréparables pour se rendre compte que des pays civilisés, comme l'Allemagne, l'Italie et le Japon, avaient froidement résolu de les supprimer. Cette foi en la liberté anime les gens de chez nous.

La guerre nous a enseigné une grande leçon de solidarité, à savoir, que la liberté est la même pour tous les peuples,—et que si un pays perd sa liberté la nôtre est immédiatement en danger de disparaître. Sans liberté pour tous les peuples de l'univers, on ne saurait songer à la paix,—et sans paix peut-on parler de liberté véritable? Voulons-nous continuer à jouir de la paix et de la liberté? Il faudra alors supprimer une fois pour toutes les sources d'agression et de domination. Il faut que nous concentrions immédiatement nos efforts vers ce but unique. Il faut que nous cessions dès aujourd'hui de disperser nos énergies vitales dans des réclamations futiles et dangereuses en faveur d'avantages qui ne sont, en somme, que des effets de la liberté commune à tous les Canadiens.

M. DECHÊNE: Très bien!

M. HALLÉ: C'est une telle doctrine qui a fourni à nos valeureux Canadiens de Dieppe le courage et l'héroïsme qu'ils ont démontrés d'une façon si éclatante. C'est la négation de cette doctrine qui anime certains propagateurs

de théories qui n'ont rien de commun avec la poursuite victorieuse de la guerre. Heureusement, leurs idées subversives n'ont pas de partisans chez nous, car les gens dont je parlais il y a un instant et qui, dans leur humble sphère, s'efforcent de coopérer autant que possible à l'effort commun, qui s'imposent des sacrifices de plus en plus nombreux en vue d'obtenir la victoire, et qui me répondaient qu'ils étaient prêts à tout faire, sont convaincus fermement que cette lutte est dirigée contre des principes destructeurs de toute liberté, contre le totalitarisme, c'est-à-dire contre la négation absolue de ce que nous appelons nos droits d'hommes libres, partenaires libres dans la formation d'une nation canadienne.

C'est cette conviction profonde qui leur permet de supporter stoïquement le poids croissant de l'impôt, les restrictions matérielles de plus en plus nombreuses et l'absence prolongée, parfois définitive, d'une bonne partie des membres de leur famille.

Ils se seront trompés grandement ceux qui ne voient dans le conflit actuel qu'une lutte pour des avantages commerciaux ou géographiques; l'ambition de l'ennemi ne sera pas satisfaite si facilement—elle vise à quelque chose de beaucoup plus dangereux pour notre avenir national, car le programme axiste n'est pas secret et, en tous points, il est absolument contraire à nos aspirations nationales.

C'est un ordre nouveau que l'on veut établir dans le monde entier, au Canada comme ailleurs, ordre où il n'y a pas de place pour la liberté telle que nous la concevons. Quand on parle de liberté chez nous, on évoque, en effet, un privilège sacré et primordial que le peuple canadien a chéri plus que tout autre dès les premiers jours de son existence mouvementée et avant même qu'il soit arrivé et installé dans les terres nouvelles de l'Amérique. Il est dit, en effet, que la grande majorité des colons qui quittèrent la France pour Québec, au dix-septième siècle, le faisaient par goût et esprit d'indépendance et pour se soustraire aux empiètements croissants d'un régime absolu. Ils préféraient la liberté et l'indépendance à la richesse, à la sécurité, à la vie elle-même.

Dès qu'ils furent installés au Canada, ce fut une lutte continuelle pour la liberté de se gouverner eux-mêmes et avec le moins d'ingérence possible de la part de la France métropolitaine et de son Conseil souverain,—il suffit de lire l'histoire du Canada sous le régime français pour constater que, dès l'origine, il y avait déjà une différence sensible entre les Français et les Canadiens. Les Français considéraient le Canada comme une propriété de la Couronne et entendaient y être les maîtres incontestés. Les Canadiens se déclaraient chez eux et poussaient la non-collaboration au point de refuser

de porter l'habit du Roi. L'administration s'était même vue forcée de désigner les Canadiens sous le nom "d'habitants" par opposition à "sujets", terme qui ne s'appliquait qu'aux Français de passage dans la colonie. Quand ils faisaient la guerre,—et ils savaient la faire,—c'était aux côtés de la France et comme Canadiens, non comme Français. Cette lutte durait encore en 1759. Et je crois que nos compatriotes de langue anglaise devraient prendre note de ce fait que, même sous le régime français, nous étions enclins à faire à notre tête.

Le régime anglais de la fin du 18ième siècle et l'évolution politique du 19ième siècle ne causèrent aucun changement, et aujourd'hui nous retrouvons cette même disposition ombrageuse dans toutes les classes de notre société. Cela explique pourquoi, au commencement de cette guerre, et probablement à cause du fait qu'il semblait impossible de nos jours de voir disparaître les libertés que nous avions acquises avec le temps et à force de tant de luttes, il a paru que la population de langue française considérait la guerre présente comme une nouvelle entreprise impériale visant uniquement à des dispositions géographiques plus favorables et à des ajustements commerciaux.

Mais nos chefs civils et religieux, nos chefs militaires,—je veux parler de nos véritables chefs, Lapointe, Godbout, Power, le Cardinal Villeneuve, Monseigneur Charbonneau, Vanier, Leclerc, Panet, LaFlèche, pour ne nommer que ceux qui me viennent à l'esprit,—ces chefs eurent tôt fait de faire comprendre à nos gens que le conflit actuel est une guerre totale, guerre qui a pour enjeu l'organisation politique, sociale et morale de tous les pays du monde, y compris le Canada, y compris la province de Québec, guerre qui constitue la menace la plus grave qui se soit jamais dressée contre notre civilisation d'hommes libres.

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. HALLÉ: Notre peuple s'est alors aperçu qu'il a exactement les mêmes raisons de s'opposer à Hitler que la Russie héroïque, qui étonne actuellement le monde par son courage, sa ténacité incroyable, sa valeur militaire et ses victoires. Il était temps que les pays de l'Axe trouvent, sur leur passage destructeur, un autre peuple qui tient plus à la liberté qu'à la vie. Les gens que je représente ont une grande admiration pour la Russie, et cette admiration est partagée par tous les rangs de l'armée canadienne.

Quand nous lisons l'histoire du monde, nous voyons bien clairement que les pays d'Amérique sont des pays privilégiés. Ils sont presque tous nés et ont vécu leur vie dans la liberté. Ils n'ont pas été contraints, comme la Russie, de démolir avant de reconstruire. Pour eux, la liberté paraît une chose aussi naturelle que l'air qu'ils respirent et les rayons du soleil qui les éclairent et les réchauffent. S'ils ont un cœur généreux,—et qui oserait en douter?—il leur appartient, plus qu'à tout autre pays au monde, de combattre pour les droits menacés d'une humanité libre et chrétienne. C'est bien ce que nos gens du village et de la campagne comprennent, et c'est ce qui leur donne la force de faire face aux nombreuses difficultés de l'heure présente.

En octobre 1942, il m'était permis, à titre d'observateur, d'assister aux grandes manœuvres de l'armée américaine dans l'Etat du Tennessee. Dans l'espace de quelques semaines, j'ai bientôt appris combien les peuples d'Amérique ont d'aspirations et de convictions communes, combien l'effort gigantesque et raisonné fourni par le Canada durant cette guerre était apprécié et admiré, mais aussi à combien les Américains s'attendent de notre part lorsque nos troupes de terre entreront finalement en contact avec l'ennemi commun. Je me suis aussi graduellement rendu compte du sens réel de l'expression: fraternité des peuples—le peuple américain est bien le frère du peuple canadien.

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. HALLÉ: La rapidité avec laquelle cette grande nation s'est organisée au point de vue militaire et économique m'a vivement impressionné, mais ce qui m'a surtout touché, c'est l'opinion suivante, exprimée par un sergent de l'armée américaine:

> Quand chaque homme libre aura compris que sa volonté doit s'identifier avec la volonté de ceux qui donnent leur vie sur les champs de bataille pour la liberté, quand chaque homme libre aura compris que le grand but commun à tous les hommes libres exige de chacun d'eux une ferveur, une constance, une résolution, une colère égale à celle qui anime les combattants, alors ce sera le commencement de la fin de la guerre, pas avant.

Je crois sincèrement, monsieur l'Orateur, que le peuple canadien en est arrivé là et que rien ne lui résistera quand son heure d'agir avec tous ses moyens sera venue. Parlant au nom de mes camarades d'outre-mer et pour moi-même, puisque je serai avec eux dans quelques jours, je souhaite que cette heure vienne bientôt.

Les Canadiens de langue française de ma circonscription ont passé par les mêmes évolutions de pensées et de sentiments que leurs voisins de langue anglaise. Aussi est-ce avec joie et fierté qu'ils ont pris connaissance, une à une, des mesures que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a personnellement prises pour leur donner, dans la direction des forces armées de notre pays, la part qui correspondait au nombre croissant et à l'expérience des militaires de langue française; c'est ainsi que nous avons vu successivement

la formation de brigades d'infanterie, de régiments d'artillerie, comme celui que j'ai l'honneur de commander, de bataillons du génie, de régiments de chars de combat, de groupes de ravitaillement et de transmission, d'hôpitaux et d'ambulances de campagne, d'une escadrille de bombardement, de camps, stations navales et écoles composés de marins, soldats et aviateurs de langue française et commandés par des officiers de langue française. Ce travail se continue tous les jours; pour le mener à bonne fin il ne manque que l'appui total et sans réserve de tous mes compatriotes de langue française, y compris ceux qui s'inquiètent actuellement beaucoup plus de l'après-guerre que de la poursuite efficace de la guerre elle-même.

Je ne puis que souligner ici l'entière collaboration qui existe entre les officiers des deux grandes races du pays; cette collaboration précieuse existe, à vrai dire, entre toutes les races que l'on rencontre dans les services armés. Je mentionne ce fait parce que certains de mes compatriotes ne semblent pas le reconnaître. Je crois que je puis dire sans exagération que, grâce à l'influence directe du ministre de la Défense nationale, le problème de la minorité de langue française n'existe pratiquement plus dans l'armée canadienne. Je l'en remercie publiquement. Je suis assuré que notre armée n'en sera que plus forte parce que plus unie.

C'est au nom de mes électeurs que j'ai parlé jusqu'ici, et je sais que leurs vues sont les mêmes que celles des autres citoyens du Canada tout entier. J'ai aussi parlé comme soldat—encore là, je suis convaincu que le soldat et le civil ont un but commun: la victoire. Mais avant de terminer, je désire exprimer toute la satisfaction que nous ressentons en apprenant que des mesures seront prises dès maintenant pour que l'après-guerre soit une période de rajustement bien contrôlée, car ce n'est pas sans une inquiétude légitime que les membres des forces armées ainsi que les civils, pensent à cette période critique que nous aurons tous à traverser.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, depuis la réunion de Casablanca, nous comprenons sans peine que la guerre marche à grands pas vers son aboutissement. Nos alliées russes repoussent vers la frontière les légions blindées allemandes; Rommel a été chassé d'Egypte et de Libye; la Tunisie est devenue l'un des champs de bataille les plus importants de l'univers. Le Japon est de nouveau prêt à se ruer à l'attaque dans le Pacifique. En Europe occidentale, le grondement de la bataille imminente est déjà dans l'air. Le raid sur Dieppe a constitué un double avertissement: avertissement non seulement pour l'ennemi, mais pour nous aussi, car l'invasion du continent occupé nous coûtera cher, tout comme elle châtiera sévèrement l'ennemi. Les Canadiens qui, en Angleterre, ont été jusqu'ici sur la défensive, se transforment rapidement en une armée d'attaque. Ici, au Canada, on dit à la population de se contenter de moins de nourriture et de travailler plus fort. J'ai déjà démontré que les Canadiens sont prêts à le faire. De tous côtés et par tous les moyens nous nous préparons à livrer la bataille décisive. A mesure que cette heure se rapproche de nous, il est bon de nous poser l'importante question que voici: Ceux qui nous dirigent présentement sont-ils à la hauteur de la tâche? Au nom de mes commettants et en mon propre nom, à titre de membre de l'armée canadienne, je dis au Gouvernement de continuer dans la voie qu'il s'est tracée. Nous sommes convaincus que chacun des ministres du cabinet fait de bonne besogne et qu'il s'y prend de la bonne manière.

J'ajouterai simplement ceci: Ils sont nombreux ceux d'entre nous qui, au Canada et outre-mer, n'ont encore accompli que bien peu ou rien du tout pour assurer la victoire. Certains se trouvent dans une meilleure posture qu'auparavant; d'autres travaillent peut-être moins qu'autrefois et sont mieux rémunérés. Il n'est pas probable que nous pourrons, malheureusement, continuer de nous en tirer à si bon marché. Nous retardons considérablement, non seulement dans le domaine du rationnement, des privilèges et de l'argent, mais aussi dans celui des sacrifices physiques.

Il est bon de nous rappeler, à la veille de la bataille pour la liberté, que le gouvernement actuel nous demandera des privations et des sacrifices encore plus grands que ceux que nous avons consentis jusqu'ici ou que même nous avons envisagés. A moins de faire cette contribution, nous payons moins que notre part du prix élevé de la victoire. Mais nous sommes tous prêts à l'accepter. Nous n'attendons que les instructions du Gouvernement actuel.

(Sur la motion de M. Graydon la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 4 heures et 45 minutes du soir.

Lundi 1er février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

OUVRAGES DE DÉFENSE COMMUNE

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE LEUR UTILISATION APRÈS LA GUERRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le Bureau les textes anglais

et français des communications échangées entre le Canada et les Etats-Unis, le 27 janvier 1943, relativement à la disposition après la guerre de certains projets, ouvrages et commodités construits par les Etats-Unis au Canada.

Afin d'assurer l'exécution de plans de défense commune de ce continent et de faciliter le transport du matériel de guerre aux divers fronts, le gouvernement canadien a consenti à l'établissement de certaines unités militaires des Etats-Unis en certains endroits du territoire canadien. Ceci fait partie du programme de coopération en temps de guerre qui a conduit aux opérations que poursuivent des unités de l'Aviation royale canadienne utilisant des bases en Alaska.

De plus, en vertu de certains arrangements conformes au programme de défense, le gouvernement des Etats-Unis a fourni certains matériaux, ou en a défrayé le coût, aux fins de la construction de plusieurs projets, ouvrages et commodités sur le sol canadien.

L'accord en vertu duquel ce programme a été réalisé existe strictement pour la durée de la guerre. Il n'est pas question que cette contribution des Etats-Unis à la défense commune assure à ce pays des droits permanents au Canada une fois la guerre terminée. De fait, presque tous les travaux entrepris au pays par les Etats-Unis ont été accompagnés d'accords qui rendent parfaitement claire la situation d'après-guerre. On en trouve une illustration familière à tous les honorables députés dans l'échange de notes relatives à la construction de la route de l'Alaska.

Afin de rendre tout doute impossible quant aux principes qui devront présider, une fois la guerre terminée, à la disposition des travaux de défense auxquels les Etats-Unis ont contribué, la Commission permanente canado-américaine de défense a recommandé aux deux gouvernements d'approuver une formule où ces principes sont clairement exposés. Cette formule a été étudiée et approuvée de part et d'autre et est incorporée aux notes que je vais déposer.

L'étude de ces notes prouve à l'évidence que les accords conclus avec les Etats-Unis n'entravent en rien notre liberté d'action au cours de la période d'après-guerre. Je dois ajouter qu'à ce que me disent ceux qui s'y intéressent le plus directement, non seulement le Canada est libre de tout engagement pour la période d'après-guerre, mais jamais les Etats-Unis ne nous ont demandé de contracter d'engagements en ce sens.

Les notes échangées indiquent encore que si le Canada décide de contribuer à des travaux de défense en Alaska ou ailleurs en territoire américain, il y aura réciprocité d'application de ces principes.

M. GORDON GRAYDON: Le premier ministre voudrait-il nous dire s'il a l'intention de faire imprimer ces notes et de quelle manière il les fera distribuer?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il serait peut-être bon de faire imprimer les notes échangées dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. On fait une déclaration semblable à Washington, cet après-midi. C'est pour cette raison que je tenais à faire cette déclaration.

M. J. R. MacNICOL: Le premier ministre pourrait-il nous dire si les observations qu'il a faites au sujet de la route de l'Alaska s'appliquent également à la route que l'on est à construire entre Peace-River et Providence? Actuellement les Etats-Unis construisent une route au nord de la rivière la Paix d'un endroit appelé Notikewin à Providence, le long du fleuve Mackenzie. Est-ce que l'entente est la même dans ce cas et, est-ce que les Américains se retireront également de cet endroit lorsque la guerre sera terminée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cette entente vaut pour toutes les entreprises que les Etats-Unis exécuteront au Canada durant la période de la guerre et qui ont trait à la guerre.

JUGE EN CHEF DU CANADA

PROLONGEMENT DE LA DURÉE DES FONCTIONS DE TROIS À QUATRE ANS

L'hon. LOUIS-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice) demande à déposer le bill n° 2 visant à modifier la loi concernant le juge en chef du Canada.

—L'objet de ce bill est de prolonger de quatre ans, à compter du 7 janvier 1940, au lieu de trois ans, comme il avait été stipulé, la durée des fonctions du juge en chef.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

DIVORCE

LOI DE JURIDICTION DU DIVORCE

Loi modifiant la loi de 1930—Juridiction des tribunaux dans la province où est domiciliée l'épouse.

Droit d'action dans la province où l'épouse a été abandonnée.

M. GEORGE BLACK (Yukon) demande à déposer le bill n° 3 visant à modifier la loi de juridiction du divorce, 1930.

—Ce projet de loi est inscrit au *Feuilleton* depuis deux sessions sous la rubrique des "bills publics" et, comme on n'a pas abordé l'étude des bills publics au cours des deux dernières sessions, il est demeuré dans le même état. Avant de le présenter au début de l'avant-dernière session, j'ai discuté ce bill avec le feu ministre de la Justice, le très

hon. Ernest Lapointe, qui, après en avoir pris connaissance, l'a approuvé et a déclaré que cette mesure devrait être adoptée. Conformément aux dispositions de la présente loi, la personne qui demande un divorce doit intenter l'action dans la province où a eu lieu l'abandon. Ainsi, dans le cas où un citoyen de la Colombie-Britannique épouse une jeune fille en Ontario, l'amène avec lui dans la Colombie-Britannique et l'abandonne dans cette dernière province, l'épouse peut être obligée de retourner vivre à son domicile, en Ontario. Elle possède les éléments de preuve qui lui permettraient de divorcer, mais il lui faudrait revenir dans la province où elle fut abandonnée afin d'entamer une poursuite. L'amendement projeté permettra à la demanderesse d'entamer une poursuite devant les tribunaux de la province où elle est domiciliée, à condition qu'elle y ait vécu au moins deux ans.

CONDITIONS OUVRIÈRES

VISITE À OTTAWA DES REPRÉSENTANTS DES OUVRIERS DES AVIONNERIES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire demander des éclaircissements au premier ministre sur une question que l'on m'a signalée cet après-midi. Environ trente délégués de la succursale n° 712 du syndicat de la Montreal Aircraft, mandataires d'une vingtaine de mille ouvriers répartis dans quatre avionneries de Montréal, sont actuellement à Ottawa. D'après ce qu'ils m'ont dit, la situation s'est tellement gâtée que je me vois forcé de demander au premier ministre s'il est disposé à intervenir pour le bien de la nation, afin que les choses n'aillent pas de mal en pis. C'est en toute bonne foi que je l'y invite, car le bien du pays exige que le premier ministre cause avec ces hommes et intervienne peut-être afin d'empêcher la situation de dégénérer au point d'entraver notre production de guerre. J'espère qu'il prendra note de ma proposition.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Qu'il me soit permis de faire observer à mon honorable ami, ainsi qu'aux membres de la Chambre, qu'à ce moment de la guerre, il n'y a naturellement rien de plus important—abstraction faite du service militaire outre-mer—que la continuité de la production de guerre en notre pays. Aussi ai-je tout fait, pour seconder ces deux grands objectifs. Quant à la demande directe que formule mon honorable ami, m'invitant à solliciter, et de ma propre initiative je suppose, une entrevue auprès de membres du syndicat de l'avionnerie actuellement de passage dans la cité, je lui ferai observer—ce qu'il comprendra du reste parfaitement, j'en ai la conviction—que dans des questions de cette nature je suis contraint de tenir compte non seulement des circonstances présentes mais encore ce que l'on pourrait venir à considérer comme la façon d'agir admise et établie. C'est le ministère du Travail qui est chargé, au premier chef, de s'occuper des différends industriels. Je n'ignore pas que des délégués des ouvriers en avionnerie étaient de passage ici samedi dernier et que d'autres étaient ici encore aujourd'hui. J'ai communiqué samedi avec le ministère du Travail pour m'informer de ce qui se faisait, en vue de s'aboucher avec ces délégués. On me répondit que trois ou quatre de ces derniers étaient alors en conférence avec un ou plusieurs hauts fonctionnaires du ministère du Travail et que ceux-ci prenaient acte des vœux formulés par les délégués. Je crois d'ailleurs que la question soulevée par mon honorable ami relève en partie de la commission régionale établie à Québec et je crois savoir qu'un fonctionnaire du ministère du Travail s'est rendu à Québec, et y est vraisemblablement encore aujourd'hui, en vue d'enquêter en la matière.

Je veux que l'on sache et que l'on comprenne bien que si je dois intervenir personnellement dans des différends industriels, la question doit d'abord être étudiée soigneusement devant tout le cabinet. A titre de premier ministre, et avec toutes les responsabilités qui m'incombent, bien que je voudrais être en mesure de le faire, je ne puis songer à recevoir toutes les délégations qui se présentent à Ottawa pour discuter de différends industriels. En outre, il y a lieu, je crois, de faire preuve de la plus grande prudence avant que le Gouvernement, comme tel, intervienne dans un différend qu'il est possible de régler entre les intéressés en recourant d'abord au mécanisme que l'Etat a établi à cette fin.

Je prendrai la requête de mon honorable ami en sérieuse considération, mais je veux qu'il soit bien compris que toutes ces questions doivent suivre la procédure bien connue qui a été établie pour en faciliter le règlement.

M. GRAYDON: D'après les renseignements que j'ai obtenus, cette proposition présuppose que déjà tous les moyens propres à assurer un règlement ont été étudiés. De plus, pour peu que le premier ministre ait une fausse impression quant à la cause du conflit, je ferai remarquer qu'il ne s'agit pas, dans le présent cas, d'un différent entre employeurs et employés. Je demanderai au premier ministre s'il peut nous promettre que la question sera soumise au cabinet dans le cas où il lui serait impossible d'intervenir lui-même dans ce conflit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il me fait plaisir de déclarer que je verrai à ce que la question soit soumise à l'étude immédiate du Gouvernement. De fait, ce dernier s'en est déjà occupé.

RAPPORTS CONCERNANT LE CHÔMAGE À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire savoir du ministre du Travail (M. Mitchell) si l'on a appelé son attention sur le rapport de plusieurs employés de Winnipeg que des industries de guerre ont remerciés de leurs services. Le ministre me dira-t-il quelles mesures prend son ministère pour parer à cette grave situation?

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. l'ORATEUR: Je prie l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton*.

M. COLDWELL: Qu'on me permette de signaler que la question est urgente pour les huit mille chômeurs de Winnipeg.

L'hon. M. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Le sujet de la question posée par l'honorable député est à l'étude depuis quelque temps au ministère du Travail. Il est vrai qu'à Winnipeg huit mille chômeurs, hommes et femmes, sont inscrits sur les listes. Ce nombre comprend, si j'ai bonne mémoire, quelque cinq milles femmes qui ont donné leurs noms lors de l'inscription des femmes mariées. Il est également vrai que, dans la région de Winnipeg, pour les hommes sans emploi, des situations ont toujours été disponibles, dans les forêts, dans les mines et sur les fermes. Ce matin même, cette question a été discutée dans mon ministère en présence des surintendants régionaux de l'assurance-chômage et nous nous rapprochons rapidement d'une solution. Depuis que nous avons attaqué ce problème, nous avons transféré 1,500 femmes dans l'Est et nous croyons qu'il nous sera possible d'y transporter également des hommes. L'honorable député, qui vient de Winnipeg, connaît sans doute les difficultés que nous y avons rencontrées surtout relativement aux célibataires. A mon sens, il n'est que juste d'affirmer que plusieurs des chômeurs de cette localité sont du genre qu'on retrouve partout; plusieurs approchent le point où ils ne seront plus employables, ce qui, en soi, constitue un problème sérieux.

Quant aux femmes, depuis quelques mois, les services combattants en recrutent un certain nombre pour la marine, l'armée et l'aviation. C'est un genre d'emploi qui s'offre à l'heure actuelle.

Non seulement à Winnipeg, mais dans tous nos grands centres, il est inévitable qu'on passe des périodes comme celle que nous traversons présentement où il se produit une crise locale de chômage. Le ministère du Travail agit en étroite collaboration avec le ministère des Munitions et approvisionnements pour placer ces gens-là où leurs services peuvent être le plus utiles.

ÉLECTIONS CONTESTÉES

CIRCONSCRIPTION DE STANSTEAD—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RAPPORT DU COMITÉ DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-S. ROY (Gaspé): Je désire poser une question au Gouvernement. En conséquence d'une motion présentée le 30 juillet dernier par le premier ministre (M. Mackenzie King), le comité des privilèges et élections a été prié de fixer la date des élections dans le comté de Stanstead, province de Québec. Le comité en question a-t-il présenté un rapport, et s'il ne l'a pas fait, le prochain comité y verra-t-il?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le comité appelé à fixer la date des élections dans le comté de Stanstead n'avait pas présenté de rapport à la fin de la dernière session. Le comité des privilèges et élections sera reconstitué immédiatement après le débat sur l'Adresse, et j'ai l'intention, dès sa reconstitution, de proposer de lui confier la question des élections dans le comté de Stanstead, laquelle relève des élections contestées.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 29 janvier, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce), tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la plupart des honorables députés sympathisent avec moi, j'en suis sûr, comprenant l'énervement qu'éprouve un député ordinaire, d'abord à l'occasion de son premier discours à la Chambre et puis,—chose qui n'arrive pas au grand nombre,—quand il prononce son premier discours comme chef de l'opposition. Comme je l'ai dit vendredi, je me mets à l'œuvre avec beaucoup d'humilité. Ce sont des nouvelles fonctions dans un nouveau domaine et dans des circonstances presque entièrement nouvelles. Au début de mes remarques, je vais faire quelque chose que j'avais décidé de ne pas faire, c'est-à-dire consacrer du temps à des

félicitations au proposeur (M. Harris) de l'adresse en réponse au discours du trône et au député (M. Hallé) qui l'a appuyée. Afin que cela ne paraisse pas créer un précédent, permettez-moi de dire sans tarder qu'après avoir siégé à la Chambre pendant sept ans, je puis légitimement condamner la pratique de remplir le hansard, pendant une période d'un peu plus de deux mois, de remarques élogieuses envers les deux motionnaires. Mais je veux faire une exception cette fois-ci, parce que les deux honorables députés en question sont des membres de nos forces armées, et je ne veux pas tant les féliciter que rendre hommage à ce qu'ils représentent dans notre vie nationale et à ce qu'ils sont pour chacun de nous.

Je me dois aussi d'ajouter un mot à l'endroit de l'honorable représentant de Grey-Bruce (M. Harris), mon ancien camarade de classe. A mesure que le premier ministre (M. Mackenzie King) et moi avançons en âge, nous aimons à nous remémorer nos amis de jadis.

Je suis sûr que je me fais l'interprète des honorables députés en général lorsque j'affirme qu'il est pour moi une autre très bonne raison de mentionner ces deux honorables représentants. Je voudrais faire mien le principe qui veut que nous ne pouvons jamais trop faire à cette époque-ci pour créer et développer l'union entre les deux grands éléments, anglais et français, de notre population. J'ai été aussi heureux, je crois, que la plupart des honorables députés en comptant, au cours des années écoulées, plusieurs amis intimes dans les deux groupes de la Chambre. Je tiens à leur rendre hommage et je le fais en cette circonstance en adressant mes félicitations à ces deux honorables représentants, alors qu'autrement je n'avais pas l'intention de suivre cette coutume.

Si nous tenons à ajouter au prestige de la Chambre, je pense qu'il est plusieurs choses analogues aux compliments coutumiers et purement traditionnels que l'on devrait supprimer, qui signifient bien peu de chose et qui embarrassent parfois ceux à qui ils sont adressés. Il n'est pas de meilleure occasion que celle-ci pour commencer cet élagage de choses inutiles du passé, surtout en une session de guerre du Parlement.

Le premier ministre et la députation en général seront peut-être intéressés maintenant à entendre quelques remarques, que je ferai à titre de chef provisoire de mon parti, au sujet de la ligne de conduite de l'opposition officielle au cours de la présente session. Personne ne niera, je crois, que durant les années que j'ai siégé comme simple député, j'ai toujours évité de faire preuve d'un esprit de parti étroit, désuet, borné et mesquin. Du moins me suis-je efforcé de n'y pas verser et je n'ai aucun désir de me départir de ce principe personnel bien établi. Aujourd'hui que le Canada lutte pour sa survivance, ce n'est pas le temps d'accentuer aucune des divisions artificielles qui peuvent exister. C'est assurément fondamental. A mon avis, notre devoir, —c'est ainsi que je conçois le mien,—est de traiter chaque citoyen, quelles que soient ses opinions politiques, comme un Canadien avant tout et partout. Je le dis en toute sincérité au premier ministre, nous ne devons pas oublier que ce gouvernement est notre gouvernement, celui du peuple canadien, et qu'il est chargé de responsabilité fort lourdes et assujettissantes, surtout en temps de guerre. Le nouveau parti progressiste conservateur que je dirige en ce moment s'efforcera pendant la présente session d'éviter tout embarras inutile aux membres de l'administration actuelle dans la tâche sérieuse qui leur incombe de gagner la guerre. L'enjeu est tellement important pour notre pays et pour l'empire que nous devons éviter les discussions mesquines pendant que l'ennemi nous menace tous.

Afin que personne ne prenne cet exposé de nos intentions comme une approbation générale d'une politique fausse, d'une administration peu judicieuse ou d'une façon inefficace ou désordonnée de diriger l'effort de guerre, je tiens à dire bien clairement que, lorsque nous croirons que l'intérêt national l'exige, et pour ce seul motif à l'exclusion de toute raison secondaire, nous critiquerons de façon pratique et nous nous opposerons résolument à la politique du Gouvernement. La loyale opposition de Sa Majesté est à peine moins importante que le Gouvernement lui-même. L'idée que je me fais des devoirs de cette opposition en temps de guerre, me porte à réclamer des principes clairs et pratiques, des mesures efficaces et suffisantes pour la réalisation d'un effort total en vue de la victoire, ainsi qu'une vérification minutieuse des dépenses de l'Etat. S'il est une chose par-dessus tout qu'une opposition doive faire, en temps de paix comme en temps de guerre, c'est de tâcher de s'assurer que chaque dollar perçu des contribuables canadiens soit dépensé sans gaspillage. C'est ce que nous de l'opposition nous efforcerons d'accomplir au cours de la session actuelle.

J'ai tenté, comme tous les honorables membres de cette Chambre l'ont fait, j'en suis sûr, d'observer certains idéals dans la vie publique. Il y a peut-être dans notre pays des gens à qui les idéals fournissent matière à plaisanterie. Il peut se trouver des gens qui ne croient guère à la nécessité que des hommes dans la vie publique aient des principes. Il arrive que nos idéals et nos principes soient relégués dans

l'ombre par les questions dont nous sommes saisis mais, pour ma part, je crois que tout homme public doit avoir un idéal et que cet idéal doit être élevé. L'un des idéals que chacun d'entre nous, que chaque homme public, que chaque parti, doit avoir à cœur d'atteindre, c'est le parfait consentement à rendre service à notre pays et à notre population. Une fois cet idéal consenti, nous aurons sûrement l'occasion de servir dans une mesure encore plus grande. Je n'ai pas à m'excuser de tendre vers un idéal dans la vie publique. Si nous voulons une saine démocratie, pour la conservation de laquelle il vaut la peine de nous battre, n'ayons pas honte de proposer un idéal élevé à ceux qui attendent de nous des directives.

Depuis plusieurs mois, un mouvement nouveau, progressif et agressif a pris naissance au sein de la masse de la population, comme celle que nous voyons en cette enceinte. Que le premier ministre ne se méprenne pas sur le sens des expressions que je puis employer; quoi qu'il en soit, il est manifeste qu'il existe au pays depuis longtemps un sentiment de vif mécontentement au sujet de certains aspects de la présente administration. En toute justice pour le premier ministre et le Gouvernement, j'irai même jusqu'à dire que très souvent un gouvernement peut tout aussi bien être condamné pour ses bonnes actions que pour ses mauvaises. Néanmoins, ce qui est clair, c'est que notre population s'efforce de trouver moyen de faire entendre ses protestations contre la présente administration autrement que par l'intermédiaire de ceux qui se font les protagonistes d'un état socialiste au Canada; cela soit dit sans vouloir nullement jeter du discrédit sur la personnalité de ceux qui siègent à ma gauche.

Dans un pays jeune comme le nôtre, où la population désire conserver son esprit d'initiative et d'individualité en dehors de toute réglementation trop rigoureuse de l'Etat, on verra facilement la raison d'être d'un nouveau mouvement né du mécontement causé d'une part par le Gouvernement et de l'autre par l'inertie de ceux qui faisaient entendre le plus de critiques. Le nouveau mouvement conservateur progressiste, dont l'origine remonte à plusieurs mois avant le congrès de Port-Hope, a pris forme à ce congrès de septembre dernier. Les propositions adoptées à cette occasion étaient franchement surprenantes pour un grand nombre de gens fidèles aux théories du passé. Néanmoins, ces propositions étaient à la base d'une nouvelle charte destinée aux gens du peuple. Il ne s'agissait pas d'un manifeste conforme aux traditions de parti. On n'était pas en présence d'une organisation politique vétuste. Au contraire, c'était une sorte de mouvement d'avant-garde faisant entendre un sentiment public qui prenait de plus en plus d'ampleur et qui ne s'élevait pas du sein d'un parti unique mais de toute la population.

Le choix de l'honorable John Bracken, alors premier ministre du Manitoba, au congrès de Winnipeg, était le résultat logique de ce mouvement populaire. Le programme défini à ce congrès de Winnipeg constitue un autre exemple de la façon dont les exigences des gens du peuple avaient réussi à se faire entendre. Il convient de voir dans le nouveau mouvement que dirige l'honorable John Bracken un sincère effort pour régler de façon satisfaisante les importants problèmes qui se posent à notre pays en temps de guerre. Ces problèmes devront être résolus avant la fin de la guerre. Je veux maintenant appeler l'attention de la Chambre sur une question qui, à mon sens, l'emporte sur toutes les autres. Que les honorables députés approuvent ou n'acceptent pas le programme et les principes arrêtés à la convention de Winnipeg, personne ne peut douter de la sincérité des intentions de ceux qui défendent aujourd'hui ce programme. Il se peut que les événements nous démentissent; il est possible aussi qu'ils nous donnent raison. Ces considérations, cependant, cèdent le pas au fait que nous sommes sincères en préconisant ce programme.

Certains remonteront le cours du temps et se moqueront du double nom de notre parti. Nous n'avons pas honte de l'alliance qu'indique le nom de notre parti entre les progressistes et les conservateurs. Il y a plus encore. Je dirai même que pour ma part, et je crois qu'il en est de même de tous les citoyens de notre pays, je n'ai jamais porté une bien grande attention aux étiquettes artificielles d'un parti. En définitive, le nouveau mouvement conservateur progressiste sera accepté par la population du Canada, non pas pour l'étiquette qu'il porte, mais bien pour les services qu'il rendra au Canada et pour les résultats qu'il obtiendra.

Il est reconnu depuis longtemps qu'une forte opposition contribue à rendre le gouvernement plus fort. La plupart de nos concitoyens sont convaincus que le regain de vitalité de notre parti au pays a déjà produit de merveilleux résultats. Dans les quelques jours qui suivirent le congrès de Winnipeg, où l'on avait recommandé de mieux rétribuer les hommes des différents services armés ainsi que les personnes à leur charge, le Gouvernement a effectué des changements qui, dans l'ensemble, sont une réplique du programme adopté par notre parti. Je félicite le cabinet d'avoir agi de la sorte. Ainsi qu'en fait foi le discours du trône, la proposition formulée par notre nouveau chef, M. Bracken, et tendant à l'adoption d'un régime de sous-secrétaires parlementaires, a déjà eu des répercussions. Le

premier ministre rétorquera peut-être que les grands esprits se rencontrent, mais de deux grands esprits le meilleur est celui qui devance l'autre.

L'importance qu'on a attachée, à Winnipeg, à l'initiative de mesures sociales au Canada a également trouvé un écho dans le discours du trône. Cet écho est faible sans doute, mais il n'en constitue pas moins un hommage à notre adresse. Sous quelque angle qu'on l'envisage, le congrès de Winnipeg est une belle réalisation du temps de guerre, dont le pays bénéficiera.

J'aborde maintenant un autre sujet qui est d'une grande importance pour nous tous. Depuis que le Parlement s'est séparé, les troupes canadiennes ont vu le feu dans l'affaire si discutée de Dieppe. Rien ne m'autorise à me constituer stratège en chambre; aussi veux-je bien laisser à d'autres le privilège de s'étendre sur ces questions. Cet après-midi, au nom du parti que je dirige en cette enceinte, je tiens à rendre hommage au courage, à la vaillance et à la bravoure dont nos soldats ont fait preuve dans des circonstances qui, aux yeux de nombre d'entre nous imparfaitement au courant peut-être des tactiques militaires, ont paru présenter des difficultés virtuellement insurmontables.

A la fin de la première grande guerre, le Canada avait récolté des distinctions sans nombre sur le champ de bataille. Notre premier contact terrestre avec l'ennemi au cours de la présente guerre a valu à l'un de nos plus illustres soldats canadiens, le lieutenant-colonel Merritt, de Vancouver, rien moins que la croix Victoria. Nombre d'autres officiers et soldats ont reçu des récompenses et décorations pour la bravoure dont ils ont fait preuve à cette occasion. L'épisode de Dieppe a servi au moins à révéler au monde entier que cette même ardeur combative des soldats canadiens qui, sur les théâtres d'outre-mer, a tellement ajouté au prestige et à la réputation de notre pays au cours de la dernière guerre, s'est bien maintenue et manifestée au cours de la guerre actuelle. Je rends donc hommage au Canada et à ses soldats.

On nous a informés ces jours-ci de l'importante et mémorable réunion à Casablanca de MM. Churchill et Roosevelt. J'invite le premier ministre à bien élucider dans son discours divers points importants qui découlent de la réunion de Casablanca. Peut-être aurait-il l'obligeance, s'il en a le temps cet après-midi, de répondre à ces questions car, à mon sens, il importe extrêmement que le public, en soit informé. Ces questions, les voici:

(1) Le gouvernement canadien a-t-il été tenu parfaitement au courant de la discussion, et a-t-il été consulté quant aux décisions prises?

(2) Le gouvernement canadien est-il lié par les décisions prises, et approuve-t-il entièrement ces dernières?

[M. Graydon.]

(3) Le premier ministre avait-il été invité à cette conférence?

(4) Le Gouvernement avait-il conseillé à l'une des Nations Unies, ou à toutes les Nations Unies, l'institution d'un conseil suprême de guerre, au sein duquel toutes les Nations Unies seraient représentées, afin d'assurer la coordination des efforts tentés pour la cause commune?

Le premier ministre, j'en suis sûr, reconnaîtra sans hésiter la nécessité d'un tel conseil, ou, dans le cas où la chose ne serait pas possible,—et il peut exister plusieurs raisons qui s'y opposent mais qu'il vaut mieux peut-être taire en ce moment,—le premier ministre nous dira-t-il s'il y a lieu d'espérer la création d'un conseil impérial de guerre, afin d'assurer le maintien d'une liaison plus intime entre les diverses nations du commonwealth britannique.

Le public en général, reconnaît la nécessité d'une plus grande coordination de l'effort de guerre des Nations Unies. Cette nécessité devient plus apparente de jour en jour. Un tel conseil de guerre, ou un plan commun pour la défaite de nos ennemis, raffermirait le courage de notre population. Et, monsieur l'Orateur, l'unité du temps de guerre assurerait l'unité en temps de paix, chose, dirais-je, qui revêt une importance énorme en ce moment.

Quelle est la situation en ce qui concerne nos propres forces armées outre-mer? Je prie le premier ministre de répondre à cette question cet après-midi.

J'avertis sans plus tarder le Gouvernement que l'opposition officielle ne lui permettra que rarement durant cette session, et uniquement lorsqu'il s'agira de questions absolument confidentielles, de se retrancher derrière l'expression bien connue de tout le pays: "Ce n'est pas dans l'intérêt public." Je comprends que le Gouvernement doit taire tout renseignement susceptible d'assister l'ennemi; mais les dirigeants se sont souvent retranchés derrière ces six mots pour se dérober aux demandes de renseignements qui n'auraient en rien assisté l'ennemi.

Le premier ministre ne m'en voudra sans doute pas si j'affirme que dans tout le pays l'expression "ce n'est pas dans l'intérêt public" est considérée presque comme une farce. Un fait m'a été relaté récemment, et il semble fondé sur la vérité. Une femme était témoin dans une cour de justice de l'Ontario, et au procureur général qui lui demandait son âge, —le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) aurait sans doute montré plus de sagacité,—elle répondit: "J'ai juste trente ans". Le procureur de lui faire observer: "Au cours d'un témoignage que vous rendiez il y a cinq ans, vous avez déclaré, comme en font foi les dossiers, que vous aviez alors trente ans." Le témoin répliqua: "J'en conviens, car je ne suis pas de celles qui se

démentissent du soir au lendemain." Le procureur insista pour savoir quel était au juste son âge,—c'était sans doute un lecteur insatiable du hansard,—et la femme répondit: "Il n'est pas dans l'intérêt public que je donne ce renseignement."

On devra nous soumettre tous les renseignements qui ne sont pas d'un caractère absolument secret. N'oublions pas que c'est la population canadienne qui acquitte les comptes et qu'elle a le droit de savoir ce qui se passe et de quelle façon on dépense son argent. Je demande donc au premier ministre de donner au public canadien, cet après-midi, au cours de son discours, des renseignements complets sur la façon dont on répond aux besoins de nos armées. Notre contingent outre-mer est-il assez nombreux et avons-nous les réserves suffisantes pour maintenir nos effectifs au chiffre qui convient? Je lui demande de dire toute la vérité et de citer des chiffres à l'appui. Au cours de la session, nous nous attendons qu'on nous soumette un nouveau projet d'utilisation du capital humain. Ce problème, j'en suis absolument convaincu, n'a jamais, depuis le début des hostilités, été abordé avec courage par le gouvernement actuel. Le premier ministre a eu l'obligeance d'accepter tant de fois nos programmes qu'il devrait en accepter volontiers un autre. Voici le programme adopté par le parti progressiste conservateur à sa convention du 11 décembre, tenue à Winnipeg:

Reconnaissant que le conflit universel dans lequel le Canada est engagé exige un effort militaire total, nous avons foi au service sélectif national obligatoire et nous croyons que tous ceux qui sont choisis pour faire partie de nos armées devraient être disponibles pour tous les fronts. Nous avons foi en l'utilisation totale et efficace et en l'allocation appropriée pour fins de guerre, par la coercition si la chose est nécessaire, de toutes les ressources du Canada, y compris l'agriculture, l'industrie et la finance...

Je prie quelques-uns des honorables députés qui siègent à ma gauche de bien écouter ces dernières paroles.

...ainsi que le capital humain et nous estimons qu'en tout temps, nous devrions nous efforcer, autant que possible, d'assurer l'égalité dans les sacrifices.

D'autres députés de notre parti traiteront peut-être plus à fond la question du capital humain et de nos forces armées que je l'entends faire en l'occurrence. On ne peut guère contester le fiasco de la politique ministérielle à cet égard. Depuis le début des hostilités, il n'existe aucun plan courageux, hardi et efficace d'utilisation rationnelle de nos ressources humaines. Aucun plan d'ensemble n'a existé. Il n'y a pas eu de coordination. Au contraire, d'après l'observation des affaires à la Chambre, il me semble que l'industrie, l'agriculture et les forces armées, loin de collaborer, se sont disputé entre elles notre capital humain.

Le programme de service sélectif long en promesses, a été très court en réalisations. Son application, surtout depuis quelques jours, a été faible et timorée. L'absence d'un plan d'ensemble relativement au capital humain au Canada a produit un effet désastreux et a contribué à un degré important,—c'est l'aspect déplorable de la chose,—à l'affaiblissement de notre effort de guerre général. La façon d'agir au hasard et au petit bonheur au cours de ces années critiques a été cause que l'exode des cultivateurs vers les usines de guerre et vers les services armés a créé l'un des problèmes alimentaires les plus dangereux et d'autres facteurs qui sont parmi les plus épineux qui aient jamais surgi au Canada.

Nombre de personnes des régions rurales sont d'avis que, dans les prochains mois, le Canada se trouvera en face d'une crise de production agricole. En temps de guerre, il devient évident que chacun doit accomplir la tâche qui lui permettra de contribuer le mieux à la victoire. Sous ce rapport, la responsabilité des directives retombe largement sur le régime au pouvoir. S'il ne réussit pas à adopter et à mettre en œuvre un plan qui permette l'emploi efficace de notre capital humain, il fait sérieusement obstacle à un plein effort national. Le temps presse; déjà un grand tort a été causé, mais il est encore temps de réparer une partie des pertes. J'engage fortement le Gouvernement à s'attaquer immédiatement et courageusement au problème. On comprend difficilement l'omission, dans le discours du trône, de mesures remédiant à cet urgent problème national, car la crise est arrivée.

Avant d'aborder le sujet de la main-d'œuvre, je tiens à exprimer une idée purement personnelle. En deux occasions successives j'ai dû mon élection à la Chambre des communes aux ouvriers et aux agriculteurs. Je crois avoir une connaissance nette des problèmes qui se posent au travailleur et à sa famille. Il est essentiel de bien connaître soi-même ceux qui composent ces deux grands éléments de la population. J'ai eu l'avantage de vivre dans un quartier ouvrier de ma ville et j'y vis encore maintenant. Ma connaissance de la classe ouvrière n'est donc pas seulement théorique et quand je parle d'ouvrier c'est à titre de voisin. L'ouvrier est l'ami fidèle et constant de ceux en qui il a confiance, et il a tôt fait de reconnaître les gens à qui il peut se fier. Pendant ces années-là, il n'a pas eu le sort qu'il méritait, et à mon sens il n'a pas obtenu des hommes politiques en général ainsi que du public la sympathie et la compréhension auxquelles il a droit. Ceux d'entre nous qui depuis plusieurs années ont plaidé sa cause au Parlement ont agi en pleine connaissance du fait que si un groupe de notre population

a jamais eu besoin de défenseurs zélés dans les parlements du Canada, c'est bien la classe ouvrière. Trop souvent les efforts tentés par les ouvriers en vue de s'associer à leurs camarades afin d'obtenir justice pour eux-mêmes et pour leurs familles ont été faussement représentés et mal interprétés. Que personne parmi ceux qui représentent l'opinion publique éclairée ne vienne jamais me dire que les ouvriers canadiens sont dangereux. Je m'inscris en faux contre une telle assertion. Les ouvriers n'ont jamais compromis les véritables principes démocratiques, et je crois connaître assez bien la classe ouvrière pour savoir qu'il n'en sera jamais ainsi.

En cette première occasion que j'ai de diriger l'opposition, j'éprouve beaucoup de satisfaction à élever la voix à la Chambre des communes pour la défense des ouvriers; de plus, ce n'est pas là une expérience nouvelle pour moi. Rien ne me cause plus de satisfaction que l'attitude prise par le parti progressiste conservateur lors de la convention de Winnipeg. Si je puis me permettre de revenir sur ce point, dans l'espoir que le premier ministre (M. Mackenzie King) prêtera l'oreille—je rappellerai ce que ce parti a déclaré:

Afin que l'initiative privée puisse demeurer un élément du régime économique le plus propre à assurer la stabilité, la prospérité et la sécurité, et comme corrollaire nécessaire de ce régime, que la liberté d'association et d'organisation puisse être garantie aux ouvriers, et afin que la confiance puisse renaître entre l'industrie et le travail et que de bonnes relations puissent être établies entre eux, cette convention recommande:

Je ferais mieux, je pense, de signaler la chose à l'attention de mes amis à ma gauche.

M. BLACKMORE: Lesquels?

M. GRAYDON: Autant que je sache, cela vous regarde tous. En particulier, je signale l'affaire à ceux qui se proclament parfois, ce que je refuse de croire, les champions attitrés des ouvriers:

1. Des relations ouvrières uniformes seront établies dans tout le pays en vertu d'accords entre le Dominion et les provinces, de lois appropriées, ou en confiant au Dominion toute juridiction en matière de travail industriel.

2. Les contrats collectifs sont désirables et nécessaires dans l'intérêt des ouvriers, de l'industrie et du bien-être social de la population.

3. Les ouvriers auront entière liberté de s'associer, de s'organiser et de désigner des représentants de leur choix, en vue d'arrêter les conditions de leur travail, et au besoin, les patrons devront accorder des contrats collectifs à leurs employés.

4. Un organisme bien défini sera établi en vue du choix et de l'acception de ceux qui auront droit de représenter les employés aux pourparlers relatifs aux contrats collectifs, c'est-à-dire lorsque s'élèvera un différend ayant trait à l'organisme chargé de ces contrats.

5. Les disparités de traitement au détriment d'un employé ou d'un employé éventuel en raison de son activité en marge de tout organisme ouvrier seront prohibées.

6. Le ministère du Travail établira un service complet de conciliation en vue d'en arriver à un prompt règlement des disputes.

7. On procédera à la création d'un conseil national des relations ouvrières, lequel comprendra un nombre égal d'employés et d'employeurs et un président chargé de représenter l'intérêt public; ce conseil sera de caractère judiciaire et de nature à amener l'établissement d'une jurisprudence ouvrière reconnue.

8. Les différends industriels qui ne pourront être réglés par voie de conciliation ou autrement seront soumis à la décision du conseil national des relations ouvrières qui en fera rapport et dont les séances seront publiques.

9. Le conseil national des relations ouvrières sera autorisé, à l'occasion d'une plainte ou de sa propre initiative, à faire enquête sur tout organisme ouvrier ou toute association patronale et à s'assurer que les initiatives de ces organismes ne sont pas contraires aux intérêts de leurs membres, ne s'opposent pas au libre jeu du droit au travail que la démocratie confère à l'individu et ne sont pas préjudiciables à l'intérêt public, et qu'il n'existe aucune contrainte ou domination à l'égard d'un organisme ouvrier ou de ses membres.

10. On accordera aux ouvriers le droit d'être représentés dans les conseils ou commissions ministériels...

Je reviendrai là-dessus dans un moment.

...qui, directement ou indirectement, s'occupent de questions touchant les intérêts ou le bien-être des ouvriers.

11. Le Gouvernement devrait favoriser et aider l'établissement de comités de production composés d'ouvriers et de patrons dans l'intérêt d'un effort de guerre maximum et afin de faciliter la réalisation de relations ouvrières établies sur une base solide et durable.

12. On accordera aux ouvriers, là où la chose est possible, des congés convenables sans retenue sur les salaires.

La population canadienne s'inquiète naturellement de l'agitation manifestée par les ouvriers dans certaines industries. Toutefois, trop nombreux sont au pays ceux qui s'empressent de jeter tout le blâme sur la main-d'œuvre. Soyons justes.

M. MacINNIS: Très bien.

M. GRAYDON: J'ai au moins un approbateur dans cet angle de la Chambre; j'en suis heureux.

M. MacINNIS: C'est ici qu'ils se trouvent,—non là-bas.

M. GRAYDON: C'est le moment pour eux de s'affirmer. Dans la stabilisation des prix et des salaires il est bien plus facile d'aggraver les injustices que de les faire disparaître. Le Gouvernement a pour devoir,—et soit dit avec tout le respect que je lui dois, je prétends qu'il ne s'en acquitte pas,—d'éviter que les causes de malaise, allant parfois jusqu'à l'action concertée, n'existent pas et encore moins ne se perpétuent. Je lui demande de modifier sa politique en matière de salaires,

pour en adopter et pratiquer une qui sera rationnelle, qui assurera un maximum de production et garantira aux travailleurs la place à laquelle ils ont droit comme principaux partenaires de notre démocratie canadienne.

J'en arrive maintenant à un autre aspect très important, de notre activité nationale qui présente plusieurs problèmes épineux. Bon nombre de Canadiens, surtout dans les régions rurales, comptent l'agriculture parmi nos victimes de guerre. Dans maintes régions agricoles du pays, nos excédents dont nous tirions une telle gloire en temps de paix sont devenus, sauf pour le blé, choses du passé. N'est-il pas révoltant, monsieur l'Orateur, de songer qu'un des plus grands pays agricoles du monde entier en est réduit à présenter son coupon de rationnement pour obtenir du beurre et, chose possible demain pour obtenir du bœuf? Inutile d'insister, je crois; il suffit de signaler le fait. Mais n'est-ce pas là un état de choses révoltant? Chaque coupon de beurre présenté chez l'épicier est une preuve muette mais irréfutable du manque de prévision dont ont fait preuve nos commissions de produits agricoles et de contrôle des prix en temps de guerre. Je ne voudrais pas être trop prodigue de conseils à l'endroit du premier ministre, mais qu'il aille donc à la campagne et qu'il cause avec certaines femmes de cultivateurs; il verra ce qu'elles pensent d'un régime qui force non seulement les femmes des villes, mais elles-mêmes, les femmes de cultivateurs, à présenter des coupons de rationnement avant de se procurer du beurre. Qu'il se fixe convenablement sur ce point. Son attention a dû être prise en défaut, autrement il n'aurait jamais toléré un tel état de choses. Il y a longtemps que le pays n'a vu une telle imprévoyance.

Quelqu'un a dit que le patriotisme est le dernier refuge de la canaille; mais le rationnement, est assurément le dernier refuge de l'incompétence administrative. J'aurais cru que les conditions actuelles dans le domaine agricole au pays auraient dû inquiéter le Gouvernement au point de mériter au moins une mention dans le discours du trône. Mais le seul conseil que l'on ait donné à Son Excellence a été, apparemment un mauvais conseil. Le ministère a donc exposé son plan pour les cultivateurs, ce qu'il entendait faire pour eux et voici ce qu'il a dit: qu'il s'était mis à l'étude de la situation. Etudier une situation, voilà qui est fort bien, mais il faut mieux qu'une simple étude pour répondre aux besoins de l'agriculture en ce moment. Le discours du trône dit que le Gouvernement:

> A déjà commencé l'étude des conventions internationales et des mesures domestiques qui contribueront à assurer des revenus suffisants aux producteurs primaires ainsi que du travail à tous après la guerre.

Les cultivateurs du Canada n'en seront pas très réconfortés s'ils doivent comprendre par là qu'il faut attendre la fin de la guerre pour le redressement de ces injustices. Le cultivateur a le sentiment,—c'est ce qu'un bon nombre d'entre eux m'ont affirmé tout comme à d'autres membres de la Chambre,—qu'il est oublié au sein de notre économie canadienne. Je déplore que l'on n'ait pas pensé davantage au cultivateur dans le discours du trône.

En stabilisant les prix en vue de parer à une inflation vertigineuse pendant la période de guerre, cette politique a eu pour effet, pour ce qui est de l'agriculture, de stabiliser l'inégalité du revenu national de telle sorte que l'agriculture s'est trouvée incapable de fournir un apport convenable à notre effort de guerre. Nous devons envisager la production des vivres comme nous envisageons celle de tout autre matériel de guerre. Si telle a été la politique du Gouvernement, je dois dire alors que l'agriculture a été l'objet d'un traitement différent de celui des autres industries de guerre. Depuis, le début de la guerre jusqu'à nos jours la main-d'œuvre expérimentée a graduellement, mais sûrement, disparu de nos fermes. Parler de l'embauchage d'un ouvrier agricole expérimenté est maintenant presque chose du passé. Je ne sais pas où on pourrait trouver un tel homme. Ce n'est certainement pas dans ma région et je ne crois pas qu'on puisse le trouver ailleurs au Canada.

Le fixation d'un plafond aux prix de gros des produits agricoles a eu pour effet, dans bien des cas, de réduire la production de ces denrées essentielles. Je ne crois pas qu'il faille aux honorables députés surtout ceux qui viennent des centres ruraux, consulter des statistiques arides, pour constater qu'en somme les cultivateurs ne retirent qu'une faible et insuffisante part de notre revenu national. De fait, plus de 30 p. 100 de la population,—c'est la proportion que représentent les cultivateurs, —touchent moins de 15 p. 100 du revenu national.

Je crois, certes, me montrer bien modéré en disant que le mécontentement est grave dans les régions rurales à l'heure présente. On aura beau dire que les prix des produits agricoles ont monté. La chose est vraie dans certains cas. Je tiens à dire, cependant, au premier ministre que ce n'est pas encourageant pour le cultivateur canadien de constater, en lisant son journal, qu'il existe une différence marquée entre les prix que lui rapportent ses animaux et ses porcs et ceux que reçoit son cousin le cultivateur américain, de l'autre côté de la frontière, sur les marchés de Chicago et de Buffalo.

Le programme actuel du Gouvernement comporte naturellement une plus grande produc-

tion de certaines denrées agricoles, mais les cultivateurs se demandent sérieusement s'ils doivent répondre à cet appel. L'an dernier, nous n'avons pas réussi à remplir nos contrats avec la Grande-Bretagne dans les délais fixés, du moins dans le cas du bacon et des œufs; et présentement la pénurie du beurre et des viandes pose un grave problème au pays. Les cultivateurs, par l'entremise de leurs associations et individuellement, ont demandé à diverses reprises depuis le commencement de la guerre que l'on établisse un programme de production agricole à longue portée. Combien de fois faudra-t-il signaler au Gouvernement que le cultivateur ne peut pas organiser sa production de demain en n'ayant que le programme du moment pour se guider? C'est là la situation en deux mots.

Des primes ont été versées; mais dans bien des cas elles ne l'ont pas été à temps où elles n'étaient pas suffisantes. Il en est résulté une certaine pression sur le plafond des prix de temps à autre et, je pourrais ajouter, qu'on a ainsi presque encouragé l'établissement d'un marché clandestin.

Ne voulant pas m'arrêter à une critique générale de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, dont le ministre des Finances (M. Ilsley) est si fier—il me surveille attentivement et note tout ce que je dis sur ce sujet—il est juste de dire, je crois, que son fonctionnement, en tant qu'il a trait aux denrées agricoles, n'a pas été un grand succès. Bien que le programme du plafond des prix ait son bon côté, sa méthode de contrôle des prix,—qui a fait surgir des raretés qu'on aurait pu éviter autrement,—met le principe même de ce programme en danger. C'est un fait bien connu que les cultivateurs sont fort mécontents de l'application de ce programme par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Le Gouvernement serait sage en tenant bien compte de ce fait, de créer un ministère des vivres au Canada, et je le prie instamment de le faire. Ce changement de programme semble s'imposer,—et à ce sujet on pourrait s'inspirer des exemples de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis,—si on veut en arriver à un plan coordonné de production et de distribution dans le cas des produits agricoles.

L'organisation actuelle de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre n'est pas à la hauteur de la tâche pour régler efficacement ces deux problèmes qui automatiquement, sinon officiellement, sont de sa compétence, c'est-à-dire, la production et la distribution. Il n'a jamais été prévu dans l'organisation de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre que cette dernière aurait à s'ingérer à ce point dans le domaine de la production et de la distribution des denrées agricoles. Ne tardons pas à effectuer ce changement si nous voulons assurer la production d'une abondance de vivres pour les nombreux besoins d'un pays en guerre. Si nous regardons encore plus loin dans l'avenir, il me semble qu'à moins d'aborder le problème de la production agricole dès maintenant, nous aurons à faire face à un problème encore beaucoup plus grave que celui des pénuries en temps de guerre.

[M. Graydon.]

Ainsi que l'ont déclaré nos principaux chefs, il nous incombera, une fois la paix revenue, à nous et aux grands pays producteurs du globe, de nourrir un monde affamé et déchiré par la guerre. Si nous ne développons pas notre économie et notre production agricole d'une façon qui nous permette d'honorer cette obligation, est-ce que nous jouons franc jeu avec les pays auxquels nous avons donné cette garantie? Nous devons avoir un programme agricole, de nature à répondre aux problèmes que l'on entrevoit déjà, et nous devons le préparer sans retard. J'ai conscience d'interpréter la manière de voir du grand nombre de nos agriculteurs en disant que le Gouvernement n'a pas pris les mesures voulues pour permettre à l'agriculture canadienne de donner son maximum de rendement et de recevoir sa juste part du revenu national.

Avant de passer à autre chose, j'ai encore une recommandation à formuler. Je ne veux pas pour le moment examiner dans son ensemble la situation du blé; ce sera pour plus tard. Cependant, plusieurs journaux reproduisaient ce matin une dépêche significative de la Presse canadienne, émanant du congrès annuel tenu à Calgary par la Fédération canadienne de l'Agriculture samedi dernier. On y constate qu'il y a lieu d'améliorer les rapports existant entre les organismes agricoles et la politique du Gouvernement. C'est uniquement pour cette raison que je donne lecture de cette dépêche.

La Fédération agricole proteste contre la politique des céréales adoptée par Ottawa pour 1943.

Calgary, 21 janvier. Les délégués au congrès annuel de la Fédération canadienne de l'agriculture ont observé le silence pendant une minute, à leur séance de clôture, samedi, comme signe de protestation contre la manière d'agir du gouvernement fédéral, qui a fait connaître sa politique des céréales de 1943 sans consultation préalable avec les représentants des organismes agricoles.

L'article principal de la politique du blé que l'on a annoncée prévoit une livraison maximum de quatorze boisseaux par acre autorisée pour la récolte 1943-44, à un prix de base de 90c. le boisseau.

Le congrès a de plus envoyé des dépêches de protestation au premier ministre M. Mackenzie King, au ministre de l'Agriculture, M. Gardiner ainsi qu'à M. MacKinnon.

Le télégramme déclare que les délégués voient dans cet acte "l'indice que le Gouvernement se

propose de ne tenir aucun compte du point de vue des cultivateurs syndiqués du Canada".

Depuis deux ans, ajoute-t-on, les administrateurs et les fonctionnaires de la Fédération canadienne de l'agriculture se sont consultés avec le premier ministre et certains membres du cabinet immédiatement après leur assemblée annuelle, "ce qui a permis aux représentants des agriculteurs de faire connaître au Gouvernement l'opinion motivée de l'agriculture syndiquée d'un littoral à l'autre à l'égard des problèmes qu'il lui faut résoudre".

Le télégramme ajoute:

"Le premier ministre et certains membres de son cabinet ont déjà déclaré qu'ils étaient heureux d'être mis au courant de notre manière de voir. . . Nous sommes d'avis qu'il n'y a jamais eu, dans notre histoire, un moment où la collaboration la plus étroite entre le Gouvernement et la population s'imposât davantage.

"Cette entente est impossible, si le Gouvernement crée l'impression qu'il ne veut pas tenir compte des représentations raisonnables formulées par les producteurs syndiqués.

"Si l'on veut atteindre le niveau de production de vivres fixé par le gouvernement canadien pour 1943, il y aura lieu d'étudier la possibilité de relever le revenu provenant des céréales.

Je n'ai pas l'intention d'examiner la question en détail ni de dire tout de suite ce que j'en pense; et si je la mentionne, c'est uniquement afin de faire savoir ce que les syndicats agricoles semblent penser de la nécessité d'une plus étroite liaison entre le ministère de l'Agriculture, le ministère du Commerce et les initiatives organisées des syndicats agricoles eux-mêmes.

Pour ce qui est de la question mentionnée au discours du Trône en matière d'assurance sociale et nationale, je ne me propose pas d'en parler longuement à l'heure actuelle. Je me contenterai de dire que j'ai été surpris de constater que l'on a confié à un comité spécial de la Chambre le soin de déterminer en quoi consistera cette politique d'assurance sociale et nationale: un des problèmes les plus importants qui aient figuré dans l'arène politique fédérale depuis bien longtemps. Peut-être le premier ministre sera-t-il en mesure de nous expliquer ce qui en est, ou plutôt je sais qu'il pourra le faire—avec quel succès, c'est ce qui reste à voir—mais j'aurais cru qu'on aurait présenté les mesures nécessaires sous la forme de bills, comme on l'a fait dans le passé, et que ces bills, adaptés comme ils le seraient à un plan d'envergure nationale, seraient ensuite déférés à un comité spécial chargé d'en faire rapport à la Chambre. C'est à la Chambre et au pays que le Gouvernement aurait dû présenter un programme national d'assurance sociale, au lieu de le confier à un comité de la Chambre. J'ai peut-être tort de formuler cette opinion; mais je sais que bien des gens au pays sont de mon avis. Si on a agi de la sorte, ne serait-ce pas parce que, après l'adoption du programme de sécurité sociale promulgué au congrès de Winnipeg, on n'a pas eu le temps de préparer un programme législatif en vue de le soumettre à l'examen de la Chambre? Je soumets cette question au premier ministre car elle découle naturellement de la situation actuelle et en fournit peut-être l'explication.

En ce qui concerne la situation que mentionne le discours du trône, je suis d'avis qu'un grand plan national, un plan qui mettra tous nos citoyens à l'abri de l'inquiétude et de la privation est essentiel dans notre pays. Plus tôt nous atteindrons cet objectif mieux ce sera pour tous. La démocratie traverse en ce moment une période très difficile. Elle doit prouver qu'elle est en mesure de répondre aux conditions modernes par le recours à des mesures modernes. Aucune raison au monde n'empêche notre pays démocratique de prendre les devants dans cette réforme mondiale; de démontrer que les autres systèmes, tant vantés en certains lieux, ne sont non seulement pas meilleurs que le nôtre mais sont bien loin de donner les résultats que la démocratie obtient et continuera d'obtenir. Nous ne serons jamais satisfaits au Canada tant que nous n'aurons pas établi non seulement un bon plan d'assurance sociale tel qu'il en existe ailleurs, mais le meilleur plan d'assurance sociale au monde pour notre population. Nos citoyens le méritent et le Gouvernement doit le leur assurer.

Le parti progressiste conservateur s'est prononcé sans équivoque sur plusieurs points qui touchent l'assurance sociale nationale. Je consacrerai un instant à la lecture d'un ou deux de ces points.

Voici:

1. Quiconque peut et veut travailler doit être assuré d'un emploi suffisamment rémunéré pour lui permettre de maintenir un foyer et de pourvoir aux besoins de sa famille. L'objectif comporte l'emploi continu à un salaire raisonnable d'après des normes de plus en plus favorables. Nous condamnons les secours aux chômeurs comme substitut du travail.

2. Pour atteindre cet objectif,—l'emploi continu à un salaire raisonnable d'après des normes de plus en plus favorables—et pour assurer le bien-être et l'avancement de la société, nous préconisons fortement le maintien de la tradition fondamentale canadienne de l'initiative particulière et des chances égales pour tous, et la libération des activités économiques de tout contrôle bureaucratique. L'autorité de l'Etat, toutefois, doit être maintenue et exercée chaque fois qu'elle est nécessaire à la protection des producteurs primaires, des ouvriers et des consommateurs contre l'exploitation résultant des abus qu'offrent les coalitions, les monopoles et les détenteurs de brevets qui s'entendent sur la fixation des prix. Nous croyons qu'à ces fins le Gouvernement devrait s'occuper de créer des conditions susceptibles d'assurer, par l'esprit d'initiative et d'entreprise des gens eux-mêmes, le volume maximum d'embauchage et le montant maximum de revenu national.

3. L'Etat a le devoir:

a) De maintenir à un niveau élevé le revenu et les conditions d'existence de chaque citoyen, dont l'intérêt doit toujours primer;

b) De maintenir le principe d'initiative et d'entreprise privées;

c) De lancer, entreprendre et régir les projets d'intérêt public et national dans les domaines fermés à l'initiative privée ou dans lesquels elle ne peut servir l'intérêt public.

4. Il conviendrait d'étudier les problèmes des travailleurs pour leur compte, qui constituent une fraction considérable de la population du pays et sont privés d'organisme pour protéger leurs intérêts: le petit commerçant de détail, l'homme ou la femme qui occupe des emplois variés comme ceux de voituriers, de camionneurs ou de chauffeurs de voitures de louage, le petit intermédiaire, l'homme à tout faire, le vendeur à commission. Il importe de reconnaître leur esprit d'entreprise et d'initiative, d'assurer leur sécurité menacée, et l'autorité dûment constituée devrait trouver le moyen de protéger leurs intérêts en tant que travailleurs essentiels, consommateurs et contribuables.

5. *a*) Il faudrait instruire et former les jeunes, et fournir à chacun l'occasion de s'armer pour l'existence.

b) Ceux qui sont en âge de travailler devraient pouvoir facilement recevoir l'instruction destinée aux adultes.

6. Nous croyons que la reconstruction de l'économie canadienne d'après la guerre devrait s'édifier sur le principe suivant, énoncé à l'article 5 de la Charte de l'Atlantique:

"5. Ils souhaitent établir la collaboration la plus complète entre toutes les nations dans le domaine économique afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, des progrès économiques et la sécurité sociale."

Le programme de sécurité sociale, dont nous préconisons l'adoption, comprendrait l'ensemble des dispositions suivantes:

a) Assurance-chômage;

b) Subvention raisonnable pour le maintien des personnes inaptes au travail;

c) Assurance de retraite;

d) Versement, à un âge moins avancé, d'allocations plus élevées de pension de vieillesse jusqu'au moment où l'assurance de retraite fonctionnerait parfaitement;

e) Pension suffisante pour les aveugles;

f) Allocations suffisantes aux mères et aux veuves.

7. Nous préconisons la nomination d'un ministre de la sécurité sociale et de la reconstruction, chargé d'administrer les services de sécurité sociale du pays.

8. La part de l'Etat, dans les frais du programme de sécurité sociale, devrait être acquittée par le gouvernement fédéral.

9. Nous reconnaissons pour le Gouvernement, l'obligation de fournir à tous les citoyens les services de médecins, dentistes et infirmières compétents, d'assurer l'hospitalisation et les soins prénatals et de favoriser l'hygiène publique et l'application des principes de saine nutrition propres à sauvegarder l'hygiène et à conserver la santé. Les frais d'un tel programme devraient être assurés par des contributions individuelles augmentées d'une allocation du Gouvernement.

A l'intention de la Chambre et de la population du pays, je citerai un passage du discours adressé au Canada tout entier par notre chef, l'honorable John Bracken, le 21 décembre 1942; il se rattache d'ailleurs au sujet à l'étude. Voici ce que disait M. Bracken en cette occasion:

Tout membre de notre société a droit de s'y sentir à l'aise; d'y jouer son rôle; de s'associer activement à l'œuvre du Canada en tant que citoyen de son pays; de comprendre qu'on lui demande de se rendre aussi utile que possible à la collectivité; de savoir qu'il a droit à un emploi et qu'il pourra jouir du fruit de son esprit d'initiative; puis, lorsque la vieillesse, la maladie ou quelque autre malheur le frapperont, d'avoir l'assurance d'un niveau suffisamment élevé de sécurité sociale et économique.

Cependant, toutes ces normes minimums, quelles que soient les garanties qui les étayent, ne suffisent pas. Je dois plaider maintenant la cause de l'ouvrier canadien qui a une idée très nette et judicieuse, je pense: savoir, que si l'Etat peut faire marcher les usines pour détruire des choses et des gens, il doit veiller à les faire marcher pour fabriquer des denrées de consommation pour le bonheur de la population de l'univers en temps de paix. Quel que soit alors le gouvernement au pouvoir, il est évident que, la guerre terminée, l'ouvrier actuellement employé devra continuer à travailler pour fabriquer des articles de consommation au lieu des engins destructeurs de guerre. Ce travail sera aussi nécessaire et urgent que le travail actuel de ces ouvriers. Il faut garantir aux travailleurs que les jours de l'assistance et de la charité d'Etat à leur égard sont révolus, qu'un ordre nouveau assurera à nos gens du travail et un salaire, avec un bon niveau d'existence et de bonheur, sous un régime démocratique, afin que la guerre n'ait pas été faite en vain.

Il y a autre chose qu'il ne faut pas oublier. Nos forces armées comprennent des centaines de milliers d'hommes et de femmes, outremer et au pays. Pensons-nous à eux? Aujourd'hui, la voix de ces hommes et de ces femmes ne se fait pas entendre au sujet des affaires publiques. Nous entendons peu l'avis de l'homme en uniforme, pour de très bons motifs; mais quelles sont ses idées? La guerre finie, ses idées prendront forme dans une couple de questions au point qu'il posera à nous tous. A la démobilisation, voici une des questions qu'il posera: "Pendant que j'étais disposé à sacrifier ma vie, au besoin, pour le maintien et la conservation d'un régime démocratique dans lequel je croyais, qu'avez-vous fait au pays pour réaliser un peu l'égalité devant le sacrifice?" Il faut que notre programme ait une assez grande portée pour qu'aucun d'eux ne se trouve à son retour plus désavantagé, au point de vue financier ou des chances de réussir, du fait d'avoir porté l'uniforme, que s'il était resté dans la vie civile. Au contraire, l'ancien combattant devrait se trouver dans une situation privilégiée et cela doit faire partie de notre plan. Si nous n'atteignons pas ces objectifs et plusieurs autres, nous pourrons gagner

la guerre et perdre la paix. Dans l'intérêt d'un Etat civilisé et de la démocratie, il importe que les graves réflexions du Gouvernement et de tous les administrés se tournent vers cette fin à mes yeux fort importante et essentielle.

J'aborde maintenant une question qui intéresse les députés, je veux dire la situation du Parlement. La loi des mesures de guerre donne, à cette époque-ci, un aspect quelque peu nouveau à notre procédure parlementaire. L'autorité que cette mesure confère au cabinet est primordialement destinée, à mon sens, à parer aux besoins urgents que la guerre suscite. Une fois ces pouvoirs obtenus, j'imagine que forte est la tentation de s'en servir un peu plus abondamment et un peu plus fréquemment que la loi ne le prévoyait. Il s'ensuit que, bien qu'en théorie le contrôle appartienne encore au Parlement,—personne ne le contestera, je pense,—celui-ci, à toutes fins pratiques, a vu, relativement à son pouvoir de légiférer, sa position du temps de paix déchoir considérablement. Peu de gens trouveront à redire à l'adoption de la loi des mesures de guerre. Personne, que je sache, ne s'est élevé contre ses dispositions, mais j'en ai entendu plusieurs mettre en doute la façon d'appliquer cette mesure.

J'ai toujours été d'avis qu'il est juste et convenable que le Gouvernement puisse disposer de pouvoirs extraordinaires à une époque anormale. Mais examinons la façon dont on légifère maintenant. On ne soumet jamais que des bribes de mesures à l'étude du Parlement. Presque toutes les modifications importantes ont été apportées, depuis trois ans et demi, par décret du conseil. Je ne trouve pas à redire à quelques-unes de ces modifications, mais j'affirme que ces décrets du conseil sont parfois adoptés quand le Parlement siège et parfois aussi, cela va de soi, durant une intersession ou un ajournement.

Mais le cabinet est allé encore plus loin. Il a toléré que ses commissions, ses régisseurs, ses administrateurs légifèrent un peu d'eux-mêmes. Dans la situation actuelle, où est, je le demande, la suprématie tant vantée du Parlement? Certes elle existe en théorie, mais où est-elle dans la pratique? Je prie tous mes honorables collègues d'examiner la situation. En ma qualité de député, j'ai trouvé moi-même difficile de me tenir au courant des mesures législatives. Combien d'honorables représentants ont le temps de lire ou de s'assimiler les nombreux volumes et recueils qui renferment les décrets et règlements relatifs à la guerre? J'ose dire qu'une enquête faite au sein même du cabinet me permettrait de constater que les ministres ne sont pas entièrement au courant des lois qui ont été promulguées. Cela étant, comment peut-on espérer que les députés soient mieux renseignés que les membres du cabinet? Nous devons veiller soigneusement à ce que cette tendance ne se généralise pas. Je sais que le premier ministre a été fort soucieux d'éviter l'introduction de certaines coutumes et pratiques nouvelles au Canada, mais voilà une coutume ou pratique qu'il devrait lui-même surveiller de près. En effet, bien qu'une telle tendance puisse être justifiable dans certains cas, il importe de veiller à ce qu'elle ne dégénère pas en abus.

S'il faut que des lois soient adoptées par d'autres que les représentants du peuple au Parlement, il ne semble que juste que d'importants éléments, ou groupes si l'on préfère, de notre population comptent des représentants dans toutes les commissions et organismes chargés d'adopter nos lois.

Parlons maintenant du cabinet. J'en signalerai la composition à l'attention de la Chambre. Voyons quels sont ceux qui font partie du ministère. Nous constatons que dix-neuf ministres détiennent des portefeuilles. Nous rappelant que les ouvriers et les agriculteurs constituent deux de nos classes de citoyens les plus importantes, demandons-nous de quelle façon ils sont représentés dans le cabinet d'en face. Naturellement, celui de ces dix-neuf hommes qui approche le plus du cultivateur est le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). On a dit qu'il est meilleur instituteur et meilleur politicien que cultivateur, même quand il réussit le mieux. Je me hâte d'affirmer que je n'ajoute pas foi à cette opinion exagérée.

Puis, me tournant vers le ministre du Travail (M. Mitchell), que, soit dit en passant, mon allusion au ministre de l'Agriculture fait rire dans le moment, nous pouvons affirmer que le seul représentant des ouvriers que l'on compte parmi les dix-neuf membres du cabinet, est un homme qui a été autrefois intimement mêlé aux questions ouvrières.

L'hon. M. MITCHELL: Et qui l'est encore.

M. GRAYDON: Il y a un homme en Chambre qui affirme qu'il s'intéresse aux ouvriers et c'est le ministre du Travail lui-même. Nous savons que depuis quelques années il avait été un employé du gouvernement actuel, et si l'on prête foi aux allégations d'au moins quelques sections du travail organisé, il semblerait qu'il n'exprime pas aussi fidèlement qu'il devrait, les opinions des ouvriers. Je tiens en si haute estime les deux messieurs que je viens de nommer que j'hésite à pousser plus loin mes critiques. J'appelle l'attention de la Chambre sur cet état de choses, dans le seul but de souligner le fait qu'en temps de guerre et grâce à la loi des mesures de guerre, nous avons ici un groupe d'hommes de qui émanent la plupart de nos lois. Ces hommes préparent un grand nombre de lois pour les ouvriers et les

cultivateurs de tout le pays. Faut-il s'étonner que ces deux groupes soient en proie à tant d'inquiétude, quand ils se voient si insuffisamment représentés dans le cabinet, qu'ils y comptent beaucoup moins de représentants que le nombre auquel ils pensent avoir droit? Mes remarques ne visent pas à censurer d'autres membres du cabinet. Il s'agit uniquement en l'occurence de différences professionnelles. Je dois faire remarquer que, si l'on ne remédie pas à la situation, si l'on n'accorde pas plus de responsabilité à ceux qui représentent effectivement le peuple et si l'on ne met fin à une représentation aussi insuffisante de ces deux sections importantes de la population, nous paierons chèrement notre erreur dans les jours qui suivront.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail des diverses commissions et sociétés d'Etat, mais on voudra bien me permettre de citer deux exemples qui illustrent bien ce qui se passe. Je mentionnerai d'abord la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, étant donné que cet organisme est probablement le mieux connu de tous. Le fonctionnement de cette commission relève du ministre des Finances (M. Ilsley). Elle se compose de dix membres, y compris un président. Au point de vue professionnel, on y trouve un banquier important aussi bien qu'un ancien professeur d'université, lequel, soit dit en passant, est peut-être celui qui représente un peu la population agricole au sein de la commission. Mais je ne vois aucun représentant de la classe ouvrière. Je vous le demande, de qui se compose la masse des consommateurs canadiens, si ce n'est des ouvriers et de leurs familles? Voilà pourquoi, si la commission contrôle dans une large mesure la production, la distribution et la consommation, et ce d'une façon telle que ces deux grandes classes de la population en ressentent les effets tous les jours, on ne saurait me traiter d'injuste lorsque je dis que la composition de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre devrait être différente au point de vue professionnel. La commission compte d'excellents membres, et je ne ferai aucun commentaire à ce sujet. Je prétends toutefois qu'elle laisse grandement à désirer au point de vue professionnel, si elle tient à conserver la confiance des producteurs et des consommateurs.

Je passe maintenant à un organisme qui fait l'objet des discussions de la population dans tout le pays et, quelquefois, des honorables députés eux-mêmes. Je veux parler de la Société Radio-Canada. Voici un organisme qui répond,—ou devrait répondre,—aux besoins des gens que j'ai mentionnés. La majorité de ses auditeurs se recrute dans les régions peuplées surtout de familles ouvrières ainsi que dans les régions rurales du pays. La société est administrée par un bureau de gouverneurs composé, en premier lieu, du président de ce bureau qui est administrateur d'une société de fiducie. Le vice-président est homme du cinéma. La commission compte deux membres du clergé ainsi qu'une femme auteur et trois avocats, je pense. Au cours de la dernière session le comité de la radiodiffusion a présenté un rapport à la Chambre comportant censure pour les gouverneurs. Je crois que sur ce point l'honorable représentant de Renfrew-Sud (M. McCann) partagera mon avis. La censure à leur adresse n'a pas été aussi sévère que je l'aurais voulue, car j'estime que l'on aurait dû réclamer leur démission. A tout événement, tout le monde n'a pas partagé mon avis et la démission n'a pas été réclamée. Même alors, la suggestion aurait dû suffire.

M. HOMUTH: Pas à ces traitements.

M. GRAYDON: Je ne dirai pas que leurs traitements sont élevés, car je ne le pense pas. Ce n'est pas ce sur quoi j'ai voulu attirer l'attention. Lorsqu'il s'est agi de nommer un nouveau gérant-général, les neuf gouverneurs n'ont pu nommer que l'un d'entre eux tandis qu'ils avaient onze millions et demi de Canadiens pour faire leur choix. Libre maintenant à l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth) d'interrompre pour faire son observation sur le traitement élevé que touche ce fonctionnaire.

Le rapport est allé plus loin en affirmant que ce bureau devrait compter des représentants agricoles et ouvriers. Y a-t-on donné suite? Lorsque M. Thomson a quitté le bureau, il s'est créé une vacance qui existe encore. Aucun représentant ouvrier que je sache ne fait encore partie de ce bureau. Avant de confier des pouvoirs immenses à ces organismes, le Gouvernement devrait s'arrêter avec un soin jaloux à étudier l'occupation des membres et bien d'autres aspects de la formation des commissions elles-mêmes. On ne l'a pas toujours fait.

Le Gouvernement devrait songer à un programme qui redonnerait au Parlement, non pas seulement en théorie mais en pratique, sa suprématie d'autrefois, afin que certains abus qui semblent s'être glissés cessent au lieu de s'accentuer. Depuis quelque temps déjà on réclame de toutes les parties de la Chambre une meilleure répartition du travail. Cette demande n'est pas venue que de quelques membres d'un seul côté de la Chambre, elle n'a pas été limitée à un seul parti politique. Elle semble être l'expression d'un sentiment général voulant qu'on tire parti de chaque membre de la Chambre des communes. Je ne dirai rien de la situation embarrassante où se trouvent les membres d'une autre chambre en ce

moment. S'il faut juger du programme administratif relativement à l'utilisation de la main-d'œuvre par l'utilisation que le Gouvernement fait des membres d'une autre chambre, je crains que ce chef-d'œuvre ne soit pas à l'abri de tout reproche.

Il est un autre sujet auquel je songe depuis longtemps. A titre de membres de cette Chambre, nous avons des responsabilités dont peut-être nous ne nous acquittons pas toujours, dont nous ne nous rendons peut-être pas compte. Je veux donc, avec toute la conviction dont je suis capable, insister sur la nécessité pour chacun d'entre nous de travailler à relever le prestige de cette Chambre du niveau trop bas où il est aujourd'hui. Si nous voulons être les fidèles serviteurs de la démocratie, nous devrions nous conduire de telle sorte en cette enceinte,—nous avons tous péché sous ce rapport et mes observations s'appliquent à moi-même aussi bien qu'aux autres honorables membres, mais cela ne doit pas m'arrêter,—que les hommes et les femmes qui remplissent les galeries, que ce soit des représentants des agriculteurs, des ouvriers, ou tout particulièrement de nos forces armées, puissent être fiers des délibérations de la Chambre. Cette question est plus importante qu'elle ne l'a jamais été.

J'ai l'impression que dans bien des cas ces gens ne s'en retournent pas avec cette pensée. Si nous voulons que la démocratie approche de la perfection, nous avons beaucoup de progrès à faire. Jamais dans le passé le peuple canadien n'a suivi les délibérations de la Chambre aussi attentivement et avec autant d'intérêt. Tout ce que nous faisons, tout ce que nous disons est observé et noté par une grande partie de notre population. Je demande au premier ministre et à vous, monsieur l'Orateur, de nous dire si la Chambre peut subir cette épreuve avec succès présentement? Si elle n'est pas à la hauteur de la tâche, alors nous devrons voir à ce qu'elle le devienne peu importe la nouvelle orientation ou les changements qui s'imposeront. C'est essentiel au relèvement du régime démocratique en notre pays.

Les honorables membres de cette Chambre pourraient suggérer plusieurs réformes. Je ne partage pas l'avis formulé dans la réponse que le premier ministre m'a donnée, vendredi dernier, lorsque je lui ai demandé de moderniser le règlement et la procédure de la Chambre. Il a dit que la chose n'est pas opportune en temps de guerre, mais peu importe que nous traversions une période de guerre ou de paix, cette tâche nous incombe et, à mon avis, nous ne devons pas retarder la mise au point de la procédure de la Chambre de manière qu'elle reflète fidèlement et parfaitement les idées des Canadiens de tout le pays que nous représentons ici. J'en suis tellement convaincu que vous me pardonnerez, je l'espère, d'insister si vivement à ce sujet. Cette Chambre devrait être l'image d'un grand dominion, mais est-elle bien l'image que nous voudrions? Voilà un point qu'il nous faudra étudier. Voilà un problème qui demande une solution. Nous désirons ardemment contribuer à assurer que la Chambre des communes représente plus fidèlement ce que le citoyen moyen du Canada s'attend de trouver dans le corps de ses représentants. Je dis donc au premier ministre et au Gouvernement qu'il nous faut surveiller attentivement notre conduite dans cette enceinte. Tous, nous commettons des erreurs. Il se peut que, parce que je manque d'expérience comme chef de l'opposition, j'en commette moi-même plus que bien d'autres honorables députés. Mais s'il nous arrive de commettre quelque erreur, soyons de bonne foi. Les Canadiens ne s'arrêtent pas aux erreurs, mais ils veulent que ceux qui les commettent aient de bonnes intentions.

En Grande-Bretagne, le prestige du Parlement est très élevé, parce que les chefs l'ont maintenu à ce niveau. Je crois qu'on ne trouve dans aucun autre pays des relations plus étroites entre le Parlement et la population que celles qui existent en Angleterre aujourd'hui. Je ne veux pas établir de comparaison entre notre propre Chambre des communes et celle de l'Angleterre, mais nous devrions nous efforcer de suivre l'exemple de cette dernière. J'aimerais que le premier ministre et tous les membres de la Chambre fassent de leur mieux pour être à la hauteur de ce qu'on attend des parlements des pays du Commonwealth britannique.

Je dois dire combien je suis fier de l'incomparable chef que possède la Grande-Bretagne dans la présente guerre. J'aime à mesurer le prestige qu'il a apporté à la Chambre des communes britannique et aussi à me remémorer tout ce qu'il a fait pour relever le moral de la population dans son propre pays, ainsi que dans les autres qui luttent à ses côtés. Je me rappelle les paroles par lesquelles le premier ministre anglais a terminé le discours qu'il a prononcé au printemps de 1940 quand il a accepté de devenir le chef de cette grande nation. Le monde entier semblait devoir alors crouler, la démocratie paraissait sur le point de périr et de disparaître de la face de la terre; l'Angleterre était menacée d'invasion et le bruit de la bataille tonnait dans son ciel. Sans le moindre frisson, sans le moindre tremblement, mais avec la détermination tenace et le courage qui le caractérisent, il releva le peuple anglais, oui, il releva le monde et il lança un défi qui restera gravé dans les fastes

de l'histoire, défi qu'il y a lieu de répéter ici, et qu'il formulait ainsi:

Jamais nous ne baisserons pavillon...
Nous défendrons notre île, quelque sacrifice qu'il nous en coûte...
...Nous nous battrons sur les plages, nous nous battrons sur les terrains d'atterrissage, nous nous battrons dans les champs, dans les rues et sur les collines...Jamais nous ne nous rendrons et même, chose que je crois absolument impossible, si cette île, ou même une partie de cette île était subjuguée et affamée, notre Empire au delà des mers, armé et protégé par la flotte britannique, poursuivrait la lutte, jusqu'à l'heure choisie de Dieu, où le nouveau Monde accourrait, avec toute sa force et toute sa puissance, pour secourir et délivrer l'Ancien...

Telle est, monsieur l'Orateur, la grande tâche que je propose au Parlement,—au premier ministre et à tous mes honorables collègues: voir à ce que le genre de direction qui a trouvé cette formule et trempé le moral de la Grande-Bretagne soit donné par les honorables députés et les chefs qui siègent en cette enceinte. Je prie chacun de mes honorables collègues de bien réfléchir au devoir et aux obligations qui nous incombent à titre de représentants du peuple.

Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green), l'amendement suivant à l'adresse en réponse au discours du trône:

Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret que vos conseillers n'aient pas jugé à propos: *a*) de proposer un plan susceptible de tirer un parti efficace du capital humain, tant masculin que féminin, du Canada; *b*) d'adopter et de mettre en œuvre une politique ouvrière raisonnée pour assurer un maximum de rendement et pour donner au travail la place qui lui revient au rang des principaux partenaires de notre démocratie canadienne; *c*) de présenter une mesure qui permette à l'agriculture canadienne de fournir son plein effort de guerre et de recevoir une part équitable des revenus du pays".

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami le nouveau chef de l'opposition (M. Graydon) déclarait au début de son discours qu'il se croyait obligé de solliciter l'indulgence des honorables députés, puisque c'était la première fois qu'il s'adressait à eux en sa qualité de chef de l'opposition. Me permettra-t-il de lui dire—et je crois que tous ici partageront mon avis—que loin de lui reconnaître le besoin d'indulgence, nous ne sommes pas sans lui envier sa facilité de parole et sa capacité de formuler des critiques constructives.

Moi qui me suis déjà trouvé dans une situation analogue, je me suis remémoré en mon particulier certains des sentiments que j'éprouvais le jour où je remplissais le même rôle. Et je dois dire que je me réjouirais fort si je pouvais me flatter d'avoir aussi bien parlé qu'il l'a fait aujourd'hui la première fois que je pris la parole en ma qualité de chef de l'opposition.

Je n'en estime pas moins qu'il s'est laissé glisser dans une ou deux des erreurs qui m'ont surpris moi-même à l'époque, sans doute en raison d'une certaine immaturité et du manque d'expérience quant à la façon dont on envisage les choses dans l'enceinte parlementaire. Une de ces imperfections, dirais-je, c'est que mon honorable ami a eu beaucoup trop de griefs à formuler dans son premier discours à la Chambre. Il a déparé son discours en tentant de trop dire à la fois. A mon avis, il a beaucoup trop parlé du congrès de Winnipeg. Je crois que le pays s'intéresse encore bien davantage à la guerre et à la poursuite efficace de la guerre, et tient à ce que le Parlement s'applique principalement à l'étude des questions d'importance essentielle à la guerre, plutôt qu'il ne s'intéresse au programme élaboré par mon honorable ami et ses amis à Winnipeg ou à la présentation qu'il en a faite ici. Cependant, je me rappelle en effet avoir cru, lorsque j'étais chef de l'opposition, qu'une des obligations que l'on éprouve à l'égard du parti, c'est de se préoccuper d'étaler le programme le plus longuement possible dans le compte rendu des débats et que c'était là un des moyens que les membres du parti pouvaient facilement adopter pour disséminer par tout le pays un exemplaire du programme, aux frais de l'Etat. J'imagine que mon honorable ami a partagé lui-même ce sentiment aujourd'hui.

M. HOMUTH: Une partie de notre programme se trouve maintenant dans le discours du trône.

Le très hon. MACKENZIE KING: Bien, mes honorables amis ont mis vingt-cinq ans environ à s'assimiler les idées du parti libéral sur certaines mesures qu'ils préconisent aujourd'hui et grand bien leur fasse s'ils peuvent trouver une certaine satisfaction dans le fait que certaines mesures qu'ils réclament depuis quelque temps se trouvent dans le discours du trône.

A ce sujet, je ne regrette aucunement, dirais-je, de voir que tous les partis dans cette Chambre s'intéressent aux questions de sécurité sociale plus que certains d'entre eux ne l'ont fait dans le passé. S'il n'en était pas ainsi, je croirais que quelques-uns d'entre nous du moins n'ont rien compris de ce qui constitue le principe fondamental du grand conflit qui se poursuit dans le monde aujourd'hui. Avant tout, ce conflit, en ce qui concerne les alliés, a pour objet la préservation de la liberté, et, en outre, une révolution sociale qui assurera une plus grande mesure d'égalité et d'initiative

et l'absence de toute privation et de toute inquiétude pour la grande masse du genre humain.

J'ai écouté avec plaisir les remarques de mon honorable ami sur le discours du proposeur de l'Adresse et sur celui de l'honorable député qui l'a appuyé. Il a dit qu'il n'approuvait pas entièrement ces louanges exagérées que l'on entend au début de chaque session relativement aux discours du proposeur de l'Adresse et de celui qui l'appuie. Il s'est prononcé en faveur de l'abandon de certaines traditions qui se sont implantées. J'abonde dans le sens de l'honorable député au sujet des éloges excessifs. Cependant, bien que je sois libéral et non tory, je ne serais pas encore disposé à faire fi de toute tradition. J'estime que la tradition est de mise dans les affaires du Parlement, et je tiens pour excellente celle qui fournit à certains membres de la Chambre l'occasion d'adresser des éloges à leurs vis-à-vis. Je conviens avec l'honorable député que les discours que nous ont servis l'honorable représentant de Gray-Bruce (M. Harris) et l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Hallé) brillent exceptionnellement par plusieurs points. Ils brillent en effet et par la façon dont ils ont été prononcés et par les idées qui en constituent la substance. Je les ai lus en entier depuis que nous les avons entendus dans cette enceinte, et j'estime que du point de vue de la latitude que peut se permettre en temps de guerre un membre du Parlement qui porte la parole à la Chambre des communes, il ne serait guère possible d'en trouver d'aussi bons parmi tous ceux qu'on a prononcés sur l'Adresse aux sessions antérieures.

La Chambre des communes s'est sentie particulièrement fière de voir deux de ses membres porter l'uniforme de Sa Majesté, l'un de la vieillle province d'Ontario et l'autre de la vieille province de Québec. Ils ont pris la parole dans cette enceinte à l'ouverture de la session, dans une période de guerre, et nous avons tous entendu leurs discours. Les honorables députés avaient raison de dire que le choix qui s'est porté sur eux faisait honneur non seulement à leurs personnes,—honneur qu'il convient toutefois de reconnaître,—non seulement à leurs divisions électorales respectives,—honneur qu'ils ont eu l'obligeance de souligner,—mais qu'il faisait d'abord et surtout honneur aux forces combattantes de la patrie en reconnaissant les services qu'elles rendent actuellement au Canada et à la cause de la liberté. C'était, de plus, un hommage aux membres de la Chambre qui font actuellement partie de l'armée active canadienne. Nous avons droit d'être fiers du nombre important de députés qui font présentement du service actif dans nos armées.

Ce qui m'a le plus impressionné dans les discours des honorables motionnaires, c'est qu'ils nous ont rapprochés de l'armée et des services qu'ils rendent à leur pays. L'un d'eux vient d'arriver d'Angleterre et les deux y retourneront bientôt. Leurs discours nous ont fait saisir de façon plus claire, il me semble, qu'il n'eut été autrement possible de le faire l'ampleur du conflit, les périls de la guerre et l'importance du service que l'effort militaire du Canada rend actuellement non seulement à notre pays mais à tout l'univers.

Leurs discours nous ont rappelé que notre pays a heureusement su demeurer uni pendant cette période si critique. Ces orateurs n'ont point fait état de la province qui leur a donné le jour, de la race, à laquelle ils appartiennent, ni de la langue qu'ils affectionnent. Ils ont parlé simplement en Canadiens et nous ont ainsi rappelé l'esprit qui anime nos soldats servant outre-mer, et que l'abbé Sabourin a si habilement décrit dans son compte rendu des sentiments qui animaient nos soldats de Dieppe lorsqu'ils ont entrepris cette importante expédition de reconnaissance: "Nous sommes allés là-bas, non en pensant à notre religion, à notre langue, à nos traditions, mais au Canada, notre pays que nous cherchions à défendre, et à la cause de la liberté dont nous étions alors les chevaliers."

Les députés de tous les groupes se réjouiront de ce que l'esprit d'unité canadienne, qui est à la base des services rendus à l'heure actuelle, éclate aussi manifestement dans les premiers discours prononcés à la Chambre.

Une autre pensée m'est venue pendant les remarques des deux honorables députés, et c'est qu'à leur sens le service dans les forces armées élargit les horizons des recrues. Il ressort de leurs commentaires qu'à leur avis le service dans les forces armées communique une plus grande largeur de vues aux recrues, en ce que cela leur facilite la compréhension des besoins humains de la masse, tout en accroissant leur attente de ce qui leur semble dû après la guerre. Autrement dit, ils ne nous ont pas caché que, pendant qu'ils combattent au front pour la défense de notre pays et de sa liberté, ils ont le droit de s'attendre à ce que les membres du Parlement, à ce que les gens restés en arrière au pays gèrent les affaires nationales de façon qu'à leur retour ils trouvent un état de choses comme il n'a pas été possible d'en réaliser jusqu'ici en aucun temps. Chacun d'eux nous a donné dans son discours une idée dominante sur laquelle rouleront les débats de la présente session. Si nous pouvons suivre l'exemple qu'ils nous ont donné en évitant les récriminations, en appuyant sur la signification réelle du conflit comme aussi de l'importance de l'après-guerre, si, dans nos discussions, nous savons nous borner à ces

lignes, le pays reconnaissant se souviendra longtemps du service que nous lui auront rendu.

Mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Graydon) a commencé et terminé ses commentaires en rappelant les idéals de la vie publique et en parlant du maintien du prestige du Parlement. Je suis parfaitement d'accord avec lui sur tout ce qu'il a dit à cet égard. Je crois pouvoir affirmer, en présence de tous ceux qui sont ici, que dans les quelque vingt-sept ans que j'ai passés en cette enceinte, je me suis efforcé dès le début et dans la mesure de mes moyens de maintenir les plus hautes traditions en ce qui concerne le Parlement et sa procédure. Quand j'étais chef de l'opposition, soit au total sept ans, et tant que j'ai été chef du Gouvernement, soit près de seize ans, j'ai toujours fait tout ce que j'ai pu pour maintenir un haut niveau de la vie publique tant en cette enceinte que devant le pays.

Il se peut que mon honorable ami ne se soit pas rendu compte, en lançant son appel, qu'il a pu sembler adresser, de quelque manière, un blâme aux membres de la Chambre. L'autre jour, le chef de l'opposition parlait d'un effort en vue de maintenir de hautes traditions dans les débats et la tenue de la Chambre et j'ai dit que je croyais qu'il avait réussi à donner un bel exemple sous ce rapport bien que chacun d'entre nous, ainsi qu'il le disait, puisse à certains moments se laisser aller à quelque écart. Je soutiens cependant que si l'on met en regard les débats de notre Parlement avec ceux de toute autre assemblée législative du monde, on constatera que les nôtres se comparent favorablement avec ceux de ces autres assemblées.

Mon honorable ami a parlé de l'admirable institution qu'est la Chambre des communes de Grande-Bretagne. Cette dernière a maintenu de belles traditions, mais je dois dire que quiconque suit les débats qui s'y trouvent constate que même en ce temps de guerre, ils sont sous certains rapports plus acrimonieux que les nôtres. Quant aux rapprochements que l'on pourrait faire au sujet des discussions tenues au Congrès des Etats-Unis ou ailleurs, j'estime que notre Chambre des communes n'a pas à redouter la comparaison. Toutefois, je suis heureux d'apprendre que mon honorable ami va s'efforcer de respecter ces grandes traditions et je vais certainement faire tout mon possible pour l'appuyer en cela.

Mon honorable ami m'a prié de discuter un grand nombre de sujets. J'avais en quelque sorte décidé d'adopter si je le pouvais, une méthode différente au cours de la présente session, c'est-à-dire de ne pas prononcer de trop longs discours. J'ai été en butte à bien des critiques à ce sujet, et en écoutant aujourd'hui mon honorable ami, j'ai commencé à me rendre compte du bien-fondé de ces critiques.

[Très hon. Mackenzie King.]

J'espère donc qu'il ne s'attendra pas à ce que je traite aujourd'hui toutes les questions qu'il a abordées. Toutefois, je profiterai des occasions qui se présenteront au cours de la session pour faire de mon mieux pour lui fournir tous les renseignements qu'il désire.

Il a parlé longuement de ce qu'il appelle le mécontentement provoqué par le Gouvernement. Il a surtout fait mention du mécontentement qui se manifesterait de plus en plus à l'égard de ce qu'on appelle parfois une bureaucratie croissante. Mon honorable ami a traité cette question à divers points de vue. Il en a parlé en exposant le programme de la convention de Winnipeg. Il a dit que les commissions créées et les ordonnances rendues en vertu de la loi des mesures de guerre, à cause des pouvoirs conférés aux diverses commissions, violaient le principe du gouvernement représentatif.

Il n'est personne qui déplore plus que moi-même, et il en est sans doute ainsi des honorables députés en général, qu'en temps de guerre il faille instituer des commissions chargées de faire ce que des ministres responsables peuvent accomplir en temps de paix sans l'aide de ces organismes additionnels. Mais en temps de guerre, il est tout à fait impossible aux ministères réguliers du gouvernement de songer à administrer les diverses mesures autrement que par l'aide de telles ou telles commissions qui ont pour fonctions d'aider les ministres.

Mes amis d'en face ont, à cet égard, notablement modifié leur attitude envers le gouvernement. Je me rappelle qu'au cours de la première année de la guerre et même en 1941, on nous répétait que le pays devait se débarrasser du contrôle politique des questions relatives à la guerre. On demandait des organismes indépendants, des organismes qui échapperaient complètement à tout contrôle de nature politique. Le chef de l'opposition du temps ne cessait de dire que le gouvernement cherchait beaucoup trop à tout régir à sa guise. Consultons nos journaux financiers d'alors et constatons jusqu'à quel point ils prétendaient que le gouvernement concentrait beaucoup trop en ses mains l'administration de toutes ces questions, que nous devrions nous procurer les services d'experts, de chefs d'industrie et de commerce recrutés dans tout le pays, les mettre au service du gouvernement et leur donner carte blanche sans aucune intervention d'ordre politique.

Or, maintenant que le gouvernement a engagé un grand nombre d'hommes d'affaires et d'experts et les a chargés de l'administration des affaires de guerre, mes honorables amis disent qu'on ne devrait plus permettre à ces messieurs de diriger ces affaires et que le gouvernement devrait se charger lui-même de cette

direction, par l'entremise des ministres responsables comme chefs des divers ministères; en d'autres termes, cela ressemblerait plus ou moins à un contrôle d'ordre politique. La critique est facile, mais je demande aux honorables députés de se mettre à la place des membres du cabinet en ce qui concerne les affaires de guerre. A mon sens, la seule façon d'agir pour le Gouvernement en temps de guerre est de s'adjoindre les organismes nécessaires à l'administration du pays et créés à cette fin. Cela ne veut pas dire que le Gouvernement ou les ministres ne sont plus responsables de l'administration de la chose publique; cette responsabilité ne doit pas cesser d'être leur.

Afin de faire saisir plus facilement aux honorables députés le fond de ma pensée, je citerai un exemple. Lorsque le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), dans la conduite des affaires de son ministère, procède aux nominations qu'il juge nécessaires dans le domaine du commandement militaire, et que les généraux et les autres officiers s'occupent de la partie purement militaire, c'est lui qui est responsable des erreurs de ces derniers. Toutefois, la dernière chose à laquelle on soit en droit de s'attendre de sa part, c'est qu'il intervienne constamment auprès de ceux qui sont chargés de l'accomplissement d'une tâche particulière sur le champ de bataille.

Il en est exactement de même en ce qui concerne le cabinet par rapport aux divers départements chargés de l'administration des affaires de guerre. Il appartient au Gouvernement de nommer des hommes en qui il peut avoir confiance et de leur accorder l'autorité nécessaire à l'accomplissement de leurs devoirs tout en n'intervenant que le moins possible. Si le Gouvernement se mêlait continuellement de l'administration journalière de ces divers départements, il ne pourrait pas trouver des hommes qui consentiraient à offrir leurs services dans de telles conditions. Il est impossible de constituer un groupe d'individus sans trouver parmi eux quelques arrogants, quelques fats, quelques gens pour verser dans l'absurde, le ridicule et l'arbitraire. J'estime qu'au fur et à mesure qu'ils se révèlent ces gens devraient être exclus du service dans le plus bref délai possible. Mais si je passe en revue ceux qui se consacrent aujourd'hui au service du pays en faisant profiter l'Etat de leur expérience dans la conduite de notre effort de guerre, j'affirme que l'on trouverait difficilement dans un pays quelconque un groupe de personnes rendant meilleur service.

Le terme "bureaucratie" est de ceux dont s'empare aisément l'imagination populaire; l'emploi de l'expression est très courant. Mais arrêtons-nous à la situation du moment. On entend habituellement par bureaucratie un groupe de fonctionnaires de l'Etat jouissant de la sécurité d'un emploi permanent et, partant, en mesure de se montrer autocratiques. Or ceux qui dirigent l'effort de guerre de ce pays sont-ils exclusivement des fonctionnaires de l'Etat? Quant au service civil du pays, je crains que l'on en ait bien trop peu accru les effectifs au cours de cette guerre. Pour la plupart, les fonctionnaires ont simplement dû travailler plus fort et plus longtemps; et je soutiens que l'on ne saurait trouver nulle part ailleurs un groupe de fonctionnaires, particulièrement parmi les chefs des services, qui soient plus dévoués. La plupart de ceux qui aident le Gouvernement dans notre effort de guerre n'occupent que des postes temporaires. Ils ne sont pas entrés au service de l'Etat pour y demeurer indéfiniment. Ils y sont pour la durée de la guerre, ou pour le temps qu'il leur conviendra et qu'ils seront libres de consacrer au service de l'Etat. On ne saurait voir en eux une bureaucratie en aucun sens du terme.

Mais au fond de tout cela, ne saurait-on découvrir une explication? Le reproche que l'on adresse à ceux qui ont pour mission de diriger l'effort de guerre du pays en ce moment ne vient-il pas surtout des restrictions qu'on a dû imposer au peuple, des contrôles qu'il faut nécessairement exercer sur le public en général en temps de guerre? Ce sont là choses inévitables. Nous, en ce pays, avons joui, je crois, d'une plus grande mesure de liberté peut-être qu'aucun autre peuple de la terre. Nous avons connu moins de restrictions et plus de liberté individuelle et de liberté d'entreprise. Mais à un moment comme celui-ci, en un temps où le pays est engagé dans une guerre totale, cette liberté doit nécessairement connaître des restrictions, et de graves restrictions. Ce sont elles précisément qui irritent.

Mon honorable ami a parlé des devoirs et des responsabilités des membres de cette Chambre. Le premier devoir de chacun est bien plus d'aider à faire comprendre au peuple cet aspect de notre effort de guerre que de susciter de nouvelles difficultés au gouvernement et aux administrateurs dans l'accomplissement de leurs tâches. Nous sommes en droit, je crois, de demander que cet aspect de la question soit présent à l'esprit de chaque membre à chaque instant de nos délibérations.

De crainte de l'oublier plus tard, je veux dire un mot de nos délibérations en cette Chambre au cours de la présente session. Je le fais après avoir bien réfléchi à ce qui me semble être la tendance au cours de la session qui commence. Ces derniers temps, on nous a demandé, comme gouvernement, de n'avoir rien à faire avec l'esprit de parti. On nous a dit que nous étions en guerre et que le parti pris ne devait avoir aucune place dans

nos délibérations. Tout dernièrement, le parti de la fédération du commonwealth coopératif, dirigé par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), a tenu une convention et arrêté un programme. Nous avons eu également la convention du parti conservateur, à laquelle mon honorable ami d'en face (M. Graydon) a participé et qu'il a aidé à préparer, et qui a également formulé le programme du parti. J'ignore si les autres partis récemment formés ont tenu des conventions, mais il n'en reste pas moins que nous comptons maintenant en cette Chambre plusieurs partis ayant chacun un programme. Bon nombre de gens sont d'avis que la présente session sera peut-être la dernière de cette législature, et ils se disent que par conséquent ils feraient mieux de commencer à instruire le peuple quant aux diverses contributions qu'ils espèrent apporter au bien-être public. Je suppose que c'est une tendance inévitable, mais si nous tenons compte de la situation mondiale présente, si nous envisageons la phase critique de la guerre que nous traversons, j'espère que nous ne consacrerons pas trop de temps à discuter de la valeur des divers programmes politiques au lieu de concentrer nos idées, avant tout, sur le fait qu'actuellement nous sommes engagés dans le plus grand conflit pour sauvegarder notre existence dont l'histoire fasse mention.

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): Si mon très honorable ami veut bien me permettre de l'interrompre, il conviendra avec moi qu'il y a un moyen d'éviter la chose, et qu'il est en son pouvoir de nous le faire connaître.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ferai remarquer à l'honorable député que j'étais convaincu que nous aurions deux chefs de l'opposition avant longtemps; mais nous causerons de ces choses ensemble afin de voir si nous ne pourrions pas laisser notre jeune ami remplir son rôle.

J'insiste sur ce point parce que si nous tenons compte des grands succès remportés par les forces armées des puissances alliées, de ce qui s'est passé depuis notre dernière réunion à la Chambre, en Russie, en Afrique et dans le sud-ouest du Pacifique où la situation s'est grandement améliorée, et effectivement partout où les puissances alliées ont combattu,—quantité de gens sont d'avis que la guerre se terminera cette année. Je ne veux aucunement détruire cet optimisme, car nous en avons besoin pour poursuivre nos efforts, mais on se tromperait grandement si on croyait que nous avons fait plus qu'atteindre une égalité relative de forces avec les puissances de l'Axe. La puissance de l'Allemagne est encore, je crois, plus grande qu'on peut le croire dans cette enceinte et c'est cette puissance qu'il faut détruire avant même de penser à libérer les pays opprimés. A la puissance de l'Allemagne s'ajoute encore celle du Japon, très grande elle aussi. Or, il nous faut renverser ces deux puissances avant de penser à songer à la période de l'après-guerre. L'honorable représentant de Grey-Bruce a fait, l'autre jour, une observation qui m'a semblé bien sage. Il a dit que nous n'avions aucune raison de nous inquiéter au sujet de la fin de la présente guerre, mais il a ajouté que nous devons nous bien garder de nous prononcer trop catégoriquement sur sa durée. La présente guerre sera probablement bien plus longue que nous pouvons l'imaginer. Aussi bien, à moins de ne faire tendre toutes nos énergies à assurer d'abord et avant tout la réalisation de tout ce qui peut en assurer promptement la fin, ne servirons-nous pas avantageusement notre cause ni celle de l'un quelconque des pays alliés. J'espère donc, monsieur l'Orateur, que personne ne s'imaginera que pour cette session du moins j'aie le moindrement du monde l'intention d'écourter les débats ou les discussions, si en ma qualité de leader de la Chambre j'invite instamment les honorables députés à concentrer leur pensée sur la poursuite de la victoire, et à chercher à l'obtenir dans le plus court délai possible.

L'honorable député m'a prié de parler de la conférence de Casablanca. Je dirai que cette conférence a été en tout semblable aux trois précédentes que M. Churchill et le président ont eues, lorsque ces deux grands chefs, l'un de la Grande-Bretagne et l'autre des Etats-Unis, se sont rencontrés. Les honorables députés se rappellent que la première eut lieu au large de Terre-Neuve, la deuxième à Washington en décembre 1941 et janvier 1942, et la troisième à Washington encore en juin 1942. La dernière conférence vient d'avoir lieu, comme on sait, à Casablanca, en Afrique du Nord.

Ces conférences ont réuni les deux chefs et leurs experts militaires, les dirigeants civils et militaires de la Grande-Bretagne et ceux des Etats-Unis. Je n'ai pas reçu d'invitation à la conférence, et pour les meilleures raisons du monde. Ma situation ou plutôt celle du Canada est semblable en tous points, ou du moins en plusieurs points, à celle de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, et de quelques autres parties de l'Empire britannique. Non seulement ressemble-t-elle à celle des autres parties du commonwealth, mais elle se rapproche par plus d'un point de celle de quelques pays des Nations Unies. Actuellement les pays en guerre sont très nombreux. Environ trente pays constituent ce qu'on est convenu d'appeler les Nations Unies. S'il y a lieu d'inviter l'une des Nations

Unies à une conférence entre deux grands chefs, il y a les meilleures raisons du monde pour que d'autres pays croient avoir des titres à une telle invitation.

Depuis le début de la guerre, j'ai dû me poser la question suivante, en me préparant à y donner une réponse: Est-ce que, en ma qualité de chef du gouvernement canadien, je vais, en temps de guerre, compliquer les choses, ou ne vais-je pas plutôt faire tout mon possible pour agir de la manière la plus raisonnable et, de la sorte, rendre la situation plus facile qu'elle ne le serait autrement

Je pourrais, cet après-midi, faire entendre à la Chambre une protestation du fait que le Canada n'a pas été invité à la conférence. En quoi, ce faisant, faciliterais-je l'effort de guerre du pays ou l'effort commun des Nations Unies? Tout d'abord, je le répète, je ne vois pas comment on aurait pu faire cettte invitation à un pays plutôt qu'à l'autre. De plus, je crois qu'en matière de haute stratégie, il faut faire de deux choses l'une: ou bien nous confier aux dirigeants actuels de l'effort de guerre des Nations Unies et laisser savoir à tous que nous nous confions à eux, et les aider par tous les moyens possibles, ou bien opter pour l'attitude contraire et qui ne peut aboutir qu'au désastre.

Mais quand je dis que les pays autres que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis n'étaient pas représentés à la conférence de Casablanca, cela ne veut pas dire que les gouvernements de ces pays n'étaient pas parfaitement au courant des questions qu'on allait y discuter ou qu'ils n'ont pas été complètement informés de ce qui y a été discuté. Quant à toutes les questions qui concernent la guerre, une certaine façon de procéder a été mise sur pied, ou improvisée, si l'on préfère. Il a fallu improviser, car la guerre est quelque chose d'imprévu et la situation change d'une journée à l'autre. Et au sujet de l'improvisation de l'effort de guerre de tant de nations, on a reconnu tacitement (j'oserais même dire ouvertement) que le premier ministre de Grande-Bretagne et le président des Etats-Unis sont les deux hommes autour desquels tous se rallieraient pour appuyer toute mesure qu'ils jugeraient bon d'adopter définitivement. Et à l'élaboration d'une telle politique, chaque partie de l'Empire britannique et chacune des Nations Unies peuvent participer dans la mesure où il est possible de les consulter et de les renseigner.

Nos membres de l'état-major à Ottawa se tiennent continuellement en contact avec les chefs de l'état-major général dont le quartier général est à Washington. Le comité de guerre du cabinet est tenu au courant de toutes les discussions qui s'y tiennent. Nous y avons un officier de liaison, un haut fonctionnaire du gouvernement, qui est là aujourd'hui et y reste l'année durant. Nous avons le droit le suivre les discussions et de nous faire entendre chaque fois que nous tenons à signaler un aspect particulier de la situation créée par la guerre. Les commissions qui siègent en permanence pour l'étude de ces problèmes ont sous les yeux les intérêts canadiens.

Une décision prise à Casablanca n'est pas le seul fait du président et du premier ministre. Une telle décision est le fruit de discussions qui ont duré pendant des mois et qui se cristallisent en définitive d'une manière formelle par la bouche des deux chefs de ces grands pays. En ce qui concerne le Canada, personne au monde n'a eu de rapports plus étroits avec l'état-major anglais que le général McNaughton, le chef des forces canadiennes. J'ose dire que, sur les questions d'ordre militaire, le général McNaughton connaît les idées de l'état-major d'Angleterre aussi bien que l'un quelconque des membres de cet organisme, lesquels connaissent également les idées du général McNaughton. Quand l'état-major anglais se rend à Casablanca, il n'y va pas pour appuyer une politique qu'il croit supérieure aux idées du général McNaughton; il va appuyer une politique qui, il le sait, a été mûrement étudiée avant même qu'elle soit soumise à la conférence.

Je ne vois pas le besoin d'entrer dans des détails à cet égard. Cependant, comme je m'attendais que la question soit soulevée cet après-midi, j'ai cru préférable de ne rien improviser sur ce point et de préparer quelques notes que je tenais à consigner au hansard.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance, je parlais de la conférence de Casablanca et je venais de dire que, compte tenu du soin avec lequel devrait être préparée toute déclaration sur un sujet aussi important que celui de la conférence de Casablanca, je préfère lire des notes que j'ai préparées plutôt que me fier à une improvisation. La Chambre comprendra, il va sans dire, que toute parole que peut prononcer le chef d'un gouvernement, dans n'importe quelle partie de l'Empire britannique, sera considérée par toutes les autres nations du monde, y compris les pays ennemis, comme l'expression de la ligne de conduite des Nations Unies, en général. Si je fais cette déclaration, c'est qu'il y a beaucoup de questions auxquelles j'aimerais et pourrais répondre, mais dont il ne m'est pas permis de donner la réponse. Je ne suis pas libre d'y

répondre pour la simple raison que ces questions intéressent tous les gouvernements auxquels je viens de faire allusion. N'ayant pas l'occasion de les consulter et d'obtenir leur consentement, je franchirais sans doute les bornes du bon sens si j'essayais de répondre en leur nom ou au mien. Pour le moment, je me bornerai donc, en ce qui concerne Casablanca, à la déclaration suivante:

Les pourparlers de Casablanca étaient des discussions entre les chefs des gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis et leurs principaux conseillers militaires; ils étaient la suite logique des arrangements conclus au cours de la première visite de M. Churchill à Washington, en vue de la mise sur pied d'un plan concerté du Royaume-Uni et des Etats-Unis dont l'objet est la collaboration dans les diverses phases de l'effort de guerre. Ces dispositions conjointes avaient pour objet de réaliser une collaboration encore plus étroite entre ces deux pays avec lesquels le Canada entretient les relations les plus étroites. Les organisations conjointes du Royaume-Uni et des Etats-Unis n'ont pas encore donné naissance à l'organisation officielle plus vaste que semblerait exiger un effort de guerre total de la part de toutes les Nations Unies. Les difficultés à surmonter avant d'en arriver là sautent aux yeux. Personne ne voudrait sacrifier aux exigences des intérêts internationaux la sécurité et l'efficacité qu'exige la stratégie si elle veut être effective.

Afin de livrer une guerre efficace, tous nos gouvernements ont dû assumer des pouvoirs et des responsabilités sans précédents, et ils ont dû déléguer des pouvoirs et des responsabilités sans précédent. Il y a toujours moyen d'améliorer les plans que nous utilisons dans la réalisation de notre effort de guerre et dans la fusion de cet effort avec celui de nos alliés. Les exigences de la guerre ont suscité un bon nombre d'initiatives assez réussies. Nous nous préoccupons de mettre au point de nouveaux types d'ententes mutuelles, de nouveaux organismes d'aide mutuelle, de nouvelles voies de communication et de consultation. Cependant la charpente de la collaboration générale se trouve dans notre association avec nos alliés à titre de membre des Nations Unis. Cette charpente prend corps et se raffermit graduellement, mais nous sommes loin d'avoir complété l'établissement d'une organisation internationale destinée à nous assurer la victoire et le maintien de la paix. La situation actuelle présente des vides et des anomalies qui sont évidents et qui sont susceptibles d'inquiéter ceux qui recherchent la symétrie avant tout. J'espère qu'on réussira à combler ces vides et à faire disparaître ces anomalies.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Nous devons, d'une façon ou de l'autre, parvenir à mettre au point des méthodes et des instruments de collaboration qui cimenteront les liens communs qui unissent tous les peuples libres, grands ou petits, dans une même lutte. Dans cette tentative, nous ne devons pas affaiblir ou compromettre, au moindre degré, la concentration des responsabilités en matière de décisions stratégiques, dont dépend la victorieuse poursuite de la guerre.

Je crois que les honorables membres de la Chambre jugeront cette affirmation pleine de bon sens. Si désirables que nous paraissent les mouvements d'ensemble parfait, ceux qui sont destinés à porter les meilleurs fruits sont ceux qui prennent corps à la lumière des événements servant à les orienter. Lors de l'entrevue entre M. Churchill et le Président à Washington en décembre 1941 et janvier 1942, personne dans tout le commonwealth britannique ni chez aucune des Nations-Unies n'a soulevé d'objection à cette consultation entre les deux grands chefs et leurs conseillers militaires du fait que toutes les autres parties de l'Empire ou les autres des Nations-Unies n'y étaient pas représentées. Il en est de même de l'entrevue que M. Churchill et le Président ont eue de nouveau à Washington en juin dernier.

L'une de ces entrevues a été l'occasion, ainsi qu'on se le rappelle, d'une visite de M. Churchill à Ottawa. Il a alors assisté à une séance du cabinet de guerre canadien au cours de laquelle il a fait part à mes collègues ainsi qu'à moi-même de ses entretiens avec le Président. Je me permettrai également de rappeler que lors de la première entrevue entre le Président et le premier ministre de Grande-Bretagne à Washington, tous deux m'ont invité à y prendre part et j'ai assisté aux entretiens qu'ils ont eus. Je n'ai pas assisté à toutes les entrevues, mais on m'a tenu parfaitement au fait. Et lorsque le Président et M. Churchill se sont rencontrés en juin, j'ai encore été invité à me rendre à Washington pendant qu'ils s'y trouvaient. J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de discuter avec tous deux conjointement et individuellement des diverses questions qu'ils avaient abordées.

Je crois pouvoir maintenant révéler que les plans relatifs à l'invasion de l'Afrique du Nord ont été discutés à fond lors de l'entrevue de juin et à cette époque j'en étais intimement renseigné. Ce n'est que quelque temps plus tard qu'on y a donné suite, mais les conseillers militaires des gouvernements des Nations-Unies étaient au courant ainsi que les membres du comité de guerre du gouvernement le furent par après dans toute la mesure où cela était désirable.

Dans un grand nombre de ces questions d'ordre stratégique, il y a des raisons manifestes pour lesquelles il convient de réserver certains renseignements plus particulièrement à quelques spécialistes militaires plutôt que de les faire connaître d'une manière générale aux autorités civiles. Je pourrais citer d'autres cas. Ce n'est sans doute pas divulguer un secret que de dire que le président des Etats-Unis m'a invité il y a un ou deux mois à Washington et que j'ai été deux jours et demi son hôte à la maison Blanche. Nous étions alors à peu près seuls pour nos entretiens et, en cette circonstance, j'ai reçu les secrets que le président avait à me confier à l'égard de la guerre. J'ai été le dépositaire de secrets analogues dans les communications reçues de M. Churchill. Je suis maintenant libre de dire que, au moment où ce dernier conférait avec M. Staline, il me tenait parfaitement au courant de ces entretiens. Si on avait la moindre raison de croire que le gouvernement canadien ne jouit pas de toute la confiance de M. Churchill et de ses collègues du cabinet britannique, ou, du président des Etats-Unis et de son entourage, puisque, dans une certaine mesure, nous y avons également droit je serais le premier à protester contre une manière d'agir qui ne nous permettrait pas d'être pleinement renseignés. D'autre part, les honorables députés conviendront avec moi que l'on ne saurait disséminer des questions de cette nature, c'est-à-dire les sujets que l'on discute ou les questions connexes. Mais je voudrais que les honorables députés comprennent que quelques-unes de ces questions placent un fardeau onéreux sur les épaules de quiconque est investi de cette responsabilité. J'espère que mes honorables vis-à-vis se rendent compte dans toute la mesure du possible qu'en matière de sujets confidentiels, sujets qu'il faut garder tels si nous voulons mener l'effort de guerre à bien, une très lourde responsabilité m'incombe; et j'ai confiance qu'ils ne m'embarrasseront pas en me posant des questions auxquelles il m'est impossible de répondre sans fournir des renseignements qui ne doivent pas être divulgués.

Mon honorable ami a mentionné l'importance d'un cabinet de guerre impérial. Je croyais cette question réglée depuis au moins un an. Mais depuis qu'il en a été question en cette enceinte, M. Churchill lui-même est venu en ces lieux et, en cette chambre même, a causé avec des membres de tous les partis. Je sais que nombre d'entre eux lui ont parlé de cette question d'un cabinet de guerre impérial. Or j'ose affirmer que les vues de M. Churchill, au sujet du rôle d'un cabinet de guerre impérial à l'heure actuelle, coïncident avec celles que j'ai exprimées ici. Je puis dire que je me suis renseigné sur l'avis du général Smuts, de l'Union sud-africaine, et que son avis est en tous points identique au mien. J'ai eu des entretiens avec M. Fraser, premier ministre de la Nouvelle-Zélande. Nous sommes aussi du même avis. Je n'ai pas eu le plaisir de faire la connaissance de M. Curtin, mais je sais pertinemment que nous sommes du même avis sur la question d'un cabinet de guerre impérial et de son mode d'opération en temps de guerre. En fait, il n'est pas un seul dirigeant que je sache, en quelque partie du commonwealth britannique aujourd'hui, qui ne considère que ce serait la plus calamiteuse des erreurs pour les premiers ministres de quitter leur pays pour aller prendre part à quelque conférence comme membres du cabinet impérial de guerre à Londres. A l'heure qu'il est, il appartient à chaque pays de s'occuper de ses propres problèmes et, du reste, nous ne pourrons travailler et collaborer avec fruit dans les différentes parties de l'Empire que si nous commençons par bien nous assurer que le chef du pays s'occupe dès maintenant des questions d'intérêt immédiat pour notre pays.

Toutefois, bien qu'il n'existe pas de cabinet de guerre impérial connu et visible comme il en existait plus ou moins durant la dernière guerre, cabinet qui était peut-être dans une certaine mesure indispensable alors, il ne s'ensuit aucunement qu'il n'y ait pas, sur une base des plus effectives, conférences, consultations et coopération entre toutes les parties de l'Empire britannique. Les moyens de communication actuels sont entièrement différents de ce qu'ils étaient durant la dernière guerre. Quiconque lit les mémoires de sir Robert Borden trouve la raison pour laquelle il réclama un cabinet impérial en Angleterre. Il ne pouvait obtenir aucun renseignement de Londres; il ignorait tout de certaines questions qui s'y décidaient, et il crut nécessaire que le Canada sache le pourquoi des décisions qui concernaient nos forces armées. Il ne semblait alors exister qu'un moyen d'obtenir ces renseignements: c'était pour lui ou l'un de ses collègues qui le représenterait de se trouver à la table du conseil à Londres.

Mais la situation est bien différente aujourd'hui. Depuis l'époque de sir Robert Borden, nous avons établi un système aussi parfait de communication et de consultation entre les différentes parties du Commonwealth qu'il soit possible d'avoir. Chaque jour le Gouvernement reçoit non pas une mais au moins une douzaine de dépêches, et même plus, du gouvernement britannique sur des questions se rapportant directement à la guerre. Aucune décision importante à laquelle le Canada est le moindrement intéressé n'est prise sans qu'elle fasse le sujet d'un échange de vues. Il s'est présenté, je dois avouer, une ou deux occasions où des décisions ont été prises

sur-le-champ en Grande-Bretagne et qui nous furent communiquées sans délai. Dans ces circonstances, les questions en jeu, de l'avis du gouvernement britannique, ne souffraient aucun délai; la décision ne pouvait pas même être retardée d'une heure ou deux. Je dirai, et quel meilleur exemple pourrais-je apporter de l'importance dans cette guerre de ne pas recourir à l'ancienne méthode de consultation, que dans toute question de réelle importance qui serait réglée en Grande-Bretagne le premier ministre du Canada qui assisterait à une conférence impériale voudrait, à moins d'être quelque autocrate ou dictateur dont le jugement serait sans appel, consulter ses collègues canadiens, sonder leur opinion, s'assurer de leur pensée collective, avant de se prononcer officiellement au nom de son propre pays. J'ai pris part à plusieurs conférences tenues en Grande-Bretagne, et je sais comment les décisions sont prises à la table du conseil. J'ai assisté aux séances d'un comité de guerre du cabinet en Angleterre il y a un peu plus d'un an, comme chacun sait, et je dois avouer que les impressions que j'ai retirées de ma présence dans un conseil de guerre siégeant à Londres ne font que confirmer ce que je déclare présentement à la Chambre, la grande importance pour un ministre qui tient à donner du poids aux décisions qu'il est requis de prendre de pouvoir dire qu'il s'exprime non seulement en son propre nom mais aussi en celui de ses collègues, l'importance aussi d'avoir à ses côtés quand il doit prendre ses décisions les spécialistes des ministères directement intéressés. Quand ils assitent aux conférences du cabinet de guerre à Londres, les ministres ont soit près d'eux soit dans une salle voisine des spécialistes qui leur fournissent les renseignements qui motivent leurs décisions. Or ces spécialistes procurent les renseignements requis après longue et attentive consultation. Que j'assiste à une séance du cabinet de guerre à Londres, et si je n'ai pas le concours du personnel du quartier général militaire du ministère de la Défense nationale, du personnel du ministère des Affaires extérieures, et des fonctionnaires supérieurs de certains autres ministères de l'Etat, je me vois dans l'impossibilité de déclarer ce que le gouvernement du Canada pourra appuyer à la Chambre des communes canadienne. Mais aujourd'hui nous procédons autrement.

Qu'une question importante survienne, au sujet de laquelle il faille sonder l'opinion du Canada et des différentes parties du commonwealth, il m'est possible de recevoir un câblogramme à mon bureau dès onze heures du matin, je peux convoquer mes collègues pour onze heures et demie, et dans bien des cas je puis transmettre ma réponse à midi et demi. Si je ne puis la transmettre, c'est parce que les meilleures raisons du monde exigent qu'elle soit précédée des conseils expérimentés de différentes sources à Ottawa. Lorsque le Canada prend une décision, il est important que nos décisions tiennent compte du sentiment du nouveau monde où nous vivons et qu'elles ne soient pas dictées uniquement par l'opinion canadienne, mais aussi par leur rapport aux questions qui pourraient intéresser les Etats-Unis. Je suis convaincu que le gouvernement britannique serait le premier à admettre que plusieurs fois, au cours de la guerre, l'avis exprimé par le Canada a rendu de très grands services au gouvernement britannique, lorsqu'il s'agissait de suivre certains conseils ou d'adopter une ligne de conduite donnée relativement à des questions se rapportant au conflit actuel et pouvant avoir des répercussions aux Etats-Unis ou dans des pays du commonwealth.

C'est pourquoi j'affirme qu'il existe aujourd'hui une consultation ininterrompue entre les diverses administrations des pays du Commonwealth. Vous admettrez que rien ne pourrait être plus utile. Aujourd'hui, au lieu d'un conseil de guerre unique, à Londres, nous avons un cabinet collectif, composé des cabinets des nations du Commonwealth britannique. S'il est vrai qu'ils ne siègent pas dans un seul immeuble, il y a quand même des cabinets à Ottawa, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et à Londres qui mettent leurs renseignements en commun et les communiquent aux divers centres que je viens de mentionner; c'est cette méthode de consultation et de communication qui permet d'arrêter les directives qu'on applique ensuite sous une forme ou une autre. C'est ainsi que je réfute l'argument de l'honorable député lorsqu'il affirme qu'il n'y a aucun signe extérieur et visible de l'union qui devrait exister.

Il s'agit d'une guerre universelle où les bonnes vieilles méthodes sont devenues insuffisantes. Je suis heureux de pouvoir affirmer qu'à une ou deux exceptions près, je ne vois pas du tout en quoi nous ayons souffert du fait que nous ne sommes pas plus largement représentés à Londres à l'heure actuelle.

Permettez-moi d'ajouter qu'il y a à Londres un membre du conseil privé du Canada, le très honorable M. Vincent Massey, le haut commissaire, homme ayant une grande expérience des affaires publiques et jouissant de la pleine confiance du gouvernement anglais. Les honorables députés ignorent peut-être qu'après les réunions importantes du cabinet de guerre, un membre de ce dernier convoque les représentants des différentes parties du Commonwealth et les met au courant de ce qui s'est discuté au cabinet de guerre, et, les renseignements les plus complets sont fournis à

propos de toute question qui intéresse spécialement un pays du Commonwealth.

M. Massey se tient sans cesse en communication avec moi et avec le département des Affaires extérieures et nous communique ce supplément de renseignements. En outre, il y a à Ottawa un ancien membre du gouvernement anglais, le très honorable Malcolm MacDonald. Il n'y a pas de meilleur diplomate et d'homme comprenant mieux la politique d'un gouvernement, et il reçoit tous les jours des renseignements de son gouvernement qu'il transmet au nôtre. De plus, je reçois des communications directes de M. Churchill, le premier ministre anglais, sur les questions les plus importantes, et je communique directement avec lui. En qualité de secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures, je reçois en sus nombre de communications du gouvernement anglais, par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat pour les affaires des Dominions, sur toutes les questions concernant la guerre, et il en résulte que, chaque jour, avant la fin de la journée, mes collègues et moi possédons ici à Ottawa l'état le plus complet possible de tout ce qui a trait à la guerre, jusqu'à ce moment-là. Il peut y avoir certaines questions qui doivent rester en suspens une couple de jours, mais règle générale, d'après la procédure suivie jusqu'ici, nous avons été étonnés de la célérité avec laquelle le Gouvernement a été pleinement renseigné sur la plupart des questions. Mon honorable ami ne sait peut-être pas à quel point est complet tout le système de consultations et de consultation, mais j'espère que ce que j'ai dit fera disparaître tout doute qu'il peut entretenir sur cette question.

L'honorable député a abordé la question de notre capital humain. Certes, c'est pour nous un problème, mais c'en est un pour tout pays en guerre et même celui qui ne l'est pas doit faire face à ce problème à un degré plus ou moins grand. Il n'est certainement pas de situation plus difficile que celle d'enlever à leurs occupations des gens qui y ont consacré toute leur vie et de les affecter à des emplois entièrement différents. Rien n'est plus troublant que d'être obligé, comme l'est le Gouvernement en temps de guerre, d'imposer des restrictions qui empêcheront les gens de se livrer aux occupations auxquelles ils sont habitués depuis leur jeunesse et auxquelles ils espéraient consacrer leur vie, et de leur dire de faire autre chose ou d'aller ailleurs. Rien n'est plus répugnant que d'envoyer soudainement un fonctionnaire dans les foyers pour dire aux gens que la politique du Gouvernement veut que non seulement les hommes mais aussi, dans bien des cas, les femmes, s'en aillent travailler dans les industries de guerre ou prendre part à quelque autre forme de service de guerre. C'est le problème le plus difficile qui puisse jamais confronter un pays et ce qui me semble étonnant c'est que nous ayons pu faire marcher les choses d'une façon aussi régulière.

Au cours de la dernière session j'ai donné à la Chambre une idée de ce que seraient, à mon sens, les exigences en capital humain pour cette année. Les honorables députés trouveront dans le hansard du 24 mars 1942 l'exposé que j'ai fait de nos besoins estimatifs en hommes pour l'année financière 1942-1943. Voici les chiffres que j'ai alors communiqués: industrie de guerre, 100,000; marine, 13,000; armée, de 90,000 à 100,000; aviation, de 70,000 à 80,000, soit en tout de 160,000 à 193,000 hommes pour nos forces armées. Je crois que ces chiffres, ou quelques-uns du moins, ont été cités par mon collègue le ministre de la Défense nationale.

Diverses modifications ont été faites de temps à autre selon les besoins découlant des péripéties de la guerre. Dans le cas de l'armée, le chiffre estimatif a été accru par suite de l'amplification du programme de défense territoriale. Quels résultats avons-nous effectivement obtenus? J'ai donné les chiffres estimatifs. Voici ce qui a été fait pour 1942—il s'agit de l'année civile: pour les industries de guerre, au lieu du nombre qui avait été estimativement fixé, soit 100,000, nous avons recruté plus de 300,000 personnes. C'est là le nombre de gens qui ont été embauchés dans les industries de guerre, et en ce qui concerne les forces armées, le nombre a dépassé 200,000, c'est-à-dire qu'il a été plus élevé que le chiffre estimatif d'abord fixé pour les trois armes. En d'autres termes, les résultats obtenus en 1942 dans la mobilisation de notre capital humain ont de beaucoup dépassé les estimations.

On peut si l'on veut discuter les méthodes suivies. Toute méthode, surtout si elle est nouvelle, est d'une application difficile, mais ce qui importe le plus, c'est le résultat obtenu et j'ai indiqué à la Chambre ce qu'ont produit celles que nous avons employées l'an dernier.

Dans la déclaration que j'ai faite précédemment, j'ai bien expliqué à la Chambre que les mesures nécessaires ne s'exécuteraient pas facilement. Le 26 janvier 1942, j'ai dit ce qui suit:

> Le rouage administratif nécessaire à l'application équitable et efficace des mesures projetées sera nécessairement compliqué.
>
> On ne peut peser, mesurer et classifier les talents et l'habileté des hommes et des femmes avec autant de certitude qu'on peut déterminer les qualités du blé, du béton ou de l'acier. Il faudra donc du temps et de l'adresse pour effectuer avec succès le travail complexe de la sélection.

Et j'ajoutai:

> Il n'y a certes aucun gouvernement qui soit assez éclairé pour déterminer quel travail parti-

culier convient à chaque individu. Et même si les gouvernements étaient omniscients, la guerre se terminerait avant qu'on ait pu achever une tâche aussi formidable. Mais ce qui reste réalisable et ce que nous comptons faire, c'est de pourvoir aux besoins urgents par les meilleurs moyens que nous puissions imaginer.

Et c'est ce que nous avons fait par les moyens que j'ai mentionnés.

Je répète toutefois que le gouvernement ne prétend pas avoir pu tout faire à la perfection ou même aussi promptement qu'on aurait pu le souhaiter. Peut-être devrais-je signaler aux honorables députés que dans tout ce que le gouvernement a entrepris—sans exception aucune—dans toutes les phases de l'effort de guerre, on l'a invariablement accusé d'emblée de ne pas agir assez vite, et de ne pas atteindre les résultats requis. La première année de la guerre, on disait: "Pourquoi n'avons-nous pas plus de troupes outre-mer?" "Pourquoi n'avons-nous pas plus de vêtements?" "Pourquoi n'avons-nous pas plus d'équipement?" On n'a cessé de harceler mon collègue, le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) en l'accusant de ne pas fournir d'avions assez vite, de ne pas nous procurer des chars d'assaut, de nous priver de chars d'assaut, et ainsi de suite. Et ce fut ainsi sur toute la ligne. On a peu ou pas songé au fait que, faute d'une mûre préparation au début, toute la suite risque d'être dans le pétrin. Or je revendique pour l'administration actuelle le mérite d'avoir soigneusement établi ses plans dès la première heure. Nous avons refusé, malgré la pression, de procéder à un rythme qui aurait sacrifié la qualité à la quantité. Comme résultat, le pays et les Nations Unies tirent bon profit de ce que nous avons accompli.

Cet après-midi, le chef de l'opposition a terminé son discours par une péroraison; elle n'était pas de lui, mais bien de M. Churchill; elle n'en était que meilleure. Nous la connaissons tous; c'est celle dans laquelle il dit que le peuple britannique est prêt à combattre dans les rues, sur les plages, sur les côteaux, partout, et mon honorable ami a ajouté: J'oppose cela maintenant à l'effort de guerre de mes honorables vis-à-vis. Je vais relever ce défi ce soir. Je lui demanderai de faire la revue de ce ce qui se passe aujourd'hui dans différentes parties du monde grâce aux services des forces armées de notre pays. Je lui demande de songer à la position qu'occupait le Canada le jour où ce Parlement se réunit et décida de prendre part à la guerre. A cette époque, nous n'étions pas prêts à la guerre, pas plus que les autres pays qui combattent l'Axe en ce moment. Tout était à faire, à bien dire au début et maintenant nous avons l'une des plus magnifiques marines de l'univers, nous avons deux corps d'armée outre-mer, nous avons les soldats les mieux entraînés et les mieux équipés de tout effectif de nombre égal dans le monde. Nous avons dans ce pays un plan de formation d'aviateurs qui a fourni des pilotes et des équipages que l'on rencontre sur tous les théâtres de guerre actuels; un service de guerre plus considérable que tout ce que l'on trouve dans tout autre pays dans la sphère de l'aviation. Et nous avons proportionnellement à notre population une plus forte production d'approvisionnements de guerre que n'en peut montrer, je crois, tout autre pays. Non seulement nous avons ces forces armées en activité de service dans toutes les parties du monde, mais nous avons de plus aidé les autres des Nations Unies qui ont pris une part très active à la guerre actuelle. En réponse au défi lancé par l'honorable député, qu'il se demande ce que le Canada a fait pour la Russie, pour la Chine, pour plusieurs des Nations Unies qui combattent aujourd'hui ensemble dans ce conflit. Il trouvera dans sa réponse tous les éclaircissements voulus sur le rôle que nous avons joué dans cette guerre.

L'honorable député veut des faits et des chiffres. Je ferai une courte déclaration, que j'avais l'intention de remettre à plus tard. Mais puisque l'honorable député veut des faits, voici quelques renseignements sur l'augmentation de nos forces armées l'an dernier, en 1942.

Je désire ici ajouter au sien mon hommage à l'héroïsme des soldats de Dieppe. Rien n'a depuis un an touché plus profondément le cœur des Canadiens que l'esprit qui a animé les détachements qui, au milieu de l'année, ont pris part aux opérations de reconnaissance à Dieppe. La vaillance et l'héroïsme dont ils ont fait preuve, les ressources et l'ingéniosité qu'ils ont montrées, l'habileté et la bravoure qu'ils ont manifestées, tout cela et bien d'autres qualités ont placé Dieppe dans les annales canadiennes parmi les plus beaux noms qui ornent l'étendard des honneurs militaires de la patrie. Je ne pense pas non plus qu'on ait jamais rendu pleine justice dans cette enceinte à la mémoire des héros de Hong-Kong qui y ont aussi bravement fait le sacrifice de leur vie ou de leur santé pour le salut de leur patrie et la liberté universelle. Notre pensée se tourne surtout en ce moment vers ceux qui ont accepté le sacrifice suprême, vers ces familles qui ont perdu des êtres chers, vers ces malheureux prisonniers de guerre dans les différents pays ennemis, vers les blessés, vers les absents. Nous les avons tous présents à l'esprit en ce moment, et j'espère que les survivants apprendront que la Chambre des communes, malgré la diversité des groupes qui la composent, les réunit tous dans

une même pensée, et est déterminée à tout entreprendre pour les secourir et les assister.

Maintenant, monsieur l'Orateur, pour en venir aux faits et aux chiffres, la marine comptait il y a un an plus de trois cent cinquante navires et plus de 27,000 hommes. Au début de cette année, le nombre de navires est passé à plus de 500 et le personnel avait presque doublé, dépassant 52,000.

Au commencement de 1942, l'armée active se composait de quelque 260,000 volontaires et de 20,000 recrues appelées sous l'empire de la loi de mobilisation. Au début de cette année, le nombre des volontaires s'établissait à environ 360,000 et celui des recrues faisant du service obligatoire, à 55,000 à peu près. Une bonne partie des recrues s'étaient enrôlées, durant l'année, comme volontaires pour le service général.

Dans l'aviation, le personnel est passé, en 1942, de 100,000 à environ 150,000.

En plus des membres de nos armées, il faut compter environ 38,000 marins de la marine marchande canadienne affectés à des navires d'immatriculation canadienne ou étrangère. Quelque 400 Canadiens servent, en Grande-Bretagne, dans le corps des pompiers civils canadiens.

Un mot seulement des fonctions militaires de ces services. La marine canadienne a trois tâches. Elle collabore avec l'armée de terre et l'aviation à la surveillance des côtes canadiennes. Elle collabore avec les marines de Grande-Bretagne et des Etats-Unis à la protection des navires marchands dans l'Atlantique. Elle agit de concert avec les forces navales des Nations Unies.

Les officiers et les matelots de la Marine royale canadienne se sont vaillamment acquittés de leurs fonctions. Nos navires ont coulé plusieurs sous-marins ennemis. Je m'arrête pour demander aux honorables députés s'ils n'ont pas éprouvé, avec tout le pays, un sentiment de fierté en apprenant, ces jours derniers, qu'une corvette canadienne, la *Ville de Québec,* avait torpillé et coulé un sous-marin allemand dans la Méditerranée, et, aujourd'hui même, qu'une autre corvette canadienne, la *Port-Arthur,* je crois, avait coulé un sous-marin italien. Et, monsieur l'Orateur, même si ces faits n'ont pas été publiés au jour le jour, il n'en reste pas moins que huit, neuf ou peut-être même dix de nos corvettes et autres navires ont réussi, depuis le début des hostilités, à couler des sous-marins ennemis.

Ce n'est là qu'un aspect du tableau, mais un aspect dont le Canada a raison de s'enorgueillir. Les membres de mon parti et les autres membres de cette Chambre originaires de la province de Québec, n'ont-ils pas, je le demande, un sentiment de fierté à la pensée qu'une corvette montée par des Canadiens et portant le nom de la ville de Québec, la vieille capitale du Canada, a coulé un navire ennemi en Méditerranée? Je vois sourire mes honorables amis de l'angle extrême en face de moi, à qui je m'adresse d'une façon toute spéciale. J'ai toujours été fier de cette Chambre des communes, mais je tiens à leur dire que jamais je n'ai éprouvé un tel sentiment de fierté qu'en entendant deux de nos membres, en uniforme, parler comme ils l'ont fait de la défense du Canada par la défense de la liberté dans toutes les parties du monde, quand les voyant ici, militaires en service actif, professer la vaste conception, la seule qui convienne dans cette guerre actuelle, voulant que la sécurité du Canada dépende de la sécurité de l'univers. N'empêche qu'à ce moment critique, le plus critique de notre histoire, les honorables députés de cet angle se croient obligés de se séparer de leurs collègues de leur province pour appuyer une politique isolationniste relativement à notre effort de guerre canadien. Leur conduite ne fait honneur ni à eux-mêmes, ni à leur province, ni à leur pays.

Je continue l'exposé de l'effort de guerre du Canada. Depuis le début des hostilités, nous avons toujours poursuivi un programme d'expansion navale. Les besoins de la Marine royale canadienne n'occupent qu'une partie seulement de nos chantiers maritimes. La construction comprend à la fois des cargos et des navires de guerre. Nous fabriquons un nombre considérable de navires de ces deux catégories pour l'Angleterre, les Etats-Unis et d'autres pays alliés. Par contre, des chantiers maritimes anglais, tout comme les nôtres, travaillent à la construction de navires pour la marine canadienne. Nous espérons augmenter considérablement le nombre de nos navires cette année, et ces derniers comprendront plusieurs destroyers. L'enrôlement et l'instruction du personnel de la marine vont de pair avec l'augmentation des navires.

L'armée canadienne en Grande-Bretagne continue de monter la garde de cette citadelle insulaire et se prépare à attaquer l'ennemi. Lors des opérations combinées à Dieppe nos troupes ont fait preuve d'un courage et d'un héroïsme qui, je l'ai dit, ont fait l'orgueil de notre pays. On me permettra de m'arrêter un instant ici pour dire qu'à mon avis on ne semble pas parfois apprécier suffisamment le rôle joué par nos troupes en Grande-Bretagne depuis le commencement de la guerre. Nous avons, par exemple, attaché beaucoup d'importance à la rencontre de M. Churchill et du Président des Etats-Unis en Afrique du Nord. Des réunions semblables à Washington, à différentes époques, nous ont également remplis d'admiration. Comment M. Churchill a-t-il ainsi pu se rendre

dans les différentes parties du monde en ces temps de guerre? Si vous le demandez aux habitants du Royaume-Uni ils vous diront que c'est en grande partie parce que M. Churchill et le gouvernement de Grande-Bretagne se sentent rassurés par la présence des troupes canadiennes dans ce pays avec les troupes anglaises. Nos soldats sont prêts non seulement à faire face à toute tentative d'invasion de la Grande-Bretagne, mais aussi à traverser la Manche et à ouvrir l'attaque contre les forces allemandes. De plus, la présence des Canadiens dans les Iles britanniques a eu pour effet de retenir sur le continent d'en face, en France occupée, des divisions de troupes allemandes qui auraient pu servir en Afrique ou ailleurs.

Notre armée a non seulement suivi un entraînement très ardu en plus de la routine ordinaire de l'instruction militaire, mais elle a accompli plusieurs autres choses. J'aimerais vous en faire la description dans les termes du général McNaughton. Je le ferai dans quelques instants parce que je veux laisser le général McNaughton lui-même répondre au défi lancé par mon honorable ami il y a quelques instants.

Au sujet de l'armée d'outre-mer, l'armée active du Canada composée de deux corps d'armée et dont nous avons parlé il y a un an, a complété les cadres de ses unités les plus importantes. Tous les mois, des unités auxiliaires se rendent en Angleterre. Des milliers de soldats suivent les cours d'instruction et les renforts sont fournis au besoin. On exécute le programme d'expansion de notre armée au Canada, programme annoncé le 25 mars dernier. Les 6e et 7e divisions et les brigades de la 8e division sont mobilisées.

Nous avons aussi des troupes en garnison sur nos côtes et aux endroits exposés de notre pays. Outre les troupes qui se trouvent à Terre-Neuve, au Labrador et aux Antilles, l'armée canadienne collabore à la défense de l'Alaska. En plus de l'armée active, des milliers de citoyens consacrent effectivement leur temps et leurs efforts à la tâche importante de l'armée de réserve. Ajoutons à tout cela les travaux importants effectués volontairement par plusieurs dizaines de milliers de canadiens qui assurent la protection contre les raids aériens et aussi la défense civile.

Le Corps d'aviation royal canadien continue à développer son triple champ d'activité: la formation des aviateurs, la défense territoriale et côtière et sa participation active à la lutte contre l'ennemi dans tous les pays du monde. Au cours de l'année, nous avons renouvelé et étendu le premier plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique. La formation des membres de la Royal Air Force au Canada et le plan du commonwealth ont été coordonnés par la mise à exécution d'un plan d'entraînement conjoint très étendu. L'organisation des travaux de défense territoriale prévue il y a un an et exposée avec force détails le 25 mars dernier se poursuit activement. La menace des sous-marins qui s'annonçait plus grave sur le littoral oriental et dans le Saint-Laurent et les opérations combinées du Canada et des Etats-Unis en Alaska ont accru les occasions de combat des escadrilles de notre défense territoriale. Les escadrilles de bombardement du Corps d'aviation royal canadien et de la Royal Air Force se sont lancées en nombres de plus en plus considérables sur l'Allemagne et les pays occupés, sur l'Italie, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, l'Inde, Ceylan et le sud-ouest du Pacifique. Un groupe de bombardiers canadiens s'est constitué en Grande-Bretagne au mois de décembre dernier. Le nombre des escadrilles du C.A.R.C. sera porté à 38 cette année. Le Corp d'aviation royal canadien assume de nouvelles responsabilités en ce qui concerne l'entretien, l'équipement et le bien-être des aviateurs canadiens qui servent outre-mer dans des zones de combat. Le Canada équipera et entretiendra complètement les escadrilles du C.A.R.C. qui servent là-bas. En outre, le Canada s'engage à verser les soldes et allocations du personnel du C.A.R.C. en service dans les escadrilles de la Royal Air Force.

Je voudrais maintenant parler un peu de la production de guerre. On ne saurait mieux faire comprendre le progrès accompli par le Canada au cours de l'année écoulée en fait de production de guerre, qu'en mettant certains chiffres de 1942 en regard des chiffres correspondants de 1941. Prenons tout d'abord la construction navale: les chantiers canadiens ont sorti, en 1941, 85 corvettes et dragueurs de mines, alors que nous n'en avons construit que 74 en 1942, soit une diminution de 11. Par contre, plusieurs de nos chantiers maritimes les plus importants se sont consacrés à la construction de vapeurs de charge. Plus de 80 navires de transport sont sortis de ces cales, contre un seul en 1941. Le rendement en aéronefs militaires n'atteignait pas même 1,700 appareils en 1941, alors qu'il s'établit à près de 3,800 en 1942. Le Canada a fabriqué en 1941 quelque 3,000 véhicules de combat blindés, y compris des chars, des porteurs universels, des chars-éclaireurs et des chars blindés; en 1942, le nombre de ces véhicules dépassa de beaucoup le chiffre de 12,000. Le rendement en moyens de transport automobile qui n'atteignait pas 120,000 véhicules en 1941, dépassait les 200,000 en 1942. L'accroissement du nombre de canons de campagne, de pièces navales, de mitrailleuses, d'armes portatives

et de munitions de toutes sortes est plus remarquable encore. Estimée en espèces, la production de guerre du Canada accuse en 1942 une augmentation de 159 p. 100 sur celle de l'année précédente, soit de plus de 800 millions à plus de 2,100 millions de dollars. Les hommes et femmes affectés aux industries de guerre à la fin de 1941 étaient au nombre de 700,000. A la fin de 1942, ce nombre avait de beaucoup doublé le cap du million. Ces chiffres doivent constituer un motif de fierté et de réconfort pour l'industrie canadienne ainsi que pour les ouvriers et ouvrières dont le labeur a rendu possible un tel rendement. La production de guerre du Canada ne s'est pas limitée aux navires et aux avions, aux machines, engins de guerre et munitions. Le rendement en produits primaires accuse également une notable augmentation. Aluminium, nickel, cuivre et autres bas métaux; aciers, bois d'œuvre et autres matériaux nécessaires à la guerre se sont produits en quantités plus grandes. L'agriculture canadienne a répondu de façon splendide à la demande accrue de denrées alimentaires. Les expéditions en Grande-Bretagne ont été supérieures pour tous les produits. Nos envois de fromage ont passé de 112 millions de livres en 1941 à 125 millions de livres en 1942. De même pour le bacon, dont nous avons expédié au delà de 600 millions de livres, contre environ 425 millions de livres, dans une période un peu plus longue. Le programme de 1943 prévoit 675 millions de livres de bacon, 63 millions de douzaines d'œufs et au moins autant de fromage que l'an dernier.

La majeure partie de nos exportations de denrées alimentaires vont à la Grande-Bretagne, mais des armes et des munitions ont été expédiées à tous nos alliés et ont été utilisées sur presque tous les fronts. Nous expédions aux Nations Unies plus des deux tiers de notre production globale de munitions. Bien que notre programme de fabrication de munitions ait atteint son plein rendement, dans les limites de la main-d'œuvre et du matériel disponibles, nous pouvons nous attendre à ce que la production de 1943 dépasse sensiblement celle de 1942. Au point de vue volume et quantité, elle soutient déjà avantageusement la comparaison avec celle de n'importe quel pays allié. Et à propos de la production alimentaire, je prie mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Graydon) de se rappeler une remarque qu'il a faite: savoir, que le rationnement du beurre et du bœuf au Canada constitue un blâme pour le Gouvernement et dont les cultivateurs en particulier doivent tenir pleinement compte. Pourquoi le rationnement du beurre et du bœuf existe-t-il au Canada?

L'hon. M. ILSLEY: Il n'y a pas encore de rationnement du bœuf.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je croyais que l'honorable député parlait du bœuf.

L'hon. M. ILSLEY: Il a dit que le bœuf pourrait l'être.

M. GRAYDON: J'ai dit qu'on a donné à entendre qu'il pourrait l'être.

Le très hon. MACKENZIE KING: En ce cas, je demande pardon à l'honorable député. Il n'a pas parlé du bœuf, bien qu'il ait pensé qu'il était rumeur que le bœuf pourrait être rationné. Pourquoi le beurre l'est-il maintenant? C'est que—et j'ajouterai que si mon honorable ami aidait à l'effort de guerre du pays dans la mesure qu'il affirme vouloir l'aider, il dirait aux cultivateurs que c'est parce que le Canada envoie à la population de Grande-Bretagne d'énormes quantités de denrées alimentaires à même ses propres approvisionnements. Nous sommes convenus avec la Grande-Bretagne de lui fournir des denrées alimentaires. Elle nous a donné, plus qu'à tout autre pays, l'occasion de servir. Nous avons obtenu ce marché sûr aux cultivateurs et je suis certain qu'il n'y a pas chez nous un seul cultivateur qui, si on lui disait qu'il lui faut servir deux fins, celle d'aider à soutenir les armées et la population de Grande-Bretagne et celle de procurer du travail à ceux qu'il emploie sur sa terre, ne voudrait pas procurer cet approvisionnement supplémentaire à la métropole, même si nous devions nous rationner ici.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je dirai un mot des mesures financières qui se rattachent à l'effort de guerre.

Grâce au succès obtenu dans notre lutte contre l'inflation et dans le maintien de la puissance d'achat du dollar canadien, on peut apprécier d'une façon assez exacte, en termes financiers, l'étendue réelle, de l'effort de guerre du Canada. Pendant l'année civile 1941, nos dépenses de guerre proprement dites ont dépassé 1 milliard 100 millions de dollars, et nous avons dû fournir en outre 900 millions de dollars canadiens pour combler le déficit du Royaume-Uni. Le total des dépenses de guerre, faites par le Canada en 1941 a dépassé 2 milliards. Pour l'année civile 1942, le total correspondant a excédé 3 milliards 600 millions de dollars.

La façon admirable dont le peuple canadien supporte le fardeau financier de la guerre est démontrée par le fait qu'en sus de la somme de 2 milliards perçue en impôts et en épargnes obligatoires au cours de 1942, les souscriptions en espèces aux obligations de la victoire et aux certificats d'épargne de guerre ont dépassé 1 milliard 900 millions.

Voilà ma réponse à la question de mon honorable ami, qui voulait savoir comment le Canada se bat, comment il s'acquitte de son effort de guerre.

En ce qui concerne M. Churchill, il n'aurait j'en suis sûr aucune objection à ce que je fasse part à la Chambre de ce qu'il m'a dit au cours de divers entretiens que j'ai eus avec lui. "Vraiment", m'a-t-il déclaré, "je ne sais comment le Canada réussit à accomplir autant. Je ne puis m'expliquer comment il a pu réaliser un tel effort de guerre". Voilà ce que M. Churchill pense de l'effort de guerre du Canada. Je dis cela sans aucune crainte d'être contredit.

Toutefois, au cas où l'on pourrait penser que mes paroles ne décrivent pas exactement la situation de nos forces armées et surtout de celles que nous avons outre-mer, je me permettrai de donner lecture d'une communication que le commandant de notre armée, le général McNaughton, adressait à ses propres soldats et au peuple canadien à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An. Chose étrange et pour une raison que je ne puis m'expliquer, ce message fort important n'a eu que très peu de publicité à la radio ou dans les journaux de notre pays. Je n'en ai entendu qu'un paragraphe à la radio un soir; j'ai cherché en vain dans les journaux du pays sans trouver aucune déclaration du genre. Je ne fais pas d'insinuation. Beaucoup de choses sont radiodiffusées et paraissent dans la presse sans que j'en aie connaissance. Toutefois, je suis d'avis que cette importante déclaration devrait être inscrite au hansard. Je consigne donc au compte rendu cette déclaration du Commandant des armées canadiennes outre-mer dans laquelle il répond à la question: Le Canada a-t-il manqué d'énergie, a-t-il failli à sa tâche en ce qui concerne l'effort de guerre relativement à nos troupes qui sont outre-mer? Voici le message du général McNaughton:

C'est le quatrième Noël que l'avant-garde de l'armée canadienne passe en Angleterre, car c'est le 17 décembre 1939 que les principaux éléments de la première division débarquaient à un port septentrional après avoir traversé l'Atlantique sans incident, efficacement escortés par la Royal Navy. Dans le temps, le nombre de nos soldat entraînés et de nos officiers d'expérience était en réalité très peu élevé et comme équipement, nous n'avions guère autre chose que nos fusils et les uniformes dont nous étions vêtus. Mais c'était là l'une de nos moindres préoccupations, car durant notre période d'organisation nous demeurions sous l'égide de la Force expéditionnaire britannique et des armées de nos alliés en France, et toutes les facilités de l'armée britannique du Royaume-Uni étaient mises à notre disposition pour nous aider à poursuivre notre entraînement et notre développement, de plus, nous avions au Canada la magnifique jeunesse canadienne et notre grande industrie de paix, deux forces susceptibles de devenir formidables et qui, nous l'espérions, s'adapteraient facilement à l'économie de guerre. Notre cause était juste, notre participation nécessaire, et nous étions certains que le gouvernement et la population du Canada poursuivraient la lutte jusqu'à la victoire.

Au cours des mois qui ont suivi, notre confiance a été pleinement justifiée, car au Canada on accélérait énergiquement les préparatifs de guerre de sorte que bientôt les hommes nous arrivaient en un flot constant et ininterrompu, limité seulement par la capacité des navires que nous pouvions nous procurer. Et, petit à petit au début, puis à un rythme de plus en plus accéléré, nous sont parvenus des armes, des véhicules et du matériel de toutes sortes.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, nos premières unités expédiées du Canada s'étant transformées en dizaines de milliers et ces expéditions de matériel reposant fermement sur le vaste arsenal qu'est devenu notre pays, nous nous trouvons très heureux de la quantité, et en particulier de la qualité, des approvisionnements qu'on nous expédie du Canada.

Dans les trois longues années où nous avons monté la garde dans les Iles britanniques, il y a eu plusieurs périodes d'activité intense alors que nous semblions sur le point d'engager l'ennemi. Il y a eu l'époque difficile de Dunkerque où nous avons été les témoins du miracle constitué par le sauvetage du corps expéditionnaire britannique, notre expédition à Brest tentée avec le faible espoir d'appuyer les derniers efforts de résistance de notre alliée, la France, la bataille de la Grande-Bretagne, alors que nous avons suivi la glorieuse défense effectuée par l'aviation, cependant que, à moitié armés et mal équipés, nous nous tenions prêts à repousser toute tentative d'invasion. Il y a eu Spitzbergen dans l'Arctique et Dieppe de l'autre côté de la Manche. Il y a eu encore d'autres projets d'ampleur préparés avec le plus grand soin à la demande de ceux qui décident de ces questions avec toute la précision méticuleuse, tout le temps et toute l'énergie que requiert chaque occasion, et tout cela pour n'aboutir à rien par suite de modifications stratégiques nécessitées par les circonstances et qui ont permis à d'autres, préparés eux aussi à jouer des rôles divers, de mener à bonne fin la tâche qu'on leur avait assignée.

Et toujours, jour et nuit, beau temps mauvais temps, nous avons poursuivi notre formation jamais achevée dans les divers aspects de la guerre moderne, nous avons continué à mettre au point un plan bien arrêté, et nos unités et nos formations sont devenues de plus en plus fortes, et nos officiers et nos hommes, de plus en plus aptes à la guerre aux points de vue physique et mental, de plus en plus habiles au maniement des armes et à la conduite des lourdes tâches qui les attendaient.

Entre-temps, ajouté aux obligations de la vie courante d'une armée en campagne, il a fallu accomplir bien des choses. Les camps, les routes et les aéroports à construire; les magasins pour le ravitaillement et les ateliers à ériger et à administrer; le gaspillage à éliminer et la récupération à assurer; l'aide à fournir dans la recherche des minéraux essentiels à la production de guerre et les tunnels à forer afin d'assurer l'énergie utile à la fabrication; les opérations forestières à poursuivre en Ecosse afin d'assurer la disponibilié de vastes quantités de bois dont l'importation aurait réclamé l'usage de précieuses cales requises à d'autres fins; les écoles et les cours militaires à organiser et à diriger; une organisation centrale à édifier patiemment par ceux qui en étaient chargés; l'établissement de rapports appropriés avec les autorités civiles et les grands services d'Etat avec lesquels l'harmonie a régné dans nos relations quotidiennes. Aussi, ce qui est de toute première importance, les ramifications étendues d'organismes tant militaires que civils à maintenir pour permettre de répondre aux besoins

variés de chaque individu. Le transport et le logement, la nourriture et le vêtement, la distribution des armes, l'avancement, la solde, le ministère spirituel, le service médical, celui des gardes-malades, les hôpitaux et la Croix-rouge canadienne s'occupant des malades et des blessés, le service dentaire, celui des postes, l'enseignement où il convient de rendre un hommage reconnaissant à nos camarades des guerres passées pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée, l'hospitalité si généreusement accordée par la population de ces Iles, les cantines, les sports, les divertissements et les services de bien-être fournis par la Légion, l'Armée du Salut, la Y.M.C.A., les Chevaliers de Colomb et tous les nombreux amis qui ont collaboré avec eux.

Dans tous ces cas, l'on s'est consacré avec dévouement non seulement au bien de nos propres troupes mais parfois aussi à celui de la population civile.

Ces années passées en Angleterre n'ont pas été faciles et nous ne souhaitons pas qu'elles durent longtemps. Les hommes et les femmes qui sont avec l'Armée canadienne outre-mer sont éloignés du foyer et de leur famille qu'ils voudraient rejoindre, mais la détermination qui les a conduits ici n'a pas fléchi et ils attendent, ils guettent dans le calme et avec la patience qui révèle leur excellent moral, le moment opportun de frapper. Lorsque viendra l'heure, qu'elle vienne tôt ou tard, l'Armée canadienne se mettra en marche avec une confiance bien fondée afin d'accomplir son devoir pour la cause que nous servons.

Voilà de quoi satisfaire, s'il est possible de les satisfaire, ceux qui trouvent notre effort de guerre de ces dernières années indigne de notre grande nation. Il est une phrase du général McNaughton que je désire tout particulièrement signaler. Il dit que depuis l'ouverture des hostilités, nous avons trouvé tous les soldats et tout le matériel que les navires pouvaient transporter. J'affirme ici devant cette assemblée que la seule limite à nos troupes et à notre matériel pour outre-mer est le nombre de cales disponibles pour les y transporter. Voilà ce que représente l'effort de guerre du Canada. Qui voudrait le nier?

L'hon. M. HANSON: Qu'en est-il des effectifs humains?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je réponds à la question; je fournis à mon honorable ami la réponse. Je le répète, la seule limite au nombre de soldats et à la quantité de matériel arrivant en Angleterre aujourd'hui réside dans le nombre de navires disponibles pour leur transport. Mon honorable ami cherche à semer l'émoi au pays en exploitant les difficultés de main-d'œuvre qui indubitablement se manifesteraient dans ces mouvements de population que j'ai déjà décrits, mais il passe sous silence ce que dit de la situation actuelle en Grande-Bretagne le commandant en chef de l'armée canadienne. Je soutiens que nous avons envers le peuple canadien, envers les Nations Unies, le devoir de faire connaître l'effort de guerre canadien sous son vrai jour et non à la lumière de certains problèmes domestiques que pose, pour nous, l'utilisation des effectifs humains.

Au sujet des ressources humaines, je dois avouer mon étonnement en entendant cet après-midi mon honorable ami, le nouveau chef de l'opposition, chercher à créer des embarras au Gouvernement dans son effort de guerre en lançant une attaque voilée à l'adresse du ministre du Travail (M. Mitchell). Il a demandé une modification de la politique ouvrière canadienne et a semblé vouloir apporter ce qu'il pouvait aux efforts déjà tentés afin d'ajouter aux problèmes du ministre du Travail. Je vous ferai remarquer d'abord que l'entrée d'aucun ministre dans un gouvernement du Canada n'a été accueillie aussi chaleureusement que le fut celle du ministre du Travail actuel. Les éloges vinrent de toutes les parties du Dominion. Si l'on veut bien se reporter aux journaux canadiens de l'époque on verra comment fut appréciée la nomination de M. Mitchell au poste de ministre du Travail et on constatera que j'ai parfaitement raison de dire qu'on n'entendit que des louanges d'un bout à l'autre du Canada. Ces éloges venaient de toutes les classes de la société. Les honorables députés d'en face offrirent leurs félicitations, un peu parcimonieusement il est vrai, mais les milieux ouvriers canadiens virent cette nomination d'un bon œil.

J'ai cherché à obtenir le ministre du Travail le plus apte à remplir ce poste et j'ai d'abord offert ce portefeuille à M. Tom Moore, le président du Congrès des métiers et du travail. M. Tom Moore me répondit alors qu'il était prêt à appuyer le Gouvernement de toutes ses forces, mais ajouta qu'il ne se sentait pas assez bien pour accepter la direction d'un ministère dans l'Administration. Il me rappela de plus certaines observations que je lui avais faites, il y a plusieurs années, à l'effet que lors de la dernière guerre, Samuel Gompers avait joué un plus grand rôle aux Etats-Unis et avait aidé son pays davantage en restant à la tête de son association que s'il avait fait partie du gouvernement américain. M. Moore me fit remarquer qu'il croyait pouvoir rendre de plus grands services au Gouvernement en restant en dehors du Cabinet. Mais il ajouta: Vous ne sauriez trouver un meilleur homme que M. Humphrey Mitchell. C'est à la recommandation de M. Moore et à la suite des observations faites par d'autres chefs ouvriers partout au pays, et à cause de l'estime dont il jouissait dans les milieux syndicalistes ainsi qu'à son titre de représentant des ouvriers au Parlement que j'ai pensé obtenir l'homme le plus apte au Canada à remplir ce poste, en lui demandant d'accepter le portefeuille de ministre du Travail.

Pourquoi s'est-on ainsi attaqué à M. Mitchell dans certaines parties de notre pays? Tout

simplement parce que par-dessus tout M. Mitchell a voulu appliquer le programme du Gouvernement en matière de stabilisation des salaires et de contrôle des prix. Je veux exposer la situation bien clairement au Parlement parce qu'il s'agit là d'une question que nous devrons envisager durant toute la session. Il faut que le programme de stabilisation des salaires et de contrôle des prix arrêté par le Gouvernement soit accepté si nous voulons prévenir l'inflation dans notre pays. Si on n'appuie pas la politique ainsi arrêtée, ceux qui seront responsables de la modification de cette politique devront accepter la responsabilité des conséquences qu'entraînerait la faillite du contrôle des prix et seraient la cause d'inflation dans notre pays à cette époque de guerre.

Cette politique est d'application très difficile. Toute restriction n'est pas facile en temps de guerre. Je l'ai dit et répété à maintes reprises. Nous devrons tous accepter certaines restrictions et, si nous voulons réussir à contrôler les prix, il nous faut aussi stabiliser les salaires. Loin de moi la pensée de laisser entendre un seul instant qu'une stabilisation des salaires qui serait injuste et peu raisonnable devrait être maintenue. Je serais le premier à m'opposer à un tel état de choses et à demander qu'on fasse disparaître les injustices. J'affirme, cependant, qu'aucune classe de notre pays n'aurait à souffrir de l'inflation autant que la classe ouvrière. Cette dernière sera la première à l'admettre, je crois.

Je voudrais faire observer ici que le Parlement a déjà approuvé cette politique. Au cours de la dernière session, personne n'a attaqué notre programme de stabilisation des salaires et des prix. Les honorables députés ont en général admis que notre pays non seulement rendait service aux Canadiens, mais donnait un exemple aux autres pays en prenant les moyens de faire face à une situation née de l'inflation dans laquelle le Canada et d'autres pays s'étaient déjà trouvés au cours de la dernière guerre. A mon avis, le Parlement a semblé se prononcer presque d'un commun accord en faveur du plafond des prix. Je le répète, on ne peut maintenir le plafond des prix sans stabiliser les salaires. C'est parce que le ministre du Travail a dû refuser certaines demandes faites par la main-d'œuvre sous forme de relèvements en vue de maintenir le plafond des prix; et aussi parce qu'il a appuyé fermement la politique du Gouvernement qu'on l'a constamment attaqué et qu'on l'a placé dans une situation difficile. Si on en peut donner une autre explication, j'en écouterai l'exposé avec plaisir, ou plutôt, devrais-je dire, avec regret. Je crois sincèrement que cela explique les sentiments de ceux qui ont tenté en certains milieux d'effectuer un changement dans le ministère du Travail.

[Le très hon. Mackenzie King.]

En ce qui concerne les ministres de la couronne, je dirai ceci, vu qu'une nouvelle théorie de gouvernement, dont je veux parler immédiatement, a été énoncée cet après-midi par mon honorable ami: la théorie de l'équilibre professionnel du cabinet. Quand un ministre prête le serment d'office comme membre du cabinet, il devient le représentant du peuple tout entier quelle qu'ait pu être sa profession jusqu'alors. Il ne représente pas une classe, il représente le peuple canadien, et sa responsabilité devient inséparable de celle du cabinet. Quand M. Mitchell est entré dans le cabinet, il a dû assumer sa part de responsabilité dans la politique ministérielle; et s'il doit, aujourd'hui, opposer un refus à certaines exigences de l'extérieur en raison de la politique du cabinet, le seul choix qui lui reste à faire est celui-ci: "est-ce que, à la longue, la ligne de conduite qui me rend actuellement un peu impopulaire n'aura pas pour effet le plus grand bien du plus grand nombre, ou bien vais-je démissionner comme ministre et contribuer ainsi à réduire à néant une politique d'où il résultera plus de bien qu'on n'en pourrait probablement faire autrement en faveur des ouvriers et de mes autres compatriotes? Les ouvriers ne sont pas plus fondés à penser que le ministre du Travail les représente exclusivement dans le cabinet que les banquiers, les financiers ou les avocats n'ont respectivement le droit de croire que le ministre des Finances et le ministre de la Justice ne représente qu'eux. Quand un ministre de la couronne prête le serment d'office, il fait désormais partie d'un groupe d'hommes qui adoptent une même politique et qui en sont collectivement responsables. Voilà ce que signifie le gouvernement responsable; et j'espère que toutes les attaques dirigées à faux contre le ministre du Travail sous prétexte, par exemple, qu'il ne fait pas tout son devoir en appuyant la politique ministérielle ne seront pas poussées plus loin, à moins qu'elles ne soient vraiment motivées.

Mon honorable ami a mentionné cet après-midi le programme national d'assurances sociales annoncé par le Gouvernement dans le discours du trône. Je me réjouis de ce que les adhérents de tous les partis en cette Chambre soient à peu près unanimes à reconnaître que l'heure est venue, dans l'histoire de notre pays, de songer le plus possible à ces grandes questions de sécurité sociale. Mais la principale objection qu'a dirigée le chef de l'opposition contre la mesure de sécurité sociale annoncée, s'appliquait non à la mesure même mais à la manière de la mettre en œuvre. Il a demandé tout d'abord pourquoi nous déférerions à un comité spécial l'étude de cette question.

Or il y a à cela plusieurs raisons. Une de celles-ci c'est que la question de la sécurité sociale, comme celle de toute politique de sécurité sociale, de toute mesure d'application générale à l'ensemble du pays, revêt une importance transcendante. C'est une question dont on ne peut comprendre l'ampleur qu'après une étude circonspecte, guidée par les conseils et les lumières de spécialistes. Pour nombre d'années à venir, cette Chambre aura à se préoccuper davantage de sécurité sociale et économique que de toute autre question que l'on pourra mettre en avant une fois la guerre terminée. Aussi tout ce qui peut être fait dès aujourd'hui pour favoriser l'extension du principe de la sécurité sociale après la guerre ne peut que servir à seconder l'effort de guerre lui-même. En effet, le combattant compte sur nous pour faire en sorte qu'à son retour il ait non seulement un emploi conforme à ses aptitudes, et l'occasion de faire son chemin dans la vie, mais que ses conditions d'existence soient désormais meilleures que celles qu'il a connues dans le passé.

Comme je l'ai dit, le Gouvernement est d'avis que cette question ne peut être bien comprise qu'après une étude approfondie par les membres non d'un seul parti mais de tous les partis qui composent cette Chambre. Il est d'importance vitale qu'elle ne fasse pas le sujet de discussion politique en autant que la chose soit possible. On a prétendu que nous aurions dû présenter un projet de loi à ce sujet. Si nous avions cédé à cette instance, quel en aurait été le résultat? Immédiatement toute la question aurait fait le sujet d'une discussion politique. On aurait critiqué le bill parce qu'il contenait ceci et ne contenait pas cela. Mes honorables amis savent très bien en quoi ces choses dégénèrent à la Chambre des communes. En soumettant la question en général à un comité de cette Chambre, on fournit l'occasion de l'étudier sous tous ses aspects. La question intéresse non seulement le Dominion mais également les provinces; et, comme les honorables députés le savent, il existe des difficultés financières, des questions qui touchent aux sources de revenu et aux changements possibles concernant ces mêmes sources; il se présente aussi des difficultés constitutionnelles, des points qui visent les pouvoirs des provinces et ceux du Dominion en matière de législation sociale. Toutes ces questions sont fondamentales dans l'application efficace de toute mesure de sécurité sociale, et ce sont des questions que peut étudier un comité de cette Chambre beaucoup plus facilement que si elles étaient d'abord discutées sur le parquet de la Chambre.

M. GRAYDON: A quelle étape de la discussion de cette assurance sociale nationale se propose-t-on de consulter les provinces relativement à un plan fédéral-provincial?

Le très hon. MACKENZIE KING: Vraiment, ce n'est pas à moi d'en décider. C'est une des choses qu'à mon avis le comité sera en meilleure posture de fixer. Il faudra certes consulter les provinces; et c'est là une des raisons pour lesquelles, je crois, la question doit d'abord être soumise à un comité de la Chambre. Nous apprendrons alors par les discussions du comité quel devrait être l'ordre à suivre dans les mesures à prendre et quand il faudra les prendre.

Je dirai aux honorables députés qu'une autre raison motiverait ce renvoi préalable au comité. Chacun de nous ignore quelle tournure prendra la guerre. Nous savons que cette année sera la plus grave de toutes depuis l'ouverture des hostilités pour les forces canadiennes. Personne dans cette enceinte ne peut prédire les événements d'avril, mai ou juin ou de plus tard. Je déplorerais pour ma part que d'ici à ce temps ou à ce moment là ou plus tard ou à un moment quelconque, nous constations qu'au cours de la session nous passons notre temps à discuter ici s'il faudrait adopter incontinent certains points de l'assurance sociale, ou, ce qui est pis encore, s'il faudrait du même coup convoquer ou tenir une conférence des provinces et du Dominion pour étudier la question. Cette année, toute discussion devra tenir compte de la tournure que prendront les événements militaires. Dans l'élaboration de son programme, le Gouvernement y a donné sa plus grande attention. Nous désirons remplir notre programme, mais les sujets qui viendront les premiers sur le tapis seront ceux qui se rapportent immédiatement à la poursuite de la guerre. Il y aura à examiner un vaste programme financier, le bill des crédits de guerre, celui de l'allocation des approvisionnements aux Nations Unies, d'autres problèmes de même nature qui se rattachent immédiatement à l'effort de guerre que le pays donne actuellement; il faudra étudier tout cela avant d'aborder toute autre question dans cette enceinte. Mais rien n'empêche quelque comité de siéger dans ces moments-là, d'obtenir les avis de spécialistes, et de pouvoir présenter avant la fin de la session les recommandations susceptibles d'aider à l'adoption des mesures législatives qui s'imposent. C'est l'une des raisons qui ont motivé le renvoi de cette question à un comité.

J'ai parlé plus longtemps que je ne me le proposais. Je vais terminer mes observations par une allusion à ce qui me semble une extraordinaire déclaration de la part de l'honorable député dans son discours de cet après-midi. Dans une attaque dissimulée

contre le ministre du Travail, et partant contre le Gouvernement lui-même—il a mentionné le ministre du Travail et aussi le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), le premier s'étant autrefois mêlé de questions ouvrières et le second d'associations agricoles, tandis que les autres membres du Gouvernement n'étaient ni des agriculteurs ni des travailleurs—l'honorable député a énoncé une nouvelle théorie de gouvernement basée sur les occupations.

Prenons tous les ministres, nous a dit l'honorable député. Mais il n'a mentionné que ces deux-là. Ses paroles se résument à ceci: il existe dans le cabinet, des hommes expérimentés dans d'autres emplois ou professions et le Gouvernement devrait placer chacun dans le domaine qui lui est propre. D'autres honorables députés nous en diront certainement plus long à ce sujet. Puisqu'on voudrait que le Gouvernement accepte cette théorie pour l'avenir, j'estime qu'il est sage d'en signaler certaines faussetés. L'honorable député s'est donné comme le grand ami des ouvriers et des cultivateurs. C'est avec ces deux groupes qu'il a frayé toute sa vie, et ce sont les groupes qu'il faut favoriser tout d'abord et quiconque n'a pas connu intimement l'un ou l'autre ne peut être à la hauteur d'un poste ministériel tel qu'il faut le comprendre.

Je crains que l'honorable député ne soit pas aussi renseigné qu'il devrait l'être sur les questions sociales et les mouvements de réforme. En récapitulant dans ma mémoire les noms de ceux qui ont brillé dans la voie des réformes sociales, le premier qui me vient à l'esprit, dans le domaine ouvrier, est celui de lord Shaftesbury. Il est connu dans tous les pays comme un homme dont la vie a été consacrée au bien-être des classes ouvrières. Il n'était pas ouvrier lui-même et ce qui est peut-être plus extraordinaire, c'est qu'il était membre de la Chambre des lords. Il était donc aussi éloigné qu'il pouvait l'être de la classe qu'il servait. Cependant, s'il faut en croire l'honorable député, lord Shaftesbury n'aurait pu être un bon ministre du Travail puisqu'il n'était pas lui-même ouvrier; il n'aurait pas non plus été un bon ministre de l'Agriculture, car il n'avait pas été élevé sur une ferme.

Je pourrais mentionner plusieurs autres noms, mais j'en citerai un comme il en est peu de plus célèbres dans l'histoire du monde, celui du grand émancipateur Abraham Lincoln. Il appartenait à la même profession que mon honorable ami. C'était un avocat. Mais jamais aucun homme n'eut plus de sympathie pour le bien-être des masses. Prenez le premier ministre actuel de la Grande-Bretagne. Ce n'est ni un cultivateur, ni un ouvrier, mais qui prétendra que M. Churchill n'aime pas les masses et ne comprend pas leurs intérêts, et que le genre de talents dont il est doué n'est pas fort nécessaire à ceux qui travaillent sur la ferme, à l'usine et ailleurs?

Permettez-moi de mentionner un autre nom que l'honorable député se plaît à citer et qui vient naturellement à l'esprit de tous. Et le président des Etats-Unis, M. Franklin D. Roosevelt? M. Roosevelt aussi appartient au barreau. C'est un avocat. Quelqu'un prétendra-t-il que M. Roosevelt n'a pas joué son rôle intégral dans la vie publique non seulement de son pays, mais aussi du monde, qu'il n'a pas de sympathie et de compréhension pour les travailleurs manuels, pour ceux qui travaillent sur les fermes, dans les forêts, sur les chemins de fer, dans les mines, dans les boutiques ou sur les navires. L'honorable député a-t-il songé qu'il censure tous les chefs qu'a eus son parti, sauf deux? Il y a eu neuf premiers ministres conservateurs au Canada et à l'exception de sir MacKenzie Bowel, qui était journaliste, et du Dr Manion, un ancien libéral, tous étaient des avocats. Au cours de ses remarques, l'honorable représentant a-t-il songé à l'ami qui siège immédiatement à sa gauche et qui lui a si généreusement cédé le siège qu'il occupe aujourd'hui? Cet honorable député est aussi avocat. Il a de la sympathie pour les ouvriers et les cultivateurs, je suppose. Il m'a toujours dit qu'il en avait et je le crois, mais je ne puis me faire à l'idée qu'on dût lui interdire de faire partie d'un cabinet si jamais son parti revenait au pouvoir.

M. GRAYDON: J'espère que mon très honorable ami ne se trouve pas trop offusqué de ce que j'ai dit au sujet de l'inclusion d'un plus grand nombre de cultivateurs et d'ouvriers dans le cabinet. J'ai pris grand soin, mon honorable ami le sait bien, de ne pas jeter le blâme sur aucun membre du Gouvernement ni sur ces deux messieurs. Je me suis contenté de dire nettement que le Gouvernement serait renforcé s'il avait parmi ses membres plus de cultivateurs et d'ouvriers et je tiens à le dire clairement au premier ministre pour qu'il ne se méprenne pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne me méprends pas du tout. Quand il s'agit du choix des membres du cabinet, j'estime que ce qui importe avant tout c'est le caractère et que ce que les gens désirent voir dans leurs représentants du Gouvernement c'est du cœur et de l'intelligence. Telles sont les qualités qui, à mon sens, comptent le plus dans la vie publique. Mon honorable ami ne devrait pas se rayer non plus de la liste des membres d'un futur cabinet parce qu'il est lui-même avocat. Je crois qu'il entretient deux grandes sympathies, mais il ne devrait pas les exploiter à des fins politiques.

M. GRAYDON: En toute équité, mon très honorable ami devrait retirer ces paroles parce que telle n'était pas du tout mon intention; peut-être ne me suis-je pas nettement exprimé. Je ne cherchais aucun avantage politique et j'estime que mon très honorable ami exagère.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je constate que j'ai touché un endroit sensible et puisque l'honorable député a assumé de nouvelles fonctions, je tiens à l'assurer que je ne lui adressais aucun blâme. Mais il a pris grand soin de retenir l'attention sur le fait que, pour mériter l'appui des ouvriers et des cultivateurs, il est fort désirable qu'on appartienne à l'une ou l'autre de ces classes. Je terminerai par une parole que tous nous ferions bien, je crois, de méditer. Les services qu'un homme rend à ses semblables se jugent surtout d'après ses actes. Ses paroles peuvent avoir un certain effet, mais ce qui donne la mesure réelle d'un homme c'est l'opinion qu'ont de lui ses concitoyens, quelle que soit la profession qu'il exerce. Je suis de l'avis exprimé d'abord par mon honorable ami, et je voudrais voir ici un plus grand nombre de représentants de la classe ouvrière, de ceux qui ont passé de longues années dans les rangs des travailleurs et qui ont pris part à leurs luttes pour améliorer leur sort. Je voudrais voir siéger ici un plus grand nombre de représentants des cultivateurs et des autres classes de la population. Cela viendra plus tard. Quand la guerre sera terminée, je voudrais surtout voir siéger au Parlement un plus grand nombre d'anciens combattants qui ont combattu pour sauvegarder la liberté. Ils devraient être ici pour contribuer à préparer le milieu dans lequel vivront leurs enfants. Je voudrais surtout voir dans ce Parlement des hommes à l'esprit tolérant ayant le cœur assez généreux pour comprendre l'état actuel du monde et éprouvant assez de compassion pour se préoccuper du sort de ceux qui ne jouissent pas des mêmes avantages et de la même bonne fortune qu'eux.

Mon honorable ami a terminé son discours en citant des paroles fort émouvantes de M. Churchill. En l'écoutant nous parler ce soir des diverses classes de gens et de ce qui compte le plus, je crois, dans la vie publique, je me suis rappelé des vers qu'il connaît sans doute aussi et que la Chambre voudra bien me permettre de citer pour conclure. Je les extrais d'un poème de Leigh Hunt, intitulé *Abou Ben Adhem*. Ils aident à illustrer le fond de ma pensée.

Abou Ben Adhem (may his tribe increase!)
Awoke one night from a deep dream of peace,
And saw, within the moonlight in his room,
Making it rich, and like a lily in bloom,
An angel writing in a book of gold:—
Exceeding peace had made Ben Adhem Bold,
And to the presence in the room he said,
"What writest thou?"—The vision raised its head,
And with a look made of all sweet accord,
Answer'd, "The names of those who love the Lord."
"And is mine one?" said Abou. "Nay, not so,"
Replied the angel. Abou spoke more low,
But cheerly still; and said, "I pray thee then,
Write me as one that loves his fellow-men."
The angel wrote, and vanish'd. The next night
It came again with a great wakening light,
And show'd the names whom love of God had bles'd,
And lo! Ben Adhem's name led all the rest.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Nous avons entendu aujourd'hui deux discours passablement longs. Mon temps de parole est plus limité que celui des honorables députés qui m'ont précédé; c'est pourquoi, je ne pourrai qu'effleurer deux ou trois aspects des problèmes auxquels le pays a à faire face à l'heure actuelle. Je désire très brièvement féliciter les motionnaires (M. Harris et M. Hallé) de l'Adresse en réponse au discours du Trône, car je suis d'avis, comme l'ont dit le premier ministre (M. Mackenzie King) et le chef de l'opposition (M. Graydon), qu'ils ont apporté une notable contribution au débat. Je veux également répéter, à la suite du premier ministre que le nouveau chef de l'opposition a paru cet après-midi posséder toute l'assurance d'un parlementaire d'expérience comme titulaire du poste qu'il occupe présentement.

Cet après-midi le premier ministre a dit que nous devrions nous tenir autant que possible à l'écart de tout ce qui touche à l'esprit de parti. Le premier ministre s'est donné un beau rôle dans son discours de ce soir; j'ai constaté qu'il n'a pu laisser passer l'occasion sans attaquer de temps à autre le nouveau chef de l'opposition, de même que le petit groupe qui est passé de l'autre côté de la Chambre et occupe dans le moment l'extrême gauche de cette enceinte.

Une VOIX: Pourquoi pas?

M. COLDWELL: Je n'y vois aucun inconvénient, mais le premier ministre n'a pas mis en pratique ses propres conseils.

Une VOIX: Il ne le fait jamais.

M. COLDWELL: Ce soir, je suivrai plutôt de près le discours du Trône. En premier lieu, nous éprouvons tous un sentiment de soulagement au moment de nous réunir en cette enceinte, car pendant l'ajournement la situation mondiale a pris une tournure très heureuse. Cela ne veut pas dire que la guerre est sur le point de se terminer. Je suis de l'avis du premier ministre quand il a affirmé que selon lui la guerre va durer plus longtemps que la majorité des gens se l'imaginent. Lorsque l'Allemagne et l'Italie seront défaites et demanderont la paix, nous aurons encore une

lourde tâche à accomplir dans le Pacifique. Je n'entretiens donc aucune illusion en ce qui concerne la guerre.

J'ai lu attentivement le discours du trône à plusieurs reprises depuis qu'on en a donné lecture jeudi dernier. Il est long et, si l'on excepte ici et là des énoncés de faits évidents, il est rempli de lieux communs, qui, comme tous les lieux communs, ne sont que des mots vides de sens. Si l'on veut mettre tout le monde à l'abri du besoin, comme le dit le discours du trône, on devrait, pour faire suite à la nomination prochaine d'un comité spécial chargé de faire étude et de préparer un rapport sur les mesures les plus réalisables d'assurance sociale, relever immédiatement la maigre pitance qu'on verse aux vieillards pensionnés, aux vétérans de la dernière guerre et à leurs veuves, aux personnes à charge de ceux qui ont donné leur vie dans la présente guerre, ainsi que la part du pauvre que constituent les $9 et les $13 par semaine qu'on accorde respectivement aux célibataires et aux hommes mariés licenciés.

Ayant à la mémoire les réalisations des gouvernements dirigés par le premier ministre, je n'ai guère confiance à ces propositions de nommer des comités spéciaux chargés de faire étude et de préparer des rapports sur des programmes de portée sociale. Nous avons eu plusieurs comités de ce genre depuis 1921. Nous avons étudié la question de l'assurance-chômage en 1920 et dans les années suivantes, et nous avons adopté une loi en ce sens en 1940. On nous a promis la réforme du Sénat en 1921 et, en 1943, le Sénat compte treize sièges vacants et constitue l'institution la moins démocratique, la plus inutile et la plus dispendieuse qu'on puisse trouver dans le monde.

Les banalités touchant la nécessité d'un vaste plan national d'assurance sociale et une charte de sécurité sociale pour le Canada tout entier me laissent absolument froid. Surtout lorsque je sais, comme chacun doit le savoir en cette enceinte, qu'il existe déjà un vaste plan du genre en Nouvelle-Zélande à l'heure actuelle, qu'il est à l'étude en Australie, et qu'une consolidation et une extension des mesures de sécurité sociale décrites dans le rapport Beveridge au Royaume-Uni ne sauraient être assurées par ce parlement sans une nouvelle répartition des pouvoirs constitutionnels entre les gouvernements fédéral et provinciaux. J'ai déjà affirmé, et je le répète aujourd'hui, que le gouvernement a permis à ce problème de se perpétuer tandis qu'il aurait fallu depuis longtemps tenter de découvrir le moyen de remédier aux difficultés et de moderniser nos rapports d'ordre constitutionnel.

[M. Coldwell.]

Nous devrions tous faire face à ces difficultés. Je sais qu'en certains milieux l'on craint que tout changement apporté à la constitution pourrait mettre en péril les droits qui sont à la base même du pacte confédératif. Il me semble qu'une loi du parlement pourrait adéquatement protéger ces droits; soit encore qu'une charte canadienne, qui reconnaîtrait clairement les droits de la minorité, et aussi de la majorité, si vous voulez, comme essentiels à l'existence de la confédération, aurait le même effet, et qu'il serait ainsi possible de faire disparaître à jamais les craintes très naturelles qui existent. Mais l'adoption d'un vaste plan national de sécurité sociale doit suivre un accord préalable entre ce parlement et les provinces, reconnaissant notre droit de l'adopter et d'en assurer l'application. Un plan fragmentaire devant s'étayer sur des aides et subventions fédérales et des lois d'autorisation provinciales serait inefficace, à mon avis, et pourrait même entraîner des ennuis entre les provinces et le fédéral et alimenter un dangereux esprit de désunion.

Notre parti accordera un appui sans réserve à un plan national véritablement compréhensif. Je crois pouvoir affirmer sans crainte que notre mouvement, et notre ancien chef, feu J.S. Woodsworth, en particulier, ont été à l'avant-garde de ceux qui ont préconisé la pension de vieillesse, l'assurance-chômage, la socialisation des services de santé et les autres formes de législation sociale. Mais du fait que nous avons à l'occasion réclamé du pain pour le peuple du Canada, nous n'en sommes pas pour cela disposés à accepter une offre de miettes. Nous ne nous leurrons pas au point de croire que même le plan de services sociaux le plus complet soit capable de résoudre nos problèmes d'après-guerre.

Le discours du trône expose que le Gouvernement a commencé l'étude des accords internationaux et des mesures d'ordre domestique susceptibles d'aider à assurer, la guerre terminée, un revenu convenable aux producteurs primaires et du travail à tous. Toujours ces lieux communs, ces vœux platoniques dont abondent les longs discours. La guerre ne nous a-t-elle donc rien enseigné? Chacun doit sûrement voir que nous accomplissons actuellement ce que certains membres du cabinet qui entourent le premier ministre disaient impossible en temps de paix faute de moyens de trouver l'argent nécessaire. Aujourd'hui, avec quelque 700,000 de nos meilleurs jeunes gens portant l'uniforme, nous avons plus que doublé notre production d'il y a quelques années. D'après les calculs, nous avons même produit en 1942 deux fois et demie autant de marchandises qu'en 1933, alors que ces jeunes gens ou leurs parents voyageaient clandestinement

sur les trains ou languissaient dans le chômage et la misère. Ce que nous réalisons aujourd'hui en vue de la victoire nous est également possible en vue d'assurer le bien-être de la nation canadienne. On a vu le Canada se transformer d'un pays aux usines désertes, aux ressources inutilisées et gaspillées en un pays où le chômage est presque disparu, où la production s'est accrue énormément et où le revenu national est en progrès. La guerre terminée, le prétexte de manque d'argent ne sera plus une excuse à ces conditions intolérables. Il ne faudra plus permettre cette excuse, même si encore aujourd'hui les agences de l'Etat font parvenir à leurs employés des circulaires les avertissant d'acheter des rentes viagères afin de n'être pas plus tard au crochet de parents ou de la charité publique.

Malgré tous ces vœux platoniques de prix convenables en faveur des producteurs primaires et d'emploi continuel, il est évident que le chômage et peut-être aussi des prix désastreux pour les denrées agricoles, la pauvreté enfin, sera notre lot si nous nous contentons d'étudier les accords internationaux et les mesures d'ordre domestique à la recherche de quelque incroyable découverte.

Nous n'osons pas retarder la préparation des programmes qui protégeront nos concitoyens contre les fléaux des secours aux chômeurs et de la pauvreté. Nous avons trouvé des milliards tous les ans pour les fins destructrices, les dépenses en pure perte mais nécessaires de la guerre. Nous devons assurer nos gens que nous pouvons trouver et que nous trouverons des milliards pour les fins constructives, vitales et également nécessaires de la mise en valeur de nos ressources d'une façon paisible.

Ne retardons pas d'un seul jour à le faire. Ne nous contentons pas simplement de nommer un comité spécial de la reconstruction et du rétablissement dans la vie civile, mais nommons plutôt un corps représentatif,—et j'entends un corps véritablement représentatif qui comprendrait des ouvriers, des agriculteurs, des industriels et des représentants de toutes les principales sphères d'activité au pays,—et confiez à cet organisme l'élaboration d'un plan national. De plus, qu'il soit bien entendu que le Parlement s'engage au nom du pays à accepter le programme national, social et économique formulé par ce corps et à dépenser à cette fin, de concert avec les autorités provinciales, une somme, disons, d'au moins cinq milliards de dollars au cours des deux premières années après la cessation des hostilités. Si on pouvait compter sur un tel crédit national on pourrait entreprendre l'élaboration de véritables programmes domestiques, et les soldats qui se battent pour nous en ce moment seraient assurés que nous sommes sincères lorsque nous parlons d'un monde nouveau et meilleur. Cette proposition ne consiste pas en un amorçage de la pompe économique. Elle doit au contraire faire partie d'un programme national formulé en vue de l'exploitation nationale de nos ressources et empêcher le retour au régime du capitalisme d'avant-guerre qui ramènerait inévitablement la misère de ce temps-là. Il ne faut pas laisser plus longtemps notre nation sous l'empire des entreprises monopolisatrices privées dont les pouvoirs n'ont cessé de s'accroître avec la guerre. Deux choses sont donc nécessaires: premièrement, la promesse de l'affectation de fonds suffisants pour nous permettre d'entreprendre immédiatement après la guerre les travaux d'ordre national et social, de construction de logements, d'électrification, d'irrigation, de reboisement, de voirie et le reste; deuxièmement, des plans pour la conversion, après la guerre, des industries et des machines de guerre possédées par l'Etat en industries de production de denrées et de services en temps de paix. Ajoutons à cela les industries monopolisatrices et les institutions financières, qui doivent être socialisées, ainsi que la mise en valeur des coopératives, et nous aurons les moyens propres à mettre à exécution le plan à longue portée de direction de notre économie à l'avantage de tous les citoyens.

Pouvons-nous, cependant, espérer que le présent gouvernement arrêtera un plan d'ordre pratique pour la période d'après-guerre? Même durant la présente guerre, nous n'avons vu l'application d'aucun plan général d'une mobilisation effective de nos ressources. Nous avons établi la conscription de notre capital humain pour l'armée, mais nous n'avons pas appliqué le même principe à l'industrie ni à la richesse. Le rapport du comité des dépenses de guerre, présenté à la Chambre jeudi de la semaine dernière, devrait non seulement nous fournir matière à réflexion, mais devrait aussi nous faire sortir de notre indifférence. Le sous-comité qui a rédigé le vœu sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre ne comptait aucun membre de notre parti, mais le rapport confirme les inquiétudes que nous avons exprimées en différentes occasions depuis le commencement de la guerre. Je signale le vœu suivant:

Que, dès qu'on pourra obtenir les états financiers des compagnies pour l'année 1942 on étudie particulièrement les bénéfices, l'accélération de la dépréciation et les taxes des compagnies. La question des surplus de bénéfices et de l'accélération de la dépréciation a été pour le comité la cause de graves soucis. On encaisse des bénéfices très considérables qui, dans certains cas, dépassent de beaucoup les bénéfices normaux. Bien que la loi de taxation sur les surplus de bénéfices n'autorise personne à retenir des bénéfices excédentaires qui ont été gagnés, il n'en reste pas moins de nombreux cas où, par suite de certaines décisions, des sociétés posséderont, à la fin de la guerre, un actif physique précieux qui aura été

entièrement payé à même des fonds qui autrement auraient dû être versés à titre de surplus de bénéfices. Il convient de prendre dès maintenant des mesures en vue de prévenir la vente d'actifs physiques et d'empêcher les réorganisations de sociétés susceptibles d'être tentées dans la période d'après-guerre afin d'éluder l'impôt ou d'assurer la stérilisation d'actifs physiques dont le coût a été complètement amorti au moyen de dépréciations massives telles qu'on les pratique actuellement à l'égard des usines et des outillages appartenant aux industries du temps de guerre.

Et j'appelle tout particulièrement l'attention sur ce qui suit:

Le sous-comité a constaté qu'en ce qui concerne les industries engagées dans la production de guerre, il a été rendu des décisions qui la plupart du temps autorisent l'amortissement de l'usine et de l'outillage en trois ans.

Autrement dit, le coût de l'outillage de ces industries est amorti. Le peuple canadien le paye dans le prix qu'il verse pour le matériel de guerre, et après trois ans, les établissements et les machines sont la propriété des sociétés.

J'ai souvent dit, et je tiens à le souligner ici, que les bénéfices réalisés par l'industrie dans cette guerre non seulement figureront aux bilans annuels des sociétés en question, mais qu'ils seront beaucoup plus considérables, bien que cachés à nos yeux, quand des amortissements formidables au chapitre de la dépréciation auront mis les industries monopolisatrices en possession de nouvelles usines, de centrales électriques et de machines dont le coût aura été acquitté par la nation. Mes opinions sont maintenant corroborées par le rapport du sous-comité que je viens de citer.

Je ne vais pas décrier ou méconnaître ce qui s'est accompli au pays malgré le manque d'un plan général de production, mais les milliers de camions et le matériel qui encombrent les voies de garage entre Windsor et Montréal attestent éloquemment ce que je veux dire. Il y a déjà plus de deux ans qu'on nous disait que notre pays ne pouvait construire de cargos océaniques. Puis nous nous sommes lancés dans la construction de navires marchands. Et aujourd'hui nous avons des acres et des acres couvertes de camions et autre matériel—je les ai vus comme les ont vus aussi certains honorables députés de l'Ontario méridional—amoncelés parce que nous manquons de navires de transport. Telle est la situation résultant en partie de la menace sous-marine et en partie du fait que nous n'avions pas de plan de construction navale en vue du transport des marchandises que nous nous apprêtions à fabriquer.

Eussions-nous eu un organisme de guerre chargé de régenter notre industrie et l'utilisation de notre main-d'œuvre, nous ne souffririons pas maintenant de pénuries aussi diverses d'une part et d'excédents d'autre part. Cela tient à ce que, au début, on a encouragé le pays à croire que la part du Canada en cette guerre consisterait surtout à lever des effectifs, alors que nous commençons à nous rendre compte que la part principale du Canada doit se manifester dans d'autres domaines tout en maintenant à pleins renforts sur les théâtres de guerre l'armée approuvée par le Parlement.

Le 9 septembre 1939, dans le discours où j'appuyais la déclaration de la guerre, j'adoptai un point de vue qui fut alors impopulaire mais que le temps a justifié à plusieurs égards. Je déclarais, ainsi qu'en fait foi la page 60 des *Débats* de 1939, 2e session:

Nous sommes le Dominion le plus rapproché de l'Europe, et nous disposons de ressources immenses. Suivant les méthodes modernes de guerre, l'on remplace d'énormes masses de soldats par des corps mécanisés dont le maintien sur la ligne de feu exige de vastes quantités de provisions. Les appels frénétiques à l'enrôlement, s'ils sont couronnés de succès, pourraient peut-être nous empêcher d'atteindre le but visé, la victoire dans cette guerre.

Puis je citais une lettre de sir Wilfrid Laurier, écrite le 15 mai 1917, et où il disait:

Il y a pénurie de main-d'œuvre dans l'agriculture et dans l'industrie, de fait dans toutes les sphères qui requièrent du travail manuel, et malgré cela certaines personnes là-bas nous demandent à grands cris de leur envoyer un plus grand nombre d'hommes, alors que nous en avons tant besoin dans les divers domaines où ils sont employés.

C'est ce qu'a dit sir Wilfrid Laurier en 1917. Et après cela, nous avons négligé en 1939 de dresser l'inventaire qui s'imposait de nos ressources, de nos machines et de notre capital humain; nous avons omis d'adopter un plan total qui nous aurait aidé à résoudre quelques-unes des difficultés qui se sont présentées à nous.

Aujourd'hui comme à cette époque, nos fermes perdent la main-d'œuvre dont elles ont tant besoin pour la production du bacon, des denrées laitières et avicoles à destination d'outre-mer. Les céréales gisent non battues sous la neige, le Gouvernement demande de diminuer la production du blé dont nous aurons prochainement besoin, semble-t-il, pour empêcher plusieurs pays de subir la famine générale après la guerre, et qu'incidemment nous pourrions utiliser dès maintenant et que nous devrions utiliser, pourvu que soient vaincus les sous-marins, pour approvisionner nos alliés de Russie, qui se battent si vaillamment pour les Nations Unies, et nos alliés de Chine, qui pour un grand nombre connaissent actuellement les affres de la famine. Nous recourons cependant à une politique de restriction de la denrée la plus facile à emmagasiner qui soit. De plus, le grain qui est emmagasiné sur les fermes, constitue un fardeau pour le cultivateur, tandis que les propriétaires d'élévateurs reçoivent des frais d'entreposage pour celui que leur apportent

les cultivateurs. Le Gouvernement, par décret ministériel, a annoncé en mars dernier que les employés agricoles indispensables ne seraient pas appelés au service militaire; cependant, et j'affirme ceci sans crainte d'être démenti, certaines commissions des services nationaux de guerre ne tiennent aucun compte de ce décret. On envoie de jeunes constables de la Royale gendarmerie à cheval du Canada faire enquête sur les demandes de sursis et, bien qu'ils ne soient nullement au courant des besoins de l'agriculture, on accepte leur parole plutôt que celle des préfets, conseillers, médecins ou ministres du culte qui savent si les requérants sont indispensables ou non au fonctionnement de la ferme.

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): Sans parler des membres du Parlement.

M. COLDWELL: En effet, sans mentionner les membres du Parlement, comme vient de le dire l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson). Dès le début, on a mal abordé le problème du capital humain et il en est souvent résulté de graves injustices. Le Gouvernement a mal attaqué le problème de la main-d'œuvre industrielle, mais j'abandonne la discussion de ce point à quelques-uns de mes collègues.

J'ai l'intention de soumettre un sous-amendement. Cet après-midi, le leader de l'opposition a présenté un amendement intéressant. Les trois paragraphes traitent de l'emploi du capital humain du pays, demandent l'adoption d'une politique ouvrière rationnelle et des mesures satisfaisantes pour venir en aide à l'agriculture. Nous sommes d'accord sur ces trois points, mais en dépit des professions de foi du parti qui siège dans cette Chambre sous un nouveau vocable, il est vraiment significatif, je crois, de constater que l'amendement ne traite que du capital humain et de l'agriculture; on se plaint de ce que la mobilisation n'ait pas été suffisamment complète dans l'un et l'autre cas. L'amendement ne dit rien de ce que je viens de soumettre à cette Chambre, de la nécessité de mobiliser l'industrie et la richesse. Si vous demandez une politique ouvrière, si vous demandez une politique industrielle comportant la contrainte, il vous faudra alors exiger quelque chose de bien plus nécessaire en ce moment puisque la mobilisation du capital humain est déjà en vigueur. Je veux parler de la mobilisation obligatoire de l'industrie et de la richesse. J'ai lu le programme de la convention de Winnipeg et j'y ai remarqué deux mots assez courts. Après avoir préconisé la mobilisation du capital humain, le chef de l'opposition a réclamé cet après-midi la mobilisation de l'industrie et de la richesse, pour le jour où elle s'imposera. Je soupçonnais qu'il se trouvait une échappatoire dans la résolution adoptée à la convention à laquelle ont assisté mes honorables amis, et c'est pourquoi je désire, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), proposer l'amendement suivant:

Que la motion soit encore modifiée par l'addition des mots suivants à la suite de l'amendement:

"Et nous exprimons aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures nécessaires pour obtenir un effort de guerre total, en négligeant d'appliquer aux industries de guerre et aux institutions financières les pouvoirs conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales tout comme ils ont servi à la mobilisation du capital humain pour des fins militaires."

Je n'aborderai pas ce soir le besoin pressant qu'il y a de réduire la dette agricole, car, je le répète, mon temps de parole est limité. Je ne toucherai pas non plus la question des prix de parité pour les produits agricoles, car c'est là un sujet qu'étudieront certains de mes collègues. Je tiens cependant à dire quelques mots au sujet de la conférence de Casablanca sur laquelle le premier ministre nous a donné quelques explications ce soir. La conférence a eu lieu entre le premier ministre du Royaume-Uni et le président des Etats-Unis. Nous partageons la satisfaction qu'exprime à cet égard le discours du trône, mais nous regrettons que, par suite des circonstances, naturellement, le premier ministre Staline et le généralissime Chiang-Kai-Chek n'aient pas été présents. Il nous semble que, s'ils ne pouvaient s'y rendre eux-mêmes, ils auraient pu s'y faire représenter.

L'invasion si réussie des armées anglaises et américaines en Afrique du Nord constitue l'un des succès d'organisation les plus remarquables que le monde ait jamais vus et un haut fait que nous devons admirer. Mais la tournure qu'a prise la situation en Afrique du Nord depuis cette invasion a rempli de crainte quiconque est imbu d'esprit démocratique. Ce fut sûrement mon cas. Ce n'est pas non plus le fait d'avoir gardé à des postes de commande des Français anciens collaborationnistes du régime nazi qui a pu calmer ces inquiétudes. La nomination, comme gouverneur d'Algers, de Peyrouton, l'ami de Pierre Flandrin, ancien ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Vichy et, si je ne me trompe, ancien ministre en Argentine, a ancré ce sentiment de crainte à travers le monde.

Nous savons, par exemple, que les réfugiés Juifs qui ont fui devant l'agression nazie et les volontaires qui ont combattu contre les troupes facistes et nazies en Espagne, alors qu'on mettait la dernière main à la guerre actuelle, languissent encore dans des camps de prisonniers africains dans des conditions qu'on dit tout à fait abominables. Il me

semble qu'à titre de membre des Nations Unies, le Canada qui compte des fils et du matériel dans tous les pays du monde s'est acquis le droit de faire entendre sa voix en faveur des esprits démocratiques persécutés et des minorités opprimées, où qu'ils se trouvent. J'irai plus loin. A mon sens, le moment est venu pour le Canada, à titre de petite puissance supportant les sacrifices imposés par cette guerre, de réclamer le droit de se faire entendre dans les conseils internes des Nations Unies. Je sais bien, ainsi que l'a dit le premier ministre, qu'il est impossible de réunir à chaque occasion toutes les petites nations engagées dans la guerre, mais il y aurait cependant lieu de les convoquer toutes dans un avenir rapproché et de former, par exemple, un petit conseil exécutif, qui serait chargé de la conduite et de la stratégie de la guerre.

Je sais qu'au moins un de nos puissants alliés, la Chine, sent le besoin d'un conseil exécutif des Nations Unies. Un tel corps est essentiel à la réalisation d'une plus grande unité et d'une collaboration plus étroite quant à l'établissement d'une stratégie militaire plus efficace, à une compréhension plus nette des buts de guerre et à un échange plus régulier de vues sur le monde d'après-guerre pour lequel combattent les pays démocratiques. Je suppose que les peuples démocratiques ont une conception, vague il est vrai, du monde pour lequel ils combattent. Un pareil conseil devrait aussi s'occuper de la constitution d'une institution internationale capable de rendre la justice et de faire observer les lois et l'ordre dans le monde d'après-guerre.

Ce ne sont pas des problèmes uniquement anglo-américains, mais des problèmes communs à toutes les Nations Unies. On prétend parfois que nous sommes présentement représentés par le premier ministre du Royaume-Uni. Ce n'est pas ma façon de voir, non plus que celle de l'Australie, comme cela ressortait très clairement du discours dans lequel le premier ministre australien, M. Curtin, s'adressait au peuple américain. Ceux d'entre nous qui ont entendu ce discours la semaine dernière se rappelleront l'expression radiophonique et sans équivoque de sa manière de voir, quand il s'est adressé non au gouvernement des Etats-Unis, non à son grand président, mais, comme il a dit, directement à la population américaine. Le Canada devrait joindre sa voix à celle de la Chine, de l'Australie et des autres pays qui préconisent la formation d'un conseil exécutif des Nations Unies. La volonté commune de gagner la guerre et de reconstruire le monde est essentielle au bonheur de l'humanité, mais il est manifestement impossible de s'occuper longuement de ces questions, aujourd'hui. Je prie le premier ministre d'arranger la tenue prochaine d'une

discussion sur le rang du Canada dans le conseil et dans la stratégie des Nations Unies.

A mon sens il est significatif que le discours du trône de l'an dernier ne faisait aucune mention du sort des troupes que nous avons envoyées à Hong-Kong; cette année encore il n'y est pas question du rôle brillant et essentiel que les soldats canadiens ont joué à Dieppe. Je crois maintenant savoir qu'à Westminster on a fait une revue attentive de l'attaque de Dieppe. Notre Chambre devrait le faire aussi car somme toute ce sont nos hommes qui l'ont menée. La Chambre devrait aussi être mise au courant de la gravité du danger des sous-marins pour notre marine marchande et des mesures prises pour la défense de nos côtes et de nos eaux côtières; on devrait lui faire savoir dans quelle mesure nous comptons sur l'armée américaine pour la protection des zones stratégiques essentielles de défense de notre territoire ou des zones avoisinantes. C'est au Gouvernement de décider si tout cela doit se faire à huis clos ou en séance publique, mais le temps est venu où les honorables députés doivent réclamer la présentation d'un rapport complet au Parlement. Etant donné la part que le Canada prend à la cause commune, nous ne devons pas tolérer que notre pays devienne un simple satellite d'aucun de nos grands alliés. La voix du Canada dans les futurs conseils des Nations Unies dépend peut-être de notre situation particulière entre deux grandes nations anglo-saxonnes, du fait que nous ne sommes intéressés à la création d'aucune sorte d'impérialisme et de ce que la principale route aérienne qui relie les grandes étendues populeuses du monde traverse le nord de notre pays. La voix du Canada peut avoir plus d'importance à l'avenir que la plupart d'entre nous ne s'en rendent maintenant compte.

Mon temps de parole est presque épuisé, mais je désire faire quelques autres remarques avant de reprendre mon siège. Je suis heureux de savoir que le premier ministre songe à libérer ses collègues d'une partie de leur tâche dans cette Chambre. Le discours du trône nous apprend en effet que des collaborateurs leur seront désignés. J'ai déjà déclaré à maintes reprises que le Gouvernement devrait nommer des sous-secrétaires selon la coutume suivie en Grande-Bretagne. J'ai préconisé cela non seulement parce que la tâche des ministres s'en trouverait allégée, mais aussi parce qu'il me semble bon que les jeunes députés du parti au pouvoir puissent acquérir l'expérience qu'exige une institution comme la nôtre. J'appuie donc de tout cœur la proposition du premier ministre. Elle a déjà été formulée et tous les partis qui siègent à la Chambre l'ont approuvée. J'espère que cette fois elle sera mise à exécution, non seulement

à titre de mesure de guerre mais comme article du programme des futurs gouvernements de notre dominion.

J'ai cependant été désappointé d'entendre le premier ministre déclarer qu'à son avis la revision du Règlement de la Chambre ne devrait pas être entreprise en temps de guerre. Alors que je me trouvais en compagnie de l'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght) qui occupe ce soir un siège en face du mien, j'ai entendu un jour, à onze heures de l'avant-midi, Sa Majesté le Roi lire le discours du trône en Grande-Bretagne. Nous nous étions rendus dans les tribunes de la Chambre des communes et nous avons entendu le proposeur de l'adresse ainsi que celui qui l'appuyait. Nous avons entendu le chef de l'opposition travailliste, et le chef du parti libéral. Nous avons écouté le début du discours du premier ministre Churchill, mais il était à peine une heure que nous étions en route pour aller prendre le déjeuner. En l'espace de deux heures cette mesure avait été adoptée par la Chambre britannique. J'ai pris connaissance des règlements de quelques-uns de nos Dominions, par exemple, la Nouvelle-Zélande où en ces dernières années on a apporté des modifications aux Règlements, et à mon avis, si nous modernisions ces règlements, nous pourrions accomplir beaucoup de travaux en cette Chambre sans nuire en aucune façon à la liberté de parole, si nous nous décidions à rendre nos règlements plus modernes.

Après ce que je viens de dire, je ne désire pas enfreindre le Règlement de la Chambre en dépassant mon temps de parole: car je suis exposé à le faire. Je le répète, monsieur l'Orateur, les autres questions touchant les propositions du Gouvernement seront traitées par mes collègues dès qu'ils auront l'occasion de prendre la parole.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, étant donné que c'est notre première séance parlementaire et que tous les honorables députés se sentent fatigués, je me demande si ce serait trop vous demander que de me permettre de proposer l'ajournement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'est pas encore onze heures, mais si mon honorable ami veut bien proposer le renvoi de la discussion, je ne crois pas que personne ne s'y oppose.

(Sur la motion de M. Blackmore, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 10 heures 20 minutes du soir.

Mardi 2 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

CODE CRIMINEL

JURÉS DU SEXE FÉMININ AUX PROCÈS DES FEMMES

M. T. L. CHURCH (Broadview) demande à déposer le bill n° 4 tendant à amender le Code criminel.

Quelques VOIX: Veuillez expliquer.

M. CHURCH: Le bill permettra aux femmes de faire fonction de jurés dans des causes criminelles. J'appellerai l'attention de la Chambre sur le fait que le droit des femmes de faire fonction de jurés est sujet aux dispositions de l'article 921 du Code que voici:

Tout individu qui a les qualités voulues et est assigné comme grand juré ou petit juré, conformément aux lois alors en vigueur dans quelqu'une des provinces du Canada, est réputé habile à servir en qualité de grand ou de petit juré dans les causes criminelles instruites dans cette province.

La raison de cette disposition se trouve à l'article 92, paragraphe 14 de l'Acte constitutionnel qui décrète ce qui suit:

L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux...

... sera un sujet sur lequel la législature pourra exclusivement faire des lois. Par exemple, les statuts d'Ontario concernant la constitution des jurys et la fixation des qualités requises présupposent que les jurés sont des hommes. Ce bill ne deviendra loi qu'à la condition que la législature provinciale accepte de modifier ses propres statuts en raison de l'adoption d'une telle loi fédérale. Des femmes sont membres de la plus haute cour du pays, le Parlement, et il n'existe aucune raison pour qu'elles ne remplissent pas les fonctions de jurés. Un bill semblable fut présenté en 1927-28; on a prétendu alors que les femmes étaient trop impressionnables, mais elles ne le sont pas plus que les hommes qui assistent à certaines conventions.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1ère fois.)

LOI SUR LES DETTES

REJET DE LA LOI ALBERTAINE PAR LE COMITÉ JUDICIAIRE DU CONSEIL PRIVÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Je désire poser une question au ministre de la Justice. Vu la décision rendue par le comité judiciaire du Conseil privé ayant trait à la législation pour le règlement de la dette de l'Alberta et

la portée qu'elle peut avoir sur toute législation comportant le règlement de la dette des autres provinces des Prairies, le ministre de la Justice voudra-t-il donner l'assurance à la Chambre que le gouvernement fédéral prendra des mesures pour protéger les fermiers débiteurs qui, autrement, seront laissés à la merci de leurs créanciers inquiets et soucieux?

M. l'ORATEUR: Voilà nettement une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Le ministre de la Justice peut-il nous dire quand il fera une déclaration sur les dettes agricoles, question fort urgente dans l'Ouest? Le ministre a promis à la fin de juillet...

M. l'ORATEUR: Je l'ai déjà dit, c'est là une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. DOUGLAS (Weyburn): Le ministre veut-il nous dire quand il compte en parler à la Chambre?

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTIONS ET DEMANDE DE DOCUMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Permettez-moi de signaler au premier ministre le nombre considérable de questions et d'avis de motions tendant au dépôt de documents qui figurent déjà au *Feuilleton.* D'un commun accord, au cours des deux dernières sessions, on s'est arrangé pour ne pas attendre la fin du débat sur l'Adresse pour disposer de ces questions et motions. J'engage le premier ministre à pourvoir dans le courant de la semaine, à la communication des réponses aux questions inscrites au *Feuilleton* et à l'adoption des diverses motions tendant au dépôt de documents. Plusieurs se rapportent à des sujets d'importance considérable sur lesquels les honorables députés tiendront à obtenir des renseignements dans le plus bref délai possible.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'allais dire à mon honorable ami avant qu'il ne posât sa question qu'il me semble opportun de suivre la coutume établie au cours de la dernière session, celle de désigner un jour par semaine au cours duquel on pourra s'occuper dans le cours du débat sur l'Adresse des questions et des motions tendant à faire produire des documents. J'allais proposer lundi de la semaine prochaine, mais si l'honorable représentant préfère vendredi de cette semaine, cela fera également l'affaire et nous pourrions fixer ce jour.

[M. Douglas (Weyburn).]

BUDGET DES DÉPENSES ET BILLS DES CRÉDITS DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): J'aurais trois brèves questions à poser au ministre des Finances:

1. A quelle date compte-t-il déposer les crédits ordinaires?

2. Le ministre prévoit-il que le bill des crédits de guerre pour la prochaine année financière sera déposé immédiatement après la fin du débat sur l'adresse?

3. Le ministre prévoit-il la nécessité d'un bill de crédits supplémentaires de guerre pour la prochaine année financière?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Ma réponse à la première question est que les prévisions budgétaires seront déposées après l'adoption de l'Adresse. Ma réponse à la deuxième question est que le bill des crédits de guerre pour la prochaine année sera aussi présenté, je le présume, en même temps. En réponse à la troisième question, je dois dire qu'un bill relatif aux crédits de guerre supplémentaires sera nécessaire.

Je désire ajouter, pour des raisons que tous comprendront quand j'aurai l'occasion d'expliquer la chose, qu'il est très important que le bill des crédits de guerre soit présenté le plus tôt possible, de même que le bill des crédits de guerre supplémentaires. Je ne dis pas cela pour engager les honorables députés à réduire indûment la durée du débat, mais je tiens à leur souligner cette importance.

M. GRAYDON: Le ministre veut-il laisser entendre que les députés devraient abréger le débat?

L'hon. M. HANSON: Le ministre laisse simplement entendre que tout l'argent a été dépensé.

PRISONNIERS DE GUERRE

LIGOTAGE DES CANADIENS EN ALLEMAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je désire poser une question au premier ministre. Sera-t-il bientôt en mesure de fournir à la Chambre des renseignements au sujet du ligotage des prisonniers de guerre canadiens par les Allemands?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ferai une déclaration à ce sujet un peu plus tard, et vais tâcher de profiter pour cela du premier moment opportun.

LA GUERRE

DISCUSSION ÉVENTUELLE DE LA MENACE DES SOUS-MARINS ET DE LA DÉFENSE CÔTIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Le premier ministre serait-il disposé à faire réserver du temps pour la discussion de la situation militaire et de la menace sous-marine, du point de vue de nos défenses côtières, ainsi que je l'ai proposé hier soir? Le premier ministre a-t-il songé à cette proposition? Sinon, va-t-il s'en occuper?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai examiné avec beaucoup de soin tout le programme de la session. Mon collègue le ministre des Finances (M. Ilsley) vient d'apprendre à la Chambre que des raisons particulières militent en faveur de la présentation très prochaine du bill des crédits de guerre et de certaines autres mesures. Il est désirable que le Gouvernement tienne soigneusement compte du temps que pourra exiger la discussion d'autres mesures, et qu'il songe en outre à l'urgence de certaines mesures que nous pourrons avoir à étudier. Si mon honorable ami ou d'autres honorables députés estiment désirable que nous discutions des questions telles que la menace sous-marine, la défense de nos côtes et d'autres sujets analogues, cette discussion, à mon avis, devrait survenir au moment où elle pourra se faire d'une façon détaillée. Je ne voudrais pas me contenter d'une simple déclaration à la Chambre. Si la discussion doit être considérable, nous devrons l'entreprendre sans trop déranger le programme de la session, ce qui ne pourra peut-être avoir lieu avant quelque temps.

LE JUGE EN CHEF DU CANADA

EXTENSION DU TERME D'OFFICE POUR QUATRE ANS, À COMPTER DU 7 JANVIER 1940

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice) propose la 2e lecture du bill n° 2 tendant à modifier la loi concernant le juge en chef du Canada.

L'hon. R. B. HANSON: Je prends la parole non pour exprimer mon opposition à la présente mesure, mais pour m'enquérir de l'attitude que le Gouvernement a prise, pour poser quelques questions et, si possible, pour obtenir certaines précisions et en même temps faire quelques observations générales.

J'imagine qu'en déposant le bill à une date précoce de la session et en en demandant la priorité sur les autres questions, le Gouvernement juge qu'il y a urgence. Pour le moment du moins, le pays se trouve à ne pas avoir de juge en chef de la Cour suprême. Il va de soi que cette situation ne constitue pas une calamité, mais elle est de celles qui, à mon sens, doivent recevoir une prompte solution.

Je tiens à demander dès maintenant si le juge en chef, pour qui j'ai le plus grand respect et la plus grande admiration, sentiments que partagent en général tous les membres du barreau, de l'Atlantique au Pacifique, ceux surtout qui ont eu le privilège de pratiquer leur profession en sa présence, a été pour quelque chose dans la prorogation de ses fonctions ou s'il s'agit d'une mesure dont quelqu'un du cabinet a pris l'initiative. Et alors, à quelle fin? Y a-t-il à cela un but secret et qu'y a-t-il de caché derrière la proposition de proroger pour une période supplémentaire les fonctions de juge en chef?

J'ai toujours cru que le principe qui inspire la loi que le Parlement a adoptée il y a plusieurs années, que les juges de tribunaux créés sous l'autorité et le contrôle du Parlement fédéral, doivent prendre leur retraite à l'âge de soixante-quinze ans, est marqué au coin de la sagesse. En règle générale le principe devrait valoir, et l'on ne devrait s'en écarter que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Je me rappelle bien le moment où cette mesure devenait loi et quelques-unes des raisons qui ont motivé son adoption. Je ne veux pas relever tous les cas dans le passé où, par voie législative, on a forcé certains juges à démissionner. Je n'ai jamais approuvé la théorie voulant que les juges des cours provinciales remplissent leurs fonctions à perpétuité, pourvu qu'ils en soient capables, sous prétexte qu'ils y sont tenus par un contrat tacite. A mon avis, notre magistrature serait immensément renforcée si quelques-uns des jeunes membres du barreau avaient l'occasion de devenir juges alors qu'ils sont encore dans la force de l'âge, au lieu de nommer à ces postes des hommes qui ont pour ainsi dire terminé leur carrière. A ce sujet, je crois bien que tous sont de mon avis. Je ne puis concevoir qu'un homme âgé de quatre-vingts ans ou plus, je juge peut-être d'après moi-même, puisse apporter à l'accomplissement de ses fonctions une intelligence aussi vive qu'un individu de quarante-cinq ans, dans la fleur de l'âge. Au Canada, nous sommes trop portés à attendre que les hommes aient dépassé la cinquantaine avant de les nommer juges. Je constate avec satisfaction que dernièrement un membre fort distingué du barreau de l'Ontario avait été nommé à la Cour suprême de cette province, bien qu'il n'ait pas encore cinquante ans. En consultant la liste judiciaire de quelques-unes de nos provinces, je constate que peut-être un trop grand nombre de juges sont trop âgés. Cela soit dit sans nulle intention irrespectueuse; je ne fais que relater un fait et rappeler un principe.

Par conséquent, à moins qu'il n'y ait des raisons très urgentes de présenter cette mesure, je propose qu'elle soit examinée de nouveau à la lumière de la théorie que je me suis efforcé, bien imparfaitement peut-être, d'exposer.

Il y a un autre aspect à la question. Et c'est avec le plus grand respect que je le dis. J'affirme au ministre de la Justice et au premier ministre (M. Mackenzie King) qu'à mon sens, ce qui n'est peut-être pas très important, et de l'avis d'un grand nombre de personnes qui ont affaire à la Cour suprême du Canada ainsi que du sentiment de toutes les professions, il serait fort à propos de raffermir l'autorité du banc de la Cour suprême. Je ne veux pas qu'on prenne mes remarques comme un blâme à l'endroit de l'une ou de l'autre des personnes qui ont l'honneur de siéger à la Cour suprême. Si la Cour suprême du Canada, la plus haute cour de justice du pays, comptait parmi ses membres les meilleurs hommes tirés de la profession ou des cours d'appel des provinces, le ministre de la Justice constaterait une diminution dans le nombre des appels au conseil privé, du moins en ce qui concerne les causes commerciales. Mon expérience personnelle en ce domaine au cours des deux ou trois dernières années me permet de parler en connaissance de cause. Nous n'avons guère été heureux, car, dans les deux circonstances en cause, le conseil privé ne nous a pas donné gain de cause. C'est tout simplement un conseil que je donne au ministre des Finances...

Des VOIX: Oh, oh.

L'hon. M. HANSON: Je veux dire le ministre de la Justice. La tâche du ministre des Finances est assez lourde sans cela. J'aimerais dire un mot à l'adresse des jeunes qui ont l'ambition de devenir juges. Ils donneront certainement un meilleur rendement si on les nomme pendant qu'ils sont encore jeunes, au lieu d'attendre qu'ils aient atteint la soixantaine. Cela ne barre pas la route à l'honorable représentant de Brantford-City (M. Macdonald), au sujet duquel j'ai fait une prédiction l'an dernier. L'honorable député de Hull (M. Fournier) a déjà obtenu sa récompense, laquelle est de tout premier ordre, comme je l'avais également prédit. Mais je ne plaisante pas dans mes remarques relatives à la nomination des juges. Donnons aux jeunes l'occasion de montrer ce qu'ils peuvent faire; leur valeur s'accroîtra tous les jours et ils n'en seront que meilleurs juges. C'est avec les meilleures intentions au monde que j'offre ces remarques au ministre de la Justice qui, je l'espère, voudra bien en tenir compte. Dans l'entre-temps, j'aimerais connaître la situation en ce qui concerne sir Lyman Duff.

[L'hon. M. Hanson.]

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): J'approuve ce qu'a dit l'ancien chef de l'opposition, l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson). Cette question devrait être remise à l'étude. J'étais ici lors de l'adoption du bill primitif en 1939. Le juge en chef actuel était alors âgé de soixante-quinze ans. Le parlement a cru bon de le laisser à son poste pendant trois années encore. Aujourd'hui, il est d'autant plus âgé et le bill à l'étude retarderait d'une autre année sa mise à la retraite.

Il arrive par exception, je le sais, que des hommes relativement très âgés puissent encore rendre des services signalés aux postes qu'ils occupent. Les remarques de l'honorable préopinant ne me semblent pas moins tout à fait opportunes dans les circonstances présentes. La population canadienne ne désire pas, elle ne verra pas d'un bon œil une telle mesure quand il y a au pays tant d'hommes plus jeunes capables d'occuper dignement ce poste. Les Cours suprêmes, non pas tant celle du Canada que les autres, ont été à ma connaissance l'objet de critiques parce qu'elles comptaient, des juges trop âgés pour fournir la concentration d'esprit nécessaire au cours des plaidoyers. J'ai remarqué une ou deux fois qu'il m'a été donné de suivre des procès plaidés devant des juges âgés que vers la fin de l'après-midi le magistrat ne semblait plus entendre, si je puis dire, ce qui s'y disait. Quand il s'agit d'interprétations juridiques qui peuvent non seulement avoir des conséquences immédiates mais servir de précédents pour les parlements à venir, il faudrait veiller à faire occuper ces postes par des hommes en possession de toutes leurs facultés physiques et intellectuelles.

Je me joins donc à l'honorable préopinant pour demander l'abandon de cette mesure, non pas que j'aie quoi que ce soit à reprocher au juge en chef actuel, mais parce que son adoption par le Parlement me semble contraire à l'intérêt public et propre à créer un nouveau précédent. Ceux qui ont suivi attentivement l'histoire des Etats-Unis au cours des récentes années savent que la Cour suprême de ce pays a entravé des mesures progressives jusqu'au jour où, dans sa sagesse et dans l'exercice de ses pouvoirs, le Président a nommé un groupe d'hommes plus jeunes et plus amis du progrès. Or, cela a été à l'avantage de la grande république voisine. Je suis convaincu qu'à un homme qui a atteint l'âge de soixante-dix-huit ans, et qui est rendu au soir de la vie, comme c'est le cas ici le Gouvernement ne devrait pas demander de continuer à occuper une position qui, ce me semble, exige un travail physique ardu, dans un sens, et certainement une forte tension intellectuelle. Vu qu'il y a des hommes plus jeunes qui ont acquis de l'expérience dans les divers tribunaux de notre

pays, au lieu d'approuver le projet qui nous est soumis, le Gouvernement devrait étudier de nouveau la question et s'efforcer de nommer un titulaire plus jeune à ce poste, l'un des plus importants du pays.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Je n'ai pas encore réussi à trouver une raison quelconque motivant la présentation du projet de loi à l'étude. Je veux bien admettre que le titulaire en question a très bien accompli son travail et a mérité la gratitude du pays, mais on fait ici une singulière exception. Ne voyant aucune raison pouvant motiver une telle décision, j'ai lieu d'entretenir un peu de doute. J'avoue tout de suite, monsieur l'Orateur, que je vais m'opposer à l'adoption de ce bill.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, il y a bien une dizaine d'années que, lors de l'étude des crédits du ministère de la Justice, la Chambre est saisie du principe que comporte ce bill. Je n'ai aucune raison particulière de m'opposer au prolongement de la durée des fonctions du juge en chef encore une autre année, mais je tiens à signaler un principe très important. La mesure a trait à l'un des plus grands juristes de notre pays, un juge très compétent qui a rempli ses fonctions juridiques de la manière la plus satisfaisante. Je voudrais, cependant, faire allusion à un bill dont la Chambre est saisie depuis une dizaine d'années et qui a pour objet de modifier la loi des Juges, en ce qui a trait aux juges qui font partie de commissions d'ordre politique. Une des dispositions de ce bill décrète que les juges ne seront pas autorisés à faire partie des diverses commissions d'ordre politique nommées par les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral. Je l'ai rappelé à l'honorable et savant procureur général ainsi qu'à ses prédécesseurs depuis dix ans, le fait de demander aux juges de laisser leurs fonctions judiciaires pour s'occuper de ces commissions a gravement nui à l'administration des tribunaux. On leur demande de laisser ainsi leurs fonctions judiciaires et de faire partie de ces commissions qui étudient toutes sortes de questions relevant des articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Dans la province d'Ontario l'administration de la justice s'en est trouvée sérieusement gênée. Il y a douze juges des hautes cours de circuit dans cette province et, comme certains d'entre eux ont parfois été malades, il en est résulté que le gros du travail est retombé sur les autres et le travail s'est trouvé retardé par l'absence des juges qui faisaient partie de commissions.

Il y a ensuite les juges des cours de comté dont la nomination relève du ministre de la Justice. Je pourrais vous désigner un juge compétent dans le comté de York, le juge Morson qui, bien qu'il dépasse la limite d'âge, a formé à la pratique du droit après sa mise à la retraite, trente ou quarante des membres que je vois à la Chambre présentement. Il faut cinq ou six hommes pour accomplir maintenant la besogne qu'il abattait, et ils y parviennent difficilement. Je prie l'honorable représentant de Peel (M. Graydon) de nous dire s'il en est ainsi; il le sait. Actuellement certains membres des cours de comté s'occupent de défense passive, de comités du logement et d'autres commissions. Certains d'entre eux, en Ontario, s'occupent exclusivement de commissions de la défense passive. D'autres s'occupent du contrôle des vivres et des loyers, de sorte que certains de ces juges n'ont à peu près jamais entendu une cause.

Nous devrions suivre la loi d'Angleterre, et établir bien clairement que les juges, dès qu'ils sont nommés, doivent remplir continuellement des fonctions judiciaires. En vertu de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord ils exercent des pouvoirs définis dans les tribunaux fédéraux. Par ailleurs, d'autres pouvoirs leur sont conférés par l'article 92 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Quelques-uns de ces savants magistrats s'absentent de leurs fonctions judiciaires pendant de longues périodes, et cette pratique gêne parfois considérablement l'administration de la justice dans les tribunaux canadiens. Récemment, en Ontario, il a fallu ajourner les séances d'un tribunal à deux ou trois reprises à cause de ces absences. Je prie le ministre de tenir compte de ces points en étudiant la réforme judiciaire.

Je ne m'oppose pas particulièrement au projet de loi. Je connais depuis longtemps le juge en chef de ce tribunal, mais je crois sage le principe que j'ai énoncé, savoir, qu'après avoir quitté la vie politique et l'exercice du droit, les juges devraient être affectés à un tribunal et recevoir un bon traitement; que l'Etat devrait pourvoir à leurs besoins, afin que, comme par le passé, notre magistrature soit digne. Je n'approuve pas ce que l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a dit sur ce point, concernant les Etats-Unis. Il parle des Etats-Unis, c'est évident. Aux Etats-Unis, on appelle juge tous les avocats, car s'il n'est pas juge aujourd'hui, il compte sûrement l'être demain sous un nouveau gouvernement. Le Canada est aussi en voie de devenir une nation de juges.

Je prie le ministre de la Justice de tenir compte de mes observations lorsqu'il fera des réformes judiciaires ou qu'il aura des nominations à faire. Je lui dirai que certains par-

mi les plus jeunes de ceux qui ont été élevés à la magistrature ne peuvent suffire à juger les causes qu'on leur soumet dans les cours de circuit; ils trouvent particulièrement épuisant d'avoir à disposer des nombreuses causes qui se présentent aux assises de l'Ontario. Quelques-uns d'entre eux n'ont pas la force physique voulue, comme l'avaient certains vieux magistrats en exercice il y a quelques années, notamment le juge Morson et d'autres que je pourrais mentionner.

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de témoin officiel à l'enquête sur les opérations de Hong-Kong, et après avoir lu assez attentivement les témoignages qui ont été donnés alors, je regrette de ne pouvoir les concilier avec le rapport officiel. Je me vois donc contraint de m'opposer à ce projet de loi.

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, d'exprimer mon appréciation des observations de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) au sujet de ce bill. Je puis l'assurer que j'adhère sans réserve à tous les principes généraux qu'il a exposés. Comme il l'a dit lui-même, il y a des circonstances qui imposent une exception même aux règles les plus rigoureuses.

L'honorable député a demandé si c'est du consentement du très honorable juge en chef du Canada qu'on a introduit cette mesure et s'il y avait ou non quelque but caché à atteindre en prolongeant d'une autre année son terme d'office. Je lui donne ma parole qu'il n'y a là aucun but secret. Si on a présenté le bill, c'est uniquement parce qu'on a constaté que le très honorable juge en chef jouissait d'une santé remarquablement bonne et qu'à la fin de la dernière année civile on lui a demandé s'il consentirait, advenant l'assentiment du Parlement de prolonger son terme d'office, à continuer à exercer encore quelque temps ses fonctions de juge en chef.

Les honorable députés ne sont pas sans savoir qu'il y a déjà trois ans que le très honorable juge en chef pouvait, aux termes de la loi, prendre sa retraite, bénéficier d'une allocation de retraite égale à son traitement intégral, à toutes les indemnités qu'il recevait de la Couronne à titre de juge en chef.

L'hon. M. HANSON: Je doute que ce soit bien exact. Il était obligé de prendre sa retraite en atteignant l'âge de soixante-quinze ans.

L'hon. M. ST-LAURENT: Il aurait été obligé de le faire en effet, n'eût été que six mois auparavant, le Parlement décrétait la mesure qu'elle invite maintenant le Parlement à modifier. Ayant alors atteint l'âge de soixante-quinze ans, nonobstant la loi adoptée par le Parlement au mois de juillet précédent, il aurait eu le droit, de prendre sa retraite en gardant sa pleine indemnité avec allocation de retraite équivalant à chaque dollar qu'il touchait comme juge en chef du pays. A ce moment le pays était en guerre. Le Gouvernement avait déjà adopté une mesure abrogeant le règlement par lequel les fonctionnaires de l'Etat devaient normalement prendre leur retraite à soixante-cinq ans. Quand les fonctionnaires étaient jugés aptes à bien remplir encore leurs fonctions, il leur était permis de continuer à le faire.

En 1940, le juge en chef consentit à garder son poste et il continua à remplir les devoirs qui lui incombaient jusqu'à la fin de 1942 à condition que des appointements additionnels égaux au montant établi pour cette fonction ne seraient pas payés annuellement par le ministre des Finances. C'est probablement à ce sujet que l'honorable député de York-Sunbury s'en référa au ministre. Jusqu'à ce jour, le ministère des Finances a épargné de ce chef la somme de $45,000.

A la fin de 1942, la santé du juge en chef semblait aussi bonne qu'elle l'avait été après juillet 1939 quand la loi le concernant fut adoptée, et le premier ministre le pria de garder son poste pour encore quelque temps, si le Parlement jugeait bon qu'il en fût ainsi. Le juge accepta.

L'honorable député a laissé entendre qu'on pourrait rendre la Cour suprême du Canada plus forte. Je suis persuadé qu'il n'a pas voulu suggérer par là qu'on la raffermit en plaçant un autre juriste canadien à la place du juge en chef actuel.

L'hon. M. HANSON: En effet.

L'hon. M. ST-LAURENT: Je suis convaincu que l'honorable député et tous les autres honorables membres admettrons que notre génération n'a pas connu de plus grand juriste que le juge en chef actuel. Personne en ce moment n'est mieux qualifié que lui pour remplir la fonction, si bien que mettre tout autre juriste canadien à sa place ne raffermirait aucunement ce haut tribunal.

Cela étant et vu les conditions présentes alors que chacun d'entre nous sent qu'il est de son devoir de donner le meilleur de soi-même au service de la patrie, en quelque capacité que ce soit, il est certes à propos de de demander de nouveau au Parlement de modifier la loi de façon que le juge en chef puisse continuer pour une autre année à remplir les services qui sont jugés d'une si grande valeur pour la nation canadienne.

M. GRAYDON: Quelle serait la pension normale du juge en chef?

L'hon. M. ST-LAURENT: La loi actuelle fixe l'allocation de retraite normale des juges nommés depuis 1926 à une portion seulement

qui sont montés sur le banc avant cette date de leur indemnité. Mais la pension de ceux est égale à leur plein salaire.

M. GRAYDON: Quelle est la différence?

L'hon. M. ST-LAURENT: La différence réside dans le paiement du salaire en entier ou en partie seulement.

M. GRAYDON: Quelle est la proportion?

L'hon. M. ST-LAURENT: En ce qui concerne les juges nommés depuis 1926 l'allocation maxima est égale au deux-tiers du salaire, tandis qu'elle est de 100 p. 100 pour ceux qui tombent sous les dispositions de la loi antérieure.

L'hon. M. HANSON: Pourvu qu'ils aient un certain nombre d'années de service.

L'hon. M. ST-LAURENT: La loi accorde une allocation égale au montant de son plein salaire au juge en chef actuel qui pouvait faire valoir ce droit à partir du 7 janvier 1940. Au cours de cette période, il n'y eut pas un jour où il ne jouit pas de son droit à la retraite et à une allocation égale à son plein salaire sa vie durant.

L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), chef de la fédération du commonwealth coopératif, n'est pas d'avis que la population du Canada approuve le maintien du juge en chef dans ses fonctions et, selon lui, à l'heure actuelle la nomination à ce poste d'un homme plus jeune est préférable. C'est là peut-être l'opinion de l'honorable député, mais d'après mes conversations avec plusieurs avocats de la Chambre depuis que le Gouvernement a annoncé à l'époque de Noël qu'il se proposait de présenter un tel projet de loi, il semble que ce soit là l'opinion des membres de la profession. Je n'en ai rencontré aucun qui ne se soit réjoui à la pensée que l'état de santé du juge en chef était tel qu'il était vraiment possible d'en agir ainsi.

M. HOMUTH: Il n'y a pas que les avocats qui soient à considérer en cette affaire.

L'hon. M. ST-LAURENT: Peut-être, et l'on demande aux représentants du peuple canadien dans cette Chambre d'exprimer l'opinion de leurs commettants.

L'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) a dit qu'après mûre réflexion il ne voyait pas la nécessité de ce bill. Je n'ai pas d'autre raison à offrir que celle-ci: c'est qu'à mon avis le juge en chef jouit encore d'un état mental et physique qui lui permet de bien remplir les devoirs du haut poste qu'il occupe. Je suis d'avis qu'en ce moment quiconque est en mesure de rendre service à son pays devrait pouvoir le faire.

Je me ferai un devoir de prendre en considération les remarques de l'honorable député de Broadview (M. Church), mais bien que nous ayons tous été d'accord avec lui, ses remarques convenaient difficilement sur la discussion de ce bill. On pourrait les étudier en une autre occasion. L'honorable député lui-même, j'en suis sûr, ne prétendra pas qu'elles sont de mise sur la présentation de ce projet de loi dont le seul objet est de modifier une loi adoptée en 1939 en y substituant le mot "quatre" au mot "trois".

(La motion de l'honorable M. St-Laurent, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

Mme Casselman

MM.	MM.
Abbott	Ilsley
Bertrand (Laurier)	Isnor
Bertrand (Prescott)	Jean
Bertrand (Terrebonne)	King, Mackenzie
Blair	Kirk
Blanchette	Lacombe
Bonnier	LaCroix (Québec-Montmorency)
Booth	Laflamme
Bourget	LaFlèche
Bradette	Lafontaine
Breithaupt	Lapointe
Brunelle	Lapointe (Lotbinière)
Cardin	Lapointe (Matapédia-Matane)
Chevrier	Leader
Cleaver	Leclerc
Cloutier	Leduc
Corman	Léger
Côté	Little
d'Anjou	McCuaig
Dechêne	McCubbin
Denis	McCulloch
Donnelly	MacDiarmid
Dorion	Macdonald (Brantford City)
Douglas (Queens)	Macdonald (Halifax)
Dubois	McDonald (Pontiac)
Dubuc	McGibbon
Dupuis	McIlraith
Durocher	McIvor
Emmerson	MacKenzie (Lambton-Kent)
Eudes	Mackenzie (Vancouver-Centre)
Evans	MacKinnon (Edmonton-Ouest)
Farquhar	McKinnon (Kenora-Rainey-River)
Fauteux	McLarty
Ferron	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Fontaine	McLean (Simcoe-Est)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	Macmillan
Fraser (Northumberland, Ont.)	McNevin (Victoria, Ont.)
Fulford	McNiven (Regina, ville)
Furniss	Marier
Gardiner	Matthews
Gershaw	Maybank
Gibson	Mayhew
Gladstone	Michaud
Golding	Mitchell
Graham	Mullins
Gray	Mulock
Gregory	Neill
Hanson (Skeena)	
Hanson (York-Sunbury)	
Hazen	
Healy	
Henderson	
Hoblitzell	
Howe	

Nixon
O'Neill
Picard
Pinard
Pottier
Power
Purdy
Reid
Rennie
Rhéaume
Rickard
Roebuck
Ross (Cargary-Est)
Ross (Hamilton-Est)
Ross (Middlesex-Est
Ross (Moose-Jaw)
Roy
Ryan
St-Laurent
Sanderson
Sissons
Slaght
Soper
Taylor
Telford
Thauvette
Tripp
Tucker
Turgeon
Turner
Veniot
Ward
Warren
Weir
Whitman
Winkler
Wood—139.

ONT VOTÉ CONTRE

Mme Nielsen

MM.	MM.
Adamson	Johnston (Bow-River)
Anderson	Knowles
Black (Cumberland)	Kuhl
Blackmore	McGregor
Bruce	MacInnis
Casselman (Grenville-Dundas)	MacKinnon (Kootenay-Est)
Castleden	MacNicol
Church	Marshall
Coldwell	Nicholson
Douglas (Weyburn)	Noseworthy
Esling	Quelch
Fair	Ross (St. Paul's)
Fraser (Peterborough-Ouest)	Ross (Souris)
Gillis	Rowe
Graydon	Shaw
Green	Stirling
Hansell	Stokes
Hlynka	Tustin
Homuth	White
	Wright—40.

La motion est adoptée; le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Donnelly, passe à la discussion des articles.

Sur l'article 1 (prolongation de la durée des fonctions).

L'hon. M. HANSON: Je veux qu'il soit compris, au cas où je ne me serais pas expliqué clairement au cours de mes remarques à l'étape de la deuxième lecture, qu'en disant qu'il faut renforcer ce tribunal, je n'ai pas eu l'intention d'insinuer que la mise à la retraite de Sa Seigneurie le juge en chef aurait ce résultat. Le ministre de la Justice (M. St-Laurent) a bien saisi mon attitude à cet égard et j'ai manifesté ma façon de voir en votant pour le bill en deuxième lecture. Sur le moment, je me suis demandé ce qu'il fallait faire, mais je n'avais pas de doutes sur la ligne de conduite à suivre, étant donné mon estime pour le juge en chef. Sur le principe général qui inspire le projet de loi, cependant, j'ai autant raison que peut l'avoir un homme sur toute question au sujet de laquelle plus d'une opinion peut exister, et pendant que la Chambre est encore en comité, le Gouvernement devrait promettre que c'est la dernière fois qu'il demandera pareille chose, comme précédent. Cela ne devrait pas se répéter. Il faudrait reconstituer et renforcer le tribunal par un régime d'avancement, si c'est possible, par la promotion de magistrats de la Cour d'appel inférieure. Je tenais à fournir ces explications pour éviter tout malentendu. On peut renforcer énormément ce tribunal par la nomination de jeunes membres de la magistrature et du barreau. Je me borne à cela.

L'hon. M. ST-LAURENT: Je puis assurer l'honorable député que, lorsque viendra le temps de recommander des candidats au poste de juge de la Cour suprême du Canada, je ferai les meilleurs recommandations possibles, dans l'intérêt de la population, si je suis encore ministre de la Justice. Je reconnais, à l'instar de mon honorable ami, toute l'importance qu'il y a pour le public que la Cour suprême soit un organisme puissant.

L'hon. M. HANSON: Et le retour périodique de cette mesure? Je tiens à ce qu'il soit bien compris que, si embarrassé que je sois d'avoir à voter contre la nouvelle présentation de cette loi à cause du personnage en jeu, la question de principe ne laisse chez moi aucun doute. La chose ne doit pas se répéter une autre année; le ministre devrait nous en donner l'assurance. Je n'étais pas à la Chambre quand le projet de loi primitif a été adopté il y a trois ans. J'aurais probablement voté pour son adoption. J'ai voté pour ce bill-ci. J'avertis cependant le Gouvernement qu'il ne doit plus répéter la chose une autre année. Il y a actuellement à la Cour suprême du Canada des gens qui ont droit d'aspirer au poste de juge en chef avant de prendre leur retraite.

M. CHURCH: La réforme des lois est une des plus importantes questions que l'Angleterre a dû étudier au cours des vingt dernières années, mais depuis que je suis membre de la Chambre, j'attends toujours le dépôt d'une mesure analogue. Mon opposition au projet de loi vient de ce que des juges sont membres de commissions étrangères à leurs fonctions judiciaires. Je prie le ministre de la Justice d'étudier cette question. La chose ne convient pas. Nous avons un magistrat qui a jugé des causes et qui prononce maintenant des discours en Australie. Le ministre de la Justice doit savoir que notre pays veut une vaste mesure de réforme générale des lois et elle se fait attendre depuis longtemps. Le ministre est en fonctions depuis à peu près un an et j'espère qu'il déposera quelque mesure de réforme générale des lois. Je propose que les juges ne soient pas nommés membres de commissions

et nous devrions avoir une réforme des lois dans l'intérêt des classes laborieuses. Nous n'avons pas eu de réforme de ce genre. Cette question était à l'ordre du jour en Angleterre depuis des années avant la guerre et l'on y a adopté d'amples réformes juridiques pour moderniser les lois sous plusieurs rapports. Je conjure le ministre d'examiner cette question.

M. GRAYDON: A ce que vient de dire l'honorable député de Broadview (M. Church), je désire ajouter quelques mots au sujet de la réforme judiciaire. Je ne parlerai pas longuement, ne voulant pas faire un long discours à cette étape de nos délibérations. Ce qu'a dit l'honorable député est absolument vrai, mais il y a plus, et si je parle sur cette question au début de la session, c'est pour que le ministre de la Justice soit prévenu à temps pour la soumettre à la Chambre lors de l'examen de ses crédits ou dans une autre occasion propice.

Nous avons entendu en certains milieux de nombreuses plaintes au sujet de la pratique de quelques-uns de nos juges, et ces plaintes ne visent pas uniquement les juges des cours de comté ou ceux de la Cour suprême ou ceux de la Cour d'appel. On se plaint dans plusieurs régions du pays de ce que les juges tardent vraiment trop à rendre leurs jugements. Nous pouvons nous permettre de demander au ministre de la Justice de faire faire un relevé de cette situation dans tout le pays si cela est dans le cadre de ses attributions. Je sais bien qu'il n'aimera pas à s'occuper de la chose et qu'il dira que cela n'est pas possible. Je dois cependant dire que le Gouvernement a attribué juridiction aux juges sur un grand nombre de sujets nouveaux depuis que nous sommes en guerre. Je demande au ministre de songer à la possibilité de faire faire une enquête pour savoir quels sont les juges qui rendent leurs jugements dans un délai raisonnable et quels sont ceux qui tardent trop à le faire. C'est là une question qui n'intéresse pas uniquement les avocats—cela ne serait pas aussi important—mais c'est extrêmement important pour les personnes en cause, pour les citoyens ordinaires du pays. Je suis certain que plusieurs membres de la Chambre pourraient citer un grand nombre de cas où le retard des juges à rendre leurs jugements dans un délai raisonnable a causé réellement du tort à des plaideurs. Bien souvent, ce sont les juges qui ont le plus de besogne à accomplir qui rendent leurs jugements avec le plus de célérité. Le ministre peut s'attendre à ce que cette question soit soulevée de nouveau à un autre moment de la session, et je tiens à l'en avertir afin qu'elle soit sérieusement envisagée.

En outre, étant donné qu'une loi nationale d'assurance sociale est annoncée dans le discours du trône, le Canada va s'efforcer, et avec succès je l'espère, de faire régner une plus grande égalité en ce qui concerne la sécurité accordée aux hommes et aux femmes de notre pays. Mes remarques actuelles sont dirigées non pas tant contre la méthode suivie à l'égard des juges de nos tribunaux que contre l'inégalité qui existe quant aux pensions de retraite versées à des personnes tout aussi méritantes. Nous sommes loin de donner un bon exemple quand nous accordons à certains Canadiens privilégiés des pensions de retraite égales à leur traitement ou dans d'autres cas, ainsi que le ministre l'a déclaré en réponse à ma question, représentant les deux tiers de leurs appointements, tout en nous montrant si peu enclins à verser aux citoyens d'autres classes importantes de notre population plus qu'une simple pitance quand ils prennent leur retraite, parfois à un âge beaucoup moins avancé. Si je soulève cette question, ce n'est nullement dans le dessein mesquin de déprécier notre magistrature car je me rends compte que bien des juristes sont attirés vers la magistrature par le fait que des pensions généreuses sont prévues. Néanmoins, compte tenu de cet aspect de la question, je ferai remarquer que nous ne devrions pas choisir une classe particulière pour le versement de pensions de retraite aussi considérables sans examiner soigneusement la situation comparative d'autres classes de gens tout aussi méritants. J'espère que le Gouvernement songera à la sécurité accordée à certaines gens en regard de celle dont bénéficient les membres de la magistrature canadienne. Ce n'est nullement déprécier ces derniers que de parler ainsi.

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): J'espère que la question soulevée par l'honorable député sera étudiée à fond par le comité spécial qu'on doit instituer en vue d'examiner toutes les questions de sécurité sociale. Certes, c'est un point intéressant et j'ai lieu de croire que le comité ne manquera pas d'en faire l'examen.

M. DOUGLAS (Weyburn): Ce n'est pas faire d'insinuations à l'égard de qui que ce soit en affirmant qu'il n'est pas toujours possible, en vieillissant, de remplir des fonctions graves et onéreuses avec la même puissance de concentration qu'au cours des premières années de sa carrière. La chose est surtout importante si l'on songe que depuis plusieurs années au Canada et aux Etats-Unis les pouvoirs de ceux qui sont chargés d'interpréter les lois ont exercé une influence sociale immense pour ces deux pays. Le juge en chef du Canada, à cause des directives qu'il donne par son interprétation des lois, exerce une influence illimitée sur l'application des lois qui sont et qui seront adoptées.

Il est donc très important de ne pas garder à leur poste ceux qui remplissent des fonctions aussi importantes, une fois que normalement ils ne sont plus en mesure de porter à l'accomplissement de leur devoir toute leur énergie et toutes leurs facultés.

On a parlé du rapport de Hong-Kong. Je ne désire pas revenir sur le sujet, mais la Chambre voudra bien se rappeler la déclaration que j'ai faite en cette enceinte. On la trouvera à la page 5311 du hansard non revisé.

Voici:

Au sujet de cette question des renforts j'aimerais faire allusion tout particulièrement à un point qui me concerne. Je constate que le commissaire m'a fait l'honneur de me citer à la page 41 de l'appendice. Il déclare que tous les officiers avaient terminé leurs cours d'instruction, c'est-à-dire, les officiers de renfort, et il ajoute:

"Cette opinion fut confirmée, d'une manière générale, par M. T. C. Douglas, M.P., qui connaissait cinq de ces officiers et les vit peu avant leur départ pour Hong-Kong."

C'est l'une des choses qui m'ont le plus frappé dans ce rapport. Si les autres témoignages rendus devant le commissaire ont fait l'objet d'une interprétation aussi prévenue que ceux que j'ai mentionnés, le rapport m'inspire des doutes sérieux. Je suis allé témoigner à la demande de l'avocat de la commission. Le commissaire s'est montré très aimable à mon égard et très désireux de se mettre au courant des faits. Je lui ai fait part du peu que je savais, notamment qu'en octobre 1940, je me suis rendu avec quelques-uns de ces hommes à un camp d'instruction d'officiers de réserve. Ceux-ci subissaient l'instruction de trente jours consistant en exercices d'escouade, en exercices ordinaires avec fusils ainsi qu'en rudiments de lecture de cartes. Sortis de là, ils n'avaient pas tiré un coup de mitrailleuse Bren ou de pistolet. Renvoyés à leur emploi civil, on les appela de nouveau le printemps suivant et on les dirigea sur Gordon Head pour y suivre un cours de quatre mois à l'issue duquel on les incorpora au Winnipeg Grenadiers pour les envoyer ensuite outre-mer. Ces officiers s'inquiétaient tout naturellement,—et j'expliquai la chose au commissaire,—d'avoir à mener des soldats au feu après n'avoir eux-mêmes reçu que cinq mois d'instruction, dont un mois comme officiers de réserve et quatre pour acquérir la compétence requise des officiers de l'active. Ils ne connaissaient rien des mortiers et ne possédaient que des notions vagues sur le maniement des armes de peloton. En donnant mon témoignage, je me suis efforcé d'être juste à l'égard de ces officiers. Ces derniers, ai-je ajouté, n'étaient pas des lâches; ce n'est pas de leur propre sort qu'ils s'inquiétaient, mais d'avoir à commander des troupes sans être sûrs d'avoir la compétence voulue. Le commissaire interprète mes observations par les quelques lignes suivantes:

"Il dit que ces officiers débordaient de joie à la perspective de faire du service plus actif, et qu'ils étaient satisfaits de leur cours d'instruction en ce qui concerne le commandement des hommes et l'instruction générale, bien que certains eussent un peu d'incertitude sur leur expérience tactique."

Je comprends difficilement le sens d'une telle déclaration, à la lumière des témoignages que j'ai mentionnés.

[M. Douglas (Weyburn).]

A mon sens, cette déclaration prise dans le rapport du commissaire ne comporte que deux explications. Ou bien le commissaire n'a pas su interpréter les éléments de preuve en cause, ou, ce qui semble plus vraisemblable, il n'est pas l'auteur de cet appendice. Il n'en est pas le signataire. On se rappellera que le rapport proprement dit ne comptait que quelques pages, alors que l'appendice en avait de quarante à cinquante. Le commissaire n'a pas signé l'appendice, bien que, cela va de soi, la responsabilité lui en revînt. Considérant la chose le plus généreusement possible, je me dis que ce sont probablement des membres de son personnel qui ont rédigé cet appendice. Quoi qu'il en soit, un homme de cet âge ne possède pas la virilité ni la faculté de concentration nécessaires à l'examen de questions très compliquées. Cela est particulièrement important à l'heure actuelle, alors qu'il faudra étudier attentivement la question de la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. J'ai mentionné tantôt la question des mesures relatives à la dette agricole, question des plus sérieuses dans l'Ouest. Il faut également songer à la question de la division des pouvoirs en ce qui concerne les mesures de sécurité sociale et de restauration d'après-guerre. Le pays se doit d'avoir à la Cour suprême des hommes qui non seulement apporteront avec eux des idées nouvelles, mais qui jouissent encore d'assez de vigueur physique et mentale pour se charger de la tâche qui les attend. Voilà pourquoi, sans aucune intention de blâme à l'endroit de celui qui détient actuellement ce haut poste, je m'oppose à cette mesure.

M. HANSELL: Il est un aspect de cette mesure que je ne saisis pas et qui m'inspire quelque crainte. Pourquoi prolonger d'un an seulement la durée des fonctions?

Je veux dire tout simplement ceci. Le Gouvernement devrait, sur cette question, faire preuve de la plus grande franchise avec les membres de la Chambre. Pour ma part, je n'aime pas les soupçons non motivés; ils n'aident pas à élucider les choses. L'autre jour le chef de l'opposition et le premier ministre nous ont priés instamment d'éviter toute discussion politique en cette enceinte. C'est le désir de chacun et chacun travaillera de son mieux en ce sens. Nous tenons cependant à faire disparaître tout doute quant aux véritables motifs que peut cacher telle ou telle mesure. Le Gouvernement devrait être libre de nous dire pourquoi il désire prolonger cette durée d'office d'un an au lieu de quatre ou cinq, par exemple. Je ne reproche rien au juge en chef du Canada. Il a atteint un âge avancé, mais parfois la sagesse augmente avec l'âge et quand on a affaire à un esprit particulièrement lucide peut-être n'y a-t-il rien à

craindre. Je ne critique rien de ce côté-là. Mon attitude n'est pas celle de certains honorables préopinants, bien que leurs arguments puissent être justes. Le ministre de la Justice a voulu nous rassurer de ce côté en nous disant que malgré son grand âge, ce personnage très honorable jouit encore d'une bonne santé et d'un esprit éveillé. Dans ce cas, une année ne saurait changer grand'chose. Mais pourquoi la loi ne lui accorde-t-elle pas encore quatre ou cinq années? Elle ne lui accorde qu'une année, douze courts mois. Le Gouvernement veut-il nous en donner la raison? A-t-il quelque tâche spéciale à lui confier au cours de l'année qui commence? Est-ce pour garder le poste pendant un certain temps et pour un motif spécial? Dans ce cas, pourquoi ne pas être franc et nous le dire?

Un autre point m'intrigue. Peut-être est-ce par manque de connaissance de la procédure parlementaire, mais lorsque j'ai entendu proposer aujourd'hui même la deuxième lecture du bill, malgré moi je me suis demandé pourquoi une telle hâte. On s'accorde généralement pour terminer le débat sur l'Adresse et ensuite faire place aux mesures législatives. Je me suis rendu ici cet après-midi avec l'impression que la séance débuterait par le débat sur l'Adresse et que j'aurais l'avantage d'entendre mon chef en cette Chambre. Mais, au contraire, on nous présente cette mesure. Quel mal aurait pu faire un retard de deux ou trois semaines? Tout ceci me laisse de graves soupçons et je tiens à les éviter. Qu'il n'y en ait donc pas à ce sujet. Que le ministre de la Justice nous explique exactement pourquoi on nous demande d'adopter immédiatement la mesure et d'accorder une prolongation d'une année seulement à cet honorable monsieur qui, d'après le ministre, jouit d'une santé suffisante pour continuer sa tâche et possède un esprit lucide malgré son grand âge?

M. COLDWELL: Le ministre de la Justice veut-il dire au comité quels sont les appointements du juge en chef du Canada?

L'hon. M. ST-LAURENT: En tout, $15,000, y compris ses honoraires comme député de Son Excellence le gouverneur général.

M. COLDWELL: Et lorsqu'on lui confie une tâche spéciale, comme l'enquête sur l'expédition de Hong-Kong par exemple, on lui verse, si je ne m'abuse, des honoraires supplémentaires?

L'hon. M. ST-LAURENT: Absolument aucun.

M. HANSELL: D'après la réponse du ministre, ce n'est pas parce que le juge en chef est dans le besoin qu'on nous demande de prolonger la durée de ses services. Le ministre veut-il nous en donner la raison?

L'hon. M. ST-LAURENT: Puisque l'honorable député me demande les faits, je vais les lui fournir. Ils dissiperont tous ses doutes, je crois. Le Gouvernement n'a absolument aucune tâche spéciale à confier à la Cour suprême ou au juge en chef du Canada. On ne cherche aucunement à réserver ce poste pour qui que ce soit. Nous trouvons dans les premières observations de l'ancien chef de l'opposition la raison pour laquelle nous avons saisi la Chambre de ce bill. Actuellement, il n'y a pas de juge en chef au Canada. Nous avions pensé que cette mesure ne soulèverait pas d'objections, que la Chambre l'adopterait en peu de temps. L'article suivant du bill demande d'en rendre l'effet rétroactif au 7 janvier 1943, et de maintenir la mesure en vigueur pendant une année à compter de cette date. On a demandé ensuite pourquoi fixer cette durée à un an. C'est parce que le Parlement se réunira de nouveau d'ici un an, et nous n'avons pas jugé opportun en ce moment de demander au Parlement de prolonger davantage la durée de ces fonctions.

M. COLDWELL: Comment le ministère détermine-t-il le travail des juges? Je ne songe pas seulement aux fonctions du juge en chef, mais comment apprécie-t-on les aptitudes des juges? Il est très difficile de discuter cette question à la Chambre sans enfreindre le Règlement, mais nous connaissons presque tous des juges qui ont dépassé l'âge où ils peuvent étudier attentivement les causes qui leur sont soumises, et j'aimerais savoir si le ministère dispose de moyens pour déterminer si un juge,—disons le juge en chef, puisque nous étudions ce bill,—a réellement la compétence requise pour remplir les fonctions d'un juge. Je fonde mes observations sur une certaine expérience et connaissance de quelques juges qui siègent sur le banc de nos tribunaux. Je ne vise pas le juge en chef à ce sujet, mais j'aimerais savoir comment on apprécie le travail des juges. Il y en a un grand nombre qui ont atteint le déclin de la vie; quelles mesures prend-on afin de s'assurer qu'ils sont en état d'étudier soigneusement les causes qu'ils entendent. Comment le ministère se rend-il compte que leur travail est accompli efficacement?

M. CHURCH: Le principe du bill se trouve enfermé dans un article qui prolonge de quatre ans, au lieu de trois, la durée des fonctions, ce qui veut dire que le juge en chef restera à son poste pendant encore un an, à compter du 7 janvier 1943. Je le répète, je n'ai aucune objection à la limite d'âge, parce que certains juges âgés de soixante-quinze ans, ou même plus, sont presque encore à leur meilleur. Le principe en jeu dans la mesure à l'étude s'est

posé dans un bill soumis à la Chambre il y a environ sept ans concernant la Cour d'appel d'Ontario, où aucune loi n'interdisait aux juges de 80 ans de continuer à exercer leurs fonctions. Le projet de loi, décrétant la mise à la retraite à 75 ans, fut adopté par cette Chambre, mais rejeté par le Sénat. A cette époque, je déclarai:

La fréquence avec laquelle, depuis quelques années, on affecte les juges à ces différents travaux nuit à l'administration efficace de la justice et entraîne l'encombrement dans les tribunaux, et, puisqu'il ne s'agit surtout lorsque ces commissions sont nommées que d'enquêter sur les faits elles font double emploi avec les pouvoirs et le rôle effectifs du Parlement, de ses comités ainsi que des nombreuses commissions extérieures inaugurées récemment dans les travaux de guerre; elles sont en outre un supplément coûteux au bon gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple; elles causent des retards et empiètent sur le droit qu'a le Parlement de résoudre directement les problèmes sociaux et économiques et qui est inhérent au bon gouvernement, de sorte qu'on érige graduellement au Canada un système de "gouvernement par voie de commissions judiciaires".

Voilà pourquoi je votai contre le bill, aujourd'hui, lors de sa deuxième lecture. Je crois que certains des juges qui dépassent soixante-quinze ans sont parmi les meilleurs que nous ayons. En ce qui concerne la limite d'âge, il faudrait étendre aux dominions le principe appliqué en Angleterre à l'égard des nominations aux postes judiciaires et des réformes judiciaires. Dans les écoles supérieures d'Ontario, les instituteurs ont été remplacés à l'âge de soixante-cinq ans. Ce fut l'une des mesures législatives les plus malencontreuses, parce que certains de ces principaux ne peuvent pas être remplacés par des hommes plus jeunes. En Angleterre, on leur demande de reprendre leurs fonctions pendant la guerre. Il en est de même dans certains cas pour les tribunaux. Je pourrais dire au comité que certains juges passé l'âge de la retraite, font un excellent travail. J'ai mentionné en particulier le juge Morson, dans le comté de York. On ne peut trouver personne capable d'accomplir la besogne qu'il abattait, de sorte que quatre ou cinq hommes essaient maintenant d'y arriver, mais sans y réussir efficacement. Six cents membres du barreau de Toronto ont présenté une requête à l'ancien ministre de la Justice et ce dernier a répondu que le juge Morson ne serait pas remplacé tant qu'il consentirait à s'acquitter de ses fonctions. Cependant, le parti qui l'a nommé à ce poste,—ce fut la dernière nomination faite par Sir John A. Macdonald,—ne l'a jamais averti qu'il devait se retirer. Il descendait la rue King, un jour qu'il se rendait à Woodbine, quand, après avoir acheté un journal, il apprit qu'il avait été mis à sa retraite par un gouvernement conservateur.

[M. Church.]

J'estime qu'un principe de réforme devrait s'appliquer en la matière. Il n'a jamais été question de réforme quelconque au ministère de la Justice et j'espère que le ministre voudra bien étudier la chose.

M. MACDONALD (Brantford-City): Si l'on s'en tient à la discussion que nous avons entendue jusqu'ici, il semble que le Parlement accorde une grande faveur au juge en chef en le maintenant dans ses fonctions pendant une autre année. Et pourtant, c'est tout le contraire. C'est le juge en chef qui fait une faveur à la population du Canada en restant à son poste une année encore. On a déjà fait observer,—ce que l'on ne devrait pas oublier, —que si le juge en chef se retirait à l'heure présente il recevrait pendant le reste de sa vie un montant égal au traitement qu'il touchait au moment de sa mise à la retraite. Ainsi que l'a fait observer le ministre de la Justice, son traitement s'élève à $15,000 par année. Par conséquent, en restant en fonction, c'est autant qu'il épargne au pays. S'il était retraité, il continuerait de toucher cette somme, et celui qui prendrait sa place en recevrait autant.

En ce temps de guerre, tels qui normalement prendraient leur pension continuent dans le harnais. Les jeunes gens s'enrôlent, et les plus vieux sentent qu'il leur incombe de travailler aussi longtemps qu'ils le peuvent. L'actuel juge en chef serait heureux, j'en suis sûr, de laisser des fonctions très onéreuses pour jouir de la vie comme il l'entendrait une fois libéré des devoirs de sa charge. Mais avec son grand sens patriotique il croit devoir demeurer en fonctions tant qu'il pourra être utile à l'Etat. Au lieu de prétendre lui accorder une faveur, nous devrions lui être redevables de vouloir bien rester à son poste une autre année.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Puis-je demander quelle faveur le juge en chef nous fait en demeurant en fonctions? Quel est le taux de son impôt sur les $15,000 de son revenu? Pour répondre à l'honorable député de Brantford-City, si le juge en chef commettait même une seule erreur, il pourrait en coûter au pays plus que $15,000. Je ne vois pas quel service on rend au pays en gardant un homme qui est trop âgé. L'honorable député de Brantford-City pourrait peut-être lui succéder.

M. MACDONALD (Brantford-City): Oh! non, je suis sûr que j'en serais incapable.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je suis sûr que d'autres honorables membres de la Chambre et divers autres personnages au Canada pourraient occuper le poste. Le juge

en chef a-t-il droit à un tarif spécial d'impôt sur le revenu ou est-il soumis aux mêmes tarifs que vous et moi?

L'hon. M. ST-LAURENT: Le juge en chef du Canada, comme tout autre citoyen du pays, en observe les lois et acquitte son impôt au même tarif que tout le monde.

L'hon. M. HANSON: L'honorable ministre en est-il bien sûr? Je croyais qu'il y avait une disposition spéciale à cet égard; c'est ce que je crois me rappeler.

L'hon. M. ST-LAURENT: Si l'honorable député avait reçu les lettres qui me sont parvenues de juges depuis l'adoption du dernier budget, il n'éprouverait plus aucun doute là-dessus.

L'hon. M. HANSON: Il existe toutefois une disposition spéciale.

M. COLDWELL: De quelle façon évalue-t-on, d'une manière générale, le travail des magistrats?

L'hon. M. ST-LAURENT: Les juges des tribunaux provinciaux sont nommés et rétribués par le gouvernement fédéral. Quant à l'administration de la justice dans les provinces, elle relève de l'administration provinciale. Depuis mon entrée en fonctions il y a un peu plus d'un an, il est survenu deux occasions où des procureurs généraux de deux provinces m'ont fait observer que certains titulaires n'étaient plus en mesure de s'acquitter de leurs fonctions. Après enquête discrète—on ne saurait évidemment instituer une enquête publique en pareil cas—je me prévalus des dispositions d'un statut promulgué depuis quelques années et j'écrivis aux fonctionnaires en cause qu'on m'avait signalé leur incapacité, en raison de leur défaut de santé, de s'acquitter des devoirs de leur état. Naturellement ils n'étaient aucunement tenus d'accepter mon avis, basé sur les renseignements que j'avais reçus, mais on leur fit savoir que s'ils n'étaient pas disposés à accepter mon avis, je me croirais obligé de nommer une commission en vertu du statut pour enquêter sur leur état de santé. Dans les deux cas, ces messieurs ont remis leurs démissions et ils ont été remplacés depuis.

Comme l'honorable député le sait, l'opinion courante veut que sous le régime des dispositions de l'Acte constitutionnel visant l'administration de la justice, les juges ne peuvent être démis de leurs fonctions sauf pour des raisons très graves, et jamais en raison de circonstances normales sans un vote des deux Chambres du Parlement.

L'hon. M. HANSON: Cela s'applique aux cours établis avant la Confédération.

L'hon. M. ST-LAURENT: Oui, aux Cours supérieures. En ce qui concerne les Cours fédérales, il a été question de l'injustice de la suspension des jugements. J'admets facilement avec le leader de l'opposition que c'est là une injustice vis-à-vis des parties en cause et du public en général. Souvent il existe des causes pour lesquelles une décision attend le règlement d'autres questions. C'est là une des difficultés qui nous affrontent constamment. De temps à autre, des membres du barreau se plaignent de ce que certains juges prennent un temps extraordinairement long avant d'en venir à une décision. En pareil cas, correspondance est entamée avec le procureur général de la province concernée et des représentations sont faites au juge contre qui on a reçu des plaintes. Ces représentations ne sont pas toujours aussi effectives que nous le désirons. Tout récemment, les membres du barreau d'une province ont étudié la question de recommander à l'Assemblée législative l'adoption d'un projet de loi établissant que si un jugement n'était pas prononcé au bout d'un certain nombre de mois, l'une ou l'autre des parties en litige pourrait inscrire la cause en Cour d'appel pour décision, tout comme s'il y avait droit à appel en cette cause. Ce projet de loi est encore à l'étude.

Je voudrais voir le plus grand nombre de juges de ce pays accepter le conseil que l'on donne fréquemment, je crois, à ceux qui accèdent à la magistrature dans le Royaume-Uni. Lord Hanworth me disait que lorsqu'il fut nommé juge, on lui conseilla de s'efforcer de rendre jugement immédiatement dans toutes les causes qui lui étaient soumises. Il trouva d'abord cette tâche très ardue, mais il se soumit si bien à cette discipline qu'il put rendre jugement immédiatement dans 90 pour cent des causes et que, dans celles qu'il prenait en délibéré, il lui arrivait bien rarement de ne pas être capable de se former une opinion avant la fin de la semaine, de sorte qu'il était en mesure de rendre son jugement le lundi matin et de ne jamais commencer une semaine avec des causes en délibéré devant lui.

L'hon. M. HANSON: Il était merveilleux.

L'hon. M. ST-LAURENT: Si nos juges pouvaient approcher tant soi peu ce degré de perfection, ils rendraient un réel service au public. Je suis persuadé que le seul fait d'avoir abordé ce sujet dans nos débats de la Chambre, aujourd'hui, aura un effet bienfaisant.

M. ROEBUCK: Personne n'hésitera à donner son assentiment au principe énoncé: savoir, qu'il ne faut pas garder dans de hauts postes, encore moins dans la magistrature, des hommes sur le déclin et qui n'ont plus la

compétence voulue. Mais c'est un principe général. Aucun homme au courant des faits ne contredira les allégations faites. J'ai plaidé trop longtemps devant les tribunaux pour les défendre sans réserve. Les hommes vieillissent et parfois les jugements se font trop attendre. Une prorogation de jugement est souvent un déni de justice. Je me rappelle une cause dans laquelle j'ai occupé en 1933 et le jugement n'a pas encore été prononcé. Au moins une des parties est morte, l'avocat de l'autre partie est mort et le juge est décédé. J'imagine que le procès aussi est mort.

M. MacNICOL: N'allez pas plus loin.

M. ROEBUCK: On ne peut aller plus loin dans un cas de ce genre.

M. MacNICOL: Je songeais à l'honorable député.

M. ROEBUCK: Je suppose qu'il est temps que cela arrive. J'ai mentionné un cas extrême, mais c'est à cause d'incidents de ce genre que j'avais l'intention, alors que j'étais procureur général de l'Ontario, de proposer un projet de loi accordant à un plaideur le droit de se pourvoir en Cour d'appel, si un jugement était différé, disons d'un an. La seule menace de ce bill amena la réalisation d'une certaine mesure d'amélioration. Je sais qu'il y eut de ce fait une diminution du nombre de causes en délibéré depuis longtemps.

Mais il s'agit là de considérations générales. Pour l'heure, nous ne nous occupons pas des principes généraux que posent les jugements différés ou la vieillesse trop grande des juges, mais d'un cas déterminé. Je suis renseigné à cet égard. J'ai plaidé devant le juge en chef actuel du Canada et je puis dire que nous n'avons jamais eu au pays juge plus charmant, plus encourageant, plus courtois et plus compétent. Je parle en connaissance de cause; j'en ai fait l'expérience assez récemment et cette connaissance remonte aussi à une date assez reculée. Je songe en ce moment-ci à un plaidoyer qui a duré de dix à douze jours au sujet d'appels constitutionnels. Il s'agissait d'une référence du Gouvernement dans laquelle entraient en jeu les arguments les plus abstrus et quantité de points juridiques des plus épineux. Nul juge auquel j'ai eu affaire devant les tribunaux ne possédait autant de finesse et de pénétration, de science juridique aussi vaste, de patience, de naturel si heureux et de bonté que le juge en chef actuel. Si, comme on le dit maintenant, sa santé est ce qu'elle était et si, par conséquent, sa vivacité d'esprit n'est pas amoindrie, je puis affirmer en connaissance de cause qu'il n'y a pas dans tout le pays de juriste qui puisse le remplacer à l'avantage de ce tribunal. Je vote en faveur du projet de loi.

[M. Roebuck.]

L'hon. M. HANSON: Je ne tiens aucunement à retarder l'étude du bill en comité, mais pour satisfaire une curiosité légitime je tiens à poser au ministre une question qui découle d'une remarque qu'il a faite au sujet d'une enquête sur des plaintes portées sous l'empire de la loi contre des juges qui ont passé l'âge d'être utiles. Le ministère institue-t-il des enquêtes de sa propre initiative ou attend-il que des plaintes soient portées par quelque organisme tel que le barreau ou par des juges ou que sais-je? Je connais un juge invalidé depuis trois ans et au sujet duquel rien n'a encore été fait.

L'hon. M. ST-LAURENT: Le département a pris pour principe de ne pas prendre l'initiative d'enquêtes tant que des plaintes n'ont pas été déposées. On est d'avis qu'agir autrement serait vu par la province comme une ingérence indue dans l'administration de la justice.

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2 (entrée en vigueur).

M. CASTLEDEN: Dans quelle position s'est trouvé le juge en chef depuis le 7 janvier 1943?

L'hon. M. ST-LAURENT: Depuis le 7 janvier 1943, l'ancien juge en chef du Canada n'a pas été en fonction, mais la loi prévoit que, durant une période de six mois subséquente à sa retraite, un juge peut continuer à délibérer sur les causes qu'il a entendues durant le temps qu'il était en fonction et prendre part aux jugements qui doivent être rendus sur ces causes. Je crois savoir que le juge en chef a été fort occupé depuis quelques jours à préparer un jugement au sujet d'une demande d'opinion que ce tribunal avait examinée il y a quelques mois et qui se rapporte au droit de taxer les légations de certains gouvernements de l'extérieur.

M. SLAGHT: Craignant que mon silence sur ce projet de loi puisse être mal interprété, je me permets d'approuver les remarques faites par l'honorable député de Trinity (M. Roebuck). J'ai eu l'honneur de plaider devant ce tribunal. Il y a environ trois mois, j'ai plaidé devant la Cour suprême dans une cause dont l'audition a duré près de deux semaines, et je tiens à dire que la vivacité de l'intelligence du juge en chef n'est nullement amoindrie par son grand âge dont on nous a parlé. Je crois pouvoir dire que c'est un homme d'une rare intelligence et d'une riche expérience et qui possède un sens élevé de l'honneur et de l'intégrité. Je puis ajouter qu'en sus de posséder toutes ces qualités, il a un grand cœur et il comprend bien la nature humaine.

(L'article est adopté.)

Le préambule est adopté.

Rapport est fait du bill.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 1er février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la discussion sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je désire féliciter les motionnaires, l'honorable député de Grey-Bruce (M. Harris) et l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Hallé) et commenter brièvement quelques-unes des remarques que nous avons entendues, avant de faire mes propres observations.

Nous vivons à une époque où l'on parle à tort et à travers de grands projets, sans que personne formule de propositions concrètes sur les moyens à prendre pour les exécuter. Ainsi, au Canada, des politiciens font diverses promesses, depuis celle d'un prix de $1.10 le boisseau pour le blé, sans rien dire de la façon dont ils obtiendront les fonds nécessaires, jusqu'à celle d'un nouveau paradis sur terre sans donner la moindre idée de la façon dont tout cela s'accomplira.

L'hon. M. HANSON: Nous avons entendu parler de quelqu'un qui promettait $25 par mois.

M. BLACKMORE: Oui, et il a clairement indiqué la manière dont ce versement serait effectué.

Pour en revenir à mon sujet, certaines gens se plaisent à faire des promesses vagues, et j'estime que cela est extrêmement dangereux. Des hommes d'Etat éminents promettent, par exemple, que le monde ne connaîtra plus la disette et la crainte; mais ils ne disent pas un mot de la façon dont ils se proposent d'atteindre ces objectifs élevés. A cette époque critique de notre histoire, les membres de cette Chambre ne devraient pas accepter gratuitement pareilles assurances. Il nous incombe de savoir, dans une certaine mesure, où nous allons et comment nous allons arriver au but. Nous prendrons peut-être des détours, mais au moins faut-il que nous sachions où nous allons.

Je relève maintenant quelques remarques faites par les honorables préopinants. Tout d'abord, je veux parler du chef de l'opposition (M. Graydon) et de son magnifique discours. Je le félicite cordialement pour son premier discours à titre de chef de l'opposition. Son discours a été excellent mais, je le répète, il n'a pas dit un mot de la façon dont il entend opérer toutes les réformes proposées. Il nous a dit que le peuple et non les socialistes cherchent à se faire entendre au Parlement. Fort vrai. Il a dit qu'il y a place pour un nouveau parti, indiquant que le programme du parti progressiste conservateur pourrait servir de base à un nouveau mouvement populaire, qu'il constituait une tentative sincère vers la solution de nos problèmes. Un personnage que je vais maintenant citer a fait une déclaration sur le sujet même dont nous sommes saisis. Je veux parler de M. Milo Perkins, fonctionnaire bien connu du gouvernement américain; voici ses paroles:

> Ce dont nous avons surtout besoin, c'est d'une nouvelle orientation de notre génie en tant que peuple. Jusqu'ici, nous nous sommes appliqués à trouver des méthodes efficaces de production. Pour la première fois dans notre histoire nous souffrons de la trop grande abondance des choses dont nous avons le plus besoin. Dorénavant nous devrons nous appliquer à trouver des méthodes efficaces et pratiques susceptibles d'accroître la consommation nationale, même si cela est en flagrante contradiction avec quelques-unes de nos idées préconçues.

Je cite un autre passage puisé à la même source:

> Les besoins des deux tiers de notre population ne sont pas satisfaits: voilà le nouveau débouché le plus considérable que n'aient jamais entrevu nos hommes d'affaires et nos cultivateurs. Et c'est un marché sur place. Tout ce qui nous manque, c'est un peu de courage pour faire œuvre de pionniers chez nous et un peu d'imagination.

Le chef de l'opposition ne me trouvera pas trop cruel, j'espère, si je déclare ne voir aucune trace de cette œuvre de pionniers et de cette imagination dans tout ce qu'il a dit et dans tout ce qui est résulté du congrès de Winnipeg. Notre problème en est un de distribution. On a résolu le problème de la production, non seulement au Canada mais dans tout l'univers. Non seulement a-t-on répondu aux besoins du pays, mais on est à atteindre une faculté de production qui surpasse tout ce qu'on aurait pu croire possible il y a dix ou quinze ans. J'en appelle au témoignage d'hommes tels que Henry Kaiser, le fameux entrepreneur, et le Dr A. A. Stine, du service chimique des Etats-Unis. Si nous avions un problème de distribution lorsque éclata le conflit, nous en aurons un doublement grand à la fin des hostilités. Ne perdons jamais cela de vue. Nous examinerons alors toute proposition susceptible d'apporter une solution à ce problème de la distribution. Nous avons besoin d'une nouvelle technique dans ce domaine.

Me permettra-t-on d'examiner rapidement notre mécanisme de distribution afin de découvrir, si possible, pourquoi il est insuffisant et pourquoi il a fait défaut? N'oublions pas que l'instrument d'échange que nous utilisons actuellement est l'instrument de la distribution, car, jusqu'ici, il ne saurait être question de distribution sans échange. Cela revient à dire que l'instrument d'échange, aujourd'hui, est le dollar, ou une unité monétaire.

Nous ne nous servons pour nos dollars, pour nos instruments de distribution, que de l'argent que nous empruntons des banques. L'étendue ou les possibilités de notre capacité de production importent peu, notre pouvoir de distribution sous le régime actuel, se limite au montant des prêts consentis par les banquiers, au montant d'argent emprunté aux banques par les particuliers. C'est le grand défaut de notre système de distribution. Non seulement nous devons rembourser chaque dollar emprunté mais nous nous engageons à y ajouter l'intérêt, d'où diminution progressive des deniers en circulation comparativement à la dette en argent contractée par la collectivité. C'est là une autre lacune sérieuse de notre système de distribution. Les moyens de distribution de la monnaie à la disposition de chaque collectivité deviennent de moins en moins efficaces à mesure que les années se succèdent. N'oublions pas non plus cette conséquence. En tout temps, la cessation éventuelle des prêts ou leur restriction par les banquiers, ou pour une raison quelconque, la cessation des emprunts par les particuliers, fausse immédiatement et sérieusement notre mécanisme de distribution.

Aucun gouvernement jusqu'à présent n'a été capable d'empêcher les banques de cesser leurs prêts ou de forcer les particuliers à emprunter contre leur gré. Cette double constatation m'amène à conclure logiquement qu'à l'heure actuelle aucun gouvernement d'un pays doté de ce système ne possède une régie efficace sur son mécanisme de distribution.

Autre difficulté; dans la mesure où il parvient au peuple, l'argent prend la forme de gages ou de salaires. Le simple particulier n'a d'autre accès à l'argent ou à la distribution que par le moyen de ses gages ou de son salaire. Le progrès de la machine et le développement de l'habileté technique, diminuent graduellement les besoins de main-d'œuvre nécessaire à l'opération des machines de production d'où chômage et, de nouveau, sérieux obstacle au fonctionnement des rouages de distribution.

Il y a une autre difficulté; ce qui est de portée particulière sur la charte de l'Atlantique et les belles promesses qu'on nous fait d'éliminer la misère et la crainte. Jusqu'aujourd'hui, lorsque les Etats-Unis ont eu des marchandises à distribuer à Tombouctou, disons, pour éviter qu'on se formalise de nos observations, le seul moyen possible de distribution a été l'envoi de marchandises de Tombouctou aux Etats-Unis en échange des produits reçus. Autrement dit, même si les habitants de Tombouctou se trouvaient dans un besoin extrême de produits américains, s'ils n'avaient pas les marchandises voulues pour les payer, ils ne pouvaient les obtenir. Ce qui veut dire également, que par suite des lois de notre système actuel de répartition les Etats-Unis n'avaient aucun moyen d'envoyer des marchandises à Tombouctou. La chose est extrêmement grave. Quel que pût être le désir du président des Etats-Unis de venir en aide à la population de Tombouctou, il n'avait d'autre moyen de surmonter cette difficulté que, probablement, leur faire un cadeau pur et simple. Ce sont les moyens de permettre cette répartition qu'il nous faut étudier.

Tout pays pauvre en ressources naturelles ou surpeuplé se trouve dans une situation tout à fait désavantageuse quand il s'agit pour lui d'obtenir des produits d'une nation abondamment pourvue de ces ressources et disposant d'une industrie perfectionnée lui permettant de produire une grande variété de marchandises. Plus la production domestique d'un aussi riche pays est abondante, moins elle est disposée à acheter de l'étranger.

Une autre difficulté plus grave encore surgit. Le coût des produits secondaires ou ouvrés tend à monter progressivement tandis que celui des produits primaires, tels que le blé et la viande, subit une courbe descendante. Nous en avons une illustration frappante aujourd'hui dans l'Ouest canadien où le prix d'achat de 147 articles indispensables est à 152.7 p. 100 du prix d'articles semblables en 1914, alors que le prix des produits de la région a diminué. De là vient que les régions de production primaire, qu'il s'agisse d'un pays ou d'une partie seulement, s'endettent toujours davantage envers celles qui se livrent à la production secondaire. Ce fait a une portée immense sur ces propositions visant à l'établissement de l'union dans le monde, à l'abolition des droits douaniers, des restrictions commerciales et ainsi de suite.

Je demanderai au chef de l'opposition d'examiner au cours des deux ou trois prochains jours, tout ce qui s'est passé à Winnipeg, et de nous dire s'il découvre quoi que ce soit dans tout cela qui soit de nature à régler la question de la distribution. Il me permettra de lui poser deux ou trois autres questions, bien sincèrement,—car je n'ai aucunement l'intention d'en faire une question de politique. Je suis un simple citoyen canadien qui élève des

enfants au pays et, qui aura plus tard des petits enfants, je suppose. Je tiens véritablement à ce que l'on introduise des réformes au Canada avant que la ruine soit complète.

L'honorable député nous a dit qu'il approuvait la conscription de l'industrie, mais il ne nous a pas dit en quoi cela consistait. Il a déclaré qu'il était en faveur de la conscription ou de la mobilisation de la finance. J'espère qu'il suivra attentivement mon exposé au cas où je n'aurais pas bien saisi le sens de ses observations. Qu'entend-il par la mobilisation de la finance? En 1939 le groupe du Crédit social, lors de la déclaration de la guerre, se prononça en faveur de la conscription de la finance et indiqua ce qu'il entendait par cette expression, à savoir, que le Gouvernement devrait s'emparer des fonctions et du pouvoir de créer les devises de la nation. Il a demandé instamment la création de fonds qui ne porteraient pas intérêt. J'aimerais savoir ce que le chef de l'opposition entend par la conscription de la finance. Veut-il dire qu'on devrait augmenter sans cesse les impôts? Si c'est cela, que le Ciel nous vienne en aide. Nous sommes déjà trop avancés dans cette voie. Alors que veut-il dire? Je lui poserai trois ou quatre questions bien précises. Entend-il par la conscription de la finance que le Gouvernement devrait s'emparer du pouvoir de créer des devises libres d'intérêt. Si c'est cela, je saurai alors jusqu'à quel point je pourrai me rallier à lui. Son parti accepte-t-il, par exemple, l'idée émise par l'honorable représentant de Parry-Sound (M. Slaght), au cours du débat sur le budget, l'an dernier, quand il s'attira de la part du ministre des Finances (M. Ilsley) une si verte semonce, lorsqu'il préconisait une monnaie d'Etat libre d'intérêt? Le parti conservateur progressiste se rallie-t-il aux opinions émises par l'honorable représentant de Parry-Sound, ou approuve-t-il les observations du ministre qui prononça alors un discours dont un membre du parti conservateur a dit que c'était un modèle d'expression, ou quelque chose de ce genre? Je veux lui poser deux ou trois autres questions. Qu'est-ce donc qui, de l'avis de son parti, donne au dollar sa valeur? Est-ce l'or sur lequel repose le dollar, comme on nous l'a dit à la petite école? Est-ce une banque qui garantit le dollar? Est-ce un fait que celui qui a emprunté un dollar a donné une garantie? Est-ce parce qu'on a emprunté le dollar? Le dollar perd-il toute valeur s'il ne représente une dette envers quelqu'un? La valeur du dollar lui vient-elle de sa rareté? Serait-ce la garantie du Dominion à l'appui du dollar? Ou est-ce la capacité du Dominion de produire des denrées qui étaye le dollar? Il peut y avoir une différence. La garantie du Dominion peut vouloir dire par exemple que le Dominion convient de se procurer un autre dollar pour le remplacer sur demande ou bien, dans l'autre cas, que si le dollar est appuyé sur les denrées et les services du Canada, le pays s'engage tout simplement à livrer des denrées en échange du dollar. Lorsque le chef de l'opposition aura répondu à ces questions, nous saurons s'il est d'accord ou non avec le point de vue créditiste.

Bien des gens au pays commencent à parler de réforme monétaire, car la population commence en effet à s'y intéresser. Or il y a différentes sortes de réformes monétaires, et certaines sont sensiblement pires que le régime actuel. Il est bon d'être explicite sur ce point.

Puisque j'ai déjà posé ces questions au chef de l'opposition, je vais demander au chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) et à ses partisans à la Chambre quelle réponse ils donneraient à chacune de ces questions. De plus, je demanderai aux libéraux de nous faire savoir, par la bouche de leur ministre des Finances, quelle serait leur réponse à eux. Et quand ces chefs nous auront communiqué leurs réponses, s'ils ont le courage de le faire, comme j'en doute, nous serons en mesure de juger si ces trois partis diffèrent entre eux ou s'ils adhèrent au même programme. C'est là que réside la ligne de démarcation: dans leur attitude à l'égard de l'argent.

Le chef de l'opposition a fait allusion à des projets de mesures progressives à l'égard de la question ouvrière au congrès de Winnipeg. Puisqu'il en a agi ainsi, je ferai remarquer que la meilleure loi concernant le contrat de travail au Canada se trouve dans les statuts de l'Alberta, et elle a été adoptée par un gouvernement créditiste. De plus, l'une des meilleures lois concernant le salaire minimum au Canada se trouve également dans les statuts de l'Alberta et a été adoptée par un gouvernement créditiste. Nombre d'autres mesures progressives concernant le travail, en autant que cette province possède le pouvoir de légiférer sur cette question, se trouvent déjà dans les statuts de l'Alberta. Tout cela indique clairement l'attitude des créditistes relativement à la classe ouvrière.

Je passe maintenant aux projets visant la sécurité sociale. Le tout sonne bien, mais on doit se demander où les conservateurs espèrent trouver les fonds nécessaires. Voici par exemple quelques questions bien pertinentes. Ce parti se propose-t-il d'acquitter l'intérêt sur la dette du Canada aux présents taux contractuels? Dans l'affirmative, que fera-t-il si la guerre actuelle dure plusieurs années et que la dette de notre nation s'accumule à tel point que le revenu annuel ne suffise pas au service des intérêts? Quelle chance le peuple aura-t-il d'obtenir la sécurité sociale dans de telles circonstances?

Si le parti conservateur est au pouvoir...

M. GRAYDON: Le parti conservateur progressiste.

M. BLACKMORE: Oui, je demande pardon à mon honorable ami. J'espère que chaque fois que je ferai erreur, il me rappellera à l'ordre jusqu'à ce que je me fasse au nouveau nom. Le parti conservateur progressiste se propose-t-il de payer la dette du Canada s'il a l'occasion de le faire? Se propose-t-il de réduire l'intérêt si la chose devient possible? Se propose-t-il de réduire les impôts et, dans l'affirmative, comment obtiendra-t-il l'argent nécessaire à l'accomplissement de toutes ces belles promesses?

Ces questions ont leur importance car leur répondre permet d'arracher le masque et d'exposer la vérité, quelles que soient la sincérité et les bonnes intentions de ceux qui se proposent d'accomplir ces choses et qui ont une idée de la façon dont elles doivent se réaliser.

Hier, le premier ministre (M. Mackenzie King) a dit en plaisantant que les libéraux préconisaient depuis vingt-cinq ans le programme actuel des conservateurs progressistes. En ce cas, ces derniers feraient bien de ne pas oublier où en sont les libéraux avec ce programme. Si les conservateurs progressistes ne peuvent pas adopter certaines mesures qui diffèrent de celles des libéraux, ils ne pourront guère faire plus que les libéraux, même en ajoutant trois autres qualificatifs à leur nom.

Passant maintenant au discours du trône, puis-je discuter deux considérations qui me viennent à l'esprit. La première a trait à une chose que ne mentionne pas le discours, la seconde à trois choses qui y sont mentionnées. Celle que l'on a omise (et cela m'étonne) concerne la poursuite immédiate de la guerre. A l'heure actuelle, le Canada est menacé d'une grave pénurie de vivres. On en voit des signes partout: le peuple perd confiance d'un océan à l'autre. On lui avait promis qu'il n'y aurait pas de rationnement de certaines denrées et, deux ou trois semaines plus tard, il apprenait avec étonnement que le rationnement était imposé. Tout cela indique, non seulement l'incompétence du parti libéral à remédier à la pénurie de denrées alimentaires, mais que ce même parti semble incapable de se renseigner sur les quantités de denrées disponibles de façon à savoir au juste où nous en sommes, ce qui n'est pas à son honneur, quels que soient ses efforts pour en rejeter la responsabilité.

Les trois questions qui se trouvent dans le discours du trône ont trait aux conditions d'après-guerre. J'y reviendrai dans un instant.

A propos des vivres et d'autres articles essentiels à notre population, je dirai qu'il faut que nous assurions une production accrue et moins variable des articles nécessaires. Il serait vain de pousser notre effort de guerre jusqu'au point de ne pas tenir compte de notre population; cela ne ferait qu'affaiblir notre valeur de force combattante. N'oublions pas ce que le premier ministre a donné à entendre hier, que la guerre peut durer des années. Il s'ensuit que nous devons constituer une réserve de matériel producteur capable de soutenir l'effort national à un haut point pendant longtemps. Nous ne devons rien négliger pour assurer la production de toutes les choses que l'on peut produire au pays comme les produits laitiers, la viande, les œufs, les fruits, la provende, les légumes, le sucre, le miel, le charbon, la gazoline, le caoutchouc et autres denrées essentielles de ce genre.

La députation connaît ma façon de voir au sujet du sucre. Plusieurs années avant la guerre, j'ai dit à la Chambre que le jour viendrait où nous aurions besoin de sucre et j'ai préconisé des mesures pour augmenter la production sucrière. Le parti libéral s'est contenté d'accueillir mes propositions avec une indulgence aimable et n'a rien fait. Tout indiquait l'existence d'un plan formel de restriction de la production du sucre au pays, œuvre d'un certain groupement agissant par l'intermédiaire du Gouvernement. Je soupçonne fort qu'on exécute un plan analogue au sujet de l'essence et de plusieurs autres denrées essentielles. Si le parti libéral ne déclare pas sa ferme intention de ne pas se laisser influencer par de pareilles considérations il expose le pays au grave péril de sérieuses souffrances.

Comment stimulera-t-on la production au Canada? D'abord il faut assurer pour tout emploi d'importance capitale des salaires encourageants pour le personnel. Il faut y pourvoir, soit par des allocations fédérales, soit par des allocations versées par les gouvernements provinciaux avec l'aide du fédéral, afin que le relèvement des salaires n'entraîne pas une majoration des frais de production. Ce principe me semble fondamental. Depuis quelques semaines, on a beaucoup discuté l'accroissement des salaires dans certains établissements. Le Gouvernement s'est maintes fois prononcé contre le relèvement des salaires dans ces usines parce que cela produirait l'inflation. S'il consentait à prendre les salaires à une source extérieure afin qu'ils ne figurent pas dans le coût de production, l'augmentation ne provoquerait pas l'inflation.

J'aimerais donner lecture d'une série de chiffres ayant trait à la situation des salaires au Canada. Le recensement de 1941 indique qu'en cette année-là ceux qui touchaient moins de $500 par année étaient dans la proportion de 35.9 p. 100 du nombre global

des salariés; ceux qui touchaient moins de $1,000 par année constituaient un autre 28.4 p. 100; ceux qui touchaient moins de $1,500 étaient dans la proportion de 19.6 p. 100 et ceux qui gagnaient $1,500 et plus ne comprenaient que 16.1 p. 100 du nombre global des salariés. Etant donné que le spécialiste ordinaire en nutrition affirmerait qu'une famille est dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins, à plus forte raison de vivre convenablement, avec un revenu annuel inférieur à $1,500, les honorables députés constateront quelle censure manifeste ces chiffres font peser sur l'administration qui est au pouvoir depuis 1935. Je déclare donc qu'il faut au pays un remaniement du barème des salaires.

Tout notre régime de salaires est inéquitable et devrait être revisé scientifiquement. Il faudrait opérer des remaniements à la hausse pour que nos travailleurs, hommes et femmes soient traités avec justice. Quiconque fait du travail essentiel de guerre devrait avoir le moyen de vivre convenablement et l'on devrait y voir sans délai si nous voulons régler le problème de la production.

Les hauts fonctionnaires du Gouvernement prétendront que ces relèvements seront cause d'inflation. Leurs arguments ne sont pas fondés et je mets au défi tout député ministériel de prouver le contraire quand il lui plaira de prendre part au débat. Les tendances à l'inflation qui résultent du supplément de pouvoir d'achat qui accompagnerait un tel relèvement des salaires peuvent être efficacement contrebanlancées par quatre mesures à prendre isolément ou simultanément: fixation des prix, octroi d'indemnités, octroi de subsides et rationnement.

Il reste encore au Canada beaucoup de main-d'œuvre inutilisée. Je me rappelle qu'à l'ouverture des hostilités certains honorables députés ministériels ont fait du yerbiage au sujet de la rareté de la main-d'œuvre au Canada. Je ne puis m'expliquer pourquoi ils s'exprimaient ainsi. La main-d'œuvre canadienne serait encore abondante si elle était judicieusement et convenablement répartie et nous pouvons effectuer cette répartition en payant bien les travailleurs dont nous avons besoin.

Voici la seconde mesure que je propose. Il importe que les producteurs touchent des prix suffisamment majorés pour que leur niveau d'existence soit convenable et que la production s'intensifie constamment. Troisièmement, il faut que les producteurs puissent obtenir du crédit à des conditions avantageuses. Quatrièmement, les moyens de production,—dans le cas de l'industrie laitière, les vaches par exemple,—doivent être facilement accessibles aux producteurs. Cinquièmement, des marchés stables devraient être garantis pour une période d'au moins deux ans après la guerre. Si l'on passe outre à ces propositions, monsieur l'Orateur, ce sera une omission qui entraînera des souffrances et des privations pour les Canadiens. Ces cinq principes, judicieusement appliqués, rendront disponible beaucoup de capacité productive plus ou moins inutilisée en ce moment. Il est tout à fait absurde de parler de pénurie de beurre, de lait, de houille, de miel, d'œufs, de viande, de fruits, de bois de construction et ainsi de suite, au Canada. L'existence même de cette pénurie démontre l'incompétence manifeste de ceux qui administrent les affaires du pays.

Où trouver les fonds, me demandera-t-on. Peu importe la source de ces deniers, si l'on persiste à n'utiliser que l'argent emprunté ou le produit des impôts, il faudra que les fonds proviennent d'emprunts et de taxes. L'accroissement de notre dette et la hausse des impôts seront attribuables au manque de clairvoyance de nos gouvernants. En 1941, la Grande-Bretagne a déboursé, dit-on, plus de 100 millions de livres sterling en primes d'escompte, abaissant ainsi le prix des denrées, un peu comme le Gouvernement canadien l'a fait fort judicieusement dans le cas du lait il y a quelque temps. Voilà une mesure saine et que nous devrions appliquer uniformément sur toutes les denrées jusqu'à ce que le coût de la vie ait baissé; ainsi le consommateur pourra avoir ce dont il a besoin. La même année, le gouvernement britannique a dépensé 30 millions de livres sterling en subventions accordées aux producteurs primaires. C'est ainsi qu'il a pu débourser 75c. la douzaine pour l'achat d'œufs que le consommateur a payé 50c. Ce qu'a fait la Grande-Bretagne, dont les ressources sont restreintes, le Canada peut sûrement le faire.

On ne tardera pas à me demander si de telles mesures n'entraîneront pas l'inflation. Je répondrai tout d'abord que ces mesures n'ont pas entraîné l'inflation en Grande-Bretagne, et j'ajoute que le danger d'inflation est beaucoup plus grand en Grande-Bretagne qu'il ne l'est ou ne pourrait l'être au Canada. Parlons un peu de l'inflation. Un grand nombre de personnes, sur le continent américain, emploient ce mot "inflation" apparemment à dessein et, je crois, sans sincérité, pour effrayer le peuple afin qu'il fasse ce que les chefs de l'Etat veulent qu'il fasse; ils abusent de l'ignorance et de l'incompréhension du peuple; ils abusent de la confiance que le peuple a mise dans ceux qu'il a chargés de le gouverner en ces temps difficiles. Qu'est-ce que l'inflation? C'est simplement un relèvement des prix. Qu'on ne l'oublie pas, ce n'est qu'un relèvement des prix. Qu'est-ce qui cause l'inflation? Il y a trois causes. En premier lieu, il y a la manipulation voulue des prix, ainsi qu'on l'a constaté immédiatement après le commencement de la guerre,

alors qu'on a fait monter le prix du saindoux. En deuxième lieu, il y a la spirale des prix, mécanisme grâce auquel l'accroissement du coût de production a nécessité le relèvement des prix. Par exemple, si le coût de la main-d'œuvre augmente, le prix du produit doit être relevé pour compenser l'augmentation des salaires. En troisième lieu, il y a la rareté des denrées et des services.

Examinons ces trois causes et voyons s'il n'y a pas moyen de les contrôler. Est-ce que l'accroissement de la monnaie en circulation va nécessairement entraîner l'inflation? Doit-il et va-t-il causer la manipulation des prix? Il n'y a pas de raison pour qu'il en soit ainsi. Si la chose arrive, le plafonnement des prix, accompagné de sanctions contre les délinquants, est la mesure qu'il faut prendre sans tarder; cela peut se faire et on l'a fait. En second lieu, l'augmentation du pouvoir d'achat doit-elle et va-t-elle entraîner la spirale des prix? Non, si cela n'entraîne pas l'accroissement du coût de production. Cela revient à dire que, si le Gouvernement relève les salaires au moyen d'indemnités, et s'il empêche de monter le coût des matières premières nécessaires à la production, il n'y a aucune raison pour que la spirale s'ensuive, quelle que soit la quantité de monnaie en circulation. Troisièmement, une plus grande puissance d'achat amènera-t-elle nécessairement une rareté de produits? Non, à la condition de rationner, si besoin il y avait, les articles mis en vente et d'en augmenter la production de façon que l'offre égale approximativement la demande de la population.

Ces vérités fondamentales au sujet de l'inflation sont à la base même de tout système national de finance et de l'économie de tout pays. A mon avis, le ministre des Finances (M. Ilsley), le premier ministre (M. Mackenzie King), et tous les autres membres du cabinet qui ont abordé le sujet de l'inflation, se sont laissés induire en erreur sur cette importante question, et ont trompé la population canadienne.

Si l'inflation peut être régie par les méthodes que j'ai mentionnées, et elle le peut, si l'inflation est due aux causes que j'ai indiquées, et c'est ce que je prétends, elle ne saurait avoir aucun rapport avec du numéraire créé par l'Etat. N'empêche que plus d'une fois nous avons vu le ministre des Finances se lever en Chambre pour discourir sur l'inflation, chaque fois qu'un Gerry McGeer ou quelque autre député recommandait la création du numéraire par l'Etat, il faisait savoir aux ministres des Finances qu'ils étaient ou des ignorants ou des hypocrites. Ils ont le choix entre ces deux termes.

Il devrait être recommandable, pratique et sûr pour le gouvernement canadien de dresser l'inventaire de tous les surplus de biens que nous avons ou que nous pourrions avoir en un espace de temps relativement court, comme par exemple, le beurre, les œufs, le blé et les autres céréales, les légumes, les pommes de terre, les fruits, certaines espèces de poissons, certaines sortes de bois, le charbon, le gaz et le reste et de créer pour représenter et distribuer ces produits des instruments de crédit tels que timbres, coupons, billets, dollars nature, dollars monétaires ou inscriptions comptables, autant d'instruments de crédit pouvant servir à la distribution des biens. Ces instruments de crédit créés par le Gouvernement seraient libres de dettes, ne créant ni dettes ni impôts. On pourrait utiliser ces instruments d'échange 1° pour subventionner les produits de base, 2° pour offrir des remises sur les produits secondaires, 3° pour accorder des indemnités aux salariés, 4° pour accorder des avances de production, 5° pour assurer la stabilisation des prix après la guerre, et 6° pour fournir des aménagements d'emmagasinage suffisants sur la ferme ou ailleurs.

La simple application des principes du crédit social suffira à résoudre les problèmes de production qui se posent au Canada en temps de guerre. En voici l'énumération:

1. Création par l'Etat d'instruments d'échange libres de dette pour représenter la production disponible au pays.

2. Recours à ces instruments d'échange ou de crédit pour *a*) subventionner les produits de base; *b*) offrir aux consommateurs, au moyen de subsides, des remises sur le prix des denrées, et *c*) accorder des indemnités ou subventions aux salariés et ménager autrement un juste prix.

3. Recours à ces instruments d'échange pour relever les pensions de vieillesse, verser des allocations aux mères, défrayer le coût des soins médicaux, dentaires ou de l'hospitalisation, venir en aide aux malheureux tels que les aveugles, les invalides, les accidentés, et pour récompenser le mérite, comme dans le cas des anciens combattants. Le bien-être des Canadiens sera alors en fonction de la capacité de production du pays. Plus nous produirons, plus nos gens seront prospères. Sous le régime actuel, plus on produit, plus on risque de rester pauvre.

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

M. C. S. BOOTH (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, après un séjour de deux ans et demi outre-mer, je suis très heureux au cours de l'exercice de mes fonctions, de revenir à mon siège à la Chambre, ne fusse que pour quelques jours, et de prendre la parole pour la première fois. Je regrette sincèrement de n'avoir pu apporter plus de soin et

d'attention aux problèmes particuliers de ma propre circonscription de Winnipeg-Nord. Le travail que j'ai accompli a, je crois, aux yeux de mes électeurs une certaine importance. Ils l'apprécient d'autant plus, peut-être, que presque 70 pour 100 d'entre eux viennent de pays qui subissent aujourd'hui l'oppression nazie.

Si je puis faire œuvre utile au cours de ce débat, c'est en donnant à la Chambre une idée de ce qui se passe dans notre armée outremer. Je ne fournira pas de chiffres; la population canadienne n'en veut pas. Qu'il me soit permis de dire, cependant, que nous avons là une magnifique armée. Elle se compose d'hommes de premier choix, d'excellents Canadiens qui sont là-bas pour défendre leurs foyers.

Ce qui peut-être est de nature à intéresser la population c'est la façon dont ils sont traités, dont ils sont formés, ce qu'ils font et comment ils s'amusent. Je désire m'étendre un peu sur le sujet. Ceux d'entre nous qui ont pris part à la dernière guerre et qui sont retournés participer à celle-ci sont vivement impressionnés par les améliorations qui ont été apportées dans l'instruction et le logement des troupes ainsi qu'au sujet de certains services auxiliaires.

Simple soldat dans le rang en 1916 et 1917, je n'ai jamais pu voir quelle importance avaient en vue de la victoire ces exercices fastidieux de formation en groupes de quatre et de piétinement sur place afin de garder le pas. Aujourd'hui, c'est bien différent. Les exercices au combat, de prise d'assaut et autres sont une préparation immédiate à la tâche qui attend le soldat lorsqu'il marchera au combat. Les militaires saisissent facilement la raison d'être des exercices auxquels on les soumet et c'est pourquoi ils s'y livrent beaucoup plus facilement et avec plus d'entrain.

Pour ce qui est du logement, nos soldats sont bien pourvus en Angleterre. Les bâtiments permanents à la disposition des unités de renforts sont bien aménagés. Même au cours des manœuvres on fournit de bons soins. Je crois pouvoir dire qu'en Angleterre, nos hôpitaux sont mieux outillés que ceux qui servent à la population civile. Malgré les particularités du climat anglais, nos troupes jouissent d'une excellente santé.

J'ai encore remarqué un changement dans la nourriture. Je garde toujours le triste souvenir de la morue de Terre-Neuve et des autres plats étranges qu'on nous servait en 1917 et 1918. On s'est depuis attaqué de façon intelligente au problème de l'alimentation des troupes. Tout d'abord, on a des cuisiniers compétents. On s'éloigne du principe voulant que chaque unité fournisse son propre cuisinier et qu'il reste à la tâche jusqu'à la fin. Les cuisiniers sont formés en un seul groupe. L'unité de renfort compte un local où ils subissent leur formation initiale. Advenant la mort d'un cuisinier au cours d'une bataille on n'a qu'à en faire venir un autre de l'échelon d'arrière, et l'on peut être sûr que, d'où qu'il vienne, il connaît son métier.

L'autre progrès en matière d'alimentation a été la création dans nos formations d'outremer du poste d'officier chargé des approvisionnements. Il n'y a pas, évidemment, surabondance de vivres aujourd'hui en Angleterre. Au cours des deux ou trois semaines qui suivirent mon retour au Canada je ressentais des malaises après presque chaque repas. Il en était ainsi parce que j'avais pris l'abitude de me serrer la ceinture et de modérer mon appétit. Je crois que ce régime est une excellente chose pour quantité de gens. Lorsque les rations ne sont pas trop généreuses il est nécessaire d'être très prudent afin d'en retirer le plus grand profit. Ainsi des conseillers en diététique, qui ont reçu une formation spéciale, font partie de chaque service. Ils visitent les différentes unités, font l'inspection des cuisines, consultent le commandant et donnent des directives sur la manière de préparer des menus attrayants et de retirer le maximum de profit des aliments.

Récemment nous avons augmenté le personnel de ce service et il y a maintenant dans le bureau du directeur des services médicaux un préposé à la nutrition dont les fonctions, entre autres choses, consistent à s'assurer que la quantité et la qualité des rations fournies sont suffisantes pour soutenir les soldats et les rendre parfaitement aptes à remplir leurs devoirs. Il est vrai qu'en Angleterre les troupes reçoivent des rations beaucoup plus abondantes que celles des civils. Ces derniers doivent se serrer la ceinture considérablement, et je puis vous affirmer que nos soldats canadiens ne doivent pas le faire au même point. Les soldats anglais, naturellement, sont traités de la même manière que les nôtres.

J'aimerais dire quelques mots à la Chambre au sujet des services éducationnels établis outre-mer. Au commencement de la guerre la légion canadienne est intervenue et s'est engagée à fournir de tels services. Elle a accompli d'excellente besogne. En 1940, ou même avant cela, on a nommé un directeur des services éducationnels. Ce dernier profite de l'aide de conseillers qui sont des instituteurs et professeurs compétents et qui sont parfaitement au courant du genre de travail de la légion. La légion en créant ce service visait tout d'abord à mettre des moyens d'améliorer leurs connaissances ou de suivre des classes ou des cours à la disposition des soldats qui désiraient le faire. L'instruction est une question chère au général McNaughton

et il a fait de son mieux pour encourager les soldats à suivre ces cours et pour que les officiers les encouragent à les fréquenter. Les honorables députés apprendront peut-être avec surprise que plus de 20,000 hommes de l'armée canadienne en Angleterre suivent des cours d'un genre quelconque cet hiver. Je suis bien convaincu qu'il ne s'est rien fait de semblable lors de la dernière guerre, du moins pas avant la fin de la guerre.

On a effectué certains changements, récemment, dans les cours d'instruction outre-mer. L'armée a constaté qu'on faisait de plus en plus appel à la légion pour que celle-ci assure les moyens de donner l'instruction dans certains cas. Ainsi, d'autres pouvaient posséder les connaissances exigées des officiers, mais se rendaient compte qu'il leur manquait des connaissances d'ordre général. Il est arrivé bien souvent que ces hommes avaient quitté l'école depuis assez longtemps, de sorte qu'il leur fallait repasser un peu ce qu'ils avaient déjà appris. Nous avons demandé à la légion de se charger des cours donnés à cette fin. Chose assez étrange, nous avons constaté la présence d'illettrés dans notre armée en Angleterre et il nous a fallu organiser des cours spéciaux pour ces cas. Il y a bien d'autres manières de fournir une instruction aux membres de l'armée dans ce domaine. Sans accroître de beaucoup les membres du personnel, nous servant des moyens déjà à notre disposition, nous avons maintenant un service organisé de cours pour l'instruction des soldats de l'armée canadienne outre-mer.

Disons en passant,—ce qui doit nous intéresser,—que notre armée en est une de spécialistes. Des milliers et des milliers de jeunes gens de notre armée là-bas ont appris des métiers dont ils ne connaissaient peut-être absolument rien lors de la traversée. J'ai confiance qu'après la guerre nous constaterons qu'une forte proportion de ces jeunes gens se trouveront mieux outillés pour faire leur chemin dans la vie qu'ils ne l'étaient lorsqu'ils se sont enrôlés.

J'aimerais à parler des services auxiliaires. Tous les honorables députés savent sans doute qu'il en existe quatre: la Légion canadienne, les Chevaliers de Colomb, l'Armée du salut, et le Y.M.C.A. Au début de la guerre, ces quatre associations s'offrirent à procurer des services auxiliaires aux troupes. La première année, elles ont lancé des appels de fonds, chacune d'elles dirigeant sa propre campagne et recueillant ses propres fonds. Il va sans dire que toutes n'eurent pas le même succès. En se consacrant à cette œuvre, certaines associations constatèrent qu'elles avaient la compétence voulue pour s'y adonner, tandis que d'autres accusaient quelques lacunes. Quoi qu'il en soit, le point important, c'est qu'elles étaient à portée de la main, elles étaient disposées à servir et avaient passablement qualité pour le faire. Nous n'avions alors rien d'équivalent pour accomplir le même travail.

[M. Booth.]

L'année suivante, on décida de fusionner tous les appels de fonds, et c'est ce qui eut lieu. Dans l'intervalle, le travail se poursuivait d'une façon régulière. On me permettra de traiter la question finances. On décida en 1942 que les fonds requis par ces services seraient fournis par le trésor. Le comité du budget des services de guerre est l'organisme qui régit ces fonds et leur dépense au Canada. J'ignore tout de la situation au pays, mais je tiens à vous parler de ce que ces organisations accomplissent en Angleterre, parce que nous en avons grandement bénéficié. Sans elles, surtout depuis un an et demi, je me demande ce qui aurait bien pu maintenir le moral de nos hommes au niveau élevé où il se trouve actuellement.

Les quatre organisations ont chacune un représentant supérieur à Londres, qui travaille de concert avec les trois armes: armée, marine et aviation. Je me contenterai de parler de l'armée, car c'est le seul domaine que je connaisse, mais de toute façon, les services affectés à l'armée se mettent également à la disposition des autres armes. La régie en Angleterre est ainsi conçue: il y a d'une part les représentants supérieurs des quatre organismes; il y a aussi le chef militaire puis, comme troisième parti, il y a le comité exécutif d'outre-mer du comité canadien du budget qui réglemente les finances.

Je tiens en passant à dire un mot sur ce comité. Etabli tout récemment, il se compose de cinq Canadiens éminents domiciliés à Londres et a pour président sir Edward Peacock. Or nous avons constaté que ce comité avait résolu un très grand nombre de nos difficultés. Il a accéléré la fourniture des services aux militaires et, ce qui plus est, sir Edward Peacock jouit de la confiance des organismes en même temps que de celle des militaires. Et bien que sir Edward et son comité enquêtent méticuleusement sur les dépenses, leur premier souci consiste à procurer des services essentiels à nos troupes.

Les travaux des services auxiliaires outremer se rangent dans deux catégories principales. La première, et c'est de beaucoup la plus importante, a trait aux services des troupes en campagne. Ce travail s'effectue par l'entremise des directeurs du service auxiliaire, fonctionnaires exercés fournis par les organismes à cette fin. Ils sont répartis parmi les troupes en campagne à raison d'un directeur par 800 hommes. Les grandes unités ont leur propre directeur. Quant aux petites unités,

il arrive que deux ou trois d'entre elles soient servies par un même directeur.

Par suite de ce qui s'est produit depuis trois ans, chacun des quatre organismes en question fournit aujourd'hui le même volume de service. Chacun d'eux dessert environ le quart de nos troupes d'outre-mer, et chacun compte à peu près le même nombre de surveillants. Ces derniers sont assignés aux unités conformément à notre programme, et voici le genre de service qu'ils accomplissent. Chaque surveillant a un automobile et il peut bénéficier de l'aide d'un, de deux ou de trois collaborateurs militaires. Il est muni d'un appareil de cinéma; il peut avoir une cantine; il possède une bibliothèque et il s'applique à assurer le bien-être des soldats en donnant des représentations cinématographiques, en organisant des réunions, des concerts et des amusements de toute sorte. C'est là un travail très important et qui est très précieux à l'heure qu'il est, étant donné que tant de nos soldats sont dispersés dans toutes les campagnes d'Angleterre, souvent bien loin des grands centres.

En outre, nos unités en campagne ont des cantines mobiles dont la garde est confiée aux surveillants. Ces cantines ne sont peut-être pas bien nécessaires à l'heure actuelle, mais elles deviendront très commodes le jour où nos soldats iront au combat, car on les utilisera pour fournir les services essentiels aux troupes.

Ces organismes voient aussi à créer des centres d'amusement dans les cantonnements. Ils dirigent des hôtelleries pour les soldats en permission à Londres. A l'heure actuelle, les hôtelleries canadiennes à Londres sont munies d'environ 2,800 lits qui sont presque toujours occupés. De fait, à chaque fin de semaine, il y a toujours un ou deux mille soldats qu'il faut confier aux services britanniques.

Chaque groupement s'est aussi chargé d'un projet spécial. La Y.M.C.A. dirige une bonne partie des centres récréatifs. Elle s'occupe aussi des principaux événements sportifs pour toute l'armée. Ses spécialistes conseillent les autorités militaires en matière de sports.

La Légion canadienne, outre qu'elle s'occupe des entreprises d'éducation, voit à l'organisation de concerts. Elle forme et équipe les groupements. Nous avons actuellement quatre troupes militaires de concerts. La Légion procure en plus des séances d'artistes professionnels qui font de semaine en semaine la tournée des centres militaires.

L'Armée du Salut a fait œuvre des plus utiles en achetant et fournissant des films cinématographiques à toute l'armée. Elle fait circuler en ce moment une série de soixante films, les mêmes que vous voyez à tous les écrans du pays. Elle dispose aussi de centaines de films à court métrage et d'actualités.

Les Chevaliers de Colomb s'occupent spécialement d'œuvres d'hospitalité pour les troupes. Malgré les rationnements et autres restrictions, les gens d'Angleterre se sont montrés fort généreux en donnant l'hospitalité à nos soldats et officiers de tous grades. Les Chevaliers de Colomb tiennent une longue liste de gens qui, par tout le pays, consentent à donner l'hospitalité à nos soldats en permission. Ils ont un bureau à Londres et un autre dans la zone de cantonnement des troupes et tout soldat ou officier canadien en congé qui désire recevoir l'hospitalité dans une localité quelconque du Royaume-Uni n'a qu'à se mettre en communication avec un de leurs bureaux et il peut obtenir à peu près ce qu'il demande en fait de divertissement. Ce sera peut-être la pêche au saumon ou la chasse au tétras moucheté, ou il voudra peut-être passer son congé avec des compagnons férus de littérature ou peut-être aller à un endroit paisible. On peut lui assurer tout cela et bien d'autres choses. Des milliers et des milliers de nos jeunes Canadiens pénètrent chaque mois dans des foyers anglais, grâce à cette hospitalité. On se rend donc compte que les services auxiliaires d'outre-mer remplissent une magnifique besogne auprès de nos troupes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. BOOTH: Avant la suspension de six heures, je parlais du travail des services auxiliaires des troupes d'outre-mer et je mentionnais quelques-uns des nombreux articles au programme de divertissements offert aux troupes canadiennes. Je ne veux pas que l'on conclut de là que l'existence n'est qu'une suite ininterrompue de réjouissances pour nos hommes en Angleterre. L'instruction est non seulement sérieuse mais des plus ardues. Les manœuvres sont toujours au programme et les troupes parcourent vingt-cinq milles par jour et l'ordre de bataille est maintenu durant tout ce temps. Dans un cas spécial, j'ai vu un régiment d'infanterie parcourir quarante milles de l'aurore au crépuscule.

Il me fait plaisir de vous décrire la démonstration qu'a organisée le général McNaughton en décembre pour célébrer le troisième anniversaire de l'arrivée des troupes canadiennes en Angleterre. On y voyait toutes sortes de véhicules, de gros chars d'assaut, de petits jeeps, de transporteurs de troupes, de remorques de chars d'assaut, d'ateliers mobiles, d'ambulances, d'engins de guerre, de véhicules de guerre de tous genres. La démonstration dura environ deux heures et donnait une merveilleuse idée de ce qui comprend l'armée canadienne en Angleterre. Le tout était très impressionnant et, cependant, à mon avis,

l'unité la plus remarquable était bien la dernière qui a passé l'estrade d'honneur. La démonstration se déroulait sur un chemin de campagne dans le sud de l'Angleterre. Ce chemin s'étendait à perte de vue dans les deux directions, et comme cette dernière unité apparut dans le lointain, à un mille de distance environ, on aurait dit une colonne d'infanterie s'avançant au pas de course. A mesure que les soldats se rapprochaient, on constatait qu'ils portaient l'équipement complet de campagne. Ils avaient aussi leurs fusils. Ils s'avançaient rapidement et comme ils passèrent devant l'estrade d'honneur tous jusqu'au dernier homme étaient en ligne. Leur alignement était impeccable et pas un signe d'angoisse ne se lisait sur ces visages ardents et resplendissants de santé. Ils défilèrent d'un pas régulier sur la route et disparurent dans le lointain. Dans toute cette parade, cela me parut plus impressionnant que tous les chars d'assaut et les canons. Pour moi, ces troupes personnifiaient l'esprit calme, résolu, persistant de l'armée canadienne et j'ai l'assurance que cet esprit se maintiendra jusqu'à ce qu'elles aient accompli leur mission, quelque périlleuse, quelque rude qu'elle soit.

J'ai fait allusion à certaines causes qui affectent le moral des troupes. Il y en a trois autres que je tiens à citer brièvement. D'abord, il y a les rapports entre officiers et soldats. Ces officiers et ces hommes ont travaillé de concert, quelques-uns depuis trois ans déjà, et il existe un esprit de compréhension et de respect réciproque qui ne peut s'acquérir que par le travail en commun et les efforts vers un but commun. Les soldats savent que leurs officiers feront leur part autant sinon plus qu'eux-mêmes et j'ai l'entière conviction que lorsque l'heure viendra les résultats de cette entente se feront sentir et seront d'un avantage inestimable pour nous.

Viennent ensuite la discipline et la justice militaire. La discipline de nos troupes est bonne et j'attribue cela en grande partie à ce même esprit qui existe entre officiers et soldats. Nous avons bien en même temps des délinquants; mais, sur des milliers d'hommes il est infaillible qu'il y aît des moutons noirs et cela nous cause certains ennuis. Toutefois, nous nous efforçons d'abord de voir à ce que chacun soit traité équitablement dans l'administration de la justice militaire et dans le prononcé des condamnations. Nous tenons compte du fait que ces hommes sont des soldats et plus tôt nous les libérerons de prison plus tôt ils redeviendront de bons combattants. On attacha une telle importance à cette question de la revision des sentences que la chose relève du quartier général canadien, et l'officier senior, le général Montague, s'occupe lui-même de chacun de ces cas de revision et signe lui-même tout ordre donné à cet égard. Nous constatons les bons effets de cette façon d'agir, car tout homme qui démontre que la leçon a porté et prouve par ses actes son désir de s'amender aura l'occasion de le faire. Nous obtenons des résultats. Bien que nos soldats soient là depuis longtemps, nos statistiques indiquent une diminution du nombre des délits. D'août 1941 à août 1942, la réduction proportionnelle de tous les délits commis a dépassé 20 pour 100. Je n'ai pas les derniers chiffres, mais je sais qu'il y a une diminution permanente.

[M. Booth.]

Le troisième élément qui influe sur le moral intéresse surtout les gens au pays et est de grande importance. Je parle des lettres venant du Canada. Non seulement nous voulons des lettres plus nombreuses, mais de meilleures lettres. Il est triste d'entendre dire qu'après un séjour de deux ans et demi en Angleterre un soldat n'a reçu ni une seule lettre, ni un seul colis. On a peine à se représenter les sentiments de cet homme quand, de semaine en semaine, il voit ses camarades recevoir des lettres et des colis. C'est l'une des choses les plus démoralisantes. Les gens du pays sont occupés, il est vrai, mais on est trop porté à remettre ça. Il est facile de s'en remettre à la mère de ce soin, mais elle aussi est occupée. La quantité est une des choses que nous désirons, et ensuite la qualité, et je me demande si celle-ci n'est pas la plus importante.

Nos soldats d'outre-mer réclament des nouvelles. Ils veulent savoir ce qui se passe dans leur ville natale, dans leur famille et chez leurs voisins, au conseil municipal, à la salle publique ou ailleurs et ce n'est que par des lettres qu'ils peuvent obtenir ces renseignements. Ils attendent des lettres encourageantes. Ils aiment avoir l'impression que les gens de chez eux, tout en sentant leur absence, ne sont pas malheureux. Il arrive ainsi souvent que nous entendons dire qu'une femme qui se sent seule, qui a le cafard, confie toutes ses doléances à une lettre destinée à son mari outre-mer. Il est bon qu'elle expose ses problèmes, mais étaler tous ses ennuis par simple besoin de noircir du papier n'est pas rendre service à qui que ce soit. Une catégorie encore plus mauvaise de lettres que nous recevons malheureusement trop souvent c'est celles qu'envoient ceux qui cherchent à nuire: voisins qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas, belle-mère peut-être jalouse qui donne à entendre que Marie ne se conduit pas bien ou qu'elle néglige ses enfants. Bien des fois ces plaintes sont fondées, mais souvent nous en avons reçues au sujet desquelles nous avons fait faire enquête par des gens estimables et nous avons constaté qu'elles étaient absolument sans fondement. Je mentionne ces choses parce qu'el-

les ont une grande importance pour nos soldats d'outre-mer.

Il est étonnant que le moral des troupes soit si bon après un si long séjour en Angleterre. Une attente de trois ans est une dure épreuve. Je crois néanmoins que les événements ont en quelque sorte aidé nos soldats à surmonter l'ennui de l'attente. Quand nous sommes arrivés en Angleterre, tout était nouveau et différent pour nous. Nous étions à l'entraînement, nous préparant à aller au combat. Puis est survenu l'effondrement de la France, et la division canadienne a alors pris beaucoup plus d'importance que n'en lui aurait valu sa force numérique. Le fait est qu'elle était alors à bien dire l'unique armée complète, intacte et raisonnablement bien équipée. La Grande-Bretagne avait envoyé au dehors ses troupes et ses armes; lorsque ses soldats revinrent de France ils étaient dénués de tout, et la division canadienne se chargea à vrai dire de la défense de l'Angleterre. C'était une armée plutôt faible, eu égard aux forces dont disposait l'ennemi. Heureusement la Royal Air Force, qui comptait un très grand nombre de Canadiens, vainquit la Luftwaffe, ce qui écarta le danger d'une invasion pendant l'hiver de 1940-1941. Nous eûmes un instant de répit. Pendant cet hiver-là et le printemps suivant, nos effectifs s'accrurent; l'Angleterre travaillait activement à remplacer les armes qu'elle avait perdues, et la situation s'améliora quelque peu. Toutefois, un flot continu de troupes et de matériel partait de Grande-Bretagne pour les autres théâtres de guerre. Par conséquent, l'armée canadienne, alors croissante, conserva la tâche vitale de défendre la métropole. Nos soldats ne manifestèrent aucun mécontentement, car ils étaient conscients d'accomplir une tâche importante et ils étaient heureux de le faire.

Après un certain temps, nos soldtas commencèrent à espérer qu'on les enverrait au combat. Toutefois, les bombardements aériens continuèrent en Grande-Bretagne et nos militaires furent témoins des sacrifices acceptés sans récrimination par les civils britanniques. Quel soldat pouvait légitimement se plaindre devant le spectacle des souffrances d'autrui?

L'hiver de 1941-1942 fut rude. La crainte de l'invasion s'atténuait et nos soldats s'impatientaient. Le printemps venu, on se remit à espérer que nous irions au combat. Il y eut de grandes manœuvres, des exercices de débarquement de troupes d'assaut. Nous sentions que des heures graves approchaient.

Vint alors l'expédition de Dieppe. Quoi que nous ait coûté cette expédition, nous en avons retiré une grande leçon d'une expérience précieuse. Ce n'est qu'après la fin de la guerre que nous saurons combien de vies ont été épargnées par suite de l'expérience que nous y avons acquise. Un grand nombre de nos soldats ont été grandement désappointés de n'avoir pu participer à cette expédition, mais ils étaient tout de même contents de ce que des Canadiens eussent enfin été appelés au combat. Nos soldats ont prouvé là que non seulement ils pouvaient encaisser des coups mais qu'ils pouvaient en donner. L'expédition de Dieppe donne à ceux qui n'y sont pas allés l'espoir que leur tour viendra.

Ainsi le temps passait. Nous avons appris les événements de l'Afrique du Nord et de l'Afrique occidentale ainsi que ceux plus récents de Russie. Nous pouvons du moins entrevoir ce qui nous attend. Nous sentons que nous allons bientôt entrer dans le combat. Quand le moment d'attaquer viendra-t-il, où attaquerons-nous, voilà ce que nous saurons seulement le moment venu. J'ignore comment nous trouverons les navires et tout ce qu'il faudra pour maintenir une attaque sur le continent. Tout ce que nous savons, c'est que l'armée canadienne est prête à se lancer la première à l'attaque et à poursuivre sa marche en avant. Quoi qu'il en soit, il nous faudra entrer bientôt en action si nous voulons maintenir notre moral. Nos soldats sont allés là pour accomplir une tâche. Sans être sanguinaires, ils veulent se battre et en finir une fois pour toutes.

Je parlerai maintenant de l'après-guerre. Nos soldats d'outre-mer se préoccupent tous à un dégré plus ou moins grand de ce qui va leur arriver après la guerre. Nos soldats apprécient les mesures qu'on a prises jusqu'ici au sujet de la reconstruction d'après-guerre, mais ils désirent quelque chose de plus. Ils ne s'en préoccupent pas outre-mesure car ils ont confiance que la population canadienne, que le gouvernement canadien s'occupera d'eux à leur retour. Ils ne demandent pas l'aumône; ils ne veulent que travailler et subvenir à leurs besoins et ils espèrent, va sans dire, qu'on pourvoira aux blessés, aux malades et aux membres de leurs familles qui ne pourront se suffire à eux-mêmes.

Je ne voudrais pas terminer sans dire un mot de nos chefs, les généraux McNaughton, Crerar, Montague et Sansom. Je les connais tous; j'ai travaillé sous leur direction, j'ai travaillé avec eux et je considère cela comme un privilège. Le commandant de l'armée, le général McNaughton est, sans le moindre doute, un homme extraordinaire, un grand soldat et un grand chef. Les autres sont d'intrépides soldats, des hommes en qui nos troupes d'outre-mer ont une confiance illimitée. Leur tâche et leur responsabilité sont très grandes, mais je suis convaincu qu'ils seront à la hauteur de la situation.

J'ai affirmé que notre armée brûle d'engager le combat. J'ajoute que le simple fait de dé-

barquer sur le continent européen n'amènera pas l'effondrement des forces ennemies. Nous savons que la lutte sera dure; nos pertes seront lourdes et il y aura beaucoup de pleurs au Canada. Sans oublier toutes ces choses, nous envisageons l'avenir avec confiance, convaincus que le peuple canadien ne négligera rien de ce qui peut nous permettre de tenir jusqu'au bout.

M. MARK C. SENN (Haldimand): Monsieur l'Orateur, pour des raisons toutes particulières je me sens obligé en cette occasion d'écarter l'idée émise hier par mon chef (M. Graydon) pour offrir mes félicitations aux motionnaires (M. Harris et M. Hallé) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je le fais pour deux raisons; d'abord parce qu'en rendant hommage à ces deux vaillants messieurs je rends également hommage aux forces armées du Canada dont ils font partie. Et en second lieu parce que, si mes renseignements sont exacts, ces deux honorables députés représentent à la Chambre des circonscriptions rurales semblables à la mienne.

On me permettra également de féliciter l'honorable préopinant (M. Booth) qui vient de prononcer son premier discours à la Chambre. La description qu'il a donnée de la situation en ce qui concerne notre armée d'outre-mer était des plus intéressantes.

Les remarques que je me propose de faire ce soir seront brèves et se borneront presque exclusivement à un seul sujet, savoir la situation dans laquelle se trouve l'agriculture. Tous conviendront que la production des vivres joue dans notre effort de guerre un rôle aussi essentiel que la production de toute autre denrée. Le cultivateur canadien le sait bien et il fait tout son possible pour apporter à notre effort de guerre la contribution maximum que nous attendons de lui. Malheureusement il doit faire face, dans divers domaines, à des obstacles énormes qu'il se trouve incapable de surmonter et que nous devrons faire disparaître, si nous voulons pousser à son maximum notre production de denrées alimentaires.

Le discours du trône se divise logiquement en deux parties. Les premiers paragraphes traitent de questions relatives à la guerre, et il convient, comme nous l'admettons tous, j'en suis sûr, que la Chambre soit d'abord saisie des mesures concernant notre participation à la guerre. Les besoins de notre armée, de notre marine et de notre aviation doivent être étudiés avec le plus grand soin, et le Gouvernement a le devoir de faire connaître à la Chambre, avec tous les détails possibles, dans quelle mesure ces besoins sont satisfaits, tout comme l'opposition a le devoir de faire entendre des critiques, lorsque la chose est néces-

La deuxième partie du discours du trône est consacrée en programme législatif du Gouvernement, et je me permettrai de dire qu'elle saire, et de formuler des propositions d'ordre pratique.
est plus remarquable par l'omission de certains sujets que par ceux qu'elle mentionne. L'amendement présenté hier par mon chef, amendement que je me propose d'appuyer, nomme trois de ces sujets: la question du capital humain, celle de la main-d'œuvre et celle que constituent les problèmes particuliers à l'agriculture. Il est très désappointant à mon avis que le discours du trône n'apporte aucune solution aux problèmes importants et immédiats de l'agriculture. On a bien suggéré une étude en vue d'assurer aux industries primaires un revenu suffisant après la guerre, mais on n'indique aucune mesure propre à parer à la pénurie de main-d'œuvre sur les fermes et à assurer un juste rapport entre les prix des produits agricoles et le coût des marchandises et des services nécessaires aux cultivateurs.

Il sera difficile, je crois, pour la nation comme pour moi de comprendre l'absence dans le discours du trône de toute législation relative à ces questions. Il faut certainement trouver une solution, autrement l'agriculture ne pourra pas donner les résultats que nous en attendons. De plus, elle est incapable, à mon avis, de répondre aux demandes relatives à une plus grande production alimentaire. Ces demandes sont nécessairement très lourdes. Dans son discours d'hier le premier ministre (M. Mackenzie King) a parlé de la quantité de denrées alimentaires expédiées au Royaume-Uni. Il attribue à son gouvernement et à lui-même une part du mérite de ce résultat. Sans doute, l'année dernière, la production du Canada a été considérable; c'est là un résultat remarquable. Commençant tôt et finissant tard, les cultivateurs du Canada ont tout mis en œuvre pour arriver à ce résultat et ont droit, sous ce rapport, à tout le crédit attaché à notre magnifique contribution à l'effort commun.

Les exigences imposées à l'agriculture, ai-je dit, sont particulièrement lourdes. A la conférence agricole entre le Dominion et les provinces, tenue en décembre dernier, on a déterminé les objectifs de la production de 1943. Cette réunion était convoquée, je crois, par l'office du ravitaillement en produits agricoles, et son programme comporte une augmentation considérable de la production alimentaire sur celle de 1942. Par exemple, on demande une augmentation de 285,000,000 livres de viande, ou une augmentation de 16 p. 100 sur la production de 1942 et de 18 p. 100 sur celle de

1941. La production porcine l'an dernier a dépassé tous les chiffres connus au pays. L'augmentation demandée est de 28.5 p. 100, ce qui est assez considérable. Dans le cas des produits laitiers on nous demande une augmentation de quelque 6 p. 100 sur la production de 1942. Sauf erreur, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui assistait à cette réunion, a fait connaître les augmentations attendues dans divers genres de production. Pour Ontario, par exemple, l'augmentation demandée par rapport à 1942 est de 400,000 têtes environ pour les porcs, soit 20 p. 100; pour le beurre, 15 p. 100; les œufs, 15 p. 100; les agneaux, 20 p. 100; les bêtes à cornes, 10 p. 100; les pommes de terre, 5 p. 100. La production du fromage doit rester au même niveau.

Ce n'était pas seulement quelques rares produits agricoles, mais presque tous dont on demandait d'accroître la production. Qu'on veuille bien me permettre de citer les chiffres afin de démontrer la grande variété de denrées dont on invite les cultivateurs à accroître la production en 1943. Les voici:

	Pourcentage d'augmentation
Bœuf de boucherie	9
Porcs	28.5
Moutons et agneaux	12
Beurre	14.7
Lait en poudre	42.9
Volailles	10
Œufs	29.5
Avoine	11.6
Orge	11.3
Foin et trèfle	7.7
Luzerne	17.4
Graine de lin	67.6
Betteraves à sucre	42.2
Pommes de terre	10.7

La Chambre sera d'avis, je crois, que c'est demander à l'agriculteur de faire une assez forte contribution, vu la situation de cette industrie actuellement, la rareté de la main-d'œuvre et certaines autres questions que j'aborderai au cours de mes observations. Je le répète la production a été élevée en 1942. L'an dernier la moisson a été abondante, et dans presque toutes les régions du pays nous avons eu une température idéale pour la recueillir. Cependant, je vous ferai remarquer que ces produits ont été récoltés,—du moins dans l'est du Canada,—aux dépens de la préparation de la récolte de 1943. En Ontario tout particulièrement et dans l'est du Canada on n'a semé qu'une très petite superficie en blé d'automne. Les labours d'automne n'étaient que bien lancés dans plusieurs régions au moment où le sol gela et on a laissé en herbe de grandes étendues de terrain que l'on aurait labouré si certains cultivateurs n'avaient pas craint de ne pouvoir recueillir ces moissons à l'automne de 1943.

Le chef de l'opposition a démontré que nonobstant les récoltes abondantes il commence déjà à y avoir rareté de certains produits, que plusieurs denrées agricoles sont rationnées présentement et que d'autres le seront sous peu. Quelqu'un a fait allusion, hier, au rationnement du beurre qui, comme tout le monde le sait, est déjà un fait accompli. Le premier ministre (M. Mackenzie King) a pris assez sévèrement à parti le chef de l'opposition (M. Graydon) parce qu'il n'a pas dit que le rationnement et la rareté du beurre doivent être attribués aux grandes quantités de ces denrées expédiées outre-mer. J'ai donc fait certaines investigations et je ne puis constater qu'on ait expédié une seule livre de beurre au Royaume-Uni, l'an dernier. Quant au bœuf, autre produit agricole qui sera probablement rationné avant longtemps, à en croire le ministre de l'Agriculture qui, d'après les nouvelles de la radio, a fait récemment une déclaration dans ce sens à Brandon,—si on en a expédié outre-mer, la quantité n'en est pas bien considérable. Je crois donc que le premier ministre s'est fort éloigné de la vérité quand il a reproché au chef de l'opposition d'avoir fait une telle déclaration.

Le Gouvernement a été suffisamment averti que les fermes canadiennes manquaient de main-d'œuvre. J'ai parlé tout à l'heure de la conférence entre le Dominion et les provinces, au mois de décembre. A cette conférence assistaient les représentants des provinces, les représentants du ministère fédéral de l'Agriculture à Ottawa ainsi que ceux de la fédération des cultivateurs et d'autres associations agricoles et on a nommé un comité chargé d'étudier les problèmes agricoles. Ce comité a fait à la conférence un rapport qui a été adopté, je crois. J'en ai la copie sous les yeux et je dois dire qu'on y trouve des choses très intéressantes. Si la Chambre veut bien me le permettre, je vais en consigner la teneur au compte rendu. Ce document constitue le rapport de la conférence sur les ouvriers agricoles expérimentés et j'emprunte au *Farmers Advocate,* du 24 décembre, le passage suivant de ce rapport:

> En raison de l'accroissement de production requis en 1943, en face du fléchissement des effectifs ouvriers, la conférence est d'avis qu'il y a lieu de reconnaître l'urgente nécessité de conserver et d'augmenter la main-d'œuvre agricole spécialisée que l'on peut trouver. Etant donné le malentendu et la confusion qui existent à l'égard de la main-d'œuvre agricole, il est évident qu'il importe de définir plus clairement la politique du capital humain en ce qu'elle peut avoir de rapport avec l'agriculture. En vue d'aplanir les difficultés inhérentes au problème de la main-d'œuvre agricole, les propositions suivantes sont soumises à l'examen des autorités du service sélectif national:

Ces propositions sont au nombre de cinq, et je serai aussi bref que possible en les portant à la connaissance de la Chambre. Les voici:

1. Que le programme relatif à la main-d'œuvre agricole soit appliqué avec le concours des comités locaux d'agriculteurs et les ministères provinciaux de l'Agriculture de concert avec les agents de placement et du service sélectif.

Aucun comité local d'agriculteurs n'a encore été formé, que je sache, et si les ministères provinciaux de l'Agriculture travaillent de concert avec les agents de placement et du service sélectif, ce ne peut être que dans une mesure très restreinte. Puis:

2. Que l'on rédige autrement les appels initiaux destinés aux cultivateurs, de façon à leur bien faire comprendre le sens de l'avis sur leur statut d'ouvriers agricoles essentiels, et leur faire connaître nettement la méthode à suivre pour obtenir un sursis.

J'ai vu ces avis il n'y a pas longtemps, et je ne sache pas qu'on y ait apporté jusqu'ici la moindre modification. S'il y a eu des changements, ils sont insignifiants. De sorte que, autant que je le sache, on n'a pas encore donné suite à la seconde proposition.

3. Que l'on accorde à tous les ouvriers agricoles dont les services sont reconnus essentiels quelque moyen officiel d'indiquer qu'ils accomplissent un travail de guerre important.

Voilà une chose qu'on aurait dû faire il y a longtemps. Plus d'un habile ouvrier agricole a quitté la ferme pour l'armée—honneur lui en soit rendu—et qui aurait pu tout aussi bien servir son pays en demeurant à son poste à produire des vivres. Il y aurait été tout aussi utile qu'il pourrait l'être en uniforme. Je suis d'ailleurs persuadé que ces ouvriers auraient été bien aise de rester sur la ferme si seulement ils avaient eu quelque moyen de prouver qu'ils faisaient leur part et qu'ils étaient disposés à faire tout ce qu'on leur demanderait.

4. Que, à chaque appel successif, on accorde le sursis le plus prolongé à une proportion beaucoup plus forte des ouvriers agricoles dont les services en cette qualité sont reconnus essentiels.

Je crois que, dans certains cas, il a été tenu compte de cette recommandation. On a accordé des sursis valables jusqu'à nouvel ordre et qui sont, je crois, à peu près permanents. Mais lorsqu'on présenta la Loi sur la mobilisation des ressources nationales et qu'on se rendit compte qu'elle excluait les exemptions et n'admettait que les sursis, je fus du moins un de ceux qui s'insurgèrent car, après tout, il faut bien assurer aux cultivateurs assez d'ouvriers pour faire leur récolte. Sans cela, ils cesseront de produire et de s'apprêter à produire au même degré qu'ils le feraient autrement. Je ne vois encore aucune raison pour que les jeunes gens admissibles au service militaire et qui sont autorisés à retourner sur la ferme parce qu'ils y sont indispensables pour la production de denrées alimentaires ne seraient pas exemptés au lieu d'obtenir un sursis de temps à autre.

[M. Senn.]

Ce sont là quelques-unes des recommandations que la conférence a soumises au ministre de l'Agriculture pour qu'il les transmette aux autorités compétentes. D'après ce que j'ai pu m'assurer, jusqu'à présent elles n'ont pas été mises en pratique du moins dans leur intégralité. J'hésite à discuter plus à fond la question de la politique ouvrière. Nous savons tous que depuis quelques années, il s'est produit un exode constant des jeunes gens et des hommes d'âge mûr de la campagne vers les villes. Ils ont été attirés par les salaires plus élevés et les heures de travail plus courtes. Cet état de choses s'est aggravé durant les premières années de la guerre et, comme je l'ai déjà dit, la pénurie de main-d'œuvre sur la ferme est devenue plus grave à la suite des nombreux enrôlements volontaires. Je préviens le Gouvernement et le pays qu'à moins d'aviser aux moyens d'assurer aux cultivateurs du Canada une main-d'œuvre adéquate les objectifs de production pour 1943 que je viens de mentionner ne seront jamais atteints. A cause du manque de préparatifs en vue des récoltes de 1943, je doute fort qu'on puisse atteindre le chiffre de production de 1942, à moins de remédier à la situation.

Il est un autre facteur qui influe considérablement sur la production des denrées par les cultivateurs. Je veux parler du plafond des prix qui a été fixé pour un grand nombre de produits de la ferme par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Ce que je reproche au plafond des prix c'est qu'il ne permet pas d'établir de parité. Je ne vois aucun motif à la disparité des prix des produits de la ferme. Je ne crois pas que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre puisse trouver d'excuse valable au rapport injuste entre les prix de la ferme et le coût des articles et des instruments aratoires que doit acheter le cultivateur. Nous avons maintes preuves de l'état de choses actuel. Le gouvernement fédéral et celui des provinces ont admis le fait puisque ils subventionnent aujourd'hui nombre de produits de la ferme.

En outre, le Gouvernement fédéral actuel fixe des prix arbitraires sur le blé. J'ai toujours été d'avis que ces plafonds sont injustes pour les agriculteurs, et j'ai souvent douté de leur nécessité ou même de leur utilité. De fait, parlant dans cette Chambre l'an dernier sur la même question, j'ai déclaré qu'à mon avis les prix élevés n'avaient causé aucun tort durant la dernière guerre. A cette époque, les cultivateurs réussirent, grâce à la hausse des prix, à éteindre leurs hypothèques dans bien des cas et à faire des économies qui leur ont permis de passer les jours durs de la crise économique. Jusqu'à présent, je n'ai découvert aucune raison de changer d'avis. Il

est certain que l'imposition de plafonds au niveau actuel a créé beaucoup de confusion et de découragement dans l'industrie agricole.

Je fournirai maintenant ce que je crois être une preuve encore plus convaincante de ce que les plafonds actuels ne sont pas assez élevés. L'agriculture aujourd'hui, comme dans le passé, n'obtient pas une part équitable du revenu national. Les honorables députés se rappelleront que lorsque le rapport Sirois fut présenté, il indiquait que durant les dix années terminées en 1938, l'agriculture au Canada ne touchait qu'environ 10 p. 100 du revenu national bien que les cultivateurs représentassent plus du tiers de la population. La situation ne s'est guère améliorée durant les quatre dernières années. Bien que les prix des produits agricoles soient un peu plus élevés, ils constituent encore un tableau très alarmant.

J'ai ici à la main un état du Bureau fédéral de la statistique intitulé: Importance relative de l'agriculture par rapport à d'autres aspects de l'économie nationale au Canada. Je n'ai pas l'intention d'ennuyer la Chambre en citant les nombreuses statistiques que j'y trouve. On y voit non seulement le total du revenu national et du revenu agricole, mais le pourcentage de ce dernier revenu provenant de l'agriculture par rapport au revenu national aux prix de la ferme obtenus d'après l'état des revenus bruts de tout le Canada. Qu'il me soit permis de faire remarquer que ces chiffres sont classés sous quatre rubriques. Premièrement, les ventes au comptant de produits de la ferme; deuxièmement, la valeur des denrées produites et consommées sur la ferme; troisièmement, le loyer estimé de la ferme, quoique je n'ai jamais pu comprendre pourquoi il y était inclus, et, quatrièmement, les primes reçues du Gouvernement. Bien que le pourcentage du revenu national dont jouit l'agriculture soit quelque peu supérieur pour les dix années précédant 1938, comme je l'ai cité tantôt, il n'a pas encore atteint un niveau raisonnable. Pour 1939, nos cultivateurs ont reçu 14.8 p. cent du revenu national; pour 1940, 13.1 p. cent; pour 1941, 13.1 p. cent et pour 1942, 13.3 p. cent.

On voit qu'en dépit du plafond des prix et des primes offertes par le gouvernement fédéral et celui des provinces, le cultivateur canadien d'aujourd'hui se trouve dans la pénible situation de ne pas recevoir sa juste part du revenu national. Je dirai plus; dans la majorité des cas, il ne touche pas pour ces produits suffisamment pour payer son coût de production et réaliser un profit raisonnable. Puis-je exprimer ici ma satisfaction de voir que, dans les quatorze points énoncés, il y a quelque temps, par le nouveau chef du parti conservateur progressiste, se trouve inclus le principe qui veut que toutes les classes de producteurs primaires doivent recevoir une part équitable du revenu national.

De plus si l'agriculture doit atteindre le rendement qu'on lui demande pour 1943, il importe absolument de ne pas exiger du cultivateur qu'il produise à perte. Je ne crois pas que le Canada puisse jouir de la prospérité à laquelle lui donnent droit sa superficie agricole et ses ressources si nos producteurs primaires ne peuvent pas acheter les articles et les services dont ils ont besoin. C'est un fait économique: le revenu dérivant de la production primaire crée le pouvoir d'achat d'un pays. C'est une richesse nouvelle que l'on produit chaque année, et pour ce motif, c'est l'un des facteurs qui contribuent à un très haut point à la puissance d'achat d'un pays. Si les cultivateurs et les autres producteurs primaires du Canada ou de n'importe quel pays ne sont pas prospères, ce pays ne peut jouir de la prospérité voulue.

Je ne préconise pas des prix très élevés pour les denrées agricoles. Je ne réclame pas des prix propres à soutenir une gestion inefficace ou médiocre. Je ne réclame pas des prix de nature à encourager les gens à cultiver des terres peu fertiles en certaines régions du pays. Si nous assurons une rémunération équitable aux cultivateurs, ils livreront la marchandise. Certes, si on assure des prix raisonnables aux agriculteurs, si on leur fournit une main-d'œuvre suffisante, ils produiront à plein rendement.

Ces plafonds de prix ne sont pas satisfaisants pour une autre raison. Le grief par excellence des cultivateurs dans le passé, ç'a été les rapides et violentes fluctuations que subissent de temps à autre les cours des produits de la ferme. Un cultivateur doit ordonner son plan de culture longtemps d'avance. S'il veut produire du grain, il doit labourer de six mois à un an avant de pouvoir livrer la céréale au marché ou nourrir son bétail avec ce grain. La stabilité des cours agricoles est tout à fait essentielle et cependant la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a perpétué ce système de fluctuations des prix. Les cours du beurre oscillent et il en va de même de ceux du bœuf.

Sous ce rapport, qu'il me soit permis d'exprimer une proposition. En vertu des dispositions prises, le prix maximum du bœuf sera atteint en mai prochain. Les cultivateurs de tout le pays, ceux surtout qui ont de la provende en abondance, gardent leur bétail dans l'espoir d'obtenir les prix élevés de mai. C'est une des raisons de la rareté du bœuf sur nos marchés à l'heure actuelle. Je ferai observer qu'il y aura grand danger, quand le temps sera venu de vendre à ces prix élevés, d'un encombrement si fort du marché que les abattoirs seront forcés de réduire les prix pour parer à

la situation. La politique du plafonnement des prix, telle qu'elle s'applique au bœuf, me semble maladroite et trop compliquée.

J'ai une autre raison de trouver que cette politique n'est pas satisfaisante. On a fixé pour le bœuf un prix maximum qui a eu pour effet de fixer un prix pour le bétail de boucherie. Or, on a permis que le prix des bêtes de boucherie trouve son propre niveau et l'automne dernier, alors que des gens tenaient à en acheter, ils ont constaté que le prix était en réalité plus élevé que celui du bétail engraissé à leurs étables et que les cultivateurs tenaient à vendre. Il en est résulté que dans un grand nombre de cas ils ont gardé ces animaux et que les pâturages de l'Ontario et de l'Est canadien sont restés inutilisés. Voilà qui est bien peu satisfaisant et fort regrettable, surtout quand nous avons tant besoin de bœuf.

Je désire aborder une autre question. L'automne dernier, quand la pénurie de bœuf a commencé à se manifester et quand on a commencé, il y a trois mois, à appliquer le contingentement de nos exportations de bœuf aux Etats-Unis, le Gouvernement a établi une commission d'alimentation chargée d'acheter les bestiaux destinés aux Etats-Unis. Des émissaires parcoururent le pays pour acheter ces bestiaux aux prix ayant cours au Canada, puis ils les revendirent à la commission d'alimentation aux prix ayant cours aux Etats-Unis, prix qui étaient de vingt ou vingt-cinq dollars plus élevés que les prix touchés par le cultivateur. Quelqu'un a fait un joli profit sur ces transactions, et ce n'est certainement pas le cultivateur, qui pourtant y avait droit. Le travail de cette commission d'alimentation a, je crois, coûté fort cher à notre pays. J'ai signalé ces choses, dans l'espoir qu'on verra à remédier à cette situation.

J'aborde une autre question. J'ai écouté hier soir avec beaucoup d'intérêt et d'attention les remarques faites par le chef du groupe socialiste siégeant à ma gauche J'approuve une très grande partie de ce qu'il a dit au sujet de la situation agricole. Je me souviens que, dans une causerie qu'il a prononcée à la radio récemment, il a condamné ce qu'il a appelé le "farouche individualisme", lui attribuant la cause de la crise mondiale des années 30. Je ne puis partager son avis là-dessus. La crise s'est fait sentir dans l'univers entier. Elle a été tout aussi réelle et aussi grave dans les pays où l'entreprise privée et l'individualisme sont entravés qu'elle l'a été dans notre pays ou que dans tout autre pays démocratique.

Il est vrai que les cultivateurs ne s'enrichiront jamais, mais pourvu que l'on prenne des mesures convenables pour leur venir en aide ils pourront jouir d'une aisance qui leur assurera une mesure raisonnable de sécurité.

[M. Senn.]

Avant tout, les cultivateurs sont fiers de posséder une exploitation agricole. Cela leur assure les avantages de l'initiative privée et le droit d'organiser leur vie comme ils l'entendent. C'est précisément pour la sauvegarde de la liberté que nous combattons aujourd'hui. C'est surtout sur les fermes canadiennes que ces privilèges prennent toute leur valeur. Il serait tragique, si après que ces droits nous auront été assurés par nos braves soldats ils devaient nous être enlevés par un régime d'enregimentation ou de contrôle d'Etat comme celui que préconisent aujourd'hui nos amis du parti socialiste.

Je me rends compte, monsieur l'Orateur, que mes remarques ont été plutôt décousues. Elles ne s'inspirent d'aucun désir de critiquer le Gouvernement. Elles m'ont été suggérées par le réel souci de signaler quelques-unes des difficultés auxquelles les cultivateurs sont présentement en butte, et de mettre en lumière les moyens d'y remédier. A n'en pas douter, pourvu qu'on leur en fournisse une occasion raisonnable, les cultivateurs seront tout disposés à participer à notre effort de guerre et j'estime que si l'on veut bien recourir aux remèdes que j'ai indiqués et assurer aux cultivateurs assez de main-d'œuvre ainsi que des prix leur permettant de réaliser un bénéfice satisfaisant, ils produiront autant qu'ils le pourront.

M. G. E. WOOD (Brant): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je me permets de féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Harris et Hallé). Nous avons été fort édifiés d'entendre ces deux brillants jeunes hommes porter la parole en cette enceinte à leur retour d'outre-mer où ils défendaient la cause de la liberté. Ils ont tous deux fait preuve de beaucoup de modération et le chef de l'opposition (M. Graydon) a dû sans doute s'inspirer de leurs magnifiques discours. Leur langage était des plus simples et dénué de toute exagération. Il est évident qu'ils n'avaient qu'un but: faire connaître les faits tels qu'ils existent à l'heure actuelle.

Je tiens à féliciter également le chef de l'opposition d'avoir été choisi par son parti pour remplir les hautes fonctions dont il s'acquitte aujourd'hui même en cette Chambre. Je me compte au nombre de ses amis depuis qu'il est membre de cette Chambre et j'espère que rien ne viendra jamais assombrir l'amitié qui nous unit. Il va sans dire qu'il assume les responsabilités inhérentes à la charge de chef de l'opposition et je devrai peut-être parfois lui faire des reproches.

M. HOMUTH: L'honorable député ne ferait que son devoir.

M. WOOD: Je le regrette, mais je n'ai pas compris l'honorable député. Je félicite aussi l'honorable représentant de Haldimand (M. Senn) pour la part qu'il a prise ce soir à la défense du cultivateur. Il était tout à fait sincère dans l'exposé de sa cause et je partage l'intérêt qu'il témoigne envers la classe agricole, en ce qui concerne la pénurie de main-d'œuvre. J'aurais aimé toutefois qu'il eût parlé un peu plus longuement et qu'il eût proposé une solution quelconque. Naturellement, il est très facile de critiquer, mais ce que nous désirons, c'est une solution aux problèmes qui nous affrontent.

M. HOMUTH: C'est un tâche qui vous incombe, car vous détenez le pouvoir.

M. WOOD: Si nous nous en acquittons aussi bien cette année que par les trois dernières années, nous aurons lieu d'en être fiers.

M. HOMUTH: Demandez au cultivateur ce qu'il en pense.

M. WOOD: J'aimerais donner un aperçu de la situation actuelle, telle que je la vois. Le Canada vient d'avoir une des plus belles récoltes de son histoire, et même si la moisson n'est pas abondante cette année, ses réserves lui permettront, je crois, de maintenir sa production de viande, pour laquelle il a un débouché outre-mer. Notre blé et nos céréales ne trouvent que des débouchés limités et nous sommes par conséquent très heureux de disposer d'une vaste réserve de céréales qui nous permet de maintenir notre production de viande.

L'honorable représentant de Haldimand a mis en doute l'explication donnée hier soir par le premier ministre (M. Mackenzie King) au sujet de la situation du beurre, et, à mon sens, l'honorable député n'a pas été très juste. Nous n'exportons pas de beurre, il est vrai, mais nous exportons du gras de beurre sous forme de fromage, et nul n'est plus au courant de ce fait que l'honorable représentant de Haldimand. Il aurait dû, s'il tenait à être juste non seulement envers lui-même mais aussi envers la Chambre, compléter sa déclaration à cet égard en donnant l'explication que je viens de mentionner. La situation relative au beurre est semblable à celle que nous constatons en ce qui concerne le bœuf. Nous n'exportons pas de bœuf, mais nous livrons aux Etats-Unis quelque 200,000 têtes de bétail par année. Ces livraisons se font en vertu de l'accord de réciprocité que le présent Gouvernement a conclu, en 1935, avec les Etats-Unis. Cet accord a fait plus, au cours des quelques dernières années, pour le maintien du revenu agricole que toute autre initiative.

Qu'on me permette de résumer les progrès réalisés jusqu'ici relativement au revenu agricole dans l'économie nationale. L'honorable député de Haldimand (M. Senn) s'inquiète beaucoup du fait que se basant sur le prix reçu par le cultivateur pour ses produits, l'agriculture n'obtient pas, selon lui, une proportion suffisante du revenu national. Les pourcentages donnés quant à la part de l'agriculture dans le revenu national et l'assertion qu'ils ne représentent qu'une faible partie de l'ensemble ne m'impressionnent pas outre mesure, parce que l'honorable député vit peut-être, en esprit au temps de Christophe Colomb, où le revenu agricole constituait tout le revenu national. Nous faisons des progrès, nous possédons des aciéries et diverses entreprises industrielles, il ne faut pas l'oublier, et de ce fait, la proportion du revenu agricole comparée au revenu national n'est pas si grande. L'honorable préopinant aurait dû signaler par contre qu'un tiers de la population touchait de l'agriculture telle proportion du revenu national, parce que plusieurs agriculteurs ont d'autres sources de revenus que leurs fermes. Ce fait est digne de considération. Comme cultivateur, il m'intéresse de savoir si le cultivateur reçoit plus aujourd'hui qu'en 1939. Voilà la question. Le cultivateur est indifférent aux revenus des autres dans la mesure où il obtient sa part. La richesse d'autrui me laisse froid, pourvu que j'aie moi-même de quoi me satisfaire.

L'hon. M. ROWE: Que payez-vous de plus?

M. WOOD: Je sais qu'à la fin de la dernière guerre, le coût de la vie avait augmenté de 20 p. 100, tandis qu'aujourd'hui, grâce aux restrictions imposées à la hausse des prix, l'augmentation n'est que de 2 p. 100.

L'hon. M. ROWE: Mais le cultivateur touchait également 40 p. 100 de plus pour ses produits.

M. WOOD: Oui, mais quel en a été l'avantage? Cette situation n'a fait que convaincre le cultivateur qu'il pouvait accumuler les dettes tant privées que publiques. C'est précisément une des choses que nous voulons éviter par le régime de contrôle des prix. Pour 1942, le revenu national est estimé à environ 7 milliards, dont les ouvriers ont touché environ 4,150 millions de dollars, soit 63 p. 100. Cette année, d'après les calculs estimatifs préparés par le ministère de l'Agriculture, que j'ai sous les yeux, la classe agricole touchera en espèces 1,080 millions de dollars, auxquels s'ajouteront 90 millions de subsides, ce qui forme un total global de 1,100 millions de dollars. Son coût de production s'établira à environ 350 millions. Voici cependant ce que je désire signaler. Le

prix des denrées agricoles a accusé une augmentation constante malgré l'établissement d'un prix maximum pour les articles finis. Beaucoup trouvent à redire du fait que le plafond des prix ne s'applique qu'aux produits ouvrés, que les produits naturels y échappent. Mais le régime a eu pour résultat une augmentation de près de 2c. dans le prix du bœuf. A Toronto, le bœuf se vendait $7.50 en 1940; en 1941, le prix en était de $8.63 et en 1942, de $10.16. La moyenne de vingt ans était de $7.03, ce qui est une assez forte augmentation. Voyons maintenant le prix des porcs sur pieds. Ils se vendaient $8.57 en 1940; $9.95 en 1941; et $11.72 en 1942. Après cela, qui osera nier une augmentation considérable dans les prix des produits agricoles? Il en a été de même pour les agneaux et le beurre. Sur le marché de Montréal, le beurre se vendait 30.2c. en 1940, 34c. en 1941, et 36c. en 1942, ce à quoi il faut ajouter une subvention de 10c. jusqu'au mois d'avril.

M. HOMUTH: Et nous ne pouvons plus en obtenir maintenant.

M. WOOD: Vu que l'honorable député a soulevé cette question, je ferais aussi bien de la discuter dès maintenant. Personne ne sait mieux que l'honorable député pourquoi nous ne pouvons pas obtenir de beurre. Ce n'est pas parce que les cultivateurs n'en ont pas produit en 1942 autant que l'année précédente. La différence n'est que de 1 p. 100, mais il est certain que la consommation s'est accrue de 17 millions de livres et nous avons expédié à nos amis des Nations Unies 33 millions de livres de matière grasse qui ont servi à faire du fromage. Il n'est certes pas besoin d'être bien intelligent pour comprendre la raison de la rareté du beurre et je suis surpris d'entendre l'honorable député soulever cette question et y revenir si souvent. Bien peu de personnes ont accès aux sources de renseignements qui sont à sa disposition. Il ne devrait donc pas passer son temps à semer des germes de mécontentement au sein de notre population quand il pourrait se montrer plus bienveillant, non seulement envers lui-même, mais aussi à l'égard de notre effort de guerre en exposant les faits au public. Et voilà pour l'agriculture.

Je conviens que dans un pays comme le nôtre où fleurissent les principes des institutions libres, et particulièrement pour nous qui sommes les fils et les petits-fils de ces pionniers qui sont venus ici en quête de liberté et qui ont façonné de leurs mains à même la forêt les maisons qu'ils habitaient, nous n'acceptions pas de bon gré des restrictions de ce genre. J'ai confiance, cependant, que le jour n'est pas loin où, après la guerre, nous verrons refleurir les principes des institutions libres et nous ne serons plus soumis à ces restrictions. En attendant ce jour, j'approuve de tout cœur l'opinion du chef de l'opposition sur le programme et les principes qu'il a fait siens et je suis fier de savoir que sur certains points nous avons des opinions communes.

Puis-je attirer l'attention de la Chambre sur une chose qui m'intéresse. On la trouvera dans l'article 4 de la Charte de l'Atlantique. Le chef de l'opposition a cité l'article 5, je crois, mais voici celui qui m'intéresse.

Ils s'efforceront, avec tout le respect dû à leurs obligations existantes, de favoriser l'accès de tous les Etats, petits ou grands, vainqueurs ou vaincus, et sur le pied de l'égalité des droits, au commerce et aux matières premières du monde, nécessaires à leur prospérité économique.

M. HOMUTH: Très bien! Très bien!

M. WOOD: Je suis heureux d'entendre l'honorable député de Waterloo-Sud souscrire à ce principe. Il est de ceux qui soufflent le chaud et le froid, qui sont prêts à changer de nom et à adopter n'importe quelle politique, et qui semblent ne pas s'en porter plus mal. Il est tout de même bon que les intéressés sachent ce que pensent les conservateurs progressistes en matière de tarifs douaniers.

Pour ce qui est de la sécurité sociale, il m'a fait plaisir de constater que le chef de l'opposition a été favorablement impressionné par ce passage du discours du trône et qu'il était même disposé à amplifier sur le sujet. Je dois dire que jusqu'au congrès de Winnipeg, je ne me rappelle pas, depuis qu'il siège en cette enceinte, une seule déclaration de lui qui indiquât une aspiration sérieuse vers un plan plus compréhensif de sécurité sociale. Après tout, c'est par ses actes qu'on se fait juger.

Je rappellerai des paroles que j'ai prononcées sur le sujet, et l'on verra que, dans ce domaine, je ne suis pas un converti de fraîche date. Il m'a toujours semblé que, dans un pays comme le nôtre, nous devrions être assez frugaux et assez économes pour mettre de côté une partie de nos revenus en vue d'assurer pour plus tard une certaine somme de bien-être et de sécurité sociale. Le 2 mai 1938, parlant de l'assistance et de la détresse des agriculteurs, voici ce que je disais, ainsi qu'on le trouvera au hansard:

Le temps est venu pour l'individu, quelle que soit sa condition sociale, de se faire un devoir de contribuer dans la mesure où il peut le faire, à son propre bien-être général, et je suggérerais au ministre de ne pas oublier ce fait lorsqu'il déposera son projet d'assurance-chômage.

Le 25 juin 1940, en réclamant l'extension des mesures législatives relatives à l'assurance-chômage, je déclarai:

J'aimerais voir notre législation sociale comporter un régime national de pension contributive englobant le cultivateur. Non seulement celui-ci fournit-il la nourriture de la nation au-dessous du prix coûtant, mais il fait une grosse contribution à l'enseignement et à la vie sociale et industrielle du pays.

Aucun peuple ne peut se payer le luxe de mésestimer l'agriculteur. Outre d'avoir largement contribué à l'industrie et à toutes les classes sociales en pratiquant périodiquement pour ainsi dire une transfusion sanguine au bénéfice de toutes les formes de l'activité publique, les cultivateurs ont largement contribué au recrutement du clergé et de toutes les catégories de métiers et de professions libérales. Il nous est indispensable d'ailleurs de conserver sur le sol une population énergique et virile. Si nous adoptons un régime permettant aux cultivateurs de participer à la sécurité sociale, ce sera un puissant moyen d'encourager les gens à demeurer sur la ferme.

J'espère bien toutefois qu'on n'imaginera aucun plan propre à amoindrir ou à détruire l'initiative, et qu'on se contentera d'en adopter un qui soit de nature à procurer les besoins essentiels de l'existence et que notre futur programme se fondera sur le principe du mérite. Et le meilleur moyen de contribuer à le réaliser, c'est par l'initiative individuelle.

J'appellerai maintenant l'attention sur la contribution de la classe ouvrière à notre effort de guerre actuel. Sa part s'élève à $4,124,000,000. Je ne le cède en rien au chef de l'opposition dans son désir de servir la classe ouvrière. Après tout l'ouvrier est le meilleur client du cultivateur et il est nécessaire que l'ouvrier industriel soit prospère. Mais l'ouvrier n'est pas le seul à qui il faille songer. Très souvent, surtout à une époque comme celle que nous traversons, on trouve chez l'ouvrier syndiqué un vif désir de s'assurer une part plus forte du revenu national. J'ai ici des chiffres sur le Canada indiquant qu'en 1929 le total des salaires versés représentait 61.4 p. 100 du revenu national. Il est intéressant de souligner qu'en dépit de tout ce que tente l'ouvrier, il semble incapable d'obtenir plus qu'une certaine proportion du revenu national. Il est, je crois, du devoir de l'ouvrier, comme de tout autre qui veut jouir de la vie, de s'efforcer d'accroître le revenu national. Il ne s'ensuit pas, comme nos amis de la fédération du commonwealth coopératif semblent le prétendre, qu'une répartition plus ou moins égale de la richesse du pays doive être opérée, afin de relever le niveau de l'existence. Mais une augmentation du revenu national améliorerait le genre de vie de tous. Nous devons tous marcher ensemble vers le succès; il ne faut pas songer à protéger uniquement la catégorie à laquelle nous appartenons.

J'ai écouté avec grand intérêt le discours que prononçait le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) à la radio, il y a une couple de semaines. Durant ses commentaires sur la faiblesse des anciens partis politiques orthodoxes, j'ai été surpris de l'entendre formuler quelques grandes et glorieuses promesses concernant un ordre nouveau et un monde nouveau. Je me suis alors rappelé que durant les élections les politiciens se présentaient dans un village et promettaient un nouveau bureau de poste, dans l'espoir de capter les suffrages de la population. Mais le chef de la fédération du commonwealth coopératif les a tous dépassés: il a promis un monde nouveau.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le premier ministre a promis un ciel nouveau et une terre nouvelle.

M. WOOD: Certains honorables députés n'y trouveraient aucun intérêt. Que penser de cet ordre nouveau? J'ai écouté à maintes reprises ces promesses d'absence de toute privation et de toutes sortes de liberté. Certaines gens, que je crois sincères, semblent croire qu'en créant certaines conditions et en changeant l'ordre des choses, ils réussiront à éliminer la lutte pour l'existence. Eh! bien, je ne crois pas que cela puisse jamais se faire. Tant que le monde sera monde, la plupart d'entre nous devront être poussés vers les sommets. L'espace n'y manque pas, mais nous avons besoin d'aide pour y arriver. Cela ne peut se faire automatiquement et je ne crois pas qu'il serait bon qu'il en soit ainsi.

J'aimerais à attirer votre attention, monsieur l'Orateur, sur certains points de vue et sur le motif de l'attitude que je prends. Nous parlons de la répartition de la richesse. On nous dit souvent que bien peu de gens en ce monde contrôlent de grandes fortunes tandis que les autres ne sont rien moins que les esclaves et les serfs des favorisés du sort, qui peuvent recueillir les miettes du festin où les riches se trouvent confortablement attablés et prennent la part du lion tandis que les autres doivent se contenter d'une maigre pitance. Si vous analysez les rapports de l'impôt sur le revenu vous verrez qu'en enlevant tout à ceux qui gagnent plus de $50,000 par année, ce qui est considéré comme la plus haute catégorie des contribuables, vous ne pourrez maintenir notre effort de guerre que pendant quelques semaines seulement. J'ai justement devant moi un article publié par la Maison Wood Gundy qui indique la distribution des dépôts bancaires. Les épargnes se chiffrant à mille dollars ou moins ne représentent que 31 pour cent de tous les dépôts d'épargnes et se montent à $496,300,000. Les comptes de $1,000 à $5,000 se chiffrent à $522,200,000 ou 32 pour cent du total des épargnes du pays. En d'autres termes, vous avez dans cette catégorie presque 64 pour cent de toutes les épargnes détenues par nos petits déposants. Nous avons quelque trois milliards, cent millions de dollars dans les

banques appartenant à environ quatre millions de déposants. C'est un assez bon pourcentage de la population de ce pays. Nous avons aussi 2,500,000 habitants qui détiennent des polices d'assurances, ayant une valeur moyenne de $2,000. Franchement, jamais dans l'histoire de ce pays la richesse n'a été plus équitablement répartie. Certains d'entre nous ont peut-être goûté la satisfaction d'avoir quelques économies à la banque, mais ils en veulent davantage. Quand nous apercevons autour de nous un plus riche que nous, nous éprouvons des sentiments de jalousie et d'envie. Les non-possédants envient les possédants et nous commençons à songer à la nécessité d'un ordre nouveau pour être plus avantagés. Mais je remarque qu'en général les gens les mieux favorisés le méritent. Je me souviens d'un sermon que j'ai entendu dans ma jeunesse au temple baptiste où j'allais dans mon village. Je me rappelle que le sujet traité était celui-ci: "Le Seigneur ne confie pas ses talents à tout le monde dans la même mesure", et je me disais qu'il y avait beaucoup de vrai en cela. La raison pour laquelle plusieurs d'entre nous ne possèdent pas beaucoup de richesse, c'est qu'on ne peut leur en confier, et j'ai découvert que c'est le cas d'un grand nombre de gens. Le plus grand malheur qui pourrait arriver à une personne, ce serait peut-être la possession de trop d'argent. Il est établi que plusieurs hommes munis de certains biens les ont perdus avec le temps et ces biens sont tombés en d'autres mains. La richesse n'est pas une chose permanente. L'impôt sur le revenu, les droits de succession et nombre d'éléments suppriment cette richesse et la rendent à la société, fournissant ainsi à ceux qui n'ont pu rien accumuler une deuxième, troisième, quatrième ou peut-être dixième chance de le faire.

Je remarque que plusieurs des gens qui discutent de cet ordre nouveau appartiennent à un élément de la société qui n'a jamais su, d'après ce que je puis voir, ce que c'est que gagner son pain. Mais sous notre régime capitaliste ils ont l'avantage de l'instruction gratuite. Je ne veux pas médire des gens cultivés, sous prétexte que je n'appartiens pas à cette catégorie, mais je dirai que si quelque chose est de nature à troubler l'équilibre de notre pays, c'est l'existence des quelques gens à l'esprit réceptif qui se sont formés dans nos maisons d'enseignement, ont maîtrisé l'anglais et parcourent le pays en s'adressant aux ouvriers, aux cultivateurs et aux personnes d'autres métiers, sans avoir autre chose à leur offrir que des discours. Ce sont d'assez bons hommes d'affaires dans leur propre domaine; ils sont prudents dans leur propos avec leurs clients, leur disant généralement les choses qu'ils veulent entendre plutôt que les choses qui devraient être dites. Je suis convaincu que ces hommes sont une menace pour les gens à idées modérées et orthodoxes qui ont travaillé ferme et qui, par leur sobriété et leur économie, ont réussi à se procurer quelques-unes des bonnes choses de la vie. Si quelques-uns d'entre eux avaient eu du capital à offrir en même temps que leurs idées ils ne parleraient peut-être pas tout à fait autant. D'une façon générale, cependant, ce sont ceux qui ne possèdent rien qui sont toujours à la recherche de quelque ordre nouveau qui éliminera la lutte de la vie.

J'aimerais dire en passant que je viens du comté de Brant qui, le 19 février, fêtera l'acquittement de sa dette. Je pense que c'est une belle chose. Le comté de Brant s'est libéré de sa dette aujourd'hui et j'espère être présent à la célébration. Ce fait résulte d'une mesure prise il y a plusieurs années, alors que plusieurs hommes animés d'esprit d'économie, —et je tiens à dire qu'alors comme maintenant ce sont les descendants des pionniers du comté de Brant,—prirent la décision de nous libérer des dettes et d'adopter une politique de paiement au fur et à mesure. Cela se passait au début de 1930. Nous devions alors $220,000 à payer à la province d'Ontario, somme qui était notre part de 20 p. 100 du coût de construction de grandes routes. Nous avions en outre une dette fondée de $218,000 et au début de 1933 nous avions construit un pont au coût de $129,000. Nous nous sommes mis à l'œuvre pour acquitter ce montant en espèces. Pour faire honneur à tous ces engagements, nous avons dû émettre des obligations au montant de $150,000 et nous avons versé en espèces le solde de notre dette. Antérieurement, notre dette fondée avait toujours été acquittée sur le plan de quinze ans. Nous avons émis ces $150,000 sur le plan de dix ans et c'est pourquoi nous sommes libres de dettes cette année au lieu de ne l'être que dans cinq ans. Voici, cependant, à quoi je veux en venir: nous avons pris cette mesure à une époque où la puissance d'achat du dollar était extrêmement basse. J'ai sous les yeux une liste des cours de 1930 à 1934-1935, alors qu'il se trouvait que ce n'était pas un gouvernement libéral qui était ici au pouvoir.

M. HOMUTH: Ou 1936 ou 1937 ou encore 1938.

M. WOOD: C'était un des anciens partis dont nous entendions autrefois parler, le parti conservateur. Ce parti portait un nom différent qui a été, je crois, relégué au musée. Il me fallait en 1932 la valeur de quinze porcs pour acquitter mes taxes sur une ferme de cent acres. Cette année, j'ai payé mes taxes en déboursant la valeur de trois porcs et demi.

Nous eûmes néanmoins alors assez de courage pour inaugurer la méthode de paiement au jour le jour. C'est là une des raisons qui me portent à appuyer loyalement le Gouvernement dans sa politique de contrôle des prix, politique qu'il applique en dépit de toutes les difficultés et de tous les ennuis qui se présentent. Je suis convaincu qu'à mesure que nous nous éloignerons de cette période de guerre, les efforts et les nombreuses initiatives du Gouvernement seront jugés de plus en plus favorablement. J'espère vivre pour constater dans dix ans les résultats qui découleront sans doute de l'excellente administration actuelle. Je souligne la chose simplement pour montrer que la ligne de moindre résistance n'est pas celle que doivent prendre les hommes publics. Leur devoir est d'appliquer fermement leurs principes et de faire ce qu'ils croient juste en sachant ce qui en résultera.

Nous avons certainement une dette énorme, mais nous acquittons aujourd'hui les intérêts de cette dette deux fois plus facilement que nous ne le faisions en 1921 quand nous avons assumé la dette des chemins de fer nationaux du Canada. Le taux moyen de l'intérêt n'est aujourd'hui que de 3 p. 100, tandis qu'il était d'environ 5½ p. 100 durant et après la dernière guerre. Et pour comble, nous empruntions alors de l'argent en fonds américains. Le contrôle du change étranger n'existait pas ici à l'époque de la dernière guerre, et il en est résulté qu'une grande partie de notre argent est allée aux Etats-Unis. Nous avons dû faire le remboursement de ces emprunts et en acquitter l'intérêt en fonds américains. Les obligations émises à cette époque étaient exemptes d'impôt. A l'heure actuelle, le total du produit des placements effectués par les Canadiens représente environ 512 millions de dollars. L'intérêt sur nos emprunts est d'environ 237 millions; il est versé aux particuliers qui, à leur tour, le rendent au Gouvernement sous forme d'impôt sur le revenu. Une analyse impartiale de la politique financière du Gouvernement nous convaincra que les finances du pays sont extrêmement bien gérées. Si nous déduisons l'impôt sur le revenu personnel provenant d'intérêts versés sur les obligations de l'Etat, nous constaterons, je crois, que l'Etat paie probablement moins de 2 p. 100 sur notre dette.

Pour en revenir à la politique de l'ordre nouveau, je désire dans mes dernières remarques signaler surtout quelques-uns des événements survenus sous le régime que certaines gens qualifient de "capitaliste". Après tout, un retour vers le passé est peut-être propre à nous inspirer confiance en l'avenir. Je me demande si l'opinion que nous nous faisons du régime capitaliste est bien équitable. Je me demande si un autre régime nous aurait permis de posséder 1,500,829 automobiles en 1940, et cela avec une population de onze millions et demi d'habitants seulement. En d'autres termes, une personne sur sept conduit un camion ou une automobile. Il y a là matière à réflexion quand on examine les résultats produits par le régime capitaliste. Nous jouissons au Canada et sur le continent américain, du meilleur mode d'existence qui soit au monde. A ce point de vue, le Canada ne le cède qu'aux Etats-Unis. En 1941, nous avons dépensé $151,865,000 pour l'achat d'automobiles, et en outre nous avons affecté $79,935,000 aux routes sur lesquelles elles roulent. Ces voitures ont consommé 702,114,883 gallons d'essence.

J'ai la certitude que si nous avions au Canada un peu de cet ordre socialiste vanté l'autre soir à la radio par l'honorable député de Rosetown-Biggar, le pays pourrait bien marcher de l'avant pendant quelque temps grâce aux capitaux et à la force d'impulsion accumulés par le présent régime, mais le jour viendrait où nous aurions de formidables problèmes à résoudre.

Au Canada, nous avons 1,461,038 appareils téléphoniques. Aucun autre régime n'offre, que je sache, pareil avantage. L'an dernier, nos avions ont transporté 155,591 voyageurs, 14,440,967 livres de marchandises et 2,710,975 livres de courrier. L'autre soir j'avais le plaisir d'écouter à la radio l'exposé du programme de la fédération du commonwealth coopératif et 1,454,717 autres personnes chez qui il y a un radio pouvaient jouir des mêmes avantages. C'est là le nombre de radios que nous comptons dans nos foyers.

Quand nous voulons nous divertir, nous pouvons aller au cinéma. La statistique révèle que nous avons acheté 152,137,225 billets d'admission au cinéma au coût de $37,858,955. En dépit du rationnement, chacun de nous a consommé en 1940, 122.8 livres de viande et 31 livres de beurre. Par conséquent, si on nous impose le rationnement du beurre, nous n'avons qu'à en manger un peu moins. Certes, nous ne saurions voir là une grave difficulté quand nous songeons à tous les bienfaits dont nous jouissons.

Je continue: nous constatons que 21,969,871 personnes ont parcouru par nos chemins de fer une moyenne de 99 milles chacune. Afin de protéger les ouvriers, nous avons dépensé au chapitre des accidents de travail 24 millions de dollars. Le gouvernement fédéral a versé plus de 231 millions en pensions de vieillesse depuis l'institution de ce régime. En 1940, le trésor fédéral a versé $28,472,475 à cette fin et $1,087,239 aux aveugles. Aux mères nécessiteuses nous avons payé plus de 10 millions. Jusqu'à cette année-là, 2,661,275 personnes avaient pris des polices d'assurance-vie. Le total des assurances passait ainsi à plus de 5 milliards de dollars, et la moyenne s'établissait

à $2,000 par personne. Voilà certes quelques-uns des faits dont il faut tenir compte avant de jeter bas les murs qui nous abritent.

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

Des VOIX: Continuez.

M. WOOD: Je remercie la Chambre de ce geste bienveillant. Je ne veux pas abuser du privilège qu'elle m'accorde, mais il est un autre point que j'aimerais mentionner. Je sais qu'il y a des choses qui clochent dans le monde et qu'il y en aura toujours. Cependant il est de notre devoir de faire notre possible pour y remédier, quelle que soit notre situation sociale, et de contribuer à rendre le monde meilleur.

On m'a fait tenir un livre que d'autres honorables députés ont sans doute reçu. Intitulé "The Common Problem", il est dû à la plume de M. William R. Yendall. J'ai lu avec plaisir la philosophie de la vie qu'il expose et que j'approuve en grande partie. La solution de nos problèmes s'y trouve très bien expliquée, et elle consiste, au lieu de jeter bas notre armature économique actuelle, à suivre le plan proposé. L'auteur raconte qu'un conseiller, dans une ville d'Irlande, fit venir un ingénieur et lui tint ce langage:

> Nous avons décidé de construire une nouvelle prison. Nous avons décidé pour ce faire de nous servir des briques de la vieille prison, et d'utiliser l'ancienne prison pendant que nous élèverons la nouvelle.
>
> L'ingénieur se mit à rire, car ce n'est pas ainsi que procèdent les ingénieurs. Or le problème de la société moderne ne diffère en rien du problème qu'avait résolu le conseil d'une ville d'Irlande: il lui faut construire un monde nouveau en se servant des matériaux du monde actuel, et utiliser le monde actuel pendant qu'elle édifie l'ordre nouveau.

M. P. E. WRIGHT (Melfort): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'ajouter quelques mots à ceux des honorables préopinants touchant l'honneur conféré aux membres des forces armées invités à proposer et à appuyer l'adoption de l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence. Tous les membres de cette Chambre se rendent compte que nos forces armées sont le rempart dressé entre notre régime démocratique et le nazisme, que l'existence même de cette Chambre dépend de leur esprit d'initiative et de leur succès.

Je félicite aussi le nouveau chef du parti conservateur progressiste (M. Graydon) de l'honneur que ses collègues lui ont conféré. Ce fut plutôt un désappointement, toutefois, de le voir accepter la direction même provisoire d'un groupe qui, au cours des sept dernières années a sans cesse tendu ses voiles de façon à profiter de la moindre brise politique se faisant sentir au Canada pour constater, alors que ses voiles étaient tendues, que le vent avait tourné et qu'il restait dans la zone des calmes.

Dans l'exposé de leur politique de mobilisation les membres de ce groupe me causent un autre désappointement en recourant à la même locution restrictive. L'honorable député devrait savoir dès maintenant qu'il ne peut rivaliser avec le premier ministre (M. Mackenzie King) qui a 30 ans d'expérience dans l'emploi de cette locution dans cette Chambre. Leur programme de mobilisation se formule ainsi:

> Nous sommes partisans de l'utilisation effective totale et de l'affectation appropriée aux fins de la guerre, par contrainte si nécessaire, de toutes les ressources du Canada, y compris l'agriculture, l'industrie et la finance.

C'est exactement la politique du gouvernement, la mobilisation si nécessaire. Ce n'est pas ce que la population canadienne désire en ce moment. Elle veut la mobilisation totale de l'industrie et de la finance dans la même mesure que nous avons aujourd'hui la mobilisation des ressources humaines. C'est du moins le sentiment de la population en Saskatchewan et tout particulièrement dans la région que j'habite.

L'honorable député se plaint également de ce que le Gouvernement a adopté plusieurs points du programme de son parti. Il n'y a à cela rien d'étonnant puisqu'il n'existe plus aujourd'hui aucune différence fondamentale entre les deux principaux partis politiques du pays. Tous deux **ont foi dans le capitalisme,** tous deux attendent le retour du régime capitaliste aussitôt la guerre terminée. La population canadienne comprend aujourd'hui que plus rien ne les sépare vraiment de nos jours. Cette opinion n'est pas la mienne propre. Elle est partagée par les observateurs politiques les plus avertis du pays. M. Grattan O'Leary écrivait en effet dans le *Maclean's Magazine* du 1er décembre 1942:

> Entre le conservatisme libéral du parti dirigé par MM. Meighen, Bennett et Manion et le libéralisme conservateur du parti que dirige M. Mackenzie King, le seul point de dissemblance est le nom. La seule autre différence est peut-être que les conservateurs ont pratiqué le libéralisme au pouvoir et prêché les doctrines tories dans l'opposition, tandis que les libéraux se sont montrés libéraux dans l'opposition et conservateurs au pouvoir. Au fond, il se ressemblent comme deux gouttes d'eau.

Actuellement au Canada deux écoles bien distinctes s'affrontent. Il y a les tenants du maintien du présent régime capitaliste et ceux qui ont foi au régime des coopératives. L'une est absolument le contraire de l'autre; les deux ne peuvent pas continuer d'exister et de progresser dans un même pays; un régime doit l'emporter sur l'autre. Par capitalisme on entend le contrôle des services et des moyens de production de ce pays par des particuliers et des groupes de particuliers qui les exploitent à leur propre profit. D'autre part, les coopérateurs sont d'avis que ces services et ces moyens de production devraient être possédés en coopération par le peuple, afin de les four-

nir au prix de revient. Tout parti politique qui se dit tenant du retour au capitalisme et tenant de la coopération cherche évidemment à enfourcher deux montures en même temps. Les cultivateurs canadiens savent que c'est absolument impossible.

Nous avons beaucoup entendu parler du principe de la liberté d'entreprise sous le régime capitaliste. La liberté d'entreprise aurait tôt fait de disparaître sous notre présent régime monopolisateur et capitaliste. Les cultivateurs du Canada s'inquiètent de l'avenir. La fédération du commonwealth coopératif est d'avis, comme le sont les cultivateurs de notre pays, qu'un régime économique coopératif est la seule solution démocratique et la seule méthode qui permettront à l'individu de se servir de son initiative efficacement, aujourd'hui. Il n'est pas nécessaire, je crois, que j'appelle l'attention particulière de la Chambre sur cette question. Nous avons eu connaissance depuis trente ans de nombreux cas où l'initiative privée a dû disparaître. Actuellement les petits marchands constatent qu'il est presque impossible de faire concurrence aux magasins en série et aux maisons de commandes par correspondance. Les petits manufacturiers et les petits ateliers de mécanique ont disparu. Le petit cultivateur doit également abandonner la partie et la valeur présente des propriétés agricoles a fléchi de 50 p. 100 par rapport à celle d'il y a vingt ans. Des fermes qui valaient $10,000 il y a vingt ans, ne valent plus aujourd'hui qu'environ $5,000. Voilà ce qui s'est produit sous un régime capitaliste.

Voilà pourquoi de nos jours le cultivateur s'intéresse de plus en plus à la coopération et se rallie au mouvement coopératif. Il croit que le manque d'organisation nuit à la production dans toutes les sphères de l'agriculture. Il se plaint en disant qu'on lui enlève toute occasion de participer à l'organisation des efforts qui lui sont demandés. Si on avait consulté les cultivateurs on aurait évité un grand nombre de ces erreurs. Nous voici à la quatrième année de la guerre et le Gouvernement continue d'abandonner le contrôle de notre économie à des techniciens formés sous le régime du capitalisme monopolisateur tandis qu'il néglige presque totalement de consulter le cultivateur. Soumis à une telle domination, il est fort à craindre que les entreprises et les travaux des cultivateurs ne soient de nouveau menacés et anéantis.

Non seulement n'a-t-on pas tenu compte des vœux de la fédération nationale des cultivateurs, mais on a tenu à l'écart les comités locaux, les cultivateurs, les coopératives de production et de consommation. L'un des résultats les plus frappants du manque d'organisation est la rareté de la main-d'œuvre agricole qui se fait sentir présentement au Canada. Le premier ministre (M. Mackenzie King) a déclaré en mars dernier que le Gouvernement avait l'intention de laisser sur la ferme les hommes qui s'y trouvaient alors, sauf ceux qui désiraient s'enrôler volontairement. Après que ce discours eut été prononcé en Chambre, le ministre des Services nationaux de guerre de ce temps-là remit aux journaux un communiqué expliquant la nouvelle ligne de conduite qui avait été arrêtée. Sur la différence entre le nouveau programme et l'ancien, il a dit;

Il existe, cependant, cette différence fondamentale que si le requérant est une personne entièrement ou principalement employée dans l'agriculture au sens des règlements modifiés, la Commission, sous réserve de certaines exceptions ci-après mentionnées, ***doit***...

Le mot "doit" est souligné:

...lui accorder un ordre d'ajournement jusqu'à nouvel avis et tout tel ordre d'ajournement doit être une affectation de cette personne à l'agriculture.

C'est cette directive donnée à la Commission, lui enjoignant de lui accorder un ordre d'ajournement jusqu'à nouvel avis, qui constitue la différence fondamentale de la politique arrêtée au sujet du service militaire obligatoire lorsque ce service s'applique à des personnes entièrement ou principalement employées dans l'agriculture, dont a parlé le premier ministre dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes le 24 mars 1942.

Antérieurement, en vertu des paragraphes (1) et (2) de l'article 14 des Règlements concernant les services nationaux de guerre, il était stipulé que la Commission "doit pouvoir ordonner l'avancement ou accorder un ordre d'ajournement selon qu'elle juge qu'il est dans l'intérêt national de le faire", mais la Commission n'était pas tenue d'accorder de tels ordres. La chose était laissée à la discrétion des commissions.

On a donc apporté un changement fondamental dans les règlements. Il ne s'agit pas d'une plus grande latitude laissée aux commissions au sujet de la question d'accorder les ordres d'ajournement. Il ne s'agit pas davantage de traitements de faveur. Les modifications ont une portée bien plus profonde et constituent un changement fondamental des relations entre la commission et le requérant. Lorsque le requérant a établi qu'il est une personne entièrement ou principalement employée dans l'agriculture au sens des règlements modifiés, il a par le fait même le droit d'obtenir un ordre d'ajournement jusqu'à nouvel avis. Il n'est pas tenu d'établir, comme c'était le cas dans le passé, qu'il a spécialement droit à un ajournement d'une durée déterminée.

Les commissions de mobilisation n'ont certainement pas suivi ces instructions dans l'Ouest, du moins pas celles avec lesquelles j'ai eu affaire. Pour ce qui est de la commission de la Saskatchewan elle a continué d'agir exactement comme elle l'avait fait dans le passé. Elle appelle les agriculteurs et elle ne leur accorde que des ajournements temporaires. Le ministre de l'Agriculture (l'hon M. Gardiner) a déclaré dans un discours qu'il a prononcé dans l'ouest du Canada récemment, que la commission de la Saskatchewan n'avait refusé que 10 p. 100 des demandes d'ajourne-

72538—7
ÉDITION REVISÉE

ment présentées par des agriculteurs, mais je soutiens que cette assertion n'est qu'une demi-vérité. La vérité complète c'est...

L'hon. M. GARDINER: Permettez-moi de vous interrompre afin que le compte rendu soit exact. J'ai déclaré en Saskatchewan que je tenais ces renseignements de la commission de cette province.

M. WRIGHT: Je ne prétends pas que les renseignements du ministre soient inexacts, mais je soutiens que s'il est exact qu'on a accordé à ces cultivateurs des ajournements d'une courte durée, moins de six mois plus tard de 75 à 85 p. 100 de ceux qui avaient obtenu des ajournements avaient dû s'enrôler dans les forces armées. On m'a signalé un de ces cas. Un jeune garçon écrivit à la commission demandant un ajournement de trois semaines pour mettre ordre à ses affaires avant de répondre à l'appel. La commission lui a répondu par télégramme en lui disant que s'il déclarait être prêt à s'enrôler dans l'armée active on lui accorderait cet ajournement sans difficulté. Ce procédé est répréhensible et le Gouvernement doit envisager ce problème d'une façon réaliste. Il ne saurait accroître le nombre des soldats et en même temps obtenir une plus grande production, du moins dans le cas de l'agriculture de l'Ouest, et je crois que la situation est la même dans l'Est. Le problème de la main-d'œuvre est aigu. Je vous lirai une dépêche que le chef de notre groupe vient de recevoir, en corroboration de mes paroles. Elle vient de Rosetown-Biggar et se lit comme suit:

J'exploite une terre de deux sections et demie. Suis dans l'embarras pour obtenir de la main-d'œuvre. Mon dernier employé vient d'être appelé. J'ai plus de soixante bêtes à cornes, plus de cent moutons, trente truies, vingt chevaux et n'ai personne pour en avoir soin. Je suis malade et ne peux obtenir d'aide. Que dois-je faire? Ce serait un grand sacrifice de vendre le bétail. Les autres années, j'avais quatre ou cinq hommes à mon service; maintenant, mon dernier homme est parti. Conseillez-moi, je vous prie.

Si le Gouvernement a besoin d'une production accrue de la part de l'Ouest, ceux qui y travaillent sur les fermes devraient y rester.

J'ai une autre chose à signaler au Gouvernement. La coutume s'est développée dans l'Ouest de confier à la Gendarmerie le soin de faire rapport, lorsqu'il s'agit d'établir que quelqu'un est essentiel à l'agriculture. J'ai une confiance absolue dans la Gendarmerie pour l'application d'une loi. Elle a accompli une besogne merveilleuse au pays au cours de la guerre en empêchant le sabotage, mais ce n'est pas l'organisme qu'il faut pour préparer ces rapports. Plusieurs gendarmes dans l'Ouest sont aujourd'hui des jeunes, d'autres postes ayant été confiés aux hommes plus âgés. Ces jeunes gendarmes ne connaissent pas les gens de la localité où ils sont en fonctions et doivent s'adresser à des tiers pour obtenir les renseignements dont ils ont besoin pour compléter leurs rapports. Je sais que, dans plusieurs cas, ils n'ont jamais abordé les intéressés mais ont accepté le témoignage des voisins et d'autres personnes quant à l'indispensabilité des gens en agriculture. Les reeves municipaux, le médecin de la localité, les membres du clergé et d'autres notables ont écrit à la commission pour lui dire qu'on avait besoin de certains particuliers sur les fermes, mais on a accepté le rapport de la gendarmerie de préférence au témoignage de ces personnes qui sont sur les lieux, et il en est résulté l'appel de ces hommes pour le service militaire. Je connais dans mon propre comté plusieurs cas où cela s'est produit, de sorte que le père a dû vendre son bétail et louer sa ferme, laquelle produit aujourd'hui plus de grain au lieu de produire des denrées dont l'Etat a maintenant un besoin plus pressant. Ce comité local d'hommes dignes de confiance qui connaissent les gens de leur localité ainsi que les conditions dans lesquelles ils vivent seraient une bien meilleure source de renseignements que les rapports faits par la Gendarmerie.

En ce qui concerne la main-d'œuvre agricole, il est deux vœux particuliers que je voudrais formuler. J'estime que tous ceux qui travaillent actuellement à l'agriculture devraient être maintenus dans leur présente occupation et qu'en cas de besoin pressant, si réellement urgence il y a, on puise dans les forces armées du Canada pour remédier à la rareté de la main-d'œuvre agricole. Je crois aussi qu'on pourrait utiliser en agriculture les services des objecteurs de conscience qui ont quelque expérience des travaux agricoles. On trouvera en grand nombre ces objecteurs de conscience dans plusieurs camps. Je n'en connais pas le nombre total, mais plusieurs ont de l'expérience en agriculture. L'exploitation agricole est aujourd'hui une industrie spécialisée qui réclame des gens d'expérience. Un cultivateur ne peut pas se permettre de prendre à son service un homme inexpérimenté pour la conduite d'une machine qui peut coûter de deux à cinq mille dollars.

Que s'est-il produit au sujet de l'excursion de moissonneurs envoyés dans l'Ouest l'automne dernier? Quatre semaines environ avant le commencement de la moisson, le gouvernement provincial de la Saskatchewan a fait un relevé de la situation dans toute la province et chaque municipalité indiquait ses besoins en main-d'œuvre pour la moisson. Le gouvernement provincial possédait ces renseignements et j'imagine qu'il les a communiqués aux départements intéressés à Ottawa. Le ministre de l'Agriculture et d'autres

gens nous firent savoir que nous ne devions compter, en Saskatchewan, que sur notre propre main-d'œuvre pour faire la moisson. Et cependant, quand elle était à moitié achevée, la situation était devenue si grave que le Gouvernement décida de nous envoyer un grand nombre d'hommes de l'Est pris, pour une bonne part, parmi les étudiants des universités. Ces hommes voulaient bien exécuter le travail, mais ils étaient inexpérimentés et ne pouvaient y parvenir. En peu de temps, un grand nombre d'entre eux étaient de retour dans les villes, les mains couvertes d'ampoules et le dos endolori, demandant à être renvoyés dans l'Est. Environ la moitié probablement de ceux qui faisaient partie de cette excursion firent œuvre utile, mais un grand nombre n'auraient jamais dû quitter l'Est. On aurait dû les choisir plus minutieusement.

Voici un autre fait qui s'est produit en Saskatchewan. Notre université ouvrit ses portes comme d'habitude. Les étudiants y accoururent de tous les points de la province, et il n'y avait pas deux jours qu'ils étaient arrivés que les universités de l'Est fermaient leurs portes et envoyaient leurs étudiants en Saskatchewan, alors que les nôtres suivaient les cours de leur propre université. Les autorités de l'université ou les autorités provinciales,—je ne saurais dire lesquelles,—s'alarmèrent immédiatement de cette anomalie et renvoyèrent les étudiants dans leur famille. Plusieurs, qui étaient laissés sans ressources à Saskatoon, demandèrent par téléphone à leurs parents de leur faire parvenir l'argent requis pour acquitter leur transport jusque chez eux. Voilà des exemples de manque d'organisation.

A mon avis, si on veut que la situation ne s'aggrave pas cet automne, il y aura lieu d'attribuer un plus fort contingent d'instruments aratoires à l'Ouest. La répartition des machines agricoles requises pour la production des céréales représente 25 p. 100 des ventes de 1940. Plusieurs sociétés m'ont appris qu'elles manquent de marchandises, et je ne crois pas que 25 p. 100 de ces ventes répondent, cette année, aux exigences de l'agriculture de l'Ouest, surtout en ce qui concerne certains types de machines. Il nous faudra, je pense, un plus grand nombre de moissonneuses combinées. Une seule aurait pris la place d'environ vingt des hommes venus de l'Est. La dernière année de la grande guerre, le blé se vendait dans l'Ouest $2.25 le boisseau, et la combinée valait $285; aujourd'hui elle coûte $385. Un semoir qui coûtait alors environ $250 vaut aujourd'hui quelque $400. Or je suis d'avis, comme les cultivateurs de l'Ouest, qu'il devrait y avoir une plus grande parité entre les prix de nos ventes et de nos achats. Il me semble que la politique suivie par le Gouvernement d'immobiliser les prix des produits agricoles aux niveaux en cours du 15 septembre au 10 octobre 1941, s'est révélée peu pratique. En effet nous avons très souvent eu à ajuster ces prix au moyen de subsides. Dans certains cas, ces subsides ont été versés au transformateur des denrées agricoles. Parfois on les a versés directement au cultivateur; mais lorsqu'on les a versés aux transformateurs, on s'est attendu qu'ils payeraient un prix supérieur pour le produit qu'ils transformaient.

Les membres de notre groupe n'approuvent pas le principe des subsides. Nous croyons que le Gouvernement devrait nommer des commissions chargées d'acheter du cultivateur les denrées qu'il a à vendre au prix de revient ou, si ce prix ne peut être facilement établi, à un prix de parité fondé sur la période d'années au cours desquelles l'agriculture a reçu sa juste part du revenu national. Si le Gouvernement y perdait, la commission des denrées absorberait la perte et nous n'aurions pas à instituer tous ces bureaux qu'on a établis pour payer ces subsides, dans bien des cas, dans l'Ouest. Je citerai comme exemple les subsides payés d'après le plan de réduction des emblavures. D'après les rapports déposés à la Chambre, nous avons dans l'Ouest une liste de particuliers qui ont été employés à cette fin. Or cette liste révèle qu'il y avait environ six cents hommes employés dans l'Ouest à ce travail d'inspection.

L'hon. M. GARDINER: Six cents employés.

M. WRIGHT: Dans cette partie de la province que je représente 90 p. 100 de ces hommes ont été placés par faveur politique et ils mêlent délibérément l'exécution de leurs devoirs à la propagande de parti. Les cultivateurs du Canada sont dégoûtés de cette façon de bâcler les affaires. Le ministre du Commerce (M. McKinnon) a annoncé, vendredi dernier, une mesure concernant le grain et je voudrais le féliciter de l'empressement que le Gouvernement a mis cette année à nous faire connaître sa politique du blé. Toutefois, puis-je lui faire remarquer qu'il aurait été préférable de consulter les agriculteurs syndiqués, représentés par la Fédération canadienne de l'agriculture, avant de présenter son programme agricole.

Ce programme contient des points que je n'approuve pas. Je crois que l'abolition des primes sur l'emmagasinage du grain sur la ferme ne peut se défendre en ce moment. Le ministre a exposé une des raisons de l'abolition de cette mesure. Il existe à mon avis deux autres raisons dans l'Ouest. Les statistiques démontrent qu'une grande partie des élévateurs à grain de cette région du Canada

est inutilisée. C'est parce que des compagnies propriétaires d'élévateurs n'ont que des compartiments destinés, mettons, au blé n° 4, quand le district ne produit à peu près que du blé n° 3. Lorsque le cultivateur allait demander un compartiment pour du blé n° 3, on lui répondait qu'il n'en restait plus, mais que s'il consentait à faire classer son blé dans le n° 4, il serait facile de l'accommoder. En conséquence, une quantité énorme de grain a été retenu sur la ferme. Un grand nombre de fermiers de l'Ouest, qui désirent également utiliser leurs propres installations pour la livraison de leur grain, gardent leur blé jusqu'à ce que l'espace soit libre dans les élévateurs coopératifs de leur région afin de livrer ce grain par l'entremise de leur propre organisation. Cette législation, mettant fin au paiement des primes d'emmagasinage, force ces gens à livrer leur grain par l'entremise d'autres agences que celles qu'ils désirent utiliser et ils livrent du grain classé dans une catégorie inférieure à celle qu'ils devraient obtenir.

Quant aux prix, je dirai qu'ils sont de beaucoup inférieurs au niveau de parité. Il existe beaucoup de malentendu dans notre pays sur la signification des prix de parité. Aux Etats-Unis, on a adopté la période de 1909 à 1913 comme la période durant laquelle l'agriculture dans ce pays a joui, dans la répartition du revenu national, d'une part à peu près égale à celle de la classe ouvrière et à celle de l'industrie, et on a établi la base des prix de parité sur cette période. Au Canada, un grand nombre d'organismes ont accepté la période de 1926 à 1929 comme base des prix de parité dans ce pays. Je me permets de signaler que, au cours de ces années, le revenu agricole n'était que le sixième du revenu national, bien qu'un tiers des Canadiens aptes au travail durant la même période fût occupée à l'agriculture. Pour notre part, nous ne sommes pas prêts à accepter cette parité. Nous croyons qu'on devrait choisir une période au cours de laquelle l'agriculture a touché une part du revenu national proportionnée à celle qu'ont touchée les autres groupes économiques du pays.

D'après une brochure publiée par la Fédération canadienne de l'Agriculture, il ne s'est présenté dans l'histoire de notre pays qu'une période où cela se soit produit, et c'est la période allant de 1915 à 1919. La classe agricole ne sera satisfaite que de prix paritaires établis sur une base qui lui donnera une part du revenu national proportionnée à celle des autres groupes. Il est dit dans cette brochure que le revenu moyen d'une ferme canadienne en 1932 était de $198 en argent et en nature et de $111 en argent seulement. Depuis cette époque, la situation s'est substantiellement améliorée. En 1941, le revenu total en argent des cultivateurs canadiens était de $876,500,000. Si l'on ajoute à cela la valeur des produits consommés sur la ferme et qui est de $172,000,000, on obtient un total de $1,048,500,000. En déduisant les dépenses annuelles, qui s'élèvent à peu près à $363,000,000 d'après le rapport Rowell-Sirois, on voit que le total des revenus nets était cette année-là de $685,500,000. Ce chiffre ne tient compte ni de la dépréciation ni de l'intérêt sur les placements. Si l'on divise ce chiffre par le nombre des fermes, on voit que le revenu moyen d'une ferme au Canada en 1941 était de $914.

A l'heure qu'il est, nous ne possédons pour le revenu que les statistiques des neuf premiers mois de 1942. Si l'on calcule d'après cette proportion, on constate que le revenu moyen d'une ferme en 1942 a été d'environ $1,005. Il y a en moyenne trois personnes qui travaillent sur chaque ferme. Le revenu moyen de ces personnes s'établit donc à environ $335.

Malgré cela, nous lisons dans les journaux des articles donnant à entendre que les cultivateurs n'acquittent pas leur pleine part de l'impôt sur le revenu. Ce revenu est bien insuffisant à l'heure actuelle et si le Gouvernement veut obtenir l'accroissement de production nécessaire à la réalisation d'un effort de guerre efficace, il devra songer davantage à établir la parité des prix pour les produits agricoles, car ces prix sont de beaucoup inférieurs à ceux que touche l'industrie.

Au sujet de l'accroissement de la production agricole, je désire signaler au Gouvernement le fait que dans le cas de l'industrie, si le Gouvernement veut une plus forte production d'un certain article et qu'il soit nécessaire d'affecter de nouvelles usines et un nouvel outillage à cette fin, il accorde une allocation de dépréciation qui permet aux industries d'amortir le coût de ces usines en deux ou trois ans. C'est ce qu'a clairement démontré hier le chef de notre groupe quand il a cité des extraits du rapport du comité spécial des dépenses de guerre. Or, lorsque le Gouvernement réclame une plus forte production de denrées agricoles, il ne fait aucune allocation pour la dépréciation de l'outillage additionel que le cultivateur doit se procurer pour accroître sa production. L'industrie se trouve ainsi favorisée.

Comme je le disais au début de mes remarques, ce n'est qu'en élaborant pour une longue période à venir un programme agricole que nous pourrons espérer voir la production s'accroître davantage. Il se peut que la pénurie actuelle de beurre et de produits laitiers ne soit pas entièrement attribuable au Gouvernement, mais il en porte néanmoins une bonne part de responsabilité. Je ne suis pas de ceux qui aiment à se vanter d'avoir vu clair, mais

il n'en reste pas moins qu'en 1940 j'ai fait remarquer à la Chambre que nos exportations de bétail laitier vers les Etats-Unis avaient augmenté de 35 p. 100 en regard de celles de 1939, et que nos exportations de veaux vers ce même pays s'étaient accrues de 50 p. 100. Il s'agissait surtout de veaux laitiers. Quiconque est quelque peu au courant des choses de l'agriculture, sait que cette exportation sans cesse grandissante de notre bétail laitier finira par amener une pénurie de produits laitiers. En tout cas, on n'a rien fait pour remédier à la situation. A ce moment-là le prix du beurre était tout à fait hors de proportion avec le coût de production et pour cette raison et à cause de la rareté de la main-d'œuvre, les cultivateurs ont vendu un grand nombre de leurs bovins laitiers.

Si nous voulons atteindre la production élevée que nous demande le gouvernement, il nous faut conclure des contrats à long terme avec les pays auxquels nous exportons nos produits. Il ne suffit pas d'avoir des contrats qui ne sont valides que pour une année à la fois. Par exemple, notre accord avec la Grande-Bretagne devrait être valide pour la durée du conflit et même pour deux ou trois ans après la cessation des hostilités, afin que nous soyons assurés d'un débouché pour nos produits agricoles si nos troupeaux sont augmentés dans la mesure où le veut le gouvernement à l'heure actuelle. Les méthodes suivies aux Etats-Unis dans leur plan à long terme et qui consistent à instituer des comités locaux de cultivateurs en mesure de conseiller le gouvernement dans l'exécution du programme AAA, ont contribué à accroître considérablement la production là-bas. C'est une façon démocratique de s'assurer l'appui et la participation des cultivateurs à de tels projets et, à mon sens, nous pourrions au Canada, à l'heure actuelle, recourir avec avantage à de telles méthodes en vue de poursuivre notre effort de production de guerre.

Il y a plusieurs autres questions que j'aimerais signaler à l'attention du gouvernement. Deux d'entre elles sont l'exécution de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et les modifications à la loi sur la commission d'établissement d'anciens combattants recommandées l'an dernier par le comité sur l'établissement agricole. Je me suis efforcé l'an dernier, dans ce comité spécial, d'incorporer dans le contrat une clause portant sur la parité des prix. Il me semblait que l'occasion était belle pour le Gouvernement d'introduire le principe de la parité des prix dans notre économie agricole. Car, il s'agit ici d'un petit groupe des plus méritants de nos citoyens qui seront établis sur des terres à leur retour au Canada. Si le Gouvernement est sincère lorsqu'il proteste de son désir d'améliorer la situation agricole, pareille mesure serait certainement un bon point de départ. Quoi qu'il en soit, il a refusé de présenter cet amendement. Le comité a néanmoins émis le vœu que le gouvernement examine plus à fond le principe de la parité des prix. J'aimerais savoir si le Gouvernement a étudié la question et, le cas échéant, quelle décision a été prise.

Il y avait aussi la question du traitement des soldats-colons de la dernière guerre. A mon sens, les vœux soumis par ce comité étaient insuffisants. Cette année, j'aimerais qu'on reconstituât le comité afin que M. Murchison, le directeur nommé en vertu de la nouvelle loi sur les terres destinées aux anciens combattants, puisse lui soumettre un rapport sur les progrès réalisés grâce à cette mesure, et afin que nous puissions lui soumettre maintenant certaines propositions.

Il y a encore la question des allocations versées aux jeunes filles qui servent dans nos forces armées. Si je ne m'abuse, un décret du conseil stipule que les femmes employées dans l'industrie toucheront le même salaire que les hommes par elles remplacés. S'il en est ainsi pour les femmes qui travaillent dans nos industries, il convient d'appliquer la même mesure à celles qui s'enrôlent dans nos armes. Elles prennent la place des hommes, font le travail de ces derniers, et il convient, à mon sens, qu'elles touchent la même rémunération. Ce n'est que justice, et le Gouvernement devrait étudier cette question. Il y a également les questions des pensions de vieillesse, des allocations aux veuves des anciens combattants, des dispositions relatives à l'assurance-maladie et à la sécurité sociale, toutes questions sur lesquelles j'espère bien m'arrêter à une autre occasion.

Toutefois, il est un sujet mentionné dans le discours du trône sur lequel j'aimerais dire quelques mots dès maintenant; il s'agit du remaniement de la carte électorale. En vertu de la nouvelle loi, la Saskatchewan perdra quatre députés, et le Manitoba, trois. Nous sommes d'avis qu'un remaniement à l'heure actuelle serait injuste en ce qui concerne la Saskatchewan. Un grand nombre d'hommes et de femmes qui habitaient cette province sont passés ailleurs en quête d'emploi. Plusieurs familles venues du sud de la province s'étaient établies dans le nord, dans les régions de nouvelle colonisation, où elles vivaient bien pauvrement. Dès qu'éclata le conflit et qu'il fut possible de trouver de l'emploi ailleurs, ces gens sont venus dans l'Est ou sont allés sur la côte de l'Ouest, où les emploient actuellement nos industries de guerre. Il ne fait aucun doute qu'à la fin du conflit ces gens retourneront en Saskatchewan. Si, en vertu d'un bill de remaniement électoral, l'on diminue aujourd'hui le nombre des députés de la Saskatchewan, nous

ne serons pas convenablement représentés au sein de cette Chambre dans deux ans, alors que ces gens retourneront en Saskatchewan et que notre population, j'en suis convaincu, se sera accrue. Et c'est une injustice qui durera dix ans. Il convient de tenir compte de ce facteur dans tout remaniement entrepris en ce moment. Je crois également que nous devrions confier cette question à une commission au lieu d'en charger un comité de la Chambre. Pendant trop longtemps le remaniement de la représentation a joué un rôle politique. Nous obtiendrons un remaniement plus juste en recourant à une commission plutôt qu'à un comité de la Chambre.

M. D. K. HAZEN (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais bien savoir si le Gouvernement approuve la ligne de conduite de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, qui semble professer le mépris le plus absolu pour l'intermédiaire. Que l'on ne m'accuse pas de frivolité; je suis sérieux car des hommes d'affaires du lieu que j'habite, à leur retour d'Ottawa, où ils étaient allés discuter avec la Commission certains problèmes, m'ont assuré que les dirigeants de la Commission leur avaient donné clairement à entendre que le sort des intermédiaires les laissait froids.

J'avais peine à croire que la Commission avait adopté pareille ligne de conduite, mais à une assemblée publique tenue récemment à l'hôtel de ville de Saint-Jean, sur la convocation du maire de cette ville, afin d'examiner certaines difficultés dans la distribution du lait provenant des règlements adoptés récemment par la commission des produits laitiers du Nouveau-Brunswick, le secrétaire de la commission déclara à l'assemblée qu'il s'était rendu à Ottawa récemment. Il déclara également—et je relève ses paroles dans le *Saint John Telegraph-Journal* du 14 janvier:

C'est le prix au producteur et le prix au consommateur qui intéressent la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. La Commission se soucie peu de l'intermédiaire. Qu'il s'en tire comme il peut.

Une politique qui fait fi de l'intermédiaire, grand ou petit; une politique qui l'expulse des affaires, ne saurait se justifier. Sous notre système de libre concurrence et de libre entreprise, il rend service à la collectivité. Le tenir complètement à l'écart et le forcer par des règlements à abandonner la partie, ce serait favoriser la concentration entre les mains des grandes sociétés et des grands monopoles de toutes les affaires au pays, et cela à la conclusion de la guerre ou même avant.

M. FRASER (Northumberland): L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

[M. Wright.]

M. HAZEN: Pas maintenant, si vous le voulez bien.

Je sais que le chef du parti de la fédération du commonwealth coopératif, ou parti socialiste, parlant ces jours derniers à la radio, a dit:

Quand la paix sera revenue, il ne saurait être question de retourner à l'ancienne méthode de faire des affaires sous le régime d'une concurrence non dirigée et non réglementée.

Ce n'est pas mon avis. Pour moi, la concurrence, assujettie à des contrôles convenables quant aux heures de travail et salaires convenables, est l'âme même du commerce et du progrès économique, et la liberté ne continuera d'exister dans notre pays que si nous avons la liberté de la concurrence et de l'initiative.

Je n'étais pas enclin à croire que le Gouvernement approuverait une politique aussi peu sage et aussi dangereuse, mais j'ai entendu tout récemment une causerie prononcée à Vancouver par M. Donald Gordon, l'énergique et excellent président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Au cours de cette causerie, il a dit:

Malgré tout ce qu'en ont dit les critiques mal renseignés, nulle part la responsabilité ministérielle n'a été plus manifeste que dans l'administration de la commission. Ceux qui ont prétendu que la commission ou son président détenait de vastes pouvoirs et échappait au contrôle ou à la responsabilité ministérielle ont contredit les faits.

S'il faut conclure de ces paroles que le Gouvernement approuve cette politique de "je m'en fiche", je n'hésite pas du tout à dire que le temps est venu de l'étudier de nouveau et de prendre d'autres décisions à ce sujet. Je dirai, de plus, qu'il est temps de réviser ces règlements, ou du moins certains d'entre eux, et au besoin de les modifier de façon que l'intermédiaire et le petit commerçant soient protégés.

Certains règlements adoptés par la Commission des produits laitiers du Nouveau-Brunswick ont particulièrement attiré mon attention sur ce sujet. Cette commission fut établie par une loi de la législature du Nouveau-Brunswick en 1935. Elle vise,— je cite la loi:

A assurer le respect des saines pratiques commerciales et des conditions de vente qui concourront à l'avantage commun du commerce des produits laitiers et du public en général.

Aux termes de la loi, le commerce des produits laitiers comprend les producteurs-fournisseurs, ou cultivateurs, les vendeurs, les marchands ou laiteries et les propriétaires de magasins.

Les vendeurs sont les personnes qui achètent le lait des laiteries et le vendent à leurs clients qui, avant la mise en vigueur de ces règlements, comprenaient les magasins, les restaurants, les hôtels, les institutions et les établissements domestiques.

En plus de vendre leur lait aux vendeurs, la plupart de ces marchands ou de ces laitiers avaient leur propre camion de livraison et en fournissaient les particuliers.

Ces vendeurs faisaient des affaires depuis longtemps dans la ville de Saint-Jean. Ils se levaient de grand matin, vers deux heures et demie, se présentaient aux laiteries très tôt, et livraient leur lait à leurs clients avant déjeuner. Ils n'avaient fini leur travail que dans l'après-midi. Leurs heures étaient longues et le travail ardu. Mais ils n'avaient pas l'impression que l'Etat devait les faire vivre, et ils ne sollicitaient du gouvernement ni prime ni secours. Ils gagnaient leur vie en rendant service à la société.

Récemment, sans consultation préalable avec les laitiers ni avec les vendeurs, sans prendre l'avis de spécialistes, que je sache, —et je me suis informé auprès de la commission à ce sujet,—la commission a promulgué certains règlements ayant force de loi et prescrivant que dorénavant, tout le lait vendu à des magasins, à des hôtels ou à d'autres institutions devait être vendu par les laitiers eux-mêmes et non plus par les vendeurs. Ces règlements ont enlevé à ces derniers environ 50 p. 100 de leurs affaires, la meilleure part, car il est beaucoup plus facile de déposer deux ou trois caisses de lait dans un magasin, un hôtel ou quelque autre institution que de gravir un ou deux escaliers pour en livrer une bouteille ici et une ou deux là. Non seulement leur commerce a-t-il de la sorte été amputé de moitié, la meilleure moitié, mais leur revenu a subi le même sort. On a fait cela sans leur accorder la moindre indemnité. Sans doute, les laiteries—ou du moins la plupart d'entre elles—se réjouissaient fort d'obtenir la majeure partie du commerce des vendeurs sans qu'il leur en coûte un sou. Mais ce fut fort pénible en même temps que très injuste pour les vendeurs. Ceux-ci, en effet, avaient leurs familles à faire vivre, un loyer à payer, des impôts et des primes d'assurance à acquitter et d'autres obligations encore; et cette coupe sombre dans leur revenu les laissait dans le pétrin. Ils n'avaient d'autre recours que de faire appel à l'opinion publique.

Or la commission leur dit: "Vendez vos camions aux laiteries; entrez à leur emploi ou bien tirez-vous d'affaire avec la moitié de ce que vous gagnez maintenant. Ou encore, cherchez un emploi ailleurs."

Voilà, monsieur l'Orateur, de l'hitlérisme s'il en fut jamais. C'est un pas vers l'établissement d'un état totalitaire au lieu de la liberté et de l'esprit d'entreprise dans le commerce de concurrence.

Que trois ou quatre garnements viennent ensemble pénétrer avec effraction chez moi et me voler mon bien, et on les qualifiera de voleurs et de gangsters; mais trois ou quatre individus peuvent se concerter et enlever la moitié du commerce de certains industrieux contribuables d'une localité, et nous leur décernons le titre de commission. Nous ferions bien d'appeler les choses par leur nom. Nous ferions bien—et j'en crois le moment venu—de prendre les moyens de mettre un terme à de pareils méfaits.

Ce ne furent pas toutes les laiteries de Saint-Jean qui se réjouirent d'obtenir ce commerce. Une d'elles, établie par un homme qui connaissait à fond le commerce de la laiterie, car il avait été d'abord cultivateur puis producteur et vendeur, dirigeait son commerce de différente façon. Il ne faisait aucune livraison et faisait livrer tout son lait par les vendeurs.

Nombre de laiteries qui faisaient leurs propres livraisons se trouvèrent fort embarrassées. Certaines firent faillite. Mais celle dont je parle continua à prospérer. Le système comportait de grands avantages. D'après lui, les vendeurs possédaient leurs voitures de livraison et avaient plus d'intérêt à en prendre soin que des employés mercenaires. Les vendeurs étaient intéressés à acquérir de nouveaux clients et accroissaient le chiffre d'affaires de la laiterie. Ils faisaient eux-mêmes leur perception, de ce fait, permettant moins de mauvaises dettes, et tout le système comportait un mode de comptabilité plus simple et plus économique pour la laiterie.

Sous l'empire des nouveaux règlements, pour continuer ses opérations, une laiterie particulière doit acheter des camions supplémentaires à un moment où il est difficile, sinon impossible, de les obtenir. Il lui a fallu engager d'autres employés pour la livraison de son lait à une époque où la main-d'œuvre compétente était difficile, sinon impossible à trouver. Il lui a fallu adopter un système plus compliqué de comptabilité. Il y a eu ingérence arbitraire dans l'administration, ce qui a complètement bouleversé les méthodes d'après lesquelles cette laiterie avait jusqu'alors dirigé avec succès ses affaires, et l'administrateur de la compagnie a sérieusement douté qu'il lui serait possible de réussir dans son exploitation si ces règlements étaient appliqués.

Entre autres choses, les règlements stipulaient que tout le lait et la crème devait être livré dans un véhicule appartenant à la laiterie et conduit par un employé à temps continu. Cela signifiait qu'aucune laiterie ne pouvait louer un véhicule ou engager un employé à service intermittent pour les livraisons. D'après ces règlements, si quelqu'un possède un camion ou quelque autre véhicule qu'il n'utilise pas tout le temps et dont il désire tirer quelque revenu additionnel au cas où une laiterie serait disposée à le louer de lui, il ne peut le mettre à la

disposition de cette laiterie et il lui est en outre impossible de s'engager à travailler de façon intermittente pour la laiterie. Voilà une restriction extrême des droits de l'individu.

Dans une communication qui a paru dans les journaux du 4 janvier dernier, le président de la commission a déclaré que ces règlements avaient été adoptés "en vue de l'élimination de tout chevauchement". La vérité est que ces règlements n'éliminent pas du tout les chevauchements. Il y avait dans les rues de Saint-Jean, après la mise en vigueur des règlements, autant de camions qu'auparavant pour la livraison du lait. Ces règlements ont restreint la livraison du lait aux magasins, aux hôtels, aux restaurants et à d'autres institutions mais ils n'ont pas empêché les laitiers d'envoyer leurs voitures de livraison à un magasin ou un restaurant pour livrer le lait à des clients qui pouvaient occuper un logement au-dessus du magasin ou du restaurant.

La raison fournie par la commission n'a réussi à convaincre personne et le public est indigné de l'injustice que l'on a fait subir à ces vendeurs, durs travailleurs dont certains ont porté les armes durant la dernière guerre et dont certains ont actuellement des fils sous les drapeaux.

Lorsque le public a commencé à s'intéresser activement à la controverse, à cause de l'injustice commise, la commission a annoncé que ces règlements avaient reçu l'approbation de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. J'ignore les détails des communications et des conversations échangées entre ces deux commissions, mais j'ai lieu de croire que la commission des prix n'était pas tout à fait au courant de la situation, quoiqu'elle eût dû l'être. Je doute fort qu'elle eût approuvé ces règlements si elle s'était rendu compte qu'ils privaient les vendeurs de leur commerce sans aucun avantage compensateur pour en faire don aux laiteries.

Voici un ou deux exemples des effets que ces règlements ont eu sur les vendeurs. Le propriétaire d'une petite exploitation de produits laitiers à environ deux milles de Saint-Jean s'est fait vendeur auprès de cinq clients, dont un ou deux des plus importants hôtels de la ville et deux ou trois des plus grands restaurants, tous situés sur un même square. Au moment de la mise en vigueur de ces règlements pensant qu'il s'agissait d'économiser l'essence et les pneus il s'est adressé à la commission demandant l'autorisation de faire ses livraisons en voiture à traction animale. On lui répondit que cela était impossible. Cependant rien ne l'empêchait de charger ses voitures automobiles de lait et de se rendre à plusieurs milles de l'autre côté de la ville

vendre son lait en gros à des laiteries qui se chargeraient de le pasteuriser et de le revendre moyennant une somme et un bénéfice additionnels.

Dans un autre cas le vendeur n'a pas eu beaucoup de succès. Il a été obligé de vendre son camion et sa clientèle. Il a obtenu un emploi salarié d'une laiterie. Cette dernière fournit alors aux trois vendeurs qui achetaient du lait d'elle environ trente pintes de lait chacun. C'est là la quantité de lait que ce particulier avait l'habitude de vendre aux maisons privées. Mais elle leur enleva la vente d'environ 200 pintes de lait chacun que ces derniers effectuaient dans les magasins et les restaurants et elle leur dit "Si vous persistez à vendre aux magasins et aux restaurants nous ne vous livrerons plus de lait du tout."

Je comprends très bien que l'établissement de zones pour la distribution du lait pourrait faire disparaître la répétition des services dans les grands centres, mais je ne saurais dire si l'établissement de zones serait chose pratique à Saint-Jean ou permettrait d'y effectuer des économies qui en vaudraient la peine. Cependant, ces règlements n'ont pas établi le système des zones. Si c'est là l'intention et que ce sont les premières mesures en ce sens, je dis que cette initiative est inopportune et nullement justifiée. Si on veut établir un système de zones, les mesures prises à cette fin devraient reposer sur le fair play et la justice et non viser à la confiscation sans dédommagement. En appelant l'attention de la Chambre sur cette question, je ne veux pas que l'on interprète mal mes paroles. Je ne lance pas une attaque contre la politique du Gouvernement concernant la stabilisation des salaires et le contrôle des prix. Je crois qu'il importe de faire tous les efforts raisonnables pour prévenir l'inflation. J'admets, comme l'a dit le premier ministre (M. Mackenzie King) hier, que tous les membres de la Chambre ont le devoir d'aider à bien faire comprendre les restrictions nécessaires et utiles à notre effort de guerre, et particulièrement les restrictions que certaines gens trouvent vexatoires ou contrariantes. Je dis, cependant, que ni la crainte de l'inflation ni le désir d'accroître notre effort de guerre ne devrait pousser le Gouvernement à approuver des injustices comme celles qui consistent à enlever à certaines gens leur commerce sans les dédommager pour ensuite les remettre en pur don à d'autres compagnies ou à des sociétés. Ces règlements qui ont été approuvés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre sont éminemment injustes. Ils sont parfaitement inutiles. Aussi demanderais-je au Gouvernement de donner instruction à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre de remettre la question à l'étude en

vue de retirer l'approbation qu'elle a donnée, ou bien d'insister que l'on indemnise pleinement les vendeurs de la perte qu'ils ont subie en se faisant enlever leur commerce.

Ce n'est pas la première fois, que je me plains à la Chambre de ce qu'on ait dépouillé des citoyens de leurs droits sans les indemniser. En plus d'une occasion, j'ai protesté contre le règlement adopté à la recommandation de celui qui était alors ministre des Pêcheries, et qui dépouillait les propriétaires des terrains donnant sur les eaux sans marée de la rivière Saint-Jean, de leurs droits de propriété dans les pêcheries. Je n'ai pas l'intention de traiter cette question à l'heure actuelle mais c'est une injustice qu'il faudra finir par redresser.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais dire ce que peut-être j'aurais dû dire au début. Je tiens à féliciter le proposeur de l'adresse (M. Harris) et celui qui l'a appuyé (H. Hallé) des excellents discours qu'ils ont prononcés. Il convenait bien que des membres de nos forces armées, l'un Anglo-canadien de la province d'Ontario et l'autre Canadien-français de la province de Québec, l'un qui avait été outre-mer et comptait y retourner, et l'autre qui comptait prochainement conduire son unité outre-mer, aient proposé et secondé l'adoption de l'adresse. Leurs discours ont été ceux de féaux sujets britanniques et de loyaux canadiens qui se rendent compte de la nature sérieuse de la situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui. Aussi, suis-je très heureux de les féliciter tous deux de ce qu'ils ont dit vendredi après-midi.

(Sur la motion de M. Gershaw, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'hon. M. Mackenzie, la séance est levée à 10 heures 58 minutes du soir.

Mercredi 3 février 1943

La séance est ouverte à trois heures.

ASSURANCE-MALADIE

PROJET DE CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL CONCERNANT L'ASSURANCE-MALADIE — QUESTIONS AU SUJET D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire poser une question au premier ministre. Il est dit dans le discours du trône que, parmi les questions qui seront soumises au comité spécial sur l'assurance sociale, il y aura celle de l'établissement d'un régime national d'assurance-maladie. Le premier ministre aura peut-être la bonté de dire à la Chambre si le Gouvernement a l'intention de déposer un projet de loi à ce sujet avant que la question ait été soumise au comité spécial.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'intention du Gouvernement est d'abord de faire nommer le comité spécial. Ce comité, quand il se réunira, aura à étudier, entre autres questions, celle d'un plan national d'assurance-maladie.

M. GRAYDON: On ne présentera pas de projet de loi auparavant?

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Non.

Permettez-moi d'ajouter, pour qu'on n'interprète pas à faux ma réponse, que je ne veux pas voir répandre l'impression qu'on ne pourra présenter, au cours de la session actuelle, aucune mesure ayant trait à un aspect quelconque de l'assurance sociale, y compris l'assurance-maladie. Cela dépendra, entre autres choses, des vœux que formulera le comité et des événements des prochains mois.

L'hon. M. HANSON: N'est-il pas vrai qu'on a préparé et soumis au corps médical un bill, ou du moins un avant-projet de bill? Je sais qu'il en est ainsi, que le corps médical a pris connaissance du bill et a fait certaines déclarations au sujet de l'assurance-maladie.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Je puis répondre à cette question. Depuis un an et demi, les fonctionnaires du ministère des Pensions et de la Santé nationale, de concert avec d'autres spécialistes de divers ministères, ont étudié certaines propositions concernant l'assurance-maladie. Le Gouvernement n'a été saisi d'aucun projet de loi, mais de temps à autre, mes fonctionnaires et moi-même avons examiné certaines propositions avec des représentants des corps médical et dentaire, des pharmaciens, des infirmières, et quelque vingt-deux organismes divers du pays. Ces propositions seront probablement étudiées par le comité spécial. Mais le Gouvernement n'a été saisi d'aucun projet de loi. Et la chose remonte loin avant le congrès de Winnipeg.

M. GRAYDON: Je ferai remarquer au ministre qu'il est agréable de constater une exception.

L'hon. M. HANSON: Le Parlement est le seul à ne pas être saisi de cette mesure.

MARINE CANADIENNE

ARTICLE PUBLIÉ DANS LE MAGAZINE *Boating* PAR LE COMMANDANT RETRAITÉ A. D. MACLEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): A-t-on appelé l'attention du Gouvernement sur les graves accusations formulées dans un article du *Boating Magazine*, dû à la plume du commandant A. D. MacLean (à sa retraite)

et dont on trouve des extraits dans le numéro d'aujourd'hui du *Globe and Mail*, en même temps qu'un article de fond invitant la Chambre à étudier ces accusations? A tout événement, le ministre consent-il à saisir la première occasion de faire une mise au point?

Le très hon. MACKENZIE KING: Quelles accusations?

M. COLDWELL: Elles sont reproduites dans le numéro d'aujourd'hui du *Globe and Mail*. J'ai cru inutile de les consigner au compte rendu.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député admettra qu'on ne peut guère attendre du gouvernement ou de ses membres qu'ils prennent connaissance de tous les journaux et magazines publiés aujourd'hui. Si l'honorable député veut bien nous laisser sa question comme avis de motion, nous pourrons lui répondre ultérieurement.

M. COLDWELL: C'est très bien.

ESSENCE

QUESTION AU SUJET DU RATIONNEMENT POUR L'ANNÉE PROCHAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Vu le grand intérêt que le public porte à la question, le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) est-il en mesure de nous dire jusqu'à quel point l'essence sera rationnée au cours de l'année qui commence? Si une déclaration en ce sens lui est impossible aujourd'hui, peut-être peut-il nous indiquer la date probable à laquelle il fera un exposé complet de la situation.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Je ne suis pas en mesure de faire de déclaration aujourd'hui. Le rationnement est, cela va de soi, en relation étroite avec l'approvisionnement et, à l'heure actuelle, la situation à ce point de vue est plutôt désespérée sur le littoral de l'Atlantique. Aussitôt qu'elle aura été clarifiée, je ferai une déclaration à la Chambre. Ce sera le plus tôt possible.

EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX ALBERTAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Etant donné la pénurie d'essence, soi-disant sérieuse, le ministre des Munitions et approvisionnements voudrait-il nous exposer les progrès réalisés dans l'exploitation des sables bitumineux du nord de l'Alberta?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Il me sera agréable de faire une déclaration à ce sujet en temps opportun, mais le moment ne me semble pas favorable. Un exposé de la situation exigera quelques minutes.

PENSIONS DE VIEILLESSE

QUESTION RELATIVE À L'INDEMNITÉ DE VIE CHÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Les journaux reproduisent de nombreuses lettres demandant à quelle date l'indemnité de vie chère sera versée aux vieillards pensionnés. Le ministre peut-il fournir certains renseignements à la Chambre sur cette question?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): La question des pensions de vieillesse ne relève pas de mon ministère. On pourrait peut-être s'adresser au ministre des Finances.

M. MacNICOL: Le ministre des Finances veut-il nous renseigner?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): On n'a pas décidé de payer une indemnité de vie chère aux vieillards pensionnés.

RATIONNEMENT

DEMANDE D'ENVOYER LES CARNETS DE RATIONNEMENT PAR LA POSTE AU LIEU DE LES REMETTRE AU TITULAIRE EN PERSONNE

M. T. L. CHURCH (Broadview): Relativement aux nouveaux carnets de rationnement, je veux poser une question au ministre des Finances, je le fais aujourd'hui parce que le temps fait défaut pour l'inscrire au *Feuilleton*. Un nouveau règlement fait une obligation aux particuliers de se présenter en personne pour recevoir son nouveau carnet de rationnement. On m'a soumis des plaintes de ce que le chef de la maison peut être à son travail et la femme engagée dans un emploi de guerre. Les enfants ne sont pas autorisés à obtenir les carnets. Le gouvernement fera-t-il une déclaration à ce sujet et étudiera-t-il la possibilité de revenir à la pratique ordinaire d'envoyer les livrets par la poste? Voici un organisme qui nous coûte 4 millions de dollars par année et la vieille pratique d'utiliser la poste serait préférable. Le gouvernement étudiera-t-il le retour à la pratique antérieure.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je soumettrai la question de l'honorable député à l'attention de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, chargée de la direction du rationnement.

CONDITIONS OUVRIÈRES

LE CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL EN TEMPS DE GUERRE—NOMINATION DE M. LE JUGE MCTAGUE COMME PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La Chambre n'est pas sans savoir que le cabinet a cherché un titulaire compétent pour occuper le poste de président du conseil national du travail en temps de guerre, laissé vacant par la démission du ministre du Travail (M. Mitchell). Je suis heureux de pouvoir dire que le Gouvernement s'est assuré les services de M. le juge McTague, de Toronto, pour présider cette commission. Point n'est besoin de rappeler à la Chambre la longue et exceptionnelle expérience de M. le juge McTague dans les questions qui se posent entre le capital et le travail. Il a fait partie de plusieurs commissions arbitrales, et je ne vois personne qui soit plus apte que lui à occuper ce poste très important.

Maintenant que M. le juge McTague a accepté cette position, il y aura lieu de réorganiser le conseil sous certains aspects fondamentaux. Je donnerai plus tard d'autres renseignements à ce sujet.

Ainsi que les honorables députés le savent probablement, M. le juge McTague agit depuis un an ou deux en qualité de président de la commission de dépréciation en matière de contrats de guerre. Certaines questions relatives à cette commission rendent inopportune la démission immédiate de M. le juge McTague comme président de cet organisme.

VISITE À OTTAWA DE CERTAINS DÉLÉGUÉS DES OUVRIERS D'AVIONNERIES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Les représentants des avionneries de Montréal ont reçu avant hier l'assurance qu'ils auraient l'avantage d'exposer au conseil national du travail en temps de guerre les griefs ou les questions dont ils désirent saisir le conseil, sous la directive du nouveau président qui devait être désigné. Un nouveau président ayant été donné à la commission, j'ai l'espoir que cette occasion leur sera fournie bientôt.

CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN ORATEUR SUPPLÉANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Me sera-t-il permis de demander quand l'occasion nous sera donnée de compléter l'organisation de la Chambre en nommant un orateur suppléant?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami se rappellera qu'en vertu du règlement de la Chambre, on ne nomme l'orateur suppléant que lorsque l'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée. Dès qu'on se sera conformé au Règlement de la Chambre à cet égard, on nommera l'orateur suppléant.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Me permettra-t-on de signaler que la troisième lecture du bill concernant le juge en chef du Canada figure en effet au Feuilleton, sous la rubrique des mesures du Gouvernement, mais que, aujourd'hui, cette rubrique est à la fin du *Feuilleton*. Si la Chambre l'agrée, le Gouvernement aimerait faire la troisième lecture de ce bill avant d'aborder l'ordre spécial. Je mentionnerai en passant que d'après le règlement nous aurions pu donner hier troisième lecture du projet, si nous l'avions voulu, étant donné l'absence de modification proposée en comité, mais le Gouvernement n'a pas tenu à agir trop précipitamment.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Pour ce qui est de notre parti, nous sommes bien disposés à consentir à la troisième lecture, à condition qu'il soit bien compris qu'en expédiant de la sorte l'adoption de ce bill, nous n'entendons pas plus lui décerner notre approbation que nous ne l'avons fait hier.

La Chambre ayant abordé l'étude des mesures du Gouvernement:

LE JUGE EN CHEF DU CANADA

EXTENSION DU TERME D'OFFICE POUR QUATRE ANS À COMPTER DU 7 JANVIER 1940

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice) propose la troisième lecture du bill n° 2, tendant à modifier la Loi concernant le juge en chef du Canada.

M. l'ORATEUR: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

M. GRAYDON: Sur division.

M. COLDWELL: Sur division.

La motion est adoptée sur division et le bill, lu pour la troisième fois, est adopté.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 2 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur

la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. F. W. GERSHAW (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, en osant soumettre quelques remarques au cours du débat actuel, je dois d'abord offrir mes très sincères félicitations au proposeur de l'adresse (M. Harris) et à celui qui l'a appuyé (M. Hallé), car tous deux ont fait preuve d'éloquence dans l'exposé de leur sujet. Je le fais surtout parce qu'ils représentent dans cette Chambre les forces armées, et, à mon avis, il y a lieu de rendre hommage à ce grand corps d'hommes libres qui risquent leur vie pour conserver l'héritage précieux que nous avons reçu et que menace en ce moment un impitoyable agresseur. A travers les siècles, des hommes intrépides ont été appelés à combattre au moment du danger. L'histoire enregistre leurs nombreux exploits; mais quand l'histoire de la guerre sera écrite, l'adresse et le courage des aviateurs, des marins et des soldats de la démocratie ajouteront une page brillante à nos annales, une page illustre aux annales des conflits humains.

Nous qui n'avons pas à faire directement face à l'ennemi, devons souffrir quelques ennuis et quelques inconvénients; mais ces inconvénients ne sont rien en comparaison de ce qu'endurent nos forces armées. Comme on l'a fait remarquer, nous avons à souffrir un peu du rationnement. Nous ne pouvons vendre tout ce que nous aimerions à placer sur le marché; nous ne pouvons nous procurer toutes les choses que nous désirons acheter. Nous pouvons être plus ou moins rationnés sur les denrées alimentaires, mais le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) est à instituer un organisme de l'alimentation qui enseignera au peuple canadien l'art de vivre; ce plan fera beaucoup pour la préservation de la santé du peuple canadien. Un dur labeur attend un grand nombre de ceux qui resteront au Canada. Je songe surtout aux vieilles personnes qui s'efforcent de poursuivre leurs travaux sur nos fermes pendant que les jeunes gens sont allés travailler ailleurs aux industries de guerre. En outre, nous sommes quelquefois embarrassés en face des nombreuses formules que les hommes d'affaires, les agriculteurs et d'autres doivent remplir. Nous ne pouvons pas toujours comprendre la nécessité de fournir les renseignements exigés vu que cela demande souvent beaucoup de temps et de travail. Nous pouvons éprouver quelques ennuis à cause des permis qu'il faut nous procurer et des difficultés provenant des priorités. Mais, je tiens à dire que les Canadiens sont prêts à se soumettre à ces exigences et que les fonctionnaires chargés de l'application des règlements consentent à les adapter aux besoins de la population afin de causer à celle-ci le moins possible d'inconvénients.

Depuis sept cents ans, existait en Tchécoslovaquie un petit village nommé Lidice. Hommes et femmes y menaient une existence heureuse. Les enfants riaient et jouaient dans les rues. Vint alors le conquérant allemand. Les hommes furent forçés de se soumettre à ce qu'on leur disait de faire. Les femmes avaient à peine de quoi manger. L'occupant entrava l'exercice du culte et l'enseignement dans les écoles. Il arriva alors que, sur une route qui ne conduisait même pas au village, deux soldats allemands furent mortellement blessés. La Gestapo s'en mêla en prétendant qu'elle avait découvert un radio et que les gens du village voulaient s'affranchir du joug. Une terrible vengeance s'appesantit sur la population villageoise. Les maisons furent rasées au sol. Les hommes furent fusillés et leurs cadavres odieusement jetés dans une fosse commune. Les femmes et les enfants furent enlevés et nous ignorons ce qu'il est advenu d'eux. Voilà un exemple du sort infligé aux populations conquises par notre impitoyable ennemi.

Un autre inconvénient que nous devons tolérer est celui du lourd impôt sur le revenu, mais j'ai la conviction que ceux qui peuvent payer cet impôt ne rechignent pas. Le célibataire qui gagne $3,000 doit payer un impôt de $668; celui qui gagne $5,000 doit payer $2,128 et celui qui touche $10,000 doit en verser $5,122 et ainsi de suite jusqu'à ce que nous ayons atteint les plus hauts salaires alors que 92 p. 100 du revenu est prélevé en impôt.

La question qui se pose avant tout à la population canadienne, celle qui actuellement prime tout et sur laquelle il importe de faire converger toute notre attention, est celle de gagner la guerre. Avec le concours de la population civile et grâce à la stratégie de nos commandants et à la vaillance de nos troupes, nous remporterons la victoire. Le droit triomphera des hordes pour qui la force prime tout. La guerre finira un jour. Malheureusement quelques combattants ne reviendront jamais et d'autres nous reviendront mutilés et dans un état révoltant. Nous avons confiance qu'à leur retour au Canada un grand nombre vivront dans des conditions comme l'univers n'en a jamais encore connues de meilleures. J'estime que la population canadienne et les membres de la Chambre des communes, comme la population de la Nouvelle-Zélande, verront à ce que personne n'ait perdu à aller combattre, à ce que personne n'ait gagné à demeurer chez lui.

La population manifeste, je crois, le désir arrêté et la ferme résolution de prévenir tout retour du chômage en masse, comme cela s'est vu après 1930. Elle souhaite ardemment chances égales pour les adultes et les enfants de

toutes les classes, et la conquête de ces grands bienfaits de l'humanité que sont les quatre libertés inscrites dans la Charte de l'Atlantique. Ces ambitions sont du domaine du possible. Les avenues qui y conduiront seront ardues et difficiles, mais cessons de tenir les yeux sur le terre-à-terre pour les élever vers les sommets, car la réalisation de cet idéal n'excède certainement pas la puissance humaine.

On s'est demandé comment y réussir, comment atteindre un si noble but. J'affirme que, grâce à son énergie, à sa compétence et à son initiative, le peuple canadien, guidé par nos gouvernants actuels, peut faire cela. Si je parle ainsi, c'est parce qu'on révèle aujourd'hui aux yeux de l'univers un exploit analogue et plus grand encore accompli par le peuple canadien, exploit que le premier ministre Churchill et le président Roosevelt ont loué sans réserve. Je veux parler de ce que le Canada fait pour la guerre.

Rappelons par exemple ce que nous avons fait pour la marine. Notre marine de guerre, qui comptait quinze navires et 1,774 hommes, compte maintenant 500 navires et plus de 40,000 hommes, tant officiers que subalternes. Ces navires ont surveillé nos côtes dentelées; ils ont défendu nos rives; ils ont convoyé des milliers de cargos transportant du matériel de guerre dont la métropole avait un besoin vital; ils ont combattu sur toutes les mers à côté des navires de la marine britannique. Cet exploit est sans précédent dans l'histoire.

Nous avons tous été enthousiasmés par les envolées héroïques de nos excellents aviateurs canadiens au-dessus de l'Allemagne. Les exploits accomplis par l'armée et l'aviation indiquent un égal progrès. L'expansion de ces deux armes, comme celle de la marine, peut être attribuée aux trois ministres de la Défense de notre gouvernement.

Les règlements concernant les plafonds de prix ont été parfois critiqués, en cette enceinte et au dehors. Il est cependant de plus en plus manifeste que ces règlements sont appliqués avec succès et qu'ils ont grandement bénéficié au peuple canadien. Ils ont servi de modèle à d'autres pays et leurs auteurs ont le droit d'être fiers de leur œuvre. Le succès des mesures relatives à la réglementation des prix et les résultats merveilleux des campagnes faites pour les emprunts de la victoire indiquent bien que le peuple canadien a confiance dans le talent, la sincérité et la fermeté du ministre des Finances (M. Ilsley). Les connaissances techniques et les talents de chef du ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) ont rendu de grands services au Canada. Elles ont permis à notre pays d'édifier un organisme qui emploie aujourd'hui un million d'hommes et qui envoie les meilleures munitions possible à tous les théâtres de guerre du monde. Il a beaucoup contribué à transformer comme par magie notre économie de temps de paix en un arsenal de la démocratie. Je veux maintenant rendre hommage aux quelque mille fonctionnaires bénévoles qui rendent tant de services au pays, et cela malgré les désavantages pécuniaires qui en résultent pour eux. Ils n'en retirent que très peu d'honneur, mais il me semble qu'ils font du très bon travail. Leurs actes ne paraissent pas inspirés par l'égoïsme.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) s'est avéré maître dans l'art de gouverner. Il s'est adjoint des ministres capables d'assumer leurs lourdes responsabilités. Depuis 25 ans, il est un chef éminent au Canada. Il a occupé son poste pendant des périodes d'accalmie et il a été assailli par la tempête. Il s'est maintenu en dépit du virement rapide de l'opinion publique. Il a fortement contribué à l'unité nationale et à la bonne entente internationale et je ne doute pas que l'histoire appréciera ses actes à leur juste valeur.

Je signalerai certains points qui intéressent spécialement ma région. L'industrie agricole est très importante pour nous. Si le sort du cultivateur est meilleur qu'il ne l'a été depuis longtemps, il existe encore une classe agricole bien à plaindre. On a cité, dans cette enceinte, des chiffres établissant que 33.9 p. 100 de notre population, la partie qui s'adonne à l'agriculture, ne recevait que 10 à 15 p. 100 du revenu national. Ses recettes sont plus élevées à l'heure actuelle, mais elles sont encore loin d'être satisfaisantes.

Les années de crise ont vu s'accumuler les dettes. Dans l'Ouest, les cultivateurs doivent une somme estimative de 800 millions de dollars. Dans la seule province de l'Alberta, les banques ont avancé 35 millions aux cultivateurs, les marchands d'instruments aratoires, 50 millions, les sociétés de prêts hypothécaires et les particuliers, 100 millions de dollars. La loi de l'arrangement entre cultivateurs et créanciers a eu pour effet de réduire cette dette d'environ $21,745,000, mais aujourd'hui encore certaines obligations ne peuvent être acquittées, et cela parce qu'on demande aux cultivateurs de produire à perte. Depuis quelques années le cultivateur a vendu son blé 45, 50 et peut-être 70c le boisseau; or, d'après le professeur Hope de l'Université de la Saskatchewan, le cultivateur qui veut faire ses frais et vivre convenablement devrait vendre son blé de qualité moyenne au moins 90c. le boisseau. On me demandera peut-être comment cette industrie a pu survivre dans ces conditions. Je répondrai que c'est parce que les cultivateurs possédaient au début un capital considérable qui a graduellement diminué et est aujourd'hui inexistant. Quelques cultivateurs ont pu continuer leur exploita-

tion en s'endettant et en hypothéquant leurs biens. D'autres ont pu se maintenir parce que leurs femmes et leurs enfants ont accompli une bonne partie des travaux de la ferme.

Notre régime économique présente une sérieuse défectuosité. Le foyer est la pierre angulaire de notre civilisation. L'objet de toute loi devrait être d'améliorer les conditions du foyer. Pourtant, nos foyers ruraux ne sont pas ce qu'ils devraient être. Il leur manque des commodités essentielles aux travaux de la ferme. Les hommes et les femmes qui travaillent sur les fermes comprennent les avantages des connaissances générales et techniques pour leurs enfants; ces derniers rêvent d'acquérir cette instruction, mais leurs ambitions ne se réalisent que rarement, car leurs espérances font souvent place au désespoir.

Je soutiens que les produits agricoles ne devraient pas se vendre à un prix inférieur au coût de production, et j'estime en outre que ces produits devraient être considérés comme du matériel de guerre, et que les cultivateurs devraient bénéficier d'une aide judicieuse et pratique comme celle qui est accordée à ceux qui produisent du matériel de guerre.

M. HOMUTH: Le Gouvernement peut y remédier.

M. GERSHAW: Je fais remarquer que le Parlement canadien peut remédier à la situation. Je désire que les membres de cette Chambre se fassent les défenseurs d'une petite partie de notre population qui souffre à l'heure actuelle d'un état que j'ai déjà qualifié de mauvais ajustement.

La culture est un travail spécialisé; cependant, la rétribution de ce travail est beaucoup moindre que celle de la main-d'œuvre ordinaire dans nos usines. C'est un emploi dangereux; cependant, ceux qui s'y livrent ne jouissent pas de la protection des lois provinciales des accidents de travail et ces cultivateurs se trouvent dans l'impossibilité de se protéger en se procurant de l'assurance contre les accidents. C'est un métier solitaire, isolé; mais les cultivateurs ne jouissent pas du confort des maisons et des inventions modernes qui donnent tant de piquant et de saveur à la vie. La seule mesure de sécurité que la plupart de ceux qui s'adonnent à ce métier particulier peuvent espérer obtenir, est la possibilité de devenir titulaires d'une pension de vieillesse. Mais beaucoup d'entre eux sont usés avant d'atteindre soixante-dix ans.

Je demande qu'on ajoute à nos lois une meilleure loi des pensions de vieillesse. Cette pension devrait être versée à un âge moins avancé et devrait assurer plus de douceurs aux titulaires. A tout événement, accordons à tous les pensionnés les faibles montants

nommés à titre d'indemnités de vie chère. Il est réellement difficile de se trouver un logement dans la plupart de nos villes. Le prix des articles que doivent se procurer ces gens est monté. S'il faut en croire un document déposé l'an dernier, le Dominion a versé, en 1942, $20,611,706 en pensions de vieillesse. En portant la pension à $25 par mois, le montant global sera augmenté de $7,402,000. En versant les pensions à l'âge de soixante-cinq ans, le coût additionnel sera de $19,603,000.

Il y a une autre question qui cause bien du mal aux titulaires de pensions de vieillesse. On alloue un montant global de $365 par année. Le maximum de la pension est de $240 et si la personne qui touche la pension gagne plus de $125 par année sa pension est réduite en conséquence. En ces temps difficiles que nous traversons, cet état de choses constitue un grand inconvénient pour beaucoup de ces pionniers méritants.

La population canadienne se rend compte que nous sommes en guerre et elle est désireuse de faire sa part. Qu'on visite les campagnes et l'on rencontrera des hommes qui consentent à donner de leur temps pour recueillir de la ferraille qui peut servir et des femmes qui passent de longues heures à coudre et à travailler pour la Croix-rouge. Même les enfants sacrifient leurs sous pour la guerre. Ils ne peuvent acheter des obligations de guerre, mais ils tiennent à faire leur part. J'ai deux choses à proposer qui, à mon sens, sont importantes. La première c'est que les représentants locaux de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre devraient jouir de plus d'autorité et pouvoir prendre de plus nombreuses décisions, car souvent on parvient difficilement, et après beaucoup de temps, à trouver le fonctionnaire en mesure de régler les difficultés qui, constamment, surgissent. S'il est vrai que la direction doive exercer son contrôle, c'est un régime désavantageux pour bon nombre de gens, étant donné les difficultés qu'il faut surmonter et le temps qu'il faut perdre avant de pouvoir atteindre les fonctionnaires appropriés et obtenir une décision.

Mon autre proposition vise à accorder aux bureaux locaux de recrutement un certain rôle en ce qui concerne l'octroi de sursis au service militaire. La situation varie beaucoup d'un endroit à un autre. Dans une région d'irrigation, par exemple, le cultivateur doit disposer de beaucoup d'ouvriers, l'hiver et l'été, s'il veut procéder aux travaux d'irrigation l'été et nourrir ses bestiaux l'hiver. Lorsque les jeunes sont versés dans l'armée et que les moins jeunes passent aux usines de munitions, le propriétaire d'une ferme de ce genre se trouve dans une situation désespérée. On croit que l'élevage a diminué de 40 p. 100

dans quelques-unes des régions en cause, par suite du manque de main-d'œuvre. Les profits réalisés par le cultivateur ne lui permettent pas de payer des salaires susceptibles d'attirer les ouvriers dont il a besoin; même s'il le pouvait, la main-d'œuvre manque.

Il est une autre question que je désire signaler à la Chambre. Un jeune homme,—il s'agit d'un cas que je connais,—désireux de faire sa part dans le conflit, s'enrôle. Après son départ, son père est atteint d'une maladie chronique. Personne ne peut poursuivre les opérations agricoles. Après de nombreuses démarches et un échange considérable de lettres, le jeune homme n'a pas encore reçu un sursis prolongé. Dans l'entre-temps, les économies de ce couple âgé fondent rapidement. Les cas de ce genre semblent rendre opportun de laisser à des personnes au fait de la situation locale leur mot à dire dans l'octroi des sursis.

Nous nous estimons chanceux, nous de l'Ouest, de compter dans le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et celui du Commerce (M. Mackinnon), deux hommes ayant le sens des conditions de notre région. Nous leur savons gré d'avoir obtenu pour le cultivateur de l'Ouest tout ce qu'il leur était humainement possible d'obtenir. Des millions de dollars ont été puisés au Trésor public pour payer du blé pour lequel les marchés étaient inexistants et l'on a accordé des primes de tous genres pour une somme de 65 millions et plus. Les cultivateurs de cette région ont beaucoup apprécié ces mesures, même s'ils estiment que les primes sont lentes à être versées, même si on semble parfois chercher à les déconseiller et si parfois les règlements en privent ceux qui les méritent.

Il est un aspect de la question que je désire signaler à l'attention du ministre. On n'a accordé cette année aucune assistance à l'agriculture des Prairies. Cependant, on compte dans l'Alberta méridionale vingt-deux townships où la récolte moyenne est inférieure à huit boisseaux l'acre. Les habitants de ces townships se trouvent dans une situation désespérée et j'espère qu'il sera possible de s'entendre pour effectuer des paiements à ces gens méritants, en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies. Je ne demande pas la parité des prix. Je demande au ministère et je prie la Chambre d'établir le coût de revient des divers produits agricoles et de verser ce montant en toute justice. La santé de la nation exige ces produits agricoles. Si toute la population avait les aliments dont elle a vraiment besoin, nous n'aurions pas trop de toute notre production agricole. Dans un pays où la classe agricole est prospère toutes les autres classes de la société bénéficient de cette prospérité. Une occasion se présente ici de fournir à la population canadienne des motifs de contentement et d'attachement au pays.

Il nous faut songer à demain. Les générations des siècles à venir étudieront l'histoire de nos efforts et de nos réalisations. La postérité nous jugera d'après ce que nous aurons entrepris et réalisé. L'heure présente est celle de l'épreuve mais aussi celle des grandes possibilités. Les occasions qui se présentent à nous ont été offertes à bien peu de générations, occasions de sauvegarder le précieux héritage acquis de haute lutte et qui est maintenant menacé de destruction, occasions de construire sur les fondations qui ont été posées un édifice plus grand et plus beau.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter avec l'honorable préopinant (M. Gershaw) les motionnaires de l'Adresse, l'honorable député de Grey-Bruce (M. Harris) et l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Hallé), et rendre du même coup hommage à toutes les forces combattantes du Canada. Je n'ai pas encore pris l'habitude de pareilles félicitations, mais cette fois je suis très heureux de les offrir, attendu que je me rends compte comme les autres honorables députés et toute la population canadienne que nos forces combattantes consentent tous les sacrifices dans cette lutte pour la préservation des choses que notre pays tient à conserver. Je ne dis pas que je suis satisfait de tout ce que nous avons, mais c'est mieux que ce que d'autres pays possèdent. Nous avons donc le devoir de tout entreprendre pour accélérer le plus possible la victoire de nos armes.

On l'a maintes fois répété, nous avons à endurer plusieurs légères privations, au nombre desquelles on a placé le rationnement. Le ministre des Finances (M. Ilsley) et le président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ont sans doute fait preuve d'inactivité quand a été rédigé le discours du trône, car sa longueur ne révèle certes pas le rationnement des mots et il est évident qu'on aurait pu y inclure nombre de points dont il n'y est fait aucune mention.

Le discours du trône se contente d'effleurer seulement le sujet de l'agriculture. Nous devrions tous nous rendre compte que sans nourriture il serait impossible de remporter la victoire ou d'assurer une paix heureuse. La nourriture est ce qu'il y a de plus vital. Je comprends naturellement que bien d'autres choses sont nécessaires également, mais la nourriture prime à peu près tout, car s'il devient impossible de nourrir les soldats et les ouvriers industriels, les populations d'outre-Atlantique que nous fournissons depuis quelques années, ils n'auront pas l'état de santé voulu pour se battre ou pour produire du ma-

tériel de guerre. C'est pourquoi on aurait dû dans le discours du trône, accorder plus d'attention au sujet de l'agriculture. Je ne suis pas très surpris de ce qu'on mentionne peu le sujet, parce qu'on a négligé l'agriculture depuis avant mon arrivée au Canada, qui remonte maintenant à presque trente ans. Dans tout le pays, à l'époque des élections, on frappe les cultivateurs sur l'épaule et on leur fait toutes sortes de compliments, et aux congrès ou autres réunions analogues des membres de cette Chambre et d'autres personnages leur présentent des bouquets; mais quand il s'agit de leur payer leurs produits plusieurs de ces bons messieurs sont absents. Je déplore cet état de chose et j'espère qu'on y apportera bientôt remède.

Un court alinéa du discours du trône est ainsi conçu:

On a convenu d'établir un comité conjoint représentant les ministères de l'Agriculture du Canada et des Etats-Unis, chargé de coordonner les efforts des deux nations en ce qui concerne la production de vivres pour les Nations Unies.

Il existe, chacun le sait, entre le Canada et les Etats-Unis un lien géographique, que ni la Chambre des représentants ni la Chambre des communes ne saurait briser; et il n'y a aucune raison pour que du côté canadien de la frontière nous ne jouissions pas du fruit de nos labeurs dans la même mesure que nos voisins du Sud.

Vendredi dernier, le 29 janvier, le ministre du Commerce (M. MacKinnon) a fait connaître la politique agricole conjointe de son ministère et du ministère de l'Agriculture. Un retour d'un an en arrière nous rappelle la délégation des trois provinces de l'Ouest. Cette délégation ne comptait pas que des cultivateurs mais des représentants de toutes les formes de la vie commerciale et industrielle de l'Ouest. Les délégués demandaient un examen très raisonnable de leurs problèmes; on leur a promis d'étudier et on a étudié, je crois, leur situation, mais après les récoltes nous avons dû nous passer d'avantages financiers. Les délégués demandèrent un versement initial de 1 dollar le boisseau de blé, et plus tard, ils exigèrent la parité qui, disait-on alors, s'élevait à $1.41. Lorsque le Gouvernement fit connaître la politique du blé qu'il avait arrêtée pour l'année, on apprit que le prix fixé serait de 90c., soit 20c. de plus que l'année ou les années précédentes, et bien au-dessous de ce qu'il aurait dû être. Les primes sur les jachères d'été versées en 1942, c'est-à-dire les primes de l'administration agricole des Prairies et les primes sur le revenu agricole des Prairies ont tellement baissé qu'il reste bien peu de ces 90c., quand on en a déduit la somme prise par les primes. Le ministre de l'Agriculture nous a dit que le Gouvernement puisait au trésor tout ce qu'il pouvait pour payer notre récolte de blé. Si mes honorables collègues se sont tenus au courant des divers objets achetés pour assurer la poursuite de la guerre, ils ont dû constater que, dans chaque cas, on payait à l'entrepreneur le coût de production plus un bénéfice, et que les cultivateurs sont les seuls au Canada à qui on refuse le coût de production. On nous a dit que c'est la commission des prix et du commerce en temps de guerre qui, dans certains cas, a mis obstacle au relèvement des prix. Mais les cultivateurs qui ont dû importer des machines de l'étranger conviendront avec moi que les ordonnances relatives aux prix en temps de guerre n'imposaient pas les mêmes restrictions à ceux qui leur vendent ces articles. En effet, s'ils ont eu à acheter un tracteur le printemps dernier, ils ont constaté que le prix était de $185 supérieur à celui de l'automne précédent; et les prix de diverses autres denrées ont accusé des majorations analogues. Je ne vois donc pas en quoi nous jouissons de l'égalité de traitement si souvent prônée en cette enceinte.

Je sais que le ministre du Commerce et que le ministre de l'Agriculture ont fait ce qu'ils ont pu. L'honorable député de Medicine-Hat (M. Gershaw) les a remerciés des moindres bienfaits, et je tiens à en faire autant. Mais l'honorable préopinant doit comprendre également que ces deux ministres sont une minorité du cabinet et que les puissants intérêts sont représentés par les autres dix-sept membres du conseil et que c'est pour cela qu'on nous refuse nos droits.

Depuis mon arrivée au Canada, je m'efforce de syndiquer les cultivateurs. Or au cours de mes travaux j'ai découvert pourquoi on maintient les agriculteurs dans une situation où on puisse les diriger sans peine: c'est-à-dire les maintenir le plus près possible du dénuement tout en leur permettant de réaliser de quoi payer les intérêts sur les emprunts qu'ils sont contraints de faire pour exploiter leur domaine.

Le ministre du Commerce nous a annoncé qu'il s'attendait l'an prochain à ce que nous diminuions nos emblavures par trois millions d'acres et qu'il nous serait permis de livrer exactement quatorze boisseaux à l'acre. J'ignore si nous serons toujours en mesure de livrer cette quantité car, même si nous avons joui cette année d'un rendement exceptionnel en blé et en céréales secondaires, cette bonne fortune pourrait bien ne pas se répéter pour bien des années. En fait, l'étude des moyennes de rendement sur une période de plusieurs années révèle que le rendement de cette année équivaut à peu près à celui de deux années ordinaires.

Le ministre a ajouté qu'en 1942 nous ne pourrions livrer que du blé de 1942. C'est, je pense, une grave erreur de la part de la Commission du blé et de tous les autres organismes qui ont juridiction en la matière. Il y a aujourd'hui en cette enceinte des hommes qui ont un report de blé numéro un et qui sont cependant obligés de livrer en 1942 du blé numéro six et du blé de provende. C'est-à-dire qu'ils sont obligés de livrer ce blé numéro six et de provende à la Commission du blé afin de ne pas enfreindre la loi et de s'exposer aux sanctions de la commission, tout en étant forcés de nourrir leur bétail à même le blé numéro un qu'ils ont dans leur grenier. Je demande au ministre du Commerce si cette situation est juste, équitable, raisonnable ou conforme aux bons principes en affaires. Le jour même où le ministre a fait sa déclaration, je lui ai demandé s'il ne consentirait pas à proposer immédiatement un amendement à la loi de la Commission du blé, afin de remédier à cet état de choses et à en venir à des mesures pratiques mais le règlement de la Chambre lui a interdit de me répondre. Je demande donc maintenant au ministre et au Gouvernement de modifier tout de suite les règlements de manière à mettre en œuvre une politique raisonnée et à permettre aux cultivateurs de livrer toutes céréales qu'ils peuvent avoir en mains, que celles-ci aient été produites en 1942 ou cette année même. J'imagine que nul d'entre nous, en mangeant du bacon, ne peut dire s'il provient d'un animal nourri avec du blé numéro un ou du blé de provende et, quoique à l'heure actuelle nous expédiions aux vieux pays la majeure partie de notre viande de porc, les consommateurs d'outre-mer n'ont pas le bec fin au point de refuser de manger du porc ou du bacon provenant d'animaux nourris de provende de qualité inférieure.

On nous demande d'augmenter notre production de porc, de bétail, de volaille et d'œufs. Je crois que les agriculteurs du Canada,—je ne parle pas seulement de ceux de l'Ouest,—mais de tous les agriculteurs, de l'Atlantique au Pacifique, font l'impossible pour se rendre à cette demande. Je rapporte de la région de Wainwright un certain nombre de vœux. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de vous les lire car le ministre de l'Agriculture en a reçu copie. Le 16 décembre, les cultivateurs de cette région s'assemblèrent pour se former en association. J'ignore si leur organisation sera efficace et quelle coopération ils recevront du Gouvernement, mais je sais que ces cultivateurs tentent l'impossible pour pousser leur rendement à l'extrême limite durant l'année qui commence.

Une des lacunes au programme ministériel a été l'abolition du paiement des primes pour l'entreposage du grain sur les fermes. Les fermiers ne peuvent pas toujours livrer tout leur contingent, vu que les élévateurs régionaux n'ont pas l'espace disponible, et ils sont autorisés de livrer ce grain à un seul endroit déterminé. Les fermiers ne reçoivent pas pour leur blé un prix assez élevé pour payer cet entreposage et si vous comparez nos prix à ceux des Etats-Unis vous constaterez que nous sommes très peu payés. Je trouve dans le *Western Producer* du 21 janvier 1942 l'article suivant intitulé:

Avance de $1.13 sur le blé des Etats-Unis

Le département de l'Agriculture des Etats-Unis a annoncé que jusqu'au 31 décembre la Commodity Credit Corporation a consenti 514,687 prêts sur 386,297,684 boisseaux de la récolte de blé de 1942 pour un montant de $436,695,969. La moyenne du montant avancé est de $1.13 par boisseau, ce qui comprend une partie des frais de transport de la région de production aux entrepôts et les avances d'emmagasinage sur le blé entreposé sur la ferme. Des prêts ont été consentis sur 171,874,656 boisseaux entreposés sur la ferme et sur 214,423,028 boisseaux emmagasinés dans les entrepôts.

Nous voyons donc que les Etats-Unis versent une avance sur le grain emmagasiné dans les élévateurs ou sur la ferme. A mon avis, les Etats-Unis ne peuvent produire du blé meilleur que le nôtre; de fait, ils ne peuvent en produire un aussi bon et leur coût de production est inférieur au nôtre. C'est pourquoi j'imagine que nous perdons plusieurs centins le boisseau sur tout le blé que nous produisons.

Le 7 janvier dernier, le ministre des Finances (M. Ilsley) adressait la parole à la Fédération des agriculteurs de l'Ontario, à Toronto. J'ignore si le ministre s'est imaginé qu'il allait prendre les agriculteurs par surprise; il leur a dit que si l'agriculture devait réellement souffrir, ce serait à la suite de la déflation et de la chute des prix qui résulterait de l'inflation. Si le ministre peut me démontrer, ainsi qu'aux cultivateurs qui l'ont écouté à Toronto, en tenant compte du relèvement des prix autorisé sur les marchandises qu'il nous faut acheter, que nous souffririons d'une hausse de 50c. sur le blé que nous récoltons, je lui serais bien obligé; il lui faudra cependant fournir une meilleure explication que celle qu'il a donnée à la Chambre dans le passé. La déflation, aussi bien que l'inflation est un de ces épouvantails souvent employés pour effrayer les agriculteurs. Mais quelques-uns de ces derniers commencent à comprendre ce que sont ces épouvantails, et ils ne les redoutent aucunement.

On nous a souvent accusés de nous présenter ici et de demander l'aumône. La classe agricole,—et j'ai adressé la parole devant les agriculteurs dans différentes parties du pays,—sera la dernière à demander ou à accepter l'aumône. Les agriculteurs forment environ le tiers de la population du Canada, et les deux autres tiers dépendent largement, directement

ou indirectement, des agriculteurs, car si nous n'avions pas de cultivateurs au Canada, le pays retournerait aux Indiens, et ceux qui dans le passé ont exploité les cultivateurs émigreraient dans un autre pays. Nous réclamons l'égalité, non l'aumône.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la baisse de production de cette année. La première serait la pénurie de main-d'œuvre agricole. Le 24 mars dernier, le premier ministre (M. Mackenzie King) faisait une déclaration à ce sujet. Tout semblait très bien, mais les mesures prises à plusieurs occasions depuis laissent supposer que le premier ministre et son ordonnance ont failli à la tâche. Un grand nombre de jeunes gens sur les fermes, dont le travail était nécessaire, ont été appelés et les sursis qu'ils ont obtenus ne dépassent pas une certaine date. Dans plusieurs cas ces jeunes gens, voulant s'enrôler dans le service de leur choix, se sont présentés avant la date d'expiration de leur sursis. Je sais que cet état de chose a contraint plusieurs cultivateurs de vendre leurs roulants et leurs cheptels, et de louer leurs domaines. C'est pourquoi il y aura baisse considérable dans l'élevage des animaux et la production animale.

La pénurie de main-d'œuvre durant la dernière saison des récoltes et du battage a fait abandonner des milliers, même des millions de boisseaux de blé en moyettes sur le champ, et il en reste même une partie qui n'est pas encore moissonnée. Ces conditions ne s'expliquent pas exclusivement par la pénurie de main-d'œuvre agricole, mais aussi par la saison tardive et pluvieuse des moissons, et lorsqu'est venu le moment des battages il a fallu dans plusieurs cas se contenter des services de deux, trois ou quatre hommes, là où il en aurait fallu dix. Dans mon district, une seule équipe, à ma connaissance, a pu grouper dix hommes. C'est ce qui explique que sur des milliers d'acres avoisinantes, sur peut-être 40 p. 100 de la superficie de l'Alberta, la récolte est encore en moyettes ou attend la moissonneuse-batteuse. C'est une situation déprimante, et lorsque le grain est finalement moissonné le rendement s'avère bien inférieur aux estimations antérieures. La production sera aussi sensiblement réduite à cause des souris, des lapins et du mauvais temps.

La situation est encore grave par un autre point. Dans bien des cas le grain n'est pas tout battu, et les livraisons n'ont été effectuées que juste pour acquitter les frais de moissonnage et de battage et les autres dépenses nécessaires. Pendant que leurs céréales restent sur les champs les cultivateurs voient saisir leurs instruments aratoires par les compagnies vendeuses. S'ils avaient pu livrer leurs céréales ils devraient pouvoir et pourraient effectivement en solder la facture.

[M. Fair.]

Quelles mesures prend-on pour remédier à cette situation grave? Nous apprenions tout récemment que le conseil privé a trouvé inconstitutionnelle la loi des ajustements de dettes de l'Alberta. Je crois que les autres provinces de l'Ouest et certaines provinces de l'Est se débattent dans les serres du même dilemme que nous, et je me demande quelle tournure prendra la situation en attendant que nous ayons des juges modernes formés aux écoles modernes pour interpréter comme il convient les mesures législatives qui leur sont soumises. Il faut agir. Je disais à la dernière session, et je le répète aujourd'hui, que le président des Etats-Unis a jugé nécessaire de placer des juges progressistes sur le banc avant de songer à faire adopter quelque mesure législative progressiste.

Il est une autre question qu'il nous faudra examiner si l'on veut que l'agriculture prospère. Je veux parler de la situation actuelle en ce qui concerne les dettes agricoles. Contrairement à certaines autres gens, je parle d'une chose que je connais. En effet, j'ai acheté une ferme à l'époque où le blé se vendait de $1.40 à $1.70 le boisseau, et il m'a fallu travailler en dehors de ma ferme à divers emplois pour pouvoir faire mes versements. Cela se voit souvent dans l'Ouest où les cultivateurs, par suite de l'état des prix, ont été incapables de payer leurs fermes et ont ainsi été forcés de faire d'autres travaux durant la morte saison. Principal et intérêts se sont accumulés au point que les cultivateurs ne peuvent plus se libérer de leurs dettes. Bien que nous ayons entendu présenter un grand nombre de remèdes, aucune tentative n'a été faite en vue d'alléger ce fardeau qu'il faudra faire disparaître si l'on veut que l'agriculture progresse.

Quant aux prix des porcs et des bêtes à cornes, ils ne sont pas tout à fait aussi élevés qu'ils pourraient l'être, mais nous n'entendons guère de plaintes de ce côté. Par contre, il existe un vif mécontentement au sujet du classement des porcs. Comme à l'ordinaire, les compagnies de salaison obtiennent la part du lion. Nous nous demandons quand on remédiera enfin à cet état de choses. Le prix des œufs dans ma région a été réduit de 17c. par douzaine au cours des trois semaines antérieures au 15 janvier. Je me demande ce que fait à ce sujet la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Le 15 janvier, la température a baissé dans ma région jusqu'à 58 degrés au-dessous de zéro. Le ministre des Finances ou le président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre devraient bien imaginer un nouveau genre de nourriture s'ils veulent que, malgré une réduction de 17c. par douzaine, les poules puissent pondre assez pour rémunérer leurs pro-

priétaires. J'ai encore beaucoup à dire sur cette question, mais j'attendrai une autre occasion qui se présentera, je l'espère.

Je me demande comment il se fait que les cultivateurs, les ouvriers qu'ils engagent et leurs familles, se trouvent forcés à faire de plus longues heures que toute autre classe de la société et réduits à un si misérable niveau de vie. Le premier ministre et d'autres n'ont cessé de répéter que nous devons tous avoir un niveau de vie égal, mais j'attends encore le jour où s'emparera ici du pouvoir un gouvernement qui procédera à un nivellement et effectuera une distribution équitable des biens à notre population. A plusieurs reprises, nous avons demandé que des représentants de l'agriculture organisée fassent partie des commissions chargées d'examiner les questions agricoles. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu beaucoup de succès et je réitère encore une fois cette même demande au gouvernement.

Je n'ai pas le temps d'examiner certaines autres questions auxquelles je voulais faire allusion, mais j'en aborderai une qui intéresse spécialement tout le pays, puisque dans le moment nous indiquons aux hommes servant dans la guerre ce que nous nous proposons de faire pour eux à leur retour au pays. Je citerai quelques chiffres pour montrer ce qu'on n'a pas fait pour les hommes qui ont pris part à la dernière guerre. Je mentionne encore une fois la Commission d'établissement des anciens combattants. A la fin de la dernière guerre, on a institué l'organisme en question en vue de faire travailler quelques-uns des anciens combattants et peut-être de les empêcher de faire des bêtises. C'était, si je ne me trompe, vers l'année 1919. A l'origine, le nombre de colons établis en vertu de ce projet était de 25,017; le gouvernement a consenti des prêts pour un montant de $109,034,331 au taux d'intérêt de 5 p. 100, je crois. Jusqu'à la fin de mars 1941, les remboursements sur ces emprunts s'élevaient à $65,640,518. En d'autres termes, il a fallu environ 22 ans à l'Etat pour se faire rembourser quelque 65 millions des 109 millions avancés, et ce chiffre comprend les dépôts ou paiements effectués sur des terres qui ont été revendues à des civils une fois que le soldat s'est avisé, et avec raison, de partir. Seulement 2,750 colons ont obtenu les titres de leur propriété et quelques-uns d'entre eux étaient titulaires d'une pension ou possédaient une petite réserve obtenue d'autres sources. Le 31 mars 1941, si je dois en croire les chiffres dont je dispose, seulement quelque 7,360 colons restaient sur la terre. De ce nombre, 2,953 avaient un droit de propriété s'établissant, en moyenne, à 67.5 p. 100; 606 en avaient un de 32 p. 100; 1,078 possédaient un droit moyen de 16 p. 100, cependant que 2,723 n'étaient pas propriétaires de la moindre parcelle de leurs fermes. En d'autres termes, 2,723 personnes restaient sur la terre en se demandant de jour en jour si le directeur ne les chasserait pas ou ne prendrait pas d'autres mesures semblables.

Voilà ce que nous avons accompli pour ceux qui ont servi sous les drapeaux dans la dernière guerre. Entrant dans plus de détails, nous trouvons que 3,801 personnes, soit 52 p. 100 des colons qui sont encore sur la terre, ont un droit de propriété dont la moyenne ne s'établit pas à plus de 16 p. 100. D'aucuns prétendent qu'il ne sert à rien de regarder en arrière, mais je tiens à le faire et à soumettre une fois de plus à la Chambre la question de l'établissement des soldats de la dernière guerre. C'est que je veux qu'on ne traite pas de la même façon les hommes et les femmes qui seront les vétérans de la présente guerre. J'espère que les honorables membres de cette Chambre verront à leur accorder un meilleur traitement.

Une affirmation que j'ai été peiné d'entendre à maintes reprises, c'est celle qui veut que plusieurs vétérans de la dernière guerre se soient enrôlés aujourd'hui parce qu'ils ne parvenaient pas à assurer la subsistance de leur femme et de leurs enfants. Ces gens-là se seraient enrôlés pour toucher les allocations versées par l'Etat et empêcher leurs familles d'être dans l'indigence. Or, en vertu d'un décret du conseil émanant du présent Gouvernement, on a retenu une partie de ces allocations qu'on a versée à la Commission d'établissement des soldats afin qu'elle puisse servir à acquitter les dettes des soldats en cause. Apparemment la commission préfère toucher l'argent, lequel appartient en réalité aux femmes et aux enfants de ces soldats, plutôt que de miser sur les récoltes que pourraient donner les terres sur lesquelles ces sommes sont dues. Le Gouvernement calcule qu'il peut encore percevoir quelque 30 millions de dollars des soldats-colons qui sont encore sur la terre. En date du mois de mars 1941, l'application du plan en cause avait coûté $25,910,495, ou environ $1,250,000 par année. De 1919 à 1941 le Gouvernement, ayant reconnu qu'il avait fait un gâchis du plan d'établissement de soldats, s'efforça à différentes reprises de soulager ces hommes afin de les garder sur le sol le plus longtemps possible. Le Gouvernement successivement effectua une consolidation des prêts, renonça aux intérêts, évalua de nouveau les terres, en réduisit l'évaluation de 30 p. 100 en 1930, accorda une prime à parts égales, et en dernier lieu, adopta la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers. Les déductions totales opérées par ces diverses méthodes s'établirent à $47,518,215. Si on continue dans cette voie, je me demande ce qui se produira. On nous dit qu'il est encore possible de récupérer 30 millions de dollars; et comme 30 millions ne représentent qu'une goutte d'eau dans

l'océan lorsqu'il s'agit de la poursuite de la guerre, il me semble que, si l'on veut améliorer la situation du reste de la population au Canada, ces 30 millions sont bien peu auprès de la misère et des souffrances endurées jusqu'ici par ces hommes, leurs femmes et leurs enfants.

J'ai déjà demandé que l'on accorde à ceux qui ont jusqu'ici affronté les éléments et d'autres obstacles et tenu bon sur leur terre un titre de propriété incontestable. Le Gouvernement n'a tenu aucun compte de cet avis. Sachant pour avoir moi-même payé à maintes reprises un intérêt de 7 ou 8 p. 100, ce qu'il advient des gens qui doivent verser un intérêt de 5 p. 100, et connaissant la situation des cultivateurs en général, je vais maintenant demander autre chose, savoir, que l'on accorde un titre de propriété définitif à ceux qui ont payé, en principal et en intérêt, une somme égale à 50 p. 100 de leur dette. Les hommes et les femmes qui voient à l'administration de la loi, pourraient servir des fins beaucoup plus utiles en travaillant à l'effort de guerre, ou, pour employer l'expression d'un de mes voisins, en cultivant des betteraves sucrières, ce qui diminuerait le nombre des fonctionnaires du service de rationnement. Ceux qui n'auraient pas versé 50 p. 100 ou qui ne seraient pas visés par cette disposition, seraient placés sur le même pied que ceux qui sont assujettis à la loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants. Je veux dire que la moitié de leur terre au moins leur appartiendrait. En certains cas, cela entraînerait une réduction très notable. Mais tâchons, de toute façon, de faire disparaître de nos statuts la tare que représente la Commission d'établissement des soldats. Accordons maintenant quelque répit à ces gens, même s'il est trop tard.

Quand je me suis rendu à Ottawa, il y a une semaine, il y avait un si grand nombre de soldats, qu'on eût dit un convoi de troupes. Il y en avait de tous les services, et il n'y a certainement pas de types d'hommes plus aimables, d'une plus belle tenue et plus en santé que ce groupe de jeunes gens. Je m'entretins avec quelques-uns d'entre eux de ce qu'ils faisaient avant de s'enrôler, des raisons qui les avaient poussés à s'enrôler et de certaines autres questions. Et à ce propos, je consignerai au hansard un poème envoyé au *Western Producer* par Eric A. Dowson, de Runciman (Saskatchewan), car il rend très bien la situation de ceux qui prenaient leur repas dans le wagon-réfectoire du convoi qui nous transportait dans l'Est. Le poème est intitulé *The Diner* et est ainsi conçu:

He was dining on the diner;
And the waiter called him "sir."
White linen decked his table
And gleaming silverware.

[M. Fair.]

They placed good food before him,
He sat an ate his fill,
They paid him every service
And his country paid the bill.
And he thought of another journey
Of a not far distant date;
When he passed through this same country,
Just a hobo on a freight.
His country did not need him,
For he had no work to do
And he wore no service uniform
Of khaki, or of blue.
When his grim task is over
Perhaps we'll understand,
That hungry mouths may all be fed,
From the plenty of our land.

Et pour y faire pendant, j'ai une autre coupure. J'ignore qui en est l'auteur mais c'est très bien dit. Voici le texte:

Est-ce possible qu'à la fin de la guerre les héros de Dunkerque, de la bataille de Grande-Bretagne, de Hong-Kong et de Dieppe aient à imiter un si grand nombre de leurs pères, les héros de Mons, d'Ypres, de Passchendaele et de la crête de Vimy qui, après le dernier fracas, ont échangé les armes dont ils s'étaient servis pour défendre la liberté et la démocratie pour les pics et les pelles qu'on distribuait durant l'intervalle de paix? Quelle fameuse "liberté", quelle superbe "démocratie" nous préparent nos organisateurs. Sommes-nous donc incapables de profiter d'une leçon? Livrons-nous donc en vain cette nouvelle guerre?

J'ajouterai en mon propre nom que la jeunesse de notre pays doit gagner cette guerre, qu'elle la gagnera en effet et que, par conséquent, elle a droit de participer à la préparation et à la jouissance de la paix qui suivra.

Je voulais dire un mot de la sécurité sociale, mais je constate que mon temps de parole est presque expiré et je ne désire pas enfreindre le Règlement de la Chambre. J'emploierai les quelques moments qui me restent à relater un incident qui m'est survenu à mon passage à Winnipeg. L'honorable député de Medicine Hat a déclaré dans son discours que le premier ministre est passé maître dans l'art de gouverner. Or pendant que j'attendais un train à Winnipeg, un quidam s'approcha de moi et me dit: "Vous aurez à livrer une nouvelle lutte électorale très prochainement car notre premier ministre va être élevé à la Chambre des Lords." Je commençai à me demander si nous allions avoir encore une session d'une demi-journée, ou peut-être d'une journée, puis être contraints de revenir patauger dans la neige dans une nouvelle lutte électorale. Comme je le fixais avec étonnement, il ajouta: "Je ne sais quel titre il prendra, mais je sais que son écusson représentera une paire d'escargots rampant sur un champ de galon rouge."

Avant de terminer, je tiens à faire un nouvel appel en faveur des vieillards pensionnés. Voilà une flétrissure qu'il faut effacer.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé le temps à sa disposition.

M. FAIR: Je reviendrai là-dessus plus tard.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de membre de l'opposition, je reconnais que le gouvernement du jour a fait beaucoup d'excellent travail pour la guerre. Après tout, c'est lui qui est chargé de la conduite de la guerre et, tant qu'il reste en fonctions, il doit répondre au peuple de sa mission de livrer un effort de guerre total.

Je suis un de ceux qui ont fait partie de l'opposition. Je ne sais pas quelle désignation m'appliquer à l'heure actuelle. J'ai débuté avec sir James Whitney et sir Adam Beck et sir John Willison nous qualifiait d'anarchistes dans le *News*, parce que nous défendions dans toute la province le projet d'exportation d'énergie dans l'intérêt du peuple, l'établissement de la commission hydro-électrique. Pourtant, samedi dernier, un reporter me demandait au téléphone si j'étais "Prog.-Con." La communication était peut-être imparfaite et je crus qu'il me demandait si j'étais une mare aux grenouilles. Evidemment, quel qu'autre nom qu'on puisse donner à la rose, elle fleurera le même parfum. Tant qu'on maintiendra sur notre étiquette le mot "conservateur", je ne m'opposerai à l'addition d'aucun préfixe, suffixe ou autre désignation, quoique je n'approuve pas toutes ces désignations puisque je n'ai jamais été autre chose qu'un progressiste. Seulement j'ai été trop modeste pour l'admettre. C'est entendu que chacun est libre de s'appeler progressiste, mais on n'est pas nécessairement progressiste parce qu'on se donne ce nom. En 1921, le ministre des Mines et ressources (M. Crerar), absent de la Chambre en ce moment, siégeait en cette enceinte avec une cinquantaine de ses partisans. Son parti et lui portaient l'étiquette de progressiste, mais ce nom ne le rendait pas progressiste.

J'ai assisté à toutes les sessions depuis le début des hostilités. Je m'intéresse fortement aux procès-verbaux. Je les lis tous les jours et je désire féliciter le président, le greffier et les autres fonctionnaires de la Chambre des communes pour la façon dont les travaux de la Chambre ont été conduits depuis le début de la guerre. Si on nous critique aujourd'hui, je dois affirmer que ce n'est pas la faute de ce haut tribunal parlementaire.

A mon sens, sous notre régime démocratique, la valeur d'un journal est fonction de l'excellence de sa colonne parlementaire. En définitive, le parquet de la Chambre est le seul vrai forum. C'est le seul endroit où les 245 députés peuvent revendiquer les droits du citoyen ordinaire. L'opposition et les simples députés forment le seul lien qui existe entre le gouvernement du jour et les électeurs. La suppression de cet intermédiaire sonnerait le glas du régime parlementaire. J'apprécie les difficultés des propriétaires de journaux du pays à l'heure actuelle. Ils ont des frais terribles à supporter. Je désire rendre hommage à l'œuvre accomplie par les journaux pendant la guerre. Il y a quelques années, on a présenté à la Chambre un bill intéressant les journaux et je leur ai alors rendu hommage.

A mon humble avis, le gouvernement du jour a fait une grave erreur en modifiant l'ancien régime. Nous avons un bureau de presse et un bureau de l'information. J'ai reçu un monceau de publications haut comme ça, mais je me suis aperçu que mon bureau contenait un meuble des plus utiles; c'est la corbeille à papier où je place un grand nombre de ces pièces. Le Gouvernement a institué ce bureau de l'information dont les employés et d'autres fonctionnaires de liaison parcourent tout le pays. Il s'en trouve à Hollywood qui dépensent d'une façon insensée en prenant l'avion pour la Californie et toutes les parties du monde. Ils sont allés en Grande-Bretagne et ailleurs. Sauf les journaux, personne ne sait plus ce qui se passe dans ce pays et la presse fournit les nouvelles à ses frais, sans aide de l'Etat.

Le Gouvernement devrait confier cette tâche aux journaux à qui elle revient de droit. La création d'un tel organisme est une insulte à la presse qui est fort apte à exécuter cette besogne et qui l'accomplit à grands frais. Il y a eu des critiques du Parlement depuis le temps des Stuarts. La critique est un stimulant: elle pousse les gouvernants à agir. Nous en avons un exemple au sujet du boni aux soldats. L'opinion publique au Canada avait été soulevée et le gouvernement d'alors avait été contraint d'altérer son point de vue et d'accorder ce boni après que toutes les municipalités du Canada lui eurent forcé la main. L'argent dépensé par ce bureau d'information constituera une somme fabuleuse d'ici la fin de la guerre et c'est de l'argent que l'on prélève des salaires durement gagnés par la population du Canada. Si cet argent avait été donné à la presse du pays, aux quotidiens et aux hebdomadaires, le travail aurait été beaucoup mieux fait et l'on eût réalisé des économies.

J'ai été peu satisfait de la façon dont on fait la guerre depuis deux ans. Je n'ai pas à présenter des excuses pour les critiques d'un caractère pratique que j'ai formulées en maintes occasions. De temps à autre j'ai protesté contre ce que je croyais honnêtement être des erreurs commises qui auraient pu être évitées. J'en cite quelques-unes aujourd'hui. Me servant des paroles même d'Abraham Lincoln, j'ai fait et dit ce qui me paraissait à propos de faire et de dire en ces occasions.

Beaucoup de choses ont été dites sur l'Empire britannique dans lequel j'ai une confiance inébranlable. Mon ancien chef, le vicomte Bennett, a dit en cette enceinte que je représentais, sur les questions impériales, une forte proportion de l'opinion publique dans ce pays. J'approuve une importante déclaration faite par le premier ministre de Grande-Bretagne, en février dernier, alors qu'il parlait à Mansion House ou à Guildhall. Il ne s'est pas servi de phrases sonores comme le commonwealth britannique des nations, désignation qui date du jour où lord Roseberry l'employa pour la première fois en 1900. Je pense que l'immense majorité de notre population approuve les paroles du premier ministre de la Grande-Bretagne. Voici ce qu'il a dit:

Je veux m'exprimer bien clairement afin qu'on ne s'y méprenne pas dans certains milieux. Nous entendons garder ce qui nous appartient. Je ne suis pas devenu premier ministre du roi pour présider à la liquidation de l'empire britannique.

Je suis absolument de cet avis. Je pense que la Grande-Bretagne sera désignée dans l'histoire comme le bon samaritain des nations. La Russie est entrée dans cette guerre parce qu'elle a été attaquée par l'Allemagne. Les Etats-Unis sont entrés en guerre après l'attaque japonaise sur Pearl-Harbour. Le président de la grande république voisine qui est notre alliée a déclaré réaffirmer la politique de George Washington et d'Andrew Jackson, les deux grands présidents qui ont dit que les Etats-Unis, à moins d'être attaqués, ne devraient jamais s'occuper des affaires du monde extérieur et qu'ils étaient isolationnistes. La Grande-Bretagne n'a pas été attaquée, elle est entrée en guerre volontairement parce qu'elle avait pris un engagement envers la Pologne. D'autres pays avaient aussi pris des engagements, mais ils les ont oubliés. La Grande-Bretagne, aidée des dominions, a supporté seule durant deux ans tout le fardeau de la guerre. Sans la main de la Providence qui s'est manifestée à Dunkerque, il y a longtemps que les Etats-Unis et le Canada auraient été obligés de faire la paix avec les puissances de l'Axe. C'eût été la fin de la civilisation. Je le répète, la Grande-Bretagne sera désignée dans l'histoire comme le bon samaritain des nations. Elle n'a pas passé son chemin comme le lévite, mais elle s'est immédiatement portée au secours de la Pologne avec toute sa puissance et tous ses moyens.

On parle de la Société des Nations. Pour moi, je le répète, l'unique société des nations qui ait obtenu du succès dans l'histoire de l'humanité, c'est l'Empire britannique. Puisse-t-il exister longtemps! Après la guerre de Sept ans, Burke a écrit:

Nous devrions nous bien pénétrer de la grandeur de la tâche que la Providence nous a confiée. Conscients de la dignité de ce noble rôle, nos ancêtres ont transformé une solitude barbare en un superbe empire. Ils ont fait les seules conquêtes qui soient vraiment grandes et honorables, non pas en semant la destruction mais en rendant la race humaine plus riche, plus populeuse et plus heureuse.

[M. Church.]

Je crois que les petites gens dont Strube a parlé et qu'il a immortalisées en Angleterre personnifient bien le peuple de la métropole. Ce peuple représente la civilisation et le progrès du monde. Ce pays est aujourd'hui presque en ruines. Il a tout sacrifié à un idéal. Quel était cet idéal? Le droit de vivre librement dans le monde. Voilà ce pourquoi nous combattons. M. Winant, l'excellent ambassadeur des Etats-Unis à Londres, a dit ces jours derniers dans un banquet que les opinions sont fort partagées aux Etats-Unis à propos de notre empire colonial. En Angleterre, les petites gens se montrent assez braves pour anéantir Hitler et les puissances de l'Axe, et à la fin de la guerre, ces petites gens se chargeront de l'avenir du monde indépendamment de tout ce travail de reconstitution, qui n'est qu'un autre terme pour désigner le socialisme. J'ajoute foi aux paroles que prononçait Lord Bennett l'autre jour à Londres en s'adressant à la Légion canadienne. Voici ce qu'il disait:

N'ayons pas honte de notre histoire coloniale ou de notre système administratif, car il n'en est pas de plus beau dans les annales de l'humanité.

N'ayons pas honte de la situation des Indes. Nous avons donné à des millions de gens des siècles de paix à la place du chaos et du carnage.

N'ayez pas honte de vous proclamer impérialistes. L'impérialiste est celui qui se charge fièrement des responsabilités de sa race.

Je suis surpris de constater que grâce à la Société Radio-Canada et à une section de la presse et par le moyen de cercles communaux des orateurs se font entendre qui, par ignorance ou pour d'autres raisons, cachent la vérité au public au sujet de l'Empire colonial de la Grande-Bretagne et de son administration.

Je mentionnerai deux déclarations qu'on y a faites et qui s'éloignent beaucoup de la vérité. L'une veut que la Grande-Bretagne ait arraché aux colonies plus de richesses qu'elle ne leur en a jamais rendu. C'est inexact. La métropole n'a jamais obtenu un sou de son empire colonial. Par contre, elle a dépensé des millions pour son développement et n'a jamais exigé un sou d'impôt à cette fin. Elle a assuré plus de cent années de paix à l'Empire colonial et prodigué ses richesses aux colonies sous forme de subventions de toutes sortes, sans jamais demander un sou en retour.

Selon l'autre déclaration, la métropole aurait empêché d'autres pays d'obtenir des matières premières de l'Empire colonial. Cela aussi est faux. Jamais il n'y a eu d'embargo sur

les exportations de matières premières provenant de l'Empire colonial. Alors que la Grande-Bretagne comptait chez elle des millions de chômeurs, elle accordait la préférence, sur son marché, à l'Empire colonial, et tous les pays membres de cet Empire étaient libres de faire le commerce comme ils l'entendaient et faisaient plus d'échanges avec l'étranger qu'avec la métropole. Le Canada ne doit pas oublier ce que la métropole elle-même a accompli. Dans tout projet de réorganisation, gardons-nous d'oublier la métropole qui a su protéger nos rives. Je crois aux tarifs et je suis convaincu qu'ils existeront toujours. Nous parlons d'états-unis en Europe. La population de vingt-six pays d'Europe a été chassée de ses foyers et compte sur la Grande-Bretagne pour les recouvrer. Le patriotisme est le ciment qui unit les nations, et ces populations qui ont été chassées de leurs foyers voudront retourner dans leur pays et aider à leur reconstruction. Le Canada, la métropole et les Etats-Unis avec eux, nous l'espérons, auront le devoir d'appliquer les principes du plan de prêt-location afin d'aider ces populations à réaliser leurs espérances. Voilà les principes qu'a suivis le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) dans l'accord qu'il a conclu au sujet des céréales, et on peut trouver d'autres exemples de l'application des mêmes principes. Nous nous devons de participer à la restauration de ces pauvres nations européennes qui ont tellement eu à souffrir de la tyrannie de notre cruel ennemi.

Le discours du trône ne renferme rien qui vaille pour les ouvriers. A cet égard, on ne constate que lieux communs, inertie et échappatoires. Je songe au cas des vétérans de la dernière guerre. On leur avait dit qu'ils reviendraient dans un pays capable d'assurer l'existence de tels héros et qu'il s'agissait d'une guerre pour mettre fin aux guerres et autres choses du même genre. Mais vingt et un ans, vingt-deux ans après la fin des hostilités, certains de nos soldats tentaient encore d'obtenir une pension. Ils passaient par la filière des examens, des appels et le reste pour toucher à la fin un, deux ou trois dollars par semaine. Je sais également ce qui s'est produit dans le cas des indemnités de vie chère pour nos soldats. Je n'ai donc qu'une bien faible confiance dans ces lieux communs, ces promesses et ces plans, car je sais que l'histoire se répète.

Le discours du trône ne fait aucune mention de mesures visant à nous approvisionner de charbon ici au pays. Le Gouvernement devrait sortir des nuages et envisager la réalité, par exemple la question du charbon. Au cours de la session 1922-1923, je proposai l'établissement d'un approvisionnement national en ce qui concerne le charbon afin que nous n'ayons plus à compter sur les autres pays dans ce domaine. La résolution que je proposai alors fut adoptée par la Chambre. J'avais vu, dans les journaux de New-York ou d'autres états, des caricatures où l'on représentait le Canada sous l'image de Lazare assis le long des voies ferrées américaines et mendiant un morceau de charbon. C'est ce qui m'avait amené à soumettre une résolution qui permettrait au Canada de ne plus compter sur les Etats-Unis pour ses approvisionnements de charbon. Je voulais faire en sorte que toute notre consommation de charbon nous fût fournie par les mines exploitées sous le pavillon britannique, en Nouvelle-Ecosse, en Alberta, dans le pays de Galles. Le Gouvernement renvoya cette résolution à un comité spécial de la Chambre, lequel avait comme président un homme distingué, le juge W. F. Carroll, d'Halifax. Le comité proposa l'établissement d'un approvisionnement national de charbon. Sir Henry Thornton me dit que je proposais l'établissement d'un système de gargotes en ce qui concernait les tarifs des chemins de fer du Canada. Je répondis que j'ignorais s'il lui était jamais arrivé de dîner dans une gargote, mais je lui dis qu'il vaudrait beaucoup mieux pour nous d'accorder des boni, des subventions et des subsides que d'envoyer 56 millions de dollars en Pennsylvanie pour l'achat de charbon destiné au Canada. Voyez ce qui s'est produit cet hiver dans nos villes et villages et sur nos fermes. On pouvait à peine obtenir la livraison d'un sac de charbon. On nous a dit qu'il y avait un embargo sur l'exportation du charbon provenant des Etats-Unis, mais nous avons découvert qu'il n'existait pas de réel embargo. Voici ce qui est arrivé. Deux de nos régisseurs du combustible sont allés à New-York et le régisseur américain du combustible leur a demandé s'ils s'opposaient à la suspension des exportations de charbon des Etats-Unis au Canada pour la durée d'un mois. Ils répondirent qu'ils n'avaient pas d'objection. Le Parlement s'est réuni deux semaines plus tard, mais jamais il n'a été consulté. Il en est résulté que les familles de soldats ne pouvaient plus se procurer de charbon pour se chauffer. Tout ce système est faux. Cependant, le discours du trône ne fait aucune mention de la situation au sujet de la houille.

On peut presque dire que la Grande-Bretagne est faite de houille, ainsi que le disait dernièrement un grand économiste anglais, Ernest Benn, dans un grand journal anglais, la *National Review*:

> Si la grandeur d'un empire peut dépendre d'une matière première, notre situation dans le monde repose ou a reposé sur la houille. L'outillage qui a produit la révolution industrielle, notre commerce maritime avec toutes les nations du monde, tout ce qui a contribué et contribue

encore à nous assurer un niveau de vie élevé peut être attribué à la houille. Mais voici que de graves difficultés se présentent au sujet de notre principal actif national. La question mérite étude en ce moment, parce que si on analyse bien le terme, la houille, telle qu'on l'entend aujourd'hui, renferme plus de politique que de combustible et en se rappelant ce que la politique a fait pour la houille il nous devrait être possible de prévoir avec assez de précision ce que nous réserve la politique relativement à nos besoins d'autres matières premières essentielles.

Les théoriciens de l'économie dirigée qui, aujourd'hui, entassent tout, établissent des priorités, réduisent tout à une base statistique théorique et organisent durant et après la guerre le mouvement de grandes richesses d'un continent à l'autre, ont l'audace de dire que, la guerre terminée et les conséquences du conflit atténuées, on pourra assurer la perfection dans le monde au moyen d'un régime d'économie dirigée. C'est à ce moment que l'histoire de notre houille peut être utile non seulement à nous-mêmes mais à l'univers entier. L'économie dirigée qui en soi n'est qu'une forme du socialisme tire son origine du sentiment de révolte fondamental, mais très naturel, que provoque la pauvreté au sein de l'abondance. Elle proclame la possibilité d'organiser le bien-être humain de façon à fournir à chacun ce dont il a besoin. Elle méconnaît, elle nie même le vieux dicton qui veut que la "nécessité est la mère de l'invention" et se fonde sur l'espoir très noble que l'homme va travailler même s'il ne lui manque rien à condition que, pour employer une expression modérée, il soit libéré de l'urgence du besoin personnel.

L'économie dirigée du passé nous met en garde contre l'avenir, mais elle est maintenant chose du passé. Elle a consisté essentiellement à dépouiller l'un pour donner à l'autre, mais ce procédé facile est maintenant terminé car il ne reste au premier rien dont on puisse le dépouiller. Plusieurs d'entre nous ont passé leur vie à souligner la fin inévitable de ces projets d'économie dirigée, qui vont grand train depuis deux ou trois générations et dont nos richesses fabuleuses obscurcissent la vraie nature. Deux guerres ont hâté la fin inévitable et en annonçant l'autre jour qu'il ne restait plus que 80 personnes avec un revenu dépassant 6,000 livres sterling par année, le chancelier de l'Echiquier a prononcé la malédiction, ou la bénédiction si vous préférez, de la vieille économie.

Lord Passfield éclaire fortuitement le sujet, lord Passfield qui, lorsqu'il se nommait Sydney Webb, commit l'indiscrétion de publier au cours de la guerre contre le Kaiser un livre intitulé *Comment payer les frais de la guerre*, ouvrage dans lequel il préconisait la nationalisation, l'économie dirigée et autres mesures semblables.

J'ai déjà parlé de l'autre chambre. J'ai demandé trois ou quatre fois au premier ministre (M. Mackenzie King) de lui confier plus de besogne, mais il s'y est refusé. Et voilà pour la réforme du Sénat.

Il y a dix ans je disais dans une résolution qui fit l'objet d'un débat de deux jours, que la tâche la plus importante qui s'offrait alors au Canada—comme aujourd'hui d'ailleurs—se place dans les domaines constitutionnel et parlementaire, la réforme du cabinet et des lois. Le discours du trône n'en souffle mot.

Au sujet du logement et de la reconstruction, j'ai proposé en janvier 1935 l'établissement d'un comité spécial, que notre chef d'alors le vicomte Bennett, institua. Sous le nouveau régime, un an plus tard, le projet se cristallisait en un plan en vertu duquel 80 millions de dollars furent affectés à la construction de logis modestes. Voit-on quelque chose à ce sujet dans le discours du trône? Où vivront donc nos soldats une fois la guerre terminée? Le gouvernement du jour est impuissant à régler le problème du logement à Ottawa même; comment va-t-il pouvoir le régler sur un plan national? C'est à la pénurie de logis convenables dans les villes, grandes et petites, et les campagnes du Canada qu'il faut attribuer le déclin de l'agriculture en ce pays. C'est encore l'un de nos problèmes les plus ardus, dont ne souffle mot le discours du trône. Où trouverait-on à se loger? A leur retour, les soldats devront vivre dans des cabanes, comme l'ont fait ceux de la dernière guerre. Le Gouvernement n'a pas voulu trancher cette question pendant la dernière session; je signalais la chose au ministre des Finances (M. Ilsley) toutes les semaines, mais il n'en résultait rien. On a parlé de pénurie de matières premières, et cependant, nous trouvons assez d'acier et de fer pour aménager des terminus et d'autres installations.

Que fait-on comme réformes destinées à améliorer le sort de la jeunesse canadienne? En 1935 et en 1938, je proposai, à ce sujet, au ministre du Travail, feu M. Rogers, l'institution d'un plan en vertu duquel les jeunes gens qui sortaient des high schools à raison de 200,000 par année pouvaient apprendre un métier, se procurer de l'argent de poche, des vivres, des vêtements et le logement, et un salaire différé, tout en se formant au métier des armes, au lieu de filouter leur passage sur les convois de marchandises. Le ministre m'opposa une fin de non recevoir: s'il avait accepté mon avis, nous aurions eu, avant le début de la guerre, 25,000 cadets de l'air, pilotes et mécaniciens d'expérience.

En ce qui concerne les primes aux soldats, je me contenterai de demander à mes honorables collègues de voir comment on a traité cette question, les années passées.

Le discours du trône mentionne la création de sous-secrétaires parlementaires. Voilà, à mon sens, une méthode qui n'est pas adaptée au pays. Je m'y suis opposé dans le passé et je continuerai de m'y opposer. Notre cabinet se compose de dix-neuf ministres, soit près de trois fois plus que le cabinet des Etats-Unis qui ont une population de 134 millions d'habitants; et avec les régisseurs que nous avons et qui nous coûtent 4 millions par année, les ministres sont soulagés d'une bonne partie de leur travail. Le système proposé fera double emploi et entraînera un gaspillage d'argent.

Le Gouvernement ne nous dit pas ce qu'il compte faire dans le pays de Macdonald et de Laurier qui, de leur temps était un pays de propriétaires, pour rendre sa liberté au petit détaillant, au modeste citoyen ainsi qu'aux marchands de gros dont le commerce est entravé par ces différents régisseurs. J'ai demandé ce qu'il nous en coûtait, mais le ministre ne savait pas, d'une semaine à l'autre, ou d'un mois à l'autre ce que le régime de contrôle nous coûtait.

Il est une autre question que je tiens à soulever ici, comme je l'ai fait en juin dernier. L'Auditeur général ne vérifie pas un seul centin des crédits budgétaires. Le Cabinet y voit par arrêté en conseil. En autant que je puisse m'en rendre compte, il existe fort peu de contrôle ou de vérification des dépenses.

Quant à l'impôt sur le revenu, dès 1927 et durant les trois années précédentes, j'ai soumis une résolution devant la Chambre pour remettre l'impôt sur le revenu aux municipalités, comme cela se faisait avant la Grande Guerre. Leur droit exclusif de perception de l'impôt dans ce domaine fut enfreint en 1917 par le dominion pour fins de guerre. Lorsque feu M. Robb était ministre des Finances, j'ai proposé au cours des débats le paiement de l'impôt au fur et à mesure.

Il serait peut-être bon de faire allusion à la guerre sur le Pacifique parce que c'est là que se décidera l'issue du conflit par la suprématie sur mer et la lutte sera rude. Le chemin de la victoire n'est pas semé de roses. Consacrons tout notre temps à la guerre. Il faut reconnaître que ni le blocus, ni la propagande ni les attaques aériennes ne mèneront à la victoire; il faut aussi l'envahissement de l'Allemagne

J'ai été fort heureux des succès remportés en Afrique où l'armée britannique si critiquée a sauvé la situation. Cette armée est formée des mêmes troupes qui furent attaquées, le printemps dernier, lors de la bataille d'Egypte; elles ont montré leur valeur. Une fois qu'elles ont pu obtenir un matériel mécanisé à peu près égal à celui de l'ennemi, elles n'ont pas tardé à marcher vers la conquête. Personne ne doutait dans l'Empire de l'habileté de ces valeureuses troupes, la fameuse armée anglaise, avec l'appui des soldats venant des dominions, une fois que cette armée pourrait se mesurer de force égale avec l'ennemi.

Je crois que plusieurs questions importantes ont été omises dans le discours du trône. L'une concerne l'aviation civile: le discours n'en dit pas un mot. A moins que le Canada décide d'agir à ce sujet, le pays perdra une bonne occasion d'assurer par là du travail à nos soldats après la guerre. Au sujet de l'aviation civile, le Canada est le pays le plus arriéré. Tout ce qui a été fait fut d'écrire des essais et quelque chose du même genre. Si nous allons au fond des choses qu'a-t-on fait? Rien. Quand j'étais maire de Toronto, j'ai soulevé cette question avec Ottawa après la Grande Guerre. Le colonel Barker, V.C., le colonel Collishaw et d'autres aviateurs ont été à Toronto pendant trois mois après être revenus de la guerre. Ils m'ont dit alors que nous commettrions la plus grave erreur de notre vie si nous ne développions pas l'aviation civile.

J'espère que le dominion envahira un terrain qui lui appartient: celui de l'instruction et de l'hygiène. En 1921 et 1922, quand j'ai fait mon entrée dans cette Chambre, j'ai présenté une résolution en faveur de l'assurance-chômage et l'assurance-maladie. Il y a de celà 21 ans. J'ai aussi appuyé le gouvernement fédéral dans l'élaboration d'une réforme pratique destinée à aider l'instruction et la santé publique. On a accompli quelque bien au sujet de l'instruction technique.

Quand tout a été dit et fait, deux choses d'une suprême importance ont été inculquées au peuple de l'Empire britannique. L'une est la religion. Le peuple de l'Empire revient, au cours du présent conflit, à la religion, il n'y a pas de véritable instruction. M'est avis que ce gouvernement devrait reconnaître à l'avenir que c'est la tâche initiale d'un gouvernement de veiller à la santé, à la richesse, au bonheur, au bien-être et à la prospérité de son peuple. Dans la ville que j'habite, le Dr Hastings, le directeur, ainsi que d'autres du service de la santé présentèrent après la dernière guerre des mesures sanitaires plus avancées qu'il n'en existent en aucun autre lieu du continent. Notre service sanitaire est tout à fait moderne et nous avons pratiqué des mesures importantes d'inspection au bénéfice des enfants et de nourrissons tant dans les écoles qu'ailleurs, au point de vue du lait, des denrées alimentaires et autres et au point de vue médical. Je déplore que le Gouvernement n'ait pas présenté de programme en matière de santé publique. Considérez, par exemple, la proportion considérable de la classe ouvrière qui se trouve incapable de se procurer l'insuline au cours actuel. On devrait mettre l'insuline gratuitement à la disposition des universités, des services de santé et des hôpitaux du pays. Il importe de ne pas oublier que l'insuline, administrée sagement, peut remettre un homme et une femme en état de travailler. Je connais des gens qui se consacrent actuellement à de durs travaux, qui les poursuivent depuis nombre d'années, mais qui doivent à l'insuline d'être encore en vie. C'est également le devoir du Gouvernement de combattre la menace de la tuberculose. Il faut que le Parlement fasse des progrès à cet égard comme en bien d'autres domaines de sécurité sociale.

Je suis un fervent de l'instruction, je le répète, et j'estime qu'elle ne saurait se passer de religion. Le christianisme fait loi en Grande-Bretagne; il fait loi au Canada également, en vertu de l'Acte de 1791. Thomas Arnold, fameux principal du collège Rugby, qui mourut il y a un siècle, ne croyait pas que les examens constituaient un indice fidèle de l'instruction reçue. Il rangeait en premier lieu la formation du caractère, en second lieu les principes moraux et les relations sociales et en troisième lieu les connaissances académiques ou littéraires.

Nous luttons pour un idéal. Une fois la guerre terminée, nous aurons à adopter des mesures avancées de sécurité sociale. Le rapport Beveridge a du bon jusqu'à un certain point, mais il est fondé sur l'ancien régime de gouvernement, le régime capitaliste. Or ce régime n'est pas parfait. Il va falloir le mettre à jour. Personne, en effet, n'a l'intention de retourner à l'ordre qui régnait avant la guerre ou à revenir à l'ancien régime. Je respecte les opinions de mes amis de gauche, mais les miennes n'ont pas changé depuis longtemps. En Grande-Bretagne, c'est le trésorier général, le très honorable W. Jowitt, qui s'occupe de ces questions. Or, s'adressant récemment à la Chambre des communes, il affirmait que le gouvernement britannique commencera non pas par nommer un comité—il y viendra plus tard—mais par trois jours de débat en vue d'obtenir les opinions des membres du gouvernement et de ceux de l'opposition et de la Chambre entière. Voilà ce qu'on devrait faire ici, afin de donner à tous l'occasion d'exprimer leur avis.

En somme, nous mettons la charrue devant les bœufs. Qu'allons-nous faire à l'endroit de la mère-patrie? C'est ce qu'il va falloir déterminer. A l'heure qu'il est, elle importe vingt-cinq sur vingt-sept de ses denrées ou de ses matières premières. Elle a du charbon et elle a du fer; mais elle est obligée d'importer les vingt-cinq autres produits. Sans son commerce d'exportation et les importations correspondantes, sans un échange de produits et de services, sans les Dominions et son empire colonial, la métropole deviendrait un second Danemark et cesserait d'être une grande puissance.

L'application du plan Beveridge au Canada présente des obstacles d'ordre constitutionnel. La Chambre devrait s'attacher à les franchir. A mon avis, il y a moyen d'aider l'Europe et notre empire colonial en vertu des dispositions du prêt-location, avec l'aide des Etats-Unis. A divers égards, le rapport Beveridge est satisfaisant, mais il est fondé sur l'ancien plan. Plusieurs de ses conclusions d'ordre social ont été adoptées par certaines grandes municipalités canadiennes, notamment la mesure avancée adoptée par la ville de Toronto, il y a vingt et un ans. Nous devons tenir parole à nos hommes qui sont sur la ligne de feu. Si nous ne leur offrons que des promesses, à eux qui sacrifient leur vie pour nous et que nous ne leur donnons aucune garantie contre la misère et la souffrance lorsqu'ils reviendront, ce sera terrible, et les héros ne recevront pas leur juste rétribution de leurs services et du salut du monde qu'ils assurent.

Au temps de Macdonald et de Laurier, chacun possédait son propre bien; c'était une petite ferme, un magasin ou un moulin; tout cela est disparu, et le Canada est devenu un pays de prolétaires. Le droit de propriété est un droit naturel; il ne vient pas de l'homme, et l'Etat n'a pas le droit de l'abolir, il n'a que le droit de le réglementer. Je crois au vieux principe de l'aiguillon du gain dans les affaires, mis à jour pour répondre à de nouvelles exigences. C'est ce qui a fait de la Grande-Bretagne la puissante nation que nous savons et ce sont les principes dont nous devrions nous inspirer à l'avenir.

Pour ce qui est du plafond des prix et des questions connexes, j'y reviendrai dans une autre circonstance.

Je termine par la lecture d'un court document sur la cruauté de l'ennemi ignoble qui, sans la Grande-Bretagne, aurait pu envahir notre pays. Cela peut offrir quelque intérêt à certains de mes amis du Québec. L'entrefilet vient du correspondant de *France*, à Lisbonne:

> On parle de l'arrivée en Bessarabie de 20,000 juifs déportés de France chez les Allemands. L'état dans lequel étaient ces malheureux lorsque leur convoi arriva dans ce pays a produit une impression profonde sur les autorités civiles et militaires. . . Vingt mille hommes, femmes et enfants avaient été envoyés de France dans des camions scellés, et on devait les installer dans les ghettos de ces villes.
>
> Quand on ouvrit les camions, un spectacle horrible s'offrit aux regards. Plus de la moitié des prisonniers étaient morts et leurs corps étaient en décomposition. Les cadavres tombaient sur la voie ferrée dès les portes ouvertes. Ceux qui respiraient encore étaient terrifiés et affamés, et l'air de putréfaction qu'ils avaient respiré durant le trajet les rendait malades. Leur état est désespéré, et bien peu survivront.
>
> Un de ceux qui pouvaient encore parler déclara qu'ils avaient été appréhendés dans leurs maisons de Paris, en pleine nuit, par les troupes de choc, puis conduits à la gare. Là, on les enferma dans des camions scellés. Pour tout bagage on leur laissait des provisions pour trois jours. Le voyage dura deux semaines.
>
> Ces wagons de la mort portait l'étiquette: "Explosifs en route pour la Russie". C'est ce qui explique pourquoi les agents de douane n'ont pas visité les camions aux différentes frontières.

Une seule autre citation. Chaque jour en Europe, aujourd'hui presque entièrement sous la domination allemande, des hommes, des femmes et des enfants sont torturés et tués.

Voici l'histoire d'un martyr, un Français. Elle a paru dans le journal *France*, numéro de septembre, et les faits relatés dataient déjà de plusieurs mois. Un colonel allemand du nom de Holtz est abattu. En représailles, les chefs allemands tuent cinquante Français, dont un nommé Fourny. Travailleur agricole, il avait fréquenté l'école dans sa jeunesse. Il s'était enrôlé en 1914. Après s'être vaillamment battu, il est fait prisonnier. En prison il travaille à la composition de ses ouvrages. Condamné à mort pendant son incarcération, il doit la vie à la signature opportune de l'armistice. Il étudie ensuite le droit et passe ses examens. A l'effondrement de la France il devient membre d'associations clandestines. En août 1941 il est arrêté. Holtz est tué en octobre. Quelques jours plus tard le premier groupe de martyrs est choisi. Il y en a vingt et un, dont Fourny. La veille de son exécution Fournny rédige sa dernière lettre, puis se tourne vers ses camarades. Il les console, les réconforte, écrit des lettres pour eux, et les prie d'envoyer des messages.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. CHURCH: Avec la permission de la Chambre, je vais en lire quelques lignes.

Des VOIX: Poursuivez.

M. CHURCH: Je remercie les honorables députés et je leur prie de remarquer la façon dont on torture ces jeunes gens. Voici ses paroles:

"Dites-moi ce que vous voulez dire et je l'écrirai pour vous. Est-ce à votre épouse, à votre mère que vous voulez écrire?" Toute la nuit, il encourageait les faibles et les affligés qui devaient souffrir.

Lorsqu'est venu le moment de la mort, les victimes se sont montrées braves, mais il y avait parmi elles deux jeunes gens de dix-sept ans qui s'étaient révoltés à la pensée de ce qui allait arriver. Fourny les entoura de ses bras et leur parla doucement. "Il n'est pas difficile de mourir, mes fils; venez avec moi, nous mourrons ensemble; vous verrez que tout sera vite passé; vous ne souffrirez pas; c'est bien facile." Les entourant affectueusement de ses bras pour les empêcher de voir les mitrailleuses, Fourny aida les jeunes martyrs. La mitrailleuse les faucha tous trois du même coup. Le nom de Fourny vivra à jamais dans Nantes, où il était connu et qui est près de l'endroit où il tomba.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, l'an dernier, le 23 mars, la Chambre rendait un hommage éloquent à la vie et aux travaux d'un des plus grands Canadiens jamais élus à ce Parlement, M. J. S. Woodsworth, auquel j'ai le grand honneur de succéder comme député de Winnipeg-Nord-Centre.

Des témoignages de haute estime à l'égard du fondateur de notre mouvement sont venus à ce moment-là de toutes les parties de la Chambre et se sont répercutés à travers tout le pays. Ma présence en cette Chambre est attribuable en très grande partie à la reconnaissance que la population de Winnipeg-Nord-Centre a bien voulu témoigner au travail de son ancien député et c'est pourquoi je saisis l'occasion de rendre hommage à sa mémoire. Comme à beaucoup d'autres, il m'a permis d'entrevoir un meilleur avenir pour les gens du peuple. J'ai eu l'avantage de l'avoir pour ami intime et pour conseiller. Je sens tout l'honneur qui m'est fait lorsque je suis appelé à lui succéder dans cette Chambre, et je m'engage envers la population de Winnipeg-Nord-Centre et celle de tout le pays à être fidèle à la cause de la justice sociale que M. Woodsworth a si bien servie.

Etant donné que je viens d'être choisi lors d'élections complémentaires, je crois, monsieur l'Orateur, être en mesure de donner à cette Chambre une idée juste des vues de mes commettants. Je suis certain que ces vues sont partagées par un nombre de plus en plus grand de Canadiens. Lors des élections de 1940, le candidat du Gouvernement fut défait, mais il obtint 40 p. 100 des votes déposés dans la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre. Les candidats des partis libéral et conservateur avaient obtenu un total de voix s'établissant à 59 p. 100. Lors des élections complémentaires tenues le 30 novembre 1942, le candidat du Gouvernement, candidat appuyé par trois ministres et seul représentant du parti, n'a obtenu que 28 p. 100 des votes, et il a perdu son dépôt. Quant à nous, nous avons obtenu plus de 70 p. 100 des votes, et cela représente le plus grand nombre de votes et la plus forte majorité jamais accordée dans la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre. L'opinion publique est en train de changer ainsi par tout le pays. Il appartient donc à la Chambre, il me semble, d'étudier attentivement les questions qui préoccupent les gens que j'ai l'honneur de représenter.

Les sujets d'inquiétude de mes commettants se partagent en deux catégories. Ils s'inquiètent vivement du chaos dans lequel se trouvent actuellement la production de guerre et le service sélectif, alors qu'il y a encore du chômage, et ils s'intéressent profondément à tout ce qui se rapporte à la politique du travail. Deuxièmement, ils redoutent l'après-guerre. Au sujet également de la présente situation, la population de Winnipeg, même si elle est désireuse de contribuer le plus possible à la victoire, voit d'un mauvais œil, pour ne pas dire plus, les renvois qu'on constate depuis quelque temps dans les industries de guerre. J'ai télégraphié trois fois au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) au cours de janvier, l'avisant des congédiements qui se pratiquaient dans

des établissements comme ceux de la Dominion Bridge, de la Manitoba Bridge, de la Western Steel et à l'usine de cordite de la Defence Industries, Limited à Transcona. On m'a répondu dans un cas qu'une nouvelle entreprise avait été adjugée, ce qui permettrait de réembaucher les hommes congédiés. Cependant, le directeur de l'usine à qui je me suis adressé m'a dit que les nouveaux travaux n'exigeaient pas les services de ces hommes. Une autre fois, dans une usine de Winnipeg on a dit aux hommes au moment où l'avis de congédiement était affiché, qu'on comptait reprendre la production à pleine capacité au printemps. Or, le ministre des Munitions et approvisionnements m'avise qu'on ne peut compter là-dessus. De concert avec maints organismes locaux, le conseil de ville de Winnipeg a voulu intervenir. Voici quel a été le dernier mot du ministre au maire de Winnipeg, ainsi qu'à moi-même. Je cite sa lettre du 14 janvier:

> Je suis le premier à regretter la désorganisation du personnel causée par des modifications ou des réductions de programme. Cependant, la chose est inévitable quand il s'agit de production de guerre. Une des principales fonctions du Service sélectif national est de voir à l'emploi des travailleurs mis à pied dans les industries de guerre par suite de modifications ou de réductions des programmes de production. Le ministère se tient en relations étroites avec le Service sélectif national à ce sujet.

Lundi, j'ai demandé au ministre du Travail (M. Mitchell) quelles étaient les mesures prises par son ministère en vue de remédier à cette situation. Quelle a été sa réponse? Après avoir tenté d'atténuer la gravité de la situation en parlant de crises locales inévitables de chômage, il a dit ceci, que je trouve au hansard:

> Le ministère du Travail agit en étroite collaboration avec le ministère des Munitions et approvisionnements pour placer ces gens-là où leurs services peuvent être le plus utiles.

Ces deux ministres peuvent croire répondre à mes questions en se déchargeant l'un sur l'autre de la responsabilité, mais cela ne donne pas de travail aux gens de Winnipeg, ni ne rend possible la production maximum réclamée sur les affiches et les annonces placées dans les établissement de guerre dont ils sont renvoyés. La faillite du capitalisme, même en face de la demande accrue d'outillage causée par la guerre, à maintenir la production à son maximum est la preuve d'un besoin impératif d'une économie dirigée. La population que je représente ici s'inquiète fortement de la faillite du gouvernement à cet égard.

Dans sa réponse de lundi dernier, le ministre du Travail a tenté d'éviter mes questions en disant qu'un grand nombre des chômeurs inscrits à Winnipeg étaient des femmes ou des personnes inaptes au travail. Exception faite de ces catégories de personnes, il y avait le 21 janvier, juste avant mon départ de Winnipeg, 1,800 hommes aptes au travail qui demandaient un emploi, et plusieurs d'entre eux possédaient de l'expérience dans la machinerie. Lorsqu'on leur dit de demander des prestations d'assurance-chômage, de rester sans travail à $9 ou $13 par semaine, en temps de guerre, ils emploient des termes que je jugeais non parlementaires avant mon entrée en cette Chambre. Quant au service sélectif, sa seule raison d'être, aux yeux des gens de Winnipeg, est de cacher l'absence de plan de la part du Gouvernement en vue d'assurer à tous un emploi dans la production de guerre.

Autre fait qu'il ne faut pas oublier même en temps de guerre. Lorsque les ouvriers manquent d'emploi eux et leurs familles tombent dans le besoin et la crainte. Le ministre du Travail parle à la légère des "crises locales de chômage", mais mes électeurs estiment que le Gouvernement se doit d'organiser notre économie de façon que tout homme capable de travailler trouve un emploi utile. Ceux qui marchent au combat ne le font pas afin de pouvoir subir ces "crises locales de chômage" à leur retour au pays. Ils vont combattre pour la défense d'un Canada où chacun travailera à produire une abondance de biens qui rendront possible pour chacun un niveau de vie élevé. Si le Gouvernement actuel ne peut trouver mieux que des "crises locales de chômage", que sera-ce, grand Dieu, une fois la guerre terminée?

J'ai écouté attentivement le premier ministre (M. Mackenzie King) lundi lorsqu'il a pris la défense du ministre du Travail. Il lui semblait impossible de comprendre que le ministre du Travail soit en butte à tant de critiques. Je suis membre d'un syndicat ouvrier. J'ai d'étroites relations avec tous les groupements du mouvement syndical ouvrier dans la région métropolitaine de Winnipeg. Au cours de ma récente campagne électorale j'ai eu l'appui unanime du mouvement syndical ouvrier à Winnipeg. Je puis dire au premier ministre que le travail organisé et non organisé au pays est soulevé contre le ministre du Travail parce que ce dernier, se donnant comme ouvrier, membre lui-même d'une association ouvrière, consent à appliquer la politique du gouvernement telle qu'elle existe actuellement. Les travailleurs sont las de s'entendre dire qu'ils manquent de patriotisme et qu'ils enfreignent la politique gouvernementale contre l'inflation, chaque fois qu'ils demandent un ajustement de leurs salaires injustes et trop bas. La classe ouvrière, monsieur l'Orateur, est parfaitement consciente des dangers d'une inflation effrénée. La stabilisation de salaires injustes n'est pourtant pas le seul

moyen d'empêcher l'inflation. On y arrive, par les impôts et le rationnement.

A l'heure présente, le Gouvernement impose aux ouvriers et aux cultivateurs canadiens toute la charge d'empêcher l'inflation, et les travailleurs sont dégoûtés de la façon dont le Gouvernement abuse de cette arme pour refuser justice aux ouvriers du Canada. Le travail, je le répète, est pleinement conscient des dangers de l'inflation et ne s'oppose pas aux efforts du Gouvernement en vue de l'éviter. Il s'oppose toutefois, à la politique partiale du Gouvernement sous ce rapport qui consiste à en faire peser tout le poids sur les cultivateurs et les ouvriers.

Après 1930, il n'y avait pas d'argent. Aujourd'hui, il y en a trop. Un excès succède à l'autre. On doit opprimer le travail. C'est la politique du Gouvernement; et personne, un membre de syndicat ouvrier moins que tout autre, ne peut s'attendre d'appliquer une telle politique sans une tempête de protestations de la part des travailleurs canadiens.

Je puis dire au premier ministre que l'une des raisons qui font que les syndicats ouvriers lui demandent des entrevues, chose qu'il a déplorée lundi en répondant à une question relative aux ouvriers des avionneries de Montréal, c'est que les griefs des ouvriers portent non seulement sur l'administration du ministère du Travail mais sur toute la politique ministérielle à l'égard des ouvriers syndiqués. Je suis convaincu que nul honorable député n'a jamais reflété plus clairement les sentiments de ses mandataires que je ne le fais en ce moment en disant que les ouvriers syndiqués désirent avoir comme ministre du Travail un autre homme en qui ils puissent avoir confiance.

Ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Les ouvriers syndiqués désirent aussi une nouvelle politique ouvrière, et je veux le proclamer directement au premier ministre. A part les injustices résultant de la fixation des salaires à un niveau inférieur, il faut déplorer aussi l'attitude du Gouvernement à l'égard des syndicats ouvriers; il faut le blâmer de n'avoir pas su faire des ouvriers et des cultivateurs des associés de plein droit dans la lutte commune que nous livrons tous.

Par ses décrets, le Gouvernement a manifesté un semblant de sympathie à l'égard des syndicats ouvriers et des contrats collectifs. Par contre, dans d'autres décrets beaucoup plus opérants, il a pratiquement fait fi de ces principes fondamentaux de la démocratie. A titre d'exemples, je citerai ce qui s'est passé à Kirkland Lake, aux aciéries, à la Montreal Aircraft, aux Vulcan Iron Works de Winnipeg et ailleurs.

Le Gouvernement choisit ses régisseurs, ses hauts fonctionnaires bénévoles dans les rangs des gros hommes d'affaire en prétendant qu'ils ont toutes les connaissances requises. Toutefois, quand il s'agit de procurer de l'emploi aux ouvriers, domaine dans lequel les agents des syndicats ouvriers sont experts, non seulement le Gouvernement ne fait aucun cas de ces derniers, mais il subordonne leurs fonctions à la bureaucratie du service sélectif. Les ouvriers voient en cette mesure une tentative bien définie de la part du Gouvernement d'empêcher les gens du commun de devenir propriétaires et de prohiber l'établissement du genre de société coopérative pour laquelle on livre la guerre. Les cultivateurs et les ouvriers canadiens, qui travaillent pour nos forces armées et consentent toutes sortes de sacrifices pour la victoire, ont un but en vue: un Canada où tout le monde travaillera, possédera de bons logis, pourra s'instruire suffisamment et se faire soigner, un Canada où le niveau de vie sera élevé et où l'on jouira d'une sécurité sociale pleine et entière. On ne saurait refuser à jamais ces avantages. La démocratie évolue lentement, mais elle évolue en faveur de l'homme moyen, à cause de l'intérêt qu'il témoigne envers son propre bien-être.

Je désire revenir pour un instant sur la question du chômage dans la ville de Winnipeg. C'est au Gouvernement qu'il incombe d'expliquer la situation, mais je puis bien faire connaître ici une opinion qui jouit d'une grande publicité dans la circonscription que je représente. C'est celle qui veut que nous commencions déjà à subir les premiers relâchements de la période d'après-guerre. Cette opinion donne lieu à deux genres de commentaires. D'abord, on est mécontent du fait que ce relâchement se produise avant même que nous ayons remporté la victoire. En second lieu, nous constatons que nous sommes déjà en présence des problèmes de l'après-guerre.

J'ai déjà dit que la population que je représente est en proie à deux grandes inquiétudes: la première se rapporte à la confusion qui règne à l'heure actuelle et la seconde est la crainte de voir la situation empirer une fois la guerre terminée. J'ai consacré la plus grande partie de mon temps à la discussion de la situation actuelle, mais j'ajouterai que l'existence du chômage en ce moment, joint à la politique anti-ouvrière du Gouvernement, augmente l'inquiétude de mes commettants au sujet de la période d'après-guerre. S'il nous faut réduire la production maintenant, malgré les exigences de la guerre, que devons-nous attendre de l'après-guerre?

Le ministre des Munitions et approvisionnements parlant à Winnipeg, en novembre, en faveur du candidat du gouvernement à

la récente élection, aurait déclaré avoir pleine confiance qu'après la guerre il ne serait pas question de chômage. Il aurait dit que nous aurions de nouvelles usines et de nouvelles machines, des milliers d'hommes spécialisés et un marché pour nos autos, camions, laveuses mécaniques et appareils radiophoniques. Il suffira de tirer profit de ces trois facteurs. C'est bien cela. Mais les gens de Winnipeg-Nord-Centre savent que nous avions ces trois mêmes facteurs—usines, ouvriers et consommateurs—au cours des années qui ont suivi 1930; toutefois, il y a eu chômage et misère.

Je représente des gens qui savent que pour la production du temps de guerre, comme pour la production qui assurera après la guerre un haut niveau d'existence, il nous faut changer d'une façon fondamentale notre édifice social. L'industrie privée, basée uniquement sur le principe du gain, dans le vain espoir qu'un bénéfice quelconque de cette production ira comme des restes à ceux qui peinent, ne répondra pas aux besoins. Ceux qui sacrifient tout dans la guerre actuelle ont droit à la démocratie, à la propriété et au contrôle de leurs propres instruments de production, ce qui leur permettra de produire des marchandises, non pour l'avantage de quelques-uns, mais pour répondre aux besoins de tous.

Nos soldats ne combattent pas pour revenir ensuite dans les "crises locales de chômage," à l'assistance publique, à des salaires d'esclave, à une pension de $20 par mois à l'âge de soixante-dix ans. Ils combattent pour un Canada nouveau, dont il pourront de toutes façons partager la vie. Cette participation comporte le droit de se prononcer sur les questions qui touchent à la vie quotidienne. Cette participation ne sera complète, et nous n'aurons la vraie démocratie, que si notre peuple, grâce à la propriété sociale et coopérative, exerce un contrôle complet sur la vie économique de ce pays, qui jusqu'à présent a constitué une réserve pour les intérêts privés et acquis, en temps de guerre comme en temps de paix. Le discours du trône fait mention d'un projet d'assurance sociale. Parce que l'assurance sociale est insuffisante, à notre point de vue, d'aucuns s'imagineront sans doute que nous nous opposerons à toute mesure que le Gouvernement pourra prendre en ce sens. Tel n'est pas le cas. Mais comme tout ce qu'on nous a offert pour la présente session est un comité spécial, s'il faut attendre aussi longtemps que nous avons dû le faire par le passé d'autres formes de législation sociale pour qu'un projet soumis à un comité devienne loi, il est probable que notre groupe se verra forcé de mettre tout en œuvre afin de pousser le Gouvernement à donner suite à ses intentions actuelles, quelles qu'elles soient.

Cependant, même s'il nous arrive de presser le Gouvernement de donner suite à ses propres idées, qu'il soit bien entendu que ceux que je représente ici partagent l'attitude de notre groupe et estiment que l'assurance sociale ne suffit pas. Tant que nous n'aurons pas la justice sociale, l'humble citoyen ne jouira pas de ses droits. Quelle est la différence entre les deux? L'assurance sociale sous le régime capitaliste n'est qu'un moyen pour les personnes soumises au chômage, à la maladie, aux infirmités et à l'insécurité de mettre en commun leurs maigres recettes afin qu'advenant le malheur, elles puissent s'assurer le strict minimum. Tant que nous aurons le capitalisme, ces mesures seront nécessaires. La justice sociale comporte un régime économique sous lequel les travailleurs, à titre de membres de la société, possèdent les instruments de production de la nation et par conséquent touchent chaque année, chaque mois et chaque jour, leur juste part des biens qu'ils produisent.

Aujourd'hui les ouvriers et les cultivateurs produisent la richesse de la nation, mais ils n'en touchent qu'une bien faible partie. Il n'existe aucun justice sous un tel régime. La charité et l'assurance sont tout ce qu'on peut offrir. Mais un jour viendra où le Canada sera une véritable démocratie. Alors les ouvriers et les cultivateurs feront deux choses: ils augmenteront notre production et ils obtiendront leur juste part des biens qu'ils produisent, sous forme d'un niveau de vie élevé, du berceau à la tombe, y compris la plus entière protection contre la maladie et l'invalidité et y compris la sécurité et la dignité dans leur vieillesse.

Au sujet des allusions du Gouvernement à l'assurance sociale et à la sécurité sociale, je désire exprimer un ou deux commentaires. Je dirai d'abord que la population ne partage pas le contentement ressenti par l'Etat lorsqu'il s'exprime ainsi dans le discours du trône:

On a déjà considérablement pourvu à la sécurité sociale.

En outre, si le Gouvernement avait réellement voulu agir dans ce domaine, le moins qu'il aurait dû faire eût été de présenter une loi en vue de relever la pension de vieillesse. Je mentionne aussi les aveugles, les vétérans de la dernière guerre et les veuves des vétérans de la dernière guerre. Je crois comprendre que ceux qu'on licencie de l'armée dans le moment, touchent, au bout d'un mois, s'ils sont encore chômeurs, des prestations de chômage au montant de $9 dans le cas des célibataires et de $13 dans le cas des hommes mariés. Ce n'est pas suffisant pour les défenseurs de notre

démocratie. Et pourquoi établir une distinction au détriment des femmes de nos forces armées? Au bout d'un mois, une femme licenciée et sans emploi touche une prestation qui ne dépasse pas $6 par semaine.

Revenons à la question de la pension de vieillesse. Je crois savoir que deux provinces, la Colombie-Britannique et l'Alberta, ont pris des dispositions pour verser $25 par mois dans certains cas. Au Manitoba, nous avons fait pression de toutes nos forces en faveur de nos vieillards. Le conseil de la ville de Winnipeg a prié les gouvernements fédéral et provincial de relever le montant de l'allocation. J'ai su que le gouvernement provincial du Manitoba se propose d'augmenter de $1.25 par mois la pension payable dans cette province. Il semblerait qu'il espère que les autorités fédérales fourniront une somme additionnelle de $3.75 pour arriver à un montant de $25 par mois. Ce serait encore trop peu, mais c'est le moins que nous puissions attendre, il me semble, et j'espère que, malgré que le discours du trône n'en parle pas, nous pourrons obtenir quelque résultat dans ce domaine au cours de la présente session.

C'est avec plaisir que j'ai entendu cet après-midi l'honorable député de Medicine-Hat (M. Gershaw) exprimer cet avis de sa banquette du côté ministériel mais j'ai été désolé d'entendre le ministre des Finances (M. Ilsley) déclarer avant lui qu'on n'avait encore rien projeté à ce sujet. J'espère donc que l'honorable député de Medicine-Hat et d'autres membres de son groupe se joindront à l'effort constant que nous exerçons pour obtenir qu'on s'occupe de cette question pendant la session.

Il y a d'autres questions dont je dois remettre la discussion à un autre moment. Il y a le problème du logement qu'on a honteusement ajourné à Winnipeg. J'y reviendrai longuement à l'occasion. Apparemment, la cité d'Ottawa s'est trouvée dans la même situation. Et à titre d'unique représentant manitobain de la fédération du commonwealth coopératif qui ait place en cette enceinte, j'aurai aussi plus tard des choses à dire au nom des cultivateurs du Manitoba. Pour le moment, qu'il me soit permis de dire que mes collègues de ce groupe de la Saskatchewan expriment à mon avis, les vues des fermiers du Manitoba. Il se peut qu'avant que j'aborde un tel sujet, des élections complémentaires aient lieu dans la circonscription de Selkirk, maintenant vacante au Manitoba, et qu'un nouveau député de la C.C.F. d'une région rurale du Manitoba vienne se joindre à nous. Si M. Bracken décide de briguer les suffrages au Manitoba et qu'un autre député lui cède son siège, il se peut alors que nous comptions deux nouveaux membres de la C.C.F.

En ce cas, les conservateurs qui ont prétendu à la convention de Winnipeg qu'un chef devrait être choisi parmi la députation de cette chambre seront vengés. Je me souviens qu'on a alors exprimé la crainte que la situation honteuse qui surgit dans York-Sud ne se répète. Il se peut qu'ils aient eu raison.

Puis-je dire en terminant que je ne me suis pas complu dans les fioritures et les platitudes dont semblent abonder les débats de cette Chambre. Je désire, toutefois, dire combien j'apprécie le cordial accueil qui m'a été accordé par les honorables membres que j'ai eu l'avantage de connaître. Comme je viens d'une assemblée beaucoup plus modeste, le conseil municipal de Winnipeg, où l'on vient à connaître tout le monde, je ne puis qu'être frappé par le grand nombre de représentants qui se trouvent ici et qu'il est bien difficile de connaître tous. J'espère pourtant que je pourrai me faire le plus d'amis possible parmi les membres de cette chambre, même si sur le parquet je puis être diamétralement opposé aux points de vue qu'ils pourraient présenter.

Je tiens à dire enfin que j'ai la conviction d'avoir été dépêché ici pour traiter d'affaires sérieuses. Je représente des électeurs qui veulent remplir toute leur part pour remporter la victoire et, pour atteindre ce but, ils insistent sur une production totale et la pleine participation de la main-d'œuvre ouvrière à l'effort de guerre.

Ils veulent que le ministère du Travail prenne une nouvelle attitude à l'égard des travailleurs du Canada. Ils veulent un nouveau ministre du Travail et une nouvelle politique ouvrière. Ils veulent avoir la preuve qu'après la guerre, ils vivront dans un Canada meilleur. Si l'assurance sociale est ce que le gouvernement actuel a de mieux à leur offrir, les gens de ma circonscription sont prêts à l'accepter immédiatement mais ils veulent que désormais nous fassions en sorte de réaliser pleinement les bienfaits de la démocratie ainsi que de la justice sociale. Bref, monsieur l'Orateur, mes commettants veulent que le Parlement s'applique à la tâche de gagner la guerre aussi bien que la paix.

M. l'ORATEUR: On voudra bien me permettre une remarque. L'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Knowles) en était à son premier discours dans cette Chambre, et il est d'usage en pareil cas d'accorder quelque latitude à un honorable député. C'est pourquoi je ne lui ai pas rappelé l'article du Règlement qui interdit la lecture des discours. J'espère qu'aucun honorable député ne considérera cela comme un précédent lorsque viendra son tour de prendre la parole.

(Sur la motion de M. Reid, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Mackenzie la séance est levée à 5 heures 45 minutes.

Jeudi 4 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

LES DENRÉES ALIMENTAIRES

PROPOSITION TENDANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MINISTÈRE ET D'UNE COMMISSION CHARGÉS DE SURVEILLER LEUR OBTENTION, LEUR PRÉPARATION ET LEUR DISTRIBUTION.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Le 19 janvier, une députation représentant l'industrie alimentaire du Canada a préconisé auprès du Gouvernement certaines réformes relativement aux approvisionnements alimentaires et a préconisé entre autres choses la création d'un ministère des Vivres et l'établissement d'une commission des vivres sous l'autorité de ce ministère surtout, afin que la responsabilité et l'autorité concernant un programme complet de vivres relève d'un seul ministère.

Une dépêche d'Ottawa datée d'hier indiquait que les délégués qui ont assisté ici au 21e congrès annuel du Conseil d'horticulture du Canada ont adopté un vœu en faveur de la nomination d'un ministre et d'une commission des vivres chargés d'assurer un abondant approvisionnement en vivres et de maintenir les moyens et les installations nécessaires à leur préparation et à leur distribution. Le premier ministre peut-il nous dire si le Gouvernement à étudié cette demande, et le cas échéant, quand il compte pouvoir faire une déclaration à cet égard?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Les mots "cette demande" figurent dans la dernière phrase de l'honorable député. Parle-t-il de la demande faite hier ou de la question générale de l'établissement d'un ministère des Vivres?

M. GRAYDON: Il s'agit bien de cette demande venant des deux sources.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous annonçons en temps et lieu toute question de politique ministérielle et il en va de même de celle-ci.

LE COMBUSTIBLE

QUESTION AU SUJET DES MESURES PRISES POUR REMÉDIER À LA SOI-DISANT PÉNURIE

A l'appel de l'ordre du jour

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je vais poser une autre question au premier ministre; peut-être serai-je plus heureux avec celle-ci.

Selon des communications que j'ai reçues, la disette de combustible continue d'être grave dans plusieurs régions du Canada. Vendredi dernier, l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a posé une question au premier ministre à cet égard. Le premier ministre avait alors demandé à l'honorable représentant de la réserver comme avis de motion, alléguant qu'un comité avait été nommé il y a quelque temps par le cabinet pour étudier ce problème. Le premier ministre est peut-être en mesure maintenant de dire à la Chambre et au pays quelles décisions le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette grave disette.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je tiens à la main les documents que m'a communiqués le comité que l'honorable député a mentionné, mais ils ne sont pas établis d'une façon qui puisse m'inciter à les présenter au Parlement. J'ajouterai que le comité est associé à la commission des prix et du commerce en temps de guerre. Je pense donc que la réponse devrait être laissée au Ministre des Finances. A cet égard, je me suis abouché avec le sous-ministre des Finances et il m'a donné à entendre qu'il verrait à ce que le ministre puisse faire demain une déclaration catégorique à la Chambre.

CONDITIONS OUVRIÈRES

RUMEURS AU SUJET DU CONGÉDIEMENT D'UN CERTAIN NOMBRE D'OUVRIERS AUX USINES ANGUS À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Quelques moments avant la séance, j'ai rencontré une délégation de citoyens de Montréal, et c'est ce qui me porte à poser une question au ministre des Munitions et approvisionnements. Ces gens sont inquiets au sujet d'une rumeur qui veut qu'on projette de congédier un grand nombre d'ouvriers aux usines Angus, à Montréal, où la fabrication des tanks Valentine a été discontinuée. D'après eux, environ 4,000 ouvriers sont occupés à ces travaux et l'on n'en réinstallerait peut-être que 1,500 qui seraient assignés à la fabrication d'autres engins de guerre. Le comité des dépenses de guerre a déjà été saisi de cette affaire, et l'on nous a promis que, le jour où cela arriverait, on assignerait d'autres travaux de guerre aux ouvriers en question. Je me demande si le ministre serait disposé à faire aujourd'hui une déclaration à ce sujet. S'il n'a pas eu le temps d'examiner la question, il pourrait faire une déclaration demain. La chose inquiète beaucoup de nombreux ouvriers de Montréal.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Je sais que plusieurs journaux ont annoncé qu'il est question de suspendre la production des tanks du type

Valentine aux usines Angus, à Montréal, le 1er avril. La chose est loin d'être certaine. Des discussions se font présentement au sujet de la continuation du contrat. Il entre ici en ligne de compte plusieurs facteurs dont quelques-uns échappent à notre contrôle immédiat, mais j'ose dire qu'il est bien possible que ce travail se continue. Dans tous les cas, si ce travail se discontinue, il y a d'autres travaux à faire aux usines Angus. Nous manquons de main-d'œuvre pour certains travaux, et il est probable que quelques ouvriers seront transférés d'un ouvrage à un autre, quoi qu'il arrive. On prétend que seulement un certain nombre d'ouvriers seront transférés à un autre genre de travail. Or je puis affirmer à mon honorable ami que tout ouvrier des usines Angus qui cessera d'être assigné à un certain travail sera transféré à un autre genre d'emploi, soit aux usines Angus soit dans d'autres usines de Montréal. Ces hommes sont des mécaniciens spécialisés. Nous manquons et nous manquerons toujours trop de ces ouvriers.

VISITE À OTTAWA DE CERTAINS DÉLÉGUÉS DES OUVRIERS D'AVIONNERIES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. L'autre jour, une délégation de grévistes de Montréal, représentant les ouvriers d'avionneries, s'est rendue à Ottawa pour demander le règlement de difficultés et de griefs dont ils sont victimes. Je crois comprendre qu'on a promis d'examiner leurs difficultés et d'y remédier. Le ministre du Travail est-il en mesure de faire connaître à la Chambre quels progrès on a accomplis en ce domaine?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Je crois que le premier ministre a répondu hier à la question que vient de poser l'honorable député.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est exact.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 3 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, le discours du trône que nous avons entendu cette année est l'un des plus encourageants et des plus rassurants dont on ait donné lecture au Parlement depuis le début des hostilités, en 1939. Les récents succès de Libye, de Russie et du Pacifique, ajoutés aux nouvelles qui nous sont venues de Casablanca à l'effet que les alliés sont maintenant en mesure de conserver l'initiative et qu'ils le feront cette année, ont raffermi l'espoir et le courage non seulement des Canadiens et de leurs amis du Sud, mais de tous les peuples qui vivent dans l'esclavage, sous la botte des dictateurs nazis et nippons. Le Canada a contribué dans une large mesure à rendre possible l'initiative que les Nations Unies sont sur le point de prendre. Sa contribution a été des plus efficaces du double point de vue des hommes et des femmes enrôlés dans les forces armées, et des vastes quantités de munitions et d'approvisionnements qu'il a fait parvenir à la Grande-Bretagne et à ses alliés.

S'il convient qu'ils songent avant tout à poursuivre la guerre jusqu'à la défaite et à la capitulation sans conditions de leurs ennemis, les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, ont néanmoins appris avec la plus vive satisfaction les mesures de sécurité sociale énoncées dans le discours du trône. Il y avait lieu de s'attendre à certaines mesures de sécurité sociale. Je dirai plus. Grand eut été le désappointement de bon nombre d'entre nous si le Gouvernement n'avait pas proposé certaines mesures visant la sécurité sociale, surtout après le dépôt du rapport Beveridge et en vue de l'espoir général de voir assurer à tous un emploi utile et rémunérateur, disparaître la crainte et la misère et établir un régime national d'assurance-maladie.

Le moment ne se prête pas à une étude détaillée d'aucune proposition visant la sécurité sociale, mais je recommande aux membres du comité spécial qui sera constitué pour l'étude du rapport Beveridge ainsi qu'à tous les honorables membres de la Chambre de se bien pénétrer de ce rapport. A mon sens, c'est un des plus précieux documents de son genre qu'il soit possible de trouver aujourd'hui. Il est édité par la Maison MacMillan et comme on en trouve quelques exemplaires seulement, à la bibliothèque du Parlement, je demande au Gouvernement de prendre des mesures afin de le rendre facilement accessible aux membres des Communes et au public en général.

Au cas où certains verraient avec crainte l'établissement des mesures de sécurité sociale, qu'on me permette de citer les trois principes directeurs exposés par sir William Beveridge. Au paragraphe 7, page 6, je lis ce qui suit:

Premier principe: si tout projet concernant l'avenir doit profiter de toute l'expérience acquise dans le passé il ne doit être en rien limité par considération des intérêts de classe qui se sont établis en même temps qu'on était à acquérir cette expérience. La guerre, en effaçant

les bornes de toutes sortes, nous fournit dès maintenant l'occasion favorable de tenter de tirer parti de notre expérience dans un champ libre. Un moment révolutionnaire dans l'histoire du monde est un temps de révolutions, non de raccommodage.

Second principe: on doit regarder l'établissement de l'assurance sociale comme une partie seulement d'une politique d'ensemble de progrès social. L'application complète de l'assurance sociale peut garantir la sécurité du revenu; c'est la guerre à l'indigence. L'indigence, toutefois, n'est que l'un des cinq grands obstacles à renverser sur la voie de la reconstruction et à certains points de vue le plus facile à combattre. Restent la maladie, l'ignorance, la malpropreté et la paresse.

Troisième principe: la sécurité sociale doit découler de la collaboration entre l'état et l'individu. L'état doit offrir la sécurité en retour de services et de contribution. L'organisation de la sécurité par l'état ne doit pas étouffer l'ambition, l'occasion, la responsabilité; l'établissement d'un minimum national doit prévoir et favoriser l'initiative de chacun en vue d'assurer à lui-même et à sa famille plus que ce minimum.

Deux raisons commandent au Canada de suivre les directives de la Grande-Bretagne. La première découle de la charte de l'Atlantique à laquelle le Canada a donné son plein assentiment. Elle se lit:

Ils souhaitent établir la collaboration la plus complète entre toutes les nations dans le domaine économique afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, des progrès économiques et la sécurité sociale.

La seconde raison, donnée par sir William Beveridge, est la suivante:

Un jour viendra, espérons-le, où il y aura avantage à étudier les relations d'ordre pratique entre l'assurance sociale en Angleterre et les projets de même nature dans les dominions, dans les colonies et dans les autres pays du monde. A supposer qu'il soit de nouveau possible aux citoyens d'un pays de franchir leurs propres frontières pour trouver le meilleur emploi possible à leurs talents, il y aura lieu de considérer l'élaboration d'arrangements réciproques en vue d'adapter les unes aux autres les méthodes de différents pays pour faciliter le passage d'un pays à l'autre, c'est-à-dire, d'arrangements permettant à ceux qui émigrent d'éviter toute déchéance de leur sécurité et d'emporter avec eux certains des droits qu'ils avaient acquis dans le pays qu'ils viennent de quitter. Ce problème devra, en temps utile, se poser dans le concret. Aujourd'hui, on ne peut que le signaler afin de montrer qu'on ne l'oublie pas.

La question de l'immigration a été mentionnée par plusieurs des honorables députés qui ont déjà pris part au débat. Je me contenterai d'émettre une idée sur l'immigration après la guerre. Avant de se lancer dans une politique d'immigration d'envergure, le Canada se doit tout d'abord de stabiliser son économie domestique dans l'intérêt de ses citoyens, surtout dans l'intérêt des hommes et des femmes qui rentreront au pays après le conflit, et dont il convient de ne pas oublier les sacrifices. La situation sera différente après la guerre de ce qu'elle était avant 1939, et on ne doit pas perdre de vue que même aujourd'hui, la Grande-Bretagne produit bien au-delà de 50 p. 100 de ce qu'il lui faut en fait de denrées alimentaires.

Je félicite le Gouvernement des mesures qu'il a prises, surtout le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) dont les efforts et le travail à cet égard ont au moins donné des fruits. J'espère que dans les lois qu'on proposera, on s'inspirera avant tout du principe énoncé par sir William Beveridge, savoir, un minimum national autour duquel peut se consolider la prospérité et qui fera disparaître la pauvreté. Nous envisageons l'aspect positif plutôt que l'aspect négatif de la question. Il est bon, je crois, de faire ressortir l'aspect positif. Nous faisons ainsi passer la question du travail et de l'emploi avant les autres mesures. Les mesures préconisées pourront soulever de l'opposition, non pas peut-être à la Chambre mais de la part d'intérêts nantis. On a fait de l'opposition chaque fois qu'ont été présentées des mesures destinées à améliorer le sort des masses. On pourra aussi s'écrier: "Où prendrons-nous l'argent?" C'est une objection qu'on a souvent formulée en cette enceinte, surtout jusqu'à 1939. Il ne faut pas perdre de vue que, jusque-là, le Canada n'avait jamais dépensé plus d'un demi-milliard dans une même année mais que, cette fois-ci, nous allons débourser environ quatre milliards, c'est-à-dire exactement huit fois plus. Voilà de quoi répondre, je pense, à toute question qu'on pourrait lancer en vue de savoir d'où viendront les deniers.

Lorsque j'étais en route vers la capitale je fus heureux d'apprendre que les médecins d'un bout à l'autre du pays appuient sans réserve les propositions d'assurance-maladie et qu'ils ont largement contribué à formuler ces propositions. C'est un superbe commencement et cela augure bien quant au succès de l'entreprise. J'espère que le comité spécial qu'on nommera à cette fin se mettra à l'œuvre au plus tôt et présentera dès la présente session des mesures concrètes dans ce sens. On réalisera ainsi les espoirs de milliers de citoyens, surtout des veuves de guerre ou autres et des vieillards. Un grand nombre de ces personnes ont presque abandonné l'espoir de connaître un monde meilleur en deça du tombeau.

Le discours du trône mentionne le projet d'établissement par le Canada et les Etats-Unis, d'un comité chargé de s'occuper de la question agricole. Le premier ministre (M. Mackenzie King) et le chef de l'opposition (M. Graydon) ont tous deux mentionné dans leurs discours le problème de l'alimentation. C'est une question fort importante, qui cause de graves inquiétudes. Nous avons à peine touché au problème des vivres qui se pré-

sente non seulement sur le continent nord-américain mais chez tous nos alliés. Cette question mérite plus d'attention qu'on ne lui en a prêté jusqu'ici. Tous les aspects de la situation devraient être clairement exposés. Bien des gens de notre pays ne se rendent pas compte qu'il faut des vivres non seulement pour le peuple canadien, mais pour nos hommes et nos femmes des forces armées et pour les armées alliées.

Depuis 1939 jusqu'à l'an dernier, il importait d'abord de fabriquer des canons, des chars d'assaut, des avions et d'autre matériel de guerre. Le discours prononcé par le premier ministre a révélé jusqu'à quel point nous avions atteint ce but. Je recommande à chaque honorable membre de cette Chambre l'examen des chiffres qu'il a fournis. Je me dis parfois que nous ne sommes pas assez fiers de l'aide immense que le peuple canadien a apportée à nos alliés pour hâter le jour de la victoire. Cette année, nous aurons grandement besoin d'aliments. On demande aux plaines fertiles du Canada de fournir suffisamment de vivres pour nous permettre de vaincre. En dépit du fait que cent mille hommes ont quitté les fermes pour s'enrôler dans les divers services de l'armée, nos cultivateurs ont produit l'an dernier de plus fortes récoltes que l'année précédente, et ils méritent d'en être loués.

J'aimerais à prendre quelques minutes pour dire un mot de l'énorme tâche et de la responsabilité que la Grande-Bretagne a assumées et dont on n'a pas encore parlé dans ce débat. La Grande-Bretagne devait d'abord nourrir et vêtir son propre peuple et ses troupes. Il lui faut aussi voir au soin de centaines de milliers de prisonniers de guerre qui ont été capturés en Libye. Elle doit nourrir la population des villes qu'elle a conquises dans cette région. De plus, on a expédié de grandes quantités de vivres en Russie. Le public ne sait pas qu'au cours de l'an dernier, le continent nord-américain a livré du beurre à l'armée russe. Nous savons tous jusqu'à quel point les civils russes se sont privés de nourriture pour assurer le nécessaire à leurs soldats. N'oublions pas que la plupart, sinon tous les greniers de la Russie sont entre les mains des nazis depuis plus d'un an.

La Grande-Bretagne elle-même a dû puiser dans ses maigres provisions pour fournir du blé et d'autres denrées alimentaires à la population de l'Inde.

J'ignore quels sont les besoins actuels de la marine, de l'armée et de l'aviation canadiennes en fait de nourriture, mais j'ai lu des chiffres dans les journaux concernant les denrées alimentaires requises par l'armée américaine. Je sais, monsieur l'Orateur, que vous serez surpris comme je l'ai été, d'apprendre que l'armée des Etats-Unis consomme quotidiennement plus de 15 millions de livres de nourriture. C'est déjà tout un problème, mais ce n'est pas le seul. La famine menace tous les pays européens à l'heure actuelle. Leurs populations comptent sur les fertiles plaines du continent nord-américain pour leur nourriture.

Il faudrait porter ces faits de façon plus claire à l'attention de notre population. Qu'on la mette au courant des besoins pour l'année courante et je suis convaincu qu'elle ne faillira pas à la tâche. Pourrons-nous accomplir cet immense effort? Oui, mais à condition de nous y prendre autrement que l'an dernier. On a inscrit au *Feuilleton* des questions concernant un ministère des vivres. Je propose la formation d'un tel ministère immédiatement et non dans une semaine ou dans un an. Je propose, monsieur l'Orateur, honorables députés et ministres du Gouvernement que nous placions le ministre actuel de l'Agriculture (M. Gardiner) à la tête de ce ministère des vivres. Mais si on lui confère cette autorité sans le pouvoir de fixer le prix des produits agricoles, ses efforts seront considérablement entravés.

L'hon. M. HANSON: Faites venir M. Donold Gordon.

M. REID: Je ne critiquerai pas pour l'instant la Commission des prix et du commerce en temps de guerre; je l'ai fait lors de la dernière session, et je pourrai facilement y revenir avant la fin de celle-ci. Je ne veux pas que le ministre des Finances (M. Ilsley) ou quelque autre membre me reproche de prendre pour cible M. Donald Gordon ou la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, excepté dans ce que je dis présentement sur les mesures qu'ils ont voulu appliquer au cultivateur et aux prix des produits de la ferme.

L'hon. M. HANSON: Est-ce une promesse ou une menace?

M. REID: A la fois une promesse et une menace. La nécessité du rationnement et de la réglementation des prix est généralement admise mais c'est une grave erreur de confier à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre le soin de fixer le prix des produits agricoles. Je puis me figurer la clameur de quelques-uns au pays si l'on confiait aux cultivateurs la direction de la Banque du Canada et des institutions bancaires. Et cependant j'affirme que les cultivateurs connaissent mieux les banques et leurs méthodes de comptabilité que le banquier ne connaît les cultivateurs et leurs problèmes, et je l'affirme sans crainte de contradiction. Le contrôle des prix des produits agricoles sous l'autorité de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre entrave actuellement la production des denrées agricoles. Comment pourrait-il en être autrement? La tâche de la

Commission des prix et du commerce en temps de guerre, c'est d'empêcher la hausse des prix et la production devient pour elle une considération secondaire. J'invoquerai aujourd'hui un témoignage à l'appui de mon affirmation, celui d'un membre de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, M. F. S. Grisdale, administrateur suppléant des vivres, qui aurait dit dans un discours prononcé à Calgary le 30 janvier:

Le seul moyen à la disposition de l'organisme des vivres pour accroître les approvisionnements, c'était le stimulant des prix, a-t-il dit, ajoutant que la Commission des prix pouvait avoir des précisions sur l'état des approvisionnements mais ne connaissait pas peut-être l'avis des producteurs au sujet des prix maximums de diverses denrées.

Les cultivateurs connaissent l'attitude prise à leur égard par plusieurs membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et ont réprouvé et réprouvent encore la manière d'aborder la solution de leurs problèmes. On a investi plusieurs de ces hommes de pouvoirs excessifs. Je n'entrerai pas aujourd'hui dans les détails, mais je voudrais citer aussi des cas intolérables de conduite dictatoriale et de menaces de la part des membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Cet organisme a menacé les producteurs de pommes de terre de la Colombie-Britannique et les producteurs de lait de la vallée du Fraser de s'emparer de leurs produits s'ils ne les plaçaient pas sur le marché. J'ai par devers moi une lettre d'un producteur bien connu dans laquelle il est dit qu'un fonctionnaire de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, M. Nadeau,—j'ignore s'il connaît bien l'industrie agricole de la Colombie-Britannique,—s'est rendu dans la province et a fait connaître cette menace aux cultivateurs. Il leur a dit que le lait de la vache pouvait appartenir à la vache, mais qu'une fois la vache traite "nous avons le droit de nous emparer du lait et nous pourrions bien le faire".

Il y a deux façons d'inciter les gens à faire de leur mieux. L'une est la méthode allemande et l'autre est la nôtre et nous devons prendre bien soin de ne pas nous écarter des principes démocratiques que nous défendons; nous ne devrions rien tolérer de ce qui flaire la menace. L'an dernier, j'ai parlé des facultés conférées à ces fonctionnaires de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et me voici maintenant en bonne compagnie, car je vois que le juge en chef de la Cour suprême, M. le juge Duff, doit avoir quelque chose d'analogue à l'esprit parce que, dans le jugement qu'il a rendu récemment, il a dit:

Il y a toujours danger d'abus quand de vastes pouvoirs sont conférés en termes vagues à un organisme quelconque.

[M. Reid.]

On tiendra peut-être compte de ses remarques. Je sais qu'on a ignoré les miennes quand j'ai averti le Gouvernement l'an dernier. Je ne cherche pas seulement à critiquer, quitte à passer ensuite l'éponge. Je désire faire quelques propositions au Gouvernement relativement au problème des vivres et lui dire comment, selon moi, il devrait l'attaquer. En premier lieu, qu'il établisse un ministère des vivres. En second lieu, qu'il retire complètement à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre la régie des prix des denrées agricoles. En troisième lieu, je voudrais que l'Etat institue une armée des femmes de la terre et lui donne des directives. Je désire ouvrir ici une parenthèse pour dire un mot des femmes canadiennes.

A titre de membre du comité des dépenses de guerre, j'ai eu l'avantage de visiter plusieurs fabriques canadiennes d'avions. J'ai été étonné d'abord du grand nombre de femmes employées dans ces manufactures et aussi du magnifique travail qu'elles y accomplissent. Aux hommes qui professent encore des idées surannées sur la supériorité de leur sexe, je conseille de songer davantage au travail accompli par ces femmes. Elles font un excellent travail qui mérite toute notre admiration. La Grande-Bretagne emploie environ sept millions et demi de femmes dans ses usines de guerre. Quand nous parlons de l'effort de guerre de notre pays, n'oublions pas que la Grande-Bretagne, qui a une population de 46 millions d'âmes, emploie 23 millions de personnes, dont 7 millions de femmes, à son effort de guerre. La question qui se pose aujourd'hui en Grande-Bretagne n'est pas de savoir quel travail peuvent faire les femmes, mais quel travail elles ne peuvent pas faire. Les femmes y sont employées à presque tous les genres de travaux. J'aimerais à voir dans notre pays une armée de femmes occupée aux travaux de la ferme. Je me permets de rappeler une chose qui s'est passée chez nous où les femmes se sont montrées à la hauteur d'une situation difficile.

Quand on a transporté les Japonais en dehors de la Colombie-Britannique, certaines gens craignaient que les fabriques de conserves de cette province ne manquassent de leur main-d'œuvre ordinaire. On y fit venir des jeunes filles de race blanche. Au début, on craignait que ces jeunes filles ne pussent faire le travail qui leur était confié. Il y eut tout d'abord quelques difficultés, mais bientôt, après que les propriétaires de ces fabriques eurent assigné à ces jeunes filles de race blanche les travaux qui leur convenaient, qu'ils leur eurent assuré des conditions de travail convenables et leur eurent payé des salaires raisonnables, le travail accompli par ces jeunes filles de race blanche fut couronné de succès. J'affirme,

monsieur l'Orateur, que l'emploi des femmes aux travaux agricoles serait couronné de succès si le Gouvernement donnait les directives nécessaires. Nous n'avons pas besoin d'attendre que les gouvernements provinciaux nous donnent l'exemple. A mon avis, les gouvernements provinciaux ne sont aujourd'hui que des conseils municipaux supérieurs. Quand ils essaient de prendre quelques initiatives de ce genre, ils se heurtent à des difficultés d'ordre constitutionnel et à une bureaucratie gênante. Ils ne peuvent pas traiter directement avec les chefs du gouvernement, mais doivent s'adresser aux hauts fonctionnaires du ministère intéressé.

Voici mon autre proposition. J'empêcherais les divers membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre de faire des déclarations aux journaux de temps à autre au sujet des articles qui sont rationnés ou ne sont pas rationnés. Un jour nous lisons qu'une certaine denrée sera rationnée et le jour suivant cette déclaration est démentie. A quoi ont abouti de telles déclarations? Elles ont eu pour effet d'inciter une foule de gens à courir au magasin et à acheter l'article qui, d'après les journaux, devait être rationné. Pourquoi ne pas adopter la méthode qui existe en Angleterre? Là-bas, quand on doit rationner un produit, on annonce, à la radio, le dimanche, alors que tous les magasins sont fermés, que la nouvelle mesure entrera en vigueur le lundi matin suivant.

Je donnerais plus d'ampleur au plan national d'alimentation. Sous l'autorité du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), on a institué un organisme chargé d'étudier des méthodes d'alimentation; or, il est peut-être temps présentement d'apporter des changements à notre régime alimentaire. La population de Grande-Bretagne s'est rendu compte que, grâce aux nombreux changements que le rationnement a apportés à leur régime alimentaire et grâce aux aliments essentiels qu'on lui fournit, elle jouit d'une santé meilleure que jamais. J'ai parlé à des médecins qui sont arrivés récemment de Grande-Bretagne et ils m'ont appris que certaines maladies semblent avoir disparu là-bas depuis l'adoption du plan d'alimentation proposé par le gouvernement qui a bien voulu voir à ce qu'on fournisse à la population britannique les aliments essentiels. Chez nous, le ministre des Pensions et de la Santé nationale et le docteur Pett ont accompli beaucoup dans ce domaine. Mais la question de l'absentéisme commence à se poser. On a signalé, dans la presse, qu'un nombre considérable de jeunes filles dans les services de l'Etat, à Ottawa, s'absentent de leur travail par suite de maladie. J'ai également lu un article signé de Mlle Marion Harlow et intitulé "Canada Fights Hidden Hunger". Mlle Harlow est directrice adjointe des Services de saine alimentation du Canada, au ministère des Pensions et de la Santé nationale, et voici ce qu'elle dit au sujet d'une enquête sur la santé des ouvriers de nos industries de guerre:

> Notre enquête révèle que plusieurs des jeunes ouvriers, hommes et femmes, se précipitent à l'usine à peine sortis du lit. Puis, au milieu de l'avant-midi, ils trompent leur faim en avalant des gâteaux ou des pâtisseries, des liqueurs douces ou du café qu'ils achètent à la cantine.

Selon l'auteur, il faut voir là la cause d'une bonne partie des maladies qui empêchent les ouvriers de se rendre à l'usine ou au bureau. Les médecins vous diront qu'on souffre bien plus, au pays, de trop manger que de ne pas manger suffisamment. Cette campagne de nutrition devrait être beaucoup plus vaste. Je tiens néanmoins à féliciter le ministre des Pensions et de la Santé nationale, car il a lancé un projet. Je ne préconise nullement l'abaissement du niveau d'existence.

Au groupe de ceux qui pourraient travailler sur la ferme, j'ajouterais les objecteurs de conscience. Ceux-ci sont au nombre de 1,500 environ. La majorité d'entre eux vivent en Colombie-Britannique, où on les emploie à un projet de reboisement. Voilà qui est bien et je ne trouve nullement à redire. Toutefois, dans la présente situation et en face du besoin urgent d'ouvriers dont souffre notre agriculture, on devrait placer ces 1,500 hommes sur des terres et les obliger à y travailler.

Le premier ministre, dans son discours de l'autre jour, a signalé à la Chambre et au pays le grand danger que constituent les sous-marins, et la nécessité qu'il y avait d'obtenir des navires. Je ne suis pas surpris du tout de voir que nous manquons de navires. L'an dernier, lorsque certains d'entre nous ont voulu conseiller ici même la construction d'un plus grand nombre de navires, surtout de navires en bois, on a ri de nous; cependant le manque de cales constituait alors un problème et la situation n'a cessé de s'aggraver. J'ai proposé au ministre des Munitions et approvisionnements de lancer un programme de construction de navires en bois, mais, je dois le dire, ma proposition a été assez rudement rejetée. Aujourd'hui, je veux m'adresser ailleurs. J'adresse ma proposition aux trois ministres de la Défense, le ministre des Services navals, le ministre de l'Air et le ministre de la Défense nationale, qui, avons-nous appris avec regret, a été victime d'un accident et que nous espérons revoir bientôt parmi nous. A ces trois ministres, je signale l'importance d'un programme élaboré conjointement par leurs trois ministères, et la mise en vigueur d'une politique mieux conçue touchant la construction de navires. J'ignore comment vont les choses dans les autres parties du pays, mais

ce qui s'est produit en Colombie-Britannique nous cause certaines inquiétudes. Au lieu de faire construire les navires dont ils ont besoin, les représentants des trois ministères se promènent ici et là et lorsqu'ils voient un beau navire de pêche ils signent une réquisition et le navire est enlevé de force à son propriétaire. Ils parcourent aussi les chantiers maritimes et s'ils voient une belle embarcation commerciale, en construction ils n'ont qu'à dire: "Celui-ci fait notre affaire", et le navire est à eux. Aujourd'hui, les entreprises commerciales refusent de faire construire des navires ne sachant jamais s'ils pourront les posséder, exposés qu'ils sont à tout moment à voir l'Etat intervenir et s'en emparer.

Nous avons en Colombie-Britannique, à Vancouver, New-Westminster, Victoria et ailleurs, des chantiers maritimes qui ne fonctionnent pas à pleine capacité. Je ferai mention d'un chantier établi à New-Westminster, les chantiers maritimes Star aménagés de 8 couettes de lancement; 6 d'entre elles ne fonctionnent pas et les deux autres cesseront bientôt leurs opérations. Ce chantier a dû accepter des commandes de bateaux à rames pour ne pas fermer ses portes. Il nous faut un programme déterminé de construction de navires et munir les bateaux en bois de voiles à défaut de moteurs. Il est plus facile dit-on, à un bateau à voiles d'éviter la menace sous-marine qu'à un bateau actionné par un moteur, parce que le bruit et la vibration des moteurs font connaître au sous-marin les allées et venues du navire

L'hon. M. HANSON: Le *Egyptian Queen* ne confirme pas cette thèse.

M. REID: Ces chantiers maritimes devraient produire à plein rendement et construire tous les genres ou types de bateaux. Nous aurons peut-être à en venir là, mais pourquoi n'a-t-on pas inauguré un programme et assuré sa mise à exécution? Je prie les trois ministres de la Défense de s'occuper de la question et de donner leurs commandes au ministre des Munitions et approvisionnements; nous obtiendrons peut-être alors certains résultats dans le sens que je viens de recommander.

Avant de terminer, je veux traiter un instant un sujet particulier. Il s'agit de la récente déclaration de M. G. E. Trueman, membre de la Commission de placement de la Colombie-Britannique, qui, le 6 janvier disait à Toronto:

> La cause de l'évacuation en masse des Japonais des régions côtières de la Colombie-Britannique a été non pas les Japonais, mais les résidents de race blanche. Le problème est né de l'hystérie collective et des préjugés de race.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'invite le ministre du Travail (M. Mitchell) à faire en sorte que M. Trueman explique ces paroles

car elles font injure aux gens de la Colombie-Britannique et elles ne devraient pas passer inaperçues.

M. O'NEILL: Que l'honorable député lise le reste.

M. REID: Ce que je viens de citer est déjà assez répréhensible, monsieur l'Orateur. Si j'en avais le temps, je lirais le reste. Les honorables députés de la Colombie-Britannique et les gens de cette province qui ont demandé d'éloigner les Japonais de la zone côtière n'ont pas agi de la sorte sous le coup d'un accès d'hystérie collective ou mûs par des préjugés de race, mais bien pour assurer la sécurité de la population de leur province, y compris celle des Japonais eux-mêmes. Personne au pays ne sait lesquels des Japonais,—ou quant à cela, des citoyens de n'importe quelle autre race, mais particulièrement des Japonais,—sont loyaux ou déloyaux, et on a cru que l'intérêt des gens de la Colombie-Britannique exigeait leur éloignement. Autant que je sache, aucun citoyen japonais, qu'il soit né au pays ou qu'il vienne du Japon, ne s'est présenté aux autorités pour leur fournir des renseignements ou dénoncer quelqu'un des siens. Cela est significatif. Bien qu'une enquête ait été instituée dans le cas du Dragon noir, j'imagine que c'est surtout la crainte des représailles qui les a tous empêchés de venir témoigner.

A la page 5 d'une brochure intitulée *Removal of Japanese from Protected Areas* et publiée tout récemment par la commission de sécurité de la Colombie-Britannique, il est dit ce qui suit, au sujet de l'évacuation:

> Les bibliothèques de ce continent n'avaient aucun ouvrage susceptible de guider les premiers pas des organisateurs.

Et pourtant, s'ils avaient poussé un peu plus loin leurs recherches, ils auraient appris que ce n'est pas la première fois que, sur ce continent nord-américain, on déplace collectivement toute une population. Combien d'honorables députés savent que durant la guerre de l'Indépendance, les Américains ont transporté les britanniques à cinquante milles à l'intérieur du pays, et sans avoir pour eux les mêmes égards que nous avons eus pour les Japonais? En fait on leur confisqua leurs terres et leurs biens. Je mentionne cet épisode afin de réfuter la prétention que l'éloignement des Japonais des régions côtières de la Colombie-Britannique est un geste sans précédent. Il en peut résulter beaucoup de bien. Et s'il est une leçon dont notre pays devrait consciencieusement profiter c'est de se rappeler qu'il est contraire aux intérêts d'une nation de permettre à une collectivité importante de vivre à l'écart et de se suffire à elle-même. J'ai peut-être tort mais je suis un de ceux qui croient que les différences de langue divisent effectivement une nation. On

n'a, pour en trouver un exemple bien frappant qu'à considérer les relations amicales qui unissent le Canada et les Etats-Unis.

Je veux maintenant dire un mot de la pénurie du combustible en Colombie-Britannique. Comme on pourra en juger par le court paragraphe suivant d'un article que je vais vous lire, nous avons eu une des plus graves pénuries de combustible dont nos gens aient eu à souffrir:

Tourmentés par le froid qui régnait dans leur foyer, par la maladie des enfants et par les conduites gelées, hommes et femmes se pressaient en rangs doubles et triples devant le bureau de la commission du combustible de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, sur la rue West Pender, lundi après-midi, dans un ultime "dernier espoir" d'obtenir du combustible—de quelque sorte qu'il fût à condition qu'il brûlât.

Je ne voudrais pas du tout qu'on m'impute le motif de vouloir critiquer le président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Cependant, il s'est rendu à Vancouver récemment et fit, au sujet de la situation du combustible, des déclarations qui à mon sens étaient injustifiées. Il se demandait quelle espèce de gens nous étions de ne pas aller nous-mêmes nous couper du bois et laissa entendre que s'il était dans la même situation, il aurait su que faire. Je n'ai pas besoin de signaler à quel point cette même déclaration aurait paru inepte, s'il l'eût formulée à Ottawa, car les citoyens de Vancouver ne pouvaient certes pas aller se couper du bois à une vingtaine de milles. En fait, un très grand nombre d'entre eux ont recouru à des expédients et j'ai des photos montrant des particuliers en train de scier la clôture de leur jardin, des pans de leur garage ou même leurs meubles en vue de se procurer du combustible. Et voilà que pour toute récompense ils récoltent une déclaration de ce genre de la part du directeur de la Commission. Je m'étonne qu'il ne se soit guère enquis des deux scieries fermées en Colombie-Britannique, quand le bois était en grande demande et que la population manquait de combustible. Si la commission désire réellement se montrer utile à la population, je dis qu'elle devrait s'enquérir pourquoi ces deux scieries ont été achetées et fermées, et des centaines d'employés ont été mis à pied.

M. MacINNIS: Entreprise privée. L'honorable député devrait se joindre à notre groupe.

M. REID: Merci, je me sens plus en sûreté ici. J'ai épuisé le temps à ma disposition, mais avant de terminer j'invite le Gouvernement à porter son attention toute spéciale sur le problème du combustible, étant donné surtout que sur les côtes des cargos construits pour le compte des Etats-Unis ont substitué le pétrole au charbon. Un petit navire-citerne pourrait approvisionner notre population. A tout événement les conditions s'avèrent telles qu'au lieu de simples promesses nos gens devraient recevoir l'assurance d'une solution définie et satisfaisante.

Je regrette, monsieur l'Orateur, que mon temps de parole soit épuisé.

M. J. A. ROSS (Souris): J'appuie dans un grand nombre de ses observations l'honorable préopinant (M. Reid). Voici le texte du rapport Beveridge. Je l'ai lu en grande partie, et je voudrais avec l'honorable député de New-Westminster que chacun des membres de la Chambre en étudie tous les points. L'honorable député a noté que la Grande-Bretagne produit actuellement la moitié de ses denrées alimentaires. J'estime qu'en 1943, elle en produira plus de 75 p. 100. Je déclare avec l'honorable député que le moment est venu pour le Canada de se donner un ministère des vivres. Nous devrions l'avoir depuis longtemps déjà. Cet organisme est vital.

Je déplore dans le discours du trône l'absence de toute proposition pratique sur la distribution des effectifs humains et sur l'assistance à l'agriculture durant ces heures critiques. Il y est fait mention de l'institution d'un comité conjoint représentant les ministères de l'Agriculture du Canada et des Etats-Unis, chargé de coordonner les efforts des deux nations en ce qui concerne la production de vivres pour les Nations Unies. C'est très bien. Mais il n'y est fait aucune mention de la nécessité d'établir la parité des prix sur les produits des deux pays. Plus loin, le discours du trône ajoute:

Mes ministres ont déjà commencé l'étude des conventions internationales et des mesures domestiques qui contribueront à assurer des revenus suffisants aux producteurs primaires ainsi que du travail à tous après la guerre.

Ils n'ont fait que commencer l'étude de ces conditions, et cela dans la quatrième année de la guerre. Et plus loin:

Mes ministres estiment qu'il y a lieu d'élaborer immédiatement un système national complet d'assurance sociale qui constituerait une charte de sécurité sociale pour tout le Canada.

Le Gouvernement se propose donc de recommander la nomination prochaine d'un comité spécial chargé de faire une étude et de préparer un rapport sur les mesures les plus réalisables d'assurance sociale ainsi que sur les moyens requis pour les inclure dans un plan national.

Cette charte de sécurité sociale résulte apparemment du congrès tenu à Winnipeg en décembre dernier. Elle en est le produit. A ce sujet, nonobstant les remarques faites en cette enceinte l'autre soir par le premier ministre (M. Mackenzie King) concernant la composition du cabinet du point de vue de la représentation professionnelle, j'affirme que le choix de l'honorable John Bracken comme chef du parti conservateur progressiste est considéré comme un événement de la plus haute impor-

tance, en particulier par les agriculteurs canadiens, car c'est la première fois chez nous que la direction d'un des grands partis politiques est confiée à un homme essentiellement agriculteur, et qui, au surplus connaît à fond l'art de gouverner. Il est fermement convaincu que le Canada ne saurait prospérer à moins que toutes les sections de la population ne soient dans un état de prospérité. L'agriculture est l'industrie fondamentale du Canada et sans des industries fondamentales prospères, le Canada ne saurait progresser.

Le plus grand avantage qu'un homme d'Etat canadien puisse posséder, c'est une connaissance approfondie de l'agriculture et de ses problèmes sérieux. L'honorable John Bracken remplit cette condition. Il possède une connaissance scientifique, technique et pratique de l'agriculture comme bien peu de Canadiens, et comme pas un membre des Communes à l'heure actuelle. A la conférence Rowell-Sirois, réunissant les premiers ministres des provinces et du Canada, tenue dans cette salle en janvier 1942, il s'est avéré grand Canadien, connaissant à fond les problèmes d'ordre national du dominion tout entier. Le programme populaire adopté à la convention des conservateurs progressistes offre un vaste champ d'action à un chef animé des profondes convictions humanitaires de M. Bracken.

Un parti a la valeur de son chef. Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) a prétendu dernièrement que le Canada apparaîtrait bientôt comme une grande nation industrielle où les industries de base prendraient le second plan. C'est justement l'opinion qui relègue les collectivités rurales au rôle de coupeurs de bois et de puiseurs d'eau. Si l'on s'en rapporte aux actes du Gouvernement jusqu'ici, il faut conclure que le premier ministre, le ministre des Finances (M. Ilsley) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et d'autres partagent ces vues.

A l'heure actuelle, la population agricole du Canada, formant le tiers de la population totale, ne reçoit que le sixième du revenu national. Dans son discours du 1er février au cours du débat actuel, le premier ministre disait que le rationnement du beurre,—et il laissait entendre que le bœuf serait peut-être rationné,—était attribuable aux énormes expéditions de vivres à la population de Grande-Bretagne à même les ressources alimentaires du Canada.

Cette affirmation est contraire à la vérité. Pour ce qui est du bœuf, tant que le premier ministre, le ministre de l'Agriculture ou le ministre du Commerce ne nous auront pas dit, ici même ou en particulier, quelles quantités de bœuf ont été expédiées à la Grande-Bretagne, en mentionnant les dates de ces expéditions, j'affirmerai que cette déclaration est contraire à la vérité et propre à induire en erreur.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député a mentionné mon nom et le premier ministre n'est pas ici pour lui répondre. Ce que le premier ministre a déclaré c'est que tout rationnement a pour cause le fait qu'il faut expédier des vivres en Grande-Bretagne. Mon honorable ami admettra, j'en suis sûr, que si un certain pourcentage de la matière grasse contenue dans le fromage qu'on expédie en Grande-Bretagne avait été converti en beurre (ce qui était peut-être fort possible), il n'y aurait pas eu nécessité de rationner le beurre.

M. ROSS (Souris): Je parlais en particulier du bœuf.

L'hon. M. GARDINER: La même relation existe entre le bœuf et le porc. Nous expédions approximativement 70 p. 100 de notre bacon et de notre jambon en Grande-Bretagne.

M. ROSS (Souris): Le porc n'est pas du bœuf.

L'hon. M. GARDINER: Un peu à cause de cela, tout notre bœuf, dont une forte proportion était expédiée auparavant aux Etats-Unis, se consomme dans notre pays.

M. ROSS (Souris): Je désire poursuivre mon discours puisque le ministre ne m'a fourni aucune preuve au sujet du bœuf qui est le seul aliment dont je parle en ce moment. Quant au beurre, auquel le ministre vient de faire allusion, la pénurie actuelle est due au plafond des prix et au brouillamini qui règne dans la répartition inefficace de la main-d'œuvre. Le défaut de prix de parité, par-dessus tout, est cause de la pénurie actuelle du beurre et tel est pareillement le cas pour bien d'autres denrées. Plusieurs troupeaux laitiers ont été expédiés aux Etats-Unis tandis qu'un grand nombre de vaches laitières ont été abattues au Canada. L'an dernier, les producteurs ont obtenu 50c. la livre pour la matière grasse utilisée pour la fabrication du fromage, mais seulement 35c. la livre pour la matière grasse servant à la fabrication du beurre. Aujourd'hui, en incluant la prime de 10c., le producteur reçoit 44c. la livre pour la matière grasse transformée en beurre tandis que son voisin des Etats-Unis touche environ 50c. Quand le Canada est entré en guerre, le Gouvernement s'est servi des trois années de 1926 à 1929 comme période de base pour l'industrie et le travail syndiqué. A leur entrée en guerre, les Etats-Unis ont pris comme période de base pour tout le pays les années 1913-1914. Le 30 janvier 1943, les prix du grain au comptant à Winnipeg et à Chicago étaient les suivants:

	Winnipeg	Chicago	Différence
Blé	.90	1.45¾	.55¾
Avoine	.51¼	.62	.10¾
Orge	64¼	.90	.25¾
Seigle	.65¼	.84½	.19¼

Puis les instruments de production sont bien plus coûteux au Canada qu'aux Etats-Unis. J'ai maintes fois fait consigner au hansard des tableaux de prix indiquant ces différences. Voici un état comparatif des prix des quatre instruments agricoles nécessaires au Canada, pour la période de 1934 à 1941:

	1934	1934
Charrue à 2 socs	$137 50	$155 00
Cultivateur de 8 pieds	143 00	162 00
Semoir à doubles disques	250 50	295 25
Lieuse de 8 pieds	257 00	327 00

La majoration moyenne du prix de ces quatre instruments agricoles qui sont les plus nécessaires sur une terre a été de 18½ p. 100 au cours de cette période. L'outillage à traction mécanique est aujourd'hui fort en demande, mais il est coûteux et difficile à obtenir. D'après les statistiques agricoles, le salaire moyen des employés de ferme a augmenté de plus de 65 p. 100 de 1940 à 1942. Il est très difficile d'obtenir des employés de ferme à aucun prix, car les agriculteurs ne peuvent concurrencer l'industrie dans le domaine de la main-d'œuvre. Voici quels étaient les prix du bétail à Winnipeg et à Chicago le 30 janvier 1943:

	Winnipeg	Chicago	Différence
Bouvillions gras	$11 00	$15 50	$4 50
Vaches grasses	9 50	12 50	3 00
Veaux gras	12 00	16 50	4 50
Porcs gras	15 35	15 35	....

Le porc de choix aux Etats-Unis pèse de 190 à 330 livres. Le porc de choix sur le marché canadien pèse de 190 à 230 livres. Le producteur canadien baisse considérablement le prix du porc pesant au delà de 230 livres, car il sait qu'il en coûte bien moins par livre pour ajouter du poids à un porc de plus de 200 livres qu'à un animal de poids inférieur. Il y a aujourd'hui une grande disparité entre les prix du grain, du bétail sur pied et des produits laitiers et un honorable député osera-t-il prétendre que l'industrie agricole ne doit pas, à cette époque-ci, être mise sur un pied d'égalité avec les autres?

En ce qui concerne le brouillamini du capital humain, il n'existe aucun plan mûri. L'agriculture, l'industrie et les forces armées se font toutes concurrence pour obtenir des bras; il n'y a aucune coordination. En juillet dernier, un jeune homme de mon comté, le seul homme dans toute une demi-section, dont la mère est veuve, s'est enrôlé dans l'aviation pour ne pas être conscrit et il a été accepté. Il a demandé un congé pour faire la moisson de sa mère et sa demande a été rejetée. J'ai examiné son cas à fond et télégraphié à l'officier commandant le dépôt de l'effectif pour essayer d'obtenir un congé de moisson pour ce jeune homme, mais on m'a opposé un refus. Je pourrais citer bien d'autres exemples analogues. Je pourrais remonter à l'automne de 1941, alors qu'on s'efforçait d'obtenir des hommes pour les forces armées et qu'on abaissait le niveau des catégories. Je connais un cultivateur qui, sous plusieurs rapports, est un gars splendide bien qu'il souffre d'un certain défaut physique. Il venait de dépasser la trentaine, faisait preuve de beaucoup de tact dans la conduite d'autres hommes et il était excellent mécanicien, capable de réparer une machine en plein champ. Il exploitait plusieurs sections de terre et possédait un grand nombre de bestiaux. Sans tenir précisément à servir dans les forces armées, il avait offert ses services à l'armée afin que, le jour où ses amis reviendraient de la guerre, il pût dire qu'il avait tenté de s'enrôler. Ses voisins connaissaient son infériorité physique et c'est avec surprise qu'ils apprirent qu'il avait été accepté dans l'armée à l'automne de 1941. J'ai déjà consigné au hansard des chiffres indiquant les sommes que le pays doit débourser pour équiper et former un membre de nos forces armées. Cet homme suivit la période d'entraînement ordinaire et fut envoyé outre-mer. Quinze mois après, il était renvoyé au Canada et licencié. Je connais d'autres jeunes cultivateurs de ma région qui, après s'être enrôlés, sont retournés chez eux pour vendre leur ferme et leur outillage. Quelques mois après, on a constaté qu'ils n'étaient pas aptes au service militaire et on les a licenciés. Il y a quelque temps, un document officiel nous a révélé que plus de 60,000 jeunes gens qui s'étaient enrôlés dans nos forces armées ont été licenciés. Songeons aux sommes d'argent qu'on a gaspillées pour équiper et former ces 60,000 jeunes gens dont un grand nombre n'auraient jamais dû être acceptés. Et que dire de la main-d'œuvre ainsi perdue et de la diminution de production qui en est résultée!

La situation de notre pays, au point de vue de la main-d'œuvre, est déplorable. En août 1940 a eu lieu l'inscription nationale des hommes et des femmes sous la surveillance du ministère des Services nationaux de guerre qui avait alors à sa tête le ministre actuel de l'Agriculture (M. Gardiner). On n'a jamais tiré de cette inscription le parti qu'on aurait dû en tirer, il me semble, pour élaborer un plan d'ensemble pour l'agriculture, l'industrie et nos forces armées. Ceux qui s'intéressent à cette question pourront lire les opinions exprimées au sujet de la main-d'œuvre agricole le 2 juin 1942 par le ministre de l'Agriculture et qu'ils trouveront à la page 3354 du hansard, ou encore les opinions exprimées par le ministre du Travail (M. Mitchell) et qu'ils trouveront à la page 3569 du hansard du 9 juin

1942. L'indifférence manifestée alors par ces ministres au sujet de la main-d'œuvre agricole a lieu d'étonner plusieurs d'entre nous.

L'honorable préopinant a signalé la gravité de la situation dans laquelle se trouve la Colombie-Britannique en ce qui concerne le combustible. A cet égard, la situation des provinces des Prairies n'est pas facile, et il en est de même dans tout l'ouest du pays. Les quotidiens nous apprennent que des écoles, des hôpitaux et d'autres établissements publics ont dû, dans plusieurs régions, fermer leurs portes par suite du manque de combustible.

Voici, en date du 21 novembre 1942, le télégramme que j'adressais au premier ministre (M. Mackenzie King):

Plusieurs fonctionnaires municipaux craignent que la pénurie de combustible et la rigueur de l'hiver ne soient une cause de souffrance et de misère pour la population des Prairies. Les différends industriels qui se manifestent actuellement dans les mines de charbon proviennent d'un manque de coordination dans les divers ministères du Gouvernement. La nécessité s'impose d'agir sans tarder si l'on veut éviter une situation des plus graves.

L'hon. M. MITCHELL: Je dirai à l'honorable député que nous avons placé 1,800 hommes dans les houillères de l'Ouest depuis cette date.

M. ROSS (Souris): Je ne le conteste pas. Le premier ministre me répondit qu'il avait remis mon télégramme aux ministres des deux départements les plus intéressés en l'occurrence, et que le cabinet étudiait la question. Les deux ministères dont il s'agit sont ceux des Finances et du Travail.

Le 27 janvier 1943, à la suite d'une réunion de la chambre de commerce et des fonctionnaires municipaux de Minnedosa, au Manitoba, je recevais un courrier volumineux. Je n'entrerai pas dans les détails de ce courrier, mais me contenterai de donner lecture de la résolution principale, laquelle est ainsi conçue:

Résolution de l'association des chambres de commerce et des organismes municipaux de l'Ouest à une réunion tenue à Minnedosa, le 27 janvier 1943.

Attendu que la pénurie de combustible devient un problème national surtout par suite du manque de main-d'œuvre et que le besoin de combustible est urgent;

Attendu que le gouvernement fédéral a la haute main sur tous les ouvriers disponibles, tels que les objecteurs de conscience, les bataillons de forestiers et, avec leur consentement, les prisonniers de guerre; et

Attendu que cent mille cordes de peuplier sec sont disponibles dans le parc national de Riding-Mountain ainsi qu'une grande quantité de bois vert dans le parc et les parties boisées des terres appartenant à la province;

Il est par les présentes résolu de prier le ministre des Ressources nationales et le régisseur du combustible de mettre ce bois à la disposition de la population.

Signé par Le Maire Young, de Brandon,
Le maire Pollock, de Neepawa,
Le maire Ramsden, de Dauphin,
Le maire Clark, de Minnedosa.

[M. Ross (Souris).]

J'ai ici plusieurs autres résolutions sur le même sujet, dont les ministères intéressés ont reçu copies.

Le 24 mars 1942, le premier ministre annonçait l'établissement du Service sélectif national et exposait son programme. Le 19 août de la même année, il informait la nation au cours d'un discours irradié par tout le pays que ce programme avait été élargi de façon que tous les hommes et les femmes soient mis à l'ouvrage dans une industrie essentielle.

Or, on rapporte que le 16 janvier 1943, il a écrit au ministre du Travail lui demandant des réponses détaillées à quelque dix-neuf questions portant sur l'état des ressources humaines au Canada ou sur la suite donnée aux paroles qu'il avait lui-même prononcées le 24 mars et le 19 août.

L'hon. M. MITCHELL: J'ignore comment on a pris connaissance de cette lettre, mais l'usage qu'on en a fait me paraît répréhensible. Evidemment ce reproche ne s'adresse pas à l'honorable député. Il s'agit tout simplement d'une lettre courante que le chef du Gouvernement envoie chaque année avant la session. Je dis que l'usage qu'on a fait de cette lettre est malheureux et injuste.

L'hon. M. HANSON: Si c'est malheureux, qu'on nous montre la lettre.

M. ROSS (Souris): J'en ai pris connaissance seulement dans les quotidiens; et vu sa déclaration le ministre devrait maintenant nous en fournir une copie.

Les présentes difficultés relatives à la production des vivres sont sans contredit imputables à deux causes: l'établissement du plafond des prix sans tenir un juste compte de la parité, et la solution défectueuse apportée au problème des ressources humaines du Canada. En ce qui concerne le plafond des prix, j'ai au *Feuilleton*, depuis le 29 juin de l'an dernier, une question relative à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Je n'ai encore reçu aucune réponse parce que M. Gordon ne tient pas à me donner certains des renseignements demandés.

Des hommes sans expérience, on le sait, ne peuvent convenablement se servir et prendre soin des machines agricoles modernes. Grâce à cet outillage un homme peut accomplir un travail plusieurs fois supérieur à celui d'un autre se servant d'instruments à traction animale. Plusieurs de ces opérateurs expérimentés ont quitté les fermes. Sous le présent régime, il serait difficile sinon impossible de les ramener à la terre. Pour produire et récolter une moisson dans ce pays il faut multiplier l'organisation et les efforts. Plusieurs de ces produits servent à la production du bœuf, du bacon, de la volaille, des œufs, des laitages et le reste. La production agricole a été très

élevée au Canada en 1942. Mais il y a lieu d'accroître encore, en 1943, celle de maintes denrées. Environ quatorze produits de la ferme varient en coefficients d'augmentation de 8 à 67.6. C'est demander beaucoup à l'agriculture, étant donné la pénurie actuelle de main-d'œuvre et d'autres obstacles auxquels les cultivateurs doivent faire face. Il saute désormais aux yeux de tous qu'il importe de définir plus clairement la politique du capital humain en ce qu'elle a trait à l'agriculture, et j'aime à croire que les autorités travailleront en collaboration plus étroite avec les cultivateurs syndiqués.

Les rapports émanant des chefs de la Fédération nationale de l'agriculture alors qu'ils tenaient leurs assises à Calgary, samedi dernier le 30 janvier, et portant qu'on ne les avait pas consultés au sujet de la production de 1943, sont décevants. Quand le ministre du Commerce a fait connaître vendredi dernier la politique des céréales de 1943, on a été désagréablement surpris d'apprendre que le tarif d'entreposage des céréales comprises dans le contingent gardé sur la ferme serait différent de celui qu'on accorde aux sociétés d'élévateurs entreposant des céréales pour le compte du Gouvernement. On n'a pas été moins déçu de constater que le Gouvernement ne payerait pas un prix de parité pour le contingent qu'il s'engage à recevoir des producteurs du pays.

En terminant, je demande donc au Gouvernement:

1. De donner à la nation l'assurance que notre armée telle qu'elle est maintenant organisée recevra les renforts voulus lorsqu'elle sera envoyée sur la ligne de feu et qu'elle souffrira des pertes, ainsi qu'il arrivera inévitablement. Il est très important, selon moi, que le pays reçoive cette assurance dès maintenant.

2. Que l'on institue un ministère des vivres afin que le Canada puisse actuellement mettre toutes ses ressources en œuvre pour la production des denrées essentielles requises par les Nations Unies. Voilà une question qui peut revêtir une importance primordiale pour le Canada la saison prochaine.

3. Que l'on établisse immédiatement la parité des prix pour tous les produits et services essentiels à l'effort de guerre et à la famille humaine.

4. Que l'on procède à la décentralisation de l'industrie. Les usines productrices d'alcool extrait du blé, les fabriques de caoutchouc synthétique et les usines de transformation du lin devraient être établies à l'ouest des Grands Lacs, à proximité des matières premières et des abondantes sources d'énergie motrice bon marché qui existent dans cette région.

5. Que l'on remette à la fin de la guerre le remaniement de la carte électorale fédérale, car depuis la déclaration de la guerre, il s'est produit de vastes mouvements migratoires d'un caractère provisoire dans diverses régions du pays. Modifier au besoin, à cet égard, l'acte de l'Amérique britannique du Nord. Du reste, on devra modifier cet acte si l'on veut que le régime de sécurité sociale fonctionne comme on l'entend.

6. Que l'on porte à $30 par mois le montant des pensions de vieillesse.

Monsieur l'Orateur, je compte appuyer la modification formulée par le chef de l'opposition (M. Graydon) et qui se lit comme suit:

Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret que vos conseillers n'aient pas jugé à propos: *a*) de proposer un plan susceptible de tirer un parti efficace du capital humain, tant masculin que féminin, du Canada; *b*) d'adopter et de mettre en œuvre une politique ouvrière raisonnée pour assurer un maximum de rendement et pour donner au travail la place qui lui revient au rang des principaux partenaires de notre démocratie canadienne; *c*) de présenter une mesure qui permette à l'agriculture canadienne de fournir son plein effort de guerre et de recevoir une part équitable des revenus du pays.

M. A. W. ROEBUCK (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt les observations pleines de saveur et d'éloquence de l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) et je joins mes félicitations à celles qu'il a offertes au Gouvernement au sujet des mesures concernant la sécurité sociale, annoncées dans le discours du trône et dont nous parlons en ce moment. L'honorable député de New-Westminster a mentionné l'accroissement du revenu national au cours des années de guerre. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, car je veux citer des chiffres de mémoire et non ceux de mon honorable ami, le revenu national du Canada en 1939-1940 était de quatre milliards et demi de dollars. Aujourd'hui, il approche les huit milliards. Ce qui veut dire qu'au cours de la désorganisation et du dérangement occasionnés par la guerre, nous avons pratiquement doublé le revenu du Canada.

J'attire l'attention des honorables membres sur le fait que nous avons accompli ce tour de force à une époque où nous avons retiré de la production active 600,000 de nos plus robustes jeunes gens en les enrôlant dans nos forces armées. Le vieux dicton: "Où prendra-t-on l'argent et par quoi remplacera-t-on l'argent?" ne s'applique guère et ne peut guère servir d'argument. Si nous pouvions maintenir la puissance de production du peuple canadien après la guerre à l'allure de la production actuelle (et nous le faisons en dépit des difficultés, dans des usines nouvellement établies et avec une main-d'œuvre qui n'est entraînée que tout récemment), il serait pos-

sible de doubler le revenu de chaque homme et de chaque femme du pays et de laisser subsister—je dis bien—toute la corruption et l'exploitation qui subsistent quand même.

M. MacINNIS: Pourquoi les tolérer?

M. ROEBUCK: Ce n'est pas ce que je prêche. N'interprétez pas ainsi mes paroles. J'estime qu'en permettant l'exploitation et le gaspillage au cours des années à venir, et j'espère qu'il n'en sera rien, on pourrait encore doubler le revenu de tout travailleur du pays. Il ne faudrait donc pas soutenir que nous ne possédons pas ce qu'il faut pour répondre aux appels financiers qui nous sont faits. Quand la fin de la guerre aura mis un terme à nos besoins et à nos craintes, le Canada devrait pouvoir assurer la sécurité, la prospérité et la santé à ses habitants. Si je reviens sur ces points qu'a mentionnés dans son discours l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) c'est parce qu'ils se rattachent aux observations que je désire formuler.

L'honorable député qui porte la parole sur l'Adresse en réponse au discours du trône se sent entraîné à aborder toutes sortes de sujets. Pour ma part, je n'en discuterai qu'un seul, ce qui me permettra sans doute d'appuyer plus fortement. La cause que je plaiderai, je veux l'exposer du mieux possible à la population canadienne,—si je réussis à l'atteindre par mes paroles,—aux membres de la Chambre des communes, et aux ministres du Gouvernement à la direction de la chose publique.

Je vous prie de remonter de quelques années la marche du temps, pas au delà des limites de la mémoire d'un homme, jusqu'à cette époque où les soldats du Canada se rendaient à la première guerre mondiale. Ils ont endossé l'uniforme de Sa Majesté. Ils ont quitté le pays pour s'engager dans les horreurs d'une guerre de tranchée. A leur départ, les orateurs du haut de milliers de tribunes publiques, les membres du Parlement sur le parquet de la Chambre, les hommes d'Etat responsables de l'époque, leur avaient promis que jamais les membres de leurs familles ne manqueraient de rien. Les auteurs de ces promesses étaient tous sincères. Ils avaient droit de l'être, parce que leurs successeurs éventuels partageraient, comme ils l'escomptaient avec confiance, les mêmes sentiments. Par successeurs je n'entends pas nécessairement le Gouvernement, j'entends aussi la population canadienne. Ils estimaient que chacun était bien déterminé à assurer le nécessaire aux familles de ces vaillants jeunes gens.

Il s'est écoulé un peu plus de 25 ans depuis ce jour fatidique qui voyait partir nos jeunes Canadiens pour la guerre. Aujourd'hui, plusieurs milliers (il est impossible d'en connaître le nombre exact), de veuves âgées de ces jeunes gens d'alors, vivent dans la plus profonde indigence et émargent aux sociétés de bienfaisance et à l'assistance publique. En plusieurs occasions, la Chambre a été saisie des humbles requêtes de ces pauvres femmes indigentes et souvent âgées (elles me pardonneront, j'espère, de les dire âgées puisque la plupart d'entre elles ont depuis longtemps dépassé la force de l'âge), mais il semble qu'on a toujours fait la sourde oreille. Non, je me trompe, on les a écoutées avec bienveillance, mais, pour une raison ou une autre, on n'a jamais rien fait pour elles. Voici une requête distribuée à quelques honorables députés pendant la dernière session. Je la résume:

Les soldats de la dernière Grande Guerre avaient reçu l'assurance que leurs familles ne seraient pas laissées dans le besoin;

Cependant, plusieurs veuves d'anciens combattants de la dernière guerre vivent dans l'indigence, sont aidées par des sociétés charitables et émargent à l'assistance municipale;

C'est pourquoi les requérants demandent que toutes les veuves d'anciens combattants de la Grande Guerre de 1914-1918 présentement dans l'indigence, reçoivent une pension suffisante à leur assurer une existence convenable.

L'hon. M. MACKENZIE: Permettez-moi d'interrompre l'honorable député.

M. ROEBUCK: J'ai encore beaucoup de choses à dire.

L'hon. M. MACKENZIE: Si l'honorable député veut parler de la délégation des veuves non pensionnées qui est venue ici, l'an dernier, pour avoir une entrevue avec le comité, et dont les parrains ont été l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) et moi, je puis lui dire qu'une somme figure dans les crédits de cette année pour la réalisation de certaines des choses qu'elle a préconisées.

M. ROEBUCK: Je regrette de m'être opposé à l'interruption. C'est une nouvelle magnifique, monsieur l'Orateur. J'espère que la mesure annoncée par le ministre sera généreuse et radicale. Je ne puis guère espérer qu'elle soit aussi radicale que je le voudrais, mais je connais l'esprit bienveillant et le bon cœur du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). L'honorable député de Westminster a rendu hommage au ministre pas moins de trois fois au cours de son discours et je souscris à chacun de ces éloges, car le ministre a accompli quelque chose de remarquable depuis qu'il exerce ses fort importantes fonctions au ministère des Pensions et de la Santé.

Malgré les remarques de l'honorable représentant, je voudrais faire d'autres commentaires pour réclamer l'attention la plus complète pour la cause que je plaide. Je sais que les paroles que le ministre vient de prononcer,

très brèves et cependant radicales, apporteront du soulagement dans plusieurs humbles foyers canadiens à plusieurs vieilles femmes, et qu'elles seront accueillies avec gratitude et soulagement presque avec exaltation, par plusieurs de ceux qui, depuis plusieurs années, plaident la cause de ces pauvres femmes, les associations de soldats et les amis de la famille des anciens combattants en général.

Pour comprendre la situation à laquelle le ministre remédiera, dit-il, il faut se rappeler que, dans le passé, les seules veuves à avoir droit à une pension étaient celles dont les maris touchaient une demi-pension d'invalidité, c'est-à-dire que, lorsque la pension était inférieure à ce chiffre, elle ne continuait pas d'être versée à la mort de l'ancien combattant, à moins qu'il ne fut possible d'établir, cela va de soi, que le mari était mort de blessures de guerre se rattachant en quelque façon directement à la guerre.

Nous savons tous, du moins je le crois, que presque tous ceux qui ont fait la guerre des tranchées de 1914 à 1918 sont revenus invalides. Nous savons cela et leurs femmes et leurs veuves le savent. Mais c'est une toute autre affaire que d'établir le rapport direct entre la perte de la vie et la guerre. Il est plus facile de se convaincre de la véracité de cette affirmation que d'adopter au fait des preuves suffisantes qui puissent convaincre les membres méticuleux de la Commission des pensions. Il y a donc un nombre relativement bien petit de gens qui ont pu franchir cet obstacle et prouver réellement que la mort du mari résultait de son service de guerre. Pour la plus grande part, les pensions ont donc été restreintes aux femmes dont le mari touchait une demi-pension d'invalidité. Il résulte de cela que la grande masse des veuves de la première Grande Guerre ne pouvaient obtenir une pension, si nécessiteuses qu'elles fussent.

Nous avons fait du progrès en 1941. L'article 11 de la nouvelle loi le prouve, car maintenant la veuve d'un membre des forces de Sa Majesté qui meurt pendant son service, soit sur le territoire canadien soit ailleurs et qui se trouve dans le besoin peut, à la discrétion de la commission, toucher une pension. Il n'en était pas ainsi autrefois.

J'ai sous la main un mémoire qui peut présenter de l'intérêt. C'est le président de la Commission des pensions qui l'a adressé au ministre le 22 juin 1942; en voici le teneur:

> Depuis le 1er mai 1941, alors que le comité spécial de la Chambre des communes a reçu des observations au sujet des veuves non pensionnées, la Commission canadienne des pensions a accordé en tout 59 pensions à des veuves sous le régime de l'article 21 de la loi des pensions.

Je ne sais ce que seraient les chiffres s'ils étaient mis à date, mais j'imagine qu'ils ne seraient guère modifiés. Quoi qu'il en soit, je suis bien convaincu qu'ils sont insuffisants. On n'a accordé que 59 pensions dans les cas d'indigence. Pour ma part, je connais un grand nombre de gens qui sont dans ces conditions. C'est absolument insuffisant. J'ai reconnu et je reconnais encore les améliorations notables apportées à la loi et dont l'auteur principal est le ministre des Pensions et de la Santé nationale. C'est lui qui a été sinon formellement du moins généralement responsable de l'adoption de ces réformes. On a fait disparaître de l'ancienne loi plusieurs absurdités, on a redressé ou mitigé certains torts qui subsistaient depuis longtemps. On a fait disparaître des injustices. On a guéri certaines blessures, mais on a malheureusement laissé subsister les cicatrices dans bien des cas. Il s'agit ici d'une de ces cicatrices. Je crois pouvoir dire que, si la loi des pensions de 1941 avait été en vigueur depuis 1918, un grand nombre de soldats auraient reçu des pensions que leur a refusées l'ancienne et dure loi, et d'autres auraient reçu des pensions plus élevées.

Mais ici la cicatrice demeure. La loi actuelle favorise les vétérans de la présente guerre et les survivants de l'autre guerre. Mais que dire du sort de ceux qui sont morts? Une veuve de soldat n'éprouve guère de consolation aujourd'hui à se faire dire qu'il lui faut vivre dans la pauvreté et la misère sans l'aide de l'Etat à cause de la dureté d'une ancienne loi en vertu de laquelle son mari touchait une pension inférieure à la base de 50 p. 100 ou s'était vu refuser toute pension, et que conséquemment elle ne doit pas bénéficier de la nouvelle loi parce que son mari n'en a pas bénéficié. C'est tout de même cela qui arrive. Si le mari n'a pu obtenir une pension de 50 p. 100, il ne reste rien à sa veuve. Une telle règle n'est guère susceptible d'être défendue, logiquement. De plus, toute cette règle de 50 p. 100 est, à mon avis, arbitraire et illogique, et j'espère que le ministre du Revenu national fera disparaître, comme il la prédit, ce déni technique d'un droit qui autrement serait fondé. "Revenu national" ai-je dit? J'applique, en effet, au ministre du Revenu national (M. Gibson) quelques-uns des compliments que j'ai adressés au ministre des Pensions et de la Santé nationale. Si j'ai confondu les deux, c'est que tous deux témoignent la même sympathie et la même considération aux faibles et aux impotents. Je dis ce que je dis. Un ministre du Revenu national reçoit très peu de sympathie. C'est lui qui nous oblige à acquitter nos impôts; et j'affirme que l'actuel ministre du Revenu national accomplit sa tâche sans difficulté et avec toute la bienveillance et la politesse possibles.

Pour revenir à ce que je disais, j'espère que les ministres élimineront ces subtilités ridi-

cules et qu'ils ne craindront pas d'étudier la situation de ces femmes. Envisageons la réalité, voyons les faits, et rendons-nous compte, comme je l'ai fait moi-même du sort de ces femmes. La plupart des honorables députés qui m'écoutent ont sans doute fréquenté la petite école vers la même époque que moi et ont lu le troisième et le quatrième livre de lecture; ils se rappellent l'ancienne *Song of the Shirt*:

With fingers weary and worn,
With eyelids heavy and red,
A woman sat, in unwomanly rags,
Plying her needle and thread.

Les femmes dont je prends la défense aujourd'hui et qui forment le sujet principal de mon discours dans le débat actuel, ne peuvent obtenir aucun emploi. Celles d'entre elles qui en ont sont des femmes de journée; le plus grand nombre ont consacré tout leur temps à leur famille, ou encore à soigner, pendant des mois et des années, un époux malade. L'accomplissement de cette tâche les a rendues impropres à la lutte sur le marché moderne du travail. Elles sont trop âgées pour trouver de l'emploi dans nos manufactures ou nos usines de guerre, et ne le sont pas assez pour toucher la pension de vieillesse. Il y a longtemps qu'elles ne bénéficient plus des allocations aux mères nécessiteuses, car, dans la plupart des cas, leurs enfants ont plus de seize ans. Ainsi, sans travail, ou même incapables de travailler, elles vivent de la charité, habitent chez des parents, à qui elles n'apportent aucun argent, et se trouvent dans une situation fort pénible. Elles sont les victimes de la première guerre mondiale .

Le Parlement étudiera, au cours de ce débat, les problèmes de l'après-guerre. Il en est question dans presque tous les discours, et nombreux seront, sans aucun doute, les honorables députés qui feront encore allusion à deux des desiderata mentionnés dans la Charte de l'Atlantique, je veux parler de la mise à l'abri du besoin et à l'abri de la crainte. Nos débats sur ces problèmes seront, dans l'ensemble, sans aucune portée pratique, car il s'agit de parer aux besoins de l'avenir et non à ceux du présent. Il est donc permis de dire que ce seront des débats académiques. Toutefois, ce n'est pas un problème futur que je signale en ce moment au Parlement, mais bien un problème d'actualité. La crainte et le besoin existent réellement. Si donc le Parlement tient à être pris au sérieux quand il discute de l'abolition de la crainte et du besoin après la guerre, il se doit de faire disparaître la crainte et le besoin que nous constatons à l'heure actuelle. Et la chose devrait être facile. Je ne parle qu'au nom des veuves des anciens combattants de la dernière guerre, —je pourrais même dire de ceux qui ont fait du service à l'étranger, mais je n'aime pas cette restriction; je n'en vois pas la raison,—des veuves de ceux qui ont combattu il y a vingt-cinq ans, qui se trouvent aujourd'hui dans le besoin. Je ne réclame pas une pension générale en leur faveur, je demande seulement qu'on vienne à leur secours en ces moments de grand besoin. Si la Chambre ne peut accorder cela à des femmes dont les époux reçurent de nos prédécesseurs l'assurance qu'elles ne connaîtraient jamais la misère, comment pouvons-nous nous attendre qu'on nous fasse confiance lorsque nous parlons aujourd'hui de remédier à la misère et d'abolir la crainte pour les années à venir?

Après l'assurance fournie par le ministre, peut-être certaines de mes observations étaient-elles superflues. Néanmoins le ministre sera peut-être plus sûr de lui-même, en préparant la mesure, s'il sait que l'appui de plusieurs membres, du moins de ce côté-ci de la Chambre, lui est acquis. Je sais me faire l'interprète de tous les signataires du document dont je viens de donner lecture. Je crois me faire aussi l'interprète de tous les membres de ce côté-ci de la Chambre, en disant que l'on devrait apporter immédiatement, un soulagement au dur sort de ces veuves de soldats.

Je félicite le ministre des Pensions de ses paroles. Il n'a dit que quelques mots, mais si je les ai bien saisis ils étaient la promesse qu'au cours de cette session même des mesures seraient prises afin de remédier à cet état de choses. Est-ce bien le sens de ses paroles?

Des VOIX: Exactement.

L'hon. M. GARDINER: Il y a un crédit à cette fin.

M. ROEBUCK: Il y a, ou il y aura un crédit à cette fin? Voilà qui est une bonne nouvelle. Une nouvelle qui me réjouit plus que je ne saurais le dire. Ces femmes ont compté sur moi pour prendre leur défense. Je félicite mon honorable ami d'en face de ce qu'il a pu faire à ce sujet. J'apprends que ces braves femmes m'ont fait membre honoraire de l'association de Toronto. Quelle sera ma joie de leur rapporter ce qui vient de se passer en cette Chambre cet après-midi!

M. W. F. KUHL (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, dire que nous vivons aujourd'hui les heures les plus graves de l'histoire humaine est maintenant devenu un lieu commun. Cette expression a cependant, je crois, un sens bien plus profond que celui qu'on lui donne trop souvent.

Je ne me préoccupe aucunement de l'issue de la lutte. Ainsi que l'ont répété la plupart des honorables préopinants, la tournure des événements d'ordre militaire a ranimé le courage de chacun d'entre nous. Le succès militaire nous semble maintenant certain. Nos

soldats et tous ceux qui relèvent de l'armée feront leur part nous en sommes assurés. Nous sommes également convaincus que grâce à certains rajustements au pays, l'issue du conflit militaire ne peut faire de doute. Mes craintes me sont plutôt causées par l'ordre qui nous est réservé une fois la guerre terminée. Gagner la guerre ne signifie pas nécessairement gagner la paix. D'aucuns semblent penser qu'aussitôt la victoire militaire assurée nous serons par le fait même les maîtres de la paix. Tel n'est pas le cas. Je crois, pour ma part, qu'une fois la victoire assurée, et que même pendant que nous travaillons à la victoire, la population devra lutter et se sacrifier à la limite afin de s'assurer que nous ne perdrons pas la paix.

Mes observations personnelles, ainsi que mes lectures, me convainquent qu'il se trouve derrière la scène un groupe d'individus sans principes et sans vergogne, prêts à tous les crimes afin de nous empêcher de gagner la paix. Pour ce faire, ils n'hésiteront pas à dresser contre nous mers et mondes. Maintenant que nous commençons à voir clair dans ce conflit, on nous offre toutes sortes de projets et toutes sortes de plans d'un nouvel ordre mondial. Partout se trouvent des hommes ayant une conception personnelle d'un ordre nouveau. Tous les partis qui siègent en cette enceinte proposent des plans et des programmes en vue d'un ordre nouveau, et il me semble que nous avons deux motifs d'examiner sérieusement les plans et programmes ainsi formulés: d'abord, afin de voir s'ils constituent ou non des solutions véritables, et en second lieu, afin de nous rendre compte qu'il ne s'agit pas de complots déguisés ourdis contre les libertés populaires.

J'ai deux observations à faire au sujet de ces propositions. La première, que l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore), a soulignée dans son discours, c'est qu'elles se donnent pour objectif la sécurité économique. En fait, c'est ce à quoi elles visent toutes. Mais ce qui brille par son absence dans chacune d'entre elles, c'est le moyen technique, la méthode par laquelle on compte atteindre ce but. Nous sommes tous au courant de la situation qui existe en ce qui concerne la pauvreté, la misère et le bas niveau de vie, et je ne vois pas qu'il y ait lieu d'insister sur ces aspects de notre vie nationale. La question dont nous devons surtout nous préoccuper, c'est de savoir comment nous allons nous y prendre pour faire disparaître ces conditions que rien ne nécessite. Pour ma part, je crois que l'aspect le plus dangereux de plusieurs de ces propositions, c'est que, tout en assurant la sécurité, elles le font aux dépens de la liberté individuelle. Or, j'ai l'impression que les Canadiens, aussi bien que les citoyens des autres parties de l'Empire, exigent non seulement la sécurité économique mais la liberté individuelle. Nous faisons plus que combattre un agresseur militariste; nous sommes censés nous battre pour un ordre de vie et non pas exclusivement pour le droit de consolider notre sécurité économique.

Ce qu'il y a d'alarmant dans quelques-uns de ces programmes, c'est qu'ils se fondent précisément sur la philosophie contre laquelle nous avons pris les armes et que nous tâchons de faire disparaître de la terre. En repassant ces propositions, je constate que l'on préconise de tout, depuis l'anarchie la plus complète jusqu'au despotisme le plus absolu, et tout cela au nom vénéré de la démocratie! Le moment est venu de nous représenter bien clairement certains des objectifs de la lutte que nous livrons. Aussi m'efforcerai-je, cet après-midi, de révéler certains de ces objectifs.

En quoi consiste notre mode de vie? Quelles sont les conditions essentielles d'une démocratie complète? Sur quels principes fondamentaux fondons-nous notre mode de vie? Voilà autant de questions qui s'imposent à l'heure actuelle et auxquelles il convient de répondre. Certains voudraient que nous jetions par-dessus bord tous nos régimes d'avant-guerre. Je ne saurais, pour ma part, adhérer à ce point de vue. Je ne crois pas que tous les ordres préexistant à la guerre fussent injustes et iniques. C'est, à mon sens, du pur enfantillage que de prétendre qu'il y a lieu de tout chambarder en vue d'instaurer un ordre nouveau. La question se pose donc de savoir ce qu'il convient de conserver de nos régimes d'avant-guerre.

Pour moi, la réponse à cette question dépend de certains principes fondamentaux que nous désirons voir maintenus dans le nouvel ordre en cause. Certains de ces principes, je crois, trouvaient leur application dans ce qu'on est convenu d'appeler l'ordre ancien. Il nous incombe, je crois, de préserver ce qu'il y a de bon dans ces principes, puis de les modifier ou d'y ajouter au besoin. A mon sens, la démocratie présente trois aspects: l'aspect politique, l'aspect économique et l'aspect social. On pourrait s'étendre longuement sur ces trois aspects, mais, cet après-midi, je désire m'en tenir particulièrement aux aspects économiques de la démocratie.

Je crois que nous sommes tous assez satisfaits d'avoir jusqu'à un certain point une démocratie politique, mais on peut améliorer les meilleures choses et il existe plusieurs moyens, je pense, d'améliorer notre démocratie politique. Je me dispenserai, toutefois, ici d'émettre quelques idées à ce sujet. La démocratie sociale dépend largement, je crois, de ce qu'est la démocratie politique et économique. La démocratie économique est encore à venir au Canada. Quand nous songeons à ce que comporte une démocratie économique, la première idée à laquelle nous devons nous arrêter est

de savoir quel est l'objet d'un système économique. Quel est son but? Pourquoi avons-nous un système économique? Je prétends que le seul but légitime d'un système économique est de produire la plus grande abondance désirable avec le minimum de travail et d'ennui. Voilà une base que je considère bien solide. Elle doit servir de fondement, car si nous n'établissons pas bien clairement l'objet d'un système économique, alors tout l'édifice sur lequel il reposera sera défectueux et inutile.

J'ai écouté les nombreuses propositions qui ont été faites, mais je n'ai encore entendu aucun groupe, pas plus dans cette Chambre qu'au dehors, sauf chez ceux qui approuvent la philosophie du crédit social, préconiser comme base la production maximum des articles avec le minimum de travail et d'ennui. Aujourd'hui, nous entendons dire de maints côtés, y compris dans le discours du trône, que l'objet d'un système économique est de trouver des emplois et du travail en permanence pour tout le monde Il est dit dans le discours du trône:

Mes ministres ont déjà commencé l'étude des conventions internationales et des mesures domestiques qui contribueront à assurer des revenus suffisants aux producteurs primaires ainsi que du travail à tous après la guerre.

J'estime qu'un système économique n'a pas pour fin propre d'assurer des emplois. Sa raison d'être, à mon avis, est de créer l'abondance, indépendamment du travail qu'il procure. Ce principe est sain, semble-t-il. Je voudrais pour ma part que l'Etat se lance dans de très vastes programmes d'envergure nationale, une fois la guerre terminée. L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) proposait l'autre soir d'affecter 5 milliards de dollars aux dépenses des deux premières années qui suivront le conflit. J'ai aussi noté que la prudence l'avait empêché d'indiquer la source de ces fonds. Nombreuses, c'est certain, sont les entreprises d'envergure nationale que nous devrions lancer après la victoire. Pourquoi n'aurions-nous pas, par exemple, d'un océan à l'autre, une route pavée à double voie, et même à quatre s'il le faut? Pourquoi toutes les routes du pays ne seraient-elles pas pavées, jusqu'à l'entrée principale de la ferme? Pourquoi n'ouvririons-nous pas au public, en les leur rendant accessibles, tous les endroits pittoresques du pays? L'intérêt tout spécial que je porte à cet aspect du programme d'entreprises nationales vient de ce que j'ai l'honneur de représenter l'un des plus beaux sites du genre non seulement au Canada mais dans le monde entier. Tout bien considéré, j'estime que nous pourrions construire mille milles de routes pavées dans le seul parc Jasper, afin de rendre ces beautés naturelles accessibles et à la population canadienne et aux touristes étrangers. Je suis certain qu'il serait possible de dépenser facilement, en une année, un million de dollars dans le parc Jasper, afin de le rendre plus accessible et plus attrayant. Je ne vois pas pourquoi nous ne lançons pas un programme national du logement en vertu duquel nous pourrions reconstruire trois sur quatre des maisons et logements au Canada. De plus, il faudrait reboiser nos terres forestières et les protéger beaucoup mieux contre l'incendie. Rien ne nous empêche de nous occuper de remettre en valeur les terres abandonnées, de pousser des projets d'irrigation et de compléter l'électrification complète des foyers canadiens.

[M. Kuhl.]

A mon sens, ces projets sont recommandables et s'ils nécessitent l'emploi de la main-d'œuvre, tant mieux. Cependant, il ne faudrait pas les entreprendre à seule fin de procurer des emplois à la population. Si nous construisons des routes, que ce soit parce qu'elles nous permettront de voyager et non pas seulement pour procurer du travail. Si nous reconstruisons des maisons, que ce soit parce que nous désirons voir nos gens vivre dans la meilleure ambiance possible et non pour mettre des charpentiers à l'ouvrage. En conservant cette attitude dans tous nos projets nous progresserons; autrement, nous ferons les mêmes bêtises qu'avant la guerre.

Ces programmes nationaux, comme notre industrie, devraient, il me semble, s'inspirer de tous les progrès et de toutes les améliorations réalisés dans le domaine technique. Je le répète, il en est qui prétendent que l'industrie a le devoir de procurer des emplois à notre population. Il n'en est pas, il n'en a jamais été et il ne peut en être ainsi. L'industrie a pour devoir de produire; c'est son principal objet, indépendamment de l'effort humain que cela comporte. Nous savons tous, qu'en ces temps modernes, grâce aux progrès d'ordre technique, l'effort humain n'est qu'un facteur bien minime de la production. Depuis que l'homme existe, tous ses efforts tendent vers l'affranchissement du labeur que lui impose la nature. C'est ce qui explique les innombrables inventions modernes. L'homme cherche à s'affranchir des corvées désagréables afin d'avoir plus de loisirs et, à mon sens, il en a le droit. Nous devons utiliser toutes les machines inventées par nos semblables sans nous inquiéter si elles doivent remplacer des hommes, mais, en même temps, nous devons assurer la distribution des denrées produites à toute la population. Si cela se réalise, si nous profitons le plus possible des progrès de la technique, on pourra réduire à une très courte période les heures de travail nécessaires, peut-être à quatre heures par jour pour quatre jours par semaine, comme on l'a déjà proposé. Cela signifie que tous les gens auront des loi-

sirs, des loisirs payés. Et les loisirs ne sont pas le paradis des fainéants. Ils fournissent à l'homme l'occasion de satisfaire son instinct créateur, de cultiver son goût pour la musique, son goût pour l'art et plusieurs des choses appelées passe-temps favoris.

C'est la seule attitude que nous devrions prendre sur cette question du travail. Nous ne combattons pas pour l'existence d'un Etat voué au travail. Un Etat voué au travail est simplement un Etat pour esclaves. Nous nous battons pour assurer la possibilité de satisfaire notre effort créateur. Nous nous battons pour assurer des conditions dans lesquelles chaque homme pourra satisfaire au maximum ses instincts créateurs.

Le premier principe fondamental à établir, si nous voulons progresser dans l'établissement d'un ordre nouveau, c'est l'affirmation que le but d'un régime économique est d'assurer l'abondance et non de fournir des emplois. Un second principe fondamental à reconnaître et à fonder, c'est l'établissement d'un lien précis entre l'argent émis, la monnaie créée et mise en circulation dans le pays, et les denrées produites. L'une des plus grandes des suppositions fausses, et c'est celle des libéraux, des conservateurs et aussi de la Fédération du commonwealth coopératif...

M. GRAYDON: Les conservateurs progressistes.

M. KUHL: Oui, je demande pardon à l'honorable député. Je considère comme l'une des plus fausses hypothèses en économique celle qui veut qu'il y ait toujours automatiquement un rapport défini entre la monnaie mise en circulation et les denrées produites. Il n'en est pas ainsi. Il y a des assertions catégoriques et d'autres qui laissent supposer que le revenu national et la production nationale ne sont qu'une seule et même chose. C'est faux et tout ce qui se base sur cette supposition n'est pas fondé. Il est faux de supposer qu'il y a toujours automatiquement en circulation une quantité de monnaie équivalente aux prix des denrées que les gens sont censés acheter. Il en est plusieurs qui croient que, si un cultivateur produit mille boisseaux de blé coté 50c., les consommateurs ont par le fait même $500 pour en faire l'achat. On présuppose aussi que lorsqu'un manufacturier fabrique des souliers pour une valeur de $1,000 il s'ensuit nécessairement que les consommateurs ont mille dollars pour les acheter. Cette idée est fausse et tout ce qui est basé sur elle n'est pas fondé. On peut s'en rendre compte en examinant les livres d'une maison quelconque de commerce. On peut le constater dans l'*Annuaire du Canada*.

La situation, telle qu'elle existait dans son ensemble au Canada avant la guerre était que nous avions une production de denrées ou plutôt des denrées évaluées à six milliards de dollars, tandis que l'argent versé au cours de la production n'atteignait qu'environ quatre millards. Il est évident que quatre milliards en monnaie ou pouvoir d'achat, lequel représente toute la monnaie, et tous les revenus des riches comme des pauvres ne peuvent acheter pour une valeur de six milliards de marchandises. Par conséquent, tout système ou régime fondé sur la redistribution du revenu national ne peut réussir.

Je prétends que notre pays ne sera sur une base solide que le jour où le montant d'argent mis en circulation sera équivalent ou conforme au souci ou à la capacité qu'a le peuple de produire des marchandises. Cela ne se voyait pas avant la guerre et cela ne se verra pas non plus après la guerre si les méthodes jusqu'ici intouchées persistent après la guerre. Aujourd'hui c'est le contraire qui se produit. Je parle naturellement d'un temps de paix. En temps de paix, c'est toujours le montant d'argent mis en circulation qui détermine la quantité de marchandises que nous avons. C'est le contraire qui devrait se produire. C'est la quantité de marchandises que nous avons ou la quantité de nos productions qui devrait déterminer le montant d'argent en circulation.

J'affirme donc que la clef du problème, le seul moyen de le règler consiste à rendre au Parlement l'une de ses plus hautes prérogatives, c'est-à-dire la faculté de créer et d'émettre la monnaie de la nation. Quand le Gouvernement a la main sur cette prérogative, il est maître de la situation. Qu'on n'aille pas penser que le vieux banquier Rothschild badinait quand il disait: "Qu'on me laisse créer et émettre de la monnaie et je me désintéresse de savoir qui fera les lois." Badinait-il quand il parlait ainsi? Certes non. Si le Parlement est en possession de sa prérogative la plus sacrée, alors le Gouvernement sera le maître absolu, mais il ne le sera pas avant.

Je proclame donc que l'une des réformes les plus importantes à faire est de rendre au Parlement sa plus haute prérogative, celle de créer et d'émettre la monnaie de la nation. Cela fait, le devoir du Gouvernement sera d'utiliser cette monnaie pour réfléter les faits concrets. Ce n'est pas ce qui s'est fait entre les deux guerres. Ce n'est pas ce qui se fait aujourd'hui. L'argent ne réflète pas la véritable situation à l'heure actuelle, pas plus d'ailleurs qu'avant la guerre.

On nous dit que le coût de la présente guerre s'acquitte avec du sang, des sueurs et des larmes. C'est vrai. Y a-t-il une seule de ces trois choses que le peuple canadien ne fournit pas? Les Canadiens en général, dans les

forces armées, dans les ateliers, dans les usines, dans les mines, sur les fermes, dans les bureaux, partout en un mot, dépensent leur énergie, sacrifient leur temps, travaillent de toutes leurs forces. La population canadienne, dans l'ensemble, paye avec du sang, des sueurs et des larmes, le prix de cette guerre au fur et à mesure qu'elle se livre. Donc, elle acquitte en réalité le coût de la guerre en entier et ce, au jour le jour. Par conséquent, notre politique financière devrait indiquer la chose, mais elle ne le fait pas. D'après notre politique financière nous ne payons pas au jour le jour. Nous nous endettons. J'affirme que c'est là un état de choses absolument faux. Il est stupide et injuste d'affirmer qu'une fois que le peuple canadien a acquitté notre participation au conflit avec son sang, ses sueurs et ses larmes, il lui restera encore une dette considérable à payer.

Une dette de guerre n'a pas sa raison d'être, et une dette nationale n'a pas non plus sa raison d'être en temps de paix. Elles n'existent que par suite d'une mauvaise politique financière. Notre programme financier n'est pas établi sur des données concrètes. Lorsque le Parlement aura de nouveau la faculté de créer du numéraire, il devra faire reposer ce numéraire sur des données concrètes.

Quand il jouira de ce privilège, le Gouvernement devra se fixer comme objectif de première importance la stimulation de la production afin de lui faire toucher le plus haut niveau possible. Voilà la première chose qu'il devra accomplir une fois maître absolu de la situation financière. Etant donné la façon dont s'établissent les prix dans notre régime industriel moderne, il arrive toujours un moment où la production est supérieure au revenu. Le prix des denrées est toujours plus élevé que les sommes versées au cours de la production. Un tel état de choses n'est pas dû au fait que d'aucuns réalisent des bénéfices excessifs. La situation serait la même si tous réalisaient un juste bénéfice, si tous les frais dont se compose le prix des denrées étaient justes et convenables. Etant donné nos méthodes d'affaires actuelles, le prix des denrées fabriquées dans un établissement quelconque est toujours supérieur aux sommes versées au cours de la production. Par conséquent, il y a toujours une partie de la production nationale qui n'est pas monétisée, que ne représente aucunement l'argent que les gens ont en poche, ou qui se trouve dans les banques ou ailleurs.

Le deuxième devoir de l'Etat sera de faire servir son privilège à la monétisation de cette partie de la production qui n'est pas monétisée. En temps normal, avant le début des hostilités, le déficit se situait à environ 2 milliards de dollars. On comptait des marchandises pour une valeur de 2 milliards de dollars. Telle somme d'argent n'existe nulle part. Au cours de la période d'après-guerre, pour peu que nous la stimulions afin de la maintenir à son maximum, que nous y affections tout l'outillage nouveau aménagé au cours de la guerre, la production nationale devrait atteindre une valeur de 10 milliards. La seule limite à cette production serait la capacité de notre outillage ou la volonté de la population.

L'écart entre le revenu national et la production nationale doit être monnayé. Le Gouvernement a le devoir de distribuer au peuple, directement ou indirectement, une quantité de numéraire équivalente à l'écart entre le revenu total et la totalité des prix. Cet argent peut servir à des services nationaux de quelque genre que ce soit, à l'exécution de travaux d'intérêt national, et ainsi de suite. On peut le remettre au peuple, soit directement, soit indirectement, et ainsi assurer l'équilibre de notre économie. J'insiste sur ce point. Le jour où le Gouvernement se servira, ainsi qu'il le doit, de ses prérogatives de créer et de distribuer le numéraire national, notre économie trouvera son équilibre et bien des problèmes que nous estimons graves aujourd'hui disparaîtront d'eux-mêmes.

Il ne sera plus question des anciens combattants de la dernière ou de la présente guerre; il ne sera plus question des veuves de soldats, non plus que des vieillards, des aveugles et des infirmes. Les problèmes que présentent les soins médicaux ou dentaires n'existeront plus. Les difficultés des cultivateurs se règleront d'elles-mêmes, le jour où le Gouvernement aura le contrôle absolu de la monnaie. L'Etat pourra alors établir au niveau qu'il lui plaira le prix d'un produit donné et ainsi les producteurs seront assurés d'un prix équitable. Les problèmes ouvriers auront leur solution et ainsi les travailleurs vivront dans la sécurité et pourront acheter les produits de l'industrie. Tous les problèmes soulevés tant dans cette enceinte qu'à l'extérieur présentent une difficulté commune: établir la véritable relation entre le numéraire et les faits physiques. Cette difficulté résolue, la majeure partie de nos problèmes disparaîtront d'eux-mêmes. Leur solution nous aura été fournie par la solution du problème essentiel, fondamental. Ceci s'applique non seulement à nos problèmes d'ordre domestique mais à la plupart de nos problèmes d'ordre international. Les guerres commerciales perdront leurs mobiles. Comme jamais encore la population canadienne n'a joui d'assez d'argent pour acheter la production totale du pays, sous le régime actuel, on sent le besoin d'exporter le surplus. Mais beaucoup de ces produits pourraient être consommés ici même. Le plus grand marché virtuel qui s'offre à la production canadienne

[M. Kuhl.]

est la population canadienne. Qu'elle dispose d'une quantité de numéraire égale au prix des marchandises offertes et l'on verra cesser cette course aux marchés extérieurs, qui constitue une des causes de guerre. La population canadienne pourrait alors consommer sa propre production dans toute la mesure de ses besoins, et l'excédent serait un véritable surplus, des marchandises que la population ne peut utiliser. Ce serait un avoir qu'on pourrait légitimement échanger contre des produits étrangers dont le besoin se fait sentir.

Ces principes fondamentaux une fois appliqués, nous ne jouirions pas seulement de la sécurité économique au pays au cours de l'après-guerre, nous pourrions encore maintenir et sauvegarder notre liberté individuelle. J'aimerais m'arrêter à certaines théories avancées aujourd'hui, mais comme mon temps de parole achève, je me contenterai d'ajouter ceci en terminant. Toutes les propositions qu'on nous présente aujourd'hui pour résoudre le problème ou comme programme de l'après-guerre peuvent, je crois, être divisées en deux catégories. Les unes ont pour objectif de rendre le peuple suprême, les autres de rendre l'Etat suprême. Quelques-unes peuvent incliner légèrement dans une direction ou dans l'autre, mais toutes les propositions qu'on nous fait peuvent se classer ainsi. Nous voulons qu'après la guerre le peuple soit suprême, que l'Etat soit le serviteur du peuple au lieu d'en être le maître. La démocratie réclame la décentralisation; le totalitarisme veut la centralisation. Toute proposition tendant à la centralisation du pouvoir est, je l'affirme, une répudiation et une négation de la démocratie. Nous voulons la décentralisation. En étudiant les propositions énoncées, efforçons-nous de découvrir dans laquelle de ces deux catégories elles se rangent. Après la guerre, nous auront, du fait des conditions de paix imposées et des propositions réalisées, soit la suprématie de l'Etat, soit la suprématie populaire. Si nous posons et suivons les principes fondamentaux que j'ai exposés, nous aurons un régime économique qui nous permettra de jouir de la sécurité économique, aussi bien que de la liberté individuelle.

M. J. K. BLAIR (Wellington-Nord: Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le Gouvernement de la façon splendide dont il a résolu le problème de la réglementation des prix. Dans la dernière guerre, on a laissé les prix monter à l'extrême, et il était très difficile d'effectuer des estimations justes. Je dois ajouter cependant qu'aujourd'hui, plusieurs cultivateurs et syndicats agricoles de ma circonscription me soutiennent qu'il y a lieu de majorer quelque peu le prix des bestiaux, sans aller jusqu'à un niveau excessif. Nos éleveurs ont acheté leurs animaux avec l'entente que les prix au Canada réaliseraient la parité avec ceux des Etats-Unis. Ils ont ces animaux en mains, et amplement de provende, mais les cours au Canada ne sont pas suffisants pour garantir le cultivateur contre toute perte. Plusieurs de ces animaux coûtent plus de 11c. la livre. On se contenterait d'une majoration qui porterait le prix à 12c., 12½c. ou même 13c. Nos cultivateurs vendraient alors une grande partie de leurs bêtes.

On a fait courir le bruit qu'il y avait pénurie de bestiaux au pays. Je crois que cela est faux. Je sais qu'il y a des centaines d'étables qui regorgent d'animaux de choix. Nos cultivateurs se refusent à les vendre parce qu'ils ne veulent pas encaisser la perte. Ils ont le sentiment que le gouvernement leur a en quelque sorte promis un prix égal à celui qui a cours aux Etats-Unis. Il y a un embargo sur l'exportation des animaux aux Etats-Unis, mais il était entendu que le prix canadien serait maintenu au même niveau qu'aux Etats-Unis, et c'est avec cette entente qu'ils ont acheté leurs troupeaux. Il va de soi que les prix canadiens les déçoivent passablement; plusieurs m'ont écrit pour me demander de faire augmenter le prix, et il n'est que juste que je signale la chose à l'attention du Gouvernement. Si l'on n'agit pas ces bestiaux seront déversés sur le marché au printemps et le marché en sera inondé. Il nous faut encourager le cultivateur à produire, surtout si l'on considère qu'à la fin des hostilités, les réserves alimentaires dont disposeront les Nations Unies constitueront un actif que nous pourrons faire valoir dans les négociations de paix. Il ne manque pas d'Esaüs dans l'univers; bien des nations réclameront des vivres et c'est ainsi que l'on viendra à comprendre le grand rôle que pourront jouer les ressources en aliments dans les négociations de paix.

Nos cultivateurs ont droit qu'on s'occupe d'eux. Aussi devons-nous soigneusement nous garder de supprimer tout à fait nos exportations de bestiaux aux Etats-Unis. On se rappellera qu'il y a quelques années le Mexique expédiait trois fois plus de bestiaux que nous aux Etats-Unis. Je discutai la question avec notre ministre du Commerce de l'époque, M. Euler, et lui demandai de faire en sorte que le Canada et le Mexique puissent exporter des bestiaux aux Etats-Unis en proportion de leurs importations respectives de la nation voisine. M. Euler dépêcha deux hommes à Washington puis, en moins de quatre jours, se levait en Chambre et déclarait qu'il désirait informer l'honorable député de Wellington-Nord que le contingent de bestiaux exportables aux Etats-Unis allait être proportionné au volume de nos importations de ce pays. C'est ainsi que, grâce à cet accord,

nous avons pu cette année-là exporter trois fois plus de bestiaux que l'année précédente. Cet accord demeura ensuite en vigueur jusqu'à l'imposition de l'embargo actuel.

C'est une chose grave, monsieur l'Orateur, que de supprimer un débouché commercial.

M. ROSS (Souris): Bravo.

M. BLAIR: Je suis heureux d'entendre pareil propos émaner du camp conservateur. Je n'aurais pas aimé voir le parti libéral adopter une politique restrictive du commerce car c'est le commerce qui permet à un pays de se maintenir.

Je compte que le gouvernement considérera les représentations faites par les cultivateurs de ma circonscription. Ceux-ci croient que le gouvernement a pris quelque engagement au sujet du prix du bétail canadien.

En outre, je voudrais que la régie du commerce du bétail relevât du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Celui-ci peut avoir ses défauts: il a été même souvent critiqué dans ma région, mais j'ai plus confiance en lui qu'en un gérant de banque. J'ai toujours peur d'un gérant de banque et je le fuis quand j'ai des transactions à faire. Il nous serait profitable, je crois, d'avoir des relations plus étroites entre le Canada et les Etats-Unis puisque les deux pays luttent tous deux pour la même cause. Il serait possible d'établir une parité de prix pour le bétail canadien et américain. Nous pourrions alors écouler librement notre bétail sur le marché, puisque le cultivateur canadien serait sur le même pied que le cultivateur américain pour ce qui est des prix et, le cultivateur canadien aura chaque fois le dessus parce que le Canada a un sol plus riche, un meilleur cheptel et des éleveurs plus compétents. J'espère donc que le Gouvernement étudiera sérieusement toutes ces propositions. Il est réellement nécessaire d'augmenter le prix du bétail canadien. Mais, il y a plus. Si l'on ne fait rien d'ici au printemps prochain pour en augmenter le prix, nos cultivateurs de l'est comme de l'ouest inonderont le pays de leur bétail. Qu'adviendra-t-il alors des prix?

Les maisons de salaison prétendent qu'il y a rareté du bœuf. Cela m'étonne, monsieur l'Orateur, car le pays regorge de bétail et plus tôt on s'en rendra compte mieux ce sera. Il n'aurait pas été au détriment du Canadien de voir une partie de notre bétail passer aux Etats-Unis. Ce bétail aurait été payé en argent américain et nous aurions eu quand même encore suffisamment de bétail canadien pour répondre à la demande de notre population.

Mme DORISE W. NIELSEN (Battleford-Nord): Monsieur l'Orateur, le discours du trône m'a rappelé le nombre immense de problèmes dont il faut chercher sans délai la solution et le grand besoin de préparation. Mais ensuite je l'ai relu et connaissant les conditions qui existent dans l'Ouest canadien j'ai cru devoir signaler à la Chambre certaines questions plus urgentes que la préparation en vue d'assurer la sécurité future. En effet, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la majorité d'entre nous savent bien qu'il nous reste encore beaucoup à accomplir avant que nous puissions nous dire assurés de la victoire. Il reste encore fort à accomplir pour assurer la victoire, et c'est en ce faisant que nous préparerons l'après-guerre. Je suis en faveur de la préparation, mais si, tant que durera la guerre, nous ne jetons pas les bases économiques sur lesquelles s'élèvera solidement l'édifice, toute initiative de ce genre, en principe du moins, s'avérera insuffisante lorsque viendra le temps de mettre ces projets à exécution. C'est cette conviction qui m'inspirera les observations que je désire présenter surtout sur le combat du front de l'alimentation.

Cependant, le discours du premier ministre (M. Mackenzie King) me porte à faire allusion à un autre point. Dans sa péroraison, il a énuméré les différentes catégories ou différents types de personnes qu'il voudrait voir à l'avenir représentés à la Chambre des communes. Il a mentionné les ouvriers et les cultivateurs. Il a fait spécialement allusion aux anciens combattants, en disant qu'il voudrait en voir un grand nombre dans cette enceinte pour aider à la préparation des lois éventuelles. Il a mentionné aussi les hommes à la sympathie large, pour employer son expression. Il a cependant omis de mentionner le groupe des femmes. Je tiens à réparer cette omission. Tous admettront, les honorables membres de la Chambre comme la population canadienne, que pendant la guerre les femmes du Canada ont établi leurs capacités. Elles ont travaillé dans presque toutes les industries essentielles à la production de guerre. Elles ont entrepris de lourdes corvées. Elles ont rempli des positions qui requièrent des qualités administratives, de ces qualités qui appartiennent encore plus à l'ordre intellectuel qu'à l'ordre physique. C'est pourquoi j'espère que l'omission que j'ai signalée dans le discours prononcé par le premier ministre l'autre soir n'était pas intentionnelle, mais qu'elle est attribuable à un simple oubli. Car, lorsque nous songeons au rôle que jouent les femmes dans cette lutte pour la défense de la démocratie et, parmi les Nations Unies, pour le Canada, il faut admettre qu'elles se sont acquis une place parmi nos législateurs qui doivent décider de la paix ou de la guerre et assurer à notre population la part qui lui revient au cours des années d'après-guerre.

Je le répète, je désire vous entretenir surtout de la lutte qui se livre dans le domaine

des vivres. Le ministre de la Défense nationale a dit, au cours de la dernière session, je crois, qu'il ne voudrait pas avoir à placer dans leur ordre d'importance les hommes, le matériel et les vivres; les hommes, a-t-il dit, les armes et le matériel de guerre ainsi que les vivres constituent tous des éléments tellement nécessaires qu'on ne peut accorder plus d'importance à l'un qu'aux autres. A l'heure actuelle nos producteurs de vivres ne jouissent pas des mêmes avantages que les autres contributeurs à notre effort militaire. Pendant le congé parlementaire j'ai passé environ une semaine chez moi; le reste du temps, j'ai parcouru les districts ruraux de Saskatchewan et d'Alberta, pour y visiter les cultivateurs; pendant cette période, je me suis renseigné à la source sur la possibilité, pour nos cultivateurs, d'accomplir la tâche qu'ils se sont imposée pour contribuer à la victoire.

Notre tâche, en cette enceinte, est d'étudier les problèmes à mesure qu'ils se présentent à nous; c'est le premier devoir des législateurs en temps de guerre; je ne saisis donc pas bien pourquoi le discours du trône ne mentionne pas la lutte qui se livre dans le domaine de la production des vivres. Il ne s'agit pas d'un problème purement agricole, car, s'il en était ainsi, des souvenirs troublants surgiraient dans l'esprit de plusieurs honorables députés. C'est plutôt comme un furoncle au cou; cela s'est produit si souvent pendant les années de crise que maintenant, en temps de guerre, plusieurs honorables représentants se figurent, comme ils l'ont fait dans le passé, que l'agriculture est une entreprise pénible parce que difficile. J'en parle comme de la lutte dans le domaine des vivres, afin de la représenter devant la Chambre comme une nécessité de guerre, car c'est précisément cela. On nous demande de nous attaquer d'une façon pratique au problème de l'accroissement des approvisionnements alimentaires; or, si nous nous y prenons comme pour le problème de l'expansion industrielle pour les exigences de la guerre, non seulement nous aiderons à gagner la victoire, mais les mesures que nous adopterons pour accroître la production de denrées alimentaires jetteront les bases de la sécurité économique pour la classe agricole dans les années d'après-guerre. Nous aurons ainsi une fondation sur quoi établir des plans. Tous ceux que nous établissons s'écrouleront comme un château de cartes dans l'après-guerre, à moins que nous rendions possible maintenant la sécurité économique pour notre classe agricole.

La question de la lutte dans le domaine des vivres n'est pas une question politique; c'est une question d'importance nationale. Je ne la soulève pas parce que je suis membre de l'opposition et que je tiens à me servir de cette arme contre le Gouvernement. C'est une question qui doit éveiller l'intérêt et le bon vouloir des honorables membres de tous les partis. Le discours que l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) a prononcé cet après-midi montre que c'est un sujet que les honorables représentants de tous les partis étudieront de plus en plus.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) a exprimé l'espoir que ce débat particulier se terminera bientôt pour qu'il puisse déposer plusieurs bills de finance. Je conçois son empressement à s'occuper de ces questions, mais j'affirme que la classe agricole n'attendra pas non plus, car l'agriculture et la lutte sur le front alimentaire sont en dépendance des saisons. La question de l'augmentation de la production des denrées alimentaires et des bestiaux et de mettre en culture toute la terre possible cette année, doit être examinée avant que les cultivateurs commencent à labourer au printemps. La question de l'augmentation du cheptel est surtout importante au printemps; il convient de prendre sans retard toutes les mesures qui nous permettront de fournir les contingents qui nous ont été assignés. C'est pourquoi je m'empresse de signaler certains problèmes à la Chambre au sujet de la lutte sur le front alimentaire.

Le rythme accéléré de l'offensive alliée nous porte tous à croire que dans un avenir très rapproché nous entreverrons la victoire définitive; que ce soit le plus tôt possible. Mais en examinant cette question des denrées alimentaires, rappelons-nous qu'une victoire militaire ne signifie nullement qu'il ne sera pas plus nécessaire à la fin de la guerre d'augmenter la production de ces denrées. Une fois la victoire remportée, la demande de denrées alimentaires et d'animaux reproducteurs pour les pays d'Europe nous obligera à décupler les approvisionnements destinés à ces pays. Ce qu'il importe, c'est d'examiner dès maintenant le problème qui consiste à établir la base de ce que nous croyons et de ce que nous croyons avec raison, devoir être nécessaire en vue d'augmenter la production de denrées alimentaires pour plusieurs années à venir. Voilà une tâche formidable. L'an dernier, nous avons eu la bonne fortune d'avoir la nature pour alliée. L'année a été pluvieuse à souhait, et les récoltes ont été splendides. Mais sur quoi pouvons-nous nous fonder pour dire que la saison qui vient nous sera aussi favorable? Il nous incombe donc, dès le début de l'année, de voir à ce que chaque machine, chaque acre de terre, chaque bête soit utilisée et en mesure d'accroître la production au cours de la prochaine saison.

Pendant les semaines et les mois que j'ai passés en Saskatchewan et en Alberta, en relations intimes avec la classe agricole, j'en suis venue à la conclusion qu'on ne pouvait abso-

lument pas partager le sentiment d'optimisme qui a été exprimé par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Ce dernier, dans un discours prononcé récemment en Saskatchewan, a déclaré ce qui suit, ainsi que le relate le *Star Phoenix*, de Saskatoon, dans son numéro du 16 janvier 1943:

La réserve de main-d'œuvre sur les fermes de la Saskatchewan est suffisante pour réaliser l'accroissement de production que le Gouvernement demande cette année à cette province en porcs, bestiaux, beurre et œufs.

Je ne connais pas de gens, dans quelque partie du pays que ce soit, dont les journées de travail soient aussi longues que dans l'ouest canadien. Je ne connais personne qui travaille autant qu'eux pour atteindre l'objectif de production qui leur a été assigné et, pourtant, pour m'en être assurée moi-même, je ne vois pas comment ces gens vont pouvoir, dans les conditions actuelles, atteindre l'objectif visé

Il est bien édifiant de voir l'optimisme du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), mais je dois avouer aux membres de la Chambre que nos cultivateurs éprouvent, aujourd'hui, du désappointement devant l'impossibilité d'atteindre le volume de production espéré, à cause du manque d'aide. C'est se montrer fort modéré que de dire qu'ils sont mécontents. Franchement, je doute fort de pouvoir exprimer en langage parlementaire le profond dégoût qu'éprouvent les cultivateurs. Je me rappelle, comme tout le monde, le merveilleux et entraînant effet qu'ont eu ces paroles de M. Churchill quand il a dit: "Fournissez-nous les outils et nous terminerons la tâche." Les cultivateurs de l'ouest disent aujourd'hui la même chose au gouvernement du Canada: "Fournissez-nous les outils et nous terminerons la tâche." Mais, à l'heure actuelle, ces cultivateurs manquent de diverses choses qui leur permettraient de pousser la production et c'est pour cela qu'ils ne jouent pas dans la guerre le rôle qui leur tient à cœur.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Mme NIELSEN: Je continue mes remarques, monsieur l'Orateur. Je diffère encore une fois d'avec le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) au sujet du genre de terres sur lesquelles nous pouvons compter pour augmenter la production. Dans l'un de ses discours, il a tracé une ligne imaginaire à travers la Saskatchewan et a dit qu'au sud de cette ligne, où se trouvent un grand nombre des grandes fermes, il compte sur l'obtention de grands accroissements, surtout en matière de bétail. Je conviens volontiers que plusieurs terres dans les provinces de l'Ouest ne donnent pas encore aujourd'hui leur maximum de rendement, mais cela provient de diverses raisons. Le ministre de l'Agriculture qui prévoit un accroissement de production des grandes fermes constatera que le manque de main-d'œuvre sur ces terres amènera parfois une certaine diminution de la quantité des bestiaux, au lieu d'une augmentation. C'est sur les petites terres éparpillées dans le nord de la province qu'ont eu lieu les forts accroissements de production dans le passé, et c'est dans cette région qu'il s'en produira de nouveaux dans l'avenir.

L'embarras, sans doute, c'est que les cultivateurs sont prudents. A cause des prix futurs aléatoires et de l'avenir incertain, plusieurs d'entre eux hésitent à augmenter le rendement, même s'ils le peuvent, pour avoir été échaudés dans le passé. Nous constatons que, pour plusieurs petits cultivateurs, un empêchement à une augmentation de la production, c'est le manque de fonds pour accroître les troupeaux. Les instruments nécessaires manquent à ces cultivateurs ainsi que les reproducteurs, et ils doivent aussi faire face à une pénurie de main-d'œuvre. Je n'ai pas à rappeler aux honorables députés qu'un grand exode s'est produit dans les provinces des Prairies. C'est une odyssée qu'on écrira peut-être un jour. Les moissons de l'an dernier n'ont pu être rentrées que parce que nous avons pu nous procurer de la main-d'œuvre de l'Est et parce que nous avions les vieilles gens, hommes et femmes et les enfants des écoles dans les champs. Il est fort douteux qu'aux prochaines récoltes nous puissions avoir un supplément de main-d'œuvre de l'Est, de sorte que nous devrons faire face à un autre problème à cet égard.

Que se produit-il réellement dans les provinces de l'Ouest? Ces derniers mois et actuellement encore, on y a abattu des reproducteurs, surtout à cause du manque d'aide, mais aussi à cause du manque de numéraire. Plusieurs cultivateurs ont du blé dans leurs greniers, mais pas d'argent; ils sont donc incapables de faire leurs travaux et de payer leurs frais de subsistance. Ils doivent donc se défaire de quelques bouvillons et autres jeunes animaux pour se procurer l'argent qui leur permettra de se tirer d'affaire. Dans bien des fermes, les gens aimeraient acheter une autre vache laitière que leurs voisins ont à vendre, mais ils manquent aussi d'argent à cette fin. Cette année, en Saskatchewan surtout, on nous demande d'augmenter la production de porcs de 70 p. 100 par rapport à l'an dernier: c'est une formidable augmentation. Rendons-nous compte que nous n'avions pas, l'an dernier, les locaux nécessaires pour l'accroissement qu'on nous demandait. Il y avait des maladies parce que dans

bien des cas les cultivateurs manquaient d'argent pour l'achat des vaccins. Je crois qu'un des représentants du gouvernement provincial a déclaré que nous avons perdu l'an dernier 40 p. 100 des jeunes porcs par maladie en Saskatchewan et qu'on aurait pu prévenir ces pertes. Nous constatons en outre dans l'Ouest que les instruments aratoires se détériorent à la suite des années de sécheresse, de la crise et de l'avilissement des prix. Le problème des instruments aratoires était grave même avant la guerre; les cultivateurs ne pouvaient pas entretenir leurs machines ni en acheter de nouvelles. Nous constatons aujourd'hui que les forgerons manquent. Les prix élevés et les règlements qui régissent maintenant les ventes de machines causent du tort à plusieurs de nos petits fermiers. Puis on remplit d'abord, cela va de soi, les commandes payées au comptant, de sorte que celui qui ne peut s'acquitter que par versements se trouve aussi incommodé de ce fait. Je désire traiter, à propos de l'industrie de l'Ouest, un sujet qui se rapporte à l'agriculture; je veux parler des distilleries. J'aimerais à entendre bientôt les ministres intéressés nous expliquer pourquoi il n'y a pas encore de distillerie dans les provinces de l'Ouest. Il y en a beaucoup aux Etats-Unis et l'on est à en construire d'immenses dans les Etats de l'Ouest de la république voisine. On m'informe que le Gouvernement est actuellement à faire construire une grande usine à Sarnia pour la fabrication de l'alcool synthétique, et j'apprends aussi que cette usine emploiera le pétrole comme base de son produit. Il faudra faire venir par navire citerne ce pétrole de Colombie ou de quelque endroit de l'Amérique du Sud. Je crois savoir qu'il faut dix-huit mois pour construire et outiller une usine où l'on se sert du pétrole pour la fabrication de l'alcool synthétique. C'est le double du temps qu'il faut pour construire et outiller une usine pour la fabrication de l'alcool synthétique à base de grain. On m'informe aussi qu'il faut deux fois plus d'argent pour construire et outiller une usine telle que celle de Sarnia qu'il n'en faut pour construire une distillerie. Je voudrais savoir pourquoi l'on construit cette immense usine à Sarnia au lieu de construire des distilleries dans les provinces de l'Ouest. Qui va posséder cette usine de Sarnia après la guerre? Va-t-elle aller à quelqu'une des grosses sociétés pétrolières de notre pays, de sorte qu'outre le monopole des pétroles cette compagnie aura aussi celui de l'alcool synthétique et fabriquera du caoutchouc synthétique? On me dit que la pâte qui reste après l'extraction de l'alcool manque un peu d'amidon, mais qu'elle est très riche en vitamines et donne une meilleure provende pour les bestiaux que le grain original. Ainsi, à ce point de vue, on eût favorisé l'effort de guerre du Canada, gagné du temps et fait une meilleure affaire en construisant des distilleries dans l'Ouest plutôt que cette immense usine de Sarnia.

A mon sens, l'alcool va devenir un produit très important une fois la guerre terminée. En particulier, l'alcool est essentiel dans la fabrication des matières plastiques. Si l'on avait placé dans l'Ouest quelques-unes de ces distilleries géantes, nous aurions là-bas une industrie de base pour la fabrication de ces matières plastiques. Dans le passé, nous avons manqué d'industries dans l'Ouest; l'établissement de ces distilleries aurait pu servir de point de départ à de nouvelles industries. Il semble bien, toutefois, que nous n'en aurons pas. Si je comprends bien, les gens de l'Ouest ont tout simplement été trompés et le Gouvernement a, une fois de plus, cédé aux demandes des entreprises privées plutôt que de considérer les besoins de la population de l'Ouest, et il en sera ainsi au cours des années qui suivront le conflit.

Des organismes agricoles divers ayant soumis plusieurs propositions concernant l'accroissement de notre production, je ne puis comprendre pour quelle raison le Gouvernement devrait vraisemblablement les mettre de côté. A quoi sert aux cultivateurs de nommer des organismes chargés de faire des propositions si les gouvernements n'en tiennent aucun compte? La Fédération de l'agriculture, les syndicats de blé et autres organismes ont proposé des mesures, mais ils n'ont pas réussi à y attirer l'attention du Gouvernement. J'ai passé les dernières vacances avec les cultivateurs des Prairies. Il s'est tenu de nombreuses conférences et réunions de cultivateurs, car les cultivateurs eux-mêmes désirent vivement faire leur part pour accroître la production agricole. Comme je l'ai déjà affirmé, ils ne possèdent pas les moyens voulus à cette fin. Lors de ces réunions, on a longuement discouru sur les besoins des cultivateurs; or, ce soir, je désire faire connaître aux membres de la Chambre non pas mon opinion personnelle sur ce qu'il convient de donner aux cultivateurs pour qu'ils puissent produire ce qu'on leur demande, mais plutôt les idées émises par les cultivateurs eux-mêmes. S'il est quelqu'un au courant des besoins de l'heure dans ce domaine, c'est le cultivateur. Certains honorables députés trouvent peut-être quelque peu énergiques les mesures proposées par la classe agricole relativement à la pénurie de main-d'œuvre. Mais nous sommes peut-être arrivés à un tournant où cette question du manque de main-d'œuvre ne peut être réglée que par des mesures rigoureuses.

La première proposition veut que, dans le cas des trois provinces des Prairies, on mette

une fin aux enrôlements volontaires à partir d'aujourd'hui et pour une période de quelques mois.

La deuxième vise la suspension du recrutement jusqu'au mois de juin, époque qui correspond à la fin des opérations d'ensemencement.

La troisième demande que, pendant la saison où le besoin de main-d'œuvre est le plus grand, à l'automne surtout, alors que se fait la récolte, on prenne les dispositions voulues pour que les hommes qui sont à subir leur instruction élémentaire puissent se rendre aux champs et y travailler sous la discipline militaire. Au lieu de faire des exercices physiques trois fois par jour, d'étendre les bras et de se toucher le bout des pieds, qu'ils mettent la récolte en meulons. Ils maintiendront leurs muscles en état de souplesse et pourront accomplir cette tâche sous la discipline militaire. De la sorte, cultivateurs et militaires auront l'impression de faire œuvre nécessaire et d'importance nationale.

La quatrième proposition a trait à la formation d'une armée féminine qui travaillerait sur la terre. C'est un sujet qu'a déjà mentionné l'honorable représentant de New-Westminster (M. Reid). Je suis d'avis, et ce depuis assez longtemps,—de fait, je crois avoir abordé le sujet l'an dernier,—que les femmes pourraient accomplir une excellente besogne sur la ferme. Un petit nombre de femmes pourraient tenter l'expérience afin d'éprouver leurs aptitudes. Il devrait être possible d'établir le nombre de cultivateurs consentant à employer des femmes sur leurs fermes. Dans bien des cas, ces femmes n'auraient besoin d'aucune préparation. Elles pourraient facilement conduire des tracteurs ou des camions, traire les vaches ou encore veiller aux soins des volailles. Quelques-unes exigeraient peut-être quelques semaines de formation. Le Gouvernement leur fournirait des chaussures solides, des culottes et de bons manteaux. Rien n'empêche ces filles de cultivateurs de se montrer aussi utiles et aussi précieuses que le sont les campagnardes des autres pays.

De plus,—et ceci vient des cultivateurs eux-mêmes,—on a sur plusieurs fermes le sentiment que lorsque toute la famille est engagée aux travaux agricoles, lorsque les fils, les filles et les mères participent aux travaux extérieurs, tous, et non seulement les personnes à gages, ont droit à l'indemnité de vie chère, à la condition que ces fils, filles ou épouses de cultivateurs puissent prouver qu'ils ont consacré tant d'heures chaque jour à ces travaux.

Quant à l'encouragement dont les producteurs ont besoin pour se mettre à l'œuvre, qu'on me permette une ou deux observations. Tout d'abord, d'après les journaux de l'après-midi, il est très possible que nous ayons un

[Mme Nielsen.]

ministère des Vivres. Ce serait sûrement un moyen d'aider à remédier aux conditions actuelles. A tout événement, une mesure qui s'impose est d'enlever à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre le contrôle sur les prix des denrées agricoles. Il nous faudrait une hausse graduelle des prix visant à la parité. Mais ce n'est pas tout. Il nous faudrait une loi qui serait déposée ici même garantissant pour une période donnée, pour au moins une ou deux années à venir, une échelle ou un niveau de prix déterminé, de façon que les cultivateurs puissent savoir à quoi s'attendre.

Puis se présente la question des petits prêts aux modestes cultivateurs. J'ai connu des fermes, où faute d'une modique somme d'argent, des cultivateurs ayant en main une bonne quantité de grain de provende ne pouvaient cependant acheter une ou deux vaches laitières additionnelles, ou le béton nécessaire à la construction d'une porcherie qui aurait accru leur production de viande de porc. Si elles avaient un peu d'argent, des femmes pourraient faire de l'aviculture et vendre des œufs. N'oublions pas que si nous pratiquions l'aviculture sur une plus grande échelle, nous pourrions ainsi suppléer à la rareté de la viande de bœuf que nous allons probablement sentir avant longtemps. Faute d'argent liquide, la production se trouvera entravée sur des milliers de fermes.

Ces prêts ne seraient pas élevés. Le cultivateur se contenterait probablement de $200 ou $300. A bien y penser, ces prêts pourraient être garantis par la terre elle-même. Ils ne devraient comporter aucun intérêt. Nous pourrions prêter de $200 à $300 à cent mille cultivateurs et le total ne dépasserait pas 2 ou 3 p. 100 de ce que nous avons pris à même le revenu national pour activer la production industrielle. En vérité, le coût serait relativement très modique. Ces petits prêts pourraient être employés à l'accroissement du troupeau ou au paiement des dépenses d'exploitation, de sorte que les cultivateurs ne seraient pas obligés de vendre les animaux qu'ils possèdent en ce moment pour subvenir aux frais ordinaires.

Je ne crois pas que les cultivateurs de l'Ouest demandent un traitement de faveur en ce qui concerne les machines, mais ils demandent que l'on satisfasse mieux que l'an dernier à leurs besoins sous ce rapport. Plusieurs honorables députés doivent comprendre que l'interruption des récoltes était due l'an dernier à la disette de pièces de rechange et que c'est là la raison pour laquelle tant de meules de céréales gisent aujourd'hui sous la neige. Un accroissement du contingent de pièces de rechange serait à souhaiter, si la moisson est aussi abondante cette année que l'an dernier

et si, au printemps, nous ensemençons de grandes superficies en céréales secondaires.

Je suis d'avis que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, ou l'autorité compétente, devrait s'occuper d'obtenir un abaissement du prix des instruments aratoires. Je dis cela parce que ces instruments se vendent actuellement à des prix qui en interdisent l'achat au petit cultivateur, même s'il en a habituellement besoin dans son travail quotidien.

Il faudra obtenir un plus haut degré de collaboration entre cultivateurs, et je sais qu'ils sont bien disposés à cet égard. Ils vont mettre leurs machines en commun et faire comme autrefois: partager les machines disponibles. Ils sont prêts à tout faire pour collaborer avec le Gouvernement, du moment que l'Etat leur fournira le petit peu d'aide dont ils ont un si pressant besoin.

En ce qui concerne l'accroissement de la production porcine, je crois également que des prêts contribueraient grandement à améliorer la situation. Le Gouvernement devrait accorder de l'aide au petit cultivateur en lui fournissant des vaccins gratuits, de manière à lui éviter les pertes causées l'an dernier dans ses troupeaux par maladie. Il faut en outre fournir aux cultivateurs de meilleurs moyens de classer leurs bestiaux, leurs porcs, leurs volailles, leur crème et leurs œufs. Je crois qu'il nous faudrait aussi un système d'instruction spécialisée pour nos jeunes, un plan qui comporte des cours de production laitière, d'élevage des volailles, et ainsi de suite, afin que nos jeunes cultivateurs puissent acquérir de bonnes connaissances et atteindre le maximum de production agricole dans le domaine de leur choix.

Malheureusement, je trouve qu'il nous est à peu près impossible de donner de grandes précisions dans les quarante minutes qui nous sont allouées. On ne saurait discuter jusque dans leurs détails les nombreuses améliorations qu'il y a lieu d'apporter au sort de l'agriculteur. Toutefois, j'ai vu dans les journaux que les gouvernements provinciaux concourent à établir de petits comités de cultivateurs; aussi recommanderais-je au Gouvernement fédéral de faire tout ce qu'il peut pour collaborer à l'établissement de ces comités. Il est parfaitement inutile pour les cultivateurs de créer des comités et de faire l'inventaire des progrès à réaliser dans leur district à moins qu'ils ne puissent compter que le Gouvernement fédéral prenne acte de ce qu'il leur faut et pourvoie aux besoins révélés dans les districts en question, pour ce qui est des approvisionnements, des machines et d'autre matériel. Si les cultivateurs pouvaient compter là-dessus, je crois qu'un plan de coopération pourrait être élaboré entre le cultivateur et le Gouvernement, et qu'il en résulterait une très encourageante augmentation de la production agricole.

Comme je le disais tout à l'heure, c'est une question qui comporte une abondance de détails et qu'on ne peut régler par un plan général. Les moyens qu'on a employés dans le passé, tel celui de primes à la réduction des emblavures et l'accroissement de la production des céréales secondaires ne procurent pas l'aide requise. Cette aide est requise, sous des formes diverses, sur les petites fermes. Je n'ai pas besoin de rappeler aux honorables députés le vieux dicton qui rapporte que faute d'un clou, le cheval perdit son fer, et qu'ainsi le cheval perdit son cavalier, qui perdit une bataille laquelle aboutit à la perte d'une nation. Que nous sert de projeter un effort de guerre en tant que nation si une des phases de l'effort de guerre échoue? Si nous échouons sur le front de la production alimentaire, la pénurie portera préjudice à l'effort de guerre tout entier. Il faut nous préoccuper des besoins du cultivateur. Il ne réclame pas un traitement de faveur. Il ne réclame rien qui l'intéresse lui seul mais uniquement l'occasion de se mettre à l'œuvre et de pouvoir produire des denrées dans des conditions équitables et convenables. Si le Gouvernement veut bien donner aux détails l'attention nécessaire, nous pourrons non seulement remplir les contingents mais remplacer sur nos fermes de l'Ouest les déceptions par la sécurité et le bonheur; la classe agricole saura alors qu'elle peut jouer un rôle digne d'elle. Dans le cas contraire on abattrait des animaux à contre-temps, les porcs deviendraient moins nombreux, le miel resterait dans la ruche, l'élevage des agneaux serait négligé, le grain de provende diminuerait de quantité, nous aurions moins d'œufs, moins de volailles, et le reste. Tout se résume, dans ces entreprises secondaires, à une question de détail. Que l'Etat voie aux détails, et le cultivateur de l'Ouest, non seulement répondra à l'attente, mais pourra se dispenser, pour sa sécurité d'après la guerre, de tous ces plans que l'on prépare. Tout ce qu'il désire c'est de pouvoir combattre à sa manière; il se borne, encore une fois, à dire au Gouvernement: "Donnez-nous les outils et nous finirons la tâche."

M. DANIEL McIVOR (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre quelques minutes du temps de la Chambre car je crois avoir quelque chose à dire. Tout d'abord, j'aimerais féliciter le chef de l'opposition (M. Graydon). Je le crois bon chrétien et c'est à peu près le plus grand hommage que l'on puisse rendre à un homme. Dans mon imagination je vois le prophète Elie du passé et le prophète Elie de l'avenir franchissant le Jourdain de la convention de Winnipeg. En

revenant à la Chambre j'aperçois une chose bien amusante. Je vois qu'Elie a jeté son manteau et a permis qu'il tombe sur les épaules du jeune Elisée. Je puis le voir avec ce manteau se frayant un chemin vers l'avenir pour aider le bon peuple du Canada. Je félicite le parti conservateur d'avoir ces deux chefs car ils ne font réellement qu'un. Le discours du trône m'a fort intéressé. Je veux d'abord parler d'une question que j'étais bien déterminé à aborder devant cette Chambre, à savoir qu'on devrait avoir au Canada un système quelconque d'assurance-maladie, qu'on l'appelle médecine d'Etat ou de quelque autre nom. Il y a six ans environ, j'ai présenté une résolution à cette Chambre et j'ai fait de mon mieux pour la faire adopter. J'étais appuyé alors par l'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden), mais je suis peiné de dire que quatre médecins membres de cette Chambre se sont opposés à cette résolution. L'année suivante, ils avaient changé d'idée puisque trois d'entre eux se sont abstenus de parler sur ma résolution, tandis que le quatrième l'a appuyée.

Je constate aujourd'hui que l'association médicale du Canada est en faveur d'une certaine forme d'assurance-maladie. J'aimerais citer les paroles de mon vieil ami, le docteur Gordon S. Fahrni qui était président de l'Association médicale du Canada, l'an dernier. Il y a un an, il disait qu'il existait deux excellentes raisons militant en faveur d'une assurance-maladie quelconque au Canada. Dans un cas, c'était un sentiment de sécurité chez la population canadienne pendant la période de reconstruction et de rétablissement d'après la guerre; dans l'autre cas c'était, si la guerre devait se prolonger encore plusieurs années, de se trouver sous la domination d'un régime bureaucratique substitué au régime démocratique. Il avertit l'association médicale que l'assurance-maladie viendrait et qu'elle devrait appuyer cette initiative. L'Association médicale du Canada s'est réunie le 19 janvier 1943 à Ottawa, et elle a adopté sans voix dissidente les vœux suivants:

1. L'Association médicale du Canada approuve le principe de l'assurance-maladie.
2. L'association médicale du Canada est en faveur d'un plan d'assurance-maladie qui garantira la création et le développement d'excellents services d'hygiène, préventive et curative, pourvu que ce plan donne justice et à l'assuré et à tous les membres de ces services.

Nous savons infiniment gré au Gouvernement de la décision qu'il a prise de créer l'assurance-maladie. La population l'appuie sur ce point, les cultivateurs surtout. S'il est une classe sociale qui a depuis quelques années manqué de soins médicaux, c'est bien celle des cultivateurs. Je ne veux pas parler ici des cultivateurs nécessiteux, mais des cultivateurs de la classe moyenne, de ceux qui se passent

des services médicaux plutôt que de mettre toute la famille dans les dettes.

L'Ontario compte plusieurs dirigeants qui ne craignent pas de dire ce qu'ils pensent, mais quel a été mon étonnement d'apprendre qu'un ancien chef avait critiqué la Commission des allocations familiales à Ottawa. A cette nouvelle j'ai pris la mouche. La commission ne mérite guère de pareilles attaques. Je lui ai adressé plusieurs requêtes, et chaque fois elle s'est montrée des plus courtoises. Elle m'a toujours splendidement servi. Lorsque M. MacNamara l'a organisée, il l'a placée sur une base solide, et je tiens à rendre hommage à l'efficacité de cette commission. Je félicite le premier ministre (M. Mackenzie King) des discours qu'il a prononcés. Je recommande aux honorables députés qui siègent à ma gauche la lecture de son allocution au congrès du Travail, à Toronto. Nous comprenons tous, j'en suis convaincu, qu'il est un chef remarquable. Il a parlé de l'ordre nouveau et on ne peut douter de sa sincérité lorsqu'il a dit qu'il fallait l'édifier sur une base solide. Voici ce qu'il a ajouté:

L'ordre nouveau devra reposer sur une confiance génératrice de collaboration entre les éléments qui participent à l'industrie non moins qu'entre les nations du globe. L'ordre nouveau devra reposer sur les droits de l'homme, non sur ceux de la propriété, du privilège ou du rang. L'ordre nouveau devra être mondial et régi par des règles universelles de droit.

Il est évident que l'ordre nouveau réserve une place à la pitié, tandis qu'en Allemagne il se fonde sur l'inégalité. Vous croyez, je le sais, que je vais féliciter le premier ministre de son discours sur la tempérance. Il s'est montré très raisonnable et a indiqué la voie au clergé canadien. Si celui-ci appuyait les directives données par le premier ministre du Canada, il dirigerait notre population dans la bonne voie. Je recommande aux honorables députés la lecture de ce discours.

Un mot au sujet de Fort-William. Le ministère de la Défense nationale nous a profondément affectés lorsqu'il a transformé notre patinoire en salle d'armes. Toutefois, les sportifs de Fort-William ne s'en font pas. Ils ont aménagé d'autres patinoires et, tous les soirs, on peut assister à des parties de gouret dans toute la ville. Après la guerre, ils pourront fournir les meilleurs joueurs au reste du Canada et aux Etats-Unis. Je rappellerai au ministre des Travaux publics (M. Fournier) qu'il y a dans quelque coin de son ministère, une requête pour la construction d'une salle d'armes, que nous n'avons pas obtenue. Cependant, je n'ai pas pressé l'affaire à la Chambre plus qu'il ne fallait.

Je remercie le ministère des Travaux publics, le ministre et ses fonctionnaires, ainsi

que le ministre des Postes (M. Mulock) et ses fonctionnaires, de nous avoir donné l'autorisation d'établir une cantine de tempérance au sous-sol du nouveau bureau de poste. Elle est sous la direction d'un groupe de femmes dévouées et c'est l'endroit le plus fréquenté à la tête des Lacs. Il est bon de se mouiller le gosier, quand on le fait convenablement. Cette cantine est maintenant en butte à des difficultés, parce que bien que l'immeuble soit à l'épreuve du feu, on refuse à ces jeunes gens et jeunes femmes la permission de danser.

Je mentionnerai quelques-unes des choses que nous avons à la tête des Lacs. Certains de nos cultivateurs sont un peu nerveux à cause de la pénurie de bras. Certains d'entre eux veulent vendre pour cette raison. On devrait déclarer sans ambages aux agriculteurs canadiens que tout homme essentiel à la culture restera à la campagne. Je sais que les registraires des bureaux du service sélectif accomplissent une grande besogne et qu'ils ont le devoir de fournir des recrues aux services armés, mais les hommes sont aussi essentiels à l'agriculture.

Les ressources que nous possédons à la tête des Lacs sont étonnantes. L'autre soir, j'ai entendu un discours prononcé par un expert de la Great Lakes Pulp and Paper Company et il m'a convaincu que si l'on utilisait pleinement les ressources de pâte de bois et de papier de la région de la Baie du Tonnerre, il y aurait de l'ouvrage pour tous les gens de la région, et même davantage. Grâce à des découvertes scientifiques récentes, le bois et la pâte de bois remplacent l'acier et l'auteur de ce discours m'a convaincu que nos ressources forestières dans la région de la Baie du Tonnerre sont suffisantes pour fournir du travail à tout le monde.

Notre ville est maintenant organisée pour la période de reconstruction qui suivra la guerre. A la tête des Lacs nous avons aussi la marine marchande et l'industrie minière et je voudrais donner lecture d'une résolution que la municipalité de Fort-William a adoptée. Elle était ainsi conçue:

> Que l'attention des gouvernements provincial et fédéral soit de nouveau appelée sur le fait qu'on tolère l'inexploitation d'un vaste gisement de nickel et autres minérais précieux près du lac Shebandown, dans la région de la Baie du Tonnerre et que cette concession n'est presque pas taxée.
>
> Le conseil est d'avis que les propriétaires devraient être tenus d'exploiter ce gisement, sinon le Gouvernement devrait faire exécuter des essais sérieux de ces minerais et conclure des ententes pour que la production se fasse au profit des Nations Unies dans la lutte.

Nous avons à l'ouest de Fort-William la région minière la plus importante peut-être du Dominion et nous sommes heureux de savoir que les gouvernements provincial et fédéral ont donné le signal de procéder à l'exploitation de la mine Steep Rock. C'est probablement là le plus beau gisement de minerai d'hématite du pays. Selon le juge McKay et Julian G. Cross, éminent ingénieur minier, notre minerai de fer, sans mentionner celui de nickel et autres de la tête des Lacs, s'il était exploité, ouvrirait une nouvelle ère de prospérité pour tout le pays.

J'aimerais maintenant adresser un mot à ceux à qui, selon moi, la guerre a fait tort. Aucune autre catégorie d'hommes n'a été plus frappée par la guerre que les voyageurs de commerce. L'un d'eux est venu me dire qu'il avait acheté une police d'assurance-vie il y a deux ans et qu'il payait une prime de $501, mais qu'à la fin de la deuxième année il avait dû laisser périmer sa police parce que la vente de l'article qu'il plaçait avait été radicalement réduite. Cette police d'assurance lui a coûté $1,002; or tout ce qu'il a touché de la compagnie après que la police eut cessé d'être en vigueur, c'est une somme de $235. La compagnie d'assurance a fait un profit de $767 au détriment de ce voyageur de commerce. J'ai porté la chose à la connaissance du ministre des Finances (M. Ilsley). On ne devrait pas permettre à une compagnie d'assurance d'agir de la sorte, quand même elle souscrirait aux emprunts de la victoire ou à toute autre chose. Elle s'approprie ainsi en quelque sorte ce qui ne lui appartient pas.

Je voudrais parler longuement du besoin qu'il y a d'augmenter les pensions de vieillesse, mais je suis sûr que ce sujet sera traité par plusieurs autres honorables députés. Je veux croire qu'un gouvernement comme le nôtre, qui a inauguré le régime des pensions de vieillesse, verra, quand il se sentira appuyé par l'opinion publique, à porter de $20 à une trentaine de dollars par mois les pensions de vieillesse, afin que les vieillards qui, par suite de maladie ou de malchance ou même de leur propre négligence n'ont pu rien amasser pour leurs vieux jours, soient assurés de pouvoir manger et se loger dans leur vieillesse.

J'en arrive à la principale raison qui m'a engagé à adresser la parole ce soir. Aucun gouvernement dans notre pays n'a fait plus pour la classe ouvrière que le gouvernement actuel. Il n'y a pas très longtemps, j'ai appuyé vigoureusement un projet de loi que l'ancien ministre de la Justice a présenté en vue de donner aux ouvriers le droit de se syndiquer et de faire considérer comme un crime le fait de destituer des ouvriers pour la seule raison qu'ils appartiennent à un syndicat. Les ouvriers qui sont citoyens du Canada devraient avoir le droit de se syndiquer; quant à ceux qui ne sont pas citoyens canadiens, ils ne devraient pas avoir le droit de se syndiquer tant qu'ils ne sont pas natu-

ralisés. Je me suis occupé de syndicalisme durant presque toute ma vie. Personne plus que moi, en cette Chambre comme au dehors, ne s'intéresse à l'homme qui peine pour gagner sa vie. Je sais quels sentiments il éprouve quand il travaille à 10 ou 15c. l'heure durant dix à douze heures par jour. Je sais quels sont ses sentiments quand il dépense son argent follement ou qu'il ne le dépense pas de façon à en obtenir les résultats qu'il escomptait. Quoi qu'il en soit, j'affirme que tout homme a besoin d'un emploi et que, du moment qu'il en obtient un, il est obligé de donner un effort raisonnable. Et je pense que les ouvriers en général sont prêts à le faire. J'ai entendu l'autre jour, à la tête des Grands Lacs, un chef ouvrier qui disait: "Nous ne devrions pas avoir de grève au Canada par le temps qui court". Mais il a ajouté: "Nous ne devrions pas voir aujourd'hui d'ouvriers travaillant à des salaires insuffisants". Il y a à la tête du lac une usine où, à une époque, des hommes travaillaient pour 35c. l'heure tandis que d'autres gagnaient $2 l'heure. J'ai protesté auprès d'un membre du syndicat. Aujourd'hui, l'ouvrier le moins rémunéré dans cette industrie touche 57c. l'heure. Tout homme a droit à un salaire suffisant: le ministre du Travail (M. Mitchell) est tout à fait de mon avis et c'est pourquoi je l'appuie.

Cette question exige notre collaboration. J'espère que le Gouvernement présentera un projet de loi en vertu duquel les représentants des ouvriers et les directeurs seraient tenus de se réunir dans un but de collaboration. J'ai assisté à des assemblées de ce genre dans une usine située à la tête des lacs et j'ai appris bien des choses. Mais quand le dirigeant d'une entreprise dit: "Je ne suis pas ici pour défendre les intérêts des ouvriers; mon but est de faire gagner de l'argent à ceux qui ont placé des capitaux dans mon entreprise," je dis que cet homme n'est pas apte à en conduire d'autres; c'est tout simplement un outil. Les ouvriers, les directeurs et les capitalistes doivent pratiquer l'acte de charité par excellence, afin que, comme l'a dit le premier ministre à la suite du président F. Cyril James, il se fasse un travail de nivellement du haut en bas de l'échelle sociale.

Je tiens à ajouter ici que j'ai été grandement désappointé d'apprendre que des hommes qui travaillaient pour le Pacifique-Canadien avaient été congédiés juste deux mois avant d'avoir droit à leur pension; ils ne touchent pas de pension, et même s'ils retournaient à l'usine et y travaillaient pendant deux années ils n'y auraient pas encore droit. A mon avis, il faudrait trouver moyen de donner une partie de la pension à celui qui abandonne son emploi juste deux mois avant

d'avoir droit à sa pension. Je suis également d'avis que l'homme et la femme qui accomplissent le même travail reçoivent la même rémunération. Donner au premier un salaire plus élevé c'est tout simplement continuer le régime sous lequel l'homme était le seigneur et maître du sexe faible.

Je désire maintenant faire allusion au ministre du Travail. J'ai déjà eu l'occasion de dire au premier ministre qu'il devrait obtenir, pour représenter le travail au sein du cabinet, un homme de première valeur et bien au fait des problèmes ouvriers. Il a précisé l'autre jour qu'il avait essayé de se procurer les services de M. Tom Moore. Ne pouvant obtenir celui-ci, il a suivi ses conseils, ce qui nous vaut d'avoir, aujourd'hui, l'honorable Humphrey Mitchell. J'aurai démontré à la Chambre, avant la fin de mon discours, que le premier ministre n'a pas commis une grosse erreur.

L'histoire nous apprend que certains individus poursuivent leur carrière pendant assez longtemps avant de rencontrer des obstacles. Toutefois les plus grands chefs du passé et même des temps présents sont des hommes que l'on s'est acharné à déloger de leurs postes. Ainsi ce grand Irlandais à qui aiment à penser tous ceux de nous qui prisent la lutte: le duc de Wellington, qui débarrassa l'Europe de ce fléau qu'était alors Bonaparte. Devenu premier ministre d'Angleterre, Wellington fut lapidé dans les rues de Londres parce qu'il n'avait pas adopté certaines lois réclamées par une partie de la population. On brisa les vitres de sa voiture et on enleva les chevaux qui la tiraient. Malgré cela, le grand Wellington revint. Je songe encore à un autre homme que personne, aujourd'hui, n'oserait traiter de médiocre. Quelques-uns parmi nous se rappellent que Winston Churchill entra à la Chambre des communes appuyé de solides recommandations, mais qu'il faisait bientôt figure de délaissé. Les libéraux n'en voulaient pas, les conservateurs non plus, et les travaillistes n'en voulaient certes pas. Mais Churchill avait un rôle à jouer dans les affaires de la nation et du monde, et, aujourd'hui, il accomplit une besogne magnifique. Je dis donc au ministre du Travail: "Laissez faire les autres. Accomplissez votre tâche; veillez aux intérêts de l'ouvrier et, si vous le faites, vous verrez tourner le vent et vous constaterez que vos meilleurs amis sont ceux qui, aujourd'hui, sont vos plus grands ennemis."

Il est faux de dire, avec d'aucuns, que le travail organisé demande à l'unanimité la démission du ministre du Travail. Une telle affirmation ne concorde pas avec les renseignements en ma possession. Voici ce que je trouve dans un journal de Winnipeg:

M. McBride loue M. Mitchell de son attitude.

M. J. L. McBride, gérant d'affaires du syndicat des électriciens a fait parvenir aujourd'hui une dépêche à M. Mitchell approuvant l'attitude prise par le ministre canadien du Travail dans la controverse récente au sujet du fonctionnement du service sélectif national. En voici le texte:

A l'hon. Humphrey Mitchell,
Ministre du Travail, Ottawa.

Monsieur,

Permettez-moi de vous féliciter de votre conduite récente. Si M. Elliott Little avait eu la main libre de mettre en pratique ses théories sur le service sélectif, tous les efforts des gérants d'affaires des associations ouvrières et des syndicats eux-mêmes en vue de trouver aux ouvriers les emplois qui leur conviennent auraient été absolument nuls. Ne vous fiez pas trop aux sensibleries de Bengough, Hosher, Swalles, Chapel et autres qui ne semblent pas comprendre la situation. Poursuivez, monsieur le ministre.

(Signé) J. L. McBride,
Gérant d'affaires du Syndicat
des électriciens.

Je dois vous dire qui est M. McBride. Jack McBride était connu dans Winnipeg, et je le connaissais personnellement, avant de quitter cette ville où je me trouve encore chez moi. Il est un des plus anciens membres des syndicats ouvriers de Winnipeg et même du Canada. Il est membre du grand conseil international des électriciens, en même temps qu'agent d'affaires de la succursale locale. Dès 1918 au moins, il était leur agent d'affaires. Il représente les syndicats ouvriers dans la commission de réparation des accidents du travail, ayant été nommé à ce poste par M. Bracken.

Quand je pense aux chefs ouvriers d'aujourd'hui, je mets la situation du travailleur qui gagne 55c. et 57c. l'heure en regard de celle des chefs travaillistes des Etats-Unis qui touchent un traitement plus élevé que le premier ministre du Canada.

Robert Levitt, secrétaire général des Mineurs syndiqués d'Amérique, district n° 18, Ouest canadien, touche $7,500.

William Green, président de la Fédération américaine du travail, touche annuellement $20,000 et ses dépenses.

Philip Murray, président du Comité d'organisation industrielle d'Amérique, $20,000 et ses dépenses.

John L. Lewis, président des Mineurs syndiqués d'Amérique, $25,000 et ses dépenses.

Caesar Petrillo, de Chicago, touche $25,000 par année comme président de la Fédération américaine des musiciens (succursale de Chicago), et une somme additionnelle de $20,000 comme président de la Fédération américaine des musiciens (organisme national).

Il joue un grand air, et on le lui paye. A mon avis, si les chefs de nos syndicats ouvriers reçoivent des tâcherons du Canada et des Etats-Unis de $20,000 à $45,000 par année, ils devraient pratiquer ce qu'ils prêchent et partager avec l'humble artisan.

La principale opposition contre le ministre actuel du Travail vient de C. H. Millard, président national pour le Canada du Comité d'organisation industrielle. Il est quelque peu surprenant qu'il soit candidat de la Fédération du commonwealth coopératif dans le comté de York-Ouest, aux prochaines élections provinciales d'Ontario. Je n'insiste pas, mais je reviendrai peut-être plus tard sur le sujet.

Qui est donc ce ministre du Travail? Lorsqu'il prit place en cette enceinte, il avait des états de service qui sont encore irréprochables. Les voici. Il a été en 1919 secrétaire financier du local 105 de la fraternité internationale des ouvriers électriciens. En 1920, secrétaire du local 105 de la fédération internationale des ouvriers électriciens. En 1920 encore, délégué de la ligue des ouvriers syndiqués, à Hamilton. Délégué pendant nombre d'années du Conseil des métiers et du travail du district d'Hamilton. Président (pendant deux termes d'office) et secrétaire (pendant 22 termes d'office) du Congrès canadien des métiers et du travail du district d'Hamilton, en 1924.

Membre du bureau exécutif ontarien du Congrès des métiers et du travail du Canada, en 1924.

De 1925 à 1931 inclusivement, président du Bureau exécutif ontarien du Congrès des métiers et du travail du Canada.

De 1924 à 1936, secrétaire du Bureau exécutif ontarien du syndicat international des mécaniciens.

Membre de l'Institut des affaires internationales.

Membre de l'Association canadienne des sciences politiques.

Délégué aux réunions du Congrès des métiers et du travail du Canada, de 1919 à 1936. Il fut à cette occasion président ou membre de divers comités.

Désigné en 1928 par le Congrès des métiers et du travail du Canada pour faire partie d'un comité spécial chargé d'étudier la réparation des accidents du travail, sous la présidence de feu le sénateur Gideon Robertson, d'Edmonton.

Fit partie d'un comité spécial de la Fraternité des cheminots du Congrès des métiers et du travail chargé de préparer une cause qui fut soumise au juge en chef Middleton agissant comme commissaire royal sur les indemnités de travail aux ouvriers.

Président ou membre d'un comité de griefs de la *Dominion Power and Transmission Company* et de la Commission hydro-électrique, de 1919 à 1929.

Secrétaire financier de l'union internationale des ingénieurs d'exploitation (un an).

Délégué et membre de comités des conventions internationales du syndicat des ingénieurs d'exploitation, de 1924 à 1930.

Secrétaire des crèmeries coopératives de Hamilton et pionnier de cet organisme.

Délégué au Congrès des trade unions britanniques comme représentant du Congrès des métiers et du travail du Canada, à Brighton (Angleterre), en 1933.

Délégué à la Fédération internationale des syndicats ouvriers représentant le Congrès des métiers et du travail du Canada, à Bruxelles (Belgique). Il fit partie d'un certain nombre de commissions nommées par ce corps.

A visité la Russie à l'invitation et comme membre d'une délégation de syndicats ouvriers en 1935.

A visité la Pologne, l'Allemagne, la France et la Hollande en 1935, étudiant le mouvement ouvrier et les conditions générales dans ces divers pays.

Conseiller municipal de la ville de Hamilton pendant trois ans.

Membre de la Commission d'instruction publique de Hamilton pendant un an. Donna sa démission à cause des devoirs qui l'appelaient à Ottawa comme directeur du transfert de la main-d'œuvre.

Membre du Bureau des gouverneurs des Hôpitaux généraux de Hamilton de 1928 à 1937. Démissionna à cause des devoirs qui l'appelaient à Ottawa.

Membre de la Chambre des communes de 1930 à 1935.

C'est peut-être là qu'il a fait erreur. Il ne s'est ligué avec personne. Il voulait être travailliste indépendant. C'est ce qu'il a été et ce qu'il est resté. Il a été président et secrétaire de la division centrale du parti travailliste indépendant, de Hamilton; il a été secrétaire du parti travailliste indépendant de l'Ontario pendant des années, et à la demande de feu l'honorable Norman Rogers, ancien ministre du Travail, il a fait partie d'un comité spécial chargé d'examiner les camps d'assistance, fonction qu'il a remplie du 28 novembre 1935 au 20 mars 1936. Il a été directeur du transfert de la main-d'œuvre, de 1936 à 1939, année de l'abolition des camps plaçant les intéressés dans des emplois ferroviaires, agricoles et autres. Il a aussi conclu des accords avec tous les gouvernements provinciaux.

C'est quand il a occupé ces fonctions que j'ai fait sa connaissance. Il m'a paru homme de bon jugement et un peu enclin à favoriser le travailleur. Les accords que le ministre a conclus avec les provinces portaient sur les camps de placement agricole et sur l'établissement des camps forestiers en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba. Il s'agissait de résoudre le problème des célibataires nomades sans travail. En 1938, il a dirigé le rétablissement des hommes avancés en âge, et a conclu avec les provinces des ententes visant à aider le plan général d'organisation.

Quelle meilleure formation existe-t-il, je me demande, pour s'occuper des questions ouvrières à la Chambre des communes et dans le gouvernement canadien, et pourtant d'aucuns ont soutenu que cet homme était inférieur à la position qu'il occupe. J'aime à prendre fait et cause pour ceux que certaines gens foulent volontiers aux pieds. Je dis de nouveau au ministre: Allez de l'avant. Faites votre devoir, et que les autres se posent les points d'interrogation. Placez votre confiance dans le Maître-Ouvrier, et vous tracerez dans cette Chambre et dans tout le pays le plus beau sentier de l'histoire du Canada.

Je désire maintenant dire quelques mots des soldats. Je félicite le Gouvernement d'avoir accordé non seulement une augmentation de solde aux soldats, mais aussi un relèvement des allocations à leurs familles. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je consignerai au hansard un tableau indiquant que les soldats les mieux payés du monde sont les militaires canadiens:

Pour le soldat qui n'a que son épouse à sa charge, le Canada verse $59.40; les Etats-Unis, $50; l'Australie, $42.78; la Nouvelle-Zélande, $34.92; l'Afrique du Sud, $42.09; le Royaume-Uni, $24.06.

On voit d'après ce tableau que le Canada est en tête de la liste et le Gouvernement mérite nos félicitations à cet égard. Je l'ai dit l'an dernier, pourquoi retirerions-nous un homme de son emploi pour en faire un soldat, si nous lui donnons moins qu'il ne gagnait auparavant. Avant la fin de son règne, j'espère que le Gouvernement augmentera encore la solde militaire, car ce sont les soldats qui courent tous les risques.

Le ministre a droit à nos félicitations pour avoir rendu hommage à qui de droit lorsque la corvette *Port-Arthur* a coulé un sous-marin. Je demanderais cependant au ministère de la Défense nationale qui distribue des croix d'argent aux mères, de ne pas oublier, lorsque la mère n'est plus, qu'il reste le père, la sœur, la tante ou quelque autre parent à qui ce symbole peut être remis. C'est bien peu de chose, mais c'est une grande consolation pour celle qui contemple cette croix, de pouvoir dire: "Ceci me représente mon frère."

Nos forces armées ont été justement honorées lorsque deux militaires ont proposé et appuyé l'adoption de l'adresse. Le discours prononcé l'autre jour en cette enceinte par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Booth) m'a fortement intéressé. Je ne me rappelle pas qu'un discours à la Chambre ait jamais commandé une attention plus recueillie que celui du lieutenant-colonel Booth. Qu'on me permette de décrire l'esprit qui animait la jeunesse de Fort-William. Un de

nos jeunes gens, mon collaborateur précieux, excellent musicien, que je regrette beaucoup, venait de recevoir ses ailes, mais il ne voulait pas demeurer dans un centre de formation bien que sa mère s'en accommodât fort bien. Voici ce qu'il a dit: "La lutte est plus importante que je le suis." C'est l'expression du sentiment qui anime presque tous nos jeunes Canadiens, je crois. Je me souviens comme il était pénible, après la dernière guerre, de voir nos anciens combattants dans l'impossibilité de gagner même 25c. l'heure. Aussi faisions-nous tout en notre pouvoir pour trouver des emplois à ceux qui n'en pouvaient obtenir. Lorsque la guerre sera terminée, quel que soit le gouvernement au pouvoir, que je sois encore député ou non, si le travail manque pour nos anciens combattants ou nos autres citoyens, on me verra mener la lutte pour procurer des emplois aux chômeurs et porter les besoins de la collectivité à l'attention du gouvernement.

Je crois savoir, monsieur l'Orateur, que certains changements vont se produire à la Chambre. Il est une innovation que je voudrais voir se réaliser. Quand vous ouvrez la séance par la prière, seuls les députés sont présents. Il faudrait admettre au moins les courriéristes parlementaires; ceux-ci devraient vous entendre quand vous récitez la prière et implorez la victoire. Nous l'ignorons peut-être, mais à la tribune des courriéristes, il y a plusieurs messieurs que je tiens pour d'excellents chrétiens.

Je diffère sur un point d'avec le ministre du Travail. A mon sens, tout travailleur devrait avoir congé le dimanche. Il abattra plus de besogne, il sera plus heureux et pourra mieux contribuer à la prospérité générale en ce faisant. Je citerai un passage du livre intitulé: *The Common Problem,* de M. William R. Yendall, où l'auteur cite les paroles d'un philosophe que je connais et dont j'ai lu les ouvrages, John Watson, de Queens:

> Messieurs, une chose grave est arrivée en Europe. L'Allemagne officielle a abandonné l'interprétation spiritualiste du monde pour adopter une interprétation matérialiste. L'histoire ne se répète pas toujours, mais elle a l'étrange habitude de le faire, et si cela arrive en ce cas, je dirai que des fleuves de sang couleront avant la réparation de cette faute du monde de la pensée.

Cela a été écrit en 1912. Nous savons tous ce qui est arrivé après cela et des événements actuels, du fait de l'Allemagne matérialiste.

M. l'ORATEUR: Je dois informer l'honorable député que son temps est expiré.

M. McIVOR: Je puis terminer mes remarques en trois minutes.

Des VOIX: Continuez.

M. McIVOR: Merci. Le grand Gladstone reconnaissait que l'observance du dimanche était le rempart de la nation et il incombe à l'église canadienne, dans tous ses éléments, de lutter et combattre pour la liberté. Le grand Apôtre des Gentils a dit: "Libre est celui que la vérité rend libre et tous les autres sont esclaves." L'Eglise et les gouvernements du Canada sont aujourd'hui à la croisée des chemins, où l'erreur et l'égoïsme poussent les hommes à la confusion et au conflit, exprimant la vérité, offrant la sympathie, dissipant les ténèbres par la vision séduisante d'une plus grande conception du Maître Ouvrier. C'est la petitesse qui rend les gens malheureux et craintifs. C'est le sens de l'interdépendance, de la puissance et de la sagesse de l'univers qui fait disparaître la crainte et la cupidité, et quand un homme sait où il en est et met tous les jours sa foi en pratique, qu'il soit ministre du Travail ou chef du parti progressiste conservateur, il accomplit quelque chose qui sera vital au bien-être du pays.

M. l'ORATEUR: Au cours de ses commentaires, l'honorable député a demandé la consignation d'un tableau au compte rendu. La chose n'est possible que du consentement unanime de la Chambre, vu que c'est une pratique qui ne doit pas être suivie à cause du danger d'abus. Il faut le consentement unanime.

Des VOIX: Adopté.

Plusieurs VOIX: Non.

M. l'ORATEUR: S'il y a objection, le tableau ne peut être consigné au hansard.

M. GRAYDON: Nous ne savons pas en quoi consiste le tableau.

M. l'ORATEUR: L'honorable représentant a lu un état comparatif de la solde et des allocations des soldats dans notre pays et dans d'autres contrées.

M. COLDWELL: Le tableau est-il exact, à jour et authentique et par qui a-t-il été compilé?

M. l'ORATEUR: Je crois savoir que le consentement unanime requis n'a pas été accordé.

M. GRAYDON: Nous ne tenons pas à mettre aucun obstacle, mais on donne à entendre que le tableau peut ne pas être tout à fait exact.

M. G. K. FRASER (Peterborough-ouest): Monsieur l'Orateur, le présent débat est le quatrième du genre auquel j'ai l'honneur de participer. Je prends la parole ce soir avec l'espoir de pouvoir offrir au Gouvernement des propositions d'ordre pratique suscesptibles d'aider l'effort de guerre du Canada. Je ne dis pas "l'effort de guerre du Gouvernement", mais l'effort de guerre du Canada, car, sans l'aide et la collaboration de toute la population

canadienne, il ne saurait y avoir d'effort ou de production. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) disait dans le *Financial Post,* livraison de la semaine dernière, que ce dont le pays avait besoin c'était de propositions d'ordre pratique de la part de l'opposition et de la presse et non de critique malveillante. A mon sens, la presse du Canada et la loyale opposition de Sa Majesté ont offert des propositions d'ordre pratique au cours de ces années de guerre. Je crois également que, sans cette critique malveillante, comme se plaît à l'appeler l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges, la production canadienne serait aujourd'hui, en 1943, au niveau de ce qu'elle était en 1940. En effet, c'est cette critique de la part des journaux et de la loyale opposition qui a aiguillonné le Gouvernement et l'a poussé, bon gré mal gré, à agir et à donner suite aux propositions soumises par la presse et l'opposition.

Je reconnais que notre production est aujourd'hui excellente. Mais, le Gouvernement n'y est pour rien; c'est la population elle-même qui est désireuse de produire. On peut trouver ici même, à la Chambre, l'explication d'une partie des difficultés que nous éprouvons aujourd'hui. Les honorables députés ne peuvent exposer leurs vues comme ils le voudraient en raison du Règlement de la Chambre et aussi parce que le Parlement manque de symétrie, car les députés ministériels sont proportionnellement trop nombreux. La presse n'a pas le droit de critiquer le Gouvernement, et nous ne l'avons pas non plus. On nous dit que formuler des critiques serait nuire à l'effort de guerre du pays. La presse n'ose pas critiquer le Gouvernement dans la mesure où elle aimerait à le faire, car ce dernier publie nombre d'annonces dans les journaux comme celles du rationnement publiées par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Les journaux craignent, s'ils critiquent trop le Gouvernement, de voir disparaître ces annonces.

Vous remarquez, monsieur l'Orateur, que je mentionne notre effort de guerre. Je ne dis pas, comme le discours du trône, notre effort de guerre total, car le Canada ne fournit pas actuellement un effort de guerre total. Il fournit un effort, mais cet effort est loin d'être total. Nous savons tous que la population canadienne peut et veut accomplir davantage.

Dès le début, les Alliés comptaient que le Canada ferait davantage, et encore aujourd'hui ils attendent un plus grand effort de notre part. De fait, le Canada se trouve aujourd'hui dans une impasse. Il faut que notre pays fasse savoir au monde entier qu'il peut faire sa part et qu'il la fera. Sans cela, il ne sera pas, après la guerre, une nation

[M. Fraser (Peterborough).]

favorisée, il ne participera pas au commerce mondial comme il le ferait à titre de nation favorisée. Sans cela, nous ne pouvons pas nous attendre à atteindre à la prospérité et au bonheur.

Il existe aujourd'hui dans notre pays certains groupements qui ne manquent jamais une occasion de nuire à la paix et à l'harmonie chez nous. Ils essaient de créer du mécontentement au sein de notre population. Le Canada a été édifié par des pionniers, par nos ancêtres qui ont trimé dur et accompli les plus grands sacrifices afin que vous et mois puissions posséder les choses que nous avons aujourd'hui. Ils ont édifié en vue de l'avenir, ces rudes travailleurs. Ils ont défriché la forêt et construit leurs cabanes en bois rond dont plusieurs sont encore debout parce qu'elles ont été construites sur de solides fondations. Les gens qui créent du mécontentement chez nous, ces farceurs, nous disent que nous ne devrions pas avoir d'ambition et que nous devrions être satisfaits de voir le Gouvernement prendre le contrôle absolu de tout. Cela serait merveilleux pour des gens qui ne sont pas censés avoir d'ambition mais qui, si jamais ils prenaient le pouvoir dans notre pays, auraient la haute main sur nos fermes, nos magasins, nos foyers, nos maisons, nos automobiles, nos heures de travail, nos heures de récréation, sur tout enfin. Ces gens sans ambition régneraient, ils seraient maîtres de vous et de moi et nous dicteraient ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire.

Voilà ce que le peuple canadien craint aujourd'hui. Ils redoutent cette réglementation universelle par l'Etat; c'est pourquoi, dès que la guerre sera terminée, on devra dissoudre tous ces organismes régis par l'Etat. Si on ne le fait pas, toutes ces choses pour lesquelles se battent nos armées seront perdues. Tous les sacrifices consentis et les souffrances endurées par les épouses, les mères et les familles de nos soldats auront été vains. Tous ceux qui auront été tués outre-mer seront morts en vain. Dieu ait pitié du Canada si l'Etat doit continuer à tout régenter après la guerre. Si nous, Canadiens, n'avons pas le droit de penser par nous-mêmes, de nous gouverner nous-mêmes et d'agir par nous-mêmes, notre sort sera encore pire que celui des animaux que nous voyons dans les wagons à bestiaux, car ces animaux servent de nourriture tandis que nous ne serions d'aucune utilité.

Quelqu'un me disait que si tous ces gens qui demandent à grands cris la régie par l'Etat réussissaient à obtenir le pouvoir nécessaire, nous serions régis par une poignée d'hommes en mal d'enrégimentement. Nous aurions toutes sortes de contrôles, et nous en avons déjà eu suffisamment.

Nous pouvons avoir la paix et le bonheur au Canada après la guerre si nous nous y prenons d'une façon sensée. A mon avis, le Gouvernement ferait bien d'adopter les 14 points du programme Bracken exposés au congrès de Winnipeg. Les règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ont forcé des hommes et des femmes à abandonner leur occupation. Ils ont dû vendre leur magasin, leur garage, leur maison, leur ferme, et très souvent, ils ont perdu toutes leurs économies. Le Gouvernement n'a absolument rien fait pour rembourser leurs pertes. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui dans le besoin à cause des règlementations imposées par l'Etat et qui embarrasseraient le diable lui-même. Les règlements publiés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre sont modifiés le lendemain, de nouveau le surlendemain et parfois encore le jour suivant. Au bout d'une semaine, il arrive peut-être même de les mettre complètement au rancart pour les remplacer par des nouveaux. Il est temps que ces réglementeurs qui préparent cette réglementation soient eux-mêmes réglementés. Les Canadiens accepteront presque tout pour s'assurer la victoire. Il leur faudra, je suppose, se plier à ces règlements d'ici la fin du conflit, qui sera marquée, je l'espère,—je le sais, —par la victoire.

La population canadienne espère que, la guerre terminée, le reste du monde tournera les yeux vers elle et lui rendra ce témoignage qu'elle a compris son devoir et l'a bien accompli. Le Canada ne doit pas faillir et ne faillira pas à la tâche, à condition qu'on lui donne de bonnes directives,—des directives comme en donnent MM. Churchill et Roosevelt, des directives dont les Anglais et les Américains sont fiers. Si nous avions eu de telles directives au Canada notre premier ministre (M. Mackenzie King) aurait été à Casablanca au lieu d'être ici à Ottawa en train de fouiller dans la doctrine du parti conservateur progressiste, telle qu'elle a été exposée à Winnipeg, de quoi dresser un programme préélectoral qu'il pourrait inclure dans le discours du trône.

Je doute fort que le Gouvernement donne jamais suite à certaines promesses formulées dans ce discours,—car ce ne sont que des promesses. Par contre, le programme exposé à Winnipeg sera réalisé. On a parlé et l'on parlera encore souvent sans doute de l'assurance-maladie et de l'hospitalisation. La Chambre devrait former immédiatement un comité spécial chargé d'étudier les questions d'assurance-maladie et de sécurité sociale. Nous avons actuellement une loi d'assurance-chômage. La plupart des établissements industriels ont leur plan d'assurance-maladie auxquels leurs employés contribuent. En certains cas, les usines acquittent tous les frais. Cependant, il y a actuellement une chose que l'ouvrier, le commerçant et bien d'autres redoutent, c'est la maladie au foyer. Ils craignent que s'il leur faut envoyer un des leurs à l'hôpital, ce sont probablement les économies de toute une vie qui y passeront. C'est ce qui est arrivé dans un grand nombre de familles canadiennes. Je causais l'autre jour avec un homme qui avait hypothéqué tout ce qu'il possédait afin d'acquitter des comptes d'hôpital et de médecin pour sa femme malade. La maladie l'avait entièrement dépouillé.

Il y aurait lieu d'instituer un comité pour étudier les questions d'hospitalisation, d'assurance-maladie et autres. A ce comité incomberait la tâche d'examiner les méthodes de garder la population en santé et d'empêcher les maladies de se propager. L'extension de la tuberculose et des maladies vénériennes a occasionné bien des chagrins chez nous. Nombre de ces cas m'ont été signalés au cours des années où j'ai pris part aux œuvres sociales, et les zélateurs des sociétés de l'aide à l'enfance et de l'armée du salut, les pasteurs et les prêtres sont là pour l'attester. Je sais que je ne me trompe pas en disant qu'un peuple en santé est un peuple heureux.

Dans les régions rurales, l'hospitalisation fait presque entièrement défaut et il s'y donne très peu de soins médicaux. Dans certaines régions isolées du Nord, des mères donnent naissance à des enfants sans le secours du médecin, sur lequel elles ne comptent pas. Je crois comprendre que la Société canadienne de la Croix-rouge s'occupe dans une certaine mesure de ces cas, en garantissant aux médecins de quelques districts un revenu de $4,000 par année, s'ils s'engagent à desservir un territoire embrassant un rayon de 25 milles de leur bureau. Ce plan est exposé dans le *Canadian Medical Journal* d'octobre 1942.

Le Canada dépense très peu pour vérifier l'état de santé de la population. Le rapport de l'auditeur général pour 1942 relève les dépenses suivantes:

Hygiène industrielle	$ 7,294 99
Enquêtes médicales	24,007 34
Hygiène, infantile et maternelle	22,106 18
Génie sanitaire	33,368 44
Services d'hygiène alimentaire	7,134 46
Lutte antivénérienne	49,408 82

M'est avis que le Gouvernement aurait mieux fait d'affecter à nos services d'hygiène le million et demi qu'il a enfoui dans le plébiscite. Et je ne crois pas que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) me contredise sur ce point.

Mais il y a autre chose que le Gouvernement a esquivé dans le discours du Trône. Il y est question de l'agriculture mais d'une

façon plus que sommaire. C'est que, en effet, le Gouvernement n'est pas au courant du problème agricole et n'a pas su imprimer une directive aux cultivateurs durant les années de guerre. En 1940, j'appliquais au cultivateur l'épithète d'homme oublié. Et l'étiquette lui est restée. Je crois qu'il restera citoyen oublié jusqu'à ce qu'on ait radicalement modifié notre régime. Le cultivateur est aujourd'hui désemparé, par la faute du Gouvernement. Après avoir mis le cultivateur dans l'embarras, le Gouvernement s'est mis en frais de l'y enliser pouce par pouce. Bien des cultivateurs n'ont jamais réussi à se dépêtrer et bien d'autres seront dans le même embarras à moins qu'on n'obtienne des directives un peu plus saines en matières d'exploitation agricole.

Les cultivateurs qui aujourd'hui s'adonnent à la production laitière se demandent comment ils vont pouvoir tenir bon à moins de trouver de la main-d'œuvre ce printemps et cet été. Je connais un cultivateur qui a plus de soixante-quinze ans et dont l'épouse a soixante-huit ans et qui pourtant s'occupe d'un troupeau de vingt-sept vaches. Ils travaillent dix-huit heures par jour. Ils résisteront tant qu'ils le pourront mais ne pourront résister bien longtemps. Il y a une multitude de cultivateurs à travers le Canada qui ne demandent pas temps et demi pour leurs heures supplémentaires, bien qu'ils travaillent de cinq heures du matin à minuit. Ils ne songent qu'à exécuter leur besogne et ils continueront à l'accomplir même s'ils se tuent à la tâche. Je sais que plusieurs succomberont. Si nos cultivateurs, spécialement ceux qui ont des troupeaux laitiers, ne reçoivent pas d'aide, la production laitière diminuera considérablement cette année.

Je demande que dans l'Ontario et dans les autres provinces où il y a d'importants troupeaux laitiers, le Gouvernement fasse un relevé de toutes les fermes pour savoir quelles sont celles qui peuvent être labourées, hersées et ensemencées au tracteur. Le Gouvernement devrait alors former un corps de conducteurs de tracteurs expérimentés, même s'il devient nécessaire de prendre ces hommes au sein de nos forces armées. Ce corps de conducteurs de tracteurs pourrait travailler jour et nuit, par équipes de huit heures, pour labourer, herser et ensemencer ces terres. Ce travail exige une main-d'œuvre spécialisée que les cultivateurs ne peuvent obtenir. Le Gouvernement devra fournir cette aide. En réponse à la question "Quelle est la principale tâche du Parlement?" qu'a posée le *Financial Post* dans son numéro du 30 janvier 1943, j'ai répondu:

A la prochaine session, le Parlement se verra confronté avec plusieurs tâches importantes, mais, à mon avis, une des plus importantes est la production des vivres si l'on veut maintenir le moral et la santé de la population. Plusieurs fermes ne seront pas en productivité cette année,

[M. Fraser (Peterborough).]

faute de main-d'œuvre agricole expérimentée. Je propose que les fermes soient mises sur la même base qu'une usine de munitions. Je demande aussi qu'on fasse un relevé de toutes les fermes pour voir quelles sont celles qui peuvent être labourées et ensemencées au tracteur. Des corps d'ouvriers agricoles expérimentés devraient être formés dans chaque région pour labourer, herser et ensemencer ces fermes à des tarifs en bas du prix coûtant. Ces corps de conducteurs de tracteurs devraient travailler vingt-quatre heures par jour. On devrait former une armée de femmes pour travailler sur la terre et les fermiers compétents qui peinent sur un sol ingrat devraient être transférés sur une terre fertile afin de produire davantage.

Il m'a fait plaisir d'entendre l'honorable représentant de North-Battleford (Mme Nielsen) et l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) faire allusion à cette armée de femmes pour travailler aux champs. La Grande-Bretagne compte 53,000 femmes dans une armée de ce genre et j'ai lu dans les journaux d'hier, je crois, que la Grande-Bretagne s'attendait à doubler ce chiffre cette année. Les travaux de la moisson sur nos fermes devraient être faits par des femmes et aussi par les garçons et les filles de nos écoles parce que cela n'exige pas une expérience comme pour le labourage et l'ensemencement.

Voici une suggestion au sujet de l'enseignement, point que ne touche pas le discours du trône. On devrait instituer dans tout le Canada des comités bénévoles chargés de choisir des jeunes gens, garçons et filles, intelligents et en bonne santé,—ces qualités seraient les principales,—pour leur faire étudier dans les universités, la médecine, l'art dentaire, les sciences, le génie, l'agriculture. Nombreux sont chez nous les jeunes garçons et les jeunes filles qui fréquenteraient volontiers les universités, mais dont les parents manquent des fonds nécessaires pour les y placer. Je connais une jeune fille, l'enfant d'un ancien combattant de la dernière guerre. Elle est titulaire d'une bourse et bien qu'elle soit la plus brillante de l'Ontario, elle ne peut fréquenter l'université faute de fonds. Ce sont des jeunes comme ceux-là que l'Etat devrait aider.

Je désire aborder un autre point. J'avais l'intention de n'en rien dire, et si j'en parle c'est parce que j'aperçois le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) à son siège et que la question l'intéresse. Il s'agit des militaires, hommes et femmes, rentrés au foyers dans certains cas avec deux ou trois années de service et que l'on a réformés. Je connais un jeune homme, que le ministre connaît aussi, qui est retourné chez lui après un an et demi de service. Il désirait travailler, même s'il lui fallait rester assis. Il voulait travailler de ses mains. La Commission des pensions lui a octroyé une pension mensuelle de quarante dollars. Naturellement, cette pension de quarante dollars le réjouit fort, attendu qu'il émargeait à l'assitance de

sa sœur qui partageait avec lui le revenu de son emploi. Mais le jeune homme veut contribuer à sa subsistance, gagner lui-même un salaire, et nombreux sont ceux qui, à son exemple, désirent gagner leur vie. Il ne faudrait pas attendre que la guerre soit finie pour procurer du travail à ces hommes et à ces femmes. Il conviendrait de leur trouver des emplois dès maintenant, même s'il fallait leur en créer. On devrait pouvoir les occuper, même dans leurs propres foyers.

J'ai abordé plusieurs questions, monsieur l'Orateur, mais en temps de guerre tant de problèmes nous intéressent. Il me reste à remercier la Chambre de son indulgence.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, les honorables députés de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont exprimé en cette enceinte, les opinions de notre groupe touchant la sécurité sociale et la plupart des autres questions qui découlent du discours du trône. Cependant, j'ai encore quelques observations à faire.

Je désire tout d'abord joindre mes félicitations à celles qu'on a déjà adressées aux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adoption de l'Adresse. Leurs discours ont été excellents. Toutefois, je désire signaler un point qui découle d'une déclaration faite en particulier par l'honorable représentant de Medicine-Hat (M. Gershaw) et d'autres honorables députés, à l'effet que le représentant de Grey-Bruce (M. Harris), qui a proposé l'adoption de l'Adresse et celui qui l'a appuyé (M. Hallé), représentaient, à la Chambre, les forces armées. Cette affirmation est inexacte, à mon sens, c'est pourquoi je la relève. Ces honorables messieurs ont été élus par des circonscriptions canadiennes qu'ils représentent à la Chambre. C'est plus tard qu'ils sont devenus membres de l'armée et dire qu'ils parlent au nom des forces armées est inexact, car ils ne détiennent aucun mandat des militaires et ne peuvent exprimer que leurs opinions personnelles. De plus, puisqu'ils font partie du groupe politique au pouvoir, ils ne peuvent exprimer que les opinions du Gouvernement sur les questions se rattachant aux forces armées. Ce n'est pas par antipathie personnelle à l'égard de ces honorables représentants que je parle ainsi. Je les ai entendus faire l'éloge, et à bon droit, du programme d'instruction que le Gouvernement a inauguré dans l'armée. Ils ont ensuite attiré notre attention sur diverses mesures dont le Gouvernement peut se féliciter.

Je sais cependant, monsieur l'Orateur, que les militaires stationnés en Angleterre et au Canada ont des idées bien arrêtées sur des sujets tels que le rétablissement civil et qu'ils ont des griefs bien précis relativement à certaines lois présentement en vigueur et les touchant de près. Les membres des services armés ne peuvent avoir de représentants à la Chambre à moins que le Gouvernement ne soit disposé à modifier la Loi des élections, de façon à autoriser les forces armées outremer et au Canada à nommer des candidats et à élire des représentants à la Chambre, mandataires des forces armées en ce qui regarde les questions qui les intéressent et leur avenir. D'ici là, personne n'a le droit de créer l'impression, consciemment ou inconsciemment, qu'un certain député ou que certains députés représentent exclusivement les forces armées en cette enceinte. Nous rendons hommage à ces deux collègues, parce qu'ils portent l'uniforme et reconnaissent qu'il faut autre chose que des manifestations verbales pour gagner la guerre. Ils ont prouvé qu'ils sont prêts à faire de leur mieux pour contribuer à la victoire.

J'ai pris cette attitude, monsieur l'Orateur, après mûre réflexion. Si je suis élu pour représenter un comté à la Chambre, c'est une rude besogne à l'heure actuelle, et tout député qui cherche à la remplir doit travailler au moins seize heures par jour. D'un autre côté, si le service dans les forces armées me semble la plus grande contribution et que j'opte pour cela, c'est aussi une besogne qui absorbe tout mon temps, et quiconque veut accomplir les deux n'accomplira bien ni l'une, ni l'autre. Avec tout le respect que je dois à ceux qui portent l'uniforme, il faut décider s'ils appartiennent à la Chambre ou à l'armée, car aucun homme ne peut remplir les deux tâches. D'aucuns diront que cela se fait en Angleterre. C'est fort bien en Angleterre, car là-bas les forces armées sont au front, et lorsqu'on se trouve à Londres ou dans une autre partie de l'Angleterre, on est au front.

L'hon. M. MACKENZIE: Nombre de membres des forces armées siègent tous les jours à la chambre anglaise.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) ne prétend pas que ces députés devraient donner leur démission?

M. GILLIS: Cela les regarde. J'indique simplement que les deux fonctions exigent tout le temps d'un homme et que l'une est négligée, si on cherche à les remplir toutes deux. Cette affirmation ne sera peut-être pas populaire, mais je l'exprime en passant. Peu m'importe qu'elle soit populaire ou non pourvu qu'elle soit exacte; je crois qu'elle l'est et je suis prêt à la faire. Je n'ai pas l'intention de permettre à qui que ce soit de créer l'impression que certaines choses se font, alors qu'elles ne se font pas. Décidé-

ment, les forces armées doivent être directement représentées à la Chambre et, en ce qui concerne notre groupe, nous sommes prêts à leur accorder cette représentation. J'accueillerais volontiers en cette enceinte des hommes qui, je le sais, ont des idées arrêtées sur l'avenir et sur les choses pour lesquelles ils luttent,—renvoyés ici à la suite d'une élection libre pour faire valoir leur programme. Je puis, monsieur l'Orateur, vous donner l'assurance, après les conversations et la correspondance que j'ai eues avec eux, que les membres de notre parti verraient presque toutes choses du même œil qu'eux. Tant que cela ne sera pas fait, on ne créera pas l'illusion que nos forces armées sont directement représentées. Ils se plaignent de bien des choses et tous le honorables députés le savent bien. Exemple, les allocations aux ayants droit. Il est un tort qui doit être redressé et si je représentais exclusivement les forces armées je le signalerais à l'attention de la Chambre; en réalité, je l'ai déjà fait plusieurs fois depuis deux ans: je veux parler de la coutume de discontinuer l'allocation aux ayants droit quand un homme est absent sans congé plus de 21 jours. Il y a actuellement un certain nombre de ces cas. Si l'absence dure plus d'une couple de mois, l'allocation est supprimée. La chose est déplorable. L'homme est parti, la femme a une famille et elle est souvent obligée de confier les enfants à une institution. C'est scandaleux. Quand un homme que l'armée a accepté dans ses rangs commet une infraction à la loi militaire, ses ayants droit en sont punis. C'est cet homme qui devrait être puni, mais il ne l'est pas, car on continue de le nourrir et de le vêtir et, après sa libération, il ne s'en porte pas plus mal. D'un autre côté, sa femme et ses enfants sont obligés de subir une période de misère et de découragement en attendant le retour de l'allocation et la fin de l'affaire. Les cas de ce genre ne sont pas rares. On devrait y voir. La question a été portée plusieurs fois à l'attention de la Chambre.

En outre, l'augmentation de la solde paraît fort bien sur le papier et c'est un beau geste, mais les choses ne se passent pas comme elles devraient se passer. Je pensais que le soldat allait toucher 20c. de plus par jour et que sa solde quotidienne serait portée à $1.50 sans aucune condition, mais je constate qu'il y en a plusieurs. Il faut qu'un soldat ait été dans l'armée durant quatre mois avant de pouvoir toucher les premiers 10c., et encore lui faut-il la recommandation de son commandant. C'est après un séjour de six mois dans l'armée qu'il touche les autres 10c., et encore sur recommandation de son commandant. L'officier commandant a un pouvoir discrétionnaire; le soldat ne touche les 10c. que si son commandant le recommande; si le commandant ne le considère pas un bon soldat, la solde supplémentaire de 20c. n'est pas versée. Si le soldat a commis des infractions ou qu'il a été interné à la caserne, il n'est pas considéré comme un bon soldat et ne touche pas le supplément. De plus, il faut que le soldat réclame ce supplément. Cette augmentation est donc assujettie à des conditions. Je prétends qu'il ne devrait pas y en avoir si le Gouvernement a réellement eu l'intention d'accorder cette augmentation de solde aux forces armées. J'avais accepté la déclaration telle que publiée par les journaux et je n'étais pas au courant de la situation avant d'arriver à Ottawa, depuis l'ouverture de la Chambre. Il existe malheureusement beaucoup de friction en ce qui concerne l'administration de cette affaire et il devrait y avoir des représentants de l'armée à la Chambre pour s'occuper de la chose.

Je m'intéresse au traitement à accorder au soldat. Le soldat joue un rôle bien déterminé en ce qui concerne l'avenir de notre pays Je n'aime pas la tournure que prennent les événements à l'heure actuelle; c'est pourquoi je désire surtout qu'on lui fournisse tout ce pour quoi il se bat. Je ne voudrais pas que celui qui se bat outre-mer dans le moment et qui reviendra au pays un jour puisse nourrir des sentiments d'antagonisme. Il y a au pays des éléments qui aimeraient s'en servir à leur guise et l'on voit se développer certains facteurs qui pourraient peut-être rendre la chose possible. Tous les honorables députés feraient bien de voir à ce que tous ceux, hommes et femmes, qui font partie de nos forces armées à l'heure actuelle, soient bien traités et à ce qu'on fasse tout ce qu'il est possible d'accomplir pour eux. Ne faisons pas semblant d'agir pour ensuite susciter toutes sortes d'entraves d'ordre administratif qui engendrent des sentiments d'antagonisme. Il vaut beaucoup mieux ne rien faire plutôt que de proposer un programme attrayant puis de créer un organisme administratif qui ne saurait mettre ce programme à exécution.

Le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) siège en face de moi. Il est au fait des problèmes de la reconstruction; il sait ce qu'il faut mettre en œuvre pour les résoudre et le soin qu'on met à les contourner. Le mécontentement existe par tout le pays. Mes observations ne visent pas à fomenter de l'antagonisme ou à briser le mécanisme en cause. Je suis désireux de le voir fonctionner et aucun membre de cette Chambre ne s'efforce plus que moi de travailler à cette fin. Mais l'application de ce programme n'est pas du tout ce qu'elle devrait être. Elle tend à créer quantité d'illusions malsaines et permet à certaines gens de profiter d'un état

de choses dont je ne tiens pas à les voir tirer parti.

Si je formule ces observations, c'est qu'on a dit des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône qu'ils représentaient en cette enceinte, nos forces armées. Si les soldats doivent être représentés à la Chambre, je veux qu'ils le soient de la façon que j'ai mentionnée, c'est-à-dire, par des hommes librement élus par les troupes elles-mêmes et ayant un programme qui leur appartienne en propre. Il nous incombera alors de donner suite à ce programme qui représentera les aspirations de nos soldats et sera soumis en leur nom à cette Chambre.

Je désire maintenant dire un mot à l'adresse des honorables députés qui siègent à droite. Ils se sont attiré les observations que je vais formuler. Notre groupe aime, autant que faire se peut, à se prononcer sur le fond même des questions dont la Chambre est saisie. Néanmoins, lorsqu'on nous lance des critiques que nous ne jugeons pas légitimes ou qu'on tente de mal interpréter notre programme, force nous est bien de répliquer. Je remarque que les honorables députés qui siègent à ma droite se sont donné un nouveau nom, celui de parti conservateur progressiste. C'est un nom dont je ne raffole pas. Peu importe l'étiquette, ce sont les principes fondamentaux qui comptent, ainsi que la question de savoir s'ils sont pratiquement réalisables. La tâche principale poursuivie par ce parti à l'heure actuelle consiste, semble-t-il, à se placer à mi-chemin entre la fédération du commonwealth coopératif et le parti libéral. Sa technique est clairement exposée, dans cette enceinte, par chacun de ses membres et, en dehors de la Chambre, par sa presse officielle: le *Telegram*, le *Globe and Mail* et la *Montreal Gazette*. Depuis deux ou trois mois, ces journaux ne désignent plus par son nom la fédération du commonwealth coopératif, mais ils se plaisent à l'appeler le parti socialiste. Le parti socialiste est naturellement un mouvement de gauche comme le parti libéral est un mouvement de droite; et le parti conservateur progressiste va se placer au centre, en offrant à la population canadienne un programme solide et plein de sens. Voici où je veux en venir. Le chef du parti conservateur. . . .

M. MacINNIS: Lequel?

M. GILLIS: Celui qui siège à la Chambre dans le moment. C'est lui qui est le chef. L'autre est tout simplement un organisateur, à mon sens; il ne fait pas œuvre de chef, il organise. Le Leader de l'opposition officielle s'est bien acquitté de sa tâche. Ses débuts ont été excellents. Il nous a présenté un magnifique discours et il me paraît sincère. Cependant, je dois ce soir le mettre en garde. Il pêche en eau trouble et maints requins le guettent. Sa naïveté peut lui valoir bien des difficultés.

On a voulu démontrer à la population canadienne que le parti F.C.C. cherchait à implanter au Canada une idéologie étrangère, quelque chose de mystérieux qu'on est allé chercher ailleurs. Le parti de la fédération du commonwealth coopératif au Canada est né des besoins canadiens. Il est l'aboutissement de trente année d'efforts de la population canadienne tendant à l'expression d'une doctrine politique en sa faveur au Canada. Depuis vingt-cinq ans au moins, je suis plus ou moins au courant des divers partis ouvriers du pays, de la Colombie-Britannique à la Nouvelle-Ecosse. Or, je sais qu'en 1932 ces partis en sont venus à la conclusion que les provinces ne possédaient pas la solution à leurs problèmes. C'est alors que des hommes et des femmes actifs à cette époque se sont réunis à Calgary, ont étudié la question d'un point de vue national et ont formé un organisme national, parce que leurs problèmes étaient d'ordre national et non provincial. C'est ainsi que la F.C.C. a vu le jour.

Elle est une fédération de tous les organismes politiques ouvriers et agricoles existant au pays à cette époque. Son programme a été basé sur le régime économique du pays et rédigé en des termes qui respectaient la mentalité des Canadiens. Même encore, elle tient une convention annuelle. Ce programme, cette politique ont été étudiés par des Canadiens de toutes les classes et chaque fois qu'une modification s'impose elle est opérée. La direction du mouvement reste toutefois entièrement aux mains du peuple. Si l'an prochain M. Coldwell ne nous satisfait plus, nous le remplacerons par un vote démocratique lors de la convention. La population exerce une maîtrise absolue ainsi qu'il se doit, mais nous avons fait un pas de plus. Nous n'avons pas voulu constituer une bureaucratie aristocratique qui peut tenir un congrès en 1919 et n'en plus tenir dans la suite. Le peuple n'a rien à dire dans ce cas. Nous sommes ancrés aux organismes économiques des gens et nous avons affilié notre parti aux syndicats ouvriers, comme en Angleterre. La fédération du commonwealth coopératif suit, au Canada, la voie qui a été tracée en Angleterre, et la seule façon de donner un caractère démocratique à une organisation économique est de la relier solidement à des organismes économiques populaires et d'en confier la direction au peuple. C'est ce qu'est aujourd'hui au Canada la fédération du commonwealth coopératif. Fermiers, ouvriers de l'industrie, affiliés se rencontrent en congrès,

dressent un programme et élisent des chefs, et cela se répète annuellement. Il n'existe pas d'autre moyen d'ériger une organisation démocratique-politique. De la sorte, nul, danger qu'une dictature ou une société dominée par l'Etat sorte de ce genre d'organisation. Qu'on ne s'y trompe pas. Voilà pourquoi nous sommes si désireux de nous ancrer au peuple canadien et de laisser la maîtrise de l'organisation politique entièrement entre ses mains.

Pour ce qui est du socialisme, je n'éprouve pas le moindre sentiment de honte à ce qu'on m'appelle socialiste. C'est la conclusion à laquelle j'en suis venu après une longue étude de la question et après examen du régime sous lequel nous vivons, et je ne voudrais pas que mes honorables vis-à-vis et mes amis de la droite se fassent illusion à ce sujet. Nous voyons en Europe aujourd'hui les dernières résistances d'un régime qui se meurt dans les convulsions. Une société organisée ne vit qu'aussi longtemps qu'elle répond aux besoins du peuple. Cela ne fait aucun doute. A la barbarie a succédé la sauvagerie, à cette dernière a succédé la féodalité, et le régime actuel a recueilli la succession de la féodalité. Il est né du besoin de résoudre l'un des problèmes fondamentaux de l'homme, celui de la production, et il l'a résolu complètement. Avant la guerre, nous avons eu pendant de longues années une abondance de tout ce qu'il faut pour vêtir, nourrir et loger le citoyen et lui fournir même du luxe. Malheureusement, la richesse était entre les mains d'un petit groupe qui en a privé la masse et quand le régime cessa de répondre aux besoins de la masse, il compléta le cycle. Il passera comme ont passé les autres régimes. Il passera soit par évolution ou par révolution, d'une façon ou de l'autre. Il disparut en Europe, malheureusement, en certaines régions, par la révolution. Il a pris de l'extension dans d'autres régions, de la seule manière dont il pouvait grandir. Ce régime ne peut continuer à fonctionner sauf de la façon dont Hitler l'impose et nul ne peut me contredire sur ce point. C'est un prolongement du régime capitaliste, la dernière résistance, le chef braquant un pistolet à la tête de l'ouvrier et lui extrayant ses bénéfices. Cette opinion n'est pas la mienne; c'est l'opinion réfléchie de quiconque a étudié la question. Je me contente d'exprimer l'opinion d'hommes qui ont analysé la situation de fond en comble. C'est ce qu'ils en disent. Et c'est contre cet état de choses que nous luttons. C'est contre cela que nous luttons aujourd'hui: le prolongement d'un pareil ordre social. Il importe que nous en prenions conscience au Canada. On l'a fait en Grande-Bretagne, je n'en ai aucun doute. Je me suis tenu au courant de ce qui s'y fait et je sais qu'on avance dans la bonne voie, comme du reste en Australie et en Nouvelle-Zélande. Mais ce n'est pas ce que nous faisons au Canada, et c'est bien ce qui m'inquiète. Au Canada, la tendance est de marcher dans le sens contraire.

[M. Gillis.]

En quoi le capitalisme diffère-t-il du socialisme? On n'a pas de difficulté à saisir la différence si on a vécu d'un salaire la majeure partie de sa vie et si on s'est heurté aux rigueurs du régime. La question est pour moi des plus simples, comme elle l'est d'ailleurs pour l'ouvrier moyen. On appelle le régime capitalisme parce qu'il a pour facteur essentiel la protection du capital. Chacune de nos lois a été façonnée dans le dessein de protéger le capital, sans égard pour les droits humains. En voici un bon exemple. Si vous achetiez à tempérament une ferme, un piano, un radio ou quoi que ce soit et que vous tombiez malade ou que vous cessiez de retirer un revenu, vous seriez convoqué au bout d'un mois ou de deux mois ou d'un an devant un juge qui vous dirait: "Vous vous êtes engagé à payer un certain montant d'argent tel jour". Vous pourriez répondre: "Je ne travaille pas; ma famille souffre; elle n'a rien à manger et je ne puis pas rencontrer ces paiements". Vous avez peut-être presque entièrement versé le prix de l'article ou de toute autre chose que vous avez achetée. Peu importe! Le juge vous répondra que vous vous êtes engagés à payer et que l'état de vos affaires ne peut être pris en considération. L'hypothèque est forclose et l'on vous reprendra votre maison, votre piano ou votre radio parce que le principe dominant de ce système a été et est encore de protéger le capital contre la reconnaissance des droits de l'homme. Voilà la pure et simple vérité.

D'un autre côté, pourquoi nommeriez-vous le nouvel ordre social le socialisme? Pour cette raison-ci que nous modifierions les lois existantes et nous rédigerions les lois du pays de telle façon que le principe dominant du système puisse assurer la protection de la société elle-même, c'est-à-dire le peuple. Nous verrions à ce que les valeurs humaines aient préséance sur les valeurs monétaires. Nous croyons en l'abondance là où il y aura de l'abondance pour tout le monde partout où il est possible de la produire. Et, il est possible de la produire. Vous n'aurez pas à trancher le cou de personne ici, mais il y a au sommet un petit groupe qui réclame pour lui le contrôle et garde la richesse et prive la grande majorité des choses nécessaires. Il importe que quelqu'un prenne en main la situation et réorganise la société de façon à distribuer au peuple les biens produits sous l'empire de ce système social. Voilà ma conception du socialisme. Voudrions-nous d'un organisme régi par l'Etat? Non, et je serais le premier dans cette enceinte à combattre de toutes mes forces

pareille proposition. Je sais que le parti n'a ni ce programme ni cette politique. Encore une fois, il s'agit d'une régie totale. Si l'on sait ce qu'est l'étatisation, on admettra qu'elle existe au Canada. Le gouvernement actuel dirige un régime social qui est sous la régie complète de l'Etat, et qui ne compte absolument aucun représentant choisi parmi la population ordinaire du pays, et la population n'a absolument aucun mot à dire dans la rédaction de nos lois. Actuellement, la régie appartient exclusivement à un groupe.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est absurde. Je représente tout aussi bien que l'honorable député la population ordinaire du pays.

M. GILLIS: Je n'ai rien dit d'absurde.

M. COLDWELL: Trente-cinq mille décrets du conseil.

M. GILLIS: J'estime, dans les circonstances, que le ministre des Pensions et de la Santé nationale peut dire le même mot à peu près que moi-même dans la préparation de nos lois. Je constate qu'aujourd'hui les lois du pays sont l'œuvre de groupes étrangers à la Chambre, et qui sont ceux qui composent ces groupes? Ni le ministre des Pensions et de la Santé nationale ni quelque autre député du même côté de la Chambre ne rédigent ces décrets du conseil. Ils ne pourraient le faire. On les imprime quelque part au miméographe, mais qui sont ceux qui composent ces groupes? J'y vois la Canada Packers; j'y vois l'International Nickel, la Dominion Iron, Steel and Coal, la maison Simpson, la maison Eaton, et tous les grands monopoles canadiens. Nul représentant ordinaire de la population qui ferait connaître le point de vue de la majorité des Canadiens ne met jamais la main à la redaction de ces décrets du conseil.

Je ne trouve pas à redire de ces régies, et elles s'imposent dans une certaine mesure en temps de guerre. Je me plains des régisseurs, du mode de nomination, des mesures qu'ils prennent et de ce à quoi tout cela nous mènera. Aujourd'hui, nos affaires sont régies par les mêmes personnes qui ont provoqué les conditions responsables du conflit européen. Ils sont tout aussi imprévoyants et égoïstes. Ils entretiennent la même crainte de tout progrès social. Nous sommes donc dans une situation où on ne tient aucun compte du simple citoyen, de ses besoins, de ses espoirs, de ses aspirations. Quelques honorables représentants d'en face nous disent que nous ne retournerons jamais aux conditions qui ont précédé la déclaration de guerre et je suis de cet avis. Mais ils ne vont pas plus loin; ils ne nous disent pas quelle sera la situation après la guerre.

M. REID: Personne ne le sait.

M. GILLIS: Je le sais; ce sera celle qui existe présentement. Nous avons tout enrégimenté et ce régime se maintiendra.

M. FULFORD: Quel régime la fédération du commonwealth coopératif préconise-t-elle, sinon l'enrégimentation absolue?

M. BLACKMORE: Ecoutez et vous serez renseigné.

M. FULFORD: J'écoute depuis des années.

M. GILLIS: Notre groupe réclame la représentation égale à ces commissions de régie. Voilà la réponse, toute simple qu'elle soit. Si vous abandonnez à la Dominion Iron, Steel and Coal la régie de la commission du combustible et la préparation de la politique de régie du combustible, accordez aux hommes qui minent la houille, aux directeurs des mines, à ceux qui négocient les contrats pour les mineurs, une représentation égale à la commission, comme on le fait en Grande-Bretagne.

L'hon. M. MITCHELL: N'est-ce pas ce que nous avons fait?

M. GILLIS: Certes non.

M. COLDWELL: Le ministère du Travail a eu bien soin de ne pas le faire.

M. GILLIS: Et si l'établissement Canada Packers rédige des décrets du conseil au sujet de ses propres intérêts, nommez aussi des membres du personnel qui peuvent avoir des idées aussi bonnes en matière de production, nommez quelques cultivateurs venant directement de la ferme. Voilà ce qu'il faut faire. Nous ne trouvons pas à redire aux organismes de contrôle, mais nous réclamons des représentants dans ces organismes, des représentants des producteurs du sol et de l'industrie. Ce qui est répréhensible c'est que telle représentation n'existe pas. C'est un bon exemple d'étatisme, mais ce n'est pas ce que nous préconisons. Personne au pays ne combat cet état de choses avec plus de vigueur que nous. Nous voulons une égale participation à ces réglementations, c'est l'unique chose nécessaire.

Je livre ces réflexions à mes honorables amis à ma droite, car actuellement il n'y a pas la moindre différence entre les deux vieux partis. L'un est dans l'opposition, l'autre est au pouvoir. Si l'un ne réussit pas à berner le peuple, un atout est en réserve; on fournira les fonds à l'autre parti. On choisira M. Bennett ou M. Graydon ou un autre qui dirigera le petit spectacle et l'opposition occupera les banquettes d'en face. Puis l'autre parti dit: "Nous sommes dans l'opposition, mais nous reviendrons au pouvoir. Nous attendrons que ces messieurs échouent à la tâche et nous reprendrons le pouvoir." Il n'existe aucune dif-

férence fondamentale entre eux. Essentiellement, ils sont exactement identiques et le seront tant qu'il existera une dictature économique comme maintenant et comme il y en a toujours eu pendant ma vie, un petit groupe ayant la haute main sur les ressources du pays. Par sa richesse et par l'industrie qu'il domine, ce petit groupe décide du sort des élections et amène des crises économiques quand il lui semble bon. Si vous voulez être des progressistes, entrez dans notre parti, acceptez un programme qui entraînera des réformes sociales. A l'heure actuelle, il n'y a pas de réformes. Peu m'importe quel parti siège à droite ou à gauche. Derrière la scène siège le gouvernement invisible qui observe. Quand un parti n'agit pas à son gré et selon ses intérêts, il verse ses fonds à un autre parti qui remporte la victoire aux élections suivantes. Telle est la situation. Je désire seulement livrer ces quelques réflexions à la méditation de mes honorables amis, car j'ai beaucoup de respect pour le chef actuel de l'opposition. Je sais qu'il est sincère et qu'il suffit de lui expliquer les choses. Je crois qu'il sera ensuite sur le bon chemin.

Si j'ai pris la parole c'est surtout pour traiter une autre question qui me donne bien du souci; je veux parler de la situation dans l'industrie. En une autre circonstance j'ai pris la parole pour signaler les événements possibles à Kirkland-Lake. Un de mes amis de la *Gazette* de Montréal m'a vertement critiqué plus tard, alléguant que j'avais prédit telle et telle chose, que j'ai dit à la Chambre ce qui allait se produire. Mon seul but en signalant ces questions à la Chambre, c'est d'essayer de les empêcher de se produire. Dans les circonstances, je suis d'avis que les grèves, les bouleversements et les suspensions de travail ne devraient pas être tolérés. Il faudrait les enrayer avant qu'ils se produisent et c'est possible si l'on fait preuve d'un peu de jugement et de sens commun. Je vais parler ce soir de la grève des aciéries qui, en réalité, n'était pas une grève, mais un abandon spontané du travail; on ne l'a pas appelée grève parce que les dirigeants du syndicat n'ont rien eu à y voir. Je soulève la question pour la raison que cinq mille des ouvriers intéressés qui ont quitté l'usine vivent et travaillent dans mon comté; il s'agit des ouvriers des aciéries de Sydney, Nouvelle-Ecosse. Pour ce motif, j'ai suivi de près les événements. Je suis au courant de tout ce que les syndicats national et international des ouvriers de l'acier ont fait pour trouver, sans succès, une solution à ce problème. J'ai vu que les journaux traitaient ces ouvriers de saboteurs de l'effort de guerre, qu'ils les accusaient de nuire à l'effort de guerre et il n'y a pas de doute que cet abandon du travail n'a pas aidé à cet effort. Mais la responsabilité de cet abandon du travail ne retombe pas sur le syndicat des ouvriers de l'acier ni sur les ouvriers eux-mêmes. Je fais retomber carrément cette responsabilité sur le Gouvernement et sur le ministère du Travail en particulier.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député croit-il qu'il aide à soulager la situation présente, que nous avons plus ou moins tirée au net, en soulevant cette question en cette enceinte ce soir? La question a été soumise au Conseil national du travail en temps de guerre à la demande des ouvriers de l'acier. L'honorable député croit-il améliorer la situation en critiquant aujourd'hui le Gouvernement ou un autre organisme, maintenant que nous venons d'apaiser les choses?

M. GILLIS: Oui, je le crois.

L'hon. M. MITCHELL: Avec le consentement des ouvriers de l'acier.

M. GILLIS: Oui, et voici pourquoi: si j'avais quelque raison de penser que l'affaire a été réglée ou qu'elle doit être réglée d'une façon satisfaisante, je ne dirais rien. Mais...

L'hon. M. MITCHELL: Quand il parle ainsi, mon honorable ami ne met-il pas en doute la bonne foi du Conseil national du travail en temps de guerre? Il prédit que l'affaire ne sera pas réglée. Je vois là une attaque contre le conseil. C'est une attaque contre les syndicats et contre le représentant des employeurs au conseil.

M. GILLIS: Je ne puis prendre une autre attitude, et cela pour la raison que voici: j'ai sous les yeux le décret du conseil qui a été adopté. C'est le décret C.P. 689, adopté le 26 janvier 1943. Il y avait là un règlement ou un armistice. Il n'y a pas aujourd'hui de règlement.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député parle d'une façon arbitraire. Nous nous efforçons d'effectuer un règlement.

M. GILLIS: Mais le décret du conseil empêche la chose. C'est là la raison dont j'ai parlé. Ce décret du conseil empêche un règlement. Je n'en lirai que le premier paragraphe. Le voici:

> Il est entendu que le Gouvernement s'en tiendra à sa politique du plafonnage des prix et de la stabilisation des salaires.

C'est précisément ce qui a amené la difficulté actuelle. Et si le décret veut dire quelque chose, et je crois qu'il en est ainsi, il s'ensuit que l'adhésion à la politique de la stabilisation des salaires et du plafonnage des prix va avoir pour effet de faire surgir de nouveau la même difficulté.

M. SLAGHT: L'honorable député veut-il me permettre une question?

M. GILLIS: Certainement.

M. SLAGHT: Sait-il que les ouvriers ont accepté le *statu quo* actuel en vue de régler la difficulté, sans plus d'embarras?

M. GILLIS: Ils ne l'ont pas accepté.

M. SLAGHT: Certainement, ils l'ont accepté.

M. GILLIS: Non. J'ai été intimement mêlé aux ouvriers des aciéries de Sydney. Ils ont accepté cet accord à une condition, c'est que si on ne fait pas honneur à toutes leurs conditions et à toutes leurs demandes dans un délai de trente jours, ils se mettront de nouveau en grève.

M. SLAGHT: Oui, ils ont accepté le *statu quo* dans l'espoir d'en arriver à la solution paisible de leurs difficultés.

M. GILLIS: Oui.

M. SLAGHT: Mon honorable ami contribue-t-il à résoudre ces questions en les soulevant ici, tandis que les ouvriers et le Gouvernement essaient de trouver une solution?

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur, je propose que l'honorable député qui a la parole ait la chance d'exposer son cas à la Chambre; l'honorable député d'en face sera libre ensuite de prononcer son discours. Ces interruptions ne devraient pas compter sur ses quarante minutes.

L'hon. M. MITCHELL: L'affirmation est inexacte.

M. SLAGHT: L'honorable député n'a pas protesté.

M. COLDWELL: Il n'a pas repris son siège.

M. SLAGHT: Je ne le reprendrai pas parce que vous me le commandez.

M. COLDWELL: Je n'ai pas dit que l'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght) devrait reprendre son siège, mais que l'honorable député qui a la parole ne s'est pas assis pendant que l'honorable député de Parry-Sound l'interrompait.

M. SLAGHT: Il ne l'a pas fait non plus pour vous entendre parler.

M. COLDWELL: Je ne l'ai pas interrompu.

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est épuisé.

Des VOIX: Poursuivez.

Des VOIX: Non.

M. COLDWELL: Ce n'est pas juste.

M. DOUGLAS (Weyburn): Il y a eu je ne sais combien d'interruptions.

M. l'ORATEUR: L'honorable député ne peut poursuivre que du consentement de la Chambre.

M. SLAGHT: On devrait lui permettre de poursuivre. Je l'ai interrompu moi-même.

M. GILLIS: Je signale ceci à l'attention du ministre du Travail (M. Mitchell) et de la Chambre. Je suis au courant de ces questions et si le sens de ce décret est celui qu'il semble avoir, on verra la répétition de ces mêmes difficultés. Si j'en avais le temps je pourrais prouver clairement au ministre, à l'aide de documents et ainsi de suite conduisant au différend, que cette situation existait chez les ouvriers de l'acier depuis avril 1941. Ils ont commencé leurs revendications en avril 1941 et il n'y a pas eu de grève avant le 12 janvier 1943.

L'hon. M. MITCHELL: Je ne voudrais pas que mon honorable ami crée l'impression que le ministère fédéral du Travail a été saisi de la question en 1941. Tirons ce point au clair. Peu m'importe ce que l'honorable député prétend, je veux que l'on comprenne bien que, lorsque le ministère fédéral du Travail a été saisi de la question,—et je ne censure aucun autre ministère non plus que le mécanisme de la commission,—ils ont établi la commission dès qu'il fut possible de l'établir. La grève s'est déclarée avant qu'ils eussent reçu le rapport de la commission.

M. GILLIS: Les négociations avaient été entamées avant l'entrée en fonctions du ministre actuel du Travail.

L'hon. M. MITCHELL: Oui.

M. GILLIS: Les négociations étaient en cours.

L'hon. M. MITCHELL: On sait ce que sont les négociations en matière de différends ouvriers: elles sont continues.

M. GILLIS: Depuis 1941, alors que la première demande a été présentée au ministre du Travail, les négociations se sont poursuivies jusqu'en janvier 1943. Je suis d'avis que ces gens ont été patients et longanimes. Mais ce n'est pas là ce qui m'occupe. Je sais d'une manière précise que c'est l'adhésion à la politique du plafonnement des prix et de la stabilisation des salaires qui a précipité le conflit. Aux termes de ses attributions, il n'était pas loisible à la commission d'effectuer un règlement. Elle s'est réunie, non pour décider si les salaires demandés étaient justifiables ou si la société était en mesure de payer les salaires demandés par les ouvriers des aciéries. Mais elle se réunit en vue de déterminer si l'arrêté ministériel C.P. 5963 lui permettait de modifier les tarifs de base. Ayant constaté le contraire, elle revint, avec un rapport mino-

ritaire, faire connaître ses constatations. C'est cet arrêté ministériel qui a précipité toute la grève. S'il faut nous en tenir à ces dispositions et en faire la base de notre prochaine enquête, eh bien le Conseil du travail en temps de guerre n'a pas l'autorisation d'aller plus loin que n'est allée la Commission Barlow et nous nous heurterons de nouveau au même dilemme avant même d'aborder la question. C'est ce qui arrivera à moins que le Gouvernement ne soit prêt à concéder cette interprétation plus large et lui permettre de négocier la question quant au fond. Je ne désire aucunement voir les ouvriers des aciéries à Sydney abandonner de nouveau leur travail. Je ne veux pas un retour de la grève à Trenton ou à Hamilton. Il me semble que le ministre du Travail est obligé de reconnaître que le malaise et le mécontentement règnent d'une extrémité à l'autre du pays. On le constate à Arvida. Six cents ouvriers font la grève à Wallaceburg et Hamilton est en émoi.

L'hon. M. MITCHELL: Ce n'est pas présenter la question sous son vrai jour. L'honorable député sait bien que le différend d'Arvida est fondé sur une question de juridiction. C'est une bisbille intersyndicale. Le problème de Wallaceburg est un différend entre syndicats.

M. GILLIS: Il s'agit de la reconnaissance du syndicat.

L'hon. M. MITCHELL: C'est une dispute intersyndicale ou, comme on la désigne, une dispute juridictionnelle.

M. GILLIS: Et si j'en avais le temps...

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. DOUGLAS (Weyburn): Il a eu environ dix minutes d'interruption.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a-t-il terminé?

M. GILLIS: Je termine, monsieur l'Orateur. J'aurais beaucoup à ajouter sur cette question, mais si mon temps de parole est épuisé, je ne veux pas enfreindre le Règlement de la Chambre.

M. PERLEY: Monsieur l'Orateur, je demande le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

Des VOIX: Non.

L'hon. M. MacKINNON: Oui.

L'hon. M. MACKENZIE: Non.

M. GRAYDON: J'hésite à intervenir, monsieur l'Orateur, mais le chef suppléant de la Chambre confirmera sans doute l'entente qui avait été faite, à savoir que l'honorable député de Qu'Appelle devait à ce moment demander le renvoi de la discussion.

[M. Gillis.]

L'hon. M. MacKINNON: En effet.

L'hon. M. MACKENZIE: Parlant en mon nom, je désire faire observer que depuis trois ou quatre jours nous terminons la séance dix, vingt et même trente minutes avant l'heure réglementaire. Je proteste énergiquement contre le renvoi de la discussion, proposé à dix heures et demie du soir.

M. COLDWELL: Je trouve que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) a raison. Nous devrions poursuivre la discussion. Je dirai cependant que si un membre de l'opposition désire avant l'heure proposer le renvoi de la discussion, il devrait pouvoir le faire tout aussi bien qu'un membre du groupe ministériel. Hier soir, la motion à cet effet a été présentée à cinq heures quarante-cinq minutes par l'honorable député de New-Westminster (M. Reid), et je suis certain que l'honorable député de Qu'Appelle croyait avoir le même droit ce soir. Il ne faudrait pas avoir deux poids et deux mesures, suivant le côté de la Chambre.

M. l'ORATEUR: Je ferai remarquer à l'honorable député que la motion n'est pas sujette à discussion.

M. GRAYDON: Je prendrai la parole sur l'appel au Règlement si on me le permet. Je ne croyais pas qu'il fut possible de placer les honorables députés de ce côté de la Chambre dans la situation où nous nous trouvons ce soir. Normalement nous siégerions jusqu'à onze heures et j'estime que c'est notre devoir de le faire. J'appuie ce qu'a dit le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). Personne ne regrette plus que moi le fait que la liste des orateurs ne soit pas assez longue, mais qu'il soit bien entendu que je ne me prêterai plus à cette manière de procéder. D'autre part, c'est un cas exceptionnel et nous pourrons reprendre une autre fois le temps perdu. Je désire qu'il soit bien compris que nous ne sommes pas en faveur des séances écourtées. Toutefois, c'est fait et peut-être pourrions-nous profiter de cette circonstance pour éviter que d'autres cas de ce genre ne se produisent.

L'hon. M. MACKENZIE: Vu l'accord auquel on en est venu, je retire mon objection.

L'hon. M. CRERAR: Au début de la soirée le whip du Gouvernement m'a averti que la liste des orateurs serait épuisée lorsque l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) aurait parlé. Il a ajouté que l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) se proposait de prendre la parole ce soir, mais qu'il en était empêché par un mal de gorge. Le chef de l'opposition (M. Graydon) m'a demandé si, dans les circonstances, nous pourrions lever la séance à 10 heures 20 et j'ai

exprimé l'avis que c'était une mauvaise façon de procéder.

M. GRAYDON: Je crois que nous sommes tous deux d'accord sur ce point.

L'hon. M. CRERAR: Je n'étais pas présent à la Chambre cette semaine, et je ne savais pas qu'on avait ajourné avant onze heures. Je propose à l'honorable député qui dirige l'opposition que nous pourrions ajourner après le discours de l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud. Nous pouvons peut-être agir de la sorte ce soir, mais en décidant à l'unanimité que c'est la dernière fois que nous passons outre au Règlement.

(La motion de M. Perley est adopté et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

SANCTION ROYALE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 4 février 1943.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, député de Son Excellence le Gouverneur Général, se rendra à la Chambre du Sénat, vendredi, le 5 février, à 3 heures de l'après-midi, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
F. L. C. Pereira.

(Sur la motion de l'hon. M. Crerar, la séance est levée à 10 h. 27 du soir.)

Vendredi 5 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

SANCTION ROYALE

Le major A. R. Thompson, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat, et de retour.

Monsieur l'Orateur fait rapport qu'il a plu au député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi modifiant la loi concernant le juge en chef du Canada.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAPOINTE (LOTBINIÈRE)—ALLUSION, AU COURS DU DÉBAT DU 4 FÉVRIER, AUX DÉPUTÉS QUI SERVENT DANS LES FORCES ARMÉES

M. HUGHES LAPOINTE (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, sur une question de privilège, je désire protester contre les remarques que l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a faites hier soir à l'égard des honorables membres de cette Chambre qui servent actuellement dans les forces de Sa Majesté. D'après le hansard, l'honorable député a fait, en l'occurrence, deux déclarations. En premier lieu, il a dit:

Personne n'a le droit de créer l'impression, consciemment ou inconsciemment, qu'un certain député ou que certains députés représentent exclusivement les forces armées en cette enceinte.

Je ne pense pas, monsieur l'Orateur, qu'aucun honorable député en uniforme qui parle en cette enceinte sur des questions d'ordre militaire soit censé représenter les forces armées comme s'il avait mandat de le faire, ni qu'il essaie de créer cette impression. Il se trouve toutefois que, de par la nature même de ses fonctions au service de Sa Majesté, il est très souvent plus en mesure de connaître ce qui se passe dans l'armée, et c'est ainsi qu'il a non seulement le privilège mais le devoir d'exprimer ses opinions en cette Chambre.

En second lieu, l'honorable député a dit qu'il ne croit pas possible aujourd'hui qu'un honorable député s'acquitte en même temps de ses fonctions comme officier de Sa Majesté et...

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur, j'invoque l'application du Règlement.

L'hon. M. MACKENZIE: Quel est l'appel au Règlement?

Des VOIX: Asseyez-vous!

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur, ai-je le droit d'exposer mon appel au Règlement.

M. l'ORATEUR: Oui.

M. COLDWELL: Je crois savoir qu'une question de privilège touche la personne. Dans ce cas-ci, nous écoutons un discours auquel je n'ai aucune objection. Toutefois je me permets de faire remarquer que ce que nous entendons n'est pas conforme au Règlement de la Chambre et que ce discours pourrait se faire lors du débat sur l'Adresse.

L'hon. M. MACKENZIE: A propos de cet appel au Règlement, monsieur l'Orateur, la question en jeu est bien plus grave que toute question de privilège touchant les particuliers. Elle vise la constitution même de tout ce Parlement. L'affirmation qui a été faite portait atteinte à la réputation des honorables députés qui ont eu l'avantage de porter l'uniforme de Sa Majesté au cours de la présente guerre. Pour cette raison, la question de privilège qui a été soulevée est la plus grave qu'il soit possible de soulever dans cette Chambre.

M. l'ORATEUR: Je tiens à éviter autour de cette question de privilège un débat que le Règlement ne permet pas. Se réclamant de son privilège, l'honorable député a répondu à

une affirmation qui le vise personnellement, non seulement comme membre des forces de Sa Majesté, mais aussi comme membre de ce Parlement. Je crois qu'il a droit à cette mise au point.

M. LAPOINTE (Lotbinière): L'honorable député de Cap-Breton-Sud a dit ensuite qu'à son avis aucun membre du Parlement ne pouvait s'acquitter convenablement de ses doubles fonctions de membres de cette Chambre et d'officier de Sa Majesté. Je proteste contre ces paroles et refuse de reconnaître la compétence de l'honorable député en la matière. A-t-il exprimé là l'opinion de son parti ou son opinion personnelle, je n'en sais rien. Mais je tiens à lui dire que les seuls juges en l'occurence sont les électeurs de ma circonscription, ceux qui de plein gré m'ont élu pour les représenter en cette Chambre et le jour où le Parlement en appellera de nouveau au peuple, s'il juge à propos de le faire, je me présenterai devant mes électeurs et accepterai leur verdict. Ce jour-là, si mon honorable ami ou des membres de son parti tiennent à exprimer leur opinion, s'ils veulent chercher à influencer le verdict de ces juges, libre à eux. Ils seront les bienvenus, mais je puis leur assurer qu'il perdront une partie de ce temps qu'ils disent si précieux pour le pays.

L'hon. C. G. POWER (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'étais absent de la Chambre hier soir lorsque l'honorable député de Cap-Breton-Sud fit ses remarques, mais à titre de représentant des trois services de l'Armée pour le moment, et à certains égards leur porte-parole dans la mesure où les intérêts de leurs membres sont en jeu, je me fais un devoir d'exprimer à l'occasion de cette question de privilège le ressentiment que les membres de nos forces armées éprouveront par suite du blâme que leur a adressé l'honorable député. Les militaires qui assistent aux séances du parlement profitent de leur congé régulier pour le faire. Cette pratique, en honneur pendant la dernière guerre comme au cours de celle-ci, a été sanctionnée pendant toutes les années qui ont suivi la dernière guerre par le fait que chaque année la Chambre des communes a voté une pension à la famille de Harry Baker, député aux Communes, tombé au champ d'honneur en 1916. Cette pratique est aussi courante à la Chambre anglaise à Westminster. Les membres des Chambres anglaises sont à la ligne de feu à Londres, dit l'honorable député, c'est vrai, mais maintes fois, les journaux nous apprennent que des membres des Communes anglaises ont été victimes de la guerre ou absents des séances de la Chambre et en activité de service dans l'Orient moyen ou aux Indes ou ailleurs, et aucun membre de la Chambre anglaise, que je sache, n'a mis en doute leur droit de siéger aux Communes.

En ce qui nous concerne, nous, chargés d'administrer les forces armées, avons fait de cette question une étude très sérieuse au début de la guerre. On a cru que si un membre de la Chambre voulait consacrer une partie ou la plus grande partie de son temps, comme plusieurs le font, au service de l'Etat dans les forces armées et que ses commettants n'y voyaient pas d'inconvénient, la direction des forces armées n'avait rien à objecter, pas plus d'ailleurs que nous n'avons nous mêmes le droit de blâmer les membres du Parlement qui désirent exercer ailleurs qu'en cette enceinte leur profession d'avocat, de médecin, de pasteur, d'organisateur travailliste ou d'instituteur.

M. L. A. MUTCH (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, sur la question de privilège, puisque je suis l'un de ceux qui étaient visés par les remarques formulées hier en cette enceinte, je n'ai que faire de l'opinion de l'honorable député qui a formulé les observations en question; je ne lui reconnais pas le jugement qu'il faut pour se prononcer sur ma double qualité de membre de la Chambre des communes ou de militaire dans laquelle j'ai l'honneur de servir mon pays. Il a droit à ses opinions et nous avons le droit, mes commettants et moi, de les interpréter à la lumière des circonstances.

La question de savoir si un homme est capable d'exercer simultanément les deux fonctions n'est guère pertinente, car les militaires qui ont, par le passé, suivi les séances de la Chambre des communes n'essayaient pas de remplir leur devoir dans l'armée, mais prenaient ici leur congé réglementaire. Je suis venu ici deux fois en congé annuel, et à chacun de ces congés et pendant toute la durée de mes absences comme officier dans les forces de Sa Majesté, je n'ai pas touché ma solde. Il n'y a là rien d'extraordinaire; il en va de même pour tous, mais il est temps, semble-t-il, que quelqu'un tire la chose au clair.

En ce qui me concerne, sauf le respect que j'ai pour mes collègues de la Chambre et mes commettants, je ne devrais pas avoir de difficulté à comprendre mon devoir. Je n'ai pas trouvé la chose difficile jusqu'ici, et s'il nous arrive malheur, je ne serai pas embarrassé davantage, car j'ai tout de même un certain sens de responsabilité. Mais je sympathise avec les honorables députés qui sont allés outre-mer et qui ont contribué avec distinction à l'organisation de l'armée canadienne. Il a été admis par ceux qui ont affaire à eux que s'ils font apparition à la Chambre une fois tous les deux ans et nous

tracent un tableau instructif pour ne pas dire très circonstancié de ce qui se passe dans l'armée, ils devraient, comme aussi leurs commettants, être soustraits aux insinuations du genre de celles que l'on a formulées ici hier et qui n'attestent guère un esprit de collaboration, ni des sentiments bien propres à encourager l'enrôlement d'hommes qui placent le service du pays au-dessus de leurs ambitions personnelles. C'est pour eux un piètre encouragement et, dans la mesure où l'on puisse raisonnablement et froidement s'insurger contre une telle proposition, je tiens à en exprimer toute ma désapprobation.

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur, puis-je entreprendre de couper court à ce débat? L'honorable député de Cap-Breton-Sud n'est pas à son siège. Quant à l'imputation d'observations dérogatoires par les membres de notre groupe à l'adresse de quelque membre des forces armées, je tiens à déclarer que l'honorable député n'en a ni formulé ni voulu en formuler et que, du reste, nous ne tolérerions pas un seul instant qu'on le fit.

M. W. A. TUCKER (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège. Je n'ai pas l'intention de retarder les délibérations plus d'un moment, mais il y a deux choses qu'on n'a pas encore mentionnées à ce sujet et qui, à mon sens, méritent qu'on en parle.

M. l'ORATEUR: Je n'ai pas l'intention d'empêcher un honorable député de soulever une question de privilège, mais je suis d'avis que la déclaration que vient de faire l'honorable député de Lotbinière répond à la question de privilège. Une question de privilège ne peut donner lieu à un débat.

L'hon. M. MACKENZIE: Puis-je respectueusement faire remarquer que cette déclaration intéresse chacun des membres de la Chambre des communes. Je répète ce que je disais lorsque j'ai été si inutilement interrompu par mes honorables amis de la gauche: chacun des membres de la Chambre des communes a le droit de prendre la parole sur une question qui vise les privilèges de ce Parlement,—tout membre présent,—et ce droit appartient tout spécialement à ceux qui portent l'uniforme de Sa Majesté.

M. l'ORATEUR: En réponse aux remarques de l'honorable ministre, je ferai remarquer qu'aucune motion n'est actuellement à l'étude. Sur une question de privilège, quiconque croit qu'il y a eu atteinte à un privilège a le droit de prendre la parole. Je donne la parole à l'honorable député qui vient de se lever, car il a dit que deux questions ont été soulevées et qu'il désire discuter la question de privilège.

M. TUCKER: Relativement à ce qui s'est dit, un membre de la fédération du commonwealth coopératif s'est exprimé bien clairement comme suit:

Avec tout le respect que je dois à ceux qui portent l'uniforme, il faut décider s'ils appartiennent à la Chambre ou à l'armée, car aucun homme ne peut remplir les deux tâches.

M. COLDWELL: Lisez la phrase suivante.

M. TUCKER: Très bien.

D'aucuns diront que cela se fait en Angleterre. C'est fort bien en Angleterre, car là-bas les forces armées sont au front, et lorsqu'on se trouve à Londres ou dans une autre partie de l'Angleterre, on est au front.

Je me demande s'il n'existe pas un danger d'invasion de la côte du Pacifique, de l'Alaska ou de quelque partie du littoral ouest du Canada, tout comme le même danger existe pour l'Angleterre. Si les députés anglais peuvent quitter le parlement britannique pour aller défendre leur pays, il devrait en être de même pour un Canadien d'aller défendre le sien tout en ayant un siège à la Chambre des communes. Tout honorable député qui fait partie des forces armées et qui vient assister à la session ne peut obtenir de solde ou d'allocations de l'armée pendant qu'il siège à la Chambre, à moins d'obtenir un congé. Il est plutôt étrange d'exiger d'un homme de s'occuper de ses affaires ou de sa profession et de continuer à retirer un revenu dans quelque branche que ce soit, mais de l'exclure de la Chambre des communes du moment qu'il décide de s'enrôler dans les armées de Sa Majesté pour défendre son pays. J'espère que le chef de la fédération du commonwealth coopératif et que le chef de la même fédération pour la Saskatchewan s'enrôleront comme je l'ai fait pour servir leur pays et répudieront ainsi, au nom de leur parti, l'idée d'empêcher un citoyen de siéger à la Chambre des communes parce qu'il porte l'uniforme de Sa Majesté.

LÉGATION DE FRANÇE

L'ANCIEN MINISTRE A QUITTÉ LA LÉGATION—DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE ET À L'ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ

A l'appel des motions.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La Chambre aimerait sans doute à entendre une déclaration relativement à la position de l'ancienne légation française et aux questions qui intéressent la fermeture de cette légation. Je désire donc formuler cette déclaration maintenant.

Le 7 novembre 1942, lorsque les forces du Royaume-Uni, celles des Etats-Unis d'Amérique, et celles des autres Nations Unies, y compris certaines forces navales canadiennes, ont commencé leurs opérations de débarquement en Afrique du Nord, le gouvernement de Vichy

ordonna la résistance et prit d'autres mesures qui rendirent évident qu'il ne pouvait plus être considéré comme un gouvernement indépendant représentant l'Etat français. En conséquence, le 9 novembre 1942, j'ai déclaré à la suite de la résistance que les Français de l'Afrique du Nord avaient opposée au débarquement sur ce territoire des forces britanniques et américaines "qu'il n'existait plus en France un gouvernement jouissant de quelque indépendance réelle, en d'autres termes... qu'il n'existait plus en France un gouvernement légal ou constitutionnel représentant en quoi que ce fut le peuple français mais seulement un gouvernement fantoche allemand", et qu'en conséquence le Canada mettait fin à ses relations diplomatiques avec le gouvernement de Vichy.

Le même jour, 9 novembre, j'ai personnellement transmis cette décision au ministre de France lui-même. La note officielle formulant l'attitude du gouvernement canadien a été envoyée le 11 novembre.

Ces mesures ont eu pour effet d'annuler les ententes en vertu desquelles on avait reconnu l'administration de Vichy et de rompre toutes relations avec lui. Ce qui ne signifiait pas que la France devait être considérée comme un pays ennemi.

Dès que le gouvernement canadien eut fait part de son attitude au ministre de France, ce dernier cessa de représenter le gouvernement français au Canada.

Lorsque les relations diplomatiques sont rompues, on confie habituellement les affaires du gouvernement avec lequel on cesse les relations à une puissance protectrice. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, les relations une fois rompues, le gouvernement canadien a déclaré qu'à son avis, il n'y avait aucun gouvernement qu'on pouvait considérer comme représentant l'Etat français. Par conséquent, il n'existait aucun gouvernement en état de désigner une puissance protectrice. De plus, comme il était possible qu'un réel gouvernement français soit formé dans un avenir rapproché, il paraissait peu sage de s'en remettre à une tierce puissance qui pourrait créer des difficultés lorsqu'on voudrait reconnaître un nouveau gouvernement.

L'ancien ministre de France a quitté la légation. Vu qu'aucune puissance protectrice ne s'est chargée des intérêts français en notre pays, il a fallu prendre des dispositions pour la séquestration et l'entretien de la légation française, dont la garde a été confiée à la Capital Trust Corporation Limited, aux conditions énumérées dans une lettre du 22 janvier que lui a adressée le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. La garde et l'administration de cette propriété par la société de fiducie sont assujetties aux directives du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et doivent être cédées à toute agence désignée par lui pour en prendre soin. Les frais d'entretien et d'administration seront prélevés sur les fonds français détenus par le séquestre.

Afin que l'immeuble ne soit pas négligé, on a pris des mesures pour que M. Anfossy, ancien vice-consul de France, réside dans l'édifice avec sa femme, pour surveiller de jour en jour l'entretien qui sera confié à un concierge. Certains bureaux de la partie de l'édifice occupée par la chancellerie continueront à être utilisés pour le service de pensions de guerre à des personnes qui recevaient auparavant de ces pensions du gouvernement français. A ces exceptions près, la légation est maintenant inoccupée. Ces personnes sont assujéties à des dispositions prises avec la Capital Trust Company et modifiables en tout temps sur l'ordre du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Jusqu'ici le gouvernement français versait des pensions mensuelles au montant global d'environ $4,000 à des anciens combattants de la dernière guerre et à quelques autres sujets français au Canada que les autorités de leur pays jugeaient dignes d'aide. Manifestement, la cessation du service de ces pensions causerait un très grave préjudice et représenterait une très grande injustice et on a donc pourvu à sa continuation à même les fonds français détenus par le séquestre. On a confié la gestion de ces payements à la Commission canadienne des pensions qui pour les aspects spéciaux du travail recevra l'aide de trois employés subalternes de l'ancien personnel de la légation française. Les gens domiciliés au Canada qui recevaient auparavant une pension du gouvernement français continueront ainsi à la toucher. On reconnaîtra que les dispositions prises au sujet des divers aspects des intérêts français au Canada ne sont que provisoires. Dès que sera constitué un gouvernement que le gouvernement canadien jugera capable d'agir indépendamment et de représenter vraiment le peuple et l'Etat français, tous les intérêts français dans notre pays seront placés sous le contrôle et l'administration des représentants que ce gouvernement pourra établir ici.

On reconnaîtra, d'après cette façon d'agir, que dans l'état actuel des choses ni le gouvernement canadien ni ceux des Nations Unies ne reconnaissent aucun gouvernement ou aucune autorité qui puisse parler à titre de représentant de l'Etat français. L'occupation par l'ennemi d'une partie importante du territoire français n'est reconnue d'aucune façon, non plus qu'aucun gouvernement fantoche qui est de fait sujet à la domination de l'ennemi. Nous devons tous espérer en même temps que, dans un avenir pas trop éloigné, il y aura de nouveau un gouvernement français que les

gouvernements des Nations Unies pourront reconnaître comme porte-parole de la France. Il sera alors possible de remettre à ce gouvernement les biens que l'Etat français possède au Canada. Dans l'intervale, le gouvernement canadien considère qu'il se trouve dans une situation analogue à celle de *negotiorum gestor* en vertu des principes du droit civil français. L'application de ces principes au présent état de choses justifie le gouvernement canadien de prendre des mesures pour la préservation des biens français et pour l'accomplissement, à même les fonds français, des engagements nettement contractés de l'Etat français. Ces principes exigent que le gouvernement fasse preuve de la plus entière bonne foi dans une situation analogue à celle d'un fidéi-commissaire sous le régime du droit coutumier.

Je dépose les documents suivants qui, pour la commodité des membres de la Chambre, pourraient être consignés aux *Procès-Verbaux*:

(1) Une déclaration du premier ministre du Canada, faite le 9 novembre 1942.

(2) Une lettre du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à M. Ristelhueber, en date du 11 novembre 1942.

(3) Une lettre du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à la Capital Trust Corporation Limited, en date du 22 janvier 1943.

(4) Une lettre de la Capital Trust Corporation Limited au secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures, en date du 26 janvier 1943.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je n'ai que quelques mots à dire au sujet de la déclaration que le premier ministre vient de faire. Tout d'abord j'imagine que la plupart des membres de la Chambre aimeraient entendre le premier ministre nous dire où se trouve aujourd'hui M. Ristelhueber, si ce n'est pas là une question trop embarrassante en ce qui concerne les relations qui existent entre le Gouvernement et M. Ristelhueber. Une autre question se pose dans mon esprit. Est-ce que les mesures projetées sont en tous points analogues à celles que le gouvernement du Royaume-Uni a prises dans des circonstances semblables?

Le très hon. MACKENZIE KING: Quant à M. Ristelhueber je dois déclarer qu'il demeure à Ottawa, bien qu'il n'ait pas sa résidence à la légation. Par suite d'arrangements temporaires, il touche de l'argent provenant de fonds français détenus par notre séquestre, et cela en paiement du traitement ordinaire qu'il touchait, ce qui lui assure des moyens de subsistance. On m'a dit que M. Ristelhueber et les membres de son personnel ont offert leurs services au général Giraud, mais je ne possède pas d'autres renseignements à ce sujet. Répondant à la deuxième question, je désire faire remarquer que la situation qui s'est présentée au Canada est sans précédent dans aucun pays, que je sache. En ce qui concerne le gouvernement britannique, la France était alliée de la Grande-Bretagne au commencement de la guerre, et si l'ambassade maintenue en France fut fermée, c'est parce que tout son personnel avait quitté la France, et les relations furent complètement rompues. Pour notre part, nous avons rompu les relations à une époque où, d'après nous, il n'existait plus de gouvernement en France.

M. GRAYDON: Y a-t-il eu un gouvernement français officiellement reconnu par le Royaume-Uni en ces derniers temps?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'y a pas eu de ministre ou d'ambassadeur du Royaume-Uni en France depuis fort longtemps.

M. DOUGLAS (Weyburn): Puis-je demander au premier ministre quelle liaison est maintenue entre le gouvernement canadien et les Français combattants de Londres sous le général DeGaulle?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je demande que cette question serve d'avis de motion à laquelle on répondra plus tard.

LE COMBUSTIBLE

PÉNURIE DE CHARBON—MESURES VISANT LES PROBLÈMES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): J'ai demandé hier au premier ministre (M. Mackenzie King) des renseignements au sujet des mesures que le Gouvernement entend prendre en vue de remédier à la sérieuse pénurie de combustible au Canada, et il a bien voulu dire à la Chambre qu'il comptait que le ministre des Finances (M. Ilsley) nous ferait une déclaration à ce sujet cet après-midi. Je serais très heureux d'entendre cet exposé si le ministre des Finances est en mesure de le faire en ce moment.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Ce sujet est venu sur le tapis à la suite d'une question que l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a posée vendredi dernier, et l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) a, je crois, laissé entendre que la situation était tout aussi critique dans l'Ontario que dans l'Ouest.

Avant d'aborder ces questions particulières, je crois devoir exposer à la Chambre la complexité du problème que présente l'obtention d'un approvisionnement suffisant de houille pour la consommation domestique ainsi que les difficultés qui ont surgi. Avant la guerre, le Canada produisait annuellement 15 millions de tonnes de houille et il en consommait 27 millions de tonnes, l'appoint, étant surtout

représenté par des importations en provenance des Etats-Unis, bien que des quantités considérables de houille nous fussent fournies par le Royaume-Uni. Pendant l'année 1941, la production canadienne a atteint 18,200,000 tonnes, mais par suite de l'accroissement énorme de nos besoins occasionné par la guerre, la consommation a augmenté, atteignant près de 40 millions de tonnes. Entre temps, les arrivages d'outre-mer ont presque cessé, et nous avons dû nous procurer la différence au moyen d'importations en provenance des Etats-Unis, où les besoins nés de la guerre rendaient insuffisants les moyens de production.

La production au Canada a poursuivi une courbe ascendante jusqu'à la mi-été de 1942. A partir de cette date, le rythme a commencé à se ralentir surtout par suite de l'abandon des houillères par les ouvriers, dans certains cas pour aller s'embaucher dans d'autres industries, le plus souvent pour s'enrôler dans l'armée. Ces démissionnaires étaient surtout les plus jeunes et les plus actifs d'entre les ouvriers et il en est résulté un fléchissement de la production moyenne par employé.

Par contre, la consommation du charbon n'a cessé d'augmenter, si bien que l'on estime à 43 millions de tonnes, soit à 3 millions de plus qu'en 1941, la demande pour l'année 1943. Par suite de leur expansion industrielle, de l'encombrement de leurs chemins de fer et des difficultés que leur causent les ouvriers des houillères, les Etats-Unis ne pourront guère accroître leurs exportations au Canada. La grève dans les gisements d'anthracite de la Pennsylvanie a causé pour une courte durée en janvier la cessation presque complète des expéditions.

Pour comble de malheur, nous avons eu un des hivers les plus rigoureux que nous ayons connu depuis longtemps, le plus rigoureux depuis cinquante ans, au dire de certains, un froid exceptionnel et de fortes chutes de neige qui ont contribué à aggraver les difficultés du transport déjà débordé.

C'est ainsi qu'a été provoquée la situation actuelle au sujet du charbon et j'espère que ces faits permettront aux honorables députés de saisir toute l'ampleur de la tâche à laquelle nous avons dû faire face.

Ces difficultés, toutefois, avaient été prévues et le Gouvernement s'est employé activement à les surmonter. L'été dernier l'administrateur du charbon de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a plusieurs fois et avec instance mis en garde contre la disette possible de la houille, il a pressé les consommateurs de se pourvoir au cours des mois d'été de leur charbon pour l'hiver, et il a offert par l'entremise des banques des conventions spéciales pour avancer les fonds nécessaires à ces achats. Plusieurs milliers de personnes ont suivi ce conseil et se sont assurés leur combustible pour l'hiver suivant, décongestionnant d'autant les moyens de transport.

M. GRAYDON: Est-ce une grosse proportion?

L'hon. M. ILSLEY: Des consommateurs de houille? Non, un petit pourcentage a profité de l'occasion. Malheureusement, les autres n'ont pas tenu compte des avertissements, y compris plusieurs qui en souffrent aujourd'hui. On ne s'est pas prévalu beaucoup des avantages financiers offerts par le Gouvernement, par contre, à la suite de cette offre du Gouvernement, les commerçants eux-mêmes ont proposé des marchés dont on a profité dans une assez bonne mesure.

Le problème du combustible constituant l'une des plus sérieuses menaces à notre effort de guerre, le 23 novembre dernier le Gouvernement a créé une Commission de la production du charbon en période de crise sous la présidence de l'administrateur du charbon de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. M. Graham Towers, gouverneur de la Banque du Canada, et M. Charles Payne, des mineurs syndiqués, sont les deux autres membres de la commission qui ont été désignés. Cette commission reçut pour mission d'accélérer la production de charbon par tous les moyens à sa disposition en vue d'enrayer le déclin du rendement et, si possible, d'établir de nouveaux records en fait de production au Canada. La commission avait, entre autres problèmes d'intérêt immédiat, à résoudre celui de la production dans l'Ouest canadien, où s'accusaient les déficits régionaux les plus graves.

Dans la courte existence de la commission, il a été pris des mesures énergiques, surtout avec le concours du ministère du Travail et avec l'armée, pour empêcher que le rendement fléchisse davantage. Des dispositions furent prises afin que les hommes possédant l'expérience des houillères et déjà enrôlés soient envoyés en permission. Dans l'Ouest, cette mesure a permis à 285 hommes expérimentés de retourner aux mines, et on est en pourparlers avec d'autres à ce sujet.

Du 1er novembre au 14 janvier, 2,300 hommes, y compris un certain nombre de mineurs de profession, ont été placés dans des houillères par l'intermédiaire des agents de placement et du service sélectif. Au début de l'automne, on a vu à ce que des hommes travaillant dans certaines mines données reçoivent un sursis lors de leur appel sous les drapeaux. On a aussi pris des dispositions pour priver d'un permis d'emploi les ouvriers de certaines houillères qui cherchaient à s'embaucher ailleurs.

Dans l'Ouest canadien, on a pris des mesures pour que les gouvernements provinciaux délivrent des certificats d'urgence à titre de mesure de guerre, afin de permettre à des ouvriers qualifiés de travailler sous terre à l'extraction du charbon, sans avoir à accomplir toute la période d'essai. On a pris, dans les trois provinces des Prairies, des mesures permettant aux fonctionnaires provinciaux de recruter, conformément aux règlements du service sélectif, des hommes pour les houillères. On s'est appliqué surtout à solliciter les cultivateurs, et non sans succès. On a exhorté les cultivateurs en général, dont les services n'étaient pas indispensables sur la ferme, à travailler dans les mines de charbon durant l'hiver. On en a embauché ainsi un assez grand nombre.

En Colombie-Britannique, 280 ci-devant mineurs des houillères furent réembauchés qui avaient pris un emploi ailleurs. Par l'entremise de bureaux de placement et des bureaux du Service sélectif, on a demandé aux directeurs des mines de charbon de dresser une liste de leurs anciens employés. On s'est adressé alors à ces derniers en vue de les porter à retourner aux houillères.

En raison de la grave pénurie de combustible domestique, on a prié tout particulièrement les exploitants de mines, et surtout les mineurs eux-mêmes, d'accélérer la production, c'est-à-dire qu'on a surtout demandé aux mineurs de travailler avec plus de zèle et plus longtemps, d'éviter l'absentéisme et, pour le moins, d'éviter de paralyser les travaux en faisant la grève. Si, en décembre et en janvier, nous n'avons pas complètement échappé à des interruptions dues à des grèves, les ouvriers ont, dans l'ensemble, très bien répondu à l'appel et les grèves qui ont eu lieu ont été peu étendues, de courte durée et promptement réglées.

Un autre aspect du problème de la production houillère, c'est celui de la capacité financière des entreprises de continuer à fonctionner. On a délégué à la Commission extraordinaire de la production houillère, l'autorité de réglementer la production des mines et, au besoin, de bailler des fonds aux entreprises incapables par leurs propres moyens de continuer à fonctionner à plein rendement. Telle a été une des principales fonctions de cette commission depuis son établissement et il est à espérer que les mesures adoptées aboutiront à un accroissement de production.

En ce qui concerne la distribution du produit, elle relève du régisseur du charbon, à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. On m'informe à ce propos que l'on s'efforce par tous les moyens de distribuer le plus avantageusement possible le charbon dont on dispose. Prévoyant la disette prochaine dans l'Ouest, l'administrateur du charbon, dès septembre dernier, prohibait le transport de charbon de l'Alberta sur le marché d'Ontario. Plus récemment, le même charbon généralement envoyé au Manitoba fut dirigé vers la Saskatchewan, et du charbon américain fut transporté de la tête des lacs pour parer à la disette au Manitoba. Des instructions ont été émises d'après lesquelles toute livraison de charbon aux consommateurs de l'Ouest est limitée à ceux qui en ont réellement besoin. Au sujet de la situation pour ce qui est du combustible dans l'Ouest, je ferai remarquer qu'en raison de la pénurie de main-d'œuvre, les approvisionnements de bois de chauffage sur lesquels bien des régions comptent ont été grandement réduits, ce qui augmente d'autant la demande de charbon.

Depuis quelques semaines, des représentants régionaux de l'administrateur du charbon ont été nommés à Winnipeg, Calgary et Vancouver dans le but de régler et d'opérer la distribution du charbon.

Dans l'Est du Canada, aucune difficulté grave ne s'est présentée sauf peut-être dans quelques endroits isolés où une disette d'anthracite a résulté de la grève en janvier dans les houillères de la Pennsylvanie. La distribution a causé des difficultés en raison d'une pénurie de main-d'œuvre et du mauvais temps.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA

QUESTION AU SUJET DE LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DURANT LA PRÉSENTE SESSION.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): J'aimerais à demander au premier ministre si le comité spécial chargé d'étudier les règlements concernant la défense du Canada, qui a siégé au cours des trois dernières sessions, sera reconstitué durant la présente session?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai mentionné dans mes remarques à l'ouverture de la session que ce comité sera reconstitué.

MARINE CANADIENNE

ARTICLE ÉCRIT PAR LE COMMANDANT A. D. MACLEAN (RETRAITÉ) ET PUBLIÉ DANS LA REVUE *"Boating"*.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Mercredi dernier, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a soulevé une question concernant certaines accusations proférées par Andrew D. MacLean, commandant retraité de la réserve volontaire de la marine royale canadienne, dans un article intitulé *Fair Miles and Foul*. Le premier ministre a laissé entendre alors qu'il aurait une décla-

ration à faire à ce sujet. Si j'attire l'attention du premier ministre sur cette question, c'est que j'ai reçu hier une lettre d'un parent d'un sous-lieutenant dans la marine canadienne, qui a exprimé de graves inquiétudes à la suite des accusations portées dans cet article. Le premier ministre est-il prêt maintenant à faire une déclaration? Je crois que l'affaire est suffisamment grave et urgente pour exiger une déclaration de la part du Gouvernement.

L'hon. M. G. G. POWER (minsitre suppléant de la Défense nationale): Comme le sait mon honorable ami, le ministre du Service naval (M. MacDonald) est absent, mais le sujet que vient de mentionner mon ami a été porté à l'intention des hauts fonctionnaires du Ministère intéressé pour préparer une réponse que le ministre donnera à son retour.

M. GRAYDON: A l'heure actuelle, une forte proportion des journaux du Canada réclament une enquête à ce sujet.

L'hon. M. POWER: Je ne puis parler au nom du ministère du Service naval; mais je ne me mettrai pas en colère chaque fois qu'un fonctionnaire mécontent de mon ministère jugera bon d'écrire aux journaux...

M. GRAYDON: Je crois qu'en réfléchissant bien, le ministre ne continuera pas sur ce ton. Nous nous bornons, en somme, à appeler l'attention de la population et surtout du Gouvernement sur les accusations portées.

L'hon. M. POWER: Ce ne sont aucunement des accusations, mais plutôt une bordée d'injures concernant les promotions.

M. GRAYDON: Je désire poursuivre. L'affaire est grave et il ne conviendrait pas d'en disposer à la légère en disant qu'il s'agit d'un officier mécontent.

L'hon. M. MACKENZIE: Ce n'est pas sujet à discussion.

M. GRAYDON: L'enquête révélera s'il s'agit du mécontentement d'un officier, et si c'est le cas il recevra l'attention qu'il mérite. En attendant, il faudrait tirer la difficulté au clair et s'assurer du bien-fondé des accusations.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LEVÉE DE LA SÉANCE À SIX HEURES LE VENDREDI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Le premier ministre me dira-t-il si nous suivrons la coutume du début des sessions en levant la séance à six heures ce soir?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La coutume est en honneur depuis plusieurs années déjà. Nous ne nous en écarterons pas ce soir, excepté s'il y a de fortes protestations.

[M. Graydon.]

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 4 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, nombreux sont les honorables préopinants qui ont adressé leurs félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Harris et Hallé). J'approuve cette coutume, mais en la suivant je procéderai un peu différemment. J'estime que le Parlement a posé un acte historique à l'ouverture de la présente session, en choisissant pour proposer la motion un officier canadien revêtu de l'uniforme de Sa Majesté et qui après être allé outre-mer se prépare à y retourner. L'honorable représentant qui a appuyé la motion est un officier de l'armée canadienne sur le point de partir pour outremer. Je rappellerai aussi que le deuxième discours qui a suivi ceux des chefs de parti a été celui de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Booth). Il est revenu d'outre-mer et est sur le point d'y retourner, s'il n'y est pas déjà. Le début de la présente session, on peut le dire, est un événement historique sans précédent. Nous espérons qu'il n'y aura plus jamais lieu d'adopter la même manière de procéder.

Je dois avouer que j'ai été ému, ainsi que tous les honorables députés, je crois, d'entendre deux de ces hommes nous raconter ce qui se passe aux armées d'outre-mer. Le moral élevé, le courage et l'enthousiasme de nos troupes nous ont enchantés et nous avons été profondément intéressés à la description des conditions où se trouve le peuple britannique et à l'énumération des sacrifices qu'il accomplit. Pour être sincères, nous devrions admettre, il me semble, que nous nous sommes consacrés de nouveau à la poursuite de la guerre jusqu'à la victoire, afin que ces troupes admirables soient assurées des renforts, des munitions et des vivres nécessaires.

Lorsque ces honorables députés nous ont entretenus de Dieppe, j'ai songé aux premiers rapports que j'avais reçus de ce raid. Mes renseignements me venaient d'un héros de cette expédition, jeune homme de ma localité qui avait eu la bonne fortune de survivre et de revenir chez lui, à Wolseley. Malheureusement, il avait perdu la jambe droite. C'est en m'entretenant avec lui que j'avais appris les faits d'armes des troupes qui ont pris part

au raid de Dieppe. Il m'a raconté les difficultés qu'ils ont dû surmonter et la réception qu'on leur a faite à leur retour outre-Manche. Après avoir entendu cet exposé, je me suis engagé de nouveau à seconder de toutes mes forces l'effort de guerre du Canada dans l'intérêt de ces hommes.

A mon sens, le discours du trône a désappointé notre population. Le texte en est long, mais il est loin d'annoncer les mesures pratiques que le Gouvernement doit prendre pour remédier aux difficultés qui nous affrontent actuellement, difficultés qui ne se rapportent pas seulement à la guerre, mais aussi au travail, à la main-d'œuvre agricole et le reste. J'appuierai l'amendement proposé. Pourquoi? Parce que, en contraste avec le discours du trône, il énonce des propositions précises et indique les résultats déterminés à atteindre si ces propositions sont mises en pratique.

Je m'intéresse surtout à l'agriculture. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur,—car j'ai eu l'honneur et le plaisir de siéger en cette enceinte avec Votre Honneur pendant quelque temps et sous votre présidence,—que depuis mon arrivée à la Chambre je n'ai cessé de formuler, par résolutions, motions ou idées pratiques adressées au Gouvernement du jour, des propositions qui, si elles avaient été acceptées et mises à exécution, auraient été fort avantageuses aux producteurs que je représente. On a au moins agréé les principes de certaines de mes propositions, ce qui me donne quelque satisfaction.

Je pense qu'il n'y a plus à la Chambre que deux autres honorables députés qui faisaient partie du comité de 1935 chargé d'étudier la question du blé. Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) qui, je le regrette, n'est pas encore à son siège à cause d'un malheureux accident dont il a été victime, était membre de ce comité. J'ai pris une grande part aux travaux et je me rappelle bien la lutte que j'ai menée pour fixer le prix du blé à 90c. et le compromis par lequel un prix de 87½c. a été accepté. On n'agrée pas toujours immédiatement mes avis, mais j'ai eu la satisfaction de voir accepter mes propositions une année ou deux après leur énonciation.

Permettez-moi de rappeler une couple de propositions que je compte voir adopter au cours de la présente session, une année après que je les ai énoncées. Notre premier devoir de députés, c'est de faire notre possible pour faciliter l'effort de guerre et assurer la victoire. Tout le reste ne compte pour rien. Pour employer l'expression dont le premier ministre (M. Mackenzie King) s'est servi dans une allocution lors du dernier emprunt de la victoire, plus rien n'importe sauf la victoire. C'est l'esprit qui doit nous inspirer au cours de cette session.

Quel est l'effort de guerre canadien? En sommes-nous satisfaits? Pouvons-nous faire davantage? Sommes-nous prêts à faire davantage? Telles sont certaines des questions auxquelles nous devons répondre. Je suis disposé à reconnaître le mérite là où il se trouve, car il est notoire que nous n'étions pas préparés lors de notre entrée en guerre. Les critiques pratiques de notre parti en 1940 ont fait comprendre au Gouvernement que nous étions engagés dans une vraie guerre, et, en conséquence, il a commencé à se mettre à l'œuvre.

Dans une revue de la situation à partir de 1940, j'ai dit l'an dernier qu'il y a deux forces d'importance capitale, les forces armées et les puissances de production. Tous les hommages sont dus à nos forces armées. Tous les hommages sont dus aux braves hommes de l'Ouest et de toutes les régions qui se sont enrôlés volontairement à la déclaration de guerre et qui sont aujourd'hui dans les rangs de notre magnifique armée d'outre-mer. Il faut reconnaître leur mérite et de s'être enrôlés comme ils l'ont fait et d'accomplir la tâche à laquelle ils se consacrent.

En ce qui regarde la production, nous comprenons d'emblée que la guerre diffère fort de celle de 1914-1918. Il nous faut des quantités bien plus grandes de munitions et de vivres. L'année 1940 et la première partie de 1941 ont été une période d'organisation de la production pour nos forces armées. Cette période d'organisation est terminée. Dans la première partie de 1942, nous allions bon train. Je reconnais ce mérite au Gouvernement, bien qu'il fût peut-être éperonné par l'opposition. Il n'en reste pas moins que nous avons accompli des progrès, au point que nous en sommes maintenant à un sommet de production, ou à la production de presque tous les articles nécessaires. L'approvisionnement relève du Gouvernement et des diverses commissions établies à cette fin.

Les cultivateurs canadiens ont accompli presque tout ce que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) leur a demandé. Ils ont répondu noblement à son appel et la chose est à leur honneur. Nous avons accru notre production alimentaire presque au point requis. Cela pose peut-être la question du capital humain.

J'ai entendu hier avec intérêt les honorables députés de New-Westminster (M. Reid), de Souris (M. Ross) et de Peterborough-Ouest (M. Fraser) réclamer la création d'une armée de femmes pour les travaux agricoles. Nous devons beaucoup de reconnaissance aux femmes canadiennes, surtout à celles de l'Ouest, pour ce qu'elles ont fait. Si j'en avais le temps, j'aimerais à communiquer des détails à la Chambre sur la part que les femmes ont prise

aux travaux de la moisson dans la Saskatchewan, surtout dans ma région. J'ai vu des femmes, vêtues de salopettes et de chandails, charger des gerbes de grain sur des charrettes et conduire ces charrettes. Une fois rendues à la batteuse, quand elles ne pouvaient pas décharger les gerbes, d'autres personnes le faisaient pour elles. Un jour, j'ai vu une femme conduire sur une distance de seize milles un camion chargé de 121 boisseaux de blé. Le dernier de ces boisseaux complétait le contingent de son mari. Il faisait très froid. Cette femme me déclara qu'elle avait transporté ce blé à partir de la moissonneuse-batteuse. Il n'y avait pas de chaufferette dans le camion et cette femme avait eu très froid durant le voyage. Je pourrais citer bien d'autres cas. Les femmes ont été d'une aide précieuse à leurs maris en conduisant des camions et des tracteurs l'automne dernier. Les jeunes filles ont aussi été fort occupées aux mêmes travaux.

Le service sélectif national aurait dû être mis en vigueur convenablement depuis longtemps, ce qui nous eût permis de tirer tout le parti possible de la main-d'œuvre chez les hommes et chez les femmes. Chaque homme et chaque femme du Canada devrait être mis en état de rendre le plus grand service au pays. Je ne parlerai guère de la main-d'œuvre dans l'industrie, car je n'en connais rien, mais je suis renseigné au sujet du travail sur les fermes de la Saskatchewan. Nous avons entendu de longs discours sur le travail dans l'industrie, et des questions ont été inscrites au *Feuilleton* à ce sujet. Pour ma part, je considère que tout honorable député qui prête l'oreille à des griefs insignifiants—le mot est peut-être trop fort—des chefs ouvriers ou des syndicats ouvriers ou de leurs représentants sans être certain que ces griefs sont légitimes et fondés, fait une chose qu'il ne devrait pas faire. Il se peut que ces griefs donnent lieu à une agitation entraînant des grèves dans l'industrie. Tout honorable député qui par ses actes compromet notre production ou cause l'affaiblissement de notre effort de guerre mérite d'être censuré.

Les ouvriers de l'industrie jouent un rôle important dans l'économie de notre pays. Ils ont droit à un traitement équitable, tout comme les travailleurs agricoles ou les autres catégories d'ouvriers. Je n'ai rien à me reprocher sur ce point car je n'ai rien fait pour les aider ou les encourager à embarrasser le Gouvernement ou d'autres.

Certaines difficultés ont surgi au sujet de la main-d'œuvre agricole, ainsi que le ministre de l'Agriculture le sait parfaitement, j'en suis sûr. Il s'est rendu récemment dans l'Ouest. Quelques-uns d'entre nous n'ont guère saisi le motif de sa visite, mais peut-être vaut-il mieux ne pas trop le critiquer en l'occurrence.

[M. Perley.]

Nous devons lui reconnaître du mérite et présumer qu'il s'est rendu là-bas pour y traiter de questions se rattachant à son ministère. On s'est toutefois demandé pourquoi il ne s'est pas occupé de faire appliquer le décret du conseil adopté, je crois, le 23 mars 1942, qui immobilisait la main-d'œuvre agricole. Le ministre nous donnera peut-être des explications là-dessus. Si ce décret avait été appliqué, cela nous aurait, j'en suis sûr, épargné les difficultés que nous éprouvons actuellement dans l'Ouest.

Je pourrais citer bien des cas où des jeunes gens qui croyaient qu'on leur permettrait de demeurer sur la ferme ont été appelés au service militaire en décembre et en janvier derniers, et plusieurs d'entre eux ont dû se présenter à bref délai. Bien des gens sont venus me voir en compagnie de leurs fils, et je pourrais signaler de nombreux cas où il en est résulté de sérieux embarras. Ainsi, un cultivateur de Fort-Qu'Appelle avaient deux fils outre-mer. Son dernier fils a été appelé au moment où le transport du grain n'était pas encore terminé, et ce cultivateur n'a pu bénéficier de son contingent. Dans un autre cas, une veuve qui avait un fils outre-mer a vu son autre fils recevoir l'ordre de se présenter. Son époux est mort l'été dernier, et elle exploite une des plus belles fermes de la Saskatchewan. Ce jeune homme reçut ordre de se présenter le 19 décembre. C'est un excellent garçon et il m'a dit dans mon bureau, en présence de sa mère, qu'il voulait entrer dans l'armée parce que son frère y était déjà. Cette femme en est rendue au point qu'il lui faudra peut-être abandonner entièrement la ferme où elle-même et son défunt mari ont travaillé toute leur vie. Ce sont là des choses auxquelles il faudrait remédier sans délai si l'ordre a été exécuté, ainsi que nous nous y attendions.

J'ai acquis une certaine expérience au sujet des sursis et des demandes de congé de jeunes gens qui avaient reçu leur appel. Voici un incident intéressant que je désire raconter à la Chambre, parce que je trouve ici un rapport dans le *Leader-Post*. M. Milligan fut nommé représentant agricole à la commission du service national de Regina. Il avait été recommandé par le ministre de l'Agriculture et accomplissait une bonne besogne. Je me suis adressé à lui à maintes reprises et toujours j'en ai été satisfait. Je dois ajouter cependant que jamais je n'ai soumis à la commission des services de guerre, au conseil de révision ou à M. Milligan un cas que je ne jugeais pas méritant. Or, un lundi matin, un homme se présente avec son fils et me demande de communiquer avec M. Milligan. Je l'appelle et on me répond qu'il refusait de me parler. Pensant qu'il était occupé, j'appelle de nouveau et demande à lui parler dans

l'après-midi, mais on me répond qu'il refusait absolument de m'entendre. Comme je connais bien M. Milligan, je lui ai écrit personnellement lui demandant ce que j'avais pu faire pour me mériter un tel refus de m'entendre. Le lendemain matin, j'étais encore au lit quand le téléphone sonna. C'était M. Milligan qui s'excusait de ne pas m'avoir appelé plus tôt. Il m'annonçait qu'il avait abandonné son poste le samedi soir, qu'il était parti du bureau en disant qu'il ne retournerait plus et qu'il ne voulait plus s'en occuper.

Le rapport paru dans le journal révèle que le samedi 400 hommes se sont adressés à lui et qu'il a reçu 600 lettres. Tout ce travail était accumulé et il n'avait pas l'organisation voulue pour s'en occuper. Avec une organisation convenable et les employés nécessaires, on aurait empêché cette accumulation de travail et les choses auraient beaucoup mieux fonctionné.

Voici les détails d'un autre cas dont j'ai dû m'occuper. Peut-être le ministre de l'Agriculture reçoit-il de temps à autre une lettre anonyme; le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) en reçoit, c'est certain, et j'en ai reçu quelques-unes moi-même. Il n'y a pas longtemps, je recevais une de ces lettres débutant par un "Vous" suivi d'un vocable au singulier qui n'est pas parlementaire. L'auteur continue en me mettant en garde contre ce qui arriverait si le cas de certains jeunes qui ont été appelés n'était pas réglé. La lettre était d'un cultivateur et avait été envoyée par la voie principale. Je parcourus la lettre et plus bas, vers le 4e alinéa, il écrivait "Vous espèce de..."—et le même vocable au pluriel—il voulait alors parler de Gardiner, Paterson et Perley, et ajoutait de quel sort nous étions menacés si certaines mesures n'étaient pas prises. Cela ne m'inquiète guère. Mais, histoire de rigoler, je portai la lettre l'autre côté de la rue, à un de mes amis libéraux que le ministre de l'Agriculture connaît très bien. Je lui montrai la lettre et il me demanda ce que j'allais faire à ce sujet. Il n'y a rien à faire, rétorquai-je, et si je répondais, voici en quels termes je le ferais: "Peu m'importe la désignation que vous me donnez dans le premier paragraphe, monsieur X, mais je m'inscris en faux contre le quatrième, où vous m'associez à l'honorable ministre de l'Agriculture, et à M. Paterson, car c'est de leur gâchis qu'il s'agit, non du mien." Soit dit en passant.

Le ministre de l'Agriculture a annoncé une politique de production accrue, avec moins ou certainement pas plus d'ouvriers. L'honorable député de Haldimand (M. Senn) a consigné l'autre jour au hansard une liste des augmentations prévues concernant les laitages, les bestiaux, le bœuf, et ainsi de suite, et comportant des relèvements de 7 à 60 p. 100. Je suis certain que les cultivateurs sont disposés à produire davantage. Ils n'ont pas mal réussi à satisfaire les exigences du ministre de l'Agriculture, mais ce dernier doit sûrement se rendre compte que le rendement accru qu'il demande en porcs, en laitages et en bœuf entraîne l'embauchage d'un plus grand nombre d'ouvriers agricoles. Il n'y en a pas et la question de la main-d'œuvre présente quelque difficulté.

J'ai sous la main le compte rendu d'un discours prononcé récemment à Saskatoon par le ministre de l'Agriculture. D'après ce compte rendu, emprunté au *Western Producer* du 21 janvier, le ministre aurait déclaré que la rareté de la main-d'œuvre ne nuira pas à la production de denrées alimentaires. Le ministre a donné des détails sur le niveau de production plus élevé qu'il s'agit d'atteindre, mais il n'a pas traité la question de la main-d'œuvre. Les cultivateurs feront de leur mieux, mais il leur sera presque impossible, étant donné la situation actuelle de l'embauche, de réaliser cet accroissement de production.

Hier, l'honorable député de New-Westminster (M. Reid), l'honorable député de Souris (M. Ross) et l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) ont préconisé l'établissement d'un ministère des vivres avec le ministre de l'Agriculture comme titulaire du nouveau portefeuille. Je ne puis que les approuver car si le poste doit échoir à quelque membre du conseil actuel des ministres, il me semble que c'est au ministre de l'Agriculture qu'il convient de le décerner. En fait de matière grise, on le trouvera aussi bien doué que quiconque en cette enceinte. Il a le talent requis, s'il veut seulement se donner la peine de le mettre en œuvre. Mais tout en reconnaissant ses mérites, il faut admettre qu'il ne peut tout faire. La question de la production alimentaire n'est pas nouvelle. La création d'un ministère des vivres était préconisée il y a quelques jours par la Fédération canadienne de l'agriculture. Comme en fait foi la page 301 des *Débats* de l'an dernier, j'ai moi-même traité de cette question à la Chambre. Je mentionnais les deux fronts sur lesquels nous combattons, le front économique et le front militaire, puis je réclamais la parité des prix pour les denrées agricoles au regard des autres denrées. Je disais:

> Nous réclamons la parité des prix pour les denrées agricoles et les produits que l'exploitation agricole rend indispensables aux cultivateurs.

Mais écoutez ceci. J'ajoutais:

> Après vingt-deux mois et demi, j'estime qu'une commission de production des vivres, pour lui donner un nom, s'impose pour fournir une direction.

Je recommandais dès le 3 février dernier une commission de production des vivres, pour fournir des directives au ministère. Et je disais ensuite:

Cette commission compterait des cultivateurs et d'autres personnes qui dirigeraient la production des diverses denrées.

J'ai dit cela il y a un an, et j'ajoute maintenant qu'il faudra se rallier à la proposition que j'ai faite alors, car le ministre de l'Agriculture ne peut tout faire à lui seul et doit s'adjoindre soit des représentants de l'agriculture, de la Fédération canadienne des agriculteurs, et, dirais-je, des représentants des détaillants. Je connais plusieurs de ces derniers qui, dans la région que j'habite, ne savent plus où donner de la tête parce qu'ils ne peuvent se conformer à toutes les ordonnances de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et du bureau des rationnements. Quelques-uns d'entre eux ont même dû fermer leurs portes. Certes ils devraient être représentés, car la régie des vivres s'attaque aux prix aussi bien qu'à la distribution et à la production. Je désirais simplement porter à votre attention, monsieur l'Orateur, que j'avais formulé cette proposition il y a un an; on aurait dû l'adopter alors.

Passant à la proposition d'amendement, je cite l'alinéa *c*):

c) de présenter une mesure qui permette à l'agriculture canadienne de fournir son plein effort de guerre et de recevoir une part équitable des revenus du pays.

J'appuie cette motion. Si nous considérons l'énorme contribution de l'agriculture au revenu national, il est facile de constater que nous exigeons bien peu quand nous demandons la parité des prix. L'effort de l'agriculture est de 996 millions de dollars sur un total de 7 milliards et demi. Je cite le tableau que l'honorable député de Haldimand a soumis à la Chambre l'autre jour. Quelle est la contribution des seuls producteurs de blé? Ils ont contribué plus que toute autre branche de l'industrie agricole, une contribution plus grande que celle de la plupart des autres industries du pays. L'an dernier, ils ont produit plus de 600 millions de boisseaux de blé. A 90c, livré à Fort-William, combien d'argent ce blé représente-t-il? Je suis peiné d'apprendre que seulement 280 millions de boisseaux de blé seront acceptés cette année. Rien n'empêche que les producteurs de blé ont apporté au revenu national une plus grande contribution que les autres branches de l'industrie et, pourtant, ils n'ont reçu que 13.3 p. 100 du revenu national, alors que 40 p. 100 de la population du Canada tire directement ou indirectement sa subsistance de l'agriculture. J'insiste donc de nouveau pour qu'on s'efforce d'effectuer la parité des prix et de donner au cultivateur une part équitable du revenu national.

[M. Perley.]

J'ai ici un ou deux indices que je désire consigner au hansard car ils sont fort intéressants. En prenant la période de 1935 à 1939 comme point de comparaison en partant de 100, nous constatons qu'en août 1939, l'indice était à 100 et qu'en août 1941, deux ans plus tard, il était à 112.8. En janvier de cette année, il était à 118. Ce pourcentage inclut la nourriture, le loyer, le chauffage, l'éclairage, le vêtement, le mobilier, et le reste.

J'ai un autre indice ici: celui de Searle qui comporte une liste de 147 articles que le cultivateur doit acheter. En 1913 et 1914, l'indice était à 100 et il est maintenant à 152.8. Cela signifie que les articles que doit acheter le cultivateur lui coûtent 52.8 p. 100 plus cher que les mêmes articles achetés en 1913 et 1914. Voici un autre indice que je considère intéressant: c'est celui de la *Canadian Industrial Activity*. En 1937, l'indice se tenait à 100. En 1940, il était seulement à 105, mais en 1941, il atteignait 160 et, cette année, au 1er février, il était monté à 185. Où peut aller le cultivateur avec une augmentation du coût de la vie de 75 p. 100 en deux ans, tandis que le blé n'a augmenté que de douze et demi pour cent, à savoir de 80c. à 90c.? Ce n'est pas juste.

J'ai un autre indice ici qui est très intéressant et que je tiens à consigner au compte rendu. On le trouve dans le *Monetary Times* du 1er février, sous le titre de: "Milling and Grain Stocks".

Voici:

Il est d'intérêt général pour la population de l'Ouest du Canada d'apprendre la fermeté des titres des minoteries et des élévateurs à grains et des compagnies d'instruments aratoires. L'Alberta Pacific Grain...

C'est une compagnie qui, à notre connaissance, a été en difficultés pendant les vingt dernières années.

...l'Alberta Pacific Grain, actions privilégiées, s'est relevé de 21 points. . . les actions ordinaires ont gagné 1⅞c. pour atteindre $1.90, leur plus haut niveau.

Les actions privilégiées ont donc monté de 21 points. Le rapport dit aussi que l'Ogilvie Flour, actions ordinaires, et Lake of the Woods ont atteint un nouveau sommet. Les actions des compagnies de grains sont à la hausse. Mais, tient-on compte des fermiers? Quels profits réalisent-elles? Ces profits viennent du grain qui a été pris sur la ferme et entreposé dans les élévateurs et annexes.

Et les minoteries? Elles ont à leur tour retiré des bénéfices des céréales des cultivateurs, et sans que le revenu de ces derniers se soit exagérément accru.

Un mot maintenant des prix du grain. L'an dernier, ils se sont élevés à 90 cents, et le ministre du Commerce (M. MacKinnon) nous annonçait vendredi dernier qu'ils resteront les mêmes la prochaine saison. Voici une déclaration récente du ministère où il est dit que le blé no 1 est coté à Saint-Jean à $1.11 ou $1.12 le boisseau. Nous savons que le transport jusqu'à cette ville n'absorbe pas toute la différence de 90c. à $1.12.

En Grande-Bretagne, le cultivateur reçoit $2.12 par boisseau, prix garanti, quand la récolte y est plus abondante que jamais, plus de 100 millions de boisseaux. Dans le Dakota, situé au sud de la Saskatchewan et du Manitoba, le cultivateur reçoit $1.21 moins les frais de transport mais plus 7c. d'entreposage qui lui sont garantis à raison de 1c. par mois pour sept mois. Les honorables députés peuvent-ils m'expliquer pourquoi les cultivateurs de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis reçoivent tout cela de plus que les nôtres? Les cultivateurs canadiens sont tout aussi loyaux, ils font leur devoir, et continueront de le faire tout aussi bien que ceux de n'importe quel pays de l'Empire ou des nations alliées. Nous devrions recevoir un traitement juste et égale considération. Le prix de Chicago, que j'ai obtenu aujourd'hui pour le blé de mai, s'établit à $1.40, et celui de Winnipeg à 92c. Pourquoi cette différence de 48c.? Il appartient au ministre de nous le dire.

Au commencement de la session, soit vendredi dernier, le ministre du Commerce a annoncé le programme de la vente et de la production pour la saison prochaine. A la levée de la séance hier soir, le ministre a eu l'obligeance de me faire savoir qu'à son grand regret il ne pouvait être présent aujourd'hui. Je lui ai répondu que je remettrais à plus tard quelques observations que j'avais l'intention de lui faire en ce moment. Toutefois, le ministre de l'Agriculture est à son siège. Il est chef adjoint et, dans le cas qui nous occupe, peut-être même chef, puisqu'il s'agit de production et de prix.

J'ai une critique à formuler. La Chambre siège depuis une semaine. Nous avons eu des discours de tous les groupes représentés. Le premier jour, même avant les discours des motionnaires de l'Adresse le ministre du Commerce nous a annoncé sa politique, sans toutefois entrer dans les détails. A mon avis, le ministre de l'Agriculture aurait dû être un des premiers orateurs à prendre la parole après les motionnaires ou, du moins, après le chef de l'opposition (M. Graydon). Après le premier ministre, le ministre de l'Agriculture aurait dû traiter cette question à fond et nous dire exactement où on en est et quelles sont les intentions du Gouvernement relativement aux prix, à la production, et le reste. Ainsi nous parlerions en connaissance de cause et non à tort et à travers, comme plusieurs le font, y compris moi-même. Nous devrions connaître les projets du ministre afin de discuter cette question de façon intelligente. Le ministre du Commerce a dit qu'on projetait de réduire les emblavures de trois ou quatre millions d'acres, de maintenir le contingent de 14 boisseaux, d'abolir le payement de l'entreposage sur les fermes, de maintenir le prix au même niveau, d'augmenter l'ensemencement en avoine et en orge aux mêmes prix qu'avant. On se rappelle que j'ai commencé par affirmer que ce plan ne serait pas très satisfaisant. J'avais raison. Voici un rapport de la réunion de la Fédération canadienne des agriculteurs, tenue à Calgary; on y exprime le désappointement des cultivateurs en termes non équivoques. Le président exprime son ressentiment de ce que le Gouvernement n'ait nullement consulté les organismes nationaux comme la Fédération canadienne des agriculteurs, les syndicats de la Saskatchewan, et le reste; il se demande pourquoi le Gouvernement ne les a pas consultés lorsqu'il a préparé une politique aussi importante que celle qui se rapporte aux problèmes agricoles. M. McCaig, président des coopératives de la Saskatchewan, a menacé d'envoyer une délégation de mille personnes à Ottawa. Nous en avons eu une de quatre cents l'an dernier. Elle a obtenu quelques résultats. Elle n'a pas obtenu tout ce qu'elle voulait, mais elle a cependant obtenu quelque chose. J'ose affirmer que si les moyens de transport et les conditions de logement le permettaient, nous aurions ici une délégation pour protester contre la chose. J'estime qu'on aurait dû consulter ces groupements. Rien ne pressait particulièrement; nous aurions pu attendre encore un mois ou au moins trois semaines.

L'an dernier, le premier ministre (M. Mackenzie King) a promis dans un discours que les cultivateurs auraient une représentation convenable dans toutes les commissions importantes chargées de voir à la production, à d'autres questions agricoles et aux services nationaux de guerre. Pourquoi cette promesse n'a-t-elle pas été tenue?

Mon temps de parole tire à sa fin, mais permettez-moi de dire que les cultivateurs doivent être traités équitablement, ce qui comprend une représentation convenable dans toutes les commissions qui s'occupent du problème de la production.

L'amendement est bien rédigé et répond à la demande générale. Le parti conservateur progressiste met à son programme la liberté,

la sécurité, les chances pour tous et l'association à l'Empire. Personne, à mon sens, ne désavouera ces principes. Permettez-moi de citer les paroles que le nouveau chef du parti conservateur progressiste a prononcées à la radio le 21 décembre:

Un des principaux obstacles à la réalisation intégrale de l'effort de guerre du Canada c'est que le Gouvernement a manqué d'adopter un programme courageux et pratique de disposition du capital humain. Il y a de la confusion et de l'hésitation relativement au capital humain, non seulement dans les services armés et dans les usines de munitions et autres, mais aussi sur nos fermes. Cela provient d'un manque de contrôle et de coordination dans le Gouvernement et à un excès de timidité quand il s'agit de l'élaboration et de la mise en vigueur de la politique que réclame la poursuite efficace de la guerre.

J'aimerais consigner au hansard une bonne partie de notre programme, mais je me contenterai d'ajouter ceci pour terminer: maintenant, nous en sommes au point où nous devons prendre en considération les choses qui comptent le plus dans l'effort du Canada pour gagner la victoire: liberté de parole, liberté du culte, assurance que nous serons à l'abri du besoin et de la crainte, afin que les peuples et surtout notre grand pays puissent jouir d'une paix soutenue pendant de nombreuses années.

M. HARRY LEADER (Portage-la-Prairie): Il y a longtemps, monsieur l'Orateur, que je n'ai porté la parole dans cette enceinte, et je m'en abstiendrais encore cette fois sans le besoin que je sens de faire connaître à la Chambre et aux honorables députés qui auront la patience de m'écouter l'attitude de mes commettants. La ville de Portage-la-Prairie est depuis peu le lieu de réunion de plusieurs assemblées, agricoles surtout, où l'on a abordé l'étude de certains problèmes, et j'ai fait la promesse de signaler le point de vue des intéressés à l'attention de la Chambre.

Je dirai tout d'abord, point qui intéressera sans doute les honorables députés, que la majorité de la population de ma division électorale apprécie hautement l'effort de guerre que le Gouvernement et le peuple canadiens donnent actuellement. Il est vrai, disent mes commettants, que des fautes ont été commises, mais elles sont inévitables dans une entreprise aussi colossale.

J'ai eu l'avantage de faire partie d'un comité, ou de comités si l'on préfère, juste avant de laisser Portage-la-Prairie. Il s'agit, je crois, de ces comités consultatifs régionaux que l'Etat a institués pour renseigner les dirigeants sur les mesures d'après la guerre. J'estime que cette innovation, car en somme c'en est une, nous rapproche de la population elle-même. En examinant les membres de ce comité je n'ai pu m'empêcher de constater qu'il y avait là des représentants de presque chaque organisme de la division électorale, des chefs dont le plus ardent désir est d'aider le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement à préparer des mesures dont bénéficiera le Canada tout entier.

[M. Perley.]

J'ai dit qu'il y a eu des assemblées et que certaines résolutions ont été adoptées, et c'est ce qui explique surtout pourquoi je prends aujourd'hui la parole. L'une des résolutions adoptées, laquelle était appuyée par l'association des anciens combattants de notre ville et de notre région ainsi que par la légion, était une protestation contre l'exemption du service militaire accordée à certaines sectes soi-disant religieuses du pays. Ils savent que, par un décret ministériel de 1873, les Mennonites sont exemptés du service militaire. Ils n'ignorent pas qu'en 1898 les Doukhobors se sont assurés le même privilège. Dans notre région, il y a une autre classe de colons dénommés les Huttérites. Leur nom est plus compliqué, mais je ne me souviens que de cette abbréviation. Ces gens sont d'excellents fermiers et des producteurs habiles, mais ils vivent en colonies et on ne les considère pas comme un actif pour la région. Ce n'est pas mon opinion personnelle que j'exprime, mais celle de la plupart des cultivateurs avoisinant les fermes de ces sectes que je viens d'énumérer

Cette question a surgi à la réunion et j'ai proposé que la loi qui exempte ces personnes du service militaire soit abrogée; j'ai ajouté que si l'assemblée voulait adopter une résolution en ce sens, je me ferais un devoir de la soumettre à la Chambre. Je me souviens d'un très bref discours que j'ai prononcé concernant les Mennonites. C'était en réponse à une déclaration du ministre de l'Agriculture qui disait à la Chambre que les Mennonites ne voulaient pas prendre les armes pour tuer leurs semblables, mais qu'ils s'étaient offerts à contribuer d'autres façons à notre effort militaire. Je n'ai pu laisser passer cette occasion d'exprimer ma gratitude envers ces gens qui étaient disposés à faire ce qu'ils pouvaient pour la poursuite de la guerre. Je parlais d'une façon générale, bien entendu, et je suppose qu'il en était ainsi du ministre de l'Agriculture. Il en est d'autres qui n'offrent aucune contribution et c'est ceux-là que vise la résolution.

J'ai ici le texte du vœu et par courtoisie envers la réunion qui l'a adopté à Portage-la-Prairie, je vais le consigner aux Débats:

Attendu qu'à cause de l'enrôlement ou de l'appel au service de fils de cultivateurs, les terres à l'exploitation desquelles ils ont contribué sont maintenant en vente ou à louer;

Et attendu que la Loi de la milice de 1868 exempte du service militaire les fidèles de certaines religions qui profitent de cet état de choses pour acheter ou prendre à bail lesdites terres;

Et attendu que la situation a grandement changé depuis l'adoption de ladite loi et que la conduite desdites personnes soulève la réprobation de nombre de Canadiens et cause de la désunion et du malaise;

Il est résolu, si ladite exemption demeure en vigueur, d'engager le Parlement à prendre les mesures nécessaires pour interdire auxdites personnes ou sectes d'acheter ou de louer des terres, sans le consentement du commissaire municipal et du conseil de la municipalité rurale où ladite terre est située, afin que les anciens combattants aient la faculté d'acheter ou de louer une terre, s'ils le désirent.

J'insérerai aussi au compte rendu un vœu analogue adopté à la réunion annuelle de l'union des municipalités du Manitoba sur le même sujet. C'est le vœu n° 27:

Attendu que l'on apprend que certains aubains, objecteurs de conscience et autres, qui n'appuient pas l'effort de guerre ou ne contribuent pas à l'obtention de la victoire en servant dans les forces armées ou en achetant des bons ou autrement, achètent quelques-unes des meilleures terres pour eux-mêmes et leurs familles:

Et attendu qu'un grand nombre de terres seront requises après la guerre pour les combattants;

Le présent congrès se prononce en faveur d'une mesure législative visant à empêcher ces gens d'acheter d'autres terres arables jusqu'à la fin de la guerre.

Je regrette que les circonstances ne m'aient pas permis d'être présent à la Chambre lors de l'adoption de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Cette mesure m'intéresse beaucoup. Mû par le désir de seconder de mon mieux l'effort de guerre, si vous voulez, mais assurément par celui d'améliorer la situation d'après-guerre, je tenais à m'attaquer à un problème que je connais. Je pensais pouvoir donner quelques avis en ce qui concerne le rétablissement de nos soldats sur la terre. J'estime que les dispositions de cette mesure législative sont généreuses et que si elle reçoit une application convenable elle sera tout à l'avantage de ceux que nous établissons sur la terre. Pour qu'elle y réussisse, trois choses sont essentielles et la première est le choix convenable des requérants. Ne cherchez pas à prendre n'importe qui; voyez à ce que l'homme ait une expérience pratique de la culture avant de l'installer sur la terre. Il ne fera jamais rien de bon s'il ne remplit pas cette condition. Je sais bien que des gens inexpérimentés sont venus jadis au Canada et ont réussi en agriculture. Ce n'est plus du tout la même chose aujourd'hui. Un second point essentiel, c'est que ces hommes devraient être installés sur un sol productif et qui aura été acheté aux prix courants. Discutant cette question à une réunion tenue à Portage-la-Prairie, j'ai exprimé l'avis que la commission que l'on est à établir ou qu'on a établie devrait s'occuper dès maintenant d'acheter des terres ou du moins de prendre des options sur des terres, attendu que déjà des soldats commencent à nous revenir. Le dernier chiffre qu'on m'a communiqué est soixante mille.

L'hon. M. MACKENZIE: Il en est revenu jusqu'ici soixante-dix mille.

M. LEADER: Soixante-dix mille soldats ont été licenciés. Tous ne demandent pas des terres, cela va sans dire, mais un grand nombre d'entre-eux aimeraient à s'établir dès maintenant sur des fermes. Les directeurs devraient donc s'occuper dès aujourd'hui d'acheter des terres. On me dira peut-être que, si le Gouvernement se met à acheter des terres maintenant, cela va faire monter les prix. Lors de l'assemblée en question, j'ai dit à mes gens que, si l'on peut contrôler les prix des produits de la ferme et des autres denrées, on peut tout aussi bien contrôler le prix de la terre. Prescrivons que le prix de ces terres ne devra pas dépasser celui qui avait cours en 1939 et envoyons un arbitre pour constater si c'est un prix raisonnable.

On devrait établir ces fermes dans des régions déjà aménagées. On n'a aucune raison d'ouvrir de nouvelles régions, surtout pour nos vétérans. Il y a de vastes espaces de terre disponibles dans chaque municipalité, du moins dans l'Ouest canadien. Dans ma propre municipalité, il y a des centaines de fermes qui peuvent être achetées aux prix courants et nous serions heureux d'y voir établir nos soldats. Si nous les établissons dans des régions déjà aménagées, ils auront l'avantage de bénéficier de l'énergie électrique, question qui préoccupe beaucoup aujourd'hui plusieurs de nos hommes publics. Il faut installer ces vétérans sur de bonnes fermes et il faut que les bâtiments soit construits le long d'une route où l'énergie électrique et d'autres avantages puissent être à la portée de ces colons.

Une étroite coopération devrait exister entre trois organismes: d'abord cette commission, représentée par son directeur, puis le gouvernement provincial et enfin, la municipalité, qui joue le rôle le plus important en raison du fait qu'elle est en contact plus intime avec la population. Les municipalités possèdent tous les renseignements nécessaires, ou pourraient se les procurer à bref délai; elles savent où se trouvent les bonnes terres, quels sont ceux qui désirent vendre leurs biens et quelle valeur ces derniers représentent. Le directeur se rendrait aux bureaux des municipalités et y obtiendrait la liste des terres ainsi que d'autres renseignements lui permettant de choisir et d'évaluer les terres d'une façon convenable. L'application de ces principes assurerait à nos anciens combattants les avantages de l'électricité ainsi que d'autres commodités.

Quant aux pensions de vieillesse, je suis heureux de constater que presque tous les honorables députés qui ont discuté ce sujet recon-

naissent que ces pensions sont insuffisantes. Il n'y a pas qu'un seul parti politique qui pense ainsi, c'est l'opinion des honorables députés de tous les groupes et c'est aussi la mienne. Nous avons adopté une résolution à Portage-la-Priarie. Je n'en ai pas le texte sous la main, mais je puis en indiquer de mémoire la substance: "Il est résolu que les pensions de vieillesse devraient être portées à $25 par mois et que la limite d'âge devrait être abaissée à 65 ans." Comment peut-on vivre en ne touchant que $20 par mois? J'ai déjà signalé ici le fait que nous avons versé à des avocats $400 par jour outre une allocation quotidienne de $20 pour leurs frais de subsistance. Toutefois, on voudrait que les pionniers qui ont assuré la mise en valeur de nos ressources dussent se contenter non pas de $20 par jour, mais comme cela arrive parfois à ma connaissance, de $8 par mois, dans les cas où l'épouse possède en banque quelque argent qu'on juge nécessaire de déduire de la pension.

M. JOHNSTON (Bow-River): C'est honteux!

M. LEADER: Je pourrais citer une résolution adoptée par l'association des municipalités du Manitoba. Le texte en est trop long pour que je le cite intégralement, mais en voici un paragraphe:

> Et attendu que de l'avis de cette convention l'âge minimum aux fins de la pension de vieillesse devrait être réduit à soixante-cinq ans et le maximum de pension versé aux vieillards et aux aveugles porté à $25 par mois.

Certaines provinces ont déjà pris des mesures en vue d'augmenter la pension de vieillesse. Ma province du Manitoba s'est dite prête à payer sa part de l'augmentation de $5 demandée. Je prie instamment les autorités fédérales d'en faire autant et de porter cette pension à au moins $25 par mois. La somme que nous versons actuellement aux vieillards est une honte pour notre pays. Si nous voulons leur verser quelque chose, montrons-nous un peu plus généreux. Je suis également d'avis que la somme de $20 devrait être versée sans déduction.

L'Alberta a également pris je crois certaines mesures en vue d'augmenter ses pensions. Ces deux provinces l'annonçaient l'autre jour dans leurs discours du trône. L'Alberta est alors à l'unisson du Manitoba. La Colombie-Britannique veut accorder une augmentation aux vieillards pensionnés.

M. FAIR: C'est un fait accompli en Alberta.

M. LEADER: Cette nouvelle me réjouit; saluons l'Alberta, pour moi, je le fais avec le plus grand respect.

Je viens de parler de l'électrification des campagnes. Il me fait plaisir de signaler qu'en 1935, je proposais à la Chambre l'étude de ce projet susceptible, selon moi, de diminuer le chômage. Il n'y a aucune raison pour que nos agglomérations de cultivateurs ne puissent jouir de cette invention qui réduit la main-d'œuvre. Ils ont droit à l'usage de l'électricité au même titre que les citadins. Je le disais alors, et c'est encore vrai aujourd'hui, le manque de ces sortes de commodités est une des raisons qui poussent les jeunes à déserter la ferme. C'est ma conviction intime. Je vis au milieu de cette classe de la population. Des fermiers ont aménagé des installations privées à un coût très élevé. C'est très beau, diront leurs voisins, mais cela dépasse nos moyens.

Le discours du trône du Manitoba signale la création en juin dernier dans cette province d'une commission chargée d'étudier les possibilités d'électrification des campagnes. Dans son rapport le comité déclara le projet réalisable, et estima les frais de sa mise à exécution à environ 16 millions de dollars seulement—une bagatelle par rapport à nos budgets de guerre. On a également fait observer que l'outillage serait bien moins cher si l'on abolissait les droits sur les articles d'électricité importés au Canada. Je veux que toutes les industries canadiennes grandissent et soient prospères, mais n'oublions pas que d'autres industries doivent aussi prospérer. La *Tribune de Winnipeg* signalait que le tarif sur les articles d'électricité était de 40 p. 100. Je ne croyais pas ces droits si élevés, mais je suppose que c'est le régime de guerre qui a amené des majorations. La commission préconisait la suppression ou la réduction du tarif.

Le peuple canadien a affecté 100 millions de dollars à l'érection d'une centrale électrique dans le nord québecois sur la rivière Saguenay. La somme est formidable si on la met en regard des 16 millions requis au Manitoba. Certains cultivateurs de cette province sont souvent forcés de se priver de courant, même si la ligne passe à leur porte. Il y a de l'énergie électrique dans presque toutes les villes et tous les villages de la province, mais le prix en est trop élevé pour que les cultivateurs en profitent. Lors d'une visite que j'ai faite à l'aéroport de Macdonald, situé à quelques milles seulement de chez moi, je n'ai pu m'empêcher de me demander comment on trouvait si facilement des fonds pour ériger, près de Portage-la-Prairie, une centrale destinée à desservir cet aéroport, tandis que les cultivateurs qui habitent la région contiguë ne jouissent pas de cet avantage. Je ne trouve pas à redire à ce sujet et je ne voudrais pas que l'on permette à qui que ce soit de détourner la destination de cette centrale en temps de guerre. Mais pourquoi n'en bénéficierions-nous

pas une fois la guerre terminée? M'est avis que nous en bénéficierons. Les gens qui nous demandent où nous prendrons les fonds ne pourront plus dorénavant poser la même question. C'est à peu près l'expression dont s'est servi hier soir l'honorable député de New-Westminster (M. Reid). Comme mesure d'après-guerre, je n'en connais pas de meilleure. Une telle politique serait avantageuse et pour le cultivateur et pour l'industriel. L'électrification de toutes les campagnes canadiennes ne pourrait en effet que profier à l'industrie et à la main-d'œuvre. Elle profiterait au pays tout entier, et c'est sûrement ce que nous devrions tenter de réaliser. C'est l'objectif que je veux signaler aujourd'hui.

A titre de Manitobain, je désire faire allusion à un récent changement qui intéressera non seulement ma province mais le Canada tout entier. Je veux parler du choix récent de M. John Bracken, ci-devant premier ministre du Manitoba, comme chef du parti conservateur. Avec ce titre, il assume—ou du moins son parti assume—le nom de "Progressiste". M. Bracken a été notre premier ministre durant vingt ans. Il était sans expérience politique aucune lorsque, en 1922, on l'incita à diriger un mouvement progressiste. Je crois même qu'il n'était affilié à aucun parti. Ce fut un cas où la situation imposait le choix de l'homme et cela, en soi, atteste les mérites de M. Bracken.

Durant son terme d'office au Manitoba, on donnait généralement à son gouvernement la désignation de gouvernement Bracken. Ce gouvernement, il l'a empreint de sa personnalité, et on ne saurait mieux juger de la qualité de son administration qu'en se rappelant qu'elle est restée au pouvoir sans interruption pendant vingt ans. Je ne vais pas prétendre que M. Bracken a besoin de mon témoignage mais je tiens à déclarer qu'il fut un ministre de premier ordre dans une province de premier ordre, quoique sa sphère d'activité fût un peu circonscrite. Je conçois son désir de prendre place au Parlement fédéral. Il n'est pas sur l'âge et je présume qu'il est inspiré du désir de continuer à servir le pays. Mais comme je l'ai dit tantôt, la sphère de ses activités dans la province était un peu restreinte. Lorsque M. Bracken, siégeant à la législature provinciale, entreprend quelque mesure au sujet du tarif, il se bute à un mur de pierre. Il s'agit là d'une législation fédérale qui est hors de son domaine. Maintenant qu'il a recherché une plus vaste sphère d'action, il rendra, je crois, des services signalés à la Chambre des communes et au Canada.

Lorsque des rumeurs m'ont appris que M. Bracken allait devenir chef du parti conservateur, j'en fus surpris, étonné. Je ne pouvais comprendre pourquoi le parti conservateur désirait son concours, et j'étais d'avis qu'il refuserait. Mais, hélas, cet étrange phénomène s'est produit. Le parti conservateur, sous sa direction, a changé son nom en celui de conservateur progressiste. Espérons que des principes progressistes sont également en cause.

Parlant en mon nom personnel, et suivant mon attitude habituelle, j'appuierai toute promesse de législation venant de tout groupe de cette Chambre, si je suis convaincu que ces mesures favorisent le bien-être de la nation.

Je ne voudrais pas introduire une note discordante dans la discussion. Après le nombre d'années où j'ai siégé en cette enceinte, on ne peut se méprendre sur ma façon de voir relativement à certaines questions. Je dirai en passant que la nouvelle politique du blé pour 1942-1943 proposée l'autre jour par le ministre du Commerce (M. MacKinnon) ne me semble pas dans l'intérêt bien compris de la population. Depuis la présentation de ce projet de loi, il y a quelques années, j'ai toujours pris cette attitude. La politique du Gouvernement était mauvaise et les règlements annoncés l'autre jour sont la conséquence inévitable du mauvais principe posé. C'est la seule remarque que je ferai aujourd'hui au sujet du blé. Il me sera peut-être donné de faire d'autres commentaires sur le sujet. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de prendre la parole et je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée.

M. A. H. BENCE (Saskatoon City): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord, dès le début de mes remarques, à appuyer énergiquement les paroles prononcées par l'honorable préopinant au sujet des pensions de vieillesse. Tout honorable député qui est tant soit peu au courant des difficultés actuelles de se loger et d'obtenir de la nourriture au pays doit sûrement reconnaître que personne, homme ou femme, ne peut vivre convenablement avec un revenu de $20 par mois. Dans la plupart des villes, il est impossible d'obtenir une chambre pour $20 par mois. Et que dire de l'achat de la nourriture, des vêtements et des autres choses nécessaires à la vie?

Le chef de l'opposition (M. Graydon) a dit l'autre jour qu'on devrait considérer davantage l'occupation d'un homme quand il s'agit de choisir les membres du cabinet. Je l'approuve entièrement. Sans vouloir déprécier les membres de ma profession, il me semble qu'on devrait accorder plus d'attention aux membres des deux classes les plus importantes du pays, la classe ouvrière et la classe agricole. J'ai toutefois des critiques plus graves à adresser au Gouvernement au sujet du choix des membres des commissions chargées de s'occuper de questions qui intéressent tout le pays. Le Gouvernement me paraît avoir été bien

peu judicieux quand il a choisi les membres de plusieurs de ces commissions sans tenir compte du facteur géographique. Un regard jeté sur la liste des membres des commissions les plus importantes suffit à nous convaincre que le Gouvernement a complètement oublié qu'il existe dans notre pays des régions autres que celle qui entoure la capitale. Je crois bien sincèrement que, si nous ne prenons pas connaissance du point de vue de toute la population du pays sur les problèmes qui intéressent le Canada tout entier, nous ne pouvons compter sur un effort de guerre aussi considérable que celui auquel nous devrions nous atendre.

L'un des plus graves problèmes qui se posent aujourd'hui au Canada est celui du capital humain. Personne ne peut le nier et aucune région n'est plus que la mienne intéressée à ce problème. Il y a pénurie de main-d'œuvre agricole et les cultivateurs se voient presque dans l'impossibilité d'enlever leurs récoltes. Beaucoup n'y ont pas réussi. N'empêche qu'au moment de former le comité le plus directement intéressé au problème de la main-d'œuvre, le comité consultatif du Service sélectif national qui, d'après le hansard du 20 mai dernier, où se trouve consignée la réponse à une question que j'avais posée, se compose de membres du Conseil national du travail en temps de guerre et du comité interministériel de coordination de la main-d'œuvre, compte huit membres de la province de Québec, six de la province d'Ontario en général et onze de la ville d'Ottawa, soit au total vingt-cinq personnes. Pas un seul représentant de la région à l'ouest des Grands Lacs dans un comité qui intéresse au plus haut degré tous les ouvriers du Canada. Je vois là une preuve de l'attitude bornée du Gouvernement au sujet d'une question qui touche le pays tout entier.

Un autre sujet intéresse ma province et les autres provinces productrices de blé, le projet de transformer nos excédents de produits agricoles, de blé en particulier, en alcool industriel et en caoutchouc synthétique. Or, l'autre jour lorsqu'il s'est agi de former un comité chargé de collaborer avec le régisseur du caoutchouc pour l'étude des questions se rapportant au caoutchouc synthétique, de même, je suppose, qu'à la production de matières telles que la butadiène, on a choisi comme président un homme de Toronto, occupant un haut poste dans l'industrie du caoutchouc au pays et comme autres membres uniquement des hommes du Canada central. Pas un homme de l'Ouest, pas un du littoral du Pacifique ou de l'Atlantique n'en fait partie. La production du caoutchouc synthétique et de l'alcool industriel prend une importance grandissante pour les provinces de l'Ouest, mais celles-ci n'ont pas un seul représentant dans ce comité.

[M. Bence.]

La population de l'Ouest soupçonne le Gouvernement de ne pas accorder à ces questions l'importance, qu'à leur sens, elles méritent. Ils ont le sentiment de ne pouvoir compter faire leur part de l'effort de guerre du pays si toute cette question n'est pas envisagée à un point de vue plus large. Un article de rédaction du *Leader-Post* de Regina a présenté l'affaire très succinctement en traitant de l'envoi de blé vers l'Est aux fins de la production d'alcool. Le *Star-Phœnix* du 4 novembre a reproduit cet article. Je cite:

> On a annoncé, il y a quelques jours, l'expédition en cours ou prochaine à destination des distilleries du Canada central de 264,000 tonnes de blé destiné à la production de 66,000 tonnes d'alcool industriel. Au point de vue du transport, c'est faire parcourir 1,500 milles par chemin de fer à 264,000 tonnes de produit primaire en regard du quart à transporter si l'alcool était produit dans l'Ouest. Apparemment, la question de taxer la capacité de nos chemins de fer ne se présente pas comme un problème aussi aigu que lorsqu'il s'agit de l'établissement d'usines dans l'Ouest.
>
> De plus, naturellement, le résidu, une fois l'alcool produit et certains liquides et déchets rendus à l'égout, représente quelque 25 p. 100 du poids de la matière première et constitue une excellente provende dont on a besoin dans l'Ouest. Il se trouvera sans doute quelqu'un à Ottawa ou à Toronto pour avoir l'heureuse inspiration de le réexpédier vers l'Ouest sous forme de pain et cela avec quelque bénéfice, bien que les chemins de fer s'en voient taxer encore d'autant.
>
> L'argument en faveur de l'établissement de distilleries dans l'Ouest est tellement raisonnable qu'on ne saurait le réfuter. Il s'applique tout autant dans le cas de la graine de lin et de la fève soya utilisées pour la production des huiles dont le besoin est actuellement grand et ne le sera pas moins après la guerre.

On oublie les provinces des Prairies lorsqu'il s'agit de production de matériel de guerre. Mais ce n'est pas uniquement le présent, mais aussi l'avenir qui est en jeu. On parle beaucoup de sécurité sociale en ce moment, de la nécessité d'adopter l'assurance-maladie, de maintenir et améliorer le système d'assurance-chômage. Toutes ces choses sont nécessaires; elles se sont fait longtemps attendre, et je les approuve toutes. L'autre jour, le premier ministre (M. Mackenzie King) s'est donné la peine de lancer quelques flèches à mon parti à ce sujet. Le premier ministre à été au pouvoir comme tel durant seize des derniers vingt-deux ans, et, cependant, le plan d'assurance-chômage que son parti réclamait depuis 1919 n'est en vigueur que depuis un an ou deux. Bien que l'assurance-maladie soit mentionée dans le discours du trône, nous ignorons quand elle entrera en vigueur puisque le projet sera confié à l'étude d'un comité.

Ces mesures sont nécessaires et quel que soit le parti qui les présentera, il peut compter sur mon appui.

Nous oublions, il me semble, un principe très important quand nous discutons cette question de sécurité sociale. Nous ne devrions pas oublier ces paroles du premier ministre de Grande-Bretagne et du président des Etats-Unis quand ils ont formulé la Charte de l'Atlantique: la sécurité et l'absence de toute privation. Nous oublions une chose importante: que le tout est basé sur la nécessité de procurer un emploi rémunéré à toute la population du pays. Quand nous discutons ces questions de sécurité sociale, d'assurance-chômage, d'assurance-maladie, de médecine d'Etat, et le reste, nous oublions une condition indispensable et importante, et c'est que nous ne pouvons obtenir toutes ces choses sans que la majorité du peuple canadien soit employée d'une façon rémunératrice. Un plan de sécurité sociale est voué à la faillite si les gens sont sans emploi.

Une VOIX: Que dire des machines?

M. BENCE: Vous ne pouvez utiliser les machines si vous n'avez personne pour les diriger.

M. BLACKMORE: Vous ne pouvez mettre douze hommes au travail sur une moissonneuse-batteuse.

M. BENCE: Je n'entamerai pas une discussion sur ce point avec mon honorable ami. Si vous placez un homme sur une moissonneuse-batteuse au lieu d'employer une douzaine d'hommes comme autrefois, je trouverais un emploi utile pour les onze autres. Il existe une foule de choses dont la population de notre pays a besoin et aura besoin à l'avenir. Le point important est d'assurer du travail rémunérateur aux gens qui veulent bien travailler. Je soutiens que l'un des premiers devoirs de cette administration est de veiller à ce qu'il y ait du travail rémunéré. Quant à nous, simples citoyens de ce pays, si nous avons la vitalité et la santé voulues, nous ne saurions nous soustraire à nos responsabilités. Tout ce que la population demande c'est l'occasion de travailler. Elle ne veut pas l'aumône.

Si l'administration persiste dans sa politique actuelle, elle prolongera un état de choses que l'on juge intolérable dans cette région de la province que j'habite. Ceux d'entre nous qui viennent de l'Ouest savent qu'il existe là-bas une situation que l'administration ne peut parfaitement saisir. A l'heure actuelle, l'Ouest est presque entièrement une région agricole. Nous avons un énorme excédent de blé et il est tout probable qu'à la fin de la campagne agricole de cette année, le Canada aura presque un milliard de boisseaux de blé, ce qui dépasse d'emblée ce que nous pourrons consommer ou exporter pour un grand nombre d'années à venir. Il est vrai que nous avons un marché tout trouvé pour écouler nos autres produits de la ferme. Notre bœuf, notre porc, notre beurre et notre fromage peuvent s'écouler sans difficultés, mais je tiens à faire remarquer à la Chambre que la demande de ces autres produits de la ferme n'a pas un caractère permanent. C'est un état de choses temporaire. Quand la guerre sera terminée, et fasse le Ciel que ce soit bientôt, tous les pays européens qui produisent ces denrées agricoles reviendront à une production normale et c'est alors que nous n'aurons plus besoin de produire les énormes quantités de bœuf, de porc, de beurre et de fromage qu'on réclame aujourd'hui.

Quant au blé, j'admets que, pour une courte période après la guerre, une partie considérable de nos stocks seront peut-être requis pour nourrir les pays affamés de l'Europe, mais lorsque les grandes plaines d'Ukraine et d'autres régions de l'Europe seront de nouveau en état de pleine production, nous constaterons que nous ne pouvons consommer ou exporter tout le blé que l'on peut produire au pays pour la consommation humaine. Que nous réserve l'avenir? Ceux d'entre nous qui viennent de l'Ouest se préoccupent de la situation. A notre sens, le Gouvernement ne la saisit pas entièrement et ne tient pas assez compte de la situation présente pour améliorer l'état économique de cette région. Au lieu de fournir du travail aux hommes et aux femmes de l'Ouest, comme plusieurs collègues de la région et moi-même l'avons préconisé, le Gouvernement draine sans cesse nos gens, au point que d'après le dernier recensement, nous comptons moins d'habitants qu'il y a dix ans. La politique ministérielle dépeuple littéralement notre province.

On fait venir ici nos gens pour les entasser dans les habitations d'Ottawa. Ottawa constitue un exemple suffisant pour n'importe quel membre de la Chambre. J'ai été stupéfait à mon arrivée cette année de constater combien il y a plus de gens à Ottawa qu'il y a un an. On ne peut obtenir ici de place dans un restaurant et il est difficile de dénicher le moindre gîte. On multiplie les immeubles temporaires pour l'aménagement de bureaux. On en a déjà construit huit et un autre est en voie de construction au coût de $350,000. Pourquoi faut-il continuer à ériger tous ces bâtiments et à amener les gens de l'Ouest à Ottawa et en d'autres centres encombrés de l'Est? Cela est économiquement condamnable et constitue une pure sottise au point de vue d'un effort de guerre efficace. Le journal de la ville où

j'habite publie depuis plusieurs mois des annonces insérées au nom de divers services administratifs qui cherchent à persuader aux sténographes et aux comptables de venir travailler à Ottawa. Si les gens qui viennent ici avaient une idée de l'état des choses à Ottawa, la plupart d'entre eux ne viendraient pas, et je sais que plusieurs cherchent à retourner là-bas, mais ils ne peuvent trouver d'emploi dans l'Ouest.

Non seulement l'administration engage, au moyen d'annonces dans les journaux, les gens de l'Ouest à venir à Ottawa, mais le service sélectif national dit aux gens que c'est leur devoir de venir ici. Il représente aux hommes et aux femmes de ma province qu'ils ont le devoir de venir dans l'Est pour accomplir un travail de guerre. Il incombe au Gouvernement, à mon sens, de fournir là-bas le plus possible de travail de guerre à ces gens. Non seulement il représente aux gens qu'ils ont le devoir de venir ici, mais il leur offre un salaire plus élevé que nos moyens financiers ou la loi ne nous permettent de le faire.

A propos d'encombrement et de surconcentration, je crains,—les faits me donnent raison, je crois,—que si nous continuons dans cette voie, nous obtenions bien moins de résultats par homme et par femme que si nous avions le bon sens de répartir notre économie de guerre sur l'ensemble du territoire.

J'ai lu avec intérêt un article qui a paru dans la brochure intitulée *Letter-Review* que j'ai reçue l'autre jour. Je citerai un bref passage d'un alinéa relatif au volume des affaires. Le voici:

> En août 1941, le chiffe-indice des emplois était de 156.2 et en août 1942, de 173. Ces chiffres sont étonnants. Un nombre croissant d'ouvriers produisent une quantité sans cesse décroissante de marchandises. Avant de poursuivre l'application du service sélectif, il serait peut-être à propos de nous arrêter pour considérer si nous sommes dans la bonne voie. Il serait bien préférable d'obtenir un redressement par une augmentation du rendement par homme qu'en insistant trop sur la nécessité de réduire une forme quelconque de production, si nous pouvons l'éviter.

Ces chiffres indiquent que, par le fait même de faire venir ici ce grand nombre de gens de toutes les régions, nous créons des problèmes d'encombrement dont la solution absorbe l'attention, le temps et le travail de plusieurs autres personnes, problèmes de logement, d'alimentation et autres semblables.

Bien des entreprises nées de la guerre pourraient être exploitées dans notre région. Nous devrions avoir un plus grand nombre d'établissements pour la préparation du lin. Il pourrait y en avoir quelques-uns dans la Saskatchewan où l'on est en mesure de produire de fortes quantités de lin. Les cultivateurs de cette province ont été grandement désappointés l'autre jour en apprenant que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) s'était rendu compte, lors d'une visite à Washington, qu'ils ne pourraient pas accroître leur production de lin comme ils se pensaient capables de le faire parce qu'ils ne possédaient pas assez d'établissements pour la préparation du lin. Voilà précisément ce que nous devrions faire dans notre région: nous devrions garder là-bas notre main-d'œuvre afin de pouvoir nous assurer une certaine prospérité pour le présent et pour l'avenir.

Nous croyons qu'une enquête complète devrait être effectuée sur l'utilisation de notre excédent de produits agricoles pour les besoins de la guerre. Aux Etats-Unis, on a consacré beaucoup d'attention à cette question; le Sénat a même tenu à ce sujet des enquêtes spéciales. J'ai sous les yeux trois gros volumes contenant les témoignages entendus par le comité du sénat américain. Il avait été plus ou moins reconnu auparavant qu'on ne pouvait produire économiquement de l'alcool industriel à partir du blé; toutefois, après l'enquête de ce comité, ces autorités ont déclaré qu'il est possible de produire économiquement de l'alcool industriel et du caoutchouc synthétique en utilisant le grain. De fait, je lis dans le magazine *Time* du 11 janvier le paragraphe suivant:

> La semaine prochaine, la première fabrique de caoutchouc synthétique que comporte le programme de production d'un million de tonnes élaboré par le régisseur du caoutchouc William Jeffers commencera effectivement à fabriquer de la butadiene—ce produit chimique essentiel qui est à la base du caoutchouc à pneus Buna-S. Il s'agit de l'usine d'une capacité de 80,000 tonnes de la Union Carbide and Carbon établie à Institute, Virgine occidentale, laquelle fabriquera du caoutchouc à partir de l'alcool de grain.

A notre avis, il devrait exister dans notre région des usines pour la préparation du lin et l'on devrait en outre nous fournir l'occasion de produire de l'alcool industriel et du caoutchouc synthétique. Il est absolument insensé, croyons-nous, que les os de nos Prairies soient expédiés aux Etats-Unis et dans l'Est du Canada pour y servir à la fabrication de colle; nous croyons que cette transformation devrait se faire sur les lieux même où se trouve la matière première et où les ouvriers et les ouvrières ne manquent pas pour ce travail.

Le Gouvernement est à même de faire quelque chose pour résoudre les difficultés de l'après-guerre dans l'Ouest. Il n'a pour cela qu'à profiter des occasions qui s'offrent actuellement à lui. S'il néglige de le faire, maintenant, les circonstances ne seront pas aussi favorables plus tard. La plus importante considération, du point de vue économique, est de veiller à ce que les entreprises établies dans l'Ouest puissent continuer à fournir de l'emploi non seulement pendant la guerre, mais après la cessation des hostilités. Les

projets dont j'ai parlé—production de caoutchouc synthétique, fabrication de colle et préparation de la graine de lin en vue de la production d'huile végétale—sont des industries qui pourraient s'exploiter encore après la guerre et qui non seulement seraient d'une grande valeur économique mais assureraient une diversification qui s'impose dans notre région. Nous ne dépendrons plus alors entièrement de la production de denrées agricoles destinées à alimenter les humains.

M. LEADER: Puis-je conseiller aussi la fabrication de machines agricoles?

M. BENCE: Il faudrait naturellement, si possible, mettre la population de l'Ouest en mesure de fabriquer tout ce dont elle a besoin.

Les journaux ont parlé de temps à autre de réduire les entreprises commerciales. Les besoins de l'heure rendent, je suppose, cette mesure nécessaire, mais dans l'application de cette mesure, je conseille au Gouvernement d'étudier certains principes suivis actuellement en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis et de mettre fin à la pratique actuelle que je trouve insensée. Permettez que je cite à ce sujet un article dû à la plume de M. B. T. Richardson et reproduit dans le *Star Phoenix* de Saskatoon, numéro du 4 novembre 1942:

L'intention américaine de s'en tenir à la distribution géographique découle, en partie, de la politique de ce pays de consacrer son outillage le plus perfectionné et le plus efficace à la production de guerre. Jusqu'à présent, au Canada, ce facteur n'est aucunement entré en ligne de compte dans l'étude de la concentration industrielle. Des raisons manifestes et impératives démontrent que si la production de guerre est concentrée dans la région Québec-Ontario, la production civile doit l'être dans d'autres régions telles que l'Ouest. En d'autres termes, les établissements de base ou fondamentaux où se fait encore la production civile devraient être des établissements éloignés, autant que possible, du principal centre de production de guerre.

Ceux qui ont déménagé dans l'Est, créant l'encombrement que l'on connaît à Ottawa, Toronto et Hamilton, et les membres de nos forces combattantes qui ont dû se transporter dans d'autres sections du pays ou sont partis pour l'étranger, reviendront pour la plupart dans la province qu'ils ont quittée. Les citoyens d'Ottawa ne désirent certes pas se laisser perpétuer un pareil encombrement de leur ville; ils s'attendent à voir déménager ces gens; et il en est de même des autres villes encombrées. Il faut que les membres de nos forces armées reviennent à quelque chose qui en vaille la peine. Nous voulons qu'ils obtiennent alors de l'emploi; nous voulons que nos centres aient pour eux quelque attrait. Mais si nous continuons ainsi à vider les campagnes et à nier aux populations agricoles un rôle équitable dans l'effort de guerre, nos combattants et nos combattantes n'auront rien à leur retour et la pire crise économique de son histoire frappera notre pays.

A cet égard, j'ai constaté non sans plaisir que le ministre du Travail (M. Mitchell) avait rapporté de son séjour en Grande-Bretagne des impressions corroborant assez bien les miennes. Il pensait, je crois, aux ouvriers en prononçant les paroles que j'ai à l'esprit, mais ses remarques s'appliquent aussi bien aux industriels et aux autres points que j'ai signalés. Je cite la Presse canadienne du 7 novembre:

J'ai l'impression que ce programme gigantesque,...

Il parle ici de la question du capital humain en Angleterre.

...peut-être l'aspect primordial de l'effort de guerre au pays même, n'aurait jamais été appliqué avec tant d'efficacité, si les Anglais n'avaient eu recours à la décentalisation.

Mitchell a dit qu'il avait appris que si le bureau central du ministère du Travail était démoli par les bombes, les onze régions dont se compose le pays pourraient, sans difficulté, se charger de la besogne.

Si la décentralisation est à souhaiter ici, dit-il, elle l'est d'autant plus au Canada, où les distances sont si longues. Je me propose d'agir dans ce sens, car il me semble que l'expérience britannique à cet égard nous fournit la solution de plusieurs de nos problèmes.

En plus de l'activité se rapportant aux bureaux régionaux, je suis d'avis que la direction du Travail devrait, dans la mesure du possible, s'efforcer de décentraliser la production de guerre aussi bien que la production normale.

Voilà des choses importantes en fait de travaux de guerre, mais je ne vois pas pourquoi, en plus de disperser les usines de guerre et de nous fournir une occasion raisonnable d'exécuter ce genre de travaux dans notre région, on ne disperserait pas en même temps les bureaux de l'administration. Je me permets d'appeler l'attention sur le fait qu'on érige encore des édifices temporaires à Ottawa. D'après certains rapports, les autorités vont construire un nouvel édifice, le n° 9, au coût de $350,000; on nous dit, cependant, qu'il est impossible d'ériger à Saskatoon des casernes navales très nécessaires au coût d'environ $100,000, parce que nous n'avons ni les matériaux ni les priorités. Pourquoi n'avons-nous pas nous aussi le droit de construire dans cette ville des édifices administratifs? Nous sommes en mesure d'exécuter des travaux aussi importants, proportion gardée, et aussi satisfaisants qu'on peut le faire ici.

De grâce, pourquoi ne nous donne-t-on pas l'occasion d'ériger notre immeuble, dont nous avons tant besoin, comme on permet ici de construire l'immeuble temporaire numéro 9 à Ottawa ou à Hull ou ailleurs—qu'importe—à un prix de $350,000? La question des commu-

nications n'est pas un obstacle. On pourrait prétendre que Saskatoon est bien loin. Pourtant, le premier ministre lui-même mentionnait l'autre jour que les communications sont tellement faciles aujourd'hui qu'on n'a pas besoin d'un cabinet de guerre impérial puisque le Gouvernement peut communiquer avec Londres le plus facilement du monde. Eh bien, Otttawa n'aurait pas plus de difficulté à communiquer avec Saskatoon , ou Regina, ou Calgary ou Edmonton ou quelque autre ville de l'Ouest.

Non content de nous ravir notre population et de la transporter dans l'Est—où souvent on la contraint de vivre dans des conditions intolérables—voilà qu'on nous taloche en déclarant que l'on va supprimer quatre sièges dans notre députation de la Saskatchewan et trois sièges dans celle du Manitoba. Le discours du Trône annonce l'établissement d'un comité spécial chargé d'étudier ce problème, en vue, je suppose, de remanier la carte électorale. Déjà les journaux foisonnent en hypothèses sur les chances qu'a telle ou telle région d'avoir un siège de plus. C'est ainsi que la cité d'Ottawa en aura un de plus, précisément pour avoir fait venir d'autres régions des citoyens qui y étaient normalement domiciliés. Je proteste catégoriquement et avec toute l'énergie dont je suis capable, contre la suppression de sièges en Saskatchewan ou au Manitoba, car nous vivons des jours exceptionnels dans des conditions exceptionnelles, et il ne faut pas contraindre ces provinces de sacrifier des sièges parce que l'administration a poussé l'imprévoyance jusqu'à persuader nos gens de quitter leurs foyers. La Chambre des communes aura toutes les chances voulues de voir à ce qu'on ne donne pas suite à ce projet. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord contient, il est vrai, les dispositions suivantes à l'article 51:

Immédiatement après le recensement de mil huit cent soixante et onze, et après chaque autre recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra, de temps à autre, prescrire le Parlement du Canada, d'après les règles suivantes:

Je souligne l'expression "de temps à autre". On peut procéder de deux façons. Pas n'est besoin d'effectuer actuellement un remaniement, parce qu'il nuirait aux intérêts de notre partie du pays, mais on pourrait le faire quand même. Nous pourrions aussi procéder comme durant la dernière guerre, et adresser une requête au Conseil privé si c'était nécessaire. La Chambre des communes verrait à ce que ma province, celle du Manitoba, toute province de l'Ouest, ne perdent aucun siège du fait des exodes qui se sont produits par suite des travaux de guerre et de la politique administrative. Et plus tard, au prochain recensement, nous pourrons obtenir des données exactes sur notre population. En terminant, monsieur l'Orateur, je prie la Chambre des communes et tout honorable député de bien réfléchir avant d'adopter des mesures qui priveraient la Saskatchewan et le Manitoba des représentants auxquels ils ont droit dans les conseils de la nation.

M. W. A. TUCKER (Rosthern): Tout d'abord et en dépit des observations de mon très cher ami le chef suppléant de l'opposition (M. Graydon), je désire exprimer mes sincères félicitations aux motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône (MM. Harris et Hallé). Si les sentiments exprimés dans ces discours étaient ceux de toute notre population canadienne, quel pays merveilleux serait le nôtre, comme il ferait bon y vivre, comme il serait encourageant d'y affronter l'avenir pour nous-mêmes et pour nos enfants. Il est évident qu'alors plus aucune difficulté ne se présenterait pour le maintien de l'unité nationale; justice serait rendue aux victimes du sort ainsi qu'aux grandes classes sociales telles que l'agriculture qui, chacun le sait, ne jouit actuellement que d'environ la moitié de sa juste part du revenu national.

Dans le même ordre d'idées, j'affirme qu'une injustice ne doit pas se perpétuer plus longtemps qu'il ne faut. Peut-être était-il nécessaire au début de la guerre de figer les prix des denrées agricoles afin de réaliser une politique anti-inflationnaire dans tout notre régime économique; cependant, il est temps de parer à la situation malheureuse dans laquelle on a placé l'agriculture au début du conflit actuel, sinon, cette industrie se trouvera dans une situation précaire pour toute la durée des hostilités. Le temps approche où l'agriculture fera une contribution majeure à la poursuite de la guerre. La question des vivres prendra une importance graduellement accrue. On ne peut exiger que les agriculteurs continuent à travailler indéfiniment sur les fermes pour des revenus bien inférieurs à ceux qu'ils tireraient d'autres entreprises de guerre. C'est ce qui explique à l'heure actuelle, la rareté de la main-d'œuvre agricole partout au Canada. A moins qu'on ne prenne des mesures pour assurer à l'agriculture un traitement aussi avantageux qu'aux autres industries, je crains qu'on ne s'achemine vers une véritable crise de la production agricole au pays. Il n'est pas nécessaire pour arriver à ce but de bouleverser le niveau des prix. On y arrivera en versant des subventions aux producteurs des vivres nécessaires, afin de leur assurer un revenu proportionné à leur travail. Aujourd'hui, le revenu agricole a augmenté en proportion du relèvement de la production. Or, pour produire cette quantité accrue de denrées, les cultivateurs ont dû travailler des heures beau-

coup plus longues que celles qu'on tolèrerait dans l'industrie. Les enfants, que leur âge exclut des ateliers industriels, font leur part et les femmes mêmes consacrent de longues heures aux travaux des champs. Il ne faudrait pas laisser se perpétuer un tel état de choses qui ne peut durer indéfiniment. Nous désirons augmenter notre production agricole, mais les producteurs n'y parviendront que dans la mesure où nous leur assurerons justice.

En ce qui touche l'agriculture en Saskatchewan, voici ce que je veux souligner au Gouvernement. Durant la dernière guerre et à certains moments où il était bien difficile d'empêcher l'exode des cultivateurs, les assemblées législatives de l'Ouest adoptèrent des lois d'adoucissement dans le domaine des dettes. Par exemple, le créancier ne pouvait expulser un cultivateur de sa ferme si ce dernier s'efforçait véritablement d'acquitter ses obligations. Le droit pour les assemblées législatives d'adopter de pareilles lois n'a pas été reconnu, semble-t-il. Donc pour toute dette contractée après le 1er mai 1935, le créancier pourra expulser un cultivateur de sa ferme, même si ce dernier contribue de toutes ses forces à l'effort productif de la nation. Cela aussi signifie l'expulsion pour les cultivateurs dont la dette a été réduite quelque peu par les commissions instituées aux termes des lois d'arrangement entre cultivateurs et créanciers et qui ne peuvent s'acquitter des obligations modifiées qu'ils ont alors contractées. De plus, les commissions de services nationaux de guerre se faisant un point de passer outre aux directives ministérielles formulées dans le décret de mars 1942 et d'enlever aux cultivateurs, parfois âgés de soixante-cinq à soixante-dix ans, et même aux veuves, leur dernier fils, et les prix étant immobilisés à de bas niveaux et la sécurité que leur apportait la terre leur étant enlevée par décision du conseil privé, certains de ces cultivateurs risquent de perdre leur bien pendant que leur fils combat à l'étranger. Le Gouvernement verra sans doute à protéger ces gens estimables; je suis sûr que le ministre de la Justice (M. St-Laurent) y verra. Je le prie toutefois de consulter les procureurs généraux des provinces qui connaissent le problème et sa gravité et de suivre leurs conseils plutôt que ceux de gens de l'Est, de l'Ontario en particulier, qui se figurent que le cultivateur ne fait pas tout ce qu'il peut pour honorer ses engagements. J'ai vécu toute ma vie parmi les cultivateurs et il me semble que ce sont eux surtout qui se soucient le plus de faire honneur à leurs engagements. Je le prie donc de voir à ce que ces dignes gens qui font beaucoup pour l'effort de guerre soient protégés dans leurs biens, leurs fermes et leurs foyers.

Je tiens aussi à aborder avant six heures la question de la représentation de la Saskatchewan et du Manitoba à la Chambre des communes. Si nous nous en tenions absolument au principe de la représentation en proportion de la population, on pourrait nous accuser d'être mal avisés en demandant au Gouvernement d'attendre la fin de la guerre avant de procéder à une nouvelle répartition. Ce n'est pas ce que nous faisons, cependant. J'ai ici un tableau indiquant que pour une raison ou pour une autre aucune province, si l'on excepte le Québec, ne sera, après la nouvelle répartition, représentée en rapport avec so population, sauf le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Les autres provinces n'ont pas et n'auront pas une représentation en rapport avec leur population, par suite de clauses additionnelles qui ont été insérées leur donnant droit à un traitement de faveur. Nous demandons que cette mesure soit remise à la fin des hostilités, parce que les conditions de guerre nous ont fait perdre une trop forte partie de notre population. Ce faisant, nous demandons bien moins que d'autres provinces qui ont, dans le passé, demandé et obtenu de l'esprit d'équité des Canadiens. Voici le tableau en question:

Représentation à la Chambre des communes

	Nombre de députés qu'aura chaque province après la prochaine répartition	Nombre de députés qu'aurait chaque province si l'on s'en tenait strictement à la population	Nombre en trop d'après le chiffre de la population
Ile du Prince-Edouard	4	2	2
Nouvelle-Ecosse	12	11	1
Nouveau-Brunswick	10	9	1
Québec	65	65	..
Ontario	82	74	8
Manitoba	14	14	..
Saskatchewan	17	17	..
Alberta	17	16	1
Colombie-Britannique	16	16	..
Yukon	1	1	..
	238	225	18

(Sur la motion de M. Tucker, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Mulock, la séance est levée à six heures.

72538—13
ÉDITION REVISÉE

Lundi 8 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTIONS ET DEMANDES DE DOCUMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Si je ne m'abuse, il était convenu d'examiner aujourd'hui les questions et les demandes de documents avant de passer à la suite du débat sur l'Adresse. Si les honorables députés n'y voient pas d'inconvénients, je n'aurai pas à proposer de motion à cette fin.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE À OTTAWA—SERVICES DES SOLDATS

M. COLDWELL:

1. Qui a autorisé des soldats de l'armée canadienne à aider à la Ottawa Electric Railway Company à l'enlèvement de la neige le ou vers le 31 décembre 1942?
2. Combien de soldats a-t-on assignés à cette tâche?
3. Quel montant, le cas échéant, cette compagnie privée a-t-elle payé au ministère de la Défense nationale pour l'accomplissement de ce service?
4. A-t-on calculé ce montant, le cas échéant, sur une base de travail à tant de l'heure? Si oui, quel était le taux?
5. Les soldats ont-ils reçu quelque rémunération supplémentaire?

L'hon. M. POWER:

1. L'adjudant général.
2. 307
3. Néant.
4. Voir réponse sous le numéro 3.
5. Non.

*RADIO-CANADA—M. WATSON THOMSON

M. CHURCH:

1. M. Watson Thomson accomplit-il quelque travail à la Société Radio-Canada?
2. Le cas échéant, que reçoit-il comme frais, allocations et autres rétributions; qui a recommandé sa nomination et pour quelles fonctions?
3. A-t-on attiré l'attention du Gouvernement sur quelques-uns de ses propos critiquant la mère patrie, et ses discours ont-ils été soumis au Gouvernement avant d'être prononcés?
4. Ce particulier est-il encore au service de la Société?
5. Dans le cas de l'affirmative, à quel titre?
6. Est-il un vétéran de guerre et a-t-il quelque état de service militaire?

L'hon. M. LaFLÈCHE: Voici les renseignements que m'a communiqués la Société Radio-Canada au sujet de la question no 7. La société ne voit aucun inconvénient à ce que je donne les renseignements suivants:

1. M. Watson Thomson donne, de temps à autre, des allocations radiodiffusées, sur l'invitation du directeur des causeries à la Société Radio-Canada.
2. Il touche la rémunération ordinaire que comportent les émissions de ce genre, soit $25 la causerie. Ses services ont d'abord été retenus par M. Donald Buchanan, en juin 1939 et, plus tard, par le successeur de ce dernier, M. Hugh Morrison. M. Thomson est l'un des trois orateurs qui, à tour de rôle, donnent une causerie intitulée "Week-End Review".
3. Non.
4. Il a donné sa dernière causerie de la présente série le 7 février 1943.
5. Répondu sous le n° 2.
6. Les renseignements fournis par M. Thomson révèlent qu'il a fait partie, de mars 1917 à octobre 1919, de l'Artillerie royale de campagne, à titre de signaleur, et qu'il a servi en France, du mois d'avril 1918 jusqu'à l'armistice.

M. GRAYDON: Puis-je demander au ministre si, dans sa réponse à la question 4, il a voulu dire que M. Thomson a donné la dernière de sa série de causeries, mais qu'il y en aura une autre série, ou a-t-il cessé d'être à l'emploi de la société?

L'hon. M. LaFLÈCHE: Je puis répondre, monsieur l'Orateur. Il a été engagé pour donner une série de causeries, faisant partie d'un groupe de trois orateurs. Il a donné sa dernière causerie de cette série et il n'y a pas d'autre engagement pour le présent.

M. COLDWELL: Puis-je poser une question au ministre sur une de ses remarques? Il a dit que la société n'a pas trouvé à redire à la communication du renseignement. Que signifiait cette remarque?

L'hon. M. LaFLÈCHE: J'ai énoncé un fait.

M. COLDWELL: J'invoque l'application du Règlement. La réponse pose un principe important. Il s'agit de savoir si c'est simplement à la discrétion de la société que réponse est donnée à la question. C'est de cela qu'il s'agit.

Des VOIX: A l'ordre.

Monsieur l'ORATEUR: La Chambre doit considérer que réponse a été donnée à la question no 7 et aucune discussion ne peut s'engager à ce sujet.

MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES ET ENVOYÉS EXTRAORDINAIRES

M. CHURCH:

1. Depuis l'ajournement de la Chambre le 1er août 1942, combien a-t-on nommé de ministres plénipotentiaires et envoyés extraordinaires, auprès de quels gouvernements et à quel coût pour le pays?
2. Dans quels pays résident-ils?

3. Quels sont les membres de leur personnel, et que reçoit chacun en salaires, frais de déplacement, allocation de subsistance et toutes autres rétributions?

4. Quelle expérience antérieure possédaient-ils avant leur nomination actuelle à ces postes diplomatiques?

5. A-t-on consulté ou avisé le gouvernement de Grande-Bretagne avant leur choix ou leur nomination, en raison de la guerre et du besoin d'action commune avec les ambassades britanniques?

6. Leurs discours, à titre officiel ou officieux, sont-ils soumis au Gouvernement avant d'être publiés, et le Gouvernement prend-il la responsabilité de leurs propos?

7. Quelles dépenses chacun de ces diplomates a-t-il faites depuis sa nomination?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Depuis l'ajournement de la Chambre, le 1er août 1942, quatre ministres ont été désignés à des postes diplomatiques à l'étranger. Trois d'entre eux partiront bientôt pour les pays suivants: Chine, Union soviétique, Chili. On a de plus décidé d'accréditer un ministre canadien auprès de certains gouvernements alliés provisoirement en résidence à Londres. Tant que ces missions ne seront pas définitivement établies et que les derniers arrangements n'auront pas été pris, il est impossible de dire avec précision en quoi consisteront les dispositions définitives d'ordre financier.

2. Quand les quatre ministres auront rejoint leur poste respectif, ils seront établis à Chungking, Kuibyshev, Santiago et Londres.

3. Légation canadienne en U.R.S.S. Ministre: L. D. Wilgress; Brigadier H. Lefebvre; R. M. Macdonell; Major G. J. Okulitch; A. C. Smith; J. A. McCordick.

Légation canadienne en Chine. Ministre: Major-général V. W. Odlum; G. S. Patterson; R. E. Collins; Major H. Wooster.

Légation canadienne au Chili. Ministre: W. F. Chipman; M. V. Vechsler; Jules Léger.

Légation canadienne auprès de gouvernements alliés à Londres. Ministre: le major général G.-P. Vanier; Pierre Dupuy.

Comme il est impossible de prendre des dispositions d'ordre financier avant que les diverses missions à l'étranger soient effectivement installées, il est impossible pour l'instant, de fournir ce renseignement.

4. L'expérience et le talent de chacun des ministres désignés sont connus du public.

5. Les ministres canadiens sont désignés par Sa Majesté le Roi à la recommandation du Gouvernement du Canada. Conformément à la coutume constitutionnelle, le Gouvernement du Royaume-Uni a été parfaitement renseigné dans chaque cas avant la création de ces nouvelles missions diplomatiques.

6. Pour des raisons qui sautent aux yeux, il y a des cas où il n'est pas possible de prendre des mesures pour la soumission de ces discours aux autorités compétentes. Règle générale, cependant, on peut dire que le Gouvernement prend la responsabilité des déclarations faites à l'étranger par ses représentants lorsqu'ils parlent en leur qualité officielle.

7. Voir la réponse au n° 3.

REPRÉSENTANT DE VICHY À OTTAWA

M. CHURCH:

1. Le Gouvernement reconnaît-il encore le gouvernement français de Vichy et son représentant au Canada?

2. Le gouvernement de Vichy a-t-il encore une ambassade à Ottawa et quel en est le personnel?

3. A-t-il des représentants ailleurs au Canada? Si oui, à quels endroits et quels sont les membres du personnel à chaque endroit?

4. Fait-on l'inspection de l'ambassade ou soumet-on à un examen le courrier, les câblogrammes ou tous autres échanges de communication de l'ambassade?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Non.

2. Non.

3. Non.

4. Répondu sous les nos 1, 2 et 3.

PENSIONS DE GUERRE

M. CHURCH:

1. A-t-on déjà institué quelques tribunaux de pension pour s'occuper des réclamations dues à la guerre actuelle?

2. Le cas échéant, à quels endroits?

3. Quelle ligne de conduite a-t-on tracée et quels statuts et règlements a-t-on édictés à ce sujet?

4. Combien de demandes de pensions a-t-on reçues jusqu'ici au cours de la guerre actuelle et quelle décision a-t-on prise à ce sujet?

5. A la fin de 1942, quelle est la somme totale versée en pensions et en autre assistance directe aux dépendants de ceux portés sur les listes des pertes au cours de la guerre actuelle?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. Oui. On a pris des dispositions pour que la Commission canadienne des Pensions et ses tribunaux d'appel étudient les demandes de pension pour cause d'invalidité ou de décès survenus parmi les membres ou anciens membres des armées de terre, de mer ou de l'air du Canada, au cours de la présente guerre.

2. La loi des Pensions stipule que la première étude de toutes ces demandes doit se faire au bureau principal de la Commission canadienne des Pensions. Dans le cas où il n'est pas fait plein droit à la demande du requérant, ce dernier peut, s'il le désire, faire instruire sa cause par le bureau d'appel de la Commission siégeant dans le district qu'il habite, sans frais supplémentaires et avec un minimum d'incommodité.

3. Au début de 1941, un comité spécial parlementaire a fait une étude approfondie de la question des pensions et d'autres questions connexes soulevées par la guerre actuelle. A la suite de ses recommandations, on a modifié la loi des Pensions de manière à en rendre les dispositions, règles et règlements applicables, moyennant les modifications requises, à la guerre actuelle.

Par suite de ces modifications, les pensions pour le service militaire effectué au cours de la guerre avec le Reich allemand, sont accordées d'après le tarif énoncé à l'Annexe A de la loi des Pensions pour ce qui est des invalidités, et d'après le tarif énoncé à l'Annexe B de la loi, en ce qui concerne le décès. Pour ce qui est du service militaire effectué en tout ou en partie en dehors du Canada, une pension peut être accordée pour invalidité ou décès survenus au cours du service ou imputables audit service. Pour ce qui est du service militaire qui, au cours de la guerre avec le Reich allemand, a été effectué entièrement au Canada à compter du 21 mai 1940, et dont aucune partie n'a été effectuée sur un théâtre réel de guerre, des pensions sont accordées aux militaires, ou aux ayants droit de militaires, lorsque ces militaires ont subi une invalidité, d'après les tarifs énoncés à l'Annexe A de la loi des Pensions; dans le cas de ceux qui décèdent, la pension est établie d'après le tarif énoncé à l'Annexe B de la loi des Pensions, lorsque l'invalidité ou le décès motivant la demande de pension étaient imputables au service militaire ou s'y rattachaient directement.

Dans les cas survenant au cours de la guerre actuelle et n'ouvrant pas droit à pension aux conditions précitées mais où le requérant est gravement invalidé ou perd la vie à la suite d'une invalidité encourue au cours du service, et où le requérant lui-même ou ses ayants droit sont dans la misère, la Commission pourra, à sa discrétion, accorder une pension qu'elle jugera suffisante dans les circonstances mais qui ne devra pas dépasser les tarifs payables en vertu de l'Annexe A ou B de la loi des pensions.

4. Des demandes formelles et personnelles de pension ont été formulées dans un nombre de cas très limité dont il n'existe aucun relevé statistique. Toutefois, la Commission canadienne des pensions n'attend pas les demandes formelles mais considère comme requérant d'une pension tout militaire réformé. Depuis la déclaration de la présente guerre, la Commission a étudié 38,370 cas de cette nature et, dans 6,601 cas, a reconnu le droit à pension.

5. $1,536,082.

[L'hon. M. Mackenzie.]

RADIO-CANADA—DISCOURS DES MEMBRES DU PARLEMENT

M. CHURCH:

1. A quels membres des deux Chambres du Parlement la Commission canadienne de Radiodiffusion a-t-elle accordé des émissions gratuites du 1er janvier 1935 à la fin de janvier 1942, dans quel but et en vertu de quelle autorité, ou conformément à quels statuts ou règlements de la Commission?

2. A-t-on soumis ces discours à la censure?

3. La Commission leur a-t-elle accordé des émissions gratuites pour des comptes rendus de discours prononcés devant des clubs municipaux ou d'autres auditoires civils ou militaires?

4. Quel nombre de ces discours la Commission canadienne de Radiodiffusion a-t-elle imprimés et distribués et à quel coût?

L'hon. M. LaFLÈCHE: Monsieur l'Orateur, je me suis abouché avec la Société Radio-Canada au sujet de cette question, et on m'informe qu'il faudra un mois environ pour en préparer la réponse, sans compter, va sans dire, l'aspect des documents privilégiés que je ne discuterai pas maintenant. Je prierai l'auteur de la question de songer à soumettre cette dernière au comité dont le premier ministre a annoncé la création à la Chambre il y a quelques jours.

M. l'ORATEUR: Réservé.

SERVICE DES POSTES—LIVRAISON DU *"London Echo"*

M. NOSEWORTHY:

1. Quel tarif postal le ministère des Postes charge-t-il pour la livraison à domicile à London du *London Echo*?

2. Ce périodique est-il classé comme journal?

3. Si oui, qui a autorisé un tel classement?

4. Quels sont les propriétaires et directeurs enregistrés de ce périodique?

L'hon. M. MULOCK:

1. 1c. par 4 onces.

2. Oui.

3. Le ministère des Postes en 1879.

4. Aucun renseignement.

LOI NATIONALE DU LOGEMENT

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Quelles sont les avances de fonds consenties en vertu de la Loi nationale du logement à même les sommes d'argent imputables au poste 452 de la Loi des subsides n° 5, 1942?

2. Combien de logements a-t-on construits en vertu de ces avances?

3. A-t-on apporté des modifications à la Loi nationale du logement par arrêté en conseil?

4. Si oui, quelle est la nature et le but de ces modifications?

L'hon. M. ILSLEY:

1 et 2. Des prêts ont été approuvés au mon-

tant de $443,653 pour subvenir à la construction de 605 logements.

3. Oui.

4. Le décret du conseil C.P. 4020 en date du 5 décembre 1939 limite ces prêts à des logements d'une seule famille et à un montant ne dépassant pas $4,000.

Le décret du conseil C.P. 11047 en date du 8 décembre 1942 pourvoit à une échelle mobile de prêts de manière à allouer des prêts d'un plus fort pourcentage pour des logements revenant à un coût plus bas, portant ainsi de $2,500 à $3,200 la limite des prêts à 90 p. 100, comme le démontre l'échelle suivante:

90 p. 100 quand la valeur hypothécaire ne dépasse pas $3,200, ou

89 p. 100 quand la valeur hypothécaire dépasse $3,200 mais ne dépasse pas $3,300, ou

88 p. 100 quand la valeur hypothécaire dépasse $3,300 mais ne dépasse pas $3,400, ou

87 p. 100 quand la valeur hypothécaire dépasse $3,400 mais ne dépasse pas $3,500, ou

86 p. 100 quand la valeur hypothécaire dépasse $3,500 mais ne dépasse pas $3,600, ou

85 p. 100 quand la valeur hypothécaire dépasse $3,600 mais ne dépasse pas $3,700, ou

84 p. 100 quand la valeur hypothécaire dépasse $3,700 mais ne dépasse pas $3,800, ou

82 p. 100 quand la valeur hypothécaire dépasse $3,800 mais ne dépasse pas $3,900, ou

80 p. 100 quand la valeur hypothécaire dépasse $3,900 mais ne dépasse pas $4,000.

LOI DE MOBILISATION—HOMMES SUJETS À L'APPEL MILITAIRE FAISANT PARTIE DE L'ARMÉE DE RÉSERVE

M. STOKES:

1. Les hommes sujets à l'appel militaire mais faisant partie de l'armée de réserve ne sont-ils pas tenus de se présenter pour l'entraînement, le service et le devoir militaires aux termes de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

2. S'ils sont dispensés, pour quels motifs le sont-ils?

3. Impose-t-on quelques conditions à ce sursis de service et de devoir militaires?

4. Si l'on impose des conditions, quelles sont-elles?

L'hon. M. MITCHELL:

1. Ceux qui ont le grade de caporal ou un grade inférieur sont appelés de la façon ordinaire. Dans le cas de ceux qui ont un grade supérieur à celui de caporal, l'"Ordre d'appel pour l'examen médical" n'est pas envoyé sans le consentement du représentant du ministère de la Défense nationale.

2. L'article 10 (15) a été inséré dans les Règlements à la demande du ministère de la Défense nationale. Comme ces hommes sont appelés pour le compte de ce département, on a estimé que c'était lui qui était le mieux en mesure de déterminer la manière dont les hommes pouvaient servir le plus utilement.

3. Oui.

4. L'unique condition c'est qu'ils détiennent un grade supérieur à celui de caporal dans l'armée de réserve, et que le ministère de la Défense nationale n'a pas demandé leur appel.

ASSURANCE CONTRE LES RISQUES DE GUERRE

M. MacKINNON (Kootenay-Est):

1. A quelle date le plan d'assurance contre les risques de guerre est-il entré en vigueur?

2. Combien de polices d'assurances a-t-on souscrites jusqu'aujourd'hui?

3. Quel est, par province, le total de la valeur des biens assurés?

4. Quel est le total des primes perçues jusqu'aujourd'hui?

5. Quel est le total des dépenses faites pour l'administration dans l'application de la loi jusqu'aujourd'hui?

6. De cette somme combien a-t-on dépensé: *a*) en appointements, allocations et honoraires, et *b*) en réclame?

7. A-t-on apporté quelque modification à la loi par arrêté en conseil?

8. Le cas échéant, à quelles dates et quels sont la nature, le but et la portée de ces modifications?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Le 15 septembre 1942.

2. 24,417 au 31 décembre 1942.

3. Colombie-Britannique	$ 534,681,690
Alberta	49,114,494
Saskatchewan	14,766,139
Manitoba	24,555,053
Ontario	445,024,246
Québec	479,211,937
Nouveau-Brunswick	63,224,805
Nouvelle-Ecosse	161,775,640
Ile du Prince-Edouard ..	6,876,778
	$1,780,248,174

4. $4,211,785 au 31 décembre 1942.

5. $56,544.84 au 31 janvier 1943.

6. *a*) Salaires (3 employés)....	$ 1,184 43
Frais de déplacement....	3,057 77
Dépenses relatives au comité consultatif régional.	1,018 79
b) Réclame	31,908 13

7. Oui.

8. Le décret C.P. 11038, en date du 3 décembre 1942, prévoyait la ristourne d'une partie de la prime nette versée par l'assuré au cas où le compte spécial d'assurance contre les risques de guerre accuserait un surplus net à la fin des hostilités.

Le décret C.P. 11038 a été déposé à la Chambre des communes le 27 janvier 1943.

Remarque.—Les réponses aux questions nos 2, 3 et 4 ne tiennent pas compte de l'assurance des céréales ou des biens de l'Etat.

*FORCES CANADIENNES—ENRÔLEMENT DE SUJETS DE PAYS ENNEMIS

M. SHAW:

1. Depuis le commencement de la guerre combien d'aubains ennemis, domiciliés au Canada, ont-ils demandé à s'enrôler dans les divisions canadiennes de l'armée, de la marine et de l'aviation?

2. Quelques aubains ennemis se sont-ils enrôlés dans lesdites forces depuis le commencement de la guerre? Si oui, quel en est le nombre?

3. A-t-on envoyé à l'extérieur du Canada, depuis leur enrôlement, quelques aubains ennemis qui étaient membres des forces armées canadiennes? Si oui, combien et à quel endroit?

4. Depuis le commencement de la guerre quel est le nombre des aubains licenciés des forces armées?

5. De ce nombre, combien l'ont-ils été parce qu'ils étaient des aubains ennemis et combien pour d'autres raisons?

6. Quelle est la date d'enrôlement de chaque aubain ennemi et la date où quelqu'un d'entre eux a été licencié des forces armées?

1. Entre janvier et avril 1942, Hans Ludwig Backs, un aubain ennemi, a-t-il soumis une demande d'enrôlement dans l'armée canadienne à Calgary?

2. Si oui, quel est l'officier de Calgary qui a reçu la demande de M. Backs?

3. Cette demande a-t-elle été envoyée à Ottawa pour être examinée?

4. A-t-elle été approuvée? Si oui, quel est le nom du fonctionnaire qui l'a approuvée?

5. A quelle date M. Backs s'est-il enrôlé dans l'armée active canadienne?

6. A quel endroit a-t-il reçu son entraînement élémentaire?

7. A-t-il reçu son entraînement à l'école des métiers de London, Ontario? Si oui, pendant combien de temps?

8. Ce particulier a-t-il été licencié de l'armée?

9. Si oui, à quelle date et pour quelle raison?

1. Bernard Schaght, un aubain ennemi, s'est-il enrôlé dans l'armée canadienne à Calgary en 1940 ou 1941?

2. Si oui, qui a donné son approbation à sa demande d'enrôlement?

3. Pendant combien de temps a-t-il reçu de l'entraînement au Canada?

4. A-t-il été envoyé à l'extérieur du Canada? Si oui, à quel endroit et à quelle date?

5. A-t-il été licencié de l'armée?

6. Si oui, à quelle date et pour quelle raison?

L'hon. M. POWER: Monsieur l'Orateur, au sujet de ces trois questions nos 25, 26 et 27, je puis fournir la réponse suivante, d'abord en ce qui concerne les difficultés de sécurité qui peuvent surgir et, ensuite, les difficultés physiques qu'entraîne la préparation des réponses. D'abord, relativement aux difficultés de sécurité,—et cette réponse me vient du directeur des renseignements militaires,—voici:

Répondre à ces questions serait fournir à l'ennemi le nombre de soldats tant au pays qu'outre-mer qui ont probablement des parents en pays ennemis, et exposer ces personnes à des représailles. Ce serait commettre une injustice à l'égard de ces soldats.

Des soldats de cette catégorie qui seraient faits prisonniers seraient exposés à être fusillés immédiatement comme traîtres à leur pays d'origine.

Les autres membres de l'armée pourraient mal interpréter cette réponse et il en résulterait des soupçons à l'égard de leurs compagnons ayant des noms allemands. L'efficacité au sein des services en serait diminuée.

Pour des raisons de sécurité, on estime que ces renseignements ne peuvent être dévoilés.

Deuxièmement, pour ce qui est des difficultés physiques, les renseignements sont les suivants:

1. Le nombre de ceux qui ont demandé à s'enrôler dans l'armée est inconnu. Les officiers de recrutement ne gardent aucun dossier et ne présentent aucun rapport relativement aux personnes refusées.

2. Oui. Nombre inconnu,—voir note.

3. Aucun aubain ennemi connu n'a été envoyé en dehors du Canada,—mais voir note.

4. Leur nombre est inconnu. Mais ils sont tous compris dans un groupe de 1,800 personnes environ qui ont été licenciées parce qu'on n'avait plus besoin de leurs services. Seule une étude de tous les dossiers révélerait leur nombre exact. Leurs noms ne peuvent être divulgués pour des raisons de sécurité.

5. Répondu sous le n° 4.

6. Répondu sous le n° 4.

Note.—En principe, les aubains ennemis ne sont ni appelés ni acceptés, mais certains ressortissants de pays en guerre contre les Nations Unies ont été acceptés ou appelés parce que

(1) Ils n'ont pas dévoilé correctement leur pays d'origine.

(2) Ils avaient déjà été appelés ou acceptés avant l'entrée en guerre de leur pays.

Aucun aubain ennemi connu n'a été envoyé en dehors du pays.

M. SHAW: Monsieur l'Orateur, puis-je faire remarquer au sujet de la première de ces trois questions que je n'ai mentionné que les nombres, et, relativement à la déclaration que vient de faire le ministre je dirai qu'une des réponses est inexacte puisque certains aubains ennemis ont été envoyés en dehors du pays; il s'agit d'Allemands qui se sont enrôlés après que leur pays fût en guerre. Je désire une rectification, si possible.

L'hon. M. POWER: Je ne suivais pas mon honorable ami et je n'ai pas saisi ce qu'il a dit, mais j'ai cru comprendre qu'une des réponses est inexacte. Je me ferai un plaisir de discuter le point avec l'honorable député. Ce sont là les réponses que m'a fournies le département, et j'ai lieu de croire qu'elles sont exactes.

M. GRAYDON: Il n'a pas demandé les noms, les nombres seulement.

M. l'ORATEUR: A-t-on répondu à la question?

L'hon. M. POWER: On est censé y avoir répondu, je crois, mais je suis prêt à la discuter avec l'honorable député, et, s'il le désire, il pourra inscrire une autre question au *Feuilleton*.

"THE GOSPEL WITNESS AND PROTESTANT ADVOCATE"

M. ROY:

Quel a été le tirage hebdomadaire de la Revue *The Gospel Witness and Protestant Advocate* au cours de l'année 1942?

L'hon. M. McLARTY: Aucun ministère ne peut fournir le renseignement demandé et je propose que la question soit rayée.

TARIF DOUANIER SUR LES CONCENTRÉS DE PLOMB ET DE ZINC?

M. ESLING:

1. Le Gouvernement a-t-il conclu quelque entente ou est-il entré en pourparlers avec les Etats-Unis pour discuter de la réduction ou de l'abaissement du tarif douanier américain sur les concentrés de plomb ou de zinc?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle réduction des droits de douane propose-t-on?

Le très honorable MACKENZIE KING:

1. Non.
2. Répondu sous le no 1.

ASSURANCE-CHÔMAGE

M. ESLING:

1. Quelle somme totale a été perçue des patrons et ouvriers du Canada en prestations d'assurance-chômage depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 1er juillet 1941, jusqu'au 31 décembre 1942?
2. Quelle a été la contribution du Gouvernement pendant la même période?
3. Quel est le total des contributions respectives des patrons et des ouvriers?
4. Ces contributions sont-elles versées dans un fonds spécial ou font-elles partie du fonds du revenu consolidé?
5. Combien a-t-on versé en bénéfices d'assurance-chômage au cours de l'année civile 1942?

L'hon. M. MITCHELL:

1. Une somme globale de $78,683,891.65 a été perçue des patrons et ouvriers de tout le pays en cotisations d'assurance-chômage depuis l'entrée en vigueur de la loi, du 1er juillet 1941 au 31 décembre 1942.

2. Du 1er juillet 1941 au 31 décembre 1942, la contribution de l'Etat a été de $15,736,778.33.

3. Les contributions des employeurs ont été de $37,768,267.99 et celles des employés de $40,915,623.66.

4. La loi de l'assurance-chômage stipule que les contributions soient créditées à un compte spécial du Fonds du revenu consolidé appelé caisse de l'assurance-chômage.

5. Pendant l'année civile 1942 on a versé en prestations d'assurance-chômage la somme globale de $3,655.94.

AUBAINS JAPONAIS ET JAPONAIS NATURALISÉS— RAPATRIEMENT

M. ESLING:

Le Gouvernement a-t-il entamé des pourparlers pour effectuer le rapatriement des aubains japonais ou des Japonais naturalisés?

Le très honorable MACKENZIE KING: Des pourparlers avec le Japon, par l'intermédiaire de la nation protectrice, en vue de l'échange de Canadiens qui sont au Japon contre des sujets japonais au Canada, sont en cours depuis quelques mois. On se rapelle que lors de l'échange de personnages diplomatiques, un petit nombre de Canadiens qui se trouvaient au Japon ont été rapatriés et quelques sujets japonais qui habitaient notre pays sont retournés chez eux. Les pourparlers actuels en vue d'autres échanges se prolongent mais l'on espère qu'avant longtemps un autre groupe de Canadiens pourra quitter le Japon pour revenir au Canada, tandis que des Japonais qui habitent le Canada s'en retourneront dans leur pays.

LOI SUR L'ÉTABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS SUR LES TERRES

M. ESLING:

1. A-t-on acheté quelques terrains en vertu de la Loi de 1942 sur l'établissement des anciens soldats sur les terres?
2. Si oui, combien, à quels endroits et à quel prix l'acre.

L'hon. M. CRERAR:

Jusqu'à maintenant, aucun terrain n'a été acheté en vertu de la Loi sur l'établissement des anciens soldats sur les terres.

COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS

M. ESLING:

1. Depuis l'établissement de la Commission d'établissement des soldats, en 1919, jusqu'au 31 décembre 1942, quelles sommes d'argent lui a-t-on accordées pour l'achat de terres?
2. Combien de terres a-t-on achetées pendant la même période de temps?
3. De combien de terres la Commission possède-t-elle encore les titres de propriété?
4. Combien de ces terres sont-elles actuellement occupées et rapportent-elles quelques revenus à la Commission?
5. Quels montants a-t-on versés à la Commission pour ces terres en 1942?
6. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, quel est le total de l'amortissement au compte *a*) de la réévaluation, *b*) de la réduction en vertu de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, et *c*) des primes?
7. De 1918 au 31 décembre 1942, quel a été le montant reçu des colons comme paiement sur le capital?
8. Quel a été le montant reçu en versements d'intérêts?
9. Depuis l'établissement de la Commission quelle somme globale a-t-on payée en salaires pour l'administration de la loi, et quel est le montant total dépensé à d'autres titres?

L'hon. M. CRERAR: Je propose que cette question soit réservée. Il faut beaucoup de temps pour recueillir les nombreux renseignements demandés.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

EXPÉDITIONS DE CHARBON DANS LA RÉGION DE SLOCAN, C.-B. À L'USAGE DES JAPONAIS

M. ESLING:

1. Combien de wagons chargés de charbon a-t-on expédiés dans la région de Slocan à l'usage des Japonais au cours de l'année 1942?
2. Quel en est le tonnage global?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL: 33 wagonnées, soit une quantité globale de 1,370 tonnes.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER SURVENU À ALMONTE

M. ROSS (Souris):

1. Le ministère des Transports ou la Commission des transports a-t-il fait tenir quelque enquête sur l'accident de chemin de fer survenu dans la ville d'Almonte?
2. Le cas échéant, qui a dirigé cette enquête?
3. A-t-on présenté un rapport?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Oui.
2. La Commission canadienne des transports.
3. Non.

DON D'UN MILLIARD À LA GRANDE-BRETAGNE

M. HAZEN:

1. A-t-on entièrement épuisé la somme d'un milliard votée par le Parlement pour aider à financer les achats du Royaume-Uni au Canada?
2. Le cas échéant, à quelle date a-t-on épuisé cette somme?
3. Quels arrangements a-t-on conclus, depuis cette date, pour aider au Royaume-Uni à financer ses besoins de guerre dans ce pays?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Oui.
2. Le 22 décembre 1942.
3. Il est question dans le discours du trône d'une commission canadienne d'allocation des approvisionnements de guerre, chargée du financement et de l'allocation, pour le compte des Nations Unies, de la production de guerre du Canada. Le Gouvernement expliquera les détails de ce plan prochainement.

ARCHITECTE FÉDÉRAL EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. REID:

1. Quel est l'architecte régional résidant du gouvernement fédéral en Colombie-Britannique?
2. Où sont situés les bureaux de l'architecte régional?
3. Combien de particuliers font partie de son personnel?

[M. Esling.]

4. Depuis combien de temps l'architecte régional occupe-t-il ce poste?
5. Quel était son emploi antérieurement à sa nomination?
6. Le titulaire actuel est-il un architecte diplômé?

L'hon. M. FOURNIER:

1. M. Charles Frederick Dawson.
2. Victoria (C.-B.).
3. Sept, y compris M. Dawson.
4. Depuis le 1er septembre 1931.
5. Surintendant des immeubles au ministère du Rétablissement civil des soldats du 8 mai 1917 au 12 mai 1925. Nommé architecte adjoint au ministère des Travaux publics, à Victoria (C.-B.), le 12 mai 1925.
6. Il n'est pas un architecte diplômé, mais il connaît à fond les plans et devis et la surveillance des immeubles. Il a étudié le dessin architectural à l'école des Arts de Birmingham pendant environ 6 ans. Possède une longue expérience comme constructeur et entrepreneur.

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE—PRÉSIDENT

M. HATFIELD:

1. Quel est le nom du président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?
2. Qui l'a recommandé pour ce poste?
3. Quelle expérience avait-il dans la production des vivres ou d'autres denrées?
4. Quelle expérience avait-il dans la distribution des vivres ou d'autres denrées?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Donald Gordon.
2. Nommé par le Gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Finances.

3 et 4. Aucune. La présidence de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ne se rattache pas à la production et à la distribution des aliments ou autres denrées, mais elle exige plutôt une vaste expérience administrative.

*LOI ALBERTAINE SUR L'AJUSTEMENT DES DETTES

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Combien en a-t-il coûté en tout au gouvernement fédéral pour soumettre aux tribunaux la législation sur les dettes adoptée par la province de l'Alberta?
2. Quel avocat-conseil a représenté le gouvernement fédéral devant le comité judiciaire du Conseil privé au cours du litige?
3. Quels honoraires a-t-on versés à chacun de ces avocats-conseils?

L'hon. M. ST-LAURENT:

La seule question à laquelle je puis répondre aujourd'hui est la seconde. Voici cette réponse: Les avocats-conseils étaient M. D. M. Fripp, K.C. et M. Frank Gahan, tous deux de Londres (Angleterre).

Les questions 1 et 3 ont trait au coût total que le gouvernement fédéral a versé pour soumettre la législation en question. Les comptes n'en ont pas encore été reçus. Je désirerais que cette partie de la question soit transformée en ordre de dépôt de document qui sera déposé dès que les comptes nous seront parvenus et que les montants en auront été déterminés.

M. l'ORATEUR: Les questions 1 et 3 sont transformées en ordres de dépôt de documents.

AVOINE DE SEMENCE POUR LE NORD DE L'ALBERTA ET DE LA SASKATCHEWAN

Mme NIELSEN:

A-t-on fait quelques arrangements et a-t-on pris quelques mesures pour faciliter l'envoi de grains de semence d'avoine, à temps pour les semailles du printemps, aux cultivateurs des régions du nord de la Saskatchewan et de l'Alberta, dont la récolte d'avoine a été, l'automne dernier, endommagée par la gelée?

L'hon. M. GARDINER: La question regarde le gouvernement provincial et je crois savoir qu'il l'étudie.

LOI DE MOBILISATION—CONTINGENTEMENT DES RECRUES DE CHAQUE DISTRICT MILITAIRE

M. PURDY:

Quel principe suit-on pour déterminer le contingentement des recrues exigées de chaque district militaire en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

L'hon. M. MITCHELL: Le ministère de la Défense nationale (Armée) demande au ministère du Travail de donner instruction aux hommes de se présenter aux dépôts régionaux et aux centres d'instruction, en contingents proportionnels aux moyens d'instruction. Ces contingents sont établis à peu près au prorata de la population. La section de mobilisation demande à la division de mobilisation où se trouve situé le centre d'intruction ou dépôt de fournir les recrues en question. Cependant, dans la pratique, on exige l'appel de tous les groupes d'âge désignés dans toutes les divisions, avant que l'on désigne et examine d'autres groupes d'âge, et au besoin, on peut envoyer dans d'autres régions, aux fins d'instruction, les hommes mobilisés dans une division.

COMITÉ DES APPROVISIONNEMENTS EN VIVRES

M. SENN:

1. A-t-on nommé un comité des approvisionnements en des vivres?

2. Si oui, à quelle date?

3. Quels sont les membres de ce comité et quels en sont le président et le secrétaire?

4. Quelle est la profession habituelle de chacun de ses membres?

5. Quelles sont les attributions de ce comité?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Oui.

2. Le 22 octobre 1942.

3. Le décret du conseil C.P. 9692 mentionne que le Comité doit se composer des représentants des ministères et organismes suivants: ministère de l'Agriculture, secrétariat des Affaires extérieures, ministère des Finances, ministère des Pêcheries, ministère du Commerce, Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et ministère des Pensions et de la Santé nationale.

Voici la liste actuelle des membres: le docteur G. S. H. Barton, sous-ministre de l'Agriculture; M. Hume Wrong, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; le docteur W. A. Mackintosh, assistant spécial du sous-ministre des Finances; M. H. F. Angus, assistant spécial du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; le docteur D. B. Finn, sous-ministre des Pêcheries; M. Oliver Master, sous-ministre suppléant du Commerce; M. K. W. Taylor, secrétaire de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre; le docteur L. B. Pett, directeur des services de nutrition du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

Le Comité a élu M. H. F. Angus président, et le docteur C. F. Wilson, secrétaire.

4. Voir réponse au n° 3.

5. Le Comité doit

a) Surveiller la préparation des renseignements relatifs à la situation alimentaire au Canada que le Comité peut désirer fournir à la Commission mixte des vivres ou à d'autres organismes;

b) Etudier les questions relatives aux approvisionnements des vivres qui lui sont soumises par le Gouverneur en conseil, par le Comité de guerre du Cabinet, ou par l'un quelconque des ministères et organismes du Gouvernement;

c) Faire rapport aux autorités compétentes sur les questions de principes soulevées par la nécessité de coordonner les engagements pris par le Canada d'exporter des vivres au Royaume-Uni et à d'autres Nations Unies, avec le plafond des prix, les besoins essentiels de vivres pour la consommation domestique, et autres facteurs susceptibles d'assurer l'équilibre de l'effort de guerre;

d) Soumettre aux autorités compétentes des recommandations relatives à toutes les questions de principes concernant les embargos ou autres restrictions sur les exportations ou

importations de vivres et concernant tous les projets de conventions touchant le commerce extérieur des denrées alimentaires.

ENQUÊTES POURSUIVIES PAR LA ROYALE GENDARMERIE SUR LES OPÉRATIONS D'INDUSTRIES DE GUERRE

M. LACOMBE:

1. Le Gouvernement a-t-il, depuis le début des hostilités, donné des instructions à la Royale gendarmerie du Canada de procéder à des enquêtes sur les opérations de certaines industries de guerre ou de toute autre industrie exécutant des sous-contrats pour les industries de guerre?
2. Dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) auprès de quelles industries ou de quels particuliers, et *c*) quel a été le résultat de ces enquêtes?

L'hon. M. HOWE: 1. Le ministère des Munitions et approvisionnements ne possède pas l'autorité voulue pour donner aucun ordre à la Royale gendarmerie à cheval du Canada. Quand les circonstances justifient l'adoption d'une mesure comme celle que mentionne la question, le ministère demande à la Gendarmerie d'instituer les enquêtes que commandent les circonstances.

2. La divulgation du renseignement n'est pas dans l'intérêt public.

COMMISSION MIXTE DES VIVRES

M. SENN:

1. Quand a-t-on institué la commission mixte des vivres?
2. Quels pays sont représentés dans cette commission?
3. Quels en sont les représentants canadiens?
4. A quelle date ont-ils été nommés?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le 9 juin 1942.

2. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique. D'autres pays sont représentés aux sous-comités de la commission lorsque leurs intérêts sont en jeu.

3. Le Canada n'est pas représenté à la commission mixte des vivres.

4. Voir réponse au n° 3.

DÉPENSES DE GUERRE ET DETTE PUBLIQUE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Quel a été, depuis le commencement de la guerre, le total des dépenses faites par le gouvernement fédéral pour des fins de guerre au cours de chaque année financière?

2. Quelle est l'estimation du montant total que l'on dépensera pour des fins de guerre au cours de l'année financière courante?

3. Quel a été, depuis le commencement de la guerre, le total des dépenses pour les fins ordinaires d'administration du Gouvernement au cours de chaque année financière?

4. Quelle est l'estimation du montant total que l'on dépensera pour les fins ordinaires d'administration au cours de l'année financière courante?

[Le très hon. Mackenzie King.]

5. Quel a été le total des revenus du Gouvernement au cours de chaque année financière depuis le commencement de la guerre?

6. Quelle est l'estimation actuelle du revenu à percevoir au cours de l'année financière courante?

7. Quel a été le total de l'augmentation de la dette nette du Canada au cours de chaque année financière depuis le commencement de la guerre?

8. A combien estime-t-on actuellement le total de l'augmentation de la dette nette du Canada pour la fin de l'année financière courante?

9. Quelle était la dette nette totale du Canada aux dates suivantes: 31 mars 1914, 31 mars 1919, 31 mars 1930, 31 mars 1939, 31 mars 1940, 31 mars 1941 et 31 mars 1942?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Dépenses directes de guerre (non compris l'assistance financière accordée au Royaume-Uni sous forme de remboursement de dettes et de prêt), ainsi qu'elles sont indiquées à la page 64 des Comptes Publics de l'année financière expirée le 31 mars 1942:

Année financière expirée le 31 mars—	
1940	$ 118,291,021 64
1941	752,045,326 06
1942	1,339,674,152 42

2. Dernière estimation publiée des dépenses directes de guerre faites durant l'année financière expirée le 31 mars 1943, (y compris le don d'un milliard au Royaume-Uni): près de $3,900,000,000.

3. Total des dépenses du gouvernement, (non compris les dépenses directes de guerre, mais y compris les dépenses ordinaires, les dépenses au compte du capital, les dépenses spéciales, les dépenses faites pour les entreprises d'Etat et autres frais), indiquées aux pages 64 et 65 des Comptes Publics du Canada pour l'année financière expirée le 31 mars 1942:

Année financière expirée le 31 mars—	
1940	$562,502,770 66
1941	497,556,120 38
1942	545,391,902 79

4. Dernière estimation publiée des dépenses du gouvernement, (non compris les dépenses directes de guerre, mais y compris les dépenses ordinaires, les dépenses au compte du capital, les dépenses spéciales, les dépenses faites pour les entreprises d'Etat et autres frais), pour l'année financière expirée le 31 mars 1943: environ $600,000,000.

5. Total des revenus, ainsi qu'ils sont indiqués à la page 68 des Comptes Publics de l'année financière expirée le 31 mars 1942:

Année financière expirée le 31 mars—	
1940	$ 562,093,459 44
1941	872,169,645 22
1942	1,488,536,342 97

6. Dernière estimation publiée du total des revenus pour l'année financière expirée le 31 mars 1943: environ $2,250,000,000.

7. Augmentation de la dette nette du Canada, ainsi qu'elle est indiquée à la page 69 des Comptes Publics de l'année financière expirée le 31 mars 1942:

Année financière expirée le 31 mars—

1940	$118,700,332 86
1941	377,431,801 22
1942	396,529,712 24

8. Une estimation de l'augmentation de la dette nette sera faite dans l'exposé budgétaire.

9. Dette nette du Canada, ainsi qu'elle est indiquée à la page 69 des Comptes Publics de l'année financière expirée le 31 mars 1942:

31 mars—

1914	$ 335,996,850 14
1919	1,574,531,032 44
1930	2,177,763,958 71
1939	3,152,559,314 48
1940	3,271,259,647 34
1941	3,648,691,448 56
1942	4,045,221,160 80

GARDERIES D'ENFANTS

M. COLDWELL:

1. Quel est le fonctionnaire du ministère du Travail de qui relèvent les garderies d'enfants?

2. Combien de garderies a-t-on établies au cours de chacune des trois dernières années?

3. A quels endroits?

4. Quelle est la moyenne du nombre de mères qui ont pris avantage des garderies au cours de chacun des douze mois de l'année terminée le 31 janvier 1943?

5. Quelle est la moyenne du nombre d'enfants dont on a pris soin au cours de chacun des douze mois de l'année terminée le 31 janvier 1943?

6. Quel est le nombre total d'enfants que peuvent recevoir les garderies?

7. Quelle est la compétence des membres du personnel des garderies, *a*) de ceux qui ont la direction des garderies, *b*) de ceux qui prennent soin des enfants?

8. Quels arrangements a-t-on pris pour s'assurer le service alimentaire dans les garderies?

9. A-t-on établi quelques garderies près des usines de guerre ou avec les usines de guerre?

10. Si oui, à quels endroits et quelle en a été la moyenne de fréquentation?

11. Pendant quelles heures a-t-on accès aux services des garderies?

12. Combien l'établissement des garderies a-t-elle coûté *a*) au gouvernement fédéral, *b*) aux gouvernements provinciaux, *c*) aux cités et aux villes, *d*) aux parents et *e*) aux industries intéressées?

L'hon. M. MITCHELL:

1. L'initiative, en ce qui concerne l'établissement de garderies d'enfants, est du domaine des provinces. Sous la direction de Mme Rex Eaton, directrice adjointe de la division des femmes et du bien-être, Mlle Margaret Grier a été chargée de l'administration de l'accord fédéral-provincial concernant le soin des enfants durant le jour.

2. L'accord avec l'Ontario a été signé le 29 juillet 1942; avec Québec, le 3 août 1942. Sept garderies ont été approuvées. Quatre sont en pleine opération.

3. Toronto, Brantford, St-Catharines et Oshawa.

4. et 5. Bien que les garderies n'aient pas été en opération durant une période assez longue pour permettre de fournir des rapports détaillés, les chiffres approximatifs démontrent que 125 mères et 154 enfants ont profité des services offerts.

6. 256.

7. Une directrice rémunérée à temps continu et qui a reçu la formation nécessaire dans la conduite d'une garderie. Une assistante rémunérée à temps continu qui a également reçu la formation nécessaire. Des auxiliaires volontaires qui ont suivi des cours abrégés spéciaux dans la conduite d'une garderie.

8. Les différents régimes alimentaires ont reçu l'approbation du Comtié provincial de la nutrition.

9. Non.

10. Non.

11. De 7 heures du matin à 6 heures 30 du soir ou plus tard.

12. (*a*) Les comptes doivent être soumis par l'entremise des provinces et n'ont pas encore été rendus. Les engagements fédéraux relativement aux garderies approuvées s'élèvent à $27,404.68. (*b*) Les engagements provinciaux s'élèvent à une somme égale plus les dépenses additionnelles qui ne sont pas partagées sous le régime de l'accord. (*c*) Les villes et les villages ne contribuent rien. (*d*) Les mères contribuent 35c. pour le premier enfant et 15c. pour chaque enfant additionnel. Si le père et la mère travaillent, la contribution est de 50c. par enfant. (*e*) Les industries ne contribuent rien.

DÉPENSES PAR PROVINCES EN VERTU DE LA LOI D'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

M. HANSELL:

1. Combien, dans chacune des provinces et pour chacune des campagnes agricoles écoulées de 1936 à 1942 inclusivement, a coûté l'assistance aux cultivateurs *a*) atteints par la sécheresse, b) souffrant d'une insuffisance de revenu, en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, et *c*) pour la réduction des emblavures?

2. De ce montant combien a-t-on payé, dans chacune de ces provinces, *a*) aux agriculteurs ou autres particuliers, *b*) pour les fins d'administration?

3. De quel fonds ou de quel compte provient l'argent ainsi dépensé?

L'hon. M. GARDINER:

1. (a) Assistance à l'agriculture des Prairies

	1936-38		1939		1940		1941		1942	
	Versements	Administration	Versements	Administration	Versements	Administration	Versements	Administration	Versements	Administration
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.		(Au 31 déc. 1942) $ c.
Manitoba	Néant	Néant	868,942 11	23,490 84	611,393 20	31,208 83	36,617 67	10,801 27	Néant	1,772 54
Saskatchewan	Néant	Néant	7,434,424 27	169,725 16	5,598,002 93	287,814 86	11,990,471 26	234,291 38	Néant	49,057 61
Alberta	Néant	Néant	1,600,934 39	38,404 60	502,805 27	27,741 20	3,392,498 73	68,098 75	Néant	16,964 19

(b) Revenus agricoles des Prairies

	1936-40		1941		1942	
	Versements	Administration	Versements	Administration	Versements	Administration
			$ c.			
Manitoba	Néant	Néant	2,986,709 37	Compris dans l'administration	Néant	Néant
Saskatchewan	Néant	Néant	10,286,095 73	aux fins d'assistance à l'agri-	Néant	Néant
Alberta	Néant	Néant	5,625,468 75	culture des Prairies	Néant	Néant

(c) Réduction des emblavures

	1936-1940		1941		1942	
	Versements	Administration	Versements	Administration	Versements	Administration
			$ c.	$ c.	(25 janv. 43) $ c.	(au 31 déc. 42) $ c.
Manitoba	Néant	Néant	4,386,138 94	114,206 66	2,417,232 00	128,285 14
Saskatchewan	Néant	Néant	19,815,065 21	336,642 96	7,259,952 04	418,649 60
Alberta	Néant	Néant	10,305,903 61	182,871 25	4,129,505 31	205,511 48

Les "versements" représentent les sommes globales payées à l'égard du programme de chaque année-récolte, soit durant l'année-récolte soit subséquemment.

L'"administration" représente les dépenses pour les fins administratives faites au cours de chaque année financière.

2. Voir ci-dessus.

3. Les versements pour l'assistance à l'agriculture des Prairies sont tirés de la caisse de secours établie sous l'empire de la loi de l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Les versements pour insuffisance de revenus agricoles des Prairies proviennent des crédits de guerre.

Les primes à la réduction des emblavures proviennent des crédits votés à cette fin par le Parlement.

TRAITEMENTS DES MEMBRES DU SERVICE DIPLOMATIQUE

M. STOKES:

1. Quels sont les noms de tous les particuliers nommés dans le service diplomatique depuis le 1er janvier 1942?

2. A quel poste chacun de ces particuliers a-t-il été nommé?

3. Quel traitement et quelle allocation de subsistance chacun d'entre eux reçoit-il?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1 et 2. Washington: le lieut.-col. C. M. Drury, attaché militaire; le lieut.-col. Basil Wedd, attaché militaire (en remplacement du lieut.-col. Drury); le commander H. G. Nares, attaché naval; le commander E. Sherwood, attaché naval (en remplacement du commander Nares); le commandant d'escadrille F. Homer Smith, attaché de l'air; et M. H. Wershof, deuxième secrétaire.

Union des Républiques Socialistes Soviétiques: M. L. D. Wilgress, ministre; le brigadier H. Lefebvre, attaché militaire; le major G. Okulitch, attaché militaire adjoint; M. A. C. Smith, troisième secrétaire; M. J. A. McCordick, troisième secrétaire.

Chine: le major général V. M. Odlum, ministre; M. Geo. C. Patterson, conseiller; le major Hiram Wooster, attaché militaire adjoint; M. R. E. Collins, troisième secrétaire.

Chili: M. Warwick F. Chipman, ministre; M. Jules Léger, troisième secrétaire.

Gouvernements alliés à Londres: le major général Georges-P. Vanier, ministre.

3. Les traitements que comportent ces positions du service des Affaires extérieures sont les suivants:

1. Ministre, de $8,000 à $10,000; 2. Conseiller, de $5,760 à $7,200; 3. Deuxième secrétaire, de $3,300 à $4,260; troisième secrétaire, de $2,520 à $3,000.

Les allocations de subsistance ne sont pas versées tant que les titulaires n'occupent pas leurs postes, et toute disposition financière n'est effective que lorsque les missions sont établies.

EMPRUNTS CONTRACTÉS EN DEHORS DU CANADA

M. AYLESWORTH:

1. Des emprunts ont-ils été contractés à l'extérieur du Canada au cours de l'année financière courante?

2. Le cas échéant, où a-t-on lancé ces emprunts, et quels ont été le montant total et les conditions de chacun de ces emprunts?

3. Pour quel but a-t-on contracté chacun de ces emprunts?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Oui.

2. Le gouvernement fédéral a effectué à New-York, en janvier 1943, un emprunt aux conditions suivantes:

Obligations de cinq ans, à 2½ p. 100, représentant une valeur de 30 millions, datées du 15 janvier 1943, et échéant le 15 janvier 1948 vendues aux soumissionnaires à 99¼ p. 100;

Obligations de dix ans, à 3 p. 100, représentant une valeur de 30 millions, datées du 15 janvier 1943 et échéant le 15 janvier 1953, vendues aux soumissionnaires à 99⅛ p. 100.

Obligations de quinze ans, à 3 p. 100, représentant une valeur de 30 millions, datées du 15 janvier 1943 et échéant le 15 janvier 1948, vendues aux soumissionnaires à 96⅞ p. 100.

3. Le produit de la vente des obligations, joint à des deniers provenant du Trésor, servira au rachat d'obligations de trente ans du dominion du Canada, représentant une valeur de 100 millions portant intérêt à 5 p. 100, datées du 1er mai 1922 et échéant le 1er mai 1952, appelées pour rachat anticipé le 15 mars 1943.

LOI ALBERTAINE SUR LE RÈGLEMENT DES DETTES

M. DOUGLAS (Weyburn):

Vu la décision récente des tribunaux déclarant *ultra vires* la législation de l'Alberta sur le règlement des dettes, et la portée qu'elle peut avoir sur toute la législation semblable des autres provinces des Prairies, le Gouvernement prendra-t-il des mesures pour protéger les fermiers débiteurs menacés de saisie et d'expulsion?

L'hon. M. ST-LAURENT:

Le Gouvernement avait étudié depuis quelque temps des demandes de la part des gouvernements des trois provinces des Prairies priant le Parlement canadien d'étudier une autre mesure législative en rapport avec le règlement des dettes, mais aucune décision n'avait été prise pendant que le Conseil privé étudiait la cause de l'Alberta.

Le jugement rendu par le Conseil privé était annoncé dans les journaux du 1er février, mais le ministère de la Justice n'avait reçu, le 2 février, que le bref câblogramme suivant de ses agents à Londres, relativement à cette affaire:

"L'appel relatif à la loi sur les dettes de l'Alberta a été rejeté parce que la loi porte sur la faillite. Aussi parce que la loi nuit gravement à la loi actuelle des faillites. La Commission reconnaît que les dettes peuvent être annulées au moyen d'une loi, étant donné que la loi a été mise en application, mais c'est à la province seule qu'il incombe de faire disparaître les inconvénients qui en résulteraient.

Russell"

Les légistes du ministère désirent prendre connaissance du texte de l'opinion émise avant de soumettre des vœux au Conseil sur cette question. Il va sans dire que je ne saurais connaître d'avance la ligne de conduite que suivra alors le Gouvernement.

EMPLOI DANS LES MINES D'OR

M. QUELCH:

Combien de personnes a-t-on employées dans les industries affectées à l'exploitation de l'or au Canada au cours de chacune des années écoulées de 1935 à 1943?

L'hon. M. MacKINNON:

Employés des mines d'or, 1935-1942

	Nombre d'employés
1935—Chiffre mensuel moyen....	19,834
1936—Chiffre mensuel moyen....	25,097
1937—Chiffre mensuel moyen....	29,140
1938—Chiffre mensuel moyen....	29,647
1939—Chiffre mensuel moyen....	30,622
1940—Chiffre mensuel moyen....	31,405
1941—Janvier	32,503
Février	32,496
Mars	32,514
Avril	32,364
Mai	32,600
Juin	32,538
Juillet	33,041
Août	32,889
Septembre	33,336
Octobre	33,601
Novembre	32,298
Décembre	30,297
Nombre moyen	32,551
1942—Janvier	27,140
Février	27,618
Mars	27,737
Avril	27,277
Mai	27,111
Juin	26,673
Juillet	25,939
Août	24,204
Septembre	23,000
Octobre	21,894
Novembre	21,271

RESSORTISSANTS DU JAPON EN ALBERTA ET EN SASKATCHEWAN

M. NEILL:

1. A-t-on établi en Alberta ou en Saskatchewan quelques-uns des Japonais évacués des zones protégées de la province de la Colombie-Britannique?

2. Si oui, combien dans chaque province?

3. Dans le cas de l'une ou l'autre de ces provinces, ou des deux, en est-on venu à une entente avec la commission de sécurité prévoyant l'évacuation des Japonais lorsque la demande en sera faite par le Gouvernement de l'une ou l'autre de ces provinces?

L'hon. M. MITCHELL:

1 et 2. En Alberta, 2,588; en Saskatchewan, pas un.

3. Un accord a été conclu avec l'Alberta au sujet du placement de Japonais. Il comporte une disposition prévoyant l'évacuation des Japonais établis provisoirement dans la province, sur demande du gouvernement provincial, lors de la fin de l'état de guerre avec le Japon.

[L'hon. M. St-Laurent.]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

GENERAL MOTORS ET SES FILIALES

M. COLDWELL:

1. A quels intervalles le Gouvernement règle-t-il ses comptes avec la General Motors of Canada ou ses filiales?

2. Quel taux d'intérêt la General Motors charge-t-elle pour ses comptes redevables envers le Gouvernement?

3. Quel était le solde mensuel moyen dû à la General Motors au cours de l'année 1942?

4. Quel taux d'intérêt la General Motors reçoit-elle sur les avances que lui consentent la Banque Dominion du Canada ou toute autre banque à charte?

5. Quel taux d'intérêt le Gouvernement a-t-il payé sur ses emprunts à court terme ou sur les billets du Trésor en 1942?

SABLES BITUMINEUX DE LA RÉGION MCMURRAY—ABASAND OILS LIMITED

M. COLDWELL:

1. Le Gouvernement a-t-il conclu quelque arrangement pour l'exploitation des sables bitumineux de la région de McMurray par la Abasand Oils Limited?

2. Dans l'affirmative, quels arrangements a-t-il conclus avec cette compagnie ou quelque autre pour l'exploitation de ces sables bitumineux?

PLAN DE NUTRITION

L'hon. M. BRUCE:

1. Quel est le plan de nutrition élaboré par le Gouvernement pour le temps de la guerre?

2. Quelle est, par personne, la ration de bœuf, de bacon, d'œufs, de lait, de beurre et de fromage dans les forces armées postées au Canada?

3. A-t-on dressé des plans pour assurer un approvisionnement ininterrompu de ces produits alimentaires aux civils comme aux membres des forces armées?

4. Dans l'affirmative, quels sont ces plans?

5. Existe-t-il un plafond des prix pour les légumes frais importés?

6. Si non, le Gouvernement a-t-il pris quelque mesure pour empêcher qu'on ne charge un prix exorbitant au consommateur?

EMPRUNT DE LA VICTOIRE DE 1942

M. CHURCH:

1. Quel a été le coût total du dernier Emprunt de la Victoire de 1942?

2. Quelles sommes a-t-on dépensées pour annonces, solliciteurs, employés à salaire, émissions radiophoniques, pavoisement, commissions, frais d'hôtel, loyer, frais de déplacement, spectacles, banquets et pour toutes autres fins?

3. Le ministre pourrait-il donner un fractionnement du coût de cet emprunt?

LOGEMENT

M. CHURCH:

1. Quelle mesure a-t-on prise pendant l'intersession parlementaire pour apporter quelque solution au problème du logement au Canada?
2. Combien de logements pour le temps de la guerre la Wartime Housing Limited a-t-elle construits, à quels endroits, et quelles sont les dépenses totales jusqu'aujourd'hui?
3. Le Gouvernement étudiera-t-il l'opportunité de nommer un comité spécial de la Chambre pour étudier les problèmes de construction, de réfection et de logement?
4. Quelle mesure a-t-on prise pour résoudre le problème du logement à la ville, dans les banlieues et à la campagne pour les vétérans de la guerre?

AGENTS DE PRESSE ET OFFICIERS DE LIAISON

M. CHURCH:

1. Combien y a-t-il d'agents de presse ou d'officiers de liaison à l'emploi du Gouvernement ou de quelques-unes de ses commissions ou de tout autre organisme qui en relève, dans chacun des ministères?
2. Où sont-ils, quelles sont leurs fonctions, qui leur donne leurs instructions, quel grade détiennent-ils et qui a recommandé leur nomination?
3. Combien chacun reçoit-il en salaire, frais de subsistance et de déplacement et autres dépenses?
4. Quel était leur emploi antérieur ou quel service militaire accomplissaient-ils et où ont-ils fait ce service militaire?
5. Portent-ils l'habit militaire et quelles allocations leur accorde-t-on à ce compte?
6. Leurs fonctions ne pourraient-elles pas être remplies par les femmes de l'armée ou par des civils inaptes au service actif?

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

M. CHURCH:

1. Quel est le ministre de la Couronne responsable pour les nombreux propos publics de M. Donald Gordon et des membres de son personnel et de ses bureaux de régisseurs ou de sous-régisseurs et de tous autres de ses employés au Canada, et ces discours sont-ils d'abord soumis à chacun des ministères?
2. Combien la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle coûté, par année, depuis ses débuts?
3. Quels sont les salaires, allocations de subsistance, frais de voyage et autres allocations de chaque officier ou fonctionnaire des quartiers généraux de ladite Commission depuis sa nomination, et quelle était l'occupation antérieure de chacun?
4. De qui chacun reçoit-il des instructions dans l'accomplissement de ses fonctions?
5. Quel est le nombre des officiers relevant de chaque division de contrôle, et quelles sont les listes totales de salaires de la Commission et de ses fonctionnaires pour la dernière année où l'on peut obtenir ces renseignements?

ÉLÉVATEURS TERMINUS DE FORT-WILLIAM

M. MacINNIS:

1. Qu'en a-t-il coûté au Gouvernement pour les agrandissements apportés aux élévateurs terminus de Fort-William au cours des années 1941 et 1942?
2. Quel a été le coût de ces agrandissements pour chaque élévateur terminus?
3. Quel a été le coût total de l'outillage installé dans lesdits élévateurs pendant la même période?
4. Quel a été le coût de l'outillage installé pour chaque élévateur?

L'hon. M. McLARTY: Je dépose les documents.

OFFICES, COMMISSIONS OU CORPORATIONS—REPRÉSENTANT DU TRAVAIL ET DE L'AGRICULTURE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Quels sont les noms de tous les Offices, commissions ou corporations d'état institués depuis le commencement de la guerre?
2. Quels sont les noms de tous les membres ou directeurs de ces Offices, commissions ou corporations?
3. Quel est le représentant *a*) du Travail et *b*) de l'Agriculture au sein de chacun de ces Offices, commissions ou corporations?

COMMISSION DE LA PRODUCTION DU CHARBON EN PÉRIODE DE CRISE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. A-t-on nommé une commission de la production du charbon en période de crise?
2. Si oui, quels sont les membres de cette commission?
3. Quels sont les devoirs et les fonctions de cette commission?

L'hon. M. ILSLEY: Je dépose les documents.

COMITÉ DE COORDINATION DU LOGEMENT

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. A-t-on institué un comité de coordination du logement?
2. Si oui, quels en sont les membres?
3. Quelles sont les fonctions et les devoirs de ce comité?

L'hon. M. ILSLEY: Je dépose les documents.

STABILISATION DES PRIX—SUBVENTIONS

M. MacKINNON (Kootenay-Est):

1. Quel est le total des sommes versées en subventions par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et/ou par la corporation de stabilisation du prix des denrées?
2. A quelles denrées a-t-on accordé des subventions et quel est le total de la subvention versée pour chacune de ces denrées?

JAPONAIS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RADIOS

M. REID:

1. Après la lâche attaque du Japon contre Pearl Harbour, a-t-on enlevé aux Japonais de la Colombie-Britannique les appareils de radio qu'ils avaient en leur possession?
2. Depuis cet événement, a-t-on remis ces appareils aux Japonais de la Colombie-Britannique?
3. Dans l'affirmative, sur quelle recommandation, et combien d'appareils a-t-on remis?

JAPONAIS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—ÉVACUATION DES RÉGIONS CÔTIÈRES

M. ESLING:

Au 31 décembre 1942, quel était le total de la somme impliquée dans l'évacuation des Japonais des régions côtières canadiennes?

COMMISSIONS GOUVERNEMENTALES RELEVANT DES MINISTÈRES

M. ESLING:

1. Depuis le commencement de la guerre, combien de commissions a-t-on nommées et combien d'entre elles opèrent-elles actuellement sous l'autorité des ministères suivants: *a*) Munitions et approvisionnements, *b*) Commerce, *c*) Agriculture, *d*) Finances, *e*) Pensions et Santé nationale, *f*) Travail et *g*) Services nationaux de guerre?

2. Combien d'employés a-t-on nommés dans chaque commission dans chacune des neuf provinces?

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE—EMPLOYÉS DU SEXE MASCULIN D'ÂGE MILITAIRE

M. ROSS (Souris):

1. Combien d'individus du sexe masculin, âgés de 18 à 45 ans, a-t-on nommés à des emplois à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. De ces personnes, *a*) combien ont fourni la preuve de leur incapacité à servir dans les forces armées, *b*) combien ont été nommés après l'émission d'un certificat déclarant que leur nomination était nécessaire dans l'intérêt public?

3. Quel était le nom, l'âge, le salaire et quelles sont les fonctions de chacun des individus dont il est fait mention à la question 2 *b*)?

4. A-t-on nommé à des emplois à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre quelques individus du sexe masculin, âgés de 18 à 45 ans, qui ne sont pas compris dans les questions 2 *a*) et 2 *b*)?

5. Si oui, quel est le nom, l'âge, le salaire et quelles sont les fonctions de chacun?

NOMBRE GLOBAL DES FONCTIONNAIRES

M. FRASER (Peterborough-ouest):

1. Combien de nouveaux employés le Gouvernement a-t-il pris à son service depuis qu'on a déposé le document parlementaire du 1er août 1942?

2. Quel est le chiffre total des employés actuellement au service du Gouvernement? Combien y a-t-il d'hommes et combien de femmes?

3. Combien y a-t-il d'employés dans chaque ministère?

4. Combien y a-t-il d'employés à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

AIDE AUX INDUSTRIES DE GUERRE

M. COLDWELL:

Que représentent en placements de capital, en prêts ou en tout autre montant les redressements de taxes ou tout autre secours financier accordés aux industries canadiennes de guerre, qu'elles soient des entreprises nationales ou particulières, consentis ou convenus par *a*) le Canada, *b*) le Royaume-Uni, *c*) les Etats-Unis et *d*) d'autres gouvernements entre le 1er janvier 1938 et le 31 janvier 1943?

[M. Reid.]

AIDE AUX SOCIÉTÉS PARTICULIÈRES

M. CASSELMAN:

1. Quel est le total des sommes dépensées ou engagées par le Gouvernement en mise de fonds dans les entreprises particulières?

2. Quel est le nom de chaque entreprise à laquelle le Gouvernement a accordé une mise de fonds?

3. Quel est le montant total accordé à chacune de ces entreprises?

4. Quelle a été la destination de chacun de ces octrois?

5. A quels termes et à quelles conditions a-t-on accordé ces octrois?

6. Le Gouvernement s'est-il engagé à accorder, à l'avenir, des octrois sous forme de mise de fonds à quelqu'une de ces entreprises?

7. Si oui, quelle est la somme supplémentaire ainsi engagée dans chaque cas, et quelle est la destination de cet octroi supplémentaire?

8. Le Gouvernement a-t-il fait à quelque entreprise des versements autres que ces octrois de mise de fonds dans le but d'augmenter la production de cette entreprise ou pour quelque autre destination?

9. Si oui, quels sont les noms de ces entreprises à qui on a fait ces versements?

10. Quel a été le montant de chacun de ces versements?

11. Quelle a été la destination de chacun de ces versements?

SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSTITUÉES AUX FINS DE L'EFFORT DE GUERRE

M. FRASER (Peterborough-ouest):

1. Quels sont les noms de toutes les compagnies entièrement sous le contrôle de l'état, constituées depuis le commencement de la guerre pour exécuter quelque programme du Gouvernement en rapport avec l'effort de guerre?

2. Quelles sont, en détail, les attributions de chacune de ces compagnies?

3. Quels sont les noms des directeurs et des officiers de chacune de ces compagnies, et combien chacun d'entre eux reçoit-il en salaire, honoraires, allocations ou autres appointements?

4. Quels sont les noms de tous les employés de chacune de ces compagnies recevant des salaires, honoraires, allocations ou autres appointements supérieurs à $5,000, et quel est le montant de leur salaire dans chaque cas?

CONSTRUCTIONS D'ÉDIFICES FÉDÉRAUX À OTTAWA

M. AYLESWORTH:

1. Quels édifices le Gouvernement a-t-il construits dans la ville d'Ottawa depuis le 1er janvier 1941?

2. Quel a été le total du coût de chacun de ces édifices?

3. Quelle a été l'estimation première du coût de construction de chacun de ces édifices?

4. Quel est le nom de l'entrepreneur qui a construit chacun de ces édifices?

5. A-t-on fait un appel de soumissions avant d'accorder le contrat de construction de chacun de ces édifices?

6. Si oui, quels ont été les soumissionnaires éliminés dans chaque cas et quel était le montant de leur soumission?

EMPRUNT DE LA VICTOIRE DE 1942

M. STOKES:

1. Quel a été le montant total souscrit lors du dernier emprunt de la Victoire?
2. De ce montant, quelle somme a été souscrite *a*) par des particuliers, *b*) par des compagnies?
3. Quel a été le coût total de la campagne du dernier emprunt de la Victoire?
4. De ce montant, combien a-t-on dépensé *a*) en commissions, *b*) en réclame, *c*) en programmes radiophoniques *d*) en salaires, allocations de subsistance et frais de déplacement, *e*) en loyer de locaux et *f*) pour les réunions publiques ou les autres démonstrations publiques tenues en faveur de l'emprunt?

REDEVANCES ET DROITS SUR LE MATÉRIEL DE GUERRE

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Du 1er septembre 1939 au 31 décembre 1942, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il payées en redevances, droits sur les brevets, etc., sur le matériel de guerre fabriqué au Canada?
2. Quels sont les noms et adresses des sociétés qui ont reçu ces versements, et quel montant a-t-on payé à chacune?
3. Quel a été le montant total versé à des particuliers et à des compagnies à l'extérieur du Canada?
4. Que fait-on des redevances et droits sur les brevets, etc., dûs à des particuliers et à des sociétés résidant en pays ennemis ou en pays occupés par l'ennemi?
5. Quel est le total du montant dû à des particuliers ou à des sociétés résidant en pays ennemis ou dans les pays occupés par l'ennemi?

SERVICE MILITAIRE—OBJECTEURS DE CONSCIENCE

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, ont réclamé l'exemption du service militaire à titre d'objecteurs de conscience?
2. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, a-t-on reconnus comme objecteurs de conscience?
3. Combien de particuliers, dans chaque district militaire, à qui on a accordé ce titre, accomplissent un service alternatif?
4. Parmi les particuliers, dans chaque district militaire, qui ont réclamé une exemption du service militaire comme objecteurs de conscience et à qui on n'a pas accordé ce titre, combien ont négligé de se présenter pour leur service militaire, et combien ont été mis en état d'arrestation par les autorités?
5. Combien de camps a-t-on établis au Canada pour les objecteurs de conscience accomplissant un service alternatif, et où sont situés ces camps?
6. Quel est le nombre total du personnel attaché à ces camps, au 31 décembre 1942, et quelle est la nature du travail accompli dans chacun de ces camps?

COMMISSION D'INFORMATION EN TEMPS DE GUERRE

M. CASSELMAN:

1. Quels sont les noms des membres de la Commission d'information en temps de guerre?
2. Quelle est la profession ordinaire de chaque membre de la Commission, et quelle partie de son temps, à peu près, chaque membre de la Commission consacre-t-il à l'exercice de ses fonctions?
3. Quelle expérience chaque membre de la Commission possède-t-il dans le domaine du journalisme, de la radio, de la réclame ou de tout autre organe de publicité?
4. Combien de séances la Commission a-t-elle tenues depuis sa création?
5. A combien de séances de la Commission chacun des membres a-t-il assisté?
6. Combien chaque membre de la Commission a-t-il reçu, depuis sa nomination, en salaire, honoraires, allocations de subsistance ou autres?
7. Combien chaque membre de la Commission a-t-il reçu, depuis sa nomination, en frais de déplacement?
8. Quels sont les noms de tous les particuliers attachés au personnel de la Commission?
9. Quelle était l'occupation antérieure de chacun de ces particuliers et quelle expérience chacun a-t-il dans le domaine du journalisme, de la radio, de la réclame ou de tout autre organe de publicité?
10. Quels salaires, honoraires, allocations de subsistance ou autre verse-t-on à chacun de ces particuliers? Lorsque le versement est effectué en devises étrangères, faire connaître le montant en argent canadien?
11. Combien a-t-on payé en frais de déplacement à chacun de ces particuliers depuis sa nomination?
12. Quelles sont les fonctions exigées de chacun de ces particuliers?
13. Quelques particuliers nommés à des charges administratives de la Commission ont-ils donné leur démission?
14. Le cas échéant, quels sont leurs noms, quels postes occupaient-ils, et que recevaient-ils en salaires, honoraires ou allocations de subsistance?
15. Quelles raisons chacun de ces particuliers a-t-il données pour sa démission?
16. Quel est le total des dépenses de la Commission d'information en temps de guerre, depuis sa création, en: *a*) salaires, honoraires et allocations de subsistance, *b*) frais de déplacement, *c*) impressions, *d*) réclame, *e*) émissions radiophoniques, *f*) loyer de bureaux ou d'autres locaux et *g*) pour tous autres frais?
17. Quels bureaux la Commission dirige-t-elle à l'extérieur du Canada?
18. Où sont-ils situés?
19. Quels ont été les dépenses totales pour chacun de ces bureaux depuis leur établissement?
20. La Commission se charge-t-elle de faire la distribution d'exemplaires des discours prononcés par le premier ministre et les membres du Gouvernement?
21. Le cas échéant, quels discours a-t-on distribués et à combien d'exemplaires chacun?

COMMISSION DE STABILISATION DES PRIX DES DENRÉES—HARRISON & CROSFIELD (CANADA) LIMITED

M. HAZEN:

1. La société Harrison & Crosfield Ltd., du Canada, remplit-elle les fonctions de courtiers pour la commission de stabilisation des prix des denrées?
2. La corporation retient-elle les services de cette société à quelque autre titre?
3. Depuis combien de temps cette société remplit-elle ces fonctions ou quelques autres auprès de la corporation, et sur quelle recommandation a-t-elle été nommée?

4. Cette société est-elle le seul courtier de la corporation, et, si non, combien d'autres personnes ou de sociétés sont à son emploi à ce titre, et quels sont leurs noms et adresses?

5. Quelle rémunération cette société reçoit-elle de la corporation pour ses services, quels services lui a-t-elle rendus jusqu'aujourd'hui, et combien a-t-elle reçu dans chaque cas?

6. Quel est le total des montants versés à la société jusqu'aujourd'hui pour services rendus à la corporation?

7. Cette société est-elle, à quelque autre titre, à l'emploi du Gouvernement ou de quelque commission ou de quelque autre corporation instituée par le Gouvernement, et, le cas échéant, de quel ministère, commission ou autre corporation, et à quel titre, et combien a-t-elle reçu jusqu'aujourd'hui pour ses services?

DÉFENSE NATIONALE—DIVISION DES CONTRATS—D. C. MACKENZIE

M. COLDWELL:

1. M. D. C. Mackenzie est-il au service de la division des contrats du ministère de la Défense nationale?

2. Si oui, a) quelles sont ses fonctions, *b*) qu'a-t-il reçu en salaire et en dépenses, *c*) quand a-t-il été nommé, *d*) quelle est sa compétence, *e*) quels postes a-t-il occupés avant sa nomination au ministère, et *f*) quelles recommandations le ministre a-t-il reçues relativement à sa nomination, et de la part de qui?

ÉDIFICES D'HALIFAX OCCUPÉS À DES FINS DE GUERRE

M. ISNOR:

1. De combien de maisons de rapport, d'hôtels et d'autres résidences le ministère de la Défense nationale a-t-il pris possession à Halifax du 1er novembre 1942 ou 31 janvier 1943?

2. *a*) Combien de ces édifices ont-ils été achetés sur le champ? *b*) Dans combien de cas a-t-on fait des arrangements d'occupation pour la durée de la guerre?

3. Quel est le nombre de chaque catégorie d'édifices dont on a pris possession?

4. A quelles divisions du ministère de la Défense nationale ces édifices ont-ils été attribués?

5. Quel usage fera-t-on de chacun de ces édifices?

6. Combien de personnes ont dû chercher résidence ou refuge ailleurs à la suite de cette occupation?

7. Le Gouvernement a-t-il dédommagé la ville de Halifax pour la perte de revenus provenant des taxes que lui a causée la prise de possession de ces édifices?

LE DOMAINE DE L'ESTEREL

M. BERTRAND (Terrebonne):

1. Le Domaine de l'Esterel à Ste-Marguerite est-il occupé pour des fins d'administration militaire?

2. Dans l'affirmative, l'est-il en tout ou en partie?

3. Quels sont ces fins, et depuis quand?

4. Quelles sont les conditions du bail et à qui ce loyer est-il payé?

[M. Hazen.]

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—RÉGISSEURS

M. COLDWELL:

1. Quel est le nombre de régisseurs au ministère des Munitions et approvisionnements?

2. Quels sont leurs noms?

3. Quels sont leurs titres officiels?

4. Pour qui travaillaient-ils avant d'avoir accepté des postes au ministère?

5. Combien d'entre eux occupent d'autres positions et avec quelles sociétés?

6. Quels salaires reçoivent-ils des sociétés qui leur ont permis d'offrir leurs services au Gouvernement?

7. Quels salaires reçoivent-ils du Gouvernement?

8. Quelles allocations de subsistance et de dépenses reçoivent-ils *a*) du Gouvernement, *b*) de sociétés ou corporations?

9. Quelques-uns d'entre eux sont-ils membres de conseils d'administration de quelques corporations? Si oui, de quelles corporations?

LOI ALBERTAINE SUR LE RÈGLEMENT DES DETTES

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Combien en a-t-il coûté en tout au gouvernement fédéral pour soumettre aux tribunaux la législation sur les dettes adoptée par la province de l'Alberta?

2. Quels honoraires a-t-on versés à chacun de ces avocats-conseils?

AVIS DE MOTIONS POUR PRODUCTION DE DOCUMENTS

NOMBRE DE CHÔMEURS À CERTAINES DATES DE 1942-1943

M. COLDWELL:

Relevé indiquant le nombre de particuliers inscrits comme chômeurs aux cinq bureaux régionaux de la division du service sélectif national aux dates suivantes: 1er novembre 1942, 15 novembre 1942, 1er décembre 1942, 15 décembre 1942, 1er janvier 1943 et 15 janvier 1943.

CONDITIONS OUVRIÈRES—GRÈVE DANS LES ACIÉRIES

M. STOKES:

Copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre ou quelque membre de son personnel, le ministre du Travail ou quelque fonctionnaire de son ministère, et les représentants des ouvriers et des patrons relativement à la grève dans les aciéries.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ferai au sujet de cet avis de motion quelques observations qui vaudront aussi pour certaines autres demandes de documents. Absolument rien n'empêche la préparation des documents demandés, mais on épargnerait sans doute beaucoup de temps et de dépenses au ministère si le député qui les demande pouvait au préalable examiner les dossiers. Bon nombre des documents demandés aujourd'hui renferment un très grand nombre de lettres échangées pour des raisons qui sautent aux yeux mais qui s'avèrent quand même sans réelle importance étant donnée dans certains cas la source de provenance. Après avoir con-

sulté le dossier l'honorable député pourrait décider par lui-même quelles sont les lettres dont il désire le dépôt.

Prenons, par exemple, la demande visant le dépôt de la correspondance échangée à l'occasion de la grève des aciéries. J'ai reçu un très grand nombre de télégrammes parce que de toute évidence certaines organisations avaient été invitées collectivement à m'adresser tels messages. Les textes se ressemblaient tellement qu'il n'y avait aucun doute possible sur ce point; c'est d'ailleurs ce qui se produit sans cesse dans tous les domaines. Faire copier chacune de ces dépêches par des sténographes, constitue un gaspillage des deniers publics, même si on ne tient pas compte du temps perdu par les hauts fonctionnaires qui doivent les trier; or, en temps de guerre, nous nous efforçons d'économiser dans tous les ministères. Donc, lorsque les départements sont surchargés de travail, je demanderais aux honorables députés d'être aussi clairs que possible lorsqu'ils demandent des documents. De plus, lorsqu'il est de l'intérêt général d'économiser du temps et de l'argent, qu'on s'en tienne à la méthode que j'ai proposée, c'est-à-dire se rendre au ministère, examiner les documents qui s'y trouvent et restreindre autant que possible le nombre de ceux dont on demande le dépôt. Le Gouvernement ne désire aucunement par là cacher ou garder certains renseignements; toutefois, il faut nécessairement que les ministres usent d'une certaine discrétion relativement à la somme de travail requise pour déposer certains documents.

M. GRAYDON: Un mot sur ce point. Je suis convaincu qu'en général, l'honorable député qui pose une question ou demande un document ignore la somme de travail que peut nécessiter la réponse. Un simple député peut difficilement se rendre compte du rapport qui existe entre certaine correspondance et le sujet général auquel il fait allusion, tant que sa motion n'a pas été inscrite au *Feuilleton* ou que les renseignements n'ont pas été obtenus. Je répondrai aux remarques du premier ministre (M. Mackenzie King) en disant que, lorsque plusieurs lettres sont à peu près de même nature on peut sûrement mentionner la chose sans faire copier tout un tas de documents aux frais de l'Etat. Je ne me plaindrais pas d'une telle manière d'agir. D'autre part, il ne faut pas oublier qu'une fois une demande de dépôt de documents accordée, les renseignements n'intéressent plus simplement un honorable représentant en particulier, mais bien la Chambre entière et la population canadienne. La réponse du premier ministre ne doit pas nous faire perdre ce point de vue.

M. HOMUTH: Si le premier ministre veut bien lire cette question, je suis convaincu qu'il se rendra compte qu'il ne s'agit que des documents officiels échangés entre les grévistes, les négociateurs et son ministère.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mes remarques s'appliquaient à un grand nombre de ces motions.

RAPPORT DE M. LE JUGE BARLOW SUR L'INDUSTRIE DE L'ACIER

M. STOKES:

Copie de rapport de la Commission, présidée par M. le juge Barlow, chargée de faire enquête sur les conditions de travail dans les aciéries, ainsi que la copie du rapport minoritaire.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—GÉRANT-GÉNÉRAL

M. CARDIFF:

Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le Président du bureau des gouverneurs de Radio-Canada ou quelque membre du bureau ou quelque fonctionnaire de la corporation, et le premier ministre ou quelque membre de son personnel, le greffier du Conseil privé, le ministre des Services nationaux de guerre ou quelque fonctionnaire de son ministère, le ministre des Munitions et approvisionnements ou quelque fonctionnaire de son ministère, le ministre des Transports ou quelque fonctionnaire de son ministère, relativement à la démission du major Gladstone Murray du poste de gérant-général de Radio-Canada, de sa nomination comme directeur des émissions radiophoniques de cette société, de la nomination du Révérend J. S. Thompson pour lui succéder comme gérant-général, et relativement aux traitements à verser à cesdites personnes et au gérant-général adjoint de ladite société.

Le très hon. MACKENZIE KING: A propos de cette motion et de certaines autres, il est généralement reconnu que les communications échangées entre un ministre et les fonctionnaires de l'Etat bénéficient du secret et que le ministre a le pouvoir discrétionnaire et aussi la responsabilité de décider si ces communications doivent ou non figurer dans un dépôt de documents. Prenez par exemple une question sur laquelle un ministre doit prendre une décision et qui nécessite des communications qu'il reçoit des membres de son personnel. S'il n'était pas entendu que les communications de ce genre sont secrètes, plusieurs communications seraient rédigées non pas tant dans le but de fournir au ministre les détails précis qu'il peut désirer que dans celui de rédiger les renseignements sous une forme telle qu'on puisse les publier. Cela saute aux yeux et il a toujours été entendu que les communications échangées entre les fonctionnaires d'un ministère et le chef du ministère et ainsi de suite, sont secrètes. A propos de la demande en question, je puis dire qu'il y a des communications touchant la nomination d'un

homme ou à la destitution d'un autre dont le dépôt ne présente aucun inconvénient. Mais je songe à d'autres communications par lesquelles le Gouvernement a cherché à se procurer des renseignements au sujet d'une proposition qui est peut-être sur le point d'être soumise au cabinet, et on ne peut certes s'attendre à ce que nous déposions des documents de cette nature. A cet égard, il faut étudier aussi le point que j'ai mentionné tantôt savoir, le temps et les dépenses qu'exige la recherche des renseignements. C'est surtout une question de procédure. Relativement à des organismes comme la Société Radio-Canada, le Gouvernement pourrait décider de ne répondre qu'aux questions d'abord inscrites au *Feuilleton* et refuser de nommer un comité chargé de fournir des renseignements détaillés. Par ailleurs, le Gouvernement pourrait adopter de former un comité de la Chambre qui étudierait certaines questions et devant lequel tous les renseignements seraient fournis. A mon sens, il ne serait pas recommandable de recourir exclusivement ni à l'une ni à l'autre de ces méthodes. Je prétends toutefois que, pour ce qui est du temps dont dispose la Chambre, de ses travaux et de la méthode généralement suivie, si nous avions un comité chargé d'étudier un sujet quelconque, toutes questions ou tous renseignements devraient être respectivement posées ou reçus dans ce comité plutôt que par voie de questions et de motions inscrites au *Feuilleton*. Des honorables députés tiendraient peut-être à avoir des réponses immédiates à certaines questions, mais si un comité de la Chambre s'occupait d'un sujet, comme cela se fera en ce qui concerne Radio-Canada, j'estime que les renseignements devraient être demandés au comité plutôt que par questions inscrites au *Feuilleton*.

M. COLDWELL: La proposition du premier ministre relativement à ce sujet souligne la question que j'ai posée au ministre des Services nationaux de guerre (M. LaFlèche). Elle soulève toute la question du statut de Radio-Canada. Tel était l'objet de la question que j'ai posée au ministre des Services nationaux de guerre, et j'aimerais à voir éclaircir la situation. D'après ce que j'ai cru comprendre, le premier ministre a déclaré que la Société Radio-Canada est aujourd'hui considérée comme un département de l'administration; or j'avais toujours pensé que c'était une corporation libre et indépendante et que par conséquent elle ne se trouvait pas sur le même pied que les autres départements de l'administration en ce qui concerne la correspondance échangée entre ses dirigeants et un ministre de la couronne. C'est à cela que je songeais quand j'ai posé ma question.

[Le très hon. Mackenzie King.]

M. GORDON GRAYDON: Je désire faire une remarque analogue à celle que vient de faire l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). J'ai été fort étonné d'entendre le premier ministre nous dire, en répondant à cette question, que la Société Radio-Canada a un statut semblable à celui d'un ministère. Ceux d'entre nous qui ont étudié l'organisation de la Société Radio-Canada considèrent qu'elle est en partie un département de l'administration et en partie une corporation publique, moitié l'un moitié l'autre, pour ainsi dire. Pour moi, son statut ressemble sous certains rapports à celui des chemins de fer nationaux du Canada, bien qu'il soit dissemblable sous d'autres rapports. L'an dernier, le comité de la radiodiffusion a recommandé entre autres choses le redressement de la situation anormale dans laquelle se trouve la Société Radio-Canada, et j'espère que le Gouvernement y verra. Le premier ministre n'a guère raison de dire que, sur une question de ce genre, les communications échangées entre les dirigeants de la Société Radio-Canada et le ministre de qui relève cette dernière doivent être considérées comme ayant un caractère privilégié. En effet, si nous acceptons le point de vue si souvent énoncé par le Gouvernement, à savoir que c'est là une corporation libre et indépendante, il me semble que les communications échangées entre un ministre de la couronne et cette corporation libre et indépendante ne peuvent être considérées comme privilégiées.

Le très hon. MACKENZIE KING: Dans l'état actuel des choses, mon honorable ami ne se trompe guère en disant que cette corporation n'a pas un statut bien défini. Voilà pourquoi j'ai donné à mes remarques une portée fort générale et déclaré que s'il y a effectivement certains renseignements que le Gouvernement serait disposé à communiquer immédiatement, il en est d'autres qu'il convient de ne fournir qu'au comité chargé de faire enquête sur certaines questions qui intéressent la Société Radio-Canada. Ce qui est certain, c'est que le Gouvernement ne considère pas la Société Radio-Canada comme un département de l'administration. C'est une société autonome. Toutefois, c'est une société dont la gestion doit, à notre avis, être examinée par un comité. Voilà la distinction qu'il faut faire. Du fait qu'un comité a pour mission de faire enquête sur les affaires de la Société Radio-Canada, il devient évident que la situation de cette dernière vis-à-vis de la Chambre, diffère de celle dans laquelle se trouvent les autres corporations.

M. l'ORATEUR: Quel est le bon plaisir de la Chambre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Réponse donnée.

M. l'ORATEUR: Motion adoptée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Sous réserve de ce que j'ai dit.

(La motion est adoptée.)

RADIODIFFUSION—DISCOURS DE DÉPUTÉS OU DE CHEFS DE PARTIS

M. CARDIFF:

Copie de tous télégrammes, lettres ou autres documents échangés depuis le 31 mars 1942, entre quelque membre du bureau des Gouverneurs de Radio-Canada ou quelque fonctionnaire de ladite corporation et tout autre particulier relativement à la radiodiffusion des discours de quelque membre du Gouvernement ou de quelque chef ou de quelque représentant de quelque parti politique.

Le très honorable MACKENZIE KING: Il s'agit ici de renseignements qui pourraient être communiqués au comité.

M. l'ORATEUR: Motion adoptée.

Le très honorable MACKENZIE KING: Non, motion rayée.

M. HOMUTH: Monsieur l'Orateur, au nom de l'honorable député de Huron-Nord (M. Cardiff) pour qui j'ai présenté la motion, je dois protester contre l'attitude du premier ministre. Je sais ce qu'il dirait si, siégeant de ce côté-ci de la Chambre, il avait lui-même posé cette question. Ce sont là des renseignements auxquels nous avons droit, et nous réclamons une réponse.

Le très honorable MACKENZIE KING: Je ne dis pas que mon honorable ami n'y a pas droit; je prétends que ces renseignements doivent être obtenus au comité. Consacrer le temps de la Chambre à la discussion des rapports qui seront déposés serait une pure perte de temps puisque les documents déposés seront de nouveaux examinés lorsque le comité siégera.

M. GRAYDON: Le premier ministre consentira peut-être à revenir sur sa décision, et permettre que ces renseignements soient communiqués. J'estime qu'ils devraient nous être fournis.

Le très honorable MACKENZIE KING: Non; je fais cette déclaration parce que je me rends responsable de la procédure à suivre à la Chambre. Si nous nous mettons à adopter des motions qui exigent des renseignements détaillés concernant ces organismes extérieurs, dont un étudiera la gestion, nous ferions perdre sans necessité beaucoup de temps à l'administration qui devra préparer les rapports relatifs à ces motions.

M. HOMUTH: Si l'on doit trouver les renseignements pour le comité, pourquoi ne pourrait-on pas les trouver en réponse à une motion à la Chambre et les déposer de la façon régulière?

M. l'ORATEUR: Rayé.

Des VOIX: Oh non.

M. l'ORATEUR: Que tous ceux qui sont pour disent oui.

Des VOIX: Oui.

M. l'ORATEUR: Que ceux qui sont contre disent non.

Des VOIX: Non.

M. l'ORATEUR: A mon avis, les nons l'emportent.

M. HOMUTH: Nous nous y attendions.

M. l'ORATEUR: La motion est rejetée.

POLITIQUE OUVRIÈRE DU GOUVERNEMENT

M. ROSS (Souris):

Copie de tous télégrammes, lettres, dossiers, mémoires et autres documents, datés, depuis le 31 mars 1942, envoyés ou présentés par quelque représentant de quelque syndicat ouvrier national au premier ministre, au ministre du Travail ou à quelque fonctionnaire du ministère du Travail, relativement à la politique ouvrière du Gouvernement et, en particulier, relativement aux relations existant entre le ministre du Travail et le travail syndiqué.

M. l'ORATEUR: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Le très hon. MACKENZIE KING: Sous la réserve que je faisais il y a un instant touchant les motions qui portent sur à peu près tous les sujets imaginables.

M. l'ORATEUR: Adopté, sous la réserve faite par le premier ministre.

LOI DE MOBILISATION—SERVICE EN DEHORS DU PAYS

M. McGREGOR:

Copie de tous les arrêtés en conseil permettant de désigner pour servir en dehors des frontières du Canada des hommes appelés au service militaire en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales.

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. McGREGOR:

Copie de tous les mandats du Gouverneur général émis depuis le 1er janvier 1942.

ENDEAVOUR (SASK.)—MAÎTRE DE POSTES

M. NICHOLSON:

Copie de tous rapports, correspondance, recommandations et autres documents que possède le ministère des Postes, datés depuis le

1er janvier 1941, relativement au changement du maître de postes à Endeavour (Saskatchewan).

L'hon. M. MULOCK: Je n'y vois aucun inconvénient, pourvu qu'on tienne compte de la réserve habituelle voulant que les rapports des fonctionnaires soient confidentiels et ne soient déposés qu'à la discrétion du ministre.

M. HOMUTH: Vous aussi.

M. l'ORATEUR: Adopté, sous la réserve mentionnée par le ministre.

ENQUÊTE SUR LE COULAGE DU BATEAU TRANSBORDEUR DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, LE *Charlottetown*

M. BLACK (Cumberland):

Copie des conclusions de l'enquête faite par M. le juge Archibald, de Halifax (Nouvelle-Ecosse), sur le naufrage du bateau transbordeur *Charlottetown* au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse en 1941.

LOI ALBERTAINE SUR LE RÈGLEMENT DES DETTES

M. DOUGLAS (Weyburn):

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses fonctionnaires et le gouvernement de la province de l'Alberta ou de quelque autre province ou l'un de leurs fonctionnaires relativement à la législation sur les dettes adoptée par la Législature de l'Alberta, ainsi que la copie de tous les dossiers soumis à la Cour suprême du Canada et au comité judiciaire du Conseil privé et des jugements rendus sur ces mesures législatives.

L'hon. M. ST-LAURENT: Je présume qu'il s'agit de la copie des jugements rendus à la Cour suprême et au Conseil privé.

M. DOUGLAS (Weyburn): Oui.

L'hon. M. ST-LAURENT: Et non pas des jugements rendus par d'autres tribunaux avant cette date.

M. DOUGLAS (Weyburn): Non; seulement ceux des deux tribunaux précités.

L'hon. M. ST-LAURENT: L'honorable député comprend qu'il nous faudra un certain temps avant de pouvoir disposer des documents en cause.

M. DOUGLAS (Weyburn): Oui.

M. l'ORATEUR: Adopté.

ARMÉE CANADIENNE—ENRÔLEMENTS, LICENCIEMENTS, ETC.

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Relevé indiquant: *a*) le nombre total d'hommes, par district militaire, qui se sont enrôlés dans l'armée active du Canada, à la plus récente date possible; *b*) le nombre total d'hommes, par district militaire, en service outre-mer avec l'armée canadienne à la plus récente date possible; *c*) le nombre total d'hommes, par district militaire, qui sont assermentés pour service militaire en tous lieux, mais sont actuellement en service au Canada à la plus récente date possible; *d*) le nombre total d'hommes, par district militaire, en service dans l'armée canadienne de réserve, à la plus récente date possible; *e*) le nombre total d'hommes, par district militaire, et/ou par division administrative, qui ont été appelés à l'entraînement et au service militaires en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, à la plus récente date possible; *f*) le nombre total d'hommes, par district militaire, et/ou par division administrative, appelés à l'entraînement et au service militaires en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales et qui se sont engagés pour service en tous lieux, et *g*) le nombre total d'hommes qui ont été licenciés de l'armée active du Canada *a*) pour mauvaise santé, *b*) pour mauvaise conduite et *c*) pour toutes les autres raisons.

L'hon. M. POWER: Il n'y a pas le moindre inconvénient; en fait, les renseignements touchant *a*, *c*, *d*, *e*, *f* et *g* sont disponibles. Pour ce qui est de *b*, si mon honorable ami désire ces données tout de suite, la chose présente des difficultés et il y faudra peut-être y mettre le temps. S'il consent à ce que je dépose le plus tôt possible les renseignements concernant les autres questions et s'il veut bien poser une question distincte au sujet de *b*, il sera possible de lui procurer cette documentation. Mais je dois le prévenir que cela prendra du temps, car je crains que nous n'ayons à examiner certains dossiers qui sont outre-mer. Mon honorable ami serait peut-être disposé à me dire en particulier s'il tient aux renseignements demandés sous *b* autant qu'aux autres. De toute façon, la demande peut être admise, avec cette exception.

M. l'ORATEUR: Adopté, sous réserve de la déclaration faite par le ministre.

RADIODIFFUSION

VACANCES DANS LE BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. On me dit qu'il y a actuellement deux vacances dans le bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada. Le premier ministre voudrait-il indiquer à la Chambre quand elles seront comblées? Serait-ce un effet de sa bonté, lorsqu'il fera les nominations, de se conformer aux vœux formulés par le comité de la radio dans son rapport de l'an dernier, où l'on demandait d'inclure, si possible, des membres capables de représenter le point de vue de l'agriculture et du travail.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le cabinet a examiné attentivement les vœux formulés par le comité

de l'an dernier. Le point qu'à mentionné l'honorable député est précisément l'un de ceux dont le Gouvernement se propose de tenir compte. Je ne saurais dire sur l'heure sous quel délai les nominations pourront se faire, mais j'espère que ce sera sous peu.

SERVICE MILITAIRE

ALLUSION À CERTAINES LETTRES DE L'HONORABLE DÉPUTÉ DE COMOX-ALBERNI À L'HONORABLE M. LAFLÈCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): J'aimerais, monsieur l'Orateur, poser deux questions au ministre des Services nationaux de guerre (M. LaFlèche). En réalité, je devrais poser la question de privilège, étant donné que ma question porte sur les privilèges de tous les honorables députés; mais, si j'obtiens une réponse à mes questions, ce sera peut-être suffisant.

Le 5 mai 1942, j'écrivais au ministre, qui était alors sous-ministre, au sujet de questions d'intérêt public se rattachant au service sélectif. Je réclamais des renseignements auxquels le public a droit. Ne recevant aucune réponse, je lui récrivis le 3 août dernier. Comme il ne me répondait toujours pas, je lui écrivis de nouveau le 29 septembre et formulai cinq questions précises auxquelles je demandais une réponse explicite. En l'absence continue de réponse, je récrivis le 29 décembre mais toujours en vain. J'ai écrit encore une fois le 30 janvier mais toujours avec le même insuccès,—cinq lettres et aucune réponse.

Or voici ce que je veux demander au ministre: est-ce que, à son avis, quelqu'un, qu'il s'agisse d'un député au fédéral ou d'un simple particulier, qui écrit poliment et clairement à un serviteur du peuple mérite qu'on réponde à ses questions dans l'espace de neuf mois?

Ma seconde question est celle-ci: quand puis-je m'attendre à une véritable réponse, non seulement à un accusé de réception ou à des paroles évasives.

L'hon. L.-R. LaFLÈCHE (ministre des Services nationaux de guerre): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à mon honorable ami que je lui ai écrit en effet récemment...

M. NEILL: Au sujet d'une tout autre affaire.

L'hon. M. LaFLÈCHE: ... et lui demandais dans ma lettre de bien vouloir me fournir l'occasion de discuter ces questions avec lui. J'ajouterai que les choses sur lesquelles portaient ses questions, dans la correspondance en cause, sont sujettes à de fréquents changements et que, à l'heure actuelle, elles ne relèvent pas du ministre des Services nationaux de guerre.

Je suis tout à fait de l'avis de l'honorable député quand il prétend qu'il a droit à des réponses et je ferai tout mon possible pour les lui fournir. Je réclamerais toutefois le privilège de m'entretenir avec lui de ces questions, afin que je sois d'autant mieux en mesure de lui aider.

DENRÉES ALIMENTAIRES

DEMANDE CONCERNANT LA RARETÉ SUPPOSÉE DES POMMES DE TERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Vu qu'en certaines régions du Canada, les pommes de terre sont rares, le ministre fera-t-il une déclaration sur les mesures qu'on prend pour remédier à cette situation?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je serai en mesure de traiter ce sujet dans un jour ou deux.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le ministre, l'an dernier, m'a dit la même chose au sujet du bœuf et j'ai dû attendre sa réponse plusieurs mois. J'espère qu'il sera plus expéditif cette fois.

RECONSTRUCTION D'APRÈS-GUERRE

REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DES PÊCHERIES DANS CE COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Je désire poser au premier ministre une question se rapportant à une nouvelle parue dans les journaux concernant la nomination d'un comité pour préparer des projets de reconstruction d'après-guerre; cet organisme semble inclure des représentants d'à peu près tous les ministères du Gouvernement. Je demanderais au premier ministre s'il ne serait pas disposé à aller un peu plus loin et à y nommer un représentant du ministère des Pêcheries.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je suppose que l'honorable député veut parler du comité consultatif sur les questions économiques. En ce cas, il n'a plus à s'inquiéter, car M. Finn, sous-ministre des Pêcheries a été nommé membre de ce comité.

M. REID: On n'avait pas annoncé cette nomination; c'est pourquoi j'ai posé ma question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie l'honorable député d'avoir posé sa question.

MESURES FINANCIÈRES

MESURES DESTINÉES À ASSURER LE FLOT ININTERROMPU DE MUNITIONS ET DE MATÉRIEL VERS LES THÉÂTRES DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire faire une déclaration au sujet des affaires dont le Gouvernement se propose de saisir la Chambre au cours des semaines qui vont suivre. J'ai surtout à l'esprit diverses mesures d'ordre financier auxquelles il sera pourvu dans des projets de résolution qui figureront au *Feuilleton* ces jours-ci. Je crois qu'il est grandement à désirer que la Chambre soit mise au courant sans délai des grandes lignes et de l'objet de ces propositions ainsi que de leur corrélation les unes avec les autres.

Les mesures dont il s'agit comprennent les crédits de guerre supplémentaires de l'année financière en cours, les principaux crédits de guerre de la nouvelle année financière, et le projet de loi visant à créer un Office de répartition des fournitures de guerre canadiennes et à y affecter le crédit nécessaire.

La Chambre doit, j'en suis sûr, tenir à entamer le plus tôt possible l'étude des bills relatifs aux crédits de guerre. Les honorables représentants auront l'avantage de débattre à leur gré les dépenses de guerre du Canada, y compris celles qui ont été effectuées dans l'année financière en cours aussi bien que le programme projeté pour l'année prochaine. Cependant, vu que les crédits de guerre votés à la dernière session sont déjà presque épuisés et qu'il nous faudra à très brève échéance des fonds supplémentaires pour faire face aux dépenses engagées d'ici la fin de mars, je voudrais que la Chambre avise à la meilleure manière de procéder pour disposer le plus expéditivement possible des crédits supplémentaires de guerre, sans limiter le moins du monde le droit qu'a la Chambre de demander tous les renseignements voulus et de débattre à fond les divers chapitres de dépense de l'année courante.

On a pu voir dans le discours du trône que le Gouvernement a l'intention de présenter l'exposé budgétaire prochainement. J'espère qu'il sera prêt d'ici deux ou trois semaines et que le peuple canadien pourra de la sorte connaître le plus tôt possible dans le détail notre programme financier et fiscal de l'année.

Je désire exposer un peu plus en détail les mesures que l'on se propose de prendre pour assurer le flot continu de munitions, de denrées alimentaires et d'autre matériel de guerre du Canada vers les divers théâtres d'hostilités. Vient d'abord à ce sujet le bill visant la création d'un Office canadien de répartition des fournitures de guerre. Ce projet de loi assure

à cet organisme l'autorité et les fonds nécessaires pour l'achat des approvisionnements de guerre qui doivent être transférés à d'autres Nations Unies. Nous avons ensuite deux projets subsidiaires que je mentionnerai plus tard; l'un apparaîtra dans les crédits supplémentaires de guerre, l'autre dans les crédits principaux de guerre.

Le Canada a réussi à fournir un volume énorme d'approvisionnements de guerre après avoir répondu aux besoins de ses propres forces armées. Nous avons été en mesure de fournir des matières premières et des denrées alimentaires dès les débuts, et nous avons fortement accru notre production de ces denrées essentielles pour répondre aux besoins de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de la Russie et d'autres Nations Unies. Des immenses nouvelles usines construites durant la guerre et des vastes additions à d'autres établissements industriels est sorti un flot de munitions et de matériel de guerre spécialisé,— munitions, canons, chars d'assaut, avions, véhicules de transport et navires marchands,— que l'on a expédiés à plusieurs théâtres de guerre. Une forte partie de ces approvisionnements a pris la route de la Grande-Bretagne, est allée aux troupes britanniques outre-mer. Une autre partie est allée à d'autres nations du commonwealth. Un volume considérable d'approvisionnements canadiens est aussi allé à la Russie et à la Chine.

Afin de permettre à ces divers pays d'obtenir ces approvisionnements du Canada, des arrangements financiers spéciaux ont été conclus car ces nations n'avaient pas à leur disposition les devises canadiennes requises pour effectuer le paiement des produits de ce pays.

Pour assurer ce flot d'approvisionnements de guerre vers nos alliés, nous avons eu surtout recours jusqu'à présent à la mesure suivante: Nous avons fourni à la Grande-Bretagne les devises canadiennes nécessaires pour combler la différence entre ce que la zone-sterling a obtenu du Canada et ce qu'elle lui a vendu. C'est ainsi que nous avons pu mettre des devises canadiennes à la disposition non seulement de la Grande-Bretagne, mais encore de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des autres nations de l'Empire britannique qui achetaient leurs devises étrangères de la Grande-Bretagne. En vue de procurer des dollars à la Grande-Bretagne, nous avons commencé par acquitter nos dettes avant l'échéance, puis nous avons tout simplement laissé accumuler les livres sterling à notre crédit. Dans la suite, les soldes de livres sterling non utilisées dans le règlement des comptes ont été convertis en prêts sans intérêts à la Grande-Bretagne pour la durée des hostilités. Enfin, nous avons donné à la Grande-Bretagne un milliard de dollars, cadeau

censé représenter une partie de notre contribution aux frais de la guerre. Ce milliard est maintenant épuisé. Nous devons trouver d'autres moyens pour fournir à la Grande-Bretagne la grande quantité d'approvisionnements de guerre essentiels qu'il lui faut importer du Canada.

D'autres pays que la Grande-Bretagne sont aussi en cause. Le Canada désire continuer ses envois d'approvisionnements à la Russie, à la valeureuse armée russe et à ces rudes travailleurs, hommes et femmes, qui ont assuré ses succès. Nous désirons fournir notre part des approvisionnements qu'il est possible de faire parvenir à la Chine, afin qu'elle puisse rendre des coups rapides et efficaces au Japon. Nous voulons que l'Australie, le Nouvelle-Zélande et les autres nations du Commonwealth puissent obtenir du Canada tout ce que nous sommes en mesure de leur fournir et dont elles ont besoin pour jouer leur rôle dans l'effort militaire des Nations Unies. Jusqu'ici, je le répète, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont acheté à la Grande-Bretagne les devises canadiennes qu'il leur fallait, mais nous estimons que l'intérêt des parties concernées demande que nous leur permettions de conclure des accords plus directs avec nous-mêmes.

Nous continuerons de produire beaucoup plus de matériel de guerre de toute sorte qu'il n'en faut pour nos propres forces. Nous sommes en mesure d'en fournir en grande quantité parce que notre puissance de production est considérable en fonction de notre population et que le Canada est relativement à l'abri des attaques et invasions directes.

Je crois, et presque tous les Canadiens le croient aussi, je pense bien, que c'est pour nous un devoir national, en même temps qu'un honneur, de partager nos abondants approvisionnements avec les Nations Unies; de verser l'excédent de nos approvisionnements sur les quantités requises pour nos propres armées dans une réserve commune pour être ensuite réparti entre ceux de nos alliés qui pourront en faire le meilleur usage selon les exigences de la stratégie. Aucun embarras pécuniaire ne devrait mettre obstacle à cette judicieuse répartition de notre production de guerre. Nous participons tous à une commune entreprise; la défense et la sécurité du Canada sont menacées dès que l'un quelconque de nos associés manque d'armes; la victoire de chacun des pays alliés dépend de la victoire commune.

Voilà pourquoi, après mûre réflexion, le Gouvernement est d'avis que le Canada devrait partager ce qu'il produit de matériel de guerre essentiel avec les autres Nations Unies, d'après les besoins stratégiques. Dans la mesure proposée nous nous réservons le droit de fournir les approvisionnements aux termes et conditions que le Gouvernement jugera raisonnables, afin que, dans certains cas, le Canada puisse jouir lui-même, à l'occasion, des avantages de ces ententes réciproques. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement est d'avis que la mise en commun des approvisionnements de guerre du Canada avec ceux des Nations Unies "ne doit d'aucune manière nuire au commerce d'après-guerre ou entraîner l'imposition de restrictions commerciales ou autres préjudiciables à une paix juste et permanente." Aussi bien, une des caractéristiques de la mesure projetée tient-elle pour raison valable et suffisante de la cession du matériel de guerre aux autres Nations Unies le fait que ces approvisionnements doivent servir à la poursuite commune et efficace de la guerre.

Pour faire comprendre nettement la question, je vais citer ici le paragraphe qui a trait à ces termes et conditions et qui sera inséré dans le bill. Il est ainsi conçu:

"constitue un motif valable et suffisant pour mettre des fournitures de guerre à la disposition de l'une des Nations Unies, sous le régime des présentes, le fait que ces fournitures doivent servir à la poursuite commune et efficace de la guerre, mais les fournitures de guerre ne peuvent être ainsi mises à la disposition de l'une des Nations Unies qu'aux conditions et termes approuvés par le Gouverneur en conseil ou par des règlements, et le Gouverneur en conseil peut requérir à l'égard de catégories déterminées de fournitures ou d'un transfert spécifique de fournitures en vertu du paragraphe 1er du présent article, le paiement ou remboursement en nature ou biens ou l'action ou prestation réciproque de fournitures ou tel autre avantage direct ou indirect qu'il juge approprié."

Pour appliquer ces nouvelles mesures, nous projetons de créer un Office de répartition des fournitures de guerre canadiennes composé de cinq ministres et agissant comme comité du cabinet. Cet Office acquerra ou se procurera des approvisionnements de guerre au Canada, puis répartira ou passera ces approvisionnements à celles des Nations Unies qui en auront besoin selon les nécessités stratégiques. Le Gouvernement a l'intention de demander un crédit d'un milliard de dollars qui sera affecté à la production et à la répartition de ces approvisionnements de guerre.

Outre les canons, les munitions, les chars de combat, les avions et autre équipement militaire de ce genre, les approvisionnements visés dans cette mesure comprendront les matières premières et les produits alimentaires, qui sont tout aussi essentiels à une nation en guerre que les armes elles-mêmes et que nous pouvons fournir aux autres en quantités particulièrement considérables. Cependant, toutes nos exportations d'approvisionnements de guerre ne seront pas nécessairement cédées sous le régime de cette mesure, parce que l'Angleterre et les autres Nations Unies

reçoivent régulièrement des devises canadiennes, ce qui leur permet de payer de grandes quantités des denrées qu'elles obtiennent de nous. La mesure dont il s'agit ici ne s'appliquera qu'à l'excédent que ces pays ne peuvent pas payer.

Les approvisionnements que le Canada fournira aux autres Nations Unies comprendront, dans presque tous les cas, des pièces et des matériaux importés des Etats-Unis. Le Canada peut se procurer ces matériaux et ces pièces à cause de dispositions sensées prises entre le Canada et les Etats-Unis par suite de l'entente de Hyde Park, qui a été conclue par le Président et le premier ministre au mois d'avril 1941. Aux termes de cet accord, les achats que le Canada peut faire aux Etats-Unis sont réduits dans une faible mesure par suite d'ententes en vertu desquelles les Etats-Unis s'engagent à fournir à la Grande-Bretagne, d'après le régime du prêt-location, des matériaux et des pièces qu'il fallait se procurer aux Etats-Unis pour remplir les commandes anglaises au Canada et les engagements. Cependant, le principal effet de cet accord c'est que le Canada vend des quantités considérables d'approvisionnements de guerre aux Etats-Unis afin d'obtenir les fonds nécessaires au paiement de nos importations de guerre de ce pays. Nous espérons qu'au moyen du programme de la coordination de la production de guerre aux Etats-Unis et au Canada et de la collaboration mutuelle qui existe entre les deux pays, il nous sera possible de passer certains approvisionnements de guerre aux Etats-Unis en vertu du bill d'assistance mutuelle au lieu d'être obligé de compter sur la vente de fournitures de guerre aux Etats-Unis pour faire face à nos besoins minimums de devises américaines.

Il importe souverainement de maintenir et d'augmenter le flot vital d'armes vers les théâtres de guerre, cette année. Cette production doit être dirigée selon les nécessités stratégiques et non détournée ou gênée par des considérations d'ordre financier. Cependant, nous ne voulons pas que la répartition de ce matériel fasse surgir des dettes énormes entre nations; des dettes que l'on ne saurait acquitter sans détruire le commerce, et dont l'existence même serait de nature à miner les relations et la bonne entente internationales. Nous voulons apporter la contribution la plus apte à assurer une victoire prochaine, non seulement pour nos Alliés mais pour nous-mêmes.

Dans certains cas il sera possible d'obtenir des avantages en retour pour le Canada, sous forme de denrées ou de services, d'autres pays en échange de ce que nous leur aurons fourni en vertu de ce plan. Nous conclurons des

accords réciproques de ce genre chaque fois que la chose sera possible. Déjà, les Etats-Unis ont pu obtenir une mesure notable d'assistance réciproque correspondant à leurs prêts-location aux autres nations. En certains cas, il sera peut-être possible de prendre des dispositions pour que nous reviennent après la guerre le matériel et les véhicules fournis par le Canada en vertu de ce nouveau programme. En d'autres cas encore, la nation recevant les approvionnements de guerre du Canada pourra peut-être nous procurer après le conflit des avantages de quelque autre nature. Mais nous ne voulons pas que le partage d'approvionnements de guerre soit subordonné à la faculté de règlement des pays qui les utiliseront. Nous savons qu'en raison de sa situation et de ses moyens, le Canada est en mesure de produire et de fournir pour la cause commune plus d'approvionnements de guerre que n'en requièrent nos troupes combattantes. Nous savons également que certaines des Nations Unies, qui, pour des raisons d'ordre géographique, ont dû en venir aux prises plus étroitement avec l'ennemi, ont besoin de beaucoup plus qu'elles ne peuvent produire. Chaque nation doit fournir l'effort maximum dont elle est capable et sous la forme la plus pratique possible. Il est juste que celles des Nations Unies qui sont plus que nous en butte aux attaques de l'ennemi et qui sont forcées de jouer un rôle plus important que nous dans la bataille, emploient de manière effective contre l'ennemi les armes, le matériel et les vivres que nous produisons.

Je ne saurais mieux exprimer l'esprit sur lequel repose cette mesure qu'il ne l'a été l'autre jour par l'un de nos journaux canadiens-français qui commentait dans les termes suivants l'annonce consignée dans le discours de Son Excellence: "Qu'on les utilise en Angleterre, en Afrique du Nord, en Chine ou en Russie, que ce soit des soldats canadiens ou nos alliés qui s'en servent, tous nos approvisionnements de guerre contribuent à faire triompher la cause des Nations Unies, lesquelles ont effectivement mis en commun tous leurs moyens de défense contre l'ennemi commun."

J'ai mentionné deux mesures subsidiaires que l'on propose afin que nos Alliés continuent d'obtenir de nous ce dont ils ont besoin. Ces mesures comportent également certains avantages directs.

Le Gouvernement se propose d'acquérir la propriété de tous les intérêts du Royaume-Uni dans les usines de guerre au Canada. Le gouvernement britannique a affecté un capital de plus de deux cents millions de dollars à la construction et à l'outillage au Canada d'usines qui produisent des munitions pour les forces britanniques. Le Royaume-Uni possède en

totalité ou en partie plusieurs de ces fabriques de munitions, ou les outillages spécialisés d'établissements appartenant à l'industrie privée. Or le Gouvernement canadien se propose de prendre à son compte ces usines britanniques et cet outillage, et de rembourser le Royaume-Uni des placements qu'il y a effectués. Nous aurons alors la possession complète et le contrôle entier de tous les actifs de capitaux créés sous l'empire du programme d'assistance financière du ministère des Munitions et approvisionnements. Il en résultera, semble-t-il, des économies considérables dans l'administration et la comptabilité des établissements de production de guerre que possédaient en commun jusqu'ici le Gouvernement canadien et celui de la Grande-Bretagne. Enfin, la transaction procurera au gouvernement britannique les espèces dont il aura besoin pour solder son déficit immédiat de dollars canadiens pour la période qui reste de l'année financière, avant que puisse être appliquée la nouvelle loi d'aide mutuelle. Les fonds nécessaires à ce transfert des fabriques de munitions seront demandés par le bill des crédits de guerre supplémentaires.

L'autre proposition qui se rattache à celle-ci a déjà été expliquée par le premier ministre et mentionnée dans le discours du trône. Il s'agit de l'expansion numérique des escadrilles du Corps d'Aviation Royal Canadien outre-mer, et de l'augmentation de la contribution canadienne dans leurs frais d'équipement et d'entretien. La proposition aura pour effet d'accroître nos dépenses de sterling dans le Royaume-Uni, ce qui indirectement procurera à la Grande-Bretagne d'autres devises canadiennes qui l'aideront à acheter au Canada les approvisionnements dont elle a besoin. Ces dépenses additionnelles pour notre aviation outre-mer auront naturellement leur répercussion dans nos dépenses de guerre que couvrira le budget principal des dépenses de guerre pour l'an prochain. Le Canada assumera de plus la pleine responsabilité du paiement de la solde et des allocations accordées aux membres du Corps d'Aviation Royal Canadien qui servent outre-mer avec les escadrilles de la R.A.F.

Ces changements concernant le Corps d'aviation reflètent et soulignent le rôle de plus en plus important que joue notre Corps d'aviation en vue d'établir en Europe cette suprématie aérienne si essentielle à la victoire. Ils contribuent également à rendre clairement canadien ce qui doit être canadien.

Les mesures que j'ai exposées sommairement aujourd'hui ont pour objet de nous assurer qu'après avoir répondu aux besoins de nos propres forces armées le surplus de matériel de guerre produit au Canada sera envoyé, dans le plus court délai possible, aux théâtres de guerre où il contribuera de la façon la plus efficace à la défaite de l'ennemi. Depuis le début des hostilités, le Gouvernement, avec l'appui solide de cette Chambre et du peuple canadien, a adopté comme ligne de conduite de faire ce qu'il peut en fournissant le matériel et les approvisionnements qui permettront à nos forces et à celles de nos alliés de combattre le plus efficacement possible et d'atteindre leurs objectifs avec la plus grande économie possible de vies humaines. Ces mesures sont requises pour continuer l'application de cette politique. Elle nous permettent de mobiliser nos ressources le plus promptement et le plus effectivement possible. Il en résultera une grande économie d'énergie et de ressources nationales puisque la guerre sera de plus courte durée; il en résultera également une forte économie en vies humaines et, en définitive, la victoire en sera assurée.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de commenter la déclaration que vient de lire le ministre des Finances (M. Ilsley) mais j'estime que nous avons droit à ce qu'il précise deux questions particulières. Parmi les Nations Unies qui combattent actuellement les puissances de l'Axe, il y en a trois surtout qui fournissent abondamment le nerf de la guerre, sous forme de munitions. Ces trois nations sont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et nous-mêmes. Je veux donc demander au ministre si le programme projeté par le bill qu'il mentionne s'effectuera en collaboration avec le système de prêt-location, en ce qui concerne les Etats-Unis et d'autres nations? Collaborerons-nous ainsi avec les Etats-Unis aussi bien qu'avec la Grande-Bretagne dans la répartition des fournitures de guerre?

Je n'ai rien pu remarquer dans la déclaration du ministre qui fût de nature à indiquer que ce geste était un acte de collaboration avec les autres pays qui ravitaillent actuellement la Chine et la Russie. J'aimerais que le ministre fût précis sur ce point, car c'est un élément fort important dans la discussion.

L'hon. M. ILSLEY: La commission des allocations établie sous le régime du bill constatera sans doute l'opportunité, voire la nécessité, de rester en relation étroite avec le Munitions' Assignment Board de Washington et avec l'organisme correspondant de Londres.

M. GRAYDON: Puis-je demander si la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont été consultés avant que le Gouvernement décide de déposer ce projet de loi?

L'hon. M. ILSLEY: Non, je ne crois pas, mais je ferais peut-être bien de m'enquérir d'abord avant de répondre catégoriquement à la question.

M. GRAYDON: Je tiens seulement à signaler que nous sommes partie à un vaste programme de mise en commun de nos ressources et de notre capital humain en vue d'anéantir l'Axe et il n'est que juste que le dépôt d'une pareille mesure législative soit fait en collaboration avec nos alliés.

L'hon. M. ILSLEY: Il importe fort aussi que nous communiquions notre intention au Parlement canadien avant de la communiquer aux autres nations.

M. COLDWELL: Je crois savoir que le ministre tient à faire adopter aussi promptement que possible le bill des crédits supplémentaires de guerre. S'il m'est permis d'exprimer une proposition c'est que le bill des crédits supplémentaires soit, si besoin est, déposé et adopté à la Chambre sans discussion, même si pour ce faire il nous faut interrompre le présent débat, et qu'il soit entendu que nous resterons libres de discuter toutes questions relatives à la guerre lors de l'étude de la mesure principale.

L'hon. M. ILSLEY: Je sais infiniment gré à l'honorable député d'avoir émis cette idée. C'est exactement ce que je voudrais voir se produire. L'an dernier, j'ai suggéré que le débat sur tout notre effort de guerre se fît sur le bill des crédits principaux, mais la Chambre n'a pas accueilli favorablement cet avis. Il importe que le bill des crédits supplémentaires soit adopté immédiatement ou dans un avenir très prochain. Je ne sais pas ce que la Chambre voudra faire. Quoi qu'il en soit, si les chefs et les membres des groupes parlementaires veulent bien, après avoir discuté la chose, décider qu'ils n'y ont pas d'objection, j'inscrirai sans tarder au *Feuilleton* les résolutions relatives à ces bills. On pourrait très bien discuter à fond notre politique financière lors de l'examen du bill des crédits principaux, c'est-à-dire lors du débat principal qui se fait chaque année. Je ne vois pas pourquoi, de consentement général, nous ne suivrions pas cette méthode cette année.

M. COLDWELL: Il sera naturellement entendu que tout ce qui eût pu être discuté sur le bill supplémentaire pourra l'être lors de l'étude du bill principal.

L'hon. M. ILSLEY: J'y consens absolument.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me permets d'ajouter quelques mots à ce que vient de dire le ministre des Finances en réponse à mon honorable ami au sujet du bill qui, lorsqu'il sera présenté, s'appellera le bill concernant la répartition de l'aide mutuelle en matière de fournitures de guerre. La mesure qui y est proposée en est une dont l'initiative appartient en propre au gouvernement canadien. C'est nous qui avons décidé d'adopter cette méthode de contribuer le mieux possible à l'effort de guerre. D'un autre côté, les départements des gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, qui y sont particulièrement intéressés, ont été mis au courant des intentions que nous avions en préparant cette mesure. Je pense que "mis au courant" est là le meilleur terme à employer et qu'il est peut-être préférable à "collaboration".

L'hon. M. ILSLEY: Je ne savais trop comment répondre à la question de l'honorable député qui voulait savoir si les autres gouvernements avaient été consultés.

M. GRAYDON: Ils n'ont pas été consultés.

L'hon. M. ILSLEY: Il ne l'ont pas été. En l'occurrence, l'initiative vient de nous, mais je ne dirai pas que certains détails n'ont pas été discutés.

M. GRAYDON: Pour faire suite aux remarques que vient de faire l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) je me permettrai de discuter la proposition formulée par le ministre au sujet de l'adoption rapide de cette mesure législative. Nous croyons, bien entendu, qu'en un pareil moment aucune question de procédure ne devrait empêcher le Gouvernement de s'occuper de l'effort de guerre du pays. Je pense que tous les honorables députés tiennent à avoir la certitude que la méthode adoptée ne comportera aucune entrave pour le Gouvernement en ce qui concerne les crédits de guerre qui sont si nécessaires. Chaque fois que l'occasion s'en est présentée, je me suis efforcé de faciliter autant que possible l'effort de guerre du Gouvernement ainsi que l'adoption des lois qui s'y rattachent. Je ne crois pas que le peuple canadien veuille que nous suscitions par des subtilités le moindre embarras au Gouvernement. Pour ce qui est de notre parti, pourvu que la réserve indiquée soit observée, nous serons heureux d'attendre pour discuter les questions relatives à notre effort de guerre et entendre un exposé complet des mesures prises, la mise à l'étude du bill des crédits de guerre principaux, lequel sera présenté au moment opportun. Le ministre pourra très facilement, je crois, conclure une entente propre à satisfaire les désirs du Gouvernement et à lui assurer les fonds requis.

LA FRANCE COMBATTANTE

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DE LA LIAISON ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LE GROUPE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Weyburn (M. Douglas) m'a posé, vendredi dernier, la question suivante:

Puis-je demander au premier ministre quelle liaison est maintenue entre le gouvernement canadien et les Français combattants de Londres sous le général de Gaulle?

Voici la réponse: ce contact est maintenu avec la France combattante par l'intermédiaire du délégué, à Ottawa, du Comité national français, le major Gabriel Bonneau, dont le ministère des Affaires extérieures a annoncé samedi dernier, la nomination à ce poste comme successeur du colonel Pierrené. Le major général G. P. Vanier, ministre désigné auprès des gouvernements alliés dans le Royaume-Uni, a été nommé pour agir en consultation avec le Comité national français sur les question relatives à la conduite de la guerre.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 5 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. W. A. TUCKER (Rosthern): Je voudrais, monsieur l'Orateur, que mes premières paroles, cet après-midi, traduisent la joie que j'éprouve à la nouvelle de l'heureux retour, de la conférence de Casablanca, du président des Etats-Unis et du premier ministre de la Grande-Bretagne. Chacun de nous, j'en suis sûr, espère vivement que l'un et l'autre nous seront conservés pour continuer à donner à leurs pays respectifs ces directives courageuses et prévoyantes qu'ils leur ont données jusqu'ici et pour conduire leurs pays à la victoire qui, je l'espère, n'est plus très éloignée.

Je tiens ensuite à exprimer le plaisir et la satisfaction que je ressens de la bonne santé continue dont jouit notre propre chef, le premier ministre de notre pays (M. Mackenzie King). J'ai remarqué que, pour une raison ou pour une autre, dans toutes les parties du pays, on n'est pas enclin à réclamer l'approbation populaire des directives qu'il nous donne, comme tous sont disposés à le faire dans le cas du président des Etats-Unis ou du ministre de la Grande-Bretagne. Le premier ministre est le chef de notre nation en guerre. Que le Canada ait eu tort ou raison de s'engager dans cette guerre, la question a été définitivement réglée lorsque notre pays, le 10 septembre 1939, déclara la guerre au Reich allemand. Le premier ministre est maintenant le chef du peuple canadien tout entier. Il ne devrait plus y avoir de discussion à ce sujet car notre pays ne peut survivre que par la victoire de notre cause. Ce principe a été reconnu par des chefs de file tel que M. Hoover, aux Etats-Unis, qui déclarait explicitement récemment que, quelles qu'aient pu être nos opinions avant l'agression japonaise sur Pearl-Harbour, la question était maintenant réglée, les Etats-Unis sont maintenant en guerre; l'unique façon de s'en tirer indemne c'est de la gagner et tous sans exception ni réserve doivent se ranger derrière leur commandant en chef. Tous les Canadiens, je crois, devraient graver ces mots dans leur mémoire, car, quelles que soient nos opinions sur la structure future du Canada, et à quelque race ou religion que nous appartenions, il serait des plus regrettable pour nous tous s'il fallait perdre la guerre actuelle, et seule l'unité nous permet de tenter un effort suprême pour assurer la victoire. C'est pour cette raison que je suis heureux de voir le très honorable chef du gouvernement à la tête du pays en ce moment. Jetant un regard sur la situation qui existait au début de la guerre, avec tous les problèmes qui allaient se présenter à nous comme peuple, chacun de nous, à quelque parti qu'il appartienne, pouvait deviner que l'unité dans notre pays allait subir le pire assaut de notre histoire. Je puis dire que le Canada aujourd'hui est plus uni d'un océan à l'autre qu'il ne l'a été depuis les débuts de la guerre. Bien des gens avaient cru qu'à cette étape de notre effort le Canada serait en lutte avec lui-même si grandes étaient les difficultés qui pouvaient se présenter. Rien ne s'est produit. Tous, je crois, oubliant le parti, devraient, s'ils sont sincères, louer le premier ministre des qualités de chef dont il a fait preuve. Sans cette unité, nous n'aurions évidemment pu atteindre la splendide contribution que nous avons à notre crédit, et nous avons lieu de féliciter notre chef d'avoir réussi à maintenir cette unité, tout comme nous louons avec raison M. Churchill d'avoir fait preuve de génie administratif en Grande-Bretagne.

Je suis heureux que le destin ait voulu que le premier ministre actuel fût notre chef lors de la déclaration de la guerre, pour une autre raison. Je veux faire allusion à son amitié avec les Etats-Unis d'Amérique. Nous devons admettre que l'accord d'Ogdensburg nous a

grandement rassurés alors que le président des Etats-Unis a déclaré qu'il ne tolèrerait pas que le Canada soit assujetti à un Etat européen. Cette déclaration comportait la garantie des Etats-Unis que le Canada ne serait pas battu par l'Allemagne. Le peuple américain approuva cette déclaration qui ne passa pas inaperçue en Allemagne et au Japon. Ces deux pays comprirent alors que si les Etats-Unis ne voulaient pas voir le Canada vaincu, cela signifiait que pour vaincre le Canada il faudrait en fin de compte attaquer les Etats-Unis. Ceux-ci devaient donc, en suivant le cours normal des événements, devenir tôt ou tard nos alliés. Tout homme sincère ne peut faire autrement que de remercier le Ciel de voir les Etats-Unis à nos côtés en face de la puissance du Reich allemand. Il faut aussi être reconnaissant de voir que cette attitude prise par notre Gouvernement et notre premier ministre a maintenu d'année en année les liens étroits d'amitié et de collaboration avec les Etats-Unis et leur chef si distingué. Quand on écrira l'histoire de cette époque, en particulier de la rencontre mémorable du premier ministre de Grande-Bretagne, alors en guerre, et du président des Etats-Unis, non encore en guerre (c'était au temps de la préparation de la Charte de l'Atlantique, déclaration virtuelle de guerre contre l'Allemagne nazie et toutes ses ambitions), on aura sans doute raison de dire que le premier ministre du Canada a servi d'agent de liaison entre les deux pays anglophones du monde et qu'il a eu dans la préparation de cette entrevue, de la Charte de l'Atlantique et de la situation qui s'en est suivie, un bien plus grand mot à dire que plusieurs peut-être ne le croient.

De l'aveu de tous, notre effort militaire a été magnifique. Il l'a été à cause de l'unité qui a été préservée. Il l'a été parce que notre chef a eu la main heureuse dans le choix d'aides compétents et de premier plan et qu'il leur a permis d'aller de l'avant dans les initiatives de leurs départements sans leur poser continuellement des entraves par ses ordres.

Je regrette, relativement à notre effort de guerre, que l'on n'ait pu placer un plus grand nombre d'industries militaires dans l'Ouest canadien. Nous avons compris, dans l'Ouest, qu'aux heures d'urgence, surtout après Dunkerque, le facteur célérité dans l'obtention du matériel de guerre était le plus important, et nous n'avons pas trop insisté sur l'installation des industries dans le centre du pays. Maintenant que tout va mieux, et c'est un fait, nous prions le Gouvernement de reconnaître la patience dont nous avons fait alors preuve, de se rendre compte des mesures que les Etats-Unis ont prises pour décentraliser partout l'industrie et stimuler les entreprises manufacturières surtout dans l'Ouest et le centre de leur territoire, et de songer à imiter quelque peu leur exemple chez nous. Nous insistons spécialement pour qu'on inaugure, dans l'Ouest, à même le grain récolté dans cette région, la production d'alcool, devant servir à la fabrication du caoutchouc synthétique. Dans le passé, on nous a toujours répété que les industries ne s'établissaient pas dans l'Ouest, parce qu'il faudrait y transporter les matières premières sur de grandes distances. Dans le cas qui nous occupe, nous avons d'immenses quantités de matières brutes qu'on pourrait transformer en alcool, puis en caoutchouc synthétique. Je demande qu'on fasse l'impossible (on le fait peut-être déjà, du moins je l'espère), pour disperser sur la partie occidentale du Canada, en particulier les provinces des Prairies, une certaine proportion de l'industrie productrice.

Ensuite, je tiens à remercier le Gouvernement et, en particulier, le ministre de la Justice (M. St-Laurent) d'avoir fait disparaître les règlements qui obligeaient les citoyens loyaux d'origine allemande qui s'étaient fait naturaliser après la dernière guerre à s'humilier en se présentant tous les mois devant la Royale gendarmerie de leur région. Lorsque ce règlement a été adopté, notre population était inquiète par suite de l'évacuation de Dunkerque et des événements européens, ce qui pouvait d'ailleurs s'expliquer. Ceux d'entre nous, de quelque parti qu'ils soient, qui connaissent ces gens, savent que sauf une ou deux exceptions, ici et là, ces citoyens sont absolument loyaux à notre pays et qu'il est dommage qu'on les ait soumis à une telle humiliation. Je remercie le Gouvernement et le ministre d'avoir abrogé cette obligation.

Je parlerai ensuite de la façon d'agir du Gouvernement au début de la guerre. Nous nous rappelons tous les discours par lequel le premier ministre a demandé au Parlement de déclarer la guerre au Reich allemand. Il a dit que nous devions embrasser la cause de la Grande-Bretagne. Cependant, nous notons l'activité que déployait alors dans tout le pays un parti qui dans les affaires extérieures a toujours prétendu avoir raison et mériter pour ce motif l'appui du peuple dans le présent et dans l'avenir. Je veux parler du parti dirigé par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Permettez-moi de citer le programme de son parti dont il a donné lui-même lecture à la Chambre à la seconde session de 1939 et qui a été consigné au compte rendu. Il a donné à entendre que:

La lutte pour la suprématie commerciale et la domination politique qui a causé la dernière guerre. . . est encore la cause principale du présent conflit.

Cela était énoncé comme l'opinion réfléchie de la fédération du commonwealth coopératif à cette époque, dans tout le pays. Il a ajouté:

...jusqu'à un certain point, la Grande-Bretagne et la France sont entrées en guerre pour combattre une agression.

"Jusqu'à un certain point." Quelle obligeance de sa part de faire cet aveu. Puis il a dit:

Le Canada devrait être disposé à défendre ses propres côtes, mais son assistance au delà des mers devrait se limiter à une aide économique et ne devrait pas comprendre la conscription du capital humain ou l'envoi d'un corps expéditionnaire.

Et quelle était cette aide économique? Il fallait "réglementer sévèrement" l'expansion des industries de guerre, conformément au programme établi. Notez le passage suivant:

Les volontaires s'enrôlant pour la défense du pays ne devraient pas être requis aussi de s'engager à faire du service au delà des mers. Cette méthode, qui se pratique actuellement, n'est pas justifiable et elle devrait être abandonnée.

Autrement dit, à l'époque où nous nous disposions à nous défendre contre Hitler, le programme réfléchi de la fédération du commonwealth coopératif portait que non seulement nous ne devrions pas envoyer de troupes outre-mer, mais que nous devrions cesser de lever des volontaires pour permettre aux hommes désireux d'aller outre-mer de le faire.

M. DOUGLAS (Weyburn): Ce n'est pas ce qu'il porte.

M. TUCKER: Assurément et j'ai le livre ici. Si l'honorable député tient à prendre la parole, quand j'aurai fini mes remarques, qu'il cherche à établir le contraire, mais je l'en défie. Mon honorable collègue doit comprendre que je dispose seulement de quelques minutes. Si je lisais le programme entier de son parti, cela prendrait tout mon temps. Le 20 mai 1940 l'honorable député de Rosetown-Biggar a indiqué dans un discours, qu'il s'en tenait toujours à ce programme. Le 10 juin 1940, vingt et un jours plus tard, soit trois semaines, la France avait capitulé et l'Italie était entrée en guerre. Trois semaines avant ces événements importants, la fédération du commonwealth coopératif avait réitéré son attitude qui voulait qu'aucune aide militaire ne soit accordée à la Grande-Bretagne. J'ai cité le compte rendu et l'honorable député peut le retrouver s'il lui reste des doutes à cet égard, mais il sait que je dis la vérité. Si j'en avais le temps je lirais tout et plus je lirais pire ce serait.

Une VOIX: Plus vous parlerez pire ce sera.

M. TUCKER: Pire, pas pour moi mais pour mon interrupteur. J'espère que M. l'Orateur tiendra compte de ces interruptions.

Bien des gens ont dit que lors de la chute de la France les seules troupes armées et prêtes à défendre l'Angleterre étaient les troupes canadiennes qui se trouvaient déjà dans ce pays et certains ont donné à entendre que la seule raison pour laquelle Hitler n'a pas envahi la Grande-Bretagne c'est que les forces canadiennes, fort mobiles et prêtes à frapper partout où il pourrait tenter un débarquement, étaient déjà sur les lieux. S'il en est ainsi, et personne ne peut affirmer que ce n'est pas le cas, l'histoire relatera peut-être que c'est grâce à la décision du gouvernement canadien de soutenir la Grande-Bretagne et de lui envoyer des troupes que nous sommes encore libres de siéger en cette enceinte. Les faits sont là. Qui avait alors raison, les C. C. F. qui avaient dit, le 20 mai, trois semaines avant la capitulation de la France, qu'ils n'étaient pas partisans de l'envoi de troupes en Angleterre, ou le Gouvernement qui avait alors les troupes sur les lieux et qui, peut-être avait ainsi sauvé la situation? Il est une autre chose que je veux mentionner à cet égard. Nous nous rappelons bien que le 10 juin 1940, l'heure était si sombre, que la politique du Gouvernement visait à supprimer aussi promptement que possible l'envoi de matériaux au Japon, mais à le faire de telle façon que le Japon ne pourrait pas dire qu'il avait été insulté, ce qui lui aurait été un motif d'entrer dans le conflit. Le premier ministre a déclaré ici plus d'une fois que le gouvernement britannique désirait que nous ne fissions rien de nature à provoquer le Japon et à lui fournir un motif de nous attaquer. Songeons à ce qui nous serait arrivé si le Japon nous avait attaqués ou que nous lui ayons donné raison de le faire le 10 juin 1940, avant que les Etats-Unis se fussent rangés à nos côtés, avant que la Russie eût été attaquée, au moment où nous luttions seuls aux côtés de la Grande-Bretagne et des autres nations du commonwealth britannique, songeons à ce qui nous serait arrivé si le Japon avait frappé à ce moment-là au lieu d'attendre dix-huit mois, et réjouissons-nous du moins de ce que le Canada n'ait rien fait pour fournir une excuse au Japon. Qui nous dit que, si nous l'avions défié, le Japon n'eût pas relevé le gant? Nous savons que des requêtes semblables avaient été faites aux Etats-Unis. Pendant que nous nous appliquions à mettre fin à ces approvisionnements aussitôt que possible sans fournir au Japon une raison tangible d'attaquer la Grande-Bretagne, les membres de la C. C. F. parcouraient le pays en disant que nous ne cessions d'expédier des approvisionnements au Japon, et cela pour des motifs de lucre. On leur disait que cela pouvait inciter le Japon à attaquer, mais cela ne les empêchait pas de parcourir le pays en répandant

cette idée. De fait, la même chose a été proclamée plus d'une fois en cette enceinte. Par exemple, le 20 mai 1940, le député actuel de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) disait, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 54:

La Fédération du commonwealth coopératif croit que l'unique moyen sûr d'éliminer les bénéfices excessifs sur les fournitures de guerre consiste à nationaliser toute l'industrie des munitions. Cela ferait en outre cesser l'exportation de matériel essentiel à des ennemis possibles et son expédition détournée à des pays ennemis. . . Aujourd'hui, le cuivre que nous exportons au Japon sert à massacrer les patriotes chinois. . . Chaque année, les membres de notre petit groupe ont réclamé la cessation des exportations de ces approvisionnements vers les pays agresseurs.

Ces gens mettaient le Japon au rang des pays agresseurs le 20 mai 1940, trois semaines avant la chute de la France, trois semaines avant l'entrée de l'Italie dans la guerre. Ils traitaient le Japon de pays agresseur et nous demandaient même de le provoquer. Voilà ce qu'a fait la C.C.F. Ce sont là des faits. Nous n'avons pas exporté de ferraille après octobre 1939, pas de cuivre après le 8 octobre 1940, et toutes les expéditions d'aluminium, de nickel et de zinc avaient cessé entre ces deux dates, mais de telle façon que le Japon ne pouvait prétendre que nous l'avions insulté. Nos amis de la C.C.F. se sont-ils expliqués là-dessus? Non. L'honorable député de Rosetown-Biggar a répété maintes fois les mêmes affirmations. Ces gens réclament l'abolition des profits, mais ils dénonçaient les membres d'autres partis, qui, selon eu, étaient prêts, dans un but de lucre, à risquer de faire tuer nos citoyens au moyen de ces métaux exportés. Le verdict de l'histoire sera, je crois, que le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis ont agi sagement en ne fournissant pas au Japon un motif de nous attaquer à ce moment-là. Si le Japon nous avait alors attaqués, les démocraties du monde en eussent fort souffert.

A propos de la C.C.F., je veux faire une autre remarque. Voici le texte du sous-amendement proposé par l'honorable député de Rosetown-Biggar:

Et nous exprimons aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures nécessaires pour obtenir un effort de guerre total, en négligeant d'appliquer aux industries de guerre et aux institutions financières les pouvoirs conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales tout comme ils ont servi à la mobilisation du capital humain pour des fins militaires.

On me permettra de citer ce qu'a déjà déclaré un honorable membre de cette Chambre au sujet d'une proposition analogue. Le 8 septembre 1939, l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) a dit:

Par conséquent, la nouvelle démocratie déclare que la justice, l'égalité et l'efficacité dépendent

[M. Tucker.]

de la conscription de la finance, de l'industrie et des ressources en hommes.

En somme, exactement ce qui est dit dans le sous-amendement de l'honorable député de Rosetown-Biggar. Personne ne saurait le nier. Voici maintenant ce que, prenant la parole après l'honorable député de Lethbridge, l'honorable député de Rosetown-Biggar a déclaré à ce sujet, ainsi qu'on peut le constater en se rapportant au compte rendu des débats de la cinquième session de la dix-huitième législature:

Nous devons voir à ce que, durant ce conflit, les fondements d'un régime totalitaire et imposé ne soient pas établis. Cependant, nous avons déjà entendu en cette Chambre et surtout dans le discours, hier soir, du leader du groupe de la nouvelle démocratie, une demande de conscription des hommes, de la finance et de l'industrie. De plus, on a suggéré que c'était désirable en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre. Craignons tout ce qui résulterait d'une telle politique, car, que ceux qui la prônent s'en rendent compte ou non, la réussite d'une telle politique de guerre ferait de nous, après les hostilités, un Etat totalitaire, un peuple complètement enrégimenté.

M. DOUGLAS (Weyburn): Sous le régime actuel?

M. TUCKER: Or, c'est ce que mes honorables amis proposent, sous le régime actuel. Telle est l'opinion exprimée à l'ouverture des hostilités, par le chef de la fédération du commonwealth coopératif au sujet de la conscription de la finance, de l'industrie et du capital humain. Que devons-nous penser aujourd'hui de leur motion? Il l'a lui-même condamnée en des termes fort énergiques. Voici ce qu'il ajoutait en cette même occasion:

Au moment où cette lutte vient de s'engager, prenons la décision de ne pas laisser, dans quelques circonstances et sous quelque forme que ce soit, jeter au Canada les bases d'un régime totalitaire d'enrégimentation.

Je prie l'honorable député de Rosetown-Biggar et ses amis de lire les paroles qu'il a prononcées il y a trois ans à peine et de s'en inspirer lorsqu'ils voteront sur leur propre amendement.

M. REID: Le hansard comporte aussi plusieurs avantages.

M. TUCKER: Oui, en effet.

Il y a une autre question dont je veux parler avant de terminer, c'est qu'une fois que nous aurons gagné la guerre, et je n'ai aucun doute à ce sujet, nous nous assurions que nous ne perdrons pas la paix. Nous devons nous assurer que dans les autres pays aucun agresseur éventuel ne puisse avoir ses coudées franches, comme cela était permis à Hitler; il faudra tuer dans l'œuf tout mouvement de ce genre. Nous devrons surveiller tout agresseur éventuel, où qu'il soit, et nous

devrons nous assurer qu'il existe une sorte d'organisme mondial qui se chargera de prévenir le retour d'un état de choses comme celui qui est survenu entre la dernière guerre et la guerre actuelle.

A l'intérieur, il faudra utiliser les forces productives du pays pour élever le niveau de vie de ceux qui, aujourd'hui consentent de si grands sacrifices pour protéger tout ce que nous avons. Beaucoup de ceux qui offrent aujourd'hui leur vie ou qui ont déjà donné leur vie, avaient peu de chose à défendre au début de la guerre. Ils n'avaient que leur personne et les membres de leur famille. Beaucoup d'entre eux avaient été sans emploi; il y en avait beaucoup dans les camps où ils trouvaient à peine de quoi vivre. Plus d'une fois on a émis l'idée que s'il se produisait une guerre, il serait possible de relever les revenus de ces gens à tel point que, grâce à nos possibilités actuelles de production, tout le monde serait assuré de revenus suffisants et jouirait d'un niveau de vie convenable. Or, durant ces années de paix, on n'avait pu trouver moyen d'assurer un tel niveau de vie.

Sans aucune protestation, lorsque la guerre s'est déclarée et que notre pays a été menacé, ces jeunes gens se sont portés à sa défense. Nous commettrions pour ainsi dire un sacrilège si nous ne nous occupions pas de voir à ce que ces jeunes gens qui risquent leur vie pour la défense de leur pays, ou les parents de ceux qui ont déjà sacrifié leur vie, ne puissent tirer parti de la capacité de production de notre pays. Ainsi que les honorables députés s'en souviennent, on a prétendu avant la guerre, que le pays produisait à son maximum et que la disette et la pauvreté étaient inévitables. J'espère qu'on ne recourra plus à pareil argument. On s'est moqué de ceux qui, comme moi demandaient qu'on accélère notre production afin d'augmenter le revenu national; on a ri de ceux qui affirmaient qu'il fallait trouver un travail utile à tous ces jeunes gens qui n'avaient pas la chance de se suffire à eux-mêmes.

J'ai appris de jeunes gens que j'ai rencontrés, de jeunes gens qui sont maintenant dans l'armée, qu'ils s'attendent, une fois que la guerre sera terminée, que l'immense capacité de production de notre pays sera mise à contribution pour leur assurer à eux et à ceux qui leurs sont chers un niveau de vie raisonnablement élevé.

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est expiré.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les motionnaires (M. Harris et M. Hallé) de l'Adresse. Je désire également féliciter l'honorable préopinant. Depuis le début des hostilités, en 1939, je me disais, en écoutant les discours prononcés en cette enceinte, qu'il serait à peu près impossible de convertir quelques-uns de nos libéraux irréductibles. Mais l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker) vient de se montrer un élève docile. Il est vrai qu'il lui a fallu quatre ans de guerre, dont une période au cours de laquelle l'ennemi est venu sur le point d'asservir notre pays pour se convaincre de la valeur des propositions que soumettait, en 1939, le parti créditiste. A cet égard, les propos de l'honorable préopinant m'enchantent.

Cependant, lorsqu'il va jusqu'à louer le premier ministre (M. Mackenzie King) de l'unité remarquable qui règne au Canada, je ne puis pas, tout accommodant que je sois, partager ses sentiments. Il aurait été plus près de la vérité, s'il avait déclaré que le premier ministre était peut-être responsable de la désunion qu'on constate aujourd'hui au pays. Quoi qu'il en soit, telles sont ses paroles et je ne tiens pas à les faires miennes.

Il est de fait que le parti créditiste a été le seul, au début des hostilités, à trouver une solution convenable.

M. HANSELL: Et le seul à ne pas avoir à modifier ses vues.

M. JOHNSTON (Bow-River): Comme le dit mon collègue, l'honorable député de Macleod, nous n'avons jamais eu à modifier notre programme. Après nous avoir ridiculisés parfois, en traitant de folles les propositions que nous émettions, le Gouvernement trouve nécessaire, aujourd'hui qu'il est acculé au mur, d'adopter les mesures mêmes qu'il critiquait chez nous.

M. BLACKMORE: Et il ira encore plus loin dans cette voie.

M. JOHNSTON (Bow-River): Dans une large mesure, je souscris à ce qu'a dit l'honorable préopinant au sujet de la production. Au cours de la dernière année j'ai beaucoup voyagé à travers le pays et je puis affirmer en toute sincérité que nos industries accomplissent de la bonne besogne. Dans presque tous les cas, elles fabriquent, en vastes quantités, des produits d'excellente qualité. Mais cela ne signifie aucunement que notre effort dans ce domaine est complet. Nous admettrons tous que la production est le facteur le plus important de notre effort de guerre. Dès le début, alors qu'il demandait la conscription complète et entière de l'industrie, le parti créditiste a affirmé que la production devait jouer un des tout premiers rôles dans notre effort de guerre.

Même l'honorable préopinant ne pourra certes pas prétendre que le Gouvernement est à l'origine de cet effort de guerre total, que

je devrais peut-être qualifier d'effort partiel. N'eût été l'opinion publique,—pour ne pas dire l'industrie elle-même,—la production ne serait certainement pas ce qu'elle est aujourd'hui. De fait, je ne crois pas que le Gouvernement veuille s'attribuer le mérite des progrès réalisés dans ce domaine. Tout le monde au pays sait désormais que le régime actuel n'agit que lorsqu'on l'y contraint. Certes, il convient de reconnaître le mérite véritable, et je suis le premier à le reconnaître, mais l'une des tâches essentielles du Gouvernement consiste à édicter des lois qui feront disparaître les obstacles à une production maximum, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions pour aider l'industrie et la population à accomplir davantage. Ainsi que l'ont répété mainte et mainte fois le premier ministre (M. Mackenzie King) et le ministre des Finances (M. Ilsley), la seule limite à notre capacité productive doit être fixée par les effectifs humains et par le volume des matières premières à notre disposition.

C'est pour cela qu'en 1939, le parti créditiste préconisait un effort de guerre total. A cette époque, nous étions les seuls à formuler ce point de vue, et nous avons pour cela été en butte à des critiques très vives. Même dans le domaine de la production, compte non tenu de l'agriculture, nous sommes bien loin d'avoir réalisé cet effort de guerre total. Je le répète, nous n'allons pas mal. J'ai voyagé à travers le pays; je sais que les industries accomplissent beaucoup et que leur main-d'œuvre est aussi désireuse que les industriels de donner une ampleur accrue au programme de production. L'industrie tient également à accroître la production, et je n'irais pas jusqu'à dire que le Gouvernement tire de l'arrière, mais ses intentions et ses actes sont deux choses entièrement différentes. En somme, j'ai l'impression que, si nous n'avons pu réaliser l'effort de guerre maximum, la faute en est au Gouvernement. Je me rappelle, monsieur l'Orateur, avoir prononcé l'an dernier en cette enceinte des paroles qui ont provoqué d'énergiques protestations de la part du premier ministre, qui n'a pas craint de me réprimander et de m'accuser de n'être pas véridique. Or, après avoir siégé un an dans le comité des dépenses de guerre, après avoir vu une autre année de guerre et avoir parcouru le pays, je suis plus que jamais convaincu de la vérité de ce que j'avançais alors. Aussi dois-je réitérer que, en conséquence de la politique adoptée par le Gouvernement, l'industrie a été forcée de ralentir sa production.

Je m'abstiendrai de développer ma déclaration mais je l'ai répétée afin de bien préciser mon attitude aux yeux de la députation. Je suis persuadé que tous les honorables députés se préoccupent fort de la réalisation d'une production de guerre maxima et c'est pourquoi je considère que nous méritons d'être mieux informés. C'est avec un vif plaisir que j'ai entendu le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) déclarer naguère que l'on allait affecter à quelque autre travail utile les quatre mille hommes qui, aux usines Angus, à Montréal, s'attendaient à être mis en chômage. Comme le faisait observer le ministre, nombre de ces ouvriers sont des mécaniciens expérimentés, et il déclara qu'il allait voir à ce qu'on les maintienne à l'œuvre, soit à fabriquer des chars Valentine soit dans d'autres usines où on pourrait utiliser leurs services. Mais tout en l'écoutant parler, je ne pus m'empêcher de penser que j'avais déjà entendu pareilles déclarations en d'autres occasions. Aussi, avant de trop me fier à ce qu'il a dit, je vais attendre de voir les résultats.

Je me rappelle qu'à l'occasion d'un séjour à Calgary, peu de temps avant ma venue à Ottawa pour assister à la session actuelle, il y avait de 150 à 200 hommes en chômage aux usines Ogden, où ils avaient travaillé à la fabrication de canons. Je me rendis sur les lieux où on me présenta au surintendant M. J. L. Gubbin, qu'on avait fait venir de Montréal, je crois. Il me reçut avec la plus gracieuse politesse et appela un des contremaîtres de l'usine qu'il invita à me faire visiter l'établissement. Je fis la tournée du local et vis tout ce qu'il y avait à voir. C'était une fabrique réaménagée pour y fabriquer des canons. Et voilà qu'on y congédiait 200 hommes, y compris, à ce qu'on me dit, certains de leurs meilleurs mécaniciens. Ces ouvriers, on allait les priver de leur emploi. En fait on les avait congédiés et je crois que la plupart d'entre eux n'ont pas encore été embauchés ailleurs. Ce n'était aucunement de la faute de la direction de l'usine, car les directeurs étaient bien désolés de ne pouvoir garder ces ouvriers au travail. Comme on me l'a fait remarquer, on n'avait ménagé ni les dépenses ni la peine pour former ces hommes en vue de cet emploi particulier, et, maintenant, cet emploi leur est enlevé. A cette époque, ils n'avaient pas même une commande à exécuter.

C'est pourquoi je suis un peu sceptique au sujet de la déclaration que faisait le ministre l'autre jour, quand il a dit qu'il verrait à ce que ces quatre mille hommes soient mis au travail. Nous avons un cas patent où des hommes bien formés ont été mis à pied au moment où notre effort de guerre bat son plein; et deux cents hommes dans une usine de ce genre représentent une forte proportion des ouvriers. Chez les hommes, il n'était pas question de quitter l'ouvrage; il n'était pas question de grève. Au contraire; ils étaient indignés de se trouver sans emploi. Quelques-

uns d'entre eux m'ont dit: "Est-ce bien cela notre effort de guerre?" Je conversais avec un de ces hommes chez lui le soir du jour où je visitai l'usine. Il m'a dit que durant les deux ou trois semaines précédentes les hommes savaient qu'ils seraient mis à pied, et savez-vous ce qui s'est produit? Exactement ce que j'ai déclaré à maintes reprises dans cette Chambre; ces hommes traînaient délibérément le travail, non pas qu'ils désiraient en agir ainsi mais pour faire durer le travail; et ils ne violaient ainsi aucun règlement de l'usine. Je ne dis pas que la compagnie encaissait un plus fort profit, car il s'agissait d'un contrat en régie, mais il en a certainement coûté davantage au Gouvernement et au pays.

Les chefs d'industrie regrettent beaucoup de se voir forcés de mettre des ouvriers à pied, car ils savent qu'au moment où on leur demandera d'exécuter un autre contrat de guerre, ils ne pourront se procurer des ouvriers compétents pour le travail en question. Ces hommes ont été remerciés de leurs services parce qu'aucune commande n'arrivait du ministère des Munitions et approvisionnements. C'est pour cette raison que j'ai dit au premier ministre il y a un an que la manière d'agir du Gouvernement est fausse; et c'est en raison de cette manière d'agir que cette usine a dû fermer ses portes. Les propriétaires n'ont pas même reçu une lettre annonçant un autre contrat. Ils espéraient en obtenir un, je l'admets, mais ils n'ont pas même reçu un bleu à ce sujet. Comme on me l'a expliqué à cette époque, si la direction avait reçu au moins un bleu relativement au contrat attendu, elle aurait pu aller de l'avant et faire les préparatifs nécessaires, ce qui lui aurait permis d'employer quelques-uns de ces deux cents hommes; mais elle n'a rien reçu. De fait, j'ai appris qu'en vertu du contrat qu'ils espéraient obtenir,—j'insiste sur le mot "espéraient",—ils ne pourraient pas fabriquer de canons de fusil. Ils en fabriquaient dans cette usine, mais leur machinerie ne pourrait servir parce qu'ils ne pouvaient l'utiliser pour fabriquer le type de fusil qu'ils avaient l'habitude de fabriquer.

Je ne cite pas ce cas particulier comme étant le seul où le Gouvernement n'a pas accordé ses commandes en temps suffisant pour permettre à une industrie d'employer sa main-d'œuvre quand un contrat traînait en attendant que l'autre arrive. Que la Chambre me permette de lui fournir les détails d'une autre situation absurde afin que les honorables membres ne croient pas que c'est un parti-pris de ma part. J'aimerais faire allusion à un discours prononcé par un membre libéral de cette Chambre. J'ai cru qu'il ne restait plus de bons libéraux au pays.

M. HOMUTH: Y en a-t-il?

M. JOHNSTON (Bow River): A ma grande surprise, oui, il y en a un, deux et peut-être trois. Evidemment, je suis d'avis avec vous qu'ils sont aussi rares que les dents d'une poule. J'aimerais donc faire allusion à une déclaration de l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) qui, à ce que je vois, occupe actuellement le fauteuil. J'espère qu'un jour il sera Orateur. Il a dit, comme il est consigné à la page 143 du hansard:

> Nous avons en Colombie-Britannique, à Vancouver, New-Westminster, Victoria et ailleurs, des chantiers maritimes qui ne fonctionnent pas à pleine capacité. Je ferai mention d'un chantier établi à New-Westwinster, les chantiers maritimes Star aménagés de 8 couettes de lancement; 6 d'entre elles ne fonctionnent pas et les deux autres cesseront bientôt leurs opérations.

Je suis convaincu que si l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) avait lu cette déclaration il n'aurait pas pensé que nous donnons un plein rendement. L'honorable député de New-Westminster a alors ajouté:

> Ces chantiers maritimes devraient produire à plein rendement et construire tous les genres ou types de bateaux.

Je l'approuve entièrement. Telle a été ma plus grande préoccupation depuis le commencement de la guerre. Je ne m'en suis pas caché. J'ai catégoriquement déclaré que le pays devrait produire au maximum de sa capacité. J'en avais la conviction il y a un an lorsque j'ai porté la parole dans cette enceinte, mais le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) avait soulevé des objections. Je ne le vois pas à son siège, de fait tous les ministres, sauf un, sont absents. Peut-être sont-ils à prendre le thé. Le ministre des Munitions et approvisionnements a souvent protesté contre ce que je disais, mais les faits lui donnent tort et même lui ne peut s'en défendre. Une confusion lamentable existe en temps de guerre parmi les ministres.

Voici un autre cas, celui des lamineries de Calgary, dont j'ai déjà parlé. Dès les premières heures de la guerre j'ai préconisé sur le parquet de la Chambre la réouverture de ces usines. On a vigoureusement protesté même contre leur mise en marche. On devait les déménager à Vancouver. Finalement, elles ont été rouvertes et j'ai sans cesse depuis cherché à y faire installer un autre haut fourneau pour que l'établissement produise à pleine capacité. Chaque fois que j'ai pris la parole dans cette enceinte j'ai fait allusion à ces lamineries, et chaque fois le ministre a déclaré de son siège à la Chambre que l'usine fonctionnait à plein rendement. J'ignore pourquoi il a fait cette remarque, peut-être ne connaissait-il pas les faits, tout simple-

ment. Il aurait dû savoir que la laminerie de cette usine n'a jamais fonctionné 24 heures par jour. Je possède un rapport détaillé à ce sujet et j'espérais qu'on installerait un autre haut fourneau, ce qui permettrait d'utiliser cette usine à plein rendement.

Je crois savoir que le ministère des Munitions et approvisionnements s'est enfin décidé à installer un nouveau haut fourneau de sorte que l'usine pourra maintenant augmenter son personnel. On a mis quatre ans à reconnaître la nécessité d'agir de la sorte. Songeons à tout le métal de rebut que nous avons expédié de l'Ouest vers l'Est, jusqu'à Hull même, dans la province de Québec. Chez moi, à Three Hills, la petite place que j'habite, j'ai vu un wagon de rebuts d'acier et le chef de gare m'a dit qu'on l'expédiait à Hull (P.Q.). Même l'honorable député de Rosthern s'est plaint de l'absence d'industries dans l'Ouest. On expédiait tous ces rebuts vers l'Est, puis les produits nous étaient retournés dans l'Ouest, alors que tout ce qu'il nous manquait était un haut fourneau à Calgary.

Je me souviens que le président de l'association des manufacturiers de l'Alberta est venu à Ottawa après que le ministre eut affirmé que cette usine fonctionnait à plein rendement. Pourquoi? Il m'a dit que c'était afin d'obtenir que la laminerie de Calgary puisse fonctionner 24 heures par jour. Lorsque je lui eus rappelé les paroles du ministre, il m'a répondu qu'en dépit de tout cela, l'usine ne fonctionnait pas encore à plein rendement. Voilà qui prouve l'absence d'un plan d'ensemble. Je ne prétends pas du tout que le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) soit seul à blâmer; cependant, j'affirme que lorsqu'un honorable député fait des critiques de ce genre, le ministre devrait faire enquête pour s'assurer de leur véracité. Si les affirmations sont vraies, il devrait s'efforcer de remédier à l'état de choses existant. Il n'y a pas d'homme parfait et personne ne peut remplir sans aide une besogne aussi grande.

Il est une autre situation dont il faut s'occuper immédiatement. Le rationnement du pétrole atteint presque tout le monde. Les occupants de maisons chauffées à l'huile périssent presque de froid mais ne peuvent se procurer assez de combustible. Cependant les plus grands gisements potentiels du monde existent en Alberta. Vous entendez? "Les plus grands gisements potentiels du monde". C'est beaucoup dire. Mais que fait-on? La Chambre sait que les députés créditistes ont toujours exhorté le Gouvernement à mettre en valeur les gisements pétrolifères d'Athabasba. Ce n'est pas la seule région de l'Alberta où il existe du pétrole, mais le Gouvernement n'a rien fait. Le ministre a promis l'an dernier que le Gouvernement ferait construire une petite usine d'essai, mais la compagnie Abasend a produit 400 barils de pétrole par jour. Certes si le Gouvernement avait voulu intervenir pour accroître la production, il aurait pu obtenir des résultats énormes. Mais encore une fois la temporisation a été sa devise. Il semble que le Gouvernement ne fait rien avant d'être plongé dans une crise. Alors il cherche à sortir du pétrin. Voici une coupure extraite du *Calgary Herald* du 19 janvier 1943 au sujet de la situation en matière de pétrole:

Il prétend que les Canadiens ne comprennent pas les besoins existants

D'après un article paru dans le *Pioneer* de Cutbank (Montana), les autorités canadiennes sont sottes de ne pas saisir l'importance de l'aménagement de ressources pétrolières dans l'Ouest canadien, pour faire de la grande route de l'Alberta à l'Alaska une artère d'une importance capitale pour l'effort de guerre.

L'article fait remarquer que les autorités américaines comprennent mieux l'importance du pétrole pour l'effort de guerre.

Selon un rapport du représentant W. L. Cole à son gouvernement que cite le journal, "le pétrole est d'une nécessité impérieuse pour tout corps armé qui dirigera des opérations de l'Alaska, et nous n'avons ni les produits pétroliers disponibles, ni les navires-pétroliers ni les wagons-citernes nécessaires au transport pour ravitailler une armée considérable en Alaska".

Puis, j'ai une autre coupure tirée d'un article publié par le *Calgary Herald* sous le titre: "Les Etats-Unis ont achevé le plus grand oléoduc au monde." L'article porte qu'ils ont construit un tronçon de plus de 500 milles de cet oléoduc et vont le prolonger d'environ 800 milles. Ils agissent. Ils n'attendent pas que la crise se présente. J'ai ici une autre coupure datée du 15 janvier; il y est dit au sujet du pétrole que la production est diminuée de trois cents barils par jour.

Notre approvisionnement de guerre est à la baisse,—le Gouvernement l'est aussi,—et le Gouvernement ne fait pas grand'chose à cet égard. C'est une situation fort grave et plus le temps passera plus périlleuse elle deviendra. Il est temps que notre Gouvernement se mette à l'œuvre, car c'est sur lui que la responsabilité retombe. Elle n'incombe ni au gouvernement provincial ni à aucun autre organisme, mais au gouvernement fédéral. Le pétrole est nettement une nécessité de guerre et vous pouvez être assuré, monsieur l'Orateur, que si les grosses compagnies pétrolifères ont leur mot à dire, la production de pétrole cessera tant que les approvisionnements pour les civils ne seront pas complètement supprimés. Elles feront durer l'approvisionnement existant que nous gagnions ou perdions la guerre. Tant que le Gouvernement ne s'en mêlera pas, notre situation empirera constamment. J'ignore jusqu'à quel point elle empirera.

Nous avons des grèves par tout le pays. Quand l'honorable député de Rosthern parlait d'union, je ne pouvais m'empêcher de penser au nombreuses grèves en cours ou qui se préparent. Il y a eu une grève des aciéries en Nouvelle-Ecosse, une autre au Sault-Ste-Marie, une autre à Montréal, une autre en Ontario; il y en a partout. A qui la faute? J'ai été fort intéressé l'autre jour de voir le premier ministre prendre la défense du ministre du Travail (M. Mitchell). Il nous a dit quelle terrible besogne le ministre du Travail accomplissait et comme il était pitoyable de voir tout le monde lui tomber sur le dos. Il avait peut-être raison, car je ne crois pas que le ministre du Travail soit entièrement à blâmer. Il se trouve dans un dilemne: donner satisfaction aux ouvriers et donner en même temps satisfaction au ministre des Finances (M. Ilsley). Il y a certes des grèves dans diverses industries. Les ouvriers ne font pas la grève en vue de diminuer la production, loin de là. Comme tout le monde, ils désirent voir augmenter la production. Ils font la grève en vue d'un relèvement des salaires. Depuis le commencement de la guerre, les prix de tous les articles ont monté. Bien que le Bureau de la statistique annonce que le coût de la vie n'a monté que de 16.2 p. 100, tout le monde sait qu'il a monté bien davantage, et c'est pour cela que ces ouvriers réclament, et avec raison, je crois, une augmentation du salaire de base. Je ne veux pas dire qu'il faille relever tous les salaires. La situation que présentent ces grèves démontre de nouveau l'esprit de temporisation du Gouvernement. Il attend toujours qu'une difficulté ait dégénéré en crise avant de s'occuper de la régler.

Ces ouvriers en grève ont été fort semoncés par certains journaux, surtout ceux de Montréal et quelques autres. Nous avons reçu de Cockfield, Brown and Company, Limited, de Montréal, des coupures du *Montreal Star* qui ne sont pas en faveur des ouvriers. Il y est question des heures de travail des ouvriers en grève. Voici ce qu'on dit:

Les salaires des ouvriers, par heure, sont répartis de la façon suivante:

Je ne citerai que quelques chiffres. Il y a 410 ouvriers, soit 9.3 p. 100 du nombre total, qui gagnent 55c. l'heure et moins. Le nombre de ceux qui touchent de 55½c. à 65c. l'heure est de 1,115, soit 25.3 p. 100 du nombre des employés. Ces deux groupes comprennent environ 1,500 hommes d'une usine qui touchent 55c. l'heure et travaillent 48 heures par semaine. Cela donne une moyenne de $26.40 par semaine ou de $105.60 par mois. Et non seulement on demande à l'ouvrier d'acheter des obligations de la victoire, mais on l'y force. L'ouvrier doit payer les comptes du médecin, ses billets d'autobus, ses vêtements, son impôt sur le revenu, son impôt de défense nationale, qui ont tous deux été majorés, et il doit en outre se procurer des vêtements dont le coût a augmenté, et acquitter en outre son loyer, acheter du combustible, et le reste. Il doit faire toutes ces dépenses, à même un revenu mensuel de $105. Or, le premier ministre jette les hauts cris dans cette Chambre, en disant que personne ne devrait critiquer autant le pauvre ministre du Travail, attendu que le plafond des salaires doit être maintenu. Le premier ministre devrait avoir honte de s'exprimer ainsi. Des ouvriers de nos industries ne touchent que la modique somme de cent dollars par mois au moment même où, à n'en pas douter, certaines gens réalisent d'énormes bénéfices dans notre pays.

Le premier ministre a ensuite dit combien il craignait l'inflation. Aucun autre terme n'a prêté à autant d'abus que le mot "inflation". Chaque fois que le ministre des Finances veut se tirer d'une impasse, il emploie ce mot. Nous commençons à y être habitués. Le ministre des Finances sait fort bien que si l'on payait mieux les petits salariés, cela n'amènerait pas l'inflation. Il le sait, tout comme le premier ministre. Le ministre du Travail, qui vient de prendre son siège, ne l'ignore pas non plus. Le ministre du Travail sait fort bien que si l'on relevait le salaire de base des petits employés, l'inflation n'en résulterait pas si l'on possède un régime de contrôle de prix et de rationnement. Le ministre du Travail est en butte à des reproches, alors qu'il n'est nullement à blâmer. C'est sur le ministre des Finances que doit retomber le blâme. Pourquoi ne pas imputer le blâme à celui qui le mérite. Ces ouvriers se sont mis en grève, mais ils avaient auparavant épuisé sans succès tous les autres moyens. Le Gouvernement est alors intervenu, tergiversant comme toujours et ne songeant à agir que lorsqu'une crise éclate ou qu'une grève se produit. Il se trouve ainsi dans une posture difficile.

A ceux qui, outre le ministre des Finances et son collègue du ministère du Travail, pourraient craindre l'inflation, j'indiquerai les sources auxquelles on pourrait verser les fonds nécessaires pour mieux payer les petits salariés, de façon qu'il n'y ait pas autant de grèves. J'ai été membre du comité des dépenses de guerre, mais je ne me propose pas de discourir sur le travail de ce comité; j'aimerais, cependant, donner lecture de deux des vœux émis par lui et demander ensuite aux honorables députés si l'on doit blâmer les ouvriers de demander des salaires un peu plus élevés. A la page 762 des *Procès-Verbaux*

n° 124, où sont inclus les vœux du comité des dépenses de guerre, je relève ces paroles:

Au cours de ses investigations, le sous-comité a constaté que, pour la libération d'un contrat de vente existant, une avionnerie productrice a convenu de payer à un intermédiaire un montant égal à 50 p. 100 de son capital social. Le sous-comité croit qu'une telle convention est inconsidérée, et n'aurait jamais été conclue si tous les faits eussent été signalés au ministère.

Voilà un exemple qui démontre où il serait possible de trouver beaucoup d'argent (j'insiste sur le mot beaucoup) pour payer des salaires plus élevés à ceux dont les revenus sont modestes. Mais j'invite à réfléchir là-dessus ceux qui craignent tant l'inflation. Je veux lire le vœu suivant du comité qu'on trouve à la même page:

Qu'il faudrait dès maintenant prendre des mesures effectives en vue de récupérer, dans l'après-guerre, le matériel d'exploitation appartenant au ministère des Munitions et approvisionnements. Des centaines de millions de dollars de fonds publics ont été dépensés en constructions, installations et outillage servant à la production de guerre. Une partie de ces montants a été consacrée à des propriétés privées, d'où le ministère a convenu de se retirer peu de temps après la cessation des hostilités. Ce problème complexe exige une étude spéciale.

Encore un autre endroit où l'on pourrait trouver de l'argent. Qu'on me permette de lire un autre vœu car je désire éclairer le ministre du Travail et le Gouvernement. Dans le rapport du comité des dépenses de guerre, il est dit:

A la suite des constatations faites jusqu'à présent, le sous-comité soumet les recommandations suivantes:

(1) Que soit abandonnée la pratique d'assurer contre l'incendie, jusqu'à la date de leur réception effective par le ministère des Munitions et approvisionnements, le matériel destiné à la fabrication des avions et aussi les aéronefs achevés et que tous les contrats existants soient modifiés et stipulent que le ministère des Munitions et approvisionnements supportera ce risque; que, de plus, le montant d'assurance-incendie portée par les compagnies privées sur leurs biens propres et par elles imputable à titre de frais afférents à la construction d'avions en vertu des contrats précités, soit restreint à une somme n'excédant pas le coût réel moins la dépréciation...

Et le reste. On note des exemples flagrants de ce que j'appellerai des détournements de fonds. Sans aucun doute, les ouvriers de ces usines savent bien que certains directeurs d'entreprises touchent des traitements énormes si on les compare à leurs salaires de 55c. l'heure, juste un peu plus de $100 par mois. Ils savent que ces directeurs touchent des traitements allant de $3,000 à $21,000 et $22,000 par année. Et on conseille à ces ouvriers de ne pas se mettre en grève, de se contenter de $100 par mois. Qui serait satisfait d'un tel état de choses? Cependant le premier ministre (M. Mackenzie King) nous a dit, à maintes reprises, dans cette Chambre que la guerre n'enrichirait personne. Il ne sait pas ce qui se passe; autrement, il serait au courant de certaines choses.

Etant donné la gravité de la situation et pour donner suite aux brèves remarques que j'ai formulées, en passant, en marge du comité des dépenses de guerre, je demande au Gouvernement de tenir une séance à huis clos afin que les honorables députés puissent étudier les actes posés par le comité et avoir accès à tous les renseignements en cause. Je suis sûr que les honorables députés seraient grandement surpris d'apprendre les faits dont ils devraient être les premiers à prendre connaissance. A mon avis, on devrait tenir immédiatement une séance secrète. Je n'insiste pas. Si l'on nous accorde une séance secrète, nous examinerons les faits à huis clos; sinon, nous le ferons en public.

Il est un autre aspect de la situation que je tiens à signaler. Je veux parler du travail des femmes. L'honorable représentant de New-Westminster (M. Reid) y a fait allusion l'autre jour en termes que j'approuve de tout cœur. Partout où mes voyages m'ont conduit, j'ai été vivement impressionné des capacités et de l'intérêt que les femmes déploient dans le domaine du travail industriel. Elles travaillent avec les hommes et s'emploient à leur tâches aussi bien que ceux-ci. Je ne crois pas qu'on ait eu à se plaindre à cet égard. Elles sont à la hauteur des tâches qu'on leur confie tant au point de vue de la quantité qu'à celui de la qualité. Or l'homme et la femme qui accomplissent exactement le même travail ne touchent pas la même rémunération. Cela n'est pas juste et le ministre du Travail (M. Mitchell) s'attire de nouveaux ennuis s'il ne remédie pas à la situation. Il devrait y voir avant qu'il soit trop tard. Un même travail devrait donner droit à une même rémunération; à travail égal salaire égal; personne ne saurait douter de la justesse de ce principe. Les Etats-Unis ont prouvé qu'il pouvait être appliqué. Je relève ce qui suit dans le numéro d'octobre 1942 de la *Gazette du Travail*:

L'American War Labour Board a récemment adopté une politique au sujet de l'équivalence des salaires de la main-d'œuvre féminine et masculine dans l'industrie. Le Conseil déclare qu'à son avis les travailleuses "engagées à des travaux de même nature donnent un rendement comparable en quantité et en qualité au travail fourni par les travailleurs", et qu'elles ont droit à un salaire égal.

Cette déclaration de politique a suivi une décision du War Labour Board qui obligeait la Brown and Sharpe Manufacturing Company, de Providence, à appliquer le principe du salaire égal à ses 7,600 travailleurs. La compagnie avait proposé d'établir un différentiel maximum de 20 pour cent entre les salaires de la main-d'œuvre masculine et féminine.

Cette mesure n'a cependant pas donné satisfaction, et la compagnie a reçu ordre de payer des salaires égaux. Je relève en outre ce qui suit à la page 1058 du numéro de septembre 1942 de la *Gazette du Travail*:

Un récent mémoire du Conseil national du travail en temps de guerre reconnaît, en définitive, l'application pratique du principe du salaire égal à travail égal.

Le Conseil national du travail a reconnu ce principe, et si le ministre du Travail désire éviter certains dangers qui le menacent, il fera bien de se mettre au courant de ce qui se dit sur cette question.

Je m'étais proposé de discuter cet après-midi deux sujets: l'industrie et l'agriculture. Toutefois, le temps dont je dispose ne me permet pas de faire toutes les remarques que je m'étais proposé de faire au sujet de l'agriculture, j'y reviendrai plus tard; je n'ai pu non plus traiter d'une façon aussi détaillée que je l'aurais espéré la question industrielle. J'espère que le Gouvernement étudiera la question d'une séance secrète du Parlement afin que nous puissions discuter les travaux du comité des dépenses de guerre, de manière que tous les honorables députés sachent ce qui s'est passé dans ce comité d'un bout à l'autre du Canada. Une séance secrète nous permettrait de débattre le sujet entre nous et l'effort de guerre du pays en profiterait autant que nous-mêmes. Je m'en tiendrai là pour l'instant, mais, encore une fois, si le Gouvernement n'entend pas tenir une séance à huis clos, nous attendrons l'occasion propice pour discuter le rapport.

M. J. A. GREGORY (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, le discours du trône soulève des questions importantes et chargées de sens. Certains de ceux qui m'ont précédé en ont déjà traité plusieurs, et j'hésite à multiplier les répétitions en traitant à mon tour ces mêmes questions. Cependant, étant donné la nature des sujets que je me propose de développer, j'ai décidé de m'en tenir à mes notes et, au risque d'être fastidieux et rabâcheur, je parlerai moi-même de certains de ces points.

En premier lieu, ainsi que le souligne le discours du trône, nous avons sûrement lieu de nous féliciter de la tournure sensiblement plus encourageante que la guerre a prise depuis notre ajournement d'août dernier. Ensuite, je suis convaincu que le pays accueillera avec un sentiment de très vive satisfaction la nouvelle suivante consignée dans le discours du trône:

L'expansion progressive des forces navales se poursuivra cette année. Le programme de l'Armée comprendra l'entretien et le renforcement des deux corps de notre armée d'outre-mer, ainsi que l'entretien des unités et des formations requises pour la défense territoriale et côtière du Canada et de certaines autres régions de l'hémisphère occidental. Le corps d'aviation continuera de remplir sa triple mission.

Je m'écarterai un instant du discours du trône pour exprimer ce que je crois être un doute de la part de la population en général sur la question de savoir si notre programme militaire est bien ce qu'il devrait être. La septième et la huitième divisions se sont insinuées dans notre programme de guerre au moment où il y avait danger imminent d'invasion à l'ouest par les Japonais et à l'est par nos autres ennemis. Nous nous efforçons, dans notre effort de guerre, d'entretenir huit divisions avec les unités auxiliaires, les unités de chars d'assaut et les renforts requis. On se demande un peu partout si nous n'avons pas conçu notre programme militaire,—et c'est de ce programme uniquement que je parle,—un peu trop généreusement pour les moyens dont nous disposons. Autrement dit, quand nous songeons à la demande croissante de main-d'œuvre pour les industries de guerre, y compris la construction maritime; à la pénurie actuelle d'ouvriers agricoles, et dont je parlerai dans un moment, pour produire les denrées nécessaires à nos soldats et aux civils ici ou à l'étranger; ou encore aux besoins toujours croissants d'effectifs humains pour la marine, ou à ceux de notre grandissante armée de l'air ou aux besoins toujours plus considérables de renforts dans ce service en particulier, je me demande non sans inquiétude si l'armée n'a pas tracé un programme tout à fait disproportionné aux ressources humaines du pays.

Je me rends bien compte qu'il faut davantage dépouiller d'ouvriers les industries non essentielles et les transférer à des industries essentielles; qu'il faut appeler de nouveaux groupes d'âge et instruire les femmes à accomplir bien des travaux qu'elles n'ont jamais entrepris jusqu'ici. Cette année, monsieur l'Orateur, sera probablement une terrible année de gaspillage et les Canadiens, j'en suis sûr, sont disposés à accepter, sérieusement et résolument, toute tâche que le Gouvernement pourra juger bon de leur imposer.

Or tandis que j'en suis à discuter la judicieuse répartition de notre capital humain en vue d'un effort de guerre efficace et bien équilibré, je veux rappeler l'arrêté ministériel de mars dernier, et auquel les honorables députés qui m'ont précédé ont fait allusion à maintes reprises, au sujet de l'immobilisation des ouvriers agricoles. Le sens de cet arrêté ministériel n'a échappé, je crois, à aucun membre de la Chambre. Chacun a compris, je crois, que les commissions divisionnaires au Canada n'avaient plus désormais l'autorisation d'appeler sous les drapeaux les jeunes gens sur les fermes lorsque ceux-ci étaient en mesure

de prouver qu'ils se livraient uniquement ou principalement à des travaux agricoles. Telle a été mon interprétation de l'arrêté ministériel et du discours prononcé le 23 mars par le premier ministre (M. Mackenzie King). J'ignore si d'autres provinces ont raison de se plaindre de l'attitude des bureaux régionaux relativement à l'appel d'hommes pour l'armée canadienne, mais dans ma province de Saskatchewan, on a ignoré totalement les besoins de l'agriculture, ou les conséquences d'une disette de main-d'œuvre sur la ferme. Dans bien des cas, le dernier fils d'un père âgé et décrépit a été conscrit, le dernier garçon de ferme a été appelé. Je connais personnellement des fermes qui ne donneront pas cette année leur plein rendement en grain, en porcs, en bestiaux, en crème, en œufs et en d'autres produits agricoles.

Je ne me préoccupe pas du nombre des sursis ou du nombre de ceux qui ont été appelés pour le service en Saskatchewan. Je constate l'effort que les quotidiens de cette province tentent pour excuser les actes des commissions régionales en citant des chiffres. Je ne m'occupe que des faits que je constate, et je vois des familles de trois et quatre garçons et aucun n'a encore été appelé dans cette province, mais je vois aussi des cas où le dernier garçon de ferme est enlevé. Comme résultat, la production sera réduite cette année. Devant des faits de cette nature, je m'inquiète du travail de ces commissions. Je vais citer un exemple.

Je suis intervenu quatre fois pour un jeune homme auprès de la commission régionale, une fois par téléphone, deux fois par lettres, et ensuite par entrevue personnelle. La commission a décidé que le jeune homme en question devrait s'enrôler. Le cultivateur intéressé était déformé, malingre et infirme de naissance. Il avait gagné sa vie la plupart du temps en tenant les livres dans un magasin général dans lequel il possédait un intérêt financier. Le magasin fut vendu et il acheta une ferme sur laquelle il employait son gendre, et un voisin, cultivateur très compétent. Il conclut une entente avec son gendre qui vint exploiter et diriger la ferme. Le gendre en question est l'homme dont j'ai parlé et qui fut enlevé de la ferme sur laquelle il ne restait qu'un homme âgé, malingre, et infirme. J'ai reçu aujourd'hui un autre appel pressant de sa part, une lettre réclamant de nouveau que son gendre ait la permission de retourner sur la ferme, sans quoi les travaux ne pourront pas se faire au printemps. Je prétends que la production des aliments est très importante à la victoire. Je suis appuyé sur ce point par une opinion que je lis dans une brochure que j'ai reçue ce matin à mon bureau et qui est intitulée: "Hoover on Food Problems". L'ex-président des Etats-Unis a prononcé un discours à New-York devant un groupe d'industriels le 21 janvier, dans lequel il montre comment le problème alimentaire intéresse les Nations Unies. J'aimerais citer quatre courts passages du discours de M. Hoover:

Les approvisionnements de vivres se classent maintenant en importance stratégique immédiatement après les opérations militaires. Ils prendront le premier rang après la guerre pour sauver l'univers de l'anarchie.

Il dit encore:

La tâche de fournir des vivres aux Nations Unies maintenant et après la guerre, à un monde affamé, incombe principalement aux cultivateurs américains et canadiens.

Plus loin, il ajoute:

L'agriculture doit être considérée comme une industrie de guerre. Le cultivateur doit disposer des hommes et des instruments voulus pour accomplir sa tâche.

Et, enfin:

Mais, la première et la plus impérieuse nécessité est de produire davantage. Le fermier américain y parviendra si on lui en fournit les moyens et le sort du monde peut en dépendre.

Examinez la condition des cultivateurs de l'Ouest depuis quarante ans. Le jeune homme d'alors tenait les manchons de la charrue et conduisait ses bœufs, remplacés dans la suite par des chevaux et des charrues multiples; mais depuis vingt ans il a grandi, il s'est acheté un tracteur muni de lourds disques et de charrues, et des semeuses et de lourdes machines tirées par un tracteur. Le plus souvent le père n'avait jamais appris le maniement de ces puissants engins; il se sert encore de chevaux quand son fils utilise le tracteur. Le jeune homme est conscrit et laisse le domaine. Je n'ai pas besoin d'insister cet après-midi sur le sort réservé à ce père, vieilli de quarante ans, qui se sert de chevaux au lieu de tracteurs. Il vend ses porcs et ses bestiaux parce que personne ne peut les nourrir. Telle est la situation faite à maints agriculteurs de l'Ouest, à l'heure présente.

Le premier appelé sous l'empire de la loi de mobilisation des ressources nationales devait suivre un entraînement de trente jours, période qui a été portée à quatre mois. Je n'ai rien à dire contre cette période de quatre mois. Dans la suite, on l'a maintenu en uniforme, et il est aujourd'hui en uniforme. Avons-nous besoin, monsieur l'Orateur, de maintenir ces recrues en uniforme? Ne seraient-ils pas plus utiles sur les fermes, dans les mines de houille, dans les camps forestiers ou dans d'autres emplois utiles, pourvu, bien entendu, qu'ils puissent être appelés à l'instruction militaire au besoin. Nous faut-il une septième ou une huitième division, une armée de réserve ou de défense pour la protection

du Canada, soit contre l'invasion, soit contre les luttes intestines? Ces deux dangers sont en grande partie disparus depuis que l'armée canadienne a été formée sur cette base. N'y a-t-il pas lieu de changer de politique relativement au maintien des recrues dans l'armée? En tout cas, s'il faut en juger par les ordres qu'on vient de transmettre aux commissions régionales, et que les journaux ont signalés l'autre jour, il semblerait qu'il soit temps de sortir de la confusion où nous sommes plongés.

En d'autres termes, je demande au Gouvernement de donner des instructions pour qu'on remette à l'étude la question des appels à l'instruction militaire. Qu'on renvoie sur les fermes beaucoup de ces jeunes qui n'auraient pas dû en partir à mon avis, ils contribueront davantage à notre effort militaire sur la ferme qu'en demeurant dans une armée de défense en uniforme.

Passons à autre chose. Une révolution industrielle a balayé le Canada depuis deux ans. Parmi les exploits de l'univers dans ce domaine, ceux du Canada sont particulièrement remarquables. Lorsqu'on écrira l'histoire de notre période, je suis convaincu que certains de nos hommes publics très actifs en ce moment brilleront d'un éclat spécial. Si je faisais le moindre effort, il me semble que je pourrais lire les noms marquants que contiendra l'histoire. J'y verrais d'abord celui de Clarence D. Howe, le surhomme de notre siècle, celui qui, en deux ans, a transformé la vie économique du pays. Un homme énergique, un homme de génie, un homme prévoyant, un homme de décision, un homme qui a transformé le Canada en un arsenal au service de nos alliés aussi bien que de nos propres forces armées, un homme envers qui notre pays a contracté une lourde dette de gratitude. Il est réconfortant, monsieur l'Orateur, de songer qu'en moins de deux ans notre pays est devenu tellement industrialisé que nous pouvons équiper nos forces armées avec seulement un tiers de ce que nous produisons et que les deux autres tiers servent à équiper les armées des Nations Unies. Les armes fabriquées au Canada sont aujourd'hui utilisées sur tous les fronts de guerre. Je crois que les annales de l'histoire du pays rendront justice à ce qu'a accompli le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe).

Songeant encore à ce qu'écrira plus tard l'histoire, j'entrevois un autre symbole. Je vois un magicien hindou assis sur un tapis et frottant une allumette. La flamme s'élance vers le ciel, s'agrandit et vient à couvrir tout le firmament. Pour moi, ce magicien hindou représentera dans l'histoire C. G. Power. C'est lui qui a frotté la petite allumette qui a donné naissance à une petite flamme, laquelle a peu à peu envahi le ciel et est devenue un des facteurs les plus importants de l'effort de guerre du Canada. Le plan d'entraînement des aviateurs du commonwealth est sa chose et je suis convaincu que l'histoire le désignera comme le magicien de cette incomparable et unique période que nous traversons.

Je reviens au discours du trône. Il y est dit que l'on va nommer des adjoints parlementaires aux ministres. Il y a longtemps qu'on aurait dû le faire. Comme d'autres honorables députés je siège ici depuis trois sessions et je vois les rides se creuser sur le visage fatigué des ministres qui s'efforcent d'accomplir des tâches surhumaines. Je suis par conséquent partisan de l'institution anglaise des sous-secrétariats.

J'ai cependant entendu récemment un discours prononcé par un des chefs d'un grand parti politique de notre pays dans lequel il critiquait la nomination de gens à des conseils, des commissions et des bureaux de régie et accusait ceux-ci de suprématie sur le Parlement et même sur le Gouvernement. Il les a traités de dictateurs qui foulent aux pieds le Parlement et les droits des gens, les accusant même de mettre la démocratie en péril dans notre pays.

Or, j'ai attendu qu'il indiquât le remède, ce qu'il fit enfin. Le remède était la nomination de sous-secrétaires qui accompliraient la besogne à la place de ces conseils, commissions et régisseurs. Je tiens d'abord à me dissocier de ceux qui craignent les dictatures en temps de guerre et qui ont peur que les libertés auxquelles nous devons renoncer en temps de guerre ne nous soient jamais rendues en temps de paix. Le Parlement canadien a adopté la loi des mesures de guerre et voté au Gouvernement les pouvoirs qu'il s'arroge sous l'empire de cette mesure. Le Gouvernement a nommé des conseils, des commissaires et des régisseurs qui exécutent une certaine tâche sous le régime de cette loi. La paix revenue, le Parlement, abrogera la loi des mesures de guerre et les travaux de ces organismes prendront fin.

Je le dis sincèrement, j'ai toujours été prêt à conférer de vastes pouvoirs au Gouvernement. Je lui demande de mettre de côté toute timidité, chose qu'on lui a parfois reprochée, peut-être sans raison. Je suis certain que si jamais on lui demande de plus lourds sacrifices, le peuple canadien sera toujours heureux de répondre à l'appel. Nous demanderons au Gouvernement d'assumer alors plus de pouvoirs encore et de poursuivre la guerre sans merci.

Il y a des gens qui craignent la perte de nos droits démocratiques, qui voient avec crainte l'établissement d'une dictature en temps de guerre sous forme de conseils, de commis-

sions et de bureaux de régie, et qui voudraient voir nommer à leur place des sous-secrétaires. Je réponds que le remède qu'ils proposent n'aurait pas le résultat qu'ils prévoient.

En somme, que seraient ces sous-secrétaires? Des membres du Parlement. A ce titre, ils répondraient de leurs actes devant leurs commettants et devant le Parlement. Ce ne seraient que des représentants. En second lieu, ils seraient des adjoints des ministres et autorisés à agir et à parler au nom de ces derniers au Parlement et devant le peuple dans le cadre de la politique de leurs ministres et du Gouvernement. Je le répète, les fonctions d'un sous-secrétaire ne seraient que représentatives. Ils représenteraient leur ministre et le Gouvernement, voilà tout. Ce sont là les fonctions d'un sous-secrétaire.

Voyons maintenant quelles sont les attributions des offices, des régisseurs et des commissions. En temps de paix, nous nous faisons une idée bien précise des relations qui doivent exister entre un ministre et ses fonctionnaires, lesquels obéissent à ses ordres. Ils reçoivent de lui les instructions, et ils ont le devoir de veiller à ce que les travaux d'ordre pratique s'accomplissent conformément à ses directives. La guerre a cependant conféré à chacun des ministres la responsabilité additionnelle de créer des conseils, des commissions et des bureaux de régie auxquels sont attribuées certaines tâches particulières. Néanmoins, ces organismes relèvent tous d'un ministre ou d'un autre. Leurs membres doivent conférer avec le ministre; ils doivent accepter ses directives; ils ne peuvent s'écarter de la politique établie par le ministre ou par le Gouvernement. Par conséquent, ces nominations ne sont à proprement parler que pour la durée de la guerre, et les fonctions de ces gens ne ressemblent nullement à celles des sous-secrétaires. J'approuve vivement la nomination de sous-secrétaires ayant mission de collaborer avec les ministres surchargés de besogne.

Monsieur l'Orateur, j'ai lu avec une profonde satisfaction cet autre passage du discours du trône.

...il y a lieu d'élaborer immédiatement un système national complet d'assurances sociales qui constituerait une charte de sécurité sociale pour tout le Canada.

Connaissant comme je la connais la carrière du premier ministre (M. Mackenzie King) j'aurais été fort surpris si en cette quatrième année de la guerre, le discours du trône n'avait pas annoncé des mesures propres à assurer plus de sécurité et de bonheur à notre population après la victoire. Je sais que le premier ministre s'intéressait grandement aux questions sociales lorsqu'il était étudiant. Je sais qu'il détient un diplôme en science sociale. Après avoir quitté l'université, il a parcouru l'Europe pour y étudier les conditions sociales parmi la masse du peuple. Il a été premier commissaire du Travail, premier sous-ministre du Travail, puis deuxième titulaire du portefeuille du Travail. Je sais ce qu'il a accompli pour le compte de la Fondation Rockefeller pendant la première grande guerre, alors qu'il s'est appliqué à régler les conflits du travail aux Etats-Unis. Par conséquent, il n'est pas surprenant de lire ce que le premier ministre disait au dîner donné par le lord maire à Londres, le 4 septembre 1941; voici:

On parle beaucoup d'un ordre nouveau mondial qui remplacera le vieil ordre mondial, une fois la guerre terminée. C'est en vain que nous chercherons cet ordre nouveau si l'on ne commence pas à l'élaborer avant la fin du conflit. On ne saurait improviser un ordre nouveau mondial à un moment donné ou le faire consister en un écrit rédigé à une conférence quelconque. Ce n'est pas une question de parchemin et de sceaux. Or, c'est là une des erreurs commises à la fin de la dernière guerre.

Un ordre mondial nouveau, pour être digne de ce nom, ne se prépare pas au hasard. C'est quelque chose de vivant, quelque chose qu'il faut inculquer dans l'esprit et le cœur des hommes, et qui touche l'âme humaine. Il repose sur la bonne volonté et l'aide mutuelle. C'est l'application dans toutes les relations humaines du principe de l'entr'aide et de la charité. Il est fondé non pas sur la crainte, la cupidité, la haine, mais sur la confiance mutuelle et les plus nobles qualités du cœur et de l'esprit humain. Il ne cherche pas à diviser ou à détruire. Il a pour but la fraternité et comme méthode, la collaboration.

Ainsi, le premier ministre donne suite au discours du trône et continue la tradition du parti libéral établie au cours de la longue et utile carrière de ce parti en Grande-Bretagne aussi bien qu'au Canada. Encore une fois, la doctrine du parti libéral reste fidèle à son passé en s'occupant de l'humanité d'abord. En mettant en pratique les vœux de ce comité sur l'assurance sociale, nous verrons tous venir avec plaisir le jour où, après le conflit, nous pourrons affirmer que nous avons fait de notre patrie un pays où les héros se sentiront bien à l'aise; que nous avons fait de la vie un voyage agréable plutôt qu'un fardeau trop lourd à supporter. Nous avons dit la même chose après la dernière guerre, mais à notre honte, nous avons dû avouer que nous n'avions rien fait pour donner suite à nos paroles. Il n'en sera pas ainsi après la présente guerre.

Pour revenir au discours du trône, c'est avec grand plaisir que je constate l'extension des relations diplomatiques canadiennes; c'est un autre indice de l'importance croissante du Canada parmi les nations du Commonwealth britannique. Je note avec une fierté et un plaisir particuliers qu'un fils de la Saskatchewan, M. le juge T. C. Davis, a été nommé haut-commissaire en Australie. Je suis sûr

qu'en cette qualité il fera honneur au Canada et qu'il se distinguera dans l'accomplissement de cette fonction.

Je n'approuve pas le projet de dépôt d'un bill de remaniement de la carte électorale dont le discours du trône fait mention. Par suite de circonstances extraordinaires résultant surtout de la guerre, la Saskatchewan est condamnée à perdre quatre députés selon le recensement de 1941. Même avant la guerre nombre de jeunes gens et de jeunes femmes de cette province quittaient la ferme et les centres urbains à la recherche d'emplois. En conséquence de la sécheresse et des prix des denrées agricoles les fils et les filles de nos cultivateurs étaient découragés et le manque de travail dans les petites villes a provoqué en Saskatchewan un grand exode. Je me joins à d'autres honorables députés pour protester contre le dépôt de ce projet de loi à cette époque et je fais miens les motifs si bien exposés par l'honorable député de Rosthern (M. Tucker).

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

M. GREGORY: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, je parlais de l'exode des jeunes gens de la Saskatchewan à la recherche d'un emploi. Nous avons lieu de croire qu'après la guerre, la population refluera vers la province. Il serait donc injuste d'imposer une peine à la Saskatchewan en la privant de quatre députés pendant dix ans.

A cet égard, j'ajouterai que l'exode s'est aggravé en raison de la politique qui consiste à concentrer toutes les industries de guerre du Canada sur la faible superficie de ce qu'on pourrait appeler le cercle enchanté de l'Ontario et du Québec. De même que plusieurs autres honorables députés de la Saskatchewan, j'ai représenté plus d'une fois aux ministres et aux ministères les raisons pour lesquelles cette province devrait avoir sa juste part des entreprises de guerre. J'étais heureux d'entendre, ces jours derniers, l'honorable député de Saskatoon City (M. Bence), l'honorable député de Rosthern et d'autres parler dans ce sens.

On ne sait peut-être pas que la Saskatchewan compte de nombreux endroits qui se prêtent particulièrement à l'établissement d'industries de guerre. D'autres honorables députés peuvent parler pour eux-mêmes, mais je préfère signaler en particulier un endroit de ma circonscription. Il s'agit de Lloydminster, situé exactement sur le quatrième méridien, qui sépare la Saskatchewan de l'Alberta. Il arrive que cette ville s'est créé une grande industrie en gaz naturel et en pétrole brut. Si j'en avais le temps ce soir, j'aimerais faire entrevoir à la Chambre les proportions de ces ressources en gaz naturel et en pétrole brut. L'usine motrice qui, à North Battleford, produit de la vapeur et de l'énergie électrique pour les besoins de la petite ville de Battleford et de la cité de North Battleford, de même que pour l'aéroport de la banlieue et un hôpital d'aliénés qui a des immeubles de chaque côté de la rivière et une population de trois mille, emploie du pétrole brut de Lloydminster pour chauffer ses chaudières à vapeur. Je dirai à l'honorable député de Saskatoon que si on construisait une canalisation de gaz entre la belle cité qu'il habite et Lloydminster, cette ville pourrait en obtenir son chauffage et son éclairage, comme le pourraient aussi d'ailleurs les villes et villages sur le parcours de 200 milles entre Lloydminster et Saskatoon et dans la région adjacente de chaque côté de cette canalisation, sans priver Lloydminster d'une abondante réserve supplémentaire de gaz naturel. Quel superbe emplacement pour une usine de guerre ou, en fait, pour n'importe quelle entreprise inductrielle. Il conviendrait pour une filature de lin, qui est une industrie de guerre, ou une fabrique d'alcool industriel, ou de caoutchouc synthétique, ou une usine de transformation des os, ou une usine de laminage. La moitié septentrionale de l'Alberta et de la Saskatchewan est remplie de machines agricoles abandonnées et d'autre acier de rebut que l'on pourrait récupérer pour en alimenter un laminoir de modestes dimensions en la ville de Lloydminster. Pour revenir au discours du Trône, j'y note ce qui suit:

> On a convenu d'établir un comité conjoint représentant les ministères de l'Agriculture du Canada et des Etats-Unis, chargé de coordonner les efforts des deux nations en ce qui concerne la production de vivres pour les Nations Unies.

A ce sujet, je propose que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) soit immédiatement nommé ministre des vivres et qu'il ait toute autorité touchant la production des denrées alimentaires au Canada. Je présume que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre continuerait d'exister et qu'elle aurait toute l'autorité voulue dans le domaine de la fixation des prix; mais si le ministre de l'Agriculture devenait ministre des vivres, c'est à lui qu'incomberait naturellement la tâche de déterminer les catégories de denrées les plus essentielles à l'effort de guerre. A titre de ministre chargé de la production des denrées alimentaires, il serait tout naturel ensuite qu'il pût faire part de ses observations à la Commission des prix avec une autorité bien plus grande.

Il est notoire que rien n'est plus sujet aux fluctuations que les prix et la production des denrées agricoles de toutes sortes. Dès que

le prix d'une denrée monte, la production de cette denrée s'accroît; si le prix baisse, on note immédiatement un effet contraire.

Jamais dans l'histoire de l'Ouest y a-t-il eu une époque où on a loué autant qu'on le fait dans le moment, le travail du ministre de l'Agriculture. Je ne connais pas un autre homme dans l'Ouest qu'on ait plus injurié à certains moments, qu'on ait plus calomnié que le ministre en question. Non seulement dans ma circonscription, mais dans toute la Saskatchewan on comprend de mieux en mieux les luttes qu'il a livrées en faveur de l'agriculture de l'Ouest. Cette compréhension se manifeste de plus en plus parce qu'on est plus au courant du genre de travail accompli par le ministre de l'Agriculture.

On connaît ou on reconnaît de plus en plus cette vérité que j'ai soulignée dans cette enceinte en d'autres occasions, savoir qu'il faut, en matière de gouvernement, procéder par compromis. Le Canada se divise en quatre grandes régions: les Maritimes, les provinces centrales, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique. Aucune de ces régions n'obtient tout ce qu'elle demande. Tout ce que les députés sont en droit d'espérer de quelque gouvernement central que ce soit c'est une politique de compromis, sachant tenir compte de l'action et des objections manifestées par d'autres députés représentant d'autres régions. Comme l'on admet de plus en plus que le gouvernement doit s'exercer par compromis, la tâche du ministre de l'Agriculture est bien plus appréciée de l'Ouest qu'elle ne l'était jusqu'ici.

J'ai à l'esprit un vers du célèbre poème d'Oliver Goldsmith que nous apprenions à la petite école, "The Deserted Village". Faisant allusion au prédicateur du village, Goldsmith écrivait:

And fools who came to scoff, remained to pray.

Je me permets de changer quelque peu ce vers et de l'appliquer au ministre de l'Agriculture, en disant:

Venus pour le railler, ils restèrent pour le prier.

Voilà l'attitude que manifeste actuellement l'Ouest à l'endroit du ministre de l'Agriculture.

Il m'intéresse vivement de constater la naissance d'un nouveau parti imbu d'idées nouvelles. S'agirait-il plutôt d'un ancien volume auquel on aurait donné une nouvelle couverture? Le chef de ce parti (M. Graydon), il s'agit du parti conservateur progressiste, est bien connu dans l'Ouest. J'aimerais ouvrir une parenthèse et féliciter de son élévation à son nouveau poste le chef de ce parti dans cette enceinte. Puis-je lui dire que plusieurs membres de ce côté-ci de la Chambre sont presque enclins à oublier ses principes politiques pendant que nous contemplons son joyeux sourire et ses manières affables? Comme je l'ai dit, le leader de ce nouveau parti est bien connu dans l'Ouest. A une certaine époque, il était cultivateur et il a rendu des services aux cultivateurs de la Saskatchewan au collège d'agriculture de la province et au ministère de l'Agriculture à Regina. On sait qu'il est progressiste dans ses vues et de même dans son attitude, mais nombreux sont ceux qui, sur la clôture, se demandent s'il imposera ses vues au parti ou si l'ancienne aile qui favorise un tarif plus élevé lui imposera ses vues. En dehors de là, je dirai que je n'entretiens aucune inquiétude pour l'avenir à ce sujet. Il n'existera plus de parti tenant d'un tarif élevé au Canada quand la guerre actuelle aura pris fin. Nombreux seront ceux qui auront foi au libre échange et nous tous favoriserons des tarifs réduits. Examinons le tableau un instant; revenons aux premiers jours de notre pays. Aux débuts du développement industriel au Canada, nous n'avions que le marché domestique pour écouler nos produits manufacturés. Il fallut donc adopter une politique protectionniste, un tarif élevé pour protéger l'industrie canadienne; cette politique s'est maintenue depuis l'inauguration de la politique nationale en 1874. Mais à mesure que les industries canadiennes se sont développées...

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Le temps de parole de l'honorable député est expiré.

M. P.-E. CÔTÉ (Verdun): Monsieur l'Orateur, un article du discours du trône a attiré l'attention et soulevé l'intérêt de toute la population du Canada et, évidemment, de mes commettants dont plusieurs n'ont fait part de leur satisfaction. Je veux parler de législation projetée sur la sécurité d'après-guerre. Sera bientôt constitué un comité parlementaire aidé d'un bureau consultatif, créé il y a quelques jours. Les attributions bien précises du comité comportent l'étude du problème social sous ses différents angles et ses conclusions doivent être soumises à la Chambre. Espérons que ce comité, l'un des plus importants nommés par la Chambre, se mettra à l'œuvre le plus tôt possible et que chacune de ses séances sera très fructueuse et profitera à chaque classe de notre population et au Canada tout entier.

J'ai confiance que le Gouvernement ne négligera rien pour réaliser les espérances qu'entretient la population au sujet de cet article du discours du trône.

Je regarde comme une preuve additionnelle des intentions bien arrêtées du Gouvernement à ce sujet la déclaration faite, jeudi dernier, par le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) à propos du sort des veuves des anciens combattants de la dernière guerre.

Depuis non élection, j'ai consacré une bonne partie de mon temps et de mes efforts au soulagement de ces femmes dans le besoin. Depuis trois ans, j'ai l'honneur d'être président honoraire pour la province de Québec de l'association incorporée des veuves des anciens combattants non pensionnés. Le siège social de cette association se trouve dans la ville de Verdun et le président est un de mes commettants les plus respectés. J'ai donc cru de mon impérieux devoir d'obtenir par tous les moyens possibles justice en faveur des veuves nécessiteuses des Canadiens qui avaient si magnifiquement contribué à notre effort de guerre d'il y a un quart de siècle. Par l'entremise de la filiale de Québec on m'a encore cette année demandé d'assurer une salle de comité du Parlement à la délégation qui viendrait les représenter mercredi prochain à Ottawa, dans l'espoir de gagner à leur cause le ministre des Pensions et de la Santé nationale. On me promettait la semaine dernière l'usage de la même salle 268. Je dirai toutefois au ministre que sa déclaration de jeudi dernier le privera du plaisir de revoir cette belle délégation, attendu qu'elle est déjà exaucée sur un très grand nombre de points.

Depuis cinq ans ces associations de veuves des anciens combattants ont sans cesse prié les membres de la Chambre d'adopter les mesures législatives nécessaires à l'amélioration des déplorables conditions physiques et morales de leurs membres dans tout le pays. Elles ont à maintes reprises exposé leurs griefs. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je citerai un passage du dernier mémoire qu'elles ont adressé le 25 janvier dernier, je crois, à tous les honorables députés, sous la signature de Mme Margaret Wainford, présidente pour la province de Québec de l'association des veuves non pensionnaires d'anciens combattants. Le document portait l'approbation de huit organismes semblables des villes suivantes: Toronto, Winnipeg, Hamilton, Calgary, Vancouver, et autres.

Nous vous demandons encore une fois d'accorder une pension mensuelle de $40 à toutes les veuves non pensionnaires d'anciens combattants appartenant aux catégories suivantes:

a) Aux veuves de ceux qui touchaient une pension pour une invalidité de plus de 25 p. 100 mais de moins de 50 p. 100;

b) Aux veuves de ceux qui touchaient une pension pour une invalidité de moins de 25 p. 100;

c) Aux veuves de ceux qui ont servi dans un théâtre réel de guerre et qui ne touchaient aucune pension;

d) Aux veuves de ceux dont l'histoire médicale révélait l'existence de quelque maladie grave.

Il y a quelques jours, le ministre des Pensions et de la Santé nationale a annoncé que le budget des dépenses pour cette année prévoyait des allocations pour les veuves d'anciens combattants qui, à cause de leur grand âge ou d'infirmités physiques ou mentales, se trouvent dans l'impossibilité de gagner convenablement leur vie et sont par suite, dans un état d'indigence.

Je ne doute pas que l'attitude du ministre à cet égard ait déjà reçu l'approbation spontanée de la Chambre et surtout des honorables députés qui ont fortement appuyé ce mouvement jusqu'ici. Il est de mon devoir de reconnaître l'aide précieuse que j'ai reçue des honorables représentants des circonscriptions suivantes: Trinity (M. Roebuck), Davenport (M. MacNicol), Caribou (M. Turgeon), Mont-Royal (M. Whitman), Saint-Antoine-Westmount (M. Abbott), Sainte-Anne (M. Healy), et Hochelaga (M. Eudes). Je suis heureux de les remercier sincèrement au nom de notre association, division de Québec.

Je n'hésite pas toutefois à affirmer que la personne la plus heureuse de l'adoption de cette nouvelle politique sera Mme Wainford qui est la présidente habile et dévouée de notre association locale depuis sa fondation en 1937. Questionnée à son sujet par le comité spécial d'enquête sur la loi des pensions et la loi des allocations aux anciens combattants, à sa séance du 9 avril 1941, une des déléguées de Toronto a ainsi exprimé son appréciation du travail de Mme Wainford:

Mme Wainford a pris en main le flambeau dans Québec et en a toujours entretenu la flamme.

C'est reconnaître, de façon brève et éloquente, la dette de gratitude que les veuves non pensionnaires estiment avoir contractée envers leur courageuse dirigeante.

Aujourd'hui, nous nous unissons pour féliciter le Gouvernement d'avoir favorablement accueilli une requête juste et méritant d'être entendue. En agissant ainsi, le Gouvernement a clairement indiqué son intention de poursuivre sa saine politique visant à résoudre le plus grand nombre possible de problèmes sociaux dès maintenant et pour cette raison, même à défaut de toute autre, il mérite sûrement les félicitations de tout le pays.

M. J. W. NOSEWORTHY (York-Sud): C'est la première fois que j'ai l'occasion de participer à la discussion sur l'adresse en réponse au discours du trône. Quand j'ai commencé à siéger en cette enceinte, le débat sur l'adresse venait de se clore et l'on était sur le point de prendre le vote.

Je me demande depuis quelques jours à quoi sert cette discussion d'ordinaire longue. Je suppose que tous les honorables députés peuvent prévoir assez exactement le résultat du vote et aucun d'entre nous ne pousse l'optimisme jusqu'à s'imaginer qu'il puisse par ses remarques au cours de ce débat déplacer une seule voix. Les chefs de groupes devraient

s'entendre pour limiter la durée du débat, afin que nous puissions aborder le plus tôt possible les travaux les plus importants de la session, dont je vais m'efforcer d'indiquer quelques-uns.

Au cours de la discussion, j'ai été fort frappé par un fait: c'est qu'au cours de la session nous avons obtenu jusqu'ici plus de publicité gratuite des deux vieux partis qu'au cours des six mois de la dernière session. Je me suis mis à rechercher la raison de cette réclame bénévole et je me suis rappelé que les membres de la loyale opposition de Sa Majesté ont conduit une certaine petite vieille dame à Winnipeg, l'été dernier. Cette petite vieille avait déjà divorcé plusieurs fois. Elle avait porté plusieurs noms. A Winnipeg, elle a obtenu le divorce contre son dernier époux, s'est fait refaire le visage de la belle façon, a revêtu un nouveau costume chatoyant et a pris un nouveau mari, ce qui l'a obligé à prendre son nom. On lui a même remis un livre d'étiquette pour sa gouverne. Dans cet attirail, elle est partie à la recherche de nouvelles conquêtes. Etant donné que la Fédération du commonwealth coopératif est dans une grande mesure la cause de ce nouvel épisode de la vie de la vieille dame, les critiques que nous avons reçues constituent, je suppose, la manière des conservateurs progressistes de montrer leur gratitude.

J'ai été étonné aussi de l'indignation manifestée par ce parti nouvellement étiqueté parce que le Gouvernement a promis de compléter par des mesures législatives plusieurs des résolutions contenues dans son programme de Winnipeg. J'estime que si ce programme avait été tracé dans l'intérêt de la population il y aurait réjouissance au lieu de l'indignation et de la consternation, du fait que le Gouvernement avait agi de la sorte. Je tiens à donner aux membres de ce groupe l'assurance que la C.C.F. n'a éprouvé aucune indignation l'été dernier lorsqu'ils ont tracé tout un programme au moyen de quelques articles de notre credo noués ensemble, avec de multiples réserves. Cela nous fait demander quels étaient les objectifs du programme de ce nouveau parti et je soupçonne que la lettre que j'ai vue circuler dans mon comté quand j'y suis retourné en fin de semaine exprime plus clairement que je puis le faire ce qu'était au juste l'objet de ce congrès et de ce nouveau programme. Voici la lettre circulaire. On y demande au destinataire de la retourner en y joignant un dollar:

...et votre cotisation de membre de l'association conservatrice progressiste de York-Sud se trouvera acquittée pour un an. Voulez-vous ainsi nous aider et vous aider vous-même à battre la C.C.F.

[M. Noseworthy.]

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ce n'est pas si mal que ce que fait la C.C.F. en obtenant la poste gratuite pour ses demandes d'argent.

M. NOSEWORTHY: J'ai été étonné aussi, monsieur l'Orateur, du mécontentement ressenti dans les rangs des conservateurs progressistes du fait de la disparition du modeste homme d'affaires, de l'humble marchand, du petit fabricant. Ce n'est pas un phénomène nouveau dans la vie canadienne. Les petits négociants dans tous les domaines voient leurs affaires péricliter depuis plusieurs années, sous les libéraux comme sous les conservateurs. Les monopoles et les gros capitalistes les étouffent partout lentement mais sûrement. Ce qui seul différencie la situation aujourd'hui, c'est que les grosses entreprises, qui faisaient autrefois seules ce travail d'étouffement, prêtent maintenant leurs dirigeants au Gouvernement, et c'est de leurs postes de commande qu'elles accélèrent maintenant leur procédé dure depuis une génération.

Je suis certain que nous sommes tous heureux que le discours du trône fasse mention du changement qui s'est opéré dans la situation militaire. Etant donné la part importante que nos forces armées devront probablement prendre aux opérations qui s'annoncent pour cette année, il est bon que le Gouvernement ait, au commencement du présent débat, manifesté sa gratitude envers nos troupes. Tous les honorables députés voient là, j'en suis convaincu, un geste de bon aloi. Tous reconnaissent que les motionnaires se sont bien acquittés de leur tâche. Qu'ils aient exprimé le point de vue du soldat ou celui du parti libéral, cela peut fort bien être laissé au jugement de nos soldats mêmes. Ce à quoi les membres de notre groupe s'opposent dans cette circonstance, c'est l'apparente tentative par certains libéraux de tirer un avantage politique de ces discours.

Je tiens à vous donner à vous-même, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux honorables membres de cette Chambre, l'assurance que l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), dont le discours a suscité tout un émoi, et qui a lui-même servi avec distinction pendant la grande guerre et dont le fils aîné, âgé de 18 ans, est actuellement dans l'armée canadienne outre-mer, n'a nullement voulu dénigrer nos soldats. J'appuie une proposition d'ordre pratique qu'il a formulée en cette occasion et qui est passée inaperçue dans la chaleur de la discussion ultérieure. Je crois comme lui, en effet, que l'on devrait profiter de la présentation du prochain bill pourvoyant au remaniement de la carte électorale, pour modifier la loi des élections de façon que les soldats en service outre-mer aient le droit

d'élire des représentants chargés de plaider librement leur cause au Parlement.

J'ai dit, au début de mes remarques, que je serais heureux si le débat sur l'Adresse ne se prolongeait pas outre mesure, afin que la Chambre pût s'occuper des travaux urgents de la session. Qu'on me permette d'indiquer certaines questions qui, à mon avis, figurent parmi les plus importantes dont nous ayons à nous occuper au cours de cette session-ci, à part les travaux réguliers que nous aurons à accomplir. Notre première obligation, me semble-t-il, est de raffermir le moral de nos soldats outre-mer, car nous devrons, en fin de compte, compter sur eux pour remporter la victoire cette année ou plus tard.

Ce qui distingue surtout le temps de guerre du temps de paix, c'est la menace constante de mort violente. Les réflexions sur le caractère total de la guerre moderne, sur les privations imposées aux civils et sur l'égalité devant le sacrifice ne devraient pas nous faire perdre de vue le sacrifice que nos soldats sont appelés à faire. Seuls les populations civiles qui vivent sous le joug des armées ennemies dans les pays occupés de l'Europe, ou encore les civils de Russie et de Chine qui souffrent de la faim ou meurent afin que leurs défenseurs puissent avoir du pain et des armes, pourront réclamer une part de la gloire que ces soldats se seront acquise. Ce dont s'inquiètent tout d'abord nos hommes qui sont outre-mer, si je comprends bien, et pendant les vacances, j'ai parlé à des centaines d'entre eux venant de toutes les parties du Canada et arrivés d'outre-mer, c'est que nous mobilisions tout ce que nous avons au pays en vue de gagner rapidement la guerre et de leur permettre de revenir le plus tôt possible au pays. Je suis sûr que si nous invitions en cette Chambre des représentants de nos forces armées qui pourraient parler librement en faveur de nos militaires, ils appuieraient ici même dans une mesure bien plus grande que ne l'a fait jusqu'ici le Gouvernement, des mesures visant la mobilisation de la richesse, de l'industrie et des ressources humaines.

Ces soldats s'inquiètent ensuite de savoir quel sort les attend lorsqu'ils reviendront d'outre-mer pour retourner dans la vie civile. Tout programme que nous pourrons élaborer ou toutes les lois que nous pourrons adopter, susceptibles de leur procurer l'essence même de cette démocratie pour laquelle ils se battent leur donneront plus de courage pour vaincre. A mon avis, monsieur l'Orateur, rien dans toutes les mesures que nous avons adoptées au cours de la dernière session n'est apte à susciter de l'enthousiasme chez les anciens combattants. Ils veulent quelque chose de bien plus substantiel que toutes les mesures que nous avons pu prendre à leur égard.

Nous avons l'intention de donner à ceux qui ne peuvent se trouver de l'emploi $9 par semaine dans le cas des célibataires et $13 dans les cas des hommes mariés. Je me suis laissé dire que 8,000 de ces soldats se sont mariés depuis qu'ils se sont enrôlés. Par conséquent ceux d'entre ces 8,000 qui survivront à la guerre s'en reviendront au pays sans foyer, sans argent, sans meubles, sans rien autre chose que leur épouse et peut-être des enfants. Nous n'avons pas le droit de demander à ces hommes de vivre au pays avec $13 par semaine. Le moins que nous puissions faire c'est de continuer de leur verser leur solde aussi longtemps que nous ne leur aurons pas trouvé un emploi dans la vie civile.

La population canadienne désire que le Parlement prenne des mesures déterminées en vue d'effectuer à la fin de la guerre la transition de notre production de guerre à une production de paix, en perdant le moins de temps possible. Au cours de la guerre, nous avons doublé notre capacité de produire. Nous pouvons produire environ deux fois plus dans le moment qu'en 1929, bien que nous ayons versé dans les forces armées tant de nos hommes engagés dans la production de paix ou la production de guerre. La population canadienne se demande aujourd'hui, et elle attend la réponse du Parlement, comment nous nous proposons d'utiliser cette plus grande capacité de production. Lorsque la guerre sera terminée, allons-nous produire les articles dont nous aurons besoin ou avons-nous l'intention de restreindre la production afin d'augmenter les prix et par le fait même les bénéfices, comme avant la guerre? La seule promesse que nous a faite le Gouvernement jusqu'ici, est celle qu'ont donnée deux ministres au cours des élections complémentaires de Winnipeg. Ces ministres nous assurent qu'il ne saurait y avoir ni chômage ni crise économique après la guerre, étant donné que le pays est en train de se doter d'un bien plus grand nombre d'usines et d'ouvriers spécialisés qu'il n'en comptait avant les hostilités. Une telle déclaration ne saurait être qu'un objet de risée de la part de l'auditoire. Il n'est, au pays, aucune collectivité dont une partie des usines et des ouvriers spécialisés ne soit pas restée en chômage lors de la dernière crise économique. L'existence de ces facteurs à elle seule ne suffit pas. Ce qu'il nous faut c'est, à mon sens, un programme visant à faire produire à la population ce dont elle a besoin, un programme capable de faire servir nos moyens de production à la satisfaction des besoins de la population, un programme qui soit en fonction des besoins de la population et non pas des profits auxquels peut donner lieu la production.

Le programme suivi actuellement par le Gouvernement en ce qui concerne les prix agricoles et les salaires est vraiment déconcertant pour la population canadienne. Il ne présage rien de bon pour la période d'après-guerre. Le peuple canadien vit, je devrais dire existe, dans des conditions bien inférieures à celles que le pays pourrait lui permettre. La politique suivie par le Gouvernement tend à maintenir ce bas niveau de vie.

Permettez-moi de citer une partie du témoignage rendu récemment devant une commission d'Etat par un ministre du culte. Ce dernier, dûment assermenté, disait au sujet du niveau de vie de sa collectivité:

Je dirais que la moitié des gens que je visite ne jouissent pas d'un niveau de vie convenable. Il m'est donné d'entrer dans des demeures où des hommes vraiment laborieux, de braves gens, ne parviennent pas à s'assurer une existence convenable, même en travaillant sept jours par semaine. J'ai passé six ans dans cette région, et je puis dire que ces gens n'ont jamais eu de quoi vivre convenablement et rendre justice à leur famille.

Plus loin, il déclare:

J'ose dire que dans 75 p. 100 des foyers, les hommes qui travaillent sept jours par semaine sont trop fatigués pour jouir vraiment de la vie.

Voici ce qu'il trouve à dire des logements:

Il est très difficile de tenir chaudes ces vieilles maisons en pans de bois. Certains occupants doivent consommer deux tonnes de charbon par mois pour pouvoir habiter ces maisons. Ils n'ont pas l'argent voulu pour effectuer les réparations nécessaires.

Parlant de l'encombrement, il dit:

La situation est décidément pire qu'elle ne l'a été depuis seize ans que j'habite cette localité. Je crois que deux familles vivent dans des maisons qui pourraient en loger une confortablement, et parfois pas même une.

Au sujet d'une certaine famille de sept personnes, il dit:

Ils ont une chambre au rez-de-chaussée. Ils se servent de la cuisine comme de vivoir, de cuisine et le reste. Je crois qu'il y a deux chambres à coucher à l'étage. L'hiver, ils entassent pêle-mêle garçons et fillettes dans une même chambre.

Voilà dans quelles conditions certains ouvriers canadiens sont forcés de vivre, et la politique du Gouvernement ne leur permet pas de toucher un salaire plus élevé.

Il y a quelques jours, l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) a consigné au compte rendu un relevé établi par le Bureau fédéral de la statistique du revenu de 87 pour cent des salariés canadiens—c'est-à-dire le niveau des salaires aujourd'hui immobilisés par la politique du Gouvernement. Celle-ci a décrété en effet que 35·9 pour cent des salariés canadiens qui en 1941 reçurent $500 ou moins continueront à toucher le même salaire.

[M. Noseworthy.]

Le relevé indique que 28·4 pour cent touchaient moins de $1,000; qu'un autre 19·6 pour cent des salariés touchaient moins de $1,500, c'est-à-dire qu'un total de 83·9 pour cent des salariés canadiens recevaient en 1941 moins de $1,500. Et c'est à ces niveaux que la politique du Gouvernement a immobilisé leurs salaires.

Je ferai observer que dans son propre bulletin officiel, paru en avril 1941, le ministère du Travail déclarait qu'un salaire de $25 par semaine, avant la guerre, ne laissait à une famille presque rien à dépenser pour autre chose que les premières nécessités de la vie. Or $25 en 1941 équivalent à $29.25 aujourd'hui. Et ces $29.25 par semaine représentent environ $1,500 par an. En d'autres termes, 83 pour cent des salariés canadiens en 1941 touchaient moins que ce que le ministère du Travail lui-même considère pourvoir à un niveau de vie juste et convenable.

Et puis, $29.25 par semaine pour une semaine de 48 heures revient à environ 62 cents de l'heure. Voyons d'après le rapport même du Gouvernement, la *Gazette du Travail*, exactement combien de personnes au Canada reçoivent moins de 62 cents de l'heure, soit $29.25 par semaine ou $1,500 par an. Voici les chiffres cités par la *Gazette du Travail*: A Halifax, en 1941, huit compagnies payaient de 37 à 43 cents; et ces salaires sont encore gelés à ce niveau. A New Glasgow, cinq compagnies ont payé de 34 à 45 cents. Vingt-neuf fabriques de pulpe et de papier ont payé de 25 à 50 cents; 44 fabriques ont payé de 25 à 45 cents; 23 fabriques de meubles ont payé de 25 à 45 cents, et la liste continue. C'est ainsi que la majorité des usines paient au bas mot $6 de moins par semaine que le salaire que le ministère du Travail juge être convenable. Comparez cela à ce qui s'est produit en Angleterre. Des statistiques officielles, basées sur un relevé concernant six millions et demi d'ouvriers manuels en Angleterre l'automne dernier, révèlent que les salaires des hommes âgés de plus de vingt-et-un ans ont été relevés de 61½ p. 100 sur ceux de 1938, tandis que les jeunes gens de moins de vingt-et-un ans ont touché des salaires de 77 p. 100 plus élevés qu'en 1938.

M. HOMUTH: Quel est le taux horaire?

M. NOSEWORTHY: Pour les ouvrières l'augmentation a été de 77 p. 100.

L'hon. M. MITCHELL: Mon honorable ami citera-t-il les pourcentages pour le Canada? Il a fourni ceux de Grande-Bretagne, et je me demande s'il possède les mêmes renseignements dans les deux cas.

M. NOSEWORTHY: Ce sont là les augmentations, en pourcentage, depuis 1938.

L'hon. M. MITCHELL: Je regrette d'interrompre mon honorable ami, mais puisqu'il cite les taux de salaire d'un pays, il devrait, je crois, donner les taux de salaire dans l'autre cas, au lieu de citer les taux dans un cas et les pourcentages dans l'autre.

M. COLDWELL: Le ministre sait que les taux de salaire diffèrent dans les deux pays.

L'hon. M. MITCHELL: Oui, je connais un peu les taux de salaire en Angleterre.

M. COLDWELL: Et le coût de l'existence n'est pas le même; les loyers diffèrent et le reste.

M. NOSEWORTHY: Je tente de prouver que pendant que les taux de salaire dans notre pays ont été immobilisés en vue de prévenir l'inflation, en Angleterre on a permis un relèvement de 60 p. 100 pendant que le coût de l'existence, sauf pour les objets de luxe, ne s'est relevé que moins de la moitié de ce pourcentage. Ces statistiques émanent de l'Office du travail en Angleterre.

L'hon. M. MITCHELL: Si mon honorable ami examine ces chiffres, il verra, je crois, qu'il cite les salaires en général et non l'échelle des salaires. Puis il déclare que les salaires au Canada sont immobilisés; il n'en est pas ainsi, et mon honorable ami le sait mieux que quiconque.

M. NOSEWORTHY: Les taux des salaires sont immobilisés au Canada.

L'hon. M. MITCHELL: C'est faux.

M. COLDWELL: Le ministre aura l'occasion de faire un discours pour nous démontrer que c'est faux, s'il en est capable.

L'hon. M. MITCHELL: Je vous le prouverai.

M. NOSEWORTHY: Le traitement que subissent les soldats qui reviennent par petits groupes d'outre-mer n'est pas fait pour susciter l'enthousiasme au sein des forces armées. Je ne vois pas grande différence entre ce traitement, à cette guerre-ci, et celui qu'ont subi ceux qui sont revenus de l'autre guerre. Hier justement, j'ai rencontré un homme qui était revenu d'outre-mer depuis quelques mois. Il m'a dit qu'il avait reçu le même traitement que ceux qui étaient revenus en 1920. Il fut renvoyé d'usine en usine, mais aucune n'en voulait. Il put finalement se trouver une place pour une partie de la journée seulement comme vidangeur suppléant. C'est la meilleure place que nous, de Toronto, avons pu trouver pour un soldat de retour du front. Un autre cas a été porté à mon attention en fin de semaine, celui d'un jeune homme revenu de la guerre depuis plus d'un an. Il ne reçoit ni pension ni aucune autre allocation. Il est payé $9 par semaine tandis qu'il suit des cours de perfectionnement professionnel. Depuis qu'il est revenu d'outre-mer, il a dû être remercié de toutes les places qu'il s'efforçait de remplir, à cause de son extrême épuisement. Il s'est évanoui plusieurs fois dans la classe qu'il suivait à l'école technique. Et, pourtant, cet homme ne retire aucune allocation. Il est temps d'offrir autre chose que de belles promesses à ces hommes à qui on demande de risquer leur vie outremer pour sauver la démocratie.

J'attirerai votre attention sur un autre état de choses qu'une délégation représentant des hommes qui ont travaillé à la route de l'Alaska m'a souligné hier. Si la moitié de ce qu'on m'a dit est exact, le Gouvernement devrait immédiatement instituer une enquête complète sur la situation qui règne là-bas. On me dit que l'ouvrier des Etats-Unis reçoit $1.25 l'heure, quand celui du Canada doit se contenter du bon plaisir de l'entrepreneur soit de 60c. à $1 ou $1.10 l'heure; qu'on entasse trois ou quatre cents ouvriers dans un local bon pour cent et qu'ils vivent dans des conditions qui ne conviennent pas à des animaux, encore moins à des humains; que les ouvriers des Etats-Unis peuvent acheter au prix coûtant de menus articles comme la cigarette tandis que les nôtres doivent payer partout le plein prix. On m'assure que la nourriture et le coucher leur coûte $1.25 par jour. Les conditions sont telles qu'elles incitent presque à la révolte dans le camp, et elles nuisent plus que tout autre facteur à notre effort de guerre. Le Parlement et le Gouvernement devraient voir sans délai à y porter remède, si nous voulons compter dans notre effort militaire sur tout l'appui de la population canadienne. Il ne suffirait pas d'ajourner l'adoption de ces mesures, dans l'intention de les faire miroiter aux yeux des Canadiens pendant une campagne électorale. La population veut l'adoption et l'application immédiates de ces mesures, pendant la durée de la guerre.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je dois avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

(Texte)

M. LIONEL BERTRAND (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, pour la sixième fois depuis le début de la guerre, le Parlement est réuni pour discuter les affaires de la nation. Dans son discours-revue des événements, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) a insisté sur le fait que l'année 1943 marquait pour les Nations Unies un tournant favorable. Il a vanté le courage des soldats alliés et exalté la valeur de nos forces militaires à l'étranger. Avec lui, je salue nos marins,

nos aviateurs, nos soldats; ils font la glonr edu Canada. Dieppe, après Vimy, écrira dans l'histoire de cette guerre une page d'héroïsme digne de mon pays.

La guerre se continue. Le discours du trône, en plus de nous en rappeler la brutale réalité, laisse comprendre que le peuple canadien doit continuer l'effort commencé et contribuer bénévolement aux Nations Unies, comme par le passé, de vastes quantités d'armements, de munitions, de matériel de guerre. Mais un jour la guerre prendra fin, et déjà le Gouvernement annonce un programme de sécurité sociale destiné à contre-balancer les réactions inévitables du rajustement de l'après-guerre. Autant je suis prêt à endosser toutes les mesures qui tenteront, par une charte de sécurité sociale, à protéger le petit et le faible en face des événements, autant, j'ai devant certains déboursés qui me semblent trop peu proportionnés à nos ressources et souvent au détriment de notre propre défense, de sérieuses appréhensions, de profondes réticences. C'est pourquoi, si je tiens aujourd'hui à émettre quelques idées générales, je me réserve le privilège d'émettre certaines autres considérations particulières quand la discussion sur les divers projets de loi annoncés dans le discours du trône viendra devant ce Parlement.

Cette guerre, monsieur l'Orateur, a commandé à la nation des sacrifices immenses que je n'ai pas besoin de rappeler. Cette guerre, conséquence de l'ambition, de l'orgueil, du désir de dominer, a entraîné le Canada, qui, pourtant loin de l'Europe, était en 1939 moins intéressé aux différends d'outre-mer qu'à poursuivre dans la paix, sur ce sol d'Amérique, la route de son avancement. Il ne m'appartient pas d'analyser aujourd'hui les motifs et les raisons qui ont amené notre participation. Il est un fait: nous sommes dans cette guerre, nous n'en sortirons qu'à la fin. La population a accepté les restrictions, elle s'est pliée à tous les sacrifices, elle a consenti au lourd fardeau des taxes. Elle a accepté ces restrictions, ces sacrifices, ces taxes, et elle continuera de les accepter avec d'autant plus d'esprit de patriotisme que la guerre servira le moins possible de prétexte à des abus.

Loin de moi la pensée, à ce moment, par une critique que certains trouveront malveillante même si elle est sincère, d'être injuste envers le Gouvernement. Il a traversé une période de trois années marquée par l'aridité des problèmes à résoudre, par la multiplicité de situations à la fois difficiles et compliquées, par la nécessité impérieuse de faire face à des circonstances incontrôlées, qui devenaient souvent incontrôlables. Le très honorable premier ministre a occupé son poste —je crois que cet hommage est reconnu déjà de tous—avec un dévouement qui grandit encore sa carrière politique; il a été à la hauteur des plus grands parlementaires du monde moderne et son prestige auprès des Etats-Unis fera l'objet d'une page particulière quand s'écrira l'histoire de la présente guerre.

M. LALONDE: Très bien!

M. BERTRAND: Ce rapprochement canado-américain me plaît. J'y vois pour l'Amérique un avantage marqué dans la solution des problèmes de l'après-guerre. La nation américaine a d'ailleurs copié nombre de nos lois et nombre de nos législations. Autant en ont fait les Etats-Unis, autant le Canada a tenté, par une série de lois, de mettre un frein au désir d'exploitation et d'égoïsme des profiteurs de guerre. Des lois, peut-être imparfaites, ont cependant dans nombre de domaines, sinon guéri les maux, du moins atténué les mouvements d'une inflation qui menaçait de gonfler démesurément ses voiles. Des restrictions illimitées ont été imposées, les unes avec raisons, les autres avec moins de nécessité peut-être, mais le peuple les a acceptées, les croyant moins lourdes à porter que les bombardements et les horreurs de la guerre. Des dons immenses ont été faits, à la Grande-Bretagne en particulier, dons qui, certes, ont aidé toute la cause alliée, mais qui pour un grand nombre, vu le peu de population de notre pays et l'insuffisance de sa protection, ont toujours paru exagérés. Le volontariat est resté, en dépit des pouvoirs que possède maintenant le Gouvernement, la seule forme de recrutement pour alimenter les réserves de nos armées à l'étranger. Et le service sélectif vient d'annoncer une meilleure redistribution du capital humain; lever des armées peut être important, mais que valent les armées si, à l'arrière, il n'y a pas l'ouvrier qui forge ou qui prépare les armes modernes de la guerre, et cet autre ouvrier qui extrait du sol la subsistance indispensable au maintien physique de la nation..

Je disais il y a un instant que la guerre ne doit pas servir d'excuse ou de prétexte à l'abus. Rien, en temps de guerre, ne détruit plus le moral de la population, ne sape mieux la base d'une saine collaboration entre gouvernants et gouvernés, ne désaxe davantage l'équilibre des volontés et des énergies, que les abus de guerre, les abus d'autorité, les abus militaires. Certes, la guerre a ses exigences particulières, elle commande des sacrifices immenses, elle nécessite des dépenses énormes; ces exigences, ces sacrifices, ces dépenses ordonnent alors l'annihilation la plus complète possible de l'abus, quel qu'il soit. Je crois, quant à moi, qu'il est dangereux, par exemple, de laisser se créer une bureaucratie, même en temps de guerre, car c'est créer un Etat dans l'Etat qui peut devenir un jour ou

l'autre un État contre l'Etat. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques du très honorable premier ministre à ce sujet. Ce n'est que pour le temps de la guerre, a-t-il affirmé. Tant mieux! Mais ce fait reste qu'il sera impossible de déraciner, la guerre finie, les habitudes qui auront été prises, les précédents qui ont été permis. Le Parlement vote les lois, les ministères en ont la charge, mais l'exécution en est confiée à des centaines de fonctionnaires, d'où dispersion de l'autorité d'abord, et pour le public en général cette obligation, en plus de subir les exigences du moment, de se défendre, de se protéger contre le zèle souvent désastreux de centaines de fonctionnaires-législateurs.

Certes des commissions sont nécessaires; les services de guerre, les compagnies de la Couronne, pour ne citer que ces exemples, sont indispensables. Les ramifications de certaines commissions sont, cependant, à mon avis, trop nombreuses, et le mal réside dans ce fait que chacune forme un gouvernement en miniature. Irresponsables au peuple, ces commissions, ces sous-commissions, ces sous-sous-commissions, supplantent le Parlement, même le Cabinet, voire même les ministères. Trop persuadées de la puissance des lois, elles légifèrent constamment pour remédier à des maux sans en rechercher les vraies causes, la plupart du temps étonnées que leur législation demeure inefficace ou produise des effets contraires à ceux escomptés. D'étape en étape, elles interviennent dans tous les rouages de l'administration, avec ce résultat que le Parlement n'est plus qu'une formalité et, la députation, le tampon à qui est confié le rôle d'essuyer les contre-coups de l'opinion publique.

Personne n'est contre l'effort à donner pour gagner la guerre. Personne, s'il est Canadien de cœur et d'esprit, ne peut refuser de faire sa part et de la faire loyale. Certes, le Gouvernement ne peut tout voir, tout contrôler, tout conduire, tout savoir, tout faire, mais l'effort de guerre ne saurait être utile et efficace à moins qu'il ne soit appuyé sur des règles générales que la population, en retour des sacrifices consentis, est en droit de réclamer.

Effort de guerre, oui, mais qu'il soit raisonné, c'est-à-dire dépourvu de cette étroitesse qui rend l'autorité autocrate, et qui permet à des citoyens irresponsables au peuple de transformer en dictature l'autorité dont ils sont munis;

Effort de guerre, oui, mais que les législations émises, les décrets promulgués, les ordonnances publiées soient de telle façon étudiés qu'ils atteignent un but efficace, au lieu d'être des anomalies engendrant des maux plus grands et devenant des calamités artificielles qui s'ajoutent aux maux dont nous souffrons déjà;

Effort de guerre, oui, mais qu'il ne soit pas une cause de bouleversement économique, en rayant des cadres de la vie industrielle les industries petites et moyennes, salut de la nation dix ans durant au temps de la crise, et qui deviendront les facteurs importants dans le rajustement de l'après-guerre;

Effort de guerre, oui, mais qu'il ne soit pas un éteignoir pour les travaux de l'intelligence, pour les travaux de la pensée; que si l'effort de guerre commande, par exemple, que la réclame pour les vins, liqueurs et bières soit prohibée, qu'il daigne, au moins, par une compensation quelconque, empêcher la disparition d'une partie de la presse de ma province, notamment d'une quarantaine d'hebdomadaires qui, depuis des années, s'affirment, par des sacrifices et des dévouements ignorés, comme des symboles de progrès social et de collaboration publique dans les régions qu'ils desservent;

Effort de guerre, oui, mais qu'il soit dans les cadres de l'armée une raison de plus à un esprit de saine compréhension entre supérieurs et subalternes; que les décisions prises sur les demandes de libérations et de sursis faites par des soldats soient de telle façon étudiées qu'elles ne puissent prêter à aucune injustice possible; que certains médecins-examinateurs des camps d'admission ou des centres de révision se donnent la peine de bien examiner les recrues avant de les classer comme aptes au service, examen qui semble dans bien des cas n'être fait que partiellement, puisqu'une très grande partie des recrues appelées à l'entraînement, à la suite d'une révision, sont renvoyées de l'armée quelques mois plus tard, avec le simple résultat d'avoir occasionné une dépense inutile au pays;

Effort de guerre, oui, mais qu'il ne devienne pas, à cause du zèle trop intempestif de certains hauts fonctionnaires, une raison d'empiéter sur les droits des provinces et de bouleverser leur législation, surtout quand ces droits et ces législations sont d'une importance spéciale à telle ou telle province;

Effort de guerre, oui, mais qu'il ne donne pas le prétexte à ceux qui détiennent l'autorité et qui ont charge d'expropriations, par exemple, de poser en dictateurs, de recourir à des moyens arbitraires, à la police montée même, avant que n'aient été épuisés tous les moyens aptes à la conciliation et à la bonne entente;

Effort de guerre, oui, pourvu que, dans cet effort de guerre, l'ouvrier soit traité avec justice dans les usines de guerre, que les salaires qui lui sont payés ne soient pas plus élevés dans une province que dans l'autre, mais uniformes dans toutes les provinces;

Effort de guerre, oui, mais qu'il soit exempt de favoritisme, qui est la pire source de mésen-

tente et le parasite le plus nuisible à la production; exempt également de gaspillage, cet autre parasite qui tue le sens de l'économie chez le peuple et paralyse l'enthousiasme de la collaboration commune;

Effort de guerre, oui, mais que le cultivateur soit en état d'accélérer, d'augmenter, de doubler sa production en gardant et en obtenant les bras dont il a besoin, en obtenant aussi l'outillage qu'il réclame et dont le privent certaines ordonnances;

Effort de guerre, oui, dans une collaboration qui ne soit refroidie par aucun préjugé de race ou de religion, ni marquée d'un impérialisme outrancier ou d'un canadianisme ou provincialisme trop étroit; essentiellement canadien alors, inspiré par ce désir de l'amour du sol, du maintien des libertés et des traditions canadiennes. Que ce patriotisme ne défende pas, cependant, à notre sens d'humanité de donner réponse aux appels d'aide des nations alliées, mais encore faut-il que notre réponse n'excède pas les limites du bon sens en péchant par excès. Monsieur l'Orateur, après trois années de guerre, la dette, qui était en 1939 de trois milliards, atteint aujourd'hui le chiffre effarant de huit milliards, soit une dette de $700 par tête. Ce qui veut dire que quatre années de guerre auront réussi presque à tripler la dette que 73 années de Confédération avaient donnée au Canada. Aussi, je comprends que, le 3 novembre 1942, T. V. Soong, ministre des Affaires étrangères de Chine, ait pu affirmer que le Canada avait fait dans cette guerre, proportion faite de sa population, plus que tout autre pays du monde. Depuis trois ans, le Canada a mis dans la guerre toutes ses ressources. Pas d'armée en 1939; en 1943, 200,000 soldats outre-mer, 200,000 soldats prêts à servir n'importe où comme volontaires et actuellement au pays, plus de 225,000 soldats pour la défense du Canada, comme recrues. En 1939, qu'avions-nous en fait de marine? Quinze navires, pour la plupart de petit tonnage, avec un total de 1774 marins en service; en 1943, 500 navires de guerre ou corvettes, naviguant sur toutes les mers du globe, avec un personnel de plus de 50,000. Pas d'aviation en 1939; en 1943, 150,000 hommes en service actif, la plupart en quête de lauriers sur l'Europe occupée. La population mâle du pays, de 19 à 45 ans, soit 2,215,800 hommes, a fourni, à l'heure présente, près de 800,000 hommes, volontaires ou recrues, soit presque le tiers de cette population. Le Canada est taxé à l'heure présente, en proportion de sa population, plus que la Grande-Bretagne, plus que les Etats-Unis. Pouvons-nous faire mieux? Pouvons-nous aller au delà? Pouvons-nous aller plus loin? Les impérialistes continuent d'affirmer que ce n'est pas assez.

[M. Bertrand.]

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas un impérialiste, et je condamne ceux qui, vivant ici, le sont avant d'être Canadiens. Je ne suis pas un antibritannique, car je n'ai jamais rougi d'être un citoyen de l'Empire. Attaché à ce pays par vingt décades d'ancêtres, j'ai le droit et le devoir d'être Canadien d'abord J'ai dit Canadien, monsieur l'Orateur, je n'ai pas dit Québecois. J'aime ma province, je la défendrais contre qui que ce soit; mais le réel amour que j'ai pour elle inspire à mon patriotisme les limites totales de mon pays. Le don d'un milliard à la Grande-Bretagne l'an dernier, les sommes à elle prêtées, me semblent encore des gestes exagérés quand on sait que la Grande-Bretagne faisait dans le même temps des prêts à l'étranger avec intérêt. J'approuve le discours du trône pour l'ensemble des projets de loi qu'il comporte, mais je me réserve le privilège de prendre la décision que je croirai la meilleure quand viendra devant cette Chambre le bill pourvoyant à des dons de ce genre et à la formation de la Commission qui, seule, aura le droit de voir à leur partage. J'ai différé d'opinion avec le Gouvernement dans le passé, et je différerai d'opinion avec lui toutes les fois que mon devoir me dira d'agir ainsi. J'ai été élu pour défendre dans ce Parlement les principes dont mon comté m'a confié la défense en 1940. Je ne suis ici que pour cela. Je reste de ce côté-ci de la Chambre, car la liberté de parole y existe, et je regrette que des libéraux aient jugé à propos de fonder de nouveaux partis quand ils pouvaient exercer ce droit d'exprimer ici leurs opinions, toutes leurs opinions.

L'amendement de l'honorable chef de l'opposition (M. Graydon) ne recevra pas mon appui. Cet amendement reproche au Gouvernement de n'avoir pas "tiré un parti efficace du capital humain du Canada, tant masculin que féminin"; en d'autres termes, il aurait fallu mobiliser tout notre capital humain et le déverser outre-mer pour satisfaire le vieux refrain impérialiste qu'il faut aider l'Empire. J'ai déjà dit dans cette Chambre que le Canada n'avait d'ordres à recevoir de personne dans la conduite de ses affaires. Je ne puis admettre que l'Empire ait ce droit de tout nous demander, de tout exiger de nous, et que nous soyons tenus de tout lui accorder. Pas plus que nous sommes tenus d'accepter les décisions que prend le grand-état-major britannique si nous n'avons un droit reconnu au chapitre. Si le Canada contribue à cette guerre, s'il y est entré de par sa propre volonté, comme on nous le répète souvent, il ne doit être le valet de personne, mais il doit être l'égal de toutes les nations qui luttent pour l'écrasement d'Hitler.

Le parti conservateur a-t-il jamais prêché une autre doctrine que celle d'un impérialisme outrancier? S'il semble aujourd'hui varier sa doctrine sous un nom d'emprunt, croit-il que son nouveau costume le dérobera à son passé? Le passé, même vingt-cinq années plus tard, l'oblige à traîner comme un boulet la responsabilité des abus, des extravagances et des lois néfastes de la dernière guerre. Derrière lui s'embusquent la finance et les hauts intérêts, derrière lui se cachent les financiers avides de pouvoir; derrière lui se cambre la clique impérialiste, qui toujours a été un obstacle à l'unité dans ce pays en dressant, par ses préjugés, par ses conférences, par sa littérature, par sa propagande, les Canadiens anglais contre les Canadiens français. L'histoire impérialiste n'a pas varié: mêmes principes, mêmes préjugés, mêmes opinions, même propagande, même programme. Jamais assez! disent les impérialistes. Tout pour l'Empire, rien pour le Canada. J'ai à dire ceci: cette guerre a été d'abord celle de l'Europe; elle est devenue par la suite celle de l'Amérique; elle est celle du monde entier à l'heure actuelle. Pourquoi tant de conférenciers viennent-ils nous dire que nous devons nous battre, contribuer, fournir uniquement pour sauver l'Empire? Le Canada est actuellement dans cette guerre, non pour l'Empire mais pour quelque chose de supérieur à tous les empires: le triomphe dans le monde des principes et des idées démocratiques, le maintien d'une civilisation basée sur le respect de Dieu et sur le culte de la liberté humaine.

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. BERTRAND: Approuverais-je le sous-amendement de l'honorable leader des C.C.F. (M. Coldwell)? Non. N'est-il pas, ce sous-amendement, dirigé vers un effort de guerre total? Capital humain, mais en plus les ressources entières de la nation. A une époque où tant de doctrines trouvent un chemin facile à des changements de régime, je maintiens que nous aurions tort de verser dans le socialisme avancé, et de détruire d'un trait ce que l'initiative privée a réussi, par la loi humaine du travail, à édifier et à construire.

La législation sociale qu'annonce le discours du Trône me plaît. Est-elle opportune? Je le crois. "Prévoir est utile, écrivait Gustave LeBon, prévenir l'est davantage. Prévoir, c'est éliminer les surprises de l'avenir. Prévenir, c'est annuler leur action." Nous sortirons de cette guerre pauvres, mais libres. Les problèmes, cependant, ne manqueront pas: rajustement dans des centaines de domaines, réintégration à la vie civile de milliers de soldats; réadaptation à la vie commerciale et industrielle de milliers d'usines que la guerre aura partiellement fermées; lutte aux mauvaises conditions économiques sous toutes leurs formes et dans tous les milieux. Je crains cette crise de l'après-guerre, et je félicite le Gouvernement de vouloir tout de suite éliminer les surprises de l'avenir. Rien ne me déplairait plus, à la fin de cette guerre dans laquelle nous aurons englouti des milliards, que de revoir la face hideuse du chômage en embuscade aux fenêtres de milliers de foyers canadiens et de regarder sur le front de milliers de gens cette ride du souci, parce que leurs bras sont inactifs. Rien ne me réjouirait autant, par contre, que cette sortie de la guerre se fasse sans heurts et sans sursauts, laissant cette assurance palpable que le bonheur est encore possible dans tous les domaines sur cette terre canadienne, que les soldats dont la carrière aura été brisée par l'ambition des grands puissent, dans un travail rémunérateur, laisser éclore les rêves d'avenir que la guerre n'aura pas tués; rien ne me réjouirait plus que de voir les industries et les usines renaître avec des facilités nouvelles et meilleures de progrès, que de voir ces usines de guerre construites à travers le pays devenir de nouveaux foyers industriels au bénéfice de la nation.

La guerre, avec 1943, prend un tournant favorable. Des jours meilleurs pointent à l'horizon. Les événements nous dessinent la victoire finale à brève échéance. Marchant dans le sillage américain, notre collaboration avec les Etats-Unis se cimente davantage à un même esprit d'idéal, de courage et de liberté. Le Canada, pays d'Amérique, est appelé à jouer un grand rôle sur ce continent et un rôle de non moindre importance parmi les nations du monde. Le Canada est une nation. Une nation est une âme. Cette âme est constituée par la possession en commun du passé, avec ses grands hommes, ses gloires, ses traditions, ses coutumes, ses deuils et ses triomphes; tout cela devient le capital social, base même d'une idée nationale. Cette âme est constituée aussi par la volonté de continuer à faire valoir l'héritage que l'on a reçu indivis, et l'amour de la patrie devient le ciment qui maintient la puissance d'un peuple, son armature sociale aussi. Or, le patriotisme nous commande d'abord de défendre le pays aux heures du danger; je ne connais pas un Canadien qui voudrait manquer à cette loi du courage. Le patriotisme ne nous défend pas, à cause de la loi divine de la charité, d'aider, selon nos ressources, les autres pays du monde aux prises avec l'adversité; nous n'avons pas manqué à cette loi de la charité. Pour être un grand peuple, il faut avoir fait de grandes choses et vouloir en faire encore: c'est le cas de mon pays.

(Traduction)

M. G. RUSSELL BOUCHER (Carleton): A tout ce qui s'est dit sur le discours du

trône au cours du présent débat, je désire ajouter quelques remarques.

Le chef de l'opposition (M. Graydon) me paraît avoir fort bien exposé la politique du parti conservateur progressiste sur les problèmes les plus importants qui se posent aujourd'hui dans notre pays. Je crois aussi que l'honorable John Bracken, dans son programme en quatorze points qu'il a exposé quelque temps avant la convention de Winnipeg, alors qu'il dirigeait la barque provinciale et avant de prendre le gouvernail du dreadnought national, a édifié un phare vers lequel le gouvernement actuel ferait bien de diriger ses regards et vers lequel il les a dirigés jusqu'à un certain point, je crois, dans le discours du trône.

En écoutant l'honorable député de York-Sud (M. Noseworthy) nous parler de la vieille dame qui est allée à Winnipeg, y a obtenu son divorce, y a épousé l'objet de son nouvel amour et, a-t-il dit, est retournée au navire de l'Etat, et en songeant au parti socialiste dont il était le porte-parole, parti qui, dans l'Ouest canadien, s'appelle fédération du commonwealth coopératif, parti ouvrier et agricole, si adonné à la bigamie avec son triple nom et sa vie en partie triple, et sa coutume de faire tant de promesses de jeunes mariés, je n'ai pu m'empêcher de penser que l'honorable député possède bien les qualités qu'il faut pour faire une telle comparaison.

Je crois savoir que l'honorable député de York-Sud a déjà été instituteur dans une maison d'enseignement secondaire et qu'à ce titre il devrait bien connaître l'histoire. Ses lacunes dans la connaissance de l'histoire du Canada et de nos institutions parlementaires se sont malheureusement manifestées d'une façon flagrante quand il a dit qu'il ne savait pas ou prétendait ne pas savoir que sir John A. Macdonald, qui était à la tête des affaires du pays lors de l'établissement de la Confédération, donnait à son parti le nom de parti conservateur-progressiste.

Je me joins aux autres orateurs qui, au cours du présent débat sur l'adresse, ont signalé une omission fort regrettable qu'ils ont relevée dans le discours du trône où il n'est pas fait mention, du moins dans une mesure satisfaisante, des problèmes les plus importants et les plus critiques qui se présentent aujourd'hui au pays: la main-d'œuvre masculine et féminine, les relations ouvrières, l'agriculture, et je puis ajouter la finance.

Notre problème le plus ardu, un problème qui réclame une étude immédiate, c'est la répartition du capital humain. On reconnaîtra généralement que le fait d'enlever, dans une aussi grande mesure, les gens à des métiers du temps de paix pour les consacrer à la production de guerre, diminue nécessairement la main-d'œuvre disponible, mais nous ne pouvons pas dire au Canada que déjà nous manquons vraiment de bras. Notre embarras provient d'un mauvais placement de la main-d'œuvre. On ne fait pas l'usage le plus judicieux des travailleurs et le Gouvernement a manqué d'initiative et de courage et n'a pas manifesté l'esprit d'initiative voulu en matière de placement.

L'automne dernier, il m'a été donné, en qualité de membre du comité des dépenses de guerre, de visiter un grand nombre d'avionneries au Canada et quelques-unes aux Etats-Unis, et ce qui m'a frappé fortement, c'est la part que les femmes prennent à la fabrication d'avions en ce pays. De 15 à 20 p. 100 des employés des avionneries sont des femmes. Dans l'une des grandes avionneries des Etats-Unis, les femmes constituaient 40 p. 100 du personnel et l'on vise à porter la proportion des femmes dans l'industrie aéronautique à 65 ou 75 p. 100 du personnel. C'est l'objectif immédiat des dirigeants et un objectif que les membres de la Chambre des communes et surtout le Gouvernement pourrait fort bien viser. Les Canadiennes sont fort désireuses, j'en suis sûr, de se consacrer de tout cœur à un effort de guerre intégral, mais jusqu'ici on s'est à peine attaqué à ce problème au pays. La répartition de la main-d'œuvre constitue un moyen non seulement d'utiliser notre capital humain et d'accroître la production, mais aussi de réaliser dans une grande mesure l'égalité devant le sacrifice et la continuité ainsi que l'égalité du service parmi la population.

Prenez la situation des détenteurs de postes de commande dans l'industrie. Elle est aujourd'hui un sérieux élément de notre effort de guerre, alors que nous donnons tant d'expansion à nos industries et avec la formation intensive de nos gens dans tout le pays. Nous constatons, en tant que membres de ce comité, que dans l'avionnerie en particulier, bon nombre d'hommes indispensables, plusieurs de nos gens les mieux formés, des spécialistes de la production de certains types d'avions étaient condamnés au ralentissement faute de matériaux, à cause de la répartition inefficace de la main-d'œuvre dans les établissements produisant des matières premières. Nos usines pouvaient fabriquer deux, trois et même quatre fois plus que ce qu'elles font maintenant. Elles avaient les ouvriers, compétents pour la plupart et les ateliers pouvaient certainement construire des aéronefs; mais les hommes flânaient en attendant l'arrivée des matières premières. Les compagnies qui les avaient employés retardaient leur travail de crainte que les organisations ne soient chambardées en raison de l'accalmie, attendant qu'une usine passe de la fabrication

d'un type d'avion à un autre, au lieu de placer les hommes ailleurs où ils auraient pu faire servir toutes leurs énergies à un effort de guerre total. C'était très démoralisant pour les employés qui, en tant que citoyens fidèles, loyaux, dévoués et courageux, désiraient faire tout leur possible pour seconder l'effort de guerre. Un homme occupant un poste de commande dans une certaine usine qui fabriquait un certain type d'avion trouva son établissement transformé en une usine fabriquant un autre type. Il avait des aptitudes et une expérience spéciales pour exécuter son premier travail. Pourquoi n'aurait-on pas pu le faire passer à un établissement qui aurait pu l'utiliser, où son habileté aurait pu servir avantageusement à l'effort de guerre total, au lieu de le condamner au ralentissement et de le faire attendre que l'usine qui l'employait passe à un nouveau genre de production.

Voilà un état de choses qui existait dans tout le Dominion, non seulement dans les avionneries, mais certainement dans les chantiers maritimes, de même que dans d'autres industries. Qu'est-ce qui peut nuire davantage à l'effort de guerre à une époque où il nous faut produire le plus possible? En ne mentionnant pas cette question dans le discours du trône, le Gouvernement a certainement négligé de mentionner le problème le plus important et le plus difficile peut-être qui affronte le pays à l'heure actuelle.

Cette allocation de la main-d'œuvre s'applique non seulement à l'industrie mais à l'agriculture qui comprend le tiers de notre population et qui ne touche que le sixième du revenu national. Je cite les paroles d'un grand américain, un ex-président, qui disait ce qui suit, dans un discours prononcé à New York, le 21 janvier:

> Il faut tout simplement considérer l'agriculture comme une industrie de munitions. Le cultivateur doit pouvoir trouver des hommes et des outils afin d'accomplir sa tâche. La pénurie de main-d'œuvre et de machine et la réglementation des prix imposent une restriction dangereuse à l'expansion de cette industrie qui sert de fondement à la production; à moins que nous ne puissions rapidement saisir et arrêter ces restrictions, ces dernières nuiront à l'effort de guerre.

Ce sont les paroles d'un ancien président des Etats-Unis, lesquels ne sont entrés dans la guerre que depuis un peu plus d'un an, tandis que nous en sommes à notre quatrième année.

Un autre sujet sur lequel je désire appeler l'attention du Gouvernement, c'est celui des relations ouvrières qui existent actuellement au pays. Sans entrer dans le détail à ce sujet, je tiens à dire, en ce qui concerne la grève de l'acier, que les ouvriers ne sont pas suffisamment rémunérés comparativement aux traitements énormes de certains directeurs des entreprises en cause. Les justes plaintes que font entendre les ouvriers à cet égard ont un effet démoralisant sur notre effort de guerre et ne sont pas de nature à favoriser la production. L'état actuel des relations ouvrières contribue à relever considérablement le coût de la production. Je ne crois pas me tromper beaucoup en disant que ce ne sont pas les usines qui nous manquent mais les matières premières. De même, en ce qui concerne la main-d'œuvre, si les relations ouvrières étaient ce qu'elles devraient être, le Canada pourrait, avec les usines dont il dispose, produire trois fois plus d'avions qu'il ne le fait actuellement.

Il est un autre point auquel je m'oppose, car il nuit à notre effort industriel et agricole. Je veux parler des appels répétés que reçoivent ouvriers et cultivateurs d'avoir à se présenter au service militaire, et de l'incertitude dans laquelle ils se trouvent relativement à la date où on les fera passer de l'agriculture ou des usines de munitions à nos forces armées. Nos ouvriers et nos agriculteurs comptent parmi nos meilleurs citoyens, nos meilleurs patriotes; ce ne sont pas des embusqués, loin de là, et ils ne tiennent nullement à avoir l'impression qu'ils ne contribuent pas de tous leurs moyens à l'effort de guerre du Canada. L'agriculture nous fournira le meilleur exemple. Prenons le cas du jeune homme sur la ferme. Il y a été élevé et y a passé toute sa vie. C'est là qu'il a puisé toutes ses connaissances et qu'il a étudié les divers préceptes d'exploitation agricole, tels que l'assolement, l'entretien de la fertilité du sol, la nourriture de ses animaux et de ses volailles, la culture rationnelle de sa terre, l'aménagement des cultures saisonnières un an à l'avance. Il a étudié les multiples sciences, telles que la science complexe de la vente. Il peut avoir fréquenté l'école primaire et l'école secondaire et avoir même suivi des cours d'université. Mais maintenant, il est sur la terre, et il sait qu'il peut être appelé à la quitter un jour, mais il ignore à quel moment. Ce peut être dans trois mois ou dans six mois, et il se peut qu'on lui accorde un sursis, mais rien ne lui assure qu'il s'en tirera. En fait, à ma connaissance, ces jeunes gens ne savent ce qui est advenu de leur demande de sursis que le jour où ils doivent se présenter pour leur service militaire, ou plus tard.

Comment veut-on que ce jeune homme mette sa spécialité à profit? Il s'est appliqué sincèrement et avec zèle à mener la vie de son état, à faire produire sa ferme, à démêler les problèmes complexes d'une agriculture progressive et à diminuer les risques qu'elle comporte. Comment veut-on que le patron, que

ce soit son père ou un autre, organise ses cultures un an à l'avance, décide combien de vaches laitières il gardera, combien de volailles, de moutons ou de porcs il élèvera, quelles céréales il cultivera? Par le temps qui court, et vu la pénurie de main-d'œuvre agricole, ce serait folie pour un cultivateur de garder 60 ou 70 vaches laitières, et d'organiser l'assolement sur une terre de 100 ou 150 acres; ce serait folie de poursuivre son programme saisonnier, quand il se demande si son fils ou son valet de ferme ne sera pas appelé le lendemain à faire son service militaire.

J'ai eu l'occasion d'en observer plusieurs exemples. Mais avant d'aller plus loin, je dois dire que mon reproche ne s'adresse aucunement au registraire du district militaire numéro 3, car j'estime que ce fonctionnaire de la commission du service sélectif a consciencieusement appliqué la politique du gouvernement. Je n'ai donc aucune critique personnelle à formuler. Mais nombre de jeunes gens sont venus me voir à mon bureau. Certains se sont présentés le jour même où ils devaient commencer leur service militaire et m'ont dit qu'ils avaient réclamé un sursis de trois ou quatre semaines, un ou deux mois auparavant et qu'ils n'avaient reçu aucune réponse. Ils me demandaient ce qu'ils devaient faire. Ces jeunes hommes, monsieur l'Orateur, étaient en mauvaise passe. S'ils s'inscrivaient comme volontaires ils pouvaient compter sur environ six mois de plus pour essayer d'en sortir, s'ils le pouvaient. Si, d'un autre côté, ils s'abstenaient et enduraient la honte et l'ignominie qu'on leur ferait subir, leur état ne pouvait que durer. Ils refusaient d'endurer cette honte et préféraient compter parmi ceux qui répondent à l'appel.

En nombre d'occasions, j'ai dû communiquer par téléphone avec le registraire à Kingston, Ontario. Il n'avait, dit-il, aucun moyen de savoir si un homme était ou non un bon cultivateur. J'essayais d'apprendre à quel point on pouvait s'occuper de sa demande. Et le registraire de me dire: "Eh bien, je vais lui arranger cela. Dites-lui d'attendre de mes nouvelles."

Cela ne favorise pas l'efficacité. Cela n'encourage pas les cultivateurs à consacrer toutes leurs énergies à la production du fromage et du bacon à laquelle le Gouvernement voudrait les pousser en leur disant que le monde réclame ces denrées et que les cultivateurs devraient les produire.

Mais, une fois enrôlé—à venir jusqu'à ces jours derniers alors qu'on fit une déclaration et même après cette déclaration, si on lit attentivement—qu'il soit ou non fils de cultivateur, qu'il ait ou non passé sa vie aux travaux agricoles, qu'il soit ou non spécialiste en agriculture, une fois engagé dans les services de l'armée, il a à peine une chance sur cent de retourner à la production agricole.

Je me souviens très clairement d'un certain cas concernant un fils unique et deux sœurs dont le père est mort un an auparavant. Ces enfants vivent avec leur mère sur une ferme de 250 acres. Ils ont un troupeau laitier de 18 vaches, tous les instruments aratoires nécessaires et une terre très fertile pour l'industrie laitière. Ce jeune homme a reçu son appel pour service militaire. Craignant d'être enrôlé dans l'armée, il opta pour l'aviation et alla se rapporter à ce corps. Il en faisait partie depuis deux semaines quand le seul employé qu'il avait sur sa ferme abandonna son travail. La mère resta seule avec ses deux filles pour s'occuper du troupeau qui comprenait, je crois, 40 bêtes à corne en plus de 18 vaches laitières. En plus, la famille a 200 poules. La ferme comprend 150 acres en culture et les cent autres en pâturage. La veuve et ses deux filles devaient s'occuper de toute cette culture.

Lorsque le jeune homme, plusieurs autres et moi-même, nous avons demandé de le laisser retourner sur la ferme où l'on avait tant besoin de lui, nous avons reçu cette réponse que rien n'était changé dans sa situation. Voici l'attitude qui a été prise: le jeune homme savait ce qu'il faisait quand il s'est enrôlé; il lui était impossible de sortir de l'armée. Qu'est-il arrivé dans le cas de ce jeune homme de dix-huit ans? La ferme, affectée jusque-là à la production laitière, a été convertie en pâturage. La mère et la fille durent l'abandonner.

Un autre cas a été porté à mon attention, celui d'un fils unique. Son père et sa mère étaient malades, et j'ai intercédé en sa faveur. La mère était alitée, infirme. Le père, arthritique, ne pouvait vaquer aux travaux agricoles. Ce jeune homme s'est enrôlé dans les mêmes circonstances. Il ne pouvait obtenir ni son congé ni son licenciement.

Voici un troisième cas, et si j'en parle c'est parce que la commission du service sélectif serait en mesure d'y remédier. C'est un devoir qui lui incombe et j'espère vraiment qu'elle y verra dans les nouvelles conditions annoncées. Il s'agit d'un cultivateur père de trois enfants, dont le premier souffre d'une affection cardiaque qui l'empêche d'exécuter des corvées sur la ferme, le deuxième de maux d'estomac qui le rendent inapte au travail, et le troisième a été appelé sous les armes. Il s'est enrôlé, et ses frères malades sont seuls à s'occuper d'un troupeau de 67 vaches laitières. Le domaine comprenait 250 acres de terre arable. Le jeune conscrit a demandé un congé, non la démobilisation. Il voulait retourner travailler chez lui, mais on lui en a refusé la permission. Il s'est procuré une déclaration médicale attestant que son père ne pouvait plus administrer

la ferme. Après avoir entendu de nouveau la cause, les autorités ont décidé que les deux jeunes gens laissés à la maison pouvaient administrer le domaine. Elles ont fait remarquer cependant qu'en examinant les circonstances, elles ont vu les choses sous un nouvel aspect. Elles ont compris que la situation avait changé depuis l'enrôlement du jeune homme et elles lui ont permis de retourner chez lui pour un semestre.

Tous les honorables députés ont l'amour du terroir. Peu d'entre nous sont assez peu au courant de l'agriculture pour ignorer combien il est difficile à un cultivateur de pratiquer la culture de façon progressive dans les circonstances. Chacun d'entre nous comprend qu'il faut des années de dur labeur pour devenir un cultivateur prospère, il faut s'habituer à ce genre de vie. C'est une profession fort spécialisée. Cependant nous constatons que les cultivateurs ne peuvent vendre une seule livre de beurre produit sur leur terre. Un cultivateur ne peut, sans permission, tuer un de ses porcs pour son propre usage. Si nous nous consacrions à l'agriculture, nous constaterions la nécessité d'un plan de culture, et les cultivateurs ont certes droit à plus d'égards.

Pour ces motifs, je me réjouis de la nouvelle publiée l'autre jour quant à l'adoucissement du service sélectif national à l'égard de l'agriculture. Tout ce que je regrette, c'est qu'on n'ait pas annoncé plus tôt l'étendue de cet adoucissement. Dans ma localité, plusieurs troupeaux de vaches laitières ont été réduits et bon nombre de cultivateurs ont dû cesser leurs travaux, bien que vous trouveriez, je pense, que le nombre des engagés volontaires de ma circonscription se compare favorablement à celui de tout autre comté. Qu'obtient le cultivateur pour son lait? Exactement le prix qu'il touchait au plus fort de la dépression. A Ottawa, le lait se vend actuellement 12c. la pinte, y compris la prime de 2c. versée par l'Etat au consommateur, non au producteur. C'est le prix d'il y a quatre ans.

Je passe maintenant au plafond des prix qui est l'une des mesures qui cause le plus de soucis au cultivateur. Les honorables députés conviendront avec moi qu'il y a beaucoup de vrai dans le vieux dicton qui veut que les prix des produits de la ferme soient les derniers à monter et les premiers à tomber. C'est fort bien d'établir des prix maximums, mais pour qu'ils cadrent avec notre économie nationale, ils doivent être établis d'accord avec notre intérêt national. Ces plafonds des prix ont été établis à l'automne, alors que dans l'ensemble les produits de la ferme sont prêts pour la vente. On les a établis juste après que nous fûmes sortis de la dépression, alors que le commerçant était capable de relever ses prix, de changer ses marques, d'abaisser la qualité, de réduire la quantité et de faire tout ce qui se devait pour faire face à l'imposition du prix fixé. Comme de coutume, toutefois, l'agriculture retardait sur les entreprises commerciales pour relever ses prix, lesquels n'ont pas atteint les niveaux qu'on aurait dû leur laisser atteindre.

Qu'a-t-on fait pour remédier à cet état de choses? Le Gouvernement a accordé des primes sur le fromage. C'est fort bien. Il accorde une prime sur le beurre, mais ici encore c'est le consommateur qui la touche. Il accorde une prime sur le lait, mais aucune fraction des 2c. par pinte ne va au producteur. La seule façon dont le cultivateur peut bénéficier de la prime sur le beurre c'est par l'accroissement de la production, mais le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le Gouvernement voudraient nous faire croire que le cultivateur a le devoir de convertir son lait en fromage. Il ne peut pas faire les deux choses. Parlons maintenant du cultivateur fabriquant lui-même son beurre qu'il va essayer de vendre à la ville. Il ne peut le vendre qu'en percevant des coupons de rationnement et il ne peut percevoir qu'un nombre limité de coupons de chaque acheteur. Quel encouragement à l'agriculteur! Puis il y a la question des salaires des travailleurs agricoles. Aucun membre de cette Chambre qui s'intéresse à l'agriculture ne peut, il me semble, manquer de déplorer la pénurie de la main-d'œuvre sur les fermes. Quelle est la raison de cette pénurie? Il y en a deux: ou bien le fils du cultivateur a quitté la ferme, ou bien le cultivateur est incapable de payer un salaire assez élevé à l'homme qu'il voudrait engager. L'agriculture exige de longues heures de travail, un dur travail et ne peut se faire que par des hommes qui y sont déjà habitués. Parmi les hommes qui n'ont pas été élevés sur des fermes, combien en trouve-t-on capables de s'établir sur une ferme et d'y produire aussi bien que le font des cultivateurs progressistes et économes? Je demande à mes honorables collègues de faire des comparaisons entre les salaires qui se paient aujourd'hui. Un homme qui conduit un camion pour une maison d'affaires peut toucher 80c. l'heure. Y a-t-il au Canada un cultivateur qui peut payer un salaire de 80c. l'heure à un homme qui fait fonctionner ses tracteurs? N'est-ce pas là la meilleure réponse à donner à ceux qui nous parlent de l'égalité de service et de sacrifice pour nos cultivateurs? On peut aussi répondre que le tiers de la population du Canada, qui cultive la terre, touche un sixième du revenu national. J'affirme, monsieur l'Orateur, que le cultivateur n'obtiendra pas de juste part du revenu national tant qu'il ne pourra pas soutenir la concurrence de l'industrie quant à la main-d'œuvre.

Que pouvons-nous faire de ce côté? En premier lieu, nous avons les conseils du service sélectif national. Comment les agriculteurs sont-ils en mesure de renseigner les registraires sur la question de savoir quels sont les fils de cultivateurs dont les services sont requis sur la ferme, ou de savoir quels sont les cultivateurs qui devraient être appelés et quels sont ceux qui ne devraient pas l'être? Dans ma circonscription, le registraire demeure à Kingston, à près de cent milles de chez moi. Comment peut-il juger que celui-ci est un bon agriculteur contribuant convenablement à l'effort de guerre sur sa ferme, et que celui-là ne l'est pas? Je crois que c'est là ce qui explique le cas dont j'ai parlé tout à l'heure, où un homme a demandé un sursis de six mois qui a été refusé. Aujourd'hui, un cultivateur est libre d'envoyer son fils ou sa fille dans l'industrie, dans l'armée ou dans le fonctionnarisme. Si sa fille travaille dans l'administration, elle touche une indemnité de vie chère et à bon droit, mais son père n'en touche pas. Elle vient à Ottawa; elle prend ses repas dans un restaurant où il est censé y avoir un plafond des prix. Y a-t-il un honorable député qui puisse affirmer que les restaurants servent des repas où se trouvent la même qualité et la même quantité qu'avant la fixation des prix? Qu'on aille donc au restaurant du Parlement, pour s'en rendre compte; on nous sert une pomme de terre au lieu de deux et j'entends quelqu'un dire que c'est une mauvaise pomme de terre. Cette jeune fille touche une indemnité de vie chère, elle a droit à une pension de retraite et ainsi de suite; elle constate qu'on dépense des millions de dollars pour ériger des constructions temporaires qui seront démolies en moins de six mois après la fin de la guerre. Elle se rend compte qu'on avance des milliards à l'industrie afin de hâter la production de guerre. Puis allant visiter ses parents, elle leur dit: "Et que fait-on pour vous?"

Je m'étais proposé, monsieur l'Orateur, d'aborder la question financière, car j'ai l'impression que la population canadienne critique beaucoup ces millions de dollars qu'on dépense pour la construction d'édifices temporaires et d'usines de munitions, et pour les augmentations versées aux fonctionnaires déjà grassement rémunérés. Je sympathise grandement avec les fonctionnaires peu rétribués, avec ceux qui touchent $60, $70 ou $75 par mois et qui doivent payer de $30 à $35 par mois pour leur pension; malgré tout, c'est encore plus que le père et la mère de ce fonctionnaire ne gagnent sur la ferme. Ces derniers se rendent compte de la vaste expansion industrielle; leurs fils et leurs filles viennent les visiter et leur parlent des conditions de vie à Ottawa; il y a donc lieu de se demander comment il se fait qu'il n'y ait pas plus de mécontentement. Je ne suis pas surpris de constater que l'agriculture, qui est en mesure de voir ce qui se passe, ose demander la parité et l'égalité de traitement.

M. L. A. MUTCH (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas de ceux qui laisseraient la gravité de l'heure ou le sérieux de leurs remarques les détourner des civilités qui, à une époque comme celle que nous vivons, sont peut-être plus agréables que jamais. Je commence donc, selon l'usage établi, par rendre hommage à celui qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône (M. Harris, Gray-Bruce) et à celui qui l'a appuyée (M. Hallé). Je manquerais à mes devoirs si je ne faisais pas allusion en ce moment à un ami à moi qui a été l'objet d'un honneur des plus insignes depuis que nous nous sommes réunis. J'ai mentionné le chef actuel de l'opposition (M. Graydon). Je tiens à lui dire de nouveau qu'il a été l'objet d'un honneur insigne, car il est bien possible qu'il passe à la postérité comme le dernier chef du parti conservateur, parti qui fut autrefois si grand.

La Chambre ne s'attend pas de ma part à un discours politique en ce moment, comme elle ne s'attend pas non plus à ce que je manque l'occasion de formuler quelques remarques au sujet d'un événement qui a pris place dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, ou près de cette circonscription. Bien que je n'y fusse pour rien, j'ai suivi attentivement les événements dont a été témoin la ville de Winnipeg en ces derniers mois, alors que le parti conservateur a fait à l'un de mes commettants, l'honorable John Bracken, l'honneur de remettre son sort entre ses mains. La population de Winnipeg, je devrais dire celle de tout le Manitoba, partage, j'en suis sûr, le sentiment naturel de fierté que je ressens à la pensée qu'un homme que nous avons tous connu, à une époque ou à une autre, ait été l'objet d'un honneur si insigne de la part d'un parti politique ancien et bien établi,—que nous croyions du moins bien établi.

A ce propos, je n'ai qu'une chose à dire. J'espère que je ne serai pas mal compris quand je dirai que si le ci-devant parti conservateur peut faire autant pour John Bracken dans la sphère fédérale que le parti libéral a fait pour lui dans la sphère provinciale, il est l'un des hommes les plus heureux que le Canada ait produits.

Je crois n'avoir jamais prononcé en cette enceinte un discours qui flatte mes commettants. D'aucuns peuvent différer d'avis sur ce point, mais je ne crois pas que cela me soit jamais arrivé. Ce soir, cependant, je parlerai

brièvement, non seulement de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, mais encore de la ville de Winnipeg et de la province du Manitoba en général. Nous, gens de Winnipeg, nous avons accompli pendant la guerre quelque chose de magnifique. Des milliers de nos plus beaux jeunes gens font actuellement sentir la puissance militaire du Canada, sur terre, sur mer et dans les airs et sur tous les théâtres du conflit. Deux des plus beaux régiments que le Canada ait jamais connus ont subi un sacrifice sanglant, et presque l'annihilation, le premier à Hong-Kong, le second à Dieppe. Le Manitoba a toujours souscrit sa part des emprunts. Aucun appel de la Croix-rouge, aucune invitation au sacrifice n'y est restée sans réponse. Durant les années de guerre, les citoyens de cette ville et de cette province ont toujours donné plus qu'on ne leur demandait.

Prenons seulement la collecte des objets à récupérer. Les chiffres de la campagne nationale de récupération m'ont été communiqués l'autre jour. Ils révèlent que la récupération volontaire au Manitoba s'est élevée à 42,167 livres par mille habitants. La province qui vient immédiatement après est celle d'Ontario, avec un chiffre de 37,100 livres par 1,000 habitants, mais notre premier chiffre doublait presque celui d'à peu près toutes les autres provinces du Dominion. Ces chiffres permettent de juger de l'actif patriotisme, de l'esprit combatif des gens de Winnipeg et du Manitoba, et de leur désir sincère de mettre toutes leurs énergies à contribution dans cette guerre. Pour fiers que nous soyons de ces résultats, nous sommes loin d'en être satisfaits.

Je tiens à faire observer à la Chambre, aux ministres et à qui veut l'entendre que la contribution de Winnipeg et du Manitoba à l'effort de guerre n'est pas conditionnée par le désir de récompenses telles que la distribution d'emploi et les suppléments de salaire dont bénéficient certaines localités à diverses époques au cours d'une guerre. Jusqu'au milieu de l'année 1914, tous contrats de guerre obtenus par la cité de Winnipeg ne constituaient qu'un apport bien minuscule et ils n'ont jamais beaucoup pesé dans la balance économique de la province. C'est vrai que nous avons une grande usine de guerre bien exploitée qui a pris naissance à cause de la guerre et qui existe exclusivement en raison de la guerre. Aussi sommes-nous bien reconnaissants du travail ainsi créé et de l'occasion ainsi fournie de participer à l'effort de guerre.

Les gens sérieux et réfléchis de Winnipeg ne demandent pas qu'on mette un homme au travail une seule journée à une tâche qui n'est plus essentielle à l'effort de guerre du pays; mais nous protestons contre l'allégation parfois formulée qui veut que la main-d'œuvre canadienne, et à un moindre degré aussi la puissance mécanique du pays, soient pleinement utilisées dans cette guerre alors que nous avons en notre cité et dans notre province un reliquat de chômage ainsi que bon nombre d'ouvriers employables et expérimentés qui n'ont pas encore trouvé à se placer et une considérable réserve de journaliers qui sont non seulement capables de participer à l'effort industriel du pays mais désirent et souhaitent vivement le faire. Dans cet effort de guerre total, nous réclamons l'occasion d'utiliser les forces à notre disposition de façon à ce que notre contribution soit aussi grande que possible. Nous avons des ressources inutilisées et nous sommes maintenant prêts à contribuer notre part à l'effort de guerre.

Personne, je crois, dans la province du Manitoba ou dans la ville de Winnipeg ne songe aux contrats de guerre comme d'un gâteau à distribuer. Jamais je n'ai entendu une personne responsable de ses actes prétendre qu'en raison de l'envoi de tant de mille hommes, de tant de mille femmes pour servir le Canada, ici ou ailleurs, qu'en raison de leurs sacrifices et de leurs efforts, nous avons droit à une part des faveurs politiques ou de toute autre chose. Ce n'est pas là la base de la plainte que je désire formuler dans cette Chambre ce soir. Nous réclamons une pleine occasion de contribuer et, franchement, on ne nous en a pas fourni une seule.

Durant les derniers mois, j'ai eu le privilège de voyager dans une vaste partie du Canada, et je dirai sérieusement que j'ai été témoin d'une expansion industrielle absolument inutile et peu économique et, autant que je puisse en juger, absolument injustifiée en face de ce qui est encore disponible dans d'autres parties du pays, surtout dans la partie que j'habite. Je ne prétends pas que ce soit là l'erreur principale, mais je connais les possibilités, le réservoir de main-d'œuvre inutilisée de cette partie du pays. Encore une fois, je déclare que cette vaste expansion était inutile, et l'on devrait mettre fin à cette protique. A mon avis, on ne devrait pas donner un emploi aux ouvriers et des salaires partout au Canada dans le seul but de tenir les hommes occupés si nous sommes en mesure d'utiliser complètement, comme on a quelquefois prétendu pouvoir le faire, tout le capital humain, masculin et féminin, de la nation. J'aimerais formuler une proposition. Je ne tiens pas à entrer dans les détails, mais j'aimerais à attirer là-dessus l'attention du ministre qui est probablement en mesure de s'en occuper. Je veux parler de l'acier pour fabrication. Ce n'est pas dévoiler un secret militaire que de dire que cet acier passe par Winnipeg pour être transporté en Colombie-Britannique où les usines sont déjà encombrées et les conditions quelque peu embrouillées.

Nous avons pourtant ce qu'il faut à Winnipeg pour forger l'acier. Je connais les arguments à l'encontre de cet endroit: le problème du transbordement. Je ne suis pas particulièrement qualifié pour parler de la simplicité de la forme et du rendement possible des usines de Winnipeg, je n'entrerai donc pas dans des considérations techniques, mais je propose au ministre, au Gouvernement et à la Chambre d'étudier quelques-uns de ces simples changements afin que notre population puisse bénéficier de plus d'avantage en ce moment.

J'ai vu que l'on avait érigé ou installé en des endroits, des usines de l'est-moyen du Canada que le ministre désigne comme localités où régnait le chômage, à cent cinquante milles de villes où le travail abondait et où on réclamait à grands cris des ouvriers. Je ne m'oppose pas à ce qu'on bâtisse ou aménage des usines afin de procurer du travail aux ouvriers canadiens qui préfèrent demeurer dans leur propre foyer, mais cela ne concorde pas beaucoup avec ce qu'on se proposait de faire. Je ne sais pas officiellement, mais je sais de façon officieuse, que nous faisons voyager à travers la moitié du continent notre population apte au travail.

M. KNOWLES: C'est précisément ce qui se fait aujourd'hui.

M. MUTCH: Loin de le regretter, je suis très heureux que ces ouvriers puissent travailler partout. Mais je proteste contre cette anomalie. Je ne dis pas qu'on n'a pas tenu pleinement compte de la situation à Winnipeg; mais je sais qu'on a délibérément tenté de la présenter sous un faux jour et qu'il y a des gens qui se jouent de ces ouvriers afin de se faire du capital politique avec leurs malheurs. Si cela est, rien d'étonnant que certains de nos gens soient prêts à croire aux lutins, et à prêter l'oreille aux prophètes de malheur. Rien d'étonnant que beaucoup de nos gens ne se demandent plus s'ils traverseront ou non une crise économique après la guerre, mais s'inquiètent de savoir quand finira le genre d'existence qu'ils mènent depuis dix ou quinze ans. Faut-il être surpris si plusieurs se posent la question, si au moment où le Canada poursuit son effort de guerre, nous ne pouvons connaître la prospérité? Que pouvons-nous espérer de l'après-guerre? Cette question se pose, s'aggrave encore du fait que des gens irréfléchis parcourent le pays et prédisent la misère et la dépression après la guerre. Je ne me préoccupe guère de savoir qui sont ces prophètes de malheur; ce sont des gens qui espèrent obtenir le pouvoir dans ce pays, après la guerre, à la faveur d'une crise économique qu'ils espèrent ou, du moins, proclament.

Je ne crains aucunement l'après-guerre au Canada. A mon avis, rien de ce que nous pouvons accomplir ou négliger dans notre sagesse, en cette Chambre, n'empêchera le Canada de remplir sa destinée. Je prévois que quinze ou dix-huit ans ou, au plus, vingt ans après la guerre, la population du Canada sera de trente millions. J'espère que, dans vingt-cinq ans, elle atteindra quarante millions. Quelqu'un prétendra-t-il, à la lumière de ce que nous savons, que cela est impossible? Quelqu'un osera-t-il s'insurger contre cette vague d'humanité inévitable quand l'holocauste auquel nous assistons sera chose du passé? L'humanité se doit de sortir des épaves et des débris de l'ancien monde pour reconstruire un nouvel ordre tout saturé des libertés pour lesquelles nous combattons. Nous devrons prévoir une période nécessaire, et que je souhaite, d'immigration massive dans notre pays, la guerre terminée. D'aucuns la voudront sélective, et je ne m'y oppose pas; il faudra qu'elle le soit le plus possible en ce qui concerne la santé et les aptitudes, mais je me demande combien de temps pourrait résister la sélection artificielle à la marche de l'humanité dans les conditions qui existeront, non dans les endroits isolés de l'Europe, mais partout dans le monde connu à l'exception de notre continent privilégié de l'Amérique septentrionale. La marée s'en viendra vers nous. Si nous savons parer à la menace nous pourrons accomplir en vingt-cinq ans ce que l'Angleterre a pris soixante-quinze ans et les Etats-Unis presque cinquante ans à accomplir avec leur politique de libre admission. Voilà l'un des services que nous rend la guerre, l'une des occasions qu'elle nous offre.

Si c'est là notre conviction, et c'est du moins la mienne, je me demande pourquoi nous nous en tenons toujours au passé. Le passé ne reviendra jamais. L'avenir sera ce que nous l'aurons fait, meilleur ou pire. Je ne crains aucunement qu'après cette guerre nous ne nous laissions glisser dans les mêmes erreurs qu'après le dernier conflit ou pendant la crise économique. Nous en commettrons de nouvelles, et je ne pense pas qu'avec toute la clairvoyance et toute la sagesse possibles nous puissions, sur cette terre, prévenir toutes les erreurs, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, parce que la société n'est pas un organisme statique. Si l'humanité avait suivi un programme précis et parfait à travers les âges et depuis même plusieurs générations, nous pourrions, en faisant retour sur le passé, dire que nous avons commis des erreurs que nous ne répéterons pas. Mais dans nos travaux de législation sociale, de pensée sociale, de pensée nationale, il ne faudrait pas rester les yeux constamment rivés sur le passé pour nous remémorer les fautes que nous avons commises. Nous sommes tous coupables au même degré, nous portons tous notre part

de responsabilité des erreurs déjà commises, même les prophètes de la nouvelle utopie comme les autres. La seule différence qui existe entre eux et nous c'est qu'ils cherchent à en perpétuer le souvenir, à laisser entendre à l'aide d'un chapitre malheureux de notre histoire que pendant que les autres visaient à la domination économique par certains moyens eux visaient au contraire à empêcher l'ancre de glisser sur le fond. Je comprends autrement la situation.

A tout événement, au lieu de remonter vers le passé en disant partout: Voyez, lorsque toute la charge menace de reculer nous avons le plus gros bloc à mettre sous la roue, quelque chose de tout nouveau, et si vous nous faites confiance la voiture ne reculera jamais. Mais est-ce vraiment monter la côte que de bloquer les roues? J'espère que lorsque reviendra le moment de l'ascension nous pourrons compter sur des directives nouvelles et que tous mettront l'épaule à la roue avec l'esprit des pionniers qui ont immigré chez nous avec d'autres ambitions que d'éviter la persécution et les difficultés, et de se contenter ici de ce qu'ils avaient chez eux, excepté les misères qu'ils enduraient. Ils plaçaient plus haut leur idéal, et les épreuves qu'ils ont endurées visaient à autre chose; ils sont venus pour édifier un monde meilleur, non seulement qui les soulagerait des misères qui les avaient décidés au départ, mais garantirait à leurs fils une existence plus agréable que celle qu'ils avaient vécue. J'ose dire que c'est l'esprit qui inspire un grand nombre de Manitobains. Nous n'avons pas été engouffrés dans le tourbillon de l'activité intense des régions industrielles. Nous avons eu le temps le soir,—et malheureusement en ce qui regarde quelques-uns d'entre nous, le jour aussi,—de faire un retour sur le passé, de songer à nos fils et à nos filles qui nous ont quittés et nous pensons au sort qui les attend à leur retour. Nous nous demandons ce que nous pourrons leur offrir et nous nous demandons aussi si nos fils qui sont sur le théâtre de la guerre pensent aussi à leur avenir. Si cela peut les consoler actuellement, la chose nous préoccupe. L'une de nos conclusions, c'est que nous ne pouvons continuer indéfiniment à être un peuple de douze ou quinze millions d'habitants éparpillés sur un territoire ayant les rouages gouvernementaux et industriels qu'il faut pour un énorme accroissement de population. Plusieurs gens de l'Ouest ont vu la croissance de Winnipeg. Quelques-uns se rappellent l'époque où la ville n'était guère plus qu'un village, une très petite ville. Mes souvenirs ne remontent pas aussi loin, mais j'ai vu la population doubler. Nous nous rappelons certaines des conditions qui ont causé cette croissance, qui permettaient à la jeunesse de rester chez nous et de travailler. Nous sommes résolus à assurer le retour de certaines de ces conditions, et nous ne comptons pas y réussir entièrement par des mesures utopiques.

Nous ne pouvons rêver sans cesse de l'avenir et nous ne devons faire un retour en arrière, ai-je dit, que pour quelques instants, par humilité. Il ne suffit pas d'avoir des visions d'avenir, il ne suffit pas de prendre la détermination d'éviter les bévues passées; il faut étudier les problèmes actuels. J'aurais voulu faire quelques commentaires sur notre effort militaire. Je réserve mes remarques à ce sujet pour le jour où nous discuterons les crédits du ministère intéressé, quand le ministre rétabli sera à la Chambre.

Il y a des problèmes importants et urgents. Le sort de nos vieillards réclame un traitement bien plus généreux et je dirai au Gouvernement et à la Chambre que notre loi constitutionnelle ne nous permet pas de répondre aux exigences présentes. Le Canada attend un meilleur traitement et maintenant.

Nous nous préoccupons des critiques contre les mesures de réglementation des prix. Nous approuvons l'établissement de dispositions sévères contre ceux qui, par égoïsme, cherchent à saper l'influence protectrice des mesures concernant les prix et les salaires. A mon sens, le public applaudirait comme il faut à une répression rigoureuse de ces menées égoïstes et la réglementation ne doit pas devenir une arme aux mains de l'un ou l'autre groupe dans une tentative de guerre de classes, et si le Gouvernement veut s'assurer l'appui du peuple qu'exigent les contrôles, il doit veiller à ce que la réglementation soit un moyen pour atteindre une fin et non une fin en elle-même. A ce stade de notre lutte, aucun syndicat, aucune coalition, aucun particulier ne peut se permettre d'amener un affaiblissement d'un effort de guerre, par égoïsme ou pour des fins inavouables.

Nous ne pouvons faire fi des embarras des gens à la charge de l'Etat. Trois ou quatre fois, j'ai préconisé une amélioration du sort des vieux. Dans les délibérations en comité et à la Chambre, j'ai souvent élevé la voix en faveur des veuves des soldats qui ont perdu la vie dans la dernière guerre ou depuis, et je me réjouis de la nouvelle que le Gouvernement fera quelque chose pour elles.

Je ne crois pas que le Gouvernement ou les provinces puissent attendre jusqu'à la fin de la guerre pour remédier à la situation du logement. Je sais qu'il y a le problème des matières premières et de l'obtention de la main-d'œuvre pour exécuter le travail, mais en toute sincérité, il me semble que l'effort de guerre souffre aussi gravement, dans certaines régions du moins, de l'incapacité dont nous

avons fait preuve jusqu'ici pour trouver le moyen de remédier à cet état de choses. Je ne veux pas donner à entendre qu'il y a mauvaise volonté, mais je soutiens que nous avons été incapables de parer jusqu'ici à cette situation et que nous devons faire davantage à cet égard et le faire sans délai, si nous voulons soutenir la réputation que nous nous faisons nous-mêmes que nous obtenons un effort maximum de notre population.

Une autre question encore et je termine. Nous avions au Canada, avant la guerre, un certain esprit de clocher qui a nui aux meilleurs efforts des plus belles intelligences qui se sont attaquées au problème de gouverner le Canada pendant les vingt dernières années. Je suis heureux de dire, d'après ce que j'en sais, que cet étroit esprit de clocher a disparu en grande partie pendant la guerre. Je viens de l'Ouest et pendant sept ou huit ans j'ai supporté de bonne humeur toutes les railleries lancées relativement aux desiderata, aux douces manies et aux singularités des gens de l'Ouest; j'y ai répliqué d'une façon caustique ou autrement, selon le degré d'intimité et l'on a accueilli mes traits avec bonne humeur. Que le Gouvernement sache, car c'est pour lui une question fort importante, que de déposer une mesure tendant à diminuer à la Chambre la représentation de l'Ouest, surtout du Manitoba et de la Saskatchewan, pendant la guerre, c'est vouloir faire revivre l'aigreur qui s'est bien volatilisée ces dernières années; c'est probablement vouloir donner plus de poids à toutes les insinuations malveillantes qui se sont toujours fait jour et qui sont sur le point d'être oubliées. Quoique nous croyions que notre contribution à la guerre vaut toutes les autres, comme je le disais il y a un instant, nous ne réclamons pour notre contribution aucune compensation dans le sens de distribution des choses inhérentes à la guerre, sauf si elles sont dans l'intérêt général de l'effort de guerre. Nos gens ne demandent rien de plus. Mais nous le pouvons pas rentrer chez nous,—je doute qu'aucun représentant du Manitoba ou de la Saskatchewan le puisse,—et convaincre nos gens qu'ils ne sont que des enfants adoptifs dans la famille canadienne si, en un temps où chaque parole qui se dit en cette enceinte et où chaque mesure adoptée ici ou sous forme de décrets du conseil touchent à nos vies et à celles de nos enfants, une telle mesure de restriction se trouve appliquée. Nous ne croyons pas que notre représentation soit exagérée. D'aucuns peuvent mettre en doute la qualité des représentants.

Une VOIX: Très bien.

M. MUTCH: L'honorable député pourra s'en convaincre. Peut-être quelques-uns en doutent-ils, mais il en est bien peu qui croient que notre représentation soit exagérée, étant donné que presque chacune des autres régions a pu, à une époque ou à une autre et pour des raisons peut-être moins importantes que celles qui existent aujourd'hui, soit obtenir une représentation fixe soit la faire augmenter. J'entends bien qu'on ne considère pas ceci comme une attaque. Il ne suffit cependant pas de dire que certaines pratiques remontant à plusieurs années en arrière sont sacro-saintes et qu'on ne peut pas les déranger en temps de guerre. Sornettes que tout cela. Nous pensons qu'il y a moyen de suspendre cette pratique et de protéger notre représentation durant la présente période jusqu'à ce que les milliers de nos hommes qui servent outre-mer ou dans diverses régions du Canada soient revenus et que nous puissions donner dans les Prairies la représentation populaire proportionnée aux foyers de ces gens. Nous désirons, et je crois que tel est le désir de la plupart d'entre nous, que cette question soit ajournée jusqu'après la guerre et jusqu'à l'expiration d'une période raisonnable de rajustement d'après-guerre.

M. J. G. ROSS (Moose-Jaw): Je désire retenir l'attention de la Chambre durant quelques instants pour exposer certaines idées au Gouvernement avant qu'il présente ses projets de loi ou son budget. Je désire parler tout d'abord du commerce. Cet après-midi, le ministre des Finances (M. Ilsley) m'a paru nous convaincre tous des difficultés que la Grande-Bretagne et les autres pays de l'empire éprouvent à essayer de payer, du moins partiellement, le matériel que le Canada envoie à la métropole pour l'aider dans son effort de guerre et pour nous aider par le fait même. J'affirme donc qu'il est absolument ridicule que nous ayons présentement des droits de douane contre la Grande-Bretagne. Empêcher aujourd'hui par quelque moyen que ce soit, la Grande-Bretagne d'expédier des marchandises dans notre pays, ce qui l'aide à payer les articles qu'elle obtient de nous, voilà qui est vraiment trop stupide. J'espère que, durant la présente session, le Gouvernement verra à faire disparaître entièrement les droits de douane entre le Canada et la Grande-Bretagne. Je tiens à dire quelques mots sur le commerce du Canada avec les Etats-Unis d'Amérique ou avec tout autre pays qui désire commercer avec nous sous le régime du libre-échange. Selon moi, l'industriel canadien a prouvé, par l'effort de guerre qu'il a accompli durant le présent conflit, qu'il est l'égal de celui de tout autre pays, si toutefois il ne lui est pas supérieur. Nous avons constaté que, pour la production de munitions et de matériel de guerre, les industriels canadiens ont fait d'excellente besogne, avec le concours d'ingénieurs qui ont

fait preuve d'une grande ingéniosité, qu'ils ont réussi à réduire énormément les frais de production et qu'ils peuvent se comparer favorablement avec ceux de tout autre pays.

Une VOIX Qu'on leur confie des entreprises; c'est tout ce qu'ils demandent.

M. ROSS (Moose-Jaw): Une fois la guerre terminée, il faudra réhabiliter l'industrie dans le monde entier, car aujourd'hui toutes les industries travaillent pour la guerre et il faudra bien qu'il y ait une période d'ajustement. Elles devront toutes se transformer en industries de paix; par conséquent, à ce moment-là, ces industries dans le monde entier se trouveront sur un plan inconnu depuis plusieurs années. Il y a également toutes sortes de réglementations (mesures de guerre, contrôle du change et contrôle dans la distribution des matières premières), qui devront disparaître graduellement à la fin du conflit. L'abaissement des barrières tarifaires ne peut nuire à personne dans le moment, car le change doit être remis à ceux qui doivent importer des produits; d'ailleurs tout cela fait l'objet d'une surveillance. C'est donc maintenant que le Canada peut abaisser ses tarifs ou les abolir tout à fait, sans nuire à aucun industriel, à aucun ouvrier, à aucun citoyen canadien. C'est pourquoi le Gouvernement devrait, dans son prochain exposé budgétaire, adopter une politique de libre-échange avec la Grande-Bretagne et pratiquer la liberté commerciale la plus complète avec les Etats-Unis et beaucoup d'autres nations du monde, à l'heure actuelle.

On a adopté certaines mesures de contrôle en temps de guerre, mais je ne crois pas qu'elles aient été tout à fait à l'avantage du Canada. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a, en somme, fermé le marché américain à nos producteurs de bestiaux. J'espère toutefois que la population des Etats-Unis ne verra pas dans ce geste un procédé commercial plus ou moins hostile à son endroit. Des voix s'élèveront peut-être chez nos voisins pour dire que nous n'avons pas permis l'exportation du bétail à un moment où les Etats-Unis avaient besoin de bœuf. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier que nous leur livrons, sous d'autres formes, une quantité considérable de bœuf. Ainsi, leurs navires qui participent aux convois ayant leur point de départ au Canada reçoivent de gros approvisionnements leur permettant de faire le voyage dans les deux sens. Leurs habitants de l'Alaska, leurs troupes, leurs ouvriers de la construction ont reçu de forts approvisionnements de bœuf du Canada et, nous le savons tous, le continent nord-américain souffre dans l'ensemble d'une disette de bœuf.

Depuis 1925, époque de mon arrivée à la Chambre et des années avant cela, je pense, on a bien peu apprécié l'importance de l'agriculture dans l'économie canadienne. Le ministre actuel de l'Agriculture (M. Gardiner) et tous les ministres antérieurs de l'Agriculture ont dû fortement lutter pour obtenir de n'importe quel gouvernement des crédits pour l'agriculture. Telle a été la politique de toutes nos administrations. Grâce au ciel, nous n'avons pas mis à l'essai la politique qu'un honorable représentant qui cherche à m'interrompre s'est efforcé de faire adopter, mais chaque ministre de l'Agriculture a dû lutter pour obtenir des fonds suffisants pour venir en aide à l'agriculture. Je ne doute nullement que le ministre actuel s'est rendu impopulaire auprès de certains autres membres du cabient pour s'être efforcé de faire valoir les droits du cultivateur, ce qu'il fait à cœur de jour, je le sais. Ce qu'il faut au pays, aujourd'hui plus que jamais, c'est une politique agricole qui tienne compte de l'avenir. Une politique établie non pas pour un an, mais pour au moins cinq ans ou encore pour une période de deux ans après la fin des hostilités, en prenant celle de ces deux périodes qui sera la plus longue.

Voici la situation que nous constatons sur notre continent: les Etats-Unis et le Canada, les deux plus grands producteurs du monde en matière de denrées alimentaires, expédient aux Nations Unies de vastes quantités de vivres, et sont obligés, pour ce faire, de réduire quelque peu leur consommation de ces denrées. Pendant quelques années, les Etats-Unis ont adopté des programmes visant à limiter la production agricole. Aujourd'hui, aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada, seul le blé nous laisse un excédent de production.

Comme je l'ai déjà dit dans cette enceinte, et comme je le répéterai, on aura besoin de ce surplus avant la fin de la guerre, ou dans la période qui suivra immédiatement la fin du conflit. Au début des hostilités, certains, au pays, étaient d'avis qu'il ne convenait pas d'arrêter un programme relatif à la viande de porc, au beurre, aux œufs, au fromage ou au lait, car le temps viendrait où, incapables d'écouler notre production, nous aurions un surplus. Mais où est ce surplus à l'heure actuelle? On constate aujourd'hui qu'il existe une pénurie de toutes ces denrées et qu'on ne peut suffire aux besoins des Nations-Unies.

Il nous faut arrêter un plan qui tienne compte de l'avenir, des exigences de la guerre, des besoins de l'après-guerre, des marchés à passer avec les peuples qui ont besoin de vivres, et de l'alimentation des populations à mesure qu'avanceront nos armées. Le Canada doit être le principal fournisseur de vivres. Nous devons accumuler aussitôt que possible des réserves de denrées alimentaires afin de pouvoir nourrir les Nations-Unies ainsi que les

populations d'Europe qui recouvreront la liberté. Même les populations de l'Afrique du Nord qu'on vient de libérer ne disposent pas d'assez de vivres. Si l'Italie déposait les armes demain, il y aurait 55 millions de bouches de plus à nourrir, et ce immédiatement. N'oublions pas non plus la Grèce, la Yougoslavie, la Bulgarie, car lorsque nos armées entreront dans ces pays, il faudra qu'elles soient accompagnées de vivres pour leurs habitants.

Bien qu'ils ne prennent probablement pas intérêt à ce que je dis, j'aimerais que mes honorables amis de la C.C.F. se tiennent tranquilles afin de permettre aux autres d'écouter.

J'ai dit que nous avons besoin de dresser un plan pour l'avenir et accumuler des approvisionnements. Ainsi, nous devrons réunir aussi promptement que possible de vastes quantités des denrées suivantes: œufs et lait pulvérisés, farine, pois, haricots, huiles comestibles et matières grasses de toute catégorie, fruits séchés, légumes séchés et déshydratés, viandes de conserve.

D'aucuns nous diront que nous n'avons pas suffisamment d'ateliers de transformation. Il est vrai que, lorsque la guerre éclata, nous n'avions pas d'usines en mesure de fabriquer des munitions. Mais nous les avons maintenant, parce que nous les avons aménagées. Nous pouvons construire en très peu de temps des ateliers de transformation, si nous le voulons. On objectera que les entrepôts nous manquent pour y garder ces denrées. On peut également en construire très rapidement. Certaines viandes et d'autres denrées ne peuvent rester entreposées pendant des années. Les hommes de science canadiens sont assez intelligents et assez inventifs pour aviser aux moyens de conserver les denrées périssables en entrepôt. Il nous faut trouver de nouvelles méthodes de manutention et d'expédition des denrées périssables afin de pouvoir les transporter durant la guerre et rapidement dans la suite. J'ai dit que c'est le Canada qui doit en fournir la plus large part. Pourquoi? Parce que nous avons suivi ici une très sage politique en vue de tâcher de maintenir notre population à un niveau raisonnable. Dans nos mesures de réglementation des prix et des salaires nous avons tâché autant que possible de traiter équitablement toutes les sections de la population sans permettre aux salaires d'augmenter de façon déréglée et de suivre une spirale d'inflation.

Malheureusement, les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas été assez prompts à emboîter le pas. Nous constatons qu'en ce pays des milliers de gens gagnent de forts salaires mais que, à la fin du compte, en raison du rapide accroissement des prix, ils n'y gagneront pas grand'chose. Ils vont payer le prix fort et

exiger bien des produits alimentaires dont le pays n'est pas trop abondamment pourvu. Ce résultat se fait déjà sentir. Il se peut donc que la population des Etats-Unis se charge elle-même d'accroître sa production de vivres pour quelque temps à venir.

Et puis, il importe que nous ayons au Canada une réglementation précise à l'égard des bestiaux, pendant la guerre et en prévision de l'après-guerre.

Une VOIX: Pourquoi n'en avez-vous pas une maintenant?

M. ROSS (Moose-Jaw): Il y en a une; mais je veux dire qu'il nous en faudrait une plus développée. Il n'est pas douteux qu'en bien des régions de l'Europe, les cheptels ont très considérablement diminué. On ne peut établir une politique au sujet des bestiaux en un an ou deux. Ainsi, il ne faut guère moins de quatre ans pour élever des vaches laitières. On peut en dire autant des animaux de boucherie. On peut beaucoup plus rapidement produire des animaux d'élevage, tels des porcs ou des moutons. Toutefois, cela ne s'applique pas au bétail. Par conséquent, le ministre de l'Agriculture devrait avoir les subsides nécessaires afin d'aviser aux moyens d'accroître le nombre et la qualité du bétail au Canada en prévision du jour, où la guerre finie, il pourra être expédié en Europe pour repeupler les troupeaux. Mais, les cultivateurs de tout le pays ont besoin de l'aide pour atteindre ce but.

Je ne tiens pas à parler une fois onze heures passées. J'ai simplement voulu signaler que le Canada est une des Nations-Unies qui est en mesure d'entasser de fortes quantités de denrées alimentaires de toutes sortes. Nos cultivateurs, d'un bout à l'autre du Canada, peuvent produire ces denrées. Notre ligne de conduite devrait donc être, à partir de maintenant, de ne pas laisser improductif un seul acre de terre arable, tant que durera la guerre. Chaque acre de terre devrait être utilisé pour qu'il rapporte le plus possible. Je ne dis pas que l'Etat devrait payer très cher les denrées destinées à l'entreposage, mais que les producteurs agricoles devraient recevoir un prix raisonnable des denrées qu'ils vendent. J'admettrai que l'Etat serait ainsi appelé à financer un très vaste programme comme celui-là pendant un, deux ou trois ans. Voyons ce qui s'est fait dans le passé. Nous avons l'an dernier affecté un milliard au financement de l'envoi de marchandises à nos alliés. Cet après-midi, le ministre des Finances a parlé des fonds qu'il faudra cette année pour permettre aux Nations-Unies de venir s'approvisionner chez nous. J'ignore combien a dépensé le Gouvernement l'an dernier pour l'envoi de denrées agricoles aux Nations-Unies, mais j'ose

affirmer que ce n'est pas plus que le dixième du milliard de dollars. L'industrie canadienne a sans doute reçu 900 millions et l'agriculture 100 millions de dollars. La proportion n'est guère juste. Si d'ici deux ou trois ans nous affections de 400 à 500 millions de dollars à amasser et emmagasiner des denrées alimentaires pour les Nations-Unies, il ne nous faudrait pas à la fin en défrayer tout le coût. Les Nations-Unies devront nourrir les populations libérées, et nous pourrons mettre ces denrées alimentaires à leur disposition une fois la guerre terminée. L'entreprise est d'envergure, mais c'est une entreprise que le Canada doit mettre en marche. En ma qualité de cultivateur, j'affirme qu'il incombe au Gouvernement d'y songer et de chercher à formuler un programme qui donnerait suite à ces ambitions que caresse depuis quelque temps déjà, j'en suis convaincu, le ministre de l'Agriculture. Mais le Gouvernement actuel comme les précédents, éprouve beaucoup de difficultés à trouver les fonds nécessaires à certaines initiatives en faveur de l'Agriculture.

Encore un mot, et je termine. Cet après-midi, l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) a fait allusion au chef du Gouvernement (M. Mackenzie King). Les leaders de tous les autres pays de l'univers ont trouvé de nombreux panégyristes au Canada. Je ne puis comprendre certains de nos citoyens. Voici un homme qui durant des années a dirigé le plus grand parti politique de ce dominion, qui a été durant des années premier ministre du Canada. Cet homme a été attaqué sous le prétexte qu'il n'a pas tracé de ligne de conduite à son pays quand depuis le début des hostilités il a, de fait, tracé une ligne de conduite qu'ont suivie presque tous les premiers ministres de l'univers. Nous avons des gens qui se croient bons citoyens et qui passent la frontière et dénigrent les efforts de Mackenzie King et du gouvernement canadien. Non seulement ils passent la frontière mais ils trahissent le peuple de notre pays. Des Américains visitent le Canada et parlent de la même façon de M. Roosevelt, quand nous savons qu'il passera dans l'histoire pour le plus grand président que les Etats-Unis ont eu. Il a été vilipendé par des gens d'un bout à l'autre des Etats-Unis, tout comme Mackenzie King l'a été par certaines gens dans notre pays. Mackenzie King a tracé une ligne de conduite au Canada et ce dernier a dans la guerre actuelle accompli une meilleure besogne que tout autre pays au monde.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'ajouter que dans l'effort de guerre du Canada les cultivateurs de ce pays ont accompli une tâche remarquable et ont parlé bien peu des temps difficiles qu'ils ont traversés. Donc, je prie le Gouvernement d'étudier les points que j'ai soulevés ce soir, de voir s'il est possible d'adopter un programme convenable pour l'agriculture dans le prochain budget.

(Sur la motion de l'honorable M. Gardiner, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar la séance est levée à 10 heures 50 minutes du soir.

Mardi 9 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

MODIFICATION DE LA LOI DES CHEMINS DE FER

TRANSPORT GRATUIT DES MILITAIRES

M. T. L. CHURCH (Broadview) demande à déposer le bill N° 5 tendant à modifier la loi des chemins de fer.

Des VOIX: Explications.

M. CHURCH: Monsieur l'Orateur, à ce projet de loi est rattachée toute la question du transport des militaires au Canada. Le bill a pour objet de modifier la loi des chemins de fer de manière à permettre aux militaires, lorsqu'ils sont en uniforme, de voyager gratuitement sur les trains au Canada. Au cours de la dernière guerre, les chemins de fer, aux fins de semaine, transportaient les hommes de troupe pour le prix d'un billet simple. Aujourd'hui ils les transportent tous les jours à moitié prix. La loi des chemins de fer n'accorde actuellement aucune faveur spéciale aux soldats en temps de guerre, et la Commission des transports ne peut en autoriser aucune. Vu qu'un grand nombre de camps se trouvent fort éloignés des chemins de fer et que les troupes qui suivent des cours d'instruction militaire sont réparties par tout le Canada, il est opportun de permettre aux soldats de voyager gratuitement sur les trains, car un grand nombre de ceux qui suivaient leur instruction militaire ont été tués sur des routes du Canada en sollicitant leur transport. La limite de cinquante milles à laquelle sont assujettis les voyages par autobus devrait être supprimée pour les soldats.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

EMPRUNTS DE LA VICTOIRE

RÉPARTITION DES SOUSCRIPTIONS AU PREMIER, DEUXIÈME ET TROISIÈME EMPRUNTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire faire deux déclarations. L'une sera brève et l'autre

plus longue. Le premier exposé se rapporte à la vente des obligations de la victoire.

Vu que dans certains milieux on a fait des déclarations entièrement fausses relativement à la vente des obligations de la victoire, je tiens à déposer un relevé statistique comprenant une classification des sources de souscriptions, au moment de l'émission, au premier, au deuxième et au troisième emprunt de la victoire. Ce relevé, préparé par le Comité national des finances de guerre, révèle le montant souscrit, pour chaque émission, par les portefeuillistes particuliers, par les institutions bancaires pour leur propre compte, par les agences ou caisses des administrations fédérale, provinciales et municipales; par les compagnies d'assurance, les fonds de pension, etc.; par les compagnies hypothécaires ou de fiducie, etc., par les collèges, les églises, les hôpitaux et les associations de bienfaisance et par les sociétés et établissements commerciaux.

Pour la gouverne de la Chambre, je signalerai que les données préliminaires relatives au troisième emprunt de la victoire révèlent que la somme des souscriptions versées par les particuliers s'élève à 401.1 millions de dollars, laissant une marge de 590.4 millions répartis entre les autres catégories d'acheteurs. Les agences ou caisses gouvernementales ont acheté pour la somme de 54.5 millions; les compagnies d'assurance, les fonds de pension, etc., pour 176.7 millions; les compagnies hypothécaires et de fiducie, etc., pour 11.3 millions; les collèges, les églises, les hôpitaux et les associations de bienfaisance, pour 3.3 millions; les compagnies minières, pour 43.6 millions; les autres sociétés ou établissements commerciaux, pour 298 millions; et les banques, pour 3 millions.

Sur ces 3 millions achetés par les banques, la part des caisses populaires de Québec est de 2.5 millions et le reste soit un demi-million est au crédit des banques à charte. Lors du premier emprunt de la victoire les banques à charte ont acheté au comptant des obligations pour la somme de 6.7 millions seulement, et lors du deuxième emprunt elles ne firent aucune souscription au comptant,—dans les deux cas, il y eut évidemment des souscriptions de conversion. Si j'insiste sur le peu d'achats effectués par les banques à charte, c'est que, je le crains, on a créé l'impression dans certains milieux que les banques à charte avaient été au nombre des acheteurs les plus importants de ces titres. La Chambre le sait, nous avons formellement découragé la participation des banques à charte à l'acquisition d'obligations de la victoire, sauf dans les cas où on offrait un titre à court terme portant un faible intérêt comme partie d'émission d'un emprunt de la victoire afin de convertir une émission arrivant à échéance et déjà détenue par les banques.

[L'hon. M. Ilsley.]

L'hon. M. HANSON: Avant que le ministre continue, veut-il nous dire si le relevé indique la disposition et la vente d'obligations de la victoire par d'autres portefeuillistes tels que les sociétés. Je crois comprendre qu'un grand nombre de sociétés ont vendu leurs titres du premier et du deuxième emprunt de la victoire et que d'autres s'efforcent de trouver preneurs pour les leurs.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député veut-il savoir si le relevé indique le nombre de ventes?

L'hon. M. HANSON: Oui.

L'hon. M. ILSLEY: Non.

L'hon. M. HANSON: Il y a évidemment une ombre au tableau.

L'hon. M. ILSLEY: Ce n'est pas très grave.

L'hon. M. HANSON: Non? Je crois que cela est grave, au contraire.

L'hon. M. ILSLEY: Je dépose le relevé en question.

Premier, deuxième et troisième emprunts de la victoire

Provenance estimative des souscriptions au moment de l'émission

Le mémoire ci-annexé indique la provenance estimative, au moment de l'émission des titres, des souscriptions au premier, deuxième et troisième emprunts de la victoire. Les données relatives au troisième emprunt ne sont que provisoires, les résultats définitifs n'ayant pas encore été établis.

Les souscriptions à chaque emprunt sont divisées en deux grandes catégories, désignées respectivement "souscriptions individuelles" et "souscriptions non individuelles".

La catégorie des souscriptions dites individuelles comprend deux subdivisions, indiquées respectivement par les désignations "Noms spéciaux" et "Toutes autres". Les souscriptions individuelles figurant sous la rubrique des noms spéciaux représentent celles de portefeuillistes réputés en mesure d'acquérir des obligations pour une valeur au pair d'au moins $25,000 au moment de l'émission. Le groupe désigné par la rubrique "Toutes autres" représente les souscriptions obtenues par sollicitation générale ou par celle d'employés. Ce groupe comprend aussi les souscriptions obtenues de modestes sociétés commerciales et d'organismes désintéressés et dont les souscriptions collectives constitueraient une proportion relativement faible du total.

La section des souscriptions non individuelles a été subdivisée de façon à indiquer les souscriptions effectuées par les banques pour leur propre compte; les gouvernements, les compagnies d'assurance, les caisses de retraite, etc.; quant à la subdivision désignée par "divers" elle indique surtout les souscriptions obtenues d'établissements commerciaux et de corporations. Ces données ont été compilées par le Comité des finances de guerre, d'après les renseignements obtenus à l'époque de l'émission, et d'autres sources. Il y a lieu de ne les considérer que comme des estimations et de considérer les résultats du troisième emprunt de la victoire comme sujets à revision dès que les données définitives seront disponibles.

CANADA

EMPRUNTS DE LA VICTOIRE EN 1941 ET EN 1942—PROVENANCE ESTIMATIVE DES SOUSCRIPTIONS AU MOMENT DE L'ÉMISSION

(En millions de dollars)

—	Premier emprunt de la victoire			Deuxième emprunt de la victoire			(Préliminaire) Troisième emprunt de la victoire
	Espèces	Conversion	Total	Espèces	Conversion	Total	Espèces
	$	$	$	$	$	$	$
SOUSCRIPTIONS DE TOUS GENRES	730·4	106·4	836·8	843·1	153·6	996·7	991·5
Individuelles (1)	316·0	35·3	351·3	364·6	1·0	365·6	401·1
Non individuelles	414·4	71·1	485·5	478·5	152·6	631·1	590·4
Individuelles—							
(a) Noms spéciaux	36·5	0·8	37·3	29·0	1·0	30·0	26·3
(b) Toutes autres (1)	279·5	34·5	314·0	335·6	.....	335·6	374·8
Non individuelles—							
(a) Banques—pour leur propre compte	6·7	42·5	49·2	.....	117·5	117·5	3·0
(i) Banque du Canada	.....	7·0	7·0	.....	1·7	1·7	.....
(ii) Banques autorisées	6·7	35·5	42·2	.....	115·8	115·8	0·5
(iii) Banques d'épargne du Québec	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	2·5
(b) Pour le compte d'Administrations	31·6	.....	31·6	47·1	.....	47·1	54·5
(i) Fédérale	9·9	.....	9·9	19·6	.....	19·6	22·7
(ii) Provinciales	21·7	.....	21·7	27·5	.....	27·5	18·6
(iii) Municipales et scolaires							13·2
(c) Compagnies d'assurance, Caisses de retraites, etc	95·5	22·2	117·7	125·6	23·9	149·5	176·7
(i) Compagnies d'assurance-vie	88·9	20·4	109·3	114·7	23·4	138·1	155·3
(ii) Toutes autres compagnies d'assurance	6·6	1·8	8·4	10·9	0·5	11·4	12·4
(iii) Associations, syndicats, caisses de retraite et de bienfaisance	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	9·0
(d) Divers	280·6	6·4	287·0	305·8	11·2	317·0	356·2
(i) Compagnies minières	39·1	.....	39·1	29·4	8·5	37·9	43·6
(ii) Compagnies de fiducie, Trusts de placement, compagnies hypothécaires et de prêts, et compagnies d'immeuble	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	11·3
(iii) Collèges, églises, hôpitaux, et associations de charité	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	3·3
(iv) Toutes autres, comprend presque toutes les souscriptions des maisons d'affaires et corporations	241·5	6·4	247·9	276·4	2·7	279·1	298·0

(1) Comprend les petites maisons d'affaires et les sociétés sans bénéfices, dont le total des souscriptions est relativement peu important.
(2) Les calculs n'ont pas été faits séparément, compris dans l'alinéa *(d)* (iv).

72538—17½

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

DÉCLARATION TOUCHANT SES RAPPORTS AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET CELUI DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): L'autre déclaration que je désire faire a trait à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Depuis quelques mois, il s'est poursuivi dans la presse une certaine discussion sur les rapports qui existent entre la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et le ministère de l'Agriculture, et, depuis une dizaine de jours, le sujet a été mentionné dans cette Chambre. Il semble donc opportun de faire une déclaration sur ces rapports. L'occasion s'offre également d'annoncer certains autres changements de juridiction qui concernent les rapports entre le ministère des Finances et celui des Munitions et approvisionnements.

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre fut instituée par le Gouvernement le 3 septembre 1939. Elle a la responsabilité et le pouvoir de contrôler les prix et, compte tenu des conditions de guerre, d'assurer un approvisionnement suffisant de denrées et de services et leur distribution équitable à la population civile.

Durant la période qui a suivi immédiatement l'état de guerre, les circonstances ont rarement justifié l'exercice de ces pouvoirs spéciaux, et la Commission, relativement aux denrées placées sous sa juridiction, a réussi à contrôler effectivement les prix et à assurer un approvisionnement suffisant en prévoyant et prévenant les carences dans la distribution tout en recourant le moins souvent possible à des ordonnances formelles.

Un peu plus tard, à mesure que nous nous rapprochions de la mobilisation totale, les pouvoirs de la Commission furent étendus de nouveau, et il lui devint de plus en plus nécessaire d'exercer ses pouvoirs formels concernant la réglementation. Il y a quinze mois, l'heure était venue d'exercer un contrôle de longue portée et presque général sur les prix et sur d'autres aspects de notre système économique afin d'éviter l'inflation et d'assurer, en autant que les conditions de guerre le permettaient, un approvisionnement suffisant et une distribution équitable de nos produits.

En organisant ce contrôle, aussi bien que celui exercé dans d'autres ministères du Gouvernement, le double emploi devenait inévitable et des problèmes de juridiction devaient nécessairement se poser. C'est justement ce qui s'est produit en 1941 entre la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et le ministère des Munitions et approvisionnements. Mais, la situation fut tirée au clair à la suite d'arrangements conclus au mois d'août 1941.

Il se peut qu'un bon nombre de députés ne se rendent pas encore compte de la formidable pression exercée par l'inflation au Canada, au cours des dix-huit derniers mois et de la tâche aride et compliquée qui s'impose pour empêcher que cette pression ne dégénère en une inflation des prix subite et incontrôlable qui compromettrait notre effort de guerre. En dépit d'impôts très onéreux, en dépit du succès remarquable et si consolant de nos campagnes d'emprunt et d'épargne, la pression exercée par le libre pouvoir d'achat du consommateur de marchandises nécessairement limitées ne semble guère diminuer.

Au cours de la période compliquée de l'an dernier, consacrée à la mise en marche de nouveaux contrôles des prix et approvisionnements, il a fallu agir avec célérité et il en est résulté une certaine confusion de responsabilité entre la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et le ministère de l'Agriculture. Je m'empresse de dire que les ministères ont eu de fréquentes et minutieuses consultations à ce sujet; mais le temps n'a pas permis à l'un ni à l'autre de ces ministères de juger des conséquences que les décisions de l'un pourraient avoir sur l'autre.

Le ministre de l'Agriculture et moi-même, avons depuis quelques semaines étudié de près la question. Il en est résulté une entente complète entre la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et le ministère de l'Agriculture, en vue d'éliminer tout chevauchement et de répartir nettement les responsabilités.

La nouvelle définition des fonctions ne modifie pas sensiblement la distribution des pouvoirs; elle clarifie cependant les considérations fondamentales toujours présentes, mais qui s'estompaient sous la pression des événements. L'administration doit souvent, presque continuellement, clarifier ainsi certaines relations sans toutefois qu'il faille normalement en avertir la Chambre. En l'occurrence cependant, la presse a multiplié ses observations, et dans certains cas exagéré dans l'idée de la population les difficultés administratives qui se sont présentées. Il semble donc opportun de renseigner la Chambre sur les relations qui existent entre le ministère de l'Agriculture et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre est responsable au ministre des Finances:

1. De l'estimation et de la définition des besoins domestiques généraux en vivres. Les estimations sont préparées et de temps à autre mises au point avec le concours des autres ministères ou organismes intéressés.

2. De l'importation des vivres, et de leur distribution selon les lois et règlements en vigueur.

3. De toute décision finale dans le domaine des prix.

4. De tout rationnement des vivres pour les consommateurs.

D'autre part, du ministère de l'Agriculture relève la production primaire des denrées alimentaires agricoles et ce ministère a aussi son rôle dans la distribution des produits agricoles. Afin de clarifier ces rapports avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, on a adopté les principes pratiques suivants:

1. Le ministère de l'Agriculture doit assurer la plus grande production possible aux prix fixés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

2. Si le volume de production désiré ne peut être obtenu aux prix fixés, le ministère de l'Agriculture et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre devront se consulter. Ces consultations porteront sur l'octroi de subventions et le relèvement des prix, ou on pourra y décider, qu'il n'est pas absolument nécessaire de prendre des mesures pour obvier à l'insuffisance prévue de la production.

3. C'est le ministre de l'Agriculture qui recommandera au Conseil de verser des subventions aux producteurs primaires. Toutefois, les subventions aux consommateurs, c'est-à-dire celles qui ont directement pour objet de réduire les prix aux consommateurs, demeureront du domaine de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre; cependant lorsqu'une telle subvention visera des denrées agricoles produites au Canada, la Commission devra consulter le ministère de l'Agriculture.

4. L'exportation des denrées alimentaires qu'on peut céder aux Nations Unies en vertu de contrats (sauf le blé de mouture et la farine, qui relèvent du ministère du Commerce) sera surveillée par le ministère de l'Agriculture.

5. Toutes les autres mesures nécessaires ou utiles pour encourager la production des aliments par nos producteurs primaires relèvent plutôt du ministère de l'Agriculture que de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

En matière de distribution, le ministère de l'Agriculture est responsable de tout détournement d'approvisionnement de viandes, de produits laitiers, de produits avicoles et de fruits frais ou desséchés et de légumes jugé nécessaire pour répondre aux besoins des forces armées et des autres usagers jouissant d'une priorité en vertu de répartitions approuvées. La distribution aux détaillants et finalement aux civils relève de la Commission. Pour éviter le double emploi des services et du personnel, la collaboration la plus étroite possible existera entre la Commission et le ministère pour le mouvement de gros d'une zone à l'autre des denrées alimentaires à l'usage des civils. De plus, partout où cela sera possible, on assurera l'utilisation des organismes existants et l'emploi en commun du personnel des bureaux.

Cet exposé indique que les lignes de démarcation sont simples et claires. En substance, le ministère de l'Agriculture est responsable de la production des produits naturels, des mesures d'exportation sous un régime de contrats pour subvenir aux exigences de la Grande-Bretagne et des Nations Unies, et quand l'organisation sur place est déjà en voie de fonctionnement, de la distribution des produits d'une zone à l'autre et du transfert des approvisionnements, selon les besoins. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre est responsable des importations et de la distribution du commerce de gros et de détail. La responsabilité ultime retombe aussi sur la Commission pour toutes les questions de prix et de rationnement. Là où il y a des intérêts mutuels, existera la plus grande mesure de consultation, d'échange de renseignements, et de collaboration et d'usage en commun des bureaux et du personnel.

Dans cet exposé, j'ai parlé des relations de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre avec le ministère de l'Agriculture. Les relations avec le ministère des Pêcheries ont fait l'objet d'une mise au point analogue.

La commission de régie des industries de guerre du ministère des Munitions et approvisionnements et le ministère des Finances ont pris de nouvelles dispositions au sujet de leurs compétences respectives afin d'en arriver à une élucidation de leurs fonctions et de leurs responsabilités. Ces dispositions visent certains produits de transformation destinés à la consommation civile domestique qui, jusqu'ici, relevaient de la compétence du régisseur des approvisionnements, ainsi que la régie du charbon et du bois de chauffage.

Dans le partage de la compétence entre le ministère des Munitions et approvisionnements et celui des Finances, plus spécialement entre la Commission de régie des industries de guerre et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, il existe, je le répète, un certain chevauchement inévitable d'autorité,

mais dans la mesure où il est possible de formuler un principe général, c'est cette compétence sur les matières premières ou les produits de transformation servant surtout à des fins de guerre qui doit appartenir à la Commission de régie des industries de guerre, tandis que la compétence sur les matières premières servant surtout à des fins civiles doit appartenir à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Antérieurement à l'adoption de la politique du plafonnement des prix et à l'établissement d'administrateurs des industries par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, un certain nombre de produits de transformation destinés à des fins civiles ont été déclarés "approvisionnements" et placés sous l'autorité du régisseur des approvisionnements, non pas parce que ces produits de transformation étaient en soi directement utilisés pour la guerre, mais surtout à cause des matières premières absolument nécessaires qu'ils contiennent. Ces articles sont maintenant transférés de la compétence du régisseur des approvisionnements à celle des administrateurs des industries de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Conformément au principe général adopté, la régie des huiles, de l'énergie électrique et de l'essence relève du ministère des Munitions et approvisionnements par l'entremise de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre, mais la régie de la houille et du bois de chauffage relève d'organismes attachés au ministère des Finances.

Cet arrangement a été satisfaisant durant un certain temps, mais l'accentuation de la pénurie de houille et de bois de chauffage fait qu'il est opportun de centraliser le contrôle de toutes les sortes de combustibles afin de faciliter la production dirigée. En outre, la production du bois de chauffage est étroitement liée au contrôle du bois de construction, qui relève du ministère des Munitions et approvisionnements. Nous nous proposons donc de transférer le contrôle de la houille et du bois de chauffage au ministère des Munitions et approvisionnements dont relèvera dorénavant toute la production primaire domestique autre que celle des fruits de la terre et des pêcheries.

Dès que ces arrangements auront été complétés, la juridiction quant à la production primaire sera clairement établie. Le ministère de l'Agriculture ou celui des Pêcheries auront juridiction sur la production primaire de diverses denrées alimentaires, et le ministère des Munitions et approvisionnements aura juridiction sur les produits primaires des mines et des forêts.

Ces nouveaux arrangements serviront aussi à établir clairement l'autorité de la Commis-

[L'hon. M. I'sley.]

sion des prix et du commerce en temps de guerre dans les domaines de l'approvisionnement et de la distribution des produits parmi la population civile. Cette commission a juridiction sur les importations destinées à la consommation civile, sur la fabrication des articles destinés à la population civile ainsi que sur la distribution des marchandises dans le commerce de gros et de détail; elle a aussi juridiction sur le contrôle de tous les prix et sur le rationnement de la consommation, sauf quant au rationnement de l'essence, lequel relève encore du ministère des Munitions et approvisionnements.

M. GORDON GRAYDON(chef de l'opposition): En quoi cela modifie-t-il sensiblement les relations qui ont jusqu'ici existé entre la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et le ministère de l'Agriculture?

L'hon. M. ILSLEY: C'est une élucidation.

M. GRAYDON: Soit, mais les relations entre le ministère de l'Agriculture et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre s'en trouvent-elles réellement modifiées?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne crois pas pouvoir donner plus d'explications que n'en renferme cette déclaration.

M. GRAYDON: S'il ne s'agit que d'une simple élucidation, les relations n'ont subi aucune modification réelle.

L'hon. M. ILSLEY: Cela ne constitue qu'un exemple de l'application de ces principes. Certaines subventions ont été versées aux producteurs. Ces subventions ont été recommandées et versées par les organismes de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et dorénavant les recommandations relatives aux subventions émaneront du ministère de l'Agriculture, puisqu'il y a eu élucidation du fait que ce dernier département porte une responsabilité directe en ce qui concerne la production agricole.

M. GRAYDON: Il y a peut-être au point de vue du public, élucidation des relations existant entre la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et le ministère de l'Agriculture, mais le ministre sait bien qu'on réclame partout au Canada, et surtout dans les milieux agricoles, la création d'un ministère des vivres et d'une commission de l'alimentation qui relèverait de ce dernier. On estime que cela éviterait la répétition des erreurs qui ont amené la situation actuelle. Le ministre a-t-il vraiment voulu dire que les relations existant entre la Commission des prix et le ministère de l'Agriculture avaient subi quelque modification, car il me semble qu'une simple élucidation ne suffit pas dans les circonstances actuelles.

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

RENVOI DU RAPPORT ANNUEL À UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Je désire poser deux ou trois questions au ministre du Commerce. Mardi dernier nous avons déposé le rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1941-1942. Tout d'abord, je veux savoir comment le ministre se propose d'étudier le rapport en question cette année même et si les honorables députés auront l'occasion d'obtenir des renseignements à ce sujet. Je lui propose de renvoyer le rapport à un comité spécial, composé, disons, de dix ou onze membres, plutôt qu'au comité de l'agriculture lequel s'est montré peu maniable l'an dernier lorsqu'il a examiné le rapport. Le ministre voudrait-il tenir compte de ma proposition?

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Le rapport annuel de la Commission canadienne du blé est actuellement entre les mains de l'imprimeur. Je compte pouvoir le distribuer aux honorables députés vers la fin de la semaine ou peut-être demain. J'ai l'intention de le renvoyer au comité de l'agriculture. Je prends note de la proposition de l'honorable député de Qu'Appelle.

M. PERLEY: Une autre question: le ministre annonçait la semaine dernière la nouvelle politique touchant l'écoulement de la production. Pourrait-il nous dire si l'on présentera un bill spécial cette année portant sur la vente du blé ou si l'on procédera par décret?

L'hon. M. MacKINNON: Nous n'avons pas l'intention de présenter de bill spécial à cette fin.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 8 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je désire prendre part au débat sur la motion qu'ont si habilement présentée l'honorable représentant de Grey-Bruce et l'honorable représentant de Brome-Missisquoi (M. Hallé). Je tiens, comme l'ont fait tous les honorables préopinants et comme le feront, j'en suis sûr, tous ceux qui prendront la parole après moi, à féliciter, en mon nom personnel et au nom de mes commettants, les deux motionnaires de la façon claire et habile dont ils ont présenté à cette Chambre leurs vues sur la tâche très importante qu'est actuellement pour notre pays la poursuite de la guerre.

Mon discours portera surtout sur la proposition formulée dans l'amendement qu'a soumis l'opposition officielle. En effet, je ne me propose pas de participer au débat sur l'Adresse proprement dite ou d'étudier dans le détail le sous-amendement proposé par le chef de la C. C. F. (M. Coldwell). La raison de mon attitude c'est qu'une partie de l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Graydon) équivaut en somme à une motion de défiance à l'endroit du Gouvernement, et plus particulièrement envers le ministère de l'Agriculture. Etant donné que c'est la première fois qu'un ministre a l'occasion de commenter cette motion, je tiens à faire porter mes observations sur cette partie de l'amendement qui concerne l'agriculture.

Les critiques formulées au cours du débat par les orateurs de l'un ou l'autre des groupes dont se compose la Chambre avaient trait à des sujets que le ministre des Finances (M. Ilsley) a étudiés tantôt. Comme il y a déjà eu une déclaration à cet égard, je me contenterai de dire que la ligne de démarcation des responsabilités dont il a été question impose au ministère de l'Agriculture la nécessité de s'occuper de la production encore plus qu'il ne l'a fait depuis le début des hostilités.

Les critiques qu'on a fait entendre au sujet du programme ministériel portent surtout sur la production. Les discours que nous avons entendus ont fait allusion à la pénurie des produits agricoles. On aura remarqué que le ministre des Finances parle, dans sa déclaration, d'une pénurie portant sur la distribution plutôt que sur la production proprement dite. Je désire exprimer en d'autres termes ce que l'on entend généralement, tant dans cette enceinte qu'en dehors, lorsqu'on parle de rareté. L'expression que j'emploirai est celle-ci: la demande de vivres augmente à un rhythme plus accéléré que la production. Il n'y a eu ni sous-production, ni manque de vivres au sens accordé à ces expressions en temps de paix. On parlait, au contraire, d'excédents lorsque la production nous permettait d'exporter une denrée quelconque. En ce sens, jamais nous n'avons eu au pays un tel excédent de produits agricoles. Il n'est donc pas tout à fait exact de dire que nous souffrons d'une rareté de vivres au pays.

Une autre raison, je crois, motive cet avertissement. L'amendement proposé par le chef de l'opposition est ainsi conçu:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

"Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret que vos conseillers

n'aient pas jugé à propos: c) de présenter une mesure qui permette à l'agriculture canadienne de fournir son plein effort de guerre et de recevoir une part équitable des revenus du pays."

J'ai ici un numéro du *Statis* revue très importante et très répandue dans le monde anglophone. On la tient pour autorité en toutes les questions relatives à la production dans les diverses parties du monde où la langue anglaise prédomine. Que les honorables députés et les éditeurs canadiens songent aux conséquences des discussions du genre qu'il nous est parfois donné d'entendre sur ceux qui s'intéressent à notre situation à l'étranger. L'article est intitulé: "Mesures contre l'inflation au Canada", et l'auteur déclare:

Mais si l'on excepte le blé, le surplus de la production agricole est léger. On a invité, par exemple, la population du Canada à consommer moins de bacon pour augmenter le volume des expéditions de ce produit en Grande-Bretagne.

Cette déclaration bien comprise, en dehors du Canada, n'aura aucun mauvais effet, mais une mauvaise interprétation peut faire croire, en certains milieux, que la population canadienne souffre d'une disette de nourriture et partant ne peut apporter sa contribution à l'effort de guerre commun. Aucun honorable député ne désire que cette impression se répande, tant à cause de la confiance qu'elle apporterait à nos ennemis qu'en raison des difficultés qu'elle pourrait créer aux préposés au ravitaillement en denrées alimentaires des nations qui combattent avec nous. Jamais, au cours de son histoire, je le souligne de nouveau, le Canada n'a produit une aussi grande quantité de vivres. Je ne dis pas que le niveau des cours est sans précédent, mais je pourrais même faire cette déclaration, et la ferai probablement avant de terminer mes remarques. Sans tenir compte du prix perçu par le cultivateur pour ses produits, je soutiens en ce moment que notre production actuelle en denrées alimentaires, dépasse celle de toute époque antérieure de notre histoire.

Nous en sommes arrivés à ce résultat grâce aux efforts des producteurs agricoles en réponse aux demandes renouvelées du gouvernement canadien.

J'aimerais maintenant à répondre à ceux qui prétendent qu'on ne donne pas de directives aux cultivateurs, que les seuls à partager cet avis sont des gens qui ne sont pas sur une ferme. On nous dit parfois, dans des périodiques ou par d'autres voies, que nous ne donnons pas de directives aux producteurs. Or, fait digne de mention, chaque année depuis le commencement de la guerre, le volume de notre production a accusé une augmentation formidable, et chaque année depuis lors, nous avons atteint les objectifs fixés à nos agriculteurs au début de la saison productive.

[L'hon. M. Gardiner.]

Les cultivateurs semblent savoir ce qu'on leur demande; ils se consacrent à leur tâche et obtiennent les résultats désirés. Voilà ma réponse à ceux qui nous reprochent de n'avoir pas de programme, de ne pas donner de directives, et de ne pas faire connaître ce qui les pousserait à produire les denrées de nature à faciliter notre effort de guerre.

Afin de nous assurer, dès le début de la guerre, que ces données seraient transmises aux cultivateurs, nous avons institué un office du ravitaillement en produits agricoles. Cet organisme est en fonctions depuis le début du conflit. Il a tenu neuf réunions, auxquelles ont participé des représentants des gouvernements provinciaux et des divers organismes agricoles du pays. A chacune de ces réunions (tenues en décembre, au plus tard, de l'année précédant la campagne agricole à laquelle appartenait la récolte en cause), ces questions ont fait l'objet d'une discussion complète avec les autorités provinciales et les délégués des organismes agricoles. La première réunion eut lieu au début de l'hiver 1939. Les représentants des provinces s'en retournèrent chez eux pour organiser les ministères provinciaux de l'Agriculture; certains d'entre eux organisèrent des associations de cultivateurs, des municipalités et des comtés, afin de faciliter la diffusion des renseignements requis parmi les cultivateurs des différentes parties de la province. Finalement, en décembre de cette année, eut lieu une réunion où furent considérés les besoins auxquels devait pourvoir l'agriculture non seulement en notre pays mais encore dans la grande république voisine qui entra en guerre au début de l'hiver de 1941. Cette commission établie, le Gouvernement conclut des accords avec les pays luttant à nos côtés. Naturellement, ce fut avec la Grande-Bretagne que notre pays s'entendit d'abord. Les honorables députés se rappelleront que le Canada est entré en guerre, à côté de la Grande-Bretagne et en union avec la France. Au printemps de 1940, la France déposait les armes et, durant la majeure partie de 1940 et 1941, la Grande-Bretagne, avec ses dominions, restait seule à combattre les puissances de l'Axe. Dans l'intervalle, le Canada conclut un accord avec le gouvernement britannique et communiqua les conditions de ces accords aux cultivateurs, longtemps avant leurs travaux du printemps, en leur soulignant l'importance de produire la quantité de denrées nécessaire au ravitaillement de notre population et de celle de la Grande-Bretagne.

Telle fut notre seconde tentative de stimuler la production agricole. Nous n'avons pas tardé à faire connaître notre programme. Or, l'autre jour, je feuilletais une publication agricole éditée au Canada par un homme qui visite le ministère plus souvent peut-être que n'importe quel autre éditeur canadien, et j'y pus

lire avec étonnement que le programme agricole de l'an dernier concernant la réduction des emblavures n'a été annoncé que le dernier jour de la session. J'ai fait observer que les mesures législatives afférentes à notre programme de réduction des emblavures, l'an dernier, ont été présentées à la Chambre le 9 mars et ont été adoptées le 27 mars.

Si je mentionne ces choses, c'est uniquement pour indiquer qu'en dépit du fait que nous ayons annoncé notre programme en novembre et décembre précédant les semailles, qu'en dépit du fait que notre législation ait été présentée au début de la session, ce que nous avons fait de nouveau cette année, le leader de l'opposition (M. Graydon) a soulevé des objections fondées sur une critique émanant de l'Ouest et visant la déclaration faite à l'ouverture de la présente session. Mais je suis heureux de pouvoir déclarer à la Chambre aujourd'hui que les délégués qui se sont réunis à Calgary ont de nouveau interviewé le Gouvernement aujourd'hui; ils ont dit qu'ils avaient reçu du ministre du Commerce (M. MacKinnon), auteur de la déclaration en cause, une explication entièrement satisfaisante.

Voilà pour ces déclarations. Le Gouvernement ne s'est pas contenté d'arrêter un plan et d'annoncer de bonne heure le programme de l'an prochain; nous avons de plus accordé une aide financière sous forme de subventions. Je ne discuterai pas en détail la question des subventions, mais nous payons une partie des frais de transport des engrais chimiques, afin que les fermes produisent davantage cette année. L'assistance a été accordée sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et du plan de réduction des emblavures, afin d'augmenter la production de fourrage et d'amener de l'eau sur des terres qui autrement ne pourraient servir à l'élevage. Le programme d'assistance prévoit également le paiement d'une partie des frais de transport du grain d'alimentation de Fort-William dans l'est du Canada. Ce programme d'assistance a coûté au Gouvernement de 10 à 12 millions de dollars, ce qui a beaucoup contribué au relèvement de la production dans diverses parties du pays. Je puis ajouter que cette assistance, sous forme de transport et d'engrais, ne visait pas uniquement le mouvement du grain vers l'Est et le transport des engrais chimiques dans l'est du pays; elle a aussi été accordée dans la Colombie-Britannique. Durant les derniers mois, depuis que les Etats-Unis ont déclaré la guerre, les hauts fonctionnaires des départements de l'Agriculture des Etats-Unis et du Canada se sont réunis de temps à autre dans le but de coordonner les efforts des deux pays en vue de la production des denrées alimentaires nécessaires pour la poursuite la plus vigoureuse possible de la guerre par les Nations Unies.

J'aimerais à dire quelques mots des efforts fructueux qui ont été faits pour obtenir une plus forte production. Quelqu'un a parlé de pénurie. Quelle est la base de la production animale dans notre pays comme dans n'importe quel autre? N'est-ce pas le fourrage disponible pour l'élevage du bétail? Si vous envisagez le problème sous un autre angle, vous constatez que le blé est l'aliment fondamental du peuple canadien tout comme celui de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, mais qu'il existe bien des pays en Europe où le blé n'est pas à la base de l'alimentation. L'orge, le seigle—même l'avoine, en Ecosse—sont des produits alimentaires très importants dans d'autres pays. Que se passe-t-il au Canada? Non seulement, nos élévateurs regorgent de blé, mais les greniers des fermes en débordent. Une forte quantité de céréales secondaires est entassée sur les prairies et une partie de l'abondante moisson que le Canada a produite l'an dernier n'est pas encore récoltée. Toutefois, des gens parlent encore de pénurie au Canada! Nous avons du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle, du lin, tout cela en quantités supplémentaires si grandes que le fermier se demande comment il pourra convertir ces céréales en argent sonnant qui lui permettra de récolter l'an prochain.

Je fais cette déclaration pour faire ressortir un autre point. Hier soir, l'honorable député de Moose-Jaw (M. Ross) a prononcé un discours plein de prévoyance en l'avenir et je tiens à l'en féliciter. Mais, j'insiste sur le fait qu'il faut huit livres de grains pour produire une livre de bœuf et cinq livres de grains pour obtenir une livre de porc. Dans des cas de nécessité, un homme peut vivre aussi longtemps avec une livre de grain qu'avec une livre de viande. Si la tâche qui incombe à notre pays est telle qu'on nous l'a dépeinte hier soir, et c'est mon avis, je veux dire la tâche d'emmagasiner ici des vivres qui nous permettront de venir en aide à ceux qui joindront nos rangs à mesure que nous marcherons vers la victoire, les seuls produits qu'il importe avant tout d'entasser au Canada à cette fin sont les céréales telles que l'orge, l'avoine, le seigle et le blé. En d'autres termes, un homme dans des circonstances critiques peut se maintenir au moins cinq fois plus longtemps en se nourrissant de grains que s'il mange de la viande d'animaux élevés grâce aux grains.

Je cite ce point pour montrer combien nous sommes fortunés dans ce pays d'être les producteurs d'une denrée qui peut être si aisément conservée. La grande tâche qui nous incombe donc en ce moment, Monsieur l'Orateur, est de produire des vivres afin de contribuer à la victoire. J'espère bien que la

guerre finira beaucoup plus tôt que je ne le crois, sur la foi d'une revue des événements mondiaux de l'heure, et nous convenons tous, semble-t-il, de la nécessité d'attaquer tous les domaines de l'activité si nous voulons que le concours que nous apporte la Russie et les efforts qu'ont tentés les troupes américaines et britanniques en Afrique du Nord depuis quelques mois puissent contribuer à précipiter la fin des hostilités.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, même si les céréales peuvent soutenir une personne huit fois plus longtemps que le bœuf engraissé au grain, et cinq fois plus longtemps que le porc, il devient impossible dans une crise de composer exclusivement de céréales le menu d'une population durant une longue période. C'est ce dont il faut tenir compte dans la comparaison de ce qui se pratique en Grande-Bretagne depuis l'ouverture des hostilités avec ce qui se pratique dans notre pays.

Avant la guerre, la Grande-Bretagne produisait considérablement des denrées animales, pratiquait l'élevage des bestiaux, et bien avant le début des hostilités versait des primes pour en stimuler l'importation en invitant les gens à les laisser dans les pâturages au moins trois mois afin d'augmenter les disponibilités de viandes fraîches au cas de nécessité. Mais depuis le commencement de la guerre, la Grande-Bretagne a insisté sur la production de céréales et le labourage des champs où les animaux étaient en pâturage et qui servaient à la production de laitages.

Si on agit de la sorte, c'est pour la raison que j'ai mentionnée tout à l'heure. Si la guerre sous-marine réussissait à empêcher l'arrivée des denrées alimentaires en Angleterre pendant un ou deux mois, au cours d'une telle période d'urgence, mieux que tout aliment carné ou tout produit laitier provenant des céréales, ces dernières réussiraient, livre pour livre, à maintenir la vie.

En prenant cette mesure défensive, l'Angleterre nous a demandé à nous qui sommes ses amis éloignés des champs de bataille, de produire pour elle d'autres denrées indispensables. Et, malgré qu'il soit plus économique et plus facile d'entreposer des aliments sous forme de céréales que sous toute autre forme, nous demandons au peuple canadien de produire de la viande, du porc et du bœuf, du fromage, du beurre et du lait que nous pouvons pulvériser pour l'expédier tout de suite à la population britannique.

Qu'a-t-on fait? On a doublé la production de porcs et 70 p. 100 de cette production s'achemine vers le marché britannique. Quand on me dit que le porc est rare, je rétorque

[L'hon. M. Gardiner.]

qu'à l'heure actuelle, vu la politique que nous avons adoptée, nous avons un surplus de 70 p. 100.

Que dire du fromage? Au début de la guerre, notre production était bien inférieure à celle d'aujourd'hui. Nous nous proposions alors d'atteindre, avec le temps, le chiffre de 200 millions de livres, ce qui équivaut à notre production, vers 1900. Monsieur l'Orateur, c'est cette année que nous avons atteint ce niveau de 200 millions de livres de fromage. Quel sera le résultat d'une telle augmentation? Plus de 70 p. 100 de tout ce que nous produisons constitue un excédent et nous l'exportons en Grande-Bretagne pour aider à l'alimentation du peuple anglais qui cultive des céréales, pour être en état de parer à toute crise possible.

Et le bétail? L'autre jour, pendant que le premier ministre (M. Mackenzie King) faisait ses remarques au cours de ce débat, un député d'en face lui a posé une question. Il a dit alors que la raison du rationnement du beurre et la raison pour laquelle on a donné à entendre que le rationnement du bœuf pourrait être nécessaire, c'est que nous nous efforçons de tenir nos engagements commerciaux envers la Grande-Bretagne. Depuis lors, au moins deux honorables députés ont révoqué en doute cette affirmation, pendant le temps où j'ai été à mon siège. Un est allé jusqu'à prétendre qu'elle était inexacte.

Quiconque connaît les méthodes de culture de l'Ontario et du Québec sait qu'il existe un lien fort étroit entre les cours du fromage et du beurre et la production de ces deux denrées. Tous les honorables députés savent aussi que, si le prix payé pour le fromage est de 20c. la livre et majoré par des primes à 24c., un prix inférieur à 40c. la livre pour le beurre n'assurera pas une production considérable de ce produit ou un accroissement de production au pays.

Si nous revenons à l'avant-dernière année, que constatons-nous? Nous constatons que tous les agents anglais qui sont venus au pays, que tous les gens qui ont discuté la question au Canada et que tous nos agents qui se sont rendus outre-mer ont averti notre population que la Grande-Bretagne avait besoin de fromage, et de préférence au beurre. Nous n'avons pas expédié de beurre en Angleterre depuis le début des hostilités. Mais on fabrique le beurre avec le même lait qui sert à faire le fromage. Et quand, de concert avec la Grande-Bretagne, nous avons établi un prix qui a encouragé la production du fromage aux dépens de celle du beurre, nous devons cela va de soi, recourir chez nous au contrôle de la consommation du beurre. C'est exactement ce que l'on peut déduire des remarques que le premier ministre a faites l'autre jour.

Quand je me suis efforcé de rectifier une assertion faite à la Chambre par l'honorable représentant de Souris (M. Ross), ce dernier a rétorqué "Mais je parle du bœuf". Or, la chose est vraie, dans un autre sens, en ce qui concerne le bœuf. Quand un homme prend son dîner et trouve sur la table du rôti de porc, il n'y trouve pas aussi, à moins qu'il soit du Yorkshire, un rôti de bœuf. S'il est du Yorkshire il peut y trouver aussi un rôti de bœuf. Cependant, règle générale, quand nous mangeons du porc nous ne mangeons pas du bœuf et vice versa.

Au début de la guerre, nous exportions aux Etats-Unis quelque 300,000 têtes de bétail: bétail lourd, bétail léger, veaux et reproducteurs. Et nous en exportions tout autant il y a deux ans qu'en toute année antérieure. L'an dernier, nous avons exporté jusqu'au 1er juillet plus de bestiaux aux Etats-Unis que les années précédentes. Nous y avons expédié 121,000 têtes de bétail en 1942 et depuis nous n'avons plus eu d'exportation dans ce pays jusque vers septembre.

Je cite ces chiffres pour indiquer que même en matière de bœuf il n'est pas question de pénurie chez nous. Il s'agit de ménager une transition entre la période pendant laquelle nous engraissions au Canada des bouvillons de deux ans pour le marché et la période au cours de laquelle nous engraissons des bouvillons de trois ans pour les vendre un an plus tard. S'il nous est impossible d'obtenir pour notre table la qualité de bœuf que nous désirons, ce n'est pas parce qu'il y a pénurie de cette viande dans notre pays, mais parce qu'un intervalle de six mois doit s'écouler avant que la transition entre une méthode d'engraissement et l'autre puisse se faire. Par conséquent, bien que nous ayons constaté la nécessité de cesser nos exportations de porc vers les Etats-Unis, et de réduire la consommation de cette viande, ces deux mesures ont découlé du fait que nous devons expédier des quantités sans cesse croissantes de bacon et de jambon à la Grande-Bretagne, afin de lui aider à nourrir sa population.

On me permettra de faire quelques remarques au sujet de nos autres produits. Quels sont ceux dont nous ne possédons qu'un approvisionnement insuffisant? Nous ne manquons certainement pas de pommes. Nous avons, depuis le début de la guerre offert nos pommes à divers pays du monde. Nous avons sollicité des commandes de chaque pays où nous pouvions, malgré l'état de guerre, expédier nos produits. Il n'y a certainement pas pénurie de haricots chez nous. Chaque année depuis l'ouverture des hostilités, nous avons fait des instances auprès des gouvernements britannique et américain pour les engager à acheter de nous plus de haricots. Nous ne manquons certainement pas de pommes de terre. Un député, qui a soulevé la question ici m'avait câblé durant mon séjour en Grande-Bretagne en 1940 pour me demander si je ne pourrais pas obtenir là une commande de pommes de terre, attendu qu'il y en avait un excédent dans notre pays. Toutefois, quand je lui appris, à mon retour, qu'on faisait la culture des pommes de terre dans toutes les arrière-cours de la Grande-Bretagne et qu'il y avait là des millions de boisseaux de pommes de terre, il comprit pourquoi il y avait un excédent de pommes de terre dans notre pays. En dépit de la remarque faite hier par un honorable député, il y en a encore un excédent aujourd'hui chez nous. Tous les producteurs et tous les marchands de pommes de terre en gros le savent. Il existe, quant à la distribution, des difficultés qu'il faut aplanir, mais la distribution présente toujours des difficultés chaque fois qu'on veut imposer à la population des contrôles auxquels elle n'est pas accoutumée. Dès que ces obstacles auront été aplanis, la distribution des pommes de terre dans notre pays se fera de façon à répondre à la demande de notre population.

Je le répète, nous avons des excédents de tous les principaux produits au Canada, et nous les employons aujourd'hui à venir en aide aux populations de certains pays alliés. Nous aurons des vivres à distribuer quand nous traverserons les frontières des pays aujourd'hui occupés par l'ennemi. Puis ces pays eux-mêmes produiront des vivres quand nous aurons avancé assez loin chez eux pour permettre la production agricole derrière nos armées. Les excédents de nos produits alimentaires et la production agricole de ces pays européens serviront à aider les Alliés à gagner la guerre aussi bien grâce à ces vivres que grâce aux balles et aux engins de guerre.

Il y a eu toutefois une limite à la production des vivres dont nos alliés ont eu besoin depuis le commencement de la guerre. Malgré tous nos efforts, il y a eu une limite à notre production, et cette limite était la quantité de provende disponible. Nous avions eu une série de faibles récoltes dans tout le Canada au cours des années qui ont immédiatement précédé la guerre. Nous avions une autre récolte faible en 1941, et quand je dis à la Chambre que le 31 juillet 1942, il n'y avait, dans tout le Canada, qu'une quantité de provendes suffisante pour un mois, l'on comprendra quel a été le facteur limitatif au cours de l'année 1940-1941 et que ce furent les provendes. Même si nous avions eu dix fois plus de main-d'œuvre que nous n'en avions durant cette période, il nous aurait été impossible d'élever plus de bestiaux; nous n'aurions pu en-

graisser plus d'animaux à moins de recourir au moyen recommandé par certains, soit de nourrir nos animaux au blé. Je ne sais pas exactement combien de cultivateurs il y a en ce moment à la Chambre; quoi qu'il en soit, tout cultivateur sait très bien qu'il y a une limite à la quantité de blé qu'il est possible de faire absorber par un animal. Tout le monde sait que si l'on essayait de nourrir les chevaux au blé, l'on se trouverait bientôt sans chevaux. Et il en serait de même des bovins si l'on se mettait en tête de leur faire manger uniquement du blé, à moins de confier cette besogne à un expert. Il se peut que cette remarque ne s'applique pas aussi rigoureusement à l'alimentation des porcs et des volailles; il n'en reste pas moins vrai qu'une alimentation bien équilibrée sera beaucoup plus profitable aux animaux, au cultivateur et au pays qu'une alimentation qui se composerait uniquement de blé.

Qu'est-ce qui est arrivé au sujet du blé? Nous avons donné aux animaux en 1942 deux fois plus de blé que durant les années précédentes. Nous avons accordé des subventions spéciales pour aider à défrayer les frais de transport du blé expédié vers l'Est et devant servir à l'alimentation animale. Dans tout le Canada on a nourri les animaux au blé, de sorte que la quantité consommée de cette façon a été deux fois plus considérable qu'au cours des années précédentes. Malgré tout cela, la quantité de provendes disponible le 31 juillet 1942 était juste suffisante pour un mois. On me répondra que ce n'était pas si mal, puisque nous avions cette année-là l'une des meilleures récoltes sur pied que jamais il nous avait été donné de voir au Canada. Or, nous ne savions pas cela quand nous avons fait saillir les truies au mois de décembre précédent. Nous l'ignorions, en 1941, au moment de faire saillir les truies. Nous l'ignorions, au printemps de 1942, alors que nous avions à décider s'il fallait vendre le lait aux fabriques de beurre ou de fromage. Ce n'est qu'au milieu de juillet que nous avons su que nous pourrions disposer d'une telle récolte et en faire profiter la population. On voit donc que ce qui restreignait nos initiatives jusqu'au 1er août 1942, c'était notre approvisionnement en céréales.

Toutefois le Gouvernement n'a pas attendu 1942 pour agir. Il a soumis certaines mesures à la Chambre en déclarant qu'il importait de les adopter au plus tôt, car il fallait ensemencer le sol canadien en céréales de provende plutôt qu'en blé. Que s'est-il produit? La Chambre retarda de jour en jour l'adoption de ces mesures et ce n'est qu'après les plus grands efforts de la part de certains députés, de députés ministériels surtout, que le Gouvernement parvint à faire adopter ces mesures

à temps pour renseigner le cultivateur de l'Ouest sur ce que le pays attendait de lui. Cela se passait au printemps de 1941. L'Etat prit les mêmes mesures au printemps de 1942 avec le résultat que le sol de l'Ouest fut cultivé comme il aurait toujours dû l'être, c'est-à-dire en recourant, dans une large mesure, à la jachère d'été. Au printemps de 1942, nous avons semé des céréales secondaires et du blé sur des terres affrichées et, les conditions atmosphériques étant favorables, nous avons récolté cette année-là plus de blé que jamais, et ce alors même que les emblavures de l'Ouest comptaient 7 millions d'acres de moins.

Quel était donc, en 1941-1942, le facteur qui venait limiter nos réalisations? Ce facteur, c'était le manque de grain de provende. La récclte de provendes était, en 1942, le double de celle de 1941. Ainsi, grâce à la politique suivie par le Gouv. . . .

M. COLDWELL: Et grâce à la pluie.

L'hon. M. GARDINER: Parfaitement, et à la pluie. Ainsi donc, grâce au programme du Gouvernement,—et j'ajouterai, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement cherche toujours à collaborer avec le Maître de la pluie,—le sol était prêt. Il suffit de lire la Bible pour savoir ce que cela comporte. Lorsque le terrain a été bien préparé, les semences jetées aux bons endroits et que la pluie tombe et le soleil brille, on est assuré d'une bonne récolte. Il en a été ainsi en 1942.

Au printemps de 1942, une question bien naturelle nous fut posée par les représentants des associations agricoles venus à Ottawa. Lorsque la mesure fut adoptée à la Chambre en 1941, des membres ont manifesté une double crainte: d'un côté, un tel engorgement du marché des céréales secondaires et, de l'autre, au cas où ils se serviraient de ces céréales pour nourrir leurs bestiaux, une telle surproduction dans l'Ouest canadien, que dans l'un et l'autre cas il leur deviendrait impossible d'écouler leurs produits sur les marchés de l'Est. Je dois dire de ces représentants des associations agricoles que presque tous ceux qui avaient tenu de tels propos en 1941 se sont levés en 1942 pour déclarer leurs craintes de l'année précédente injustifiées et appuyer le programme que le Gouvernement tentait de mettre en œuvre en 1942 afin de fournir des viandes et des huiles à nos alliés en cette guerre.

Je le répète, les réalisations de 1942 n'ont pas été l'effet d'inspirations de dernière heure, ni de manque de prévoyance de la part du Gouvernement, ni encore de son défaut de renseigner la population agricole du pays. Elles ont été la conséquence de programmes sains formulés au début de la guerre et sans cesse amplifiés depuis lors. L'annonce que

vient de faire le ministre des Finances démontre encore une fois que le Gouvernement se tient en avance des conditions qui peuvent influer sur la production au pays.

Alors on dira peut-être: "S'il n'y a pas pénurie, pourquoi faut-il rationner le beurre"? Pourquoi parler de rationner d'autres produits? Voici un trait qui illustre ma pensée. Au cours de mon séjour à Washington, en janvier dernier, je rencontrai sur la rue un journaliste et les membres de cette profession sont généralement en quête de renseignements; "Vous avez rationné le beurre au Canada", dit-il, "Oui", lui répondis-je. "Qu'entendez-vous par la ration du beurre? Vous accordez à la population 26 livres par personne". "C'est vrai, lui dis-je, la consommation moyenne était de 32 livres auparavant". "Alors, dit-il votre consommation de beurre est beaucoup plus grande que la nôtre. Nos statistiques révèlent que notre consommation est la moitié moindre". J'abordai alors la question de l'oléomargarine, déjà signalée dans cette Chambre. Ce produit, dit-il, n'entre dans la consommation totale que dans une proportion de un dix-huitième. A la suite d'un échange de vues sur le sujet, nous convînmes que nos voisins du sud consomment une grande quantité d'huiles végétales, plutôt sous forme de légumes que sous forme de matières grasses provenant de la production animale, mais avec des résultats analogues. Après avoir fait le calcul et la comparaison des données, nous avons constaté que la consommation totale de beurre et d'huile par personne est la même au Canada et de l'autre côté de la frontière. Il faut donc tenir compte de tous les faits quand il s'agit de parler d'égalité de traitement à l'égard des populations respectives du Canada et des Etats-Unis. Il ne suffit pas que les Etats-Unis rationnent un produit à un certain niveau, il faut que nous le rationnions au même niveau chez nous. Nous devons tenir compte de tous les succédanés et, tous en conviendront, puisque nous faisons cette guerre ensemble, nous ne pouvons créer en deça de nos frontières un état de choses différent de celui qui règne outre-frontière à l'égard de l'alimentation du peuple, sans donner lieu à une impression erronée. Il peut donc être nécessaire d'imposer un rationnement même s'il n'existe effectivement aucune pénurie de denrées alimentaires. Ou bien allez, comme je l'ai fait il y a quelques mois, en Angleterre. Les autorités britanniques nous ont demandé une certaine quantité d'un produit donné, à condition que nous pussions le leur fournir. Et dès le début du conflit, le régime actuel a reconnu en thèse générale que, si nous sommes le moindrement en mesure de fournir à la Grande-Bretagne ou à l'un quelconque de nos Alliés les vivres nécessaires pour remporter la victoire, même si cela entraîne une diminution de denrées alimentaires pour notre population, il est préférable de donner ces denrées à ceux qui se trouvent sur la ligne de feu et qui combattent ou sont soumis aux attaques sans interruption.

D'autre part, monsieur l'Orateur, n'étaient les rumeurs et n'était la publicité donnée à des faits qui sont parfois indiscutables, nous pourrions peut-être nous dispenser de rationnement dans notre pays. Mais quand une ménagère ne peut, en temps de guerre, obtenir de son boucher le morceau de bœuf qu'elle désire, ou même si le bœuf manque et que le boucher lui suggère d'acheter de l'agneau, du poulet ou de la dinde, quelqu'un apprend la chose et la répand dans les journaux. Ce n'est généralement pas la ménagère qui propage le bruit, c'est quelqu'un d'autre. En temps de paix, comment nous y prenions-nous dans des circonstances analogues? Nous allions un demi-mille plus loin et là, dans un autre magasin, nous constations d'habitude qu'on avait, sinon exactement ce que nous voulions, du moins quelque chose d'approchant. Si nous agissions toujours ainsi de nos jours en ce qui concerne nos denrées alimentaires canadiennes, le rationnement ne provoquerait pas autant d'émoi qu'il en produit actuellement. J'affirmerai toutefois que, même avec la meilleure volonté du monde, et même si nous étouffons chaque rumeur dès sa naissance, du moment que l'on décide de réduire au strict nécessaire le ravitaillement de la population civile, il est indispensable de réglementer la distribution des denrées. Autrement certains auront les mains vides alors que d'autres empileront des excédents. Ce ne sont donc pas les baisses de production qui imposent le rationnement. Il peut résulter de pénuries occasionnées par les méthodes de distribution ou par le fait même de la distribution. On a rationné le thé, le sucre et le café. Or on sait que ces trois denrées se produisent en grande quantité à l'étranger et que ce sont pour nous des produits d'importation. Et si on les rationne, c'est en raison des obstacles à la navigation, créés par la guerre, entre les pays exportateurs et le Canada. C'est précisément aussi ce qui a nécessité le rationnement en Grande-Bretagne au début de la guerre et ce qui éventuellement obligera la plupart de nos pays à rationner certains produits.

Et maintenant, quelqu'un affirme que la production agricole a souffert de la pénurie de main-d'œuvre. Après avoir parcouru les discours qu'ont prononcés mes honorables vis-à-vis au cours d'autres sessions, je constate qu'à chaque session depuis que la guerre a commencé il s'est trouvé parmi ce groupe des hommes pour affirmer qu'en raison de la pénurie de main-d'œuvre agricole, les cultivateurs ne pourront atteindre les objectifs qui

leur ont été fixés par le ministère de l'Agriculture. Un de ces messieurs a déjà pris la parole au cours du présent débat et a répété cette affirmation. Il l'avait déjà formulée en 1941 et en 1942. Voilà qu'il la répète en 1943. Or, à chacune des occasions précédentes, nous avons effectivement atteint nos objectifs en dépit de pénuries possibles de la main-d'œuvre. Si quelqu'un me demande si la quantité de main-d'œuvre disponible constitue ou non un facteur dans la production de la ferme, je répondrai que la pénurie de main-d'œuvre a constitué un facteur dommageable sur certaines fermes depuis le commencement de la guerre. Sur quelles fermes en particulier? Sur les fermes où le dernier fils s'est enrôlé dans l'armée ou dans l'aviation ou dans la marine durant les premières semaines de la guerre. Pourquoi se sont-ils enrôlés? Parce qu'ils ont cru que c'était là la chose la plus nécessaire alors pour mener cette guerre à bonne fin le plus tôt possible; et nous admettrons tous, je crois, que tout en créant des difficultés sur la ferme, ils méritent les remerciements de cette Chambre, du Canada tout entier, et des Nations Unies en général pour l'attitude qu'ils ont prise. Il existe encore une pénurie de main-d'œuvre sur bien des fermes.

Il existe un autre type de fermes où la pénurie de main-d'œuvre s'est fait sentir depuis les débuts de la guerre. Elle n'est pas née de la guerre actuelle, elle existe sur le même type de fermes que celui où tous les fils qui s'occupaient de culture se sont enrôlés durant la dernière guerre. A cette époque, les pères et les mères approchaient la quarantaine ou la dépassaient un peu, et ils furent en mesure de poursuivre leurs travaux. Nombre de ces jeunes gens ne sont pas revenus, et, dans certains cas, pour cette raison, les parents, âgés aujourd'hui de soixante ou de soixante-dix ans, se trouvent encore sur la ferme et tentent de maintenir la production. Ils appartiennent à une catégorie dont il a été question ce matin quand une délégation a interviewé le Gouvernement; on a dit qu'il vaudrait mieux conseiller à ces gens de se débarrasser de leurs fermes afin que d'autres, plus jeunes, puissent produire plus efficacement. Le Gouvernement, dirai-je, a fait le recensement de tous les gens qui, au Canada, tombent dans cette catégorie; et je crois avoir dit à la Chambre l'an dernier qu'environ 70,000 fermes au Canada sont occupées par des gens de cette catégorie.

La pénurie de main-d'œuvre a commencé à constituer un facteur dommageable dans certaines zones industrielles durant la deuxième année de guerre. Vous vous souvenez qu'au cours de la première année du conflit une grande incertitude régnait, tout particulièrement durant les six premiers mois. Mais, au

cours du dernier semestre de la première année de guerre, l'industrie s'organisa et, dès la seconde année, les hommes ont abandonné les fermes aux environs des centres industriels pour s'embaucher dans les usines. Que vouliez-vous que ces hommes fassent? Je le demande à la Chambre. J'avouerai que je n'étais pas du nombre de ceux qui étaient le plus convaincus quand je suis allé en Angleterre à l'automne de 1940; mais je suis revenu au Canada avec la conviction que tous les hommes et toutes les femmes disponibles devraient entrer dans les usines de guerre afin de produire des munitions, des machines ou des navires, et cela dans le plus court délai si nous voulions remporter la victoire. Comme membres du gouvernement, nous n'avons pas dit aux cultivateurs d'entrer dans les usines. Nous ne leur avons pas dit: Vous ne devez pas y entrer. Nous les y avons encouragés et si un député est capable de se lever, comme un député l'a fait l'autre soir, pour déclarer que la production des munitions et des approvisionnements dans notre pays est une des plus grandes actions accomplies pour la guerre, c'est parce que ces jeunes gens ne furent aucunement empêchés, ni directement ni autrement, d'entrer dans ces usines pour se lancer dans la production de matériel de guerre le plus tôt possible. Mais, en dépit de cela, quel a été le résultat? Il n'y a pas très longtemps, je parlais à Saskatoon à un groupe de fermiers. On m'avait posé la même question, une question qui a été posée à maintes reprises en chambre depuis le début de ce débat: verra-t-on une pénurie générale de main-d'œuvre cette année? Il m'a fallu avouer à ces fermiers que nous n'avions pas cessé de relever nos objectifs depuis le début de la guerre, tandis que le nombre des travailleurs sur la ferme allait en décroissant d'année en année. J'ai ajouté que nous n'avions pas encore atteint notre production maximum; mais, tant que nous ne l'aurons pas fait, il m'est impossible d'affirmer que le manque de main-d'œuvre nous empêchera d'atteindre notre objectif cette année.

Tout honorable député, à quelque groupe qu'il appartienne, sait que pendant les huit années qui ont précédé l'ouverture des hostilités les jeunes gens, garçons et filles, élevés sur la ferme n'avaient jamais eu l'intention d'y rester. Depuis l'enfance on les avait dirigés vers quelque autre domaine d'activité, mais ils n'ont pu réaliser ce rêve. Le Canada a compté à un moment donné près d'un million de chômeurs, et si nous avions dénombré les jeunes gens sans emploi ou partiellement employés sur les fermes parce qu'ils ne pouvaient se procurer d'autre travail ailleurs, nous aurions pu ajouter à ce total quelque 250,000 autres, soit environ le nombre de ceux qui

ont quitté la ferme pour des emplois industriels ou autres. Aujourd'hui les domaines agricoles, avec cette perte de 250,000 ouvriers, produisent plus que jamais.

J'ai fait l'éloge des vieillards demeurés sur la ferme, des jeunes garçons et des jeunes filles qui ont préféré le travail agricole. J'ai mentionné les longues heures qu'ils doivent peiner, de quatre ou cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir, ce qui est surtout le lot des mères de familles. Mais cela ne règle rien. Il ne devrait pas falloir travailler de quatre heures du matin jusqu'à dix heures du soir dans les emplois agricoles, et j'espère qu'après la guerre, dans cette glorieuse période dont on a tant parlé, cette nécessité disparaîtra. J'entrevois la suppression éventuelle de ces longues heures de labeur. Mais que nous fassions ou non l'éloge de ces gens, il reste qu'ils ont été à la tâche, qu'ils ont produit des vivres, et qu'ils verront cette année à assurer la même production.

A une délégation qui me disait l'autre jour que, l'an dernier, ses membres avaient produit tous les animaux de boucherie et les produits laitiers possibles avec la main-d'œuvre dont ils disposaient, j'ai demandé ce qu'ils désiraient. "Que voulez-vous dire", m'a-t-on répondu. J'ai ajouté: "Nous ne vous demandons pas de produire davantage. Si vous produisez tous les animaux de boucherie possibles avec la main-d'œuvre dont vous disposez, personne ne vous demande de faire plus. N'empêche que dans un cinquième de l'étendue de la Saskatchewan, on ne livre qu'une moyenne d'un porc par deux fermes et je voudrais que cette proportion augmente." Immédiatement on m'a répondu: "Ce n'est pas du tout ce que nous croyions." Ces gens retourneront chez eux et je suis convaincu qu'ils encourageront leurs voisins à élever plus d'animaux, et que le gouvernement provincial les y aidera.

J'ai entendu deux ou trois anecdotes concernant la situation ouvrière et elles me rappellent plusieurs lettres que j'ai reçues. On m'écrit pour me dire tout le mal qu'on éprouve à augmenter la production et je me rends parfaitement compte de ces difficultés. Un homme me dit qu'il est âgé de 69 ans et que son dernier fils vient de s'enrôler. Je sais qu'il se trouve dans une impasse, personne n'oserait le nier. Lorsque j'entends dire, comme ce fut le cas hier en cette enceinte, que des familles de la même région ont encore trois ou quatre fils sur la ferme, je sais ce que cela signifie pour leurs voisins. Pour moi, je préfère citer les cas opposés. Dans la région qui m'est le plus familière, je connais un Anglais du Yorkshire qui a sept fils; le jour où il a appris qu'un de ses trois enfants faisant déjà partie de nos armées avait été abattu au dessus de la Mer du Nord, son quatrième fils a pris le train pour aller s'enrôler à la place de son frère. Tels sont les récits que j'aime à faire. A cinq milles de distance de cette terre se trouve la ferme d'un Allemand qui a quitté l'Allemagne à l'âge de dix-neuf ans pour éviter le service militaire. Lui aussi a sept fils. Six sont mariés et trois sont dans l'armée. Il n'a qu'une fille avec lui pour cultiver la terre mais ne s'en plaint pas. Il dit: "C'est ma besogne". Telles sont les histoires de l'ouest canadien que j'aime à entendre.

Il y a des situations dans l'Ouest qui donnent lieu à des centaines d'anecdotes de ce genre. Je connais des régions habitées en grande partie par des gens de langue étrangère où chaque famille a fourni une recrue à nos forces armées. Si on communiquait à la Chambre la liste des blessés, morts et disparus pour certaines régions dont je viens de parler, nous saurions d'où nous viennent les recrus, y compris ceux qui ont déjà sacrifié leur vie dans cette guerre. Tels sont les faits que j'aime à mettre en lumière.

Mais des affirmations faites à la Chambre m'obligent à parler d'un autre état de choses. Maintes fois des correspondants et des membres de la Chambre m'ont dit que certaines de nos commissions n'ont pas traité la question du capital humain dans l'intérêt de la classe agricole, et je suis parfois enclin à reconnaître qu'il peut y avoir du vrai dans leurs allégations, mais on me rappelle chaque fois que nous recevons à Ottawa une délégation de cultivateurs, et presque chaque fois qu'un honorable député prend la parole pour critiquer la conduite du cabinet, que nous devrions nommer des représentants des cultivateurs, lorsque nous constituons des commissions. Je tiens seulement à dire que la commission qui a fait l'objet de plus de critiques en cette enceinte et au sujet de laquelle le plus d'histoires ont circulé est, que je sache, la seule qui ait comme membre le président d'un groupement agraire. J'ajouterai que cet organisme se composait au début d'un juge, d'un membre d'une assemblée législative provinciale, ancien combattant et chef d'un groupe politique non libéral. Lorsque l'application de ces règlements passa au ministère du Travail, il a lui-même donné à entendre qu'il préférerait ne pas être membre de cet organisme parce que ses propres affaires réclamaient trop de son temps, mais il a ajouté qu'il était prêt à agir comme membre spécial ou de rester tel qu'il était et qu'il siégerait quand il le pourrait. Je ne crois pas que depuis lors jusqu'à la semaine dernière il ait jamais siégé à la commission. Le juge a demandé la nomination d'un autre représentant; il l'a choisi lui-même parce qu'il faisait partie de groupements agraires. Pour être absolument équitable je dois ajouter que je ne crois pas qu'il se soit adressé à ces groupements

pour obtenir des recommandations, mais il a choisi son homme et l'a recommandé au ministère en manifestant son désir de le faire nommer à cause de sa compétence en agriculture. Je sais qu'il est très compétent. On m'a soumis son nom et l'on m'a demandé si je le connaissais, à quoi j'ai répondu par l'affirmative en ajoutant qu'il travaillait pour un groupement de cultivateurs. Il a été nommé.

Telle est la commission qui a jugé de ces causes; elle se composait d'un juge, du président d'un groupement agraire, le seul groupement éducationnel agricole de cette province, et d'un troisième membre, employé d'un groupement agraire de la Saskatchewan. Cette commission a siégé pendant cette période pour connaître de ces cas.

M. COLDWELL: Puis-je interrompre pour demander si M. Milliken est encore membre de cet organisme?

L'hon. M. GARDINER: M. Milliken n'en faisait pas partie. Il était le représentant des cultivateurs nommé pour saisir la commission de ces causes.

M. COLDWELL: A-t-il démissionné?

L'hon. M. GARDINER: Oui, et c'est surtout par suite des difficultés qu'il avait éprouvées quand il était là.

Ces questions se posent pour moi quand je suis dans l'Ouest tout comme elles se posent pour tout honorable député de l'Ouest. J'ai souvent discuté ces questions avec des personnes qui étaient censées capables de remédier à la situation. A mon retour à Ottawa, j'en ai parlé au ministre du Travail (M. Mitchell) et ce dernier a chargé son sous-ministre d'écrire une lettre que je vais lire pour la consigner au hansard, car elle explique plus clairement que je ne pourrais le faire quelle est la politique du Gouvernement à ce sujet.

Cette lettre est datée d'Ottawa, 1er février 1943, c'est-à-dire au commencement du présent mois. Elle est adressée à M. le juge W. T. Henderson, président de la commission de mobilisation à Toronto, mais la même lettre a été adressée aux présidents de toutes les commissions. Je désire rappeler aux honorables députés que cette besogne a été transférée au ministère du Travail le 1er décembre dernier. On voit donc que le ministre n'a guère tardé à s'en occuper depuis sa nomination à ce poste. Voici la lettre:

Mon cher juge Henderson,

Tout le monde doit reconnaître qu'une méthode uniforme s'impose pour la solution des divers problèmes qui se présentent devant tous les conseils de mobilisation du Canada.

Le ministère, après avoir conféré avec le comité du cabinet qui s'occupe de la question du capital humain, a décidé de faire envoyer des lettres interprétatives de temps à autre pour faire connaître dans ses détails la ligne de conduite à suivre pour la solution des problèmes divers se rattachant aux règlements de mobilisation du service sélectif national.

Voici la première de ces lettres qui seront adressées par le ministère du Travail. Vous constaterez qu'elle porte un numéro.

Par suite de la pénurie sans cesse croissante de main-d'œuvre agricole, il devient de plus en plus important d'encourager les travailleurs agricoles essentiels à rester sur les fermes.

Voici un aperçu de la ligne de conduite à suivre dans le cas des travailleurs agricoles:

(1) Tout travailleur agricole est, bien entendu, libre de s'enrôler volontairement pour le service actif.

(2) L'un des objets des règlements est d'assurer autant que possible le placement des travailleurs agricoles dans des emplois agricoles par l'application des règlements du service sélectif national concernant les emplois civils. Dans la mesure où l'on peut se dispenser de leurs services sur les fermes pendant la morte-saison, on devra encourager ces travailleurs à prendre un emploi saisonnier dans l'exploitation forestière, la sylviculture, les pêcheries et les mines de houille et de bas métaux. L'acceptation d'un emploi saisonnier dans ces industries n'infirme aucunement le droit qu'ont ces hommes d'obtenir un sursis en tant que travailleurs agricoles à condition qu'ils reprennent leur emploi agricole au début de la saison de culture.

(3) On devra dissuader les travailleurs agricoles d'accepter de l'emploi en dehors de l'agriculture sauf dans les industries primaires ci-dessus énumérées. S'ils quittent un emploi agricole sans avoir obtenu un permis du représentant du service sélectif national, et cela en contravention des règlements, ils perdent, bien entendu, le droit à un sursis en tant que travailleurs agricoles.

(4) Jusqu'à nouvel ordre, on fera droit à la demande des travailleurs agricoles qui solliciteront un sursis à l'entraînement militaire.

Je signalerai en passant le fait que dans les règlements on emploie le mot "devra" (shall); il y est dit "la commission devra" (the Board shall). Il est également stipulé que les décisions sur ces questions devront être rendues par les membres de la commission formant quorum. La commission est composée de trois membres, dont deux forment quorum.

M. TUSTIN: Continuera-t-on d'appeler ces jeunes gens?

L'hon. M. GARDINER: J'allais justement aborder ce point.

On accordera des sursis d'appel aux ouvriers agricoles qui en demanderont et ce, jusqu'à nouvel avis, à moins qu'il ne soit établi que le requérant n'est pas un ouvrier agricole essentiel.

Il convient de remarquer que, d'après les règlements, le cultivateur n'est pas tenu de prouver qu'il est un ouvrier agricole essentiel. Si la commission doute que quelqu'un ne soit un ouvrier agricole indispensable, même après lui avoir accordé un sursis temporaire, cette commission a toujours le droit de révoquer ce sursis en appelant cet homme, une fois qu'elle est en possession des faits nécessaires.

Il ressort de la déclaration que si cet homme est essentiel à l'agriculture et qu'il jouit d'un

sursis, il ne sera pas appelé de nouveau, à moins que les règlements ne soient modifiés ou que la commission ne soit en mesure de prouver que les renseignements qu'il a fourni étaient faux.

M. COLDWELL: Donc, c'est à la commission qu'il incombe de prouver que quelqu'un n'est pas indispensable à l'agriculture?

L'hon. M. GARDINER: Oui.

L'hon. M. HANSON: Si l'on veut bien me permettre une remarque, je dirai que la déclaration du ministre est des plus intéressantes. Est-il en mesure de nous dire combien souvent les requérants sont appelés devant ces commissions? Car, je ne connais pas un seul cas au Nouveau-Brunswick où un requérant se soit présenté lui-même devant la commission.

L'hon. M. GARDINER: Mon honorable ami conviendra qu'il est mieux versé que moi dans les questions juridiques; en tout cas, on peut faire sa demande à la commission par écrit et c'est ce que font la plupart des intéressés.

M. GRAYDON: Ils se présentent en personne aussi.

L'hon. M. GARDINER: En effet, il y en a qui se présentent en personne devant certaines commissions. Je continue:

Lorsqu'un ouvrier agricole reçoit l'avis de se présenter à l'examen médical et qu'il se dit ouvrier agricole, mais que la commission ne le considère pas comme essentiel à l'exploitation d'une ferme donnée, la question se pose alors de savoir s'il est réellement essentiel à l'agriculture de cette région. Si la région manque de main-d'œuvre agricole, l'ouvrier agricole devrait avoir l'occasion d'aider aux travaux d'une autre ferme qui l'emploie. La commission pourra accorder un délai de trois mois, au lieu d'un sursis jusqu'à avis contraire,—afin de permettre à l'ouvrier agricole de se trouver un emploi essentiel.

Cette disposition et les autres signifient qu'on accordera un délai dans les cas où il faut faire le partage de la main-d'œuvre; le délai ne s'applique pas dans les cas où il est nécessaire de conserver à une exploitation sa main-d'œuvre agricole.

M. COLDWELL: S'agit-il du district qui relève de la commission ou de celui qu'habite l'intéressé?

L'hon. M. GARDINER: La définition ne précise pas davantage. Telles sont les directives données. On demande à la commission de faire parvenir ses commentaires, qui seront étudiés. J'imagine que la région peut varier d'un endroit à l'autre. La clause suivante est nouvelle:

Une personne qui n'était pas occupée à l'agriculture le 23 mars 1942 mais qui l'est devenue depuis lors et dont les services sont considérés indispensables à l'agriculture peut, si elle en fait la demande, obtenir un sursis, à condition que le bien-fondé de sa cause ait été établi.

M. GRAYDON: Depuis quelle date?

L'hon. M. GARDINER: Ceci est en date du 1er février.

L'hon. M. HANSON: Il s'agit des cas où un père achète une terre à son fils et en fait un cultivateur. C'est un principe dangereux.

L'hon. M. GARDINER: Je préfère expliquer de nouveau l'autre genre de cas, celui d'un jeune homme qui a quitté la ferme pour la fabrique de munitions, mais qui, maintenant que les produits agricoles passent pour plus importants dans sa localité, désire retourner à la ferme. Lorsqu'elle a établi ces faits, la commission est justifiée, je crois, de prendre une telle mesure. La clause suivante est ainsi conçue:

7. Les objecteurs de conscience, y compris les doukhobors, les mennonites et autres, qui ont été dispensés de l'instruction militaire jusqu'à nouvel avis et sont des ouvriers agricoles ne doivent pas recevoir instruction de se présenter au service alternatif tant qu'ils accomplissent des travaux agricoles essentiels.

8. On doit inviter les ouvriers agricoles engagés dans le service alternatif à présenter des demandes de congés et ces demandes doivent faire l'objet d'une attention bienveillante.

On estime que l'application par toutes les commissions des principes plus haut exposés atténuera considérablement les difficultés de plus en plus grandes que présente le maintien de la production agricole essentielle.

Tout commentaire ou toute suggestion que pourra présenter une commission relativement à ces principes sera apprécié.

Ce document est signé par A. MacNamara, directeur du service sélectif national, et approuvé par le ministre du Travail.

M. GRAYDON: Je désire poser une question relative à l'étendue des régions en cause. Cela touche d'une façon directe à toute la question de la répartition de la main-d'œuvre, parce que si la clause s'applique seulement à la petite région où le travailleur réside, elle ne répondra peut-être pas aux demandes qu'il faut satisfaire. Le ministre pourrait peut-être élucider ce point.

L'hon. M. GARDINER: Le ministre, il va sans dire, espère, et il est certain que les commissions chargées de l'application de ces mesures, s'acquitteront de leur devoir d'une manière raisonnable.

Je veux traiter brièvement une autre question, celle du prix. Le prix est-il un facteur limitatif? De temps en temps on a abordé ce point dans cette enceinte, et souvent on dit que les prix sont plus élevés en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis qu'au Canada. On pourrait dire avec autant de vérité que les prix en Australie et en Argentine sont plus bas

que les nôtres. C'est pourquoi, je tiens à démontrer à la Chambre que notre situation n'est pas analogue à celle de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis, ni à celle de l'Australie ou de l'Argentine. Notre situation est à peu près intermédiaire. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis se ressentent des effets de leur dense population et l'Angleterre éprouve les conséquences de son voisinage des hostilités. La distance qui sépare l'Argentine et l'Australie des pays qui ont besoin d'approvisionnements exerce une influence sur la situation de ces pays. Par ailleurs, notre population est éparse, nos régions agricoles sont immenses et situées plus près du champ de bataille que celles de ces pays. Notre situation est donc un peu différente.

Je rappellerai aux honorables députés que le Gouvernement a pris maintes dispositions en vue d'améliorer le régime des prix. L'an dernier, ainsi qu'on l'a dit récemment, nous avons mis un milliard de dollars à la disposition du gouvernement britannique; et le fait qu'on a fourni cette somme, qui a pu être utilisée directement ou indirectement, nous a permis d'expédier nos denrées alimentaires en Grande-Bretagne avec des résultats bien supérieurs à ce qu'ils eussent été autrement. Le Gouvernement a en outre ajouté à ces recettes au moyen de subventions dans certains cas dont je ne parlerai pas pour l'instant, car j'arrive à un point qui n'a jamais manqué de susciter une discussion. La fédération de l'agriculture nous l'a signalé aujourd'hui; certains honorables députés l'ont soulevé depuis l'ouverture de la présente session, et on ne cesse d'en parler d'une extrémité à l'autre du pays. Il s'agit de la parité des prix que l'on demande pour les produits de la ferme. Personne n'a jamais soutenu que les céréales jouissent au Canada de la parité des prix, si l'on prend comme terme de comparaison une période antérieure quelconque. Ceux qui ont été les premiers à réclamer la parité des prix pour les produits de la ferme ont dit que ce qu'ils entendaient par parité était la puissance d'achat représentée par les sommes reçues pour les produits dans l'année en question et dont la moyenne se répartissait sur la période 1926-1929. On a récemment apporté une légère modification à cette thèse; on prétend que puisque nous avons pris comme base des salaires l'échelle la plus élevée, celle de 1926-1929, nous devrions prendre également cette période comme niveau le plus élevé des prix des produits agricoles. Mais je vais indiquer le point de comparaison sur lequel nous nous sommes fondés chaque année pour aborder la question:

Définition de la parité: Le prix de parité est le prix d'une denrée qui procure, à l'égard des articles achetés par le cultivateur, une puissance d'achat équivalant à la puissance d'achat de ladite denrée dans la période de base.

[L'hon. M. Gardiner.]

La période de base que nous avons choisie pour établir les chiffres que je vais consigner au hansard est celle de 1926-1929, et le chiffre est le chiffre moyen de cette période. Pour le blé, il y a baisse de 54.5c.; pour l'avoine, il y a baisse de 9c.; pour l'orge, il y a baisse de 12.2c., et baisse de 38.5c. pour le seigle. Par contre, il y a hausse dans les cas suivants: lin, 25.5c.; beurre, .4c.; fromage, 6.1c.; baisse de 1.3c. pour les œufs; hausse de .24c. pour les bouvillons, et de .67c. pour les porcs. Autrement dit, sur la base que je viens de mentionner, nous avons atteint plus que la parité pour tous les produits animaux ou de basse-cour qui figurent à la liste, à l'exception des œufs. C'est-à-dire que dans le cas de la graine de lin, nous en sommes à 112.8 p. 100 de la parité; dans le cas du beurre, à 101.2 p. 100; pour le fromage, à 133.2 p. 100; les œufs, à 86.6 p. 100; pour les bouvillons, à 116.93 p. 100 et pour les porcs, à 105.92 p. 100. Et je répète que certains de ceux qui s'adressent à nous à l'heure actuelle contesteraient que nous ayons des prix de parité, car ces gens se basent sur d'autres prémisses. En fait, certains d'entre eux prétendront qu'ils n'ont jamais réclamé autre chose que l'adoption dès le début du prix maximum en cours durant cette période et, bien entendu, si on adopte d'emblée le prix maximum, cela voudra dire que sur tous les produits d'origine animale, à l'exception du fromage, nous en serons je pense un peu au-dessous de la parité.

M. NICHOLSON: Le ministre a-t-il la moyenne pour toute la série de denrées?

L'hon. M. GARDINER: Non, mais ces chiffres permettent de la calculer.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je désire mentionner que ceux d'entre nous qui ont traité de questions agricoles ont insisté sur la nécessité de pourvoir à une augmentation de main-œuvre durant l'année qui vient. Or, je répète que ni les arguments qu'on a fait valoir en cette enceinte ni encore notre expérience passée ne m'ont convaincu de l'impossibilité d'atteindre les objectifs que nous avons assignés aux cultivateurs du pays en cette quatrième année de la guerre. Ces objectifs, il se peut bien que nous ne les réalisions pas; mais je tiens à faire ressortir que, même si nous échouons, ce ne sera pas nécessairement une preuve que nous n'avons pas épuisé tous les moyens d'aider le Canada à gagner le guerre. Un jour viendra où soit à cause du manque de provende, soit à cause de la température défavorable, soit à cause de la pénurie de main-d'œuvre, nous produirons toutes les denrées alimentaires que nous pouvons produire avec les moyens à notre disposition. Et en agissant ainsi, nous faisons notre part au point de vue alimentaire dans notre effort de guerre.

Permettez-moi de dire que, dans la première année de guerre, au cours des premiers six mois, nous avons accumulé des excédents dont personne n'avait alors besoin. A la chute de la France, ils sont devenus utiles. Nous avons continué à en produire de plus en plus chaque année. Et nous avons trouvé un usage pour chaque tonne produite, sauf, cela va de soi, pour certains des produits que j'ai énumérés au début de mon discours. Ce ne sont pas les denrées les plus importantes que nous produisons au pays. Et encore une fois, il faut excepter le blé.

Nous espérons être parvenus au moment où nous pouvons équiper et ravitailler en munitions nos forces armées du front et celles de nos alliés. Il y a probablement lieu de croire que, grâce à l'appui de tous nos grands alliés et de toute leur industrie, nous sommes en droit d'insister davantage sur la production agricole que nous ne l'avons fait durant les deuxième et troisième années de la guerre. Le Gouvernement a donné ces directives relativement aux ouvriers agricoles pour indiquer qu'il croyait ce moment venu lorsqu'il a établi ces règlements au mois de mars.

Mais cela dit, permettez-moi d'ajouter que notre plus grand effort de guerre se fera encore sur les champs de bataille. Comme ministre de l'Agriculture, je vais faire appel à tous les cultivateurs pour qu'ils produisent cette année tout ce qu'ils peuvent avec la main-d'œuvre disponible, et je vais faire appel au Gouvernement,—et je suis sûr qu'il y répondra,—pour qu'il consente des prix aussi élevés que possible pour les produits obtenus, ne perdant jamais de vue le fait qu'il faut trouver des fonds pour d'autres entreprises aussi bien que pour payer les denrées alimentaires.

Des VOIX Oh! oh!

L'hon. M. GARDINER: Mes honorables amis d'en face sourient. Au cours de ma vie j'ai connu bien des gens qui ne semblaient pas connaître la valeur de l'argent, mais je n'en ai jamais connus qui aient amélioré leur situation par le rire. Somme toute, monsieur l'Orateur, l'argent n'est que le moyen qui nous sert à mesurer la richesse réelle, les choses que l'on produit. Par la parité des prix, par les prix qu'on a demandés, nous donnons, cela va de soi, ce qu'ont réclamé ceux qui sont le plus intéressés. Si la parité n'a pas été accordée dans quelqu'autre domaine et si l'on produit des denrées alimentaires qui constitueront des excédents à la fin de la guerre, nous ne sommes pas encore en mesure de déterminer si les cultivateurs obtiendront la parité. Il est impossible de le déterminer pleinement si, de leur travail, résulte la production de grain qui peut servir de provende ou être requis par les pays alliés vers la fin de la guerre et subséquemment.

Les honorables députés conviendront tous, je pense, que le Gouvernement a tenu assez bien compte de tous ces travaux nécessaires à la poursuite de la guerre. Pour ce qui est du front de bataille il n'est qu'une chose qui pourrait amener la défaite de nos troupes savoir, l'insuffisance de nos hommes aux points sur lesquels porteront les plus fortes attaques de l'ennemi, —et ils choisissent certains de ces endroits où ils attaqueront,—et la défaite viendra si chaque canon n'est pas muni du meilleur équipement qui se puisse trouver et si chaque pièce de cet équipement ne s'accompagne pas des meilleures munitions. Si nous ne permettons pas à ces déficiences de se produire et si nous appuyons nos forces combattantes par la production des denrées alimentaires dont elles ont besoin, par les denrées alimentaires qui aideront à nourrir le peuple anglais, à alimenter la population de l'Afrique du Nord et les populations de l'Europe continentale une fois que nous aurons réussi à les faire se ranger du côté des alliés, alors nous aurons tout fait pour mener la guerre à bonne fin.

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur, j'invoque l'application du Règlement. Personne, j'en suis sûr, ne désire interrompre le ministre dans son exposé de la politique du Gouvernement. Je désire toutefois signaler que le ministre parle depuis une heure et vingt-cinq minutes.

L'hon. M. GARDINER: C'est conforme au Règlement.

M. COLDWELL: Je ne pense pas que le ministre observe le Règlement, étant donné que le premier ministre (M. Mackenzie King) a parlé au nom du Gouvernement à la suite du chef de l'opposition (M. Graydon). Si le privilège doit être accordé au ministre, il me semble que ce ne devrait être qu'avec l'assentiment de la Chambre. D'autres honorables députés ont été obligés de cesser de parler après l'expiration de quarante minutes.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: Mon honorable ami doit reconnaître que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) parlait en réplique sur son amendement ainsi que sur l'amendement qui a été proposé antérieurement. Or un ministre qui parle en réplique sur un amendement qui renferme du nouveau peut parler durant tout le temps qu'il veut. De fait, le ministre a été fort généreux en étant aussi bref.

M. COLDWELL: Est-ce que chacun des ministres a le droit de répliquer pour le Gouvernement?

L'hon. R. B. HANSON (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je n'ai présenté aucune objection après que le ministre eut dépassé ses quarante minutes. Le fait est que nous reconnaissons tous qu'il a fait un exposé extrêmement intéressant et instructif. Au point de vue de son parti, il s'est sans doute bien acquitté de sa tâche. Je me suis toutefois posé une question.

Je me lève simplement pour réclamer un éclaircissement sur un point. L'article 37 du Règlement a été adopté le 22 mars 1927. Je me rappelle fort bien le comité qui l'a préparé. Je voudrais néanmoins savoir combien de ministres peuvent prendre la parole sur un amendement de l'opposition. Je profite de l'occasion pour faire remarquer au premier ministre que, dans ses remarques préliminaires, le ministre de l'Agriculture a clairement expliqué qu'il discutait l'amendement de mon chef, et non pas le sous-amendement proposé par le leader du parti socialiste. Voici ce que stipule le Règlement:

Nul député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition, ou un ministre proposant une ordre du jour inscrit au nom du Gouvernement et le député lui faisant immédiatement réponse...

Ce dernier député pourrait être, par exemple, le critique financier de l'opposition—

...ou un député qui fait une motion de défiance au Gouvernement et le ministre lui faisant réponse, ne doit parler pendant plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est ce qu'il faisait.

L'hon. M. HANSON: Le chef de l'opposition a proposé ce qui équivaut à une motion de défiance. Le premier ministre lui a donné la réplique, au nom du Gouvernement. Combien de ministres prendront la parole et auront droit de parler plus de quarante minutes, quand nous, simples députés, devons nous contenter de ce temps de parole? Voilà la question. Autant vaut la régler une fois pour toutes.

Je n'ai pas réclamé l'application du Règlement pendant le discours du ministre. Tout en ayant l'impression qu'il violait le Règlement, je ne voulais pas l'interrompre. La question est maintenant soumise à la Chambre. Faisons en sorte de la régler. A mon sens, cet article du Règlement signifie qu'un seul ministre peut parler en réplique sur un amendement comme celui de mon chef, c'est-à-dire un amendement équivalant à une motion de défiance à l'adresse du Gouvernement. Cette réponse a été faite; elle ne saurait donc être faite de nouveau.

Le très honorable MACKENZIE KING: Je remercie mon honorable ami, ainsi que le chef de la Fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) de n'être pas intervenus pendant le discours du ministre. Je crois cependant avoir entendu le ministre déclarer, au début de ses remarques, qu'ils se proposait de consacrer une partie considérable de son temps à discuter l'amendement proposé par le chef de l'opposition, mais qu'il voulait aussi discuter l'amendement qui a été proposé...

L'hon. M. HANSON: Non, vous vous êtes mépris. Il n'a dit absolument rien de tel.

Le très honorable MACKENZIE KING: C'est ce qu'il a fait en réalité. Il a parlé en réplique sur une motion de défiance à l'adresse du Gouvernement. Mon honorable ami le chef de la C. C. F. n'oserait dire que cet amendement ne constituait pas une motion de défiance envers le Gouvernement.

M. COLDWELL: C'était un sous-amendement et l'amendement principal exprimait déjà un manque de confiance envers le Gouvernement.

Le très honorable MACKENZIE KING: Je fais remarquer à mon honorable ami que, dans l'interprétation de cet article, il est bon de se rappeler que bien que nous n'ayons qu'un gouvernement nous avons quatre ou cinq groupes oppositionnistes, et nous avons des sous-amendements. Le Règlement, dans ce cas, devrait être interprété au sens large. Son Honneur l'Orateur donnera, je crois, son interprétation.

M. COLDWELL: Lorsque j'ai proposé ce sous-amendement, j'étais soumis à la règle des quarante minutes. Je remarquai que M. l'Orateur se levait pour m'avertir que mon temps de parole était expiré, et je repris mon siège.

M. l'ORATEUR: Si aucun autre honorable député ne désire adresser la parole sur l'objection formulée, je dirai que la pratique, je crois, a été assez bien établie dans le passé relativement au cas qui nous occupe. L'article 37 du Règlement, que l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) a cité, dit:

Nul député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition, ou un ministre proposant un ordre du jour inscrit au nom du Gouvernement et le député lui faisant immédiatement réponse, ou un député qui fait une motion de défiance au Gouvernement et un ministre lui faisant réponse, ne doit parler pendant plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat.

D'après cet article du Règlement, le premier ministre a le droit de prendre la parole sans être assujetti à la règle des quarante minutes. Il est vrai que le premier ministre a adressé la parole après que l'amendement eut été proposé par le chef de l'opposition (M. Graydon), mais il y a eu alors un sous-

amendement et le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Gardiner), je crois, dans la première déclaration qu'il a faite répondait à une motion de défiance, et cette réponse portait sur l'agriculture et la main-d'œuvre, et sont les deux sujets qu'il a traités dans son discours. Par conséquent, à mon avis, le ministre de l'Agriculture, comme étant le premier des membres du Cabinet qui a adressé la parole au sujet de cet amendement, a droit d'invoquer l'article 37 du Règlement et la durée de son discours ne peut être limitée.

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur...

Une VOIX: Asseyez-vous.

M. COLDWELL: Quelqu'un me dit de m'asseoir. Le Règlement est en jeu, et je prétends avoir droit à quelque courtoisie.

M. l'ORATEUR: Je ferai remarquer à l'honorable député qu'il ne peut y avoir de débat.

M. COLDWELL: Dois-je comprendre, Monsieur l'Orateur, que le proposeur d'un sous-amendement comportant manque de confiance envers le Gouvernement, a le droit de dépasser quarante minutes.

M. l'ORATEUR: Cette question ne m'a pas été posée auparavant; mais, pour l'instant, je désire tout simplement dire qu'à mon avis il n'a pas ce privilège.

M. COLDWELL: La règle doit s'appliquer dans les deux cas.

M. l'ORATEUR: Le point qui se pose devant moi porte sur le droit du ministre de répondre, sans restrictions de temps, et j'ai rendu ma décision.

M. KARL K. HOMUTH (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, je constate que personne n'a interrompu le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) pendant son discours et n'a invoqué l'application du Règlement parce que l'Orateur avait excédé le temps mis à sa disposition, et j'en suis bien content. Je désire en effet préfacer mes observations de deux ou trois points auxquels le ministre a fait allusion. La plus importante partie de son discours semble la dernière, quand il a parlé de la main-d'œuvre agricole et de la lettre que le ministre du Travail (M. Mitchell) a fait parvenir ce matin à chacun des membres de la Chambre. Cette lettre me semble justifier tous les reproches que s'est attiré le Gouvernement en privant de main-d'œuvre notre industrie agricole. Au dire du ministre, nous aurions produit une quantité très considérable de denrées alimentaires. C'est exact. Nous en avions le devoir, et la tâche s'imposait. Mais cette production s'est avérée inférieure à ce qu'elle aurait pu être avec la politique de main-d'œuvre agricole que les circonstances demandaient. Plusieurs passages de cette lettre, lus avec attention, établissent l'insuffisance de plusieurs produits que nous avions mentionnés. Les objecteurs de conscience iront travailler sur des fermes au lieu de remonter la rivière Montréal ou d'aller construire des routes dans quelque solitude septentrionale. Ils n'ont jamais su autre chose que l'agriculture, qu'ils avaient pratiquée toute leur vie. Les nouveaux règlements les laisseront sur des fermes où ils produiront des denrées alimentaires. Je sais que dans mon comté de Waterloo plusieurs ont été retirés des fermes pour aller dans des camps travailler à la construction de routes qui seront détruites avant leur achèvement. C'était mauvaise politique. Si on les avait laissés sur les fermes du comté de Waterloo, la production locale de denrées alimentaires aurait été plus abondante. Les cultivateurs du pays ont accompli une immense tâche. C'était leur devoir, et ils se sont mis à l'œuvre. Ils l'ont fait en dépit des nombreux obstacles qui ont surgi à cause de l'absence d'une politique bien arrêtée concernant le capital humain.

Cette lettre dit également que les cultivateurs pourront, dans la saison morte, s'adonner à certaines industries comme l'exploitation forestière, les mines, la pêche. Dans l'ouest d'Ontario, des centaines et des centaines de cultivateurs pourraient s'absenter de leurs fermes pendant la morte saison. Les nouveaux règlements les empêchent de chercher d'autres emplois que ceux que je viens d'énumérer. Cependant, aujourd'hui, il en est des centaines qui travaillent dans des usines de munitions de l'ouest d'Ontario et y accomplissent une besogne utile. J'ignore comment nous aurions pu nous en passer. Maintenant, on défend à ces personnes de travailler à la fabrication des munitions. Ceci prouve déjà que ces règlements n'ont pas fait le sujet d'une étude suffisante. Les personnes dont je parle ne sont pas aptes à faire la pêche ou à s'adonner aux autres emplois mentionnés dans la lettre, mais elles savent fabriquer des munitions. Je le répète, monsieur l'Orateur, les règlements concernant la main-d'œuvre agricole sont loin d'être ce qu'ils seraient si nous avions une politique convenable relativement au capital humain. Surtout dans la province d'Ontario, des centaines d'hommes ont consacré des milliers d'heures de travail à la fabrication des munitions.

Tout d'abord, on avait dit que les cultivateurs pourraient s'engager dans les fabriques de munitions, pendant la morte-saison, sans sortir pour cela de la catégorie des cultivateurs. Mais voilà que, il y a quelques semai-

nes, on leur a défendu de travailler plus de 60 jours dans les usines de munitions. Cependant ces hommes sont disséminés dans les diverses fabriques de l'ouest ontarien et plusieurs d'entre eux y sont depuis beaucoup plus de deux mois. Doivent-ils maintenant abandonner leurs emplois et retourner à leurs fermes, maintenant recouvertes de trois, quatre ou cinq pieds de neige et s'y tourner les pouces en attendant la saison des semailles? Vous avouerez, monsieur l'Orateur, que c'est un signe que notre politique n'a pas reçu l'étude voulue et qu'on a encore beaucoup de progrès à faire dans le domaine du capital humain. L'existence même de ces règlements prouve sans l'ombre d'un doute qu'il existe une rareté de main-d'œuvre agricole et que le Gouvernement commence enfin à s'en rendre compte. Il tente maintenant de corriger un état de choses qui découle de sa politique malheureuse.

Le ministre de l'Agriculture a aussi sermonné les membres de la Chambre au sujet de certaines déclarations qu'ils ont faites; c'est ainsi qu'il s'est offusqué d'une déclaration au sujet du bacon où on disait qu'il fallait s'abstenir d'acheter cette denrée. N'est-ce pas le ministre lui-même ou l'un de ses fonctionnaires qui a demandé à la population canadienne de ne pas manger de bacon et d'autre viande de porc afin de nous permettre d'envoyer une plus grande quantité de ces produits en Grande-Bretagne? Ce n'est pas ce que quelqu'un d'entre nous a pu dire à la Chambre qui a contribué à divulguer la déclaration signalée par cette revue internationale; c'est en réalité le ministère de l'Agriculture qui a demandé à la population canadienne, de ne pas manger de bacon et d'autres produits de porc, et cette dernière s'est montrée à la hauteur de la situation.

J'ai une autre remarque à faire. Je constate avec plaisir qu'on n'a pas interrompu le ministre. Représentant la circonscription de Waterloo-Sud, où l'agriculture est très florissante, j'ai hautement prisé le discours qu'il a prononcé cet après-midi.

Hier soir, un membre de la C.C.F., l'honorable député de York-Sud (M. Noseworthy) s'est permis de railler l'opposition officielle et de lire une lettre envoyée par l'Association conservatrice de York-Sud. Cette lettre demandait à la population de devenir membres de l'Association conservatrice progressiste; en payant un dollar, le souscripteur deviendrait membre et aiderait à la défaite de la fédération du commonwealth coopératif, objectif que nous espérons atteindre pour le plus grand bien du pays. Mais j'ai moi aussi une lettre. Elle n'a pas été envoyée par une association politique d'une circonscription; on n'est pas allé au bureau de poste pour en acquitter l'affranchissement ni chez l'imprimeur pour la faire imprimer ni chez le fabricant d'enveloppes pour acheter de ces dernières. Cette lettre est adressée de la Chambre des communes, Ottawa, et porte la signature de M. A. M. Nicholson, député, trésorier national de la C.C.F.

L'hon. M. HANSON: La lettre porte la franchise postale?

M. HOMUTH: Oui, et avec les mots "Chambre des communes" imprimés sur l'enveloppe.

Cette lettre,—qui sait à combien d'exemplaires elle a été tirée?—fait appel à la générosité du destinataire et déclare que l'association a réussi à se procurer les services d'un boursier de la fondation Rhodes, M. Lewis, diplômé du McGill, qui agira comme secrétaire et organisateur du mouvement. Ce monsieur, continue la lettre, pourrait obtenir un emploi très rémunérateur qui lui permettrait de contribuer la somme de $1,000 aux fonds de l'association, si celle-ci ne tenait pas à le conserver à son emploi.

Ce que je tiens à signaler à la Chambre, c'est que, comme je l'ai toujours cru, aucun parti politique n'a le droit de faire servir l'argent du contribuable canadien à des fins de propagande politique ou à l'alimentation de la caisse du parti. Je suis tout à fait opposé à une telle façon d'agir. En outre, monsieur l'Orateur, comme le dit un vieux proverbe, il faut être sans défauts pour critiquer autrui. Cette vérité s'applique, il me semble, à l'honorable représentant de York-Sud.

Une VOIX: L'honorable député pourrait-il citer un autre proverbe du même genre?

M. HOMUTH: Je désire, monsieur l'Orateur, me borner aux observations que je m'étais proposé de formuler. Nous sommes heureux, je l'admets, de nous réunir de nouveau à Ottawa alors que la situation militaire s'est grandement améliorée, que nous entrevoyons un peu le commencement de la fin de ce terrible conflit, et que les armées alliées remportent des victoires sur presque tous les fronts. Mais toute nouvelle réunion d'un parlement est toujours un peu triste. J'ai, comme membre du parlement ontarien ou comme député à la Chambre des communes, assisté à l'ouverture d'un grand nombre de sessions, et, chaque fois, l'occasion comportait une certaine tristesse, car rares sont les fois où nous n'avons pas eu à déplorer la perte d'un des nôtres. Nous commençons à nous demander, à l'aurore de cette session, où frappera la mort et combien elle fera de vides parmi nous d'ici l'ouverture d'une autre session. Je joins ma voix à celle de mes honorables collègues qui ont rendu hommage

aux membres disparus depuis la dernière session. Leur perte nous a affligés profondément.

Il est cependant un autre membre de cette Chambre dont le départ nous a beaucoup moins affligés, je crois. Il est parti pour "un autre endroit". Jamais vacance au Sénat ne m'a fait autant plaisir que celle qui a permis cette nomination,—soit dit en toute bonne part. Mais, je veux offrir un conseil au premier ministre, (M. Mackenzie King), sachant que tous ceux qui lui viennent de ce côté-ci de la Chambre sont toujours appréciés. Un membre de son parti s'est assuré l'affection de tous ses collègues. Il est Canadien français, originaire de l'Ontario, et j'espère que le moment venu de nommer un Orateur suppléant, le premier ministre jettera les yeux sur lui, que chacun de nous tient en si haute estime. Je veux parler de l'honorable député de Cochrane (M. Bradette).

Le premier ministre nous a priés, l'autre jour, d'éviter toute acrimonie au cours des délibérations. J'estime que, d'une façon générale, le débat en cours a été exceptionnellement digne. Il nous a invités aussi à collaborer avec le Gouvernement afin de gagner le peuple, si l'on peut dire, à l'idée des restrictions qui s'imposent. A titre de membres de cette Chambre nous avons, je l'avoue, une grave responsabilité. Mais une autre responsabilité pèse également sur nous, celle de dénoncer ici même, le seul endroit où il soit possible de le faire, toute restriction que nous estimons contraire aux intérêts du pays. Nous ne pouvons nous contenter de rester bien tranquilles et sans mot dire pendant que diverses commissions partout au pays, décident de questions très importantes. On n'a pas accès auprès de la commission; or après la création des commissions on ne peut intervenir auprès du ministre. On doit examiner ces questions dans cette enceinte. Aucun gouvernement, à mon avis, chargé de diriger ce pays pendant une période de crise, n'a reçu de la part de l'opposition une plus grande collaboration que l'administration actuelle. En vérité, nous avons fait de la critique, mais nous avons confiance que notre critique du Gouvernement était constructive. Lors de la campagne en faveur du plébiscite, personne n''a été plus fier d'en assurer le succès que les membres de l'opposition officielle.

Le très hon. MACKENZIE KING: Vous y avez mis le temps.

M. HOMUTH: Très bien, mais le moment du vote arrivé, nous avons fait une campagne en sa faveur. Je dirai au premier ministre que le nombre des membres de son parti à prendre la même attitude ne fut pas très grand.

L'hon. M. HANSON: Vous avez raison.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oh oui, il le fut.

M. HOMUTH: Et à l'occasion des campagnes en faveur de l'emprunt de la victoire, les membres de notre parti se sont employés ferme à en faire un succès. Sans doute, tel était notre devoir, mais que firent, en ce sens, l'honorable député de Brent (M. Wood) et des députés de circonscriptions voisines de la mienne; combien de temps consacrèrent-ils à l'organisation des campagnes de l'emprunt de la victoire? J'ai suivi avec beaucoup de soin ces campagnes d'emprunt.

M. WOOD: Je n'échangerais pas les succès remportés dans Brant contre ceux de la circonscription de l'honorable député.

M. HOMUTH: L'honorable député devrait me concéder le reste de la province par-dessus le marché. Nous nous sommes efforcés par tous les moyens d'aider le Gouvernement, mais certaines de ces questions exigent qu'on les traite sur le parquet de la Chambre, et quelques-unes de celles dont je vais parler aujourd'hui sont venues à ma connaissance en raison de ma participation à l'activité industrielle, alors que je représente une région agricole. Parce que nous avons créé plusieurs commissions de régie, ces problèmes ont sérieusement influé sur le rendement de nos fermes et de nos usines. Le capital humain et ces régies sont strictement interdépendants. Certaines de ces commissions sont exceptionnellement efficaces et fonctionnent à merveille. Elles ont à leur tête des hommes qui établissent leur programme méthodiquement et procèdent prudemment. Lorsqu'ils promulguent une ordonnance, on peut être sûr qu'ils en ont prévu les répercussions, que son application ne provoquera aucun heurt et que la population s'y conformera. Par contre, d'autres commissions vont à l'aveugle, sans prendre les précautions qui s'imposent; leurs décisions désorganisent l'industrie et, au bout d'un temps très court, il leur faut revenir sur leurs pas. La cause est attribuable à ce que l'homme qui dirige une commission comme celle-là manque de sens pratique ou du talent d'organisation. S'il était bon organisateur, même sans s'y connaître dans le domaine où il doit opérer, il ferait au moins appel à des gens qui s'y entendent et il examinerait ces questions avec eux.

Prenons par exemple l'indemnité de vie chère et le premier décret du conseil qui s'y rapportait. On prescrivait à toutes les industries de verser l'indemnité de vie chère. La plupart se conformèrent au décret. Quelques-unes, cependant, s'y refusèrent, et avant qu'on eut pris des mesures pour forcer les industries en question à respecter la loi, un nouveau décret vint immobiliser les salaires, et mettre

ces sociétés dans l'impossibilité de verser l'indemnité de vie chère. Le résultat, c'est que, dans maintes municipalités et dans maints centres industriels il y eut multiplicité d'échelles de salaires, en raison uniquement des ordonnances contradictoires adoptées par la commission.

Et puis nous avons des industries qui s'adonnent exclusivement aux travaux de guerre. On les classe comme non essentielles, même si elles ne produisent que du matériel de guerre, et cela, comme chacun le sait, pour une seule et unique raison. C'est afin que ceux que l'on va y chercher pour servir sous les drapeaux ne reçoivent pas la même considération que ceux qui viennent des industries réputées essentielles. Le but, c'est de les enlever de ces industries pour donner leur place, si possible, à des vieillards ou à des femmes.

On a édicté des ordonnances immobilisant les salaires. Les ouvriers s'en sont accommodés, les patrons également, et chacun reprit son travail persuadé autant qu'on puisse l'être qu'ils collaboraient avec le Gouvernement et se conformaient à son ordonnance. Mais voilà que soudain le Gouvernement vient établir une usine à lui dans le voisinage ou peut-être même dans la municipalité. Dès que l'usine est prête à fonctionner, elle a besoin de bras. Il n'y a pas de plafond aux salaires qu'elle est en mesure d'offrir. Elle crève aussitôt le plafond des salaires de la région résolue à obtenir ses ouvriers et ouvrières en dépit de tout, et les obtient en effet. Ici, cependant, dans ces autres industries de guerre, les salaires sont immobilisés. Mais celle-ci se met en marche, dirigée par un fonctionnaire de l'Etat, crève le plafond des salaires et sème le mécontentement dans toutes les entreprises des environs.

Voilà ce que font ces commissions, par leur imprévoyance. Elles désorganisent toute la vie industrielle du pays. Nous avons aussi les contrats en régie intéressée. Le ministère de la Défense nationale réquisitionnera quelque immeuble ou construira une caserne, ou aménagera l'édifice qu'il aura résolu d'occuper. Il accordera à un entrepreneur un contrat en régie. Les salaires ne l'inquiètent pas: il aura la main-d'œuvre voulue. Il n'y a pas de relation entre ces travaux et le ministère du Travail ou la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Il paiera des salaires fabuleux, des salaires aussi élevés qu'un charpentier expérimenté pourra gagner, à des hommes qui savent à peine tenir un marteau dans leur main et, par suite de ce contrat, il créera du mécontentement dans la région, ce qui est très grave. Je connais le cas d'un entrepreneur ayant un contrat du ministère de la Défense nationale qui a offert à des collégiens 51c. de l'heure comme aides: c'est le plus haut salaire horaire qui ait été offert dans la région.

L'hon. M. HANSON: Ou par des ingénieurs du Gouvernement.

M. HOMUTH: C'est ce qui se fait dans divers cas et cela détraque tout le système économique de notre pays et cause du mécontentement dans l'industrie. Nous avons assisté à une grève des aciéries. Cette grève n'aurait jamais dû éclater. J'admets qu'une grève puisse survenir dans une usine de munitions tandis que les autres continuent de fonctionner. Mais voici une industrie essentielle à chaque usine de munitions du pays, une industrie qui est à la base même de la fabrication des munitions pour les différentes usines du Canada. L'attitude indécise du Gouvernement par rapport au monde ouvrier est responsable de cette grève qui fut déclarée illégale. Auparavant, le ministre du Travail (M. Mitchell) et le Gouvernement auraient dû prévenir cette grève. Ils n'auraient jamais dû permettre au conseil de conciliation de terminer ses délibérations avant même de venir à Ottawa afin de conférer avec le Gouvernement en vue de la préparation d'un rapport unanime. Si on avait agi ainsi, aucune grève ne se serait produite dans cette industrie. Mais la grève a éclaté et fut déclarée illégale; puis le Gouvernement entama des négociations avec les ouvriers qui poursuivaient cette grève illégale qui, finalement, prit fin. Mais quelles furent les conditions du règlement? Le Gouvernement a immobilisé l'indemnité de vie chère des ouvriers des aciéries de sorte qu'à mesure que l'indice de l'existence sera réduit, l'indemnité sera maintenue, tandis que l'indemnité de vie chère dans toute autre industrie sera réduite. Que diront les ouvriers des autres industries quand l'indice du coût de l'existence baissera et que leur indemnité de vie chère sera réduite pendant que celle des ouvriers métallurgistes restera la même? Un tel règlement ne peut que créer du mécontentement dans les autres industries. Encore une fois, je dis que c'est en raison d'un manque d'énergie, d'un manque de jugement sain dans le règlement de ces questions qu'un grand nombre des difficultés naissent dans l'industrie aujourd'hui.

L'une des conditions essentielles à l'élaboration d'un programme concernant la main-d'œuvre est de s'assurer d'abord, et cette Chambre devrait être mise au courant, du nombre d'hommes dont nous avons besoin pour l'aviation et pour l'armée. Combien faudra-t-il d'hommes à la marine? Combien aux services auxiliaires? Combien à l'agriculture? Combien en manque-t-il aux industries? Comment la Chambre peut-elle

étudier ces questions et les discuter convenablement si elle ne sait rien des projets du Gouvernement? Ce ne serait vraiment pas renseigner l'ennemi que de dire qu'il nous faut encore 50,000 hommes à l'aviation, à la marine ou à l'armée. Nous avons besoin de ces chiffres, et aucune déclaration nette n'a encore été formulée sur le parquet de la Chambre depuis le commencement des hostilités.

Et les recrues que l'on appelle actuellement? Quelle est leur position? Il est vrai que le verdict du plébiscite a libéré le Gouvernement de toute obligation à leur endroit, mais quelle est actuellement leur position? Si l'armée canadienne devait se battre et qu'il lui faille de plus en plus de renforts, quelle serait actuellement la position de ceux qui sont appelés à servir au Canada, à Terre-Neuve ou sur notre continent? Si quelque besoin pressant se faisait sentir, le Gouvernement pourrait-il, par décret du conseil adopté du soir au lendemain, les affecter immédiatement au service outre-mer? Les militaires eux-mêmes devraient savoir quel sort les attend. Ceux que l'on appelle au service militaire sur notre continent devraient être renseignés sur ce point. Le Gouvernement devrait donner ce renseignement sur le parquet de la Chambre à ceux qu'il appelle à l'entraînement. Est-il étonnant que des honorables députés déclarent parfois que nous manquons de directives sur ces points?

Il arrive souvent que ces règlements, qui au lieu de réglementer désorganisent, semblent inspirés exclusivement par la crainte de répercussions d'ordre politique. Je m'exprime en toute sincérité et franchise. Trop souvent c'est la politique qui paraît les inspirer. Un événement des plus énervants s'est produit récemment, l'exode de milliers des nôtres vers les Etats-Unis où ils pratiqueront le commerce du bois. Le ministre du Travail a admis que 3,700 hommes ont obtenu des permis. Affirmera-t-il que seulement 3,700 hommes sont allés là-bas comme bûcherons? Qu'il mette à l'œuvre ses préposés à l'émigration, quand commencera le retour, et il verra que le nombre de ceux qui sont partis est le double de ce chiffre.

L'hon. M. HANSON: Combien y sont allés illégalement?

M. HOMUTH: Pour l'abattage d'un bois qui n'est pas requis pour nos fins de guerre, tandis qu'au Canada il existe une effroyable pénurie de ce genre de main-d'œuvre.

L'hon. M. HANSON: Au Nouveau-Brunswick même.

M. HOMUTH: Le ministre dont relève le service sélectif prétendra-t-il que les exploitants forestiers de l'Ontario n'ont pas demandé d'hommes pour leurs entreprises, que le ministère des terres et forêts, le ministre ou ses fonctionnaires n'en ont pas demandé? Je connais très bien M. Hipel, je connais la compétence qu'il apporte à l'exécution de ses fonctions, les embarras qu'il éprouve à envoyer des bûcherons dans les régions septentrionales pour l'abattage du bois requis. Cet après-midi, le ministre des Finances (M. Ilsley) a dit qu'on va réglementer la vente du bois de chauffage, à cause de son insuffisance, et l'on autorise des milliers d'hommes à se rendre aux Etats-Unis comme bûcherons.

Par dessus le marché, un député—on dit que c'est un député—s'est adressé à l'administration du service sélectif pour conduire cinq cents hommes aux Etats-Unis, si je suis bien renseigné.

L'hon. M. MITCHELL: Permettez-moi de rectifier l'affirmation de l'honorable député. Jamais un membre du Parlement ne s'est adressé au ministère du Travail pour obtenir cinq cents hommes.

M. HOMUTH: On a accordé la permission à cinq cents hommes d'aller là-bas. Qui a signé l'autorisation? Qui a permis à ces gens de conduire les hommes? M. Nicholson et les préposés ont-ils refusé l'autorisation et dit au ministre qu'il ne fallait pas l'accorder? Voilà les questions auxquelles notre population veut une réponse. Voilà les questions auxquelles les exploitants forestiers du nord ontarien veulent une réponse. Voilà les choses que l'industrie veut connaître, car c'est ce qui désorganise l'industrie et fait que les gens ont l'impression qu'ils ne peuvent obtenir du Gouvernement la coopération qu'ils en attendent. C'est un sérieux état de choses, une sévère condamnation de la politique ministérielle du capital humain.

On établit des commissions; et bien souvent elles font des choses ridicules. Ce serait une farce si nous n'étions pas engagés dans une guerre qui met en péril notre vie même; ces règlements que l'on établit un jour et que l'on abroge le lendemain seraient une farce. Je m'imagine parfois que le ministre se dit à part soi qu'il va régir ceci et cela, qu'il se mettra en chasse pour trouver quelqu'un qui puisse le faire. Il se met donc en chasse et, après l'avoir découvert, lui donne un bureau, un pupitre, un secrétaire et une serviette.

L'hon. M. HANSON: Et un tapis.

M. HOMUTH: Parfois un tapis et un très joli pupitre. L'élu s'y asseoit et se dit qu'il est là pour régir quelque chose, qu'il va commencer à régir. Il émet donc des ordonnances pour le contrôle de ci et de ça. Peu de temps après il faut supprimer le contrôle ou le modifier ou révoquer l'ordonnance.

Est-il rien de plus ridicule aujourd'hui que la réglementation du transport par autobus? La limite du parcours est de cinquante milles; un voyageur monte dans l'autobus et veut parcourir cinquante-cinq milles. Il en doit descendre cinq milles avant le terme et louer peut-être un taxi pour le reste du trajet, comme plusieurs le font, pendant que l'autobus va plus loin avec un siège vacant. Si vous voulez aller de Toronto à Bradford vous prenez l'autobus sur une distance de cinquante milles, en descendez près d'une prairie, appelez un taxi qui vous fait faire le reste du trajet, alors que l'autobus poursuit son chemin avec un siège vide. Les trajets par autobus ne se font plus maintenant d'une ville à l'autre mais d'un champ de maïs à un champ de navets. C'est bien ridicule. Puis nous avons la régie du transport par camions. Des sociétés ont fait construire des camions spécialement adaptés à leurs besoins. Il y en a plusieurs dans ma région. Ces camions ne peuvent nullement servir à d'autre transport. Ils ne peuvent parcourir qu'une distance de 35 milles dans le moment; autrefois il parcouraient cent ou cent cinquante milles. Comment a-t-on contourné la difficulté? Quelques-uns de ces camions sont effectivement mis au rancart; les pneus, les camions se déprécient; c'est autant de machines de rebut qu'on trouve au pays. Au moins le Gouvernement aurait dû les laisser circuler jusqu'à ce qu'ils fussent complètement usés, là où l'on se sert de ces camions spéciaux. Mais s'ils continuent à rouler, ils pourront servir à transporter certaine marchandise sur une distance de 35 milles où l'on déchargera cette marchandise pour la confier à un autre camion qui la transportera à son tour, à 35 milles plus loin, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle parvienne à destination. Songez au gaspillage de main-d'œuvre. C'est ridicule.

Ce sont des faits comme ceux-là qui font que la population commence à se décourager. Le Gouvernement veut qu'on lui fasse confiance, mais comment les gens peuvent-ils avoir confiance lorsqu'ils constatent des méthodes de contrôle aussi insensées?

Cette histoire est peut-être exagérée, bien que je n'en aie aucune preuve. On me dit qu'un cultivateur de l'Ouest avait été avisé qu'il n'avait pas livré tout son contingent de blé à la Commission. Il a répondu qu'il souffrait d'une pénurie de main-d'œuvre chez lui et qu'il ne pouvait livrer le reste de son blé avant un mois, vu que c'était la saison de l'agnélage. Le régisseur lui a répondu de remettre à un mois la saison de l'agnélage. Je reconnais que c'est peut-être tiré par les cheveux, mais j'affirme que ce sont là des choses sérieuses. Bien placé pour voir ce qui se passe, je pense qu'il importe de nommer les meilleurs

[L'hon. M. Hanson.]

hommes possibles au contrôle de l'industrie, de l'agriculture et de toutes les autres branches de notre économie nationale. Le premier ministre à propos des critiques que nous adressions aux hommes qui ont été nommés à ces postes, a dit l'autre jour que ce sont les membres de l'opposition qui ont demandé au Gouvernement de faire cela. C'est certain. Au commencement de la guerre, quand nous avons vu ce qui se passait, quand nous avons constaté que la situation se gâtait, nous avons prié le premier ministre de s'assurer les services des meilleurs hommes possibles dans chaque branche de l'industrie et de charger ces hommes d'assister le Gouvernement de leurs conseils et d'organiser l'effort de guerre du pays. Nous ne lui avons toutefois pas demandé de permettre à ces hommes d'usurper les droits du Parlement comme ils le font aujourd'hui.

Ce sont là quelques-uns des sujets que je désirais traiter ici. Je suis convaincu que, si nous voulons réussir dans notre effort de guerre, si nous voulons que règne dans notre pays la confiance que nous désirons tous y voir régner, il importe de faire cesser immédiatement toutes les tracasseries résultant des contrôles et des restrictions auxquels la population canadienne est assujettie. Je le dis sérieusement, le temps n'est plus de sauver les apparences pour des fins politiques. Il nous appartient d'inspirer confiance à notre population. Nous avons un effort immense à accomplir. Il se peut que 1943 soit une année décisive. Le supplément de vivres, de munitions, d'équipement et d'autre matériel que nous pourrons produire cette année sera peut-être le facteur dominant de la victoire. Appliquons-nous donc à cette tâche, et que le premier ministre agisse de la façon qu'il a indiquée l'autre jour. S'il est vrai que certains de ces hommes ne sont pas à la hauteur de leur tâche, qu'on s'en débarrasse! Qu'on applique les remèdes qui s'imposent! C'est alors que le premier ministre recevra l'appui de tous les membres de l'opposition.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. P.-J.-ARTHUR CARDIN (Richelieu-Verchères): Monsieur l'Orateur, redevenu simple député en cette Chambre, j'ai pu suivre avec la plus grande liberté de pensée et d'esprit le discours du nouveau chef du parti (M. Graydon) nouvellement baptisé de l'opposition en cette Chambre. Sans la moindre hésitation, je lui offre mes plus sincères félicitations, d'abord, pour l'honneur qu'on lui a fait de représenter son parti en cette Chambre,

comme chef de l'opposition, et ensuite pour l'excellence de son premier discours comme chef de parti en cette enceinte. L'honorable député possède de nombreuses qualités personnelles et je n'hésite pas à lui dire qu'il est doué des qualités d'esprit nécessaires pour devenir une personnalité dans la vie publique de notre pays. Quelles que soient ses intentions, il jouira toujours, je n'en doute pas, du respect de tous ses collègues, même de ceux qui ne partagent pas les sentiments ou les opinions qu'il peut exprimer à la fois en son nom personnel et comme chef de parti. Il est membre de cette Chambre depuis un certain nombre d'années,—pas très nombreuses si on les compare à celles que j'ai moi-même passées ici. Durant ce séjour, il s'est fait de nombreux amis et s'est acquis le respect de ses collègues de toutes les parties de cette Chambre.

Son exposé a été heureux. J'ai suivi son discours avec beaucoup d'attention et avec plus d'impartialité peut-être que si j'avais occupé une banquette ministérielle. Il a présenté un bon argument et posé les prémisses d'une bonne conclusion, mais, malheureusement, il n'a pas tiré de conclusion logique. Il a exprimé en termes vigoureux et sévères l'idée que le Parlement a besoin de refaire sa réputation aux yeux du public, et d'inaugurer ou d'appliquer de meilleures méthodes que celles en honneur depuis quelques années. Je partage ce point de vue. Notre supériorité sur d'autres Parlements ne change rien à l'évidence que le Parlement du Canada ne jouit pas de la confiance et du respect dont il jouissait il y a quelques années.

L'honorable député a parlé d'une modification du Règlement de la Chambre. Il a tout à fait raison. Nos règles de procédure sont désuètes. Elles sont calquées sur celles de Westminster, mais en adoptant la lettre de ces règles nous n'avons pas su l'entourer de méthodes et de coutumes comme il s'en est établi à Westminster. Il existe un besoin urgent d'une modification du Règlement de la Chambre, d'une modification des règles de procédure.

Mais, même désuet, on ne respecte pas le Règlement de la Chambre. Ceci est vrai, en particulier, en ce qui concerne la lecture des discours. Cette pratique contribue à discréditer le Parlement. La Chambre est devenue dans une certaine mesure ce que nous appelons en français—j'ignore l'expression anglaise appropriée—un cabinet de lecture.

En raison de circonstances particulières, il peut être nécessaire de lire une déclaration. Ma carrière politique a été assez longue, toutefois, pour me permettre de voir de grands chefs: sir Wilfrid Laurier, sir Robert Borden, sir George Foster et d'autres grands ministres se contenter de quelques notes, même à l'occasion d'une déclaration à la Chambre sur des questions de la plus haute importance. On peut faire exception pour le premier ministre et le chef de l'opposition, mais il ne faudrait pas qu'invariablement et en toute occasion on ait recours à cette pratique de lire les discours.

Connaissant le premier ministre (M. Mackenzie King) comme je le connais, je puis dire qu'il est maître de la langue anglaise, maître de sa pensée et de ses idées. Quelle que soit la circonstance ou quel que soit le moment, il dit exactement ce qu'il veut dire. Il n'a pas besoin de mettre en noir sur blanc, cinq ou six jours ou une semaine d'avance, ce qu'il se propose de dire à la Chambre des communes. Il apprend très rapidement et, à mon sens, si la coutume ne s'était pas introduite ces dernières années, il serait le dernier à demander la permission de lire un discours ou une déclaration sur une question d'intérêt secondaire. Tous les partis de la Chambre ont pris l'habitude de lire leurs discours depuis des années. Nous avons écouté l'autre jour un très beau discours que prononçait le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell). Il a très bien parlé vraiment, mais, s'il veut me permettre d'en faire l'observation, il a presque gâché son discours. Heureusement pour lui, il lit très bien et ne fit pas trop voir qu'il suivait un manuscrit. Néanmoins je préfère toujours l'entendre exprimer ses idées au fur et à mesure qu'elles lui viennent à l'esprit pendant son discours.

Le Règlement devrait être modifié à bien d'autres égards encore. Je n'ai pas le temps de m'y arrêter en ce moment. Je me contenterai de faire allusion au hansard. Je ne sais trop si j'approuverais la suppression du hansard. Mais personne ne le lit plus. Il fut un temps où les chefs de partis le consultaient bien souvent en vue d'y découvrir quelque contradiction de principes. Mais de nos jours, monsieur l'Orateur, nous ne nous préoccupons aucunement de contradictions. On trouve des contradictions non seulement entre ce qui s'est dit il y a des années et ce qui se dit aujourd'hui, mais on trouve des cas où un orateur se dédit dans un même discours. Quand on constate que la fin d'un discours ne concorde pas avec le commencement et que le début est inconciliable avec la fin, il n'y a pas lieu d'enregistrer ce qui se dit. Sous prétexte que les conditions ne sont plus les mêmes et que les temps ont changé, les chefs restent libres de se contredire et de poursuivre ingénument leur chemin sans le moindrement se soucier de leurs contradictions ou sans se demander si l'attitude qu'ils prenaient le mois dernier ou la semaine dernière est compatible avec celle qu'ils assument aujourd'hui.

Il existe plusieurs autres raisons pour lesquelles le Parlement se trouve discrédité devant l'opinion publique, parmi lesquelles je citerai l'attitude de certains honorables députés ou de certains chefs qui vient en contradiction flagrante avec ce qu'ils ont dit à leurs commettants. Il en est de même de leur hésitation à se prononcer sur toute question susceptible de modifier l'attitude des électeurs envers un parti ou un groupe. Tout cela arrive en définitive aux oreilles des électeurs, porte ces derniers à entretenir des doutes, et finit par jeter du discrédit sur le Parlement.

Avec tout le respect qui lui est dû, et avec toute l'amitié personnelle que j'ai pour lui, je dirai au chef de l'opposition que son amendement à la motion principale est un exemple de ces dispositions incertaines et de ces attitudes vacillantes qui contribuent à discréditer le Parlement aux yeux de la population. Je ne puis approuver la conclusion de son discours. J'aurais été disposé à accepter la plupart des idées qu'il a exposées, mais la conclusion de son argument est contenue dans l'amendement qu'il a proposé à l'Adresse et ne découle pas des prémisses exposées. L'amendement est vague, aussi vague que possible. Il est obscur et prête à toutes sortes d'interprétations. Chaque parti ou groupe de cette Chambre peut trouver dans ce projet d'amendement quelque chose qui lui convient.

Malheureusement, la même remarque s'applique au sous-amendement qu'a soumis le distingué chef de la fédération du commonwealth coopératif. Il est couché en termes généraux qui ont besoin d'explications détaillées et que ne peut saisir le citoyen ordinaire. Si les deux honorables députés veulent bien me permettre cette remarque, je dirai que les amendements semblent avoir été rédigés avec l'intention de cajoler l'appui de la population. Ils révèlent que l'on n'a pas eu le courage de définir clairement la ligne de conduite proposée ou préconisée. Les amendements proposés et les discours prononcés et j'ajouterai, non sans quelque hésitation, l'attitude du Gouvernement me font penser à un homme qui essaye de monter trois cheveaux à la fois tout en essayant de jouer le rôle du Bonhomme Noël, et de trouver quelque chose pour chaque groupe ou parti afin de satisfaire tout le monde. Mais cela ne peut durer longtemps, monsieur l'Orateur, sans détruire la confiance que la population du Canada doit avoir en notre Parlement et en nos institutions.

On a créé des commissions sans qu'elles soient responsables au Parlement, pour s'occuper de questions auxquelles les ministères étaient très capables de voir. Nous avons eu recours à des gens du dehors ne connaissant rien de la politique et n'ayant acquis auparavant de l'expérience que dans le champ restreint de leurs occupations personnelles ou d'affaires. Ces commissions prennent des décisions suivant leurs caprices au sujet de questions d'ordre public. Dans leur inexpérience, elles détruisent les us et coutumes établis dans notre pays depuis plus de cinquante ans. Les lois civiles de notre pays sont abolies. Les privilèges et les droits des provinces sont violés par des individus qui n'ont aucune responsabilité, sauf celle de préparer un rapport pour leur ministre. Ils n'ont que cette responsabilité. Les membres du Parlement ne valent rien aux yeux de ces commissions, de ces hommes extraordinaires, de ses surhommes qui dirigent actuellement les affaires de notre pays. Tout cela arrive en fin de compte aux oreilles du peuple et contribue à discréditer notre administration. Nous luttons pour la liberté, pour la démocratie et les institutions parlementaires. Pourtant, la plupart de nos attributions sont entre les mains de petits potentats, d'hommes inexpérimentés, de dictateurs dans le champ restreint dont l'administration leur a été confiée. Ces nouveaux venus ont un traitement nominal, mais reçoivent un salaire de la société à laquelle ils appartiennent. Je ne dis pas qu'ils font du mal, mais il ne faudrait certainement pas s'attendre qu'ils posent des actes contraires aux intérêts des firmes dont ils sont membres. On compte au service de l'Etat un grand nombre d'hommes que l'on aurait bien pu réunir pour remplir de nombreuses tâches se rapportant à la guerre.

La propagande est aussi une source de discrédit pour le Parlement. Celle qui se poursuit actuellement sous les titres ronflants de "Gagnons la guerre" et de "Services de guerre" a l'effet d'un obscurcissement sur l'intelligence de la population canadienne. La population ne connaît pas la vérité. Elle entend la plupart du temps des appels fondés sur l'imagination, sur les sentiments, sur des demi-vérités, dont l'effet est plutôt de soulever injustement nos concitoyens.

Il s'est passé récemment une chose qui constitue un manque flagrant à la parole solennellement donnée dans cette Chambre et consignée dans les recueils du Parlement. On nous a remis ces jours derniers un document intitulé "Ordonnances et règlements de guerre du Canada. Extra", portant la date du 1er février 1943. On se rappellera que l'article 5 de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales stipule que les ordonnances et règlements promulgués sous l'empire des dispositions de cette loi, quand le Parlement n'est pas en session, doivent paraître immédiatement dans la *Gazette du Canada*, et être distribués aux membres de la Chambre des communes. Or, ce document, qui porte la

date du 1er février, nous donne en première page un décret du conseil portant la date du 19 janvier. Il nous informe que des décrets du conseil ont été rendus le 4 septembre, le 14 septembre, le 3 novembre et le 8 décembre, —décrets du conseil fondés sur la disposition de la loi de mobilisation à l'effet d'envoyer des recrues hors du Canada. Le premier décret ministériel en date du 4 septembre et les autres n'ont été ni imprimés ni publiés dans la *Gazette du Canada* alors. Ils ont dormi dans un pupitre du conseil privé, du 4 septembre au 19 janvier, ou au 1er février. Est-ce bien là observer la loi et faire imprimer le décret ministériel et en faire la distribution "aussitôt"? Non, c'est abuser, comme j'ai dit qu'on le ferait, de la dernière phrase de l'article 5, qui prévoit des circonstances spéciales.

Lorsque l'amendement, le bill 80, a été adopté, le Gouvernement s'est octroyé le pouvoir de ne pas révéler ses décisions lorsqu'il jugerait que ce serait contraire à l'intérêt général de le faire. C'est manquer à la promesse donnée. Je me rappelle parfaitement la réponse que m'a donnée un membre du Gouvernement sur ce point, au cours de la dernière session: "Ne craignez pas que l'on abuse de cette disposition; si nous y avons recours ce ne sera que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Nous nous proposons, disait ce monsieur, de publier les décrets ministériels ainsi que tous nos actes." On a manqué à cet engagement. En quoi la divulgation, le 4 septembre, du fait que nous avions envoyé des recrues à Terre-Neuve, aurait-elle pu être contraire à l'intérêt national? En quoi l'annonce du fait que nous avions décidé d'utiliser les recrues comme des volontaires ordinaires et des membres de la milice canadienne, aurait-elle pu nuire à notre effort militaire? D'aucune façon, et cette annonce n'aurait pu créer aucune difficulté et n'aurait pu porter à l'attention de l'ennemi aucun renseignement de quelque utilité pratique. Aujourd'hui, nous voyons que les noms des régiments ne paraissent pas dans les décrets ministériels, car il n'est pas "dans l'intérêt national" de dire que le régiment numéro 3 ou le régiment numéro 5 a été envoyé ici ou là. En quoi une telle révélation peut-elle compromettre notre effort de guerre? En quoi la nouvelle que nous avons envoyé un régiment en remplacer un autre à Terre-Neuve peut-elle constituer un encouragement, un appui ou un renseignement utile pour l'ennemi? Il y a là une indication de ce qui se produira si, un jour, le Gouvernement décide de recourir à la loi de mobilisation pour envoyer nos fils et nos recrues outre-mer. De pareilles méthodes n'ont rien qui soit de nature à rehausser le prestige du Parlement.

Le discours du trône renferme plusieurs choses en mots, en mots explicites. Comme le temps à ma disposition achève, mes remarques sur le discours du trône seront brèves. Il y aura un remaniement de la représentation à la Chambre. Ce n'est pas une innovation. La constitution impose cette mesure, mais le bruit court que le bill restera en plan. Les journaux ont déjà annoncé qu'à cause de certaines difficultés et du fait que certaines provinces perdront quelques sièges à la Chambre, on renverra le projet de loi au lendemain des élections. En tout cas, c'est simplement ce que j'ai lu dans les journaux.

Le Gouvernement va nommer des secrétaires parlementaires. Ce n'est pas une nouveauté non plus. Je ne crois pas que ce soit nécessaire. Que l'on ne voie pas dans mes paroles un blâme envers les titulaires qui ont déjà été choisis et ont commencé leur travail, me dit-on. Ce sont tous de bons hommes dignes de considération et qui méritent de faire l'apprentissage des travaux de la Chambre. C'est fort bien à leur point de vue, mais j'ai l'impression qu'ils joueront le rôle d'une cinquième roue.

Notre situation n'est pas la même qu'en Angleterre, où les ministres doivent s'occuper non seulement des questions nationales et impériales, mais aussi de ce qui correspond à nos affaires provinciales et municipales. Au point de vue des responsabilités, notre pays est petit et notre Parlement est petit par comparaison avec le Parlement anglais, et c'est une dépense que nous pourrions éviter sans peine quand nos impôts sont déjà élevés.

Somme toute, que feront les secrétaires parlementaires à la Chambre? Quand on leur posera une question sur une affaire étudiée par le conseil privé, ils ne seront pas en mesure de répondre n'étant pas membres du cabinet. Quand nous leur demanderons des précisions sur une question de politique ministérielle, ils ne pourront pas répondre parce qu'ils ne seront pas membres du cabinet. Ils ne seront que des secrétaires particuliers parés d'un peu de dignité, ou des sous-ministres. Aux demandes de renseignements sur la politique ministérielle, ils ne pourront que promettre une réponse pour le lendemain, et le jour suivant ils nous liront une déclaration rédigée par le ministre ou par un fonctionnaire du département. Or, n'importe quel ministre pourrait actuellement lire cette déclaration à la Chambre. Il me semble que notre administration, avec ses nombreux départements, ses comités, ses commissions et ses régisseurs si nombreux, est assez encombrée sans que l'on y ajoute un autre rouage.

On nous a dit dans le discours du Trône que l'on s'occuperait de la santé nationale

et que l'on veillerait sur la sécurité sociale. Or, ainsi que l'ont fait remarquer déjà plusieurs honorables députés, ces questions sont surtout du ressort provincial et j'espère que nous ne profiterons pas du fait que nous sommes en guerre pour priver les provinces des privilèges et des droits exclusifs que le pacte confédératif leur a accordés, alors que nous pourrions recourir à d'autres méthodes qui assureraient la protection des minorités et mettraient les provinces à l'abri d'une organisation centrale établie à Ottawa. Cette réserve étant faite, que pouvons-nous accomplir? Bien peu. C'est probablement pour cette raison que le très honorable premier ministre nous a dit dans son discours que ces questions seraient étudiées, et il est probable que les choses en resteront là.

Je me demande quelle est la valeur des discussions que nous pouvons avoir aujourd'hui sur la situation qui se présentera après la guerre. Où est l'homme assez brillant, assez perspicace, assez bon prophète pour pouvoir nous dire sur quelles fondations nous établirons le bien-être du Canada après la guerre? Nous nous trouverons alors dans une situation que nul d'entre nous ne peut aujourd'hui prévoir ni déterminer exactement. Nous avons beau faire telle ou telle démarche, il peut fort bien arriver que, le jour où nous aurons à envisager la situation après la guerre, nous trouvions inutile tous les plans que nous aurons préparés.

A quoi bon construire un édifice quand nous ne savons pas sur quelles fondations il doit reposer? Pourquoi perdre notre temps à des incertitudes de ce genre?

Le discours du trône contient une revue de notre effort de guerre. Ce fut un effort magnifique, je le reconnais et j'en suis heureux. Tous les Canadiens en sont fiers, et nous avons la grande satisfaction de constater qu'il est reconnu que notre effort de guerre est supérieur à celui de tout autre pays en guerre, proportion gardée de notre population. Au point de vue du capital humain et des finances, notre effort de guerre est supérieur à celui des Etats-Unis. Il est réellement grandiose. Le malheur est que nombre de gens le déprécient et que beaucoup d'autres le font servir à leurs fins. Notre effort de guerre devrait être dicté par la raison. Il est certains problèmes que nous devrions envisager avec courage, et l'un des plus importants touche l'agriculture.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'excellent discours prononcé cet après-midi par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui d'ailleurs parle toujours très bien. Il sait s'exprimer avec une éloquence fort persuasive. Il n'en reste pas moins vrai que la pénurie de main-d'œuvre fait surgir un grave problème dans le domaine de l'agriculture au Canada. Quelques explications que l'on puisse fournir, même en faisant vibrer la corde sentimentale, la situation ne s'en trouve nullement améliorée. Il y a pénurie de main-d'œuvre agricole au Canada. On s'en rend compte dans toutes les régions du pays, et nous devrions remédier à cette difficulté. La lettre même de M. MacNamara, dont le ministre a donné lecture cet après-midi, reconnaît que la rareté de la main-d'œuvre est fort sérieuse. Elle a trait aux difficultés auxquelles les cultivateurs doivent faire face à l'heure actuelle. Les termes de la lettre sont très clairs sur ce point. Voici la substance des premiers paragraphes:

> Etant donné la pénurie croissante de main-d'œuvre agricole, il devient de plus en plus important d'encourager les agriculteurs essentiels à rester sur la ferme.

Et il s'agit d'un document officiel qui vient justement d'être signé par le directeur du service sélectif et approuvé par le ministre du Travail (M. Mitchell). Ai-je besoin d'insister davantage? Voici les paroles mêmes du ministre de l'Agriculture que l'on peut relever dans sa déclaration publiée dans le *Montreal Standard,* livraison du 6 février:

> Les cultivateurs canadiens pourront-ils atteindre les objectifs qui leur ont été proposés pour 1943? Ils vont certainement travailler de toutes leurs forces pour les atteindre, et pourvu qu'on leur vienne en aide en leur fournissant de la main-d'œuvre, des machines agricoles et l'outillage nécessaire, il est très probable qu'ils dépasseront même certains des objectifs proposés.

Nous manquons donc de main-d'œuvre agricole au Canada et nous devrions apporter un remède à cette situation. Ces lettres, ces circulaires, ces promesses, toutes ces instructions données à des juges leur expliquant de quelle façon interpréter la loi, ne sont pas satisfaisantes. Cela n'est pas suffisant, et ne servira qu'à perpétuer le régime nébuleux actuel d'après lequel les cultivateurs ne savent pas de façon définie s'ils vont pouvoir garder leurs fils pour les aider à cultiver leur ferme. Dans nombre de cas, ces derniers ne peuvent obtenir de sursis qu'avec l'approbation des autorités militaires. Il faut que cesse le régime d'incertitude qui a prévalu jusqu'ici. Je qualifierais volontiers cet état de choses de promesse électorale pure et simple, s'il devait y avoir des élections.

M. l'ORATEUR: Je dois informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

Des VOIX: Continuez.

L'hon. M. CARDIN: Cinq minutes. L'agriculture est-elle essentielle? Oui, elle l'est. Nous nous devons, à l'heure actuelle, d'aider cette industrie par tous les moyens.

En effet, sans elle, sans denrées alimentaires, nos soldats auront beau être bien formés, notre armement considérable, la guerre prendra fin. Celui qui a l'estomac creux est incapable de porter un fusil, si parfait soit-il. L'agriculture est la chose la plus importante au monde en ce moment. Le Canada, au lieu de s'efforcer de tenir le premier rang dans le domaine des effectifs, devrait occuper la première place dans celui de l'agriculture et tenter d'être au premier rang en ce qui concerne l'approvisionnement des armées en vivres et en munitions. D'autres pays sont en mesure de fournir plus d'effectifs que le Canada. La Russie et la Chine disposent de réserves inépuisables en matière de capital humain. On peut trouver dans ces pays tous les hommes dont on a besoin. Russes et Chinois ont besoin, pour continuer la lutte, d'approvisionnements, de munitions et de vivres que nous pouvons produire.

Raisonnons notre participation à la guerre. Employons-nous à faire passer en premier lieu ce que nous sommes le mieux en mesure de faire, même si nous ressentons quelque fierté à la pensée que nos soldats luttent vaillamment à un endroit ou à un autre. Il nous incombe de les ravitailler et il nous incombe en outre d'aider au ravitaillement de la Russie, de la Chine, de l'Angleterre et d'autres parties de l'Empire britannique.

Les munitions sont également nécessaires et jouent un rôle très important. Les Etats-Unis songent à limiter leurs effectifs à 7 millions et demi d'hommes. Il est temps que nous songions nous aussi à fixer une limite, —aussi élevée que possible, je l'admets,—aux troupes que nous envoyons outre-mer, et que nous pensions à nourrir ceux qui ont besoin d'être nourris. A l'heure actuelle, des gens meurent de faim en Afrique du Nord, et les chefs politiques et militaires de ce pays déclarent aujourd'hui que ce qui a été fait jusqu'ici dans le domaine des munitions et des vivres n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, et que, si l'on n'accomplit pas davantage dans ce domaine, le succès nous échappera et des milliers et des milliers de gens périront. Telle est la situation en Chine. La Chine est menacée de famine et elle ne dispose pas des armes dont elle aurait besoin pour poursuivre sa lutte,—cette bonne vieille Chine que nous aimons tant, que nous louons tant aujourd'hui et que nous proclamons une des premières nations du monde. Pendant des années elle a combattu contre les Japonais sur son propre territoire sans notre aide, mais aujourd'hui quel changement! Nous avons découvert qu'elle est une grande nation, une nation qui mérite nos secours et notre louange. Nous avons changé d'idée. Nous avons trouvé un peu plus de courage; nous sommes devenus un peu plus empressés à aider la Chine et la Russie. Fournissons-leur ce dont elles ont le plus impérieux besoin, non des hommes, mais des vivres et des armes. Voilà ce qu'il leur faut pour poursuivre le combat. De fait elles se battent pour nous, autant que pour elles-mêmes.

Si nous remportons des succès, à qui les devons-nous? Aux Russes. Sans la Russie que serions-nous devenus? Nous serions probablement réduits à signer un traité de paix, un traité qui ne serait conforme ni à nos principes, ni à nos désirs, mais aux désirs d'autrui. C'est à quoi nous serions réduits.

Que faut-il faire? Je veux me montrer courageux et exprimer sans crainte mes opinions. Je regrette que le Gouvernement n'ait pas jugé bon de suspendre l'application de la loi de mobilisation de 1940 en attendant qu'un relevé ait été fait de toute la situation afin de déterminer quels sont les besoins les plus pressants du Canada, de même que ceux des Nations Unies. Nous devrions agir ainsi au lieu de chercher à atteindre le même but en envoyant une lettre circulaire de temps à autre à toutes les commissions ou à tous les comités chargés de décider si tel ou tel citoyen a droit à un sursis en sa qualité d'ouvrier essentiel de la ferme ou de l'industrie. Nous n'allons pas, je l'espère, établir en ce pays pour la génération à venir la pratique de laisser les autorités dicter leurs décisions aux juges et aux autres personnes qui ont prêté serment d'interpréter la loi. J'espère que nous n'en sommes pas encore rendus à ce point. Si la loi n'est pas satisfaisante, modifions-la, mais tant qu'elle restera dans nos statuts appliquons-en la lettre et l'esprit. Voici ce à quoi vise cette lettre: dire à la commission qu'elle devrait interpréter la loi selon que les autorités estiment important ou non de prendre telle ou telle mesure à l'heure actuelle. Si c'est pour cela que nos soldats combattent sur le champ de bataille, nous ferions mieux de renoncer à la lutte. Si nous combattons pour des principes comme ceux-là; si la loi doit être modifiée au gré du gouvernement, au gré d'un haut fonctionnaire, au gré d'une autorité militaire, j'ignore où cela va aboutir.

Telle est mon opinion et je n'ai pas peur de l'exprimer. On m'accusera peut-être de n'avoir pas conscience de la situation, de ne pas me rendre compte de la gravité de la situation mondiale à l'heure actuelle. A ceux qui seraient tentés de m'attaquer et d'être injustes, je tiens seulement à tenir ce langage: Aujourd'hui, en dépit de leur neutralité les Irlandais sont fiers de leur pays. Les Australiens ont limité l'étendue du champ où ils sont prêts à se battre, ils n'en sont pas moins fiers de leur pays. Ils font encore partie de l'Empire britannique et du com-

monwealth britannique. L'Afrique du Sud est encore membre du commonwealth et sa population est encore fière de ses droits de citoyenneté; pourtant, leur champ d'action est limité au cours de cette guerre. Les Etats-Unis se préoccupent d'abord d'eux-mêmes et de leurs intérêts. Ils aident à défendre le régime qu'on appelle liberté, démocratie et le reste; je n'ai lu dans les journaux de ce pays, et n'ai entendu dans les discours de ses hommes politiques, aucune déclaration à l'effet qu'ils étaient prêts à faire passer au deuxième plan l'un quelconque de leurs droits, de leurs principes, de leurs avantages et de leurs intérêts. La Russie combat aussi pour elle-même. Aucun homme public ne niera aujourd'hui cette affirmation. Pourquoi ne serions-nous pas Canadiens tout en participant à la guerre? Pourquoi n'envisageons-nous pas notre effort de guerre à travers notre canadianisme et, faisant notre possible pour aider à gagner la guerre, ne veillons-nous pas à ne pas détruire notre pays et à ne pas tenter de surpasser, par vaine gloire et fol orgueil, les efforts d'autres pays dont les intérêts sont plus engagés dans le conflit à l'heure actuelle que ceux du Canada?

Encore un mot et j'ai fini. J'ai assez vécu pour me rappeler qu'un homme qui, à un moment donné, a joui d'un grand prestige dans le Royaume-Uni et qui a été l'ami intime de notre premier ministre—je veux parler de feu M. Ramsay MacDonald—n'était pas entièrement d'accord avec le gouvernement de son pays de 1914 à 1918. Il n'aimait pas voir l'Angleterre engagée aussi à fond dans la guerre qu'elle l'était alors. Peut-on dire que Ramsay MacDonald n'était pas un bon Anglais et un grand homme? Quelques années plus tard, il devenait premier ministre de la Grande-Bretagne, et nous l'avons acclamé ici, au Canada, lorsqu'il nous fit l'honneur d'une visite.

Cela disposera peut-être des critiques trop vives que l'on a élevées contre moi.

On a fait mention de Casablanca; le chef de l'opposition officielle, ou mon bon ami le chef de la fédération du commonwealth coopératif a prié le premier ministre de faire une déclaration au sujet des entretiens qui ont eu lieu à cet endroit entre M. Churchill et M. Roosevelt. Ce jour-là, le premier ministre a commencé avant six heures à donner ses explications, avec son brio accoutumé, un choix de mots exquis, en pesant très bien ses termes et ses phrases. Il a formé un excellent argument. A la reprise de la séance, il poursuivit en lisant un document qu'il avait rédigé sur la question. Ainsi que le *Journal* d'Ottawa le signalait le lendemain, la déclaration faite avant six heures était de beaucoup supérieure à celle qu'il fit à la reprise de la séance.

[L'hon. M. Cardin.]

Le premier ministre a imaginé plusieurs raisons pour lesquelles le Canada n'a pas été représenté à ces entretiens. La première, c'est que nous n'avions pas été invités. Cela me rappelle une visite que l'empereur Napoléon rendit à une petite ville de son pays. Reçu par le maire de la localité, celui-ci lui expliqua les raisons pour lesquelles on n'avait pas tiré du canon en son honneur à son arrivée. Le maire déclara qu'il y avait quinze raisons pour lesquelles on n'avait pas tiré du canon et il les énuméra: "La première, dit-il, c'est que nous n'avons pas de canon." L'empereur lui coupa la parole et dit: "Ça me suffit. Je n'ai pas besoin que vous me fassiez connaître les autres raisons." Du moment que le premier ministre nous déclarait qu'il n'avait pas été invité à se rendre à Casablanca, il m'a semblé que cela suffisait et qu'il n'avait pas à faire valoir d'autres raisons pour démontrer que, même s'il n'était pas invité, il y assistait sinon de corps du moins en pensée, et aussi par sa connaissance de ce qui s'y passait par le truchement du général McNaughton qui est sûrement en relation avec les autorités militaires et qui devait savoir ce que l'on avait étudié à la conférence de Casablanca. Toutes les excuses et tous les raisonnements de cette nature ne valent pas la première raison que le premier ministre a mentionnée avant six heures, à savoir qu'il n'y a pas été invité.

Je ne vois aucune humiliation à ce que nous n'y ayons pas été invitées. Nous n'avions pas affaire à y être, puisque nous ne sommes pas une des principales puissances qui dirigent la guerre. Notre autorité est d'ordre secondaire; notre rôle prend place après bien d'autres et il nous incombe d'accepter les décisions des pays chargés au premier chef de mener la guerre à bonne fin. Nous n'avions aucune raison d'y assister et nous n'avons aucune raison de nous plaindre de ne pas y avoir été invités.

Adaptons-nous à notre rôle, à notre situation. Nous sommes un dominion. Nous faisons partie du commonwealth britannique des nations; mais nous n'avons pas la puissance des Etats-Unis, ni celle de la Russie. Nous sommes une petite nation qui fait ce qu'elle peut pour prêter main-forte aux nations souveraines et à une grande cause. Nous ne pouvons aspirer à imposer notre volonté ou nos désirs lorsque se prennent des décisions aussi importantes que celles que l'on a sans doute prises à Casablanca. Evitons tout amour-propre injustifié. Nous sommes engagés dans cette guerre, c'est vrai. Nous y participons au meilleur de notre capacité mais, quant à moi, le Canada vient en premier lieu.

Je m'intéresse plus au bien-être et à la sécurité du Canada qu'à toute autre chose. Il est bel et bien de forger des phrases et d'expri-

mer des opinions sur ceci ou cela, des phrases et opinions qui en réalité ne signifient qu'une chose: que la fin justifie les moyens. C'est là un principe nazi et fasciste, un principe que je ne puis accepter.

Soyons raisonnables; ne nous emballons pas, ne nous perdons pas dans les nuages de l'excitation et du chauvinisme. N'exagérons pas l'importance de la contribution de notre pays dans le grand conflit actuel. Soyons Canadiens; pensons en Canadiens et agissons en Canadiens.

M. F. D. SHAW (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, ce qui m'a poussé à participer à ce débat est un très ardent désir d'exprimer mes sentiments sur des questions d'intérêt présent et futur auxquelles fait allusion le discours du trône. Je dirai tout d'abord que je ne puis admettre la théorie fréquemment exposée dans cette Chambre voulant que, d'un commun accord ou par suite d'une entente quelconque, nous hâtions la conclusion du débat sur l'Adresse. Après tout, ce débat fournit au simple député l'occasion de traiter des multiples questions qui concernent non seulement sa circonscription, mais le Canada tout entier.

A l'aube de la nouvelle année, la position militaire améliorée des Nations Unies a fort encouragé les Canadiens. Je ne crois pas exagéré de dire que nous avons été animés d'espoir par l'offensive en Afrique du Nord—offensive de notre part, puisque nous avons fait preuve d'agressivité, offensive qui a eu aussi une forte répercussion chez nos ennemis. De plus, nous avons une admiration sans borne pour le peuple des Iles britanniques qui continue à défendre non seulement les rivages contre toute menace d'invasion, mais protège en même temps la production d'une vaste réserve de matériel de guerre et de denrées alimentaires nécessaires à la poursuite de la guerre.

Nous avons été également inspirés par les magnifiques et héroïques faits d'armes de nos alliés russes. Tous ceux à qui j'ai fait allusion méritent notre plus profonde gratitude. Il conviendrait aussi de mentionner que nous avons commencé cette année avec un sentiment d'admiration et de confiance envers les hommes de nos forces armées qui sont partis vers les différents théâtres de la guerre pour nous défendre.

Cependant, un danger se présente actuellement. J'imagine que parce que la plupart des batailles tournent sensiblement en notre faveur nous pouvons nous montrer moins vigilants et nous couvrir d'un manteau d'optimisme. Nous comptons dans nos rangs trop d'analystes étourdis—qu'on me passe l'expression—ou trop de stratèges amateurs qui nous convaincraient volontiers que tout va bien, que la crise est passée, et que nous pouvons maintenant nous détendre les nerfs. On nous a dit que la guerre sera longue, cruelle et sanguinaire. J'estime que nous devrions nous attendre à ce qu'elle soit encore plus longue, encore plus cruelle, encore plus sanguinaire qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

On a dit que le sang, la sueur et les larmes sont le prix de la victoire. Nous n'avons jusqu'ici acquitté qu'une fraction de ce prix, et rappelons-nous qu'il en faut solder la totalité.

Le discours du trône appuie sur le monde d'après la guerre. Je ne suis pas de ceux qui prétendent que nous ne devrions pas concentrer une partie de nos efforts et de nos énergies à la préparation de cette période. A ce sujet le discours du trône dit que le Gouvernement a l'intention de mettre les citoyens à l'abri de la crainte et à l'abri du besoin. Pour atteindre ce but, il est indispensable, dit le discours du trône, d'établir un plan d'assurance contre les conséquences inévitables des principaux risques économiques et sociaux. Si je suis pessimiste, je ne suis pas le seul à l'être, mais je dois avouer que ces expressions sont autant de banalités platoniques. Je n'y aperçois rien d'autre. On veut simplement tranquilliser les esprits, et plusieurs, j'en suis convaincu, ne mèneront à rien. Comme je l'ai dit, je ne veux aucunement faire preuve d'un pessimisme outré; mais nous n'avons qu'à jeter un regard rétrospectif sur les dix dernières années, quand nous avions l'opportunité de faire quelque chose pour être exempts de toute inquiétude et de toute privation. Toutefois, durant ces années, nous avons fait si peu. Je me rappelle toutes les belles phrases et les expressions creuses de cette époque. C'est pourquoi quand je songe que les mêmes individus nous ont bercés, surtout en temps de lutte électorale, de belles phrases que nous entendons de nouveau, je me demande si elles ne sont pas employées pour servir les mêmes fins.

J'ai la conviction,—et je crains de trop espérer,—que l'on expliquera clairement les expressions que l'on trouve dans le discours du trône. J'espère que l'on nous fournira quelque chose de concret, afin de raffermir notre foi, afin de nous porter à tenter un effort encore plus grand vers la réalisation des promesses que l'on distribue maintenant avec tant de générosité. Malheureusement, depuis nombre d'années, les politiciens nous ont servi ces phrases vides de sens, et, dans la plupart des cas, ils nous ont prouvé en fin de compte qu'ils ne pouvaient nous donner autre chose que désappointement et désillusion au point de vue économique. Que signifie vivre à l'abri de la crainte et du besoin? Je me demande si un seul honorable député pourrait ce soir

me dire ce qu'il entend par cette expression et ce qu'il se propose de faire pour atteindre ce résultat. Nous insistons, monsieur l'Orateur, pour que le Gouvernement nous donne quelque chose de précis et de définitif concernant les mesures que nous envisageons pour l'après-guerre.

Autre point: les modifications que nous apporterons à notre régime seront-elles fondamentales? Allons-nous nous mettre à l'œuvre afin de déterminer les causes réelles de la situation déplorable dans laquelle nous nous sommes trouvés? Ou bien, allons-nous gaspiller notre énergie à découvrir des palliatifs, à rapiécer en quelque sorte l'ancien régime afin de lui faire remplir des fonctions dont nous le savons incapable, si nous voulons être sincères? J'affirme que le Gouvernement devrait prendre un engagement à cet égard. Si l'on doit se contenter de quelques projets comme celui d'assurance-chômage, le Gouvernement ferait aussi bien de présenter ses projets de loi immédiatement pour nous tirer d'inquiétude le plus tôt possible. Ce serait gaspiller le temps de la Chambre et l'argent du peuple canadien que de demander aux honorables représentants de consacrer leurs énergies à rechercher et utiliser des palliatifs. Nous l'avons fait assez souvent déjà, monsieur l'Orateur.

De plus, lorsque je m'efforce de découvrir si je puis faire confiance au Gouvernement en ce qui concerne l'établissement d'une saine économie d'après-guerre, je songe aux principes politiques qu'il a tant affectionnés dans le passé. J'en rappellerai brièvement un ou deux. D'abord, les pensions de vieillesse. J'hésite à mentionner la chose, de peur de soulever l'ire de l'honorable député d'Athabaska (M. Dechêne) qui, l'an dernier, m'a pris à partie, quand j'ai abordé le sujet, sous prétexte qu'à cause de mon extrême jeunesse je ne sais rien de la situation des vieillards pensionnés.

M. DECHÊNE: L'honorable député fait erreur.

M. SHAW: C'est ce que l'honorable député pense.

Si le Gouvernement veut sincèrement réaliser ou tenter de réaliser son programme, il pourrait au moins faire quelque chose et démontrer sa sincérité en augmentant immédiatement le montant de la pension de vieillesse et en abaissant la limite d'âge. Je vais plus loin. Lorsque le fils d'un vieillard pensionné s'enrôle dans l'armée active et envoie une partie de sa solde et obtient une allocation pour ses parents, il est criminel de réduire en conséquence le chiffre de la pension de vieillesse. Je le répète, c'est criminel et je le dis sans réserve.

[M. Shaw.]

J'aborde maintenant les pensions aux anciens combattants. Nous recevons sans cesse des lettres d'anciens combattants de la première grande guerre,—et aussi d'anciens combattants de la guerre des Boërs, me dit mon ami qui est à mes côtés,—d'anciens combattants qui ont vécu de façon dégradante à cause de la manière dont l'Etat les a récompensés d'avoir offert leur vie pour la défense de leur pays, et dont plusieurs sont revenus infirmes ou invalides de quelque façon. Je ne me plais pas à citer ces cas, mais j'en citerai un en passant. Il s'agit d'un homme qui est allé outre-mer au cours de la dernière guerre et s'est battu dans la boue et l'enfer des plaines des Flandres. Il a perdu un œil et à peu près 88 p. 100 de l'acuité visuelle de l'autre œil. Permettez-moi de m'arrêter pour vous demander ceci, monsieur l'Orateur: que demanderiez-vous pour la perte d'un œil? Ou pour la perte de 88 p. 100 de l'acuité visuelle de l'autre œil? J'ose dire que vous réclameriez une jolie somme. Mais qu'accordons-nous en l'occurence? Une pension mensuelle de $20. Ensuite, parce qu'il a pris un bureau de poste rural qui lui donne une rémunération annuelle d'une centaine de dollars, avec une réduction obligatoire de 10 p. 100 pour les épargnes de guerre et parce qu'il a récolté pour une valeur de $78 de grain et qu'il possédait un ou deux cochons qui se nourissaient de ses eaux sales, si je puis employer cette expression, les fonctionnaires du Gouvernement sont venus étudier la situation et ont déclaré que sa pension serait réduite mensuellement de $10. Comment attendre d'un Gouvernement qui permet cela un traitement convenable à l'égard de nos fils qui reviendront de la guerre? On ne me fera pas croire qu'on peut en attendre grand'chose. Notez bien,—et tous les honorables députés savent que je n'ai pas à le leur dire,—que le cas que je viens de vous citer n'en est qu'un entre vingt, entre cent. Comme preuve de notre bonne foi, rayons ces cas des registres et s'il faut une centaine de dollars par mois pour assurer la subsistance à ces gens, disons-leur: "Nous vous donnerons cent dollars par mois et nous n'enverrons pas de fonctionnaire faire le guet près de votre grange pour voir si vous avez une nouvelle portée de huit ou dix petits cochons."

Qu'en est-il des soldats qui reviennent maintenant d'outre-mer? Je possède une affiche que je n'ai pas ici ce soir mais que je porte fréquemment sur moi; elle a à peu près la dimension de la feuille que je tiens à la main et elle est divisée en deux parties. Il y est fait mention dans celle-ci de tous les avantages dont jouiront ceux qui porteront l'uniforme. Elle donne les taux de solde des divers grades, puis la valeur en dollars des services d'hospitalisation, des services médicaux

et dentaires qu'ils peuvent attendre. Tout cela est indiqué par le détail. Puis on y voit les allocations aux ayants droit et les allocations de séparation et tout cela fait bien quand tout est additionné dans ce coin-ci de l'affiche. Le gars est bien étonné de ce que le Gouvernement lui a dit il y a quelques années qu'il ne pouvait pas lui verser plus de 20c. par jour dans les camps de secours. Puis, dans l'autre partie de l'affiche sont indiqués les avantages dont les hommes jouiront à leur licenciement et ils sont alléchants aussi, surtout quand le placard est cloué aux poteaux de téléphone de tous les coins de ma ville. Ce n'est pas ce que le Gouvernement a promis qui me préoccupe, c'est ce qu'on fait pour les gars qui reviennent maintenant tous les jours au pays. Il y a dans ma ville un homme qui a passé près de deux ans et demi outre-mer au cours du présent conflit. Pendant des manœuvres il a été victime d'un accident alors qu'il était dans un camion militaire. La poitrine écrasée, une fracture à la clavicule et une autre à un bras, il a passé plusieurs mois à l'hôpital, puis il est revenu au pays où il a été licencié à son arrivée. Il a comparu devant un conseil médical qui a établi le degré de son invalidité. Je pourrais faire ici une digression pour dire ce que je pense de certains conseils médicaux, mais je m'en abstiendrai et ferai taire mon indignation. Cet homme, désormais incapable d'aucun travail, touche aujourd'hui la magnifique somme de $7.50 par mois. Et il lui a fallu lutter pour obtenir cela. Le Gouvernement ne peut pas berner les gens de ma ville, même si elle a autrefois été libérale, quand des choses telles que celle-là se produisent constamment. Cela a plus d'effet que tout ce que nous pouvons lire. Prouvons à nos soldats que nos discours ne sont pas de vaines formules et des sursauts éphémères de magnanimité. Prouvons par nos actes que nous sommes sincères quand nous parlons de ce que nous ferons pour nos soldats qui combattent pour le salut de notre pays. L'honorable député de Battle-River (M. Fair) me demande de ne pas oublier les femmes qui portent l'uniforme. Ce que j'ai dit des hommes s'applique aussi aux femmes qui servent le pays.

Ce que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a dit cet après-midi au sujet de l'agriculture ne m'a aucunement berné; cela n'a eu aucunement pour effet de me faire modifier mes notes. Le noir est toujours noir, quoi qu'on puisse dire à l'encontre. Nous, qui demeurons dans des circonscriptions agricoles, connaissons les difficultés auxquelles les cultivateurs sont en butte, et ni un ministre de l'Agriculture ni personne autre ne peut nous l'apprendre. Aujourd'hui, l'agriculture est complètement désorganisée dans l'Ouest, et je puis difficilement m'imaginer comment, après la guerre, quand toutes les denrées alimentaires disponibles seront requises pour nourrir les populations des pays éprouvés, notre agriculture présentement chancelante pourra redevenir stable.

Dans ma propre circonscription, et je n'en parle que parce que c'est la région que je connais le mieux, environ 60 p. 100 de nos battages n'ont pu être faits l'automne dernier. Je conviens que l'automne a été exceptionnellement défavorable, mais je n'oublie pas non plus que si les cultivateurs de ma circonscription utilisent des installations de battages tirées par deux paires plutôt que par six ou huit paires de chevaux, ce n'est pas simplement par caprice. Une proportion de 60 p. 100 de nos céréales secondaires et de notre blé est actuellement ensevelie sous la neige, soit en gerbes, soit en meules. Les cultivateurs de ma circonscription font de la culture mixte. Ils ont été en butte à des difficultés presque insurmontables au point de vue de l'alimentation de leur bétail par suite de la sérieuse pénurie de provende. Je serais heureux si le ministre de l'Agriculture venait faire avec moi une tournée dans ma circonscription.

Une VOIX: Pour lui faire son affaire!

M. SHAW: "Pour lui faire son affaire", dit mon honorable ami. Je ne ferai aucun commentaire là-dessus.

La veille de mon départ de l'Ouest pour Ottawa, j'ai rencontré une dame. Je ne m'étais pas mis à sa recherche; je ne la connaissais pas auparavant, mais on m'a dit qu'elle avait beaucoup souffert de la rareté de la main-d'œuvre. Cette dame a 46 ans; elle habite avec sa mère âgée de 80 ans sur une ferme d'un millier d'acres dans le voisinage de la ville d'Innisfail. Je ne veux pas dire que la superficie entière de cette ferme est cultivée, mais une bonne partie est en culture. Elles ont seize vaches à traire matin et soir, cent porcs, deux cents moutons; après avoir elles-mêmes mis leurs semences en terre le printemps dernier, elles étaient obligées l'automne dernier de mettre la récolte en moyettes. Malheureusement, elles n'ont pu faire battre la récolte. Peu de temps avant que je rencontre cette femme, cette dernière avait acheté quelques jours auparavant deux mille boisseaux de céréales secondaires pour ses porcs; or, elle avait dû charger le chariot elle-même, transporter ces céréales à la ferme et les décharger à la pelle. Ce n'est là qu'un cas, et je n'ai pas cherché un exemple extraordinaire des problèmes que nous avons à résoudre.

Le manque de main-d'œuvre est attribuable aux faits que voici: un très grand nombre des jeunes gens de ma circonscription se sont enrôlés dans l'armée. Comme je l'ai déjà dit, j'habite une ville qui compte environ 1,200 âmes, et

de cette ville et des localités avoisinantes 470 hommes se sont enrôlés. De plus, le Gouvernement, en vertu de l'autorité qui lui a été conférée par la loi sur la mobilisation des ressources nationales, a appelé sous les drapeaux un certain nombre d'hommes. Au sujet des recrues et des difficultés auxquelles nous avons eu à faire face dans le domaine de l'agriculture comme conséquence des enrôlements, je désire faire allusion à la lettre que le ministre de l'Agriculture a lue cet après-midi. Voilà, à mon sens, une autre difficulté, et cela, pour deux raisons. Premièrement, cette lettre comporte encore un élément trop incertain; deuxièmement, elle devrait avoir comme postscriptum: "Veuillez lire cette lettre dès que vous la recevrez." Je suis convaincu qu'un grand nombre des fonctionnaires que nous avons dans ces bureaux du Service sélectif se trouvent quelque peu confus, peut-être même passablement confus, quand ils se rendent compte que les instructions qu'ils reçoivent peuvent s'interpréter de tant de façons diverses, et que, dans bien des cas, une bureaucratie inflexible lève de nouveau la tête. Que penser d'une instruction comme celle-ci:

> Des demandes de congé devraient être sollicitées d'ouvriers agricoles employés alternativement à des tâches alternatives, et pareilles demandes devraient être favorablement considérées.

A mon sens, c'est là une absurdité, quand nous songeons aux expériences du passé. Nous avons envoyé des hommes à ces commissions de service sélectif; nous avons insisté pour obtenir des sursis parce que nous savions très bien qu'ils étaient grandement nécessaires, et nous n'avons pu les obtenir. On devait, sans plus tarder, instituer une enquête bien précise sur le fonctionnement de ces commissions du service sélectif. Je me suis laissé entraîner un peu au delà des limites que je m'étais fixées, mais ce sont là des faits que je tenais à placer devant la Chambre, de façon nette et précise.

A moins de régler la question des pensions de vieillesse, et de la régler sur-le-champ, à moins d'apporter les revisions qui s'imposent aux allocations et autres bénéfices versés aux anciens combattants de la dernière guerre et à ceux du présent conflit, nous n'avons pas le droit de faire miroiter le brillant avenir promis par l'établissement d'un ordre nouveau après la guerre. Nous n'aurons pas le droit de le faire tant que nous n'aurons pas arrêté, en ce qui concerne le capital humain, un programme net et précis susceptible d'éviter à notre industrie agricole les erreurs et la faillite éventuelle. Nous devons d'abord régler ces questions et prouver ainsi que nous sommes sincères.

Il est un autre sujet que je désire mentionner, car il a été, pour la partie du pays que j'habite, une source d'ennuis bien plus grands qu'en d'autres régions. Je veux parler de la pénurie aiguë de combustible dont nous avons eu à souffrir cet hiver. Je suppose que d'aucuns parmi les honorables députés ont lu, dans les journaux, que les citoyens de Red Deer en étaient réduits à brûler leurs clôtures et le reste. D'aucuns diront, je le sais, que nous pouvions, en vertu d'arrangements conclus avec les banques, acheter notre combustible d'avance. Qu'ils n'oublient pas cependant—ce que j'ai appris à mes dépens—qu'on pouvait, si l'on n'avait pas besoin d'argent, en obtenir pour acheter du charbon, mais qu'on ne pouvait pas s'en procurer si l'on en avait besoin. On nous avait prévenu d'acheter notre charbon d'avance. Plusieurs d'entre nous—je parle en connaissance de cause—ont passé leur commande de charbon au début de l'été, mais on ne la leur a jamais livrée. Nous avons pu obtenir un peu de charbon, mais non pas en quantité suffisante. La disette de combustible nous impose de prendre les mesures exposées dans un projet de résolution que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, et de mettre immédiatement en exploitation les sources de combustible inutilisées du pays et d'en organiser la répartition convenable.

On parle des mineurs; on blâme souvent ces ouvriers. Il suffirait d'assurer aux mineurs de ma région un emploi continu l'année durant et la mise en réserve du combustible, pour obtenir leur entière collaboration. Ce qui leur répugne c'est d'être un jour sans emploi et de travailler ensuite nuit et jour. Le temps est venu d'étudier cette question du combustible. L'an dernier nous avons collaboré dans cette région, mais les difficultés n'en ont pas moins subsisté. Le moment est donc venu d'étudier la question avec le plus grand soin.

Maintenant, une couple d'observations personnelles au sujet du régime d'après-guerre. Il est absolument nécessaire de mettre de côté certains préjugés communs à bon nombre d'entre nous et de nous déclarer prêts à étudier tout projet qui peut nous aider à établir ce régime. Si les députés ministériels tant dans cette enceinte qu'au comité qui sera constitué prennent pour attitude qu'ils ne veulent rien accepter de nous ou de quelqu'autre groupe, nous sommes d'avance voués à un échec certain.

Toute proposition a sûrement quelque mérite. En parlant des mesures si souvent préconisées en Chambre par notre groupe de créditistes, je désire en signaler trois ou quatre, et même une demi-douzaine, qui ont déjà été appliquées au cours du présent conflit, pas toutes cependant par notre Gouvernement. Je me rappelle, par exemple, que le 18 décembre 1940, le président des Etats-Unis, en discutant

des besoins des divers pays alliés, a déclaré que s'il fallait attendre que ces pays soient en mesure de payer sur-le-champ le matériel qui leur était expédié, ils s'en allaient à la défaite. En conséquence, il a employé cette expression: "Trève aux inanités financières". C'est un point qu'il faudra se garder d'oublier au cours de notre travail de reconstruction d'après-guerre. Si on n'avait pas fait trève aux inanités financières d'où viendraient les produits qui nous sont fournis en vertu du plan de prêt-location? Je sais aussi qu'au cours des derniers mois, alors que le blocus sous-marin était devenu une menace grave pour les îles Britanniques, que la métropole semblait à la veille d'être privée de ses approvisionnements en vivres, le gouvernement des Etats-Unis, par des crédits à bon marché, a aidé les cultivateurs britanniques à accroître leur production, si bien qu'aujourd'hui la production de vivres atteint presque 75 p. 100 de la consommation.

Ce qu'il importe ici de signaler c'est que la demande de vivres existait. On n'a pas laissé un système financier désuet restreindre la production des agriculteurs anglais. Je sais encore que, il n'y a pas très longtemps, les besoins financiers de la Grande-Bretagne ont atteint la somme colossale de 12 millions par jour, somme que le régime orthodoxe de finance permettait très difficilement d'obtenir. La trésorerie de la Grande-Bretagne et la Banque d'Angleterre durent immédiatement se concerter pour faire le compte de ce dont elles avaient besoin et adapter leur régime financier en conséquence, et elles y ont réussi.

De plus, ce n'est que récemment que le Canada a eu recours au rationnement par coupons. Est-ce que nous n'avons pas là la preuve que si un mode quelconque de rationnement nous permet de distribuer les vivres prétendus rares du temps de guerre, un système analogue nous permettrait également de distribuer les excédents du temps de paix? Voilà qui nous ouvre les yeux ou qui devrait nous les ouvrir. Autre point: on a réduit dernièrement le prix de certaines denrées,—notamment de 2c. la pinte de lait, exactement ce que nous avons préconisé; l'abaissement du prix des denrées au consommateur même.

Nous ne sommes pas complètement satisfaits des sources de revenu qu'on a utilisées pour diminuer ce prix mais on a accordé des subsides aux producteurs de sorte que les consommateurs ont pu se procurer cette denrée à meilleur compte qu'auparavant. Mais, brochant sur le tout (et j'hésite à mentionner ce fait car quelqu'un va sûrement s'en emparer et s'efforcer de le déformer de façon méconnaissable) en 1933, l'Allemagne avait fait faillite aux yeux du monde mais, de 1933 à 1939 s'édifia une colossale machine de guerre sans avoir à emprunter de fonds à l'étranger. Nous avons lieu de croire qu'elle a, à cette fin, usé largement du crédit national. En fait, j'ai une lettre du gouverneur de la Banque du Canada (il ne me l'a pas écrite à moi, mais je l'ai vue) où il affirme la même chose.

Je n'ai pas l'intention d'empiéter beaucoup plus longtemps sur le temps de la Chambre mais je tiens à déclarer que je crois, comme le font bien d'autres honorables députés, que les innombrables commissions qui ont surgi au pays constituent un péril. Je me soucie moins d'elles que de l'autorité qui leur a été conférée par le Gouvernement du pays. Nous en sommes venus à un point où si j'écris à un ministre, il défère la question à un régisseur et c'est ce dernier qui me répond. Le ministre affirme virtuellement que la responsabilité n'est plus la sienne et qu'elle est détenue par le régisseur Untel. Nous avons aujourd'hui nombre de règlements qui ne figurent pas dans les statuts du Parlement, règlements rédigés non pas par des représentants choisis par le peuple et connus du peuple mais rédigés dans les profondeurs des bureaux par de prétendus experts. Il est temps de mettre un terme à cette pratique, même s'il faut reconnaître qu'en temps de guerre il est nécessaire d'attribuer au gouvernement certains pouvoirs extraordinaires.

M. BROOKE CLAXTON (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, je me propose d'aborder un sujet qui m'est plus ou moins étranger, je veux dire le fonctionnement du Parlement. C'est un sujet qui doit nous intéresser car rien n'est plus intéressant, je crois, que les travaux dont nous nous occupons.

A deux ou trois reprises durant la dernière session, un certain nombre d'honorables députés ont discuté le fonctionnement du Parlement, et ont demandé que quelque chose soit tenté pour en augmenter l'efficacité de façon à en faire un instrument plus pratique pour venir en aide au pays et diriger notre effort de guerre. Le 26 mai dernier, le ministre des Finances (M. Ilsley) disait ce qui suit:

> A mon avis, le Parlement est plus ou moins discrédité devant l'opinion publique. Quelque chose cloche dans la Chambre des communes. Je ne reproche rien à la Chambre et j'ignore la cause du malaise que l'on constate.

Depuis, le leader de l'opposition (M. Graydon) a déclaré qu'il était temps de changer le Règlement de la Chambre, et le premier ministre (M. Mackenzie King) s'est demandé si le moment était bien choisi pour le faire. En attendant, des honorables députés et le peuple se permettent toutes sortes de conjectures au sujet du Parlement; d'aucuns disent que ce dernier se contente de prononcer des

discours; d'autres prétendent que le Parlement n'est qu'une machine à voter, que les députés ne font pas assez preuve d'indépendance. Je prie les honorables députés de me dire s'ils aimeraient à voir la Chambre remplie de nos représentants les plus indépendants. Je ne citerai pas leurs noms mais que chacun y songe. Les partis sont nécessaires à l'organisation de l'opinion, autrement nous aurions un système totalement différent de celui sous lequel nous désirons travailler.

Quelques-unes des critiques à l'adresse de la Chambre des communes et de son fonctionnement résultent de renseignements erronés; d'autres sont dues au fait que certaines gens sont désappointés parce que quelques-uns des partisans du Gouvernement ne se sont pas révoltés et n'ont pas renversé ce dernier. Les autres commentaires que l'on fait sur le fonctionnement du Parlement sont à l'effet qu'il y a matière à amélioration et que nous devrions faire en sorte que le Parlement soit le grand forum de la nation et exprime mieux la volonté du peuple.

Je prétends—et je crois ici que tous les députés m'approuvent là-dessus—qu'il n'existe pas de meilleur moyen de discréditer le parlement que de se moquer de lui et de ses travaux. Nous pouvons tous tenter d'améliorer le Parlement, et non nous contenter de dire: à quoi bon? La seule riposte que l'on puisse faire aux critiques sur le Parlement est celle-ci: est-il quelqu'un qui a étudié ses défectuosités et les a mentionnées et, si défectuosités il y a, que doit-on faire pour les corriger et quand? Jusqu'ici aucun débat n'a porté sur ce sujet parce que le Règlement ne permet pas qu'il y ait un débat portant exclusivement sur cette question.

Je ne propose pas que le Règlement soit complètement changé. Je suis d'avis que le Règlement est bon, mais que certains légers changements pourraient se faire dans son application et que cela permettrait d'opérer toutes les réformes que l'on voudrait y apporter. Je me propose de comparer notre procédure parlementaire à celle des communes anglaises. Le peuple britannique a eu une longue expérience du fonctionnement du parlement et particulièrement en temps de crise. Nous regardons à juste titre le parlement de Westminster comme le modèle des parlements et la façon dont le parlement anglais a procédé au cours de cette guerre a valu au peuple britannique l'admiration du monde entier. Mais, je ne dis pas que nous devrions le copier à la lettre.

Si le temps me le permet, je voudrais examiner le Règlement du congrès des Etats-Unis et des parlements des autres pays du commonwealth britannique. Je prétends que nous pourrions tirer grand profit de l'expérience des autres corps parlementaires; mais je tiens à dire également que le parlement canadien est supérieur sur certains points au parlement de tout autre pays. Les honorables députés admettront, j'espère, que nous devrions apporter des améliorations chaque fois qu'il est possible de le faire.

Loin de moi la pensée de poser en expert en matière de procédure parlementaire. Je reconnais mon peu d'expérience et d'aptitude dans ce domaine. Je m'intéresse tout simplement, comme d'autres honorables députés, à la question; j'en ai causé avec mes aînés au Parlement et d'anciens membres de la Chambre que j'ai connus; je me suis aussi renseigné par la lecture.

Je dirai tout d'abord que les règlements du Parlement et la procédure parlementaire sont chez nous comme ailleurs en première fonction de l'adoption des mesures législatives. On se rend compte en les étudiant que nos règlements visent à expédier l'adoption des lois. Le Parlement est un corps législatif, et c'est là sa principale fonction; mais vienne une guerre ou un état de choses comme celui des dernières années, et ses fonctions changent. Aujourd'hui le Parlement consacre peu de son temps à édicter, étudier et adopter des lois; c'est l'autorité exécutive qui s'en charge, de par nécessité jusqu'à un certain point. Sa mission consiste actuellement à appuyer et contrôler cette autorité exécutive, à administrer pour ainsi dire la chose publique par la discussion, afin que cette même autorité garde, par l'entremise du Parlement, sa responsabilité devant le peuple, comme aussi pour lui assurer l'efficacité et lui donner tout l'appui que nous pouvons. J'estime que la méthode que nous avons suivie jusqu'ici au Canada est celle qui s'impose pour l'adoption des lois; mais en Grande-Bretagne, vous remarquerez qu'au parlement de Westminster, assujetti au même règlement, on a adopté une méthode plus conforme aux nouvelles conditions.

Je précise. Depuis le début du présent débat, nous avons consacré six ou sept jours à l'Adresse; tout le monde le sait, ceci est un débat général. Prenons un jour en particulier, le 4 février ,et récapitulons les questions qu'on a alors soulevées. On y a traité de régie des vivres, de sécurité sociale, d'œuvre de guerre féminine, de discours prononcés par les fonctionnaires de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, de saine alimentation, de navires de bois, de Japonais au Canada, de pénurie de combustible en Colombie-Britannique, de régie des vivres, de main-d'œuvre agricole, de sécurité sociale, de revenu agricole, de capital humain, de rareté du combustible, de renforts, de redistribution du revenu national, de pensions, d'entreprises d'après-guerre, de production,

d'embauchage, de prix agricoles, de denrées alimentaires d'après-guerre, de prix agricoles, de main-d'œuvre agricole, d'assurance sociale, de main-d'œuvre agricole, de main-d'œuvre. Nous pourrions ainsi analyser tous les débats d'ordre général, celui-ci ou le débat sur l'exposé budgétaire et nous y verrions qu'un orateur aborde un sujet et qu'il peut se passer trois ou quatre jours avant qu'un autre n'y revienne. La même chose s'est produite ce soir. L'honorable député de Red-Deer (M. Shaw) qui m'a précédé, ne s'est pas préoccupé des questions traitées par l'honorable représentant de Richelieu-Verchères (M. Cardin) et moi-même jusqu'ici, j'ai parlé de toute autre chose que ces deux honorables députés.

Je signale qu'au cours d'un débat d'ordre général comme celui-ci, il est impossible d'épuiser une question avant de passer à une autre. Il me semble qu'il serait possible d'y arriver en prenant les moyens voulus. Ce que je viens de dire des débats d'ordre général est peut-être encore plus vrai lorsqu'on aborde les crédits de guerre. Vous vous rappelez qu'en 1940 nous avons eu un débat général sur le bill des crédits de guerre et la conduite des hostilités. Pendant toute la durée de ce débat, les membres du cabinet, presque sans exception, sont restés continuellement à leurs sièges, perdant leur temps—qui est plus précieux que celui de tout autre en cette enceinte ou dans le pays—à suivre cette discussion dont une bonne partie ne les regardait pas. En 1941, nous avons consacré quelque trente-six jours à ce débat qui occupe environ 800 pages du hansard et je crois avoir dit déjà que le chef de l'opposition y avait pris part pas moins de 954 fois. A la Chambre anglaise les députés avaient voté dans le même temps dix fois plus d'argent par une procédure analogue à la nôtre mais pas la même. A la Chambre anglaise le débat occupait quarante pages de son hansard et s'était terminé en trois jours. Pour clore le débat, le chancelier de l'Echiquier a fait un discours de cinq phrases dont je citerai les trois dernières:

> Je pense qu'on m'a posé une seule question directe au cours du débat. Elle m'était posée pour savoir à quoi se chiffrera mon estimation des revenus de la prochaine année. Je regrette de ne pouvoir donner ce renseignement.

Il reprit son siège en terminant cette dernière phrase, mettant ainsi fin à la discussion. C'était, à part son discours d'inauguration, sa seule intervention dans le débat. Comparez cela au supplice qu'a dû endurer le ministre des Finances (M. Ilsley), obligé qu'il était d'être à son siège de jour en jour pour répondre à des milliers de questions et passant directement des bills de crédits de guerre au débat sur l'exposé budgétaire pour répéter les mêmes explications. En 1942, la session à peine terminée, on a maintenu la coutume de diviser le débat et de prendre l'un après l'autre les départements de guerre. Tous les honorables députés conviendront que c'était un grand progrès. Tout ce que je demande c'est que cette coutume progresse de deux ou trois pas de plus. A la fin de ce débat de 1942, après que nous eûmes consacré vingt-neuf jours à la discussion générale de la conduite de la guerre, le ministre des Finances nous a communiqué une décomposition générale des dépenses d'un grand nombre de départements et la discussion a porté pendant les derniers six jours sur cette ventilation. A partir de ce moment, la discussion s'attacha de près aux questions énoncées dans cet exposé, et les délibérations marchèrent bien plus rondement.

A mon sens, étant donné l'énormité du fardeau imposé au Gouvernement et au Parlement, étant donné la modification des fonctions gouvernementales qui résulte de la grande extension du champ d'action de l'Etat, —il n'y a pas moyen de conduire efficacement les délibérations parlementaires, si elles ne sont pas organisées et dirigées. Le temps est venu où la Chambre devrait demander au Gouvernement de prendre la responsabilité de fixer de jour en jour le temps consacré aux débats et de préciser les sujets à discuter et le temps qu'on y consacrera. Cette pratique n'exige aucune modification du Règlement. Elle exige le consentement des honorables députés; elle exige qu'ils s'imposent une discipline et collaborent avec le Gouvernement pour assurer le meilleur accomplissement des travaux de la Chambre, pour en faire l'instrument d'exécution le plus efficace de la volonté populaire. La chose se fait actuellement en Grande-Bretagne. Elle s'y pratique depuis plusieurs années et précisément en vertu du même article de règlement que nous avons au Canada, la règle de clôture. Le règlement de la Chambre anglaise ne prévoit pas l'affectation du temps de la Chambre par le gouvernement. Cela se fait parce que le gouvernement a le pouvoir de clore un débat s'il le désire. De là découle, son pouvoir, avec le consentement des autres membres, de fixer l'emploi du temps de la Chambre, et en ce faisant, il va de soi que le gouvernement consulte l'Orateur et les whips des autres partis.

Nous pourrions demander au Gouvernement de commencer à procéder ainsi, pas trop rigoureusement au début, lors de l'étude des bills des crédits de guerre dont nous aborderons la discussion d'ici à quelques jours. Au Royaume-Uni, le débat sur l'Adresse, l'équivalent du débat en cours, s'est clos en décembre. Le gouvernement avait accordé onze jours pour cette discussion. De ces onze jours, six avaient été consacrés au débat

général et cinq à l'étude des amendements proposés par les simples députés, initiative fort intéressante de la chambre anglaise. Le nombre global de pages du hansard anglais consacrées au débat général est de 185, et des six jours affectés à cette discussion la majeure partie de deux jours a été utilisée en séance secrète. Le débat général une fois expédié en six jours, la chambre anglaise a passé à l'étude de plusieurs amendements proposés par des députés pour faire discuter certaines questions d'intérêt général. L'orateur a choisi ces amendements, après avoir consulté les divers partis, comme étant propres à concentrer la discussion sur des points déterminés, un à la fois. Je tiens à la main des copies du hansard anglais pour la période mentionnée, et au n° 7 de la session courante, à la date du 25 novembre, je relève le premier amendement proposé. Il s'agit d'indemnités pour les blessures de guerre. Le lendemain, l'amendement suivant vint sur le tapis et il y eut un débat sur le développement colonial, question qui intéresse grandement l'opinion publique en Grande-Bretagne et même dans le monde entier. Vint ensuite un débat sur la reconstruction, débat qui dura deux jours et au cours duquel le trésorier sir William Jowett, chargé de coordonner les travaux britanniques en vue de la reconstruction, présenta à la Chambre et au pays un long rapport sur ce que le gouvernement faisait de ce côté.

Si le Gouvernement doit être revêtu, soit du consentement de la Chambre, soit, au besoin, par la menace de l'application de la règle de la clôture, du pouvoir de répartir le temps de la Chambre et de désigner les sujets à discuter, il s'ensuit qu'il doit fournir aux députés l'occasion de discuter de temps à autre des sujets d'intérêt général. A ce propos, je me permets de signaler un ou deux sujets d'une extrême importance pour nous tous et sur lesquels plusieurs d'entre nous aimeraient à entendre des discussions et à se renseigner. Je mentionnerai en premier lieu la situation internationale en général et en second lieu l'évolution des arrangements faits pour la défense du Canada et aussi ceux très étroits et, je suis heureux de le dire, très cordiaux que nous avons faits avec les Etats-Unis pour la défense de notre continent. Ce sont là deux sujets sur lesquels la Chambre devrait concentrer son attention durant au moins un jour, et j'espère que le Gouvernement verra bientôt à ce que cela se fasse.

Nous savons qu'à la Chambre des communes de Grande-Bretagne, d'après la coutume parlementaire britannique, l'une des périodes les plus intéressantes des séances est celle réservée aux questions. Tous les jours, d'après le règlement, de 2 h. 45 à 3 h. 45 de l'après-midi, une heure entière est consacrée aux questions. Les questions sont inscrites au *Feuilleton* la veille. Celles auxquelles il est répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque. Chaque jour on répond à 150 ou 200 questions. Un bien petit nombre de ces questions ont pour objet l'obtention de renseignements. Elles visent à signaler au Gouvernement un point de vue ou un grief quelconques et elles sont présentées sous une forme bien différente de celles qu'elles ont dans notre Parlement.

J'ai choisi une question au hasard. En voici la teneur:

Sir W. Smithers demande au secrétaire parlementaire du ministère des Vivres quel poste M. Calder détient dans son ministère. Il veut savoir en outre quelles relations M. Calder avait avec les fabriques de bacon antérieurement à sa nomination.

Sir W. Smithers: Le ministre veillera-t-il à dissiper la notion...

Et ainsi de suite.

Le sous-secrétaire donne sa réponse. On passe alors à la question suivante:

M. Thorne demande au secrétaire parlementaire du ministère des Vivres s'il fera fournir à la salle de thé du pain fait de farine de blé, d'avoine et d'orge.

Non seulement pose-t-on des questions, mais il est permis de les amplifier, dans des limites raisonnables. Je le répète, bien peu de ces questions ont pour objet l'obtention de renseignements. Elles visent à énoncer brièvement et rapidement un point de vue, qui est accepté pour ce qu'il vaut. Cela écarte souvent la nécessité de présenter la thèse d'une façon plus formelle au cours d'un débat de la Chambre.

Après les questions vient le débat sur l'ajournement. On procède tout autrement qu'ici lorsqu'il s'agit d'ajourner la Chambre pour la discussion d'une question d'intérêt public. Le parlement de Westminster observe également cette procédure. Toutefois, nous n'avons rien d'analogue au débat sur l'ajournement. Selon cette procédure, tout député qui n'est pas satisfait de la réponse d'un ministre dit: "Je donne avis que je soulèverai la question lors de l'ajournement de la séance", ou encore il donne avis sans qu'une question ait été posée. Ensuite, le gouvernement peut, à l'occasion, entamer un débat lors d'un tel ajournement. Alors les whips se réunissent et s'entendent pour que, une journée ou deux avant la date à laquelle normalement l'ajournement de la Chambre doit avoir lieu, un député ait le droit d'exposer son cas. Deux ou trois députés peuvent faire de même si l'on a le temps voulu et le ministre ou le sous-secrétaire rendra une réponse; la question est ainsi réglée immédiatement et au moment où elle présente le plus d'intérêt. Et on n'en entend plus parler. Quoi qu'il en soit, ce procédé permet d'exposer la question immédiatement,

de la tirer au clair et d'y attirer l'attention du Parlement, du pays et du ministre. Il permet également de recourir à la méthode très efficace d'obtenir des renseignements du gouvernement en lui posant des questions.

Presque chaque jour, il y a de ces débats. Même au cours de la période que j'ai mentionnée, au commencement de la dernière session, alors que le débat sur l'Adresse était en cours, on entamait le deuxième jour, un débat sur les droits successoraux, le troisième jour, un débat sur le sort et le statut juridique du Prince Paul et de la Princesse Olga de Yougoslavie; le quatrième jour, un débat général sur les travaux de la Chambre; le septième jour, un débat sur les centres du Royal Observer Corps; le huitième jour, un débat sur l'ordre du travail essentiel; le neuvième jour, un débat sur la filature de Tayport; le dixième jour, un débat sur la Royal Air Force (demande) et le onzième jour, un débat sur les pensions du service civil.

C'est cette période que je suis à examiner. Presque chaque jour, les députés ont l'occasion, sur la fin de la séance, de discuter, pendant une demi-heure environ, les détails de quelque sujet. Grâce à ces questions et à la suspension du débat, les simples députés peuvent, d'une façon extrêmement rapide, signaler certaines questions au gouvernement et à la population. Tous les entretiens que j'ai eus avec les membres du parlement de Westminster ont démontré que ceux-ci considèrent la période des questions comme la caractéristique la plus importante du régime parlementaire britannique. Comme chacun le sait, notre députation ne bénéficie pas d'une telle période de questions. La méthode suivie en cette enceinte consiste à poser des questions en vue d'obtenir des renseignements, lesquels sont souvent contenus aux livres bleus. Ces renseignements sont consignés au compte rendu ou sont fournis sous forme d'ordres de dépôt de documents. Les honorables députés conviendront cependant qu'une bonne partie des renseignements que nous demandons dans nos questions ne sont d'aucune valeur permanente, et que nous pourrions tout aussi bien les obtenir en nous adressant directement au département ou au ministre intéressés. Pour ce qui est des autres questions auxquelles je faisais allusion, je ferai remarquer qu'elles prêtent à la discussion et qu'elles amènent un exposé de faits. Une bonne partie des questions en cause entrent dans cette catégorie.

En outre, la Chambre des communes anglaise prend les dispositions voulues pour tenir des débats sur des questions spéciales. Ainsi, au cours du débat sur l'exposé budgétaire, on pourra convenir de consacrer la deuxième journée à l'étude d'un sujet particulier, et la troisième à celle d'une autre question. De la sorte, on parvient à diviser le débat en questions distinctes, qu'il est plus facile alors d'étudier. Les députés peuvent prendre la parole à la suite les uns des autres, et les ministres ou les secrétaires adjoints donnent les renseignements demandés. Ces débats donnent lieu à des échanges de vues parfois bien opposées. Ils n'en sont que plus vivants et plus intéressants, et la population a réellement là des débats qu'elle peut suivre. En même temps, c'est un débat dont la tribune des journalistes peut donner un compte rendu intéressant. C'est une étude qu'on peut diriger et qui a du sens, parce qu'elle n'est pas disséminée sur toute la durée d'une session. Un jour, par exemple, on consignera des déclarations relatives à la restauration et des réflexions touchant ce sujet. Il est vraisemblable que la question une fois traitée ne surgira pas au cours d'autres débats. De cette façon, le parlement de Westminster, selon moi, n'obtient pas seulement des discussions mieux ordonnées et préparées, mais économise le temps des ministres qui savent à quel moment tel sujet sera mis à l'étude. Parfois, quand les questions à l'étude ne sont pas de leur ressort, leur présence n'est pas nécessaire.

L'étude d'une question donne aussi beaucoup plus de satisfaction si on a l'impression d'apporter sa contribution, au fur et à mesure. Evidemment une idée en engendre une autre. Voilà le grand avantage de la discussion au sein d'une assemblée délibérante, sans l'inconvénient d'une série de discours préparés sur divers sujets, comme ceux de ce soir et comme ceux que nous faisons lors d'un débat général. On nous dit que le genre de questions dont j'ai parlé doit attendre l'étude des crédits. En certains cas, peut-être, mais pas toujours. Cela dépend des années. En 1940, en une seule journée et une seule soirée torrides du mois d'août, nous avons étudié 493 crédits formant un total de $191,623,349.69. C'était le 6 août, l'avant-dernier jour de la session. En 1942, le dernier jour de la session, nous avons étudié 190 crédits formant un total de $251,974,758.

M. MacNICOL: Ils n'ont pas été étudiés, mais adoptés seulement.

M. CLAXTON: Ils ont été adoptés. Nous en avons discuté quelques-uns.

C'était la seule occasion qui s'offrait d'étudier le sujet que je discute maintenant, la procédure de la Chambre, car c'est précisément ce jour-là que les crédits de la Chambre nous ont été soumis. C'est pourquoi j'ose prendre le temps de la Chambre pour discuter ce sujet ce soir. Pris par les travaux de la session nous ne pourrons peut-être y revenir qu'assez tard et chacun sait comme il est

difficile d'aborder un sujet nouveau vers la fin de la session. C'est un peu comme le garçon qui n'ose pas demander à l'école l'explication d'un problème qu'il n'a pas saisi de peur que la réponse ne retarde le reste de la classe.

On pourrait proposer bien d'autres améliorations aux travaux de la Chambre, mais je me contente de soumettre aux membres du cabinet les suivantes: répartir le temps entre certaines questions spécifiques, qui seraient choisies et étudiées une à la fois; prolonger quelque peu le temps réservé aux questions de façon que de temps à autre le Gouvernement se laisse aller à exposer sa politique future; suspendre les débats, comme celui sur l'Adresse par exemple, de façon à permettre l'étude de certaines questions spéciales. Ces améliorations seraient possibles sans aucune modification du règlement de la Chambre. Tout ce qu'ils exigent, c'est l'assentiment de la Chambre pour les mettre en vigueur et le désir du Gouvernement de leur donner suite, et j'aimerais que ce dernier y consente, car je ne sache rien qui soit plus de nature que ma proposition à économiser le temps du cabinet et à faciliter son travail en cette enceinte.

J'ai une autre idée à formuler, et celle-ci a trait aux comités. La plupart de mes honorables collègues semblent disposés à renvoyer de plus en plus différentes questions à des comités. Je n'ai pas siégé longtemps en cette enceinte, trois ans seulement, mais pendant cette période, j'ai tout de même fait partie de 13 comités, dont 10 étaient actifs. Durant le même temps, et je sais que d'autres honorables députés ont fait la même constatation que moi, il n'y a pas un seul de ces comités où on ait voté d'après ses allégeances de parti. Dès que les députés étaient nommés dans un comité, ils ne songeaient qu'à travailler sérieusement et ferme en vue de trouver la meilleure solution au problème qu'on leur soumettait. Et si le problème se prêtait à l'examen en comité et que ce dernier n'était pas trop nombreux, ses membres présentaient invariablement un rapport judicieux et constructif auquel le Gouvernement a donné suite dans tous les cas moins un.

Je mentionne le nombre des membres d'un comité parce que je sais par ma propre expérience ici et ailleurs, et d'autres honorables députés le savent également, que l'efficacité d'un comité est en proportion géométriquement inverse de ce qu'on lui ajoute en sus du nombre de quinze. Quinze membres font un bon comité. C'est le nombre prescrit par le règlement de la Chambre. Quand le comité se compose de quinze membres, ceux-ci sont beaucoup plus consciencieux, la responsabilité n'est pas émiettée, l'assiduité est meilleure, la discussion est plus serrée, et les membres ont plus d'occasions de se rencontrer entre les séances et de préparer leur travail. Je suis donc d'avis qu'un comité ne devrait pas compter plus de quinze membres, et j'espère que le Gouvernement tiendra compte de cette suggestion lorsqu'il désignera un comité pour l'étude des lois sociales.

Nous avons constaté, il me semble bien, qu'il vaut mieux que le président d'un comité ne soit pas membre du Conseil des ministres.

J'ai moi-même fait partie de comités présidés par un membre du Conseil des ministres et je dois reconnaître qu'ils s'acquittaient admirablement de leurs fonctions. Personne n'aurait pu mieux présider ou le faire plus objectivement mais, dans une circonstance au moins, il en est résulté quelque embarras. A mon sens, du moment qu'une question est déférée par la Chambre à un comité, l'atmosphère de chicane se dissipe et fait place à l'ambiance d'atelier où on s'applique à accomplir la besogne le mieux et le plus tôt possible. C'est ce que j'ai constaté.

Pour moi, certains comités ne peuvent se passer du concours de spécialistes. Aussi ai-je le ferme espoir que le comité chargé d'étudier les lois sociales ne sera pas constitué sans qu'on lui adjoigne une bonne part d'auxiliaires spécialisés, justifiant si possible de titres et qualités équivalentes à celles dont ont bénéficié les commissions royales qui, en Angleterre, ont contribué à la préparation du rapport Beveridge. Il est impossible pour les membres mêmes du comité d'étudier les questions dans le menu et de s'appliquer méticuleusement à la tâche ni de justifier de la formation et des connaissances spéciales que comporte le règlement d'une question de cette nature.

Vient le moment où le comité dépose son rapport. A ce point là, le comité a épuisé la question, et la discussion du rapport à la Chambre occasionne un court débat instructif auquel ne participent généralement que les seuls membres du comité. J'ai constaté depuis trois ans que ces débats comptent parmi les plus fructueux qui aient eu lieu à la Chambre et je ne pense pas qu'il y en ait eu un seul qui ait duré plus d'une journée.

Nous savons tous d'ailleurs que le seul fait qu'un comité ait le privilège d'enquêter sur une question produit un effet salutaire sur certains ministères du Gouvernement. Avec le temps, nous devrions avoir, je crois, des comités de cette Chambre sur différents sujets, et auxquels des questions seraient automatiquement référées, par exemple, le capital humain, la main-d'œuvre, les approvisionnements de munitions, l'agriculture, la réhabilitation, les affaires internationales et l'information, et autres questions de ce genre, au lieu de s'en tenir simplement aux sujets qui font l'objet d'une loi.

[M. Claxton.]

Cela me conduit à la proposition suivante. Nous avons beaucoup entendu parler du gouvernement par décrets du conseil, mais ceux qui discourent contre ce système exposent rarement ce à quoi on devrait avoir recours. De fait, l'exécutif assume la responsabilité d'exercer l'autorité que nous lui avons conférée, et les gens qui se plaignent du gouvernement par décrets du conseil seraient les premiers à protester si l'exécutif refusait d'exercer cette autorité. Il est, je crois, beaucoup plus à l'honneur du Gouvernement et du Parlement et du pays de constater qu'à aucune époque notre Gouvernement n'a manqué du courage nécessaire pour exercer cette autorité. De tous les gouvernements démocratiques, le nôtre a été le premier à introduire des mesures efficaces tendant à prévenir le spectre de l'inflation. Je ne vois pas comment on aurait pu y parvenir aussi effectivement si ce n'est par décrets du conseil. Mais nous avons eu 25,000 décrets et, maintenant, il s'est élevé une clameur publique contre le gouvernement par décrets du conseil; cette clameur grandira à mesure que se rapprochera le jour de la victoire, et le peuple veut voir disparaître le contrôle de la bureaucratie, comme on dit. Pour empêcher que cette pratique en vienne à compromettre notre effort de guerre et afin de préserver la suprématie du Parlement, nous devons à un stade quelconque avoir notre mot à dire au sujet de ces décrets du conseil, et, dans un grand nombre de cas, nous ne le pouvons pas avant leur adoption. La coutume qui consiste à déposer les décrets est, pour toutes fins pratiques, vide de sens. Je propose que les décrets soient référés à un comité pour étude, je ne dis pas tous les décrets, mais du moins ceux qui ont l'effet d'une législation d'un caractère général. Même lorsqu'ils seront référés au comité, tous les décrets de cette nature ne seraient pas étudiés; mais si le comité est d'avis qu'une question particulière doit être étudiée, il pourra discuter ce décret, se le faire expliquer par les hauts fonctionnaires du ministère et soumettre son rapport à la Chambre. Cela pourrait s'accomplir très rapidement. De cette façon, il serait possible d'améliorer la rédaction de ces décrets qui laissent parfois fort à désirer. On pourrait ainsi exercer un contrôle sur l'exécutif, avoir la chance d'exprimer des griefs et enfin faire observer le très important principe de la suprématie du Parlement. Voilà, à mon avis, une façon de procéder qui ne nuirait en rien à la célérité et à l'exactitude nécessaires à la bonne poursuite de la guerre.

On devrait pouvoir en appeler de décrets d'une nature répressive. Pour ma part, je ne vois pas pourquoi toutes les commissions qui émettent des ordonnances de cette nature ne devraient pas agir comme le fait la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, c'est-à-dire recourir exclusivement aux tribunaux. Je crois que toute personne qui se considère lésée par l'application d'une ordonnance la visant particulièrement devrait pouvoir en appeler à quelque autorité autre qu'à ces hommes qui ont rédigé, mis en vigueur, appliqué et exécuté cette ordonnance. Je propose donc qu'on établisse un tribunal administratif de même nature que la Commission de dépréciation en temps de guerre ou de la commission nommée en vertu de la loi de l'impôt sur les excédents de bénéfices. Ces deux commissions ont accompli un magnifique travail.

On devrait encore pouvoir en appeler des décisions prises sous l'empire des règlements concernant la mobilisation nationale, car ce serait l'unique moyen d'assurer l'uniformité de traitement dans tout le pays, comme de rectifier et de remettre à l'étude les cas d'injustice dus à l'action précipitée de la commission. C'est pourquoi je propose de permettre l'appel devant quelque autorité des décisions de toutes ces commissions.

Je conclus. Nous vivons l'époque la plus importante entre toutes de l'histoire du Parlement et du pays. Nul ne joue un rôle plus élevé dans l'existence nationale que les membres de la Chambre. La population attend de nous non seulement des directives et des mots d'ordre, mais tous les services que nous sommes en mesure de rendre à la nation. Nous voulons rendre ces services, et j'estime, constatation faite, que les membres de tous les groupes manifestent l'ardent désir d'accroître pour la patrie les sacrifices réels de temps, de santé, de vie de famille, et probablement aussi d'argent, qu'ils consentent, et je présume qu'ils y réussiraient s'ils étudiaient davantage quelques-unes des propositions que j'ai formulées ce soir.

M. R. T. GRAHAM (Swift-Current): De très beaux discours ont été prononcés au cours de ce débat. L'honorable préopinant a, il me semble, traité de façon très intéressante un sujet inaccoutumé qui devra sans doute être étudié à fond, il doit s'en rendre compte, avant d'être adopté dans son ensemble. Cependant, je tiens à féliciter l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-George (M. Claxton) de n'avoir pas craint d'aborder cette question et de l'avoir développée comme il l'a fait, indiquant par là le temps qu'il a dû consacrer à son étude.

De plus, je désire féliciter, avec les orateurs qui m'ont précédé, les motionnaires de l'Adresse (M. Harris et M. Hallé). Je signale avec plaisir qu'une cousine du proposeur de la motion, personne très bien vue, habite ma circonscription. Je suis fier qu'il existe au moins ce rapprochement entre le comté très éloigné de Swift-Current et celui du proposeur

de l'adresse. Mes compliments s'adressent aussi naturellement à l'honorable et vaillant député qui a appuyé la motion.

J'ajouterai, et la Chambre sera de mon dire, je crois, qu'il y a lieu de signaler la valeur du discours prononcé cet après-midi par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Quelles que soient nos opinions politiques, nous sommes, comme l'a fait remarquer un autre orateur, les représentants des différentes parties du Canada; les renseignements concis et à point donnés à la Chambre cet après-midi par le ministre de l'Agriculture facilitent d'autant la tâche de chacun d'entre nous.

En commentant les discours prononcés au cours du débat, permettez-moi aussi de rendre hommage à au moins deux membres de la loyale opposition de Sa Majesté, je veux parler de l'honorable député de Haldimand (M. Senn) et de l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth). L'un a parlé de l'effort industriel et l'autre de l'agriculture. Je n'approuve pas plusieurs de leurs remarques, mais j'ai été frappé par leur sincère désir de faire une critique équitable et pratique de ces deux aspects fort importants de notre effort de guerre. La critique féconde est une aide précieuse, nous le savons tous, pour tout gouvernement ayant l'immense responsabilité de diriger les affaires d'une nation.

Le discours du trône mentionne plusieurs affaires importantes. La principale, cela va de soi, est la poursuite de la guerre. Quiconque a lu ce discours ou en a entendu la lecture au début de la session a dû remarquer que non seulement il exprime la confiance dans notre situation en ce qui regarde la guerre en général, mais encore que la mention de questions comme la reconstruction d'après-guerre et la sécurité sociale indique qu'il existe dans l'esprit des conseillers de Sa Majesté une certaine mesure de confiance fort réconfortante tant pour la Chambre que pour la population.

On souscrira sans peine à l'affirmation voulant que comme peuple nous pouvons nous enorgueillir des progrès réalisés dans l'heureuse poursuite de la guerre. Il n'y a qu'à se reporter aux jours sombres de Dunkerque et à l'époque où nous avons appris à la Chambre la capitulation de la France, en comparaison de la situation actuelle, pour comprendre combien l'amélioration est réelle et importante et pour tirer fierté de la grande avance faite dans la voie de la victoire.

L'effort de guerre du pays devient de plus en plus un sujet d'orgueil pour tous les Canadiens. Il n'est pas l'effet du hasard mais résulte, cela va de soi, d'un programme soutenu et bien conçu de contribution à la cause commune des nations unies en cette guerre. Il faut reconnaître à juste titre un grand mérite au premier ministre (M. Mackenzie King) et au Gouvernement qui a dirigé notre effort de guerre pour avoir fait de cet effort un sujet d'orgueil pour tous.

Il y a plus, et je dis aux honorables députés de ce côté-ci de la Chambre que ceux de nous qui ont jugé bon d'appuyer le premier ministre aux jours assez pénibles de la dernière session et de la précédente peuvent être bien fiers, ayant constaté la sagesse de ses buts et objectifs, de lui avoir accordé l'appui loyal qui lui a permis de mettre ce programme à exécution.

J'approuve cependant pleinement la mise en garde que le premier ministre nous a faite dans son discours savoir, que le succès que nous avons obtenu ne fait que nous montrer le chemin que nous devons suivre pour remporter la victoire. Nous qui vivons sous un régime démocratique, nous haïssons tellement la guerre, il répugne tellement à notre philosophie de la vie de croire que d'autres peuples puissent s'en servir comme instrument d'agrandissement, que nous accueillons avec plaisir tout signe d'une victoire prochaine et le temps où nous pourrons nous livrer aux occupations paisibles qui cadrent si bien avec notre philosophie de la vie. Et certes nous serions bien insensés de ne pas reconnaître l'immensité de la tâche qui nous confronte encore. J'ai lu récemment dans le magazine *National* un article sur les forces dont le Japon dispose encore pour la lutte dans laquelle nous sommes actuellement engagés contre ce pays; elles constituent toujours une grande menace. Le Japon occupe d'immenses territoires qui donnent une plus grande envergure à son économie, au point qu'il ne lui manque qu'une couple d'articles. Il dispose d'un immense capital humain; il a une marine extrêmement puissante, des positions stratégiques immensément fortes qu'il s'est assuré par une attaque traîtresse avant le début de la guerre entreprise contre les Etats-Unis. Rappelons-nous aussi que l'Allemagne a une force militaire encore puissante, accumulation de plusieurs générations de cette race qui a visé jusqu'ici à la domination de l'univers. Etant donné que l'Allemagne voit ses armées refoulées vers ses frontières, cela résout pour elle plusieurs de ses problèmes de communications et lui laisse toute liberté d'action pour sa défense que nous devons briser pour obtenir la victoire. Voilà pourquoi nous ne devrions pas un seul instant, ni dans nos cœurs ni dans nos esprits, permettre que le sentiment d'optimisme et de confiance tranquille que nous constatons présentement dans notre pays affaiblisse notre détermination de voir à ce que les ressources matérielles et humaines du Canada ne cessent d'être employées à l'objectif que nous avons en vue et qui est

de détruire les forces du mal qui ont si brutalement et si honteusement attaqué les démocraties.

J'ai autre chose à signaler. Ceux d'entre nous qui, de par la nature même de leur position, prennent un vif intérêt non seulement à la politique de notre pays mais aussi à celle des autres pays, doivent remarquer que, en cette quatrième année de la guerre, les grandes démocraties, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada et les autres nations du commonwealth britannique, peuvent se rendre compte de l'heureux succès de l'épreuve que la démocratie, en dépit de ses défauts apparents, a subie au cours de ces tragiques années; ils peuvent constater que la démocratie reste celle que nous avons toujours connue, une démocratie constituée par la liberté des parlements, la liberté de la presse, la liberté des cultes, la liberté de langage, la liberté que nous avons d'exprimer nos opinions pourvu que nous ne lésions pas les droits de nos concitoyens. Il est bon de se rappeler cela quand nous discutons les dangers possibles de telle ou de telle forme de gouvernement. En somme, ces libres démocraties subissent avec succès l'épreuve de la lutte et nous sommes tous aujourd'hui bien convaincus qu'elles finiront par remporter la victoire sur les puissances totalitaires.

A ceux qui préconisent une économie dirigée ou l'établissement d'un gouvernement qui déléguerait à un groupe d'experts la tâche de s'occuper du bien-être de notre population, je rappelle combien il importe de ne pas oublier que, bien qu'Hitler soit entouré d'hommes intelligents et compétents parfois considérés comme des surhommes en Allemagne, d'hommes qui ont consacré tous les talents qui existaient dans leur pays à élaborer ses plans de guerre en vue de la domination mondiale, Hitler, et avec lui ses nombreux experts, échouera dans la tâche qu'il s'est assignée. La même remarque s'applique à Mussolini et à l'Italie. Je pense donc que le progrès que nous avons réalisé devrait raffermir notre foi en la démocratie telle que nous l'avons connue, et que nous devrions nous garder d'abandonner à la légère un régime qui nous a permis d'accomplir autant en ce temps de guerre.

Il est vrai que notre démocratie a certaines faiblesses. Elle a une tendance à se montrer hésitante lorsqu'il s'agit de prendre des décisions; à verser un peu trop dans la polémique et à mettre du retard dans l'accomplissement d'un effort de guerre maximum. Néanmoins, ces faiblesses sont le corollaire des institutions libres et je n'hésite nullement à dire que ces défauts qui se révèlent en temps de guerre feront précisément la force des institutions libres de la démocratie après la victoire tant désirée de nous tous.

Certaines questions découlant du discours du trône ou soulevées au cours de la discussion qui a eu lieu dans cette Chambre intéressent vivement ceux qui comme moi habitent la Saskatchewan. Une de ces questions est la proposition qu'on a faite ou pour mieux dire l'intention qu'on a manifestée à l'égard du remaniement de la carte électorale au cours de la présente session. Je m'unis aux honorables députés de l'Ouest qui ont fait remarquer au Gouvernement qu'il serait souverainement injuste à cette époque de notre histoire de soutenir que la Saskatchewan, qui est la troisième province du Dominion en ce qui concerne la population et sa voisine, la province du Manitoba, vont se rendre compte que, principalement à cause de l'effort de guerre et du mouvement de la population des provinces des Prairies vers les régions industrialisées du Canada, elles seront punies pour leur contribution, en perdant pour une période d'au moins dix années, le nombre de représentants qu'elles comptaient jusqu'ici à la Chambre des communes. Tous les honorables députés conviendront, j'en suis sûr, qu'aucune province canadienne, qui lutte pour sa propre existence et qui a à résoudre des difficultés comme celles auxquelles a eu à faire face l'Ouest canadien, a plus droit à la sympathie de cette Chambre. J'engage donc fortement le Gouvernement et les membres de la Chambre qui, en dernière analyse, auront à rendre une décision à ce sujet, de se montrer généreux et de savoir discerner la véritable cause de la population flottante de la Saskatchewan et du Manitoba; en ce qui concerne toute mesure qu'on pourrait présenter en vue d'une nouvelle répartition des districts électoraux, j'espère qu'ils voudront bien remettre toute décision à l'année 1953 ou du moins à une date assez éloignée de la cessation des hostilités, pour que nous puissions savoir à ce moment-là si le mouvement de la population de ces provinces a été temporaire ou permanent.

Il y a aussi une autre question qu'on soulève souvent, sans grand profit d'ailleurs; je veux parler de la concentration de la vie industrielle du Canada dans les provinces centrales. Pour ma part, j'ai toujours pardonné, si je puis m'exprimer ainsi, au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe), eu égard à l'immense tâche qui lui incombait, durant la première période de la guerre, d'avoir pu se procurer cette vaste quantité de matériel nécessaire à l'effort de guerre du Canada. Je ne le blâme pas beaucoup si, par suite de la nécessité dans laquelle nous nous trouvions au début de la guerre, il s'est emparé des usines alors existantes et les a transformées en fabriques de munitions et d'approvisionnements dont nous avions un si grand besoin. Cependant il s'est produit un grand changement depuis. Nous avons eu le temps, et nous l'avons actuellement, d'étudier la ques-

tion plus générale des résultats que donnent la concentration de l'activité industrielle dans les provinces centrales. Le Canada n'a pas su faire disparaître cette source constante d'irritation dans la Confédération. Il doit procéder à la décentralisation là où la chose s'impose et donner aux régions éloignées du pays l'économie équilibrée qui leur a manqué jusqu'ici. Si je parle ainsi, c'est que je suis convaincu que, si nous continuons dans la même voie pendant la guerre, nous la suivrons également lorsque viendra la paix. On dira que le fait d'avoir sur place les usines, le matériel, la direction et autres facteurs essentiels justifie l'Etat de continuer à les employer.

Les honorables députés savent comme moi que nous avons cherché les moyens d'utiliser notre excédent de blé. Je me suis laissé dire par quelqu'un de compétent en la matière que le gouvernement des Etats-Unis dépense des sommes énormes et occupe un groupe considérable de personnes hautement spécialisées à la recherche de moyens qui permettraient de faire servir les céréales à la fabrication de produits industriels. En ce qui concerne l'alcool industriel, le caoutchouc synthétique et autres produits semblables, l'Ouest dispose non seulement d'immenses quantités de matières premières, mais aussi d'une vaste capacité de production dans ce domaine. Nous travaillerions dans le meilleur intérêt de tout le pays aussi bien que de l'Ouest, si nous pouvions, dans une certaine mesure au moins, faire cesser cette concentration de l'activité industrielle dans ces deux provinces centrales, concentration qui, tôt ou tard, causera de graves ennuis. Nous pouvons le faire à bon escient et tout le Canada en bénéficiera.

Parmi les exposés des divers problèmes dont la Chambre a été saisie au cours du présent débat, j'ai naturellement suivi avec un vif intérêt le discours prononcé par le nouveau chef de l'opposition (M. Graydon). Je me joins aux autres pour féliciter le parti conservateur progressiste de l'avoir choisi comme chef intérimaire de l'opposition officielle. J'ai observé toutefois qu'il avait omis, en consignant au compte rendu la majeure partie du programme de son parti adopté à Winnipeg, d'inclure ces passages apparemment importants que constituent les résolutions portant sur le prix du blé et que l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) est parvenu à faire adopter à cette convention. Je crains fort que ce soit là un enfant que cette convention n'était pas tout à fait certaine de trouver désirable.

J'ai lu dans l'*Ottawa Journal* que plusieurs honorables députés ont mentionné au cours de ce débat que le choix du nouveau nom—auquel je ne vois pas la moindre objection—ne doit pas susciter de commentaires, parce que sir John Macdonald a déjà appelé de ce nom le parti historique dont il était le chef. Je soulignerais cependant que les tenants de cette thèse volent au programme adopté à la convention de Winnipeg une bonne partie de sa vitalité, que cette convention et la réunion de Port-Hope donnent quelque créance à la prétention voulant qu'en ajoutant le mot "Progressiste" on ait modifié de façon radicale la politique du vieux parti conservateur. Cette opinion porte à croire qu'on a simplement ressuscité le vieux parti en lui donnant un nouveau nom. Je dis aux membres de ce parti que j'ai le ferme espoir que M. Bracken pourra persuader ses adhérents que le programme a du bon, qu'il a toujours appuyé dans l'Ouest des échanges et une économie plus libre. Mon bonheur sera complet si—je le dis sincèrement—les membres du parti conservateur progressiste se déclarent prêts à se rallier de tout cœur au nouveau programme formulé à Winnipeg et à préconiser vigoureusement en Chambre le libre-échange et une économie plus généreuse.

Pour ma part, j'accueillerai avec joie au moins de mon côté et au côté de plusieurs honorables députés de ce côté de la Chambre tout appui que les honorables députés peuvent accorder à cette politique sage et bienveillante que nous avons longtemps préconisée.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que pour l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) chef de la fédération du commonwealth coopératif, le discours du trône était une suite de banalités officielles. Il ne s'offensera pas d'apprendre que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, il y a une couple de semaines, son discours à la radio et goûté la manière élégante avec laquelle il l'a débité au public canadien. Qu'on me permette, toutefois, de lui faire remarquer que son discours ne renfermait que des généralités. Un de mes amis, commentant le matin suivant l'adresse de l'honorable député concluait qu'il n'y avait pas beaucoup de soldats canadiens en Libye. Je lui demandai pourquoi; s'il y en avait, dit-il, M. Coldwell leur aurait sans doute promis de la glace et la climatisation. Cette déclaration contient une part de vérité. J'ai entendu des milliers d'opinions sur les mesures à prendre au pays, mais presque sans exception elles se résumaient à un exposé des difficultés; la forme variait, mais elles n'en restaient pas moins un exposé du problème. Très rarement, on nous propose un moyen concret de le solutionner. Il vaut la peine de signaler le seul passage de son discours où l'honorable député de Rosetown-Biggar a été spécifique. Je le signale tout particulièrement à l'attention de l'honorable

député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) d'après qui le programme C.C.F. ne tend aucunement au socialisme, à l'étatisme ou à la concentration du pouvoir par opposition au système actuel de gouvernement.

La contribution particulière du chef de la fédération du commonwealth coopératif est la proposition voulant qu'on nomme un comité représentatif. Il a insisté pour que ce soit un comité vraiment représentatif. Quelle en serait la composition pour que ce comité réponde aux désirs de l'honorable député? C'est une question qu'il reste à préciser. Sa proposition visait donc à l'établissement d'un tel comité chargé d'étudier les moyens d'appliquer un programme de réorganisation. Elle voulait en outre que la Chambre des communes, c'est-à-dire les représentants de la population libre du Canada, s'engage, sans aucune étude, ou sans discussion, si j'ai bien compris, à accorder, dans deux ans, un crédit de 5 milliards de dollars à ce comité et à lui permettre de dépenser ces argents de la façon qu'il a proposée.

M. COLDWELL: Un comité représentatif au lieu d'un autre qui ne l'est pas, et un comité chargé de faire rapport au Parlement.

M. GRAHAM: Cela est pour moi l'essence même du programme de la fédération du commonwealth coopératif et je prie l'honorable député de Cap-Breton-Sud de remarquer que le chef de son parti n'a fait, au cours du présent débat, qu'une seule demande concrète et formelle où il soit fait mention de sécurité sociale: il veut que le Parlement abandonne volontairement ses fonctions de mandataire du peuple canadien en ce qui regarde la dépense des fonds publics; que non seulement nous déléguions à d'autres la tâche de préparer un programme, mais que nous consentions à ne consacrer aucun temps à l'examen ou à la discussion des propositions qui nous sont faites et que nous leur donnions cette somme de cinq milliards à dépenser durant une période donnée.

M. COLDWELL: C'est absolument faux.

M. GRAHAM: J'ai sous les yeux le discours de l'honorable député.

M. MacINNIS: Le Parlement ne renonce pas à son rôle de mandataire en votant des crédits pour la poursuite de la guerre.

M. GRAHAM: Je le répète, la suggestion à laquelle j'ai fait allusion est un abandon de la démocratie dont je viens de faire l'éloge. Ainsi que l'honorable député de Jasper-Edson (M. Kuhl) l'a dit l'autre soir, ce serait obtenir la sécurité sociale au prix de la liberté individuelle, ce à quoi aucun membre intelligent de cette Chambre ne voudrait consentir. Soit dit en toute justice pour les membres du parti de la fédération du commonwealth coopératif, étant donné la tâche qui s'imposera à notre pays après la guerre, étant donné qu'environ huit cent mille hommes rentreront au pays,—du moins nous l'espérons—, et qu'il nous faudra les réintégrer dans la vie civile avec des chances raisonnables de succès, étant donné la désorganisation qui surviendra dans nos industries, dans notre agriculture et dans chacune de nos sphères d'activité par suite de cette guerre prolongée, se trouve-t-il une seule personne intelligente qui veuille prétendre qu'aujourd'hui ou d'ici à la fin de la guerre nous devrions consentir à révolutionner brutalement tout le régime du gouvernement démocratique sous lequel nous avons jusqu'ici vécu et grâce auquel nous réussirons à gagner la guerre? Va-t-on soutenir qu'en plus des problèmes que nous aurons à résoudre alors, nous serons tenus d'y ajouter celui de la dislocation qu'entraînerait un tel changement, même si ce changement était opportun et motivé.

M. DOUGLAS (Weyburn): Il est évident que la dislocation nous guette si nous ne faisons rien.

M. GRAHAM: A mon avis, une démocratie peut chercher à bâtir sur les leçons du passé, en s'inspirant de la sagesse acquise durant la guerre, afin d'apporter à nos problèmes une solution judicieuse et de réduire au minimum les difficultés qui surgiront pendant la période de dislocation, de rétablissement et de restauration que nous devrons traverser.

J'aborde maintenant le sujet qui m'a poussé à prendre la parole et qui présente pour moi un vif intérêt: la question de la sécurité sociale. Je l'ai dit déjà, la plupart des théories formulées dans la page de rédaction de divers journaux ainsi que dans les discours de différentes personnes ont consisté à poser le problème lui-même et à déclarer ce qu'il faut faire. Il est très rare que l'on propose quelque chose de concret, une proposition sur la façon d'obtenir cette sécurité sociale. De même qu'un grand nombre de mes honorables collègues, j'ai appris avec un vif intérêt qu'en Angleterre, une commission présidée par sir William Beveridge, économiste que j'admire beaucoup, a présenté ce que l'on connaît désormais sous le nom de rapport Beveridge et qui, d'après lui, ne constitue qu'un canevas de solution à un aspect donné du problème de la sécurité sociale. Le rapport a au moins le mérite de proposer quelque chose de concret; et pour ma part, je suis très heureux d'avoir eu l'avantage de prendre connaissance du résultat des travaux accomplis par sir William Beveridge et ses collaborateurs. Bien entendu, je crois que son rapport s'applique surtout à la Grande-Bretagne où l'industrie est si développée. Je le crois fondé sur des principes conformes au libéralisme, tel que je

le comprends. Je crois que les honorables membres de cette Chambre et les citoyens de notre pays trouveraient profit à étudier soigneusement ce rapport afin de se rendre compte de la valeur de certaines idées qui y sont exposées et dont l'application pourrait être avantageuse à notre pays. Toutefois, je crois pouvoir dire au sujet de notre programme de sécurité sociale, que sa réalisation sera possible dans la mesure où nous nous entendrons pour la désirer.

(Sur la motion de M. Graham, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance est levée à 11 heures du soir, en conformité du règlement.

Mercredi 10 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

LA SITUATION OUVRIÈRE

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE—PERMIS DE SORTIE ÉMIS AUX CANADIENS QUI S'ENGAGENT COMME BÛCHERONS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Les journaux ont fait allusion aux nombreux Canadiens qui passent aux Etats-Unis pour y travailler comme bûcherons. L'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth) a soulevé la question hier soir dans son discours sur l'Adresse. C'est pourquoi je désire faire la déclaration suivante.

En temps normal, un grand nombre d'hommes du Québec et du Nouveau-Brunswick demeurant le long de la frontière internationale, passent chaque hiver aux Etats-Unis pour s'engager dans l'industrie forestière. Nous n'avons pas de chiffres précis, mais il semble probable que certaines années, on pouvait compter jusqu'à 20,000 hommes qui s'adonnaient à ce travail. Au cours de l'hiver de 1941-1942 on a recouru à une méthode de contrôle et l'on a réduit à environ 7,200 le nombre de ceux qui ont traversé la frontière.

En vertu du premier accord conclu entre le gouvernement canadien et celui des Etats-Unis, on devait permettre cette année à quelque 3,700 hommes de traverser la frontière aux fins mentionnées plus haut. Cet hiver, en date du 16 janvier 1943, les Etats-Unis comptaient 3,870 Canadiens qui avaient obtenu la permission de travailler dans les bois de la Nouvelle-Angleterre et du nord de l'état de New-York. La frontière est maintenant fermée aux bûcherons. On n'a jamais tout à fait maintenu la limite de 3,700 hommes. A la fin de 1942, quelques sociétés canadiennes, s'employant à abattre des arbres aux Etats-Unis pour le compte du Canada, demandèrent la permission d'embaucher quelque 200 bûcherons supplémentaires. Le Gouvernement consentit à répartir ce nombre d'ouvriers entre les sociétés canadiennes: en vertu de cette entente, 256 hommes reçurent la permission de quitter le pays.

[M. Graham.]

Plus tard, la commission de la main-d'œuvre de guerre des Etats-Unis insista pour qu'un autre groupe de 2,550 bûcherons fût autorisé à franchir la frontière, et elle dépêcha à Ottawa un représentant spécial chargé d'appuyer sa requête. Celui-ci souligna l'importance du rôle que les relations canado-américaines pouvaient jouer dans l'effort de guerre total des Alliés. Il en résulta qu'il fut finalement convenu de permettre à 500 autres bûcherons de passer aux Etats-Unis. La commission de la main-d'œuvre de guerre des Etats-Unis était chargée de répartir les ouvriers entre les diverses sociétés d'exploitation. Il était convenu qu'à partir du 15 janvier 1943 aucun bûcheron ne pourrait franchir la frontière. De fait, seulement 325 des 500 ouvriers en cause quittèrent le pays.

Bien que le contingent ait été porté à 4,456, la statistique préliminaire indique qu'au 15 janvier, date à laquelle la frontière fut fermée, environ 4,287 ouvriers étaient passés aux Etats-Unis, et que ce nombre comprend les 3,870 hommes déjà mentionnés et qui se trouvaient encore aux Etats-Unis en date du 16 janvier. Il se peut qu'au moment où l'on a établi ce total de 3,870 un certain nombre de bûcherons ayant l'autorisation de retourner aux Etats-Unis se soient trouvés au Canada, en congé de fin de semaine. Quoi qu'il en soit, ce total diminuera graduellement à mesure que les bûcherons reviendront au Canada, car ceux-ci n'ont plus le droit de retourner aux Etats-Unis lorsqu'ils passent quatre jours au pays.

On a prétendu que certaines personnes étaient entrées illégalement aux Etats-Unis, en plus de celles qui en avaient obtenu l'autorisation. Absolument rien ne le prouve. La surveillance de tous les points de la frontière représente une telle tâche que sans le concours des autorités américaines bon nombre de Canadiens auraient sans doute pénétré illégalement en territoire américain. Mais, le gouvernement des Etats-Unis nous a aidés de deux façons:

1. Au début de l'hiver, les Américains ont collaboré avec des hauts fonctionnaires canadiens à une inspection rigoureuse de tous les camps en vue de découvrir les Canadiens alors aux Etats-Unis;

2. Depuis qu'on exige des permis de sortie de tous ceux qui vont travailler à l'étranger. le gouvernement américain, par l'intermédiaire de son service de l'immigration, a insisté pour que tout Canadien allant travailler aux Etats-Unis soit muni de ce permis.

On comprend facilement l'importance que peut avoir la collaboration des autorités américaines sur l'application du régime voulant que les ouvriers allant travailler à l'étranger soient munis d'un permis de sortie.

Trois points sont à noter: D'abord, ces déplacements intéressaient non seulement les exploitants forestiers des Etats-Unis mais surtout la commission américaine des ressources humaines en temps de guerre. Ensuite, la répartition des hommes entre les divers exploitants, une fois que ces hommes avaient traversé la frontière, relevait uniquement d'organismes du gouvernement américain. Enfin, le bois coupé dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre était en grande partie expédié et transformé au Canada où il servait à la production canadienne.

Il est d'une importance extrême pour le Canada d'entretenir de bonnes relations avec les Etats-Unis. L'aide que les Etats-Unis nous ont donnée et qui nous a permis de réglementer le déplacement de nos bûcherons vers ce pays souligne bien la valeur de ces relations. A la frontière, des concessions mutuelles relatives à la main-d'œuvre sont indispensables. En retour, nous recevons de l'aide sous ce rapport de temps en temps.

M. GORDON GRAYDON: Le ministre nous dirait-il s'il s'agit d'un échange organisé de main-d'œuvre entre le Canada et les Etats-Unis, ou bien d'un cas isolé?

L'hon. M. MITCHELL: Ce n'est pas un cas isolé, loin de là. Si mes souvenirs sont exacts, et l'honorable député s'en souvient probablement, l'an dernier, étant donné la récolte tardive dans l'ouest canadien, nous avons conclu un arrangement pour le déplacement de moissonneuses-batteuses et de leurs équipes surtout vers les provinces de l'Ouest à l'occasion de la récolte.

M. GRAYDON: Quand ces hommes ont obtenu leur sauf-conduit pour franchir la frontière et travailler aux Etats-Unis à l'industrie forestière, y avait-il pénurie de main-d'œuvre dans nos propres chantiers d'abatage?

L'hon. M. MITCHELL: Oui, jusqu'à un certain point.

M. GRAYDON: S'il y avait alors pénurie de main-d'œuvre dans les chantiers canadiens pour ce genre de travail, le ministre a-t-il songé à transférer cet excédent d'hommes dont évidemment, on n'avait pas besoin là où ils se trouvaient, à d'autres chantiers du Dominion?

L'hon. M. MITCHELL: Comme le sait sans doute mon honorable ami, une certaine coopération existe entre le Canada et les Etats-Unis en ce qui regarde l'utilisation de la main-d'œuvre dans le sens le plus large du mot. A ce propos, je pourrais parler de l'acier. Nous importons des quantités considérables d'acier pour que nos industries maintiennent leur rendement actuel. Tout en admettant que mon honorable ami dise vrai, car je n'ai pas étudié cet aspect de la question, je puis lui répondre que nous examinons le problème dans son ensemble. Mais, quant à ce qui concerne le mouvement de la main-d'œuvre dans cette partie du pays, nous avons jugé qu'il était de notre devoir comme bons voisins de nous rendre, du moins en partie, à la demande des Etats-Unis.

M. GRAYDON: Cette demande de déplacement de main-d'œuvre canadienne aux Etats-Unis a-t-elle été faite à l'instance de compagnies strictement américaines ou de compagnies canadiennes ayant des filiales aux Etats-Unis?

L'hon. M. MITCHELL: Tout ce que je suis en mesure de dire c'est que les pourparlers ont eu lieu entre la commission de la main-d'œuvre et les autorités américaines. J'ai entendu parler de certaines choses auxquelles pense dans son for intérieur mon honorable ami, mais je n'ai pas de renseignements à ce sujet.

M. JOHNSTON (Bow-River): Ces Canadiens, qui ont obtenu la permission de se rendre aux Etats-Unis, ont-ils été payés d'après l'échelle de salaires des Etats-Unis ou d'après celle du Canada?

L'hon. M. MITCHELL: Cela est élémentaire.

M. JOHNSTON: Pas tant que cela. Prenez par exemple l'exécution des travaux sur la route de l'Alaska.

L'hon. M. MITCHELL: Cela est élémentaire, je crois. Si mon honorable ami allait travailler à New-York il serait payé suivant l'échelle des salaires des Etats-Unis. Ces hommes sont allés dans l'Etat du Maine et ont naturellement été rémunérés suivant le taux des salaires en vigueur là-bas.

M. HAZEN: Le ministre peut-il nous dire quel pourcentage du bois abattu aux Etats-Unis a été ouvré au Canada?

L'hon. M. MITCHELL: Je ne puis renseigner là-dessus mon honorable ami.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 9 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le

Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. R. T. GRAHAM (Swift-Current): Quand la séance a été levée hier soir, je discutais d'une façon générale les mesures de sécurité sociale qu'annonce le discours du trône, et j'avais fait observer qu'un simple exposé du problème à résoudre et le désir général de réaliser dans une certaine mesure la sécurité sociale, ne suffiraient pas à nous faire atteindre ce but. Tout programme de sécurité sociale exigerait en premier lieu que nous procédions avec ordre, afin que les fondements puissent porter l'édifice que nous songeons à construire. Qu'il soit bien compris qu'aucun programme de sécurité sociale dans un pays comme le nôtre, dont la population est en si grande partie agricole, ne devrait omettre de tenir compte des conditions faites aux agriculteurs, et il est certain que tout programme de ce genre qui ajouterait au fardeau dont on a chargé les épaules des cultivateurs deviendrait une faute grave de la part de ceux qui cherchent à faire adopter une mesure de cette nature. Notre premier devoir est d'examiner la charpente économique du Canada, en vue d'y apporter les améliorations nécessaires pour qu'elle puisse porter la charge que nous voulons lui ajouter.

Quelles seraient les deux conditions les plus importantes à remplir pour atteindre notre but? La première sur laquelle je veux appeler l'attention du Gouvernement et de la Chambre est la suivante: la politique douanière du Canada doit favoriser le plus possible l'échange des denrées en excédent avec les autres pays; et voici la deuxième: les ouvriers, qui constituent un groupe très important dans l'économie canadienne, doivent reconnaître les véritables relations qui existent entre les salaires qu'ils reçoivent d'une part, et les frais de production et leur propre niveau d'existence d'autre part. Je me propose dans le peu de temps mis à ma disposition d'étudier brièvement ces deux points.

J'ai été souvent étonné, ces dernières années, de constater que dans toutes les étranges formules présentées par différents groupes et différents individus comme solution de nos embarras économiques, a peu figuré le principe de sens commun souvent répété et souvent appliqué qui prescrit une politique de libre-échange avec les autres pays de l'univers. L'histoire atteste que la Grande-Bretagne s'est élevée à l'apogée de sa puissance industrielle et à son plus haut niveau d'existence précisément sous le régime de cette politique. Au début de leur expansion, les Etats-Unis ont atteint la même mesure de prospérité au moyen du libre-échange entre les parties de ce grand empire. C'est seulement lorsque leur capacité de production est parvenue au point où ils pouvaient non seulement satisfaire les besoins de leur population, mais encore produire de grands excédents échangeables avec d'autres pays que des déclarations d'hommes publics américains ont graduellement fait comprendre que le maintien de la politique de protection à outrance des Etats-Unis était inopportun et voué à l'échec. La Russie soviétique, ce grand empire, passera tout probablement par la même expérience que les Etats-Unis. Elle accomplira peut-être des merveilles chez elle, mais une fois parvenue au point de saturation, elle devra se tourner vers l'étranger pour relever les conditions d'existence de sa population.

Le moment est particulièrement opportun de signaler à la Chambre l'avantage d'une politique suivie si longtemps par presque tous les économistes et certainement par plusieurs groupes de la Chambre au cours des années. Je dirai au Gouvernement que le plus grand apport des libéraux à la prospérité générale du pays a été le parti qu'il a tiré des occasions d'augmenter nos échanges avec le pays situé au sud de notre territoire. Cela fait l'éloge constant de la politique de libre-échange et, contrairement à d'autres formules, si une petite dose de médecine donne d'assez bons résultats, il est sensé de poursuivre le traitement pour voir si nous ne pouvons atteindre le bon fonctionnement de notre économie, objet des vœux ardents de tous. J'espère aussi qu'on ne retardera pas l'étude de cette question particulière à la Chambre. Etant donné les récentes assises tenues à Winnipeg et l'attitude, connue depuis longtemps, du nouveau chef du parti conservateur progressiste, ainsi que celles du chef de la C. C. F. et du chef de la nouvelle démocratie ou groupe du Crédit social, le temps est bien choisi pour le Canada de se lancer dans une politique qui produirait le revenu national le plus élevé possible et assurerait à notre population la norme de vie la plus élevée qu'on puisse atteindre.

Une autre question que j'entends discuter c'est la situation des travailleurs. J'ai sur mon pupître le rapport du comité spécial de la Chambre chargé en 1937 d'étudier les prix des instruments aratoires et j'y trouve, à la page 1230, une ventilation des frais réels de fabrication et de distribution d'une lieuse hippomobile qui avaient cours de 1913 à 1936. J'appelle l'attention sur ce tableau particulier parce que, plus je l'ai étudié, plus je me suis convaincu que dans ces chiffres réside le secret de bien des lacunes dans notre économie pendant cette période. Si les honorables députés veulent bien examiner ce document, ils y constateront tout d'abord que les frais

de main-d'œuvre proprement dits qui entrent dans le coût de cette lieuse se sont accrus de plus de 100 p. 100 pendant cette période.

Mon temps de parole étant presque expiré je me vois obligé d'abandonner ce point, mais j'espère qu'une occasion me sera fournie de développer ma thèse plus tard.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à commenter deux ou trois passages du discours du trône et à relever quelques-unes des remarques faites dans les éloquents discours que nous avons entendus jusqu'ici au cours du présent débat, mais je vais me contenter d'exprimer mon avis sur la partie de la déclaration ministérielle dans laquelle le Gouvernement annonce sa détermination d'étudier de nouvelles mesures de restauration et de rétablissement. Si je traite cette question seulement, j'aurai épuisé mon temps de parole. La plus grande partie de mes remarques, sinon toutes, porteront sur la restauration et le rétablissement dans les provinces de l'Ouest.

Je désire savoir si jusqu'ici les organismes administratifs ont préparé des mesures en vue d'assurer, une fois la guerre terminée, des emplois aux anciens combattants et aux hommes qui cesseront de travailler dans les usines de guerre. J'aimerais à savoir si l'on a préparé un seul plan bien détaillé, car la fin de la guerre actuelle nous trouvera exactement dans la situation où nous nous sommes trouvés à la fin de la dernière guerre. L'industrie ne pourra plus, après la guerre, employer les ouvriers qu'elle emploie maintenant. Je suis donc d'avis qu'il incombe aux autorités d'avoir alors tout prêts des plans concrets et détaillés relatifs aux divers projets qui devront être entrepris après la guerre, avec indication des quantités des divers matériaux requis pour l'exécution des travaux projetés, afin que les producteurs de ces matériaux puissent savoir quelles quantités produire dans chaque cas. On devrait aussi préparer une liste des divers métiers qui seront appelés à la réalisation de ces projets. Cela est essentiel, selon moi. On a raison de faire une étude de cette question, comme il est dit dans le discours du trône. Je suis tout à fait pour cela; j'ai fait moi-même une étude sérieuse de cette question et j'en parlerai dans un instant. Il ne suffit cependant pas d'étudier les problèmes de restauration et de rétablissement; il faut que nous soyons prêts à l'action dès la guerre terminée.

Je me rappelle la date du 11 novembre 1918 comme si c'était hier. Ce jour-là, l'usine que je connais tout particulièrement employait environ 1,000 personnes, presque exclusivement des hommes. Le 15 novembre, cette usine employait moins de 200 personnes, hommes et femmes; le 22 novembre, elle en employait moins de 150, et les employés qui restaient ne travaillaient que deux ou trois jours par semaine. J'affirme donc, monsieur l'Orateur, qu'il est importance vitale que ceux qui seront chargés de la restauration et du rétablissement après la guerre commencent dès maintenant à préparer les projets qu'on entreprendra alors, et cela afin de permettre à l'industrie de s'outiller en conséquence et de réorganiser ses usines de façon qu'elles puissent être remises dans la situation où elles étaient au début des hostilités. Il est d'importance vitale que les autorités commencent dès maintenant à préparer des plans bien détaillés des divers ouvrages qui doivent être entrepris.

L'été dernier, j'ai eu l'occasion de visiter la région de la rivière Athabaska, dans l'Alberta septentrional, et d'y rencontrer un certain nombre d'Américains, fonctionnaires de la N.R.A., je crois, qui se rendaient dans le nord pour s'occuper de l'exécution de divers ouvrages. C'étaient des civils américains, mais ils portaient un uniforme. J'imagine que c'étaient des civils travaillant à l'exécution d'ouvrages pour le compte des Etats-Unis. Comme je suis toujours à l'affût de renseignements, je causai longuement avec ces gens. Ils se rendaient dans le nord pour travailler à la réalisation d'un projet dont je n'avais pas encore entendu parler: la route entre Peace-River et Providence. Ces hommes me dirent qu'ils descendaient la rivière, les uns jusqu'à Fort-Fitzgerald, d'autres jusqu'à Fort-Resolution, d'autres jusqu'à l'embouchure de la rivière Hay et d'autres, je le présume, jusqu'à Providence. D'après les instructions qu'ils avaient reçues de leurs chefs, ils devaient partir de l'endroit où ils débarqueraient et se diriger vers la ligne tracée pour la route Peace-River-Providence. Il existait déjà une route d'environ 90 milles de longueur partant d'un endroit appelé Grimshaw, à l'ouest de Peace-River, et allant dans la direction de Providence, mais elle s'arrêtait à quelques milles au nord de Notikewin. Les ouvriers des Etats-Unis devaient prendre la direction du nord et travailler d'abord à la construction d'une route d'hiver pour tracteurs, à partir de Grimshaw jusqu'à Yellow-Knife, sur le Grand Lac de l'Esclave. Ils devaient ensuite remonter quelque peu du nord vers la rivière Hay, puis prendre la direction du nord-ouest, autour du Grand Lac de l'Esclave jusqu'à Providence. Ils savaient donc où ils allaient. Ils portaient le numéro de chaque entreprise qu'ils devaient exécuter. Je crois me souvenir que l'un portait le numéro 276, et le matériel destiné à l'entreprise portait aussi ce numéro. En d'autres termes, plusieurs projets s'échelonnaient le long de la nouvelle route, de

plusieurs centaines de milles, et tous les ouvriers savaient où ils allaient et quel matériel exigeait chaque entreprise.

Je veux dire qu'il nous faut nous mettre immédiatement à la préparation du programme et affecter les ouvriers et le matériel nécessaires à chaque entreprise, si nous voulons qu'elle soit exécutée. Nous ne devrions pas tarder, attendu que la guerre pourrait finir abruptement, comme en 1918. L'honorable député de Broadview (M. Church) a été je crois le deuxième citoyen de Toronto à être averti de l'armistice, le 11 novembre 1918, et moi le troisième. La présente guerre finira de la même manière. Sommes-nous prêts? Avons-nous préparé l'avènement de ce jour. Le *Globe and Mail* de Toronto laissait entendre, le 5 janvier dernier, que des projets dont nous ne savons rien sont déjà prêts. L'article éditorial signalait qu'il existait un vaste projet dont les détails étaient plus ou moins complets et dont les proportions pouvaient en faire une entreprise provinciale ou régionale. L'auteur ne faisait pas allusion, à mon avis, à la canalisation du Saint-Laurent, projet que je trouve excellent, mais qui n'est ni d'ordre provincial ni d'ordre interprovincial; il est d'ordre international et constitue une gigantesque entreprise. A tout événement, si certains projets d'ordre provincial sont prêts, je serais heureux de l'apprendre et de les connaître.

Quant à moi, j'ai suivi les instructions du président du comité de la restauration et du rétablissement quand, à la dernière séance, il a demandé à chacun de nous de nous assurer des mesures à prendre afin de les soumettre au même comité au cours de la session actuelle. J'en ai plusieurs à l'esprit, dont une que je vais mentionner aujourd'hui; elle est trop importante pour qu'un comité en décide et elle requiert l'appui du Gouvernement. Je songe à un vaste projet concernant la restauration de la grande rivière Saskatchewan, d'abord pour les fins de la navigation, puis pour la production d'énergie et enfin pour la création de réservoirs.

Depuis longtemps, monsieur l'Orateur, mon attachement le plus profond va aux provinces de l'Ouest sans oublier ma propre province pour laquelle mon amour est sans borne. Je me suis attaché aux provinces de l'Ouest parce que, durant toutes les années que j'y ai vécu, j'ai entendu leurs représentants dévoués dans cette Chambre exposer les problèmes graves qui ont affronté ces provinces. J'ai visité à maintes reprises les provinces de l'Ouest, seul ou avec des guides, et j'ai constaté les difficultés qu'il leur a fallu régler. Elles n'en sont pas responsables. Ce n'est pas la faute de la Saskatchewan si la précipitation atmosphérique y est si faible. Quand les pionniers y arrivèrent pour la première fois, ils lisaient avec enthousiasme les annonces qui décrivaient cette merveilleuse contrée qu'est l'Ouest canadien. Ils ignoraient que la précipitation était de beaucoup inférieure à la moyenne de l'Ontario ou de l'est du Manitoba. Ils allèrent s'y établir, et un trop grand nombre d'entre eux ont connu des temps fort difficiles durant un trop grand nombre des années qui suivirent. C'est pourquoi je résolus de tenter l'impossible pour redonner une saine économie à l'Ouest, quoi qu'il en coûte.

L'un des grands problèmes de l'Ouest concerne l'approvisionnement d'eau. La nature lui a donné une immense rivière qui, naturellement, offre certaines particularités. Elle n'a rien de commun avec nombre de rivières, mais elle ressemble à d'autres sous certains rapports. J'ai pu me faire une idée des possibilités qu'offre la rivière Saskatchewan pour les provinces de l'Ouest lorsque je suis allé au Tennessee où j'ai passé un temps considérable à examiner à fond tout le plan d'irrigation de la vallée du Tennessee. Les eaux de la rivière Tennessee baignent le sol de sept Etats, mais à des degrés différents. Elle prend sa source dans les montagnes, tout comme la rivière Saskatchewan. Elle recueille pratiquement tout son volume d'eau à moins de cent milles de sa source, tout comme la Saskatchewan. La Tennessee coule vers l'ouest sur une distance d'environ huit cents milles, mais elle traverse une région où la pluviosité est beaucoup plus abondante que dans l'ouest canadien. Malgré cela, les fermiers de ces Etats ont de la difficulté à obtenir de bonnes récoltes. Il leur fallait plus d'eau. Il leur fallait la conserver dans un réservoir, ce qui fut fait. Nous pouvons, je pense, faire la même chose au Canada. Le moment est venu d'organiser le bassin de la Saskatchewan en copiant ce qui a été fait au Tennessee où une grande route fluviale fut établie ainsi qu'une vaste réserve d'énergie électrique et d'eau. En plusieurs endroits de la rivière Tennessee, le tirant d'eau ne dépasse pas deux pieds, mais le courant est fort et impétueux. Aujourd'hui, cependant, le tirant d'eau est de six pieds pour les 650 premiers milles et, quand les travaux seront terminés, il sera de neuf pieds sur toute la longueur de la rivière, de Paducah à Knoxville.

Nous pouvons accomplir la même chose sur la Saskatchewan; nous pouvons relever le niveau de cette rivière dont l'eau s'écoule à raison de 56 millions de tonnes par jour sans apporter le bénéfice voulu à ces grandes provinces.

Je suis fermement d'avis qu'il faut dépenser le montant voulu pour réhabiliter nos provinces de l'Ouest, que cela coûte ce que ça voudra au pays, parce que le succès économique de l'Est dépend de celui de l'Ouest. Nous sommes

solidaires; sans cohésion nous ne pouvons nous attendre à prospérer. Plus nous agirons de concert, plus la prospérité nous sourira. Et Dieu sait si l'économie de l'Ouest a droit à plus d'attention qu'elle n'en a obtenu dans le passé. Sur la Tennessee, on a déjà construit sept énormes barrages. Je les ai tous vus. Ils ont une hauteur de 150 à 200 pieds. Leur longueur dépasse généralement un mille et l'un deux est long de trois milles. Rien n'a arrêté l'exécution du programme. Les dirigeants ont aménagé un bassin d'emmagasinage de 10 millions de pieds-acre pour éliminer toute possibilité d'inondations. La Tennessee Valley Authority a aujourd'hui une production de 1,600,000 kilowatts-heure et vend l'énergie en gros au prix de 4.47 mills par kilowatt-heure. Cela en vaut certes la peine. Ils sont en train d'industrialiser sept Etats entiers grâce aux avantages providentiels que confère la rivière Tennessee.

Grâce à la rivière Saskatchewan, nous pourrions faire la même chose dans l'Ouest. Une couple d'honorables préopinants ont dit qu'on ne fabrique presque rien en Saskatchewan. Une industrie ne peut prendre un vaste essor sans l'existence de grandes quantités d'énergie bon marché. La Saskatchewan pourrait s'en procurer de grandes quantités et à bas prix. Les autorités provinciales ne pourraient peut-être pas financer le coût de l'entreprise, et si elles ne le peuvent pas, ce serait au Gouvernement de le faire, et par Gouvernement je n'entends pas un parti politique, mais le gouvernement actuel. Le gouvernement fédéral pourrait fournir à la Saskatchewan le moyen de prospérer, grâce à l'énergie bon marché.

Cette province a perdu une partie considérable de sa population. Pourquoi? Parce qu'il y a peu de grands centres où puisse aller la jeunesse. Comparez la Saskatchewan à l'Ontario, cette glorieuse province dont nous sommes tous fiers. Nous y avons la Commission hydroélectrique de l'Ontario avec ses 2 millions de c-v à vendre. Est-il étonnant que l'Ontario soit une importante province industrielle? Fournissons alors aux provinces de l'Ouest la chance de se faire valoir aussi.

Les arguments que je vais présenter ne sont pas nouveaux et ils ne sont pas de moi. J'ai lu beaucoup sur le sujet, cela va de soi et l'an dernier j'ai visité la région en question. Je crois avoir parcouru en tout quelque 10,000 milles et couvert une grande partie de ce trajet sur la Saskatchewan par bateau, canot, embarcation mue à la diesel, avec des Indiens pour guides.

M. COLDWELL: De quelle rivière s'agit-il?

M. MacNICOL: De la Saskatchewan.

M. COLDWELL: Nord ou Sud?

M. MacNICOL: De la Saskatchewan-Nord, la principale, surtout depuis le confluent jusqu'à l'embouchure. C'est de ce tronçon que je vais parler en entrant dans les détails.

J'ai dit au début de mes remarques que c'est un grand cours d'eau, plus grand, certes, que la plupart des gens le croient et dont le bassin couvre 155,000 milles carrés. Son débit n'est pas considérable parce que les précipitations pluviales sont faibles.

La Providence l'a cependant pourvue de réservoirs naturels qui peuvent être remplis pour retenir l'excédent d'eau. Parfois le débit n'est que de 2,000 pieds-seconde. Mais son débit moyen de 30,000 pieds-seconde atteint parfois aussi le formidable volume de 297,000 pieds-seconde, chiffre exactement le même que la rivière Tennessee a atteint en certaines occasions. Tandis que la Tennessee n'a qu'un bassin de 40,000 milles carrés, celui de la Saskatchewan, je le répète, est de 155,000 milles carrés.

Si l'on aménageait la rivière en vue de la navigation, de la production de l'énergie et de la conservation de l'eau, nous ferions œuvre utile. Le premier gouvernement qui ait songé à établir la navigation moderne sur la rivière Saskatchewan, c'est le gouvernement Laurier. L'été dernier, je me rendais aux écluses Saint-André, ouvertes en 1910 par sir Wilfrid Laurier. C'est là que je me suis rendu compte de ce qui a été dit à cette occasion. Laurier et son gouvernement n'ont jamais songé un seul instant à faire des écluses de Saint-André, une œuvre nulle. Ils avaient un but en vue. Voici ce que sir Wilfrid disait du projet dans le temps: "Nous avons ouvert à la navigation la rivière Rouge jusqu'au lac Winnipeg; c'est mon ami, M. Pugsley (qui à ce moment-là était ministre des Travaux publics) qui devra ouvrir à la navigation la rivière Saskatchewan depuis Edmonton jusqu'à Winnipeg."

Je suis heureux de constater que mon honorable ami, le ministre des Travaux publics s'est déjà chargé de cette tâche. Il a déjà dépêché des ingénieurs sur les lieux pour étudier la situation sur la rivière Saskatchewan et, avant bien des années, j'espère que nous pourrons assister à l'ouverture de cette rivière à la navigation jusqu'à la ville de Winnipeg. Si Dieu me prête vie et si, grâce à Dieu et à la volonté du peuple, je suis encore membre de la Chambre, je verrai certainement un jour des chalands prendre du charbon à Edmonton, au pied même des montagnes Rocheuses, et aller le décharger à Winnipeg, sans rompre charge.

La distance serait de 941 milles jusqu'à l'embouchure de la rivière, et de 300 milles de plus pour se rendre à la ville de Winnipeg.

Sir Wilfrid avait eu l'idée, comme d'ailleurs son ministre des Travaux publics, d'utiliser la rivière Saskatchewan comme voie navigable. Pourquoi? Parce qu'on aurait de cette façon

réduit les tarifs de transport pour l'Ouest. N'est-ce pas là en effet l'un des griefs de l'Ouest canadien?

M. REID: Certainement.

M. MacNICOL: La population de cette partie du pays n'a pas le réconfort de posséder un bon système de transport de marchandises. Je ne blâme pas les compagnies de chemins de fer, car elles n'obtiennent peut-être pas leur dû. A tout événement, les ingénieurs s'accordaient tous, autrefois, à préconiser l'établissement d'une voie de transport sur la rivière Saskatchewan. D'après le projet établi dans le temps, Grand-Rapids aurait eu deux ou trois écluses de plus.

Tel était le projet Laurier, projet visant surtout à faire de la rivière Saskatchewan une voie navigable. Je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi, car c'est une belle rivière. Du Pas jusqu'à Flying Post, à la sortie du lac Cedar, soit une distance de 135 à 140 milles, il n'y a presque aucun obstacle. D'assez gros navires peuvent parcourir cette distance. Autrefois, les navires se rendaient des rapides de Flying Post jusqu'à Edmonton.

L'un des conseillers du gouvernement Laurier fut le lieutenant-colonel Swinford, qui avait été, de 1880 à 1888, le directeur général d'une société dont les navires parcouraient la rivière Saskatchewan. L'été dernier, j'ai vu la coque d'un de ces vieux navires à Prince-Albert. Ce navire devait avoir 200 pieds de long et 40 de large, et son tirant d'eau devait être de trois à quatre pieds. J'ignore comment ces navires remontaient les rapides à l'ouest de la fourche; peut-être étaient-ils tirés à l'aide de cabestans. Quoi qu'il en soit, l'ingénieur du ministère à cette époque, un M. L. R. Voliguy, calculait qu'il n'en coûterait que 21 millions de dollars pour assurer la navigabilité de la rivière Saskatchewan, depuis son embouchure jusqu'à Edmonton, soit une distance de 941 milles. Voilà ce que devait coûter le projet de sir Wilfrid Laurier.

Plus tard, d'autres projets furent soumis. En 1931, le gouvernement de la Saskatchewan retenait les services d'un ingénieur renommé, M. H. G. Acres, de Niagara-Falls, qu'il chargeait de préparer des devis relatifs à la production d'énergie sur la rivière. Je crois fermement qu'il est avantageux d'exploiter à la fois la navigation et l'énergie, car alors les frais d'exploitation sont sensiblement réduits. M. Acres se rendit à un endroit connu sous le nom de Fort-à-la-Corne, et il proposa de construire un barrage à deux milles et demi à l'est de cet endroit. Selon lui, le barrage aurait eu une hauteur de 125 pieds. Je crois qu'on peut encore obtenir les détails du projet de cet ingénieur. A son plus bas, le débit manimum de la rivière n'est pas très élevé. Il s'établit, je crois, à 4,000 pieds par seconde, mais, pendant la saison des crues, il atteint presque 100,000 pieds par seconde. Les devis soumis par l'ingénieur en question au gouvernement de la Saskatchewan indiquaient que 86,000 chevaux-vapeur d'énergie électrique pouvaient être obtenus à Fort-à-la-Corne, et que cette énergie pourrait se vendre, à la centrale, 5½ mills le cheval-vapeur. Ce serait une aubaine pour la Saskatchewan si elle pouvait obtenir une telle quantité d'énergie à si bon compte! La construction de ces fabriques dont certains honorables députés et d'autres ont parlé en serait grandement favorisée. Je causais l'autre jour avec un homme de Toronto qui songe à une exploitation de minérai de fer sur les îles Belcher dans la baie d'Hudson. Je lui ai demandé où il comptait expédier ce minérai. Il m'a répondu: "A Churchill". Quel bienfait pour les provinces des Prairies si elles pouvaient se faire livrer le minérai de fer et posséder l'énergie voulue pour le transformer en produit fini! L'Ouest se verrait alors doté d'industries qui retiendraient sa population et amélioreraient sa situation économique. Mais on ne peut compter sur des établissements industriels à moins qu'on ne fournisse l'énergie à bon marché.

Si la Saskatchewan a besoin de l'aide du fédéral pour construire à Fort-à-la-Corne un barrage d'une capacité de 86,000 c.v., ou de 125,000 c.v. pendant une plus courte période, pourquoi ne la lui fournirions-nous pas? Ne serait-ce pas une véritable aubaine pour la Saskatchewan? Evidemment que ce le serait. La province se trouverait à posséder l'énergie qui lui manque en ce moment. La Providence a doté la partie méridionale de la province d'une quantité presque inépuisable de houille à bon marché. Il faudrait aménager une immense centrale d'énergie à Estevan ou près des houillères, afin de fournir à bon compte l'énergie à cette partie de la province.

En 1932, les autorités manitobaines ont élaboré un projet avantageux à mon sens. Il portait sur l'énergie électrique et la navigation.

En ce qui a trait à la navigation, il l'emportait sur le projet de remonter la rivière Saskatchewan depuis Grand-Rapids. Le plan du Manitoba préparé, je crois, par M. C. H. Attwood suggère le barrage de la rivière Saskatchewan à Flying Post, où il y a un endroit excellent pour une digue. Cette digue élèverait d'environ quatre pieds le niveau du lac Cedar et inonderait le million d'acres du delta de la rivière Saskatchewan. J'ai parcouru presque toute cette région, l'été dernier, et j'ai constaté à quels résultats on pouvait

s'attendre. Des milliers et des milliers de rats musqués vivent dans ces marais, et cette entreprise favoriserait sensiblement leur production. Si nous faisions là-bas l'élevage d'un assez grand nombre de rats musqués, leur exportation suffirait pour acquitter la dette nationale.

Ce terrain a une topographie particulière. Le lac Cedar est environ 831 pieds au-dessus du niveau de la mer et à côté d'un isthme étroit connu sous le nom de Mossy, qui n'a pas plus de 3 ou 4 milles de largeur et pas plus de 75 pieds d'altitude, se trouve le lac Winnipegosis. On pourrait facilement le percer. Le lac Winnipegosis est au même niveau, 831 pieds au-dessus du niveau de la mer. Si on perçait l'isthme, comme le propose le projet du gouvernement manitobain, les eaux de la rivière Saskatchewan se déverseraient dans le lac Winnipegosis. De là, elles atteindraient Meadow Portage et ensuite le lac Manitoba. Du lac Manitoba, les eaux descendraient jusqu'à la rivière Fairford, passant par le lac St-Martin, d'où, suivant un canal d'une longueur de 12 milles elles reviendraient au lac Winnipeg, près de l'embouchure de la rivière Dauphin, à cent milles au sud de l'embouchure de la rivière Saskatchewan. Selon le plan Attwood, cette diversion des eaux de la rivière Saskatchewan rendrait possible la production de 400,000 chevaux-vapeur, aussi bien que l'aménagement d'une route de navigation intérieure. Cette énergie suffirait à payer entièrement les frais d'aménagement de la rivière Saskatchewan.

Les trois provinces de l'Ouest et le gouvernement fédéral devraient agir de concert pour résoudre ce problème de la rivière Saskatchewan. Nous devrions adopter la même attitude que le Tennessee, le Kentucky, la Caroline du nord, le Mississipi et les autres Etats ont prise au sujet de l'écoulement des eaux de la rivière Tennessee. Ils ont considéré les eaux de cette rivière comme constituant un seul problème économique et tout ce qu'il comportait, fut envisagé dans son ensemble. Un Etat ou une province ne doit pas s'accaparer un cours d'eau au détriment de ses voisins. Je propose donc que le Gouvernement crée une commission d'ingénieurs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. De cette façon, la seule dépense sera celle de l'enquête. Ces ingénieurs gouvernementaux pourront se rencontrer pour élaborer un projet en vue de la mise en valeur de la rivière Saskatchewan au bénéfice du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, au lieu de la laisser courir vers la mer sans qu'elle profite à personne. L'énergie électrique appartient à la province.

Quel sera le résultat? La construction d'un réservoir donnera de 75,000 à 125,000 chevaux-vapeur à Fort-à-la-Corne et un autre projet à proximité du lac Winnipeg, atteindra 400,000 chevaux-vapeur, de quoi assurer l'éclairage aux Prairies. J'ai été désagréablement surpris, l'été dernier, de constater que les Prairies n'étaient pas éclairées comme les milieux ruraux de l'Ontario. Les gens de l'Ouest ont droit aux mêmes avantages que nous, mais ils ne peuvent les obtenir faute d'énergie électrique. Et ils n'ont pas cette électricité parce que cette grande rivière de l'Ouest n'a pas été harnachée. La navigation pourrait augmenter de volume avec une réduction correspondante dans les taux de transport. L'électricité pourrait être produite pour encourager les manufacturiers à aller dans ces provinces de l'Ouest et la conservation de l'eau serait considérable.

A Fort-à-la-Corne, l'eau aurait une profondeur de 125 pieds et l'eau serait réfoulée à une distance d'environ vingt milles et demi, ce qui donnerait une emmagasinement de plus de 10 milliards de pieds cubes d'eau. On pourrait en emmagasiner aussi ailleurs. A l'ouest des fourches des rapides Cole, on avait commencé il y a plusieurs années la construction d'un barrage et j'ignore pourquoi l'entreprise est restée inachevée. Il serait cependant possible d'y construire un barrage et d'y produire de l'énergie électrique, ce qui, pour commencer, procurerait une voie navigable passable sur toute la distance qui sépare l'embouchure de la rivière jusqu'à Prince-Albert au nord, et par la suite construire d'autres barrages ailleurs.

J'estime que nous avons fait preuve d'une grande négligence en ce qui concerne la conservation des eaux dans les provinces de l'Ouest. Mes reproches ne visent aucun gouvernement en particulier; tous les régimes se partagent la responsabilité de cette situation. L'envergure du problème empêchait peut-être toute solution rapide. Je sais que la sympathie de tous les honorables députés de la Chambre et de tous les gouvernements nous est acquise, et qu'ils sont disposés à faire leur possible pour opérer le rétablissement de l'ordre économique de l'Ouest par une conservation plus complète des eaux, par la production d'une plus grande quantité d'énergie électrique, et par la création de nouveaux moyens de navigation.

A propos d'irrigation j'ai lu ce qu'on appelle le rapport Pearce, auquel d'autres ont déjà fait allusion. L'irrigation est dans l'Ouest une question de première importance. Nous laissons actuellement passer, chaque jour de l'année pour ainsi dire, à Fort-à-la-Corne, près de 56 millions de tonnes d'eau. Une partie de cette eau pourrait peut-être servir à l'irrigation des plaines arides de la Saskatchewan, de la même façon qu'on irrigue certaines

régions de l'Alberta. On pourrait peut-être étendre grandement la zone d'irrigation de l'Alberta au moyen de la conservation de l'eau. S'il en est ainsi, ce serait à l'avantage des provinces de l'Ouest et cela constituerait un élément de prospérité pour le pays entier.

Je me demande ce que je pourrais ajouter, sauf pour représenter que la chose mérite étude et pour engager le Gouvernement à l'étudier et à coopérer avec les trois gouvernements provinciaux en cause, et à déterminer si le temps est venu de faire pour elles par le moyen de l'énergie, à la navigation et à la conservation de l'eau ce qu'on a fait pour les trois Etats arrosés par la Tennessee. Pour ma part, comme homme de l'Est, j'ai compris depuis longtemps que plus l'Ouest sera prospère et plus l'Est le sera, et j'approuverai volontiers tous déboursés que le Gouvernement jugerait nécessaires, fût-ce des millions, pour rétablir les provinces de l'Ouest et surtout la grande région dont j'ai parlé. Qu'importe si cela coûte cent millions de dollars pour permettre à l'Ouest d'obtenir l'énergie à 4.7 mills par kilowatt-heure, comme on le fait au Tennessee et ce qui est peut-être trop espérer, ou à 5 mills et demi, comme l'ingénieur Acres prétend qu'on pourrait l'obtenir au Fort-à-la-Corne. Ce serait fort avantageux pour l'Ouest. Quant à votre propre province du Manitoba, monsieur l'Orateur, on a tracé un plan prévoyant l'abaissement du delta à l'embouchure de la rivière. Ce serait diminuer la valeur de ces marécages où abondent les animaux à fourrure. J'espère qu'on ne fera rien de tel. Dans l'intérêt de l'économie de l'Ouest et de celle du Canada entier, le moment n'est-il pas venu de collaborer à la conservation des eaux de la Saskatchewan,—cette grande rivière dont la partie nord a une longueur de mille milles et la partie sud une longueur peut-être encore plus grande,—afin que les navires puissent la remonter jusqu'à Edmonton, livrant du fret tout le long de la route et revenir avec une cargaison de houille? Le charbon abonde sur les rives de la rivière, près d'Edmonton. Pourquoi ne pas en transporter une partie? Cela contribuerait beaucoup à réduire les frais de transport. J'ai les barèmes compilés à l'époque où sir Wilfrid Laurier étudiait la proposition. A cette époque, le transport de la houille d'Edmonton à Saskatoon coûtait 8.4 mills par tonne-mille, tandis que sur l'Ohio le fret n'était que 1.14 mills par tonne-mille. C'est une énorme différence, n'est-ce pas? Le transport fluvial sur les rivières américaines,—j'en ai vu plusieurs, la Tennessee, l'Illinois et les autres,—est équipé pour livrer le fret à un taux minime dans l'intérêt de l'économie nationale, et nous devrions faire la même chose pour les provinces de l'Ouest.

[M. MacNicol.]

(Texte)

M. MAXIME RAYMOND (Beauharnois-Laprairie): Monsieur le président, les discours du trône, à l'exception cependant de celui de l'année dernière, contiennent généralement peu de matière à discussion pratique, pour la bonne raison qu'ils sont plus ou moins vides,—et celui de cette année, à part le programme de guerre qu'il nous laisse entrevoir, ne diffère pas de la généralité. Aussi, je ne serais pas intervenu dans le débat à ce moment, n'eût été la réflexion faite par le premier ministre (M. Mackenzie King) à l'égard du petit groupe qui a cru devoir se désassocier du parti libéral en venant siéger du côté de l'opposition.

Au cours d'un discours de trois heures, le premier ministre s'est appliqué particulièrement à démontrer que le Canada faisait un effort de guerre plus considérable que les autres pays alliés—que cet effort de guerre serait accru—et "que la seule limite à l'envoi de troupes et de matériel en Angleterre résidait dans le nombre de navires disponibles pour leur transport."

Voilà qui est clair et net.

C'est, en d'autres termes, la politique du parti conservateur, dénoncée pendant 25 ans par le parti libéral, et résumée dans une phrase célèbre d'Arthur Meighen: "Jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier sou".

Nous savions déjà hélas trop que notre effort de guerre dépassait de beaucoup celui des autres pays alliés,—les derniers budgets nous en avaient fourni la preuve,—et le premier ministre, à diverses reprises, s'en est fait une gloire, comme il s'est fait gloire d'avoir déclaré la guerre au Japon avant les Etats-Unis, bien que le pays attaqué ne fût pas le Canada mais bien les Etats-Unis.

Tout récemment, dans un discours prononcé à New-York le 2 décembre dernier, le premier ministre faisait grand état de l'effort de guerre du Canada tant en soldats qu'en matériel fourni, comparé à celui des Etats-Unis, et il démontrait que le nôtre dépassait de beaucoup celui des Etats-Unis.

Monsieur Churchill, lui-même, n'a-t-il pas déclaré au premier ministre:

> Qu'il ne sait comment le Canada réussit à accomplir autant; qu'il ne peut s'expliquer comment il a pu réaliser un tel effort de guerre.

Eh bien! si monsieur Churchill ne le sait pas, nous le savons, nous: c'est en ruinant le Canada, c'est en sabotant toute notre économie présente et future.

Notre effort de guerre sans limite cause présentement de vives inquiétudes chez les producteurs de denrées essentielles, chez tous ceux qui font passer les intérêts canadiens

avant ceux des pays étrangers, chez tous ceux qui se préoccupent de l'avenir, de l'après-guerre.

On vide les campagnes de nos jeunes gens pour les diriger vers les camps militaires, quand on se plaint partout de la rareté de la main-d'œuvre agricole, et pendant que l'on demande à l'agriculteur de produire davantage. Faute de main-d'œuvre, des champs de légumes n'ont pu être récoltés et ont dû être fauchés pour détruire les mauvaises herbes.

Le travail des femmes la nuit, aux usines de munitions, soulève un autre problème, grave à divers points de vue. La politique du Gouvernement paraît surtout orientée vers la conscription des hommes pour l'effort militaire.

Permettez-moi de vous lire les remarques du président d'une institution bancaire importante, la Banque Canadienne Nationale, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Le Gouvernement pourrait y trouver matière à réflexion.

Les dépenses de guerre du présent exercice s'élèveront à près de quatre milliards de dollars.

Ces prévisions sont même dépassées.

Ce chiffre fait ressortir la puissance de notre effort économique, mais il met en lumière le fardeau qui pèse sur un pays de onze millions et demi d'habitants, qui veut être tout ensemble grenier, arsenal et réservoir d'hommes. Or les chefs d'Etat des Nations Unies nous parlent d'une guerre d'usure qui pourrait se prolonger durant quelques années encore. Il est bon de se rappeler le proverbe: Qui veut voyager loin ménage sa monture! Pour gagner la paix à la suite d'une guerre d'usure, il faut avoir conservé des réserves d'hommes, de capitaux, de vivres, de matières premières et de denrées de toute sorte. L'influence dans les affaires mondiales passera des pays qui devront demander de l'aide à ceux qui seront en état d'en donner.

D'ailleurs, la puissance d'un pays belligérant tient pour une large part au maintien de l'équilibre entre son économie de guerre et son économie civile, car une rupture d'équilibre pourrait avoir des conséquences graves. Un effort exagéré, prématuré ou mal dirigé, ébranlant l'économie nationale qui en est le point d'appui, risquerait d'affaiblir le Canada avant la fin des hostilités. Après la guerre, notre pays ne pourra pas assumer les lourdes responsabilités qui lui incomberont, si sa situation économique a cessé d'être saine et solide.

Le manque de bras se fait déjà gravement sentir dans des branches de la production aussi essentielles que l'agriculture, l'élevage, les opérations forestières, les houillères et même certaines mines d'où l'on extrait des métaux indispensables à la poursuite de la guerre. Ne devrions-nous pas profiter de l'expérience de l'Angleterre, où l'on a dû rendre aux mines de charbon 50,000 mineurs que l'on avait versés dans les forces armées?

Le premier soin du contrôleur de la main-d'œuvre aux Etat-Unis, M. McNutt, paraît avoir été d'assurer à l'agriculture une main-d'œuvre suffisante et convenablement rémunérée. L'éloignement de leurs foyers de milliers de femmes embauchées dans des usines de munitions est susceptible d'avoir de très sérieuses répercussions non seulement du point de vue économique, mais encore du point de vue moral et social.

Pourquoi le Canada fournirait-il un effort de guerre plus considérable que celui des autres pays alliés?

Serait-ce pour défendre des intérêts territoriaux, soit en Europe, soit en Afrique, soit en Asie? Non, il n'a pas de possessions ailleurs qu'en Amérique, contrairement à la plupart des autres pays alliés qui se battent actuellement pour conserver celles qu'ils détenaient.

Serait-ce pour conserver la domination des mers et assurer son commerce d'après-guerre, comme c'est le cas de plusieurs pays alliés? Non, le cas ne se présente pas pour lui.

Serait-ce parce qu'il est plus riche que les autres pays alliés? Non. Petit peuple de onze millions et demi d'habitants, vivant sur un territoire très étendu, ayant besoin de toutes ses ressources pour se développer, il n'avait pas d'argent avant la guerre, en 1939, au dire des gouvernants, pour effectuer des travaux de nature à procurer du travail à l'ouvrier et à remédier au chômage; et voilà maintenant que non seulement nous dépensons plus que les autres pays alliés pour la guerre, mais nous faisons même un cadeau d'un milliard à un pays plus riche que nous, lequel pays prête de l'argent avec intérêt à ses alliés pauvres.

Serait-ce parce que nous sommes plus exposés aux attaques que les autres pays? Non. Situé en Amérique, à des milliers de milles des champs de bataille, notre pays est mieux protégé que d'autres par des océans, et loin de la ligne de combat.

Serait-ce parce que nous disposons d'un réservoir d'hommes inépuisable et supérieur en nombre aux autres pays alliés? Non. Peuple de onze millions et demi, notre population représente moins de 1 p. 100 de la population totale des pays alliés.

N'oublions pas que ceux qui paieront les désastres de cette guerre ne sont pas tant ceux qui la dirigent présentement que les générations à venir.

Le premier ministre dit: "Rien n'importe que la victoire". Mais après! Certes, nous la voulons tous, la victoire sur les puissances de l'Axe, mais nous ne voulons pas perdre la paix.

En 1918, nous avons gagné la guerre alors que l'on invoquait les mêmes motifs qu'aujourd'hui pour y participer, mais nous avons perdu la paix. Nous ne voulons pas répéter l'expérience. Et s'il y en a qui ne songent pas

à l'après-guerre, parce que exempts des soucis de famille, les pères de famille ont le droit et le devoir d'y songer.

Tous les pays alliés se préoccupent de l'après-guerre et depuis longtemps déjà. Pourquoi pas nous?

Une dépêche récente nous apprenait que Londres songeait à convoquer une conférence impériale de commerce, en vue d'assurer son commerce d'après-guerre et de protéger ses immenses intérêts.

Cette conférence n'est pas convoquée pour gagner la guerre, mais pour préparer l'après-guerre. Pourtant notre premier ministre nous dit toujours: "Rien n'importe que de gagner la guerre". Et c'est bien le thème de son dernier discours.

Je me rappelle cette déclaration de sir Norton Barclay, en Angleterre, en 1940:

Gagner la guerre et perdre notre commerce d'exportation, disait-il, ce serait un piètre héritage à léguer à ceux qui nous suivront.

D'ailleurs, dès le début de la guerre, en 1940, on formait à Londres une commission présidée par un membre du cabinet pour étudier les problèmes de l'après-guerre. Et, en certains milieux londoniens, depuis déjà longtemps on songe à organiser une émigration en masse vers le Canada. Tout cela n'est pas pour gagner la guerre.

Ici, au Canada, l'après-guerre, cela ne compte pas.

Songeait-on à l'après-guerre quand on a convoqué à Ottawa, au début de janvier, les représentants des universités canadiennes, dans le but de suspendre les cours dans certaines branches de l'éducation?

Est-ce ainsi que l'on se préparerait à l'après-guerre, en fermant les écoles de Droit, de Sciences sociales, de Commerce et des Beaux-Arts?

Qu'est-ce que le discours du trône nous laisse entrevoir pour l'après-guerre, pour calmer les inquiétudes grandissantes de toute une population?

Inquiétude de la jeunesse, qui se demande si, après avoir gagné la guerre pour les autres, on ne perdra pas la paix, ici, au Canada. Inquiétude de la jeunesse, qui, après s'être sacrifiée sur les champs de bataille étrangers, reviendra avec un fardeau trop lourd pour ses épaules.

Relisez le discours du trône. On nous annonce un comité d'étude qui ne fera probablement pas rapport à cette session, comme nous l'a laissé entendre le premier ministre.

Est-ce que le Gouvernement n'a pas de projets à nous soumettre? Est-ce qu'il n'a pas fait lui-même une étude de la question? Généralement, il nous soumet des projets; il n'en annonce pas, si ce n'est un comité d'étude.

[M. Raymond.]

Les deux problèmes les plus inquiétants pour le présent et pour l'avenir sont le problème agricole et le problème ouvrier, et le Gouvernement ne propose aucune solution efficace pour les résoudre.

Qu'il me suffise pour le moment de dire que l'ouvrier employé dans l'usine de guerre, à qui l'on confie un travail ruineux pour sa santé, a droit à une rémunération plus élevée pour compenser sa perte de capacité future de travail, et le Gouvernement, qui accorde des subventions de centaines de mille dollars à des industries privées de guerre, devrait exiger que l'on paie aux ouvriers des salaires raisonnables, en tenant compte des risques du travail.

Le premier ministre nous a reproché l'autre jour de nous être séparés du parti libéral dans les circonstances actuelles, et il a ajouté que notre conduite ne faisait honneur ni à nous-mêmes, ni à notre province, ni à notre pays.

Pour ce qui est de l'honneur, je ferai remarquer au premier ministre que nous n'avons pas tous la même notion de l'honneur. Dans la province de Québec, puisqu'il est question de cette province, l'homme d'honneur est celui qui respecte sa parole, ses promesses et ses engagements; et quand viendra l'heure de nous présenter devant nos électeurs et de nous soumettre au jugement de notre province, nous ne craindrons pas le verdict. En attendant, le premier ministre n'est pas autorisé à se faire l'interprète du sentiment de la province de Québec, surtout depuis les rebuffades qu'il a reçues lors du plébiscite et lors de l'élection de Charlevoix-Saguenay.

Nous nous sommes séparés du parti libéral parce que le parti libéral a abandonné la politique qu'il avait préconisée pendant 25 ans, notamment au cours des élections générales de 1940, pour adopter celle des conservateurs, qu'il avait toujours combattue; parce que le premier ministre a manqué à ses engagements, a violé les promesses les plus solennelles et que nous avons perdu toute confiance en lui.

Faisons un peu d'histoire: En 1917, le parti libéral a combattu le parti conservateur parce que Monsieur Borden avait inscrit dans les statuts une loi de conscription malgré une promesse contraire. Et depuis, à chaque élection, la conscription est devenue le cheval de bataille du parti libéral. Lors de la déclaration de la guerre, en septembre 1939, le premier ministre a promis solennellement, dans cette Chambre: "qu'aucune législation tendant à la conscription ne serait présentée par son administration". Voici comment il s'exprimait, le 8 septembre 1939, à la Chambre des communes:

Je désire maintenant répéter l'engagement que j'ai pris devant le Parlement, au nom du Gouvernement, le 30 mars dernier. Le pré-

sent Gouvernement croit que la conscription des hommes pour le service outre-mer ne constituerait une mesure ni nécessaire, ni efficace. Aucune législation de ce genre ne sera présentée par l'administration actuelle.

Cette promesse a été faite à la province de Québec. Et c'était, comme l'a dit Monsieur Lapointe, un contrat.

Au cours des élections générales de 1940, même promesse, même engagement.

Le 18 juin 1940, lors du débat sur la loi de mobilisation, le premier ministre répétait dans cette Chambre la même promesse, en ces termes:

> De nouveau, je tiens à réitérer l'engagement que j'ai donné à maintes reprises, qu'aucune mesure tendant à la conscription d'hommes pour service outre-mer ne sera présentée par le gouvernement actuel.

Le 24 juin 1940, le premier ministre, dans un message spécial aux Canadiens français, à l'occasion de leur fête patronale, renouvelait encore le même engagement.

En avril 1942, il a tenté, au moyen d'un plébiscite, de se faire relever de cet engagement, tout en disant qu'il n'était pas question de conscription. La province de Québec a refusé catégoriquement de le relever de cet engagement. Cependant, cinq jours après le vote, il proposait à cette Chambre un projet de loi de conscription, en disant que c'était la conséquence logique du vote. Et voilà que depuis le 1er août 1942 nous avons inscrit dans nos statuts une loi de conscription, la pire qui ait jamais été conçue.

Nous nous sommes séparés du parti libéral dirigé par le premier ministre qui a inscrit dans les statuts de 1942 une loi de conscription pire que celle de 1917, qu'il avait dénoncée, et après avoir promis de ne jamais présenter pareille mesure. Et en nous séparant du parti libéral dans ces circonstances, nous estimons que nous faisons honneur à notre parole, honneur à nous-mêmes et honneur à notre province.

Nous nous sommes séparés du premier ministre parce que nous n'avons plus confiance dans ses déclarations ni dans ses promesses, surtout depuis le plébiscite et depuis la loi de conscription.

On a trompé le peuple et on continue encore de le tromper quand on prétend que la conscription n'est pas appliquée.

Nous avons depuis longtemps en pratique une conscription déguisée, hypocrite.

Par un arrêté en conseil en date du 27 juin 1941, aucune personne du sexe masculin, âgée de 18 à 45 ans, ne peut trouver un emploi dans le service civil, à moins qu'elle ne puisse présenter un certificat médical des autorités militaires établissant qu'elle est inapte au service militaire.

En septembre 1941, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a demandé aux patrons de libérer les employés d'âge militaire pour les inciter à s'enrôler, leur laissant comme alternative soit de s'enrôler ou de crever de faim. C'était la conscription du pauvre.

On a mobilisé les jeunes gens en vertu de la loi de mobilisation de 1940. Une fois rendus au camp militaire, on a eu recours à divers moyens d'intimidation, de chantage, pour les inciter à s'enrôler pour outre-mer.

Voilà la conscription déguisée qui est appliquée depuis longtemps. On a dit que la loi de conscription pour outre-mer adoptée en 1942 ne serait pas appliquée.

Cependant, à peine un mois plus tard, le 4 septembre 1942, un arrêté en conseil était adopté, suivi de plusieurs autres, pour expédier des recrues hors du territoire canadien. Mais ces arrêtés en conseil, comme l'avait prédit, l'an dernier, l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), restèrent dans les tiroirs de façon que le public ne soit pas mis au courant. D'après ces arrêtés en conseil, ces recrues pouvaient être envoyées d'abord à un endroit déterminé, Terre-Neuve dans un cas, mais aussi n'importe où outre-mer, sans autre arrêté en conseil, car l'arrêté en conseil dit qu'en vertu de la Loi de Mobilisation et de la Loi des Mesures de guerre, le ministre de la Défense nationale est autorisé à expédier certaines recrues à Terre-Neuve, mais il ajoute que ces recrues sont de plus placées en service actif en dehors du Canada en vertu de l'article 64 de la Loi de la Milice, qui se lit comme suit:

> Le gouverneur en conseil peut mettre la milice, ou toute partie de la milice, en service actif partout dans le Canada et en dehors du Canada, pour la défense de ce dernier, en quelque moment que ce soit où il paraît à propos de le faire en raison de circonstances critiques.

Prenons, par exemple, l'arrêté en conseil, P.C. 11159, du 8 décembre 1942. Cet arrêté en conseil dit d'abord que sous l'autorité de la Loi de Mobilisation et en vertu de la Loi des Mesures de guerre:

> Le ministre de la Défense nationale est par les présentes autorisé à, et enjoint d'envoyer en tout temps à Terre-Neuve . . . selon qu'il jugera nécessaire eu égard aux exigences militaires du moment, les hommes appelés pour fin d'entraînement et de service en vertu de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales; aussi d'émettre ou de faire émettre toutes les ordonnances et de prendre toutes les mesures nécessaires pour donner suite à cette autorisation et à cette injonction.

C'est-à-dire que le ministre de la Défense a été autorisé à dépêcher des recrues mobilisées en vertu de la loi de Mobilisation de 1940 et de la Loi des Mesures de guerre à

un endroit déterminé, qui est Terre-Neuve, mais l'arrêté en conseil est allé plus loin et voici ce qu'il ajoute:

En outre, tous les hommes ainsi envoyés ou qui pourront, en tout temps, être envoyés, sont, en vertu de l'article 64 de la Loi de la milice, chapitre 132 desdits Statuts revisés du Canada, 1927, mis en activité de service en dehors du Canada pour la défense de ce pays.

Résumons la situation. Le ministre de la Défense peut se faire autoriser à envoyer des soldats en dehors du Canada, soit en vertu de la loi des mesures de guerre, soit en vertu de la loi de mobilisation, soit en vertu de la loi de la milice. Le premier ministre, il est vrai, avait déclaré qu'il reviendrait devant la Chambre pour demander un vote de confiance s'il envoyait des troupes outremer en vertu de la loi de mobilisation, mais il n'a pas parlé de la loi de la milice du Canada, qui est un autre acte de conscription. Or, l'arrêté en conseil autorise bien le ministre de la Défense, en vertu de la loi de mobilisation, à envoyer des recrues à Terre-Neuve seulement, mais le ministre de la Défense nationale s'est fait en même temps autoriser, par le même arrêté en conseil, en vertu de la loi de la milice (autre loi de conscription), à placer ces mêmes recrues dans l'armée active pour les faire servir n'importe où en dehors du Canada. De sorte qu'aucun autre ordre en conseil ne sera nécessaire pour faire servir ces recrues n'importe où hors du Canada à la discrétion du ministre—il est déjà autorisé.

Avec tous ces faits, on s'étonne ensuite que l'on se désassocie d'une pareille politique et que l'on perde confiance en ceux qui en sont responsables. Nous avons perdu confiance parce que nous sommes constamment trompés.

Une autre observation et je termine. Notre groupe, le Bloc Populaire Canadien, quoique peu nombreux en Chambre, représente, je crois, les sentiments d'une très grande partie de la population du Québec. Il n'entend pas faire de la petite politique ni présenter des amendements uniquement pour faire de l'opposition. Il appréciera au mérite chaque mesure qui sera présentée et prendra l'attitude que lui inspireront les intérêts vraiment canadiens.

Ne pouvant appuyer le discours du trône parce que nous ne pouvons appuyer la politique de guerre du Gouvernement, nous ne pouvons pas non plus appuyer l'amendement et le sous-amendement, qui ajoutent au discours du trône et comportent son acceptation.

(Traduction)

M. H. E. BRUNELLE (Champlain): Monsieur l'Orateur, je ne m'engagerai pas dans la même voie que l'honorable député de Beauharnois (M. Raymond) dont les arguments visaient à démontrer que nous faisons trop dans la guerre actuelle. Je tiens seulement à faire observer qu'il a dit "nous",—et je présume que cela comprend l'honorable député,—désirons tous gagner la guerre et la conclusion naturelle qui en découle c'est donc que nous devons tout faire pour remporter la victoire. Nous avons pris volontairement part au conflit et à la condition qu'il n'y ait pas de conscription pour le service outre-mer. Nous ne l'avons pas encore et j'estime que nous ferions aussi bien d'attendre qu'elle soit établie pour nous plaindre. Nous avons le dicton "A chaque jour suffit sa peine" et je propose à l'honorable préopinant qu'il en fasse son guide comme il doit guider tout le monde.

Pour être équitable, je dirai à l'honorable représentant qu'en discutant la politique que le Gouvernement suit dans une guerre comme celle-ci il ne faut pas perdre de vue que les mesures de guerre sont nécessairement au moins désagréables sinon toujours pénibles. I. n'en peut être autrement vu que ces mesures exigent quelques sacrifices de toutes les classes de la société. Nous disons en français "On ne vas pas à la guerre sans qu'il en coûte", ce qui exprime d'une façon brève et simple ce qui doit être dans l'esprit de ceux qui discutent les mesures législatives du temps de guerre. Il semble que seuls ceux qui persistent à croire que nous ne devrions pas être en guerre ne sont pas de mon avis, mais puisque le nombre d'isolationnistes est fort minime dans notre pays, je ne discuterai pas davantage leur façon de voir.

Je désire parler, pendant les quinze ou vingt prochaines minutes, du programme du Gouvernement relatif à la sécurité sociale et passer ensuite à la discussion de notre problème agricole. Je ferai ensuite quelques remarques au sujet du contrôle des prix en temps de guerre. Peut-être ferais-je d'abord bien d'adresser mes félicitations à l'honorable représentant de Peel (M. Graydon) à l'occasion de sa récente nomination comme chef de l'opposition à la Chambre. J'ai écouté avec plaisir et intérêt les critiques qu'il a faites au début de ses remarques, d'abord parce que ces critiques n'étaient guère violentes, puis parce qu'il les a énoncées avec bonne humeur et en manifestant une disposition à la collaboration. Je pense donc que les choses iront mieux pour tous. Il semble que le sentiment général est que les choses iront bien. L'éloquence et l'aménité du chef de l'opposition nous inspireront et nous rappelleront le vieux parti conservateur aujourd'hui défunt. En second lieu, le Gouvernement va se sentir beaucoup plus à l'aise pour accomplir son énorme besogne. En troisième lieu, l'honorable M. Bracken va continuer, derrière la scène, à publier tous les

deux ou trois jours de nouveaux programmes tout neufs de sécurité sociale, programmes portant différentes couleurs et contenant des nombres divers de points, à partir de seize jusqu'à zéro. Au-dessus de tout cela, jetant presque dans l'ombre hommes et choses, le génie du premier ministre (M. Mackenzie King) continuera de guider nos destinées et de dégager notre pays des immenses difficultés suscitées par la guerre. On apprécie partout de plus en plus la sagesse du premier ministre, et je pense que notre pays peut considérer comme une bénédiction le fait qu'un homme aussi éminent et aussi compétent que le premier ministre actuel dirige ses affaires convenablement durant la présente guerre.

Aucune mesure législative n'est attendue avec plus d'impatience que celle qui tendra à rendre le peuple heureux après la guerre. Il est vraiment intéressant d'entendre les gens faire des prédictions sur ce qui surviendra après les hostilités. D'après ce que j'entends, il se manifeste beaucoup de pessimisme dans l'esprit du peuple, probablement parce que la dernière guerre ne nous a pas apporté ce que nous attendions tous. Le 26 septembre dernier, M. Anthony Eden a dit que le vieux monde et le vieux système étaient moribonds avant même la naissance du nazisme et qu'aucun pays n'échapperait aux changements révolutionnaires qui devaient inévitablement se produire. Quand j'entends parler les hommes publics ou que je lis dans les journaux que nous nous battons uniquement pour conserver ou assurer la survivance de notre mode d'existence, j'aurais envie de sourire si je n'éprouvais pas un sentiment de malaise.

Dans ce grand et riche dominion que Dieu a créé pour que nous y vivions au sein du bonheur et de la prospérité, des milliers et des milliers de gens ont souffert amèrement au cours des dernières années. Ils ont vécu des secours de l'Etat. Des femmes et des hommes sains et industrieux ont été incapables de trouver de l'ouvrage pour gagner leur pain quotidien, alors qu'un petit groupe, d'autre part, monopolisait et contrôlait outremesure nos richesses nationales. Pour ma part, j'ai cru en toute sincérité qu'il était impossible de trouver suffisamment d'argent pour donner du travail aux chômeurs pour leur permettre de subvenir à leurs besoins.

Je n'entreprendrai pas d'énumérer les griefs contre ce que je désignerai comme le vieil ordre, parce que le 2 décembre dernier, dans la ville de New-York, le premier ministre (M. Mackenzie King) lui-même, après avoir énuméré plusieurs de ces griefs, a peint une société future d'où seront bannis les monopoles qui ont toujours entraîné à leur suite les souffrances et les désastres.

Mon honorable ami le député de Brant (M. Wood) qui a montré tant d'éloquence au cours du débat, la semaine dernière, a parlé favorablement de notre façon de vivre. Comme preuve à l'appui, il a fait remarquer que dans notre pays une personne sur sept avait une automobile ou un camion, que nous avions de nombreuses bonnes routes et environ un million et demi d'appareils téléphoniques. Tout cela est bien beau et ces avantages sont à conserver. Ils sont indispensables, et pour souligner leur utilité qu'on me permette de dire que pendant la crise économique plusieurs se sont servi du téléphone pour transmettre leurs plaintes sur la qualité et la quantité des secours qu'ils recevaient, pendant que d'autres se rendaient en automobile à la ville pour toucher les secours qui leur étaient accordés. L'ordre ancien était pour le moins étrange.

Si nous voulons maintenir l'enthousiasme et la bonne volonté de la population, n'allons pas lui dire que nous combattons pour la conservation de notre mode d'existence. Disons-lui plutôt que c'est pour rendre notre existence plus agréable et plus équitable. Notre mode d'existence avait sans doute de bons points. Le premier ministre, dont tous connaissent la sagesse, la compétence et la clairvoyance, est à préparer des mesures législatives qui feront du Canada un pays où il fera bon de vivre. Plusieurs pensent que notre premier ministre et le président des Etats-Unis prendront ensemble l'initiative de programmes qui feront de tout le continent nord-américain un foyer d'abondance et de bonheur. C'est cette espérance qui soutiendra notre courage, qui nous donnera la force d'accepter des sacrifices plus grands, bien que nous ayons l'impression d'avoir atteint la limite.

Le 1er novembre dernier, M. T. V. Soong, ministre des affaires étrangères de Chine, faisait à Washington la déclaration suivante:

> Le Canada donne un effort de guerre magnifique qui, toutes proportions gardées, dépasse celui de n'importe quelle autre nation.

J'ajouterai qu'il apporte cette contribution tout en préservant l'ordre, l'harmonie et l'unité dans son territoire. Le 23 janvier 1943, M. Walter Nash, représentant de l'Australie aux Etats-Unis, disait ceci:

> L'immense effort de guerre du Canada doit lui mériter, à la prochaine conférence de la paix, une voix que l'on devrait écouter avec grand respect.

Ces paroles élogieuses portent sur chacun des domaines de notre activité de guerre: armée, munitions, réglementation et entreprises agricoles.

Cela me mène à la deuxième question que j'avais l'intention de discuter: l'agriculture. Nous entendons dire, sous forme de critique,

qu'on demande aux cultivateurs de produire de plus en plus, alors que cultivateurs et fils de cultivateurs sont appelés en nombre toujours croissant dans l'armée. Voyons ce qui s'est passé ces trois ou quatre dernières années. Depuis le début des hostilités, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, dans les journaux et devant le public, quels sont ceux qui ont réclamé à si grands cris la conscription de plus en plus d'hommes? Ce sont les conservateurs. Le Gouvernement n'est pas allé aussi loin que l'aurait voulu ce parti. Et ce sont ces mêmes gens qui prétendent aujourd'hui qu'on manque de bras sur la terre. Le Gouvernement avait raison de proclamer à maintes reprises que notre contribution de guerre devait être équilibrée et tenue dans des limites raisonnables. Il est évident qu'une population de 12 millions d'âmes qui entreprend d'armer, de nourrir et de vêtir, en partie du moins, les grandes armées de Russie, de Chine et d'Angleterre est incapable d'accomplir complètement cette immense tâche si l'on enlève aux fabriques de munitions et aux fermes les bras dont elles ont un pressant besoin.

M. McSherry, directeur du *Family Herald and Weekly Star* a fait la déclaration suivante en mars 1942:

La meilleure façon pour nos cultivateurs de servir le pays c'est de rester chez eux et de cultiver leurs terres.

Le 30 janvier 1942, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) disait, avec raison comme de coutume:

Un fils de cultivateur élevé sur la ferme paternelle et qui y a toujours travaillé dans l'espoir d'en hériter est plus utile sur la ferme qu'ailleurs.

Je tiens, en passant, à féliciter le ministre de l'Agriculture pour le discours fort brillant et intéressant qu'il a prononcé hier à la Chambre. Je crois que l'histoire parlera de lui comme de l'un des plus distingués, sinon le plus distingué ministre de l'Agriculture que notre pays ait jamais eus. Le Canada a contracté une grande dette de reconnaissance envers le ministre de l'Agriculture pour les services qu'il a rendus et aussi pour la vie de son fils tué à la guerre, l'an dernier. Il est tard pour le faire, mais au nom des agriculteurs de mon comté et en mon nom, je tiens à lui exprimer mes plus sincères sympathies, ainsi qu'à sa femme et à sa famille.

Il n'est pas facile de remplacer les cultivateurs. Leur travail est pénible et difficile. Les femmes, les étudiants et les citadins ne fournissent pas une aide fort utile aux cultivateurs. Le Canada s'est engagé à fournir chaque année de grandes quantités de produits agricoles à la Grande-Bretagne, et si, nous enlevons trop d'hommes à la terre nous manquerons à nos engagements ou nous devrons nous résigner à d'autres mesures de rationnement au pays. M. Hoover possède beaucoup d'expérience au sujet du ravitaillement en temps de guerre, vu qu'il s'est occupé du service des approvisionnements dans l'autre guerre. Le 21 janvier, il a dit à New-York:

L'obligation de fournir maintenant des denrées alimentaires, aux Nations Unies et, après la guerre, au monde affamé, retombera dans une grande mesure sur les cultivateurs américains et canadiens.

Le 16 janvier, j'ai lu la phrase suivante dans le *Financial Post*:

Il n'y a qu'une chose de plus grande importance que les obus dans cette guerre et ce sont les vivres.

Donc, que le Gouvernement poursuive son effort de guerre équilibré, car je suis sûr que tant que le ministre de l'Agriculture veillera sur les intérêts des cultivateurs canadiens, ils seront entre bonnes mains.

J'arrive au troisième sujet que je me suis proposé de traiter, c'est-à-dire nos lois sur le contrôle des prix. Le Canada a été, je crois, le premier pays du monde à adopter de pareilles mesures législatives. Les consommateurs de notre pays en ont bénéficié. Ces lois nous ont permis de supporter l'énorme fardeau de la guerre et d'en payer les frais immenses sans inflation. Sans ces lois, les prix eussent monté presque chaque jour; il est vrai que la majoration des salaires eût toujours suivi la hausse des prix, mais elle fût toujours restée en arrière. Les citoyens qui touchent des salaires fixes se fussent trouvés dans une situation désespérée. Etant donné que les opinions n'ont qu'une valeur relative, je vais énoncer certains chiffres comparatifs au sujet des prix de certaines marchandises ou denrées alimentaires durant la première période de trois ans et demi de la première guerre d'une part, et durant la même période de la guerre actuelle, d'autre part.

Je veux rappeler tout d'abord que, au début de la première guerre, l'indice du coût de la vie était bien inférieur à ce qu'il était au début de la présente guerre. Au début de la dernière guerre, l'indice du coût de la vie était de 79.7; en 1938, au début de la guerre actuelle, il était de 100.8. Je veux aussi faire remarquer que le coût de la vie a augmenté plus durant la période en question de la dernière guerre qu'il ne l'a fait durant la période correspondante de la guerre actuelle. De 1914 à janvier 1918, l'augmentation du coût de la vie a été de 39.6 p. 100; or durant la période correspondante de la guerre actuelle, l'augmentation n'a été que de 16.2

p. 100. Le coût de la vie n'a pas monté la moitié autant durant la guerre actuelle qu'il ne l'avait fait durant la dernière guerre.

M. TUSTIN: L'honorable député tient-il compte des subventions versées par l'Etat?

M. BRUNELLE: Il n'en est pas question dans les chiffres que j'ai obtenus du Bureau de la statistique. Grâce à notre régime de contrôle des prix on a réussi à empêcher ces derniers de monter. Ainsi, en 1918, le prix du pain était de 7.6c. la livre tandis qu'en janvier 1943, il était de 6.6c. la livre. En 1918, le prix des pommes de terre était de 36.3c. le peck, alors qu'au mois de janvier 1943 il était de 40.9c. La pinte de lait qui en 1918 se vendait 11.9c. se vendait 10.3c. en janvier 1943. Le prix de la farine était de 6.5c. la livre en 1918; elle se vendait 3.6c. la livre en janvier 1943. On payait le sucre 10.7c. la livre en 1918 et en janvier 1943, le prix était de 8.6c. la livre.

Le prix des provendes est beaucoup plus bas aujourd'hui qu'en 1918. Le son se vendait $35 la tonne, f.à b. Toronto en 1918, tandis qu'il ne se vend que $29 en 1943. Le prix du gru était de $40 la tonne comparativement à $30 en janvier 1943. Et il faudrait déduire l'aide au transport fournie à l'heure actuelle par le Gouvernement.

La Commission des prix a beaucoup aidé le consommateur canadien. Il faut se rappeler que lorsque l'indice du coût de la vie monte d'un point, cela représente environ 30 millions de dollars que les consommateurs doivent verser de plus. A partir du 1er octobre 1941 jusqu'au 1er novembre 1943 l'indice du coût de la vie a monté de 2.7 points, de sorte que les consommateurs doivent dépenser approximativement 75 millions de plus. Au cours de la même période aux Etats-Unis, lorsqu'il n'y avait pas de plafond, le coût de la vie a augmenté de 8 points. S'il en avait été ainsi au Canada, nos consommateurs auraient eu à débourser au moins 160 millions de plus pour les choses qu'ils devaient se procurer.

Nous sommes bien chanceux de pouvoir habiter le Canada pendant la guerre. Il est vrai que nous avons certains ennuis, certains inconvénients, que nous devons nous priver et consentir des sacrifices mais tout cela ne change rien à ce que je viens d'affirmer. Nos fonctionnaires bénévoles et nos nombreux régisseurs ne nous rendent pas toujours la vie agréable, mais ils accomplissent pour la plupart une bonne besogne. Consolons-nous en pensant que leur séjour parmi nous n'est que temporaire. Nous n'avons pas de profiteurs de guerre, et l'argent circule librement parmi la population. Le Gouvernement n'a pas permis à la politique de se mêler aux affaires de guerre. Il a accordé quelques-uns des plus importants contrats de guerre à des conservateurs, cependant qu'il confiait à d'autres des postes de commande. Etant donné qu'il se produira nécessairement des erreurs d'ordre administratif, j'espère que nos amis les conservateurs sauront reconnaître la part de responsabilité qui leur revient en la matière. Le 2 décembre 1942, le *Toronto Star*, après avoir signalé que la contribution du Canada à l'effort commun est maintenant connue du monde entier, disait ceci, que je cite en terminant:

> Au Canada, malgré un barrage constant de critiques empreintes de parti pris qui a pu parfois tromper une section de la population, on s'accorde généralement à reconnaître que le Gouvernement accomplit une excellente besogne. Un de ses mérites et non le moindre est d'y avoir réussi sans avoir fait ni scandales ni millionnaires.

L'hon. LOUIS ST-LAURENT (ministre de la Justice): Je n'avais pas l'intention de parler sur les questions qu'on vient de traiter et je n'entends pas prendre part au débat général sur l'adresse. Cependant l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond), parlant tout à l'heure au sujet des décrets du conseil relatifs à l'envoi des recrues en dehors du territoire canadien, a affirmé qu'en vertu des termes de ces décrets, les troupes ainsi envoyées pourraient dorénavant, sans autre intervention du gouverneur en conseil, être utilisées dans n'importe quel pays du monde. Je ne voudrais pas laisser se répandre l'impression que c'est là une interprétation juste de ces décrets du conseil. Il me paraît suffisant de relater les termes de ces décrets pour montrer qu'ils ont été adoptés pour les fins expressément désignées dans leurs termes.

L'honorable député a relevé le décret qui porte le numéro 11,159, concernant l'envoi de certaines unités à Terre-Neuve, y compris le Labrador. Si l'on examine le texte de ce décret, on voit que les hommes ainsi envoyés sont tenus par les termes du décret du conseil, ou peuvent être requis par le ministre de la Défense nationale, en vertu des termes du décret du conseil, d'accomplir pendant qu'ils sont à Terre-Neuve (y compris le Labrador) mais non ailleurs...

> ...l'instruction, le service ou la fonction qui peut être ordonné par tout officier supérieur, à tous égards, tout comme si ladite instruction, ledit service ou ladite fonction à Terre-Neuve (y compris le Labrador) était une instruction, un service ou une fonction accompli ou devant être accompli au Canada.

Telle est la fin pour laquelle le décret du conseil a été adopté. Telle est l'autorité qui a été donnée par Son Excellence en conseil au ministre de la Défense nationale, c'est-à-dire celle de requérir ces hommes, quand ils se trouveront à Terre-Neuve, y compris le

Labrador, d'accomplir l'instruction, le service ou la fonction qu'ils pourraient être tenus d'accomplir quand ils se trouvent au Canada.

Il est vrai qu'on ajoute dans le décret du conseil que "les hommes ainsi envoyés ou qui pourront en tout temps être ainsi envoyés sont mis en activité de service en dehors du Canada pour la défense de ce pays." Ce n'est là que l'énoncé d'un fait. Terre-Neuve, y compris le Labrador, se trouve en dehors du Canada, et les hommes ainsi envoyés à ces endroits sont requis d'y accomplir leur service et leur fonction, et le décret du conseil dit que c'est pour la défense de ce pays qu'ils sont ainsi mis en activité de service en dehors du Canada. Je puis assurer mon honorable ami que, si jamais le Gouvernement désire que ces hommes accomplissent leur service ailleurs, Son Excellence adoptera à cette fin d'autres décrets du conseil, même si la démarche actuellement, projetée s'accomplit, comme l'énonce le décret du conseil, "en dehors du Canada pour la défense du pays."

M. J. SASSEVILLE ROY (Gaspé): Le discours du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), hier, m'a beaucoup surpris, j'étais bien prêt de croire que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes, tant il a fait de la situation agricole un tableau enthousiaste. Je suis plus réaliste, et en dépit de son grand optimisme, je crois encore que la situation, en ce qui concerne l'agriculture, manque tout à fait d'équilibre et que la situation économique en général souffre d'un tel déséquilibre qu'elle frôle l'anarchie.

Le sous-amendement à la motion principale est ainsi conçu:

Que la motion soit encore modifiée par l'addition des mots suivants à la suite de l'amendement:

"Et nous exprimons aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures nécessaires pour obtenir un effort de guerre total en négligeant d'appliquer aux industries de guerre et aux institutions financières les pouvoirs conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales tout comme ils ont servi à la mobilisation du capital humain pour des fins militaires".

Avant de parler de ce sous-amendement, je voudrais dire quelques mots sur le discours qu'a prononcé hier soir, l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin). Je partage presque toutes les idées qu'il a exprimées, mais je me demande si elles sont un écho logique de son attitude dans le passé. Je n'ai aucun doute sur sa sincérité, mais certains détails me troublent un peu.

Par exemple, l'honorable député a dit que l'agriculture souffrait d'une disette de main-d'œuvre. Il a critiqué l'appel des recrues Il a reproché au premier ministre (M. Mackenzie King) sa politique, et il a dit, avec raison je crois, que la situation est entièrement déséquilibrée et qu'il nous faut étudier tous les aspects du problème pour aviser à une nouvelle répartition de nos ressources en hommes. Je suis d'accord avec lui, mais il ne faut pas oublier que bien avant aujourd'hui, il y avait lieu de prévoir cette situation, actuel objet de ces critiques. Je rappellerai le fait que des tentatives ont été faites l'an dernier pour prévenir cette même situation. Tous les honorables députés se souviennent des amendements présentés alors aux fins d'exempter du service militaire les employés sur les fermes et plusieurs autres—l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) et moi-même avons proposé des amendements qui n'ont pas été adoptés, et qui n'ont pas reçu l'appui de l'honorable député de Richelieu-Verchères.

Le 19 février dernier l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes présentait l'amendement suivant:

Que l'on retranche tous les mots placés après "La Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence" dans l'amendement et qu'on leur substitue les suivants:

...N'aient pas jugé à propos d'aviser Son Excellence:

a) Que le Gouvernement doit s'en tenir à ses engagements et au mandat contre la conscription...

C'est un des points qu'a énergiquement critiqué hier soir l'honorable député.

...pour service outre-mer qu'il a reçu du peuple canadien lors de l'élection générale tenue le 26 mars 1940;

b) que les cultivateurs, les employés de ferme, les pêcheurs et les employés de pêche, ainsi que toutes les personnes engagées dans des occupations connexes à l'agriculture ou aux industries de guerre, soient exemptés du service militaire.

L'amendement, déclaré recevable, a fait l'objet d'un vote, et le hansard de la session de 1942, page 820 (éd. n. r.) m'apprend que 11 députés ont voté pour, et 195 contre, dont l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin). C'était alors qu'il fallait s'opposer à cette loi qui devait jeter le désiquilibre dans la répartition de la main-d'œuvre agricole au Canada. L'honorable député de Richelieu-Verchères a voté contre l'amendement. Il a en même temps voté contre un amendement condamnant la conscription pour le service outre-mer; aujourd'hui il croit que le Gouvernement applique la conscription pour le service hors de nos frontières, et qu'il est possible que les recrues envoyées actuellement hors du pays pourraient l'être aussi à n'importe quel front outre-mer.

Il y a là quelque chose que je ne comprends pas; mais, ce n'est pas tout. C'est très bien de s'opposer à l'état de choses qui existe aujourd'hui; mais il y a des raisons à cet état de choses. En 1940, lorsque le projet de loi

visant à la mobilisation des ressources nationales fut présenté dans cette Chambre l'honorable député faisait partie du Gouvernement comme ministre des Travaux publics. Comme opposant à ce projet de loi, j'ai déclaré alors qu'il était le lit dans lequel naîtrait la conscription. J'avais raison, je crois. C'était alors le temps de prévoir ce qui s'amenait.

Nous entendons très souvent dire en Chambre—je viens précisément de l'entendre dire par le député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond)—que la forme de conscription que nous a donnée en 1940 la loi de mobilisation des ressources nationales, était la plus hypocrite que nous ayons jamais eue. Cela pouvait se voir alors. Mais, après sa mise en pratique pendant un an ou à peu près, nous avons eu un plébiscite. Et quelle attitude a prise alors l'honorable député? Il a participé à la campagne politique. Il a déclaré en Chambre, l'année dernière, après avoir quitté le cabinet, qu'il était allé dans la province de Québec et qu'il avait risqué sa vie. Il avait lutté pour obtenir une réponse affirmative au plébiscite. L'objet de cette lutte était l'abandon de toutes les promesses qu'il avait faites par le passé à la province de Québec et si la réponse avait été un oui, je me demande ce qu'aurait fait alors l'honorable député. Son attitude je crois, n'aurait pas été la même. Après s'être séparé du premier ministre (M. Mackenzie King) et de son cabinet, l'an dernier, précisément sur cette question, l'honorable député quelques jours plus tard, a approuvé le budget lequel impliquait l'application de cette loi de conscription. Depuis lors, le bill n° 80 a institué la conscription pour service militaire partout. L'honorable député a appuyé un budget qui était la synthèse de toutes les mesures qu'il critique aujourd'hui. Je ne puis comprendre son attitude. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, j'approuve l'attitude qu'il a prise, mais non ses illogismes. Une figure pourra mettre en lumière la façon d'agir de l'honorable député. Il a contribué à l'achat du bois servant à l'érection d'une potence, en acquiesçant à notre déclaration de guerre, il a voté les fonds affectés à l'achat des clous et au paiement de cette construction. La potence représente, cela va de soi, la Loi sur la mobilisation des ressources nationales de 1940. Il a participé à l'embauchage du bourreau: c'est le plébiscite. Il a contribué à amener le comdamné sur l'échafaud et à lui faire mettre la corde au cou par le bourreau: c'est le budget de 1942. Et quand tout était prêt, il a reculé de quelques pas et a dit: "Je m'oppose à la pendaison de cet homme."

Je sais que l'honorable député est sincère, il y a, en lui, trop du vieil esprit canadien-français pour qu'il en soit autrement. Mais s'il veut être logique, il n'a qu'une chose à faire, c'est de quitter le parti libéral. S'il appuie le Gouvernement à propos des discours du trône, des exposés budgétaires et ainsi de suite, je ne vois pas à quoi il lui sert de critiquer les actes du cabinet. Telle est ma façon de voir à ce sujet.

Pour revenir au sous-amendement, il y a des raisons qui expliquent le déséquilibre de notre front économique et je ferai quelques commentaires sur les causes de cette situation. Le sous-amendement que j'ai lu tantôt indique joliment le mal, quand il dit que nous devrions conscrire nos institutions financières de même que nous établissons la conscription du capital humain. L'amendement a beau ne pas être complet, ne pas être parfait—je n'approuve pas tout à fait la première partie là où il est question d'un effort de guerre total, parce qu'il y a exagération à cet égard et nous n'avons pas le droit de réclamer un effort de guerre total qui est déjà hors de proportion avec les réalités,—néanmoins la dernière partie du sous-amendement met le doigt sur la plaie. A juger d'après une lettre de M. MacNamara dont nous avons entendu lecture hier, le Gouvernement semble avoir compris l'an dernier la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et qui soulève la critique des députés de tous les groupes parlementaires. Selon les critiques et tout ce qu'ont publié les journaux, il semble que chacun saisit la grande gravité de la situation et notre structure économique est sur le point de subir une attaque de lumbago, si je puis dire, à moins d'un changement de politique.

L'an dernier, on a averti le Gouvernement que ce très grave état de choses serait la conséquence de la politique que nous poursuivions, mais comme d'habitude, étant donné ces commissions extra-parlementaires irresponsables qui gouvernent le pays, le Gouvernement ne tient pas compte de ces avertissements.

Oui, monsieur l'Orateur, le Gouvernement a fait la sourde oreille à tous ceux qu'il a reçus. Ces conseils et commissions nous gouvernent réellement par décrets du conseil et nous ne sommes nullement gouvernés par le Parlement qui est l'organisme le mieux renseigné sur les conditions qui règnent dans tout le pays, car chaque région est représentée à la Chambre par les hommes les plus capables que nous avons et en conséquence le parlement est le corps le plus apte à gouverner le pays. Or, nous sommes gouvernés par des gens en dehors de cette Chambre qui ne sont pas responsables envers le Parlement, qui ont été placés à la tête de tous ces conseils et commissions, et par les financiers dont je dirai un mot plus tard. Le Gouvernement a été averti l'an dernier, non seulement par des membres du Parlement mais par des membres

du cabinet, de ce qui arriverait s'il tolérait que ces commissions continuent à gouverner le pays, mais même les membres du cabinet qui ont lancé ces avertissements n'ont pas été écoutés, à en juger par les conditions qui règnent actuellement. L'an dernier, le ministre des Services nationaux de guerre, M. Thorson, a dit ceci que je relève dans les *Débats* non revisés du 17 juin:

De plus, notre programme de production de guerre prévoit et exige l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse. Il en va de même du programme de production agricole essentielle. Je n'examinerai en détail aucun de ces programmes. Je me contente de dire qu'on ne peut soustraire les hommes essentiels à l'exécution de ces programmes, sans nuire à la réalisation de ces fins essentielles de guerre.

Le Gouvernement a le devoir de répartir les ressources humaines selon les exigences des programmes de guerre du pays et les fins de guerre que j'ai mentionnées.

C'est ce que déclarait l'an dernier M. Thorson, alors membre du cabinet. Puis le 25 juin, le ministre du Travail (M. Mitchell) disait, comme en fait foi le hansard (édition non revisée) à la page 4085:

Il faudrait bientôt prendre des mesures pour que notre industrie lourde ait une main-d'œuvre suffisante, afin qu'elle puisse produire les approvisionnements nécessaires selon le plan tracé. Je me demande parfois si nous n'avons pas cherché à trop réaliser pour un pays de l'importance du nôtre.

Ces semaines dernières, j'ai reçu plusieurs visites d'industriels que préoccupent la pénurie de main-d'œuvre et ses effets sur la production de guerre.

C'est ce que déclarait l'an dernier un ministre très compétent. Les commissions que je viens de mentionner n'ont pas tenu compte de son avertissement. Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) a aussi dit, le 16 juin 1942, comme en fait foi le hansard à la page 3776 (édition non revisée):

Il s'ensuit que, si nous voulons continuer notre vaste programme de production de guerre et suffire en même temps aux exigences de nos services armés, il importe de maintenir un sain équilibre et de ne pas adopter pour des raisons d'ordre sentimental, plutôt que d'ordre logique, une politique de nature à bouleverser cet équilibre et à entraver l'une ou l'autre des phases de première importance de notre effort de guerre.

C'était là des avertissements sérieux que donnaient des ministres de la couronne censés bien renseignés sur la situation de l'heure. D'autres honorables députés ont donné le même avertissement, mais personne ne fut écouté. Si nous avons aujourd'hui à nous plaindre de l'insuffisance grave d'effectifs humains c'est en partie parce que nous avons enrôlé trop d'hommes dans les forces armées, aux dépens de l'industrie et de l'agriculture. Comment se fait-il que nous ayons appelé tant de recrues dans les forces armées? Comment se fait-il que nous ayons commis d'autres bévues, une entre autres qui me vient à l'esprit, celle d'avoir fait, l'an dernier, un don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne, don qui, selon ce qu'a dit il y a quelque temps le ministre des Finances (l'honorable M. Ilsley), s'élèvera à près d'un milliard et demi de dollars? J'ai protesté contre ce don avec l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) et proposé que l'argent devrait être avancé en suivant la pratique des affaires, c'est-à-dire que nous devrions prêter l'argent à la Grande-Bretagne et lui en exiger l'intérêt. Mais, on ne m'a pas écouté.

J'ai ici le *Financial Post* du 6 février 1943 contenant un article intitulé "Will assign own surplus in future—Canada to deal direct with other nations rather than through Britain." L'article dit:

L'Australie a fortement protesté contre le fait que la Grande-Bretagne à qui le Canada fournissait gratuitement certain matériel de guerre réexpédiait ce matériel aux Australiens par qui elle se faisait payer en livres sterling. L'argument britannique est que l'Australie a des soldes considérables en sterlings pour faire face au coût de ce matériel; mais, rien n'empêche que l'Australie a encore sur le cœur cette transaction. Dorénavant, sous l'autorité de son nouvel Office des répartitions, le Canada traitera directement avec l'Australie.

Cela aurait pu être fait l'an dernier; mais, à même tous les sacrifices consentis par les citoyens canadiens nous avons offert ce don d'un milliard de dollars avec lequel un autre pays fait de l'argent. Nous aurions pu tout aussi bien venir en aide à nos alliés en traitant directement avec eux au lieu de faire le don de ce matériel par l'entremise d'un autre pays. C'était une bévue et il en existe bien d'autres du même genre. Mais il y a une raison à ces bévues et c'est celle-ci: S'il nous faut protester de plus en plus contre la pénurie grandissante de main-d'œuvre; si on nous demande de vendre, de prêter ou de donner encore davantage; si on nous demande de recruter pour l'armée plus d'hommes que ne le permet le chiffre de notre population, c'est parce que nous sommes gouvernés par des financiers qui contrôlent également les commissions placées sous leur direction. Ces hommes nous demandent de recruter plus de soldats, parce que cela leur fournira plus de commandes pour des uniformes, des chaussures, des casquettes et tout l'équipement.

Pendant ce temps, on invite les industriels à produire toujours davantage, ce qui, pour eux, veut dire plus de contrats et de plus forts bénéfices. Dans leur aveuglement, ils n'ont pas songé qu'une armée nombreuse et une forte production exigent une main-d'œuvre en proportion. Pour trouver ces hommes, il ne suffit pas d'y mettre le prix; le capital

humain ne se fabrique pas à prix d'argent. Nous n'en possédons pas assez pour satisfaire à toutes les exigences. Ainsi cette finance sans patriotisme d'aucune sorte, inspirée par son seul amour de l'argent, va nous conduire à un déséquilibre général tel, que bientôt nous souffrirons de ce lumbago dont j'ai parlé tout à l'heure, et notre effort de guerre en sera gravement entravé. Le temps est sûrement venu de prendre des mesures afin de mettre un frein à l'ambition de ceux qui ont si peu de souci des intérêts véritables de notre effort de guerre et de notre pays, de même que des principes pour lesquels nous faisons la lutte à nos ennemis.

Le seul moyen de remédier à la situation est de conscrire la finance. Si l'on agissait ainsi, si au lieu de s'enrichir des sacrifices des autre ces gens se voyaient forcés de se dépouiller de leurs biens, ils deviendraient beaucoup plus sages et leurs avis et directives seraient plus pertinents. Je suis convaincu que c'est là le remède au mal dont on se plaint tant.

(Texte)

M. JOSEPH-H. LECLERC (Shefford): Monsieur l'Orateur, dans le passé, je me suis presque exclusivement intéressé à la classe agricole qui, dans les années d'avant-guerre, était la classe qui avait le plus souffert de la crise. Mais, aujourd'hui, je crois que les cultivateurs ont une part équitable des revenus nationaux. Malheureusement, ils ont maintenant à résoudre le problème de la main-d'œuvre, et j'aurai probablement l'occasion de revenir sur cette question dans le cours de la session.

Aujourd'hui, je veux parler d'une autre classe qui mérite toute notre sympathie: les ouvriers des petites villes industrielles de la province de Québec, et de ma ville en particulier, où les salaires sont gelés au plus bas niveau de toutes les provinces industrielles du pays. En septembre 1941, la province de Québec se préparait à émettre de nouvelles ordonnances pour hausser les salaires de base. Ces ordonnances avaient même été publiées dans la *Gazette Officielle* de la province. Malheureusement, la province de Québec avait imposé un délai pour la mise en vigueur de ces salaires modifiés, et ce délai expirait après la date où le décret fédéral ordonnait de stabiliser les salaires, le 15 novembre 1941. Aujourd'hui, la Commission ne pourrait augmenter le taux des salaires qu'avec l'assentiment du conseil régional du travail en temps de guerre, et même alors il faudrait obtenir la ratification du conseil national, car il s'agit d'augmentations de salaires collectifs, et non individuels, qui viendraient en conflit avec le décret C.P. 59-63. Je ne sais pas si ces ordonnances fédérales sont légales. Les gouvernements provinciaux ne les ont pas contestées parce qu'elles étaient des mesures de guerre temporaires.

En temps normal, la législation ouvrière est du ressort provincial, et je dois admettre que les salaires dans ma province étaient beaucoup trop bas si on les compare aux salaires des autres provinces, tel que le démontre le tableau qui fixe les salaires de base dans les établissements industriels dans ma province: à 26c. l'heure pour 60 p. 100 des employés, à 22c. l'heure pour 25 p. 100 des employés, et à 17c. l'heure pour 15 p. 100 des employés.

De plus, il y a une classe spéciale qui permet aux employeurs de payer 10 p. 100 de moins pour les apprentis, malgré la médiocrité des salaires que je viens de mentionner.

Je dois vous dire, monsieur l'Orateur, que l'on a fait rembourser à des ouvriers de ma ville près de $50,000 de salaire, en 1942, par des compagnies qui n'observaient pas cette échelle de salaires. Si je suis bien informé, une industrie de ma ville qui a des contrats de guerre doit se conformer aux ordonnances fédérales qui fixent les salaires, dans ma province, à 25c. l'heure pour les femmes et à 35c. l'heure pour les hommes. Mais, me dit-on, une de ces compagnies qui a des contrats de guerre a séparé son usine en deux parties, au moyen de toiles, et elle exploite son industrie sous des noms différents afin de ne pas payer des salaires uniformes à tous ses employés. Tel que je viens de vous le démontrer, monsieur l'Orateur, il est évident que les salaires payés dans ma province sont ridiculement bas, et ceux qui cherchent—à l'instar de l'établissement que je viens de mentionner—à payer encore moins, par des moyens déloyaux, se rendent coupables d'infractions qui devraient être punies sévèrement.

Lorsque certains patrons font des profits considérables et qu'ils ne veulent pas payer à leurs ouvriers des salaires qui leur permettent de loger, de nourrir et de vêtir leur femme et leurs enfants d'une manière convenable, ces ouvriers sont condamnés à l'esclavage économique. La faiblesse de notre régime provient du déséquilibre entre les conditions sociales des travailleurs et les maîtres de l'industrie; l'économie capitaliste basée sur la recherche des profits individuels va à l'encontre de l'égalité fraternelle où l'on voudrait tenir le peuple.

Geler les salaires au niveau de la crise, comme le Gouvernement l'a décrété en 1941, constitue dans ma province une injustice pour beaucoup de travailleurs. Durant cette période de crise, un grand nombre d'ouvriers n'ont jamais réussi à obtenir un rajustement

de salaire. Ce que je demande au Gouvernement, c'est de permettre à ma province de rajuster ces salaires au niveau de ceux de la province d'Ontario. Les ouvriers de ma province sont loyaux envers le pays et souffrent en silence de cet état de choses, et ce ne sont pas les syndicats catholiques nationaux qui voudraient pour un seul instant saboter l'effort de guerre du Gouvernement fédéral, tel que l'ont fait dernièrement les ouvriers des aciéries et des mines, qui étaient conduits par des unions internationales, alors que nous avons vu le ministre du Travail (M. Mitchell) dans la triste obligation de s'adresser à des étrangers pour les prier de mettre fin à ces grèves.

Je demande au Gouvernement quelle aurait été la situation si les relations n'avaient pas été aussi cordiales qu'elles le sont en ce moment entre le Canada et les Etats-Unis? Heureusement que ces grèves ne se sont pas produites dans ma province, car mes concitoyens auraient pu être accusés de déloyauté.

Monsieur l'Orateur, on voit souvent des pancartes ou des annonces de journaux dans lesquelles on représente des ouvriers travaillant en Europe comme des esclaves sous le fouet d'un boche, mais, lorsque cette annonce tombe sous l'œil d'un pauvre ouvrier canadien qui ne gagne pas suffisamment pour loger et faire vivre sa famille convenablement, comment pouvons-nous éveiller son patriotisme et lui demander d'aller se battre afin de conserver sa manière de vivre?

Dans ma province, il est reconnu que mes concitoyens, en général, ne mettent pas de plafond au nombre d'enfants à élever. Ils ont encore le courage d'élever ceux que la Providence leur envoie. Dans bien des cas nous avons le triste spectacle de voir l'épouse se rendre à l'usine elle-même afin de suppléer à l'insuffisance du salaire de son mari, et laisser le soin de ses enfants à de jeunes bonnes. Les conséquences néfastes de ce système économique font que les enfants sont malheureusement obligés d'abandonner l'école en bas âge pour aller quémander du travail dans les usines et accepter les salaires que l'on veut bien leur offrir. J'ai en main des enveloppes de paye d'une employée d'une industrie de Granby pour le dernier trimestre de 1941. Voici les salaires qu'elle a retirés chaque semaine: $5.11, $6.27, $7.16, $7.58, $7.95, $7.40, $6.86, $7.42, $7.79, $8.19.

Et les salaires d'une autre personne ont été les suivants: $5.68, $8.00, $9.23, $9.41, $9.04, $6.11, $8.25, $9.97, $8.25, $8.25, $8.48, $6.80. Un troisième recevait le salaire fabuleux de $4.35 et $6.55.

Les salaires que je viens de mentionner se payent dans certaines industries qui ont été

amenées récemment dans ma ville, lorsque mes concitoyens ont souscrit pour bâtir ces usines et que la ville elle-même a fait beaucoup de travaux gratuitement pour ces constructions. Belle récompense, n'est-ce pas, aux citoyens de Granby pour l'aide donnée si généreusement? Ces industries ont peut-être augmenté les salaires de quelques sous par jour depuis ce temps-là. Mais cette catégorie d'employeurs dont les idées datent du 18ième siècle, qui considèrent leurs employés comme des esclaves et qui, maîtres dans leurs industries, exploitent les employés sans souci de leur bien social, mérite toute notre réprobation.

Je cite à cet effet un passage de la revue ouvrière *Relations*:

> Que le monde entier soit divisé en deux, qu'il offre le triste spectacle de cette lutte des classes si énergiquement dénoncée par Léon XIII et Pie XI, c'est un fait lamentable, atténué provisoirement par les nécessités de la guerre, mais qui risque de reparaître avec une violence accrue lorsque les problèmes économiques reprendront toute leur acuité, sinon le lendemain, le surlendemain de la victoire. D'un côté, une poignée de *beati possidentes* s'accrochant à leurs privilèges; de l'autre, une immense armée de prolétaires ne possédant pour gagner leur pain de chaque jour que la force de leurs bras. Dans une formule si bien frappée qu'elle se passe de tout commentaire, l'archevêque de Cantorbéry nous propose le remède, puisé aux sources du plus pur esprit chrétien: "Si chacun avant d'avoir du superflu se souciait que tous eussent le suffisant, il est hors de tout doute que tous auraient le suffisant". Pour parler avec *Quadragesimo Anno*: "L'existence d'une immense multitude de prolétaires d'une part et d'un petit nombre de riches pourvus d'immenses ressources d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme sont mal réparties."
>
> Cette criante disparité, qui fait de la vie une fête continuelle pour les uns et un fardeau à peine supportable pour les autres, a sa source dans le principe même qui est à la base de la vie économique. Elle est fondée tout entière sur la recherche du profit. Tous les manuels inspirés par l'école libérale,—et quels autres nos étudiants ont-ils eus entre leurs mains?—nous l'ont répété à satiété: le mobile de l'activité économique est le profit.
>
> C'est sur lui qu'est centrée non seulement la marche de chaque entreprise en particulier, mais l'organisation générale de l'économie.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je désire énumérer quels sont les salaires des hommes et des femmes dans la ville de Granby, y compris le boni de vie chère.

Il y a environ dix-huit à vingt industries dans ma ville. Ce sont des industries diversifiées. J'ai ici un tableau qui a été préparé par le Syndicat catholique national de Granby.

Dans une usine qui emploie un nombre assez considérable d'ouvriers, la moyenne par semaine du salaire est de $17.82, y compris le boni de vie chère; dans une autre, la moyenne

du salaire est de $17.96; dans une autre, la moyenne est de $17 à $18 par semaine, y compris le boni de vie chère, et dans une autre, la moyenne est de $20 par semaine, y compris le boni de vie chère; dans une autre, le salaire est de 20 c. de l'heure pour soixante heures de travail par semaine; dans une autre, la moyenne du salaire est de 20 à 21 c. de l'heure; dans une autre petite industrie, le salaire est sur une base de $25 par semaine (cette compagnie mérite des félicitations). En toute justice, je dois ajouter qu'il y a quelques autres industries dont les salaires sont un peu plus élevés, mais j'affirme qu'avec les salaires que je viens de mentionner un ouvrier ne peut pas faire vivre sa famille convenablement.

Monsieur l'Orateur, je dois avouer avec regret qu'il y a plus de maladie et de mortalité dans ma province que dans les autres provinces du Dominion. Les bas salaires que je vous ai énumérés ne sont pas étrangers à ce triste état de choses. Je suis heureux que le discours du trône annonce une mesure de sécurité sociale. Au Canada, nous avons déjà considérablement pourvu au bien-être de la société par des mesures fédérales: établissement des rentes viagères, assurance-chômage, pensions aux vieillards, aux aveugles et aux anciens soldats invalides, mais nous n'avons pas encore abordé la question d'établir un plan de sécurité sociale pour l'ensemble de la nation, et j'ose espérer que, lorsque le Gouvernement prendra en considération l'ensemble de toutes ces nécessités, la question de l'égalité des salaires dans tout le pays sera prise en considération.

Cependant, monsieur l'Orateur, ces mesures sociales ne seront pas adoptées immédiatement et le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) disait dans sa réplique à l'honorable chef de l'opposition (M. Graydon) que les salaires ont été gelés pour prévenir l'inflation, mais que cela ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas être rajustés lorsqu'ils sont considérés trop bas. Je demande donc au Gouvernement de faire une enquête sur les salaires qui se payent dans ma province afin que ce rajustement se fasse le plus tôt possible. Plusieurs de mes concitoyens souffrent en silence et sont obligés de se priver de certaines nécessités de la vie. Pour quelle raison, je vous le demande, ne paierait-on pas les mêmes salaires dans les usines de munitions de mon comté que dans les grandes usines, comme Cherrier et Bouchard, ou ailleurs? Toutes ces usines appartiennent au Gouvernement, et il est injuste que les ouvriers ne reçoivent pas tous un salaire égal lorsque les dangers sont égaux. Ne pas payer le même salaire aux femmes qu'aux hommes, pour le même travail, me semble aussi une injustice.

Je dois rendre justice aux syndicats nationaux de ma ville, qui, bien conseillés, veulent régler leurs différends ouvriers par des moyens pacifiques, ce dont je les félicite.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je désire adresser quelques observations au Gouvernement et spécialement au ministre des Munitions (M. Howe). Je comprends que les ministres sont surchargés de travail et que, par conséquent, ils ne peuvent surveiller toutes les dépenses faites par leurs subalternes. Comme député, j'ai déjà exprimé en cette Chambre l'opinion qu'il serait bon que les représentants fédéraux soient consultés au sujet de la manipulation des transactions faites dans leurs comtés respectifs. Une fois la guerre finie, les députés seront tenus responsables de tous les agissements du gouvernement, et, pour ma part, je ne veux en aucune manière être impliqué dans les faits et gestes de ceux qui administrent l'effort de guerre du pays. Comme les assistants des ministres n'ont pas toujours l'expérience voulue des conditions locales, il se glisse peut-être des erreurs dans certaines de leurs transactions.

A ce sujet, je vous ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que je désire attirer l'attention du gouvernement sur une transaction conclue l'an dernier, dans Granby. Afin d'établir une usine de munitions, un particulier avait acheté une ferme de cinquante acres, dont une partie était située en dehors des limites de la ville, pour le prix de $5,000, soit $100 l'acre, et cet individu en a revendu, après quelques mois, environ vingt acres, dans la partie la moins avantageuse de ce terrain, pour la somme de $8,000, faisant de ce fait un joli profit. D'après un journal de Granby en date du 5 novembre 1941, le propriétaire de cette ferme avait même offert gratuitement une partie de ce terrain pour y implanter une industrie quelconque. Voilà de l'exploitation qui démontre l'égoïsme des profiteurs de guerre.

Comme je n'ai été mêlé en rien à cette transaction et que je n'ai été nullement consulté, je ne veux absolument pas en porter la responsabilité, et je ne veux pas qu'il soit jamais dit que, comme député, j'aurais profité de ma situation pour agir contre les intérêts de mon pays. Dans un temps où le pauvre comme le riche est taxé à outrance et où le Gouvernement est obligé d'imposer des taxes à partir de 10, 15 et 20c. par semaine à ceux qui reçoivent des salaires de famine, comme ceux que j'ai mentionnés plus haut, je dis que ces sortes de transactions ne devraient pas être tolérées. Le Gouvernement aurait pu facilement économiser une somme de $5,000 sur cette transaction et cela lui aurait évité la tâche ingrate de percevoir ces quel-

ques sous du pauvre, chaque semaine, pour l'impôt de la défense nationale.

Je veux que mes concitoyens comprennent bien que, s'il y a des critiques à formuler, elles ne s'adressent nullement à moi, car je tiens à dégager ma responsabilité de toute transaction faite à mon insu.

(Traduction)

(Sur la motion de l'honorable M. Mitchell la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar la séance est levée à 5 heures 58 minutes du soir.

Jeudi 11 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

L'ESSENCE

ANNONCE D'UN PLAN DE RATIONNEMENT DEVANT ENTRER EN VIGUEUR LE PREMIER AVRIL

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Il y a quelques jours, le chef de l'opposition (M. Graydon) me demandait de me prononcer au sujet du rationnement de l'essence. Je compte le faire à l'instant.

Depuis le commencement de la guerre, peut-être que notre plus grand problème a été de nous procurer assez de produits du pétrole pour maintenir en activité nos moyens de transport et pour répondre à nos autres besoins. La production canadienne ne fournit que 17 pour 100 de nos besoins normaux. Il faut faire venir le reste des sources d'approvisionnements situées dans d'autres pays à des distances considérables. Une grande proportion doit être transportée par pétroliers.

Avant la guerre, notre consommation des produits du pétrole augmentait rapidement d'année en année, en raison de l'emploi croissant de l'essence par les véhicules commerciaux et les automobiles de tourisme et en raison de son emploi toujours grandissant pour le chauffage commercial aussi bien que pour le chauffage domestique. A cette consommation pour fins civiles, qui augmentait rapidement, vinrent s'ajouter, au début de la guerre, les besoins de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation. Inutile de vous rappeler qu'une armée modèle a besoin d'une énorme flotte de véhicules motorisés et que les besoins de notre Marine et de notre Aviation augmentent rapidement. Comprenez parfaitement que ces besoins ont ajouté énormément à notre consommation déjà énorme en temps de paix.

Avant la guerre, un pipeline transportait à Sarnia le pétrole des champs pétrolifères du centre du continent et une partie de notre approvisionnement était transportée au moyen d'une flotte de quelque vingt pétroliers océaniques, possédés ou nolisés par des intérêts canadiens. Lors de la déclaration de la guerre, nous avions de grandes réserves de pétrole au Canada. Depuis lors, nous avons fait tout ce qu'il est possible de faire pour maintenir ces réserves, mais je dois vous dire avec regret qu'elles ont diminué continuellement au point que nous sommes maintenant obligés de nous approvisionner au jour le jour.

Au commencement de 1941, les Etats-Unis et le Canada furent invités à fournir des pétroliers pour aider à l'approvisionnement du Royaume-Uni, où les réserves étaient réduites à un niveau dangereux. A ce moment, il devint évident que le Canada devait supprimer tout emploi non essentiel d'essence et d'huile combustible. On demanda au public de restreindre volontairement sa consommation. Cet appel eut pour résultat une épargne très appréciable, surtout en ce qui concerne l'essence consommée par les automobiles, et on élabora un système de rationnement au moyen de coupons. Au commencement de 1942, il était évident que le rationnement au moyen de coupons était devenu nécessaire et, le premier avril, le système actuel de rationnement fut établi. Notre pays était le premier du continent américain à faire l'expérience du rationnement au moyen de coupons. Si le système que nous avons établi n'a pas été exempt d'abus et d'inégalités, il a cependant réussi au point que la consommation de l'essence par les véhicules automobiles pour l'année 1942 a été moindre que la consommation de 1939.

On a mis en vigueur en même temps une politique rigide de rationnement des produits du pétrole pour fins de chauffage. Avant l'automne de 1942, on avait pris les mesures nécessaires pour éliminer l'emploi de l'huile pour fins de chauffage, excepté dans les habitations particulières ne contenant pas plus de deux logis. On prohiba totalement l'emploi de l'huile combustible pour chauffer tous les édifices commerciaux et industriels, les maisons d'appartements, les écoles, les églises, les hôpitaux et autres institutions publiques. On interdit aussi l'emploi de l'huile pour la génération de la vapeur et pour certaines autres fins industrielles. Il est vraiment heureux que ces interdictions aient été mises en vigueur à la lettre à ce moment; car, comme résultat de cette politique, nous avons pu répondre aux besoins de notre marine et aux besoins essentiels des industries de guerre. De plus, nous avons été capables de fournir de l'huile combustible aux particuliers sans avoir recours au rationnement. Nous espérons avec raison que nous pourrons continuer d'en agir ainsi jusqu'à la fin de la présente saison de chauffage.

C'est avec regret que je dois vous apprendre qu'il nous faudra, à l'avenir, rationner encore plus sévèrement l'emploi des produits du pétrole. Le coulage des pétroliers océaniques par les sous-marins a été très considérable et nous n'avons pas encore surmonté la menace sous-marine. Les pétroliers sont toujours la cible favorite de l'ennemi. Les armées alliées sur les théâtres de la guerre, en Afrique et dans le Pacifique, doivent être approvisionnées d'huile et d'essence et plus les lignes de communication sont longues, plus il faut de pétroliers pour maintenir ce service.

Dans la préparation du système de rationnement pour la période commençant le 1er avril 1943, nous devons tenir compte de ces facteurs. Il faut satisfaire à tous les besoins de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation. Il faut répondre aux besoins fondamentaux de l'industrie et de l'agriculture. Le problème de l'approvisionnement nous oblige à réduire la ration de milliers d'automobiles et de rendre plus sévères les restrictions pour les véhicules commerciaux.

Je vais maintenant vous faire part du plan de rationnement de l'essence qui entrera en vigueur le 1er avril 1943. Je dois déclarer que, après 7 heures du soir, le 31 mars, aucun vendeur d'essence n'aura la permission d'accepter un coupon provenant d'un carnet de 1942-43. Le nouveau plan a été établi d'après l'expérience acquise jusqu'ici dans le rationnement et nous croyons qu'il est suffisamment élastique pour faire face à toutes les difficultés qui pourraient se présenter. D'après ce plan, il n'y aura que deux espèces de carnets de coupons pour les automobiles non-commerciales: le carnet de base "AA", qui contiendra 40 coupons, et un carnet "Spécial", lequel renfermera 60 coupons ou un nombre moindre, qui pourra être autorisé dans un cas particulier. Le nouveau système abolit le classement des voitures de tourisme d'après leurs poids, mettant ainsi fin à la disposition qui permettait d'accorder un plus fort rationnement pour les voitures plus lourdes et plus coûteuses.

Tout détenteur d'une licence d'automobile aura droit de recevoir un carnet de rationnement "AA", qui, à la valeur actuelle du coupon, (3 gallons l'unité), représentera 120 gallons pour l'année se terminant le 31 mars 1944.

Le rationnement "Spécial" sera accordé sur preuve de besoins professionnels. Ceux seulement qui sont engagés dans des services essentiels et les véhicules nécessaires aux compagnies engagées dans une industrie de guerre, auront droit à un carnet de coupons "spécial". Le nombre de coupons dans le carnet "spécial" correspondra aux besoins professionnels dûment prouvés pour l'année expirant le 31 mars 1944. Un seul carnet "spécial" ou une portion de carnet sera délivré à la fois. Ceci permettra de suivre continuellement l'emploi que le propriétaire fait de son carnet "spécial". Chaque demandeur d'un carnet "spécial" verra son cas étudié d'après ses besoins professionnels et l'octroi d'une catégorie commune pour une profession ou un commerce particuliers se trouvera aboli.

Tout détenteur d'une licence d'automobile aura droit à un carnet de coupons "AA". Ceux qui auront reçu un carnet "spécial" ou une portion de carnet se trouveront dans la catégorie "A". Ceux qui auront reçu deux carnets "spéciaux" se trouveront dans la catégorie "B". Ceux qui auront reçu trois carnets "spéciaux" se trouveront dans la catégorie "C". A compter du 1er avril, tout automobile et tout camion, de la catégorie commerciale ou non, devront porter sur leur pare-brise un timbre qui sera fourni avec chaque carnet de rationnement et qui indiquera la catégorie du véhicule. Ainsi, un homme qui a obtenu un carnet "AA" et deux carnets "spéciaux" portera sur son pare-brise un timbre "A" et un timbre "B". Contrairement au système de l'année dernière, le nouveau système établit un rationnement sévère pour tous les véhicules commerciaux, y compris les camions de ferme. Les véhicules commerciaux seront répartis en deux classes. La première, la "classe de la Circulation", comprendre les ambulances, les autobus, les taxis et les voitures de louage sans chauffeur. La seconde, la "classe des Services", sera subdivisée en quatre catégories: "commerciale générale", "commerciale limitée", "motocyclettes commerciales", et "autres voitures commerciales". Par suite de ce rationnement des véhicules commerciaux, le propriétaire voit sa provision réduite à ses besoins les plus strictement essentiels et il se verra dans l'obligation d'éviter les courses inutiles, de conduire lentement et d'économiser son essence pour ses véritables besoins. Un véhicule commercial doit également porter un timbre de pare-brise indiquant sa catégorie. Les voitures qui sont la propriété des membres du C.P.C. et celles qui appartiennent à des chauffeurs conduisant des employés conformément au Plan de la circulation industrielle en temps de guerre, porteront respectivement un timbre "A.R.P." ou un timbre "W.I.T.". Les préposés aux postes d'essence seront tenus de comparer la catégorie du carnet de rationnement présenté par le client avec la catégorie du véhicule indiquée par le timbre de pare-brise. Le timbre de pare-brise permettra également aux agents de surveillance de se rendre compte plus facilement si le véhicule sert aux fins pour lesquelles le supplément d'essence a été accordé. Toutes les motocyclettes non-commerciales feront partie d'une catégorie connue simplement sous le nom de "motocyclettes". Elle accorde au pro-

priétaire un rationnement fixe de 16 unités depuis le 1er avril 1943 jusqu'au 31 mars 1944. La catégorie "motocyclettes commerciales" accordera peut-être moins, mais pas plus, de 85 unités pour l'année. Les motocyclettes n'auront pas de timbre de pare-brise, de même que les voitures qui sont la propriété de touristes venus au Canada de l'étranger.

D'après le nouveau système, la ration du touriste étranger ne sera pas modifiée. Ce touriste a droit à quatre coupons par année pour une automobile et à un coupon et un tiers pour une motocyclette. D'après la valeur actuelle de l'unité, cette ration représente douze gallons pour une automobile et quatre gallons pour une motocyclette.

En s'adressant à un bureau de la Régie des huiles du Canada, l'homme d'affaires des Etats-Unis ou d'un autre pays étranger peut obtenir une ration d'essence suffisante pour faire en notre pays tout voyage qu'il juge nécessaire pour des fins se rapportant à la guerre.

On publiera prochainement des annonces expliquant d'une manière détaillée le rationnement des véhicules commerciaux. Les détails de ce système sont trop compliqués pour être exposés ici, mais je crois que la ration accordée à tous les genres de véhicules commerciaux pourra répondre à tous les besoin légitimes de ces véhicules.

On peut se demander s'il est raisonnable, dans les circonstances actuelles, d'accorder un carnet de rationnement "AA" à tout propriétaire d'automobile qui est porteur d'un permis. Je crois qu'il faut pourvoir aux besoins imprévus des automobilistes et, après une étude approfondie de la question, nous avons décidé d'accorder une provision d'urgence à tout prporiétaire d'automobile et c'est la raison d'être de la catégorie "AA'. Cependant, ceux qui reçoivent un carnet "AA" ne doivent pas oublier que, lorsque leurs coupons auront été employés, ils ne pourront plus obtenir d'essence avant le 1er avril 1944. Ils ne sont même pas certains de pouvoir en obtenir à cette date. Le détenteur d'un carnet "AA" peut employer son essence comme il le désire avec cette entente.

En faisant cette déclaration je me rends parfaitement compte que les propriétaires de véhicules automobiles doivent s'attendre à faire de leurs voitures un emploi beaucoup plus restreint que par le passé. Je puis assurer les honorables membres de cette Chambre que le nouveau système de rationnement est conforme à l'état actuel de nos approvisionnements d'essence tel que nous le voyons. Nous avons fait et nous continuerons de faire tous les efforts possibles pour obtenir de nouveaux approvisionnements de produits du pétrole. Jusqu'à présent, nous avons pu répondre à nos besoins sans causer trop d'embarras à aucune classe de notre population. J'espère sincèrement que nous pourrons, au cours de l'année 1943-1944, fournir assez de produits du pétrole pour maintenir le système de rationnement que j'ai annoncé aujourd'hui. Si ce vœu peut se réaliser, nous pouvons nous compter chanceux.

[L'hon. M. Howe.]

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Le ministre me permettrait-il de lui poser une seule question? Dans le cas d'un cultivateur qui possède une auto ordinaire, laquelle je suppose se range dans la catégorie qui donne droit à deux carnets de rationnement, un carnet "AA" et un carnet spécial, quelle serait la situation de ce cultivateur s'il se sert de son auto avec une remorque ordinaire? Nombre de cultivateurs, en effet, joignent une remorque à leur auto. Il me semble que le ministre pourrait préciser ce point davantage. Le cultivateur devrait être rangé dans la catégorie des commerçants qui aurait ainsi droit à un peu plus d'essence.

L'hon. M. HOWE: C'est au régisseur du pétrole qu'il appartient d'interpréter les règlements. Je ne puis donc répondre à cette question. Le cultivateur qui possède une voiture obtiendra, bien entendu, un carnet de rationnement AA; tous les propriétaires d'automobile recevront ce carnet, et s'ils peuvent établir un cas de nécessité professionnelle, ils recevront un ou plusieurs carnets spéciaux selon le cas. Il devront naturellement convaincre le régisseur du pétrole qu'il existe un motif d'ordre professionnel.

M. REID: Dans quelle mesure cette méthode influera-t-elle sur le sort du pêcheur qui possède un ou plusieurs bateaux à moteur? Je ne revendique rien au profit d'une classe quelconque mais il n'a pas été fait mention des pêcheurs, et ceux-ci ont besoin d'essence pour leur travail.

L'hon. M. HOWE: Sans être en possession de tous les renseignements, j'ai l'impression qu'on ne projette pas de changer le statut des pêcheurs à cet égard.

M. GRAYDON: J'imagine qu'on a sérieusement examiné le cas des gens qui ne font pas de commerce afin d'assurer aux ouvriers des usines de guerre une quantité d'essence suffisante pour leur permettre d'aller au travail et de revenir chez eux.

L'hon. M. HOWE: Les ouvriers des usines de guerre seront suffisamment pourvus d'essence.

M. COLDWELL: S'efforce-t-on d'exploiter les gisements de sable pétrolifère du nord? Quelqu'un a déclaré à New-York, samedi, que ces régions inexploitées renferment environ 2 milliards de barils de pétrole, et ne comprenait pas pourquoi nous laissions cette richesse oisive.

L'hon. M. HOWE: Les sables pétrolifères ont fait depuis un an l'objet d'études très poussées et je saisirai la prochaine occasion favorable pour indiquer à la Chambre où nous en sommes sous ce rapport.

M. BLACKMORE: Quelles dispositions prend-on pour produire de l'alcool combustible au Canada, étant donné que nous produisons des pommes de terre en grande quantité et que l'on peut également dériver ce genre d'alcool du blé.

L'hon. M. HOWE: Il se produit et se consomme de l'alcool en très grande quatité, mais je me demande si on l'utilise en guise de combustible. Je crois que l'alcool est assez peu employé comme combustible. Nous en fabriquons cependant de grandes quantités pour fins commerciales se rattachant à la guerre.

M. BLACKMORE: N'est-il pas vrai qu'en certains pays on se sert d'alcool comme combustible? Si oui, pourquoi ne pourrait-on pas en utiliser une partie aux mêmes fins au Canada?

M. BLACK (Cumberland): Les coupons auront-ils la même valeur partout au pays? Ce serait le moyen d'éviter des inégalités de traitement en certaines régions. Y a-t-il lieu de s'attendre à ce qu'on augmente le nombre de gallons par coupons jusqu'au nombre primitif de cinq gallons?

L'hon. M. HOWE: Je crains bien que mon honorable ami ne s'est pas tenu au courant de ce qui se passe le long du littoral de l'Atlantique depuis la Floride jusqu'à l'extrémité nord de l'Ile du Cap-Breton. Autrement, je ne crois pas qu'il alléguerait l'existence d'inégalités de traitement envers les automobilistes du littoral de l'est. Comme il le sait, les coupons ont maintenant la même valeur partout au Canada mais je ne saurais dire ce que réserve l'avenir.

L'hon. M. HANSON: A la lumière des révélations du ministre au sujet du péril sous-marin et de ses effets sur les mouvements des navires-citernes, serait-il disposé à expliquer à la Chambre et au pays exactement où en est la situation, afin de nous aider à comprendre la raison d'être de cette restriction? Loin de moi toute idée de récriminer. J'ai lieu de croire que la situation est bien grave en effet; mais je crois que si le ministre voulait bien songer à l'opportunité d'éclairer le public sur ce point, les gens en seraient renversés, mais cela tranquilliserait les esprits.

L'hon. M. HOWE: Evidemment, je ne saurais le faire, pour des raisons d'ordre militaire. Que le pays s'en réjouisse ou s'en chagrine, je crois que pareille révélation produirait l'effet diamétralement contraire dans les pays ennemis. Je juge donc d'intérêt général de m'en abstenir.

L'hon. M. HANSON: Je ne crois pas que la vérité soit de nature à blesser qui que ce soit.

Le très honorable MACKENZIE KING: A la Chambre britannique M. Churchill a fait ce matin une déclaration sur la menace sous-marine et les questions qui s'y rapportent, et toute déclaration formulée dans cette enceinte n'ajouterait rien à la sienne.

M. SENN: A-t-on l'intention de modifier les heures d'achat de l'essence? Nombreux sont les cultivateurs qui travaillent jusqu'à sept heures du soir et qui vont ensuite s'approvisionner à la ville. La fermeture à sept heures et le dimanche des postes d'essence leur crée des difficultés et les empêche de se procurer l'essence dont ils ont besoin.

L'hon. M. HOWE: Je ne pense pas qu'on en ait l'intention, mais le cultivateur jouit d'un privilège spécial, car il peut garder de l'essence sur sa ferme.

M. SENN: Seulement s'il possède un camion.

L'hon. M. HOWE: Je crois qu'on a permis l'an dernier là où c'était nécessaire de tenir ouvert un poste d'essence après les heures réglementaires. Je sais que le contrôleur des huiles désire appliquer les règlements sans créer d'inutiles embarras, et qu'il étudiera les cas qu'on voudra bien porter à son attention.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Se propose-t-on d'indemniser les propriétaires de garages des pertes que ces règlements leur font subir?

L'hon. M. HOWE: Non.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je connais des garagistes qui ont dû abandonner leur commerce et que l'âge avancé a empêchés d'aller travailler dans des fabriques de munitions.

M. HAZEN: Quand le ministre fera une déclaration sur les sables bitumineux, l'accompagnera-t-il d'une déclaration sur l'argile schisteuse du Nouveau-Brunswick? Il nous a dit lors de la dernière session, je crois, que cette dernière question était à l'étude. Nous fera-t-il connaître les résultats obtenus?

L'hon. M. HOWE: Je fournirai volontiers ces renseignements ainsi que les résultats d'autres exploitations que nous avons entreprises.

M. ROY: Les régisseurs de l'essence auront-ils la faculté d'accorder plus d'essence dans des cas spéciaux? Certaines régions, comme la partie de mon comté située entre Matane et

Gaspé, n'ont pas de transport ferroviaire et je voudrais savoir si l'on accordera un supplément d'essence dans des cas particuliers.

L'hon. M. HOWE: Tout propriétaire d'auto peut exposer au régisseur ses besoins en essence à des fins nécessaires ou pour l'exercice de sa profession. Tout dépendra de l'utilisation qui sera faite de l'essence dans les voyages entre ces deux localités. Si un homme est obligé de se déplacer pour gagner sa vie, ses besoins en essence seront appréciés et il en recevra la quantité nécessaire, mais une fois la ration accordée elle ne sera pas modifiée.

CHAMBRE DES COMMUNES

RAPPORTS DES JOURNAUX AU SUJET DE LA NOMINATION DES SOUS-SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Une nouvelle parue dans le *Citizen* d'Ottawa, ce matin, m'incite à poser une question au premier ministre. Je cite la nouvelle en question:

D'après une source autorisée du Gouvernement, M. Lionel Chevrier, député libéral de Stormont, était à l'œuvre, ce matin, comme secrétaire parlementaire de l'honorable C. D. Howe, ministre des Munitions et approvisionnements. M. D. C. Abbott, député libéral de Saint-Antoine-Westmount, a été nommé à un poste semblable auprès de l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances. Ces deux hommes se sont employés à se mettre au courant du travail de ces deux ministères.

On croit savoir que l'honorable Cyrus MacMillan, député libéral de Queens, I.P.E., sera nommé secrétaire parlementaire de l'honorable C. G. Power, ministre de la Défense nationale pour l'Air. On dit que c'est l'honorable Power lui-même qui a demandé la nomination de M. MacMillan.

Je félicite l'honorable député à ce sujet. Le premier ministre nous dira-t-il pourquoi ces nominations n'ont pas été annoncées au parlement avant que les titulaires n'entrent en fonction? De plus, le projet de loi permettant ces nominations n'a pas encore été présenté à la Chambre. Je demanderais au premier ministre d'éclaircir ce point, afin que nous sachions comment il se fait que cette nouvelle ait paru dans les journaux.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ne puis entreprendre d'expliquer à l'honorable député comment il se fait que les journaux aient publié cette nouvelle comme ils l'ont fait; je n'ai aucun renseignement à ce sujet. Pourquoi les nominations n'ont-elles pas été annoncées à la Chambre? C'est parce que, aucune nomination n'ayant été faite, il n'y avait rien à annoncer. Je puis ajouter que la Chambre sera avertie dès que les nominations seront faites. Il est vrai, je crois, qu'une couple d'honorables députés ont bien voulu aider certains des ministres dans l'exécution de certaines besognes pressantes qu'ils accomplissent actuellement et j'aurai peut-être lieu plus tard de leur en exprimer ma reconnaissance. Mais j'espère qu'on ne considérera pas qu'aucun honorable membre de la Chambre exerce des fonctions qu'il ne devrait pas remplir si, pendant la guerre, il prête ses services...

M. HOMUTH: Oh! voyons, voyons.

Le très hon. MACKENZIE KING: Qu'est-ce qui préoccupe l'honorable député? J'espère qu'aucun honorable député n'éprouvera d'embarras du fait de prêter ses services à un ministre qui lui demande de l'aide dans l'exécution de ses fonctions.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE AU SUJET DES QUESTIONS À POSER À L'APPEL DE L'ORDRE DU JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Un article du Règlement prescrit qu'à l'appel de l'ordre du jour on doit se borner autant que possible aux questions urgentes. Celles auxquelles il peut être répondu à la suite d'une inscription au *Feuilleton* devraient y être inscrites. Mon honorable ami me permettra bien de lui dire qu'il donne ainsi un piètre exemple aux autres membres de la Chambre. Je me suis demandé plusieurs fois s'il a songé à l'effet que peut avoir cette habitude qu'il a de me poser des questions presque tous les jours. Je ne m'oppose pas à ce qu'il pose des questions, mais je pense que parfois il en a posé un certain nombre non pas tant en vue d'obtenir des renseignements que pour d'autres fins.

Des VOIX: Oh! oh!

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne vois pas pourquoi mes remarques pourraient offusquer mes honorables amis; c'est un fait.

M. HOMUTH: Cela ne nous offusque pas; nous faisons ce que nous devons faire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me permets d'ajouter que, depuis que je siège en cette enceinte, la coutume a toujours été que le chef de l'opposition, quand il se propose de poser une question à l'appel de l'ordre du jour, en donne avis préalable au premier ministre, si la chose est possible. Mon honorable ami ne m'a jamais encore donné un tel avis. Je serai heureux de répondre sans tarder à toute question quand je pourrai le faire, mais j'espère n'être pas soumis à une leçon de catéchisme à l'ouverture de chaque séance.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, mieux vaudrait tirer la chose au clair une fois pour toutes. Tout d'abord, c'est la première fois que j'entends le premier ministre (M. Mackenzie King) exiger un avis à l'égard de toute question à laquelle il doit répondre lui-même. Si cela s'est produit, c'est un peu parce que, désarmé par la facilité avec laquelle il répond à presque toutes les questions, j'ai cru superflu de lui faire parvenir un avis. Je serai désormais enchanté de lui donner un avis car ce ne fut qu'un oubli de ma part. Si cela peut, dans l'exercice de ses fonctions onéreuses, lui aider à rendre ses réponses plus claires, la Chambre et le pays bénéficieront sûrement de cette manière de procéder.

D'autre part, je ne m'excuse nullement de tenir, en ma qualité de chef de l'opposition, à me renseigner sur la politique et certains actes du Gouvernement. Le premier ministre comprend, je le sais, que l'opposition demande certains éclaircissements dans l'intérêt de la Chambre et du pays. Nous avons pu pécher sous ce rapport, mais je sais que le premier ministre mettra ces méprises sur le compte de l'inexpérience et, peut-être, de la jeunesse. De toute façon, je tiens à lui dire à lui et à la Chambre que je m'efforce consciencieusement de m'acquitter de ma tâche comme chef parlementaire de l'opposition. Si je lui pose des questions, il peut être sûr que ce n'est pas pour servir certaines fins.

J'ajouterai même que, depuis l'ouverture de la session, le premier ministre ne semble pas avoir été accablé par les questions de l'opposition. J'ai, pour ma part, usé d'une grande circonspection lorsque j'ai dû demander certains renseignements. Toutes ces questions m'ont toujours semblé être d'intérêt national. Tant qu'il s'agira, monsieur l'Orateur, de questions d'intérêt national, qui, aux yeux du chef de l'opposition, doivent être posées, je vous demanderai, à vous, et je demanderai aussi à la Chambre des communes de me permettre de poser au premier ministre ou à tout membre du cabinet, les questions qui, à mon sens, entrent dans cette catégorie.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Puis-je ajouter un mot sur le sujet traité par mon honorable ami. Si je demande qu'une copie de la question me soit remise à l'avance, ce n'est pas du tout par crainte de me trouver à bout de ressources pour fournir une réponse quelconque. Je suppose toutefois que cette question doit être suffisamment importante pour exiger des renseignements vraiment urgents et je voudrais être en mesure de rendre ma réponse aussi complète que possible. Voilà pourquoi j'aimerais qu'on me donne avis de toutes les questions.

J'espère que mon honorable ami ne se croira pas tenu de donner avis toutes les fois qu'il aura des renseignements à demander. Cependant, lorsqu'il s'agit d'affaires importantes, il m'aiderait ainsi à fournir à la Chamvre les renseignements complets.

On n'a pas aimé mes paroles lorsque j'ai dit qu'il y avait peut-être un autre mobile que celui de fournir des renseignements. Si l'honorable député tenait à savoir si les ministres recevaient de l'aide, il aurait suffi de poser la question sans avoir recours à cet article de journal. C'est ce qui m'a fait supposer que l'honorable député pouvait avoir d'autres intentions que celle de s'assurer si une nomination avait été faite.

L'honorable député a l'avantage de me poser beaucoup de questions. Me serait-il permis, à mon tour, de lui en poser une? Je la lui formule sous forme d'avis de question de façon à lui accorder tout le temps voulu pour répondre. Je voudrais, au nom de la députation tout entière, lui demander s'il peut nous dire quand, si jamais, le chef du nouveau parti conservateur progressiste compte chercher un siège en cette Chambre? Compte-t-il se faire élire avant la dissolution des Chambres, ou enfin quand pouvons-nous compter le voir parmi nous?

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Est-ce une invitation au nouveau chef du parti conservateur progressiste de se présenter contre mon très honorable ami, le premier ministre (M. Mackenzie King), dans la circonscription de Prince-Albert, et doit-on l'ouvrir maintenant?

Le très hon. MACKENZIE KING: Prince-Albert est représentée de la meilleure façon possible.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Le premier ministre a posé une question au chef de l'opposition (M. Graydon), et j'aimerais de mon côté en poser une au premier ministre pour faire suite à la sienne. Devons-nous comprendre d'après sa déclaration que les Chambres seront dissoutes à la fin de la session? J'ai remarqué qu'il avait employé le mot "dissoutes" plutôt que le mot "prorogation".

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai employé le mot "dissoutes" intentionnellement, mais je n'ai pas dit si nous aurions une prorogation ou une dissolution des Chambres à la fin de la session. L'honorable député l'apprendra en temps et lieu.

RATIONNEMENT

RAPPORT DES JOURNAUX AU SUJET D'UN DISCOURS DE DONALD GORDON À CHICAGO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Pour faire suite à la discussion que nous avons eue, et puisque le sujet des interpellations nous est devenu plus familier, au premier ministre et à moi-même, je me permettrai, au risque de recevoir une autre semonce, de lui demander un renseignement. Loin de moi l'idée de lui poser d'autres questions sans lui avoir indiqué au préalable sur quoi elles porteront. Le ministre des Finances (M. Ilsley) sera peut-être en mesure de me répondre. Ma question se rapporte à une dépêche transmise de Chicago à la Presse canadienne le 9 février, et dont voici la teneur:

M. Donald Gordon, président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a indirectement laissé entendre, dans un discours qu'il a prononcé ici ce soir, que le rationnement au moyen de coupons serait peut-être appliqué à des denrées non encore assujetties à un contrôle, et qu'un mode de rationnement par "points" serait inauguré pour certaines catégories de marchandises.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi, quand le Parlement siège, une nouvelle aussi importante qui touche de près chaque citoyen du Canada, est annoncée par le président d'une commission plutôt que par le ministre intéressé? Si je soulève ce point, ce n'est pas pour critiquer indûment, mais pour défendre un principe. Il importe, je crois, de faire savoir au Gouvernement que, le Parlement siégeant, nous nous attendons à ce que de telles déclarations soient faites par le ministre intéressé.

Le ministre pourrait peut-être aussi nous dire si M. Gordon a fait cette déclaration conformément à ses instructions, ou avec son consentement et son approbation?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il faut savoir tout d'abord si c'est bien M. Gordon qui a fait la déclaration. Si je comprends bien le compte rendu du journal auquel a fait allusion le chef de l'opposition (M. Graydon), M. Gordon avait indirectement pronostiqué quelque chose dans un discours qu'il a prononcé.

L'hon. M. HANSON: Par des moyens détournés.

L'hon. M. ILSLEY: Je crois qu'on a employé le mot "indirectement". S'il s'agit simplement d'un cas où un journaliste quelconque a fait une déduction ou tiré une conclusion au sujet d'une déclaration que M. Gordon est censé avoir faite, il serait tout à fait prématuré de discuter l'affaire sans savoir exactement ce qu'à dit M. Gordon. Je vais découvrir ce qu'il a dit au juste à cette occasion.

Quant à l'annonce de mesures par des hommes qui remplissent des fonctions du genre de celles de M. Gordon, je tiens à affirmer que les instructions sont précises et que le Gouvernement ne s'en est jamais écarté. Jamais, que je sache, M. Gordon n'a annoncé une mesure ministérielle qui n'avait pas d'abord été rendue publique par un ministre. La chose n'est pas arrivée une seule fois. Il est extrêmement prudent à cet égard. Il sait très bien où finissent les fonctions d'un ministre et où commencent celles d'un fonctionnaire.

Au sujet des fonctionnaires, en général, je tiens à dire qu'il est nécessaire qu'ils prononcent des discours de temps à autre; le public le demande, afin qu'ils puissent expliquer les règlements et les ordonnances qu'ils sont appelés à mettre à exécution. Mais pour ce qui est des mesures ministérielles, ce sont les ministres eux-mêmes qui les annoncent. Je ne désire pas discourir davantage sur cette question. J'en aurais long à dire à ce sujet, mais il me semble que le temps n'est pas venu de le faire. La meilleure façon de me faire comprendre est de rappeler deux discours prononcés en décembre dernier. Au début du mois en cause, le Gouvernement arrêtait un nouveau programme visant à stabiliser l'indice du coût de la vie au moyen de subsides accordés aux consommateurs relativement à l'achat de certaines denrées. Il n'aurait pas convenu que M. Gordon annonçât ce programme, car il s'agissait d'un réel changement de politique et, en pareil cas, seul un ministre pouvait en faire part à la population.

D'autre part, lorsqu'il devint nécessaire, un peu plus tard dans le mois, de rationner le beurre, il n'aurait pas été dans l'ordre ou, du moins, aussi convenable, de faire annoncer ce rationnement par le ministre. En effet, en vertu d'un décret du conseil, il appartenait en propre à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre de décider si le rationnement de telle ou telle denrée s'imposait. La commission avait reçu le pouvoir de rationner certaines denrées afin d'assurer une distribution équitable entre les consommateurs. Telle est la situation en ce qui concerne le sucre, le thé, le café et le beurre.

Cela ne signifie pas que le Gouvernement ne maintient aucun contact avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Je me tiens au courant des initiatives de cet organisme et j'en assume la responsabilité. C'est au ministre qu'il appartient d'annoncer un nouveau programme ou un changement de politique, mais c'est aux têtes dirigeantes des diverses commissions intéressées que revient le soin d'annoncer les mesures

concernant l'application d'un programme déjà arrêté par un ministre et les autres membres du cabinet.

PRODUCTION ET RESSOURCES

RAPPORTS DE JOURNAUX AU SUJET DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONJOINT DU CUIVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Je voudrais poser au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) une question relative à une nouvelle émanant de Washington et reproduite dans un journal local du matin. Selon ce communiqué on aurait formé à Washington un comité conjoint du cuivre qui compterait apparemment parmi ses membres des représentants du Royaume-Uni, des Etats-Unis et du Canada. Le ministre peut-il faire connaître à la Chambre la composition de ce comité et les fins auxquelles il a été créé?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): L'honorable député me fait parvenir une note à l'effet qu'il a donné un avis préalable relatif à cette question, mais je n'ai pas reçu cet avis.

M. GREEN: J'ai téléphoné au bureau du ministre vers deux heures et quart et la question aurait dû lui parvenir.

L'hon. M. HOWE: Je dirai tout simplement que si le mot "conjoint" accolé aux mots "comité du cuivre" indique qu'il s'agit d'un sous-comité de la commission conjointe de la production et des ressources, le Canada y aura certainement son représentant. Pour l'instant, je dois avouer que je ne sais rien de ce comité.

M. GREEN: Le ministre répondra-t-il demain?

L'hon. M. HOWE: Je serai heureux d'étudier cette affaire.

M. l'ORATEUR: On a accordé une certaine latitude, cet après-midi au sujet de la déclaration faite par le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) au sujet du rationnement de l'essence. Cette déclaration était très importante et j'ai permis de poser quelques questions que régulièrement on aurait dû inscrire au *Feuilleton*, et je demanderai aux honorables députés de consigner toutes les autres questions à ce sujet au *Feuilleton*.

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

SOLDE ET ALLOCATIONS DES ÉQUIPES OUTRE-MER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): J'aimerais poser une question au ministre de l'Air. Je n'ai pas donné avis au ministre de cette question parce que je sais qu'il connaît parfaitement bien tous les détails concernant son ministère et qu'un avis aurait été inutile. Est-ce un fait que le Canada versera le plein montant de la solde et des allocations de son personnel du service de l'aviation, outre-mer? S'il en est ainsi, le ministre voudra-t-il faire disparaître la présente situation anormale et accorder leur commission à tous les membres du personnel naviguant lorsqu'ils ont terminé leur instruction?

L'hon. C. G. POWER (ministre de la Défense pour l'air): Cette question a trait au programme du Gouvernement et j'y répondrai en temps et lieu.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 10 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter à mon tour celui qui a proposé (M. Harris) et celui qui a appuyé (M. Hallé) l'adresse en réponse du discours du trône. Il était tout à fait dans l'ordre, je crois, que cette tâche fût confiée, en ce temps de guerre, à deux membres de nos forces armées. Nous aurons beau rappeler les sacrifices consentis au pays, signaler le travail ardu accompli au sein même de notre dominion, nous ne devons pas oublier que celui qui endosse volontairement l'uniforme pour la défense de la liberté et de tout ce qu'elle représente pour nous, montre bien qu'il est prêt à donner sa vie, au besoin, pour que cette liberté vive.

Depuis la dernière session de la Chambre, les devoirs et les fonctions du ministère du Travail se sont accrus immensément. La tâche qu'il doit maintenant accomplir a pris une ampleur considérable au cours de la dernière année. L'administration de nombreux services relève maintenant de ce ministère, bien que comportant certaines particularités qui, en temps de paix, n'ont pas beaucoup de rapport avec le ministère du Travail. Nous avons dû nous occuper de la question des Japonais, de celle de la formation sous ces divers aspects ainsi que de celle des règlements concernant le personnel technique. Nous avons conclu des arrangements avec les universités pour former des étudiants à des emplois utiles à la poursuite des hostilités. Des initiatives d'ordre social ont accompli

d'immenses progrès depuis un an. Le temps à ma disposition, monsieur l'Orateur, ne me permet d'aborder que les deux questions principales: la stabilisation des salaires et les effectifs humains.

Je ferai tout d'abord observer qu'une expansion aussi considérable ne peut manquer de faire grincer parfois les gonds; mais j'ai toujours dit à mes gens qu'en définitive les problèmes ne se règlent pas par des discours; ils se règlent par l'action, et mieux vaut toujours prendre la parole une fois l'entreprise exécutée qu'avant sa réalisation, sans quoi, celle-ci pourrait bien n'être pas à la hauteur des discours prononcés.

J'accueille volontiers tout ce qu'on pourrait proposer de pratique sur les modifications apportées au statut du ministère du Travail. La critique est de l'essence même du régime démocratique. J'espère cependant que celle que feront les honorables députés et la population canadienne se révélera pratique, attendu que les programmes que nous appliquons modifieront l'existence même des hommes et des femmes de chacune des classes sociales. A mesure que nous pratiquerons l'enrégimentation, et j'entends naturellement celle que la guerre rend nécessaire, il faudra naturellement nous attendre à des critiques de la part de ceux qui jouissaient d'une liberté illimitée, chaque fois que tout ne paraîtra pas aller aussi bien qu'ils le voudraient. La politique ouvrière du Gouvernement en temps de guerre a subi, directement et indirectement, les attaques d'un grand nombre. Le premier ministre (M. Mackenzie King) l'a dit tout récemment, ces attaques découlent de l'opposition même de la part de ceux qui prétendent admettre qu'il faut éviter l'inflation, à la politique de régie des salaires et de stabilisation des prix adoptée par le Gouvernement. Ces attaques, ces critiques, ne sont en somme qu'une partie du prix qu'il faut payer pour avoir adopté une politique fondamentalement saine, approuvée par la population canadienne et qui, dans le court espace d'un peu plus d'un an, je le dis sans arrière-pensée, a prouvé sa valeur.

En réponse, je dirai à l'honorable député,—dont j'oublie pour l'instant le nom de la circonscription,—que j'ai fait toute ma vie partie du mouvement ouvrier, bien qu'il insinue qu'étant un ancien fonctionnaire des syndicats, je ne suis pas un ouvrier. Je luttais en faveur des lois sociales alors que certaines gens ignoraient encore qu'un tel mouvement existait et, au cours des 30 dernières années, j'ai contribué à l'établissement d'une base nécessaire, j'en ai la certitude, pour la législation sociale à l'avantage de la classe ouvrière. A mon sens, la politique de stabilisation des salaires et des prix constitue la plus précieuse contribution qu'un gouvernment ait faite au bonheur de la classe ouvrière canadienne depuis l'adoption de l'acte confédératif.

[L'hon. M. Mitchell.]

Je ne me propose pas d'ennuyer la Chambre par une énumération des méfaits de l'inflation, ni du rôle que joue la politique de stabilisation des salaires et des prix dans la prévention de ce fléau économique. Non seulement cette politique se conforme-t-elle aux principes fondamentaux des lois économiques, mais elle repose de plus sur la base solide du sens commun. L'augmentation progressive des salaires exprimés en monnaie déclancherait une augmentation progressive des prix et nous nous acheminerions infailliblement vers l'inflation incontrôlable. Il y a peut-être lieu de rappeler que le Gouvernement ne s'est pas lancé tête baissée dans cette politique de stabilisation, sans avis préalable. Il l'avait annoncée en juin 1940. Une autre mesure était prise en décembre 1940, alors que le décret C.P. 7440 devint applicable à l'industrie de guerre. En juin et octobre 1941, le plan entrait dans plus de détail et prenait sa forme définitive. Il avait été soigneusement préparé et son adoption constituait un exemple de mesure gouvernementale hardie et saine. Cependant, il faut s'attendre à la critique quand on met à exécution une régie aussi complexe qui touche à la vie de presque tous les citoyens. Après une étude fort attentive, le Gouvernement décida que les salaires ne devaient pas baisser mais, par ailleurs, il fallait prendre des mesures pour qu'ils ne subissent pas une hausse excessive, car un régime instable empêcherait l'établissement d'un niveau stabilisé des prix et mènerait à l'inflation. Ecoutons ce que disait récemment le premier ministre de la Nouvelle-Zélande sur la question du contrôle des prix et de la stabilisation des salaires. Je cite:

> Il m'incombe manifestement de vous dire ce soir que la sécurité sociale, prise dans son sens le plus large, est en danger, non pas parce qu'une bonne partie de la société y soit opposée, car je puis maintenant affirmer que la sécurité sociale est devenue une politique nationale. Elle est menacée parce que le choc de la guerre a mis en liberté des forces qui, si elles ne sont pas fermement freinées, jetteront notre régime économique dans le désordre.
>
> Point n'est besoin de vous dire que si la sécurité sociale ne s'appuie pas sur une monnaie stable elle est bâtie sur le sable. Si le propriétaire n'est pas sûr que son salaire lui permettra d'acheter dans un mois ou un an à peu près la même quantité de marchandises qu'il achète aujourd'hui, il n'y a pas de vraie sécurité sociale.
>
> La loi de la sécurité sociale et le salaire minimum ne sont qu'un aspect de la sécurité sociale dans notre pays. L'autre consiste en les mesures que nous avons prises, surtout depuis le début des hostilités, en vue de contrôler le coût de la vie.
>
> Permettez-moi de vous rappeler quelques-unes de ces mesures. En septembre 1939, tous les

prix ont été assujettis à un contrôle, par l'intermédiaire du tribunal des prix. En septembre 1941, les prix de 38 des denrées qui constituent les éléments les plus importants du coût de la vie ont été stabilisés. Ainsi, le prix de la viande, du pain et du beurre n'a pas augmenté depuis le début de la guerre. Toutefois, ce qui a peut-être le plus contribué à stabiliser le coût de la vie, c'est le contrôle des prix des produits agricoles.

Le Gouvernement n'a pas tardé à se rendre compte que ces mesures devraient être incluses dans un plan général et en septembre 1940, il a soumis toute la question à une conférence réunissant plus de représentants de groupements économiques que toute autre qui eût jamais été tenue dans notre pays. Ceux qui ont participé à cette conférence de stabilisation économique ont à l'unanimité prié le Gouvernement...

"De stabiliser les prix, les salaires et les frais de façon que le coût de la guerre ne retombe pas injustement sur une classe particulière de la population".

Le Gouvernement a fondé sa politique sur cette proposition et il a désigné un comité chargé d'accomplir la tâche ainsi commencée. Le plan actuel de stabilisation a résulté de l'application constante qu'a mise ce comité à étudier les problèmes d'ordre pratique qui se posaient.

Nous pouvons être fiers du résultat obtenu jusqu'ici. Aucun autre pays aujourd'hui en guerre n'a moins souffert de dislocation économique résultant de variations dans la valeur de la monnaie. Le Gouvernement éprouve toutefois depuis quelques mois de l'inquiétude sur l'insuffisance de ses mesures de contrôle. Certains groupements économiques exercent une pression de plus en plus forte pour faire relever les prix de leurs produits. Jusqu'ici les manufacturiers et les marchands ont été indemnisés pour chaque augmentation de leurs frais, mais leur marge de profit se rétrécit et cela ne saurait durer. Le contrôle efficace des prix devient difficile.

On dirait vraiment que ce discours a été prononcé en cette enceinte.

Et déjà le phénomène du marché noir a déjà fait son apparition avec tout l'effet démoralisant qu'il comporte.

Cela se passe en Nouvelle-Zélande. M. Fraser dit plus loin:

On se demandera peut-être pourquoi les salaires devraient être stabilisés. Est-ce que tout le monde n'est pas dans le même bateau?

Ceux qui ont écouté le discours de M. Fraser n'ont pas dû s'étonner de l'entendre faire cette remarque.

Oui, tout le monde est dans le même bateau. La stabilisation s'applique à tous les salaires et à toutes les rémunérations, y compris le salaire pour le travail à la journée ou à la pièce, le surtemps, les allocations, les honoraires, les commissions, les dépenses de voyage et les indemnités des membres des conseils d'administration.

Le très hon. MACKENZIE KING: A quelle date a été prononcé ce discours?

L'hon. M. MITCHELL: Le 15 décembre 1942, soit il y a un peu plus de huit semaines. J'ai cru bon signaler la chose à l'attention de la Chambre car elle indique que ces politiques suscitent des difficultés non seulement sur le continent nord-américain, mais que toutes les nations démocratiques qui sont engagées dans la lutte, dans le monde anglo-saxon, la Grande-Bretagne exceptée, sont du même avis là-dessus. Certains honorables députés conviendront avec moi que le point de vue exprimé dans le lointain dominion de la Nouvelle-Zélande fait voir à satiété quelques-unes des difficultés qui affrontent ce Gouvernement-ci à l'heure actuelle. J'affirme en toute franchise qu'à moins que la population ne se rallie à cette stabilisation des prix et à ce contrôle des salaires, je doute que nous puissions maintenir cette politique.

Après tout, il ne saurait y avoir à la base d'une nation, d'une civilisation ou d'un organisme politique, un élément d'incertitude; quand le Gouvernement du pays s'efforce, comme il le fait dans le moment, de maintenir les salaires à leur niveau actuel, les salaires des ouvriers canadiens, et je puis bien ajouter, quand le Gouvernement cherche à protéger ceux qui tirent des revenus du capital placé dans nos industries, ces nombreux Canadiens sans défense qui n'ont aucun organisme de part et d'autre pour les défendre, j'affirme que tous ces gens ont droit à l'appui de tous les hommes et femmes publics responsables au pays.

Au Canada, nous avons des organismes chargés de redresser les inégalités de salaires qui peuvent exister; les conseils du travail ont également le droit, chaque fois qu'il est prouvé que les salaires sont bas, comparativement aux échelles de salaires établies pour les diverses industries, dans une localité analogue, de porter ces salaires au niveau général. Nous rendant compte que, en dépit de la réglementation des prix, il est inévitable que le coût de la vie augmente, nous avons décidé de verser une indemnité de vie chère, chaque fois que monte l'indice du coût de la vie, préparé par le Bureau fédéral de la statistique. Nous citons trop souvent le salaire de base, sans tenir compte de l'indemnité de vie chère. Je prends comme exemple le cas des cheminots dont je fixe le salaire, pour les besoins de mon exposé, à 50c. l'heure. A ce salaire de base il faut ajouter l'indemnité de vie chère de 9c. l'heure. Si, en exposant la situation au public, on a soin de dire que le salaire réel de l'ouvrier s'établit en ajoutant l'indemnité de vie chère au salaire de base, on trace donc un tableau bien plus exact qu'en laissant entendre tout simplement que l'ouvrier ne touche que son salaire de base et que le programme ministériel n'a nullement tenu compte du relèvement subi par l'indice du coût de la vie depuis le début de la guerre.

On prétend ici et là que les salaires sont stabilisés. Je tiens à dire sans ambages que les salaires ne sont pas stabilisés, étant donné l'existence d'un boni advenant un relèvement du coût de la vie. Dans cette question si compliquée, le Gouvernement, malgré les reproches qu'on lui adresse, a fait beaucoup,—beaucoup plus qu'on ne l'admet d'une façon générale,—pour corriger les injustices dans ce domaine. Depuis leur établissement, les conseils du travail en temps de guerre ont examiné plus de 18,000 cas. Ils ont accordé plus de 14,000 demandes, en ont reconnu, en partie, quelque 2,600 autres, et en ont refusé environ 1,550. Pour ce qui est des demandes accordées en tout ou en partie, il s'agissait, dans environ 3,900 cas, de permissions visant le versement d'une indemnité de vie chère en vertu du relèvement de l'indice du coût de la vie antérieurement au mois d'octobre 1941.

On a calculé que ces demandes visaient 190,000 employés et que les augmentations de salaires auxquelles elles ont donné lieu se chiffraient par environ $1,765,000 par mois En outre, en ce qui concerne également les demandes accordées en tout ou en partie, il s'agissait, dans 8,500 cas, de permissions visant le relèvement des salaires de 385,000 employés. Les augmentations versées de ce fait s'établissent, selon le calcul qu'on en a fait, à $3,250,000 par mois. Ces ajustements de salaires et d'indemnité de vie chère représenteront pour les ouvriers industriels un revenu additionnel de 60 millions de dollars par année et prouvent que la politique gouvernementale de contrôle des salaires n'est pas, comme certains l'ont prétendu, une politique d'immobilisation des salaires.

Je ne prétends pas que la tâche du président du conseil national et des présidents des conconseils régionaux du travail en temps de guerre soit toujours facile. Si l'on songe que ces conseils, formés de représentants des associations d'employeurs et d'employés, ont réglé 18,000 cas, on se fait une idée des services rendus par leurs membres à la Chambre et au pays et de la reconnaissance qui leur est due. Ces réalisations démontrent qu'il se trouve des représentants des employeurs et des employés, remplis de bonne volonté qui parviennent à se concerter et à s'entendre sur les cas les plus difficiles et les problèmes les plus épineux. La chose est possible pourvu qu'on y mette la détermination voulue et qu'on cherche vraiment à aider la nation dans les moments difficiles qu'elle connaît aujourd'hui.

Je tiens à ce sujet à rendre hommage aux autorités provinciales. Chacun sait qu'aux termes de la constitution les salaires et les heures de travail sont en temps de paix de la compétence des provinces. Aux fins de l'application du programme de stabilisation des salaires, les présidents de tous les conseils régionaux sont des ministres de la couronne et l'aide qu'ils nous ont fournie, met en lumière, à mon sens, le plus beau côté de notre vie publique. Cela démontre aussi la possibilité d'une véritable collaboration entre les administrations provinciales et fédérales sur les questions d'importance vitale dans la poursuite de notre effort de guerre.

Voyons maintenant quels sont les résultats pratiques de cette politique pour les intéressés. Au cours des six mois qui ont précédé octobre 1941 alors que la pénurie de main-d'œuvre et de produits était beaucoup moindre que tout récemment, la hausse du coût de la vie ne fut que d'environ 7 p. 100 au cours des quinze mois qui ont suivi octobre 1941, la hausse n'a été que de 11.6 p. 100. En d'autres termes, au même stade de la dernière guerre, alors que nos ressources étaient beaucoup moins taxées, le coût de la vie avait augmenté de 43.3 p. 100 tandis que pendant cette guerre il n'a augmenté que de 16.2 p. 100. Ceci veut dire que la valeur réelle de l'argent est de plus de 27 p. 100 supérieure à ce qu'elle était au cours de la dernière guerre. J'ai souvent donné cette définition de l'argent; l'argent n'est pas l'argent s'il n'est difficile à gagner. La valeur de l'argent repose sur son pouvoir d'achat. Le fait que le pouvoir d'achat de l'argent est de 27 p. 100 supérieur à ce qu'il était au cours de la même période de la dernière guerre est une indication et même la preuve que cette politique a été un bienfait pour les classes laborieuses du pays et toutes les classes de la société. Cette politique, d'après ses adversaires, aurait provoqué du malaise et de la critique; il n'y a aucun doute que son absence aurait favorisé ces maux dans une mesure beaucoup plus grande. Si le gouvernement s'était montré complaisant et avait toléré une hausse additionnelle de 65 à 85 p. 100 du coût de la vie et les injustices qu'une telle hausse comporte, injustices allant sans cesse s'aggravant, cette hausse du coût de la vie non seulement porterait atteinte au bien-être de la classe des salariés du pays mais engendrerait un malaise industriel qui entraverait la marche de notre production.

Il est facile de critiquer le programme des salaires et son application, mais les critiques devraient prendre garde de ne pas le détruire par leurs observations malveillantes, et en cherchant à se débarrasser des maux présents, de ne pas en faire surgir de plus graves. Je devrais peut-être vous citer une autre opinion sur cette politique qui a été formulée par un de nos amis du sud. Les honorables députés se rappelleront que la *Gazette* de Montréal a publié une nouvelle, il y a un jour ou deux,

qui renfermait une déclaration du sénateur James Byrnes, le nouveau directeur de la stabilisation économique aux Etats-Unis. Je cite:

Le directeur de l'économique s'est déclaré opposé officiellement à tout relèvement des salaires de base, et s'est engagé en même temps à faire tout ce qu'il pourra pour maintenir les prix à leurs niveaux actuels.

A ce sujet, j'aimerais vous lire une autre déclaration émanant de la Nouvelle-Zélande. M. D. G. Sullivan, un membre du Gouvernement de ce pays en est l'auteur. Voici ce qu'il dit:

Nous en sommes rendus au point que dans la mise à exécution d'un programme général de stabilisation,—ce qui est absolument nécessaire aujourd'hui, je le répète,—il ne faut pas que les demandes de concessions de la part de diverses classes de la société puissent empêcher la stabilisation des revenus. Si on fixe les revenus des particuliers on pourra perpétuer certaines inégalités pour le moment, mais je vous ferai remarquer que si on laissait libre cours à l'inflation, il en résulterait des inégalités dont les effets seraient beaucoup plus graves et plus néfastes pour la communauté. Ainsi, si la stabilisation comporte la fixation des salaires et des prix agricoles à leurs niveaux actuels, certaines régions du pays pourront penser qu'elles contribuent plus à la stabilisation que d'autres. Ce régime n'est juste que dans l'ensemble, mais il est encore bien préférable à l'injustice totale qui résulterait de l'inflation non contrôlée.

J'ai cru bon de dire quelques mots sur la question des relations industrielles. Je ne ferai pas de plus amples commentaires sur le fait que le chef de l'opposition (M. Graydon) a saisi l'occasion de consigner dans le hansard le programme adopté récemment par son parti. Je suis content, cependant, de pouvoir déclarer de nouveau ici qu'en substance le Gouvernement fait bon accueil à la déclaration de principe en ce qui a trait aux relations industrielles. Nous sommes heureux de constater que ce parti adhère aux principes des négociations collectives, bien qu'on puisse se demander par quelle méthode, en fin de compte, ces principes seront le plus efficaces. Le Gouvernement est d'avis qu'il est de son devoir propre de préparer le terrain pour que les représentants du travail organisé et ceux des patrons se rencontrent et entrent en négociations collectives. On verra que dans la plupart des cas exposés à des conseils de conciliation depuis quelques mois au sujet du droit d'entreprendre des négociations collectives par l'intermédiaire des syndicats ouvriers, les patrons ont accepté les vœux émis par les conseils. La liste des membres des syndicats ouvriers montre que le nombre s'en est accru davantage au cours des deux dernières années que durant toute autre période depuis la dernière guerre. De 365,000 en 1940, le nombre des membres a atteint près de 462,000 en 1941. Au cours de cette dernière année, l'augmentation des membres des trois principales associations a été de plus de 55,000, en dépit du fait que le programme des salaires est censé avoir rendu presque impossible l'organisation des syndicats ouvriers ou des négociations collectives.

Au cours des dix-huit derniers mois le service de conciliation du ministère du Travail a été raffermi au point qu'on ne le reconnaît presque plus. Les membres de ce service de conciliation ont été choisis parmi les plus éminents syndicalistes de notre pays. Nous avons de plus, en vertu du décret du conseil n° 4020, le pouvoir de nommer des commissaires. J'ai l'impression que nonobstant l'existence de certaines difficultés industrielles par ci par là dans notre pays, les méthodes mises au point depuis dix-huit mois ont servi considérablement à faire disparaître toutes les difficultés qui surgissent entre les employeurs et les employés. Sous ce rapport également, nous avons collaboré activement avec les provinces. En Ontario, les fonctionnaires des conseils de conciliation provinciaux et fédéraux ne font qu'un. Nous avons en outre la collaboration du ministère québecois du Travail fondée sur un accord avec son service d'arbitrage. Toutes les provinces nous ont prêté le même concours.

On parle beaucoup du nombre de grèves qui se déclarent de ce temps-ci. Quiconque a dû s'occuper des relations entre ouvriers et patrons conviendra du bien-fondé de la proposition suivante: quand les syndicats ouvriers prennent une expansion très rapide, ce n'est que lentement et laborieusement que se constitue la direction requise pour assurer la stabilité de leurs rouages. Ce qu'il nous en coûte à l'heure actuelle représente à certains égards les douleurs de croissance des syndicats ouvriers. Cependant, je puis dire sans ambages qu'à cette époque de la dernière guerre, je n'étais pas au Canada, j'étais à la guerre. Le jeune homme que j'étais n'aurait pas aimé apprendre qu'au moment où lui et ses camarades risquaient leur vie pour le triomphe de la liberté, des grèves au Canada mettaient en danger sa vie et celle des soldats aux côtés de qui il se battait. Je sais qu'on vient parfois à bout de patience, mais je n'ai cessé, depuis que la guerre a éclaté, de penser que ceux de l'arrière avaient le devoir de faire preuve d'un degré de patience qu'on n'attend pas toujours de ceux qui sont sur la ligne de feu. Que les honorables députés réfléchissent à ce que je viens de leur dire. La déclaration du ministre des Munitions et approvisionements (M. Howe) démontre l'intérêt et, je dirais, la nécessité impérieuse qu'il y a pour nous d'assurer chez nous la continuité de la production. C'est vrai surtout en ce qui concerne la construction navale. Des nations ont prospéré ou

périclité selon leur tonnage pour transporter des denrées à travers l'océan. C'est le vieux cargo, avec ses acolytes: l'avion, le cuirassé, le croisseur et le contre-torpilleur qui permet de livrer une guerre victorieuse. J'espère donc que, dans les semaines qui vont suivre, rien au pays ne viendra entraver la construction de vaisseaux, surtout celle des navires citernes dont nous avons tant besoin en ce moment.

L'an dernier, dans les neuf mois qui se sont écoulés du premier avril au 31 décembre, le service de conciliation est intervenu dans plus de trois cents différends industriels et, dans la vaste majorité des cas, a réussi soit à empêcher des grèves imminentes soit à régler à l'amiable des grèves déjà déclarées. Et à ce propos, alors que nous n'avons guère connaissance des travaux du service de conciliation du ministère, travaux qui se poursuivent sans cesse, vingt-quatre heures par jour et tous les jours de l'année, quand on réussit à régler un différend, je suppose qu'il est tout naturel qu'on en voie la nouvelle faire les manchettes des journaux dès qu'un différend s'envenime et aboutit à une grève. Je tiens donc à signaler à la Chambre le nombre de jours-homme perdus l'an dernier en raison de disputes industrielles. Au cours de l'année civile 1942, les grèves et lock-outs ont occasionné la perte de 455,964 jours-homme. Si grave que soit cette perte, il ne faut pas en surestimer l'importance. Dans l'année correspondante de la première grande guerre, c'est-à-dire en 1917, la perte s'élevait à 1,123,515 jours-homme, soit environ deux fois et demie autant qu'en 1942. Et si l'on tient compte de l'accroissement du nombre des travailleurs par rapport à celui de 1917, on peut estimer sans exagération que la perte de temps en 1917 a été cinq fois supérieure à celle de 1942. La perte de temps au travail en 1942 a dépassé d'environ vingt p. cent la moyenne annuelle des dix années dernières. En 1942, cependant, le nombre des ouvriers industriels dépassait de 47 p. cent la moyenne annuelle de cette période décennale. Les pertes subies l'an dernier du fait des grèves, surtout si on les calcule en fonction du total des employés dans les industries, s'avèrent donc bien inférieures à celles de toute période correspondante de la dernière guerre, et à peine supérieures à celles de toute année récente. Les chiffres en outre s'accroissent considérablement du fait que deux grèves ont occasionné environ le tiers de tout le temps perdu en 1942. Ainsi le total des pertes de 1942, soit 455,964 jours de travail, représente 159 jours par 1,000 salariés et, comparaison très intéressante, les pertes de 1917, année correspondante du premier conflit, s'établissaient à 1,123,315 jours de travail représentant 638 jours par 1,000 salariés. La proportion était donc par 1,000 salariés plus du quadruple de celle de l'an dernier.

[L'hon. M. Mitchell.]

Monsieur l'Orateur, j'ai récemment visité la Grande-Bretagne, et je tiens ici à rendre hommage à la population de ces îles placées dans une situation aussi critique. Tous ceux qui ont eu l'avantage de s'y rendre récemment ont sans doute été émerveillés du moral et du courage du peuple britannique. On attribue souvent sa force d'âme à l'effet du blitz et de Dunkerque, mais je crois qu'il y a encore plus que cela, car cette fermeté reflète profondément et dans toute sa nature le caractère du peuple britannique, le caractère du peuple qui a doté l'univers de la forme la plus scientifique de gouvernement, tel que nous l'entendons, dans les annales de l'humanité. La population britannique se rend compte des grands principes en jeu dans le conflit actuel. De passage à Manchester, j'ai voulu visiter de bonne heure le matin la Free Trade Hall, où tant de discussions politiques célèbres ont eu lieu et qui parfois ont modifié le cours de l'histoire universelle, mais il ne restait plus de Free Trade Hall; il avait disparu. Malgré tout, le moral de ceux qui composaient ce que nous appelions l'école de Manchester reste tout aussi ferme, tout aussi énergique, qu'il l'était en temps de paix. Ce qui m'a frappé le plus peut-être, c'est le dégré de coopération qui existe entre toutes les classes de la société. Naturellement, il existe, là comme dans les autres pays, cette marge de la population, tant à un extrême qu'à l'autre, qu'on n'a jamais réussi et qu'on ne réussira probablement jamais à satisfaire. Mais on y voit la collaboration au sein de l'industrie; on y remarque les longues heures de travail, l'application soutenue des ouvriers industriels de Grande-Bretagne à leur tâche et surtout, le rôle que la femme anglaise joue dans cette lutte gigantesque. Ce rôle, il me semble, sera un des faits marquants de l'histoire britannique de la période actuelle. Le sexe faible a entrepris des tâches dont je le croyais incapable. Les femmes se rencontrent dans des industries et des professions où nous n'aurions jamais songé les rencontrer et il ne faut pas oublier qu'en certains cas, le déplacement est difficile et que ces ouvrières vivent à de grandes distances de leurs emplois. Plusieurs d'entre elles travaillent à la lumière artificielle et ne voient le soleil que pendant leur jour de congé hebdomadaire.

Puis, il y a les aliments qui, bien qu'assez abondants, ne sont guère variés. Si le rationnement a si bien réussi en Grande-Bretagne, j'estime que c'est parce que tout le monde est sur le même pied. Chose étrange, en ce pays, lord Woolton, le ministre des vivres,

est un des membres les plus populaires du Gouvernement. Sa popularité est due, j'en suis convaincu, au fait que le rationnement des vivres et des autres denrées nécessaires à l'existence dans ces îles, ne favorise personne en particulier, et c'est juste. C'est le principe que j'ai tenté de faire valoir lorsque le beurre est devenu rare. Je me suis dit que lorsqu'il n'y aurait plus de beurre tout le monde devrait s'en passer, mais tant qu'il y en aura, il faudra le répartir équitablement. Tant qu'une politique de ce genre sera suivie, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter de la population canadienne au sujet des vivres. Tant que le Gouvernement jugera la réglementation nécessaire, pourvu qu'il n'y ait point de favoris, je suis convaincu que la population canadienne assumera sa responsabilité et collaborera de tout cœur aux mesures que nous jugerons nécessaires.

M. l'ORATEUR: Je dois avertir le ministre que son temps de parole est expiré.

L'hon. W. E. ROWE: Monsieur l'Orateur, à mon tour de me joindre à ceux qui ont adressé leurs compliments au motionnaire de l'Adresse (M. Harris) et à celui qui l'a appuyé (M. Hallé), et d'approuver, sans trop de répétition, ce que des orateurs précédents ont dit, savoir qu'il convient éminemment que des hommes qui servent dans nos forces armées soient désignés pour l'exécution de cette tâche honorable. J'ai écouté avec intérêt le ministre du Travail (M. Mitchell), me rendant compte qu'il s'attaque à un rude problème. Là où nous ne doutons guère qu'il ait qualité pour représenter la classe ouvrière, l'absence d'une politique ou d'un plan national en matière de capital humain semble le mettre dans l'embarras. J'ai écouté comme d'autres honorables députés ses remarques en ce qui concerne la valeur du dollar de l'ouvrier. C'est une question importante. Il nous a cité le nombre d'heures-homme perdues l'an dernier du fait des grèves. Ici encore il ne nous a révélé aucune saine politique d'ensemble en matière de capital humain et, je regrette de le dire, je n'ai vu dans ses remarques aucun espoir de solution du problème. Je le félicite cependant de ce qu'il a fait en dépit des obstacles auxquels il s'est heurté du fait de la confusion créée par l'absence de politique ministérielle.

L'hon. M. MITCHELL: J'avais l'intention de parler du capital humain, mais mon temps de parole était expiré.

L'hon. M. ROWE: Je regrette que le ministre n'ait pas abordé cette question. Il semble que d'autres ministres peuvent faire prolonger leur temps de parole et, si le ministre du Travail était prêt à discuter un problème d'une si haute importance et avait obtenu plus de temps, il y aurait jeté plus de lumière que le ministre dont le temps de parole a été prolongé.

Nous sommes dans la quatrième année d'un conflit mondial et les vies et les espoirs de notre population en ressentent tous les néfastes effets. Je suis convaincu que le ministre, à l'instar de tous les honorables députés, vise sincèrement à atteindre le but commun. A ceux qui ont perdu des membres de leurs familles dans la lutte terrible qui se livre outre-mer j'offre ma plus profonde sympathie. Nous avons le plus profond respect pour ces familles dont les membres se trouvent encore dans des zones dangereuses.

Nous entendons parfois dire que plus rien n'importe sauf la victoire. Je pense que nous ferions mieux de dire: "rien d'autre n'importe autant que la victoire". Après tout, même dans le discours du trône que nous sommes à discuter, nous voyons d'autres objectifs placés devant les yeux du peuple, et ce dernier est profondément atteint et éprouvé à mesure que la guerre croît en intensité. L'effet du discours du trône est quelque peu apaisant, parce qu'il abonde en généralités pompeuses, exprime beaucoup de satisfaction à l'égard du Gouvernement, annonce une perception plus rapide des impôts, promet de bannir la crainte et le dénuement sans tarder et d'assurer l'avenir du peuple au moyen d'un certain système de sécurité sociale. Je suis toutefois heureux d'y constater un nouveau rayon d'espoir en la victoire qui, cela va sans dire, devra être gagnée avant que nous puissions nous attendre à instaurer une telle ère de bonheur et de sécurité sociale.

Je désire aujourd'hui borner mes remarques à trois problèmes fondamentaux qui se posent au pays et surtout au Parlement maintenant en session. Le premier est celui du capital humain; le deuxième est celui de la production et le troisième est celui du contrôle parlementaire. Nous nous accordons tous, je crois, à reconnaître qu'une juste répartition de nos ressources humaines entre nos forces armées et nos forces de production est essentielle au succès de notre effort de guerre et à la défaite des puissances de l'Axe. Il semble malheureusement qu'aucun plan bien défini n'a été suivi rigoureusement.

Le 1er décembre, quand il a été annoncé que le Service sélectif national assumerait toute la tâche de répartir la main-d'œuvre masculine et féminine du Canada, le peuple espérait qu'on aborderait ce problème avec courage, qu'on prendrait des mesures judicieuses et qu'on élaborerait un plan général. Trois mois se sont écoulés et nous ne constatons

encore aucun contrôle ferme et centralisé. Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte cet après-midi, l'absence d'un tel contrôle se fait actuellement sentir encore davantage. Plusieurs études ont été faites et d'autres sont en cours. On nous demande de remplir des formules et de fournir d'autres renseignements au sujet de ce que nous faisons, mais on ne dit à personne ce qu'il devrait faire. De fait, il se peut que si nous continuons à tergiverser, la prompte initiative de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la Russie nous permettra de commencer la démobilisation avant même que notre mobilisation soit complète. On ne nous a pas dit combien d'hommes devraient se rendre dans les zones de combat et l'on ne nous a pas dit non plus combien d'hommes devraient rester au pays, combien il en faudrait pour les renforts destinés à l'armée active dans les zones de combat, ou combien il en faudrait pour renforcer notre armée territoriale.

Vient ensuite, par ordre d'importance, la question de savoir combien de travailleurs il faut pour nos industries essentielles. Faute de plan, notre capacité de production a déjà subi une forte réduction. On estime que 9,000 tâcherons ont quitté le Canada pour aller travailler dans les Etats du nord-est de la république voisine au cours de la saison d'exploitation forestière de 1941-42. Le ministre du Travail a déclaré hier, si je ne me trompe, que le nombre de ceux qui ont obtenu des permis n'était pas tout à fait aussi élevé. Je n'en suis pas moins certain qu'il y en a eu autant que cela et même plus. Ce qui m'étonne, c'est que, alors que les compagnies canadiennes n'ont pu utiliser la radio pour demander des ouvriers dans notre pays, et qu'elles étaient incapables de soutenir la concurrence des compagnies américaines au point de vue du salaire, ces dernières compagnies ont eu la permission de recourir à ce moyen, et tout récemment 500 hommes ont obtenu des permis du département dirigé par le ministre qui vient de reprendre son siège.

Nous manquons encore de main-d'œuvre à l'heure actuelle. Plusieurs compagnies ont cessé leur exploitation, et d'autres ont réduit la leur faute de pouvoir embaucher les hommes qui sont allés travailler aux Etats-Unis. S'il y a beaucoup de fermes qui ne sont pas cultivées, c'est non seulement à cause du grand nombre de jeunes gens qui se sont enrôlés, mais parce qu'en vertu de sa politique boiteuse en ce qui concerne la main-d'œuvre, le Gouvernement a, grâce à son service sélectif, appelé des hommes pour service au pays qui étaient indispensables à l'agriculture.

Comme on l'a déjà dit, on n'a rien fait pour empêcher les ouvriers spécialisés de s'enrôler volontairement. Nous avons là un autre exemple tragique montrant que le Gouvernement n'a pas de saine politique générale à offrir. On a sans doute besoin d'hommes au pays; mais il me semble qu'on ne doit pas cacher à ceux qui se battent au front le nombre de renforts que nous avons l'intention de leur envoyer. Si jamais ils en viennent aux prises, ils devraient savoir s'il y a des hommes pour combler leurs pertes. Je me demande parfois si ce n'est pas là la raison pour laquelle ils n'ont pas encore livré de combat. Est-ce à cause de cette incertitude en matière de politique gouvernementale, de cette incertitude qui a pénétré non seulement dans le domaine de la production, mais même dans les premières lignes de combat?

Par conséquent, il me paraît plus important à l'heure actuelle de mieux répartir les membres de nos forces armées plutôt que d'y ajouter d'autres hommes. Si je parle comme je le fais, c'est parce qu'il nous faut tenir compte de la situation que nous pourrions créer en adoptant une politique de laisser aller et en mettant sur pied une armée trop considérable pour la quantité de matériel que nous produisons. A cet égard, n'oublions pas ce qu'on a dit au sujet de l'effondrement de la France. On nous a dit qu'une des principales erreurs de sa stratégie guerrière a été d'envoyer à la ligne Maginot à la hâte et avec l'idée de créer une sensation, tous ses meilleurs hommes qui eussent accompli un travail plus utile en demeurant en arrière de la ligne de combat pour diriger les travaux d'organisation.

Je constate que d'autres pays ont su tirer profit des erreurs commises. M. Hedley Williams, directeur du Travail aux Etats-Unis, a dit récemment à Washington que nous devons prendre garde, et il s'adressait aux Etats-Unis tout particulièrement, de ne pas commettre l'erreur qu'a commise tout d'abord la Grande-Bretagne en envoyant ses spécialistes au front. Voici ce qu'il disait:

> C'est ce que l'Angleterre a fait au début, mais elle a été obligée de renvoyer ces hommes dans les usines. Inutile d'avoir en campagne une armée considérable, si l'on n'a pas, à l'arrière, les ouvriers voulus pour que cette armée soit équipée convenablement.

Je crois que l'économie de guerre de l'Allemagne et de l'Italie se ressent actuellement d'une semblable erreur. A preuve le décret émis récemment en Allemagne et visant la mobilisation immédiate de tous les hommes âgés de 17 à 65 ans pour des travaux industriels ou agricoles. L'Italie émettait un décret semblable presque en même temps (ce guerrier maladroit ne pose sans doute pas beaucoup de gestes en dehors de ceux qu'on lui impose), mais en y ajoutant deux autres années. En effet, elle ordonnait la mobili-

sation immédiate, pour l'industrie ou l'agriculture, de tous les hommes âgés de 15 à 65 ans.

Si nous tenons à affirmer l'existence chez nous d'un programme de service sélectif, nous devons, sans plus de délai, établir les priorités voulues en matière de capital humain. Si nous ne faisons pas preuve de plus d'énergie, la situation, grave à l'heure actuelle, ne s'améliorera pas. Au contraire, elle ira en s'aggravant, augmentera le désordre actuel et nuira de plus en plus à un effort de guerre total. Nous avons accordé des exemptions et des sursis qui n'étaient pas motivés et en avons refusé qui l'étaient. Je prie le ministre du Travail d'étudier plus à fond les rouages du service sélectif national et d'y apporter des modifications en ce qui concerne les hommes que l'on exempte, pour des raisons de travail nécessaire et essentiel, que ce soit sur la ferme ou à l'usine. Que ces exemptions aient un caractère permanent au lieu d'être renouvelables de mois en mois. Actuellement, ces personnes sont quelquefois appelées au service militaire au moment où leur travail est le plus urgent; elles ne savent pas, tant qu'elles n'ont pas reçu un nouvel appel, à quoi s'en tenir pour l'année suivante. Cette répétition occasionne un travail supplémentaire dans les ministères et engendre la confusion et l'incertitude, empêchant notre production d'atteindre le degré d'efficacité qu'elle devrait avoir à l'heure actuelle.

Le Gouvernement, je l'espère, assurera une coordination plus efficace de notre effort de guerre par une répartition hardie et scientifique de nos ressources en hommes. J'avais espéré que le ministre nous annoncerait cette mesure, mais il n'a rien dit de la décision qui devait être définitive, savoir que le service sélectif porterait sur nos disponibilités en hommes. La mesure dans laquelle nos ressources supérieures en hommes et en produits de toutes sortes assureront notre future place dans le monde et le degré de notre liberté et de notre dignité nationale sera déterminée non seulement par le courage indomptable de nos soldats sur la ligne de feu mais aussi par notre direction énergique à l'arrière. A mon sens, notre politique relative au grand problème de nos ressources en hommes a abouti à une faillite lamentable.

Notre production est grande, je le concède. Nous ne sommes plus une nation au berceau; nous avons grandi. La comparaison entre notre production lors de la dernière guerre et notre production actuelle m'a surpris. Mais la population du Canada aujourd'hui est de 50 p. 100 supérieure à ce qu'elle était lors de la dernière guerre. Depuis lors, notre pays a connu le plus grand développement industriel de son histoire. En ce qui concerne l'expansion industrielle, le Canada s'est développé davantage au cours des dix années consécutives à la dernière guerre que pendant toute autre période antérieure de trente ans. Il est heureux que le pays ait disposé d'une grande variété d'industries qui lui ont servi de base aux progrès réalisés.

Je ne m'arrêterai pas à des généralités sur la production manufacturière ou d'autres genres de production essentiels. Je veux plutôt traiter d'un besoin indispensable, ou plus spécifiquement de la production des vivres. Depuis plusieurs années, je réclame une saine politique agricole nationale. Déjà au cours de la session de 1940-1941, j'ai tenté d'obtenir du Gouvernement la création d'une commission nationale des vivres et j'en ai exposé divers modes de fonctionnement. Aujourd'hui, en 1943, je m'inquiète, comme le font, je le constate et les journaux le soulignent, d'autres honorables députés, en apprenant qu'au cours de l'année l'agriculture sera appelée à fournir plus de vivres que jamais encore depuis la confédération. Je vois avec satisfaction qu'enfin le Gouvernement prend conscience du problème, mais je regrette qu'il ne semble trouver mieux comme solution que de soumettre le producteur au plafond des prix, et le consommateur au carnet de rationnement. En l'absence presque complète d'un véritable programme de production agricole, on ne trouve à nous offrir qu'un régime de rationnement. Ce moyen nous aidera peut-être à surmonter la crise actuelle que nous a value en grande partie l'absence d'une saine politique agricole.

Le Gouvernement ayant négligé de former une commission des vivres et d'en déterminer les fonctions, je lui demande maintenant, à cette heure tardive, de créer un ministère des vivres. La solution des problèmes que nous a suscités l'absence de programme ministériel, exige cette mesure. Il me répugne de critiquer sans offrir en même temps des conseils pratiques, et c'est pourquoi je vais en formuler quelques-uns. Je ne m'excuse pas d'avoir proféré certaines critiques, je regrette seulement de ne pas avoir le temps d'en faire davantage. Je rappellerai brièvement certaines des fonctions que je confierais à ce ministère, du moins pour la durée de la guerre. Je ne suis pas convaincu de la nécessité de toutes ces régies bureaucratiques, même en temps de guerre. Je ne vois pas la nécessité des entraves et des restrictions qu'on a imposées à plusieurs producteurs, mais je crois qu'un ministère des vivres pourrait exercer les pouvoirs suivants pour la durée de la guerre.

1. La division de notre pays en zones de production afin d'y encourager la culture des denrées les mieux adaptées à chaque zone.

2. Assigner à chaque zone des objectifs annuels de production.

3. Asssurer à chaque zone une quantité suffisante de main-d'œuvre et de machines.

4. Faire un relevé immédiat des besoins en hommes et en machines, y compris une étude des causes qui au cours de la dernière année ont amené la cessation de l'exploitation de plusieurs fermes.

5. Une étude des prix et une analyse des coûts de production sur la ferme et une revision des plafonds de manière à accorder un relèvement susceptible de mettre les prix des producteurs agricoles sur le même pied que les autres prix.

6. Une étude du coût de la main-d'œuvre agricole de manière que le service sélectif puisse transférer à cette industrie essentielle des ouvriers venant d'industries non essentielles.

7. Les attributions de ce ministère des vivres devraient comporter la préparation de plans en vue de créer des réserves de denrées alimentaires sous forme de conserves et de produits salés afin d'être assuré d'avoir suffisamment de vivres pour terminer la guerre et nous aider à gagner la paix en faisant miroiter ces approvisionnements aux yeux d'une Europe affamée.

Il y déjà deux ans que j'ai demandé avec plus d'instance et plus de détails ce que j'ose répéter aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, ce problème occupe maintenant une place de premier plan dans la stratégie de guerre qui s'impose. Je crois que le Gouvernement est animé de bonnes intentions, car on ne peut être témoin de la sincérité de plusieurs ministres sans reconnaître que leurs intentions étaient bonnes. Je tiens à les mettre en garde, cependant, contre le danger du retard ou de l'ajournement. Point n'est besoin, j'en suis convaincu, de rappeler à la Chambre que les chemins de la Hollande, du Danemark, de la Belgique, de la France, de la Pologne et d'autres pays étaient pavés de bonnes intentions, mais on n'y trouve maintenant que la famine, le désespoir et la mort. Ces pays nous supplient de leur venir en aide et nous devrions tirer une leçon de l'administration fortuite trop commune là-bas.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nous dit que nous produisons de plus grandes quantités de denrées agricoles. On n'a pas plus lieu de contester cette assertion que de contester le fait que nous produisons au pays plus de fer et d'acier que jamais. Cependant, du fait que notre population est passée de 7 millions d'habitants qu'elle était dans la dernière guerre à 11 millions, il ne faudrait pas conclure que nous avons un plan supérieur pour utiliser nos ressources humaines et matérielles. Nous n'avons pas lieu non plus de nous enorgueillir quand nous songeons que la Grande-Bretagne, avec trois fois plus d'hommes que nous sous les drapeaux, proportion gardée, a doublé le rendement de son agriculture depuis 1939.

Je traiterai brièvement de ce troisième attentat que j'ai mentionné au début, l'attentat contre l'autorité du Parlement. Qu'est-ce que la victoire, monsieur l'Orateur? N'est-ce pas autre chose que le massacre de Japonais, d'Allemands et d'Italiens sur le champ de bataille? N'est-ce pas aussi la prévention des méthodes nazies et fascistes qu'ils représentent et qu'ils cherchent à nous imposer? Ce n'est pas là le rêve nébuleux de ceux qui vivent dans la quiétude de l'arrière, mais c'est l'objectif maintes fois déclaré par nos chefs militaires. Il n'y a pas longtemps, le grand chef britannique, le général Alexander, au moment où on l'élevait au poste de commandement qu'il occupe aujourd'hui, demandait à ses troupes des efforts encore plus grands en leur disant:

> Nous combattons pour sauvegarder la liberté de parole, la liberté religieuse et la liberté de l'initiative individuelle.

Tandis que ces braves risquent la mort outre-mer pour nous conserver ces libertés, allons-nous sacrifier chez nous l'autorité du Parlement, premier rempart de ces libertés au pays?

Je me rends compte qu'il faut une autorité fortement centralisée pour faire la guerre. Il y a là véritablement une fonction exécutive plus qu'une fonction législative. Je ne conteste pas la nécessité qu'il y a de nommer des régisseurs et des administrateurs. Je ne suis toutefois pas sans me rendre compte de la tendance à adopter une forme bureaucratique de gouvernement par la délégation de pouvoirs inutiles à ces bureaux et commissions. Les auteurs de la Confédération ont sagement divorcé l'autorité constitutionnelle des attributions des organismes législatifs, exécutifs et judiciaires. La vaste bureaucratie qui existe aujourd'hui croissait lentement mais continûment avant la guerre. Elle s'est accrue rapidement durant la guerre au point qu'elle menace aujourd'hui la démocratie même. Si on ne réprime bientôt cette tendance, elle constituera un véritable tremplin vers un socialisme d'Etat qui singera gauchement les doctrines totalitaires elles-mêmes que nos ennemis cherchent à nous imposer.

Nous en sommes venus à un point où personne ne semble beaucoup s'émouvoir de ces délégations de nos pouvoirs législatifs ou exécutifs. Avec une téméraire insouciance des représentants du peuple ou du Parlement, on établit des programmes par décrets ministériels, et ce sont des bureaux de direc-

tion qui font les lois—aujourd'hui appelées règlements—pour mettre ces programmes en œuvre.

Il semble qu'aujourd'hui il existe une espèce d'alliance secrète entre les pouvoirs exécutifs et législatifs qui présentent par décrets ministériels des plans bizarres et indiscutés qu'un régisseur a pour mission de mettre à exécution.

Le jour même de l'ouverture de la présente session, le Gouvernement déposa 340 décrets du conseil censés avoir été adoptés du premier juillet au premier décembre 1942. Or nous constatons que soixante de ces décrets avaient été adoptés pendant que le Parlement siégeait. Il semble bien, monsieur l'Orateur, que l'expression "direction parlementaire" n'est qu'une expression flatteuse qui ne sert qu'à endormir l'inquiétude de ceux d'entre nous qui sont assez vieux jeu pour croire que nous représentons le peuple en vertu d'un régime parlementaire libre.

D'experts régisseurs économiques établissent les programmes et un faible et chancelant fonctionnaire en façonne un décret du conseil. Et aux petites heures du lendemain la radio étatisée ou des journaux vigilants ont appris aux membres du Parlement et aux millions de contribuables inquiets la création silencieuse d'un ordre nouveau issu des ténèbres de la nuit précédente.

Le Canada a des soi-disant régisseurs qui sont en fait des disciples d'une nouvelle enrégimentation. Ces auteurs de projets d'ordre social ont des idées arrêtées sur le nouvel ordre mondial. Ils peuvent jusqu'à un certain point donner satisfactoin aux socialistes qui siègent à ma gauche et dont l'ambition est de tirer de cette crise mondiale un nouvel ordre social. Je prie le Gouvernement de se méfier de cette tendance qui menace la liberté individuelle et sa sœur propre la liberté d'entreprise, qui ont fait la grandeur du pays.

Pour conserver à ces jeunes dont nous espérons le retour, les libertés pour lesquelles ils combattent il importe de ne pas conférer des pouvoirs trop étendus à ceux qui caressent depuis longtemps des réformes sociales qu'ils cherchent à substituer à cette liberté d'initiative qui a permis à la nation de grandir et à notre population d'avoir les meilleures conditions d'existence.

Je demanderai au premier ministre—pardon, je constate qu'il est absent—je prierai donc le ministre de l'Agriculture, qui représente sans doute ici le Gouvernement attendu qu'il est le seul membre du cabinet présent à la Chambre, de promettre à la Chambre et au pays que ces règlements de guerre dont abusent actuellement les régisseurs dans des projets de temps de paix disparaîtront une fois la guerre terminée. Qui ne dit mot consent, je présume.

L'hon. M. GARDINER: La loi des mesures de guerre y pourvoit. L'honorable député la connaît.

L'hon. M. ROWE: D'après le ministre, ces règlements disparaîtraient avec la loi des mesures de guerre. Je prie cependant le Gouvernement de se méfier de cette tendance que semble encourager une administration plutôt faible par ce système de régisseurs que nous avons au pays.

Voici ce que je remarque dans un livre de lord Heward:

> De toutes les méthodes administratives, la pire est celle où le pouvoir réel est entre les mains d'un groupe alors que la responsabilité à l'égard du peuple repose sur un autre groupe. L'expérience démontre que cette méthode encourage l'accomplissement d'actes que les deux groupes se garderaient bien de poser s'ils exerçaient à la fois le pouvoir et la responsabilité.

Le premier ministre admet sûrement ce principe, à moins qu'il ait oublié le discours qu'il a prononcé à Newmarket, le 17 mars 1919. En voici un passage:

> La guerre nous a posé un grave problème et je me demande si nous ne sommes pas dans un tel état d'esprit que nous permettons l'adoption de certaines mesures par un groupe d'hommes qui se figurent qu'étant unis sous un nom collectif particulier, ils peuvent agir à leur guise en matière législative.

Plus loin, dans son discours, il appuie sur "le retour au gouvernement du peuple par le peuple". Il ajoute ensuite:

> Aujourd'hui, notre Gouvernement se compose d'hommes qui préfèrent le gouvernement par arrêtés ministériels au gouvernement par les représentants du peuple au parlement.

Quel changement quelques années ne peuvent-elles pas opérer dans la vie du plus grand spécialiste de la politique de toute l'histoire canadienne. Jamais l'exécutif n'a tant abusé des décrets ministériels qu'au cours de l'année écoulée et un gouvernement n'en a jamais tant adopté sous prétexte d'urgence militaire. Sans vouloir pousser trop loin l'esprit de critique, je prie le Gouvernement de songer à l'aboutissement de la voie où nous sommes engagés et de comprendre qu'il faut en sortir. Le Gouvernement doit tenir compte des responsabilités du parlement et maintenir le rôle particulier de l'exécutif. Le Gouvernement doit reconnaître les responsabilités du Parlement et le rôle de l'exécutif et nous ne pouvons nous attendre à maintenir le mode de gouvernement libre et démocratique en faisant régler les problèmes dans la soirée par des décrets du conseil qui ne sont jamais soumis au Parlement. A cet égard aussi, je puis offrir quelques idées. En premier lieu, j'en-

gagerais le Gouvernement à plus de prudence dans la délégation de pouvoirs à ces nouveaux conseils et commissions et, en second lieu, nous devrions soumettre de temps à autre à un examen judiciaire toutes les décisions des régisseurs. Pour terminer, je prie le Gouvernement de se rappeler que le contrôle parlementaire est, en fin de compte, une des caractéristiques fondamentales de notre régime démocratique.

Dans les cas d'urgence, adoptons les mesures de contrôle nécessaires, mais ne profitons pas des mesures de guerre pour imposer à l'avance de nouvelles mesures de paix étrangères à la cause pour laquelle nos soldats croient combattre.

Faisons donc face aux défis de l'époque tragique que nous traversons en coordonnant toutes nos réserves de capital humain et toutes nos ressources grâce à un contrôle parlementaire plus libre mais non moins vigoureux.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Je n'entends pas parler longuement, mais je tiens avant tout à répondre à ce qu'a dit il y a quelques jours un correspondant de journal d'Ottawa, en citant ce qu'il a écrit l'an dernier. Le 10 février, en commentant le magistral discours de l'honorable député de Chambly-Verchères (M. Cardin), le *Citizen* disait:

A plusieurs de ses principales remarques à tendance isolationniste, un seul homme répondait en cognant sur son pupitre: Jean-François Pouliot qui siège toujours à côté de lui, juste en arrière des banquettes ministérielles.

Il va de soi que j'étais heureux d'applaudir l'honorable député qui parlait si bien, mais il n'a jamais rien dit qui pouvait avoir un caractère isolationniste. Dans le *Citizen* du 13 mai 1942, je vois que le même monsieur a écrit ce qui suit:

Un sous-marin allemand a coulé un cargo dans le fleuve St-Laurent, pas très loin dans le golfe. On a ramené quarante-quatre survivants à la côte. Le sous-marin a coulé le navire sans perte apparente de vies, mais il n'a heureusement pas tiré un seul coup sur aucun des points lumineux qui bordent la côte. C'était en aval de Québec. L'endroit n'est pas indiqué, mais c'était sans doute quelque part entre Témiscouata et Gaspé. La guerre se trouve ainsi portée à la porte des membres du Parlement qui se sont mis plus ou moins en évidence. Rien n'indique que l'engin destructeur ennemi ait été détruit. Il rôde probablement encore dans les parages. La coïncidence est curieuse et donne à réfléchir.

L'ennemi était à la porte.

Aucun membre de cette Chambre ne s'oppose à l'aide que le Canada apporte à la Grande-Bretagne ou à tout autre pays allié. Il ne s'agit pas de cela. Nous voulons que notre pays soit défendu, et il ne l'est pas présentement. Puis les choses vont si mal

[L'hon. M. Rowe.]

que, dans mon district, les hommes qui font partie de l'armée de réserve n'ont pas touché de solde depuis août dernier. Imaginez l'encouragement que cela donne. Ces hommes n'ont droit qu'à 60c. par jour et ils n'ont pas touché un sous depuis août dernier. J'ai porté la chose à l'attention des autorités... Monsieur l'Orateur, je prie l'ancien chef de l'opposition (M. Hanson) de se tenir tranquille. Je ne veux pas entendre d'interruption. L'honorable député m'a causé assez de tracas quand il était chef de l'opposition; je ne veux pas qu'il recommence maintenant qu'un autre député occupe son ancien poste.

L'hon. M. HANSON: Je soulève une question de privilège. Je n'ai pas l'intention...

M. POULIOT: Dans ce cas, qu'il s'assoie. Je vais être violent.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT INTÉRIMAIRE (M. McCann): A l'ordre.

M. POULIOT: Il m'a assez importuné dans le passé et je ne le tolèrerai pas maintenant.

L'hon. M. HANSON: Je soulève une question de privilège. Je n'ai fait aucune observation...

M. POULIOT: Il a geint.

L'hon. M. HANSON: ... mais j'ai fait une remarque à mi-voix. J'aurais eu raison de faire beaucoup pis que cela, mais je me suis contenté de faire une remarque à mi-voix.

M. POULIOT: Il me fait perdre mon temps. Il n'a pas raison de faire cela.

L'hon. M. HANSON: Je n'entends pas laisser l'honorable député de Témiscouata me morigéner ni faire des remarques désobligeantes à mon adresse et je demande qu'il retire ses paroles. Je vous demande, monsieur l'Orateur, de rendre une décision en conséquence.

M. POULIOT: J'en arrive maintenant à l'hommage magnifique qu'a rendu le premier ministre (M. Mackenzie King) à l'ancien chef de l'opposition. Je souhaite longue vie à l'honorable député d'York-Sunbury. J'espère qu'il vivra jusqu'à cent ans, mais avant de mourir il ferait bien d'insérer une clause dans son testament à l'effet que toutes les remarques du premier ministre à son endroit qui figurent au hansard soient enfermées dans son cercueil. Car il convient qu'il apporte avec lui dans l'autre monde tous ces hommages. Je sais que plusieurs partisans du Gouvernement étaient très jaloux en entendant ces remarques ou en les lisant.

Pour revenir à l'actualité, j'aperçois l'honorable député de Peel (M. Graydon) tout souriant. Depuis le temps où M. Bennett

était chef de l'opposition, je n'ai jamais vu de sourire sur la figure d'aucun des chefs de l'opposition; c'est pourquoi il est consolant de voir un homme aussi bienveillant occuper ce poste élevé. Il sait que je suis sincère, car je pense toujours comme je parle; c'est donc bien reposant de le voir à ce poste. Je souscris de tout cœur au bel hommage que lui ont rendu le premier ministre et tous les membres de la Chambre.

Je désire également féliciter celui qui a proposé l'Adresse (M. Harris, Grey-Bruce) et celui qui l'a appuyée (M. Hallé). Je connais très bien ce dernier et je sais que tous deux sont d'excellents soldats. Ils ont magnifiquement parlé et méritent à cet égard des félicitations.

Il y a une importante question à laquelle a fait allusion le chef de l'opposition (le chef actuel, qui est fort intelligent), de même que quelques députés de ce côté-ci de la Chambre et même de l'autre côté. Le chef de l'opposition a, le premier, proposé qu'on nomme les comités dès le début de la session. Il a dit avec raison qu'au cours de la dernière session six comités permanents n'avaient pas tenu de réunion. Il a mentionné en particulier le comité des comptes publics. Son prédécesseur n'a jamais demandé que ces comités se réunissent. C'est pour cette raison que le comité des comptes publics n'a pas siégé. De plus, c'est moi qui ai dû lutter pour obtenir des améliorations dans les comptes publics. C'est au prédécesseur du chef de l'opposition qu'incombait cette tâche, mais il n'y a pas pensé et j'ai dû m'en charger moi-même. Mon bon ami, l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) m'a appuyé. C'est consigné au compte rendu. Le leader de l'opposition en sait-il quelque chose? Il faut peut-être trouver là l'explication des éloges qu'a eus pour lui le premier ministre.

Le comité des comptes publics n'a tenu aucune séance depuis dix ans.

L'hon. M. MACKENZIE: Si, l'enquête sur la mitrailleuse Bren.

M. POULIOT: Etait-ce bien le comité des comptes publics? A tout événement, il n'a soumis aucun rapport. Ses séances n'ont donc été d'aucune utilité.

Ensuite, mon honorable ami le chef actuel de l'opposition (M. Graydon) a dit qu'il faudrait également étudier au plus tôt notre procédure parlementaire pour la mettre à la page. Comment? l'honorable député connaît trop bien le Règlement de la Chambre et les coutumes parlementaires britanniques pour faire une telle proposition. Pourquoi moderniser les usages parlementaires britanniques, alors qu'ils existent depuis des siècles et que le parlement de Westminster se porte si bien, et alors que monsieur l'Orateur occupe le fauteuil?

Quant au premier ministre, voici ce qu'il disait:

> Le Gouvernement croit à l'heure actuelle que le temps serait mal choisi pour charger un comité d'étudier le Règlement de la Chambre.

J'abonde dans le même sens. Si l'honorable député consulte le compte rendu, il y verra que, le 21 mai 1940, le premier ministre proposait la nomination d'un comité spécial chargé d'étudier, de concert avec monsieur l'Orateur, la procédure suivie par la Chambre en vue de disposer plus rapidement des affaires publiques.

L'honorable représentant de Danforth (M. Harris) et le député de Témiscouata proposèrent, chacun de son côté, le retrait de cette motion, laquelle fut retirée. La réponse que le premier ministre donnait au chef de l'opposition le 29 janvier dernier est logique et s'accorde bien avec le retrait, trois ans plus tôt, de sa propre motion.

Monsieur l'Orateur, je vous ai donné,—ou plutôt prêté,—une série complète des règlements de chacune des assemblées législatives de l'Empire britannique. C'était la seule collection complète du genre au Canada. A Ottawa, je me suis adressé personnellement à la bibliothèque du Parlement, et on ne l'avait pas; afin de compléter la collection j'ai dû m'adresser aux greffiers de divers organismes. Je vous l'ai prêtée il y a trois ans et je suis sûr qu'elle vous a intéressé, puisque vous êtes encore à l'étudier dans votre cabinet de travail. J'ai voulu un jour soumettre à la maison d'éditions Longmans, Green and Company, de Londres, un recueil de tous les règlements, inspirés du Règlement australien qui compte 410 articles. Un homme très brillant m'a répondu; il me rappelait le chef actuel de l'opposition. Il était si brillant qu'il pouvait terminer mes phrases. Je n'avais qu'à prononcer quelques mots et il complétait ma pensée. C'était vraiment une personne très brillante. Je lui ai soumis mon projet, pensant qu'un seul tableau de la procédure parlementaire des diverses parties de l'Empire britannique serait intéressant. Il m'a dit: "Laissez-moi ce travail une couple de jours et je vous en donnerai des nouvelles". Lorsque je me suis présenté de nouveau il m'a répondu que le travail était impossible à moins d'être appuyé par une fondation, parce que personne ne lit le Règlement.

Au cours d'une réunion que présidait lord Simon, alors sir John Simon, dans une salle de Westminster, un Néo-Zélandais qui se trouvait présent a dit ceci au sujet du Règlement:

Je puis me tromper, mais j'estime qu'aujourd'hui les institutions parlementaires ne comptent plus sur le Règlement. Je crois possible les délibérations d'un Parlement sans aucune forme de règlement. Je ne dis pas qu'il vaut mieux s'en passer, mais je crois possible de le faire. Les Orateurs rendent des décisions et chaque occasion nouvelle exigeant des décisions nouvelles fondées sur les précédents établis on en arriverait à un ensemble de décisions comme celles qui constituent aujourd'hui notre droit commun.

D'aucuns s'imaginent que les édifices que nous occupons constituent le Parlement. Il n'en est pas ainsi. Ce sont les Chambres, les édifices du Parlement, mais les édifices ne sont pas le Parlement.

Le Parlement est l'endroit où des hommes se réunissent conformément à la coutume britannique pour administrer les affaires du pays. A titre de corps législatif, que nos assemblées aient lieu à l'auditorium ou dans cet immeuble, nous sommes toujours le Parlement du Canada, la Chambre des communes du Canada, et le Sénat est toujours le Sénat. Nous constituons le Parlement, l'immeuble n'y fait rien. On se fait des idées très fausses à ce sujet. Aux yeux de certaines gens nous sommes fidèles aux traditions du parlement de Westminster parce que le fauteuil de monsieur l'Orateur est une réplique de celui de la Chambre des communes à Westminster. Ce fauteuil est un symbole et l'inscription qu'il porte nous dit qu'il est une réplique de celui de l'Orateur de la Chambre des communes à Westminster, qu'il fut donné en 1921 comme un symbole approprié de la grande tradition parlementaire qui unit entre elles les nations libres du Commonwealth britannique. Il porte la signature de personnages aussi nobles que Lord Birkenhead, lord Chancelier, et M. Lowter, orateur de la Chambre des communes britannique.

Le fauteuil occupé par notre distingué greffier porte une plaque attestant qu'il a appartenu à sir John G. Bourinot, K.C.M.G., greffier de la Chambre des communes, de 1880 à 1903, et qu'il a été présenté à la Chambre par son fils, Arthur S. Bourinot.

Ce n'est donc pas l'immeuble, ce n'est pas le mobilier, même s'il s'y rattache un intérêt historique, qui constitue le parlement. Ce n'est pas non plus le Règlement de la Chambre. C'est la coutume en honneur depuis des siècles à Westminster, la coutume qui permet à Winston Churchill et à tous les autres chefs de l'Empire britannique de dire que dans la présente guerre les armées défendent la liberté parlementaire. Nous allons donc respecter cet esprit, nous allons suivre cette coutume, et nous allons rester fidèles à la tradition parlementaire britannique comme le disait si bien et si justement l'autre jour l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin).

Il y a quelques instants je répétais ce que j'ai déjà dit plusieurs fois: à mon titre de simple député, je me sens rassuré, monsieur l'Orateur, lorsque vous êtes au fauteuil. Vous savez quels sont vos devoirs à la Chambre. Vous savez très bien que nous sommes tous égaux et que dans cette enceinte même le premier ministre siège en qualité de simple député; il n'est que le premier parmi des égaux. Cependant, j'ai à me plaindre amèrement d'empiètements sur notre liberté de parole qui se sont produits plusieurs fois l'an dernier; non pas lorsque vous étiez au fauteuil, monsieur l'Orateur, mais lorsque la Chambre siégeait en comité plénier. Je n'ai pas à la main le gros volume des *Débats* qui rapporte un dialogue dont je vous donnerai lecture, mais j'en ai une copie. Je lis:

Sur le titre:
M. le président: Le titre est-il adopté?
M. Pouliot: Non, monsieur le président.
M. le président: Adopté.
Le titre est adopté.
M. le président: Vais-je faire rapport du bill?
M. Pouliot: Non, monsieur.
M. le président: Ceux qui sont en faveur voudront bien dire oui.
Des voix: Oui.
M. le président: Ceux qui sont opposés voudront bien dire non.
Des voix: Non.
M. le président: A mon avis les oui l'emportent.
M. Pouliot: Voilà une façon de procéder bien extraordinaire.
M. le président: Pas du tout.
M. Pouliot: C'est pire que le règlement de clôture, car dans ce cas vous pouvez au moins parler vingt minutes.
M. le président: A mon avis les oui l'emportent.
M. Lacombe: Sur l'article 3, monsieur le président...
M. le président: L'article 3 est adopté.
M. Lacombe: L'article 3 n'a pas été adopté.
M. le président: Je le regrette; cet article a été adopté.
M. Lacombe: Il n'a pas été adopté.
M. le président: Il a été adopté.
Rapport est fait du bill.

C'est une honte pour le Parlement; on ne saurait tolérer cela.

J'ai dit un jour que ce qu'il faut davantage reprocher au Parlement, c'est le fait que le désir du Gouvernement y constitue la règle suprême et unique. C'est un état de choses répréhensible. Je regrette que celui qui présidait alors ait été récompensé et nommé à l'autre Chambre. Nous y gagnons, mais eux y perdent.

J'aborde maintenant une autre question, celle qui a trait aux droits du Parlement. Pourquoi le chef de l'opposition (M. Graydon) n'a-t-il pas protesté contre ce qui constitue

un empiètement sur les privilèges des honorables membres de la Chambre, quand il a appris par les journaux qu'une commission composée de gens de l'extérieur allait remplacer les membres du Parlement et étudier les questions relatives au service civil? Il est du devoir de tous les membres de la Chambre de surveiller de près cette bureaucratie qu'ont dénoncée si éloquemment plusieurs honorables membres de l'autre côté de la Chambre, y compris l'honorable représentant de Dufferin-Simcoe (M. Rowe). Cependant, personne n'a ouvert la bouche à ce sujet.

Je veux maintenant vous montrer quels résultats peut entraîner cette ignorance du Règlement. Lorsque le très honorable Arthur Meighen était chef de l'opposition, il fut, pendant un certain temps, représenté dans cette enceinte par l'honorable représentant de York-Sunbury (M. Hanson). Je saisis l'occasion pour dire au présent chef de l'opposition de ne jamais porter attention aux conseils que pourra lui donner cet honorable député. Quoi qu'il en soit, au cours de cette période, plusieurs honorables membres de l'opposition nous ont conseillés de former un gouvernement d'union. Celui qui était alors chef suppléant de l'opposition n'agissait ici que pour le compte de son mentor; mais la chose vaut la peine d'être racontée, même si je n'ajoutais pas autre chose et même si mon temps de parole était expiré. Je tiens à la main les *Procès-Verbaux* du 1er février où on trouve l'amendement proposé par le chef de l'opposition et le sous-amendement proposé par celui qui dirige le groupe de la C.C.F. Sont-ils deux ou un? Ils sont deux en un seul. Quand la Chambre sera appelée à voter, il sera bien amusant de constater qu'il vous sera impossible, monsieur l'Orateur, de demander deux votes. Vous ne pourrez mettre la question aux voix qu'une fois, parce que le sous-amendement proposé par le groupe de la C.C.F. n'enlève rien à l'amendement proposé par le chef de l'opposition; il y ajoute quelque chose. Ainsi donc, tout ce que désire le chef de la Fédération du commonwealth coopératif est exactement ce qu'a demandé le chef de l'opposition, avec quelque chose en plus. On peut en conclure qu'il y aura probablement une union entre l'opposition officielle et le groupe de la C.C.F. On y voit qu'au cours du premier débat de la session, alors que les partis font connaître leur attitude, ils disent: "Nous pensons la même chose, mais nous sommes un peu plus hardis." Il sera amusant de voir les membres du groupe de la C.C.F. voter avec l'opposition officielle tory-progressiste et encore plus amusant de voir le chef de l'opposition, son prédécesseur antédiluvien et tous les autres voter pour le sous-amendement dont voici le texte, car c'est bien dans cet état d'esprit qu'il faut le lire:

"Et nous exprimons aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures nécessaires pour obtenir un effort de guerre total, en négligeant d'appliquer aux industries de guerre et aux institutions financières les pouvoirs conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales tout comme ils ont servi à la mobilisation du capital humain pour des fins militaires."

Tous ces bons tories voteront donc la mobilisation de la richesse. Ah! comme c'est amusant! Mais je me demande si la Chambre permettra au leader de la fédération coopérative du commonwealth (M. Coldwell) de modifier encore le sous-amendement. Autrement, les honorables députés qui assisteront à cette solennité ne l'oublieront jamais.

J'ai bien d'autres remarques à faire, mais je devrai me contenter de donner simplement un aperçu de mon attitude à l'égard du parti libéral. Je suis très fortuné d'avoir comme voisin de siège un ami très cher qui est le meilleur voisin de siège qui se puisse trouver ici. Je suis non moins privilégié d'être près de l'ancien ministre des Travaux publics et des Transports, (M. Cardin) qui, par les états de service, est le doyen de la Chambre. J'ai toujours été libéral, je le suis encore et je le serai toujours. Je n'ai aucunement changé. Pourquoi alors, devrais-je changer de siège? Je devrais appliquer ici les paroles que prononçait Disraeli lorsque sir Robert Peel lui reprochait d'avoir critiqué un certain budget: "Je suis élu pour siéger ici; je siège ici, voilà tout."

Je n'ai peut-être pas obtenu tout ce que j'ai réclamé, mais il y a tout de même quelque amélioration dans le dernier rapport de l'auditeur général. Il a fallu du temps, mais j'ai gagné quelque chose. Si l'honorable député de Richelieu-Verchères n'avait pas agi comme il l'a fait, si les honorables députés libéraux qui ont donné l'an dernier un avertissement en règle au Gouvernement n'avaient pas agi de la sorte, si l'honorable député de Gaspé (M. Roy),—un excellent représentant s'il en est,—et le brillant nouvel élu de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion) ne professaient pas les idées qu'ils professent et qu'ils ont professées, les choses auraient pris une bien plus mauvaise tournure.

L'idée que je me fais du service sélectif, c'est que, pendant la guerre, chaque homme serve son pays de son mieux et au poste où il est le mieux en mesure de le faire. Je suis fier de mes concitoyens. Il n'y a pas de meilleur homme au monde que le Canadien. Je ne vois pas pourquoi le ministre du Travail (M. Mitchell) a fait venir de l'extérieur M. Alexander Gunn, un homme qui ne savait rien des affaires du pays, pour recommander le transfert des ouvriers de ce que M. Gunn con-

sidérait une industrie non essentielle à une industrie que M. Gunn considérait une industrie essentielle. Je diffère d'avis. Du reste, si nous tenons à appliquer avec succès le régime du service sélectif national, nous n'y parviendrons qu'en confiant la tâche à un homme qui, premièrement, a assez d'autorité, deuxièmement qui a assez de connaissances et, troisièmement, assez de liberté d'action pour décider où il y a lieu d'envoyer les conscrits. Il est donc absurde, monsieur l'Orateur, de croire le service sélectif en état de fonctionner lorsque nous savons que dans la plupart des cas, les fonctionnaires agissent conformément aux demandes de haut placés qui se promènent dans la rue en uniforme et n'ont jamais été sur un théâtre de guerre.

Le service sélectif national devrait étudier le cas de chaque particulier, non seulement du point de vue individuel, mais au regard du service que chaque individu est le mieux en mesure de rendre à l'Etat. Voilà pourquoi les instructions que M. MacNamara a envoyées au président de la commission n'ont pas eu le don de m'émouvoir. Pourquoi pas? Pour l'excellente raison qu'elles ne sont qu'un palliatif, qu'elles n'amélioreront pas la situation agricole, et ne font aucun bien à ces dignes cultivateurs dont on a besoin pour cultiver les champs mais qui sont retenus de force à la caserne.

Voici le hansard du 13 juillet 1942, où il est rapporté que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a déclaré qu'il serait difficile de laisser les militaires ou recrues aller à quelque emploi civil. C'est ce qui se passe, à moins que le service sélectif national n'exerce autorité non seulement sur les recrues qui n'ont pas reçu leur instruction mais encore sur les recrues qui ne se sont pas enrôlées volontairement et qui étaient des cultivateurs ou des employés de chemins de fer. Le service sélectif national ne fonctionnera jamais d'une façon satisfaisante. Je ne suis pas un ouvrier, mais les contacts que j'ai eus avec les cultivateurs, avec les employés de chemins de fer, les bûcherons et avec d'autres ouvriers, m'ont prouvé qu'il existait un ulcère, et si on n'y applique remède incontinent, comme l'ont fait observer le premier ministre et ministre de l'Agriculture de la province de Québec, le ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique et le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, comme l'a déclaré lui-même M. Hepburn à Hamilton, nous serons en face de la famine ou nous souffrirons de la faim dans cette terre d'abondance.

Comment peut-on nous appeler isolationistes quand nous sommes prêts à aider les alliés partout dans l'univers? C'est ce que nous faisons. C'est ce que fait le pays tout entier, et magnifiquement. Nous avons tâché d'aider

[M. Pouliot.]

les soldats. Je dirai encore plus: certaines gens ont fait des reproches à la province de Québec. Leurs reproches tenaient-ils compte du grand nombre d'hommes et de femmes de ma province qui travaillent dans les industries de guerre et dans d'autres industries rattachées à l'effort de guerre? Tenaient-ils compte de tous ces excellents jeunes gens qui se sont enrôlés,—mon comté en a fourni plus de 2,000,—dans les trois services armés? Ces jeunes gens méritent notre hommage et c'est notre devoir de les aider. Nous devons en prendre soin, chercher à améliorer leur existence et leur santé.

Quelles mesures a-t-on prises dans l'armée contre les maladies vénériennes? Aux Etats-Unis, plusieurs journaux font assez souvent allusion à ce fléau. Voici un numéro de *PM* traitant des mesures prises aux Etats-Unis concernant la syphilis et la blennorragie. L'an dernier, ce pays, sous l'administration du président Roosevelt, ce grand citoyen que nous admirons tous, a dépensé 8 millions de dollars pour prévenir ces maladies; cette année, il dépensera 15 millions. Que faisons-nous? L'an dernier le Canada a dépensé $50,000 et $165,000 pour des produits anticonceptionnels qu'on distribue à l'armée.

Je regrette d'avoir à le dire, mais c'est la vérité et c'est scandaleux. Nos jeunes gens doivent être protégés contre les porteurs de ces maladies. Il faut s'en occuper. Lorsqu'un soldat de langue française est placé parmi des compagnons de langue anglaise, il souffre assez souvent de ne pas parler cette langue. Il faut les protéger. Je crois qu'on achète de bons aliments, mais les apprête-t-on convenablement? Prend-on bien soin de nos soldats? On est inquiet à ce sujet dans beaucoup de foyers.

Un mot pour terminer. Je me suis attardé à parler du règlement de la Chambre parce que c'est un sujet important. Le jour où la liberté de parole aura disparu de cette Chambre, le parlement pourra fermer ses portes. Notre rôle n'est pas de susciter des difficultés au Gouvernement non plus que d'exprimer notre rancœur à l'égard de certain ministre. Ce serait indigne de nous. Notre devoir est de servir la patrie dans la mesure de nos forces et d'empêcher que le pays ne soit désorganisé lorsque la paix sera rétablie. Quel genre de paix aurons-nous après la guerre? La période d'après-guerre sera semblable à la période actuelle. Si l'ordre ne règne pas maintenant quel ordre pourrons-nous escompter après la guerre? Lorsqu'un honorable député fait quelque recommandation au Gouvernement à ce sujet, on devrait l'écouter; le Gouvernement devrait noter ses paroles.

L'hon. M. HANSON: Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une question

de privilège. Tantôt, alors que Votre Honneur était absent de la Chambre, l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) s'est servi à mon adresse de certains termes sinon insultants, du moins abusifs. J'ai soulevé la question de privilège et ai demandé que les expressions employées soient retirées et biffées du compte rendu, mais l'honorable député qui occupait provisoirement le fauteuil n'a pas jugé bon de régler l'incident. Je demande à Votre Honneur qu'il soit assez bon de revoir le compte rendu pendant la suspension de la séance, de prendre connaissance de ce qui a été dit et de ce que j'ai demandé de faire. Je prie Votre Honneur de rendre une décision appropriée car je n'ai pas l'intention de tolérer les injures de l'honorable député de Témiscouata.

M. POULIOT: Monsieur l'Orateur, je nie carrément ce qui vient d'être dit. Je n'ai jamais injurié l'honorable représentant. Il souffre de la manie de la persécution.

M. l'ORATEUR: Je consulterai le hansard pendant la suspension de la séance.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je me lève pour appuyer l'amendement et le sous-amendement. Aucun citoyen canadien ne peut manquer d'être fier du rôle que nous jouons dans la crise actuelle. A l'instar de l'honorable député de Davenport (M. MacNicol), j'ai eu l'avantage de voyager beaucoup depuis la dernière session. A ce propos, je tiens à remercier l'honorable député de Davenport pour le précieux service qu'il rend au pays chaque année en faisant des voyages considérables et en faisant profiter de ses observations la Chambre et le pays. Je le remercie tout particulièrement d'avoir parlé hier de la rivière Saskatchewan et d'avoir exprimé l'espoir que le Gouvernement donne suite aux propositions pratiques qu'il a faites.

Depuis la dernière session, j'ai visité toutes les provinces du Canada et j'ai pu me renseigner sur place au sujet de ce qu'a fait notre pays dans plusieurs domaines de son activité. Les motionnaires de l'adresse nous ont dit ce qu'a fait l'armée. Les commentaires que nous avons entendus en cette enceinte indiquent que nous apprécions tous hautement ce qu'ils en ont dit. J'ai constaté le progrès accompli dans tout le pays par notre aviation. Je suis toujours émerveillé de ce qu'un pays aussi peu populeux que le Canada ait pu en si peu de temps établir tous les centres d'entraînement où l'on forme un si grand nombre de nos jeunes gens et de nos jeunes femmes. A Charlottetown, je suis allé chez un instructeur du corps d'aviation. En examinant le cahier de notes de son épouse, j'ai lu une citation qu'il considérait comme une chase bien ordinaire. La voici:

Le sergent d'escadrille Mullen fut promu au rang d'officier pilote peu après avoir reçu la D.F.M. A cette occasion, voici ce que disait la citation: "Depuis septembre 1941, le sergent d'escadrille a effectué plus de 30 envolées, dont 25 de nuit. Sans tenir compte du danger, il s'est lancé sur des navires ennemis, malgré le feu de la D.C.A. des navires aussi bien que des batteries côtières. Le succès qu'il a remporté, il le doit à son zèle intrépide".

Ce jeune homme avait à peine vingt ans lors de son enrôlement dans l'aviation. Ancien commis de banque dans une petite ville de l'Ouest, il s'était, dans un bref délai, entraîné au point de pouvoir accomplir un fait aussi remarquable. Cependant il était encore en vie et pouvait assister à cette lecture de ma part à son sujet. Je mentionne cet incident, car ce n'est là qu'un des milliers d'exemples de courage héroique de la part de nos jeunes gens. De même, les exploits de la marine doivent être un sujet de fierté pour le ministre et pour tous ceux qui, d'un océan à l'autre, ont rendu ces exploits possibles.

Dans un port de l'Est, j'ai engagé la conversation avec un tout jeune capitaine de navire. Comme je le trouvais bien jeune, il me répondit qu'il était beaucoup plus vieux qu'il ne le montrait, qu'il aurait bientôt vingt-cinq ans. Quand nous songeons que des jeunes gens qui, il y a quelques années encore n'avaient jamais vu de pièce d'eau plus importante qu'un marécage, naviguent maintenant sur toutes les mers et maintiennent nos voies de communications, nous avons raison certes d'être fiers de la marine canadienne.

J'ai visité plusieurs usines de munitions et, en ce domaine comme en d'autres, le travail accompli constitue une page glorieuse dans l'histoire de notre pays. J'ai vu fabriquer des avions PBY dans une grande usine. Quand on songe que le coût du travail et du matériel nécessaires à la fabrication d'une de ces machines dépasse la valeur de toutes les automobiles que possèdent les membres de la Chambre, on peut se faire une idée du travail qu'il faut effectuer en vue de faire honneur à nos engagements. Nous avons accompli beaucoup, mais avons-nous fait tout ce que nous pouvions? Quand on songe aux réalisations de la Grande-Bretagne, de la Russie ou de la Chine, on ne peut être satisfait des résultats obtenus jusqu'ici.

En exprimant, dans son projet d'amendement, le regret que les conseillers de Son Excellence n'aient pas jugé à propos de proposer un plan susceptible de tirer un parti efficace du capital humain, tant masculin que féminin, du Canada, le chef de l'opposition (M. Graydon) a abordé une question fondamentale. Après plus de trois années de guerre, nous ne possédons pas encore de plan général qui permette à chaque citoyen du pays de fournir sa contribution maximum à l'effort

de guerre ni à toutes les industries de travailler à la production d'articles essentiels à nos forces armées et à la population civile. Nous comptons un grand nombre d'hommes dans l'armée, la marine et l'aviation, de même que dans les industries de guerre. Loin de moi la pensée qu'ils sont trop nombreux dans l'un ou l'autre de ces services, mais je soutiens que nous n'avons pas encore de plan général indiquant quelle proportion des onze millions d'habitants que compte notre nation peut être affectée à l'armée, à la marine, à l'aviation, aux industries de guerre ainsi qu'à la production, sur les terres, dans les forêts et dans les mines, des articles non moins essentiels à l'heureuse poursuite de la guerre. Je crois donc qu'à cette heure déjà trop tardive le Gouvernement devrait exposer un programme complet indiquant en termes précis le nombre d'hommes que nous pouvons affecter à ces divers services importants.

Le projet d'amendement mentionne l'impuissance du Gouvernement à élaborer une politique ouvrière convenable. Je laisse ce sujet, à d'autres plus compétents que moi en la matière. Qu'il me suffise de dire qu'en parcourant le pays et en causant avec les ouvriers, je n'ai pu constater à l'égard du ministre du Travail (M. Mitchell) ce même enthousiasme qu'on trouve à l'égard du ministre de la Défense nationale (M. Ralston).

L'alinéa *c* exprime le regret que le Gouvernement n'ait pas jugé à propos

de présenter une mesure qui permette à l'agriculture canadienne de fournir son plein effort de guerre et de recevoir une part équitable du revenu du pays.

Depuis l'ouverture des hostilités les membres de ce groupe rappellent que la production des vivres constitue une industrie de guerre. Le jour viendra où une abondance de vivres nous sera une arme précieuse pour nous gagner des amis en territoires occupés. A moins de changements dans la politique actuelle, le jour viendra aussi où le manque de vivres essentiels tant au Canada que dans les pays alliés aura des conséquences désastreuses sur le moral de notre population de même que sur le moral des populations alliées. Il a déjà fallu rationner le beurre,—je ne me plains pas cependant de la quantité accordée. On me dit que nos militaires devront à l'avenir réduire leur consommation de viande; je suppose que la population du pays pourrait se priver un peu de ce côté, mais si, au cours de l'année, la situation s'aggrave au même rythme que l'an dernier, avec le nombre de bras qu'on enlève à l'agriculture, nous nous trouverons aux prises avec de graves problèmes d'ordre domestique. Allez où vous voudrez au pays, interrogez le cultivateur de l'île du Prince-Edouard ou celui de la Colombie-Britannique et partout on vous exprimera du mécontentement à l'égard de la politique agricole du Gouvernement. Je recevais récemment un exemplaire marqué du *Prairie Messenger*, de Muenster, Saskatchewan. C'est un journal catholique, destiné aux familles et qui est publié par les pères de St-Pierre, à Muenster. Ce n'est pas un journal que l'on pourrait accuser de vouloir embarrasser l'administration fédérale. Or dans un article de fond au sujet de la pénurie de la main-d'œuvre agricole, ce journal cite une déclaration de l'ex-président des Etats-Unis, M. Hoover, qui disait le 21 janvier dernier:

Nous plaçons l'agriculture au premier rang de l'effort de guerre, à côté des chars d'assaut et des avions. . . il se peut que ce soit le cultivateur qui décide du sort de la guerre. . . Pour contribuer le plus possible à l'effort de guerre, le cultivateur habile doit rester sur la ferme.

L'éditorial mentionne ensuite la démission de M. R. H. Milliken, C.R., qui a été nommé représentant agricole de la commission des services nationaux de guerre à Regina. Après avoir été en fonction deux mois seulement, il s'avoua impuissant. En une semaine, il eut mille demandes d'aides, ce qui indique le mécontentement général que provoque en Saskatchewan cette politique du Gouvernement. Le discours prononcé l'autre jour par l'honorable représentant de Battleford-Nord (M. Gregory) et d'autres discours prononcés par des membres du parti ministériel démontrent que les critiques contre la politique agricole du Gouvernement ne sont pas formulées exclusivement par des honorables députés de l'opposition. Les amis mêmes du régime trouvent matière à critique.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. l'ORATEUR: Durant l'heure du dîner, j'ai lu le discours de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), notamment les passages contre lesquels a protesté l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson). On les trouve, d'abord, sur le feuillet T-3 de la copie, où l'honorable député de Témiscouata parle en ces termes:

Monsieur l'Orateur, je prie l'ancien chef de l'opposition (M. Hanson) de se tenir tranquille. Je ne veux pas entendre d'interruption. L'honorable député m'a causé assez de tracas quand il était chef de l'opposition; je ne veux pas qu'il recommence maintenant qu'un autre député occupe son ancien poste.

L'hon. M. Hanson: Je soulève une question de privilège. Je n'ai pas l'intention...

M. Pouliot: Dans ce cas, qu'il s'assoie. Je vais être violent.

M. l'Orateur suppléant intérimaire (M. MaCann): A l'ordre.

M. Pouliot: Il m'a assez importuné dans le passé et je ne le tolérerai pas maintenant.

L'hon. M. Hanson: Je soulève une question de privilège. Je n'ai fait aucune observation...

M. Pouliot: Il a geint.

L'hon. M. Hanson: ...mais j'ai fait une remarque à mi-voix. J'aurais eu raison de faire beaucoup pis que cela, mais je me suis contenté de faire une remarque à mi-voix.

M. Pouliot: Il me fait perdre mon temps. Il n'a pas le droit de faire cela.

L'hon. M. Hanson: Je n'entends pas laisser l'honorable député de Témiscouata me morigéner ni faire des remarques désobligeantes à mon adresse et je demande qu'il retire ses paroles. Je vous demande, monsieur l'Orateur, de rendre une décision en conséquence.

M. Pouliot: J'en arrive maintenant à l'hommage magnifique qu'a rendu le premier ministre (M. Mackenzie King) à l'ancien chef de l'opposition. Je souhaite longue vie à l'honorable député de York-Sunbury. J'espère qu'il vivra jusqu'à cent ans, mais avant de mourir, il ferait bien d'insérer une clause dans son testament à l'effet que toutes les remarques du premier ministre à son endroit qui figurent au hansard soient enfermées dans son cercueil. Car il convient qu'il apporte avec lui dans l'autre monde tous ces hommages. Je sais que plusieurs partisans du Gouvernement étaient très jaloux en entendant ces remarques ou en les lisant.

L'allusion suivante à l'incident se trouve à la page W-2. C'est encore l'honorable député de Témiscouata qui parle:

Je veux maintenant vous montrer quels résultats peut entraîner cette ignorance du Règlement. Lorsque le très honorable Arthur Meighen était chef de l'opposition, il fut, pendant un certain temps, représenté dans cette enceinte par l'honorable représentant d'York-Sunbury (M. Hanson). Je saisis l'occasion pour dire au présent chef de l'opposition de ne jamais porter attention aux conseils que pourra lui donner cet honorable député.

Puis, à la page W-3, ces autres paroles de l'honorable député de Témiscouata:

Il sera amusant de voir les membres du groupe de la C.C.F. voter avec l'opposition officielle, tory-progressiste, et encore plus amusant de voir le chef de l'opposition, son prédécesseur antédiluvien et tous les autres voter pour le sous-amendement dont voici le texte, car c'est bien dans cet état d'esprit qu'il faut le lire:

Je m'étais absenté du fauteuil pendant les dix minutes où s'est produit cet incident et ne saurais par conséquent me prononcer sur l'attitude ou le maintien de l'orateur, qui peuvent avoir accentué ses propos et les avoir rendus plus blessants à l'honorable député d'York-Sunbury. Je désire sauvegarder aussi jalousement que je puis le droit qu'a chaque député d'être à l'abri des insultes. Aussi ai-je scrupuleusement parcouru et scruté chaque phrase qu'a prononcée l'honorable député de Témiscouata au sujet de l'honorable député d'York-Sunbury et je dois dire que, d'après le compte rendu dactylographié, exception faite de la question de goût, dont chaque honorable député doit juger de lui-même, l'honorable député de Témiscouata n'a rien dit que je puisse considérer contraire au bon usage parlementaire.

M. NICHOLSON: Tout au début de la guerre le premier ministre (M. Mackenzie King) a exposé un principe bien nouveau chez nous, quand il a déclaré que tout ce qui serait physiquement possible deviendrait financièrement possible. Le ministre actuel de la Défense nationale (M. Ralston) a repris le même principe quand il était ministre des Finances, et à son tour le ministre actuel des Finances (M. Ilsley) en a fait son programme. Il semble qu'au moins le ministère de la Défense nationale et celui des Munitions et approvisionnements y aient donné suite, et qu'au contraire le ministère de l'Agriculture n'a pas cru financièrement possible ce qui était physiquement possible. Des représentants de toutes les provinces du Canada ont répété dans cette enceinte que les cultivateurs ne reçoivent pas chez nous leur juste part du revenu national. Le discours du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) m'a fort intéressé l'autre jour. Je me rappelle qu'à son retour de la Grande-Bretagne il nous avait prédit en 1940, chiffres à l'appui, qu'à la fin de 1945 il nous manquerait 50 millions de boisseaux de blé. Le ministre n'a guère eu recours aux statistiques depuis, mais il a cherché mardi dernier, à l'aide de certains chiffres, à laisser l'impression que tous les cultivateurs du pays jouissent d'une situation qui n'est pas trop mauvaise. Je constate qu'il ne s'est pas servi des données du Bureau fédéral de la statistique qui sont à la disposition de tout le monde.

J'ai ici les statistiques les plus récentes au sujet des prix et des indices de prix pour décembre 1942 et j'y vois, en prenant pour base l'année 1926, qu'à la fin de décembre 1942 les articles de la ferme sont encore à 87 p. 100 de ce qu'ils étaient en 1926. Or, en supposant que les prix de cette année-là étaient raisonnables, les articles de la ferme sont toujours à un prix inférieur à ce qu'ils devraient équitablement être. Il est vrai que l'indice des prix des produits animaux est monté à 117, mais je rappellerai qu'il y a un an, à la fin de décembre, ces mêmes prix étaient à 100, les produits agricoles étaient à 59 et la moyenne était de 74.6, alors qu'en décembre 1940 les produits agricoles étaient à 52, les produits animaux à 91, la moyenne étant de 67.1.

Nos cultivateurs ne demandent pas au Gouvernement ou à la population de Grande-Bretagne des prix qui ne cadreraient pas avec ceux des autres articles; ils ne réclament qu'une part équitable du revenu national. Lors de la campagne de l'emprunt de la victoire lancée il y a environ un an, le ministre

des Finances a demandé aux gens de la Saskatchewan de souscrire 8 millions de dollars, pour leur part de cet effort national et il demandait en même temps aux citoyens de Toronto de souscrire 180 millions, ce qui revient à $10 par tête pour les gens de la Saskatchewan et à $273 pour les citoyens de Toronto. Cette énorme différence est un indice du très bas niveau d'existence imposé à une forte section du Canada.

Je comprends que les membres du cabinet doivent décider en conseil le mode d'utilisation du revenu national et je sais que le ministre de la Défense nationale et le ministre des Munitions et approvisionnements peuvent faire part au conseil de leurs pressants besoins. Quand le ministre des Munitions et approvisionnements veut obtenir 20 millions pour la construction d'une nouvelle usine, il me semble qu'il n'est pas alors question de plafond des prix ou de ce qui résultera d'un relèvement des salaires accordé à un plus grand nombre de gens. Quand le ministre de la Défense nationale ou le ministre du Service naval ou le ministre de l'Air veut obtenir une forte somme, le montant est disponible. Le ministre de l'Agriculture ne représente pas un groupe aussi impressionnant, mais il représente néanmoins 700,000 familles réparties dans tout le pays. J'espère que le ministre de l'Agriculture fera partie du conseil et y mènera une lutte aussi serrée en faveur de ceux qu'il devrait représenter que semblent le faire les autres membres. Dans le *Winnipeg Free Press* du 5 février, Grant Dexter donnait un aperçu des causes du fort mécontentement provoqué par le Gouvernement concernant le capital humain. Il parle du résultat d'une centaine d'appels expédiés par la Commission du service sélectif national. Il semblerait que onze de ceux à qui ces appels étaient adressés ne les ont pas reçus. Vingt-huit autres les ont reçus mais n'en ont pas tenu compte. Cinquante-neuf se sont présentés à l'examen médical et 25 d'entre eux ont été placés dans la catégorie "A"; 16 ont obtenu des sursis, neuf pour l'agriculture et 7 pour l'industrie. Quatorze se sont présentés aux camps militaires, dont 3 ont été plus tard renvoyés dans leurs foyers, ce qui laisse 11 hommes pour la défense territoriale. Les plaintes provenant de toutes les parties de la Saskatchewan indiquent, pour le moins, qu'il existe beaucoup de mécontentement au sujet de la manière dont le Gouvernement répartit le capital humain, surtout en ce qui concerne l'agriculture.

Je pense à l'amendement proposé par le chef de notre groupe (M. Coldwell):

Nous exprimons aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures nécessaires pour obtenir un effort

de guerre total en négligeant d'appliquer aux industries de guerre et aux institutions financières les pouvoirs conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales tout comme ils ont servi à la mobilisation du capital humain pour des fins militaires.

Je regrette que le temps me manque pour expliquer cette clause. Je m'en tiendrai à une seule industrie qu'il faudrait, à mon avis, mobiliser le plus tôt possible. Je suis heureux que l'honorable député de Wellington-Nord (M. Blair) se soit fait un nom dans Ontario en préconisant une mesure que notre groupe favorise, la mainmise du Gouvernement sur l'industrie de la bière, à titre d'entreprise de guerre. Mes honorables collègues seront peut-être surpris d'apprendre que l'on considère cette industrie comme essentielle aux besoins de la guerre. J'ai reçu un exemplaire marqué du *Evening Times-Globe,* de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, du 8 février. J'y vois le compte rendu d'un discours que le rév. docteur J. R. Mutchmor, membre du conseil de l'évangélisme et des services sociaux de la United Church, a fait à Saint-Jean et dans lequel il a déclaré ne pas s'opposer à ce qu'on expédie de la bière aux troupes britanniques en Afrique. Je le répète, je désire que les soldats de l'armée de Sa Majesté puissent avoir de la bière et d'autres boissons quand ils en veulent et là où ils en veulent. Je pense toutefois qu'il n'appartient pas aux ministres de notre gouvernement de décider s'il faut faire ces expéditions et quelles quantités doivent être expédiées. Le compte rendu des journaux ajoute ensuite:

"Je suis absolument opposé à ce qu'on emploie indûment de l'espace dans nos navires pour transporter de la bière canadienne."

Le docteur Mutchmor a ajouté: "Le ministre du Commerce du Canada dit que cette bière a été commandée par le ministère de la guerre de Grande-Bretagne. Je prétends que c'est là une manœuvre et un acte de duplicité. Si on fait donner cette commande par Whitehall, le paiement est imputable sur les fonds britanniques en Canada; on classe la bière dans la catégorie des articles de matériel de guerre, ce qui permet un remboursement de 99 p. 100 des droits de douane et d'accise aux brasseurs sur tout ce qui entre dans ces envois, comme les bouteilles, lesquelles viennent des Etats-Unis, et ce qui permet aux brasseurs de faire entrer la dépréciation en ligne de compte et d'éviter partiellement les taxes sur les excédents de bénéfices."

Le docteur Mutchmor a dit que c'est là une combine de brasseurs. Il prétend que, d'après ce qu'il a pu calculer, les expéditions qui ont eu lieu depuis novembre 1941 ont varié de 600,000 à 800,000 douzaines de bouteilles par mois.

"D'après une estimation qui n'est pas exagérée, dit-il, la quantité totale de bière canadienne qui a été exportée aux troupes britanniques dans le Moyen-Orient et en Egypte pourrait remplir tous les wagons d'un train qui aurait de 250 à 300 milles de longueur."

Que les honorables députés se représentent un train dont la locomotive se trouverait dans

la ville de Québec et le fourgon à Ottawa et tous les wagons de ce train entre notre ville et l'ancienne capitale remplis de caisses de bière à destination du Moyen-Orient. Ou encore qu'on imagine un train venant de l'Ouest avec sa locomotive en Ontario et son fourgon en Saskatchewan et tous les wagons sur cette voie principale du Pacifique-Canadien remplis à pleine capacité de bière en route pour le Moyen-Orient. Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) nous disait cet après-midi que les pertes causées par les sous-marins sont énormes. Mais il semble qu'on ait réussi à trouver des cales pour ces immenses quantités de bière.

M. Mutchmor a déclaré que d'après les renseignements qu'il possède, la bière ne manque pas en Afrique du Sud et qu'on aurait pu obtenir sur place en Afrique du Sud de la bière pour les troupes en économisant ainsi 14,000 milles de transport. Il ajoute qu'on aurait pu trouver cette bière en Grande-Bretagne.

L'hon. M. MacKINNON: Je demande pardon à l'honorable député. Il vient de déclarer que le Canada avait trouvé les cales nécessaires pour toute cette bière, ce qui est inexact.

M. NICHOLSON: On me dit que cette bière a été expédiée du Canada; j'ai sous la main une déclaration de M. Mutchmor à l'effet qu'il a eu deux longs entretiens avec le ministre qui vient de m'interrompre et que celui-ci n'a pas nié que jusqu'ici on a expédié aux forces britanniques du Moyen-Orient suffisamment de bière canadienne pour former un train de plus de trois cents milles de long; en outre, M. Mutchmor a posé trois questions qui sont restées jusqu'ici sans réponse; les voici:

1. S'il faut faire venir de la bière de l'Amérique du Nord, pourquoi ne pas l'expédier de la Nouvelle-Orléans, qui est 3,000 milles plus près de l'Egypte et du Proche-Orient que Toronto?

2. Pourquoi ne pas l'expédier de la Grande-Bretagne, où l'on dispose de quantités suffisantes de bière, comme l'indique le *London Economist*, livraison du 22 août 1942?

3. Mieux encore, pourquoi ne pas l'expédier de l'Afrique du Sud, qui est à 14,000 milles plus près de l'Egypte et du Moyen-Orient que les endroits d'expédition du Canada dont il a été question? Le *London Times* du 25 septembre rapporte, à la page 9, qu'une brasserie de l'Afrique du Sud accuse un surplus annuel net, pour fins de dividendes, de plus de 1 million et demi de dollars. Cette brasserie a doublé la capacité de production de la fabrique de bouteilles qu'elle possède à Talana. Les approvisionnements de bière et de bouteilles ne manquent pas en Afrique du Sud.

Le ministre devrait, au cours du présent débat, répondre à ces questions de M. Mutchmor.

En traitant ce sujet important, le 1er juin dernier, j'ai mentionné que M. E. P. Taylor, président de Canadian Breweries Limited, avait, pendant longtemps, fait partie du conseil britannique des approvisionnements. La revue que publie M. E. P. Taylor, la *New World*, reproduisait une photo de sir Arthur Salter et de MM. Morris Wilson, E. P. Taylor and Jean Monnet, et voici ce que disait M. Taylor:

Qu'il s'agisse d'une pomme ou d'une forteresse volante, les organismes britanniques d'approvisionnement s'efforcent de les faire parvenir là où on en a le plus grand besoin.

Les renseignements dont je dispose veulent que M. Taylor ait été un fonctionnaire bénévole au moment où la bière fabriquée par son pays se rendait au Moyen-Orient, et qu'il ait été aux Etats-Unis, à titre de membre du conseil britannique des approvisionnements, au moment où fut prise la photo en cause. A mon sens, si l'on tient à conserver le moral du pays, il ne convient pas, au cas où l'on déciderait de faire servir le peu d'espace dont on dispose à l'expédition de bière au Moyen-Orient, de laisser à quelqu'un qui est intéressé dans les brasseries le soin de décider des quantités qu'on enverra. Les honorables députés qui ont voyagé dans la province d'Ontario auront été surpris de voir des milles et des milles de wagons chargés, je présume, de matériel de guerre essentiel et immobilisés le long de la voie.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je dois passer à un autre sujet important que l'on n'a pas étudié suffisamment jusqu'ici.

Je veux parler de nos projets d'après-guerre. On entend dire trop souvent que nous n'avons ni le temps ni les loisirs de songer au monde d'après-guerre. Faute de nous être fait une conception précise de ce monde nouveau, nous mettons entrave à notre effort de guerre. Les honorables députés qui ont entendu M. Nash, le nouveau ministre de Nouvelle-Zélande à Washington, qui fut le premier ministre des finances dans le cabinet travailliste néo-zélandais, ont été vivement impressionnés par son exposé des réalisations obtenues dans son pays. Or, M. Nash a rattaché directement aux mesures de sécurité sociale adoptées dans son pays la contribution de sa nation à la guerre. Il nous a dit qu'il avait été possible à son gouvernement d'accorder davantage aux vieillards et aux enfants et d'assurer de meilleurs soins médicaux à la population, ajoutant qu'aucun peuple au monde ne jouissait d'un niveau de vie aussi élevé que les Néo-Zélandais. C'est pour le maintien de ce niveau de vie, a-t-il dit, que son peuple a pris les armes et il est bien déterminé, une fois la guerre finie, à ne voir aucun de ceux qui ont pris les armes pour la défense de leur pays désavantagés par leur service militaire, aucun de ceux qui sont restés à l'arrière avantagés et aucun particulier ou aucune société réaliser des

bénéfices indus. Si notre gouvernement énonçait un programme analogue et le mettait vraiment à exécution, on verrait, j'en suis sûr, grandir l'enthousiasme populaire. C'est aujourd'hui le moment d'assurer à ceux qui risquent leur vie qu'une fois la guerre terminée, nous continuerons en temps de paix ce que nous faisons en temps de guerre, que nous verrons à rendre financièrement possible tout ce qui l'est physiquement.

Le chef de notre groupe a réclamé pour les deux premières années de paix des dépenses annuelles de 2 milliards et demi de dollars. Depuis si longtemps nous sommes habitués à voter des milliards que nous ne nous sommes probablement pas arrêtés à nous demander ce que nous pourrions faire de sommes semblables en temps de paix. J'ai préparé un tableau des entreprises possibles. Il ne s'agit pas d'un exposé du programme C.C.F., mais d'un calcul que j'ai fait en me basant sur des chiffres tirés de l'*Annuaire du Canada* afin de démontrer ce que nous pourrions réaliser avec la moitié de la somme annuelle demandée par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). J'ai choisi,—tous les honorables députés en conviendront, je crois,—des objectifs désirables au point de vue social. Voici le tableau:

Coût estimatif annuel de certains services sociaux au Canada

	Nombre voir *Annuaire du Canada 1942*	Montant annuel par tête	Coût estimatif annuel en millions
Pensions de vieillesse	186,834	$ 900 00	168.1
Pensions des aveugles	6,208	900 00	5.5
Pensions des anciens combattants	97,145	900 00	87.4
Allocations aux mères—			
Enfants	66,952	300 00	20
Bébés	244,316	100 00	24.4
Instruction—			
Elèves inscrits aux écoles ordinaires et techniques de jour	2,110,055	100 00	211
Etudiants d'université	49,356	500 00	24.7
Hôpitaux—			
Nombre de lits—salles publiques et chambres privées	62,964	1,000 00	62.9
Soins médicaux—			
Population totale	11,505,898	10 00	115
Soins dentaires—			
Population totale	11,505,898	5 00	57.5
Cultivateurs	734,000	300 00	220
Maisons	100,000	2,500 00	250
			1,246.5

Au cours d'une année quelconque on pourrait entreprendre toutes les dépenses que je viens de mentionner moyennant la somme globale de $1,246,500,000, ou $3,000,000 de moins que la moitié du montant que le chef de ce groupe voudrait nous voir dépenser dans une année. Un jour le gouvernement de ce pays devra décider si nous voulons maintenir l'équilibre entre notre production et notre consommation avec une nombreuse armée de chômeurs, avec les taudis, la pauvreté et la sous-alimentation, ou au contraire avec un emploi pour tous, avec nos jeunes gens au travail, avec nos industries fonctionnant à plein rendement et avec l'utilisation des matières premières du pays pour le bien-être de la population.

Mais d'aucuns pourront dire que c'est du socialisme. Le peuple n'est pas aussi effrayé de nos jours d'entendre parler du socialisme qu'il l'était il y a quelques années. Avant l'ouverture de la session je me suis rendu à Montréal lorsque le premier ministre de notre pays et Mme Roosevelt ont participé à une grande assemblée convoquée dans le but de recueillir des fonds pour l'Union des républiques soviétiques socialistes. Plusieurs d'entre nous sont allés au théâtre Capitol dimanche soir, et ont été touchés à la vue des pellicules qui représentaient l'héroïsme remarquable des habitants de Russie qui se battent pour sauvegarder notre liberté. Son Excellence le Gouverneur général s'est tenu debout pendant qu'on jouait l'hymne national de Russie. On commence à comprendre que les socialistes ne désirent pas partager tous les biens une fois pour toutes. Les richesses de la terre ne peuvent pas être partagées un jour et rester dans cet état. Les richesses sont des choses que l'on produit et que l'on crée à tous les instants. Le socialiste désire que tous les individus aient l'occasion de tra-

vailler, et que ceux qui travaillent reçoivent une juste part de la richesse créée par l'effort commun.

Nous nous rendons compte aujourd'hui que nous vivons une ère de coopération. Ceux d'entre nous qui ont voyagé au cours de l'hiver rigoureux que nous avons ont pu constater dans quelle mesure nous dépendons des employés de chemin de fer qui sortent par un froid de vingt, trente ou même quarante sous zéro pour tenir les voies en bon ordre. Nous avons sympathisé avec les employés forcés de sortir par un froid piquant pour voir à des coussinets échauffés. Nous pensons qu'après avoir remporté la victoire, nous devrons continuer à faire ce que nous faisons maintenant, c'est-à-dire, continuer à croire que les ressources de notre pays devraient servir à un effort total et être utilisées après la guerre pour faire comprendre à nos gens ce qu'est une véritable démocratie. Un des meilleurs livres que j'aie lu au cours de l'année dernière est "Last Train From Berlin", par Howard Smith, un de ces reporters qui sont restés à Berlin jusqu'à il y a eu un an, au mois de décembre. Smith nous brosse un tableau encourageant de ce qui s'est passé récemment en Allemagne. Dans un de ses derniers chapitres, il nous dit que pour se faire des amis dans les pays occupés, pour détruire Hitler, les démocraties devraient faire une déclaration quelconque concernant l'univers qu'elles désirent constituer. Beaucoup d'autres ont dit: "Attendons la fin des hostilités pour indiquer quelle sorte de régime nous désirons établir." Notre groupe estime qu'il est temps de publier les projets que nous formons pour l'après-guerre, afin d'inciter nos soldats, nos cultivateurs et nos ouvriers à donner leur effort maximum.

Mme CORA T. CASSELMAN (Edmonton-Est): Je voudrais moi aussi, monsieur l'Orateur, féliciter les motionnaires (M. Harris et M. Hallé) de l'adresse en réponse au discours du trône pour les excellents discours qu'ils ont prononcés. Je tiens aussi à marquer ma profonde admiration pour les hommes et les femmes qui font partie de nos forces armées qui combattent pour nous à l'heure présente. Ces députés que nous voyons ici en uniforme font que ces forces armées sont toujours présentes à notre esprit.

Plusieurs des discours qui ont été prononcés après ceux des motionnaires de l'Adresse étaient aussi d'un ton élevé ou perçaient beaucoup d'idées d'ordre pratique. Ce fut pour nous un grand privilège d'entendre le premier ministre (M. Mackenzie King) exposer la politique du gouvernement canadien et aussi celle de notre pays à l'heure présente. Nous avons entendu aussi avec plaisir les autres chefs des groupes de la Chambre qui sont au premier rang de nos législateurs. Plusieurs honorables députés de l'Ouest ont exposé nos problèmes industriels et agricoles. Je mentionnerai en particulier les honorables représentants de Medecine-Hat (M. Gershaw), de Swift-Current (M. Graham) et de Moose-Jaw (M. Ross) qui ont fait connaître à la Chambre certaines des demandes des habitants de l'ouest canadien.

Naturellement la poursuite de la guerre est ce qui importe le plus cette année; nous devons appeler nos hommes et femmes à servir dans les forces armées, et leur fournir des armes convenables et des denrées alimentaires. Cette question doit passer avant tout le reste. Il nous faut tendre nos énergies individuellement et collectivement vers la victoire. Certains honorables députés ont déclaré qu'on pourrait constituer un service de femmes pour aider à produire une plus forte quantité de denrées alimentaires. Cette idée a peut-être du bon. Je me demande si le service de placement actuel pourrait recruter des femmes pour les travaux agricoles. Les différents bureaux sont au courant des besoins locaux. De plus, les saisons varient parfois, et la durée de l'emploi des femmes sur les fermes varierait également. A mon avis, les bureaux de placement devraient collaborer étroitement avec les ministères provinciaux de l'Agriculture, tout comme ces dernières années le gouvernement fédéral a dirigé ses efforts en ce sens afin de fournir des ouvriers additionnels à l'agriculture. Si on demande aux femmes de faire le travail, je sais qu'elles s'en acquitteront scrupuleusement, car elles se sont toujours efforcées d'accomplir le mieux possible les tâches qu'on leur a confiées, soit à titre bénévole soit moyennant rétribution. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Je suis heureux de constater que l'on peut compter sur un plan complet de sécurité sociale et d'assurance-maladie pour la présente session. L'assurance sociale actuellement en vigueur comporte plusieurs hiatus que j'aimerais à voir comblés. Il est sage de renvoyer la question à un comité de la Chambre au lieu de présenter un projet de loi au début de la session, car le sujet fourmille de difficultés qu'il importe d'aplanir avant qu'un système national puisse être accepté.

La question de savoir si c'est bien le moment d'adopter de telles mesures n'est pas sans importance. Par ailleurs, si nous voulons être prêts pour l'après-guerre, il est bon d'y songer maintenant. De toute façon, le fait de préparer un plan complet de sécurité nationale révèle la façon dont nous entendons user de la victoire.

Il nous faut de l'organisation pour une pareille tâche, et la commission Rowell-Sirois qui a mené une enquête il y a quelques an-

nées nous a indiqué la méthode à suivre pour réaliser un plan de cette nature. Si la conférence fédérale-provinciale de janvier 1941 n'a pas utilisé cette mine, elle n'en reste pas moins à notre disposition. Nous nous rappelons tous combien nous avions le sentiment d'être en faute durant les terribles années de la dépression, alors que les solutions proposées au problème du chômage généralisé se révélèrent infructueuses. Nos aspirations humanitaires nous commandent de nous préparer de quelque façon à assurer la sécurité sociale pour l'après-guerre. Tous les sentiments nationaux nous commandent de nous y préparer car le Canada, non moins que les autres nations, a besoin d'une population bien alimentée, courageuse et forte. Ces années de crise nous ont coûté cher non seulement en souffrances humaines mais aussi en bonnes espèces sonnantes. Je dis cela parce que des particuliers et tous les organismes publics ont tâché, par les impôts, de faire face aux difficultés.

Ainsi, à la page 15, du deuxième volume du rapport Rowell-Sirois, il est dit que:

En 1937, les gouvernements canadiens ont dépensé, pour l'assistance sociale (à l'exclusion de l'instruction publique, des pensions de guerre et de la surveillance), au delà de 250 millions de dollars, soit plus du quart de leurs budgets (fédéral, provinciaux et municipaux) au chapitre des comptes courants.

Deux cent cinquante millions de dollars. Et est-ce que ce fut suffisant? Cet argent a-t-il procuré des avantages durables soit aux bénéficiaires de l'assistance, soit aux contribuables, soit encore au pays? Il me semble que c'est dans ce domaine que nous pourrions aujourd'hui user de prévoyance, c'est-à-dire en élaborant un système général de sécurité sociale en vue d'essayer d'empêcher le chômage massif et le retour de ces terribles années 1930.

Le rapport Beveridge a imprimé un nouvel élan à l'étude de ces questions. Il pourvoit à des avantages pour tout homme, toute femme et tout enfant dans presque toutes les circonstances difficiles de la vie, à un taux fixe d'assistance et moyennant une contribution fixe. La loi américaine de 1935, sur la sécurité sociale, modifiée quelques années plus tard, fournit de l'assistance sur une base de pourcentage. Le Canada devra considérer quel système il désire adopter, et quel est celui qui lui convient le mieux. Il pourrait y avoir lieu d'accepter un compromis, car les conditions au Canada varient considérablement de l'est à l'ouest.

Puis les deux rapports, celui de la commission Rowell-Sirois au chapitre 2 du volume 2, et le rapport Beveridge à la partie 6, énumèrent les principes, les raisons et les fins des services sociaux. Ces documents méritent bien d'être étudiés.

[Mme Casselman.]

Voici un court passage tiré de la page 163 du rapport Beveridge:

La sécurité du revenu, la seule que peut donner l'assurance sociale, contribuerait si peu au bonheur des gens qu'il ne faudrait pas, semble-t-il, en faire l'unique ou encore la principale mesure de reconstruction. Il conviendrait de l'accompagner de la détermination précise, de la part de l'Etat, d'utiliser les pouvoirs qui lui seraient nécessaires pour assurer à tous, non pas tant la continuité absolue de l'emploi, que la chance raisonnable d'occuper un emploi productif.

Le principe est vaste. Il me semble que le Gouvernement en a visé l'application par certains comités qu'il a institués. Dès les premiers mois de la guerre était créé le comité du cabinet chargé de la reconstruction et du rétablissement. Il avait à sa tête le docteur James. D'excellents sous-comités étaient aussi sous la direction de grandes compétences. Le comité de reconstruction et de rétablissement que le Parlement avait institué l'an dernier sera, je crois, reconstitué cette année. Il a examiné les principes directeurs du travail productif, et considéré les moyens d'empêcher le retour du chômage général comme celui de la dernière crise économique. Il engage tous les gouvernements, municipaux et provinciaux, toutes les industries à faire tout ce qu'ils peuvent pour passer de la production du temps de guerre à celle du temps de paix.

Les gens réclament la chance de pouvoir travailler. Que faire de notre client actuel qui prend toute notre production, qui est insatiable dans ses exigences, qui détruit tout ce qu'il obtient? Que ferons-nous lorsque nous ne pourrons plus vendre nos produits pour la guerre? C'est un problème qui devra recevoir une solution. Ainsi que le faisait observer le ministre du Travail (M. Mitchell) dans son excellent discours de cet après-midi, c'est une question qui retient l'attention du cabinet. Dans l'application de sa politique des salaires et du plafond des prix il vise à stabiliser notre monnaie. C'est un des grands principes dont il devra tenir compte afin de prévenir le chômage et d'assurer la subsistance à tous. Ces comités devront voir, et j'espère qu'ils y réussiront, à quoi sera employée notre production d'après-guerre, quels plans ils devront mettre à exécution pour l'exploitation de nos ressources naturelles.

Le rapport Beveridge traite ensuite, de la page 154 à la page 158 d'un sujet intéressant, celui des allocations aux enfants. Il y est ici question des principes qui servent de fondement aux allocations aux enfants. C'est une chose qui, à mon sens, aurait dû être incorporée dans notre plan d'assurance-chômage et dans les bénéfices accordés aux anciens combattants. Quant on octroie des allocations, il faudrait faire entrer en ligne de

compte le nombre d'enfants. D'aucuns sont d'avis que les dépenses journalières d'une famille nombreuse sont beaucoup plus fortes que celles d'une petite famille. Toute mère qui voit à l'alimentation des siens le sait bien. L'Etat s'est chargé jusqu'à un certain point de l'instruction primaire des enfants; il me semble qu'il devrait faire un pas de plus et s'occuper davantage du bien-être physique des enfants canadiens. Nous devrions nous occuper de leur santé, ce qui pourrait se faire au moyen de l'assurance-maladie; nous devrions aussi améliorer les conditions de logement afin de créer un milieu propice à la formation de bons citoyens. La Commission des allocations aux ayants droit travaille dans ce sens. On sait qu'au début l'on n'accordait d'allocations que pour deux enfants. L'intention des autorités était, je crois, de ne pas enrôler les pères de familles nombreuses, mais ce principe a été graduellement élargi et le chiffre des allocations est maintenant proportionné aux besoins de la famille.

L'automne dernier, les commissions des allocations aux ayants droit se sont mises à l'étude des cas où une assistance spéciale était nécessaire. C'est une excellente chose. Les commissions consultatives locales sont en mesure de connaître les besoins du district. Si l'on applique cette loi avec sympathie et clairvoyance, les familles de nos soldats pourront subvenir aux dépenses supplémentaires. Toutefois, dans ces commissions comme dans toutes les autres, si les membres ne sont pas assez intelligents et ne s'intéressent pas assez au sort des familles de nos soldats, le résultat ne sera pas satisfaisant. Toute loi est sans effet si les personnes chargées de l'appliquer n'ont pas assez d'intelligence pour en désirer le succès. Voilà une chose à laquelle nous devrions nous arrêter à propos de quelques-unes des commissions que nous avons aujourd'hui. Si les personnes qui examinent les appels ne sont pas indûment partiales en faveur du requérant ou du contribuable appelé à payer la note, ces commissions des allocations aux ayants droit devraient fonctionner avec assez de succès. Ces ayants droit ne demandent pas la charité; ils ne réclament que leurs droits; ils demandent qu'on examine les cas où il y a lieu d'accorder une assistance spéciale. Si ces commissions se montrent sympathiques, il n'y aura pas de tracas pour les gens dont aucune mesure législative ne peut alléger le fardeau.

Un autre aspect intéressant du rapport Beveridge est le fait qu'il établit une distinction entre le salaire de l'individu et les bénéfices. Cette thèse me semble fort juste. D'après l'auteur du rapport, le salaire ne devrait pas être tel qu'aucune marge n'existât entre ce qu'un homme peut vouloir gagner et ce qu'il pourrait toucher sans travailler. Il ne veut pas encourager l'oisiveté ou la paresse, résultat qu'ont souvent des projets de ce genre. Il fixe un niveau de subsistance qui me semble très bas, mais par ailleurs l'individu est encouragé à épargner et à se procurer, s'il le peut, des ressources additionnelles pour ses autres besoins. Tout le monde reconnaîtra, je crois, la justesse de ce principe. Personne plus que les ouvriers eux-mêmes ne ressent plus d'indignation envers les tire-au-flanc qui touchent un salaire sans travailler.

A la page 166 du rapport, sir William Beveridge traite la question du niveau d'existence. Voici ce qu'il dit dans un paragraphe:

> Les enquêtes sociales ont non seulement démontré ce qu'était le niveau d'existence de la collectivité immédiatement avant la guerre, mais elles ont aussi révélé qu'il s'était rapidement élevé pendant les trente ou quarante années précédentes. Les enquêtes récemment faites à Londres et à York avaient pour objet l'obtention de données permettant d'établir des comparaisons avec les résultats d'enquêtes précédentes. Elles ont indiqué de façon incontestable un progrès considérable et général. Lorsque s'est faite, en 1929 la nouvelle enquête sur l'existence et le travail à Londres, l'ouvrier moyen de cette ville pouvait acheter un tiers de plus d'articles de consommation avec le produit d'une journée de travail moins longue d'une heure qu'il ne pouvait en acheter quarante ans auparavant, à l'époque de la première enquête de Charles Booth. Le niveau de vie des ouvriers d'York en 1936 peut être établi en tout et partout à environ 30 p. 100 plus élevé qu'en 1899. De cette amélioration des conditions économiques, est résulté une amélioration de la santé. A Londres, le taux brut de la mortalité est tombé de 18.6 p. 1,000 en 1900 à 11.4 p. 1,000 en 1935 et la mortalité infantile, de 159 à 58 p. 1,000. Dans York le taux de la mortalité infantile est tombé de 161 p. 1,000 en 1899 à 55 p. 1,000 en 1936. Pour la même période, on a ajouté tout près de deux pouces à la taille des enfants d'école et presque cinq livres à leur poids. On note, dans ces villes, par des enquêtes scientifiques impartiales plutôt que par des constatations générales, une plus grande prospérité et un meilleur état de santé. Ce qu'on constate dans ces villes en particulier s'applique d'une façon générale, à tout le pays. Les salaires réels, ce que le salarié pouvait se procurer avec ses revenus juste avant la présente guerre, étaient en général d'environ un tiers plus élevés qu'en 1900 pour une journée comptant une heure de travail de moins. Ce que le salarié pouvait se procurer lorsque, à cause de la maladie, du chômage, par suite d'un accident, ou quand la vieillesse mettait un terme à son travail, était devenu encore plus considérable, même si cela n'était pas encore suffisant, grâce à l'assurance sociale et aux services connexes.

Cette période, de 1930 à 1936, comprenait des années de paix et des années de guerre, des années de prospérité et des années de crise. Qu'on veuille bien remarquer qu'il déclare que les salaires réels avaient augmenté. Dans le *Toronto Saturday Night* du 9 janvier et

du 6 février, on note des articles écrits par M. Don Stairs et traitant de cette même question aux Etats-Unis. Il puise ses renseignements à des sources aussi importantes que l'*Annalist,* livraison du 26 juillet 1935 et fonde ses conclusions sur des chiffres puisés à l'office du recensement des Etats-Unis, au bureau de la voirie et au ministère de l'agriculture des Etats-Unis. Ces chiffres indiquent que le niveau de vie s'est élevé chez nos voisins. J'ai essayé d'obtenir les chiffres correspondants de notre Bureau de la Statistique. Je n'ai pu trouver de renseignements généraux complets, mais j'ai découvert que l'échelle des salaires au Canada s'établissait, en 1925, à 98.8 cependant que l'indice du coût de la vie était de 120.6. Le coût de la vie était donc, en 1925, de beaucoup supérieur à l'échelle des salaires. Toutefois, en 1941, celle-ci était rendue à 118.9, cependant que l'indice du coût de la vie était de 111.7. Le coût de la vie était donc inférieur à l'échelle des salaires, et, comme conséquence, l'ouvrier pouvait obtenir une plus grande valeur que précédemment de son argent. Le ministre du Travail (M. Mitchell), a fait allusion à ce détail cet après-midi, au cours de son discours, et il a signalé que le salarié pouvait aujourd'hui faire servir sa paye à acheter 27 p. 100 de plus de marchandises qu'au cours des années de la dernière guerre mondiale. Il y a donc eu, entre temps, relèvement du niveau de la vie. Toutefois, ce relèvement n'est pas encore suffisant. Nous constatons encore des lacunes. Des gens ont encore un niveau d'existence trop bas. J'espère que les nouvelles lois de sécurité sociale vers lesquelles nous nous acheminons s'occuperont de ces gens là.

Si j'ai abordé quelques aspects du rapport Beveridge, monsieur l'Orateur, c'est que mieux nous serons renseignés sur les problèmes et les difficultés qu'aura à résoudre le comité, mieux nous serons en mesure de trouver une solution à ces difficultés.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je sais que plusieurs difficultés d'ordre constitutionnel et d'ordre financier se présentent immédiatement à l'esprit lorsqu'il s'agit d'élaborer un plan de sécurité sociale, étant donné la grandeur de notre pays et sa composition politique.

Notre manière de vivre diffère de l'est à l'ouest, bien plus d'une province à l'autre, mais nous sommes unis dans la volonté commune d'un même but à atteindre, qui est d'obtenir la sécurité et la prospérité matérielle pour tous et chacun.

De l'Atlantique au Pacifique, nous sommes tous Canadiens et, de plus, nous sommes Canadiens avant tout et désireux de voir notre beau pays libéré à tout jamais de la crainte de la pauvreté et jouissant en même temps de la liberté pour laquelle les nôtres combattent aujourd'hui.

(Traduction)

Un régime complet de sécurité sociale exigera nombre de concessions mutuelles au pays, car il surgira des problèmes très épineux qu'il ne sera pas facile de résoudre. La loi américaine de 1935, qui fut modifiée par la suite, établissait 52 régimes différents de sécurité sociale. Le président de la commission de sécurité sociale demande maintenant plus d'uniformité. Les honorables députés pourront consulter à ce sujet le *Labour Information Bulletin* d'octobre dernier et l'*American Labour Legislation Review,* où des opinions semblables sont exprimées. M. Almeyer, président de la commission de sécurité sociale des Etats-Unis, parlant au cours du programme radiophonique, The American Forum of the Air, a dit le 17 janvier de cette année:

> Tout en étant convaincu que la responsabilité de l'établissement et du maintien d'un système unifié et complet d'assurances sociales devrait être centralisée sous le gouvernement fédéral, je pense que l'administration même devrait en être largement décentralisée et dotée de comités consultatifs représentatifs et de conseils d'appel dans les différents Etats.

Nous pouvons donc profiter de leur expérience pour élaborer et appliquer notre loi.

J'habite l'Alberta, et ses montagnes me sont bien connues. Les pics élevés sont ce que nous apercevons des montagnes, mais les vallées qui les séparent échappent à nos regards. Les pays démocratiques ont déjà pu déterminer ce que devraient être les sommets de la civilisation et de la liberté. Mais ces sommets sont séparés par des dépressions que nous devrons combler, si nous voulons que notre civilisation soit d'un ordre aussi élevé que nous le désirerions. Il ne faut pas oublier non plus, qu'aucun pays ne pourra accomplir ce résultat à lui seul. Songeons aux peuples qui sont écrasés sous le joug nazi, à la Norvège, cette nation tolérante et férue de la démocratie, qui était à l'avant-garde de la civilisation et pensons à ce qu'elle est devenue ces dernières années. Nous ne pourrons atteindre l'objectif si nous sommes seuls, car les progrès que nous pourrions réaliser chez nous seraient peut-être balayés par un nouvel holocauste. Nous devons aussi réfléchir à l'effet que le nouvel ordre international d'après-guerre aura sur ces questions, car le Canada sera appelé à jouer un rôle dans cet ordre nouveau, dont la stabilité devra être assurée si nous voulons avoir le temps voulu pour asseoir notre progrès et être certains que nos œuvres dureront.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord féliciter celui

qui a proposé l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Harris, Grey-Bruce) ainsi que celui qui l'a appuyé (M. Hallé). Il convenait parfaitement que l'on conférât à deux militaires l'honneur de proposer et d'appuyer l'adoption de l'Adresse.

Je veux ensuite féliciter mon nouveau leader à la Chambre des communes, le chef de l'opposition (M. Graydon), de la façon admirable dont il s'est acquitté de sa lourde tâche en prenant la parole sur l'Adresse. Je désire aussi exprimer mon appréciation de la manière consciencieuse dont l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) s'est maintenu, en dépit de grandes difficultés, au poste de chef de l'opposition, de la manière digne dont il a participé aux débats et de son application à en relever le niveau.

Pour en venir au discours du trône, je sais que la rencontre du président Roosevelt et du premier ministre Churchill à Casablanca nous a tous encouragés. Et maintenant, nous connaissons les résultats de leur conférence. On se demande où M. Churchill se rendra la prochaine fois. C'est son esprit dynamique qui a soutenu les alliés dans leur combat. J'ajouterai également un mot d'appréciation sur le compte de nos alliés, les Anglais, les Américains, les Russes, les Chinois et toutes les petites nations, qui apportent leur contribution à la victoire. Et il semble bien que nous sommes en train d'y parvenir.

Cet après-midi le ministre du Travail (M. Mitchell) a fait quelques observations que je commenterai brièvement. Il a fait remarquer que l'an dernier on n'avait perdu que 1,200,000 heures de travail. Je lui demanderai de nous dire combien on en a perdu cette année, depuis le début de l'année, à la suite de grèves. J'estime que la grève dans les aciéries nous a déjà fait perdre 1,200,000 heures de travail que nous n'aurions pas dû perdre, parce que cette grève n'aurait pas dû se produire. Cette difficulté s'annonçait depuis si longtemps qu'on aurait pu l'éviter si le Gouvernement était intervenu énergiquement dans cette affaire.

Mon chef à la Chambre a très bien exposé le programme que s'est tracé le parti conservateur progressiste à la convention de Winnipeg. Je rappellerai aux honorables députés que notre parti s'est réuni en convention à Winnipeg en 1927, et qu'il y a arrêté un programme progressiste que notre parti a mis à exécution pendant son passage au pouvoir. Je pourrais vous signaler quelques-unes des mesures adoptées alors. Il y a la loi sur l'organisation du marché des produits naturels, la loi de l'arrangement entre cultivateurs et créanciers, la loi sur la banque du Canada, la loi sur la commission fédérale du commerce et de l'industrie, la prorogation de la loi du prêt agricole canadien, la loi sur les prêts aux pêcheurs canadiens, la loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies, la loi sur les salaires minima, la loi sur la limitation des heures de travail et la loi sur le repos hebdomadaire, la loi fédérale du logement, la loi sur le conseil économique du Canada, et la loi sur le placement et les assurances sociales.

Il est vrai que certaines de ces mesures législatives ont été improprement déclarées non-valables, mais il est certain qu'on aurait pu obtenir des provinces une loi habilitante rendant valable une bonne partie de ces mesures. Le parti libéral et le gouvernement libéral, cependant, avec leur méthode de laissez-faire, n'ont rien fait à cette fin. La loi sur le placement et les assurances sociales allait plus loin que celle de l'assurance-chômage que nous avons aujourd'hui et ce n'est que maintenant que certaines des idées exprimées dans la loi sont comprises dans le discours du trône.

Je rappelle ces choses dans l'unique but de montrer la sincérité du parti conservateur qui a l'habitude de tenir ses promesses. Je voudrais faire observer ici que le mot progressiste n'est pas une innovation dans notre parti. Dans une lettre qu'il écrivait au capitaine Strachan, à Toronto, en 1854, sir John A. MacDonald disait espérer que le parti conservateur soit assez large pour comprendre tous les conservateurs progressistes. Depuis la confédération, presque toutes les mesures sociales et les grandes réformes ont été appliquées ou mises de l'avant par notre parti. Comme l'a fait observer mon chef, on a maintenant fait entrer dans le discours du trône une partie de notre programme. Il était amusant d'entendre le premier ministre dire l'autre jour à la Chambre que notre parti a mis vingt-cinq ans à rejoindre le sien, tandis que l'an dernier, à la Chambre des communes, l'honorable représentant de Richelieu-Verchères (M. Cardin) a dit à son propre parti et au Gouvernement que le présent ministère n'a jamais rien fait si ce n'est lorsqu'il était forcé de le faire par l'opposition conservatrice.

Le gouvernement libéral n'a jamais donné de directives; il s'est contenté de suivre sa politique de laissez-faire. Je voudrais dire quelques mots de l'attitude de laissez faire du parti libéral et du gouvernement libéral au sujet de la pension aux vieillards. Je ne crois pas qu'on en disconviendra ou qu'on me contredira si je dis que le Canada a traité disgracieusement les vieillards qui ont dépassé l'âge utile. Quand on songe qu'ils furent toute leur vie d'excellents citoyens, qu'ils ont pour la plupart élevé une famille, que, sans qu'il y eût de leur faute, ils n'ont pu économiser pour leurs vieux jours et, que les voici arrivés

au soir de la vie, je suis d'avis qu'ils ont le droit d'exiger une pension. Que leur donne-t-on? Un dollar par jour est le maximum qui leur soit accordé par la loi des pensions de vieillesse, $240 par année et s'ils touchent plus de $300 y compris leur pension, on abaisse celle-ci à un total de $300. Il est pénible pour des personnes âgées de vivre à même un dollar par jour ou moins, mais on ne prend aucune mesure pour remédier à cet état de choses. Bien plus, si elles ont un fils à l'armée qui leur verse une allocation, la pension de vieillesse subit une amputation d'autant, et tout cela pour l'amour de quelques misérables dollars.

Il faudrait du temps pour faire adopter par la Chambre des communes une mesure propre à redresser cette situation, mais je soutiens que le Gouvernement devrait en proposer une tout de suite, car la loi des mesures de guerre lui en confère l'autorité. Nous devrions avoir au Canada un plan quelconque de pension de vieillesse à participation et tous devraient y souscrire, depuis le boueur jusqu'au personnage le plus éminent, et tout le monde devrait recevoir la pension. Il y a plus. Imaginons l'épreuve de l'enquête à laquelle on soumet ces vieilles personnes quant à leurs moyens. Cette méthode est dégradante et il convient d'y remédier sans délai.

La présente opposition a mis beaucoup de temps à porter le Gouvernement à adopter un moyen de remédier à la misère des veuves et à pourvoir à des avantages pour les familles des soldats, et je suppose qu'elle mettra encore beaucoup de temps a faire adopter ce plan-ci.

Quant au problème de la main-d'œuvre, on peut se demander si on tire le meilleur parti possible de la main-d'œuvre disponible. En 1940, nous avons eu l'inscription nationale et, autant que je sache, elle n'a servi qu'à faciliter les appels au service militaire. Cette inscription eut été d'une grande utilité si l'on avait préparé les questions avec plus de soin. Pouvez-vous traire une vache? Demandait-on. Avait-on l'intention de ranger dans une catégorie toutes les personnes qui pouvaient traire les vaches? Le peuple seul s'est vu soutirer le coût du plébiscite et de l'inscription nationale, environ 2 millions et demi de dollars.

Après deux ans le gouvernement est revenu à son point de départ avec sa politique relative au capital humain. Il commença par s'assurer les services de M. Little. Or qu'est-il arrivé? M. Little dut donner sa démission. Pourquoi? Faute d'appui de la part de gouvernement. Jusqu'à son arrivée, on n'avait arrêté aucune politique en matière de capital humain. Il établit de bonnes mesures, mais le Gouvernement lui fit tant de difficultés et lui causa tant de tracas qu'il dut se retirer de la scène. Le gouvernement n'eut pas le courage

[M. Ross (St. Paul's).]

d'appuyer l'homme qu'il avait appelé à son service. Avec un homme nouveau, nous aurons, j'imagine, un programme nouveau.

L'autre jour nous avons reçu copie d'une lettre qu'on disait interprétative, adressée aux magistrats pour leur gouverne, je suppose, dans les décisions à prendre. Cette lettre dit que le travailleur agricole est évidemment libre de s'enrôler dans l'armée active. Et elle continue ainsi:

(2) L'un des objets des règlements est d'assurer autant que possible le placement des travailleurs agricoles dans des emplois agricoles par l'application des règlements du service sélectif national concernant les emplois civils. Dans la mesure où l'on peut se dispenser de leurs services sur les fermes pendant la morte-saison, on devra encourager ces travailleurs à prendre un emploi saisonnier dans l'exploitation forestière, la sylviculture, les pêcheries et les mines de houille et de bas métaux.

Pourquoi leur permet-on l'accès des industries primaires? Quelques-uns résident près d'autres industries qui ont parfois besoin de main-d'œuvre provisoire pendant la saison morte sur la ferme. Doivent-ils quitter leur foyer pour aller travailler dans ces industries? Quelques-uns de ces cultivateurs ont un métier, ne peuvent-ils exercer leur métier? Pourquoi leur permet-on de s'enrôler dans le service actif s'ils accomplissent un travail essentiel à l'agriculture. Le facteur déterminant, quand il s'agit du recrutement des volontaires, devrait être à mon avis l'indispensabilité de l'homme assigné à l'entreprise et non le caractère essentiel de l'entreprise. Si l'ouvrier est indispensable à l'entreprise on ne devrait pas le laisser s'enrôler, mais par contre il conviendrait de lui remettre une attestation à cet effet, pour qu'après la guerre personne ne lui reproche d'avoir fui le service actif. Le même principe vaut pour les autres industries. Voici un cas, qui n'est certainement pas unique. Un jeune marié part pour l'Angleterre en 1940; il faisait partie d'un groupe de plusieurs chimistes triés sur le volet que le gouvernement du Canada envoyait se spécialiser dans une industrie qui devait s'implanter au pays. A leur retour, on les mit au travail. L'un deux assuma la direction de travaux très spécialisés. Il était pourtant malheureux car, s'il était indispensable à l'industrie, ses amis s'étaient enrôlés dans l'armée. S'il s'est offert comme volontaire c'est parce qu'il craignait qu'après la guerre on pourrait lui reprocher de n'avoir pas servi outre-mer. Cet homme n'est pas aussi utile sous les armes qu'il aurait pu l'être actuellement dans une usine essentielle du Canada. On devrait pouvoir prévenir de telles situations. Nombreux sont ceux qui ne sont pas à leur place; ils devraient être dans l'industrie et dans l'agriculture quand on les tient dans l'armée. Il faudrait procéder autrement. A

moins d'intervenir en faveur de l'agriculture cette industrie deviendra infailliblement, comme le disait le premier ministre dans une radiocauserie, une des victimes de la guerre. Imaginez, le premier ministre du Canada qui place l'agriculture au nombre des victimes de la guerre!

Le gouvernement a assez tergiversé avec cette question des effectifs humains. Il devrait arrêter un programme précis. Dans maints cas la main-d'œuvre n'est employée ni économiquement ni efficacement. Parfois les ouvriers ne consacrent au travail que la moitié du temps qu'ils passent à l'usine. Les patrons se demandent comment les tenir occupés pendant qu'on effectue des modifications. Je sais qu'il est difficile de retrouver les employés qu'on a mis à pied et il répugne au patron de les remercier; il devrait donc y avoir quelque méthode, quelque moyen de prêter des ouvriers à ceux qui peuvent leur donner un emploi utile dans l'intervalle. Il serait bon d'arrêter des projets dans ce sens.

Nos jeunes gens ont noblement répondu à l'appel du devoir. Je rappellerai aux honorables députés qu'il y a quelques années un certain nombre de nos meilleurs jeunes Canadiens, qu'on appelait alors des chômeurs nomades, escamotaient leur passage sur les trains de marchandises, pendant la crise, en quête de travail; cependant, on ne faisait rien pour eux. Un honorable député, qui siégeait alors de l'autre côté de la Chambre, parlait même d'eux en termes peu polis, les appelant de gueux sans énergie, nourris de bouillie. Que font maintenant ces gueux sans énergie, nourris de bouillie? Ils sont dans l'armée, la marine ou l'aviation, combattant pour leur patrie, malgré le traitement qu'on leur a infligé pendant la crise économique. Il ne faudra plus qu'une telle situation se produise au Canada.

Voici des chiffres concernant l'appel à l'instruction militaire. Pour l'année 1941-1942, l'armée, sous l'empire de la loi de mobilisation des ressources nationales, a demandé 150,309 recrues pour la défense territoriale. On a expédié 751,611 avis d'appel, dont 87,465 n'ont pas été livrés. Il restait donc 663,146 appels. De ce nombre, 216,791 n'ont pas eu de réponse. Ils s'étaient enrôlés ou étaient morts ou avaient été tués ou s'étaient soustrais à la conscription, de sorte qu'il en reste 446,355. De ce nombre, 189,491 étaient dans la catégorie A, ce qui laisse 256,864 hommes. De ces derniers, 120,610 ont obtenu un sursis et j'ignore ce que sont devenus les 136,254 autres.

Ces chiffres sont intéressants, mais ils ne s'accordent pas avec le chiffre suivant. Ensuite, les avis d'appel ont été envoyés à 173,525 hommes; pourquoi? je l'ignore. De ce nombre d'avis, 9,345 n'ont pas trouvé leurs destinataires, de sorte qu'il en reste 164,180. De ce nombre, 32,826 hommes se sont éclipsés, où? je l'ignore; il en est donc resté 131,354 qui se sont présentés au centre d'instruction. Sur ces derniers il y avait 23,676 inaptes, de sorte que l'armée a reçu en tout 107,678 hommes au lieu de 150,309 qu'il lui fallait. M. Grant Dexter a résumé de cette façon-ci la situation dans la *Free Press*:

> Autrement dit, sur 100 convocations, 11 non pas été livrées, 28 hommes n'en ont jamais entendu parler, 59 hommes se sont présentés à l'examen médical, 28 ont été placés dans la catégorie A, 16 ont obtenu un sursis—9 dans l'agriculture et 7 dans l'industrie—et 14 se sont présentés au camp. Trois étaient inaptes et l'armée en a reçu 11 sur 100.

Si ce n'est pas là de la confusion, j'ignore ce que c'est. Pourquoi une situation si ridicule existe-t-elle? Pourquoi envoyer 750,000 convocations et constater ensuite que 216,790 n'ont jamais été reçues, sans que personne sache où elles sont? Si nous ne savons pas où elles sont, pourquoi? Or, tandis que l'appel se faisait, il y avait des milliers d'autres jeunes gens, et de bons, qui s'enrôlaient pour servir n'importe où dans le monde. Plusieurs étaient indispensables à notre production houillère, à la fabrication d'outils, comme techniciens et ainsi de suite. Plusieurs de ces hommes étaient indispensables à l'industrie. Il y a gaspillage d'effort; il y a absence de plan sur toute la ligne. Les trois domaines se font concurrence pour l'obtention d'hommes et il n'y a aucune coopération. Les forces armées, l'industrie et l'agriculture veulent des hommes et on ne leur donne aucune directive. Je tiens à la main une copie d'un mémoire rédigé au début de la guerre par le général McNaughton au sujet de spécialistes et d'artisans à fournir aux forces armées et à l'industrie; je désirerais en lire un passage:

> Sous le régime du volontariat dans nos forces armées, il est probable, étant donné le caractère du peuple canadien, qu'un grand nombre d'hommes hautement compétents dans toutes sortes de domaines demanderont à entrer dans le service actif. On objecte la nécessité qu'il y a de ne pas priver indûment l'industrie d'ingénieurs compétents, de mécaniciens habiles et d'autres ouvriers spécialisés dont le travail est nécessaire à l'expansion rapide de la production en les laissant enrôler comme soldats ou en leur accordant des commissions d'officier dans nos forces armées. Il y a quelques métiers dont l'importance est vitale pour l'industrie; d'autres sont moins importants et il en est aussi d'autres dont l'industrie peut se passer quand l'intérêt national l'exige. Il faut donc dresser une liste des emplois réservés. Certaines industries sont importantes pour la production des munitions, d'autres le sont pour le maintien des services nécessaires à la collectivité des citoyens. D'autres encore, qui jouent un rôle actif en temps de paix, sont de peu d'importance pour la guerre. Il faut donc dresser une liste des industries essentielles.

Où est donc cette liste des industries essentielles? L'a-t-on jamais préparée? Le général McNaughton, je me permets de le répéter, a dit:

étant donné le caractère du peuple canadien, qu'un grand nombre d'hommes hautement compétents dans toutes sortes de domaines demanderont à entrer dans le service actif.

Un grand nombre l'ont fait, qui devraient aujourd'hui travailler dans des industries essentielles du Canada. Ce mémoire nous montre comment cette question du service sélectif national devrait être envisagée. Le ministère du Travail a-t-il tenu compte de ces propositions? Non, si j'en juge d'après les résultats.

Voilà tout ce que j'ai à dire sur le fouillis que nous constatons dans l'utilisation du capital humain. Je veux ajouter quelques mots au sujet du programme de la présente session du Parlement. On nous a souvent reproché de perdre notre temps à nous répéter en cette enceinte et de retarder l'adoption des crédits. L'an dernier, on a signalé que nous avions voté 36 millions de dollars en 36 minutes. A mon sens, ce n'est pas la faute de l'opposition; c'est la faute du Gouvernement. Aujourd'hui même, il n'y a pas de projet de législation au *Feuilleton* sauf la résolution concernant le milliard de dollars. Pourquoi n'y en a-t-il pas? Les membres de la Chambre pourraient de la sorte les étudier, les connaître et en parler avec connaissance de cause quand ces mesures seront présentées. Nous aurons bientôt les bills des crédits de guerre; et si les choses se passent comme l'an dernier, tous les honorables députés voudront parler une demi-douzaine de fois ou davantage sur le même sujet. Pour quelle raison ne pourrions-nous pas présenter ces bills de crédits de guerre dans un ordre déterminé, comme le budget, par exemple, afin de mettre plus d'ordre dans la discussion? De cette façon, on éliminerait beaucoup de répétitions. Si on nous fournit une décomposition raisonnable des dépenses, ce à quoi nous avons droit; si on nous indique de quelle façon l'argent a été dépensé par les divers services, on abrégera considérablement les débats et nos renseignements seront complets.

On devrait fournir plus de renseignements à la Chambre. Nous désirons savoir ce qui se passe. Mais quand nous posons des questions, on nous répond infailliblement que ce n'est pas dans l'intérêt public ou qu'on fournirait par là des renseignements à l'ennemi. J'ai sous la main un rapport soumis au 78e Congrès des Etats-Unis sur le travail de la loi de prêt-location et publié par M. Edward R. Stettinius, Junior, administrateur de la loi de prêt-location aux Etats-Unis. Je ne prendrai pas le temps de le lire en entier, mais il y a un ou deux paragraphes qui peuvent intéresser les honorables députés. Il parle d'avions, de chars d'assaut légers, de fusils antichar et ainsi de suite expédiés en Egypte; puis, au sujet de la campagne de l'Afrique du Nord, il dit que la Grande-Bretagne a fourni les deux tiers des navires de guerre et de transport utilisés dans la première opération de débarquement. Est-ce là fournir des renseignements à l'ennemi? Il est dit dans le rapport:

[M. Ross (St. Paul's).]

Soixante pour cent des effectifs terrestres étaient américains, et les forces aériennes étaient également réparties. La plupart des chalands de débarquement étaient de fabrication américaine. Quelques-uns avaient été fournis à la Grande-Bretagne sous le régime de prêt-location et avaient des équipages britanniques. D'autre part, les escadrilles américaines d'avions de chasse utilisaient 160 Spitfires fournis par la Grande-Bretagne selon le plan d'assistance mutuelle.

Je lis plus loin:

Les approvisionnements fournis à nos forces armées d'après le plan de prêt-location comprenaient, entre autre matériel, 100 milles de pistes de décollage démontables, plus d'un demi million de mines anti-tanks et de grenades, 130 vedettes, quatre hôpitaux de campagne de 1,000 lits chacun, et des fournitures médicales pour 100,000 hommes.

Des tableaux indiquent en outre la destination de ces articles. Des renseignements additionnels au sujet du matériel fourni sont donnés à la page 50. Cela est-il propre à renseigner l'ennemi? Est-ce "contraire à l'intérêt public"? C'est assurément dans l'intérêt public. C'est le peuple qui acquitte la note et il a le droit de savoir comment se dépense son argent. Voilà mon opinion sur ce point. Il n'y a absolument aucune raison pour que la Chambre des communes n'obtienne pas de renseignements beaucoup plus complets. On nous dit toujours que cela "est contraire à l'intérêt public."

J'ajoute que l'on modifie trop de lois par décret du conseil pendant que la Chambre est en session. Je ne vois vraiment pas pourquoi l'on ne soumettrait pas un rapport à la Chambre. Après tout, c'est à nous qu'il appartient de discuter les avantages ou les inconvénients qui découlent des lois adoptées. En outre, on édicte trop de règlements sans en rendre compte à la Chambre des communes, et cela pendant qu'elle est en session. Ce n'est pas tout. On nous demande de venir siéger ici pendant six ou sept mois, comme nous l'avons fait l'an dernier. Or, je suis d'avis qu'il aurait été beaucoup préférable de venir passer un mois ici, puis de retourner chez nous pendant un mois, de revenir passer un autre mois au Parlement, et de retourner ensuite chez nous. Lorsque nous sommes arrivés une bonne partie du travail n'était pas prêt. Si

nous avions eu l'occasion de retourner dans nos circonscriptions, nous aurions pu y exposer certaines des mesures.

Je m'arrêterai maintenant au rationnement du beurre. Le directeur nous a déclaré qu'il n'était aucunement question de rationner cette denrée, mais à peine deux mois plus tard on rationnait le beurre. Si la Chambre des communes avait été en session les membres auraient pu renseigner le directeur, car ils viennent des différentes parties du pays et ils parlent en connaissance de cause. On aurait disposé de meilleurs renseignements, et le règlement de cette question n'aurait pas été laissé à ce fonctionnaire. Il y a quantité d'autres questions que les membres de la Chambre pourraient étudier, soit à la Chambre ou en comité, avant d'adopter des règlements à leur sujet.

En somme, les membres de la Chambre des communes sont responsables au peuple, tandis que ces directeurs ne le sont pas. Si on fournissait un plus grand nombre d'occasions aux députés d'étudier les questions à la Chambre nous pourrions nous débarrasser d'une bonne partie de ce mécontentement. Il faut maintenir la suprématie du Parlement au Canada. Nous ne voulons pas de dictature, bien que nous en soyons presque rendus a ce point. On ne nous consulte guère au sujet des mesures prises.

Je passe maintenant aux questions posées lors de l'appel de l'ordre du jour. Cet après-midi, le premier ministre (M. Mackenzie King) a réprimandé mon chef lorsqu'il lui a posé des questions. N'y aurait-il pas lieu de suivre la coutume de la Chambre des communes en Angleterre, et de consacrer une heure aux questions? Ne pourrions-nous pas établir une période semblable? Nous pouvons insérer des questions au *Feuilleton*, et les réponses seront publiées dans le hansard ou aux *Procès-verbaux*. Il arrive très souvent qu'à des questions de grande importance on répond brièvement, ou bien on dit qu'un document sera déposé. Il se peut que l'espace de temps qui s'écoule entre le jour où la question a paru dans le Feuilleton et celui où le document est déposé ait pour effet de nous priver de l'avantage que pourrait avoir la réponse.

Après tout, les membres de la Chambre ont le droit de savoir ce qui se passe, et la seule manière dont ils peuvent obtenir le renseignement recherché est de poser des questions sur le parquet de la Chambre. Les raisons qui justifient la réponse aux questions des honorables députés sont aussi bonnes que celles que l'on invoque contre la lecture des discours. J'affirme que rien ne s'oppose à ce qu'une heure soit consacrée aux questions, temps pendant lequel on pourrait discuter les affaires publiques sur le parquet de la Chambre.

Notre tâche la plus importante aujourd'hui doit être celle d'assurer notre salut, c'est-à-dire la victoire. A ce but que nous visons doit s'ajouter celui d'assurer la libération des nations d'Europe actuellement sous la domination de l'ennemi. Il nous incombe de voir à ce que l'ordre soit rétabli dans le monde. Sous ce rapport, nous désirons ardemment être renseignés sur nos forces armées. Ces dernières sont-elles aussi efficaces qu'elles le pourraient être? Avons-nous des renforts suffisants? Que dire aussi de nos services auxiliaires? Ceux qui commandent nos forces armées sont-ils les meilleurs chefs que l'on puisse trouver? A titre de membres de la Chambre des communes, nous voulons être renseignés sur ce sujet. Nos armes sont-elles les meilleures? Notre équipement est-il de la meilleure qualité et en avons-nous en quantité suffisante?

Nous entendons toutes sortes de rumeurs et de critiques et nous avons le droit de connaître la vérité. Je ne doute pas qu'un peu plus tard au cours de la session nous aurons l'occasion de discuter ces questions. Quoiqu'il en soit, nous voulons obtenir des réponses plus complètes à ces questions et nous ne voulons pas entendre dire "qu'il n'est pas dans l'intérêt public" d'y répondre ou encore que la réponse serait de nature à renseigner l'ennemi. La guerre n'est pas gagnée. Il est probable que nous avons gravi la côte et que la puissance des Alliés égale celle des nations de l'Axe. Ne nous laissons pas détourner d'une victoire ultime et complète par des ouvertures de paix prématurées. Ne nous laissons pas égarer par de telles propositions. La victoire et une paix durable ne pourront venir qu'une fois les partenaires de l'Axe chassés des mers, chassés du ciel et chassés des territoires qu'ils occupent.

La guerre est notre première préoccupation, mais ne perdons pas de vue l'après-guerre. Il incombe à l'esprit de libre entreprise de tracer un plan contre le chômage généralisé. Il convient d'arrêter un programme et de le tenir prêt. Nous ne pourrons licencier nos troupes avant de leur avoir trouvé du travail; nous ne pourrons autoriser la mise à pied des ouvriers affectés aux usines de munitions tant que nous ne leur aurons pas trouvé d'autres emplois, dussions-nous jeter à la rivière les munitions que nous serons peut-être forcés de leur commander.

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est expiré.

M. ROSS (St. Paul's): C'est au génie de libre entreprise à dresser un programme. Si nous ne rétablissons l'ordre dans notre régime industriel et économique, selon des méthodes positives, les démagogues et les coquins prendront le haut du pavé; ils s'imposeront et

dirigeront. Toutes les têtes fêlées qui auront dans leur sac une promesse de $50 pour chaque jour maigre, toutes les canailles qui détestent l'humanité tâcheront de gagner le pouvoir pour eux et leur faction. Ils s'adresseront aux gens las de la guerre, aux découragés, aux affamés et aux chômeurs. Ils leur offriront mer et monde en échange de leur liberté et de leur dignité. Ils promettront aux ouvriers les emplois d'un fuehrer et le service ferroviaire régulier d'un duce à condition qu'ils renoncent à leur liberté et à leur indépendance. La raison et le bon sens seront mis au rancart et l'on verra la fin de l'évolution qui a valu à notre nation un bien-être relatif.

M. J. A. MARSHALL (Camrose): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder quelques-unes des questions mentionnées dans le discours du trône, je désire rendre hommage, non seulement en mon nom mais aussi au nom des membres du groupe dont je fais partie, à ces braves et héroïques soldats qui ont pris part à la bataille de Dieppe. L'histoire trouve dans Dieppe une autre de ses belles pages écrites par des Canadiens. Dieppe aura toujours l'importance de ces autres batailles mémorables que livrèrent et gagnèrent les Canadiens dans la dernière guerre: la Somme, Ypres, crête de Vimy, Passchendaele et Mons.

Dans la partie sud de ma circonscription se trouve une ville prospère connue sous le nom de Stettler. De cette ville et de la campagne voisine sont partis un bon nombre d'hommes et de femmes désireux de servir leur pays dans toutes les branches de nos armes. Ils se battent comme pas un sur tous les théâtres de guerre où l'on rencontre des Canadiens. Un certain nombre des hommes s'enrôlèrent dans le corps de chars d'assaut de Calgary, loin de penser qu'un jour viendrait où ils joueraient un rôle dans une bataille que l'on peut ranger parmi les plus importantes livrées jusqu'ici dans la guerre actuelle.

Je me souviens de la façon dont les gens de cette région ont reçu la nouvelle que leurs fils avaient participé au raid de Dieppe. Je me rappelle très bien cette journée où les télégrammes annonçaient, presque à chaque heure, le sort de l'un ou l'autre de ces hommes sur le sol rouge de sang de la côte française. Les hommes et les femmes de cette région allaient à leurs affaires de tous les jours en redoutant les nouvelles de l'heure ou de la journée. Lorsque la liste des disparus fut complète, on s'aperçut que cette région avait, grâce à ses fils, joué un des premiers rôles dans le raid de Dieppe. Certains ont fait leur suprême sacrifice et d'autres languissent aujourd'hui dans des camps de prisonniers allemands.

J'ai lu avec grand soin les hommages que le premier ministre (M. Mackenzie King), dans son discours, a rendu aux hommes de Dieppe. C'était un magnifique tribut d'hommages rendu en des termes que seul peut trouver un maître de la langue. Il a parlé de leur initiative, de leur ingéniosité, de leur bravoure, de leur valeur et de leur héroïsme. Tous ces mots m'ont profondément remué comme ils ont sans doute remué le cœur de tous les membres de cette Chambre. J'avoue cependant que sa conclusion m'a vivement désappointé. Je veux éviter de citer ses paroles parce qu'elles ont été prononcées au cours du présent débat, mais je veux cependant en donner le sens aussi parfaitement que possible.

Il a exprimé l'espoir que les survivants apprendraient que la Chambre des communes, sans distinction de partis, était unanime dans sa détermination à faire tout en son pouvoir afin de leur venir en aide. Une promesse aussi imprécise apportera bien peu de réconfort, je le crains, à plus d'un cœur brisé. Sûrement, le premier ministre pourrait être plus précis dans les promesses qu'il fait aux familles de ces soldats. Jamais il n'a été donné à un Canadien une occasion plus favorable d'assurer, non seulement aux soldats qui tombent au champ d'honneur, mais à tous ceux qui, hommes ou femmes, participent au combat pour la défense de leur pays, que, quoi qu'il arrive le Canada saura accorder un traitement équitable à leurs familles. Il est désolant de penser qu'une pareille occasion puisse se perdre. Quand je songe aux conditions qui séviront probablement au pays à l'issue de la guerre, à moins que nous n'opérions une transformation du régime sous lequel nous vivons, je ne puis que me demander à quelle destinée sont voués ces hommes, ces femmes, et ceux qui relèvent d'eux pour leur pain quotidien. Serait-ce trop demander au premier ministre non seulement de s'engager lui-même en sa qualité de chef du Gouvernement, mais aussi d'engager son parti, ainsi que le Parlement et le peuple canadien, à faire en sorte que les femmes et les enfants, comme aussi les pères et mères de ces hommes, ne sachent jamais ce que c'est que l'insécurité économique.

On fait foisonner les rumeurs que des élections générales sont proches. Je demande donc au premier ministre de prendre en son propre nom, et au nom de son parti, un autre engagement, un engagement qui a toujours fait partie de notre programme depuis le début de la guerre, un engagement que nous y avons maintenu et auquel nous ne cessons de faire honneur. C'est celui de viser à réaliser la

sécurité économique et la liberté individuelle pour tous les citoyens du Canada. Cet idéal n'a rien d'incompatible, que je sache, avec aucun des principes du libéralisme.

Je désire maintenant aborder trois importantes questions qui se retrouvent dans le discours du trône. Je le fais avec plaisir mais j'en intervertirai l'ordre dans lequel elles figurent au hansard. Elles ont trait, premièrement, à la nomination d'adjoints parlementaires chargés de prêter main forte aux ministres dont les fonctions sont devenues particulièrement lourdes en raison des travaux de guerre; deuxièmement, au remaniement de la carte électorale et, troisièmement, à l'adoption de lois de sécurité sociale pour l'ensemble du pays.

Au sujet de la première, je ne suis pas du tout persuadé de l'utilité d'adjoindre des secrétaires aux ministres. Je me rends naturellement compte que certains ministres se verraient dans un avenir très rapproché remplacés par les secrétaires. Il en est actuellement dont les secrétaires pourraient faire pâlir l'étoile. Mais quel homme, et même quelle femme, pourrait prendre la place du ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe)? Tous, je pense, éprouveraient de la difficulté à se substituer au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) ou au ministre de l'Air (M. Power). Bien que je n'approuve pas toutes les méthodes employées par le ministre des Finances (M. Ilsley) ni la façon de résoudre les problèmes des fermiers du ministre de l'Agricultuer (M. Gardiner), j'estime que les secrétaires qui leur seraient donnés entraveraient en quelque sorte leurs efforts. La guerre dure depuis trois ans et demi, et si les ministères qui s'occupent directement de la poursuite des hostilités ne se sont pas encore organisés de façon à assurer aux ministres beaucoup plus de liberté qu'ils n'en avaient au début, il y a certainement des points qui clochent. J'admire d'une façon toute spéciale le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe). Comme Oliver Goldsmith dans *The Village Schoolmaster,* je m'étonne "qu'une si petite tête renferme tant de science". Ce serait un grand malheur si quelque membre de la Chambre cherchait à se substituer à un homme de cette trempe.

Autre point, que je devrai encore traiter brièvement, le remaniement de la carte électorale de la Chambre des communes. Les appétits politiques ont caractérisé les grands partis depuis la Confédération, et je suis certain qu'ils les manifesteront de nouveau lorsque le moment sera venu pour la Chambre de donner sa sanction à la nouvelle carte électorale. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'il faudrait étudier à fond toute la question de la représentation populaire à la Chambre des communes du Canada.

Un comité spécial de la Chambre des Communes anglaise, le comité Vivian, je pense, a fait l'étude de cette question et a présenté son rapport que je n'ai ni vu ni lu, mais je crois que le comité que le premier ministre entend établir au cours de la session ferait bien d'en faire une étude attentive.

La guerre a causé un certain déplacement de notre population. Plusieurs régions de l'Ouest ont été bien dépeuplées; les gens ont quitté cette partie du pays pour aller dans les centres plus industrialisés de l'Est. C'est un problème créé par la guerre. Il trouvera, je crois, son propre remède, peut-être avant la fin des hostilités sinon à la fin. C'est pourquoi on ne devrait pas s'occuper de remaniement de la carte électorale pendant la durée des hostilités. Je passe maintenant à la question la plus importante de toutes, celle des mesures de sécurité sociale. Dans ce domaine de l'activité et de l'effort humain nous constatons une grande confusion: des plans, des plans et encore des plans. Des individus et des groupements en ont préconisé un plus grand nombre qu'un chien n'a de puces. Quand j'ai pris la parole au cours de la dernière session, je me suis efforcé de souligner un fait particulier. Je n'ai pas à m'excuser de le remettre sur le tapis car il est fort important. Les plans présupposent des objectifs lesquels, sauf erreur, n'ont pas encore été positivement définis. Prédicateurs, instituteurs, correspondants de journaux, professeurs d'universités, économistes et politiciens orthodoxes nous ont laissé entrevoir la forme des choses futures. Je me suis efforcé de concrétiser à ma façon les diverses idées que ces gens ont exprimées de temps à autre et voici les choses que ces savants messieurs voudraient nous imposer: premièrement, le rétablissement de l'étalon-or; deuxièmement, la création d'une police internationale et, troisièmement, la destruction complète de l'idéalisme, de l'individualisme et de l'initiative britanniques auxquels il faudrait substituer une autocratie d'Etat. Je reconnais que l'élaboration d'un plan d'ensemble est nécessaire, mais je veux rappeler que le major général J. F. Fuller a dit un jour qu'un monde soumis à un plan d'ensemble est un monde voué à sa perte, attendu que l'homme n'a pas été dessiné comme une machine. Depuis le début de la guerre, nous avons vu des contrôleurs chargés de contrôler presque toutes les denrées au Canada, et voici que nous éprouvons le besoin de nommer un contrôleur chargé de contrôler les contrôleurs. De même un jour viendra, je crois, où il nous faudra charger quelqu'un de supplanter les dresseurs de plans.

Déjà trois comités fonctionnent au Canada. L'un d'eux, présidé par M. Cyril James, fait une grande dépense de temps et d'argent et nous ne savons jusqu'ici que peu de chose

sur ce qu'il a fait. Il y a aussi le comité parlementaire qui a été nommé au cours de la dernière session et qui sera constitué de nouveau cette année. Il n'a pour ainsi dire rien fait. Et voici que nous avons un comité du cabinet.

Je crois qu'il existe aujourd'hui des plans au Canada et qu'un jour viendra où ces plans seront révélés, mais on aura bien soin de garder secrètes les origines de ces plans. J'ose dire que ces plans découleront de deux formules probables dont l'une aura été imaginée par la banque des règlements internationaux. Cela peut sembler étrange, mais si l'on veut une confirmation de ce que j'avance, on l'aura facilement en lisant le dernier rapport publié par cet organisme mystérieux et pro-axiste qui est présidé par un Américain et dont les actions sont détenues en grande partie par les puissances de l'Axe. Nous avons toutes les preuves voulues que ces bleus existent encore à l'heure actuelle.

Je désire maintenant examiner brièvement les propositions de sir William Beveridge. Elles sont la cause de beaucoup d'excitation et aussi d'enthousiasme chez la population. Dieu merci, l'économiste anglais n'est pas homme à se laisser suborner ou séduire. Mais on n'a pas l'occasion de voir ce que fera celui qui ne se laisse pas acheter. Le plan d'un Beveridge peut convenir à un pays mais non pas à un autre.

Mais qui est cet homme Beveridge? Il faut connaître l'homme avant d'être en mesure d'apprécier ses propositions. On connaît l'arbre à ses fruits. Dans le *Bulletin* d'Edmonton, livraison de janvier il y avait un long article traitant des antécédents de ce monsieur. Je ne me propose pas de le lire en entier, mais je vais en citer quelques lignes. Voici:

> Pendant bien des années avant la guerre, il a contribué plus que tout autre à certaines réformes économiques.

Mais voici le trait significatif:

> Il a joué un rôle important dans l'introduction de toutes les lois sociales importantes depuis une quarantaine d'années.

Des lois sociales qui ont engendré des impôts excessifs et onéreux, les queues d'ouvriers, la preuve des ressources, l'oisiveté, le besoin, la maladie, l'ignorance et la misère. De plus, comme description finale, cet homme a été pendant longtemps intimement associé à la London School of Economics. Voilà un fait qui en dit long à quelques-uns d'entre nous. Le professeur J. H. Morgan, K.C., dans un article sur la vie de lord Haldane, paru dans la *Quarterly Review* de 1929, écrivait:

> Ayant demandé une fois à lord Haldane pour quelle raison il avait persuadé son ami sir Ernest Cassel de léguer des sommes importantes à la London School of Economics, il me répondit: "Notre but est de faire de cette institution un endroit propre à élever et à entraîner la bureaucratie du futur état socialiste.

Quiconque désire vérifier cette citation la trouvera aux pages 187 et 188 de la revue que je viens de mentionner.

Je recommande aux honorables députés de bien peser ces paroles.

Il convient de se rappeler, en marge de cette déclaration, les trois faits suivants. Premièrement, lord Haldane a dit que l'Allemagne était sa patrie spirituelle; deuxièmement, sir Ernest Cassel était l'*alter ego* de Jacob Schiff, de la maison d'affaires Kuhn, Loeb and Company, de New-York; troisièmement, quantités de preuves indirectes veulent que la société que je viens de mentionner ait financé Hitler au cours de son ascension au pouvoir et de ses entreprises subséquentes. En ces temps de guerre et de bouleversements sociaux, nous nous devons d'être extrêmement prudents dans notre étude de ces problèmes de l'après-guerre. D'aucuns prétendent que nous devrions fermer les yeux sur les erreurs commises dans le passé par nos hommes publics, qu'il faudrait tirer la ligne et commencer une nouvelle page. Voilà qui, à mon sens, est faux, car seule l'étude des erreurs du passé nous permettra de faire mieux à l'avenir. Certains personnages de ce pays et de Grande-Bretagne ont conduit l'Empire britannique à deux pas de la ruine. Sir William Beveridge est du nombre. Le jour viendra, j'espère, où ces hommes, quels qu'ils soient ou en quelque endroit qu'ils se trouvent, seront dénichés et auront le sort qu'ils méritent.

Quel que soit le mérite des propositions de sir William Beveridge, peu importe,—ce ne sont pas ses propositions que j'étudie en ce moment,—il ne fait pour moi aucun doute qu'il est responsable, indirectement peut-être, d'un grand nombre des maux qui ont affligé la population anglaise. Je me contenterai de deux observations en marge de ces propositions. D'abord, on est toujours à l'abri du besoin dans un hospice ou dans une prison. En second lieu, le plan qu'on propose en est un qui convient au métier d'esclave.

Mon temps de parole est presque expiré. Mon comté est une région agricole qui a des problèmes communs à toutes les autres régions. J'espère pouvoir les discuter plus tard dans la session lorsque l'occasion s'en présentera. J'aurais aimé aussi avoir le temps de discuter la question des petits commerçants qui sont la force du pays, le traitement dont ils sont l'objet et le désastre qui les menace, mais je n'en ai pas le temps.

Je dirai en terminant que je ne prise guère la tendance de ce pays à la centralisation des pouvoirs. J'estime que c'est elle qui a mis l'Allemagne dans la situation où elle se trouve actuellement. Si l'on n'y apporte des modifications radicales elle causera la destruction de notre pays. Voyons-y avant qu'il soit trop tard.

M. W. H. MILLS (Elgin): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat j'espère faire plus que répéter les opinions déjà exprimées et en ajouter qui seront de nature à aider le Gouvernement. En ces temps difficiles, le premier ministre (M. Mackenzie King) et tous les membres de son cabinet ont droit à la collaboration de toute la députation. Jamais au cours de l'histoire un Gouvernement n'a eu d'aussi lourdes responsabilités à porter qu'à l'heure actuelle, alors qu'il lui faut préparer les mesures qui assureront un effort de guerre maximum et l'heureuse issue du conflit, sans quoi plus rien n'importe. La victoire doit constituer le premier souci de chacun d'entre nous. Il nous faut abandonner les intérêts de partis, les manœuvres stratégiques et faire converger tous nos efforts vers la victoire.

Je veux m'arrêter quelques instants ce soir à un sujet dont on entend beaucoup parler depuis quelque temps: la distribution du bœuf à la population civile et aux membres de l'armée ainsi que la vente du bœuf de boucherie. Nous avons aujourd'hui dans la personne du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) un des meilleurs ministres, que nous ayons jamais eu. J'admets qu'il n'a pas réussi à satisfaire tous les agriculteurs du pays, mais sa tâche était difficile et j'estime qu'il a plus mérité de la classe agricole qu'aucun de ses prédécesseurs. Il dirige un des ministères qui nous fournit la législation relative au contrôle des prix, la meilleure qui ait jamais été inscrite dans nos statuts. Cependant, s'il fallait aujourd'hui abroger ces lois, je consentirais volontiers à laisser les choses où elles en sont en ce moment, car si les prix ont été stabilisés à un moment où les cours des denrées agricoles n'avaient pas encore atteint le niveau des autres cours, des ajustements ont été opérés par la suite de sorte que les plaintes se font rares aujourd'hui. D'autres ajustements sont encore possibles et alors il n'y aura plus raison de se plaindre. Je tiens à ajouter un mot d'éloge à l'endroit du ministre des Finances (M. Ilsley) dont le rôle au sein du cabinet n'est inférieur à celui d'aucun de ses collègues. J'estime qu'il passera à l'histoire comme notre plus grand ministre des Finances.

Dans l'*Evening Citizen* d'Ottawa de lundi dernier, j'ai remarqué quatre articles traitant du problème du bœuf. Jusqu'alors, je n'avais nulle intention de prendre part à ce débat, parce qu'à mon sens, on devrait le terminer le plus tôt possible afin d'aborder des questions plus importantes. J'ai été forcé, toutefois, de recueillir ces articles. L'un d'eux est un article de fond ainsi conçu:

On disait l'autre jour que les représentants des établissements de salaison soupçonnait l'existence dans la région d'Ottawa d'un commerce clandestin du bœuf. Que ces soupçons soient fondés ou non, il faut monter la garde contre ce danger si l'on veut éviter ce qui s'est passé aux Etats-Unis.

Washington s'alarme de l'expansion du commerce clandestin de la viande. D'après le *Time*, les préposés au contrôle des prix estiment à 20 p. 100 de tout le bétail abattu dans le pays la proportion qui alimente le commerce clandestin. Dans la seule ville de New-York, les ventes illégales de viandes atteignent la somme d'environ $2,500,000 par semaine. A Cleveland on rapporte que 40 p. 100 de l'approvisionnement en viande est drainé vers le marché clandestin. Les acheteurs de viande et les fonctionnaires compétents du gouvernement doivent user de la fermeté nécessaire pour empêcher un pareil désordre de s'implanter au Canada. Ce serait ouvrir la voie au chaos dans le commerce de la viande et à la hausse des prix partout. Cela aboutirait à la vente de viande impropre à la consommation.

Des personnes avides de profits rapides offrent aux cultivateurs un prix supérieur aux prix de gros autorisés par le plafond actuel, c'est la méthode courante du marché noir par laquelle la viande parvient jusqu'aux magasins détaillants. Le bétail est tué et il est alors transporté dans les villes grandes et petites. Les détaillants sollicités par les clients avides de viande achètent à un prix plus élevé et vendent selon une échelle proportionnée. Les clients avides de viande ne font pas de difficultés à propos de plafonnement.

Ce commerce crée un problème difficile à résoudre. Il est facile de régir le commerce du thé et du café. La viande par contre vient de milliers de fermes et les bêtes sont tuées dans des centaines de grands et petits abattoirs. La viande peut être excellente, elle peut même avoir été inspectée. Le prix sera élevé. Il y a disette de viande, la population devrait se le rappeler, et le commerce clandestin ne fait qu'empirer la situation.

Je ne prendrai pas le temps de lire un autre article selon lequel le prix doit augmenter à partir d'aujourd'hui; d'après un autre article, le rationnement du bœuf commencerait vers le 1er mars. Pour la gouverne de ceux qui ne sont peut-être pas très au courant de l'abatage des bovins de boucherie, je désire leur citer un exemple, en prenant un bouvillon de mille livres qui se vend 10c. la livre sur pied. Cet animal coûterait $100. Un bon animal de boucherie comme ceux qu'on rencontre sur le marché de nos jours donnerait à l'abatage un rendement d'environ 55 pour cent de viande, quelquefois un peu moins et quelquefois un peu plus. A 17¾c. la livre, soit le prix du bœuf au moment où j'ai fait le calcul, 550 livres de viande rapporteraient $97.65; si l'on ajoute à ce montant les 50c. additionnels par cent livres qu'on al-

loue dans le moment, nous arrivons au total d'environ $100. Mais à 17¾c. la livre, il vous faudrait obtenir $2.35 pour la peau afin d'acquitter le coût de l'animal sur pied. Mais au lieu de 10c. la livre, c'est 12c. qu'il coûte, de sorte qu'avec le prix maximum établi on constate une perte de $22.35 sur chaque animal abattu. Dans le *Globe & Mail* de mardi je vois un rapport du marché à bestiaux de Toronto, et je constate que le bétail s'y vendait de 11 à 12c. la livre. Hier, on a vendu 55 bouvillons sur le marché de Toronto à 12.25c. la livre, d'après le rapport en question. Vu ces prix je demanderai à tous ceux qui m'entendent s'ils ne sont pas d'avis qu'on vend le bétail de boucherie sur un marché clandestin. Il ne sert à rien de s'illusionner et de penser qu'il n'existe pas un tel marché ici même en Ontario. Il ne saurait y avoir de doute à ce sujet. Je suis d'avis—je ne le sais pas de source certaine—que le Gouvernement subventionne peut-être les abattoirs et que les boucheries de particuliers vendent leur bœuf à un prix plus élevé. Il ne saurait y avoir de doute à ce sujet; on ne saurait expliquer la situation autrement.

Ce sont les fréquents changements de programme, l'an dernier, qui ont rendu la situation par rapport à la vente des bestiaux si peu satisfaisante. La vente du bœuf, et la situation par rapport à ce produit est en générale bien différente de celle du porc. Au début de la guerre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a pu se rendre en Angleterre et trouver un marché pour notre bacon. Il en est résulté un accroissement de la demande. Il a pu dire aux cultivateurs ce qu'on désirait, et que le marché était meilleur. A ma connaissance, je n'ai pas entendu de plainte au sujet du marché du porc et du bacon. Dans la partie ouest de ma circonscription il y a un bon nombre d'éleveurs de bouvillons de boucherie, et je dois avouer qu'au cours des neuf derniers mois la situation a été loin d'être satisfaisante. On peut attribuer cet état de choses au fait que le débouché pour notre excédent de bœuf se trouvait d'abord aux Etats-Unis. C'est ce marché que le premier ministre (M. Mackenzie King) nous a obtenu à la suite de négociations, quelques semaines après son arrivée au pouvoir en 1935. Nous avons expédié des contingents trimestriels à ce marché depuis cette date, qui se chiffrent à environ 200,000 têtes. A mon avis, voilà ce à quoi les éleveurs devaient faire face. Ils ne tenaient pas à n'avoir plus accès à ce marché. On a tenté d'acheter notre bétail et de nous payer en retour un prix égal à celui des Etats-Unis. Cela n'a pas donné un résultat satisfaisant. Je rappelle ici qu'un bon jour un éleveur me dit: "Ne croyez-vous pas que notre marché pourrait être placé sur un niveau d'égalité avec celui des Etats-Unis?" Ce à quoi j'ai répondu: "Non; s'il en était ainsi, on verrait disparaître tout l'avantage du contrôle des prix et notre situation, à ce point de vue, serait la même que celle des Etats-Unis." Nous ne voulons pas que les prix atteignent chez nous le niveau qu'ils ont atteint là-bas.

Je pourrais peut-être, en guise d'explication, dire qu'un de mes frères demeure à Portland (Oregon). J'ai souvent de ses nouvelles et chaque fois qu'il m'écrit, il inclut dans sa lettre des annonces prises dans des journaux locaux. La lecture de ces annonces m'apprend que dans cette ville un garçon qui conduit une voiture de boucher, une voiture de boulanger ou encore une voiture de buanderie reçoit $50 par semaine. Si les jeunes Canadiens de moins de vingt ans recevaient un salaire aussi élevé que cela, nous pourrions peut-être vendre notre bœuf plus cher—mais cela ne nous serait d'aucun avantage. Sans contrôle des prix, les quincaillers ne sauraient plus quel prix demander pour les produits qu'ils ont en magasin. Ils ne sauraient pas davantage ce que pourrait leur coûter le remplacement de leurs marchandises.

L'été dernier, le prix du bétail a monté jusqu'à 13½c. Je ne crois pas que ce fut une bonne chose; il eut été plus avantageux que les prix n'aient pas atteint un si haut niveau. Cependant, dans ce but, le plus grand nombre de nos éleveurs achetèrent leurs bestiaux, l'été dernier, à des prix qui ne leur permettent pas de les vendre au cours actuel—car si nous devions nous en tenir au prix maximum fixé aujourd'hui, le cultivateur ne recevrait pas plus de 9½c. la livre.

J'étais dans l'Ouest lorsque la nouvelle s'est répandue qu'on n'exporterait plus de bêtes à cornes aux Etats-Unis. Le lendemain matin, un acheteur de Maple-Creek recevait l'ordre de supprimer l'envoi de 13 wagons de provende. J'avais acheté mes bêtes à cornes, qui furent expédiées ici le jour suivant. Jamais encore les prix n'avaient été aussi bas; l'Ouest tenait beaucoup à garder ses animaux, parce qu'il n'y avait pas d'autres moyens de disposer des céréales de provende. Il était à peu près impossible de convertir autrement les céréales en espèces.

Pour donner satisfaction aux acheteurs canadiens de bœuf de boucherie j'ai recommandé d'établir à 22c. le prix du bœuf dépecé.

L'hon. M. GARDINER: Du bœuf abattu.

M. MILLS: Oui, de l'animal abattu. L'éleveur aurait touché 12c. la livre, prix net. Il aurait été satisfait, et vu les prix qu'il avait payé les animaux d'engrais l'automne dernier, il lui fallait ce stimulant. S'il est admis, comme le disait hier le ministre, qu'il faut

huit livres de céréales pour obtenir une livre de viande de bœuf, ce calcul me donne raison, attendu que le grain vaut certainement au moins 1½c. la livre. Cela revient donc à 12c. de grain par livre de bœuf, compte non tenu du fourrage ni du travail qu'exige l'élevage des bêtes à cornes.

En procédant ainsi le marché deviendrait régulier. Les journaux laissent entendre que les bêtes à cornes diminuent au pays. Je sais que maints éleveurs ne nourrissent pas aussi bien leurs animaux qu'ils le pourraient, et qu'ils les gardent dans l'espoir de toucher les forts prix du printemps. Mais s'il y avait surabondance d'animaux sur le marché au printemps, serions-nous certains d'en recevoir le prix maximum? Un journal prédit que le prix touchera un sommet le 27 mai, et qu'ensuite il fluctuera suivant l'offre et la demande.

Je suis allé chez moi en fin de semaine et j'ai visité des étables dans un rayon de dix milles de ma maison; chacune contenait environ quarante animaux parfaitement engraissés, pesant de 1,400 à 1,600 livres. Leurs propriétaires aimeraient bien à les vendre, mais l'un d'eux les a payés 10¾c. la livre l'automne dernier, tandis qu'un autre a payé les siens 11c. la livre; ils n'étaient guère disposés à accepter 11.99c. la livre. Ils se contenteraient de 12c. Ces animaux laisseraient leur place à d'autres et en même temps répondraient aux besoins actuels, en cette période de rareté. Ils ne seraient pas mis sur le marché en une période de prix élevés. Il se peut que le printemps prochain nous ne puissions obtenir plus de 10c. la livre si le marché est encombré. C'est là ce qui peut se produire à moins que le Gouvernement intervienne et permette l'exportation outre-frontière. J'espère qu'il le fera et que nous ne verrons pas de prix plus bas que ceux d'aujourd'hui. J'ose dire que, s'il était permis de toucher 12c. la livre pour le bétail engraissé, il y aurait la semaine prochaine, dans la partie ouest du comté d'Elgin, dix wagons prêts à partir pour le marché.

Je tiens à dire quelques mots sur la main-d'œuvre agricole. L'opposition en a longuement parlé et elle a beaucoup critiqué, mais elle n'a guère proposé de solution au problème. En me rendant chez moi à la fin de la semaine dernière, j'ai vu des trains presque entièrement remplis de soldats. En arrivant à London, j'ai vu des soldats, qui remplissaient quatre wagons, descendre pour prendre le train électrique à destination de St. Thomas. Apparemment chacun de ces hommes aurait fait un bon travailleur agricole. Quand tant d'hommes enlevés à l'industrie ne participent plus à notre programme de production, la pénurie de main-d'œuvre s'ensuit forcément. Si ces hommes viennent directement des fermes, la main-d'œuvre agricole en est diminuée d'autant.

Je veux dire quelques mots au sujet de la façon dont les cultivateurs du district militaire n° 1, dans l'ouest de l'Ontario, ont été traités. On a eu pour eux tous les égards possibles, et personne n'eût pu se montrer plus bienveillant que M. W. A. Martin qui a la direction de ce district. A ma connaissance, on n'a recruté dans mon comté aucun jeune cultivateur dont les services étaient nécessaires sur la ferme. L'an dernier, nous avons reçu beaucoup d'aide de travailleurs bénévoles et d'étudiants de la ville. Près de chez moi, on avait aménagé une hôtellerie où, pendant tout l'été, des étudiantes du collège d'Alma se sont succédé pour venir travailler, ce qui nous a été d'une grande utilité. D'autres travailleurs bénévoles nous ont aussi aidés à cultiver la betterave à sucre. J'aurais voulu voir des citadins biner les betteraves à sucre. Je n'ai jamais été très paresseux, mais peut-être est-ce parce qu'il me faut trop me plier: je n'ai jamais pu me vanter de mes succès comme sarcleur de betteraves à sucre. Une fille qui était venue aider aux travaux racontait que les autres la laissaient en arrière et semblaient faire beaucoup de travail. Elle visait à bien faire et réussissait à finir son rang dans la journée. Les salaires étaient de tant le rang, mais elle ne demandait jamais rien disant qu'elle voulait seulement acquérir de l'expérience.

Je veux formuler un autre vœu auquel j'ignore s'il sera possible de donner suite. A mon sens, tout ouvrier agricole, tout homme ayant l'expérience de l'agriculture et portant aujourd'hui l'uniforme sur le sol canadien devrait pouvoir obtenir sur demande l'été prochain un sursis lui permettant de participer aux travaux de la ferme. L'homme qui a été élevé sur la ferme, qui y a toujours travaillé vaut beaucoup mieux que l'ouvrier inexpérimenté. Je connais de ces hommes qui font partie de l'armée depuis quelque temps déjà. Je songe à un en particulier qui serait heureux d'obtenir son congé pour l'été prochain.

J'ai eu grand plaisir à entendre le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) interrompre le discours de l'honorable député de Trinity (M. Roebuck) pour annoncer que des mesures avaient été prises afin de pourvoir aux veuves des anciens combattants. La décision est heureuse, mais on aurait dû la prendre bien plus tôt. Bien des soldats sont morts et bien d'autres mourront des suites du service au cours de la dernière guerre. Il est parfois difficile de convaincre les commissions, et encore plus de leur faire admettre, qu'un décès est attribuable directement au service militaire. A moins qu'un ancien soldat ne touche une pension de 50 p. 100 ou plus, la veuve n'obtient aucune pension. Il y a des veuves qui se sont usées à soigner leurs maris avant leur mort. Plusieurs d'entre elles sont dans la soixantaine, et tout

incapables qu'elles sont de gagner leur subsistance, elles sont encore trop jeunes pour toucher leur pension de vieillesse. Encore une fois, je suis heureux d'apprendre qu'on va faire quelque chose pour elles.

Je n'ai rien à ajouter sauf à formuler l'espoir que l'on tâchera de donner satisfaction aux éleveurs du pays. La seule chose qui puisse les contenter, c'est d'ajuster le plafond des prix à un niveau qui leur permettra de toucher 12c. la livre pour leurs bouvillons gras livrés à la gare.

(Sur la motion de M. MacInnis, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Gardiner, la séance est levée à 10 heures 50 minutes du soir.

Vendredi 12 février 1943

La séance est ouverte à trois heures.

ACCORD AVEC LA VILLE D'OTTAWA

AUTORISATION D'UN PAIEMENT DE $100,000 POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 1ER JUILLET 1943

L'hon. ALPHONSE FOURNIER (ministre des Travaux Publics) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour l'étude de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de $100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1942.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

ASSISTANCE MUTUELLE DES NATIONS UNIES

ALLOCATION DE 1 MILLIARD DE DOLLARS POUR LA PRODUCTION ET LE TRANSFERT D'APPROVISIONNEMENTS DE GUERRE

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour l'étude de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler:

1. Que des sommes n'excédant pas en tout un milliard de dollars ($1,000,000,000) soient accordées à Sa Majesté dans le but de mettre des approvisionnements de guerre à la disposition des Nations Unies.

[M. Marshall.]

2. Que le Gouverneur en conseil peut déterminer les termes et conditions selon lesquels ces approvisionnements de guerre sont mis à la disposition des Nations Unies, et peut réclamer en certains cas payement ou remboursement en nature ou en biens ou en mesure réciproque ou en fourniture d'approvisionnements ou en tout autre bénéfice direct ou indirect comme il sera jugé convenable.

3. Que soit instituée une Commission canadienne d'allocation des approvisionnements de guerre pour mettre à exécution le but de cette résolution, et que ladite Commission soit autorisée à retenir les services des officiers, commis et autres employés nécessaires à la bonne administration de ses affaires.

4. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, sous le régime de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, telle somme ou sommes d'argent ne dépassant pas la somme totale d'un milliard de dollard ($1,000,000,000) qui puissent être nécessaires afin de défrayer les dépenses mentionnées plus haut et afin d'acheter ou d'acquérir autrement ou d'obtenir des approvisionnements de guerre au Canada, le principal et les intérêts dudit prêt devant être imputés sur le revenu consolidé du Canada et payables à même ce fonds.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

M. GRAYDON: Puis-je demander au ministre des Finances de faire un exposé à la Chambre relativement à cette résolution?

L'hon. M. ILSLEY: Ce n'est pas le moment.

L'hon. M. HANSON: Il s'agit là d'une résolution des plus importantes. Elle pose un principe tout à fait nouveau. La Chambre et le pays devraient être informés le plus tôt possible des intentions du Gouvernement sur toute cette question. Si le ministre n'est pas en mesure de nous éclairer aujourd'hui, il devrait nous dire quand il pourra le faire, afin que les honorables députés puissent étudier et discuter intelligemment la résolution. Le ministre ne devrait pas attendre que l'étude de la résolution soit trop avancée. A tout événement, il devrait faire son exposé avant que nous en atteignions l'étude en comité.

L'hon. M. ILSLEY: Les remarques que j'ai faites lundi dernier expliquent à fond cette résolution ainsi que le projet de loi qui y fera suite. J'ai fait alors une déclaration soigneusement préparée sur notre programme d'entr'aide. C'est sur cette résolution que sera basée la loi de 1943 sur les crédits de guerre (entr'aide des Nations Unies). Je ne saurais ajouter à ce que j'ai dit alors. Quand nous passerons à l'étude de la résolution, je donnerai d'autres éclaircissements.

L'hon. M. HANSON: Cela suffit.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DU DÉBAT SUR LE DISCOURS DU TRÔNE LUNDI LE 15 FÉVRIER AFIN DE PERMETTRE L'ÉTUDE DU BILL DES CRÉDITS DE GUERRE SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Les honorables députés ont dû remarquer dans les *Procès-verbaux* d'hier que le ministre des Finances a donné avis que lundi prochain il proposera en comité plénier une résolution concernant le bill des crédits de guerre supplémentaires de 1942 portant allocation de certaines sommes d'argent aux fins de sécurité et de défense. Le ministre expliquera à la Chambre l'urgence de cette question et, si à la lumière de ses explications, la Chambre accorde son consentement, je demanderai ensuite de considérer une motion visant à changer l'ordre du jour, lundi prochain, afin que cette résolution devienne le premier article de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON: En cas de consentement, jusqu'à quelle étape le premier ministre entend-il pousser cette législation, lundi? Je fais cette demande parce que je comptais prendre part au débat sur l'Adresse mardi et je ne pourrais pas le faire à une date ultérieure, avant la mise aux voix.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ferais mieux de laisser d'abord le ministre des Finances nous exposer l'urgence de la mesure, après quoi je pourrai, au besoin, répondre à mon honorable ami.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il s'agit de crédits supplémentaires de guerre pour l'année financière courante, supputés avec le plus grand soin. J'ai tâché de trouver un moyen de remettre la présentation de cette résolution et du bill qui y fait suite, jusqu'après la conclusion du débat sur l'Adresse, mais l'urgence de la situation ne me le permet pas. Le 15e jour de ce mois, lundi prochain, le trésor devra faire face à des paiements exceptionnellement lourds et le Contrôleur m'a prévenu que les coffres seraient pratiquement vides parce que les crédits actuels seront épuisés lundi ou mardi. Si on n'y pourvoit, le cas échéant, le Gouvernement ne pourra honorer les comptes qui lui seront présentés et ceux-ci resteront en souffrance. Quelques-uns de ces comptes sont de nature très urgente, notamment les allocations familiales.

J'ai consulté les chefs des différents partis et groupes de cette Chambre et ai demandé leur coopération en vue d'expédier ces crédits supplémentaires, en leur donnant l'assurance qu'ils pourraient débattre la question quand, après la conclusion du présent débat, les crédits principaux de guerre seront présentés la semaine prochaine. J'espère que lundi après-midi la Chambre adoptera sans trop de discussion la résolution ainsi que le projet de loi à toutes ses étapes. Il faudra le faire sans tenir compte du Règlement, comme cela se fait chaque année quand il s'agit des crédits provisoires. Je ne crois pas que personne en soit lésé, et j'estime que nous devons procéder ainsi, étant donné que la situation est pressante. Il se peut que certains honorables députés cherchent à faire traîner la discussion, mais j'espère que non. L'autre Chambre siégera mardi et je tiens fort à obtenir les fonds pour faire face aux engagements du Gouvernement.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire à cet égard. C'est le besoin urgent qui nous a porté à proposer cette façon extraordinaire de procéder en interrompant le présent débat, mais plusieurs autres honorables représentants en ont fait la proposition à la Chambre il y a quelques jours et je ne vois pas qu'on puisse y trouver à redire.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Le ministre des Finances constatera que nous nous rendons très volontiers au désir du Gouvernement en l'occurrence. Il va de soi que la somme de 858 millions est fort considérable et qu'elle s'ajoute à la somme estimative du crédit primitif de guerre...

L'hon. M. ILSLEY: A celle que nous avons votée.

M. GRAYDON: Oui. Vu que la question est pressante, notre parti est très désireux de faciliter autant qu'il le peut le vote de cette somme et le minisre peut être assuré qu'en ce qui nous regarde les commentaires que nous aurons à faire seront des plus courts afin de collaborer avec le Gouvernement à cet égard.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je tiens à remercier mon honorable ami le chef de l'opposition pour la très utile collaboration qu'il nous apporte et que nous offrent dans la même mesure les chefs des autres groupes de la Chambre. J'estime que la déclaration du ministre des Finances répond à la question posée par l'honorable représentant de York-Sunbury (M. Hanson), de sorte qu'avec la permission de la Chambre je propose:

Que l'on suspende le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône le lundi 15 février courant, afin de permettre à la Chambre de passer immédiatement à l'examen de la résolution et du bill ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

(La motion est adoptée.)

MARINE CANADIENNE

ARTICLE PUBLIÉ DANS LE MAGAZINE *Boating* PAR LE COMMANDANT RETRAITÉ A. D. MACLEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire demander au ministre du Service naval s'il est maintenant en mesure de faire une déclaration à la Chambre au sujet des accusations, émanant du commandant retraité Andrew D. Maclean de la Réserve des volontaires de la marine royale canadienne, qui ont paru dans le dernier numéro du magazine *Boating*. Cette question est venue sur le tapis il y a quelque temps, pendant l'absence du ministre et je me demande s'il lui est maintenant possible de faire une déclaration ou de nous dire quand nous pourrons en attendre une.

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre du Service naval): Mon honorable ami m'a fait donné avis de sa question il y a quelques instants. Il n'ignore pas que les accusations portées par M. Andrew D. Maclean embrassent un très vaste domaine. Nous avons dû examiner plusieurs dossiers et, d'une façon générale, nous procurer des renseignements à diverses sources afin de préparer une réponse complète. J'espère avoir les renseignements disponibles en ma possession au début de la semaine prochaine et je les communiquerai alors à la Chambre.

CONDITIONS OUVRIÈRES

CONGÉDIEMENT À L'USINE OGDEN, DE CALGARY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je désire poser au ministre des Munitions et approvisionnements une question dont je lui ai donnée avis. J'ai reçu de Calgary un télégramme dans lequel on me demande de m'enquérir des mesures qu'on prend pour assurer de l'emploi aux cinquante hommes qui viennent d'être congédiés et aux cent cinquante autres qui ont été précédemment congédiés par la section des munitions de l'usine de Calgary.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Un télégramme semblable m'a été envoyé ce matin et il n'a été porté à mon attention que tout à l'heure. Je crois savoir qu'un mémoire complet à ce sujet a été préparé à mon intention, mais il ne m'est pas encore parvenu. D'après les renseignements que je possède, ces congédiements résultent, dans les deux cas, d'un changement apporté au type de production. L'usine travaillait à l'exécution d'une commande pour la marine britannique. Cette commande a été exécutée et, depuis quelque temps, on a rénové l'outillage de l'usine pour lui permettre d'entreprendre l'exécution d'une autre commande de canons analogues à ceux qu'elle fabriquait jusqu'ici mais d'un calibre plus gros. Je suis sûr que, dans les deux cas, la cessation de l'emploi ne sera que temporaire et que ces ouvriers seront repris. Je ne sais trop si le conseil du service sélectif a été informé; il ne l'a probablement pas été, attendu qu'on espère que ces hommes seront disponibles quand les travaux recommenceront. Je puis ajouter que l'usine Ogden a aujourd'hui plus d'ouvrage qu'elle n'en a jamais eu depuis le début de guerre, et je pense que les hommes en question seront employés de nouveau à cette même usine.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Monsieur l'Orateur, en participant au débat sur l'Adresse, j'ai signalé le fait qu'à l'usine Ogden des ouvriers avaient été congédiés. Le ministre affirme dans le moment que le travail ne manque pas à l'usine Ogden et qu'on vient de lui adjuger un autre contrat à exécuter; or, je dois faire remarquer que lorsque je me suis rendu à cette usine juste avant de venir ici pour l'ouverture de la session, il n'en était pas ainsi. Le ministre était-il au courant...

Des VOIX: A l'ordre.

M. l'ORATEUR: A l'ordre; le ministre a fait sa déclaration.

CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL EN TEMPS DE GUERRE

AUTRE DÉCLARATION AU SUJET DE SA RÉORGANISATION ET DES CHANGEMENTS APPORTÉS À SON PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le 3 février j'annonçais à la Chambre que le Gouvernement avait eu la bonne fortune de s'assurer les services de M. le juge McTague de la Cour d'appel de l'Ontario, pour présider le Conseil national du Travail en temps de guerre. Lorsque j'annonçais cette nomination, je faisais remarquer qu'au sujet de l'acceptation de ce poste par M. le juge McTague, il y aurait lieu de réorganiser le Conseil sous certains aspects particuliers et qu'à ce sujet je donnerais à la Chambre d'autres renseignements plus tard.

Je suis maintenant en mesure de fournir à la Chambre tous les renseignements voulus touchant les changements qui ont été faits comme conséquence de l'acceptation de la présidence par M. le juge McTague et aussi pour d'autres raisons. Afin que les honorables députés comprennent bien la nature et l'importance des modifications effectuées, je tiens tout

d'abord à expliquer à la Chambre quels étaient les membres du conseil et les fonctions du conseil lors de sa création.

Comme le savent les honorables députés, le Conseil national du travail en temps de guerre a été constitué le 24 octobre 1941. A ce moment-là, il se composait d'un président, d'un vice-président, de cinq membres représentant les patrons et de cinq membres représentant les employés. Au début le président était le ministre actuel du Travail (M. Humphrey Mitchell). Lors de l'institution du Conseil, M. Mitchell n'était ni membre de la Chambre ni ministre de la couronne. Lorsque M. Mitchell devint ministre de la couronne, il continua à remplir les fonctions de président du conseil, d'abord parce qu'il était parfaitement au courant des travaux de cet organisme et ensuite parce qu'il croyait de son devoir de garder cette présidence aussi longtemps qu'il pourrait aider le conseil dans l'acquittement de sa tâche sans nuire à ses nouveaux devoirs de ministre. Cependant le ministre s'aperçut, comme on devait s'y attendre, que la lourde tâche qui lui incombait au ministère du Travail ne lui permettrait pas de demeurer président du conseil. Il me faisait donc part, il y a quelque temps, de sa décision, et à la suite de ses recommandations, le Gouvernement a effectué certains changements. L'abandon par M. Mitchell du poste de président du conseil créait la vacance que M. le juge McTague a accepté de remplir.

Alors que M. Mitchell était à la tête du conseil, le sous-ministre du Travail, M. Bryce Stewart, fut, pendant un certain temps, le vice-président de cet organisme. Quand M. Stewart se démit de ses fonctions, son poste fut confié à M. McNamara, le sous-ministre actuel du Travail.

Voici quels étaient les représentants des patrons: M. A. Deschamps, président de Builders' Exchange, de Montréal; M. George Hodge, directeur du personnel au Pacifique-Canadien; M. G. Jackson, de Sentinel Securities of Canada Limited, de Toronto; M. J. H. Stovel, vice-président et directeur général de Dome Mines, South-Porcupine, et M. H. Taylor de la Canadian National Carbon Company Limited, de Toronto.

Et voici maintenant les cinq représentans des employés: M. John A. Bell, président général de l'ordre des télégraphistes de chemins de fer, de Toronto; M. William Dunn, secrétaire-trésorier du Conseil du travail dans la région de Toronto; M. J. A. McClelland, de Valois (P.Q.); M. A. R. Mosher, président du Congrès canadien du travail, d'Ottawa, et M. Gérard Picard, secrétaire général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, de Québec.

Les honorables députés constateront que le conseil se composait de douze membres, et que l'administration générale de cet organisme relevait d'un comité exécutif composé à son tour d'un président, un vice-président, un représentant des employeurs et un représentant des employés. A ce comité exécutif, M. George Hodge représentait les employeurs et M. McClelland les employés. Les membres de ce comité exécutaient, je le répète, presque tout le travail du conseil, qui tenait en moyenne une réunion plénière par quinzaine alors qu'étaient étudiées et réglées les questions d'ordre général.

On observera que dans la composition primitive du conseil on a porté une attention spéciale sur son caractère représentatif. On a cherché à y grouper des représentants et des employeurs et des employés. On n'a pas accordé autant d'importance à son caractère judiciaire. Je n'entends pas que le conseil, dans l'accomplissement de ses fonctions, était censé s'éloigner des principes de justice. En fait, cependant, aucune jurisprudence ne le dirigeait dans sa procédure. Les causes étaient entendues l'une après l'autre, par ordre de présentation, sans égard aux principes en jeu. Je veux dire que le conseil ne fonctionnait guère comme une cour de justice où l'on établit des principes devant s'appliquer ensuite d'une façon générale.

Le juge McTague a exprimé l'avis que dans l'élimination et le règlement des différends industriels et l'étude des relations industrielles en général il vaudrait mieux que le conseil se rapprochât plutôt d'un tribunal industriel et soit composé d'un petit nombre de membres. Ainsi pourrait-il, après une série ininterrompue de séances, établir graduellement un code de jurisprudence qui guiderait ses membres dans l'étude des questions ouvrières.

Après une étude sérieuse des remarques du juge McTague, le gouvernement en est venu à partager entièrement son point de vue. Ainsi, d'après sa nouvelle constitution, le Conseil national du travail en temps de guerre s'apparentera davantage à une cour industrielle. Le nombre de ses membres sera restreint, mais autant que possible il conservera son caractère représentatif. Le nouvel organisme en voie de formation n'entend pas laisser de côté l'un ou l'autre des membres de l'ancien conseil, quoique certains d'entre eux, au lieu de continuer à faire partie du conseil, seront plutôt membres d'un comité consultatif de ce dernier, et lui continueront leurs services à ce titre. En ce qui concerne ces anciens membres les modifications portent plutôt sur leurs titres que sur leurs fonctions. Le nouveau conseil continuera à se servir de l'expérience qu'ils ont acquise comme membres de l'ancien conseil.

Le ministre du Travail, comme je l'ai signalé, s'est retiré du conseil; et pour des raisons étroi-

tement liées aux problèmes d'urgence qu'il est appelé à résoudre dans son ministère, le sous-ministre ne fera pas partie du nouvel organisme. Le nouveau conseil se composera de trois membres: le juge McTague, et deux messieurs très versés dans les problèmes des relations industrielles. Un de ces messieurs sera le représentant des patrons et l'autre celui des employés. En premier lieu vient le sénateur J. J. Bench, K.C. dont, comme plusieurs honorables députés le savent probablement, plusieurs sociétés industrielles ont retenu les services pendant plusieurs années à titre de conseiller expérimenté en matière de relations ouvrières, et qui a acquis une grande expérience des relations industrielles. Les questions industrielles envisagées du point de vue des patrons lui sont très familières. Le sénateur Bench, à titre de membre du Sénat, ne recevra évidemment aucune rémunération additionnelle pour ses services. Le fait d'être membre du Parlement ne devrait en aucune façon, je crois, en temps de guerre, nuire à ses fonctions comme membre du conseil. A ce point de vue particulier, sa situation ne différerait pas de celle du ministre du Travail, qui était président du conseil alors qu'il était, et ministre de la couronne et membre de la Chambre des communes. On a choisi le sénateur Bench à cause de ses connaissances spéciales des questions industrielles et du succès avec lequel il a réglé des différends industriels entre patrons et employés.

M. J. L. Cohen, K.C., sera le troisième membre du conseil. Les honorables députés savent que M. Cohen est un avocat de grande expérience des questions ouvrières et très habile. Il a agi à titre de représentant de syndicats ouvriers dans plusieurs conseils de conciliation, et ces syndicats ont eu souvent recours à ses services à cause de ses connaissances exceptionnelles dans le domaine du travail.

Je soutiens que chacun de ces messieurs possède des connaissances qui ne sont aucunement inférieures à celles de toute autre personne au pays, soit chez les capitalistes ou chez les ouvriers pour ce qui est du règlement des problèmes de relations industrielles. Comme M. le juge McTague, ils ont été choisis uniquement pour la compétence qu'ils apportent à l'exercice de leurs nouvelles fonctions. Ces trois messieurs constitueront le conseil qui, comme je l'ai dit, sera en quelque sorte un tribunal industriel.

Deux messieurs seront étroitement associés au conseil à titre de conseillers experts. De concert avec le ministre, ils faisaient partie du comité exécutif de l'ancien conseil. Je veux parler de M. George Hodge, qui représentait les employeurs, et de M. McClelland, qui représentait les employés. Les autres membres du nouveau conseil constitueront, comme je l'ai dit, un comité consultatif et ils continueront à être convoqués tout comme ils l'étaient lorsqu'ils faisaient partie du conseil.

J'aimerais témoigner toute la gratitude du Gouvernement aux anciens membres du Conseil national du travail en temps de guerre, et je peux ajouter, je crois, la reconnaissance du pays pour les précieux services qu'il lui ont rendus pendant l'exercice de leurs fonctions. Jusqu'ici, le conseil a fonctionné sans heurts, à maints égards, à tel point que c'est à peine si le public est au courant de l'importance des services rendus par ses membres. Comme l'a rappelé hier le ministre du Travail, le conseil, pendant la durée de ses fonctions, a été saisi d'environ 750 cas qu'il a tous réglés de façon satisfaisante.

Le nouvel organisme, tel que présentement constitué, comporte un autre changement fondamental que je veux mentionner. Jusqu'ici le conseil a accompli son travail à huis clos, les séances n'étant pas ouvertes au public. On est d'avis qu'au sujet des différends industriels susceptibles de modifier notre effort de guerre et de porter atteinte aux intérêts, non seulement du pays, mais aussi des Nations unies, il serait utile et opportun de permettre au public de mieux connaître les questions débattues. Voilà pourquoi le juge McTague et ses collègues ont l'intention de tenir des séances publiques. Les représentants des journaux seront admis aux séances. Ainsi les Canadiens seront tenus parfaitement au courant des questions qui les intéressent spécialement.

Voilà à peu près tout ce que j'ai à dire pour l'instant et je me contenterai de répéter que M. Hodge et M. McClelland, qui faisaient partie du comité exécutif dans le passé seront associés de près aux membres du nouveau conseil à titre de conseillers experts. J'estime que nous leur devons une grande dette de reconnaissance pour les services qu'ils nous ont déjà rendus et pour bien vouloir consentir à contribuer, à ce titre, au travail du nouveau conseil. J'estime également que nous devons un tribut de reconnaissance au président et aux membres du nouveau conseil pour les services de première importance qu'ils sont disposés à rendre au pays en cette période de guerre.

M. COLDWELL: Quand le premier ministre croit-il que le nouveau conseil ou le nouvel exécutif va se réunir pour étudier les affaires actuellement en suspens?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois savoir que le juge McTague a déjà conféré avec les parties au différend des aciéries et s'est engagé à mettre le conseil au travail mardi de la semaine prochaine.

Pendant que j'ai la parole, je désire déposer le décret du conseil adopté hier et constituant le nouveau conseil.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je voudrais dire un mot seulement sur la déclaration du premier ministre à l'égard du Conseil national du travail en temps de guerre. Il y a deux points qui semblent valoir la peine d'être notés. Nous avons là la preuve que l'on amorce une jurisprudence ouvrière formellement reconnue. Ceux d'entre nous qui s'intéressent depuis un certain nombre d'années aux questions ouvrières conviennent sans doute que le temps est venu d'établir une jurisprudence formellement reconnue en matière ouvrière. J'aimerais à signaler au premier ministre que l'une des choses qui vaudront au Gouvernement l'adhésion du public, c'est le fait d'ouvrir au public les délibérations du Conseil national du travail en temps de guerre. Cette mesure marque un pas dans la bonne voie.

Ce sont deux points dont je félicite le premier ministre, car nous les avons étudiés au congrès de Winnipeg et nous nous sommes prononcés à ce sujet. On les a mis dans le programme du nouveau parti. Si j'ai déclaré hier que nous n'étions pas près de convertir le premier ministre à certaines manières de voir, je suis heureux de constater que ses sentiments ont changé cet après-midi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Un mot en réponse à ce que vient de dire mon honorable ami. Je me sens très flatté de la mesure où le congrès de Winnipeg a évidemment puisé dans un ouvrage que j'ai écrit il y a quelques années sur les principes d'une reconstruction industrielle.

L'hon. M. HANSON: Vous avez pris 25 ans à les mettre en pratique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ils ont été mis en pratique petit à petit.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LE PASSAGE DES FRONTIÈRES

LE PASSEPORT N'EST PLUS REQUIS POUR LES CANADIENS QUI SE RENDENT AUX ÉTATS-UNIS POUR UNE PÉRIODE D'AU PLUS 29 JOURS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai à porter à la connaissance de la Chambre une nouvelle que, je pense, les honorables députés apprendront avec plaisir. Les gouvernements des Etats-Unis et du Canada ont pu conclure un arrangement qui facilitera le passage de la frontière internationale. Au lieu d'avoir à se munir d'un passeport, pour pouvoir traverser la frontière qui nous sépare des Etats-Unis, les citoyens canadiens ou britanniques domiciliés au Canada pourront, à compter du 15 du mois courant, traverser la frontière sur le simple vu d'une carte frontalière qui sera valable pour l'année.

Je donnerai lecture aux honorables députés d'une déclaration qui se fait également aujourd'hui même, à Washington. J'en saisis la Chambre en ce moment afin que les honorables députés en aient la première version.

Désireux de simplifier la traversée de la frontière, les gouvernements des Etats-Unis et du Canada ont convenu d'adopter des changements qui dispenseront les citoyens canadiens et les sujets britanniques légalement domiciliés au Canada de la nécessité d'obtenir des passeports pour des voyages d'une durée ne dépassant pas 29 jours. Les conditions d'entrée aux Etats-Unis pour des périodes plus longues et par d'autres catégories de personnes resteront les mêmes qu'à l'heure actuelle.

En vertu du plan qui entrera en vigueur le 15 février 1943, un nouveau genre de carte frontalière autorisant le passage de la frontière à des non-immigrants sera émise gratuitement par les agents consulaires des Etats-Unis établis au Canada et portera une mention spéciale, par un fonctionnaire canadien de l'immigration, garantissant la réadmissibilité du porteur au Canada. Cette carte vaudra pour toutes les visites faites durant l'année qui suit la date de son émission; toutefois, aucune visite ne doit dépasser une période de 29 jours. Les visas des visiteurs et les cartes frontalières des personnes autres que des immigrants déjà émis resteront en vigueur jusqu'à la date de leur expiration et, si on le désire, seront renouvelés comme dans le passé tant que le détenteur sera en possession d'un passeport valable.

Les personnes qui désirent se procurer de nouvelles cartes frontalières doivent s'adresser personnellement à tout bureau de consulat américain au Canada et apporter trois photographies d'un pouce et demi carré, sur papier mat, donnant une vue de face sans couvre-chef. Elles doivent de plus apporter toute preuve qu'elles détiennent quant au lieu de naissance, à leur nationalité et à la période de résidence au Canada. Au consulat, on remplira une formule de demande en triplicata.

Si le consul approuve la demande, il émettra la carte frontalière et enverra la demande et la carte au fonctionnaire canadien de l'immigration du même centre. Le requérant se présentera ensuite au bureau canadien pour endosser la carte frontalière garantissant réadmission au Canada; on lui remettra la carte et un exemplaire de la formule de demande; cette dernière sera laissée aux autorités américaines de l'immigration au port d'entrée des Etats-Unis.

Les consulats américains et les bureaux d'immigration canadiens se trouvent aux endroits suivants au Canada:

Halifax (N.-E.)	Niagara-Falls (Ont.)
Fredericton (N.-B.)	Sarnia (Ont.)
Saint-John (N.-B.)	Fort-William (Ont.)
St-Stephen (N.-B.)	Winnipeg (Man.)
Québec (P.Q.)	Regina (Sask.)
Montréal (P.Q.)	Edmonton (Alta)
Ottawa (Ont.)	Calgary (Alta)
Toronto (Ont.)	Victoria (C.-B.)
Hamilton (Ont.)	Vancouver (C.-B.)
Windsor (Ont.)	

Sous le régime du nouveau système, il ne sera plus nécessaire de maintenir des bureaux secondaires pour l'émission de passeports à Moncton, Windsor et Vancouver. Ces bureaux seront donc fermés le 15 février. Les demandes reçues après cette date seront renvoyées au bureau d'émission des passeports à 38 rue Bank, Ottawa. Toutes les demandes ultérieures de passeports provenant d'un nombre limité de personnes désireuses de visiter les Etats-Unis pour des périodes dépassant 30 jours, ou de visiter d'autres pays qu'il est possible d'atteindre, devront être adressées au bureau des passeports, à Ottawa.

L'hon. M. HANSON: Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je dirai que tout le monde accueillera cette réforme avec satisfaction. Je ferai remarquer au premier ministre que j'ai préconisé cette mesure dès l'été de 1940, et on l'applique maintenant après un délai de trois ans.

M. FULFORD: Puis-je savoir si la Commission de contrôle du change étranger conformera ses règlements à ceux nouvellement adoptés par les Etats-Unis?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami devra le demander à la Commission.

PRODUCTION ET RESSOURCES

RAPPORT DE JOURNAUX SUR LA FORMATION À WASHINGTON D'UN COMITÉ CONJOINT DU CUIVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Centre): Le ministre des Munitions et approvisionnements est-il en mesure aujourd'hui de répondre à la question que je lui ai posée hier concernant la création à Washington d'un comité conjoint du cuivre?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Mon honorable ami a été assez aimable de me faire parvenir l'extrait de journal auquel il fait allusion ici. Je vois qu'on y déclare que M. George MacDonald représente le Canada à ce comité. M. George MacDonald est le représentant à Washington de notre régisseur des métaux. Il sera membre de ce comité et engagera le personnel requis.

M. GREEN: Quel est le but de ce comité?

L'hon. M. HOWE: Il doit renseigner la Commission mixte de la production et des ressources sur la situation du cuivre et les approvisionnements disponibles et possibles.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 11 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, la première impression que j'ai eue en écoutant le discours du trône c'est qu'il est heureux que les commentaires des honorables députés ne se trouvent pas limités, au cours du débat sur l'Adresse, aux questions qui figurent dans le discours même. Certes, ce discours est presque dénué de toute proposition d'ordre pratique. La seule proposition de réelle utilité qu'il contient se trouve dans l'alinéa qui a trait à la reconstitution du comité qui, l'an dernier, a étudié la question de la reconstruction et de la réintégration d'après-guerre et dans l'alinéa où se trouve annoncée la création d'un comité d'étude des assurances sociales. On peut dire qu'on n'a jamais si peu dit en tant de mots.

Le groupe dont je fais partie a toujours préconisé l'extension des assurances sociales. En vérité, nous étions toujours au premier rang pour réclamer l'institution d'un régime d'assurances sociales alors que plusieurs de ceux qui louangent maintenant d'une façon si tapageuse la décision prise à cet égard par le Gouvernement manifestaient leur opposition catégorique à ce qu'ils appelaient des dons et de la charité. Les temps changent et l'état d'esprit des gens changent avec eux.

Tout indique que le discours du trône a été préparé à la hâte. Il est difficile de dire ce que le Gouvernement y aurait mis si la publication providentielle du rapport Beveridge n'avait pas eu lieu. Quand on songe que, pour aborder cette question, le Gouvernement a attendu la quatrième année de la guerre, alors que l'opinion publique réclame si ardemment l'assurance sociale et la restauration sociale, on se rend bien compte de la profonde répugnance qu'il éprouve à faire quelque chose

dans ce sens. Il est bon de se rappeler que le comité Beveridge a été nommé en Grande-Bretagne en juin 1941. Ici, nous allons nommer un comité peut-être en février 1943. Si le comité canadien prend autant de temps à faire son enquête et à préparer et soumettre son rapport qu'en a pris le comité nommé en Grande-Bretagne, ce ne sera pas avant la fin de 1944 que nous aurons un rapport. Après la présentation de ce rapport, étant donné la répartition de la juridiction constitutionnelle entre les divers gouvernements de notre pays, il faudra convoquer une conférence du Dominion et des provinces. Ce n'est qu'après cela que nous pourrons légiférer. Voilà donc les propositions qui ont été si vivement louées par les amis du Gouvernement.

Bien que des mesures de sécurité sociale aient notre approbation, je le répète, je pense que les membres de cette Chambre ne devraient pas trop compter sur la sécurité sociale fondée uniquement sur l'assurance sociale. Sir William Beveridge le dit bien clairement, et nous pouvons le constater si nous prenons la peine de lire plus loin que les premières pages de son rapport. Dès la première page, il dit qu'une période de révolution n'est pas le temps propice pour les demi-mesures; c'est le temps de la révolution. L'auteur voulait évidemment parler de la transformation révolutionnaire des demi-mesures sociales en un plan national basé sur la contribution. A la page 163 de son rapport, sir William Beveridge dit:

> En quatrième lieu, chose extrêmement importante, la sécurité du revenu, qui est tout ce que peut donner l'assurance sociale, est un élément tellement insuffisant pour le bonheur des hommes qu'il ne vaut guère la peine d'établir cette réforme comme unique ou principale mesure de reconstruction.

Je prie mes honorables collègues de remarquer ces mots: "Il ne vaut guère la peine". L'auteur poursuit:

> Cela devrait s'accompagner d'une détermination bien formulée d'utiliser les pouvoirs de l'Etat dans la mesure du nécessaire pour assurer à tous, non pas seulement la continuité du travail, mais une chance raisonnable d'emploi productif.

Ainsi donc, à part les plans que nous pouvons élaborer pour assurer la sécurité sociale basée sur l'assurance sociale, nous devrons pourvoir par des mesures sociales si l'on veut, à la création d'emplois. L'auteur poursuit:

> En cinquième lieu, bien que la collectivité puisse être en mesure de solder les frais de tout le plan de sécurité sociale, ces frais sont considérables et s'il s'ajoute du gaspillage au coût réel, le fardeau pourra devenir démesurément lourd. La pire forme de gaspillage est le chômage, qui en même temps qu'il majore les déboursés en prestations réduit les revenus à taxer pour l'acquittement de ces frais.

Nous avons pratiqué la pire forme de gaspillage depuis dix ou douze ans, du moins de 1929 à 1939, et si nous ne prenons pas de mesures en vue non seulement d'établir l'assurance sociale mais aussi d'abolir le chômage, nous ne réaliserons guère de progrès.

Je désire faire quelques remarques au sujet de la confusion qui règne au sujet de notre capital humain. Ce n'est pas un programme d'utilisation du capital humain que nous avons, c'est un plan désordonné.

J'ai maintes fois déclaré, à la Chambre comme en dehors, que nos difficultés au point de vue de la main-d'œuvre proviennent surtout du fait que nous n'avons pas de plan d'ensemble pour la guerre. Nous n'avons pas encore déterminé le nombre d'hommes que le Canada peut verser dans ses forces armées de façon à assurer les meilleurs résultats pour lui-même et pour les Nations Unies. En écoutant le débat actuel, j'ai songé à l'irréalité qui, pour plusieurs d'entre nous a caractérisé le long débat, ou plutôt la série des débats, qui a eu lieu en cette enceinte l'année dernière. Nous avons discuté la conscription au cours des débats sur l'Adresse, sur le plébiscite et sur l'amendement à la loi de la mobilisation des ressources nationales. Notre groupe voyait bien ce qui se passait et voyait aussi de quelle façon la Chambre était induite en erreur relativement à une question au sujet de laquelle le Gouvernement n'avait jamais eu l'intention d'agir; et peu de temps après la Chambre s'ajournait, et il devint évident que le Gouvernement ne se proposait pas d'agir, en nommant membre du cabinet un homme qui avait voté et parlé contre l'amendement proposé à la loi sur la mobilisation des ressources nationales.

Alors que la Chambre était saisie de l'amendement à la loi en question, l'an dernier, le chef de notre groupe faisait la déclaration que voici et qui se trouve consignée au compte rendu:

> A notre avis, la Chambre devrait prendre les mesures immédiates en vue de la mobilisation totale de l'industrie, des richesses et des ressources humaines. Mais que faisons-nous sous l'empire du bill que nous discutons dans le moment? Nous permettons tout simplement au Gouvernement une fois de plus de remettre à plus tard sa décision sur une phase de la mobilisation que j'ai mentionnée et qui n'est pas la moins importante.

Nous voyons tous aujourd'hui la vérité de cette déclaration.

Il n'y a rien à mon sens qui puisse indiquer plus clairement la confusion qui règne chez nous au sujet de la main-d'œuvre que la situation actuelle du combustible au pays. La Colombie-Britannique que j'habite est aussi bien pourvue, voire même peut-être mieux pourvue de combustible que toute autre province du Canada. Je ne ferai pas perdre le temps de la Chambre en examinant cette question qu'a traitée passablement bien

l'honorable député de New Westminster (M. Reid) dans un récent discours. Cependant, bien que la population de Vancouver ait eu pendant deux semaines le froid le plus intense dont on ait été témoin sur la côte du Pacifique depuis trente-trois ans, notre situation en ce qui concerne le combustible avait été signalée à l'attention du régisseur du combustible dès le mois de juin dernier. On lui fit remarquer alors que si on ne prenait certaines mesures il y aurait grave pénurie de combustible en Colombie-Britannique. Cependant, comme l'a également fait observer l'honorable député de New Westminster, lorsque la situation du combustible en vint au pire, les scieries fermèrent leurs portes. On a donné comme excuse qu'elles fermaient afin de procéder, comme chaque année, à la remise en état de leurs machines. Toutefois, la raison pour laquelle l'une des plus importantes d'entre elles cessa ses opérations, c'est que certain industriel important qui venait d'acheter cette scierie décida qu'elle ne lui était plus d'aucune utilité. Peu lui importait qu'elle fût nécessaire au public. Je suppose que la majorité des honorables députés ne s'en seraient guère souciés eux non plus, car tel est le caractère de l'industrie privée.

Pour éviter le retour de la situation que nous avons connue cet hiver, il importe de faire deux choses. D'abord, la production de combustible doit être déclarée industrie essentielle, ce qu'elle est en réalité. Deuxièmement, au premier indice de pénurie dans ce domaine, il faut imposer le rationnement et le mettre en vigueur avec impartialité. Il n'y a pas d'autre façon d'assurer la distribution équitable d'une denrée essentielle devenue rare.

Un mot maintenant au sujet du programme ministériel en matière de travail. Ce n'est pas la première fois que je signale ce programme à la Chambre. Je tiens à féliciter le chef de l'opposition (M. Graydon) et les membres de son parti de l'intérêt soudain qu'ils manifestent à l'endroit du travail.

M. HOMUTH: Ce n'est pas un intérêt si soudain que cela. Que l'honorable député n'ait pas une telle impression.

M. MacINNIS: Que l'honorable député ne se fâche pas.

M. HOMUTH: Je ne me fâche pas; je prends la chose en riant.

M. MacINNIS: J'ai dit qu'ils manifestaient un intérêt soudain, comme l'indique leur proposition d'amendement à l'Adresse. Notre groupe appuiera cette proposition, et il espère que le parti conservateur progressiste appuiera sa proposition de sous-amendement. Voilà qui prouvera qu'il s'est réellement opéré un changement dans les sentiments.

[M. MacInnis.]

J'ai aussi écouté la critique des mesures ouvrières du Gouvernement par le chef de l'opposition. Depuis 1940, c'est la première fois que la politique ouvrière du Gouvernement est l'objet d'une critique vigoureuse de la part de ce groupe.

L'hon. M. HANSON: Merci.

M. MacINNIS: J'ai aussi écouté le plaidoyer du premier ministre en faveur du ministre du Travail (M. Mitchell). Cette défense était extrêmement faible. Plus faible si possible était la défense présentée hier en Chambre par le ministre lui-même. Le premier ministre a dit—j'espère exprimer exactement son idée—que le rôle principal du ministre du Travail dans le cabinet était de voir à l'application des mesures du Gouvernement sur la stabilisation des prix et des salaires.

L'hon. M. MITCHELL: Il n'a pas dit cela.

M. MacINNIS: C'était quelque chose de bien approchant.

L'hon. M. MITCHELL: Pas approchant, il n'a simplement pas dit cela.

M. MacINNIS: Très bien; cessons la discussion. La modification de mon honorable ami sera consignée au hansard.

L'hon. M. MITCHELL: Ce n'est pas une modification.

M. MacINNIS: Je veux poser la question suivante: si telle est la principale fonction d'un ministre du Travail, pourquoi rechercher un homme possédant de l'expérience dans le syndicalisme ouvrier? Pourquoi ne nommerait-on pas un banquier, un manufacturier ou, si l'on préfère, un avocat? Un avocat de plus parmi les douze ou quinze membres du cabinet ne ferait guère de différence. A tout événement, le premier ministre a préféré quelqu'un qui s'est mêlé de syndicalisme ouvrier et qui jouit de la confiance du travail. Pour lui accorder leur confiance les syndicats ouvriers attendraient du titulaire qu'il plaide au sein du cabinet la cause des ouvriers. C'est précisément parce que le ministre actuel du Travail a négligé de la plaider que les ouvriers lui ont retiré leur confiance. Malheureusement le Travail a déjà dans le passé accepté une représentation symbolique, et le premier ministre de continuer à lui accorder le même genre de représentation. Cependant le Travail ne peut plus maintenant se contenter d'une représentation symbolique.

Le premier ministre a dit qu'il avait offert le ministère du Travail à M. Tom Moore. Je ne mentionnerai pas davantage le nom

de M. Tom Moore, mais je dirai au premier ministre qu'il ne réussira jamais à décider qui que ce soit de compétent dans le monde ouvrier à devenir ministre du Travail, parce que le titulaire n'aurait pour mission que de légitimer devant le syndicalisme ouvrier la politique ouvrière du Gouvernement, et qu'aucun véritable représentant du syndicalisme ouvrier ne voudra s'y prêter.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député fausse la vérité, et il le sait. Toujours le même socialisme populacier.

M. MacINNIS: J'ai dit que je ne voulais pas mentionner davantage le nom de M. Tom Moore, mais c'est ainsi que M. Moore m'a lui-même expliqué pourquoi il n'accepterait pas cette nomination.

L'hon. M. MITCHELL: M. Moore peut s'expliquer lui-même.

M. MacINNIS: La nomination lui a été offerte et il ne l'a pas acceptée. Tirez vos propres conclusions.

L'hon. M. HANSON: Mieux vaudrait en l'occurrence nous abstenir de parler de M. Moore.

M. MacINNIS: La grande difficulté que pose le programme de la fixation des salaires c'est que le Gouvernement en établissant un plafond des salaires en quelque sorte en a maintenu toutes les inégalités. Stabiliser le salaire ou le traitement d'une personne qui touche $2,000, $3,000, $4,000, $10,000 ou $15,000 est une chose, mais c'en est une tout autre que de maintenir à leur niveau actuel les gages d'une personne qui gagne quarante ou cinquante cents l'heure. Lorsque le Gouvernement a établi un plafond des salaires il aurait dû s'assurer qu'il existait un salaire de base minimum, et voir à ce qu'il soit suffisant pour garantir un niveau de vie convenable à l'ouvrier.

Hier, le ministre du Travail a fait grand état de l'indemnité de vie chère. Cependant, la grande majorité des ouvriers canadiens ne la touchent pas. Les seuls ouvriers qui la reçoivent sont ceux qui l'ont demandée par l'entremise de leurs associations et l'ont obtenue parce qu'ils étaient en mesure de l'exiger. Si le programme du Gouvernement a prouvé une chose aux ouvriers c'est qu'ils n'obtiendront pas justice s'ils ne sont pas assez forts pour l'exiger.

J'ai entendu avec plaisir le premier ministre faire sa déclaration, aujourd'hui, au sujet du nouveau conseil. Je crois savoir que les changements ont été proposés par le nouveau président. J'irai jusqu'à féliciter le Gouvernement d'avoir décidé le juge McTague à présider le nouveau conseil. J'ai eu l'occasion de le critiquer ici à la Chambre, non pas à cause de ses déclarations ou de ses actes relativement aux différends auxquels il a pris part, car si mes souvenirs sont fidèles il s'est toujours montré très éclairé dans ses observations sur la place que les ouvriers devraient tenir dans notre organisation sociale. Je souhaite tous les succès possibles au nouveau conseil. Cependant, je veux indiquer bien clairement, que depuis le commencement de la guerre, ou du moins depuis que le Gouvernement a mis son programme des salaires en vigueur les conseils ont perdu leur importance. Ils n'ont aucune autorité, ils sont dans la même situation que le ministre du Travail, ils sont censés maintenir le programme de stabilisation du Gouvernement en matière de prix et de salaires.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député ne veut pas laisser entendre que le Gouvernement dicte au conseil sa ligne de conduite?

M. MacINNIS: Je dirai au ministre en temps et lieu ce que je veux laisser entendre,— je ne me contenterai pas de le laisser entendre, je ferai une affirmation bien nette. Leurs décisions font voir clairement que, les conseils ne se demandent pas si les salaires sont trop élevés ou trop bas; ils cherchent plutôt à établir si, en s'appuyant sur tel ou tel article d'un décret du conseil, ils peuvent rendre sur cette question une décision susceptible de hausser les salaires. Voilà ce qu'ils font. Le président du conseil qui a entendu l'exposé du différend dans l'industrie sidérurgique, M. Barlow, maintenant le juge Barlow, faisait partie d'une commission royale nommée par l'ancien ministre du Travail et qui a fait une enquête sur les salaires payés dans les chantiers maritimes des provinces d'Ontario et de Québec. Cette commission en est venue à une décision, mais, après en avoir pris connaissance, le présent ministre du Travail a baissé le salaire recommandé d'environ 5c. l'heure en vertu d'un décret du conseil.

L'hon. M. MITCHELL: Nous avons baissé et aussi haussé certains des salaires recommandés.

M. MacINNIS: Je ne crois pas qu'un seul ait été haussé. Voilà une nouvelle méthode de faire les lois: on nomme une commission royale et, quand il a en main le rapport unanime de cette commission, le ministre du Travail a recours à un décret du conseil pour baisser les salaires recommandés. Il ajoute ensuite une clause portant que tous les salaires non compris dans le décret du conseil en question seront fixés à des taux que le ministre trouvera justes et raisonnables. Voilà un acte de dictateur outré.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député n'a pas exposé les circonstances qui ont motivé le décret du conseil.

M. MacINNIS: Dans son discours, le ministre a dit qu'on a cherché à réglementer ou régir les salaires dès le mois de juin 1940 et qu'on y a réussi nettement au mois de décembre 1940 par le décret du conseil n° 7440. J'ai, à l'époque, attiré l'attention de la Chambre sur le résultat de ce décret du conseil. Nous avions là un groupe d'employés dont la moitié recevaient 32c. l'heure. La Commission qui enquêta sur le différend n'a pas dit que le salaire était trop modique; elle a dit que, en raison des termes du décret n° 7440, elle était forcée de conclure que les taux étaient justes et raisonnables. C'est tout ce que peuvent faire aujourd'hui les commissions. Elles n'ont rien à faire à part cela.

L'attitude du gouvernement actuel à l'égard des syndicats ouvriers peut se juger par sa politique envers les syndicats ouvriers dans les industries étatisées. En juin 1940, le gouvernement adoptait le décret n° 2685 reconnaissant l'arbitrage collectif comme la méthode judicieuse de régler les différends industriels. Mais, à compter de cette époque jusqu'à la fin de 1942, le Gouvernement a refusé de reconnaître les syndicats ouvriers dans les industries qu'il possède et qu'il régit. Ce n'est qu'en décembre 1942 que le Gouvernement a adopté un décret lui permettant de reconnaître les syndicats ouvriers dans les industries qu'il possède et de passer avec eux des contrats collectifs. J'ignore pourquoi il a fallu adopter ce décret et je crois que le Gouvernement aurait pu s'en passer. Quoi qu'il en soit, c'est ce que le Gouvernement a fait, mais seulement lorsqu'il s'est trouvé en présence de la cessation du travail dans une de ses usines.

L'hon. M. MITCHELL: Ce n'est pas vrai.

M. MacINNIS: J'affirme à mon honorable ami que c'est l'absolue vérité.

L'hon. M. MITCHELL: Ce n'est pas vrai et mon honorable ami le sait.

M. MacINNIS: Monsieur l'Orateur, je dois demander au ministre du Travail de retirer cette observation.

L'hon. M. MITCHELL: Je parle en connaissance de cause.

M. l'ORATEUR: Le ministre est tenu de retirer sa déclaration.

L'hon. M. MITCHELL: Monsieur l'Orateur, les paroles de l'honorable député laissent entendre qu'on a adopté un décret...

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. HANSON: Il a le droit de s'expliquer.

[M. MacInnis.]

M. COLDWELL: Mais non de faire un discours.

M. l'ORATEUR: Le ministre a laissé entendre que la déclaration de l'honorable député de Vancouver-Est est contraire à la vérité. L'allégation est inadmissible et doit être retirée.

L'hon. M. MITCHELL: C'est bon, je la retire.

M. MacINNIS: Je reste donc persuadé que toutes les critiques qu'on a adressées au ministre du Travail sont suffisamment motivées. J'ai déjà dit, et je le répète en toute sincérité, qu'il importe au plus haut point, et particulièrement à l'heure actuelle, que le Parlement et le pays se rendent compte à quel degré il est essentiel de syndiquer les travailleurs et d'accepter les syndicats ouvriers à titre d'associés égaux dans tout ce qui se rattache à la grande lutte dans laquelle nous sommes actuellement engagés. L'acceptation des ouvriers comme associés est non seulement importante au point de vue de la victoire, mais elle l'est également pour que les ouvriers acquièrent l'expérience et la compréhension qui leur permettront de prendre une part active à la solution des problèmes qui se présenteront après la guerre.

Il est une autre question que je désire discuter et, bien qu'elle concerne le ministère du Travail, je suis très heureux de dire que je n'ai que des félicitations à adresser au ministre à son sujet. Je discuterai brièvement les problèmes qui résultent de l'évacuation des personnes d'origne japonaise de la zone de défense de la côte du Pacifique. Parmi les personnes transportées hors de cette région se trouvent près de 8,000 enfants âgés de un à seize ans dont 5,500 peut-être sont d'âge scolaire. Dans la Colombie-Britannique, nous avons une loi de scolarité obligatoire, mais depuis que ces gens ont été transportés en dehors de la zone côtière rien n'a été fait au sujet de l'éducation des enfants. A l'ouverture de la législature de la Colombie-Britannique au cours de ce mois, le ministre provincial de l'éducation a donné avis de l'introduction d'un bill permettant aux municipalités de refuser les moyens d'éducation à tout enfant né de parents japonais.

M. HOMUTH: Quelques-uns d'entre eux étaient trop bien renseignés dans le passé.

M. MacINNIS: C'est ce que mon honorable ami croit, mais je connais d'autres gens qui ne le sont pas assez, et je pourrais citer des noms.

M. HOMUTH: Moi également, et ils ne sont pas très éloignés.

M. MacINNIS: J'ai soumis cette question à l'attention du ministre du Travail et, je crois,

de son sous-ministre, réclamant que l'on prenne les mesures nécessaires pour procurer l'instruction à ces enfants. S'il est une chose qui révèle l'existence de préjugés de race et de distinctions injustes, c'est bien le refus à ces enfants innocents des avantages de notre système d'éducation.

L'hon. M. MITCHELL: Si mon honorable ami veut bien me permettre, c'est là plus ou moins une question internationale. Je ne m'oppose aucunement à ce qu'il peut dire à l'endroit du ministère du Travail au point de vue national. Je suis capable de me défendre, mais ce qu'il vient de dire n'est pas, à mon avis, absolument exact. Des écoles ont été mises à la disposition des enfants d'origine japonaise dans la Colombie-Britannique afin de pourvoir à leur instruction, bien que ces écoles laissent quelque peu à désirer.

M. MacINNIS: Le ministre fait peut-être de son mieux dans les circonstances, mais il n'en reste pas moins vrai que ces enfants sont privés des moyens suffisants de s'instruire. A ce sujet, puis-je citer un paragraphe d'un éditorial du *Vancouver Province*. La Colombie-Britannique prétend que la responsabilité incombe au gouvernement fédéral. J'admets que le gouvernement fédéral est, du moins, financièrement responsable de l'exode de ces enfants. Mais, voici ce que dit ce journal:

> C'est une attitude compréhensible, mais il est tout de même difficile de comprendre pourquoi M. Perry, ministre provincial de l'Education, veut aller jusqu'à bannir les enfants japonais de nos écoles publiques. C'est exactement le but que comporte le projet d'amendement.
>
> Si les sujets japonais ont la permission de demeurer chez nous, ils ont droit à la protection que leur assurent les lois canadiennes sans invoquer des distinctions aussi sévères à leur préjudice et, tant qu'ils demeurent au pays ils ont droit à cette protection.

Nous avons souvent entendu parler des édits de Nuremburg d'Adolf Hitler. Prenons garde de ne pas décréter chez nous des édits de même nature.

M. NEILL: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. MacINNIS: J'espère que Votre Honneur tient compte de ces interruptions.

M. NEILL: L'honorable député peut-il nous dire combien d'enfants de race blanche en Colombie-Britannique ne reçoivent pas d'instruction à cause du manque d'instituteurs? Qu'il nous compte une histoire touchante à ce propos.

M. MacINNIS: C'est une tout autre question, à laquelle nous verrons plus tard. Mais aucun enfant de race blanche n'est privé par la loi d'instruction dans notre pays. Il existe de nombreuses anomalies qu'il faut essayer de faire disparaître; mais je parle actuellement d'injustices criantes contre une race.

Dans les quelques minutes qui restent à ma disposition, je ferai allusion à certaines remarques faites par l'honorable député de Swift-Current (M. Graham) dans le discours qu'il a prononcé, il y a quelques jours. Il attaqua notre groupe parce que nous préconisions une économie dirigée. C'est évidemment son droit, mais en attirant l'attention sur ce qu'il connaît de l'économie dirigée il a fait allusion uniquement aux résultats obtenus en Allemagne et en Italie, résultats qui, à son dire, n'ont pas été bien bons. Quand un particulier pense qu'il a qualité pour parler d'économie dirigée, ses connaissances doivent certes s'étendre au delà de ce qu'il sait de l'Allemagne et de l'Italie. Je me demande si l'honorable député a pu trouver dans toutes ses lectures la plus grande expérience qui ait été faite de l'économie dirigée. S'il a pu se renseigner à ce sujet, pourquoi n'en a-t-il pas parlé? Peut-être que cela ne répondrait pas à ses fins. Les avocats sont ainsi faits: ils omettent toutes les preuves favorables à la partie adverse et citent tout ce qui est défavorable.

Mais notre groupe ne préconise pas le genre d'économie dirigée mise en œuvre en Allemagne ou en Italie, non plus, certes, celle qui se pratique en Russie soviétique. Nous l'avons nettement établi en bien des circonstances. Ni Hitler ni Mussolini n'ont aboli ce motif de profit dans leur pays et c'est parce qu'ils ne l'ont pas fait qu'ils ont l'appui des capitalistes dans tous les pays du monde, y compris le nôtre.

M. HOMUTH: Où est ce pays parfait?

M. MacINNIS: Je n'ai pas parlé de pays parfait mais d'un pays où l'économie dirigée a reçu son application. Si jamais l'honorable député a entendu parler d'une ville appelée Stalingrad, il peut se faire une idée des résultats de cette économie dirigée.

M. HOMUTH: Et allons-nous adopter l'idée russe?

M. MacINNIS: Si l'honorable député veut parler de la Russie, qu'il fasse un discours.

L'honorable représentant de Swift-Current s'en est pris à certaines propositions du chef de notre groupe dans lesquelles il préconisait l'affectation par le Gouvernement de cinq milliards de dollars pour les dépenses des deux premières années d'après-guerre. Il tentait de laisser l'impression que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) demandait cette dépense sans en référer au Parlement ou qu'elle se fasse sur le simple vœu exprimé par un comité. Cela n'est aucunement ce qu'a dit mon chef. Il a dit bien clairement que toute recommandation devrait être faite au Parlement, et que c'est à ce der-

nier qu'il imcomberait d'agir. L'honorable député de Rosetown-Biggar a dit, ainsi qu'on peut le constater au hansard:

Nous avons trouvé des milliards tous les ans pour les fins destructrices, les dépenses en pure perte mais nécessaires de la guerre. Nous devons assurer nos gens que nous pouvons trouver et que nous trouverons des milliards pour les fins constructives, vitales et également nécessaires de la mise en valeur de nos ressources d'une façon paisible.

Il a réclamé l'établissement d'un comité représentatif. Voici surtout le passage que je signale à l'attention de mes honorables collègues:

De plus, qu'il soit bien entendu que le Parlement s'engage au nom du pays à accepter le programme national, social et économique formulé par ce corps et à dépenser à cette fin...

Remarquez les mots "le Parlement"

...de concert avec les autorités provinciales, —et j'entends par là que le Parlement votera les fonds—une somme, disons, d'au moins cinq milliards de dollars au cours des deux premières années après la cessation des hostilités.

Une VOIX: Où prendra-t-on cet argent?

M. MacINNIS: Là où l'on en trouve aujourd'hui. Je poursuis la citation:

Si on pouvait compter sur un tel crédit national on pourrait entreprendre l'élaboration de véritables programmes domestiques, et les soldats qui se battent pour nous en ce moment seraient assurés que nous sommes sincères lorsque nous parlons d'un monde nouveau et meilleur.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. MacINNIS: Qu'on me permette d'ajouter un mot. Ce qui ressort des paroles de l'honorable député de Rosetown-Biggar, c'est que le Parlement devrait décider comment et quand dépenser cet argent.

M. RALPH MAYBANK (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, il n'y a qu'un point sur lequel je désire formuler quelques remarques, et ce que je dirai est destiné au ministre des Finances (M. Ilsley) qui, j'imagine, est actuellement occupé à préparer son exposé budgétaire. J'ai l'espoir que ledit exposé budgétaire tiendra compte de la situation des pauvres gens, des vieillards qui, par suite d'une mesure adoptée par un régime libéral précédent, touchent une pension de vieillesse. J'estime que le ministre verra à augmenter cette pension, à titre de garantie de cette sécurité sociale prédite dans le discours du trône.

A une époque comme celle-ci, nombreuses sont les questions sur lesquelles on aimerait à s'exprimer. On est souvent forcé de critiquer les régies d'Etat, de tenter d'en apprécier la valeur et de décider si elles sont bonnes, bonnes quelquefois ou toujours mauvaises.

Nous croyons devoir discuter la question de savoir si un régisseur des vivres s'impose, comment établir la régie et ainsi de suite. Ce sont des questions qui pourraient toutes être le sujet d'un discours, mais je m'en tiendrai cet après-midi à un seul sujet que j'estime très important.

On me permettra tout d'abord de formuler quelques observations qui me sont suggérées par le discours de mon honorable préopinant. Je déclare tout de suite que les discours de l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) sont toujours reposants, contrairement à certains discours prononcés par d'autres membres de son parti, car il ne répudie jamais ni ne cherche à éluder le fond du socialisme d'Etat. Il n'enveloppe pas sa pensée de circonlocutions et de détours propres à cacher au public, et surtout aux propriétaires de fermes de la Saskatchewan, le fait que son parti, désigné par des initiales, est en réalité un groupement qui soutient les principes du socialisme d'Etat. Je désire louer la franchise de l'honorable député à cet égard.

A propos de critique, je dois avouer que j'ai un penchant naturel de ce côté. Je diffère peut-être de quelques autres critiques en ce sens que je m'exprime rarement en des termes difficiles à comprendre ou susceptibles d'être interprétés de plusieurs façons différentes. Il n'est que juste, il me semble, de dire aussi que si je manifeste parfois de l'irritation, j'essaie toujours de formuler des propositions pratiques. Il m'arrive souvent d'appuyer les critiques formulées par les collègues de l'honorable député de Vancouver-Est.

Mon état d'esprit s'explique peut-être par le fait que, étant donné mes antécédents, j'ai presque toujours fait partie d'une minorité. On m'a dit que j'avais un grand-père; on ajoute que mon grand-père naquit dans un comté du nom de Wexford; que la population de ce comté était catholique. Mon grand-père si j'ajoute foi aux renseignements que je possède, tenait à rester protestant, sans doute pour faire partie de la minorité. On m'a dit en outre que les protestants de cette région s'étaient réunis sous la bannière de l'orangisme.

M. REID: Quelle sorte de gourdin portait-il?

M. MAYBANK: Je n'en sais rien, mais quoi qu'il en soit ce devait être un gourdin différent de celui que portaient les autres, car cela leur fournissait un autre motif d'être de la minorité. Comme je viens de le dire, les protestants de Wexford ont formé la société des Orangistes. Mais encore un fois, afin de demeurer avec la minorité, ce grand-père a refusé de se joindre aux Orangistes. Si je ne me trompe, cette tendance à vouloir demeurer

avec la minorité est passée dans le moment à son petit-fils et c'est pourquoi je me livre souvent à la critique.

Il arrive quelquefois, mais pas toujours que ces critiques dont je viens de parler se trouvent de mon avis. Je me permets de leur dire tout de suite qu'ils feraient mieux de s'efforcer non seulement d'acquérir mais de manifester de l'honnêteté intellectuelle. Voilà ce qui fait défaut chez cette société de critique du fond de la Chambre. C'est une organisation de socialistes d'Etat, d'étatistes ou tout ce qu'on voudra. Ces gens se proposent de guérir tous les maux de l'humanité au moyen de l'étatisation de tous les biens. Ils ne le disent pas souvent, mais quand on examine attentivement leurs documents, on peut s'en rendre compte. Il n'en était pas ainsi au temps où vivait Jim Woodsworth. Il était trop franc, trop rudement honnête pour chercher à cacher l'attitude qu'il avait tout d'abord adoptée et fort à propos. Il avait toujours avoué que son groupe se proposait de tout acquérir collectivement et d'effectuer de cette façon toutes les améliorations possibles.

Mais aujourd'hui, si l'on excepte l'honorable député de Vancouver-Est, ce petit groupe de critiques organisés, je le répète, ne parle jamais de socialisme s'il peut l'éviter. Il attaque le ministre du Travail (M. Mitchell) et parfois je ne l'en blâme pas; il attaque le ministre des Finances (M. Ilsley) et je lui donne raison quelquefois. Il peut trouver à se plaindre du ministre de la Justice (M. St-Laurent), et parfois l'attaquer lui aussi. Je puis parfois le faire moi-même, quoique toujours d'une façon amicale.

Il se peut qu'avant longtemps je joigne mes critiques aux siennes à l'occasion de certaines propositions formulées. Il critique beaucoup, mais jamais, au grand jamais, il ne nous parle des projets auxquels il se prêterait. Voyons sa proposition de sous-amendement et examinons-la afin de découvrir ce qu'il propose. On verra qu'il s'agit du plus pur socialisme d'Etat. Voici:

> Et nous exprimons aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures nécessaires pour obtenir un effort de guerre total, en négligeant d'appliquer aux industries de guerre et aux institutions financières les pouvoirs conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales tout comme ils ont servi à la mobilisation du capital humain pour des fins militaires.

Voilà un joli groupement de mots qui, si on le désire, peuvent servir d'abri en cas de besoin. C'est un manque de précision voulue. Expropriation de la richesse, expropriation de l'industrie, expropriation de la finance et le reste, voilà ce qu'on demande, mais le texte. Vous pouvez varier les explications suivant l'auditoire. A mon sens, cela dénote un manque de franchise. Il n'y a pas de honte à être socialiste. La chose est même devenue respectable en ces dernières années, et les honorables députés en cause devraient se rappeler constamment qu'il n'y a plus de honte à être socialiste. Je ne puis comprendre pourquoi celui qui est socialiste veut le cacher toute sa vie. Le but visé par nombre d'entre nous qui ne sont pas socialistes, de presque la majorité d'entre nous, se rapproche beaucoup de celui des socialistes; il est même souvent presque identique.

Une VOIX: Pourquoi en faire un secret?

M. MAYBANK: Je ne cache rien; il n'y a rien à cacher. J'avoue franchement que je ne suis pas socialiste. J'estime qu'il y a du bon dans la réforme; elle s'opère lentement, je le sais, mais mon attitude est bien nette.

M. MacINNIS: Quelle réforme?

M. MAYBANK: Celle qui procurerait la plus grande somme de bonheur au plus grand nombre de personnes. A la vérité, l'attitude du réformateur n'est guère plus honorable que celle du socialiste. Ces messieurs craignent beaucoup de ne pas paraître honorables, ou que certaines gens de la Saskatchewan, encore propriétaires de leurs terres ne veuillent pas accepter le socialisme d'Etat.

Ceci me rappelle certains conseils d'un père à son fils. Il lui dit que dans la vie son premier souci devrait être d'aller de l'avant, le second, de se rendre honorable, et le troisième d'être honnête. J'estime que ce serait un excellent conseil à donner à ce groupe de mécontents. Ils ont réalisé certains progrès dans le monde.

Le socialisme n'est plus considéré comme n'étant pas honorable. On peut donc dire qu'ils ont atteint leur deuxième objectif: ils ont atteint "l'honorabilité". Il leur reste maintenant à atteindre à l'honnêteté. Il leur manque maintenant l'honnêteté intellectuelle, et il serait à souhaiter qu'ils se rendent jusque-là.

Que penseriez-vous du catholique qui, après s'être mêlé à un groupe de protestants, chercherait à cacher la croix qui pend à sa chaîne de montre, à masquer son identité de catholique, et voudrait se dérober devant les curieux jusqu'à ce qu'il soit contraint d'admettre qu'il est catholique? Que penseriez-vous du protestant qui, assistant à la célébration de la Saint-Patrice, lorsqu'il entendrait dire quelque chose contre les protestants imiterait Saint-Pierre avant le troisième chant du cop et nierait qu'il est protestant. Il n'y a rien de plus répréhensible que ce genre de fuite. Je signale à ce groupe de critiques que cette conduite est indigne d'eux, et indigne de tout groupe de Canadiens désireux

d'exercer une influence sur la vie canadienne. Je dirai aux autres qu'ils feraient bien d'imiter la franchise et l'honnêteté de leur ancient chef, Jim Woodsworth, et de son gendre, l'honorable député de Vancouver-Est, qui vient de parler.

Je ne parle pas principalement dans ce but aujourd'hui, car il y a un certain nombre de sujets qui piquent fort ma curiosité. D'abord le parti "conservateur progressiste" qui a été l'objet de nombreux commentaires. Les conservateurs sont venus dans ma ville et ont passé des moments très heureux. Malheureusement, j'étais absent. Pendant un certain temps la population canadienne a eu l'impression qu'ils s'étaient choisi un chef à Winnipeg, mais il appert maintenant qu'ils se sont plutôt choisi une espèce d'organisateur ambulant qui prend des attitudes de chef. Il leur fallait un organisateur parce que celui qu'ils avaient, était trop occupé à suivre les travaux de la Chambre pour mener à bien son autre besogne. Il fait beaucoup mieux comme chef parlementaire. Tous sans exception doivent se rendre compte que ce nouveau parti a été très franc en se débarrassant de son masque de groupe au-dessus des considérations de parti et en revenant tout droit dans le champ de l'esprit de parti. Malgré la convention qu'il a tenue, ce parti n'a pas de chef, mais au moins il a un organisateur. Cet organisateur devrait entrer à la Chambre et être chef, je suppose, mais comme le *Journal* de cette ville l'a dit, M. Bracken a décidé d'éviter le Parlement. C'est sans doute sa manière de respecter les institutions de notre pays, et du parlement. Ce genre de direction est un sujet intriguant que l'on pourrait étudier davantage; ainsi que le mode de rechercher et accepter la nomination, l'offre du poste à M. Bracken, et le reste. Cependant, je ne m'y arrêterai pas pour le moment.

Je désire exposer mes vues sur une certaine réforme et j'espère que les conseillers autorisés de Son Excellence en prendront connaissance. Je veux parler d'une seule réforme, que l'on pourrait instituer maintenant, sans retard, une réforme qui apporterait le bonheur à un grand nombre de personnes immédiatement, et non pas à un certain moment dans l'avenir. Je commencerai mes observations en disant que depuis le début de la guerre, aucune session ne s'est ouverte sous d'aussi heureux auspices. Le discours du Trône nous fournit cette année plus d'occasions d'espérer qu'il ne l'a fait depuis longtemps. Vous ne sauriez croire tout le plaisir que l'espoir peut mettre dans la vie. Nous jouissons par anticipation d'un grand nombre de nos plaisirs. Plusieurs d'entre nous, j'en suis certain, anticipent des plaisirs tous les jours, et cette anticipation est agréable par elle-même. Il arrive parfois que la jouissance rêvée ne se réalise pas, mais même dans ces cas nous avons eu la jouissance par la pensée. La lecture du discours du trône nous fait anticiper des choses agréables que l'on se propose d'accomplir. Dans ce cas, les plaisirs que nous anticipons aujourd'hui se réaliseront tous sans aucun doute.

La partie du discours qui a trait à la médecine étatisée ou à une forme d'assistance médicale de la part de l'Etat,—peu m'importe le nom qu'on lui donnera,—est l'une des parties les plus importantes du programme du Gouvernement. J'aimerais m'arrêter assez longtemps pour vous dire que le père de cette mesure bienfaisante au Canada est un homme de ma province. C'est celui qui représentait alors et qui représente encore aujourd'hui Saint-Boniface, (M. Howden), qui a le premier, je crois, soigneusement exposé cette question à la Chambre. Au cours de la semaine dernière, j'ai reçu des lettres de quatre ou cinq personnes, quatre hommes et une femme, que je ne connaissais pas, mais qui connaissaient très bien le docteur Howden et qui marquaient leur appréciation de son travail dans ce sens. Je suis donc heureux de rappeler à la Chambre que le début de cette réforme est dû, dans une large mesure, au travail du député actuel de Saint-Boniface. Je suis bien content de constater qu'il n'est pas à son siège dans le moment. En effet, je le connais si bien et je sais que lui-même me connaît si bien que je ne parlerais pas ainsi s'il était présent. Quand il lira mes paroles dans le hansard, il ne voudra probablement pas croire que j'ai dit cela. L'estime que j'ai pour lui est si profonde, que je suis heureux de lui rendre ce juste témoignage pour le travail de défrichement qu'il a accompli dans ce domaine.

Une autre réforme que j'accueille avec grande joie, c'est celle qui a trait à la pension aux veuves des anciens combattants. Je sais que toutes sortes de difficultés ont empêché cette réforme de nous être accordée plus tôt; j'ai tout de même souffert de ce retard. Cette mesure est particulièrement bien accueillie de ce temps-ci. Je suppose que cette pension sera probablement calquée sur celle que l'on accorde au soldat épuisé et qui ressemble à une pension de vieillesse. Je pense bien que dans les circonstances cette mesure est encore la meilleure de ce genre que nous puissions obtenir pour le moment. Je connais des centaines de veuves qui devraient toucher cette pension, des femmes dont les époux sont certainement morts par suite de blessures reçues à la guerre ou que la guerre a épuisés, bien que les invalidités des soldats ne soient pas

nettement attribuables à la guerre. Il y a un grand nombre de femmes au Canada qui sont devenues veuves bien plus tôt qu'en temps normal par suite des fatigues que la guerre a causées à leurs époux. Voilà une mesure que nous pouvons certainement bien accueillir, que tous les Canadiens accueilleront favorablement, j'en suis convaincu, et pour laquelle le Gouvernement sera remercié et récompensé.

Toutes ces mesures de sécurité et ces préparations ont une très grande valeur à l'heure présente,—non pas une valeur à venir. Comme exemple de leur valeur je dirai que j'ai lu dans plusieurs journaux l'effet saisissant produit sur la psychologie des peuples de l'Axe par un document tel que le rapport Beveridge. On sait qu'on représente les démocraties dans les pays dominés par l'Axe comme des pays de ploutocrates bouffis d'aise. Nous ne pouvons guère nous faire entendre des peuples tenus sous la botte allemande, et une propagande persistante proclame qu'une victoire de l'Axe rendra possible un nouvel ordre qui rénovera le ciel et la terre et ramènera l'honnêteté dans le monde, tandis qu'une victoire des ploutocraties boursouflées, appelées à tort démocraties, dissipe tout espoir de changement. C'est pourquoi les journalistes sont presque unanimes à dire que le "beveridgisme", pour frapper un mot nouveau, a actuellement une véritable valeur psychologique. Tout cela a aussi, chez nous, une valeur très appréciable dans le moment. Nous avons le plus grand intérêt à maintenir le moral de notre population. Tant que le moral des Anglo-Saxons ne s'effondrera pas, il n'y a pas de doute sur le résultat ultime de nos efforts. Ceci a toujours été évident, et, naturellement, on n'a jamais eu raison de craindre que le moral des Anglo-Saxons ne s'effondre. Une manière de maintenir notre moral, c'est de laisser savoir à la population que même si nous cheminons aujourd'hui dans la vallée, il est absolument sûr, ainsi que Lloyd George le disait il y a quelques années, que nous verrons encore sur les collines un soleil plus éclatant et plus resplendissant qu'auparavant. Par conséquent, la sécurité et les lois sociales contribueront immensément à maintenir le moral. Afin de développer quelque peu ce point, on me permettra de citer une lettre circulaire qui m'a été remise et dans laquelle on analyse le rapport Beveridge. Voici en quels termes:

Se fondant sur les résultats d'enquêtes sociales, le rapport déclare que des trois quarts aux quatre cinquièmes de toute misère résulte de la perte de la capacité de gain par suite d'éventualités et de vicissitudes telles que le chômage, la maladie et la vieillesse. Dans les autres cas, la misère tient presque toujours à l'insuffisance du revenu pour les besoins de la famille. Le plan Beveridge vise à assurer des avantages et des allocations qui permettent de maintenir un niveau de vie assurant au moins la subsistance dans ces conditions.

Voilà l'explication de la banque de ce que, à mon sens, on veut faire instaurer en notre pays. Puisqu'on fait circuler en Allemagne des bruits de ce genre quant à la nature de ce qu'accomplit actuellement la Grande-Bretagne, je me demande comment le docteur Goebbels peut expliquer à son peuple que, sous le régime des ploutocraties boursouflées, comme il les appellerait ou, comme on les désigne plus exactement, les honnêtes démocraties, les changements fondamentaux sont impossibles. Lorsqu'elles entendront finalement parler des rapports Beveridge en Grande-Bretagne et des assurances sociales dans les autres pays, la population des pays axistes comprendra que tout ce qu'on lui a dit était sans fondements. Par conséquent, on peut apprécier l'importance des projets de sécurité sociale, tant au Canada, pour leur effet sur le moral, qu'à l'étranger où ils démentissent la propagande mensongère.

Nous confions l'étude de la sécurité sociale à un comité. Le comité sera saisi de cette question; il l'étudiera; il y a abondance de matériaux à cette fin et les résultats obtenus des délibérations de cet organisme, certes, le fait même de sa nomination, seront encourageants pour le pays. Mais ce que je veux préconiser aujourd'hui comme mesure pratique c'est que justice soit maintenant faite en ce qui concerne les pensions de vieillesse, sans attendre qu'un comité soit institué à cette fin. Un sujet tel que l'assurance-maladie requiert beaucoup d'étude, car ses ramifications sont fort nombreuses, surtout dans un pays à forme fédérative comme le nôtre. Un plan général de pensions de vieillesse exige une étude approfondie des systèmes de contributions et il y a de nombreuses raisons de la confier à un comité. Il en est de même des autres mesures de bien-être social. Elles comportent des problèmes d'ordre constitutionnel et financier; de fait, j'estime que l'aspect constitutionnel est le plus important. Mais il n'y a aucun doute que le relèvement des pensions de vieillesse et l'abaissement de la limite d'âge soient justes et qu'il n'y a nul besoin d'en pousser plus loin l'étude: le temps est opportun pour instituer cette réforme. Le besoin s'en fait grandement sentir, cela va de soi. Le projet de loi en vertu duquel les pensions de vieillesse ont été versées a été déposé en 1926. J'ignore l'année exacte de la signature du premier accord conclu avec les provinces, mais je suppose que c'était un ou deux ans après l'adoption du projet de loi et je me souviens que la Colombie-Britannique a été la première...

M. REID: C'est exact.

M. MAYBANK: Je remercie l'honorable député—et que le Manitoba a été, sauf erreur, la deuxième province à bénéficier de la loi; je ne fais certainement pas erreur en ce qui concerne la Colombie-Britannique. Je disais que le besoin est impérieux. Pour être bien franc à ce sujet, je dirai que si l'on consulte l'indice des prix de gros depuis 1926, on constatera qu'il ne s'est produit aucun relèvement des prix. Peut-être les prix de gros des denrées alimentaires ne sont-ils pas un facteur exact ou suffisant pour établir le coût de l'existence. On admettra, je crois, qu'ils indiquent assez bien la tendance des prix durant une certaine période, bien qu'à une date donnée ils puissent ne pas refléter exactement le coût de l'existence. Je consulte une publication récente provenant de la Banque du Canada et je vois, sous la rubrique "Prix de gros" qu'en 1926, année de l'entrée en vigueur de la loi de pensions de vieillesse, les prix des denrées alimentaires se trouvaient au chiffre-indice 100; ils se sont maintenus à ce niveau jusqu'en 1929. Je passe ensuite à la fin de 1942, alors que l'indice n'était pas plus élevé; de fait, il était descendu d'une couple de points, à savoir, à 98·3. Il y a donc là un fort argument, si vous en tenez à cela, qui semble prouver que le coût de l'existence ne s'est pas relevé depuis que la loi est entrée en vigueur. Toutefois, on doit examiner, je crois, la période qui s'est écoulée depuis, si l'on veut obtenir une juste idée de la situation. Durant la plus grande partie de cette période, depuis 1926, les prix qui constituaient plus particulièrement le coût de l'existence pour les vieillards pensionnés étaient beaucoup moins élevés alors qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il est vrai que jusqu'en 1929 aucun changement ne s'est produit, mais dans la suite la baisse fut très rapide. En 1937, par exemple, l'indice était à 81; l'année suivante il était à 77. Le point le plus bas semble avoir été atteint en 1932, alors qu'il était à 61·5. En d'autres termes, en 1932, le vieillard pensionné pouvait acheter pour 61c. ce qui lui coûte 98c. aujourd'hui. Durant la plus grande partie de la période durant laquelle les pensions de vieillesse ont été versées, le coût de l'existence a réellement été beaucoup moins élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. Je n'ai parlé que de la nourriture, car un homme ou une femme qui ne touche que vingt dollars par mois dépense presque toute cette somme pour l'achat de nourriture; il n'en reste que bien peu pour autre chose. Quand on calcule le coût de l'existence pour des gens qui touchent un si faible revenu, on doit penser surtout à la nourriture.

[M. Maybank.]

M. REID: Et la plupart ne touchent pas vingt dollars par mois.

M. MAYBANK: C'est vrai. Un grand nombre de vieillards ne touchent pas tant que cela, mais je crois que, dans la plupart des cas où la pension est de moins de vingt dollars, c'est que les pensionnés touchent un faible revenu provenant d'autres sources; c'est généralement ce qui fait réduire la pension à un chiffre inférieur à vingt dollars. Il n'en est pas toujours ainsi, mais cela arrive très souvent. Quoi qu'il en soit, qu'une personne touche une pension de $14 parce qu'elle a un autre revenu, ou qu'elle touche $20 parce qu'elle n'a aucun autre revenu, aucun pensionné ne reçoit de pension bien élevée et personne n'en reçoit une suffisante, étant donné les temps durs que nous traversons.

Les difficultés dans lesquelles se trouvent ces gens ont encore une autre cause. Quelques vieillards ont compté sur l'assistance qu'ils recevaient de leurs fils ou filles ou de quelque autre parent. On sait toutefois que, par suite des difficultés que tout le monde éprouve aujourd'hui, des gens qui avaient coutume d'assister d'autres personnes sont maintenant moins en mesure de le faire qu'ils ne l'étaient il y a quelques années. Ce n'est pas répondre à cela que de dire que les salaires n'ont jamais été plus élevés qu'ils ne le sont maintenant. Il est vrai que le revenu total du pays n'a jamais été aussi élevé, mais le ministre des Finances prélève, et avec raison, une très grande partie de ce revenu accru. De fait, un grand nombre de jeunes couples mariés ont aujourd'hui un revenu qui, au premier abord, paraît considérable et suffisant pour répondre à leurs divers besoins, mais, après paiement de l'impôt sur le revenu, il leur reste moins d'argent qu'ils n'en touchaient il y a quelques années. C'est pourquoi cette source d'assistance en faveur des vieillards a beaucoup diminué depuis deux ou trois ans.

Si nous voulons que notre pays marche de pair avec les autres pays progressistes, il faut que nous relevions le chiffre des pensions de vieillesse dès maintenant, et non pas dans deux ou trois ou cinq ans. Presque tous les autres pays, même en ce temps de guerre, s'occupent d'adopter des mesures urgentes de sécurité sociale.

Aux Etats-Unis, la situation n'est peut-être pas aussi claire qu'en d'autres pays, par suite du régime fédéral qui y existe et aussi, peut-être, en vertu du grand nombre de projets officiels ou officieux. Examinons cependant la situation en Angleterre. Somme toute, sir William Beveridge ne propose pas à l'Angleterre quelque chose d'absolument nouveau pour elle. Celle-ci en effet s'est donné depuis plusieurs années toutes sortes de projets d'assis-

tance sociale. A tout prendre, son programme de pensions de vieillesse est bien supérieur au nôtre, et elle a vu à l'améliorer pendant la guerre. On pourrait même dire que nous défrayons en partie le coût de ce programme. Il est étrange de constater que nous aidons l'Angleterre à se montrer juste envers ses vieillards alors que nous ne pouvons pas rendre justice aux nôtres. Et c'est bien ce que nous faisons. Nous prêtons à la Grande-Bretagne plusieurs millions de dollars en lui disant de ne pas s'inquiéter pour le moment des intérêts d'un tel prêt. Nous avons fait à la Grande-Bretagne un cadeau pur et simple d'un milliard de dollars et cet argent sert en partie au maintien de son programme de sécurité sociale. Je ne me plains pas, je ne m'élève pas contre le don d'un milliard de dollars, car nous avons agi comme il convenait en donnant tout ce que nous pouvions pour assurer la victoire. Il n'en reste pas moins que nous faisons pour un autre pays ce que nous ne savons pas accomplir pour notre propre population.

Convient-il d'imiter l'Australie? Je remarque que, même en temps de guerre, elle élargit les cadres de ses services sociaux. Je reçois la lettre mensuelle de la banque de New-South Wales. Il m'intéresse toujours de recevoir des nouvelles, même si elles viennent de ce pays éloigné. Voici la déclaration que j'ai relevée au chapitre des "finances publiques":

> Ce qui, en ces deux dernières années, est le plus remarquable au chapitre financier, c'est l'importance des dépenses effectuées par l'Etat. Ainsi, en 1941-1942, les dépenses de guerre au pays même se chiffraient par 273 millions de livres, cependant que les dépenses effectuées outre-mer, sans tenir compte du prêt-location, atteignaient un total de 47 millions de dollars. Au cours du dernier exercice financier, nous avons dépensé, à des fins de guerre, 320 millions de livres. Cette somme est de 98 millions de dollars supérieure aux crédits budgétaires, une telle augmentation étant due surtout à l'agression japonaise. Les dépenses autres que celles de guerre effectuées au cours de la même période se sont élevées à 101 millions de livres par suite des pensions plus élevées que touchent maintenant les veuves et les vieillards et du fait que le régime de dotations pour enfants a fonctionné toute l'année.

On verra que la pension de la veuve a été augmentée, de même que la dotation de l'enfant.

Je ne propose pas l'adoption en vitesse de mesures qui exigent une étude soignée. En Australie cependant la pension de vieillesse a été augmentée, et je ne fais que demander un relèvement de nos pensions de vieillesse, proposition qui n'exige absolument aucune étude.

De même la Nouvelle-Zélande a adopté plusieurs mesures législatives de sécurité sociale. Je ne demande pas de suivre son exemple sur tous les points. Si je suis bien renseigné, la Nouvelle-Zélande a jusqu'ici institué plusieurs organismes de sécurité sociale mais sans en solder au fur et à mesure la note. Ce dominion place, semble-t-il, de forts emprunts à l'étranger, et c'est un point que nous ne devrions pas imiter. Nous ne sommes pas dans cette obligation. Nous pouvons donner et prêter des fonds à la Grande-Bretagne; la Grande-Bretagne les prête à la Nouvelle-Zélande pour que ce dominion acquitte les frais de ses organismes de sécurité sociale.

On a dit avec raison que toute charité bien ordonnée commence par soi-même. Personne n'y contredira. Il ne s'agit cependant pas de charité, mais bien de justice, et si le proverbe dit vrai au sujet de la charité, on aurait encore plus raison de dire que toute justice bien ordonnée commence par soi-même. Il nous incombe d'opérer cette juste réforme dès l'heure présente avant d'instituer ou d'aider à instituer dans d'autres pays des organismes de sécurité sociale, indépendamment de la sympathie que nous inspirent ces pays et du désir que nous caresserions de les secourir.

M. l'ORATEUR: Je dois avertir l'honorable député qu'il a épuisé son temps de parole.

M. MAYBANK: La Chambre aurait-elle l'obligeance de m'accorder encore quelques instants?

Des VOIX: Poursuivez.

M. MAYBANK: Je désire seulement ajouter que, selon moi, dans une démocracie les gouvernements devraient être responsables vis-à-vis de l'opinion publique. Je ne demanderais pas que le gouvernement obéisse à tous les vents dans quelque direction qu'ils soufflent, mais c'est l'essence de la démocratie que le gouvernement soit comptable à une opinion stable et uniforme. En ce qui a trait à cette question, je prétends que l'opinion publique est solidement et unanimement en faveur des vues que j'ai exposées cet après-midi. Presque partout au Canada, tous les honorables députés le savent, on a fait circuler des pétitions en faveur d'une réforme comme celle que je viens de demander. Elles ont été couvertes de signatures. En ce qui concerne Winnipeg, je crois que toutes les églises ou institutions de quelque nature ont eu de ces pétitions et jamais les gens ne s'en allaient sans y apposer leur signature, sauf évidemment quand ils avaient déjà signé. La population ne passait pas outre, elle les signait sur une grande échelle.

Quant à la presse, elle est, je crois, uniformément en faveur de cette réforme pour maintenant et non pas pour plus tard. Pour obéir à l'opinion publique telle qu'elle se traduit dans les journaux, le Gouvernement a, selon moi, le devoir d'améliorer le sort de ces pensionnés dès maintenant. Ecoutez ou lisez les

paroles qui tombent de diverses chaires dans tout le Canada, les prédicateurs et les prêtres se sont élevés contre le traitement que reçoivent nos vieillards pensionnés et demandent qu'on améliore cette situation.

Je ne voudrais pas laisser croire que nous traitons nos vieillards comme les Esquimaux traitent les leurs, les gardant aussi longtemps qu'ils ont des dents pour mâcher les mocassins afin de les conserver souples, et les abandonnant aux rigueurs du froid comme un fardeau inutile à la tribu quand enfin ils n'ont plus de dents. Mais nous ne faisons pas ce que nous devrions et pouvons faire. On peut bien dire avec le poète que la disette empêche le noble courroux de notre peuple d'éclater. Pour ces gens, la vie est terne et désagréable. Il n'est pas en notre faveur et nous n'avons pas à nous enorgueillir de réserver cette réforme pour la soumettre à un comité ou pour toute autre fin, lorsqu'elle est devenue un besoin si pressant. C'est maintenant que nous devrions accorder justice à nos vieillards dans notre propre pays, sans songer à un comité quelconque.

Je vous remercie, monsieur, et je remercie la Chambre de sa bienveillance.

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): Monsieur l'Orateur, je souscris volontiers aux félicitations que la plupart des honorables préopinants ont adressées aux deux honorables et vaillants membres de cette Chambre, pour employer la traditionnelle formule de Westminster, que le Gouvernement avait choisis pour proposer et appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils portaient l'uniforme de Sa Majesté lorsqu'ils ont prononcé leurs discours; et je suis convaincu qu'en choisissant ces deux honorables députés, le Gouvernement voulait rendre hommage aux forces combattantes dont ils font partie et honorer du même coup les deux honorables membres en cause. J'ai écouté très attentivement leurs paroles, car, à mon sens, s'étant offerts à participer à cette lutte pour nous, tout ce qu'ils disaient portait nécessairement la marque de l'expérience; tous les membres de la Chambre, j'en suis sûr, leur offrent beaucoup de succès dans les tâches qui les attendent.

Depuis que la Chambre s'est réunie la dernière fois, le parti auquel j'adhère a tenu un congrès très important. Il a accepté la démission d'un chef; il a choisi son successeur; il a ajouté un mot au nom du parti et il a modernisé le programme du parti, conformément aux tendances de l'opinion publique dans le monde entier. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que le parti conservateur revise son programme de temps à autre, car pour peu qu'ils étudient l'histoire, tous ceux qui ont l'esprit ouvert se rendent compte que dans le passé c'est le parti conservateur qui a marché dans

la voie du progrès chez nous. Le nouveau chef que nous avons choisi n'a jamais été intimement lié dans le passé à aucun parti politique. C'est un homme de vision, qui n'aime pas les phrases et les faux-fuyants. Il dit ce qu'il pense; il parle comme il pense, et le menu peuple le comprend. Il est peut-être de l'avis que j'ai exprimé pendant bien longtemps en ce qui concerne les partis politiques. Ces partis, sous notre régime démocratique de gouvernement, sont des instruments très précieux; et pourvu qu'on s'en serve comme instruments et qu'on en reste maître, ils sont non seulement utiles mais presque une nécessité sous notre forme actuelle de gouvernement. Il ne faut cependant pas qu'ils s'érigent en maîtres, car si cela arrive ils acquièrent un très grand pouvoir de domination, ce qui influe défavorablement sur les actes qu'ils posent. Je n'aurai aucune difficulté à appuyer notre nouveau chef et j'ai noté avec beaucoup d'intérêt la satisfaction que son choix a causé parmi les membres de mon parti dans tout le Canada.

L'amendement dont nous de l'opposition officielle avons saisi la Chambre a une triple portée. Il vise le capital humain, les conditions ouvrières et l'agriculture. Nous soutenons que le Gouvernement mérite d'être censuré pour n'avoir pas mieux réussi dans ces trois domaines. La question ouvrière se rattache à ces trois sujets et nous n'avons assurément pas obtenu la mesure de succès que nous avions espéré lorsque le programme de service sélectif national a été mis à exécution. Il existe dans notre pays un certain nombre de travailleurs disponibles pour les diverses fins auxquelles leurs services peuvent être affectés. Toutefois, d'après le programme de service sélectif la main-d'œuvre n'a pas été convenablement répartie parmi ces diverses formes d'activité. Dans la région de la Colombie-Britannique que j'habite, c'est l'agriculture sous ses aspects les plus divers qui prend le plus d'importance, et il s'y fait en outre de l'exploitation minière. Cependant, diverses industries secondaires se greffent sur celles que je viens de mentionner, et dans tous ces domaines on a traversé une période de graves difficultés par suite de la pénurie de main-d'œuvre. Le même problème se pose dans toutes les régions du Canada. C'est un problème qui devait être et a été prévu, et il importe qu'il soit résolu. Sa solution exige tout d'abord de l'ingéniosité de la part de ceux qui exploitent les industries qui emploient cette main-d'œuvre, mais toute l'ingéniosité qu'ils peuvent montrer restera inefficace si les gouvernants ne font pas preuve d'initiative.

A part le problème qui se pose dans le cas des industries particulières dont je viens de parler, j'imagine que dans tout le Canada, et assurément en Colombie-Britannique, une très grave

difficulté existe présentement en ce qui concerne le combustible. L'approvisionnement de charbon a été intermittent. Toutefois, le charbon n'est pas le principal combustible que mes commettants emploient. Ils ont recours au bois sous différentes formes, soit du bois de corde soit de la sciure de bois. Les provisions de bois de chauffage se sont épuisées parce que, dans le cours de l'année écoulée et même depuis deux ans, ceux qui avaient l'habitude de scier leur bois et de le corder pour consommation future n'ont pas pu accomplir ce travail. Malheureusement, à cause de l'hiver rude que nous avons eu récemment, nos gens ont dû se chauffer et faire leur cuisson avec du bois vert et les honorables députés qui ont essayé de chauffer avec du bois vert devineront les ennuis qu'ont souffert la plupart des foyers de la Colombie-Britannique. Déjà graves dans les régions rurales, ces inconvénients prennent les proportions d'un danger mortel dans les villes.

Le gouvernement fédéral ne saurait intervenir pour régler ce problème en un tournemain; mais je suis d'avis que le régisseur du combustible devrait approfondir plus avant la question du chauffage populaire afin d'obvier aux difficultés qu'il comporte. En effet, nous ne devons pas perdre de vue que si nous sommes complètement à court de bois sec, il faudra prévoir les besoins de l'hiver prochain bien avant que revienne la saison froide.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur deux autres questions se rapportant directement ou indirectement à la classe ouvrière. Au sud de la circonscription de Yale et le long de la frontière américaine se trouve la région occupée par les Doukhobors qui sont aussi établis dans la circonscription de Kootenay-Ouest. Comme le sait bien cette Chambre, ces gens ont constamment causé des ennuis aux divers gouvernements du Canada. Lorsqu'on fit l'inscription nationale en 1940 les Doukhobors, naturellement, étaient tenus de s'inscrire comme nous l'étions tous. Certains Doukhobors s'acquittèrent de ce devoir en remplissant les formules nécessaires, tandis que d'autres ne le firent pas. Ceux qui ont refusé de s'inscrire n'ont pas eu la permission, aux termes de l'inscription, de s'embaucher, et il n'est pas permis à qui que ce soit d'employer une personne non inscrite. Cependant, dans le sud de cette région, où l'exploitation forestière se poursuit sur une grande échelle, et où les exploitants remplissent surtout des commandes de l'Etat, il y a une très grande pénurie de main-d'œuvre. Les scieries de cette région ont été portées à employer des Doukhobors non inscrits. Cette observation s'applique non seulement à ces moulins, mais aussi à d'autres industries et particulièrement aux équipes de cantonniers des compagnies de transport.

Il est évident que l'on n'a pas appliqué la loi dans le cas des Doukhobors non inscrits, et il résulte de ce fait que les citoyens canadiens de ces régions considèrent que c'est les traiter injustement ainsi que leurs fils. Ces derniers sont sujets à l'appel aux armes à la suite de leur inscription, et ils se rendent aux camps d'instruction pour remplir leurs devoirs de jeunes Canadiens. Cependant, les Doukhobors ne le font pas. On les traite autrement que les autres depuis que leurs ancêtres sont arrivés au pays en 1898. On n'a pas réquisitionné leurs services d'aucune façon, bien qu'ils n'aient pas reçu d'appel de la part des autorités militaires. Tous les citoyens des régions habitées par les Doukhobors sont irrités de ce fait.

L'été dernier, j'ai causé de cette question avec un gendarme et voici ce qu'il m'a répondu: "Voyez dans quelle situation je me trouve. Si nous demandons qu'on produise les cartes d'inscription nationale, et si nous sévissons lorsqu'on ne les produit pas, nos supérieurs nous disent qu'il serait préférable de ne pas être trop sévère. Si nous n'intervenons pas, les gens diront que vous n'imposez pas aux Doukhobors les sanctions que comportent les règlements concernant l'inscription, mais vous nous appliquez ces sanctions, à nous et à nos fils." Est-il surprenant qu'il existe du mécontentement dans cette région de notre pays.

A la fin de l'été dernier, je me suis rendu à Grand-Forks et j'ai entendu des plaintes partout où je suis passé. J'ai écrit au ministre du Travail (M. Mitchell) une lettre décrivant ce que j'avais constaté. Me fondant sur ce que m'avaient dit les gens que j'ai rencontrés, j'ai conseillé au ministre d'envoyer un fonctionnaire de son ministère dans cette région du sud pour y faire une enquête pour le compte du ministre; pour faire parler les habitants et pour prendre note des conseils formulés par des citoyens dignes de foi qui sont témoins de ce malaise depuis bien longtemps. J'ai dit que, de cette manière, le ministre pourrait obtenir des renseignements de première main de son fonctionnaire et qu'il pourrait peut-être trouver une solution à ce problème. Le ministre a eu la bienveillance d'accepter mon conseil et de me dire qu'il enverrait un fonctionnaire. Je ne demandais pas la nomination d'une commission, mais plutôt l'envoi d'un fonctionnaire qui pourrait se mêler aux habitants, voir lui-même ce qui se passait et noter tout ce qu'on demanderait.

Nous ne pouvons pas continuer ainsi indéfiniment à tenir cette question des Doukhobors pour un problème sans solution. Ce serait

discréditer la loi. Je voudrais lire ici deux ou trois paragraphes de la lettre que j'ai adressée au ministre. Je lis:

Les jeunes Canadiens du même âge vont suivre les cours d'instruction militaire dans les camps et font ensuite leur service militaire. Les Doukhobors n'en font rien. Est-il étonnant que les habitants soient mécontents et que les Doukhobors rient de nous? Pendant des années, j'ai souhaité que le temps résoudrait le problème. Les gens de Grand-Forks, à mon grand regret, me disent maintenant que les jeunes Doukhobors, qui sont quelque peu émancipés, jugent superflu de se plier au règlement, sous prétexte que le Gouvernement ne sait que faire d'eux et qu'en conséquence il continuera de ne rien faire.

J'ai ensuite mentionné l'idée que j'ai déjà exposée, savoir que l'on envoie un inspecteur enquêter sur les lieux. Je concluais par le paragraphe suivant:

Je sais que la main-d'œuvre fait défaut, que les Doukhobors travaillent et qu'en les libérant, nous nous priverions de produits dont nous avons grand besoin. Mais tolérer chez les Doukhobors des infractions à une loi dont nous exigeons le respect chez d'autres, produit un très mauvais effet sur la population.

Un exploitant forestier m'a dit: "Je ne dois pas employer de Doukhobors non inscrits, mais si mes concurrents en emploient et qu'on en embauche dans les équipes de journaliers des voies ferrées, qu'est-ce que je ferai? Il me faut aussi exécuter des entreprises de l'Etat." Ce qu'il exige, et ce que je réclame, c'est qu'on applique la loi dans un cas comme dans l'autre; autrement, la question des Doukhobors ne sera jamais réglée et ira s'aggravant.

L'autre question dont je désire parler a trait aux Japonais. A la suite de l'acte perfide des Japonais, qui nous précipita dans la guerre contre ce pays, l'inquiétude et le danger qui régnaient sur la côte du Pacifique ont poussé le Gouvernement à établir une zone protégée de largeur variable depuis la frontière des Etats-Unis jusqu'à l'Alaska. La limite de cette zone touche presque l'angle sud-ouest de la circonscription de Yale que j'ai l'honneur de représenter. Nous n'appartenons donc pas à la zone protégée. Après qu'on eut fait connaître la zone protégée et après que le Gouvernement eut laissé entendre qu'il allait évacuer les Japonais de cette zone, certains Japonais n'attendirent pas d'être évacués, mais voyagèrent jour et nuit, en train et en automobile et, dès qu'ils eurent franchi la ligne de démarcation, commencèrent à s'établir. Ma circonscription était la première, et peut-être aussi la plus alléchante région où ils pouvaient s'établir, de sorte qu'un bon nombre s'y arrêtèrent.

Avant ces événements, nous avions de 800 à 1,000 Japonais, hommes, femmes et enfants, établis dans notre région. Je dois dire qu'ils

[L'hon. M. Stirling.]

étaient de bons citoyens et qu'ils respectaient les lois. Ils étaient bien rarement la cause de difficultés et ils travaillaient bien. Les maisons et les cabanes de ces habitants, devinrent le point de mire des Japonais qui s'éloignaient de la zone protégée. Il arriva donc que les Orientaux devinrent bien plus nombreux dans les rues, dans les magasins, sur les routes et dans les automobiles. Ce n'étaient pas des immigrants qu'on désirait. Quand la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique fut établie, il nous sembla, au début, qu'elle s'intéressait plus à l'évacuation des Japonais de la zone protégée qu'à l'endroit où ces Japonais s'en allaient. Les gens qui habitaient à l'est de cette région ont vertement récriminé en protestant qu'il ne fallait pas laisser les Japonais s'établir parmi eux. La Commission finit par adopter un régime de permis sans lequel un Japonais ne pouvait quitter la zone de protection.

On institua un comité chargé de parcourir l'intérieur depuis Kamloops jusqu'à la frontière, à 200 milles de là, de recueillir l'opinion des gens sur cette question et de traiter avec la commission de sécurité. Celle-ci n'accueillit pas toujours de très bonne grâce les protestations du comité mais y prêta l'oreille et, en certains cas, y donna suite. Et lorsque survinrent l'an dernier les difficultés à trouver la main-d'œuvre, lorsque vint le moment d'éclaircir les fruits, de sarcler les légumes et enfin de récolter, ce n'est qu'au prix de beaucoup de peine qu'on parvint à sauver cette précieuse récolte. Mais les gens de l'intérieur, tant cultivateurs que citadins, ont admirablement travaillé la main dans la main et on ne peut que louanger ces marchands qui fermèrent boutique un jour ou deux afin de permettre à leurs employés d'aller aider les fructiculteurs à faire leur récolte.

Il y eut d'autres régions, surtout à l'extrémité nord de la zone de culture des fruits et des légumes, où on ne put obtenir de l'aide de cette nature et, malgré le recours aux étudiants d'écoles supérieures et aux ouvriers qu'on réussit à embaucher de l'extérieur, on entrevit une évidente pénurie de main-d'œuvre. Quelques propriétaires de grands vergers demandèrent à la Commission de sécurité de faire venir des Japonais, mais la Commission prit pour point de vue qu'elle ne pouvait le faire sans le consentement des municipalités. Au bout du compte, ce fut le comité de sécurité et non la commission qui, traduisant l'avis de la population depuis Kamloops jusqu'à la frontière, trouva la bonne formule. Quand un producteur tenait à employer de la main-d'œuvre japonaise on l'autorisait à l'utiliser à ses frais si les travailleurs étaient placés et restaient sous la

surveillance de la police, s'ils étaient renvoyés dans la localité d'où ils venaient et s'il ne s'agissait que de main-dœuvre masculine. La commission a consenti à autoriser les fructiculteurs de certaines régions à employer dans une certaine mesure cette aide. Quand elle fut arrivée sur les lieux, une partie des travailleurs furent immédiatement renvoyés parce qu'ils ne voulaient pas entendre raison; ils endommageaient les fruits en les jetant partout et ne manifestaient aucun désir de travailler honnêtement; mais ceux qui sont restés ont beaucoup aidé à faire la récolte.

Cependant, ce n'était que certains fructiculteurs de certaines régions qui étaient prêts à recourir à ce moyen pour sauver leur récolte. Dans le sud il y avait, disséminés dans toute la région, ceux qui ne consentaient à aucune condition à recevoir un plus grand nombre de Japonais. Pourquoi? Parce que, j'en suis sûr, ces gens avaient plus de flair. Ils voyaient que si un plus grand nombre de Japonais venaient s'établir dans la région, d'autres plus nombreux auraient tendance à y venir. Ils n'avaient pas oublié l'expérience des gens d'autres parties du monde, surtout des vallées fructicoles de la Californie et, dans une moindre mesure, de la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique et ils ne voulaient pas consentir à l'établissement de ces gens.

Je rappellerai que le Gouvernement provincial a interdit pendant plusieurs années l'emploi d'Orientaux à l'abattage du bois dans les terres domaniales lorsqu'il s'agissait de contrats passés avec des exploitants de scieries. Pourquoi le Gouvernement provincial a-t-il adopté cette ligne de conduite et pourquoi l'a-t-il maintenue? Je pense que c'est parce qu'il prévoyait mieux que les autres le résultat de la dispersion des Japonais et des autres Orientaux à l'intérieur du pays. Le gouvernement fédéral a demandé récemment au gouvernement de la Colombie-Britannique s'il ne pourrait pas faire disparaître cette interdiction née de la guerre et permettre l'emploi de Japonais dans l'industrie forestière. Le gouvernement provincial a refusé d'abolir cette interdiction, tout en reconnaissant que le gouvernement fédéral, en vertu de la loi des mesures de guerre, pourrait la supprimer de son chef s'il le voulait. Malgré la pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement provincial n'a pas jugé à propos de lever cette interdiction. La tâche de la commission n'était pas facile. Il lui fallait désigner les endroits où envoyer environ 24,000 Japonais et leur trouver de l'emploi autant que possible. Ces Japonais furent répartis, à l'intérieur de la Colombie-Britannique, dans des camps de construction de routes et ailleurs. En outre, la commission conclut des arrangements avec l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario qui s'engagèrent à accepter un certain nombre de ces personnes pour les employer à certains travaux déterminés. Je pense qu'il en est allé 2,500 dans l'Alberta, 1,000 au Manitoba et environ 500 dans l'Ontario. Ces hommes furent transportés en vertu d'accords conclus avec les gouvernements provinciaux. D'autres groupes, moins nombreux, furent assignés à certaines industries dans les autres provinces. Je veux faire remarquer que chacun de ces accords conclus avec les provinces, contenait une disposition d'après laquelle le gouvernement fédéral devait pourvoir à l'évacuation des Japonais de ces provinces après la guerre, si tel était le désir des provinces. D'après les propos tenus par les hommes publics du Canada, je n'ai aucun doute qu'un tel désir sera exprimé. Le gouvernement fédéral se verra donc dans l'obligation d'évacuer ces Japonais.

Bien des gens de la Colombie-Britannique se demandent aujourd'hui où l'on renverra ces Japonais. N'oublions pas que les bateaux de pêche des Japonais qui avaient l'habitude de pêcher près du littoral du Pacifique ont été vendus par le séquestre des biens ennemis. N'oublions pas que l'on a disposé des locaux des maisons de commerce japonaises qui se trouvaient dans les villes du littoral et dans les milieux ruraux de la province. Personne, j'imagine, ne songera un instant, s'il connaît tant soit peu le sentiment des gens de la Colombie-Britannique sur la question des orientaux, qu'il y a des endroits de cette province où l'on accueillerait les Japonais avec bienveillance.

Je prie le Gouvernement de me dire s'il n'y a pas lieu d'adopter à ce sujet une politique qui apaiserait l'opinion publique. Je souligne le fait que, depuis un quart de siècle, cette question des orientaux fait chaque année l'objet de discussions en cette enceinte. Il y a vingt ans, la chose se répétait annuellement. La Colombie-Britannique a trouvé que cette question avait une portée qui dépassait la compétence de la province. Aussi ai-je sursauté l'an dernier, lorsqu'un ministre du régime actuel a déclaré que ce problème était d'ordre provincial et relevant de la Colombie-Britannique, que c'est nous qui, dès les premières années de leur intrusion, les avions invités chez nous. Cette opinion était fausse et la déclaration inexacte. Jamais nous ne les avons invités de venir chez nous. Il y a une quarantaine d'années le gouvernement japonais levait l'interdiction qui avait été en vigueur jusque là en ce qui concerne l'émigration; à cette époque-là, les Japonais ne pouvaient pas quitter le Japon; mais les autorités japo-

naises ont levé l'interdiction. Depuis lors, les Japonais se sont mis à venir en Colombie-Britannique; le nombre de ces immigrants, peu considérable au début, s'est accru dans la suite. Mais nous ne les avons pas priés de venir. A l'heure actuelle, quelques-uns d'entre eux travaillent comme ouvriers; d'autres font de la culture maraîchère pour certains cultivateurs; mais la grande majorité d'entre eux ne gagnent pas de salaire: ils possèdent un commerce ou une ferme qui leur appartiennent en propre. Si je soulève cette question à la Chambre, monsieur l'Orateur, c'est que la Colombie-Britannique est d'avis qu'il y a assez longtemps qu'elle se charge entièrement de ce fardeau. Les complications qui existaient au début du siècle actuel par suite de l'alliance anglo-japonaise, sont maintenant chose du passé. La perfidie japonaise nous a fait voir que nous ne saurions regarder un Japonais en face et dire sans nous tromper de quel côté penche son patriotisme. Les Japonais ont-ils renoncé à leur patrie, à leur nationalité primitive? Nous ne le savons pas et nous ne le saurons jamais.

Je signale aussi un autre fait: les nombreux Japonais qui sont nés au Canada et qui, d'après nos lois, sont considérés comme sujets canadiens, ont été dans bien des cas, moins maniables que les nationaux japonais eux-mêmes. Les sujets réellement mauvais ont été internés immédiatement, mais beaucoup de ces hommes qui n'avaient apparemment rien fait de mal, ont été placés dans des camps et ont été affectés aux projets dont j'ai parlé ou encore se sont trouvé un emploi quelconque. On s'est attaqué au problème et il est peut-être résolu pour le moment. C'est à l'avenir que nous songeons, et j'inviterais le Gouvernement à nous faire connaître la politique qu'il entend suivre. En effet il peut être certain qu'après la guerre, s'il laisse errer ces gens en Colombie-Britannique, il s'attirera de graves difficultés.

M. G. H. ROSS (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat jusqu'au moment où j'ai entendu le ministre des Finances (M. Ilsley) annoncer, il y a quelques jours, qu'il soumettrait son exposé budgétaire à la Chambre dans deux ou trois semaines. Je me suis dit alors qu'il convenait de soumettre maintenant au ministre, puisqu'il est à préparer son exposé, toutes les injustices ou tous les sujets de plainte dont on désire saisir le ministre des Finances.

Je tiens en particulier à signaler deux questions au ministre. La première vise les impôts excessifs que doivent, en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, acquitter les officiers tant qu'ils sont au Canada. Il est du devoir d'un député de se renseigner sur les

[L'hon. M. Stirling.]

injustices dont peuvent souffrir les membres de notre armée active et de faire son possible pour y remédier. Voilà pourquoi je mentionne cette question. Les soldats ont le droit de se plaindre à leur commandant de toute injustice commise à leur endroit, mais il ne leur est pas loisible, croient-ils, de s'adresser à ce sujet à un député. Les commandants ne peuvent rien en ce qui concerne les griefs en cause, et c'est pourquoi il nous incombe, il me semble, d'avoir les yeux ouverts et de signaler à la Chambre tout grief de ce genre.

Jusqu'en 1940, les revenus et les allocations de tous les soldats étaient imposables, mais, cette année-là, on modifia la loi de façon à soustraire à l'impôt les sous-officiers et les simples soldats. Quant aux officiers, ils étaient exemptés pourvu qu'ils fussent en service outre-mer, mais s'ils servaient au Canada, ils devaient acquitter, en vertu de la loi telle que modifiée, le plein montant de leurs impôts. Je signalai la chose au ministre et à la Chambre au cours de la dernière session, car j'y voyais une injustice, particulièrement dans le cas des officiers dont la solde est peu importante. J'ai fait alors observer que ces officiers consentaient à servir n'importe où, qu'ils désiraient par-dessus tout se rendre outre-mer, et qu'ils avaient à verser de lourds impôts simplement parce qu'on les gardait au Canada. Le ministre avait promis d'intervenir en leur faveur. Il les a soulagés un peu, mais pas beaucoup. J'estime qu'il aurait pu les dégrever bien davantage, et j'espère qu'il sera maintenant en mesure de le faire.

Examinons les faits. Le sous-officier breveté de 1ère classe, grade A, n'a pas d'impôts à payer. Il reçoit $150.56 par mois. Le revenu net du capitaine, officier supérieur, qui sert au Canada n'est que de $133.67. Le revenu net du lieutenant s'établit à $108.58 et celui du sous-lieutenant à $96.97. Le sous-officier breveté, d'un rang inférieur à celui de sous-lieutenant, reçoit quand même, déduction faite des impôts, $53.59 par mois de plus que le sous-lieutenant, $41.98 de plus que le lieutenant, $16.89 de plus que le capitaine et $3.46 de plus que le major. Déduction faite des impôts, le sergent d'état-major reçoit plus que le lieutenant. Je ne dis pas que le sous-officier breveté ou le sergent d'état-major sont trop payés, ou que la solde du lieutenant, du sous-lieutenant, du capitaine ou du major est insuffisante, mais que le Gouvernement d'une part accorde de meilleures soldes aux officiers supérieurs et, d'autre part, leur enlève la différence au moyen du fisc. Nous proclamons que nos soldats sont les mieux payés, les mieux vêtus, les mieux logés et les mieux nourris du monde. Quel est cependant l'avantage de bien rémunérer ces officiers pendant qu'ils

sont au Canada si les impôts leur enlèvent une forte fraction de leurs soldes? Les impôts qui frappent les officiers sont si lourds que personne parmi les sous-officiers ne désire de promotion. Le soldat ne se sent pas attiré vers les grades supérieurs. Il en devrait être autrement car, dans les conditions actuelles celui qui est promu doit se contenter d'une solde inférieure.

Les sous-officiers et les autres qui servent dans les rangs jouissent d'avantages dont les officiers sont privés. Ces derniers doivent payer leurs vêtements et leur équipement au complet, si ce n'est qu'on leur verse la somme de $150 pour s'acheter des vêtements et de l'équipement lorsqu'on leur accorde un grade. Mais il leur faut puiser encore de $150 à $250 dans leurs propres fonds pour acheter tout ce qu'il leur faut. En plus de cela, ils doivent dépenser de $75 à $100 par année pour renouveler leur garde-robe, et une somme environ égale pour les frais du mess. Ces déboursés sont ajoutés à ceux qu'un sous-officier ou un simple soldat doit faire.

Mais ce n'est pas tout. Le conseil d'administration des allocations familiales verse des allocations spéciales aux familles des personnes qui servent dans les rangs de la marine, de l'armée ou de l'aviation. Je cite le passage suivant d'une circulaire du conseil en date du mois d'août 1942:

> Quel genre d'aide?
> Des secours financiers,—en sus et en plus de ce qu'on touche déjà en vertu des règlements concernant les allocations de mariage ou familiales...
> Quels sont ceux qui ont droit à cette aide financière?
> Les familles des membres des forces armées, au-dessous du grade de sous-officier breveté de première classe, qui reçoivent des allocations familiales ou de mariage et qui sont dans le besoin de façon urgente ou spéciale.

Les officiers ne bénéficient pas de ces concessions.

Jusqu'à présent je n'ai parlé que de la situation du célibataire qui n'a pas charge de famille. La situation de l'homme marié est bien plus mauvaise. Il doit assigner une bonne partie de sa solde à son épouse et à sa famille pour subvenir à leurs besoins. Tant qu'il est au Canada il est probable qu'il a un foyer près de l'endroit où il est posté, afin de pouvoir visiter sa femme et ses enfants de temps à autre. S'il est à la veille de partir pour outremer, il aime à visiter sa famille durant son congé d'embarquement. Mais si sa famille n'habite pas les environs, il a beaucoup de peine, avec sa modeste solde, à trouver l'argent nécessaire. En 1940, le tarif des chemins de fer permettait à un soldat en congé de se rendre chez lui et d'en revenir pour le prix d'un billet d'aller. Ce prix me parut alors exorbitant et, le 7 novmbre 1940, je signalai la question au ministre et à la Chambre en les exhortant à faire en sorte de réduire le tarif des chemins de fer pour les militaires en permission, surtout à l'occasion de leur congé d'embarquement. Il y a eu beaucoup de progrès dans cette direction mais même au tarif modique présentement en vigueur il est bien difficile pour un officier breveté posté, disons, à Halifax d'aller passer à Calgary son congé d'embarquement. Il touche une solde tellement dérisoire qu'il ne peut guère se payer pareil luxe.

Mais j'ai un autre point à signaler. On verse un mois de solde aux militaires licenciés. C'est magnifique. Mais en lui remettant son chèque, on lui annonce qu'il est redevable à l'Etat de huit mois d'arrérages en impôt sur le revenu. Ce n'est pas une perspective fort réjouissante pour l'officier breveté. Le simple soldat en est indemne. Il est injuste que l'officier soit assujetti à pareille exigence. Il me semble qu'il y a lieu de remédier à cet état de choses.

De plus, l'officier breveté est tenu responsable de tout l'équipement et des fournitures confiés à son commandement. Le simple soldat n'a pas de soucis de ce genre.

J'espère donc que le ministre voudra bien étudier la question et trouver moyen de remédier à la situation.

(Sur la motion de M. Ross (Calgary-Est), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable M. Mackenzie King, la séance est levée à 6 heures du soir.

Lundi 15 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

COMITÉS PERMANENTS

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale) dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre:

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.	MM.
Abbott	Gray
Anderson	Gregory
Claxton	Hill
Diefenbaker	Kirk
Douglas (Weyburn)	Lalonde
Dupuis	Mackenzie (Vancouver-Centre)
Evans	MacNicol
Fair	McCuaig
Gershaw	McDonald (Pontiac)
Gibson	Mutch
Gladstone	

72538—26
ÉDITION REVISÉE

O'Brien
Pinard
Pouliot
Power
Roy
Slaght
Telford
Weir—29.

(Quorum 10.)

BILLS PRIVÉS

MM.
Bonnier
Boucher
Castleden
Chambers
Cleaver
Cloutier
Côté
d'Anjou
Donnelly
Douglas (Queens)
Dubois
Durocher
Factor
Fauteux
Gershaw
Gibson
Gingues
Gladstone
Graham
Harris (Grey-Bruce)
Hazen
Healy
Hlynka
Hoblitzell
Howden
Jutras
Knowles
Lacombe
Lafontaine
Lockhart
Macdonald (Halifax)
Macdonald (ville de Brantford)
MacKenzie (Lambton-Kent)
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
McGregor
McIlraith
Marier
Matthews
Mayhew
Parent
Poirier
Ross (St. Paul's)
Roy
Senn
Shaw
Stokes
Telford
Tomlinson
Veniot
Wood—50.

(Quorum 15.)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES

MM.
Authier
Bence
Bertrand (Terrebonne)
Black (Cumberland)
Bourget
Breithaupt
Chevrier
Corman
Côté
Crerar
Douglas (Queens)
Dupuis
Emmerson
Eudes
Factor
Farquhar
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fulford
Golding
Gregory
Hanson (Skeena)
Harris (Danforth)
Hatfield
Healy
Howden
Howe
Isnor
Jackman
Jean
Johnston (Bow-River)
Kirk
Knowles
LaCroix (Québec-Montmorency)
Laflamme
Little
Lizotte
Lockhart
MacKinnon (Kootenay-Est)
McCulloch
McIvor
McKinnon (Kenora-Rainy-River)
McNiven (ville de Regina)
Maybank
Mills
Mullins
Nicholson
Nielsen (Mme)
Nixon
O'Brien
O'Neill
Poirier
Pouliot
Roebuck
Ross (Calgary-Est)
Ross (Souris)
Shaw
Sissons
Turner
White
Whitman—60.

(Quorum 20)

RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

MM.
Abbott
Blackmore
Bruce
Church
Cloutier
Côté
Dubuc
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Gingues
Goulet
Hanson (Skeena)
Homuth
Jean
Lafontaine
Léger
MacKenzie (Neepawa)
MacMillan
MacNicol
McCann
McGarry
McNiven (ville de Regina)
Massey
Mills
Mutch
Neill
Nixon
Noseworthy
Pottier
Roebuck
Ross (Calgary-Est)
Ross (Hamilton-Est)
Sanderson
Stirling
Taylor
Turgeon—35.

(Quorum 10)

BANQUES ET COMMERCE

MM.
Authier
Black (Cumberland)
Blackmore
Blair
Breithaupt
Claxton
Cleaver
Coldwell
Donnelly
Dubuc
Eudes
Fontaine
Fraser (Northumberland)
Fraser (Peterborough-Ouest)
Graham
Gray
Hanson (York-Sunbury)
Harris (Danforth)
Hazen
Hill
Jackman
Jaques
Jean
Kinley
Laflamme
Lafontaine
Leclerc
Macdonald (Halifax)
Macdonald (ville de Brantford)
MacInnis
MacKenzie (Neepawa)
MacMillan
McCann
McGeer
McGibbon
McIlraith
McNevin (Victoria, Ont.)
Marier
Martin
Maybank
Mayhew
Moore
Perley
Picard
Ross (St. Paul's)
Ross (Calgary-Est)
Ryan
Slaght
Tucker
Ward—50.

(Quorum 15)

COMPTES PUBLICS

MM.
Abbott
Anderson
Authier
Black (Yukon)
Black (Châteauguay-Huntingdon)
Booth
Boucher
Bourget
Brooks
Casselman (Mme)
Church
Clark
Côté
Cruickshank
Denis
Desmond
Ferland
Fontaine
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser (Northumberland)
Fulford
Gladstone
Golding
Grant
Graydon
Henderson
Homuth

Isnor
Johnston (Bow-River)
Leader
McCubbin
McDonald (Pontiac)
McGeer
McIvor
McNiven
Marshall
Mullins
Mulock
Noseworthy
Purdy
Rhéaume
Rickard
Roebuck
Ross (Hamilton-Est)
Slaght
Tripp
Thauvette
Veniot
Winkler
Wright—50.

(Quorum 15)

DÉBATS

MM.
Blanchette
Claxton
Esling
Hlynka
Jutras
Pinard
Pouliot
Ross (Middlesex-Est)
Ross (Moose Jaw)
Rowe
Shaw
Sinclair—12.

(Quorum 7)

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM.
Authier
Aylesworth
Bertrand (Prescott)
Black (Châteauguay-Huntingdon)
Blair
Bourget
Cardiff
Clark
Cloutier
Cruickshank
Dechene
Desmond
Diefenbaker
Donnelly
Douglas (Weyburn)
Douglas (Queens)
Dubois
Evans
Fair
Ferron
Fontaine
Furniss
Gardiner
Golding
Gregory
Hatfield
Henderson
Kirk
Laflamme
Lafontaine
Lalonde
Leader
Leclerc
Léger
Lizotte
MacDiarmid
MacKenzie (Lambton-Kent)
McCuaig
McCubbin
McNevin (Victoria, Ont.)
Matthews
Mullins
Nielsen (Mme)
Perley
Poirier
Quelch
Rennie
Rhéaume
Rickard
Ross (Souris)
Ross (Middlesex-Est)
Ross (Moose-Jaw)
Rowe
Senn
Soper
Tustin
Ward
Weir
Whitman
Wright—60.

(Quorum 20)

MARINE ET PÊCHERIES

MM.
Bradette
Brooks
Brunelle
Crète
Dechene
Farquhar
Ferron
Gillis
Green
Hanson (Skeena)
Hazen
Hill
Kinley
Kuhl
Lafontaine
Lapointe (Matapédia-Matane)
Leduc
Macdonald (ville de Kingston)
MacInnis
MacKenzie (Neepawa)
Macmillan
McLean (Simcoe-Est)
Neill
Poirier
Pottier
Reid
Roy
Ryan
Stirling
Telford
Tomlinson
Tripp
Tustin
Veniot
Warren—35.

(Quorum 10)

RÈGLEMENT

MM.
Bertrand (Prescott)
Brunelle
Cardiff
Denis
Douglas (Weyburn)
Dupuis
Edwards
Eudes
Golding
Graydon
Jaques
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Marier
Marshall
McLarty,
McLean (Simcoe-Est)
O'Neill
Rennie
Ross (Moose-Jaw)
Stokes—20.

(Quorum 8)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MM.
Adamson
Authier
Bence
Black (Yukon)
Blanchette
Bourget
Bradette
Crerar
d'Anjou
Edwards
Esling
Evans
Furniss
Grant
Hansell
Hurtubise
Johnston (Bow-River)
Lafontaine
Leduc
Little
MacNicol
McCann
McCulloch
McDonald (Pontiac)
McGibbon
McKinnon (Kenora-Rainy-River)
Nielsen (Mme)
Parent
Sanderson
Sinclair
Tripp
Turner
Ward
Warren
White—35.

(Quorum 10)

IMPRESSIONS

MM.
Bertrand (Terrebonne)
Bonnier
Bourget
Casselman (Grenville-Dundas)
Chambers
Chevrier
Corman
Crète
D'Anjou
Denis
Dubois
Dupuis
Durocher
Edwards
Emmerson
Esling
Evans
Fauteux
Ferland
Fraser (Peterborough-Ouest)
Furniss
Gillis
Goulet
Grant
Green
Healy
Hlynka
Hoblitzell
Hurtubise
Kuhl
Leader
MacDiarmid
MacKinnon (Kootenay-Est)
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
McGregor
McNevin (Victoria, Ont.)
Mills
Moore
Mulock
Nicholson
Purdy
Rhéaume
Ross (St. Paul's)

Sinclair	Weir
Sissons	White
Soper	Whitman
Tripp	Winkler
Tucker	Wood—54.
Tustin	

BIBLIOTHÈQUE

MM.	MM.
Adamson	Hurtubise
Aylesworth	Jaques
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Jean
	Lizotte
Bruce	Macdonald (Halifax)
Cardiff	MacKenzie (Neepawa)
Casselman (Grenville-Dundas)	MacKenzie (Lambton-Kent)
Castleden	Macmillan
Coldwell	Marier
Emmerson	Martin
Eudes	Mayhew
Factor	Moore
Farquhar	Poirier
Fontaine	Pouliot
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	Purdy
	Raymond
Gershaw	Reid
Goulet	Rickard
Graham	Ross (St. Paul's)
Green	Thauvette
Hansell	Warren
Henderson	Winkler
Howden	Wood—44.

L'hon. M. MACKENZIE propose l'adoption du rapport.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Le ministre veut-il bien nous dire ce dont il s'agit?

L'hon. M. MACKENZIE: C'est le rapport ordinaire de ce que nous appelons le comité d'organisation qui décide, après consultation avec tous les partis et groupes de la Chambre, quels membres composeront les divers comités permanents.

(La motion est adoptée.)

ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

(La motion est adoptée.)

RESTAURANT DU PARLEMENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur l'Orateur et MM. Black (Yukon), Dupuis, Edwards, Farquhar, Furniss, Goulet, Howden, Jaques, Laflamme, Lafontaine, Macdonald (Brandford), MacInnis, McGregor, McIvor, Mayhew, Pinard, Purdy, Rhéaume, Thauvette, Tucker, Tustin, soient nommés pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre dans le comité mixte du restaurant.

(La motion est adoptée.)

CONSEIL DE TRAVAIL EN TEMPS DE GUERRE

MOTION TENDANT À SUSPENDRE L'ORDRE DU JOUR EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

M. J. SASSEVILLE ROY (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je propose la suspension de l'ordre du jour afin de discuter une question nettement d'intérêt public, à savoir la nomination immédiate d'un représentant de l'élément canadien-français au Conseil national du travail en temps de guerre, puisqu'il est urgent qu'une telle nomination soit faite avant que ledit conseil entreprenne ses travaux, nomination nécessaire vu l'importance du groupe d'ouvriers canadiens-français.

M. l'ORATEUR: A mon avis, l'urgence n'est pas telle qu'elle doive justifier une motion demandant la suspension de l'ordre du jour.

RATIONNEMENT

DÉCLARATION RELATIVE À LA DISTRIBUTION DES CARNETS DE RATIONNEMENT PAR DES BUREAUX LOCAUX

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Le 3 février, à l'appel de l'ordre du jour, l'honorable député de Broadview (M. Church) s'est informé au sujet de la distribution des carnets de rationnement. J'ai cru préférable de déposer la réponse; elle est ainsi conçue:

En temps de guerre on assiste à des déplacements massifs de la population. Tout organisme qui a tenté d'obtenir des avis de changement d'adresse, n'a jamais eu beaucoup de succès dans cette entreprise. On estime que le bureau de poste, qui paraît fort avantageusement placé à ce sujet, ne reçoit qu'un tiers environ des avis de changement d'adresse. Bien des facteurs nous permettent de nous rendre compte qu'on ne signale pas aux bureaux de rationnement une bien grande proportion des changements d'adresse. Lorsqu'on a distribué par la poste le carnet no 1, l'Administration du rationnement possédait une liste d'expédition postale qui ne datait que de trois mois et qu'elle avait tenu à jour en y notant tous les changements qu'on lui avait signalés. N'empêche que dans la seule ville de Toronto, 62,000 de ces carnets ont été retournés. Il a été excessivement difficile de remettre ces livrets aux propriétaires légitimes et ces der-

niers en ont inévitablement subi de graves inconvénients. Au cours des six mois qui ont suivi, d'autres changements d'adresse se sont accumulés. Environ la moitié de la population du pays n'a pas d'adresse où figure un nom de rue. Son courrier lui parvient par le courrier rural ou poste restante.

L'administration du rationnement offre maintenant des bureaux locaux qui s'occupent de la distribution des carnets. Les gens se sont empressés d'offrir leurs services comme aides bénévoles et l'on espère que la distribution se fera sans grand inconvénient.

Malgré les précautions qu'on a prises, il y a des personnes qui ont reçu deux carnets. Le nombre de ces personnes forme un faible pourcentage; il faut, toutefois, les éliminer si possible. Bien que certaines personnes acceptent deux livrets qui leur ont été envoyés à des adresses différentes, il est beaucoup moins probable qu'elles se présenteraient deux fois au bureau de rationnement pour obtenir le nouveau livret.

Le facteur dépenses a aussi son importance. En faisant distribuer les carnets de rationnement par les bureaux de poste, il faudrait manipuler des millions de ces livrets; le renvoi des livrets qui sont retournés pour cause de changement d'adresse occasionnerait des dépenses considérables.

Il convient peut-être de mentionner que la distribution du carnet no 2 diffère de celle du carnet no 1: en effet, le premier renferme des coupons de rationnement du beurre qui portent une date d'expiration. Quand le carnet no 1 a été distribué, quiconque le recevait quelques semaines en retard avait au moins la consolation de savoir qu'il pouvait encore utiliser tous les coupons. Il n'en sera pas ainsi pour ce qui est du carnet no 2: car celui qui recevra son carnet quelques semaines en retard ne pourra se servir de quelques-uns des coupons de rationnement du beurre.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTIONS ET DEMANDES DE DOCUMENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La semaine dernière ou la semaine précédente, mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Graydon) a demandé s'il serait possible de suivre la coutume des sessions précédentes et, d'ici la fin du débat sur l'Adresse de fournir une fois la semaine les réponses aux questions posées. Le Gouvernement s'est rendu à cette demande. Les réponses ont été fournies lundi dernier et, du consentement de la Chambre, nous sommes prêts à suivre la même pratique aujourd'hui.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL—PROJET DE CONVENTIONS ET VŒUX RELATIFS AUX MARINS

M. NEILL:

Comme suite à la déclaration, faite par le ministre du Travail de l'époque et rapportée dans les Débats de la Chambre le 31 mai 1939, à l'effet qu'on faisait l'étude des dispositions des clauses 53 à 57 inclusivement de certains projets de conventions relatifs aux marins et approuvés aux conférences internationales du Travail de 1936, et que le Parlement serait avisé du résultat en temps opportun, a-t-on fait cette étude et, dans l'affirmative, quelles décisions a-t-on prises ou quelles mesures se propose-t-on de prendre?

L'hon. M. MITCHELL: Ainsi que feu M. Rogers, alors qu'il était ministre du Travail, l'a déclaré le 31 mai 1939 à la Chambre des communes, on a examiné la possibilité de ratifier les conventions nos 53 à 57 inclusivement, qui se rapportent toutes aux marins; toutefois, à cause de la guerre et vu les exigences imposées au transport maritime canadien, on n'a pris aucune décision au sujet de ces conventions, lesquelles eussent imposé des fardeaux supplémentaires aux propriétaires de navires et, au moins dans le cas des conventions nos 53, 54 et 57, eussent requis l'emploi d'une main-d'œuvre plus considérable. Le Gouvernement continue cependant à étudier cette question de donner suite à toutes ces conventions ou à quelques-unes d'entre elles.

LA WARTIME HOUSING—LOGEMENT DU PERSONNEL FÉMININ DE PETERBOROUGH

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Pour quelles raisons la Wartime Housing Limited ne prend-elle pas les dispositions voulues pour affecter aux femmes une partie de la maison du personnel construite à Peterborough?

L'hon. M. HOWE: En octobre 1941, à la suite d'une visite faite aux usines de munitions de Peterborough, le ministère a recommandé la construction de deux maisons pour le personnel à Peterborough, une pour les hommes et l'autre pour les femmes. Ceci fut approuvé par C.P. 8874, le 8 novembre 1941. On a pensé qu'il valait peut-être mieux ne pas construire en même temps deux maisons pour le personnel, que la construction d'une seule maison pourrait peut-être fournir assez d'espace à Peterborough pour rendre inutile la construction d'une deuxième. Etant donné que les industries de Peterborough considéraient que la première nécessité était de loger les hommes, on a entrepris la construction d'une maison pour les hommes.

Si la situation devient telle qu'une seule maison pour le personnel soit nécessaire pour

loger les hommes et les femmes incapables de se loger ailleurs, la maison construite pour le personnel à Peterborough pourra, grâce à des modifications de peu d'importance, être mise en état de loger ouvriers et ouvrières. En principe, le ministère des Munitions et approvisionnements n'aime pas à ce qu'hommes et femmes logent dans le même édifice, si la chose peut être évitée.

Le ministère n'a aujourd'hui aucune raison de croire que la présente maison occupée par le personnel ne sera pas entièrement requise pour le logement des hommes, et il n'a pas été informé du besoin de logement pour les femmes.

INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRE

M. HANSELL:

1. Le Gouvernement a-t-il élaboré quelques plans afin de donner plus d'extension à l'industrie de la betterave à sucre et parer ainsi à la rareté du sucre au Canada?

2. Le cas échéant, quelles mesures a-t-on prises?

L'hon. M. ILSLEY: Par l'intermédiaire de l'administrateur du sucre à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, le Gouvernement a tout fait pour porter à son maximum la production de la betterave à sucre. Comme stimulant à la production, il a accordé au producteur une augmentation nette de ½c. la livre de sucre, ce qui a été compensé par une diminution semblable de la taxe d'accise en vigueur le 16 février 1942. Afin de stimuler davantage la production en 1943, il accordera, à partir du 1er septembre 1943, une nouvelle réduction des droits d'accise de ½c. la livre, dont bénéficieront entièrement les producteurs de betteraves à sucre.

*ABUS CONSTATÉS DANS DES INDUSTRIES DE GUERRE

M. LACOMBE:

1. Le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour prévenir les abus mis à jour, depuis le début des hostilités, dans certaines industries de guerre?

2. Le Gouvernement a-t-il requis les services de comptables-vérificateurs pour procéder à l'examen des opérations de ces industries?

3. Dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) auprès de quelles industries, et *c*) quel a été le résultat de l'examen de ces vérificateurs?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui.

2. Oui.

3. Il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer ces renseignements.

CONSTRUCTION DE BARRAGES EN SASKATCHEWAN

M. PERLEY:

1. Combien de barrages a-t-on construits, et est-on à construire, dans la vallée de la rivière Qu'Appelle ou sur les lacs Qu'Appelle, entre Lumsden et la frontière du Manitoba?

2. Quel est le coût de chacun jusqu'aujourd'hui?

3. Quelle est l'estimation du coût final de chacun?

4. Quels sont les entrepreneurs chargés de la construction de chacun de ces barrages?

5. Procède-t-on à quelque construction au cours de l'hiver courant?

L'hon. M. GARDINER:

1. Deux ont été construits et un autre est en voie de construction.

2. Round Lake, Crooked Lake, $39,530.00 d'après un contrat unique; Echo Lake, $21,520.80.

3. Round Lake, Crooked Lake, $39,530.00—contrat unique; Echo Lake, $26,900.00.

4. Round Lake, Crooked Lake, Philip South, Regina, Saskatchewan; Echo Lake, Mamczasz & Pollock, Prince-Albert, Saskatchewan.

5. Oui.

AIDE D'ÉTUDIANTS POUR LA RÉCOLTE DE 1942—SOMMES VERSÉES AUX CHEMINS DE FER

M. SHAW:

1. Le Gouvernement a-t-il versé quelques sommes au Pacifique-Canadien ou au National-Canadien, à quelque particulier ou quelques groupements de particuliers relativement à l'envoi d'étudiants universitaires et autres dans l'ouest canadien pour aider à la récolte de 1942?

2. Si oui, quelles sommes a-t-on versées, à qui, et à quelles dates?

L'hon. M. MITCHELL:

1. Oui.

2.

Date du versement	Nom du bénéficiaire	Montant
1942		
9 nov.	University of Bishop's College	$ 21 62
1 déc.	University of Bishop's College	11 82
		$ 33 44
8 déc.	Pacifique-Canadien	$ 1,113 89
8 déc.	Pacifique-Canadien	1,866 45
8 déc.	Pacifique-Canadien	26 85
8 déc.	Pacifique-Canadien	617 55

Date du versement	Nom du bénéficiaire	Montant
1942		
9 déc.	Pacifique-Canadien	12,439 78
9 déc.	Pacifique-Canadien	7,766 87
9 déc.	Pacifique-Canadien	1,575 79
10 déc.	Pacifique-Canadien	80 39
10 déc.	Pacifique-Canadien	1,576 36
10 déc.	Pacifique-Canadien	96 49
10 déc.	Pacifique-Canadien	406 64
10 déc.	Pacifique-Canadien	222 01
10 déc.	Pacifique-Canadien	53 59
10 déc.	Pacifique-Canadien	626 46
10 déc.	Pacifique-Canadien	761 59
10 déc.	Pacifique-Canadien	35 59
18 déc.	Pacifique-Canadien	31,991 16
18 déc.	Pacifique-Canadien	4,840 58
18 déc.	Pacifique-Canadien	3,345 75
18 déc.	Pacifique-Canadien	4,087 33
18 déc.	Pacifique-Canadien	4,078 71
18 déc.	Pacifique-Canadien	6,983 72
19 déc.	Pacifique-Canadien	8,403 22
19 déc.	Pacifique-Canadien	4,403 75
29 déc.	Pacifique-Canadien	153 41
29 déc.	Pacifique-Canadien	2,509 30
29 déc.	Pacifique-Canadien	107 49
1943		
19 jan.	Pacifique-Canadien	13,453 10
19 jan.	Pacifique-Canadien	2,393 43
19 jan.	Pacifique-Canadien	26,742 27
	Total	$142,759 52
	Moins un remboursement de $10.00 perçu de chaque moissonneur à son retour dans l'Est canadien	$ 28,260 00
	Total net	$114,499 52
1942		
17 déc.	Jacques St-George, La Trappe, (P.Q.)	$ 88 30
17 déc.	Fernand Corminbœuf, La Trappe, (P.Q.)	94 72
9 déc.	National-Canadien	106 49
10 déc.	National-Canadien	738 49
25 jan.	National-Canadien	130,807 10
5 fév.	National-Canadien	4,583 54
5 fév.	National-Canadien	6,654 15
	Total	$142,889 47
	Moins un remboursement de $10.00 perçu de chaque moissonneur à son retour dans l'Est canadien	$ 28,172 50
	Total net	$114,716 97
1942		
29 déc.	Temiscaming & Northern Ont. Railway	$ 5,559 80
28 déc.	The Thousand Island Railway Co.	302 90
29 déc.	La Cie de transport Provinciale	103 50
28 déc.	Sydney Johnson, Sundridge (Ontario)	44 54
1943		
19 jan.	High School de Westmount (P.Q.)	78 30
	Total net des déboursés au 5 février 1943	$235,521 99

RÉGISSEUR DU BOIS

M. REID:

1. Qui a été nommé régisseur du bois à la suite de la démission de M. Nicholson?

2. Avait-il quelque expérience antérieure dans quelque domaine de la production, de la fabrication ou de la vente du bois?

L'hon. M. HOWE:

1. M. Allan H. Williamson.

2. Non. Cette position exige une vaste expérience de l'administration que possède M. Williamson par suite de l'activité qu'il a déployée dans le domaine du commerce avant la guerre et pendant la guerre, de l'expérience qu'il a acquise comme régisseur des approvisionnements, du 19 août 1941 au 3 novembre 1942.

On n'a pas cru que le poste de régisseur du bois nécessitait une connaissance technique approfondie des bois, puisque le personnel du bureau d'Ottawa et des bureaux d'Edmonton, de Winnipeg, de Vancouver et de Saint-Jean comptent des adjoints techniques compétents et expérimentés.

De plus, le régisseur prend l'avis des membres de ses comités placés dans les diverses régions productrices de bois au Canada et ces comités sont composés de gens intimement au courant des conditions locales. En plus des conseils qu'il peut obtenir de ces comités consultatifs, organisés dans les diverses régions productrices du Canada, le régisseur peut faire appel au comité consultatif de l'est canadien qui compte des représentants de cette industrie pour Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

TROUPES CANADIENNES—ALLOCATIONS AUX HOMMES LICENCIÉS

M. KNOWLES:

1. Combien de personnes licenciées des forces armées ont reçu des allocations des espèces suivantes: *a*) allocations de chômage, *b*) allocations aux personnes licenciées temporairement invalides, *c*) allocations de subsistance aux personnes licenciées subissant une instruction professionnelle, *d*) allocations aux personnes licenciées s'adonnant à l'agriculture et *e*) allocations pour des fins d'instruction?

2. De celles qui reçoivent des allocations de chômage, combien sont sans emploi depuis plus, *a*) de deux semaines, *b*) d'un mois, *c*) de trois mois et *d*) de six mois?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. (a) 2,147; (b) 1,511; (c) 1,154; (d) 85; (e) 22.

2. Des allocations de chômage ont été versées ainsi qu'il suit:

(a) Pour plus de deux semaines, 1,260; (b) Pour plus d'un mois, 747; (c) Pour plus de trois mois, 106; (d) Pour plus de six mois, 3.

(Ces chiffres comprennent les allocations versées conformément au décret no 7633 du 1er octobre 1941, tel que modifié.)

SERVICE TÉLÉPHONIQUE DU MINISTRE DES POSTES À OTTAWA

M. MARSHALL:

Quel est le montant total, imputable au poste 261 des crédits du ministère des Travaux publics, (service téléphonique à Ottawa), pour les services téléphoniques du ministère des Postes pour l'année terminée le 31 mars 1942?

L'hon. M. FOURNIER:

$2,489.72.

INSCRIPTIONS DES EFFECTIFS HUMAINS

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Quels enregistrements des effectifs humains a-t-on tenus depuis juin 1940?

2. Quel a été le but de chacun de ces enregistrements?

3. Se propose-t-on de tenir quelques autres enregistrements des effectifs humains?

L'hon. M. MITCHELL:

---

1 et 2.

a) L'inscription nationale, du 19 au 21 août 1940, de toutes les personnes au Canada âgées de plus de 16 ans. L'inscription est continue et est maintenue à jour par les rapports que font quelques treize mille maîtres de poste qui agissent à titre de sous-registraire.

b) L'inscription des ouvriers assurés, en juillet 1941, au moyen de rapports à la Commission d'assurance-chômage constitue une inscription partielle des effectifs humains.

c) L'inscription de l'assurance-chômage en avril 1942 a été étendue de manière à comprendre les employés non assurables.

Fournir les renseignements qui serviront de bases à la mobilisation des effectifs humains et comme moyen d'identification.

Sert à déterminer à quel point l'assurance-chômage est répandue et fournit les statistiques pour fins générales et administratives.

Le Bureau fédéral de la Statistique a compilé les renseignements obtenus, ce qui constitue un inventaire des occupations et des industries dont se sert le ministère du Travail et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

1 et 2.—*Fin*

d) L'inscription des chômeurs en juin 1942, exception faite de ceux qui étaient âgés de moins de 16 ans ou de plus de 70, ou des étudiants, ou de ceux qui sont renfermés dans une institution, ou qui sont sujets aux dispositions des règlements de 1942 concernant le personnel (scientifique et technique) des services essentiels de guerre. L'inscription est continue.	Afin de renseigner de façon complète les Bureaux de placement et du Service sélectif sur le compte de tous les chômeurs de manière à procurer des emplois à ces derniers.
e) L'inscription de toutes les femmes,—le 21 septembre 1942,—nées de 1918 à 1922, les deux années inclusivement, ne comprenant pas les membres de congrégations religieuses ou les personnes dans des institutions, ou occupant des emplois assurables.	Obtenir des renseignements quant au nombre de femmes dans les différents groupes d'âges et leur disponibilité relative pour les fins du service sélectif.
f) L'office de placement des techniciens en temps de guerre a commencé en juin 1941 l'inscription continue.	Pour établir le nombre des hommes de science et des ingénieurs professionnels et expérimentés ainsi que les travaux auxquels ils sont occupés pour répondre aux exigences des industries essentielles.
g) L'office de placement des techniciens en temps de guerre a commencé le 1er décembre 1942 l'inscription des étudiants en sciences dans les universités.	Pour savoir si oui ou non certains consentiraient à accepter des positions de techniciens dans les forces armées.
h) On a demandé aux employeurs, excepté les cultivateurs et les horticulteurs, les employeurs de domestiques et les ministères du gouvernement, de faire connaître le nombre de leurs employés, à la date du 30 janvier 1943, indiquant l'âge et le sexe de même que le nombre dont ils auront besoin à l'avenir.	Pour obtenir des renseignements essentiels sur les ouvriers employés et classifiés par industrie, suivant l'âge et le sexe et pour établir les besoins futurs.
i) Du 15 décembre au 1er mars 1943, inscription des célibataires des catégories d'âges appelées pour le service militaire qui n'ont pas reçu avis de se présenter à l'examen médical.	Pour obtenir des renseignements sur ceux qui, ayant changé d'adresse ou pour d'autres raisons, n'avaient pas reçu du registraire régional avis de se présenter à l'examen médical.

3. L'inscription continue se poursuit à environ deux cents bureaux de placement et de service sélectif dans tout le Canada. Des inscriptions spéciales peuvent avoir lieu de temps à autre en ce qui a trait aux divers groupes ou classes d'ouvriers, selon les besoins du Service sélectif national.

CAMP MILITAIRE DE ST-JÉRÔME

M. BERTRAND (Terrebonne):

Combien avait coûté, au 1er janvier 1943, le camp militaire de Saint-Jérôme: *a*) en salaires, *b*) en matériaux de construction et *c*) en ameublement?

L'hon. M. POWER: *a*) salaires (construction à la journée), $198,207; *b*) matériaux (construction à la journée), $244,459; entreprises adjugées (construction), $131,343; *c*) ameublement, $66,500.

GROUPES D'INSPECTEURS EN SASKATCHEWAN

M. PERLEY:

1. Combien de groupes d'inspecteurs, relevant du ministère de l'Agriculture ont travaillé dans la vallée de la rivière Qu'Appelle et ses tributaires, entre Lumsden et la frontière du Manitoba, au cours de l'année 1942?
2. Quel a été le coût de ces inspections?

L'hon. M. GARDINER:

1. Deux.
2. $21,139.47 du 1er avril 1942 au 31 janvier 1943.

*SUBVENTION POUR LA FABRICATION D'ALCOOL DE BLÉ

M. WINKLER:

Le Gouvernement accordera-t-il une subvention pour la fabrication de l'alcool avec du blé?

L'hon. M. HOWE: C'est une question d'ordre administratif.

FORCES ARMÉES—APPLICATION DE L'ACCROISSEMENT DE SOLDE À LA GARDE DES VÉTÉRANS

M. MacINNIS:

1. L'augmentation récente de vingt cents dans la solde quotidienne des membres des forces armées s'applique-t-elle aux effectifs de la Garde des vétérans?

2. A-t-on édicté des règlements sur l'application de l'augmentation de la solde?

L'hon. M. POWER:

1. Oui.

2. Oui.

SERVICE SÉLECTIF NATIONAL—BUREAU DE KINGSTON

M. McGREGOR:

1. Quels sont les noms des officiers chargés de l'application des règlements du service sélectif national à Kingston?

2. Depuis combien de temps chacun de ces officiers occupe-t-il son poste actuel?

3. Quelle somme d'argent chacun a-t-il reçue, *a*) en salaire, *b*) pour ses dépenses?

L'hon. M. MITCHELL:

1, 2 et 3.

Nom	Classe	Date de leur nomination au poste actuel	Salaire brut	Dépenses, depuis leur nomination au poste actuel jusqu'au 31 janvier 1943
MM. W. P. Black	Gérant.....	1er oct. 1942	$ 780 00	$35 65
E. Langdon	Commis, grade 3.....	1er oct. 1942	700 00	1 69
J. Winney	Commis, grade 3.....	9 nov. 1942	460 35	50 55
W. W. Farrell	Commis, grade 3.....	7 juil. 1942	1,172 43	53 65
J. Dennisen	Commis, grade 2.....	1er nov. 1942	355 26	
K. Keenan	Commis, grade 2.....	1er déc. 1942	286 84	

LA WARTIME HOUSING LIMITED—VERSEMENTS AUX ARCHITECTES

M. NICHOLSON:

1. Quelle est la somme totale versée par la Wartime Housing Limited aux architectes suivants: Hutton & Souter, Prack & Prack, Geo. T. Evans, McDonnell & Lenz, Herbert Murton, Geo. Billson, F. W. Warren, W. B. Riddell, W. P. Witton et S. B. Coons & Son?

2. Quel est le total de la somme payée à tous les architectes au Canada par la Wartime Housing Limited?

L'hon. M. HOWE:

1. La Wartime Housing Limited a versé, jusqu'au 31 janvier 1943, les honoraires suivants aux architectes qui suivent:

Hutton & Souter, $10,015.08; Prack and Prack, $6,641.68; McDonnell and Lenz, $1,410.11; S. B. Coons & Son, $8,752.60; Geo. T. Evans, $1,640.00.

Les architectes qui suivent n'ont pas été et ne sont pas à l'emploi de la Wartime Housing Limited:

Herbert Murton, Geo. Billson, F. W. Warren, W. B. Riddell et W. P. Witton.

2. Depuis le commencement de ses opérations la Wartime Housing Limited a versé à différents architectes du Canada la somme globale de $202,485.26. Cette somme comprend tous les versements effectués jusqu'au 31 janvier 1943 inclusivement. Le total inclut les montants mentionnés dans la première réponse.

[L'hon. M. Howe.]

L'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES DE GUERRE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Quel est le tarif de la commission versée aux agents pratiquant l'assurance contre les risques de guerre?

L'hon. M. ILSLEY:

On verse aux agents d'assurance une commission destinée tout simplement à subvenir à leurs débours. Afin d'avoir une méthode simple de calcul, il a été convenu de verser une commission de 5 p. 100 de la prime sur la police, le minimum étant de 75c. et le maximum, de $500 sur toute police et pour l'année durant laquelle cette police est en vigueur. La même règle vaut pour les renouvellements de police.

M. W. C. RONSON

M. REID:

1. Quel poste M. W. C. Ronson occupe-t-il dans le service fédéral?

2. Depuis combien de temps occupe-t-il ce poste?

3. A quelle date remonte sa nomination dans le service fédéral, et à quelle division a-t-il été nommé?

4. A-t-il été nommé à cette position à la suite d'un examen tenu par la Commission du service civil?

5. Quel est son salaire actuel?

6. A-t-il reçu quelque augmentation de salaire au cours des trois dernières années?

7. Le cas échéant, quel a été le montant de cette augmentation?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Sous-ministre adjoint des Finances.

2. Depuis le 1er février 1937.

3. Au 27 juin 1910, au service administratif du ministère des Finances.
4. Oui.
5. $6,300.
6. Non.
7. Répondu sous le no 6.

LA BROCHURE: "CANADIANS ALL" PAR LE PROFESSEUR WATSON KIRKCONNEL

Mme NIELSEN:

1. En vertu de quelle autorisation personnelle le professeur Watson Kirkconnell a-t-il écrit la brochure intitulé *Canadians All*, publiée par le directeur de l'information publique en juin 1941?
2. Combien d'exemplaires a-t-on fait imprimer?
3. Comment en a-t-on fait la distribution?
4. Combien en a-t-il coûté en tout au Gouvernement?
5. Quelle rémunération le professeur Kirkconnell a-t-il reçue?
6. Fait-on encore la distribution de cette brochure?
7. Le cas échéant, le Gouvernement prendra-t-il quelques mesures pour en faire cesser la publication et la distribution, à cause des assertions inexactes et erronées qui y sont contenues et qui nuisent à la cause des Nations Unies et à l'unité canadienne?

L'hon. M. LaFLÈCHE:

En vertu de l'autorisation du directeur de l'information.
2. 296,000.
3. Par l'entremise du service de distribution relevant du Bureau du directeur de l'information.
4. $16,465.26.
5. $250.
6. Non.
7. Répondu sous le no 6.

FRAIS DE TRANSPORT DU MAÏS DE PROVENDE EXPÉDIÉ À L'EST DE FORT-WILLIAM

M. WINKLER:

Le Gouvernement accordera-t-il quelque subvention pour le transport ferroviaire du maïs servant à la nourriture du bétail et expédié de Fort-William aux régions de l'est, de l'Ontario et du Québec?

L'hon. JAMES G. GARDINER:

Il n'existe aucune disposition visant à accorder une subvention pour le transport ferroviaire du maïs servant à la nourriture du bétail et expédié de Fort-William aux régions de l'est de l'Ontario et du Québec.

LA WARTIME FOOD CORPORATION—ACHAT DE BÉTAIL

M. SENN:

1. Au cours de 1942, la Wartime Food Corporation a-t-elle fait l'achat de bétail pour lequel on a demandé des licences d'exportation?
2. Le cas échéant, quelle en est la quantité?
3. Quel est le montant total d'argent dépensé pour ces achats?
4. Quel montant total a-t-on réalisé de la vente de ce bétail?
5. Quel a été le total des pertes ou des profits dans cette opération?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Oui.
2. 49,727.
3. $5,390,950.33.
4. $4,559,529.19.
5. Les pertes se sont élevées à $831,421.14.

LE RECENSEMENT DE 1941—FERMES ET CULTIVATEURS

M. SENN:

1. Quelle était la population du Canada au recensement de 1941?
2. Quel était le nombre de fermes au Canada à cette date?
3. Quel était le nombre de cultivateurs, y compris les femmes, enfants et domestiques?

L'hon. M. MacKINNON:

1. 11,506,655 habitants.
2. 734,760 fermes (chiffres préliminaires).
3. Population agricole 3,118,976
   De moins de 14 ans 960,064
   De plus de 14 ans 2,158,912

Les chiffres sont préliminaires dans les trois cas.

LE RECENSEMENT DE 1941—ÉTABLISSEMENTS S'OCCUPANT DE LA MISE SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES

M. SENN:

Selon le rencensement de 1941, quel est le nombre des établissements suivants s'adonnant à l'emmagasinage, la transformation et la mise sur le marché des produits de la ferme: (1) établissements de salaisons, (2) beurreries et fromageries, (3) établissements affectés à la distribution du lait entier, (4) meuneries et (5) conserveries?

L'hon. M. MacKINNON:

1. D'après les chiffres du recensement les établissements industriels suivants fonctionnaient en 1941:

a) Etablissements de salaison 146
b) Beurreries et fromageries 2,427
c) Etablissements affectés à la distribution du lait entier .... Renseignements non disponibles
d) Minoteries 286
   Meuneries 835
e) Conserveries 378

INDICE DU COÛT DE LA VIE

M. SHAW:

1. Quelles catégories de denrées choisit-on pour déterminer l'indice du coût de la vie?
2. Quel pourcentage de l'indice du coût de la vie assigne-t-on à chaque catégorie de ces denrées?

L'hon. M. MacKINNON:

1 et 2.

Groupe	Pourcent
Nourriture	31
Loyer	19
Chauffage et éclairage	6
Habillement	12
Mobilier et services	9
Divers	23

RADIODIFFUSION—NOUVELLES IRRADIÉES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

M. GAUTHIER:

1. Par qui le radio-journal français de Radio-Canada est-il censuré?

2. Par qui sont censurées les nouvelles irradiées en anglais à 11 heures du soir sur le même réseau dans Québec?

L'hon. M. LaFLÈCHE:

1. La censure de Radio-Journal relève de l'Office de la Censure des Publications, tel qu'établi en vertu de la loi des mesures de guerre et s'appliquant d'après les règlements de la défense du Canada. Les gérants des postes ont la responsabilité de se conformer strictement aux règlements de la censure. Dans le cas des émissions à réseau, le gérant ou l'officier en charge de la station émettrice a la responsabilité de se conformer auxdits règlements.

2. (Voir 1. plus haut).

TROISIÈME EMPRUNT DE LA VICTOIRE—COMMISSIONS AUX COURTIERS EN OBLIGATIONS

M. ROY:

1. Quelles sommes a-t-on versées à chaque société ou aux courtiers en obligations de Toronto, Montréal, Winnipeg, Ottawa et Québec pour les services rendus au cours de la campagne du troisième emprunt de la Victoire?

2. Qui a fixé le tarif des commissions et quel était-il?

L'hon. M. ILSLEY: Les courtiers en placements ne touchent aucune commission pour la vente des obligations de la victoire. Cependant, sur la recommandation d'un comité composé du président du Comité national des finances de guerre, du conseiller au service des titres de la banque du Canada et du sous-ministre des Finances, le ministre des Finances rémunère convenablement les services rendus par ces courtiers à l'occasion de chaque emprunt de la victoire. La base servant à déterminer le montant de la rémunération n'est pas connue des négociants, mais on y tient compte du nombre et de la qualité du personnel mis à la disposition du Comité national des finances de guerre et des antécédents de la société sous le rapport de la distribution des titres du gouvernement fédéral. On juge inopportun de faire connaître la somme versée dans chaque cas parce que ce serait divulguer aux sociétés rivales les affaires de sociétés privées, ce qui pourrait avoir une influence défavorable sur le moral de l'organisation de l'emprunt de la victoire.

La somme totale des rémunérations versées aux courtiers en obligations au Canada pour les services rendus lors du troisième emprunt de la victoire s'élève à $3,067,415, soit .309 p. 100 du montant de l'emprunt.

LE RAPPORT DES COMITÉS DES DÉPENSES DE GUERRE

M. JOHNSTON (Bow-River):

Tiendra-t-on une séance du Parlement à huis clos pour délibérer sur le rapport du comité des dépenses de guerre et sur les témoignages entendus devant ce comité?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: (premier ministre): Lorsque le comité des dépenses de guerre sera reconstitué, on aura l'occasion de discuter ses rapports précédents. Si on s'aperçoit qu'il est impossible d'obtenir les renseignements nécessaires au cours des séances publiques et qu'il soit utile de tenir une séance secrète, c'est alors qu'il faudra décider.

M. HOMUTH: Le comité a siégé à huis clos et à mon sens, les témoignages qu'on y a entendus pourrront difficilement être cités à la Chambre lorsque nous recontituerons ce comité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne désire pas entreprendre une discussion avec l'honorable député en ce moment. En cette Chambre, nous suivons à cet égard la procédure de Westminster. Les séances du comité britannique des dépenses de guerre sont tenues à huis clos, comme ici, et la question de tenir une séance secrète relativement aux points soulevés ne se posera que lorsqu'il sera devenu évident qu'une séance secrète s'impose.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

ÉCOULEMENT DE L'EXCÉDENT DU BLÉ—MÉMOIRE DE M. BURTON

L'hon. M. BRUCE:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu, en 1940, de M. C. L. Burton, de Toronto, un mémoire présentant quelques projets pour l'écoulement du surplus de blé canadien?

2. Dans l'affirmative, a-t-on pris quelques mesures pour donner suite à ces projets?

ARMÉE CANADIENNE—EFFECTIFS, LICENCIEMENTS, ETC.

L'hon. M. BRUCE:

1. Quel était le nombre total des effectifs des forces canadiennes outre-mer au 1er décembre 1942?

2. Au 1er décembre 1942 combien d'hommes avait-on licenciés dans toutes les divisions des forces armées postées en service actif outre-mer?

3. Quel pourcentage de ces hommes a-t-on licenciés parce qu'ils étaient atteints de syphilis?

4. Au 1er décembre 1942, combien d'hommes prenaient du service: *a*) dans l'armée active, *b*) dans l'armée de réserve au Canada? Parmi ces derniers, combien sont passés à l'armée active et sont en disponibilité pour service en tout lieu?

5. Au 1er décembre 1942 combien a-t-on licencié de membres des forces armées en service au Canada seulement?

6. Quel pourcentage de ces hommes l'a été pour cause de syphilis?

7. Avant d'être admises dans les forces armées, les recrues doivent-elles subir l'épreuve Wasserman ou toute autre relative à la syphilis? Si non, pourquoi n'a-t-on pas recours à cette épreuve?

8. Combien parmi ceux qui se sont enrôlés dans les forces armées sont à terminer leurs études de science, de médecine et d'art dentaire?

L'hon. M. POWER: Cette question doit être transformée en ordre de dépôt de documents. Je n'aimerais cependant pas qu'on nous pressât de divulguer l'effectif total des forces aériennes que nous avons outre-mer. Par suite d'un arrangement que nous avons conclu avec le gouvernement du Royaume-Uni, nous ne divulguons pas le nombre des aviateurs que nous avons envoyés outre-mer. Le gouvernement du Royaume-Uni considère qu'il est tout aussi important de ne pas divulguer à l'ennemi le nombre des aviateurs qui sont là-bas qu'il l'est de ne pas lui divulguer le nombre de ses avions de combat. A cette réserve près, je suis heureux de consentir à ce que cette question soit transformée en ordre de dépôt de documents.

CAMPS MILITAIRES DE L'ONTARIO—NAVETS DE FARNHAM, QUÉ.

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Au cours de 1942 a-t-on servi dans quelque camp de l'armée de la province d'Ontario des navets en provenance de Farnham, Québec?

2. Si oui, combien a-t-on payé le boisseau ou la tonne pour ces navets?

3. Pourquoi n'a-t-on pas fait l'achat de ces légumes en Ontario?

PIGEONS VOYAGEURS

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Le Gouvernement a-t-il fait l'achat de quelques pigeons-voyageurs pour l'envoi de messages?

2. Quelles mesures, s'il en est, le Gouvernement a-t-il prises pour encourager l'élevage des pigeons-voyageurs?

LE SERVICE MILITAIRE EN DEHORS DU CANADA

M. STOKES:

1. A quels endroits situés en dehors des frontières du Canada le ministre de la Défense nationale a-t-il été autorisé à envoyer les hommes appelés pour l'instruction, du service ou des fonctions en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

2. A quelles dates a-t-il été autorisé à envoyer ces hommes à chacun de ces endroits?

L'hon. M. POWER: Je dépose les documents.

LES FORCES ARMÉES—RECRUES ET PERSONNES RÉFORMÉES

M. STOKES:

1. Depuis le 1er septembre 1939, combien de personnes ont fait une demande d'enrôlement dans *a*) la marine, *b*) l'armée et *c*) l'aviation?

2. De ce nombre, combien en a-t-on refusé pour des raisons d'ordre médical?

3. De ces dernières, combien en a-t-on trouvé, dans chacune des catégories médicales, qui ne satisfaisaient pas aux exigences requises pour l'enrôlement?

4. Quel est le nombre total des personnes qui ont été appelées pour service et instruction militaire en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

5. De ce nombre, combien en a-t-on refusé pour des raisons d'ordre médical?

6. De ces dernières, combien en a-t-on trouvé, dans chacune des catégories médicales, qui ne satisfaisaient pas aux exigences requises pour l'enrôlement?

L'hon. M. POWER: Cette demande doit être transformée en ordre de dépôt de documents. Toutefois, il est bien difficile de répondre au troisième paragraphe, car, lorsqu'un homme est rejeté, nous n'en examinons pas tous les motifs. Il peut parfois y en avoir cinq ou six, et il ne nous serait peut-être pas possible de fournir tous les renseignements demandés.

M. HOMUTH: Jusqu'à quelle catégorie les accepte-t-on? Cela répondrait peut-être à la question.

L'hon. M. POWER: Nous pourrions fournir ce renseignement, mais nous ne saurions indiquer que tel ou tel homme souffre d'ulcères ou de la fracture d'une jambe ou de plusieurs autres affections qui peuvent causer son rejet.

M. HOMUTH: Je veux parler de la catégorie indiquée par le médecin examinateur et non pas de la cause de rejet.

L'hon. M. POWER: Le sujet n'est probablement placé dans aucune catégorie s'il appartient à une classe qui le rend incapable de servir.

M. l'ORATEUR: Question transformée en ordre de dépôt de documents, sous la réserve indiquée par le ministre.

COMMISSION DE SÉCURITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. REID:

1. Quel est le personnel total actuel à la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, en en donnant le nom, la position et le salaire de chaque personne?

2. Où se trouvent les membres de ce personnel, et combien y en a-t-il, *a*) à Vancouver, et *b*) ailleurs?

3. Quelle réduction a-t-on effectuée dans le personnel depuis la fin de l'évacuation des Japonais des régions côtières?

4. Quel besoin existe-t-il à l'heure actuelle de maintenir tout le personnel employé?

REBOISEMENT

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Le gouvernement fédéral possède-t-il quelques pépinières?

2. Si oui, où sont-elles situées?

3. Fournissent-elles des arbres aux cultivateurs pour servir de brise-vent, etc.?

4. Combien d'arbres le gouvernement fédéral a-t-il plantés en reboisement au cours des années 1939, 1940, 1941 et 1942?

L'hon. M. McLARTY: Demande de dépôt de documents.

M. HOMUTH: Pourquoi cette transformation en ordre de dépôt de documents?

L'hon. M. McLARTY: Parce qu'il faudra s'adresser à plusieurs départements.

CONTRATS DE GUERRE, 1942

M. BLACKMORE:

1. Quelle somme d'argent le Canada a-t-il dépensée, au cours de 1942, pour l'effort de guerre? *a*) Combien de marchés a-t-on adjugés pour des fournitures de guerre? *b*) Combien a-t-on adjugé de marchés pour des fournitures de guerre dans chacune des neuf provinces? *c*) Quelle somme d'argent a-t-on dépensée en marchés de guerre dans chacune des neuf provinces? *d*) A quelles sociétés principales a-t-on adjugé les marchés? *e*) A quels sous-traitants ces sociétés ont-elles accordé des marchés? *f*) Quel principe a présidé à l'octroi de ces marchés principaux et de seconde main?

2. Quelles mesures le Gouvernement prend-il pour renseigner les contribuables canadiens sur l'affectation des impôts?

BEURRE ET LAIT

M. KIRK:

1. *a*) Quelle quantité de beurre de beurrerie a-t-on produit (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de chacune des années écoulées de 1937 à 1942? *b*) Quelle quantité de beurre de laiterie a-t-on produit (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de chacune des années écoulées de 1937 à 1942 inclusivement?

2. *a*) Combien de cultivateurs, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, fournissent de la crème aux beurreries pendant toute l'année? *b*) Combien de cultivateurs, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, fournissent de la crème aux beurreries pendant une partie de l'année seulement? *c*) Combien de cultivateurs, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, produisent du beurre de laiterie pendant toute l'année?

3. *a*) Quelle quantité de lait entier a-t-on produit, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de chacune des années écoulées de 1937 à 1942 inclusivement? *b*) Quelle quantité de lait entier a-t-on livré aux fromageries, (i) au Canada, (ii) dans chaque province, au cours de la même période? *c*) Quelle quantité de lait entier, produit au Canada, a-t-on vendu pour l'usage domestique, au cours de la même période, (i) au Canada et/ou aux Etats-Unis, (ii) dans chaque province? *d*) Quelle quantité de lait entier, produit au Canada a-t-on vendu, au cours de la même période, pour toutes fins autres que celles mentionnées dans *b*) et *c*), (i) au Canada et/ou aux Etats-Unis, (ii) dans chaque province?

L'hon. M. MacKINNON: Je dépose les documents.

LOI D'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—ENQUÊTEURS ET INSPECTEURS

M. WRIGHT:

Quels sont les noms, avec leurs salaires, frais de voyage et allocations de subsistance, *a*) des enquêteurs, *b*) des inspecteurs embauchés, du 16 février 1942 au 31 janvier 1943, sous l'autorité de la loi de la réduction des emblavures, de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies et des règlements sur le revenu des fermes des Prairies?

ACQUISITIONS DE TERRAINS À MATSQUI, DELTA ET SEA ISLAND, C.-B.

M. COLDWELL:

1. Le Gouvernement s'est-il porté acquéreur de terrains à Matsqui, à Delta et à Sea Island en Colombie-Britannique?

2. Si oui, quel est *a*) la description, *b*) l'étendue et *c*) l'évaluation de chacun de ces terrains?

3. Quel prix a-t-on payé pour chaque terrain, et de qui en a-t-on fait l'achat?

4. Relativement au terrain de Matsqui, quelle en était l'évaluation en avril 1942?

DON D'UN MILLIARD À LA GRANDE-BRETAGNE—BIÈRE—AIDE À LA RUSSIE

M. NICHOLSON:

1. Sur le don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne, quelle somme, s'il en est, a-t-on dépensée pour expédier de la bière en Egypte ou dans le Moyen-Orient?

2. Combien de caisses de bière a-t-on expédiées outre-mer pendant chacune des années 1941 et 1942?

3. Sur le don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne, quelle somme, s'il en est, a-t-on dépensée pour l'achat de fournitures expédiées en Russie?

FORCES ARMÉES CANADIENNES—FEMMES MÉDECINS

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Afin d'assurer la protection de la santé des femmes qui font partie de nos forces armées, combien y a-t-il de femmes médecins dans, *a*) l'armée, *b*) l'aviation et *c*) le service naval?

ACHAT DE MAISONS À OTTAWA PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il acheté de particuliers, depuis 1940, des maisons situées dans la ville d'Ottawa?
2. Si oui, *a*) à quelles conditions et *b*) à quel prix chacune, *c*) de qui, *d*) sur quelles rues et à quels numéros se trouvent ces maisons, et *e*) à quelle fin chacune a-t-elle été affectée?

ACHAT D'ÉDIFICES À OTTAWA PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il acheté de sociétés ou compagnies, depuis 1940, quelque édifice ou édifices situés dans la ville d'Ottawa?
2. Si oui, *a*) de qui, *b*) à quelles conditions et *c*) à quel prix ont-ils été achetés, *d*) quels sont ces édifices et où se trouvent-ils situés, et *e*) à quelle fin chacun a-t-il été affecté?

DÉFENSE NATIONALE—ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ À WINDSOR (NOUVELLE-ÉCOSSE)

M. BLACK (Cumberland):

1. Depuis septembre 1939 le ministère de la Défense nationale a-t-il fait l'acquisition de quelque propriété à ou près de Windsor (Nouvelle-Ecosse)?
2. Si oui, pour quelles fins?
3. De qui a-t-on acquis cette propriété, en donnant l'étendue, la valeur estimative et le montant versé ou offert à chaque propriétaire?
4. A quelles dates et à qui a-t-on accordé les contrats premiers de construction et d'amélioration sur cette propriété, en donnant les noms des entrepreneurs, la description des travaux et des matériaux de l'entreprise et le montant total de chaque marché?
5. A-t-on autorisé des marchés supplémentaires ou des prolongations de contrats, en donnant le nom de l'entrepreneur, la description des travaux, et les dépenses totales ou estimatives engagées dans le marché supplémentaire ou la prolongation du contrat?
6. A-t-on conclu quelques marchés "en régie intéressée" ou basée sur "les jours de travail" ou de toute autre espèce, donnant le nom de l'entrepreneur, la description des travaux et le coût total du marché dans chaque cas?
7. Quelles ont été (1) les dépenses totales au 31 janvier 1943 et (2) l'estimation du coût total et final pour *a*) le terrain, *b*) le système d'écoulement des eaux et des égouts, *c*) la distribution de l'eau, *d*) l'aménagement et le remblayage du terrain, *e*) les travaux de chaussée, *f*) les édifices, *g*) le gravelage, *h*) les autres travaux de construction et *i*) l'équipement?
8. Quelles ont été *a*) les dépenses totales faites pour cette entreprise au 31 janvier 1943, et *b*) quelle est l'estimation du coût total de l'entreprise lorsqu'elle sera terminée sans compter les frais d'administration?

ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ PAR L'ÉTAT À GLEN LAWRENCE ORCHARD, KINGSTON, ONT.

M. AYLESWORTH:

1. Le Gouvernement a-t-il acheté de M. Harvey quelque partie du verger Glen Lawrence à Kingston?
2. Si oui, quel en a été le prix d'achat?
3. Combien d'arpents a-t-on achetés?

L'hon. M. POWER: Ordre de dépôt de documents.

M. GRAYDON: Pourquoi?

L'hon. M. POWER: La question peut viser l'armée, la marine ou l'aviation.

LOYER DE BUREAUX DES SERVICES ADMINISTRATIFS

M. REID:

1. Quelles sommes a-t-on payées en loyer pour l'espace requis par les bureaux des divers ministères du Gouvernement au cours de 1942, en faisant voir les montants versés dans chaque province?
2. Quelles sommes a-t-on versées en loyer pour des bureaux, au cours de 1942, dans les villes de Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Fort-William, Regina, Moose-Jaw, Calgary, Edmonton et Vancouver?
3. Quel a été le total de l'espace requis pour les bureaux loués par la commission des prix et du commerce en temps de guerre, ou en son nom, dans les villes ci-haut mentionnées pour l'année 1942, et quelles sommes a-t-on payées en loyer?
4. Quel a été le total des montants payés en loyer pour l'espace requis pour des bureaux dans la ville de Vancouver pour chacune des années 1939, 1940, 1941 et 1942?
5. Quelles sommes la commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle payées en loyers dans la ville de Vancouver pour chacune des années ci-haut mentionnées?

LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL—GARDES SPÉCIAUX

M. BLACKMORE:

1. Depuis le commencement de la guerre, combien a-t-on embauché de gardes spéciaux à travers le Canada pour aider à la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?
2. Quelle rétribution alloue-t-on à ces gardes?
3. Quelle rémunération accorde-t-on aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?
4. Quel est le nombre de ces gardes spéciaux qui portent l'uniforme?
5. Quel est le nombre de ceux qui, ne portant pas l'uniforme, reçoivent une allocation de vêtement?
6. De ces gardes spéciaux, quel est le nombre des anciens combattants, *a*) de la première grande guerre, *b*) de la guerre actuelle?
7. Accorde-t-on des billets de tramways à ces gardes spéciaux lorsqu'ils sont postés à une distance de plus d'un mille de leurs quartiers-généraux?
8. Lors de leur licenciement, ces gardes spéciaux reçoivent-ils quelques secours en vertu de la Loi d'assurance-chômage?

DEMANDES DE DOCUMENTS

CONDITIONS OUVRIÈRES—CONGÉDIEMENTS DANS LES INDUSTRIES DE GUERRE

M. COLDWELL:

Relevé indiquant le nombre de personnes travaillant dans des industries affectées à la production de guerre ou à des contrats de guerre qui ont été congédiées entre le 1er novembre 1942 et le 15 janvier 1943, ou à une autre date plus récente pour laquelle on peut obtenir ces

renseignements, et indiquant les noms des usines, corporations ou compagnies où ont eu lieu ces congédiements ainsi que le nombre d'ouvriers visés dans chaque cas. Aussi, état indiquant quelles mesures, le cas échéant, ont été prises pour reprendre ou pour utiliser les services des particuliers atteints par ladite interruption de travail.

L'hon. M. HOWE: Le Gouvernement est incapable de fournir ce renseignement, car il ne le possède pas. Les mutations dans les usines de guerre sont passablement nombreuses et il est difficile d'établir une distinction entre les entrepreneurs et les sous-entrepreneurs. Il y a un va-et-vient continuel et je ne crois pas qu'on puisse exiger de quelqu'un qu'il détermine s'il y a congédiement ou non. J'estime donc qu'aucune réponse ne peut être faite à cette question.

M. COLDWELL: Le ministre serait-il disposé à fournir ce renseignement si ma question se bornait aux usines de guerre qui emploient cinquante personnes ou plus?

L'hon. M. HOWE: Nous ne possédons aucun renseignement à ce sujet. La plupart des employeurs sont des particuliers et à moins que le congédiement n'ait été signalé au conseil du travail en temps de guerre, comme il doit l'être aujourd'hui, nous ne pourrions fournir ce renseignement pour les périodes antérieures.

M. COLDWELL: Que dire du Service sélectif national?

L'hon. M. HOWE: Il n'a reçu de statistiques sur les congédiements que depuis le commencement de l'année, et non auparavant.

M. l'ORATEUR: Motion retirée.

USINES D'ÉNERGIE POUR LA PRODUCTION DE GUERRE

M. COLDWELL:

Copie de tous contrats, ententes, correspondance et autres documents que possède le Gouvernement, datés du 1er septembre 1939 jusqu'aujourd'hui, se rapportant à quelques arrangements relatifs à l'érection de quelques nouvelles centrales hydrauliques nécessitées par la production de guerre dans les provinces d'Ontario, de Québec, d'Alberta et de Colombie-Britannique, ainsi que tous arrêtés en conseil, contrats, ententes ou arrangements sur la dépréciation ou les remises allouées par le Gouvernement sur les montants autrement dus en vertu de l'impôt sur les surplus de bénéfices ou de toute autre mesure fiscale. Aussi, copie de toutes ententes relatives à l'assistance financière accordée par le Gouvernement dans l'érection de ces usines, et de tous contrats, ententes ou arrangements régissant les conditions ou termes de la vente de cette force motrice aux compagnies ou corporations au Canada ou destinées à être exportée aux Etats-Unis.

ENRÔLEMENT DES AUBAINS ENNEMIS

M. SHAW:

Copie de tous arrêtés en conseil et règlements, édictés depuis le commencement de la guerre actuelle, relativement à l'enrôlement des aubains ennemis dans les effectifs du service actif ou de la défense territoriale de l'armée canadienne.

PERTE DE PNEUS DANS L'INCENDIE DU GARAGE DE WYNYARD (SASKATCHEWAN)

M. NICHOLSON:

Copie de tous les documents que possède le Gouvernement et échangés entre quelque particulier ou particuliers et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou le ministère des Munitions et approvisionnements relativement à la perte de pneus lors de l'incendie du garage Einarson à Wynyard (Saskatchewan).

DEVISE MONÉTAIRE INTERNATIONALE— L'ÉTALON-OR

M. QUELCH:

Copie de toute la correspondance échangée entre tout ministère du gouvernement canadien et *a*) le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ou l'un de ses ministères, *b*) le gouvernement de Grande-Bretagne ou l'un de ses ministères, au cours de 1941 et jusqu'à l'heure actuelle, relativement à l'adoption d'une devise monétaire internationale et/ou au retour à l'étalon-or. Aussi la copie de tous les documents et écrits comportant quelques engagements à ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: La Chambre constatera qu'en vertu de cette motion on demande le dépôt d'une correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Grande-Bretagne, ainsi qu'entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis. Je ne serais pas en mesure de déposer, le cas échéant, pareille correspondance sans le consentement des gouvernements mentionnés. Je vais m'informer auprès des gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis si, au cas où une telle correspondance existe, ces gouvernements consentent à son dépôt. La dernière phrase de la motion se lit ainsi: "Aussi la copie de tous les documents et écrits comportant quelques engagements pris à ce sujet". Je crois être assez au courant de la situation pour pouvoir affirmer qu'on n'a pris aucun engagement concernant les questions indiquées dans la motion. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet et à mon avis, il vaudrait mieux rayer cette demande.

M. QUELCH: Un honorable député aurait-il le droit de lire cette correspondance sans qu'elle fût déposée, ou lui faudrait-il une autorisation à cette fin?

Le très hon. MACKENZIE KING: Avant de répondre à mon honorable ami, je devrais m'assurer si les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis sont consentants.

M. l'ORATEUR: Rayé.

M. QUELCH: Réservé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois qu'il vaut mieux rayer la motion. Je vais m'informer auprès du gouvernement anglais s'il existe une correspondance à ce sujet et s'il y en a, elle pourra, en ce qui concerne le gouvernement anglais, être déposée ou lue. A tout événement, je donnerai les renseignements voulus à mon honorable ami aussitôt que j'aurai obtenu une réponse.

M. l'ORATEUR: Rayé.

ÉQUIPES D'ARPENTEURS DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE QU'APPELLE

M. PERLEY:

Copie des rapports des groupes d'arpenteurs qui ont travaillé sous la juridiction du ministère de l'Agriculture dans la vallée de la rivière Qu'Appelle au cours des années 1941 et 1942.

L'hon. M. GARDINER: Avant que soit adoptée cette motion, j'aimerais obtenir un renseignement de l'honorable représentant de Qu'Appelle (M. Perley). L'honorable député désire-t-il le rapport définitif des divers relevés en cause? Ceux-ci portent simplement sur le niveau des cours d'eau qui se jettent dans la vallée de la rivière Qu'Appelle, et les rapports provisoires auxquels ils ont donné lieu ne font qu'indiquer quels sont ces niveaux à divers endroits. Un document de ce genre nécessitera un travail considérable. Cependant, si c'est bien là le renseignement que désire l'honorable député, il pourra l'obtenir. D'autre part, si l'honorable représentant désire tout simplement le rapport soumis par les arpenteurs au sujet des travaux à exécuter sur ces divers cours d'eau, on pourra lui fournir ce renseignement beaucoup plus facilement.

M. PERLEY: Ce serait suffisant, je crois. Ce travail se continue-t-il, ou a-t-on soumis un rapport définitif?

L'hon. M. GARDINER: Un rapport définitif sur les travaux qu'on pourrait entreprendre à la suite de cette étude?

M. PERLEY: Des arpenteurs s'occupent-ils de ce travail à l'heure actuelle?

L'hon. M. GARDINER: Ils s'en sont occupés jusqu'à la fin de l'été. Je ne crois pas qu'ils soient à l'œuvre à l'heure actuelle, mais ils reprendront leur étude au printemps.

M. PERLEY: Si le ministre veut bien déposer le rapport définitif, cela sera suffisant.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

LA SAINT JOHN DRYDOCK COMPANY

M. WRIGHT:

Copies de tous contrats, correspondance et autres documents que possède le Gouvernement relativement à la construction de cargos ou d'autres navires par la St. John Drydock Company, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; aussi, copie de toutes ententes relatives aux réparations conclues du 1er janvier 1940 au 1er janvier 1943.

SERVICE SÉLECTIF—DÉMISSION DE M. ELLIOTT LITTLE DU POSTE DE DIRECTEUR

M. HAZEN:

Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre M. Elliott Little et le ministre du Travail ou quelque fonctionnaire du ministère du Travail, le Premier ministre ou quelque membre de son personnel, ou le Greffier du Conseil Privé, relativement à la démission de M. Little du poste de Directeur du service sélectif.

ASSURANCE SOCIALE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): J'invite le premier ministre à présenter une motion en faveur de la nomination immédiate du comité spécial en question sur l'assurance sociale, au lieu de retarder la formation du comité jusqu'à la fin du débat sur l'Adresse. On a proposé il y a quelques jours les noms des membres de l'opposition devant siéger et à ce comité et à tous les comités permanents. Le premier ministre, j'en suis sûr, conviendra que c'est une affaire de grande urgence si l'on veut que le comité termine son travail pour permettre l'adoption de mesures au cours de cette session.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le gouvernement avait compris le désir de la Chambre d'aviser à la formation immédiate de certains comités, et comme le remarquera mon collègue le ministre des Pensions et de la Santé nationale, a présenté une liste des membres des comités permanents déjà constitués. Le Gouvernement avait l'intention de créer les autres comités au fur et à mesure. Il est désirable, j'en conviens, de nommer bientôt le comité de sécurité sociale. L'an dernier on avait formé un comité de la reconstruction et de la réintégration. Il semble entendu qu'on va le constituer de nouveau. Il faudrait peut-être l'établir avant celui de la sécurité sociale. Je puis dire, je crois, qu'on présentera d'ici à une semaine, une motion relative à ces deux comités.

M. GRAYDON: Le premier ministre, j'en suis sûr, saisit la portée de ma question. Le comité de l'assurance sociale devra abattre une somme énorme de travail et disposer de beaucoup de temps pour mener sa tâche à bonne fin. J'espère donc qu'on n'apportera aucun retard dans la formation d'un comité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je tiens tout autant à la formation du comité le plus tôt possible.

CRÉDITS DE GUERRE SUPPLÉMENTAIRES

DISPOSITION VISANT À ACCORDER À SA MAJESTÉ DE L'AIDE POUR LES ENTREPRISES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NATIONALES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure, intitulée loi supplémentaire sur les crédits de guerre de 1942, afin de stipuler, *inter alia*,

1. Que des sommes d'au plus $858,000,000 soient allouées à Sa Majesté, en plus des sommes allouées par la Loi de 1942 sur les crédits de guerre, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1943, pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et

d) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou prêter les deniers reçus en remboursements ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses sous le régime de la loi de 1939 sur les crédits de guerre, de la loi de 1940 sur les crédits de guerre, de la loi de 1941 sur les crédits de guerre, de la loi sur les crédits de guerre n° 1, 1942, de la loi sur les crédits de guerre n° 2, 1942, et de la loi supplémentaire sur les crédits de guerre de 1942.

J'ai déclaré l'autre jour qu'informé de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je suis certain qu'avant que la Chambre se forme en comité le ministre voudra compléter sa déclaration de l'autre jour.

L'hon. M. ILSLEY: Je le ferai volontiers, bien que je n'aie rien préparé à ce sujet. Je suis prêt à répondre aux demandes de renseignements. J'espère encore une fois, pour les raisons que j'ai énumérées, que la Chambre approuvera sans aucun délai ce projet de résolution.

Le projet de résolution vise à procurer des sommes d'au plus 858 millions de dollars à Sa Majesté sous forme de crédits de guerre supplémentaires pour l'année financière courante. Le montant déjà voté est de deux milliards de dollars, et l'examen le plus attentif du budget des dépenses indiquerait qu'il faudra encore 858 millions avant le terme de la présente année financière. Si les estimations initiales intéressent les honorables députés, ils les trouveront dans le hansard du 17 mars 1942, page 1581 (n.r.). Elles étaient établies à 2,213 millions de dollars, et auraient dépassé ce chiffre si quelque chevauchement n'avait été prévu dans les dépenses éventuelles du ministère de la Défense nationale et celles du ministère des Munitions et approvisionnements. Autrement en effet, les estimations auraient été de 2,363 millions de dollars. Il n'est donc pas exact de dire que les estimations de nos dépenses de guerre dépassent ou dépasseront de 858 millions les chiffres réels de l'année financière courante, attendu que l'an dernier nous n'avons pas demandé à la Chambre de voter la totalité du budget estimatif des dépenses. J'ai alors expliqué combien il devient difficile en temps de guerre de déterminer d'avance avec quelque précision les sommes que le trésor devra éventuellement verser. La tournure des événements exerce dans ce calcul une influence telle qu'il faut se contenter de prévisions approximatives, et depuis trois ans nous avons adopté la méthode suivante: j'ai présenté à la Chambre les budgets des dépenses des ministères de guerre et ceux des dépenses de guerre des autres ministères, dont l'addition dépassait le montant que j'avais soumis à l'approbation de la Chambre. C'est ce que nous avons fait l'an dernier. Au point où nous en sommes, il aurait fallu l'an dernier demander à la Chambre plutôt trop que pas assez, mais comme nous avions demandé moins que 2,213 millions de dollars, je me trouve dans la nécessité de demander un autre montant qui semble très élevé, soit 858 millions de dollars. Plusieurs programmes et entreprises imprévus se sont présentés au cours de l'année, et il a fallu ajouter de temps à autre aux dépenses de guerre. Par contre, et je me vois dans l'impossibilité pour le moment de renseigner la Chambre à ce sujet, quelques-unes des entreprises prévues ont moins obéré le trésor public que nous ne l'avions cru, ou ont été exécutées autrement que nous ne l'avions pensé. Ainsi il y a de grandes variations entre les sommes dépensées au cours d'une année financière en temps de guerre et les dépenses prévues au commencement de cet exercice.

Au cours de l'été et de l'automne nous espérions que le total de nos dépenses serait d'environ $3,900,000,000. Ce sont les chiffres que j'ai indiqués lors de l'exposé budgétaire en juin dernier et ceux que j'ai toujours mentionnés chaque fois qu'on m'a parlé de cette question par la suite. Maintenant il appert, comme je l'ai déclaré récemment, depuis le commencement de l'année,—à la Chambre, je crois, et certainement en dehors de la Chambre, avant l'ouverture de la session,—que le

total des dépenses pour toute l'année financière s'établira à presque 4,500 millions de dollars et non pas à 3,900 millions.

L'hon. M. HANSON: Le ministre peut-il me dire si les 3,900 millions de dollars comprenaient les dépenses des services du temps de paix?

L'hon. M. ILSLEY: Oui, et les 4,500 millions les comprennent également. Ce montant représente le total des dépenses du gouvernement du Dominion, tant pour ce que nous avons expédié à l'étranger que pour ce que nous avons affecté à nos forces armées ainsi que pour nos dépenses non de guerre et le reste. Je ne suis pas un économiste, mais j'ai été surpris de constater que le pays pouvait faire des dépenses aussi considérables, que les habitants du Canada étaient capables de produire des denrées et des services représentant une somme aussi formidable. Vous avez là une preuve de la productivité de notre pays, de sa grande capacité de production.

Vous avez là l'exposé des faits qui motivent ces crédits. Nos dépenses seront de 4,500 millions de dollars au cours du présent exercice et non pas de 3,900 millions, et, si on se rappelle que nous n'avons pas voté le plein montant des 3,900 millions, on constatera que les crédits demandés concordent avec ces chiffres.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je me contenterai de faire une ou deux observations sur le bref exposé que le ministre a fait cet après-midi. Je crois devoir répéter ce que j'ai déjà dit au sujet de l'attitude de notre parti en vue de faciliter l'adoption de cette mesure. Nous tenons ardemment à ce que le Gouvernement ne connaisse aucun retard dans l'adoption de ce crédit. Nous abrégerons cependant ces observations, avec la réserve bien nette et à la condition formelle que lorsque les crédits de guerre réguliers nous seront présentés, nous aurons l'occasion de discuter à fond toutes les questions que nous aurions pu normalement soulever au sujet du présent crédit. C'est bien entendu, je crois, de la part du Gouvernement et aussi de nous-mêmes.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. GRAYDON: Le ministre s'est dit étonné de la capacité de production des Canadiens qui permet l'acceptation d'un budget de l'importance de celui que le ministre vient de nous indiquer. Je crois aussi que nous sommes tous peut-être étonnés de ce fait. Je ferai observer au ministre et au Gouvernement,—ce sera mon dernier mot,—que toutes les classes de la population canadienne désirent ardemment que tout ce qui est nécessaire à la guerre,—peu importe qu'il s'agisse d'effectifs humains, de matériel ou de finance,—soit fourni. Voilà un engagement nettement pris par les citoyens de notre pays afin de remporter la victoire dans la lutte que nous livrons pour la liberté. Cependant, tout en consentant à fournir les fonds nécessaires dans la pleine mesure de leur capacité, ils s'attendent aussi que chaque dollar confié au gouvernement à cette fin importante soit employé tout entier, sans perte et sans inefficacité.

Quand le bill des crédits de guerre sera présenté à la Chambre, nous espérons qu'il comportera assez de détails pour permettre aux membres de l'opposition ainsi qu'à tous les honorables députés d'examiner plus soigneusement que jamais les divers chapitres des dépenses de guerre couverts par ces énormes montants. Presque chaque personne au pays est appelée aujourd'hui à payer d'après ses moyens; les honorables députés conviendront sans doute avec moi que les gens surveillent plus que jamais les dépenses de l'Etat, et que les contribuables en général tiennent de plus en plus à ce que chaque dollar versé par eux pour le triomphe de cette noble cause soit dépensé à propos et de façon efficace. Je préviens le Gouvernement que nous lui demanderons de nous présenter les crédits de guerre d'une manière plus circonstanciée que nous ne l'avons exigé jusqu'ici. Cela est, je crois, dans l'intérêt du peuple, et si nous nous contentions de moins, nous ne remplirions pas fidèlement notre devoir de membres de la loyale opposition de Sa Majesté.

M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Mon intention n'est pas de prononcer un discours. Je dirai seulement qu'en conformité de l'entente conclue, nous voulons bien que ce bill de crédits soit adopté le plus tôt possible. Quand nous aborderons l'étude du bill principal, nous aimerions une ventilation complète des dépenses engagées pour l'année en cours, afin de pouvoir nous rendre un compte exact de l'emploi des fonds.

Bien des gens constatent avec stupéfaction que le Canada a pu trouver les énormes quantités d'approvisionnements représentés par les sommes en jeu. Nous avons lieu de féliciter le peuple canadien de ce que notre économie a pu accomplir cela en temps de guerre; si ce n'est pas trop dire, j'ai l'impression que notre population s'attend qu'une fois la guerre finie, nous saurons trouver les mêmes ressources matérielles, et dans une mesure égale ou plus grande au besoin, pour organiser notre pays dans la période d'après-guerre. J'attends que le Gouvernement expose les plans de reconstruction qu'il entend mettre en œuvre au pays après le conflit.

Nous tiendrons, néanmoins, à examiner de près les dépenses en question lorsque la Chambre sera saisie des crédits principaux.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Les membres du parti créditiste souhaitent aider le Gouvernement à hâter l'adoption de ce projet de loi. Nous nous rendons compte que le Gouvernement a besoin de ces fonds et nous désirons qu'il ait les moyens de défrayer sa participation à la guerre.

Il nous importe, je pense, de faire observer au ministre que nous ne sommes pas surpris qu'il ait exprimé son étonnement de la capacité productrice du Canada. Et nous ne sommes aucunement surpris que les chefs des conservateurs progressistes et de la fédération du commonwealth coopératif aient dit de même. Or nous tenons à signaler aux honorables députés que dès 1935 nous avons commencé à souligner la formidable capacité productrice du Canada, mais que les membres du Gouvernement ont souri aux idées irréfléchies que nous paraissions exprimer à l'époque.

Le Canada avait la même capacité de production en 1935 qu'il a aujourd'hui. Cette capacité a depuis été organisée, c'est vrai. Mais les autorités au pouvoir n'ont pas jugé à propos de permettre l'utilisation des ressources productives du Canada, ni d'en autoriser la répartition parmi le public canadien pour accroître son bien-être. On aurait tout aussi facilement pu le faire alors que maintenant.

Il y a un autre point encore que je veux faire observer et qui prend une importance transcendante à ce propos. Même à l'heure qu'il est, les membres du Gouvernement et le Parlement en général n'ont pas encore compris que tous ces vastes plans de production de guerre auraient pu être réalisés sans accroître la dette du pays. Comme on l'a mentionné à maintes et maintes reprises, ce qui est physiquement possible est financièrement possible et si la capacité productrice du Canada existe, il existe aussi la capacité financière et le but est réalisable sans qu'on fasse de dettes et sans recours à d'onéreuses impositions. Qu'on me permette de déclarer au Gouvernement qu'une des tâches les plus importantes qui se dressent aujourd'hui devant l'administration, à mesure qu'elle s'approche d'une paix possible, c'est de trouver un moyen —et il faut en trouver un—de faire en sorte que la capacité productrice du Canada, telle que manifestée par ses réalisations en temps de guerre, continue à être utilisée après la guerre.

Durant la guerre, on a stimulé la production par des emprunts et par les dépenses. Lorsqu'on peut dépenser de l'argent, on n'a pas besoin de l'emprunter. C'est la dépense d'argent qui cause l'inflation, s'il en résulte de l'inflation. Elle ne dépend pas du lieu ou l'Etat puise l'argent. Et l'argent de l'Etat, exempt de dette, aurait pu réaliser la même production, en temps de guerre comme en temps de paix, qu'on a obtenue par les moyens déjà utilisés. La production qui en est résultée aurait pu être répartie en temps de paix parmi le peuple, si seulement le Gouvernement avait été assez prévoyant pour se rendre compte à quel point la distribution des denrées pouvait s'effectuer parmi la population du pays.

Aujourd'hui, nous devenons relativement prospères, ou du moins nous le serions, n'était le souci scrupuleux du ministre des Finances (M. Ilsley) qui, par la préparation de la structure de l'impôt, limite notre prospérité. Nous devenons prospères en raison de la distribution de marchandises sous la forme de munitions et d'instruments de destruction à l'étranger. Mais pour atteindre au Canada la prospérité financière que nous assure la fabrication de chars d'assaut il n'est pas nécessaire de fabriquer un char d'assaut et de l'envoyer contre Hitler pour y être détruit. La même prospérité résulterait de la fabrication de tout article susceptible d'être utilisé au Canada, et nous conserverions alors non seulement l'argent dépensé mais l'article lui-même.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur ce sujet en ce moment, mais il semble que les honorables députés devraient réfléchir sérieusement en face de l'immense faculté de production que nous avons créée en notre pays.

Autre point. Nous n'avons pas encore tiré avantage du maximum de notre rendement possible. Il est facile de produire d'immenses quantités de denrées alimentaires supplémentaires au Canada. On peut produire également d'énormes quantités de caoutchouc synthétique, d'essence, de sucre, de fruits, ce que nous n'avons pas fait jusqu'à présent.

M. MacNICOL: Et d'huile.

M. BLACKMORE: Et d'huile. On pourrait énumérer une longue liste de denrées. Si la faculté de production du Canada était organisée et utilisée de façon à répondre aux besoins du peuple canadien, et si le système financier était perfectionné en vue d'atteindre ce but et de faire distribuer les denrées qui en résultent sans recourir aux impôts, nous établirions alors un nouvel ordre de choses sous le régime duquel le niveau de l'existence du peuple canadien serait plus conforme à sa faculté de production.

Nous consentons à fournir au Gouvernement tout l'argent voulu pour permettre au Canada d'accomplir le plus grand effort possible pour la guerre, en tenant compte du capital humain et des autres ressources dont il dispose.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Blanchette.)

L'hon. M. HANSON: Je regrette que le ministre, au cours de ses trop courtes remarques sur cette résolution, n'ait pas profité de l'occasion pour nous fournir les détails de cette dépense de 858 millions. Le 8 février, le ministre disait que les fonds demandés par cette mesure devaient servir à transporter l'actif des usines de munitions du gouvernement impérial au gouvernement canadien; mais, à part cette mention, je ne vois dans son discours que très peu d'allusion aux articles compris dans cette demande de crédits. Il est fait allusion à d'autres questions qui peuvent bien être ou n'être pas incorporées dans le bill. C'est pourquoi je demande au ministre, en terminant mes brèves remarques, de nous fournir le détail de cette somme de 858 millions. Le débat sur cette question doit être très limité si l'on tient compte des engagements pris par mon chef et ceux des divers groupes de cette Chambre. Puisque le ministre a insisté sur l'urgence de cette mesure, qu'il en a fait une question de nécessité nationale, indispensable au prompt règlement de nos engagements contractuels, personne ne désire en retarder l'adoption. Cependant après ce qu'on nous a affirmé au cours de la dernière session, j'ai été assez étonné, comme le pays ne manquera de l'être sans doute, du chiffre de ce crédit supplémentaire. Ce n'est peut-être pas le moment de faire une revue générale de la situation. Le ministre s'est dit un peu surpris de ce que le peuple canadien parvienne à supporter des dépenses de guerre si élevées. La réponse, la voici: En proportion du revenu national notre gouvernement demande au peuple canadien une plus forte contribution que n'en fournissent les deux grandes nations belligérantes. J'ai ici une publication du Federal Reserve parue juste avant le 15 janvier et j'y vois une revue de la situation indiquant que la proportion du revenu national consacrée à la guerre est bien moindre aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne ou au Canada. D'après ce bulletin, l'effort de guerre des trois pays absorbe le pourcentage suivant du revenu national: Etats-Unis, 24.5; Grande-Bretagne, 36.8; Canada, 39.1. Si ces chiffres sont exacts et si j'en saisis bien le sens, le Gouvernement exige de la population une bien plus forte partie du revenu national que n'en exige celui de nos riches voisins du sud, ou celui de nos frères outre-mer pourtant si éprouvés.

M. REID: N'oublions pas qu'aux Etats-Unis, les Etats individuels prélèvent un impôt sur le revenu, ce que ne font pas nos provinces.

L'hon. M. HANSON: Je ne vois pas l'à-propos de cette observation. Je puis être obtus, mais je ne puis arriver à rattacher cette observation à mon raisonnement. Je fais allusion à la partie du revenu national que le Gouvernement enlève à notre population canadienne comparée à celle que doivent contribuer nos voisins du Sud et nos amis d'outremer, pour fins militaires. A mon sens, la population canadienne est plus fortement taxée que nos amis des Etats-Unis et de Grande-Bretagne. On nous demande plus, en dollars et cents, qu'aux habitants de ces deux pays. Je suppose que ces proportions sont exactes. Je n'ai aucun moyen de les vérifier, mais, puisqu'elles sont fournies par le Federal Reserve System, je suppose sans plus, qu'elles le sont.

Ces chiffres illustrent toute la question. Il en est, en cette Chambre, qui répètent souvent qu'on insiste trop sur le problème du capital humain en ce qui concerne l'armée. A mon avis,—et je ne m'occupe guère de répartir le mérite, ce qui n'aurait aucune valeur,—notre pays fait plus, au point de vue financier, qu'aucune autre des Nations Unies. Je ne m'en plains pas, mais il est temps de décider jusqu'où nous pouvons aller dans le domaine de l'impôt sur le revenu. On m'a rappelé que, l'été dernier, pendant une tournée qu'il a faite dans le pays, le ministre du Revenu national (M. Gibson) a affirmé, si je me rappelle bien, que l'impôt sur le revenu personnel avait atteint son sommet, au Canada. J'admets que cette déclaration n'ait pas eu l'heur de plaire aux autres membres du Gouvernement par la suite et que, peut-être était-elle une indiscrétion de la part du ministre. Toutefois, il l'a faite et je suppose qu'il parlait alors au nom du Gouvernement. Ceci prouve que la population loyale du pays est disposée à donner son argent pour gagner la guerre, en plus de sacrifier ses fils et maintenant ses filles à la cause nationale. Quiconque affirme que les impôts, quels qu'ils soient, ne constituent pas la conscription de la richesse au Canada, ne connaît pas le sens des mots ou parle sans réflexion. Je me demande quelquefois si nous pourrions aller beaucoup plus loin. Les crédits que comporte ce bill supplémentaire sont plutôt étonnants. Quand le ministre a présenté le premier bill concernant les crédits de guerre au montant de deux milliards, il a fait connaître ses estimations; il n'a parlé que de chiffres ronds et il s'est gardé de la marge quant au montant de ses estimations. Je ne comprends cependant pas la raison d'une telle différence entre ses estimations et les résultats réels. Il est vrai que nous avons accru nos forces armées et notre production, mais il s'agit ici d'une très grosse somme. Elle comprend peut-être des postes que

j'ignore. D'après ce qu'a dit le ministre, cette somme comprend un montant pour l'acquisition d'usines de guerre. Quel est ce montant? Je l'ignore. Est-ce 200 millions de dollars?

L'hon. M. ILSLEY: C'est exact.

L'hon. M. HANSON: Fort bien. Je crois donc que mon devoir envers le peuple canadien me commande d'exposer clairement, en dollars et en cents, quelle est la situation. C'est pourquoi j'ai préparé un bref mémoire.

Au cours de la session de 1942, le premier bill des crédits de guerre, qui fut sanctionné le 9 juin, et l'accord, qui fut sanctionné à une date dont je ne me souviens pas, prévoyaient une dépense de 2 milliards. En outre, nous avons adopté la loi sur le financement du Royaume-Uni, loi par laquelle nous avons voté un autre milliard. Nous avons aussi voté les crédits du temps de paix, s'élevant à environ $454,000,000, ainsi que des crédits supplémentaires de temps de paix au montant de $28,000,000, ce qui portait à $482,000,000 le chiffre des crédits du temps de paix. Ces trois chiffres forment un grand total de $3,482,000,000. Le chiffre des nouveaux crédits de guerre supplémentaires qu'on nous demande maintenant d'examiner est de $858,000,000, ce qui fait un grand total de $4,340,000,000. Cela me paraît fort élevé pour une population de onze millions d'habitants.

D'après la réponse qui a été faite lundi dernier à une question posée par l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) et dont on trouvera le texte au hansard, la dernière estimation publiée au sujet des dépenses pour la guerre proprement dite pour l'année financière expirant le 31 mars 1943, y compris le don à la Grande-Bretagne, est de $3,900 millions. Pour les dépenses du temps de paix, la dernière estimation est de 600 millions. Je sais quelles dépenses représente le chiffre de $3,900 millions, mais je ne puis m'expliquer la différence qui existe entre le chiffre du budget principal des dépenses du temps de paix, soit 482 millions, et les crédits supplémentaires de 600 millions, différence qui s'élève à 118 millions. Le ministre devra à la première occasion, expliquer au peuple canadien, pourquoi notre budget de dépenses du temps de paix dépasse autant les crédits votés par cette Chambre.

Ce budget devrait être réduit plutôt qu'augmenté. De fait, le gouvernement a fait le geste de le diminuer, ainsi qu'en témoigne la nomination de M. John Thompson. J'ignore quel résultat celui-ci obtiendra, mais je sais qu'il y avait une restriction bien nette dans le décret du conseil qui autorisait sa nomination. Je crois savoir que ce décret a été modifié et que M. Thompson est aujourd'hui pleinement autorisé à s'enquérir des dépenses de tous les ministères, autorisation qui lui avait d'abord été refusée. Toutefois, je pense que le ministre devrait nous donner des explications au sujet de ces crédits de 118 millions pour les dépenses du temps de paix. Le peuple canadien sera surpris d'apprendre que, non seulement nous dépassons de plusieurs millions de dollars notre budget estimatif des dépenses de guerre, ce à quoi on peut raisonnablement s'attendre, mais que nos dépenses du temps de paix dépassent de 118 millions le chiffre qui nous avait été indiqué lors de la dernière session du Parlement. Il m'est impossible de comprendre cela. Il va falloir que le Gouvernement explique au peuple canadien pourquoi nous avons accru ou sommes sur le point d'accroître de 118 millions le chiffre estimatif de nos dépenses du temps de paix. Je soupçonne qu'une très grande partie des dépenses qui pourraient proprement être imputées sur les entreprises de paix soit comprise dans le bill de crédits de guerre et acquittée à même ce fond. Nous n'avons pas grand'chose à dire touchant la répartition des dépenses, car on ne nous renseigne qu'après coup. Mes soupçons sont peut-être fondés: j'emploie le mot "soupçons" car je n'ai ni le temps ni la compétence voulus pour examiner cette question moi-même et il me manque les renseignements nécessaires. Mais j'ai lieu de croire qu'une très forte proportion des dépenses portant sur des entreprises de paix est incluse dans les crédits de guerre et que si la population canadienne savait la vérité, elle se rendrait compte que nos dépenses sur des travaux qui sont étrangers à la guerre sont portées non seulement à 600 millions cette année au lieu de 482 millions, mais qu'elles représentent un montant encore bien plus grand que celui mentionné.

D'après cette même réponse, on estime que les revenus provenant de toutes les sources pour l'année financière se terminant le 31 mars prochain se chiffreront par 2¼ milliards de dollars. En tenant compte de l'accroissement considérable des impôts, ces estimations sont passablement exactes; les fonctionnaires du ministère des Finances se sont sans doute appliqués avec soin à établir les revenus estimatifs probables, en se fondant sur les revenus qu'ils ont déjà obtenus et sur les montants qu'on continue de verser dans les coffres de l'Etat.

Ces statistiques me permettent de tirer deux conclusions: premièrement, le Gouvernement ne s'est pas donné beaucoup de peine pour tracer un programme soigné en matière des finances de guerre. De fait, l'une des accusations portées contre le Gouvernement, c'est qu'on n'a jamais dressé de plan détaillé touchant notre effort de guerre. Il en est de même dans presque toutes les autres sphères

de l'administration. La chose est vraie surtout en ce qui regarde la main-d'œuvre, au sujet de laquelle j'espère avoir des remarques à formuler plus tard. Or voici qu'aujourd'hui, par suite de l'imprévoyance du Gouvernement, nos réserves sont épuisées et notre caisse est vide. Nous avons dépensé, ou peu s'en faut, la forte augmentation de revenus constituée par les emprunts auxquels a souscrit la population canadienne. Celle-ci a droit à une explication bien plus complète que celle que vient de nous donner le ministre. Nous nous attendions tous à une demande de fonds supplémentaires au chapitre des crédits de guerre, mais pas un de nous ne s'imaginait qu'il s'agirait de 858 millions de dollars.

Ma seconde conclusion, et j'espère me tromper, c'est que les dépenses n'ont pas été suffisamment contrôlées. Le ministre devrait nous dire au cours du débat jusqu'à quel point le Gouvernement exerce un contrôle sur les dépenses de guerre aussi bien que sur celles qui se rattachent à ses initiatives de paix. Le ministre n'hésite pas à prélever des impôts; on ne peut pas dire qu'il manque d'initiative à cet égard: à maintes reprises, je l'ai entendu inviter la population à se serrer la ceinture et à prêter et même donner le plus possible. Pour ma part, j'ai dû me serrer la ceinture; je parle donc en connaissance de cause. Je ne me plains pas cependant. Je ne puis guère agir autrement que je le fais. Sans vouloir me plaindre, je puis dire que j'ai trouvé les impôts très lourds comme beaucoup d'autres d'ailleurs. Je suis prêt à verser mon argent, car c'est à peu près la seule façon dont je puisse contribuer à l'effort de guerre. Toutefois, je me demande si le ministre manifeste autant d'empressement à protéger la population au chapitre de ces dépenses de guerre qu'il en manifeste pour obtenir l'argent nécessaire à ces déboursés.

Il y a eu un temps où le ministre des Finances était le gardien du trésor public. Je demande au ministre dans quelle mesure il a su jouer ce rôle de gardien. Que faut-il penser des dépenses exagérées et du gaspillage? Le ministre me demandera peut-être de prouver mon assertion, comme la chose est arrivée l'an dernier, lorsque j'ai répondu: "Regardez autour de vous". Certains journaux qui appuient le Gouvernement ont prétendu que je faisais allusion aux messagers de la Chambre. Il est évident qu'il ne s'agissait pas du tout de cela. Si le ministre veut une preuve, qu'il consulte le discours que prononçait l'an dernier un de ses partisans, l'honorable député de Simcoe-Est (M. McLean). Le Gouvernement s'est rendu aux propositions formulées dans ce discours en ce qui concerne le fonctionnement de la Chambre des communes. Ce discours a fait beaucoup de bien, et l'on a sans doute mis du temps à le préparer. Cependant celui qui se donne la peine de sonder l'opinion publique, de jeter les yeux autour de lui, constate que la population reproche au régime un gaspillage général. Je sais de bonne source que l'armée a reçu l'ordre de ne pas gaspiller, et c'est tant mieux, mais c'est l'opinion publique qui l'a provoqué. On pratique davantage l'économie, dans les camps d'instruction militaire par exemple, et on coupe dans les dépenses. Il n'en a pas toujours été ainsi, spécialement dans le cas du ministre de l'Air (M. Power), qui nous fit perdre contenance un jour en déclarant que seul le facteur vitesse importait. Je me suis trouvé tellement désemparé que je n'ai pu rien critiquer.

L'hon. M. POWER: Mais le ministère de l'Air a été parmi les premiers à prêcher d'exemple, une fois passée la manie de la vitesse.

L'hon. M. HANSON: Sans doute, et mes observations ne visent que la déclaration désemparante du ministre, qui m'empêcha de poursuivre ma critique devant l'importance soi-disant du facteur temps dans une aussi formidable entreprise de guerre. Il fallait trouver les fonds; il fallait les dépenser. Je me demande par exemple si les constructeurs des aéroports de la nation ont versé dans le trésor public tous les impôts qu'ils devaient acquitter sur leurs revenus.

L'hon. M. POWER: S'agit-il des bénéfices des entrepreneurs?

L'hon. M. HANSON: Oui, des entrepreneurs.

L'hon. M. POWER: Veuillez vous adresser au ministre des Munitions et approvisionnements, non à moi.

L'hon. M. HANSON: Et au ministre des Finances. Je ne blâme pas le ministre. Une fois je dénonçai ici comment un entrepreneur avait obtenu un contrat relatif à un aéroport à un prix qui avait amené sur son visage un sourire comparable à celui du tigre. Les prix unitaires étaient assez élevés pour me justifier aujourd'hui de déclarer qu'on aurait dû les mettre en adjudication. Le système de la concurrence a de grands mérites, quoiqu'il soit parfois, en raison de certaines circonstances, impossible d'y avoir recours, je le sais.

Je voudrais signaler aujourd'hui au ministre la nécessité d'un certain contrôle par le trésor même des trois services de l'armée. Je pourrais citer plusieurs cas particuliers, mais je me bornerai à mentionner le prix du terrain à l'aéroport de Gimli. Je ne dis pas qu'il y a eu corruption dans cette affaire; je n'en sais

rien, mais après une étude, un journal de Winnipeg en vient à conclure que l'on a payé deux ou trois fois sa valeur réelle, un terrain inculte du voisinage. Je ne sais pas si le fait est exact, mais c'est un cas où la population croit au gaspillage des deniers publics.

On m'a dit dernièrement que le ministère de la Défense nationale était à construire à Windsor des ouvrages sur un marais situé au-dessous du niveau des eaux et qu'il a fallu entourer d'une digue protectrice de 8 pieds de hauteur.

L'hon. M. ILSLEY: C'est faux, c'est au moins inexact.

L'hon. M. HANSON: L'honorable représentant de Cumberland (M. Black) s'y est rendu. Je devais l'accompagner, mais je n'ai pu y aller.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne crois pas qu'il dise cela.

L'hon. M. HANSON: Tels sont mes renseignements.

M. BLACK (Cumberland): Cette installation est protégée par une digue; je ne dis pas qu'elle se trouve au-dessous du niveau de la mer, mais elle est protégée.

L'hon. M. HANSON: Pourquoi une digue? J'ai vécu dans les marais du comté de Westmorland et je sais pourquoi on y a construit des digues. C'est pour servir de protection contre l'inondation par les eaux de la mer. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet, mais je tiens à signaler au ministre la nécessité d'une vérification par le Gouvernement. Certaines personnes, je le sais, soutiennent que le cabinet ne devrait pas intervenir dans les dépenses de l'armée, mais je dis à l'armée que la régie du gouvernement est absolument nécessaire. Dans toute démocratie, l'autorité civile doit en tout temps l'emporter sur l'autorité militaire.

Nous consentons à accepter cette mesure afin de maintenir l'honneur de notre pays, mais je dis au ministre que le pays attend de lui une grande mesure de protection contre le gaspillage. L'an dernier et au cours des deux années précédentes, j'ai répété que tous les Canadiens, du plus humble jusqu'au plus grand, se feraient un plaisir et un devoir de donner et de payer les impôts, mais ils ont raison de s'attendre que chaque dollar soit employé à bon escient. Ils veulent que tout gaspillage soit éliminé et que le gouvernement surveille les dépenses. Je répète la même chose aujourd'hui.

J'aimerais faire d'autres observations au sujet de cette question. Les journaux rapportent que nous aurons un budget national qui dépassera considérablement les 5 milliards et peut-être même les 5 milliards et demi. J'ai sous la main une dépêche de la Presse Canadienne, datée d'Ottawa, dont le titre porte que la guerre coûte près de 6 millions de dollars par jour et que les dépenses du Canada au cours des dix derniers mois ont été de 1,826 millions de dollars, et que la moyenne de janvier s'établit à $5,968,000 par jour. L'article continue en disant que le prochain budget dépassera très probablement la somme de 5 milliards et atteindra peut-être les 5 milliards et demi de dollars.

Qu'est-ce que cela représente? Cette somme représente une dépense de $500 pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant au Canada. Si nous sommes appelés à fournir un tel montant, il incombe au Gouvernement de faire en sorte que chaque dollar soit dépensé à bon escient. Je suis d'avis que des prévisions budgétaires de 5,500 millions de dollars pour une nation de 11 millions et demi d'habitants sont de nature à nous faire réfléchir très sérieusement. Personnellement je suis prêt à verser mon écot et je crois que tous les citoyens loyaux du Canada sont disposés à en faire autant, mais on ne devrait pas, ce me semble, nous demander de dépasser la mesure de nos moyens. On ne devrait pas nous demander d'affecter à ces fins une plus forte partie du revenu de la nation que les habitants de la Grande-Bretagne sont tenus de le faire.

Nous approuverons ce projet de résolution et le bill qui en découlera, mais je crains qu'on ne nous laisse pas l'entière liberté d'étudier ce crédit de 858 millions de dollars à fond lorsque la Chambre sera saisi du bill des crédits de guerre, en dépit de l'engagement pris à cet effet. Nous serons tellement absorbés par l'examen des formidables crédits de guerre que nous perdrons de vue cette somme relativement insignifiante de 858 millions de dollars. Le Gouvernement aurait dû présenter ce bill il y a environ une semaine. Il aurait pu suspendre la discussion sur l'Adresse et nous indiquer les détails de cette somme afin de nous permettre de les étudier. Le premier ministre aurait pu suspendre les délibérations en cours si l'adoption de ce bill pressait tellement et si nous avions besoin de ces fonds aujourd'hui même.

Je répéterai ce que mon chef a dit, c'est-à-dire que nous nous réservons le droit d'étudier à une date subséquente, au moment opportun, tout le détail de ce crédit de 858 millions de dollars.

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur le président, je ne crois pas qu'on éprouve la moindre difficulté à examiner les dépenses de l'année financière en cours lorsque la Chambre sera saisie du bill des crédits principaux, car ce sera alors le moment pour les ministres de

rendre compte de ce qu'ils ont accompli pendant l'année écoulée. L'adoption des nouveaux crédits présuppose une déclaration de la part de chaque ministre sur les sommes dépensées et les résultats obtenus. En fait, par conséquent, la plus grande partie du débat sur le bill des crédits principaux porte sur ce qui s'est fait, non sur ce qui se fera; les honorables députés n'ont donc lieu de craindre aucune tentative visant à écourter l'étude de ces crédits.

Avant de reprendre mon siège, je consignerai au hansard une ventilation des 858 millions de dollars, et pour la convenance des honorables députés, je fournirai les citations du compte rendu de l'an dernier afin qu'ils puissent à loisir,—j'espère qu'ils ne le feront pas cet après-midi ou qu'ils ne demanderont pas qu'on remette ceci à demain afin de consulter ces chiffres,—se rendre compte des majorations avant le dépôt du bill principal. Ils verront exactement ce qui s'est fait en se reportant au hansard du 17 mars 1942, page 1581, que j'ai déjà cité, et à celui du 2 juin 1942, page 3366 où ils trouveront décomposées les dépenses des ministères autres que les ministères de guerre. Il y a probablement dans le hansard de l'an dernier d'autres endroits où figurent la ventilation des crédits des ministères de guerre. J'ai l'impression qu'il y en a, mais je ne les ai pas sous la main. De toute façon, ces deux citations donnent une excellente idée des chapitres de dépenses qui comportent des majorations. Toutefois, avant de communiquer ces chiffres, je tiens à relever deux ou trois points signalés par mon honorable ami.

L'honorable député a parlé de l'augmentation survenue dans les dépenses civiles d'une somme estimative de 482 millions de dollars à une somme estimative de 600 millions. Je crains bien de ne pouvoir lui donner de cela une explication complète ou satisfaisante. Je crois cependant que cela tient à ce que les paiements aux provinces et le service plus coûteux de la dette contribuent à donner ce résultat et à produire d'autres effets encore. Il faut se rappeler que le service de la dette, qui est essentiellement une dépense de guerre, est compris dans les crédits non affectés à la guerre. L'honorable député a déclaré qu'il y avait tendance à porter au compte des dépenses de guerre ce qui devrait faire partie des dépenses du temps de paix. Je crois que les ministères ont en effet une tendance inhérente et naturelle à le faire, mais c'est une tendance à laquelle le Trésor résiste très résolument et, je le pense du moins, non sans succès. Si vous voulez bien examiner les postes imputés à la guerre, je ne crois pas que vous y trouviez quoi que ce soit qui ne dût être affecté à ces dépenses.

L'hon. M. HANSON: Au sujet du paiement des subsides, les crédits du temps de paix, votés l'an dernier, n'y pourvoyaient-ils pas?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne puis me le rappeler.

L'hon. M. HANSON: Moi non plus.

L'hon. M. ILSLEY Il y a peut-être eu un premier crédit. Je ne saurais l'affirmer positivement, mais je crois me rappeler que ces deux postes ont occasionné cette augmentation. Il se peut qu'il y ait aussi, en vertu du plan de réduction des emblavures, des déboursés non inclus dans le budget des dépenses mais votés par un bill. De toute façon, l'augmentation ne résulte pas de déboursés supérieurs aux crédits votés. C'est ce que craint l'honorable député.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas insinué cela.

L'hon. M. ILSLEY: Il n'y a aucune négligence à ce propos. Cette augmentation s'explique par un principe important que tous comprendront une fois que j'aurai exposé les faits à la Chambre.

Quant à la proportion de notre revenu national que nous affectons à la guerre comparativement à la Grande-Bretagne, on m'a toujours dit que nous retardons un peu, que notre pays dépense encore moins de son revenu national que la Grande-Bretagne. Les chiffres que l'honorable député a cités, bien que provenant d'une source très respectable, ne sont peut-être pas exacts. On a inclus, je suppose, une estimation du revenu national qui n'est peut-être pas juste. Tout chiffre sur le revenu national du Canada n'est qu'une estimation. J'ai lu, dans l'*Economist* de Londres, que nos estimations de notre revenu national étaient beaucoup trop basses. Cela se peut; je n'en sais rien. Il se peut que le *Federal Reserve Board,* si c'est là l'autorité sur laquelle on s'appuie pour faire cette déclaration, ait estimé notre revenu national à un chiffre beaucoup trop bas. Dans ce cas, les chiffres peuvent indiquer que la comparaison est plutôt en faveur de la Grande-Bretagne que du Canada. Mais s'il est vrai que nous affectons à la guerre une plus forte proportion de notre revenu national que ne le fait la Grande-Bretagne, la critique qui veut que nous ne déployions pas un effort total de guerre tombe d'elle-même; cette critique est formulée contre le Gouvernement depuis deux ou trois ans.

L'hon. M. HANSON: Pas dans le domaine financier.

L'hon. M. ILSLEY: L'aspect financier n'est que la mesure, l'indice de l'effort de la na-

tion elle-même. Rien de plus. Si l'on dit qu'une certaine proportion de notre revenu national est consacrée à l'effort de guerre, cela signifie qu'une certaine proportion du travail de notre peuple, qu'une certaine proportion de notre capital humain et de nos ressources matérielles est consacrée aux œuvres de guerre. Cela ne peut vouloir dire autre chose; et la proportion de notre revenu national en dollars consacrée aux œuvres de guerre indique tout simplement ce qu'est notre effort de guerre. Je suis bien prêt à admettre que les Etats-Unis ont consacré une plus faible proportion de leur revenu national à la guerre, en comparaison avec le Canada; mais notre dominion est en guerre depuis septembre 1939, alors que les Etats-Unis ne le sont que depuis décembre 1941 et qu'ils n'ont pas encore poussé leur rendement à sa pleine capacité, loin de là. Mais, s'ils dépensent cette année la somme prédite par leur président, cette dépense sera bien supérieure à celle que le Canada compte faire, proportion gardée du revenu national.

L'honorable député a aussi déclaré que le fort excédent des dépenses sur les crédits est un signe qu'on n'a pas su prévoir avec soin. Les prévisions ont été faites avec soin, mais les conditions ont tellement changé. En mai ou juin, nous avons modifié de façon radicale le plan d'entraînement aérien du commonwealth britannique, en calculant qu'il serait mis en vigueur le 1er juillet. Des circonstances nous ont aussi poussés à entreprendre un programme de construction de la plus haute importance qui a changé tous nos plans. De fait, le programme de guerre est subordonné à des modifications continuelles, de semaine en semaine, et le reproche qu'on nous fait de n'avoir pas su prévoir avec soin n'est guère valable quand il faut changer un programme au cours de la guerre et abandonner certains projets pour en adopter d'autres plus considérables que ceux que l'on vient de délaisser.

L'honorable député a dit ensuite que la trésorerie n'exerce pas le contrôle voulu. Eh bien, la trésorerie compte chez nous 6,000 fonctionnaires. Il y en a dans tous les ministères. Ils ont à leur tête le contrôleur du trésor; ils me soumettent de temps en temps des rapports sur les questions qui, à leur avis, devraient être examinées; le public nous fait part de critiques portant sur des dépenses qu'il juge prodigues et extravagantes; quand je reçois de ses critiques, j'en informe le ministère et le ministre fait enquête. Si quelque chose fait réellement défaut, on change de méthode, et quand il n'y a rien qui cloche, j'envoie un mot d'explication à la personne qui m'a écrit. Voilà, à mon sens, à peu près tout ce que peut faire le ministère des Finances. Il devient presque impossible de trouver des comptables compétents, des vérificateurs et ainsi de suite. Comme je l'ai déjà dit, notre personnel est déjà infiniment plus nombreux qu'avant la guerre. Nous vérifions au moment d'adopter les crédits civils; nous vérifions lorsque nous adoptons les crédits de guerre et nous avons les vérifications faites par les fonctionnaires du contrôleur du trésor.

L'hon. M. HANSON: C'est-à-dire quand il s'agit des opérations au jour le jour. Ce n'est pas de cela que je parle; je sais fort bien qu'on effectue les vérifications voulues. Mais il s'agit du contrôle qu'on exerce sur l'ensemble des opérations. Jusqu'où peut-on aller? Quel est le but visé? Voilà ce dont je veux parler.

L'hon. M. ILSLEY: Je fais connaître mes objectifs chaque année. Je le répète, nous ne les réalisons jamais à la lettre, mais nous faisons de notre mieux pour prévoir ce que nous devons et pouvons dépenser et nous nous efforçons de maintenir nos dépenses en deçà de ces estimations.

M. GRAYDON: Le ministre reçoit-il du public beaucoup de lettres du genre de celles dont il a parlé?

L'hon. M. ILSLEY: J'en reçois plusieurs. Je me demande ce qui l'honorable député entend par "beaucoup". Il y a sans doute, ici et là, des exemples de ce que le public appelle des dépenses inutiles ou exagérées. Je suis le premier à l'admettre. Tous les ministres savent qu'il en est ainsi et tous, j'en suis convaincu, font de leur mieux pour éviter un tel état de choses. Il est inévitable que, dans un effort de guerre de l'ampleur du nôtre, on nomme parfois à des postes responsables des gens qui n'ont pas les qualités requises. Autrement dit, il se glisse des erreurs. La même chose se produit dans l'entreprise privée et dans toutes les sphères de l'activité humaine. Pourvu que les autorités,—en l'occurrence le Gouvernement,—agissent suivant les principes voulus et n'approuvent pas ces erreurs, que peut-on demander de plus? Certains diront que c'est se satisfaire de peu et qu'il faut aller plus loin.

M. GRAYDON: A tout événement, l'histoire est bien présentée.

L'hon. M. ILSLEY: Si les honorables députés savaient toute la misère que nous nous donnons pour pouvoir justifier nos dépenses auprès de la Chambre et de la population, s'ils connaissaient la lutte que nous livrons à cette fin douze mois de l'année, ils nous tiendraient compte de nos efforts.

Voilà qui, à mon sens, touche aux principaux points en cause. L'honorable député a fait allusion à Windsor, Nouvelle-Ecosse. Je suis au fait de cette question, car le ministre

de la Défense nationale (M. Ralston) l'a étudiée à fond. J'habite tout près de là; la situation s'explique fort bien.

L'hon. M. HANSON: On devra fournir de bonnes explications à la population.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne le crois pas. On a étudié ce projet à fond.

L'hon. M. HANSON: Le ministre étudiera-t-il avec autant de soin la question de savoir qui sera chargé de construire l'usine?

L'hon. M. ILSLEY: Je sais ce que l'honorable député veut dire, mais d'après mes renseignements, le contrat fut octroyé au plus bas soumissionnaire.

Tels sont les chiffres estimatifs de nos dépenses de guerre pour la présente année financière. Je dois faire connaître leur montant global et alors soustraire les deux milliards qui ont déjà été votés.

Mes chiffres sont les suivants:

Défense nationale		
Services de l'armée.	$1,060,508,000	
Services navals....	207,822,000	
Services de l'air....	626,960,000	
Services divers....	17,649,000	
		$1,912,939,000
Munitions et approvisionnements		
Administration ....$	9,500,000	
Expansion de l'industrie de guere.	480,004,000	
Acquisition des titres du Royaume-Uni dans les usines de guerre..	200,000,000	
		689,504,000
		$2,602,443,000
Autres ministères		
Agriculture .....$	20,820,000	
Auditeur général...	280,000	
Commission du service civil.....	477,000	
Affaires extérieures.	518,000	
Finances	98,668,000	
Pêcheries	278,000	
Justice	95,000	
Travail	17,451,000	
Mines et ressources	7,904,000	
Ports nationaux....	350,000	
Conseil national des recherches	2,022,000	
Revenu national ...	4,000	
Services nationaux de guerre	8,746,000	
Pensions et Santé nationale	15,591,000	
Postes	269,000	
Bureau du conseil privé	1,627,000	
Archives publiques.	2,000	
Travaux publics....	7,096,000	
Royale Gendarmerie à cheval du Canada	4,147,000	
Secrétariat d'Etat..	81,000	
Service sélectif du Canada	81,000	
Commerce	8,049,000	
Transports	5,766,000	
		$ 200,322,000

Total des dépenses de guerre....	$2,802,765,000
Capitaux actifs.....	55,235,000
Grand total imputable sur les crédits de guerre.....	2,858,000,000
A déduire: montant prévu par la loi des crédits de guerre, 1942.	2,000,000,000
Solde constituant un autre montant requis.....	$ 858,000,000

M. COLDWELL: J'aurais un ou deux renseignements à demander au ministre. Voici ma première question. Je me rends compte du grand mérite des observations de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson), ainsi que de la nécessité d'examiner soigneusement ces énormes crédits de guerre. Je voudrais, cette année, qu'à la présentation du bill des crédits de guerre principaux nous ne nous écartions guère de la façon de procéder de l'an dernier, soit l'étude des crédits ministère par ministère. Les ministères pourraient-ils les décomposer un peu sur le modèle du budget principal des dépenses? Peut-être d'une façon un peu moins détaillée, à cause de la grande somme de travail qu'une telle opération comporterait.

L'hon. M. HANSON: Et nous transmettre le tout d'avance.

M. COLDWELL: En effet, afin de nous permettre d'examiner les montants, les propositions, et le reste, et de comparer les dépenses de l'an dernier avec celles de cette année. Somme toute, le bill des crédits de guerre est le plus important budget de dépenses qui nous sera soumis, et j'estime que l'an dernier la décomposition que nous demandons aurait été nécessaire, car personne ici n'a su exactement à quoi les fonds étaient affectés. Le ministre des Finances (M. Ilsley) devrait cette fois se rendre à notre vœu, car la discussion deviendrait plus facile, en tout cas plus ordonnée. L'an dernier les ministres sautaient d'un sujet à un autre, et les honorables députés parlaient sans aucun ordre. Les mêmes renseignements furent demandés plusieurs fois, parce que les honorables députés intéressés ne se trouvaient pas tous au même instant dans cette enceinte. Si nous pouvions en finir avec un de ces crédits ou de ces groupes de crédits, ce serait une affaire faite et nous pourrions ensuite passer au suivant, un peu comme lors de l'étude du budget principal. Une telle ventilation des crédits de chaque ministère, aiderait les honorables députés à saisir de quoi il s'agit et faciliterait peut-être l'adoption de la mesure. Mais, même si elle ne devait pas la faciliter, voici l'un des plus forts crédits dont nous ayons jamais été saisis et si l'étude de ces déboursés un à un devait prendre la moitié de la session, j'estime que la dépense de temps serait amplement justifiée. J'ai écouté l'honorable député de York-Sunbury nous parler de l'immense...

L'hon. M. POWER: Pour la gouverne de l'honorable député je dois signaler que l'an dernier et l'année précédente le ministre des Finances a indiqué les sommes affectées à chacun des trois services, l'aviation, la marine et l'armée. Je ne puis rien affirmer en ce qui concerne l'armée, mais je sais que nos crédits ont été de nouveau divisés en un certain montant pour le service outre-mer, un autre pour le service au pays et un troisième pour le plan conjoint d'entraînement de l'empire. A deux reprises, je crois, l'an dernier et probablement l'année précédente, j'ai fourni une nouvelle ventilation des crédits indiquant les montants affectés aux avions, aux munitions, aux soldes et allocations, aux vêtements, et le reste. Je comprends l'honorable député et je partage son avis, mais je me demande ce que nous pourrions faire de plus sauf peut-être nous rendre à la demande de l'honorable député de York-Sunbury et fournir à l'avance des détails approximatifs. C'est en somme ce que demande l'honorable député.

M. COLDWELL: Je fais allusion à une ventilation préalable et à l'utilité d'adopter les crédits chacun à son tour au lieu d'errer de l'un à l'autre comme on l'a fait jusqu'ici.

L'hon. M. POWER: Personne ne serait plus satisfait que les ministres d'une telle manière de procéder. Nous avons dû répondre sans cesse aux mêmes questions. Je désire savoir si l'honorable député me permettra d'étudier cette question, afin de m'assurer jusqu'à quel point nous pouvons nous conformer à sa demande. On pourrait y arriver sans donner trop de détails. Je ne suppose pas que l'honorable député désire obtenir tous les détails qui apparaissent dans nos budgets de dépenses, jusqu'au dernier sou; nous pourrions lui donner une idée approximative des dépenses faites sous, disons, sept, huit ou dix postes, quitte à les reprendre un à un. Cette manière d'agir faciliterait beaucoup le travail des ministres de la défense. Je vais prendre des renseignements afin de savoir si c'est possible.

M. COLDWELL: C'est exactement ce que je voulais. Le ministre de l'Air s'en rapelle sans doute, je n'ai pas demandé un état aussi détaillé que celui qu'on nous transmet au sujet du budget principal. Nous pourrions aborder les crédits par groupe, puis, ayant adopté un groupe particulier, il ne serait plus nécessaire de reprendre sans cesse la discussion à son sujet. La Chambre accomplirait sa besogne plus rapidement et l'enquête, dans chaque cas, serait beaucoup plus sérieuse.

Je désire relever une ou deux déclarations concernant le fardeau financier que nous supportons. J'admets avec le ministre, naturellement, que les chiffres du budget ne constituent qu'une mesure. Nous parlons de denrées et de services d'une façon qui rend les chiffres intelligibles à la plupart des gens, c'est-à-dire, en valeur monétaire. Cependant, je n'admets pas que la contribution de ceux qui possèdent et contrôlent les ressources du pays soit la plus élevée possible, lorsqu'on la compare à la contribution humaine que la nation est appelée à faire. Voici ce qui se produit, à mon sens...

L'hon. M. HANSON: Je n'ai jamais dit que ces contribuables sont comparables.

M. COLDWELL: Je ne voudrais pas dire comparables, mais peut-être insistons-nous trop sur le côté financier. C'est ce que l'honorable député a fait. Nous devrions toutefois, en examinant la question soulevée par ce bill, nous enquérir jusqu'à quel point les sommes perçues des contribuables canadiens, et surtout de ceux à faibles revenus, ont été remises sous une autre forme aux grandes compagnies du pays. J'ai inscrit au *Feuilleton* une question destinée à éclaircir quelques-uns de ces points. Voici par exemple une dépêche qui a paru dans le *New York Times* du 30 janvier, il y a deux semaines, et où il est question de l'aménagement hydroélectrique de Shipshaw:

> Ce qui n'est pas le moins étonnant dans tout cela...
>
> Il est question des travaux d'aménagement.
>
> ...c'est que le coût en a déjà été payé. Le coût de la nouvelle centrale, soit $65,900,000, a été financé par la Aluminum Company of Canada grâce à des contrats pour la vente d'aluminium à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, aluminium qu'on a payé d'avance en vue d'encourager ce nouvel aménagement si nécessaire à la poursuite de la guerre.

En d'autres termes, voici ce qui est arrivé. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada ont payé le coût de cet aménagement jusqu'à concurrence de la valeur de l'aluminium que nous avons utilisé au Canada, et l'Aluminum Company of Canada sera propriétaire de cette centrale. Cela n'est pas la conscription de la richesse. On prend l'argent d'un certain nombre de gens de notre pays ou de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis et l'on donne...

L'hon. M. HOWE: Mon honorable ami voudra bien me permettre de l'interrompre. Il ne veut pas, j'en suis certain, présenter au peuple sous un faux jour la transaction relative à l'Aluminum Company.

M. COLDWELL: Je n'ai nullement cette intention.

L'hon. M. HOWE: C'est là une transaction considérable et importante et je serai toujours heureux de discuter ici cette affaire. Les

faits que l'honorable député a exposés sont inexacts sur plusieurs points. Je dois dire que tous les honorables membres de la Chambre se sont montrés raisonnables envers nous, mais il est difficile de répliquer à des remarques faites fortuitement au sujet de certaines transactions particulières. Mon honorable ami a parlé de l'aéroport de Gimli et je discuterai volontiers ce point. Je ne crois pas que du point de vue de notre département, les faits aient été exposés avec exactitude. Nous nous occupons de plus de dix mille transactions, dont quelques-unes représentent des chiffres considérables, et je serai heureux de discuter l'une quelconque de ces transactions. Une méthode équitable, surtout dans le cas d'une transaction aussi importante que celle de l'Aluminum Company, laquelle supportera, je crois, un examen minutieux de la part de qui que ce soit, consisterait à réserver du temps pour une telle discussion, ce qui nous permettrait d'en scruter tous les détails. Je consignerai les faits au hansard et l'on pourra en tirer des conclusions.

M. COLDWELL: Je suis satisfait des paroles du ministre. Je me fondais sur une dépêche probablement aussi exacte que le rapport dont mon honorable ami a saisi la Chambre il y a quelques instants où sont comparés les impôts perçus en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Cette dépêche est du *New York Times*.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a créé une impression plutôt fausse quant à la portée de l'article. Si j'ai bien compris, il est dit dans cette dépêche que cette usine a, jusqu'à un certain point, été payée d'avance, et l'honorable député a donné l'impression que l'usine tout entière avait été payée d'avance.

M. COLDWELL: C'est précisément ce qui est dit dans la dépêche. Je me permettrai de la lire de nouveau.

Le coût de la nouvelle centrale, soit $65,900,000 a été financé par la Aluminum Company of Canada grâce à des contrats pour la vente d'aluminium à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, aluminium qu'on a payé d'avance en vue d'encourager ce nouvel aménagement si nécessaire à la poursuite de la guerre.

On en a payé une partie à l'avance, le reste par contrats, mais je ne discuterai pas cette question davantage, cet après-midi, vu la nature des observations du ministre. J'aimerais qu'on fasse la lumière sur un point: qui sera propriétaire de cette usine motrice lorsque la guerre sera terminée.

Je parlerai également de l'affaire Gimli, que certains journaux ont exposée assez complètement. Le ministre a déclaré que la version de l'affaire qu'il connaît n'a pas encore été publiée, et vu l'intérêt que cette transaction a soulevée je demanderai que l'on adopte le vœu formulé, je crois, à ce sujet par le comité des dépenses de guerre et que l'on demande au comité des comptes publics d'étudier cette question à fond. Je ne connais rien de cette transaction, mais le rapport du comité me semble bien fondé.

Je constate qu'on a affecté la somme de 480 millions de dollars au développement des industries de guerre. C'est une vaste somme, et je suis d'avis que l'on devrait faire une étude approfondie de cette question, voir comment on dépensera ces fonds et ce qu'il adviendra de ces additions aux industries de guerre lorsque les hostilités auront pris fin. C'est tout ce que je voulais dire en ce moment; j'ai pris la parole surtout à cause des observations faites par l'honorable préopinant.

L'honorable M. HANSON: J'ajouterai un mot au sujet de la garde du trésor. J'espère avoir bien fait comprendre que je ne veux pas parler des opérations faites au jour le jour par le Gouvernement, mais de l'affectation de fonds à ces vastes entreprises, et autres choses de ce genre. Jusqu'à quel point le ministère des Finances peut-il déterminer les sommes que certains ministères pourront dépenser pour telle fin et pour telle autre?

Tandis que j'ai la parole je demanderai au ministre de s'occuper d'un autre point. L'Etat possède et exploite un certain nombre de compagnies de la couronne. En général, nonobstant ce qu'en peuvent dire les honorables députés qui se trouvent à ma gauche, les conseils exécutifs de ces compagnies sont à mon avis parmi les meilleurs que nous comptions au Canada. Je sais que le directeur d'une de ces compagnies de l'Etat travaille jour et nuit sans rémunération, et je suis certain qu'il accomplit de la bonne besogne. Mais quelle surveillance exerçons-nous sur les opérations de ces compagnies de la couronne? J'ai pris connaissance de certains décrets du conseil et j'ai échangé quelques lettres avec l'Auditeur général à ce sujet. Ce fut une sorte d'enquête de ma part et d'explication de la sienne, mais nous n'en sommes venus à aucune conclusion. En résumé, je crois, l'opération de ces compagnies dépend de l'honnêteté et de l'honneur de ceux qui les dirigent. Tel a été le résultat de mes recherches et à cela je ne trouve pas à redire. Je me demande, cependant,—et c'est une simple idée que j'émets ici,—dans quelle mesure le ministère des Finances surveille les opérations de ces compagnies, sans faire allusion aux opérations quotidiennes, ni à la régie interne. Le ministre pourrait prendre note de ces questions et me donner une réponse plus tard.

L'hon. M. ILSLEY: Quand ces compagnies ont besoin de fonds, le ministère des Munitions et des approvisionnements en fait la demande au conseil du trésor.

L'hon. M. HANSON: C'est une demande?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. J'oublie le terme exact. Il existe plusieurs termes, tels: montant estimatif, allocation, affectation, etc., mais ces compagnies ne s'adressent pas moins au conseil du trésor pour obtenir les fonds dont elles ont besoin à même les crédits affectés aux munitions et aprovisionnements de guerre. Elles nous expliquent l'usage auquel sont destinés les fonds demandés et d'ordinaire elles les obtiennent. Je pense bien avoir consigné un exposé dans le hansard tout juste avant l'ajournement de la Chambre, l'été dernier, au sujet des compagnies de la couronne et de la mesure dans laquelle le contrôleur des Finances et l'Auditeur général vérifient es dépenses de ces compagnies. L'honorable député y trouvera le renseignement voulu, je crois. Voilà comment ces compagnies obtiennent des fonds. Aujourd'hui, elles sont autorisées à remployer leurs fonds, bien que pendant de nombreuses années, elles ne pouvaient pas le faire.

L'hon. M. HANSON: On leur permet de faire quoi?

L'hon. M. ILSLEY: De remployer les fonds qu'elles touchent, lorsqu'il s'agit de sociétés qui ont des revenus. On leur permet d'employer ces revenus pour faire face à leurs dépenses, mais chaque nouvelle entreprise doit être approuvée soit par le comité de guerre du cabinet soit par le conseil du trésor.

L'hon. M. HANSON: Je suppose que ce sont des opérations continues dans lesquelles les sociétés utilisent ces fonds de remploi.

L'hon. M. ILSLEY: Cela dépend de la société; je ne sais pas si toutes ont des fonds de remploi. Il y a vingt ou trente de ces sociétés, et c'est là, règle générale, le principe qui les régit: si elles ont besoin d'argent, elles doivent s'adresser au comité de guerre du cabinet ou au conseil du trésor. Si elles ont une caisse de remploi, elles doivent s'adresser au comité de guerre, par l'intermédiaire du ministre, afin d'obtenir l'autorisation de se lancer dans une nouvelle entreprise. Quant au contrôle des dépenses, envisagé sous l'angle large mentionné par l'honorable député, si un ministre juge qu'il a besoin d'être autorisé à aborder une nouvelle entreprise ou un nouveau projet—j'ignore quel est le terme exact employé dans le décret du conseil—il lui faut obtenir l'autorisation du comité de guerre et cela veut dire beaucoup. Le comité de guerre est un organisme de régie vital, vivant et important. Le cabinet institue périodiquement des comités. Certains de ces derniers ont peu d'importance. Ils disparaissent, et ainsi de suite.

L'hon. M. HANSON: Ou deviennent juges.

L'hon. M. ILSLEY: Mais quelques-uns des comités du cabinet, sous l'effet de la tension causée par la guerre, ont manifesté une prodigieuse vitalité. Le comité de guerre du cabinet en est un, et c'est auprès de lui que les ministres doivent défendre leur cause pour obtenir un supplément de crédit. Quand il y a de ces débats, je suis porté à dire non.

L'hon. M. HANSON: Il faut que quelqu'un applique les freins.

M. GOLDING: Au cas où on poserait quelque question, à la suite des observations de l'honorable député de Rosetown-Biggar au sujet des recommandations du comité des dépenses de guerre relativement à la poursuite de l'enquête sur Gimli, je crois de mon devoir de donner lecture de la déclaration même du sous-comité:

> Ce sous-comité n'a pas pour mission d'assumer la responsabilité qui revient soit au comité des comptes publics soit aux tribunaux civils. Le sous-comité s'abstient de toute opinion quant à la nécessité de pousser l'enquête.

Je ne voudrais pas que la Chambre s'imagine que nous avons recommandé un prolongement de l'enquête.

M. COLDWELL: Je parlais de mémoire, mais on a mentionné qu'il y aurait possibilité d'en saisir le comité des comptes publics.

M. GOLDING: Si je devais parler au nom du sous-comité, je dirais qu'il ne désire pas faire la dépense d'une enquête plus poussée.

M. JOHNSTON (Bow River): Mais l'honorable représentant n'est pas le porte-parole du sous-comité.

M. GRAYDON: Je ferais observer à l'honorable député de Huron-Perth que l'extrait du rapport du sous-comité, dont il vient de donner lecture, laisse entendre assez clairement qu'il y a peut-être lieu d'instituer une nouvelle enquête.

M. GOLDING: Ce n'est pas de cela que je parle, mais le sous-comité ne recommande pas la tenue d'une nouvelle enquête.

M. ROY: Avant d'exposer mes remarques au sujet de cette résolution, je ferai un commentaire sur ce que le ministre des Finances a dit il y a un instant quand il a nié la déclaration de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson); ce dernier avait prétendu que le peuple canadien acquittait de plus lourds impôts que le peuple anglais ou le peuple américain. La déclaration du ministre peut

être exacte dans une certaine mesure, mais il oublie, je crois, que notre système administratif diffère de celui de l'Angleterre, où la plus grande partie des impôts est perçue par le gouvernement central. Au Canada, les autorités qui prélèvent des taxes sont beaucoup plus nombreuses. Nous avons des impôts provinciaux et municipaux, des taxes de commissions scolaires et le reste, et quand tous ces impôts sont additionnés nous obtenons un total plus élevé que celui que payent les gens de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

Je suis également d'avis qu'une dépense de près d'un milliard en plus de ce que le Parlement avait autorisé constitue une pratique qu'il ne faudrait pas encourager. Durant les années antérieures à la guerre, on convoquait le Parlement pour discuter un budget d'environ 400 ou 450 millions de dollars. C'est ce qu'il convenait de faire. Mais le présent déficit seul est de 858 millions, soit deux fois ce que nous avions l'habitude de voter pour toute une année avant la guerre. Et pendant que l'on créait ce déficit, le Parlement était en session vu que ses séances n'étaient qu'ajournées. Il n'en aurait pas coûté énormément pour convoquer le Parlement et demander de nouveaux crédits, ce qui nous aurait permis de voir où va l'argent. Par exemple, je comprends, d'après le paragraphe 2 de la résolution et d'après ce que l'on a dit et d'après les chiffres fournis tantôt par le ministre, qu'une partie de l'argent doit servir au paiement de denrées données à la Grande-Bretagne sous le même régime que celui du don d'un milliard autorisé l'an dernier. Une telle transaction, je crois, nécessite l'autorisation du Parlement.

Je me rappelle avoir vu il y a quelques jours que le peuple australien s'était plaint de ce que l'Angleterre avait revendu en Australie des marchandises que lui avait données notre pays. Si le peuple canadien acquitte plus d'impôts que le peuple de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, nous n'avons pas, à mon avis, le droit de donner nos marchandises à un pays qui les revend. Nous nous opposons à l'adoption de cette résolution. C'est un principe bien simple d'affaires que nous devrions vendre ces marchandises tout comme le fait l'Angleterre; bien que ce pays ne se soit pas imposé de sacrifices pour produire des denrées nous en avons supportés de lourds pour produire ces marchandises. Nous ne sommes pas en mesure d'accomplir autant pour la guerre dans laquelle nous sommes moins directement intéressés que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Nous ne sommes pas supposés accomplir un effort de guerre égal au leur. Nous sommes une jeune nation. Pour ces raisons, je n'appuierai donc pas ce bill s'il comporte le paiement de marchandises que nous avons octroyées à la Grande-Bretagne qui les a revendues à un autre pays, alors que ces marchandises ont été données sans autorisation préalable. La loi des crédits de guerre de l'an dernier autorisant un don à la Grande-Bretagne était explicite, et le Gouvernement n'a pas le droit de passer outre et de donner plus que n'autorisait la loi. Pour cette raison, je voterai contre l'adoption de cette résolution.

L'hon. M. ILSLEY: Je désire rectifier ce que vient de dire l'honorable député. Rien dans ces crédits ne laisse prévoir d'autres dons ou de nouvelles contributions. Les usines de guerre auxquelles il fait allusion ont fait l'objet d'une transaction toute différente. Le cas qui nous occupe ici est que nous obtenons la possession des usines en retour du montant mentionné qui s'élève à 200 millions de dollars. L'autorisation d'accorder des contributions au Royaume-Uni était incorporée dans la Loi de financement des crédits de guerre au Royaume-Uni, et non dans la loi des crédits de guerre ordinaires, pas plus que dans la loi sur les crédits de guerre supplémentaires. C'est donc une loi toute différente et un genre de transaction qui diffère totalement de ce qu'on se propose ici. Je tiens donc à bien faire remarquer cela à mon honorable ami.

Je tiens aussi à lui indiquer du doigt un autre point, si je le puis, car il est très difficile à expliquer et difficile à saisir non seulement de mon honorable ami mais d'un grand nombre des membres de cette Chambre. Si, en vertu de la loi de financement des crédits de guerre au Royaume-Uni, nous avions vendu nos produits à la Grande-Bretagne au lieu de les lui donner—l'honorable député en conseille la vente—nos impôts auraient été aussi élevés et nos emprunts tout aussi considérables. Je tiens à bien élucider ce point, car plusieurs honorables députés et un grand nombre de citoyens de ce pays ne le croient pas. Le seul moyen de réduire le fardeau des impôts ou des montants d'argent que nous empruntons du peuple canadien serait de produire moins, de diminuer notre effort de guerre, de faire moins, de traîner de l'arrière; c'est le seul moyen. Mais, si nous accomplissons le maximum, si nous faisons tout ce que nous pouvons, si nous fabriquons les produits et les obus demandés, notre fardeau d'impôts s'en ressentira. Si nous vendions ces produits au lieu de les donner, nous aurions un tiroir-caisse rempli de petits billets. La question est de savoir si nous voulons ces petits billets. Certains honorables membres de cette Chambre croient que si nous avions ces reconnaissances de dette, notre fardeau d'impôts serait allégé d'autant. Mais, il n'en serait pas ainsi. Ce ne sont pas des dollars canadiens que nous aurions, car nous n'en avons pas à recevoir: ce serait une obligation en mon-

naie étrangère et non des dollars. Je voudrais que les honorables députés fixent leur attention sur cette question et n'aillent pas dire, comme certains députés l'ont fait, un entre autres vendredi soir, au cours d'un débat auquel le Règlement ne me permet pas de faire allusion, que nous nous imposons des taxes afin de trouver de l'argent à donner à un autre pays. Mais, ce n'est tout simplement pas ça. Je le répète, nos taxes ne sont pas plus élevées qu'elles le seraient si nous vendions au lieu de donner.

Il reste à savoir comment nous entendons opérer le financement. D'aucuns diront: n'acceptez pas de reconnaissance de dette, n'acceptez pas de livres sterling, n'en remplissez pas votre caisse, mais exigez des garanties, arrachez à la Grande-Bretagne toutes les garanties qu'elle possède. Cela peut sembler plausible. Mais, que ferions-nous de ces garanties? Si nous vendions à la population canadienne pour 500 millions de titres nos ventes de bons de la Victoire se trouveraient réduites d'autant. Notre trésor n'en serait pas mieux garni. Il est vrai qu'ainsi les titres seraient entre les mains de Canadiens au lieu d'être détenus par des portefeuillistes anglais, mais aller trop loin en ce sens, et nous sommes déjà allés très loin puisque nous avons exproprié des titres représentant une valeur de 700 à 800 millions de dollars, mettrait en danger notre condition d'après-guerre au point de vue commercial. Ce serait fournir à l'Angleterre le plus puissant motif d'acheter son blé en Argentine au lieu de l'acheter au Canada. Ce serait lui fournir le plus puissant motif de préférer les Argentins dont elle posséderait des devises aux Canadiens qui lui auraient enlevé toutes les leurs. C'est une chose à éviter. Nous estimons que notre politique a été non seulement large, mais conforme à nos propres intérêts. Que les honorables députés n'aillent pas dire, je les en prie, que nous nous taxons afin de donner aux autres. Ce n'est pas le cas.

M. COLDWELL: Je ne m'engagerai pas dans cette discussion. Je compte cependant revenir plus tard sur les observations du ministre. L'opinion qu'il vient d'exprimer n'est pas tout à fait la mienne. Si je prends la parole, c'est simplement pour rappeler qu'une citation incomplète dénature parfois davantage une pensée qu'une fausse interprétation formulée de propos délibéré. On nous en a fourni un exemple cet après-midi. En général, ma mémoire m'est fidèle, mais j'ai consulté le rapport du comité sur les dépenses de guerre. Or, l'honorable député de Huron-Perth a interrompu sa citation alors qu'il aurait dû lire une autre phrase. Peut-être vaut-il mieux que je cite le passage en entier. Il est ainsi conçu:

> Ce sous-comité n'a pas pour mission d'assumer la responsabilité qui revient soit au comité des dépenses de guerre soit aux tribunaux civils. Le sous-comité s'abstient de toute opinion quant à la nécessité de pousser l'enquête.

Voici la phrase suivante:

> A la lumière de la demande formulée par l'avoué de la *Tribune* de Winnipeg, le sous-comité est d'avis que si une telle enquête est jugée nécessaire, c'est en procédant de la façon susindiquée qu'on obtiendra les meilleurs résultats.

L'insinuation est assez claire. Je recommande que si enquête il y a, elle soit entreprise par le comité des comptes publics. J'ai dit que je croyais qu'elle devrait être déférée au comité des comptes publics comme l'a suggéré ce rapport du sous-comité.

M. GOLDING: Je tiens à répéter que le sous-comité n'a jamais recommandé la tenue d'une nouvelle enquête.

M. COLDWELL: Il l'a laissé entendre.

M. GOLDING: Il ne l'a pas laissé entendre, ni ne l'a-t-il recommandé.

M. COLDWELL: Les mots se passent de commentaires.

M. ROY: Je remercie le ministre des Finances pour s'être efforcé de me faire comprendre que nous ne paierions pas moins d'impôts si nous vendions nos marchandises directement à l'Australie au lieu d'en faire cadeau à l'Angleterre, et que nous en tirions quelque profit. Ce que je veux souligner, c'est que nous faisons un peu trop étant donné le chiffre de notre population, surtout si nous comparons ce que nous faisons avec ce que font d'autres pays. J'ai dit l'an dernier que nous devrions prêter cet argent avec intérêt au lieu de faire don des marchandises. Je crois que la Grande-Bretagne est solvable et qu'elle le sera après la victoire, et il en est de même de l'Australie. Je pense que ce serait une excellente chose pour le Canada d'avoir des sommes à son crédit dans ces pays au lieu de faire des cadeaux. Le seul fait de consentir des prêts avec intérêt, comme font les Etats-Unis, ne modifierait en rien les choses et nous ne dépasserions pas nos moyens. Voilà ce que je pense et je demande aux honorables députés de comprendre notre attitude. Le ministre des Finances se permet de nous prier de saisir le sens de ses paroles, mais qu'il comprenne lui-même les contributions que nous faisons.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté. M. Ilsley demande à déposer le bill n° 6, loi

ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.)

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois et pour la 2e fois. La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Golding, passe à l'examen des articles.

L'hon. M. HANSON: Est-ce qu'on est prêt à distribuer le bill?

L'hon. M. ILSLEY: Je crois savoir qu'on est à nous l'apporter de l'Imprimerie.

L'hon. M. HANSON: Nous devrions l'avoir à huit heures. Je conseille au ministre de proposer que le comité lève la séance, fasse rapport de l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau. Nous pourrons commencer l'étude de ce bill à huit heures. Je crois savoir que ce bill contient un grand nombre de dispositions nouvelles.

L'hon. M. ILSLEY: Vraiment?

L'hon. M. HANSON: Je le pense. J'aimerais à le comparer avec le bill de l'an dernier.

L'hon. M. ILSLEY: Je ferai la même chose. Je propose que le comité lève la séance, fasse rapport de l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 11 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. G. H. ROSS (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, au cours des remarques que j'ai faites vendredi dernier, j'ai dit que je désirais exposer à la Chambre deux points se rapportant à la loi de l'impôt sur le revenu. Je le fais maintenant parce que je sais que le ministre est à travailler à la préparation de son exposé budgétaire et que je veux signaler ces points à son attention. Je veux relever certaines injustices, espérant que le ministre s'en occupera et qu'il tentera de réparer ces griefs.

Je désire maintenant attirer l'attention de la Chambre premièrement sur la taxation à titre de revenu du capital servant à la production du pétrole et deuxièmement sur le développement du champ pétrolifère de Turner Valley en Alberta. Tout d'abord, je tiens à affirmer que je ne critique pas la taxation des bénéfices sous l'empire de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu. Mais je m'oppose à ce qu'on taxe le capital en tant que revenu, le capital placé par notre population dans le champ pétrolifère de Turner Valley.

Il faut environ $225,000 pour forer un puits dans Turner Valley et le mettre en état de produire. Il faut tout d'abord payer le géologue. Puis il faut acquitter le coût du bail, former une société, vendre des redevances ou des actions pour un montant de $150,000 ou $175,000, montant qui servira au forage du puits. Il faut acquitter certains droits de propriété, défrayer le coût de la construction des routes, payer pour le forage du puits, verser des redevances à l'Etat, acquitter les frais de construction des oléoducs, payer des taxes municipales et scolaires, acheter l'outillage d'exploitation, payer les frais de production, les impôt exigés par le gouvernement, la taxe prélevée par la commission de conservation, ainsi que les dépenses nécessitées par l'entretien du bureau et les frais généraux. Toutes ces dépenses forment un montant d'environ $225,000.

La durée d'un puits n'est pas longue. Il donne son maximum de production au moment où l'on y découvre du pétrole. On en tire une production relativement élevée au cours de la première année. La production est beaucoup moindre la deuxième année et à la fin de la quatrième ou de la cinquième année, elle est si faible qu'il n'est plus guère profitable de continuer à exploiter le puits.

Ceux qui ont avancé des fonds pour le forage d'un puits, se croient justifiés de se faire rembourser le montant ainsi avancé. Le gouvernement pourvoit jusqu'à une certaine mesure à l'amortissement, à l'épuisement et à la dépréciation, mais il ne permet pas d'amortir ces frais assez rapidement.

Voici les instructions que le ministère émet pour la gouverne des inspecteurs de l'impôt sur le revenu:

> On permettra l'amortissement du coût réel des travaux antérieurs à la production, y compris le boisage (mais non compris le coût de la propriété et du matériel de surface), sur la base suivante:
>
> 1re année, 30 p. 100 du coût;
> 2e année, 20 p. 100 du coût;
> 3e année, 15 p. 100 du coût;
> 4e année, 12 p. 100 du coût;
> 5e année, 10 p. 100 du coût;
>
> Dans les années suivantes, 10 p. 100 jusqu'à l'amortissement complet. L'épuisement sera calculé au taux de 25 p. 100 des profits nets provenant de la production, compte tenu des frais d'exploitation et de dépréciation.

La compagnie qui commence à creuser un puits ne saurait dire d'avance ce qu'elle trouvera dans les entrailles de la terre. Elle peut creuser à des profondeurs de 8,000 ou 9,000

pieds et obtenir un puits sec. Les actionnaires perdent alors tout l'argent qu'ils lui ont confié. La société trouvera peut-être un puits d'un rendement de 200 barils par jour, ce qui vaudra aux actionnaires de toucher environ le tiers de leurs placements, le reste servant à acquitter l'impôt. La compagnie peut encore découvrir un puits dont le rendement initial—et il s'agit ici de placement initial—soit de 400 barils par jour. Les actionnaires toucheront peut-être, dans ce cas, les deux tiers de leurs placements. L'impôt prend le reste. Les puits de la vallée Turner donnent en moyenne 400 barils par jour.

Cet impôt n'est pas juste. Lorsque le Gouvernement a revisé le barème de l'impôt, l'an dernier une publication spécialisée, la *Oil Bulletin*, s'est assuré les services d'un comptable agréé qui fait autorité en matière d'impôt et elle l'a chargé d'étudier la situation. Voici le résumé que le rédacteur de *Oil Bulletin* donne du rapport soumis par cet expert-comptable:

(1) Des puits d'un rendement initial en huile de deux cents barils par jour rapportent pendant la durée de leur exploitation de $170,000 à $195,000 de moins que le coût de leur mise en valeur, (environ $225,000);

(2) Des puits d'un rendement initial de quatre cents barils par jour (à peu près le rendement initial moyen de la zone) rapporteraient environ $54,000 à $133,000 de moins que le coût de leur exploitation.

Bref, sous le régime des impôts actuels, aucun capitaliste ne peut espérer rentrer en possession des fonds engagés dans l'exploitation des puits des groupes "moyens" et "inférieurs à la moyenne" de la vallée de Turner; l'exploitation des puits du groupe "supérieur à la moyenne" comporte pour lui une chance de rentrer dans son argent et de réaliser peut-être un très léger profit; et, s'il est chanceux et si son puits s'avère l'un des gros d'un rendement journalier initial de huit cents barils, sa mise de fonds peut lui rapporter un profit passable.

Telles sont les données de l'expert comptable chargé d'étudier le problème.

Je désire lire un article de fond paru dans le Herald de Calgary, le 5 février sur cette question. Il est ainsi conçu:

Sous le régime actuel des impôts sur le revenu, un puits d'huile de la vallée de Turner doit produire six cents barils d'huile par jour ou davantage pour constituer un placement avantageux. Ils sont peu nombreux.

Rien d'étonnant que, dans les circonstances actuelles, les capitalistes particuliers ne soient pas empressés d'aider à commanditer le forage des puits. Toutefois, si l'on accordait des concessions en matière d'impôts sur le revenu, et si l'on haussait le prix au puits de l'huile brute à un niveau convenable, on pourrait encore trouver des fonds pour le forage et ainsi maintenir ou augmenter la production de l'huile à un moment où le Canada éprouve un besoin vital de ce produit.

L'extraction du pétrole traverse actuellement une période désespérante, dans la vallée

[M. Ross (Calgary-Est).]

de la Turner. Plusieurs installations sont inactives. On m'a dit que depuis un an le nombre de puits en voie de forage a baissé de trente à vingt. On taxe les régions pétrolifères au point d'en empêcher l'exploitation.

Le ministre peut être certain que tous les intéressés s'en trouveront mieux si on permet à l'industrie de survivre. L'effort de guerre en profitera, car nous avons besoin de pétrole. Le Gouvernement verra sa situation s'améliorer, parce que s'il tue cette industrie il ne pourra pas en exiger des impôts; s'il lui permet d'exister il pourra en retirer un revenu raisonnable. La main-d'œuvre y trouvera son compte. Les portefeuillistes s'en porteront mieux également, parce qu'on remettra ainsi une industrie périclitante sur pied et qu'on améliorera la situation dans cette région.

Récemment on a adopté un décret du conseil qui est entré en vigueur le 1er février 1943. Il exempte de la taxe sur le change étranger et des droits de douane:

Tout l'outillage et les appareils et leurs parties (y compris les appareils moteurs et les câbles) devant servir exclusivement à des travaux d'exploration et de découverte concernant la production, l'exploitation, et l'épuisement des puits de pétrole, de gaz naturel et d'eau, ou à la prospection des minéraux; le tubage, les tubes et les conducteurs tubulaires d'acier ou de fer sans couture, soudés à recouvrement et soudés à l'électricité devant servir dans les puits d'eau, de gaz naturel ou de pétrole.

C'est une excellente mesure jusqu'à un certain point, mais j'aurais aimé en étendre les dispositions davantage, et comprendre les machines nécessaires à la séparation du pétrole et du gaz extrait d'un puits, et l'outillage qui sert à extraire les impuretés du pétrole, afin de permettre le raffinage de ce produit. Les modifications que j'ai indiquées seront bien accueillies de l'industrie et l'aideront à vivre.

Un mot maintenant au sujet des prix. Le *Maclean's Magazine* a publié un article récemment dont je vous lirai le passage suivant:

On dit que les frais de transport de l'huile brute en temps de guerre le long du littoral de l'Atlantique sont tellement élevés que la subvention globale versée par la Corporation de la stabilisation des prix des denrées (Limitée) s'établit à environ 14c. le gallon.

Un baril contient 35 gallons d'huile brute, de sorte que le Gouvernement verse une subvention de $4.90 par baril. L'exploitant d'Alberta n'a le droit de demander que $1.50 le baril d'huile au puits. Pourquoi le Gouvernement verse-t-il une subvention si élevée sur l'importation de pétrole des Etats-Unis, alors qu'il refuse à nos exploitants de demander plus de $1.50 le baril de pétrole au puits? Je ne comprends pas cela. S'il y a une raison, j'aimerais que le ministre nous la donne. Il

me semble que le Gouvernement pourrait sensiblement aider l'industrie en augmentant le prix du pétrole dans cette localité.

Durant la dernière session, j'ai très vivement exhorté le ministre des Mines et des Ressources (M. Crerar), ainsi que la Chambre, à faire en sorte de mettre un plafond aux concessions pétrolières. Je désire donc aujourd'hui signaler la question d'une façon particulière au ministre des Finances (M. Ilsley) dans l'espoir qu'il imposera un plafond aux concessions pétrolières. Jusqu'à la déclaration de la guerre, la plus haute redevance imposée par un gouvernement canadien sur les concessions pétrolières, s'élevait à dix pour cent. Or si les gouvernements pouvaient ainsi se tirer d'affaire sans cela avant la guerre, j'estime qu'ils peuvent encore le faire, étant donné l'urgent besoin de pétrole à l'heure actuelle. Mais, dira-t-on, le gouvernement de l'Alberta ne cherche qu'à imposer une redevance supplémentaire de 2½ p. 100 sur toutes les concessions pétrolières et que ce n'est pas grand'chose. Je voudrais faire observer, cependant, que les 2½ p. 100 s'appliquent aux droits bruts, ce qui représente un impôt d'environ 10 p. 100 sur les droits nets, ce qui fait un impôt très onéreux.

Aucune autre industrie au Canada, à mon avis, n'est aussi mal traitée à l'heure présente que l'industrie pétrolière de l'Alberta.

M. FAIR: L'honorable député sait-il qu'il y a des cultivateurs au Canada?

M. ROSS (Calgary-Est): Je le regrette, mais je n'ai pas saisi la question. S'il veut bien me rencontrer tout à l'heure, je me ferai un plaisir de discuter la chose avec lui.

M. FAIR: J'ai simplement émis l'idée que nos cultivateurs canadiens aimeraient bien qu'on ne les oublie pas.

M. ROSS (Calgary-Est): Je crois que le Gouvernement pourrait se montrer un peu plus raisonnable à l'égard de l'industrie pétrolière. J'espère que le ministre étudiera sérieusement les questions que j'ai soulevées. C'est un homme juste et il s'est toujours montré tel à la Chambre. Si l'injustice lui apparaît clairement,—et j'espère qu'il en sera ainsi dans ce cas,—il prendra les moyens voulus pour modifier la loi de manière à accorder l'assistance voulue.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. l'ORATEUR: Peut-être l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) consentirait-il à proposer l'ajournement du débat jusqu'à l'adoption du projet de loi que l'on désire étudier maintenant?

M. QUELCH: Je propose l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée et le débat est ajourné.)

CREDITS DE GUERRE

LOI AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre en comité, sous la présidence de M. Blanchette, reprend l'examen du bill n° 6, loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Sur l'article 1 (titre abrégé).

L'hon. M. HANSON: J'ai ici un exemplaire du bill à l'étude ainsi qu'un exemplaire du bill n° 19 adopté par la Chambre des communes, à la dernière session, le 26 mars 1942. Je remarque que ces deux bills sont presque identiques, sauf que dans le bill à l'étude, si je m'en remets à un examen sommaire que j'ai pu en faire, on a ajouté un nouvel article 4, "emprunts autorisés". Lorsque nous étudierons ce nouvel article, le ministre nous dira peut-être pourquoi on l'a inséré ici.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2 (Crédit: $858,000,000).

Des VOIX: Adopté.

L'hon. M. HANSON: Le bill vient d'être distribué et j'estime que le président devrait lire cet article.

(L'article est adopté.)

L'article 3 est adopté.

Sur l'article 4 (emprunts autorisés).

L'hon. M. CRERAR: Adopté.

L'hon. M. HANSON: Je m'oppose. Le bill vient juste de nous être distribué. Les honorables députés n'ont pas encore pu en prendre connaissance et cet article est nouveau. Avant l'arrivée de l'honorable député qui dirige les travaux de la Chambre, j'ai demandé au ministre de nous expliquer cet article lorsque nous y serions rendus. Les honorables députés d'en face qui s'égosillent à crier: "Adopté", devraient restreindre un peu leur enthousiasme, car à ce que je puis voir ce sera à peu près leur seule contribution à la mesure. Je demande lecture de cet article. Quel en est l'objet?

L'hon. M. ILSLEY: Il s'agit de l'article relatif aux emprunts qui se retrouve dans presque toutes les lois de crédits de guerre. Le bill des crédits supplémentaires de guerre de

l'an dernier ne le renfermait évidemment pas, mais il se trouvait dans le bill des crédits de guerre autorisant la dépense de 2 milliards. J'ignore pourquoi cette omission, mais je suppose que nous nous jugions suffisamment autorisés à emprunter sans une clause spécifique à cet effet. Si je me rappelle bien, les crédits supplémentaires de guerre étaient au montant de 135 millions ce qui semblait négligeable à côté des sommes qui étaient votées. Un article en ce sens ne nous a pas paru nécessaire.

L'hon. M. HANSON: C'est peut-être l'explication.

L'hon. M. ILSLEY: Ce l'est, en effet.

L'hon. M. HANSON: Très bien.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 5 (arrêtés et règlements).

L'hon. M. HANSON: Pourquoi faut-il autoriser le gouverneur en conseil à établir des arrêtés et règlements? Je ne puis me rappeler les explications fournies par le passé et je n'ai pas eu le temps de consulter les anciens comptes rendus. Le ministre a-t-il ces détails à la main, ou simplement à l'esprit?

L'hon. M. ILSLEY: Tout ce que le gouverneur en conseil est autorisé à faire, tout ce à quoi nous avons pu songer, se trouve énumérer, je crois, aux alinéas *a, b, c, d* et *e*. Le Gouverneur en conseil devrait avoir ces pouvoirs, et je suppose que les termes généraux qui apparaissent au début ont été mis là pour parer à toute éventualité. Les paragraphes en cause embrassent une quantité d'actes divers que le Gouverneur en conseil devrait être autorisé à poser. Je crois qu'on trouve cet article dans toutes les mesures de crédits adoptées depuis 1915.

L'hon. M. HANSON: Je suppose qu'il en est ainsi, mais je ne me rappelais pas la raison d'une telle façon de procéder.

L'hon. M. ILSLEY: Il est tout naturel et nécessaire que le Gouverneur en conseil détienne les pouvoirs mentionnés aux paragraphes.

(L'article est adopté.)

L'article 6 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Monsieur l'Orateur, le discours du trône souligne l'amélioration sensible de la situation des Nations Unies depuis l'an dernier. Bien que le chemin de la victoire puisse être encore long et ardu, la population canadienne n'a plus à se demander si les Alliés pourront remporter une victoire finale et décisive. Cependant il convient de se rappeler que la victoire n'est que le premier objectif, et que notre but final est d'établir une paix mondiale sur des assises qui permettent à tous les peuples de jouir, aussi pleinement que possible, de la sécurité économique et sociale. Il ne faut pas oublier que les soldats de la dernière guerre ont su nous assurer la victoire, mais que les hommes d'Etat et les politiciens ont misérablement échoué lorsqu'il s'est agi de nous donner une paix de nature permanente.

Si le Canada doit jouer le rôle qui lui revient dans l'établissement d'une telle paix, il est grandement temps qu'il mettre ordre à ses propres affaires. Comment saurait-il donner des conseils en matière de sécurité sociale lorsqu'il a falli misérablement dans le passé chaque fois qu'il s'agissait d'assurer la sécurité de sa propre population? Le discours du trône attache beaucoup d'importance à la nécessité de mettre les citoyens de tous les pays à l'abri de la crainte et à l'abri du besoin. Il est intéressant de constater qu'en 1919 le discours du trône soulignait également l'importance qu'il y avait de présenter des mesures susceptibles d'assurer le bien-être de la population. Voici ce qu'on peut y lire:

> On recommandera aussi à votre étude d'autres mesures importantes ayant pour objet de promouvoir le bien-être et la prospérité du peuple dans l'ère nouvelle de reconstitution sociale, aussi bien que matérielle, dans laquelle le monde est entré.

Je constate aussi que, dans cette circonstance, les motionnaires de l'adresse parlèrent du besoin qu'il y avait de présenter des mesures propres à assurer le bien-être et la prospérité du peuple. Nous savons aujourd'hui combien lamentablement ont échoué ces mesures qui devaient nous donner cette sécurité. Avons-nous raison aujourd'hui d'ajouter plus de foi aux promesses qu'on vient de nous faire qu'à celles qui nous furent faites alors au sujet de la reconstitution d'après-guerre? J'imagine que certaines personnes sont peut-être plus confiantes de voir le Gouvernement nous donner cette sécurité parce qu'elles ont pris connaissance de la déclaration faite par le premier ministre (M.

Mackenzie King) devant la Fédération canadienne du commerce le 9 octobre dernier. Voici ce qu'il a dit:

> Nous apprenons aussi fort heureusement que la seule limite qu'il y ait à notre capacité de production est la limite de nos ressources ainsi que de la volonté et du talent de satisfaire les besoins humains plutôt que la cupidité humaine.

Le premier ministre envisage peut-être les choses d'une nouvelle façon dans ce domaine. N'est-il cependant pas étrange qu'il lui ait fallu passer vingt années au pouvoir avant de se rendre compte de la vérité de ce principe élémentaire bien que fondamental? Nous avons prôné la même chose de 1935 à 1939, et nous avons pour cela été ridiculisés. Fait intéressant toutefois à noter, c'est qu'il ne s'agit pas d'un principe nouveau. La vérité en fut reconnue de 1914 à 1918. Nous n'aurions jamais pu gagner l'autre guerre si nous n'avions pas reconnu le bien-fondé de ce principe. Je me rappelle que Lloyd George dit un jour qu'on saurait bien trouver tout l'argent dont on avait besoin pour la guerre. Il déclara que ce n'était pas la pénurie d'argent qui faisait perdre les guerres, mais bien l'incapacité de produire. Puis en 1919, dans un discours qu'il prononçait sur cette promesse d'un monde nouveau, Lloyd George a clairement affirmé la solidité de ce principe. En voici un extrait, que me fournit le *Western Producer* du 7 janvier:

> Des millions de jeunes gens ont courageusement combattu en faveur d'un monde nouveau; des centaines de mille d'entre eux ont sacrifié leur vie à l'établissement de cet ordre. Si nous reculons devant la promesse que nous leur avons faite, ce sera le déshonneur. Un monde nouveau, qu'est-ce que cela veut dire? Qu'était l'ordre ancien? C'était un monde dans lequel le labeur d'innombrables travailleurs, hommes et femmes, n'achetait rien de mieux que la misère, l'indigence, l'inquiétude et le malheur, un monde balafré de taudis et déshonoré par le travail d'esclave; un monde dans lequel le chômage occasionné par les vicissitudes industrielles installait le désespoir dans une multitude d'humbles foyers; un monde dans lequel en partie par suite de l'ignorance et de l'imprévoyance des uns, et en partie par suite de l'égoïsme impitoyable des autres, la disette côtoyait le gaspillage de richesses naturelles inépuisables. Ce serait trahir les victimes de l'héroïsme que de perpétuer l'ancien ordre; ce serait nous rendre coupables de la plus noire perfidie qui ait jamais terni une réputation.

Oserait-on prétendre que le très honorable David Lloyd George s'est montré moins sincère dans cette déclaration de 1919 que ne l'est aujourd'hui le premier ministre dans ses observations sur le nouvel ordre spécial? D'aucuns objecteront que nous avons depuis traversé une crise économique. La déclaration de David Lloyd George laisse cependant supposer de graves crises antérieures, et nous avons appris de ses lèvres mêmes que nous nous sommes rendus coupables de la plus noire perfidie, parce qu'une vague de chômage et de misère abjecte a déferlé sur tout le pays.

De 1935 à 1939, la population canadienne s'est fortement prononcée en faveur de meilleures conditions d'existence. Qu'est-ce donc qui a posé des entraves à la volonté populaire dans notre soi-disant démocratie? Si la population n'a pu donner suite à ses ambitions, c'est parce que dans le passé le véritable régime démocratique a mal fonctionné chez nous. Nous avons eu, il est vrai, un régime de démocratie politique, c'est-à-dire que nous avons donné à nos concitoyens le droit de suffrage, mais sans leur garantir au même degré la puissance économique. Or, une démocratie politique sans démocratie économique n'est qu'une vaine démocratie.

Un mot d'explication sur ce point. La démocratie est surtout une affaire de mesure; c'est la mesure dans laquelle la volonté populaire s'avère suprême. De plus, le principe de la représentation est l'essence même de la démocratie. Quelles sont alors les entraves du gouvernement représentatif qui dans le passé ont contrecarré la volonté de la majorité? J'en nomme trois: la constitution, la Chambre haute et l'intervention directe du peuple. De ces trois facteurs, je dirais que le dernier est seul légitime.

Prenons d'abord la constitution. Nous pouvons dire, je crois, que partout où il faut plus qu'un vote majoritaire pour amender une constitution, on permet à la minorité d'être maîtresse; dans beaucoup de pays il faut les deux tiers, les trois quarts ou même la totalité des votes pour modifier la constitution. On permet ainsi à moins de 25 p. 100 de la population de contrecarrer la volonté de la majorité. A mon sens, il faudra trouver moyen de faciliter la modification de la constitution, lorsque c'est la majorité de la population qui le demande. A cet égard, toutefois, je me rends trop bien compte qu'en plusieurs occasions, la constitution a servi de prétexte pour ne pas présenter certains projets de législation sociale qu'on aurait pu présenter en dépit de la constitution. Je songe aux pensions de vieillesse, par exemple. Nous pourrions facilement porter les pensions de vieillesse à trente dollars par mois si le gouvernement fédéral voulait bien se charger de financer le projet.

Le deuxième facteur dont je veux parler est la Chambre haute. A cet égard nous avons les deux extrêmes dans des pays différents. Dans certains, les deux chambres sont élues par le peuple et dans d'autres, une chambre est élue et l'autre est nommée. Aux Etats-Unis et en Russie soviétique les deux Chambres sont élues; au Canada et en Grande-Bretagne la Chambre des communes est élue et l'autre, nommée. Il ne fait pas de doute

que là où il y a un groupe d'hommes qui ont été nommés et à qui on a conféré le pouvoir de mettre de côté la volonté du peuple exprimée par les députés qui le représentent, on assiste à l'affaiblissement véritable de la démocratie. Je crois que la Chambre haute a depuis longtemps cessé d'être utile et qu'elle pourrait fort bien être abolie. A ceux qui disent que ces gens avancent en âge et qu'ils ont besoin d'une aide financière, je réponds que nous devrions leur accorder le même traitement qu'aux autres personnes âgées, c'est-à-dire leur verser la pension de vieillesse.

En troisième lieu vient l'intervention des électeurs, c'est-à-dire le droit qu'a le peuple de changer périodiquement de gouvernement. Or, chose étrange, bien que le peuple possède ce pouvoir, la volonté populaire ne l'emporte pas. Attardons-nous quelques instants à examiner ce point.

Le régime des partis politiques est, je crois, le seul qui soit possible dans une démocratie. Il ne saurait exister dans un Etat totalitaire. Ce régime devrait garantir la démocratie économique. Son établissement a constitué une protestation contre les privilèges spéciaux, mais, chose étrange, nous constatons aujourd'hui que les deux plus anciens partis sont devenus, dans une large mesure, les serviteurs de ceux même qui bénéficient de privilèges spéciaux. Anciennement, la principale divergence d'opinion entre ces deux partis portait sur le tarif douanier. Je me demande si un honorable député pourrait définir clairement la différence qui existe aujourd'hui entre eux. L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a dit, si je me rappelle bien, que l'unique différence qui existe entre les deux est que l'un est au pouvoir tandis que l'autre est dans l'opposition; autrement dit, c'est blanc bonnet et bonnet blanc. En juin 1938, l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. McGeer) a très bien décrit la situation en disant n'avoir jamais songé qu'il aurait le malheur de siéger dans une chambre des communes où le chef de l'opposition était plus libéral que certaines gens occupant les banquettes ministérielles. J'aurais dit, moi, où certains libéraux occupant les banquettes ministérielles étaient plus conservateurs que le chef de l'opposition. Les deux remarques ont le même sens. Cette observation était exacte en 1938 mais je la crois encore plus vraie aujourd'hui.

L'absence d'une ligne précise de démarcation entre les deux principaux partis politiques aboutit à frustrer la volonté du peuple, parce que son droit de suffrage se trouve limité. D'où les nombreux partis que nous avons aujourd'hui. La démocratie véritable, tant économique que politique est impossible sous le régime des deux vieux partis tels qu'ils existent aujourd'hui. Voici pourquoi: dans une grande mesure les mêmes bailleurs de fonds appuient les deux partis. Les journaux de parti sèment la confusion dans l'esprit de la population et la presse indépendante—indépendante en ce qui a trait au parti, mais non en ce qui concerne ses sources de revenus—guide mal le peuple. La multiplicité des partis est donc nécessaire pour fournir un moyen d'expression à tous les esprits imbus d'idées de progrès au pays. L'heure approche cependant rapidement, je crois, où l'existence de deux idéologies distinctes entraînera une nouvelle ligne de démarcation entre les deux vieux partis politiques du pays. D'un côté, on verra les tenants de la liberté complète des entreprises individuelles, l'individualisme fruste, aucune ingérence de l'Etat, la survivance du plus fort. En d'autres termes les adeptes d'une espèce de réplique de la loi de la jungle. Par ailleurs, il y a des gens qui approuvent encore davantage l'intervention de l'Etat dans le but d'empêcher le peuple d'être exploité par des individus et des corporations impitoyables. Vous avez en présence deux programmes distincts qui aboutissent à deux objectifs différents.

Dans le premier groupe vous trouverez ce qu'on pourrait appeler le parti libéral conservateur et au nombre de ses adhérents il y a ces gens qui sont d'avis que la prospérité d'une nation se juge d'après le volume des bénéfices et le taux des dividendes des diverses corporations. On se rappellera que c'est la définition donnée par un ancien ministre des Finances, M. Charles Dunning, dans son exposé budgétaire de 1937. Il fit remarquer alors qu'une ère de prospérité régnait au Canada et il justifiait cette déclaration en disant que les bénéfices et les dividendes des diverses corporations avaient atteint un nouveau sommet. A son avis, c'était le seul vrai critère de la prospérité d'une nation.

Dans le deuxième groupe vous trouverez ceux qui ont des tendances socialistes, ceux qui jugent de la prospérité d'une nation par le niveau général de bien-être chez le peuple et qui favorisent l'intervention de l'Etat dans une mesure suffisante pour assurer ce genre de sécurité. Je crois que ce partage se fera dans un avenir très rapproché, que sa réalisation est en voie d'accomplissement. La véritable démocratie n'existera pas au pays tant que le deuxième de ces deux groupes n'aura pas atteint le pouvoir. Cependant, en attendant que cette heure arrive il incombe aux membres de toutes les parties de la Chambre de faire tout en leur pouvoir pour décider le Gouvernement à faire disparaître certaines des injustices les plus criantes qui existent au pays présentement. Ils prouveront ainsi au peuple qu'ils sont sincères lorsqu'ils parlent d'un nou-

vel ordre social. Il nous incombe, je crois, de faire de notre mieux pour les empêcher de prendre les moyens de compromettre le succès de la paix future.

Le succès de cette paix future doit nécessairement dépendre du fait que nous réussirons à permettre à toutes les nations d'assurer à leurs citoyens la plus grande mesure possible de sécurité économique et sociale. La Charte de l'Atlantique est censée fournir ce genre de sécurité. Nous réussirons à atteindre cette fin en autant que nous serons préparés à adopter le principe posé par le premier ministre dans son discours à la Fédération canadienne du travail. Il a dit alors que seules nos ressources, notre volonté et notre manière de les utiliser limitent notre capacité de production. J'ai déjà laissé entendre que ce principe n'est pas nouveau et qu'il a été reconnu dès la période de 1914 à 1919. On semble l'accepter aujourd'hui, et pourtant on l'a méconnu au cours de la période de paix de 1919 à 1939. Tout nous porte à croire, j'en ai bien peur, qu'on le méconnaîtra encore à la fin de la présente guerre. Bien des signes laissent prévoir ce résultat.

Il convient de noter ici un point très important, et c'est le fait que la déclaration du premier ministre ne se réalisera que si nous avons une monnaie dirigée par l'Etat. La chose ne saurait être vraie sous un régime monétaire à base d'or, sous un régime à l'étalon-or ou sous un régime dont la monnaie serait liée à une monnaie internationale à base d'or. On introduit donc ici une autre restriction qui n'a absolument aucun rapport avec la capacité de production de notre pays.

Prenons par exemple la situation qui a pris corps dans notre pays au début de la guerre. A cette époque, nous avions une couverture d'or de 25 p. 100. L'on reconnaissait que, pour réaliser un effort de guerre total, il nous faudrait porter notre production à son maximum. Le premier ministre et le ministre des Finances étaient d'accord pour dire qu'on ne laisserait pas des restrictions d'ordre financier entraver cet effort de guerre, et c'est ainsi que nous fûmes forcés d'abandonner l'étalon-or. Notre monnaie ne repose aujourd'hui sur aucune particule d'or. Il doit sauter aux yeux de tous que s'il est impossible sous le régime de l'étalon-or, de maintenir notre production à son maximum afin de fournir un effort de guerre maximum, il sera également impossible de tenter un effort de paix maximum si nous nous en tenons à l'étalon-or. Nous introduirions alors des restrictions artificielles.

Je ne veux pas développer ce point outre mesure. Si je le signale, c'est que, d'après tous les indices, plusieurs des Nations-Unies se proposent de créer une devise fondée sur l'or. Parmi elles se trouvent les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et apparemment le Canada. Le premier ministre a nié cela l'an dernier lorsque j'ai soulevé la question en cette enceinte. Serait-il prêt à le nier aujourd'hui? J'en doute. Cet après-midi, en répondant à la demande que j'avais faite de certains documents, il déclara qu'il n'avait pas été pris d'engagements, mais il ne savait trop s'il y avait eu, ou non, échange de correspondance, et qu'il lui faudrait obtenir la permission des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne avant de pouvoir déposer cette correspondance. Il disait l'an dernier qu'il n'y avait pas eu de correspondance; cette année, il ne sait pas s'il y en a eu. Pour ce qui est de certains engagements, n'oublions pas qu'on peut toujours en nier l'existence tant que les signatures n'ont pas été apposées sur les documents. Les engagements existent peut-être pratiquement aujourd'hui bien qu'on n'ait encore rien signé. Je le répète, tout indique que le Canada a convenu de se rallier à l'emploi de devises internationales fondées sur l'or. Tout d'abord, je tiens à rappeler une déclaration que je faisais à la Chambre l'an dernier au sujet de la Conférence de Rio de Janeiro. Voici le compte rendu qu'en a donné le *Journal* d'Edmonton, dans son numéro du 21 janvier 1940:

> Création d'une monnaie d'échange international pour faciliter l'écoulement des denrées et empêcher les délais des transactions. La nouvelle monnaie serait fondée sur l'or et, outre les nations de l'Amérique, la Grande-Bretagne, la Chine, les Pays-Bas, l'Inde et tous les dominions Britanniques participeraient à la convention. On créerait un syndicat des avoirs en or détenus par les parties contractantes. Les pays de l'Amérique latine conviendraient de fixer leur monnaie nationale au niveau de la monnaie libre internationale.

Ayant demandé au premier ministre si le Canada avait pris des engagements, il me répondit que le Canada n'en avait pris aucun et qu'il n'y avait eu aucun échange de correspondance à ce sujet. C'est étrange que l'on ait affirmé à la conférence de Rio que le Canada faisait partie du groupe ou s'était rallié à une telle proposition. Par la même occasion, je faisais allusion à un discours prononcé par le président du comité des sept chargé d'étudier la question de la reconstruction d'après-guerre, M. Cyril James. D'après le rapport que publiait, le 17 septembre 1940, le *Daily Star*, de Toronto, d'un discours prononcé par M. James à Philadelphie, ce dernier aurait dit alors:

> Il a déclaré que la réserve d'or des Etats-Unis, qui dépasse maintenant 2 milliards de dollars, était en jeu et que de la victoire ou de la défaite dépendait la valeur de cette réserve. Une victoire britannique, a-t-il dit, signifierait que l'or continuerait d'être le medium monétaire, tandis qu'une victoire allemande, ainsi que le docteur Funk lui-même l'a clairement

établi récemment, amènerait l'établissement d'autarcies régionales où l'or serait inutile sauf comme décoration économique. Autre raison bien nette, s'il en est besoin, pour porter les Canadiens à faire tout leur possible pour les emprunts de guerre et autres entreprises nationales en vue de la défaite de l'Allemagne! L'une de nos plus grandes industries est l'extraction de l'or, et il faut assurer la victoire pour protéger notre ordre économique aussi bien que notre pays et nos foyers.

En commentant ces lignes, j'ai fait remarquer qu'il était bien évident que, selon M. Cyril James, le Canada est disposé à retourner à l'étalon-or après la guerre. Le ministre des Pensions était alors en Chambre et il nia catégoriquement qu'une telle chose pût se produire. Je me demande si le ministre nierait encore aujourd'hui que le Canada prend une part quelconque à l'établissement d'une devise internationale basée sur l'or.

J'ai deux autres coupures récentes qui indiquent très clairement que le Canada s'intéresse fort à cette question aujourd'hui. Je cite d'abord *Trend*,—chronique canadienne,—publié à 251 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. En dernière page de son numéro du 5 février 1943, sous la rubrique "Devise internationale", je trouve ce qui suit:

1. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis s'entendent sur la nécessité de maintenir un contrôle rigide des fluctuations du change international.
2. Des plans sont élaborés en vue de créer un organisme de contrôle des devises, comportant l'expansion du système des caisses de stabilisation et une nouvelle répartition des immenses stocks d'or de l'Amérique.
3. Les taux du change dans tous les pays seront solidaires les uns des autres et régis par le taux adopté pour la livre anglaise et le dollar américain.
4. Les principales nations verront à maintenir ces taux, advienne que pourra.
5. Une nouvelle devise monétaire,—le dollar mondial,—sera créé en vue de la stabilisation de toutes les devises.

Le Canada se joindra à ce projet de réforme monétaire.

Il ne semble exister aucun doute relativement à cette déclaration.

Revenons au gouvernement. L'an dernier, le Gouvernement disait au réseau de Radio-Canada que le premier ministre désirait assurer la population que "ce n'est pas parce qu'il a perdu confiance dans l'or que le gouvernement réduit la production de l'or". Que veut dire la confiance dans l'or si ce n'est qu'on a confiance dans l'étalon-or? Quand vous dites que vous avez confiance dans l'or cela signifie que vous croyez dans l'or comme unité monétaire. Evidemment, le premier ministre n'a pas apprécié toute la portée de ses paroles quand il a déclaré que la seule limite à nos ressources de production était notre propre habileté et notre détermination de les utiliser, tout en affirmant sa confiance dans l'or. Vous ne pouvez utiliser jusqu'à l'extrême limite votre capacité productrice si vous croyez en même temps à cette limitation qui existerait automatiquement sous le régime de l'étalon-or. Je ne croyais pas qu'il pût exister dans le gouvernement aujourd'hui quelqu'un qui serait prêt à affirmer qu'il croit encore en l'étalon-or. Je me souviens d'une déclaration de lord Semphill à la Chambre des lords en novembre 1941, à savoir qu'aucun peuple progressiste ne croyait plus à l'étalon-or, que les seuls qui y croyaient encore étaient des fossiles et des ploutocrates—il aurait dû faire venir le premier ministre. Dans le passé, malheureusement, nous avons eu trop de vieilles autruches sur les banquettes du Trésor qui ont enfoncé leur tête si profondément dans les sables de la réaction qu'ils n'ont pu envisager les réalités de l'existence.

Voici une déclaration qui mérite d'être prise en très sérieuse considération. Elle fut citée dans le *Montreal Star* du 2 février. Il s'agit d'une déclaration de sir Kingsley Wood, chancelier de l'Echiquier de Grande-Bretagne.

Je cite:

Parlant de l'avenir du commerce mondial, le chancelier a dit:

"Nous voulons avoir un programme économique approuvé par tous les pays et un système monétaire international qui sera l'instrument de ce programme.

Ceci veut dire que tout gouvernement tenté d'aller trop loin sur la voie de l'inflation ou de la déflation pourrait être rappelé à l'ordre".

Remarquez bien le sens de ces paroles. Une autorité internationale aurait le droit de mettre un frein à tout programme national d'expansion qui semblerait présenter des dangers d'inflation. Quant à savoir ce qui constitue ou ne constitue pas un programme d'inflation, cette autorité internationale serait le seul juge, semble-t-il. Imaginez ce qui arriverait si cette autorité internationale comprenait des membres du genre et de la mentalité de notre ancien ministre des Finances dans le cabinet actuel, l'honorable Charles Dunning. Que de fois de 1935 à 1939, alors qu'on le priait de toutes parts de lancer un programme d'expansion monétaire afin de mettre les chômeurs à l'ouvrage et de travailler à l'enrichissement de la nation n'a-t-il pas opposé la réponse inoubliable qu'un tel programme entraînerait l'inflation? C'était invariablement sa réponse chaque fois qu'on lui demandait d'affecter les chômeurs à l'exploitation de nos ressources et, par là, à l'amélioration de notre niveau d'existence. Je me rappelle une fois en particulier alors qu'on avait mentionné la somme de 200 millions de dollars. L'honorable M. Dunning a failli faire une crise de nerfs à la seule pensée de mettre une telle somme en circulation afin de trouver de l'ouvrage aux chômeurs. N'empêche qu'au-

jourd'hui on nous présente des budgets de 5 et 6 milliards. Pourtant, on se le rappelle, tout au cours de cette période de 1935 à 1939, l'honorable M. Dunning jouissait de l'estime de toutes les institutions financières du pays. Les présidents des banques, des sociétés de prêts et des autres institutions financières étaient unanimes à vanter la mentalité et les aptitudes financières de l'honorable Charles Dunning. C'est là, à n'en pas douter, le type d'homme qui devrait faire partie de cet organisme international ayant l'autorité voulue pour empêcher toute nation de donner suite à un programme d'expansion quelconque, pour la bonne raison qu'une telle façon de procéder favoriserait l'inflation.

Monsieur l'Orateur, la présente guerre est censée se livrer entre les démocraties et les régimes de dictature, mais si on donne suite à cette proposition, nous aurons une dictature financière internationale. Nous gagnerons la guerre, mais nous perdrons la paix, et dans ce cas, pour parler comme le très honorable David Lloyd George, nous nous rendrions coupables de la plus basse perfidie qui ait jamais terni la réputation d'une nation et nos fils, avant vingt ans, pourraient bien se trouver engagés dans une autre guerre, une guerre civile sinon un conflit international. Je souligne ce fait car quand nous nous rappelons les immenses sacrifices que nous avons consentis au cours de la dernière guerre et que nous nous rendons compte des sacrifices également énormes que nous consentons de nouveau aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous permettre de répéter les erreurs que nous avons commises à la fin de la dernière guerre. D'aucuns diront: "C'est là une question qu'on doit laisser aux experts à résoudre." Nos difficultés passées ont été causées par ces prétendus experts financiers, et je crois qu'il est grand temps que notre population ait le droit de recourir à son bon sens quand viendra le moment d'étudier la situation afin d'avoir la certitude que la dictature financière internationale ne sera pas imposée à notre pays ni aux autres nations du monde.

Il ne me reste que quelques minutes. Avant de terminer, je désire faire quelques commentaires sur l'amendement. Nous appuierons l'amendement principal, de même que le sous-amendement présenté par la fédération du commonwealth coopératif. Je fais remarquer que ce sous-amendement ressemble beaucoup à plusieurs autres qui ont été proposés par notre groupe de temps à autre depuis la déclaration de la guerre. Dans le passé nous avons souligné le fait que nous croyons à la méthode de payer au fur et à mesure. N'oublions pas que le coût réel de la guerre s'acquitte dès aujourd'hui. Nous sommes donc d'avis qu'il convient de supporter les frais des hostilités en même temps. Un tel programme de paiement au jour le jour n'abaisserait en rien le niveau de vie de la population. On dispose d'une telle production qu'on peut toujours en faire profiter la population peu importe le genre de programme financier que l'Etat adopte. Mais la grande différence entre un programme de paiement au fur et à mesure et la politique présentement suivie, c'est que grâce au premier notre dette ne se trouverait pas accrue à la fin de la guerre, tandis que la seconde permet à une faible partie de la population d'accumuler, sous forme d'obligations, une quantité considérable de titres à la richesse future. Nous considérons une telle politique injuste alors que nos soldats consentent le plus grand sacrifice possible. En se rendant outre-mer, ils font en quelque sorte le sacrifice suprême. Or, par suite de la politique actuelle, nos soldats, nos marins et nos aviateurs devront, à leur retour, aider à défrayer le coût de la guerre. Rien ne saurait, selon nous, justifier un tel état de choses.

(Texte)

M. J.-E.-S.-EMMANUEL D'ANJOU (Rimouski): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en ce moment, pour établir bien clairement ma position en cette Chambre et devant le pays tout entier.

Le 26 mars 1940, les électeurs du beau comté de Rimouski me faisaient l'insigne honneur de me confier le mandat de les représenter au Parlement de la nation. Aussi, je ne puis laisser passer la présente occasion sans leur dire de nouveau que toute ma reconnaissance leur est acquise.

Je dois dire, en toute sincérité, que ma réélection comme député de mon comté est due, en grande partie, au fait que je suis un anti-conscriptionniste de toujours. En effet, je l'étais en 1917, en 1940, et je le suis plus que jamais en 1943.

Mes principes, mes idées et mes attitudes sur l'épineuse question de la conscription n'ont pas changé; je demeure un adversaire irréductible du service militaire obligatoire pour outre-mer, et il n'y a pas de puissance au monde qui puisse me forcer à modifier d'un iota mes idées bien arrêtées sur ce brûlant problème.

Au cours de la campagne électorale de 1940, j'ai fait la lutte comme candidat officiel du gouvernement King-Lapointe et contre la conscription pour service outre-mer.

J'ai accepté la candidature libérale officielle parce que j'avais une entière confiance aux chefs du Gouvernement, qui nous donnaient l'assurance que jamais le service militaire obligatoire pour outre-mer ne serait imposé au Canada par une administration dont ils auraient la direction, et cela aussi longtemps qu'ils présideraient aux destinées du pays.

Ayant toutes les raisons au monde de croire en la sincérité, en la franchise des chefs du parti libéral, je pris l'engagement solennel de voter en cette Chambre contre tout gouvernement qui voudrait imposer la conscription pour service outre-mer. Et j'ajoutai de plus que je n'hésiterais pas un seul instant à voter contre mon parti, si celui-ci prenait l'initiative d'imposer le service militaire obligatoire en dehors du territoire canadien. Cet engagement sacré, je l'ai pris devant tous mes électeurs et, Dieu merci, je l'ai respecté et j'entends bien rester sur mes positions.

Mais les chefs du parti libéral, oubliant les promesses formelles qu'ils avaient faites aux électeurs de tout le pays, changèrent leur fusil d'épaule et firent voter par la majorité des députés de cette Chambre la monstrueuse loi de la conscription pour service outre-mer.

Le Gouvernement soumit d'abord à l'approbation du Parlement un bill pour l'autoriser à tenir un plébiscite sur la question de savoir s'il devait être relevé de ses engagements anti-conscriptionnistes pris au cours des élections de 1940.

Me rendant compte que l'adoption de cette mesure nous conduirait fatalement à la conscription, je la combattis de toute mon énergie et je votai contre avec le plus grand empressement. Le bill fut adopté par une très grande majorité et le Gouvernement s'en prévalut pour ordonner la tenue d'un plébiscite qui eut lieu le 27 avril dernier. A la suite d'une propagande savamment préparée, tant à la radio que dans les journaux, le Gouvernement obtint une très grande majorité de oui dans huit provinces du Canada, mais la province de Québec vota non par une immense majorité, et je suis fier de dire que mon comté vota non dans la proportion de 94 p. 100.

Il y a plus, monsieur l'Orateur: au delà de 700,000 non furent enregistrés dans le reste du pays.

Le Gouvernement, cependant, est resté sourd à cet avertissement, et cette avalanche de non ne l'a pas impressionné.

Aussi, quinze jours après la tenue du plébiscite, il demandait à la Chambre d'amender l'article 3 de la loi de la mobilisation de 1940, de façon à étendre le service militaire obligatoire pour outre-mer.

Après un long et violent débat, l'odieuse conscription pour service en dehors des limites du territoire canadien fut adoptée par la majorité des membres de cette Chambre. Logique avec la ferme attitude que j'avais prise sur le bill du plébiscite, j'enregistrai mon vote contre l'amendement proposé par le Gouvernement, qui décrétait l'application du service militaire obligatoire pour outre-mer. Ce que l'honorable M. Godbout, premier ministre de la province de Québec, qualifiait de "crime national" était un fait accompli et le crime était consommé. Quant à moi, j'ai la satisfaction d'avoir fait mon devoir, tout mon devoir envers ceux que j'ai l'honneur et le privilège de représenter dans ce Parlement. Et pour être conséquent avec moi-même, je me réserve le droit de différer d'opinion et de voter contre le Gouvernement chaque fois que celui-ci présentera des mesures ou des projets de loi qui viendront en conflit avec les principes pour lesquels j'ai été élu et que je continuerai de défendre en cette Chambre.

Voilà, monsieur l'Orateur, ma position, mon attitude devant le Parlement et envers les dirigeants de la présente administration.

Monsieur l'Orateur, je désire parler pendant quelques instants d'un problème qui m'intéresse grandement: le problème agricole. Le problème agricole est certainement aujourd'hui le plus angoissant de tous. Aussi, représentant un comté essentiellement agricole, dont toute la population est restée foncièrement attachée à la terre, c'est mon devoir d'élever la voix au cours de ce débat pour revendiquer ses droits.

Le Gouvernement, dans mon opinion, a compris trop tard ce qu'il devait faire pour les agriculteurs du pays. Depuis la déclaration de guerre, je considère que le gouvernement actuel n'a pas pris au sérieux la question agricole. Il semble maintenant s'en rendre compte, après avoir rempli les camps d'instruction militaire de fils de cultivateurs.

Dans le comté de Rimouski, nous avons un camp militaire qui compte au moins 1,400 jeunes gens. Les deux tiers sont fils de cultivateurs. Cependant, au cours de la dernière session, le Gouvernement avait promis l'exemption aux fils de cultivateurs et aux garçons de ferme. C'était seulement un trompe-l'œil. On a créé tellement d'embarras, tellement de difficultés aux cultivateurs et à leurs fils lorsqu'ils réclamaient l'exemption, on a agi de telle façon que peu ou à peu près pas d'exemptions ont été accordées aux cultivateurs.

Cependant, on demande aux cultivateurs de produire toujours davantage. L'autre jour, j'ai écouté à la radio un conférencier, fonctionnaire du département de l'Agriculture d'Ottawa, qui demandait aux cultivateurs d'accroître leur production, d'élever plus de porcs et plus d'animaux de toutes sortes. Il demandait aux cultivateurs d'augmenter leur récolte de pommes de terre et d'intensifier leur production de denrées par tous les moyens possibles. Mais, comment les cultivateurs peuvent-ils produire davantage si on les prive de la main-d'œuvre dont ils ont absolument besoin? La différence entre les cultiva-

teurs et les usines de guerre, c'est que les cultivateurs sont producteurs de vie tandis que les usines sont productrices d'instruments de mort. Les cultivateurs nourrissent non seulement les populations civiles mais aussi les soldats appelés sous les armes. Si l'on veut que nos soldats soient capables de remplir leur devoir efficacement, il faut les nourrir et les bien nourrir. Lors même qu'ils sont bien équipés et bien armés, s'ils n'ont rien à manger, comment pourront-ils défendre leur pays?

Au cours de la présente session, le Gouvernement reconnaît l'erreur qu'il a commise depuis le début de la guerre et il semble vouloir exempter les cultivateurs et leurs fils du service militaire. Un document signé par le chef du service sélectif et par le ministre du Travail (M. Mitchell) décrète qu'à l'avenir les cultivateurs actuellement sur les fermes seront exemptés du service militaire. Comme l'année passée, n'est-ce pas encore un trompe-l'œil? J'espère que non. Mais, si le Gouvernement est sincère, s'il veut réellement que les cultivateurs et leurs fils restent sur la ferme, je lui demande de faire davantage, de retirer des camps militaires tous les cultivateurs et leurs fils actuellement à l'entraînement et de les renvoyer sur la ferme. C'est ce qu'il ferait s'il voulait réellement aider l'agriculture. La terre est la grande nourricière, et si le Gouvernement veut réellement et sérieusement s'intéresser à la question agricole la première chose importante à faire, je le répète, serait de réinstaller sur les fermes tous les cultivateurs enrôlés. Au camp militaire numéro 55, à Rimouski, les deux tiers des recrues sont des fils de cutivateurs et le Gouvernement devrait renvoyer ces jeunes gens sur la ferme au lieu de les obliger à continuer leur instruction militaire.

Depuis quelques jours, dans le comté de Rimouski, certains personnages ont fait leur apparition. Il y a actuellement, dans un hôtel de la ville de Rimouski, soixante "prévôts"—appelez-les comme vous voudrez—ou polices militaires qui font la chasse aux insoumis et aux déserteurs, à ceux qui ne se sont pas rapportés pour leur service militaire et aux déserteurs qui ont laissé le camp d'instruction. Je n'approuve pas cette politique. Je me rappelle trop bien ce qui s'est passé en 1917 et en 1918. Nous avons critiqué sévèrement le gouvernement d'union d'alors parce qu'il pourchassait les fils de cultivateurs jusque dans les forêts les plus reculées de nos comtés et que, ensuite, il les emprisonnait dans les prisons communes des chefs-lieux de nos comtés. Je me souviens d'avoir vu 400 jeunes cultivateurs qualifiés d'insoumis entassés dans la prison de Rimouski. Je me demande pourquoi le Gouvernement agit de cette façon et envoie dans les comtés ces "prévôts" ou polices militaires pour terroriser les populations en pourchassant les fils de cultivateurs qui n'ont pas répondu à l'appel pour le service militaire. Ce qui n'était pas bien en 1917 et en 1918 ne l'est pas davantage en 1943, sous une administration prétendue libérale. Pour ma part, je condamne ce système.

Monsieur l'Orateur, j'écoutais l'autre jour le discours du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King). Il se faisait un titre de gloire de pouvoir déclarer devant le Parlement et devant le pays que le Canada, avec une population de onze millions et demi d'habitants, était, de tous les pays alliés, celui qui avait le plus contribué à l'effort de guerre. Je ne crois pas qu'il y ait là matière à se vanter. Le Canada a aujourd'hui sous les armes 700,000 hommes. Il a fourni aux alliés non seulement des denrées alimentaires, mais des armements. Enfin, il a contribué à la guerre, selon le premier ministre, comme aucun autre pays ne l'a fait. Il est donc temps de réfléchir plus que jamais, et c'est une excellente occasion, je le répète pour la deuxième fois, non seulement de dire à nos cultivateurs et à nos fils de cultivateurs de rester sur leurs terres, mais d'autoriser ceux qui, actuellement, sont dans les camps militaires à retourner chez eux, sur la ferme. En accédant à ma demande, le Gouvernement reconnaîtrait que l'agriculture est de première importance et que, plus que jamais, le cultivateur du pays doit recevoir la considération des gouvernements et des représentants du peuple.

Quoique nous soyons en guerre, nous pouvons toutefois regarder les choses du côté pratique. Je ne suis pas le seul à avoir dans mon comté des courriers qui font le service postal. La plupart des députés en ont. Je comprends que ces courriers obtiennent leur contrat par soumission. Ce n'est pas une raison pour leur donner des salaires de famine. Par les temps que nous traversons, et surtout en hiver, la plupart d'entre eux ont des difficultés considérables à surmonter. Pour eux, comme pour toute la population, le coût de la vie a augmenté. Aussi, je fais un pressant appel au ministre des Postes (M. Mulock) et je lui demande d'étudier sérieusement le cas de nos courriers de la campagne. Ces braves gens rendent des services inestimables à la population, et je suis convaincu que le ministre des Postes verra à améliorer leur sort.

Le service postal fait aussi défaut parce que, dans certains centres éloignés de Rimouski, on ne reçoit la malle qu'une fois ou deux par semaine. Ce n'est pas suffisant. J'ai souvent fait des demandes pour que l'on augmente la fréquence de la distribution du courrier. On m'a répondu: "C'est la guerre! Nous allons gagner la guerre et, après la guerre, nous y

verrons." Monsieur l'Orateur, après la guerre, ce ne sera pas la fin du monde et il faut que ces gens puissent vivre d'ici là. Pendant que l'on fait à l'Angleterre un cadeau d'un milliard et que l'on se propose de lui en faire un autre, je ne vois pas de raison pour que le département des Postes refuse de répondre favorablement aux légitimes demandes des courriers de mon comté.

Monsieur l'Orateur, je félicite mon vaillant ami le député de Gaspé (M. Roy), qui a soulevé devant cette Chambre aujourd'hui une question qui me tient à cœur, quand il a parlé de la création récente du Conseil national du travail en temps de guerre. Depuis que je suis député, j'ai constaté, à Ottawa, que les Canadiens français étaient bafoués, que l'on ne manquait jamais une occasion de violer leurs droits et, dans cette circonstance, je crois que le Gouvernement a été mal avisé, en créant ce nouveau Conseil national du travail en temps de guerre, d'en éliminer complètement les Canadiens français. Il me semble qu'il n'aurait été que raisonnable de nommer un Canadien français pour siéger dans ce bureau. J'espérais que le Gouvernement agirait avec plus de justice envers mes compatriotes. J'ai le regret de constater que, dans cette circonstance, le gouvernement n'a pas songé qu'en ce pays Canadiens anglais et Canadiens français jouissent de droits égaux garantis par le pacte de la Confédération. Il n'est jamais trop tard pour bien faire, et j'espère que le Gouvernement nommera un Canadien français pour nous représenter dans ce Conseil national du travail en temps de guerre.

Monsieur l'Orateur, j'ai présenté mes remarques avec toute la franchise dont je suis capable et je crois pouvoir dire, en terminant, que j'ai rempli ma tâche et que j'ai la satisfaction du devoir accompli.

(Traduction)

M. G. H. CASTLEDEN (Yorkton): Monsieur l'Orateur, le discours du trône se divise naturellement en deux parties principales: les progrès que nous avons accomplis dans la guerre mondiale, et les problèmes d'ordre social que nous avons à résoudre. De part et d'autre, il y a des questions que tout Canadien se doit d'étudier très attentivement. Nous nous souvenons tous des événements de 1918; ils ont jeté les fondements de la catastrophe qui menace actuellement l'univers. Les actes que nous poserons en 1943 jetteront également les fondements d'une autre catastrophe éventuelle, avec un intermède rempli de misères, de chômage, d'indigence et de crainte. Il nous incombe de recourir dès maintenant à des mesures préventives. Comment pourrions-nous espérer prévenir la guerre mondiale de 1960 ou résoudre les problèmes

qui se posent au Gouvernement actuel, quand ni l'un ni l'autre des deux vieux partis ne veut admettre la nécessité de réformes fondamentales et radicales dans l'ordre économique?

Dans les opérations militaires, les retraites magnifiques et les redditions humiliantes deviennent moins nombreuses sur le front occidental ou méridional. Au front russe, les événements sont beaucoup plus rassurants; la levée du siège de Stalingrad et la reprise de Rostov, la brillante offensive d'hiver que vient de lancer avec succès la Russie, nous réjouissent considérablement et promettent les meilleures espérances à la cause alliée. Les futurs historiens de la présente guerre mondiale diront sans doute que la démocratie a été sauvée en 1942 aux portes de Stalingrad. Par contre, nous avons assisté à l'installation honteuse de Darlan à la direction de l'Afrique. Son régime a été éphémère, heureusement, mais l'incident a fait sérieusement réfléchir l'univers. Il est évident que les nations alliées recèlent des quislings, que les Chamberlain ont des héritiers et des successeurs, que les habitués du salon de Cliveden et les partisans d'Oswald Mosley sont encore en liberté. Il y a eu des conférences alliées dans lesquelles la Chine et la Russie n'étaient pas représentées. Les Canadiens consentent des sacrifices sur plusieurs fronts.

Les Canadiens ont acquis le droit d'être convenablement représentés pour faire valoir le point de vue du Canada à la conférence de la paix; et à cette conférence les alliés que j'ai mentionnés, savoir la Russie et la Chine, doivent prendre part au conseil et avoir leur mot à dire dans l'établissement de la paix et la restauration du monde. Il nous faut prévoir la possibilité que la charte de l'Atlantique puisse devenir un document aussi vide de sens que les quatorze articles du président Wilson en 1918. Les Canadiens doivent se pénétrer dès maintenant de trois vérités fondamentales; d'abord, que cette guerre ne se termine pas sans la destruction complète du fascisme et du nazisme; puis, qu'on fasse justice des criminels internationaux responsables de cette guerre et qu'on les mette dans l'impossibilité de réaliser leurs desseins; enfin qu'on établisse dans le monde entier les fondements de la démocratie économique comme le moyen de prévenir la répétition de cette catastrophe et un pas vers la garantie des droits de l'homme à toute la population. Déjà on constate à certains indices que même dans notre pays il y a trop de gens qui craignent un véritable changement social à l'égal de l'hitlérisme.

La seconde partie du discours du trône traitant des questions de sécurité sociale au pays est ainsi conçu:

Au Canada, on a déjà considérablement pourvu à la sécurité sociale par des mesures fédérales établissant des rentes viagères, l'assurance-chômage, les pensions aux vieillards, aux aveugles et aux anciens soldats invalides, puis par des mesures provinciales relatives aux accidents, à la maladie, à l'hospitalisation, aux pensions des mères et des veuves et aux secours de maternité. Cependant, on n'a pas encore abordé la question d'établir un plan de sécurité sociale pour l'ensemble de la nation.

Apparemment le Gouvernement s'imagine que nous possédons de grandes mesures de sécurité sociale. Des paroles comme ce passage du discours du trône ne sont pas suffisantes, monsieur l'Orateur. Le Gouvernement doit poser des actes pour prouver sa sincérité; et il n'y a pas à s'étonner du scepticisme avec lequel la population canadienne accueille de telles paroles de la part de gouvernements qui administrent le pays depuis ses débuts et qui ont réduit cette terre de richesses aux dettes et à la misère. Nulle part ailleurs au monde les occasions de bien-être n'ont été aussi abondantes, mais nulle part en a-t-on si peu fait profiter le peuple. Les Canadiens en général sont d'avis qu'ils ont été complètement les dupes des deux vieux partis politiques du Canada, si riches et si puissants. Les administrateurs de notre pays ont accompli deux choses efficacement depuis la Confédération. Ils ont d'abord cédé les ressources du pays à des intérêts privilégiés, et en second lieu ils ont ancrés ces gens plus solidement dans leurs positions en adoptant des lois qui les protégeaient et leur permettaient de continuer leur exploitation.

Une telle administration ne saurait instituer une véritable réforme sociale. Qu'a-t-elle accompli? Le cultivateur du Canada est endetté au point de ne pouvoir jamais en sortir. Son insécurité est complète; la crainte l'assaille de tous côtés. Peu importe l'ardeur qu'il mettra à son travail rien ne lui garantit que son labeur lui vaudra un niveau de vie raisonnable. Il constate qu'au cours de la présente guerre les prix de plusieurs de ses produits sont fixés à des niveaux qui sont inférieurs au coût de production. Le Gouvernement lui demande constamment de continuer à produire ses denrées et l'encourage à se livrer à la culture mixte et à produire de plus grandes quantités de céréales secondaires. Le 24 mars dernier, le premier ministre lui-même lui a déclaré que sa main-d'œuvre resterait sur la ferme. Je trouve au hansard les paroles mêmes prononcées par le premier ministre qui parlait alors du problème que pose la main-d'œuvre agricole. Voici ce qu'il a dit:

D'un autre côté, nous avons reconnu le rareté croissante de la main-d'œuvre sur les fermes ainsi que l'importance croissante qu'il y a de maintenir et même d'augmenter la production des vivres. On y est parvenu en modifiant le principe fondamental du programme concernant l'instruction et le service militaires obligatoires lorsque ce service a trait à des personnes dont l'occupation exclusive ou principale est l'agriculture. Jusqu'à présent l'obligation du service militaire était générale, et il appartenait à l'intéressé d'établir son droit à un sursis d'appel. D'après les nouveaux règlements, les cultivateurs, les fils de cultivateurs et les ouvriers agricoles normalement ne seront pas obligés de se présenter pour l'instruction et le service militaires obligatoires. Cependant, il est entendu que, dans un nombre restreint de cas, certains hommes sur les fermes ne sont pas, de fait, des ouvriers agricoles essentiels. S'il est établi à la satisfaction des commissions de services nationaux de guerre intéressées que ces personnes ne sont pas des ouvriers essentiels à l'agriculture, on continuera de les appeler au service avec les classes dont ils font partie d'après leur âge.

Que constatons-nous? J'aimerais lire ici une lettre que j'ai reçue l'autre jour et qui met bien ce fait en lumière. Je cite:

Mon fils Pierre a été appelé le 26 janvier et on lui disait que le 1er février il était censé se trouver à Regina. Il renvoya son appel demandant un ajournement. Le 5 février, il reçut de nouveau son appel disant qu'il devait se rendre à Regina le 8 février. Il s'y rendit donc le 8.

J'aimerais savoir pourquoi on traite ainsi mon fils aîné Pierre, qui n'a plus son père; qui est seul pour cultiver une demi-section, pour faire tout le travail, pour me faire vivre ainsi que mes filles, tandis que dans d'autres familles voisines, où il y a trois ou quatre garçons dans la même famille le père vit et est encore capable de travailler. Ces garçons ont été appelés avant mon fils et ils sont encore sur la terre. Certains ont demandé des ajournements, comme mon garçon, il y a environ deux mois et n'ont pas reçu de réponse. D'autres les ont demandés et obtenus. Comment se fait-il qu'on n'accorde qu'une semaine à mon fils entre la date de son avis et de son entrée au camp d'instruction. Certes, la chose est très difficile à comprendre.

Mon mari est mort, et je suis restée seule avec mes enfants. Mon fils aîné n'avait que neuf ans, et c'est lui qui m'a fait vivre ainsi que ma fille depuis qu'il a atteint l'âge de seize ans.

M. McNIVEN: A-t-il demandé un ajournement?

M. CASTLEDEN: Il l'a fait. J'aimerais vous lire un passage d'un article de rédaction du *Chronicle* de Halifax, publié dans ce journal le 1er février.

Par ailleurs, le président de la Fédération des agriculteurs des Provinces maritimes a déclaré récemment, à son retour d'Ottawa où il a assisté à des réunions conjointes des autorités fédérales et provinciales de l'agriculture, qu'un conflit d'idées entre les chefs des organismes qui sont chargés de l'administration des nombreux services de la production et de la distribution des denrées alimentaires est en grande partie responsable de la présente confusion. M. Culton a ajouté que cette confusion augmentait les difficultés du cultivateur au lieu de l'aider à résoudre ses problèmes.

Au lieu d'une politique bien définie donnant à chaque unité agricole maintenant un certain

niveau de production l'assurance qu'elle peut compter sur des ouvriers et qu'on ne l'en privera pas, que voyons-nous? On laisse le cultivateur dans l'incertitude et l'insécurité. Il n'existe aucune politique ferme, tout est entre les mains de ces commissions. Le premier ministre promet quelque chose et les commissions font le contraire. On pourrait citer à la douzaine des cas analogues à celui que j'ai mentionné. Lorsqu'un cultivateur ne sait pas combien de temps on lui laissera sa main-d'œuvre, lorsqu'il ignore le moment où on appellera ses ouvriers, comment peut-il organiser l'assolement sur sa ferme ou établir un programme d'élevage? Insécurité et incertitude constantes. Le cultivateur doit demander toutes ses primes. Après s'être assuré que le Gouvernement a besoin de toutes les céréales secondaires qu'il peut produire, il se met à l'œuvre et obtient une récolte plantureuse de ces céréales, mais il constate alors qu'il ne peut la livrer. Il constate également que sa récolte de blé ne trouve pas d'acheteur. Le jour de l'ouverture de la session, le ministre du Commerce (M. MacKinnon) informa le pays que les contingents de blé, dans maintes parties du pays, n'atteignaient pas 14 boisseaux à l'acre, mais il ne nous a pas dit combien de cent mille cultivateurs habitant ces régions où le contingentement est censé être en vigueur n'ont pu livrer leur blé faute d'espace dans les élévateurs.

La plupart des cultivateurs canadiens sont endettés. Voilà un problème qu'il importe de résoudre si nous voulons assurer la sécurité sociale à notre population. Dans plusieurs cas, le tiers de la récolte est livré à l'élévateur au nom du créancier. Le cultivateur produit sa récolte, la met dans ses greniers s'il en a. Il a fait ce qu'il a pu pour régler ses dettes. Il cherche à la vendre, mais on ne lui en donne pas l'avantage. Qui viendra dire qu'il n'a pas rempli sa part du marché? Mais il demeure obligé de payer l'intérêt sur ses redevances jusqu'à ce que la loi lui permette de livrer son grain. On peut y voir à quel point les lois sont toujours établies en vue de protéger le capital. Parfois, comme dans certains cas qui m'ont été signalés, la compagnie hypothécaire le menace de forclusion faute d'avoir livré un tiers de sa récolte à ses créanciers. Mais on ne lui permet pas de livrer. Les élévateurs sont remplis. Il a fait tout ce qu'il a pu mais il a les mains liées.

Où en est la situation ouvrière? Les salaires sont immobilisés à des niveaux qui représentent un revenu de moins de $1,000 par an pour 85 p. cent des salariés du pays. Dans l'Ontario, ils ont été immobilisés, en certains cas, à un niveau aussi bas que quatorze cents de l'heure. Dans certaines industries essentielles de la province de Québec, les salaires de base s'établissent de 24 cents à 35 cents de l'heure. Quelles peuvent être les perspectives de l'ouvrier? La guerre terminée, on supprimera le boni de vie chère, au profit de la classe des patrons. Pourquoi y a-t-il du mécontentement en notre pays? L'ouvrier travaille souvent sept jours par semaine, sans prendre de congé et sans pouvoir compter sur un avenir assuré. Pourquoi le mécontentement, pourquoi les absences à l'usine? Le Gouvernement a reconnu en paroles le droit des ouvriers de se syndiquer mais, d'un autre côté, on les empêche par tous les moyens imaginables de le faire. Ils restent libres d'organiser des syndicats dans la compagnie qui les emploie. Les ouvriers industriels du Canada sont frustrés et dans la confusion. Ce n'est pas cet esprit qui aidera à produire les denrées et autres fournitures dont nous avons besoin pour la guerre. Le Gouvernement devrait adopter des lois qui obligent chaque patron au Canada de reconnaître le syndicalisme et le droit du contrat collectif. C'est ce qui se fait en Grande-Bretagne.

Prenez ensuite la question des pensions de vieillesse. Toute nation qui se dit civilisée, et qui compte sur son gouvernement pour veiller à la sécurité sociale, comme il en a été question dans le discours du trône, doit avoir pour premier souci de protéger l'enfant et le vieillard, l'aveugle et l'infirme. Ce qui a le mieux marqué l'attitude des administrations du Canada jusqu'ici c'est qu'on a négligé ceux qui sont incapables de subvenir à leurs propres besoins. Je vais vous lire un passage d'une lettre d'un de ces malheureux. Ses paroles vous exposeront la situation plus clairement que je ne saurais le faire. Il écrit:

Cher monsieur,

Je vous écris pour me plaindre de l'attitude du Bureau des allocations familiales. Nous avons élevé notre petit-fils depuis son enfance; il est maintenant membre du Corps d'aviation royal canadien.

Nous avons réclamé l'allocation familiale et, comme nous touchons tous les deux une pension de vieillesse, on nous informe que rien ne peut nous être accordé.

Si c'est tout ce que l'on peut faire quand nous avons sacrifié aux armées l'enfant qui voyait à nos besoins dans notre vieil âge, il ne nous reste qu'à attendre la mort car nous n'obtenons pas l'alimentation dont nous avons besoin. Voici notre sort. A même une double pension de $40 par mois, il nous faut payer $20 en loyer mensuel, outre l'éclairage et le chauffrage. Vous voyez immédiatement ce qui nous reste pour la nourriture, et le reste.

A moins que l'on ne fasse quelque chose pour nous, il nous faudra probablement fermer maison et nos espérances d'une vieillesse tranquille disparaîtront.

Notre fils unique, qui est marié, est outre-mer avec la cavalerie légère royale, et maintenant notre petit-fils est avec le Corps d'aviation royal canadien. Nous avons tout sacrifié pour la cause de la liberté. Je suis moi-même un vétéran de la Grande Guerre.

Le Bureau des allocations familiales ne fait guère preuve de gratitude à notre endroit. Nous ne réclamons que ce que nous croyons juste en face des sacrifices que nous nous sommes imposés.

Quand de telles choses se produisent, à quoi les gens peuvent-ils s'attendre en matière de réformes sociales? Prenons, par exemple, le sujet de l'instruction. L'absence de normes minimums d'instruction et de scolarité obligatoire par tout le Canada pour les enfants jusqu'à l'âge de seize ans est une chose que déplorent les Canadiens bien pensants. Le gouvernement fédéral devrait voir à ce que chaque Canadien ait l'avantage de s'instruire et qu'il soit obligatoire pour tous les enfants d'aller à l'école au moins jusqu'à 15 ans. De plus, le gouvernement devrait fournir à notre jeunesse une éducation qui lui permette de remplir son rôle au sein de la population. Le Gouvernement devrait accorder des subsides et des bourses aux jeunes garçons et aux jeunes filles qui font preuve de talent à l'école. Un jour, un gouvernement siégera sur ces banquettes, un gouvernement qui se rendra compte que le cerveau des jeunes dans un pays est la plus riche ressource nationale et un atout pour n'importe quelle nation. Un jour, l'instruction de ces jeunes gens ne dépendra plus de la richesse ou de la pauvreté de leurs parents, ni du fait que les pluies ont gâté les récoltes d'un cultivateur pendant deux ou trois années.

M. McNIVEN: Des bourses n'ont-elles pas été accordées en 1938?

M. CASTLEDEN: Combien de jeunes garçons ou de jeunes filles au Canada, à leur sortie de nos écoles publiques ou supérieures, ont eu l'avantage de poursuivre leur instruction dans une sphère plus élevée? Dans le domaine du service social, le soin que le Canada a pris de ses anciens combattants de la dernière guerre et la ligne de conduite suivie par la Commission d'établissement de soldats sur des terres sont une tare sur les administrations de notre pays. Nous avons déjà des preuves que les anciens combattants de cette guerre, même sous le couvert du plan hautement louangé de l'administration actuelle, souffrent de privations et d'abandon, ce qui ne devrait pas exister. Je suis tombé sur un cas de ce genre dans ma propre circonscription. Un jeune homme en uniforme assistait à l'une de mes assemblées. Je lui demandai ce qu'il faisait alors et il me répondit qu'il avait été licencié. Je lui en demandai la raison et il me dit qu'il avait été motocycliste dans l'armée d'outre-mer et que, durant des manœuvres, il avait été frappé par un camion et qu'une mauvaise fracture de la jambe gauche au-dessus du genou en était résultée. A l'hôpital où on le traita, un cancer des os se déclara et le jeune homme dut être renvoyé chez lui. Il avait reçu des traitements. Je lui demandai qu'elle pension il recevait et il répondit qu'il n'en touchait aucune. Je lui demandai si on lui avait accordé une allocation pour l'achat de vêtements, et il me répondit qu'on lui en avait accordé une. Je cite sa lettre:

J'ai reçu 28 traitements ou plus et n'en ai pas reçu depuis, mais j'ai dû depuis ce temps me présenter chaque mois à l'hôpital de Regina. J'ai été traité à l'hôpital des Sœurs Grises à Regina. On a cessé de me donner des traitements le 16 octobre.

J'ai dépensé en frais de voyage $8.10 le 16 novembre, $8.10 le 18 décembre et je vais dépenser autant le 18 février. Ces voyages m'auront donc coûté $24.30, et il faut ajouter à cela une somme de $7.50 que j'ai dépensée en frais accessoires.

Dans une autre lettre, il écrit:

Pourquoi supprime-t-on ma solde et ne commence-t-on pas immédiatement à me verser une pension? Je suis allé leur en parler une fois et je leur ai écrit deux fois à ce sujet et ils ne m'ont pas répondu. Quelle est votre opinion? De plus, ils m'ont enlevé ma tunique et mes galoches.

J'ai signalé ce cas à la Commission et je dois dire qu'elle s'en est occupé sans tarder. Elle a décidé d'examiner immédiatement le cas; elle a accordé provisoirement à cet homme la totalité de son allocation et en a informé les autorités. Tout gouvernement qui a depuis si longtemps failli dans le domaine de l'économie sociale ne mérite plus et ne conservera plus la confiance de la population. A ceux qui sont béatement satisfaits de tout ce que nos gouvernements ont fait dans le passé, je veux lire un extrait d'une brochure intitulée *Health on the March* et publiée par la Fédération canadienne de l'agriculture. Au sujet de ce qui a été fait en Nouvelle-Zélande, il est écrit:

Comme résultat du plan de sécurité sociale adopté en Nouvelle-Zélande, on note déjà un relèvement considérable dans le taux des naissances. Par exemple, lorsque le gouvernement travailliste prenait les rênes du pouvoir, la natalité était à son plus bas niveau, soit à 16.17 p. 1,000 de la population. En 1937, elle s'élevait à 16.64. En 1937, elle montait encore à 17.29; en 1938, elle était de 17.93 et en 1939, à 18.73. Une fois les primes d'accouchement en vigueur, en 1940, la natalité était montée à 21.19 et en 1941, à 22.81.

Ces chiffres sont un hommage au gouvernement travailliste au cours d'une période où la natalité suit une courbe descendante dans la plupart des pays du monde. On remarque aussi dans les industries un nombre moins considérable d'ouvriers qui s'absentent pour cause de maladie et l'on note que la production s'accroît.

Il y a là une leçon pour nous. Nous voici possédant les biens de la moitié d'un continent, mais sans suffisamment de bras pour les mettre en valeur. On pourrait croire que nous nous en serions rendu compte il y a longtemps et que nous aurions développé nos ressources humaines au maximum.

Au sujet de l'Union soviétique, l'auteur dit ce qui suit:

Elle est partie de la révolution, de la famine, de la maladie et de la pauvreté absolue. Sa population qui ne savait ni lire ni écrire s'élevait à 90 p. 100. Et cependant, en quelques années, elle est passé de l'âge de la chandelle à l'âge de l'électricité, en sautant la période de l'éclairage au pétrole. Nous avons peine à croire ce qu'elle a accompli depuis 1922, habitués que nous sommes à la lente évolution des Etats capitalistes.

Et plus loin:

Voici les quatre points qui, à mon sens, caractérisent le régime soviétique au chapitre hygiène: 1. Les services médicaux sont gratuits et, par conséquent, accessibles à tous. 2. La prévention de la maladie est au premier plan de toutes les initiatives adoptées en matière d'hygiène. 3. Toute activité en ce domaine est dirigée par des organismes centraux, les services de la santé publique, avec le résultat que 4. L'Etat peut arrêter un vaste programme d'hygiène publique. Il ne fait aucun doute que le régime soviétique d'assurances sociales est infiniment supérieur à tout système de ce genre établi dans les pays capitalistes. Les frais sont ce qu'ils doivent être: une partie du coût d'opération. Les bénéfices sont infiniment supérieurs à ceux qu'accorde tout autre plan d'assurance. L'ouvrier est assuré de recevoir tous les services médicaux requis; il bénéficie réellement de la sécurité sociale. Il y a droit, car, après tout, c'est lui qui crée les valeurs sur lesquelles repose un tel régime.

M. DOUGLAS (Weyburn): Qui est l'auteur?

M. CASTLEDEN: Je crois que c'est un ancien ministre de la Santé dans le gouvernement albertain. Telle est l'Union soviétique, pays qui fait tant pour la survivance de la démocratie, pays qui fait preuve de réserves si surprenantes. La population canadienne, en face de pareilles réalisations, ne voudra pas de l'ancien régime qui lui a valu le chômage et la misère. Ceux qui reviendront du combat où ils auront risqué leur vie pour assurer la survivance et le progrès de notre régime démocratique ne sont pas pour perdre le fruit des efforts qu'ils ont fournis en vue de pouvoir vivre convenablement. Aucune difficulté d'ordre constitutionnel ne doit entraver leur marche, difficultés qui remontent dans le passé et qui datent de mesures du genre de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Les lois du pays qui protègent les magnats de la finance et de l'industrie qui exploitent le peuple doivent être modifiées de façon démocratique pour s'adapter à l'ordre nouveau.

L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) me semble avoir déclanché un blitzkrieg à la Chambre quand il a proposé que les forces armées soient représentées à la Chambre des communes et qu'il a conseillé de modifier à cette fin la loi des élections. J'approuve ce qu'il a dit à ce sujet. La guerre de 1914-1918 a été gagnée sur les champs de bataille, mais la paix a été perdue parce qu'on a écouté les politiciens et les banquiers internationaux. Je suis d'avis que les forces armées devraient avoir des représentants à la Chambre des communes. On devrait leur permettre de mettre librement leurs candidats en nomination et de pouvoir discuter en toute liberté les questions en jeu au sein de leurs propres unités. On leur a refusé ce droit, bien qu'on leur ait permis de voter aux élections de 1940. Leur représentation à la Chambre devrait être fondée sur le même chiffre de population qui régit l'élection des députés dans les diverses circonscriptions de notre pays. Nous pourrions, de cette façon, connaître les opinions, les espoirs et les aspirations de tous les membres de nos armées, hommes et femmes, qui font si noblement leur part aujourd'hui. Nous voulons que leurs voix soient entendues dans la réorganisation du monde.

L'ancien ordre économique est nettement incapable de nous accorder la sécurité et de nous garantir contre la faim et la crainte. C'est la démocratie économique qu'il faut établir. Cela veut dire que le peuple doit posséder et exploiter selon les principes démocratiques les ressources et les moyens de production de notre pays. On donnera alors à chacun sa part de la richesse nationale, des avantages culturels et de la sécurité économique nécessaires à ses besoins, et c'est là l'aiguillon qui tirera de chacun tout ce qu'il est capable de donner. A l'Etat incombera avant tout le devoir d'assurer le bien-être économique et social du peuple. Alors et alors seulement verra-t-on un terme à le crainte et au besoin. Nous aurons alors un Etat d'où l'appréhension sera bannie et où la santé, l'éducation et les divertissements constitueront un patrimoine national. Vieillards et jeunes gens, infirmes et aveugles vivront alors sans appréhension, et les travailleurs, créateurs de toute richesse, auront droit à cette richesse pour satisfaire leurs besoins d'hommes avant que le capital puisse lever son tribut. Voilà le programme que notre parti rêve de mettre à exécution, programme dressé par des Canadiens dans des congrès démocratiques annuels tenus sous la direction démocratique des ouvriers du Canada. Un conseil choisi dans la province de Québec par des méthodes démocratiques a récemment constaté que la distribution du lait dans sa région était inefficace et entraînait du gaspillage. Il se mit en frais d'instituer un plan municipal de distribution du lait. Les cultivateurs qui fournissaient le lait obtinrent alors davantage pour leur produit. Les consommateurs obtinrent leur lait à meilleur maché, et les gens de moyens modiques obtinrent plus de lait, car ce sont eux qui en ont le plus besoin. Je sup-

pose que les honorables députés qui siégent à ma droite appelleront cela du socialisme. Eh bien! si c'est là du socialisme, je me flatte d'être appelé socialiste. A ceux qui redoutent un tel programme, qui craignent pour les droits de la propriété, je puis donner l'assurance qu'il leur sera loisible de posséder n'importe quoi sauf le droit et la faculté d'exploiter leurs semblables.

Le projet d'amendement qui a été proposé par le fédération du commonwealth coopératif est ainsi conçu:

Et nous exprimons aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures nécessaires pour obtenir un effort de guerre total, en négligeant d'appliquer aux industries de guerre et aux institutions financières les pouvoirs conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales tout comme ils ont servi à la mobilisation du capital humain pour des fins militaires.

Tels sont les principes que nous devons suivre en temps de guerre si nous voulons faire la guerre à fond et comme il convient, et, une fois le conflit terminé, ce sont là les principes qui, établis d'une façon démocratique, rendront possible une certaine égalité d'avantages en temps de paix, tout comme il doit exister une certaine égalité de sacrifice en temps de guerre.

M. D. A. McNIVEN (Regina): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de repasser article par article le discours du trône ni de me lancer dans une analyse des besoins de l'humanité. On a discuté à fond le discours du trône; on l'a approuvé et condamné; on l'a louangé et critiqué. On en a loué l'opportunité et souligné l'inanité, selon l'humeur et les penchants politiques de celui qui le jugeait. Je ne veux toucher qu'à trois paragraphes du discours du trône et cela brièvement, car je compte avoir plus tard l'occasion d'y revenir plus longuement.

Tout d'abord, je tiens à exprimer mes remerciements et mon appréciation personnels à l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) pour l'intérêt continu qu'il manifeste envers l'Ouest et la province de Saskatchewan. Au cours de l'intersession, l'honorable député a visité nos provinces de l'Ouest afin de se mettre au courant du point de vue de tous les Canadiens et, a découvert place par lui-même, sur nos prairies aux horizons infinis, où établir un jour d'innombrables millions de citoyens. Et sur quoi fonde-t-il cette prédiction? Sur le fait qu'il y a vu la plus belle et la plus vaste étendue de terre arable sous la calotte des cieux. Mais il a poussé plus loin ses explorations. Il en est venu à reconnaître, avec nous qui habitons les Prairies, que notre économie politique est déséquilibrée. Dans la nord de la Saskatchewan, suivant ces deux grandes rivières, la Saskatchewan du nord et celle du sud, il y a vu des emplacements propres à l'établissement d'usines hydroélectriques qui alimenteront les industries de l'avenir. Il se rallie au point de vue de l'honorable député des Battlefords (M. Gregory) qui a décrit les terrains pétrolifères qu'on a exploités à Lloydminster et qui pourraient et devraient servir de point de départ à un développement industriel; il se rallie au point de vue de l'honorable député de Maple Creek (M. Evans), également de notre province, qui sait où se trouvent les dépôts d'argile, inépuisables quant à leur étendue et sources de matière première nécessaire à la confection de produits céramiques et de construction. Il partage l'avis de l'honorable député de Wood Mountain (M. Donnelly) dans la circonscription duquel se trouvent d'immenses gisements d'argiles à céramique d'une qualité égale à la meilleure, celle qui se trouve dans le comté de Kent, en Angleterre. Il est du même avis que l'honorable député de Moose-Jaw (M. Ross) qui est prêt à expliquer à qui veut l'entendre la valeur des dépôts de terre à brique réfractaire qui se trouvent dans sa circonscription et qui vous dira, avec l'honorable député de Davenport, que toutes les briques réfractaires utilisées dans les chaudières des locomotives du Pacifique-Canadien et du National-Canadien dans l'Ouest, sont fabriquées au sud de Moose-Jaw. Si nous allons plus au sud, dans la circonscription d'Assiniboïa, l'honorable député (M. Tripp) se réjouit avec nous de ce que sa circonscription renferme vingt milliards de tonnes de lignite, avec un terrain de recouvrement de 140 à 150 pieds. La plaquette que je tiens en main et qui a pour titre *"Brown Coal and Magic"* fait ressortir la valeur de cette houille. On y voit l'histoire de l'exploitation du lignite d'Australie, comment ce dernier a contribué à faire vivre des villes d'un demi-million d'habitants, et comment toute l'organisation industrielle de ce pays est basée sur l'utilisation de ce charbon. Il y a là dans le comté d'Assiniboïa une création possible d'énergie en quantités incalculables. En outre, le charbon que nous avons dans le sud de la Saskatchewan est de qualité supérieur à celui de l'Australie. La teneur en humidité du charbon australien est de 65 pour cent tandis que celle du nôtre n'est que de 30 pour cent. Une fois de plus, puis-je répéter que tout le progrès industriel de l'Allemagne est basé sur les gisements de lignite de ce pays. Il me suffit de mentionner l'industrie des teintures et l'industrie chimique. Nous avons à peine entamé cette vaste ressource naturelle possible.

Non seulement l'honorable député de Davenport nous a fait cet honneur, il a fait plus, et

je le remercie très sincèrement. Il s'est rendu dans l'est du Canada et a exposé l'histoire aux sceptiques, aux hommes et aux femmes de cette partie du pays qui, il y a quelques années, auraient rendu la région aux Indiens. Nous l'invitons à visiter de nouveau notre province, et nous serions heureux de l'entendre poursuivre ses discours dans l'est du pays. Je puis l'assurer que ses auditeurs se feront de plus en plus nombreux et intéressés.

Le discours du trône contient un passage que je mentionnerai brièvement. Je le fais parce qu'il est le sujet de nombreuses communications qui m'ont été adressées, comme aussi de plusieurs éditoriaux et nouvelles publiées dans les journaux et, ajouterais-je, il fait songer sérieusement 99 p. 100 des contribuables de notre pays. Voici le passage en question:

Celles-ci comporteront l'extension du régime permettant aux particuliers d'acquitter leur impôt sur le revenu l'année même où ils le reçoivent ce qui mènerait à sa conclusion logique la méthode inaugurée l'an dernier de percevoir les impôts au fur et à mesure.

Dans l'esprit populaire et dans les journaux, le nom de Beardsley Ruml est associé à ce plan, comme il l'est à juste titre pour les Etats-Unis d'Amérique. Mais, en ce qui concerne notre pays, ce plan devrait s'appeler le plan Ilsley, puisque dans le budget de l'an dernier, les grandes lignes de ce plan furent tracées et présentées et qu'elles ont pris forme le 1er jour de septembre. C'est pourquoi j'approuve ce passage du discours du trône qui indique un pas de plus dans le plan du paiement de l'impôt sur le revenu personnel au fur et à mesure. Ce plan apportera un grand soulagement à une très forte partie de la population qui n'aime pas à être en dette envers qui que ce soit, même envers son propre gouvernement.

Je ferai aussi une courte allusion à une autre question que mentionne le discours du trône:

Mes ministres estiment qu'il y a lieu d'élaborer immédiatement un système national complet d'assurances sociales qui constituerait une charte de sécurité sociale pour tout le Canada.

Je ne m'étendrai pas longuement sur ce sujet, puisque pratiquement tous ceux qui m'ont précédé en ont parlé et ont approuvé la substance de cette déclaration du discours du trône. A cet égard, l'honorable député de Yorkton (M. Castleden) qui m'a précédé, n'a pas fait exception. Mais, je dois dire que la nature de ses remarques a été diamétralement opposée à celle de la majorité de ceux qui ont participé à ce débat. Je connais fort bien l'honorable député; je connais aussi l'honorable député de Mackenzie (M. Nicholson) et l'honorable député de Weyburn (M. Douglas). J'aime beaucoup à converser avec eux et je puis affirmer que, dans nos conversations, ces trois honorables députés n'expriment nullement les opinions qu'ils expriment dans leurs discours en cette enceinte. Je me permets de rappeler une remarque faite par l'honorable député de Yorkton. Il a dit que des Canadiens sont dans le dénuement. Il dit qu'on manque de sincérité. Il dit qu'on ne donne pas de sécurité aux Canadiens. Il parle de frustation. Il dit que c'est une honte pour le pays. Il signale des plaintes. Il cite de nombreux insuccès. A l'entendre depuis une demi-heure, on dirait que lui et son parti ont le monopole des remèdes à apporter contre la détresse, mais je vous assure, monsieur l'Orateur, que cela est loin de la vérité. Il a demandé au Gouvernement d'établir un standard minimum d'instruction et il l'a vivement blâmé d'avoir tant tardé à le faire. Il ne semble pas connaître l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, loi qui accorde aux provinces juridiction exclusive en matière d'instruction.

M. REID: Et j'espère qu'il en sera toujours ainsi.

M. McNIVEN: L'honorable député de Yorkton saisit ce prétexte pour critiquer le Gouvernement. Quand je lui ai fait remarquer que l'on a accordé des bourses d'étude au cours des jours sombres de 1937 et de 1938, il m'a répliqué: "A quoi cela a-t-il servi?" Je tiens à lui dire que les garçons et les filles de notre pays bénéficient beaucoup de nos maisons d'éducation.

M. CASTLEDEN: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question? Pourrait-il m'indiquer le pourcentage approximatif des élèves qui quittent les écoles primaires et secondaires de ce Dominion pour aller continuer leurs études à l'université?

M. REID: Ne répondez pas à cette question.

M. McNIVEN: Je n'essaierai pas de le faire. Cependant, je connais un grand nombre de personnes qui, si ce n'eût été de l'aide qu'elles ont reçue du gouvernement fédéral et des divers gouvernements provinciaux sous forme de bourses d'études, n'auraient pu fréquenter les universités et bénéficier des avantages de l'enseignement supérieur.

L'honorable député a également parlé des normes de santé. Je suis prêt à admettre que tout n'est pas parfait dans ce domaine; la situation n'est pas aussi bonne que nous le voudrions. Cependant, si on en juge par les déclarations des membres du groupe dont l'honorable député fait partie, tant ici qu'ailleurs, il semblerait qu'on ne fait rien de ce côté dans notre pays. L'honorable député n'a qu'à se transporter dans notre propre province, où depuis dix-huit ans on traite les

tuberculeux gratis, dans deux institutions publiques, et il en résulte que notre province jouit d'une mortalité par suite de la tuberculose aussi basse que celle de toute autre province ou de toute région semblable au monde. Notre clinique pour les cancéreux est ouverte à tous ceux qui n'ont pas les moyens de payer. Je me rappelle que l'honorable député nous a parlé d'un cas isolé, il y a quelques années, tout comme il l'a fait ce soir, où on avait refusé des soins médicaux à un particulier. Je lui ai répondu en disant que ses observations étaient une insulte à l'adresse des médecins de notre province. Je répète ces paroles aujourd'hui. La profession médicale de notre province, y compris les médecins et les gardes-malades des hôpitaux, peut se comparer avantageusement à celle que l'on trouvera partout ailleurs.

M. CASTLEDEN: L'honorable député en connaît-il le nombre?

M. McNIVEN: Oui; et je dirais qu'il y en a au moins la moitié dans les forces armées actuellement. Je sais que la moitié des médecins de ma ville se sont enrôlés.

L'honorable député déplore également le fait qu'on n'a pas pris des mesures en vue d'assurer une représentation aux soldats à la Chambre des communes. A cet égard, je suppose qu'il accuserait le Gouvernement d'un manque de sincérité. Il prétendrait qu'il ne désire pas reconnaître le vote militaire. Mais la province qu'il habite a été l'une des premières à accorder des représentants aux soldats de la dernière guerre.

M. CASTLEDEN: J'invoque l'application du Règlement. L'honorable député de Regina a déclaré que j'avais désapprouvé le fait que les soldats n'étaient pas représentés à la Chambre à l'heure actuelle. Ce n'est pas ce que j'ai dit, et je désire que l'honorable député retire son affirmation.

M. l'ORATEUR: L'appel au Règlement n'est pas motivé.

M. McNIVEN: Monsieur l'Orateur, je tiens à répéter qu'à l'automne de 1916...

M. CASTLEDEN: J'invoque l'application du Règlement.

M. l'ORATEUR: L'appel au Règlement n'est pas motivé. Il s'agit tout simplement d'une dénégation.

M. CASTLEDEN: Je demande à l'honorable député de retirer son affirmation.

L'hon. M. GARDINER: Il n'a pas dit ce que l'honorable député lui fait dire.

M. l'ORATEUR: L'honorable député n'a rien dit contre l'honorable représentant. Il a tout simplement émis une opinion au sujet de certaines observations que ce dernier a formulées, ce qui est tout à fait dans l'ordre.

M. CASTLEDEN: Je demande à l'honorable député de retirer son affirmation.

M. McNIVEN: Je répète qu'à l'automne de 1916 ou au printemps de 1917 la législature de la Saskatchewan adopta une disposition visant la représentation des soldats au parlement de cette province. Le libéralisme reconnaissait alors le principe et trois députés furent élus, soit deux représentants de l'armée active qui était en France, et un de celle qui se trouvait en Angleterre. L'honorable député n'a donc pas à aller en dehors de notre province pour trouver la reconnaissance des droits des soldats en matière de représentation. Le parti auquel j'appartiens, aussi bien que ma province, a fait connaître ses vues récemment sur cette question de sécurité sociale. Je ne saurais faire mieux que de donner lecture à la Chambre d'une résolution qu'a adoptée à cet égard, à son assemblée annuelle, tenue le 12 janvier, l'Association libérale de la Saskatchewan.

M. GILLIS: En quelle année?

M. McNIVEN: En 1943.

M. PERLEY: Après le congrès de Winnipeg.

M. McNIVEN: Si on veut bien me le permettre, je répondrai aux interrupteurs l'un après l'autre, car leurs interruptions portent sur le même sujet, savoir, que l'association en cause a adopté à la dernière minute des mesures de sécurité sociale. Je demanderais à l'honorable représentant de Qu'Appelle (M. Perley) d'approcher l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) après la séance, et de lui dire ce que notre province a accompli en matière de sécurité sociale en ces vingt-cinq dernières années. Qu'il le mette au courant des mesures présentées dans cette province. Le parlement en cause ne va pas aussi loin que nous le voudrions, je l'admets, mais il n'en reste pas moins qu'il a reconnu le principe. Celui-ci sera étudié et mis au point jusqu'au jour où, nous l'espérons, nous aurons les mesures voulues pour aider tous ceux qui se trouvent dans des conditions malheureuses et difficiles.

L'hon. M. ROWE: On n'a guère fait de progrès en ce sens jusqu'au congrès de Winnipeg.

M. McNIVEN: Si l'honorable représentant de Qu'Appelle veut bien donner à l'honorable député qui vient de m'interrompre une leçon sur tout ce qu'a fait notre province, ce dernier ne sera pas si satisfait de sa situation.

L'hon. M. ROWE: Nous avons discuté le sujet à fond à Winnipeg.

M. McNIVEN: S'il en est ainsi, je félicite l'honorable député qui a su porter son parti au niveau déjà atteint par le parti libéral.

L'hon. M. ROWE: Que l'honorable député lui accorde le mérite qui lui revient, pourvu que nous réussissions.

M. McNIVEN: J'espère que l'honorable député réussisse. Nous accueillerons toute tentative de sécurité sociale qui bénéficierait aux méritants incapables de se l'assurer eux-mêmes.

L'hon. M. ROWE: L'honorable député sera des nôtres avant la fin de la discussion.

M. McNIVEN: En entendant lire cette résolution l'honorable député voudra avoir reçu une meilleure leçon avant de se rendre à la convention de Winnipeg. Voici le texte de la résolution:

Considérant que les générations présentes ou futures doivent aux pionniers une forte proportion des bienfaits dont elles jouissent actuellement; et

Considérant que l'intérêt du Canada exige que la population soit saine et robuste; et

Considérant que la jeunesse canadienne constitue le plus précieux actif national; et

Considérant que le foyer est l'unité fondamentale de toute citoyenneté véritable; et

Considérant que la puissance nationale se mesure en fonction de la somme d'obligations que la nation remplit à l'endroit des vieillards, des pionniers, des malheureux, des jeunes et du foyer:

Il est en conséquence résolu que le conseil de l'Association libérale de la province de Saskatchewan engage de façon non équivoque le parti libéral de la Saskatchewan à adopter sans délai un programme de sécurité sociale.

Le parti libéral recommandera au gouvernement de la Saskatchewan et au gouvernement du Dominion d'inclure dans ce programme de sécurité sociale, mais sans limiter en rien la portée dudit programme, les points suivants:

1. Une augmentation immédiate de $5 dans le montant versable mensuellement aux termes des dispositions de la loi des pensions de vieillesse, et l'étude immédiate des conditions relatives aux pensions de vieillesse, en vue de fixer des versements mensuels susceptibles d'améliorer les conditions d'existence.

2. Un relèvement de $360 à $500 du revenu annuel maximum du pensionnaire visé par la loi des pensions de vieillesse.

3. Une diminution progressive de la limite d'âge actuellement établie par la loi des pensions de vieillesse, en vue d'ouvrir des emplois aux hommes et aux femmes qui font actuellement du service dans les forces armées du Canada ainsi qu'à ceux et celles qui font du travail de guerre.

4. Des allocations suffisantes aux veuves, mères de jeunes enfants, surtout mères de familles nombreuses, afin de leur permettre de consacrer leur temps et de donner leur attention au soin et à l'éducation de leurs enfants.

5. Une augmentation de l'allocation que la loi des allocations aux mères accorde actuellement à chaque enfant.

[M. McNiven.]

6. Une augmentation sensible dans l'échelle des versements actuellement faits aux aveugles, de même que l'amélioration des moyens d'instruction et d'avancement en faveur des aveugles en deçà de la limite d'âge.

Je désire intercaler quelques observations. C'est le régime actuel qui, en 1927 a pensionné les vieillards. C'est le Gouvernement actuel qui, en 1937 ou 1938, a pensionné les aveugles. Des députés ont la témérité d'accuser le gouvernement d'un manque de sincérité et de réflexion. Il n'a pas accompli tout ce que nous avons désiré, mais, à tout événement, il ne mérite certainement pas ce reproche. Je continue:

7. Qu'on prépare et adopte le plus tôt possible un plan fédéral d'assurance-vieillesse obligatoire.

8. Qu'on prépare et mette en vigueur le plus tôt possible soit un plan fédéral contributoire d'assurance-maladie obligatoire, soit un plan fédéral contributoire assurant les soins médicaux et l'hospitalisation.

9. Qu'on surveille étroitement le plan d'assurance-chômage en vigueur afin d'en éliminer les injustices actuelles et d'en étendre les avantages à un nombre toujours plus grand d'employés.

Qu'aux fins précitées les administrations provinciales et fédérale assument en vertu d'un accord leur juste part du fardeau financier que ces mesures comportent, ou encore que par suite de modifications apportées à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord le gouvernement canadien se munisse des pouvoirs nécessaires qui lui permettent d'inaugurer des mesures propres à assurer la plus grande sécurité aux vieillards, aux malheureux, à la jeunesse, en même temps que la plus grande somme de protection aux foyers canadiens.

Le parti libéral de la province de Saskatchewan est prêt à réaliser les articles de ce programme qui relèvent de lui. Ce plan n'a pas encore reçu toute l'ampleur qu'on veut lui donner, mais on entrevoit avec confiance le jour où des mesures convenables assureront le sort de ceux qui ne peuvent voir à leur subsistance et où le parti libéral de la Saskatchewan pourra mettre ce programme à exécution dans toute son intégrité. D'aucuns ont critiqué le Gouvernement au sujet des pensions aux vieillards, et à ce sujet j'aimerais entendre le ministre des Finances (M. Ilsley) nous dire quelles demandes lui ont été faites par les provinces depuis qu'il a déclaré à la Chambre, au mois de novembre 1941, qu'il consentirait à recevoir et à étudier toute demande que pourraient lui faire les provinces ou une majorité de ces dernières en vue de relever le taux des pensions de vieillesse. Il n'y a pas très longtemps les journaux rapportaient que les provinces de l'Est n'avaient pas fait de représentations en ce sens. Si je connais le ministre des Finances comme je crois le connaître, il tiendra la promesse qu'il a faite à ce sujet, et lorsque les provinces canadiennes, qui ont le devoir de prendre soin des

personnes âgées, se présenteront auprès du Gouvernement elles n'auront pas affaire à un monsieur qui refusera de les entendre. J'approuve le relèvement du taux de la pension aux vieillards. J'estime beaucoup le pionnier, les vieux et les vieilles de mon pays, et je ne crois pas que les membres de la Chambre, ou que les jeunes canadiens et canadiennes, devraient jamais oublier la contribution que ces vieillards ont apporté à la remise en valeur de notre pays. Nous sommes redevables en grande partie de tous les avantages que comportent nos villes, nos villages, nos écoles, nos grandes routes à l'entreprise, à l'initiative, au courage et aux deniers de plusieurs de ces hommes et femmes sur qui des jours mauvais pèsent maintenant.

J'ai lu avec intérêt une brochure intitulée *Le Canada en guerre* qu'a publiée le service de l'information publique, dont on a dit tant de mal,—et j'y ai trouvé beaucoup de renseignements. Cet ouvrage renferme un relevé historique du développement de nos forces armées et des progrès de la vie industrielle de notre pays. Après avoir parcouru cette brochure personne au pays ne pourrait ignorer quel a été l'effort de guerre du Canada. Nous sommes en guerre depuis quarante et un mois. Une rapide revue des vingt années qui ont précédé la déclaration de la guerre révèle que le Canada n'avait pas de politique étrangère comme la chose est connue dans les autres pays. Le Canada ne maintenait aucun service diplomatique dans les capitales européennes et ne se souciait pas des intrigues qui s'y menaient. A maintes reprises, au cours des cinq dernières années, le premier ministre (M. Mackenzie King) a déclaré que nous n'avions pris aucun engagement en Europe. Le Canada ne tenait pas à améliorer sa position dans les capitales du monde par le mariage du premier ministre ou du chef de l'opposition (M. Graydon) ou du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) avec des membres de certaines familles royales de l'Europe.

Notre pays ne convoitait aucunement l'un quelconque des territoires des autres pays. Notre programme ne comportait aucun désir d'agrandissement, peu importe le parti au pouvoir. Nous désirions plutôt établir des relations commerciales. Notre politique pouvait se résumer dans celle de la main large ouverte et du geste amical, du désir de commercer avec tous les pays consentant à faire de même avec nous sur un pied d'égalité raisonnable. Pour l'exécution d'un tel programme, le Canada n'avait pas besoin d'une grande armada, d'une puissante armée permanente, d'escadrilles aériennes, ni de grandes industries pour la fabrication des munitions et des approvisionnements de guerre. Pour toutes ces raisons, tout comme les vingt-six ou vingt-huit autres pays, y compris la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, le Canada n'était aucunement prêt à faire la guerre. Le premier ministre de la Grande-Bretagne a déclaré alors que les démocraties mettraient trois ans à se préparer à faire face aux Huns à armes égales. Le premier ministre de notre pays a été du même avis et a posé comme principe fondamental qu'il nous fallait assurer l'unité chez nous si nous voulions fournir un effort maximum, équilibré et continu du début de la guerre jusqu'au retour de la paix. Voilà, monsieur l'Orateur, ce qui a été accompli de façon splendide et bien en deçà du temps indiqué par l'honorable député. Je me rappelle fort bien qu'au cours des trois dernières années, bien des gens ont reproché au gouvernement d'être lent, indécis et gaspilleux. On lui a reproché son manque de sincérité dans la poursuite de la guerre. Aujourd'hui, cependant, ces mêmes gens trouvent à redire et se demandent tout bas si le gouvernement n'a pas entrepris l'exécution d'un programme trop vaste pour une population de douze millions. Cet après-midi, l'honorable représentant de York-Sunbury (M. Hanson), l'un de ceux qui ont le plus sévèrement critiqué le Gouvernement, a exprimé une telle opinion.

J'ai dit au début que tous les citoyens étaient engagés dans le présent conflit. Nous voyons qu'au cours des trois années dont a parlé M. Churchill, 721,000 personnes de notre jeunesse des deux sexes ont répondu à l'appel. Notre production de munitions et de matériel de guerre représente une valeur annuelle de 3.7 milliards de dollars. Plus d'un million de personnes, dont 145,000 femmes, travaillent dans les industries et nous ici, à la Chambre, sans tenir compte de nos croyances politiques, nous pouvons unir nos voix pour louer l'entente qui a régné entre les employés et les patrons qui ont assuré la production de ce flot continu de munitions vers les divers théâtres de guerre. Il s'agit vraiment, monsieur l'Orateur, de la guerre de tout un peuple. Nous ne devons pas oublier la production des produits alimentaires sur un triple front, celui de la population civile de notre pays, celui des forces armées de notre pays et celui des nations qui sont nos alliées. Les cultivateurs du pays ont répondu à chaque appel et ont produit en quantités incroyables des denrées qui, grâce à notre flotte et à notre système de convoi, ont traversé l'Atlantique en un flot continu. Je tiens à rendre hommage aux cultivateurs du Canada pour ce qu'ils ont accompli et je tiens à féliciter sans réserve le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de la direction et de la prévoyance de cet effort qui a donné des résultats si surprenants et si merveilleux.

Pour ce qui est des finances, y a-t-il chez nous une seule personne qui eût cru, il y a trois ans que le Canada pourrait et voudrait se soumettre aux lourds impôts actuellement requis pour acquitter nos dépenses de guerre? Peu de personnes assurément auraient admis que notre pays était capable de produire les énormes montants souscrits dans les trois emprunts de la victoire. Quand on songe que les crédits adoptés par le Canada pour fins de guerre en l'année financière 1942-1943, ainsi que les crédits supplémentaires, représentent environ trois fois la somme entière dépensée par le Canada au cours de la dernière guerre, on a une idée de ce qu'a accompli le peuple Canadien en vue de financer la guerre. A la vérité, monsieur l'Orateur, c'est la guerre du peuple et les contribuables du pays ont généreusement répondu.

Chacune des provinces apporte une contribution proportionnée à ses moyens dans ce résultat méritoire, sans excepter même la province de Saskatchewan que l'on a si durement rabrouée ce soir. Souvent, et à cause de discours prononcés périodiquement au cours des six ou sept dernières années par des membres de cette partie-là de la Chambre, notre province en est venue à être considérée comme la petite orpheline de la famille canadienne, le parent pauvre, l'enfant non désiré; on va jusqu'à dire qu'il faut rendre ce pays aux Indiens. Mais pendant ses trois années dont je parle, notre province a recruté jusqu'à fin octobre 53,900 soldats pour l'armée, et depuis, les recrues entrent dans les cadres à raison de 1,200 par mois. J'ai mentionné, il y a un instant, que cette guerre était celle du peuple et que, dans notre province, on ne tient pas compte à son sujet des classes, des races ou des croyances. Il me vient ici à l'esprit le cas d'un citoyen de Wolsley, un canadien français, père de sept garçons qui sont tous enrôlés. Je pense aussi à Rodolph Deutcher, cultivateur allemand d'Odessa avec huit fils dont six sont dans les forces armées, le septième travaille dans une importante usine de guerre et le huitième attend impatiemment d'avoir l'âge voulu pour rejoindre ses frères. Je pense à une famille juive de Kamsack avec cinq fils sous les drapeaux. Je pense au vieux M. Reinlander à Regina, né en Allemagne, qui a quatre fils dans les forces armées. Mon esprit se reporte vers ce bel après-midi du 8 août, alors que le premier ministre visitait notre ville. Deux femmes lui furent présentées, Mme Muirhead, d'Estevan, de parents écossais et irlandais, et Mme Wren, de Regina, née ainsi que son fils en Autriche. En les accueillant, le premier ministre leur offrit ses remerciements personnels et ceux de toute la population du Canada, car chacune de ces femmes comptait six fils et deux gendres dans les forces armées de notre pays.

Je ne puis donner que ces quelques exemples, mais je suis convaincu que chaque député peut les multiplier à l'infini. J'insiste donc de nouveau sur le fait que dans notre province comme dans chaque province du pays, cette guerre est celle du peuple, sans distinction de classe, de race ou de religion.

Je fais allusion à ma province, qu'on appelle quelquefois la province orpheline parce que les compagnies de prêts hypothécaires détiennent son territoire comme un domaine spécial. Mais je tiens à protester énergiquement contre le fait que cette section de la Chambre ne montre jamais l'autre côté de la médaille. Pour leur gouverne et pour celle de la députation en général, je tiens à dire que nous sommes fiers de notre province. Je veux consigner ici quelques chiffres pour démontrer jusqu'à quel point nous avons produit et progressé au cours des dernières années.

	Production 1939	Boisseaux 1942
Blé	271,300,000	335,000,000
Orge	26,000,000	92,000,000
Avoine	112,000,000	255,000,000
Lin	1,250,000	10,500,000
Seigle	9,300,000	15,000,000

Quant aux bestiaux, les honorables députés se rappelleront qu'en 1937, on a abattu 375,000 têtes de bétail parce que la sécheresse avait fait complètement échouer la récolte. Mais dans l'intervalle, nous avions 172,865 bestiaux en 1939 et nous en avons aujourd'hui 256,186. Pour ce qui est des porcs, songez qu'en 1939 nous en avions 312,188 alors qu'aujourd'hui nous en avons 964,122. Le nombre des moutons a passé, dans la même période, de 63,807 à 88,908. Notre production de beurre à passé de 25 à plus de 41 millions de livres.

Les cultivateurs de cette région ont répondu à l'appel. Quand le pays déclara avoir besoin de beurre, ils répondirent en augmentant leur production dans une proportion de près de cent pour cent. En 1935, nous produisions un peu plus d'un million de livres de miel; en 1942, nous en avons produit près de cinq millions de livres. En 1939, notre production de bois de construction atteignait 37,974,000 pieds; l'an dernier, elle fut de 125,853,000 pieds.

Passons au charbon, dont j'ai parlé il y a un moment. En 1939, nous en avons produit 959,585 tonnes et, en 1942, 1,299,891 tonnes, soit 340,000 tonnes de plus. Et il y a dans tout l'Ouest des gens qui en sont fort reconnaissants par des nuits comme celle-ci.

M. R. W. MAYHEW (Victoria, C.-B.): Si je m'abstiens ce soir d'adresser les compliments d'usage à celui qui a proposé l'adoption de l'Adresse et à celui qui l'a appuyé, ce n'est pas par manque de respect envers ces deux

messieurs ou l'uniforme qu'ils portent, ou que je n'apprécie pas entièrement leur contribution à l'effort de guerre, mais tout simplement parce qu'un grand nombre des honorables préopinants leur ont présenté des félicitations d'une façon que je ne saurais imiter. Je passe donc outre. Vu le temps dont je dispose, je vais changer presque complètement ce que j'avais l'intention de dire. Je désire terminer avant onze heures. J'avais songé à consacrer la plus grande partie de mon temps au discours du trône, car je suis d'avis que ce document passera à l'histoire soit à l'honneur du Gouvernement, soit à sa condamnation.

L'autre soir l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a dit que c'était là une déclaration vide de sens, ce que je n'approuve pas. Il contient, à mon avis, tout ce dont nous devons nous enorgueillir. Si nous donnons suite à ce qu'il propose nous deviendrons une grande nation, une nation dont nous serons fiers, une nation digne des sacrifices de ceux qui nous ont précédés et de ceux qui combattent pour nous en ce moment. Mais si nous laissons les trivialités et la politique entraver notre progrès, nous pouvons redouter la confusion. Pour me servir des mots de Robert Service:

The choice is ours, to make or mar
To count the ties, or drive a motor car.

Si nous décidons d'accomplir ce que propose le discours du trône, nous accomplirons quelque chose de bien. Mais je m'arrêterai là pour le moment, car je veux discuter d'autres points.

Il est une chose au sujet de laquelle je veux définir clairement mon attitude; je veux parler de la solde des officiers junior de l'armée. L'autre soir l'honorable député de Calgary-Est (M. Ross) a parlé du même sujet, et j'approuve tout ce qu'il a dit. Mais il a passé sous silence certains points que je discuterai. La plupart de ces jeunes gens qui entrent dans l'armée abandonnent des positions importantes. Plusieurs d'entre eux sont des hommes de profession et ils sacrifient énormément au point de vue de la rémunération afin d'accomplir leur devoir. Ils constituent le type d'hommes sur qui nous devons compter pour obtenir une ligne de conduite, le type d'hommes que nos fils, espérons-le, suivront quand ils seront dans l'armée. Nous ne devons pas leur demander d'accepter un double sacrifice ou un sacrifice plus grand qu'il n'est nécessaire. Le Gouvernement pourrait très bien, je crois, exempter ces officiers junior du paiement de l'impôt sur le revenu. J'ai ici un état donnant la solde nette de tous les officiers de l'armée à partir du colonel jusqu'au sergent de la catégorie C; sont compris les célibataires, les hommes mariés, les hommes mariés ayant une personne à leur charge et ceux qui en ont deux. Je demande le privilège de placer cet état au compte rendu. Le voici:

	Revenu mensuel net			
	Célibataires	Hommes mariés	Hommes mariés (soutiens d'une personne)	Hommes mariés (soutiens de deux personnes)
Lt.-Col.	$185 89	$235 07	$249 73	$264 49
Major	154 02	197 48	212 72	227 86
O.B. classe 1 catégorie A	150 56	190 56	202 56	214 56
Capitaine	133 67	175 11	190 35	205 27
O.B. classe 1 mentionnée dans la modification de l'impôt sur le revenu	133 43	173 33	185 33	197 33
O.B. 11 catégorie A	117 10	152 10	164 10	176 10
Lieut.	108 58	147 80	163 52	179 32
Sergent d'état-major classe A	98 85	133 85	145 85	157 85
2e Lieut	96 97	135 02	150 74	166 46
Sergent classe A	89 73	124 73	136 73	148 73
Sergent classe B	82 12	117 12	129 12	141 12
Sergent classe C	74 51	109 51	121 51	133 51

Je n'aime pas à faire un énoncé de principes de cette nature sans indiquer certains moyens d'en assurer l'application pratique. Je sais que mes remarques m'exposeront peut-être aux critiques de certains de mes propres amis. A mon sens, un homme qui s'enrôle dans l'armée et porte l'insigne "Canada" sur ces épaules doit être exempté de l'impôt sur le revenu dès qu'on le trouve apte au service outre-mer. Cette distinction établit une différence entre l'homme qui étant sous les drapeaux ne peut aller outre-mer et celui qui peut y aller.

Ceux qui demeurent au pays accomplissent un très noble devoir, je le sais, ils font des sacrifices comme les autres citoyens canadiens, mais ils n'ont pas, selon moi, sujet de se plaindre. Je ne veux pas insister davantage sur ce point parce que le ministre des Finances (M. Ilsley) doit, je crois, nous parler du plan

Ruml. Ce plan offrira probablement la solution de ce problème et je n'en parlerai pas plus longuement.

M. COLDWELL: L'honorable député a-t-il l'intention d'inclure dans son projet les marins de la marine marchande aussi bien que les jeunes officiers?

M. MAYHEW: Certainement; je leur donnerais probablement la préséance. Je suis heureux que le ministre des Pensions et de la santé nationale (M. Mackenzie) soit à son siège parce que je veux parler des soldats réformés à cause de la tuberculose. Il y a à l'hôpital de Victoria deux hommes qui se sont présentés devant une commission médicale, qui ont subi des examens médicaux y compris un examen radiologique de la poitrine. Acceptés dans l'armée, ils ont servi pendant quelques mois, un an je crois, et sont maintenant à l'hôpital atteints de tuberculose. Ils ne reçoivent ni pensions ni allocations, bien qu'ils puissent se faire soigner. Je constate que plusieurs sont hospitalisés et reçoivent des allocations de commisération.

J'ai fait enquête. J'ai consulté le docteur Kincaid, en charge de la lutte contre la tuberculose pour le compte du gouvernement provincial de Victoria. C'est une autorité en la matière, et il est d'avis qu'à peu près rien n'excuse ceux qui ne constatent pas la présence de cette affection au moment de l'enrôlement. La science est suffisamment avancée, dit-il, pour permettre cette constatation. L'heure est venue, semble-t-il, de faire porter par quelqu'un d'autre le fardeau de la preuve quand il s'agit d'établir si la santé du militaire a été atteinte, s'il a contracté la tuberculose pendant le service militaire. C'est l'Etat qui devrait être appelé à établir que le soldat n'a pas contracté cette maladie hors du service. Ces militaires sont hospitalisés gratuitement. Mais, quand ils partent ils sont sans le sou et sont forcés d'aller aux bureaux de placement pour chercher quelque emploi. Ils ne peuvent pas résister longtemps et c'est alors qu'ils retournent à l'hôpital dans un état plus lamentable qu'auparavant. Dans l'intervalle, ils risquent de contaminer la population. Je sais que le ministre des Pensions et de la Santé nationale leur est sympathique. C'est pourquoi j'espère qu'il apportera quelques amendements au cours de la session pour remédier à cette situation.

Je voudrais ajouter quelques mots au sujet des pensions de vieillesse. Il est malheureux que ces vieilles gens dont un bon nombre ont contribué à jeter les bases de ce pays, à défricher nos terres, à bâtir nos chemins de fer et à édifier presque toutes les institutions que compte notre pays, doivent aujourd'hui vivre

d'une maigre pitance. Leur allocation ne suffit pas, dans bien des régions du pays, à leur assurer le confort. Récemment, la Colombie-Britannique a fait quelques démarches pour que ces vieux pensionnés aient cinq dollars de plus par mois et je crois que les vieillards de cette province sont mieux partagés que dans toutes les autres. Je propose au ministre des Finances et au Gouvernement de donner aujourd'hui à ces vieillards l'indemnité de vie chère. Il en est plusieurs autres à qui je voudrais qu'on accorde la pension de vieillesse. J'en ai déjà parlé et, chaque fois, j'ai exprimé l'avis que nous devrions avoir dans ce pays un système de pension obligatoire et contributif.

Il y a un autre point que je désire soulever, vu que j'aperçois le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) à son siège. Je veux le féliciter du discours qu'il a prononcé l'autre jour et du travail qu'il accomplit comme ministre de l'Agriculture. Mais, je suis surpris d'apprendre aujourd'hui que son ministère ne donnera pas la garantie qu'il accordait naguère pour aider les producteurs de semences au Canada. Cette question préoccupe beaucoup les habitants de ma région. La plus grande partie de nos graines de semence était cultivée en Grande-Bretagne avant la guerre et était expédiée au Canada, mais depuis le commencement des hostilités le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, a garanti le prix de certaines graines de semence de légumes. Environ 60 p. 100 de ces semences de légumes sont cultivées en Colombie-Britannique, me dit-on, et on en cultive une bonne partie tout près de chez moi. Nos gens sont soucieux au sujet de l'avenir, non pas pour cette année en particulier, mais au sujet des récoltes des prochaines années. La production de cette graine demande deux ans. La Colombie-Britannique est d'avis que c'est une question d'intérêt national et que le gouvernement fédéral devrait garantir le plein montant de la subvention pour la production de cette graine de semence, mais apparemment ce dernier n'est pas prêt à le faire. Je comprends que la Division des semences à Ottawa envoie un fonctionnaire faire l'inspection des parcelles de terrain propres à cette culture et lorsqu'il en trouve il donne des instructions sur les méthodes de culture et garantit l'achat de toute la production à un prix déterminé, mais jusqu'à présent le gouvernement fédéral n'a jamais été obligé d'en acheter parce qu'on a toujours réussi à vendre toute la production sans recourir à lui. Je crois savoir que dorénavant le fédéral ne donnera plus cette garantie, mais j'espère faire erreur à ce sujet.

L'hon. M. GARDINER: Si on veut bien me permettre un mot, je dirai que nous avons l'intention de suivre la même ligne de conduite que l'an dernier, mais nous n'avons pas consenti à verser le plein montant demandé par les provinces.

M. MAYHEW: Mon temps achève et j'aimerais faire quelques observations sur la construction des navires. En 1940, j'ai fait part d'un programme de construction maritime à la Chambre. On n'en a commencé l'exécution qu'un an plus tard. Cependant, lorsqu'on l'a inauguré on est allé beaucoup plus loin et on a progressé beaucoup plus rapidement qu'on l'avait espéré au début. Notre province construit actuellement plus du double des navires que nous anticipions, mais ce n'est pas encore suffisant. Il nous faut des navires marchands; des navires qui accompagneront les convois en mer; des navires pour faire la patrouille de nos côtes. Or nous n'avons pas encore un nombre suffisant de ces trois genres de navires. Je voudrais conseiller ici—et le temps en est venu, je crois—que nous pensions à employer notre main-d'œuvre et aussi notre acier à la construction de navires. Pas n'est besoin de nous éloigner beaucoup d'Ottawa pour constater qu'il y a le long de nos voies ferrées des quantités de matériaux que nous ne pouvons pas expédier outre-mer parce que nous manquons de cales. M. Churchill a bien dit que nous gagnons du terrain, que nos navires marchands représentent 1½ million de tonnes de plus que nous en avions il y a six mois, et cela en dépit de nos navires coulés. Je crois, cependant, que la construction des navires devrait figurer en tête de notre programme dans le moment. Nous devrions y faire tendre tous nos efforts. Nos usines fabriquent actuellement des chars de combat et des munitions. Si ces usines devaient chômer pendant un certain temps pour nous permettre d'employer notre acier à la construction de navires, elles pourraient facilement reprendre le travail lorsque se ferait sentir le besoin de plus grandes quantités de munitions. Je ne vois pas l'utilité de produire d'immenses récoltes et de fabriquer de grandes quantités de matériel de guerre, si nous pouvons difficilement les transporter outre-mer. Nous devrions consacrer nos efforts à la construction d'un plus grand nombre de navires en ce moment. Nous avons besoin d'un nombre plus considérable de bateaux pour la patrouille de nos côtes. Presque tous les jours, dirai-je, mais ce serait exagérer, mais toutes les semaines depuis mon arrivée ici j'ai reçu des lettres ou des dépêches de quelqu'un me disant "le gouvernement veut s'emparer de mes bateaux pour les affecter à d'autres fins que des fins commerciales".

Sans chercher trop noise au Gouvernement, je me demande franchement si les trois ministères savent actuellement quel équipement et combien de navires patrouilleurs il faut sur notre côté. Ils commandent un ou deux navires ici, un ou deux autres ailleurs, et nos chantiers de construction navale travaillent au petit bonheur, sans programme précis. Un programme s'impose, et je manquerais à mon devoir de représentant de la ville de Victoria si je n'en faisais la remarque. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de navires patrouilleurs parce que tout danger n'est pas encore disparu. Je terminerai par quelques observations sur l'impôt qui frappe le revenu. Je ne veux pas m'étendre sur le sujet, attendu que le ministre des Finances modifiera sans doute au moins le mode de perception de l'impôt sur le revenu des particuliers et aussi, je l'espère, de l'impôt sur le revenu des sociétés. Le ministre suivra, du moins je le souhaite, le plan Ruml. Je lui formulerai la proposition suivante: actuellement 20 p. 100 des taxes qu'il perçoit des surplus de bénéfices devient un prêt à l'Etat, mais le contribuable qui verse ces impôts ne possède que sa propre déclaration pour le renseigner sur ce montant. Le ministre pourrait lui remettre quelque document portant mention de la portion des impôts versés qui reste remboursable. Mieux vaudrait considérer ces taxes comme un prêt sans intérêt consenti à l'Etat, et remboursable à la société contribuable à cette condition qu'après la guerre ladite société soumette au Gouvernement un plan susceptible de moderniser ou d'agrandir l'usine et accepté par quelque bureau local que l'Etat établirait à cette fin.

Le montant global atteindra plusieurs millions de dollars. Ce sera la première mesure à prendre en vue d'accroître le nombre des ouvriers requis chez nous pour construire ou moderniser l'industrie et, probablement, pour assurer le fonctionnement des usines lorsqu'elles seront prêtes. Songeons, par exemple, au montant formidable qui sera disponible pour nos réseaux ferrés seulement. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de verser maintenant au gouvernement les fonds à seule fin de nous les faire remettre. Je dis cela bien que je sois un industriel, un de ces hommes qui ne sont pas tenus en très haute estime par certains membres de la Chambre. Néanmoins, je ne crois pas que la majorité des gens tiennent à ce que cet argent retourne aux sociétés pour être distribué comme des bénéfices aux actionnaires; ils aimeraient qu'on le fasse fructifier dans l'intérêt du pays et, particulièrement, dans l'intérêt de leur région.

J'aurais aimé en dire plus long au sujet des questions de rétablissement, mais le seul fait de me lever aujourd'hui pour parler m'a trop coûté pour que je ne préfère pas terminer ici

au lieu d'ajourner le débat, ce qui me forcerait de reprendre la parole demain.

(Sur motion de M. MacKinnon (Kootenay-Est), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A onze heures, la séance est levée d'office, en comformité du Règlement.

Mardi 16 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

SANCTION ROYALE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 16 février 1943.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman Poore Duff, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui le mardi 16 février à 5 heures 55 minutes, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le secrétaire adjoint du Gouverneur général.
F. L. C. Pereira.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING propose:

IMPRESSIONS DU PARLEMENT

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement, et que les membres du comité permanent des Impressions, savoir: MM. Bertrand (Terbonne), Bonnier, Bourget, Casselman (Grenville-Dundas), Chambers, Chevrier, Corman, Crète, D'Anjou, Denis, Dubois, Dupuis, Durocher, Edwards, Emmerson, Esling, Evans, Fauteux, Ferland, Fraser (Peterborough-Ouest), Furniss, Gillis, Goulet, Grant, Green, Healy, Hlynka, Hoblitzell, Hurtubise, Kuhl, Leader, MacDiarmid, MacKinnon (Kootenay-Est), MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McGregor, McNevin (Victoria, Ont.), Mills, Moore, Mulock, Nicholson, Purdy, Rhéaume, Ross (St. Paul's), Sinclair, Sissons, Soper, Tripp, Tucker, Tustin, Weir, White, Whitman, Winkler et Wood, agiront comme membres dudit comité mixte.

(La motion est adoptée.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et MM. Adamson, Aylesworth, Black (Châteauguay-Huntingdon), Bruce, Cardiff, Casselman (Grenville-Dundas), Castleden, Coldwell, Emmerson, Eudes, Factor, Farquhar, Fontaine, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gershaw, Goulet, Graham, Green, Hansell, Henderson, Howden, Hurtubise, Jaques, Jean, Lizotte, Macdonald (Halifax), MacKenzie (Neepawa), MacKenzie (Lambton-Kent), Macmillan, Marier, Martin, Mayhew, Moore, Poirier, Pouliot, Purdy, Raymond, Reid, Rickard, Ross (St. Paul's), Thauvette, Warren, Winkler et Wood, membres du comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, dans la mesure où la Chambre des communes est intéressée, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membres d'un comité mixte des deux Chambres relatif à la Bibliothèque.

(La motion est adoptée.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 15 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

L'hon. R. B. HANSON: Monsieur l'Orateur, j'ai grand plaisir, en prenant la parole pour faire de brefs commentaires au cours du présent débat, de saluer le retour à la Chambre du ministre de la Défense nationale (M. Ralston). C'est un ministre fort actif et j'ai prédit qu'il lui arriverait quelque chose s'il ne se modérait pas un peu, mais je ne songeais pas à un accident comme celui dont il a été victime. En janvier, il est venu visiter les unités militaires dans ma ville. Il faisait froid, bien que pas autant qu'ici aujourd'hui. Il passait les troupes en revue par une température de 21 degrés sous zéro et un vent de 30 milles à l'heure. Je suis allé le voir et lui ai prédit une grave attaque de pneumonie s'il ne prenait pas plus de précautions. Certes, nous sommes heureux qu'il nous revienne rétabli et prêt à reprendre les devoirs onéreux de sa charge.

Je désire faire quelques brefs commentaires sur le discours du trône. Il est plutôt insipide et l'on n'y voit rien de bien sensationnel dans le programme ministériel. Le public et la presse s'attendaient déjà d'y voir les principales propositions qu'il contient. Je suis heureux de constater qu'on nous épargne l'humiliation d'un autre plébiscite et d'autres choses de ce genre; je ne consacrerai donc pas grand temps à discuter les sujets qui font l'objet du discours, bien que plusieurs de ses points réclament de plus amples éclaircissements.

Il y est fait allusion à un comité conjoint représentant le Canada et les Etats-Unis et chargé de coordonner les efforts des deux pays en matière de production agricole. Je re-

grette que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'ait pas touché ce point important au cours de ses remarques. Je ne le blâme pas; je dis tout simplement que la Chambre et la population devraient savoir le plus tôt possible ce qu'on entend faire dans ce domaine.

Il y a également la question de l'Office de répartition des fournitures de guerre canadiennes. La résolution inscrite au *Feuilleton* au nom du ministre des Finances (M. Ilsley) mentionne l'établissement d'un Office de répartition des fournitures de guerre canadiennes. Si je comprends bien, le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe), sera le président de cet organisme dont les membres se recruteront au sein du cabinet. Nous attendons avec un vif intérêt la déclaration que fera le ministre à ce sujet. Je suppose que ce sera prochainement, peut-être à l'occasion de la résolution en cause, si ce n'est au cours du présent débat. La Chambre devrait connaître la nature et l'objet de la proposition en cause. Il s'agit là d'une nouvelle orientation, d'une initiative qui promet de servir grandement la cause commune. Je n'en dirai pas plus long pour le moment, me contentant de répéter que j'attends impatiemment les précisions que nous fournira le Gouvernement.

Voici maintenant le paragraphe qu'a écrit le premier ministre (M. Mackenzie King) dans la solitude de son cabinet privé. Il formule le pieux espoir que voici:

> Il importe de ne rien négliger pour que, à la fin des hostilités, les hommes et femmes de nos forces armées et de nos industries de guerre soient placés dans des emplois utiles et rémunérateurs.

Voilà des paroles auxquelles nous faisons tous écho. Mais on ne nous dit rien de la façon dont on entend atteindre ce but. Comment y parviendra-t-on? Mystère. Je me permettrai de rappeler au premier ministre et aux membres de la Chambre que le président des Etats-Unis, dans un magnifique discours qu'il prononçait ces jours derniers et que la plupart de nous ont écouté, j'en suis certain, disait à son peuple et à tout l'univers que l'entreprise et l'initiative privées fourniraient la grosse majorité des emplois après la guerre, et que le congrès se contenterait d'accorder son appui au moyen de mesures et d'initiatives appropriées. Voilà ce que le président a eu la hardiesse d'affirmer. Il en sera de même au Canada, nonobstant toutes les doctrines nouvelles et en dépit de tout ce qui se dit dans tel ou tel milieu au sujet de l'ordre nouveau. Rien ne saurait remplacer l'entreprise privée dans notre régime économique.

Sans être entré dans les détails de l'histoire constitutionnelle du discours du trône, je me rappelle cependant que ce dernier avait autrefois un but bien défini. Aujourd'hui, on ne fait qu'émettre un axiome quand on dit que le discours du trône sert très souvent à dissimuler les intentions du Gouvernement plutôt qu'à les faire connaître. Je crois que cette remarque s'applique assez bien au présent discours du trône. J'ai parfois souhaité que la constitution nous permît de modeler le discours du trône sur l'allocution par laquelle le président des Etats-Unis marque l'ouverture d'une session du congrès et dans laquelle il expose en détail la situation nationale et donne des directives à la population. Nous ne pouvons procéder ainsi, attendu que chez nous la division des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif n'est pas la même qu'aux Etats-Unis. C'est une idée qui me vient en passant, car je sais que le discours du trône n'offre guère d'intérêt à notre population. Des réformes paraissent certes indiquées.

Je désire étudier quelques instants la situation militaire. Après avoir lu et relu le discours du trône, j'estime que les auteurs n'ont pas suffisamment appuyé sur le fait que la guerre est loin d'être gagnée. Dans ses observations sur l'Adresse, le premier ministre a voulu nous ramener au sens des réalités, mais je crains que la population canadienne,—et je m'excuse d'avoir à le déclarer,—ne porte plus beaucoup attention aux déclarations qu'il formule sur ces questions.

Des VOIX: Oh!

L'hon. M. HANSON: C'est la vérité, en dépit des protestations que j'entends. La politique du régime actuel est si hésitante que la population canadienne n'écoute pas autant qu'elle le devrait les avertissements du premier ministre. Quoi qu'il en soit, et c'est matière d'opinion...

Des VOIX: Oh!

L'hon. M. HANSON: Quelle mouche pique les honorables députés?

L'hon. M. MACKENZIE: Quelle mouche pique les honorables vis-à-vis?

L'hon. M. HANSON: Aucune. Un peu de calme, s'il vous plaît.

La plupart des discours prononcés jusqu'ici sinon tous dénotent à mon sens une certaine méconnaissance du fait que ce conflit dévastateur est encore loin de sa fin. Il semble que plusieurs d'entre nous,—la remarque s'applique peut-être à tous,—se préoccupent davantage des problèmes de l'après-guerre et des intrigues politiques que du devoir vital de gagner cette guerre. Pendant trois longues années l'Angleterre et ses dominions sont restés sur la défensive. La grande nation des Etats-Unis est alors entrée dans le conflit. En no-

vembre dernier, mais pas avant, lors de l'invasion de l'Afrique du Nord, un rayon de soleil a commencé à poindre à l'horizon,—la fin du commencement selon l'heureuse expression de M. Churchill. Depuis lors, en Russie, dans le sud du Pacifique, en Afrique et sur tous les autres théâtres des hostilités nos vaillantes troupes sont allées sans cesse de l'avant.

Toutefois, je signale aux honorables députés que la victoire est encore loin. Le danger d'une invasion de ce continent devient plus éloigné, du fait que les nations alliées ont pris l'offensive; nous sommes, je crois, unanimes à faire cette constatation. Nous n'avons pas, toutefois, gagné la bataille de l'Atlantique. La menace sous-marine est aussi grande aujourd'hui qu'à n'importe quelle période depuis le début de ce conflit,—à ce sujet je ne dis rien à la légère. La bataille de Tunisie n'est pas encore gagnée; elle ne fait que commencer. Je prédis que la lutte sera longue et dure, mais il faut pourtant gagner cette bataille avant d'ouvrir avec succès un second front en Europe. Il faudra peut-être des mois pour jeter Rommel à la mer selon la prédiction imagée de M. Roosevelt l'autre jour. En outre, l'avance magnifique et admirable des armées russes n'a pas encore gagné la bataille sur ce front. Nos vaillants alliés russes n'ont pas encore repris tout le territoire que l'Allemagne nazie leur a enlevé au cours de l'été de 1942. Je suis tout de même heureux, comme nous le sommes tous, de rendre un hommage aux magnifiques victoires qu'ils ont déjà remportées sur les forces allemandes à Stalingrad et ailleurs et de leur souhaiter de continuer à une allure accélérée.

Il est fort bien de parler de l'ordre nouveau que l'on veut établir après la fin des hostilités et de se préparer dès maintenant à gagner la paix, mais j'affirme avec toute la sincérité possible que nous devons d'abord faire converger toutes nos énergies vers la victoire,—ne perdons pas cela de vue,—car ce doit être le premier et plus important objectif de notre nation et de toutes les autres nations alliées. Toutes les autres questions sont relativement peu importantes en ce moment.

L'attitude du parti auquel j'ai l'honneur d'adhérer sur cette question de la victoire est claire et non équivoque et l'a toujours été, et plaise à Dieu qu'elle le soit jusqu'à ce que le dernier coup de canon soit tiré. J'ai proclamé cet objectif à plusieurs reprises au cours des trois sessions durant lesquelles j'ai eu l'honneur de diriger ce parti. Je n'ai jamais dévié de cette ligne de conduite et notre parti, pas davantage. Notre parti a réaffirmé son attitude à ce sujet lors de la convention de Winnipeg, récemment, et je vais consigner au hansard les termes employés alors afin que tous ceux qui les liront puissent comprendre:

Nous nous engageons à appuyer les hommes et les femmes qui sont enrôlés dans nos forces armées au pays, à l'étranger et sur mer, jusqu'à la limite de nos ressources, de manière qu'on leur fournisse des renforts en nombre suffisants, ainsi que l'équipement et les munitions de guerre nécessaires qui leur permettront de combattre aux côtés de nos alliés afin que le Canada apporte une contribution juste et honorable à la victoire commune et complète.

Il n'y a rien d'équivoque dans ces termes. Et plus loin:

Reconnaissant que le conflit universel dans lequel le Canada est engagé exige un effort militaire total, nous avons foi au service sélectif national obligatoire et nous croyons que tous ceux qui sont choisis pour faire partie de nos armées devraient être disponibles pour tous les fronts. Nous avons foi en l'utilisation totale et efficace et en l'allocation appropriée pour fins de guerre, par la coercition si la chose est nécessaire, de toutes les ressources du Canada, y compris l'agriculture, l'industrie et la finance ainsi que le capital humain et nous estimons qu'en tout temps, nous devrions nous efforcer, autant que possible, d'assurer l'égalité dans les sacrifices.

Nous en tenons pour cette déclaration, monsieur l'Orateur, et c'est par son application que notre parti sera jugé. Nous croyons aux principes énoncés dans ces paragraphes et nous les recommandons à la population du Canada.

Le temps ne me permet pas de relever ici toutes les questions soulevées au cours du débat, mais je ne puis m'empêcher de faire une brève allusion au discours prononcé l'autre soir par mon vieil ami le député de Richelieu-Verchères (M. Cardin). Je tiens à déclarer ici que seuls des sentiments bienveillants m'inspirent et que je n'ai aucunement l'intention de le blesser. J'espère qu'aucune de mes paroles ne sera interprétée en ce sens. Je regrette que l'honorable député ne soit pas ici en ce moment.

Je tiens à dire, tout d'abord, que j'approuve cordialement plusieurs des opinions que l'honorable député a exprimées. Avec l'honorable député je réprouve l'adoption de décrets du conseil quand le Parlement est en session, le recours à certaines réglementations et à certaines formes de régie et, particulièrement, le refus de reconnaître la suprématie du Parlement. J'ai beaucoup déploré, cependant, ce qu'il a dit à la fin de ses observations, ce qui est, à mon avis, la partie la plus importante de son discours, au sujet de la participation du Canada à la guerre. Pendant que je l'écoutais, je me disais à moi-même: "Voilà de l'isolationisme au suprême degré; c'est de l'isolationisme tout pur et éhonté." Je me suis alors demandé si ses opinions étaient partagées par ceux de ses compatriotes qu'il

représente à la Chambre des communes. S'il en est ainsi, nous pouvons dire adieu à l'unité nationale au Canada, car c'est le signe d'une situation très grave que doivent envisager tous ceux qui aiment le Canada et qui désirent le voir devenir un pays prospère où deux grandes races marchent la main dans la main et collaborent à l'édification de la patrie pour lui permettre d'accomplir tout son devoir. Si les vues qu'il a ainsi exprimées reflètent l'opinion réfléchie de ses commettants, je suis bien près de désespérer de notre pays. L'école de pensées qu'il représente à ce sujet se trouve absolument aux antipodes de celle dont je suis le disciple dans le grand conflit actuel. Je n'en dirai pas plus, sauf que je déplore cette attitude chez l'honorable député, et je suis peiné si elle représente une partie importante de l'opinion publique de sa province et de ses compatriotes.

Toutefois, à la réflexion, cela ne me surprend guère. Ayant étudié les affaires publiques, je sais comme tout le monde que depuis 1917, soit depuis plus de 25 ans, il n'a cessé sous la direction de mon très honorable ami, de prêcher à ses gens que, s'il était jamais appelé à faire la guerre, le Canada ne devrait songer qu'à lui-même et ne combattre que pour sa propre défense et son propre salut. Je suis d'avis que ce n'est pas là une attitude digne.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'inscris en faux contre les motifs que m'attribue mon honorable ami. Cela n'est pas exact.

L'hon. M. HANSON: Fort bien. Je me contenterai de laisser la chose au jugement du public et de l'histoire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Moi de même.

L'hon. M. HANSON: Je n'ajouterai qu'une chose, c'est que le premier ministre (M. Mackenzie King) a changé d'avis, mais que mon ami l'honorable député de Chambly-Verchères (M. Cardin) n'a pas varié; nos actes nous suivent.

J'aimerais à relever brièvement certains points du discours prononcé par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Il a habilement, bien que d'une façon unilatérale, défendu son administration du ministère de l'Agriculture et la situation des vivres au Canada. Quand on lit son discours à tête reposée, on y trouve plus d'un argument fallacieux. Je n'ai pas le temps d'en signaler plus qu'un ou deux. A propos de pénuries et d'excédents, je poserai une énigme à la Chambre. Après avoir entendu le ministre de l'Agriculture, quand est-ce qu'un excédent n'est pas un excédent? Quand donc une pénurie n'en est-elle pas une?

L'hon. M. GARDINER: Lisez mon discours.

L'hon. M. HANSON: Je l'ai lu. J'ai rendu à l'honorable député l'hommage ou plutôt je me suis rendu à moi l'hommage d'écouter très attentivement son discours. Je l'ai ensuite lu. Comme je l'ai dit, il y expose habilement quoique incomplètement sa position. En réalité, nous n'avons qu'un seul excédent considérable au pays, et c'est l'excédent de blé et autres céréales. Nous n'avons pas de gros excédent de beurre mais nous en avons suffisamment. Evidemment, et pour cause, il y a pénurie de bœuf; mais je ferais observer que si cette politique de plafonnement des prix n'était pas si inattaquable nous aurions une ample provision de viande de bœuf au pays.

Qu'arrive-t-il? L'honorable député d'Elgin (M. Mills) a laissé entendre l'autre jour qu'il se fait un commerce interlope de viande de bœuf.

Une VOIX: Il a cité le *Globe and Mail.*

L'hon. M. HANSON: Y a-t-il un marché clandestin pour la viande de bœuf? Je sais toutefois que si la Commission des prix et du commerce en temps de guerre veut bien autoriser qu'on porte le prix du bœuf sur pied à douze cents la livre, il y en aura abondamment pour tout le monde. Et pourquoi le cultivateur, le premier producteur du pays, qui a été si longtemps privé d'une juste part du revenu national, n'aurait-il pas aujourd'hui où la puissance d'achat au pays est si considérable, un juste bénéfice pour son bœuf.

On ne manque pas de beurre, mais je dois dire que la situation du beurre n'est pas partout la même. Il y a insuffisance dans certains cas et excédent dans d'autres. Dans ma propre province, il n'existe aucune pénurie de beurre, mais une injustice très grave frappe la moitié des producteurs de beurre par suite d'un système sous le régime duquel la structure des prix souffre du système des primes. La moitié de la production de beurre au Nouveau-Brunswick provient des créméries, l'autre moitié, de la production domestique. Dans le premier cas, les producteurs ont l'avantage d'une prime de 10c. par livre sur le gras, tandis que l'autre catégorie de producteurs se voient refuser cette prime.

Une VOIX: Que ces derniers envoient leur crème à la beurrerie.

L'hon. M. HANSON: Très bien. J'ai songé à cette proposition. Mais comment les producteurs peuvent-ils le faire dans une contrée où les chemins sont bloqués par la neige? Comment pouvez-vous changer les avenues de commerce qui existent depuis cinquante ans? Quelque chose doit être tenté pour faire disparaître cette injustice envers la moitié des producteurs de beurre du Nouveau-Brunswick,

et, si on néglige de le faire, quelqu'un aura des ennuis. Le parti au pouvoir a déjà subi une défaite par suite de cette question du beurre, et l'histoire peut se répéter. Les membres de ce parti se négligent, mais ils ne s'en rendent pas compte.

L'hon. M. ROWE: A mon avis, ils s'en rendent maintenant compte.

L'hon. M. HANSON: Je ne désire rien ajouter sur ce point, car je vois que mon temps s'épuise.

Il est un autre point, cependant, que je désire mentionner: je veux parler du problème que comporte le capital humain. Je vois le ministre du travail (M. Mitchell) à son siège. Le 23 mars dernier, après le rejet de l'amendement que j'avais proposé dans cette Chambre trois ou quatre semaines auparavant en formulant une motion d'un caractère pratique, établissant un principe bien net en vue de régler ce problème du capital humain par rapport à l'agriculture, à l'industrie et aux forces armées, le premier ministre a annoncé l'établissement du service sélectif national et en a défini la portée et le programme. La nomination de M. Elliott Little comme directeur du service sélectif national coïncida avec l'annonce de cette nouvelle ou la suivit de très près. M. Little arriva à Ottawa au milieu des acclamations du Gouvernement et de tous ses propagandistes. La majorité des gens croyaient alors, j'imagine, que le Gouvernement s'était tracé une ligne de conduite bien claire sur cette question vitale du capital humain et ils s'attendaient, ils étaient même prêts à recevoir une directive bien arrêtée sur cette question. Je suis certain que M. Little, à son arrivée à Ottawa, croyait également que le Gouvernement avait un programme. Quoi qu'il en soit, il est entré en fonctions assuré de la coopération de tous, y compris celle des syndicats ouvriers eux-mêmes. Le deuxième acte de cette tragédie des erreurs fut le discours radiophonique sur les ressources humaines prononcé à la radio par le premier ministre le 19 août, dans lequel il parla de l'expansion de ce programme, et je cite ses propres paroles:

...de façon à employer tout homme et toute femme valide dans une industrie essentielle.

Je crois que ce sont bien là ses paroles.

M. Little se mit à l'œuvre. Nous avions un nouveau ministre du Travail sous lequel et avec qui M. Little devait travailler. Je pose la question suivante, vu les révélations de l'été dernier: Quel appui M. Little a-t-il reçu de son ministre?

L'hon. M. MITCHELL: Tout l'appui qu'il a demandé.

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. HANSON: Qu'il a demandé? Vraiment, c'est là une question que se posent bien des gens et l'affirmation du ministre que M. Little a obtenu tout ce qu'il a demandé ne prouve rien. M. Little a-t-il eu l'appui complet de l'administration et de son ministre? Je le demande à cette Chambre. Si vous pouvez prêter foi à ce que M. Little dit, il n'a pas eu cet appui. Or, qu'est-il advenu? Au lieu de rester sur les lieux et d'appuyer M. Little, le ministre abandonna son poste et s'en alla faire une randonnée en Europe.

L'hon. M. MITCHELL: Il n'est pas juste de dire que c'était une simple randonnée.

L'hon. M. HANSON: Disons un voyage, alors.

L'hon. M. MITCHELL: Pas plus que de qualifier ainsi le voyage de l'honorable député en Europe.

L'hon. M. HANSON: Entendu, mais je n'avais pas, comme le ministre, à diriger le ministère du Travail. Je m'arrête ici cependant pour dire au ministre qu'il était tout naturel pour lui, très humain, de désirer faire un voyage en Europe après avoir été élevé à la dignité de conseiller privé et de ministre du Travail du Canada. Il était très naturel qu'il sente le désir de retourner dans sa ville natale.

L'hon. M. CRERAR: En même temps que très nécessaire.

L'hon. M. HANSON: Peut-être fut-ce là un des motifs de son voyage, mais je signale au ministre des Mines et ressources (M. Crerar), qui vient de m'interrompre, qu'il était aussi très nécessaire qu'il demeurât au Canada et établît la politique du Gouvernement en matière de service sélectif national, et c'est précisément ce qu'il n'a pas fait. M. Little en a raconté la pénible histoire dans son long mémoire rendu public au moment de sa démission et du retour du ministre. Je n'entrerai pas dans les détails, le temps m'en fait défaut, mais ce mémoire prouve abondamment que le programme du Gouvernement relatif aux ressources humaines annoncé par le premier ministre n'a été qu'un trompe-l'œil. Le Gouvernement n'avait aucun programme précis, ou, du moins, il a refusé d'indiquer la voie et c'est, entre autres choses, ce que lui reproche M. Little. Ce qu'on a appelé le problème des ressources humaines n'a été en somme que le désordre dans l'utilisation de ces ressources. Ces expressions ne sont pas de moi, mais du plus vieux journal libéral des Provinces maritimes, le *Halifax Chronicle*. Et le désordre n'a cessé depuis lors. Je viens de donner un aperçu de l'opinion des Canadiens.

Si j'ai bonne souvenance, le premier ministre n'a pas fait de déclaration publique depuis la démission de M. Little. Des articles parus dans les journaux m'ont donné l'impression qu'il faisait étudier le mémoire par un groupe de spécialistes. Dernièrement, au mois de janvier, les journaux nous ont annoncé que le premier ministre avait envoyé une lettre au ministre du Travail, lui demandant de répondre à 19 questions précises concernant le capital humain au Canada. L'autre jour, le ministre a admis la véracité de cette déclaration, mais il l'a fait en riant, disant qu'il s'agissait d'une simple question de routine. La lettre a-t-elle jamais été envoyée? Si elle l'a été, quelles sont les 19 questions et quelles ont été les réponses? J'ignore, de fait, si la lettre a été envoyée ou non; toutefois, la population canadienne s'intéresserait au plus haut point aux questions posées et aux réponses obtenues. Jusqu'ici le Gouvernement ne nous a guère éclairé sur ce point. Nous avons cependant eu, je dois l'admettre, quelque idée, de l'attitude du cabinet, en écoutant le discours du premier ministre au cours du débat actuel. En effet, il a laissé entendre, en termes voilés, qu'il n'était pas facile de transférer la main-d'œuvre d'une industrie à une autre. A part cela, on nous a maintenu dans l'ignorance; cependant, j'affirme qu'il faudrait élucider toute cette question pour le bénéfice de notre population. On devrait exposer les faits à la lumière du jour.

Il est vrai qu'on a formé un nouveau Conseil national du travail en temps de guerre, sous la présidence du juge McTague, et je dirai ici, qu'à mon avis, le Gouvernement pouvait difficilement faire un choix plus heureux en ce qui concerne le président. Je ne suis pas aussi convaincu de la valeur des autres membres. Je réserve mon jugement à leur égard jusqu'à ce qu'ils soient à l'œuvre. A mon sens et de l'avis de la population, le Gouvernement ne s'attaque pas de façon pratique à ce problème, l'un des plus grands que nous ayons à résoudre. Il recourt à l'opportunisme et aux compromis et cela affaiblit tout le projet du service sélectif.

Je me réjouis vraiment de voir aujourd'hui à son siège le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), parce que je me soucie des renforts de nos troupes d'outre-mer. Depuis trois ans, l'armée canadienne est à l'entraînement dans la mère patrie. Elle n'est pas encore allée au feu. Ce n'est pas sa faute. On nous dit que c'est l'armée la mieux formée et la mieux équipée au monde, et ce n'est pas un mince éloge. J'espère qu'il est fondé. Je crois qu'il l'est dans une large mesure, mais il n'en reste pas moins qu'elle n'est pas allée au front, et quand cette épreuve se produira, comme la chose doit arriver tôt ou tard, cette question des renforts pour les unités combattantes de notre armée d'outre-mer acquerra une importance capitale.

Si les pertes sont aussi élevées qu'à Dieppe ou même la moitié de ce qu'elles furent à Dieppe, quelle sera la situation en matière de renforts? On me dit que, dans la dernière guerre, les autorités canadiennes visaient à fournir autant que possible des renforts de cent pour cent, homme pour homme, aux troupes qui se trouvaient dans les tranchées. Tel était le but, l'objectif visé. Je ne prétends pas qu'on l'a toujours atteint, mais telle devrait être la proportion gardée, d'après les experts militaires. Quel est aujourd'hui le prorata des renforts? On ne nous l'a jamais dit et on devrait l'indiquer. Nous devrions obtenir ce renseignement.

J'ai certaines questions à poser au ministre de la Défense nationale. Je ne compte pas qu'il y réponde aujourd'hui ou demain. J'espère qu'il y répondra pleinement quand le bill des crédits de guerre sera mis à l'étude afin que, comme représentants du peuple, nous puissions comprendre la véritable situation. L'intérêt national veut que ces questions soient posées au ministre et qu'il y réponde et que la Chambre et le pays sachent exactement quelle est la situation des effectifs de nos forces armées.

En 1942, nos effectifs comprenaient une armée active d'outre-mer, une armée territoriale, une garde d'anciens combattants et ils ont été fortement accrus au cours de cette année-là. Nous avons maintenant six divisions outre-mer et deux au Canada...

L'hon. M. RALSTON: Cinq.

L'hon. M. HANSON: Je pensais qu'il y en avait six. Elles constituent néanmoins une armée énorme pour une petite nation de onze millions et demi d'habitants. Voici mes questions:

1. Quels sont les effectifs de ces divisions *a*) en combattants, *b*) en unités auxiliaires?

2. Comment maintient-on ces effectifs?

3. Combien d'hommes a-t-on réquisitionnés au cours des quatorze derniers mois, disons depuis le 1er janvier 1942.

4. Combien d'hommes les centres d'instruction ont-ils réellement reçus *a*) comme volontaires pour l'armée active d'outre-mer et *b*) comme conscrits?

5. A combien s'élève le nombre d'hommes revenus d'outre-mer et libérés de l'armée par suite d'invalidité et d'inaptitude depuis le départ de la première division outre-mer? J'imagine que le nombre en est grand et j'en suis étonné.

6. Quel est le nombre de ceux qui vont les remplacer et quelles sont la qualité et l'étendue de leur instruction?

Je dirai au ministre, en toute franchise, que j'ai entendu certaines rumeurs inquiétantes concernant la nature et la qualité de l'instruction militaire des soldats qu'on a envoyés outre-mer pour renforcer ou compléter les troupes qui y sont déjà. Dans certains cas, m'a-t-on dit, l'instruction élémentaire n'aurait pas été terminée. Je sais que, s'ils ne se rendent pas immédiatement à la ligne de feu, les soldats en cause parachèveront leur formation en Angleterre. Néanmoins chaque soldat qui passe outre-mer avec une unité de renfort devrait, autant que possible, recevoir au moins l'instruction élémentaire au Canada.

7. C'est le point le plus important, quelle est la proportion des troupes de renfort ou de remplacement a) outre-mer et b) au Canada par rapport aux effectifs des divisions qui sont outre-mer?

8. Si l'armée canadienne participe à une invasion du continent européen, pendant combien de temps pourra-t-on, en vertu du régime actuel, maintenir la proportion mentionnée ci-dessus?

9. Où en sommes-nous au chapitre des enrôlements volontaires?

10. Si l'armée canadienne participe à de vastes opérations en Europe ou sur d'autres théâtres de guerre importants, sera-t-on en mesure de maintenir cette armée sur la base qu'on lui connaît actuellement? Quel sera le rythme des renforts nécessaires? Pendant combien de temps pourra-t-on maintenir ce rythme?

Ce sont là des questions qui vont au fond des choses. Si l'armée canadienne participe à de vastes opérations, disons l'invasion de l'Europe, et si les pertes sont seulement la moitié de ce qu'elles ont été à Dieppe, où le nombre des prisonniers s'est élevé, je crois, à 77 pour cent, je suis convaincu, d'après les propos que j'ai entendus, que nos réserves de renforts seront épuisées en un mois. Je puis me tromper, et alors qu'on me renseigne. Si c'est la vérité, que faut-il faire? J'estime que l'armée active outre-mer et la population canadienne qui la soutient si magnifiquement nous obligent d'aller aux renseignements et de suggérer au Gouvernement la ligne de conduite qui s'impose, car à l'heure décisive il faudra, et sans retard, ces troupes de renfort bien entraînées. Elles devront l'être, et le Canada a le devoir de les former.

M. l'ORATEUR: Je regrette d'avoir à avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

Des VOIX: Poursuivez.

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. HANSON: J'hésite à profiter de l'indulgence de la Chambre, mais j'aurais un autre point à traiter.

Des VOIX: Poursuivez.

L'hon. M. HANSON: Je remercie la Chambre de sa bienveillance; je n'en abuserai pas trop à l'avenir. Après trois ans le Canada a mené à bien certains aspects de notre effort de guerre, et j'attribue ces réalisations aux prières, aux avertissements et aux supplications que l'opposition a prodigués au Gouvernement durant cette longue période. Je me sens fier de la petite marine royale canadienne, bien qu'elle ne possède aucun cuirassé. Je connais quelques-uns des membres du personnel de la marine.

Le très hon. MACKENZIE KING: Notre marine a coulé bon nombre de sous-marins.

L'hon. M. HANSON: En effet, et j'ai dit que j'en étais fier, bien qu'elle ne possède aucun cuirassé. Pour apprendre à courir il faut d'abord savoir marcher, et pour apprendre à marcher il faut d'abord savoir se traîner. Je suis fier, très fier, des exploits du Corps d'aviation royal canadien. Notre plus grande contribution aux opérations de l'air consiste en ces vaillants jeunes gens qu'a fournis, à tous les théâtres de guerre j'allais dire, le Corps d'aviation royal canadien. Je les ai vus à l'œuvre en Angleterre, je sais quel est le caractère et quelle est la trempe de ces aviateurs qui se tiennent en alerte nuit et jour, au grave péril de leur vie. Les listes de pertes qui nous sont communiquées tous les jours racontent leurs faits héroïques avec plus d'éloquence que toutes les expressions que je pourrais employer à leur éloge.

Je dis au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) que le Canada a atteint son allure normale en matière de production, et je lui offre le tribut de louanges qui lui revient personnellement. Je soutiens, cependant, que les plus grands éloges vont de droit à l'industrie privée du Canada. Par industrie privée je n'entends pas désigner la direction et la gestion, j'entends à la fois la direction, la gestion et les ouvriers. Je suis au fait de certains embouteillages dans la production. A ma connaissance, il y a eu des embouteillages dans la production des aéronefs. Je n'ai jamais étalé ces faits dans les journaux, mais à l'occasion j'ai communiqué avec le directeur de la production aéronautique qui a eu l'obligeance de me mettre au courant de certaines difficultés relatives à ce programme.

Je veux parler brièvement de l'amendement de nos amis socialistes. Je n'en ferai pas la lecture, mais je veux attirer l'attention sur une locution employée dans le corps de l'amen-

dement proposé par laquelle le chef de ce groupe vise les pouvoirs conférés par la Loi sur la mobilisation des ressources nationales et leur application aux industries et aux institutions financières "tout comme ils ont servi". Quel est le sens de ces mots appliqués à la mobilisation du capital humain en vue du service militaire? Si l'on veut dire que les hommes ont été forcés sous de fausses représentations au service dans l'armée active outremer, je ne suis pas du même avis, parce que je suis au courant de certaines méthodes employées dans le passé pour amener les hommes à s'enrôler comme "volontaires". Je souhaite qu'il apporte un éclaircissement sur le sens de cette locution avant la fin de ce débat. Je me perds en conjectures sur le sens de ces mots.

M. COLDWELL: Leur signification est évidente.

L'hon. M. HANSON: Je ne le crois pas. Le fait est que le sous-amendement n'ajoute rien de nouveau à l'amendement. C'est en effet la répétition des principes fondamentaux du programme formulé par le chef du parti socialiste à la dernière session. Cependant, les principes énoncés dans cet amendement sont conformes à sa proposition. Il demande au gouvernement de notre pays de dépenser cinq milliards de dollars pour combattre le chômage au cours des deux années qui suivront la fin des hostilités. Je suis d'avis que cette proposition est d'ordre politique, et qu'elle vise à obtenir des votes. Il ne nous dit pas comment nous pourrions nous procurer ces fonds et quelle serait leur destination. C'est la tentative de corruption la plus colossale qui se soit jamais fait auprès du peuple canadien. L'intention est de corrompre le peuple avec les fonds de ce dernier, car c'est ainsi que je comprends cette proposition. Elle est donc entièrement de caractère politique. L'honorable député est-il d'avis que l'on peut guérir le chômage par des dépenses d'Etat. Qu'il consulte l'histoire récente, non pas de notre pays seulement mais celle de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. On a essayé ce moyen en Grande-Bretagne mais on l'a condamné. M. Roosevelt l'a essayé sur une échelle colossale aux Etats-Unis, mais le succès n'a pas couronné ses efforts.

M. COLDWELL: Qu'avez-vous fait en 1932?

L'hon. M. HANSON: Nous l'avons essayé sur une petite échelle, mais sans succès. Il ne donnera jamais de bons résultats; dans notre régime économique on ne pourra jamais remplacer l'entreprise privée par l'entreprise étatisée. On pourra en profiter jusqu'à un certain point.

M. COLDWELL: Comment procéderiez-vous alors?

L'hon. M. HANSON: Je me demande si l'honorable député a entendu le président Roosevelt, vendredi dernier. Il a alors déclaré de façon non équivoque que l'initiative privée et l'entreprise privée donneraient de l'emploi après la guerre. Il a ajouté que si on ne pouvait pas absorber tous les chômeurs par ce moyen, le Congrès serait appelé à voter des projets de loi et à prendre d'autres mesures pour atteindre cette fin. Telle est l'attitude du plus grand chef national que les Etats-Unis aient eu depuis Lincoln. Cependant, la dépense de fonds publics n'est pas le remède au chômage,—et, pour le dire en passant, le plan Beveridge ne l'est pas davantage. Ce n'est qu'un palliatif. C'est une aide à l'entreprise et à l'initiative privées, mais ce n'est d'aucune manière un moyen de guérir le mal.

Je suis d'avis que sous tout régime démocratique, l'entreprise privée est la seule agence qui puisse donner de l'emploi à tout le monde. Or, on ne saurait obtenir l'embauchage dans l'entreprise privée sous un régime de réglementation nationale dirigée du genre de celui que rêvent mes amis socialistes. On ne peut arriver à un système efficace d'entreprise privée à moins d'en faire un système d'entreprise libre, régi, si on veut, pour le protéger contre l'abus et l'exploitation, mais libre de se livrer à une production utile, avec le concours de l'Etat et sous sa surveillance.

M. NOSEWORTHY: Pourquoi le système a-t-il échoué jusqu'ici?

L'hon. M. HANSON: Il n'a pas échoué. Il a eu ses faiblesses; mais le fait pour vous de dire qu'il a échoué n'en est pas la preuve, et il n'échouera jamais. Croyant fermement à ce système, j'ai l'intention de voter contre le sous-amendement.

M. L. O. BREITHAUPT (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire un mot de bienvenue au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) qui est de nouveau au milieu de nous aujourd'hui. Tous les honorables députés conviennent qu'il est très occupé. On croit parfois qu'il l'est trop; il est sûr qu'il ne se soucie guère de sa santé. Il vient de temps à autre dans la ville de Kitchener, que j'habite, mais ses visites sont si rapides qu'il y passe comme dans un tourbillon. Cela est particulièrement vrai de ses visites au camp d'entraînement no 3 de la Division féminine de l'armée canadienne. Son passage a toujours une vertu stimulante,

Bien qu'on ait suggéré de supprimer du débat toutes les formalités et félicitations habituelles à l'adresse du proposeur de l'adresse et de celui qui l'a appuyé, je suis sûr que

même le chef de l'opposition (M. Graydon) me pardonnera, dans les circonstances, d'enfreindre cette entente, vu que c'est mon premier discours en cette enceinte et que ceux qui ont proposé et appuyé l'adresse sont des militaires. Il convient de complimenter le proposeur et celui qui l'a appuyé au sujet de l'éloquent et splendide discours qu'ils ont chacun prononcé. Je trouve qu'il était tout à fait dans l'ordre que deux militaires fussent choisis pour s'acquitter de cette tâche importante.

On me permettra, j'espère, une allusion personnelle au proposeur, l'honorable député de Grey-Bruce (M. Harris). Dernièrement, lorsqu'il est revenu d'outre-mer, l'honorable député avait comme compagnon de cabine un de mes proches parents, qui est capitaine dans les Scots Fusiliers du Canada et qui n'avait pas encore eu le plaisir de faire la connaissance de l'honorable député. Les choses qu'il m'a racontées, à son retour à Kitchener, au sujet du beau caractère et de la grandeur d'âme de l'homme dont il avait eu le plaisir de faire la connaissance et de partager la cabine ne font que confirmer l'impression qu'avait déjà produite l'honorable député de Grey-Bruce sur les membres de la Chambre. De semblables éloges du caractère et de la grandeur d'âme de l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Hallé), qui a si habilement appuyé la motion, pourraient sans doute être formulés par ceux de sa province natale qui le connaissent le mieux.

Pour ma part, je crois fermement que la masse de ceux qui font partie de nos armées et qui combattent pour nous méritent non seulement nos louanges sans réserve et notre reconnaissance pour leurs grands sacrifices mais encore ont droit dès que l'occasion s'en présente à accéder aux plus hauts postes que puisse offrir le gouvernement du pays. Je recommanderais, à ce propos, que le lieutenant-colonel Merritt, V.C., qui s'est signalé à Dieppe, soit appelé à remplir une des vacances actuelles à la Chambre haute. Un homme de sa trempe serait sûrement une précieuse acquisition pour le pays, surtout durant la période d'après-guerre où les hommes de sa capacité et de sa vaillance pourront alors contribuer si largement à la stabilisation qui sera nécessaire à cette époque.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) s'est signalé par ses innovations progressistes, telle la nomination de la première sénatrice, et qui peut douter de son choix judicieux en cette occurrence? J'ai donc confiance qu'il ne trouvera pas lui-même déplacé de ma part de faire une pareille recommandation qui, j'en suis sûr, sera à la fois un facteur de progrès et une cause de satisfaction pour la

[M. Breithaupt.]

population du pays. Je compte qu'il daignera apporter bientôt à cette question sa bienveillante considération.

Un mot maintenant au sujet de la circonscription de Waterloo-Nord que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Il s'agit de la circonscription historique qui, la première, a élu l'illustre premier ministre actuel membre du Parlement. C'est dans cette ville de Kitchener qu'il a vu le jour, et c'est sa ville natale qui, la première, l'a envoyé représenter les bonnes gens de ce grand centre industriel et agricole. Tout jeune encore, je me rappelle sa première vigoureuse campagne. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je dirai que les luttes électorales à cette époque prenaient un ton beaucoup plus intéressant et plus viril, que les votants s'intéressaient beaucoup plus à leur droit de suffrage, que depuis quelques années où le recours à la radio est si général, trop général peut-être. Je ne puis, en passant, m'empêcher d'établir une comparaison entre les élections d'alors et celles d'aujourd'hui, surtout en ce qui concerne les élections municipales dont se désintéressent d'une façon alarmante ceux qui y ont droit de suffrage sous notre régime démocratique. On me dit que dans la ville de Toronto, dans une élection municipale récente, moins de 25 p. 100 des électeurs se sont donné la peine de se rendre aux bureaux de scrutin. Il y a peu de temps, le conseil de ville de Kitchener a étudié sérieusement cette question générale, et des recommandations ont été adressées aux divers gouvernements à ce sujet. Espérons qu'un remède contre cette apathie sera découvert dans un avenir rapproché.

Revenant à Waterloo-Nord, je dois dire à la Chambre combien les gens de la ville natale du premier ministre ont été fiers d'avoir l'honneur d'élire pour la première fois ce fils de leur ville membre du Parlement, et combien fiers ils sont encore de ses merveilleux états de service depuis cette époque. Leur orgueil légitime s'accroît du fait qu'il a une plus longue carrière de chef de gouvernement que tout autre homme d'Etat des pays alliés et, comme il le disait lui-même, l'autre jour, avec humour: "Prince-Albert jouit actuellement de la meilleure représentation". Je puis affirmer, monsieur l'Orateur, en toute sincérité, que cette opinion est partagée par la sympathique population de Waterloo-Nord qui approuve de tout cœur cette remarque faite sur un ton si jovial. Avec le temps, une initiative viendra sûrement de la circonscription natale du premier ministre, initiative à laquelle, je l'espère, toute la population canadienne aura le privilège de contribuer, rappelant que c'est là qu'il est né et qu'il a passé sa jeunesse.

La circonscription que je représente a été le théâtre de bien de dures luttes électorales. Je dois profiter de l'occasion pour rendre hommage aux services rendus à son pays par mon prédécesseur immédiat, l'honorable W. D. Euler, ancien ministre du Commerce et actuellement membre de la Chambre haute. Jamais ministre de la couronne n'a consacré plus de soins et de talents à sa tâche que mon prédécesseur aux divers ministères dont il a eu la charge. Parmi ceux qui m'ont précédé, je remarque encore M. J. E. Seagram et M. W. G. Weichel. Etre le successeur de tels hommes comme représentant de Waterloo-Nord en cette Chambre me rend très modeste et conscient de mes lourdes responsabilités.

Le marasme agricole et le triste sort des cultivateurs en ces durs moments de guerre ont fait l'objet de maints commentaires depuis l'ouverture du présent débat. Depuis quelques années, heureusement, la culture mixte est en vogue dans ma région, plus peut-être que dans certaines autres du pays et c'est pourquoi la misère y est sans doute moins grande que dans les régions où ce genre de culture est moins connu. On remarque avec satisfaction que l'augmentation des expéditions de porcs, de bêtes à cornes et de produits laitiers en provenance de l'Ouest, ainsi que l'amélioration des prix payés pour ces produits, fait réaliser de rapides progrès à la culture mixte et on peut s'attendre que l'amélioration continuera à se faire sentir par tout le pays.

Ces jours derniers, j'ai consulté les membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ainsi que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) au sujet de la subvention, fondée sur la proportion de butyrine, versée aux producteurs de beurre de ferme. Je suis heureux de dire que cette question est maintenant à l'étude, bien qu'on l'ait oubliée lorsqu'on a décidé de payer la subvention initiale. Nous espérons que le résultat de l'étude sera annoncé bientôt, afin de remédier au désavantage dont ces cultivateurs souffrent maintenant. Sous le régime actuel du rationnement, les cultivateurs recevraient des coupons lorsqu'ils vendraient leur beurre et ces coupons serviraient au règlement des subventions.

On a annoncé dernièrement qu'afin de remédier à la rareté du bœuf, on paierait une partie du transport des animaux de l'Ouest expédiés aux marchés de l'Est. Ces expéditions augmenteront les approvisionnements de bœuf des provinces fortement peuplées du centre du Canada. C'est une mesure raisonnable et utile jusqu'à un certain point; cependant, mes amis cultivateurs m'ont affirmé qu'elle n'était qu'un palliatif. Suivant eux, la rareté de bœuf disparaîtrait très vite si on fixait le prix d'après ceux de mai au lieu de les augmenter périodiquement à mesure que la saison avance. Pourrait-on agir de la sorte sans enfoncer le plafond des prix dont l'importance prime tout? Je l'ignore. Toutefois, si on pouvait le faire, j'estime qu'on aurait ainsi trouvé la solution du problème que pose le bœuf.

Abstraction faite de tous les autres avantages qui en découleraient, il faut certes tenir compte de certains facteurs. D'abord, les expéditions au marché précéderaient l'époque où les ravages de l'œstre sont au comble sur le bétail qui a hiverné à l'étable. En second lieu, les peaux de ces bêtes à cornes contiendraient moins de piqûres causées par l'œstre et seraient de ce fait bien supérieures aux peaux que l'on obtient plus tard dans la saison. Elles donneraient un bien meilleur cuir de la haute qualité requise pour chausser nos combattants. Il est notoire qu'une grave pénurie de peaux ainsi que de viande de bœuf est en train de se produire au pays et, que si l'on ne prend pas de promptes mesures pour accroître l'expédition de bétail aux abattoirs et augmenter les importations de peaux de l'Amérique du Sud, si besoin est, la situation deviendra fort embarrassante pour ce qui est de chausser nos combattants.

Malgré les mesures prises pour accorder des sursis aux cultivateurs et aux ouvriers des industries de guerre essentielles, appelés au service militaire, plusieurs ne les jugent pas assez radicales. Pour assurer un effort continu, il faudrait transformer ces sursis en exemptions, le statut futur des intéressés ne devant changer que si le besoin qu'ont les forces armées de recrues parmi la classe agricole et le personnel des établissements de guerre devient plus urgent. Ce changement permettrait un programme de meilleur rendement qu'il n'est possible d'en établir lorsque les cultivateurs et les ouvriers de guerre vivent dans une incertitude constante.

La plupart des honorables députés s'intéressent aux organismes institués et je ne ferais pas preuve d'équité envers mes commettants ou envers la population en général si je n'exprimais pas ici leur haute désapprobation de plusieurs des règlements émanant de certains administrateurs qui détiennent des postes de contrôle du temps de guerre. On est généralement d'avis qu'une trop forte proportion des fonctionnaires temporaires gouvernent avec une main de fer et sans consulter les intéressés ou ceux qui connaissent les solutions à leurs propres embarras. Ils ne tiennent aucunement compte du fait que dans une démocratie, pour la défense des droits de laquelle nous livrons une lutte à mort, les gens et leurs représentants sont complètement ignorés et traités d'une façon trop arbitraire.

72538—30½

Un de mes commettants est récemment venu à Ottawa pour discuter une question avec un des régisseurs. On l'a écouté attentivement, mais on lui a donné à entendre que sa cause n'en serait nullement avancée s'il amenait avec lui le représentant de son comté. J'ignore si d'autres honorables députés ont fait la même expérience. Aucun de nous ne recherche du travail supplémentaire à cette époque de surmenage, mais j'estime que dans des questions où le député peut être utile à sa circonscription on devrait lui permettre d'aller voir un régisseur ou administrateur.

On pourrait citer beaucoup trop d'exemples à cette époque-ci, mais le principal règlement qui soulève les plus violentes protestations c'est celui qui a trait à la restriction à 50 milles du trajet des autobus. L'embarras qu'il cause à bien des voyageurs, surtout aux soldats en congé et aux ouvriers des industries essentielles de guerre, n'a, que je sache, aucune raison d'être. S'il est nécessaire de réduire davantage l'emploi de l'essence et du caoutchouc, il a été proposé qu'on modifie les itinéraires en mettant sur la route moins d'autobus, tout en permettant à ceux qui circulent actuellement de rendre leurs voyageurs à destination; on éliminerait ainsi cette pratique qui consiste à faire débarquer les voyageurs dans les bancs de neige ou à les laisser à mi-chemin.

Il y a une autre question que le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) ferait bien d'examiner. Il s'agit d'un règlement qui, à mon sens, a grandement nui à notre effort de guerre. Je veux parler des restrictions draconiennes imposées aux services de taxi au Canada. On peut soutenir que ces restrictions sont nécessaires à cause de la pénurie de certains matériaux, mais j'affirme que ce mode de transport doit être l'un des derniers à souffrir aussi sévèrement. Il est certain que les services que rendent les taxis sont plus importants que ceux que rendent beaucoup d'autres modes de transport. J'engage le ministre à étudier cette question de nouveau pour que les chauffeurs de taxis puissent au moins s'assurer des recettes qui leur permettent de faire face aux frais élevés et aux autres difficultés de l'heure présente.

Dans les remarques faites récemment par le premier ministre (M. Mackenzie King), j'ai noté avec satisfaction qu'il a assuré à la Chambre que les personnes nommées aux divers services de régie, seront à l'avenir, responsables de leurs actions envers leurs ministres et le Parlement en général dans une mesure beaucoup plus grande que par le passé. Voilà une déclaration qui a été accueillie avec une grande joie et que la population canadienne regardera comme mesure nécessaire et pratique. A mon avis, la grande majorité des citoyens canadiens apprécient l'excellent travail accompli par la plupart de ces personnes de même que les nombreux sacrifices personnels qu'elles consentent; c'est pourquoi, si le premier ministre veut bien s'occuper des quelques cas exceptionnels, de la façon qu'il a promis de le faire, tous les sujets de plainte disparaîtront rapidement.

Je désire ajouter un mot au sujet des fonctionnaires. Il semble que l'occasion se prête à faire l'éloge de tout le service administratif. A Ottawa comme dans tout le pays j'ai rencontré un grand nombre de fonctionnaires, et j'ai constaté que non seulement ils accomplissaient fidèlement leurs fonctions régulières de temps de paix, mais aussi que plusieurs acceptaient volontiers des responsabilités additionnelles sous la dictée des principes supérieurs du patriotisme. Ils s'acquittent admirablement de leur tâche et plusieurs ont vu accroître considérablement leur travail normal. Non seulement convient-il de reconnaître leurs mérites, mais encore de les rétribuer convenablement. Nombreux sont les fonctionnaires qui ne touchent aucune indemnité de vie chère. Toutes ces questions méritent la plus grande attention, afin que les employés de l'Etat améliorent sensiblement leur sort.

Le discours du trône renferme plusieurs passages qui devraient retenir l'attention de la population canadienne. L'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) l'a trouvé imprécis, et je diffère d'opinion avec lui sur ce point. Le document me paraît clair et concis. Il ne laisse aucun doute sur le sens des nombreux programmes qu'il mentionne. Je note avec plaisir qu'il y est fait allusion à l'expansion éventuelle de la Marine royale canadienne. Les observations de l'honorable député de York-Sunbury sur notre marine me semblent une condamnation dissimulée sous de faibles louanges, et il a voulu atténuer cette impression en ajoutant que la marine avait fait du beau travail. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'elle a accompli des miracles sous la très habile direction du ministre du Service Naval (M. Macdonald). La menace sous-marine est certainement la plus redoutable de l'heure. Je crois que la marine et les navires marchands devraient augmenter le plus possible leurs unités, afin de pouvoir répondre non seulement aux exigences du transport du matériel de guerre, mais encore à celles de la protection de nos côtes. Construisons ces navires sans aucun délai.

D'après le discours du trône le Parlement sera invité à voter de nouvelles sommes pour assurer la poursuite de la contribution totale du Canada à la victoire. Sans doute, tous les groupes de cette Chambre conviendront de bonne grâce que ces crédits sont opportuns et nécessaires.

Il m'est aussi agréable de remarquer, en dépit des allégations de l'honorable député de York-Sunbury, que le Gouvernement redouble d'efforts pour économiser dans tous les domaines où des économies sont possibles. A mon sens, à l'avenir, on devrait louer et non acheter les immeubles et les terrains dont on a un besoin provisoire. On peut encore effectuer bien des économies et soulager ainsi sensiblement le contribuable dont le fardeau est trop lourd. Je ne vois pas pourquoi on achète des immeubles pour les divers ministères si l'on peut aussi bien les louer. Il faudrait, je crois, exercer une étroite surveillance sur cette tendance à acheter de nouveaux immeubles et consentir aux achats seulement s'il y a nécessité absolue.

Au cours d'une conversation récente, le ministre des Finances (M. Ilsley) signalait une tendance beaucoup trop grande chez plusieurs ministères à s'en remettre à lui de tous leurs besoins financiers, prenant pour acquis qu'on y peut donner satisfaction rapidement et facilement. Le ministre des Finances et ses excellents aides ont réussi des réalisations financières diverses et de ce fait accompli une tâche splendide. On devrait pourtant, je crois, mettre tout en œuvre sous ce rapport pour leur alléger le fardeau. Le ministre des Finances accomplit un beau travail et tous les organismes gouvernementaux autorisés à faire des dépenses et tous les membres de cette Chambre ont le devoir de seconder ses efforts et ceux de ses aides. Si les ministères autorisés à dépenser, mais non directement liés à l'effort de guerre veulent continuer leurs efforts en vue de réduire les dépenses non nécessaires, le fardeau des taxes en sera sensiblement allégé.

J'aimerais faire quelques observations sur le plan relatif à la perception des impôts au fur et à mesure. Je suis heureux de constater que le discours du trône laisse entendre que l'on présentera d'autres mesures visant à améliorer la situation de ceux qui ont des accumulations d'impôt sur le revenu des années précédentes à acquitter. Tous les Canadiens ont appris cette nouvelle avec plaisir. J'ai reçu un grand nombre de pétitions de la part d'ouvriers de ma circonscription qui approuvent tous la modification que l'on se propose d'apporter au mode de perception de l'impôt sur le revenu. J'ose croire que lorsque la Chambre sera saisie d'une mesure à ce sujet on ne fera pas d'injustice à qui que ce soit et que tous les contribuables seront traités sur le même pied. J'espère que cette mesure législative autorisera l'annulation de tous les arriérés d'impôts.

Pendant que je vous parle de finances je profiterai de l'occasion pour demander au ministre s'il n'y aurait pas lieu, lorsqu'il présentera son nouvel exposé budgétaire, d'annoncer que le pays reviendra à l'ancien mode de perception dans le cas de l'impôt sur le revenu des employés, soit à la taxe de la défense nationale. Nous devrions adopter un projet de ce genre maintenant, parce que le mode actuel est trop compliqué et trop embarrassant, particulièrement pour les ouvriers qui n'ont pas l'habitude de tenir des livres de comptabilité. Je suis d'avis qu'une déduction directe comme on le faisait par le moyen de l'ancienne taxe de la défense, au lieu de la méthode compliquée actuelle, diminuerait sensiblement la tendance à s'absenter du travail que l'on remarque dans les industries essentielles, car les ouvriers auraient plus d'intérêt à rester au travail.

Je profiterai de cette occasion, monsieur l'Orateur, pour féliciter le ministre des Finances et ses habiles collaborateurs d'avoir inauguré un programme de régie des prix de manières à empêcher l'inflation. Le programme que notre Gouvernement a été le premier à lancer a été très efficace si on en juge par le fait que du 1er novembre 1941, date où les prix ont atteint leur sommet avant l'établissement d'un plafond, au 1er décembre 1942, l'indice officiel du coût de la vie au pays n'a monté que d'un peu plus de 2 p. 100 tandis qu'aux Etats-Unis, où la régie n'a pas été aussi efficace que chez nous, l'augmentation correspondante a été d'environ 10 p. 100. Comparez cet exploit vraiment remarquable à ce que fut la situation lors de la dernière guerre. Le coût de la vie au Canada accuse une augmentation de plus de 20 p. 100 au cours d'une période semblable. Le Gouvernement est l'objet de critiques justifiées dans certains cas et, injustifiées dans d'autres, mais il est regrettable que l'on entende si peu parler de la réussite du programme de réglementation des prix, car elle est certainement digne de mention non seulement au Canada mais aussi dans les autres pays du monde. Aucun pays n'a dépassé le Canada sous ce rapport, ni ne l'a égalé.

Je ne dirai qu'un mot, en terminant, de la sécurité sociale. L'indication, dans le discours du trône, que sera confié à un comité spécial de la Chambre le soin d'étudier, pour ensuite faire rapport, les questions de l'assurance sociale et de l'assurance contre la maladie vient à son heure, est très louable et a été bien accueillie par le public. Je suis convaincu, cependant, que, si opportuns et désirables que soient ces objectifs très importants, la victoire de nos armes et la défaite des puissances de l'Axe le plus tôt possible restent encore le premier objectif vers lequel nous devons tendre avec une détermination inflexible. Je tiens, cependant, à féliciter le Gouverne-

ment d'avoir fait le premier pas dans la voie qui assurera à tous les Canadiens, après la guerre, une plus grande mesure de sécurité sociale. Le présent gouvernement a beaucoup contribué dans le passé à améliorer les conditions de vie par l'adoption de mesures progressives,—je devrais dire libérales progressives,—comme la loi d'assurance-chômage et d'autres de ce genre. Voici que maintenant il nous présentera une mesure qui assurera, en somme, une plus grande mesure de liberté en faisant disparaître la crainte et la faim, et cela à un degré encore inconnu jusqu'ici dans toute l'histoire de notre pays. Le Gouvernement a manifesté son désir et son pouvoir de régler les questions de première importance qui touchent à la vie de chaque jour des Canadiens. Il saura en même temps encourager l'entreprise privée et l'initiative personnelle. Une telle mesure, j'en suis convaincu, sera bien accueillie par la population d'un grand pays qui croit fermement avec moi que le Canada, ayant nettement démontré par sa production exceptionnelle en vue d'un effort total de guerre et grâce à l'énergie et aux ressources de ses habitants qu'il peut se maintenir et réussir à financer ses dépenses,—le Canada, dis-je saura, de ce fait, arrêter en temps de paix un plan de production qui permettra à tous ses habitants d'avoir droit à un travail égal et de jouir de l'héritage qu'ils méritent si bien.

M. FRÉDÉRIC DORION (Charlevoix-Saguenay): Mes premières paroles en cette Chambre seront des paroles de remerciements: merci à vous, monsieur l'Orateur, pour la bonté que vous m'avez témoignée depuis que je suis ici; merci aux honorables députés de la Chambre dont j'ai eu l'avantage de faire la connaissance depuis deux semaines pour la cordialité de leur accueil; merci surtout à l'honorable député de Gaspé (M. Roy), à l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) et à l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe), qui ont eu la hardiesse de venir me prêter main-forte dans la campagne électorale que j'ai récemment soutenue; mais merci surtout aux électeurs de Charlevoix-Saguenay pour le magnifique appui qu'ils m'ont donné le 30 novembre dernier.

Je me demande si tous mes honorables collègues se font une idée juste de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. On me permettra sans doute de la décrire brièvement afin de compléter au besoin les notions qu'ils possèdent déjà.

Si nous nous reportons à la carte, nous constatons que c'est la circonscription la plus étendue du Dominion. Ayant pour point de départ Château-Richer, situé à 15 milles en bas de Québec sur la rive nord du Saint-Laurent, elle s'étend jusqu'au Labrador, à plus de 800 milles de là. Elle comprend la partie septentrionale de la province de Québec depuis le Saint-Laurent jusqu'à la baie et au détroit d'Hudson.

Je dois dire que cette immense superficie de notre pays n'est pas encore exploitée comme elle devrait l'être, par suite du manque de communications. Dans la partie occidentale, c'est-à-dire, à l'ouest de la rivière Saguenay, nous avons des routes et une voie ferrée qui va jusqu'à la Malbaie. Dans la partie orientale, à l'est de la rivière Saguenay, qui est la plus étendue, nous ne possédons qu'une route d'une longueur de 100 milles qui va jusqu'à Baie-Comeau. Au delà, nous n'avons comme moyens de communication que les voies aériennes ou fluviales.

Je sais, monsieur l'Orateur, pour l'avoir appris de la bouche d'experts, que notre région est richement dotée de ressources naturelles. Nous avons d'immenses sources d'énergie hydraulique, de très riches mines, des forêts merveilleuses et, en bien des régions, un sol qui se prête très avantageusement à la culture. Or le meilleur, et probablement l'unique moyen de fournir à la région les moyens de développement nécessaires serait de construire une route sur la rive nord du Saint-Laurent. Je signalerai en même temps qu'une telle route serait d'une grande utilité pour la défense du pays et pour l'assistance de nos alliés. En fait elle pourrait servir à transporter les aliments et le matériel de guerre jusqu'au littoral de l'Atlantique et jusqu'à Terre-Neuve. Ne serait-ce pas le moyen le plus sûr de ravitailler en vivres et en matériel nos stations militaires de l'Est?

Du reste, cette route si utile au point de vue militaire en temps de guerre offrirait aussi d'immenses avantages en temps de paix. Ce n'est pas souvent que nous avons l'occasion d'entreprendre des travaux militaires qui soient en même temps des améliorations nécessaires du temps de paix. La construction de cette route se rangerait dans cette catégorie. C'est pourquoi j'exhorte le Gouvernement à étudier ce projet et à y donner suite le plus tôt possible.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je dois mentionner que ma circonscription compte 65,000 habitants bien pensants et paisibles, qui n'ont qu'un seul désir, celui de se consacrer corps et âme au service de leur patrie et au bien-être moral et matériel de leurs familles. Ils l'aiment, ce pays qu'ont construit leurs aïeux et auquel ils ont juré fidélité. Ils aiment le régime démocratique sous lequel nous vivons et ils tiennent à le garder. Ils ont lutté dans le passé pour le maintien de leurs droits, de leur religion et de leur langue, et ayant

réussi à les conserver, n'ayant pas d'attache avec aucune autre partie du monde, ils sont profondément enracinés au sol d'où ils tirent leur subsistance, tout comme l'ont fait leurs aïeux, et ils ne sont guère intéressés aux discussions internationales. Ils comprennent, cependant, que nous nous battons maintenant pour la sauvegarde de la démocratie et ils sont prêts à participer à l'effort de guerre tant que celui-ci ne détruira pas complètement leur patrimoine national. Ils croient en cette juste définition de la démocratie donnée par Lincoln:

Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple.

Ils croient également en cette définition donnée, il y a quelques mois, par M. H. E. Manning, C.R.:

L'essence de la démocratie est le respect des droits des minorités. Dans leur mépris des droits des minorités repose l'iniquité des régimes totalitaires. Prenons garde, dans la fièvre et la tension guerrières de fouler aux pieds les droits des minorités. Sinon, nous rejetterons ce pour quoi des vies sont sacrifiées et des fortunes dilapidées.

Nous croyons aussi que, si nous voulons que tous nos efforts tendent vers la victoire, nous ne devons pas oublier qu'il faut préparer l'après-guerre. La publication du rapport Beveridge, qui contient un programme de sécurité sociale pour la Grande-Bretagne, a suscité un intérêt mondial. Aux Etats-Unis, la commission d'organisation des ressources nationales a soumis au président Roosevelt un programme assez analogue d'amplification des mesures de sécurité sociale. Le conseiller de cette commission, M. W. J. Cohen, a récemment dit, en commentant le rapport Beveridge:

Si, au cours de la lutte à mort qu'elle livre, la Grande-Bretagne peut trouver le temps d'effectuer pendant la guerre une étude complète de tout son régime de sécurité sociale, nous pouvons assurément suivre son exemple. Il devient de plus en plus clair qu'une amplification du programme de sécurité sociale est aussi nécessaire à la victoire que la production de canons et de navires.

Les gens du comté de Charlevoix-Saguenay, comme ceux de toute la province de Québec, désirent sincèrement l'établissement d'une unité nationale véritable dans tout le pays, unité qui doit se manifester non seulement en paroles mais aussi en actes, non seulement en temps de guerre mais aussi en temps de paix. Ils tiennent à rester ce qu'étaient leurs pères au temps de l'établissement de la Confédération, c'est-à-dire les associés de leurs compatriotes anglais mais non leurs inférieurs. Ils sont décidés à tout faire pour atteindre l'objectif que leurs pères se sont fixé: la création d'une grande nation.

Qu'il me soit permis ici, monsieur l'Orateur, de déclarer que nous devons réaliser notre unité non dans l'enrégimentation, mais dans une diversité bien équilibrée et bien charpentée fondée sur la coopération, sans quoi nous ne remplirons pas notre mission historique actuelle. Lord Tweedsmuir disait, il y a cinq ans:

Le Canada ne peut pas ressembler tout à fait à son voisin, et c'est tant mieux, car notre pays doit apporter une contribution qui lui est propre à la civilisation nord-américaine. J'aime à me le représenter, avec ses deux races anglaise et française, comme étant dans une certaine mesure le gardien des nobles traditions méditerranéennes héritées de la Grèce et de Rome, et qu'il doit adapter aux us et coutumes d'un monde nouveau. Je désire qu'il conserve son individualité, car celle-ci est infiniment précieuse non seulement pour lui-même mais pour son voisin.

Si nous, membres du Parlement, suivions ces sages avertissements, j'ai confiance que nous contribuerions ainsi à mettre fin à bien des mésententes.

N'oublions pas non plus que nous sommes ici pour participer, en tant que représentants du peuple, au gouvernement du pays. Mais, ayant regardé autour de moi depuis mon arrivée ici pour me rendre compte de ce que nous avions à faire, force m'a été de conclure que la plupart de nos privilèges ont été remis à de nombreuses commissions de toutes sortes. Nous avons mis sur pied une bureaucratie gigantesque; des administrateurs de tous les métiers imaginables ont été nommés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre; nous avons des régisseurs de toutes sortes. Diverses commissions et divers administrateurs donnent des ordres contradictoires et recommencent deux ou trois fois la même enquête; puis nous avons infiniment trop de formalisme administratif. Ce qui est pis, beaucoup de ces administrateurs et de ces régisseurs sont des jeunes gens sans expérience, qui sont devenus les véritables législateurs de notre pays.

Songeons-y pour un instant et demandons-nous s'il est juste que tout notre régime économique soit dirigé par ces dictateurs. La population canadienne est mécontente de l'état de choses qui règne au pays et le Gouvernement devrait y apporter les remèdes nécessaires.

Même si nous devons faire tendre nos énergies et nos efforts à nous assurer la victoire, nous ne devons pas oublier qu'il nous faudra encore vivre ici après la guerre. Si notre régime politique n'a pas su donner tout ce que nous en attendions, il nous faut faire tout notre possible pour améliorer la situation. Voilà pourquoi, sur la proposition de l'honorable représentant de Gaspé, quelques centaines de gens, venus de tous les coins de

la province et appartenant à toutes les classes de la société, se sont réunis à Québec, en septembre 1941, et ont adopté la résolution suivante:

Cette assemblée exprime le vœu que les efforts du peuple Canadien dans la guerre actuelle, soient couronnés de succès; elle prie la divine Providence d'aider nos armées et celles de nos alliés à remporter une victoire définitive. Notre pays pourra alors jouir d'une paix durable qui permettra aux différents groupes ethniques de développer leurs forces vitales, et de collaborer dans un esprit de liberté constitutionnelle et de justice sociale, dans le but de constituer enfin une nation véritablement et exclusivement canadienne.

Cette résolution renferme un véritable programme, lequel pourrait et devrait être accepté de tous les Canadiens dignes de ce nom.

Avant de terminer mes remarques en anglais, je ne puis m'empêcher de mentionner une déclaration que faisait récemment le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King), déclaration que certains journaux ont reproduite avec de grandes manchettes. Le premier ministre faisait allusion aux corvettes canadiennes qui ont coulé des sous-marins ennemis. S'adressant aux membres qui siègent dans cet angle de la Chambre, il nous demandait si nous n'étions pas fiers d'apprendre qu'une corvette montée par des Canadiens et portant le nom de la ville de Québec avait pu couler un navire ennemi dans les eaux de la Méditerranée. Comme cet argument ne produisait guère d'impression sur moi, je ne pus vraiment pas m'empêcher de sourire. C'est alors que le premier ministre ajouta:

N'empêche qu'à ce moment critique, le plus critique de notre histoire, les honorables députés de cet angle se croient obligés de se séparer de leurs collègues de leur province pour appuyer une politique isolationniste relativement à notre effort de guerre canadien. Leur conduite ne fait honneur ni à eux-mêmes, ni à leur province, ni à leur pays.

J'ai cru sur le moment qu'il s'adressait aux honorables députés qui siègent à ma gauche, mais le jour suivant, je remarquai dans les journaux que mon nom était accolé à ceux de l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond) et de l'honorable député de Beauce (M. Lacroix), et que, par conséquent, le public avait l'impression que j'étais, moi aussi, désigné comme ayant des vues isolationnistes.

En premier lieu, je dois déclarer que je ne suis pas associé aux honorables députés qui ont récemment formé le nouveau groupe politique appelé "le bloc populaire", et que je n'ai pas à les défendre. En ce qui me concerne, je n'ai pas de leçons de loyauté à recevoir de qui que ce soit, parce que, durant la dernière guerre, au lieu de voyager à travers les Etats-Unis, je m'enrôlai, à l'âge de dix-neuf ans, dans la Royal Air Force. Je suis allé servir outre-mer d'où je revins avec un brevet de lieutenant dans l'armée impériale. Mon fils, âgé de vingt ans et étudiant en droit à l'Université Laval, s'est enrôlé volontairement dans le C.E.O.C. il y a deux ans. Il me semble que cela règle la question.

J'ajouterai que j'ai trouvé étrange d'entendre le premier ministre parler d'isolationnisme. Ne se rappelle-t-il pas le langage que lui et ses collègues tiennent depuis vingt-cinq ans à la population de la province de Québec? Je n'hésite pas à déclarer que, compte tenu de l'attitude prise par le parti libéral durant cette période, aucun membre de ce parti n'a le droit d'accuser d'isolationnisme qui que ce soit de la province de Québec.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, même s'il m'était possible de me servir de la langue anglaise aussi facilement que de la langue française, je me ferais un devoir, à l'occasion de mon premier discours en cette Chambre, de dire en français ce que j'ai à ajouter aux remarques que je viens de faire, afin de confirmer le caractère bilingue officiel de cette Chambre.

J'ai donné, il y a quelques instants, des raisons pour lesquelles les électeurs de Charlevoix-Saguenay m'avaient accordé leur confiance le 30 novembre dernier et je désire compléter cet exposé.

Il est évident, en premier lieu, que le résultat de mon élection démontre que les citoyens de la province de Québec ne veulent plus appuyer aucun des deux vieux partis. Après avoir délaissé le parti conservateur, ils ont cru pendant longtemps que le parti libéral leur fournissait les garanties nécessaires pour le développement de leurs aspirations légitimes. Ils ont donné leur confiance honnêtement, loyalement, aux chefs du parti libéral dans la province de Québec, qui condamnaient vigoureusement la politique extérieure des conservateurs et leur promettaient d'apporter une solution juste et équitable aux problèmes intérieurs; ils s'aperçoivent maintenant qu'ils ont été grandement trompés.

Ayant été ballottés pendant 75 ans entre les "rouges" et les bleus" sans autre résultat que celui de servir d'instruments de pouvoir, et sans avantage pour eux, ils sont devenus prudents et, bien que ne sachant trop encore quelle direction politique ils prendront, ils sont prêts pour le moment à donner leur appui à des hommes qui, détachés des vieux cadres, leur fourniront des garanties de sincérité et surtout de désintéressement.

Si les citoyens de la province de Québec sont arrivés à ce point que j'appellerai stratégique de leur histoire politique, c'est qu'ils s'aperçoivent que leurs représentants, dans le passé, n'ayant constitué qu'une minorité

dans l'un ou l'autre des vieux partis, n'ont pu, et malheureusement trop souvent n'ont su, défendre leurs intérêts.

Les Canadiens français entendent jouer le rôle qui leur est dévolu dans les deux grandes sphères d'activité politique dans le Dominion. Dans le domaine fédéral, ils veulent le maintien de l'esprit du pacte confédératif. Ils ne demandent pas plus que cela, mais ils exigent cela.

Quel est l'honnête homme dans ce pays qui peut prétendre que, dans l'administration fédérale, les Canadiens français ont la part qui leur revient de droit? Et surtout depuis que notre pays est gouverné par des commissions? Passons en revue tous ces dictateurs qui administrent actuellement la vie économique du Canada sans que le peuple, par ses représentants, ait aucun contrôle sur leur administration, et voyons si l'élément canadien-français a sa juste part.

Je ne prétends pas que le problème doive se résoudre par l'octroi aux Canadiens français de quelques positions dans le service civil ou dans les différents départements fédéraux. Non, la question est beaucoup plus importante que cela.

Il faut que, par la participation active des Canadiens français dans l'administration des affaires du pays, tout notre système économique soit imprégné de ce caractère de dualité qui découle nécessairement des éléments qui composent la nation canadienne.

Ils veulent que la représentation en cette Chambre soit en proportion de la population des provinces, comme il en a été décidé lors du pacte confédératif. Et je suis d'avis que le Gouvernement doit présenter, durant cette session-ci, le projet de loi nécessaire pour qu'il soit procédé à ce remaniement des sièges électoraux. Sinon, ce sera un accroc de plus au pacte confédératif.

Ils prétendent que le Canada, dans sa politique internationale, doit être guidé uniquement par les intérêts du peuple canadien, et non pas par ceux d'aucune autre nation, comme le cas s'est présenté malheureusement trop souvent depuis 50 ans.

Ils se rendent compte que le Canada est un pays d'Amérique, et qu'aussi longtemps que ses gouvernants voudront diriger la politique internationale, comme s'il s'agissait d'un pays européen, ils ne pourront atteindre le but que se sont proposé les pères de la Confédération.

Ils prétendent aussi que le Canada devrait occuper la place qui lui est destinée dans l'union panaméricaine, et bénéficier par là de tous les avantages que comporte une association avec des alliés naturels.

Car, quoique l'on veuille, malgré les facilités de communication, qui en ces dernières années ont rapproché sensiblement les uns des autres tous les pays du monde, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a de chaque côté des Amériques des océans dont il faudra toujours tenir compte, surtout quand on considère qu'au début de la présente guerre il a suffi d'un bras de mer de vingt milles de large pour arrêter les hordes dévastatrices du dictateur de l'Allemagne.

Je profite aussi de la circonstance pour dire que, dans le même ordre d'idées, nous nous demandons pourquoi il est encore permis de faire décider nos problèmes légaux par le Conseil privé de Londres. Le droit d'appel au Conseil privé constitue, selon moi, un vestige de l'ancienne domination de la mère patrie sur ses colonies, et je suis d'avis que ce droit d'appel devrait être aboli.

En ce qui concerne le domaine provincial, je répète ce que j'ai dit il y a un instant, que tout ce que les Canadiens français veulent, c'est le respect du pacte confédératif. Malheureusement, les juristes et les hommes politiques ne se sont pas toujours bien entendus sur l'interprétation qu'il faut donner au texte de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en ce qui concerne les relations des provinces avec le gouvernement central.

Deux thèses ont été soutenues vigoureusement. Les uns prétendent que le pouvoir central l'emporte sur le pouvoir provincial; ils prétendent que l'Acte de la Confédération est une loi passée par le gouvernement impérial et acceptée par les parties constituantes; les autres soutiennent que nous sommes en présence d'un contrat basé sur une entente intervenue entre les provinces en 1867. Cette dernière thèse a été soutenue brillamment par bien des hommes politiques et des juristes; elle a même été reconnue jusqu'à un certain point en différentes occasions par les tribunaux.

Au cours d'une enquête instituée devant un comité de la Chambre des communes, en 1935, pour étudier une méthode permettant d'amender la Constitution, des opinions ont été exprimées et j'ai relevé les passages suivants:

L'hon. M. Veniot: La Confédération ne repose pas entièrement sur les résolutions de Québec?

M. W. S. Edward (sous-ministre de la Justice): Je sais.

L'hon. M. Veniot: Parce que les résolutions de Québec pourvoient à certaines juridictions de la part des provinces qui n'étaient pas comprises à l'époque de la Confédération, quand l'Acte fut adopté en Grande-Bretagne. Par exemple, la juridiction relative à l'immigration et certaines autres questions, telles que les pêcheries, furent données aux provinces par les résolutions de Québec. Quand la loi de la Confédération fut adoptée, elles furent transférées au Dominion; et ce qui est plus, je veux que l'on sache bien que ce fut une véritable entente entre les provinces.

Et M. Edwards d'ajouter:

Je suis d'accord avec vous sur le fait que ce fut une entente.

Bien que je sois d'opinion que le droit d'appel au Conseil privé devrait être aboli, je ne conteste en aucune manière, il va sans dire, la compétence des juristes qui composent ce tribunal. Aussi, je ne crains pas d'aller chercher dans leurs décisions ce qui peut nous aider à résoudre des problèmes qui se posent à notre attention. Ainsi, sur cette question de relations entre le pouvoir central et les gouvernements provinciaux, je trouve dans des décisions du Conseil privé des arguments favorables à cette deuxième thèse.

Le Conseil privé, dans la cause de John Deere Plow Co. vs. Wharton, fait mention d'un accord politique.

Dans la cause de Initiative and Referendum act, le Conseil privé déclare que la Constitution du Canada a été adoptée en 1867 par le Parlement impérial afin de donner effet au désir exprimé dans les résolutions adoptées par la Conférence des Canadiens tenue à Québec en octobre 1864.

Le Conseil privé, dans la cause de Edwards vs. Attorney General for Canada, mentionne, parlant de l'Acte de la Confédération, qu'il s'agit d'un compromis.

Ensuite, dans la cause de Regulation and Control of Aeronautics in Canada, le Conseil privé parle encore d'un compromis politique.

Une autre thèse a vu le jour, en ces dernières années, celle dite de l'Institution; et voici comment le révérend Père Delos, éminent sociologue dominicain, commente la définition qu'en donne Georges Renard:

L'institution, dit-il, résulte de la communion des hommes dans une idée, c'est le corps, la réalité, l'être, issu de cette communion. Une idée à réaliser,—un but,—"solidarisent ceux qui les portent ensemble ou successivement"; ils établissent entre les hommes et les générations une communion. L'Institution, pense encore M. Renard, c'est une idée dotée des voies et moyens appropriés qui lui permettra de s'établir, de se réaliser, en prenant corps et existence objective. . . C'est lui donner son statut interne et les organes qui lui permettront d'agir à l'extérieur, c'est la constituer comme corps social doué de vie interne et d'une activité externe.

Cette théorie a été soutenue par des hommes qui ont été à même, de par leurs fonctions, d'examiner de plus près que bien d'autres les rouages de la Constitution. Ainsi, je suis heureux de citer le témoignage de M. Léopold Richer, journaliste, à la page 125 de "Notre problème politique". Je lis:

Nous regrettons que nos juristes ne nous aient donné jusqu'ici sur notre constitution nationale que des études assez superficielles en somme, souvent même d'un caractère polémique. Ce n'est pas tout de dire que notre constitution est une loi; il faut préciser sa nature, sa finalité et son origine. Ce n'est pas encore suffisant d'affirmer que la constitution est ou n'est pas un contrat ou de classer la question en quelques pages.

Mais, passant dans le domaine pratique, je suis convaincu que l'on ne peut faire autrement qu'en venir à la conclusion que la Confédération canadienne a été établie à la suite d'une entente entre les diverses provinces et que, par conséquent, il nous faut toujours tenir compte des aspirations légitimes de chacun des groupes qui ont été les éléments constitutifs du Dominion.

S'il y a intérêt pour chacune des provinces à conserver les droits et les pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, cet intérêt devient essentiel et primordial quand il s'agit de la province de Québec. En effet, nous avons dans cette province une histoire qui commence plus d'un siècle avant celle des autres. Nous avons des traditions particulières; une culture qui ne prend pas ses racines au même endroit et nous avons un droit civil différent de celui des autres provinces. Nous avons donc un caractère ethnique tout à fait particulier, et c'est pourquoi les citoyens du Québec veulent à tout prix sauvegarder l'autonomie de leur province, afin de conserver ce qu'ils ont de plus cher, et d'éviter ainsi dans un autre domaine des discussions et des dissensions inutiles.

Malheureusement, cette autonomie provinciale, depuis quelques années et surtout depuis le début de la guerre, subit des assauts formidables.

Pour faire face aux nécessités de la guerre, le gouvernement fédéral a adopté toute une série de mesures qui ont considérablement réduit le rôle des provinces. On nous dit très souvent que toute cette politique centralisatrice n'est que temporaire, mais je vous avoue bien franchement que cette affirmation ne constitue pas, selon moi, une garantie suffisante au retour normal des choses après la guerre.

Pour toutes ces raisons, les citoyens de la province de Québec, craignant plus que jamais la disparition de leur autonomie provinciale, refusent de donner leur appui aux vieux partis politiques qui, à tour de rôle, se sont montrés centralisateurs.

Encore une fois, ils désirent travailler en collaboration avec leurs concitoyens de langue anglaise. Ils sont prêts, comme en 1867, à leur donner une main loyale afin de travailler ensemble à l'édification d'une grande nation. Ils prétendent, à juste titre, qu'une collaboration bien comprise de tous les éléments qui constituent la population du pays ne signifie pas une assimilation, bien au contraire.

Je demande, en terminant, à mes concitoyens de langue anglaise, de ne pas juger sur des rapports trop souvent fantaisistes l'esprit qui anime les citoyens du Québec, esprit que je trouve exposé d'une manière parfaite et concise dans les quelques phrases que prononçait l'abbé Lionel Groulx en terminant une conférence, au Monument National, à Montréal, le 16 septembre 1942:

Refaisons notre solidarité économique, politique, nationale. Oui, sans doute, nous sommes un petit peuple, un bien petit peuple. On nous le dit assez par le temps qui court, en nous rappelant que les minorités n'ont qu'à subir les dures lois des majorités. Mais nous savons que devant Dieu les peuples ne se mesurent point à leur grandeur matérielle, politique ou militaire, mais à la grandeur de leur âme. Et toute notre foi et tout notre passé nous enseignent qu'il y a là-haut une Providence miséricordieuse et généreuse pour les petits peuples qui ont le courage de porter leur mission.

(Traduction)

M. M. E. McGARRY (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, avant de faire quelques remarques cet après-midi, je m'associe aux honorables députés qui ont présenté des félicitations bien méritées aux motionnaires (MM. Harris et Hallé) de l'adresse en réponse au discours du trône. L'effort de ces honorables députés est un bel exemple d'un choix judicieux d'orateurs qui connaissent bien leur sujet. Ces honorables messieurs représentent non seulement la population civile du Dominion, mais les forces canadiennes qui se trouvent aujourd'hui sur les divers théâtres de guerre où ils luttent pour la liberté.

Je ne veux aucunement abuser du temps de la Chambre en m'étendant plus qu'il n'est nécessaire sur les merveilleux progrès que le peuple canadien a réalisés dans son effort de guerre. Le premier ministre (M. Mackenzie King) et plusieurs autres honorables membres de cette Chambre ont donné, dans leurs discours, une analyse détaillée de cet effort de guerre. Je ne doute pas que tous les députés et tous les citoyens intelligents de notre pays connaissent l'historique de notre merveilleux programme, et que tous en sont des plus fiers. En quatre courtes années, le Canada, qui n'avait fait aucun préparatif militaire, est devenu, au point de vue importance, le troisième arsenal de l'univers. Non seulement est-ce là un magnifique succès pour le peuple canadien, mais c'est de plus une leçon pour le monde entier, car cela prouve que la direction que nos ministres ont donné à notre programme de guerre n'a rien laissé à désirer. Notre effort de guerre a fourni la preuve de l'immensité des ressources de notre pays, et démontré que notre peuple est prêt à utiliser ces ressources pour assurer le bien-être de la nation.

S'il nous fallait croire ce que publient certains journaux, et ce que disent certains orateurs dans cette Chambre et au dehors, on penserait que la désunion est grave dans le pays en ce qui concerne notre effort de guerre. Si nous examinons les faits, cette idée, je crois, disparaîtra entièrement. Nous voyons que dans chacune des provinces canadiennes des milliers de jeunes gens se sont enrôlés volontairement et se sont déclarés prêts à servir le pays sur tout théâtre de guerre. Puis, il ne faut pas oublier le rôle que nos jeunes femmes ont joué; quelques-unes ont abandonné des positions bien rémunérées comme secrétaires et commes commis pour aller travailler dans des usines afin de libérer les jeunes gens pour les forces armées. De plus, des hommes comparativement âgés, des hommes qui ont dépassé la maturité, qui ont connu les fatigues et les horreurs de la dernière guerre, se sont enrôlés volontairement pour la défense de nos côtes. Des Canadiens et des Canadiennes donnent aujourd'hui généreusement non seulement de leurs épargnes, mais de leurs salaires. Ces offrandes individuelles, qui forment de fortes sommes, aident le pays dans son effort de guerre gigantesque. Les contribuables acceptent sans mot dire les impôts déjà lourds et que les progrès de la guerre ne feront qu'accroître toujours davantage. Notre peuple ne se plaint ni des restrictions ni du rationnement, facteurs importants de notre effort de guerre. Aujourd'hui, la ménagère doit se contenter de produits inférieurs au lieu de ceux qu'elle pouvait obtenir en temps de paix. Elle doit se priver de certains articles de ménage qui lui faciliteraient la tâche et la rendraient plus rapide.

Les voyages d'affaires et d'agrément ont été réduits au strict minimum, mais bien peu semblent s'en plaindre. Nombre d'industriels ont vu leur chiffre d'affaires réduit à une fraction de ce qu'il était avant la guerre. Plusieurs d'entre eux,—il s'en trouve dans ma propre circonscription,—ont dû fermer leurs portes, mais les récriminations nous parviennent très peu nombreuses.

Est-ce là une marque de désunion? De quoi cette générosité, cette tolérance, cette bonne volonté à verser de ses deniers sont-elles la preuve? Ne sont-elles pas la preuve que notre peuple sait comprendre et que pour lui la victoire doit primer sur tout le reste? Ne prouvent-elles pas que le peuple s'est rendu compte qu'advenant notre soumission aux Huns son argent serait sans valeur? Le peuple sait que ces sacrifices, ces ennuis de l'heure ne sont rien comparés à la servitude, à la tyrannie et au massacre qui l'attendent si les forces alliées ne parviennent pas à repousser ceux qui aspirent à la domination universelle. Tous ces faits prouvent que notre peuple est

uni. Ils prouvent que nous sommes capables de collaborer avec les autres puissances dans la poursuite de ce grand effort.

Les historiens futurs reconnaîtront que, compte tenu de sa population, le Canada aura plus contribué à l'effort de guerre actuel qu'aucun de ses alliés.

On dit parfois qu'on ne prépare pas l'après-guerre. Je suis d'avis, comme le sont d'ailleurs tous les citoyens canadiens, que même si l'heureuse poursuite de la guerre doit être la première de nos préoccupations, il nous faut tout de même songer au jour où les milliers d'hommes et de femmes qui travaillent présentement dans nos industries retourneront à leurs occupations. Il faut se préparer en conséquence. Les prix qui en temps de guerre sont très élevés, tomberont à des niveaux plus bas et plus stables, une fois la paix rétablie. Nous devons préparer l'après-guerre si nous voulons éviter une crise terrible comme celle dont nous avons été témoins après la dernière guerre, crise qui a causé des souffrances presque aussi grandes que tout ce que nous avons vu au cours de la présente guerre et dont les effets ne sont pas encore tout à fait disparus.

Voyons un peu ce qu'a accompli le Gouvernement à cet égard. Trois mois après la déclaration des hostilités, en 1939, il a établi la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Nous savons tous ce que cette initiative a donné. Par suite du contrôle exercé sur les prix, nous n'avons pas aujourd'hui le spectacle malheureux de la dernière guerre, alors que certains individus se sont enrichis aux dépens des sacrifices et même du sang de la population. Le Gouvernement a su prévoir un peu partout. Prenons par exemple la loi d'établissement agricole. Nous savons tous les résultats piteux qu'a donnés la loi précédente. Ce n'était ni plus ni moins qu'une exploitation, mais grâce à cet amendement qui remédie à ces abus, le colon jouit maintenant de la sécurité et sait qu'il se maintiendra sur sa terre. Les règlements actuels prescrivent un certain niveau de production et exigent que le colon ait une certaine expérience en agriculture. Ils réalisent précisément ce que l'ancien système omettait de faire: ils établissent l'homme qu'il faut sur la bonne terre.

Il y a aussi la disposition relative à la réintégration obligatoire. Le gouvernement fédéral l'avait établie lors de la dernière guerre. Il est difficile de prévoir jusqu'à quel point elle résoudra le problème du chômage, mais elle contribuera à sa solution. Mentionnons aussi la Loi de l'assurance-chômage promulguée pour la protection de nos sans-travail. Les coffres de l'Etat seront certes remplis après la guerre et il fournira au moins une assistance provisoire contre le chômage.

[M. McGarry.]

Tout cela tend à démontrer que, depuis le début des hostilités, le Gouvernement établit des plans pour l'après-guerre. Nous qui avons confiance dans le premier ministre, qui croyons dans le Gouvernement, nous nous réjouissons de cette magnifique prévision d'un programme pour l'avenir. Nous entendons beaucoup parler de plans futurs et de projets de sécurité sociale et économique. Dans ce flot d'imprimés qu'inspire la question économique de l'après-guerre, on relève des projets pratiques et de longue portée, mais un examen attentif révèle aussi beaucoup d'idéologie et de choses conjecturales.

Avant de parler de sécurité économique, sachons ce que cela signifie. La différence est grande et il importe d'établir la distinction entre la réglementation administrative et l'enrégimentation et la contrainte. Une judicieuse réglementation, c'est magnifique, mais une rigide enrégimentation qui gêne et abrutit, c'est une tout autre affaire. J'affirmerai donc qu'en se chargeant de mesures propres à offrir la sécurité économique, le Gouvernement ferait bien de se limiter aux projets que ne peut aborder l'entreprise privée et laisser à celle-ci le soin d'accomplir ce que le Gouvernement lui-même ne peut réaliser. Il n'est pas douteux—et nous en avons je crois un bel exemple dans notre propre gouvernement—qu'une administration puisse créer les circonstances susceptibles d'accélérer le progrès économique mais, d'un autre côté, l'enrégimentation paralyse tout procédé économique. Ce qu'il nous faut, c'est le juste milieu et si jamais au Canada ou au monde l'équilibre fut nécessaire, c'est bien maintenant lorsque le navire de l'état navigue sur une mer aussi orageuse. J'ai donc entière confiance que notre Gouvernement, qui a poursuivi son programme de guerre d'un façon aussi splendide et digne de louanges, et qui l'a si bien réussi tout en préparant la solution des problèmes d'après-guerre, fera en sorte, en abordant les problèmes de la sécurité sociale et économique, de maintenir un juste équilibre entre les entreprises de l'Etat et l'entreprise privée. J'ai toute confiance qu'à la fin de l'époque sanguinaire que nous traversons, nos démocraties connaîtront un regain de vigueur à cause de leur commun sacrifice et que lorsqu'elles prendront place au conseil des nations, le Canada y jouera un rôle de premier plan et collaborera aux mesures de paix avec ses alliés d'une manière tout aussi splendide qu'il a collaboré avec eux dans l'acheminement vers la victoire.

Je ne veux pas paraître me préoccuper outre mesure de problèmes purement régionaux mais je désire soumettre au Gouvernement certaines questions d'intérêt local et que je vais énumérer maitenant afin que si les ministres

intéressés ne sont pas présents à la Chambre, ils puissent en prendre connaissance par la lecture du compte rendu. Ce sont des questions que j'ai maintes fois signalées aux divers ministres.

Je prie d'abord le ministre de l'Air (M. Power) de songer de nouveau, comme je l'y ai déjà invité, à construire un aéroport dans le voisinage de Port-Hawkesbury. Les qualités topographiques et la nature du sol se prêtent admirablement à l'érection d'une base aérienne à cet endroit. Le site est sur le tracé direct des lignes transcanadiennes. Depuis un ou deux mois des incidents se sont produits qui porteraient le ministre à considérer favorablement cette proposition. En l'espace d'un mois quatre avions se sont écrasés sur le sol dans les environs, et chaque fois ils avaient plané au-dessus de la région dans l'espoir de pouvoir atterrir. Un terrain d'atterrissement d'urgence placé à Port-Hawkesbury offrirait des avantages non seulement aux avions de guerre, mais aussi, après les hostilités, aux avions du commerce.

J'invite le ministre du Service naval (M. Macdonald) à songer à la construction d'un port maritime à Port-Hawkesbury, dans le détroit de Canso. Voici une résolution adoptée par le conseil municipal de cette ville et qui signale des points qui méritent du moins l'attention du ministre du Service naval. En voici les considérants:

1. Notre port peut abriter en toute sécurité des navires de toutes dimensions.
2. La propriété déjà arpentée a un mur maritime qui donne suffisamment d'espace et assez de profondeur d'eau pour recevoir les navires en toute sécurité.
3. Les voies ferrées suivent la propriété et une voie de garage existe déjà.
4. Le puits artésien qui s'y trouve fournirait facilement l'eau fraîche aux navires.
5. A proximité de la propriété, l'Imperial Oil Company a ainsi installé des réservoirs d'essence, d'huile combustible et de gazoline d'aviation.
6. On peut facilement rendre disponibles pour les exercices, etc., les terrains avoisinants.
7. Il y a un chemin de fer maritime et un atelier de construction mécanique disponibles et d'une valeur inestimable en ce temps de crise.
8. La situation économique de notre comté est grave et nous n'avons pas bénéficié des activités nées de la guerre. C'est là, croyons-nous, un facteur décisif.
9. A titre de comité, nous offrons nos services sous toutes les formes où ils peuvent être utiles pendant cette crise.
10. L'ancienne société de construction de bateaux est située à proximité de l'endroit où pourraient s'effectuer les réparations nécessaires.

Nous soumettons ces faits avec l'espoir, que vous déciderez l'établissement chez nous d'une base utile à tous les points de vue.

Plusieurs fois j'ai parlé au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) de l'exploitation d'un gisement de magnétite dans la région de Glencoe, dans ma circonscription, et je l'invite de nouveau à étudier davantage cette question. Nous avons aussi un gisement de tungstène dans la partie nord-est de la région de Margaree. J'espère que la Chambre me pardonnera de prendre son temps pour signaler ces projets à l'attention des divers ministres, qu'il est parfois difficile de rencontrer à leurs bureaux. Je les invite à examiner de nouveau ces faits parce que, selon moi, on en pourrait tirer de grands avantages pour notre effort de guerre, et de plus, on doit reconnaître la généreuse contribution de la population de ma circonscription à cet effort de guerre, contribution proportionnellement égale sinon supérieure à celle de toute autre division électorale au pays.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Je désire en tout premier lieu offrir mes félicitations au ministre de la Défense nationale (M. Ralston), qui s'est si bien remis du grave accident qui lui arrivait ces jours derniers. C'est sans doute grâce aux soins magnifiques que lui ont prodigués mes confrères en médecine de la ville d'Ottawa.

Je veux féliciter aussi le premier ministre (M. Mackenzie King) d'avoir choisi un distingué militaire comme titulaire du ministère des Services nationaux de guerre (M. La-Flèche). Ce ministre a prononcé quelques discours patriotiques qui ont été goûtés par un grand nombre de Canadiens et que, personnellement, j'approuve de tout cœur. Je suis convaincu qu'il apportera un concours précieux à la Chambre dans l'accomplissement de ses devoirs.

J'ai constaté avec plaisir que le discours du trône laissait prévoir l'établissement d'une forme quelconque d'assurance contre la maladie, au cours de la présente session. Plusieurs honorables députés se rappelleront qu'à diverses reprises en 1941 et en 1942 j'ai présenté un amendement à la loi sur l'assurance-chômage dans le but d'obtenir des renseignements qui auraient permis au Gouvernement de déposer un projet de loi d'assurance-maladie pour tout le Canada. Je crois qu'il a profité des idées que j'ai émises alors, en tant qu'il a recueilli une forte quantité de renseignements que l'on est prêt à fournir au comité spécial institué à la Chambre; renseignements qui, je l'espère, nous permettront de préparer un projet convenable d'assurance contre la maladie.

On me permettra de rappeler à l'honorable député de Swift Current (M. Graham) dans quelles circonstances sir John A. Macdonald, ce grand homme d'Etat, adopta le nom de "conservateur progressiste". Il y avait dans le Haut-Canada les tories ardents, dirigés par sir Allan Napier McNab, et les conservateurs modérés sous la direction de M. Macdonald. Il y avait aussi les grits (libéraux) modérés

et les francs libéraux. Le chef, M. George Brown, désignait les francs libéraux par ce nom parce que, disait-il, ils sont libres de tout alliage,—ils sont de véritables libéraux de part en part. L'incertitude continuelle dans laquelle le Gouvernement se trouvait, en présence de tant de partis, porta sir John Macdonald, le 9 février 1854, à chercher à agrandir les cadres de son parti, lorsqu'il déclara:

Nous devrions chercher à étendre les cadres de notre parti de façon à y admettre toutes les personnes qui désirent se voir compter au nombre des conservateurs progressistes.

Il n'a pas tardé à atteindre son objectif. On peut presque dire que la seule opposition dans le Haut-Canada lui était faite par les francs libéraux de George Brown. Ces gens prirent ensuite le nom de parti de la Réforme. Un certain nombre des membres peu satisfaits de M. Brown, formèrent le parti des Baldwin Reformers qui devint enfin le parti libéral. Aujourd'hui, nous avons les libéraux Hepburn et les libéraux King. Ici-même, à la Chambre nous voyons se désagréger le parti libéral. Le premier à se détacher fut le parti Canadien, là-bas dans l'angle sud-est, formé par l'honorable représentant de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe). Ensuite fut formé le Bloc Populaire, dirigé par l'honorable représentant de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond). Il y a encore des mécontents dans ce parti; ils n'ont pas encore déserté la droite dans cette enceinte, mais ils ont rompu avec le premier ministre sur le bill n° 80 adopté au cours de la dernière session et portant modification de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Il y a aussi un groupe d'environ 40 libéraux que dirige l'honorable représentant de Richelieu-Verchères (M. Cardin), dont l'honorable représentant de York-Sunbury (M. Hanson) a parlé cet après-midi. Quant à la position de l'honorable représentant de Chambly-Verchères, nous ne savons pas au juste ce qu'elle est dans le moment. Est-il encore partisan du premier ministre ou ne l'est-il plus? Quelle est donc l'attitude des quarante députés qui approuvent sa conduite?

Le premier ministre reproche toutefois un autre crime au parti conservateur progressiste, celui d'avoir souvent changé de chef. Je lui dirai que c'est là la meilleure preuve que notre parti est vraiment démocratique, tandis que la seule façon dont les membres de son parti peuvent manifester leur mécontentement au sujet de la ligne de conduite tracée est pour eux de se diviser et de former les groupes que je viens de mentionner.

Puis-je rappeler au premier ministre que le choix de M. John Bracken comme notre chef est le résultat logique du programme adopté à la convention de Winnipeg, programme qui

avait été partiellement inspiré par la réunion de Port-Hope. Quelle meilleure preuve le peuple canadien peut-il avoir de la sincérité de nos intentions dans la mise en pratique de ces mesures progressistes que le choix comme leader d'un homme dont le nom même symbolise tout ce que nous défendons. Ce qu'il a accompli dans la province du Manitoba, au cours d'une période de vingt ans, sous forme de législation progressiste et de bon gouvernement, porte ceux qui le connaissent à croire qu'il réussira à accomplir la même chose dans un champ plus vaste, pour le plus grand bien de tous.

Je discuterai un instant la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les cultivateurs. Plusieurs membres de la Chambre en ont déjà parlé depuis quelques jours. A mon avis, les cultivateurs forment l'armature du pays et ils n'ont certes pas reçu un traitement équitable. Un tiers du coût de l'existence est absorbé par les denrées alimentaires que les cultivateurs produisent. Bien que la demande existe, en raison de la guerre, pour tout ce qu'ils produisent, ils ne peuvent réaliser un juste profit qui leur permettrait d'acquitter les dettes accumulées, peut-être l'hypothèque dont est grevée la ferme, d'améliorer l'outillage et de réparer les bâtiments. Les cultivateurs travaillent durant de plus longues heures et reçoivent moins que les autres ouvriers. La difficulté qu'ils éprouvent à se procurer la main-d'œuvre, même à deux ou trois fois le prix qu'ils accordaient au début de la guerre, leur permet à peine de poursuivre leur exploitation, même sans profit, et a forcé un grand nombre d'entre eux, dans la province d'Ontario, et ailleurs, j'en suis sûr, à abandonner leurs fermes. Des troupeaux laitiers depuis longtemps établis ont été dispersés et les cultivateurs ont dû vendre leurs instruments aratoires, parfois à perte, et abandonner leurs terres parce qu'il leur était impossible de poursuivre leur tâche, faute de main-d'œuvre et dans l'impuissance où ils se trouvaient de joindre les deux bouts. Tout cela aurait été évité si le Gouvernement avait eu le courage de recourir au service sélectif obligatoire en 1940. La population du Canada compte 31 p. 100 de cultivateurs dont la moyenne du revenu annuel a été de mille dollars pour les quinze années précédant 1940. Aujourd'hui, l'ouvrier agricole le moins expérimenté peut abandonner la ferme pour travailler dans une usine de munitions pour le double du salaire que le cultivateur est en mesure de lui offrir.

Dans notre pays, où l'industrie fondamentale a été l'agriculture, nous avons manqué de bacon, de bœuf et de beurre. La nécessité d'envoyer de fortes quantités de ces denrées en Angleterre a été apportée comme explication à cette pénurie; mais, à mon avis, c'est

une bien piètre excuse. Dans un grand pays agricole comme le Canada, il est certain qu'avec un plan bien coordonné nous aurions eu d'amples approvisionnements, non seulement pour la Grande-Bretagne mais pour nous mêmes, sans avoir eu à recourir au rationnement.

Un mot au sujet de la saine alimentation. Une lettre du premier ministre reproduite dans les journaux comme réclame en faveur de notre programme de saine alimentation, déclare que le Gouvernement a fait tout en son pouvoir afin d'assurer à la population canadienne, malgré la guerre, une quantité suffisante des aliments essentiels. Mais voilà que le discours du trône ne parle que d'étudier la situation agricole. Les deux ne concordent pas. Une étude de la situation ne donnera pas à l'ouvrier une boîte garnie de bons sandwiches au bœuf, faits de pain beurré, ni de bonnes tranches de bacon pour son déjeuner. Ces aliments lui font aujourd'hui défaut, malgré le programme de saine alimentation préconisé par le premier ministre. A quoi bon signaler les aliments les plus nutritifs, si ces aliments sont introuvables? Une telle façon d'agir est digne d'une autre annonce faite par le Gouvernement. Le service de la récupération a invité les ménagères à récupérer le gras et à contribuer ainsi à fournir les 40 millions de livres requises; mais elles ne peuvent acheter ni porc ni bacon et qu'une quantité limitée de bœuf d'où tirer ce gras. De tels propos manquent de sens.

Puisque le pain constitue encore l'aliment principal, il importe au plus haut degré, surtout en ces jours de disette de produits alimentaires, de voir à en fournir à la population canadienne, mais que ce soit du pain de la meilleure qualité au point vue nutritif et tout particulièrement au point de vue des vitamines. Le Gouvernement devrait imposer une nouvelle restriction et interdire à toute boulangerie la vente de plus de deux catégories de pain qui répondent à ces exigences: D'abord le pain blanc enrichi de vitamines B et conforme aux normes approuvées par les autorités canadiennes, et, ensuite, le pain fait de blé entier. En ce qui regarde la valeur alimentaire respective des divers genres de pain, le public n'y voit que du feu, et comme il est dans l'intérêt national que nos citoyens gardent un haut degré de santé et de rendement par l'alimentation la plus nutritive, on ne peut assurer ce résultat qu'en leur rendant impossible l'achat d'aliments inférieurs. La céréale la plus nutritive pour le déjeuner est l'ancienne farine grossière d'avoine dont se nourrissaient nos ancêtres écossais, et cependant il semble étrange qu'on ne puisse, me dit-on, se procurer ce produit dans aucune épicerie à Ottawa ou à Toronto. On peut toutefois obtenir cette farine d'avoine chez les marchands de provende pour six cents la livre, et c'est non seulement un aliment nutritif, mais la plus délicieuse céréale pour le déjeuner.

Il se fabrique et se vend d'innombrables aliments. Plusieurs viennent de Battle-Creek et d'autres lieux et leur unique valeur alimentaire consiste en ce qu'ils servent de véhicule à la crème ou au lait qu'on absorbe. Néanmoins, grâce à une publicité énorme, le public berné est amené à les acheter comme s'ils étaient nutritifs et il en résulte des fortunes immenses pour les inventeurs.

Le mécontentement croissant au sujet de la pénurie des aliments a poussé plusieurs honorables députés à réclamer la création d'un ministère des Vivres. Tout en reconnaissant la nécessité de faire quelque chose à cet égard, je ne souscris pas à la proposition de l'honorable député de Trinity (M. Roebuck) ou de l'honorable député de New Westminster (M. Reid) qui voudraient confier ce poste au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). La pénurie de vivres pour la consommation civile dans notre grand pays agricole constitue un problème national de première importance. On a maintes fois souligné le fait que l'un des principaux points de notre effort de guerre doit consister dans le ravitaillement en vivres des pays d'Europe et d'Afrique qui seront bientôt libérés de la domination nazie, je l'espère. Il est à peine besoin de dire que cette disette de denrées alimentaires provient d'une pénurie de main-d'œuvre agricole qui, à son tour, résulte de la confusion créée, en matière de capital humain, par un Gouvernement qui, je le crains, a plus songé à son avenir politique qu'au bien-être du pays et s'est soustrait au problème du service sélectif obligatoire. Cette confusion en matière de capital humain a donné lieu à la déclaration de M. Elliott Little, ancien directeur du Service sélectif, déclaration que l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) a rappelée cet après-midi. Il a dit que, dans la quatrième année du conflit, le Gouvernement ne nous a pas encore donné de directive nette sur le programme d'utilisation du capital humain et que nous nous trouvons de ce fait sans organisation suffisante pour réaliser un effort de guerre total et bien équilibré.

La démission de M. Charles Vining du bureau d'information du temps de guerre nous donne lieu de réfléchir sur le genre d'information qui nous serait le plus utile aux Etats-Unis. La plupart d'entre nous se souviennent qu'après la dernière guerre la question des dettes envers les Etats-Unis a servi de prétexte à l'isolationnisme. Nous savons qu'on critique beaucoup le Canada aux Etats-Unis à cause du refus de notre Gouvernement d'envoyer les conscrits combattre l'ennemi où qu'il soit, alors qu'aux Etats-Unis cette mesure a été

prise immédiatement après l'attaque de Pearl-Harbour. Cette critique s'est accentuée à mesure de la continuation des hostilités et si elle se poursuit, elle placera le Canada dans une situation défavorable lors des pourparlers de paix.

Est-il équitable pour nos industries de guerre, pour nos cultivateurs et pour nos forces armées que nous poursuivions cette politique d'hésitation et d'opportunisme quand notre existence même est en péril? On demande aux cultivateurs de produire cette année plus de denrées alimentaires que l'an dernier, bien qu'ils éprouvent plus de difficulté à se procurer la main-d'œuvre, de sorte que je crains qu'ils en pourront produire beaucoup moins. Il est impossible d'obtenir la production agricole ou de la faire cesser comme on établit ou coupe un courant électrique en tournant un commutateur. Il est impossible de produire des flèches de bacon en un an, quelle que soit la main-d'œuvre employée. Bien que j'exploite une ferme, je parle au nom d'une circonscription urbaine qui sera la première à souffrir d'une disette de denrées alimentaires. C'est ainsi que le consommateur urbain s'intéresse au plus haut point au problème de la main-d'œuvre agricole. Les consommateurs urbains comptent les ouvriers de nos usines. Or ces gens, non moins que nos soldats et nos aviateurs, ont besoin d'une nourriture abondante. Puisqu'on a récemment diminué de 25 p.c. la ration du militaire, n'est-ce pas un indice que nous frisons une dangereuse pénurie alimentaire? Il faut régler ce problème, et le régler tout de suite, si nous ne voulons pas que la situation s'aggrave encore ni faire défaut à la Grande-Bretagne et à nos alliés. C'est-à-dire que nous avons deux armées, la première outre-mer et la seconde celle des conscrits pour la défense territoriale, laquelle, encore une fois, est due au refus du Gouvernement d'imposer le service sélectif obligatoire.

A titre de mesure d'urgence, je propose donc que l'on forme un bataillon ouvrier de tous ces conscrits de l'armée territoriale et qu'on les envoie sur les fermes le premier avril prochain puis qu'on les y laisse jusqu'à la fin de la moisson à l'automne. A l'heure qu'il est, ils représentent un gaspillage de capital humain et s'ils ne contribuent pas à gagner la guerre dans un bataillon ouvrier aidant à la production de denrées alimentaires, ils seraient utilement employés dans une industrie de guerre, à savoir la production de vivres. Si par hasard, il y en avait trop pour les besoins des cultivateurs, on pourrait faire travailler le surplus dans quelque autre industrie de guerre. Cependant, on dit que nos fermes ont été privées de 250,000 hommes et je doute fort qu'il y ait de grands excédents.

[L'hon. M. Bruce.]

La meilleure promesse que nous puissions faire aux peuples conquis et affamés de l'Europe est de leur fournir des vivres dès qu'ils seront libérés. Quelle foi mettront-ils en nous lorsqu'ils apprendront que nous avons nous-mêmes dû nous rationner et que même chez nous, il n'y avait pas assez de denrées alimentaires pour la population.

J'ai reçu aujourd'hui même la réponse à une question que j'inscrivais au *Feuilleton* au début de la session. Cette question porte sur un rapport que M. Charles Burton, président et directeur général de Robert Simpson Company Limited, de Toronto, aurait, en octobre 1940, soumis au cabinet ou à quelqu'un qui occupe un poste de commande dans le Gouvernement. Son rapport porte sur la question vitale des approvisionnements en denrées alimentaires. Je viens de recevoir le document parlementaire n° 146, lequel est censé répondre à ma question. Il se compose de vingt et une pages, ce qui, à mon sens, est un gaspillage de matériel en temps de guerre. Chaque feuille reproduit la même question en double. Il a fallu qu'un fonctionnaire consacrât son temps à ces questions qui reçoivent toutes la même réponse: "non" ou "néant". Si la Chambre avait adopté, ou adoptait maintenant, la proposition que formulait récemment l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton), il serait possible de soumettre les questions à une séance et d'en obtenir la réponse des ministres, ici même, le lendemain. Un tel procédé vaudrait beaucoup mieux. Si un ministre m'avait fourni cette réponse aujourd'hui, je lui aurais demandé si le projet en cause n'avait pas été soumis à l'un des fonctionnaires principaux de son ministère. Je puis dire que le ministre ne m'aurait pas donné une réponse négative, car on sait qu'un tel plan a été soumis. De fait, je possède une copie de ce plan et, avec la permission de monsieur l'Orateur, je la consignerai au compte rendu.

M. Burton soumit son rapport après avoir parcouru l'ouest canadien. Grâce aux moyens de se renseigner dont dispose une compagnie qui fait le commerce de vente et d'achat avec toutes les classes de la population d'un bout à l'autre du pays, il avait, au cours de ses voyages, étudié les différents aspects de la situation économique et les possibilités qu'offrait cette dernière. Bien que le Canada possède un bon nombre de compétences, on peut se demander, à juste titre, si un homme que ses talents de directeur ont placé à la tête d'une grande maison commerciale, telle que Simpson ou Eaton, n'est pas mieux en mesure que ces compétences de juger de la situation économique, présente et future, dans tous les coins du pays. Cet homme doit

avoir des connaissances et on ne doit pas traiter à la légère tout conseil qu'il peut donner susceptible d'aider le Canada à faire face à ses obligations. Le président Roosevelt a reconnu ce fait lorsque, pour lui aider à gouverner le pays, il a retenu les services de M. Donald Nelson, l'un des meilleurs parmi les acheteurs et les vendeurs de l'Amérique.

Est-il six heures, monsieur l'Orateur, car je désire passer à un autre sujet?

M. l'ORATEUR: Nous attendons le gentilhomme huissier à la verge noire, qui doit arriver d'un instant à l'autre. L'honorable député aime-t-il mieux continuer après la reprise de la séance?

L'hon. M. BRUCE: Je me contenterai de faire quelques remarques et je m'en tiendrai là. L'industrie des munitions a été organisée par un seul homme en vue de la production et elle a été un succès. Pourquoi ne pourrions-nous pas en faire autant en ce qui concerne les denrées alimentaires? On propose la formation d'un ministère des vivres, et c'est là une affaire urgente. Le plan de M. Burton en vue de l'écoulement de notre blé devait également hâter la solution d'autres problèmes. Il a proposé qu'on utilise nos énormes excédents de blé pour alimenter nos animaux. Le Gouvernement veut-il nous dire pour quelle raison il a mis de côté le plan en question, même s'il n'a été soumis qu'à quelques-uns des fonctionnaires détenant des postes de commande dans certains ministères? Notre pays semble gouverné comme une vaste entreprise commerciale qui n'aurait pas de gérant.

SANCTION ROYALE

Le major A. R. Thompson, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat et de retour.

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu au député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

L'hon. M. BRUCE: On trouvera, dans les décrets et règlements canadiens du temps de guerre, tome I, numéro 4, du 1er février 1943, l'annonce du rétablissement d'un comité de fonctionnaires civils dirigé par M. C. Clark et que préside le premier ministre (M. Mackenzie King), en vue d'étudier les questions de réintégration.

Devons-nous comprendre que cet organisme remplacera le comité d'étude de la réintégration et des problèmes d'après-guerre dont le professeur James de l'université McGill est président? Le nouvel organisme semble se composer du même groupe de fonctionnaires civils qui a imposé au pays la bureaucratie économique et le principe du contrôle des prix et des salaires qui ont soulevé tant de critique. C'est le même groupe d'hommes, fort estimables sans doute, qui occupaient le même poste d'influence pendant la crise, d'hommes qui avaient dit alors que nous ne pouvions nous lancer dans de vastes entreprises à cause du manque de fonds. Disposerons-nous de plus forts crédits après la guerre? L'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) avait raison d'affirmer que le Parlement était ignoré, car nous avons encore ici l'exemple d'un comité important dont pas un seul membre du Parlement ne fait partie.

Si cela signifie l'assujétissement du monde des affaires au contrôle de ces théoriciens de profession, il en résultera, je le crains, un tarissement de l'initiative particulière et la collaboration du commerce fera défaut dans l'après-guerre. N'est-il pas temps que le Gouvernement trace un programme d'entreprises publiques de grande envergure à exécuter dès que le besoin s'en fera sentir après le conflit? Si le Gouvernement n'a pas établi de plans, il est grandement temps qu'il le fasse. Mais au lieu d'économistes du ministère des Finances et de la Banque du Canada, les hommes les plus compétents pour accomplir pareille besogne sont les experts du ministère des Travaux publics et de celui du Commerce et de ministères analogues qui devraient être en état d'établir un programme de longue portée, base de la restauration et de

la réintégration. Je suis convaincu qu'on pourrait aussi amener les gouvernements provinciaux et municipaux à tracer leur propre programme d'entreprises publiques, s'ils avaient l'assurance d'obtenir des subventions de l'autorité fédérale.

Si l'Etat prend l'initiative dans des domaines de ce genre, des particuliers feront d'eux-mêmes et rapidement leur propre effort. Au bout du compte, à chaque dollar que l'Etat affectera à des entreprises publiques répondront probablement des dépenses dix fois plus grandes des particuliers. Mais si ces économistes prétentieux tracent la ligne de conduite des hommes d'affaires, j'ose dire que pas un dixième des entreprises particulières n'accorderont leur collaboration.

Le principal défaut du New Deal de Roosevelt dans les années 1930, c'est qu'au lieu de borner ses efforts aux entreprises publiques, qui n'étaient pas du ressort des particuliers, il s'occupa de projets de tout genre, ce qui détruisit la confiance des hommes d'affaires. Je crains que la constitution de ce comité, quelles que soient ses bonnes intentions, ne soit préjudiciable à l'intérêt bien compris de notre effort de guerre; certes, préjudiciable aux ouvriers et aux cultivateurs.

A la suite de l'émotion causée par des grèves dans plusieurs aciéries, grèves qui ont sans doute entravé notre production de guerre, il était consolant de lire l'annonce parue dans le *Spectator* de Hamilton, en date du 23 janvier dernier et publiée par les employés de la Steel Company of Canada à leurs propres frais. Quel bel exemple d'indépendance parmi la classe ouvrière. Les syndicats de la C.I.O. sont devenus célèbres comme fauteurs de désordres dans les industries de guerre. Nous nous rappelons tous la grève des ouvriers de la C.I.O. dans l'usine des véhicules automobiles d'Oshawa, en 1937. Cet organisme est venu s'implanter à Windsor immédiatement après avoir commis des actes de violence aux Etats-Unis et s'est mis aussitôt à défier l'autorité constituée. Malgré cela, le premier ministre a chargé le procureur et patron de cet organisme, M. J. L. Cohen, de représenter les ouvriers à un tribunal industriel. Je me demande si les syndicats ouvriers vont accepter cette nomination sans protester, comme l'écrivait hier en page éditoriale le *Globe and Mail*. Voici ce qu'on y peut lire:

> Si l'on doit adopter chez nous les méthodes de la C.I.O., l'industrie canadienne ferait aussi bien de s'attendre à voir la fin de la stabilité économique et la population, cette espèce de chaos qu'on a introduit aux Etats-Unis.

Il n'est personne, en ce siècle de progrès, qui voudrait critiquer le syndicalisme, mais ceux d'entre nous qui ont observé les méthodes et la tactique de la C.I.O., se garderont bien de confondre cet organisme avec tout mouvement ouvrier honnête et véritable. A mon sens, on ne fera jamais progresser d'une façon durable, la cause de l'ouvrier par le moyen de procédés aussi malveillants et d'idéals d'équité et de justice aussi bas que ceux dont semble s'inspirer la C.I.O.

Je tiens à rendre hommage aux employés de la Steel Company of Canada pour le patriotisme qu'ils ont manifesté, car en ces jours de grèves et d'incertitude, on est porté à oublier qu'il y a beaucoup d'ouvriers qui demandent qu'on ne les moleste pas et qui ne veulent pas se laisser conduire par les organisateurs de la C.I.O. afin d'être libres de mener à bonne fin leur contribution à l'effort de guerre.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Monsieur l'Orateur, on préconisait quelque part dernièrement la restriction des banalités. D'après un article de rédaction de l'*Ottawa Journal*, je crois, l'abus croissant de phrases vagues et de mots ronflants de la part de nos chefs politiques, sans aucune tentative d'en préciser le sens, serait devenu une plaie. A cet égard, le discours du trône prononcé en 1943 diffère bien peu de ceux dont Son Excellence a donné lecture aux début des sessions antérieures des administrations libérales. Rien, à ma connaissance, n'y garantit formellement la sécurité à nos soldats de retour au pays après la fin des hostilités. De fait, on y parle peu des anciens combattants. Dans le seul passage qui semble traiter spécifiquement de la question, je ne relève que les lignes suivantes:

> Il importe de ne rien négliger pour que, à la fin des hostilités, les hommes et femmes de nos forces armées et de nos industries de guerre soient placés dans des emplois utiles et rémunérateurs.

Il s'arrête là. Le Gouvernement, semble-t-il, n'a pu rien trouver de mieux à faire dire à Son Excellence en vue de faire connaître aux représentants du peuple au Parlement ce que l'Etat se propose d'accomplir dans l'intérêt de ceux qui répandent ou sont prêts à répandre leur sang sur les champs de bataille européens ou sur d'autres théâtres de guerre. Je vous demande, monsieur l'Orateur, ce que nous avons à offrir à ces jeunes gens, que nous avons souvent appelés la crème de la nation et qui offrent, eux, de faire le sacrifice de leur vie. Un journaliste célèbre a écrit un livre intitulé *The Time to Act is Now*. En effet, c'est maintenant qu'il faut agir. Si nous voulons accomplir quelque chose pour nos anciens combattants, il faut nous mettre à l'œuvre immédiatement. Cependant que faisons-nous dans ce domaine? Au jeune homme qui revient du front, nous offrons la magnifique somme de $9 par semaine jusqu'à

ce qu'il se trouve un emploi rémunérateur. Il est temps, il me semble, d'avoir honte d'offrir à celui qui a offert sa vie une somme d'argent qui n'est même pas l'équivalent du salaire que touche un gratte-papier.

Pendant qu'on donnait lecture du discours du trône, une dame âgée se trouvait dans mon bureau. Son époux a fait la dernière guerre, et depuis elle vit de secours et d'aumônes. On nous demande d'étudier ce discours du trône qui n'offre rien aux anciens combattants, et nous avons l'audace de dire que nous accordons à ces derniers la somme de $9 par semaine. Ce qui est renversant, c'est que le Parlement semble impuissant à agir en la matière. Nous n'en sommes pas encore arrivés au point où le Parlement puisse garantir, de façon absolue et sans la moindre incertitude, que nos militaires jouiront, à leur retour, de la sécurité la plus absolue.

Je rappellerai la récente déclaration de l'honorable député de Trinity (M. Roebuck) sur le même sujet. Il demandait de mieux prendre soin des veuves d'anciens combattants décédés depuis la dernière guerre mondiale. Voici le passage, que je trouve à la page 151 du hansard:

> Je crois me faire aussi l'interprète de tous les membres de ce côté-ci de la Chambre...

Il aurait pu dire de tous les honorables députés de la Chambre. Il a toutefois nettement dit:

> Je crois me faire aussi l'interprète de tous les membres de côté-ci de la Chambre en disant que l'on devrait apporter immédiatement un soulagement au dur sort de ces veuves de soldats.

Il exprimait les sentiments des simples députés du groupe ministériel, qui se voyaient impuissants et incapables de décider leur propre régime à s'occuper des veuves d'anciens combattants. J'ai failli alors lui poser la question suivante: Si l'opposition, de concert avec le groupe ministériel, présentait une requête très raisonnable et très opportune, le Gouvernement la refuserait-il quand même? Telle est la situation, et je me demande comment fonctionne notre régime parlementaire. Au lieu d'un parlement du peuple représentant les vues du peuple et demandant au Gouvernement de donner suite à l'opinion populaire, nous avons un parlement de groupe, dans lequel le régime du parti déclare: "Voici les mesures législatives qu'il faut que le Parlement accepte et adopte, et cela, parce que c'est notre volonté." C'est le Parlement qui devrait dire au Gouvernement quelles mesures il convient d'adopter; aujourd'hui c'est le Gouvernement qui dicte sur ce point sa volonté au Parlement.

Je reviens à la question des anciens combattants. Nous n'avons pas encore conscience de toute la portée du problème des anciens combattants de cette guerre parce que leur nombre actuel est très restreint. L'ancien chef de l'opposition (M. Hanson) a dit cet après-midi que nos soldats n'ont pas encore pris part à l'action. Pour qui sait voir, il est certain, et tous les honorables députés en conviennent, qu'avant la disparition du nazisme de la surface de la terre, il y aura une épouvantable tuerie quelque part; un jour viendra où nos soldats nous reviendront par centaines et par milliers, leur dirons-nous alors: Nous allons vous donner un petit coup de main, neuf dollars par semaine?

Il n'y a pas longtemps j'assistais à Edmonton à un congrès auquel notre groupe prenait part ainsi que les députés du crédit social, à la législature de l'Alberta. A ces assises nous avons préparé plusieurs résolutions qui devraient servir de base à toute discussion sur la restauration d'après-guerre. Au sujet du retour de nos combattants, une résolution contient la disposition suivante:

> En conséquence, il est résolu que les mesures minimums en faveur du rétablissement des membres de nos forces armées et de leurs familles seront:
>
> 1. *a*) Lors de la démobilisation, les personnes qui ont servi dans les forces armées canadiennes ou dans la marine marchande recevront, pendant la durée de leur résidence au Canada, un revenu mensuel égal à la solde complète plus toutes les allocations y compris celle de subsistance, payées à un simple soldat de l'armée et ce pour une période d'au moins trois ans, afin de permettre à chacun de reprendre sa place dans la vie économique du pays.

J'ai eu connaissance de certains commentaires au sujet de cette résolution, dans les journaux et dans le public, à l'effet que c'était trop promettre. Voyons un peu s'il en est ainsi. Qu'on me permette de poser une question: Combien dépensons-nous tous les ans pour des fins de guerre? Il est raisonnable d'affirmer que nous dépenserons environ cinq milliards de dollars cette année. Le ministre des Finances (M. Ilsley) n'est pas à son siège en ce moment; le premier ministre (M. Mackenzie King) n'est pas en Chambre; mais s'il y a des représentants du Gouvernement parmi la députation qui désirent répondre à cette question, qu'ils le fassent. S'ils n'y tiennent pas, c'est fort bien. Pourrait-on me dire, vu que nous dépensons cinq milliards cette année à des fins de guerre, si nous continuerons à dépenser à ce taux pendant dix ans, au cas où la guerre durerait encore dix ans? Pas de réponse. Je suppose que le silence équivaut au consentement. Je répondrai à leur place. Si la guerre dure dix ans, nous trouverons certainement 50 milliards pour continuer les hostilités,—oui, et davantage

Car si nous dépensons cinq milliards cette année et si la guerre dure dix ans, notre capacité de production sera plus forte et nous aurons peut-être à trouver un plus gros montant. Certes, nous obtiendrons ces fonds.

Voici ma deuxième question: Supposons que la guerre ne durera qu'une autre année. Alors vous direz, c'est une excellente chose, nous n'aurons qu'à trouver cinq milliards de plus. Est-ce que le Gouvernement dirait alors: Vu que les membres de nos forces armées ont offert leur vie, l'ont risquée, que certains sont revenus infirmes, blessés, commotionnés, nous mettrons 45 milliards de dollars à leur disposition afin de leur garantir la sécurité tant qu'il restera une partie de ces 45 milliards. Personne ne peut contester la logique de mon raisonnement sur ce point. Mais au lieu de cela, que fait le Gouvernement? Il prépare un discours que prononcera Son Excellence et où il est dit:

> Il importe de ne rien négliger pour que, à la fin des hostilités...

Qui donc dit qu'il importe de ne rien négliger? Quelqu'un en doute-t-il?

> Il importe de ne rien négliger pour que, à la fin des hostilités, les hommes et femmes de nos forces armées et de nos industries de guerre soient placés dans des emplois utiles et rémunérateurs.

Voilà un document important, n'est-ce pas? Tout le monde dirait cela. Il n'y a rien de sensationnel là-dedans. Pourquoi le Gouvernement ne prend-il pas une attitude ferme et ne déclare-t-il pas sans hésitation: Nous verrons formellement à ce qu'aucun soldat, aucune personne à la charge d'un soldat, sa femme ou son enfant, ne se trouve jamais, au grand jamais, dans la gêne, mais vive dans les meilleures conditions que l'Etat puisse lui assurer. Mais le Gouvernement ne fait aucune assertion de ce genre. Voilà ce qui porte le peuple à perdre confiance dans les partis politiques. Voilà ce qui porte le peuple à n'avoir plus de respect, ou du moins celui qu'il devrait avoir, pour nos institutions parlementaires.

Le discours du trône laisse prévoir un système d'assurances sociales. Ne nous laissons pas duper par cette expression. Assurances sociales, voilà une expression qui sonne bien, mais cela ne signifie pas du tout la sécurité sociale, ce n'est pas même une garantie d'assurance sociale. J'ai eu la bonne fortune aujourd'hui de me remettre en mémoire le sens précis de ces deux mots. Les mots anglais "assurance" et "insurance" n'ont pas des significations identiques. On les emploie parfois l'un pour l'autre, mais il existe une différence entre les deux. Le dictionnaire sur lequel je suis tombé définit "insurance" un acte ou un système en vertu duquel une indemnité pécuniaire est garantie par une partie, telle qu'une compagnie, à une autre partie dans certaines éventualités d'accident ou de perte à certaines conditions stipulées. On emploie parfois en Angleterre le terme "assurance" dans ce sens, bien que le dictionnaire définisse le mot anglais "assurance": "action d'assurer; toute déclaration encourageante; promesse; pleine confiance; certitude absolue".

Ne nous laissons pas leurrer par la terminologie dont on se sert dans le discours du trône. Après avoir mentionné un projet d'assurances sociales, le discours du trône glisse vers certaines mesures secondaires adoptées au cours de plusieurs années en vue de réaliser un certain genre de sécurité sociale. Il y a toute la différence au monde entre les deux termes. Pourquoi le Gouvernement ne dit-il pas carrément: Voici la garantie que nous donnerons, garantie de sécurité économique pour ceux qui nous reviendront après la guerre.

Le discours du trône traite ensuite des lieux communs contenus dans la Charte de l'Atlantique. Je dois bien me garder de commettre un sacrilège en parlant d'un document si important. J'ignore ce qui peut bien lui donner tant d'importance. Je n'y trouve rien de neuf. L'autre jour, j'ai recueilli un petit poème,—je regrette de ne pouvoir donner le crédit au journal dans lequel je l'ai coupé. Il est évidemment paru peu de temps après qu'on eut signé la Charte de l'Atlantique. Il a pour titre "Footnotes to the Four Freedoms":

> Freedom of speech: well, even slaves may chatter,
> So long as they're unarmed; it doesn't matter.
> Religious freedom: well, what are the odds
> So long as Mammon heads the list of Gods.
> Freedom want: no breeder would deprive good cattle
> Good cattle of the means to keep alive.
> "Freedom from Fear": a counsel of perfection?
> Not if there's always ample police protection.
> Freedom to act, to choose or to refuse?
> Ah that's a "very different pair of shoes!"

Je me suis souvent demandé ce qu'il y a de particulièrement sensationnel dans les conditions de la Charte de l'Atlantique. Elles ne comportent rien de bien nouveau. Je me demande ce qui lui donne tant de retentissement. C'est que le président de la grande démocratie voisine et le premier ministre de la Grande-Bretagne ont tenu un secret rendez-vous au milieu de l'Atlantique mais peut-être aussi en s'entourant de toute la pompe à laquelle ont droit de pareilles notabilités, et qu'ils ont alors rédigé la Charte en question. Ils ont simplement juxtaposé une série de mots pour formuler un principe que tout le

monde reconnaît et a reconnu depuis des années. Evidemment, la charte de l'Atlantique figurera dans l'histoire, dans l'histoire des Etats-Unis et dans celle d'Angleterre. Je ne sais trop si on en fera mention dans l'histoire du Canada attendu que le premier ministre du Canada n'assistait pas à la réunion. N'empêche que même si la Charte de l'Atlantique n'énonce aucun principe nouveau, elle passera à la postérité. Mais si elle énonçait effectivement un principe nouveau, eh bien la Charte de l'Atlantique devient le réquisitoire contre tout gouvernement d'avant-guerre qui ait existé dans ces deux grandes démocraties. Cela, je le répète: si la Charte de l'Atlantique énonce véritablement quelque nouveau principe, elle devient le réquisitoire contre tout gouvernement qui ait existé avant la guerre dans notre Dominion. Pourquoi? Mais à quoi visaient donc nos gouvernements antérieurs, sinon à nous mettre à l'abri du besoin et à l'abri de la crainte? La réponse est évidente. C'est bien ce qu'ils ont tenté de faire. Dans ce cas, la Charte de l'Atlantique n'énonce aucun principe nouveau.

Et même si les chefs attitrés de ces deux grandes démocraties se sont réunis et sont revenus dans leurs pays avec ce document qui a pris le nom de Charte de l'Atlantique, avons-nous quelque raison de croire que les gouvernements de l'heure pourront faire l'an prochain ce qu'ils n'avaient pu faire l'année précédente? Avons-nous raison de croire que les gouvernements actuels qui n'ont pu rien accomplir avant la guerre seront en mesure d'accomplir quelque chose quand viendra la fin des hostilités? Cette question me préoccupe. Personnellement, je ne puis croire qu'ils le feront, qu'ils seront en mesure de le faire, à moins d'un changement dans le système actuel. Je ne veux aucunement me montrer trop sarcastique sur ce point. L'autre jour, alors que le premier ministre avait la parole, il nous a laissé entendre qu'il faisait preuve de beaucoup de prudence avant de choisir un membre du cabinet, de choisir ceux qui doivent travailler avec lui à l'administration des affaires de ce pays. Il a déclaré qu'il s'en tenait à trois règles précises. D'abord, le caractère de l'individu, puis sa compétence et enfin son intelligence. Cette procédure est des plus sages. J'espère que le premier ministre n'oublie pas qu'il nous faut conclure que le choix d'hommes intelligents requiert de l'intelligence. Il a cru que cela allait de soi, je suppose.

Je ne mettrai pas en doute un seul instant le caractère, l'intelligence et la compétence de ceux qui occupent des banquettes ministérielles. Nous admettons tous que ce sont des hommes très habiles. Mais tout en admettant cela, il existe certaines choses que je ne puis comprendre. Il y a quelques années, l'honorable député de Battle-River (M. Fair) a fourni ici une explication très simple, et je vais la répéter. Je n'ai pas les mots exacts, et j'ignore s'il l'a lue, mais voici ce qu'il a dit: Vous avez là dix hommes dont les vêtements sont en lambeaux; ils sont sans le sou et souffrent de la faim. Puis vous avez dix pains. Cependant le gouvernement ne peut faire parvenir ces dix pains à ces hommes affamés. Dans les jours qui ont précédé la guerre, cette illustration s'appliquait très bien. Même le premier ministre qui avait l'intelligence voulue pour choisir les hommes les plus compétents n'a pas réussi à en réunir suffisamment pour trouver le moyen de faire parvenir ces dix pains et ces dix complets à ceux qui en avaient besoin, mais qui étaient sans argent. En utilisant cet exemple, je dis que l'une des deux conclusions suivantes s'impose: ou ces hommes n'avaient aucune intelligence ou des hommes mieux doués les ont induits à ne pas faire leur devoir.

Tandis que j'en suis sur ce sujet, admettons que certaines choses nous bouleversent quelquefois. Je me souviens qu'en mars 1938 nous avions un homme très intelligent comme ministre des Finances dans la personne de l'honorable M. Dunning. Au cours du débat, l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) a proposé une expansion de crédit afin de faire cesser le chômage et de réduire la liste de ceux qui vivent de secours. Il fut interrompu par un membre de la droite et j'aimerais vous lire le compte rendu de la courte discussion que l'on trouve à la page 1158 du hansard du 8 mars 1938:

M. Martin: J'ai écouté mon honorable collègue très attentivement et avec beaucoup de bonne foi. Je voudrais lui poser une question, car il a étudié ce problème avec beaucoup de soin. Jusqu'où devrions-nous aller, selon lui?

M. Blackmore: En premier lieu nous devons nous abstenir d'entrer dans trop de subtilités ici.

Des voix: Oh! Oh!

M. Blackmore: C'est très bien de faire des gorges chaudes, mais les nombreux détails que j'ai donnés, cet après-midi, sont tout à fait suffisants. Dans une autre circonstance, j'entrerai dans tous ces détails si on me demande de le faire. En premier lieu, nous pouvons dire ceci: Personne ne serait effrayé si les banques par tout le pays se mettaient dans la tête de prêter 300 millions de dollars.

L'hon. M. Dunning: Je le serais.

M. Blackmore: Le ministre serait-il effrayé?

L'hon. M. Dunning: Oui; je redoute des idées de cette nature. J'aimerais savoir sur quoi s'appuieraient ces emprunts.

M. Blackmore: Le ministre craindrait-il que le fait de prêter 300 millions de dollars aux cultivateurs et aux divers autres producteurs par tout le pays amènerait l'inflation?

L'hon. M. Dunning: Je voudrais savoir précisément sur quoi s'appuieraient ces emprunts.

Ce sont là les paroles d'un ministre des Finances du gouvernement actuel, les paroles d'un homme intelligent. Elles ont été prononcées justement dans l'année qui a précédé la guerre. Que constatons-nous maintenant? La guerre a éclaté et, du jour au lendemain, on trouve un demi-milliard de dollars. Nous dépensons actuellement chaque année environ cinq milliards de dollars. Et quelqu'un a-t-il parlé d'hommes intelligents?

Voilà les choses qui nous inquiètent. Je ne puis, encore une fois, m'empêcher de penser que le ministre des Finances et peut-être d'autres ministres responsables du Gouvernement sont fort mal renseignés par leurs conseillers. Quand je lis des déclarations du genre de celle du ministre des Finances de ce temps-là, j'ai envie de m'écrier: "As-tu trouvé cela tout seul ou un autre te l'a-t-il soufflé?" J'imagine que, dans quelque coin du tableau, se trouve la personnification d'éléments plus puissants que les gouvernements. Quelque part se trouve une puissance occulte qui dicte la ligne de conduite du Gouvernement.

La question de la reconstruction d'après-guerre m'intéresse et l'autre jour, j'ai lu dans un journal qu'en vertu d'un décret du conseil on avait institué un comité qui serait chargé d'étudier les questions se rapportant à la reconstruction d'après-guerre. Il s'agissait d'une nouvelle de la Presse Canadienne, datée à Ottawa et intitulée "Un comité dressera des plans pour l'après-guerre". Je ne veux pas me montrer trop sévère, et je ne voudrais pas davantage me tromper. Certes je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur mes intentions. J'ai beaucoup de respect pour celui qui cherche de son mieux à trouver une solution aux problèmes de ce genre. Qu'ai-je appris au sujet de ce comité d'après-guerre? Evidemment ce sera un comité interministériel. M. W. C. Clark, le sous-ministre des Finances, en sera le président. Au nombre des membres du comité nous trouvons Donald Gordon, le président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et ancien sous-gouverneur de la Banque du Canada. M. Graham F. Towers, le gouverneur de la Banque du Canada en fait également partie, et M. R. B. Price du ministère des Finances, agira à titre de secrétaire.

Vous avez là des personnages distingués, et je ne veux pas faire de sarcasme lorsque je signale leur nom à la Chambre. Cependant, si nous examinons les termes de l'ordre de renvoi nous constatons que le comité devra préparer des rapports et des vœux concernant les mesures à prendre pour résoudre les problèmes d'après-guerre. Voici ce qui me préoccupe: ces distingués messieurs étaient les conseillers du Gouvernement pendant la période de crise avant la guerre. Pouvons-nous avoir confiance que ces messieurs, qui n'ont pu trouver de solution aux problèmes d'avant-guerre, seront mieux en état de résoudre ceux d'après-guerre? Je suis en face de cette difficulté. Ces mêmes conseillers sont au service du Gouvernement depuis plusieurs années. Ce sont eux qui conseillaient M. Dunning lorsque ce dernier doutait de la capacité du Canada d'absorber 300 millions de crédit bancaire; chose fort possible d'après l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore). Ses paroles se sont réalisées, parce que nous avons fait des émissions beaucoup plus considérables que ce montant.

On pourrait comparer la situation actuelle, ce me semble, à un vieux pantalon rapiécé. Le pantalon est rapiécé du haut en bas et voici que nous constituons un organisme interministériel composé des meilleurs cerveaux et que nous lui confions par décret du conseil la tâche de coudre quelques pièces de plus à ce vieux pantalon et, comme le dit un de mes collègues, au même endroit.

Pourquoi ne pas aborder le problème de l'après-guerre comme il convient de le faire? Il en est de même du problème que posent les anciens combattants. Nous avons déjà un programme d'établissement sur des terres et voici qu'on nous propose un système d'assurances sociales. Un comité de la Chambre a discuté, l'an dernier, la restauration après la guerre. Au début, ce comité a accompli de la bonne besogne, mais avant de la terminer il a porté son attention sur la question de la saine alimentation. Il n'a pas cherché à découvrir le vice fondamental du système, mais les membres du comité ont fini leur travail en cherchant à déterminer la quantité de nourriture que chacun pouvait absorber. Mettons-nous à l'œuvre et cherchons d'abord à découvrir la cause principale de notre échec au cours de la période qui a précédé la guerre. Cette cause une fois trouvée, cherchons la solution du problème.

Je vois que monsieur l'Orateur me fait signe que mon temps est expiré, bien que j'aie encore tout un tas de notes sous les yeux. Je devrai donc y revenir plus tard. Mettons-nous donc résolument à l'œuvre principale qui est celle d'assurer à nos soldats, à leur retour du front, une véritable sécurité.

M. W. G. WEIR (Macdonald): Monsieur l'Orateur, avant d'ajouter ce soir quelques remarques au débat en cours, je désire d'abord féliciter les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Je le fais non seulement à cause des magnifiques discours qu'ils ont prononcés, mais aussi à cause de ce qu'ils représentent dans cette Chambre. Il est à l'honneur du pays et tout particulièrement des honorables membres de la droite

d'entendre les commentaires qui sont formulés relativement à l'effort de guerre du Canada. Après avoir écouté les observations faites jusqu'à présent, on peut conclure, je crois, que somme toute le pays est justement fier de notre effort de guerre. Les critiques se font rares aujourd'hui sur les mesures prises à ce sujet.

Les discours des motionnaires de l'adresse (MM. Harris et Hallé) nous rappellent que la guerre bat toujours son plein et que personne ne peut en prévoir encore la fin. On nous a rappelé que notre premier et notre dernier devoir est de poursuivre notre effort de guerre jusqu'à ce que la victoire soit assurée.

Je désire maintenant discuter un ou deux autres points. Peut-être n'est-il pas hors de propos de rappeler à la Chambre que depuis l'ajournement des Chambres une convention nationale a été tenue dans ma province natale, et que de cette convention est sorti un nouveau parti politique sous le nom de parti conservateur progressiste. Je m'amuse quelquefois un peu à surveiller les efforts des membres de ce parti pour se familiariser avec le nouveau nom.

Cela me rappelle la jeune mariée qui voulait s'habituer à son nouveau nom. J'aimerais à examiner davantage l'évolution qui s'est produite chez nos honorables vis-à-vis. Je me suis permis de consulter un dictionnaire pour me rendre compte exactement de ce que ces deux termes avaient de commun pour qu'on pût les attacher à une seule et même association politique. Mon dictionnaire définit ainsi le mot "progressiste":

> Celui qui croit aux changements et aux réformes et qui y consacre ses efforts, principalement en matière politique.

Quant au mot "conservateur", on en donne la définition suivante:

> Celui qui s'appose aux changements précités dans les institutions politiques, religieuses ou civiles, car le conservateur est rarement homme de progrès. En Grande-Bretagne, membre d'un parti politique opposé aux réformes radicales, en tant qu'il se distingue d'un libéral ou d'un travailliste.

Je ne cite ces définitions que pour marquer le contraste. A mon sens, c'est comme l'eau et l'essence. Je crains que, l'enthousiasme se refroidissant, l'eau gèlera au point de paralyser le mécanisme et de rendre l'essence inopérante. Il n'est peut-être pas hors de propos de relater brièvement les débuts du mouvement progressiste, dont nos honorables vis-à-vis s'efforcent d'exploiter l'idée. Je dois dire que le mouvement progressiste de 1921 germait depuis des années. Il a pris naissance dans les petites écoles rurales de l'ouest canadien; il a pris naissance dans les foyers agricoles; il a grandi et a pris la forme de congrès locaux et régionaux, puis de congrès provinciaux connus dans l'Ouest sous le vocable de "parlement agricole". Il finit par trouver son expression ultime dans le Conseil canadien de l'agriculture, du moins en ce qui concerne les questions nationales.

Contrairement à ce que d'aucuns peuvent penser, le succès du mouvement progressiste en 1921 dépendait en grande partie de deux manières d'agir: tout d'abord le rétablissement de la Commission canadienne du blé et, deuxièmement, le fait que les candidats étaient nommés à des congrès tenus selon les formes et que les électeurs payaient les frais d'élection. Voilà les deux choses qui intéressèrent l'électorat de l'Ouest et celui des autres parties du pays durant cette campagne électorale. Et quoi que puisse relater l'histoire au sujet du développement du mouvement progressiste, ce dernier a plus contribué que n'importe quoi à assainir la politique en notre pays puis à développer et encourager le véritable esprit de nos institutions démocratiques. Malheureusement, dans l'intervalle, on s'est un peu éloigné du principe fondamental de notre système électoral. En faisant ces observations, toutefois, j'ai voulu montrer que le mouvement progressiste, comme on l'a appelé, se développe depuis trente ans. Il plongeait ses racines dans le sol. Il était fondé sur des principes d'une grande portée et il s'est développé de bas en haut et non par l'apposition de l'étiquette progressiste sur un organisme déjà existant.

Un mot au sujet d'une question dont il est fait mention dans le discours du trône, à savoir le remaniement de la carte électorale. Si on procède au remaniement, deux de nos provinces de l'Ouest vont perdre sept de leurs représentants à la Chambre. Et cette perte ne sera pas imputable à ces provinces. La sécheresse qui a régné dans l'Ouest a contribué à la migration de la population. De plus, ces provinces ont apporté une magnifique contribution à l'effort de guerre du pays, en ce qui a trait tant au recrutement de nos forces armées qu'à toutes les formes de la production industrielle et agricole. Il serait extrêmement pénible si, après une telle contribution, elles se voyaient privées de sept représentants au Parlement du pays. J'espère donc que le Gouvernement décidera de ne pas procéder dès la présente session à cette nouvelle répartition. En quelques années, surtout après la fin des hostilités, que chacun espère prochaine, les conditions changeront, ces deux provinces de l'Ouest réussiront à regrouper leurs populations et auront droit à une représentation complète en Chambre.

Venant d'une circonscription rurale, je tiens à signaler que les régions atteintes seront les campagnes. Ceci démontre que nous tendons à augmenter toujours davantage la représentation des centres industriels, des villes, grandes et moyennes, aux dépens des régions rurales. Encore une fois, j'exprime au Gouvernement l'espoir qu'il ne procédera pas à cette tâche dès la présente session.

Les observations formulées ces jours derniers à l'endroit de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) m'imposent certaines remarques. Le plus grand désir de chacun d'entre nous serait sans doute d'assurer à la population canadienne une représentation aussi fidèle que possible en cette Chambre. Pour ce qui est des élections, s'il m'est permis d'en parler, elles présentent deux difficultés principales. D'abord, elles coûtent trop cher—sur ce point chacun s'entend, je crois—et, ensuite, trop peu de gens vont voter. Mes commentaires à cet égard ne visent pas seulement le parlement fédéral, mais aussi les gouvernement municipaux et provinciaux, ainsi que nos commissions scolaires et autres institutions de ce genre. Je crains que cette apathie envers nos institutions politiques ne prédispose nos gens à accepter quelque autre forme de gouvernement moins représentative et certes moins démocratique que la présente.

Il faut faire quelque chose, bien que je ne sache quoi. Dans son propre intérêt et pour le maintien de la démocratie, le Parlement doit faire quelque chose. Nos organismes politiques pourraient peut-être faire davantage. Des gens se rendent compte de cette difficulté et préconisent l'adoption de la représentation proportionnelle ou d'un seul vote transférable. Ils prétendent que pareil régime électoral assure une représentation plus véritable à la population. La crainte que m'inspirent l'un ou l'autre de ces systèmes, c'est qu'ils tendraient à créer un gouvernement de groupes, ce qui détruirait la stabilité nécessaire à un gouvernement. J'ignore quelle est la solution, mais des réformes s'imposent.

Je puis voir l'opportunité de la représentation proportionnelle et d'un seul vote transférable dans les domaines municipal et provincial, où les fonctions à remplir sont surtout d'ordre administratif mais je doute de la sagesse de leur application sur le plan national. Dans les sphères plus vastes de la politique nationale et internationale, il faut s'en tenir, je pense, au régime d'un gouvernement de parti.

J'ai entendu avec plaisir l'honorable député de Regina (M. McNiven) rappeler hier soir un vœu que l'association libérale de la Saskatchewan avait adoptée. Je ne parle pas de sa teneur, mais j'y vois l'œuvre d'un groupe politique qui accomplissait son devoir et gardait son organisation intacte, afin de faciliter le bon fonctionnement de la démocratie. C'est une responsabilité qui devrait incomber à tous les groupements politiques. J'ai une fois eu la satisfaction de faire quelque chose en ce sens, d'être le parrain d'un concours d'essai littéraire. Il ne s'agit pas ici de l'usage qu'on devait faire de l'essai, mais le titre en était "La démocratie canadienne, ce qu'elle est et ce qu'elle exige". Je souligne "Ce qu'elle exige". Nous nous sommes efforcés de faire comprendre aux concurrents ce que la démocratie exige du citoyen et comment il devrait chercher à se préparer à faire sa part sous notre régime de gouvernement démocratique. Il est probablement nécessaire de faire davantage en ce sens. D'aucuns préconisaient le vote obligatoire. Je pense qu'un comité de la Chambre a étudié cette question il y a quelques années, mais il a décidé que la chose n'était pas pratique dans un pays comme le nôtre et j'incline en ce sens. Quoi qu'il en soit, quelque chose d'analogue s'impose. Je me suis souvent demandé si nous ne pourrions pas instituer un système qui obligerait les groupes politiques à se constituer en sociétés civiles, à tenir des assemblées annuelles régulières, convoquées par une méthode appropriée et, en plus, l'Etat pourrait lui-même diriger une campagne en vue de faire comprendre aux gens ce que signifie un régime de gouvernement démocratique et quelles sont leurs devoirs à cet égard.

Il y a deux ou trois questions que je voudrais aborder et seul le débat sur l'Adresse m'en fournit l'occasion. Je désire tout d'abord parler de nos commissions de régie. Ce que je reproche d'une manière générale, à ces commissions, c'est que la plupart ne se composent pas de fonctionnaires compétents et que, dans beaucoup de cas, leurs membres n'ont pas l'habitude des relations avec le public; je parle en connaissance de cause, bien que je ne connaisse pas ces fonctionnaires et que je ne sache pas combien nombreux ils sont: quoi qu'il en soit, c'est là une observation générale qu'on peut formuler avec raison touchant ces commissions.

En deuxième lieu, je crois que l'autorité de ces commissions est beaucoup trop centralisée. Dans un pays comme le Canada, où les conditions varient du tout au tout, on ne saurait efficacement centraliser le contrôle en un seul point quelconque et avoir une politique qui puisse s'appliquer également à l'ensemble du pays. Ces commissions devraient tenir compte des différentes conditions qui existent dans les diverses parties du pays et confier une plus grande somme de pouvoirs et d'autorité aux commissions provinciales et locales. Je citerai deux exemples dont j'ai été témoin.

Un cultivateur constate que la pompe servant à abreuver ses animaux est dérangée. Il pouvait trouver à la ville la pièce servant à sa réparation, mais ayant voulu l'acheter, on lui a fait savoir qu'il lui fallait obtenir un ordre de priorité qu'il pouvait obtenir dans une ville située à cent cinquante milles. Il lui faudrait au moins trois jours pour obtenir le permis désiré; cependant que tous ses animaux n'avaient pas d'eau à boire. Ces méthodes de régie n'ont certes pas pour but de causer des incidents de ce genre.

L'autre exemple est le cas d'un hôpital dont les pompes ont cessé de fonctionner. Les autorités de l'hôpital savaient fort bien qu'elles pouvaient se procurer les pièces de rechange dans les environs, mais elles ne purent les obtenir parce qu'on n'a pas voulu considérer ces pièces comme ayant priorité sur d'autres. Ces deux exemples illustrent bien ce que je désire prouver, savoir que l'autorité de ces commissions ne devrait pas être à ce point centralisée que tout le système s'écroule et que la population le condamne outre mesure.

Je veux dire un mot au sujet du rationnement. Je ne désire pas qu'on m'accuse de provincialisme, d'esprit de clocher ou de quelque chose du genre, mais une ou deux remarques s'imposent à cet égard. Je veux parler d'abord du rationnement du thé, du café, du sucre, du beurre, toutes choses dont, dans l'ensemble, nous avons suffisamment. Je ferai remarquer cependant que la population des villes est mieux partagée à cet égard que celle des campagnes, étant donné qu'un membre de la famille urbaine, quand ce n'est pas toute la famille, peut prendre un ou deux repas par jour au restaurant ou à l'hôtel. Rares sont les gens de la campagne qui peuvent en faire autant. Celui qui habite la ville peut manger à l'hôtel ou au restaurant, ce qui a pour effet d'augmenter sa ration de sucre, mais celui qui vit à la campagne ne peut pas agir ainsi. En outre, lorsqu'une personne se rend chez un cultivateur pour y réparer un instrument aratoire, il est rare qu'elle apporte son livret de rationnement. Résultat, le cultivateur doit le nourrir à même les rations de sa famille. Je propose donc qu'on fasse preuve d'un peu plus d'indulgence à l'endroit des gens de la campagne qui sont dans une telle situation.

Je désire formuler une demande au sujet du bœuf, denrée qui, si l'on en juge par les indices actuels, doit être rationnée. Si l'on en vient là, les autorités chargées de ce rationnement devraient tenir compte du fait que les gens qui accomplissent un dur labeur manuel ont besoin d'une nourriture plus solide que ceux dont le travail est plus léger. Elles devraient placer dans une catégorie spéciale les cultivateurs, les bûcherons et les mineurs, de fait toutes les personnes qui accomplissent une dure besogne. Qu'on me comprenne bien et qu'on n'aille pas croire que je prêche la cause de la population rurale au détriment de la population urbaine. Je crois que ma demande est logique.

Il est un autre règlement qui ne donne pas de bons résultats dans l'Ouest, par suite des conditions propres à cette partie du pays. Je veux parler de la limite de 50 milles qu'on a imposée aux voyages par autobus. Ceux qui ont visité l'Ouest et l'Est savent que dans l'Est la situation est tout autre; dans l'Ouest un règlement fixant à cinquante milles les voyages en autobus s'avérerait bien peu pratique.

Au sujet du rationnement de l'essence, et je n'insisterai pas pour l'instant sur ce point, il serait néanmoins facile de justifier l'octroi d'une plus forte quantité de ce produit à la population de l'Ouest qu'à celle des régions plus denses du pays. Dans l'Ouest les distances sont plus considérables, les villes plus éloignées les unes des autres, et pour cette raison la population a droit à plus d'essence. Je mentionne ces détails pour appuyer ma proposition en faveur d'une réglementation plus régionale.

Autre point que je désire discuter, l'impôt sur le revenu que doivent acquitter les cultivateurs. Qu'on ne se méprenne pas sur ce que je vais soutenir. Les cultivateurs veulent bien acquitter l'impôt sur le revenu, quand ils y sont assujétis. Mais j'établirai immédiatement une différence entre un cultivateur et un homme d'affaires: c'est que le premier n'est pas seulement en affaires, mais son établissement renferme aussi son foyer, par contraste avec l'homme d'affaires ordinaire. Des députés de tous les groupes ont parlé des embarras des agriculteurs. Les cultivateurs n'ont peut-être pas été beaucoup assujétis jusqu'ici à l'impôt sur le revenu, mais nombre d'entre eux devront maintenant l'acquitter. Si nous nous rappelons l'année dernière et l'année précédente, alors qu'on a appliqué au grain le contingentement des livraisons, nombre de cultivateurs ont dû mettre sur le marché en une année la majeure partie de la récolte de deux ans, ce qui les a rangés dans la catégorie des revenus plus élevés et les a assujétis à l'impôt.

Dans la période qui a commencé en 1930, les agriculteurs ont terriblement écopé dans tout le pays et surtout dans l'Ouest. L'impôt sur le revenu ne leur permettra pas de se remettre beaucoup des pertes d'alors. De plus, nous savons qu'un cultivateur peut subir une perte importante une année pour obtenir de belles recettes l'année suivante, mais il ne peut recouvrer ce qu'il a perdu l'année anté-

rieure, de sorte que les taxes absorbent tout ce qu'il gagne. L'impôt sur le revenu des cultivateurs devrait s'appliquer à une moyenne de trois ou cinq ans, de sorte que s'il jouit d'une bonne année, on ne lui enlèvera pas tout le profit qu'il peut faire au cours d'une bonne année. Je sais que certains cultivateurs ont été assez roués pour attendre la fin de l'année civile avant de vendre certains de leurs produits, l'an dernier. Par exemple, il y en a qui ont tardé à vendre leurs porcs et qui les ont vendu ensuite au poids. Je connais un homme qui n'a voulu vendre son lin qu'après le Nouvel An. C'est un indice de la situation en ce qui concerne l'application de l'impôt sur le revenu. On ne peut, pour cela, adresser aucun blâme aux cultivateurs, car ces mêmes gens pourraient bien cette année n'avoir aucuns revenus. La proposition que je viens de faire mérite, je pense, qu'on l'étudie.

Je passe maintenant à l'impôt sur le revenu en ce qu'il s'applique à nos coopératives de vente et ce que j'ai à dire à cet égard s'applique aussi bien à nos syndicats de crédit. Dans l'ensemble, ces institutions sont établies au pays depuis plusieurs années. Jusqu'ici elles ne se sont pas considérées astreintes à l'impôt sur le revenu. Récemment, on a réclamé un impôt sur le revenu à deux ou trois d'entre elles dans notre province et la question a été déférée aux tribunaux et y est encore en délibéré. A mon sens, on ne devrait pas exiger le versement de l'impôt sur le revenu à une vraie coopérative. Ces institutions sont établies par les cultivateurs eux-mêmes. La constitution de leur capital repose largement sur un plan de renouvellement. Il se compose des épargnes qu'ils font sur leur genre d'affaires. Ce n'est pas un bénéfice. Ces gens se sont simplement groupés soit pour vendre soit pour acheter collectivement ce dont ils ont besoin et, je le répète, toute épargne qu'ils réalisent n'est pas un bénéfice; ils s'associent sans aucun but de bénéfice, d'intérêt ou de dividende. Si la situation présente est telle qu'ils ne peuvent pas être reconnus comme non imposables en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, il est temps que le Gouvernement adopte une loi sur les coopératives qui définisse le statut de ces institutions et exige d'elles qu'elles s'y conforment et nous pourrons alors décider si elles sont assujetties ou non à l'impôt. Pour ma part, je crois que la plupart d'entre eux trouveront moyen de ne pas acquitter l'impôt; mais ce faisant, ils pourraient nuire à leur propre commerce sans que leur façon de procéder soit logique, comme c'est le cas dans le moment. A l'heure actuelle, ils majorent peut-être tout simplement le prix de gros des articles qu'ils achètent, puisqu'ils ne savent pas exactement ce que seront leurs frais de manipulation. S'il leur reste quelque chose à la fin, ils ne font que partager de nouveau ces économies entre eux. Je soutiens que la société coopérative est tout aussi bien la propriété du cultivateur que son cheval, son boghei, son tracteur ou son automobile.

[M. Weir.]

Une autre remarque, et il s'agit d'une plainte que je veux formuler. Je veux parler de l'application de la loi sur le contrôle du change étranger. J'ai ici le numéro matricule d'un tracteur importé au pays au mois d'avril 1940, avant l'entrée en vigueur de la loi en question; ce tracteur a été vendu au mois d'août et dans la déclaration de vente, on mentionne tant de dollars qui représentent l'impôt de guerre. J'affirme que la maison qui a effectué cette vente n'avait pas le droit de faire payer l'impôt pour la machine en question, car elle n'a pas eu à remettre cet impôt au gouvernement. En outre, lorsque le ministre a annoncé cette taxe, il a dit qu'elle disparaîtrait à la fin de la guerre. Très bien. Mais qu'est-ce qui se produit? Prenons l'industrie des instrument aratoires. Ses entrepôts étaient remplis de machines au moment où la taxe est entrée en vigueur. A l'heure actuelle, cette industrie n'a plus de machines en entrepôt et n'en aura certainement pas à la fin de la guerre. Il en résulte que ces gens auront su tirer des avantages considérables de l'application de cette taxe. C'est pourquoi cet impôt est des plus injustes. Le ministre dira, je sais, qu'en ce qui concerne le ministère du Revenu national l'importation est conforme aux règlements arrêtés à cette fin et que son service ne saurait être tenu responsable de ce qui se produit dans la suite. Cette réponse n'est guère satisfaisante, car des cultivateurs par tout le pays, et en particulier dans l'Ouest, ont été obligés d'acquitter le montant supplémentaire, lequel n'est pas entré dans les coffres de l'Etat. Je ne dis pas que toutes les maisons spécialisées dans la vente des instruments aratoires ou toutes les autres entreprises ont agi de la sorte, mais c'est bien ainsi qu'on a procédé dans le cas qui m'intéresse.

Je désire dire un mot de la situation relative à la main-d'œuvre agricole. Il ne fait aucun doute qu'il existe un problème de la main-d'œuvre agricole. La plupart des agriculteurs de l'Ouest, et je suppose qu'il en est de même pour les autres, manquent aujourd'hui d'ouvriers compétents. La rareté de la main-d'œuvre se fait sentir non seulement sur les fermes, mais encore dans les bois et dans les mines. Pendant ce temps, plusieurs milliers d'hommes et de femmes de Winnipeg manqueraient de travail. En outre, les journaux publient des annonces dans lesquelles on offre du travail dans les bois, dans les mines et sur les fermes. On me dit que la seule ville de Winnipeg pourrait employer environ 500

domestiques supplémentaires. Des milliers de cultivateurs seraient heureux, je puis l'affirmer, d'accepter les services d'un domestique. Quelle est la situation? Ces gens veulent travailler à des œuvres de guerre; ils ne veulent pas des emplois sur les fermes. Qu'allons-nous faire? Allons-nous recourir à la contrainte et les obliger à accepter du travail là où il y en a? J'ignore la solution. De plus, je crains, et avec raison je crois, que ces gens n'aient guère d'expérience, d'une façon générale, en matière de travaux agricoles. Dans ce cas, je doute que leur travail relève sensiblement la production de l'une ou l'autre des fermes de l'Ouest. Enfin, le jeune homme qui connaissait quelque chose à la culture d'une ferme de l'Ouest fait maintenant partie de l'armée. Il a laissé le soin de la ferme à son pauvre vieux père, qui ne sait guère conduire un tracteur et qui ne peut, en hiver, circuler dans la neige épaisse autant qu'il pouvait autrefois le faire. C'est du remplaçant que nous avons besoin. La tâche n'est guère facile, et je me demande si l'armée agricole féminine pourrait rendre actuellement ces services.

J'avais l'intention de parler aussi des objecteurs de conscience, sujet que l'on a déjà touché dans cette enceinte. J'estime que ceux des groupes d'âge appelés au service militaire devraient, comme les autres, rendre quelque service à l'Etat. Ce serait pour leur bien, et je crois que personne parmi eux ne s'y opposerait. Ces observations me sont inspirées par un récent article d'un journal de Winnipeg. Je ne l'ai malheureusement pas sous les yeux, mais il y était dit tout simplement que de cinquante à soixante objecteurs de conscience ont été envoyés au parc national de Riding Mountain. Cette nouvelle était on ne peut plus propre à tromper les gens. On les y avait envoyés couper du bois, au salaire de 50c. par jour, pour la population environnante. C'est la contribution qui leur avait été demandée. Il ne s'agissait pas de déblayer le parc pour des fins de tourisme ou quelque fin semblable. Ces objecteurs de conscience peuvent et devraient être affectés à des travaux utiles, et non à des besognes inutiles. On pourrait aussi en faire un peu plus de cas. Comment espérer plein rendement d'un employé qui reçoit 50c. par jour, même s'il est nourri et vêtu? Même si les objecteurs de conscience travaillaient pour le compte de l'Etat, ils s'avéreraient plus utiles s'ils y trouvaient leur avantage.

J'estime que dans l'Ouest le problème des effectifs humains repose principalement sur deux facteurs, les exigences de la saison et l'abondance de la récolte. L'an dernier, nous avons eu une moisson abondante et, grâce au concours de femmes, d'enfants, de résidents de l'endroit et d'autres personnes disponibles, nous avons pu la récolter d'une façon à peu près satisfaisante, mais on a dû omettre tout travail additionnel et cette année le travail propre à l'automne est très en retard. Bien plus, on va éprouver beaucoup d'hésitation à faire les semences du printemps en raison des possibilités restreintes de main-d'œuvre au cours de l'été. J'irai plus loin. Si l'on n'avait pas transporté les Japonais dans notre province, il n'y aurait pas eu de récolte de betteraves à sucre cette année, je signale donc au Gouvernement qu'il faut prendre les mesures propres à assurer une main-d'œuvre agricole suffisante.

J'avais l'intention d'aborder deux ou trois autres sujets, mais il ne me reste que quelques minutes. Je les consacrerai à la charte de l'Atlantique et aux déclarations qu'elle contient. La charte de l'Atlantique et les circonstances qui ont entouré sa présentation au monde sont proclamées, comme l'expression des aspirations des Nations-Unies concernant la guerre et l'après-guerre. Une question me vient alors à l'esprit: Quel rôle le Canada doit-il jouer au sujet de ces déclarations? Comment allons-nous interpréter les différents articles de ces déclarations? Quelle attitude le Canada doit-il prendre par rapport à leur mise en vigueur? Je signale en particulier l'article 4 en vertu duquel, ils s'efforceront, avec tout le respect dû à leurs obligations existantes, de favoriser l'accès de tous les Etats, petits ou grands, vainqueurs ou vaincus, et sur le pied de l'égalité des droits, au commerce et aux matières premières du monde, nécessaires à leur prospérité économique.

C'est ici, à mon sens, que le Canada doit jouer un rôle. J'ai entendu lire et lu quelques articles traitant de la situation du Canada à la fin des hostilités, et il me semble qu'on insiste uniquement sur l'étendue de nos disponibilités pour maintenir notre production. Quelles seront nos possibilités de ventes? Si nous voulons vendre et maintenir notre production, nous devons nous préparer à acheter, il n'y a pas d'autre moyen de vendre. Dans son attitude vis-à-vis de la charte de l'Atlantique le Gouvernement peut prendre les devants immédiatement et aviser dès maintenant aux mesures à prendre par rapport aux achats à contracter des populations auxquelles nous espérons vendre des marchandises à l'avenir. Nous pouvons, je crois, donner le ton en cette matière, et notre situation pour le faire est des plus favorables. Cela revient pour nous à la nécessité de décider si nous allons pousser plus loin l'industrialisation de ce pays, ou donner sa place à l'agriculture. Si nous voulons favoriser l'agriculture, nous devrons reconnaître que ce dont elle a besoin

dans l'ordre de la réhabilitation sociale et dans tout ce qui s'y rattache, c'est l'avantage de produire et d'écouler ses denrées à un prix raisonnable.

(Texte)

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur le président, le discours du trône appréhende enfin les réactions profondes de l'après-guerre. Nous avons tant de fois prévenu le Gouvernement de ces réactions que nous dégageons notre entière responsabilité des événements qu'il a lui-même préparés librement et de plein gré.

Quand on songe au rationnement des objets de première nécessité et des denrées alimentaires dans un pays qui possède un surplus de 600 millions de boisseaux de blé, n'avons-nous pas le droit de douter de la compétence des soi-disant économistes qui dirigent l'administration?

Quand on assiste à l'abandon du foyer par la mère de famille et, conséquemment, à la dislocation de la famille, fondement même de la société, on se perd en conjectures sur l'efficacité du programme de législation sociale annoncé dans le discours du trône.

Notre premier devoir est de sauvegarder la famille, sans quoi toute législation sociale s'avère inutile dans une société qui se meurt.

Me serait-il permis, monsieur le président, à ce stade de mes remarques, de citer *Le Canada en Guerre,* édition de janvier 1943, page 6:

> Le Canada compte environ 3,970,000 femmes âgées de plus de 15 ans, et de ce nombre 1,350,000 environ occupent des emplois rémunérés.
>
> Environ 225,000 femmes travaillent directement ou indirectement dans les industries de guerre, soit 45,000 de plus qu'en septembre dernier.
>
> La proportion des femmes ainsi employées augmente rapidement, et la Canada compte sur les femmes pour assurer le rendement maximum de ses nouvelles et énormes industries de guerre, cette année.
>
> On a calculé que 80 p. 100 des emplois dans l'industrie peuvent être confiés à des femmes. Le Canada ne s'attend pas d'atteindre cette proportion dans l'industrie en général, mais dans quelques nouvelles usines de guerre le pourcentage des employées n'est pas loin de ce chiffre.

Le travail des mères de famille a augmenté à un tel point que l'on voit surgir des garderies dans tous les centres de quelque importance.

Quelles générations nous prépare cette politique condamnable? La question fait trembler les sociologues les mieux avertis. Je me demande si seulement le Gouvernement y songe. Le Gouvernement aura beau adopter toutes les lois sociales imaginables, il ne pourra substituer à l'éducation et à la sollicitude maternelle la synthèse de sa législation profane.

[M. Weir.]

Toujours en mal de légiférer, le Gouvernement se propose de coordonner la production agricole du Canada et celle des Etats-Unis. Pourquoi se donner tant de peine pour le cultivateur qu'il continue d'arracher à la ferme pour le jeter à la caserne? Qu'il rétablisse donc d'abord l'ordre à la maison avant de regarder chez le voisin. On prétendra que les cultivateurs obtiennent des sursis pour leur service militaire. Un certain nombre d'entre eux ont réussi, après avoir fait toutes les démarches au monde et essuyé les pires ennuis, à obtenir quelques jours, quelques semaines, quelques mois de délai. Mais, monsieur le président, je connais des fils de cultivateurs, des employés de ferme, même des cultivateurs mariés et propriétaires, qui, pour toute réponse à la formule de demande de sursis qu'ils avaient dûment remplie, assermentée et adressée au registraire, ont reçu un avis de se rendre à la caserne et un billet de transport. A l'appui de cette assertion, je pourrais citer des noms de conscrits par centaines. Je me bornerai cependant à une énumération succinte: les Giroux de Saint-Eustache, les Beaudoin de Sainte-Rose, les Ouellette de Saint-Augustin, les Larose de Saint-Eustache, les Girard d'Oka, les Daoust de Saint-Benoit, les Cyr de Sainte-Scholastique, les Joly de Sainte-Rose.

Qui ose donc parler de coordination de production agricole pendant que les troupeaux laitiers sont décimés, les fermes abandonnées, la production réduite par le fait et la faute de nos propres dirigeants?

Gardons nos cultivateurs sur la terre; ainsi nous pourrons nourrir nos armées et notre population civile. Plutôt que de coordonner la production agricole des Etats-Unis et la nôtre, prenons soin de notre propre production en exemptant complètement les agriculteurs du service militaire.

Combien de fois n'ai-je pas supplié le Gouvernement d'accorder cette exemption, depuis l'adoption de la loi de mobilisation, le 19 juin 1940? Je n'ai cessé de le faire, suivant l'énergique opposition que j'ai toujours manifestée à l'encontre de la mobilisation, qui est et qui fut de tout temps une forme de conscription hypocrite et camouflée. Les prétendus sursis dont les cultivateurs sont censés bénéficier constituent une forme dérisoire et cynique de tromperie. C'est là un nouveau mensonge ajouté à toute la kyrielle des promesses violées. Ainsi parlait l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) il y a quelques jours, dans cette Chambre. Et mon bon ami qui sourit, l'honorable député de Chambly-Rouville (M. Dupuis), s'en souvient bien. Il le sait, lui qui représente un comté agricole. Qu'a-t-il à répondre à cette question: Est-ce la vérité, oui ou non?

En effet, les registraires continuent d'appeler les cultivateurs au service militaire sans même y apporter l'esprit de discernement que l'on est en droit d'exiger de certains fonctionnaires huppés et sans vergogne.

M. POULIOT: C'est vrai, c'est vrai!

M. LACOMBE: Aussi, par la faute, la négligence et le parti pris d'un gouvernement qui accumule sur ses épaules les plus redoutables responsabilités, la population du pays court inévitablement à la famine. Et nos prétendus économistes, nos soi-disant hommes d'Etat assistent impassibles à la ruine de l'agriculture, avant que d'ouvrir les yeux sur l'abîme où nous a conduits et continue de nous conduire une politique de gaspillage effréné.

(Traduction)

Monsieur le président, on ne remplace pas la main-d'œuvre agricole en édictant des lois. L'agriculture l'emporte en importance même sur les industries de guerre. Sans le maintien de la production agricole, c'est non seulement le rationnement des denrées alimentaires à l'égard de l'armée et de la population civile, mais la disette. Comment le Canada pourra-t-il tenir son engagement de fournir aux nations unies des quantités énormes de bacon, de blé, de lait, de beurre, de fromage, d'œufs, de légumes, de fruits, de miel et que sais-je enfin, s'il ne cesse une fois pour toutes d'appeler les cultivateurs à l'entraînement militaire? Comment pourra-t-il nourrir à la fois les soldats et la population civile du pays et expédier à l'étranger toutes les denrées alimentaires? Le service national sélectif est-il en mesure d'apporter une solution à cet angoissant problème de la main-d'œuvre agricole? Il a lamentablement échoué jusqu'à présent. Je n'en veux pour preuve que l'existence du rationnement du beurre et l'imminence du rationnement des viandes dans un pays où le blé et tant d'autres produits de la ferme se vendent à des prix ridicules où restent sur le champ faute de bras pour leur récolte.

Le gouvernement se dit animé des meilleures intentions. C'est ce qu'affirme du moins le discours du Trône. Soit! Mais autre chose est de penser et d'agir. Le temps est toujours à l'action pour les dirigeants d'un pays, qu'il soit en paix ou en guerre. J'appartiens moi-même avec tant d'autres, à une génération qui a vécu les deux plus grands conflits qui aient ensanglanté le monde. J'ai assisté à la démobilisation militaire et civile qui suivit la première grande guerre. J'ai ressenti, avec mes contemporains, les réactions terribles qui éclatèrent dans le domaine agricole, industriel, social et économique après 1918. Quelques années d'une prospérité factice et j'ai vu les fermes abandonnées par milliers au Canada parce qu'elles ne pouvaient faire vivre convenablement leur propriétaire et sa famille. J'ai vu des financiers véreux, des compagnies de prêts sans âme expulser le débiteur hypothécaire de son domaine. J'ai vu des gouvernements impuissants fermer les yeux sur cet état de chose déplorable en attendant d'adopter une loi de concordat en guise de législation sociale, et comme pis-aller. J'ai vu des milliers d'hommes jeunes et forts qui ne demandaient qu'à travailler tomber à la charge de l'Etat et recevoir la maigre pitance réservée au mendiant. Et spectacle pire encore, toute une jeunesse dont la joie aurait été le travail, désemparée, privée de son droit au labeur jusqu'au jour où la mobilisation lui endossa l'uniforme militaire. Voilà la solution qu'avaient trouvé au chômage les gouvernements qui se succédèrent dans l'après-guerre de 1914-1918.

Monsieur le Président, toute législation sociale demeurera inopérante aussi longtemps que les monopoles continueront de pressurer le peuple et d'exploiter nos ressources naturelles à leur bénéfice propre dans les intérêts mesquins d'un petit nombre. Là se trouvent les pires obstacles à la mise en œuvre des lois sociales appropriées au bien-être de la population. Les gouvernements et la vie économique du Canada sont dominés depuis des années par les bailleurs de fonds électoraux et les financiers sans scrupule. L'extrême inégalité des richesses condamnée naguère encore par Sa Majesté le Roi, voilà le grand malheur de notre démocratie. En dépit de tous ces abus, je suis disposé à appuyer tout élan sincère vers une amélioration sérieuse et raisonnée. J'ai beau chercher dans le programme sessionnel une garantie sérieuse de l'application des lois sociales les plus appropriées et les plus salutaires, c'est en vain que je le fais.

En effet, l'exposé que je viens de faire me justifie d'en arriver à cette conclusion.

Il est un autre sujet qui me tient à cœur. C'est la protection de notre population contre la propagande communiste. Est-ce que parce que la Russie est aux prises avec l'Allemagne que nous devons légaliser au Canada le communisme pervers et sans-Dieu? Perdrions-nous à ce point tout sens des réalités? Winston Churchill n'a-t-il pas affirmé, dès le début des hostilités entre la Russie et l'Allemagne, que l'Angleterre, tout en aidant la Russie, ne reconnaîtrait ni sa doctrine, ni ses principes communistes, ni sa forme de Gouvernement? De grâce, ne perdons pas la tête. L'interdiction qui existe actuellement sur le communisme dans notre pays ne doit pas être levée. C'est la sauvegarde même du Christianisme qui commande au Gouvernement une attitu-

de ferme, inflexible, implacable à l'égard du communisme athée, révolutionnaire et sanguinaire. Athée, parce que le communisme proclame l'Etat sans Dieu. Révolutionnaire, parce qu'en toutes circonstances, à la faveur du chômage ou de quelque crise que ce soit, il a fomenté la révolte, les dissentions, la sédition et la guerre civile. L'Autorité forgerait-elle elle-même sa propre destruction en légalisant l'ennemi juré de toute autorité? Nourissons-nous actuellement la panthère noire qui dévorera l'autorité établie au Canada?

Enfin, le communisme porte la responsabilité de l'extermination de milliers d'innocents en Russie et dans d'autres pays où il a provoqué la révolution. Parce que la doctrine communiste est foncièrement athée, légaliser le communisme au Canada, serait trahir le Christianisme pour qui, prétend-on, les Nations Unies poursuivent la lutte. Soit dit en passant, d'un côté Tim Buck est en liberté pendant que Camillien Houde ancien maire de Montréal, député de Ste-Marie à la Législature de Québec et autrefois Chef du parti conservateur, languit dans un camp d'internement depuis plus de deux ans. Honteuse persécution qui retombera sur ses auteurs.

M. l'Orateur, je ne perdrai pas mon temps à traiter de sujets dont la discussion semble épuisée. Toutefois, j'ai admiré le caractère franchement canadien des discours prononcés récemment par plusieurs de mes collègues. D'aucuns se sont élevés à bon droit contre les dépenses formidables occasionnées par notre participation à la guerre. En effet, le Canada s'achemine à la ruine. Les milliards s'accumulent dans un abime sans fond. Quand finira cette course affolée vers la banqueroute? Personne ne peut nous éclairer sur ce point. Le gouvernement taxe, surtaxe, emprunte, emprunte encore et emprunte toujours. Les cadeaux d'un milliard et au-delà à des nations dont la richesse domine la nôtre de beaucoup, sont devenus pour lui une obsession. Nos avions, nos chars d'assaut, nos navires, nos canons, enfin tant de munitions dont nous avons un pressant besoin pour la défense de nos côtes sont expédiés partout dans le monde. Les soldats, les marins et les aviateurs canadiens sont morts loin du pays par milliers. D'autres montent la garde aux avant-postes, partout dans cet univers troublé. Des centaines de mille jeunes gens ont été arrachés à leur occupation, leur profession, même à leurs études pour être mobilisés. Le gouvernement leur avait promis qu'ils demeureraient au Canada pour défendre leur pays. Qu'est-il arrivé? Sans même consulter le Parlement, ils ont été envoyés à Terre-Neuve, au Labrador, en Alaska, pendant que tant d'autres ont enduré les pires tortures morales avant de se décider à servir outre-mer. Voilà la pire infamie. Voilà la conscription hypocrite dans toute sa hideur. Et pendant que nos soldats mouraient à Hong-Kong, à Dieppe et ailleurs, des profiteurs de guerre portaient leur salaire de président de compagnie de $10,000 à $30,000. Au moment où nos conscrits sont rationnés au camp militaire, des hommes publics festoient, s'attablent à l'opulence des banquets. N'avons-nous pas vu l'élévation de tel homme public au ministère célébrée à cinq et même six reprises? Quel spectacle lamentable dans un pays où le peuple ploie sous le fardeau des impôts, où les premières nécessités de la vie sont rationnées, où dans nos villes et nos campagnes on verra demain le père de famille ou la mère parcourir à ses propres frais des distances considérables pour se procurer le carnet nécessaire à sa nourriture et aux siens?

Que dire maintenant du gaspillage et des abus mis à jour dans les industries de guerre? Gaspillage de matériaux et de main-d'œuvre faute de surveillance. Le gouvernement est-il donc impuissant à contrôler la dépense des deniers publics? Pourquoi ne crée-t-il pas un système de vérification des opérations dans toutes les industries de guerre? Le peuple qui paye a le droit de savoir où va son épargne forcée ou non. Quand un pays dont la population est seulement 11,500,000 âmes doit supporter un fardeau de près de cinq milliards dans une seule année, il importe de protéger par tous les moyens possibles les restes de ses ressources et de son domaine. On me répondra: "Plus rien n'importe, sauf la victoire". Je réplique à cette affirmation: la ruine et la banqueroute du pays seraient aussi désastreuses si non plus que la défaite.

En dépit de tant de sacrifices, le Canada se voit traité avec indifférence par l'impérialisme militaire et financier. Il est écarté de l'entrevue d'où devait naître la fameuse Charte de l'Atlantique. Il n'assiste pas aux conversations de Casablanca. Une seule chose importe, tondre le mouton si ce n'est dévorer la dinde avec toute la farce.

Monsieur l'Orateur, les Canadiens ne consentiront jamais à devenir la risée du monde parce qu'ils sacrifient leur sang et leurs ressources dans cette guerre. Où il y a égalité de sacrifices il doit y avoir égalité d'honneur et de prestige. Nous avons assez souffert des trahisons consommées dans les bas-fonds de la diplomatie internationale. Qu'avons-nous retiré de notre participation à la dernière guerre? Le marasme agricole, le chômage de nos ouvriers, la naissance d'une multitude de monopoles dont le nombre va toujours croissant. Egalité de sacrifices comporte égalité de privilèges et de représentation. Mais, quelle est la part dévolue aux Canadiens français dans les services administratifs? Quelle est leur part dans l'octroi des grades supé-

rieurs et inférieurs de l'armée? Quel homme épris de justice pourrait répondre à mes questions sans rougir? Cependant, mes compatriotes ont payé de leur sang, de leurs épargnes et de toutes leurs ressources comme tous les vrais Canadiens dans la poursuite de cette guerre. Nous ne demandons que l'exercice d'un droit: obtenir justice de nos gouvernants.

Avant de conclure mes remarques, je dirai dans cette enceinte ce que j'ai maintes fois affirmé ailleurs. Je souhaite ardemment que la bonne entente et l'harmonie succèdent à l'ambition insatiable d'un certain nombre. Ce vœu, je le formule dans les meilleurs intérêts du Canada. En ce moment, ma pensée se rapproche davantage de mes collègues du Québec. Et je songe combien il est difficile d'édifier quoi que ce soit de durable sur le doute, la méfiance ou l'opportunisme. J'exprimerai toute ma pensée. Je regrette profondément les nuages qui s'amoncellent sur l'union sacrée qui faisait naguère encore, notre force. Dieu merci! l'irréparable n'est pas accompli, loin de là. Voilà pourquoi je demande instamment à mes collègues de se méfier de ceux qui tentent par tous les moyens de nous diviser pour régner. J'ai combattu de toutes mes forces la participation du Canada à cette guerre. J'avais au préalable dénoncé sans relâche l'augmentation des crédits militaires que je savais destinés à notre participation à la guerre. Comme j'avais, le 9 septembre 1939, appuyé par l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lacroix), proposé un amendement contre notre participation à la guerre, j'en proposai deux contre la loi de mobilisation qui n'est rien autre chose que la conscription. Malgré l'unique appui que j'ai reçu de mon honorable collègue, je n'ai jamais cessé la lutte. C'est pour éviter un plus grand malheur que je lance cet appel en faveur de l'entente, de l'union et de l'harmonie à mes collègues du Québec. Il faut éviter à tout prix la conscription pour service outre-mer. Elle ruinerait la défense du Canada et ferait disparaître jusqu'au dernier vestige de l'unité nationale et de nos libertés conquises de haute lutte.

Un dernier mot. Je serais injuste envers l'honorable député de Gaspé si je ne lui exprimais toute ma reconnaissance pour l'appui généreux qu'il n'a cessé de me donner au cours de la dernière session du Parlement. Ensemble, nous avons lutté avec quelques-uns de nos collègues en faveur d'une politique exclusivement et franchement canadienne. Je n'oublierai jamais l'historique journée du 19 février 1942 où une dizaine de députés de cette Chambre se prononçaient avec nous en faveur de l'exemption des cultivateurs du service militaire. Je ne saurais oublier non plus la mémorable soirée du 23 juillet 1942 où un nombre beaucoup plus considérable de nos collègues votaient en faveur de l'amendement Roy-Lacombe contre l'octroi d'un pouvoir discrétionnaire au Cabinet d'imposer la conscription pour service outre-mer par ordre en Conseil. Les événements justifient déjà notre attitude et l'avenir nous donnera parfaitement raison.

Avant de reprendre mon siège, permettez que je dise au nouveau député de Charlevoix-Saguenay les magnifiques espoirs que laissent prévoir ses débuts admirables à la tribune du Parlement.

M. BERT H. SOPER (Lanark): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté les nombreux et beaux discours prononcés dans ce débat au cours des deux dernières semaines, j'hésite un peu à me lever pour dire quelques mots. Je désire tout d'abord féliciter le proposeur (M. Harris) et celui qui l'a appuyé (M. Hallé) de ce qu'ils ont dit sur l'adresse en réponse au discours du trône. Ces deux jeunes militaires ont confirmé ce que m'ont souvent rapporté des hommes revenus d'outre-mer, savoir que nos troupes sont, sur tous les fronts, pourvues d'excellent matériel et merveilleusement instruites.

Je désire également féliciter le nouveau chef de l'opposition (M. Graydon) du parti conservateur en cette enceinte. C'est un magnifique hommage qu'on a rendu à ce jeune homme en lui confiant la direction intérimaire de son parti. Il me sera sans doute permis de dire quelques mots d'éloge à l'adresse de l'ex-chef du parti conservateur. Même si l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) critiquait parfois la politique du cabinet, je crois qu'il a toujours été équitable, et je sais que plusieurs honorables députés de ce côté-ci de la Chambre avaient pour lui de l'admiration. Je suis également heureux de constater qu'en faisant le choix d'un nouveau chef, le parti conservateur a pris un homme originaire de mon comté natal de Leeds. Il est vrai que le nouveau chef ne manifeste guère les qualités combatives des gens de ce comté, car autrement il siégerait parmi nous.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre est, principalement, de toutes les régions rurales, un comté de laitiers, et c'est en leur nom que je désire parler. On nous a dit bien des choses des producteurs de blé de l'Ouest, et on nous a dit les difficultés auxquelles étaient en butte les éleveurs de bêtes à corne de notre propre province, mais le cultivateur le plus à plaindre est le laitier. Il travaille sans désemparer 365 jours par année. Je conviens que d'autres cultivateurs ont leurs moments d'intense activité, mais leurs heures de travail ne sont pas aussi longues ni aussi pénibles que celles des laitiers.

En raison de la pénurie de main-d'œuvre agricole, je regrette de dire que nous perdons quelques-uns de nos plus beaux troupeaux de vaches laitières. Les fils de cultivateurs sont dans l'armée ou travaillent dans les usines de munitions, le père et la mère se font vieux et sont moins alertes. Néanmoins, la production laitière des deux dernières années accuse une amélioration. Mais n'oubliez pas que le père et la mère sont sur l'âge, ont plus de besogne à faire et qu'on ne peut s'attendre à ce qu'ils la fassent à moins d'obtenir plus d'aide. Je souhaiterais que le Gouvernement ait le plus d'égards possibles pour le cultivateur laitier et songe au prix qu'il reçoit pour son lait.

En fait d'usines, notre comté a été très bien servi. Nous avons à l'heure actuelle une quinzaine d'usines dont la plupart font des travaux de guerre, probablement dans une proportion de 98 p. cent. Les ouvriers y touchent de bons salaires et, bien qu'ils aient parfois eu des griefs sans doute, ils se considèrent assez bien traités et jugent qu'ils reçoivent une part équitable de la matière première et des contrats par l'entremise du ministère des Munitions et Approvisionnements.

Mon comté renferme aussi un des points divisionnaires les plus considérables du réseau du Pacifique-Canadien. Il y a probablement des honorables députés qui le savent car ils ont séjourné assez longtemps chez nous hier lorsqu'ils y ont été retenus par la neige. Les membres de cette vaste armée d'ouvriers du Pacifique-Canadien sont très loyaux; un très grand nombre d'entre eux ont des fils sous les drapeaux et on n'entend jamais parler de différends ouvriers. Ils semblent ne se préoccuper que d'une chose, poursuivre l'effort de guerre et travailler pour la victoire. Mais je me demande souvent ce que pensent aujourd'hui les gens qui, il y a quelques années, préconisaient la fusion de nos chemins de fer. Je suis persuadé que tous, adhérents ou non des doctrines politiques de notre premier ministre (M. Mackenzie King), conviennent qu'il faisait preuve de prévoyance lorsqu'il disait: "La fusion jamais, la collaboration toujours." Où en serions-nous si on avait démoli un certain nombre de nos lignes et mis au rebut une bonne partie de notre matériel? En ce moment, nous utilisons jusqu'à la dernière ligne et jusqu'au dernier article de matériel dont peuvent disposer les deux chemins de fer. Le wagon dans lequel j'ai fait le voyage à Ottawa ce matin est au service du Pacifique-Canadien depuis vingt-cinq ans et il est encore en bon état.

La situation au sujet du beurre a été mentionnée dans cette Chambre à deux ou trois reprises. J'ai vraiment regretté, dirais-je, de voir que dans un pays où l'industrie laitière est aussi prospère qu'elle l'est au Canada, on ait décidé de recourir au rationnement du beurre. A mon avis, cette mesure n'était pas nécessaire. Si la commission des prix et du commerce en temps de guerre ou l'autorité compétente n'en avait pas tant parlé, et n'avait pas tant communiqué aux journaux, créant par là l'inquiétude chez le public et portant ce dernier à la thésaurisation, nous aurions, je crois, passé la crise sans une telle restriction. Je ne doute pas que nous réussissions à ramener nos réserves à ce qu'elles devraient être, et j'espère que l'ordonnance sera abrogée le plus tôt possible.

Un mot au sujet des pommes de terre, car la situation est devenue mauvaise depuis un mois dans les villes. Je ne veux pas que l'on s'imagine que je m'oppose à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. J'approuve cette commission et crois qu'elle accomplit un merveilleux travail; sans elle, nous aurions dû plus tard traverser des temps difficiles. Ma circonscription est moitié industrielle et moitié agricole, et les deux catégories de gens de ces industries souffriraient le plus de l'inflation. Toutefois, je crains que les économistes ne donnent à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre de mauvais conseils relativement à la distribution des pommes de terre. Il semble, je crois, qu'ils aient avisé la commission que nous pourrions nous passer des intermédiaires. Quiconque est au courant de la distribution des produits agricoles sait que nous ne pouvons nous dispenser des intermédiaires. Si la Commission des prix et du commerce en temps de guerre s'était adressée à quelques-uns des membres de cette Chambre, elle aurait été mieux conseillée. Le député auquel je pense à ce propos est mon honorable collègue de Victoria-Carleton (M. Hatfield), qui siège à gauche. Il a acquis une grande expérience dans la distribution des produits de la ferme. Je connais également plusieurs députés de la droite qui auraient pu donner à ce sujet de sages conseils à la commission.

Je voudrais aussi parler brièvement des démarches faites en vue de la construction d'édifices temporaires à Ottawa où la crise du logement sévit à l'état aigu. Je crois savoir que, dans plusieurs cas, des jeunes filles peu fortunées doivent s'entasser à trois et même quatre dans une même chambre. Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement n'aurait pas pu déménager les bureaux de certains ministères dont le travail est moins essentiel à l'effort de guerre dans certaines des charmantes petites villes de la région. Nous avons au pays un certain nombre de villes où des immeubles auraient pu être convertis en bureaux moyennant une dépense raisonnable, où la place abonde et où les

loyers sont évidemment moins élevés. Je puis donner les noms, par exemple, de quatre charmantes villes de ma propre circonscription: Almonte, Carleton-Place, Perth et Smith-Falls.

J'ai été heureux de voir que le discours du trône faisait allusion à la sécurité sociale. C'est un sujet qui me tient fort à cœur, car, à mon avis, rien ne réconforte plus le peuple que l'assurance d'une sécurité économique pour le vieil âge. J'aimerais que les allocations soient augmentées pour les vieillards, les aveugles et les anciens combattants invalides.

Nous pensions, il y a quelques années, que la somme de quarante dollars par mois constituait une allocation généreuse pour ceux qui avaient droit à une pension de vieillesse—tout en les plaignant d'être contraints de toucher cette allocation—mais la situation n'est plus la même aujourd'hui et ces vieillards ont droit à beaucoup plus.

J'espère que, lors de la présentation de son budget, le ministre des Finances (M. Ilsley) sera en mesure de faire une déclaration au sujet du plan Ruml. Je ne suis pas très qualifié, il est vrai, pour en parler, mais j'en ai étudié les grandes lignes et je suis convaincu que tous ceux qui ont fait comme moi admettront que ce plan comporte un grand pas en avant et que notre pays devrait l'adopter. Pourquoi payer cette année l'impôt sur le revenu de l'an dernier? Il faudra bien un jour ou l'autre se mettre à date? D'aucuns prétendent que nous renoncerions aux impôts d'une année. Il n'en est rien. Il nous faudra payer nos impôts et le seul moment où nous échapperons aux impôts d'une année sera à notre mort.

Maintes restrictions sont en vigueur, mais il en est une que je voudrais en permanence avec la même rigueur qu'aujourd'hui, celle qui interdit les achats à tempérament. Ce genre de transactions a été l'un des plus grands maux que notre peuple ait connus. Ce régime permettait aux particuliers d'acheter contre un versement minime, presque nul, un article quelconque dont le prix se trouvait haussé à cause d'une augmentation dans les prix d'administration. Par la suite, il lui fallait verser des intérêts, car personne ne vend aujourd'hui sans se faire payer l'utilisation de son argent et la comptabilité qu'entraîne ce système.

M. W. F. RICKARD (Durham): Je ne m'attarderai pas longuement à l'Adresse en réponse au discours du trône. Ce soir, deux honorables députés appartenant à la classe agricole se sont fait entendre. Si l'honorable député de Lanark (M. Soper) n'est pas à proprement parler un agriculteur, il ne s'intéresse pas moins à l'agriculture puisqu'il a déjà dirigé une exploitation laitière. L'honorable député de Macdonald (M. Weir) est dans tout le sens du terme un agriculteur. J'approuve bon nombre des opinions émises par ces deux honorables députés et tout particulièrement ce qu'a dit l'honorable député de Macdonald au sujet du contrôle de certains de nos produits. Je ne répéterai pas ses paroles. Il a formulé maintes observations que je voulais moi-même formuler, mais puisqu'il l'a fait, je me contenterai de faire miennes ses paroles.

Au risque de répéter ce que d'autres ont dit, je veux féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Harris et Hallé), non pas tant de leurs discours, qui méritent bien des éloges, que de leur titre de représentants de nos forces armées. Tous deux ont fait du service outre-mer et comptent retourner bientôt reprendre leur service. Ils méritent nos félicitations.

Le discours du trône nous a rappelé sommairement nos réalisations de l'an dernier dans le domaine militaire et exposé, dans leurs grandes lignes, nos projets pour l'après-guerre. Il nous a fourni, à chacun en particulier, matière à réflexions et taillé une place dans l'économie de la nation. C'était absolument nécessaire. Trop souvent, en effet, dans le passé on a oublié le simple membre du Parlement. Pourtant, quelque modeste qu'il soit, chacun est en mesure de fournir au Gouvernement des idées utiles. J'irai même jusqu'à dire que s'il portait plus d'attention à certaines opinions émises des banquettes ordinaires de la Chambre, il s'éviterait maintes difficultés. Plusieurs sont actuellement d'avis que nous sommes trop administrés par décrets du conseil ou par des organismes extérieurs, et j'estime qu'ils n'ont pas tout à fait tort. J'espère que nous pourrons bientôt nous dispenser de ce mode de gouvernement et revenir à des principes plus conformes au régime démocratique. Je conviens qu'il est nécessaire, en temps de guerre, de procéder par décrets du conseil et de recourir à des mesures de cette sorte, mais lorsque le Parlement est en session et que nous pouvons dire ce que nous pensons, il ne faudrait pas nous priver de cette occasion.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a fait une excellente revue de notre effort militaire, l'an dernier; nous pouvons en être fiers à plus d'un titre. Notre pays compte moins de 12 millions d'habitants, et la comparaison de notre effort de guerre avec celui de n'importe quel autre pays laisse l'impression d'un miracle. Songeons qu'en 1939 nous n'avions pour ainsi dire ni armée, ni marine, ni aviation, et qu'aujourd'hui, après moins de quatre ans, nous possédons une armée active d'environ 420,000 hommes, une aviation d'environ 160,000 hommes, une marine d'en-

viron 47,000 hommes et 500 navires, effectifs auxquels il faut ajouter près de 95,000 hommes du service actif appelés sous l'empire des dispositions de la loi de mobilisation, et nous conclurons à des réalisations merveilleuses. Durant les cinq premiers mois de 1942, plus de 10,500 hommes se sont enrôlés dans l'armée, plus de 3,000 dans l'aviation et plus de 1,350 dans la marine; durant les cinq mois suivants, plus de 12,000 hommes se sont inscrits dans l'armée, plus de 7,500 dans l'aviation et plus de 2,000 dans la marine, soit une inscription presque deux fois plus considérable que celle des cinq premiers mois de 1942. Ces résultats font honneur au plan qu'a adopté le Gouvernement.

Le chef parlementaire du parti conservateur progressiste (M. Graydon) a prononcé un magnifique discours,—et je veux le féliciter de son avènement au poste important qu'il occupe,—dans lequel il a mis près de deux heures à exposer le programme de son groupe, à nous dire ce qui s'est passé à Winnipeg puis à Port-Hope. J'estime que ce qui importe le plus c'est de gagner la guerre. C'est sur quoi nous devrions concentrer aujourd'hui toute notre attention, et non sur les ambitions ou les programmes politiques de quelque parti. Le nouveau chef de l'opposition a formulé des propositions dont le Gouvernement bénéficiera certainement, mais il s'est surtout étendu sur les principes politiques de son groupe. Le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) et le chef du groupe du crédit social (M. Blackmore) ont imité son exemple. En ce qui concerne la politique, c'était très bien, mais nous avons quelque chose de plus important à accomplir. Je ne dis pas que nous ne devrions pas étudier les problèmes d'après-guerre, bien au contraire. J'estime que le pays devrait se mettre en mesure d'offrir d'excellentes mesures de sécurité sociale à ceux qui nous reviendront d'outre-mer où ils sont allés combattre pour nous, mais je crois qu'avant la fin des hostilités nous aurons tout le temps voulu pour aborder ces questions et en trouver la solution, car, à mon avis, la guerre ne se gagnera pas avant un ou deux ans.

L'agriculture est le problème qui m'intéresse le plus. Je suis cultivateur, et la situation agricole m'est familière, surtout celle du comté que j'ai l'honneur de représenter. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a prononcé un magnifique discours. Je ne crois pas qu'aucun membre de cette Chambre puisse faire un meilleur discours. Il devra toutefois, selon moi, parcourir toutes les circonscriptions.—j'allais dire du pays, mais au moins de l'Ontario,—et démontrer à la population la vérité de ses déclarations. Je ne conteste pas la vérité de ses paroles, mais nombreux sont aujourd'hui les gens qui croient à la possibilité de faire plus que ne le dit dans son discours le ministre de l'Agriculture. Les cultivateurs croient aujourd'hui que nous subissons trop l'administration d'hommes qui n'appartiennent pas au gouvernement. Ces hommes peuvent être compétents dans leur propre sphère mais ils n'entendent rien aux problèmes du cultivateur et à ceux de l'agriculture. Depuis des années le cultivateur n'a pas reçu un traitement égal à celui de l'industriel. Il estime que pendant cette guerre, en raison de la grande demande de ses produits, on pourrait lui faire sa part meilleure. Maintenant que nous avons inauguré le régime des subventions, la répartition des vivres et le contrôle des prix que le cultivateur doit recevoir en retour de ses produits devraient relever davantage du ministre de l'Agriculture. A mon sens, personne au Canada ne connaît mieux l'agriculture et les problèmes du cultivateur que le ministre de l'Agriculture, et il n'est personne au Canada, je crois, qui soit plus que lui sympathique aux cultivateurs. J'aimerais à le voir à la tête d'une commission séparée des vivres.

Les cultivateurs ont l'impression de travailler plus ou moins à l'aveugle. J'entends par là qu'ils ne possèdent aucune assurance que les prix de leurs produits seront les mêmes pendant un temps déterminé. Je ne dis pas, comme certains l'ont prétendu ici, que le Gouvernement, ou le ministre de l'Agriculture et ses fonctionnaires supérieurs n'ont donné aucune directive aux cultivateurs, ils ont fait des prodiges en ce sens. Les cultivateurs, toutefois, n'ont pas l'assurance d'obtenir pendant une période déterminée le même prix pour leurs produits.

L'agriculture est une entreprise à longue portée. On ne peut improviser en un jour la production de bêtes à cornes et de porcs, de lait, de fromage et d'œufs. Nous voulons que les revenus soient raisonnables sur une période donnée. Nous ne pouvons comprendre pourquoi les bestiaux se vendraient 50c. ou 75c. plus cher une semaine que la semaine suivante quand il y a pénurie de bœuf. La même chose s'applique au porc; pourquoi les porcs se vendraient-ils 25c. le quintal plus cher une semaine que la semaine suivante quand nous exportons 70 p. 100 de notre bacon outre-mer et que le marché est bon.

On a beaucoup parlé du beurre. Je n'ai pas l'intention de faire des répétitions à ce sujet, mais j'imagine qu'il y a traitement différent entre le cultivateur qui produit du beurre, qui vend sa crème à la beurrerie, et le cultivateur qui fabrique du beurre chez lui et le vend, s'il le peut, au marchand. Il faut tenir compte des circonstances, des chemins et des conditions de toutes sortes, de la distance des centres où les camions qui font la

cueillette de la crème ne se rendent pas; tout cela influe sur le prix que le cultivateur doit obtenir.

Mention a été faite du rationnement. J'ai sous les yeux un exemplaire des règlements concernant le rationnement en Grande-Bretagne. Il n'existe aucune comparaison entre la façon dont nous avons appliqué le rationnement et ce qui existe là-bas; le peuple anglais est rationné beaucoup plus que nous en toutes choses. Mais, à mon avis, si on n'annonçait pas tant les insuffisances à la radio ou dans les journaux, qu'il s'agisse du bœuf, du beurre ou de toute autre denrée, nous n'aurions pas autant de thésaurisation et, partant, autant de pénurie; la distribution serait plus égale.

Nous devrions avoir, je crois, un prix minimum aussi bien qu'un prix maximum pour les produits agricoles. Pour ce qui est des bestiaux sur pied, le cultivateur serait, je crois, satisfait aujourd'hui de 12c. la livre durant les mois d'hiver, et d'un peu moins peut-être durant les mois d'été; une douzaine de cents la livre devrait satisfaire le cultivateur. Ainsi le prix ne fluctuerait pas de semaine en semaine.

On devrait établir une commission qui s'occuperait du surplus qui se produirait relativement à ces denrées. Je songe à un cultivateur qui avait acheté des poulettes de la variété Plymouth Rock. Il les avait payées $1.40 chacune juste comme elles allaient commencer à pondre. Les poulettes et leur nourriture lui avaient coûté $720. En octobre, il vendait les œufs 47½c. la douzaine pour la catégorie A, gros. En janvier dernier, il les vendait 33c., soit une baisse de 14½c., et l'on nous dit pourtant que nous avons besoin de plus d'œufs et que nous devrions en pousser la production le plus possible. Je connais un autre cultivateur qui a acheté six cents poulettes Plymouth Rock et les a revendues à un juif $1.60 chacune pour le marché, calculant qu'il faisait plus de profit de cette manière, au lieu de les garder pour la ponte.

L'instabilité des prix est ce qui tracasse le cultivateur aujourd'hui. Je suis d'avis que nous avons un excellent marché. L'insuffisance de la main-d'œuvre sur les fermes est évidemment un facteur important. Je ne crois pas que c'est exclusivement dû au fait que les fils de cultivateurs se soient enrôlés. Ils l'ont fait en grand nombre, mais tel est le privilège que leur accorde la démocratie. La raison de la pénurie de la main-d'œuvre est que l'industrie paye des salaires trop élevés, surtout quand il s'agit de contrats en régie intéressée. Chaque cultivateur aime à voir son fils accomplir son devoir envers le pays, et les jeunes gens veulent remplir ce devoir, comme plusieurs, je le répète, l'ont fait. Mais un cultivateur n'a pas les moyens de payer les mêmes salaires que dans l'industrie. Nos industries emploient aujourd'hui environ un million d'hommes et de femmes et un tel nombre entraîne une lourde perte pour l'agriculture. L'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) a dit, l'autre soir, que nous devrions avoir plus d'hommes sur les fermes. Mais, je me souviens très bien que, dans l'un de ses discours, il a dit que nous devrions avoir un million d'hommes outre-mer, et si ce n'est lui c'est dans le programme de son parti. Si nous avons un million d'hommes outre-mer ou dans l'armée territoriale, où prendra-t-on ces hommes? Quelques-uns doivent venir de la classe agricole.

Un mot maintenant au sujet du bureau du service sélectif du district militaire n° 3. Les fonctionnaires de ce bureau ont manifesté beaucoup de justice à l'égard des fils de cultivateurs. Quelques erreurs ont été commises; quelques-uns des jeunes gens appelés auraient dû obtenir un sursis, mais à tout prendre ce bureau a accompli de la bonne besogne et il a accordé toute la considération voulue quand il a eu tous les renseignements nécessaires au sujet des appelés au service militaire. Je crois quand même et je le répète, qu'on aurait fort bien pu accorder l'exemption complète aux fils de cultivateurs, je veux dire à ceux qui n'ont jamais quitté la ferme et qui y ont gagné leur vie. De cette façon il n'y aurait jamais eu autant de mécontentement que nous en avons constaté et l'agriculture aurait bien moins souffert.

Les nouveaux règlements établis par le ministre du Travail (M. Mitchell) remédieront à la situation jusqu'à un certain point. Le ministre a déclaré qu'on ne doit pas tolérer une réduction des salaires et, par ailleurs, qu'il n'en faut pas permettre un relèvement indû pour ne pas déclencher l'inflation. Je partage son avis à cet égard. Les cultivateurs ne veulent pas de l'inflation bien qu'ils en souffriraient peut-être moins que toute autre classe. Ils consentent volontiers à ce que leurs fils soient envoyés à la guerre, à donner leur argent, s'ils en ont, aux emprunts de la victoire et aux œuvres charitables et c'est ce qu'ils ont fait. Ils acquitteront même volontiers l'impôt sur le revenu si c'est nécessaire. Mais ils réclament un prix plus ferme et un programme mieux défini pour une période d'années.

Je laisse ces quelques remarques au Gouvernement et surtout au ministre de l'Agriculture, dans l'espoir que quelques-unes d'entre elles seront de quelque utilité pour nos agriculteurs.

72538—32½

M. L.-PHILIPPE PICARD (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, c'est un sujet de grande satisfaction pour tous les honorables députés que le débat sur l'adresse, sauf quelques exceptions, se soit maintenu dans la sphère élevée du service national et de la politique nationale, ce qui indique que la plupart d'entre nous croient sincèrement qu'ils seront appréciés dans la mesure où ils comprennent la nécessité de s'appliquer surtout à accomplir l'effort nécessaire pour assurer la libération du monde actuel de l'oppression et du monde de demain de la crainte et de la misère.

La discussion a été marquée par l'apparent désir d'appuyer l'effort de guerre du Gouvernement par des éloges ou des critiques pratiques. Sauf quelques mesquines critiques et des récriminations inopportunes, plus remarquables encore par leur rareté, tous ont manifesté le désir évident de servir dans l'exécution de leur mandat, pour rester dignes de nos compatriotes à qui échoit la tâche plus grande et plus noble de servir de façon plus ardue et plus méritoire.

L'exemple du motionnaire et de celui qui l'a appuyé, qui ont tous deux l'honneur de servir à la Chambre comme dans l'armée, a évidemment fait sentir son influence dans le débat. Ils méritent nos éloges et nos félicitations, non seulement pour la magnifique expression d leurs sentiments et de leurs pensées, mais aussi pour le ton élevé qu'ils ont donné à la discussion.

Ce souci de collaborer et de rendre pratiques même les critiques constitue un progrès heureux par rapport aux violentes prises de bec de l'an dernier. Je m'étais également proposé d'étudier le discours du trône dans le même esprit. Toutefois, vu le stade avancé où en est rendu le débat, je pourrais même dire la soirée, j'ai décidé de remettre à une autre occasion les observations que j'aimerais à formuler sur la question du capital humain aussi bien que sur celle de l'administration de l'effort industriel du Canada. Je me contenterai donc pour l'heure d'observations générales sur quelques sujets.

L'un des points les plus importants du discours du trône est celui qui a trait à la sécurité sociale. L'étude d'une telle question nous amène facilement à la considération des divers moyens que l'on peut mettre en œuvre pour organiser le monde de demain. On a fait un pas dans la bonne voie en décidant d'étudier à fond les réformes sociales qui s'imposent. Le premier ministre (M. Mackenzie King) doit être heureux de constater que presque tous les partis sont d'accord sur ce point. Les critiques qu'a fait entendre l'opposition semblent porter sur le fait que l'on aurait volé une partie de son programme, cependant qu'à notre avis les mesures projetées ne sont que la conséquence logique d'un certain nombre d'initiatives dont le premier ministre peut s'attribuer le mérite. Il y a lieu d'approuver la décision de confier à un comité spécial l'étude de cette vaste question. En effet, cette étude échappera de la sorte, dès le début, à toute controverse politique au sein de la Chambre. En outre, les députés, les groupes et les partis pourront soumettre leurs projets au comité, qui les étudiera à fond, ce qui permettra à la Chambre de mettre à profit un temps précieux et de poursuivre ses travaux.

Il est une autre question qui a déjà donné lieu à de nombreux commentaires. Je veux parler du crédit de prêt-location recommandé par le ministre des Finances (M. Ilsley). Lorsqu'on a saisi la Chambre d'une mesure semblable l'an dernier, en vertu de laquelle nous faisions un cadeau d'un milliard au Royaume-Uni, je l'ai approuvée parce que je me disais qu'un pays qui n'a pas eu à subir les horreurs de la guerre sur son propre territoire, un pays qui n'a pas été envahi, foulé aux pieds et massacré comme l'ont été la Russie et la Chine, et un pays qui n'a pas été soumis aux bombardements aériens les plus terribles, comme l'a été la Grande-Bretagne, est en mesure de faire de plus grands sacrifices d'ordre financier comme une sorte de dédommagement, pourrais-je dire, envers ceux qui ont barré la route au monstre et qui ont tellement retardé sa course qu'il ne pourra presque plus maintenant nous attaquer directement. Ce sont là les motifs qui m'ont fait accepter la mesure de l'an dernier. On a alors présenté cette question de telle manière et on l'a expliquée si mal et si peu au public que plusieurs peuvent encore penser que nous avons pris un milliard en or dans notre trésor pour le donner à la Grande-Bretagne. Nous avons simplement fourni des engins de guerre à ceux qui étaient en première ligne sur le théâtre des hostilités et qui ne pouvaient pas payer ce matériel. Cet argent a été dépensé au Canada, a fourni du travail aux Canadiens et a servi à l'achat de matériaux chez nous. Je n'ai pas aimé la façon de procéder dans cette affaire; on remettait le tout à la Grande-Bretagne, qui s'attribuait le mérite d'en faire parvenir par la suite une partie à la Chine et à la Russie. S'il est vrai, comme l'a récemment publié un journal canadien, que la Grande-Bretagne a expédié une partie de ce matériel en Australie et en Nouvelle-Zélande, qui l'ont payé à la mère patrie au moyen de devises qu'elles avaient dans ce pays, j'aime encore moins ce procédé.

Cependant, la façon dont on nous présente le crédit actuel du prêt-location ne devrait pas soulever les mêmes objections. Il semble que cette aide financière en vue d'assurer la liberté du monde se présente sous une forme améliorée, pleine de dignité et plus conforme à la

conscience nationale. Les motifs sont les mêmes que l'an dernier, mais nous avons grandement amélioré notre façon de procéder. Nous faisons donc un pas de plus en vue de reconnaître notre parfaite indépendance à l'égard de la Grande-Bretagne et de nous placer sur un pied d'égalité avec elle. Notre pays n'est plus le vassal qui paie tribut, mais l'associé égal qui met en commun ses biens avec ceux de ses alliés, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, afin que les trois pays déterminent d'un commun accord quel sera le meilleur emploi à faire de ces ressources, afin de sauvegarder les Nations Unies et de leur assurer la victoire. C'est le gouvernement canadien qui décidera, et avec raison, de la répartition de biens produits au Canada par des ouvriers canadiens et avec des matières premières du pays. C'est pourquoi je serai d'autant plus empressé à me prononcer, le cas échéant, en faveur de ce crédit.

Je n'avais pas l'intention de parler de la question de nos effectifs humains, mais j'aimerais à dire un mot de la main-d'œuvre agricole. Ce fut un véritable réconfort que d'entendre, au cours du présent débat, un si grand nombre de représentants de toutes les régions du Canada et appartenant à tous les partis politiques, l'opposition aussi bien que le gouvernement, insister sur la nécessité pressante de garder sur la terre le plus grand nombre possible d'artisans afin de maintenir notre production agricole au plus haut niveau. Au début de la guerre, il n'était pas de bon aloi de parler d'exemptions ou d'ajournements en faveur d'une classe particulière de notre population. C'était alors, semblait-il, un monopole réservé aux représentants du Québec que la tâche de rappeler à la Chambre la nécessité pressante d'accorder une exemption ou un ajournement aux fils de cultivateurs ou aux ouvriers agricoles, dans le but d'accroître notre production agricole. Je m'y suis employé moi-même en deux occasions, mais on m'en a critiqué. On nous a reproché de dépasser la mesure. J'éprouve donc un réel plaisir à constater qu'un si grand nombre de représentants de toutes les régions et de toutes les provinces ont préconisé l'adoption d'une méthode quelconque pour maintenir un flot continu d'ouvriers sur les fermes du Canada.

Je tiens à louer, à ce sujet, le directeur du Service sélectif national et le ministre du Travail (M. Mitchell) pour la lettre qu'ils ont fait parvenir, le 3 février, aux commissions de mobilisation, leur expliquant la ligne de conduite que le Gouvernement entend tenir à l'avenir à l'égard des cultivateurs de bonne foi. Quoi qu'il en soit, de nombreux et plus complets éclaircissements s'imposent pour que l'on comprenne bien la situation et pour que les décisions des commissions soient entièrement fondées, non pas sur certaines particularités d'un cas isolé, mais bien sur l'intérêt général de la production agricole dans une région donnée.

Pour démontrer par un exemple ce que je veux dire, j'aimerais à raconter ici l'histoire d'un garçon de ferme dans ma propre circonscription. Ce garçon a travaillé toute sa vie sur la ferme; depuis sa sortie de l'école jusqu'à l'âge de 24 ans, il avait travaillé sur la ferme de son père. Ce dernier n'avait de fils que lui, sauf des enfants âgés respectivement de 15, 13, 11 et 9 ans. Le père exploitait un domaine de 195 acres, dont 185 en culture. Il avait dix vaches, quatre chevaux, treize porcs, sans compter les moutons et les volailles. L'an dernier, il récolta 700 boisseaux d'avoine, 8,000 balles de foin, 50 boisseaux d'orge et 200 boisseaux de pommes de terre. Cette ferme est tenue pour très importante dans cette partie du Québec.

Appelé le 15 juillet, sous l'empire de la loi de mobilisation, le jeune homme se présenta à l'examen médical. Classé dans la catégorie B.2, il reçut une belle lettre du registraire où on lui disait que, n'étant pas sujet à l'appel immédiatement, il était libre de se livrer dans l'intervalle à tout autre travail. Durant toute cette année 1941 où on le rangea dans la catégorie B.2, il travailla sur la ferme à l'exception de six semaines qu'il passa dans un chantier forestier.

A la fin de juin ou au début de juillet 1942, les travaux de la ferme étant en grande partie terminés, il rencontra un agent d'une société de construction maritime qui avait ses chantiers près de Québec, à environ 30 milles du bien paternel. L'agent en question demanda au jeune homme pourquoi il ne s'était pas adressé à lui, vu que sa maison avait besoin d'ouvriers. Comme les travaux agricoles du printemps étaient terminés et que le salaire offert était alléchant, il alla travailler pour la société de construction maritime, du côté de Lévis. Cette société construisait des corvettes et divers autres navires pour le compte du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de certaines autres des Nations Unies. Il travailla là, sauf une semaine environ à l'automne, alors qu'il revint sur la ferme pour engranger la récolte, après quoi il reprit le chemin du chantier maritime.

Entretemps, il avait pris des arrangements pour se faire remplacer par un jeune homme qui aidait son père et qu'il rétribuait à même son salaire. Il resta à l'emploi du chantier jusqu'en décembre. Vers la fin de décembre ou au début de janvier, sa catégorie B.2 était appelée et il se présenta de nouveau mais, en vertu des accords survenus entre le ministère et certaines industries, et que l'on semble entourer de mystère, sans que je puisse com-

prendre pourquoi, il fut considéré appartenir à une catégorie non essentielle à la poursuite de la guerre. Il se présenta donc devant son conseil de mobilisation et demanda d'être affecté à un travail agricole pour l'année suivante. Cette demande lui fut refusée parce que, de son existence de 24 ans, ou d'une période de dix années de travail utile accompli sur la ferme, il avait passé moins de six mois, à part la semaine où il avait travaillé à la moisson, dans un établissement industriel.

Voici donc un jeune homme qui a passé sa vie entière sur la ferme, sauf une période de six mois. On a besoin de lui sur la ferme et la commission admet que cette ferme est assez grande pour justifier l'emploi de plus d'un homme pour sa fructueuse exploitation. La commission admet qu'il n'y a pas d'autres fils dans la famille, que le père est seul et que la maladie le prive d'environ le quart de sa capacité de travail. Et pourtant cette commission décide que, parce que ce jeune homme a travaillé six mois dans un établissement industriel, il ne lui sera pas permis de retourner sur la ferme dont le travail lui est familier. C'est son châtiment pour avoir quitté la ferme pendant six mois. On décida de le renvoyer dans l'armée puis, au printemps, de lui faire demander un congé de six mois durant le fort de la saison, demande que le père pourrait approuver.

(Sur motion de M. Picard, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

Mercredi 17 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

BÊTES À CORNES

COMPTE RENDU DES JOURNAUX AU SUJET DE LA VENTE PROJETÉE DANS LE WISCONSIN DU TROUPEAU HOLSTEIN DU PACIFIQUE-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Je désire poser deux questions au ministre de l'Agriculture. A-t-il été informé qu'on annonce que la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien a l'intention de vendre dans le Wisconsin, Etats-Unis, son gros troupeau de 250 bêtes à corne Holstein qu'elle possède sur sa ferme de Strathmore, dans l'Alberta? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'a fait le Gouvernement en vue de garder ce précieux bétail laitier au Canada?

[M. Picard.]

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je n'ai là-dessus aucun renseignement autre que ce qui a paru dans les journaux. J'y ai lu que la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien est à vendre son troupeau. Il n'existe, que je sache, aucune restriction, empêchant les Canadiens de vendre des animaux reproducteurs aux Etats-Unis ou au Canada.

M. BLACKMORE: Le Gouvernement ne prend-il pas des mesures pour garder ces bestiaux au Canada, en les achetant ou autrement, afin que les éleveurs canadiens puissent en profiter?

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTION AU SUJET DE LA VÉRIFICATION DU BUDGET DES DÉPENSES PAR UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Le 29 janvier, le premier ministre a déclaré à la Chambre que le Gouvernement avait étudié la proposition d'instituer un comité du budget des dépenses. J'incline à croire que les membres de la Chambre en général voudront scruter soigneusement le budget des dépenses que le Gouvernement soumettra cette année afin que ce qui s'est passé à la fin de la dernière session ne se répète pas. Je serais très heureux d'entendre le premier ministre exposer à la Chambre la ligne de conduite que le Gouvernement entend suivre pour permettre aux honorables députés de vérifier plus soigneusement ce budget des dépenses annuelles.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'attendais effectivement que le budget des dépenses fût déposé pour conférer avec mon honorable ami et les chefs des autres groupes sur la possibilité de soumettre à un comité une partie ou l'ensemble de ces crédits Je compte que le budget des dépenses sera déposé dès la fin du présent débat, qui se terminera, je l'espère, demain soir; s'il en est ainsi, je serai heureux de m'entretenir à ce sujet avec mes honorables amis vendredi.

CONDITIONS OUVRIÈRES

ALLUSION À UNE ANNONCE PUBLIÉE DANS LES QUOTIDIENS PAR LA STEEL COMPANY OF CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Je veux poser au premier ministre une question relative à des annonces insérées dans presque tous les journaux canadiens. J'attire son attention sur ce point à cause de sa décla-

ration de vendredi dernier voulant que, dorénavant, le Conseil national du travail en temps de guerre ait le caractère d'un tribunal industriel, à cause aussi de la protestation du ministre du Travail (M. Mitchell) contre mes observations du 4 février au sujet du différend de l'acier. J'attire l'attention de la Chambre sur la page complète d'annonce insérée dans les quotidiens du Canada par la Steel Company of Canada et où cette dernière dénonce les syndicats d'ouvriers métallurgites et les accuse du crime grave de trahison. Je tiens à protester contre cette réclame malpropre et provocatrice...

Des VOIX: A l'ordre.

M. GILLIS: ...en particulier parce que sans doute...

Des VOIX: A l'ordre.

M. l'ORATEUR: L'honorable député peut exposer les motifs de sa question, qu'il doit maintenant poser, mais sans commentaire ou expression d'opinon.

M. GILLIS: Le premier ministre est-il d'avis que ce genre de réclame favorise une solution heureuse du différend sur lequel le Conseil du travail en temps de guerre est appelé à se prononcer?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon opinion n'a aucune importance en la matière. Je n'ai pas lu l'annonce dont l'honorable député vient de parler. En vérité, j'accorde moins d'attention aux annonces qu'à toute autre partie d'un journal. Si, toutefois, les difficultés actuelles dans l'industrie de l'acier en sont aggravées, le Conseil national du travail en temps de guerre étudiera probablement le cas.

M. COLDWELL: Le ministre des Finances (M. Ilsley) veut-il nous dire si la compagnie a le droit de mettre le coût de cette annonce particulière au compte de ses frais d'exploitation?

L'hon. M. ILSLEY: Mon collègue, le ministre du Revenu national (M. Gibson) pourrait répondre à cette question.

LA MARINE CANADIENNE

DÉCLARATION EN MARGE D'UN ARTICLE PARU DANS LE MAGAZINE *Boating* SOUS LA SIGNATURE DU COMMANDER A. D. MACLEAN (RETRAITÉ)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le service naval): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) et le chef de l'opposition officielle (M. Graydon) ont inscrit au hansard des questions au sujet d'un article intitulé "Fairmiles and Foul" paru dans la livraison de janvier-février du magazine *Boating*. Les honorables députés désiraient obtenir une déclaration à ce sujet. Je regrette qu'il m'ait fallu attendre aussi longtemps tous les renseignements nécessaires pour faire cette déclaration qui, malheureusement, est un peu longue, mais l'article visé ainsi que les articles éditoriaux et autres du numéro de janvier-février du magazine *Boating* remplissaient pour ainsi dire toute la publication, et il a fallu couvrir beaucoup de terrain pour y apporter une réponse satisfaisante.

L'article vise la construction, le choix des équipages et les opérations des unités Fairmiles au Canada, sous la direction de la Marine royale canadienne. Il a pour auteur M. Andrew D. MacLean, commander retraité de la réserve des volontaires de la Marine royale canadienne. Le document est assez élaboré; tantôt l'auteur exprime ses vues et tantôt il expose les faits. Je n'entreprendrai pas de répondre à toutes les vues et insinuations qu'il renferme. Je m'en tiendrai à ce que l'auteur présente comme des faits. Les observations que je formulerai me sont inspirées et par les renseignements que je possède en propre, et par ceux que m'ont fournis les fonctionnaires supérieurs de mon ministère ou d'autres sources dignes de foi.

Instruction des équipages. L'une des premières déclarations que le commandant MacLean fait porte sur l'instruction des équipages de ces Fairmiles. Dès la première page de son article, à la page 7 du magazine, il s'exprime dans les termes suivants:

> Les officiers seniors de la marine canadienne préfèrent diriger ce travail d'après leur méthode particulièrement obscure. . . et ne font pas plus de distinction entre l'instruction des équipages des Fairmiles et des préposés à l'entretien des moteurs Hall-Scott de 600 c.v. qu'ils en font dans le cas des équipages et des préposés aux machines à vapeur des corvettes, des releveurs de mines et des destroyers.

Et plus loin à la page 9, il ajoute:

> On n'a donné aucune instruction spéciale à nos officiers ou marins que l'on acceptait comme volontaires à bord des Fairmiles.

Ce sont là quelques-unes des déclarations du commandant MacLean, et j'aimerais rétablir les faits. Avant même que l'on termine la construction de Fairmiles au Canada, on avait fait suivre des cours spéciaux sur le fonctionnement et l'entretien des moteurs Hall-Scott aux préposés de la chambre des machines, car ce sont les moteurs employés sur ces bateaux. A partir du début de 1941 jusqu'en février 1942 on avait envoyé deux ingénieurs mécaniciens de 1ère classe, un maître mécanicien et cinquante-quatre chefs-mécaniciens, choisis spécialement à cette fin, suivre un cours complet

sur le fonctionnement des moteurs Hall-Scott aux usines Hall-Scott à Berkeley, en Californie. Les personnes choisies pour suivre ces cours spéciaux avaient, antérieurement à leur entrée dans la marine canadienne, acquis beaucoup d'expérience sur le fonctionnement des moteurs à combustion interne, comme le sont les moteurs Hall-Scott. Après avoir terminé ce cours ces mécaniciens étaient envoyés sur les Fairmiles canadiens où ils surveillaient l'installation des machines. Au moment où ces bateaux entraient en service un de ces spécialistes était désigné à faire partie de l'équipage de chaque vaisseau. A mesure que les préposés aux réparations des Fairmiles à Halifax et à Esquimalt se familiarisèrent davantage avec l'entretien et le fonctionnement des machines de ces bateaux, on a constaté que l'instruction obtenue antérieurement en Californie pourrait se donner efficacement dans notre pays, et en conséquence on a cessé d'envoyer des hommes suivre des cours en Californie.

Outre les cours d'instruction sur l'entretien et le fonctionnement des machines sur les Fairmiles, les établissements de formation des mécaniciens de marine à Halifax, Esquimalt et Pictou ont donné des cours spéciaux sur les machines à combustion interne. Il s'agissait de cours sur la catégorie de moteurs à laquelle appartient le Hall-Scott.

A la page 9 de l'article, le commandant MacLean dit ce qui suit:

> Au mois d'août 1942, d'un nombre de plus de trente bateaux en service, dix seulement étaient en bon état de fonctionnement par suite du fait que le gouvernement d'Ottawa n'a pas su fournir des cours d'instruction spécialisée, ni des postes spécialisés et suffisants.

La vérité, c'est qu'au mois d'août 1942, il y avait un nombre d'hommes spécialisés suffisant pour faire fonctionner chaque Fairmile en service. Il y avait aussi un nombre d'hommes suffisant pour remplacer les premiers dans les cas de besoin pressant. On avait établi une division spéciale de la Marine canadienne pour les navires à moteurs à combustion interne. Cette division correspond à la division régulière des chauffeurs dans la marine.

Les équipages arrivent sur les lieux alors que les navires ne sont pas encore prêts. La deuxième allégation que je voudrais relever prétend qu'à l'automne de 1941, douze officiers et soixante-douze hommes ont attendu à Toronto environ six semaines avant de pouvoir compléter les équipages des navires pour les faire passer par les lacs et du fleuve à la côte orientale.

Je dois faire observer ici qu'il arrive assez souvent qu'on envoie des officiers et des matelots importants, sur tous les nouveaux navires un certain temps avant que le navire soit accepté. Il est bien évident, ce me semble, pour tous ceux qui se donnent la peine de réfléchir, que les hommes ne peuvent arriver sur un nouveau navire, en prendre possession, le mettre en service et commencer à faire fonctionner les machines en une seule journée. Il faut une période assez longue pour s'instruire et acquérir l'intelligence du mécanisme.

Les vaisseaux Fairmiles dont parle ici le commandant MacLean ont été lancés en juillet et août 1941. Nous nous attendions bien qu'ils seraient prêts à être acceptés longtemps avant le moment où ils le furent effectivement. Il y eut des retards, causés par la difficulté d'obtenir l'outillage, qui provenait en partie des Etats-Unis, et ce n'est qu'aux premiers jours de novembre que la Marine canadienne put vraiment prendre possession des unités et les envoyer sur la côte orientale.

Le commandant MacLean dit encore qu'au printemps 1942: "douze navires étaient dotés de leur équipage trois mois avant qu'on en eut besoin, c'est-à-dire que 192 officiers et marins n'eurent rien à faire pendant 90 jours." D'après les renseignements que je possède, cette assertion est diamétralement contraire aux faits, et il suffit d'un peu de réflexion pour constater que mes renseignements sont exacts. Le mois de mai est le premier mois de l'année où des bateaux de bois, et non des plus gros, tels que ces Fairmiles, peuvent quitter sans risque les ports des Grands Lacs à destination du littoral de l'Est. A supposer que l'assertion du commandant MacLean soit fondée, il faudrait que les équipages complets de ces bateaux eussent été dirigés sur les Grands Lacs en février, alors que rivières et lacs sont complètement gelés.

Solde des épuipages. Le commandant MacLean ajoute que les équipages de cinq navires touchèrent leur solde à Halifax en décembre 1941, "par suite d'une rareté artificielle d'officiers, causée par l'ouverture d'écoles spéciales avant que nous eussions assez d'hommes pour monter les navires dont le besoin sur mer était si pressant". A quoi je réponds que la Marine canadienne a dû tirer le meilleur parti de ses effectifs.

On s'en servait surtout alors, comme aujourd'hui du reste, pour escorter d'autres navires dans la traversée de l'Atlantique. C'est toutefois un travail que les Fairmiles ne peuvent accomplir, du moins pas pour la traversée de l'Atlantique. On avait grand besoin à cette fin de corvettes et autres vaisseaux de ce genre, et aussi d'officiers et marins pour les monter. En décembre 1941, on n'avait pas les facilités dont on dispose aujourd'hui pour l'instruction des équipages et, vu la pénurie de bras, le commandant du dépôt des effectifs

à Halifax dut affecter les hommes disponibles aux vaisseaux qui en avaient le plus besoin. Aussi ne fut-ce pas l'ouverture d'écoles spéciales qui privèrent les Fairmiles d'équipages durant l'hiver de 1941. Ce fut le besoin urgent de marins pour les vaisseaux de plus fort déplacement et qui pouvaient servir d'escortes transatlantiques.

Canots pour les Fairmiles. Le commandnat MacLean parle ensuite du canot dont sont munis ces Fairmiles et rapporte qu'il était ridicule. "Incroyablement lourd, dit-il, ce canot était impossible à manœuvrer soit à la rame soit à la voile et devenait dangeureux si plus de deux personnes y prenaient place."

Or les canots pour les Fairmiles, de même que les Fairmiles ont été construits d'après des modèles préparés par l'Amirauté britannique. C'est faux de dire que ce canot est immanœuvrable à l'aviron ou à la voile. Le commandant MacLean exprime en l'occurrence son opinion, mais je préfère accepter celle du directeur des opérations navales, le capitaine H. N. Lay, officier d'une expérience maritime beaucoup supérieure à celle du commandant MacLean et qui a mérité deux décorations durant la présente guerre pour sa bravoure dans des opérations navales. En octobre 1941, le capitaine Lay visitait les chantiers de construction des Fairmiles et rapportait ce qui suit:

> J'ai remarqué tout particulièrement les canots de dix pieds installés sur les navires Fairmiles. Cette chaloupe est bien construite, des plus résistante, et devrait donner entière satisfaction quelque rude que soit le maniement auquel elle est exposée durant le service. Elle est plutôt forte, mais comme elle est munie d'une grue de lancement, on est d'avis que c'est là un avantage plutôt qu'un désavantage.

Canons fournis aux Fairmiles. La déclaration suivante du commander MacLean a trait aux canons, et voici ce qu'il dit à la page 9 de son article:

> Les canons fournis existaient depuis dix-huit à trente ans, tandis que les munitions étaient de fabrication américaine et d'une valeur douteuse...

Comme dans le cas des canots, les canons fournis aux Fairmiles étaient conformes aux spécifications de l'Amirauté pour la même classe de navires construits pour la marine royale. Les canons pour les Fairmiles provenaient partie de l'Amirauté et partie de la marine des Etats-Unis. Le genre de canons installés sur nos Fairmiles étaient du genre prévu dans les plans et spécifications reçus de l'Amirauté britannique. La question, monseiur l'Orateur, n'est pas ici de savoir si nous avions un canon parfait, mais bien d'obtenir le meilleur disponible à l'époque.

Mais depuis que les Fairmiles ont été armés pour la première fois, il y a presque deux ans, je suis heureux de dire que l'on peut se procurer un meilleur type de canon, et l'on est à l'installer sur les Fairmiles. J'ajouterai que le problème de se procurer un meilleur armement pour ces navires et pour tous les autres types de navires que comprend la marine canadienne est sans cesse à l'étude par des experts en artillerie et des spécialistes en armement. Ces hommes se tiennent constamment en contact avec la marine royale sur ce point et, dès qu'un meilleur armement est fabriqué, ils voient à ce que tout navire canadien en soit équipé.

Pour bien faire voir l'attitude prise par le commander MacLean tout le long de son article, j'attire votre attention sur une photographie publiée en page onze avec la légende suivante:

> Une leçon sur la puissance du tir pour la marine royale canadienne. La photo montre un Fairmile de la marine royale patrouillant la mer du Nord.

Je suis informé et je crois que le type de navire montré sur cette photographie n'est pas du tout le même que celui que nous avons; c'est un Fairmile d'une classe tout à fait différente, employé pour la chasse aux vedettes-torpilleurs allemands, tandis que notre Fairmile sert à poursuivre les sous-marins. Il est quelque peu étrange, je pense, que le commander MacLean, qui se targue d'être un grand expert en Fairmiles, commette une erreur aussi grave.

Installation électrique. Il traite ensuite de l'installation électrique et se plaint de ce qu'au Canada nous avons gardé sur nos Fairmiles le voltage anglais de 24 au lieu du type de voltage propre à l'Amérique du nord qui est de 32 ou 110.

Je puis dire en réplique à cette accusation que l'approvisionnement électrique de 24 volts n'est pas seulement conforme aux plans de l'Amirauté, mais qu'il est également déterminé par le voltage des accumulateurs fournis avec les machines principales. Nous n'avions pas le choix. Nous devions accepter les accumulateurs tels quels, sinon nous en passer.

Il est vrai que l'on a par deux fois accru l'approvisionnement d'énergie électrique sur ces navires, mais ces changements s'imposaient par suite de l'invention et de l'introduction d'un équipement nouveau depuis la construction des premiers Fairmiles. La quantité d'appareils électriques disponibles est aujourd'hui très limitée et dans les circonstances la seule solution pratique, du moins la plus économique et la plus facile, était le maintien du système de 24 volts en y ajoutant celui de 110 volts.

Le *Lynx*. Le commander MacLean parle ensuite de la démolition du *Lynx*. Le *Lynx* était au nombre des yachts que la Marine

s'est procurés au début de la guerre et a transformés pour des fins navales. A la page 30, il raconte qu'il a été nommé commander du *Lynx*, qui devait servir de modèle à certains Fairmiles, que peu après sa nomination il est parti en congé et qu'à son retour on était à démolir le *Lynx* afin d'en récupérer la ferraille. Il ajoute: "Un signal avait été mal déchiffré".

En faisant les affirmations au sujet du *Lynx* l'auteur a prouvé de façon tangible qu'il ne mérite pas la confiance du lecteur. Le *Lynx* était un très vieux yacht, il avait été déclaré incapable de tenir la mer, dangereux et inapte au service; ses machines avaient été enlevées, mais jamais, pas plus au moment où le commander MacLean est revenu de congé que par la suite, il n'a été démoli pour la ferraille. Il est encore aujourd'hui amarré dans un certain port de l'Est canadien.

Retards dans la construction. Le commander MacLean se plaint encore des longs retards survenus dans la construction des Fairmiles, retards qu'il attribue au défaut d'avoir su établir de façon rationnelle les droits de priorité sur les moteurs, les chaudières et les accessoires. Il prétend que la construction d'un de ces navires exige au Canada deux à trois fois plus de temps qu'en Grande-Bretagne.

Je serais le dernier à contester l'existence de retards dans le programme de construction des Fairmiles. N'oublions pas que c'était là une industrie nouvelle pour le Canada. Il fallait établir de nouvelles sources d'approvisionnement, se procurer de nouveaux matériaux et de nouvelles machines. Il fallait bâtir des chantiers maritimes dans certains cas et il fallait organiser le personnel dans presque tous les cas. En de pareilles circonstances, les retards sont inévitables en tout pays, mais je ferai remarquer qu'en Grande-Bretagne, il existe plusieurs modèles de Fairmiles, tandis que le Canada n'en produit qu'un, le genre utilisé dans la chasse aux sous-marins.

De plus, en Grande-Bretagne, on s'adonne à la production massive, mais même ainsi il faut là-bas de cinq à six mois pour construire un Fairmile. Je le répète, au pays, nous avons construit et construisons un Fairmile de modèle anglais. Le premier contrat a été adjugé le 17 décembre 1940. On a chargé les entrepreneurs de construire la coque. Le ministère a fourni des machines et un équipement spéciaux. On ne s'est procuré ces machines et cet équipement qu'après beaucoup de difficultés et de retards.

Dans une guerre où toutes les formes de production mécanique doivent répondre à de fortes commandes, les obstacles et les retards sont inévitables au début. Mais tout constructeur de navires Fairmile reconnaîtra que le service naval a fait tout son possible pour faciliter les choses. Par exemple, dans le premier mois de l'exécution du programme de construction, des représentants du service naval se sont abouchés avec les entrepreneurs et les constructeurs de ces bateaux pour résoudre certains problèmes que suscitaient les plans et devis, et ce contact s'est maintenu depuis. Au ministère, nous avons dans nos dossiers plusieurs lettres exprimant la satisfaction des constructeurs pour l'aide reçue du service naval et je n'ai lu aucune communication disant le contraire.

Pour ce qui est des comparaisons établies entre les frais de construction chez nous et en Angleterre, ce dernier pays emploie, je le répète, la méthode de production massive et même par ce moyen il faut de cinq à six mois pour construire un navire là-bas. En Ontario, où presque tous ces bateaux ont été construits dans les chantiers des lacs, du jour où les premières quilles ont été posées au début de 1941 jusqu'à leur mise en service, le temps moyen de construction était de huit mois et demi. Une compagnie a pris six mois et six jours et, en 1942, une autre compagnie a livré un de ces bâtiments en trois mois et douze jours à partir de la pose de la quille. C'est une magnifique preuve du zèle et de l'habileté de nos constructeurs.

Chantiers inactifs. L'éditorial qui paraît à la page 6 de la magazine *Boating* établit que, de nos cinq chantiers Fairmile de l'Ontario, deux ont été fort occupés tandis que les trois autres n'ont pas de Fairmile à construire. Le fait est qu'il y a sept chantiers Fairmile dans cette province et qu'ils ont actuellement dix de ces bâtiments à divers stades de construction.

Livraison des moteurs. Le commander MacLean affirme dans cet article que des moteurs ont été livrés à certains chantiers six mois d'avance et que dans d'autres cas les constructeurs n'ont pu se procurer les moteurs quand ils en avaient besoin. A cela je répondrai que ni moi ni le département n'avons eu connaissance que des moteurs aient été livrés aux chantiers six mois avant qu'on en ait eu besoin. La marine les a reçus à Toronto. Ils avaient été expédiés aux constructeurs dont les bâtiments avaient atteint le stade le plus avancé de construction. Dans certains cas, les constructeurs qui avaient eu du retard au début avaient éventuellement fait des progrès plus rapides et il se peut que certains aient dû attendre un peu de temps l'arrivée de ces moteurs, mais jamais six mois.

Attaque contre la Marine royale canadienne. Voilà ce qu'il en est des accusations portées par le commander MacLean. Il y a toutefois un autre point que je désire traiter. Dans tout l'article ainsi que dans l'éditorial et dans un autre article qui paraît aux pages 40 et 41, il est fait plusieurs allusions méchantes à la

Marine royale canadienne, je veux parler de la force permanente. Il y est dit, par exemple, que le Conseil de la Marine devrait comprendre un plus grand nombre de représentants de la réserve navale et de la réserve des volontaires de la marine.

A ce propos, je tiens à faire remarquer que le Conseil de l'Amirauté en Grande-Bretagne ne comprend aucun représentant des officiers de réserve. Le Conseil de la Marine du Canada est modelé d'après le Conseil de l'Amirauté britannique, à cette seule différence près que ce dernier est un organisme exécutif tandis que le Conseil de la Marine du Canada est un organisme consultatif qui se contente d'exposer des avis au ministre du Service naval. D'après notre loi, ce ministre est revêtu de toute l'autorité exécutive correspondant à celle exercée en Angleterre par le Conseil de l'Amirauté. Il y a de plus une autre différence qu'a oubliée le commander MacLean ou l'auteur de l'article; c'est que le secrétaire du Conseil de la Marine du Canada est un officier de la réserve des volontaires de la marine, tandis qu'en Grande-Bretagne le secrétaire est un fonctionnaire civil permanent.

Le Conseil de la Marine du Canada est composé de la façon suivante: le chef d'état-major de la marine et le vice-chef, le chef du génie naval et de la construction navale, le chef du personnel naval, le chef de l'équipement naval et des approvisionnements navals, le sous-ministre du Service naval; le secrétaire est un officier de la réserve des volontaires de la marine.

On prétend dans cette revue que le Conseil a accordé d'une façon inconvenante et injuste de l'avancement et des décorations à ses propres membres et au personnel de la marine royale canadienne. En réponse à cette accusation, je dois signaler que, d'après le dernier tableau d'avancement publié au Jour de l'an, 3.1 p. 100 des officiers permanents de la Marine royale canadienne, 10.5 p. 100 des membres de la Réserve navale royale canadienne et 4 p. 100 des officiers de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne ont obtenu de l'avancement. En d'autres termes, les officiers permanents de la Marine royale canadienne qui ont été promus sont proportionnellement moins nombreux que les membres des deux autres divisions du service. En outre, le Conseil de la Marine n'accorde pas d'avancement. Les recommandations émanent en premier lieu des commandants des navires ou des stations navales. Ce sont eux qui sont le mieux placés pour déterminer les mérites de leurs subordonnés. Ces recommandations sont ensuite examinées par le bureau de l'avancement, organisme bien différent du Conseil de la Marine, et les recommandations du bureau en question sont soumises au ministre, qui doit rendre une décision finale quant à l'avancement.

En ce qui concerne les décorations, 84 ont été accordées à des membres de la Marine Royale canadienne, 53 à des membres de la Réserve navale royale canadienne et 123 à des membres de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne. Il convient de faire observer au sujet des promotions comme des décorations qu'au début des hostilités notre marine était bien faible. Les commandants et les équipages des navires étaient presque tous des officiers et des membres du service permanent. Ils ont été les premiers à combattre, et j'ajouterai qu'ils désiraient tous ardemment voir le feu. Il a fallu du temps aux deux services de réserve pour former des officiers et des marins. Comme je l'ai souvent déclaré en Chambre, l'instruction d'un officier de marine ne se donne pas en un jour, une semaine ou même un mois; cette profession exige des années d'entraînement et d'expérience.

Au commencement de la guerre les membres du service permanent ont donc dû de toute nécessité supporter le choc. Je constate maintenant avec plaisir que les membres des deux réserves ont acquis une expérience précieuse, qu'ils jouent noblement et vaillamment leur rôle sur la ligne de combat, et qu'à mesure que grandira la marine ils porteront sur leurs épaules une part de plus en plus considérable du fardeau. Je sais cependant qu'aucun officier du service permanent n'hésiterait un seul instant à prendre la mer, s'il en avait la chance.

On a prétendu que la marine canadienne comptait trop d'officiers supérieurs, trop d'amiraux, trop d'officiers de parade. La marine australienne, à peu près la moitié de la nôtre, a cependant cinq officiers supérieurs au grade de capitaine, et la nôtre en compte sept. Comparée à la marine britannique, la marine canadienne n'aurait pas un nombre excessif d'officiers supérieurs; je crois même qu'elle en compte proportionnellement moins. En effet la marine du Royaume-Uni compte environ 118 amiraux et nous en avons cinq, ce qui constitue une proportion beaucoup plus faible.

Sur l'à-propos des articles comme ceux que l'on peut lire dans le numéro de janvier-février du magazine *Boating*, je me contenterai de faire observer que plusieurs des déclarations qu'ils contiennent pourraient censément constituer une violation des règlements concernant la défense du Canada. Les détails de construction et d'armement de navires ne sont pas ordinairement, au moins en temps de guerre, des sujets d'articles de journaux ou de périodiques. C'est surtout vrai lorsqu'un homme a appris ces renseignements pendant l'exercice de ses devoirs d'officier.

En dehors de ces faits particuliers, je dois, malgré ma répugnance, dire quelques mots de l'auteur lui-même. C'est, à mon avis, nécessaire parce que même après avoir pris connaissance de mes paroles aujourd'hui, à ce sujet, plusieurs personnes peuvent avoir l'impression, à la lecture de cet article, qu'il est anormal de la part d'un officier à la retraite de poser l'acte très grave d'attaquer son propre service.

A ce sujet je dirai qu'à l'heure actuelle le nombre de personnes affectées au service des Fairmiles est inférieur au millier, alors que l'effectif total est un peu supérieur à cinquante mille. Malgré tout le respect du monde pour le travail qu'elle a accompli et la plus grande admiration pour la vaillance et la fidélité de ses équipages, la flotte des Fairmiles constitue donc, en somme, moins du cinquantième de l'effectif total de la Marine canadienne.

Un mot maintenant de l'auteur, son expérience et ses talents sont des facteurs dont il faut tenir compte en l'occurrence. Il a critiqué la compétence et le jugement des autres; il ne peut nous blâmer de scruter ses propres talents et son instruction.

Le Commander MacLean est maintenant dans sa cinquante-septième année. Il a atteint un âge où le service sur de petits navires devient pénible, comme nous en avons fait la malheureuse expérience dans le cas de plusieurs autres officiers qui n'ont plus la vigueur et l'endurance de la jeunesse. Au cours de la dernière guerre il a servi un peu plus de deux ans dans la réserve des volontaires de la Marine royale, d'abord à titre d'enseigne provisoire et plus tard comme lieutenant. Son service s'est effectué surtout sur de petits vaisseaux en Méditerranée et on n'a rien à lui reprocher. Il commanda la division de Toronto de la Réserve de volontaires de la Marine Royale Canadienne de 1927 à 1931, alors qu'il prit sa retraite. En 1935, on le nomma lieutenant-commander de réserve. Immédiatement avant la guerre, il offrit ses services à la Marine canadienne. Subséquemment, comme on ne lui avait pas alors trouvé de poste dans la Marine canadienne, il fut attaché au Corps d'aviation canadien. Durant les neuf premiers mois de la guerre, il correspondit beaucoup avec le Service naval, à la suite de quoi on lui offrit, le 13 juillet 1940, de le nommer lieutenant-commander. Le grade ne lui semblait pas assez important pour le décider à quitter l'aviation, où il était lieutenant de section. Il tenait à être commander. On lui dit qu'il n'y avait aucun poste disponible pour ce grade, et il finit par accepter le grade de lieutenant-commander. C'est en cette qualité qu'il prit la direction d'un groupe de yachtmen qui s'en allaient en Angleterre; il arriva là le 23 septembre 1940.

Après avoir passé quelque temps à certaines bases, il se vit confier le commandement d'un chalutier côtier, et en décembre 1940, on l'affectait à l'état-major d'une division côtière battant pavillon de contre-amiral. De janvier à juin 1941, il appartenait à l'état-major du capitaine de vedettes dans un port du Royaume-Uni. La période de temps qu'il passa sur mer dans les eaux du Royaume-Uni au cours de la présente guerre ne saurait dépasser deux ou trois mois. Je crois que c'est là une estimation généreuse. Il revint au Canada en août 1941.

Il convient de relever ici certains autres passages de son article. Ainsi, il déclare, à la page 8, qu'on le renvoya au Canada afin de prêter son concours à la construction des chasseurs de sous-marins Fairmiles qui étaient en voie de construction. Aucun document n'indique qu'on l'a renvoyé au Canada, ou que le Canada l'a fait venir, à cette fin. Plus loin dans son article, il mentionne qu'il a été officier d'essai pour l'Amirauté britannique à bord de vedettes Fairmiles. J'ai écrit à ce sujet à l'Amirauté britannique qui m'a répondu qu'il faisait partie du personnel du capitaine des vedettes et que, tout en ayant certaines fonctions à remplir relativement aux Fairmiles en chantier, il ne fut jamais officier d'essai de l'Amirauté pour ce genre d'embarcation.

Lorsqu'il revint au Canada, nous ne possédions sur son compte aucun rapport de source britannique et, comme le disait plus tard un officier canadien en faisant rapport sur les capacités du commandant MacLean, il nous fallait l'accueillir surtout d'après sa propre appréciation de ses capacités. Quoi qu'il en soit, nous l'avons pris et l'avons désigné au poste d'officier senior des Fairmiles, en charge de ces navires. On lui donna des instructions précises et l'ordre de se mettre à l'œuvre. Il conserva neuf mois durant ce poste d'officier senior des Fairmiles. Et si les Fairmiles sont aujourd'hui dans une situation aussi pitoyable qu'il le déclare, ne lui incombe-t-il pas, en sa qualité d'officier senior durant ces mois préparatoires, d'assumer au moins une partie de la responsabilité?

J'en arrive à ce qui est peut-être la plus significative des observations que j'aie à formuler. C'est que j'ai compulsé tous les dossiers relatifs au commandant MacLean et à son service tant au Canada qu'en Angleterre. Il a ridiculisé et abaissé la marine canadienne si violemment et si ouvertement, il a vanté la marine britannique avec tant de vigueur, et avec raison, que je m'attendais à trouver dans

les dossiers quelque chose qui indiquerait qu'il était tenu en très haute estime par les officiers de la grande marine britannique. Mais qu'ai-je réellement trouvé? J'ai trouvé que sa réputation dans les cercles navals britanniques était juste l'opposé. Les rapports des officiers supérieurs canadiens à son sujet sont loin d'être flatteurs, mais l'un d'eux n'est rien à côté de ceux des officiers de la marine royale. En février, ou à une certaine date de 1941, en réponse à une demande d'emploi dans le service maritime, on lui dit en Angleterre qu'on s'efforcerait de lui trouver un tel emploi mais qu'il ne pouvait être question d'un commandement. Ces faits tirés des dossiers et l'opinion des officiers britanniques et canadiens, joints au fait que son expérience maritime durant la présente guerre est très limitée, ne doivent pas, je crois, être oubliés, dans l'appréciation de son article.

Je n'ai qu'un mot à ajouter. *Boating,* dans le même numéro, contient un éditorial demandant que la Chambre des communes ordonne une enquête dans l'administration de la marine. N'oublions pas qu'il y a environ un an cette même revue était menacée d'un procès pour diffamations par un officier naval, et a dû offrir des excuses pour avoir publié de fausses déclarations. Mais j'informerai *Boating* que si la Chambre des communes désire ordonner une enquête dans l'administration de la marine, relativement aux Fairmiles ou à toute autre chose, j'en serai enchanté et je ne crains aucunement l'issue d'une telle enquête.

J'ai toujours cru que la tâche principale de la marine canadienne jusqu'à présent a été de convoyer les navires à travers l'Atlantique-Nord. Elle remplit d'autres fonctions sur nos côtes et sur d'autres mers, et, comme la Chambre le sait, son travail a été récemment étendu de façon à comprendre la Méditerranée où quelques navires de guerre du Canada,—on a prétendu hier que nous n'y en avions aucun,—se sont déjà signalés, et où malheureusement l'un d'eux a déjà rencontré sa fin entraînant une perte de trente-cinq marins.

C'est de ce travail que dépend entièrement la valeur de notre contribution maritime jusqu'à ce jour. Je déclarais publiquement il y a quelques semaines que c'est sur les navires, officiers et marins de la Marine royale canadienne que retombe plus de quarante pour cent de la tâche d'escorter ces convois depuis nos rivages jusqu'à ceux de la Grande-Bretagne. Cette voie de communication, celle qui relie l'Amérique et le Royaume-Uni, c'est aujourd'hui la plus critique et la plus vitale qui soit et plus de quarante pour cent du travail de protection de cette voie retombe sur les officiers et marins de la marine canadienne.

Peu importe à qui on s'en prenne: ministres, chefs d'Etat-major ou autres officiers de marine; peu importe quelles insinuations ou opinions on puisse formuler, une vérité domine, c'est que l'organisation et l'exécution d'un tel programme depuis un début embryonnaire et au sein des difficultés que comporte la guerre, n'est pas une mince contribution à notre effort de guerre. Ce n'est pas le genre de participation qu'accomplissent des hommes inefficaces, incompétents ou négligents.

M. GORDON GRAYDON (Chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je crois que chaque membre de cette Chambre, à quelque groupe qu'il appartienne, approuvera du moins la déclaration du ministre en ce qui concerne les magnifiques services rendus actuellement par les officiers et les matelots de la marine canadienne. Je n'oserais pas me lever de mon siège, cet après-midi, pour déprécier un seul instant notre marine; je désire plutôt faire remarquer au ministre, comme je l'ai dit l'an dernier au ministre de la Défense nationale, lors du débat sur le bill des crédits de guerre, qu'après tout ces hommes et ces ministères ne sont pas complètement infaillibles. Nous ne devons pas prendre l'habitude de rejeter à la légère chaque proposition comportant une amélioration de ces services qui accomplissent déjà de la bonne besogne, même si nous devions parfois être qualifiés de stratèges en chambre en temps de guerre. Il est possible que ces ministères puissent rendre de meilleurs services. Mais je ne désire pas faire montre d'étroitesse de vue ni amoindrir aucun de ces services.

Je n'ai aucune excuse à offrir en suggérant au ministre de faire une déclaration complète au sujet de cet article. Je ne suis pas un expert en questions navales, mais cet article me semble avoir été écrit par quelqu'un qui doit, pour le moins, savoir ce dont il parle en raison de son expérience, et je crois qu'il mérite l'attention du ministre et de la Chambre, afin que la marine puisse tirer profit de ses déclarations et des accusations contenues dans son article. A mon avis, ce n'est que justice et le pays s'attend à ce que le chef de l'opposition prenne une telle attitude.

J'ai été intéressé par la façon dont le ministre s'est défendu contre les accusations portées. Mais, j'aimerais à m'étendre sur un des points qu'il a soulevés, en faisant entendre que le commander MacLean avait pris là une grave attitude. J'ignore en vertu de quel mobile celui-ci a agi ainsi, mais en simple lecteur de cet article je passe outre ce détail, tout en admettant avec le ministre que l'auteur a pris en l'écrivant une attitude qu'il savait être grosse de conséquences. Mais, je prétends que le ministre en a trop dit ou pas assez en prétendant que cet

article allait en contravention avec quelques dispositions des règlements concernant la défense du Canada. Durant les sept ou huit derniers mois, nous avons été témoins au Canada d'un incident de ce genre alors que des accusations ont été portées en vertu des dispositions concernant la défense du Canada. Si cet article du commander MacLean ou ces accusations—quelle que soit la désignation que vous voudrez leur donner—viennent réellement en contravention avec les dispositions concernant la défense du Canada, je dis au ministre qu'il est de son devoir et du devoir du Gouvernement d'intenter une poursuite tant au magazine qu'à l'auteur de cet article et d'appliquer toutes les rigueurs de la loi. Nous devons, en notre qualité de membres de cette Chambre, comprendre que nous ne pouvons pas tolérer que des hommes, quelque rang qu'ils occupent dans la marine ou dans la vie publique, transgressent ou violent les dispositions concernant la défense du Canada. Le ministre doit décider dès maintenant l'attitude qu'il va prendre. Vu la gravité des accusations formulées, a-t-il, comme on le fait d'ordinaire en pareilles circonstances, soumis l'affaire au ministère de la Justice?

Je ne cherche aucunement à défendre l'auteur de cet article ni à me faire en cette Chambre le défenseur de qui que ce soit au sujet de ces accusations. Une seule chose m'intéresse réellement. S'il existe un moyen d'améliorer, de rendre plus efficaces notre Conseil de la Marine et toute notre contribution à la guerre navale, chacun devrait en faire son unique préoccupation. Nous devons éviter toute critique malveillante ou inutile à l'endroit de notre marine et, pour ma part, je tiens à l'éviter. S'il existe un fondement à ces accusations, il faut en tirer parti à l'avantage du pays et surtout, dans le moment, à l'avantage de notre marine.

On me dit que le 28 octobre 1942, le quartier général du Service naval a remis aux journaux un communiqué relatif à la mise à la retraite de ce particulier. Je ne connais rien de ses états de services, sauf ce que nous en a dit le ministre, et je n'entends pas, par conséquent, m'étendre sur le sujet. Toutefois, d'après ce communiqué,—je signale la chose au ministre afin qu'il puisse la vérifier par lui-même, n'ayant aucune intention d'engager avec lui la controverse à ce sujet,—cet homme se retirait du service à sa propre demande. Après avoir signalé sa mise à la retraite, le communiqué terminait en disant qu'à son retour au Canada, l'an dernier, il avait été nommé commandant supérieur des Fairmiles, dont on ne comptait à l'époque qu'une seule unité. Si ce service de la marine canadienne est devenu le grand et efficace service qu'il est aujourd'hui, c'est à lui que nous le devons. Je ne fais pas ces remarques pour défendre l'auteur de ces accusations, car je veux qu'il soit bien compris que, pour notre part, notre seule préoccupation, c'est que si ces accusations contiennent des choses de nature à améliorer nos services navals, il faut les étudier.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La question n'est pas sujette à débat, mais je veux élucider un point. Mon honorable ami le chef de l'opposition a maintes fois parlé d'accusations au cours de ses observations. Le ministre a dit sans ambages que si l'article contient plusieurs allégations et insinuations, il n'exprime aucune accusation formelle contre la marine canadienne ou un officier de la marine canadienne. Si les honorables députés d'en face ont une accusation à porter, le ministre a déjà dit clairement qu'il instituera volontiers une enquête à cet égard. Il ne faut pas qu'il soit consigné au compte rendu que des accusations ont été portées sans entière réfutation. En réalité, il y a eu des allégations et des affirmations auxquelles le ministre a répondu à la complète satisfaction de la Chambre.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Le ministre a répondu à la question posée par l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Cette réponse était longue et, sous le régime de notre Règlement et de celui de la Chambre anglaise, la question aurait dû recevoir une réponse catégorique et être consignée au hansard pour paraître le jour suivant. Le ministre, au lieu de procéder ainsi, nous a fait un long discours pour justifier son administration. Je dirai au premier ministre que la réponse aurait dû être communiquée par écrit étant donné qu'elle n'est pas sujette à débat. Nous aurions alors pu en prendre connaissance le jour suivant et s'il y avait lieu de poser des questions, on aurait pu le faire alors. A mon sens et étant donné la réponse du ministre, un comité de la marine devrait étudier cette question. Le département semble être encombré d'amiraux dont un certain nombre sont sur la terre ferme.

M. l'ORATEUR: Vu l'importance de la déclaration faite par le ministre, j'ai consenti à laisser une certaine latitude au chef de l'opposition (M. Graydon), mais je ferai remarquer que l'Orateur n'est actuellement saisi d'aucune motion.

M. CHURCH: Soit, mais qu'on me pardonne si je dis que c'est rendre le Règlement fort élastique que d'autoriser, à l'appel des ordres du jour, un débat qui a duré près d'une heure. On devrait nommer un comité ou une commission de la marine pour étudier cette question.

L'hon. M. MACDONALD: Au sujet de l'appel au Règlement, je ferai observer qu'en trois circonstances on m'a demandé de commenter la déclaration du commander MacLean et c'était pour répondre au désir exprimé par le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) et par le chef de l'opposition (M. Graydon) que j'ai fait aujourd'hui cette déclaration. Je ne pouvais pas la faire plus succinctement.

M. CHURCH: Le ministre pourrait aussi faire enquête sur les maisons somptueuses qu'occupe la marine,—l'une entre autres qui se trouve chemin Crescent, à Toronto,—...

Des VOIX: A l'ordre.

M. CHURCH:... alors que les familles de nos soldats vivent dans des taudis.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 15 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. L.-PHILIPPE PICARD (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, poursuivant les remarques que j'ai commencé à faire hier soir, je désire tout d'abord souhaiter la bienvenue au ministre de la Défense nationale (M. Ralston). Il peut être assuré que nous nous réjouissons tous de le voir de nouveau à son siège et apparemment en bonne santé. Nous nous rendons compte du caractère harassant de son travail et du lourd fardeau qu'il lui faut constamment supporter. Quelle que soit l'opinion de quelques-uns d'entre nous sur certaines mesures qu'il peut proposer au Gouvernement, je ne pense pas que personne puisse contester l'importance des services qu'il rend à son pays en ce moment.

J'ai fait une omission impardonnable dans mes remarques d'hier soir. Au début de mon discours, je voulais être aussi bref que possible, sachant qu'il ne me restait que quinze minutes avant que l'horloge marquât onze heures. J'ai oublié de féliciter le nouveau chef de l'opposition (M. Graydon). Plusieurs lui ont souhaité d'occuper longtemps ce poste, mais je ne puis pas être aussi cruel. Disons que nous lui souhaitons un sort meilleur que celui de quelques-uns de ses prédécesseurs immédiats. Comme il est fort jeune, disons que nous lui souhaitons d'atteindre le poste de premier ministre quand il aura l'âge qu'avait le seul de ses prédécesseurs immédiats qui est devenu premier ministre, M Bennett. Il pourra ensuite, après un court terme d'office, entrer à la Chambre des Pairs sous le nom de vicomte Graydon de Peel.

En m'efforçant hier soir d'être aussi bref que possible, j'ai sauté d'un sujet à un autre, et j'ai dû remettre à aujourd'hui quelques remarques que je désirais faire sur le projet de prêt-location. Puisque j'ai quelques minutes à ma disposition, je vais les faire maintenant.

J'ai déjà accordé mon entière approbation au nouveau projet de prêt-location et je ne veux rien retirer de ce que j'ai dit à ce sujet. Je ne veux pas non plus laisser l'impression que les remarques que je vais faire dans le moment aient pour but de diminuer ou de conditionner ce que j'ai dit hier soir. On dit que nous allons accorder du crédit à toute nation jusqu'à concurrence de sa capacité de payer et que nous continuerons ensuite à fournir des marchandises à ces nations tant que ces dernières en auront besoin pour leur effort de guerre ou pour la sécurité des Nations Unies. Cela me rappelle que le contrôle d'une des plus importantes compagnies canadiennes se trouve, dit-on, entre les mains de particuliers en Grande-Bretagne. Je veux parler, cela va sans dire, de la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien. Le problème des chemins de fer au Canada a été l'un de nos plus grands soucis. Plusieurs remèdes ont été proposés par les chemins de fer et par divers groupes de chemins de fer, et il se peut que le plan que je désire proposer rencontre de l'opposition. Je me demande s'il ne serait pas possible de faire là-bas ce qui s'est fait jusqu'à un certain point dans notre pays. Toutes les obligations américaines présentement détenues par des Canadiens sont enregistrées à la Commission de contrôle du change étranger, et d'après les règlements actuellement en vigueur la Commission peut en offrir aux Canadiens, en fonds canadiens, à une valeur marchande équitable. Cela assure à la Commission ou au Gouvernement une source de devises américaines pour le financement de nos achats de matériel de guerre aux Etats-Unis. Pourquoi le gouvernement britannique ne pourrait-il pas en faire autant dans le cas des actions de compagnies canadiennes ou étrangères, c'est-à-dire les enregistrer et en assumer le contrôle, après en avoir acquitté le prix en monnaie anglaise? Cela pourrait se faire sans que les échanges internationaux en fussent dérangés. Ces actions pourraient alors être remises au gouvernement canadien et compenseraient en partie le coût des articles que nous enverrons à la Grande-Bretagne d'après le projet de prêt-location. Ce serait là, me semble-t-il, un échange parfaitement normal et équitable.

Quand les Etats-Unis ont cédé cinquante vieux destroyers à la Grande-Bretagne, cette dernière a, en retour, accordé aux Etats-Unis, certaines îles ou certains territoires britanniques, des bases que les Etats-Unis jugeaient nécessaires à leur propre défense. Ces bases resteront peut-être en la possession de nos excellents voisins plus longtemps que quelques semaines ou quelques années. Si le contrôle financier de l'une de nos plus puissantes compagnies passait finalement au Canada ne serait-ce pas considéré comme un autre échange équitable? Les choses ne seraient-elles pas simplifiées si, le jour où le problème des chemins de fer se posera pour le Canada, le gouvernement canadien ou quelque organisme indépendant, tel que la Commission de contrôle du change étranger, avait la propriété ou le contrôle des actions détenues en dehors du pays? Il est avéré qu'avant la présente guerre et avant l'autre guerre, des quantités considérables de ces actions étaient détenues en Allemagne, en France, en Hollande et dans les Iles britanniques, où il s'en trouvait une bonne partie. Les actions aujourd'hui détenues par des citoyens de pays ennemis ou envahis tombent sous la juridiction du Séquestre des biens ennemis. Ne serait-il pas possible de nous entendre avec la Grande-Bretagne sur le transfert des actions qu'elle détient, afin qu'elles soient considérées comme une compensation appropriée de ce que nous pourrions faire aux termes du prêt-location?

Il me vient aussi à l'idée que la question du Labrador, si gentiment réglée en 1926, si j'ai bonne mémoire, par le Conseil privé, pourrait faire l'objet de pourparlers, je dirais, entre les deux gouvernements. Loin de moi la pensée de poser en impérialiste canadien, ou de me faire soupçonner du désir de promouvoir l'impérialisme canadien. Le terme impérialisme, quand je l'emploie, fait sourire mon ami, le chef de l'opposition, car il sait combien je déteste l'impérialisme britannique tel qu'il est appliqué au Canada. Je ne voudrais certainement pas préconiser l'impérialisme canadien jusqu'à l'étendre à tout notre continent. L'occasion ne serait-elle cependant pas favorable, pour le Canada, d'éclaircir cette question du Labrador? Il y a de vastes forces hydrauliques sur le fleuve Hamilton dont nous a dépouillés en 1926 une décision très savante du comité judiciaire du Conseil privé. Personne n'oserait laisser entendre que ce tribunal ait subi la pression d'influences politiques ou se soit plié à des politiques impériales; toutefois, à l'époque même se tenait à Londres une conférence impériale dans laquelle Terre-Neuve avait droit de suffrage. Terre-Neuve est toutefois maintenant administrée par le secrétaire d'Etat aux colonies, et il serait possible de conclure un arrangement accordant au Canada d'importants avantages qui, calculés en dollars, pourraient devenir considérables s'ils ne l'étaient déjà. Cela pourrait être de la part du Royaume-Uni un geste splendide en échange de ce que nous pourrions décider avec bienveillance de lui accorder sous l'empire du prêt-location.

A la levée de la séance hier soir, à onze heures, j'étais à discuter le cas de quelques jeunes agriculteurs qui avaient été appelés en vertu des dispositions de la loi de mobilisation. J'ai raconté l'histoire de l'un d'entre eux, et j'ai terminé en disant que la commission avait décidé qu'il devait aller dans l'armée et qu'au printemps il pourrait demander un congé de six mois, ce qui lui permettrait d'aller travailler sur la ferme pendant la saison active. Mais il n'est pas aussi facile qu'il le semblerait d'abord d'obtenir un congé de l'armée, même si le militaire peut le bien motiver, et j'aborderai cette question dans un instant. Pour que l'on n'interprète pas certaines de ces remarques antérieures comme désobligeantes pour la commission de revision siégeant à Québec, je déclare carrément que tous les membres de cette commission, et surtout le président, m'inspirent le plus profond respect. Ils s'acquittent de leur tâche difficile d'une manière digne de tous les éloges, avec un sens profond de justice et d'équité. Ils ont, toutefois, les mains liées par des règlements ineptes et ils manquent de renseignements directs sur les diverses directives ou politiques gouvernementales concernant les exemptions ou les sursis prévus pour les fils de cultivateurs et les employés de ferme. Autre remarque,—cela peut ressembler à une personnalité, mais je dois exprimer mon opinion,—la commission de Québec est avisée par un représentant du bureau du registraire, l'homme, à mon avis, le moins fait pour occuper ce poste de confiance. Sa seule présence à la commission suffit à enlever à ceux qui s'y présentent tout respect à l'égard de la loi et de son application.

Dans le cas dont j'ai parlé, il y a un instant, cet homme essayait, dossier en main, de convaincre la commission que ce jeune candidat cherchait à se retrancher derrière certains privilèges accordés aux ouvriers industriels alors qu'il était rangé dans le groupe B2 et qu'à l'appel de sa catégorie, il se présenta et quitta l'usine où il travaillait. Il n'avait obtenu aucun privilège à titre de spécialiste; cependant cet individu qui avisait la commission ne cessait d'insinuer cela. Chaque fois que j'ai assisté aux séances de la commission, cet homme a agi de la même façon. J'ai cru un instant que sa conduite pouvait être attribuable au fait que son propre nom, traduit en anglais, signifie "Let us win" (Gagnons), mais j'ai su plus tard qu'il n'a servi dans aucune

guerre de sorte que cette expression ne peut s'appliquer à lui. Mon idée est que, s'il y a beaucoup d'hommes comme celui-ci auprès des commissions, ce n'est pas surprenant qu'en certains endroits il y ait eu des plaintes contre ces commissions de la part de gens employés à l'agriculture. Si l'on veut protéger les cultivateurs, il convient de donner des instructions précises à toutes les commissions et à tous leurs membres, et des hommes comme celui qui représente le registraire devant la commission de revision dans le Québec devraient être congédiés. Quant au registraire de Québec lui-même, je puis dire que c'est un fonctionnaire compétent qui accomplit bien et consciencieusement son devoir.

J'ai parlé tout à l'heure de licenciement de l'armée. Voilà un problème beaucoup plus épineux. Ces jeunes gens qui demandent d'être licenciés ont été versés dans l'armée parce qu'ils ne savaient pas comment remplir les formules de renseignements destinées au bureau du registraire, ou parce qu'ils ne savaient pas avoir la faculté d'appeler de la décision du registraire, ou encore parce que la commission avait rendu une décision fondée sur les renseignements incomplets que leur avait fournis le requérant. En certains cas, le dossier est mal interprété.

Il peut encore arriver que le jeune homme a été envoyé à bon droit à l'armée mais que le père qui a été laissé sur la ferme se blesse ou tombe gravement malade, ou que son frère aîné se blesse ou tombe lui-même malade, et alors il faut que le jeune homme revienne sur la ferme afin que l'exploitation du domaine n'en souffre pas. L'un et l'autre cas donnent lieu à des correspondances prolongées et à d'interminables retards avant que l'on obtienne des résultats satisfaisants, si l'on en obtient. Je sais qu'il convient, à cet égard, d'user de prudence et que nous ne devons pas permettre à n'importe qui de quitter l'armée. Il devrait y avoir quelque moyen de régler promptement ces cas, surtout quand viendra le printemps, la saison où on a le plus besoin d'hommes sur les fermes.

Je ne descendrai pas dans les détails que j'avais eu l'intention de relater au sujet de deux cas dont j'ai eu connaissance. Dans un de ces cas, il s'est produit un délai de six mois; dans le second cas, cinq mois se sont écoulés et aucune réponse n'a encore été reçue. Des médecins ont fait leur examen, des déclarations ont été soumises quant aux dimensions des fermes et dans un de ces cas, bien que le père soit totalement incapable de travailler, le fils n'avait pas réclamé d'exemption mais sa demande a été faite plus tard et nous attendons encore les résultats. Si je mentionne ces choses, c'est afin de démontrer la nécessité d'une ligne de conduite précise à l'égard des ouvriers agricoles et l'importance d'informer immédiatement les commissions à ce propos afin que l'on puisse prendre des décisions uniformes partout au Canada.

On devrait procéder de façon identique devant une commission dans le cas de tous les hommes qui exercent un métier se rattachant à l'agriculture. Ainsi, si l'on a affaire à un forgeron qui soit l'unique forgeron des alentours et que l'on ne puisse en trouver un autre dix milles à la ronde, le fait de l'incorporer dans l'armée entraîne de sérieuses conséquences. Cependant, dans un cas, on admettra qu'il est nécessaire à l'agriculture et on lui accorde un sursis mais, dans un autre cas, on refusera un sursis. Ou bien, prenons le cas d'un meunier qui est peut-être le seul meunier dans un rayon de plusieurs milles. Une commission peut décider de ne pas accorder de sursis alors qu'une autre déclarera qu'il est nécessaire à l'agriculture et doit rester à l'œuvre afin que les travaux de la ferme puissent être poursuivis dans la région qu'il habite. Il devrait être facile d'en arriver à des décisions uniformes sur des questions de ce genre, à la condition que le Gouvernement envoie à chacun de ces bureaux des directives précises et claires à ce sujet.

Il est une autre question que je désire mentionner pendant que j'en suis sur cette question générale. Il s'agit de ceux qui sont, pour une raison ou une autre, en défaut par rapport aux règlements concernant la mobilisation. La décision prise il y a quelque temps, permettant à ceux qui avaient négligé de s'inscrire de le faire le plus tôt possible, était sage et raisonnable. On aurait pu expliquer davantage ce privilège dans les journaux; le privilège ne perd cependant pas de sa valeur. Il devrait s'étendre, je crois, à tous ceux dont la position n'est pas régulière sous le régime des anciens règlements. De tous les hommes techniquement en défaut, 90 p. 100, dirais-je, se trouvent dans cette impasse à cause de leur ignorance, ou à cause de l'ignorance de leurs parents ou d'une insuffisance de renseignements que l'on aurait dû leur fournir. Ils hésitent maintenant à régulariser leur position et retardent de le faire parce qu'ils redoutent les représailles et la punition.

Le département devrait, je crois, accorder une amnistie, disons, de deux mois, à tous ceux dont la position est irrégulière. Accordez-leur deux mois pour se rapporter par écrit au bureau régional de mobilisation le plus rapproché. En même temps, les registraires devraient adresser un nouvel avis à tous ceux dont la position est irrégulière, à ceux qui n'ont pas réclamé leur avis au bureau de poste local, à ceux qui ont négligé de se présenter pour l'examen médical ou à ceux qui ont négligé

de se présenter au camp d'instruction. Qu'ils sachent que, s'ils se présentent, leurs cas, comme aussi toute demande de sursis ou d'exemption seront étudiés et décidés au mérite, et qu'ils n'aient aucune crainte de punition et de représailles parce qu'ils sont, dans certains cas, de plusieurs mois en retard. Qu'ils se présentent et, s'ils ont des motifs valables, accordez-leur un sursis; sinon, qu'ils entrent dans l'armée, mais sans crainte de châtiment. Les résultats, j'en suis sûr, seraient bons partout au Canada, car ce problème n'est pas particulier au Québec; d'après les résultats des inscriptions dans plusieurs districts, il est évident qu'il est beaucoup plus général. En agissant ainsi, nous remédierons à une situation fausse qui existe actuellement dans plusieurs parties du pays.

A ce nouvel avis, on devrait ajouter le questionnaire envoyé à tous les hommes employés aux travaux agricoles, et les intéressés devraient en recevoir deux exemplaires afin de pouvoir en conserver un. A l'heure actuelle, voici comment on procède. Un homme qui reçoit un questionnaire le remplit; s'il obtient un sursis de six mois ou plus, il est prié de remplir un nouveau questionnaire quand sa catégorie est rappelée ou si le délai qu'il a obtenu est expiré. Si, entretemps, il y a changement dans le cheptel; si le nombre de vaches ou de porcs ne coïncide pas avec celui du premier rapport; si l'intéressé à une acre de plus ou de moins en foin, en orge ou en pommes de terre que la superficie indiquée sur le premier questionnaire, les autorités en déduisent que cet homme tente de tromper le Gouvernement et tout ce qu'il peut affirmer par la suite est jugé avec suspicion. Si toutes ces questions pouvaient être clairement expliquées, si les renseignements exacts pouvaient être fournis à tous, il y aurait beaucoup moins d'ennuis. De fait, j'ai reçu hier une lettre d'un registraire qui me dit ce qui suit:

En réponse à votre lettre me demandant de vous faire parvenir cent exemplaires du questionnaire à l'usage des cultivateurs, permettez-moi de vous dire que j'ai pris pour ligne de conduite de ne pas adresser d'exemplaires de ce questionnaire sauf aux intéressés, vu que par le passé certains abus nous ont occasionné beaucoup d'ennuis.

J'ai cru que c'était une réponse peu convenable à envoyer à un membre du Parlement qui demande des renseignements sur une question d'intérêt public.

Je voudrais, en terminant, bien faire saisir à la Chambre les conditions difficiles où se trouvent actuellement les cultivateurs. Ils ne savent pas comment organiser leur culture l'an prochain. Ils ignorent à quoi s'attendre en fait de main-d'œuvre. D'un côté, le ministère de l'Agriculture leur conseille, à bon droit, de produire davantage: de l'autre, ils attendent les ordres de mobilisation et les interprétations diverses qu'en donne dans chaque district la commission de mobilisation. Ils ignorent comment ils pourront s'en tirer s'ils doivent se passer de leurs fils et de leurs ouvriers. Pour ce qui est de la production elle-même, ils se trouvent à court de certains articles dont ils ont besoin.

Dans ma région, où certains producteurs ont augmenté leurs troupeaux et leur production, l'industrie laitière m'a causé quelques soucis. L'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) a mentionné cette question, entre autres. Il s'est intéressé au sort du fabricant de beurre, du producteur qui, au lieu d'envoyer son lait à la laiterie, fabrique lui-même son beurre sur sa ferme. L'insuffisance des moyens de transport peut lui causer certaines difficultés dans sa région. Nous sommes plus près de la ville, de sorte que le même problème ne se présente pas dans la même mesure. Mais il nous faut surtout des bidons. Nous n'avons plus de récipients et d'après les nouveaux règlements il nous sera très difficile de nous en procurer, parce que le rythme de leur fabrication est plus lent de nos jours. Une bonne nouvelle m'est parvenue aujourd'hui cependant. Dans une lettre que je recevais de lui, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) m'avisait qu'en janvier la production de bidons avait été près de quinze fois supérieure à celle du mois correspondant de l'année dernière. L'an dernier, il existait une véritable pénurie de récipients au pays et surtout dans nos régions, où les gens ont accru leurs troupeaux et augmenté leur production agricole et laitière pour répondre à la demande et s'imaginaient que la chose leur serait facile, grâce aux moyens de transport existants. Je vois par la lettre du ministre qu'en janvier de l'an dernier une grande compagnie n'a fabriqué que 1,026 bidons, tandis qu'en janvier de cette année, sur les instances du ministère de l'Agriculture, elle en a produit 16,038. Si cela continue et si le ministre de l'Agriculture poursuit sans relâche ses bons offices avec la même vigueur, la situation sera meilleure dans les mois futurs, mais actuellement les cultivateurs de ma région souffrent de cette pénurie. Ils avaient coutume d'écouler leur petite production de beurre domestique dans le voisinage par quantités de vingt-cinq à trente livres au détail. Les nouveaux règlements de rationnement le leur interdisent: ils sont obligés de l'écouler par l'entremise des commerçants de gros ou de le vendre en très petite quantité à un très grand nombre de clients. En certaines localités, il n'y a pas d'entrepôts frigorifiques, de sorte qu'ils sont obligés de réduire leur production, faute de pouvoir obtenir des récipients pour expédier leurs produits à la

ville et parce qu'ils ne peuvent disposer de leur beurre, sous l'empire des nouveaux règlements de rationnement.

A propos de rationnement, je mentionnerai une autre question. Cela n'est peut-être pas précisément de mon domaine, la chose regarde les ouvriers. Je trouve étrange que les hommes occupés à un dur labeur dans les usines, et qui quittent le foyer le matin pour ne revenir que le soir, n'obtiennent pas de plus grandes rations de beurre que, disons, les gens sans emploi ou, comme le cas est si fréquent, qui ne font rien à la maison, ou qui travaillent dans les bureaux. L'homme qui quitte la maison le matin, ou le soir, quand il fait partie d'une équipe de nuit, est incapable d'ordinaire de venir prendre les repas chez lui et doit se nourrir de sandwichs ou autres aliments du même genre, et il a besoin d'une quantité suffisante de beurre. S'il n'a qu'une fraction de la ration familiale ou de sa propre ration, le repas ne sera pas aussi appétissant. Je me demande si l'on pourrait faire quelque chose à cet égard. C'est peut-être difficile, mais j'imagine que cela s'est fait dans d'autres pays. On pourrait peut-être estampiller les livrets des ouvriers d'usine surmenés afin de leur accorder un traitement spécial.

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est expiré.

M. PICARD: Je ne prendrai qu'une minute pour terminer, monsieur l'Orateur, si la Chambre veut bien me le permettre. L'an dernier, quand nous discutions le bill n° 80, je suis tombé sur un passage du hansard anglais qui avait trait à l'agriculture et que je voudrais citer à la Chambre. Dans son discours, le très honorable Eugene Wason, président du comité chargé d'étudier la question d'aide à l'agriculture en Ecosse, a fait la déclaration suivante:

Il faudrait faire comprendre aux autorités militaires...

C'était en 1916, un an et demi après l'ouverture des hostilités.

...que toute tentative de maintenir ou d'accroître la production de denrées alimentaires resterait vaine si l'on avait recours à un autre prélèvement d'ouvriers spécialisés.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire ceci. N'oublions pas que la terre est le facteur primordial qui entre dans la question de la production. L'agriculture est l'industrie fondamentale et la plus essentielle à la guerre, car les hommes les mieux entraînés et munis de l'équipement le plus moderne ne peuvent pas combattre le ventre vide.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Nous avons peine à nous rendre compte du fait que nous sommes déjà dans la quatrième session de guerre de la dix-neuvième législature du Canada. Puisque la présente est une session de guerre, il importe que les députés de cette Chambre aient toujours devant les yeux un tableau exact de la situation militaire, car ils aideront ainsi le peuple canadien à en avoir aussi devant lui un tableau exact. Pour moi, voici, quel est ce tableau. Les Nations Unies sont enfin capables de prendre l'offensive. Elles ont gagné de magnifiques victoires, surtout en Russie et dans l'Afrique du Nord. Nous avons quelque raison de prendre courage, mais rappelons-nous que nous avons subi des défaites il n'y a pas bien longtemps et que nous avons devant nous des tâches gigantesques. L'année 1943 sera une année de durs combats, et il en résultera nécessairement pour nous de lourdes pertes. Je crois donc que, pour la Chambre et pour le pays, la partie la plus importante du discours du trône est le dernier paragraphe que voici:

La situation améliorée des Nations Unies est de nature à nous inspirer un sentiment de vive reconnaissance. Gardons-nous bien cependant de nous abuser sur de récents succès. Loin de diminuer la menace sous-marine s'aggrave. Il reste à livrer et à gagner des batailles décisives. Depuis quelque temps, les opérations sous-marines ont sérieusement entravé le transport des munitions et des approvisionnements outre-mer. Tant que cette grave menace ne sera pas effectivement maîtrisée, il reste toujours le danger que les renforts et les approvisionnements ne parviennent pas en quantité suffisante aux zones de combat. A mesure que se circonscriront les théâtres du conflit la lutte gagnera en intensité et en férocité.

Je signale tout particulièrement les phrases suivantes:

Les batailles les plus âpres, les sacrifices les plus onéreux sont peut-être à venir. Seul l'effort le plus soutenu de la part des Nations Unies assurera la défaite des puissances de l'Axe.

Tenant compte de cet avertissement, portons nos regards au delà des mers. Le Canada possède un littoral sur deux grands océans, l'Atlantique et le Pacifique. Aujourd'hui, les Canadiens voient de l'autre côté de l'Atlantique une Allemagne terriblement puissante, qui n'a pas encore été abattue et qui domine tout le continent européen. De l'autre côté du Pacifique, ils voient une autre nation puissante, le Japon, qui domine plusieurs pays, une nation qu'il nous faut attaquer, une nation qui a déjà remporté de grands succès, et qui se prépare aujourd'hui à frapper de nouveau. Son premier ministre l'a dit bien clairement à la diète japonaise il y a trois semaines. Voici comment les journaux ont rapporté ses paroles:

Passant en revue les événements de la première année de guerre en Asie orientale, le premier ministre Tojo a affirmé que le Japon a jeté les bases de victoires certaines. "Nous avons terminé nos préparatifs tant pour l'offensive que pour la défensive", a déclaré Tojo.

L'ancien ambassadeur des Etats-Unis au Japon a écrit un ouvrage intitulé *Report from Tokio: a Message to the American People.* C'est là un livre que tous les membres de cette Chambre devraient lire. L'auteur y expose clairement le danger que présente pour nous la machine militaire japonaise. Il en parle dans les termes suivants:

Comme je l'ai indiqué, quel ne fut pas mon étonnement de constater, au moment de mon retour aux Etats-Unis, combien peu la population américaine, dans l'ensemble, se rendait compte des dangers que nous fait courir la lutte contre cette machine, laquelle vise nettement et sans l'ombre d'un doute, une fois consolidés les territoires provisoirement occupés dans la grande Asie orientale, à attaquer les pays de l'hémisphère occidentale.

Voilà, monsieur l'Orateur, la situation militaire qui affronte les membres de la Chambre et la population canadienne, en ce mois de février 1943. Le tableau de cette situation appelle tout de suite à mon esprit certaines questions que la Chambre des communes devrait étudier durant la session actuelle.

La première a trait à nos forces combattantes. On nous a portés à croire que l'armée canadienne en Grande-Bretagne conduira l'attaque dans l'invasion de l'Europe continentale. S'il doit en être ainsi, et le fait semble certain, nos soldats devraient acquérir au préalable l'expérience du combat. Ils auront contre eux une armée qui se bat depuis près de quatre ans. On se demande pourquoi les unités canadiennes ne sont pas allées chercher cette expérience en Afrique du Nord, par exemple. Quelques officiers et sous-officiers y sont allés, il est vrai, mais pourquoi pas aussi des unités canadiennes? Pourquoi les a-t-on gardées si étroitement en Grande-Bretagne? On se demande si c'est parce que le Gouvernement canadien en a décidé ainsi, ou parce que l'état-major canadien outre-mer a insisté sur son contrôle direct et incessant de toutes les unités canadiennes. A tout événement, je ferai observer au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) qu'en leur fournissant dès maintenant cette expérience nos unités deviendraient beaucoup plus efficaces et les pertes beaucoup moins considérables quand elles seront appelées à diriger l'invasion du continent européen.

On se demande encore s'il y a suffisamment de renforts en Grande-Bretagne pour combler les vides dans nos effectifs lorsque le combat sera engagé. Nous savons que les pertes seront lourdes. Le premier ministre (M. Mackenzie King) donna cet avertissement au Canada dans son message du Nouvel An et fut alors cité en ces termes:

Le premier ministre Mackenzie King dans un message du Nouvel An a averti le peuple canadien que toutes nos forces armées prendront part à l'action au cours de 1943 et qu'il faut s'attendre à de lourdes pertes.

[M. Green.]

L'on se demande dans tout le pays si des réserves suffisantes sont disponibles. La question est si importante que je demande au Gouvernement de donner immédiatement à notre population l'assurance précise que des réserves suffisantes sont disponibles, et de préparer une séance secrète de la Chambre des communes pour fournir aux députés, relativement à nos réserves, les faits qu'on ne peut porter à la connaissance de la population.

Nous avons aussi une armée sur la côte du Pacifique. Elle a pour mission de combattre les Japonais. Pourquoi n'a-t-on pas envoyé des unités, ou au moins des officiers et des sous-officiers de cette armée dans le sud-ouest du Pacifique pour y acquérir l'expérience pratique des meilleures méthodes de combattre les Japonais. Ce geste augmenterait l'efficacité de l'armée du Pacifique, améliorerait le moral de ses soldats et favoriserait les sentiments d'amitié entre le Canada et les Etats-Unis et entre le Canada et l'Australie. En fait, le major général Odlum, aujourd'hui notre ambassadeur auprès de la Chine et auparavant notre ministre en Australie est allé plus loin. A la fin de novembre, parlant à Toronto il demandait au Canada d'envoyer des troupes à l'aide du général Douglas MacArthur sur le théâtre de la guerre dans le sud-ouest du Pacifique. Une citation lui attribue ces paroles:

La meilleure défense de ce pays n'est pas un groupe de divisions postées passivement au Canada, mais une force additionnelle—mais aussi restreinte qu'une division—envoyée au général MacArthur, pour lui permettre de passer de la défensive à une offensive vigoureuse contre le point faible du front sud japonais.

Le général Odlum était le premier commandant de la deuxième division canadienne outre-mer. Qu'il ait raison ou non, il n'en reste pas moins que nos troupes viendront tôt ou tard aux prises avec les soldats japonais, et si elles manquent de l'expérience requise, il en résultera des pertes beaucoup plus considérables et peut-être des revers sérieux.

Autre question au sujet de nos troupes combattantes: Comment les officiers qui commandent l'armée du Pacifique pourront-ils tenir leurs unités en forme et leur inculquer l'esprit d'offensive quand ces troupes comptent deux genres d'unités: celles dont les hommes se sont enrôlés pour servir sur n'importe quel théâtre, et les autres, représentant au moins la moitié, dont on ne peut envoyer les hommes à l'extérieur? Or, la position de ces commandants est d'autant plus ingrate que leurs troupes servent aux côtés d'unités américaines dont les hommes peuvent être envoyés n'importe où

sur le globe. A cet égard, le Canada se trouve dans une situation impossible. J'exhorte le Gouvernement à modifier sa manière de procéder, à supprimer tous les délais, à ne pas tenir compte des éléments d'ordre politique et à changer de programme; à adopter une politique réaliste en décidant que toutes les troupes canadiennes, au moins celles qui servent dans l'armée du Pacifique, pourront être envoyées n'importe où dans la zone du Pacifique.

Une autre question qui se pose est celle de savoir si notre marine dispose d'un nombre suffisant de navires d'escorte pour parer à l'offensive sousémarine de l'Atlantique, et sinon, pourquoi? La semaine dernière, M. Desmond A. Clarke, directeur général de la marine marchande, a fait une déclaration renversante dans laquelle il faisait remarquer qu'on allait soustraire des ouvriers à certaines industries de guerre pour les affecter à la construction de navires d'escorte. On rapporte qu'il s'est exprimé en ces termes:

> Et nous en avons besoin immédiatement (des hommes), non pour construire des vapeurs de charge, mais pour construire des unités navales d'escorte. Nous devons avoir raison des sous-marins, et il est inutile de construire plus de vapeurs de charge qui seront coulés.

Pourquoi alors ne pas avoir les mêmes égards pour les hommes de la marine marchande que pour les autres membres de nos forces militaires? Pourquoi ne pas leur accorder le même droit statutaire à une pension et le même droit à l'exemption de l'impôt? Je crois que ce sont des choses qu'il faut changer sans plus de délai.

Une dernière question au sujet de nos forces combattantes. Le moment n'est-il pas venu ou n'est-il pas passé depuis longtemps d'accorder toutes les pensions sur le principe des assurances qui, comme le savent les honorables députés, s'applique aux hommes une fois qu'ils ont quitté les rivages du Canada? Je prétends qu'il est grand temps que tous les militaires de l'armée active soient protégés par le principe des assurances en matière de pension. Il est temps aussi qu'on prenne les mesures requises pour prévenir la résiliation des polices d'assurance que nos militaires ont souscrites avant de s'enrôler ou d'être appelés. Les hommes mariés subissent de graves embarras à cause de cela et on devrait aviser au moyen de remédier à la situation.

Une autre question qu'il y a lieu d'étudier au cours de cette session de guerre c'est la situation du Canada dans le groupe des nations connues sous le nom de Nations Unies. On voit à bien des indices qu'il grandit au Canada un complexe de petit-pays, un sentiment qu'il nous faut marcher à la remorque de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Prenons, par exemple, le Gouvernement lui-même. Il semble très bien s'accommoder d'être exclu de toutes les grandes conférences. L'an dernier, il a fallu le harceler pour lui faire réclamer une place pour le Canada dans le Conseil du Pacifique. C'est pour le Canada une question d'importance vitale car nous sommes à la croisée des chemins. Le Canada peut un jour devenir une des nations les plus influentes du globe. Je ne dis pas une des plus grandes, je dis influente, et beaucoup plus influente peut-être que ne le justifie notre population. Mais si nous cultivons un complexe qui nous porte à nous considérer comme peuple insignifiant, on ne nous accordera sûrement pas un rang supérieur à celui auquel nous prétendons nous-mêmes. Si un changement ne se produit sous ce rapport, le Canada aura bien peu à dire à la conférence de la paix, ce qui pourrait constituer une grande tragédie pour le peuple canadien, car nombreux sont ceux qui ont des idées bien arrêtées sur le genre de paix qu'ils désirent, des idées souvent très saines. Cependant les principales nations peuvent décider un autre genre de paix qui empêcherait la réorganisation que désirent les Canadiens. Le Canada doit faire entendre sa voix, doit se prononcer ouvertement sur ces questions.

Voici un troisième sujet qu'il nous faudrait étudier, à savoir, que cette Chambre veut que le programme du Canada concernant le capital humain comporte le travail ou le combat. Rien de plus simple. En ce moment, nous voyons qu'il y a pénurie de main-d'œuvre dans l'agriculture, l'exploitation forestière et minière et dans toutes les occupations vitales, par exemple, dans la livraison du combustible. D'un autre côté, des ministres prétendent que le Canada a atteint son maximum de production. Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) l'a laissé entendre; il s'est demandé si le Canada pouvait produire davantage. J'ai cru découvrir l'autre jour dans le discours du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) quelque chose à cet effet. C'est là une grave erreur, car nombre de Canadiens sont encore impatients et désireux de faire leur part dans l'effort de guerre. Il s'agit simplement de les mobiliser. Plusieurs ne peuvent trouver d'emploi, par exemple, les hommes et femmes d'âge avancé qui exécutent leur tâche quotidienne durant le jour et qui sont cependant prêts à accepter du travail à temps discontinu le soir ou en fin de semaine. Peu ou rien n'a été tenté pour utiliser leurs services. Les Canadiens demandent des directives du Gouvernement pendant que la plus grande confusion et des délais sans fin existent dans quelques-uns au moins des bureaux du service sélectif national où de longues files de gens cherchent vainement un emploi, et où personne ne semble en mesure de donner une directive.

Tout cela est le résultat de la ligne de conduite que le Gouvernement adoptait il y a un peu moins d'un an, ligne de conduite qui était "la négation de la contrainte", la même que l'on avait suivie pour la levée de troupes, sauf qu'on lui a appliquée un nom tant soit peu différent. Cette manière de procéder pour l'enrôlement des troupes n'est en réalité que de la persuasion, des menaces et du bourrage de crâne, au lieu d'une attitude franchement courageuse. En retournant un an en arrière, il est très intéressant de relire ce que disaient les journaux du 25 mars 1942 lorsque fut annoncée cette négation de la contrainte et de voir ce qui suit:

Le Gouvernement a lancé hier un projet de service sélectif national plus étendu afin d'obtenir de chaque Canadien le plus grand effort de guerre possible par l'application de la négation de la contrainte.

Et plus loin:

Une série de décrets, résultant de plusieurs mois de préparation sous la direction du comité de guerre du cabinet, viennent d'être déposés par le premier ministre mettant en vigueur les nouveaux règlements.

Vous vous rappelez sans doute, monsieur l'Orateur, combien nous étions enthousiasmés et enchantés de constater que le Canada allait enfin agir quant à l'emploi de son cabinet humain. Puis, deux mois après, en mai 1942, nous avons été témoin d'un nouveau coup d'éclat, en lisant ce qui suit:

Le Canada se prépare aujourd'hui à absorber le dernier surplus de capital humain. En effet, M. Elliott M. Little, directeur du service sélectif national, a annoncé que tous les hommes sans emploi, y compris les pensionnés, doivent s'inscrire dans la première semaine de juin et renouveler cette inscription à toutes les quinzaines, tant qu'ils n'ont pas d'emploi. Un important à-côté de la question fut dévoilé par M. Little, au cours de la conférence de presse de ce matin, quand il a dit que le Gouvernement avait non seulement l'intention de puiser jusqu'au fond de notre réservoir humain, mais d'installer des industries de guerre dans les endroits où le chômage sévit le plus.

Nous en sommes restés là jusqu'en août, alors que le premier ministre a exposé de nouvelles mesures de contrôle des ressources humaines. C'était après l'ajournement des Chambres, et voici ce qu'on a pu lire:

Mercredi soir le premier ministre, M. Mackenzie King, a exposé de nouvelles mesures de contrôle des ressources humaines, destinées à consacrer à l'effort de guerre l'énergie de tous les citoyens, hommes et femmes, sauf des trop âgés, des trop jeunes et des invalides.

Le 31 août, nouvelles manchettes:

Emploi obligatoire pour tous en vertu du nouveau plan de service sélectif; aucun déplacement sans permis.

Le ministre du Travail, M. Mitchell, et le directeur du Service sélectif national, M. Elliott M. Little, ont fait connaître aujourd'hui les nouveaux règlements que devront observer les Canadiens sans travail en quête d'emploi. Ces règlements entreront en vigueur à minuit ce soir.

Puis nous apprenons que le ministre du Travail (M. Mitchell) est rendu en Angleterre. Pendant son séjour là bas, il accorde une entrevue dont on relève les paroles suivantes:

On peut s'attendre au Canada à l'application de certains points du programme britannique relatif à l'utilisation des ressources humaines dès le retour du ministre dans son pays. Parlant du plan britannique de mobilisation des hommes et des femmes pour le service dans les forces armées ou l'industrie, il l'a qualifié de magnifique organisation.

Depuis des mois déjà l'Angleterre était allée beaucoup plus loin que le Canada en décrétant la conscription pour le service national, soit dans les forces armées ou dans l'industrie, de tous les hommes de dix-huit ans et demi à quarante-cinq ans et de toutes les femmes de vingt à trente ans. Le ministre du Travail devait revenir et faire marcher les choses rondement. Il est revenu et s'est querellé avec M. Elliott Little. Nous avons donc continué à suivre le cours ondoyant de la même politique que symbolique un décret du conseil rendu le 23 janvier 1943 et modifiant les règlements concernant le service sélectif national en matière de mobilisation. Le 11 décembre 1942, le cabinet a rendu un décret du conseil enjoignant à tous les hommes de certains groupes d'âges qui ne s'étaient pas présentés pour le service de le faire vers le 1er février. Voici un passage du décret du conseil rendu le 28 janvier 1943, juste trois jours avant la date à laquelle les hommes étaient censés se présenter:

Attendu qu'il est nécessaire pour la sécurité, la défense et l'intérêt du Canada et pour le maintien de la paix et du bon ordre et l'heureuse poursuite de la guerre, de proroger la date à laquelle chaque homme désigné plus haut doit se présenter...

Puis il étend cette date au 1er mars et je suppose qu'elle sera ensuite prorogée jusqu'au 1er avril. On peut exprimer la réaction du public devant ce programme d'utilisation du capital humain par les mots désappointement et désillusion. Trêve de faux-fuyants et de détours à cet égard! Il faut que le Gouvernement donne des directives claires et courageuses inspirées d'un programme de travail ou d'enrôlement et je suis sûr que le public fera son devoir. On peut donc être certain que j'appuierai l'amendement à l'Adresse, surtout en ce qui regarde l'alinéa suivant qui regrette qu'on n'ait pas su...

...proposer un plan susceptible de tirer un parti efficace du capital humain.

J'aborde maintenant la quatrième question. Le discours du trône mentionne la nécessité d'un projet d'assurance sociale qui constituera une charte de sécurité sociale pour tout le

pays et le Gouvernement doit constituer un comité chargé d'étudier la question. C'est fort bien, mais il y a bien peu de chance qu'une telle mesure législative soit adoptée cette session-ci, ce qui veut dire que le Canada restera dans sa position peu enviable de pays le plus retardataire au point de vue social de toutes les nations anglophones. Plusieurs honorables députés de tous les partis tiennent à ce que des mesures d'ordre social soient inscrites sans plus tarder au recueil de nos lois; de fait, ils insistent pour que cela se fasse. Au cours de la présente session, alors que le projet d'assurances sociales est à l'étude, il faut répondre à au moins deux grands besoins: celui de nos vieillards pensionnés et celui des anciens combattants bénéficiaires d'allocations. Ces gens se trouvent dans une situation impossible à cause du coût élevé de la vie et je propose qu'on verse $1 par jour aux célibataires et $2 par jour au mari et à la femme vivant ensemble. On devrait en outre modifier les règlements en ce qui concerne leur chance de se faire un revenu supplémentaire. Actuellement, la façon d'appliquer la loi des allocations aux anciens combattants cause une injustice flagrante aux vieux soldats qui ne peuvent obtenir de l'emploi que pour quelques mois. L'ère nouvelle est maintenant arrivée; elle ne viendra pas après la guerre. C'est maintenant que nous y vivons, alors que l'humanité plutôt que les choses matérielles doit être l'objet de notre premier souci et j'estime que nous devrions commencer par les choses que j'ai proposées.

En cinquième lieu enfin, il y a l'attitude du cabinet vis-à-vis la Chambre et sur ce point je suis sûr d'avoir l'appui d'honorables députés du parti ministériel. L'an dernier j'ai eu la déplaisante impression que les ministres se souciaient peu de ce qui se passait en cette enceinte tant qu'ils n'en souffraient pas trop et qu'ils toléraient que les débats traînent en longueur; que la Chambre servait pour ainsi dire de soupape de sûreté pendant que le cabinet légiférait par décrets du conseil. La galerie de la presse et le public avaient la même impression et le prestige du Parlement déclinait. Si l'on ne porte remède à cette situation elle peut conduire à l'ébranlement de notre gouvernement parlementaire. Je pourrais citer plusieurs exemples, mais je me contenterai de deux. En premier lieu, des honorables députés de tous les partis ont maintes fois déclaré ici que le Parlement devrait exercer un certain contrôle sur les décrets du conseil et les ordonnances administratives adoptés actuellement en si grand nombre. Le cabinet n'a cependant rien prévu pour l'établissement de ce contrôle. Cela ne peut pas se faire d'une façon satisfaisante à la Chambre, mais rien ne nous empêche d'établir un comité de députés qui serait chargé d'examiner les décrets du conseil et les ordonnances administratives.

Le peuple canadien a besoin d'être protégé contre quelques-uns de ces décrets et ordonnances. Par exemple, l'automne dernier, le pays a été menacé d'un décret qui devait prescrire la fermeture prochaine des petits magasins. A Vancouver, et j'imagine qu'il en eût été ainsi dans plusieurs autres grandes villes, cela eût entraîné la ruine de ces petits marchands dont la plupart sont d'anciens combattants, des veuves ou des hommes ou femmes incapables de se livrer à d'autres genres d'occupation. La raison alléguée pour ce décret projeté était que ces personnes pourraient être utilisées autrement pour notre effort de guerre. J'ai toujours soupçonné qu'il y avait dans la coulisse un homme versé dans les grosses entreprises commerciales et qui pouvait bien désirer se débarrasser de ces petits marchands. Tous les simples députés de cette Chambre, sans distinction de parti, n'auraient pas tardé à constater la bêtise d'un tel décret, mais les régisseurs ont mis beaucoup de temps à s'en apercevoir. Ces petites gens n'en ont pas moins été exposés à beaucoup de soucis.

Nous avons d'autres règlements, comme par exemple celui qui concerne les taxis, les règlements sur les loyers, sur les services nationaux de guerre et sur le combustible. Tous ces règlements devraient être examinés soigneusement par la Chambre. Beaucoup de difficultés sont survenues depuis quelques semaines à Vancouver au sujet des décrets concernant le combustible. Cette année nous avons été forcés de cesser de vanter la douceur de notre climat. Le régisseur du combustible a émis l'été dernier une ordonnance prescrivant que la sciure de bois ne pourrait se vendre au delà d'un certain prix. Plusieurs des vendeurs de sciure de bois ont conclu qu'ils ne pouvaient continuer leur commerce en ne touchant qu'un prix aussi minime et ils ont simplement fermé leurs établissements. Le régisseur ne s'est nullement inquiété de cela; il a simplement rendu l'ordonnance sans se soucier des conséquences qu'elle entraînerait. En outre, on manquait d'employés pour la livraison du combustible. Le ministre du Travail (M. Mitchell) ne s'est pas inquiété de cela, estimant que les marchands de combustible devraient chercher eux-mêmes la main-d'œuvre nécessaire. Le gouvernement fédéral a pris l'habitude d'intervenir, mais ses interventions sont incomplètes. Il intervient tout juste assez pour causer beaucoup d'embarras et il laisse les soucis à d'autres. Le combustible est une denrée de première nécessité. Le discours du

trône par lequel la dernière session s'est terminée le 27 janvier, renfermait le passage suivant:

Au besoin, on a assuré une plus équitable distribution des nécessités de la vie en rationnant la consommation des denrées.

On n'a pas agi ainsi dans le cas du combustible. Des gens ont souffert dans la ville où j'habite; il y en a, je crois, qui sont morts faute d'avoir pu se procurer du combustible pendant la vague de froid. De telles mesures ne suffisent pas au Canada en 1943. Le *Sun* de Vancouver, qui appuie le Gouvernement, n'en a pas moins rapporté en ces termes une visite que M. Gordon, président de la commission, a faite à Vancouver le 25 janvier:

M. Gordon, n'a pas hésité à reprocher aux autorités et à la population de Vancouver de n'avoir tenu aucun compte des avertissements que son bureau avait lancés.

Il leur a fait des reproches sur le ton même qu'il a pris pour écarter toute question spéculative au sujet du rationnement futur des denrées et pour avertir indirectement les producteurs de pommes de terre de mettre ces dernières sur le marché.

Certains de ces mongols paraissent bien mal comprendre les problèmes du simple citoyen, qui fait notre force, et la Chambre devrait contrôler, et attentivement, leurs actes.

Voici un autre exemple du mépris dont le Parlement a été l'objet de la part du Gouvernement, je veux dire la naturalisation. Le sujet intéressera le secrétaire d'Etat (M. McLarty). En 1940, un comité parlementaire recevait la mission de reviser les règlements concernant la défense du Canada. J'étais au nombre de ses membres. Nous avons constaté au cours des séances que plusieurs points relatifs à la naturalisation et à la déportation des sujets de pays ennemis méritaient une étude approfondie. Le 1er août 1940, le comité formulait la recommandation suivante:

Votre comité recommande en conséquence qu'à la prochaine session du Parlement un comité spécial de la Chambre soit institué pour examiner et reviser la loi relative à la naturalisation. Votre comité est encore d'avis que le comité spécial devrait reviser en même temps la loi relative à la déportation, puis réexaminer et reviser les règlements concernant la défense du Canada.

A la session suivante, celle de 1941, un nouveau comité a été institué pour examiner les règlements concernant la défense du Canada, avec la mission d'examiner aussi la loi relative à la naturalisation et à la déportation. Le 4 juin 1941, ce comité présentait le rapport suivant:

13. Naturalisation—Expulsion.

Votre comité a enquêté et entendu quelques témoignages sur certains aspects seulement de ces deux sujets. Bien que votre comité ait tenu un grand nombre de séances et que parfois il ait même siégé deux fois par jour, le temps trop limité qu'il avait à sa disposition l'a empêché de consacrer à l'examen de ces sujets l'attention qu'il devait lui apporter pour être en état de présenter un rapport convenable à la Chambre.

Votre comité recommande donc respectueusement qu'à sa prochaine session la Chambre établisse un comité chargé de faire une étude de la loi concernant la naturalisation et l'expulsion et des questions connexes.

Au cours de la session suivante, en 1942, j'ai plusieurs fois demandé l'établissement d'un comité qui serait chargé de faire une étude des questions concernant la naturalisation et l'expulsion, et j'avais l'impression que cela se ferait. Il n'en a cependant rien été. C'était déjà malheureux, mais voici qu'à notre retour ici en 1943, nous avons appris que, le 9 juillet 1942, c'est-à-dire à une époque où la Chambre était en session, un décret du conseil modifiant les règlements concernant la naturalisation a été adopté. On a apporté des modifications importantes aux règlements en ce qui concerne la nécessité pour un requérant de produire une déclaration de son intention. Plus tard, le 23 septembre, un autre décret du conseil modifiant ces règlements a été adopté. Le 14 janvier de cette année, c'est-à-dire il y a un peu plus d'un mois, le cabinet a encore adopté un nouveau décret refondant tous les règlements édictés sous l'empire de la loi de naturalisation. Ces décrets ont été publiés sans que la Chambre des communes eût rien à y voir.

On n'a rien fait, apparemment, au sujet de la déportation et il est possible qu'un décret du conseil sorte du sac un de ces beaux jours.

Ces deux questions sont d'extrême importance à l'heure actuelle. Il importe d'examiner avec soin qui doit être citoyen canadien, quels sont les droits dont il doit jouir, quel traitement il doit attendre de ses concitoyens et quel sort doit être réservé aux citoyens de pays ennemis. Actuellement, tout citoyen de pays ennemi ayant été interné au Canada ne saurait être déporté après la guerre s'il a demeuré au Canada pendant cinq ans. Telle est la loi pour l'instant. C'est ridicule et une modification s'impose et cela sans retard. C'est en ce moment qu'il conviendrait, je le répète, d'assurer une revision de la loi soit par le Parlement ou par un comité du Parlement. C'est au Parlement et à lui seul qu'il incombe de prendre une décision en ces matières.

Les sujets que j'ai mentionnés: le besoin de lois humanitaires, la nécessité de donner aux Canadiens à choisir entre combattre et travailler et l'attitude du Canada envers les autres Nations Unies et les questions intéressant les forces combattantes, sont des objets qui devraient retenir l'attention de la Chambre au cours de la présente session.

En 1943, le peuple canadien sera mis durement à épreuve. Il a prouvé qu'il disposait de grandes ressources matérielles, mais il a montré aussi de la force de caractère, et il traversera l'année avec courage, quoi qu'il arrive. De cela je n'ai le moindre doute. Mais en retour, il attend du Gouvernement des initiatives hardies et il attend aussi du Parlement, des représentants qu'il s'est donnés, l'étude la plus attentive de toutes ces questions si essentielles. Et je suis d'avis qu'on y apporte toute l'attention voulue dans un esprit de patriotisme s'inspirant de celui de nos jeunes aviateurs canadiens qui voleront sous les cieux étrangers, loin de leur patrie, tous les jours que durera la présente session.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur l'Orateur, je me joins à plusieurs de ceux qui m'ont précédé pour exprimer la vive satisfaction que me cause la tournure plus favorable que prennent les événements sur les divers théâtres de guerre. Nous nous sentons assurément réconfortés par les succès remportés par nos troupes et ceux de nos alliés en Afrique, dans le Pacifique et particulièrement dans l'Union soviétique.

Je ne saurais passer sous silence le regret de ne trouver dans le discours du trône aucune mention du courage déployé par les troupes canadiennes à Dieppe. La circonscription que je représente est le quartier général du South Saskatchewan Regiment. Le commandant de cette unité a la distinction d'être le premier Canadien dans cette guerre à se voir décerner la Victoria Cross, cependant que d'autres officiers et soldats de ce régiment ont été décorés pour leur bravoure et leur dévouement.

Je suis d'accord avec l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) quand il prie le Gouvernement de nous fournir l'occasion de discuter ainsi que l'a fait la Chambre des communes britanniques, les opérations de Dieppe. Il appartient au cabinet plus qu'à quiconque de décider s'il y a lieu de débattre cette question en séance publique ou à huis clos. Mais cette occasion devra nous être fournie, car, si la bravoure des hommes qui ont participé à l'opération ne laisse rien à désirer, on ne saurait en dire autant du travail des membres de l'état-major responsables de cette reconnaissance d'ensemble. Il y a plusieurs choses qu'on devrait nous dire en notre qualité de membres de la Chambre, soit en public soit à huis clos. On devrait, en premier lieu, nous donner la raison pour laquelle il n'y a pas eu de bombardement aérien destiné à ébranler l'objectif. J'ai appris que le plan original comportait une opération de ce genre, et qu'on l'a supprimée au dernier moment. S'il en est ainsi, on devrait nous en faire connaître la raison. On devrait nous dire pourquoi on a fait débarquer les hommes à marée haute, et rembarquer à marée basse au moment où quiconque connaît les particularités des marées dans la Manche sait que nos hommes devaient parcourir quatre cents verges de plage découverte avant de rallier leurs chalands. On devrait nous expliquer pourquoi on a débarqué des chars d'assaut sur une plage donnant sur un endiguement de douze pieds de hauteur et qui n'avait pas été battu en brèche. En 1936, j'ai passé une journée dans la petite ville de Dieppe et j'imagine que même des photos aériennes doivent révéler l'impossibilité d'escalader un endiguement si on ne l'a d'abord partiellement démoli à coups de bombes aériennes. Je ne suis pas surpris qu'aucun des chars de combat n'ait quitté la plage. Ce qui me renverse c'est que ceux qui avaient préparé cette manœuvre s'attendaient à ce qu'ils le fassent.

Je suis d'avis que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) devrait communiquer à la Chambre tous renseignements qui peuvent lui être parvenus touchant les armes dont on s'est servi au cours de cette opération et si on a constaté que ces armes péchaient par la qualité ou par le nombre, le ministre devrait nous assurer qu'on s'occupe de remédier à la situation.

D'après le récent compte rendu d'un journal, le général McNaughton aurait dit à des reporters que les leçons apprises à Dieppe avaient eu une valeur incalculable pour les armées anglaise et américaine dans leur récent débarquement en Afrique du nord. Mais, monsieur l'Orateur, le général McNaughton et le ministre de la Défense nationale devront aller beaucoup plus loin que cela. Ils devront garantir au peuple canadien que les leçons de Dieppe profiteront à nos propres troupes quand elles auront à envahir l'Europe continentale. C'est un sérieux revers que de perdre 67 p. 100 de nos effectifs en neuf heures de combat; mais je crois que ceux qui ont perdu un père, un fils ou un fiancé à Dieppe seront réconfortés si on peut les assurer que les sacrifices qui y ont été faits serviront à sauver des milliers de vies canadiennes lorsque nos troupes finiront par envahir l'Europe occupée par les nazis.

J'ai dit et répété à la Chambre que le peuple canadien pardonnera bien des choses aux ministres de la Défense et à leurs états-majors. Mais il y a une chose qu'il ne leur pardonnera jamais. Il ne leur pardonnera jamais la perte d'une seule vie canadienne sacrifiée à cause d'incompétence ou de manque de préparatifs circonspects. Nous savons tous qu'une tentative d'invasion du continent aura lieu cette année et qu'en toute probabilité les troupes canadiennes formeront l'avant-garde de cette attaque. Les pertes, de fortes pertes sont inévitables, et je ne doute pas que la population canadienne portera son deuil avec cou-

rage, mais elle demande que toutes les précautions possibles soient prises sous forme de protection aéronautique et de plans méticuleusement préparés pour que les pertes soient réduites au minimum.

En disant ces choses, monsieur l'Orateur, je n'ai aucunement l'intention de jeter du discrédit sur une ou plusieurs personnes des états-majors, mais autant vaut reconnaître le fait que le citoyen en général ne croit plus en l'infaillibilité des experts militaires. Quelques-uns de ces derniers sont les mêmes gens qui nous avaient dit que la ligne Maginot était imprenable et que l'armée russe ne résisterait que six semaines, mais quand on songe aux catastrophes qui ont suivi la campagne de Norvège, et à la perte de Singapour et de Tobrouk, le citoyen ordinaire craint que l'esprit de traditionnalisme des conservateurs chez les militaires n'ait pour tout résultat que le sacrifice inutile de vies humaines. Le ministre de la Défense nationale et les autres ministres de la Défense peuvent contribuer énormément à l'apaisement de ces craintes en faisant preuve de grande franchise envers cette Chambre à une séance publique ou à huis clos, nous disant quelque chose des leçons reçues et des mesures de précaution prises et des plans préparés en vue de s'assurer que les opérations à l'avenir seront menées à bonne fin avec le minimum de pertes possible.

Le discours du trône mentionne aussi la conférence de Casablanca. Je me contenterai d'une remarque à ce sujet. Il y aura, je crois, désappointement général de voir que jusqu'à présent les Nations Unies n'ont pas exposé clairement et sans ambages ce que seront les conditions de paix. D'aucuns, naturellement, disent, et ils l'ont déclaré au cours du présent débat, que notre première tâche est de gagner la guerre, et que nous discuterons ensuite la question de l'édifice social que nous voulons reconstruire. Mais, à mon avis, monsieur l'Orateur, la victoire est en quelque sorte liée au genre d'édifice social que nous construirons ensuite. Les populations des pays occupés comme des pays neutres et la nôtre par-dessus tout, veulent savoir pour quelle cause nous nous battons; et, puisque c'est le peuple qui paye les frais de cette guerre, par son sang, ses sueurs et ses larmes, il est assurément en droit de le savoir.

Au cours des quelques derniers mois sont survenues une foule de choses qui ont grandement contribué à refroidir l'enthousiasme chez ceux qui pensaient que nous luttions pour le maintien des libertés dans le monde. On a reconnu comme allié le général Mikaelovitch de Yougoslavie contre les paysans de son pays qui font la guérilla. On a reconnu le soi-disant Othon d'Autriche à qui on a permis de lever un bataillon autrichien aux Etats-Unis. On a accordé un asile au prince Paul de Yougoslavie, ancien collaborationniste nazi, qui se réfugie dans le Kenya britannique. Par-dessus tout cela, est survenu ce répugnant marché avec MM. Darlan, Flandin, Noguès et Peyrouton. Avons-nous oublié que ce sont ces hommes qui sont responsables de la perte des soldats anglais et australiens en Syrie, de la mort des marins britanniques à Oran et Dakar, et que quelques-uns de ces nouveaux amis sont responsables de la mort de plus de mille soldats américains, lors du débarquement à Casablanca? Ces collaborateurs pro-nazis se sont fait remettre le poste de Radio-Maroc. Le genre de propagande qui a émané de cette source d'information a été tellement pernicieux que le Secrétariat d'Etat américain a dû prévenir sa propre population de ne pas prendre cette propagande trop au sérieux.

Le citoyen ordinaire n'a que faire des subtiles distinctions diplomatiques; tout ce qu'il tient à savoir c'est le but de ce conflit; il veut savoir si nous cherchons à détruire Hitler simplement pour le remplacer par une clique de petits Hitlers. Qu'on n'aille pas prétendre que la chose ne nous intéresse pas, qu'elle intéresse uniquement le secrétariat d'Etat américain et le Foreign Office. C'est absolument faux. La guerre est universelle. Tout ce qui intéresse les Nations Unies dans une région de l'univers intéresse le monde entier. Nos aviateurs survolent aujourd'hui presque tous les continents et si pour avoir le droit de participer à l'édification du monde de demain il faut avoir versé son sang, le Canada s'est acheté et a payé une place au conseil des nations. Que le premier ministre et les membres de son cabinet insistent auprès des autorités américaines et britanniques afin qu'on mette un terme aux transactions avec les collaborationnistes et ils peuvent compter sur l'appui de la grande majorité au Canada. Nous n'arriverons jamais, en effet, à convaincre le monde de nos bonnes intentions après la guerre, si nous n'adoptons pas une attitude ferme et courageuse au cours du conflit. Le premier ministre peut rendre un magnifique service à son pays et au monde entier en insistant, surtout auprès des autorités britanniques et américaines, pour que les Nations Unies exposent en termes précis et clairs leurs buts de paix et en prouvant au plus humble citoyen que nous ne visons pas seulement à détruire le nazisme et le facisme en Allemagne et en Italie, mais que nous voulons les déraciner partout où ils seront tentés de faire voir leurs hideux visages. Le temps est venu où il faut nous dépouiller de l'esprit colonial, où le Gouvernement doit commencer à agir

comme doit agir l'autorité dirigeante d'un pays autonome, membre du grand commonwealth des nations.

Je passe maintenant à un autre sujet qui nous touche de plus près. Tant de sujets s'offrent à nous touchant le bien-être de nos concitoyens en temps de guerre, qu'il est impossible de les aborder tous. Je me bornerai donc à un sujet, l'état de l'agriculture en ce qui regarde la population canadienne et surtout les cultivateurs. En ce faisant, permettez-moi de rappeler que l'honorable député de Regina (M. McNiven) a dit l'autre jour que les membres de notre groupe ne s'expriment pas de la même façon sur la politique ministérielle dans des entretiens particuliers que dans des discours à la Chambre. Permettez-moi de dire que nous n'exprimons pas à tous les députés ministériels que nous rencontrons dans les couloirs ce que nous pensons de la politique du cabinet. La chose ne nous semble pas nécessaire et nous tenons pour acquis que les députés ministériels connaissent notre manière de voir à ce sujet. Je ne gaspillerai pas le temps de l'honorable collègue ou le mien à faire appel à sa raison pour qu'il quitte le parti libéral. Je n'ai jamais cru que ce soit la raison qui le maintienne dans les rangs du parti libéral.

Ma première remarque au sujet de la politique agricole du Gouvernement, c'est qu'il n'existe manifestement pas de collaboration satisfaisante entre les ministres intéressés et les syndicats agricoles. Le 29 janvier, le ministre du Commerce (M. MacKinnon) a exposé la politique ministérielle du grain pour l'année à venir. Dans ses commentaires, il a affirmé que le Gouvernement a établi ce programme après une discussion complète avec la commission du blé et avec le comité consultatif de cet organisme, et après certaines conférences avec les autorités agricoles des provinces et avec la Fédération canadienne de l'agriculture.

L'hon. M. GARDINER: C'est tout à fait exact.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le ministre dit que c'est exact. Je veux simplement signaler à la Chambre que, d'après le numéro du 30 janvier du *Leader-Post* de Regina, voici ce que M. Wesson, a dit à Calgary au congrès annuel de la Fédération canadienne de l'agriculture:

> Je réprouve l'attitude du gouvernement canadien qui ignore complètement l'agriculture organisée sur une base nationale quand il élabore un programme agricole d'importance majeure.

L'hon. M. GARDINER: Cette assertion n'est pas conforme aux faits.

M. DOUGLAS (Weyburn): M. Wesson n'est pas seulement vice-président de la Fédération canadienne nationale de l'agriculture et président du syndicat agricole de la Saskatchewan, il est aussi membre du comité consultatif de la commission du blé. Quand M. Wesson fait une telle assertion il me semble que, quelque conférence ou consultation qu'il y ait eu, elle était assurément fort peu satisfaisante à en juger par une pareille déclaration d'un homme détenant le poste qu'il occupe.

L'hon. M. GARDINER: Permettez. J'ai dit dans mon discours de l'autre jour, alors que tous les délégués de la Fédération étaient dans les galeries, que le groupe avait rencontré le cabinet immédiatement avant son entrée à la Chambre et avait reconnu qu'il y avait eu erreur au sujet des déclarations émanant de Calgary.

M. DOUGLAS (Weyburn): Ainsi qu'on le dit parfois à la radio, "Ce n'est pas ainsi que je l'ai compris." Ce n'est pas ce que des délégués m'ont dit. Quoi qu'il en soit, restons-en là.

L'hon. M. GARDINER: C'est une déclaration écrite et tombée dans le domaine public.

M. DOUGLAS (Weyburn): En ce cas, nous serions heureux que le ministre dépose la déclaration. Quant à la politique agricole du Gouvernement, elle semble avoir été marquée, depuis le début de la guerre, par une série d'improvisations et un manque absolu de plans bien arrêtés pour l'avenir. Un grand nombre d'exemples illustrent les contradictions de cette politique et il est significatif que le discours du trône ne renferme aucune allusion au programme agricole que le Gouvernement entend réaliser pendant la guerre. On n'y trouve qu'une simple déclaration de ce qu'il compte faire en vue d'aider l'agriculture après la guerre. Il faut attribuer cela au fait que le Gouvernement n'a élaboré aucun programme agricole pour le temps de la guerre, et qu'il s'est contenté, ainsi que je l'ai déjà dit, de recourir à des mesures improvisées et contradictoires. Examinons-en quelques-unes.

Considérons par exemple, la contradiction résultant du fait que le ministre de l'Agriculture et le régisseur des vivres ont demandé aux cultivateurs de la Saskatchewan d'accroître de 70 pour cent leur production de porc et d'augmenter aussi celle du bœuf et des céréales secondaires, et que d'autre part le ministère des Services nationaux de guerre appelle les hommes au service militaire à une allure telle qu'il sera virtuellement impossible aux cultivateurs d'atteindre l'objectif fixé par le ministère de l'Agriculture. Le problème de la main-d'œuvre devra être étudié davantage au cours de la présente session.

Le 23 mars dernier, on a déposé sur le bureau de la Chambre le décret du conseil

C.P. 2252, accordant droit à sursis à tout homme dont les services sont essentiels à l'agriculture. L'appelé n'a pas à prouver que ses services sont essentiels mais il incombe à la Commission de prouver que ses services ne sont pas essentiels. Je ne puis parler que de ce qui se passe dans ma province, mais je dois dire qu'on ne s'y est guère occupé de ce décret du conseil. On a continué d'appeler les hommes. Je ne veux pas blâmer uniquement la Commission. Le secrétaire m'a déclaré à maintes reprises, à propos de certains cas que je lui avais signalés: "Les autorités militaires nous fixent un contingent mensuel". La commission est en face d'une autorité divisée. Le ministère de l'Agriculture a dit: Laissez les hommes tranquilles. Les autorités militaires ont dit: Vous devez enrôler tant d'hommes par mois. La commission ne pouvait donc s'en tenir au décret du conseil et à la demande des autorités militaires et, durant la dernière année, dans la Saskatchewan, il est certain que les décisions du bureau de district a subi presque entièrement la domination de l'officier représentant les autorités militaires dans cette province. Comme résultat, nos fermes ont été presque complètement privées de la main-d'œuvre nécessaire. Dans certains cas, le dernier garçon de ferme a été appelé.

Le ministre de l'Agriculture est venu dans la Saskatchewan en janvier et il a fait une déclaration que l'on trouve dans le *Leader Post* de Regina et dans laquelle il aurait dit que les présents règlements stipulent que tout cultivateur peut obtenir un sursis pour le service militaire sur simple demande et en prouvant qu'il est employé sur une ferme. Personne ne sait mieux que le ministre combien cette déclaration est absurde. Supposons que l'homme présente sa demande et que la commission l'ignore totalement; alors quoi? Dans nombre de cas, des gens ont présenté leur demande à la commission et cette dernière était tellement encombrée de demandes qu'elle n'a pas eu le temps d'étudier celle de tel ou tel homme avant la date à laquelle l'homme est supposé se présenter au centre d'instruction. Il avait alors le choix entre deux choses,—le ministre de l'Agriculture dit quelque chose. Il pourra prononcer son discours plus tard. Qu'il reste assis et se balance les pieds pendant que je fais le mien. Comme j'allais le dire, dans bien des cas ces hommes ont constaté qu'à la date où ils devaient se présenter ils n'avaient pas encore reçu la réponse de la commission, et il leur fallait courir le risque d'être appréhendés en ne répondant pas à l'appel, ou ils devaient se présenter; dans ce dernier cas, ils n'étaient plus sous la juridiction du ministère des Services nationaux de guerre. Il était donc absurde de dire que tout homme était libre de demander un surcis. Il pouvait faire une demande et un grand nombre de telles demandes ont été faites, mais elles restèrent souvent sans réponse, de sorte que l'intéressé n'avait pas d'autre alternative que celle de se présenter. Comme le sait fort bien le gouvernement, M. Milliken, une fois nommé représentant de la classe agricole, fut submergé par un tel flot de demandes qu'il leva les mains au ciel et, dégoûté, donna sa démission.

Le gouvernement a fait une déclaration en huit points sur cette question. Je l'entends parler de nouveaux règlements, mais ceux-ci n'ont rien de bien neuf. Tirons tout cela au clair. Ces règlements sont les mêmes que ceux du décret du conseil C.P. 2252. Tout ce qu'il y a de nouveau c'est une simple lettre explicative pour dire aux commissions respectives de quelle manière celles-ci doivent interpréter les règlements. Je tiens à rappeler à la Chambre deux choses. La première, c'est qu'il n'existe aucune garantie que ces commissions régionales ne porteront pas plus attention à cette lettre explicative qu'ils l'ont fait pour les règlements. La seconde, c'est que, même s'ils le font, le mal dans bien des cas aura été fait. Je crois que le Gouvernement devra aller plus loin. Il se peut qu'il ait même à recourir à une décision plus radicale, celle de libérer les hommes de l'armée et de les renvoyer sur la ferme, si celle-ci a été laissée sans main-d'œuvre suffisante pour produire les denrées qu'exige le ministre de l'Agriculture et qu'il demande que nous produisions, suivant le programme qu'il a exposé l'autre jour.

Qu'il ne vienne pas nous dire, lui ou un autre, comme il l'a déclaré lui-même la semaine dernière, que nous avons un représentant de la classe agricole dans cette commission et que cela la regarde. Le Gouvernement ne peut se retrancher derrière les commissions régionales. Ces commissions exécutent le programme du Gouvernement ou ne l'exécutent pas. S'ils n'accomplissent pas leur devoir, les représentants de ces commissions doivent être démis de leurs fonctions et le Gouvernement doit en nommer de nouveaux; mais s'ils doivent appliquer le programme du Gouvernement, celui-ci doit être responsable de leurs actes. Plus tôt nous reviendrons à un régime de responsabilité ministérielle, à un régime où un ministre consentira à accepter cette responsabilité, à traiter de la situation, plus tôt nos cultivateurs pourront compter sur la main-d'œuvre nécessaire à la production des denrées que le ministre de l'Agriculture s'est engagé à livrer.

Voyons encore d'autres contradictions. Tant de conseils différents ont été donnés au cultivateur qu'il en est resté perplexe et dans la confusion. Le ministre de l'Agriculture s'a-

dresse à lui par la radio lui demandant de garder ses bestiaux. Peu de temps après, le président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, M. Donald Gordon, lui demande d'en disposer et le blâme de les avoir gardés. Un jour, M. Taggart, administrateur des vivres, déclare insensée toute spéculation sur le rationnement du beurre; dix jours plus tard le rationnement est un fait accompli. Un jour on invite le cultivateur à produire plus de lin, plus de graine de lin, et on lui dit ensuite qu'il n'existe aucun besoin d'augmenter cette production. J'ai ici le texte d'une conférence prononcée à la radio par M. George Robertson, secrétaire du syndicat de la Saskatchewan et reproduite dans le *Western Producer* du 21 janvier. M. Robertson y déclare qu'une conférence des producteurs agricoles a été tenue à Ottawa au début de décembre—il s'agit de 1942—où il a été décidé que la superficie ensemencée en graine de lin devait être accrue d'un million d'acres, ce qui représente, en superficie, une augmentation de 68 p. 100 sur l'année précédente. Maintes et maintes fois on a conseillé au cultivateur des Prairies de s'adonner à la production du lin. Dans ma propre circonscription, bon nombre de cultivateurs ont payé de $3 à $5 le boisseau la graine de lin "royal" et voici que maintenant, d'après le programme énoncé par le ministre du Commerce, le Gouvernement ne veut plus voir augmenter cette production. Plusieurs utiliseront quand même la semence et nous apprendrons l'automne prochain que le lin est contingenté. Or, rien ne se prête moins à l'entreposage que le lin.

La même chose s'est produite à l'égard des céréales secondaires. L'an dernier on a dit au cultivateur de cultiver des céréales secondaires au lieu de blé, et c'est ce qu'il a fait. Ils ont affecté des millions d'acres à la culture de céréales secondaires. Dans toute la région des Prairies, des milliers et des milliers de greniers regorgent de céréales secondaires que les cultivateurs ne peuvent livrer. Le contingent est de vingt boisseaux à l'acre et les agriculteurs ont de la chance s'ils peuvent obtenir des wagons pour l'expédition. On leur a dit de produire des céréales secondaires. Ils avaient tout lieu de croire qu'en agissant ainsi ils pourraient en disposer, mais maintenant ils en sont incapables.

Autre contradiction dans cette politique. L'Etat a fixé les prix des articles de la ferme et ce qui est pis, il a déterminé la quantité de certaines denrées agricoles que les cultivateurs peuvent livrer et vendre. La situation au point de vue des dettes sur les Prairies et surtout en Saskatchewan a atteint un point qui appelle des actes. En Saskatchewan, la dette des cultivateurs.—hypothèques, contrats de vente, sommes dues pour l'achat d'instruments agricoles et ainsi de suite,—dépasse 600 millions de dollars, soit plus de $21 par acre de terre cultivée. Que la députation comprenne les embarras d'un cultivateur de l'Ouest. Il a dans ses greniers tout ce qu'il faut pour s'acquitter d'une partie de ses obligations, mais il ne peut vendre son blé ou ses céréales secondaires, le grain est immobilisé. Ce n'est pas sa faute, mais l'intérêt de sa dette court, même s'il n'est pas blâmable de le laisser en souffrance. L'an dernier, les tribunaux ont déclaré inconstitutionnel le Debt Adjustment Act de l'Alberta; par conséquent, la validité des lois de concordat de la Saskatchewan et du Manitoba se trouve menacée. On a convoqué une conférence au sujet des dettes à Saskatoon, l'automne dernier, et je crois savoir qu'on avait reçu l'assurance que le gouvernement fédéral verrait à rendre un décret du conseil en vertu de la Loi des mesures de guerre pour conférer aux provinces des pouvoirs tendant à protéger les cultivateurs à cette époque difficile de temps de guerre. Mais le décret du conseil se fait encore attendre. Entre temps, le comité judiciaire du conseil privé a confirmé le jugement de la Cour suprême du Canada et déclaré inconstitutionnelle la loi en question.

L'autre jour, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. St-Laurent) ce que le Gouvernement entend faire à cet égard et il m'a répondu que la question était encore à l'étude. Le Gouvernement devra en faire plus que l'étude; il devra prendre des mesures immédiates en vue d'empêcher les forclusions et les évictions et d'immobiliser les dettes. S'il est nécessaire de fixer ses prix et ses contingents, il faut aussi que ses dettes soient immobilisées. En toute sincérité je dis au ministre de l'Agriculture que si le cultivateur n'obtient pas une certaine mesure de sécurité sur sa terre, si l'on ne fait rien au sujet de ses dettes et de sa main-d'œuvre agricole,—car il disposera de moins de machines,—nous nous attirerons alors des ennuis. Je connais des cultivateurs de mon comté qui vendent leur bétail, des hommes qui se sont efforcés d'élever du bétail. Je crains que non seulement nous n'atteignions pas les objectifs que nous avons fixés, mais que nous n'atteindrons même pas cette année ceux que nous avons atteints l'an dernier, à moins que l'on prenne les mesures voulues. C'est pourquoi les membres de notre groupe réclament un plan à longue portée qui comporte les choses que nous devons produire et les quantités que le Gouvernement est prêt à accepter, ainsi que la parité des prix pendant la guerre et pendant une certaine période après le conflit. Le cultivateur moyen ne peut pas entreprendre la production de certaines denrées s'il n'est pas sûr de pouvoir compter sur un certain prix pendant une certaine période.

M. GRAYDON: Pourquoi n'aurait-il pas toujours la parité des prix?

M. DOUGLAS (Weyburn): Il devrait l'avoir, cela va de soi, mais on devrait, certes, la lui garantir maintenant s'il se lance dans certains genres de production comme le veut le ministre; il ne devrait pas constater d'ici un an ou deux, alors qu'il est prêt à écouler ses produits, que les cours ont fléchi. On a coutume de dire dans la région des Prairies: Quand le prix est bon il n'y a pas de porcs et quand il y a des porcs le cours est faible. Nous voulons éviter une telle situation.

Nous proposons troisièmement que le Gouvernement crée des commissions d'organisation des marchés agricoles, lesquelles recevraient les denrées des cultivateurs à un prix garanti et les vendraient sur le marché de détail ou d'exportation; elles absorberaient aussi les pertes subies, comme le fait actuellement la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, qui subventionne certaines industries.

Quatrièmement, nous demandons de munir suffisamment de main-d'œuvre les fermes qui en manquent, et d'en laisser suffisamment aux autres, pour qu'elles puissent fournir les denrées alimentaires qu'il importe d'expédier à nos alliés.

Nous invitons enfin le Gouvernement à figer les dettes agricoles et à assurer la sécurité aux cultivateurs sur leurs fermes pendant que les conditions les empêchent de livrer les denrées qu'ils ont produites.

Je termine par quelques observations sur les mesures de sécurité sociale d'après-guerre. Notre groupe a sans cesse soutenu l'impossibilité d'édifier la sécurité sociale sur l'insécurité économique. La sécurité sociale présuppose la sécurité économique. Sir William Beveridge dit clairement que lorsqu'il parle de plan d'assurance sociale il suppose l'emploi plus ou moins continu. Il déclare qu'un excédent de chômage supérieur à 8.5 p. 100 désorganiserait tout son échafaudage. Ainsi ceux qui, à l'instar de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) dans son discours d'hier, parlent de sécurité sociale tout en voulant conserver la liberté d'entreprise emploient des expressions contradictoires. En effet, la liberté d'entreprise n'a jamais donné autre chose à notre génération que des individus en guénilles d'une part, et des personnes nageant dans la richesse d'autre part. L'heure est venue, semble-t-il, d'admettre l'absurdité de gloser avec faconde sur l'assurance sociale, la sécurité sociale et le plan Beveridge, comme si tout cela pouvait découler d'un système économique qui d'un côté a produit l'indigence, et de l'autre l'abondance. Parler de ressources naturelles à développer en même temps que de chômage, c'est parler de choses contradictoires.

[M. Douglas (Weyburn).]

Nous sommes d'avis qu'il ne saurait y avoir de sécurité sociale pour le peuple canadien tant que nous ne serons pas disposés à opérer des changements radicaux dans notre régime économique et à remodeler notre société dans l'intérêt du peuple plutôt qu'à tolérer qu'elle serve d'instrument d'exploitation à l'avantage d'un petit nombre.

Le numéro du 11 janvier de la revue *Time* renferme une déclaration de Monsignor John A. Ryan, une des notabilités de l'Eglise catholique aux Etats-Unis. Il expose en termes bien explicites la situation. Voici ce qu'il dit:

> Les millions de soldats et de marins qui reviendront au pays ne seront ni trompés ni satisfaits des vieux bobards touchant l'"individualisme frustre" ou "l'occasion ou l'égalité que comporte la citoyenneté américaine". Ils ne se laisseront pas emmitonner par des lieux communs sur "les limitations et les difficultés de la distribution", ni encore par la promesse "de prospérité imminente". Ils demanderont du travail sur-le-champ. Et je ne crois pas qu'un régime dominé par le principe de "la libre entreprise" soit de nature à satisfaire cette exigence.

(Sur la motion de M. Blanchette, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Mackenzie, la séance est levée à 5 heures 55 de l'après-midi.

Jeudi 18 février 1943

La séance est ouverte à trois heures.

SERVICE CIVIL

QUESTION AU SUJET DE LA MARCHE DES TRAVAUX À L'HÔTELLERIE DES FEMMES À OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Le ministre des Munitions et approvisionnements pourrait-il nous dire comment il se fait qu'on n'ait pas accéléré les travaux de construction de l'hôtellerie des femmes à Ottawa? Voici ce qu'on peut lire dans le *Journal* d'Ottawa de ce matin:

> On n'a certainement pas battu de record en ce qui concerne ce projet de construction, que le Gouvernement a lancé l'été dernier, plusieurs mois après qu'on eut universellement reconnu l'urgence d'une telle entreprise.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Je vais prier le ministre des Travaux publics de répondre à cette question.

L'hon. ALPHONSE FOURNIER (ministre des Travaux publics): Si mon honorable ami veut bien transformer sa question en avis de motion, je lui répondrai demain.

M. LOCKHART: Dans sa réponse à la question de l'honorable représentant de Peter-

borough-Ouest (M. Fraser), le ministre des Travaux publics pourrait peut-être inclure également les recommandations que l'on aurait faites sur l'érection d'hôtelleries à d'autres endroits, et présenter en quelque sorte un rapport général de toute cette question.

L'hon. M. FOURNIER: La seule hôtellerie qui relève du ministère des Travaux publics est celle d'Ottawa. Les autres ont été construites par le ministère des Munitions et approvisionnements.

M. LOCKHART: Pourrait-on alors, lorsqu'on déposera ce rapport, nous fournir le renseignement ci-dessus mentionné, qu'il provienne du ministère des Munitions et approvisionnements ou d'un autre service?

SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE L'OCCASION D'ÉTUDIER LA QUESTION AVANT LA CONVOCATION DU COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je désire poser au premier ministre une question dont je lui ai donné avis. Aurait-il l'obligeance, en marge de la question de la sécurité sociale et du rapport Beveridge, d'étudier l'opportunité de suivre l'exemple du modèle des parlements? Ce dernier a chargé un comité de l'étude de ce rapport, mais la Chambre a cependant pu tenir un débat de deux jours sur cette question avant que le comité se fût réuni. On compte parmi les députés ministériels de cette Chambre des compétences venues de diverses municipalités et possédant toutes les qualités voulues pour étudier cette question. Il serait sage de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et de fournir aux députés l'occasion de faire connaître leurs vues dans un débat où la politique serait absente et qui pourrait guider le comité dans son travail.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a fait tenir un message dans lequel il me faisait part de son intention de soulever cette question. Plus j'ai étudié sa proposition, plus je me suis convaincu qu'il ne serait pas opportun de la mettre en pratique et d'étudier le rapport Beveridge en cette enceinte avant qu'un comité spécial soit chargé d'approfondir la question de la sécurité sociale. L'honorable député vient de déclarer que le Parlement de la métropole a adopté une certaine ligne de conduite. Si je comprends bien, on a discuté à Westminster un rapport qui a trait à la situation dans le Royaume-Uni. C'était de mise. Cependant, le rapport Beveridge ne porte pas, si ce n'est dans ses principes généraux, sur la situation particulière du Canada. Dans le Royaume-Uni la plupart des questions dont traite le rapport Beveridge ne relèvent que d'un seul gouvernement. Chez nous la sécurité sociale est du ressort en partie des autorités fédérales et en partie des autorités provinciales. A mon sens, il serait tout à fait sage de demander à un comité d'étudier dans ses grandes lignes la question de la sécurité sociale avant d'entreprendre une discussion sur un rapport quelconque.

L'honorable député me permettra de lui signaler que dans l'avis de motion que j'ai donné relativement à l'institution d'un comité de législation sociale, je prie expressément la Chambre de permettre à ce comité d'examiner et d'étudier les régimes d'assurances sociales des autres pays. Ces régimes comprendront le rapport Beveridge. Je suis donc d'avis que l'étude par la Chambre du rapport Beveridge, si nous jugeons utile de l'entreprendre, ne devrait avoir lieu que lorsque les membres du comité auront eux-mêmes examiné le contenu de ce document.

En outre, il y a une autre objection encore plus forte à la procédure indiquée par l'honorable député. Le ministre des Finances (M. Ilsley) désire que nous entreprenions le plus tôt possible l'étude des crédits de guerre pour la prochaine année financière. Le ministre est également désireux de présenter son exposé budgétaire au pays le plus tôt possible, afin que la population puisse saisir la portée des recommandations qu'il formulera plus tard à la Chambre sur les moyens d'obtenir les revenus requis. Ce serait à mon avis se faire une conception tout à fait erronée de l'importance des questions qu'il convient d'étudier en premier lieu dans cette enceinte parlementaire que d'entamer un débat sur le rapport Beveridge avant que la Chambre ait considéré des mesures de guerre de la plus haute importance,—car l'exposé budgétaire sera en grande partie une mesure de guerre.

Je saisis cette occasion pour dire à mon honorable ami et à la Chambre,—je l'ai déjà dit et je tiens à le répéter,—qu'il y a grand danger pour les honorables députés et pour le peuple en général de se laisser aller à croire que la guerre se gagnera cette année et que nous devons nous préoccuper beaucoup plus de ce qui surviendra après, que des événements qui se dérouleront d'ici la fin du conflit.

On ne saurait trop insister, en ce qui a trait à la marche des hostilités, sur la gravité de la situation qui existe dans le moment et qui peut se prolonger. Les armées des puissances alliées n'ont pas encore envahi l'Europe, et l'Allemagne continue de dominer les pays qu'elle a déjà conquis. Elle est repoussée par la Russie, mais à part cela, l'ensemble du problème posé par la guerre, notamment la question de savoir quand et comment les pays de l'Axe seront vaincus, est loin d'être résolue. Les nations

alliées n'auront pas trop de tous leurs efforts conjugués pour gagner la guerre dans un avenir qui est encore très éloigné. Plus nous en convaincrons notre population mieux ce sera pour le bien de tous. Si la Chambre allait se lancer, dès le début d'une session, dans la discussion de problèmes d'après-guerre, avant même que nous ayons eu l'occasion de considérer nos mesures de guerre, je suis sûr que nous donnerions un bien piètre exemple et que nous communiquerions au pays une impression tout à fait erronée.

M. CHURCH: Mon unique objection, c'est que probablement le comité spécial ne présentera son rapport qu'aux dernières heures de la session...

Le très hon. MACKENZIE KING: Ah non, chacun tient à...

M. CHURCH: ...et, comme ce fut le cas à la dernière session pour quelques-uns des comités spéciaux, il ne se fera rien durant la présente session.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis persuadé que le comité agira avec toute la célérité possible. Il sera nommé d'ici quelques jours. Je crois que nous avons tout lieu de compter qu'il déposera son rapport à temps pour nous permettre de débattre la question durant la présente session.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU SÉNAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 17 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. J.-A. BLANCHETTE (Compton): Je n'ai pas l'intention, en prenant part au débat à cette date tardive, d'abuser du temps de la Chambre et je me contenterai de quelques commentaires sur une couple de questions.

Je m'efforcerai d'être aussi bref que possible dans la discussion de trois sujets: le système des régies, la main-d'œuvre en ce qui concerne l'agriculture et l'industrie forestière, et le projet de législation sociale en regard de ce que d'autres pays ont déjà fait dans ce sens.

Il est incontestable que les diverses régies établies ont été vertement critiquées par la presse et par la population, l'intensité de cette critique étant parfois en raison directe de la restriction imposée dans un domaine déterminé: industrie, commerce ou mode de vie.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Nous sommes habitués depuis si longtemps à faire les choses d'une façon démocratique que nous nous froissons quand on nous dit de faire ceci et de nous abstenir de cela. Nul gouvernement, cependant, pas même celui que mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Graydon) pourrait par hasard diriger, ne saurait assurer une heureuse poursuite des activités militaires sans recourir à ces diverses régies. Il n'est actuellement pas de pays belligérant qui n'ait ces régies dans son administration. Nous, Canadiens, ne faisons donc que ce que tout autre pays fait pour assurer la victoire. On place à la tête de ces commissions de régie des hommes qui, dans la plupart des cas, sont des chefs de file dans leur domaines respectifs, et j'incline à croire que si nous manifestions plus d'empressement à leur accorder notre collaboration qu'à les critiquer et si nous envisagions non pas le domaine restreint d'une seule régie particulière mais plutôt l'ensemble plus vaste du tableau que présentent les conditions actuelles de guerre, peut-être exercerions-nous inconsciemment un effort de guerre que nous n'accomplissons pas à l'heure actuelle.

Et si les Canadiens se sont mal accommodés de certains aspects de cette réglementation, c'est peut-être qu'on les a imparfaitement renseignés sur la raison d'être de tel ou tel organisme de contrôle. Les services de publicite de nos divers ministères n'ont peut-être pas donné une explication assez complète des motifs qui justifient le contrôle de telle ou telle denrée. Par ailleurs, certains journaux canadiens se sont adonnés peut-être à une critique trop acerbe du rationnement de certains produits. Il y a une différence énorme dans la manière d'accueillir ces restrictions chez les Canadiens et les Américains. Résidant à proximité des frontières des états du New-Hampshire, du Maine et du Vermont, j'ai très souvent, au cours de l'année, l'occasion de faire une visite aux villes frontières de ces états. Or, à chacune de ces visites, la même pensée me frappe, c'est que les Américains poursuivent à peine leur critique après l'adoption par leur gouvernement d'une mesure de régie ou de rationnement.

Il y a à peine plus de critique à ce sujet de la part des citoyens. Prenons par exemple le rationnement du beurre dont il a été fait mention en Chambre depuis le début. Il est intéressant de noter que la présente ration annuelle de matières grasses par personne au Canada est en moyenne de 41 livres comprenant 26 livres de beurre et 15 livres d'autres matières grasses. La ration annuelle en vigueur aux Etats-Unis est aussi de 41 livres de matières grasses, mais dans une proportion de 17 livres de beurre et 24 livres d'autres produits. La ration annuelle de la Grande-

Bretagne en matières grasses est de 26 livres seulement, soit six livres et demie de beurre, 13 livres de graisse végétale et 6 livres et demie de graisse de cuisson. Ainsi, en dépit de notre rationnement du beurre, notre consommation annuelle de 26 livres par personne est de beaucoup supérieure aux 17 livres que reçoivent les Américains et quatre fois plus considérable que le lot de 6 livres et demie dont jouissent les Britanniques au cours d'une année.

Je veux signaler un autre point à la Chambre et au pays. Le premier janvier dernier, les approvisionnements de beurre disponibles aux Etats-Unis étaient de 42 millions de livres pour une population de 130 millions de personnes. Au Canada, nos entrepôts contenaient à la même date 22 millions de livres de beurre pour une population, en chiffres ronds, d'un peu plus de 11 millions. Bien que les Etats-Unis n'eussent, le 1er janvier dernier, qu'une réserve de 42 millions de livres de beurre, ils n'en envoyèrent pas moins, vers la fin de 1942, 17 millions de livres en Russie, ce qui ne leur laissait qu'une réserve de 25 millions de livres pour une population de 130 millions. C'est là un fait patent qu'il ne faut pas oublier lorsque nous critiquons trop sévèrement le rationnement du beurre dans notre pays.

Naturellement, les Américains ont l'oléomargarine comme substitut, et l'opinion publique a eu son écho dans les journaux et ailleurs; on prétendait que le Canada devrait également adopter l'oléomargarine comme substitut du beurre. Si nous adoptons cette mesure, nous n'aurons plus que deux sources d'approvisionnement de l'huile végétale nécessaire à sa fabrication: les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Quand les faits seront connus, et quand nous aurons pris également en considération notre répartition actuelle de matières grasses au Canada, soit 41 livres,—la même qu'aux Etats-Unis,—se trouvera-t-il un organisme quelconque, fédéral, commercial ou privé, qui aurait le courage de s'adresser aux Etats-Unis et de demander une part de leur huile végétale afin que le Canada puisse lui aussi fabriquer de l'oléomargarine? Se trouvera-t-il quelqu'un au pays qui voudrait demander à la Grande-Bretagne une part de son huile végétale, quand la distribution de matières grasses par tête n'y est que de 26 livres, afin que nous puissions au Canada augmenter notre distribution totale de matières grasses qui est déjà de 41 livres par tête? Toutefois, il nous est possible, je crois, au Canada, d'accroître notre production de beurre si la Commission des prix et du commerce en temps de guerre veut bien encourager les cultivateurs laitiers à produire du beurre sur une plus grande échelle que dans le passé.

Nous avons beaucoup entendu parler de capital humain et on en parlera encore; aussi voudrais-je traiter de ce sujet qui touche respectivement à l'agriculture et à l'exploitation forestière. Les membres de cette Chambre, les journaux du pays aussi bien que les sociétés agricoles du Canada reconnaissent qu'aujourd'hui l'agriculture manque de bras. Ce fait saute aux yeux de tous ceux qui sont versés en la matière et ne souffre pas de contradiction. Si la pénurie de la main-d'œuvre sur les fermes persiste, il va sans dire que notre effort de guerre s'en ressentira grandement puisqu'il ne pourra atteindre l'objectif fixé pour cette année. L'agriculture est une industrie de guerre fondamentale, aussi importante que la fabrication des munitions et des autres armes et engins de guerre. L'une est le complément de l'autre. Aucun pays ne peut remporter la victoire avec des munitions seulement; il lui faut et des vivres et des munitions pour vaincre.

J'ai lu en page éditoriale du *Soleil* qu'aujourd'hui environ 25,000 travailleurs agricoles sont dans les camps militaires. Evidemment, ces hommes devraient être renvoyés sur les fermes, où ils appartiennent, afin de remplir les rangs des travailleurs agricoles. J'espère que les récentes directives données par le Service sélectif national aux commissions de mobilisation concernant les travailleurs agricoles contribueront non seulement à maintenir sur les fermes ceux qui y sont installés, mais à y ramener ceux qui en ont été arrachés.

Toujours au sujet de cette question de la main-d'œuvre, certaines critiques ont été faites concernant la permission accordée à des ouvriers de la forêt d'aller travailler aux Etats-Unis. Il est vrai que le printemps dernier 7,500 hommes ont pu se rendre aux Etats-Unis pour travailler dans des camps de bûcherons établis près de la frontière, mais le nombre de ces permis fut réduit graduellement. Quand ces permis furent accordés, ces camps de bûcherons ne souffraient pas de la pénurie de main-d'œuvre qui devait sévir plus tard au cours de la saison. Pour compléter certaines opérations de l'exploitation forestière, il faut suivre le cycle des saisons, le printemps et l'été, l'automne et l'hiver. Une fois un permis accordé au printemps, il n'était que logique comme je le comprends, et de bon voisinage, de permettre à ces hommes, bien qu'en nombre limité par la suite de continuer à avoir accès aux camps de bûcherons des Etats-Unis afin de compléter les

opérations de coupe pour que le bois abattu au printemps et à l'été ne reste pas à pourrir dans les forêts.

De plus, ces hommes ont rapporté au pays, en quantité assez considérable, puisque certains d'entre eux touchaient outre-frontière de $10 à $12 par jour, des devises américaines dont nous avons un si grand besoin. J'ai appris avec plaisir l'autre jour du ministre du Travail (M. Mitchell) que le conseil du travail en temps de guerre était revenu sur sa décision dans le cas de 8,500 demandes d'augmentation de salaires et de ce fait avait accordé à 385,000 ouvriers 3 millions et quart de dollars de plus par mois, soit une augmentation annuelle d'environ 40 millions. Qu'il me permette de lui conseiller une révision, dans le même sens, de la paie des bûcherons, dont les salaires sont bien inférieurs à ce qu'ils devraient être. On ne s'improvise pas bûcheron; le travail du bûcheron est un véritable métier et l'un des plus essentiels à notre effort de guerre, comme à notre activité du temps de paix et particulièrement de la période de reconstruction qui suivra la guerre. Tous les connaisseurs estiment que ces ouvriers devraient être mieux rémunérés. Aujourd'hui, sauf erreur, le salaire de base dans la province de Québec est de $52 par mois. Il suffit de mentionner ce chiffre pour qu'immédiatement la question se pose: Rendons-nous justice à cette catégorie d'ouvriers dont le travail est saisonnier, dont la tâche comporte parfois des privations, des risques, exige du courage, de l'adresse et la soumission à des conditions de vie pénibles, et qui mériteraient d'être beaucoup mieux rémunérés? Il pourrait être également opportun d'étudier les cours du bois à pâte au Canada. On paie ici de $13 à $14 le bois à pâte écorcé tandis que le même produit se vend de $18 à $19 aux usines des Etats-Unis.

En ce qui concerne ma région, une partie des opérations de coupe comprenait l'abattage du bois de placage dans les forêts vierges, de ce bois dont la Grande-Bretagne a un si impérieux besoin pour sa production aéronautique. En permettant à ces gens de traverser la frontière, nous n'avons pas rendu service aux Etats-Unis; c'est bien plutôt le contraire, ce sont les Etats-Unis qui ont accordé une faveur au Canada en permettant que leur bois de placage de première qualité soit abattu par des Canadiens, transporté au Canada, transformé dans des établissements canadiens et expédié en Grande-Bretagne, où le besoin de cette catégorie de bois est si grand. Dans certaines phases de notre effort militaire, les Etats-Unis nous traitent en bons voisins et, comme l'a dit le ministre du Travail, nous sommes tenus, à certains moments, de reconnaître les faveurs reçues.

[M. Blanchette.]

J'ai déjà dit qu'environ 25,000 ouvriers agricoles sont dans les camps militaires et je crois que la pénurie de bras dans les camps forestiers, en 1942, était attribuable plutôt au grand nombre d'appels à l'instruction militaire qu'aux permis accordés à certains bûcherons d'aller travailler dans les camps forestiers américains. En ce qui concerne notre région des Cantons de l'Est, les ouvriers agricoles sont en même temps les bûcherons, car l'agriculture et l'industrie forestière se complètent. Je me demande parfois s'il ne serait pas à propos de former un corps de bûcherons civils composé d'ouvriers agricoles que l'on pourrait très bien employer dans les camps de bûcherons durant la saison morte sur la ferme. Ce serait en tout cas un moyen de parer à la rareté d'ouvriers forestiers.

Je désire maintenant aborder la question de la législation sociale annoncée dans le discours du trône et pour laquelle je félicite le Gouvernement. Dans cette voie, le ministère attaque le problème exactement de la même façon que le Parlement britannique et, dans une certaine mesure, le gouvernement américain; c'est ainsi qu'il commence par constituer un comité chargé d'étudier cette question qui sera ensuite soumise au Parlement, afin que ce dernier donne suite aux recommandations du comité. Rien n'est plus de nature à assurer l'adoption de mesures proposées et devant influer sur notre régime pendant de longues années à venir que le sérieux, la sincérité et l'énergie que le comité institué pour étudier cette question apportera à préparer son travail et son programme et à conduire ses délibérations.

La législation sociale est toujours la plus importante et elle l'est d'autant plus à l'heure actuelle que les dirigeants de presque toutes les démocraties s'inspirent des principes d'un ordre nouveau. Le 10 juin 1941, le très honorable Arthur Greenwood, ministre sans portefeuille dans le gouvernement anglais, annonça à la Chambre des communes qu'il avait organisé avec tous les départements intéressés la tenue d'un relevé complet de tous les systèmes existants d'assurances sociales et des services connexes qui feraient l'objet de l'étude d'un comité chargé de s'enquérir des problèmes de la reconstruction, sous sa présidence, et que sir William Beveridge avait accepté, à sa demande, la présidence d'un comité interdépartemental chargé d'effectuer le relevé, en tenant compte des observations d'institutions et de personnes sérieuses qui s'occupent de la question.

Ce rapport a été présenté le 20 novembre 1942. La sécurité sociale, expression employée dans le rapport Beveridge, signifie l'assurance d'un certain revenu. Le projet de sécurité

sociale exposé dans le rapport vise à libérer les gens de la misère par le maintien des revenus. Mais la suffisance du revenu ne suffit pas en soi. L'élimination de la misère ne représente que l'une des libertés essentielles de l'humanité, et tout projet de sécurité sociale au sens étroit du mot comporte une politique sociale concertée dans plusieurs domaines. Le plan proposé comporte trois choses: (1) Les allocations familiales; (2) des services étendus de santé et de réintégration; (3) le maintien des emplois.

Au cours de la dernière session, j'ai eu l'honneur de présenter une résolution fondée sur le principe des allocations familiales. Comme d'autres résolutions d'initiative parlementaire, elle n'a pas été mise en délibération, mais on l'a discutée dans certaines régions du pays et dans les journaux. Un de nos journaux locaux a résumé sa façon de voir en page éditoriale par la phrase suivante: D'où proviendront les fonds?

Nous sommes actuellement engagés dans une guerre sans exemple dans l'histoire. Ne répétons pas la même bévue. Des réformes également inouïes s'imposeront après la guerre au point de vue reconstruction et réintégration et dans le domaine social. Nous dépensons des sommes fabuleuses pour tuer; il faudra que nous nous procurions de vastes sommes pour les œuvres de vie après la guerre. Les pays démocratiques combattent pour cela même et rien d'autre ne les satisfera après la guerre.

A mon humble avis, les allocations familiales sont à la base même de toute réforme législation sociale. Le Parlement britannique a reconnu ce principe le 23 juin dernier quand il a adopté la résolution suivante:

Résolu que cette Chambre, reconnaissant l'importance primordiale qu'il y a de sauvegarder davantage la santé et le bien-être de la génération qui grandit, recommande à l'attention immédiate du gouvernement le projet d'établir un plan national d'allocations pour les enfants à charge, plan qui contribuera considérablement à atteindre cet objectif vital.

La Chambre des communes de Grande-Bretagne a donc reconnu que le fait d'élever des enfants est pour l'individu un privilège qui constitue en même temps un service envers l'Etat.

Pour préconiser les allocations familiales, il est nécessaire d'envisager trois aspects importants de notre vie nationale: premièrement, nous pouvons dès maintenant prévoir le commencement d'un déclin de notre population; deuxièmement, la première cause de pauvreté dans les familles est le nombre des enfants; troisièmement, il faut faire en sorte que le marché domestique puisse consommer les produits de l'industrie durant la période de l'après-guerre. Si l'on s'arrête à calculer ce que coûteront les allocations familiales, il est important aussi de songer à ce que coûtera au pays l'absence d'allocations familiales. Non seulement il est juste au point de vue de la justice sociale, mais il est opportun au point de vue simplement pratique que l'Etat verse des allocations familiales ainsi que la Fédération des industries britanniques l'a recommandé dans son mémoire sur la reconstruction. Pour moi, les allocations familiales constituent la méthode la plus efficace proposée jusqu'ici pour assurer la sécurité sociale et combattre la pauvreté, conformément à la charte de l'Atlantique; de par leur nature même elles offrent le meilleur moyen d'assurer la sécurité sociale. Ne nous laissons pas alarmer par les sommes que cela nous coûtera après la guerre. Notre capacité de production, grâce à l'esprit d'invention aiguillonné par la guerre, s'accroîtra après la guerre au lieu de diminuer. En effet la richesse du pays ne cesse de s'accroître, et nous ne faillirons au devoir d'en tirer parti que si nous laissons les hommes s'abrutir dans le chômage au lieu de les occuper au travail de production et de reconstruction qui sera notre tâche après la guerre.

Si le Gouvernement voit d'un bon œil un tel projet,—et je ne puis m'imaginer pourquoi il ne le ferait pas, vu l'attention favorable que ce projet reçoit dans certains autres pays,—je crois que nous ferons là un pas dans la bonne voie vers la législation sociale. Cette seule mesure des allocations familiales nous permettra de résoudre les problèmes les plus compliqués de sécurité sociale et elle nous aidera en même temps à obtenir quelques-unes des autres libertés dont la poursuite constituera pour tous les gouvernements les plus importants problèmes de la période d'après-guerre. Nos vaillants soldats combattent aux côtés de ceux de nos alliés, ils combattent pour leur liberté et pour celle des personnes qui leur sont chères; ils combattent en même temps pour obtenir pour leurs enfants les droits que nous pouvons exposer de la façon suivante: premièrement, le droit de croître en santé; deuxièmement, le droit à l'éducation; troisièmement, le droit d'apprendre et de pratiquer le culte de sa religion et l'amour de sa patrie; finalement, le droit de grandir dans un monde libéré de la crainte du chômage, de l'insécurité et de la guerre.

M. G. S. WHITE (Hastings-Peterborough): Monsieur l'Orateur, je désire me joindre aux honorables députés qui, prenant la parole au cours du présent débat, ont dit quelle satisfaction et quel plaisir leur cause la tournure favorable que la guerre a prise pour les Nations Unies. Ces dernières ont en effet cessé d'être sur la défensive et se portent maintenant à l'attaque. Je tiens aussi à féliciter l'honorable député de Winnipeg-Nord

(M. Booth) du discours éloquent et instructif dans lequel il a traité des travaux et de l'entraînement des troupes canadiennes outremer. Tous les honorables députés l'ont écouté avec beaucoup d'intérêt. Au cours de ses remarques l'honorable représentant a souligné la haute estime que les officiers et les soldats canadiens se sont acquise en Grande-Bretagne.

Je regrette aussi avec l'honorable député de Weyburn (M. Douglas) que le discours du trône ne renferme aucune allusion à l'héroïsme et au dévouement des soldats canadiens qui ont participé à l'expédition de Dieppe. Au cours du débat actuel, le premier ministre (M. Mackenzie King) a fait remarquer que la conduite des Canadiens qui ont combattu à Hong-Kong n'avait pas été louée comme elle aurait dû l'être dans cette Chambre. Les honorables députés peuvent différer d'opinion sur la question de savoir si les Canadiens envoyés à Hong-Kong étaient suffisamment entraînés et équipés; ils peuvent aussi différer d'opinion au sujet de l'expédition de Dieppe, mais je suis certain que le peuple canadien est unanime à reconnaître les qualités militaires et la grande bravoure dont nos soldats ont fait preuve tant à Hong-Kong qu'à Dieppe. Ces deux noms laisseront un souvenir impérissable au Canada. Si l'on considère les difficultés presque insurmontables auxquelles nos hommes ont été en butte à Hong-Kong; si l'on songe que l'ennemi était de beaucoup supérieur en nombre, et que ses troupes étaient très bien entraînées et équipées, on ne peut que s'enorgueillir de la conduite des soldats canadiens et prendre la ferme résolution de les venger. Quels sont ceux, parmi nous, qui peuvent se représenter le spectacle de la plage de Dieppe en ce matin d'été où les troupes canadiennes se lancèrent à l'attaque sous une grêle de projectiles? Or, toutes les dépêches et les articles écrits par ceux qui se trouvaient là démontrent qu'aucun de nos hommes n'a failli à la tâche. Les soldats des contingents qui ont combattu à Dieppe et à Hong-Kong venaient de toutes les régions de notre pays et je suis certain que plus tard, lorsque les historiens feront le récit impartial de ces événements, ils inscriront bien haut les noms de Hong-Kong et de Dieppe, tout comme ceux des officiers et des soldats qui ont lutté à ces deux endroits, sur le tableau d'honneur de notre pays.

Les honorables députés qui m'ont précédé ont discuté certaines questions relatives à l'exploitation forestière et à l'agriculture dans diverses régions du Canada. Je désire, pour ma part, traiter brièvement ces mêmes sujets, qui intéressent la région de l'Ontario que j'habite. Les comtés de Peterborough et de Hastings possèdent des réserves presque inépuisables de bois, dont une certaine partie peut servir à la construction. Depuis plusieurs années l'industrie du bois de chauffage et de construction assure là-bas un gagne-pain à un grand nombre. Au cours de l'hiver de 1941-1942 beaucoup d'exploitants forestiers, des individus aussi bien que des sociétés, ont coupé d'immenses quantités de bois de chauffage pour vendre à l'automne de 1942 et au cours du présent hiver. A ce moment-là il n'y avait pas de prix maximum sur le bois. Toutefois, le 8 août 1942, on fixait un plafond, établissant un certain prix pour le bois vendu le long des routes et un certain prix pour le bois sec livré à domicile. A cause de la rareté d'autres combustibles par tout le pays, on ne tardait pas à vendre ces immenses réserves de bois au prix-plafond. Et à cause du prix fixé par le régisseur du combustible, l'exploitant forestier individuel a subi des pertes dans bien des cas.

Après que le bois eut été vendu, qu'on eut entendu bien des protestations et que le régisseur du bois se fut rendu compte qu'il en avait fixé le prix trop bas, on augmentait le prix du bois de $2.00 la corde au début de janvier 1943. Cette augmentation permettait tout juste à l'exploitant de joindre les deux bouts ou de réaliser un profit raisonnable. Les honorables députés aimeraient sans doute savoir quels sont ceux qui ont conseillé le régisseur au moment où il fixait le prix du bois de chauffage, car tout honorable député qui habite une région où l'on se livre au commerce du bois, conviendra avec moi que le prix fixé par le régisseur par son ordonnance du mois d'août 1942, pour le bois de chauffage livré au sortir de la forêt ou au consommateur, était trop bas. Il est vrai qu'on a haussé le prix, mais cela se produisait trop tard dans la saison. Au mois de janvier de cette année, il était trop tard pour qu'un exploitant quelconque ou une société pût s'organiser pour couper du bois au cours du présent hiver. Jusque-là, les prix étaient trop bas. L'exploitant devait conclure des arrangements avec le propriétaire du lot boisé. Il devait voir à faire couper le bois, à le faire transporter par camions jusqu'au bord de la route et à le faire empiler à ce dernier endroit. Il devait s'entendre avec le camionneur qui prendrait le bois le long de la route et le livrerait aux consommateurs, dans les villes ou les villages. Naturellement le propriétaire d'un chantier désirait obtenir un juste prix pour son bois. Le bûcheron voulait lui aussi toucher un salaire convenable, tout comme le camionneur et les autres. Tous avaient droit d'ailleurs à être rémunérés convenablement. Il est résulté de tout cela que personne, dans les comtés de Peterborough et de Hastings, ne fait la coupe du bois cet hiver et ne prend les dispo-

sitions voulues pour vendre du bois l'hiver prochain. Cet état de choses ira de mal en pis, car ces comtés sont une source d'approvisionnement non seulement pour plusieurs petites villes et villages, mais pour plusieurs centres importants du voisinage immédiat.

Vient ensuite la question de la main-d'œuvre. Jusqu'ici on n'a pris aucune mesure permettant aux marchands de bois d'obtenir la main-d'œuvre dont ils ont besoin. L'industrie du bois d'œuvre dans ma circonscription se trouve dans la même situation. On peut dire des exploitants forestiers des comtés de Hastings et de Peterborough que ce sont de petits exploitants, car ils ne coupent qu'un demi-million à deux millions de pieds de bois par année. Ils fournissent en outre des poteaux, des traverses et autres pièces de même nature.

Au cours de l'été 1942, j'ai eu l'occasion de m'adresser au registraire régional pour lui demander d'accorder à un jeune scieur de bois une exemption ou un sursis d'appel. Le jeune homme en cause avait été appelé à faire son service militaire et il avait obtenu une ou deux exemptions, suivies de l'avis définitif de se présenter aux autorités militaires. L'appel des scieurs et autres ouvriers essentiels de l'industrie forestière intéressant plusieurs citoyens des comtés de Hastings et de Peterborough, j'ai préparé en conséquence un bref exposé de la situation ouvrière et forestière dans ma localité, et je me suis présenté avec le jeune homme à la commission de Kingston. Le registraire, toutefois, après avoir conféré avec la commission m'annonça que je ne pouvais pas, à titre d'avocat, comparaître devant la commission ni soumettre mon exposé. Je demandai alors au registraire si je pouvais paraître devant elle à titre de membre du parlement, et après avoir délibéré une seconde fois avec la commission, il me dit que je ne le pouvais pas. On permit cependant au jeune homme d'exposer sa situation à la commission en présence d'un officier en uniforme. On lui refusa tout autre ajournement; le registraire m'apprit toutefois que le petit exploitant forestier au service duquel était ce scieur n'avait aucun contrat du Gouvernement. C'était la vérité; très peu de petits exploitants forestiers exécutent des contrats du Gouvernement. En pratique, cependant, les entreprises industrielles qui exécutent des contrats du Gouvernement achètent presque la totalité du bois de construction, des perches et des dormants qu'ils préparent. L'exploitant en question avait passé un marché important pour une fourniture de bois de construction à une compagnie de ciment de Point-Ann, et fournissait tout le bois disponible d'une certaine sorte aux chantiers de construction maritime de Kingston.

Quelques jours après ma visite à Kingston, je recevais comme tous les honorables députés, je crois, du régisseur du bois, un document élaboré en date du 1er septembre 1942. Le premier alinéa de ce document, à l'adresse de l'industrie forestière canadienne, est ainsi conçu:

> La nécessité primordiale de l'heure présente au point de vue de l'intérêt national est la production maximum de billes et de bois de construction. Il faut accomplir cette tâche, même en dépit des difficultés créées par la disette de main-d'œuvre,...

Et ainsi de suite. Vient ensuite une longue liste des régions où on se livre à l'exploitation forestière. J'ai écrit au régisseur du bois, et à M. Little, qui dirigeait alors le Service sélectif, leur expliquant quelle était la situation des exploitants forestiers dans ma région. J'ai reçu, comme c'est l'habitude, de courtoises lettres du directeur du Service sélectif national et du régisseur du bois, en réponse à la mienne. Ils faisaient remarquer, tous deux, qu'on avait déjà porté à leur attention la question de l'exemption des ouvriers essentiels de l'industrie du bois, qu'on allait adopter une ligne de conduite à ce sujet, que la production du bois était nécessaire,—et le reste,—et qu'on m'avertirait en temps opportun des mesures prises. Je n'ai jamais entendu parler de l'affaire depuis.

En terminant cette partie de mes observations je vous ferai remarquer qu'il ne s'agit peut-être pas de gros exploitants, mais que ces derniers ont engagé d'assez fortes sommes dans leur outillage et leurs machines. Ils sont tous prêts à se mettre à l'œuvre. Le Gouvernement demande qu'on augmente la production du bois. Avec une organisation de ce genre il est très regrettable qu'on appelle les ouvriers essentiels de cette industrie à faire du service militaire, et il est également déplorable qu'on ne permette pas aux exploitants forestiers d'obtenir une main-d'œuvre suffisante pour assurer le fonctionnement de cette industrie importante.

Au sujet de la main-d'œuvre agricole dans ma circonscription je ferai remarquer à la Chambre qu'en 1942 le comté de Hastings s'est classé premier en Ontario pour la production du fromage et des produits de porc. On a demandé aux cultivateurs d'accroître en 1943 leur production porcine de 20 p. 100 et d'accroître aussi leur production de fromage qui a déjà atteint un niveau sans précédent. Il y a en outre dans ces deux comtés plusieurs crémeries qui font de leur deux cent mille à sept cent mille livres de beurre par année. Ils élèvent en sus un grand nombre de bêtes à cornes, de moutons et de volailles, et produisent beaucoup de miel et d'autres denrées agricoles. Ces deux comtés sont idéalement adaptés à la culture mixte. Tous mes honorables collègues conviendront sans doute avec moi que le cultivateur est tout aussi

disposé que quiconque à fournir un rendement maximum à l'effort de guerre, mais que la main-d'œuvre lui fait défaut, comme elle fait défaut au marchand de bois d'œuvre et à l'exploitant forestier. Un grand nombre d'hommes de ces deux comtés se sont enrôlés, et un grand nombre d'hommes et de femmes ont pris le chemin des villes industrielles. Plusieurs de nos jeunes gens ont en outre reçu leur appel militaire. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui, plusieurs fermes qui occupent au moins deux ou trois hommes en temps normal ne sont plus travaillées que par un cultivateur aidé de sa femme. Si l'on veut que le cultivateur accroisse son rendement cette année, on doit lui permettre d'arrêter son programme au moins une saison à l'avance, car il est obligé d'augmenter son cheptel et de cultiver une plus grande superficie afin de récolter plus de provende.

Les honorables députés savent que des règlements du service militaire ne prévoient aucune exemption permanente. On accorde des sursis renouvelables périodiquement, ou on accorde un sursis jusqu'à nouvel ordre. Je connais plusieurs jeunes gens de ma région qui ont reçu leur avis ainsi qu'une autorisation de déplacement et des instructions de se présenter au dépôt régional sous un délai de trois ou quatre jours. C'était l'automne dernier un triste spectacle, monsieur l'Orateur, que toutes ces récoltes de foin et de céréales qui allaient pourrir sous la neige faute de main-d'œuvre agricole. Je ferai observer au ministre que les jeunes gens ne reçoivent que deux ou trois jours avant l'intimation de se présenter au dépôt régional ces avis qu'on leur envoie par courrier recommandé avec un certificat de transport et l'instruction de se rendre à tel ou tel dépôt. On ne leur accorde pas assez de temps pour faire une demande de sursis. On m'informe que les jeunes gens ont l'occasion de réclamer un sursis une fois qu'ils se sont présentés au dépôt, ont passé à la visite médicale et ont été acceptés; mais la formule d'avis elle-même n'indique aucunement que le jeune homme ait le droit de réclamer un sursis au dépôt régional, de sorte que nombre de nos jeunes cultivateurs se sont trouvés en uniforme peu après s'être présentés au dépôt et avoir subi leur examen médical.

La plupart des cultivateurs qui font de la polyculture, qui font du bois par exemple, ont une mise de fonds considérable dans leur entreprise et, si on les prive d'ouvriers, ils ne peuvent que diminuer leur cheptel ou le nombre de leurs ensemencements.

La plaquette *Le Canada en guerre,* numéro 19, de décembre 1942, mentionne à la page 3 que l'armée canadienne comprend environ 210,000 hommes en activité de service et

[M. White.]

200,000 réservistes. Elle ne mentionne pas si les 210,000 hommes en service actif au Canada comprennent les jeunes gens appelés en vertu de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales. J'espère bien que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) nous expliquera, en prenant la parole, comment on arrive à ce chiffre de 210,000 et si ce dernier comprend les recrues R. La page suivante de la plaquette mentionne que nous avons outremer plus de 180,000 hommes, formant cinq divisions.

D'autres honorables députés, parlant des troupes outre-mer, ont soulevé une question qui revêt une plus grande importante, à savoir, si des renforts suffisants ont été organisés. Lorsque le ministre de la Défense nationale parlera sur cette importante question, je le prie de ne pas se contenter d'affirmer que nous avons des renforts "suffisants", ou autre qualificatif quelconque. Je lui demande de nous donner le pourcentage des renforts nécessaires, et la base sur laquelle ce pourcentage a été établi. Si le pourcentage sur lequel on se base est 5, 10, 20 ou 50 p. 100, je désire le savoir. J'ai questionné plusieurs officiers et je n'ai pu encore obtenir le renseignement: la base sur laquelle on établit les renforts qui conviennent. Comme l'a fait remarquer hier avec vigueur l'honorable député de Weyburn (M. Douglas), nos pertes à Dieppe se sont élevées à environ 67 p. 100. Il est très important que le ministre nous fasse connaître franchement le pourcentage de base de nos renforts. Il sera en mesure, j'espère, d'assurer à la Chambre que quel que soit le genre d'action dans lequel les troupes canadiennes seront engagées outre-mer, on a vu à leur fournir les renforts nécessaires au maintien de l'armée sur son pied actuel.

Dans le numéro suivant du *Canada en guerre* pour janvier, se trouve à la page 20 un tableau très intéressant qui indique les enrôlements dans les trois divisions de nos forces armées. Ce tableau a été reproduit dans les journaux et a provoqué des commentaires dans divers éditoriaux. Le tableau indique clairement que certaines sections du pays fournissent beaucoup plus de recrues que les autres. Il indique également le nombre de recrues obtenues durant la guerre de 1914 à 1918, mais quiconque a préparé le tableau a négligé d'indiquer la population approximative du Canada en 1914 et en 1939; on n'indique pas davantage le nombre approximatif des licenciements ou des pertes à date.

Le livre dit de plus que notre armée de réserve compte 200,000 hommes. Je demanderai au ministre de la Défense nationale de nous dire, quand il prendra la parole, si cette réserve de 200,000 hommes n'est qu'une estimation sur le papier, et combien de ces hommes

suivent réellement un cours d'instruction. Le ministre pourrait expliquer de plus pourquoi il est nécessaire de maintenir une armée de 210,000 au Canada, car, sous le régime des récents règlements, les hommes mariés, entre certains âge, sont appelés pour l'instruction militaire, et dernièrement des règlements ont été adoptés permettant l'enrôlement des garçons de 17 ans dans les forces armées. Je demande au ministre de la Défense nationale comment il peut logiquement justifier l'acceptation de jeunes gens de dix-sept ans dans les forces armées. En effet, si un jeune homme de cet âge suit l'instruction élémentaire, celle-ci ne dure que deux mois; s'il opte pour l'instruction avançée, celle-ci exige deux autres mois; et s'il entre dans une école industrielle ou suit des cours de perfectionnement de même nature, cette instruction requerra, je crois, de sept à neuf mois au plus, de sorte qu'il lui reste encore onze mois environ avant de se rendre outre-mer.

Je me demande si cet appel des hommes mariés et l'acceptation dans l'armée des garçons de dix-sept ans ne sont pas faits pour grossir les chiffres de l'enrôlement ou si ce n'est pas pour recourir à un faux-fuyant ou pour retarder le moment où l'on appliquera le service sélectif obligeant les hommes à aller dans n'importe quelle partie du monde? Pour ma part, j'aimerais que le ministre de la Défense nationale, quand il prendra la parole, nous explique clairement pourquoi il est nécessaire d'enrôler des garçons de dix-sept ans dans les forces armées.

Le premier ministre, ainsi qu'en fait foi le hansard, a fait cette remarque:

> On a peu ou pas songé au fait que, faute d'une mûre préparation au début, toute la suite risque d'être dans le pétrin. Or je revendique pour l'administration actuelle le mérite d'avoir soigneusement établi ses plans dès la première heure.

Permettez-moi de passer brièvement en revue la "mûre préparation" qui s'est faite dans le but d'obtenir des recrues pour les forces armées.

En 1940, on adoptait, à grands coups de trompettes, la loi de mobilisation des ressources nationales. Mais après l'ajournement des Chambres, des règlements furent établis par décret du conseil limitant à trente jours l'instruction militaire. Bien vite le public a compris le ridicule d'une telle période d'instruction et a demandé un changement; elle fut portée à quatre mois. Le public a encore demandé davantage et l'on a établi le "service pour la durée de la guerre", mais toujours avec cette réserve que ces hommes ne pouvaient faire du service en dehors du Canada. De nouveau, l'opinion publique a mis le Gouvernement en demeure d'agir et nous avons connu cette deuxième mesure ridicule, le plébiscite qui nous a valu des mois de retard. Après le plébiscite, par lequel une grande majorité du peuple canadien a relevé le Gouvernement de ses promesses, nous avons eu une modification de la loi, mais là encore avec des restrictions: la nouvelle loi n'a pas été appliquée et elle ne l'est pas encore aujourd'hui. Le premier ministre ose-t-il prétendre qu'il y a eu prévision et préparation au sujet de cette question? Peut-il nier que l'application de cette loi n'a été autre qu'un sujet de confusion?

Vient ensuite la question du grand nombre d'avis expédiés,—il y en a eu 750,611,—enjoignant aux jeunes gens de se présenter. Du nombre de ces jeunes gens, on en compte environ 146,276 qui sont classés comme délinquants ou dont, pour une raison ou pour une autre, on ne peut rendre compte; environ 96,830 avis n'ont jamais été livrés. En résumé, le service de mobilisation n'a pu faire entrer dans les cadres de l'armée que 14.3 p. 100 environ des hommes appelés. Est-ce là l'indication qu'on avait pris tous les soins possibles afin d'éviter la confusion?

Voyons maintenant l'expédition de Hong-Kong. Qui oserait prétendre qu'elle a été bien organisée et qu'il n'y a pas eu confusion? Il suffit de lire les nombreux articles parus dans les journaux au sujet de l'instruction et de l'équipement que possédaient les soldats de Dieppe et comparer cette instruction et cet équipement à ceux que possédaient les membres de l'expédition de Hong-Kong pour voir s'il y a eu ou non confusion.

Le premier ministre croit-il que les ressources humaines aient été réparties suivant un plan bien arrêté? Hier, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) nous a décrit la situation qui existe à cet égard et il a énuméré les modifications et les changements apportés aux règlements tous les deux ou trois mois. Même au cours du débat actuel, presque tous les honorables représentants qui ont pris la parole, à quelque parti qu'ils appartinssent, ont signalé le problème sérieux que posent les ressources humaines. Je me demande si le premier ministre estime qu'on ait suivi un plan bien arrêté dans ce domaine.

Le ministre du Travail n'est pas à son siège. Je me demande comment il réagirait à ma déclaration. Croit-il qu'on ait suivi un plan précis et qu'on ait évité toute confusion dans le programme de la main-d'œuvre? N'est-ce pas à ce programme même qu'on doit attribuer l'agitation ouvrière actuelle et les grèves récentes dans les aciéries et ailleurs?

Passons maintenant à l'indemnité de vie chère pour les membres de nos armées. N'y a-t-il pas eu de confusion ici encore? Nos militaires constituent la classe qui aurait dû la première recevoir l'indemnité de vie chère;

elle a été la dernière à la toucher et ce n'est qu'à la suite d'une très forte pression de la part du public qu'on la lui a accordée.

Il ne faut pas oublier, non plus, les diverses inscriptions qu'on a décrétées par tous le pays, depuis l'inscription nationale de 1940 jusqu'à celle qu'on tient en ce moment. N'y a-t-il pas eu de confusion dans ce domaine? La confusion y règne depuis le début et on me dit qu'il faudra faire une nouvelle inscription pour y remédier.

Je n'ai pas le temps de parler de la législation sociale. J'aimerais cependant citer et appuyer une remarque faite par l'honorable député de Victoria (M. Mayhew), le 15 février, au sujet des anciens combattants et qu'on retrouve dans le hansard. Je cite:

> L'heure est venue, semble-t-il, de faire porter par quelqu'un d'autre le fardeau de la preuve quand il s'agit d'établir si la santé du militaire a été atteinte, s'il a contracté la tuberculose pendant le service militaire.

L'honorable député qui a fait cette remarque a signalé l'une des dispositions les plus condamnables de la loi des pensions. Pourquoi faut-il qu'un soldat s'adresse à un député fédéral ou recoure à son avocat ou à un autre avocat ou à une autre personne pour saisir de son cas la Commission des pensions? Pourquoi faut-il qu'il soit aux prises avec les interminables formalités bureaucratiques de la Commission des pensions, je sais que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) contestera probablement la chose, mais pour m'être occupé depuis quelque vingt ans de causes devant la Commission des pensions, je sais combien elles sont difficiles à plaider. Comme je l'ai déjà dit, si le personnel administratif de la Commission des pensions comptait des gens qui ont servi outre-mer comme simples soldats, beaucoup des injustices actuelles disparaîtraient.

Le traitement accordé aux soldats licenciés dans cette guerre a inspiré force commentaires. Si le Gouvernement ne peut libérer de la misère le petit nombre de combattants licenciés, comment peut-il compter établir un programme destiné à assurer le confort de centaines de milliers de personnes après la guerre? La population ne veut pas qu'on éconduise les anciens combattants en leur accordant une pension minime et qu'ils soient obligés de battre le pavé en quête de travail. A mon avis, la réintégration et le soin des anciens combattants est la tâche la plus importante qui affrontera le Parlement et la population. Il faut élaborer des plans et des programmes appropriés afin que ces gens puissent obtenir de l'emploi rémunérateur dès qu'ils seront en état de travailler.

[M. White.]

Pour terminer, voici plusieurs questions sur lesquelles je tiens à appeler l'attention du Gouvernement:

1. Que le Gouvernement étudie la question de la nomination d'un ministre chargé uniquement des problèmes relatifs aux soldats.
2. Qu'il soumette au Parlement le rapport complet de l'enquête sur Hong-Kong.
3. Qu'il opère un rajustement approprié des prix des denrées agricoles.
4. Que les dispositions voulues soient prises pour assurer une main-d'œuvre suffisante aux agriculteurs et aux commerçants de bois.
5. Que la modification apportée pendant la dernière session à la loi sur la mobilisation des ressources nationales soit immédiatement mise en vigueur afin que tous les membres des forces armées puissent servir en quelque lieu que ce soit de l'univers.
6. Que le Gouvernement prenne des mesures pour la tenue d'une séance secrète de la Chambre dans un avenir rapproché, afin que le premier ministre puisse donner aux députés un rapport complet de la conférence de Casablanca et de la situation politique en Afrique du Nord; que le ministre de la Défense nationale puisse aussi y faire un exposé complet de la question des forces d'outre-mer et de leurs renforts; que les députés aient l'occasion de poser aux trois ministres de la Défense des questions relatives aux forces armées qui ne peuvent être posées en séance publique de la Chambre, et que le ministre de la Défense nationale fasse un exposé de l'attaque de Dieppe.
7. Que le Gouvernement songe à accorder des brevets d'officier à tous les membres des équipages d'avions.
8. Que le Gouvernement présente, au cours de la session actuelle, des mesures législatives analogues à celles dites Sparkman Act et Soldiers' and Sailors' Civil Relief Act que le Congrès des Etats-Unis a adoptées pour assurer aux membres des forces armées les avantages suivants:

a) On n'évincera pas de leurs logis les familles des hommes en service actif.

b) Il n'y aura pas forclusion d'hypothèque durant la période de service et durant une période de temps raisonnablement longue après la guerre.

c) On ne saisira ni ne confisquera les propriétés pour cause de non paiement des taxes.

d) On ne mettra pas fin aux contrats de vente à tempérament sauf quand les objets achetés dénotent du gaspillage.

e) On protégera les polices d'assurance-vie contre l'annulation pour cause de non paiement des primes.

f) On protégera les soldats contre les jugements ou toute autre procédure judiciaire concernant des dettes contractées avant leur enrôlement ou leur appel.

M. ANTHONY HLYNKA (Vegreville): Le discours du trône de la présente session souligne des améliorations dans la situation militaire, mais demande en même temps de nous garder contre l'optimisme, de crainte que nous ne modérions notre effort de guerre. On nous demande même d'accroître notre effort de guerre pour atteindre notre objectif plus rapidement et plus sûrement. Ce document nous fournit aussi l'occasion de discuter les problèmes de reconstruction de l'après-guerre, dont plusieurs points ont déjà été traités par des honorables députés des deux côtés de la Chambre. Les orateurs qui m'ont précédé ont traité tout particulièrement certains aspects des problèmes sociaux et économiques qui se présenteront. De mon côté, je désire traiter d'autres aspects importants des problèmes de reconstruction de l'après-guerre. Je veux parler des relations du Canada avec les autres membres du commonwealth des nations britanniques et de la situation du Canada même comme nation dans le monde de l'après-guerre.

Tout le monde doit reconnaître que le conflit actuel est plus une révolution qu'une guerre. C'est un conflit idéologique. C'est une lutte entre diverses conceptions philosophiques de la vie, une lutte des populations et des puissances. Pour être plus précis, c'est un conflit entre la souveraineté de l'individu dans une nation souveraine et la ruée du totalitarisme, sous une forme ou sous une autre, contre la souveraineté de l'individu.

Cette guerre révolutionnaire présente, pour moi, deux aspects capitaux. D'abord elle a un caractère universel, et ensuite elle a un caractère domestique ou national. Sur le plan international, elle menace le fondement sur lequel reposent les relations entre un grand nombre de peuples et de puissances; sur le plan national, elle embrasse les principes de nos conceptions économiques, sociales et politiques de la vie. Cette éruption titanesque est le résultat naturel des conditions antinaturelles dans lesquelles se trouvait le monde avant la guerre. Nous concevons aujourd'hui que nous avons à combattre non seulement les puissances de l'Axe, mais aussi un grand nombre de maux que nous avions créés nous-mêmes, maux nés de nos propres erreurs et de nos propres bévues. Nous savons aussi que ces erreurs nous coûtent cher, en vies humaines comme en souffrances, et nous n'oserons pas les commettre de nouveau.

En outre, notre situation actuelle peut être assimilée à celle d'un navire battu par la tempête. Dans notre course périlleuse nous devons lutter contre des courants et des remous de fascisme, de nazisme, d'unionisme fédéral et de plusieurs autres variétés de théories en "isme", courants qui tous visent à détruire la souveraineté qui est à la base même de la démocratie, l'idéal qui symbolise le summum de liberté individuelle et nationale. Cela étant, nous devons parer au danger d'être emportés par l'un de ces courants et de voir régner chez nous, après la guerre, une idéologie totalement étrangère à notre mode d'existence. Par conséquent, il importe que nous nous appliquions énergiquement à la tâche d'aplanir les nombreux obstacles qui empêchent notre peuple de parvenir à la sécurité sociale, économique et politique. Toutefois, nous devons en même temps prendre bien garde de ne pas perdre les avantages que nous ont valu plusieurs siècles d'évolution. Je range parmi ces avantages la situation du Canada au sein du commonwealth des nations britanniques.

Voilà ce que je désire discuter en ce moment. Pour moi, la couronne britannique est l'âme et le symbole de la fédération britannique de peuples libres et souverains. Je la considère comme un symbole d'unité et comme l'attribut d'idéals britanniques remontant à plus de mille ans en arrière. J'irai plus loin. Nous devrions être fiers d'appartenir au commonwealth parce que nous avons joué un rôle bienfaisant dans tout ce qui s'est accompli au cours de plusieurs siècles de progrès. Ainsi, ne devons-nous pas nous pénétrer du fait que nous sommes des associés égaux dans la fédération de pays souverains et libres la plus remarquable que le monde ait jamais connue, fédération dont l'existence est le fruit d'une évolution politique bien ordonnée? Qu'on me permette de signaler les principes qui sont à la base de notre régime démocratique britannique. Il suffit de dire que l'étendue et la puissance du commonwealth des nations britanniques signifient le maximum de liberté individuelle, le maximum d'économie en ce qui concerne les gouvernements locaux et provinciaux et le maximum de souveraineté pour chacune des nations faisant partie du commonwealth. Cette doctrine d'économie politique repose sur l'expérience pratique; elle s'oppose à d'autres doctrines proposées par beaucoup de personnes et d'après laquelle nous céderions à quelque état supérieur notre souveraineté nationale. Cette comparaison nous fait voir en outre que la doctrine acceptée par le peuple anglais est diamétralement opposée au totalitarisme sous quelque forme qu'il se présente.

J'ajoute à tout ce que j'ai déjà dit au sujet du commonwealth des nations britanniques que nous ne devons pas oublier que c'est ce commonwealth, et en particulier la vaillante population britannique, qui restait seul après la chute de la France et qui, seul, a sauvé le monde du totalitarisme pendant que les autres nations se demandaient avec hésitation

quelle cause embrasser. Par conséquent, indépendamment de toutes les victoires remportées par les alliés jusqu'ici et de toutes celles qu'ils remporteront à l'avenir, c'est, à n'en pas douter, la nation britannique qui aura joué le plus grand rôle dans cette victoire totale. Je suis fermement convaincu que la démocratie vivra aussi longtemps que vivra le commonwealth des nations britanniques et que le Canada survivra aussi longtemps que nous consentirons à partager notre héritage et nos responsabilités avec le commonwealth britannique. Je le répète, quelque intimes que soient à l'avenir nos relations et notre collaboration avec les autres nations, le Canada doit marcher dans la voie du commonwealth des nations britanniques.

Jusqu'ici je n'ai fait qu'effleurer quelques-unes des caractéristiques de l'héritage britannique que nous devons conserver et dont nous devrons nous inspirer en reconstruisant l'après-guerre. De plus, notre vie nationale constitue une partie tout aussi inestimable du patrimoine que nous ont légué nos aïeux. Les luttes qu'ont livrées ces derniers ont abouti au gouvernement autonome. Nous ne devons pas, aujourd'hui, sous la pression des événements, abandonner ce régime pour un autre qui reposerait sur le renoncement à notre souveraineté nationale. L'intégrité de l'Etat canadien doit toujours demeurer notre principe directeur. J'aimerais étudier succinctement notre qualité de nation. Prenant la parole devant les membres du Canadian Institute of International Affairs, en octobre 1937, lord Tweedsmuir, grand canadien et grand britannique, faisait la déclaration suivante:

> Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyalisme d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth.

Cette déclaration concorde avec mes sentiments à ce sujet. Par conséquent, je rappelle ce que j'ai dit au début de mon discours, savoir que je ne souscris à aucune des doctrines nouvelles dans le domaine social ou politique. Mais il est une doctrine en laquelle je crois fermement et c'est celle qui veut que nous soyons Canadiens avant tout. Je suis fermement convaincu que, s'il veut contribuer à fond à la victoire et s'il tient à occuper la place qui lui revient au conseil des nations, le Canada doit jouer le rôle d'une nation réellement autonome dans les questions d'ordre national et international.

[M. Hlynka.]

Constitutionnellement, le Canada est maintenant pays souverain et pays autonome, tout en étant un des partenaires du commonwealth au même titre que les autres membres. Cette qualité, c'est le statut de Westminster qui la lui a conférée en 1931. Le Canada, étant parvenu à cet état de maturité nationale, peut donc entrevoir une ère nouvelle.

Il faut admettre, cependant, que certaines modifications et certains ajustements d'ordre constitutionnel ou légal sont encore indispensables. Les principaux obstacles à notre complet épanouissement sont surtout d'ordre culturel et économique. Nous devons à la Grande-Bretagne une grande partie de notre culture, de nos traditions et de notre histoire, de notre mode de vie et de nos institutions, et le bénéfice d'une expérience de plusieurs siècles dans le domaine de la diplomatie pratique. Notre pays, toutefois, a maintenant atteint un stade où il doit commencer à mettre en valeur ses qualités propres. J'ai déjà parlé du cadre constitutionnel et politique de notre nation. Nous possédons aussi un territoire d'une vaste étendue et riche en ressources naturelles, et la population d'une nation est le troisième en importance de ses éléments constitutifs. Notre nationalité s'est enrichie de l'apport de plusieurs peuples de nationalité différente aux antécédents riches et variés. Loin d'être une source de faiblesse, cette diversité doit être plutôt une source de force et de richesse culturelle probable. Le gouvernement a encore ici la mission d'assurer une harmonieuse coordination de ces diverses cultures dans l'entité de la nation canadienne. Je dirai même que la tolérance polie à l'égard des citoyens d'origine ethnique différente n'est pas suffisante. Il faut leur témoigner des sentiments plus généreux. Une fois pour toutes, il nous faut reconnaître que Johnston et Ivanyshyn sont des noms canadiens au même titre, parce que les deux ont le même sens. La liste des pertes subies à Dieppe ne comportait aucune distinction.

Nos projets de restauration d'après-guerre au Canada doivent comprendre un effort non seulement en vue de l'unité extérieure, mais d'une unité qui se traduise par une culture et un esprit canadiens communs. Le plein épanouissement de la nation canadienne repose il ne faut pas l'oublier, sur le degré de bien-être économique de notre peuple. Le Canada n'a pas à surmonter cet obstacle cependant parce que nous possédons les territoires les plus riches du monde. Notre puissance de production dépasse les besoins de notre population en denrées de toutes sortes. Une de nos principales difficultés dans le passé a été notre impuissance à assurer la distribution et la répugnance des gouvernements à aborder ce problème d'une façon moderne et scientifique.

Je crois cependant que le moment n'est pas trop éloigné où l'on trouvera que c'est le fait d'une gestion criminelle de laisser oisifs biens et services quand le peuple languit faute de pouvoir en user.

Je me suis borné à une brève déclaration, monsieur l'Orateur, sur ce grave problème. Je me suis efforcé de signaler au moins quelques-unes des choses que nous devons garder de notre présent mode de vie, et j'ai en même temps tâché d'indiquer quelques-unes de celles qui nous manquent. Si nous faillissons à la tâche comme dans le passé, nous nous exposerons, sur le front civil, au danger d'un régime totalitaire en dépit des victoires que nous aurons remportées sur le champ de bataille.

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, il y a aujourd'hui tendance chez nous, et même en cette enceinte, à considérer la guerre gagnée. Je crois que cela est déplorable. Cependant, c'est là la conséquence logique de la politique du Gouvernement qui a consisté à nous diriger insensiblement vers la guerre totale. En ce qui concerne le Canada, il n'est pas exagéré de dire que les combats décisifs n'ont pas encore commencé. Puisqu'il est dangereux de considérer la guerre gagnée, nous avons toutes les raisons d'examiner brièvement les méthodes propres à la gagner ainsi que la tournure que prendront les hostilités d'ici l'effondrement de l'Allemagne.

Nous pouvons raisonnablement supposer que nos troupes terrestres attaqueront dans un avenir relativement rapproché la prétendue forteresse européenne de Hitler. Il va sans dire que l'armée canadienne combattra avec l'héroïsme et le courage mis à l'honneur par le corps expéditionnaire canadien dans la dernière guerre. Il est regrettable et inévitable à la fois que nous subissions plus de pertes que durant le premier conflit mondial. Je ne prendrai pas Dieppe comme exemple, mais rappelons-nous que les pertes subies dans cette opération se sont élevées à 70 p. 100 de nos effectifs en un peu plus de neuf heures. Il n'y a pas d'opération militaire plus risquée que l'assaut d'une base côtière bien fortifiée par delà une nappe d'eau assez étendue.

Si je parle de la sorte et si je rappelle ces faits peu agréables, c'est pour en venir à la situation du capital humain au Canada. Je ne sais pas exactement à quoi m'en tenir sur les troupes de renfort instruites que nous avons outre-mer. Je crois, cependant, qu'elles suffiront à maintenir l'armée canadienne en état de lancer et de poursuivre une offensive et de garder son énergie de troupes de choc pendant une campagne intense même d'une durée passablement longue. Il est donc probable que le Gouvernement devra invoquer les pouvoirs qui lui ont été conférés par le plébiscite, et que plusieurs soldats de notre armée territoriale devront être envoyés à l'extérieur du pays pour prêter main forte à nos troupes qui combattent Hitler. En traitant ce sujet, je prie instamment le Gouvernement, s'il y a lieu de prendre pareille décision, de ne pas précipiter une élection afin d'obtenir une nouvelle autorisation du peuple. Ce ne serait rien moins qu'une infamie que faire un appel au peuple au cours de ces intenses opérations. Le premier ministre (M. Mackenzie King) citait l'autre soir un long passage du message que le général McNaughton adressait aux troupes le premier de l'An 1943. Parlant de l'arrivée outre-mer du premier contingent canadien, le général disait:

> Nous n'avions alors qu'un bien petit nombre vraiment de soldats aguerris et d'officiers d'expérience et nous n'avions guère plus d'équipement que les fusils que nous portions et les vêtements que nous avions sur le dos.

Voilà une déclaration qu'il me plairait de mettre en regard du discours que prononçait à Kingston, le 8 mars 1940, durant l'ardeur de la campagne électorale, l'actuel ministre de la Défense nationale (M. Ralston). Je cite le compte rendu qu'en a donné l'*Ottawa Citizen* du 9 mars 1940. Voici le titre:

> Ralston déclare que les Canadiens se sont rendus outre-mer munis de notre propre artillerie et de nos mitrailleuses.
>
> Le ministre des Finances déclare que les troupes portaient un équipement complet.
>
> Rapporte pour la première fois que le premier contingent était bien armé avant de procéder outre-mer.

La teneur de l'article donne à entendre que la première division canadienne est débarquée en Angleterre bien équipée et prête à combattre. Or si on se lance inopinément dans une élection c'est à ce genre de manœuvre qu'on peut s'attendre. Alors que chaque jour et chaque heure est d'une importance vitale, nous allons voir des ministres parcourir la contrée, faire de la cabale, et toutes les questions administratives resteront en plan. Le Gouvernement détient aujourd'hui toute l'autorité qu'il peut souhaiter touchant la disposition de notre capital humain. Qu'il soit donc prêt à s'en servir.

J'en viens maintenant, monsieur l'Orateur, à une autre question qui ne le cède qu'à la guerre en importance. Il s'agit de l'authentique danger de l'inflation. Et puisqu'il n'y a pas de drogue, pas de produit enivrant et stimulant si délicieux que l'inflation à ses premiers stades, je sais que ce que je vais dire sera sans doute désagréable à certains groupes de notre population. Ce n'est pas difficile de faire appel à certains groupes particuliers et de semer la zizanie dans les industries primaires et secondaires pour tâcher de démolir le plafond des prix. Dans nombre de cas, la

fantastique bêtise des régisseurs a provoqué la risée et été cause de maladresses. Les règlements vont souvent à l'encontre de leur but. Ce sont des mesures législatives inopportunes, façonnées à la hâte et qu'on a imposées au peuple canadien parce que le Gouvernement n'a pas confiance en la Chambre. Toutefois, en dépit de ce que j'ai dit, je crois que nous devons faire tout en notre pouvoir pour maintenir aussi ferme que possible notre structure des prix. Les personnes qui approuvent l'inflation n'ont pas raison de s'inquiéter. Peu importe les restrictions que notre Gouvernement ou que le Gouvernement des Etats-Unis imposeront, nous traversons un cycle d'inflation qui, à moins que nous ne soyons excessivement prudents, pourra nous conduire au désastre. Les journaux d'aujourd'hui rapportent que nous dépensons au taux de plus de cinq milliards par année. Nous prélevons un peu plus de deux milliards au moyen des impôts. Les Etats-Unis dépensent tout près de huit milliards par mois, et perçoivent environ deux milliards en impôts. Voilà un avertissement suffisant. En ce moment, tout particulièrement aux Etats-Unis, on semble compter sur le désir des gens de placer ou d'accumuler leur argent. Si cette tendance devait faiblir, la pression sur le niveau des prix des denrées fondamentales pourrait bien nous amener une hausse des prix excessivement rapide.

Pour illustrer ce que j'entends lorsque je parle d'absence de contrôle, je vous citerai quelques prix en vigueur en Angleterre. Ces chiffres ont trait à des denrées qui ne sont soumises à aucune réglementation, ou d'articles que l'on peut dire de luxe dans certains cas. Ils vous donneront, cependant, une idée de ce que les gens sont prêts à payer; de ce qui peut arriver à un régime des prix s'il n'y a pas de contrôle. Il ne s'agit pas de prix exigés sur un marché clandestin, mais de prix dont j'ai eu moi-même connaissance à Londres, à l'automne de 1942, il y a quelques mois à peine. En voici quelques-uns: Un épi de maïs, 75c.; une pêche, $2.10; une grappe de raisins, $6; une bouteille de brandy,—acheté à l'enchère chez Christie,—$48; une douzaine d'huitres, $7.50. Je pourrais allonger la liste, mais il me faudrait peut-être vous donner des noms de spécialités, et je préfère ne pas le faire.

Notre situation présente ressemble quelque peu à une autre dont j'ai eu connaissance lors de mon passage outre-mer.

Un Focke-Wulf 190 était apparu et avait fait une incursion rapide au-dessus d'une ville du sud-est de l'Angleterre. Comme dans nombre de ces incursions, l'ennemi s'attaqua au plus gros objet aperçu, dans ce cas, un gazomètre, un grand réservoir d'environ 60 pieds de hauteur rempli de gaz de houille destiné aux usages domestiques. Ce dernier fut criblé de boulets de canon et de balles de mitrailleuse. De chaque ouverture, jaillissait un filet de flamme qui se dirigeait vers le ciel. Sur le toit du gazomètre, deux employés de la compagnie de gaz couraient avec des sacs de sable et en plaçaient un sur les orifices chaque fois qu'un jet de flamme apparaissait. Durant tout ce temps d'autres sacs de sable étaient montés sur le toit. Je passai là avec un officier du corps d'aviation et je lui dis: "Ce serait un spectacle effroyable si le tout faisait explosion." Il me répondit: "Oui, mais ni vous ni moi ne serions ici pour le voir." Je puis ajouter en passant que plus tard les deux employés dont j'ai parlé ont été décorés pour leur bravoure.

C'est là, je crois, un exemple de ce qui se produit au Canada aujourd'hui. Nous avons tous ces règlements concernant les prix et que je crois nécessaires. Les gens, étourdiment, je crois, font tout en leur pouvoir pour se soustraire aux règlements chaque fois que l'occasion s'en présente. Nous devrions faire l'impossible pour aider le ministre des Finances (M. Ilsley) dans sa tâche difficile de maintenir le pays dans un équilibre économique raisonnable.

A une certaine époque, j'ai vécu dans un pays de l'Amérique du Sud où, dans un peu moins de trois mois, la valeur de la devise est tombée de 75 p. 100. Il ne s'agit pas, naturellement, de la folle inflation allemande; mais je n'ai pas oublié les privations que la population indigène a dû s'imposer. Puis-je conseiller, en passant, aux honorables députés qui s'intéressent à ce sujet, de lire un article du Dr Palyi, haut fonctionnaire de la banque du Reich. Cet article a paru dans le *Northern Miner* du 4 février. Je crois que c'est tout ce j'avais à dire au sujet de l'inflation.

J'en arrive maintenant à la question du logement, quoiqu'on ait tort de gratifier du nom de logements les maisons dans lesquelles les gens sont forcés de vivre actuellement dans certains de nos centres urbains. Nous devons examiner de près et froidement les conditions de vie actuelles et étudier les causes qui ont contribué à leur existence. Nous devons, de plus, aborder le sujet sans peur pour en prescrire et appliquer le remède. Evidemment, il est impossible pour un profane comme moi de couvrir entièrement un sujet aussi vaste. Nous avons des experts au Canada et j'espère qu'ils seront convoqués au cours de cette session devant le comité de la reconstruction.

Mais, examinons du point de vue général la situation telle qu'elle existe. Avant la guerre, on construisait en moyenne 15,000 maisons par année, alors qu'il en fallait 65,000. On a calculé que le nombre de maisons re-

quises s'élevait à 150,000 par tout le Canada, dont 110,000 dans des centres urbains ayant une population de plus de 30,000 habitants. C'est un fait admis que la situation a gravement empiré depuis le début de la guerre, et cela nonobstant les efforts de la Wartime Housing Limited. Suivant des calculs compilés officiellement à Washington par Frederick M. Babcock, le Canada doit construire dans les dix années qui suivront la guerre, entre 750,000 et un million de maisons, si l'on veut maintenir un niveau d'existence raisonnable. Selon le système économique canadien d'avant la guerre, 60 p. 100 de la population était dans l'impuissance d'acheter ce que le marché offrait en vente. Ce calcul est basé sur la théorie qui veut que 20 p. 100 du revenu brut d'une famille doit être consacré au logement. Le coût de production par maison par une entreprise privée est trop élevé pour satisfaire les besoins de 60 p. 100 de la population. Quand je parle de maison, je veux désigner des maisons habitables et non ces taudis qu'on voit si fréquemment dans nos centres urbains. On a estimé que la moitié de la population canadienne touchait moins de $1,000 par année et 10 p. 100, moins de $600. En réservant pour le logement 20 p. 100 de leur revenu ces gens ne disposent à cette fin que de $10 à $17 par mois. Or, chacun le sait, rien ne s'offre à eux pour des prix approchant ceux-là. Force leur est donc de payer davantage et de se priver de certaines choses essentielles à la vie, une alimentation saine, des vêtements convenables ou des soins médicaux.

Des statistiques révèlent aujourd'hui les effets que les taudis, dus à cet état de choses, ont eu sur la population canadienne. Ces statistiques touchant les conditions aux Etats-Unis sont encore infiniment plus nombreuses. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je désire citer quelques brefs passages de rapports caractéristiques. Voici d'abord un rapport soumis au bureau des commissaires de Toronto par un comité de logement de la même ville. Le rapport a été présenté en novembre 1942 et au premier paragraphe je trouve les considérations suivantes sur l'hygiène:

Bien des gens vivent dans des conditions nuisibles à la santé.

C'était en 1942, remarquez bien. Le rapport ajoute:

Dans certaines régions, des hommes, des femmes et des enfants habitent des sous-sols destinés à l'emmagasinage des légumes et d'autres denrées; d'autres vivent dans des pièces froides et humides, exposés aux courants d'air et au milieu de la vermine; dans certains cas jusqu'à huit personnes n'ont qu'une seule pièce pour vivre, manger et dormir. Les expulsions et les menaces d'expulsion mettent à une dure épreuve les réserves d'énergies physiques et morales des familles de soldats, des ouvriers de guerre et des petits salariés, de tous ceux, enfin, qui ne réussissent pas à s'acheter une maison ou à se trouver un logement convenable.

On trouve ensuite des chiffres mettant en regard les conditions d'hygiène existant dans deux régions de la ville, Yorkville et Moss Park, mais ces chiffres ont été cités si souvent que je me dispense de les consigner au compte rendu. On peut les trouver dans le mémoire soumis par la fédération des agriculteurs, dans la revue *Health* et bien d'autres.

Je veux citer maintenant le *Journal* du Royal Architectural Institute of Canada. J'y trouve un rapport soumis sur le logement, en septembre 1942, par le professeur E. R. Arthur, de l'Université de Toronto. Je ne citerai que deux paragraphes. Il dit:

Le rapport du lieutenant-gouverneur sur la situation du logement à Toronto, publié en 1934, attira, pour la première fois, l'attention du public en général sur le fait qu'une grande ville canadienne logeait une bonne partie de ses citoyens dans des conditions à peine meilleures que celles qu'on exigerait pour des animaux. Des 1,332 logements examinés, 43 p. 100 n'avaient pas de cave, 82 p. 100 ne possédaient d'autre système de chauffage que les poêles, 58 p. 100 étaient humides et 20 p. 100 étaient exposés à l'inondation; 55 p. 100 étaient grouillants de vermine, 59 p. 100 n'avaient pas de bain et 20 p. 100 avaient des cabinets d'aisance à l'extérieur, exposés à la gelée. Les maisons visitées étaient situées dans un grand quartier de taudis qui existe encore. Depuis 1934, un comité d'employés municipaux a condamné quelques maisons et forcé les propriétaires d'autres à effectuer des réparations et des améliorations. La condamnation d'un certain nombre de maisons a encore aggravé le surpeuplement dans un quartier où, en 1934, 57 p. 100 des pièces logeaient plus d'une personne en moyenne et 16 p. 100, 2 personnes ou plus. Les améliorations ont permis aux locataires de certaines maisons d'habitation de se tenir au sec, mais le surpeuplement est aussi prononcé, sinon plus qu'auparavant et le quartier devient de moins en moins habitable. Le rapport du lieutenant-gouverneur a provoqué un léger émoi et a eu sensiblement l'effet d'un pansement sur un ulcère gangréneux alors qu'une intervention chirurgicale majeure était indiquée.

M. COLDWELL: De quelle ville s'agit-il?

M. ADAMSON: De Toronto. Voici le second alinéa:

Je mentionne le cas de Toronto, car le rapport cité était bien au point et aussi complet que le permettaient les dépenses permises et le temps à la disposition des investigateurs. Une semblable enquête à Montréal, Hamilton ou Winnipeg indiquerait une situation du logement tout aussi épouvantable et une négligence aussi coupable relativement au bien-être humain. Dans l'intervalle, le gouvernement, la presse et le public sont demeurés indifférents. Même la classe ouvrière, qui, dans toutes les démocraties, y compris la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Suède, la Hollande et l'Allemagne pré-hitlérienne, a toujours mené la lutte pour l'amélioration des conditions de logement, n'a fait aucune représentation sérieuse au gou-

vernement. Etant donné que seul le gouvernement fédéral peut financer la construction d'habitations pour les groupes des petits salariés, on ne peut blâmer les municipalités de ce qu'il existe encore des taudis et de ce que les petits salariés ne puissent trouver une maison convenant aux besoins de leur famille dans un quartier non inférieur à la normale au point de vue des aises de l'existence.

Cela se passe de commentaires. Je citerai un passage d'un autre document, le document officiel du gouvernement des Etats-Unis, préparé par la Federal Emergency Administration of Public Works. Il démontrera que la construction de bons logements est une bonne affaire. Je cite:

Abstraction faite de toute question d'habitations supplémentaires et de leur aménagement pour les nécessiteux, il existe le problème du taudis avec ce qu'il coûte en dollars, en vies humaines et en misère. La suppression des maux inhérents à des zones insalubres représente un facteur capital dans un programme général de construction d'habitations.

On n'a appris que dernièrement le coût énorme que représente pour le public le maintien de quartiers de taudis.

En 1932, dans un certain quartier de taudis à Cleveland, où 2.47 p. 100 de la population occupait 0.73 p. 100 de la superficie, les impôts n'ont rapporté que $225,035, tandis que les frais globaux d'entretien du quartier ont été de $1,972,437, soit une perte nette de $1,747,402. De même à Indianapolis, dans ces zones où la perte économique est la plus grande, on a constaté que l'entretien de chaque personne coûte $27.29 par année aux contribuables contre $4 pour chaque personne des autres quartiers. Vingt-six p. 100 des taxes acquittées pour les services de police, de pompiers et de santé et les services sanitaires n'assurent l'entretien que du dixième de la population de la ville. En 1932, trente p. 100 des services d'hospitalisation de la ville ont été affectés à ce quartier où demeure le dixième de la population. Plus de 33 p. 100 des frais de l'assistance publique et 36 p. 100 des dépenses de la municipalité pour les arrestations, les procès et les emprisonnements ont été également absorbés par ces onze zones de recensement. En 1933 aussi, une étude d'une zone inférieure à la normale à South-Boston et comprenant 769 familles a indiqué l'existence de recettes de $27,093.23 et de dépenses de $275,113.74, soit un excédent des dépenses sur les recettes de $248,020.51. Si étonnants qu'ils soient, ces chiffres sont généralement typiques de la situation dans chaque ville américaine où il existe des taudis et cela s'applique pour anisi dire à chacune d'entre elles.

Quels sont les moyens de remédier à une telle situation? Disons d'abord que plusieurs pays ont tenté de régler ce problème, mais j'appuie sur le point suivant: si un certain plan réussit bien ailleurs, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il donnera satisfaction au Canada. Toutefois, des renseignements disponibles indiquent les grandes lignes des principes généraux à suivre. En termes très généraux, je vais donc, monsieur l'Orateur, étudier les remèdes.

Premièrement, nous pourrions porter tous les salaires et les revenus à un niveau où le peuple serait en mesure de payer les loyers actuels. Mais ce serait là détruire la fin à atteindre, puisque immédiatement le coût des maisons serait relevé. Le prix des matériaux de construction serait également relevé; de même, le prix de la main-d'œuvre et le coût de la maison parachevée. Ce serait le point de départ de l'inflation pyramidale.

Deuxièmement, nous pourrions réduire le coût de la construction. Mais sous le régime des méthodes actuelles de construction et de financement, la chose est impossible. Les dépenses fixes que le petit constructeur spéculateur doit s'imposer pour financer la construction d'une maison absorbe peut-être 30 p. 100 du coût. Ses opérations sont nécessairement sur une petite échelle et il lui faut accorder des sous-contrats pour bien des choses, par exemple, la fondation, la tuyauterie, la canalisation électrique, le planchéiage, le lattage et le plâtrage, et le reste. Tout cela ajoute au coût. Plusieurs de ces petits spéculateurs en construction m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas réaliser un bénéfice raisonnable sur une maison coûtant moins de quatre mille dollars et qu'ils préféreraient en construire au prix de six mille dollars et plus.

Troisièmement, l'aide de l'Etat. Aux Etats-Unis on reconnaît, je pense, que l'entreprise privée est incapable, dans l'état de choses actuel, de résoudre le problème du logement des catégories à faible revenu. L'aide de l'Etat a été absolument nécessaire en Angleterre et ailleurs. Il n'y a pas lieu de croire qu'il en sera autrement au Canada. L'Etat doit aider de diverses façons. On peut résumer comme il suit les trois principales:

(a) L'Etat construit les maisons et les loue aux gens à faible revenu.

(b) L'Etat subventionne les entrepreneurs privés et leur accorde la différence qui existe entre le loyer qu'ils doivent demander et le prix que les gens peuvent payer.

(c) L'Etat consent des prêts à un taux minime d'intérêt à des coopératives ou à de gros entrepreneurs pour la construction en masse de maisons. Cela laisse à l'entrepreneur particulier le domaine des habitations de cinq mille dollars et plus.

Je tiens à mentionner brièvement ici qu'on a constaté aux Etats-Unis et en Europe que la méthode la plus économique et la plus avantageuse au point de vue social consiste à laisser à l'administration municipale la propriété et la gestion des maisons.

Dans les remarques que je viens de faire je n'ai pas cherché à établir de différence entre les entreprises municipales, provinciales et fédérales, mais je suis d'avis que le gouvernement fédéral devra se charger en majeure partie de l'aspect financier de la question. Il

est essentiel que la municipalité prenne l'engagement formel d'exécuter un programme complet d'urbanisme. Sans cela, les dépenses du gouvernement fédéral auront été faites en vain.

Dans d'autres pays, on a élaboré diverses méthodes de financement et l'on a fait une juste répartition des taxes que doivent supporter le gouvernement fédéral et les municipalités. Je ne veux pas entrer ici dans des détails. Qu'il me suffise de dire que le financement n'est pas un obstacle sérieux.

L'opposition à la construction de logements par les autorités publiques vient souvent de particuliers qui pensent que cela leur nuira. Les événements du passé ne leur ont jamais donné raison. De fait, l'expérience acquise aux Etats-Unis établit que les particuliers ont grandement à gagner de l'initiative des pouvoirs publics dans la construction des logements.

On ne saurait trop louer, au point de vue social, les avantages que présentent de bons logements. On m'a souvent parlé de gens qui se servent du bain pour y mettre leur charbon. Là aussi l'expérience acquise aux Etats-Unis nous apprend que moins de 2 p. 100 des personnes extrêmement pauvres qui ont déménagé dans des logements modernes sont incapables d'apprécier immédiatement leur nouveau confort. Après quelques années, la proportion de ces gens devient infinitésimale. S'il était possible d'établir la relation qui existe entre les soldats licenciés pour cause de mauvaise santé et les logements qu'ils habitaient auparavant, il y aurait là une comparaison intéressante à faire.

Le problème du logement au Canada est selon moi d'une importance capitale. De tous les pays civilisés du monde, le nôtre est le seul qui ne se soit pas attaqué à ce problème. Quelqu'un a calculé que, pour construire des maisons capables de loger convenablement la population canadienne, il faudrait employer 200,000 hommes durant dix ans. Ce chiffre me semble au-dessous de la vérité. Je sais que le Gouvernement s'intéresse à cette question et qu'il s'occupe de résoudre le problème, mais je l'avertis que le temps presse, et je lui demande de faire venir à Ottawa des experts qui comprennent l'urbanisme et d'autres que nous avons aujourd'hui dans nos usines de guerre, pour aviser le comité parlementaire de la reconstruction. La préparation de plans exige beaucoup de réflexion et de temps. C'est maintenant qu'il faut en formuler; on ne devrait pas attendre le moment où un million et demi d'ouvriers de nos usines de guerre et 600,000 de nos soldats réclameront de l'emploi.

Le projet dont j'ai parlé est d'une nécessité absolue dans ma circonscription. J'ai constaté en Angleterre que même sous les coups des raids les abris d'urgence qu'on y trouve sont bien supérieurs à ce que bien des Canadiens doivent considérer comme des habitations permanentes. Je crois représenter dans le comté d'York la circonscription possédant l'industrie la plus diversifiée qu'il y ait au Canada, mais je suis fort heureux de dire que depuis le début de la guerre, il n'y est survenu aucun différend industriel; autant que je sache, aucune grève n'a éclaté dans ma circonscription. Il nous incombe de veiller à ce que ces gens qui travaillent sans relâche à la poursuite de la victoire soient convenablement logés, et il faut que nous abordions ce problème sans aucun retard. Naturellement, les mêmes considérations valent pour nos forces combattantes, lorsqu'elles rentreront dans la vie civile.

Il y a cependant un groupe de travailleurs que je désire louer tout particulièrement. Je veux parler des employés de chemins de fer. Nous avons dans York-Ouest deux des plus grandes gares à marchandises non seulement du Canada, mais aussi, quant au volume des marchandises manutentionnées, de tout le continent nord-américain. Ce sont les gares de Mimico, du réseau National Canadien, et de Lambton, du Pacifique-Canadien. Ces grandes artères de notre effort de guerre ont joué un rôle extraordinaire, malgré la rigueur de notre climat et des conditions beaucoup plus difficiles que celles qui existent dans la plupart des usines. Ce travail est forcément dangereux et astreignant, mais je n'ai jamais entendu dire que les employés surmenés aient fait entendre des murmures ou des plaintes. Ces gens appartiennent, je crois, au plus puissant syndicat ouvrier de l'Amérique du Nord, et j'ai tenu à leur rendre hommage en citant leur cas comme exemple de ce que le syndicalisme peut accomplir pour le bien de notre pays. En temps de paix comme en temps de guerre, les employés de ces gares à marchandises accomplissent un excellent travail, et ils méritent qu'on leur assure les meilleurs logements possible.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, sauf tout le respect que je vous dois, je regrette de ne m'être pas trouvé dans la situation de l'honorable préopinant. J'aurais aimé pouvoir parler lorsque l'honorable représentant de Victoria, C.-B. (M. Mayhew) occupait le fauteuil de l'Orateur; je ne connais aucun autre honorable député qui ait plus qualité pour suivre un orateur de l'autre côté de la Chambre que l'honorable représentant de Victoria, C.-B. Chaque fois que j'ai eu l'honneur de parler en cette enceinte, j'ai toujours eu la bonne fortune d'écouter un honorable député de Toronto lire une thèse; il semble que je doive parler après lui chaque fois.

Mes bons amis, les motionnaires de l'Adresse (MM. Harris et Hallé) me pardonneront, j'en suis sûr, si je ne les félicite pas. Je n'ai pas le temps de leur faire des compliments, car je dois consacrer tous mes instants à adresser des félicitations au chef adjoint suppléant du parti conservateur. Je ne sais trop s'il faut dire le parti conservateur. Depuis mon entrée dans la vie politique, ce parti a changé de nom une dizaine de fois. Il s'appelait tout d'abord le "parti conservateur"; ensuite le "parti libéral conservateur"; puis il a pris le nom de "parti conservateur national" et dans le moment, si je comprends bien, c'est le "parti conservateur progressiste."

Je félicite le parti libéral et je sympathise avec le parti conservateur. L'opposition a manqué la plus belle des occasions: alors qu'il y avait sur les rangs, deux jeunes avocats brillants, tous deux d'anciens combattants, qui eussent recueilli les suffrages de nos soldats après la guerre, l'opposition n'a pas voulu l'un d'eux comme chef.

J'aurais pu dire à mon bon ami de Vancouver-Sud (M. Green) qu'il n'avait aucune chance de succès, car l'Est ne permettra jamais que nous dirigions le pays. J'aurais pu devenir chef de ce parti moi-même n'eût été la neige qui m'a empêché de revenir à temps. J'ignore si je dois m'en glorifier, mais on m'a décerné une médaille. Goering a ses médailles et j'ai la mienne. J'aurais peut-être dû l'épingler avant de commencer mon discours. Elle porte l'inscription suivante "Congrès conservateur national, Winnipeg les 9, 10 et 11 décembre 1942". J'ignore qui me l'a présentée. La Chambre aurait pu gagner beaucoup de temps, si elle avait adopté la proposition que je vais formuler. Si je ne m'abuse, on doit mettre l'Adresse aux voix ce soir. Voilà pourquoi le parti libéral me fait parler à la dernière heure afin que je ne puisse pas étudier ces amendements stupides qu'on a présentés. Je prétends cependant que nous aurions gagné du temps si, du consentement unanime de la Chambre, nous avions consigné aux Procès-Verbaux le rapport du congrès de Winnipeg. Tous les orateurs que ce rapport intéressait n'auraient pas eu alors à le consigner au compte rendu. Ces programmes adoptés à des congrès me font penser à l'enseigne que l'on voit à la porte des barbiers et qui n'est là que pour faire de l'effet. Je ne puis partager les vues de la Fédération du commonwealth coopératif. Je n'étais pas ici à temps. La neige me retenait dans la rude province de Saskatchewan. Je ne puis cependant partager les opinions d'un parti qui n'approuve pas que les membres de l'armée aient des représentants à la Chambre.

M. COLDWELL: Personne n'a dit cela.

M. CRUICKSHANK: C'est bien ce que je lis au hansard.

M. DOUGLAS (Welburn): Citez-le.

M. CRUICKSHANK: Vous disposez de beaucoup de temps; moi, je dois terminer à six heures. Mon compagnon de chambre est outre-mer, où il est en service depuis deux ans, et un autre de mes amis de Nanaïmo fait du service aussi depuis deux ans. Les forces armées ont donc, à mon avis, parfaitement droit d'avoir ici des représentants parmi les membres du parlement. Je ne partage pas l'opinion des honorables députés qui siègent à gauche, y compris le groupe qui n'a pas même de nom ou de chef, parce qu'ils ont laissé passer une occasion idéale de faire de la critique. Ils débitent plutôt des balivernes au sujet de loyers de maisons ou d'autres choses. Pourquoi ne relancent-ils pas ces commissions? Je n'approuve pas toutes les mesures du gouvernement, mais je suis heureux du retour à la Chambre du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) parce que l'agriculture m'intéresse.

L'hon. M. GARDINER: Je suis venu écouter l'honorable député.

M. CRUICKSHANK: Quoique certaines attitudes du ministre de l'Agriculture ne me conviennent pas, à mon avis, aucun membre du Parlement, aujourd'hui dans cette enceinte, ne pourrait le remplacer. Il est le premier ministre de l'Agriculture qui...

M. PERLEY: Le ministre n'est-il pas heureux d'être présent.

M. CRUICKSHANK: Avant de terminer j'aborderai la question du blé à un dollar. Il me faudra peut-être demander du temps supplémentaire à six heures, s'il y a d'autres interruptions. J'allais dire que l'honorable député est le premier ministre de l'Agriculture qui, visitant ma circonscription, n'est venu rencontrer aucun membre de son parti ou le député qui, en l'occurrence, est moi-même. Il est allé plutôt rencontrer des députations de cultivateurs, les véritables producteurs, qui lui ont exposé leurs points de vue. Ils n'ont pas exprimé leurs vues par l'entremise du député, mais ils ont dit ce qu'ils pensaient et nous sommes entièrement satisfaits de ce que sa visite ait porté fruit. Cela ne veut pas dire que je partage entièrement l'avis du ministre, mais nous obtiendrions de bien meilleurs résultats en agriculture si le ministre en avait effectivement la direction au lieu de la confier à des commissions. Je ne m'accorde pas avec mon chef, lorsqu'il dit que nous ne devrions pas critiquer certaines de ces commissions. J'ai dit ce que je pensais de ces organismes

dès la première semaine de mon séjour ici et j'espère formuler la même opinion à leur sujet lorsque je quitterai ces lieux, mais j'ajouterai que je serai encore ici quand plusieurs parmi les honorables députés n'y seront plus. J'ai eu le plaisir de rencontrer M. Donald Gordon. Je savais que c'était un être, comme vous et moi, mais je suis encore un peu porté à croire qu'il n'est pas tout à fait un être humain. Il fixe les prix de denrées agricoles au sujet desquelles il ne connaît rien. Je ne veux pas dénigrer son travail, parce qu'il s'acquitte bien d'une rude tâche, mais il incombe au ministre de l'Agriculture de s'entourer de conseillers au fait des questions agricoles et non d'avocats ou de banquiers de la Banque du Canada qui lui dictent les prix des produits de la ferme.

Je vous citerai quelques chiffres au sujet de l'industrie laitière,—un sujet qui m'intéresse tout particulièrement du point de vue de ma circonscription. Les gens s'y livrent à la culture mixte, mais s'occupent surtout de la production laitière. Je partage l'avis de l'opposition au sujet du ministre de l'Agriculture et du ministre du Travail, sur un point, et c'est qu'ils n'ont apporté aucune solution au problème de la main-d'œuvre agricole. Bien qu'il y ait encore abondance de denrées agricoles au pays, et que leur rationnement ne soit pas nécessaire au Canada présentement, il se produira une grande pénurie de produits de la ferme chez nous. Je ne crois pas que des bataillons de jeunes ouvriers et ouvrières résoudront le problème de la main-d'œuvre agricole. La seule solution consiste à payer au cultivateur un prix qui lui permette de soutenir la concurrence dans le marché de la main-d'œuvre, et c'est au Gouvernement qu'il incombe d'assumer la responsabilité à cet égard. Il y a deux ans, mes honorables amis du nouveau parti progressiste-conservateur offraient, comme seul remède aux maux de l'humanité, la conscription des hommes pour le service outre-mer. Ils tenaient à envoyer là-bas hommes, femmes et chiens, et voici que plusieurs d'entre eux se plaignent de ce que nous ayons envoyé trop d'hommes et qu'il nous en manque pour l'exploitation des fermes. Eh bien, on ne peut avoir le drap et l'argent. Je suis probablement le seul dans mon cas, mais je n'ai pas encore demandé de sursis pour les fils de cultivateur. J'ai refusé de le faire, parce que, à mon avis, l'homme politique n'a pas le droit de faire de recommandations ou d'intervenir à ce sujet. En Colombie-Britannique, nous avons la bonne fortune d'avoir un excellent juge à la tête de la commission. Il est très juste. Je n'ai pas approuvé quelques-unes de ses décisions, mais j'affirme que c'est au ministère de l'Agriculture qu'il appartient de fournir assez de main-d'œuvre agricole pour que nos produits puissent soutenir la concurrence du marché libre. L'an dernier, chez 2,260 producteurs laitiers, la Colombie-Britannique a réalisé une moyenne quotidienne de $4 par vache laitière. A même ces $4 ou $123 par mois, nous devons acquitter des impôts, entretenir nos troupeaux, notre outillage et nos bâtiments en aussi bon état que possible, tout en faisant vivre une famille. N'importe quel jeune homme peut gagner davantage dans n'importe quel emploi de son choix en Colombie-Britannique. En ce qui me concerne, c'est au ministère de l'Agriculture qu'il incombe d'assumer la responsabilité. Inutile de s'en remettre aux commissions, car si on leur laisse le soin de diriger l'agriculture, mieux vaut mettre fin à nos exploitations agricoles au Canada. Tout récemment on a accordé un bonus ou un subside de 2c. la pinte sur le lait. A Vancouver, la troisième ville du Canada, où la population gagne plus d'argent que jamais, malgré la situation du travail, le lait se vend 9c. la pinte. Y a-t-il une solution au problème? Le consommateur jouit d'un subside de 80c. le bidon, alors que le subside moyen que touche le cultivateur de la Colombie-Britannique est de 19c. le bidon. A quoi cela rime-t-il? Si l'Etat peut accorder au consommateur un subside de 80c. le bidon, au chapitre du lait, quel excuse a-t-il de verser au cultivateur un subside de 19c. les 100 livres? Et on nous demande d'augmenter constamment la production.

Dans la circonscription que je représente et dans une partie de l'autre circonscription de la vallée du Fraser se trouve une région d'industrie laitière qui produit 40 p. 100 de tout le lait que donne la Colombie-Britannique. Cette région a environ 30 milles de largeur sur 110 de longueur. L'an dernier, elle a produit 200 millions de livres de lait, quantité qui, je le répète, représente 40 p. 100 de la production dans cette province. Voici un point que je désire faire saisir au ministère, au Gouvernement et à quelques députés ontariens. L'impôt moyen des fermes dans cette région était de plus de $3 l'acre. Je sais où il y a une ferme, excellente parcelle de terre, à quinze minutes en tramway du centre de Toronto, d'une étendue de 86 acres, et dont le propriétaire doit payer $216 par an en impôts. Dans la municipalité que j'habite, une terre de 86 acres vous coûterait $380 en impôts. Voilà une des difficultés auxquelles nous nous heurtons en Colombie-Britannique. Nos impôts scolaires et municipaux sont beaucoup plus élevés que ceux des régions que nous avons à concurrencer. Mais voilà que les commissions, au lieu de nous verser un subside du genre de celui que nous jugeons opportun, viennent nous gratifier d'un subsi-

de général sur toute la matière grasse du lait que nous produisons et non sur le lait liquide. Au Canada, environ trente pour cent seulement du lait se vend tel quel. Aussi croyons-nous que ce subside devrait s'appliquer à toute la matière grasse du lait. La différence est énorme. Actuellement on désavantage le cultivateur qui n'est pas établi dans le voisinage immédiat des grands centres industriels où se vend le lait liquide. Voilà un problème auquel le ministère devrait s'attaquer.

Je vais citer quelques chiffres. Voici les prix que nous avons obtenus pour notre lait dans la vallée du Fraser:

Année	Production de livres	Prix moyen
1930	5,000,000	54.1c.
1931	6,000,000	36.7c.
1942 (près de)	7,000,000	28c.

En 1930, le prix était de 5c. en moyenne inférieur au prix moyen des années 1921 à 1929. Le prix moyen pour la période de 1931 à 1940 a été de 34c. la livre de matière grasse. Je n'ai pas besoin de démontrer qu'à ces prix-là le cultivateur ne peut guère mieux vivre qu'un paysan. Et sûrement, le Gouvernement et le peuple canadiens ne désirent pas que le cultivateur soit obligé de vivre comme le paysan. Mais il ne peut subsister s'il n'obtient que 34c. la livre pour la matière grasse du lait. Et pourtant, ces commissions n'ont d'autre solution que celle de verser un subside de 80c. le bidon au consommateur et de 19c. le bidon au cultivateur.

Voici quelques chiffres authentiques. Sur deux mille fermes, le revenu agricole moyen de dix années a été de $850, soit $2.35 par jour. Un homme peut-il acquitter ces lourds impôts, nourrir sa famille et réparer sa maison avec un si faible revenu? Quand j'entends les cultivateurs de la Saskatchewan parler du blé, je me demande ce qu'ils feraient s'il leur fallait vivre sur une ferme qui s'occupe d'industrie laitière.

Je passe au service sélectif. En ce qui concerne la Colombie-Britannique, le service sélectif a perdu de son efficacité. Il est une chose qui peut sembler d'ordre secondaire mais à laquelle je m'oppose vigoureusement; je veux parler de la façon dont les gens sont reçus dans les bureaux. Tout se fait publiquement. Quand un homme ou une femme se présente, ils ne vont pas demander l'aumône; ils se présentent comme citoyens canadiens ayant droit à tous les égards. Ils ne vont pas demander des secours, ils se conforment tout simplement aux exigences de la loi.

Autre point. J'ignore qui est à blâmer, du ministre de la Défense nationale (M. Ralston) ou du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), mais nous ne devrions pas être témoins de pareilles choses dans une si belle province et une si belle circonscription; il est certain que des hommes qui reviennent de la guerre ne reçoivent pas leur dû. Cette plainte provient de tous les coins de la Chambre et on ne peut nier les faits. Il est certain que plusieurs hommes licenciés comme physiquement inaptes au service étaient employés comme exploitants ou commis de poste d'essence ou d'autres genres d'affaires; la guerre les a mis à pied et leur état physique ne leur permet pas de travailler dans les chantiers maritimes ou à l'exploitation forestière ou autre travail ardu. A Vancouver et dans ma propre circonscription, quelques-uns d'entre eux sont dans l'indigence, ce qui n'est pas au crédit du Gouvernement ou du Parlement. Naturellement, je suis en faveur de la sécurité sociale. Mais de telles conditions ne prouvent nullement notre bonne foi quand nous parlons de sécurité sociale puisque nous versons encore $20 par mois seulement en pension de vieillesse.

Voilà une réforme que je conseille au Gouvernement, et je sais où prendre l'argent. Si je mentionne cela c'est que je sais que la majorité des députés craignent de le dire sur le parquet de la Chambre parce que cela paraîtra au compte rendu, puis dans leurs circonscriptions, mais je ne m'en tracasse guère. Le Gouvernement pourrait pratiquer une petite économie en faisant ce que je vais proposer et verser une somme aux honorables députés pour leurs frais de dépense, au lieu de les astreindre à l'impôt sur le revenu. Je songe à l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. McGeer) alors qu'il aborde cette question dans ma circonscription. Nous espérions que la question se réglerait dans les deux semaines qui suivraient son retour. Malheureusement, il n'est pas revenu. Il s'agit de la réforme du sénat. L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) fut critiqué pour avoir parlé de questions politiques alors que nous parlions de la réforme du Sénat. Si je ne me suis pas prononcé en faveur de la réforme du Sénat c'est tout simplement par oubli; autrement j'aurais précisé mon attitude. Je sais que je n'entrerai jamais dans ce musée politique, où une bande inutile de vieillards passent leur temps à bavarder; c'est tout ce qu'ils font...

Des VOIX: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député n'a pas le droit d'employer ces expressions.

M. CRUICKSHANK: Je retire ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur. Mais si l'autre Chambre était abolie cela épargnerait une

forte somme d'argent et sauvegarderait les mœurs de certains des membres. Tout ce qu'ils font dans toute l'année c'est d'entendre des causes de divorce fondées sur des paroles entendues par le trou de la serrure.

Au sujet du service sélectif, je propose...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député a-t-il dit que les membres du Parlement écoutent par le trou de la serrure?

M. CRUICKSHANK: Non.

M. l'ORATEUR: N'est-ce pas l'expression employée par l'honorable député?

M. CRUICKSHANK: Je ne faisais nullement allusion au Parlement, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: L'honorable député voulait-il désigner des membres du Parlement?

M. CRUIKSHANK: Non, monsieur l'Orateur. Si je l'ai fait, je retire ce que j'ai dit. Ce n'était certainement pas mon intention. Je préfère m'abstenir de commentaires sur l'autre chambre, de peur de m'attirer des ennuis. Je propose au ministre du Travail (M. Mitchell) de faire modifier les règlements du service sélectif, surtout relativement aux démobilisés et aux hommes d'un certain âge. Un très grand nombre de personnes n'ont pas atteint l'âge de la pension de vieillesse tout en n'étant pas en parfaite santé. Ils doivent cependant, pour trouver de l'emploi, se conformer aux règlements du service sélectif. Vu les conditions actuelles, il me semble qu'on devrait modifier les règlements, afin de permettre à ces personnes de chercher de l'emploi où elles croient pouvoir en obtenir. Les démobilisés devraient jouir du même privilège.

Passons au corps d'aviation. A mon avis, le service le mieux organisé de tout le Gouvernement est celui du ministre de l'Air (M. Power). Je le dis sans vouloir porter préjudice aux autres ministres. Il a accompli un excellent travail et n'a jamais essuyé de reproche en cette enceinte. Cependant, une chose me semble ridicule. Deux jeunes gens, un sergent pilote et un officier pilote, survolent Berlin. Les membres des équipages aériens devraient être tous officiers. Il n'est pas convenable, qu'à leur retour, l'un doive s'acheminer vers un mess et son compagnon d'envolée vers un autre.

Un autre service qu'on a négligé me semble être celui des spécialistes sans-filistes. Ces jeunes gens servent encore outre-mer comme simples aviateurs dans les rangs du Corps d'aviation royal canadien attaché à la Royal Air Force. C'est là, à mon sens, une injustice flagrante. Ils possèdent une haute compétence, ils ont dû suivre des cours d'instruction très complets, mais, malgré tout, ils n'ont pas dépassé le grade qui correspond à celui de simple aviateur, celui d'aviateur-chef, je crois. Ce n'est pas raisonnable et j'invite le ministre à prendre la chose en considération. Ma circonscription possède le meilleur aéroport au Canada; j'en suis fier et j'invite qui que ce soit à s'enquérir du prix payé pour le terrain. Il n'y a pas eu de régie intéressée dans le cas de l'aéroport et le travail a été bien fait. Je vois que l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) s'informe du prix payé pour un autre terrain. Que cherche-t-il au juste, je l'ignore, mais je puis l'assurer que le prix du terrain dans ma circonscription n'approchait en rien celui qui a été payé dans les environs de Winnipeg. Chez nous, il n'y a pas eu de critique; même les C.C.F., s'il y en avait eu, n'auraient rien trouvé à critiquer, mais il n'y en a pas, tout le monde vote pour Cruickshank.

On s'étonnerait si je ne parlais pas des Japonais en Colombie-Britannique. Je ne concède pas au ministre du Travail (M. Mitchell) que la commission chargée de régler la question a accompli une excellente besogne. Je pense, au contraire, qu'elle a fait un véritable gâchis, mais on nous a débarrassés des Japonais et je félicite le Gouvernement de mettre en vente les terres qui leur appartenaient. Rien n'empêche de les vendre, puisqu'on peut vendre leurs bateaux et leurs autres biens, et, de plus, c'est profitable. On trouve dans la vallée du Fraser environ 2,000 acres de terre qui appartenaient autrefois à des Japonais et qui n'ont pas été mises en culture, après cela, que nous soyons à court de vivres me semble criminel. Le ministère de l'Agriculture devrait verser certains octrois aux gens qui ont pris ces terres, afin d'en assurer l'exploitation. En toute équité pour la commission, je dois dire que je n'ai pas entendu parler de dépenses outrées dans l'exécution des mesures relatives aux Japonais. J'ai quelques photographies de maisons construites pour loger les familles au coût de $145 chacune, somme fort raisonnable.

Je m'intéresse beaucoup au problème des soldats. On l'a déjà dit, mais je répète qu'il est fort injuste d'exiger l'acquittement de l'impôt sur le revenu des officiers en service sur nos côtes, et qui sont tout autant en service actif que s'ils se trouvaient en Tunisie. Je ne tiens pas à acquitter un plus fort impôt sur le revenu qu'il n'est nécessaire, mais le ministre des Finances devrait imposer un peu plus rigoureusement certaines personnes des autres catégories pour exonérer ces officiers appelés à servir n'importe où.

Sur un point, je partage dans une certaine mesure la façon de voir de l'opposition. La députation et la population ont le droit de

savoir si nous possédons assez de troupes formées et équipées pour renforcer notre armée d'outre-mer, bien que je comprenne que le ministre ne puisse divulguer le renseignement en séance publique. Je suis l'un de ceux qui croient que le Canada n'aurait jamais dû chercher à maintenir cinq divisions outre-mer. Si nous pouvons y équiper et y maintenir quatre divisions, nous ferons très bonne figure. Le Gouvernement devrait trouver le moyen de nous indiquer, en séance secrète, au besoin, notre situation en matière de renforts. Si nous avons assez de troupes à cette fin, c'est fort bien. J'espère et crois que nous en avons suffisamment; je suis sûr que le ministre y veillera. Mais pour dissiper tout doute qui puisse exister au pays, on devrait nous fournir des précisions à cet égard. Je ne suis pas un expert en stratégie militaire comme l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green). J'ignore comment nous allons défendre nos côtes et lui aussi. L'an dernier, il préconisait l'envoi de notre armée en Australie; l'autre jour, il voulait l'envoyer au Japon. Cependant, si j'ai bien compris l'honorable député, il voulait l'autre soir les expédier dans la jungle pour les initier. Je trouve cela étrange, étant donné que, devant le groupement conservateur d'anciens combattants de Vancouver, il a protesté contre leur envoi en Afrique.

M. GREEN: Pas du tout.

M. CRUICKSHANK: Alors, je fais erreur.

Une VOIX: Ce n'est pas étonnant.

M. CRUICKSHANK: Il est certain que plusieurs de ceux qui assistaient à la réunion de la Canadian Corps Association, qui n'est rien moins qu'un groupement militaire conservateur, ont déclaré qu'ils s'opposaient à ce que nos soldats aillent faire leur expérience en Afrique et l'honorable représentant de Vancouver-Sud était présent.

M. GREEN: Cela ne prouve pas que j'aie fait cette déclaration.

M. CRUICKSHANK: Non et je retire la remarque, mais l'honorable député était en mauvaise compagnie et il doit en supporter les conséquences. J'ai beaucoup de respect pour l'honorable député de Vancouver-Sud. C'est un de mes bons amis et je ne le blâme pas entièrement pour s'être trouvé mal à Winnipeg. Je m'évanouirais aussi à la pensée que je pourrais être choisi comme chef de ce parti. Nous avons en Colombie-Britannique une très jolie fougère ornementale. J'ignore si elle est commune au reste du pays, mais on la trouve en abondance dans ma province et elle fait le plus beau décor qui se puisse trouver. Chose étrange, cependant: si vous la transplantez ou la déplacez de quelque façon, elle s'étiole et meurt, mais dans son propre habitat elle se porte fort bien. Nous l'appelons bracken et je songe que, dans un autre domaine, le même phénomène se produira. Je n'entends pas manquer d'égard envers le monsieur qui, dois-je comprendre, pourra devenir un jour chef de l'opposition. Je n'ai jamais eu l'avantage de rencontrer ce monsieur, mais, soit dit en passant, j'ignore et nul autre ne sait qui dirige les conservateurs progressistes. Ils l'ignorent eux-mêmes.

En terminant, je fais appel au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui, pour moi, ne s'est pas encore attaqué au problème de la production des denrées alimentaires au Canada. Et je n'en prétends pas moins qu'il n'est pas en cette Chambre un homme capable de le remplacer. Il ne me semble pas se rendre compte de la gravité de la situation dans laquelle se trouve notre pays au point de vue de la production des denrées alimentaires. Je crois que, s'il s'en rendait réellement compte, il emploierait son talent à la solution du problème. Qu'il se débarrasse donc de toutes ces commissions. Qu'il s'attaque donc lui-même au problème sans plus de retard avec le ministre du Travail. Je suis certain qu'ensemble ces deux ministres résoudront le problème de la main-d'œuvre agricole.

Le parti libéral me semble avoir été parfois malchanceux, tout comme le parti conservateur l'a été. Si le premier ministre (M. Mackenzie King), avait, il y a quelques années, utilisé tous ses talents de persuasion pour induire le ministre actuel de la Justice (M. St-Laurent) à venir siéger ici, le Canada y aurait grandement gagné, car ce ministre a relevé l'éclat de la Chambre. Telle est l'opinion que j'en ai. Je regrette qu'il ne nous soit pas arrivé plus tôt.

Je désire ajouter quelques mots au sujet du premier ministre. A titre de député libéral, d'ancien combattant et de cultivateur, je suis harassé d'entendre critiquer notre premier ministre.

Une VOIX: Pourquoi?

M. CRUICKSHANK: Mes honorables amis de la gauche ont beau parler, ils ne parviendront jamais au pouvoir. Je reconnais qu'ils ont plusieurs bonnes idées, mais ils ne prendront jamais le pouvoir au Canada, et ils le savent parfaitement bien. Je défie tout honorable député qui veut être juste, qui veut examiner les choses sans parti pris, et au besoin dans le secret, de trouver ici ou au dehors un seul homme capable de diriger le Canada comme Mackenzie King l'a fait. Il est bien facile de critiquer...

M. JOHNSTON (Bow-River): Tous les postes de secrétaire sont remplis.

M. CASTLEDEN: Il y a des vacances au Sénat.

M. CRUICKSHANK: Il se peut que tous les postes de secrétaire soient remplis, mais je puis affirmer que notre parti compte tant d'hommes compétents que ces postes seront bien remplis, quels qu'en soient les titulaires.

Au lieu de déprécier le chef du gouvernement, les Canadiens devraient s'efforcer de le seconder, bien qu'ils ne puissent peut-être pas toujours, j'en conviens, approuver toutes ses décisions. Je ne les approuve pas toujours moi-même, bien que je sois de son parti. Toutefois, je ne crois pas que mes honorables amis s'honorent en faisant parade de leur désir de collaboration à la Chambre des communes. "Nous allons coopérer avec le Gouvernement," disent-ils; "nous allons faire ceci et cela"; ils téléphonent ensuite au petit comité des deux cents de Toronto, pour lui demander des directives, et ils font tout ce qu'ils peuvent pour contrecarrer les efforts du premier ministre du Canada.

Je plains l'honorable député de Peel (M. Graydon), car son compte d'appels téléphoniques interurbains doit atteindre un chiffre énorme. Je crois savoir qu'un comité se réunit chaque jour à deux heures pour déterminer ce qu'il devra dire ou faire. Je reconnais que notre premier ministre ne prend pas autant de peine, car il ne m'invite guère souvent à aller le voir.

M. ROSS (Souris): L'honorable député ne connaissait pas son chef pendant la dernière guerre.

M. CRUICKSHANK: Non, pour la bonne raison que je n'avais pas l'âge requis pour être membre du Parlement. Sans cela, j'aurais alors siégé à la Chambre.

M. ROSS (Souris): L'honorable député ne l'y aurait pas trouvé.

M. CRUICKSHANK: Qu'on me comprenne bien. J'ai prononcé un grand nombre de discours en cette enceinte. J'y ai pris à partie le chef actuel du Gouvernement, j'y ai critiqué l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) de même que M. Meighen, quand celui-ci a voulu devenir chef du gouvernement, mais je n'ai jamais fait de personnalités à l'égard d'aucun membre de la Chambre, quelles que fussent ses opinions politiques,—et je n'entends pas commencer à en faire aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, mon temps de parole est presque épuisé. Si j'ai continué mes observations jusqu'à six heures, à la demande de mon parti, c'est parce que nous craignions d'entendre d'autres balivernes de la part de la gauche. Inutile, je crois, de vous dire comment je voterai. Cependant, on me dit que l'honorable représentant de Qu'Appelle (M. Perley) appuiera le Gouvernement de son vote, parce que je lui ai promis,—et je n'aurais pas dû prendre un tel engagement,—qu'au cas où il appuierait le Gouvernement, non seulement nous lui payerions de nouveau ses frais de labourage mais aussi que nous remplirions d'eau tous les petits trous sur sa ferme.

Je reprends mon sérieux maintenant et je termine en disant à l'honorable député qui dirige les travaux de la Chambre, et par son intermédiaire au Gouvernement, qu'une occasion idéale s'offre à nous de faire quelque chose qui vaille. Il n'y a pas un seul honorable député à la Chambre qui n'est pas disposé à faire tout en son pouvoir pour aider l'Administration à élaborer un programme quelconque de sécurité sociale. Certes, les honorables députés ne savent pas quelle sera cette solution. Personne ne peut prévoir ce que l'avenir nous réserve. Mais d'ici un mois ou deux une occasion unique s'offrira à nous, du Parlement, et à vous du Gouvernement, de montrer jusqu'à quel point nous sommes sincères en adoptant une certaine mesure de sécurité sociale, soit en augmentant les pensions de vieillesse.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. EDOUARD LACROIX (Beauce): Monsieur l'Orateur, le discours du trône de 1943 ne diffère pas beaucoup de celui de 1942, si ce n'est qu'il parle à mots couverts au lieu de dire clairement les intentions du Gouvernement d'augmenter les dépenses de guerre, sans égard à la situation créée déjà aux citoyens de ce pays, d'augmenter aussi les contributions en dons aux pays alliés, principalement à l'Angleterre. Pour mieux comprendre, il faut relier au discours du Trône celui du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King).

Sachez donc, monsieur l'Orateur, qu'un jour —qui est déjà passé—le Canada épuisé est devenu un territoire où le peuple sera appelé à vivre dans l'esclavage pour un siècle à venir.

N'y a-t-il pas dans ce pays des hommes capables de calculer et de compter? Et puisqu'il en existe sans aucun doute, n'y aurait-il pas moyen pour notre Gouvernement de se procurer leurs services?

Où sont donc les experts financiers qui, en 1939, avertissaient les gouvernants que le Canada pouvait participer à la guerre pour un montant de 750 millions par année, peut-être un billion, mais pas plus sans compromettre

complètement sa structure économique? Où sont donc les experts de 1939 qui ne cessaient de dire que ce serait folie pour le Canada d'aller policer le monde à tous les 20 ans, en Europe?

En 1942 seulement, nous avons dépensé au Canada, y compris le don d'un milliard à l'Angleterre, pour l'administration du pays et le coût de la guerre, quatre milliards 758 millions, répartis comme suit: budget de 1942, trois milliards 900 millions; crédits additionnels votés cette semaine, 858 millions; total, quatre milliards 758 millions, soit $413 par tête de population au Canada.

Que veut dire cette somme de $413 pour chacun de nous? Dans ma province, la moyenne étant de six enfants par famille, ou huit personnes avec le père et la mère, cela signifie que les dépenses de 1941-1942 pour la guerre et pour l'administration du pays se sont élevées à la jolie somme de $3,304 pour chaque famille du Québec, c'est-à-dire que, dans une seule année, on a dépensé tout l'avoir de ceux qui n'ont que $3,000 d'évaluation.

Et parce que nous demandons à l'honorable premier ministre où est sa guerre modérée et que nous sommes obligés de nous séparer de lui pour protester, il nous traite de gens sans honneur. Je lis sa déclaration à la page 50 du hansard du 1er février dernier:

N'empêche qu'à ce moment critique, le plus critique de notre histoire, les honorables députés de cet angle se croient obligés de se séparer de leurs collègues de leur province pour appuyer une politique isolationniste relativement à notre effort de guerre canadien. Leur conduite ne fait honneur ni à eux-mêmes, ni à leur province, ni à leur pays.

D'abord, je réponds, avec toute la franchise de mon être: Moi, monsieur l'Orateur, je déshonore ma famille, je déshonore ma province, je déshonore mon pays? J'ai traversé de ce côté-ci de la Chambre pour être logique avec moi-même, logique à l'enseignement que le premier ministre m'a donné de 1921 à 1939.

Voyons ses propres déclarations. En 1939—je rapporte les paroles du premier ministre sur la conscription, page 2466 des débats de la Chambre des communes, session de 1939, 30 mars, volume 3:

Le gouvernement actuel affirme sa conviction que la conscription des hommes en vue du service outre-mer ne constituerait une mesure ni nécessaire ni efficace. Laissez-moi vous dire qu'aussi longtemps que le présent gouvernement restera au pouvoir, aucune mesure de ce genre ne sera adoptée.

Et, un peu plus haut, que dit encore l'honorable premier ministre?

Un fait stratégique ressort avec netteté: le temps des immenses troupes d'infanterie expédiées outre-mer ne reviendra probablement plus. Il y a deux ans, j'exprimais, dans cette enceinte, l'avis qu'il est extrêmement douteux

[M. Lacroix (Beauce).]

qu'aucun des dominions britanniques envoie jamais une autre armée expéditionnaire en Europe.

Et à la page 2458, que disait encore l'honorable premier ministre? Je cite ses paroles textuellement:

Nous avons une tâche énorme à accomplir chez nous, celle de fournir des logements aux Canadiens, de prendre soin des vieillards et des impotents, de soulager la misère due à la sécheresse et au chômage, de construire des routes, de faire face à l'énorme fardeau de la dette nationale, de préparer la défense du Canada et d'élever notre niveau de vie et de civilisation dans la mesure que nous le permettent nos connaissances actuelles. Nous n'aurons pas trop de nos propres ressources pour ces fins. Nous devons donc, dans une mesure plus ou moins grande, choisir entre vaquer aux affaires de notre pays et essayer de sauver l'Europe et l'Asie. Bien des gens tiennent pour un cauchemar et une pure folie l'idée que notre pays devrait, tous les vingt ans, automatiquement et tout naturellement participer à une guerre outre-mer pour la défense de la démocratie ou pour assurer la souveraineté d'autres petites nations, ou qu'un pays dont toutes les énergies doivent être employées à sa propre administration devrait être tenu de sauver, à certaines époques fixes, un continent qui ne peut se tirer d'affaire lui-même, et cela au prix de la vie de ses propres habitants, en s'exposant à la faillite et à la désunion politique.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas moi qui ai prononcé ces paroles, ce n'est pas moi qui ai enseigné cette doctrine. Contrairement à ces enseignements, le chef du gouvernement libéral fit voter, en 1939, la participation à la guerre. Une participation modérée, nous assura-t-il à cette époque, participation suivant les moyens du pays, participation volontaire, —inutile de répéter les déclarations du premier ministre,—le tout serait volontaire et limité à la capacité financière du pays.

Pour être constant avec ma politique passée, je votai contre la participation, en 1939. Dans ce temps-là, j'ai dit dans cette Chambre, et je le répète, que je croyais que c'était le chemin de la ruine et le chemin du service militaire obligatoire, de la conscription.

Effort de guerre exagéré, à mon point de vue, pour notre population de 11 millions 500 mille âmes.

Nous avons au Canada 5 millions 900 mille personnes du sexe masculin. Sur ce nombre, un million neuf cent mille sont trop jeunes ou trop vieux pour travailler, ou impotents. Ce qui laisse environ quatre millions d'hommes en état de travailler. Sur ce nombre, à l'heure actuelle, 700 mille sont dans nos armées, et, d'après les dernières statistiques, un million 100 mille travaillent dans nos usines de guerre ou dans la construction des navires, ce qui forme un total de 1,800,000 hommes employés ou dans les armées ou à la construction d'engins de guerre. C'est-à-dire qu'au jour de l'armistice presque un homme sur deux sera sans ouvrage.

Dans quel état serons-nous par suite de cette participation si exagérée pour notre petite population? Cette situation sera intolérable au lendemain de la guerre et exposera notre population à perdre la paix: résultat d'une administration irréfléchie, exagération d'une participation que l'on disait en 1940 devoir être modérée, et qui est aujourd'hui une participation à outrance, jusqu'au dernier dollar et jusqu'au dernier homme, totalement contraire à la politique énoncée par le gouvernement actuel lors des élections de 1940.

En 1941, le Gouvernement mobilisa nos jeunes hommes pour la défense du Canada au Canada. Que disait le chef du Gouvernement à ce sujet, lors de son discours à la radio le 2 février 1941? J'emprunte des citations de son livre, *Le Canada et la guerre,* page 232, et *Canada at Britain's Side,* page 203. D'abord, pourquoi ce livre-là ne porte-t-il pas le même nom en français et en anglais, puisqu'il contient des extraits des mêmes discours? J'ai ici les deux livres. L'un est mieux relié que l'autre, voilà toute la différence. Le contenu est absolument le même. Tout le monde sait que "Le Canada et la guerre" se traduit par "Canada at War"; que les mots anglais "Canada at Britain's Side" se traduisent par "Le Canada aux côtés de l'Angleterre". Non, on sert une politique aux Canadiens français et une autre aux Canadiens anglais.

Ruse politique! "Le Canada et la guerre", d'après l'auteur, se digère mieux pour les Canadiens français, et "Le Canada aux côtés de l'Angleterre" plaît plus à un autre groupe!

J'emprunte donc de ce livre et je lis textuellement, à la page 232 de l'édition française:

Cet effort total peut être assuré de deux manières: par l'oppression dictatoriale—c'est le moyen qu'emploie l'ennemi—et par la libre collaboration d'un peuple libre. C'est notre méthode et c'est celle que nous devons nous efforcer de maintenir. Nous sommes un peuple libre et tous les jours, depuis le commencement des hostilités, les Canadiens ont prouvé qu'ils acceptaient de plein gré tous les efforts et tous les sacrifices que la guerre leur impose.

Et aujourd'hui l'honorable premier ministre dit que nous ne sommes pas honorables, nous qui siégeons dans ce coin de la Chambre où nous sommes tout près de la porte. Je représente un comté assez grand et je suis convaincu que mes électeurs me tiendront à la Chambre des communes pendant de nombreuses années encore.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de lire du magazine américain "Pic", du 12 mai 1942, un article par Morton Smith, page 6. L'entête de l'article se lit "What is an honest politician?" et il commence comme suit:

"To be honest is to be great".

Et dans la troisième colonne de l'article on peut lire:

It is worth stressing again and again about Franklin D. Roosevelt as President that he has never in any major issue tried to fool or double-cross the people...

Et plus loin:

Roosevelt's record of square dealing is remarkable for showing few instances of important compromises on political personalities and almost none on principles. As far as he could he has kept his administration free of the double dealers and opportunists.

Service volontaire d'un peuple libre, nous dit encore le premier ministre. On a mobilisé pour un entraînement d'un mois, tout d'abord; plus tard, on a exigé quatre mois de service militaire; encore plus tard, on a exigé un an et, pour terminer, on a mobilisé les conscrits pour toute la durée de la guerre. Et aujourd'hui, par décret du conseil, on envoie ces mobilisés en dehors du pays. Moyen peu honorable, moyen détourné. D'ailleurs, c'est ainsi qu'est toute l'organisation de la machine de guerre. Le livre que j'ai en main en est un échantillon.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous dire que, dans ma vie passée, j'ai reçu des leçons d'honorabilité de deux sources. La première, dès mon jeune âge, de ma mère—c'est un souvenir que je ne peux oublier. La leçon de ma mère a été la suivante: "Ne pas faire aux autres ce que tu n'aimerais pas qui te soit fait à toi-même et respecter scrupuleusement le bien dont tu as l'administration."

La deuxième source de l'éducation que j'ai reçue, à venir à 1939, fut celle de mon chef politique, l'honorable Mackenzie King. Il m'a enseigné un évangile politique auquel j'ai cru et crois encore. Si son honorabilité lui permet d'oublier son passé, pour moi l'éducation reçue de ma mère ne me le permet pas.

M. GAUTHIER: Très bien!

M. LACROIX (Beauce): En son for intérieur, m'en blâme-t-il? J'en doute.

Et, aujourd'hui, le chef du gouvernement libéral fait exactement ce qu'il trouvait ridicule de faire en 1930. La vie de nos soldats est en danger immédiat, la banqueroute financière du pays est un fait accompli, et tout cela est l'œuvre d'un gouvernement qui mettait le peuple en garde contre cet abîme.

Politique si extrémiste qu'il n'y a de limites nulle part. Par exemple, prenons la marine de guerre. N'est-il pas extraordinaire de constater que, d'après la revue "Le Canada en guerre", numéro 21, à la page 7, nous avions 1,717 hommes en service dans la marine en 1939. et que nous en avons aujourd'hui 52,000? En 1939, nous avions quinze navires de guerre; aujourd'hui, d'après cette revue, nous en avons plus de 500.

Si le prédécesseur de l'honorable premier ministre était parmi nous, quels reproches il

pourrait adresser à l'administration actuelle! Quel contraste entre les trois petits navires de Laurier, en 1911, et nos 500 navires d'aujourd'hui!

Et ce n'est pas tout. A la page 8 de la même revue, on lit:

La Marine canadienne a maintenant près de la moitié du chiffre d'hommes que possédait la Marine royale au début de la guerre.

A la page 9 du même livre:

La Marine canadienne augmente rapidement, grâce à la production des chantiers canadiens et britanniques.

Voici que le Canada construit autant de navires qu'il le peut, lui qui était si pacifique autrefois, si modéré dans sa politique, en 1939. De plus, le Canada fait construire en Angleterre tous les navires qu'il peut pour participer à la guerre actuelle.

Pourquoi une administration extrémiste de la sorte? Car, enfin, l'Angleterre, pays vingt fois plus riche que nous, peut employer toutes ses ressources pour se construire des navires. Pourquoi l'Angleterre construirait-elle des navires pour nous? Politique extrémiste, aveugle.

Je m'arrête. Les partisans de la guerre modérée—comme ils le prétendaient en 1940—sont rendus à construire le plus grand nombre possible de navires au Canada et à faire construire, pour le compte du Canada, des navires dans les chantiers britanniques.

Monsieur l'Orateur, pourquoi cette participation, cet effort démesuré, hors de proportion avec le chiffre de notre population et avec nos moyens financiers?

Actes d'hommes irréfléchis—panique chez nos gouvernants. Nous sommes entrés sur le chemin de l'abîme et nous y glissons. Le gouvernement libéral et le parti conservateur se sont alliés dans une politique totalement extrémiste, impérialiste.

Et, aujourd'hui, le premier ministre est surpris que des hommes comme moi se trouvent obligés de quitter son parti.

Quant à moi, j'ai été à l'école du premier ministre de 1921 à 1939. J'ai très bien compris ses leçons. J'ai beaucoup payé, et financièrement et laborieusement, pour appuyer sa politique si canadienne. J'ai eu foi en lui, j'étais convaincu à cette époque qu'il était sincère, je l'ai appuyé loyalement jusqu'au 9 septembre 1939. J'ai constaté alors que le chef libéral tournait le dos au catéchisme politique de toute sa vie passée, et, de 1939 à ce jour, j'ai été le témoin stupéfié des moyens employés par son gouvernement pour contribuer, sans limites, en extrémiste aveugle, à cette guerre.

La propagande employée depuis 1939 à ce jour est l'exacte copie de celle de 1914 à 1918, sauf que la propagande d'aujourd'hui est plus hypocrite.

[M. Lacroix (Beauce).]

Nous n'avons pas la conscription au Canada, nous disent les experts du Gouvernement ou les avocats retors? Dans la *Gazette Officielle* du 9 février on publie une proclamation dans laquelle on appelle sous les armes tous les jeunes gens nés en 1924, c'est-à-dire âgés de 19 ans. Qu'avons-nous besoin de jeunes gens de 19 ans dans l'armée, au point où nous en sommes aujourd'hui, si ce n'est pour libérer le mobilisé pour outre-mer? Pourquoi est-on si extrémiste?

Le cultivateur souffre du manque de main-d'œuvre. L'Ouest a laissé de grandes quantités de blé non récolté sous la neige. Le fermier qui fait de la culture mixte peut à peine produire le beurre nécessaire à la population du Canada; l'éleveur sera loin de fournir les animaux en nombre suffisant pour les consommateurs. Et on est à la veille de rationner le bœuf. On est à court de laine,—plusieurs centaines de soldats font leurs exercices militaires habillés en civils. On est à court de graisse, de pommes de terre, dans certaines parties du pays. Nos moulins à pulpe seront à court de bois, faute de main-d'œuvre. Nous sommes à court de bois de sciage pour la même raison. Il est scandaleux de voir que l'on emploie des fillettes, des enfants de 15 ans, dont la figure reflète l'affaiblissement de la santé. Et on les oblige à travailler la nuit dans les usines du Québec.

De plus, on mobilise les jeunes de 19 ans. N'annonce-t-on pas aussi qu'après le 1er mars tous les célibataires de 19 à 45 ans et tous les hommes mariés de 19 à 25 ans devront subir un examen médical, et cela alors que nous avons 700 mille hommes enrôlés, à ce jour!

N'est-il pas vrai que le premier ministre nous a déclaré que l'effort de guerre du Canada excédait celui de n'importe quel pays, proportionnellement à sa population? D'après moi, il existe certainement dans ce pays un groupe de gouvernants dont le zèle dépasse en tous points ceux des autres pays.

On se moque des engagements les plus sacrés; nous semblons être sous la dictature la plus rigide de tous les pays alliés en guerre; la Gestapo canadienne tourmente nos gens.

N'a-t-on pas, dans ce pays, désorganisé la société entièrement? On se moque du peuple.

On a établi des commissions composées d'hommes qui ne sont pas responsables envers le peuple, des hommes payés par leurs employeurs habituels et donnant leurs services pour $1 par année à l'Etat,—mais plusieurs dans l'intérêt de leurs commerces respectifs.

Le trust, dans différents commerces, est représenté par quelques-uns de ces hommes à $1 par année, qui sont à saboter la liberté individuelle.

Le commerce du marchand général, à la campagne, est saboté. Les restrictions de ces

organisations sont souventes fois injustes. On rationne le beurre à cinq onces par semaine, l'alcool à quarante onces.

La couturière est à court d'aiguilles, de broches à cheveux, etc., etc., mais on paie à l'Angleterre $200,000,000 pour racheter sa machinerie de guerre au Canada, machinerie qui vaudra l'équivalent du vieux fer moins d'un an après la guerre, si, à cette époque, par malheur, nos gouvernants d'alors n'en disposent pas en faveur de marchands peu scrupuleux, qui la revendront à nos ennemis pour mieux nous abîmer dans vingt ans.

Quelle administration! Quelle tour de Babel! Et l'on se vante de bien administrer.

On subventionne une compagnie dont le capital souscrit est américain en lui allouant assez de dépréciation—l'équivalent de 65 millions de dollars dans l'espace de deux ans—pour lui permettre de payer le montant requis pour construire des usines d'énergie électrique de quinze cent mille chevaux-vapeur.

Pourquoi tant de protection à ces groupes? Et pour faire face à toutes ces générosités, on taxe le peuple de façon à le mettre dans l'impossibilité de payer ses dettes. On détruit entièrement l'initiative privée.

Monsieur l'Orateur, le parti libéral, le gouvernement actuel s'est emparé de la politique à outrance du parti conservateur. Nous les avons vu se louanger entre eux; l'autre jour, le premier ministre, pendant quinze minutes, fit l'éloge de l'ancien chef de l'Opposition et le félicita du bon travail qu'il avait accompli durant les dernières années. L'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) ne faisait-il pas partie du groupe qui priva l'honorable premier ministre de son siège, en 1926? Quand j'offris alors mon siège au premier ministre, aurais-je, par hasard, fait mon premier geste déshonorant?

Monsieur l'Orateur, quel contraste entre les louanges adressées à ses adversaires et les reproches adressés à ses amis de vingt-cinq ans!

J'affirme que je n'ai pas honte de m'être rangé de ce côté-ci de la Chambre et de faire parti du Bloc Populaire Canadien.

J'appartiens au bloc du Québec depuis 25 ans. Pendant cette période, le bloc de la province de Québec a fourni au gouvernement actuel 60 députés presque continuellement. Je continue d'appartenir à ce bloc, voilà tout. Québec conservera son bloc. Cette fois-ci, c'est le Gouvernement qui s'est séparé du bloc du Québec—qui l'avait pourtant si bien servi. La politique du Gouvernement est tellement impérialiste et extrémiste que le Québec est obligé de s'en séparer.

M. FAUTEUX: Pas le Québec, trois députés seulement.

M. LACROIX (Beauce): Le peuple de la province de Québec est canadien avant tout. Ne l'a-t-il pas prouvé en toute occasion? Mais il se souvient, et il se souviendra qu'on l'a trompé.

De la participation "par la libre collaboration" à celle de l'oppression dictatoriale par décrets du conseil, le premier ministre nous a lancés dans une guerre extrémiste.

A quoi sert-il d'obliger notre petite population de onze millions 500 mille âmes d'aller se jeter entre l'Allemagne et la Russie? Nous savons tous que la Russie a une population de près de 200 millions, et nous savons que son accroissement naturel est de 5 millions par année; nous savons qu'elle peut faire la guerre pendant un siècle sans que sa population diminue.

A quoi sert à notre petit pays d'aller jeter 200, 300 ou 500 mille hommes entre la Chine et le Japon? La Chine a 500 millions d'habitants, avec un accroissement annuel de 12 millions 500 mille habitants, et peut faire la guerre indéfiniment sans amoindrir sa population.

Quel bon raisonnement avait notre premier ministre avant 1939! Si seulement il était demeuré constant avec lui-même. Ces pays ont besoin de manger. Pourquoi ne leur fournirions-nous pas notre blé et toutes les autres denrées alimentaires?

Notre participation sans limites doit paraître ridicule aux peuples de la Suède, de la Turquie, de l'Irlande, de l'Inde, de l'Espagne, du Portugal, de l'Amérique du Sud.

Nos dépenses de guerre exagérées s'élèvent à près de 5 milliards pour 1942, comparativement à 50 milliards aux Etats-Unis, et, en 1943, elles excéderont huit milliards. D'aucuns, en faisant la comparaison avec les Etats-Unis, diront: Nous ne sommes pas plus mal que ces derniers. N'oublions donc pas que les Etats-Unis dépensent de l'or qu'ils ont en coffre, tandis que, nous, nous hypothéquons le bien de nos enfants. Après cette guerre, si les Etats-Unis ont augmenté leur dette à 200 milliards, cela signifiera que, le lendemain de la guerre, ils pourront imprimer, pour le total de leur dette, du papier monnaie basé sur 25 p. 100 d'or, suivant la loi internationale, qui constituera encore l'argent possédant la plus haute valeur du monde entier, et qu'ils pourront de cette façon annuler leur dette du jour au lendemain, s'ils le veulent. Tandis que, nous, il nous sera impossible de le faire, n'ayant pas de réserves, comme ils en ont, au prorata de la population. A mon point de vue, les Etats-Unis dépensent leur avoir du Fort Knox, et, nous, nous dépensons ce que nous n'avons pas. Nous dépensons sur le crédit de nos générations futures. Et,

comme nous sommes situés près des Etats-Unis, ceux qui nous succéderont auront à vivre dans un état d'esclavage pour tâcher de survivre.

La comparaison est bien simple: deux citoyens vivent côte à côte; l'un a une famille de 26 membres; il a en banque $200,000; il dépense durant la guerre $150,000. A la fin de la guerre, il lui reste encore $50,000. L'autre a treize fois moins de monde, c'est-à-dire deux membres; il dépense durant la guerre $12,000 et, pour les dépenser, il hypothèque son bien avec intérêt. A la fin de la guerre, ce dernier est insolvable; son bien lui sera enlevé ou il faudra qu'il fasse banqueroute, alors que son voisin sera encore riche. Cet exemple, à mon point de vue, représente bien la situation du Canada comparativement à celle des Etats-Unis.

On fait grand bruit au Canada au sujet de l'inflation. On dit dans les cercles du Gouvernement que l'on est en train d'arrêter l'inflation. Y a-t-il un gouvernement qui ait plus fait pour amener l'inflation des dettes dans ce pays que le gouvernement actuel? On augmente sans compter la dette nationale; on gouverne par l'inflation des décrets du conseil. Les trusts font l'inflation du contrôle du commerce. On arrête l'inflation chez le peuple en l'empêchant, par une accumulation de lois et d'arrêtés ministériels, de payer ses dettes, en l'empêchant de réaliser des profits lui permettant de survivre.

Y a-t-il un gouvernement depuis la Confédération qui a autant fait l'inflation des taxes que le gouvernement actuel? Aujourd'hui, les taxes de l'individu ont atteint une moyenne de 37½ p. 100 de tous ses revenus.

Monsieur l'Orateur, je pourrais continuer indéfiniment, mais je crois que mon temps est expiré.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Jean): Je dois informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. LACROIX (Beauce): Encore une fois, pour être logique avec moi-même, je voterai contre l'Adresse, contre l'amendement et contre le sous-amendement.

(Traduction)

M. HARRY R. JACKMAN (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Harris, de Grey-Bruce, et Hallé). Ces honorables et vaillants députés se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup de succès et ont fait honneur aux forces armées qu'ils représentent. Il est vrai que l'armée canadienne a participé très peu à des engagements effectifs, mais elle n'en monte pas moins la garde pour nous; et cette longue période d'entraînement et de préparation a été très pénible à nos soldats. Il m'arrive rarement d'entrer en cette Chambre sans regarder dans le couloir la statue du lieutenant-colonel Baker qui a consenti le sacrifice suprême durant la dernière guerre. Que faudrait-il penser de nos institutions démocratiques si aucun membre de la Chambre ne pouvait répondre au plus noble des appels, celui de la patrie en danger. A la vérité, la circonscription dont le député porte l'uniforme du Roi est doublement à l'honneur.

Le discours du trône renfermait une déclaration qui est particulièrement réconfortante à l'heure actuelle; en effet, les membres de cette Chambre et la population canadienne ont été grandement réjouis d'apprendre que la situation des Nations Unies s'était améliorée. Réjouissons-nous du fait que la guerre prend une tournure beaucoup plus favorable à la cause de la liberté. Nous constatons avec satisfaction qu'il sera bientôt possible d'entrevoir la victoire, si lointaine soit-elle. Nous savons qu'il y a encore de grands sacrifices à consentir, mais si nous sommes plus près de la victoire que nous ne l'avons été dans le passé, cela veut dire que les pertes de vie seront beaucoup moins nombreuses et pour notre pays et pour les autres Nations Unies. Nous avons fait beaucoup de progrès. Au début du conflit, nous étions totalement désarmés, et pendant deux ans, nous avons failli succomber aux attaques que l'ennemi a dirigées contre nous sur les divers fronts. Nous avons gagné la bataille de la Grande-Bretagne et cette victoire a fourni à la civilisation et à notre régime démocratique la chance d'échapper à la barbarie. Aujourd'hui, la Russie est victorieuse, les Etats-Unis livrent une dure lutte et trente nations unies combattent à nos côtés. Nous avons décidément pris l'offensive. Notre armement est égal sinon supérieur à celui de nos ennemis, et nous n'avons jamais mis en doute la valeur de nos marins, de nos soldats et de nos aviateurs. Leur esprit de sacrifice nous inspire tous, même s'il nous arrive parfois de l'oublier. La route à parcourir est encore longue et ardue, mais nous nous mettrons à l'œuvre résolument tant que la guerre ne sera pas finie.

Nous sommes fiers des chefs qu'ont à leur têtes les Nations Unies, du premier ministre Churchill et du président Rosevelt; nous sommes fiers de ce qu'ont su accomplir Staline et le peuple russe. Nous ressentons de la fierté d'être les associés de Churchill et Roosevelt lorsqu'il s'agit de dresser des plans de haute stratégie, même si nous n'agissons qu'à distance et si nous ne sommes pas représentés

aux conseils de guerre. Il est évident que toutes les Nations Unies ne pouvaient être représentées à Casablanca. Cependant, nombre de Canadiens sont d'avis qu'on atteindrait une collaboration plus étroite et plus efficace si le pays était directement représenté à un conseil de guerre impérial, ou, si l'on préfère, à un conseil du commonwealth britannique, à Londres. Cela est d'autant plus vrai que notre armée est retenue en Grande-Bretagne, où elle est comme un fer de lance dirigé vers le cœur de Berlin. Je devrais peut-être employer l'expression conseil des Nations Unies, étant donné que les troupes des Etats-Unis participeront inévitablement à l'attaque. Nombre de gens au pays sont d'avis que le Canada devrait rechercher à être représenté par un ministre dans un conseil suprême de guerre. Il n'est pas de semaine où l'un ou l'autre des chefs alliés ne fasse une déclaration touchant le Canada, et l'on se demande comment le pays transmet ses instructions ou son assentiment. Voici ce que sir Robert Borden disait, en 1916, au sujet d'un cabinet de guerre impérial:

On ne peut s'attendre que nos soldats affluent sur le champ de bataille au nombre de 400,000 ou 500,000 et que nous consentions à n'avoir rien à dire et à ne jouir d'aucune considération tout comme si nous étions des jouets mécaniques. Toute personne qui nourrit un tel espoir nourrit une malheureuse et même dangereuse illusion.

Selon une récente déclaration du premier ministre (M. Mackenzie King) les moyens de communication se sont beaucoup améliorés depuis la dernière guerre. A cette époque, toutefois, le câblogramme nous fournissait un moyen de communication presque instantanée, et je doute fort que la radio puisse même aujourd'hui émettre des messages secrets. Le transport aéronautique facilite l'expédition des documents, mais les moyens mécaniques de transport étaient presque aussi parfaits qu'aujourd'hui lors de la dernière guerre, et les relations ne sont pas plus suivies maintenant qu'à cette époque. Il ne suffit pas que les hommes chargés du gouvernement de ce pays connaissent les idées de ceux qui sont préposés à la conduite de la guerre. Nos ministres et les personnes dont relèvent nos engagements militaires doivent-ils se tenir sans cesse aux écoutes? Peuvent-ils répondre aux suggestions des autres seulement? Ne peuvent-ils jamais offrir de renseignements ou d'assistance militaire? Ne peuvent-ils jamais présenter leurs vues? Doivent-ils toujours faire office d'obstacles dans la voie du progrès? On ferait presque aussi bien de ne pas convoquer le Parlement, de laisser les députés chez eux dans leurs circonscriptions s'en rapporter aux innombrables communiqués de presse et aux documents officiels qui leur sont expédiés. Le but du Parlement, comme celui d'un conseil de guerre, est de représenter nos électeurs, d'échanger nos vues et de chercher un terrain commun d'action nationale. Notre contribution à la guerre promet d'être très grande. Nous devrions aspirer au rôle d'un égal, non à celui d'un accessoire utile. Plusieurs demandes ne nous viennent pas, parce que l'idée doit naître chez nous. Si nous ne faisons pas partie du conseil d'organisation pouvons-nous avoir une intelligence convenable de tous les faits relatifs aux multiples problèmes qui se posent?

Le premier ministre a déclaré que tous les jours le Gouvernement reçoit directement du gouvernement de Grande-Bretagne, non pas une, mais au moins une douzaine de dépêches, sinon davantage, qui ont trait à la guerre. Il doit sans doute y être question d'un grand nombre de problèmes. Plusieurs d'entre eux doivent exiger des directives précises et énergiques. Il ne suffit pas de tenir de simples consultations entre le gouvernement de notre pays et les gouvernements des autres Nations Unies. Tous les efforts des Canadiens convergent présentement vers la tâche suprême, soit vers la victoire, et il n'y a pas d'endroit où il est plus nécessaire d'avoir une représentation continue et directe que dans un conseil de guerre.

On ne saurait indiquer clairement où se trouve le conseil suprême qui prépare les plans de la guerre. Je doute fort que les honorables députés puissent me dire exactement où se réunit le grand conseil de stratégie. Dans son discours de la semaine dernière le premier ministre s'est exprimé dans les termes suivants:

Nos membres de l'état-major à Ottawa se tiennent continuellement en contact avec les chefs de l'état-major général dont le quartier général est à Washington. Le comité de guerre du cabinet est tenu au courant de toutes les discussions qui s'y tiennent. Nous y avons un officier de liaison, un haut fonctionnaire du gouvernement, qui est là aujourd'hui et y reste l'année durant. Nous avons le droit de suivre les discussions et de nous faire entendre chaque fois que nous tenons à signaler un aspect particulier de la situation créée par la guerre. Les commissions qui siègent en permanence pour l'étude de ces problèmes ont sous les yeux les intérêts canadiens.

La Chambre me permettra de lui rappeler certaines paroles prononcées par sir Robert Borden en 1916:

Qu'il ne soit plus question d'officiers de liaison, recourons à la participation directe. Débarrassons-nous de nos maillots, et revêtons-nous des vêtements de la maturité.

Le premier ministre pourrait-il me dire si notre participation à la conférence de la paix se bornera à des consultations; conférence qui, nous l'espérons, apportera la paix et la prospérité non seulement à nos enfants, mais

à nos petits enfants. Le Canada aura-t-il un officier de liaison autorisé à prendre part à cette conférence importante? Quel cas fera-t-on de notre pays dans le conseil ou le comité chargé de donner suite à la charte de l'Atlantique aussi bien que dans toutes les grandes conférences qui devront se tenir après la guerre? Aurons-nous simplement des officiers de liaison attachés à ces très importantes réunions?

En outre, le premier ministre est-il le seul membre du cabinet qui pourra se rendre à ces conférences, où qu'elles se tiennent? Il a dit que sa place était à la Chambre des communes et au pays. Du point de vue politique, le premier ministre est chef de parti, mais s'il n'a été possible de réaliser qu'une mesure d'unité nationale et de cohésion tellement faible que sa présence sera requise ici, on sera sûrement capable de déléguer à ces conférences quelque autre homme d'Etat canadien. Puisque nous sommes forcés de mesurer notre action à nos moyens, je propose le nom du ministre de la Défense nationale (M. Ralston).

Dans un volume intitulé *Speeches and Documents of all the British Dominions, 1919-1931* et sous-intitulé *From Self Government to National Sovereignty,* publié par Arthur Berriedale Keith, nous lisons ce qui suit:

> La communauté d'effort et de sacrifice dans la guerre a inévitablement abouti à la reconnaissance de l'égalité de statut entre les gouvernements responsables de l'Empire. Cette égalité, reconnue depuis longtemps en principe, a trouvé son expression complète en 1917 dans la création, ou plutôt dans la naissance, du cabinet de guerre impérial, comme instrument destiné à élaborer une politique impériale commune pour la conduite de la guerre.

Les délibérations du cabinet impérial de guerre s'étendirent à tout le domaine de la politique impériale et touchèrent aussi à maints aspects de la politique étrangère et aux buts que se donnait alors le commonwealth britannique en combattant. Le Canada rétrograde sûrement en ne siégeant pas à ce concile. Il manque à un devoir qu'il se doit d'assumer, celui de participer à l'administration collective de la guerre.

La présente guerre diffère considérablement de la précédente par la bénignité de ses débuts, par les succès inattendus de l'ennemi en mai 1940 puis par les succès sans précédents de la Russie durant l'hiver de 1942-1943. Or le calme relatif, l'élaboration des plans de campagne et les préparatifs d'un front européen nous communiquent le sentiment que la méthode actuelle de consultation et de collaboration est bien suffisante. Mais, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'elle le sera lorsque se multiplieront les difficultés et les efforts. C'est alors que le besoin se fera sentir d'une autre méthode. C'est alors qu'elle se fera urgente. C'est alors qu'on éprouvera le besoin de collaboration et de pourparlers qui n'existeront plus.

Les honorables députés qui sont au courant des faits et gestes du cabinet impérial de guerre se rappelleront qu'il a trouvé la solution à bien des problèmes qui auraient pu devenir des motifs de grave dissidence. C'est ainsi que sir Arthur Currie constata qu'il ne bénéficiait pas de la collaboration à laquelle il croyait avoir droit, et qui était indispensable, de la part des officiers britanniques. La question était d'importance. Aussi finit-on par placer les soldats canadiens sous le commandement du général Currie.

Dans la présente guerre, nous avons profité de l'expérience acquise au cours de la dernière guerre et nous avons débuté comme il faut. Si nous devons arrêter et appliquer les mesures nécessaires à la victoire, le premier ministre devra peut-être rester au pays. Ces mesures sont sans doute d'application difficile; mais nous devrions nous assurer une représentation d'un haut caractère politique sur le conseil qui détermine la grande stratégie de la guerre actuelle.

Bien que le premier ministre ait déclaré que sa place est au Canada, nous trouvons des preuves du contraire dans ses actes, plutôt que dans ses paroles. Non seulement il a cru devoir visiter lui-même la Grande-Bretagne, mais plusieurs de ses principaux ministres, accompagnés de leurs hauts fonctionnaires, se sont rendus en Angleterre, non une fois mais plusieurs fois, pour recevoir et donner directement des avis. En dépit des moyens de communication, ces visites étaient de première nécessité. Rien n'indique mieux la nécessité d'une représentation dans un cabinet impérial que ces visites des dirigeants de notre pays. Durant la dernière guerre, bien des avantages, outre le principal, ont résulté de la direction et de la coopération qu'assurait l'existence d'un cabinet de guerre impérial. A cette époque, un problème difficile se présentait au sujet de l'Inde et de l'Empire. Quelques-uns des dominions, dont le Canada, je crois, ne voyaient pas d'un bon œil l'immigration des Hindous orientaux dans leur pays, ce qui offensait plus ou moins l'Inde. Mais cette difficulté fut réglée autour de la table commune lorsqu'on fit remarquer à l'Inde qu'elle aussi, si elle le désirait, pouvait exclure les nationaux des contrées respectives du commonwealth britannique.

Il se peut que si nous avions une conférence en ce moment, nous trouvions une solution au problème complexe du statut de l'Inde. Peut-être nous serait-il possible de contribuer à la solution du problème que présente ce dominion récalcitrant. Nous constatons que le

premier ministre Curtin d'Australie diffère quelque peu d'opinion sur le point de savoir où se trouve actuellement le théâtre le plus important de guerre. Si M. Curtin se trouvait à prendre part à une telle conférence, il se peut qu'il verrait pour l'Australie non pas un danger immédiat, mais un danger plutôt éventuel et inévitable, si nous adoptions une attitude différente de celle que nous avons poursuivie jusqu'à maintenant. Comme en fait preuve la liasse de dépêches et de courrier reçue par le premier ministre, ces délibérations poursuivies en commun sont d'une très grande utilité. Cette utilité, évidemment, ne peut être réduite à des conjectures, encore moins établie. L'opinion exprimée par M. Churchill, jeudi dernier, à la Chambre des communes anglaise concernant la valeur de ces consultations directes entre les chefs alliés, mérite d'être citée à l'appui de ce que je soutiens. Je cite M. Churchill:

> Quand vous avez une demi-douzaine d'importants théâtres de guerre ouverts sur différents coins du globe, vous pouvez vous attendre à des divergences de vues quand le problème est envisagé sous des angles différents. Il y a eu maintes divergences de vue avant que nous parvenions à nous entendre et c'est pourquoi j'ai insisté depuis plusieurs mois pour rencontrer le plus possible de nos grands alliés. Ces divergences portent plutôt sur l'importance relative et la préséance que sur le principe. Elles ne peuvent se concilier que par le commerce suivi d'esprits ouverts et bien renseignés.

J'aimerais aussi faire mention de l'incroyable bravoure de nos Canadiens à Dieppe et de l'héroïsme qui a valu la Croix Victoria au lieutenant-colonel Merritt. Les hauts faits d'arme de nos troupes méritent les plus grands éloges de notre population, de même que ceux de nos marins qui font la patrouille des mers. Les exploits intrépides des hommes du corps d'aviation royal canadien et de la Royal Air Force font l'orgueil du Canada, car ils représentent notre plus forte contribution de combat à la cause de la liberté. C'est donc avec intérêt que j'ai appris par le discours du trône que le Canada doit assumer une plus grande responsabilité dans le maintien des effectifs de l'Air et des escadrilles canadiennes en service à l'étranger. Le peuple canadien sait-il que notre gouvernement ne paye pas un sou pour l'entretien du grand as de notre aviation, l'officer d'aviation Beurling, D.O.S., D.F.C., D.F.M., avec barre, qui fut rejeté par le corps royal canadien d'aviation et accepté par la Royal Air Force? Sait-il que le gouvernement anglais acquitte dans une large mesure la solde et les frais d'entretien de nos jeunes gens qui font partie du corps royal canadien d'aviation outre-mer et paye aussi leur équipement? Peu importe qui paye le coût de la guerre, mais quand nous nous vantons d'avancer un milliard à la Grande-Bretagne, envisageons la réalité et obtenons un état aussi exact que possible de la situation. Comme le ministre de l'Air (M. Power) l'a dit l'an dernier à la Chambre: "Il faudrait une génération de comptables pour démêler l'écheveau des comptes passés entre le Canada et la Grande-Bretagne". Nous avons peut-être un solde créditeur, mais il faut que le peuple canadien sache que la Grande-Bretagne paye les frais d'entretien des membres du corps royal canadien d'aviation dès qu'ils partent du Canada, et que nous acquittons seulement la différence entre le chiffre de la solde de la Royal Air Force et celui de la solde de notre aviation. Permettez-moi de me joindre à l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) pour louer hautement la gestion du ministère de l'Air. Le plan d'instruction des aviateurs du Commonwealth britannique constitue notre plus grande contribution à la poursuite de la guerre.

Une autre chose que je signalerai et que je manquerais à mon devoir de ne pas mentionner avant la fin du débat, ce sont les légitimes espoirs de la population au sujet de l'application du projet Ruml à nôtre pays. On aurait peine à trouver un seul Canadien qui n'approuve pas l'application de ce plan à notre situation. De même qu'il serait faux de prétendre que la population canadienne ne veut pas acquitter ses justes taxes, pourvu qu'on emploie les fonds à bon escient, il serait inexact de prétendre que cette année ou en n'importe quelle année les contribuables refusent de fournir le nerf de la guerre nécessaire à l'obtention de la victoire.

Le temps dont je dispose ne me permet pas de discuter le sujet à fond, mais je tiens à en tracer brièvement les grandes lignes, afin qu'elles soient consignées au compte rendu avant que la Chambre soit menacée d'un projet de loi qui sera un programme préparé d'avance et ne sera pas l'expression de la volonté populaire mais des seuls dirigeants du ministère des Finances. Le ministre des Finances (M. Ilsley) devrait être mis au courant des désirs des électeurs. Le Gouvernement n'est que le représentant, non le maître, de la population en matière de perception d'impôts et si l'on peut élaborer une méthode plus équitable qui ne causera pas de perte pour le Trésor, l'échiquier a le devoir de l'adopter. Il n'y a pas déjà si longtemps que l'impôt frappe les catégories de revenus inférieures et même l'impôt sur les revenus élevés était relativement facile à acquitter. Les chiffres qui suivent portent sur la période de quatre ans 1938-1942 et indiquent la rapidité de l'augmentation des impôts. Dans aucun autre pays la croissance de l'impôt n'a été si rapide. En Angleterre les contribuables étaient habitués longtemps avant la guerre à un impôt élevé sur le revenu. Cet impôt n'était pas seulement destiné à parer aux

besoins de l'Etat, mais il était de fait une redistribution du revenu national. Au Canada, nous n'avons pas seulement atteint les taux anglais de taxation dans plusieurs catégories de revenu, nous les avons dépassés dans plusieurs catégories et par-dessus le marché nous avons l'impôt sur les sociétés qui, même aux taux qui frappaient les bénéfices d'avant-guerre, se chiffraient au minimum à 40 p. 100. Pour donner à la Chambre une idée de la croissance du taux de l'impôt dans notre pays, je cite les chiffres suivants qui s'appliquent à l'Ontario et qui seraient probablement fort analogues dans une autre province.

Un homme marié ayant deux enfants versait en 1938 et en 1942 respectivement les impôts suivants sur son revenu:

Revenu	Impôt sur le revenu, en 1938	Impôt sur le revenu, en 1942
$ 2,000	néant	$ 214 80
5,000	$118 00	1,662 00
10,000	668.21	4,546 00

C'est l'allure, non la course, qui tue. C'était la coutume et la chose était possible, que chaque contribuable acquitte l'impôt d'une année à même le revenu de l'année suivante. Certes, le Gouvernement annonçait rarement le taux de l'impôt avant la fin du premier ou du deuxième trimestre de l'année postérieure à celle où le revenu était gagné. Mais l'impôt a pris une telle proportion, même pour les très faibles revenus, qu'il est impossible de l'acquitter à même le revenu de l'année antérieure et d'épargner en même temps suffisamment pour verser l'impôt sur le revenu à mesure qu'il est gagné. Il en résulte que tous les contribuables canadiens gémissent aujourd'hui sous un fardeau de dettes dont pour la plupart, ils seront absolument incapables de se débarrasser. Quand pourront-ils le faire? Voilà ce qu'il est impossible de dire, car ils sont toujours en arrière pour le paiement de l'impôt sur le revenu, impôt qui augmente progressivement. Si le revenu diminue ou cesse pour cause de retraite, d'accident, de maladie, de chômage ou de décès, le contribuable qui n'a plus un aussi gros revenu ou qui n'en a plus du tout se trouve sous le poids d'une dette qu'il ne peut acquitter.

Comment l'adoption du plan Ruml au Canada va-t-il alléger le fardeau des impôts chez le contribuable qui vient à toucher un revenu moindre qu'auparavant ou qui n'en touche plus du tout? L'adoption de ce plan libérerait le citoyen des soucis accablants que lui causerait la crainte de ne pouvoir jamais payer ses dettes. Cela permettrait au contribuable de payer cette année et chaque année, pour satisfaire aux besoins du Trésor et aux lois du pays, une somme proportionnée à ce qu'il a gagné. Puis, à la fin de chaque année, il ne serait pas sous le poids d'un fardeau de dettes. La méthode à adopter devrait être la suivante: les impôts payés cette année s'appliqueraient à l'année 1943 et non pas à 1942, comme c'est en grande partie le cas aujourd'hui. Les revenus de l'anée 1942 sont aujourd'hui dépensés et disparus; en reportant à 1943, l'impôt de 1942, on adopte en quelque sorte le principe de l'heure avancée: on avance la grande aiguille d'une heure et rien n'est changé, si ce n'est qu'il est huit heures au lieu de sept heures.

M. HOMUTH: Laissant le Gouvernement dans l'ignorance.

M. JACKMAN: On ne fait pas perdre une heure au Gouvernement et nous ne demandons pas à Dieu de nous pardonner parce que nous n'avons pas rendu compte d'une heure de notre vie terrestre. En vertu du régime actuel, dont le Gouvernement est beaucoup plus responsable que ne l'est l'individu, le contribuable est toujours une année en retard. En adoptant le plan Ruml au Canada, le contribuable verserait ses impôts en même temps qu'il touche ses revenus; il paierait au jour le jour.

Les hommes se remplacent continuellement, mais le gouvernement lui, existe toujours.

M. HOMUTH: Pas ce gouvernement-ci.

M. JACKMAN: Il n'y aura pas une seule année où le Gouvernement ne retirera pas ses impôts en entier. Les ministres des Finances, le ministre actuel et ses prédécesseurs, se sont efforcés de procéder d'après la méthode de payer au comptant. Si nous adoptions ce plan au Canada le contribuable serait lui aussi en mesure d'acquitter ses impôts au fur et à mesure.

En vertu du plan actuel, le Gouvernement ne perd rien; en réalité il gagnerait probablement quelque chose, car le revenu national sur lequel portera l'impôt en 1943 sera plus considérable qu'en 1942. En outre, si le Gouvernement adopte ce plan, il pourra plus facilement faire payer la nouvelle génération d'ouvriers de 1943, qu'en s'en tenant au régime actuel. Dans le moment, les nouveaux ouvriers ne sont pas tenus, dans une certaine mesure, d'acquitter des impôts avant 1944. Le Gouvernement a prélevé et continuera de prélever des impôts d'après nos moyens financiers; il le fera cette année, l'an prochain et aussi longtemps qu'il le faudra pour gagner la guerre. L'individu paiera tant qu'il touchera un revenu; cette taxe sera prélevée au fur et à mesure, mais à la fin de l'année, il n'aura pas à faire de déboursés additionnels. Si, certaine année, les revenus d'un contribuable sont moins élevés par suite de décès, maladie, mise à la retraite, accident ou chômage partiel,

ce contribuable acquittera un impôt basé sur ses revenus courants et non pas sur ceux qu'il a dépensés.

Etant donné que l'Etat prélèvera l'impôt le plus élevé possible, il lui est bien inutile de proposer que le contribuable, en plus d'acquitter l'impôt de 1943 au fur et à mesure, acquitte également celui de 1942 par versement différés échelonnés sur un certain nombre d'années. En effet, l'impôt sera sans aucun doute, cette année comme l'an passé, le plus lourd qu'il soit possible de prélever sans démolir le régime. La théorie selon laquelle on percevrait même par versements, l'impôt de 1942 en plus de celui de 1943 est à la fois fallacieuse et illusoire. Le Gouvernement prélèvera tous les impôts possibles, comme il l'a fait en ces dernières années.

Alors même que tous les Canadiens ne saisissent pas toute la portée du plan Ruml, tous, ou peu s'en faut, désirent le voir adopter. L'Etat a réellement de la chance d'avoir une telle occasion d'instituer un régime de perception de l'impôt à la source,—et ce, pour presque tous les impôts,—au lieu d'être obligé d'attendre que le revenu soit dépensé, comme cela se produit très souvent, et qu'il ne puisse plus percevoir l'impôt. De fait, au train où vont actuellement les choses, si nous avons une période de chômage même partiel après la guerre, ou même une période de transition entre l'économie de guerre et le régime de paix, nombreux seront les ouvriers qui n'auront pas acquitté leurs impôts de l'année précédente et qui ne pourront pas les rembourser à même des revenus moins élevés. Nous verrons alors les gens se moquer de la loi, comme cela est arrivé au temps de la prohibition.

L'adoption sans modification du plan Ruml ne coûtera rien au Gouvernement. Ce plan libérera le contribuable de la crainte psychologique et réelle d'une dette perpétuelle. Sans priver le fisc d'un seul dollar, il soulagera tous les particuliers d'un fardeau que dans la majorité des cas il ne peut et ne pourra payer quand son revenu aura cessé.

Si dans le fonctionnement de l'impôt sur le revenu l'on excepte l'imposition du capital, le Gouvernement se voit déjà réduit à l'impossibilité éventuelle de percevoir les impôts sur les revenus dépensés et dissipés. Il faut admettre l'existence de cette anomalie et adopter immédiatement une politique de payer au fur et à mesure.

A la fin de l'an dernier certains contribuables avaient versé 30 p. 100 de leurs impôts et d'autres davantage. Quelques-uns n'avaient même pas payé leurs arriérés d'impôts. Il y aura des problèmes d'ordre administratif à résoudre et je presse le Gouvernement d'adopter l'attitude démocratique de soumettre la question à un comité spécial ou de recourir au comité de la banque et du commerce, afin de placer la perception des impôts sur une base solide. Ainsi on tiendra compte de la volonté de la population et nous aurons pour tous un système de paiement au fur et à mesure.

M. PIERRE GAUTHIER (Portneuf): Je n'ai pas honte d'adresser la parole à la Chambre des banquettes de l'opposition, nonobstant les charmantes remarques du premier ministre (M. Mackenzie King) l'autre jour, à l'adresse de mes deux collègues, l'honorable représentant de Beauce, (M. Lacroix) et l'honorable représentant de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond) et à la mienne. J'ai pris part à seize sessions du Parlement et c'est la première fois que je m'oppose à un gouvernement. Si le parti libéral avait rempli ses promesses et tenu sa parole je ne serais pas de ce côté-ci de la Chambre ce soir. Les députés de la province de Québec ont pris des engagements envers cette province, tout particulièrement au cours des élections provinciales de 1939. Ils se sont engagés à n'appuyer aucun gouvernement, fut-il libéral ou conservateur, qui voterait en faveur de la conscription pour outremer ou qui la mettrait en vigueur. C'est là l'engagement solennel que nous avons pris. Personne ne devrait oublier que la conscription a été votée par un gouvernement libéral et qu'il la met en vigueur, quoi qu'on en dise. Personne à la Chambre ne devrait être surpris de nous voir dans l'opposition. Cette mesure de conscription diffère dans son application de la conscription de 1917, mais elle fonctionne parfaitement.

On me permettra de donner ici quelques exemples. Prenez le cas d'un membre de la Chambre qui donne une lettre de recommandation à un homme marié, disons, âgé de 30 ans, et père de trois enfants. Cet homme ne pourra pas être nommé maître de poste s'il est d'âge militaire, et s'il n'a été licencié de l'armée. Voici quels sont les effets de cette mesure: Si le postulant n'a pas été licencié, il n'obtiendra pas cet emploi; s'il n'a pas d'emploi, il ne pourra pas acheter de nourriture, ni de vêtements. Un homme âgé de 37 ans, qui a une femme et 7 enfants a demandé un emploi de forgeron au ministère de la Marine à Québec. On lui a tout de suite posé la question suivante: Vu que vous êtes d'âge militaire, avez-vous été licencié par l'armée. Il en résulte que s'il n'a pas été licencié par l'armée, il ne peut obtenir l'emploi désiré. Et comme ces deux hommes ne pouvaient s'enrôler volontairement pour la défense territoriale mais seulement dans l'active, parce qu'ils n'étaient pas appelés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, ils

étaient libres de s'engager pour le service outre-mer ou de rester sans emploi. Pas de situation, pas de vivres, pas de vêtements, pas de subsistance. Examinons le cas d'une jeune médecin de 25 ans, célibataire ou marié, mais sans enfants. Aux termes de la loi, on l'appelle à faire son service militaire. Il jouit d'une liberté complète en ce qui concerne le service militaire. S'il désire servir comme médecin dans l'armée, il doit s'enrôler dans l'active en vue de servir n'importe où; autrement, il lui faut servir comme simple soldat dans le corps de la défense territoriale. Un volontariat merveilleux! Prenons le cas d'un jeune étudiant qui en est à la dernière ou à l'avant-dernière année de son cours classique. Le succès ne sourit pas toujours aux élèves les plus brillants et si ce jeune homme a le malheur de couler, on ne lui donne pas l'avantage de continuer. La voie lui est large ouverte vers l'armée. Un volontariat consolant!

C'est pourquoi, je répète ce qu'un de mes amis a dit un jour, c'est un véritable système volontaire. On ne veut pas s'engager, mais le gouvernement a besoin d'hommes, et voilà où l'on en est. Ce sont là quelques cas du système volontaire nouvellement breveté en vue de recruter des soldats canadiens pour outre-mer dans la seconde guerre mondiale.

Sous le régime du décret C.P. 11,159, on a envoyé des soldats canadiens à Terre-Neuve, en Alaska et au Labrador. C'est un autre pas. Vient ensuite la traversée outre-mer, et s'il se produit un autre délai entre le décret du conseil promis et sa publication, nos soldats auront le temps d'écrire à leurs parents et de recevoir une réponse avant que le Gouvernement ait décidé de rendre public le décret du conseil. Voilà une manière d'agir franche et honnête. L'enduit dont se servent les politiciens des deux vieux partis du pays est devenu trop mince, si mince que le peuple goûte la pilule et refuse de l'avaler.

L'effort de guerre était trop inadéquat, le Gouvernement trop lent pour nos amis conservateurs qui, par une pression méthodique et bien organisée, obligèrent les libéraux à s'exécuter. Ces promesses d'un effort modéré et volontaire en vue de gagner les élections provinciales de 1939 dans la province de Québec, se sont volatilisées sous les ardents rayons du soleil impérial et aux accents cacaphoniques de la fanfare des Deux Cents. Une offensive identique dirigée contre le plébiscite a mis en œuvre la vieille politique opportuniste imaginée dans le dessein de concilier la finance, les politiciens et les réclamations du peuple.

Nous avons vu en cette enceinte des adversaires acharnés voter en faveur du plébiscite et il a été admis par des membres siégeant en cette Chambre et par bien des journaux

[M. Gauthier.]

qu'une forte proportion de la population ne savait pas au juste si ce vote affirmatif ou négatif avait trait à la conscription. On avait si clairement exposé la question au peuple. Chose certaine, cependant, c'est que le vote négatif dans le Québec s'appliquait à la conscription et si le sentiment a changé c'est vers l'accroissement du vote négatif. C'est alors qu'un nouveau terme a vu le jour, un terme qu'on emploie librement à l'endroit de ceux qui font opposition aux vieux partis politiques du pays, et ce terme c'est: "isolationniste." Quel mot commode! Pendant des années on a ressassé le mot "communisme" dans chaque circonstance où les vieux partis politiques voulaient flétrir leurs adversaires, surtout ceux qui préconisaient avec zèle des réformes sociales ou économiques conformes aux principes véritablement canadiens. Maintenant toutefois que M. Buck et ses acolytes, membres d'un parti encore hors la loi mais capable de disséminer partout au Canada une énergique propagande, maintenant que les Nations Unies se sont fait un devoir de secourir la Russie, maintenant que la Russie a fait pencher en notre faveur la balance des fortunes de la guerre, le terme "communiste" ne trouve plus son emploi. C'est désormais "isolationniste" qu'il faut dire.

Mais si on s'arrête à un examen circonspect du service sélectif général, du rationnement des vivres et du matériel de guerre; si on examine de près tout le système aujourd'hui à l'honneur dans les confins du pays, on ne peut s'empêcher de remarquer sa forte analogie avec la politique qui a pris corps en Russie depuis Lénine et surtout depuis l'accession de Staline. Je voudrais bien avoir les noms des hommes responsables de ce programme économique général, connaître leurs relations mondiales et leur origine raciale. M'accusera-t-on d'isolationisme si je prie le Gouvernement d'user de grande prudence dans le choix de ses experts financiers et de ses économistes afin que ces gens ne placent pas le pays en face d'un système confié à des hommes qui ne songent aucunement au pays où ils opèrent, ignorant les frontières de ce pays et des nations, qu'il s'agisse d'ennemis ou d'alliés? La guerre prendra fin un jour et un autre traité de paix s'écrira. Le parti alors au pouvoir, avec l'avis de ses experts, souffrira un autre Casablanca si ces derniers ne sont de vrais Canadiens qui ne songent qu'aux intérêts bien définis du Canada. M'accusera-t-on d'isolationisme si je fais remarquer que le Canada devra agir comme nation d'Amérique avant d'agir comme colonie? Et le rythme auquel nous dépensons devrait nous faire adopter un système de perception auprès de ces autres nations, surtout de celles qui songent à l'abolissement, tôt ou tard, des dettes de guerre.

M'accusera-t-on d'isolationnisme si je prie le Gouvernement de croire un instant que notre agriculture est vouée au désastre si les fils des cultivateurs ne sont pas renvoyés sur la ferme? Il est bel et bien pour le Gouvernement et ses nombreux propagandistes de rappeler périodiquement l'exemption des fils du cultivateur, mais il n'est pas bien agréable pour ce dernier de consacrer des jours et des semaines à demander aux autorités un sursis qui souvent n'est accordé que lorsque le jeune homme a passé quatre à six mois dans un camp; il retourne alors sur la ferme quand les travaux sont en partie terminés ou, dans bien des cas, quand la récolte est perdue. Il est bel et bien pour les amis provinciaux du Gouvernement de dire: il nous faudra user de prudence relativement à l'enrôlement des fils de cultivateurs et des ouvriers agricoles; mail il vaudrait mieux pour eux aider ceux qui ont prié avec instance le Gouvernement d'adopter un programme défini envers l'industrie agricole en ce qui concerne l'instruction militaire. Pourquoi ne pas exempter une fois pour toutes les fils de cultivateurs et les ouvriers agricoles et enrayer ce flot de cultivateurs à la commission? Laissez-les donc plutôt travailler. S'ils avaient consacré à la coupe du bois de chauffage le temps qu'ils ont été forcés de perdre dans ces voyages pour obtenir un délai des autorités militaires, nous n'aurions pas manqué de ce combustible. Que le Gouvernement mette un terme à sa politique de zigzaguement. Les fils de cultivateurs se sont inscrits; pourquoi alors les appeler?

Je suppose qu'on me qualifiera d'isolationniste et qu'on dira que je suis opposé à l'effort de guerre, si j'ose déclarer dans cette Chambre que le travail féminin dans les industries de guerre, particulièrement dans celles où l'on utilise certains produits chimiques, est un crime envers les familles de ce pays? On détruit une génération et ce qui est plus grave, si on n'y met pas un frein, la prochaine génération sera mort-née. Je ne suis pas le premier à donner cet avis au gouvernement; un éminent médecin de Toronto a formulé un sévère avertissement il y a quelques mois.

Telle est la situation de ce pays, établie entièrement par ceux qui nous traitent d'isolationnistes pour cacher leur faillite réelle à arrêter un programme véritablement canadien. Si le Canada est le grenier des Nations Unies, il aurait été plus sage de laisser sur la ferme ceux qui, par leur travail patient et constant, peuvent fournir à nos alliés les aliments nécessaires. Si le Canada est l'arsenal des alliés, il aurait été plus prudent de la part du Gouvernement de bien organiser le travail au pays plutôt que de jeter les hauts cris alors que des centaines de milliers d'hommes sont outre-mer. Le malheur est que l'on n'a pas tenu compte de la faible population du Canada. Une seule chose importait: expédier des hommes outre-mer. Pendant ce temps-là, la désorganisation s'accentuait rapidement.

En 1939, nous avons prévenu le Gouvernement de n'aller ni trop loin ni trop vite. La réponse a été que nous ferions un effort de guerre modéré et volontaire. Un an après, un de nos hommes d'Etat a dit dans cette Chambre: Comment pouvons-nous participer modérément à une guerre?

L'effort de guerre s'est changé en un effort total de guerre. La conscription pour le Canada a cédé la place à une conscription déguisée pour service outre-mer. Puis, après le plébiscite, la conscription fut votée au Parlement, sous l'empire d'une pression exercée par les mêmes hommes qui, il y a quelques années seulement, préconisaient la non-participation à toute guerre extérieure. Et parce que nous croyons que cette politique de non-participation ou d'un effort modéré et volontaire devrait être la véritable politique canadienne, ces mêmes hommes nous traitent dédaigneusement d'isolationnistes. Quelle métamorphose? Ils avaient d'abord reçu ce nom d'isolationnistes de leurs amis conservateurs et ils ont constaté, après leur secret mariage avec ceux-ci, que ce serait une bonne expression à accoler à ceux de leurs partisans qui refusent de se prêter à cette comédie montée par les apostats du patriotisme canadien.

Je crains que les électeurs n'isolent certains de ces gens du pouvoir aux prochaines élections.

Et il n'est pas agréable d'être isolé. J'ai connu quarante-quatre jours d'isolement à la citadelle de Québec. Nous étions neuf sous étroite garde, dont certains n'ont pas encore été libérés. Quatre hommes étaient encore incarcérés avant-hier, environ quatre mois après leur arrestation. Deux sont des hommes mariés et leur famille vit d'eau fraîche et de charité publique.

Je ne mets pas en doute l'honorabilité des membres de la cour martiale qui s'est réunie à Québec le 22 novembre 1942. Je ne parle pas du jugement final, je ne le discute pas, et aucun des officiers et des soldats accusés n'avait de griefs contre eux. Ce qui était intolérable pour nous et nos familles, pour la profession médicale et pour notre race, c'est le pitoyable manque de jugement qui a inspiré la décision de rendre publique l'audience du conseil de guerre. Comme les délibérations ont été publiques, j'utilise mon privilège de faire quelques remarques à ce sujet.

72538—36
ÉDITION REVISÉE

Le procès a clairement démontré que nos hommes n'ont violé leur serment ni comme soldats, ni comme médecins. Ils n'ont pas vendu de papiers bleus, je veux dire de certificats de libération militaire et n'ont accordé aucun classement de faveur à aucune recrue appelée pour le service actif. Ces hommes ont été sous étroite garde presque tout le temps depuis la fin d'octobre, en ce qui regarde les sous-officiers, et depuis le 2 novembre, en ce qui regarde les officiers du corps médical. Trois des officiers ont été libérés et ont repris leurs postes dans l'armée. Un soldat a porté les menottes jour et nuit durant onze jours, et les trois autres, durant quatre jours. Qui connaît l'état hygiénique de la "taule" à la citadelle se fait une idée de la vie intolérable de ces hommes. A part le privilège exclusif d'aller se balancer gentiment au bout d'une corde, ou de jouir des derniers instants de leur vie pendant qu'ils sont assis à l'aise dans la chaise électrique, même les assassins ne subissent pas de pire traitement.

Les officiers étaient étroitement et constamment surveillés dans leurs locaux, chacun d'eux jouissant de la présence constante d'un garde. C'étaient des hommes dangereux qui devaient subir un procès public. Pour eux, pas de cautionnement. Pendant des semaines et des mois ils ont alimenté les chroniques des journaux et radio-journal en parlait, surtout celui du réseau de Radio-Canada. J'étais peiné pour mes compagnons de prison d'avoir été incarcéré avec eux, parce que je me suis rendu immédiatement compte que certains journaux de ma province et d'autres ne pourraient pas résister à la tentation d'annoncer qu'un membre québecois du Parlement devait subir un procès et qu'il était en tenue civile. L'annonceur de Radio-Canada est même allé jusqu'à dire que je portais un complet brun bien qu'il ait omis d'indiquer la couleur de ma cravate. On disait que j'étais un des lieutenants de M. Maxime Raymond, chef du Bloc populaire canadien, le nouvel organisateur nommé pour le district de Québec et ainsi de suite. Voyez la dimension des manchettes. Mais je dois être juste pour le *Journal* d'Ottawa; quand j'ai été acquitté il m'a consacré deux bonnes colonnes où figurait ma photographie, pas ma meilleure, mais ma photographie quand même.

Quel début pour un nouveau mouvement: l'organisateur en prison! Quelle publicité pour la profession médicale du Québec: cinq de ses membres sous les verrous. Pour certains, quel bon morceau de Canadien français à mâcher. Pourquoi dans ce cas un procès public en cour martiale? Pour servir d'exemple: explication boiteuse. Sans parler des milliers de procès publics qu'on aurait pu faire subir dans d'autres régions pour servir d'exemples, si tel était le but, on en tenait un autre dans le même bâtiment en même temps, mais il avait lieu privément. Sans doute que le public ne s'y serait pas intéressé: l'accusé n'était pas du Québec. Je n'ose aucunement penser qu'on a fait cela pour assurer le secret. Les membres de la profession médicale de la province de Québec n'ont aucune raison d'envier ceux de la profession médicale de toute autre province ou les membres de toute autre profession. La tenue en public de cette cour martiale constitue une insulte à l'adresse de la profession médicale.

Dans une démocratie, un accusé est présumé innocent tant que le tribunal n'a pas établi sa culpabilité. Les juges que nous avons nommés ont toujours respecté ce principe démocratique. La façon dont nous avons été traités démontre que nous avons été trouvés coupables avant le procès par des hommes qui, par suite de leur manque de jugement—que ce soient des fonctionnaires d'Ottawa ou des conseillers du ministère de la Défense nationale dans le district de Québec—et par suite de leur inaptitude à occuper la position qu'ils occupent dans le corps médical ou à l'état-major, se sont faits consciemment ou non les persécuteurs de familles respectables et les insulteurs de la profession médicale et des Canadiens français. Je n'insisterai pas sur la petite guerre des nerfs qu'on a faite en vue d'induire officiers et soldats à se reconnaître coupables. Cela eût mis une si jolie plume aux chapeaux de ceux qui avaient cru flairer un gros scandale et qui, après le commencement de l'enquête, furent obligés de faire de la mise en scène pour cacher leur incompétence aux tribunaux et à leurs supérieurs. Je cite *La Semaine Religieuse* de Montréal du 20 janvier 1943:

Un procès regrettable

Le procès militaire intenté à un groupe de médecins de Québec est terminé. Ceux qui en espéraient quelque scandale en ont été pour leur peine. Accusations légères et dans presque tous les cas absolument fausses. Mais les rumeurs qui ont précédé ce procès et la publicité que l'on a donnée aux accusations ont empoisonné les esprits d'un bout à l'autre du pays. De tels actes ne peuvent que nuire à la cause nationale. Il est regrettable qu'ils soient posés.

J'ai dit tout à l'heure que les gens sont fatigués de cela, et j'ajouterai que les gens de la province de Québec sont lassés de se faire traiter autrement que les autres. Ils ont un moyen légal de manifester leur sentiment, ce sont les élections démocratiques; et ils ne manqueront pas d'utiliser ce moyen. Le fait de mentionner le Bloc Populaire Canadien peut bien susciter un sourire sur les lèvres de quelqu'un, mais ce sourire se changera en grimace le jour où la jeunesse de notre pays tournera le dos à ses lâcheurs.

M. W. R. AYLESWORTH (Frontenac-Addington): Monsieur l'Orateur, je représente une circonscription rurale. La population de Frontenac-Addington est l'une des plus vaillantes au pays, mais elle n'est pas riche. Elle se compose de cultivateurs compétents, honnêtes, patriotes qui gagnent leur vie à de rudes travaux et par la grâce de Dieu. Leur niveau de vie dépend des prix qu'ils obtiennent pour leurs produits et quelques sous de plus ici et là peuvent transformer une existence misérable en une vie un peu plus facile à supporter. C'est pourquoi ils se sont grandement inquiétés du traitement qu'on leur a accordé depuis le début de cette lutte gigantesque. Ils ne se sont pas plaint outre-mesure; ils ont travaillé de leur mieux pour produire le plus possible afin d'aider à résoudre le problème de l'alimentation de nos forces armées, de nos alliés et de notre population civile; mais, comme nous le savons tous, ils n'ont pas été beaucoup favorisés avant la guerre. Leurs fermes avaient souffert de cet état de choses; il fallait des réparations qu'on n'avait pas le moyen d'effectuer. Les cultivateurs avaient réclamé en vain la parité des prix; ils entrevirent pour un instant la réalisation de leurs vœux grâce à une plus forte demande créée par la guerre, mais on établissait des plafonds aux prix de leurs produits. C'était injuste. Ces plafonds auraient dû être établis tout en permettant la parité des prix.

Pour le cultivateur la parité des prix n'a qu'un sens: c'est qu'il touche pour ses produits les frais de production plus un profit raisonnable. C'est ce qu'on accorde à l'industrie; c'est ce qu'on devrait accorder au cultivateur. Peut-il continuer à se livrer à une proportion maximum sans aucune aide? Je ne le crois pas. Il n'est plus jeune et il ne peut plus accomplir une besogne aussi dure qu'autrefois. L'industrie et l'armée lui ont enlevé ses fils et ses ouvriers. Ses instruments sont usés et il devrait, si possible, les remplacer.

Il n'en est pas de l'agriculture comme de l'industrie. Dans l'industrie il ne s'écoule que quelques jours ou quelques semaines entre l'achat des matières premières, leur transformation et leur remise à l'acheteur. On ne commence pas à produire avant d'avoir conclu des contrats de vente satisfaisants. Quant à la livraison, elle s'effectue avant que le coût de production se soit modifié.

Mais dans l'agriculture, le tableau n'est plus le même. Pour toute garantie de remboursement de ses frais de production, le cultivateur n'a que sa confiance en la température, Dieu et l'avenir. Bien souvent, le banquier ne se contente pas d'une telle garantie. Au point de vue climatique, l'année 1942 a été presque aussi favorable qu'on pouvait le souhaiter. Bien que notre main-d'œuvre agricole ait diminué rapidement en 1942, des heures plus longues de travail pendant la plus grande partie de l'année, jointes à un labeur plus intensif de la part des hommes, des femmes et des enfants, nous ont valu la production la plus considérable jamais vue au pays dans le domaine alimentaire. Telle a été la situation en dépit du fait que près de 300,000 personnes sont sorties des rangs de la main-d'œuvre agricole depuis le début de 1940. On a réduit en rien les approvisionnements de pétrole destiné aux camions, aux tracteurs et autres véhicules en usage sur la ferme.

Nous ne pouvons connaître la température que la Providence nous réserve pour l'année prochaine mais, en ce qui concerne les autres facteurs, nous savons que, si les programmes actuels sont maintenus, la capacité de production du cultivateur sera gravement diminuée. Le pétrole sera rare; la production des instruments aratoires est restreinte, et la main-d'œuvre est beaucoup plus rare que l'an dernier. Les femmes et les enfants qui travaillent sur la ferme ne peuvent fournir de plus longues heures ou un effort plus intensif qu'ils ne l'ont fait l'an dernier.

Les cultivateurs aussi ne savent pas si les prix qui leur seront accordés leur permettront de faire face aux frais de production. Les dépenses d'exploitation d'une ferme augmentent sans cesse. Les salaires ont doublé. Les prix des instruments usagés sont élevés. Les impôts et les autres frais augmentent. Nous devons aussi faire face à la disparition de plusieurs fermes consacrées à la production de denrées alimentaires des plus essentielles comme les viandes et les produits laitiers.

A toutes ces difficultés s'ajoute chez plusieurs cultivateurs la crainte sincère et honnête d'organiser leurs futures opérations agricoles pour la simple raison qu'ils ignorent quelles restrictions on peut encore imposer. Si pour répondre aux demandes saisonnières plusieurs personnes peuvent sans entraînement fournir une main-d'œuvre très utile à l'exploitation des fermes, la production maximum exige encore, tous les honorables députés s'en rendent compte, des hommes d'expérience, des hommes versés dans l'art de produire et de nourrir le bétail et la volaille, des hommes entraînés en matière de production laitière, de production de récolte et dans le maniement de la machinerie et de l'outillage moderne.

On ne peut franchement juger comme un moyen de prévenir l'inflation la pratique de verser des subventions pour éviter aux consommateurs la hausse des prix, parce que le même montant est versé, soit en totalité par le consommateur soit en partie seulement par le consommateur et en partie par le contribuable. Je m'oppose absolument au régime des subventions au lieu de prix raisonnables sur le marché en particulier à une époque

où les consommateurs peuvent très bien payer des prix raisonnables. Les subventions favorisent l'inflation. Elles masquent les dépenses et n'atteignent pas leur but. Elles favorisent l'inefficacité, détruisent l'initiative et sapent l'énergie. Elles ne sont pas un moyen d'édifier un peuple indépendant et confiant en lui-même. Les subventions sont simplement un expédient pour éviter une question désagréable. Elles permettent d'éluder un correctif fondamental à une économie désiquilibrée, et ouvrent la porte aux abus politiques. Si on a recours aux subventions une fois, il sera très difficile de s'en débarrasser par la suite. Si nous y recourons maintenant, durant une période de revenus maximums, comment pourrons-nous les abandonner après la guerre au moment où les revenus fléchiront? Si le trésor était vide il en résulterait qu'il faudrait les cesser. Les prix des aliments augmenteraient nécessairement ou le cultivateur ferait faillite; vous auriez une hausse dans les prix des denrées alimentaires en même temps qu'un affaiblissement du pouvoir d'achat. Je veux que l'agriculture soit libre et en état de se suffire. Il faut aussi augmenter immédiatement la quantité de matériaux affectée à la production des instruments aratoires. Nous avons besoin d'une plus grande quantité de machines pour combler la pénurie de main-d'œuvre.

J'aimerais dire quelques mots sur la question du bœuf. Il y a un plafond sur cette denrée, mais j'oserais dire que la plus grande partie du bœuf vendu au Canada actuellement l'est à un prix plus élevé que le plafond. Au cours du débat sur l'Adresse l'honorable représentant d'Elgin (M. Mills) a parlé d'un marché clandestin du bœuf. Il sait aussi bien que qui que ce soit qu'en vendant son bétail à 12c. la livre chez lui, on ne peut vendre le bœuf obtenu de ces animaux à un prix inférieur au plafond. Il suffit de consulter les rapports du marché pour constater que le bon bétail de boucherie se vend 12 à 12½c. la livre sur pieds. Le rendement en chair de ces bêtes est d'environ 56 p. 100 à l'abattage. Si le grossiste s'en tenait au plafond en vendant ce bœuf il perdrait $25 par tête ou environ 4c. la livre. Prenons comme exemple une vache de boucherie, pesant 1,200 livres. Le grossiste payera 10c. la livre, ou $120 pour l'animal en vie. Les 600 livres de bœuf qu'il en obtiendra, au plafond de 15c. la livre, ne lui rapporteront que $90, soit une perte de $30, ou de 5c. la livre. Je ne crois pas que ce soit lui qui subisse cette perte. Si le Gouvernement maintient un plafond sur le prix du bœuf, je suis d'avis que ce plafond devrait être juste et raisonnable. Le nombre de bestiaux expédiés de l'ouest à l'est du Canada pour y être engraissés et abattus a subi une augmentation de 78.6 p. 100 en 1942, alors que le nombre des inspections d'animaux abattus accuse un fléchissement de 5.9 p. 100. Mais on n'a pas tenu compte des abattages non inspectés. On estime à 100 p. 100 l'augmentation du nombre des abattages non inspectés.

Le 31 janvier 1943, le *Montreal Standard* citait l'opinion exprimée par les représentants de deux importantes maisons de salaison de cette ville, savoir que la plupart des Montréalais qui consommaient du bœuf pendant cette fin de semaine mangeaient le produit du marché clandestin. Pourquoi n'élèverait-on pas le plafond de 4 ou 5c. la livre? Le consommateur n'aurait pas à débourser davantage. L'écart entre le prix touché par le producteur et celui que paye le consommateur n'a jamais été plus élevé que maintenant. Le cultivateur doit trouver étrange d'avoir à payer cher au boucher le bœuf vendu sous le régime du plafond.

Les cultivateurs qui nourrissent des bestiaux cet hiver sont inquiets. Au mois de mai, quand le prix du plafond sera le plus élevé, il y aura sur le marché pléthore d'animaux, et il en résultera, à mon avis, une chute des prix. Il convient de protéger l'éleveur.

Le beurre est une autre denrée dont il importe de relever le plafond, de manière à le mettre sur un pied d'égalité avec le fromage. Même pour jouir de la subvention de 10c., la matière grasse doit être livrée à la crémerie. Dans ma circonscription, l'obstruction des routes par la neige ne permet pas toujours d'effectuer cette livraison. Le résultat, c'est que plusieurs cultivateurs laissent tarir leur vache cet hiver. Et pourtant on insiste fortement pour que nous accroissions notre production laitière. Avec les bourses bien garnies comme elles le sont aujourd'hui, la plupart des gens sont disposés à payer plus que d'habitude pour obtenir du beurre et ainsi un autre marché clandestin pourra faire son apparition.

En conformité du plan qu'a formé le Gouvernement pour accroître cette année la production des vivres, on devrait faire lever l'interdiction frappant les nouvelles installations électriques afin de permettre l'extension de service électrique à un plus grand nombre de fermes et prolonger les lignes actuelles de distribution électrique à la campagne par de courtes extensions en vue de permettre l'emploi de certains appareils particuliers en usage sur les fermes. On peut s'attendre que ces extensions aideront entre autres choses à augmenter la provision de viande, de volaille et de produits laitiers au pays et à soulager en partie la pénurie de main-d'œuvre agricole.

Ce serait le meilleur moyen de secourir le cultivateur canadien. Ce n'est pas parce qu'un si grand nombre de cultivateurs sont privés de ce qu'on appelle les commodités de la vie qu'il faille conclure qu'ils n'y ont pas droit. Ils y ont droit en effet et c'est à nous de voir à ce que les gens établis sur le sol et sur qui le pays compte dans les périodes difficiles, soient traités selon leur mérite.

Quand la guerre prendra fin, et j'espère que ce sera bientôt, on nous demandera de nourrir des millions de personnes qui ont aujourd'hui peu de vivres et qui n'en auront que peu pour bien des années encore à cause de la stratégie de la dévastation et du sol déchiré par la mitraille. On peut estimer que cinq millions de personnes auront à souffrir de quelque pénurie de vivres après cette guerre et que certains pays, tels la Norvège, la Hollande, la France, la Grèce, la Pologne, la Yougoslavie et les Etats baltes auront à souffrir beaucoup plus encore qu'à la fin de la première Grande Guerre. On dut alors fournir à l'Europe 27 millions de tonnes de vivres dont 16 millions de tonnes provenaient des Etats-Unis et le reste de l'Empire britannique. Six milliards de dollars en vivres! Et on devra en fournir bien davantage cette fois-ci. Mais nous devrons le faire. Ce ne sera pas seulement un acte de compassion que de secourir ces millions de gens après la guerre. Ce sera l'unique route vers la paix.

Enfin, monsieur l'Orateur, il nous faut absolument déterminer ce que nous permettent d'accomplir notre capital humain, nos matières premières, nos usines et notre agriculture. Il nous faut décider quelles tâches il nous faut entreprendre tout d'abord et si nous savons décider judicieusement nous mettrons au premier rang de notre effort de guerre, l'agriculture, à côté de notre fabrication d'avions, de canons et de vaisseaux.

Notre première et impérieuse nécessité, c'est de produire le plus de vivres possibles. Le cultivateur canadien en produira tant qu'il pourra si on lui en fournit l'occasion. Le sort de l'humanité en dépend peut-être.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention, à ce stage du débat, d'être très bref et d'indiquer à la Chambre l'attitude que le parti conservateur progressiste prendra à l'égard du sous-amendement qu'a proposé l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et qu'a appuyé l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis).

Au début de mes remarques peut-être me sera-t-il permis de donner à la Chambre lecture du texte même du sous-amendement. Voici:

Que la motion soit encore modifiée par l'addition des mots suivants à la suite de l'amendement:

"Et nous exprimons aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures nécessaires pour obtenir un effort de guerre total, en négligeant d'appliquer aux industries de guerre et aux institutions financières les pouvoirs conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales tout comme ils ont servi à la mobilisation du capital humain pour des fins militaires."

En traitant de ce sous-amendement, je désire appeler surtout l'attention de la Chambre sur sa phraséologie soignée et étudiée. Elle indique que le parti de la fédération du commonwealth coopératif prend, relativement aux deux aspects de notre effort de guerre,—l'industrie et la finance de guerre,—l'attitude suivante, à savoir, que la loi sur la mobilisation des ressources nationales devrait être appliquée. Mais le sous-amendement va plus loin et sa phraséologie ne saurait laisser aucun doute. Il demande que ces pouvoirs soient appliqués "tout comme ils ont servi,—et j'appelle l'attention sur ces mots,—à la mobilisation du capital humain pour des fins militaires."

La loi sur la mobilisation des ressources nationales donne au Gouvernement des pouvoirs étendus et radicaux pour la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières de la nation en vue de la guerre totale. Tels sont ses pouvoirs étendus. En assumant pour l'instant que le Gouvernement n'a pas appliqué ces pouvoirs dans le cas des industries de guerre et de la finance comme il aurait pu le faire, conformément à l'intérêt national né de la guerre, voyons comment ce sous-amendement contribuerait à nous rapprocher plus que nous le sommes d'un effort de guerre total.

Examinons les résultats qui découleraient de l'adoption de ce sous-amendement par la Chambre. Cela signifierait que dorénavant deux grandes branches de notre effort national de guerre—l'industrie et la finance seraient mobilisées—notez bien ces mots—tout comme le capital humain pour des fins militaires. En un mot, la fédération du commonwealth coopératif se dit implicitement satisfaite de l'application des pouvoirs de la loi de mobilisation des ressources nationales pour ce qui est de la mobilisation du capital humain pour fins militaires.

Le peuple canadien et le parti conservateur progressiste croient, et il existe, je pense, d'amples témoignages pour appuyer cette croyance, que tout le programme concernant l'utilisation du capital humain est au Canada un gâchis, une faillite et un embrouillamini. A notre avis, il est impossible, dans tout programme bien établi et bien tracé concernant le capital humain, de séparer complètement la mobilisation du capital humain pour fins militaires de toute autre partie d'un plan complet qui serait en voie d'exécution. Nous somme

convaincus qu'aucun plan bien tracé et bien complet concernant notre capital humain n'est en vigueur depuis le commencement de la guerre, du point de vue du service militaire, de l'agriculture ou de l'industrie en toute entreprise primaire. Comme parti nous refuserons d'appuyer un sous-amendement de ce genre qui vise à utiliser la présente politique tâtonnante du Gouvernement en matière de capital humain comme base pour la mobilisation de l'industrie de guerre et de la finance. Cela laisserait supposer que notre parti approuve la présente politique du Gouvernement au point de vue de nos ressources en hommes et en est satisfait, ce qui n'est pas.

Chaque fois qu'une mobilisation supplémentaire de nos industries de guerre et de notre finance s'imposera dans l'intérêt d'un effort de guerre plus étendu et plus entier, n'hésitons pas à prendre vigoureusement les mesures nécessaires comme nation, quelles qu'en soient les conséquences, mais, en ce faisant, ne nous inspirons pas de la politique désordonnée qui a été appliquée de façon inefficace et timorée à un autre élément de la mobilisation du temps de guerre.

Si la Chambre adoptait ce sous-amendement rédigé avec soin, voyons quels seraient les autres résultats. Si l'on devait appliquer les pouvoirs conférés par la Loi sur la mobilisation des ressources nationales aux industries de guerre et aux institutions financières de la même façon qu'on les applique au capital humain mobilisé pour le service militaire, cela pourrait facilement produire une confusion inextricable. Je ne crois pas que la Chambre oserait appuyer pareille proposition, parce que l'application de ces pouvoirs à la mobilisation des ressources humaines pour le service militaire soulève plusieurs facteurs inapplicables en logique et en pratique aux industries de guerre et à la finance: cependant les mots "tout comme" indiquent que telle était l'idée du rédacteur de ce sous-amendement soigneusement rédigé ainsi que celle du motionnaire et du député qui l'a appuyé.

Voici quelques conséquences qui pourraient facilement s'ensuivre:

1. Deux éléments importants qui interviennent dans l'appel des hommes pour le service militaire sont l'âge et la santé. Certes on ne peut sérieusement faire entrer en ligne de compte la durée d'existence d'une industrie de guerre ou d'une institution financière ou de son bon état économique et financier en appliquant les pouvoirs à ces deux éléments de notre effort de guerre "tout comme" ils sont utilisés pour le service militaire. Cependant, c'est ce qu'indiquent clairement les mots "tout comme" du texte du sous-amendement.

[M. Graydon.]

2. On affirme qu'au Canada un habitant sur 107 a été mobilisé sous l'empire de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Si, pour obtenir un effort de guerre total, il faut mobiliser les industries de guerre et les institutions financières, certes c'est là un bien minime pourcentage qu'on peut difficilement considérer comme une importante contribution à l'ensemble de l'effort de guerre.

3. D'après les dispositions de la loi sur la mobilisation des ressources nationales telles qu'elles sont actuellement appliquées au capital humain, les hommes ne sont convoqués que pour le service au Canada ou dans nos eaux territoriales. On voit difficilement comment on pourrait sérieusement proposer que nos industries de guerre fabriquent leur matériel de guerre pour être utilisé dans nos limites territoriales et que les envois outre-mer se fassent seulement volontairement et pourtant c'est ce qu'on peut déduire des mots "tout comme".

A notre avis, le sous-amendement constitue une base défectueuse à la mobilisation de nos industries de guerre et de nos institutions financières. Il approuve implicitement la confusion qui règne dans la politique actuelle du Gouvernement en matière de capital humain. Il constitue une mesure rétrograde et hésitante plutôt qu'un progrès vers l'effort de guerre total. Il ne nous laisse pas d'autre choix, à nous qui représentons un nouveau mouvement conservateur progressiste, que celui de lui donner un vote adverse, étant donné le programme catégorique et non équivoque établi comme il suit au congrès de Winnipeg:

> Nous croyons en l'utilisation efficace totale et en la répartition appropriée pour la guerre, par contrainte s'il le faut, de toutes les ressources du Canada, y compris l'agriculture, l'industrie et la finance, aussi bien que le capital humain; nous croyons en outre que nous devons viser en tout temps à établir, autant qu'il est humainement possible de le faire, l'égalité devant le sacrifice.

Nous nous en tenons à ce programme et à cette politique. Le sous-amendement est entaché de faiblesse quand on le compare à l'attitude du congrès de Winnipeg et nous ne pouvons lui donner notre appui.

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

Mme Nielsen

MM.	MM.
Blackmore	Knowles
Castleden	Kuhl
Coldwell	MacInnis
Douglas (Weyburn)	Marshall
Fair	Nicholson
Gillis	Noseworthy
Hansell	Quelch
Hlynka	Shaw
Jaques	Wright—20.
Johnston (Bow-River)	

ONT VOTÉ CONTRE:

Mme Casselman

MM.

Abbott
Adamson
Anderson
Authier
Aylesworth
Bence
Bertrand (Laurier)
Bertrand (Prescott)
Bertrand (Terrebonne)
Black (Châteauguay-Huntingdon)
Black (Cumberland)
Blair
Blanchette
Bonnier
Boucher
Bourget
Bradette
Breithaupt
Bruce
Brunelle
Cardiff
Cardin
Casselman (Grenville-Dundas)
Chevrier
Church
Clark
Claxton
Cleaver
Cloutier
Corman
Coté
Crerar
Cruickshank
D'Anjou
Dechêne
Denis
Diefenbaker
Donnelly
Dorion
Douglas (Queens)
Dubois
Dubuc
Dupuis
Durocher
Edwards
Emmerson
Eudes
Farquhar
Fauteux
Ferland
Ferron
Fontaine
Fournier (Hull)
Fraser (Northumberland, Ont.)
Fraser (Peterborough-Ouest)
Furniss
Gardiner
Gauthier
Gershaw
Gibson
Gingues
Gladstone
Golding
Goulet
Graham
Gray
Graydon
Green
Gregory
Hanson (Skeena)

MM.

Harris (Danforth)
Harris (Grey-Bruce)
Hazen
Healy
Henderson
Hill
Homuth
Howden
Hurtubise
Ilsley
Isnor
Jackman
Jean
King, Mackenzie
Kirk
Lacombe
Lacroix (Beauce)
Laflamme
LaFlèche
Lafontaine
Lalonde
Leader
Leclerc
Leduc
Léger
Little
Lizotte
Lockhart
McCann
McCuaig
McCubbin
McCulloch
MacDiarmid
Macdonald (Brantford, ville)
Macdonald (Halifax)
McDonald (Pontiac)
McGarry
McGibbon
McGregor
McIlraith
McIvor
MacKenzie (Lambton-Kent)
MacKenzie (Neepawa)
Mackenzie (Vancouver-Centre)
MacKinnon (Edmonton-Ouest)
McKinnon (Kenora-Rainy-River)
MacKinnon (Kootenay-Est)
McLarty
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
McLean (Simcoe-Est)
Macmillan
McNevin (Victoria, Ont.)
McNiven (Regina, ville)
Marier
Martin
Matthews
Maybank
Mayhew
Michaud
Mills
Mitchell
Mullins
Mulock
Mutch
Neill
Nixon
O'Brien
O'Neill
Perley
Picard
Pinard
Pottier
Pouliot
Power
Purdy
Ralston
Reid
Rennie
Rhéaume
Rickard
Roebuck
Ross (Calgary-Est)
Ross (Hamilton-Est)
Ross (Middlesex-Est)
Ross (Moose-Jaw)
Ross (St. Paul's)
Ross (Souris)
Rowe
Roy
Ryan
St-Laurent
Sanderson
Senn
Sissons
Soper
Stirling
Stokes
Taylor
Telford
Thauvette
Tripp
Turgeon
Turner
Veniot
Ward
Warren
Weir
White
Whitman
Winkler
Wood—182.

M. ROY: Avant de mettre la question aux voix, puis-je prendre la parole, monsieur l'Orateur?

M. l'ORATEUR: Non.

L'hon. P.-J.-ARTHUR CARDIN (Richelieu-Verchères): Je ne me propose pas de parler longuement à ce stade du débat. Le discours que je prononçais l'autre jour exprimait assez clairement mon propre point de vue. . .

M. ROY: J'invoque le Règlement. J'appelle l'attention de M. l'Orateur sur le fait que l'honorable député qui parle en ce moment a déjà pris la parole sur cette question. Je trouve au hansard du 9 février 1943, à la page 298, ces paroles que l'honorable député a prononcées ce jour-là:

...je dirai au chef de l'opposition que son amendement à la motion principale est un exemple de ces dispositions incertaines et de ces attitudes vacillantes qui contribuent à discréditer le Parlement aux yeux de la population.

Des VOIX: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Si je comprends bien, l'honorable député s'oppose à ce que l'honorable député de Richelieu-Verchères prenne la parole dans le moment parce qu'il a déjà parlé. Est-ce bien cela?

M. ROY: Il a parlé sur l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Graydon).

M. l'ORATEUR: Tous les honorables membres qui ont pris la parole après que l'honorable député a proposé son amendement ont le droit de se prononcer maintenant sur l'amendement principal. L'honorable député a parfaitement le droit de parler. Je signale à l'honorable député de Gaspé (M. Roy) que, si son allégation était fondée, lui-même n'aurait pas le droit de prendre la parole.

M. ROY: Je vous demande pardon, monsieur l'Orateur, je n'ai pas pris la parole sur l'amendement proposé par le parti conservateur.

L'hon. M. CARDIN: Je n'ai pas l'intention de parler longuement sur la question dont la Chambre est saisie depuis quelques jours. Dans mon dernier discours, j'ai exposé des principes et des prémisses d'où je me propose maintenant de tirer une conclusion. Durant tout ce débat, tous les honorables députés et tous les citoyens qui suivent les débats de la Chambre des communes ont pu constater que le Canada souffre d'une pénurie croissante de main-d'œuvre sur les fermes, en même temps que dans nos industries de guerre, sans compter celle qui existe aussi dans plusieurs autres industries essentielles et dans nos entreprises de transport. Sans entrer dans les détails, je signalerai le transport par chemin de fer. Un homme qui est en mesure d'exprimer son opinion librement m'a déclaré tout récemment qu'il craint que nos deux grands réseaux de chemin de fer ne manquent bientôt de matériel roulant.

Quiconque a observé la situation ne peut manquer de constater qu'il existe dans notre pays une réelle pénurie de main-d'œuvre. Pas un des honorables députés qui ont jusqu'ici pris part au présent débat n'a manqué de signaler à la Chambre et au pays le fait que nous manquons de main-d'œuvre dans les principaux domaines de notre activité. On ne saurait donc douter d'une sérieuse pénurie de main-d'œuvre. Quelqu'un a exprimé l'avis—et cela démontre fort bien la vérité de ce que j'avance—que nous devrions utiliser les services des prisonniers de guerre, des Japonais, des hommes qui ont été déclarés inaptes au service militaire. . .

M. REID: Pas en Colombie-Britannique.

L'hon. M. CARDIN: ...que nous devrions utiliser les bras de ces hommes dans les régions où l'agriculture et les industries de guerre ainsi que d'autres industries essentielles de notre pays manquent de main-d'œuvre. On ne saurait donc nier qu'il y a pénurie de main-d'œuvre.

Le chef de l'opposition, je l'ai dit l'autre jour, n'a pas indiqué de remède à la situation. Il a blâmé le Gouvernement de n'avoir pas adopté une politique convenable, mais il n'a pas révélé ce que, selon lui, devrait être cette politique; il n'a pas précisé la méthode et les moyens qu'il prendrait lui-même pour remédier à la situation difficile dans laquelle le pays se trouve actuellement. L'amendement, je le répète, peut être invoqué à l'appui d'opinions différentes.

[M. l'Orateur.]

L'ancien chef de l'opposition officielle (M. Hanson) m'a accusé, en termes peu sévères, de soutenir la thèse des isolationnistes. Je ne suis pas isolationniste, et si l'honorable député s'était donné la peine de consulter l'histoire politique, il aurait découvert qu'à maintes occasions j'ai fait plus que lui pour maintenir l'unité entre toutes les parties du Canada. Je me suis attiré des ennuis qu'il n'a jamais connus. Je ne crois pas que l'on puisse aller plus loin que je l'ai fait dans ce domaine. En ce qui concerne la population de ma province, j'ai fait bien plus que l'honorable député pour lui expliquer les sentiments, les vues et les idées des citoyens qui habitent d'autres régions du pays. Je me suis efforcé de mon mieux d'interpréter aux citoyens français de la province de Québec les vues et les sentiments de la population anglaise du Canada.

J'ai fait tout ce que j'ai pu et, je crois, tout ce que l'on peut raisonnablement attendre d'un homme public dans ma situation. On m'a critiqué dans ma propre province parce que j'avais appuyé, en 1939, une politique de participation à la guerre, et demandé à la population canadienne de s'unir au Gouvernement, pour aider la cause des Nations Unies. Ce n'était pas là une thèse facile à soutenir devant les électeurs de la province de Québec, mais je l'ai quand même soutenue. Lors des élections générales de 1940, j'ai agi de la même manière. J'ai, en termes très clairs, exposé la situation telle qu'elle était alors et je n'ai pas craint de faire connaître mes vues et mes sentiments.

Le très honorable Ernest Lapointe, l'honorable Fernand Rinfret et moi-même avons fait presque l'impossible pour faire comprendre à la population du Québec les nécessités et les exigences de la situation dans laquelle le Canada se trouvait alors. Nous avons réussi, dans une certaine mesure, à interpréter auprès de cette province les sentiments, les vues et les opinions des Canadiens de langue anglaise.

Je suis fier d'affirmer que, pendant ma longue carrière politique, je n'ai jamais eu peur d'exprimer mes pensées, et j'ai toujours consacré mes forces et mes faibles talents à favoriser le plus possible un rapprochement entre les différentes races qui composent la population du Canada. J'en ai souffert dans ma vie politique. J'en souffre encore, parce que d'aucuns ne comprennent pas l'attitude que j'ai prise à certains moments. Ils ne comprennent même pas encore que je m'efforçais de combler le fossé qui séparait les deux races, par des concessions mutuelles susceptibles de les rendre heureuses et prospères et de leur permettre de vivre en paix dans notre Canada. Certains honorables députés ont même présenté mon attitude sous un faux jour à la Chambre; ils

n'ont pas compris la situation dans laquelle je me trouvais souvent, non plus que les embarras du gouvernement.

J'ai toujours cherché du mieux que je l'ai pu, même au prix de sacrifices personnels, à favoriser l'entente entre tous les citoyens du Canada. On n'a pas toujours écouté mes conseils. Mais j'ai récemment entendu avec infiniment de plaisir une voix de l'Ontario se faire l'écho des idées que j'exprimais il n'y a pas très longtemps, alors que je cherchais à expliquer la différence de sentiments entre les Canadiens de langue anglaise et les Canadiens français. Peu de gens ont compris mon attitude à ce moment-là; on a mal interprété mes paroles.

Cependant, il y a quelques jours seulement, un monsieur qui occupe un poste élevé dans le monde de la politique en Ontario a déclaré dans un discours public qu'il fallait reconnaître que nous ne pouvions pas envisager les questions sous le même angle parce que nous étions descendants de races différentes au Canada. Il a dit ne pas être surpris de voir que les Canadiens français de la province de Québec n'envisagent pas les problèmes de race de la même manière que les Canadiens de langue anglaise parce que lui-même ne peut avoir pour la France les sentiments dont il est animé envers le peuple anglais. C'est un écho des sentiments que j'ai exprimés, et je suis très heureux de le noter; c'est vraiment pour moi une source de réconfort. Je ne le cède à personne dans cette Chambre ou dans ce pays en ce qui se rapporte à l'amour du Canada ou aux sacrifices personnels. Mon patriotisme est incontestable, mon amour du Canada est au-dessus de tout doute, et j'ai le droit d'exposer et d'expliquer mes vues dans cette Chambre des communes, où, Dieu merci, nous jouissons encore d'une certaine liberté.

En conséquence, monsieur l'Orateur, et je puis dire comme conséquence des prémisses que j'ai posées dans mon discours de l'autre jour, je propose, appuyé par l'honorable député de Chicoutimi (M. Dubuc), comme sous-amendement:

Que tous les mots après le mot "que" dans la première ligne de l'amendement soient biffés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre est d'opinion qu'en raison de la pénurie reconnue de la main-d'œuvre agricole et de la rareté admise de main-d'œuvre pour les industries de guerre et autres activités industrielles et de transport essentielles, les conseillers du Votre Excellence auraient dû pourvoir à la suspension de l'application de la loi de mobilisation des ressources nationales quant à ce qui regarde la levée d'hommes pour le service militaire, dans tous les cas jusqu'à ce qu'une enquête par un comité de la Chambre ait précisé et déterminé de quelle manière le Canada peut maintenant contribuer le plus efficacement à la victoire sans détruire la vie économique, sociale et nationale du pays."

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter la motion, mais je viens de m'entretenir avec les chefs des autres groupes de la Chambre, et je crois que leur désir à tous serait de clore le débat ce soir, pourvu qu'il ne se prolonge pas trop. Avec le consentement des honorables députés, je serais prêt à proposer que la Chambre siège aujourdhui après onze heures.

Des VOIX: Non.

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur, comme je suis du nombre de ceux qui ont souscrit à l'idée du très honorable chef du Gouvernement, je dirai qu'en raison de cet important amendement qui, j'imagine fera l'objet d'un débat, je ne crois pas que ceux qui ont consenti à prolonger la séance ce soir doivent être tenus à cette entente. Nous devrions ajourner comme d'habitude à onze heures.

Le très hon. MACKENZIE KING: Fort bien; si mon honorable ami a changé d'avis, je veux bien ne pas insister sur l'adoption de la motion. Quand je lui ai soumis la chose, je présume qu'il n'était pas au courant de l'amendement qui allait être proposé.

M. COLDWELL: Non, pas du tout.

(Sur la motion de M. Pouliot, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

Vendredi 19 février 1943

La séance est ouverte à trois heures.

SERVICE CIVIL

DÉCLARATION SUR LA MARCHE DES TRAVAUX À L'HÔTELLERIE POUR FEMMES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ALPHONSE FOURNIER (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) a demandé certains renseignements sur une hôtellerie pour femmes à Ottawa. Voici ceux que je possède:

La seule hôtellerie qui relève du ministère des Travaux publics est celle d'Ottawa. Le projet progresse lentement, il est vrai, mais c'est exclusivement parce que l'entrepreneur éprouve des difficultés à se faire accorder les matériaux nécessaires à sa construction. La disponibilité des matériaux de construction constitue aujourd'hui un grave problème, surtout en ce qui concerne le bois d'œuvre, les articles de ferronnerie et d'électricité, et les produits de plomberie. Compte tenu des

difficultés que les entrepreneurs éprouvent à se procurer ces matériaux, nous estimons qu'ils tirent le meilleur parti possible de la situation. La mauvaise température a fait perdre un peu de temps depuis un mois, mais quiconque est au fait de l'industrie du bâtiment sait que la mauvaise température a pour ainsi dire paralysé tout progrès à certaines périodes du mois dernier.

Les renseignements qu'a demandés l'honorable député de Lincoln (M. Lockhart) devront venir de la Wartime Housing Limited par l'intermédiaire du ministère des Munitions et approvisionnements, qui régit les opérations de cette compagnie.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 18 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Cardin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je m'occupe de politique depuis trente-quatre ans, et cette année est la dix-neuvième de mon mandat parlementaire. Le présent débat est le plus important qui ait jamais eu lieu à la Chambre. Il s'agit de savoir d'une façon précise si notre effort de guerre doit continuer, ou s'il doit s'interrompre faute de capital humain dans l'industrie en général; en m'exprimant ainsi je veux faire une mention spéciale de l'agriculture et des chemins de fer, ainsi que de l'industrie de guerre, qui justifie bien son nom.

J'ai très profondément déploré que depuis le commencement de la guerre les instruments de propagande dont dispose le Gouvernement, je veux parler de la Société Radio-Canada, des publications du Bureau d'information en temps de guerre et de la censure, n'aient aucunement été utilisés pour aider à faire comprendre à la population canadienne quels sont les fins et le but réels de la loi sur la mobilisation des ressources nationales.

On a auréolé de gloire ceux qui portent l'uniforme,—et avec raison pour ceux qui sont réellement appelés à combattre, mais bien à tort pour les embusqués en uniforme. Il y a certainement quelque chose qui ne va pas dans le fait que les cultivateurs de notre pays qui accomplissent un travail essentiel en temps de guerre comme en temps de paix, les employés de chemin de fer qui transportent les hommes et les vivres d'un bout à l'autre de notre pays, les ouvriers dans nos industries de guerre, ceux qui fabriquent des armes et des munitions, n'ont peut-être pas aux yeux du public le même titre de gloire que celui que l'on reconnaît aux membres de l'armée. Cependant, sans ces gens, sans le travail qu'ils accomplissent et qui est si essentiel, l'armée serait incapable de se battre. Voilà pourquoi je regrette qu'une propagande destinée à servir d'autres fins que celles pour lesquelles nous combattons ait laissé une fausse impression au peuple canadien.

Quand on jette les yeux sur une montre ou sur une horloge, on voit bien les aiguilles qui marquent le temps, mais on ne voit pas les mouvements qui font leur travail et qui permettent aux aiguilles d'indiquer l'heure exacte. Je le répète, nous ne voyons pas les mouvements. Le travail des cultivateurs, des employés de chemin de fer, des employés de nos industries de guerre, tout caché qu'il ait été aux yeux de plusieurs, n'en a pas moins été réel. Si, aujourd'hui, certains pays combattent nos ennemis avec tant de succès, ils doivent ces succès, non seulement aux soldats sur le champ de bataille, aux marins sur la mer, mais aussi à l'humble ouvrier couvert de sueurs, dont les vêtements portent des taches de graisse, qui accomplit un travail indispensable dans le moment, que l'on ne saurait ignorer et qui devrait recevoir tout l'encouragement possible d'un pays que, pour notre part, nous représentons à la Chambre.

Une autre raison qui me commande de faire observer que c'est le débat le plus important qui se soit déroulé en cette enceinte parlementaire, c'est que les yeux de tous mes honorables collègues se dessillent. Ce que j'admire du fond du cœur c'est l'unanimité avec laquelle tous, depuis le premier ministre (M. Mackenzie King) jusqu'au plus humble député, se sont exprimés. Les membres du Parlement constatent que le ciel brillant de l'enthousiasme se déchire pour la première fois depuis le début de la guerre et qu'ils examinent le conflit d'une manière objective. Ils examinent la guerre dans le dessein logique de la gagner en mettant chacun au poste auquel il est adapté, de manière que chaque homme, dans l'armée ou hors de l'armée, fasse tout en son pouvoir pour atteindre le but que nous nous proposons tous: la victoire.

L'accoustique de la Chambre n'étant pas très bonne, je me suis donné la peine, ou plutôt, devrais-je dire, je me suis procuré la satisfaction et le plaisir de lire les discours où tous les honorables députés manifestent l'unanimité d'expression, qui elle-même reflète l'unanimité d'intention avec laquelle ils entendent appliquer la loi sur la mobilisation des ressources nationales, afin que l'armée soit assurée de pouvoir toujours compter sur des

vivres, des armes et des munitions, et que la population civile puisse aussi compter sur une quantité suffisante de vivres.

J'ai dressé une liste des honorables députés qui ont parlé sur le capital humain depuis le début du débat, et j'ai les pages du hansard dont je veux parler: le très honorable premier ministre, pp. 45 et 46; le ministre de l'Agriculture, (M. Gardiner), pp. 270 à 273; l'honorable député de New-Westminster (M. Reid), pp. 131 et 132; l'honorable député de Richelieu-Verchère M. Cardin), pp. 286 et 287; l'honorable député de Champlain (M. Brunelle), pp. 317 et 318; l'honorable député d'Edmonton-Est (Mme Casselman) à la page 360; l'honorable député d'Elgin (M. Mills) à la page 369; l'honorable député de Rimouski (M. d'Anjou) aux pages 434 et 435—et il me permettra de le féliciter de son excellent discours; l'honorable député de Macdonald (M. Weir) à la page 483; l'honorable député de Durham (M. Rickard) aux pages 490 et 491; l'honorable député de Bellechasse (M. Picard) à la page 504; l'honorable député de Compton (M. Blanchette), whip du gouvernement pour la province de Québec, aux pages 521 et 522 et l'honorable député de Témiscouata aux pages 347 et 348. Ces quatorze députés en ont tous parlé dans le même sens. Nous voulons que la loi de la mobilisation soit utile en ce pays; nous ne voulons pas qu'elle ne serve qu'une seule des nombreuses fins qu'on attend d'elle. Nous tenons à ce qu'elle donne un résultat intégral. J'y reviendrai tout à l'heure.

Mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre voudront bien m'excuser si cette liste est incomplète, car elle remonte à avant-hier, —je mentionnerai plus tard de façon particulière la journée d'hier. Je constate que l'honorable député de Gaspé (M. Roy) a fait un excellent discours, qui figure aux pages 320 à 323 des *Débats*. D'autres discours ont été prononcés par mon honorable ami, le député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion), à la page 462; l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond), aux pages 312 à 315; l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) à la page 485 et l'honorable députée de Battleford-Nord (Mme Nielsen) aux pages 151 et 152; l'honorable député de Weyburn (M. Douglas), à la page 516; l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) aux pages 58 et 59; l'honorable député de Melfort (M. Wright) aux pages 97 à 99; l'honorable député de Mackenzie (M. Nicholson) à la page 352; l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) à la page 377; l'honorable député de Yorkton (M. Castleden) à la page 437; et l'honorable député de Red Deer (M. Shaw) à la page 291.

Du côté conservateur de la Chambre j'ai entendu dire aujourd'hui que certaines gens s'étonnent de ce que l'opposition officielle, qui revendique depuis longtemps déjà et à tout prix la conscription pour le service outre-mer, a maintenant adopté un nouveau point de vue. Ses vues s'harmonisent maintenant avec ce qui s'est dit dans cette Chambre, même par des membres du cabinet. La même chose a été répétée par des représentants des groupes indépendants, par des libéraux et aussi par des conservateurs. J'adresse des félicitations spéciales à mon bon ami l'honorable député de Haldimand (M. Senn) pour l'excellent discours qu'il a prononcé, pages 86, 87, 88 et 90 du hansard. Les autres orateurs ont été l'honorable député de Souris (M. Ross), page 137; l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser), pages 161 et 162; l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley), pages 180 et 181; l'honorable député de Carleton (M. Boucher), pages 246 et 247; l'honorable député de York-Sunbury (l'hon. M. Hanson), pages 276 et 454; l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth), page 279; l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Roe), pages 339 à 341; l'honorable député de St. Paul's (M. Ross), page 361; et l'honorable député de Parkdale (M. Bruce), page 472.

Si je prends le hansard d'hier, outre l'honorable député de Compton que j'ai mentionné il y a un instant, nous trouvons l'honorable député de Hastings-Peterborough (M. White) et plusieurs autres, surtout les honorables députés de Beauce (M. Lacroix), de Portneuf (M. Gauthier) et de Frontenac-Addington (M. Aylesworth), pour ne mentionner que ceux que j'ai entendus.

Je ne dis pas que cette liste soit complète, mais j'ai passé le hansard en revue aussi soigneusement et aussi rapidement que possible et j'en suis venu à la conclusion que jamais dans l'histoire de ce Parlement a-t-on constaté autant d'unanimité sur une question d'importance vitale. Je félicite mes honorables collègues des magnifiques discours qu'ils ont prononcés pour exposer fidèlement les opinions de leurs commettants. Ils ont respecté le mandat que ces derniers leur ont confié.

Qu'allons-nous faire maintenant? J'ai été grandement impressionné hier lorsque j'ai vu l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) prendre la parole dans cette Chambre et demander aux honorables députés d'agir conformément aux opinions émises par tous. Il veut que les membres du parlement soient conséquents avec eux-mêmes en adoptant une loi qui remédiera aux maux que nous déplorons tous actuellement.

Tout le monde se plaint également de la bureaucratie, tout le monde se plaint depuis longtemps du mépris des prérogatives du parlement. Le remède que propose l'honorable député de Richelieu-Verchères consiste

pour l'instant à laisser en suspens la loi de la mobilisation jusqu'à ce que des membres du parlement convoqués en un comité aient suffisamment de données sur les besoins de toutes les industries au Canada pour accomplir l'effort de guerre voulu conformément à la lettre et à l'esprit de la loi. Ce n'est que juste.

L'hon. M. MACKENZIE: L'amendement ne dit pas cela.

M. POULIOT: Je regrette infiniment que l'honorable ministre ne l'ait pas lu...

L'hon. M. MACKENZIE: Je l'ai lu.

M. POULIOT: ... mais, je n'ai pas le temps d'en donner lecture. Il se trouve à la page 561 du hansard et il ferait mieux de le lire plutôt que de rire avec le ministre de la marine (l'hon. M. Macdonald) lorsque je parle de questions sérieuses. Ce n'est pas l'heure de badiner; il nous arrive quelquefois de faire des plaisanteries, mais en ce moment je parle sérieusement et tout le monde est sérieux sauf ces deux honorables ministres. Je tiens à ce qu'ils comprennent que cette affaire mérite considération, spécialement à Vancouver aussi bien qu'ici.

A l'heure actuelle, le service sélectif national n'est que l'instrument du ministère de la Défense nationale. Ce que j'entends dire par cela? Je l'ai expliqué dans un article sur le capital humain que j'ai fait parvenir à chaque honorable membre de cette Chambre. L'objet de la loi de mobilisation vise non pas seulement l'individu comme tel, mais encore l'utilisation la plus profitable possible de cet individu, homme ou femme, dans l'intérêt de l'Etat, de la nation. Aux foires de comtés, on se plaît à louanger les cultivateurs; ils sont le sel de la terre, ils possèdent des qualités et des vertus à nulles autres pareilles, ils sont des rois sur leurs terres. Mais, il ne faut pas l'oublier, la tâche du cultivateur est très dure, la culture exige bien des sacrifices et il est impossible de transplanter de nouveau sur une ferme un cultivateur une fois qu'il a été déraciné. Cette constatation a été faite dans tous les pays. Malgré la promesse solennelle faite aux cultivateurs de ne pas les inquiéter pour le moment, j'ai des preuves que le service sélectif national se conduit comme le service des fournitures militaires lorsque ce dernier reçoit une réquisition du ministre de la Défense nationale. Le service sélectif reçoit une demande d'hommes et il s'efforce de les trouver soit sur la ferme soit dans l'industrie. C'est ainsi qu'il procède et l'on a probablement là la raison pour laquelle les anciens bureaux de registraires qui relevaient autrefois du ministère des Services nationaux de guerre relèvent maintenant du ministère du Travail.

Mes paroles sont-elles assez claires? Je veux que chacun saisisse bien ma pensée. Je soutiens que le service sélectif national ne doit pas être un outil dans les seules mains de l'armée. Agir ainsi est impossible et ne saurait donner de bons resultats. Le service sélectif national tel qu'il a été constitué par une loi du Parlement est un organisme dont la fonction est de diriger chaque homme et chaque femme d'âge militaire vers l'emploi dans lequel il ou elle aidera plus efficacement le pays à gagner la guerre. Telle était l'intention des législateurs; tel était l'objet de la loi. C'est pourquoi nous devrions, ainsi que le propose l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) dans son sous-amendement, suspendre dès maintenant l'application de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, pour ce qui est de l'appel des hommes pour l'instruction militaire, jusqu'à ce que au moins une étude complète ait été faite par un comité de la Chambre en vue d'établir et de décider par quels moyens ou par quelles méthodes...

L'hon M. MACKENZIE: Ce ne sont pas là les termes employés dans l'amendement. Veuillez le lire tel qu'il paraît à la page 561 du compte rendu.

M. POULIOT: Je vais m'asseoir et l'honorable député pourra le lire. Je me contenterai de le corriger. Chacun possède une copie de l'amendement. Je suis disposé à répondre aux questions qu'on voudra me poser, mais je ne veux pas qu'on m'interrompe. Toutefois, si j'en ai le temps, je le lirai en entier. Ainsi, il n'y aura pas d'erreur:

> Cette Chambre est d'opinion qu'en raison de la pénurie reconnue de la main-d'œuvre agricole et de la rareté admise de main-d'œuvre pour les industries de guerre et autres activités industrielles et de transport essentielles, les conseillers de Votre Excellence auraient dû pourvoir à la suspension de l'application de la loi de mobilisation des ressources nationales quant à ce qui regarde la levée d'hommes pour le service militaire, dans tous les cas jusqu'à ce qu'une enquête par un comité de la Chambre ait précisé et déterminé de quelle manière le Canada peut maintenant contribuer le plus efficacement à la victoire sans détruire la vie économique, sociale et nationale du pays."

Voilà l'amendement que chacun a entendu proposer hier soir, qu'il a lu dans les journaux du matin ou dont il a entendu parler aujourd'hui. C'est une question d'importance vitale. D'un océan à l'autre, du sud au nord, tous ceux qui, dans les foyers canadiens, ont entendu la radio hier soir à 11 heures et minuit et ce matin à 8 heures, 8 heures et demie et 9 heures, dans les maisons riches comme dans

les foyers pauvres, se sont posé la même question: Quelle sera l'attitude de notre député sur cette question d'importance vitale? Les tentations sont fortes, il va sans dire. Il existe plusieurs vacances au Sénat. Une nouvelle position sera créée à la commission des transports. On vient également d'ouvrir les nouveaux postes de secrétaires parlementaires. Les cadeaux s'offrent nombreux. "Que fera mon député? Ne songera-t-il qu'à lui-même ou s'inquiétera-t-il des pauvres cultivateurs du pays, des mineurs, des cheminots, des ouvriers de guerre, de ceux qui font tout en leur pouvoir pour aider notre effort militaire?" Ils se poseront tous ces questions et ils se diront qu'il est temps de séparer l'ivraie du bon grain. "Nous espérons, diront-ils, que notre représentant au parlement ne vendra pas notre droit d'aînesse pour un plat de lentilles." Je me souviens qu'au cours d'élections partielles au Nouveau-Brunswick, dans les Provinces Maritimes, un fort-à-bras, alors ministre provincial des Travaux publics, tenait une assemblée à Anderson's Siding, où j'avais demandé l'occasion d'entamer la discussion. Il a porté le premier la parole et il a dit aux auditeurs: "Votez pour mon candidat et vous obtiendrez tout; votez contre lui et vous n'obtiendrez rien." Quand vint mon tour de répliquer, je mentionnai la scène évangélique de la tentation de Notre Seigneur dans le désert, après son jeûne de quarante jours. Je dis à ces bonnes gens d'Anderson Siding qui m'applaudissaient à outrance: "L'histoire se répète. L'homme parle comme Satan, lorsqu'il a cherché à tenter Notre Seigneur en lui montrant les grandes villes et la richesse qui lui appartiendrait, s'il s'agenouillait devant Satan." Je leur dis: "Je sais que votre réponse sera semblable à celle de Notre Seigneur lui-même: Arrière, Satan!"

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il sied que j'intervienne au début du débat sur ce sous-amendement, ne fût-ce d'abord que pour élucider ce qu'il propose et ensuite ce qu'il signifie selon la coutume parlementaire.

Bien que l'honorable préopinant ait lu une partie du sous-amendement, je répéterai ce qu'il a lu ainsi qu'une partie du sous-amendement qu'il n'a pas lue. Le texte porte d'abord que M. Cardin propose, appuyé par l'honorable député de Chicoutimi (M. Dubuc):

Que tous les mots après le mot "que" dans la première ligne de l'amendement soient biffés et remplacés par les suivants.

Ce que je veux tirer parfaitement au net, c'est que l'amendement de l'honorable député de Richelieu-Verchères constitue une motion de défiance à l'égard du Gouvernement. L'honorable député cherche à atteindre son but en substituant une motion de défiance de son cru à celle qu'a proposée le chef des honorables députés immédiatement en face. L'honorable député de Richelieu-Verchères propose maintenant que la Chambre biffe de cet amendement tous les mots excepté les premiers, soit: "Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence que..." Ces mots resteront, mais tout le reste doit être biffé et l'on doit y substituer le texte que je lirai tout à l'heure.

Je ne crois pas devoir trouver à redire à cette partie du sous-amendement qui éliminerait la motion de défiance du parti conservateur-progressiste; je doute cependant que celui-ci consente à l'élimination de sa propre motion de défiance pour appuyer la motion qui la remplacerait et que l'honorable représentant de Richelieu-Verchères a proposée.

Les termes que l'honorable député de Richelieu-Verchères désire substituer sont les suivants:

Cette Chambre est d'opinion qu'en raison de la pénurie reconnue de la main-d'œuvre agricole et de la rareté admise de main-d'œuvre pour les industries de guerre et autres activités industrielles et de transport essentielles, les conseillers de Votre Excellence auraient dû pourvoir à la suspension de l'application de la loi de mobilisation des ressources nationales quant à ce qui regarde la levée d'hommes pour le service militaire, dans tous les cas, jusqu'à ce qu'une enquête par un comité de la Chambre ait précisé et déterminé de quelle manière le Canada peut maintenant contribuer le plus efficacement à la victoire sans détruire la vie économique, sociale et nationale du pays.

Examinons-en les diverses propositions. Premièrement:

Cette Chambre est d'opinion que...

Et quelle est l'opinion que l'on nous demande de partager?

...Votre Excellence auraient dû pourvoir à la suspension de l'application de la loi de mobilisation des ressources nationales quant à ce qui regarde la levée d'hommes pour le service militaire...

Notez d'abord ces mots:

...aurait dû pourvoir à la suspension de l'application de la loi de mobilisation des ressources nationales.

"Aurait dû pourvoir"—autrement dit, l'honorable député donne à entendre qu'avant l'ouverture de la session et pendant que le discours du trône était en voie de rédaction, le Gouvernement, par la voix de Son Excellence, aurait dû indiquer, au lieu des propositions énoncées dans le discours du trône, qu'une partie de son programme consistait à suspendre l'application de la loi de mobilisation des ressources nationales quant à ce qui regarde la levée d'hommes pour le service militaire.

Je tiens à établir bien nettement ce point. Il indique ce que mon honorable ami croit que le Gouvernement aurait dû faire, soit de dire devant le Parlement rassemblé qu'une partie de son programme était de suspendre immédiatement la partie de l'application de la loi de mobilisation des ressources nationales qui a trait à la levée d'hommes pour le service militaire.

Et pendant combien de temps l'application de cette partie de la loi devait-elle être suspendue? La suite de l'amendement l'indique clairement:

...jusqu'à ce qu'une enquête par un comité de la Chambre ait précisé...

Hier même, l'honorable député de Broadview (M. Church) demandait qu'un débat ait lieu à la Chambre avant que l'étude d'une autre question importante, celle de la sécurité sociale, soit confiée à un comité d'enquête de la Chambre. Il invoquait comme prétexte à ce débat immédiat que des questions soumises à des comités y seraient probablement discutées pendant toute la session et qu'en toute probabilité ces comités ne présenteraient aucun vœu avant la fin de la session. Comme je le lui ai dit, j'estime que mon honorable ami avait tort de faire cette assertion. Quoi qu'il en soit, il ressort bien clairement du sous-amendement que le désir de l'honorable député de Richelieu-Verchères est que le Gouvernement déclare à la Chambre que la partie de la loi se rapportant à la levée d'hommes pour le service militaire cessera d'être mise en vigueur jusqu'à la conclusion d'une enquête faite par un comité de la Chambre sur les sujets qu'il a mentionnés.

Ce qu'il y a toutefois de plus remarquable peut-être, c'est ce que cette enquête devrait déterminer. Cette enquête devrait...

...déterminer de quelle manière le Canada peut maintenant contribuer le plus efficacement à la victoire.

En d'autres termes, il faudrait laisser à un comité de la Chambre le soin de déterminer de quelle manière le Canada peut maintenant contribuer le plus efficacement à la victoire.

Mon honorable ami a été longtemps mon collègue. Je l'ai bien connu, tant dans le cabinet qu'en dehors, et je me rappelle fort bien que, lorsque nous siégions ensemble dans le cabinet, personne plus que lui n'exigeait que le Gouvernement élaborât lui-même sa propre politique au lieu de laisser ce soin à un comité de la Chambre ou à tout autre organisme. Et voici qu'aujourd'hui, sur la question importante entre toutes de gagner la guerre, il prétend que la meilleure méthode que le Gouvernement puisse adopter est de laisser tout d'abord à un comité de la Chambre le soin de prendre une décision.

[M. Pouliot.]

Cet avis est d'autant plus surprenant qu'il vient de l'honorable député de Richelieu-Verchères, d'un homme qui a franchement déclaré qu'il approuvait chaleureusement ce que le Gouvernement a fait jusqu'ici dans la poursuite de la guerre. Et cet effort de guerre, que mon honorable ami a loué sans réserve, a été accompli par le gouvernement actuel avec l'appui de la Chambre sans doute, mais sans qu'un comité spécial de la Chambre eût été consulté au préalable. D'un discours qu'il a prononcé au cours de la présente session, je tiens à relever le passage suivant:

Le discours du trône contient une revue de notre effort de guerre. Ce fut un effort magnifique, je le reconnais et j'en suis heureux. Tous les Canadiens en sont fiers, et nous avons la grande satisfaction de constater qu'il est reconnu que notre effort de guerre est supérieur à celui de tout autre pays en guerre, proportion gardée de notre population. Au point de vue du capital humain et des finances, notre effort de guerre est supérieur à celui des Etats-Unis.

Je dis à mon honorable ami: si le gouvernement actuel a été capable d'organiser son effort de guerre jusqu'ici de telle façon que cet effort mérite l'éloge que l'honorable député en a fait, il est certain que ce même gouvernement est encore en mesure de décider des meilleurs moyens à prendre pour que cet effort se poursuive pendant tout le reste du temps durant lequel cette responsabilité lui incombera.

Mais mon honorable ami a fait un pas de plus, en proposant que nous poursuivions notre tâche sans détruire la vie économique, sociale et nationale du pays. J'aurai un mot à dire à ce sujet un peu plus tard.

J'ai indiqué ce que, d'après l'amendement proposé par mon honorable ami, le Gouvernement aurait dû faire lorsqu'il a exposé sa politique au Parlement, lors de l'ouverture de la session. Je le demande à mon honorable ami et aux honorables députés, dans quelle situation le Gouvernement se serait-il trouvé si nous avions fait alors à la Chambre la proposition que l'honorable député préconise, ou si nous nous étions engagés dans la voie qu'il nous indique? Supposons que nous eussions accédé au désir de mon honorable ami et que nous eussions dit à la Chambre: "Nous avons décidé de suspendre l'application de la loi sur la mobilisation des ressources nationales quant à ce qui regarde la levée d'hommes pour le service militaire, jusqu'à ce qu'un comité de la Chambre ait conduit une enquête complète sur cette question et qu'il ait soumis à la Chambre des communes un rapport indiquant les moyens les plus efficaces de poursuivre dorénavant notre lutte en vue de la victoire." De quelle façon eût-on accueilli une telle proposition en divers milieux?

Tout d'abord, ici, à la Chambre des communes, l'opposition se fût écriée immédiatement que nous ne jouissions plus de la confiance de la Chambre puisque nous ne pouvions plus indiquer une ligne de conduite qui nous fût propre en ce qui concerne la poursuite de la guerre. Comment la population canadienne aurait-elle réagi à pareille déclaration? En même temps, d'un bout à l'autre du pays, on aurait dit que le Gouvernement se préparait à abandonner la partie; qu'il se désintéressait complètement de la guerre puisqu'il commençait par suspendre l'application de la loi sur la mobilisation des ressources nationales en ce qui concerne la levée d'hommes pour le service militaire.

A ce sujet, je me permets de faire remarquer que c'est précisément sur la disposition de cette loi qui a trait à la levée d'hommes pour la défense du Canada sur son territoire et dans les environs que porte l'amendement de mon honorable ami. Il n'a fait aucune allusion à l'envoi d'hommes outre-mer; en effet, il n'en est pas question. Lui-même a participé à la rédaction de la loi sur la mobilisation des ressources nationales au sein du cabinet. Il l'a appuyée en Chambre. Mon honorable ami se rappellera que la loi sur la mobilisation des ressources nationales a été adoptée immédiatement après la chute de la France. Il a déployé alors beaucoup d'éloquence en faveur de cette loi. Il savait bien l'importance d'une telle loi pour la défense du Canada, aussi bien que pour la sauvegarde de la liberté dans d'autres parties du monde. Par tout le pays on a fait alors un appel pressant à la population, lui demandant d'appuyer cette mesure qui permettrait d'appeler les hommes sous les drapeaux pour la défense du Canada. La situation a-t-elle à ce point changé que la défense du Canada par les troupes levées en vertu de la loi sur la mobilisation ne soit plus aussi nécessaire aujourd'hui qu'elle l'a été depuis le début du conflit? Ou je me trompe en interprétant les indices de l'heure, ou la nécessité est plus grande que jamais de nous protéger contre des ennemis aussi redoutables que le sont en ce moment les puissances de l'Axe.

Je le répète: l'honorable représentant est l'un de ceux qui ont appuyé la politique que renferme la loi. Après avoir préconisé un tel programme, il prétend maintenant que nous devrions suspendre l'application d'une partie importante de la loi même à laquelle il a accordé un appui si énergique.

Quel effet un tel geste de la part du Gouvernement aurait-il eu sur les forces armées du pays qui servent dans toutes les parties du monde? Quel effet aurait-il eu sur nos troupes postées en Angleterre ou ailleurs? Il aurait jeté la consternation dans les esprits lorsque nos soldats qui servent dans toutes les parties du monde auraient appris que le présent gouvernement avait décidé, à ce stade-ci de la guerre, de ne plus mettre en vigueur la partie de la loi sur la mobilisation qui se rapporte à la défense même du Canada. Les soldats qui sont éloignés de leurs foyers, qui s'emploient à protéger le pays et à le sauver du désastre, se demanderaient: Est-ce là le genre d'appui que nous accordent notre patrie et notre gouvernement? Le Parlement accordera-t-il son appui à un tel geste? Est-ce à dire qu'en plein combat nous n'aurons pas les renforts sur lesquels nous espérions pouvoir compter au besoin? Est-ce à dire que nous n'aurons pas les approvisionnements qui s'imposeront au moment critique? Quel serait, je le demande à mon honorable ami et à tous les honorables députés, la conséquence d'une pareille impression sur tout l'effort de guerre du Canada, si l'on devait la laisser se répandre outre-mer parmi les membres de nos forces armées?

Quelle en aurait été la conséquence en Grande-Bretagne et dans les dominions britanniques? La Grande-Bretagne tient aujourd'hui des forces combattantes partout dans le monde. Elles protègent autant le Canada que les Iles britanniques. Elles défendent par les armes la liberté dans tout l'univers. Elles empêchent les puissances de l'Axe de dominer le monde. Quel en aurait été l'effet en Grande-Bretagne, si le gouvernement du Canada avait annoncé au Parlement qu'il allait cesser d'appliquer la loi relative à l'appel des recrues pour le service militaire, que le Parlement canadien avait lui-même adoptée, jusqu'à ce qu'une session entière ait été consacrée à l'étude des moyens à prendre dorénavant pour poursuivre notre effort de guerre?

Quel en aurait été l'effet en Australie, dont les soldats combattent les Japonais? En tenant l'ennemi occupé dans le sud-ouest du Pacifique, ces armées combattent autant pour notre compte que pour le leur. Et en Nouvelle-Zélande, dont les soldats combattent en Afrique et sur d'autres fronts, et qui peuvent être sous peu appelés à se battre sur leur propre territoire? Et en Afrique-du-Sud, dont les hommes combattent sur le continent Nord-africain? Ces armées combattent pour la défense de leur patrie et le maintien de la liberté. Quelle aurait été leur impression, si elles avaient lu que le Gouvernement du Canada avait suspendu pour le moment l'application d'une loi relative à l'appel des hommes pour la défense de notre pays et de notre territoire?

Et de plus, quel en aurait été l'effet sur les autres alliés que ceux que j'ai mentionnés? Quel en aurait été l'effet sur les Etats-Unis?

Si l'honorable député avait voulu placer dans les mains des isolationnistes des Etats-Unis la meilleure arme qu'ils aient jamais eue, il y aurait réussi en faisant accepter une ligne de conduite comme celle qu'il propose. C'est l'erreur que commettrait la Chambre des communes par l'adoption de l'amendement qui lui est actuellement soumis. S'imagine-t-on que partout aux Etats-Unis l'attention n'aurait pas été appelée sur le fait que le gouvernement canadien aurait cessé d'appeler les hommes au service militaire? Quelles demandes ces isolationnistes auraient-ils formulées à leur gouvernement? Nous aurions vite appris qu'aux Etats-Unis l'opinion publique demanderait de ne plus appeler les hommes au service militaire. Dans quelle mesure la cause des alliés et de la liberté en serait-elle aidée, si des réclamations de ce genre prenaient naissance dans la grande république du Sud? Mon honorable ami a cependant exposé bien clairement ce qu'il pense du service que rendent d'autres de nos alliés. Ce que j'ai rappelé tout à l'heure était emprunté au discours qu'il a prononcé le 9 février, non aux remarques qu'il a faites hier soir.

Je vais lire à la Chambre une autre des observations qu'il a faites le 9 février. Je dois avouer ici qu'en l'entendant alors, j'ai pensé qu'enfin il avait compris toute la portée de la guerre, qu'il s'agit d'une guerre mondiale, d'une guerre qui touche de près tous les pays qui chérissent la liberté et que tous ceux qui cherchent à sauvegarder cette liberté collaborent en même temps à sa sauvegarde dans les autres pays du monde.

Parlant de la Chine et de la Russie, mon honorable ami s'est exprimé en termes qui ne sauraient être plus énergiques. Voici ce qu'il a dit:

> Cette bonne vieille Chine que nous aimons tant, que nous louons tant aujourd'hui et que nous proclamons une des premières nations du monde!

Je cite encore:

> Nous avons découvert qu'elle est une grande nation qui mérite nos secours et notre louange. Nous avons changé d'idée. Nous avons trouvé un peu plus de courage; nous sommes devenus un peu plus empressés à aider la Chine et la Russie. Fournissons-leur ce dont elles ont le plus impérieux besoin, non des hommes, mais des vivres et des armes. Voilà ce qu'il leur faut pour poursuivre le combat. De fait elles se battent pour nous, autant que pour elles-mêmes.

Et voilà. L'honorable député a dit que la Chine se bat pour nous, autant que pour elle-même. Je crois que mon honorable ami pensait juste alors et qu'il se rendait compte que nous devons payer la Chine de retour en faisant nous-mêmes pour elle tout ce qu'il nous est possible. Nous devons penser qu'en combattant pour nous-mêmes, nous combattons

aussi pour elle tout comme,—c'est mon honorable ami qui l'a dit,—la Chine combat pour nous.

Et au sujet de la Russie, voici ce qu'il a dit:

> Si nous remportons des succès, à qui les devons-nous? Aux Russes. Sans la Russie que serions-nous devenus? Nous serions probablement réduits à signer un traité de paix, un traité qui ne serait conforme ni à nos principes ni à nos désirs, mais aux désirs des autres. C'est à quoi nous serions réduits.

J'affirme, monsieur l'Orateur, que si mon honorable ami parcourait sa province d'un bout à l'autre en tenant ce langage à la population, il rendrait un réel service à son pays et un réel service à la cause de la liberté. A mon avis, rien ne saurait mieux faire voir la guerre dans sa véritable perspective et dans ses répercussions sur le Canada et sur nos alliés que ces deux déclarations de l'honorable député de Richelieu-Verchères. Si nous remportons des succès aujourd'hui, dit-il, à qui les devons-nous? Je ne me contenterais pas de mentionner les Russes; j'inclurais tous les pays réunis dans le groupe des Nations unies. Il est vrai que, depuis un an, les Russes jouent dans la guerre un rôle qui a sauvé certaines autres nations du monde et, de l'avis de mon honorable ami, comme il l'a exprimé dans les termes que j'ai cités, qui a soustrait notre Dominion à la conquête,—c'est exactement cela,—la Russie a soustrait notre Dominion à la conquête. Sans la Russie, dit-il, où en serions-nous? Et il ajoute:

> Nous serions probablement réduits à signer un traité de paix, un traité qui ne serait conforme ni à nos principes ni à nos désirs, mais aux désirs des autres. C'est à quoi nous serions réduits.

Allons-nous récompenser la Chine et la Russie pour ce que leurs hommes et leurs femmes ont souffert pour nous aussi bien que pour eux-mêmes, en leur disant que nous, au Canada, avons pris la décision de ne plus appeler d'hommes sous les armes, en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, mais que nous allons suspendre notre effort de guerre jusqu'à ce que le Parlement et le Gouvernement aient découvert le meilleur moyen d'exécuter le programme de guerre du Canada? Je dis à mon honorable ami que si sa résolution était adoptée et que le texte en fût communiqué demain à la Chine et à la Russie, nous aurions lieu de nous sentir mortifiés, honteusement et douloureusement humiliés.

Il est un autre élément souverainement important dont il convient de tenir compte. J'ai parlé de l'effet qu'auraient ses propositions sur nos alliés. Mais quel en serait l'effet sur nos ennemis? Et ici, j'espère que notre Chambre des communes comprend la véritable signification d'amendements de cette nature et de déclarations comme celles-là formulées en

cette enceinte. L'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a dit que, dans chaque foyer de sa province et du Canada, on lirait aujourd'hui la déclaration faite hier soir par l'honorable député de Richelieu-Verchères. Il est également possible, monsieur l'Orateur, qu'on la diffuse aujourd'hui aux quatre coins de l'Allemagne. Il est possible que l'on répande dans tous les foyers japonais ces paroles d'un ancien membre du gouvernement canadien, et à ce titre même. Pourquoi nos ennemis agiraient-ils de la sorte? Eh bien! y a-t-il quelque chose de plus propre à réconforter l'ennemi que de lui dire qu'il s'est enfin trouvé dans le Parlement canadien un homme pour soutenir que le Gouvernement du pays ne devrait pas énoncer clairement son programme de guerre et l'exécuter tant qu'un comité de la Chambre des communes n'aura pas commencé, après des mois et des mois d'étude et d'enquête, à indiquer ce qu'il convient de faire. On me permettra de lire les dernier mots du projet d'amendement et de leur donner leur véritable sens:

...jusqu'à ce qu'une enquête par un comité de la Chambre ait précisé et déterminé de quelle manière le Canada peut maintenant contribuer le plus efficacement à la victoire sans détruire la vie économique, sociale et nationale du pays.

Ces derniers mots ne laissent-ils pas entendre que la ligne de conduite du Gouvernement détruit la vie économique, sociale et nationale du pays? Et s'il nous est possible à nous de leur prêter ce sens, ou si le proposeur du sous-amendement avait l'intention de leur conférer ce sens, quel sens leur attribuera-t-on en Allemagne? Comment les interprétera-t-on au Japon? On en conclura dans ces pays que la vie économique, sociale et nationale du Canada commence déjà à s'effriter. Et pourquoi? A cause des succès de l'Allemagne, à cause des succès du Japon, à cause de la puissance de l'Axe. Et l'on se dira qu'en raison et par suite de ces succès, nous voyons déjà au Canada, le premier des grands dominions de l'Empire britannique, un ancien ministre de la Couronne et un membre du Parlement déclarer que la vie économique, sociale et nationale du pays est en voie d'être détruite, ou sur le point de l'être, et risque de l'être par suite de la guerre et de la ligne de conduite du Gouvernement dans la poursuite de la guerre. Ces puissances de l'Axe souhaitent-elles rien plus ardemment que de propager parmi leur peuple cette conviction qu'ici et puis là, d'abord une nation et puis une autre, et une autre encore, manifestent du mécontentement et commencent à renoncer à une participation active à la guerre à laquelle ils ont pris part jusqu'ici? Je m'imagine ce que Goebbels doit raconter au peuple allemand. Je puis me figurer ce que son abominable langue va répéter au peuple allemand sur ce qui se passe au dominion du Canada. Je tiens à répéter que ce qui compte dans cette guerre, c'est le moral du peuple, la foi en l'unité et la détermination d'un peuple. Cela compte plus en cette critique conjoncture que n'importe quoi, et si l'on prononce au Canada des paroles que l'on puisse de quelque manière interpréter à l'étranger comme voulant dire que la vie économique, sociale et nationale du Canada est en voie de destruction à cause de notre participation à cette guerre, je déclare que l'on ne saurait prononcer de parole plus antipatriotique.

Mais est-ce un fait? Que penser de la vie économique, sociale et nationale de notre pays? Mon honorable ami a parlé de l'agriculture et de l'industrie. N'est-il pas vrai qu'aujourd'hui la production industrielle et agricole est plus grande qu'elle ne l'a jamais été dans l'histoire du Canada? N'est-il pas vrai que les revenus de notre pays sont plus élevés aujourd'hui qu'ils ne l'ont jamais été dans le passé? N'est-il pas vrai qu'un plus grand nombre d'hommes et de femmes occupent un emploi rémunéré aujourd'hui que dans toute autre période de notre histoire? Comment peut-on alors prétendre que notre vie économique, sociale et nationale est sacrifiée? Je suis d'avis que jamais, à aucune époque de l'histoire du Canada, le peuple canadien, parlant d'une façon générale, —je ne tiens pas compte de quelques individus isolés,—n'a été plus uni et plus déterminé dans aucun effort qu'il ne l'est en ce moment dans notre effort de guerre. Et puis-je ajouter à ce que j'ai dit au sujet de la situation au Canada que jamais les denrées de consommation n'ont été plus équitablement distribuées à la masse du peuple qu'elles ne le sont au Canada en ce moment.

Passons maintenant à la nature du sous-amendement même. J'ai expliqué au début que l'amendement est une motion de défiance et je veux que chaque honorable membre de cette Chambre comprenne bien cela. Ceux qui appuient cette motion appuient une motion de défiance envers le Gouvernement actuel. Je poserai à l'auteur de cette motion, l'honorable député de Richelieu-Verchères, la question suivante: S'il n'a pas confiance dans la présente administration, en qui a-t-il confiance? Sa confiance se repose-t-elle dans le parti conservateur progressiste? Est-il prêt à lui accorder son appui? A-t-il confiance en la fédération du commonwealth coopératif, et est-il prêt à donner son appui à ce parti? A-t-il confiance dans le parti créditiste et est-il prêt à lui donner son appui? A-t-il confiance au chef du Parti canadien, l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) et est-il prêt à lui accorder son appui? Est-il prêt à accorder sa confiance au nouveau chef du Bloc populaire canadien? Et je constate

qu'il y en a plusieurs autres que l'on appelle indépendants. Est-il prêt à leur accorder sa confiance? S'il n'est pas disposé à accorder sa confiance à l'un quelconque de ces partis ou de ces groupes ou de ces particuliers, pourquoi tente-t-il de détruire la confiance de la population de notre pays dans le seul parti qui porte la responsabilité de mener cette guerre à bonne fin?

Je désire ici attirer l'attention sur un fait qui pourrait avoir de graves conséquences dans l'histoire du Canada à la lumière de ce qui s'est produit en Europe depuis le début de la guerre. C'est le danger que court un pays divisé entre plusieurs partis politiques différents. Regardez ce qu'était la France avant la guerre. Pourquoi la France s'est-elle écroulée? La France s'est écroulée parce qu'avant la guerre elle-même, on a vu surgir dans ce pays faction après faction née de rivalités personnelles et politiques—des rivalités personnelles aussi bien que politiques. Nous en avons eu un exemple hier soir. Mon honorable ami s'est levé pour présenter cette motion et immédiatement l'honorable député de Gaspé (M. Roy) a senti en lui un rival politique et a voulu en profiter. Il s'est dit qu'il devait saisir l'occasion de présenter une motion sans doute du même genre, avant que l'honorable député, qui est un ancien ministre de la couronne, ait eu la chance de présenter la sienne.

M. ROY: Voulez-vous me permettre ...

Des VOIX: Asseyez-vous.

L'hon. MACKENZIE KING: Que dit mon honorable ami?

M. ROY: Le premier ministre me permet-il de faire une déclaration?

Le très hon. MACKENZIE KING: Certainement.

M. ROY: L'honorable député de Richelieu-Verchères ne s'est pas levé avant moi; c'est moi qui me suis levé le premier.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le compte rendu établira clairement, je crois, où ont commencé les rivalités personnelles et politiques. Je veux signaler ce fait. Ces messieurs qui forment de nouveaux partis à eux, qui s'établissent eux-mêmes nouveaux chefs dans l'intention d'exposer, dans telle ou telle région du pays, certains points de vue qui leur sont propres, se conduisent exactement comme certains individus, en France, qui ont tenté de créer leurs propres partis ou leurs propres groupes comme moyens de satisfaire leurs ambitions personnelles et d'attiendre leurs fins politiques. Le résultat en a été que la Chambre des députés, en France...

[Le très hon.. Mackenzie King.]

M. GAUTHIER: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41. Même le premier ministre n'a pas le droit d'imputer des motifs à un honorable député, que celui-ci soit indépendant ou membre du Bloc populaire canadien. C'est la deuxième fois que le premier ministre se le permet cet après-midi. Je lui demande de retirer ses paroles.

M. l'ORATEUR: Au sujet de la protestation de l'honorable député, je dois dire qu'à mon sens le premier ministre n'a pas imputé de motifs à qui que ce soit.

M. LACOMBE: Monsieur l'Orateur, permettez que je lise l'article 41 du Règlement:

Nul député ne doit parler irrévérencieusement de Sa Majesté ni d'aucun autre membre de la famille royale, ni du gouverneur général ou de l'administrateur du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres. Nul député ne peut critiquer une décision prise par la voix des suffrages de la Chambre, sauf pour proposer que cette même décision soit rescindée.

J'estime que le premier ministre doit retirer ses paroles.

M. l'ORATEUR: J'ai déjà rendu ma décision, disant qu'à mon sens le premier ministre n'avait pas employé d'expressions offensantes à l'endroit d'aucun honorable député, ni imputé de motifs à qui que ce soit.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai parlé d'ambitions personnelles et de fins politiques et j'ai ajouté que certains messieurs, au pays, avaient des ambitions personnelles et poursuivaient des fins politiques en cherchant à exercer leur influence en dehors de la Chambre des communes sur certains de leurs concitoyens. Ces divers partis commencent à créer au Canada même une situation semblable à celle qui existait en France avant le début des hostilités. Il est de mon devoir, je l'affirme, en face d'une telle situation et songeant aux résultats qu'elle a eus en Europe, d'indiquer le danger à la population actuelle du Canada. J'ajouterai,—et j'espère que les honorables députés pèseront bien mes paroles—qu'en considérant la situation actuelle de la population française en France et en Afrique du Nord, ainsi que les éléments qui ont transformé cette situation en tragédie, ils se rendront compte que la formation d'innombrables partis pour des fins personnelles ou pour mousser ses propres ambitions politiques, est une folie.

Monsieur l'Orateur, l'an dernier, au début de la session, on s'est efforcé de diviser la Chambre sur une question politique d'importance majeure. Alors, j'ai cru deviner quelle serait l'issue d'une telle tentative si la Chambre et le pays se divisaient sur une telle

question. J'ai tout fait pour empêcher la désunion pendant cette crise et, aujourd'hui, je suis fier, car j'ai le sentiment d'avoir réussi malgré tous les ravalements, tous les dénigrements de la part de personnes de diverses régions du pays aussi bien que de la Chambre. Je désire qu'il soit bien compris que je n'entends pas permettre une tempête semblable au cours de la présente session. Si la session doit débuter par un nouvel effort pour diviser le pays, pour détruire l'unité actuelle, plus tôt le Gouvernement le saura, mieux ce sera. Et je tiens à le dire aux honorables députés qui m'entourent: je compte qu'ils indiqueront jusqu'à quel point ils m'appuient. Si les chefs doivent foisonner au pays, je désire savoir si l'appui que je reçois est suffisant pour faire accepter ma directive à tout le peuple canadien ou si je suis de ces chefs qui ne peuvent compter sur leurs propres adhérents.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. J'appuierai de tout cœur le sous-amendement proposé par l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), non pour des motifs d'ambition politique, mais en vrai Canadien. Le sous-amendement de l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) mérite tout mon appui. Il reflète une politique constructive puisqu'il préconise le rétablissement de la main-d'œuvre agricole et celle des usines de guerre du pays. J'ai proposé d'ailleurs un amendement dans le même sens le 19 février 1942. Il va plus loin encore puisqu'il prévoit l'après-guerre et rappelle au gouvernement combien il importe de protéger dès maintenant l'économie de la nation.

L'honorable député a bien raison de demander la suspension de la loi de mobilisation qui nous cause et nous a causé tant de mal dans tous les domaines. Qu'une enquête soit entreprise immédiatement sur toutes nos ressources. Cela mettra un frein au gaspillage de main-d'œuvre, de matériaux et à la ruine vers laquelle s'achemine l'agriculture.

Il y a un an aujourd'hui, je proposais moi-même à la Chambre le sous-amendement suivant:

Que les mots après "Cette Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence" dans l'amendement soit retranchés et remplacés par les suivants:

a) Qu'ils n'aient pas jugé à propos d'aviser Son Excellence que le Gouvernement doit s'en tenir à ses engagements et aux termes du mandat qu'il a reçu du peuple canadien aux élections générales du 26 mars 1940 contre la conscription pour service outre-mer;

b) Que les cultivateurs, les employés de ferme, les pêcheurs et toute personne engagée dans les industries connexes à l'agriculture ou dans les industries de guerre soient exemptés du service militaire.

On trouvera le sous-amendement à la page 789 du hansard de février 1942.

Onze députés, y compris le proposeur et le secondeur, appuyèrent ce sous-amendement de leur vote. Je souhaite ardemment que l'honorable député de Richelieu-Verchères reçoive un appui plus généreux. J'accorderai volontiers mon vote à son amendement car je n'ai jamais refusé mon adhésion à toute bonne mesure d'où qu'elle vienne.

Est-il un député dans ce parlement, soit qu'il représente un comté agricole, ouvrier ou industriel, qui puisse raisonnablement repousser le sous-amendement proposé par l'honorable député? En ce faisant, il préférerait la ruine de l'agriculture à sa survivance. Il refuserait au cultivateur la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation de sa ferme. Par son attitude, il approuverait le marasme économique qui existe à l'état aigu dans tous les domaines et la désorganisation du travail dans les industries de guerre. Il faut à tout prix suspendre l'application de la loi de mobilisation. En effet, telle que la mobilisation est mise en œuvre, nous sommes menacés de la pire faillite agricole, industrielle, sociale et économique. Le sous-amendement qui fait l'objet du présent débat touche le mal du doigt. Je le préfère d'emblée au programme vague de législation sociale annoncée dans le discours du trône. J'ai toujours préféré une politique franche et pratique à un programme sessionnel nébuleux et vague. Je suis satisfait du sous-amendement parce qu'il est honnête, sincère et loyal. Aussi, j'appuierai ce sous-amendement avec empressement.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que notre parti tienne à ce que cet important sous-amendement soit mis aux voix avant que j'aie indiqué succintement quelle est notre attitude à son égard. Je dirai d'abord, en termes fort simples, qu'en ce qui concerne l'ensemble du problème de nos ressources humaines nous n'avons pas approuvé la politique ministérielle. Ainsi que je l'ai dit ici en plusieurs occasions, nous avons exprimé un désaccord marqué en ce qui a trait à ce que j'appellerai la politique hésitante du Gouvernement en matière de ressources humaines. Par suite d'une répartition défectueuse de la main-d'œuvre, cette politique est cause de la pénurie mentionnée dans le sous-amendement proposé par l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin); dans l'attitude que notre parti adopte à l'endroit de ce sous-amendement, je tiens à ce qu'il soit bien compris que nous sommes opposés à la politique ministérielle qui a rendu possible cette pénurie de main-d'œuvre agricole et industrielle. Nous avons été et sommes d'avis que cette pénurie ne se serait pas produite si nous avions eu une politique appropriée en matière de capital humain.

A notre avis le Parlement et la population ne sont confrontés que par une seule question vitale: remporter la victoire. Si opposés que nous soyons à ce qui nous semble être dans bien des cas une politique maladroite, nous tenons en même temps à ce qu'il soit bien compris que si, sous bien des rapports le Gouvernement s'est entravé en ce qui concerne l'effort de guerre, nous ne croyons pas devoir l'entraver davantage en appuyant ce sous-amendement. Nous sommes donc d'avis que si ce sous-amendement était adopté, ce serait une reculade plutôt qu'un progrès vers les objectifs que notre parti vise à atteindre. Nous nous trouvons actuellement en face de ce que le premier ministre (M. Mackenzie King) a maintes fois appelé une guerre à mort et, bien que je désapprouve la politique ministérielle en ce qui concerne le capital humain, je ne veux cependant pas que notre pays soit placé dans une situation qui permette au reste du monde de dire que l'effort de guerre du Canada n'a pas été complet. Nous aurons besoin de renforts pour notre armée au cours des mois qui vont suivre. Que le Parlement et le pays ne laissent aucun doute dans l'esprit des hommes qui combattent pour notre liberté; ne laissons pas dire que nous ne sommes pas prêts à faire tout ce qui est nécessaire en ce qui concerne le capital humain, les ressources financières et toutes les choses nécessaires à un effort total de guerre.

J'ai dit au début de mes remarques que je serais bref. Mon attitude, ainsi que celle de mon parti, est très simple. Nous n'avons pas tenté d'embarrasser le Gouvernement dans la poursuite efficace de la guerre. Nous ne le ferons pas aujourd'hui, car il y a dans la vie publique des choses plus importantes que les manœuvres politiques en vue du pouvoir.

L'hon. M. CARDIN: Le chef de l'opposition veut-il me permettre de lui poser une question? Sans vouloir l'embarrasser, je lui demande ce que serait l'effet de l'adoption de son amendement, si ce n'est pas de renverser le Gouvernement.

M. GRAYDON: Il est vrai que notre amendement demande un vote de défiance à l'adresse du Gouvernement, mais nous voulons que le Canada fasse un effort de guerre plus grand, et non pas un effort moindre, comme cela arriverait si l'amendement de mon honorable ami était adopté.

Je m'exprime en toute sincérité cet après-midi, sans essayer de faire un beau discours parlementaire. Je veux être bien compris sur ce point. Nous sommes Canadiens avant d'être membres de partis politiques. Nous avons tous en vue le même objectif. Quelque objection que je puisse avoir à faire au Gouvernement sur la manière dont il accomplit sa tâche, et j'en ai souvent de sérieuses, je ne veux pas appuyer aujourd'hui un amendement qui, selon moi, n'accroîtrait pas notre effort de guerre mais aurait pour effet de l'affaiblir, de diminuer l'importance du rôle de notre pays parmi les nations qui combattent avec nous et aussi de diminuer notre prestige dans le monde entier.. En prenant aujourd'hui cette attitude, je ne fais que suivre une ligne de conduite que les honorables députés de mon parti continueront, je l'espère, d'appuyer tant que durera la guerre. Il se peut que nous ne réussissions pas toujours, il se peut que nos opinions soient parfois erronées, mais nous essaierons toujours de songer en premier lieu au bien de notre pays.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur l'Orateur, je désire dire un mot au sujet du sous-amendement et de l'attitude de notre groupe à cet égard. Le premier ministre (M. Mackenzie King) a déjà fait l'analyse de ce sous-amendement de sorte qu'il n'est pas nécessaire que je l'examine davantage. Toutefois, j'appelle l'attention de la Chambre sur ces paroles:

> ...les conseillers de Votre Excellence auraient dû pourvoir à la suspension de l'application de la loi sur la mobilisation des ressources nationales quant à ce qui regarde la levée d'hommes pour le service militaire...

Je tiens à faire remarquer tout d'abord que cette loi a été adoptée au mois de juin 1940 et qu'elle a été en vigueur pendant deux ans au cours desquels l'auteur de ce sous-amendement, l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) était membre du cabinet. Jamais, depuis le jour où cette loi a été adoptée jusqu'à hier soir, on n'a proposé qu'on suspende l'application de la loi, bien que pendant deux ans l'honorable député ait été l'un des membres du cabinet responsable de la mise à exécution de cette mesure. Nous partageons, dans une assez large mesure, les vues que vient d'exprimer l'honorable député au sujet de la distribution de la main-d'œuvre. Nous avons maintes fois répété qu'il faudrait un programme plus satisfaisant en ce qui concerne l'utilisation des ressources humaines du pays. Nous avons, à maintes reprises, prié le Gouvernement d'adopter une attitude plus courageuse en matière de distribution de la main-d'œuvre.

Je me permets de citer un exemple. L'autre jour, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a cité une lettre de M. MacNamara dans laquelle celui-ci déclarait que les hommes seront libres d'offrir leurs services à l'armée active. Il se peut que nous en venions au point où il sera nécessaire de dire aux gens: "Voici où vos services peuvent le plus contribuer à la victoire." Dans un cas, ce sera l'armée, dans un autre, l'aviation, dans

un troisième, un puits de mine, et ainsi de suite. Pendant trop longtemps nous avons tenté de diriger notre économie de guerre en nous inspirant de la politique du laissez-faire. Le Gouvernement n'a pas su prendre les mesures énergiques qui permettraient de placer hommes et femmes là où ils seraient le mieux en mesure de servir leur pays.

Le premier résultat de tout cela c'est que, dans plusieurs cas, des hommes s'enrôlent dans l'armée active sous l'empire de menaces ou d'exigences économiques. Le second résultat, c'est que divers services de l'Etat se font concurrence pour obtenir des employés. Un ministère demande des hommes qu'un autre cherche à obtenir, cependant que le département de l'Agriculture leur dit de demeurer sur la ferme et de produire des denrées alimentaires. De son côté, le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) fait savoir qu'il a besoin d'ouvriers dans certaines usines de munitions.

Aucun organisme responsable n'existait pour dire aux hommes: "C'est ici que vous serviriez le mieux, et c'est ici que vous devriez aller". C'est le principe qu'il faudrait suivre pour tirer le meilleur parti possible de nos effectifs humains, et rien n'empêche le Gouvernement de l'appliquer dès maintenant, pendant que la loi de la mobilisation est encore en vigueur. Suggérer, comme le propose l'amendement, d'en suspendre l'application jusqu'après la tenue d'une enquête serait, semble-t-il, nuire gravement aux intérêts bien compris du Canada et à la poursuite des hostilités. L'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) y est allé directement, quand il a dit: "L'application de la loi devrait être suspendue". Que signifie cette déclaration, sinon l'interruption des appels à l'instruction militaire? L'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) était membre du Gouvernement qui a fait adopter cette mesure, que le pays a acceptée parce qu'il traversait une crise grave. Nous estimons que cette crise existe toujours et que nous ne sommes pas encore à l'abri du danger. Nous croyons de plus que la menace du nazisme et du fascisme pèse toujours sur le Canada et sur toute nation aimant la liberté, et que nous ne devrions pas nous bercer de l'illusion que tout risque d'invasion et toute possibilité de défaite sont totalement disparus.

En conséquence, si le Parlement proposait au Gouvernement la suspension de l'application de la loi qui régit l'appel des hommes à l'instruction militaire, ce serait comme s'il croyait disparus tous les dangers ou que la poursuite de la victoire nous intéresse beaucoup moins qu'il y a deux ans et demi, lorsque la loi a été adoptée. Notre groupe continuera de réclamer avec instance une politique plus agressive et plus directe du capital humain, et susceptible de répartir nos ressources humaines suivant les besoins et selon une méthode bien étudiée plutôt qu'au petit bonheur, comme nous avons procédé jusqu'ici. Nous ne sommes pas prêts, cependant, à laisser entendre qu'il faille suspendre l'application de la mesure législative qui autorise l'appel des hommes à l'instruction militaire et qu'il nous faille abandonner cette partie importante de notre effort de guerre.

Je voudrais ajouter un mot au sujet de l'amendement. Vaut aussi bien faire connaître comment nous entendons voter à ce sujet, parce que cet amendement sera probablement mis aux voix tout de suite après le sous-amendement. Je ferai observer que l'amendement est ainsi conçu:

> Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret que vos conseillers n'aient pas jugé à propos:
>
> *a*) de proposer un plan susceptible de tirer un parti efficace du capital humain, tant masculin que féminin, du Canada;
>
> *b*) d'adopter et de mettre en œuvre une politique ouvrière raisonnée pour assurer un maximum de rendement et pour donner au travail la place qui lui revient au rang des principaux partenaires de notre démocratie canadienne; et
>
> *c*) de présenter une mesure qui permette à l'agriculture canadienne de fournir son plein effort de guerre et de recevoir une part équitable des revenus du pays.

Sur ces trois points de l'amendement nous sommes d'accord. Nous voulons tirer un parti efficace du capital humain. Nous sommes en faveur d'une politique ouvrière raisonnée. Nous approuvons toute mesure susceptible d'accorder à l'agriculture une part équitable des revenus de notre pays. Cependant, tout en votant pour cet amendement, car c'est notre intention de le faire, il importe de signaler qu'à notre avis ce texte ne tient pas compte de tout ce que représente notre effort de guerre. L'amendement demande qu'on tire parti de notre capital humain, qu'on adopte une politique ouvrière et aussi un programme agricole; mais il n'indique aucun moyen de mettre en valeur nos ressources économiques, financières et industrielles aux fins de produire tout le matériel de guerre et de fournir le nerf de la guerre, permettant ainsi au Canada d'apporter à cette tâche le maximum de collaboration.

Le chef de l'opposition (M. Graydon) a cité l'article suivant du programme adopté au congrès de Winnipeg.

> Nous croyons en l'utilisation efficace totale et en la répartition appropriée pour la guerre, par contrainte s'il le faut, de toutes les ressources du Canada, y compris l'agriculture, l'industrie et la finance, aussi bien que le capital humain; nous croyons en outre que nous devons viser en tout temps à établir autant qu'il est humainement possible de le faire, l'égalité devant le sacrifice.

Je souligne les mots "s'il le faut". Certains honorables députés qui siègent à ma droite sont d'avis que, s'il le faut, ils devront,—pour employer leurs propres termes,—avoir recours à la contrainte dans l'utilisation de l'industrie et de la finance. Mais ils n'agiront de la sorte que s'il le faut. Et il semblerait que la chose ne s'impose pas puisque l'amendement n'en dit rien. L'amendement ne mentionne ni l'industrie, ni les ressources économiques, ni la finance. Il ne mentionne le recours à la contrainte qu'en ce qui a trait à la conscription et à la mobilisation de nos ressources humaines.

M. BOUCHER: Il ne mentionne pas davantage la conscription des femmes.

M. DOUGLAS (Weyburn): Il mentionne le recours à la contrainte en ce qui concerne les femmes et les hommes, mais pas du tout en ce qui concerne les ressources matérielles.

M. GRAYDON: L'honorable député parle-t-il de cette partie de mon discours où j'ai fait allusion au congrès de Winnipeg?

M. DOUGLAS (Weyburn): Oui.

M. GRAYDON: Je crois qu'il se méprend sur le sens de ce que j'ai lu.

M. DOUGLAS (Weyburn): Peut-être, mais l'honorable député l'a lui-même cité hier soir, comme on peut le voir à la page 582 du hansard. Il y est dit bien clairement en français que s'il y a lieu d'user de contrainte, son parti est disposé à y recourir pour l'utilisation des ressources financières et industrielles.

M. GRAYDON: Et du capital humain par-dessus le marché.

M. DOUGLAS (Weyburn): Et du capital humain également. Mais l'amendement sur lequel la Chambre doit se prononcer ne mentionne pas la conscription ni la mobilisation des ressources, soit financières soit industrielles du pays. La seule conscription que comporte l'amendement est celle des ressources humaines. Et bien que nous soyons disposés à appuyer un programme comportant une suffisance d'effectifs, ou un régime rationnel touchant les ouvriers ou un programme agricole propre à venir en aide aux cultivateurs, nous maintenons que nous ne considérons pas notre effort comme intégral et qu'il ne saurait y avoir d'effort intégral aussi longtemps que nous ne serons pas prêts à conscrire les ressources matérielles du pays pour la fabrication des armes indispensables.

Bien des gens se sont demandé ce que pouvait bien signifier le congrès de Winnipeg, dont il a été beaucoup question en cette enceinte. On transporta le vieil autobus à Winnipeg pour le mettre au point. Certains ne savaient pas exactement quelles réparations on allait y faire. Le vieil autobus sortit du garage avec un nouveau klaxon. Le vieux klaxon avait coutume d'entonner le *Rule, Britannia* chaque fois qu'on pressait sur le bouton. Mais celui-ci ne joue pas le *Rule, Britannia* même quand on le secoue. Il ne donne que deux sons: "O Canada" et "*Deep in the Heart of Taxes*". Il devient évident que tout ce qu'on a fait, c'est d'assujettir le moteur un peu et de changer l'huile. Mais le tout fut recouvert d'une couche de peinture. Toutefois, cette dernière commence à s'effriter et nous commençons à voir qu'en dessous se trouve à peu près le même vieil autobus d'autrefois.

J'ai lu avec intérêt les discours qu'ont prononcés l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) et l'honorable député de Parkdale (M. Bruce). Ils ont prouvé, je crois, qu'il s'agit du même vieil autobus. Le discours de l'honorable représentant de York-Sunbury se trouve à la page 471 du hansard. Au sujet de la déclaration de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), à savoir que ce Parlement devrait réserver une somme de cinq milliards que l'on consacrerait à l'œuvre de reconstruction durant les deux premières années qui suivront la guerre, l'honorable député de York-Sunbury a dit:

> Je suis d'avis que cette proposition est d'ordre politique, et qu'elle vise à obtenir des votes. Il ne nous dit pas comment nous pourrions nous procurer ces fonds et quelle serait leur destination.

Et il ajoute:

> Je suis d'avis que sous tout régime démocratique, l'entreprise privée est la seule agence qui puisse donner de l'emploi à tout le monde. Or, on ne saurait obtenir l'embauchage dans l'entreprise privée sous un régime de réglementation nationale dirigée du genre de celui que rêvent mes amis socialistes. On ne peut arriver à un système efficace d'entreprise privée à moins d'en faire un système d'entreprise libre, régi, si on veut, pour le protéger contre l'abus et l'exploitation, mais libre de se livrer à une production utile, avec le concours de l'Etat et sous sa surveillance.
>
> M. Noseworthy: Pourquoi le système a-t-il échoué jusqu'ici?
>
> L'hon. M. Hanson: Il n'a pas échoué: Il a eu ses faiblesses; mais le fait pour vous de dire qu'il a échoué n'en est pas la preuve, et il n'échouera jamais.

J'appelle l'attention sur sa dernière phrase:

> Croyant fermement à ce système, j'ai l'intention de voter contre le sous-amendement.

En d'autres termes, la raison invoquée pour voter contre le sous-amendement n'est pas celle avancée avec grand sophisme, hier soir, par le chef de l'opposition, mais plutôt celle qu'a exposée l'honorable député de York-Sunbury en disant qu'il croyait à un système basé sur la liberté d'initiative, non seulement en temps de paix mais aussi en temps de guerre. Pour m'exprimer autrement, je dis

qu'il est prêt à conscrire les ressources humaines, mais il n'est pas prêt à abandonner le système de l'initiative privée pour exiger la mobilisation ou la conscription des ressources industrielles et économiques de notre pays. L'honorable député de Terrebonne (M. Bertrand) a parlé en français le 8 février et j'aimerais à citer ici cette partie de son discours qui est consignée à la page 258 du hansard de cette date. Il a, je crois, mis le doigt sur le point en litige entre ce groupe et ceux qui ont voté hier soir pour le sous-amendement et ceux qui l'ont rejeté, quand il a dit:

Approuverais-je le sous-amendement de l'honorable leader des C.C.F. (M. Coldwell)? Non. N'est-il pas, ce sous-amendement, dirigé vers un effort de guerre total? Capital humain, mais en plus les ressources entières de la nation. A une époque où tant de doctrines trouvent un chemin facile à des changements de régime, je maintiens que nous aurions tort de verser dans le socialisme avancé, et de détruire d'un trait ce que l'initiative privée a réussi, par la loi humaine du travail, à édifier et à construire.

Je tiens à signaler que pour ce qui est de passer sous silence dans le projet d'amendement la conscription de la richesse et des ressources industrielles du pays, le Gouvernement et l'opposition officielle s'entendent parfaitement. Ils veulent bien la conscription des hommes pour l'armée, l'industrie et la ferme, mais ils ne consentiront ni à la conscription ni à la mobilisation des ressources industrielles et économiques du pays pour que soit assurée la victoire ou pour garantir la sécurité qui sera possible dans le monde d'après-guerre. On trouve dans le *Journal* d'Ottawa, numéro du jeudi 4 février, un rapport d'un discours prononcé le 3 février à Toronto par le nouveau chef du parti conservateur progressiste. Je cite:

Si l'Etat se porte garant de la prospérité économique de même que de la sécurité sociale, a dit M. Bracken, la sécurité sociale ne sera plus la prospérité, mais "tout au plus l'indigence rationnée".

La distinction vient à propos. Si l'honorable député à ma droite et le Gouvernement croient au maintien du régime de la libre entreprise, tout plan de sécurité ou d'assurance sociales qu'ils pourront élaborer ne sera que de l'indigence rationnée. Nous estimons au contraire qu'en utilisant en temps de guerre comme en temps de paix les ressources de la nation, qu'en mettant à la disposition de la nation toute entière les biens et les services que nous sommes en mesure de produire, au lieu de rationner la misère nous pourrons distribuer l'abondance. Le premier ministre a souligné le chiffre énorme de production rendu possible par la population canadienne. D'après les plus récents calculs, notre revenu national serait de 9 milliards de dollars. C'est plus que le double de ce qu'il était il y a dix ans. Nous produisons aujourd'hui deux fois autant de biens et de services qu'avant l'ouverture des hostilités, bien qu'une grande partie de ces biens et services ne soit pas à la disposition des consommateurs. Cependant, puisqu'il nous est possible de produire des denrées et d'établir des services sur une si vaste échelle pour fins militaires, nous affirmons qu'il devrait être possible de produire des quantités équivalentes de denrées, d'établir des services semblables, après la guerre, afin qu'au lieu de l'indigence rationnée, il règne au pays, après la clôture des hostilités, une abondance répartie sur la population entière.

Bien que les membres de notre groupe soient disposés à voter et voteront effectivement en faveur de l'amendement, parce qu'ils approuvent les trois points qui y sont exposés, ils ne croient pas cependant que sa portée soit assez vaste. Nous estimons que les ressources humaines du pays devraient être mobilisées, que chaque homme et chaque femme devrait occuper le poste qui lui permet de travailler le plus efficacement possible à la poursuite victorieuse de la guerre; cependant, nous estimons aussi que nous ne réaliserons jamais un effort de guerre total tant que les ressources industrielles, économiques et financières du pays reposeront entre les mains d'entreprises particulières qui s'inquiètent avant tout de réaliser des bénéfices.

Les honorables députés n'ont qu'à lire les conclusions du comité Truman, institué par le congrès des Etats-Unis, et quelques-uns des témoignages qu'il a entendus l'an dernier, ainsi que les conclusions de la commission Baruch, constituée par le président Roosevelt pour tenir une enquête sur la production du caoutchouc synthétique aux Etats-Unis, pour avoir un aperçu de toute la situation et comprendre comment les puissants agioteurs comme la Standard Oil, la Goodyear Rubber et d'autres encore ont mis leur puissance et leur influence à contribution non seulement avant la guerre, mais même depuis le début des hostilités, pour empêcher la production d'articles essentiels à la victoire. C'est pourquoi, notre groupe affirmera, jusqu'à la fin de la guerre, qu'un effort militaire maximum demeurera impossible tant que le Gouvernement ne sera pas disposé à s'emparer de nos ressources industrielles, financières et économiques pour les mobiliser. Nous sommes également convaincus qu'après la guerre, il ne pourra être question de revenir au régime de la libre entreprise et qu'il ne nous sera possible d'instaurer ce que le vice-président Wallace, des Etats-Unis, appelle l'ère du citoyen ordinaire qu'à condition d'être disposés à établir un régime économique fondé plutôt sur la collaboration et

le bien-être collectifs que sur des privilèges spéciaux et l'exploitation de la majorité par le petit nombre.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton): Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe étaient tout à fait disposés, hier soir, à laisser prendre le vote sur l'adresse, mais il semble que, faute d'assez de discipline chez les ministériels, un nouveau débat s'est engagé.

J'ai quelques commentaires à faire cet après-midi, et je dois les faire surtout à cause des remarques de députés qui siègent à ma droite. Je ne parlerai pas du sous-amendement, car l'honorable député de Weyburn (M. Douglas) a nettement défini l'attitude de notre groupe.

Je parlerai brièvement de l'amendement proposé par le parti conservateur progressiste, je pense que c'est ainsi qu'il s'appelle maintenant. L'exposé fait hier soir par le nouveau chef de l'opposition officielle m'a déçu. Il me paraissait un homme probe et sincère qui appuierait tout programme favorable aux intérêts de la population, et j'ai été désappointé de le voir recourir hier soir à toutes les subtilités d'un avocat pour dénoncer toutes les lacunes du texte du sous-amendement proposé par notre groupe et défendre le programme établi à la convention de son parti à Winnipeg. Il a joué sur les mots et a démontré à la Chambre et à la population que, si son parti a donné une nouvelle couche de peinture à l'organisation du parti, c'est toujours la même vieille organisation. Il s'agit simplement de berner le peuple encore une fois au moyen de phrases et de devises vides de sens. S'il y a quelque chose que je méprise, c'est l'intrigue et le manque de sincérité.

M. HOMUTH: Voyons!

M. GILLIS: L'honorable député devrait dédaigner ces tactiques.

M. HOMUTH: Il les dédaignerait mais il n'en ferait pas mention en parlant d'aucun membre de la Chambre.

M. GILLIS: Je n'ai fait allusion à aucun honorable député en particulier, mais si certaines de mes remarques ont blessé quelqu'un, je n'y puis rien. Je méprise ces tactiques. Si j'approuve certains principes après les avoir pesés, j'estime que je dois m'y conformer en toutes circonstances. A mon sens, les membres du parti conservateur progressiste qui ont pris part au présent débat n'ont pas, tant s'en faut, préconisé le programme et la politique énoncés au congrès de Winnipeg.

L'idée que je me fais de la constitution de la Chambre c'est qu'il s'y opère actuellement un remaniement des forces en présence. Je ne suis pas surpris de l'attitude prise par les

[M. Douglas (Weyburn).]

membres du groupe qui siège à ma droite à l'égard de l'amendement proposé par la fédération du commonwealth coopératif, car les forces de réaction du pays sont mobilisées, les questions en jeu s'éclaircissent et les lignes de démarcation deviennent plus nettes. Il n'y a pas de troisième voie à suivre en ce qui concerne l'avenir du Canada. Ou vous vous prononcez en faveur des innovations sociales nécessaires qui garantissent l'entière réalisation des objectifs pour lesquels nous luttons dans le présent conflit, ou vous êtes partisans du maintien des conditions qui ont causé la guerre. L'idée que je me fais de l'attitude prise par le parti qui siège à ma droite c'est qu'il est prêt à se cramponner au vieux régime. Il n'est pas prêt à opérer les innovations fondamentales qui élimineraient à l'avenir la situation dont nous faisons maintenant l'expérience. Je crois que la démarcation qui s'opère est logique et que le parti siégeant à ma droite adopte la ligne de conduite à laquelle on pouvait s'attendre.

Ils ne proposent dans leur amendement rien que le Gouvernement ne fasse déjà. S'ils veulent recourir à la contrainte pour l'utilisation complète des services des hommes et des femmes du pays, je leur réponds que cela se fait déjà aujourd'hui dans tous les domaines où la chose est possible. On en voit bien la preuve dans les nombreux décrets du conseil qui ont été adoptés et dans les nombreux communiqués qui ont paru dans les journaux. Tout membre de cette Chambre peut prouver en un quart d'heure que le Gouvernement fait tout cela aujourd'hui dans tous les domaines où la chose est possible. La seule chose que le Gouvernement ne fasse pas, c'est ce qui est préconisé dans le sous-amendement proposé par notre groupe, et mes honorables amis qui siègent à ma droite ne sont pas disposés à modifier leur conduite dans ce sens non plus que dans aucune autre. Je n'en dirai pas davantage.

La principale raison qui me porte à adresser la parole cet après-midi est que je veux défendre les gens que je crois représenter directement ici; je veux parler des syndicats ouvriers et tout particulièrement du Congrès canadien du travail et des associations des Etats-Unis qui lui sont affiliées. L'honorable député de Parkdale (M. Bruce), dans le discours qu'il a prononcé ici le 16 février et dont on peut lire le compte rendu dans le hansard, a exprimé son opinion sur la politique ouvrière adoptée par la convention de Winnipeg, et c'est évidemment avec l'approbation de tous les membres de son groupe qu'il l'a fait. Il attaque la C.I.O. au Canada. J'ai dit il y a un instant, qu'il était mal renseigné; et je veux qu'on me comprenne bien. Pour la gouverne de mes honorables amis à ma droite, je dois affirmer que la C.I.O. n'est pas un syndicat.

Elle ne remplit pas les fonctions d'un syndicat et ne signe pas de contrat. La C.I.O. aux Etats-Unis est le centre législatif auquel les syndicats sont affiliés et la C.I.O. aux Etats-Unis exerce le pouvoir législatif nécessaire à ce mouvement là-bas. Elle ne joue aucun rôle semblable au Canada. Le Congrès canadien du Travail est la contre-partie de la C.I.O. des Etats-Unis, et toutes ces diatribes lancées par l'honorable député de Parkdale, s'inspirant de ces annonces qui circulent en ce moment dans tout le pays au sujet de la C.I.O., ne peuvent s'appliquer à cet organisme qui n'existe pas chez nous.

Il y a quelques années on criait au communisme. Chaque fois qu'on essayait de faire valoir ses droits de citoyen en ce qui concerne le contrat collectif, on était regardé comme communiste. Or, la Russie est devenue respectable et on n'est pas bien vu dans le moment de l'attaquer, de sorte qu'on s'en prend, surtout dans l'Ontario, à la C.I.O. Il est évident que l'honorable député avait l'appui de son parti à cet égard, car personne n'a osé relever ses paroles. Le Congrès canadien du Travail compte aujourd'hui 150,000 membres au Canada. Il est affilié à l'autre organisme législatif aux Etats-Unis, et en attaquant cet organisme, l'honorable député de Parkdale a attaqué du même coup tous les ouvriers organisés de l'acier d'un bout à l'autre du Canada, les mineurs organisés, les ouvriers organisés des établissements de salaison, les ouvriers organisés des textiles, les électriciens organisés, tous ceux qu'on rencontre au pays. Chacune de ces associations qu'il accuse si rondement de fomenter des troubles et de briser la paix au sein de l'industrie canadienne est organisée à fond et fait œuvre utile dans ce pays. Si elles étaient plus nombreuses et si elles obtenaient une plus grande collaboration de la part des autorités, les frictions seraient moins fréquentes. L'agitation qui existe aujourd'hui est due, en majeure partie, à la lutte que livrent ceux qui refusent aux ouvriers le droit de recourir aux tribunaux, privilège que possèdent toutes les autres classes de la société.

Je suis heureux que l'honorable député de Parkdale ait consigné cette question au compte rendu. L'opposition, au congrès de Winnipeg, a beaucoup parlé du droit à l'association et le reste, et elle a déclaré ressentir la plus vive sympathie pour les ouvriers qu'elle entendait aider. Cependant les déclarations que ses membres ont fait entendre en cette enceinte devrait indiquer clairement à tous les Canadiens que l'opposition n'entend pas, même à seule fin de tromper la population, poser aucun geste visant à obtenir aux ouvriers le droit au contrat de travail. Que serait-ce donc si ses membres détenaient le pouvoir et étaient en mesure de légiférer. Evidemment, à tous points de vues pratiques, le programme qu'a élaboré l'opposition, à Winnipeg, vise le syndicalisme d'initiative patronale, car l'honorable député a rendu hommage, dans son discours, à cette forme de syndicalisme. L'autre jour, j'appelais l'attention du premier ministre sur une certaine réclame qu'ont publié tous les journaux du pays. Il s'agit d'une initiative de la Steel Company of Canada. Le président de cette société adressait un message personnel à la population. Je n'approuve pas le geste en cause pour la raison que voici. Les gens qui s'intéressent au mouvement syndical et qui ont conscience de leurs responsabilités ont à cœur de favoriser notre effort de guerre. Ils ne veulent nullement des grèves, ni des troubles qui les accompagnent. J'ai trouvé qu'il était de mauvais goût de la part de la Steel Company of Canada d'adopter l'attitude que l'on sait au moment où le premier ministre annonçait l'établissement d'un nouveau conseil, la création d'une nouvelle jurisprudence ouvrière et qu'il déclarait que le nouveau conseil agirait comme tribunal industriel. Je l'ai cru d'autant plus que le papier à journal est rationné au Canada. Au reste, j'ai idée que ce sont les contribuables du Canada qui paient le coût de cette annonce, car la publicité entre dans les frais d'exploitation et le coût en est déduit de l'impôt sur les compagnies. Tout juste avant l'organisation de ce tribunal existait au Canada un différend industriel très grave et on avait même donné l'ultimatum que si, dans un délai raisonnable, on n'en était pas venu à une solution pacifique du problème, on verrait la répétition de ce dont on avait été témoin lors de la grève des aciéries. J'ai donc cru qu'il était peu sage de la part du Gouvernement de ne pas tenir compte du fait que la compagnie répandait elle-même cette annonce dans tout le Canada, provoquant les ouvriers des aciéries, les membres des syndicats, et obligeant les contribuables à en payer le coût. L'honorable représentant de Parkdale a loué l'action de la compagnie. A son avis, c'était quelque chose de merveilleux. Si cette conduite s'inspire de la convention de Winnipeg et de son programme à l'égard des ouvriers de notre pays, il est temps, à mon sens, que nous le sachions et que nous agissions en conséquence.

Au sujet du travail obligatoire, voici ce que dit une dépêche publiée dans le *Sudbury Star*, le samedi 13 février. Les membres de cette horrible C.I.O. qui, dans les mines, les aciéries et les industries essentielles, travaillent jusqu'à seize heures par jour, sont rivés à leur tâche.

72538—37
ÉDITION REVISÉE

Ils restent au travail. Ils ne sont pas autorisés à accepter un autre emploi Voilà la situation dans laquelle les place l'ordonnance que je tiens à la main,—et c'est là un fait dont le Gouvernement devrait certainement tenir compte. La portée de l'ordonnance du 24 octobre 1942, qui a eu pour effet de maintenir les ouvriers à la production des denrées importantes dans ces industries essentielles, à été étendue et place aujourd'hui dans la même situation ceux-là mêmes dont l'honorable représent de Parkdale a dit qu'ils sont des agitateurs et des violateurs de l'ordre public. Ceux qui ont un emploi dans une industrie essentielle jouissent d'un sursis à l'appel militaire mais ce sursis dépend du patron. Ce dernier décide s'il y a lieu ou non d'appeler tel ou tel homme au service militaire, et il est évident qu'on se prévaut de cette autorité, surtout à Sudbury dans l'industrie du nickel. C'est mettre une arme redoutable entre les mains du patron. Si un homme fait partie d'une association qu'il n'aime pas, il n'a qu'à prévenir le bureau du service sélectif qu'il y a lieu de mettre fin au sursis et d'appeler l'homme en question. Si un homme n'est pas exactement le genre d'employé que le patron aime, celui-ci a le droit de le faire conscrire. N'est-ce pas là user de contrainte à l'égard des hommes! La conscription existe au Canada tant en ce qui concerne le service militaire que les industries essentielles.

Sur la question du service sélectif national, je me permettrai, puisque le ministre du Travail (M. Mitchell) est ici, de faire une déclaration. J'ai suivi de très près la discussion qui a eu lieu entre le ministère du Travail et M. Elliott Little, et j'en conclus qu'il y a lieu de remanier de fond en comble nos règlements relatifs au service sélectif national. Une foule de choses se produisent qui n'ont pas leur raison d'être. Ainsi, on a autorisé la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à fermer environ 20,000 petites industries canadiennes,—industries dites non essentielles;—or, l'on constatera que plusieurs de ces industries non essentielles avaient une main-d'œuvre très fortement syndiquée. Au cours de plusieurs années, ces ouvriers ont réussi à améliorer leur sort sous le rapport des salaires. Quand une industrie comme celle-là est fermée sous l'empire des règlements relatifs au service sélectif, ses ouvriers sont relégués au rang de chômeurs.

Ils sont obligés de s'adresser au bureau du Service sélectif national pour obtenir un emploi dans quelque industrie essentielle. Ils ne peuvent plus prétendre toucher les salaires auxquels ils étaient habitués depuis des années et recevoir de 85c. à $1 de l'heure dans quelque métier spécialisé qui n'est plus essentiel aujourd'hui. Non; ils sont parfois obligés de prendre un emploi dans une usine de guerre et faire un travail d'apprenti à 42c. de l'heure. Ils sacrifient le niveau de vie qu'ils s'étaient créé par leur travail depuis des années et on ne fait rien pour les protéger. Pour ma part, après avoir réduit la question à sa forme la plus simple et la plus évidente, je ne puis comprendre comment le ministre du Travail ait pu considérer un seul instant que les recommandations de M. Little, ou les pouvoirs qu'il réclamait pour l'administration du Service sélectif national, eussent quoi que ce soit de dictatorial. J'estime que c'est le contraire qui est vrai. Je crois que les pouvoirs dictatoriaux qu'on accusait M. Little de réclamer s'exercent aujourd'hui du moins dans le domaine du service sélectif tel que l'administre le ministère du Travail.

Pour moi, les recommandations de M. Little signifiaient qu'il était disposé à assumer pleine responsabilité en ce domaine et réclamait l'autorité requise pour s'acquitter de sa charge. Si on allait fermer une usine, il voulait s'assurer, avant le désembauchage de cinq à six cents hommes, qu'on puisse trouver un emploi à ces hommes et qu'en les changeant de poste on les affectât en bloc à quelque nouvel emploi. Il voulait en outre sauvegarder le tarif des salaires établis graduellement depuis des années dans les industries qui sont aujourd'hui considérées comme non essentielles. Il ne voulait pas abaisser le niveau de vie des ouvriers et ouvrières que la guerre obligeait de changer d'emploi. Voilà l'idée simple et nette que je me fais des recommandations de M. Little en matière de service sélectif.

Je n'adresse aucun reproche au ministre du Travail. Il n'est pas un dieu et le problème est bien difficile. Sa solution exige l'intervention de quelqu'un qui ait de l'expérience technique et pratique, comme en avait je crois M. Little. C'est à un tel homme qu'il convenait de confier la pleine autorisation de s'attaquer à un tel problème. Lorsque M. Little vint à Ottawa pour la première fois, nous avons proposé à la Chambre qu'il fût soustrait aux règlements des services de guerre qui sont appliqués par ce département. En outre, nous avons dit qu'il devrait être soustrait à la surveillance ou à l'influence du ministère du Travail en ce qui concerne la mobilisation du capital humain pour les services de guerre, et que le transfert de la main-d'œuvre d'une côte à l'autre constituait une tâche requérant tout le temps d'un administrateur, et qu'une certaine latitude devait lui être accordée relativement à l'application de ces règlements. Le tout aujourd'hui est dans une impasse, et la confusion existe d'un océan à l'autre. Je ne dis pas cela par simple esprit de critique. J'ai beaucoup voyagé dans le pays l'été dernier et j'ai constaté les faits; si un membre de la

[M. Gillis.]

Chambre entretient des doutes sur les résultats obtenus, je lui conseille de visiter le bureau du service sélectif de l'avenue Spadina à Toronto et de voir ce qui s'y passe. Je ne prétends pas que le ministre du Travail peut s'y rendre et régulariser le tout, mais je dirai que quelqu'un à ce bureau devrait avoir l'autorité nécessaire pour accomplir quelque chose. Avant d'assurer le succès dans la sphère du service sélectif, il faudra nommer quelqu'un à temps continu avec pleins pouvoirs d'exécuter les changements dans le sens, je crois, qu'a indiqué M. Little. Et quand 20,000 industries non essentielles sont forcées de fermer leurs portes, la chose est grave et influe sur l'existence de biens des gens. On chasse complètement de ce champ d'action un grand nombre d'hommes qui ont placé des fonds dans leurs entreprises, et c'est là une question qui demande sérieuse considération.

Personne ne doit prétendre dans cette Chambre que l'on doive nous demander d'abaisser notre niveau d'existence de 50 p. 100 en passant d'un emploi non essentiel à un emploi de guerre essentiel. Si l'on en agissait ainsi avec vos entrepreneurs qui construisent des aérodromes et des navires et le reste, je répondrais, allez-y, nous sommes bien prêts à accepter les mêmes sacrifices que nos voisins. Mais, quand vous travaillez moyennant un salaire juste à peine suffisant pour subsister au jour le jour et qu'on vous annonce que vous devez quitter cet emploi, briser toutes vos relations, vous installer dans une autre région du pays, vous engager dans un autre genre de travail et, en ce faisant, vous voir forcé de réduire votre train de vie de moitié; je puis citer les noms d'industries où cette réduction de salaire s'est produite—je dis alors que le ministère du Travail ferait bien de mettre en pratique les changements suggérés par M. Little.

J'aurais bien d'autres choses à dire, mais je ne veux pas retenir la Chambre plus longtemps. J'ai simplement tenu à parler cet après-midi au nom des gens dont je crois être le représentant direct. J'appartiens en effet à cette organisation irrégulière dont parle l'honorable député de Parkdale, je suis de ces trouble-fête que sont les travailleurs de mines, puisque je fais partie de ce syndicat depuis vingt-cinq ans. Malheureusement, la classe ouvrière ne compte pas beaucoup de porte-paroles pour défendre sa cause. La presse de notre pays appartient à ces gens représentés ici par l'honorable député de Parkdale; la radio est presque entièrement entre leurs mains de même que la Chambre des communes, dans une forte proportion. Ils se sont donnés ici des porte-paroles, tandis que malheureusement le peuple pour qui je parle compte bien peu de représentants pour le défendre. J'entends quelqu'un mentionner le comité des Deux cents à Toronto. Ce comité ne comprend pas exclusivement des conservateurs: il compte autant de réactionnaires soi-disant libéraux que de tories. Mes amis de ce côté de la Chambre comme ceux d'en face qui pensent réellement que nous faisons la guerre qui abolira toutes les guerres devront commencer par comprendre que le *deus ex machina,* le petit gouvernement invisible de ce pays, ne fait pas de politique. Il ne comprend pas des libéraux ni des tories, mais son but est de contrôler et de diriger derrière le rideau. Il faut que chaque membre de cette Chambre se fasse à cette idée et que les communes aient réellement le pouvoir suprême de légiférer au nom du peuple. Tandis que nous faisons la guerre, il importe d'exercer un contrôle et les honorables membres de la Chambre doivent utiliser leur liberté de parole dans cette Chambre comme à l'extérieur pour que les gens dont vous êtes le représentant direct, exercent un peu de contrôle derrière la scène afin que de cette guerre sorte un parlement libre et démocratique, ce dont je doute fort aujourd'hui, si j'en juge par la marche des événements.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Avant d'aborder le sous-amendement, je désire m'arrêter un instant aux paroles du premier ministre (M. Mackenzie King). Jamais depuis que je siège en cette Chambre je ne me rappelle avoir vu le premier ministre aussi gaillard que cet après-midi. Il est vraiment extraordinaire, à mon sens, qu'un homme déjà avancé en âge puisse se montrer aussi plein de feu et d'énergie et improviser en si peu de temps un discours aussi enlevant.

Deux ou trois de ses remarques méritent d'être bien retenues. Il a parlé d'abondance sur la formation de nouveaux partis et a semblé vouloir en blâmer les auteurs de ces partis. Sur ce point le premier ministre fait complètement erreur. Ses accusations ont porté à faux. Il a mentionné la France. Or, à quoi est due la chute de la France? Est-ce aux nouveaux partis qui ont été formés, ou n'est-ce pas plutôt aux vieux partis démodés qui se sont maintenus ancrés dans leurs opinions et ont refusé mordicus de se plier aux circonstances? Leurs chefs avaient cessé de vivre, de même que la majorité de leurs adhérents; sous le coup porté par la guerre ils ont prouvé qu'ils avaient cessé de vivre. On s'accorde à admettre de plus en plus généralement au pays que les deux vieux partis sont morts, bel et bien morts, de même que leurs chefs, leurs membres éminents et les puissances cachées dont a parlé l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). C'est dire simplement que sans être indifférents à leurs

propres intérêts, ils le sont tout à fait aux intérêts de la population qu'ils ont charge de gouverner.

Je demanderai au premier ministre de consacrer quelques moments de sa vie si remplie à me dire à quelle alternative la population canadienne pourrait avoir recours si elle s'apercevait que le vieux parti politique au pouvoir trahissait ses intérêts et manquait à ses promesses. Dans ce cas, que pourrait faire le peuple, sinon former de nouveaux partis? La formation de nouveaux partis, dans un pays quelconque, constitue une condamnation de la politique et de l'administration des vieux partis.

Il est à propos, il me semble, de rappeler l'appel que le premier ministre a lancé pour s'assurer l'appui des membres de son parti. J'ignore s'il cherchait à intimider les membres de la Chambre par la menace des élections. En ce cas, s'il croit qu'un appel au peuple lui permettrait de se débarrasser des nombreuses épines qui commencent à le blesser profondément à l'heure actuelle, il se leurre, j'en suis convaincu. Quiconque s'imagine que des élections feraient disparaître du parlement des hommes tels que l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), de Témiscouata (M. Pouliot), de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion), de Laval-Deux-Montagnes M. Lacombe) et d'ailleurs, devrait se renseigner davantage. Peut-être le premier ministre voulait-il indiquer que, fatigué de tout ce gâchis, il allait probablement démissionner. Je le plaindrais davantage si je n'avais entendu son discours de cet après-midi. Mais l'énergie et la force qu'il a déployées à ce moment, me donnent la certitude qu'il est parfaitement apte à poursuivre sa tâche, même dût-il tenir un autre plébiscite. Le premier ministre a sollicité la responsabilité dont il est maintenant chargé. Il s'y est préparé; lui et ses partisans ont tout fait aux dernières élections pour se le voir confier. J'estime donc que la population canadienne est parfaitement justifiée de compter qu'il suffira à la tâche et s'acquittera des responsabilités qu'il a assumées de plein gré.

La Chambre a deux décisions fort importantes à prendre au sujet du sous-amendement. D'abord, que ferons-nous du sous-amendement même? C'est une question relativement facile à régler, mais la seconde n'est pas si simple. Que feront les honorables députés au sujet des causes qui ont inspiré le sous-amendement? La solution n'est pas si facile. J'examinerai les réponses à ces questions en commençant par le sous-amendement. A mon sens, le plébiscite auquel nous avons consacré tant de temps, l'an dernier, était destiné à fournir une réponse à la question que pose le sous-amendement. Il était généralement compris que par un vote affirmatif le votant autorisait le Gouvernement à établir la conscription pour le service outre-mer. La population dans son ensemble a donné un vote nettement affirmatif. La majorité dans le Québec a donné un vote négatif, une prérogative absolue et qu'elle était libre d'exercer sans être en butte aux injures d'aucun organe ou d'aucune personne. Conformément à la volonté formelle des votants, le Gouvernement a proposé le bill n° 80 qui modifiait la Loi de la mobilisation des ressources nationales, pour autoriser le Gouvernement à décréter la conscription pour le service outre-mer. La Chambre s'est prononcée de la façon suivante sur le bill n° 80. Après avoir engagé la population, par la voix de son chef, à donner un vote affirmatif au plébiscite, après avoir contribué au résultat affirmatif du vote, la fédération du commonwealth coopératif a voté contre le projet de loi fondé sur le résultat du plébiscite. Nombre de mes concitoyens de langue française ont voté aussi contre le bill 80, y compris l'auteur du sous-amendement. En tout, il y a eu 54 votes contre le bill, de sorte que la façon de voir de la Chambre à cet égard n'était guère douteuse.

Etant donné le vote affirmatif de la population et de la Chambre, je ne vois pas comment, dans le court intervalle qui s'est écoulé depuis, la Chambre puisse faire volte-face et appuyer le sous-amendement. Notre groupe du crédit social votera contre le sous-amendement à cause de divers faits de notre histoire. Notre groupe a visé à tenir une conduite conséquente et au moins sur certaines questions, nous avons été conséquents avec nous-mêmes, depuis notre entrée dans la vie publique. En 1937, j'ai adressé un communiqué à la presse pour annoncer que j'appuierais la proposition du Gouvernement tendant à accroître les crédits de la défense. Lors de l'étude de ces crédits, j'ai voté leur adoption, indiquant sans ambages qu'à mon sens le Canada devait se préparer à collaborer efficacement à la défense du commonwealth britannique et de tout ce qui lui est cher. Quand la guerre a éclaté, notre groupe s'est prononcé en faveur d'une collaboration sans réserve avec le commonwealth des nations britanniques jusqu'à la victoire. Puis, en 1940, au dépôt de la Loi de la mobilisation des ressources nationales, nous avons appuyé le principe tendant à la mobilisation de toutes les ressources du pays, afin que nous puissions constituer une armée puissante pour combattre l'ennemi. Lors du débat sur le plébiscite, je n'ai pas indiqué à la population, au nom du groupe que je représente, comment voter. Nous considérions qu'aucun groupe ou parti de la Chambre n'avait la prérogative de dire aux gens com-

ment ils devraient voter sur une question aussi vitale que celle de la conscription. Nous avons seulement esquissé certains problèmes en jeu et laissé aux gens le soin de se prononcer. Quand la population a voté, nous avons considéré que nous étions tenus, comme représentants démocratiques d'une population démocratique, de voter dans le sens que la population voulait que nous votions. Quand le bill n° 80 a été mis en délibération nous avons donc voté pour et appuyé par conséquent la modification à la loi de mobilisation qui conférait au Gouvernement le pouvoir d'appliquer la conscription.

Le groupe que je dirige continuera de voter dans l'affirmative, en faveur de la mobilisation des ressources de notre pays. Il ne s'est produit l'an dernier aucun changement qui nous justifie de prendre une décision contraire. L'existence même du commonwealth des nations britanniques est en jeu, et je crains que mon honorable ami ne l'oublie. L'existence de toutes les nations de l'Amérique du Nord est menacée, et cela comprend les citoyens de langue française comme ceux de langue anglaise, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

L'ennemi demeure terriblement puissant et, en somme, il est encore victorieux. Il a la détermination farouche, voire fanatique, de vaincre. Il a la furie du désespoir. Nous ne pouvons guère espérer que notre ennemi s'effondrera comme il l'a fait lors de la dernière guerre. Il lutte aujourd'hui acculé au mur. Tout cela devrait, il me semble, nous engager tous à voter de façon à assurer au Gouvernement tout le pouvoir qu'il lui faut pour poursuivre la guerre.

Le bon effet que pourrait avoir l'adoption du sous-amendement ne saurait compenser le mal incalculable qu'il causerait. S'il veut bien y songer sérieusement, l'auteur même du sous-amendement en conviendra avec moi. En conséquence, les députés créditistes voteront contre le sous-amendement.

Je me permets de faire quelques brèves remarques sur un sujet qui doit, il me semble, impressionner grandement la Chambre. Je veux parler des motifs qui ont porté un ancien collègue dévoué du premier ministre un homme estimé et respecté dans tout le pays, à proposer un sous-amendement qui équivaut à une motion de défiance à l'adresse du gouvernement libéral. Ces motifs ne peuvent être traités à la légère et l'on ne saurait non plus les écarter par des sarcasmes. Quelle a été la cause de la situation qui existe au Canada? Tous les Canadiens, de langue anglaise comme de langue française, ne doivent pas oublier qu'au fond, la cause des sentiments qui existent aujourd'hui est quelque chose qui a été tout à fait indépendant de notre volonté. C'est le fait que le peuple britannique s'est trouvé (après tant d'années, je ne saurais dire si j'emploie ce mot à raison) à gagner la guerre de 1759. Par le traité de paix qui a suivi, il lui incombait de contribuer au gouvernement d'une population nombreuse issue d'une race qui a dû être l'ennemi traditionnel du peuple anglais pendant des siècles. Regardons la situation en face, sans passion ni préjugé. Faisons la part des sentiments qui se sont transmis naturellement de père en fils, au cours des générations. C'est là la première cause de la situation actuelle.

L'autre cause est l'une sur laquelle aucun membre de cette Chambre n'aurait probablement su exercer beaucoup de contrôle, mais sur laquelle tout le monde peut probablement en exercer à l'avenir. Je veux parler du détestable esprit de parti. Si mes renseignements sont exacts, on s'est livré chez les Canadiens français...

M. LALONDE: Quelle sorte d'esprit de parti?

M. BLACKMORE: Je préciserai tout à l'heure. Je veux parler des intrigues, des machinations et même des basses trahisons dont se sont rendus coupables les politiciens ignorants et fourbes, dont les efforts en ce sens n'ont pas contribué à éclairer les Canadiens français sur la situation nouvelle dans laquelle ils se trouvaient; ni à leur faire mieux comprendre les institutions britanniques et le but poursuivi par l'Empire britannique, y compris l'ensemble des conditions économiques dans lesquelles nous devons vivre, ni enfin à leur inspirer une plus grande confiance envers leurs concitoyens de langue anglaise au Canada. Dans une large mesure, ce malheureux ressentiment qui du moins jusqu'à un certain point existe au pays, est le fait de ces gens sans scrupules que j'ai qualifiés, ici même, d'avocassiers. Et, avant de passer outre, j'ajoute que ces avocassiers n'étaient pas tous des libéraux ou des conservateurs.

M. JOHNSTON (Bow-River): Bon nombre d'entre eux l'étaient.

M. BLACKMORE: Ils étaient un peu des deux.

M. LALONDE: Le partie créditiste n'existait pas encore.

M. BLACKMORE: Je puis dire que le parti créditiste n'a rien à voir là dedans.

M. LALONDE: Pas à cette époque-là.

M. BLACKMORE: Ni maintenant. Si vos gens s'inspirent du crédit social, tous leurs énoncés sont fondés sur la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, et ils ne prennent part à aucune initiative susceptible de soulever les passions et les préjugés ou de créer du ressentiment. Les preuves sont là et nombreuses.

Le seul groupe de la Chambre qui, dès ses débuts, a vu ce qui allait se produire et qui, en conséquence, a pris l'attitude qui est encore la sienne aujourd'hui, ce qui, au point de vue logique, constitue un record unique dans tout l'Empire britannique, c'est, je puis le dire, le groupe du crédit social. Les fondateurs de ce parti n'étaient pas des aveugles, lorsqu'ils l'ont créé, il y a quelque huit ou neuf ans. Ils étaient doués d'une grande vision.

Je passe maintenant à la troisième cause de la malheureuse situation qui existe en certaines parties du pays au sujet des différences de races. Pour une certaine raison on a semé d'un bout à l'autre du pays, après la dernière guerre, la propagande la plus pernicieuse possible en faveur du pacifisme. Tous les honorables députés devraient étudier cette propagande afin d'en découvrir les origines. Elle a complètement aveuglé la population canadienne. Comme les honorables membres du parti libéral le savent bien, le résultat de cet aveuglement fut que plusieurs honorables députés se sont élevés dans cette Chambre contre les armements, la participation à toute guerre et le reste. Ils se sont aperçus trop tard qu'on les avait trompés. Cette propagande en faveur du pacifisme s'est faite par tout le Canada français comme par tout le Canada anglais. La maladie du pacifisme n'a pas plus profondément atteint la population de langue française que celle de langue anglaise. Elle a influé sur le plébiscite que faisait tenir l'an dernier le premier ministre. Elle a joué un rôle dans le discours qu'il a prononcé cet après-midi. Elle a beaucoup contribué à lui faire commettre des abus.

La quatrième cause de ce malaise mérite d'être appelée par son nom, et c'est le peu de clairvoyance et d'entendement du premier ministre. Je ne l'accuse pas de manque de sincérité, mais à en juger par ses déclarations, dont ont parlé avec tant d'émotion et d'équité certains honorables députés de ma gauche, il a manqué de clairvoyance et d'entendement au sujet des événements qui pourraient se produire chez nous. Ainsi, au lieu de donner les directives fortes, courageuses et sûres qu'il aurait fallu, il ne l'a pas fait, et en subit maintenant les conséquences.

La cinquième cause est l'attitude libérale, de génération en génération, surtout depuis vingt-cinq ans. Je ne veux blesser personne, mais les libéraux devront admettre, comme l'ont déclaré hier soir les honorables députés de ma gauche, qu'ils ont depuis un quart de siècle trompé les Canadiens d'origine française en leur promettant, s'ils continuaient d'élire des libéraux, qu'il n'y aurait jamais de conscription. Les plus zélés ont même déclaré, je suppose, aux électeurs qu'ils ne feraient jamais la guerre, qu'ils ne prendraient part à aucun conflit, et autres simplicités semblables. Rien ne justifiait quelqu'un d'intelligent d'au moins 16 ans de conclure que le Canada pouvait s'exempter de la guerre. Cependant, le parti libéral a, depuis vingt-cinq ans, dupé le peuple de ce pays au point qu'il l'a porté à croire qu'en l'élisant il mettait au pouvoir des magiciens qui sauraient lui éviter la guerre. Il n'est pas surprenant qu'il ait été cru, mais moins surprenant est le désappointement général résultant du faible sous-amendement que nous discutons en ce moment.

La sixième cause de nos difficultés réside, admettons-le, dans l'attaque soudaine, terrible et brutale de l'ennemi. J'étais certain que nous allions être attaqués, mais je dois dire que je n'avais jamais pu trouver une preuve quelconque indiquant la brutalité de cette attaque qui a placé le peuple canadien en général, et tous les autres peuples britanniques dans une bien difficile situation.

Il en est résulté la septième cause de notre embarras: l'obligation pour le Canada de passer subitement d'une faible tâche du temps de paix à une énorme tâche du temps de guerre. Il fallut recruter un grand nombre de soldats tout en augmentant notre production de denrées alimentaires, de munitions, et toutes les activités de notre vie industrielle et économique. Que pouvait faire le gouvernement canadien? Tous les honorables députés admettent, je crois, que je ne tente aucunement d'amoindrir le blâme dont est responsable le premier ministre, mais je ne tente pas davantage de l'exagérer. Je suis prêt à lui accorder le bénéfice du doute. Tout en faisant partie de l'opposition, je suis d'avis qu'une bonne partie des reproches qu'on lui adresse n'est pas justifiée. Il s'est trouvé dans une situation très difficile, ce dont on n'a pas suffisamment tenu compte, loin de là, des deux côtés de la Chambre.

Que pouvait-il faire? Que pouvait faire le Gouvernement? Il fallait trouver des hommes et une vaste section du pays avait été amenée à croire que la conscription ne serait jamais mise en vigueur. Sa seule mention était presque un sacrilège. Son propre parti s'y engagea et il le fit derechef en 1940. Dans plusieurs cas, des députés occupèrent les banquettes ministérielles par suite de cet engagement contre la conscription. Le premier ministre se trouva alors presque dans une impasse. Il fallait des hommes, mais il se vit refuser le pouvoir de recourir à la conscription même après le plébiscite. Que pouvait-il faire? Comme résultat, ainsi que le faisait remarquer hier soir le député de Portneuf (M. Gauthier), des abus se sont glissés dans le recrutement du capital humain de notre pays auquel, à mon avis, cinq générations peut-être ne pourront pas suppléer.

M. l'ORATEUR: Je crois comprendre que ce n'est pas l'intention de cette Chambre de siéger ce soir, aussi l'honorable député pourrait-il proposer l'ajournement du débat.

(Sur la motion de M. Blackmore, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DU DÉBAT SUR L'ADRESSE JUSQU'AU MARDI, 23 FÉVRIER

Le très hon. MACKENZIE KING: Avant de proposer l'ajournement de la Chambre, je désire proposer la motion suivante:

Que la motion adoptée le 28 janvier 1943, accordant priorité au débat sur l'adresse soit suspendue jusqu'au mardi 23 février.

Le but de cette motion est de nous permettre lundi prochain de passer à l'étude des motions inscrites au *Feuilleton* ayant trait à la nomination des comités permanents. Si cette motion est adoptée, j'indiquerai l'ordre dans lequel les divers articles au programme seront étudiés.

(La motion est adoptée.)

PRIORITÉ DES AVIS DE MOTION ET DES MESURES DU GOUVERNEMENT APRÈS LE 22 FÉVRIER

Le très hon. MACKENZIE KING: Les honorables députés peuvent constater dans les procès-verbaux de la séance d'hier que j'ai donné l'avis suivant:

Que le lundi, 22 février 1943, et subséquemmentment jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du Gouvernement et les mesures du Gouvernement aient priorité, chaque séance, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des projets de lois, les questions des députés et les avis de motions pour le dépôt de documents.

Les questions seront abordées en premier lieu, puis nous nous occuperons de ces avis de motion. Les honorables députés peuvent aussi constater que le *Feuilleton* d'aujourd'hui contient certaines propositions inscrites sous la rubrique des avis de motion du Gouvernement. L'une de ces propositions, qui émane du premier ministre, se rapporte à la question de charger le comité des privilèges et élections de s'occuper de l'élection de M. Davidson comme représentant de la circonscription électorale de Stanstead. Cela viendra en deuxième lieu.

Il y a un avis de motion du ministre de la Justice (M. St-Laurent) pour l'établissement d'un comité chargé d'étudier les règlements concernant la défense du Canada. Cela viendra en troisième lieu. Avis est donné d'une motion du ministre des Pensions et de la Santé nationale pour la création d'un comité de restauration et de rétablissement. Cela viendra en quatrième lieu. Si nous terminons l'examen de ces motions et qu'il nous reste du temps, nous pourrons aborder la première des mesures ministérielles, celle qui a trait à l'octroi d'une somme de $100,000 à la ville d'Ottawa. Je pense que cela prendra probablement tout notre temps lundi prochain. Il restera au *Feuilleton* deux motions relatives à l'établissement de comités, dont l'un concernant la radiodiffusion et l'autre les chemins de fer et la marine marchande. Si nos travaux avancent plus que je ne le prévois maintenant, nous pourrons aussi peut-être aborder ces sujets.

(Sur la motion du très honorable Mackenzie King, la séance est levée à 6 heures 5 minutes de l'après-midi.)

Lundi 22 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

LA SITUATION DANS L'INDE

QUESTION TOUCHANT L'EXPRESSION D'UN AVIS, À CE SUJET, DU GOUVERNEMENT CANADIEN AU GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Etant donné que d'après les journaux les Etats-Unis s'intéressent directement à la situation actuelle dans l'Inde et qu'on craint généralement que cette situation ne nuise à l'effort de guerre des Nations Unies, le premier ministre a-t-il exprimé un avis quelconque au gouvernement du Royaume-Uni touchant cette question?

Le très hon. MACKENZIE KING: La réponse est non.

LE SERVICE CIVIL

ALLUSION À LA DEMANDE DE REPRÉSENTATION DIRECTE AU COMITÉ CONSULTATIF DU CONSEIL DU TRÉSOR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Le ministre des Finances voudrait-il nous dire si le Gouvernement a examiné la demande formulée par les associations de fonctionnaires à l'effet qu'ils soient directement représentés au comité consultatif du conseil du trésor relatif au service civil et quelles décisions on a prises à ce sujet?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): L'honorable député m'avait averti qu'il me poserait cette question et je l'ai reçue juste avant d'entrer à la Chambre. Plusieurs associations de fonctionnaires ont présenté un grand nombre de requêtes qu'elles nous prient de considérer favorablement; ces requêtes se

résument toutes à ceci: on demande des traitements plus élevés. Ce sont surtout les fonctionnaires qui touchent des traitements moyens et ceux qui touchent des traitements élevés qui formulent cette demande. Ces nombreuses requêtes soulèvent des questions très difficiles et j'ai cru bon que le Gouvernement obtienne quelques renseignements de personnes indépendantes, qui n'ont pris aucun parti pour ou contre cette question. En conséquence, un comité ayant à sa tête M. Coon, de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, a été institué en vue de conseiller le conseil du trésor. Dès son intitution, des associations de fonctionnaires se sont mises à insister pour qu'elles soient représentées à ce comité. J'étais d'avis, et je le suis encore, que je n'aurais pas raison de recommander au Gouvernement d'ajouter à ce comité un représentant des fonctionnaires, étant donné que l'Etat sait parfaitement ce que ces derniers désirent, car ils lui ont très habilement soumis leurs demandes à maintes reprises et de vive voix aussi bien que par écrit. Je n'ai pas l'intention de recommander un tel geste au Gouvernement.

Pour préciser ma réponse, je ne crois pas que le Gouvernement, comme tel, ait étudié la demande des associations des fonctionnaires, car j'ai refusé,—et il me semble que je dois maintenir cette attitude,—de recommander que les fonctionnaires, dont nous connaissons les sentiments, ait un représentant au sein de l'organisme consultatif que nous avons institué.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

RAPPORT DE LA MAIN-D'ŒUVRE AVEC LES MODIFICATIONS POSSIBLES DANS LA PRODUCTION DU MATÉRIEL DE GUERRE ET LA CONSTRUCTION DE VAISSEAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE: Je désire poser une question au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe).

1. Vu l'accélération de notre production navale, a-t-on pris quelques mesures destinées à ralentir la production des véhicules militaires, des chars de combat, des canons et autre matériel de guerre? 2. Le cas échéant, quand ces mesures entrent-elles en vigueur? 3. Auront-elles pour effet de libérer de la main-d'œuvre pour d'autres tâches? 4. S'il en est ainsi, à combien se chiffrera cette main-d'œuvre?

M. l'ORATEUR: L'honorable député pose une question qui entre dans beaucoup de détails et qui devrait être inscrite au *Feuilleton.*

[L'hon. M. Ilsley.]

MINERAI DE FER

DÉPÊCHE D'UN JOURNAL TOUCHANT LA FERMETURE DE LA MINE DE LA DOMINION STEEL AND COAL À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Je désire poser une question au ministre des Munitions et approvisionnements. Selon une dépêche de la *Presse canadienne* publiée dans l'*Ottawa Citizen* du 20 février, on devait fermer, le 25 février, la mine de fer que la Dominion Steel and Coal Corporation exploite à Wabana (Terre-Neuve), et qui est la principale source d'approvisionnement de la grosse usine d'acier de Sydney (Nouvelle-Ecosse). Vu la grave pénurie d'acier nécessaire à nos usines de guerre, le ministre nous dira-t-il s'il a étudié cette question et s'il fera tout en son pouvoir pour que cette mine reste ouverte?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): C'est le transport qui constitue naturellement les difficultés qu'éprouve la Dominion Steel and Coal Company à s'approvisionner à la mine de minerai de fer de Wabana. Comme l'honorable député le sait peut-être, trois des plus gros vaisseaux que la compagnie utilisait au transport du minerai ont été coulés par l'ennemi l'automne dernier. La société s'est alors vue forcer de trouver du minerai sur le continent, et elle a ouvert une mine près de Bathurst (Nouveau-Brunswick). Quelque 300,000 tonnes de minerai sont expédiées de cette mine à Sydney. Pour ce qui est de la situation actuelle à Wabana, je dois dire qu'on a amoncelé 500,000 tonnes de minerai à cet endroit en vue de l'expédition, et qu'on ne saurait y en entreposer davantage. On s'est donc vu forcé d'abandonner l'exploitation de la mine, car on ne pouvait trouver à disposer d'une production supplémentaire. Dès que la navigation reprendra, le minerai sera transporté de Wabana,—le Gouvernement fournit les cales nécessaires à cette fin,—et la mine fonctionnera de nouveau.

M. GILLIS: Pour faire suite à la question que vient de poser l'honorable député de Bow-River (M. Johnston), le ministère poursuivait certaines recherches relatives à l'exploitation de gisements de minerai de fer dans le comté d'Inverness, en Nouvelle-Ecosse. Le ministre voudrait-il renseigner la Chambre sur les résultats acquis à ce sujet?

M. l'ORATEUR: Je crois que la question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

SERVICE SÉLECTIF

EMBAUCHAGE DES CULTIVATEURS DANS LES FABRIQUES DE MUNITIONS DURANT LA MORTE-SAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. KARL K. HOMUTH (Waterloo-Sud): Vu la situation qui s'est présentée la semaine dernière dans les fabriques de munitions de l'ouest ontarien, le ministre du Travail voudrait-il mettre à l'étude l'extension aux cultivateurs pendant la saison morte du privilège de travailler dans les fabriques de munitions, les rangeant dans la même catégorie que les bûcherons et les autres travailleurs au service des industries primaires.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Tous les aspects de la main-d'œuvre agricole, et la question de l'honorable député vise ce problème, font l'objet d'une étude continuelle de la part du ministère du Travail. L'honorable député peut être assuré que bientôt je ferai une déclaration à la Chambre à ce sujet.

M. HOMUTH: Les nouveaux règlements interdisent à ces hommes de se livrer pendant plus de soixante jours à un travail autre que celui de la ferme. Ils se croient dans l'obligation de quitter les fabriques de munitions, d'où un exode des fabriques vers les fermes couvertes de neige.

(Texte)

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA

QUESTION RELATIVE À L'INTERNEMENT DE M. CAMILLIEN HOUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice (M. St-Laurent). Vu les nombreuses requêtes qu'il a reçues en ce sens, le ministre de la Justice ordonnera-t-il la libération de M. Camillien Houde d'un camp d'internement?

L'hon. LOUIS-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la réponse est: non. M. Camillien Houde sait comment s'y prendre s'il désire obtenir la reconsidération de son cas. Il doit s'adresser à un comité consultatif et, lorsqu'il voudra le faire, il saura le demander.

(Traduction)

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

LE PRÊT-LOCATION—AIDE AU CANADA

M. LACROIX (Beauce):

1. Le gouvernement canadien a-t-il reçu des Etats-Unis quelque aide financière en vertu de la loi du prêt-location au cours de 1942?

2. Si oui, pour quel montant, représenté en dollars?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Le Canada n'a reçu pour son compte aucune aide financière des Etats-Unis en vertu du prêt-location. En vertu de la loi du prêt-location, des matériaux et des approvisionnements fournis par les Etats-Unis au Royaume-Uni ont été utilisés au Canada, soit pour être incorporés avec des produits canadiens destinés au Royaume-Uni, soit en échange d'autre matériel acheté des Etats-Unis par le Canada et devant entrer dans la fabrication d'autres produits destinés au Royaume-Uni, soit à titre de contribution du Royaume-Uni au plan conjoint d'entraînement aérien.

2. Répondu sous le n° 1.

WARTIME HOUSING LIMITED

M. REID:

1. Combien de maisons a-t-on construites jusqu'aujourd'hui sous la direction de la Wartime Housing Limited?

2. Quel en est le nombre dans chaque province, en en donnant la ville ou l'endroit où elles ont été construites?

3. Quel en a été le coût total?

4. Quel a été le chiffre total du personnel, et qu'a-t-il coûté, depuis l'établissement de cette compagnie?

5. Quel est le chiffre du personnel dans chacune des provinces?

6. A-t-on terminé le programme prévu de construction?

7. Quel a été le nombre de maisons construites par la Wartime Housing Limited au cours du mois de janvier de l'année courante, et où ces maisons sont-elles situées?

L'hon. M. HOWE:

1. La Wartime Housing Limited a adjugé des entreprises pour la construction de 15,623 maisons jusqu'à présent, et on en avait complété 9,370 au 31 janvier 1943.

2. Suit une liste du nombre de maisons dont on a entrepris la construction, par province, avec indication de l'endroit où elles sont construites:

NOUVELLE-ÉCOSSE

Entreprise	N° de maisons
Amherst	150
Darmouth n° 1	100
Eastern Passage	170
Dartmouth n° 2	214
Halifax	980
New Glasgow	136
Pictou	400
	2,150

72538—38
ÉDITION REVISÉE

NOUVEAU-BRUNSWICK

Saint John n° 1	100
Moncton n° 1	200
	300

QUÉBEC

Arvida n° 1	200
Beauharnois n° 1	100
Brownsburg	100
Cap de la Madeleine n° 1	100
Cartierville n° 1	400
Chicoutimi n° 1	100
De Salaberry n° 1	150
De Salaberry n° 2	100
Hull n° 1	100
Hull n° 2	50
Jonquière n° 1	100
Lac à la Tortue n° 1	10
La Tuque n° 1	50
Lauzon n° 1	100
Québec n° 1	200
Rock Island n° 1	50
St-Paul-l'Ermite n° 1	37
Ste-Thérèse n° 1	100
Sorel n° 1	150
Valleyfield	10
Waterloo	25
	2,232

ONTARIO

Entreprise	N° de maisons
Brantford	200
Collingwood n° 1	100
Collingwood n° 2	50
Cornwall n° 1	50
Dundas n° 1	43
Dundas n° 2	50
Fort Erie	234
Fort William	326
Frankford	100
Galt n° 1	50
Hamilton	1,450
Kingston n° 1	250
Long Branch n° 1	75
Long Branch n° 2	125
Malton n° 1	100
Malton n° 3	100
Merritton n° 1	42
Merritton n° 2	50
Niagara Falls	250
Nobel n° 1	20
Nobel n° 2	200
Orillia	75
Oshawa	50
Ottawa	40
Parry Sound	130
Peterborough	557
Pickering	600
Port Arthur	50
Renfrew	70
Sault Ste-Marie n° 1	100
Sault Ste-Marie n° 2	100
St. Catharines	683
Sarnia	50
Wallaceburg	50
Welland	860
Woodstock	35
Windsor	2,050
	9,365

SASKATCHEWAN

Moose Jaw	50
	50

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Esquimalt	175
North Vancouver	750
Prince Rupert	501
Victoria	100
	1,526

Nombre total de maisons..... 15,623

3. Le coût estimatif de ces maisons est d'environ $46,072,227. Cette somme comprend le coût réel estimatif:

1. De l'acquisition du terrain.

2. Des honoraires d'avocats et autres frais relatifs à ces achats.

3. Des travaux de génie, de la construction, de l'inspection, etc., concernant l'installation de systèmes d'aqueduc et d'égoûts, au besoin.

4. Du régalage des routes, trottoirs, etc., au besoin.

5. De la construction des maisons y compris l'inspection.

6. De l'installation de poêles, de stores, etc., dans ces maisons.

4. Le personnel permanent de cette société se compose actuellement de 858 membres. Il se subdivise en plusieurs catégories à commencer par des servantes, des cuisiniers, des concierges, des préposés à l'entretien, etc., jusqu'au personnel de techniciens que l'on trouve au siège social de Wartime Housing Limited, qui comprend les services du génie, de l'architecture, de la comptabilité et de l'administration. Le chiffre cité n'a pas trait au personnel de la construction qui est en fonction aux endroits même où Wartime Housing Limited exécute des entreprises. Il ne comprend que le personnel employé hebdomadairement ou pendant des périodes de base plus longues.

Depuis son institution jusqu'au 31 décembre 1942, Wartime Housing Limited a versé en traitements la somme de $705,636.24.

5. Suit une liste du personnel employé dans chaque province:

Nouvelle-Ecosse, 184 employés; Ontario, 392 employés; Nouveau-Brunswick, 21 employés; Saskatchewan, 1 employé; Québec, 140 employés; Colombie-Britannique, 120 employés.

6. L'exécution du programme de construction de logements n'est pas encore terminée. Il y a actuellement 6,253 maisons en construction.

7. On n'a pas construit de maisons au complet en janvier 1943.

GENERAL ENGINEERING COMPANY

M. WINKLER:

1. La General Engineering Company, de Scarboro (Ontario), est-elle une société sous le contrôle du Gouvernement?
2. Le cas échéant, est-elle administrée sous forme de régie intéressée?
3. Qui a fourni le terrain, et à quel coût?
4. Qui a fourni les édifices, et à quel coût?
5. Qui a fourni l'outillage?
6. Qui administre le restaurant?
7. Quels salaires de $3,000 ou plus par année paie-t-on dans cette usine et à quelles personnes?

L'hon. M. HOWE: Si je dois m'en tenir au texte de la première question, la réponse est: Non. L'honorable député ne pourrait-il lui donner la forme suivante?

L'Etat est-il propriétaire du terrain et des bâtiments de l'usine de remplissage de fusées, située à Scarboro?

Dans ce cas, je verrais à lui fournir sous peu le renseignement demandé.

M. l'ORATEUR: La question est réservée, à la réserve énoncée par le ministre.

(La question est réservée.)

RADIODIFFUSION—COMMISSIONS REMISES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LA VENTE DE PERMIS

M. MARSHALL:

Quelles sommes le ministère des Postes a-t-il reçues en commissions du ministère des Transports pour la vente des permis de radio au cours de l'année 1942, et qu'a-t-on fait de ces commissions?

L'hon. M. MULOCK: Pour l'année financière terminée le 31 mars 1942,—$9,100.85. Compris dans les recettes brutes du ministère des Postes.

MINISTÈRE DES POSTES—PROFIT SUR LES MESSAGES PERSONNELS ENVOYÉS AUX PAYS ENNEMIS OU AUX PAYS OCCUPÉS PAR L'ENNEMI

M. MARSHALL:

Quel a été le bénéfice réalisé par le ministère des Postes, au cours de l'année 1942, sur les messages personnels envoyés par la poste en pays ennemis et en pays occupés par l'ennemi, et qu'a-t-on fait de ces bénifices?

L'hon. M. MULOCK: Pour l'année financière terminée le 31 mars 1942,—$1,535.01. Compris dans les recettes brutes du ministère des Postes.

LES ATELIERS DE BROYAGE DU LIN

M. WRIGHT:

1. Quelle est la capacité totale de rendement des ateliers où se pratique le broyage du lin?
2. Où sont-ils situés?
3. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'aider de quelque façon à accroître cette capacité?

L'hon. M. ILSLEY:

1. La capacité estimative actuelle de rendement annuel de ces ateliers est de 6,395,000 boisseaux. Il est possible d'augmenter cette capacité dans un avenir prochain par l'acquisition d'outillage additionnel et l'amélioration des méthodes de transformation.

2. Québec—Montréal—3 ateliers.
   Ontario:
   Toronto—2 ateliers.
   Baden—1 atelier.
   Hamilton—1 atelier en voie de construction.
   Manitoba:
   Winnipeg—1 atelier.
   St-Boniface—1 atelier.
   Alberta:
   Medicine-Hat—1 atelier.

3. Non.

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE AU HOMARD SUR LA CÔTE DE L'ATLANTIQUE

M. BLACK (Cumberland):

1. A-t-on attiré l'attention du ministère des Pêcheries sur la pénurie de la main-d'œuvre, des engins et des accessoires de pêche dans l'industrie de la pêche au homard sur la côte de l'Atlantique?
2. Quelles mesures, le cas échéant, le ministère des Pêcheries prend-il pour permettre à ceux qui pratiquent la pêche au homard dans le détroit de Northumberland, près d'un district où il existe une saison de pêche de printemps et d'un district où il existe une saison de pêche d'automne, de faire usage de leurs engins et accessoires pour la pêche au homard pendant les deux saisons de 1943?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Non.
2. Après mûre réflexion et dans les circonstances actuelles, nous sommes d'avis qu'il n'est pas dans l'intérêt public de modifier les règlements concernant la pêche au homard.

PRODUCTION ET TRANSFORMATION DU LIN

M. BENCE:

1. A combien de boisseaux évalue-t-on la production canadienne du lin pour l'année 1942?
2. Combien compte-t-on d'établissements affectés à la transformation du lin au Canada?
3. Où sont situés ces établissements?
4. Quelle est la capacité de rendement de chacun de ces établissements?

5. Existe-t-il sur le continent nord-américain un nombre suffisant de ces établissements pour assurer la transformation d'une quantité de lin supérieure à la production de 1942?

6. Si non, quand a-t-on souligné ce fait à l'attention du Gouvernement et de quelle façon?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Production (Ouest canadien)—14,700,000 boisseaux. Tenant compte de la tare de 10 p. 100, il reste 13,230,000 boisseaux d'une valeur marchande.

2. 9 en exploitation
1 en voie de construction.

3. Québec—Montréal, 3 usines.
Ontario—
Toronto, 2 usines.
Baden, 1 usine.
Hamilton, 1 usine en voie de construction.
Manitoba—
Winnipeg, 1 usine.
Saint-Boniface, 1 usine.
Alberta—Medicine Hat, 1 usine.

4. On ne croit pas opportun de dévoiler le rendement de chacune de ces usines de transformation du lin du Canada, car ce serait faire connaître aux concurrents le chiffre d'affaires des compagnies privées. Quoi qu'il en soit, le rendement total de toutes les usines au Canada est de 6,395,000 boisseaux.

5. Oui.

6. Voir la réponse no 5.

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE.—COMITÉ D'ENREGISTREMENT DU LOGEMENT À OTTAWA.

M. MARSHALL:

1. La commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle institué un organisme connu sous le nom de "comité d'enregistrement du logement dans la ville d'Ottawa"?

2. Si oui, quels sont les directeurs de cet organisme, et quelle rétribution alloue-t-on à chacun en salaire et pour ses dépenses?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Oui.

2. Membres du comité d'enregistrement du logement à Ottawa:

M. C. A. McCraken, président; Mlle Violette Tennant, secrétaire; Sister Mary Shostak, Mlle L. O'Boyle, (Sisters of service); Mlle Joy Maines (Comité de citoyens,—Conseil des agences sociales); M. H. Rhéaume (Commission du service civil); Mlle D. Randle (Commission du service civil); Mme Gustave Lanctôt—une autre nomination à faire—en attendant Mlle Edna Inglis ou Mme Norman McLarty la remplacent (Division des consommateurs); M. T. W. Cowan (Y.M.C.A.—deuxième nomination à faire); Mère Saint-Thomas, Sœur Saint André (Institut Jeanne d'Arc); Mme H. Fréchette, le docteur L. I. Pugsley (Y.M.C.A.); le major C. S. Ford (Ville d'Ottawa); Mme Alan C. Fleming (Bureau de service bénévole des femmes).

Aucune rémunération, sous forme de traitement ou de remboursement de frais personnels, n'est accordée à un membre quelconque de ce comité.

DISTRIBUTION DES CARNETS DE RATIONNEMENT D'ESSENCE

M. MARSHALL:

1. Le Gouvernement a-t-il pris quelques mesures pour assurer la distribution des nouveaux carnets de rationnement d'essence par l'intermédiaire des agents chargés d'émettre les permis d'automobilistes par tout le Canada?

2. Si oui, quels arrangements a-t-on conclus?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui.

2. Les livrets de rationnement et de permis concernant l'essence pour la catégorie "AA" sont émis par le bureau des licences de voitures automobiles dans les diverses provinces. Les livrets "Spéciaux" ne sont émis que par le bureau régional du régisseur des huiles.

SERVICE FERROVIAIRE À CAMP BORDEN

M. ROSS (Souris):

1. Se propose-t-on de changer l'emplacement des voies ferrées au camp Borden?

2. Si oui, quelle est l'estimation du coût de cette entreprise?

3. L'entreprise est-elle déjà commencée?

4. Les travaux seront-ils exécutés à forfait ou en régie?

[L'hon. M. Ilsley.]

5. Si l'entreprise doit être exécutée à forfait, quel est le prix du contrat ou quelle en est la nature?

L'hon. M. RALSTON:

1. Ces travaux sont terminés.

2. Coût total: $71,032.00.

3. Voir réponse au n° 1.

4. Des deux façons. Une certaine quantité de main-d'œuvre militaire a été utilisée pour les travaux à forfait.

5. La partie des travaux exécutés conjointement par le National-Canadien et le Pacifique-Canadien l'ont été sous le régime d'un accord. Les fonds alloués pour cette partie des travaux s'élevaient à $35,932.00. Suivent les arrangements conclus:

Une réunion des représentants du quartier maître général, du Pacifique-Canadien et du National-Canadien fut tenue le 23 juillet 1942. Il fut convenu que des ingénieurs des chemins de fer s'aboucheraient avec le commandant du camp, Camp Borden, pour soumettre ensuite un plan et le coût estimatif.

Le premier plan et le coût estimatif ($35,932.00) furent soumis le 11 août 1942.

Des arrangements, pour l'exécution des travaux, furent conclus entre l'ingénieur du camp et le représentant du chemin de fer à Camp Borden.

Une lettre d'approbation du quartier-maître général au Pacifique-Canadien fut envoyée le 8 octobre 1942.

ÉDIFICE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS À CAMP-BORDEN

M. ROSS (Souris):

1. Se propose-t-on d'ériger un nouvel édifice pour loger les services administratifs à Camp-Borden?
2. Si oui, quelle est l'estimation du coût de cet édifice?
3. Les travaux seront-ils exécutés à forfait ou en régie?
4. A-t-on adjugé les contrats de construction de cet édifice?
5. Quel est le prix du contrat ou quelle en est la nature?
6. Quand l'entreprise sera-t-elle terminée?

L'hon. M. RALSTON:

1. La question est à l'étude; aucune décision n'a encore été prise.

2 à 6. Répondu sous le n° 1.

PRISONNIERS DE GUERRE ITALIENS

M. REID:

1. Y a-t-il eu des pourparlers entre la Grande-Bretagne et le Canada relativement à l'envoi de prisonniers de guerre italiens pour être assignés à des travaux au Canada?
2. Si oui, quelle décision le Gouvernement a-t-il prise à ce sujet?
3. Le séjour au Canada imposé à cause de cet emprisonnement sera-t-il considéré comme une raison valide de séjour permanent au pays, à la fin de la guerre, pour ces prisonniers de guerre?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Aucun pourparler n'a eu lieu entre le Royaume-Uni et le Canada relativement à l'envoi de prisonniers de guerre pour être assignés à des travaux au Canada.
2. Répondu sous le n° 1.
3. Les prisonniers de guerre n'obtiennent pas de statut légal permanent au Canada puisqu'ils ne sont pas admis comme immigrants. Leur séjour temporaire au Canada ne leur accorde pas le droit légal d'établir ici leur résidence permanente.

COMMISSION CANADO-AMÉRICAINE DE DÉFENSE

M. HAZEN:

1. La commission permanente canado-américaine de défense fonctionne-t-elle encore?
2. Si oui, quels sont les représentants du Canada sur cette commission?
3. Combien de séances la commission a-t-elle tenues depuis le 1er janvier 1942?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Oui.
2. Les membres canadiens de la Commission sont:

le colonel O. M. Biggar, président;
le major général M. A. Pope;
le contre-amiral G. C. Jones;
le vice-maréchal de l'air N. R. Anderson;
M. H. L. Keenleyside, secrétaire.

3. La Commission a tenu douze séances depuis le 1er janvier 1942.

TECHNICIENS DE LA RADIO ATTACHÉS AU CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

M. MARSHALL:

1. Le ministre de la Défense nationale pour l'aviation a-t-il élaboré quelques projets pour reconnaître par l'octroi de promotions les services méritoires rendus par les techniciens de la radio attachés au corps d'aviation royal canadien et postés outre-mer?
2. Si oui, quand ces projets entreront-ils en vigueur?

L'hon. M. POWER: Au lieu d'obtenir une réponse simplement négative ou affirmative à ces questions, l'honorable député ferait beaucoup mieux de les faire réserver jusqu'à l'étude des crédits de guerre, alors que je pourrai lui donner beaucoup plus de renseignements.

(La question est réservée.)

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE—PRODUITS AGRICOLES

M. REID:

1. La commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle reçu autorité du Gouvernement pour obliger les cultivateurs à vendre les produits de leurs fermes, produits dont la réglementation des prix relève de la commission?
2. La commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle reçu l'autorisation d'opérer la saisie ou de prendre possession par la contrainte de n'importe quels produits de la ferme, produits dont la réglementation des prix peut relever de la commission?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Conformément aux Règlements relatifs aux prix et au commerce en temps de guerre du 1er novembre 1941, contenus dans le décret C.P. 8528, la Commission a le pouvoir d'enjoindre à toute personne produisant...transformant...ou fournissant toutes marchandises ou services de produire...transformer...distribuer, livrer...ou fournir ces marchandises ou services de telle manière...que spécifie la Commission.
2. Les mêmes règlements autorisent la Commission à prendre possession de tout approvisionnement de quelque marchandise que ce soit.

Sous le régime des règlements susdits, les produits de la ferme sont sur le même pied que les autres marchandises.

AIDE FINANCIÈRE AUX MARCHANDS DE COMBUSTIBLE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. O'NEILL:

1. Le Gouvernement a-t-il accordé quelque aide financière *a*) à la Canada Western Fuel Company, de Nanaïmo, *b*) aux Middlesboro Collieries, de Merritt (Colombie-Britannique)?
2. Si oui, sur quelle base, et quelle somme a-t-on versée à chacune de ces compagnies?

L'hon. M. ILSLEY:

1. (a) Il n'existe pas de compagnie de ce nom.

(b) Oui.

2. *Middlesboro Collieries,* Merritt, Colombie-Britannique.

(i) Montant versé par l'Administrateur du Charbon sous la juridiction de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, concernant le coût du boni de vie chère, du 24 août 1942 au 31 octobre 1942, $448.36.

(ii) Par la Commission de production d'urgence (charbon) relativement à l'octroi à la production, du 1er octobre 1942 au 28 février 1943, $9,600.00.

COURRIER AÉRIEN POUR LES FORCES ARMÉES

M. ROSS (Souris):

1. Quel est le coût de l'envoi d'une lettre par la poste aérienne à l'adresse d'un membre des forces armées posté outre-mer?

2. Une partie de ce courrier est-elle expédiée par bateau?

3. Si oui, quel en est le pourcentage?

L'hon. M. MULOCK:

1. Airgraph: 6c. Lettre par avion aux membres des forces armées: 10c. Courrier postal aérien ordinaire: 30c. la demi-once. Aucun service vu le manque d'espace sur les avions.

2. Airgraph: par avions seulement.

Lettre par avion aux membres des forces armées: Vu le manque d'espace disponible sur les avions transatlantiques par suite de la priorité accordée au transport de l'équipement militaire, il a été impossible ces derniers mois de charger à bord d'avions toutes les lettres affranchies au tarif du courrier aérien. Le reste a pris la voie maritime. Les fonctionnaires responsables ont reçu instructions d'aviser le public en conséquence et le ministère s'efforce par une publicité intense de généraliser l'usage des airgraphs.

3. Airgraphs: uniquement par avions. Aucun envoi n'a été fait sur des navires.

Lettres par avion aux membres des forces armées: Octobre 1942: 30 p. 100; Novembre 1942: aucune; Décembre 1942: 34 p. 100 (courrier de Noël); Janvier 1943: 3 p. 100; Février 1943: aucune jusqu'à date.

PLACEMENTS CANADIENS À CUBA

M. HATFIELD:

1. Quel est le montant des capitaux placés par les banques canadiennes dans l'île de Cuba?

2. Quel est le montant de tous les autres placements de capitaux canadiens dans le même pays?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Aucun renseignement disponible. Les rapports que les banques à charte font parvenir chaque mois au ministre des Finances de leur actif et de leur passif n'indiquent pas dans quels pays ces dettes sont dues ou ces biens situés.

2. Aucun renseignement disponible.

BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

M. HATFIELD:

1. La Banque des Règlements internationaux, fondée en 1930, fonctionne-t-elle encore?

2. Le cas échéant, le Canada y compte-t-il quelque représentant?

3. *a*) Quels y sont les représentants des Nations Unies? *b*) Quels y sont les représentants des pays de l'axe et de tous les pays soumis au conrôle de l'axe?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Oui.

2. Non.

3. D'après le rapport de la Banque des Règlements internationaux pour l'année terminée le 31 mars 1942 la représentation par pays à son bureau de direction est la suivante: Grande-Bretagne, 3; Pays-Bas, 1; Belgique, 1; Suisse, 1; Suède, 1; France, 3; Italie, 2; Allemagne, 4.

VOIES AÉRIENNES COMMERCIALES

M. GREEN:

1. Quelles ententes existe-t-il entre le Canada et tout autre pays relativement aux voies aériennes commerciales?

2. A quelles dates a-t-on conclu ces ententes?

3. Existe-t-il des pourparlers, à l'heure actuelle, entre le Canada et tout autre pays relativement à des voies aériennes commerciales?

4. Dans l'affirmative avec quel ou quels pays, et quel est le but de ces pourparlers?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1 et 2. *a*) Accords à signataires multiples. Convention relative à la réglementation de la navigation aérienne, Paris, 1919 et protocoles supplémentaires de 1920, 1922, 1923 et 1929.

b) Accord entre le Royaume-Uni, l'Irlande et Terre-Neuve du 20 mars 1936, approuvé par le Gouvernement canadien sous la réserve suivante: l'adoption des conclusions et recommandations de la conférence des représentants du Royaume-Uni, de l'Etat libre d'Irlande, de Terre-Neuve et du Canada, tenue à Ottawa en novembre et décembre 1935, afin d'étudier l'établissement des routes aériennes transatlantiques. Les termes de l'accord intergouvernemental de 1935-1936 concernant les services aériens transatlantiques ont été donnés dans un communiqué de presse, le 30 juillet 1936, par l'hon. C. D. Howe, ministre des Chemins de fer. Les points principaux de cet accord n'ont jamais été appliqués et, à l'heure actuelle, on étudie l'attitude respective des signataires de cet accord.

c) Accord avec Terre-Neuve. Entente permettant aux Lignes aériennes Trans-Canada

de maintenir un service entre le Canada et Terre-Neuve depuis le 1er avril 1942 jusqu'au 31 mars 1943; cette entente peut ensuite être renouvelée tous les ans. (Echange de correspondance les 6, 7, 9 et 27 février.)

d) Accords avec les Etats-Unis d'Amérique. (1) Permis, en date du 2 décembre 1941, en vertu duquel les Pan American Airways Incorporated peuvent maintenir un service de transport aérien transatlantique et pénétrer au Canada, survoler le pays et en sortir, jusqu'au 30 avril 1951. (Echange de notes le 4 novembre et les 3 et 22 décembre 1941.) (Remplace le permis du 5 mars 1937.)

(2) Accord relatif à l'utilisation au Canada ou aux Etats-Unis des avions civils dûment inscrits dans le territoire de l'autre pays. (Echange de notes le 28 juillet 1938, Recueil des traités, 1938, n° 8.)

(3) Accord relatif aux services de transport aériens. (Echange de notes le 18 août 1939, Recueil des traités, 1939, n° 10.)

(4) Accord permettant à American Export Airlines Incorporated d'exploiter, à certaines conditions un service sans arrêt (sauf les atterrissages d'urgence à Halifax) au-dessus du territoire canadien, entre New-York et l'Irlande, pendant toute la durée du conflit actuel. Echange de notes, le 26 février et le 19 mars, modifiées par les lettres du 24 juin et du 9 juillet 1942.)

3. Oui.

4. Des négociations sont en cours avec les Etats-Unis dans le but de conclure un accord visant au maintien en vigueur de l'accord supplémentaire de 1940, concernant les transports aériens terminés le 31 décembre 1942. (Recueil des traités, 1940, n° 13).

RADIODIFFUSION—DRUMMOND WREN

M. ROSS (Middlesex-Est):

1. Qui est Drummond Wren, de Toronto?
2. A-t-il déjà reçu quelques sommes d'argent provenant des fonds publics?
3. Si oui, dans quel but, et quelle en est la somme globale?
4. Le cas échéant, quelles ont été les relations dudit Drummond Wren avec la Société Radio-Canada?
5. Y a-t-il eu quelque différend entre Radio-Canada et M. Wren ou toute autre société représentée par M. Wren?
6. Si oui, quelle a été la nature de ce différend?

L'hon. M. LAFLÈCHE:

1. M. Drummond Wren est le secrétaire général de la Workers' Educational Association.
2. Il a été rémunéré par la Société Radio-Canada.
3. Pour services rendus au sujet du National Labour Forum: en 1941, $17; en 1942, $360.
4. Secrétaire du National Labour Forum, programme hebdomadaire de Radio-Canada.
5 et 6. M. Wren a trouvé à redire au manuscrit.

LE SUCRE ET LE SIROP D'ÉRABLE

M. LACOMBE:

1. Quelle a été en l'année 1942 la valeur totale des produits de l'érable au Canada?
2. Quelle quantité de gallons de sirop d'érable nos érablières ont-elles produite au cours de la même année?
3. Quelle quantité de livres de sucre d'érable les mêmes érablières ont-elles produite?
4. Quel a été le prix moyen de ces produits au gallon et à la livre?
5. Quelles ont été nos exportations de ces produits?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Valeur de tous les produits de l'érable au Canada en 1942: $6,716,300.
2. Nombre de gallons de sirop d'érable produits par les fabricants en 1942: 2,876,900.
3. Nombre de livres de sucre d'érable produites: 3,737,200.
4. Prix moyen par gallon: $2.07. Prix moyen par livre: 20c.
5. Valeur et quantité des exportations canadiennes de sirop d'érable: $729,617; 379,504 gallons. Valeur et quantité des exportations canadiennes de sucre d'érable: $1,438,779; 5,818,214 livres.

*SERVICE MILITAIRE—CONGÉ POUR LA RÉCOLTE DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

M. LACOMBE:

Accordera-t-on aux fils de cultivateurs et aux employés de ferme actuellement à l'entraînement militaire un congé pour leur permettre d'aider à la récolte prochaine des produits de l'érable au Canada?

L'hon. M. RALSTON: Je dois répondre à cette question qu'aucun congé général d'absence ne sera accordé, qu'aucune permission de cette sorte ne sera donnée. Cependant chaque demande formulée par les militaires sera convenablement étudiée, au même titre que les demandes relatives aux emplois pour lesquels il est tenu compte des fins censées essentielles.

COMITÉS DE PATRONS ET D'OUVRIERS

M. COLDWELL:

1. Combien existe-t-il au Canada, à l'heure actuelle, de comités composés de représentants des ouvriers et des patrons?
2. Combien y a-t-il d'ouvriers embauchés dans les usines où fonctionnent ces comités?
3. Ces comités fonctionnent-ils dans les sociétés relevant de l'Etat?
4. Si oui, dans combien de sociétés et quelles sont-elles?

L'hon. M. MITCHELL:

1. Environ 631.
2. Environ 327,395.
3. Oui.

4. Des comités fonctionnent aux établissements de la Small Arms Ltd., Toronto, de la Toronto Shipbuilding Company, Toronto, et de la Research Enterprises Ltd., Toronto, et d'autres sont en voie de formation.

"LE CANADA EN GUERRE"

M. McGREGOR:

1. Combien a-t-on fait imprimer d'exemplaires de chaque édition mensuelle de la brochure *Le Canada en guerre* au cours de chaque mois depuis septembre 1942?
2. Sur ce nombre, de combien d'exemplaires a-t-on fait actuellement la distribution au cours de chaque mois?
3. Quel a été le coût total de l'impression de chacune de ces éditions mensuelles?
4. Quel a été le coût total de la distribution de chacune de ces éditions mensuelles?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Octobre 1942: la brochure "Le Canada en guerre" n'a pas paru. Novembre 1942: exemplaires anglais, 125,000; exemplaires français, 50,000. Décembre 1942: anglais, 121,640; français, 60,000. Janvier 1943: anglais, 113,000; français, 73,000. Février 1943: anglais, 110,000; français, 55,000.

2. Novembre 1942: anglais, 124,093; français, 49,257. Décembre 1942: anglais, 121,640; français, 60,000; Janvier 1943: anglais, 113,000; français, 67,220. Février 1943: anglais, distribution encore en cours; français, 53,842.

3. Novembre 1942: $1,803.18. Décembre 1942: $2,390.50. Janvier 1943: $1,870.68. Février 1943: On n'a pas encore reçu le compte.

4. Nous ne tenons pas un état distinct des frais de distribution de chaque édition.

SOUS-MARINS

M. ADAMSON:

1. Combien de sous-marins a-t-on construits au Canada au cours de la première grande guerre?
2. Combien en a-t-on construits au cours de la guerre actuelle?
3. Combien sont actuellement en commission?

M. ADAMSON: Je me contenterai très bien d'une réponse donnée privément par le ministre dans ce cas.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

"FAIRMILES"

M. ADAMSON:

1. Combien de "Fairmiles" a-t-on construits au Canada?
2. Combien sont actuellement en voie de construction?
3. Combien sont actuellement en commission?

M. l'ORATEUR: Rayé.

NOTRE COMMERCE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION AVEC L'ESPAGNE

M. MacINNIS:

1. Quelle a été la valeur des exportations canadiennes en Espagne pour l'année civile 1942?

[L'hon. M. Mitchell.]

2. Quelle a été, pour la même période, la valeur des importations de l'Espagne au Canada?

L'hon. M. MacKINNON: Cette question demande des renseignements que, règle générale, le Gouvernement ne donne pas en temps de guerre, mais de crainte que le refus de répondre n'entraîne des conséquences plus fâcheuses que la réponse elle-même, je dépose le document séance tenante. La voici:

1 et 2. La valeur du commerce d'importation et d'exportation avec l'Espagne pendant l'année civile 1942 est la suivante: Denrées de consommation importées $406,270; Exportations $10,609.

CONTRE-TORPILLEURS

M. ADAMSON:

1. A-t-on construit quelques contre-torpilleurs au Canada?
2. Y en a-t-il actuellement en cours de construction?
3. Combien y en a-t-il en commission?

M. l'ORATEUR: Rayé.

*VEUVES DONT LES FILS SONT DANS LES FORCES ARMÉES—EMPLOI TEMPORAIRE ET ALLOCATION D'AYANTS DROIT

M. HOBLITZELL:

Le Gouvernement accordera-t-il aux veuves dont les fils prennent du service dans les diverses divisions des forces armées le droit d'accepter un emploi temporaire et de recevoir à la fois des allocations familiales et des gages ou salaires, comme y ont droit les veuves des fonctionnaires civils aux termes d'un arrêté en conseil adopté le 11 février dernier?

L'hon. M. RALSTON: Cette question a trait au programme du Gouvernement et on ne répond pas à ce genre de questions tant que le Gouvernement ne fait pas connaître son programme.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

PENSIONS DE VIEILLESSE

M. KNOWLES:

1. Le gouvernement du Manitoba a-t-il prévenu le Gouvernement qu'il augmenterait le montant de la pension de vieillesse et de la pension aux aveugles servies à ceux qui résident dans cette province?
2. Si oui, quel est le montant de l'augmentation, et à quelle date prendra-t-il effet?
3. Le gouvernement du Manitoba a-t-il reçu du Gouvernement l'assurance qu'il lui versait sa part des trois-quarts dans l'augmentation proposée?
4. A-t-on donné une assurance semblable au gouvernement des autres provinces?
5. Quelles mesures le Gouvernement prend-il pour pourvoir à une telle augmentation dans tout le Canada?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Non. Les autorités manitobaines ont cependant demandé que les règlements concer-

nant la loi des pensions de vieillesse soient modifiés pour leur permettre de verser un supplément d'allocations aux vieillards pensionnés.

2. Ces allocations supplémentaires sont entièrement payées par la province à qui revient, par conséquent, de décider du montant des allocations et de la date où elle doit commencer à faire les versements.

3. Non.

4. Non.

5. Cette question est d'ordre administratif et le Gouvernement n'a pas coutume de divulguer sa politique en répondant à des questions; voir, cependant, la déclaration faite par le ministre des Finances à la Chambre des communes le 14 novembre 1941.

COMITÉS, COMMISSIONS ET TRIBUNAUX DE GUERRE INTERNATIONAUX

M. STOKES:

1. Dans quels comités de guerre, commissions et tribunaux internationaux le Canada est-il représenté?

2. Quels sont les représentants du Canada dans chacun de ces comités, commissions et tribunaux?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. *a*) Conseil du Pacifique (Washington), membre canadien: l'honorable Leighton McCarthy, ministre du Canada aux Etats-Unis. Conseil de guerre du Pacifique (Londres), membre canadien: l'honorable Vincent Massey, haut-commissaire du Canada à Londres.

b) Commission mixte de la production et des ressources, membre canadien: l'honorable C. D. Howe, ministre des Munitions et approvisionnements.

c) Organisme conjoint d'entraînement aérien en Amérique du Nord, membre canadien: le vice-maréchal d'aviation R. Leckie.

d) Comités économiques conjoints, membres canadiens: M. W. A. Mackintosh, adjoint spécial du sous-ministre des Finances, président; M. George C. Bateman, régisseur des métaux, ministère des Munitions et approvisionnements; M. J.-G. Bouchard, sous-ministre adjoint, ministère de l'Agriculture; M. D. A. Skelton, Banque du Canada; M. H. L. Keenleyside, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures, peut siéger avec le comité selon que l'occasion l'exige. Officier de liaison: M. H. F. Angus, ministère des Affaires extérieures. Secrétaire: M. J. J. Deutsch, ministère des Affaires extérieures.

e) Commission permanente canado-américaine de défense, membres canadiens: Colonel O. M. Biggar, K.C., président, édifice Victoria, 140, rue Wellington; le contre-amiral G. C. Jones, sous-chef de l'état-major naval, ministère de la Défense nationale; le major-général Maurice A. Pope, président canadien de l'état-major conjoint, Washington (D.C.); le vice-maréchal d'aviation N. R. Anderson, C.A.R.C. Secrétaire: M. H. L. Keenleyside, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures.

f) Comité mixte de la production du matériel de guerre, membres canadiens: M. Harry J. Carmichael, coordinateur de la production, ministère des Munitions et approvisionnements, président; M. R. P. Bell, directeur général, division de la production aéronautique, ministère des Munitions et approvisionnements; M. E. J. Brunning, directeur général, division de la production des munitions et des canons, ministère des Munitions et approvisionnements; M. J. R. Donald, directeur général, division des produits chimiques et des explosifs, ministère des Munitions et approvisionnements; M. H. R. MacMillan, président, Wartime Merchant Shipping Limited, Montréal; M. Hume Wrong, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures; secrétaire: M. Frank H. Brown, conseiller financier au ministère des Munitions et approvisionnements.

g) Comité mixte de coordination de la production du matériel de guerre, membres canadiens: M. H. J. Symington, K.C., régisseur de l'énergie; M. G. C. Bateman, régisseur des métaux; M. F. V. C. Hewett, secrétaire exécutif, ministère des Munitions et approvisionnements.

h) Commission mixte des vivres, membres canadiens des comités établis par la commission mixte des vivres: sucre—M. H. G. Hobbins, administrateur adjoint du sucre, Commission des prix et du commerce en temps de guerre; huiles et graisses—Mme Phyllis G. Turner, administrateur des huiles et des graisses; vitamines—M. L. B. Pett, directeur du service de l'alimentation, ministère des Pensions et de la Santé nationale; semences—M. Nelson Young, administrateur des semences, ministère de l'Agriculture; viandes et produits carnés—M. L. W. Pearsall, directeur adjoint du service des marchés, ministère de l'Agriculture; assiste également aux délibérations—M. G. E. Britnell, Commission des prix et du commerce en temps de guerre; engrais chimiques—M. G. S. Peart, administrateur des engrais chimiques; fruits et légumes—le colonel L. R. Wheeler, directeur adjoint du service des marchés, ministère de l'Agriculture; épices, café et cacao—M. F. J. Kamlo, Corporation de la stabilisation des prix des denrées, Limitée; laitages et volailles—M. J. F. Singleton, directeur associé du service des marchés, ministère de l'Agriculture; assiste également aux délibérations—M. W. A. Brown, chef, division de la vente et de la production des volailles, ministère de l'Agriculture; déshydratation—M. M. B. Davis, horticulteur du Dominion; pois-

son et ses dérivés—M. D. B. Finn, sous-ministre des Pêcheries; assiste également aux délibérations—M. Stewart Bates, ministère des Pêcheries.

i) Commission d'information des Nations Unies, membre canadien: M. L. B. Pearson.

2. Répondu sous le n° 1.

STATISTIQUE FÉDÉRALE—"VOLUME PHYSIQUE DES AFFAIRES"

M. ISNOR:

1. Qu'entend-on par le terme "volume physique des affaires" dont se sert le Bureau fédéral de la Statistique?

2. Quels sont les chiffres du volume physique des affaires pour les années, *a*) 1942, *b*) 1941, et *c*) 1940?

3. Quels sont les chiffres-indices de l'embauchage au Canada pour les années, *a*) 1929, *b*) 1933, *c*) 1937, et *d*) 1941?

4. Quel a été le rendement annuel du travail par personne pour les années, *a*) 1929, *b*) 1933, *c*) 1937, et *d*) 1941?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Par "volume physique des affaires" on entend le chiffre indice mensuel des opérations de production relevé par le Bureau fédéral de la Statistique. En ces dernières années le calcul est basé sur 66 facteurs exprimés en volume. Ils sont classés sous les rubriques suivantes: mines, usines, construction, centrales électriques, transport ferroviaire et distribution. La cote est fondée sur la "valeur ajoutée" par les procédés de production des divers groupes d'industries ou de services. La moyenne de 1935 à 1939 est placée à 100 et le chiffre-indice mensuel est par conséquent un pourcentage des résultats obtenus pendant cette période.

2. Le chiffre indice du volume physique des affaires pour les trois années est respectivement le suivant:

a) 201.7; *b*) 165.0; *c*) 124.2.

3. Le chiffre-indice de l'emploi, basé sur 1926, est le suivant pour chacune des quatre années:

a) 119.0; *b*) 83.4; *c*) 114.1; *d*) 152.3.

4. La rémunération des employés est la suivante, par homme et par année:

a) $1,209; *b*) $937; *c*) $1,064; *d*) $1,223.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

WARTIME HOUSING LIMITED—MAISONS POUR LE PERSONNEL

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Combien de maisons de personnel la Wartime Housing Company a-t-elle construites et en quels endroits?

2. Quel a été, dans chaque cas, le coût *a*) du terrain, *b*) des égouts, *c*) des fournitures de cuisine et *d*) de salle à dîner, *e*) de l'installation frigorifique et *f*) des autres services?

3. Quel a été le coût à forfait de chaque maison de personnel?

[Le très hon. Mackenzie King.]

4. Quel a été le coût de l'ameublement de chaque maison?

5. Qu'en coûte-t-il chaque mois pour le personnel de chaque maison?

6. Quel est le coût mensuel total d'entretien de chaque maison?

7. Quelle somme mensuelle verse-t-on au gérant de chaque maison?

8. Combien d'hommes ou de femmes paient loyer pour des chambres dans chaque maison de personnel?

SURSIS AU SERVICE MILITAIRE

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Au 31 décembre 1942, combien d'hommes, dans chaque district militaire, *a*) ont été appelés pour le service militaire, *b*) ont demandé un sursis et c) ont obtenu un sursis de six mois ou plus?

ACHAT DU BATEAU À GAZOLINE "THE KAWARTHA"

M. FRASER (Peterborough-ouest):

1. Le Gouvernement a-t-il fait l'achat d'un bateau à gazoline, portant auparavant le nom de *"The Kawartha"*, et ayant son port d'attache à Bobcaygeon (Ontario)?

2. Si oui, de qui en a-t-on fait l'achat?

3. Quel en a été le prix d'achat?

4. Quelles dépenses a-t-on faites pour réparer ou restaurer ce bateau?

ÉDIFICES TEMPORAIRES À OTTAWA

M. BENCE:

1. Le Gouvernement se propose-t-il d'ériger quelque nouvel édifice temporaire dans Ottawa ou Hull ou dans les environs de ces deux villes?

2. Si oui, *a*) quelle est l'estimation du coût du terrain et de l'édifice, et *b*) l'usage spécial auquel sera affecté cet édifice?

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA.—CAMP DE DÉTENTION DE FREDERICTON.

M. COLDWELL:

1. A-t-on donné suite à la recommandation du comité spécial chargé de faire l'étude des règlements concernant la défense du Canada, soumise dans le quatrième et dernier rapport du comité, présenté le mercredi 4 juin 1941, et proposant de grouper dans des centres distincts de détention les diverses catégories de personnes détenues en vertu de l'article 21 des règlements?

2. Une grave émeute s'est-elle produite parmi les civils internés au camp de détention de Fredericton le ou vers le 6 février?

3. Quelles catégories de civils sont détenus dans ce camp?

4. Combien d'entre eux ont été blessés?

5. Combien d'entre eux ont dû se faire soigner à l'hôpital?

6. Quelle a été la cause de cette émeute?

7. Avant l'émeute, des détenus ont-ils porté à l'attention du commandant du camp des causes possibles de désordre?

8. Quelles mesures prendra-t-on pour faire disparaître les causes d'émeute à l'avenir?

LES MALADIES VÉNÉRIENNES DANS LES FORCES ARMÉES.

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. A-t-on accordé une attention spéciale à la lutte contre les maladies vénériennes parmi les membres de nos forces armées?

2. Donne-t-on à toutes les personnes qui se sont enrôlées des cours ou des renseignements de même nature sur ce sujet?
3. Si oui, prend-on des mesures pour s'assurer que toute personne qui s'enrôle reçoive un cours ou davantage sur ce sujet ou quelque autre renseignement?
4. Fournit-on des brochures sur ce sujet à toutes les personnes qui se sont enrôlées?

COMMISSION NATIONALE DU CINÉMATOGRAPHE.

M. HAZEN:

1. Quel est le total des dépenses faites par la commission nationale du cinématographe pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942?
2. Quel est le total des dépenses faites par cette commission jusqu'aujourd'hui pour l'année financière courante?
3. Quels films la commission nationale du cinématographe a-t-elle produits depuis le 31 mars 1942?
4. Quel a été le coût total de chacun de ces films?

L'hon. M. LaFLÈCHE: Le rapport est déposé.

FORCES ARMÉES DU CANADA.—RÈGLEMENT RESTREIGNANT À CINQUANTE MILLES LES VOYAGES EN AUTOBUS.—SOLLICITATION DE TRANSPORT LE LONG DE LA ROUTE.

M. CHURCH:

1. Etudiera-t-on l'à-propos d'abroger le règlement restreignant à cinquante milles le trajet en autobus en tant qu'il s'applique aux soldats subissant l'instruction militaire au pays ou en congé dans leurs familles?
2. Quel est le texte de ce statut ou règlement, pour quelle raison a-t-il été promulgué et par qui?
3. A-t-on révoqué ou suspendu la défense faite aux soldats de solliciter leur transport le long de la route?
4. Si non, ce règlement s'applique-t-il aux trois divisions de nos forces armées?
5. Qui a émis ce règlement?

ÉTUDIANTS AUBAINS ENNEMIS DANS LES UNIVERSITÉS

M. CHURCH:

1. Quels sont les règlements adoptés par le Gouvernement relativement à l'inscription des aubains ennemis dans les universités canadiennes?
2. Quels sont les termes ou conditions imposés pour suivre ces cours universitaires?
3. Les particuliers ainsi inscrits reçoivent-ils quelque instruction militaire et portent-ils l'uniforme du soldat canadien?
4. Si oui, en vertu de quels statuts et règlements?

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE PAR DES MILITAIRES À TORONTO

M. CHURCH:

1. Les autorités civiles ou autres ont-elles requis des soldats du district militaire n° 2 pour faire l'enlèvement de la neige dans les rues de Toronto au cours de cet hiver?
2. Si oui, en quel nombre, de quel endroit, et ces soldats ont-ils reçu quelque compensation ou rémunération de la part de la ville?
3. Quelle pratique a-t-on suivie dans le passé et au cours de la dernière guerre à ce sujet?
4. Quelles sont les dispositions *a*) du code criminel, et *b*) de la loi de la milice, relativement au pouvoir de l'autorité civile à réquisitionner les militaires pour quelque service?
5. Qui a autorisé l'affectation de ces troupes à l'enlèvement de la neige, et ce service a-t-il été volontaire ou obligatoire?
6. A-t-on affecté à ce travail des soldats venant du camp Borden? Si oui, en quel nombre?

L'hon. M. RALSTON: Je dépose le document.

L'HYGIÈNE À HALIFAX

M. COLDWELL:

1. Quelle était la population de Halifax (Nouvelle-Écosse), aux recensements de 1931 et 1941?
2. A combien estimait-on la population de Halifax pour les années 1939 et 1942?
3. Cette augmentation dans la population est-elle principalement causée par la concentration de personnes affectées à des services essentiels de guerre?
4. Le Gouvernement est-il au courant du rapport sensationnel sur les conditions hygiéniques dans Halifax présenté par le Dr D. Bruce Wilson et le Dr W. A. McIntosh, de l'Institut Rockefeller?
5. Si oui, le Gouvernement étudiera-t-il l'opportunité de se prévaloir des pouvoirs que lui confère la loi des mesures de guerre pour assurer une protection suffisante aux personnes postées à cet endroit pour y accomplir des devoirs essentiels de guerre?

AÉROPORT DE SHEPARD, ALBERTA

M. JOHNSTON (Bow-River):

1. Quel a été le coût total de l'aéroport de Shepard, près de Calgary?
2. De qui a-t-on acheté ce terrain?
3. Combien l'a-t-on payé l'arpent?
4. Combien de puits a-t-on creusés sur cette propriété?
5. S'est-on servi de quelques-uns de ces puits, et si non, pourquoi?
6. A-t-on construit des conduites d'eau pour faire venir l'eau de Calgary?
7. Si oui, *a*) à quel prix et *b*) combien en coûte-t-il par année pour ce service?
8. Quel a été le coût du canal d'écoulement des égouts?
9. Quel est le propriétaire du terrain sur lequel passe ce canal?
10. Qu'en coûte-t-il pour le loyer ou pour l'achat de ce terrain?

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE, À SAINT-JEAN (N.-B.)

M. MacKINNON (Kootenay-Est):

1. A quel endroit est situé le bureau de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)?
2. Quel est le propriétaire de cet édifice, et quel montant paie-t-on en loyer?
3. Quels sont les noms, adresses permanentes, emplois antérieurs et fonctions actuelles de tous les particuliers qui sont à l'emploi de la commission des prix et du commerce en temps de guerre à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), et combien chacun d'entre eux reçoit-il en salaire?

VERSEMENTS AUX PROVINCES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. HAZEN:

1. Quels versements en argent le gouvernement fédéral a-t-il faits à chacune des provinces au cours de chacune des années 1940, 1941 et 1942?
2. A quels titres, et pour quels montants chacun de ces versements a-t-il été fait?

MINES ÉTATISÉES

M. GREEN:

1. De quelles mines le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes a-t-il pris possession depuis le 1er janvier 1942?
2. Où sont situées ces mines?
3. A quelles conditions a-t-on pris possession de ces mines?
4. Lesquelles de ces mines sont exploitées, et quelle sorte de produit obtient-on de chacune de ces mines?

TORPILLAGE DU TRANSBORDEUR "CARIBOU"

M. CASTLEDEN:

1. Le bac transbordeur *Caribou*, torpillé le 16 octobre 1942, se rendait-il à Terreneuve en service régulier?
2. Quelle escorte accordait-on à ce bateau au moment où il a été torpillé?
3. Avait-on éteint les lumières sur le *Caribou* au moment où il a été torpillé?
4. Quelles mesures de précaution avait-on prises pour que les canots et les radeaux de sauvetage soient prêts en cas de désastre?

ENGRAIS CHIMIQUE POUR LA CULTURE DU TABAC ET DES POMMES DE TERRE

M. BLACKMORE:

1. Combien d'arpents de tabac a-t-on cultivés au Canada l'an dernier?
2. Combien de tonnes d'engrais a-t-on utilisées pour cette culture?
3. Combien d'ouvriers a-t-on embauchés pour la production d'une telle récolte de tabac?
4. Les engrais employés dans la production du tabac auraient-ils pu servir pour la culture *a*) des pommes de terre propres à la déshydratation et destinées à être expédiées en Angleterre, et *b*) de la betterave à sucre?
5. A-t-on à faire face au Canada à une pénurie de pommes de terre propres à la déshydratation?
6. Y a-t-il eu au cours de 1942 une pénurie d'engrais pour la production des pommes de terre dans les Provinces maritimes?

TORONTO SHIPBUILDING COMPANY

M. ADAMSON:

1. A quelle date le gouvernement fédéral a-t-il remplacé la Dufferin Shipbuilding Company à l'administration des établissements actuellement occupés par les Toronto Shipbuilding Yards?
2. Quel prix a-t-on payé à la Toronto Shipbuilding Company?
3. Quel montant a-t-on alloué pour *a*) le titre de la propriété foncière des terrains, *b*) les terrains loués à bail, *c*) l'outillage, *d*) l'achalandage, *e*) les contrats du Gouvernement actuellement en voie d'exécution et *f*) l'usage de l'équipement au cours de 1941 et 1942?

[M. MacKinnon.]

4. A quelle société a-t-on accordé le contrat du pavage des chantiers?
5. M. Franceschini a-t-il quelque mise de fonds dans la société?
6. Quel a été le montant du contrat?
7. Quand a-t-on exécuté les travaux prévus dans ce contrat?
8. Combien de navires la Toronto Shipbuilding Company a-t-elle construits?
9. Combien de ces navires le Gouvernement a-t-il reçus?
10. A quelles dates a-t-on livré ces navires?
11. Quels sont les salaires de plus de $30,000 par année que paie la Toronto Shipbuilding Company, et à quels particuliers?

LE COBALT

M. NOSEWORTHY:

1. En quelle quantité et sous quelle forme importe-t-on au Canada du Congo Belge et de la Rhodésie le cobalt destiné à l'affinage?
2. Combien existe-t-il d'établissements au Canada où l'on pratique l'affinage du cobalt.
3. Où sont-ils situés?
4. Quelles sociétés possèdent et exploitent ces établissements?
5. Le gouvernement canadien a-t-il reçu du gouvernement britannique une requête de recherche de gisements de cobalt au Canada?
6. Si oui, a-t-on entrepris ces recherches, et à quelle date?
7. Quelles mesures a-t-on prises pour s'assurer de l'existence de gisements de cobalt au Canada?
8. Quels efforts ne s'épargne-t-on pour faire l'exploitation du cobalt au Canada?
9. Dans quelle mesure le gouvernement canadien a-t-il tiré parti de l'aide du gouvernement des Etats-Unis dans l'exploitation du cobalt au Canada?

CHAMP DE PRATIQUE DES CHARS D'ASSAUT À MEAFORD, ONT.

M. NOSEWORTHY:

1. Pourquoi a-t-on cessé les travaux de construction du champ de pratique des chars d'assaut à Meaford?
2. Quand ces travaux reprendront-ils?
3. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée jusqu'aujourd'hui pour cette entreprise?
4. Quelle est l'évaluation du coût total de l'entreprise?
5. Maintient-on un bureau sur cette propriété pendant qu'on ne procède pas aux travaux?
6. Pourquoi fait-on faire à ces chars d'assaut le trajet entre Borden et Meaford pour les exercices hebdomadaires de pratique?
7. N'atteindrait-on pas le même but en laissant les chars d'assaut à Meaford, et en faisant effectuer le transport des mitrailleurs entre ces deux endroits dans les voitures de l'armée?

L'hon. M. RALSTON: Je dépose le document.

L'IMMIGRATION

M. CHURCH:

1. Quel a été, de 1935 à 1942, le nombre des immigrants venus au Canada en provenance, *a*) de l'Angleterre, *b*) de l'Irlande, *c*) de l'Ecosse, *d*) du pays de Galles, *e*) des Etats-Unis et *f*) du continent européen?
2. Combien de Canadiens ont émigré aux Etats-Unis depuis 1935?

3. De 1900 à 1942 combien de Canadiens ont émigré aux Etats-Unis, d'après les chiffres du bureau de la Statitstique?

4. Le Gouvernement a-t-il pris quelques mesures pour encourager l'immigration en provenance de la Grande-Bretagne, après la guerre et pour y donner son appui financier?

ARMÉE CANADIENNE—CONDITIONS DE TRANSPORT ET D'INSTRUCTION DURANT L'HIVER

M. CHURCH:

1. Quelles mesures de prévoyance, nécessitées par un très rigoureux hiver, le Gouvernement a-t-il prises pour assurer la santé, le soin et le bien-être des hommes et des femmes qui font partie des forces armées de Sa Majesté et qui sont postés dans les centres d'instruction militaire au Canada?

2. A-t-on restreint, en conséquence du froid, les services des gardes de corvée ou de faction, ou des sentinelles, ainsi que les exercices de rassemblement ou les travaux en plein air?

3. Les camps possèdent-ils un personnel et un outillage médical et hospitalier suffisants?

4. A-t-on suspendu tous les congés jusqu'au 28 février en vertu d'une ordonnance du régisseur du transport ou d'autres particuliers?

5. Pourquoi, au cours de la même période de temps, met-on des trains, en fin de semaine, à la disposition des civils et non des soldats?

SERVICE SÉLECTIF—INSCRIPTIONS POUR DEMANDE D'EMPLOI

M. KNOWLES:

1. Au cours de chacun des mois suivants: août, septembre, octobre, novembre et décembre 1942, et janvier 1943, combien de particuliers se sont inscrits pour obtenir un emploi, y compris ceux dont l'avis de congé de travail avait été donné par leurs patrons, dans chacun des cinq bureaux régionaux de la division du service sélectif national?

2. Au cours de la même période de temps, combien de particuliers ont obtenu du travail par l'entremise de chacun de ces cinq bureaux régionaux?

3. Au cours de la même période de temps, parmi les particuliers qui ont obtenu du travail par l'entremise du bureau de Winnipeg, combien ont été assignés à un emploi dans la province du Manitoba, et combien à l'extérieur de la province?

GARDE DES VÉTÉRANS DU CANADA

M. LACROIX (Beauce):

1. Quel est le montant de la rémunération mensuelle ou annuelle accordé aux membres de la Garde des Vétérans du Canada *a*) en solde, et en allocations, *b*) de logement, *c*) d'entretein, *d*) de vêtements?

2. Ces allocations sont-elles versées régulièrement à chaque quinzaine ou chaque mois?

3. Les membres de la Garde des Vétérans ont-ils droit à l'augmentation de vingt cents octroyée aux autres soldats?

4. Si oui, pourquoi n'ont-ils pas reçu cette augmentation depuis le 1er janvier?

USINE DE LA NATIONAL STEEL CAR COMPANY À MALTON

M. BOUCHER:

1. Le Gouvernement a-t-il pris possession de l'usine de la National Steel Car Company à Malton?

2. Si oui, quels arrangements le gouvernement canadien a-t-il conclus avec la National Steel Car à ce sujet?

3. Au cours des années 1940, 1941 et 1942, quel montant a-t-on alloué à la compagnie au compte de la dépréciation et de la dépréciation anticipée sur, *a*) les immeubles, *b*) l'outillage?

4. Quels montants a-t-on permis à la compagnie d'imputer, à ce titre, au coût de la production des avions qu'elle a construits et livrés?

BÉNÉFICES DE LA NATIONAL STEEL CAR COMPANY

M. BOUCHER:

1. Quels bénéfices la National Steel Company a-t-elle réalisés jusqu'au moment où le Gouvernement a assumé l'administration de ses usines?

2. Ce bénéfice comprend-il quelques montants des sommes allouées pour la dépréciation ou la dépréciation anticipée?

3. Quels arrangements le Gouvernement a-t-il conclus relativement à l'utilisation ou à la liquidation que l'on fera après la guerre de l'usine de Malton?

4. Quels impôts la National Steel Car a-t-elle payés sur les surplus des bénéfices réalisés à son usine de Malton?

LA SOCIÉTÉ NOORDUYN AIRCRAFT

M. BOUCHER:

1. De combien de capitaux disposait la Noorduyn Aircraft Corporation de Montréal lorsque le Gouvernement lui a adjugé un premier contrat?

2. Quel est le propriétaire des établissements exploités par cette compagnie?

3. A-t-on versé quelque commission de vente ou quelque compensation à quelque particulier?

4. Le Gouvernement a-t-il conclu quelque arrangement avec la Noorduyn Company approuvant le versement d'une commission de vente ou de quelque compensation à quelque particulier?

5. Si oui, quelle est cette entente?

6. Quelle aide financière le Gouvernement a-t-il accordée à cette compagnie jusqu'aujourd'hui?

M. BOUCHER:

1. Quelle aide financière, s'il en est, le Gouvernement a-t-il accordée à la Noorduyn Aircraft Corporation pour lui permettre d'obtenir des emprunts à la banque ou ailleurs?

2. Quand a-t-on accordé cette aide financière? Ces emprunts ou créances ont-ils été acquittés?

3. Quelle somme le Gouvernement a-t-il dépensée jusqu'aujourd'hui pour des outils, des machines et de l'outillage pour cette compagnie?

4. Quel capital d'exploitation le Gouvernement a-t-il accordé à cette compagnie.

DÉCENTRALISATION DE MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT

L'hon. M. BRUCE:

1. Combien de nouveaux départements du Gouvernement a-t-on fondés depuis juin 1939: *a*) quels en sont les noms; *b*) combien de nouveaux édifices a-t-on construits pour loger ces départements; *c*) quel espace ces nouveaux édifices ont-ils fourni pour des bureaux; *d*) quel a été le coût de ces édifices; *e*) combien a-t-on acheté ou loué d'anciens immeubles pour loger ces départements et quel espace a-t-on fourni pour servir de bureaux à chacun de ces départements, et *f*) quel a été le coût de chacun des édifices que l'on a achetés?

2. Vu l'encombrement du logement dans Ottawa, le Gouvernement a-t-il effectué une décentralisation de quelques-uns de ces départements et, si oui, quels sont-ils?

3. Quelques-uns de ces départements de l'administration pourraient-ils fonctionner tout aussi bien dans quelque autre ville si on pouvait y trouver de l'espace pour des bureaux ou y ériger des immeubles?

4. Le Gouvernement a-t-il songé à acquérir et à terminer l'immeuble situé à l'angle nord-ouest des rues Bay et Yonge à Toronto?

5. Cet immeuble ne pourrait-il pas être rapidement terminé, afin d'y loger quelque département de l'administration et diminuer l'encombrement qui existe à Ottawa?

6. Le Gouvernement a-t-il étudié l'à-propos d'adopter le système de décentralisation des départements de l'administration qui prévaut à Washington et à Londres?

7. Si non, pourquoi?

COMMISSION CANADIENNE DE LA MARINE MARCHANDE

M. CHURCH:

1. Quels sont les membres de la Commission canadienne de la marine marchande relevant du ministère du Commerce?

2. Quels en sont les principaux officiers, et où ont-ils résidé depuis le commencement de la guerre?

3. Quelle position M. MacDonald occupe-t-il ou a-t-il occupée dans cette commission à titre de fonctionnaire, et quels postes a-t-il occupés au ministère du Commerce, à quels endroits, et que reçoit-il en traitement et autres allocations?

4. A-t-il déjà été secrétaire de la Commission en charge des départs de navires des ports de l'Atlantique et du Pacifique?

5. A-t-il quelque parenté avec M. Ristelhueber, qui était ministre du gouvernement de Vichy au Canada? Si oui, quelle est cette parenté?

6. Quels sont les divers postes qu'à occupés M. Macdonald au ministère depuis le commencement de la guerre?

7. Est-il un ancien combattant, et a-t-il quelque expérience ou quelque connaissance des problèmes de la marine marchande ou militaire?

L'hon. M. MacKINNON: Je dépose le document.

DEMANDE DE DOCUMENTS

ZONE DU PACIFIQUE SEPTENTRIONAL—COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT

M. GREEN:

Copie de tous arrêtés en conseil, lettres et autres documents, comportant ou touchant l'institution d'un comité canado-américain pour étudier un projet de développement de la Colombie-Britannique septentrionale, du territoire du Yukon et de l'Alaska.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'y a aucun décret du conseil, de sorte que la motion n'a plus sa raison d'être.

M. GREEN: Je demande aussi des lettres et autres documents.

[L'hon. M. Bruce.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me ferai un plaisir de faire pour mon honorable ami, à une séance ultérieure, une déclaration d'ordre général sur cette question; je ne crois pas, cependant, qu'il existe des lettres ou des documents qui puissent être déposés.

M. GREEN: Le premier ministre laisse ainsi entendre qu'il fera à la Chambre une déclaration au sujet de cette question?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, avec plaisir.

M. l'ORATEUR: La motion est rayée.

RAPPORT SUR LES GISEMENTS D'ARSENIC À COBALT, LORRAIN ET GOWGANDA

M. NOSEWORTHY:

Copie d'un rapport soumis au régisseur des métaux, à ou vers la fin d'octobre 1942, par M. John A. Reid, I.M., ingénieur des mines pour le gouvernement d'Ontario, sur les gisements d'arsenic à Cobalt, Lorrain et Gowganda.

L'hon. M. HOWE: On me dit que le rapport en question sera publié par le gouvernement d'Ontario, qu'il est prêt à aller sous presse et qu'il paraîtra prochainement. C'est naturellement au gouvernement d'Ontario, et non pas au gouvernement fédéral, que l'honorable député devra s'adresser pour obtenir ce rapport.

M. l'ORATEUR: Motion rayée.

SERVICE POSTAL—"LONDON ECHO."

M. NOSEWORTHY:

Copie de toute la correspondance échangée, du 1er janvier 1937 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère des Postes ou l'un de ses fonctionnaires et les propriétaires, directeurs ou représentants du *London Echo*.

AÉROPORT DE GIMLI, MANITOBA

M. CLEAVER:

Dossier comprenant *a*) une liste des noms des propriétaires des terrains, *b*) les détails complets sur les prix d'achat des terrains acquis, *c*) une copie du rapport de l'estimateur indépendant, J. J. Swanson & Company, de Winnipeg, *d*) une copie du rapport soumis par le représentant de la division d'achats de terrains des chemins de fer nationaux, de Winnipeg, transmettant ou accompagnant le rapport des estimateurs indépendants, et *e*) une copie de toutes les attestations récemment obtenues des propriétaires particuliers des terrains, faisant voir le coût de ces terrains à leurs propriétaires, relativement à l'achat des terrains requis pour la construction de l'aéroport de Gimli (Manitoba).

ZONE DU PACIFIQUE SEPTENTRIONAL

ÉTUDE PAR UN COMITÉ MIXTE CANADO-AMÉRICAIN DES SOURCES DE BESOIN DE DÉFENSE ET DES CONDITIONS D'APRÈS-GUERRE.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) m'a demandé si

je voulais bien faire une déclaration sur un sujet que mentionne une demande de dépôt de la correspondance concernant une étude conjointe de la région du Pacifique-Nord par le Canada et les Etats-Unis, soit la région de l'Alaska, du territoire du Yukon et du nord de la Colombie-Britannique. J'ai dit que je ferais une déclaration. Je suis heureux de dire que j'ai ici cette déclaration que je désirais communiquer à la Chambre, mais je l'ai reçue il y a un instant seulement.

L'étude conjointe du Pacifique-Nord par le Canada et les Etats-Unis fut annoncée le 25 janvier 1943, et fut entreprise par des commissions économiques conjointes des deux pays. Ces commissions avaient été établies le 20 juin 1941 à la suite de discussions entre les gouvernements canadien et américain. Il fut convenu que

"chaque gouvernement nommerait une commission pour rencontrer un comité nommé par l'autre et que ces commissions étudieraient, pour faire ensuite rapport à leurs gouvernements respectifs, les possibilités

1. d'effectuer une exploitation plus économique, plus efficace et mieux coordonnée des ressources mutuelles des deux pays en vue de la production du matériel de défense, dans la mesure où il n'en est pas ainsi aujourd'hui, et

2. de réduire le bouleversement économique probable de l'après-guerre résultant des changements que l'économie des deux pays subit en ce moment.

La section canadienne du comité mixte fut nommée le 20 juin 1941 en vertu du décret C.P. 4500. L'étude conjointe de la zone du Pacifique-nord préconisée par les commissions tombe exactement dans les limites de la seconde partie de leurs attributions. Aucun décret ministériel n'a été adopté relativement à ce projet d'étude et aucun engagement n'est intervenu à ce sujet entre les deux gouvernements.

L'étude se fera sous la surveillance des commissions économiques conjointes. Aucun comité spécial n'a été créé à ce propos.

La zone à étudier comprend l'Alaska, le Territoire du Yukon et le nord de la Colombie-Britannique. Le but est d'étudier les possibilités de développement économique de la région au profit des deux pays et pour le bien-être des habitants de cette région.

De hauts fonctionnaires des deux gouvernements sont à faire cette étude avec le concours des hauts fonctionnaires du gouvernement de la Colombie-Britannique. Charles Camsell, sous-ministre des Mines et des ressources, d'Ottawa, et James C. Rettie, du bureau de Portland de la Commission de mise en valeur des ressources nationales, ont été nommés pour organiser et diriger cette étude. Le but immédiat est simplement de recueillir les renseignements fondamentaux et d'élaborer des projets qu'étudiera le comité économique conjoint. En se basant sur ces renseignements, les commissions pourront soumettre des recommandations aux deux gouvernements touchant la façon la plus désirable d'établir une coopération économique pour le développement futur de la région.

M. GREEN: Puis-je demander au premier ministre si le comité a déjà formulé des vœux? Ce comité compte-t-il des représentants de la Colombie-Britannique? Sinon, le premier ministre ne croit-il pas qu'il serait opportun d'y ajouter un représentant du gouvernement provincial?

Le très hon. MACKENZIE KING: Aucun vœu n'a été formulé jusqu'à date. On a communiqué avec le gouvernement de la Colombie-Britannique; les membres du comité se tiennent en communications avec lui afin de connaître les opinions qu'il peut désirer leur exposer. J'ignore pour le moment s'il serait opportun d'y nommer un représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique, mais si le représentant des Etats-Unis et celui du Canada estiment qu'un tel membre est désirable, ils en feront sûrement la demande.

M. GREEN: Le premier ministre ne connaît aucune raison qui empêcherait de nommer à ce comité un représentant de la Colombie-Britannique?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne saurais me prononcer pour le moment. Je laisse la décision en premier lieu aux deux membres du comité. Je préfère m'en remettre à eux dans une certaine mesure.

M. MacNICOL: De l'avis du premier ministre, n'y aura-t-il pas conflit entre le comité formé de représentants des Etats-Unis et du Canada afin d'effectuer le relevé des ressources de la Colombie-Britannique septentrionale, du Yukon et de l'Alaska, et notre propre comité de reconstruction et de rétablissement, puisque le travail de ces deux comités porte sur les ressources naturelles?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. Je dirai à mon honorable ami que l'un rendra un service complémentaire à l'autre. Tous deux collaboreront au lieu de venir en conflit avec lui . M. MacIntosh, qui fait partie du comité dont j'ai parlé a, en même temps, une certaine surveillance sur le travail de reconstruction.

MONNAIE INTERNATIONALE

RETOUR À L'ÉTALON-OR—DEMANDE DE CORRESPONDANCE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La semaine dernière, l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) a posé une question se rapportant au retour à l'étalon-or et à l'adoption d'une monnaie internationale. Il me demandait de déposer toute la

correspondance échangée avec le gouvernement britannique ou celui des Etats-Unis à ce sujet. J'ai répondu qu'il me faudrait d'abord m'assurer si un tel échange de correspondance avait eu lieu et si les gouvernements intéressés consentiraient au dépôt de ces documents. Je ne croyais pas alors qu'il y eût de correspondance de ce genre et je vois maintenant que j'avais raison. A titre de renseignement, je puis dire qu'il n'y a pas eu d'échange de correspondance à ce sujet. De temps à autre, certains hauts fonctionnaires canadiens ont discuté avec des spécialistes britanniques et américains des questions économiques et financières d'après-guerre et je ne doute pas que ces discussions se poursuivront. Le gouvernement canadien n'a pris aucun engagement et ne prévoit pas qu'il doive en prendre dans un avenir rapproché.

M. QUELCH: Le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'on ne prendra aucun engagement concernant le retour à l'étalon-or ou la liaison de notre devise à une monnaie internationale fondée sur l'or, sans tout d'abord soumettre cette question à la Chambre.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Je désire être prudent dans mes promesses; cependant je crois pouvoir assurer l'honorable député que nous ne prendrons aucun engagement à cet égard sans en avertir la Chambre au préalable.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ AUX AVIS DE MOTION ET AUX MESURES DU GOUVERNEMENT À PARTIR DU 22 FÉVRIER

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que le lundi, 22 février 1943, et subséquemment jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du Gouvernement et les mesures du Gouvernement aient priorité, chaque séance, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des projets de lois, les questions des députés et les avis de motions pour le dépôt de documents.

—Les honorables députés reconnaîtront que cette motion est la même que celle que nous avons proposée au cours de sessions antérieures depuis le début de la guerre et, je puis dire, répond par les fins qui l'inspirent aux motions analogues proposées à la Chambre des communes, lors de la dernière guerre. Quand le gouvernement de sir Robert Borden était au pouvoir, on crut opportun de concentrer le plus possible l'attention de la Chambre sur les questions se rapportant à la guerre et en la détournant le moins possible de cette fin principale. Pour ce motif, il ne parut pas à propos de mettre en délibération les motions d'initiative parlementaire au cours de ce qu'on appelait une session de guerre.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Je puis dire que cette pratique a été suivie non seulement en notre Parlement, mais aussi à Westminster, dans cette guerre et au cours de la dernière. Durant la dernière guerre, on réservait les motions présentées par les députés jusqu'après l'adoption des mesures ministérielles. Au cours du présent conflit, et M. Chamberlain, alors qu'il était premier ministre et M. Churchill, son successeur, ont proposé des motions analogues durant leurs termes d'office.

Une couple de fois depuis l'ouverture de la session, j'ai rappelé l'importance pour la Chambre de consacrer exclusivement son temps aux travaux principaux de la session, c'est-à-dire l'effort de guerre du pays et les questions qui s'y rattachent directement. J'ajouterai que plusieurs motifs imposent plus ou moins manifestement cette manière d'agir. D'abord, il faut tenir compte du temps de la Chambre elle-même qu'il ne faut pas détourner plus qu'il ne le faut des questions importantes qui se rattachent immédiatement à la guerre. Il y a aussi le temps des ministres; ils seraient obligés de rester à la Chambre au cours de l'appel des motions et de l'étude de telle ou telle motion particulière et se documenter sur des sujets dont certains sont plus ou moins de nature académique et qui pourraient inspirer de grandes discussions politiques. Une autre considération à examiner à l'heure actuelle ce sont les services des membres de l'administration publique.

Tous, du moins ceux qui dirigent des départements, sont plus ou moins surchargés de besogne à cause du supplément de travail que la guerre leur impose. S'ils étaient tenus en outre de collaborer à la préparation de données destinées à servir aux débats sur les résolutions de simples députés, leur tâche se trouverait encore fort accrue. Je regarderais comme d'importance capitale l'impression que nos journaux créeraient de semaine en semaine au pays s'ils rapportaient que nous avons eu au Parlement une discussion d'un jour entier sur une question comme, par exemple, le retour à l'étalon-or ou sur l'une des nombreuses autres questions inscrites aux noms de simples députés.

La présente motion n'empêche pas le Gouvernement de reprendre plus tard, s'il le juge utile, l'étude des motions d'initiative parlementaire; il ne fait que la remettre. En fait la motion à l'étude ne va pas aussi loin que celle dont a été saisie la Chambre de Westminster qui ne permet pas l'inscription à son *Feuilleton* de bills publics autres que ceux du Gouvernement.

Je ne crois pas devoir rien ajouter d'autre sur cette question. Je tiens à donner aux honorables députés l'assurance que le Gouvernement ne désire aucunement abolir leurs

privilèges ni restreindre leurs droits. J'estime que les honorables députés eux-mêmes conviendront, sinon entièrement du moins en partie, que le Chambre des communes doit concentrer le plus possible son attention, cette année-ci plus encore que les années précédentes, sur les mesures qui se rapportent immédiatement à la guerre.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au premier ministre (M. Mackenzie King) que, même si nous ne voyons pas d'inconvénient,—je parle en qualité de simple député,—à ce que le Gouvernement prenne le temps nécessaire à l'étude des mesures ministérielles, nous n'en protestons pas moins contre ce qui pourrait devenir la procédure courante. Il serait peut-être possible, somme toute, de résoudre le problème au moyen d'une entente portant que le Gouvernement pourrait prendre des jours réservés aux simples députés en cas de besoin pressant, mais nous en laisser d'autres quand les travaux ne sont pas si urgents. Il arrive parfois que les mesures du Gouvernement languissent jusqu'à un certain point; il me semble qu'on pourrait alors permettre aux simples députés de traiter les questions de leur choix.

Le premier ministre a cité l'exemple de Westminster. Je lui rappellerai que la manière de procéder à Westminster est légèrement différente. Là, les représentants ont l'avantage de pouvoir signaler certaines questions à l'attention du gouvernement et de les débattre brièvement dans l'enceinte parlementaire sur la motion d'ajournement. C'est une prérogative que nous n'avons pas ici. En ce qui concerne les questions, vous veillez attentivement, monsieur l'Orateur, à ce que les simples députés les consignent au *Feuilleton*. A Westminster, on réserve chaque jour une heure aux questions. Durant cette heure, on pose plusieurs questions d'à côté et on signale plusieurs problèmes à l'attention du gouvernement; ce ne sont vraiment pas des questions qui appellent une réponse. Les députés soumettent de la sorte plusieurs sujets à l'attention du gouvernement.

Le *Feuilleton* renferme plusieurs importants projets de résolution inscrits au nom de simples députés. Comme je prévoyais cette motion, je n'y ai pas fait inscrire un projet de résolution que j'avais à l'esprit. Les honorables députés attachent de l'importance à ces résolutions et nous sommes d'avis qu'elles offrent plus qu'un intérêt purement académique. Il y est question, par exemple, des pensions pour les veuves de soldats de la Grande Guerre, de l'assurance-vie pour les soldats, des pensions de vieillesse, du rétablissement agricole et de l'irrigation dans les Prairies, du vote transférable simple, de nos ressources en combustible, de la pénurie de main-d'œuvre agricole, de la mise en valeur de nos ressources minérales, d'entreprises d'irrigation, du blé, de la production d'énergie électrique, du logement et de la suppression des taudis, de l'établissement des soldats sur la terre, de la création de commissions d'écoulement des denrées agricoles, de mesures de rétablissement, et ainsi de suite. Je le répète, ces sujets offrent plus qu'un intérêt purement académique; ils ont beaucoup d'importance pour le public et leur discussion fournirait aux honorables députés une occasion, qui ne se présente que rarement, d'exposer à la Chambre non seulement leurs propres vues mais aussi celles de leurs commettants.

Tout en reconnaissant que, par suite de la guerre, les simples députés doivent sacrifier le temps qui leur est normalement réservé, j'aurais voulu que la motion stipulât que le Gouvernement sera autorisé au besoin à utiliser le temps des simples députés, ce qui nous aurait laissé du moins l'apparence de cette prérogative.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les explications fournies par le premier ministre (M. Mackenzie King) au sujet de cette motion, qui a pour effet d'enlever entièrement, pour le reste de la session, le temps réservé aux simples députés. Le Gouvernement pourra sans doute présenter plus tard une motion afin de permettre la discussion des résolutions inscrites par les députés, mais la motion dont nous sommes présentement saisis signifie que les membres de cette Chambre seront désormais privés du jour qui leur est réservé, c'est-à-dire qu'ils cesseront de jouir de l'une de leurs plus importantes prérogatives.

Je reconnais que tout ce qui se rapporte à la guerre doit avoir priorité et aucun groupe n'est plus désireux de prêter sa collaboration à cet égard que la loyale opposition de Sa Majesté, mais cette motion, qui revient chaque année, se trouve à établir un précédent. Je tiens à protester contre ce que je considère comme une violation injuste des droits des députés. Je reconnais la nécessité d'accorder la priorité aux mesures de guerre, et je n'ai jamais refusé ma collaboration, mais j'ai observé une chose étrange dans ce Parlement. Il est en effet paradoxal qu'au moment où le Canada et l'Empire luttent pour la survivance de leurs institutions politiques et parlementaires, on attente à nos droits en prétextant que les besoins de la guerre l'exigent. Grâce à cette motion, le premier ministre fournit aux membres de la Chambre, l'occasion de lui souligner, à lui et au Gouvernement, ainsi qu'au pays tout entier par ses représentants, l'état de

choses qui tend beaucoup trop à s'établir en permanence aujourd'hui; c'est celui qui consiste à enlever à la Chambre ses fonctions législatives. Toute la population se demande pourquoi il en est ainsi. Comment se fait-il que les députés ont l'impression d'être frustrés dans leurs fonctions? Comment se fait-il que les députés ont le sentiment d'être frustrés de leurs prérogatives en cette Chambre? Pour quelle raison, les mesures législatives essentielles qui concernent le bien-être de la population canadienne et qui sont étrangères aux exigences de la guerre et aux besoins du moment, sont-elles adoptées par des régisseurs, des administrateurs et par d'autres fonctionnaires, dans 9 cas sur 10?

La situation, à l'heure actuelle, est telle que nous, membres du Parlement, devons souvent lire les journaux ou écouter la radio pour apprendre les changements importants qui s'opèrent dans la structure économique de notre pays. Tous les jours on passe des règlements que le Parlement pourrait et devrait examiner, des règlements dont un grand nombre viennent inutilement en conflit avec les droits des particuliers et où trop souvent on substitue les caprices des régisseurs au jugement mûri des membres de la Chambre des communes. Trop souvent, l'exécutif fait fi de notre fonction législative en adoptant des décrets en nombre de plus en plus grand chaque année, de sorte qu'aujourd'hui on abroge, on modifie des lois et on suspend leur application par le moyen de décrets; cette façon d'agir est contraire aux principes du gouvernement représentatif dont le premier ministre s'est si longtemps proclamé le défenseur. Cela ne s'est pas passé uniquement en temps de guerre. En effet, en 1936, bien avant l'ouverture des hostilités, le Gouvernement actuel a suspendu l'application d'une loi adoptée par la présente législature, la loi sur la Commission canadienne du blé, et il l'a fait au moyen d'un décret.

Depuis le début des hostilités, le Parlement a graduellement perdu de son importance. On n'a guère d'excuse à le convoquer maintenant, si ce n'est que le Gouvernement a besoin de subsides et qu'il désire pour cette fin prélever des impôts. C'est là à peu près tout le rôle du Parlement. Qu'on jette un coup d'œil sur le recueil de nos lois de l'an dernier et qu'on le compare avec les brochures que publie l'Etat. En passant, j'applaudis à la publication des décrets du conseil. Qu'on retranche du recueil les mesures relatives au divorce et à d'autres questions secondaires, et l'on constatera que ce sont des régisseurs qui contrôlent tout, que la Chambre des communes n'est plus qu'une institution dont les membres se contentent de prononcer quelques discours et qu'il n'appartient plus à ces derniers, les représentants du peuple, de légiférer.

[M. Diefenbaker.]

Je demande au premier ministre, car je sais comment il a toujours agi chaque fois qu'il s'agissait de défendre les droits du Parlement, si la liberté peut exister dans un pays où des contrôleurs ont le pouvoir (qu'ils mettent à profit) d'établir des règlements qui refusent aux citoyens l'égalité devant la loi, établissent des distinctions injustes entre les membres d'une même classe, et nient à certains le droit d'en appeler aux tribunaux, droit que devraient posséder tous les sujets britanniques et dont jouit aujourd'hui la population de Grande-Bretagne? On nous a même privés de notre plus grand droit, et ce, non pas par une loi adoptée par le Parlement mais par une ordonnance. Je veux parler du droit d'*habeas corpus*, droit que chérissent tous ceux qui apprécient la valeur de la justice britannique.

Nous en sommes venus à un point—et je ne plaisante pas,—où nous avons tellement de règlements qui nuisent au libre jeu des lois économiques, qui font double emploi, qui s'opposent les uns aux autres, et qui sont incompréhensibles même pour les députés que le ministre des Finances (M. Ilsley) a jugé bon d'adresser des lettres à ces derniers pour qu'ils puissent comprendre, par exemple, les ordonnances relatives au loyer et être en mesure d'expliquer à la population canadienne les lois adoptées par les régisseurs.

Monsieur l'Orateur, l'heure est venue pour tous les honorables députés, sans distinction politique, de faire respecter nos droits et nos privilèges de légiférer au nom de la population canadienne. La règle souffre cependant une exception. Quand le Parlement n'est pas réuni et que les circonstances l'exigent, il peut arriver qu'il faille recourir à des décrets du conseil. Je proteste surtout contre la violation des droits économiques, l'intervention dans les droits des classes, pendant une session du Parlement, au moyen de décrets ministériels. Le Gouvernement, avec la majorité parlementaire écrasante qui l'appuie, devrait pouvoir faire confiance aux membres du Parlement chaque fois que des mesures législatives sont désirables ou nécessaires, et compter sur leur approbation. D'une part nous combattons, nos hommes et ceux qui servent dans les forces armées, pour la survivance de nos institutions parlementaires, et j'estime que nous-mêmes, en notre qualité de membres du Parlement qui prisent hautement les devoirs et l'honneur que ce titre comporte, nous avons le droit de dire au Gouvernement qu'il est allé assez loin dans la destruction des droits du gouvernement parlementaire du pays, et qu'il ne doit pas aller plus loin.

Notre autre devoir est celui d'examiner de près les dépenses, de rassurer la population sur l'affectation équitable, honnête et la plus efficace possible des deniers dont nous approu-

vons la dépense. Nous votons des milliards, on dépense des milliards; mais avec quel degré de surveillance de la part du Parlement ou des députés? Le seul organisme que nous ayons constitué à cette fin est le comité des dépenses de guerre. La Chambre elle-même ne peut examiner les comptes. Le budget des dépenses est déposé dans la semaine ou les dix jours qui terminent la session, et en quelques jours nous approuvons sans examen suffisant la dépense de plusieurs millions de dollars. Quand nous recevons le rapport de l'auditeur général, rien ne s'y trouve pour aider à la décomposition des sommes énormes qu'il contient. Le comité des dépenses de guerre a étudié certaines dépenses. Les contrats importants accordés doivent dépasser de beaucoup 100,000; j'en ignore le chiffre exact. L'an dernier, ce nombre s'élevait à 86,000, et le comité des dépenses de guerre, tout entier à sa tâche, a siégé pendant l'intervalle entre les sessions. Je suis au courant du travail de ce comité, j'en faisais partie. Ce comité ne peut faire plus qu'effleurer les questions soumises. A titre de membres du Parlement nous sommes censés analyser ces comptes. Le comité siège à huis clos; il examine à huis clos les comptes qu'on lui présente; et alors, quand le Parlement est saisi du sujet, les membres du comité sont tenus au silence. Je vous le demande, Monsieur l'Orateur, en permettant cet état de chose, nous acquittons-nous de notre devoir? On pourrait justifier le secret si la révélation des faits nuisait à l'effort de guerre du pays ou profitait à l'ennemi. Je ne vois pas pourquoi les membres de ce comité ne pourraient pas communiquer à leurs collègues les renseignements qui viennent à leur connaissance touchant les dépenses excessives.

Le secret n'a qu'un résultat en cette occurrence. Il donne à ceux qui veulent commettre l'injustice et qui ont affaire au gouvernement canadien par l'intermédiaire de ses multiples rouages et ministères, une fausse impression de sécurité. Mon discours est exempt de parti-pris politique. J'essaie d'analyser la position des membres du Parlement; de tous côtés, en effet, on nous accuse de ne pas nous acquitter de nos devoirs à l'heure actuelle. A titre de députés, nous pouvons nous renseigner en posant des questions. Le *Feuilleton* nous fournit ce moyen. Je ne dis pas que c'est avec intention, mais j'y vois certainement une coïncidence, que certaines des questions posées au cours de la dernière session sur la situation des effectifs humains sont restées plus longtemps que de raison inscrites au *Feuilleton* avant de recevoir une réponse. D'autres furent transformées en ordre de dépôt de documents. Des semaines et des mois se passaient avant qu'on nous donne les réponses. La suite aux ordres de dépôt de documents est retardée. La semaine dernière un des ministres,—il est à la Chambre en ce moment; s'il ne l'était pas je ne parlerais pas de cette question,—a donné une réponse à une question qui dénote un état d'esprit beaucoup plus révélateur que tout ce que nous avions constaté jusqu'à présent. Le 15 février, on a posé trois questions au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe), comme on peut le voir à la page 417 du hansard. L'honorable représentant de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) avait posé ces questions:

1. Quels moyens le Gouvernement entend-il prendre pour prévenir les abus mis à jour, depuis le début des hostilités, dans certaines industries de guerre?

C'est sur l'expression "mis à jour" que portait cette question. Le ministre a répondu, "oui". Voici la deuxième question:

2. Le Gouvernement a-t-il requis les services de comptables vérificateurs pour procéder à l'examen des opérations de ces industries?

Dans ce cas le mot important est "ces". On a répondu, oui. La troisième question se lisait ainsi qu'il suit:

3. Dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) auprès de quelles industries, et *c*) quel a été le résultat de l'examen de ces vérificateurs?

Les réponses indiquent qu'il y a eu des enquêtes et que certains abus ont été mis à jour. Le ministre a répondu à la troisième question dans les termes suivants:

Il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer ces renseignements.

N'est-il pas dans l'intérêt public, quand il incombe aux membres de la Chambre d'examiner soigneusement les dépenses, de divulguer aux honorables députés des renseignements que le Gouvernement connaît et qu'il ne devrait pas leur refuser? Or, cette réponse fut acceptée sans protestation de la part des membres de la Chambre. Le Règlement nous oblige à nous contenter de cette déclaration: "il n'est pas dans l'intérêt public de répondre à cette question." Cette réponse une fois donnée, il est impossible de demander d'autres renseignements au sujet de la même question.

Si nous reconnaissons à un ministre le droit de donner une telle réponse à l'importante question des droits qu'a le Parlement de se renseigner sur les dépenses, nous mettons en danger l'existence même du régime parlementaire que nous préconisons. Ces droits sont au nombre de trois: le droit de légiférer, le droit de se renseigner et le droit d'examiner. A la lumière du petit examen que j'ai fait par hasard, tous ces droits ont été méconnus depuis l'accession du Gouvernement actuel. Je sais que d'autres honorables députés, sans distinction de parti, ont obtenu la même réponse. Nous devons, par conséquent, nous, membres de la Chambre, affir-

mer nos droits pour conserver au Parlement son pouvoir législatif, sauf, quand les besoins de la guerre, entre deux sessions, en exigent certaines modifications. Nous avons le droit d'obtenir des renseignements complets et fournis promptement et ce n'est que de cette manière que nous pourrons maintenir le prestige du Parlement.

Les membres du Parlement ont l'impression d'être frustrés, et, à mon avis, cette impression est générale dans la Chambre. Ce n'est pas parce que les honorables députés ne s'intéressent pas à leurs travaux, car, à ceux qui croient que les membres de la Chambre ne travaillent pas, je voudrais dire de venir à Ottawa et de voir toute l'activité que déploient les honorables députés tant à la Chambre qu'en dehors de la Chambre. On nous refuse le droit de faire ce pourquoi on nous a envoyés ici. Bien des gens se figurent, au détriment du moral de la population, que le Parlement n'entreprend rien, ne donne pas suite à ses idées et reste inactif quand il lui faudrait agir. Ce qui est pis encore, ces gens pensent que les décisions des caucus comptent beaucoup plus dans la détermination de la politique du Canada que les débats à la Chambre des communes. Nous, à titre de membres du Parlement, devons revendiquer les droits de ce dernier et prouver que nous ne sommes pas ici uniquement pour voter les crédits.

En ce qui concerne les jours consacrés aux députés, le premier ministre dit avec raison que la priorité appartient aux questions importantes qui intéressent la guerre. Il a dit que durant la dernière guerre, la même motion fut présentée dans cette Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Une motion semblable.

M. DIEFENBAKER: Oui, pardon, une motion similaire. Cela est vrai. Mais à chaque session du Parlement durant la dernière guerre d'après ce que j'ai lu, les simples députés avaient leurs jours et ils discutaient les résolutions inscrites au *Feuilleton*. En 1917, les simples députés ont discuté des questions comme la fluctuation des pensions suivant la hausse ou la baisse des prix, l'admission en franchise des tracteurs, les octrois à la science, la situation par rapport au combustible et le reste. Durant les sessions de guerre, l'une des choses que sir Robert Borden s'est efforcé de maintenir est le droit des simples députés de s'exprimer librement sur leurs propres résolutions les jours réservés à l'initiative privée.

Même en 1918, ce n'est que le 26 mars que le premier ministre proposait une résolution accordant la préséance aux mesures du Gouvernement deux jours par semaine, les mardis et jeudis, et ce n'est qu'environ un mois plus tard, le 19 avril, que la priorité fut accordée à toutes les mesures du Gouvernement. Il est extraordinaire de constater que le 26 mars 1918, jour de la suppression partielle des jours des simples députés, fut un des jours les plus sombres dans notre histoire, mais même à cette époque le Gouvernement reconnaissait les droits des simples députés. Je tiens aussi à attirer l'attention sur un passge du hansard d l'époque indiquant que si le droit des députés d'avoir leur journée avait été enfreint ou si cette journée leur avait été complètement enlevée, les membres de l'opposition du temps auraient alors soulevé de fortes objections.

Le premier ministre a fait remarquer qu'en Grande-Bretagne il n'y a pas de journée des députés depuis le commencement de la guerre. C'est exact, mais comme l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) l'a expliqué, les députés anglais ont un droit que nous n'avons pas. Aujourd'hui, avant l'appel de l'ordre du jour, les questions et les réponses ont été fort intéressantes. Mais le Règlement exige d'ordinaire et à bon droit que les députés posent une question d'une importante actualité et d'un intérêt immédiat, mais ils ne peuvent interroger plus avant le ministre après que la question a été posée. La Grande-Bretagne a un système que nous devrions adopter ici. Il abolirait la nécessité d'avoir une journée des députés et accorderait à ceux-ci la même occasion qu'ils auraient en vertu de la résolution proposée, à savoir que chaque jour on consacre environ une heure durant laquelle des questions pourront être posées aux ministres relativement à leurs ministères et que d'autres questions pourraient suivre les réponses données. A Westminster, les députés ont l'occasion de présenter leur point de vue au gouvernement le jour même qui est réservé pour les questions.

Aujourd'hui, le parlement britannique a atteint le plus haut degré de dignité, d'importance et de prestige. Le parlement de la Grande-Bretagne symbolise la volonté du peuple, reflète sa détermination et montre la voie à la nation. Je demande donc aujourd'hui que chacun d'entre nous, dans cette enceinte, s'efforce de rehausser le prestige du Parlement en donnant l'assurance au peuple canadien que nous nous acquittons bien de nos responsabilités et que nous ne sommes coupables d'aucune négligence dans l'accomplissement de notre devoir. La réhabilitation du prestige du Parlement dans tout le pays est d'une importance vitale.

Le Parlement est l'objet de maintes critiques non fondées, mais elles n'en sont pas moins formulées. Comment lui redonner son prestige? Sûrement pas par l'abdication officielle de nos droits séculaires, mais par une

affirmation d'indépendance par les membres de cette Chambre et par la détermination de chacun à mettre un terme à la tendance trop marquée au pays, à la pratique de plus en plus courante, qui progresse de façon presque vertigineuse à mesure que la guerre progresse, d'amoindrir ou de restreindre les droits du Parlement. Nous avons le droit de refuser toute nouvelle abdication de nos droits, car l'expérience est là pour le démontrer, toute abdication même volontaire peut devenir permanente. Si nous, membres de ce Parlement, nous négligeons en temps de guerre d'affirmer et de maintenir les grands principes pour lesquels nous combattons, ceux de la responsabilité ministérielle, il est à craindre que nous ne perdions certains de ces droits au retour de la paix.

Si le premier ministre jugeait bon de modifier sa résolution de façon à permettre aux simples députés d'affirmer leur prérogative, une fois les délibérations imposées par la guerre terminées, ce débat et les quelques observations que j'ai pu faire n'auront pas été inutiles. Loin de moi toute considération de parti, je n'ai qu'un désir: contribuer dans la mesure de mes ressources à relever le prestige de ce Parlement en temps de guerre ainsi que le moral de la population canadienne. Que le peuple canadien s'aperçoive, en effet, que nous acceptons nos responsabilités et il y verra un motif à accepter les siennes.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Le premier ministre (M. Mackenzie King) me semble aller trop loin en proposant, en cette quatrième année de guerre, d'enlever au simple député son droit d'exprimer en toute liberté les opinions de ses commettants. On me dit qu'en Angleterre la Chambre siège en permanence. Je ne comprends pas en quoi les problèmes domestiques qui se posent au Canada sont moins difficiles à résoudre que ceux qui surgissent en Grande-Bretagne; de plus, il faudrait de très longues explications pour nous convaincre que nous pouvons nous tenir bien au courant des progrès réalisés au Canada en siégeant cinq ou six mois par année, alors que la Chambre britannique se croit obligée de siéger toute l'année.

On prétendra, j'en suis convaincu, que le temps manque pour accomplir tout ce que nous voudrions. En effet, le premier ministre nous dit de nous occuper de la guerre sans retard, de concentrer toute notre attention sur la guerre. J'estime que tous les membres de la Chambre désirent concentrer leur attention sur la guerre et accélérer l'effort militaire par tous les moyens, cependant, il me semble que nous commettons une grave erreur en négligeant les problèmes de l'après-guerre. Si la race anglo-saxonne s'était consacrée plus assidument à la préparation pour la guerre, au cours des cinq années qui l'ont précédée, nous n'aurions pas connu la situation critique des deux ou trois dernières années et, nous ne vivrions pas, à l'heure actuelle, sous la menace de la défaite. En ce siècle, la paix offre de plus grands dangers que la guerre. De tous côtés, on aperçoit des individus qui se proposent de détruire la liberté humaine. D'aucuns ridiculiseront cette idée, mais ils changeront de sentiment lorsqu'ils s'apercevront que leur indolence a permis qu'on leur escamote leurs précieuses libertés. Sous tous rapports, les problèmes de l'après-guerre seront beaucoup plus vastes que ceux d'aujourd'hui; cependant, jusqu'ici, la Chambre a à peine consacré une demi-heure à l'étude des problèmes du temps de paix. On peut nous demander comment nous pouvons prévoir les difficultés qui nous assailleront lorsque la paix sera signée. Je répondrai qu'on ignorait également la situation qui nous attendait après la déclaration de guerre. Celui qui aurait complètement négligé de prendre les mesures militaires indiquées aurait été presque traître à son pays. J'affirme donc que les membres de la Chambre qui siègent sur les banquettes ministérielles et négligent la préparation nécessaire à la période de paix risquent fort de trahir leur pays.

Qu'allons-nous faire à cet égard? Je ne puis voir comment nous obtiendrons des résultats en terminant la session de bonne heure et en regagnant nos foyers. Si le Parlement gouverne vraiment le pays, si nous avons vraiment un régime démocratique, nous devons certes remplir la tâche de discuter et de gouverner. Permettez-moi de signaler plusieurs lacunes que je relève dans la conduite de nos affaires. Je siège ici depuis huit ans et je voudrais mentionner certains points où nous faisons fiasco.

Au cours de la guerre, je ne vois pas que les membres de la Chambre aient aucun moyen de reviser les décisions rendues par les diverses commissions qui infestent et affligent le pays. Assurément, si quelqu'un doit reviser ces règlements et les modifier ou en vanter les bons effets, le cas échéant, ce sont bien les députés à la Chambre et s'ils ne le font pas, comment cette besogne s'accomplira-t-elle jamais? Le Parlement doit trouver le moyen d'exercer un contrôle sur les décisions rendues par les diverses commissions dont les membres me paraissent souvent en majeure partie de gens irréfléchis, à juger par leurs agissements. Je crains parfois que tout un groupe de jeunes doctrinaires ne se donne carrière dans ces oganismes, ivres de l'autorité qu'on leur a attribuée. Cependant la Cham-

bre n'a aucun moyen de contrôler ou de reviser ce qui se passe ou d'exercer une influence pour empêcher les abus.

Voici quelque chose qui me confond. Il existe plusieurs commissions au pays, par exemple la Commission des chemins de fer. Une fois je me suis aventuré à dire que la Commission des transports, comme on l'appelle maintenant, ne conduit guère les affaires comme elle le devrait, et j'ai eu l'impression d'avoir pénétré dans le Saint des Saints, un lieu prohibé, analogue à "l'autre endroit" qu'il est interdit de mentionner à la Chambre. Et pendant que je traite le sujet, je dirai que c'est une honte que les membres de la Chambre ne puissent en toute liberté se référer à l'autre Chambre et discuter ce qui s'y passe. Si les membres de la Chambre ne peuvent être pleinement informés des travaux de nos diverses commissions ni exercer quelque contrôle sur elles, cela revient à dire qu'ils ont renoncé à une faculté que le Parlement devrait posséder. Nous ne pouvons trouver le temps de discuter aucune question, sauf celles que le cabinet juge bon de nous soumettre. On nous traite comme des enfants qui ne doivent pas en connaître trop long. Nous ferions peut-être des gamineries si nous étions trop renseignés. Nous, membres du Parlement, ne sommes pas des adultes. Laisser savoir aux gens du commun les choses importantes qui toucheront à tous les aspects de leur vie pendant la prochaine génération, non, cela ne ferait pas. Ce ne sont pas des adultes; ils sont incapables de se former une opinion saine. Que c'est ridicule, et je ne parle pas de tout ce qu'on nous dit à propos de choses qu'il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer, sans compter que l'interdiction de la discussion publique à la Chambre semble indiquer que les députés n'ont pas qualité pour aider à gouverner le pays ou que leurs commettants sont incapables de se faire une opinion.

Il est une autre question à laquelle on devrait immédiatement porter remède. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord conférait certains droits aux provinces. Bon nombre de nos gens semblent se faire l'idée que les provinces étaient censées cesser d'exister du moment où elles devenaient membres de la confédération. Antérieurement, elles étaient des Etats autonomes, mais depuis lors la politique constante d'Ottawa semble avoir visé à détruire les droits des provinces ou à les affaiblir. Je vous le demande, où les droits des provinces et leur autonomie doivent-ils être défendus et jalousement sauvegardés sinon en cette enceinte? Les honorables députés viennent des diverses provinces et cependant combien de fois entendons-nous à la Chambre une discussion sur la préservation des droits provinciaux? Cette question mérite, selon moi, qu'on la discute à fond. Si nous en sommes arrivés au point de notre histoire où il est dangereux que des Etats autonomes, comme le sont les provinces depuis leur entrée dans la confédération, jouissent de leur pleine part du gouvernement du pays, nous devons tous savoir alors qu'il en est ainsi et on devrait nous dire pourquoi cela s'est produit. La démocratie au Canada se trouvera mieux sauvegardée, à mon sens, par la complète reconnaissance des droits provinciaux.

J'aimerais que nous puissions débattre ces questions à la Chambre. Nous n'avons pas d'occasion de le faire. Nous sommes dans notre quatrième année de guerre, et durant cette période, on a adopté à l'égard des provinces certaines mesures qui, sous plusieurs rapports, les rendent impuissantes. On a en quelque sorte pris certaines grandes provinces à part afin de les punir parce qu'elles tenaient à exercer les pouvoirs que leur confère l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et qu'y pouvons-nous? On les laisse protester chacune de leur côté. Et cette assemblée, qui devrait prendre leur intérêt, ne consacre pas une minute à la défense de leurs droits.

Il s'est produit ces jours derniers un incident fort regrettable: l'esclandre de l'Ontario. On peut supposer que ce n'est là que simple fumée, mais j'incline à croire que le feu fait rage. Nous devrions étudier ces questions en vue de protéger l'autonomie des provinces, mais comment nous y prendrons-nous si on nous enlève ici le droit de libre discussion? Les seules occasions que nous ayons nous sont fournies par le débat sur l'adresse et le débat sur l'exposé budgétaire.

J'aimerais à insister un peu sur la formule: "pas dans l'intérêt public". J'ai tellement entendu cette expression que j'en ai la nausée. Je sais qu'on l'emploie en Grande-Bretagne, et beaucoup trop. "Cela n'est pas dans l'intérêt public." Peut-on concevoir quelque chose de plus repoussant pour un groupe de parlementaires? Il peut arriver dans la conduite des affaires nationales, que certaines choses ne soient pas bonnes à répandre dans le pays, mais pourquoi ne tient-on pas des séances secrètes, ou ne tient-on pas des conférences en vue de communiquer aux membres de la Chambre tous les faits essentiels se rapportant au pays. S'il arrive à un honorable député de se montrer indigne du mandat qui lui a été confié, ou incapable de faire honneur aux obligations qui lui incombent, qu'il soit traité de la façon que ses commettants jugeront opportune. Néanmoins, tous les faits devraient assurément être connus des députés ou des chefs qui pourraient alors les communiquer aux députés.

Le peuple canadien ne sait plus où il en est. Les simples citoyens ne savent aucune-

ment où en est le Canada et la plupart des membres de cette Chambre ne le savent pas davantage. La deuxième réponse faite par le premier ministre aux questions qu'a posées l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) au sujet de l'étalon-or était beaucoup plus satisfaisante que la première. Nous entendons cependant parler de propositions d'union fédérative et de projets d'"union immédiate"; nous sommes témoins d'une forte propagande au sujet des "nations unies". Je me demande pourquoi l'on emploie aujourd'hui l'expression "nations unies" plutôt que la désignation "les alliés" comme pendant la dernière guerre. Que signifie tout cela? Devons-nous croire qu'il n'y a là qu'une coïncidence? Quel est le sens profond de ce qu'a déclaré sir Kingsley Wood au sujet d'une monnaie internationale et de plusieurs autres questions? Rêve-t-il tout haut quand il tient de tels propos? Que signifie tout cela? Qu'en savent les membres de cette Chambre? La plupart d'entre nous n'en savent à peu près rien, ce qui nous fait soupçonner qu'on nous prépare des mesures plutôt inopportunes, des mesures tellement désagréables ou vilaines que ceux qui les élaborent n'osent pas s'en ouvrir au public. Nous lisons dans le *Readers' Digest* et dans d'autres publications des articles révélant la pensée de certaines gens qui jouent un rôle important dans la conduite de nos affaires.

Si nous méritons le nom de membres du Parlement, nous devrions, il me semble, être renseignés sur ces questions. Et comment pourrons-nous nous renseigner, si on nous refuse la liberté de discussion? Je veux savoir où nous allons. Nous ne savons pas, en réalité, ce que nous faisons, car ce que nous apprenons des ministres ne semble pas du tout concorder avec ce que nous apprenons à l'extérieur, là où les choses se passent. Tout cela nous cause beaucoup d'inquiétudes, car on ne veut plus nous faire confiance ni nous laisser voir où nous allons. Même s'il nous est impossible de prévoir ce qui arrivera au jour le jour dans le domaine de la guerre, on pourrait au moins nous dire quels sont nos objectifs.

Je soutiens également que les députés des diverses circonscriptions ont le droit d'exprimer leur avis; c'est pourquoi on devrait réserver à cette fin certains jours où les simples députés auraient le droit de se faire entendre. Je dis au premier ministre qu'il serait possible d'adopter une méthode quelconque à cette fin. Je n'entrerai pas dans les détails; mais pourquoi pas, toutes les trois, quatre ou cinq semaines, réserver une semaine aux simples députés pour qu'ils aient l'occasion d'exprimer leur avis? Ce serait accorder pleine justice aux députés. Si nous ne pouvions terminer nos travaux vers l'époque où il semble désirable d'ajourner, nous pourrions accorder un délai nouveau. Pourquoi ne pas modifier provisoirement le Règlement de façon à réduire leur temps de parole des simples députés qui débattent des résolutions et autres sujets? Les honorables députés pourraient en venir à un accord en vertu duquel aucun membre ne pourrait parler pendant plus de vingt ou même dix minutes sur les résolutions autres que celles d'initiative ministérielle. Je suis convaincu que si nous nous mettions résolument à l'œuvre avec l'idée de rendre nos délibérations efficaces et acceptables, nous trouverions la solution à cette difficulté.

J'ai parlé plus longuement que je ne m'étais proposé de le faire, mais je crois avoir exposé clairement que je suis loin d'être satisfait de la façon dont on procède en ce qui concerne le jour réservé aux simples députés. Si je ne me trompe, c'est la première fois que j'examine cette question si au long, mais mes griefs s'accumulent depuis des années. Je ne m'oppose pas à ce qu'on suspende nos droits pendant un an ou deux, mais il semble que le régime actuel va demeurer en vigueur pendant une dizaine d'années et c'est pourquoi, il est grand temps que nous examinions notre situation.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Si j'en juge par les observations formulées cet après-midi, les chefs des divers partis, tout en se tenant obligés de dire un mot concernant la préservation des droits des honorables députés, conviennent, plus ou moins, que les affaires du Gouvernement aient le pas sur les autres, du moins pour un certain temps. Tel est, somme toute, le portée de la motion que j'ai présentée cet après-midi et qui est ainsi conçue:

> Que le lundi, 22 février 1943, et subséquemment jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du Gouvernement et les mesures du Gouvernement aient priorité, chaque séance, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des projets de lois, les questions des députés et les avis de motions pour le dépôt de documents.

Je demande tout simplement qu'on accorde la priorité à la tâche la plus importante qui incombe au pays, savoir les mesures du Gouvernement qui se rattachent à la conduite de la guerre. Si ces mesures sont étudiées convenablement d'ici quelques mois, je ne vois pourquoi nous ne pourrions pas alors convenir de réserver un jour ou deux à l'étude de motions inscrites au nom de simples députés et de fournir à ces derniers l'occasion d'étudier ces questions. Je déclarais au début de la dernière session que ce privilège pourrait être accordé avant la fin de nos séances, mais aux derniers jours de la session,--elle a duré six

mois,—la plupart des honorables députés désiraient bien plus, je crois, retourner dans leurs circonscriptions que de rester ici à étudier les avis de motions inscrits au nom de simples députés. La Chambre peut en tout temps conduire ses propres affaires comme elle l'entend, et la présente année ne posera pas d'exception à cet égard.

Le Gouvernement doit tenir compte de la situation mondiale telle qu'il la juge. Mon honorable ami propose que nous déterminions deux ou trois jours par mois, mais ces deux ou trois jours pourraient bien être les plus critiques pour le pays, d'après la tournure que peut prendre la guerre. S'il réservait ces jours-là à l'étude de résolutions soumises par de simples députés, le Gouvernement serait blâmé de n'avoir pas mieux distingué la tournure des événements à pareille époque.

Les honorables députés peuvent être certains que si le Gouvernement désire expédier le programme de la sessoin c'est parce qu'il se rend pleinement compte de la gravité de la situation mondiale à l'heure présente. Je doute que certains d'entre nous se fassent une juste idée des difficultés que le pays et les forces armées peuvent rencontrer d'ici à la fin de l'année. Les membres du Gouvernement souhaitent pour leur part qu'avant la venue d'une période qui pourrait remplir de souffrances nos esprits et nos cœurs il leur soit possible de faire adopter quelques-unes des importantes mesures, financières ou autres, qui devraient l'être dans le plus court délai possible. C'est ce qui motive à nos yeux la priorité demandée en faveur des mesures du Gouvernement.

Quant aux résolutions présentées par les simples députés, j'ai dit que certaines d'entre elles, non pas toutes, soulèvent un intérêt académique et sans grande portée pratique. Le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) a énuméré certains sujets que touchent ces résolutions: rétablissement, pensions militaires, et autres questions. Nous aurons cette session, comme par les années passées, toute faculté de les étudier. Cette année, comme l'an dernier, un comité sera chargé d'étudier le rétablissement et la reconstruction. Quand le comité présentera son rapport ou que le Comité examinera les problèmes qu'on lui soumettra, les députés intéressés auront certainement tout le temps nécessaire pour exposer leurs opinions.

L'honorable député a mentionné le blé. Plusieurs points de la discussion de l'Adresse ont déjà porté sur cette question. Il a été aussi fait mention de la main-d'œuvre. Plusieurs des honorables députés qui ont pris la parole sur l'Adresse ont abondamment parlé de la main-d'œuvre. J'estime que la Chambre a déjà abordé presque tous les sujets visés au moins par plusieurs résolutions inscrites aux noms des simples députés.

J'irai encore plus loin. Il est très facile de dire qu'il est impossible aux honorables députés d'aborder tel ou tel sujet, ou encore, comme l'a déclaré le chef du crédit social (M. Blackmore), que nous ne savons pas où nous en sommes ni d'où nous venons. Je lui dirai que ces problèmes sont d'ordre plutôt théologique que politique.

M. BLACKMORE: Je n'ai pas demandé d'où nous venons.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si j'en parle, c'est uniquement en vue de démontrer que certaines questions méritent plus que d'autres l'attention de la Chambre. Comme vient de le dire l'honorable député, une question comme celle de l'origine des espèces relève moins du Parlement que d'autres assemblées. Il est facile d'énumérer certains sujets en ajoutant que la Chambre n'a pu les étudier; il est facile de créer cette impression chez la population, mais elle n'en est pas moins fausse pour cela.

Il n'est pas de question qui ne puisse être discutée, si l'honorable député veut la présenter sous forme de grief, quand la Chambre passe à l'examen des subsides. D'ordinaire l'honorable député est très prudent dans ses déclarations, mais il vient d'affirmer que la Chambre n'a pas l'occasion d'étudier les griefs que l'on veut porter à sa connaissance sauf pendant le débat sur l'Adresse et la discussion sur le budget. Il n'a pas tenu compte d'une disposition qui plus que toute autre fournit cette occasion; c'est-à-dire le droit qu'a la Chambre et qu'ont tous les parlements qui suivent cette procédure de refuser de voter des fonds au gouvernement tant que les honorables députés n'ont pas eu l'occasion de faire entendre leurs griefs. Il sait que le Gouvernement doit demander à la Chambre de se former en comité des subsides chaque fois qu'il désire obtenir des fonds pour la poursuite de la guerre. S'il a des plaintes à formuler il pourra en saisir la Chambre à ce moment-là. On devrait cesser de faire des déclarations à l'effet que les honorables députés n'ont pas l'occasion de faire entendre leurs griefs parce que le Gouvernement désire hâter l'étude de ses mesures lorsqu'on les aborde; ils le peuvent non seulement lorsque la Chambre se forme en comité des subsides mais aussi lorsqu'elle demande à se former en comité des voies et moyens.

L'honorable représentant de Lake Centre (M. Diefenbaker) a déclaré que certaines séances du comité des dépenses de guerre avaient été tenues à huis clos et que les membres du comité, étant tenues au secret, ne

doivent pas discuter certaines questions à la Chambre. Je ferai remarquer tout d'abord à l'honorable député que ses observations auraient été plus appropriées au moment de l'organisation du comité des dépenses de guerre. Je ne m'oppose pas à ce qu'il en saisisse la Chambre aujourd'hui, mais je soutiens que le moment aurait été plus approprié. L'honorable député me permettra de lui signaler un autre aspect de la question concernant le secret dont on doit entourer les renseignements obtenus au cours de ces séances à huis clos. Le comité des dépenses de guerre en siégeant à huis clos peut ainsi appeler à comparaître devant lui des fonctionnaires du Gouvernement et en obtenir des renseignements plus complets qu'il ne le pourrait autrement.

Il y a plusieurs questions au sujet desquelles, si l'on devait les étudier tout d'abord en public, le Gouvernement pourrait être tenu de se demander: "Nous ignorons la réponse à cette question; peut-être l'ennemi y trouvera-t-il des renseignements utiles". Dans ce cas, on ne doit pas insister pour la question. Mais quand le comité tient ses séances secrètement, il y a plus de chances d'obtenir des renseignements plus complets qu'il ne les aurait si les séances étaient publiques.

M. COLDWELL: Le très honorable premier ministre a employé l'expression "secrètement". Les honorables députés voient-ils une différence entre siéger secrètement et siéger à huit clos?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne me suis peut-être pas exprimé avec assez d'exactitude. L'expresion juste serait "à huit clos".

M. COLDWELL: N'y a-t-il pas une différence?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il faudrait que j'examine la chose. Dans mon esprit, une séance secrète est une séance à huis clos, et "séance à huis clos" a pour moi la même signification que "séance secrète". Nul doute qu'il y a une nuance entre les deux expressions, mais mon honorable ami comprendra le point que je veux faire ressortir, savoir, que l'on peut, à huis clos ou durant une séance secrète, obtenir des renseignements plus précis qu'on ne le pourrait si l'enquête était publique.

Si, au cours de ces enquêtes tenues à huis clos, on constate que certaines transactions font naître des doutes et qu'il est dans l'intérêt du pays de les dévoiler, nous avons le comité des comptes publics où peuvent être soulevées toutes les questions qui portent sur les dépenses de l'Etat et où on peut faire connaître tous les renseignements. Il n'y a aucune restriction de ce droit. Je veux que l'on me comprenne bien. Toutes ces déclarations à l'effet que le Gouvernement cache ceci ou cela, que les honorables députés ne peuvent obtenir de renseignements sur certaines transactions; tous ces reproches que l'on fait au Gouvernement d'agir secrètement et de refuser des renseignements complets à la population,—tout cela n'a plus de sens devant l'existence du comité des comptes publics où les membres de la Chambre peuvent se rendre et poser toutes les questions qu'ils désirent sur des dépenses qu'ils jugent inopportunes.

M. DIEFENBAKER: Le premier ministre me permettrait-il de lui poser une question?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

M. DIEFENBAKER: Supposons qu'au cours des délibérations d'un des sous-comités du comité des dépenses de guerre, un honorable député se trouve au courant d'un état de choses qui, à son avis, devrait être porté à l'attention du Parlement sans que, de ce fait, l'ennemi ne puisse retirer aucun avantage; dans ce cas l'honorable député peut-il révéler ce fait à la Chambre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne puis répondre sur le champ. Tout dépend de la nature des faits. La révélation de certaines choses peut fort bien, de l'avis d'un particulier, n'être aucunement préjudiciable au pays en temps de guerre, tandis qu'aux yeux de certaines autres personnes, il pourrait être désavantageux pour notre pays de faire une déclaration à ce moment-là en particulier. Puis-je dire qu'aucun gouvernement au monde n'a eu la même expérience que le gouvernement britannique dans l'étude des dépenses de guerre, et lorsque notre Gouvernement fut prié de nommer un comité pour étudier les dépenses de guerre, nous avons cru que le plus sage était de suivre du plus près possible la procédure adoptée à Westminster. C'est ce que nous avons fait dans tous les détails. La procédure établie à Westminster, avec l'assentiment de tous les partis, a été suivie ici parce que l'on a compris qu'elle permet de protéger l'intérêt public et empêche, d'abord, la divulgation de renseignements secrets et, ensuite, de choses qu'il vaut mieux ne pas répandre au dehors. Mon honorable ami a fait partie du comité des dépenses de guerre et il sait qu'il se trouve peut-être des choses répréhensibles. C'était là le but de la création de ce comité. Aucun membre du Parlement, qu'il appartienne à la droite ou à la gauche, n'apprendra des choses contraires à l'intérêt public au sujet des dépenses de guerre pour garder ensuite le secret, mais tous je crois désirent que la divulgation se fasse de la manière et au moment propice. C'est là la raison d'être du comité des dépenses de guerre. Cer-

tains faits devraient être immédiatement signalés au Gouvernement dans le secret. J'ai fait, je crois, une déclaration à cet effet, lorsque le comité fut institué et personne n'a soulevé d'objections. Il se peut que certaines choses se fassent à l'insu du Gouvernement et l'on devrait les lui signaler immédiatement, et je dirai qu'il est du devoir de chaque membre d'un comité sur les dépenses de guerre qui est au courant d'une telle situation, d'en informer immédiatement le Gouvernement ou le ministre particulièrement concerné afin qu'il puisse étudier la question et voir, le plus tôt possible, ce qui s'est produit, et ne pas attendre qu'une nouvelle qui causera plus de tort que de bien se répande dans le public. C'est là le bon moment et le bon endroit pour obtenir un redressement.

Mon honorable ami a soulevé tantôt une question qui a fait l'objet d'un procès récent. Il est ennuyé d'entendre dire qu'il n'est pas dans l'intérêt public de dévoiler certains faits.

M. DIEFENBAKER: Pardon, je n'ai pas dit cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il s'est opposé à ce qu'on dise que cela n'est pas dans l'intérêt public.

M. GRAYDON: Cela avait trait à une question posée dans cette Chambre.

M. DIEFENBAKER: Cela n'a rien à voir avec la cause devant les tribunaux.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, il s'agissait d'une réponse à une question posée dans cette Chambre se rapportant, comme je l'ai compris alors, à une affaire pendante devant les tribunaux. J'ai peut-être tort.

M. DIEFENBAKER: Ce n'est pas ainsi que je le comprends. Elle ne se lit pas ainsi.

Le très hon. MACKENZIE KING. Je n'ai peut-être pas très bien saisi ce qu'a dit mon honorable ami.

L'hon. M. ST-LAURENT: La question était de savoir s'il y avait eu des enquêtes. Des enquêtes ont été faites assez fréquemment. A cette époque, un procès se déroulait aux assises de Montréal et, après quelques jours, il s'est terminé par la condamnation de quatre directeurs d'une compagnie ayant à remplir un sous-contrat.

M. DIEFENBAKER: Est-ce le seul cas qui a été étudié à cause d'irrégularités?

L'hon. M. ST-LAURENT: Non, mais quand des enquêtes sont faites et que la gendarmerie royale du Canada juge que ce serait nuire à ces enquêtes que de leur donner de la publicité ou quand des enquêtes sont faites et qu'on se rend compte qu'aucun acte répréhensible n'a été commis, alors il serait injuste de déclarer publiquement que telle personne ou telle compagnie a fait l'objet d'une enquête.

M. DIEFENBAKER: Mais je suppose qu'on découvre des irrégularités et qu'aucune poursuite n'est intentée?

L'hon. M. ST-LAURENT: On donne instruction d'intenter les poursuites qui s'imposent. Dans le cas qui nous occupent, où des irrégularités ont été constatées, on a intenté des poursuites qui ont abouti à la condamnation de quatre officiers qui sont maintenant en liberté provisoire moyennant caution en attendant la sentence que le juge doit prononcer, a-t-il dit, le 2 mars. On poursuit actuellement d'autres enquêtes sur des irrégularités qui se seraient produites au cours du procès.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon collègue a exposé et complété ma propre pensée, je crois.

On a beaucoup parlé aujourd'hui du Parlement britannique et de sa procédure exemplaire. Dans son discours sur l'Adresse, mon honorable ami le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) a rappelé qu'il avait eu l'avantage—et je crois que l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) l'a eu également—d'assister à la Chambre des communes britannique à un débat sur l'Adresse qui n'avait duré que deux heures environ. Il était là le matin et le débat s'est terminé l'après-midi.

M. COLDWELL: Pas exactement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il a dit, je crois, que le débat s'était terminé en une journée.

M. COLDWELL: J'ai dit que nous avions entendu les deux proposeurs, le premier ministre et les chefs des deux groupes, le tout en deux heures.

Le très hon. MACKENZIE KING: Tous les discours importants.

M. COLDWELL: Et j'allais ajouter que l'exemple n'est pas suivi ici.

Le très hon. MACKENZIE KING: Du moins pendant la guerre, le débat sur l'Adresse ne dure, à la Chambre britannique, que deux ou trois jours, et la discussion semble assez complète lorsqu'une quinzaine de députés y ont pris part. Ici, ce débat, sauf quelques légères interruptions, dure depuis près d'un mois; 101 honorables représentants y ont pris part et les discours ont porté sur à peu près tous les sujets d'actualité. Est-il donc étonnant que le Gouvernement et le ministre des Finances, désireux de soumettre le budget des dé-

penses à la population canadienne, afin de la renseigner sur les nouveaux impôts qu'elle devra payer et sur les autres mesures semblables, et désireux surtout de soumettre ses crédits de guerre, puisque le pays veut avant tout qu'on assure la poursuite des hostilités; est-il étonnant, dis-je, surtout lorsque d'autres mesures aussi importantes doivent être présentées, que le Gouvernement demande qu'on accorde la priorité à ses mesures avant qu'un long débat n'ait été soulevé par une motion d'un simple député?

L'honorable représentant du crédit social (M. Blackmore) vient encore de faire une déclaration qui manque d'exactitude. Il nous demande pourquoi nous ne siégeons pas toute l'année puisque la Chambre britannique le fait. Je croyais qu'il avait meilleure mémoire.

J'ai communiqué à la Chambre, l'an dernier, un état sur les séances de la Chambre anglaise par rapport à celles de la nôtre. C'était un document soigneusement préparé au moyen des comptes rendus officiels et qu'indiquait-il? Il indiquait que notre Parlement avait siégé pendant un plus grand nombre de jours dans une plus longue période de temps. Mon honorable ami sait-il qu'à présent la chambre anglaise ne siège que trois jours par semaine et pas chaque semaine non plus? Sait-il que pendant une période d'obscurcissement la Chambre anglaise ne siège guère le soir? Se rend-il compte que souvent les séances sont très courtes? Telle est la réalité et cependant le parlement anglais trouve le moyen d'étudier en moins de temps que nous y mettons tous les grands problèmes mondiaux dont il est saisi. Permettez-moi de citer les faits qui ont été consignés à la page 3101 des *Débats* du 5 juin 1942:

Du 21 mai 1940 au 20 novembre 1940, le Parlement britannique compte 62 jours de session. Notre Parlement, au cours de la session complète, du 16 mai 1940 au 5 novembre 1940 en compte 61. Il a fallu une journée de plus au Parlement anglais pour expédier ses travaux au cours d'une même période. Mon honorable ami et tous les honorables députés conviendront que le programme du Parlement anglais est beaucoup plus vaste que le nôtre et que les problèmes qui se posent au jour le jour sont, sinon par leur nature, du moins par leur profondeur, beaucoup plus importants que certains de ceux auxquels nous devons faire face. L'année suivante, durant la session complète, du 21 novembre 1940 au 11 novembre 1941, le Parlement britannique a siégé pendant 113 jours. Chez nous, au cours de la session complète du 7 novembre 1940 au 21 janvier 1942, nous avons siégé 105 jours. Je répète ces chiffres. La première année, on compte 62 jours de session en Angleterre, contre 61 ici. L'année suivante, c'est-à-dire l'an dernier, l'on compte 113 jours de session en Angleterre et 105 au Canada. Voici maintenant les chiffres relatifs à la présente année. Depuis le 12 novembre 1941 jusqu'à date, le Parlement britannique a siégé 77 jours. Le Parlement canadien, depuis le 22 janvier,—non pas le 12 novembre comme dans le cas du Parlement britannique,—a siégé 80 jours jusqu'à aujourd'hui. Autrement dit, nous avons siégé, en ce temps de guerre, trois jours de plus cette année que la Chambre des communes britannique.

Je l'affirme en faisant abstraction du fait que c'est une grande erreur d'estimer la valeur des services rendus par le Parlement par la longueur du temps où les députés siègent. Ce qui importe, ce n'est pas la longueur des délibérations, mais ce que disent les honorables députés pendant ce temps-là. Voilà l'important, et les honorables députés peuvent contribuer beaucoup plus à l'efficacité des discussions en consacrant beaucoup de temps en dehors des séances à la préparation et à la condensation de leurs remarques et en se gardant des digressions, qu'en se formant une opinion seulement au cours du débat. Ce qui compte, ce n'est pas le nombre des paroles, mais la valeur des idées exprimées et la conviction qu'elles dégagent. Cela saute aux yeux, je pense.

L'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a parlé des décrets du conseil rendus, ainsi que des régies, des restrictions, des commissions et autres choses semblables. Personne plus que moi, je pense, ne tient plus à être libéré des neuf dixièmes des commissions et de la totalité de certaines restrictions. Malheureusement nous sommes en guerre et les problèmes ont pris un telle ampleur que le cabinet seul ne peut se charger de bien des fonctions administratives—plusieurs sont absolument nouvelles, comme le contrôle des prix et autres choses semblables—nées au cours du conflit. Ces pouvoirs doivent être délégués de quelque façon à des commissions, mais cela ne signifie pas que le cabinet a renoncé à sa responsabilité. Malheureusement, il est tenu responsable de tout ce que font les commissions et c'est parfois une responsabilité bien désagréable. La nature humaine est la même partout. Nous devons être avant tout prudents dans le choix des hommes, veiller, le cas échéant, aux erreurs qu'ils commettent, les remplacer en nous efforçant d'en trouver de meilleurs. Or, je ne crois pas qu'on puisse instituer en temps de guerre un système de gouvernement qui, pour mener à bien les affaires du pays, fasse retomber tout le fardeau de l'administration sur le seul cabinet sans déléguer une partie considérable de ses pouvoirs.

Pour ce qui est du nombre de décrets du conseil, j'estime aussi que c'est faire erreur que de juger numériquement ce qui se fait par décret du conseil et ce que le Parlement fait par ses mesures législatives, car chacun de ces décrets du conseil a été rendu d'abord en vertu de quelque autorité conférée par le Parlement et le Parlement qui l'a conférée

peut en tout temps la modifier ou l'abroger. Il est vrai qu'une minorité ne peut pas faire cela, mais après tout la minorité n'a pas la responsabilité de gouverner. C'est le peuple qui a confié cette responsabilité à la majorité. Un grand nombre de ces décrets du conseil sont d'ordre documentaire plutôt que législatif. Comme l'a justement fait observer mon honorable ami, tous ces décrets sont déposés sur le Bureau et sont sujets à l'examen des honorables députés.

Je pourrais en dire davantage au sujet de cette motion puisque je désire vivement qu'elle soit adoptée mais je m'arrête ici.

(La motion est adoptée.)

PRIVILÈGES ET ÉLECTION

RENVOI DE LA QUESTION D'UNE NOUVELLE ÉLECTION DANS LE COMTÉ DE STANSTEAD—MOTION DU TRÈS HON. MACKENZIE KING

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada qui, le 29 juin 1942, a annulé l'élection de Robert Craig Davidson à la circonscription électorale de Stanstead, à cause d'actions illégales de la part des agents électoraux, et en conformité de l'article 71 de la loi des élections fédérales contestées, le Comité permanent des Privilèges et Elections soit prié d'étudier l'opportunité pour la Chambre, d'émettre un nouveau bref d'élection pour ladite circonscription électorale.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je me permettrai quelques brèves observations sur la motion du premier ministre, et peut-être devrais-je auparavant communiquer à la Chambre certains renseignements sur ce qui s'est déjà produit à ce sujet. Dans cette cause de contestation électorale, la cour suprême du Canada a constaté, qu'il y avait eu manœuvres frauduleuses suffisantes pour annuler l'élection. Aux termes de l'article 50 du chapitre 50 des Statuts revisés du Canada, 1927, volume 2, l'élection d'un candidat dans les circonstances précitées est nulle. D'après le Recueil de jurisprudence canadienne, c.s. 42, cinquième partie, page 319, au cours de l'audition d'une motion de suspension d'instances dans cette cause, M. le juge Hudson a résumé ainsi qu'il suit les mesures prises. Je tiens à signaler ces mesures à la Chambre, telles que le savant juge les a esquissées en cette occasion. Voici ce qu'il a dit:

Il s'agit ici d'une motion de suspension d'instances jusqu'à ce que le comité judiciaire du conseil privé ait été saisi d'une demande de permission spéciale d'en appeler de la décision de cette cour. Le 26 juin (1942) cette cour a rendu un jugement révoquant une décision des juges qui avaient précédemment instruit la cause et déclarant que l'élection de l'intimé comme membre de la Chambre des communes du Canada devait être annulée. J'ai aussi accordé aux demandeurs tous les frais de leur pétition.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le 30 juin 1942, le greffier de cette cour a communiqué à Votre Honneur, en tant qu'Orateur de la Chambre des communes, le jugement et la décision de la cour, conformément à certaines dispositions qu'il citait de la loi des élections fédérales contestées. A cette même date du 30 juin, l'Orateur de la Chambre des communes a communiqué à la Chambre le rapport et le certificat de cette cour, ainsi que l'exigent les dispositions de l'article 70 de la loi des élections fédérales contestées. Le 3 juillet 1942, avis de cette motion, une motion de suspension d'instance, a été donné à l'Orateur de la Chambre des communes ainsi qu'à l'agent de l'avocat de l'appelant. Je dois dire que la motion présentée à M. le Juge Hudson a été rejetée.

Dans son jugement, M. le juge Hudson cite les articles 68, 69 et 70 de la loi des élections fédérales contestées. L'article 71 de cette loi stipule ce qui suit:

Lorsque les juges instructeurs ou la Cour suprême du Canada dans leur rapport sur l'instruction d'une pétition d'élection faite en vertu de la présente loi, déclarent que des manœuvres frauduleuses ou des actes illicites ont été pratiqués, ou qu'il y a raison de croire que des manœuvres frauduleuses ou des actes illicites ont été pratiqués dans une grande mesure à l'élection à laquelle la pétition se rapporte, ou qu'ils sont d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été rendue incomplète par le fait de quelqu'une des parties à la pétition, et qu'il est à propos de faire une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses ou des actes illicites ont été pratiqués dans une grande mesure, il n'est pas émané de nouveau bref d'élection dans ce cas, sauf par ordre de la Chambre des communes.

C'est là une situation analogue à celle qui a donné lieu à la présentation de cette motion. Lorsqu'on parle, dans cet article, du rapport de la Cour suprême du Canada, il est évidemment question du jugement rendu par cette cour, et c'est tout ce qui a été communiqué à l'Orateur et, par ce dernier, à la Chambre. Toutefois, l'article porte qu'aucun nouveau bref d'élections ne sera émis dans ces cas, sans l'autorisation de la Chambre des communes.

Voici le point que je désire élucider dans le moment: il s'agit de savoir si on doit émettre ou non un bref d'élections. Le premier ministre me ferait plaisir s'il voulait expliquer à la Chambre pourquoi il est nécessaire puisqu'il s'agit d'une question si simple, de nommer un comité de la Chambre qui se chargera d'examiner cette affaire. Je dis donc au premier ministre que le Gouvernement aurait dû présenter une simple résolution invitant la Chambre à ordonner l'émission d'un bref d'élections; ainsi, nous ne serions pas obligés dans le moment, de renvoyer la question au comité des privilèges et des élections.

J'ai examiné très brièvement les mesures qui ont amené la situation dans laquelle nous nous

trouvons à l'heure actuelle; je demande donc au premier ministre de nous dire pourquoi on recourt à cette procédure plutôt qu'à celle que je viens de proposer.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je désire formuler quelques brèves observations en marge de cette motion, car la procédure en cause, procédure ancienne dont l'établissement est dû, je crois, à l'usage et au précédent plutôt qu'à la loi, a probablement fait perdre à une circonscription, et ce depuis assez longtemps, un représentant à la Chambre des communes. Je crois que la Chambre elle-même a décidé, il y a quelques années, de faire en sorte qu'une circonscription ait l'occasion d'élire un représentant lorsqu'il se produit une vacance. Si je ne m'abuse, il n'y a pas, à proprement parler, de vacance tant que notre comité n'a pas examiné l'affaire et n'a pas soumis ses vœux à la Chambre, et tant que celle-ci n'a pas donné suite à ces vœux. A mon sens, une telle façon de procéder peut priver une circonscription du droit d'être représentée en cette enceinte pour une période bien plus longue que ne l'entendait la Chambre, lorsqu'elle a étudié cette question il y a quelques années.

J'ai consulté non pas la loi, mais la coutume telle que relevée, à la page 234, dans la seconde édition des Parliamentary Rules and Forms de Beauchesne. Si les honorables députés veulent bien lire l'article 79 du Règlement et le commentaire qui l'accompagne, ils constateront que:

S'il appert qu'une personne a été élue et déclarée élue membre de la Chambre des communes, ou a cherché à l'être, par l'emploi de moyens de subornation ou de corruption quelconques, la Chambre usera de la plus grande rigueur envers tout individu qui aura délibérément pris part à ces manœuvres corruptrices.

Et le commentaire 820 ajoute ce qui suit:

Cette règle n'a rien à faire avec les différentes lois qui pourvoient bel et bien au procès et à la punition des auteurs d'actes de corruption électorale, mais elle confirme le privilège que possède la Chambre de prendre connaissance des délits de corruption après que ces derniers ont été prouvés devant les tribunaux compétents.

Suit une liste d'un certain nombre d'actes de corruption, puis:

Dans ces cas, la coutume a été d'ordonner la production devant la Chambre d'une copie du jugement prononcé par le juge et des témoignages entendus.

On a adopté cette ligne de conduite en juillet, je crois. Je me demande si, étant donné le désir exprimé par le Parlement il y a quelques années, on devrait adopter un moyen d'empêcher qu'une vacance ne soit prolongée par suite d'un ancien usage, si je puis m'exprimer ainsi. Selon moi, lorsqu'un tribunal compétent a entendu tous les témoignages relatifs à une accusation de corruption et a rendu son jugement maintenant l'accusation, même si nous devons protéger les privilèges de la Chambre et de ses membres, il faudrait déclarer le siège vacant et fournir aux électeurs de cette circonscription l'occasion d'élire un nouveau représentant à la place de celui dont la cour a déclaré les procédés, ou, comme c'est ici le cas, les procédés de ses agents, entachés de corruption.

Cette loi ou cet usage comporte, je crois, une autre possibilité que je ne veux pas approfondir. On a dit devant moi, qu'on pouvait, en manière de pénalité, dépouiller une circonscription de sa faculté d'élire un nouveau représentant pendant la durée d'un parlement. Si cette assertion est exacte, il faut aviser à la situation sans délai, parce que, punir—c'est le cas de le dire, si le Parlement est pour nous ce qu'il doit être,—punir toute la population d'une circonscription pour un délit commis par un candidat ou quelques personnes de son entourage est une mesure qu'il ne convient plus à notre époque d'imposer à un groupe de citoyens du Canada. C'est cet usage que nous suivons maintenant, mais je suis d'avis que nous devrions, un bon jour, étudier à fond la procédure à suivre au sujet des élections et établir de nouveaux règlements. On ne devrait certainement pas profiter d'une échappatoire dans la loi permettant d'en interpréter le texte de façon à imposer une autre peine à une circonscription et lui refuser le droit d'être représentée au Parlement comme elle devrait l'être. Je suis convaincu que le premier ministre (M. Mackenzie King) et les honorables députés qui ont revisé la loi des élections, il y a quelques années, ne désirent aucunement punir davantage la circonscription de Stanstead. Voilà en réalité ce sur quoi je voulais appeler l'attention du premier ministre et de la Chambre et je le prie de nous faire connaître son opinion au sujet de cette question.

M. FAIR (Battle-River): A titre de membre du comité des privilèges et élections et aussi de membre du comité qui a revisé la loi des élections, il y a quelques années, je vous avoue que je ne sais vraiment pas ce que je dois dire en l'occurrence. Au cours de la présente législature, comme dans d'autres du passé, la députation compte un certain nombre d'avocats, et il me semble qu'ils ont grandement négligé les droits du peuple canadien en maintenant cette procédure confuse dans la loi. C'est peut-être parce qu'il y a de nombreux avocats à la Chambre qu'on a laissé la loi dans son état actuel. Je ne suis qu'un simple député et non pas un avocat. J'ai peut-être lieu de m'en réjouir car on ne pourra pas me tenir responsable de certains actes dans l'avenir. Cependant, j'aimerais

qu'on rende l'application de cette loi plus claire de manière qu'une circonscription comme celle de Stanstead, ou toute autre, ne se trouve plus dorénavant dans une situation aussi désavantageuse. Je ne tiens pas l'honorable député qui a été évincé de la Chambre directement responsable de ce qui s'est passé, mais la présente situation résulte du fait qu'il est censé être responsable des manquements commis par ses représentants. J'aimerais qu'on protège les droits des gens dans une plus grande mesure qu'on ne le fait maintenant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami le leader de l'opposition (M. Graydon) m'a demandé pourquoi le Gouvernement renvoie cette question au comité des privilèges et élections en ce moment, et le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) m'a demandé si nous faisions toute la diligence possible pour voir à ce que la circonscription de Stanstead, qui est sans représentant à la Chambre en ce moment, ne soit pas injustement punie de ce chef.

Je puis, je crois, répondre aux deux questions simultanément. Cette question fut soumise à la Chambre par Son Honneur l'Orateur le 25 juillet 1942; c'était là la première nouvelle que la Chambre avait du jugement de la Cour suprême relativement aux élections de Stanstead. Le 25 juillet se trouvait un samedi, peu avant l'ajournement de la Chambre. A cette époque, je consultai les autorités compétentes quant à la ligne de conduite à suivre et on m'informa que la question devrait être soumise au comité des privilèges et élections. Je passai le renseignement à la Chambre, et personne ne souleva d'objections, et la question fut en conséquence soumise au comité. Donc une des raisons qui me portent à assumer l'attitude que je prends en ce moment en proposant la présente résolution, c'est que la Chambre a déjà décidé que cette question serait soumise au comité des privilèges et élections. Malheureusement, le comité ne s'est pas réuni avant l'ajournement ou durant l'intersession. A l'ouverture du Parlement cette année, j'ai indiqué que je profiterais de la première occasion pour voir à ce que cette question soit soumise de nouveau au comité des privilèges et élections qui doit être constitué, et c'est ce que je fais en ce moment même avant que soit adoptée l'adresse en réponse au discours du trône.

M. GRAYDON: N'aurait-il pas été possible même durant les derniers jours de la dernière session de soumettre cette question au comité des privilèges et élections?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne saurais le dire, mais il semble que le comité ne fut pas convoqué pour l'étude de cette question. Je crois que celle-ci a été soumise à la Chambre cinq jours seulement avant l'ajournement, à une époque où nous siégions le matin, l'après-midi et le soir, le samedi comme les autres jours, ainsi qu'on peut le constater par le hansard auquel j'ai fait allusion tantôt. Il n'aurait été ni possible ni désirable alors de tenir une séance en ce temps-là. Toutefois, cela relève de la responsabilité du comité.

M. MacNICOL: La session était trop avancée.

Le très hon. MACKENZIE KING: En effet.

M. COLDWELL: Je ne me plains pas du comité. Je dis simplement que cet usage est désuet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Peut-être est-ce une question que le comité préfère débattre lui-même quand elle lui sera soumise. Puisque mon honorable ami le chef de l'opposition n'a parlé que de la dernière partie des procédures devant la Cour suprême, je désire faire remarquer que ce cas se rapportait à l'élection de M. Davidson, député de Stanstead, et que la cause fut d'abord portée devant un des tribunaux de la province de Québec, tribunal de première instance, je suppose. Je ne suis pas plus avocat que le député de Battle-River (M. Fair) et je ne suis pas très sûr de toutes les appellations judiciaires. Je crois, cependant, qu'une requête fut présentée devant le tribunal par quelqu'un qui représentait le candidat défait aux élections. Ce tribunal était présidé par deux juges et, à ce stage, la requête fut rejetée. Evidemment, ces juges se trouvaient plus près de l'endroit où la chose s'est produite et plus au courant que certains autres de ce qui s'était passé des deux côtés au cours de la campagne électorale. Un appel fut alors interjeté à la Cour suprême du Canada.

M. GRAYDON: Je demanderai au premier ministre ce qu'il entend dire par cette dernière affirmation?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je veux dire que nous avons une connaissance plus intime des choses qui se déroulent auprès de nous que d'autres qui sont plus éloignées.

M. GRAYDON: Faut-il prendre ces remarques comme un reproche à la Cour suprême?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oh! non, il n'est question que de la sagacité des deux messieurs qui ont jugé la cause et qui étaient en possession de tous les faits.

M. BOUCHER: Sagacité mesuréee à l'aune du président du tribunal.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'était plutôt un cas d'équité que d'interprétation de la loi. A tout événement, je tiens à ajouter que lorsque la Cour suprême fut saisie de la cause, on s'est efforcé d'obtenir, au nom de M. Davidson, l'autorisation d'en appeler au comité judiciaire du conseil privé, mais la Cour suprême n'y a pas consenti. Je mentionne ces choses pour bien faire comprendre l'attitude de M. Davidson dans toute cette affaire. Ainsi que le disait l'honorable député de Battle-River, je crois, en toute bienveillance et justice, il n'y avait rien, dans aucune des décisions rendues, qui puisse mettre en doute l'intégrité de M. Davidson car, somme toute, et les honorables députés en conviendront, il était l'un des membres les plus respectés de la Chambre.

Cependant, il s'agit d'un cas où des partisans trop enthousiastes ont fait au cours de la campagne électorale des choses qu'ils n'auraient pas dû faire, selon la déclaration de la Cour suprême.

M. GRAYDON: Si l'on tient compte du jugement, ces mots ne me semblent pas assez énergiques.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne suis pas très versé sur la question des élections dans Québec. A tout événement vous savez quelle a été la décision rendue, et la question sera déférée, comme la Chambre en a convenu, au comité des Privilèges et Elections.

(La motion est adoptée.)

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR ÉTUDIER ET REVISER LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA ET LEURS AMENDEMENTS

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice) propose:

Que soit institué un Comité spécial de la Chambre, formé des députés suivants: MM. Bertrand (Laurier), Black (Yukon), Claxton, Dupuis, Hansell, Hazen, McKinnon (Kenora-Rainy-River), Martin, Maybank, Michaud, McGeer, Noseworthy, Ross (Valgary), Slaght et Stirling, pour étudier et reviser les Règlements concernant la Défense du Canada (Codification) 1941, et leurs amendements; que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et des dossiers, à interroger des témoins sous serment, et à faire rapport à la Chambre, de temps à autre, de ses avis et opinions.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): J'ai quelques mots à dire avant que cette motion soit présentée. J'ai eu l'honneur de faire partie du comité l'an dernier. Son rapport a été présenté le 23 juillet et a paru dans les *Procès-Verbaux* de la Chambre des communes du même jour.

L'an dernier, au cours de ses séances, le comité s'est donné beaucoup de mal au sujet des questions qui lui avaient été soumises. Il a tenu 36 séances, entendu un très grand nombre de témoins et de nombreux mémoires. Plusieurs de ces mémoires ont été présentés au nom du parti communiste et de diverses autres associations interdites à cause de leur affiliation au communisme, je crois. Malheureusement, on n'a pas proposé l'adoption de ce rapport à la Chambre et on n'a donc pas eu l'occasion de discuter ce point à la dernière session. Avant l'ajournement, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. St-Laurent) quelles étaient les intentions du Gouvernement relativement à l'adoption des recommandations contenues dans le rapport, surtout en ce qui avait trait à la levée de l'interdiction qui pesait sur le parti communiste. La réponse du ministre n'a pas semblé très satisfaisante. En tous cas, on n'a pas tenu compte des recommandations. J'admets que tous les communistes internés ont été libérés, mais ils l'ont été dans des circonstances qui auraient pu être et auraient effectivement été évitées si le rapport du comité avait été adopté.

Cependant, le parti communiste reste toujours interdit. Contrairement à bon nombre de mes honorables collègues, je ne suis pas très versé en droit, mais je n'arrive pas à voir pourquoi on ne lève pas l'interdiction contre le parti communiste. Le parti n'était pas illégal au pays, du moins aucune disposition légale ne restreignait son activité avant le mois de juin 1940, alors qu'il a été déclaré illégal. D'après tout ce que j'ai pu apprendre, son opposition à la guerre lui a mérité ce traitement.

Si j'ai voté en faveur de lever l'interdiction qui frappe le parti communiste, ce n'est pas que j'approuve sa doctrine. Je me suis dit que puisqu'il ne s'opposait plus à la guerre, il n'y avait plus de raison de garder ses membres en prison et que le parti était sur le même pied qu'avant juin 1940. Il aurait beaucoup mieux valu, je crois, lever cette interdiction et redonner au parti son status antérieur à juin 1940. J'espère qu'on remédiera prochainement à cette lacune ou qu'on motivera par des raisons sérieuses devant la Chambre cette abstention.

Le vœu concernant le parti communiste n'est que l'un des nombreux vœux présentés par le comité. Au sujet des autres groupements déclarés illégaux et dont les membres faisaient l'objet de poursuites, à cause de leurs agissements, voici ce que dit notre rapport:

Que l'alinéa *a* du paragraphe 1 de l'article 39C du Règlement soit modifié par la radiation

des noms suivants: Technocracy Incorporated, Jehovah's Witnesses, Watch Tower Bible and Tract Society, International Bible Students Association, Watch Tower Bible and Tract Society Incorporated.

Je crois savoir que les trois derniers groupements mentionnés sont des maisons d'édition. Depuis l'ouverture de la session, j'ai obtenu des renseignements indiquant que, bien que le comité ait recommandé la levée de l'interdiction contre les Témoins de Jéhovah, ces gens continuent à être poursuivis comme membres de cette secte. Le comité a été unanime à recommander la levée de l'interdiction prononcée contre cette secte; le ministère de la Justice n'a présenté aucune preuve au comité motivant la mise hors la loi des Témoins de Jéhovah et les représentants du ministère n'ont pas trouvé à redire au vœu présenté par le comité. Depuis que je suis à Ottawa, dis-je, j'ai constaté que ces gens font encore l'objet de poursuites. La police fait des descentes chez eux et saisit des imprimés remontant à dix ans. Il est arrivé parfois qu'on a confisqué des volumes de leurs bibliothèques particulières, chose prohibée par la loi, je pense. Je ne suis pas un expert juridique et ne veux pas l'être, mais on me dit qu'une bibliothèque particulière n'est pas confiscable, mais seulement les imprimés sujets à pareille poursuite qu'on possède en grand nombre pour la vente ou la distribution.

On m'a signalé le cas d'un dénommé Sherwin de Cobourg, Ont. La police a fait une descente dans sa maison et saisi des imprimés qu'il avait chez lui depuis dix ans. Il a subi son procès et a été condamné sous l'empire des articles 217 et 262 de la Loi des douanes. Certes, au bout de dix ans, un homme ne devrait pas avoir à dire comment un imprimé est venu en sa possession. Je doute que plusieurs d'entre nous puissent se rappeler comment ils ont obtenu tel livre ou telle brochure qui se trouve dans leur bibliothèque depuis plusieurs années. Je sais qu'il y a quelques années, lorsque certains livres ont été déclarés illégaux, j'en ai acheté autant que mes fonds m'ont permis d'en acquérir.

A North-Bay, un nommé William Everitt comparut devant un tribunal militaire comme objecteur de conscience. Au cours de l'interrogatoire, le tribunal lui demande s'il était un Témoin de Jéhovah. Il répondit que oui et fut ensuite arrêté par la gendarmerie sous l'accusation de faire partie d'un groupement illégal et fut condamné à trois mois d'emprisonnement. L'an dernier, un représentant de cette secte devant le comité, M. Morell, me dit qu'il avait loué une pièce de sa maison à une dame. Elle se rendit à Cleveland en vue d'assister à un congrès des Témoins de Jéhovah et en rapporta un certain nombre

de bibles. Le ministère du Revenu national, me dit-il, informa la Gendarmerie royale qu'elle avait rapporté ces bibles. Sa chambre fut perquisitionnée. Mais non contente de cette descente, la Gendarmerie perquisitionna dans toute la maison et s'empara de divers volumes et tracts que M. Morell avait en sa possession. On saisit même le mémoire qu'il avait présenté l'an dernier au comité des règlements concernant la défense du Canada, peut-être devrais-je dire les matériaux qui avaient servi à la préparation de ce mémoire.

M. JOHNSTON (Bow-River): L'avait-il soumis au comité?

M. MacINNIS: Il l'avait soumis et en avait gardé une copie, sinon l'original. Il va sans dire que la Gendarmerie royale était intéressée à la chose et qu'elle emporta ce document. Il m'a dit qu'il a, depuis, signé une formule légale afin qu'on le lui rende. On a fixé une date pour l'instruction de l'affaire, mais, après consultation entre le magistrat et la Gendarmerie, on a reculé cette date, et il ignore encore si on lui remettra ses papiers.

Il me semble oiseux de confier une telle mission à un comité de parlementaires responsables, si le Gouvernement ou le Parlement ne fait pas plus cas de son rapport qu'il n'en a fait de celui de l'an dernier. On déshonore le pays en engageant de la sorte des poursuites contre des gens pour leurs convictions religieuses. Si l'on institue un comité cette année, j'espère qu'il s'informera tout d'abord pourquoi il n'a été tenu aucun compte des vœux formulés l'an dernier, bien entendu, si la Chambre n'en est pas mise au courant d'ici là. Je ne crois pas devoir en dire davantage. Je dois cependant déclarer que j'ai trouvé fort agréable de faire partie de ce comité. Ses membres ont été extrêmement courtois et ils ont accompli leur tâche d'une façon fort méthodique. Bien que nous n'ayons pas tous été du même avis quant à certaines parties du rapport, nous avons été unanimes sur d'autres points. On devrait, me semble-t-il, nous expliquer pourquoi le rapport soumis l'an dernier par le comité n'a pas reçu plus d'attention.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire soumettre une proposition au ministre de la Justice (M. St-Laurent) au sujet de cette motion: de fait, j'ai l'intention de proposer un amendement dans quelques instants. Je lui demande d'accroître les pouvoirs de ce comité, de façon qu'il puisse s'occuper de questions touchant la naturalisation et l'expulsion. L'historique de ces comités chargés de faire enquête sur les règlements concernant la défense du Canada est probablement bien connu de tous les hono-

rables membres de la Chambre, mais au risque de les ennuyer et afin de rétablir les faits, je me propose de discuter ce qui s'est produit les années passées à l'égard de ces comités.

Le premier comité chargé d'étudier les règlements concernant la défense du Canada fut institué en 1940 et les honorables députés trouveront le texte de la motion qui le créait à la page 107 des Journaux de cette année-là, à la date du 13 juin 1940. Je faisais partie de ce comité et au cours de nos délibérations nous avons constaté que la naturalisation et la question de savoir comment il fallait traiter après la guerre les gens que l'on pouvait être forcé d'interner n'ont cessé de revenir sur le tapis. De fait, on a appelé des témoins à se prononcer sur ces sujets. L'un d'eux était un haut fonctionnaire du Secrétariat d'Etat, c'était le sous-secrétaire, je crois, et il a rendu témoignage au sujet de la naturalisation; l'autre, un haut fonctionnaire de la division de l'immigration du département des Mines et ressources, a traité de l'expulsion. Ces deux témoins qui sont bien connus et jouissent de beaucoup de considération, ont déclaré qu'il convenait d'apporter des modifications afin de parer aux exigences nées de la guerre.

Le comité qui se réunit en 1940 n'eut pas le temps d'approfondir la question. Le 1er août 1940 il soumit son rapport, que l'on trouvera à la page 315 des Journaux de cette année-là. Il y était dit que les questions de naturalisation et d'expulsion avaient fait l'objet d'un examen partiel. Le comité formulait certains vœux sur le mode de procédure à suivre en matière de naturalisation pendant la guerre. Il allait plus loin et déclarait ce qui suit:

Votre comité est d'avis que des mesures devraient être prises en vue de revêtir d'une plus grande solennité l'acte important qu'est la naturalisation et de faire comprendre à ceux qui demandent à être naturalisés l'importance des obligations qu'ils assument en tant que sujets britanniques.

Le comité recommandait que lors de la session suivante, on instituât un autre comité chargé d'examiner non seulement les règlements concernant la défense du Canada, mais la loi relative à la naturalisation et à l'expulsion. Puis, en 1941, ce comité était institué de nouveau et il avait expressément le pouvoir d'examiner les questions relatives à la naturalisation et à l'expulsion. La motion a été adoptée le 27 février 1941; on le trouve à la page 147 des *Journaux* de cette année-là. La partie essentielle de la motion renferme ces mots:

...qu'un comité spécial de la Chambre soit nommé pour examiner les règlements concernant la défense du Canada (codification), 1940, et leurs amendements, ainsi que la loi relative à la naturalisation et à l'expulsion.

Et ainsi de suite. Au moment où la Chambre étudiait cette motion, un débat avait lieu sur ces mêmes questions, et le secrétaire d'Etat d'alors, l'honorable M. Casgrain, parlant au nom du Gouvernement, disait ce qui suit, qu'on relève à la page 1225 du hansard revisé, en date du 3 mars 1941:

Quant à rendre plus solennelle la cérémonie de l'octroi d'un certificat, je crois personnellement que ce sera peut-être possible plus tard, quand la loi sera modifiée—et elle ne le sera pas avant que le comité ait étudié la question dans son ensemble. Nous pourrons peut-être alors rendre cette cérémonie plus solennelle afin de mieux faire saisir aux nouveaux citoyens les obligations qu'ils assument en devenant Canadiens. Je n'expose ici qu'une opinion personnelle.

Il a ensuite dit que les vœux soumis, en 1940, par le comité avaient donné lieu à l'établissement d'un comité interministériel chargé d'étudier la question de la naturalisation, mais il ajouté que ce sujet serait étudié à fond au cours de la session de 1941 par le comité spécial des Règlements concernant la défense du Canada. De toute évidence, on ne se proposait pas d'apporter de modifications tant que la question n'aurait pas été étudiée par le comité et par la Chambre.

Le comité de 1941 a entendu lui aussi les témoignages en ce qui concerne la question de la naturalisation et de l'expulsion. Le rapport qu'il a soumis, le 4 juin 1941, se trouve à la page 445 (édition anglaise) des *Journaux* de cette année-là. Voici les conclusions auxquelles en était venu le comité au sujet de ces deux questions:

Votre comité a été saisi de quelques éléments de preuve et il n'a étudié qu'en partie ces deux questions importantes. Bien que votre comité ait tenu de nombreuses séances, parfois deux par jour, le peu de temps dont il disposait ne lui a pas permis de consacrer à ces deux sujets toute l'attention qu'il aurait dû y apporter afin de pouvoir soumettre à la Chambre un rapport convenable.

Votre comité soumet donc respectueusement qu'à la prochaine session de la Chambre la loi relative à la naturalisation et à l'expulsion ainsi qu'aux questions connexes devrait être confiée à l'étude d'un comité de la Chambre.

Puis l'an dernier, en 1942, lorsqu'on a annoncé l'établissement d'un comité sur les Règlements concernant la défense du Canada, on a omis cette partie des vœux ayant trait à la naturalisation et à l'expulsion. J'ai désapprouvé cette attitude, dans le temps, et j'ai demandé qu'on accordât au comité l'autorisation d'examiner ces deux questions. Ma demande a été appuyée par plusieurs députés qui avaient déjà fait partie du comité. Mais le ministre de la Justice, (M. St-Laurent) comme en fait foi la page 2353 du hansard (édition non revisée), a pris l'attitude suivante:

Je ne m'oppose certes pas à ce que le comité étudie quelque sujet que ce soit.

Il expliqua alors que son expérience en ces matières comme dans la procédure parlementaire était encore assez limitée et qu'il vau-

drait peut-être mieux de laisser la motion passer telle quelle et que si le comité désirait réclamer de plus grandes prérogatives, libre à lui de le faire. Mais rien de plus ne fut fait. On n'a pas donné suite non plus au rapport du comité de 1941 en ce sens qu'aucun comité spécial ne fut créé pour connaître de ces deux questions exclusivement. Conséquemment, rien n'a été accompli au sujet de la naturalisation et de la déportation au cours de la session de l'an dernier.

Mais, maintenant, nous voyons que le 9 juillet 1942 un décret ministériel fut adopté qui apportait d'importants changements aux règlements de naturalisation et j'aimerais à rappeler à la Chambre, monsieur l'Orateur, que le parlement était encore en session. De plus, un des changements principaux de ce décret exigeait qu'un postulant à la naturalisation devait remplir une formule attestant de son intention et que le serment d'allégeance devait être prêté devant un tribunal.

L'hon. M. McLARTY: Je vois que l'honorable député se sert du verbe devoir. Le changement apporté dit plutôt qu'il "peut" remplir une formule attestant de son intention.

M. GREEN: La tâche du comité est alors plus ingrate puisque le premier comité était d'avis qu'une déclaration devait être faite.

Deux mois plus tard, le 23 septembre, un décret fut adopté, dont nous n'avons reçu aucun avis encore une fois, et qui visait à ce que quiconque, au cours de l'année 1943, demandait un certificat de naturalisation, n'avait pas besoin de remplir un avis de déclaration d'intention.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. GREEN: Je disais avant six heures que deux différents comités de la Chambre avaient recommandé de faire reviser par un comité parlementaire d'abord et ensuite par la Chambre elle-même la loi de naturalisation et d'expulsion. Bien que rien pourtant n'ait été accompli, même après la promesse de certains ministres, le Gouvernement a adopté l'été dernier des décrets qui ont modifié les règlements concernant la naturalisation et promulgué le mois dernier, par décret, des règlements revisés concernant la naturalisation. C'est une façon de procéder injuste envers le Parlement, contre laquelle devraient protester les honorables députés, et qu'il faudrait absolument faire cesser. Le Gouvernement a maintenant l'occasion de s'amender, jusqu'à un certain point du moins, et c'est pourquoi je propose, appuyé par l'honorable député de Saskatoon (M. Bence):

[M. Green.]

Que la motion soit modifiée par l'addition des mots suivants, à la sixième ligne:

"Ainsi que la loi de naturalisation et d'expulsion".

Ainsi le comité aura pour attributions de reviser et étudier non seulement les règlements concernant la défense du Canada, mais encore la loi de naturalisation et d'expulsion.

Il serait possible d'améliorer sensiblement notre loi de naturalisation. On pourrait, par exemple, instituer des classes de naturalisation où les nouveaux citoyens pourraient s'instruire sur le Canada, ses lois et ses coutumes, et le reste; on pourrait même procurer des manuels de naturalisation.

Nous avons beaucoup à apprendre des Etats-Unis, je crois, en matière de naturalisation de nouveaux citoyens. Il faut donc prendre des mesures en vue d'éliminer la double naturalité. Pendant plusieurs années s'est posé pour nous, sur la côte du Pacifique, le problème qu'un ressortissant japonais détenteur de papiers de naturalisation n'en continuait pas moins, d'après la loi du Japon à rester citoyen de ce pays. Il faut mettre fin à ce désordre.

Je suis d'avis qu'on accorde de plus amples pouvoirs aux juges chargés de l'examen des demandes de naturalisation. Les questions qu'ils peuvent maintenant poser aux candidats sont très restreintes, et il faut leur donner plus de latitude. Il faudrait de plus entourer de beaucoup plus de gravité l'octroi d'un certificat de naturalisation. On devrait appeler un citoyen éminent à prendre part à la cérémonie. Quelques villes canadiennes ont déjà adopté cette ligne de conduite, et l'élaboration d'un projet en ce sens serait très utile non seulement au candidat à la naturalisation mais aussi aux citoyens actuels du Canada. Une telle mesure nous aiderait à témoigner notre amitié à nos nouveaux citoyens.

Nombreux sont au Canada les cercles intéressés au problème de la naturalisation. Par exemple, le "Canadian Club", je crois, a fait des représentations au comité qui siégeait en 1941, et plusieurs clubs de service social s'intéressent à la question. Il faudrait leur fournir une occasion d'aider à l'inauguration d'un meilleur système de naturalisation.

Quant à l'expulsion, voici ce que j'ai à dire. Si je me trompe, les ministres peuvent me contredire; la loi actuelle, selon moi, ne permettrait pas de renvoyer en Allemagne après la guerre à la seule condition d'avoir séjourné au Canada pendant cinq ans, un membre du parti nazi aujourd'hui interné dans un camp. C'est là une anomalie. Nous devons apporter à nos lois les modifications qui nous permettent de régler d'une façon prompte et convenable le cas de ces gens dès la fin des hostilités.

Ces deux questions sont d'importance vitale en ce moment et, en conséquence, je propose cet amendement. Le comité que l'on doit instituer ne sera pas considérable et ne comprendra que quinze membres. Le comité sur les règlements concernant la défense du Canada a la réputation de compter au nombre des meilleurs comités de la Chambre. Ses délibérations n'ont pas eu le moindre caractère politique et il a fait de l'excellente besogne. Cette année, il n'aura pas à s'occuper beaucoup de la question des règlements. On l'institue beaucoup plus tôt que l'an dernier, et il n'y a aucun doute qu'il pourrait étudier soigneusement les deux questions de la naturalisation et de l'expulsion.

Je prie le ministère, de ne pas tenir compte des choses dures que j'ai dites à son sujet et d'accepter cet amendement. A mon avis, il conviendrait d'étendre les pouvoirs du comité de manière qu'il puisse étudier ces deux questions de la naturalisation et de l'expulsion aussi bien que les règlements concernant la défense du Canada.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): Je n'ai pas l'intention de m'attarder bien longtemps à l'amendement de l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Green). Peut-être mon intervention n'est-elle même pas nécessaire, car je crois que mon collègue, le ministre de la Justice (M. St-Laurent) l'auteur de la résolution à l'étude, est prêt à accepter l'amendement. Quoi qu'il en soit, à la suite des observations de l'honorable représentant de Vancouver-Sud, il serait peut-être bon que je relève brièvement,—très brièvement,—certaines des questions qu'il a mentionnées.

Une VOIX: Très bien.

L'hon. M. McLARTY: Quant j'ai prononcé les mots "très brièvement", j'ai entendu une voix d'approbation. Je vais donc essayer de tenir compte de cet avertissement.

L'honorable député a rappelé fort exactement que, lors de la formation du comité en 1941, la disposition qu'il nous conseille d'ajouter au texte à l'étude se trouvait dans le projet de résolution qui fut alors présenté. Malheureusement,—et loin de moi la pensée de laisser entendre que la faute doit en être attribuée au comité, car ce fut un comité très compétent,—à cause des diverses questions qu'il leur fallait étudier, peut-être aussi à cause de leur nomination tardive, les membres du comité n'ont pas eu l'occasion qu'ils auraient certainement saisie, je le sais, si elle s'était présentée,—d'étudier ces questions avec toute l'attention qu'ils auraient certainement apportée, dans d'autres circonstances, à des questions aussi importantes.

Je ne puis m'arrêter ici qu'à la question de naturalisation, mais, franchement, je me réjouis qu'on ait soulevé cette importante question. Aussi bien puis-je, comme vient de le faire observer l'honorable représentant de Vancouver-Sud, espérer que, parce que le comité a été formé plus tôt, et tenant aussi compte de la loi de la diminution du rendement, sa tâche sera moins ardue au cours de la présente session qu'elle ne l'a été au cours des trois précédentes et qu'il pourra étudier à fond et avec grand soin la question de la naturalisation.

Mercredi dernier et de nouveau, ce soir, l'honorable représentant de Vancouver-Sud a parlé de l'adoption de certains décrets du conseil concernant la question de la naturalisation. J'ai cru comprendre qu'il avait voulu dire, bien qu'il ne l'ait peut-être pas fait intentionnellement, que le pouvoir exécutif avait usurpé des fonctions qui étaient du ressort du Parlement.

M. GREEN: C'est ce que j'ai voulu dire.

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député affirme que c'était son intention. Je traiterai cet aspect de la question. Le premier décret du conseil auquel il a fait allusion a été adopté le 9 juillet dernier. Ce décret du conseil, pas plus que tout autre, ne modifie la loi de naturalisation.

M. GREEN: J'ai dit les règlements.

L'hon. M. McLARTY: L'amendement ne vise que les règlements, et ces derniers, en vertu de la loi, sont nécessairement adoptés par décret du conseil. En fait, s'il m'est permis de répondre à la remarque de mercredi dernier, je dirai que si on songe que ces règlements ne resteront en vigueur que durant la guerre, il ne peut être là question de violation des droits et privilèges de cette Chambre. La loi elle-même prescrit les règlements à promulguer par décret du conseil, et si ces derniers sont adoptés sous le régime de la loi des mesures de guerre, ils ne peuvent s'appliquer qu'à la période de guerre. Certes, l'exécutif n'a en aucune façon usurpé les pouvoirs de la Chambre.

Quelle est la portée du décret du conseil du 9 juillet? Il donne le droit d'émettre des certificats de naturalisation aux étrangers servant en dehors du Canada avec les forces navales, militaires ou aériennes du pays. Quelqu'un peut-il s'opposer à une telle mesure? Il va plus loin encore. Il stipule que tout étranger qui soumet une demande d'exemption de l'instruction ou du service militaire sous prétexte qu'il est citoyen ou sujet d'un autre pays n'a plus le droit de demander ou de recevoir un certificat de na-

turalisation sous le régime de la loi de naturalisation ou des règlements s'y atttachant. Le tout doit être interprété suivant l'esprit de la loi, c'est-à-dire, "pour la durée de la guerre seulement."

Il y a plus; il adopte la méthode des premiers papiers, méthode avec laquelle nous ne sommes peut-être pas très familiers, mais elle est d'usage général dans la république voisine. L'effet de cette méthode est double. L'honorable député de Vancouver-Sud a laissé entendre que le comité désirait une plus grande mesure de solennité au sujet de la naturalisation. Cette méthode apporte une plus grande mesure de solennité. Elle fixe une période d'attente de quatre ans durant laquelle le requérant est tenu sous constante surveillance, et son dossier scruté avec soin. Elle donne de plus à ceux qui sont nouveaux venus dans notre pays l'occasion de démontrer qu'ils ont pris tous les moyens à leur disposition pour assurer qu'au moment opportun et dans les circonstances normales ils deviendront citoyens canadiens. Telle est la portée de l'amendement aux règlements du 9 juillet.

L'honorable député de Vancouver-sud a prétendu qu'un autre arrêt avait été adopté le 23 septembre. Quelle en était la portée? Ce décret avait pour effet d'accorder au secrétaire d'Etat le même pouvoir de rejeter une déclaration d'intention, que celui qu'il a aujourd'hui de rejeter une demande de naturalisation. Il fait plus. A cause de cette nouvelle méthode, on a cru que les papiers requis pourraient être préparés pour le 1er septembre. Mais, comme cela fut jugé pratiquement impossible, on prolongea le délai jusqu'au 1er janvier, au lieu du 1er septembre.

M. GREEN: Que dites-vous du dernier paragraphe du décret adopté le 23 septembre 1942?

L'hon. M. McLARTY: Se rapporte-t-il à quelqu'un qui, dans des conditions normales...

M. GREEN: Il décrète que cette déclaration d'intention n'a pas besoin d'être déposée avant le 1er janvier 1944.

L'hon. M. McLARTY: Je suis content que mon honorable ami ait soulevé ce point. Il se trouvait alors qu'un très grand nombre avaient demandé la naturalisation en 1943. Ils n'avaient pu déposer à temps leur déclaration d'intention. En conséquence, le décret du conseil stipule que quiconque a droit de demander sa naturalisation en 1943 ne devrait pas être empêché de faire cette demande simplement en raison du fait qu'il a déjà rempli une déclaration d'intention.

[L'hon. M. McLarty.]

J'ai traité des décrets qui ont été adoptés. Aucun de ces décrets ne porte sur la loi de naturalisation comme telle. Ils ne s'appliquent qu'aux règlements établis aux termes de cette loi, que le gouverneur en conseil peut toujours modifier sans s'autoriser de la loi des mesures de guerre.

J'irai plus loin. Il est un point que je tiens à élucider, au risque de désappointer les membres du comité. Ceux qui ont fait partie du comité des règlements concernant la défense du Canada le connaissent cependant, je crois. En 1914, une notable modification fut apportée à notre loi de naturalisation. Dorénavant, nos nouveaux sujets par naturalisation devenaient non plus seulement citoyens canadiens, mais citoyens britanniques. C'était un privilège qui comportait en retour des obligations que l'on a reconnues en consentant à n'apporter à la loi aucune modification fondamentale sans avoir au préalable consulté la Grande-Bretagne et les autres nations de l'Empire. Cette entente impose des bornes bien définies aux délibérations du comité. Elle a été respectée en Angleterre, comme on peut le constater à la lecture du *Daily Telegraph* et du *Morning Post* du 27 janvier dernier. Il s'agissait d'un débat tenu à la Chambre des lords, où il avait été question de modifier le bill touchant le statut des femmes mariées,—sujet très sérieux. D'après les journaux, lord Simon, lord chancelier, répondit dans le sens suivant:

Lord Simon explique que le Gouvernement ne pouvait opérer la modification demandée, que les dispositions de la mesure devaient au préalable obtenir l'assentiment des dominions.

C'est cette restriction, cette limitation qu'il faudra observer, l'entente qu'aucune modification fondamentale ne sera apportée à notre loi de naturalisation avant que la Grande-Bretagne et les autres dominions aient été consultés. Mais même dans ces limites, le champ reste vaste.

En temps de guerre, la loi de naturalisation est nécessairement une cause de difficultés et de graves soucis. La situation est bien plus délicate qu'en temps de paix alors que nous nous contentons d'observer les formalités requises peut-être de façon routinière. En temps de guerre, la procédure n'est pas aussi simple. Le comité aura donc un vaste champ d'action, car s'il ne peut recommander aucune modification de fond à la loi même, il pourra s'occuper de la procédure et des règlements en matière de naturalisation. Ces recommandations ne peuvert qu'être utiles au ministère que j'ai l'honneur de diriger.

M. J. W. NOSEWORTHY (York-Sud): Je suis fort aise que le ministre accepte le projet d'amendement qui vient d'être présenté. Cela

motive à mes yeux la création de ce comité. Jusqu'à ce que l'amendement fût proposé, je ne voyais pas du tout pourquoi l'on instituait ce comité de nouveau cette année. L'an dernier, un comité a étudié la plupart des problèmes relatifs aux règlements concernant la défense du Canada. Ce comité a fait venir à Ottawa des délégations nombreuses de divers endroits, et ce à grands frais. Il a analysé le problème sous tous ses angles et, après avoir tout bien pesé, a formulé certaines conclusions. Celles-ci ont été présentées à la Chambre, mais nous n'avons eu l'occasion ni de les discuter ni d'exprimer un avis pour ou contre. Cependant, à l'improviste, on nous demande de nouveau ce soir d'approuver la constitution d'un autre comité qui s'enquerra tout à fait du même état de choses et étudiera la même situation. Je me demande quelle idée le ministre a en tête en proposant l'établissement de ce comité. Espère-t-il qu'un nouveau comité arrêtera des conclusions différentes et présentera une autre série de vœux que celle de l'an dernier? Ou devons-nous conclure qu'à moins qu'un comité de ce genre ne présente des vœux favorables au Gouvernement, celui-ci ne tiendra aucun compte de ses vœux, et qu'on attend du comité qu'il présente des vœux du goût du Gouvernement, avant que la Chambre puisse les étudier et les discuter?

Je ne m'étendrai pas sur la situation au point de vue du communisme, parce qu'on en a déjà parlé dans le débat, mais une chose m'intrigue et le ministre est peut-être en état de fournir la réponse. On a interné des communistes et interdit leur parti, à cause de leur opposition à notre effort de guerre, je suppose. On a libéré les communistes mais leur parti reste interdit. Le ministre peut-il expliquer le pourquoi de cette distinction, pourquoi il y a lieu de libérer les hommes, mais non de lever l'interdiction contre le parti communiste? J'espère que le ministre ne se berce pas de l'illusion que le maintien de l'interdiction entrave le moindrement la propagande de ce parti. Je dirai au ministre que cela permet aux meneurs de faire appel au public, sous prétexte qu'ils sont victimes d'une injustice et, que dans les circonstances, ils peuvent obtenir et obtiennent plus de succès que si l'interdiction était levée.

Je voudrais des éclaircissements sur une couple d'autres choses. On a déjà signalé à la Chambre la question des Témoins de Jéhovah, mais les honorables députés devraient comprendre qu'ils sont traités bien différemment des communistes. Ces derniers ont été remis en liberté, et je ne sache pas qu'on les ait poursuivis jusqu'ici. On tolère qu'ils continuent leurs agissements sous une douzaine de noms différents. Par ailleurs, même depuis que le comité a formulé ses vœux, de fait jusqu'à la semaine dernière, les foyers de Témoins de Jéhovah ont été visités par la gendarmerie qui s'est emparé de leurs tracts et les a menacés de poursuites. On a déjà rappelé que dans maints cas les écrits confisqués consistaient plus ou moins en la version du roi Jacques de la Bible, la seule différence entre les copies confisquées par la gendarmerie et la version lue dans les Eglises chrétiennes de la capitale et de toutes les autres villes c'est que les premières ont été imprimées par une certaine maison d'édition. Sous tous autres rapports elles sont les mêmes que celles que nous lisons tous. Le ministre pourrait-il me dire si nous en sommes arrivés à un point où nos collègues et lui-même ont reçu autorité de décider de la foi religieuse qu'un homme doit professer? Ces gens sont-ils poursuivis pour des raisons d'ordre militaire, politique ou religieux? Est-ce parce qu'ils ne sont pas de bons citoyens? Est-ce parce qu'ils s'opposent à notre effort de guerre? Ou est-ce parce qu'ils adhèrent à une foi particulière? J'aimerais avoir réponse à ces questions.

Un autre point sur lequel j'aimerais avoir des précisions c'est en ce qui concerne la Ukrainian Labour Farmer Temple Association. J'ai ici une dépêche qui, je pense, a été envoyée aussi au premier ministre. Elle contient une résolution, adoptée à l'unanimité à une grande assemblée publique tenue à Toronto il y a moins de deux semaines et conçue en ces termes:

> Nous, les personnes présentes à une assemblée tenue à Massey Hall, Toronto, après avoir entendu le récit complet du tort fait aux anciens membres de l'association agricole du Temple du travail ukrainien par la saisie de biens et accessoires au nombre de plus d'une centaine, acquis au prix des sacrifices d'un grand nombre de nouveaux Canadiens loyaux et, comme conséquence, de la suppression de plusieurs coutumes saines et bienfaisantes d'ordre culturel ou musical, dont nous avons pu goûter un exemple ce soir, et de la destruction sans motif, dans certaines villes, de livres et manuscrits précieux et irremplaçables, le tout à cause des prétendues manœuvres politiques d'un petit nombre de dirigeants, nous prions le gouvernement fédéral de rendre aux représentants des anciens membres toutes les propriétés confisquées, afin qu'on puisse rétablir les anciennes coutumes de caractère culturel et musical et nous le prions d'instituer immédiatement une enquête au sujet de la prétendue destruction des livres afin d'établir les responsabilités et, si l'authenticité de ces faits est établie, de traiter les personnes responsables avec rigueur et de dédommager complètement les propriétaires.

Le ministre de la Justice expliquera-t-il à la Chambre où est la différence entre le traitement que reçoivent ces gens de notre part et celui que l'Allemagne fait subir actuellement dans des circonstances semblables? Il y a une différence. Le Gouvernement actuel a poursuivi moins de mille Témoins de Jéhovah,

tandis que l'Allemagne en a poursuivi plus de six mille, dans des circonstances semblables et pour les mêmes raisons.

M. MAYBANK: Sur quoi l'honorable député s'appuie-t-il pour dire que, en Allemagne et au Canada, les poursuites se font de la manière qu'il a indiquée?

M. NOSEWORTHY: L'honorable député le constatera, je crois, en se reportant à un mémoire soumis au comité l'an dernier. Tous les détails que je fournis ont été communiqués à ce comité.

Nous lisons qu'en Allemagne on brûle des livres, et que dans notre pays on en vend, on en détruit et on en confisque. Je crois cependant savoir que le Canada a participé à la convention par laquelle vingt-six nations s'engagent à respecter la liberté du culte. Pouvons-nous concilier nos actes avec cette déclaration?

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je désire faire quelques remarques avant que cette motion soit mise aux voix. Les commentaires des honorables préopinants m'ont fort intéressé. Jusqu'ici aucun honorable représentant n'a, que je sache, approuvé le ministère de la Justice de n'avoir pas donné suite aux recommandations du comité.

Le point important est que dans son rapport le comité a soumis au ministère certaines propositions quant à la levée de l'interdiction qui frappe ces divers groupements, et que le ministère a fait fi de l'autorité du comité et simplement rejeté ses recommandations. Je ne crois pas que le ministre de la Justice ait jusqu'ici fourni des explications à la Chambre.

Je me joins à ceux qui demandent pourquoi le ministère veut aujourd'hui faire instituer un autre comité. Il me semble, ainsi que l'honorable préopinant l'a fait remarquer, que ce serait perdre du temps inutilement que de reconstituer un comité pour les fins même que l'on avait en vue en établissant celui de l'an dernier. Il doit être évident pour tous les gens sérieux que le ministre de la Justice a décidé que le comité devra lui soumettre un rapport qu'il puisse bien accueillir, sans quoi il ne fera rien. Une telle attitude est j'allais dire hitlérienne, mais ce n'est peut-être pas un qualificatif convenable. Ce qui est certain, c'est qu'on fait fi de l'autorité de la Chambre des communes et, plus particulièrement, du comité. Ce dernier devrait refuser de siéger tant qu'on ne lui aura pas donné des explications suffisantes.

Une des recommandations du comité avait trait à la levée de l'interdiction frappant le communisme. Peu m'importe la façon d'agir d'un homme sur un sujet quelconque, mais je veux qu'il se montre conséquent. Mais s'il est quelque chose que je déteste, c'est un hypocrite. Nous avons écouté à la Chambre un grand nombre d'honorables députés louanger la Russie. C'est ce qu'ont fait le premier ministre (M. Mackenzie King), le ministre de la Justice et beaucoup d'autres ministres. Si l'on va au cinéma, on y fait l'éloge de la Russie, notre grand allié. On nous dit que les Russes sont des héros, qu'ils ont accompli beaucoup, qu'ils combattent pour nous et que nous devons les respecter. Mais en même temps, il y a des Russes qui sont en prison chez nous, ou du moins il y en avait. Quelle hypocrisie! Les Russes doivent se moquer de nous et personne ne saurait les en blâmer.

Nous devrions être un peu plus logiques. Si nous devons les emprisonner, pourquoi ne pas le dire ouvertement? Ceux qu'on avait enfermés dans des camps d'internement, ont tous été remis en liberté, je crois, mais on continue de les considérer comme des hors la loi. On est censé les avoir bannis à cause de leur attitude envers notre effort de guerre. Si nous voulions faire des personnalités, nous pourrions nommer plusieurs personnes au pays qui étaient fortement isolationnistes et qui sont aujourd'hui très antibritanniques. On a révélé la chose à la Chambre des communes. Par conséquent, ni le ministère de la Justice ni aucune autre personne ne saurait protester, si c'était là notre seule raison de déclarer ces personnes hors la loi.

Soyons conséquents. Le ministre de la Justice devrait nous expliquer pourquoi on agit de la sorte. Certes, il faut avouer que les choses en sont rendues loin, en notre pays, cette prétendue démocratie, lorsqu'on ne peut, dans une partie du Canada, exprimer aussi librement ses opinions que dans une autre partie. Logiquement, je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne se serait pas conformé aux conclusions du rapport soumis par le comité, rapport qui était unanime, je crois...

M. MAYBANK: Non.

M. JOHNSTON (Bow-River): Quasi unanime, alors. L'honorable député ne l'a probablement pas appuyé. Le rapport était quasi unanime en ce qui concerne la levée du bannissement dont était frappé le communisme, et il était unanime, je crois, dans le cas des Témoins de Jéhovah. L'honorable député était probablement absent ce jour-là.

M. DUPUIS: Il était présent; la séance était à huis clos.

M. JONHSTON (Bow-River): Alors que les vœux émis avaient l'appui de la majorité des membres du comité, je ne vois pas comment, sans manquer à la logique, on n'y a pas donné suite.

Notre parti voulait qu'on acceptât le rapport soumis par le comité. A quoi bon, autrement, avoir un tel rapport?

Je passe maintenant à la deuxième partie du rapport, c'est-à-dire à celle qui a trait à la levée du bannissement des Témoins de Jéhovah, de la secte de la Watch Tower, si c'est bien ainsi qu'on l'appelle, et d'autres associations de caractère religieux. De temps à autre, on me fait tenir des articles sur les Témoins de Jéhovah, et je recevais assez régulièrement une publication intitulée *Watch Tower*. Tous les articles que j'ai reçus,—ceux que j'ai lus bien entendu,—ne renfermaient rien de nature à justifier le bannissement.

On a déjà prétendu, je crois, que le bannissement avait été imposé parce que ces sectes étaient opposées à notre effort de guerre. On a jugé qu'elles n'appuyaient pas notre effort de guerre parce qu'elles ne permettaient pas à leurs membres de tuer. A tout événement, je pourrais signaler au ministère de la Justice un autre endroit du pays où il s'est dit des choses autrement graves. Si j'ai bonne mémoire, le ministère de la Justice a été renseigné à ce sujet, mais il n'a pris aucune mesure. Sans chercher à faire valoir des arguments de religion je dirai quand même que la logique a son grand mérite. Dans une soi-disant démocratie comme la nôtre il serait ridicule d'aller chercher dans une bibliothèque privée des pièces qui feraient jeter le propriétaire en prison. Nous nous en arrogeons le droit parce qu'il s'agit d'une personne d'une religion qui n'est pas celle de quelques-uns d'entre nous. L'application de ce principe, poussée à pleine limite, mettrait en prison plusieurs d'entre nous.

Des VOIX: Très bien.

M. JOHNSTON (Bow-River): Ma foi, ce serait un beau début pour un camp de concentration qui recevrait quelques honorables vis-à-vis. Ils n'y trouveraient aucun désavantage.

M. MacINNIS: Aucun avantage non plus.

M. JOHNSTON (Bow-River): Sans doute. Je dis donc au ministre qu'il a le devoir d'expliquer à la Chambre pourquoi il a délibérément montré du mépris pour l'autorité d'un comité institué par la Chambre des communes. Il devrait ajouter pourquoi les Témoins de Jéhovah et d'autres sectes religieuses ont été mis hors la loi. Il devrait nous dire pourquoi l'interdiction du communisme n'est pas levée. Si les sociétés communistes ont été déclarées illégales parce que le communisme était contre notre effort de guerre, le prétexte ne vaut sûrement plus à l'heure présente. Si j'ai bonne mémoire, certains honorables députés, en fait la grande majorité des députés, étaient contre un effort total de guerre. Le hansard en fait foi. Ils ont enregistré leurs votes contre un effort total de guerre. Pourquoi accuseraient-ils un peu partout les pauvres communistes d'être contre nous?

M. TURGEON: L'honorable député déclare-t-il que la majorité des députés a voté contre un effort total de guerre?

M. JOHNSTON (Bow-River): Certainement, et j'entends la grande majorité. J'ajouterai, pour être plus explicite, tous les honorables députés à l'exception des membres de notre groupe. Je peux établir ma déclaration sur le hansard. Je préfère, avant d'ajouter à mes paroles, attendre la déclaration du ministre de la Justice. J'aurai sans doute du nouveau alors, car j'ai des documents directement sous les yeux.

M. GEORGE BLACK (Yukon): Monsieur l'Orateur, quelques-uns des honorables députés qui se sont adressés à la Chambre au sujet de cette résolution et de cet amendement semblent avoir oublié que nous sommes en guerre. Ils se plaignent des mesures énergiques imposées du fait de la guerre. L'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a été le premier à mentionner le comité de la dernière session et il a pris soin de dire à la Chambre qu'il n'approuve pas les doctrines communistes. Les membres de son parti qui l'ont suivi n'ont pas pris ce soin. A la Chambre de tirer ses conclusions.

J'ai été membre de ce comité. Relativement aux sectes, ismes et doctrines diverses qui ont fait l'objet d'une enquête par le comité, je dois dire franchement que d'après les témoignages rendus devant nous, l'institution qui s'appelle les Témoins de Jéhovah était simplement une secte religieuse d'un zèle exagéré et pas du tout nuisible à la poursuite de l'effort de guerre du Canada. On pourrait appliquer la même déclaration avec autant de justesse à quelques autres sectes, mais je serais étonné qu'un membre du comité, ayant présent à l'esprit les témoignages rendus, portât le même jugement sur l'institution appelée communisme.

Les témoins des communistes ont admis sans exception qu'avant l'attaque de l'Allemagne contre la Russie, ils se sont opposés à l'entrée du Canada en guerre contre l'Allemagne. En fait, ils ont donné leur appui au Canada seulement parce que l'Allemagne a attaqué la Russie. Il est juste, je crois, de conclure qu'advenant la cessation des hostilités entre la Russie et l'Allemagne, ces mêmes communistes seraient encore pour l'Allemagne contre nous. Il n'est pas juste de dire que le rapport du comité a été presque unanime, l'an der-

nier. Les membres de la Chambre qui ont parlé ce soir ont vanté la noblesse d'esprit dont le comité a fait preuve, l'excellence de sa composition, mais la députation avait sans doute une meilleure opinion des membres du comité que celle que ces derniers avaient de certains autres membres. Toutefois, j'avouerai que nous avons formulé nos divergences d'opinions au cours de discussions et que nous ne nous sommes pas abaissés aux tactiques des communistes. Si nous l'avions fait nous aurions supprimé la minorité; et cette dernière n'aurait pas eu de rapport à faire.

On a apporté des preuves pour démontrer que le parti communiste avait recours à des actes subversifs. Ce parti préconisait et employait les tactiques subversives au Canada. Sa publicité démontre, les témoignages entendus établissent qu'on avait donné instruction aux adhérents de ce parti de fomenter du mécontentement dans les forces armées du Canada, de pousser les membres de nos forces à se révolter contre leurs chefs et leurs officiers. Ils en étaient même rendus au point de conseiller des moyens de couler les navires de guerre des nations alliées. On nous dit ensuite que nous devrions permettre de tels agissements au Canada.

Il se peut que l'on tolère le communisme en Australie et en Grande-Bretagne. Dans ce dernier pays on peut ridiculiser cette doctrine avec celles des autres orateurs improvisés de Hyde Park, mais au Canada nous ne pouvons pas courir ce risque. Nous ne pouvons pas tolérer qu'on préconise le renversement du Gouvernement de notre pays par la violence. Le ministère de la Justice est allé très loin dans cette voie en adoptant cette partie du rapport relative à la libération des personnes emprisonnées, et je félicite le ministre de la Justice (M. St-Laurent) et le ministère de ne pas avoir cédé jusqu'au point de lever l'interdiction sur le communisme.

M. RALPH MAYBANK (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, quand, tout à l'heure, l'honorable représentant de Bow-River (M. Johnston) a dit que le comité avait été unanime, j'ai cru qu'il faisait allusion au rapport en général et je l'ai interrompu. La suite de ses observations m'a fait comprendre qu'il parlait des Témoins de Jéhovah. S'il veut dire que le comité a été alors unanime, j'ai, certes, eu tort de chercher à le reprendre, car il avait bien raison. Quant à savoir, cependant, si le comité était ou n'était pas unanime sur les questions générales, la Chambre a dû constater que déjà deux honorables députés ont exprimé des opinions diamétralement opposées. Je réussirai peut-être à mon tour au cours des observations que je veux faire ici à montrer à la Chambre que le comité n'était pas unanime, parce que je faisais moi-même partie du comité.

Je dirai tout d'abord que ce qui constitue une divergence d'opinions bien marquée entre certains honorables préopinants et moi-même, c'est le fait que, tout en étant fermement convaincu de la nécessité de faire certaines choses, c'est-à-dire de donner suite aux vœux formulés par le comité, je ne vois rien qui soit de nature à justifier les récriminations comme l'ont démontré les membres qui siègent à l'autre extrémité de la Chambre. Je ne vois rien qui justifie l'honorable représentant de Bow-River, par exemple, de parler avec un tel emportement.

En réalité, on peut dire qu'en général les délibérations du comité ont été bien plus paisibles que l'honorable représentant de Yukon (M. Black) a semblé le laisser entendre à la fin de ses observations.

C'est vrai qu'il n'est pas arrivé bien souvent, ni pendant bien longtemps, au comité d'être unanime. S'il lui arrivait d'être unanime, disons, à onze heures moins un quart, il est fort probable qu'il ne le serait plus à onze heures moins treize minutes, n'empêche que les membres s'entendaient très bien. Les honorables représentants ne gagneraient rien à blâmer le Gouvernement de n'avoir pas fait adopter le rapport et je ne désire aucunement me faire le défenseur du Gouvernement à cet égard. Tout le monde sait que ce n'est pas mon rôle. Tous les honorables députés qui ont parlé de la sorte savent très bien que les occasions n'ont pas manqué de faire adopter le rapport. Chaque honorable représentant qui a porté la parole jusqu'ici sait qu'il a lui-même eu l'occasion de proposer l'adoption du rapport mais s'est abstenu d'en profiter. Tous savaient, à la veille de la clôture de la dernière session, à quoi s'en tenir au sujet de l'adoption du rapport, et ils avaient l'opportunité de proposer eux-mêmes, à tout moment, l'adoption de ce rapport; ils savaient qu'ils pouvaient le faire. Il est inutile de rejeter le blâme sur d'autres. Quelqu'un est peut-être à blâmer, mais dans l'affirmative, ils peuvent s'en prendre à eux-mêmes aussi bien qu'à d'autres.

Les faits sont bien connus au sujet du sort de ce rapport. Le président du comité était un ministre de la Couronne. Il n'approuvait pas les vœux formulés et se souciait peu de proposer l'adoption du rapport. Même si vous êtes ministre de la Couronne vous avez, je suppose, droit à l'indépendance d'esprit. Il a quitté son poste; il a démissionné comme président; un autre l'a remplacé, et ce dernier et bien d'autres ont longtemps étudié l'opportunité de l'adoption au lieu du simple dépôt

du rapport. Tout le monde est au courant de ces faits. En ce qui concerne les deux groupes de l'extrême gauche, ils savent que je dis la vérité. Ils étaient représentés sur ce comité; de plus, ils savaient, grâce à des conversations avec d'autres membres, que ce que j'ai dit est tout à fait exact. Je n'approuve pas cette tentative de rejeter le blâme sur d'autres, c'est pourquoi je m'exprime ainsi.

L'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. MacKinnon) a obtenu l'approbation des membres de ce comité pour ne pas proposer l'adoption du rapport. Il avait d'abord l'intention d'en proposer l'adoption, mais il convoqua ensuite le comité et obtint l'autorisation de déposer tout simplement le rapport. Je n'ai pas consenti à cette procédure pour la bonne raison que je n'étais pas présent. Les honorables députés qui ont pris part à cette discussion sont bien au courant des faits. J'ai exprimé alors bien clairement mon avis à savoir que l'adoption de ce rapport devait être proposée et que c'était le devoir du président de le faire. Ces honorables députés le savent bien, mais ils tentent d'étouffer la chose ou voudraient rejeter le blâme sur d'autres.

Qu'est-il arrivé quand le président eut résolu de ne pas proposer l'adoption du rapport? Il s'est trouvé que n'importe qui pouvait proposer l'adoption et, en vertu de ce droit, j'ai fait inscrire un avis au *Feuilleton* à l'effet que je présenterais une motion. Ce que je n'ai pas fait.

Une VOIX: Honte!

M. MAYBANK: Je me demande pourquoi l'honorable député crie: "Honte". Il n'y a pas de honte à cela pour moi, pas plus que j'en éprouve de l'avouer maintenant; mais, si j'avais insinué que quelqu'un était à blâmer, je me sentirais confus. Les honorables députés connaissent les circonstances qui ont entouré la fin de la dernière session. Déjà, la Chambre commençait à se vider; ceux qui restaient, du moins un certain nombre, ne voulaient pas débattre cette question. Je dis sans hésitation que plusieurs de mes bons amis de la province de Québec me pressaient, en causant avec eux, de ne pas proposer à ce moment l'adoption du rapport vu qu'il aurait probablement tout autant d'effet même s'il n'était pas formellement adopté. Ils me disaient, et je reconnais la justesse de leurs prétentions: "Cela va créer de la dissension dans le pays en ce moment. Les esprits sont déjà échauffés. Aussi croyons-nous, qu'en fin de compte, l'attitude la plus sage à prendre est de laisser tomber l'affaire." L'attitude que j'ai prise alors n'est un secret pour personne. Donc, après bien des pourparlers—et il en a fallu, parce que j'ai la tête dure—j'ai consenti. Je n'eus pas plutôt pris cette décision que des membres des deux autres groupes, mis au courant du fait que je ne proposerais pas l'adoption du rapport, ont eu le chemin libre pour présenter la proposition eux-mêmes. Mais, ils n'en firent rien. Je ne leur reproche pas leur décision mais au moins un d'entre eux aurait pu exposer les faits au lieu de laisser planer les soupçons sur un autre.

Tels sont les faits et c'est pourquoi l'adoption du rapport n'a été ni proposée ni refusée. Escompter le résultat d'un vote aurait été aussi dangereux que miser sur une course de chevaux ou sur des élections générales. J'ignore quel aurait été ce résultat, mais je sais bien pourquoi l'adoption du rapport n'a pas été proposée.

Personne n'ignore que, à l'exception des recommandations relatives aux technocrates et aux Témoins de Jéhovah, le rapport a été loin de recevoir un appui unanime. La preuve c'est qu'il avait même été entendu de garder le rapport secret tant qu'il n'aurait pas été déposé à la Chambre. Deux ou trois jours plus tard, le secret était éventé car le *Staudard* de Montréal publiait un compte rendu exact et circonstancié du rapport et des délibérations. Les travaux du comité faisaient les frais de la conversation et tous les honorables députés étaient à peu près aussi bien renseignés que les membres du comité eux-mêmes.

Je suis de ceux qui auraient voulu voir le Gouvernement donner suite à ce rapport. Qu'on ne se méprenne pas, telle a été mon attitude. Je n'approuve pas cependant certains de mes honorables collègues qui tentent de rejeter sur le Gouvernement le manque d'unanimité du comité dans l'adoption du rapport. De fait, les opinions pour et contre étaient assez bien partagées au sein du comité. Etant donné que le comité n'était pas unanime, que le partage des opinions était même extrêmement bien balancé, étant donné de plus que la Chambre n'a pas adopté ce rapport, il faut être vraiment en mal de critique pour blâmer le Gouvernement avec toute la véhémence qu'y ont mise certains honorables députés. Il y a sûrement autant de leur faute et ils pourraient se rappeler les paroles adressées à Brutus: "The fault, dear Brutus, is... in ourselves, that we are underlings."

Je passe à la situation où se trouvent placées quelques-unes des sociétés dont nous avons parlé. Je le répète, le comité était unanime dans sa décision concernant les Technocrates. Ils forment une pauvre petite société qui, je suppose, se livre à certaines études et qu'on a proscrite pour certaines raisons. Je ne vois pas qu'elle ait été bien dangereuse; cependant, à l'époque de sa proscription, je savais que des sociétés et compagnies transmettaient certains renseignements aux Etats-Unis, pays

qui n'était pas encore en guerre. Je savais ce qui pouvait se faire par l'entremise des compagnies d'assurance et je me disais que cette société des Technocrates pourrait, comme les compagnies d'assurance, permettre la transmission de certains renseignements d'abord aux Etats-Unis, puis en Belgique et ailleurs. Par cette voie, des renseignements passaient aux Etats-Unis, et de là, en Europe. Je croyais qu'on l'avait proscrite pour quelque raison de ce genre. Cependant, je dois avouer que le Gouvernement n'a jamais appuyé la proscrition des Technocrates sur des raisons bien sérieuses. Toutefois, je ne m'opposais pas à voir cette société proscrite pour un certain temps. En tout cas, quand nous avons étudié, l'an dernier, la question de savoir si cet homme devait continuer à faire partie de ce petit groupement, on n'a indiqué aucune raison en faveur du maintien de la mise hors la loi. Telle était la façon de voir du comité et lorsqu'il a fait rapport à la Chambre et que la Chambre a pris connaissance du rapport, les autorités auraient dû lever immédiatement l'interdiction, étant donné les faits et les délibérations du comité. On ne peut faire valoir aucun argument, à moins qu'on n'ait pas tout dit au comité, en faveur du maintien de l'interdiction de ce groupement.

Venons-en maintenant aux Témoins de Jehovah. Nous devons constater que le rapport du comité a été unanime. J'ai les accusations du Gouvernement et de la gendarmerie contre les Témoins de Jehovah et j'hésiterais à en donner lecture ici. Ces accusations,—du moins la version qu'on ma donnée,—ne prêtent qu'à rire. C'est tout. Il n'y a pas lieu d'interdire cette secte. Je sais que ces gens sont une cause d'embarras et je souhaiterais qu'ils suspendent leurs manisfestations jusqu'à la fin de la guerre. Je crois savoir qu'ils font jouer des disques de phonographe de nature à irriter les auditeurs, et il s'ensuit une bagarre et de grands désordres dans une localité. Cela fait, ils s'en vont ailleurs. Je n'affirme pas qu'ils agissent toujours de cette façon, mais je crois comprendre qu'ils ont la réputation de se conduire ainsi. Ils se présentent dans des quartiers très catholiques et y font jouer des disques insultants pour le pape et les catholiques en général, et ainsi de suite. Si vous allez faire de telles choses dans un centre catholique, vous aurez évidemment des ennuis, mais ce n'est pas un motif suffisant pour mettre le groupement hors la loi.

La façon dont ces gens ont parfois été traités montre le tort que l'application d'une loi de ce genre peut causer. On a déjà parlé de la confiscation de bibles. Je connais un cas où, en Colombie-Britannique, on a saisi un nombre considérable de bibles que l'on a envoyées à une fabrique pour les détruire

parce qu'elles étaient de la contrebande et qu'elles avaient été confisquées. Après avoir parcouru ces ouvrages, le propriétaire de la fabrique dit que c'était un sacrilège de les détruire et il leur trouva un autre usage. Peut-être sont-ils maintenant entre les mains de gens qui peuvent y lire les passages où la tolérance est enseignée. C'est ridicule d'avoir une loi qui permet que de telles choses se produisent, et, je le répète, les plus forts arguments que l'on puisse avancer pour la levée de l'interdiction sur les Témoins de Jéhovah, ce sont les faits présentés devant le comité contre cette secte.

Je passe maintenant à la situation faite aux communistes. J'estime qu'il serait plus sage de lever l'interdiction qui les frappe. Si j'omettais de faire remarquer que je n'ai aucune sympathie pour ce groupement, j'espère que vous n'en tirerez pas la même conclusion que celle que l'honorable représentant du Yukon (M. Black) prétendait pouvoir tirer du silence d'autres honorables députés. Par prudence, je devrais peut-être déclarer que ce groupement ne m'inspire aucune sympathie et me tirer ainsi d'une accusation possible. J'estime qu'il serait plus sage de lever l'interdiction contre un groupement de ce genre que de le pousser à recourir à des menées souterraines. Voilà ma façon d'envisager la proposition. Je sais que leurs antécédents ont été mauvais jusqu'à l'entrée en guerre de la Russie, mais, d'après ce que nous avons pu apprendre, je crois que les choses ont changé. L'attitude d'une association qui varie parce qu'une puissance étrangère se range à nos côtés, n'est pas satisfaisante. J'aimerais beaucoup mieux, comme tout le monde, que ce soit le patriotisme canadien qui dicte à ces gens une nouvelle manière de voir; néanmoins, tous les témoignages que nous avons pu recueillir indiquent qu'ils ont cessé d'être subversifs et, en fait, ils accomplissent actuellement dans le pays de l'excellent travail.

Bien que leur parti soit interdit, les communistes s'organisent. Ils font ici et là de l'organisation. Ils organisent probablement leur parti, mais ils le font aussi secrètement que possible. Il n'est pas probable qu'en raison de ce grief, ils nuisent plus qu'ils ne le feraient s'ils manœuvraient ouvertement. Somme toute, notre pays, notre Gouvernement, notre Parlement, n'importe lequel des partis représentés n'a aucunement lieu de redouter une association qu'il peut voir agir. C'est quand un gouvernement la force à adopter une politique occulte qu'il s'attire des embarras.

Notre situation est décidément illogique. Une de nos lois interdit à nos gens d'appartenir au parti communiste canadien. Le fait est que, s'ils en sont, on les mettra en prison

ou on les gardera à vue de quelque façon. Mais nous les laissons tous sortir. Nous avons une loi contre le vol avec effraction, mais nous ne libérons pas tous les cambrioleurs. La loi interdit l'acte et ceux qui le commettent sont jetés en prison. Or, dans le cas qui nous occupe, toutes ces personnes ont été relâchées. Il y a eu des célébrations bruyantes dans toutes les villes et ils paraissent sur toutes les tribunes avec d'autres gens et participent aux divers mouvements; pourtant, on dit qu'eux et leur association ainsi que le parti communiste du Canada n'ont pas droit de cité. Cela est illogique. Bien plus, je crains que nous risquions de créer l'impression que nous versons dans la persécution. On risque de faire plus de mal parmi les ouvriers qu'il ne se peut accomplir de bien de n'importe quelle autre façon. J'ai constaté que des résolutions venaient tout d'abord de ce qu'on peut appeler l'extrême gauche des syndicats ouvriers pour gagner graduellement la droite; les deux principales organisations syndicalistes du pays ont déjà prié le Gouvernement de lever l'interdit. Un grand nombre d'autres syndicats ont fait de même. On risque de donner lieu à un grief sérieux si l'on n'applique pas quelque remède.

Il y a un autre argument à présenter au sujet des communistes. Le ministre de la Justice pourrait l'énoncer: de toute façon, le Code criminel déclare cette association illégale. C'est possible. On ne la rend pas alors plus illégale en la frappant de cette interdiction. On ne saurait régler mieux la circulation véhiculaire en plaçant deux signaux d'arrêt plutôt qu'en installant un seul signal. Si cette association est illégale en vertu du Code criminel, il est tout à fait inutile de lancer cette interdiction fondée sur les règlements concernant la défense du Canada.

Je veux maintenant faire quelques remarques au sujet du groupement dit "Farmer-Labour Temple". Cet organisme possédait autrefois et maintenait plusieurs temples ouvriers. Si elle a été frappée de l'interdiction c'est qu'elle était teintée de communisme. Ses dirigeants étaient pour la plupart des communistes. Ils ont travaillé en sous-main jusqu'à ce qu'ils se fussent assurés une position avantageuse, puis ils en sont restés là. Je ne doute nullement que cette asociation ait propagé avec succès le communisme.

Tous ceux qui dirigeaient cette association ont été relâchés des camps d'internement. Autant que le public puisse en juger, ce sont des citoyens intègres, honorables et respectés dans tout le pays. On leur interdit simplement de faire partie de l'exécutif de ce groupement, et afin de les en empêcher on déclare illégale l'association en question. Voilà un moyen passablement détourné d'empêcher la propagation du communisme et c'est un autre exemple de la façon dont on fait naître un grief qui fournit à des gens l'occasion de se plaindre constamment. Il est fort peu logique de laisser ces dirigeants en liberté, de leur dire qu'ils peuvent prononcer partout des discours, mais qu'il leur est interdit d'aller prendre la parole dans un temple ouvrier. C'est comme si l'on disait aux agitateurs de carrefour: "Parlez tant que vous voudrez, mais nous allons renverser votre tribune improvisée". Nous leur enlevons leurs biens mais nous les laissons en liberté.

Je commence à soupçonner que l'une des raisons que l'on a de ne pas vouloir réhabiliter cette association est que cela pourra causer des ennuis au séquestre des biens ennemis. A tout événement, il semble si clair qu'il n'existe aucune raison de maintenir le bannissement de cette association que je commence à me demander si les fiduciaires qui ont obtenu la propriété sont en mesure de soumettre un rapport convenable. Je sais qu'on s'est défait d'une bonne partie de cette proprité. Je pensais à un certain moment que le gardien serait en mesure de présenter un rapport satisfaisant de son administration, mais je me demande si l'on serait bien avisé d'obtenir un rapport afin de connaître exactement ce qui s'est produit. Les difficultés soulevées par la propriété ne devraient pas influencer notre façon d'agir envers cette situation.

Je sais que j'ai tenu un langage énergique. Je ne veux pas m'échauffer outre mesure, ni agir comme d'aucuns qui ont récriminé contre celui-ci et celui-là et en particulier contre le Gouvernement. Toutefois j'ai raisonné le problème froidement et j'en suis venu à la conclusion qu'il serait sage de lever le bannissement qui pèse sur toutes ces associations. Il convient de le faire dans le cas des groupements au sujet desquels le rapport n'est pas unanime et en particulier, pour une raison qui me semble indiscutable, en ce qui concerne ceux sur lesquels le rapport est unanime.

M. A. H. BENCE (Saskatoon): A titre de membre du comité institué lors de la dernière session et chargé d'examiner les règlements concernant la défense du Canada (lequel comité a soumis son rapport à la Chambre le 23 juillet dernier), je désire faire quelques remarques. J'ai été membre de ce comité pendant deux ans et j'ai beaucoup prisé ses délibérations. J'approuve tous les honorables députés qui ont déclaré que l'examen des divers problèmes par les membres et les délibérations du comité avaient eu lieu dans le meilleur esprit possible. Il est vrai que nous avons radicalement différé d'opinion sur plusieurs points, mais dans l'ensemble, je puis dire que chacun s'est sincèrement efforcé de

comprendre le point de vue des autres membres. Je regrette beaucoup que je ne sois pas en mesure de faire partie de ce comité cette année. A la place, j'avais l'occasion de devenir membre du comité de la restauration et du rétablissement; à titre de l'un des jeunes membres de l'opposition conservatrice progressiste, représentant l'un des points de vue des provinces des Prairies et m'étant toujours grandement intéressé aux questions de reconstruction dans les conseils de notre parti, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de devenir membre du comité de restauration. C'est pourquoi, je ne puis continuer à faire partie du comité chargé d'examiner les règlements concernant la défense du Canada.

Le comité de l'an dernier a consacré beaucoup de temps et d'efforts en vue d'obtenir des éléments de preuve relatifs aux divers problèmes que nous avions à résoudre. Ainsi que l'indique le rapport, le comité a tenu quelque vingt-six réunions, qui toutes, ont duré au moins deux heures chacune. Nous avons entendu des témoins venus de toutes les parties du pays et même de la Grande-Bretagne. Nous avons eu l'avantage d'entendre ce grand et savant juriste, sir Norman Birkett, juge d'une cour supérieure en Grande-Bretagne et qui, pendant longtemps, a été président du comité consultatif établi en vertu des règlements touchant la défense du Royaume-Uni. Je déclare à la Chambre sans hésitation que sir Norman Birkett m'a fait une profonde impression, non seulement à cause de son savoir et de sa compétence incontestée mais aussi à cause de sa grande tolérance et de sa modestie personnelle.

Nous avons tenu nos séances à huis clos, pour des raisons très évidentes. La nature confidentielle de la plupart des témoignages rendus devant nous interdisait de les livrer au public. J'avais pensé que plusieurs délibérations du comité étaient aussi confidentielles. En fait, après avoir adopté certaines décisions, tous les membres du comité furent unanimes à décider que rien ne transpirerait des délibérations avant de déposer le rapport à la Chambre. A ma grande surprise, toutefois, moins de vingt-quatre heures après l'adoption à l'unanimité de notre décision à l'effet que personne ne dirait mot sur la question, les journaux possédaient déjà tous les détails de ce qui s'était passé au comité. On aurait pu croire qu'ils avaient eu recours à un dictaphone tant le rapport était complet.

A tout événement, les renseignements fournis et les témoignages entendus étaient dans une grande mesure confidentiels, et il me semble maintenant, comme alors, même à la lumière de la discussion qui a eu lieu ici cet après-midi et ce soir qu'il est impossible d'avoir dans cette Chambre un débat satisfaisant sur ces questions pour les raisons que j'ai données, savoir, une grande partie des témoignages qu'on a mis cinquante heures ou davantage à rendre étaient d'un caractère confidentiel, et, à supposer même qu'on y ait accès en la présente occurrence, il serait impossible de les présenter convenablement à la Chambre et d'en offrir une interprétation convenable.

La discussion ne porte pas sur le rapport même mais sur la motion visant à continuer cette année un nouveau comité. Dans l'un comme dans l'autre cas toute discussion sur le rapport devient inadmissible, car on pourrait formuler des déclarations et faire valoir des arguments, comme il en a été formulé ou présenté ce soir, qu'il serait possible de réfuter ou qu'on ne pourrait étayer que sur des pièces évidemment impossibles à produire dans cette enceinte. Je rappellerai à la Chambre que le comité de l'an dernier, suivant la tradition, se composait en majeure partie de représentants du parti au pouvoir. Il a donc pu faire écho à la politique du Gouvernement et il a eu pour mission, comme c'était prévu, d'assister l'administration. Encore cette année, tout naturellement, le comité recrute ses membres surtout du côté du Gouvernement; nous y voyons dix libéraux, trois conservateurs progressistes, un membre de la fédération du commonwealth coopératif et un membre du crédit social.

A l'instar de quelques autres honorables députés, je recommanderai au ministre de la Justice (M. St-Laurent) de faire connaître au comité avant qu'il ne se mette au travail la politique du Gouvernement quant au rapport déposé le 23 juillet dernier. Comme je l'ai fait observer, le comité avait consacré presque tout son temps à étudier les sujets mêmes du rapport, à entendre les témoignages, à écouter les arguments, et il n'a pu s'occuper d'autre chose. Le comité qu'il s'agit maintenant de constituer devra s'enquérir s'il lui faudra revenir sur les questions déjà étudiées l'an dernier ou s'il pourra s'en dispenser. Il serait absolument futile de gaspiller le temps du comité et des témoins à couvrir encore une fois le même terrain, à entendre les témoignages rendus l'an dernier, et ainsi de suite, si nous ne connaissons au préalable quelle est l'attitude du Gouvernement au sujet du travail accompli l'an dernier. Je demanderais au ministre de la Justice, qui sans doute terminera le débat, de nous donner son avis sur ces questions afin que le comité institué présentement soit bien au fait de la situation, et que sa position et sa tâche soient bien mises en lumière.

Il y a un point au sujet des vœux du comité qui n'a pas été traité par aucun des honorables députés qui ont pris part à cette discussion.

C'est un vœu qui ne se rapporte aucunement à la preuve et, en conséquence, je me sens parfaitement à l'aise pour en parler ce soir. Les règlements concernant la défense du Canada, en vigueur au moment où notre comité a étudié cette question l'an dernier, renfermaient alors un paragraphe désigné par le n° 39B (2), et je crois qu'il est encore désigné par le même numéro, dans les règlements codifiés de 1942. Il se lit ainsi qu'il suit:

Dans toute poursuite pour infraction aux règlements 39 et 39A, le défendeur pourra se disculper en prouvant qu'il n'avait, en toute bonne foi, que l'intention de critiquer le gouvernement du Canada ou d'une des provinces du Canada, ou de signaler des fautes ou omissions de ces gouvernements, ou de l'une ou de l'autre Chambre du Parlement du Canada, ou d'une des législatures provinciales du Canada, ou dans l'administration de la justice.

Il n'est pas nécessaire que je vous lise les règlements 39 et 39A, mais ils ont trait à la diffusion des nouvelles ou à l'énoncé de déclarations propres à nuire au recrutement, à l'entraînement, à la discipline ou à la gouverne des armées de Sa Majesté. Cependant, je vous signalerai tout particulièrement le fait que dans ces deux règlements les mots employés relativement au délit sont "destinés ou propres" à causer de la désaffection ou à nuire au recrutement et le reste. Le comité a étudié l'article 39B(2) avec beaucoup de soin et a recommandé à la Chambre d'ajouter les mots "ou à la conduite de la guerre". Le Gouvernement n'a pas jugé à propos d'accepter cette recommandation, et je crois qu'on devrait expliquer bien clairement à la Chambre pourquoi on ne l'a pas fait. Voici quelle est la situation. Nous avons entendu dans cette Chambre, au cours des trois dernières semaines, des discours qui, s'ils avaient été prononcés sur des tribunes publiques, auraient exposé leurs auteurs à des poursuites en vertu des règlements concernant la défense du Canada. Certains de ces discours avaient pour but de presser le Gouvernement d'accentuer encore son effort de guerre. D'autres portaient sur la situation ouvrière dans notre pays ou sur nos forces armées. Dans bien des cas, des honorables députés ont cherché à préconiser un plus grand et meilleur effort de guerre, et pourtant, s'ils avaient prononcé ces discours en public, ils se seraient exposés à des poursuites, parce que l'alinéa *b*) de l'article 39 décrète:

Nul ne doit agir de quelque manière, répandre des nouvelles ou faire des déclarations destinées ou propres à nuire au recrutement, à l'entraînement, à la discipline ou à la gouverne des armées de Sa Majesté.

Si donc on proclame sur les tribunes publiques que l'effort de guerre du Canada n'est pas suffisant; si on dit, comme l'ont déclaré des honorables députés ici même, bien sincèrement, je n'en doute pas, que nos forces armées comptent un trop grand nombre d'hommes et que nous devrions faire une nouvelle affectation de nos effectifs humains, ces déclarations pourraient être tenues pour propres à nuire au recrutement, à la discipline, à l'entraînement ou à la gouverne des armées de Sa Majesté, et l'auteur de ces déclarations pourrait être poursuivi. Après avoir étudié cette question, le comité a décidé que si la personne qui a fait une telle déclaration peut prouver qu'elle a agi de bonne foi, elle ne devrait pas être poursuivie en vertu de ces règlements. Or, pour une raison que je ne puis pas du tout comprendre, le Gouvernement a refusé de donner suite à ce vœu. Si on ajoutait ces mots,—et je ne cite que ce qui se rapporte à mon raisonnement,— l'article du règlement serait ainsi conçu:

Le défendeur pourra se disculper. . . en prouvant qu'il n'avait, en toute bonne foi, que l'intention de critiquer ou de signaler des fautes ou des omissions dans la conduite de la guerre...

Vraiment les gens de ce pays, qui se plaisent à déclarer que le Canada est libre et démocratique, ont le droit, sur les tribunes publiques ou ailleurs, de critiquer sincèrement l'effort de guerre du Canada dans le but de pousser le Gouvernement à de plus grands efforts si possible afin d'assurer la défaite de nos ennemis.

Le refus du Gouvernement d'accepter les vœux du comité qui a siégé durant la dernière session est ni plus ni moins qu'une tentative d'étouffer de nouveau la liberté de parole dans ce pays. A moins que le Gouvernement ne consente à accepter ces vœux, il prend une attitude que le peuple canadien réprouve entièrement et maintient un état de choses contre lequel les Nations Unies luttent en ce moment.

J'ai fait remarquer au début de mes observations que les témoignages ont été entendus à huis clos devant le comité, et je n'ai pas l'intention de discuter ce fait plus longtemps dans cette Chambre. Je dirai cependant un mot au sujet d'une question qu'ont mentionnée plusieurs autres honorables députés, à savoir, le maintien de la proscription contre la secte connue sous le nom des Témoins de Jéhovah. J'ai des idées bien arrêtées sur cette question à la suite de ce que j'ai appris aux séances du comité et aussi en raison de poursuites dont j'ai été témoin dans l'ouest du pays. Je prie instamment le ministre de la Justice (M. St-Laurent) et le Gouvernement de remettre cette question sérieusement à l'étude afin de s'assurer que des poursuites ne seront intentées que pour des actes préju-

diciables à l'effort de guerre du Canada, et jamais pour la simple raison que des personnes sont des Témoins de Jéhovah.

Si je dis ces choses c'est que d'après les renseignements que j'ai obtenus, ces gens sont Témoins de Jéhovah par conviction. Dans leur for intérieur, ils ne peuvent être autre chose. Ils peuvent être poursuivis et bannis; nous pouvons disposer d'eux comme il nous plaît, mais quant à eux ils demeurent Témoins de Jéhovah. Voyons ce qu'il est advenu dans certains cas. Cinq ou dix personnes peuvent se rassembler dans une maison pour lire la Bible. La police peut survenir—et cela est arrivé, je pense, dans certains cas—et faire maison nette. Les occupants de la maison peuvent être accusés d'être Témoins de Jéhovah. Ils comparaissent devant un tribunal et ne peuvent nier qu'ils sont des Témoins de Jéhovah puisque, dans leur âme et conscience, ils se croient des Témoins de Jéhovah. Je ne tenterai pas d'interpréter leurs sentiments, puisque je ne puis pas tout à fait les comprendre. Néanmoins, j'ai essayé de le faire et j'ai cru comprendre qu'ils avaient conclu un pacte avec Dieu pour être les Témoins de Jéhovah. Aussi, lorsqu'ils sont traduits devant les tribunaux et accusés d'être des Témoins de Jéhovah, ils ne peuvent nier cette allégation. Conséquemment, les poursuites qu'on leur intente équivalent pratiquement à une condamnation, bien que ces gens n'aient rien fait, je pense, de préjudiciable à l'effort de guerre du Canada. Il arrive qu'ils sont membres d'une secte dont ils ne peuvent consciemment s'affranchir.

J'ai appuyé l'amendement de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) et j'approuve péremptoirement la proposition qu'il a faite. Je suis fort heureux de voir que le secrétaire d'Etat (M. McLarty) a jugé bon d'adopter cette proposition, car c'est une question qui a causé bien des ennuis à plusieurs personnes au Canada, pendant un certain nombre d'années. Ils ont senti que toute la question d'immigration et de naturalisation méritait d'être étudiée à fond et que la tâche de la reviser incombait aux membres du Parlement. Si on ne fait la lumière sur les points que j'ai indiqués et si le comité se voit forcé d'entendre encore cette année les mêmes témoignages que l'an dernier, il pourrait bien arriver qu'il ne lui reste plus de temps à consacrer à la naturalisation et à l'immigration. Si le ministre tient à soumettre au comité de cette année, le rapport de celui de l'an dernier, la Chambre ferait mieux de se rendre au conseil de celui qui a siégé en 1941 et nommer un comité spécial qui s'occuperait exclusivement de la naturalisation et de l'immigration. Nous ne voulons pas avoir à remettre la chose à plus tard, parce que le comité qui doit être constitué manque de temps pour l'étudier.

[M. Bence.]

Dans ma région, maintes associations s'intéressent de près à la question de la naturalisation et ont formulé certaines opinions à ce sujet. Elles attendent avec impatience la formation d'un organisme à qui elles pourront exposer ces opinions dans l'espoir qu'il leur sera donné suite. Je félicite le secrétaire d'Etat de s'être arrêté à la proposition de l'honorable député de Vancouver-Sud. Quelle que soit la méthode adoptée, celle de l'honorable député ou celle que j'ai moi-même proposée, j'espère qu'on s'occupera de la question et qu'ainsi nous pourrons nous acquitter dès la présente session de notre responsabilité à ce sujet envers le pays.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement la tentative faite par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Maybank) pour nous expliquer pourquoi on n'avait pas donné suite au rapport du comité de l'an dernier. Son explication peut être satisfaisante ou non au point de vue technique, mais il n'en est pas moins vrai que les citoyens de ma ville sont profondément vexés et que le Parlement n'a pas donné suite au rapport.

Le parlement ne s'est aucunement préoccupé de ce rapport. De plus, le Gouvernement, pendant le congé parlementaire n'en a pas tenu compte. Sauf erreur, la proscription des organismes tels que le parti communiste s'est faite par décret ministériel. En d'autres termes, la proscription aurait pu être levée par le même moyen. J'estime qu'il était à propos que le Gouvernement donnât suite à l'esprit du rapport en levant l'interdiction par décret ministériel. J'affirme donc que, malgré la tentative de l'honorable député pour expliquer l'inaction à cet égard au cours de la dernière session, il n'en est pas moins vrai que le parlement, et le Gouvernement qu'il appuie sont restés inactifs.

Je désire souligner l'effort tenté par d'autres honorables députés afin d'inciter le ministre de la Justice (M. St-Laurent) à indiquer à la Chambre et au nouveau comité qu'il est à former l'attitude présente ou future du Gouvernement relativement au rapport que le comité pourra soumettre. J'ose espérer que cette attitude sera de nature à inspirer au comité l'idée de présenter à très brève échéance un rapport dans le sens de celui qu'a présenté le comité de l'an dernier, afin que nous ayons bientôt à la Chambre l'occasion de discuter les vœux proposés.

Je me joins à plusieurs de mes collègues pour déclarer très nettement que ni les membres de notre groupe, ni moi n'avons d'illusions sur la politique du parti communiste ou

sur son attitude, dirai-je, envers notre groupe. Dans la ville où je demeure, nous sommes souvent en lutte et nous sommes parfois adversaires politiques. En ce qui nous regarde, peu importe. Un principe est en jeu. Nous croyons dans les quatre libertés de la charte de l'Atlantique, nous y croyions avant la publication de ce document. En particulier, nous croyons à la nécessité de sauvegarder la liberté de parole, non seulement en théorie, mais aussi en pratique dans des cas concrets. Le principe vaut pour le parti communiste, étant donné surtout qu'il a été établi, qu'il ne contrecarre pas notre effort de guerre, mais l'appuie avec beaucoup de zèle actuellement.

En faisant ces quelques remarques, surtout à propos du parti communiste, je crois être le porte-parole moins des communistes de ma ville que des citoyens ordinaires, les non-communistes qui partagent mon aversion pour le programme et les tactiques de ce parti. Je dirai que la moyenne des gens ont peine à comprendre les inconséquences dont on est témoin aujourd'hui et dont certains orateurs qui m'ont précédé ont déjà signalé quelques-unes. Nous avons, par exemple, le fait que nous luttons actuellement pour la sauvegarde, dirai-je, des quatre formes de liberté et pour certaines autres aussi et pourtant, par le maintien de l'interdiction du parti communiste et d'autres groupements comme celui des Témoins de Jéhovah, nous rejetons le principe de la liberté de parole. Il y a encore certaines inconséquences d'un autre caractère. Le parti communiste a été mis hors la loi, mais nous avons relâché des camps d'internement les chefs de ce parti. Le groupement est interdit et cependant il continue d'agir sous des noms tels que le Workers' Election Committee et le "Communist Labour Total War Committee". Je tiens à la main une lettre de ce groupement écrite sur du papier à en-tête.

Nous sommes fiers d'avoir dans la capitale une légation de l'Union soviétique. J'imagine que la bibliothèque de cette légation contient des ouvrages sur l'économie et les principes communistes et cependant nous sommes témoins de la destruction d'ouvrages trouvés dans les bibliothèques de gens affiliés au parti communiste. Ce groupement est mis hors la loi, mais on tient au pays un grand nombre de démonstrations en l'honneur de l'Union soviétique. Je songe en particulier à une nombreuse assemblée tenue récemment à Winnipeg et dont les discours étaient un salut à l'Union soviétique. L'organisation avait été faite par un comité dirigé par des gens que nous connaissions tous pour être des chefs du parti communiste. Nous étions heureux de collaborer avec eux pour faire de cette assemblée un réel succès. Le président de l'assemblée monstre était alors un citoyen en vue du Manitoba, que cette province a perdu depuis, M. John Bracken. Ces inconséquences résultent sensiblement de ce que, par cet interdit, nous indiquons en réalité que nous ne croyons pas à la liberté de parole, alors que cette liberté est censée être l'un des objets pour lesquels nous faisons la guerre. Notre groupe soutient que pareil illogisme nuit décidément à notre effort de guerre. Certains entretiens que j'ai eus avec des non-communistes et même des anticommunistes m'ont fait comprendre que leur enthousiasme pour l'effort de guerre en a été quelque peu refroidi. Ils se demandent ce qu'il adviendra après la guerre des libertés pour lesquelles nous nous battons si nous ne pouvons les accorder actuellement.

Notre groupe a signalé en d'autres occasions les craintes qu'un grand nombre de nos concitoyens éprouvent au sujet de l'après-guerre. Certaines de ces craintes, que j'ai constatées, ont trait à la politique étrangère d'après-guerre. Un grand nombre de gens se demandent exactement combien de temps après la guerre subsisteront les sentiments d'amitié dont nous faisons si grand état à l'égard de l'Union soviétique. Comment se grouperont les grandes puissances lorsque le conflit aura pris fin et qu'il s'agira de statuer sur l'ordre social des divers pays actuellement alliés sous le vocable de Nations Unies? Plusieurs de ceux avec qui j'ai causé ont l'impression que l'interdit jeté sur le parti communiste témoigne, de la part du Gouvernement, d'une disposition à réprimer, après la guerre, les idées professées par l'allié qui fait tant, pour nous à l'heure actuelle.

M. GRAY: Quelle est l'attitude actuelle de la C.C.F. vis-à-vis de l'Union soviétique?

M. COLDWELL: Ces gens sont nos alliés, n'est-ce pas? Tout comme nos alliés dans la présente guerre, nous sommes prêts à faire de notre mieux...

M. GRAY: Je n'ai pas posé cette question à l'honorable député.

M. COLDWELL: L'honorable député a voulu savoir ce qu'est l'attitude de la C.C.F. et je me suis levé pour répondre.

M. KNOWLES: L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a répondu au nom de notre groupe. En ce moment l'Union soviétique est notre alliée, une puissante alliée et notre attitude actuelle envers les Soviets est telle que nous apprécions hautement ce qu'ils font pour nous. Nous souhaitons vivement voir les diverses nations unies mettre leurs idées en commun après la guerre dans le domaine de la science économique ainsi que pour l'organisation progressiste de l'édifice social. Je crois que nous avons une

contribution à apporter à l'organisation sociale et économique de ce pays-là et aussi qu'ils peuvent nous rendre d'utiles services de ce côté. Ce que craignent bien des gens, c'est que les gouvernants de notre pays ne veulent pas voir s'infiltrer dans notre vie économique les concepts du socialisme et du gouvernement coopératif qui sont en honneur dans quelques-uns de ces autres pays. On craint que cette interdiction persistante ne s'inspire d'une telle pensée. S'il y avait possibilité de lever l'interdiction, nous contribuerions beaucoup à donner à un grand nombre de personnes l'impression que nous sommes tout à fait sincères lorsque nous prêchons les quatre libertés, un ordre nouveau et un monde rénové à la fin de la guerre.

Je désire faire quelques brèves remarques au sujet de la motion prévoyant l'institution de ce comité. Je crois comprendre que le Conseil des métiers et du travail de Winnipeg et de la région environnante a fait parvenir au ministre de la Justice une lettre protestant vigoureusement contre l'annonce qui a paru dans les journaux canadiens et publiée par la Steel Company of Canada, annonce dont il a déjà été question en cette enceinte. Si je comprends bien, le conseil en question a fait remarquer (peut-être devrait-on employer un mot plus expressif) au ministre de la Justice que cette compagnie et, en réalité, les journaux qui ont publié cette annonce, devraient faire l'objet d'une enquête minutieuse de la part de son ministère afin de s'assurer si cette compagnie ne s'est pas rendue coupable au fond d'une activité subversive. Je sais que lorsque les autorités, ou même le comité des règlements concernant la défense du Canada, cherchent des actes subversifs, ce n'est généralement pas en ces endroits qu'elles vont les chercher; elles s'adressent plutôt aux groupements politiques de la gauche ou aux sectes religieuses qu'elles ne peuvent comprendre ou qui ne font pas partie des associations religieuses ordinaires. Mais à mon sens, on ne saurait trouver de plus authentique activité subversive que cette annonce d'une page qu'ont publiée tous les grands quotidiens du pays. Des gens de Winnipeg que cette annonce a exaspérés m'en ont envoyé un grand nombre de copies. Je tiens à souligner le fait que le Conseil des métiers et du travail qui, comme je l'ai dit, s'oppose à cette annonce, est lié à l'American Federation of Labour et non pas au Congrès canadien du Travail, qui est l'organisme syndical des aciéries. Autrement dit cet organisme ouvrier de Winnipeg s'inquiète d'un principe. Elle nie à une grosse société commerciale le droit de publier une telle annonce qui calomnie le travail syndiqué, qui parle dédaigneusement du principe même de la démocratie

industrielle, principe que les ouvriers du pays tiennent pour sacré et dont le maintien constitue, à leur sens, l'un des principaux enjeux de la présente guerre. D'après la correspondance que j'ai reçue et d'après les événements qui se sont déroulés loin de Hamilton, à Winnipeg, lors de la réunion du Congrès des métiers et du travail, la semaine dernière, je puis dire que les ouvriers du pays ont beaucoup de difficulté à comprendre la chose. De fait, en dépit de leur appui le plus entier à l'effort de guerre, en dépit de tout ce qu'ils ont offert, en dépit de leurs tentatives pour se faire reconnaître par le Gouvernement comme de véritables partenaires dans la poursuite de la guerre, les ouvriers voient leur enthousiasme se refroidir en face de gestes de ce genre, qui leur donnent à penser que tout ce qui se dit au sujet du droit à l'association, du droit aux contrats collectifs, et du meilleur traitement que recevra la main-d'œuvre après la guerre, ne signifie pas grand'chose en réalité. Une telle initiative est, à mon sens, de caractère subversif. Si le ministère de la Justice ou le comité sur les règlements concernant la défense du Canada tiennent vraiment à dépister toute activité subversive, c'est-à-dire ce qui nuit à notre effort de guerre, ce qui refroidit l'enthousiasme de la population à l'endroit de cet effort, ou met en doute la validité de nos buts de guerre, ils devraient employer à la recherche de cette activité subversive un peu du temps qu'ils consacrent à poursuivre les communistes et les Témoins de Jéhovah.

Je regrette énormément que le Gouvernement n'ait jusqu'ici rien dit d'important à ce sujet. La semaine dernière, l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a demandé au premier ministre (M. Mackenzie King) ce qu'il pensait de cette réclame. Si je ne m'abuse, le premier ministre a répondu que ce qu'il en pensait ne saurait faire ni chaud ni froid. J'espère qu'avant la fin de la discussion le ministre de la Justice fera une déclaration. Il nous apprendra peut-être s'il a reçu des lettres du Conseil des métiers de Winnipeg ou de quelque autre endroit, si son ministère peut tolérer de telles annonces. Si pareille publicité remplissait les journaux et jetait l'insulte à nos forces armées, nous savons ce qui se produirait. Nombreux sont au Canada les fils et les filles d'ouvriers qui se sont enrôlés; ces ouvriers travaillaient fort eux-mêmes pour mieux aider à notre effort de guerre; ils estiment qu'ils ne méritent pas les calomnies qu'on leur jette à la face ainsi, et ils sont à se demander qu'est-ce qui se produira une fois la guerre terminée.

Je désire donc comme plusieurs autres honorables députés, monsieur l'Orateur, savoir sous peu du ministre de la Justice qu'est-ce que le Gouvernement attend de ce comité.

Le Gouvernement est-il disposé à ce que le comité présente un rapport à brève échéance sur l'opportunité de lever l'interdiction, par exemple, contre le parti communiste? Le ministre devrait aussi nous dire si son ministère, ou le comité sur ses instructions, se fera conférer l'autorité de pourchasser toutes les activités subversives, non seulement celles qui l'ont été jusqu'à présent, mais encore celles auxquelles j'ai fait allusion dans cette publicité qu'a répandue dans tout le pays la Dominion Steel Company of Canada.

M. J. SASSEVILLE ROY (Gaspé): Je veux en quelques mots seulement attirer l'attention du ministre de la Justice sur le fait que le groupe de l'opposition de Québec n'a aucun représentant au sein de cet important comité. En fait, sur un total de quinze membres, trois seulement sont de Québec. Ce comité devra étudier des problèmes très importants, et je propose respectueusement au ministre de nommer à ce comité l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion). Il est un brillant avocat et, j'en suis sûr, il rendrait de très grands services au comité et au pays.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Je désire signaler un point au ministre. Je ne veux pas répéter les remarques déjà faites par plusieurs députés au sujet des recommandations du comité de l'an dernier, mais simplement demander au comité de traiter un aspect de cette question qu'on a négligé dans le passé. Je parle de ceux qui ont été internés en vertu des Règlements concernant la défense du Canada, et qui, je crois, ont droit de se faire entendre devant un comité consultatif, sur l'avis duquel le ministre décide s'ils seront ou non élargis.

Je comprends qu'au début de la guerre, et, en particulier, dans les jours très sombres de l'été 1940, il valait mieux prévenir que guérir, et qu'on devrait placer en lieu sûr et rendre inoffensives plusieurs personnes, jusqu'au moment où il était possible d'avoir la certitude qu'elles n'étaient pas un danger pour la sécurité du pays. Cela s'est fait en Grande-Bretagne, où on a incarcéré plusieurs personnes que, par la suite, on a trouvées innocentes. Personne ne peut blâmer le Gouvernement d'agir de la sorte lorsque le salut de la nation est menacé, mais cela s'est passé il y a plus de trois ans maintenant, et je me demande si le ministre a établi un organisme qui fait des enquêtes un peu plus soignées dans certains de ces cas. Je pourrais vous en citer un en particulier sur lequel je me suis renseigné moi-même, et s'il représente bien les autres, il doit y avoir des gens au pays qui, je le crains, sont victimes d'une grande injustice.

Voici un cas que j'ai soumis à l'attention du ministre il y a déjà fort longtemps. Il s'agit d'un individu nommé Alois Zieglansberger, dont le dossier au ministère de la Justice porte le n° 16-395. Voici un homme qu'on a interné le 27 juillet 1940. On lui a assigné le numéro d'internement P.W. 1098, à Petawawa. Le détenu est sujet britannique, d'origine allemande. Dix-huit mois avant la déclaration de la guerre cet homme et sa femme se trouvèrent chez un autre colon des régions septentrionales de la Saskatchewan. On y discuta de la situation économique au Canada et de la situation mondiale en général, et la personne avec qui il eut cette discussion prétend que son visiteur fit alors des déclarations pro-nazies. Parmi les spectateurs il y en a autant qui affirmèrent qu'on ne fit aucune déclaration pro-nazie en cette circonstance qu'il y en a qui prétendirent le contraire. Sur la foi des renseignements fournis par la partie adverse dans cette discussion passionnée, on a interné cet homme le 27 juillet 1940. J'ai fait des observations au ministre à ce sujet. J'ai plusieurs lettres dans un dossier relatif à cette affaire mais je ne prendrai pas le temps de les lire. Le comité consultatif, après avoir examiné ce cas, recommanda de continuer l'internement. Je ne me suis pas occupé davantage du cas. Si le comité consultatif, après avoir pris connaissance des faits, a jugé ne pas pouvoir faire davantage, alors je n'y pouvais plus rien et le ministre de la Justice non plus.

Cet automne j'ai eu l'occasion de me rendre dans cette région. Cet homme demeurait à Pierceland (Saskatchewan), à plus de cent milles du chemin de fer, du téléphone ou du médecin, dans un endroit très éloigné. J'ai parcouru cette région où les habitants sont dispersés et j'ai causé avec des gens aux opinions les plus diverses. Je n'ai trouvé personne, si ce n'est cet individu qui l'a dénoncé pouvant affirmer que cet homme était animé de sentiments pro-nazis. J'ai appris que 128 personnes de cette région qui s'étend sur un grand nombre d'acres avaient signé une pétition et l'avaient envoyée au ministre pour lui dire qu'elles connaissaient bien cet homme, que c'était un bon mari, un bon citoyen et un travailleur économe et qu'elles ne doutaient pas qu'on avait commis une erreur judiciaire.

J'ai rencontré l'épouse de cet homme, une jeune femme dans la vingtaine, mère de trois enfants. Elle vivait sur un homestead dans la Saskatchewan, abattait toute la besogne elle-même, sciait le bois, conduisait les chevaux et vaquait aux soins du ménage. Elle avait parcouru plusieurs milles par une tempête de neige,—le soir que j'ai passé là-bas,

la température a baissé à près de 30 au-dessous de zéro,—pour venir me voir à la ville au sujet de son mari. Elle avait emmené ses enfants avec elle parce qu'il n'y avait personne à qui elle pouvait les confier. Pendant près de deux ans, cette femme n'a reçu aucune assistance, si ce n'est ce qu'elle a pu obtenir de ses propres mains, pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses trois enfants. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, en parlant ainsi a cette femme en salopettes, portant des vêtements masculins, les ongles brisés, les mains couvertes d'ampoules à force de travailler, puis écoutant le récit des raisons futiles pour lesquelles son mari avait été détenu dans un camp pendant plus de deux ans, j'ai eu presque honte de la manière dont la justice britannique, dont j'avais toujours été si fier, était administrée dans notre pays. Je crois qu'on devrait faire une enquête complète dans des cas de ce genre. Ces détentions devraient être fondées sur des renseignements autres que ceux que fournit un habitant mécontent de la région. J'aimerais obtenir du ministre, ce soir, l'assurance que, puisque nous avons plus de temps à notre disposition, on prendra les moyens de scruter plus à fond les cas de ce genre. Que l'on compare le cas de cet homme avec bien d'autres que je pourrais mentionner. Il est évident que dans la Saskatchewan le Deutche Bund était puissant avant la déclaration de la guerre, et j'ai de bonnes raisons de m'exprimer ainsi. Parlant dans ma propre circonscription des ambitions de domination mondiale de Hitler et contre le pacte de Munich, des officiers du Deutche Bund me firent savoir en plusieurs occasions qu'il vaudrait mieux pour moi garder le silence. Aucun de ces gens ne fut interné. L'un d'eux fut arrêté un soir mais avant cinq heures le lendemain matin il était élargi et s'enrôlait.

M. MacNICOL: Comment fut-il élargi?

M. DOUGLAS (Weyburn): Je l'ignore, bien que j'aie appris qu'il fut relâché pour qu'il pût s'enrôler. Nous avons là des gens qui faisaient partie d'une organisation nazie, active dans la propagation de la philosophie nazie, et un homme qui, d'après tous les témoignages que je puisse recueillir chez ses voisins et de gens qui, sans être ses amis, étaient renseignés sur lui et les circonstances et savaient qu'il n'était pas membre d'une organisation nazie et n'était pas même sympathique aux nazis. Il était d'origine allemande et, au cours d'un violent débat dix-huit mois avant la déclaration de la guerre, il avait dit certaines choses qu'un des hommes avec qui il discutait déclara pro-nazies. Certes, si tous ceux qui disent certaines choses dans la chaleur de la discussion sur les conditions économiques au Canada et dans le monde en général étaient internés...

M. GRAY: L'honorable député insinue-t-il que cet état de choses soit général dans sa circonscription? C'est vraiment là une situation étrange.

M. DOUGLAS (Weyburn): Je suis sûr que l'honorable député, après mûre réflexion, admettra que même si c'était là un cas isolé il y a matière à enquête. Et si ce cas n'a pas fait le sujet d'une enquête approfondie—et les deux ou trois jours que j'ai passés dans le district m'ont porté à croire qu'il n'y a pas eu d'enquête approfondie—il doit y en avoir d'autres. Je prie le ministre de charger le comité consultatif,—il faudra peut-être créer deux ou trois comités consultatifs,—d'étudier ces cas et d'analyser les témoignages avec plus de soin. Dans une collectivité située à 90 ou 100 milles du chemin de fer, il n'est pas facile d'envoyer la gendarmerie conduire une enquête, mais une enquête devrait être instituée le plus tôt possible et les témoignages devraient être analysés plus sérieusement, car aucun groupe de notre population ne devrait avoir l'impression qu'un homme a été interné sur la seule parole d'un dénonciateur, ou simplement parce que quelqu'un qui ne l'aimait pas l'a dénoncé à la gendarmerie.

M. MacNICOL: Dois-je comprendre que l'honorable député prétend que la déclaration pour laquelle l'homme dont il parle fut interné avait été faite dix-huit mois avant la déclaration de la guerre?

M. DOUGLAS (Weyburn): C'est ce que l'on m'a dit. La déclaration aurait été faite dix-huit mois avant la déclaration de la guerre. J'ajouterai une remarque avant de terminer. On gagne peu, je le sais, à épouser une mauvaise cause. Cependant aussi longtemps qu'il y aura des personnes dont la liberté a été restreinte, qui ne peuvent pratiquer leur religion, dont les droits et privilèges subissent quelque entrave, il n'y aura de liberté pour personne. Si la justice a erré une seule fois, il incombe impérieusement à la Chambre et au comité qu'il s'agit d'instituer d'exiger du ministère de la Justice, s'il ne le possède déjà, de créer un organisme qui en fera l'étude. Si les internés le sont injustement il faudrait les libérer, et s'ils le sont justement le gouvernement fédéral devrait s'occuper de la subsistance de leurs épouses et de leurs familles.

M. GRAY: Je ne voudrais pas interrompre l'honorable député, que je crois des plus sincères; j'espère toutefois qu'il fera connaître au ministre de la Justice les noms de ceux dont il parle.

M. DOUGLAS (Weyburn): Je lui ai déjà remis le nom et le numéro d'un interné. Le ministre a déjà tout un dossier sur son compte.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Une question pourrait, à mon sens, être portée à l'attention de cette Chambre, en ce moment, dans le but d'obtenir du ministre de la Justice (M. St-Laurent) une déclaration concernant la poursuite intentée, en juin dernier, contre le colonel George Drew ou, du moins, les préparatifs de cette poursuite. L'honorable député de Saskatoon-City (M. Bence) a parlé assez longuement des articles des Règlements concernant la défense du Canada et il a fait allusion en particulier aux articles 39 et 39A. S'il est une chose dont il faut se garder dans la mise en vigueur de ces règlements c'est que ceux-ci ne servent aucunement à permettre au gouvernement au pouvoir des poursuites qui revêtent toutes les apparences de poursuites politiques.

L'honorable député de Saskatoon-City a fait remarquer que le Gouvernement n'a pas accepté la recommandation du comité relativement à l'article 39B et la défense que l'on peut présenter à l'encontre de ces poursuites en vertu de l'article 39 qui stipule ce qui suit:

Nul ne doit répandre des nouvelles ou faire des déclarations destinées ou propres à causer de la désaffection à l'endroit de Sa Majesté ou de quelque manière, répandre des nouvelles ou faire des déclarations ou affirmations destinées ou propres à nuire au recrutement; ou agir de quelque manière, répandre des nouvelles ou faire déclarations ou affirmations destinées ou propres à nuire à la sécurité de l'Etat ou à la poursuite efficace de la guerre.

L'honorable député a fait remarquer que le Gouvernement n'a pas accepté la recommandation du comité à l'effet qu'au nombre des moyens de défense offerts à quiconque est accusé en vertu de l'article 39 devrait être celui de plaider bonne foi dans sa critique de la poursuite de la guerre. Les Règlements concernant la défense du Canada sont un très bon exemple de ce que je me suis efforçé de porter à l'attention du Parlement cet après-midi quand j'ai reproché au Gouvernement de recourir à ces règlements au lieu d'invoquer les statuts du parlement. Selon les règlements actuels, tout homme dans notre pays est sujet à une poursuite du moment que ses déclarations sont susceptibles de nuire à l'effort de guerre, quand bien même son intention serait d'améliorer l'effort de guerre de ce dominion. Rien de ce que peut dire un citoyen patriote et honnête n'échappera aux dispositions de l'article 39 si cela est susceptible de nuire au recrutement. On en a eu une preuve l'an dernier dans le cas de George Drew. On a invoqué le Code criminel, et on l'a traduit devant les tribunaux Or, personne au Canada, pas même le ministre de la Justice dont l'autorisation était nécessaire aux poursuites, ne tenait les paroles de George Drew pour autres que celles d'un bon citoyen canadien, d'un patriote, d'un ancien combattant possédant d'excellents états de service, d'un homme dont l'unique désir était d'améliorer l'effort de guerre du pays.

Il fut traduit devant les tribunaux. Enfin, l'accusation fut retirée. Si on n'avait pas mis fin au procès, si la loi avait été interprétée dans le sens d'une décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario, et par celle de la Colombie-Britannique, je crois, quels qu'aient pu avoir été la sincérité de ses intentions, son patriotisme, son désir de contribuer à l'effort de guerre du Canada, le seul fait d'avoir proféré des paroles susceptibles de nuire au recrutement le rendait coupable de délit. Si le Gouvernement avait accepté la modification proposée par le comité, s'il avait ajouté ces mots à l'article 39B (2), il n'y avait pas de défense possible. Pourquoi ne les a-t-il pas ajoutés? Le temps est venu pour le ministre de la Justice d'exposer en détails et en termes clairs, nets et précis à la population canadienne et à la Chambre les raisons qui ont motivé ces poursuites. Le ministère a-t-il, lorsqu'il les a permises, ou qu'il a permis de les intenter, cru George Drew coupable d'une offense voisine de la sédition et assez rapprochée de la trahison?

En retirant son accusation, le Gouvernement a prouvé qu'il s'était rendu compte qu'une grave erreur avait été commise et que le colonel Drew avait été victime d'une injustice. Il est temps que le ministre de la Justice expose les faits au nom du gouvernement canadien. Si l'on a commis une erreur en intentant cette poursuite, comme tout semble l'indiquer, le ministre devrait faire des excuses au nom du Gouvernement.

Les règlements concernant la défense du Canada sont nécessaires et ils doivent être rigoureux en temps de guerre, mais il ne faut pas qu'il puisse être dit qu'on peut y recourir afin de sévir contre ceux qui n'appuient pas le Gouvernement. Un exemple de ce danger s'est présenté l'autre jour quand, après avoir commenté un article du commandant MacLean, le ministre du Service naval (M. Macdonald) a déclaré que les autorités songeaient à poursuivre cet homme en vertu des règlements concernant la défense du Canada. En cette occasion, le chef de l'opposition (M. Graydon) a fait certaines remarques que j'ai trouvées fort opportunes. Il a déclaré que le ministre en avait dit trop ou trop peu. Il s'est écoulé presque une semaine depuis la déclaration du ministre du Service naval et on commence à se demander si les règlements concernant la défense du Canada ne sont pas

exposés à empêcher la critique juste et honnête. On ne devrait y recourir que pour réprimer la critique injuste et mensongère, la critique destinée ou propre à aider l'ennemi ou à nuire à l'Etat. J'ose espérer que le ministre de la Justice, dans sa réponse, nous donnera des détails au sujet de l'affaire Drew. S'il y a lieu de faire des excuses, et je le crois, pour avoir intenté une poursuite qu'on a dû retirer sur la recommandation de l'avocat spécial de la couronne, j'espère que le ministre le fera en admettant franchement qu'on s'est trompé.

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Je désire appuyer l'amendement proposé par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) et surtout dire quelques mots sur le sérieux de la procédure de naturalisation. Il y a un peu plus d'un an, j'ai eu l'avantage d'assister aux séances d'un tribunal des Etats-Unis qui procédait à la naturalisation de plusieurs nouveaux Américains et leur conférait le titre de citoyens. La procédure a été très impressionnante. Tout d'abord, le juge leur a expliqué très simplement les devoirs d'un citoyen. Chaque candidat a ensuite lu la constitution des Etats-Unis et la déclaration d'indépendance. On a questionné chacun d'entre eux sur ces deux fondements des libertés américaines. Moi-même et le magistrat, nous avons alors compris sans l'ombre d'un doute que ces personnes savaient ce qu'elles faisaient et connaissaient l'importance des responsabilités de citoyen. Elles s'éloignèrent alors du tribunal pénétrées de patriotisme et d'américanisme et fières de leurs nouveaux privilèges. Nous devrions faire davantage pour pénétrer nos nouveaux citoyens du sentiment de la grandeur du titre de Canadien. Un trop grand nombre d'entre nous semblent croire que ce titre est un stigmate honteux. Il faut combattre ce sentiment et lorsque des gens se présentent devant nos tribunaux pour prononcer le serment d'allégeance et pour obtenir le grand honneur de devenir citoyens de notre pays, ils devraient s'en retourner convaincus d'avoir posé un acte dont ils peuvent être fiers. Il me fait donc plaisir d'appuyer l'amendement proposé.

M. BROOKE CLAXTON (St-Laurent-St-George): En peu de mots, j'appuierai la proposition de l'honorable député de Saskatoon (M. Bence), mais pas précisément à cause du cas mentionné par l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Je veux parler du vœu présenté par le comité et tendant à l'insertion d'un nouveau motif d'exonération à la fin de l'article 39B du règlement. A l'heure actuelle, une personne peut être poursuivie en vertu des articles 39, 39A ou 39C pour des allégations très diverses. Dans une poursuite de ce genre, l'accusé peut alléguer pour sa défense qu'en toute bonne foi il a critiqué le gouvernement canadien ou les gouvernements provinciaux, ou l'administration de la justice. On a cité devant le comité des cas de poursuites,—pas celui qu'a mentionné l'honorable député de Lake-Centre,—où l'accusé aurait dû avoir le motif de défense mentionné par le comité: le fait d'avoir critiqué en toute bonne foi la conduite de la guerre.

Le comité envisageait deux genres de conduite de la guerre. D'abord, la conduite de la guerre en dehors du Canada. Une grande partie de la guerre peut être conduite en dehors du pays par nos alliés, par des commissions mixtes ou par divers autres organismes, et il devrait être tout à fait légitime pour un Canadien de critiquer de bonne foi ces corps, s'il juge qu'ils dirigent mal la guerre. On a allégué devant le comité qu'en pareille occurrence l'accusé n'aurait pas de motif de défense, si le ministère public pouvait établir qu'il y avait délit en vertu des articles 39, 39A ou 39C. Pour cette raison, on a préconisé l'insertion de cet ajouté. Un autre motif, c'est qu'il peut exister une distinction entre le gouvernement canadien et les organismes établis par lui. On pourrait être excusable de critiquer le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), mais non son état-major. On pourrait avoir la faculté de critiquer le ministre de la Justice (M. St-Laurent),—personne ne voudrait le faire, j'en suis sûr,—mais non les fonctionnaires qui appliquent les règlements concernant la défense du Canada. On pourrait critiquer le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe), mais non les entrepreneurs à son emploi. C'est donc pour prévoir ces cas qu'on a suggéré ces mots et pour la raison en outre qu'il y a, à part le Gouvernement, d'autres organismes pour conduire la guerre.

Je ne crois pas commettre d'indiscrétion en disant que, lorsque le règlement était en délibération, le comité n'y a fait aucune objection. Si je me souviens bien, nous avons consacré pas mal de temps à la recherche d'une formule applicable aux divers cas. Je ne crois pas qu'on ait pris de vote officiel; il n'y a certainement pas eu d'opposition formelle et l'amendement proposé a reçu l'approbation d'une bonne partie du comité. Nous croyions traiter une situation qui n'avait pas été prévue lors de la rédaction des règlements et que nous apportions réellement une modification au texte. J'espère donc que le ministre prendra une fois de plus en considération les vœux du comité. Il se peut, naturellement, qu'on lui ait soumis d'autres motifs, dont nous n'avons pas eu connaissance, de ne pas l'adopter, mais il est certain que le comité n'a pas eu connaissance des motifs exposés à cet effet et j'espère que le ministre et le Gouvernement étudieront plus à fond le vœu en question.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Mes commentaires seront aussi brefs et aussi clairs que possible, car je sais que le ministre de la Justice (M. St-Laurent) tient à faire une déclaration et à faire adopter la motion. Je désire aborder deux questions que le comité chargé de l'étude des règlements concernant la défense du Canada n'a pas discutées au cours de la dernière session et la raison pourquoi j'en parle maintenant c'est que je tiens à les signaler au comité qui doit être établi.

La première a trait à l'internement des Italiens au Canada. On a beaucoup parlé d'autres groupements et d'autres gens qui tombaient sous l'empire des règlements concernant la défense du Canada, mais je pense que ceux auxquels je fais allusion ont été traités aussi injustement que d'autres. Dans la partie du pays que j'ai l'honneur de représenter, on a appréhendé environ 200 Italiens, mais, au meilleur de ma connaissance, les faits sur lesquels on aurait pu établir des infractions aux règlements étaient très peu probants. Une crise aiguë de chômage a sévi pendant des années dans cette région du Canada, et on a fait de l'agitation afin de chasser ces gens et de créer de l'emploi pour ceux qu'on appelait des citoyens canadiens. Quand l'Italie entra en guerre, on invoqua cela comme prétexte pour ramasser indistinctement et interner tous ces Italiens. J'en connaissais plusieurs personnellement, et je suis raisonnablement sûr qu'ils ont été l'objet de graves injustices.

J'ai intercédé pour certains d'entre eux et quelques-uns ont été relâchés. Plusieurs sont encore détenus, et décidément, il n'a été fait à peu près rien pour eux. En deux ou trois circonstances, j'ai signalé la chose à l'attention de la Chambre. Lorsque le comité tiendra ses séances, je suis d'avis que l'on examine les mesures prises par le bureau d'internement et que l'on s'enquière particulièrement des raisons pour lesquelles un si grand nombre d'Italiens sont encore en prison.

Je n'insisterai pas davantage sur ce point, parce que les archives du ministère renferment des dossiers complets sur les gens de cette nationalité. J'estime, toutefois, que le comité devrait attacher une importance particulière à cet aspect de la question. On n'a absolument rien fait à cet égard durant la dernière session parlementaire, et c'est pourquoi je tiens à signaler un cas entre autres au ministre de la Justice (M. St-Laurent). L'homme dont il s'agit est un nommé John Dornig, de New-Waterford, Nouvelle-Ecosse. Dépassant la soixantaine, il était d'une santé chancelante quand on l'interna. Il a reçu des soins médicaux pendant son incarcération. Il y a quelques mois, après que de multiples instances eussent été faites auprès du ministère, il a été libéré et peu de temps après il a reçu du séquestre des biens ennemis une lettre rédigée en ces termes:

Secrétariat d'Etat,
Ottawa, le 29 janvier 1943.

Monsieur,

Les déboursés faits par le Séquestre pour l'enquête effectuée au sujet de l'administration de vos affaires pendant votre internement s'élèvent à $100.

Je serai donc heureux de recevoir un mandat-poste pour cette somme.

Cet homme a passé environ deux ans dans un camp d'internement, et il y est tombé malade. Il a perdu en allocations d'assurance maladie et accidents environ $2,500 qu'il aurait touchés s'il n'avait pas été interné. Or, pour avoir effectué une enquête afin de se rendre compte qu'il avait été interné à tort,—ainsi qu'en témoigne le fait qu'il a été libéré,—le Séquestre des biens ennemis lui réclame cent dollars. Voilà un fait dont devrait s'occuper le comité chargé d'étudier les règlements concernant la défense du Canada. On dira peut-être que cette dépense a été faite au sujet de l'administration de quelques-uns de ses biens. Je sais que cet homme ne possède pas de biens, et à mon sens on lui réclame cette somme simplement pour avoir examiné les dossiers en vue de s'assurer s'il devait être libéré ou non. Je laisse au comité le soin d'examiner ces questions. Il y a certains cas que j'ai essayé de faire régler par correspondances et par des démarches personnelles, quand j'étais raisonnablement certain qu'une grande injustice avait été commise.

Je désire aborder un autre point. L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Maybank) a beaucoup insisté pour prouver que si le rapport était resté sur le Bureau il n'en était pas le seul responsable. Après avoir entendu ses explications et d'après ce que je sais du rapport déposé juste avant l'ajournement des Chambres, je suis porté à voir dans ses paroles la preuve concluante qu'il se tient personnellement responsable du fait que ce rapport n'a pas eu de suite. Il admet tout d'abord avoir avisé M. l'Orateur que conformément au Règlement il consentait à proposer que suite soit donnée au rapport. Aux termes du Règlement, après son avis, aucun autre honorable député n'avait le droit de formuler une telle proposition. L'affaire est donc restée en suspens jusqu'aux tout derniers moments de la session. S'il n'avait pas agi ainsi, un membre de notre groupe aurait fait la proposition nécessaire. Je crois que tous ses tours de langages de ce soir sur cette question n'ont fait qu'établir de façon concluante sa responsabilité du fait qu'aucun autre honorable député n'a formulé de proposition en ce sens.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, avant que le ministre mette fin au débat, je crois qu'on devrait faire quelques remarques au sujet de deux observations formulées par l'honorable député du Yukon (M. Black).

M. l'ORATEUR: Si le ministre prend la parole, il se trouvera à parler sur l'amendement et ne clorait pas le débat. Il faut d'abord régler le cas de l'amendement, ensuite nous nous occuperons de la motion principale.

M. NICHOLSON: L'honorable député du Yukon a émis l'idée que ceux d'entre nous qui demandent qu'on mette en pratique les principes de la liberté de parole et de la liberté de réunion en temps de guerre sont peut-être des communistes. Il a mentionné que l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) est le seul de notre groupe qui ait précisé qu'il ne sympathisait pas avec le parti communiste. L'honorable député de Bow-River (M. Johnston) qui a pris la parole ce soir, avait comme adversaire aux dernières élections un candidat communiste. L'honorable député d'Yorkton (M. Castleden) et moi avions comme adversaires des dirigeants du parti communiste en Saskatchewan. A ce moment-là j'étais d'avis que le parti communiste suivait un programme qui n'était pas dans les meilleurs intérêts de la démocratie ou du Canada et de son effort de guerre. Mais il semble étrange que ces dirigeants en vue du parti communiste aient été autorisés à se présenter comme candidats aux élections générales. Je n'ai pas dit qu'on aurait dû les interner. J'étais d'avis que notre cause pouvait affronter toutes les critiques qu'ils jugeraient à propos de formuler. Je puis dire avec satisfaction qu'aucun membre de notre association n'a essayé de faire interner des adversaires communistes.

L'honorable député du Yukon a dit que si les hostilités cessaient entre l'Allemagne et la Russie, les communistes se rangeraient du côté de l'Allemagne. C'est là se montrer injuste envers l'un de nos grands alliés, la Russie. Ceux qui se permettent des propos de ce genre, ne comprennent pas la différence essentielle qui existe entre le communisme et le fascisme. Dire que ceux qui, au Canada sont les amis de l'Union soviétique ne désirent pas de tout leur cœur la défaite complète de l'Allemagne, c'est tout simplement nier les faits les plus évidents.

J'espère que le Gouvernement donnera bientôt suite aux vœux formulés l'an dernier par le comité. Je veux parler de la levée de l'interdiction du parti communiste et de l'examen du cas des Témoins de Jéhovah et de la Technocratie.

[M. Gillis.]

M. l'ORATEUR: Je désire faire remarquer que cet amendement n'est pas pertinent, et qu'on risquerait, en l'acceptant, de créer un précédent dangereux. L'amendement propose de greffer sur la motion visant à désigner un comité chargé d'étudier et de reviser les règlements concernant la défense du Canada, 1941, une nouvelle question comportant l'examen de la loi relative à la naturalisation et à l'expulsion. Il n'y a pas de rapport entre ces deux propositions. Un amendement doit porter sur le même sujet que la motion qu'il tend à modifier. Ainsi, à l'occasion d'une motion visant à charger un comité d'étudier le code criminel, un député ne pourrait proposer que ce comité soit également chargé d'examiner la loi des compagnies. On doit s'en tenir strictement au sujet mentionné dans la motion, sinon il n'y aurait aucune limite et une motion visant à nommer un comité ouvrirait la porte à toutes sortes d'enquêtes sur l'ensemble du service administratif.

On me dit que les honorables députés consentent à accepter le présent amendement. Je ne puis le permettre que s'il ne soulève aucune objection au point de vue régularité, et à la condition que son adoption ne constitue pas un précédent auquel je sois tenu de me conformer. Si le ministre de la Justice (M. St-Laurent) désire prendre la parole, il ne devra se faire entendre que sur l'amendement. Lorsque nous aurons disposé de l'amendement, la Chambre passera à la motion principale, modifiée ou non selon qu'elle en décidera. Le ministre pourra alors donner la réplique, mais ce faisant il terminera le débat.

L'hon. L.-S. ST-LAURENT: J'ai dit à l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Green) que je n'avais aucune objection à l'amendement, car je l'avais étudié avec le secrétaire d'Etat (M. McLarty) et le premier ministre (M. Mackenzie King) en l'absence du ministre des Mines et ressources (M. Crerar). Au cours du débat, on a indiqué, ce soir, les raisons pour lesquelles nous jugions que cet amendement pouvait être reçu. On a dit qu'il serait peut-être opportun qu'il y ait une disposition visant l'expulsion possible de ceux qu'on a jugé nécessaire d'interner comme ennemis en vertu des règlements concernant la défense du Canada. Etant donné le rapport que je viens de mentionner, l'amendement ne m'a pas paru étranger à la motion principale. On pourrait étudier la question de savoir si des gens dont l'internement a été jugé nécessaire sous l'empire des règlements concernant la défense du Canada devraient être déportés. Pour ce motif on pourrait considérer l'amendement comme rattaché à la motion principale et nous ne créerions pro-

bablement pas de précédent susceptible d'embarrasser Votre Honneur si vous permettiez que l'amendement fût adopté.

M. l'ORATEUR: Je ferai observer au ministre que ses remarques ne s'appliquent pas à la question de naturalisation. Les règlements concernant la défense du Canada ne contiennent aucune disposition au sujet de la naturalisation.

L'hon. M. ST-LAURENT: Il y avait dans ces règlements une disposition par laquelle les gens qui appartiennent aux peuples en guerre avec les Nations Unies et qui ont été naturalisés depuis 1922 étaient traités comme étrangers ennemis.

M. l'ORATEUR: Je tiens seulement à signaler au ministre que, bien que son explication ait un certain rapport avec l'amendement, je ne suis pas entièrement convaincu que la Chambre puisse accepter le principe énoncé aujourd'hui, soit d'incorporer à une motion en délibération un autre sujet qui n'a pas de rapport avec le sujet principal mis à l'étude. Je tiens à souligner la chose. Telle est mon opinion. L'amendement constitue le fond du débat.

(L'amendement de M. Green est adopté.)

L'hon. M. ST-LAURENT: Les honorables députés n'attendent guère, à cette heure tardive de la séance,—il ne reste que quelques minutes avant onze heures,—que je réponde à toutes les observations formulées pendant un peu plus de trois heures de discussion. La proposition à l'étude vise tout simplement à instituer un comité chargé d'étudier les Règlements concernant la défense du Canada. Le 5 février dernier, l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a demandé au premier ministre si le Gouvernement avait l'intention de reconstituer cette année comme par les années passées le comité chargé d'étudier les Règlements concernant la défense du Canada. C'est ce qui a d'abord motivé la présentation de cette motion. Autre motif de la reconstitution du comité, l'an dernier le comité avait formulé une recommandation dans ce sens, afin de répondre aux exigences actuelles. Troisième motif, toutes les recommandations présentées par le rapport ont été étudiées. Quelques-unes ont été adoptées telles que les avait formulées le comité, et les règlements ont subi de nouvelles modifications. Nous avons cru devoir demander au comité si les modifications qui ont eu lieu influent sur les recommandations générales que contenait le rapport.

L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) et l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) en ont mentionné une, qui a consisté en l'addition de certains mots à l'article 39B des Règlements concernant la défense du Canada. Il y est stipulé que dans toute poursuite pour infraction à cet article le défendeur pourra se disculper en prouvant qu'il n'avait, en toute bonne foi, que l'intention de critiquer le gouvernement du Canada ou de signaler des fautes ou omissions du Gouvernement. Il avait été proposé d'ajouter les mots "et la conduite de la guerre". La proposition a été sérieusement étudiée, et les ministères de la Défense nationale se sont fortement opposés à la modification telle qu'elle a été formulée, qu'ils ont remplacée par la modification proposée au Règlement n° 16.

Les hauts fonctionnaires des ministères de la Défense comparaîtront, je suppose, devant le comité lors de sa reconstitution et expliqueront leur opposition à la forme générale de la recommandation qui fut présentée. Personnellement je ne vois aucune raison sérieuse de m'opposer à l'adoption de cette recommandation et les légistes du ministère n'y voient aucune objection sérieuse. Les ministères de la Défense ont débattu la question pendant des semaines dans un effort pour trouver une formule qu'ils jugeraient sans danger pour la sécurité de l'Etat. Les hauts fonctionnaires des ministères de la Défense seront en mesure d'exposer les raisons qui motivent leur opinion, savoir, qu'il serait imprévoyant d'apporter un amendement en ces termes à l'article 39B.

Quant aux Témoins de Jéhovah, je dois dire que je ne sais rien à leur sujet. Depuis mon entrée dans ce ministère, on n'a autorisé aucune poursuite contre les Témoins de Jéhovah. On a présenté concernant un grand nombre d'acssociations, une recommandation qui m'a paru fondée, à l'effet que ces règlements entravaient la liberté de conscience et la liberté de culte et l'on a inséré comme supplément à l'alinéa 39C le dispositif suivant:

> Aucune personne ne sera coupable d'une offense contre ce règlement du seul fait de son assistance à une assemblée dont la seule fin est le culte ou l'instruction religieuse.

On a ajouté cette disposition, et on demandera au comité de l'étudier afin de voir si cette sauvegarde est suffisante.

M. DOUGLAS (Weyburn): Bien qu'il soit vrai que son ministère n'ait pas institué ces poursuites, il n'en reste pas moins que les procureurs-généraux des diverses provinces, et même des magistrats, ont intenté des poursuites à ces gens simplement parce qu'il avaient des bibles en leur possession?

L'hon. M. ST-LAURENT: Il n'en a pas été ainsi que je sache. Je ne dirai pas que la chose n'est pas arrivée. Je n'en sais rien. Je n'ai pas eu connaissance de poursuites concernant des Témoins de Jéhovah, et aucun cas n'a été porté à mon attention au ministère depuis que j'y suis en fonctions.

M. DOUGLAS (Weyburn): Il y a eu onze cas la semaine dernière, je crois.

L'hon. M. ST-LAURENT: Pour ce qui est de l'illogisme dont le ministère est censé avoir fait preuve en libérant les communistes sans relever l'interdiction sur leur parti, je ferai remarquer que les détenus libérés ne l'ont pas été parce qu'ils étaient communistes mais parce qu'ils disaient vouloir participer à notre effort de guerre. Aussi parce qu'ils se sont engagés individuellement par écrit à ne pas participer à toute propagande ou autres activités du parti communiste au Canada ou de tout organisme sur lequel il exerce son influence, ou de toute autre association, groupement, société ou organisme déclaré illégal en vertu de l'article 39C des règlements concernant la défense du Canada.

Si ces gens ne se sont pas conformés à cet engagement ce n'est pas parce qu'ils ne l'ont pas pris. Ils ont été libérés parce qu'il était parfaitement entendu, d'après leur déclaration, qu'ils étaient les antifascistes les plus ardents que l'on pût trouver, où que ce soit, et qu'ils ne demandaient pas à être relâchés pour entreprendre une campagne de propagande communiste, mais qu'ils désiraient être libérés pour nous aider à gagner la guerre. Si, au lieu de ce faire, ils ont agi autrement, ils ont violé l'entente. Certains ont prétendu qu'il en avait bien été ainsi. J'ai fait faire une enquête au sujet de ces observations et je ne suis pas encore convaincu, pour ce qui est de l'une quelconque des associations que j'ai mentionnées, qu'il serait possible d'établir devant un tribunal que c'est bien une association "sur laquelle le parti communiste exerce son influence."

Quant au parti communiste lui-même et à ses doctrines, je ne suis pas ici le porte-parole du Gouvernement. J'ai exposé nettement, l'an dernier, mes propres opinions. Je tiens le parti communiste pour illégal, non seulement parce qu'il est tenu pour tel dans les règlements concernant la défense du Canada, mais parce que son but est contraire aux dispositions du Code criminel et aussi parce que, lors de l'abrogation de l'article 98 du Code criminel, on a modifié l'article 133 en y ajoutant les mots suivants:

Sans restreindre la portée du sens de l'expression "intention séditieuse", est présumé avoir une intention séditieuse quiconque publie ou met en circulation un écrit, un imprimé ou un document dans lequel est conseillé, ou enseigne ou conseille, l'emploi de la force, sans autorisation légale comme moyen d'accomplir quelque changement gouvernemental au Canada.

Il faut établir une distinction bien nette entre les gens qui conseillent le recours à la force sans autorisation comme moyen d'accomplir quelque changement gouvernemental au Canada, et le gouvernement de nos Alliés russes. Je suis bien convaincu que si nous, ou si un groupe quelconque de Canadiens, allions en Russie et conseillions de renverser le gouvernement russe, notre association serait tenue en Russie pour subversive ou séditieuse.

Le fait que ces gens ont été remis en liberté ou que ceux qui partagent leurs doctrines appuient ouvertement, à l'heure actuelle, un effort de guerre important ou total n'enlève rien aux fins qu'ils s'étaient d'abord fixées. Tout récemment encore un langage que je citerai devant le comité a été tenu par l'un d'entre eux à une assemblée où étaient présents, non des internés remis en liberté mais d'autres gens qui, à notre connaissance, étaient autrefois membres du parti communiste. Je puis dire ici qu'au moment où l'on a adopté l'amendement relatif à la liberté du culte, l'article 39C a été modifié de telle façon que c'était une infraction aux règlements non pas d'être membre du parti communiste,—tel que le voulait l'article sous sa forme primitive,—mais d'agir en qualité de membre ou de dirigeant du parti. Ainsi, le fait de partager les doctrines en cause ne saurait constituer une infraction aux règlements. L'infraction ne résulterait que d'un geste tendant manifestement à favoriser les fins de l'association. Ainsi modifié, le règlement se lit tel qu'il suit:

Toute personne qui fait partie d'un organisme illégal à titre de dignitaire ou de membre, ou qui préconise ou défend les actes, principes ou programmes d'un tel organisme illégal se rend coupable d'une infraction au présent article.

M. COLDWELL: Pourquoi, dans l'état actuel du code criminel, est-il nécessaire d'avoir un règlement? Pourquoi ne pas lever le bannissement?

L'hon. M. ST-LAURENT: Parce que, si nous faisions disparaître le bannissement imposé en vertu des Règlements concernant la défense du Canada, on prétendrait dans tout le pays, ce qu'un grand nombre de gens croiraient, que le conseil national pour l'obtention des droits démocratiques a obtenu ses fins, qu'il a réalisé le but, avoué dans un certain nombre de ses publications, de gagner la grande bataille de la démocratie, et que le Parlement a reconnu la légalité du parti communiste.

Voici un extrait d'une de leurs publications:

Pourquoi la légalité du parti communiste constituerait-elle la reconaissance du commu-

nisme? Le légalité du parti conservateur signifie-t-elle que le Parlement reconnaît le programme conservateur?

M. GRAYDON: N'oubliez pas le mot "progressiste".

M. DOUGLAS (Weyburn): Ne l'oubliez pas vous-même.

L'hon. M. ST-LAURENT: La publication dont j'ai parlé contient encore ceci:

S'inspirant de préjugés politiques, M. St-Laurent aura-t-il la faculté de déterminer quels groupements seront légaux ou illégaux au Canada? Son opinion personnelle sera-t-elle la mesure de la liberté d'association?. . . Depuis quand la liberté d'association et de conscience dépend-elle de la conformité ou de la non-conformité avec les croyances d'un ministre de la couronne?

Si les idées d'un ministre hostile envers certaine théorie politique constituent le principe directeur du régime démocratique au pays, aucun groupe, aucune association, aucune religion n'est en sécurité, tous seront à la merci des préjugés de ce ministre.

Tel est le sens qu'on attachera à la levée de l'interdiction que comportent les règlements concernant la défense du Canada, et l'un des libérés, M. Tim Buck, a dit dans plusieurs discours que tout ce qu'il fallait, c'était obtenir la levée de l'interdiction pour faire du parti communiste un groupement légal au pays, et que si cela se faisait, l'impression se répandrait dans tout le pays que le Parlement a pris une mesure pour faire du parti communiste un parti aussi légal que le parti conservateur progressiste, auquel le comparent certaines brochures. Cela constituerait un sérieux encouragement à la propagation d'une doctrine maintenant prohibée par le code criminel, et cela en vertu d'un amendement qu'on a voulu rédiger de façon à produire cet effet lors de son insertion au code. En effet, si les honorables députés se réfèrent au débat qui s'est engagé en 1936, ils constateront que M. Woodsworth a dit au ministre de la Justice d'alors qu'il enlevait d'une main ce qu'il accordait de l'autre par l'abrogation de l'article 98. Nonobstant la logique du reproche adressé au ministre de la Justice, cette Chambre a jugé bon de faire ce que le ministre de la Justice d'alors avait proposé et d'ajouter à l'article 133 un alinéa qui équivalait en somme à retirer d'une main ce que l'autre donnait, par le rappel de l'article 98, quant à ses dispositions essentielles.

M. COLDWELL: Le ministre de la Justice de l'époque a alors nié qu'il agissait dans cette intention. C'est du moins ce dont je me souviens.

L'hon. M. ST-LAURENT: Si mon honorable ami désire lire le débat à ce sujet, il en trouvera le texte à la date du 19 juin 1936.

M. COLDWELL: J'étais ici.

L'hon. M. ST-LAURENT: Il le trouvera aux pages 3972 et suivantes du hansard de cette année-là. J'ai lu deux ou trois fois tout le débat et l'honorable député constatera que le ministre de la Justice de l'époque a insisté et simplement accepté une proposition, à savoir que l'amendement ne vise que ceux qui préconisent le recours à la force dans le but de changer le régime parlementaire au Canada. L'amendement a d'abord été rédigé en termes généraux—amener des changements constitutionnels. On a laissé entendre que ces changements constitutionnels pouvaient se produire ailleurs, mais on s'en est tenu aux changements constitutionnels dans les limites du pays. Je crois que cela, ainsi que toutes les autres questions soulevées par les honorables députés pourraient être étudiés à fond par le comité. Tous semblent désireux de voir la création de ce comité, et puisque nous avons jusqu'ici pris plus de trois heures et demie à approuver la motion, je propose que la question soit mise aux voix et que cette motion soit adoptée, afin que le comité puisse se mettre à l'œuvre et puisse obtenir d'une manière plus précise tous les renseignements désirés.

M. GRAYDON: Le ministre va-t-il laisser passer la question de cette façon, sans donner aucune explication concernant l'incident du colonel Drew soulevé par l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker)?

L'hon. M. ST-LAURENT: L'incident du colonel Drew? Je n'avais aucunement l'intention de faire en ce moment une déclaration à ce sujet. Si, d'après moi, je devais présenter des excuses au colonel George Drew, je n'hésiterais pas à les formuler, mais connaissant les faits comme je les connais, m'est avis que je n'ai pas d'excuses à lui faire.

(La motion ainsi modifiée est adoptée.)

(Sur la motion de l'hon. M. Mackenzie la séance est levée à 11 heures 5 minutes du soir.)

Mardi 23 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

UNION SOVIÉTIQUE

VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE L'ARMÉE ROUGE—TRIBUTS D'HOMMAGES À SON COURAGE ET À SA DÉTERMINATION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Ce jour marque la célébration dans l'Union soviétique du vingt-cinquième anniversaire de la création de

l'armée rouge. Les hauts faits qu'elle a accomplis au cours des vingt derniers mois ont donné à tous les peuples libres tendus contre l'agression nazie un si grand sujet de réconfort et de reconnaissance que je ne veux pas laisser passer l'occasion sans signaler à la Chambre les succès remportés par les armées soviétiques sous la direction du premier ministre Staline. Les pays libres leur sont redevables de ce qu'elles ont fait pour résister aux envahisseurs allemands et les forcer d'abandonner plusieurs milliers de milles carrés du territoire soviétique. Puissent ces armées continuer dans la voie du succès jusqu'à ce que soit complète la victoire sur notre ennemi commun.

En parlant des succès russes, j'aimerais à répéter ici l'avertissement donné au peuple anglais par M. Eden dans son discours de dimanche à Londres. Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne a fait remarquer que la propagande allemande tentait de réussir là où les armées allemandes avaient échoué, et s'efforçait par tous les moyens de semer le soupçon et la zizanie chez les Alliés en ressuscitant l'épouvantail du bolchevisme et en saluant en Hitler le sauveur de la civilisation occidentale. Nous devons, au Canada, être sur nos gardes contre pareilles feintes et pareille propagande. Mus par un sentiment de foi et de confiance mutuelles né d'un commun effort, aspirons et appliquons-nous à réaliser une collaboration franche et entière en vue de la victoire de toutes les Nations Unies, et, une fois la guerre gagnée, en vue d'une paix juste et durable.

L'année écoulée a vu se réaliser l'établissement de relations diplomatiques directes entre le Canada et l'Union des républiques socialistes soviétiques, telles qu'annoncées à la Chambre le 12 juin dernier. Nous avions, peu après, le plaisir d'accueillir au Canada M. Féodor Goussev à titre de ministre soviétique et je suis heureux de pouvoir informer la Chambre que M. Dana Wilgress établira prochainement la première mission diplomatique canadienne en U.R.S.S. Je suis persuadé que tous les citoyens du pays espèrent vivement que l'établissement de ces relations diplomatiques n'est que le prélude d'une longue période d'entente et de collaboration mutuelles entre nos deux peuples, tant dans la poursuite de la guerre que pour le maintien d'une paix solide et durable.

On a récemment publié aux Etats-Unis et au Royaume-Uni un relevé frappant des ravitaillements fournis au gouvernement soviétique par le Nations Unies. Or, j'aimerais que le peuple canadien sache, autant que nous le permet le secret militaire, quelle partie de ces ravitaillements est de fabrication canadienne.

Sur un total de plus de six mille chars d'assaut, au delà de neuf cents ont été fabriqués en notre pays. Nous avons aussi expédié en U.R.S.S. deux mille porteurs universels, ainsi que quantité de canons, et plus de 22 millions de cartouches de diverses espèces. Nous avons envoyé au peuple russe des vêtements et fournitures militaires, et plusieurs vaisseaux de matériel de guerre et de métaux de valeur stratégique. En fait de vivres, la Chambre se rappellera l'accord canado-soviétique en vertu duquel nous consentions un crédit de $10 millions à l'U.R.S.S. en couverture d'achats de farine et de blé canadiens. Les citoyens de notre pays ont versé dans la caisse de la Société canadienne de la Croix-rouge un million de dollars qui ont été affectés à l'achat de matériel médico-chirurgical dont on avait grand besoin sur le front russe. De plus, la Caisse canadienne d'aide à la Russie a terminé une campagne de souscription. Le peuple canadien a répondu avec une générosité telle que l'objectif d'un millions de dollars a été plus que doublé. C'est ainsi que le Canada a fourni au peuple russe, pour lui permettre de poursuivre le combat, des armes essentielles, des munitions, des matières premières, des vivres et des fournitures médicales, cependant que nos soldats, aux côtés de leurs camarades de toutes les Nations Unies, portaient de durs coups à l'ennemi commun.

En rendant hommage à la valeur et au courage de l'armée rouge, notre admiration n'a d'égale que notre détermination à opposer à l'ennemi commun un héroïsme analogue au sien. Aujourd'hui la Russie et le Canada sont rapprochés par une tâche commune dans ce vaste conflit. Demain, lorsque la menace du fascisme aura disparu, que les citoyens libres du monde entier auront retrouvé la paix de l'esprit, nos deux peuples devront travailler la main dans la main à l'établissement d'un ordre nouveau fondé sur l'interdépendance et le respect de la personne humaine.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'estime un grand honneur et un grand privilège de pouvoir, au nom du parti conservateur progressiste, joindre ma voix à celle du premier ministre (M. Mackenzie King). En ce vingt-cinquième anniversaire de l'armée rouge, il me semble tout particulièrement à propos que le Canada rende un hommage bien mérité à ce puissant allié qui dans cette guerre a déployé une force qu'à un certain moment beaucoup d'entre nous n'auraient pas soupçonnée. L'autre jour, parlant de la situation des Allemands en Russie, un propagandiste allemand a dit que les Russes s'étaient lancés avec une puissance inimaginable. Nous, Canadiens,

nous sommes aujourd'hui heureux de pouvoir féliciter le peuple, l'armée et les autorités russes de la ténacité, du courage et de l'héroïsme dont ils ont fait preuve pour la défense de la liberté universelle. Tant qu'une voix libre pourra se faire entendre dans ce monde elle s'élèvera pour saluer le mérite, l'endurance et la bravoure indomptable de l'armée russe dans le présent conflit, et c'est avec joie que je profite de l'occasion pour rendre hommage à un allié aussi noble et aussi valeureux.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, au nom de la fédération du commonwealth coopératif, je désire appuyer les paroles du premier ministre (M. Mackenzie King) et du chef de l'opposition (M. Graydon). Je suis convaincu qu'il n'est pas une personne dans cette enceinte et même au pays qui ne soit saisie d'admiration pour la bravoure et le courage dont nos alliés russes ont fait preuve en résistant aux attaques d'un ennemi bien préparé, dangereux et implacable. Il y a peu de temps, j'ai lu le livre de l'ambassadeur Davis, *Mission to Moscow*, et j'ai été étonné de l'opinion qu'il s'était faite, même avant Munich, de la puissance de l'armée russe et de la probabilité qu'elle pourrait résister à une attaque venant de l'Ouest. Aujourd'hui, en appuyant les paroles du premier ministre, on me permettra d'affirmer qu'il est de notre devoir de nous efforcer de faire disparaître les doutes qui existent encore dans certains milieux relativement à la Russie et de nous rappeler que, dans la période qui suivra la lutte gigantesque actuelle, ce pays jouera un rôle prépondérant dans la reconstruction de l'univers. Depuis que la Russie a pris les armes, j'entretiens deux espoirs: premièrement, celui que la Russie adopte des coutumes et des méthodes administratives plus démocratiques et, deuxièmement, l'espoir que nous, les démocraties, deviendrons plus progressistes.

Des VOIX: Bravo!

M. COLDWELL: Je veux parler de progressistes dans son vrai sens, car si on y adjoint l'expression "conservateur" on arrive à une contradiction. Donc, je désire insister sur le fait que notre alliance avec la Russie pourra être avantageuse aux deux pays.

Je sais qu'en certains milieux on craint encore une répétition de la révolution bolcheviste. Toutes les pages de l'histoire nous rappellent des révolutions dont leurs auteurs, semblerait-il, n'ont pas toujours eu à rougir par la suite. Notre propre histoire nous parle d'une révolution en Angleterre qui a coûté la vie à un grand nombre de personnes et même à un roi, en 1649. La révolution américaine est un événement historique remarquable qui, comme la révolution française, a été inutilement très sanglante. Mais de ces épouvantables révolutions il est résulté un progrès pour les nations intéressées et pour l'humanité. La révolution qui s'est produite en Russie améliorera peut-être les choses là-bas, et pour ma part, j'en suis certain.

J'ai une autre idée à exprimer. Nous avons tous applaudi à la magnifique manière dont le peuple canadien a répondu à la campagne en faveur de l'aide à la Russie. C'est fort bien mais je dirai que, somme toute, la Russie ne demande pas la charité. Je suis heureux qu'en présentant la résolution au sujet du don aux Nations Unies, le ministre des Finances (M. Ilsley) y ait inclus le don fait à tous nos alliés au nom du peuple canadien. Au nom du parti auquel je suis associé, j'appuie donc de tout cœur, monsieur l'Orateur, les sentiments exprimés par le premier ministre.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, étant donné que je suis inscrit le quatrième sur la liste des orateurs, on peut supposer que toutes les remarques à faire ont été faites. Il suffira donc de dire que notre groupe se joint de tout cœur à l'expression des sentiments énoncés.

L'ACCIDENT DE CHEMIN DE FER D'ALMONTE

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je voudrais demander au ministre des Transports quand il pourra déposer le rapport de la Commission des transports au sujet de l'accident de chemin de fer d'Almonte, survenu le 27 décembre dernier.

L'hon. J.-E. MICHAUD (ministre des Transports): L'honorable député veut sans doute parler des conclusions arrêtées par la Commission des transports après son enquête sur la collision d'Almonte. Les conclusions, les décrets et les ordonnances émanant de la Commission des transports se déposent d'ordinaire avec son rapport annuel, selon les dispositions de la loi. Je verrai cependant à ce que copie des conclusions soit communiquée immédiatement à l'honorable député.

M. GRAYDON: Ces conclusions devraient être déposées sur le Bureau, car elles intéressent tout le pays. On ne devrait pas attendre le dépôt du rapport annuel.

L'hon. M. MICHAUD: Je demanderai que ce rapport soit inclus dans ceux qui ont été préparés au cours de l'année écoulée et qui seront déposés demain ou après-demain.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. MAYBANK

COMITÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA—DÉCLARATION DE M. GILLIS AU COURS DU DÉBAT DU 22 FÉVRIER.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. RALPH MAYBANK (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion pour répondre à ce qui revient en somme à un blâme qui m'a été infligé, intentionnellement ou non, au cours du débat d'hier soir. Après que j'eus quitté la Chambre, l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a affirmé, relativement à la non-adoption du rapport du comité chargé d'étudier les règlements concernant la défense du Canada, que c'est moi qui avais fait obstacle à ce que le rapport fût présenté pour être adopté et que j'étais responsable de ce que les membres de son parti et lui avaient été empêchés d'assurer l'adoption de ce rapport.

Je m'empresse d'indiquer, en m'appuyant sur le Règlement de la Chambre, l'inexactitude complète de cette assertion. Il est vrai, comme je le disais hier soir à la Chambre, qu'une partie de la responsabilité retombe sur moi à cet égard; je l'ai librement et franchement assumée hier soir. Sa remarque est venue en réponse à l'assertion que j'ai faite, savoir que la responsabilité de la non-adoption retombe sur lui aussi bien que sur les membres de son parti et autres honorables députés.

Les faits sont là. J'ai donné avis que je proposerais l'adoption du rapport et j'étais libre de le faire après un délai de quarante-huit heures. Or, vu que je ne l'ai pas fait, il ressort du Règlement et des coutumes de la Chambre, ainsi que le savent bien plusieurs honorables députés de la C.C.F., que l'un d'entre eux restait absolument libre de proposer l'adoption de ce rapport. Je ne puis croire que l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud ignorait cette disposition particulière du Règlement. J'imagine qu'il se tenait au courant de tout et qu'il savait avoir ce droit; tout de même s'il dit le contraire, j'accepterai sa déclaration, cela va sans dire.

Il est cependant absolument vrai que, d'après le Règlement et la coutume de la Chambre, chaque membre de son parti et même de chacun des partis, avait le droit de proposer l'adoption du rapport, et que chacun s'en est abstenu.

C'est la Chambre qui fut saisie de cet avis de motion que j'avais donné, et non pas moi. Ce n'est pas seulement moi qui avais le droit de proposer l'adoption du rapport. Ce droit appartenait aussi à l'honorable député de Cap-Breton-Sud. Si ce dernier ignorait posséder ce droit, d'autres membres de son parti, et surtout son chef ou le député qui représentait son parti dans le comité, ne l'ignoraient certainement pas. Il ne saurait y avoir aucun doute là-dessus.

Il y a autre chose. C'est le représentant de son parti qui s'est entendu avec d'autres, non pas avec moi, car je n'y consentais pas, pour que l'adoption du rapport ne fût pas proposée.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): J'aimerais qu'on me fournit une interprétation de l'article 45 du Règlement. Je dois dire que ce n'est pas ainsi que je concevais cet article. Je pensais qu'un député désireux de proposer l'adoption du rapport devait donner un avis préalable de quarante-huit heures. En discutant la chose ce matin, j'ai dit à l'honorable député de Cap-Breton-Sud que je pensais qu'un député qui n'avait pas donné un tel avis n'avait pas le droit de proposer l'adoption. J'aimerais des éclaircissements sur ce point, car c'est une question importante de procédure.

M. l'ORATEUR: La Chambre n'est saisie d'aucune question sur laquelle je sois appelé à rendre une décision. On aurait dû soulever la question au moment où l'avis portant adoption du rapport a été proposé. Je ne suis donc pas en ce moment en mesure de me prononcer sur les points soulevés par l'honorable député de Cap-Breton-Sud, par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre.

Conformément au Règlement, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a soulevé une question de privilège, et il avait le droit de le faire. Toutefois il ne peut se faire de discussion en ce moment sur ce qui a été dit quand la question de privilège a été soulevée. L'affaire devra m'être soumise à un autre moment.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): A propos de la question de privilège, on voudra bien me permettre de faire quelques brèves observations.

Des VOIX: Non.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député a le droit de rectifier une erreur.

M. l'ORATEUR: Sur une question de privilège, un honorable député a le droit de signaler toute interprétation erronée de certaines remarques qu'il a pu faire dans un discours. Il lui est loisible de dire en quoi le sens de ses paroles a été dénaturé. Une question de privilège ne saurait donner lieu à un débat sur une déclaration faite par un autre honorable député sur une question de privilège.

M. GILLIS: Je n'ai nullement l'intention de discuter les remarques de l'honorable dé-

puté de Winnipeg-Sud-Centre, mais je dois signaler l'inexactitude des commentaires qu'il a faits à propos de mes remarques d'hier soir.

M. l'ORATEUR: Dois-je comprendre que l'honorable député est d'avis que l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre a fait hier soir une déclaration inexacte?

M. COLDWELL: Il s'agit de sa déclaration d'aujourd'hui.

L'hon. M. MACKENZIE: Il n'y a pas lieu de soulever la question de privilège.

M. HOMUTH: Ce n'était qu'une observation sujette à revision.

M. GILLIS: J'ai dit hier soir que dans son explication, reproduite à la page 651 du hansard, il m'a donné l'impression que c'est surtout à cause de lui que l'adoption du rapport du comité n'a pas été proposée au cours de la dernière session. J'ai encore cette impression, malgré ce qu'il a déclaré cet après-midi. Le rapport a été soumis vers la fin de la session. Je ne faisais pas partie du comité, mais je m'intéressais à son rapport. On m'informe que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre avait, conformément au Règlement, prévenu monsieur l'Orateur qu'il allait proposer l'adoption du rapport. J'ai appris aussi qu'en vertu du Règlement aucun autre honorable député n'a le droit de présenter une telle motion avant l'expiration de l'avis donné à monsieur l'Orateur. Je lui parlai de la chose; il me dit qu'il ne savait pas s'il allait proposer l'adoption du rapport, mais qu'il m'avertirait au cas où il le ferait. Une fois qu'il eut décidé de ne pas proposer de motion, la session était trop avancée pour permettre à qui que ce soit de suivre la procédure ordinaire et de saisir la Chambre de la question. Je suis toujours d'avis que ma prétention d'hier soir est fondée.

CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL EN TEMPS DE GUERRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES OUVRIERS CANADIENS-FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-S. ROY (Gaspé): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail (M. Mitchell). Je me suis déjà efforcé d'appeler l'attention du Gouvernement sur le fait que les ouvriers canadiens-français ne sont pas représentés au Conseil national du travail en temps de guerre. Le Gouvernement étudie-t-il l'opportunité de nommer à ce Conseil un Canadien français pour représenter ce groupe d'ouvriers?

M. REID: Je me demande s'il y a un Ecossais dans ce Conseil.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai fait le 12 février une déclaration détaillée à la Chambre au sujet de l'organisation du Conseil, et s'il y a des modifications ou des additions à y faire, la Chambre en sera informée en temps et lieu.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 19 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon et la proposition de sous-amendement de M. Cardin.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre a levé la séance vendredi dernier, j'avais la parole depuis quelque trente minutes et, si j'ai bonne mémoire, j'étais à énoncer les raisons pour lesquelles notre groupe s'opposerait à l'amendement qu'a proposé l'honorable représentant de Richelieu-Verchères (M. Cardin). Au cours de mes observations, j'ai exposé les raisons qui, selon moi, ont motivé la motion de l'honorable député. Je voyais dans cette motion les protestations d'une partie considérable de la population canadienne dont les sentiments sont interprétés à la Chambre par l'honorable représentant qui a proposé l'amendement. Je crois toujours que telle est bien la situation. D'autre part, l'amendement lui-même expose deux raisons sur lesquelles il se fonde. Si je ne m'abuse, la première, c'est que la confusion règne partout au pays relativement à la main-d'œuvre, et la seconde, c'est que la population craint que la production ne puisse atteindre le niveau nécessaire. J'aimerais dire un mot sur ces aspects de l'amendement.

Nous reconnaissons que la situation ouvrière au Canada présente un tableau bien confus, et nous sommes d'avis qu'il faut étudier cette question sous tous ses aspects. Nous prétendons que la question doit être tirée au clair et qu'il faut remédier aux diverses insuffisances. S'il est un domaine où le Gouvernement a commis plus d'erreurs qu'en d'autres depuis le début des hostilités, c'est celui qui se rapporte à l'utilisation de la main-d'œuvre dont dispose le pays. Le Gouvernement s'est rendu coupable de fautes graves dans le domaine du travail, et dans quelques mois nous en verrons nettement les effets. Ils sauteront aux yeux.

Nous convenons, comme l'a laissé entendre l'honorable député dans sa proposition d'amendement, qu'il faut instituer un comité parlementaire, dont l'enquête dans les conditions générales du travail au Canada serait objec-

tive, approfondie et complète. Le problème du travail intéresse, semble-t-il, plusieurs ministères, sûrement les trois qui voient à la défense du territoire, de même que celui du Travail, et la division du service sélectif national. A diverses époques d'autres ministères s'y sont aussi intéressés et il en est résulté chevauchement et désordre. Personne ne sait plus où il en est dans ce domaine. Même le premier ministre (M. Mackenzie King) y est parfois allé de ses prédictions, et nous ne savons plus où nous en sommes. Un comité chargé de vérifier tous les faits à ce sujet rendrait service à la nation, et sur ce point j'abonde dans le sens des observations de l'honorable député.

Il faut aussi examiner de très près toute la question des aliments au Canada. J'ai déjà fait connaître mes idées sur ce point. Le problème du combustible est beaucoup plus grave qu'on ne le croit généralement, et il se peut fort que l'an prochain une disette de combustible très sérieuse et très pénible frappe notre population de l'Atlantique au Pacifique. Le Parlement doit étudier la situation afin d'en connaître la gravité et d'aviser aux moyens d'y remédier. Il faut aussi examiner les conditions du logement au Canada; elle découle en partie de la situation ouvrière. Le problème du transport dont parle l'amendement mérite de même qu'on l'étudie. A mon avis, nous possédons au Canada de vastes disponibilités en hommes et femmes, à la condition de les mobiliser et de les affecter d'une manière sage et effective aux besognes qui les réclament.

Je signale à titre d'exemple la mauvaise gestion de la main-d'œuvre affectée à la production de l'or. Quelques honorables députés ont déjà traité cette question en Chambre dans une certaine mesure. Nous avons encore, je crois, 22,000 hommes engagés dans le travail inutile de la production de l'or au Canada. Le pays produit en or, si je ne me trompe, la valeur de 200 millions de dollars. Personne ne peut, en tenant compte des faits, concevoir que cette politique ait une valeur quelconque.

Nous devons, à mon sens, avoir un comité au sujet d'une autre question. Cet amendement, selon moi, est une forme de protestation à cause de l'antagonisme qui sépare les Canadiens français des Canadiens anglais. On devrait former au cours de cette session un comité chargé d'étudier les griefs respectifs des deux races du Canada. Ce comité aurait pour mission de promouvoir des conditions équitables pour les deux races. J'ai entendu des déclarations de quelques-uns de mes compatriotes Canadiens français à l'effet qu'ils ont l'impression qu'on les tient à l'écart de la conduite économique du pays. C'est possible, j'incline à croire que telle est la vérité. On devrait étudier cette question, afin de découvrir la vérité et d'accorder un traitement semblable à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. On devrait entreprendre ce travail dès la présente session avant que la situation ne devienne grave. Le comité devrait se composer de représentants des deux races et on devrait choisir ses membres de manière à convaincre tout le monde que justice sera rendue et que la question sera étudiée à fond. Chaque province devrait compter un nombre suffisant de représentants, de même que chaque parti, afin que l'enquête sur cette question se fasse sans ingérence politique et impartialement. Il devrait en résulter de l'harmonie, de la cordialité et de la bonne entente entre les deux grandes races qui doivent collaborer à l'édification de ce grand pays d'après les décrets de la Providence.

A mon avis, ces comités feraient beaucoup de bien au pays. Dans cette mesure j'approuve l'amendement de l'honorable député. Cependant, il ne faudrait pas suspendre le fonctionnement de la loi de mobilisation en attendant que le comité ait terminé ses travaux; ce comité pourrait s'acquitter de sa tâche même si nous poursuivions notre effort de guerre sous l'empire de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. En conséquence, je voterai contre l'amendement parce qu'il n'est pas nécessaire de suspendre l'application de cette loi et de désorganiser notre effort de guerre.

Il y a encore un point dont on devrait s'occuper au sujet de cette question. Le Canada devrait faire disparaître les restrictions financières qui gênent notre pays à tout moment et qui sont la cause d'incidents désagréablement injurieux entre les Canadiens de langue française et ceux de langue anglaise. Si notre pays pouvait se libérer de toutes ces restrictions financières et fonder son effort de guerre et son régime économique uniquement sur notre capital humain et sur nos ressources naturelles, nous pourrions plus facilement, je crois, aplanir un grand nombre des difficultés qui font naître tant de ressentiment et qui sont la cause de la présentation du sous-amendement.

Nous pourrions récompenser ceux qui s'engagent dans les différentes sphères d'activité où nous voulons les placer. Nombre de Canadiens ne se sont pas rendu compte jusqu'ici que nous pourrions encourager les hommes à s'enrôler dans notre armée au point que le nombre en serait si considérable qu'il nous serait difficile de trouver, en dehors de l'armée, assez d'hommes pour assurer l'exécution des

autres affaires de la nation. Nous pourrions y arriver en leur promettant simplement un certain montant d'argent comme prix de leur service de guerre et les assurant ainsi que le fait de s'enrôler ne leur serait aucunement désavantageux, mais les mettrait plutôt en meilleure posture. Nous pourrions obtenir les hommes nécessaires à l'agriculture ou aux autres industries grâce à la simple méthode de les dédommager proportionnellement à l'effort fourni. En conséquence, si notre pays contrôlait lui-même le système financier en honneur au Canada et le faisait servir à la mobilisation de toutes nos ressources, nous verrions disparaître une large part du ressentiment qui existe aujourd'hui chez nous.

M. H. E. BRUNELLE (Champlain): Monsieur l'Orateur, je me suis décidé après une certaine hésitation à parler brièvement sur l'amendement de l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin). Dans un appel chaleureux en faveur de cet amendement, l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a mentionné l'autre jour certains honorables députés qui, dans leurs discours sur l'Adresse, ont traité la question du capital humain et de la pénurie de main-d'œuvre agricole. Je suis un de ceux qui ont pris part au débat sur l'Adresse et qui ont traité ce sujet, mais assurément pas dans l'esprit qu'a laissé entendre l'honorable député de Témiscouata. C'est même le contraire qui s'est produit. Je n'ai pas plus critiqué le Gouvernement que le premier ministre (M. Mackenzie King) ou le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'a critiqué le Gouvernement. J'ai dit qu'après avoir préconisé pendant trois ans et demi la conscription d'un plus grand nombre d'hommes, le parti conservateur déplorait maintenant la pénurie de main-d'œuvre agricole, et j'ai félicité le cabinet d'avoir réalisé un effort de guerre équilibré. J'ai en outre souligné l'importance de l'agriculture et la nécessité de ne pas y porter atteinte. Après avoir cité quelques autorités à l'appui de ma thèse, j'ai terminé en déclarant que le ministre de l'Agriculture était l'homme tout désigné pour sauvegarder le bien-être des cultivateurs.

Je pourrais répondre à certaines exhortation, à certaines cajoleries et à certaines prières que l'on a formulées récemment et qui se fondent sur des prédictions et des prophéties, mais je m'en abstiendrai afin d'épargner du temps. Je répète aujourd'hui ce que j'ai dit l'autre jour, et je crois être logique en votant contre l'amendement de l'honorable député de Richelieu-Verchères ainsi que je me propose de le faire. Loin de moi la pensée de vouloir faire la leçon à qui que ce soit, mais sur des questions qui prêtent à la controverse, je crois qu'il vaut mieux se contenter d'un état de choses satisfaisant que de vouloir une perfection impossible, et surtout dans le cas qui nous occupe et quand on est au fait des circonstances dans lesquelles la loi de mobilisation a été adoptée et qu'on sait la façon dont on l'applique ainsi que les frais encourus. Dans toutes ces circonstances, la loi nous procure une excellente occasion de nous rappeler que le mieux est l'ennemi du bien. Je n'en dirai pas plus long et je suis sûr d'être compris.

La session, monsieur l'Orateur, ne fait que commencer, et les députés sont venus ici rendre compte de ce qui s'est passé dans leurs circonscriptions depuis l'ajournement l'automne dernier. Ils se sont déjà acquittés de ce devoir et ont fait part de leurs constatations au Gouvernement. Ils ont fait ressortir l'opportunité d'user de grande circonspection dans l'enrôlement de nouveaux militaires car les enrôlements semblent avoir atteint ce que j'appellerais le point de saturation. Je considère plus que jamais que le discours du trône, cette année, a occasionné un débat très fructueux. Nous avons été à même d'aborder n'importe quel sujet. Les députés sont venus à la session avec un souvenir encore tout vif de la situation dans leurs comtés ainsi que des propos de leurs commettants et ils ont pu relayer ces renseignements au Gouvernement. Les ministres, tous hommes sagaces, ont prêté l'oreille et j'estime qu'ils ont déjà commencé à remédier à la situation actuelle. Ainsi, le ministre de l'Agriculture, en s'adressant à la Chambre le 9 février, versait au compte rendu une lettre qui a déjà été communiquée à tous les directeurs des commissions chargées d'accorder des exemptions ou des sursis au service militaire. Qu'on me permette d'en lire seulement un ou deux alinéas:

> La présente est la première d'une série de lettres analogues qu'enverra le ministère du Travail.

C'est-à-dire qu'on se propose d'en envoyer d'autres et qu'on pourra prendre d'autres moyens de remédier à la situation. Je reprends ma lecture:

> Par suite de la pénurie sans cesse grandissante de main-d'œuvre agricole, il devient de plus en plus important d'encourager les travailleurs agricoles essentiels à rester sur leurs fermes.

Et plus loin:

> Jusqu'à nouvel ordre, on fera droit à la demande des travailleurs agricoles qui solliciteront un sursis à l'entraînement militaire.

Après d'aussi bons débuts, le Gouvernement saura, j'en suis convaincu, trouver les autres remèdes qui s'imposeront. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, il m'est avis que toute enquête sur la pénurie de main-d'œuvre agri-

cole doit être faite par les ministres eux-mêmes. C'est leur tâche. Avec presque tous mes honorables collègues, je me suis plaint de ce que,—chose inévitable, je l'admets,—on avait rejeté sur d'autres une trop forte partie de la responsabilité des ministres. Mon honorable ami, l'honorable député de Richelieu-Verchères, que j'estime beaucoup, s'est également plaint de ce que trop de conseils et de commissions avaient été formés pour accomplir la tâche dont les ministres ont la responsabilité. J'aime à approuver et à appuyer l'honorable député de Richelieu-Verchères chaque fois qu'il a raison et j'estime qu'il avait raison en l'occurrence. Mais en proposant son sous-amendement je ne pense pas qu'il était conséquent avec ce qu'il a dit il y a quelques jours seulement dans son discours sur l'Adresse et, je le regrette, cette fois je ne puis l'appuyer.

L'organisation de nos immenses ressources nationales a été une tâche colossale. Nos ministres l'ont bien accomplie; d'ailleurs, notre pays est dirigé par les hommes les plus intelligents, les administrateurs les plus brillants qu'on puisse avoir. Cet éloge s'applique à l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), car il était lui-même ministre lorsqu'on a rédigé et adopté la loi de mobilisation et même pendant les deux premières années de son application. En passant du régime de paix au pied de guerre, il est impossible de ne commettre aucune erreur, d'éviter toute imperfection, toute faiblesse, surtout lorsqu'il s'agit d'une transformation d'envergure nationale; j'estime que la rareté de bras à l'heure actuelle est due à une de ces erreurs inévitables et que le Gouvernement verra à corriger cette lacune par des mesures appropriées. La même difficulté surgira lorsqu'on tentera d'établir le célèbre et glorieux ordre nouveau. On commettra des erreurs, il se glissera des imperfections, des faiblesses. Cependant, si chacun y met de la bonne volonté et du discernement, on parviendra à corriger les erreurs, à faire disparaître les imperfections. De même, aujourd'hui, avec de la bonne volonté et du discernement, on remédiera avec facilité à la rareté de main-d'œuvre agricole.

A mon sens, le premier devoir des honorables députés, au début de la session, consiste à faire des recommandations au Gouvernement et à lui indiquer les remèdes qu'il faudrait apporter. C'est ce que nous avons fait. Notre devoir suivant est de donner au Gouvernement l'occasion d'adopter des mesures remédiatrices. C'est ce que nous ferons, je l'espère.

L'amendement proposé par l'honorable député de Richelieu-Verchères tend à renverser le Gouvernement; il ne peut avoir d'autre signification. Si j'ai bonne mémoire, j'ai recueilli cette opinion formelle et précieuse sur les lèvres de l'honorable député de Richelieu-Verchères lui-même, l'an dernier, alors que quelqu'un avait proposé un amendement analogue au discours du trône, pendant qu'il était ministre. Je ne puis appuyer maintenant une proposition aussi radicale. Malgré les griefs que j'ai,—et à cette époque-ci, presque tout le monde a des griefs,—je garde ma confiance dans le Gouvernement et surtout j'ai foi dans le premier ministre (M. Mackenzie King) dont les états de service de brillant administrateur et sage conducteur d'hommes font l'orgueil de presque tous les Canadiens. Je tiens à ajouter qu'en règle générale je combattrais la seule idée de suivre quelqu'un servilement et aveuglément, malgré la voix de ma conscience ou les conclusions de mon humble jugement. Mais quand je trouve un homme vraiment supérieur, honnête et possédant une haute expérience dans un domaine qui m'intéresse, je n'hésite pas, je me glorifie de suivre sa direction. Et aujourd'hui le premier ministre est vraiment un surhomme. Je tiens à ajouter, au cas où quelqu'un m'accuserait de faire volte-face, que, l'an dernier, la situation était fort différente. Ainsi que d'autres de mes collègues, j'avais un mandat spécial et déterminé à remplir. Cette année, je suis libre d'agir et de voter au mieux de mon humble jugement.

M. DIEFENBAKER: Quel mandat l'honorable député avait-il à remplir, l'an dernier?

M. BRUNELLE: Je puis répondre sans peine à l'honorable député: c'était au cours du débat sur la modification de la loi de mobilisation.

L'hon. M. ROWE: Le plébiscite.

M. BRUNELLE: C'était à propos de la modification de la loi de mobilisation. J'avais un mandat spécial à remplir et je n'entends pas revenir sur la question. Nous avons longuement discuté le sujet l'an dernier et nous étions tous renseignés. Mon honorable ami devait être absent à ce moment-là, car tous les honorables députés doivent sûrement le savoir.

On nous invite à voter pour un amendement dont l'adoption entraînerait la chute du Gouvernement. Avant de me lancer dans une telle aventure, je veux savoir où je vais.

L'hon. M. ROWE: Qu'on appelle le premier ministre!

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. BRUNELLE: Je désire demander à l'honorable député de Richelieu-Verchères, que j'estime beaucoup, de me dire franchement quel est l'homme qu'il voudrait voir à la place du premier ministre.

L'hon. M. CARDIN: Je puis dire à l'honorable député que je sais parfaitement où il va.

L'hon. M. HANSON: Ce qui lui arrivera aux prochaines élections, j'imagine.

M. BRUNELLE: Ces paroles de l'honorable député ne répondent pas à ma question, et je dis que c'est là une réponse déplorable de sa part.

M. POULIOT: Est-ce que l'honorable député s'en va à un endroit déplorable?

M. BRUNELLE: J'espère que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) ne m'interrompra pas. Il n'aime pas à être interrompu, et je suis certain qu'il me croira quand je lui dirai qu'il lui faut beaucoup moins de patience pour m'écouter qu'il ne nous en faut pour l'écouter.

M. POULIOT: La vérité choque.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. BRUNELLE: On dit que tout homme peut se remplacer. Il est vrai que l'on peut remplacer l'homme le plus brillant, même un génie, mais de quelle manière?

En terminant je tiens à dire que l'amendement de l'honorable représentant de Richelieu-Verchères aurait peut-être pu se justifier plus tard,—si par exemple, le Gouvernement refusait de tenir compte de nos observations. Mais en ce moment, alors que le Gouvernement n'a pas encore eu l'occasion de remédier à l'état de choses exposé par les honorables députés, cet amendement est inutile, inopportun et prématuré.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): J'ai cru devoir faire quelques commentaires avant la mise aux voix du sous-amendement, vu que je n'ai pas pu être présent à la Chambre vendredi après-midi, alors que l'honorable représentant de Weyburn (M. Douglas) a exposé l'opinion réfléchie de notre groupe. Ainsi qu'il le disait alors, nous voterons contre le sous-amendement. Nous sommes d'avis qu'il est impossible, maintenant que nous sommes en pleine lutte pour la sauvegarde réelle de notre existence, de suspendre l'application d'aucune de nos lois ou d'aucun de nos règlements qui se rapportent à la conduite de la guerre. Quelle que soit notre désapprobation de la politique ministérielle ou des mesures subséquemment approuvées par le Parlement, nous sommes d'avis, opinion démocratique et appropriée à mon sens, que lorsque le Parlement a donné son assentiment à une certaine ligne de conduite, les honorables députés doivent s'y rallier jusqu'à ce que l'occasion de la modifier se présente. En temps de paix, on peut prendre la parole à la Chambre ou ailleurs presque immédiatement après l'adoption d'une politique et en réclamer la modification; mais au cours d'une guerre, une fois que nous nous sommes engagés à prendre une certaine part à la conduite des hostilités, nous devons appuyer la politique en vertu de laquelle le conflit est dirigé et que le Parlement a adoptée. C'est là notre attitude.

Je suis complètement d'accord avec l'honorable député de Weyburn et d'autres honorables représentants qui soulignent le fait que le sous-amendement de l'honorable représentant de Richelieu-Verchères (M. Cardin) est proposé par quelqu'un qui était membre du cabinet quand fut tracée la politique que nous discutons actuellement. Il y a donc peu de doute que l'honorable député a appuyé alors cette politique.

Dès l'ouverture des hostilités, notre groupe a maintes fois réclamé, comme première chose à réaliser au pays, un relevé complet de toutes nos ressources en vue de savoir comment servir le mieux la cause commune. Nous avons affirmé que, si nous nous laissions imposer une ligne de conduite il en résulterait des embarras pour notre pays. Depuis le début de la guerre actuelle, certaines gens ne se sont pas rendu compte qu'il s'agissait non pas d'un conflit où des troupes nombreuses pouvaient évoluer ou se retrancher comme elles l'avaient fait lors des guerres précédentes, mais d'une guerre motorisée où de nombreuses machines seraient utilisées, les soldats chargés de conduire ces machines devant être très bien entraînés et être en outre appuyés par un grand nombre d'hommes occupés à fabriquer ces machines perfectionnées et à produire les vivres nécessaires à la poursuite de la guerre. Il en résulte que les difficultés auxquelles nous sommes présentement en butte découlent surtout du fait que nous n'avons pas su formuler un plan général.

Cette année, nos honorables amis qui siègent à notre droite ont grandement intéressé plusieurs des membres de cette Chambre. Pendant les deux premières années de la guerre, ils n'ont cessé de dire que nous ne mettions pas assez d'hommes sous les armes, que nous ne prenions pas assez de dispositions en vue d'envoyer au combat un nombre sans cesse croissant de soldats. Cette année, ils ont reconnu avec plusieurs autres honorables membres de la Chambre que si nous voulons maintenir au combat les hommes que nous y avons déjà il nous faut un nombre considérable de bons travailleurs dans nos usines et sur les fermes pour produire les articles nécessaires à la poursuite la plus efficace de la guerre.

J'approuve les remarques de l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) qui a dit,

il y a quelques instants, que même à l'heure actuelle il y aurait profit à accepter au moins une des propositions formulées dans le sous-amendement proposé, c'est-à-dire qu'une enquête approfondie devrait être faite, même en ce moment tardif, sur nos ressources humaines afin que nous puissions découvrir la meilleure façon de les répartir parmi les diverses entreprises relatives à la guerre. Cela devrait se faire non pas au moment où nous interromprons la mobilisation de notre capital humain, mais au moment même où nous poursuivons effectivement cette mobilisation. Il n'y a aucune raison au monde pour qu'on ne fasse pas une enquête complète et qu'on ne se rende pas compte des possibilités qu'offre notre pays. Par conséquent, l'idée émise dans le sous-amendement à l'effet qu'on institue un comité chargé de faire enquête dans le domaine de la main-d'œuvre au pays, constitue à mon sens une proposition d'ordre pratique. Mais en dépit du bien-fondé d'une telle proposition, nous ne saurions appuyer un amendement qui refuserait au Gouvernement, à cette époque critique, le droit de continuer à appeler des hommes pour servir dans les diverses forces armées.

Le problème ne concerne pas seulement les hommes de nos forces armées. Ainsi que l'ont signalé avec raison beaucoup d'honorables députés au cours du présent débat, il nous faudra plus que jamais cette année produire des quantités considérables de denrées alimentaires. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) l'a dit en termes très clairs quand il a pris part au débat. Si nous devons produire chez nous les quantités d'aliments nécessaires non seulement à nos propres armées et à celles de nos alliés, mais qui seront peut-être requises pour l'alimentation des populations de l'Europe, une fois qu'on aura ouvert le second front dans l'ouest et que les nations seront libérées, nous devons accorder une attention toute particulière au problème de la main-d'œuvre agricole. Le 9 février, la Fédération canadienne de l'agriculture a soumis au premier ministre un mémoire sur la question de la main-d'œuvre agricole et a clairement défini la situation. Les porte-parole de la fédération ont déclaré qu'on ne pourra atteindre les objectifs très élevés qu'on nous propose dans le domaine de la production agricole si l'on continue à dépouiller les fermiers de leurs ouvriers spécialisés Ils ont ajouté qu'ils étaient convaincus que le travail non rémunéré des femmes et des jeunes enfants des cultivateurs ne saurait remédier à la pénurie croissante de la main-d'œuvre agricole et qu'on ne saurait remplacer par des ouvriers inexpérimentés des villes les ouvriers agricoles compétents si indispensables à notre agriculture moderne, sans qu'il s'ensuive une diminution dans la production des denrées alimentaires. La fédération a recommandé de répartir les effectifs humains disponibles de façon impartiale entre l'agriculture et les industries essentielles de guerre afin d'assurer aux cultivateurs une main-d'œuvre agricole compétente, en nombre suffisant. Lorsque la demande atteint son sommet au cours de la période des semailles et des récoltes il faudrait, à son avis, que les autorités militaires libèrent les hommes qui suivent des cours d'instruction militaire et que l'on prenne les mesures nécessaires à cette fin à temps pour répondre aux besoins.

La fédération des agriculteurs a soumis des propositions pratiques et je les recommande fortement au ministre.

Un document déposé sur le bureau de la Chambre, le 10 février, en réponse à une question antérieure révèle la gravité de la situation des effectifs humains au pays et démontre qu'au fond le présent gâchis peut être attribué non seulement à la pénurie d'ouvriers dans certaines industries essentielles mais aussi au grand nombre de chômeurs que nous avons en ce moment.

J'ai demandé un rapport indiquant le nombre des personnes en quête de travail qui se sont inscrites aux cinq bureaux de placement régionaux. Je trouve à ce rapport que les inscriptions en cause s'élevaient, au 14 janvier de cette année, à 96,331, nombre qui s'est sans doute quelque peu accru depuis. Voilà qui vient étayer la thèse voulant que nous conduisions une enquête sur notre politique relative au capital humain afin que nous puissions répondre, dans la plus grande mesure possible, aux besoins du pays et aux exigences de notre effort de guerre. Le groupe dont je fais partie a toujours affirmé qu'un effort de guerre total exige non seulement la mobilisation et l'organisation de nos ressources en hommes, mais, et peut-être plus impérieusement, l'organisation, aux mêmes conditions, de l'industrie et de la richesse. Voilà précisément ce que nous devons accomplir si nous voulons que notre effort de guerre soit total.

Avant de reprendre mon siège, je désire mentionner une autre question. J'espère que la présente session du Parlement verra la fin de la controverse qui s'est parfois engagée en cette enceinte au sujet de l'effort de guerre. Comprenons donc que la lutte que nous livrons actuellement est véritablement une guerre dont l'enjeu est notre survivance. Pénétrons-nous donc de cette vérité, savoir que, tout en ne partageant pas les mêmes idées et en ne soutenant pas les mêmes programmes, nous avons tous le devoir de faire en sorte que l'effort de guerre du pays contribue le plus possible à la cause commune: la défaite des

agresseurs. Nous aurions dû, depuis longtemps, arrêter un vaste plan d'ensemble pour tout le pays. Cependant, l'adoption d'un tel plan ne saurait guère plus tarder. Efforçons-nous pendant la présente session de contribuer le plus possible à la conduite de la guerre. Tirons tout le parti possible des ressources en hommes et en argent dont dispose le pays. On ne saurait réaliser un tel programme en accentuant outre mesure tel ou tel aspect de notre effort national. Efforçons-nous de voir sous son vrai jour chaque partie de notre effort, qui est vraiment considérable. C'est là la seule façon de contribuer entièrement à la cause commune.

(Texte)

M. L.-D. TREMBLAY (Dorchester): Monsieur l'Orateur, je ne vous cache pas qu'il est pénible pour moi de me lever en ce moment pour exprimer une opinion contraire à celle que contient le sous-amendement de l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin). Et s'il m'est pénible de contredire l'honorable député, c'est que, pendant tant d'années,—pour ma part, depuis ma plus tendre jeunesse,—nous étions habitués à voir l'honorable proposeur du sous-amendement à la tête des phalanges libérales dans notre bonne vieille province de Québec et nous aimions à entendre ce lutteur impeccable, à l'éloquence entraînante et persuasive. Nous aimions à le suivre lorsqu'il faisait les luttes de notre parti avec le regretté Ernest Lapointe et, certes, nous avions toutes les raisons de l'admirer et de l'estimer. Si, aujourd'hui, pour la plupart, nous ne pouvons pas partager son opinion, nous le prions de croire qu'il n'en conserve pas moins toute notre estime. Nous regrettons qu'il ait cru bon de laisser le Gouvernement que nous appuyions et que nous sommes heureux d'appuyer encore.

Dans son sous-amendement, je pourrais dire qu'il exprime certains de nos sentiments. Ainsi, l'honorable député dit que:

> Cette Chambre est d'opinion qu'en raison de la pénurie reconnue de la main-d'œuvre agricole et de la rareté admise de main-d'œuvre pour les industries de guerre et autres activités industrielles et de transport essentielles, etc.

Lorsqu'il exprime ces regrets, je puis l'assurer que la plupart d'entre nous sont absolument de son avis. J'eus d'ailleurs l'occasion de proposer moi-même aux autorités compétentes de laisser aux travaux agricoles la main-d'œuvre absolument nécessaire pour la production requise par nos armées et par nos alliés.

Incidemment, dans le district militaire numéro 5 de Québec, en général, les autorités compétentes,—la Commission des extensions, comme nous l'appelons,—accordent des sursis à ceux qui démontrent qu'ils sont des cultivateurs de bonne foi. Malheureusement, nos jeunes cultivateurs, pas très au courant de la loi, ont souvent négligé de répondre au premier avis et de demander alors le sursis auquel ils avaient droit. D'un autre côté, la Commission des extensions était plutôt encline à observer la lettre au lieu de l'esprit de la loi, et, là comme ailleurs, si l'esprit vivifie la lettre tue.

Or, tout récemment,—le 3 février, pour être précis,—l'honorable ministre du Travail (M. Mitchell) adressait aux présidents des Conseils de mobilisation,—c'est-à-dire aux bureaux des extensions,—une lettre leur donnant des directives et une interprétation de la loi de mobilisation. A mon avis, il serait important de consigner au hansard certains passages de cette lettre, afin que nos cultivateurs soient mis au courant des privilèges auxquels ils ont droit et que l'on doit leur accorder lorsqu'ils font une demande de sursis devant le Conseil de mobilisation. Cette lettre, datée du 3 février, contient le passage suivant:

> Les Règlements visent à conserver les travailleurs agricoles à l'agriculture, en autant que la chose est possible d'après les Règlements du service sélectif national. Dans la mesure où leurs services ne sont plus requis sur la ferme, la période des travaux agricoles terminée, les travailleurs agricoles doivent être encouragés à accepter de l'emploi temporaire saisonnier dans le débitage en forêt, l'abatage de billes et les travaux forestiers, la pêche, les travaux dans les mines de charbon et de métaux de base, ainsi que dans les industries ne les privant pas de leur droit de sursis en tant que travailleurs agricoles, pourvu qu'ils retournent à l'ouvrage dès la reprise de la saison agricole.

Presque tous les jours, je reçois des visiteurs, des électeurs qui me disent: "On m'a accordé un sursis, et je voudrais bien savoir s'il m'est possible d'aller travailler dans la forêt cet hiver, ou d'aller employer la saison morte sur la ferme à gagner quelques piastres en dehors". L'interprétation de la loi de mobilisation contenue dans cette lettre devrait être connue davantage de nos cultivateurs, afin qu'ils puissent en bénéficier et que toute équivoque disparaisse. L'honorable ministre du Travail affirme non seulement qu'ils ont ce droit, mais qu'ils doivent être encouragés à s'en prévaloir.

Je tenais également à attirer l'attention de cette Chambre sur cette lettre parce que, jeudi dernier, l'honorable député de Richelieu-Verchères exprima le regret qu'on ne laisse pas à l'agriculture la main-d'œuvre agricole dont elle a besoin. Or, cette lettre démontre clairement à la Chambre que, dès avant cette expression d'opinion, l'honorable ministre du Travail avait adressé des instructions aux présidents des conseils de mobilisation leur enjoignant de laisser à l'agriculture précisément cette main-d'œuvre qui lui est si nécessaire.

Au paragraphe 4 de cette lettre, l'honorable ministre dit:

Les travailleurs agricoles qui demandent un sursis de service militaire devront l'obtenir en attendant plus ample examen...

Je reconnais ici que l'on donne une interprétation plus favorable à la politique de mobilisation du Gouvernement. Depuis le début de l'application de cette loi, nos braves cultivateurs ne savaient pas trop à qui s'adresser. Ils étaient tenus de remplir des formules que même les membres des professions libérales ont de la difficulté à comprendre. Ils devaient se procurer des lettres, soit du maire, du curé de la paroisse, d'un notable ou d'une autre personne compétente, et établir qu'ils étaient cultivateurs. S'il manquait quelque chose dans la preuve, tout de suite, leur demande de sursis était rejetée. Et, ici, je tiens à attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que, malheureusement, il y a aujourd'hui dans l'armée des cultivateurs dont on aurait besoin sur nos terres et qui se sont présentés pour leur service militaire parce qu'ils ne savaient comment procéder pour bénéficier d'un sursis. J'espère que le Gouvernement tiendra compte de cette situation et qu'il y remédiera.

Voici le paragraphe 4 de cette lettre:

Les travailleurs agricoles qui demandent un sursis de service militaire devront l'obtenir en attendant plus ample examen, à moins qu'il ne soit établi que le demandeur n'est pas un travailleur essentiel à l'agriculture. Les Règlements, il est à noter, n'exigent pas que le cultivateur prouve qu'il est un travailleur agricole essentiel. Si le Conseil doute qu'un homme soit un travailleur agricole essentiel, même en cas de délivrance de sursis provisoire sujet à plus ample examen, il demeure libre d'exercer son droit de refus de sursis en convoquant cet homme devant le Conseil pour rétablir les faits allégués.

Si je comprends bien,—et je demande à l'honorable ministre de me corriger si mon interprétation n'est pas exacte,—le cultivateur ou l'aide-cultivateur n'est pas tenu de prouver qu'il fait partie de cette classe pour obtenir un sursis. Si le conseil est d'opinion qu'il n'est pas un cultivateur, c'est à lui de le prouver. J'ai eu l'occasion hier de rencontrer l'honorable ministre du Travail, à qui j'ai cité exactement cette interprétation, et il m'a assuré que c'était bien ce que le département du Travail désirait mettre en vigueur.

Je lis maintenant le paragraphe 5 de cette lettre:

Si un travailleur, sur réception d'avis d'examen médical, prétend être travailleur agricole, mais n'est pas considéré par le Conseil essentiel à l'exploitation d'une ferme particulière, la question se pose alors de savoir s'il est ou non un travailleur agricole essentiel dans la région. Si de la main-d'œuvre agricole est requise dans la région, le travailleur doit avoir l'occasion de se placer dans un emploi où ses services seraient essentiels à l'agriculture sur une autre ferme; ou, encore, afin d'accroître la production d'une ferme déterminée. Le Conseil peut accorder un sursis de trois mois, au lieu d'un sursis juqu'à plus ample examen, afin de donner à l'intéressé l'occasion de trouver du travail essentiel.

Ici encore, on voit que l'on s'est amendé. Prenons, par exemple, le cas d'un cultivateur qui a trois fils chez lui; il a absolument besoin de deux de ses fils pour cultiver sa terre, mais il n'a pas besoin du troisième, qui, par conséquent, n'est pas un travailleur essentiel. Le Conseil doit accorder trois mois de sursis à ce dernier afin de lui permettre de trouver dans sa région un emploi où ses services seraient nécessaires et essentiels à l'agriculture sur une autre ferme. Ensuite, le Conseil doit lui accorder une exemption tant qu'il accomplira un travail essentiel sur une autre ferme déterminée.

De deux choses l'une: le Gouvernement est sincère ou il ne l'est pas. Il est sincère, j'en suis convaincu, il veut que l'agriculteur produise, et il veut qu'il produise autant qu'il le peut. De là, peut-être, la nouvelle interprétation de la loi de Mobilisation. Je félicite donc le Gouvernement, et surtout l'honorable ministre du Travail, d'avoir donné ces directives aux autorités compétentes et j'espère maintenant que le Gouvernement lui-même verra à faire accepter cette interprétation par le Conseil de mobilisation dans tout le Canada.

Aujourd'hui, après avoir exprimé ses regrets d'un état de choses auquel le Gouvernement doit remédier, l'honorable député de Richelieu-Verchères nous demande de donner un vote qui exprimerait un manque de confiance au Gouvernement. Il dit lui-même, cependant, d'après le *Citizen* du 22 février:

L'honorable M. Cardin a déclaré samedi aux journalistes que le sous-amendement qu'il a proposé jeudi à l'Adresse en réponse au discours du trône n'avait pas pour but d'imposer la formation d'un gouvernement national ni de rallier des groupements de députés québecois opposés à la politique du Gouvernement en matière de capital humain.

Nul doute que l'honorable député exprimait sincèrement son opinion. Il nous a déjà dit lui-même—et nous l'avons cru—qu'aucun gouvernement autre que celui du très honorable premier ministre actuel (M. Mackenzie King) n'offrirait autant de garanties que la province de Québec et ses sentiments seraient respectés, comme ils le sont avec le premier ministre actuel. Je ne crois pas que l'honorable député ait voulu provoquer un vote de défiance envers le gouvernement King. D'ailleurs, il le dit lui-même; cependant, il ajoute, plus loin:

M. Cardin reconnut que son sous-amendement pouvait être considéré comme une motion de défiance, mais il ajouta que "tel n'était pas son but fondamental".

Et un peu plus loin:

Toutefois, M. Cardin avait "la certitude absolue" que le Gouvernement ne subirait pas la défaite du fait de son sous-amendement.

On peut déduire de là que l'honorable député entend blâmer le Gouvernement, mais ne veut pas être injuste. J'espère qu'il désire plutôt la conversion du pécheur,—si pécheur il y a,—que sa mort. On peut déduire de ses déclarations qu'il ne veut pas la chute du Gouvernement. Mais dans quelle situation nous trouvons-nous, alors? L'adoption de son sous-amendement signifierait la condamnation du Gouvernement, exprimée par un vote de défiance des députés. Si nous votons pour son sous-amendement, nous exprimons le désir de renverser le Gouvernement, et, techniquement et en pratique, nous le renversons.

Dans la province de Québec, j'affirme que le sentiment populaire veut que nous appuyions le Gouvernement, qui, seul, nous offre la garantie que nos demandes légitimes aussi bien que nos droits seront respectés. L'honorable premier ministre, sans aucune doute, non seulement possède la confiance de l'immense majorité de mes compatriotes, mais il jouit de l'estime et de l'affection de presque toute la province de Québec. Lors des élections de 1940, tout particulièrement dans mon comté, il y avait des mécontents pendant un certain temps. L'un de ces mécontents, connu comme un libéral, pas très ardent, pas très sûr, posa sa candidature contre moi. Dans Dorchester, même parmi les chefs et les citoyens conservateurs qui m'appuient, on disait: Nous voulons élire Tremblay parce que nous sommes certains qu'il n'abandonnera pas Mackenzie King à la Chambre des communes. Cela démontre bien que mon attitude est sincère. C'est l'attitude que j'ai toujours prise devant mes électeurs et devant les électeurs des autres comtés de ma province et même d'en dehors de la province de Québec, lorsque je suis allé appuyer des collègues qui subissaient une élection. Mon attitude est la même aujourd'hui. J'ai confiance en l'honorable chef du gouvernement, j'ai confiance en ses ministres et j'exprimerai cette confiance en votant contre le sous-amendement.

(Traduction)

M. L.-PHILIPPE PICARD (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, l'univers est en feu; depuis trois ans et demi le monde subit les ravages de l'une des pires guerres de l'histoire de l'humanité. Deux groupes de nations sont aux prises, deux idéologies cherchent à se détruire l'une l'autre. Il y a trois ans et demi, le Canada faisait son choix et se rangeait du côté des démocraties. Quand la proposition de déclaration de guerre a été présentée à la Chambre peu de députés ont protesté, et elle a été adoptée sans qu'un vote soit enregistré. Le Canada depuis lors a réalisé un splendide effort sous la conduite de l'administration actuelle. Notre industrie s'est outillée pour produire plus que l'on n'avait jamais cru qu'elle puisse faire. La production agricole a atteint de nouveaux sommets. Une forte armée est présentement sous les armes, et notre marine est plus de cinq fois ce qu'elle était. Nous avons plus de 150,000 hommes dans l'aviation, et nous avons concouru plus que toute autre nation du commonwealth au magnifique plan d'instruction qui a fourni des aviateurs aux Nations Unies. Tout s'est accompli degré par degré, et avec le moins possible de désordre dans la vie normale du pays et dans la préservation de l'unité nationale. Tout cela s'est produit sous la direction du premier ministre actuel (M. Mackenzie King).

Au sujet du sous-amendement à l'étude, chaque honorable député doit se demander quelle a été son attitude dans le passé, quelle attitude il a gardée jusqu'à maintenant, et quelle attitude logique il peut prendre en ce moment. Les députés de la province de Québec ont approuvé en très grande majorité, en 1940, le projet de loi établissant la mobilisation de nos ressources humaines et nationales, et depuis trois ans et demi si les représentants de la province de Québec ont pu différer sensiblement d'opinion avec le Gouvernement ce fut seulement au sujet du bill nº 80. Les Canadiens français veulent gagner la guerre et ils veulent la gagner sous la conduite du gouvernement actuel.

Si l'on me permet d'exprimer mes propres opinions et mes vues, je déclare que dans le passé je me suis opposé à notre participation aux guerres de l'Empire britannique lorsque le Canada n'est pas directement menacé. Je n'ai pas changé d'opinion. La guerre actuelle, toutefois, ne se fait pas pour le plaisir ou l'agrandissement de l'Empire britannique; nos propres institutions en sont l'enjeu. Le Canada, français ou anglais, de l'est ou de l'ouest, est uni sur cette question. Si nos opinions diffèrent sur la valeur des méthodes à employer pour obtenir les résultats désirés, nous sommes tous convaincus que le Canada a de meilleures chances de réussir, sans briser l'unité nationale, sous la direction du premier ministre actuel.

Le Canada français a accepté la loi de mobilisation de notre jeunesse pour la défense du Canada et les nôtres se sont enrôlés plus nombreux que d'après n'importe quelle méthode en honneur au cours de la dernière guerre. La grande majorité des honorables députés du Québec a voté en faveur de la loi qui régit la mobilisation. La loi est la même,

et ce sous-amendement veut sa suspension. On aura besoin d'hommes outre-mer, et l'on devra envoyer les volontaires qui sont actuellement à l'entraînement au sein des régiments qui veillent maintenant à la défense du Canada. Il faudra donc appeler et entraîner des hommes en vue de cette défense pour remplacer les volontaires qui partiront. Il n'y a rien de changé dans tout cela. La loi a été passée dans cet esprit, et, en dépit du bill n° 80, la loi est encore appliquée dans le même sens.

Le bill n° 80 confère au Gouvernement le pouvoir d'envoyer des hommes outre-mer, mais on n'a pas, que je sache, usé de ce pouvoir, si ce n'est pour envoyer des hommes au Labrador, à Terre-Neuve et en Alaska. Je puis dire ici que j'ai obtenu l'approbation d'une assemblée des gens de ma région qui m'ont dit n'avoir aucune objection à ce que nos hommes soient affectés à la défense de notre hémisphère, au Labrador ou ailleurs. Ces gens, cependant, ont déclaré être opposés à la conscription de nos hommes pour service de guerre sur d'autres continents. Voilà l'attitude que les Canadiens de langue française ont en général approuvée, et je suis convaincu que plusieurs autres honorables députés de la province de Québec diront la même chose. Il n'y a rien de changé et le Gouvernement est encore engagé à s'en tenir à sa déclaration, à savoir, qu'advenant l'adoption d'un décret du conseil stipulant l'envoi de recrues outre-mer, ce décret serait soumis à l'approbation de la Chambre, sous forme de motion de confiance. Les représentants de la province de Québec sont donc encore aujourd'hui aussi libres qu'ils l'étaient de donner un vote de confiance au Gouvernement; ils en sont exactement au point où ils étaient quand ils se sont prononcés en faveur de la loi de mobilisation, en 1940.

Je répète ici ce que j'ai dit dans mon discours sur l'Adresse, il y a quelques jours. Mon bon ami, l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot) a rappelé à la Chambre, l'autre jour, que je suis du nombre de ceux qui ont parlé de notre capital humain et ont critiqué la ligne de conduite du Gouvernement. J'ai trouvé à redire sur l'application des règlements concernant la mobilisation et sur leur interprétation par les commissions de mobilisation. Je suis encore d'avis que l'on devrait donner des instructions plus claires à ces commissions qui s'occupent des sursis ou des exemptions des cultivateurs ou des employés dans les industries. Ces instructions, je le répète, devraient être plus claires, mais il s'agit là d'une question d'interprétation et d'application de la loi. Ce n'est pas une question de principe concernant l'opportunité

[M. Picard.]

pour le Gouvernement d'adopter la loi de mobilisation. C'est une question de savoir si le Gouvernement a bien instruit les commissions sur la juste interprétation des règlements et si ces commissions interprètent ces règlements de façon à assurer un flot constant d'ouvriers sur nos fermes et dans nos industries. Devrions-nous maintenant suspendre l'application de cette loi et dire au reste du monde: Nous allons étudier pendant des mois la question de savoir si nous avons un nombre suffisant d'employés dans l'industrie et l'agriculture. Devrions-nous, en ce temps de guerre, simplement dire: Attendons; les armées allemandes sont en ce moment en marche et il est vrai que nous voulons gagner la guerre, mais attendons et discutons en comité pendant des mois pour faire plaisir à un certain groupe d'électeurs. Je préférerais n'être pas réélu, monsieur l'Orateur, plutôt que d'appuyer une telle proposition. Le monde entier resterait muet d'étonnement à la vue d'une institution démocratique de l'une des Nations Unies qui attendrait et discuterait pendant des mois pour savoir si les ouvriers agricoles sont en nombre suffisant. J'ai assez confiance dans le Gouvernement pour croire que si des abus se glissaient dans l'application de la loi par suite d'une fausse interprétation des règlements, ce dernier aurait la sagesse, une fois au courant des faits, d'y apporter remède. Qu'il me soit permis de dire, avec tout le respect dû à la Chambre, que le peuple a plus confiance au premier ministre lui-même pour régler cette question qu'il n'aurait même à un comité de cette Chambre.

Depuis deux ans, on a évoqué assez fréquemment le nom d'un homme dont la mémoire m'est si chère que je sens de mon devoir d'en parler brièvement aujourd'hui. L'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) a mentionné ce nom à la Chambre l'autre jour, et s'il est un député qui avait droit de le faire c'était bien l'honorable représentant de Richelieu-Verchères. L'honorable député mérite mon plus profond respect parce qu'il a rendu des services signalés au pays, et quoi que l'on puisse penser ailleurs de son projet d'amendement il convient de s'incliner devant lui parce qu'aux heures de crise dans le passé il savait ce qu'il fallait faire. Il est resté au poste et s'est servi à l'époque de la grande influence qu'il avait sur sa province pour la diriger dans la bonne voie. Il mérite la reconnaissance du pays pour les services rendus dans le passé, mais, sur la question actuelle, nous ne pouvons approuver son attitude.

J'ai autant droit que quiconque d'évoquer la mémoire de Lapointe, dans cette enceinte comme dans les assemblées publiques. J'ai connu M. Lapointe pendant environ trente ans,

depuis mon enfance. J'ai été son secrétaire pendant douze ans, et il me sera peut-être permis d'affirmer sans me vanter que je jouissais quelque peu de sa confiance. Franchement, ceux qui parlent de M. Lapointe comme certains l'ont fait dans les assemblées de la Ligue pour la défense du Canada, ou bien manquent de sincérité ou bien connaissent très peu de l'homme. Il y a une qualité que possédait Lapointe: c'était un amour véritable pour le Canada en général, non seulement pour sa province mais encore pour tout le pays. Lapointe était un disciple de Laurier et il avait foi dans le libéralisme véritable de Laurier. Il est allé plus loin et s'inspirait du vrai libéralisme de l'école de Gladstone et de tant de chefs britanniques. Il voulait avant tout un Canada uni. Il n'aurait pas cédé un pouce de terrain s'il y allait des intérêts de ses compatriotes. Dans toute question touchant l'intérêt national, il pensait d'abord en Canadien.

Lapointe était toujours prêt à combattre le fanatisme d'où qu'il vînt et quand il le croyait nuisible au Canada. Au Canada anglais il combattait des hommes comme Shields et d'autres qui essaient tous les jours d'allumer les haines de races. Dans sa propre province, il a préconisé une meilleure compréhension et a combattu toute sa vie les extrémistes, depuis 1910 où il combattait le nationalisme avec succès dans sa propre circonscription, il convoqua une assemblée de sur la question de la marine. Les gens disaient alors que Kamouraska se tournerait contre lui; le lendemain de son retour d'Ottawa dans sa circonscription, il convoqua une assemblée de ses électeurs et il obtint leur appui. Il n'était pas de ceux qui reculent. A ce moment, ceux qui hésitèrent à appuyer Laurier furent défaits par les nationalistes et ceux qui agirent comme Lapointe furent élus. La population lui continua alors son appui et le renvoya à Ottawa. Au cours des dernières années, Lapointe éprouva dans Québec assez de difficultés à combattre les vues et les sentiments proclamés par les Bouchard et les autres séparatistes qui lui faisaient la lutte, parfois avec l'appui silencieux de l'opposition officielle. Chacun se souviendra de l'attitude de Lapointe pendant cette guerre et aucun de ceux qui voteront contre ce sous-amendement ne doit craindre de manquer de fidélité à Lapointe. C'était vrai aussi à cette époque de l'honorable député de Richelieu-Verchères. Il fut alors fidèle à Lapointe et tous deux sont dignes d'éloges. Je rends hommage à l'honorable député de Richelieu-Verchères, dont le vrai libéralisme pendant un quart de siècle a été un exemple pour nous tous, et je respecte ses vues et sa sincérité. Mais je ne puis le suivre dans la voie où il s'engage maintenant. L'honorable député de Richelieu-Verchères a siégé aux côtés de Laurier dont il était un disciple; s'imagine-t-il le moindrement que Laurier aurait proposé un amendement pareil? Je lui dirai respectueusement que je ne le pense pas.

M. Lapointe a déclaré plusieurs fois avant sa mort qu'il n'avait pas modifié son attitude au sujet de la participation du Canada à la guerre dans la plus grande mesure possible, avec la réserve cependant qu'il avait exprimée à ses amis et compatriotes: savoir, qu'il ne leur demanderait pas d'être conscrits pour la défense du Canada outre-mer. Mais il a dit qu'il appuierait toutes les mesures, sauf celle-là, pour gagner la guerre, et que, s'il en venait jamais à la conclusion que celle-là fût nécessaire, il se retirerait plutôt que d'y recourir, à cause de l'engagement qu'il avait pris.

Telle était l'attitude de Lapointe. Si Lapointe vivait, il serait attristé, il serait attristé encore plus que nous, de voir proposer à la Chambre un pareil sous-amendement. Si Lapointe vivait, il ne proposerait pas un sous-amendement de ce genre, et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que la grande majorité des députés de sa province lui seront fidèles et voteront contre cette proposition.

(Texte)

M. JOSEPH LAFONTAINE (Mégantic-Frontenac): Monsieur l'Orateur, si je me lève à ce stade de la discussion sur le sous-amendement proposé par l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), c'est que je désire donner à cette Chambre et consigner dans le journal des débats les raisons qui, à mon avis, me justifieront de donner mon vote dans le sens que j'entends le faire, lorsque cette Chambre sera appelée à se prononcer sur le sous-amendement.

Lors des élections de 1940, j'ai visité toutes les paroisses du comté de Mégantic-Frontenac, que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre. J'ai adressé la parole devant les électeurs de chacune de ces paroisses et je leur ai déclaré sincèrement et franchement, si j'étais élu, quelle serait mon attitude sur toute question pouvant se présenter à l'étude, telle celle qui se présente aujourd'hui devant cette Chambre.

Lors de ces assemblées, j'ai pris librement deux engagements, m'appuyant sur les paroles et les déclarations du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King), du regretté Ernest Lapointe et de l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), alors ministre des Travaux publics dans le Gouvernement. Ces engagements étaient, premièrement, que je m'engageais à combattre toute mesure ou

tout projet de loi imposant la conscription pour service outre-mer; deuxièmement, que je combattrais tout gouvernement d'union ou de coalition, rêve si cher à un certain nombre de députés qui siègent de l'autre côté de cette Chambre. Ce sont les deux seuls engagements spécifiques que j'aie contractés envers mes électeurs, et laissez-moi vous dire, monsieur l'Orateur, que je respecterai ces engagements, quoi qu'il puisse arriver, étant convaincu que tenir parole vaut mieux que tout honneur qui peut nous être décerné.

De plus, dans chacune de ces assemblées où je prenais ces engagements, je déclarais que, à cause du conflit dans lequel notre pays était engagé aux côtés de la France et de l'Angleterre, j'entrevoyais à l'horizon des jours sombres et difficiles. Je disais aussi que des questions complexes pourraient fort bien se présenter, comme il s'en est présenté durant la dernière session, et comme il s'en présente actuellement, mais que, conscient de mes responsabilités, j'étudierais chacune de ces questions à la lumière des circonstances et des raisons exposées, et que je donnerais mon vote suivant les dictées de ma conscience. C'est la ligne de conduite que j'ai suivie depuis que je siège dans cette Chambre, et je ne m'en départirai pas en donnant mon vote sur la motion qui fait le sujet de la discussion en ce moment.

Que dit l'amendement proposé par l'honorable député de Richelieu-Verchères? Je trouve cet amendement à la page 586 des Débats. Il se lit comme suit:

> Cette Chambre est d'opinion qu'en raison de la pénurie reconnue de la main-d'œuvre agricole et de la rareté admise de main-d'œuvre pour les industries de guerre et autres activités industrielles et de transport essentielles, les conseillers de Votre Excellence auraient dû pourvoir à la suspension de l'application de la loi de mobilisation des ressources nationales quant à ce qui regarde la levée d'hommes pour le service militaire, dans tous les cas jusqu'à ce qu'une enquête par un comité de la Chambre ait précisé et déterminé de quelle manière le Canada peut maintenant contribuer le plus efficacement à la victoire sans détruire la vie économique, sociale et nationale du pays.

Pénurie de la main-d'œuvre agricole. Certes, tout le monde admet que la main-d'œuvre pour l'agriculture est rare, mais doit-on imputer cette rareté seulement à la loi de mobilisation? Dans mon opinion, je ne le crois pas, car, monsieur l'Orateur, vous savez que, par les Règlements de cette loi, les fils de cultivateurs et les ouvriers agricoles ont joui de privilèges leur permettant d'obtenir un sursis ou un ajournement de leur appel jusqu'à une date spécifiée ou jusqu'à nouvel avis. Tout homme, qu'il fût cultivateur, fils de cultivateur ou aide-cultivateur, appelé à l'examen médical, pouvait, dans les huit jours de cet avis, faire une demande d'ajournement ou de sursis en remplissant en bonne et due forme le questionnaire qui lui était envoyé en même temps que ledit avis, et le retourner au registraire de sa division. Ce dernier soumettait le cas à la Commission formée à cette fin, qui décidait si une suspension de l'appel ou un délai devait être accordé ou non, basant son jugement sur les allégations contenues dans la demande.

En passant, me serait-il permis, monsieur l'Orateur, de dire que, dans la division F, tous ceux qui ont été appelés sous cette loi ont été traités avec justice et impartialité, d'abord par le registraire et ses employés, qui se sont toujours fait un devoir de fournir tous les renseignements demandés par les intéressés, et aussi par les commissaires. D'après ce que j'en sais,—et j'en connais quelque chose,—ils se sont acquittés de leur tâche avec sagesse et équité. Certes, il a pu se commettre, il s'est commis quelques erreurs, mais elles furent involontaires, le plus souvent occasionnées par un manque de connaissance ou d'attention de la part de celui qui devait remplir le questionnaire en faisant une demande de délai. Dans tous les cas méritant un délai, celui-ci fut accordé. Si les vrais cultivateurs, les fils de vrais cultivateurs et leurs aides, comme je viens de les décrire, ont obtenu un retardement ou un sursis jusqu'à nouvel avis, comme cela s'est fait dans la division F, il faut conclure que l'on ne doit aucunement s'en prendre à la loi de mobilisation pour expliquer la rareté de la main-d'œuvre agricole. Je serais plutôt porté à croire que cette pénurie est due au fait qu'un bon nombre de citoyens résidant dans les campagnes, attirés dans les villes industrielles, où fonctionnent des usines de munitions et d'armements où les salaires sont élevés, ont délaissé la terre pour s'en aller dans ces villes. Comme exemple, la ville de Sorel, où demeure l'honorable député de Richelieu-Verchères, a presque doublé sa population depuis 1939, grâce à des industries de guerre. Il en est de même de la ville de Québec, où la population a considérablement augmenté depuis deux ans.

Cet amendement contient les mots suivants:

> ...dans tous les cas jusqu'à ce qu'une enquête par un comité de la Chambre ait précisé et déterminé de quelle manière le Canada peut maintenant contribuer le plus efficacement à la victoire...

Je suis opposé à la formation d'un tel comité parce que je crois qu'une telle mesure pourrait être un pas vers la formation d'un gouvernement d'union. Qui connaît la formation d'un comité de la Chambre sait qu'un tel comité comprend des membres de tous les partis. N'est-ce pas exactement de cette façon qu'était composé le gouvernement d'union, en 1917?

L'amendement continue:

...sans détruire la vie économique, sociale et nationale du pays.

Je me demande, jusqu'aujourd'hui du moins, où est la destruction économique du pays et où pourra se produire cette destruction, même si les industries de guerre exigent un nombre plus considérable d'ouvriers.

A l'heure actuelle, il y a plus de personnes au travail qu'à aucune autre époque de notre histoire; les salaires payés sont aussi élevés, sinon plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été.

A l'appui de ce que je viens d'avancer, je me permettrai de faire un résumé de l'industrie de guerre du Québec. Parmi les engins de guerre, quatre des neuf catégories d'avions construits dans notre pays sont fabriqués dans la province de Québec. La plus vaste usine de l'Empire britannique, fabriquant les canons de 25 livres, de la matière première au produit fini et poli, se trouve dans la province de Québec. Deux catégories de chars d'assaut y sont manufacturés et assemblés; on y manufacture toutes les sortes de bombes aériennes. La province possède deux des plus grandes usines d'obus. Une demi-douzaine de chantiers maritimes lancent des cargos, des corvettes, des balayeurs de mines. Soixante p. 100 de l'armée marche sur des chaussures fabriquées dans notre province; des parachutes, des balles, des cartouches, des mortiers de tranchée, des produits chimiques et des explosifs, des articles électriques et radiophoniques y sont produits en vastes quantités.

L'industrie de l'aluminium y a construit l'une des plus grandes usines du monde entier. La province de Québec est le centre de l'industrie du papier à journal. Le bois à pâte et le papier, produits essentiels dans la guerre moderne, comptent parmi nos industries. Le capital placé dans le Québec dans cette industrie s'élève à 360 millions de dollars. Notre province produit plus de rayonne que n'importe quelle autre province. Quant à l'industrie minière, les ressources fabuleuses de notre province ont sauvé les alliés d'une situation difficile. L'aluminium, le cuivre, l'amiante en sont les principaux produits, mais les matières stratégiques dont les Nations Unies ressentent vivement la disette, comme le manganèse, le tungstène, le molybdène et le chrome, existent dans la province et sont en voie d'exploitation.

Les 600 mille employés industriels du Québec touchent un salaire de 16.3 millions de dollars par semaine. Ils produisent tout l'aluminium canadien; ils exploitent l'un des plus grands arsenaux de chars sur le continent; ils produisent des avions, des navires en vastes quantités.

Devant ces faits et ces chiffres, je ne crois pas que la politique du Gouvernement nous ait acheminés ou nous achemine vers la destruction économique; au contraire, elle nous a donné une certaine prospérité.

Quoi que l'on puisse dire, le sous-amendement, tel que rédigé, s'il était adopté par cette Chambre, constituerait un vote de défiance envers le Gouvernement.

Comme le discours du trône ne contient rien qui vienne en contravention avec les engagements pris envers mes électeurs, je voterai contre le sous-amendement et j'appuierai le Gouvernement, car il a toute ma confiance.

(Texte)

M. Gaspard FAUTEUX (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans une certaine émotion et sans bien comprendre le sens de mes responsabilités que je me lève pour prononcer quelques paroles dans cette Chambre. Depuis que l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) a présenté le sous-amendement que nous connaissons tous, je crois que nous pouvons dire avec raison que la province de Québec s'est émue profondément. Nous ne pouvons nous lever pour parler pour ou contre ce sous-amendement sans d'abord nous rendre compte que nous aurons à parler pour ou contre son proposeur, l'honorable député de Richelieu-Verchères, ancien ministre des Travaux publics.

Le député de Témiscouata (M. Pouliot) a dit l'autre jour que, depuis trente et quelques années qu'il s'occupait de politique, depuis plusieurs années qu'il était membre de cette Chambre, il n'avait peut-être jamais connu un moment aussi important. Je ne suis pas très vieux, monsieur l'Orateur, mais cela fait déjà vingt et quelques années que je m'occupe de politique. J'ai été élevé dans une famille qui s'est occupé de politique et qui a joué un rôle dans notre province, et si je me lève dans cette Chambre aujourd'hui, n'en déplaise à mon bon ami le député de Témiscouata, ce n'est pas à cause du "Christmas tree" ou pour les présents qui pourraient pendre à l'arbre de Noël. Je désire seulement expliquer le vote que je suis appelé à donner. Je répète qu'il est excessivement difficile pour un député de la province de Québec de prononcer un discours au sujet du sous-amendement. L'honorable député de Richelieu-Verchères doit être certainement assuré que toute la province et tous les députés, même ceux qui ne partagent pas son point de vue et qui voteront contre sa motion, ont beaucoup d'affection et beaucoup d'admiration pour lui.

Cependant, les électeurs de nos comtés respectifs nous ont élus non pas à cause de considérations d'amitié ou d'affection, mais pour accomplir notre devoir, tout notre devoir. Et si nous ne devons pas voter pour

le cadeau qui est peut-être suspendu à l'arbre de Noël, nous ne devons pas non plus voter par crainte de la meute, par crainte d'une organisation, par crainte d'une presse que je n'oserais qualifier et qui ne travaille ni pour l'unité nationale, au Canada, ni pour grandir le Québec, ni pour la défense du Canada, mais qui travaille pour une seule cause: prendre le pouvoir aussi bien à Québec qu'à Ottawa.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, avec la permission de l'honorable député de Richelieu-Verchères, je citerai quelques phrases de son cru qui m'émeuvent encore aujourd'hui; et si elles étaient vraies et bien senties lorsqu'il les a prononcées à la radio, je soumets qu'elles s'appliquent même à la discussion qui a lieu aujourd'hui. A la radio, le 24 avril 1942, l'honorable député de Richelieu-Verchères, parlant sur la question du plébiscite, prononçait le discours merveilleux que nous avons encore tous à l'oreille, disait, au début de ce discours:

La discussion du grand problème de l'heure présente a bouleversé et inquiété bien des esprits, surtout parmi la population d'origine française de cette province. Je suis assez âgé pour me rappeler une campagne semblable faite au temps de mon entrée dans la politique, en l'année 1911. Alors, à la suite surtout des attaques de ses compatriotes de la province de Québec, Laurier fut renversé du pouvoir. Les hommes et les femmes de mon âge s'en souviennent, comme ils se souviennent des conséquences de cette grave erreur.

Il s'agissait alors de la fameuse question de la marine. Dans certaines parties du pays on reprochait à Laurier de ne pas être assez impérialiste...

C'est la même chose aujourd'hui envers King.

...et on se moquait de son projet d'établissement d'une marine de guerre canadienne; et dans la province de Québec on l'accusait d'avoir vendu le pays à l'Angleterre...

Comme l'histoire se répète, monsieur l'Orateur!

...et, à ce qu'il paraît, on faisait campagne dans la province de Québec avec des fonds qui venaient du dehors, des partisans de Monsieur Borden, enfin, de la caisse des impérialistes. On cherchait alors à diviser la province de Québec pour en arriver à renverser Laurier du pouvoir! Nous en avons entendu, alors, des déclarations de fausse indépendance, des dénonciations intéressées de la prétendue partisannerie politique...

On nous appelle des "suiveux", aujourd'hui.

...des accusations de faiblesse et de trahison, enfin des appels aux préjugés. C'était tout comme ce que nous entendons aujourd'hui, à la différence que les chefs du mouvement étaient alors plus importants et mieux doués.

On en retrouve encore quelques-uns, des prétendus sauveurs d'alors, dans l'agitation d'aujourd'hui. Ils ont vieilli un peu, mais ils ne paraissent pas avoir appris, probablement parce que personnellement ils n'ont pas souffert de ce qu'ils ont contribué à causer. Ces agitateurs disaient que Laurier était devenu un lâche et un traître; qu'il voulait à tout prix garder le pouvoir et qu'il était vendu à l'Angleterre.

On a réussi alors à épouvanter la population du Québec et bien des braves gens se sont laissés prendre sans connaître la réalité des choses et la gravité de la situation. Le résultat, c'est que sous les attaques venant de deux directions opposées, mais de la même caisse, dit-on, Laurier a été renversé du pouvoir. Sir Robert Borden l'a remplacé à la tête du pays. Et c'est sous sa direction que nous avons eu le prétendu gouvernement d'Union de 1917! Ceux qui étaient restés fidèles à Laurier étaient avec lui dans l'opposition. Ils pouvaient protester, mais, ayant perdu le pouvoir, ils devaient se soumettre à la loi imposée par la majorité.

Et je demande à la province et à mes collègues de ne pas oublier cette phrase. C'est surtout ce qui m'a fait me lever pour parler aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

En 1911, je n'avais pas l'avantage, comme l'honorable député de Richelieu-Verchères, de faire la campagne avec Laurier. J'étais tout simplement un enfant au séminaire de Québec. Je revois parfaitement Laurier, notre chef, candidat défait dans Québec-est, lui qui, la veille, dans Québec, avait été traité de franc-maçon, d'anticanadien-français, de vendu impérialiste,—je le vois encore au lendemain de sa défaite, et je suis encore profondément ému à ce seul souvenir. Je vois encore celui qui avait été accusé d'avoir abandonné les siens, d'avoir abandonné son église, je le vois encore dans le corridor du séminaire de Québec auprès de Monseigneur Mathieu, ex-archevêque de Régina. Celui qui était censé avoir trahi ses compatriotes et coreligionnaires, d'après les siens, celui qui était censé avoir abandonné sa religion, d'après les siens, dans la défaite et dans le malheur allait au grand séminaire de Québec chercher l'appui et le réconfort auprès de ce grand homme qu'était Monseigneur Mathieu.

Je demande à ceux qui nous ont élus, je demande à la province de Québec, je demande à nos amis, que je respecte, qui nous ont quitté pour aller siéger de l'autre côté de la Chambre: Qu'avons-nous donc promis à la province de Québec durant les dernières élections? Qu'avons-nous promis, depuis vingt ans, à la province de Québec? Nous, du parti libéral, nous avons promis qu'il n'y aurait pas de conscription. Oui, c'est vrai, nous l'avons promis; je l'ai promis moi-même. Lorsque le bill 80 a été présenté à la Chambre, les députés de la province de Québec, presque en majorité, ont voté contre le bill de conscription et, avec beaucoup de regret et de chagrin, ils ont voté contre leur chef, le très honorable William Lyon Mackenzie King.

Aujourd'hui, que nous demande-t-on, qu'y a-t-il devant cette Chambre? Nous discutons le discours du trône et, à mon avis, nous pouvons tous dire que nous n'avons qu'à nous

féliciter du discours du trône, dans lequel il n'y a rien qui soit de nature à nous causer des ennuis ou à nuire à nos intérêts politiques et aux intérêts du pays. Ce qui ressort, dans le discours du trône, ce sont les réformes sociales que le Gouvernement a annoncées, réformes sociales, sécurité sociale, "social security". C'est là le problème actuellement devant cette Chambre. On ne parle pas de conscription, on ne parle pas de diviser le pays, on ne parle pas contre la province de Québec ou contre les autres provinces. Et, malgré le discours magnifique que l'honorable député de Richelieu-Verchères a prononcé, louant l'effort de guerre du Canada, effort de guerre qui, je crois, est le désir de la province de Québec, il nous arrive avec un sous-amendement qui surprend tout le monde. Quant à moi, dussé-je sacrifier ma carrière politique, je voterai contre ce sous-amendement. Je représente un comté ouvrier de la ville de Montréal, un des comtés les plus importants de la province, dans lequel je me suis fait élire seul, sans l'organisation du parti libéral. Je me suis fait élire contre les amis de mon honorable ami le député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe). J'ai demandé à mes amis ce qu'ils voulaient faire durant cette guerre et ils m'ont déclaré,—et je crois que c'est là le sentiment de toute la province de Québec: Nous sommes prêts à faire notre part, nous sommes prêts à faire des sacrifices, à travailler, à souscrire généreusement à l'effort de guerre, mais, ce que nous ne voulons pas avoir, c'est la conscription.

Quant à moi et quant à mes électeurs, tant que l'on n'imposera pas aux citoyens de ce pays la conscription pour service outre-mer, nous n'aurons qu'un seul chef, dans Sainte-Marie, la province de Québec n'aura qu'un seul chef: le premier ministre du Canada.

Je recevais ce matin une résolution de l'Association des libéraux de Montréal-Sainte-Marie, association excessivement importante puisque, lors de la dernière élection, sur quatre candidats, trois étaient libéraux et le dernier faisait bien attention de ne pas dire qu'il ne l'était pas.

Nous, les officiers de l'Association des libéraux de Montréal--Sainte-Marie réunis en assemblée spéciale, déclarons à l'unanimité que nous avons toujours eu confiance au très honorable Mackenzie King;

Qu'aujourd'hui, nous devons plus que jamais rester fidèles à sa politique comme la seule capable de maintenir l'unité de tous les éléments du pays tout en répondant aux multiples nécessités du moment;

Que nous avons assez confiance dans le patriotisme de notre député, le docteur Gaspard Fauteux, pour lui donner liberté entière dans la position qu'il devra prendre sur le sous-amendement de l'honorable P.-J.-A. Cardin, convaincus que nous sommes que le vote qu'il donnera sera dans les meilleurs intérêts de son pays, de sa province et de son comté;

Et voici d'autres télégrammes. A la dernière minute, à 4 heures 25, sachant probablement que mon nom était sur la liste des orateurs pour cet après-midi et que j'avais reçu des télégrammes me demandant de voter pour M. King, les jeunes Laurentiens m'ont fait parvenir un télégramme déclarant qu'ils espéraient me voir voter contre mon chef. Je répète à la face de cette Chambre et de mes collègues de la province de Québec que j'aime mieux travailler avec M. King pour bâtir un pays uni d'une côte à l'autre, "from coast to coast", du Pacifique à l'Atlantique, que de travailler contre M. King pour satisfaire une petite association de Laurentiens qui songe seulement à ses intérêts et qui cherche à détruire King comme ses prédécesseurs ont détruit Laurier en 1911; qui tente actuellement de détruire un autre de nos chefs à Québec, comme ceux de la même école ont réussi à le faire dans cette province en 1935 et comme ils m'ont défait moi-même à l'aide de la calomnie et du mensonge.

Je terminerai, monsieur l'Orateur, avec votre permission et avec la permission de cette Chambre, en citant une phrase que nous aimons bien à citer dans la province de Québec, phrase dont se servent même nos adversaires, malgré le fait qu'elle soit tombée de la bouche d'un homme qui fut un temps le chef libéral de notre province. A mon avis, elle peut s'appliquer non seulement à la province de Québec mais à tout le pays, et je crois qu'elle est l'essence même de la politique du parti libéral: "Cessons nos luttes fratricides et unissons-nous."

(Texte)

M. LIONEL BERTRAND (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, le sous-amendement proposé par l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) m'intéresse d'autant plus que je me proposais, au cours de cette session, d'émettre certaines idées qui cadrent avec celles qu'il contient. J'avais à maintes reprises noté un manque de main-d'œuvre dans ma région, et comme, à maintes reprises, les autorités de ce pays en déplorèrent le fait, je m'attendais à un débat sur la question et je désirais y participer. Le sous-amendement me fournit immédiatement l'occasion de donner mon point de vue,—ce que je fais.

Depuis deux semaines surtout, les informations que les membres de cette Chambre ont apportées, quel que que soit leur parti, et les plaintes qu'ils ont formulées, prouvent qu'une crise de la main-d'œuvre existe actuellement au Canada, non seulement dans l'agriculture, mais dans tous les domaines essentiels.

Cette crise de la main-d'œuvre provient, à mon avis, du fait que l'enrôlement a été effectué sans un plan d'ensemble défini et, cons-

tamment, sans tenir compte des besoins de l'agriculture, des domaines qui s'y rattachent ou des autres domaines essentiels à la vie économique de la nation. Lever des armées a pu sembler très important au département de la Défense, mais ce département peut-il ignorer que les armées ne valent rien si, à l'arrière, il n'y a pas cet ouvrier qui forge ou prépare les armes de la guerre, cet autre ouvrier qui maintient les communications ouvertes et accélérées, enfin ce troisième ouvrier qui extrait du sol la subsistance indispensable au maintien physique de la nation.

L'agriculture, aujourd'hui, manque de bras. On demande à l'agriculture de produire à plein rendement et, d'autre part, on lui enlève la main-d'œuvre qui lui serait nécessaire pour conduire cette production à son rendement maximum. Tous les fils de cultivateurs appelés avant ou après le 23 mars devraient être retournés au sol sans plus de délai, et sans être tenus de passer par cette filière à répétition de la requête qui, du commandant, va aux commissions de la défense, et se ballade des semaines durant, de pupitre en pupitre, pour n'en arriver, quelle que soit l'importance des raisons, qu'à l'éternelle réponse négative. Je considère en plus que le meunier, le forgeron, l'ouvrier de la scierie rurale devraient être considérés comme agriculteurs au sens de la loi, car l'agriculture ne peut donner un rendement efficace à moins de se reposer sur cette trilogie, surtout à une époque où les restrictions de tous genres paralysent son épanouissement.

Nos industries de guerre, nos industries essentielles se plaignent également d'un manque de main-d'œuvre. Elle se fera encore plus rare demain quand trois grosses usines du district de Montréal recourront à une douzaine de milliers d'employés. La production de guerre est essentielle; pour être efficace, elle commande des effectifs à la fois stables et expérimentés. Nombre d'usines ont vu leurs employés partir pour les camps militaires, et se sont trouvées dès lors dans l'impossibilité de les remplacer. La mobilisation a privé nombre d'autres usines—même des usines d'instruments aratoires—de leur main-d'œuvre experte, et ces usines se trouvent actuellement dans une situation à la fois embarrassante et désastreuse. Je trouve ridicule, par exemple, que des mécaniciens experts et des techniciens aient été appelés à l'entraînement, qu'ils remplissent actuellement dans les camps militaires des besognes secondaires, quand leurs services eussent été pour l'effort de guerre un puissant atout de stabilité et d'efficacité. J'irai même plus loin: je trouve que les industries essentielles devraient pouvoir garder toute la main-d'œuvre dont elles ont besoin, afin de donner à la production une efficacité que l'on n'atteindra jamais par cette méthode des continuels renouvellements d'employés.

La production du sol et la production de guerre peuvent-elles parvenir à un maximum d'efficacité si, dans un pays aux vastes étendues comme le nôtre, elles ne sont pas appuyées par des moyens de transport à la fois supérieurs et rapides? Nos compagnies de transport sur rail ne manquent-elles pas de main-d'œuvre? N'en est-il pas ainsi des compagnies de transport sur route, qui ont d'ailleurs à faire face à des restrictions de jour en jour plus resserrées?

Le 30 novembre 1942,—il y a près de trois mois,— lors de la 78ième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque canadienne Nationale, le président de cette institution, M. Beaudry Leman, disait:

> La crise de main-d'œuvre qui se manifeste aujourd'hui résulte peut-être, dans une certaine mesure, de l'absence d'un plan d'ensemble ayant pour objet de répartir méthodiquement les éléments valides de la population entre le domaine militaire et le domaine économique. Quoi qu'il en soit, le manque de bras se fait déjà gravement sentir dans des branches de la production aussi essentielles que l'agriculture, l'élevage, les opérations forestières, les houillères et même certaines mines d'où l'on extrait des métaux indispensables à la poursuite de la guerre. Ne devrions-nous pas profiter de l'expérience de l'Angleterre, où l'on a dû rendre aux mines de charbon 50,000 mineurs que l'on avait versés dans les forces armées?

Jusqu'à dernièrement, la mobilisation était dirigée par les Services nationaux de guerre. Le pays, à cette fin, fut divisé en districts, sous le contrôle de commissions administratives et de registraires. Ces bureaux avaient comme mission de remplir les réquisitions de soldats demandées par la Défense nationale et d'accorder des sursis en conformité avec certaines directives bien déterminées. Je serais injuste si je disais que ces commissions n'ont pas tenté de donner satisfaction. Celle du district de Montréal, dont les cadres m'ont paru bien organisés et assurément dirigés par un personnel de choix, a fait tout son possible de ce côté-là. Mais ces Commissions ont dû, en suivant les directives reçues d'Ottawa, appeler à l'armée nombre de personnes qui, si un plan de répartition équitable de la main-d'œuvre avait été dressé dès le début, seraient aujourd'hui des atouts considérables à notre effort de guerre dans les industries, sur les fermes, dans les mines, dans les opérations forestières, dans les compagnies de transport.

Tôt ou tard, à cause d'un enrôlement poussé trop aveuglément, le manque de main-d'œuvre devait créer dans notre pays l'angoissant problème d'aujourd'hui. A date, près de 800,000 hommes sont dans les forces armées du Canada, sur une population mobilisable de 2,215,800, ce qui représente le tiers de cette

[M. Bertrand (Terrebonne).]

population. Or, les Etats-Unis, qui ont une population de quelque 140 millions, ont décidé de n'appeler sous les armes qu'un maximum de 7 millions et demi d'hommes, et un comité vient de s'opposer à l'enrôlement des hommes mariés, qualifiant une telle politique de préjudiciable au bien-être de la nation américaine. Le Canada ferait alors, dans le domaine de l'enrôlement, un effort plus grand que les Etats-Unis, ce qui me semble ridicule. Dans la nation voisine, le recrutement s'est fait sur une base qui a tenu compte du fait que l'industrie et la terre sont deux domaines qui doivent occuper, dans un effort de guerre bien organisé, des positions égales. Depuis quelques mois, le Service national sélectif a remplacé les Services de guerre pour fins de mobilisation. A-t-il, à date, rendu les services que l'on escomptait de lui? Il est clair que l'on ne saurait d'ailleurs le bien organiser sans que l'enrôlement soit un moment suspendu, afin de corriger les erreurs d'hier et d'adopter pour l'avenir une formule de redistribution de capital humain à l'avantage des domaines qui participent à notre effort de guerre. Jusqu'à date, on a réquisitionné du capital humain, presque aveuglément, comme s'il n'y avait que cela qui comptât pour accomplir un effort de guerre. Si le présent état de choses se continue, il y a menace pour la vie économique de ce pays. Si la production du matériel de guerre baisse, si les conditions de transport souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre ou d'un manque de matériel faute de main-d'œuvre, notre effort de guerre est-il amélioré? Si la production agricole périclite, faute de main-d'œuvre, l'effort de guerre est-il en meilleure posture? Cette crise dans la main-d'œuvre, il nous faut l'envisager si nous ne voulons pas qu'elle cause des fissures irréparables à l'armature économique de la nation.

M. Beaudry Leman, dans le même discours qu'il prononçait lors de l'assemblée à laquelle j'ai fait allusion il y a un instant, disait ces importantes paroles, qui se passent de commentaires:

> Les dépenses de guerre du présent exercice s'élèveront à près de quatre milliards de dollars. Ce chiffre fait ressortir la puissance de notre effort économique, mais il met en lumière le fardeau qui pèse sur un pays de onze millions et demi d'habitants, qui veut être tout ensemble grenier, arsenal et réservoir d'hommes. Or, les chefs d'Etat des Nations Unies nous parlent d'une guerre d'usure qui pourrait se prolonger durant quelques années encore. Il est bon de se rappeler le proverbe: Qui veut voyager loin ménage sa monture! Pour gagner la paix à la suite d'une guerre d'usure, il faut avoir conservé des réserves d'hommes, de capitaux, de vivres, de matières premières et de denrées de toute sorte. L'influence dans les affaires mondiales passera des pays qui devront demander de l'aide à ceux qui seront en état d'en donner.
>
> D'ailleurs, la puissance d'un pays belligérant tient pour une large part au maintien de l'équilibre entre son économie de guerre et son économie civile, car une rupture d'équilibre pourrait avoir des conséquences graves. Un effort exagéré, prématuré ou mal dirigé, ébranlant l'économie nationale qui en est le point d'appui, risquerait d'affaiblir le Canada avant la fin des hostilités. Après la guerre, notre pays ne pourra pas assumer les lourdes responsabilités qui lui incomberont, si sa situation économique a cessé d'être saine et solide.

Je ne suis pas contre l'effort de guerre de mon pays; mes actes du passé le prouvent. Dans cette guerre devenue universelle, j'ai conscience que le Canada combat en vue du maintien dans le monde des principes de la démocratie, du maintien aussi d'une civilisation basée sur le respect de Dieu, sur le culte de la liberté humaine. Je ne suis pas contre l'effort de guerre; j'ai fait dans mon comté ce que pas un député de cette Chambre n'a fait dans le sien pour aider le Gouvernement à résoudre ses problèmes d'industrie de guerre. Je ne suis pas contre l'effort de guerre, mais s'il est prouvé qu'à l'heure présente le Canada fait plus, proportion donnée de sa population, que tous les autres pays du monde, n'ai-je pas raison de trouver qu'il doit y avoir une limite à son effort, et que cette limite est déjà atteinte? Si parler ainsi doit me faire passer pour un isolationniste, j'accepte le mot. Je regarde cependant les autres pays de l'Empire. L'Irlaande n'a-t-elle pas imposé sa neutralité? L'Afrique du Sud a-t-elle imposé la conscription? Son effort de guerre ne se borne-t-il pas qu'au continent africain? La Nouvelle-Zélande et l'Australie ne combattent-elles pas dans des zones limitées et n'ont-elles pas catégoriquement défini leur position? Isolationnistes, non: Canadiens tout court, c'est le mot. Pour nous qui descendons de ceux qui sont arrivés ici les premiers, c'est le Canada qui compte d'abord. Des concessions, nous en avons faites depuis le début de la guerre. La province de Québec en a fait plus que toutes les autres provinces, et je n'ai pas besoin de les rappeler. S'il existe au Canada une unité nationale ou un semblant d'unité nationale, ne cherchons pas: les concessions faites par Québec l'ont presque entièrement fabriquée.

Monsieur l'Orateur, ces quelques mots m'ont permis d'exprimer mon point de vue. Je l'ai fait sans arrière-pensée, avec la sincérité que je sais avoir et nullement pour des ambitions personnelles. Combien de temps serai-je dans la politique, je l'ignore. Tant que je serai ici, j'entends dire ce que je crois être juste. Le 8 février dernier, j'ai déclaré que je continuais à siéger de ce côté-ci de la Chambre parce que la liberté de parole ou d'expression y existait. Je me demande si elle existe encore depuis le discours du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King), vendredi dernier. Je lui ai reconnu, dans mon discours du

8 février, des qualités particulières d'administrateur, et j'ai admiré son prestige auprès de la nation américaine, avec qui, la guerre finie, le Canada, pays d'Amérique, sera appelé à jouer un rôle prépondérant. J'ai dit toutefois que je voterais selon ma conscience sur toutes les mesures qui viendront devant cette Chambre. Dans le présent débat, mon devoir me commande d'appuyer le sous-amendement de l'honorable député de Richelieu-Verchères.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. l'ORATEUR: Avant la suspension de la séance le débat avait pris fin et j'avais mis la question aux voix en invitant la Chambre à se prononcer sur le sous-amendement. Je dois maintenant mettre le sous-amendement aux voix.

(Le sous-amendement de M. Cardin, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Bertrand (Terrebonne)	Gauthier
Cardin	Lacombe
Crète	Lacroix (Beauce)
D'Anjou	LaCroix (Québec-Montmorency)
Dorion	Lizotte
Dubois	Pouliot
Dubuc	Roy—15.
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	

ONT VOTÉ CONTRE:

Mme Casselman

MM.	MM.
Abbott	Coté
Adamson	Crerar
Anderson	Cruickshank
Authier	Dechêne
Bence	Denis
Bertrand (Laurier)	Desmond
Bertrand (Prescott)	Diefenbaker
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Donnelly
Black (Yukon)	Douglas (Queens)
Blackmore	Douglas (Weyburn)
Blair	Dupuis
Blanchette	Durocher
Bonnier	Edwards
Boucher	Emmerson
Bourget	Eudes
Bradette	Evans
Breithaupt	Fair
Brunelle	Farquhar
Casselman (Grenville-Dundas)	Fauteux
Castleden	Ferron
Chevrier	Fontaine
Church	Fournier (Hull)
Clark	Fraser (Northumberland, Ont.)
Claxton	Fraser (Peterborough-Ouest)
Cleaver	Fulford
Cloutier	Furniss
Coldwell	Gardiner
Corman	Gershaw
Gibson	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Gillis	McLean (Simcoe-Est)
Gingues	Macmillan
Gladstone	McNevin (Victoria, Ont.)
Golding	McNiven (Regina, ville)
Goulet	MacNicol
Graham	Marier
Gray	Marshall
Graydon	Martin
Green	Matthews
Gregory	Maybank
Hanson (Skeena)	Mayhew
Hanson (York-Sunbury)	Michaud
Harris (Danforth)	Mills
Healey	Mitchell
Henderson	Moore
Hill	Mullins
Hlynka	Mulock
Hoblitzell	Mutch
Homuth	Neill
Howden	Nichcolson
Howe	Nixon
Hurtubise	Noseworthy
Ilsley	O'Neill
Isnor	Perley
Jackman	Picard
Jaques	Pinard
Jean	Poirier
Johnston (Bow-River)	Pottier
King, Mackenzie	Power
Kinley	Purdy
Kirk	Quelch
Knowles	Ralston
Kuhl	Reid
LaFlèche	Rennie
Lafontaine	Rhéaume
Lalonde	Rickard
Leader	Roebuck
Leclerc	Ross (Calgary-Est)
Leduc	Ross (Hamilton-Est)
Léger	Ross (Middlesex-Est)
Little	Ross (Moose-Jaw)
Lockhart	Ross (St. Paul's)
McCann	Ross (Souris)
McCuaig	Rowe
McCubbin	Ryan
McCulloch	St-Laurent
MacDiarmid	Sanderson
Macdonald (Brantford, ville)	Senn
Macdonald (Halifax)	Shaw
Macdonald (Kingston, ville)	Sissons
McDonald (Pontiac)	Slaght
McGarry	Soper
McGeer	Stirling
McGibbon	Stokes
McGregor	Taylor
McIlraith	Telford
MacInnis	Thauvette
McIvor	Tremblay
MacKenzie (Lambton-Kent)	Tripp
MacKenzie (Neepawa)	Turgeon
Mackenzie (Vancouver-Centre)	Turner
MacKinnon (Edmonto-Ouest)	Tustin
McKinnon (Kenora-Rainy-River)	Veniot
MacKinnon (Kootenay-Est)	Ward
McLarty	Warren
	Weir
	White
	Whitman
	Winkler
	Wood
	Wright—195.

(Liste de ceux qui ont pairé, communiquée par les whips en chef.)

M. PARENT: J'ai pairé avec le député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond). Si j'avais voté, j'aurais voté contre le sous-amendement.

M. J. SASSEVILLE ROY (Gaspé): Monsieur l'Orateur, avant de faire quelques commentaires sur l'amendement à la motion principale, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la situation créée vendredi dernier par le premier ministre (M. Mackenzie King). Il a fait certaines observations concernant les nombreux partis formés récemment au Canada. Il a raison dans une certaine mesure, à mon avis, mais j'aimerais lui rappeler que ces nouveaux partis ont tous vu le jour sous son régime. Un certain nombre ont pris origine au sein même de son propre parti.

Le premier ministre a aussi fait allusion à la rivalité qui existe entre différents membres de l'opposition à la Chambre. A ce sujet, je voudrais faire observer que l'exemple le plus typique de rivalité politique dont la Chambre des communes ait été témoin nous a été donné au cours de la dernière session, à la fin du débat sur le bill n° 80 portant modification à la loi sur la mobilisation des ressources nationales, 1940, quand le premier ministre a répondu à celui qui était alors chef de l'opposition, l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson). Il a aussi dit que l'opposition faite au Gouvernement tendait à servir des intérêts et des ambitions politiques. Nous, de Québec, nous savons ce qui a été dit et fait pendant vingt-cinq ans dans notre province, jusqu'aux élections provinciales de 1939 et aux élections fédérales de mars 1940. Nous savons quelles promesses ont été faites à cette province durant cette période. Ces promesses étaient telles que le premier ministre (M. Mackenzie King) a dû tenir, pour s'en faire dégager, un plébiscite qui a coûté au pays près de 2 millions de dollars. C'était de l'ambition politique, et le premier ministre devrait être le dernier à reprocher aux autres leurs ambitions politiques.

L'amendement proposé par les conservateurs a été lu tant de fois à la Chambre que je me dispenserai d'en faire encore la lecture aux honorables députés. Il met la pédale douce, semble-t-il, à la politique traditionnelle du parti conservateur. La convention de Winnipeg a été tenue cet hiver, et depuis, le nouveau chef du parti, M. Bracken, a prononcé des discours. Ces discours ont été prononcés de façon à laisser à la population du Canada l'impression que le parti conservateur mettait la pédale douce à ses principes impérialistes. Nous avons entendu deux discours dans cette Chambre, l'un du chef de l'opposition (M. Graydon) qui a étudié dans le menu détail la disette de main-d'œuvre qui menace les industries de guerre et l'agriculture, l'autre de l'ancien chef de l'opposition, l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson), qui nous a dit que les contribuables canadiens sont plus lourdement taxés que ceux des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Après ces discours, j'avais cru que le parti avait modifié sa politique impérialiste, et qu'il voulait cesser de favoriser un effort de guerre plus intense que celui que poursuit le parti libéral. J'estime toutefois qu'il s'est produit quelque changement dans cette politique. Chasser le naturel et il revient au galop, assure un dicton. Vendredi dernier, en réponse au discours du premier ministre (M. Mackenzie King), le chef de l'opposition prononçait les paroles suivantes consignées à la page 597 du hansard:

> Nous aurons besoin de renforts pour notre armée au cours des mois qui vont suivre. Que le Parlement et le pays ne laissent aucun doute dans l'esprit des hommes qui combattent pour notre liberté; ne laissons pas dire que nous ne sommes pas prêts à faire tout ce qui est nécessaire en ce qui concerne le capital humain, les ressources financières et toutes les choses nécessaires à un effort total de guerre.

Cette déclaration complète l'amendement. A la lumière de ces paroles nous savons mieux à quoi nous en tenir à ce sujet. Le chef de l'opposition a continué dans ces termes:

> Il est vrai que notre amendement demande un vote de défiance à l'adresse du Gouvernement, mais nous voulons que le Canada fasse un effort de guerre plus grand, et non pas un effort moindre, comme cela arriverait si l'amendement de mon honorable ami était adopté.

Si tel est le but de l'amendement, nous savons maintenant à quoi nous en tenir.

A la fin de mes observations j'ai l'intention de proposer un amendement qui sera aussi une motion de défiance à l'égard du gouvernement. C'est pour remplacer et améliorer celui qui a déjà été présenté, et le premier ministre, je l'espère, en conviendra.

D'abord je voudrais parler de la disette de main-d'œuvre dans tout le Canada.

Une VOIX: Dans votre nouveau parti?

M. ROY: Vous entendrez parler davantage du nouveau parti après les prochaines élections. Plusieurs en entendront parler, mais de sièges différents de ceux qu'ils occupent aujourd'hui. Je le répète, j'entends présenter cet amendement à la fin de mes commentaires. La plupart des honorables députés qui ont pris part au présent débat ont parlé de la pénurie de nos ressources humaines. Je me demande comment on peut réclamer un plus grand effort de guerre tout en se plaignant de la situation en matière de capital humain. Jamais le parti conservateur n'a accompli de grands miracles et peut-être ses partisans pensent-ils que s'ils étaient au pouvoir ils pourraient accomplir celui de fournir à l'in-

dustrie et à l'agriculture tous les bras dont elles ont besoin, tout en poursuivant l'enrôlement militaire; ce serait un merveilleux miracle, mais je ne pense pas qu'ils aient la chance de l'accomplir.

Il ne fait aucun doute que nous manquons de bras. Tous les discours que nous avons entendus à la Chambre en font foi. Pour remédier à cette pénurie il n'y a qu'une chose à faire et c'est pourquoi j'ai appuyé de mon vote le sous-amendement de l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin). Nous devons mettre fin au recrutement obligatoire des hommes dans tout le pays. Notre capital humain se trouve utilisé dans trois domaines: l'armée, l'industrie et l'agriculture. Si nos ressources humaines font déjà défaut et si l'armée continue de prélever des hommes dans les deux autres domaines, le problème deviendra d'autant plus insoluble. Je ne crois pas que personne puisse accomplir un miracle qui change le résultat de cette façon de procéder.

Nous voulons la victoire en dépit de tout ce qu'on a dit de nous. C'est pourquoi je me suis joint l'an dernier à l'honorable représentant de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) pour proposer un amendement visant à exonérer du service militaire tous les travailleurs agricoles, afin que cette industrie vitale puisse continuer une production essentielle à notre effort de guerre. Je ne puis comprendre pourquoi des honorables députés appuieraient un Gouvernement qui suit une politique aussi imprudente. Quand le Gouvernement a eu besoin d'employés supplémentaires dans ses services administratifs, il ne les a pas laissé entrer dans l'armée. Son personnel civil s'est accru de quelque 70,000 hommes et femmes, mais quand il s'agit de l'agriculture qui est la base de l'effort de guerre que nous accomplissons pour les alliés, le Gouvernement ne procède pas de la même façon à son égard. Est-ce ainsi qu'il s'y prend pour répondre aux exigences de l'administration publique ou à celles de divers organismes de l'Etat? Il a conscrit la main-d'œuvre irremplaçable. Il a pris tant d'hommes que tous les honorables députés, même ceux qui n'ont pas exprimé leur façon de voir à la Chambre croient à une pénurie de bras à la campagne. Si nous n'avons pas une récolte abondante, l'an prochain, si la saison n'est pas aussi bonne que l'an dernier et si nous manquons de bras pour cultiver les terres, nous nous trouverons peut-être avant longtemps dans une grande détresse et notre effort de guerre en souffrira. Je le répète, aucun miracle ne se produira pour nous fournir plus d'hommes en agriculture et dans nos industries de guerre. Il n'y a qu'un moyen de remédier à la situation, et c'est de mettre un terme à la conscription des hommes qui a dépassé de beaucoup les bornes de nos moyens. Et voici le moyen d'y parvenir: c'est d'appliquer la conscription à ces financiers qui gagnent d'autant plus d'argent qu'il y a plus de soldats dans l'armée, qu'il y a plus de commandes accordées à nos industries de guerre. Ces gens cesseront de réaliser des bénéfices sur les fournitures militaires et notre effort de guerre, quand ils devront contribuer de leurs propres deniers à l'obtention de la victoire. Alors, ainsi que je l'ai dit dans un discours précédent, ils donneront des avis beaucoup plus sages.

J'ai une autre question à traiter et je voudrais avoir une meilleure connaissance de l'anglais pour le faire, car je risquerais moins de commettre des lapsus et de froisser les sentiments de personne. Qu'il soit bien compris que la plainte que j'ai à exprimer au sujet d'un certain monsieur ou d'un certain petit groupement ne s'applique pas à mon sens à tous nos concitoyens anglo-saxons. Nous les connaissons trop bien pour le penser. Nous nous rappelons ce qu'ont fait pour nous des hommes d'Etat comme Baldwin, McNab, Macdonald et nombre d'autres, et nous ne voudrions pas blesser les sentiments de personne ou d'aucun groupe, mais il s'agit d'un cas tout à fait spécial. Je tiens à la main une publication intitulée: *The Gospel Witness and Protestant Advocate.* Le Révérend T. T. Shields en est le rédacteur, et j'aimerais vous lire quelques extraits de cette belle littérature qui semble s'inspirer de la haine de tout ce qui est catholique par rapport à notre effort de guerre au Canada. Je vous citerai d'abord un passage du numéro du 22 octobre 1942 que je trouve à la page 2:

> Le Cardinal catholique romain assumera la responsabilité du règlement de toute cette affaire. C'est lui que l'université Queen's a honoré tout récemment. Il me semble que si le diable lui-même devait se parer des vêtements d'un cardinal,—et il faut reconnaître que dans ce cardinal il a un excellent représentant,—les universités, les conseils municipaux, les clubs canadiens et les clubs de l'Empire, le cabinet fédéral et le premier ministre du Canada lui-même s'inclineraient tous devant lui.

Un peu plus loin il ajoute:

> C'est-à-dire le Catholicisme romain, un poison aussi mortel pour l'individu, la famille, la chrétienté évangélique et l'Etat; de fait un poison plus dangereux que les germes du typhus, de la tuberculose, de la petite vérole, de la lèpre et de la peste noire.

Voilà ce que pense cet individu de la religion catholique. Dans le numéro du 25 juin 1942, il reproduit un article du *Daily Times* de Victoria en date du 22 juin, qui rapporte un discours prononcé par M. Shields quelque part dans l'Ouest. L'article se lit ainsi qu'il suit:

> Le Catholicisme romain a été l'ennemi des institutions libres partout", a-t-il dit. "C'est la

quatrième puissance de l'Axe, et un ennemi aussi implacable de la Grande-Bretagne, que le sont l'Allemagne, l'Italie et le Japon", ajouta-t-il en faisant remarquer que, "même si nous gagnons la guerre notre principal ennemi sera encore le Vatican. Le véritable chef du Canada en ce moment n'est pas le premier ministre Mackenzie King mais le cardinal Villeneuve de Québec," a-t-il affirmé. "On ne saurait rien faire sans l'approbation du Vatican", a-t-il ajouté. Le Révérend Shields a déclaré à ses auditeurs que R. B. Bennett était parti du Canada, entre autres raisons, parce qu'il était ennuyé de voir l'Eglise catholique romaine sans cesse à ses trousses pour lui demander des privilèges spéciaux.

Dans le numéro du 12 novembre 1942 du même journal paraît un article intitulé "L'importance relative de l'unité" dont voici la fin:

Dans les controverses religieuses nous avons maintes fois vu des minorités dans l'erreur écrasées sous le nombre, mais nous avons vu aussi un mouvement organisé l'emporter par des subtilités sur un nombre supérieur de défenseurs du droit isolés et sans affiliation.

Tout cela n'est qu'une autre manière de vous mettre en garde contre la paix. Dans ces colonnes, ici-même, nous avons à maintes reprises fait observer que cette chose politico-religieuse qu'on appelle la Papauté est le chef de tous les ennemis visibles de l'humanité. A mesure que tournera le sort des armes et que la défaite des puissances de l'Axe nous apparaîtra plus rapprochée, nous pouvons nous attendre que la Papauté abandonnera graduellement et sans publicité sa neutralité et cherchera à se mettre dans les bonnes grâces des puissances qui défendent la liberté. Nous devons nous bien garder de nous réjouir quand les bandits commencent à louer la police. A mesure que les événements nous seront favorables et tourneront au désavantage de l'Axe, nous pouvons nous attendre que toute la hiérarchie catholique romaine au Canada suivra l'exemple de l'amiral Darlan: ces gens combattront ouvertement tant qu'ils verront une chance de remporter la victoire, mais dès qu'ils verront que tout est perdu, ils évacueront la France et deviendront les hôtes des armées victorieuses. En conséquence, bien que nous soyons encore loin de la fin du conflit, les Quislings qui ont contribué à le faire naître ne tarderont pas à essayer de s'orienter de nouveau afin de sauver tout ce qu'ils pourront du naufrage dont ils ont été la cause.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je dois appeler l'attention de la Chambre sur le fait que certains membres parlent si fort qu'il est impossible d'entendre ce que dit l'honorable député.

M. ROY: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Ce que je viens de lire est bien clair. Nous pouvons conclure que le révérend monseiur est plus qu'un impertinent. Il devient même dangeureux. Il serait facile au Gouvernement de mettre fin à pareille propagande. Le *Daily Times* de Victoria, numéro du 22 juin 1942, fait encore dire au docteur Shields ce qui suit:

"Je ne pense pas qu'il soit besoin de craindre l'Eglise catholique romaine après la guerre", ajoutait-il. Elle est la plus gigantesque bluffeuse du monde. Sa puissance s'exerce dans l'embuscade et les ténèbles, "mais quand vous faites la lumière, elle se sauve", a-t-il dit.

Il a nié l'existence de toute querelle personnelle avec les Catholiques romains pris individuellement, mais il se peut parfois, dit-il, "qu'en démasquant les ravages accomplis par Rome des Catholiques romains reçoivent quelques éclats de shrapnel".

Est-ce ce qu'il désire, une sorte de persécution sanguinaire des Catholiques? Il ne se pose pas la question suivante: Les Canadiens français ou les Catholiques de la province de Québec sont-ils traités justement dans cet effort de guerre? Les ouvriers des industries de guerre de la province de Québec touchent-ils les mêmes salaires que ceux des industries correspondantes de l'Ontario? Se demande-t-il, lorsque nos jeunes gens sont envoyés à Hong-Kong, Dieppe ou ailleurs, s'ils sont ou non catholiques? Non, ce monsieur ne se préoccupe guère des conditions qui existent dans la province de Québec ni de ce que fait cette même province en dépit du traitement injuste qu'on y reçoit à l'heure qu'il est.

Voici un autre point sur lequel je désire attirer l'attention du Gouvernement. Ce numéro du 22 octobre 1942 du *Gospel Witness*, dont je viens d'extraire une citation et qui lors du dernier emprunt de la Victoire était tiré, semble-t-il, à plusieurs milliers d'exemplaires, reproduisait sur sa dernière page un dessin portant, au centre, l'église Saint-Pierre-de-Rome, au sommet, les armoiries du Pape, et de chaque côté de l'église, Mussolini et Hitler saluant l'Eglise de Rome. J'y vois ces mots, en lettres si grosses, monsieur l'Orateur, que vous pouvez les lire de votre fauteuil: "Relation entre le catholicisme romain et le nazi-fascisme." Lors du dernier emprunt de la victoire, en octobre, on a répandu cette publication, monsieur l'Orateur, parmi la population de langue anglaise du pays. En même temps, dans toute la province de Québec, on répandait une autre brochure, en français seulement, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir du bureau d'information; et la couverture de cette publication reproduisait la photographie d'un intérieur d'église catholique, pendant la célébration d'un office quelconque. Au bas on lit en français les mots suivants: "Ils veulent détruire l'Eglise de Dieu". Ces mots visent Hitler et Mussolini. Au dos, pour donner à la publication l'apparence d'une brochure qui est aussi publiée à Québec sous le titre de "Le Messager du Sacré-Cœur", est imprimée une image du Sacré-Cœur avec au bas ces mots en français: "Je suis la Voie, la Vérité, la Vie". La brochure contient des portraits d'Hitler. Au-dessous de son portrait placé près de celui du Cardinal Villeneuve, on peut lire la déclaration du Cardinal en faveur de notre effort de guerre contre les puis-

sances de l'axe. Cette brochure a été publiée par le Service de l'Information, Ottawa, avec l'autorisation de l'honorable J. T. Thorson, ministre des Services nationaux de guerre. On a distribué cette brochure dans Québec en même temps que dans les autres parties du pays on répandait au sein de la population de langue anglaise l'autre publication que j'ai mentionnée. Le propre bureau d'information du gouvernement a publié la brochure répandue dans Québec. Je me demande laquelle dit la vérité. Je l'ignore. Je tiens, toutefois, à vous dire, monsieur l'Orateur, que cette sorte de propagande dans tout le pays est non seulement fausse, mais diminue le respect dû à la croyance religieuse. Elle est opposée à l'unité des Canadiens; elle est contraire aux meilleurs intérêts de notre effort de guerre, et doit être réprouvée. Vu que le Gouvernement a favorisé la circulation de cette revue en même temps qu'il publiait cette autre brochure dans le but de la répandre dans la province de Québec, je soutiens que son attitude dans ces deux cas est repréhensible et que nous devrions mettre fin à cette manière d'agir.

J'aimerais pouvoir parler l'anglais assez bien, pour en appeler à l'esprit de justice et d'équité de tous les membres de la Chambre. J'en appelle au respect que chaque honorable député a, j'en suis convaincu, pour les croyances religieuses des Catholiques au Canada. Je demande à mes collègues d'appuyer notre pays, car tous les habitants sérieux de la nation désirent apporter leur collaboration à l'effort en vue de la victoire, et c'est pour atteindre ce but qu'on nous demande de voter des sommes énormes. Je prie également le Gouvernement de mettre fin à cette sorte de propagande qui ne renferme que des faussetés et des injures.

Je propose, appuyé par l'honorable représentant de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion):

Que tous les mots après les mots: "Que vos conseillers n'aient pas" dans l'amendement, soient biffés et remplacés par les suivants:

...pris les mesures nécessaires pour faire cesser la propagande anti-catholique qui sévit actuellement et empêcher la diffusion de certaines publications injurieuses dont l'esprit vient en conflit avec les buts énoncés lors de nos déclarations de guerre, et est en même temps contraire à celui du pacte confédératif et de la Charte de l'Atlantique, et aussi, que les populations rurales et ouvrières n'ont pas une représentation adéquate dans le conseil des ministres de Votre Excellence, cette déficience étant la cause de l'application inéquitable de la loi de mobilisation des ressources nationales.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas parler sur l'amendement, mais corriger une déclaration entendu au cours des observations de l'honorable représentant de Gaspé (M. Roy). Je n'ai pas voulu l'interrompre, mais je ne veux pas laisser passer sans la relever la déclaration qu'il a faite, parce qu'elle est absolument inexacte. Parlant des troisièmes partis à la Chambre, mon honorable ami a dit, si je l'ai bien compris, qu'ils avaient pris naissance sous le régime dont j'ai l'honneur d'être le chef. Au nombre de ces troisièmes partis à la Chambre, je vois d'abord la fédération du commonwealth coopératif. Il me semble, et je crois avoir raison, que la fédération du commonwealth coopératif a été fondée à la convention tenue à Regina en 1932.

L'hon. M. HANSON: Ses représentants sont venus ici avant cela, mais ils portaient peut-être un autre nom.

Le très hon. MACKENZIE KING: La convention, il me semble, a été tenue en 1933, quand le très honorable R. B. Bennett dirigeait le parti conservateur, alors au pouvoir. Si je regarde plus loin, j'aperçois un troisième parti, le parti du crédit social. Je me rappelle que ce parti a aussi vu le jour entre 1930 et 1935. Je crois que M. Aberhart a pris les rênes dans sa provinces vers cette époque, au début de l'été 1935, et que les premiers candidats du crédit social qui briguèrent les suffrages pour l'assemblée fédérale se sont présentés cette année-là. Ce parti s'est donc formé alors que l'ancien premier ministre, M. Bennett, dirigeait le parti conservateur en cette enceinte et que ce dernier était au pouvoir.

J'en arrive à un autre parti, le parti conservateur-progressiste, né, il est vrai, sous le régime actuel, mais je crois avoir raison de dire que le parti conservateur-progressiste n'est autre, sous un nom différent, que le même vieux parti conservateur.

Quant aux autres partis, ce ne sont pas tant des partis que des chefs de parti ou de prétendus chefs de parti.

J'espère que mon honorable ami ne verra dans mes paroles qu'une rectification, mais je suis d'avis qu'une telle rectification s'imposait.

M. GRAYDON: On me permettra de relever les paroles du premier ministre lorsqu'il dit que le parti conservateur-progressiste est le même vieux parti conservateur. Il sait mieux que personne que sa déclaration est, à tout le moins, fort contestable. Le premier ministre s'est largement complu ce soir à dépeindre l'avènement de nouveaux partis et de nouveaux groupes au Canada. Tous conviendront sans doute qu'il est lui-même le même vieux premier ministre que nous avons depuis longtemps.

Une VOIX: Et que nous aurons encore longtemps.

M. LACOMBE: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce débat est tout à fait contraire au Règlement. On a voté sur le sous-amendement et nous en sommes à discuter un autre sous-amendement que vous avez en mains.

M. l'ORATEUR: Nous sommes saisis d'un amendement proposé sans lecture préliminaire par l'Orateur. Le premier ministre était à faire une rectification et le chef de l'opposition désire répondre au premier ministre avant que je donne lecture de l'amendement. Il ne me semble pas injuste de concéder ce droit au chef de l'opposition.

M. GRAYDON: Je voulais simplement signaler, en toute gravité et solennité, qu'au cours du présent débat et à un moment où le premier ministre lui-même a déclaré que notre pays, voire même le monde entier, se trouve saisi de graves questions qui exigent notre mûre réflexion et toute notre application, que l'on pourrait opportunément différer jusqu'au lendemain de la victoire, ces vieilles questions sur le nombre de partis qui ont grandi ou l'époque où ils l'ont fait.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, un mot au sujet du sous-amendement avant qu'il soit mis aux voix. Dans la métropole comme dans l'Empire britannique en général, la liberté de croyance remonte à une époque immémoriale. La présente guerre est la plus grande que le monde ait connue. Elle tient en importance non pas un rang secondaire quelconque, mais le tout premier. Je crois à la liberté du culte, mais je crois aussi que le Parlement doit s'en tenir à sa tâche de poursuivre la guerre, car aucune province au Canada n'est plus menacée par certains aspects de la guerre, le coulage des navires le long de nos côtes, que la province de Québec.

Bien des gens ne partagent pas les idées exprimées dans le document qui a été cité. Toute ma vie, j'ai été un ami dévoué des catholiques dans la ville dont j'étais le premier magistrat. Le fanatisme est inconnu à Toronto; c'est une ville où règne l'esprit de tolérance. Si nous transformons cette Chambre en un parlement religieux, si nous nous arrêtons à tous les pamphlets écrits des deux côtés, nous nous arrogerons un droit que nous ne possédons pas. Le sujet fait partie de la propriété et des droits civils et relève par conséquent des provinces. Nous en occuper ici serait aller trop loin.

Le sous-amendement rappelle aussi la Charte de l'Atlantique. Cette charte est maintenant chose du passé depuis la conférence tenue à Casablanca ces jours derniers.

Bien des discussions qui ont eu lieu en cette Chambre étaient irrégulières. Je dois dire à l'auteur du sous-amendement que j'ai pour lui beaucoup d'estime mais que je ne vois pas ce que nous, en ce Parlement, avons à faire avec la religion. Tous, tant que nous sommes, Juifs ou Gentils, noirs ou blancs, nous devons être égaux devant la loi et dans les limites imposées par cette loi nous sommes libres d'exprimer nos opinions. La plus grande partie de la population avait à peu près oublié, longtemps avant la dernière guerre, un grand nombre des questions mentionnées et j'ignore pourquoi on les remet maintenant sur le tapis. Je me souviens que le révérend M. Toplady, auteur de la belle hymne *Rock of Ages*, était dans son temps un des plus violents controversistes pour le compte de certaines croyances religieuses. Ces doctrines et dogmes sont tombés dans l'oubli, mais son hymne est classique. On devrait s'interdire ces disputes, pendant la guerre. Nous devons penser, par exemple, aux torpillages dans le golfe St-Laurent, à la disparition de l'Atlantique septentrional de 500 navires envoyés en Afrique du Nord, dont 350 navires de guerre et 120 convoyeurs, au fait que le général Hiver a été notre meilleur collaborateur dans le St-Laurent, mais qu'il ne le sera pas longtemps. Tenons-nous-en à nos propres affaires. C'est aux provinces qui régissent la propriété et les droits civils qu'il appartient de régler cette question. Il y a une loi du libelle et si ces articles sont diffamatoires nous avons les tribunaux pour en connaître; la question ne devrait pas venir devant le Parlement.

Je proteste contre un amendement de ce genre qui a trait à une controverse purement religieuse dont les gens ne connaissent rien ou à peu près, car bien peu nombreux sont ceux qui ont lu le tract. Je crois à la liberté de religion et de pensée. J'ai suivi un grand nombre de controverses, mais je ne partage pas la façon de voir de la plupart des controversistes de quelque côté qu'ils soient. Je suis un humble membre de l'Eglise anglicane qui croit à la liberté de religion et de parole. En tout cas, nous perdons notre temps, car ce sujet échappe à notre compétence. Le sous-amendement devrait être irrégulier parce qu'il porte sur une question qui, en vertu de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord, relève des provinces. S'il y a des griefs, que les plaignants s'adressent à Queen's Park qui autorise la publication des tracts. Je le répète, je m'oppose à ce que le parlement fédéral devienne la scène de controverses religieuses qui ne nous regardent pas.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): J'appuie le sous-amendement de l'honorable député de Gaspé, comme j'appuierai d'ailleurs toute mesure d'intérêt public. N'est-il pas regrettable d'assister aux dissensions religieuses provoquées par des fanati-

ques qui devraient être mis au ban de la société? Il est de notoriété publique que certain pasteur de Toronto attaque sans cesse la religion catholique romaine par la parole et par la plume. Ce monsieur a l'impudence de nous adresser son journal. Sait-il quelle injure nous ressentons à la seule réception de son journal. Le ministre de la Justice possède tous les pouvoirs de mettre fin à cette propagande qui atteint plus de quatre millions de Canadiens. L'attitude du pasteur Shields est une cause de scandale dans un pays où doit régner plus que jamais l'harmonie. Les autorités municipales ont dû intervenir maintes fois pour empêcher cet homme de semer le doute, la dissension et la discorde. Le pasteur de la rue Jarvis a causé des ennuis non seulement dans la province de Québec mais de l'Atlantique au Pacifique. Un évêque de la Colombie-Britannique a dû même intervenir auprès du ministre de la Justice pour l'empêcher de répéter dans son diocèse ses diatribes contre le catholicisme. Il faut absolument que cet état de choses cesse et le Gouvernement doit y voir sans plus de retard.

Le sous-amendement de l'honorable député de Gaspé traite du réajustement des salaires des ouvriers canadiens. Cela s'impose, car les ouvriers du Québec ont droit au fruit de leur travail tout autant que les ouvriers des autres provinces.

Abordons maintenant le sujet de la main-d'œuvre agricole. Je l'ai dit, il n'y a pas longtemps dans cette Chambre, si le Gouvernement n'accorde pas une exemption complète du service militaire aux cultivateurs et aux employés de ferme, nous courons au désastre et à la famine. Bien plus, tous les cultivateurs actuellement à l'entraînement devraient être renvoyés à la terre.

L'honorable député a parfaitement raison de déplorer la représentation inadéquate des cultivateurs et des ouvriers dans le Cabinet. Aussi, nous devons attribuer à cette carence l'exploitation du peuple par les monopoles. Pendant que le cultivateur, l'ouvrier, l'artisan peinent, souffrent et travaillent, les profiteurs de guerre se gorgent à même les fonds publics. Voilà un situation lamentable qui doit cesser.

Les nouveaux partis n'ont pas l'heur de plaire au premier ministre. C'est du moins le sentiment qu'il exprimait avec une vigueur inaccoutumée, le 19 février dernier. Il a attribué à la naissance de nombreux partis en France, la capitulation de ce grand pays. Là n'est pas la cause déterminante de la défaite de la France, et le premier ministre le sait. Il faut remonter un peu plus loin dans l'histoire puisque les Alliés, victorieux dans la dernière grande guerre, ont commencé à perdre la paix à la table des délibérations du traité de Versailles. Si la France était dans un état d'extrême faiblesse lors de la déclaration de la présente guerre, ce fait déplorable est dû beaucoup plus à la complaisance coupable du vainqueur à l'égard du vaincu qu'à la formation de nouveaux partis politiques en ce pays. Qui a permis la remilitarisation de la Rhénanie quelques années avant que Stanley Baldwin lui-même proclamât que la première ligne de défense de l'Angleterre était sur le Rhin? L'insatiable impérialisme commercial et financier de certaines nations a plus contribué à l'effondrement de la France que la naissance de nouveaux mouvements politiques.

Pendant la dernière guerre, un petit nombre s'enrichissaient tandis que les autres souffraient d'une misère extrême. Quelques exécrables profiteurs inondaient l'Europe de leurs engins de guerre. Les marchands de canons ne connurent pas de frontières. Les océans même furent impuissants en face de ces insatiables forcenés, dont Sir Basil Zaharof demeure la personnification la plus énergique et, à la fois, la plus hideuse. Décoré du titre de baronnet, commandeur de l'ordre du Bain et grand officier de la Légion d'honneur, ce triste sire devint le confident des grands chefs politiques et militaires de l'époque. Il formulait des avis sur les opérations de guerre. Il circulait d'un port à l'autre en toute sécurité; il parlait en maître et imposait ses volontés aux puissants de l'heure. Bref, il domina les gouvernements et influa sur le cours de l'histoire.

L'horrible guerre qui, sur les champs de bataille étrangers, a enseveli 60,000 des nôtres; l'horrible guerre qui nous a coûté et nous coûte encore des milliards; l'horrible guerre qui coûta 186 milliards à 33 pays; l'horrible guerre qui tua 15 millions d'hommes, paraît avoir été inutile et n'avoir rien réglé. Pourquoi? Parce que, grâce à l'inconscience coupable des vainqueurs, l'Allemagne a perdu la guerre mais gagné la paix. Quand elle fut condamnée à des réparations, il se trouva des vainqueurs pour lui consentir des emprunts supérieurs à ce qu'elle devait payer. Sa flotte de commerce est-elle saisie, des ennemis d'hier lui procurent l'argent nécessaire pour en reconstruire une plus puissante. Dictature de l'argent, quelles abominations ne commet-on pas en ton nom? Il y a vingt ans, la vieille Allemagne écrasée demandait grâce. La nouvelle Allemagne, dans une Europe ébranlée, défiait les démocraties. Dans le dos de la Société des nations, elle posait des conditions humiliantes à l'Angleterre et à la France. La vaincue d'hier exige-t-elle le démembrement de la Tchécoslovaquie, deux grandes nations cèdent en face de la terrible doctrine "la force prime le droit". Ce sont là de

cruelles vérités. Il ne sert à rien cependant de les dissimuler et mieux vaut projeter la pleine lumière sur les bas-fonds de la vie internationale.

En face de tels événements, seules des forces invincibles comme la coopération et l'amour de la paix pourront sauver la civilisation.

Voilà où les intérêts mesquins et l'hypocrisie criminelle de certaines nations auront conduit les peuples. Donner au monde la paix et le progrès, tel aurait dû être le but ultime des hommes d'Etat qui présidaient aux destinées des pays les plus puissants de l'univers. Les traités d'arbitrage et de conciliation se sont brisés sur un formidable instrument, l'impérialisme militaire et financier. Au désarmement, au repos et au libre développement des peuples, des tendances psychologiques atroces ont substitué toutes les machines infernales inventées par une barbarie qu'on ose encore couvrir du noble nom de civilisation.

Winston Churchill lui-même a protesté avec véhémence au Parlement de Westminster en 1938 et en 1939 contre la complaisance coupable des financiers de tout acabit qui n'ont cessé de prêter à l'Allemagne des sommes fabuleuses pour lui permettre de reconstruire sa marine de guerre. Ici même au Canada, quelques semaines et même peu de jours avant la déclaration de la présente guerre, des monopoles sans vergogne ont expédié à l'ennemi du nickel, du caoutchouc, de l'acier, des huiles et de l'essence en quantité considérable. Et la France succomba la première avec la Belgique et la Hollande sous les coups répétés d'une machine formidable que des alliés d'hier et d'aujourd'hui avaient édifiée pour l'Allemagne. Non! la France n'a pas été victime des querelles de quelques nouveaux partis politiques inoffensifs en soi, mais elle est tombée grâce à la honteuse trahison de l'impérialisme commercial militaire et financier. Quand l'histoire s'écrira, l'historien impartial détachera cette page écrite par le premier ministre, le 19 février 1943, sur les causes profondes de l'affaissement de la France.

En terminant, je formule ce vœu. L'unité nationale survivra au Canada autant qu'une saine économie politique préservera nos forces vives du désastre. Où allons-nous dans ce tourbillon des milliards qui succèdent aux milliards? Où nous conduit cette course folle sur le trésor public? Que seront demain notre agriculture, nos industries, notre commerce? Dans quelle société vivrons-nous? L'avenir est sombre au point que j'entrevois une famille disloquée, une population désemparée, des générations de Canadiens ployant sous le fardeau d'impôts trop lourds. Je songe en ce moment à la déchéance et à la ruine que nous prépare une participation à la guerre d'une façon disproportionnée à nos ressources. Et je souhaite ardemment que Dieu préserve le Canada d'un aussi grand malheur.

M. l'Orateur, je voterai donc en faveur du sous-amendement proposé par l'honorable député de Gaspé (M. Roy).

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Avant le vote, je désire dire quelques mots au sujet de la censure. Un grand personnage, lord Macmillan, était à la direction des censeurs, au commencement de la guerre, en Grande-Bretagne, et voici l'opinion qu'il a exprimée sur les règles générales de la censure:

> Lord Macmillan donna aux censeurs les instructions judicieuses de limiter leur activité aux nouvelles d'un cachet militaire susceptibles de devenir utiles à l'ennemi, et de s'abstenir de censurer celles qui risquent simplement de déplaire politiquement au gouvernement britannique.

Cette citation est tirée de *The Week*, numéro du 20 septembre 1939, juste au commencement de la guerre.

Voici une opinion très raisonnable, et conforme à la coutume britannique. Je ne discute pas la compétence du chef du bureau canadien des censeurs, qui est censé être un aviseur d'une certaine réputation, mais ce que je n'arrive pas à comprendre c'est la mollesse de la censure quand il s'agit des nouvelles de la presse jaune, comme ce tour de publicité qu'a occasionné le procès d'Errol Flynn. Certains détails de ce procès étaient simplement dégoûtants. On a aussi exploité l'histoire de Frances Farmer, qui était ivre, et l'exemple était tel qu'il ne pouvait être suivi ni par les jeunes ni par les personnes âgées.

Il faut beaucoup de courage pour exposer le cas du pasteur Shields à la Chambre, à cause du procédé de chantage dont se sert couramment Shields contre ceux qui osent s'attaquer à lui. J'ignore si mes renseignements sont exacts, mais ceux que je possède laissent supposer que le cas du pasteur Shields devait être étudié ou a été étudié. Je désire appeler l'attention du ministre de la Justice (M. St-Laurent) sur certains points de jurisprudence du Québec relativement aux droits des minorités. La cause est très ancienne. C'est celle d'un homme,—j'oublie s'il était notaire ou journaliste,—nommé Plamondon, qu'un Juif de Québec avait traduit devant les tribunaux. Le plaignant soutenait que le défendeur avait écrit des articles dont l'effet avait été d'éloigner les clients du magasin du plaignant pour la seule raison que le plaignant était Juif. Je ne me souviens pas de la décision de la cour supérieure, mais j'ai un souvenir précis du jugement rendu par la cour d'appel qui était présidée par un personnage de l'importance de feu sir Horace Ar-

chambault, alors juge en chef de la province de Québec. Le jugement déclarait que tout homme coupable d'une telle offense à l'égard d'un citoyen appartenant à une minorité de la province était passible d'une amende considérable. C'est la jurisprudence de Québec.

Maintenant que le gouvernement fédéral s'est emparé de la plupart des pouvoirs civils de la province, je m'étonne qu'on ne fasse aucune distinction entre la liberté de parole et la licence. J'avais certaines observations au sujet de l'adresse et c'est peut-être le bon moment de les soumettre. Le sous-amendement de l'honorable député de Gaspé (M. Roy) vise la charte de l'Atlantique. Fort bien. Je suis en faveur de la charte de l'Atlantique. Cette charte, nous nous en souviendrons, mentionne quatre libertés, au nombre desquelles il convient de mentionner d'abord celles qui assurent la suppression de la crainte et de l'indigence. A la page 3 des *Procès-verbaux* de la présente session, le discours du trône fait mention de ces deux libertés. A mon grand étonnement, cependant, le discours du trône ne fait aucune mention des deux autres, qui sont tout aussi grandes et nécessaires dans toutes les démocraties que la liberté née de la suppression de la crainte et de l'indigence. Je parle de la liberté de parole et de la liberté de religion.

Le discours du trône n'en fait pas mention. Pourquoi? Que les honorables députés présents dans la Chambre vérifient par le hansard. La découverte de cette omission m'a renversé. J'ai un autre regret à exprimer, du fait qu'on n'a établi aucune différence entre liberté et licence. La liberté de parole est bien différente de la licence de parole. La liberté de parole est le droit de dire toute chose qui n'est pas contraire au bon ordre dans le pays. La licence est le fait de dire des choses nuisibles à la sécurité publique et à l'ordre. Les paroles que Shields a prononcées de sa tribune sont, je le crois sincèrement, dangereuses au bon gouvernement, au bon ordre et à la paix dans le pays. Si bien que le plus bel hôtel d'Ottawa, le Château Laurier et l'un des plus grands de Montréal, le Windsor, deux des plus vastes hôtels du Canada, ont refusé au pasteur Shields le droit de répéter un discours dans lequel il appelait l'Eglise catholique la cinquième colonne au Canada. Les directeurs du Château Laurier sont de hauts fonctionnaires sous la régie du chemin de fer National-Canadien et les membres du conseil de direction de l'hôtel Windsor à Montréal ne sont certainement pas des fanatiques. Les fonctionnaires de ces deux hôtels ont compris qu'ils ne pouvaient pas permettre à ce monsieur Shields de répéter dans leurs salles des propos injurieux pour un grand nombre de nos compatriotes. Ils

furent du même avis que la cour du Banc du Roi aux délibérations de laquelle feu sir Horace Archambault a présidé à plusieurs reprises, c'est-à-dire, qu'on doit respecter les droits des minorités dans notre pays.

Nous entendons beaucoup parler d'unité nationale. Il y a une chose que je déplore énormément, c'est le fait que certaines gens prennent pour acquis que les Canadiens d'origine britannique pensent nécessairement autrement que les Canadiens d'autres origines C'est une grande erreur. Les fomentateurs de troubles dans notre pays ne sont qu'un très petit nombre. J'ai eu l'occasion de voyager en Ontario et dans les Provinces maritimes bien que je n'aie pas encore eu le plaisir de visiter l'Ouest, mais je le ferai bientôt. Les gens de l'Ontario et des Provinces maritimes que je connais, qu'il s'agisse de personnes d'origine britannique ou d'origine française, sont du même avis lorsqu'ils envisagent une question sans préjugés de religion ou de race. Ce sont tous de braves gens. Cependant, il y a des individus qui trouvent leur profit à fomenter la désunion au pays. Ils ne sont pas nombreux mais ils agissent de la sorte afin d'empêcher les Canadiens de savoir ce qu'ils font. Ces fomentateurs de troubles sont des profiteurs de guerre qui dominent les journaux par leurs annonces.

Je déplore qu'il n'y ait pas une presse indépendante de langue anglaise au Canada afin de renseigner convenablement les Canadiens. Récemment je me trouvais dans une grande ville canadienne où l'on publie deux journaux du soir. Je les ai achetés tous les deux, mais on pouvait en faire la lecture en cinq minutes, ou peut-être en trois ou en deux minutes. Il n'y avait que quelques manchettes sur les premières pages, quelques nouvelles, puis des annonces intéressant les femmes qui aiment courir les magasins pour y acheter des vêtements, des vivres ou d'autres choses. J'ai établi une comparaison entre ces deux gros journaux épais et la presse hebdomadaire.

Pourquoi nos quotidiens ne sont-ils pas aussi bons que la moyenne de nos hebdomadaires? Nos journaux hebdomadaires publient des annonces, mais leurs rédacteurs sont en contact avec le cultivateur; ils prennent le temps de penser et font preuve de plus d'indépendance. Je ne sais pas si le journal dont a parlé l'honorable représentant de Gaspé (M. Roy) paraît une fois par mois ou une fois par semaine; mais je ne le lis pas et je n'en sais absolument rien. J'ai écouté les citations qu'il nous a lues. Il est déplorable de constater que les journaux qui sont lus par le plus grand nombre de personnes de langue anglaise sont très souvent—il y a quelques exceptions, heureusement—de qualité bien inférieure à celle de nos hebdomadaires.

Revenant à la question de la censure, mes observations seront très brèves. L'autre jour je voulais obtenir un renseignement concernant notre commerce, mais je n'ai pu l'obtenir parce que le censeur ne voulait pas le rendre public. Pour peu que les honorables députés jettent les yeux sur nos revues commerciales, ils constateront qu'elles ne renferment pour ainsi dire aucun renseignement. On nous dit que nos exportations sont plus considérables que par le passé. C'est peut-être vrai, car je ne sais pas si je suis bien renseigné, mais on m'a dit que le chiffre total de nos exportations comprend les dons que nous avons fait à d'autres pays. La chose est absurde, si elle est vraie.

Il est également impossible d'obtenir des renseignements concernant nos importations de la Grande-Bretagne. Pourquoi? Est-ce parce que, lors de son passage au Canada, l'an dernier, le ministre du Commerce d'Angleterre a dit que son pays pouvait nous fournir tout ce dont nous avions besoin? Est-ce parce qu'à l'heure actuelle nous exportons presque uniquement des munitions, des vivres, du grain et du bois? Le censeur défend-il de fournir aux membres du Parlement des renseignements détaillés concernant nos exportations parce que nos importations de la Grande-Bretagne diffèrent entièrement de nos exportations puisque nous importons principalement des denrées commerciales? S'il en est ainsi, rien ne saurait motiver le refus de nous fournir ces renseignements. Le fait de savoir ce que nous obtenons de la Grande-Bretagne, pourvu qu'il ne s'agisse pas de munitions ou d'armes, ne peut être utile à l'ennemi. Voilà pourquoi je tiens à exprimer mon opinion sur ce sujet.

Nous faisons de notre mieux pour aider à la cause commune; nous sommes tous d'accord. N'est-il pas temps, cependant, de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et de produire des denrées d'exportation comme le fait ce pays, bien qu'il soit exposé aux bombardements? Et voilà une question. Si nous n'agissons pas ainsi, que deviendra notre commerce extérieur après la guerre? Nous n'en aurons plus du tout. Le temps est venu de penser à cela. Bien des gens ont aujourd'hui des emplois. Ils accomplissent leur travail dans la joie. Ils gagnent de l'argent, tant mieux pour eux. Mais nous devons songer aux suites et faire en sorte de suivre les bons exemples que nous donne la métropole.

Une VOIX: Plus haut.

M. POULIOT: Je regrette d'avoir à parler plus haut pour le bénéfice de mon honorable ami. J'ai exprimé mon opinion sur ces questions, et je crois que mon ami l'honorable député de Gaspé (M. Roy) a eu raison de les signaler à la Chambre.

Il y a plus. Je tiens d'une source que je ne puis divulguer que, lors de la poursuite intentée contre M. Chaloult, le pasteur Shields devait aussi être traduit en justice. Puis, ce n'est pas le pasteur Shields qui a été traduit en justice, mais M. Drew. On a ensuite retiré la plainte. L'on m'a également informé que c'est un catholique d'une province autre que la province de Québec qui est intervenu pour faire suspendre toutes les poursuites contre le pasteur Shields. A-t-il agi de lui-même ou sur le conseil de quelqu'un? Bien que je ne puisse pas divulguer la source de mes renseignements, je dirai qu'elle est généralement assez digne de foi. Si le Gouvernement avait vraiment étudié la cause du pasteur Shields et décidé qu'il y avait lieu de le traduire en justice, pourquoi a-t-il substitué Drew à Shields? Je n'y comprends rien, car ils n'appartiennent pas à la même confession religieuse, et leur cas est entièrement différent. Au fait, M. Chaloult a été acquitté, de même que M. Décary, de Montréal, qui était registraire de la Commission des Services nationaux de guerre. Traduit devant les tribunaux et calomnié, il a ensuite été acquitté par la Cour suprême du Canada. Je me suis senti humilié comme Canadien français quand j'ai vu comment on traitait ces messieurs, mais la manière dont on a agi envers l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier) m'a indigné au plus haut point. Quand on porte une accusation contre un officier, il convient de tenir une enquête au préalable et de résumer les chefs d'accusation. L'état-major sait donc d'avance quel est le chef d'accusation. Ce qui m'indigne, et je dirais la même chose s'il s'était agi d'un député conservateur ou d'un député isréalite ou de tout autre citoyen, c'est qu'on a verrouillé ou, si vous le préférez, incarcéré durant cinquante et un jours ce monsieur, membre de la Chambre des communes, et que durant tout ce temps on a fait courir sur son compte les plus viles calomnies. Quelqu'un m'a fait parvenir des coupures de journaux de toutes les régions du pays, de journaux par exemple de la Colombie-Britannique, avec des titres de trois ou quatre pouces de haut, disant: "Le scandale du Québec". On représentait l'épisode comme un scandale québecois. On n'en fait jamais d'autres lorsqu'il s'agit d'un cas de la province de Québec. Je suis on ne peut mieux disposé envers le Gouvernement, pas envers tous ses membres sans doute, mais surtout envers le premier ministre (M. Mackenzie King) pour qui je lutte depuis des années; mais je vous assure, monsieur l'Orateur, que si un gouvernement tory s'était rendu coupable de ces choses, le parti libéral n'eût pas manqué de protester. Comment osons-nous parler de liberté quand se passent des choses

pareilles? On a fait le contraire de ce qui se produit en Grande-Bretagne. Là-bas un homme est considéré innocent, ou pas coupable, jusqu'à ce qu'il soit trouvé coupable.

Dans le cas de l'honorable député de Portneuf, le ministère de la Défense nationale savait d'avance qu'on ne pourrait prouver les accusations portées contre lui. N'empêche que les galonnés ont résolu de l'humilier en le mettant au bloc pendant cinquante et un jours à la Citadelle. Non seulement ça mais les potins—que je sais mensongers—n'ont cessé de circuler si bien que même des membres du cabinet se sont associés aux calomnies dirigées contre l'honorable député. J'ai protesté énergiquement à chaque occasion. Mais c'est comme cela qu'on a agi. Ce n'est pas seulement à titre de catholique, non seulement en qualité de Canadien français de la province de Québec, mais comme Canadien que je m'insurge contre les injures que publie le *Gospel Witness* et celles que se sont permises les galonnés à Ottawa, et le reste et le reste. C'est à titre de Canadien que je proteste, de Canadien qui jamais n'a soulevé une question de race ou de religien en cette Chambre. J'ai toujours évité ces sujets, mais j'estime que nous sommes en face d'une chose qu'il faut faire cesser. Il y a, bien entendu, des gens qui en vivent. Cependant, puisque aujourd'hui la population de tout le Canada fait preuve de magnanimité dans cette guerre, j'espère que nous n'aurons pas à déplorer la répétition de ces choses regrettables. Il suffirait pour les éviter qu'on fasse bien la distinction entre la liberté de parole et l'abus de la parole et que le Gouvernement s'acquitte de ses responsabilités quand les circonstances l'exigent. Il est parfois superflu d'assumer une responsabilité, mais ils nous disent: "Nous avons assumé une grande responsabilité." Je dois rappeler cette fois à mon honorable ami le ministre de la Justice (M. St-Laurent) qu'il possède tous les pouvoirs nécessaires pour enrayer ces abus, et je dirai aussi au ministre des Services nationaux de guerre (M. LaFlèche) qu'il a le devoir de donner au censeur des instructions formelles quant à la censure des nouvelles qui ne doivent pas paraître dans les journaux et aussi des commentaires préjudiciables à la bonne entente qui doit régner au pays.

J'ai été très modéré dans mes remarques. Avant de terminer, comme je ne veux pas prononcer un autre discours sur l'adresse, je n'ai qu'un mot à dire à l'honorable député de Bellechasse (M. Picard). J'ai écouté son discours cet après-midi; c'est un bon orateur. Je sais qu'il a été le secrétaire de feu M. Lapointe pendant plusieurs années et il a eu l'obligeance de porter souvent la parole en ma faveur dans mon comté. Je le connais assez bien pour lui dire que je regrette fort ce qu'il a dit de feu M. Lapointe, qui était l'un de mes meilleurs amis. Comme il le sait, M. Lapointe et moi étions très liés et j'ai toujours vu en lui un grand frère. Je ne parlerai pas davantage de lui, car son souvenir est vivace dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu. Ce que M. Lapointe avait à dire pendant sa vie, il l'a dit et je crois que les honorables députés sont assez au courant des bonnes relations qui ont existé...

M. CHURCH: Puis-je poser une question à l'honorable député avant qu'il termine ses remarques?

M. POULIOT: Un instant: entre l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) et moi-même, pour savoir que j'étais un bon ami de M. Lapointe et que l'honorable député de Richelieu-Verchères et le député de Témiscouata n'étaient pas les seuls bons amis de ce grand ministre. J'ai été profondément touché quand un collègue de langue anglaise qui siège de l'autre côté de la Chambre mais qui est absent en ce moment me fit part, les larmes aux yeux, de ce que M. Lapointe avait fait pour lui. D'autres aussi ont témoigné de tout ce que M. Lapointe représentait de précieux à leurs yeux. Bien qu'il serait parfaitement régulier de citer ce que M. Lapointe a dit pendant sa vie, j'estime que pour toutes ces raisons il est assez difficile d'accepter son interprétation des événements actuels et qu'on devrait les juger à la lumière de l'attitude qu'il avait adoptée de son vivant.

Il ne me reste plus qu'à remercier la Chambre de la bienveillance dont elle a fait preuve en prêtant une oreille fort attentive à mes paroles. J'espère que nul n'a mal interprété mes remarques. Ce que j'ai fait je l'ai fait dans l'intérêt public et pour aucune autre fin.

M. CHURCH: L'honorable député répondrait-il à une question? Ne pense-t-il pas qu'il vaudrait mieux attendre après la guerre pour soulever des questions de ce genre? Nous ne sommes pas tous théologiens et la Chambre n'est pas un séminaire. Certes, la guerre prime tout. La plupart d'entre nous n'avons pas lu les articles et ne les avons même pas vus. On ne peut s'attendre à ce que nous intervenions dans des divergences d'opinions entre des révérends docteurs sur des sujets religieux que nous ignorons.

M. POULIOT: Je répondrai d'abord à l'honorable député de Broadview que nous ignorons quand la guerre finira et que si nous attendons jusque là pour empêcher le pasteur Shields d'insulter le Canada français, le pays sera en ébullition d'ici quelques mois.

M. CHURCH: La question dépasse notre compétence.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ne comptais pas parler sur cet amendement. Cependant, étant donné ce qui a été dit jusqu'ici au cours du présent débat, je pense qu'il est important que j'attire l'attention de la Chambre et du pays sur la conséquence possible de poursuivre le débat et de laisser mettre aux voix une motion de ce genre.

Il y a un temps pour tout. L'honorable député (M. Pouliot) qui vient de reprendre son siège a dit que l'honorable député de Gaspé (M. Roy) a bien fait de soulever cette question devant la Chambre. Je n'ai pas la moindre objection à ce qu'il soulève ce sujet devant la Chambre, mais j'en ai beaucoup à ce qu'il le fasse sous la forme d'une motion de défiance à l'adresse du Gouvernement, à ce qu'il le fasse au cours du débat sur l'adresse et à ce qu'il soulève ici une question susceptible, peut-être plus que toute autre, de susciter une controverse déplacée en ce temps de guerre.

Je désire faire un appel personnel à mon honorable ami pour le prier de retirer son amendement, et cela dans l'intérêt public. Il a soulevé la question devant la Chambre, il l'a portée à l'attention du pays et maintenant qu'il a atteint le but, je lui demande dans l'intérêt du pays, dans celui du maintien de l'unité nationale et pour éviter en ce moment une controverse religieuse, de retirer sa motion et ne pas exiger un vote de la Chambre. Je veux lui donner, ainsi qu'à la Chambre, les raisons qui me portent à penser ainsi et à suggérer une autre méthode que je crois préférable à celle qu'il a adoptée.

Dans une conversation que j'ai eue cet après-midi avec un honorable député sur le vote précédent, sur celui qui a été pris sur la motion présentée par l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), cet honorable député m'a dit que tout ce que l'ex-ministre voulait était de mettre le sujet en discussion, ne voulant réellement pas proposer un vote de défiance à l'adresse du Gouvernement mais pensant que c'était peut-être là la seule chance qu'il eût d'exposer son point de vue. Or il se peut que quelques honorables députés aient la même impression quant à la motion dont je viens de parler et aussi quant à d'autres motions. Je me permets de faire remarquer que, sur toute motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, les honorables députés ont le droit de mettre en discussion tout sujet quelconque qui est de la nature d'un grief. Exposer un sujet de grief lors de la présentation d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides n'implique pas qu'on doive insister sur un vote. Si les honorables députés désirent saisir la Chambre d'une question et la discuter sans soulever la question de confiance, ils peuvent le faire et une fois qu'elle aura été débattue, demander que la motion soit retirée et que la Chambre se forme en comité des subsides. Voilà ce que peuvent faire tous les honorables députés et c'est ainsi que certaines questions sur lesquelles les honorables députés désirent faire connaître leur avis, peuvent être présentées même si elles sont très controversables. Mais donner à une question de ce genre un caractère tellement important qu'il faille la présenter sous forme d'un vote de défiance à l'endroit du gouvernement au cours du débat sur l'Adresse, constitue à mon sens, non seulement une mauvaise façon de procéder, mais un procédé qui contribue à attirer sur le Parlement le mépris de la population. La population canadienne s'attend à ce que la Chambre examine des mesures qui ont trait à la guerre. Elle n'aime pas qu'on propose amendement sur amendement comme autant de motions de défiance, après qu'un vote a fait voir la confiance ou le manque de confiance qui peut exister à l'égard du gouvernement. La motion du chef de l'opposition est une tentative en ce sens; tous les amendements proposés sont autant de tentatives similaires mais ce sont tous des motions de défiance lorsqu'ils sont présentés au cours du débat sur l'Adresse, car s'ils étaient adoptés, Son Excellence ne serait pas remerciée pour son adresse, qui renferme le programme du gouvernement, et tout ce programme se trouverait répudié par la Chambre des communes. A mon sens, si tous les honorables députés apprécient les délibérations de la Chambre et la façon dont elles devraient être conduites d'après la procédure parlementaire il convient de voter unanimement contre cette motion de défiance, s'ils sont appelés à se prononcer là-dessus.

J'irai plus loin. Le Gouvernement a le droit, je crois, de demander à tous les honorables députés s'ils ne sont pas disposés à l'appuyer, ou du moins à ne pas lui susciter de difficultés dans la poursuite de son effort de guerre. Mon honorable ami croit-il que la motion qu'il a présentée ce soir est de nature à faciliter la tâche du Gouvernement en ce qui concerne le maintien de l'unité nationale en temps de guerre? S'il ne le croit pas, il devrait consentir à retirer son amendement.

Je me permettrai d'ajouter, à son adresse, que le cabinet a étudié ce qu'il convenait de faire dans le cas de M. Shields. Je tiens à lui signaler un aspect de la question auquel il n'a peut-être pas songé. Il n'entre pas dans les attributions du Gouvernement, je crois, de s'immiscer dans des questions de controverse

religieuse. La première partie de l'amendement proposé par l'honorable député blâme, en somme, le Gouvernement de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour mettre fin à la présente propagande anticatholique. L'une des bases de son amendement, c'est que le Gouvernement aurait dû empêcher cette propagande. En disant que le cabinet avait étudié quelles mesures il devait prendre au sujet de M. Shields, je ne veux pas parler de mesures relatives à la propagande anticatholique que se permet ce monsieur, mais de la conduite à tenir en ce qui concerne une de ses déclarations qui a trait aux Règlements concernant la défense du Canada. Le cabinet s'est demandé si M. Shields devait être poursuivi devant les tribunaux en raison des paroles qu'il a prononcées à ce sujet. L'honorable représentant de Témiscouata (M Pouliot), parce que la langue lui a fourché sans doute, a dit qu'il faudrait prendre telle ou telle mesure si l'on voulait persécuter M. Shields. Il voulait probablement dire poursuivre.

M. POULIOT: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Voici la situation que mentionne l'amendement de l'honorable député de Gaspé. Le Gouvernement doit se demander s'il vaut mieux faire un martyr de M. Shields en lui fournissant l'occasion de dire qu'il a été persécuté ou de laisser aux tribunaux du pays le soin de régler cette affaire de libelle et de déclaration injurieuse. Or la loi veut que dans les cas de cette sorte, comme l'a noté l'honorable député de Broadview (M. Church), les poursuites doivent être intentées, non par le procureur général du Dominion, mais par le procureur de la province. Afin de soumettre toute l'affaire au jugement de l'honorable député, de la Chambre et du pays, pour qu'ils sachent ce que moi-même, du moins, j'en pense, je supposerai que mon collègue le ministre de la Justice (M. St-Laurent), qui n'est membre du Gouvernement que depuis un peu plus d'un an, je crois, ait eu dès les premiers mois de son arrivée ou même à un moment quelconque de son terme d'office à instituer, en sa qualité de procureur général du Canada, une poursuite contre M. Shields dans la province d'Ontario. Quelles protestations n'aurions-nous pas entendues dans tout le pays? Si le gouvernement d'Ottawa, qui compte plusieurs partisans dans la province de Québec, avait institué, à la demande de ses représentants de la province de Québec et par l'entremise du nouveau ministre de la Justice, aussi de la province de Québec, une poursuite en matière religieuse dans la province d'Ontario, qu'aurait-il résulté? Si l'on veut allumer quelque controverse religieuse au Canada, qu'il serait impossible d'apaiser, qu'on jette des questions comme celle-là touchant la race et la religion entre les provinces.

Il existe des lois contre le libelle et la diffamation, et les autorités religieuses peuvent s'en servir tout comme les autres institutions et les autres individus. N'importe qui peut intenter une poursuite à M. Shields pour toute déclaration diffamatoire; mais aussi longtemps qu'on s'en abstiendra, aussi longtemps que l'Eglise elle-même ou ses représentants jugeront à propos de s'en abstenir, afin de ne pas laisser M. Shields assumer le rôle d'un persécuté et lui donner une publicité qu'il recherche et une apparence de martyr qu'il souhaite par-dessus tout, aussi longtemps que les intéressés s'abstiendront de toute poursuite, je ne vois pas pourquoi on s'attendrait à ce que le gouvernement du Canada intervienne de cette façon dans une controverse religieuse.

Intervertissez les rôles. Malheureusement, il y a également parmi ceux qui font profession d'appartenir à l'Eglise catholique et chez les adeptes des églises protestantes, des hommes qui, à mon sens, n'ont pas l'ombre du droit de parler au nom de la religion, mais qui, en dépit de leur profession de foi, se montrent intransigeants et cherchent à fomenter toutes les querelles religieuses possible. Le bon sens du peuple fait, en définitive, bonne justice de ces hommes. La population de l'Ontario ne prend pas M. Shields au sérieux à l'égal de mon honorable ami de la province de Québec. Ils connaissent ce genre d'hommes et dans leur opinion la meilleure attitude à prendre à leur égard est de faire comme s'ils n'existaient pas, de les traiter avec mépris. A titre de membre de l'Eglise protestante, je tiens à dire que j'ai le plus profond mépris pour M. Shields et pour ses déclarations indignes. Tous les hommes et femmes bien pensants au pays éprouvent un égal mépris pour tout chef ou membre d'une dénomination ou église quelconque qui essaie de susciter au pays en temps de guerre des controverses ou des querelles religieuses. S'il incombe à un gouvernement de prendre des mesures à ce sujet, les autorités provinciales ont, à mon sens, le compétence de juger convenablement cette question particulière.

Je crois avoir suffisamment élucidé le point que j'ai tenu à soulever d'une façon particulière, à savoir, la mauvaise application des pouvoirs du gouvernement si nous allions adopter la ligne de conduite préconisée par l'honorable député par son sous-amendement. Au lieu d'améliorer une mauvaise situation nous l'aurions infiniment aggravée. On pourrait, ai-je dit, régler ces questions en d'autres temps. Si la Chambre désire un plus ample débat au sujet de M. Shields ou de toute question ayant trait à la controverse religieuse,

nous pourrions avoir une séance secrète et alors ouvrir une discussion aussi complète que nous le désirions. Mon honorable ami sourit quand je parle d'une séance secrète...

L'hon. M. HANSON: Je ne souriais pas à ce sujet. Je ne lui ferais pas l'honneur d'une séance secrète.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai laissé entendre que nous pourrions tenir une séance à huis clos parce que, s'il y a des honorables députés qui ont ces questions à cœur et qui aimeraient les discuter, je suis disposé à ce qu'on les vide au cours d'une séance de ce Parlement qui ne serait pas de nature à créer au pays une situation pire que celle qu'on cherche à corriger. A mon avis, on ne pourrait discuter convenablement une question de ce genre, en temps de guerre, que dans une séance à huis clos. Je dirai donc à l'honorable député que s'il retire son amendement et désire que l'on discute davantage cette question en séance secrète, je suis prêt à me rendre à ses désirs. Cependant, il me semble qu'on ne devrait pas poursuivre cette discussion plus longtemps, parce que chaque discours prononcé, d'un côté ou de l'autre, ne sert qu'à soulever ou à envenimer une controverse de caractère religieux au Canada, en temps de guerre. Depuis le commencement de la guerre je me suis toujours efforcé d'empêcher que toute discussion portant à de graves controverses ne dégénère en conflit de race ou de religion. Si nous nous laissons entraîner dans des discussions sur des questions de race ou de religion, en temps de guerre, nous ouvrirons par le fait même les portes de notre pays à l'ennemi sans même combattre pour le défendre.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que l'honorable député acceptera l'offre que je lui ai faite et du moins, s'il ne peut pas appuyer le Gouvernement, qu'il ne l'embarrassera pas plus que de raison et le laissera poursuivre l'effort de guerre du pays.

L'hon. P.-J.-ARTHUR CARDIN (Richelieu-Verchères): Je n'ai pas l'intention de faire de bien longues observations sur le sous-amendement que vient de proposer l'honorable représentant de Gaspé (M. Roy). Tout en approuvant plusieurs des vues qu'il a exprimées à l'appui de sa thèse, je dois lui avouer bien franchement que je ne puis appuyer le texte de son amendement parce qu'il y mêle des questions religieuses aux questions d'ordre économique et politique.

Je dis bien, comme l'honorable député, que la discussion des sujets sur lesquels porte son sous-amendement s'impose. Ce n'est pas parce que nous venons de la province de Québec que nous ne devrions pas exprimer nos vues sur ces questions et toujours craindre de mettre en danger l'unité nationale. Notre province n'est pas la seule à qui il incombe de maintenir l'unité nationale au Canada. La Constitution nous accorde des droits et des privilèges, tout comme elle en accorde aux citoyens de chacune des autres provinces.

Nous avons le droit, et personne ne peut s'y opposer, d'exprimer nos opinions et de dire ce que nous pensons sur le parquet de la Chambre, et il est temps que l'on cesse de faire la leçon aux représentants de la province de Québec seulement. Des questions difficiles affectant l'unité nationale sont souvent soulevées par les autres représentants de la population canadienne dans cette enceinte, mais, malheureusement, c'est toujours la province de Québec que l'on blâme. On nous demande sans cesse de faire des sacrifices et de mettre fin à nos revendications, parce que, de l'avis de certains messieurs, notre attitude pourrait être interprétée comme nuisible à notre effort de guerre.

Je ne puis approuver cet état de choses. Je le répète, le texte de la motion présentée par l'honorable représentant de Gaspé porte sur des questions que nous devrions pouvoir discuter ici, et le premier ministre (M. Mackenzie King) a promis que l'occasion nous en serait ménagée. Cette occasion devrait être fournie non seulement à l'honorable représentant de Gaspé, mais à tous les honorables députés qui désirent soulever des questions du même genre.

Je ne suis pas prêt toutefois à accepter le sous-amendement, parce qu'il soulève un trop grand nombre de questions à la fois. Le texte en est quelque peu embrouillé, et le vote qu'il demande serait presque inintelligible, non seulement pour les membres de la Chambre, mais pour tous les Canadiens. Je suis prêt à appuyer l'honorable député sur plusieurs des sujets qu'il a relevés au cours de ses observations, sans me soucier de la critique que l'on pourra formuler à cause du retard que subiront peut-être de ce fait les autres travaux de la Chambre. Ce sont là des questions importantes, et nous devrions avoir le droit de les débattre librement et à fond.

Les observations formulées par le premier ministre ne me satisfont pas pleinement. On nous dit que nous devrions agir de manière à gagner la guerre, que nous ne devrions rien faire qui puisse embarrasser ou gêner le Gouvernement. S'il nous faut nous abstenir de penser; s'il nous faut cesser de prendre des décisions; s'il nous faut cesser d'exprimer toute opinion qui n'est pas conforme au programme du Gouvernement, autant vaut fermer le Parlement, regagner nos foyers et laisser administrer les affaires du pays par décrets du conseil.

Je conviens que nous devons être raisonnables. Nous devons tenir compte de la situation où se trouve le Gouvernement ainsi que des difficultés auxquelles il est en butte.

D'accord. Et je veux bien faire ma part pour aider le Gouvernement à s'acquitter de sa tâche. Mais je ne suis pas disposé à sacrifier le droit que j'ai d'exprimer mes vues sur des questions qui me semblent d'importance et dignes de retenir l'attention de la Chambre.

La pratique que l'on nous demande de suivre ici ne prévaut nulle part ailleurs. Si l'on se reporte au compte rendu des délibérations des Parlements des autres pays, on constate que la discussion de toute question est permise sans dire aux représentants du peuple, à tout bout de champ, comme on le fait ici, qu'ils retardent l'effort de guerre ou qu'ils risquent d'entraver la politique de guerre du gouvernement.

Ce n'est pas dans ce dessein que j'ai proposé ma motion. Elle était la conclusion logique de ce qu'avaient dit tous ceux qui avaient pris part au débat. Je n'ai jamais demandé que nous suspendions intégralement l'application de la loi de mobilisation. J'ai simplement demandé que l'on suspende quelque temps l'application d'une partie de cette loi, en attendant le résultat d'une enquête; voilà tout. On a, dans ce débat, mésinterprété ma motion et dénaturé le sens de mes paroles.

M. HOMUTH: Qui donc a mésinterprété votre motion?

Une VOIX: A l'ordre! Taisez-vous!

M. HOMUTH: Qui a dit cela? Je ne me tairai point! Qui donc a dénaturé le sens des paroles de l'honorable député?

Une VOIX: Asseyez-vous!

M. HOMUTH: Je ne m'assiérai pas. Rien ne m'y oblige!

L'hon. M. CARDIN: Je reconnais franchement, et n'ai jamais nié, l'immense responsabilité qui pèse en ce moment sur le Gouvernement. J'ai toujours été prêt, et continuerai de l'être, à l'aider de mon mieux, sans aller jusqu'à fouler aux pieds mes convictions. Je suis disposé à faire de mon mieux pour aider le Gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités qui, je le répète, sont bien grandes; mais je prétends que, en certaines matières du moins, la Chambre a le droit de faire connaître ses volontés et que les représentants du peuple en cette enceinte ont le droit de différer d'opinion avec le Gouvernement. Ce n'est pas là de l'antipatriotisme. Ce n'est pas là faire obstacle à l'effort des Nations Unies pour gagner la guerre. C'est simplement préserver, même en temps de guerre, les privilèges et libertés d'un Parlement démocratique et de ceux qui en font partie, pour la sauvegarde desquels nos armées luttent en ce moment. Si, à cause de la guerre, on doit

nous ignorer ou nous interdire toute expression d'opinion, alors autant vaut, je le répète, nous en retourner, fermer le Parlement, car notre présence ici est inutile.

Je ne me laisse guère impressionner quand on me dit que nous devons éviter toute discussion de sujets qui ne concernent pas directement la guerre afin de ne pas créer d'embarras au Gouvernement. Je ne m'arrête pas trop non plus à l'argument que si le ministre de la Justice (M. St-Laurent), un Canadien français, avait intenté des poursuites contre le pasteur Shields, il aurait provoqué l'agitation par tout le pays. Il aurait provoqué de l'agitation uniquement dans l'esprit de ceux qui ne comprennent pas les problèmes canadiens.

S'il y avait matière à poursuite, que le ministre de la Justice fût un Canadien français ou un Canadien de langue anglaise, une poursuite aurait dû être intentée sans crainte ou hésitation. Le ministre de la Justice a le droit de poursuivre quiconque viole les lois du pays. Il ne doit pas s'en laisser imposer du fait qu'il appartient à la minorité en ce pays. J'approuve le premier ministre quand il dit que nous ne devons pas mêler la politique aux questions religieuses. Et c'est parce que j'approuve les vues exprimées par le premier ministre que je demande à l'honorable député de Gaspé de retirer sa motion, maintenant qu'il a eu l'occasion d'exprimer sa pensée sur les questions que mentionne son amendement. Je lui demande, comme Canadien français, comme citoyen de la province de Québec et comme individu aussi profondément désireux que lui de voir notre race et notre religion respectées au Canada, de consentir à cette légère concession, se réservant cependant le droit, comme je le fais moi-même, d'exprimer sa pensée lorsqu'une meilleure occasion se présentera.

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, avant la continuation du débat, permettez-moi de faire remarquer que, de toute évidence, l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) a perdu de vue une disposition de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qu'un ministre de la Justice ne peut oublier: savoir, que l'administration de la justice n'est pas pas seulement la prérogative des divers procureurs généraux des provinces mais représente aussi pour eux une obligation. Si quelque chose exige l'intervention du procureur général du Canada, l'honorable député de Richelieu-Verchères peut avoir l'assurance que je m'efforcerai d'agir, en quelque lieu que ce soit, quelle que soit la race ou la religion en jeu, quels que soient les intéressés.

Mais si l'affaire en question constitue un délit, c'est un délit en regard du droit crimi-

nel du pays, dont l'application incombe aux procureurs généraux des provinces. Ce n'est pas un délit de guerre, ce n'est pas une infraction aux règlements concernant la défense du Canada. S'il y a délit du genre que mentionne le sous-amendement de l'honorable député de Gaspé (M. Roy), c'est un délit visé autant par les lois du temps de paix que par les lois du temps de guerre. Et c'est peut-être un délit, si en réalité cela ne constitue pas un crime de sédition, sous l'empire du droit coutumier des pays britanniques. En pays britannique, la sédition consiste à exciter l'animosité entre les diverses catégories de sujets de Sa Majesté. Mais c'est une question de fait qu'un tribunal doit déterminer, d'après le droit coutumier britannique, et une poursuite peut être intentée par quiconque porte plainte sous serment. Cette plainte fera l'objet d'une enquête et si le magistrat chargé de l'instruire en vient à la conclusion qu'il y a matière à poursuite, il fera mettre le prévenu en accusation. La cause fera alors le sujet d'un acte d'accusation qui sera éventuellement soumis au grand jury de Sa Majesté. Si, à son tour ce dernier déclare fondés les chefs d'accusation, la cause ira devant une cour de justice ordinaire. Un jury sera formé, qui déterminera si les paroles ou les actes en question sont de nature à susciter de la mésentente entre diverses classes de sujets de Sa Majesté. Cette procédure se pratique autant en temps de paix qu'en temps de guerre, et partant la poursuite peut être instituée par le procureur général de toute province où l'infraction est censée avoir été commise.

M. HOMUTH: Sauf en ce qui concerne l'affaire George Drew.

L'hon. M. ST-LAURENT: L'honorable député désire beaucoup, j'imagine, faire dévier la discussion.

M. HOMUTH: Pourquoi pas, puisque...

L'hon. M. ST-LAURENT: L'affaire George Drew a surgi à la suite d'une prétendue infraction aux règlements concernant la défense du Canada. Si mon honorable ami est en mesure de comprendre les termes particuliers que j'emploie, je lui dirai que c'est là un délit contre la loi criminelle ordinaire du pays.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je ne dirai qu'un mot en réponse aux commentaires que nous venons d'entendre et qui m'ont assez troublé. J'imagine que personne ne tient à soulever une controverse religieuse ou raciale et j'estime que nous devons tout faire pour empêcher que rien de tel ne se produise au pays à l'époque que nous traversons.

La déclaration que vient de faire le procureur général du Canada, le ministre de la Justice (M. St-Laurent) m'a assez alarmé. L'interprétation générale qu'il nous a donnée de la loi de sédition et de diffamation est si large que si le Gouvernement suivait la ligne de conduite qu'il a tracée il se constituerait lui-même juge de ce qui peut ou ne peut pas se dire.

Des VOIX: Non, non.

M. COLDWELL: Si, si. C'est sûrement ce qui ressort des remarques du ministre de la Justice.

Notre Parlement est une institution britannique. Il fonctionne avec la plus grande liberté de pensée et de parole possible. Il est dangereux de restreindre la liberté de pensée ou la liberté de parole en aucun temps et en aucune circonstance. Si vous restreignez aujourd'hui la liberté de pensée ou de parole d'un particulier, vous restreindrez demain la liberté de pensée ou de parole d'un autre et vous rétrécirez graduellement l'ampleur de cette liberté au pays. Vous en arriverez en définitive à quelque chose qui ressemblera à la dictature. Nos délibérations d'hier portaient sur les règlements concernant la défense du Canada. Le parti dont je fais partie s'est réclamé d'un principe. Nous n'avons aucune affiliation au parti communiste. Nous n'avons rien à faire avec les Témoins de Jéhovah, mais, pendant tout le débat d'hier, nous avons résolument défendu le principe selon lequel ces gens, en vertu de notre constitution et de nos lois britanniques, ont droit à la liberté de pensée et à la liberté de parole. Il en va de même pour toutes les autres associations religieuses et politiques du pays. Je ne me fais pas le défenseur de M. Shields. Au contraire, je crois que la doctrine qu'il prêche a entraîné au pays un sentiment dangereux de désunion. Chacun devrait être en garde contre le danger d'une telle doctrine.

Je dirai en passant que le parti dont je fais partie, s'il a parfois fait l'objet de condamnations religieuses, n'a jamais eu recours à des tactiques de ce genre. Il ne soulèverait jamais, dans aucune circonstance, en cette enceinte ou ailleurs, la question de race ou de religion. Je demande aux honorables députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, quelles que soient leurs origines ou leurs croyances religieuses, de reconnaître comme principe que nous nous abstiendrons, au Parlement, de faire appel aux questions de race ou de religion. Vivons en accord les uns avec les autres selon la constitution et les principes qui ont servi de base à ce Parlement, principes de la liberté de pensée et de la liberté de parole, convaincus que nous sommes que le droit et la justice finiront par triompher.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député n'a sans doute pas bien saisi

les observations du ministre de la Justice (M. St-Laurent). Dirait-il à la Chambre quelles sont les paroles ou le sens des paroles dont s'est servi le ministre de la Justice et qui lui ont inspiré la conclusion qu'il vient d'en tirer?

M. COLDWELL: Le compte rendu indiquera demain sur quoi se fondent mes conclusions.

Des VOIX: Non.

M. COLDWELL: Je consens à m'en tenir au compte rendu. Je n'ai pas pris note des paroles du ministre de la Justice, mais je crois qu'on ne pouvait se tromper sur le sens de ses remarques.

M. ROY: Si l'on veut bien me le permettre, j'aimerais répondre à la question posée par le premier ministre (M. Mackenzie King). Mais je désire auparavant disposer de la demande de l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin).

M. l'ORATEUR: Je fais remarquer à l'honorable député que c'est la deuxième fois qu'il parle sur la même question.

Des VOIX: Continuez.

M. ROY: Je désire disposer des deux demandes qu'on a formulées au sujet de cet amendement; j'en viendrai peut-être ensuite à un accord. Si on me laisse répondre, nous verrons ce qu'il y aura lieu de faire.

M. l'ORATEUR: Je crois comprendre que l'honorable député veut parler sur les questions qu'ont soulevées le premier ministre et l'honorable représentant de Richelieu-Verchères. Si tel est le cas, je crois que la Chambre consent à ce qu'il formule ses réponses.

M. ROY: Je vous remercie monsieur l'Orateur, l'honorable député de Richelieu-Verchères m'a prié de retirer une partie de mon amendement. J'ai été fort étonné de l'entendre me faire pareille demande. Je me rappelle qu'il y a quelques jours seulement et qu'une fois au cours de la dernière session, l'honorable député a expliqué que dans l'intérêt de la population québecoise il avait fait toutes sortes de concessions au Gouvernement et que pour cette raison, il avait dû quitter le cabinet.

M. l'ORATEUR: L'honorable député doit se rendre compte que la question est très simple, et qu'il devrait y répondre aussi simplement. On lui a demandé s'il consentait à retirer son amendement.

M. ROY: Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, vous désirez de moi une réponse à la question du premier ministre.

Une VOIX: Oui ou non.

[Le très hon. Mackenzie King.]

M. ROY: Si je dois m'en tenir à une simple réponse à la question du premier ministre, ce sera "non". Dans le cas contraire, je tâcherai de m'entendre avec lui. C'est la proposition que j'ai formulée à la Chambre.

(L'amendement de M. Roy, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
d'Anjou	LaCroix (Québec-Montmorency)
Dorion	Pouliot
Gauthier	Roy—8.
Lacombe	
Lacroix (Beauce)	

ONT VOTÉ CONTRE:

Mme Casselman

MM.	MM.
Abbott	Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Adamson	Fraser (Northumberland, Ont.)
Anderson	Fraser (Peterborough-Ouest)
Authier	Fulford
Aylesworth	Furniss
Bence	Gardiner
Bertrand (Laurier)	Gershaw
Bertrand (Prescott)	Gibson
Bertrand (Terrebonne)	Gillis
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Gingues
Black (Yukon)	Gladstone
Blackmore	Golding
Blair	Goulet
Blanchette	Graham
Boucher	Graydon
Bradette	Green
Breithaupt	Hanson (Skeena)
Bruce	Harris (Danforth)
Brunelle	Healy
Cardiff	Henderson
Cardin	Hill
Casselman (Grenville-Dundas)	Hlynka
Castleden	Hoblitzell
Chevrier	Homuth
Church	Howden
Clark	Howe
Claxton	Hurtubise
Cleaver	Ilsley
Coldwell	Isnor
Corman	Jackman
Coté	Jean
Crerar	Johnston (Bow-River)
Cruickshank	King, Mackenzie
Dechêne	Kinley
Denis	Knowles
Desmond	Kuhl
Diefenbaker	Laflamme
Donnelly	LaFlèche
Douglas (Queens)	Lafontaine
Douglas (Weyburn)	Leader
Dubuc	Leduc
Dupuis	Léger
Durocher	Little
Edwards	Lizotte
Emmerson	Lockhart
Eudes	McCann
Evans	McCuaig
Fair	McCubbin
Farquhar	McCulloch
Fauteux	MacDiarmid
Ferland	Macdonald (Brantford, ville)
Ferron	Macdonald (Halifax)
Fontaine	
Fournier (Hull)	

Macdonald (Kingston, ville)	O'Neill
McDonald, (Pontiac)	Perley
McGarry	Picard
McGeer	Pinard
McGibbon	Poirier
McGregor	Pottier
McIlraith	Power
MacInnis	Purdy
McIvor	Quelch
MacKenzie (Lambton-Kent)	Ralston
MacKenzie (Neepawa)	Reid
Mackenzie (Vancouver-Centre)	Rennie
MacKinnon (Edmonton-Ouest)	Rhéaume
McKinnon (Kenora-Rainy-River)	Rickard
MacKinnon (Kootenay-Est)	Roebuck
McLarty	Ross (Calgary-Est)
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)	Ross (Hamilton-Est)
McLean (Simcoe-Est)	Ross (Middlesex-Est)
Macmillan	Ross (Moose-Jaw)
McNevin (Victoria, Ont.)	Ross (St. Paul's)
McNiven (Regina, ville)	Ross (Souris)
MacNicol	Rowe
Marier	Ryan
Marshall	St-Laurent
Martin	Sanderson
Matthews	Senn
Maybank	Shaw
Mayhew	Sissons
Michaud	Slaght
Mills	Soper
Mitchell	Stirling
Moore	Taylor
Mullins	Telford
Mulock	Thauvette
Mutch	Tremblay
Neill	Tripp
Nicholson	Turgeon
Nixon	Turner
Noseworthy	Tustin
	Veniot
	Ward
	Warren
	Weir
	White
	Whitman
	Winkler
	Wood
	Wright—194.

M. HOMUTH: Maintenant que la question religieuse est réglée, je crois que nous pourrions déclarer qu'il est onze heures.

M. ADAMSON propose que la suite du débat soit renvoyée à une séance ultérieure.

Des VOIX: Le vote.

M. l'ORATEUR: Le débat n'est pas terminé, et la Chambre a le droit d'en voir la fin.

Le très hon. MACKENZIE KING: Certains honorables députés semblent s'opposer à ce que la Chambre siège après onze heures, et dans ce cas je crois que nous devrions lever la séance. Nous continuerons la discussion demain, et si nous la terminons nous pourrons entreprendre l'étude du projet de résolution inscrit au nom du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) relativement à la restauration et au rétablissement, et de celui qui est inscrit au nom du ministre des Services nationaux de guerre (M. LaFlèche) au sujet de la radiodiffusion, ou de celui du ministre des Transports (M. Michaud) concernant l'institution d'un comité spécial sur les chemins de fer et la marine marchande. Si nous en avons le temps nous pourrons aborder l'étude du projet de résolution qui a trait à la ville d'Ottawa.

(La motion (M. Adamson) est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très hon. Mackenzie King la séance est levée à 11 heures 5 du soir.

Mercredi 24 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

LOI DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

AMENDEMENT VISANT À FAIRE CONCORDER LA LOI DE 1939 AVEC LA PRATIQUE COURANTE

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements) demande à déposer le Bill n° 7 modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements.

Des VOIX: Expliquez-vous.

L'hon. M. HOWE: Cet amendement s'impose, car le Parlement, lorsqu'il a créé le ministère des Munitions et approvisionnements, a limité son existence à une période de trois ans qui doit expirer automatiquement au début d'avril à moins d'en prolonger la durée. Personnellement, je n'ai aucune objection à cela, mais il pourrait en résulter de la confusion pour l'industrie canadienne. De là la nécessité de l'amendement proposé qui a aussi pour effet d'adapter la loi à la pratique courante du ministère.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RENVOI DU RAPPORT ANNUEL ET DU PROGRAMME D'ÉCOULEMENT DU GRAIN AU COMITÉ DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. WRIGHT(Melfort): Le ministre du Commerce a-t-il l'intention de soumettre le rapport annuel de la Commission du blé à l'examen d'un comité de la Chambre? Dans l'affirmative, saisira-t-il également ce comité du programme d'écoulement de la récolte de 1943, qu'il a récemment annoncé à la Chambre?

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): L'honorable député a bien voulu me donner avis de la question qu'il vient de poser. A la première question, je répondrai

que je demande que le rapport annuel de la Commission du blé soit soumis au comité de l'agriculture de cette Chambre. Au sujet de la seconde question, je dois dire qu'on n'a pas l'intention de soumettre au comité le programme général d'écoulement relativement au grain, mais en ce qui concerne l'écoulement du blé et des céréales secondaires et autres sujets connexes, la plus grande latitude possible sera accordée au moment de la discussion de ces questions lorsque le rapport annuel de la Commission du blé sera à l'étude.

ARMÉE CANADIENNE OUTRE-MER

QUESTION AU SUJET D'UNE PROMOTION AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL MCNAUGHTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question qui intéresse tous les membres de l'armée, et tous les citoyens de notre pays. Pourquoi le lieutenant-général McNaughton, commandant des forces armées du Canada outre-mer, n'a-t-il pas encore été élevé au rang de général?

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la question de l'honorable député est d'ordre administratif et fera l'objet d'une déclaration dès qu'une décision aura été prise à ce sujet.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

PRIORITÉ POUR LES ACHATS DE TRANSFORMATEURS ÉLECTRIQUES UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE LAITIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. STOKES (Hastings-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Munitions et approvisionnements une question qui intéresse au plus haut point un grand nombre de cultivateurs laitiers de la région ontarienne que j'habite. Je veux parler des difficultés qu'ils éprouvent à obtenir la priorité pour l'achat des transformateurs électriques nécessaires à leurs trayeuses mécaniques. Le ministre viendra-t-il en aide à ces producteurs de denrées alimentaires essentielles?

M. l'ORATEUR: A mon avis, cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. GRAYDON: Monsieur l'Orateur, certaines des questions posées à l'appel de l'ordre du jour ont un caractère d'urgence. Celle que pose l'honorable député de Hastings-Sud porte sur un cas fort pressant. Le seul fait qu'elle touche à l'agriculture ne signifie pas nécessairement qu'elle n'est pas importante. Je sais qu'elle l'est et je prie le ministre de fournir une réponse.

[L'hon. M. MacKinnon.]

M. l'ORATEUR: Je n'ai pas conclu de la question posée qu'elle avait un caractère d'urgence, mais si le ministre veut y répondre, il peut le faire.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): La question des transformateurs électriques utilisés sur la ferme a fait l'objet d'une étude continuelle depuis le début de la guerre. L'embarras provient de ce que ces appareils exigent pour leur fabrication une quantité considérable de matières premières essentielles à la fabrication de munitions. On a été jusqu'ici d'avis qu'on ne pouvait pas disposer des matières premières pour la fabrication des transformateurs, en sus de celles qu'il faut nécessairement affecter aux fins de la guerre. Je ferai cependant volontiers une revue de la situation pour voir si l'on peut maintenant faire une exception à cet égard J'ajouterai que le problème n'est pas nouveau. Depuis dix-huit mois nous sommes harcelés de demandes portant sur des transformateurs.

M. GRAYDON: Le besoin se fait cependant de plus en plus sentir.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 23 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon.

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, le parti conservateur...

Une VOIX: Conservateur progressiste.

M. ADAMSON: ...et j'emploie le mot conservateur à dessein,—se voit lancer l'accusation à la Chambre, depuis quelques jours, de vouloir conscrire pour l'armée canadienne tous les hommes et tous les adolescents qui travaillent sur les terres et dans les usines. C'est une vieille tactique politique employée contre nous de prétendre que notre parti vide les fermes et les usines de leurs ouvriers et détruit la vie de famille en arrachant au foyer les seuls soutiens des mères âgées. On nous accuse d'être des ogres. Telle est la politique du parti libéral depuis vingt-cinq ans. Monsieur l'Orateur, cela ne prend plus, tricherie retourne à son maître. J'ai été le premier a préconiser l'établissement du service sélectif national à la Chambre des communes. J'ai assumé la responsabilité de le préconiser alors et je le préconise maintenant. Mais pour tirer la chose au net, je répéterai les remarques que j'ai faites en préconisant ces mesures dès 1940,

il y a environ trois ans. Voici ces commentaires que je relève à la page 169 des Débats:

La formation des militaires devrait être organisée de façon à ne pas nuire aux besoins de l'industrie. Tous les établissements affectés à la production de guerre devraient bien faire connaître quels sont leurs besoins actuels et leurs besoins éventuels en fait de main-d'œuvre. Le Canada compte actuellement près de 50,000 chômeurs aptes au travail et l'on estime que d'ici juillet prochain l'industrie aura besoin d'un supplément d'un demi-million d'ouvriers spécialisés. Ces ouvriers sont aussi importants pour la défense canadienne que les soldats. J'invite donc le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) à se reporter aux listes de l'inscription nationale pour demander à tous les hommes de 18 à 50 ans qui sont en disponibilité de se mettre à la disposition des industries de guerre, en vue de combler cette apparente lacune.

Et un peu plus loin:

C'est une guerre totale. Chacun au Canada a sa tâche à accomplir. Si nous avons un emploi dans la vie civile et que l'Etat a besoin de nous pour le travail de guerre, comme soldats ou fabricants de mitrailleuses, nous devons être prêts à obéir à son appel. Je préconise donc une revise immédiate de notre plan d'inscription nationale, comportant l'appel de tous ceux qui peuvent remplir un rôle utile dans nos industries de guerre.

Cela laisse-t-il penser que nous voulions faire sortir chaque individu de l'industrie pour le faire entrer dans l'armée? Cela laisse-t-il penser que nous voulions enlever tous les hommes à l'agriculture? Non. C'était un plaidoyer en faveur d'un effort équilibré quant à notre potentiel humain, à notre industrie et à notre armée; nous voulions que nos fermes continuent à produire, que nos industries ne manquent pas de main-d'œuvre et que notre armée sache de combien d'hommes nous pouvons disposer.

J'ai alors dit et je répète que le devoir de tout citoyen est de servir l'Etat en cette période critique. Et c'est le devoir du Gouvernement, devoir auquel il ne doit pas se dérober, de dire à chaque individu où servir.

Je me permets encore de citer un autre passage d'un discours que j'ai prononcé l'an dernier au cours du débat sur l'Adresse et que je retrouve à la page 336 du hansard:

La meilleure façon de diriger l'effort de guerre du Canada est de voir à ce que chaque homme soit appelé à occuper l'emploi qui lui convient le mieux. Tout le monde doit être d'accord là-dessus.

Le défaut du système actuel est que des gens qui occupent certains emplois et qui s'acquittent bien de leur travail peuvent quitter leur poste à leur gré, ce qu'ils font d'ailleurs souvent, causant ainsi un grand tort à l'industrie.

Je citai ensuite en exemple le cas d'ouvriers hautement spécialisés de la manufacture de mitrailleuses Bren qui avaient passé plusieurs mois à acquérir de l'expérience dans leurs métiers et qui devaient témoigner d'une vue exceptionnellement bonne pour le genre de travail auquel ils étaient occupés dans la fabrication des mitrailleuses Bren. Je rappelai que quelques-uns de ces hommes s'étaient enrôlés. Et je poursuivis:

Plusieurs de ces hommes se sont enrôlés à l'encontre des désirs de leurs patrons, les motifs qui les ont poussés à le faire étant les mêmes que dans le cas de tout jeune Canadien imbu de patriotisme. Je prétends que le fait d'utiliser les services de ces hommes dans l'armée n'est pas de nature à faciliter l'effort de guerre de notre pays.

Ces paroles peuvent-elles signifier que je désire enlever des ouvriers aux usines, ou que le parti conservateur progressiste tient à déclarer, sabre en main, par tout au pays que nous pouvons avoir une armée nombreuse au détriment de tout autre effort militaire? Non. Nous avons été les premiers à reconnaître que notre effort de guerre devrait être bien équilibré. Nous avons été les premiers à proposer le service sélectif national. Si le Gouvernement avait suivi nos conseils avec le courage qu'il aurait dû avoir, il n'existerait pas aujourd'hui un tel gâchis en ce qui a trait à la main-d'œuvre canadienne.

Nos soldats doivent être prêts à combattre partout, car autrement leur présence dans l'armée serait inutile. Bien entendu, des exceptions s'imposent dans le cas des hommes de catégories inférieures, du personnel d'instruction, des troupes postées aux points vulnérables et de ceux qui s'occupent des opérations d'internement. Une armée territoriale composée exclusivement de jeunes Canadiens aptes au service actif ne saurait servir les meilleurs intérêts du Canada. Au cas où l'armée canadienne livrerait bataille outre-mer, ces jeunes gens devraient être disponibles comme renforts. Il faut que nous appuyions nos soldats outre-mer; il faut que nous leur assurions des renforts. Un pays qui néglige d'appuyer ses combattants ne mérite pas d'exister.

Nous avons été saisis de deux ou trois amendements isolationnistes et ceux qui appuient ces motions manifestent l'un ou l'autre de deux états d'esprit. Ou bien ils ne s'émeuvent aucunement de la possibilité d'une victoire de l'Axe et des conséquences qu'elle entraînerait pour le Canada, ou bien ils désirent que d'autres combattent à leur place. Il n'y a pas d'autre conclusion à tirer. Nous avons combattu et continuerons de combattre tout amendement ou motion de ce genre, mais on aurait absolument tort de croire qu'en agissant ainsi nous faisons confiance au Gouvernement. Nous combattons ces motions parce qu'elles constituent des actes de perfidie. C'est pour ce motif que nous nous y opposons, et non pas pour faire confiance au Gouvernement.

La Chambre a entendu hier soir un débat où il a été question de sorcellerie aussi bien.

que d'intolérance religieuse. Au cours de ce débat et alors qu'il considérait le cas d'un impétueux prédicateur baptiste de la ville de Toronto, le premier ministre (M. Mackenzie King) a dit que nous pourrions peut-être tenir une séance à huis clos. Si un ministre baptiste de Toronto mérite qu'on lui consacre une séance secrète, la situation de nos armées outre-mer, l'examen minutieux de la question des renforts et une déclaration précise sur la gravité de la guerre de l'Atlantique ont un droit bien plus grand à une discussion à huis clos. Il nous est bien plus nécessaire de connaître, de façon détaillée et précise, la véritable situation de notre armée qui, bientôt, engagera le combat pour la défense de notre population.

Le courrier m'a apporté aujourd'hui un exemplaire d'une feuille de propagande que les Allemands ont laissé tomber au-dessus de nos lignes, dans le sud-est de l'Angleterre, peu après l'engagement de Dieppe. J'ignorais qu'une telle propagande avait été expédiée au Canada, mais le seul fait qu'elle nous soit parvenue souligne l'importance d'accorder aux honorables députés une séance secrète où on leur donnera des explications complètes sur le combat de Dieppe. J'ai eu l'avantage d'assister à une séance de la Chambre des communes de Londres peu après que l'armée du général Auchinleck eût été repoussée de la Libye et de la Cyrénaïque jusqu'à une centaine de milles d'Alexandrie. Le débat auquel la chute de Tobrouk a donné lieu dans le modèle des parlements fut libre et complet. Je ne vois donc pas pourquoi nous n'aurions pas un débat sur l'engagement de Dieppe.

Le présent débat, comme le veut le Règlement, ne porte que sur une question: le capital humain. Disposons-nous de renforts? De travailleurs? Nos effectifs sont-ils convenablement répartis? Tant que le Gouvernement n'aura pas assuré à la Chambre et à la population qu'il cherche sincèrement à résoudre ce problème sans égard aux conditions géographiques, raciales et religieuses, je dis au premier ministre qu'aussi longtemps que la Chambre et la population ne seront pas convaincus que le Gouvernement est décidé à agir, nous continuerons à avoir des débats et des discussions comme ceux dont nous avons été témoins en cette enceinte depuis trois jours. Afin de sauvegarder l'unité nationale, j'engage donc le Gouvernement à présenter une politique du capital humain que nous pourrons tous appuyer jusqu'à l'extrême limite de notre capacité. Si le Gouvernement veut bien agir, nous entrerons corps et âme dans la lutte qui nous attend et nous consentirons les sacrifices nécessaires; nous lutterons comme un seul peuple. Mais si le Gouvernement demeure inactif, il y aura toujours de la bisbille, il existera toujours un courant profond de malaise qui pourrait bien finir par saper la base même de notre effort de guerre.

[M. Adamson.]

(Texte)

M. MAURICE LALONDE (Labelle): Monsieur l'Orateur, il n'est pas dans mon intention de parler bien longuement sur ce sujet. Quelques considérations d'ordre général seront suffisantes pour situer ma position dans ce débat. En posant comme principe fondamental que l'une des fonctions les plus importantes du Gouvernement est le maintien à un haut degré du moral de la nation, il me semble qu'il appartient à un représentant du peuple d'élever la voix, non pas dans un but de critique destructive, mais pour offrir au Gouvernement des suggestions d'ordre constructif.

Il y a plusieurs mois, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) nous disait que l'effort de guerre du Canada "must be a well-balanced war effort". Cette vérité n'a pas changé. Elle est immuable comme son principe même. M'inspirant de cette maxime, je me bornerai à trois ou quatre considérations d'ordre général. D'abord, la mobilisation telle qu'elle se pratique dans mon district. Il est vrai que le sentiment général de cette Chambre,—j'oserais même dire de la totalité de ses membres,—c'est que les cultivateurs ont été mobilisés en trop grand nombre. Je n'imputerai pas le blâme à la loi elle-même, mais plutôt à la manière de l'administrer. Surtout après les derniers changements faits par M. MacNamara, sous-ministre du Travail, je considère que la loi actuelle confère suffisamment d'autorité au registraire pour lui permettre de rendre des décisions basées sur la justice et l'équité. Cependant, si mes informations sont exactes, près de cinquante mille cultivateurs sont actuellement dans les camps militaires du Canada. Monsieur l'Orateur, il faut de toute nécessité que des mesures soient prises pour que ces gens retournent à la terre! Il faut de toute nécessité, si l'on veut rester dans la tradition si bien expliquée par l'honorable premier ministre lorsqu'il a dit que le Canada doit faire un "well-balanced war effort", il faut de toute nécessité, si l'on veut être logiques, que ces travailleurs de la terre retournent le plus tôt possible sur la terre. Je ne vois pas d'autre moyen que d'accorder une amnistie générale aux délinquants. Plusieurs jeunes gens qui n'ont pas répondu à l'appel le regrettent aujourd'hui. Ils n'ont pas répondu parce qu'ils ont été mal avisés et parce qu'ils n'étaient pas au courant des facilités d'exemption que la loi leur accorde. J'apprécierais hautement que l'honorable ministre du Travail (M. Mit-

chell) accorde immédiatement une amnistie générale à tous ceux qui n'ont pas répondu à l'appel, mais à la condition *sine qua non* qu'ils donnent signe de vie immédiatement en se présentant devant un tribunal spécial organisé dans chaque district militaire.

Quelques DÉPUTÉS: Très bien! Très bien!

M. LALONDE: Nos registraires ont fait une bonne besogne. J'aurais peut-être quelques petits reproches à leur adresser, mais ce n'est ni le temps ni le lieu. Je me demande cependant s'il ne serait pas opportun, dans chaque district militaire, de former un tribunal d'appel des décisions des registraires. Le tribunal d'appel serait composé d'un représentant de l'agriculture, d'un représentant de l'armée et d'un représentant de l'industrie.

M. HURTUBISE: Cela a été promis.

M. LALONDE: Un de mes honorables collègues affirme que cela a été promis. J'espère que cette promesse sera réalisée à brève échéance, car, si ces cas sont laissés à la discrétion des registraires, nous n'aurons jamais satisfaction et nos jeunes gens seront gardés dans les camps militaires alors que, chez eux, sur la terre, on manque de main-d'œuvre. Ainsi, dans mon comté,—comme cela a dû se produire ailleurs, probablement,—on a refusé un sursis au fils unique d'un homme qui cultive 150 acres de terre. Pourquoi? Est-ce parce que le registraire n'a pas voulu lui accorder ce que la loi lui permet d'accorder? Pas du tout, monsieur l'Orateur; c'est parce que ce fils de cultivateur n'a pas suivi les prescriptions de la procédure. Il est dans un camp militaire parce qu'il n'était pas assez "avocat". Des cas comme ceux-là méritent l'attention et la sympathie du Gouvernement. On devrait dire à ces gens qu'ils doivent revenir sur la terre et qu'ils seront les bienvenus s'ils logent un appel devant ce tribunal spécial.

Ce qui s'applique à l'agriculture s'applique aussi aux employés des industries essentielles. Par industries essentielles, on semble entendre seulement les industries qui fabriquent des munitions. Ce n'est pas l'interprétation que je me permets de donner à la loi. J'entends par industries essentielles, toute industrie fabriquant des choses tendant à accroître notre effort de guerre. Ainsi, monsieur l'Orateur, je fais un appel spécial au Gouvernement pour qu'il accorde des sursis aux employés des coopératives agricoles, par exemple. On est en train de vider les coopératives agricoles des mains nécessaires. Je fais aussi un appel en faveur de ceux qui sont employés dans les moulins à scie. Je soumets le cas de ce jeune Thomas, de Saint-Rémi d'Amherst, que l'on a enlevé d'une industrie forestière pour l'envoyer au camp militaire. Pourquoi? Parce que ce jeune homme n'a pas scrupuleusement suivi les prescriptions de la loi en matière de procédure. Ceci s'applique au forgeron de chaque village, dont la présence est absolument nécessaire si l'on veut que nos cultivateurs tiennent leurs machines agricoles en bon ordre. Enfin, ces quelques suggestions sont présentées de bonne foi et je ne voudrais pas prendre le temps de la Chambre plus longtemps.

En certains milieux, on a reproché au Gouvernement de ne pas avoir produit devant les députés les arrêtés en conseil en vertu desquels on a envoyé des conscrits en dehors des limites du Canada. Je réfère au *Devoir* du 3 février 1943, qui a reproché au Gouvernement de ne pas avoir communiqué aux députés ces arrêtés en conseil. Des membres de cette Chambre ont aussi exprimé les mêmes opinions. En effet, ces arrêtés en conseil ont été passés le 14 septembre, le 3 novembre, les 8 et 16 décembre 1942 et n'ont été remis aux députés qu'au début de février 1943, en vertu d'un arrêté en conseil en date du 19 janvier de la même année. On allègue que la loi de mobilisation oblige le Gouvernement à communiquer aux députés ces arrêtés en conseil dès leur approbation par le Conseil des ministres. Or, la loi de mobilisation stipule que telle communication peut être omise s'il est de l'intérêt public qu'elle le soit. Et personne ne peut nier qu'il soit de l'intérêt public de ne pas renseigner l'ennemi sur le mouvement de nos troupes. Je dois donc admettre que le Gouvernement n'a pas enfreint la loi en ne donnant pas immédiatement communication des arrêtés en conseil susdits.

De plus, la promesse faite par le premier ministre de ne pas mettre en vigueur un certain décret du conseil sans qu'il subisse le feu de la discussion sur le parquet de la Chambre des communes ne s'applique qu'au décret qui instituerait définitivement la conscription des hommes pour le service outre-mer. Or, les décrets ci-dessus ne promulguent pas la conscription des hommes pour service outre-mer. En effet, la lecture des susdits décrets nous apprend cette limitation clairement exprimée, par exemple: "for service and duty in the territory of Alaska", P.C. 7995, ou, encore: "to Newfoundland (including Labrador)", P.C. 8347, 14 décembre 1942. Et plus loin, l'arrêté en conseil 10003 stipule que les recrues ne seront envoyées que sur le territoire des Etats-Unis, tandis que le décret du conseil 11159 dit en toutes lettres que certaines unités d'artillerie seront envoyées à Terre-Neuve et au Labrador, et les décrets 11346, du 16 décembre 1942, et 362, du 19 janvier 1943 ne s'appliquent qu'à l'envoi de recrues d'unités médicales à Terreneuve et au

Labrador. Nulle part dans ces arrêtés en conseil est-il décrété que nos recrues iront se battre en dehors du territoire continental. On mentionne à la fin de chaque décret que ces décisions sont prises en vertu de la loi de la milice; et si ce personnel est placé, sous la juridiction de la loi: "On active service beyond Canada, for the defence thereof", c'est précisément parce que le Labrador, l'Alaska et Terreneuve sont des territoires situés en dehors des frontières du Canada. La portée légale et juridique de ces décrets est limitée par leurs préambules et la description de l'objet qui en fait la base. L'interprétation de ces actes officiels doit être faite en regard de leur texte complet et intégral. Pêcher ici et là une petite phrase, un paragraphe, un sous-paragraphe du texte total d'un contrat pour en extraire un sens général constitue une méthode qui conduit aux conclusions les plus fantaisistes et les plus injustes.

M. HURTUBISE: Très bien! Très bien!

M. LALONDE: Nous devons conclure que les décrets susdits ne mettent pas en vigueur la conscription des hommes pour le service outre-mer. Et j'appuie sur cette phrase, monsieur l'Orateur. Certains individus colportent à travers ma province la rumeur que la conscription des hommes pour service outremer est en vigueur. C'est faux.

M. BRADETTE: Très bien! Très bien!

M. LALONDE: Et ces individus ne peuvent pas nommer un seul homme qui a été envoyé en dehors des frontières continentales sans son consentement. Et c'est pourquoi le très honorable premier ministre n'a point soumis aux députés les arrêtés en conseil susdits. La promesse qu'il avait faite à la Chambre des communes se trouve dans le hansard, aux pages 4777 et 4778 de la session de 1942, volume numéro 5:

> Je veux expliquer bien clairement la raison qui m'a porté à dire que je voulais revenir faire part au Parlement de la décision que nous pourrons prendre, ainsi que le motif pour lequel je demanderai un vote de confiance avant d'entreprendre de diriger un gouvernement qui appliquera la conscription pour le service outre-mer.
>
> .....Si je suis persuadé qu'il est nécessaire et opportun de recourir à la conscription des hommes pour service outre-mer, j'appuierai cette décision. Mais, dès que je partagerai cette façon de voir, si le cabinet est de cet avis, je veux pouvoir me présenter à cette Chambre des communes et dire: le cabinet a arrêté sa décision; maintenant il s'agit de mettre la mesure en vigueur. Avant que le pas suivant soit fait, je veux que la Chambre des communes fasse connaître si elle a confiance en moi comme chef du Gouvernement pour appliquer cette politique de conscription ou si les honorables députés préfèrent qu'un autre Gouvernement remplace le régime actuel. C'est là l'idée que je me fais de mon devoir envers le Parlement.
>
> [M. Lalonde.]

Il ne s'agit donc dans les promesses du premier ministre que d'arrêtés en conseil se rapportant à la conscription des hommes pour le service outre-mer et non pour la défense du Labrador, de l'Alaska et de Terre-Neuve, en coopération avec les Etats-Unis.

Quelques DÉPUTÉS: Très bien! Très bien!

M. LALONDE: J'attire l'attention de l'honorable Chambre, surtout de ceux de ses membres qui professent des idées nationalistes, sur l'article paru dans leur journal officiel, le *Devoir,* en date du 12 décembre 1942, où il est dit en toutes lettres que nous devons défendre l'Alaska, le Labrador et les territoires avoisinants. Sous la signature de M. Georges Pelletier, il est dit: "comme nous, nous devons défendre Terre-Neuve et l'Alaska, régions immédiatement voisines du Canada." Nous sommes en bonne compagnie, monsieur l'Orateur.

Quelques DÉPUTÉS: Non, non.

M. LALONDE: Et je me demande pourquoi nous nous chicanerions sur la question de savoir si nous devons défendre le Canada, Terre-Neuve et l'Alaska. Je dis, en conclusion: pourquoi reprocher au Gouvernement de ne pas avoir déposé les arrêtés en conseil donnant précisément l'autorité au Parlement de défendre ces mêmes territoires?

Quelques VOIX: Très bien! Très bien!

M. LALONDE: On n'a pas parlé, monsieur l'Orateur, de plans d'après-guerre. Le député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), si ma mémoire ne me trompe pas, a dit qu'il était très téméraire de fixer des bornes à notre imagination en ce qui regarde les plans de l'après-guerre. Evidemment, je ne suis pas prophète, mais dans les quelques minutes qui me restent, je ferai quelques suggestions. Fasse que le gouvernement fédéral s'entende avec les provinces pour mener à bonne fin un programme de colonisation intensive! Les soldats qui seront démobilisés, les ouvriers qui seront sans ouvrage, monsieur l'Orateur, seront aux trousses des gouvernements pour qu'ils leur assurent le pain de chaque jour. Pourquoi ne pas commencer immédiatement à élaborer ce programme de colonisation intensive dans toutes les provinces? Pourquoi ne pas stabiliser les prix de l'agriculture immédiatement? Nous avons dans nos statuts fédéraux la loi de 1939 sur la vente des produits agricoles, 3 George VI, chapitre 28. J'ai cru d'abord que cette loi donnerait beaucoup d'aide aux cultivateurs en établissant les prix de leurs produits; mais, après l'interprétation des savants légistes des départements, je me suis aperçu que c'était une utopie. Le Gouvernement se porte seulement endosseur du

premier paiement qu'une coopérative fait à ses patrons. Ce n'est pas assez. Pourquoi ne s'inspire-t-on pas de cette loi et ne vote-t-on pas une loi de stabilisation des prix agricoles basée sur les prix moyens des trois dernières années, de sorte que, lorsque la dépression viendra, les produits agricoles seront stabilisés d'après la norme antérieure des trois dernières années?

Lorsque l'agriculture sera stabilisée, monsieur l'Orateur, je crois que nous aurons gagné une partie importante de la paix.

Je termine en disant que je verrais d'un excellent œil la formation d'un comité parlementaire et extra-parlementaire pour ouvrir au Gouvernement la voie qui conduit à l'harmonie et à la concorde canadiennes.

Quelques DÉPUTÉS: Très bien, très bien!

M. LALONDE: Nous avons eu la charte de l'Atlantique, qui a été promulguée par Churchill et Roosevelt. Pourquoi n'aurions-nous pas notre charte canadienne?

Quelques DÉPUTÉS: Très bien!

M. LALONDE: Pourquoi tous les groupes du Canada qui forment actuellement ce que l'on appelle la nation canadienne n'enverraient-ils pas des représentants autorisés à ces assises, qui seraient tenues le plus tôt possible afin de décider quelles seront les modifications à apporter à la charte canadienne? Car, dans cette évolution inévitable qui viendra après la guerre, le Canada sera obligé de modifier sa constitution afin de jeter les bases solides d'une entente ferme, définitive et sincère entre les groupes qui constituent la nation.

Quelques DEPUTES: Très bien!

M. LALONDE: Ce comité pourrait inclure les premiers ministres des provinces, des représentants de toutes les dénominations religieuses, des représentants de toutes les races qui constituent la nation canadienne et, ensemble, ils pourraient s'entendre sur les modifications à faire.

Je suis d'opinion que nous avons parfaitement raison de nous plaindre, peut-être que nous ne nous sommes pas assez plaints dans le passé. Mais, le temps actuel n'est pas propice aux récriminations stériles. Il nous faut plutôt penser à la reconstruction.

Ces quelques suggestions, que j'ai voulu faire aussi courtes que possible, je les soumets à l'attention des députés, et à votre attention, monsieur l'Orateur, espérant que, dans les quelques mois à venir, elles recevront de tous un accueil sympathique. Je les ai présentées non pas dans un but de prestige personnel, mais dans un but de coopération sincère avec tous les esprits ouverts qui peuplent notre cher pays. Nous sommes fatalement voués à subir le contre-coup de la guerre. Demain est obscur. Nous ne voyons pas l'issue du chemin. Nous avons le droit d'exiger que demain ne soit pas pour nos enfants une ère de douleur et de sacrifices trop grands. Nous voulons gagner la guerre. Nous la gagnerons; mais nous ne la gagnerons que si nous faisons —et c'est mon dernier mot—ce que le premier ministre appelait "a well balanced war effort".

(Traduction)

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends maintenant la parole non pour retarder le vote mais parce que je n'ai pas encore participé au débat et qu'il me semble encore temps d'aborder certains points qui n'ont pas encore été touchés jusqu'ici relativement au capital humain au Canada. Je constate avec plaisir la présence du ministre du Travail (M. Mitchell), car j'aurai certaines observations à porter à son attention. Contrairement à certains honorables députés, je ne lui jetterai pas la pierre au sujet des difficultés qui entourent actuellement l'utilisation du capital humain dans le pays. Il est le malheureux héritier des fautes commises par ses prédécesseurs. J'estime toutefois que certaines observations sont de mise, et que les règlements régissant la mobilisation des ressources nationales pourraient subir les modifications propres à assurer quelque amélioration des conditions existantes dans l'industrie et l'agriculture.

Si depuis quelques jours l'opposition a enregistré son vote contre certains amendements à l'Adresse ce n'était pas parce qu'elle avait confiance dans le Gouvernement mais parce que les propositions soumises ne paraissaient pas offrir d'efficaces remèdes à la situation actuelle. Loin de moi l'intention de m'engager dans la discussion qui a mis aux prises l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) et le premier ministre (M. Mackenzie King). J'estime toutefois les remontrances que le premier ministre a servies à l'honorable représentant de Richelieu-Verchères assez semblables à celles du maître d'école qui, après avoir prêché pendant vingt-deux ans certains principes, condamne ensuite son élève parce qu'il les suit trop fidèlement.

Je ne rechercherai pas dans le passé des déclarations faites par le premier ministre ou l'un quelconque de ses ministres qui, à tous égards, ressemblaient beaucoup à celles que l'honorable représentant de Richelieu-Verchères a faites l'autre jour. Je me dispense de le faire. L'heure est trop grave pour qu'on s'arrête à des amendements tragi-comiques et empreints de parti-pris du genre de ceux qu'on nous a présentés depuis une couple de jours. Nous n'avons pas encore gagné la guerre.

L'attitude de l'opposition est la suivante: nous avons demandé la guerre totale et, en dépit de toutes les protestations, des déclarations faites tous les mois dans des brochures publiées par le ministère, particulièrement par le ministère des Services nationaux de guerre, exposant ce que le Canada a accompli, notre pays est encore bien loin d'une guerre totale. Nous sommes loin en arrière de quelques-uns des autres pays de l'Empire et il n'est que juste, je crois, à ce sujet de rendre hommage à la Nouvelle-Zélande où un sixième de la population travaille dans les services de guerre et où la moitié de tous les hommes de seize à soixante ans sont dans les forces armées.

Le Canada a fait un excellent travail, je ne veux pas le nier. Cependant, ce n'est pas encore suffisant. Nous n'avons pas encore appliqué les méthodes scientifiques à l'étude du problème que pose le capital humain dans notre pays. Quelqu'un a dit, l'autre jour, que la contribution du Canada, je veux dire la part de notre revenu affectée aux dépenses de guerre, est la plus grande pour tous les pays alliés. J'ai sous les yeux le *United States News* du 12 février 1943, revue digne de foi souvent citée au Congrès des Etats-Unis. Ce n'est certainement pas une revue à tendance politique. On y voit un état des dépenses des différents pays alliés, y compris le Royaume-Uni, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Afrique du Sud ainsi que les Etats-Unis d'Amérique. D'après cet article, c'est encore le Royaume-Uni qui vient en tête des Nations Unies pour la proportion du revenu national affectée aux fins de guerre. Durant l'année en cause, le Royaume-Uni a dépensé 18 milliards de dollars, soit 69.2 p. 100 de son revenu. Vient ensuite la Nouvelle-Zélande avec 430 millions de dollars soit 63.4 p. 100 de son revenu. Puis, ce sont les Etats-Unis dont le chiffre des dépenses pour fins de guerre atteint 78 milliards de dollars, ou 61.9 p. 100 du revenu. Vien enfin le Canada qui a dépensé $2,997,000,000, ou 45.4 p. 100 de son revenu. Je veux être juste. Cela ne comprend pas les 850 millions votés l'autre jour à titre de crédits supplémentaires, mais tout compte fait, nous constatons que la proportion du revenu national ainsi dépensée est d'à peu près 52 p. 100. Nous avons donc encore beaucoup à faire au Canada, en dépit de nos réalisations jusqu'ici, pour égaler les efforts de certaines autres nations unies.

J'ai déjà dit que l'opposition tient à un effort de guerre total. Nous voulons le service sélectif national obligatoire, et l'affectation, là où ils sont requis, de tous ceux qui ont été appelés sous les armes. Nous préconisons l'utilisation efficace totale ainsi que l'affectation appropriée, pour fins de guerre, par la contrainte si nécessaire, de toutes les ressources du Canada, y compris l'agriculture, l'industrie, la finance et le capital humain. Il convient de viser constamment à l'égalité des sacrifices dans la mesure où c'est humainement possible. Nous avons réalisé l'unité nationale et atteint l'objectif national en ce que sans distinction de particuliers ou de provinces et sans distinction d'ordre ethnique nous sommes tous unis dans la résolution de gagner la guerre. Mais l'unité nationale ne se résume pas à un désir et à un but. Sans la détermination chez la population de toutes les parties du Canada d'accepter sa part du fardeau, chaque province apportant une contribution proportionnée à sa population, nous ne pouvons pas posséder la véritable unité au pays. Nous croyons que la mise en vigueur du service national prévu dans notre programme nous permettra d'assurer au pays non seulement l'égalité de sacrifices mais l'égalité de service et de fardeau, sans égard aux considérations d'ordre territorial.

Sous ce rapport consultons les statistiques. Personne ne désire soulever de questions susceptibles de causer des divisions, mais voici les données du dernier numéro du *Canada en guerre*, publié ici à Ottawa par le ministère des services nationaux de guerre. C'est un relevé d'après les divers districts militaires; voici les chiffres:

N° 1	London
N° 2	Toronto
N° 3	Kingston
N° 4	Montréal
N° 5	Québec
N° 6	Halifax
N° 7	Saint-Jean
N° 10	Winnipeg
N° 11	Victoria
N° 12	Regina
N° 13	Calgary

Voici maintenant les statistiques des enrôlements, en pourcentages de la population mâle, des catégories d'âge appelées au service:

Districts militaires	Pourcent.
N° 1	30.1
N° 2	32.8
N° 3	35.7
N° 4	15.9
N° 5	9.6
N° 6	37.9
N° 7	35.3
N° 10	30.9
N° 11	34.8
N° 12	27.1
N° 13	31.7

Un examen de ces chiffres démontre qu'il n'y a pas égalité de service au Canada si nous tenons compte de la population, loin de là. A titre de membre de l'opposition de Sa Majesté, désireux de faire régner l'unité nationale au véritable sens du mot, nous croyons que la population canadienne a le droit d'insister sur l'égalité de service dans toutes les

parties du pays. Nous avons signalé la situation précaire qui existe relativement au capital humain depuis plusieurs mois, mais quelle est la situation actuellement? Aucun ministre de la couronne n'a encore déclaré à la Chambre que nous disposons de renforts suffisants au cas ou l'armée canadienne outre-mer prendrait l'offensive. Le ministre du Travail a prononcé un long discours, mais malheureusement il n'a pas abordé la question des effectifs humains. Je sais qu'il ne lui a pas été possible de le faire en cette occasion parce qu'il n'en a pas eu le temps, mais lors de l'étude des divers sous-amendements il aurait pu choisir un moment pour exposer à la Chambre quelle était la situation au Canada sous ce rapport. Voici ce que les Canadiens désirent savoir. Le Gouvernement a-t-il arrêté un plan? Quelle doit être la contribution du Canada? Quels changements ont été effectués depuis le mois de juillet dernier, en ce qui concerne la politique ministérielle des ressources humaines? A ce moment-là j'ai posé les questions suivantes:

Le Gouvernement a-t-il fait un relevé afin de connaître combien d'hommes sont encore disponibles pour le service militaire dans chacune des catégories précitées?

Il s'agissait des divers groupes d'âges.

Le cas échéant, qui a fait ce relevé et quand a-t-il été fait?

Combien a-t-on trouvé qu'il y avait d'hommes encore disponibles pour le service militaire par provinces, districts militaires et/ou divisions administratives dans chacun desdits groupes d'âge.

On doit certes avoir fait un relevé après plus de trois ans de guerre. On a effectué toutes sortes d'inscriptions. La liste que l'on trouve à la page 420 du hansard, en date du 15 février, indique qu'il y a eu plusieurs inscriptions de nos effectifs humains, mais on ne nous a jamais annoncé l'adoption d'un plan qui mettrait à profit les renseignements obtenus au cours de ces inscriptions. De plus, personne encore au Canada ne sait si notre principale contribution doit consister en hommes dans les forces armées, ou dans la production des munitions ou de denrées agricoles. Tout ce que nous savons c'est que nous avons tâtonné de jour en jour au point où la main-d'œuvre sur la ferme et les recrues pour l'armée se font tellement rares que le Gouvernement a certes dû arrêter un plan approprié. M. Little, dans le *Canadian Business*, numéro de novembre, indique qu'aucun plan n'avait été arrêté; du moins, c'est la seule conclusion que l'on puisse tirer de la lecture de son article.

L'hon. M. MITCHELL: Quelqu'un lui a prêté ces paroles.

M. DIEFENBAKER: Quelqu'un lui a prêté ces paroles? A l'époque où il a écrit l'article il était un des hauts fonctionnaires chargés du capital humain; et qu'il l'ait dit lui-même ou que quelqu'un lui ait prêté ces paroles, il semble avoir obtenu les renseignements exacts. Il a dit que les absences étaient très nombreuses, que les employeurs gardaient les ouvriers dans l'oisiveté en attendant des contrats, qu'il n'existait aucun transfert coordonné d'ouvriers des services non essentiels aux services essentiels. Cet article est la plus forte accusation qui ait été formulée contre le Gouvernement relativement à la situation concernant la main-d'œuvre, et l'auteur se trouvait à l'emploi de l'Etat au moment où cette accusation fut portée. A-t-on jamais nié qu'un haut-fourneau de Sudbury produisant du cuivre et du nickel soit resté inactif faute de bras? A-t-on jamais nié que les houillères produisent aujourd'hui moins de charbon que le pays n'en consume? A-t-on jamais nié que dans la Colombie-Britannique l'épinette qui entre dans la construction des avions ne soit pas fournie en quantités suffisantes? A-t-on jamais nié que l'extraction du cuivre dans les mines de métaux communs avait diminué à cause d'une insuffisance de main-d'œuvre? A-t-on jamais nié que la production des acieries de la péninsule du Niagara est inférieure par suite du manque de main-d'œuvre? Voilà une accusation formulée contre le Gouvernement par un homme qui est au courant de la situation. Pas un seul ministre ne s'est levé de son siège pour même tenter de refuter les affirmations contenues dans cet article.

Le premier ministre a dit dans son discours du 24 mars 1942 devant cette Chambre que les trois grands aspects du potentiel humain qu'il fallait envisager comportaient le dénombrement des hommes et des femmes que les divers services de guerre requéraient, l'accroissement de la main-d'œuvre disponible pour fins de guerre et l'installation des hommes et des femmes disponibles aux postes où ce potentiel humain serait le plus utile aux besoins de la guerre. Il a ajouté que le directeur des Services nationaux de guerre avait été investi des pouvoirs nécessaires pour obtenir les renseignements voulus des ministères du Gouvernement et obtenir des employeurs, par contrainte au besoin, tous les renseignements relatifs à la main-d'œuvre dont ils pourraient avoir besoin, leur personnel actuel, les salaires, la production et les conditions de travail. Depuis lors, pas un mot de plus sur ce sujet.

Je lui demande donc ceci: Quel renseignement a-t-il obtenu des employeurs concernant leurs besoins futurs de main-d'œuvre? Combien de travailleurs faut-il au Canada pour

le prochain semestre? Combien de femmes faut-il embaucher pour les prochains six mois au pays, afin de faire face aux exigences probables? A quelle estimation en est-on arrivé à la suite des enquêtes faites concernant les besoins de main-d'œuvre pour tous les genres de travaux dans l'industrie comme dans l'agriculture? Quelles mesures prend-on ou a-t-on prises pour remplacer les ouvriers des établissements industriels qui pourraient être dans les services armés? Quelles dispositions a-t-on prises pour remplacer dans l'industrie les hommes aptes au service militaire par des hommes inaptes à ce service ou par des femmes, et jusqu'à quel point ces remplacements se sont-ils réalisés? En outre, combien d'hommes ont été remis en état de faire du service militaire grâce à un traitement médical et à un accord entre le ministère de la Défense nationale et celui des Pensions et de la Santé nationale? Comment le Gouvernement entend-il se procurer le nombre maximum d'hommes pour les forces armées tout en assurant à l'industrie le rendement nécessaire? Les députés ministériels se plaisent à comparer les réalisations du Canada au cours de la présente guerre à celles qui ont été obtenues au cours du dernier conflit, mais ils omettent d'ajouter que la population du pays a augmenté depuis de 47 p. 100. Il omettent de nous dire que chacune des nations unies dépense quatre ou cinq fois plus que dans la dernière guerre. Parce que nous avons beaucoup dépensé ils en déduisent que notre effort est total. Nous avons accompli beaucoup, mais il nous reste encore beaucoup à accomplir avant que notre effort soit total.

Pourquoi ne pouvons-nous pas obtenir à la Chambre des communes des renseignements au sujet du plan du Gouvernement, s'il en a un, relatif à la répartition ou à l'utilisation du capital humain? Nous avons cherché plus d'une fois à le connaître.

L'hon. M. ROWE: Il n'a pas de plan.

M. DIEFENBAKER: Je passe maintenant à un autre aspect de notre effort de guerre: l'application de la Loi de la mobilisation des ressources nationales! Soixante-quinze mille réfractaires! L'application de la loi! Deux cent cinquante poursuites! Soixante-quinze mille ne se sont pas présentés, et cependant quelqu'un a prétendu l'autre jour que, dans une province, une armée s'efforce,—sans beaucoup de succès, semble-t-il,—de faire appliquer la loi. Pourquoi cette loi n'a-t-elle pas été mise plus complètement en vigueur? On trouve des hommes revenus d'outre-mer qui reçoivent des convocations. Une femme de mon comté a donné son fils à l'armée; quinze mois plus tard arrivait l'avis qu'il était appelé au service. Puis il y eut un deuxième et un troisième avis avec menace de poursuites s'il ne répondait pas à l'appel.

L'hon. M. ROWE: Quel plan!

M. DIEFENBAKER: Je vous le demande, monsieur l'Orateur, quel plan avons-nous? Et aucune question plus importante n'affronte aujourd'hui notre population que celle des ressources humaines.

Je passe maintenant à un autre aspect. Je suis de ceux, bien qu'ils soient peut-être en minorité, qui, dès l'ouverture de la session, se sont opposés à tous les règlements sauf à ceux qui sont d'ordre administratif. Je m'oppose à ce qu'on légifère autrement que par le Parlement. On ne trouve pas de meilleur exemple de cette pratique que les règlements relatifs au service sélectif, dont j'ai ici une copie.

Ces règlements confèrent un pouvoir absolu aux commissions de chaque province. On ne peut en appeler de leurs décisions. Si, en Saskatchewan—je prends ma propre province pour exemple—la Commission des services nationaux de guerre décide d'accorder un sursis à tous, quelle que soit leur situation à l'égard des dispositions des règlements, il n'y a aucun moyen d'en appeler d'une telle décision. Par ailleurs, si la même commission, contrairement aux prescriptions, appelait tous les cultivateurs de la Saskatchewan sous les drapeaux, je le répète contrairement aux prescriptions réglementaires, les recrues n'auraient aucun recours légal contre cette décision.

La couronne se départit de tout droit qu'elle a ou qu'elle pourrait avoir de voir à ce que toutes les provinces soient traitées sur le même pied pour ce qui est de l'appel des hommes; elle ne garde que le pouvoir de remplacer le personnel de la Commission. D'un autre côté, les règlements sont faits de telle façon que si, dans une province, un garçon de seize ans était appelé au service et requis d'entrer dans l'armée, ce garçon n'aurait aucun recours légal et serait obligé d'obéir.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député prétend-il que des garçons de seize ans sont appelés?

M. DIEFENBAKER: Non, mais un article sur deux des règlements, en ce qui concerne les sursis, a été violé d'une façon flagrante non seulement dans l'Ouest mais dans tout le pays. Pourquoi enlever le droit à l'émission de mandats conférant des prérogatives? Si le gouvernement fédéral désire voir à ce que, dans chaque province, il y ait égalité dans les appels, dans l'application de la loi et dans l'interprétation des règlements, pourquoi ne permet-il pas l'appel? Le droit d'appel existait au cours de la dernière guerre dans la loi du service militaire. Il ne serait pas

nécessaire que le droit d'appel existât dans tous les cas, mais il devrait exister dans ceux où les règlements ont été violés. Au cours de la dernière guerre, on pouvait en appeler devant un juge de la Cour suprême, et ce juge devait décider qui, de la couronne ou du requérant appelé au service militaire, avait été traité avec justice et conformément aux principes énoncés dans la loi alors en vigueur. Pourquoi ne pas insérer tous ces règlements dans une loi? Les dispositions de la loi se trouvaient dans le corps de la loi du service militaire et non dans des règlements.

Pourquoi ne pas donner au Gouvernement le droit d'en appeler de toute décision d'une commission dans toute province qui n'applique pas les règlements d'une façon convenable et qui accorde trop de sursis? Pourquoi ne pas accorder à la couronne le droit d'en appeler des décisions rendues par une commission qui viole les dispositions de la loi? D'un autre côté, peut-on concevoir quelque chose de plus ridicule que ceci? Les règlements permettent des sursis dans le cas des ouvriers de fermes et de leur employeurs, et ils établissent des droits bien définis. On appelle les cultivateurs et les employés agricoles sous les drapeaux tous les jours. Mais que fait le Gouvernement? Le ministre a apparemment décidé qu'il convenait d'envoyer une lettre pour expliquer les règlements aux commissions. A mon avis, les règlements pouvaient se passer d'interprétation spéciale. Ils stipulent que toute personne qui, le 23 mars 1942, était réellement occupée à l'agriculture, pouvait obtenir un sursis. Il ne s'agit pas de savoir si c'est là un bon ou un mauvais règlement; c'est la loi. Mais on ne se conforme pas à la loi. Le Gouvernement avoue qu'on n'en tient pas compte, mais il prétend que c'est la faute des commissions. Avant-hier le premier ministre s'est permis une chose qu'il n'avait pas encore faite: au nom du Gouvernement il a assumé la responsabilité des décisions prises par les commissions; il a dit en effet, que lorsqu'on institue des commissions et des organismes administratifs, le Gouvernement doit assumer la responsabilité qui en découle. Voici un extrait de la lettre qui a été envoyée pour interpréter les circonstances dans lesquelles on peut accorder un sursis. Il porte la date du 3 février 1942 et est intitulé: "Lettre interprétative n° 1, relative à la loi sur la mobilisation". On y relève ce qui suit:

> Voici la première de ces lettres qui seront adressées par le ministère du Travail. Vous constaterez qu'elle porte un numéro. Nous espérons qu'elles seront utiles.

Et ces paroles:

> Le ministère, après avoir conféré avec le comité du cabinet qui s'occupe de la question du capital humain, a décidé de faire envoyer des lettres interprétatives de temps à autre pour faire connaître dans ses détails la ligne de conduite à suivre pour la solution des problèmes divers se rattachant aux règlements de mobilisation du service sélectif national.

Je demande au Gouvernement de présenter au cours de la présente session, une loi des ressources humaines. Il ne s'agit pas d'accorder des privilèges, mais de permettre le droit d'appel devant un juge de la Cour suprême afin que toutes les commissions du service sélectif national établies dans les diverses provinces appliquent la loi de la même façon. La lettre ajoute ensuite:

> Par suite de la pénurie sans cesse croissante de main-d'œuvre agricole, il devient de plus en plus important d'encourager les travailleurs agricoles essentiels à rester sur les fermes.

Et un peu plus loin:

> Jusqu'à nouvel ordre, on fera droit à la demande des travailleurs agricoles qui sollicitent un sursis à l'entraînement militaire.

Plus loin encore:

> Une personne qui n'était pas occupée à l'agriculture le 23 mars 1942 mais qui l'est devenue depuis lors et dont les services sont considérés indispensables à l'agriculture peut, si elle en fait la demande, obtenir un sursis, à condition que le bien-fondé de sa cause ait été établi.

Les règlements demeurent ce qu'ils étaient auparavant. Ils stipulent toujours qu'une personne devait être occupée à l'agriculture avant le 23 mars 1942. Mais cette lettre aux commissions chargées de l'application des règlements ouvre la porte un peu plus grande en permettant, dans certains cas, d'accorder des sursis à des personnes qui n'y ont pas droit en vertu des règlements.

Une VOIX: Est-ce légal?

M. DIEFENBAKER: Tout devient légal lorsque la décision est sans recours. L'article 14 (1) des règlements stipule, au sujet des objecteurs de conscience:

> ...le ministre peut prescrire d'accomplir ledit service ou travail alternatif et de continuer ledit service ou travail alternatif pendant la durée de la guerre, sauf s'il est établi à la satisfaction du registraire que ladite personne n'est pas physiquement apte à accomplir ce service ou travail alternatif.

Je prétends que les règlements, lorsqu'ils peuvent être interprétés contrairement à leur sens réel, peuvent servir à des fins politiques. Les règlements obligent l'objecteur de conscience à accomplir un service ou travail alternatif. Il n'est que juste de respecter les scrupules de conscience, si l'objecteur est de bonne foi. Ces hommes ont été envoyés dans les parcs nationaux et on les a affectés à la construction de routes. Les règlements mentionnent que c'est pour la durée de la guerre. Celui qui est enrôlé dans l'armée doit servir pendant toute la durée des hostilités, et les règlements imposent la même condition aux objecteurs de conscience.

Or, ces règlements ont-ils été appliqués? On a commencé par promettre aux doukhobors, pendant la campagne électorale de 1940, qu'ils n'avaient à s'inquiéter de rien. Le 29 février 1940, on a déposé une lettre où il est dit que le premier ministre a donné aux doukhobors, dans un entretien qu'il avait eu avec eux, l'assurance que le Gouvernement accorderait des certificats d'exemption dans le cas de la conscription ou du service obligatoire. En vertu de la loi les doukhobors n'avaient pas droit de sursis ou d'exemption sauf ceux qui étaient venus au Canada en 1898, mais au cours de la campagne électorale, le premier ministre les assura qu'ils n'avaient pas à s'inquiéter.

M. POULIOT: L'honorable député je crois, réside dans Prince-Albert. Les doukhobors sont-ils nombreux dans cette circonscription?

M. DIEFENBAKER: Je ne traite pas la question au point de vue de la circonscription, j'essaie d'être tout à fait impartial. Fait assez étrange, après l'ajournement de la Chambre en 1940, et après l'adoption des règlements concernant la mobilisation des ressources nationales, on a promulgué un autre décret qui non seulement exemptait les doukhobors qui étaient entrés au Canada sous le régime du décret du 6 décembre 1898 et les "descendants de ces immigrants qui ont sans interruption fait partie de la secte ou dénomination susdite", mais il leur octroyait de nouveaux droits.

A coup sûr, citoyenneté au Canada veut dire égalité, et on ne peut justifier l'extension du privilège accordé en vertu du décret de 1898 aux premiers colons qui se sont établis au Canada. La plupart de ces gens ont défié le gouvernement. Ils ont simplement dit qu'ils ne feraient rien, et ils ont assez bien tenu parole. Quelques-uns d'entre eux sont allés travailler dans les parcs pendant trois ou quatre mois. Je ne connais pas les données complètes des dépenses encourues à leur sujet, mais pendant la durée de leur présence aux parcs on leur a versé en salaires des sommes considérables. Au cours de l'année civile les dépenses au parc de Prince-Albert ont été de $50,711; au parc de Kootenay, de $17,000; au parc de Riding Mountain, de $63,000; au parc de Jasper, de $46,000, et ainsi de suite. Ces hommes y ont accompli du service alternatif pendant une courte période. Cependant, la loi stipule qu'ils doivent servir pendant toute la durée de la guerre. M. MacNamara, le directeur du Service sélectif national, a adressé une lettre aux diverses commissions du service sélectif,—que le ministre du Travail a approuvée,—déclarant effectivement, que les commissions ne devaient pas appliquer les dispositions des règlements; qu'on n'obligerait plus les doukhobors à se présenter pour faire du service alternatif tant qu'ils seraient employés à des travaux agricoles essentiels.

Suivez bien ce procédé jusqu'à sa conclusion logique. C'est un moyen détourné mais on y trouve l'explication du fait que le Gouvernement a refusé de donner forme de loi à ces règlements. Si on avait soumis au Parlement un tel amendement à la loi, aucun honorable député n'oserait dire que la Chambre aurait approuvé l'exemption du service alternatif accordée à ces hommes pour la durée de la guerre. Pourquoi l'a-t-on fait? On demande à l'agriculture d'accroître sa production, et elle est prête à le faire. Les cultivateurs apportent sans doute une forte contribution à l'effort de guerre du pays. Dans la Saskatchewan, dans ma circonscription, vous trouverez très peu de jeunes gens aujourd'hui. Je ferai remarquer au Gouvernement qu'il suscite beaucoup de mécontentement chez les habitants de ma province en accordant des droits spéciaux à des groupements, et particulièrement lorsque ces concessions sont contraires aux règlements que les diverses commissions doivent appliquer au Canada. Je n'en dirai pas davantage sur cette question, mais je crois l'avoir assez bien traitée...

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est expirée, mais il peut terminer sa phrase s'il le désire.

M. DIEFENBAKER: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de cette courtoisie à mon égard. J'allais justement terminer mes observations en disant qu'il faut aborder le problème du capital humain. Nous ne pouvons pas nous soustraire à notre devoir d'assurer des renforts à nos soldats outre-mer. Nous ne nous acquitterons de nos devoirs de faire régner l'unité dans notre pays pendant et après la guerre qu'en insistant sur la même interprétation et sur la même application de la loi dans toutes les régions du Canada. Nous n'obtiendrons ce résultat, à mon avis, qu'en remettant en vigueur les dispositions de la loi du service militaire relatives au droit d'appel accordé à la couronne ou au demandeur quand les règlements ne sont pas observés.

Ce contre quoi je proteste avant tout, monsieur l'Orateur, c'est contre le fait que les règlements soient modifiés par des lettres du genre de celle dont j'ai parlé, et cette lettre n'est que la première d'une série d'instructions aux commissions des services nationaux de guerre. Que contiendront les autres lettres?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) pro-

nonce toujours de bons discours et j'approuve plusieurs des observations qu'il a faites aujourd'hui, mais je ne les approuve pas toutes.

J'ai entendu, cet après-midi, l'honorable représentant de Labelle (M. Lalonde) demander une amnistie en faveur des fils de cultivateurs. Dans une localité appelée Saint-Modeste, dans ma circonscription—il existe véritablement une localité qui porte ce nom, mais seulement dans ma circonscription—j'ai émis la même idée au cours de l'été dernier. A mon humble point de vue, on aurait dû accorder une amnistie du 15 octobre au 31 décembre à tous les cultivateurs qui ne se sont pas enrôlés volontairement dans les services de l'armée. On devrait aussi publier toutes les semaines dans les hebdomadaires et les bihebdomadaires du Canada ainsi que dans tous les quotidiens de notre pays, dans un endroit bien en vue, un avis portant qu'une amnistie a été accordée aux cultivateurs et aux fils de cultivateurs. Mais quelle sorte d'amnistie? Le droit de se mettre en communication avec les registraires de leurs districts sans crainte d'être punis parce que, pour une raison quelconque, ils ne se sont pas présentés quand on les a appelés. J'ai rencontré un haut fonctionnaire d'un de nos services administratifs et j'ai été fort étonné de constater comment il interprète les sentiments des Canadiens en face d'une question de ce genre. Savez-vous, monsieur l'Orateur, ce qu'il m'a dit? Voici: "Oh, ce serait l'étincelle qui mettrait tout le pays en feu." Je ne le crois pas, et je suppose que l'honorable représentant de Lake-Centre est de mon avis sur ce point. A titre de membres de la Chambre des communes, nous avons, non seulement le droit mais aussi le devoir de discuter cette question librement à la Chambre sans crainte et sans demander de faveur.

Quant je parle d'amnistie, monsieur l'Orateur, je veux dire une véritable amnistie qui donnera des résultats; non une simple amnistie couchée sur un bout de papier que l'on envoie aux présidents des commissions et qui ne donne aucune garantie à celui qui est appelé ou conscrit. Ce que je déplore, c'est l'hypocrisie qui a marqué l'appel des hommes à l'instruction. J'ai écrit une fois un article pour donner des avis aux recrues ou conscrits. Il était intitulé: "Conseils aux conscrits". Je leur recommandais d'observer la loi et d'invoquer ses dispositions pour réclamer le droit de rester sur la terre, quand leur devoir—leur devoir familial et dans la plupart des cas leur devoir national—l'exigeait. Et savez-vous quelle rectification on m'a proposée? L'avis que je donnais était conforme à la loi; on ne souffla mot de cet avis; la seule chose qu'on me reprochait, c'était d'avoir employé le mot "conscrits". Hypocrisie.

Je me suis plaint une fois de M. Claude Mélançon, quand il faisait partie du bureau de l'information en temps de guerre. J'avais raison de le faire, parce que ce bureau ne valait rien. J'aurais pu exprimer la même plainte au sujet de son collègue de langue anglaise que l'honorable député de Broadview (M. Church) a dénoncé à juste titre. Mais je ne suis pas assez étroit d'esprit pour refuser de reconnaître les bonnes choses accomplies par un homme, et à mon sens, le mémoire préparé par M. Claude Mélançon en faveur d'une amnistie pour les cultivateurs est excellent et je prie le ministre du Travail (M. Mitchell), ou le ministre des Services nationaux de guerre (M. Laflèche) qui est présentement à son siège, de déposer ce rapport le plus tôt possible. Bien plus, on m'informe aussi que si les recrues ou les conscrits—cela désigne probablement les cultivateurs et les fils de cultivateurs—n'ont pas bénéficié de cette amnistie, cela ne provient pas du ministère du Travail, mais du ministère des Services nationaux de guerre qui a refusé de consentir à la proposition.

Cela dit, monsieur l'Orateur,—et je sais de quoi je parle,—je passe à l'amendement proposé par l'honorable représentant de Peel (M. Graydon) qui est le chef de son parti à la Chambre et le chef suppléant de son parti pour tout le pays. Le chef de l'ensemble du parti n'a jamais perdu l'occasion, dans tous les discours qu'il a prononcés depuis qu'il a assumé ses importantes fonctions, de se plaindre de la bureaucratie qui règne à Ottawa et je suis fort étonné que l'amendement proposé par mon honorable ami le chef de l'opposition à la Chambre n'en dise pas un traître mot. Je ne puis pas m'imaginer pourquoi. Le chef se plaint devant les foules de la bureaucratie qui règne dans la capitale et cependant, à la première occasion officielle offerte à ce parti, lequel s'assemble tous les jours pour discuter ses propres problèmes, de formuler cette opinion à la Chambre où se font les lois et où l'état de choses que déplore si profondément son chef peut être rectifié, il ne profite pas de cette occasion.

Il n'est pas inopportun de rappeler à la Chambre la conséquence logique de l'intervention d'un membre du Parlement qui, il y a des années, fut le premier à dénoncer la bureaucratie en cette enceinte. Revenons d'abord à la session de 1936, bien que nous puissions remonter plus haut. Nous pourrions remonter à l'époque où M. Bennett était chef du Gouvernement, alors que des questions étaient inscrites au *Feuilleton* en vue d'obtenir des éclaircissements sur les douze mille personnes qu'il avait fait venir dans la capitale. Les chiffres figurent au compte rendu; on peut les trouver en bas, dans les voûtes de la Chambre.

Une VOIX: Adopté.

M. POULIOT: Je prie l'honorable député de ne pas troubler la paix.

Certes, ils n'ont pas à se plaindre de moi. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour eux. Je me rappelle qu'en 1936, au cours de la session dont j'ai déjà parlé, je leur ai donné quatre conférences sur la procédure parlementaire, entre dix et onze heures. A ma grande satisfaction, j'ai constaté que soixante députés avaient assisté à mes cours. J'ai lieu de croire que l'un de ceux qui étaient présents à cette occasion se rappellera que jamais je ne leur ai conseillé d'agir comme l'a fait l'honorable député pendant qu'un autre honorable représentant avait la parole.

Mais pour revenir aux jours sombres où R. B. Bennett était le Grand Manitou à la Chambre, je me rappelle qu'un député était seul contre M. Bennett, et toute sa législation sociale et contre son parti. Un seul.

La pratique du parti était alors de critiquer Bennett en cachette, de le critiquer même à la Chambre, mais de voter pour lui quand il présentait ses projets de loi, et cela sous prétexte qu'on en approuvait les principes, bien que, disait-on, ce ne fût que de la bonne propagande préparée par son beau-frère Herridge. Pour être conséquent avec moi-même, ayant pris connaissance en 1936 d'un de ces projets de loi qui n'avaient pas été soumis à l'examen de la Cour suprême, je demandai son abrogation. Je me rappelle fort bien qu'en 1935, pendant que sir George Perley, premier ministre suppléant, guidait les débats sur ce projet de loi, j'avais été interrompu par feu M. Lapointe. Ce dernier m'avait dit qu'il était inutile de discuter cette mesure législative. Le lendemain, les journaux d'Ottawa publiaient des commentaires sur le compte de votre humble serviteur. "Lapointe fait taire Pouliot", pouvait-on lire dans les titres. "C'est l'événement le plus remarquable de la semaine."—le *Journal*. "Pouliot est réduit au silence. Le soleil est éteint. La chute du Niagara est arrêtée."—le *Citizen*. Bien entendu, je n'y fis guère attention, tout en trouvant cela très drôle. Toutefois, après la défaite de Bennett et l'arrivée au pouvoir du parti libéral, je proposai l'abrogation de la loi intitulée "loi sur le Conseil économique du Canada, 1935". La chose était certes très difficile à cause des vues exprimées par nos propres chefs à l'époque où sir George Perley guidait les débats sur le projet de loi; cependant, un bon matin, après un assaut vigoureux, mon bill fut adopté; il n'avait fallu que cinq ou dix minutes pour la deuxième lecture, l'examen en comité et la troisième lecture, et mon bill prit le chemin du Sénat.

Le plan de M. Bennett était d'établir un sous-gouvernement composé des sous-ministres de certains départements et qui aurait été chargé de conseiller le Gouvernement sur ce qu'il avait à faire. C'était la première fois qu'il était question d'établir un gouvernement par délégation. Ces particuliers devaient se réunir pour préparer les mesures que le Gouvernement devait ensuite adopter et qu'il nous demanderait d'avaler. Je m'opposai à cela. Les honorables députés trouveront au chapitre 5, I Edouard VIII la loi (elle est très brève) abolissant le conseil économique du Canada préconisé par M. Bennett. Elle constitue un symbole de ce qu'il a fallu faire dans le cas de la bureaucratie. Elle tuait dans l'œuf l'idée d'instituer un conseil économique, un trust de l'intelligence, car c'est bien de cela qu'il s'agissait.

Or aujourd'hui, monsieur l'Orateur, nous sommes rendus bien loin, et ce, précisément parce que les hommes que M. Bennett mettait aux postes de commande sont ceux qui occupent ces postes en ce moment, en particulier au ministère des Finances.

Peu après, j'avais l'honneur d'exercer les fonctions de président du comité parlementaire faisant enquête sur le service civil. Vous étiez vous-même, monsieur l'Orateur, un membre distingué de ce comité. Je puis dire à tous les honorables députés qui en ont fait partie que le comité, à une exception près,—je viens de me nommer,—était la fine fleur de la Chambre des communes. Mais vous savez, monsieur l'Orateur, comme le savent d'ailleurs mes honorables amis, le ministre des Travaux publics (M. Fournier) et le ministre des Postes (M. Mulock) combien difficile et assidue était notre tâche. Vous savez toute la difficulté que nous a causée l'obtention de dossiers transportés de la Commission du service civil à la Chambre des communes. Vous vous rappelez les ennuis que nous avons eus lorsqu'il s'est agi de citer au comité certaines choses renfermées à ces dossiers. On ne m'a pas cru lorsque j'ai dit au Gouvernement, et même au parti libéral, quinze jours à l'avance, que nous présenterions un rapport unanime. Cependant, nous avons soumis un rapport unanime, grâce au sens du devoir dont ont fait preuve les membres du comité, qui comprenaient que le rapport ne pouvait pas satisfaire complètement chacun d'entre eux, mais qu'il devait interpréter les vues générales du Parlement sur la question du fonctionnarisme.

Ce rapport, monsieur l'Orateur, est encore sur les tablettes couvert de poussière. On n'a rien fait. La Commission du service civil a prétendu qu'on avait tenu compte des recommandations du rapport, et je vois mon ami l'honorable député de Huron-Perth (M. Golding) qui était aussi un membre distingué

de ce comité. Je n'ai pas le temps de les nommer tous. C'était seulement un écran de fumée.

Par la suite, lorsque le premier ministre me demanda de présider de nouveau le comité, je lui répondis: Très bien, monsieur, je serai heureux de le faire, quoique beaucoup de mon temps y passe, pourvu qu'on donne suite au rapport unanime. Vous connaissez la suite des faits, M. l'Orateur. On a proposé de poursuivre le travail sans autre fondement, d'étudier la situation de nouveau sans l'adoption du premier rapport. Le comité présenta alors un second rapport unanime comme le premier. Cela se passait en 1939 et l'on n'a rien fait depuis.

Il n'est pas étonnant que les bureaucrates se moquent du Parlement. L'étude poursuivie au comité relativement au service civil était la première dans l'histoire du Parlement qui portait sur les services que chaque fonctionnaire peut rendre à l'Etat. Le même travail a été accompli sous la présidence du ministre des Travaux publics. Nous avons obtenu les mêmes résultats. Mais notre travail a été vain. Ce qui n'a fourni à ces bureaucrates qu'une nouvelle occasion de se glorifier.

Je ne voudrais pas parler trop longtemps, mais je désire mentionner autre chose. Un jour se tenait une assemblée d'un organisme appelé l'Institut professionnel, composé de fonctionnaires à gros traitement et convaincus qu'ils sont tous experts. Ses membres ont jugé à propos de critiquer le Parlement et je me suis abouché avec les ministres des départements où ils travaillaient. J'ai pu obtenir des réponses satisfaisantes, de feu l'honorable M. Rinfret, alors secrétaire d'Etat, du ministre actuel des Mines et ressources (M. Crerar), et du ministre actuel de l'Agriculture (M. Gardiner). Le 9 novembre 1938, j'ai adressé à un autre ministre une lettre dont j'extrais le passage suivant:

> A plusieurs séances du comité du service civil, pendant la dernière session, j'ai appelé l'attention des membres du comité sur le respect que doivent toujours avoir les fonctionnaires pour nos institutions parlementaires. Je n'accorde moi-même aucune attention à ce qu'on peut dire de ma personne, mais par contre je ne saurais laisser passer sous silence certaine observation de l'un de vos employés,...

J'ai donné le nom.

> ...président élu de l'Institut, qui s'est prononcé à cette occasion sur la protection des députés à l'esprit élevé qui composent le comité. Je vous prierais de demander des précisions à M. un Tel, et de lui faire dire qui, à son jugement, a l'esprit élevé et qui ne l'a pas.

J'ai cru qu'il convenait bien mal à un fonctionnaire de l'Etat, qu'il soit membre ou non de l'Institut professionnel, d'établir une distinction entre les membres du Parlement qui ont l'esprit élevé et ceux qui ne l'ont pas. Le ministre à qui la lettre a été adressée est actuellement absent de la Chambre; autrement je le nommerais. Il souffrait d'un complexe d'infériorité en face des bureaucrates; il croyait que chaque fois qu'un fonctionnaire disait ou faisait quelque chose, tout était parfait, et que les membres du Parlement devaient s'incliner devant lui. Naturellement, nous saluons les fonctionnaires sur la rue mais pas dans cette Chambre.

Puis j'ai tenté autre chose pour émonder les statuts. Naturellement, la loi abrogeant la mesure qui créait le conseil économique n'a rien coûté au pays puisqu'il ne s'est présenté aucun litige, mais il n'en a pas été de même des autres mesures. Ces autres lois furent soumises à l'examen des tribunaux. Pour traiter de ce sujet, il me faut remonter aux jours sombres du régime Bennett. M. Bennett était le lord de notre pays avant de faire partie de la chambre des lords. Il était impossible de l'amener à changer d'avis au sujet des projets de loi qu'avait préparés M. Herridge. Quand M. Bennett était au pouvoir, notre seul recours était de proposer que la Cour suprême du Canada soit appelée à se prononcer sur la validité de sa législation. J'ai proposé une telle mesure qui fut plus tard préconisée par le chef du parti libéral alors dans l'opposition. A l'époque, toutefois, ma motion ne fut pas adoptée. Quand le parti libéral obtint de nouveau le pouvoir, cependant, en dépit du fait que tous les candidats libéraux eussent condamné cette législation dans tout le pays comme autant de balivernes, d'opportunisme et de propagande politique, le Gouvernement décida de soumettre cette législation aux tribunaux, sauf la mesure que j'ai mentionnée, ce qui semblait indiquer que le Gouvernement acceptait les principes de la législation après avoir dit que ce n'était là que de l'opportunisme politique.

Ces questions furent soumises aux tribunaux, à grands frais. Si le Gouvernement avait agi relativement à toute cette prétendue législation de Bennett comme il en a agi pour la mesure concernant le conseil économique, on aurait épargné une forte somme d'argent. J'ai sous les yeux les détails des frais de ce litige devant la Cour suprême du Canada et devant le Conseil privé. Je ne mentionnerai aucun nom, mais vous serez surpris, monsieur l'Orateur, bien que vous soyez vous-même un brillant avocat. Un avocat a reçu $23,928.92, ce qui constitue une jolie somme. Il s'agissait en l'occurrence du litige et devant notre Cour suprême et devant le Conseil privé. Pour le seul litige devant la Cour suprême, les honoraires de M. le juge Rowell ont été de $13,267.35, alors celles de M. le juge Robertson ont été de $12,219.03 pour l'appel au Conseil privé. Mais, il n'y a pas eu que ces avocats. Le quatrième

a soumis un compte de $6,742.52; le cinquième, $3,122.99 et le sixième $2,844.02. Puis, il y a eu la facture du sténographe, les frais d'impression, et le reste, ce qui a constitué un total de $66,042.64, tout cela pour que la Cour suprême et le Conseil privé en arrivent à juger que la législation soi-disant sociale de Bennett n'était que du trucage. Voilà de l'argent qui aurait dû être versé aux chômeurs puisque cette somme a été dépensée précisément au moment où le Gouvernement refusait de venir en aide aux provinces dans l'octroi des secours aux chômeurs.

Ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Le jour même où j'apprenais que cette soi-disant législation sociale avait été déclarée *ultra vires* par le Conseil privé à Londres, je déposais plusieurs bills au Feuilleton. Si quelque honorable membre tient à vérifier mon dire, il n'a qu'à se reporter à la séance du soir du 2 mars 1937, alors que j'ai proposé cinq bills demandant de rayer des statuts cinq lois qui venaient d'être reconnues comme inconstitutionnelles. Je me rappelle avoir rencontré un ministre cet après-midi là. Il tremblait et frissonnait, puis il m'a demandé: "Qu'arrivera-t-il si vous continuez comme cela?" M. Cahan se contenta de parler; personne ne comprenait jamais ce qu'il disait. J'ai proposé la deuxième lecture de chaque bill. Le débat fut renvoyé à une séance ultérieure et les honorables députés constateront en consultant le compte rendu que le débat sur chacun de ces bills fut renvoyé à une autre séance par le premier ministre. Naturellement ce débat ne fut jamais repris. Je voulais faire un nettoyage dans nos Statuts et nous débarrasser des lois qui n'étaient pas bonnes. C'était tellement le cas que lorsqu'on décida d'adopter une mesure d'assurance-chômage, il nous fallut en demander l'autorisation à Londres, sans quoi notre loi aurait été inconstitutionnelle. Voilà une chose extraordinaire. Lors de l'adoption de la loi d'assurance-chômage, on abrogea par la même mesure la loi qui existait déjà. Mais, ce qui est encore plus singulier, c'est que la nouvelle loi n'était que l'ancienne que l'on avait rajeunie. Les quatre autres se trouvent encore dans nos Statuts.

A quoi sert d'adopter des lois? Il se produit certainement des choses étranges. En prévision des discussions qui pourront avoir lieu à l'avenir à ce sujet, je veux appeler l'attention de la Chambre sur une lettre que j'ai adressée au premier ministre (M. Mackenzie King) le 13 mars 1939. Je ne la lirai pas de nouveau, parce qu'elle est consignée à la page 4599 du hansard de 1939. Depuis le commencement de la session, l'honorable représentant de Richelieu-Verchères a dit bien des choses qui sont vraies. Cependant, pour jouir pleinement de leurs droits de membres du Parlement, les honorables députés doivent pouvoir dire tout ce qu'ils veulent dire au sujet d'un fonctionnaire quelconque ou d'un employé supérieur. Leurs traitements sont compris dans les crédits que nous votons ici et il faut exercer sur eux une certaine surveillance. C'est pour cela que nous sommes ici, et aussi pour prévenir tout abus d'autorité de la part de ceux qui relèvent du gouvernement et du Parlement. Autrement, il n'y aurait plus d'ordre dans notre pays.

Il est très difficile pour un simple député de préconiser une législation d'un caractère public. Je sais évidemment qu'il est très facile de présenter des bills de divorce. Mais, de nos jours, nous ne jouissons pas des mêmes privilèges pour ce qui est de la législation publique. Cela étant, je demanderai au Gouvernement et en particulier au ministre de la Justice (M. St-Laurent) de voir à ce que les membres du Parlement ne soient pas simplement convoqués pour approuver des impôts, mais pour élaborer des lois favorables au bien-être général du peuple canadien.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je veux tout d'abord parler du principe énoncé dans l'amendement de l'opposition officielle. J'appuie cette politique, mais j'y constate plusieurs lacunes. Après tout, nous constituons ici la Chambre des communes, organisme chargé de faire de son mieux dans la plus sérieuse crise que le monde ait jamais traversée. La guerre doit être le premier et le plus important de nos soucis.

Il y a quelques jours, quand j'ai demandé au premier ministre (M. Mackenzie King) une journée pour étudier une question concernant la sécurité sociale, et quelques autres se rapportant à nos ressources en hommes, il a dit que nous ne pourrions alors discuter ces questions. Je crois toutefois que, s'il nous avait fourni alors l'occasion de discuter ces questions, cela eût eu pour effet d'abréger le débat sur l'Adresse. Notre population, la Chambre des communes et la métropole eussent su quelle est actuellement l'attitude du Canada relativement à la guerre.

Les discours qui ont été prononcés ici depuis deux ou trois jours ont jeté la lumière sur une idée que j'ai été seul à avoir depuis le début de la guerre relativement à ce qui retardait notre effort de guerre. Dans la première partie de l'amendement, il est question de l'utilisation des services des hommes et des femmes du pays. Est-ce bien là la conscription du capital humain chez les hommes et les femmes que le Gouvernement a établie? Des jeunes gens de dix-sept ans, de dix-huit ans et de dix-neuf ans se sont enrôlés. Pourquoi? Ils se sont enrôlés pour sauver le monde de l'esclavage; ils ont voulu combattre pour un idéal, pour le droit de vivre. Ce

n'est pas pour pelleter de la neige qu'ils se sont enrôlés. Non, ils se sont enrôlés pour combattre Hitler. Ce n'est pas pour pelleter de la neige pour les chemins de fer nationaux ou autres qu'ils ont quitté volontairement leurs emplois et se sont enrôlés. Pourquoi n'a-t-on pas confié ce travail à quelques-uns des célèbres fusiliers de l'arrière de M. Donald Gordon? Pourquoi n'a-t-on pas utilisé une partie de l'armée territoriale pour ces travaux? Après tout, la défense territoriale n'existe réellement pas. Le combat se livre outre-mer, en Afrique et sur d'autres théâtres de guerre.

En dépit de l'argent que le pays dépense pour des uniformes, 5,376 fonctionnaires du service aéronautique n'ont jamais porté l'uniforme de leur vie. Hier M. Beurling était à Toronto. C'est un jeune officier d'aviation. En nombre d'endroits au Canada, quelques-uns de ces 5,376 fonctionnaires qui n'ont jamais porté l'uniforme ont le grade de chef d'escadrille, bien qu'ils ignorent tout de l'aviation. Je me demande si quelques-uns d'entre eux sont capables d'allumer un pétard, une fusée ou un soleil ou toute autre chose du genre. Les gens de ce pays n'obtiennent pas la pleine valeur de ce que leur coûte la défense territoriale,—tout crédit pour la dépense territoriale est en grande partie du gaspillage,—et cela s'applique à la marine et à l'armée également. Mon bon ami le ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power) est très populaire à Toronto, et je ne voudrais rien dire de mal contre son département. Dans le travail que ces trois ministres accomplissent, ils ont toute ma sympathie. Nous voyons avec plaisir, dans l'air, sur terre et sur mer, se répéter les actes de bravoure et d'héroïsme du passé.

Cependant, après avoir écouté ce que l'on a dit hier et aujourd'hui, de même que vendredi dernier, je me demande comment le Canada a pu faire aussi bonne figure jusqu'à présent en ce qui concerne les ressources humaines et la production. Il ne faut pas oublier le noble courage et le patriotisme des hommes qui accomplissent réellement la tâche dans les trois armes outre-mer,—je ne parle pas de la vaste armée permanente d'intellectuels qui occupent des positions gouvernementales ici à Ottawa et par tout le pays. Les vrais hommes combattent sur la ligne de feu tandis que ces intellectuels restent chez eux et causent de pacifisme et de préparation. S'ils ont le dernier mot, nous aurons une autre guerre. L'autre jour, pendant que je me trouvais à Toronto, on m'a signalé le travail qu'accomplissent les femmes de l'armée. Elles exécutent une magnifique tâche en ce moment. Elles étaient de 25 à 30 dans le train. L'une d'elles vint à moi et me demanda si j'étais M. Church. "Croyez-vous que je le sois, lui ai-je répondu. Est-ce que je lui ressemble?" Elles se sont mises à en douter. J'ai demandé à plusieurs d'entre elles d'où elles venaient. De la ferme, m'ont-elles répondu. Je regrette que l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) ne soit pas présent à l'heure actuelle. Je ne devrais peut-être pas faire allusion aux bataillons des travailleurs. Voilà tout ce que nous avons dans la mère-patrie depuis que la guerre a éclaté: des bataillons de travailleurs. La Nouvelle-Zélande et l'Australie expédiaient des troupes en Afrique du nord bien avant nous.

Le Canada a été au premier rang dans le défilé du jubilé de diamant en 1897, mais le dernier de toutes les colonies à envoyer un contingent en Afrique du sud, en 1899. On a dit que ce serait violer l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et la constitution que d'en agir ainsi. Les citoyens loyaux du Canada, non pas ceux d'un seul parti, ont alors forcé le gouvernement de l'époque à envoyer un contingent en Afrique du sud et c'est de ce jour qu'il a été entendu que lorsque la Grande-Bretagne était en guerre, le Canada était aussi en guerre.

Nous entendons beaucoup parler des journaux. Ils ont fait une excellente besogne. Cependant, le président de la Presse canadienne a exprimé la critique suivante à l'endroit de la Chambre des communes, en décembre dernier:

> La tâche de la presse est très lourde de nos jours à cause d'une opposition parlementaire très faible. Une opposition forte est à la fois un stimulant et un frein pour n'importe quel gouvernement.

S'il en est ainsi, pourquoi alors la presse met-elle un bandeau sur les yeux de la population et ne lui expose-t-elle pas ce qui se passe ici? Nous ferions tout aussi bien de siéger à huis clos, si l'on considère les renseignements que quelques-uns des membres de la presse donnent sur ce qui se passe à la Chambre. Le Parlement est pourtant le seul organe auquel peut recourir le citoyen ordinaire pour faire entendre ses griefs. Quand l'opposition et les députés cessent de remplir leurs fonctions, c'est la fin du régime parlementaire.

Je ne partage pas l'opinion exprimée l'autre jour par le premier ministre, quand il a dit qu'à l'appel d'une motion tendant à constituer la Chambre en comité des subsides, un honorable député peut soulever n'importe quelle question posée par une résolution d'initiative parlementaire. L'an dernier, la Chambre a employé les trois quarts de son temps à discuter le referendum et le bill n° 80, visant à modifier la loi de mobilisation et les nombreux aspects de la conscription des ressources humaines, tantôt appliquée, tantôt suspendue.

On n'a pas accordé de temps, au cours de la dernière session, pour la discussion de certaines des idées exprimées par de simples députés.

Je n'approuve pas le projet de constituer des bataillons du travail. Lorsqu'on conscrit des jeunes gens, je n'approuve pas qu'on les emploie à pelleter la neige ou à peiner sur les fermes, quand ils se sont enrôlés pour combattre Hitler. Je rencontre de ces jeunes gens dans les trains et ils veulent savoir ce qui ne va pas à la Chambre des communes. Ils veulent savoir quelle mauvaise influence subit le Parlement pour tenir un débat comme celui qui dure depuis deux ou trois jours. Cela fait une mauvaise réclame à notre pays en Nouvelle-Zélande et en Australie, étant donné surtout que nous avons accompli si peu de chose en Afrique du Nord. Notre population est très portée à critiquer, à l'heure actuelle.

On a parlé des ouvriers de ferme. J'ai vu certaines de ces dames qui font partie de l'armée, dans le convoi, l'autre jour, et je leur ai demandé d'où elles venaient. Elles m'ont dit qu'elles avaient coutume de travailler à la campagne, d'aider leurs parents à cultiver des jardins potagers, mais l'idée leur est venue de s'enrôler, parce que c'est plus rémunérateur et qu'il est amusant de porter l'uniforme. Je ne suis pas de ceux qui croient à un mouvement de la jeunesse dans le sens indiqué, il y a quelques années, par l'honorable député de Peel (M. Graydon). Le mouvement de la jeunesse dont on a parlé à la Chambre et en dehors n'est pas celui qui sourit aux jeunes gens qui servent dans les trois armes, de nos jours.

On a parlé de pénurie de la main-d'œuvre agricole. Des élèves des écoles primaires et primaires supérieures de Toronto vont travailler sur les fermes tous les ans et s'y rendront cette année, dès le 1er avril. Aucun gouvernement n'a jamais eu une vraie politique agraire. Si nous formions des bataillons de travailleurs, à quoi serviraient dans le cabinet les représentants des trois armes? A quoi serais-je bon sur la ferme? Je doute que certains honorables députés sachent combien pèse un boisseau de sarrasin, d'avoine ou de semence de fléole des prés. Je suis tout autant cultivateur que l'est le chef de l'opposition ou le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ou le chef suppléant du Gouvernement (M. Crerar) que je vois de l'autre côté et qui avait coutume de siéger de ce côté-ci comme progressiste il y a quelques années.

Je suis conservateur et n'ai jamais été autre chose. Quelque épithète qu'on accole à ce nom, je reste conservateur. J'ai dit à mes commettants lorsque j'ai été élu pour la présente législature, que j'étais conservateur et rien autre. J'approuve la partie de l'amendement qui porte sur l'aide à l'agriculture, mais

sans logement comportant les dispositifs sanitaires convenables, le courant électrique, et sans éducation appropriée, il ne peut y avoir de vraie santé ni de vrai bonheur sur la ferme.

On entend beaucoup parler de projets, mais ni la victoire ni aucun projet d'avenir ne peuvent amener l'âge d'or. Aucun plan de prévoyance n'abolira jamais la loi de l'offre et de la demande. Je n'ai pas foi en bien de ces discours optimistes qui ont été prononcés partout dans le pays sur la question de plans d'avenir. L'auteur Strube, a immortalisé nos gens qui combattent Hitler en les appelant les petits hommes qui ont sauvé l'Angleterre au cours de la guerre actuelle. A leur retour, nos soldats sauront bien comment régler toutes ces questions de restauration, d'organisation et le reste—je veux parler de ceux qui combattent les dictateurs de l'Axe.

J'ai foi à l'aiguillon que présente pour l'initiative privée une certaine liberté soumise au contrôle approprié de l'Etat. Le droit de propriété est un droit que l'homme détient de la nature et non de ses semblables. L'Etat, s'il peut en réglementer l'usage, n'a pas le droit de l'abolir. Les principes du parti conservateur se résument à trouver de l'emploi à nos propres travailleurs, des débouchés à nos propres produits et du travail à nos propres ouvriers. Les entraves au commerce et les nations existeront toujours et on n'y peut rien. Je ne crois pas à l'efficacité de cette politique sociale qui nous suit du berceau au tombeau, l'enregimentation. La liberté ne peut pas exister dans un Etat où règne l'embrigadement. Sous un tel régime, tout le monde travaille pour l'Etat. Etre à l'abri du besoin c'est être libre de choisir son emploi et à l'abri du chômage.

Quelques-uns de nos organisateurs ont obtenu de bien piètres résultats avant la guerre puis qu'ils n'avaient pas prévu ce conflit. Je me rappelle qu'alors le réarmement n'a trouvé que peu ou point de partisans dans cette enceinte. En 1936, 1937 et 1938, on m'a traité de belliciste. On a dit qu'il n'y aurait pas de guerre lorsque l'ancien représentant de Selkirk a présenté un projet de loi sur cette même question des ressources humaines, le 31 mars 1939. Ce bill stipulait que si la guerre éclatait, le Canada serait neutre et le parlement devrait décider. Au début des hostilités, j'ai rappelé aux pacifistes de la Chambre les paroles de Jérémie: "Où sont maintenant vos prophètes qui prophétisaient et vous disaient: le roi de Babylone ne s'élèvera pas contre vous ni contre cette terre."

Nous avons atteint l'heure la plus critique de la guerre. Le temps est mal choisi pour des débats du genre de ceux que nous

avons eus depuis quelques jours. La population de la métropole se demande ce qui ne marche pas au Canada au moment même où la Grande-Bretagne et ses alliés se préparent à prendre l'offensive. A une heure pareille, nous entendons toutes ces critiques sur la défense territoriale, la nomination de comités chargés de faire enquête sur le capital humain, et autres questions mentionnées dans l'un des amendements. Nous ignorons qui sera le vainqueur de la bataille de l'Atlantique. A quoi nous sert-il de parler de main-d'œuvre et de problèmes ouvriers, agricoles ou industriels alors que les navires que nous construisons et les cargaisons qu'ils transportent sont coulés avant d'atteindre leur destination et que nous perdons, dans l'Atlantique, et ces navires et leur cargaison? M. Lyttelton, le ministre britannique de la Production, a dit à New-York le 11 novembre, que la grande armada expédiée en Afrique du Nord, au Maroc et en Algérie, comprenait 500 navires marchands et 350 bâtiments de guerre. Cela veut dire des bâtiments armés, mais cette flotte comptait une escorte de 120 navires. Cette magnifique armada fait la force de la flotte du nord de l'Atlantique et les 120 unités d'escorte ne peuvent jamais retourner au service du nord de l'Atlantique. Nous avons atteint l'heure la plus grave de la bataille de l'Atlantique, et je prierai les honorables députés de la province de Québec, qui ont parlé des besoins de main-d'œuvre dans l'agriculture et les industries, de lire le rapport publié en décembre dernier par le gouvernement de Pologne à Londres pour se renseigner sur la façon dont les Allemands exterminent la population juive en Pologne, et de se rendre compte de la menace qui nous est faite. Le jeudi 17 décembre dernier, les membres de la Chambre des communes britannique, en un moment d'émotion inoubliable, ont observé une minute de silence, après avoir écouté les protestations de M. Eden contre les actes de sauvegerie que les Allemands ont commis contre les Juifs. Les Allemands ont tué ou conduit aux abattoirs pour y mourir, plus d'un million d'humains en Pologne. Songeons à ce qui se produirait dans la province de Québec si les puissances de l'Axe remontaient le Saint-Laurent et envahissaient le pays. Comme je le disais en 1937, pouvons-nous attendre jusqu'à ce que l'ennemi ait remonté par les voies de terre, de mer et de l'air le Saint-Laurent et détruit la citadelle? J'invite instamment les représentants de la province de Québec à méditer sur les événements qui se sont produits en Pologne, où les Allemands ont conduit un million de personnes aux abattoirs comme des animaux de boucherie. C'est le crime le plus brutal dont l'univers ait jamais encore été témoin. Je demande, monsieur l'Orateur, qu'un exemplaire de ce rapport du Gouvernement polonais à Londres sur les attrocités allemandes commises en Pologne soit déposé sur le Bureau de la Chambre, et que le Canada proteste officiellement contre de pareilles atrocités.

Ce devrait être ensuite le tour du Canada et les habitants du Québec et du Canada central auraient connu la gestapo, le fouet, les camps de concentration, le travail forcé et auraient été transportés en Allemagne pour y être massacrés.

J'ai constamment appuyé les principes que j'énonce aujourd'hui. J'estime que nous devrions accomplir notre devoir envers la métropole, et je ne donnerai, ni à la Chambre ni ailleurs, mon concours à un parti qui manquera à son devoir envers la mère patrie et pendant cette guerre et après les hostilités. C'est la mère patrie qui a épargné à notre pays l'esclavage, pire encore que la mort. Notre groupe a eu deux doctrines; nous avons eu les principes de sir John A. Macdonald, que plusieurs suivent encore actuellement au Canada. Nous ne vivons plus dans le passé cependant. Nous voulons une politique adaptée aux temps où nous vivons, une politique qui nous permette de gagner cette guerre et de faire face aux problèmes qui en suivront. Le seul vrai socialisme que j'ai observé dans la province d'Ontario a résulté des efforts du parti conservateur qui a inauguré de sages mesures ouvrières dans la province et nous a accordé la journée de huit heures. La ville de Toronto et la province d'Ontario ont été les premières à accorder le suffrage féminin et à régir les ressources hydrauliques de la province de façon à procurer au cultivateur et au citadin l'énergie au prix de revient sous le régime de la propriété d'Etat qui n'a pas de gros dividendes à payer aux actionnaires.

La mère patrie ne peut vivre sans commerce d'exportation et d'importation. Elle doit importer vingt-cinq ou vingt-sept matières premières essentielles. Elle possède le charbon et la moitié du fer et de l'acier, dont elle a besoin, mais elle doit importer toutes les autres matières premières importantes. Elle ne peut vivre sans son commerce d'importation et sans son empire et nous devons bien traiter la métropole en avisant à lui procurer dans l'empire les matières premières dont elle a besoin. Je ne veux pas voir après la guerre la métropole réduite à la famine et privée de l'empire qui lui a coûté si cher. Malgré le respect que je porte à notre grande alliée et à son Président, je crois qu'après la guerre les Etats-Unis redevriendront isolationnistes et la mère patrie aura besoin des matières premières de ce pays et de l'Empire britannique. Elle ne peut vivre sans les dominions parce que son commerce d'importation et d'exportation est pour elle une nécessité vitale. Autre-

ment, la Grande-Bretagne deviendra un second Danemark, une puissance de second ordre, simplement un avant-poste au seuil de l'Europe pour les Etats-Unis d'Amérique.

J'appuie le parti conservateur. Je n'ai jamais appuyé d'autre politique. Il m'a été impossible, malheureusement, d'assister au congrès de Winnipeg. Je n'ai pas pris part au congrès de 1938 à Ottawa. Je ne suis pas très utile dans les congrès. Je n'ai jamais été très habile à organiser des questions politiques de cette nature. J'ai beaucoup de respect, toutefois, pour ceux qui ont pris part au congrès et je crois qu'ils ont fait leur possible. Je les appuierai dans cette Chambre comme à l'extérieur parce que je suis conservateur.

J'exprime en terminant l'espoir que notre groupe n'oubliera jamais son devoir envers la mère patrie. Nous l'avons toujours assistée et c'est elle qui en bloquant les puissances de l'Axe nous a épargné l'esclavage qui aurait valu au Canada la gestapo, le bruit incessant de la marche à pas marqués, les pelotons d'exécution, et le reste, bref un régime sous lequel des milliers de citoyens du Québec et de l'Ontario seraient transportés en Allemagne pour y être abattus, tout comme l'a été la population de la Pologne.

M. C. E. FERLAND (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, le grand parti conservateur qui a changé son nom et ses chefs si souvent depuis vingt-cinq ans, s'appelle maintenant le parti conservateur progressiste. Mais on a laissé le chat sortir du sac un moment, je crois, quand mon ami l'honorable député de Broadview (M. Church) a dit qu'il avait toujours été conservateur, qu'il l'était encore et qu'il ne serait jamais autre chose.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, le parti conservateur, par son chef, nous demande d'adopter un amendement à la motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Cet amendement, qui est très vague et qui peut s'interpréter pour satisfaire bien des groupes différant d'opinion, est rempli de promesses d'exemptions militaires.

Je voterai cependant contre cet amendement parce que, essentiellement, il constitue une mesure de défiance envers la présente administration. D'ailleurs, les promesses du parti conservateur ne valent pas toujours cher. Je crains fort que les promesses contenues dans l'amendement conservateur ne valent pas le papier sur lequel cet amendement est écrit. Lorsque j'ai été admis au barreau de ma province, en 1917, j'ai eu l'occasion, pendant un certain temps en 1917, et surtout en 1918, avant la fin de la guerre, de défendre un grand nombre de conscrits cultivateurs devant les tribunaux militaires. J'en ai défendu huit à neuf cents avec succès. Nous avons cru à cette époque, comme nous le pensons encore aujourd'hui, que les cultivateurs sont plus utiles à notre effort de guerre et à notre pays en demeurant sur leurs terres.

Les conservateurs, lors de l'adoption de la loi de conscription de 1917, avaient bien promis d'exempter les cultivateurs. Ils avaient même organisé des tribunaux d'exemptions. Un tribunal de première instance entendait toutes les causes et était présidé par deux officiers, dans la province de Québec. Il y avait ensuite un tribunal de revision, présidé par un juge de la Cour supérieure, dans chaque district Après que les tribunaux du Québec eurent accordé un grand nombre d'exemptions aux cultivateurs, le gouvernement conservateur alors au pouvoir adopta un arrêté en conseil par lequel il annulait tous les jugements de ces tribunaux, qui avaient siégé en vertu de cette loi pour exempter les cultivateurs. Et c'est le même parti conservateur qui vient aujourd'hui, après une vingtaine d'années, nous demander de ne plus faire confiance au parti libéral, mais de lui faire confiance, à lui, et qui affirme qu'il exemptera les cultivateurs, qu'il accordera toutes sortes d'exemptions et qu'il fera un effort de guerre bien plus satisfaisant que celui du parti libéral. Cependant, monsieur l'Orateur, je dirai à ceux qui trouvent que notre effort de guerre est trop considérable que le parti conservateur, par la voix de son chef, a pris position, vendredi après-midi, lorsqu'il a déclaré que, si le présent amendement conservateur est adopté, cela voudra dire un plus grand effort de guerre. Il est bien des gens, à l'heure actuelle, qui trouvent que notre effort de guerre ne peut pas être plus considérable, mais que nous sommes allés à l'extrême limite de nos ressources dans notre participation à cette guerre.

Un discours du trône, monsieur l'Orateur, en vertu de notre constitution et de notre droit parlementaire, n'est pas sujet à modification. Il n'est pas possible d'amender une motion proposant l'adoption d'une Adresse en réponse au discours du trône. Il est tout simplement possible de faire opposition au gouvernement, de présenter une mesure de non-confiance, de présenter un amendement de défiance pour condamner toute la politique du gouvernement. Et si cette mesure de défiance, si cet amendement était accepté, le gouvernement serait renversé. C'est pourquoi je voterai contre le présent amendement conservateur.

C'est aussi la raison pour laquelle je n'ai pu appuyer les autres amendements et que j'ai voté contre l'amendement proposé hier par

l'honorable député de Gaspé (M. Roy), qui, lui, trouvait que, parce qu'un ministre protestant, qui semble n'avoir aucun jugement et pas de bon sens, a publié des propos injurieux ou dit des sottises contre l'Eglise catholique romaine et contre nos chefs spirituels, c'est une raison suffisante pour lui de proposer une motion de défiance. Il nous a demandé de renverser le Gouvernement parce que ce ministre protestant avait insulté notre Eglise. Quel génie! et comme il fallait être intelligent pour proposer de renverser le Gouvernement sur une question de religion! Mais je sais bien pourquoi l'amendement a été proposé. C'est parce que notre honorable ami de Gaspé pensait nous ennuyer. Il savait bien que le Gouvernement ne serait pas renversé par cet amendement, mais il pensait aussi que ses amis dans la province de Québec diraient plus tard: "Vous voyez comme notre député est un bon catholique!"

(Traduction)

M. ROY: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député vient de dire qu'en présentant mon sous-amendement hier soir j'avais l'intention de me rendre dans Québec plus tard et de dire que tel ou tel député avait voté de telle ou telle façon. D'après le Règlement, il n'a pas, je crois, le droit de me prêter des intentions, et je lui demande de retirer ces paroles.

Une VOIX: Niez-le immédiatement.

M. FERLAND: J'accepte la parole de l'honorable député de Gaspé (M. Roy). Je n'ai rien à ajouter à ce sujet. Il peut être sûr que je n'ai aucunement l'intention de lui prêter des motifs.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, les esprits sont devenus confus, peut-être, dans certaines régions du pays, à la suite de la présentation de tant d'amendements, surtout dans un temps difficile comme celui que nous traversons. C'est pourquoi j'ai cru devoir prendre la parole pour dire pourquoi j'ai l'intention d'appuyer le Gouvernement. En 1940, j'ai reçu un mandat de mes électeurs et ce mandat, bien exprès et bien formel, était d'appuyer le gouvernement libéral, sous la seule réserve de m'opposer à la conscription des hommes pour service outre-mer. L'an dernier, vers le mois de février, le Gouvernement a proposé sa fameuse loi du plébiscite. Avant le vote du plébiscite, qui a eu lieu le 27 avril 1942, dans un message que j'ai adressé à mes électeurs du comté de Joliette-l'Assomption-Montcalm, j'ai dit pourquoi j'avais appuyé le Gouvernement sur la loi du plébiscite, j'ai dit que c'était parce que l'amendement que l'on avait proposé comportait une mesure de défiance et que le Gouvernement aurait été défait et remplacé par un autre gouvernement si le bloc libéral du Québec ne l'avait pas appuyé de la manière qu'il l'a fait. Mais j'ai déclaré aussi, dans ce message à mes électeurs, que j'avais encore confiance en notre chef, le premier ministre du Canada (M. Mackenzie King) et que, quel que soit le gouvernement au pouvoir, si jamais ce gouvernement adoptait la loi de conscription pour service outre-mer, je voterais contre ce gouvernement et contre cette loi.

Monsieur l'Orateur, j'ai tenu parole. Vers le mois de juin 1942, le Gouvernement a fait voter la loi de conscription pour service outre-mer et j'ai non seulement protesté, dans un discours dans cette Chambre, mais je me suis séparé de mon parti et de mon chef et j'ai voté contre le Gouvernement. Cinquante-trois autres députés canadiens-français ont voté dans le même sens et se sont séparés du parti libéral en votant contre la conscription. Je n'avais aucune raison d'aller siéger de l'autre côté, de traverser la Chambre et d'abandonner mon parti, bien que cette loi de conscription fut incorporée dans les statuts du Canada, parce que, avant de prendre le vote sur cette loi de conscription, qui a été proposée par un amendement à la loi de mobilisation, le premier ministre du Canada nous a répété, après nous l'avoir dit souvent, que la conscription des hommes pour service outre-mer n'avait jamais été nécessaire, qu'elle n'était pas encore nécessaire et qu'elle ne serait probablement pas nécessaire à l'avenir. A cette époque, le premier ministre, dans un discours prononcé à la Chambre des communes, nous a donné sa parole d'honneur, nous a donné une garantie verbale, nous a fait une déclaration formelle et solennelle à l'effet que, si jamais il devenait nécessaire d'appliquer cette loi de conscription pour service outre-mer, par arrêté en conseil, il n'imposerait pas la conscription sans consulter auparavant le Parlement et sans obtenir l'autorisation du Parlement par un vote des députés. Nous avons continué notre effort de guerre depuis ce temps-là. Malgré toutes les difficultés auxquelles nous avons eu à faire face, malgré certaines erreurs que nous avons signalées et que nous avons demandé au Gouvernement de corriger,—lui qui permet la libre discussion dans cette Chambre, —dans les caucus du parti, dans les journaux et ailleurs, je dis, monsieur l'Orateur, que j'ai encore confiance en notre chef, le premier ministre du Canada, et qu'il n'y a pas un homme dans tout le Canada qui, plus que lui, possède à un aussi haut degré la confiance des Canadiens.

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est près de six heures et je désire terminer mes observations afin de donner le temps à la Chambre

de se prononcer immédiatement sur l'amendement que nous sommes à étudier et sur la motion principale.

Je voterai donc contre l'amendement conservateur et j'appuierai le Gouvernement sur la motion principale.

(Traduction)

M. NORMAN J. M. LOCKHART (Lincoln): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat, mais certains incidents qui se sont produits depuis quelques jours m'obligent à faire quelques commentaires.

Je veux bien parler maintenant pendant cinq ou six minutes, si on le désire, mais mes observations dureront probablement une demi-heure. Par conséquent, je voudrais bien respectueusement proposer le renvoi du débat à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Fournier (Hull), la séance est levée à 5 heures 55 du soir.

Jeudi 25 février 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. E. CARDIFF (Huron-Nord): Je dé-être en état d'exposer les mesures que le dont je lui ai donné avis. Quand espère-t-il être en état d'exposer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de remédier à la rareté de main-d'œuvre agricole par tout le pays? Dans quelques semaines commenceront les semailles du printemps et les agriculteurs devraient être renseignés le plus tôt possible sur les mesures que le Gouvernement prendra pour leur assurer la main-d'œuvre dont ils ont besoin.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Un exposé en sera fait en temps opportun.

L'hon. M. HANSON: La réponse n'est guère satisfaisante.

MARINE ROYALE CANADIENNE

QUESTIONS AU SUJET DE LA DÉCLARATION D'UN OFFICIER DE LA MARINE TOUCHANT L'ACTIVITÉ DES SOUS-MARINS ENNEMIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. GROTHE STIRLING (Yale): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du ministre

de la Défense nationale pour le service naval s'il a autorisé le contre-amiral Brodeur à parler comme il l'a fait à Québec ces jours derniers et, dans le cas de la négative, si les paroles prononcées expriment l'opinion du Gouvernement.

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le service naval): En ce qui a trait à la première question, je n'ai jamais autorisé le contre-amiral Brodeur à prononcer les paroles que les journaux d'hier après-midi lui attribuent. Je ne savais même pas qu'il devait les prononcer. Quant à la deuxième question, je pense y avoir répondu par mes premières observations.

La déclaration est censée exprimer l'opinion personnelle de l'officier qui les a prononcées, bien qu'il l'atténue un peu en disant "qu'il se peut" ou "qu'il est possible" que les Allemands disposent d'un certain nombre de sous-marins. Quoi qu'il en soit, en attendant d'être plus sûr de ses paroles, je préfère me dispenser de plus amples commentaires.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Pourquoi un officier en mission à Washington se mêle-t-il de cette question lorsque M. Churchill a déclaré à la Chambre des communes que le nombre de navires coulés doit demeurer secret? Je demanderais qu'on nomme une commission d'enquête pour étudier ce point. Il faudrait instituer une commission de l'Amirauté; le contre-amiral devrait être démis de ses fonctions et empêché de retourner à Washington. Sa déclaration est des plus nuisibles et constitue une invite à l'invasion. Les Allemands n'ont jamais maintenu cinq cents sous-marins dans l'Atlantique.

L'hon. M. MACDONALD: Je dirai un mot à ce sujet. Le personnage en question est contre-amiral de la Marine royale canadienne et le fait qu'il est stationné à Washington ne le relève pas de ses devoirs de membre de la Marine royale canadienne.

Quant aux déclarations contenant des nombres, je ferai remarquer qu'en Grande-Bretagne, au Canada et aux Etats-Unis, des personnages ont conjecturé des chiffres de temps à autres. Parmi eux il en était qui faisaient partie de nos services armés, d'autres ne s'y rattachaient aucunement. Je préférerais qu'on évite de faire de telles suppositions. Toutefois, je le répète, je m'abstiendrai de tout autre commentaire, tant que je n'aurai pas pris connaissance des paroles précises du contre-amiral, telles que démontrées par ses notes.

L'hon. M. HANSON: Le ministre ne se croit-il pas tenu de faire une déclaration à ce sujet?

M. CHURCH: Il y a eu un an hier, je crois, le ministre m'a dit qu'aucun sous-marin ne rôdait dans les parages de St-Pierre et Miquelon ou du St-Laurent.

TRANSPORT

RESTRICTIONS DES VOYAGES PAR CHEMIN DE FER EN CE QUI REGARDE LES MEMBRES DES FORCES ARMÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. S. WHITE (Hastings-Peterborough): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale (M. Ralston), mais comme il n'est pas à son siège en ce moment peut-être pourrait-elle tenir lieu d'avis. Il s'agit d'un article paru dans l'*Ottawa Citizen* d'hier et où il est dit que les restrictions visant les voyages par chemin de fer seront maintenues. Voici un passage de l'article:

Toutefois, un représentant militaire a déclaré qu'en toute probabilité les déplacements par chemin de fer des soldats, des marins et des aviateurs, seraient assujettis à des restrictions, sauf dans le cas des congés de commisération ou des permissions d'embarquement.

La restriction temporaire que l'on applique présentement a suscité beaucoup de plaintes parmi les membres des forces armées et je désire savoir si cette ordonnance signifie bien que l'on n'accordera désormais aux militaires que des congés de commisération ou des permissions d'embarquement.

L'hon. C. G. POWER (ministre de l'Air): Je vais signaler la question de l'honorable député à l'attention du ministre de la Défense nationale.

LIBELLE ET DIFFAMATION

COMPÉTENCE DES PROCUREURS GÉNÉRAUX DES PROVINCES QUANT À L'APPLICATION DE LA LOI FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer que bien que le hansard de mardi ait rapporté exactement les choses, la Presse Canadienne me fait dire que j'ai déclaré que "bien des gens ont oublié les vieilles querelles religieuses et se demandent pourquoi on voudrait les faire renaître." Ces paroles me sont attribuées. Ce ne sont pas les miennes mais celles du révérend Toplady, auteur de "Rock of Ages". Les paroles du premier ministre (M. Mackenzie King), telles qu'on peut les lire à la page 701 du hansard, sont parfaitement exactes. A quatre reprises différentes, des prédécesseurs du ministre de la Justice qui est le procureur général du Canada, m'ont dit qu'on ne devrait pas demander au titulaire de ce poste d'exprimer d'opinion juridique devant la Chambre. Le premier ministre a été exact dans la citation qu'il a faite de la loi sur le libelle et la diffamation; savoir, que l'application de la loi fédérale relève des procureurs généraux des provinces, sauf quant à la réserve que je fais. Durant les nombreuses années que j'ai siégé ici, je n'avais encore jamais entendu un procureur général exprimer un opinion juridique, surtout en matière de religion. Je ne demande pas au ministre de répondre aujourd'hui. Il pourra consulter le hansard de l'an dernier, aux pages contenant l'étude des crédits de son ministère, alors que nous avons discuté le bill concernant les journaux, que j'ai présenté en 1936, 1937 et 1938. A cette époque, j'ai demandé à l'ancien ministre, M. Lapointe, si un procureur général pouvait exprimer une opinion juridique, et il a dit que j'avais raison et qu'il n'avait pas le droit de le faire. Il m'a demandé si je savais pourquoi et j'ai dit que je le savais. La raison, c'est que, s'il arrivait à un procureur général de comparaître devant un tribunal, comme partie au procès, on pourrait dire, comme cela a été dit en Anglettere, qu'il ne devrait pas exprimer d'opinion juridique parce que le juge devant qui il comparaît pourrait considérer que la cause a été à tort jugée d'avance. Je demande au Procureur général d'examiner la façon de voir de ses prédécesseurs. Le ministre actuel ne devrait pas exprimer d'opinion juridique. Je lui demande de lire ce qui s'est dit à ce sujet.

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Je regrette de n'avoir pas compris ce qu'a dit l'honorable député.

M. CHURCH: Il demande une réponse. Le malheur, c'est qu'il est parfois commode, comme c'est arrivé mardi dernier, de rendre une opinion juridique pour des fins de propagande.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 24 février, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Graydon.

M. NORMAN J. M. LOCKHART (Lincoln): Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance hier soir, j'ai prévenu la Chambre que je désirais faire quelques observations concernant certains événements qui se sont produits depuis quelques jours. Je souscris aux remarques de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), surtout aux critiques qu'il a formulées contre la lettre explicative adressée par le directeur du service sélectif et approuvée par le ministre du

Travail (M. Mitchell). Je suis convaincu que l'égalité de service n'est pas encore un fait accompli et que le nœud de l'ensemble de la situation se résume dans le fait que nous n'avons pas un effort de guerre coordonné au pays.

Je le répète, il s'est produit certains événements en ces derniers jours qui me forcent à faire quelques commentaires en cette enceinte. Les honorables députés se rappellent la déclaration que faisait le premier ministre (M. Mackenzie King), il y a environ un an, dans laquelle il promettait catégoriquement que toute main-d'œuvre agricole serait immobilisée; il faisait cette déclaration le 23 mars 1942, sauf erreur. Je désire expliquer aussi brièvement que possible ce qui s'est passé depuis cette date. Le bureau régional du service sélectif national auquel a fait allusion l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) se trouve dans ma circonscription; je félicite l'honorable député des remarques qu'il a formulées à ce sujet, car je puis parler de ce bureau en connaissance de cause.

La déclaration du premier ministre au sujet de la main-d'œuvre agricole devait apporter, semblait-il, quelque soulagement à la situation générale. Mais un an s'est écoulé depuis, et l'on appelle toujours les fils de cultivateurs. J'ai reçu aujourd'hui même trois lettres dans lesquelles on me demande des éclaircissements sur ce que le premier ministre a voulu dire dans cette déclaration. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a demandé aux cultivateurs d'augmenter leur production. Il n'est donc pas surprenant que ces derniers soient bouleversés en face de la situation qu'offre la main-d'œuvre, situation qui porte atteinte au relèvement de production que le ministre a demandé au chapitre des denrées alimentaires. Le besoin est tellement pressant qu'il me porte à poser une question au ministre de la Défense nationale (M. Ralston). J'adresse également cette question au ministre du Travail. Si ces gens sont aussi importants que le premier ministre l'a laissé entendre l'an dernier et que le ministre du Travail le dit aujourd'hui, le ministre de la Défense nationale peut-il déclarer qu'on ne les accepte pas, maintenant, lorsqu'ils se présentent à l'enrôlement? Quand un homme de cette catégorie veut s'enrôler, lui dit-on de retourner sur la ferme? Je sais que non.

J'ai visité quelques-uns de ces somptueux bureaux de recrutement,—incidemment, le mininstre des Finances (M. Ilsley) devrait vérifier le coût de construction de quelques-uns de ces bureaux,—et j'ai constaté qu'on saisit tous les jeunes gens qu'on peut attraper. Le bureau de recrutement d'Ottawa a été fermé pendant quelque temps, mais, depuis un ou deux jours, ses sons de trompe se font entendre de nouveau. Je prie le ministre de la Défense national d'y voir, afin que la population sache que l'urgence des besoins de vivres est bien reconnue.

Avant que le ministre des Finances présente son prochain budget de cinq milliards, chiffre qu'ont mentionné les journaux, je voudrais lui signaler que de l'avis de la population il se commet du gaspillage des deniers publics dans plusieurs ministères. Quelqu'un disait encore tout récemment que nous avons des personnages étranges à Ottawa. D'aucuns incluront certains députés dans ce nombre, mais ce n'est pas d'eux que je veux parler. Les journaux du 20 février dernier disaient qu'un personnage qui jusqu'à ces derniers temps occupait une position de premier plan dans l'administration du contrôle du bois et qui passe pour l'une des meilleures autorités canadiennes dans le domaine du bois debout et du bois de construction, a porté la parole à l'hôtel Royal-York de Toronto, lors d'une convention de l'association ontarienne des détaillants du bois, et qu'il aurait fait la déclaration suivante:

> N'attendez pas de directives d'Ottawa au sujet du programme canadien relatif au bois de construction; ceux qui s'occupent de l'industrie doivent eux-mêmes élaborer ce programme et le présenter avec énergie aux autorités fédérales.

M. A. S. Nicholson a fait ensuite allusion à sa démission soudaine. Le compte rendu ajoute:

> Avant l'allocution de M. Nicholson l'assemblée avait adopté à l'unanimité une résolution de protestation continue des industriels du bois contre les tentatives, passées ou présentes, de la Wartime Housing Limited de s'ingérer dans les entreprises de construction de maisons permanentes. On a prétendu que la Wartime Housing Limited construisait un grand nombre d'habitations permanentes, d'une valeur de $4,000 à $6,000, et que "ce monopole" réduisait à la banqueroute les constructeurs de métier.

Il a averti les commerçants de bois de certains dangers qu'offrent la situation du bois de construction usagé, et j'en parlerai tantôt. Il y a un autre paragraphe de la dépêche que j'aimerais citer:

> Un très haut fonctionnaire m'a dit que j'essayais de diriger la commission du bois trop économiquement et que je travaillais trop fort.

J'aimerais que quiconque a vécu à Ottawa une partie de chaque année au cours de ces dernières années dise à la Chambre où se trouvent les services administratifs à Ottawa qui pratiquent l'économie.

Depuis plus d'un an, tous ceux qui s'intéressent à la production ou à la distribution des denrées alimentaires dans notre pays cherchent à convaincre le Gouvernement que la situation par rapport aux effectifs humains n'est qu'un fouillis, que le chaos règne à tel point

que la situation inévitablement deviendra incontrôlable. Des membres de tous les partis à la Chambre ont exprimé des sentiments de cette nature. Un honorable député a préconisé l'affectation temporaire des soldats à des travaux essentiels. Tous les honorables députés connaissent sans doute des cultivateurs qui ont été privés de l'aide dont ils ont absolument besoin, et tous se rendent compte combien il est difficile de faire sortir de l'armée quiconque est tombé sous les griffes des autorités militaires. Cependant, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a demandé d'accroître la production des denrées alimentaires. L'an dernier, l'honorable représentant de Glengarry (M. MacDiarmid) a supplié le Gouvernement de fournir de la main-d'œuvre aux cultivateurs. Par une étrange coïncidence j'ai appris, hier, que les propriétaires de trois ou quatre fermes de sa circonscription, où se trouvent de grandes étendues d'excellent terrain dans cette magnifique région agricole, n'avaient pas de garçons de ferme pour les aider. Il s'agit de fermes où se trouvaient autrefois de quarante à cinquante bêtes à cornes et d'autres animaux, mais où le nombre doit en être réduit considérablement et où les instruments agricoles ne sont plus utilisés parce que le cultivateur et sa femme sont maintenant seuls pour accomplir tous les travaux. Je puis donc comprendre l'opportunité de l'appel lancé, il y a un an, par l'honorable représentant de Glengarry, mais je ne puis comprendre pourquoi on a fait la sourde oreille, surtout quand il s'agit d'un partisan du Gouvernement. Dans ma propre circonscription, le même état de choses règne dans plusieurs régions; de bons bâtiments et d'excellentes machines agricoles ne sont plus utilisés. Il faut trouver le moyen de permettre au ministre et au ministère de l'Agriculture de mettre à exécution leur programme tendant à une plus forte production de denrées alimentaires.

On dira peut-être: La critique est facile, mais comment remédier à cet état de choses? La question est raisonnable et je voudrais, en réponse, consigner au hansard l'opinion d'un groupe d'hommes qui comprennent la situation actuelle. Le ministre de l'Agriculture a peut-être déjà pris connaissance de cette résolution, mais s'il ne l'a pas vue, je me ferai un plaisir de lui en faire tenir une copie.

M. MACDONALD (Brantford): Il pourra la lire dans le hansard.

M. LOCKHART: Il me semble que l'honorable député ne devrait pas m'interrompre, parce que je vais la lire, peu importe ce qu'il en pense. Avant de ce faire, cependant, je voudrais rappeler à la Chambre le grand nombre de ministres qui se sont rendus en Angleterre au cours des deux dernières années. Je ne leur en fais pas un reproche, mais si je fais erreur, je veux bien qu'on me reprenne.

Je dirai d'abord—et je tiens ce renseignement de sources dignes de foi—que plusieurs milliers d'acres—quelqu'un a même dit que c'était près de 3 millions d'acres—de bonne terre arable servent maintenant aux fins de défense en Angleterre. Mettons environ trois millions. J'apprends en outre d'une bonne source de là-bas, qu'il y a actuellement en Grande-Bretagne au moins une fois plus de terres en culture qu'il n'y en avait au début de la guerre. Peu importe, pour les fins que j'ai en vue, qu'il s'agisse de trois millions ou trois millions et demi: il est sûr que l'on a mis en culture de vastes superficies. On a obtenu ce résultat, me dit-on, en nommant un comité de personnes responsables dans chaque comté ou municipalité et en lui conférant l'autorité voulue pour s'occuper de la question. Là-bas, il n'est pas question de régisseurs échappant à l'autorité du Parlement. Les comités nommés dans les comtés ou municipalités jouissent de pouvoirs suffisants pour que, advenant le fait qu'un cultivateur—disons par exemple mon honorable ami de Glengarry—ait besoin de main-d'œuvre, ils puissent s'adresser à l'industrie et, parfaitement, à l'armée même afin d'obtenir le nombre d'hommes requis pour maintenir la production au maxima dans la zone en question. Si ce que j'ai dit est exact, je me demande pourquoi le ministre de l'Agriculture et le ministre du Travail n'ont pas inauguré ici un système analogue, étant donné le fléchissement inquiétant de la production sur tant de fermes du pays.

J'ai sous la main une résolution, présentée par le conseil du comté que j'habite. Je prie mes honorables collègues d'en écouter la lecture, et je la commenterai brièvement ensuite. Bien que je ne me sois pas abouché avec le conseil de mon comté, je sais que cette résolution a été présentée par deux anciens préfets de comté qui sont, à ma connaissance, deux notables de l'endroit. En ce qui concerne leur politique, je crois savoir qu'ils ne sont pas du même parti. Mais cela n'importe pas, ce sont d'excellents cultivateurs. Voici le texte de la résolution dont je ferai tenir une copie au ministre de l'Agriculture.

Attendu que la pénurie de la main-d'œuvre constitue le principal obstacle de nature à empêcher les cultivateurs canadiens d'atteindre, cette année, les objectifs prévus de production alimentaire et

Attendu que cette main-d'œuvre ne peut être obtenue qu'en sollicitant le concours de la population urbaine et par la collaboration des populations urbaines et agricoles;

Il est résolu:

1. Que le conseil municipal du comté de Lincoln recommande au gouvernement fédéral de

désigner un fonctionnaire compétent pour chaque groupe d'environ 20,000 citoyens ruraux, ce qui, dans le comté de Lincoln représenterait la nomination de deux fonctionnaires;

2. Que les travaux d'écritures soient exécutés dans les bureaux des représentants agricoles provinciaux.

On me permettra de m'arrêter ici pour dire au ministre de l'Agriculture que je sais de bonne source, au sujet du fonctionnement des bureaux agricoles en Grande-Bretagne, qu'on n'y a pas ou presque pas augmenté le personnel et que le travail se fait à l'extérieur pas des fonctionnaires compétents nantis de l'autorité requise.

3. Que les fonctionnaires ainsi désignés aient pour mission de voir à ce que les diverses phases de la production agricole soient organisées et que ces organismes collaborent en vue du seul et même objectif qui est la production d'une plus forte quantité de vivres.

4. Que pour aider à la réalisation de cet objectif—l'accroissement de la production des vivres—les recommandations suivantes soient soumises à l'étude du gouvernement fédéral:

a) Que l'on encourage tous les citadins à consacrer une partie de leur temps à des travaux agricoles en leur fournissant un supplément d'essence qui leur permette de se rendre à la campagne et d'en revenir; et que les fonctionnaires chargés du travail administratif extra-urbain, relatif à ce programme de production de guerre soient autorisés à émettre des coupons lorsqu'il constatent après enquête que les citadins font des travaux agricoles et se rendent sur la ferme ou en reviennent dans leur propre auto.

b) Que de petits groupes de cultivateurs s'appliquent colectivement à empêcher la perte d'une grande quantité de vivres.

c) Que les truies, les jeunes truies, les vaches et les génisses soient gardées pour la reproduction au lieu d'être abattues.

d) Que l'on encourage l'accroissement sur certaines fermes des troupeaux de vaches et de truies, et des étendues ensemencées en graminées, pommes de terre, tomates, et autres fruits et légumes, comme aussi en soya.

e) Que l'on encourage et stimule sur les fermes la plantation de potagers de la victoire.

f) Que nous approuvons entièrement le programme actuel du Gouvernement concernant le contrôle des prix, mais demandons la fixation d'un prix minimum pour tous les produits agricoles afin de garantir le maintien de la production actuelle de denrées alimentaires, et d'encourager les autres producteurs à redoubler leurs efforts.

Ayant reçu hier la résolution dont je viens de donner lecture, et ayant recueilli quantité de données de la métropole concernant les mesures prises au sujet de ces questions, je me demande pourquoi ces méthodes si effectives, et que les ministres doivent sûrement connaître, ne sont pas appliquées dans notre pays.

Je dirai un mot au sujet de la production d'œufs, car la région que j'habite compte un bon nombre de petits producteurs. Le ministre de l'Agriculture nous dit qu'il a besoin d'une plus grande quantité d'œufs. Vous ne

pouvez avoir les œufs sans avoir d'abord les poussins. J'ignore pourquoi ce sujet a été mentionné par le ministre du Revenu national (M. Gibson) que je vois à son siège. J'imagine qu'il a beaucoup entendu parler de poussins quand il était à Hamilton, tout comme l'honorable député de Hamilton-Est (M. Ross). Il appert que, non seulement dans Hamilton mais aussi dans d'autres villes, comme je l'ai oui dire, cette industrie est complètement privée de la main-d'œuvre expérimentée nécessaire à la bonne production de ces poussins. Peut-être que le ministre du Travail voudra bien expliquer la situation dans une autre lettre-circulaire. Elle serait bienvenue, je pense, dans les circonstances actuelles.

De petits producteurs de ma circonscription me disent qu'à l'heure actuelle ils n'obtiennent qu'avec difficulté un prix de vingt-huit cents pour leurs œufs et que les moyens de distribution sont si pauvres qu'ils leur est presque impossible de trouver des intermédiaires pour les vendre. J'ai reçu une lettre dans laquelle on me suppliait de trouver par quel moyen les aviculteurs pourraient disposer de leur surplus d'œufs. Ils demandent de façon catégorique qu'un prix minimum soit fixé pour les œufs afin qu'ils puissent au moins payer le coût de la production et qu'il leur reste un léger profit pour leur peine. Puis-je rappeler au ministre du Travail que sans poussins nous n'aurons ni poules ni œufs. Je dirai aussi au ministre qu'il n'aura pas le rendement d'œufs qu'il exige s'il ne fournit pas aux aviculteurs la main-d'œuvre expérimentée que ceux-ci réclament. Il en va de même dans le cas du porc et du bœuf. Je pourrais aussi démontrer comment maintes autres régions sont en butte aux mêmes difficultés qui, toutes, sont attribuables à la confusion qui règne depuis deux ou trois ans dans notre programme d'utilisation des ressources humaines.

Et maintenant, un mot au ministre des Finances de son budget de 5 milliards qu'il faudra prélever au cours de l'année par des mesures fiscales et autrement. Une question, partout la même, se pose à l'esprit de bon nombre de mes commettants. Le premier ministre nous a dit que nous avions besoin d'une nouvelle répartition des ressources humaines, tant masculines que féminines, du pays. Le ministre du Travail a tenté d'établir cette nouvelle répartition par le moyen de règlements qu'on a ensuite cherché à préciser et à expliquer. Puisque la situation est telle, d'où vient-il qu'il soit nécessaire d'agrandir encore les établissements industriels partout au pays? C'est ce que l'on fait dans ma région et je présume qu'il en va de même dans les autres. Dans la ville que j'habite, on vient juste de commencer de grands travaux

d'agrandissement à une usine. On adjuge encore des contrats pour la construction d'hôtelleries et d'autres bâtiments. Je prie le ministre des Finances d'user de son autorité auprès des personnes responsables et de nous présenter à la Chambre un état détaillé de toutes les sommes qui ont été affectées à la construction d'hôteleries, de pensions et ainsi de suite, dont bon nombre sont à peine à moitié remplies. Je suis un peu au courant de ces questions. Le peuple commence à se demander pourquoi on ne met pas fin à ces dépenses irréfléchies et j'invite instamment le ministre à nous fournir les renseignements voulus afin que, lorsqu'on demandera au public de fournir 5 milliards, il sache que son argent est dépensé à bon escient. On me dit qu'une hôtellerie pouvant loger 500 personnes coûte plus d'un quart de millions. Voilà une somme rondelette qu'il faut obtenir d'un grand nombre de personnes qui ont trimé dur pour la gagner et il est à peu près temps de savoir ce qu'on en fera.

Je passe à la construction de séries de logements permanents par la Wartime Housing Limited dont M. Nicholson a parlé à Toronto. A-t-on raison d'être surpris que les entrepreneurs et les divers corps de métiers intéressés à la construction de maisons, une de nos plus grandes industries, soient à s'organiser pour protester contre la façon dont on agit dans ce domaine? Je signale au premier ministre qu'il aura à faire face à un autre groupe politique s'il n'est pas plus prudent. Ces hommes sont sincères; ils ont fait des représentations au Gouvernement et je dois assurer le premier ministre qu'il n'a pas entendu le dernier mot sur cette question, s'il permet toujours à la Wartime Housing Limited de se substituer à l'entreprise privée dans la construction de logements permanents.

Tandis que j'en suis à ce sujet de la construction des maisons, j'estime qu'avant de voter un budget de cinq milliards de dollars, on devrait nous dire quelles sommes ont été dépensées jusqu'ici pour la construction de logements par la Wartime Housing. Je demande spécialement qu'on nous donne le chiffre des dépenses effectuées à cette fin dans la ville de Hull. On nous a dit, il y a environ un an, que le coût s'établissait à $3,800 l'unité. Je m'y suis rendu, j'ai fait un examen sommaire, et je m'y connais dans la construction des maisons. Dans ma ville, nous avons sept ou huit cent de ces maisons de la Wartime Housing et je dois dire qu'il est grand temps qu'on nous dise où passe l'argent dépensé pour le projet de construction de Hull. Il en est de même des autres projets de la Wartime Housing. Je ne mets pas en doute la nécessité de construire un certain nombre de maisons de ce genre. Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) a sans doute tout un problème à résoudre; mais il est grandement temps qu'on nous dise à quoi sert l'argent que nous dépensons et quel a été le coût par unité de ces maisons non seulement à Hull, mais partout où on en construit au Canada. Il serait fort intéressant de faire venir le maire d'Hamilton pour avoir son opinion sur cette construction "permanente", car je sais qu'il a une idée bien arrêtée là-dessus. Peut-être le ministre du Revenu national lui en parlera-t-il, car on nous a dit qu'un programme a été préparé pour Hamilton, programme qui a, je crois, subi quelque retard. Je demande qu'on fournisse à la Chambre tous les renseignements possibles au sujet de la Wartime Housing Limited. Si l'on ne peut le faire avant la présentation du budget, qu'on le fasse du moins quelque temps avant que les gens aient à fournir cette somme énorme d'argent.

Je veux maintenant dire quelques mots au sujet du combustible. Dès le milieu de décembre 1942, le ministre des Finances—je crois que c'est bien lui—nous a dit qu'il nous manquait huit millions de tonnes de combustible. Je désire savoir ce qu'on a fait durant la présente saison froide pour remédier à cette situation. Les honorables députés de l'autre côté de la Chambre nous ont dit qu'on n'a pas vu à assurer la main-d'œuvre nécessaire pour transporter au bord des routes du bois qui serait ensuite distribué aux consommateurs. Je me rappelle avoir lu récemment dans un journal que la ville de Lindsay, dans la région d'Haliburton, était absolument sans combustible. Si l'on appliquait un plan d'ensemble quelconque pour la présente saison, il ne devrait sûrement pas y avoir de pénurie de combustible dans la ville de Lindsay ou dans la région d'Haliburton. Qu'a-t-on fait de ce côté? Les honorables député et les milliers de gens qui demeurent dans des logements aménagés pour le temps de guerre dans des régions où ils ne peuvent se procurer de bois de chauffage, faute de moyens de transport, aimeraient bien qu'on leur dise qu'ils n'auront pas à craindre de ne pouvoir chauffer leurs logements l'hiver prochain. La Chambre aurait aussi intérêt à être renseignée là-dessus, car je sais qu'un grand nombre de ces gens ont souffert du froid cette année. On devrait faire connaître à la Chambre et à ces gens si l'on a adopté des mesures pour remédier à cet état de choses. Ces maisons de la Wartime Housing n'ont qu'une petite boîte à l'arrière capable de contenir une demi-tonne de charbon seulement. Les locataires doivent compter sur les distributeurs de combustible pour refaire leurs approvisionnements tous les dix ou quinze jours, et la situation de la main-d'œuvre est

72538—45
ÉDITION REVISÉE

telle que je connais une maison qui publie des annonces à l'effet qu'elle a du combustible en abondance mais que les gens doivent aller le chercher dans des brouettes. La crise de la main-d'œuvre atteint donc toute notre économie nationale. Tout dernièrement, certain régisseur a eu l'ingénieuse idée de faire circuler la nouvelle qu'il y avait du charbon bitumineux en abondance dans certaines régions et il invitait la population à l'utiliser. Le ministre des Munitions et approvisionnements, qui n'est pas sans connaître les systèmes de chauffage de ces gens, doit savoir qu'ils ne peuvent pas brûler ce charbon mou, ce tout-venant bitumineux. Quelques jours après, quelqu'un a éprouvé le besoin d'annoncer cela au public et ces gens, en désespoir de cause, ont utilisé ce combustible. Nous avons lu, dans un journal de Toronto je crois, que trois ou quatre personnes étaient mortes pour avoir respiré du gaz de houille. Moins d'une semaine après qu'on eût fait cette abondante publicité au sujet de l'emploi de la houille bitumineuse, ces gens, qui travaillent dans des fabriques de munitions, car seuls ceux qui sont ainsi employés peuvent obtenir un logement, s'étant avisés de brûler de la houille grasse dans de petits foyers de douze pouces de diamètre, la rondelle et la porte sautèrent et quand les gens se réveillèrent le lendemain matin la maison était remplie de gaz de houille.

Les approvisionnements d'anthracite devraient être répartis selon les besoins. On ne devrait pas expédier de ce combustible dans les régions du nord, où il y a du bois en abondance. Ce qu'il nous faut, c'est un programme d'utilisation de la main-d'œuvre permettant la coupe de ce bois suffisamment tôt pour qu'aucune disette de combustible ne soit à redouter pendant l'hiver de 1943-1944.

Nous observons au Canada un terrible gâchis en ce qui concerne la main-d'œuvre. J'ai certains faits à signaler à l'attention du ministre de la Défense nationale. Hier matin, un jeune homme employé depuis trois ans et demi dans une usine de cette ville, et qui est un outilleur et un machiniste fort compétent, m'a dit combien il était dégoûté. Je ne rapporterai pas tous les faits, mais ce jeune homme m'a parlé de la production de l'usine en question et il m'a dit qu'il allait essayer de s'enrôler. Je me demande si un jeune homme comme celui-là peut abandonner son emploi pour s'enrôler après avoir reçu une formation spéciale pendant trois ans et demi.

Il est grandement temps qu'on nous dise où aller et quoi faire. C'est ce que je pense depuis quelque temps. Je demande au Gouvernement de montrer quelque initiative de ce côté. Les journaux d'Ottawa et même ceux de tout le pays, ainsi que la Chambre des communes réclament un programme bien équilibré d'utilisation du capital humain. Le premier miinstre et ses collaborateurs doivent certainement être au courant de la situation, et ils doivent assurément reconnaître le besoin d'une nouvelle répartition de la main-d'œuvre masculine et féminine du pays. Je ne vois pour ma part qu'un remède, l'adoption d'une loi sur le service sélectif national et obligatoire applicable à toutes les régions de notre pays et à tous les services de guerre. Voilà, à mon sens, l'unique mesure qui assurerait un effort de guerre maximum de la part du Canada. Notre tâche principale consiste à gagner la guerre.

(L'amendement de M. Graydon, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Adamson	Homuth
Anderson	Jackman
Aylesworth	Jaques
Bence	Johnston (Bow-River)
Black (Yukon)	Knowles
Blackmore	Kuhl
Boucher	Lockhart
Bruce	McGregor
Cardiff	MacInnis
Casselman (Grenville-Dundas)	MacKinnon (Kootenay-Est)
Castleden	MacNicol
Church	Nicholson
Coldwell	Noseworthy
Diefenbaker	Perley
Fraser (Peterborough-Ouest)	Quelch
Gillis	Ross (St. Paul's)
Graydon	Ross (Souris)
Green	Senn
Hanson (York-Sunbury)	Shaw
Harris (Danforth)	Stirling
Hazen	Stokes
Hlynka	White
	Wright—45.

ONT VOTÉ CONTRE:

Mme Casselman

MM.	MM.
Abbott	Cruickshank
Authier	D'Anjou
Bertrand (Laurier)	Dechêne
Bertrand (Prescott)	Denis
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Donnelly
Blair	Dorion
Bonnier	Douglas (Queens)
Bradette	Dubois
Breithaupt	Dubuc
Brunelle	Dupuis
Cardin	Durocher
Chevrier	Edwards
Claxton	Emmerson
Cleaver	Eudes
Cloutier	Evans
Corman	Fauteux
Côté	Ferland
Crerar	Ferron
Crète	Fontaine
	Fournier (Hull)

Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser (Northumberland, Ont.)
Fulford
Furniss
Gardiner
Gauthier
Gershaw
Gibson
Gladstone
Golding
Goulet
Graham
Gregory
Hanson (Skeena)
Healy
Henderson
Hill
Hoblitzell
Howden
Howe
Hurtubise
Ilsley
Isnor
King, Makenzie
Kinley
Lacroix (Beauce)
LaCroix (Québec-Montmorency)
Laflamme
LaFlèche
Lafontaine
Lalonde
Leader
Leclerc
Leduc
Léger
Little
Lizotte
McCann
McCuaig
McCubbin
McCulloch
MacDiarmid
Macdonald (Brantford)
Macdonald (Halifax)
Macdonald (Kingston)
McDonald (Pontiac)
McGarry
McGibbon
McIlraith
McIvor
MacKenzie (Lambton-Kent)
MacKenzie (Neepawa)
Mackenzie (Vancouver-Centre)
MacKinnon (Edmonton-Ouest)
McKinnon (Kenora-Rainy-River)
McLarty
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
McLean (Simcoe-Est)
Macmillan
McNevin (Victoria, Ont.)
McNiven (Regina, ville)
Marier
Martin
Matthews
Mayhew
Michaud
Mills
Mitchell
Mulock
Neill
Nixon
O'Neill
Picard
Pinard
Poirier
Pottier
Pouliot
Power
Purdy
Ralston
Reid
Rennie
Rhéaume
Roebuck
Ross (Calgary-Est)
Ross (Hamilton-Est)
Ross (Middlesex-Est)
Ross (Moose-Jaw)
Roy
Ryan
St. Laurent
Sanderson
Sissons
Slaght
Soper
Taylor
Telford
Thauvette
Tomlinson
Tremblay
Tripp
Turgeon
Turner
Veniot
Ward
Warren
Weir
Whitman
Winkler
Wood—150.

M. DOUGLAS (Weyburn): J'avais pairé avec l'honorable député de Sherbrooke (M. Gingues). Si j'avais voté, j'aurais voté pour l'amendement.

M. MARSHALL: J'avais pairé avec l'honorable député de Richmond-Wolf (M. Mullins). Eussé-je voté, j'aurais voté pour l'amendement.

M. BLANCHETTE: J'avais pairé avec l'honorable député de Macleod (M. Hansell). Si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

M. FAIR: J'avais pairé avec l'honorable député de Durham (M. Rickard). Eussé-je voté, j'aurais voté pour l'amendement.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, j'ai fait connaître mon attitude dans mon discours sur l'Adresse. Aussi mes observations seront-elles brèves. Mes discours en Chambre sont toujours brefs et je ne me départirai pas de cette coutume aujourd'hui.

Je fais partie de la Chambre depuis 1924. De 1924 à 1930, j'ai lutté pour le parti. De 1930 à 1935, j'ai lutté pour mes électeurs et aussi pour le parti, lequel savait comprendre l'œuvre que j'accomplissais. Depuis 1935, je me bats pour mes commettants et aussi pour le parti, lequel ne comprend pas que je défends ses intérêts. En 1931, j'ai essayé d'obtenir certains renseignements sur le beurre, car cette denrée avait été l'un des sujets de controverse soulevés par le parti conservateur au cours des élections. J'ai obtenu certains renseignements sur le beurre et sur d'autres produits laitiers. La station de la Rivière-du-Loup et le chômage furent alors deux autres sujets de controverse. En 1932, nos discussions portèrent surtout sur les chemins de fer, le ministère des Postes et l'assistance-chômage. En 1932-1933, ce furent les accords commerciaux d'Ottawa. Il se prononça de longs discours sur cette question, et on étudia également la statistique, la radio, le service des Postes, le bill de remaniement de la carte électorale et l'assistance-chômage.

On trouvera à la page 1934 du hansard de 1933 cinquante questions que je posais, le 9 février, au chef de la Fédération du commonwealth coopératif, et auxquelles on n'a jamais répondu. La rédaction de ces questions m'a demandé beaucoup de temps, mais je me suis imposé cette tâche afin de fournir au groupement en cause l'occasion d'expliquer sa politique à la Chambre. L'ancien député de Humboldt était un bon ami à moi; il m'écrivait l'an dernier et me demandait la liste de ces question.

En 1934, la Chambre a étudié la question du voyage de M. Sauvé qui devait se rendre en Egypte afin d'assister au congrès postal du Caire. Nous avons également eu, la même année, la discussion mouvementée sur le bill du Bureau des traductions, ainsi que l'étude des questions de la statistique commerciale, de l'assistance-chômage, de l'aide à l'agriculture et du remaniement de la carte électorale. A l'époque, le représentant de Témiscouata prépara un ouvrage, qui fut remis à la Chambre; mais le greffier m'apprend que les honorables députés ne l'ont jamais consulté. A tout événement, il reste dans les voûtes du Parlement. L'ouvrage contient

l'historique des remaniements de la carte électorale de la province de Québec de 1853 à 1933, et montre quelques modifications sur les remaniements apportées à chaque comté. Quiconque désire le consulter peut l'obtenir. L'ouvrage explique les modifications géographiques de chaque circonscription de la province de Québec pendant une longue période d'années. Si aucun honorable membre du Parlement ne l'a consulté depuis qu'il a été déposé sur le Bureau, c'est sans doute parce que le projet de loi relatif au remaniement de la carte électorale ne nous a pas encore été présenté. A tout événement, l'ancien ministre de la Justice et l'ex-ministre des Travaux publics s'en sont servi, quand ils ont abordé ce sujet avec deux membres du gouvernement Bennett, M. Duranleau et sir George Perley.

Je disais donc que je n'étais pas membre du comité. La province de Québec y était représentée par un monsieur qui a prononcé, sur les accords d'Ottawa, un discours dans lequel il a cité quatre pages d'un discours de M. Bennett, alors premier ministre, et quatre pages d'un discours du chef du parti libéral, ce qui fait en réalité huit pages dont quatre pour chaque côté. Cela constituait le discours de l'honorable député. Il était si mauvais qu'on l'a supprimé du compte rendu. C'était lui qui représentait la province de Québec dans le comité, et comme il ne faisait pas son travail, j'ai dû le faire moi-même. La fédération libérale était payée pour ce travail. Le représentant de la province de Québec dans ce comité n'a rien fait. J'ai dû faire son travail moi-même. Un jour pendant que j'étais occupé à cette besogne, un membre de la fédération est passé à mon bureau. Je lui ai dit: "Donnez-moi la chance de faire votre travail. Ne me dérangez pas quand j'accomplis votre tâche." J'agissais de la sorte afin d'aider les membres et d'empêcher le gouvernement Bennett de détruire l'ancienne circonscription.

En 1935, la discussion a porté principalement sur le chômage, le commerce extérieur et les impôts. A la fin de la session on m'a prié de préparer un tableau de toutes les taxes que Bennett avait imposées chaque année. Le parti n'a supprimé aucun de ces impôts, bien qu'on ait employé mon tableau pour fins de propagande pendant les élections de 1935; on l'a distribué alors sous forme de feuillet. Nous nous sommes plaints de la taxe sur le sucre, mais on l'a laissée telle qu'elle était. J'ai préparé un tableau de toutes les taxes et les honorables députés s'en sont servi pendant cette élection. Nous avons également parlé au cours de cette session des obligations exemptes d'impôt.

En plus de cela, on a fait une autre chose: la préparation d'un rapport sur le chômage. Il a été dressé avec soin et les journaux l'ont bien accueilli. Un ministre, qui n'était pas alors membre de la Chambre, m'écrivit une lettre le 19 juin 1935, dans laquelle il disait:

C'est la meilleure analyse de la situation que j'ai vue et elle me sera extrêmement utile.

Ce travail visait à démontrer que le programme de M. Bennett au sujet du chômage ne valait rien, et que le problème du chômage méritait une étude attentive. J'ai réussi à en distribuer des copies à tous les membres de la Chambre des communes en 1935. L'année suivante, l'honorable M. Rogers, qui était alors ministre du Travail, fit imprimer une deuxième édition de ce rapport et la fit parvenir à chaque membre du Parlement, particulièrement aux nouveaux députés qui n'avaient pas encore eu l'occasion de l'obtenir. Quand il était ministre du Travail dans le cabinet Bennett, feu M. Gordon m'a souvent dit qu'il était impossible d'obtenir des données concernant les sans-travail au Canada. Vers ce temps-là, une association de municipalités se réunissait au Chateau Laurier et j'ai demandé aux maires qui se trouvaient là s'ils pouvaient me fournir des renseignements sur les chômeurs. Ils me répondirent d'abord qu'ils ne le pouvaient pas, mais je finis par en obtenir d'eux. Cela a pris du temps. J'ai obtenu ces renseignements sans que le pays ait à débourser un cent, si ce n'est le coût du papier et de l'impression, ce qui ne représente pas grand'chose. J'ai envoyé des télégrammes à mes propres frais. J'ai préparé un rapport exposant la véritable situation par rapport au chômage et montrant que M. Bennett ne disait pas la vérité dans les paroles qu'il faisait prononcer par Son Excellence dans chacun des discours du trône, au commencement et à la fin de chaque session. J'ai eu le grand honneur d'entendre M. Rogers, alors ministre du Travail, déclarer à la Chambre que ce rapport servait de base au programme du gouvernement relativement au chômage.

J'ai alors demandé un rapport complet sur les chômeurs dans ma propre circonscription. Il a été préparé par deux hommes très compétents: M. Lafortune, ancien commissaire de la ville d'Ottawa et qui était bien connu, puis M. Bégin, l'un des membres nommés par l'honorable ministre de la Défense nationale pour l'Air (M. Power). Ces deux hommes ont passé plusieurs mois dans ma circonscription et se sont donné la peine de visiter 1,200 maisons de colons sans travail, dont plusieurs n'avaient pas de bêtes à cornes ni de chevaux, quelques-uns avaient six animaux (six poulets); un de ces chômeurs n'avait qu'un animal, et c'était un chien, tandis que d'autres n'avaient qu'un bœuf ou un cheval. Quelque-uns d'entre eux possédaient une vache qui remplaçait le cheval ou le bœuf et qui servait aussi à fournir le lait

aux enfants, mais le lait n'était pas très bon, puisqu'il provenait d'une vache qui servait de bête de somme.

Après la session de 1935, le *Journal* d'Ottawa a publié un éditorial au sujet du représentant de Témiscouata et j'en lis ici le dernier paragraphe ainsi conçu:

Ne nous indignons donc pas trop de la manière d'agir de M. Pouliot. Nous proclamerons peut-être, en hypocrites que nous sommes, que c'est un partisan à tous crins, mais c'est simplement parce que nous voulons qu'on dise de nous que nous sommes justes et raisonnables. Dans notre fort intérieur, nous devons convenir que Jean-François a tout bonnement eu le courage,—ou peut-être l'imprudence,—de dire tout haut ce que nous pensons presque tous; qu'il a dénoncé ce à quoi nous adhérons servilement.

D'ailleurs, tout cela n'est pas si mal qu'il semble. L'histoire de nos partis, qui n'ont pas trop mal fonctionné, nous l'enseigne.

M. Lafortune et M. Bégin ont présenté leur rapport, rapport volumineux et très complet, bien rédigé et concluant. Après la présentation du rapport, le gouvernement fédéral signait avec les provinces un accord aux termes duquel il ne devait pas verser de secours aux chômeurs. Le rapport devenait donc inutile. Mais je l'ai remis à l'un de mes collègues provinciaux qui s'est mis en relations avec M. Godbout, et c'est un peu pour cela que le gouvernement québecois a tant fait dans ce sens.

Au cours de la session de 1936, M. Bennett prêtait au Pacifique-Canadien, sans consulter ses collègues, la somme de 60 millions de dollars.

J'ai ensuite eu maille à partir avec l'Orateur. Bien qu'il fît preuve de son ignorance de la manière de procéder et de la coutume de la Chambre en me priant de rétracter certaines paroles inoffensives que j'avais prononcées, je les retirai simplement afin de montrer ma bonne volonté et de ne pas lui susciter d'ennui.

Surgit ensuite la question de l'assurance-chômage et des assurances sociales que j'ai combattues et dont je me suis plaint amèrement. On proposa ensuite une loi tendant à supprimer le conseil économique.

Quand le parti énonce une politique, cette dernière nous lie pendant très longtemps, aussi longtemps en somme, qu'il n'a pas été prouvé que le parti s'est trompé en la proposant. Une lutte s'est livrée en 1930 autour du tarif britannique. A mon humble avis, le gouvernement avait adopté une ligne de conduite convenable. A cette époque, notre commerce n'avait subi de diminution que dans nos exportations de céréales. L'objet des nouveaux accords commerciaux était d'accorder une sorte de prime à nos clients anglais et c'est pourquoi j'ai approuvé les accords. Quand le parti reprit les rênes du pouvoir en 1936, alors que nous faisions la lutte aux accords d'Ottawa, sauf à deux d'entre eux en faveur desquels nos chefs se sont prononcés, j'ai cru bon de demander l'abrogation du chapitre 2 de 23-24 George V, 1933 et de le remplacer par le chapitre 13 de 20-21, George V, 1930; cette substitution aurait eu pour effet de remplacer les accords commerciaux Bennett par les nôtres. Je fus fort étonné lorsque le ministre des Finances du temps, M. Dunning, invoqua le Règlement, prétendant que ma motion était irrégulière. Cela se passait le 10 mars 1936. Le 6 avril suivant, je demandai à monsieur l'Orateur de rendre une décision, mais il ne le fit pas avant la fin de la session, pas même lorsqu'on annonça le discours de la prorogation.

En 1937, ce fut le tour des chemins de fer Nationaux du Canada, du chômage et de la défense nationale. J'ai voté à l'époque contre certains crédits du ministère de la Défense nationale parce que je voulais qu'on établisse de l'ordre dans le ministère et qu'on réprime la bureaucratie qui y régnait. Je l'ai fait pour avoir été invité à une réception particulière que donnait un galonné. Ce galonné, soit dit en passant, avait l'habitude de pleurer sans cesse lorsqu'il était sur un théâtre de guerre. C'est de cette façon qu'il servit son pays durant la guerre. Je ne sais trop si les verres étaient remplis de larmes ou de boissons mais le breuvage était excellent. On y servit un champagne qui était fameux! Mais je me demandais s'il n'y avait pas quelque chose là-dessous.

En 1938, nous avons combattu les tribunaux des divorces et les bills des divorces et des causes matrimoniales. A cette même session, il y eut aussi un comité du service civil, auquel j'ai fait allusion hier, et puis un bill pour le soulagement du chômage. Je communiquai alors au parti libéral un mémoire sur la situation dans la province de Québec, surtout en ce qui avait trait à la loi du cadenas.

En 1939, il y eut la question des résolutions relatives à la bibliothèque parlementaire. Nous avons combattu le bill sur la banque centrale hypothécaire et le bill fut abandonné. Ceux qui devaient agir en vertu du bill furent nommés mais on ne leur permit pas d'agir. Le projet resta en plan. Nous avions donc raison. Nous avons fait opposition à la commission de la défense nationale et le transfert de la division des achats du ministère de la Défense nationale au ministre de la Défense nationale, et là encore nous avions raison. C'était un service rendu au parti afin de réduire les embarras de ce dernier. Nous nous sommes plaints aussi du sous-ministre des Finances et du gouverneur de la Banque du Canada, parce qu'ils agissaient à l'insu de la Chambre des communes et avec l'appui des grands cerveaux du pays.

A la session spéciale de 1930, quand le très honorable R. B. Bennett se leva dans toute sa gloire pour déclarer que le chômage qui existait disparaîtrait devant des tarifs plus élevés, le député de Témiscouata, qui occupait une banquette à l'arrière plan, fut le seul à se lever pour demander la mise aux voix. Le fait n'apparaît pas dans les documents de la Chambre mais il fut souligné par le correspondant parlementaire du *Devoir* de Montréal.

Ce sont là quelques-unes des choses que je désirais exposer à la Chambre.

Depuis les débuts de la guerre, je me suis efforcé de faire deux choses: j'ai essayé de venir en aide aux soldats et j'ai tout fait pour assurer la juste application des règlements concernant le capital humain. Jusqu'à quel point ai-je réussi, nous le saurons probablement en temps et lieu. Il est quelquefois bien difficile d'accomplir ce que l'on veut pour les soldats et pour la population civile. Le travail ici est ardu. La journée ne compte que vingt-quatre heures, et chaque minute est occupée. Nous regrettons parfois que les jours ne soient pas plus longs, car nous avons tant à faire.

Nous avons accompli bien des choses encore, bien des choses dans l'intérêt du parti. Nos actes, dirai-je, doivent être en harmonie avec ce qui se dit en public. Nous sommes parfois exposés à des malentendus et à des controverses avec tel ou tel honorable député. Par exemple, si j'ai eu une controverse avec l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) c'est bien parce qu'il avait insinué que le premier ministre n'avait pas les qualités requises pour être à la tête du gouvernement en temps de guerre. Je me suis montré, je l'admets, désagréable envers l'honorable député de Parkdale. Je n'ai pourtant rien contre lui; il est un membre éminent de la profession médicale et un citoyen bien connu de l'Ontario; mais j'ai dû le combattre en cette occasion afin de défendre le chef du parti libéral.

Il y a plus: le 21 février 1941, j'ai recouru à des propos assez vifs à l'égard de certains ministres parce qu'alors certaines intrigues se faisaient. Ce que je n'ai jamais dit c'est que, dans l'avant-midi précédant ce discours, j'ai téléphoné à la plupart des ministres de langue anglaise d'en dehors de la province de Québec pour leur révéler qu'une intrigue se tramait en vue de la formation d'un gouvernement unioniste et qu'en cas de réussite ces ministres seraient jetés par-dessus bord. Un des ministres, que je ne mentionnerai naturellement pas, m'a dit que ceux qui lui étaient opposés étaient aussi mes adversaires. Ce qui m'a profondément touché, car je ne m'y attendais pas et je n'avais pas téléphoné au très honorable M. Lapointe à ce sujet, bien que j'aie adressé la parole ici le vendredi après-midi, a été d'entendre de chez moi, à la radio, le lundi suivant, que M. Lapointe avait parlé à la Chambre dans le même sens, ce qui dénotait que nous avions vu les choses du même œil et que nous défendions tous deux le premier ministre contre toutes les intrigues tramées dans son dos.

Vous connaissez l'histoire du Saint-Bernard qui japait si fort après son maître et tirait à lui ses vêtements pour l'attirer au dehors dans la tempête. Le maître repoussa du pied son chien, mais celui-ci se montra si persistant que finalement son maître s'habilla et sortit pour trouver un de ses hommes qui s'était blessé en tombant des rochers au cours de la tempête. De même parfois nous faisons des choses qui sont fort désagréables, mais qui sont faites pour une bonne cause. Il est toujours plus facile d'écouter ceux qui nous touchent de près; mais il s'en trouve qui, bien qu'attachés à nous pour un temps, nous quittent par après.

Je pense en ce moment au cas de M. Victor Sifton. Je me souviens qu'un jour de l'été, vers la fin de juillet, je descendais vers la plaza, ici à Ottawa. J'ai vu approcher une longue voiture et quelqu'un sortit la tête par la vitre et crier: "Victor, Victor". C'était le ministre de la Défense nationale qui voulait voir M. Sifton avant son départ pour Winnipeg. Il n'y avait pas de mal à cela, mais depuis son retour à Winnipeg, M. Sifton, qui est de tous les civils le mieux renseigné sur le ministère de la Défense nationale, s'est plaint amèrement de l'influence néfaste qu'y exercent les galonnés.

Voici un autre incident que je déplore beaucoup; il est appuyé par des renseignements parus dans les journaux et que je suppose exacts. L'équipage aérien qui est allé bombarder l'Allemagne le matin et était à Ottawa le même soir a été photographié avec certains membres du cabinet. Pour une raison ou pour une autre, le ministre de la Défense nationale n'était pas dans les environs et le premier ministre a dit: "Où est Ralston? Je veux qu'il soit photographié avec moi". C'était naturel, je suppose, que le premier ministre qui compte tant sur son ministre de la Défense nationale tienne à ce qu'il partage sa gloire avec lui, mais celui qui m'a rapporté l'incident était surpris de voir le premier ministre tant insister pour être photographié aux côtés du ministre de la Défense nationale. Ce sont là des incidents d'ordre tout à fait secondaire, mais il y a des siècles Plutarque disait que c'était par les petites choses que les grands hommes étaient jugés. Je n'entends pas jouer le rôle de Cassandre. En fait d'ambition, je

n'en ai pas. Cependant, il est bien légitime qu'un chef de parti, quel qu'il soit, puisse compter sur ses collaborateurs intimes.

Au moment du plébiscite, je me trouvais à Montréal où j'ai rencontré un homme en vue de Québec. Celui-ci m'a demandé comment allaient les choses à Ottawa. Je lui ai dit ce qui en était et il a ajouté: "Le premier ministre disparaîtra et il sera remplacé par un tel", en désignant l'un de ses collègues. Un peu plus tard, étant ici, à Ottawa, j'ai vu dans un des couloirs de l'immeuble un autre collègue du ministre qui avait l'air d'un conspirateur. Il est parfois intéressant de surveiller ce qui se passe. Le premier ministre me permettra de lui rappeler qu'il peut se fier à ses plus humbles amis, même s'ils ne partagent pas toujours ses vues sur certains points. Il est très difficile de briser avec des collègues lorsqu'on a collaboré pendant très longtemps à une entreprise commune. On en est venu à se connaître, à s'entr'aider, et les relations mutuelles sont devenues cordiales.

Un mot de plus. Je n'ai jamais attaqué personnellement un membre du Parlement et j'apprécie la bonté et la courtoisie des honorables députés. Je siège depuis longtemps en cette enceinte. L'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) est le doyen de cette Chambre, par ses années de service; le premier ministre le suit et moi-même, je compte parmi les plus anciens. J'apprécie beaucoup les rapports que j'ai entretenus non seulement avec les députés de ce côté-ci de la Chambre, mais aussi avec ceux de l'autre côté. Toutefois, je dirai, qu'à mon sens, le Gouvernement a tort de contredire toutes les propositions d'un membre du Parlement. Nous restons toujours surpris de nous entendre dire que la chose est impossible avant même que nous n'ayons eu le temps d'exprimer nos désirs. Le Gouvernement y gagnerait parfois d'écouter.

Je pourrais dire bien des choses, mais je m'arrêterai cependant à une seule autre. A mon avis, le poste de ministre de la Défense nationale requiert tout le temps d'un homme; nous sommes tous de cet avis, je crois. On doit même, sous peu, lui adjoindre un secrétaire parlementaire. Je ne puis vraiment concevoir comment le ministre de la Défense nationale puisse être en même temps le perpétuel ministre suppléant des Finances, ainsi que le ministre des Finances lui-même l'a déclaré l'an dernier.

Il y a neuf ans, à Windsor, Ontario, le député de Témiscouata a donné une causerie à l'occasion de l'anniversaire de la mort de sir Wilfrid Laurier. J'ai alors cité un passage de la péroraison d'un discours que sir Wilfrid Laurier avait prononcé devant un groupe de jeunes gens à London, Ontario. Voici ces paroles:

Bannissez de votre vie le doute et la haine. Que vos âmes soient toujours ouvertes aux impulsions de la foi et à la bonne influence des sentiments de confraternité humaine. Soyez fermes envers les orgueilleux, soyez aimables et bons envers les faibles. Dans les bons jours comme dans les mauvais, dans la victoire comme dans la défaite, que votre ambition soit de vivre, de lutter et de servir de façon à faire votre part pour améliorer sans cesse les conditions de l'existence.

Ces quelques paroles constituent tout un programme pour chaque homme public. Ce programme doit être non seulement celui du parti libéral, mais aussi celui de tous les hommes qui désirent voir le plus grand nombre possible de leurs concitoyens vivre côte à côte comme des frères, heureux et contents. Je n'ai pas besoin de rappeler les nombreuses campagnes qui ont été faites durant les élections générales et les élections complémentaires, les articles qui ont été écrits, les éditoriaux qui ont été publiés dans les journaux libéraux ou les autres articles qui ont été miméographiés et envoyés aux députés pour distribution au cours de plusieurs campagnes électorales. Mais j'ai toujours cherché, pour le bien du pays, à favoriser l'union de pensée et l'unité nationale. J'ai appuyé le premier ministre pendant longtemps, et j'espère pouvoir le faire encore. J'ignore ce que réserve l'avenir; tout dépendra des mesures législatives qui nous seront soumises. Monsieur l'Orateur, voici mon dernier mot: Pour montrer ma bonne volonté, je m'abstiendrai de voter sur l'Adresse.

M. l'ORATEUR: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des VOIX: Adopté.

M. GRAYDON: Sur division.

Le très hon. MACKENZIE KING: La motion est adoptée sur division.

M. l'ORATEUR: Je déclare la motion adoptée.

M. ROY: Cinq députés se sont levés, monsieur l'Orateur, pour demander l'inscription du vote.

M. l'ORATEUR: Quatre seulement étaient debout quand la motion a été déclarée adoptée.

(La motion de M. Harris (Grey-Bruce) est adoptée sur division.)

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

SUBSIDES

CONSTITUTION D'UN COMITÉ

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): En vertu de l'article 57 du Règlement, la Chambre, une fois que l'Adresse a été adoptée, doit procéder à la nomination de deux comités pléniers, le comité des subsides, qui régit les dépenses publiques, et le comité des voies et moyens qui prélève les fonds publics au moyen des impôts.

Je propose donc:

Que la Chambre se forme en comité, aujourd'hui, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

CONSTITUTION D'UN COMITÉ

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, aujourd'hui, pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

L'ORATEUR SUPPLÉANT

ÉLECTION DE M. JOSEPH-ARTHUR BRADETTE, DÉPUTÉ DE COCHRANE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La Chambre a sans doute remarqué que pendant le long ajournement de la dernière session, celui qui était alors l'Orateur suppléant de la Chambre, l'honorable Thomas Vien, a été nommé au Sénat, et a depuis été nommé président de la Chambre haute. Du fait de la démission du colonel Vien, le poste d'Orateur suppléant aux Communes est donc vacant. J'aimerais vous lire la partie du Règlement de la Chambre qui établit la procédure à suivre relativement à la nomination d'un Orateur suppléant, qui est aussi président des comités, soit lorsque la Chambre se réunit lors de la première session d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit ensuite. Il s'agit de l'article 56 du Règlement et en voici le texte:

1) La Chambre élit un de ses membres président des comités en même temps qu'Orateur suppléant de la Chambre, dès qu'a été votée une adresse en réponse au discours de Son Excellence. Le député qui a été ainsi élu prend, s'il est à son siège, la présidence de tous les comités pléniers, y compris le comité des subsides et celui des voies et moyens, en conformité des usages qui régissent les attributions d'un titulaire du même genre, communément désigné sous le nom de président du comité des voies et moyens, à la Chambre des communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord.

[Le très hon. Mackenzie King.]

2) Le député ainsi appelé à remplir les fonction d'Orateur suppléant et de président des comités doit connaître à fond la langue qui n'est pas celle de l'Orateur en exercice.

3) Le député ainsi élu Orateur suppléant et président des comités reste en fonction jusqu'à la fin du Parlement pour lequel il a été nommé. En cas de vacance par décès, démission ou autrement, la Chambre procède sans retard aux choix d'un successeur.

Cet article du Règlement doit faire comprendre aux honorables députés que la charge de président des comités et d'Orateur suppléant de la Chambre est une haute et très noble fonction et qu'elle exige du titulaire beaucoup de connaissances et de qualités, des connaissances et des qualités presque semblables à celles de Son Honneur l'Orateur. Celui qui est choisi pour occuper cette position doit, étant donné qu'il doit présider aux délibérations des comités pléniers et parfois aussi occuper le fauteuil de l'Orateur, connaître à fond la procédure de la Chambre et le Règlement de la Chambre, avoir l'esprit d'un homme de loi, joindre un esprit conciliant à la fermeté, être doué de discernement et de jugement et pouvoir rendre promptement sa décision; il doit aussi, dans la mesure où il est possible de trouver un tel homme, être acceptable à tous les honorables membres de la Chambre en général, pour sa courtoisie et son esprit d'équité. Il doit posséder en outre une langue autre que celle que parle Son Honneur l'Orateur lui-même. Son Honneur étant anglais...

Des VOIX: Ecossais.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ecossais, ce qui est encore mieux, il importe que notre choix aille à quelqu'un qui sache le français. Je suis heureux de dire que nous n'avons guère eu de peine, de notre côté de la Chambre, à découvrir un gentilhomme qui, ainsi que tous les honorables députés en conviendront volontiers, maîtrise non seulement le français mais l'anglais également, avec une nuance d'accent écossais.

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que nous avons dans la personne de M. Joseph-Arthur Bradette, représentant au Parlement la circonscription de Cochrane, un homme qui est certainement tout à fait acceptable aux deux côtés de la Chambre, à juger par les acclamations qui ont salué son nom. Elu député en 1926, et réélu depuis à toutes les élections générales, M. Bradette est membre de la Chambre des communes depuis dix-sept ans, ou plutôt accomplit sa dix-septième année en cette qualité. Je doute qu'il y ait un autre membre du Parlement qui, dans cette période, a été plus assidu aux séances de la Chambre que M. Bradette. Depuis qu'il est député, on l'a souvent invité à présider les comités

de la Chambre; de plus, il a, à plusieurs reprises, occupé le fauteuil de Son Honneur l'Orateur. Nous savons qu'il s'est toujours acquitté de ses fonctions d'une façon en tout point digne d'éloges, et qui lui a valu les bonnes grâces des membres de la Chambre en général. Originaire de Québec, l'honorable député y vécut quelque temps mais vint ensuite s'établir dans le nord de l'Ontario où il habite depuis. Il nous a donné un bel exemple en ce qu'au cours de son séjour en Ontario il a acquis une si parfaite connaissance de la langue anglaise qu'aujourd'hui il manie le français et l'anglais avec une aisance difficile à surpasser.

Je ne puis qu'ajouter qu'à un stade antérieur de nos délibérations un honorable député, membre du parti qui siège directement vis-à-vis nous, a déclaré que si le Gouvernement devait choisir un orateur suppléant, il espérait que notre choix tombât sur l'honorable député de Cochrane. C'est avec grand plaisir que j'ai su ainsi à l'avance que l'honorable député, dont le choix comme Orateur suppléant avait été décidé, était si acceptable à l'opposition. Je crois qu'il le sera également aux autres groupes de la Chambre autant qu'à tous honorables députés de ce côté-ci.

C'est donc avec grand plaisir, monsieur l'Orateur, que je propose, appuyé par le ministre des Mines et ressources (M. Crerar):

Que M. Joseph-Arthur Bradette, député de la circonscription électorale de Cochrane, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que nous avons appris avec plus d'intérêt que de coutume le choix que le premier ministre (M. Mackenzie King) vient d'annoncer pour le poste important d'Orateur adjoint et de président du comité plénier.

Ce qui me frappe d'abord, relativement à l'honorable député qui reçoit ce très important honneur, c'est qu'il est un de nos citoyens canadiens qui a atteint ce sommet par la route difficile. A mon avis, si nous devons féliciter les hommes dans la vie publique, il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de nos citoyens ont débuté dans la vie dans des circonstances similaires, peut-être, à celles qui ont entouré l'honorable député, et nous devons adresser des félicitations toutes spéciales aux hommes qui, comme l'honorable député de Cochrane (M. Bradette) ont été les instruments de leur propre succès dans la vie.

Ceux d'entre nous qui n'ont pas eu la chance de naître dans l'opulence apprécient davantage l'honneur qui échoit aujourd'hui à un honorable député qui s'est élevé grâce à un dur labeur, grâce à son industrie, à son intégrité, à sa sincérité et à sa ténacité. Non seulement l'honorable député de Cochrane avait de nombreuses occupations, mais il a, en outre, été appelé il y a quelques années, je crois, au barreau de la province d'Ontario. C'est là, aux yeux de plusieurs honorables députés, le seul reproche que l'on puisse lui adresser.

Avant mon entrée dans cette Chambre, il fut une époque où le leader qui siégeait vis-à-vis du siège que j'occupe en ce moment était célibataire. Dans le même temps, un chef de l'opposition s'est trouvé dans les mêmes draps et le chef de l'un des trois partis fut de même dans un état aussi malheureux. Au début de la présente session, le premier ministre a bien voulu faire allusion à l'ampleur que prenaient certaines coutumes et certains usages qui, espérait-il, ne persisteraient pas. J'espère que le choix qu'il a fait de ce député célibataire de Cochrane n'est pas l'indice de la généralisation imminente d'une habitude que le premier ministre observe lui-même fidèlement.

En rendant ce tribut d'hommage cet après-midi, qu'il me soit permis de féliciter le premier ministre de s'être rendu au désir exprimé par un membre de la loyale opposition de Sa Majesté, en faisant cette nomination. C'est la première fois, je crois, depuis le début de la session qu'il n'a pas rendu une décision basée entièrement sur les sujets traités à la convention de Winnipeg.

Que ce soit de son honneur l'Orateur ou de l'Orateur adjoint, les membres de la loyale opposition de Sa Majesté réclament seulement justice et impartialité. Si, à titre officiel, l'honorable député de Cochrane se conduit à son nouveau poste comme il l'a fait comme simple député de cette Chambre, nous avons tout lieu de ne rien redouter de cette nomination.

Je félicite l'honorable député et aussi le premier ministre d'avoir acquiescé à notre choix en cette occasion. J'espère que ce ne sera pas la dernière fois que nous pourrons adopter la même attitude.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Il me reste bien peu à dire, monsieur l'Orateur. Je félicite l'honorable député de Cochrane (M. Bradette) et j'ajoute que la nomination faite cet après-midi nous réjouit tous. Ceux qui, d'une façon ou d'une autre, sont venus en relations avec l'honorable représentant de Cochrane ont appris à l'estimer et à admirer ses nombreuses qualités. Nous aurons, j'en suis sûr, dans la personne de notre président des comités, un homme qui, s'il m'est permis de le dire, saura suivre votre exemple et se montrer toujours juste et équitable envers tous

les membres de cette Chambre, à quelque groupe qu'ils appartiennent. A l'honorable député, j'offre nos meilleurs vœux et nos plus chaleureuses félicitations.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, notre groupe est très heureux du choix qu'a fait le premier ministre (M. Mackenzie King). Depuis que je siège ici, l'honorable député de Cochrane (M. Bradette) m'a toujours impressionné par sa sincérité. J'ai été frappé aussi par son sérieux, son travail et son désir d'être juste. Au nouveau poste qu'il occupera désormais, il saura, je n'en doute pas, mettre en pratique toutes ces qualités. Je le félicite et, au moment où il doit assumer ses nouvelles fonctions, je lui souhaite au nom de notre groupe la plus cordiale bienvenue.
(Texte)

M. FRÉDÉRIC DORION (Charlevoix-Saguenay): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de me joindre aux honorables députés qui ont félicité le député de Cochrane (M. Bradette) de sa nomination comme vice-président de cette Chambre. J'ai d'autant plus de plaisir à le faire que je représente ici le comté où le député de Cochrane a vu le jour, car, si je ne fais erreur, il est né à Saint-Urbain, dans le comté de Charlevoix.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Ilsley) a en main le budget des dépenses pour l'année financière qui va commencer. Bien qu'aucune inscription au *Feuilleton* n'autorise le renvoi au comité, le ministre est prêt, si la Chambre le lui permet, à déposer immédiatement les crédits sur le Bureau, de façon que le comité des subsides qui vient d'être formé puisse en être saisi.

BUDGET DES DÉPENSES DE 1943-1944

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière finissant le 31 mars 1944, lequel message est lu par monsieur l'Orateur et renvoyé au comité des subsides.

L'honorable M. ILSLEY propose que le message de Son Excellence, ainsi que le budget des dépenses présenté aujourd'hui, soient renvoyés au comité des subsides.

M. GRAYDON: Quelle somme totale représentent les crédits de cette année?

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai pas le chiffre exact à la mémoire. Les crédits ne sont nullement comparables à ceux de l'an dernier, étant donné l'addition de fortes sommes pour l'intérêt et les versements aux provinces. Le total est, je crois, d'environ 610 millions de dollars.

M. GRAYDON: Y a-t-il des augmentations particulières outre ces deux ou trois chefs de dépense?

L'hon. M. ILSLEY: Non, il y a des diminutions.

(La motion est adoptée.)

RESTAURATION D'APRÈS-GUERRE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE RESTAURATION ET DE RÉTABLISSEMENT

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale) propose:

Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle, de même que sur toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que ce Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment; que ce Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre; que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Authier, Bertrand (Prescott), Black (Cumberland), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (Northumberland), Gershaw, Gillis, Gray, Harris (Danforth), Hill, Jean, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacNicol, McDonald (Pontiac), McKinnon (Kenora-Rainy-River), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Mitchell, Mme Nielsen, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (Middelesex-Est), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White; et que soient suspendues, à cet effet, les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, abstraction faite des questions relatives à la poursuite de la guerre l'institution de ce comité me semble être, la mesure la plus importante dont nous ayons été saisis au cours de cette session du Parlement. La réalisation de notre effort de guerre et la préparation de plans pour l'après-guerre ne sont en réalité que deux aspects d'un même problème. Un comité analogue a siégé l'an dernier, mais autant que je sache, il n'a pas soumis de recommandations au Parlement. Je crois que cette omission a causé du désappointement dans tout le pays, car la population comptait que le comité présenterait d'importantes recommandations propres à nous faciliter la tâche d'organiser après la guerre notre régime économique et social d'une façon plus satisfaisante que nous ne l'avons fait à la fin de la dernière guerre et au début du conflit actuel.

Si je prends la parole cet après-midi ce n'est pas pour critiquer le ministre qui a présenté cette résolution et qui dirigera le travail à accomplir, mais plutôt pour l'aider de mon mieux à faire comprendre aux honorables membres de cette Chambre l'importance de la tâche qu'indique la motion. D'aucuns sont d'avis qu'il convient d'attendre la fin du conflit pour s'occuper de toutes ces questions. De fait, il existe au pays deux écoles à cet égard.

Les adeptes d'une de ces écoles prétendent qu'il faut d'abord poursuivre la guerre et défaire Hitler, que la victoire seule importe. Ils ont, je n'en doute pas, cherché à s'assurer l'attention bienveillante du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). Les députés reçoivent, de sources diverses, des brochures en ce sens, et ils ont entendu des déclarations à cet effet. Mais, comme je le disais tantôt, il est une autre école. Selon elle, loin de nuire à l'effort de guerre en établissant de vastes projets susceptibles de remédier aux problèmes de l'après-guerre, nous favoriserons cet effort, car de tels projets ne sauraient qu'améliorer le moral de la population, lequel souffrira certes de l'absence de cette préparation. Cette seconde école croit en outre que la victoire n'est pas tout ce qui importe, c'est-à-dire qu'elle ne juge pas suffisante une victoire militaire.

Les membres de la première école ne sont pas nombreux, mais leur influence est considérable. Ils se recrutent surtout parmi ceux qui occupent des situations enviables, qui n'ont qu'à se féliciter du régime actuel. Ces gens regardent en arrière, non pas en avant. Ils redoutent plus que tout le changement, car ils ont peur d'en souffrir. Ils éprouvent une peur mortelle à la pensée d'un bouleversement social. Dans une large mesure, c'est la crainte de voir se modifier l'armature sociale qui nous a précipités dans la guerre actuelle. Les gens de cette école sont satisfaits du présent état de choses. Selon eux, le conflit terminé, il faudra revenir le plus tôt possible au régime d'avant-guerre.

La deuxième école comprend tous ceux qui regardent l'avenir, tous ceux qui sont d'avis que les conditions d'avant-guerre n'existent plus et que nous ne saurions y revenir même si nous le voulions. Ils voient dans les événements actuels quelque chose de plus que la guerre; selon eux, c'est une révolution sociale d'ampleur mondiale. A mon avis, on pourrait inclure dans ce groupe le premier ministre (M. Mackenzie King) si j'ai bien interprété la déclaration qu'il a faite lors du débat sur l'Adresse. On peut placer le président des Etats-Unis dans le même groupe, car il insiste pour que l'étude et la préparation de projets d'après-guerre fassent partie de notre travail actuel. Voici ce que disait le président Roosevelt lors de l'ouverture du Congrès cette année:

> On m'a dit que le temps était mal choisi pour parler d'une prospérité accrue pour l'Amérique après la guerre. On me répète que j'ai grandement tort d'aborder ce sujet. Je ne suis pas de cet avis. Si cette question fait les frais d'un débat national, la population du pays connaîtra mes sentiments à son sujet.

Cette déclaration ne pourrait indiquer plus clairement, il me semble, l'attitude du président Roosevelt concernant les projets d'après-guerre.

Je le répète, ceux qui croient qu'il faut arrêter des projets dès maintenant, sont ceux qui considèrent une victoire militaire insuffisante. Ils se souviennent qu'en 1918, nous avions remporté une victoire militaire. Ils se rappellent également les quelques années d'exploitation sans merci et de spéculation universelle qui ont suivi la dernière guerre, ainsi que les années de famine, de misère et de pauvreté. Ils ne veulent pas qu'à la fin du conflit actuel nous nous trouvions aussi peu préparés qu'à la fin de la dernière guerre. En réalité, ils sont convaincus, comme je le suis moi-même, que le seul effet de la dernière victoire, pour le citoyen ordinaire, a été la guerre actuelle.

Je signalerai au ministre et aux honorables députés le changement psychologique prononcé qui s'est produit chez notre population depuis le début des hostilités. Quelles ont été les causes de ce changement? Je les énumère brièvement telles qu'elles m'apparaissent.

Premièrement, nos gens s'aperçoivent que des quantités de monnaie sont disponibles pour des fins militaires. Ils se disent: "Puisque l'argent est si abondant pour des fins de guerre, pour la destruction, pourquoi n'est-il pas aussi facile à trouver lorsqu'il s'agit de créer la richesse, la santé et le confort?"

En second lieu, ils constatent qu'aujourd'hui, bien que nous ayons dans nos forces armées environ 700,000 personnes, hommes ou femmes, qui ne produisent rien, et bien que nous ayons dans nos usines de guerre environ 900,000 personnes qui, tout en produisant, ne produisent pas de denrées de consommation ou autrement dit de richesse, le peuple canadien est mieux nourri et mieux vêtu qu'il ne l'était de 1929 à 1939, et ils se demandent comment cela se fait. Ils se demandent pourquoi nous craindrions ce qui pourra survenir après la paix, étant donné qu'aujourd'hui, bien que nous ayons soustrait 1,600,000 personnes à la production active, notre population vit aujourd'hui dans des conditions peut-être meilleures qu'auparavant.

En troisième lieu, le peuple canadien, comme d'ailleurs les peuples du monde entier, a

été extrêmement impressionné par les hauts faits militaires de l'Union Soviétique. Les gens les plus réputés lui avaient dit qu'une économie dirigée ne pourrait pas fonctionner. Cependant, on lui a démontré dans la pratique qu'une économie dirigée peut fonctionner. Il se peut qu'ils n'aperçoivent pas plus que vous, monsieur l'Orateur ou moi-même, tout ce que cela comporte, mais il n'en reste pas moins vrai qu'une économie dirigée est une chose praticable, et que les hommes et les femmes de notre pays exigeront que le Canada ne retourne pas au régime anarchique de production qui existait lorsqu'ils se sont enrôlés. Les hommes et les femmes de nos forces armées comptent qu'un ordre nouveau les attendra à leur retour au pays. Ce ne sont pas seulement les hommes et les femmes de nos forces armées qui comptent là-dessus. Nos gens qui travaillent dans les usines de guerre, dans les forêts, dans les mines, nos pêcheurs et nos agriculteurs comptent trouver, une fois la guerre finie, un ordre nouveau qui aura été préparé pour eux.

Si nous ne commençons pas dès maintenant à dresser ces plans, si nous ne faisons pas connaître au peuple que nous agissons dès maintenant, si nous ne lui fournissons pas une preuve tangible de notre sincérité dans ce domaine, il ne pourra en résulter qu'une chose. Nos gens verseront dans l'apathie, le cynisme et le défaitisme; et une fois dans cet état d'esprit, ils seront prêts à accueillir toutes les idées baroques qu'on voudra leur inculquer.

On a déclaré il y a quelques jours dans cette enceinte que si la France s'était effondrée c'était parce qu'elle comptait trop de partis politiques. Une telle observation révèle une connaissance bien superficielle de la situation qui existait en France en 1940. Quelle a été la cause de la multiplicité des partis politiques? L'effondrement si facile de la France est dû à la cupidité de quelques membres de son élite ainsi qu'à l'apathie, au cynisme et au manque de confiance en soi de la masse du peuple français. La tâche qui incombe au gouvernement de notre pays ne consiste pas simplement à dresser des plans, mais aussi à faire confiance au peuple canadien; car il aura besoin du concours de ce dernier pour trouver des solutions aux monbreux problèmes qui se poseront chez nous une fois la guerre terminée. Le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) devrait hâter autant que possible la préparation de ces plans. Je cite un court passage d'un discours prononcé par un grand homme d'Etat, le général Jan Christiaan Smuts, le 8 juin 1919, au moment où l'on signait le Traité de Versailles: Voici:

Nos alliés ne doivent pas oublier que Dieu leur a donné une victoire écrasante, une victoire qui a dépassé tout ce qu'ils avaient rêvé, et ce, non pas pour satisfaire des fins égoïstes et mesquines ou leur assurer des avantages financiers ou économiques, mais pour réaliser ces idéals humains élevés pour lesquels nos héros ont sacrifié leur vie, et qui constituent les véritables facteurs dans cette guerre d'idées.

[M. MacInnis.]

Nous devrions commencer dès maintenant à dresser des plans qui assureront aux hommes et aux femmes de nos forces armées que nous savons apprécier les idéals pour lesquels ils consentent à donner leur vie et que nous ne permettrons pas que la victoire qu'ils vont remporter pour nous sur le front militaire serve à des fins égoïstes.

Comme je l'ai déjà dit, les égoïsmes nantis sont déjà à l'œuvre. Tout ce que fera le gouvernement canadien, il le fera ouvertement; et tout le monde le saura. Mais les gros intérêts élaborent généralement leurs projets dans l'ombre. J'ai sous la main une page du *Financial Post* du 6 décembre 1942, qui renferme un article par M. Horace T. Hunter, président de Maclean Publishing Company Limited. Voici ce qu'il a à dire au sujet des plans pour l'après-guerre:

La guerre accorde à l'entreprise privée une dernière chance de prouver sa valeur. Si elle faillit à sa tâche lorsque viendra la crise, ce qui se produira après la guerre, elle sera remplacée. Mais remplacée par quoi? Nul ne le sait. La bureaucratie, la régie de l'Etat et l'étatisation, la confusion, le chaos, voilà autant de réponses plausibles.

Naturellement M. Horace T. Hunter suppose que l'entreprise privée n'a pas encore échoué. Si elle n'a pas manqué son but entre 1929 et 1939, qu'est-ce qui a fait défaut alors? Il poursuit:

Se rendant compte de la crise qui les attend, les plus grandes entreprises des Etats-Unis s'aventurent dans un domaine économique tout à fait nouveau: l'organisation de l'après-guerre. Ces sociétés commerciales attachent une telle importance à l'organisation de l'après-guerre que quelques-unes d'entre elles chargent des vice-présidents et autres administrateurs de s'employer uniquement à l'étude de cette question. Des problèmes énormes se posent à ceux à qui elles confient une telle tâche. Ils doivent amener les sociétés commerciales à abandonner l'individualisme outrancier qui les caractérisait jusqu'ici. Il faut qu'ils soient résolus à montrer la voie et à conjuguer leurs efforts en face des questions importantes. Il leur incombe de faire comprendre à l'entreprise privée ses obligations envers la collectivité. Ils savent qu'il ne saurait être question de revenir au régime de la production à 30 p. 100 ou 40 p. 100, régime qui a marqué les années 1930 à 1940.

M. Hunter ne nous dit pas la raison de cette production à 30 p. 100 ou 40 p. 100, au cours des années 1930 à 1940. Il a indiqué un fait sans en motiver les causes mais la même raison vaut aussi pour les années 1940 à 1950, si nous avons la bonne fortune de finir la guerre au cours de cette période. Elle vaudra toujours sous notre régime actuel. La pro-

duction à 30 p. 100 ou 40 p. 100 était inévitable parce que l'entreprise privée, si l'on veut l'appeler ainsi,—c'est société enregistrée qu'il faudrait dire aujourd'hui,—ne s'intéresse pas à la production en tant que production, ne vise pas à produire le maximum de denrées de consommation, mais ne songe qu'aux bénéfices. Elle a limité la production à 30 p. 100 ou 40 p. 100 afin de réduire la quantité de denrées disponibles et de maintenir les prix.

L'autre jour, un honorable député a cherché à indiquer pourquoi le "new deal" institué par le président Roosevelt avait échoué. Selon lui, c'est parce que le président, non content de s'immiscer dans le domaine des travaux publics ou autres entreprises semblables, s'était ingéré dans les affaires de diverses entreprises privées. Mais cet honorable collègue n'a pas mentionné que M. Roosevelt n'est arrivé au pouvoir qu'en mars 1933. Il n'a pas dit qu'entre les années 1929 et 1933, toute l'économie des Etats-Unis était immobilisée et que les hommes d'affaires de la république voisine souhaitaient que quelqu'un vint mettre l'industrie en branle de nouveau. Oh oui! ne touchez pas à l'entreprise privée ou vous détruirez la confiance. On rapporte qu'au cours d'une certaine journée du mois d'octobre 1929, il s'est perdu, à la Bourse de New-York, quatorze milliards de dollars. Qu'est-ce donc qui avait ainsi miné la confiance? L'entreprise privée n'avait jamais eu au même point ses coudées franches. Mais c'est la conséquence fatale de l'anarchie.

Mais je veux signaler à la Chambre des choses qui nous touchent d'un peu plus près. Il m'est tombé entre les mains, il y a quelques jours, le rapport de la première année d'exploitation des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien. Ce rapport, rédigé par M. L. B. Unwin, président de la société, a paru, je crois, dans le numéro du 2 janvier de la *Gazette* de Montréal. M. Unwin mentionne qu'en 1942, première année d'exploitation, les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont enregistré environ six millions de milles d'envolées prévues. Les cargaisons aériennes ont atteint, dit-il, le total record de près de 10 millions de livres et ont consisté presque entièrement en consignations de matériel militaire et de défense aérienne. En fait 90 p. 100 de toutes les envolées des appareils des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien avaient trait à l'effort de guerre. Puis il ajoute:

En plus de ses entreprises de transport la compagnie possède l'exploitation civile la plus importante de toutes celles qui sont reliées au plan d'entraînement des aviateurs du commonwealth britannique et administre sans bénéfices six des neuf écoles d'aviateurs-observateurs, et une école élémentaire d'aviation.

Le fait est d'importance, parce qu'un an et plus après le commencement de la guerre la société Canadian Pacific Airlines ne s'occupait en rien de voyages aériens et n'administrait aucune école, ni d'aviateurs-observateurs, ni d'aviation. Et plus loin:

La compagnie administre aussi, pour le compte du ministère des Munitions et approvisionnements, cinq usines de révision des moteurs et de réparation d'aéronefs, affectées aux appareils du Corps canadien d'aviation. Ces établissements sont disséminés dans tout le Canada et procurent, avec le service de transport aérien, les services aéronautiques indispensables à la nation dans l'heureuse poursuite de son effort de guerre.

Voici le dernier alinéa du rapport:

Si l'avion est aujourd'hui partie intégrante de notre machine de guerre, il conviendrait de ne pas oublier que l'aviation commerciale est appelée à jouer un rôle de premier plan dans la préparation de l'après-guerre. Sous ce rapport le Pacifique-Canadien, dont le réseau ferroviaire est déjà ancien et mondial, prendra naturellement, par l'expansion de son programme aéronautique, la place qui lui revient dans les progrès que devront réaliser le commerce mondial et les routes de transport pour répondre demain aux besoins presque imprévisibles de l'ère de l'avion.

Voici donc une société privée qui a obtenu la haute main sur une entreprise dont l'expansion est uniquement due à l'effort de guerre de notre pays. Après la guerre, nous devrons nous occuper de ce droit acquis supplémentaire dans notre système de transport, tout comme la présence de certains capitaux intéressés nous a empêchés de résoudre le problème dans le passé.

Je veux maintenant dire quelques mots de cette entreprise privée dont on parle tant. Il n'y a pas de doute que ceux qui craignent tant l'intervention du gouvernement se rendront auprès du ministre et, comme je l'ai dit déjà, s'emploieront à le convaincre que le gouvernement fédéral ne devrait pas trop se hâter de mettre à exécution son plan national. Je conseillerais au ministre de ne pas prêter l'oreille à des cajoleries de ce genre. S'il veut bien prendre la peine de lire le discours que son chef, le premier ministre du Canada (M. Maczenzie King) a prononcé devant la Fédération américaine du Travail, le 9 octobre 1941, il y trouvera, je crois, ample justification pour continuer à préparer des plans qui sauveront notre pays du chaos à la fin de la guerre. J'aimerais citer ici deux ou trois brefs paragraphes du discours du premier ministre. Si les honorables députés d'en face n'ont pas lu ce discours, je leur conseille de le faire; s'ils en ont pris connaissance, ils feraient bien de le lire de nouveau. Le très honorable premier ministre a dit:

La guerre nous montre bien, je crois, que les obstacles qui s'opposaient à l'embauchage total n'étaient pas de véritables obstacles; que la collaboration du patron, de l'ouvrier et de l'Etat

peut assurer un emploi utile, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, à tous ceux qui en ont besoin ou qui le désirent.

Je voudrais appeler l'attention de la Chambre sur les mots "n'étaient pas de véritables obstacles" et sur l'affirmation que les obstacles qui nuisaient à l'embauchage total n'étaient pas de véritables obstacles. S'ils n'étaient pas réels, ces obstacles étaient donc factices. Or, d'après ses propres paroles, le premier ministre est donc coupable d'avoir permis que des obstacles factices pussent nuire à l'embauchage total dans notre pays, du moins depuis 1936 jusqu'au début de la guerre. Puis il a ajouté ceci:

Mais la tâche de réparer les ravages de la guerre ne suffira pas. Heureusement, nous apprenons aussi que notre capacité de production ne se limite qu'à nos ressources, à notre désir et à notre capacité de les faire servir à suffire aux besoins de l'humanité, non à assouvir sa cupidité.

J'aimerais demander aux honorables députés d'en face s'ils croient que l'industrie privée, exploitée en vue des profits qu'elle rapporte aux actionnaires, tiendra compte du fait que notre capacité de production ne se limite qu'à nos ressources, à notre désir et à notre capacité de les faire servir à suffire aux besoins de l'humanité, non à assouvir sa cupidité. S'ils veulent que l'économie de notre pays aît toujours la même base, qu'est-ce qui viendra en premier lieu, les besoins de l'humanité ou la cupidité des particuliers? La réponse ne fait pas de doute. Elle a toujours été et sera toujours la même.

Il ne me reste plus à citer qu'un autre passage du discours du premier ministre et je me donne la peine de le rapporter ici parce que je me demande si les honorables vis-à-vis l'ont lu. Voici ce que dit le premier ministre:

La guerre nous a appris que la voie du monopole, du pouvoir illimité, est une voie qui conduit à la destruction, à la désolation et à la mort. Le seul sentier qui conduit à la prospérité et à la paix est, à mon avis, celui de l'égalité, de la coopération et de la fraternité entre les hommes.

Croit-on possible d'obtenir une certaine mesure d'égalité, de collaboration et de fraternité humaine de gens qui recourent si facilement aux journaux pour faire connaître les différends qui surgissent entre eux et leurs employés; de gens qui diffament les personnes et les groupes qui s'efforcent de syndiquer les travailleurs, de gens qui ne laisseront jamais leurs employés dire leur mot, non pas seulement sur l'administration de l'industrie proprement dite, mais même sur les conditions dans lesquelles ils vendent leur travail?

Je citerai maintenant quelques alinéas de l'un des livres les plus remarqués de la critique sur les questions économiques que j'ai lu depuis longtemps. Il a pour titre *Conditions of Peace* et pour auteur Edward Hallett Carr, professeur de science politique internationale au University College, pays de Galles. Je crois également qu'il écrit des éditoriaux pour le *London Times*. Dans les deux ou trois citations que je vais faire, il traite de la question de l'individualisme et du collectivisme. Il démontre clairement que si jamais l'initiative privée a existé, elle n'existe plus aujourd'hui. Je cite la page 71:

Les économistes classiques présupposent l'existence d'une société dont les membres sont indépendants, bien renseignés et très versatiles, chacun en mesure de prendre une décision personnelle, disposant d'une faculté égale de marchandage, et également intéressé au système économique comme producteurs et consommateurs. Cette hypothèse n'a jamais été même approximativement réalisée.

Il ajoute:

L'hypothèse d'une vaste société de gens égaux, indépendants et versatiles a été faussée de façon plus croissante: l'individu comptait sans cesse de moins en moins. Les forces qui ont dominé la production et la distribution et exercé une influence prépondérante sur la "société" économique comprenaient quelques groupes d'intérêts organisés, croissant continuellement en nombre et en puissance. Ce que l'on désigne généralement sous le nom "d'entreprise privée" a été détruit non pas, comme ses adhérents le prétendent quelquefois, par le "socialisme" ou par l'ingérence de gouvernements paternalistes, mais par la tendance innée du capitalisme à conduire de la concurrence au monopole.

Que peuvent répondre à cela les adhérents de l'entreprise privée? Voici un autre passage:

La question mal posée du conflit entre l'individualisme et le collectivisme n'est pas de savoir si l'entreprise économique doit être contrôlée par l'Etat ou par des hommes comme M. Ford, mais plutôt si elle doit être sous le contrôle d'une corporation responsable au gouvernement central ou à quelque autre organisme collectif, mais sans responsabilité, tels que General Motors, Bethleem Steel ou Southern Utilities. "Le choix. . . n'est pas entre la concurrence et le monopole, mais entre un monopole irresponsable et privé et un monopole responsable et public".

Quelle est l'alternative non pas pour ce gouvernement mais pour chaque gouvernement de chacun des états démocratiques de l'univers? L'entreprise soi-disant privée n'existe plus. Nous avons l'entreprise incorporée, qui est une tout autre chose, qui contrôle des groupements de capitaux de plus en plus considérables, à tel point qu'ils aboutissent par contrôler le gouvernement. Avec ces faits bien en vue, ne pourrions-nous pas dès maintenant tracer les plans qui serviront à la solution des problèmes auxquels nous aurons à faire face après la guerre?

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais à citer un autre paragraphe de cet ouvrage. M. Carr termine ainsi son livre:

Le vieux monde est mort. L'avenir est à ceux qui peuvent résolument lui tourner le dos et

faire face au monde nouveau avec compréhension, courage et perspicacité.

Un dernier mot au ministre et à ceux qui seront avec lui sur le comité. Quand cette guerre aura pris fin, il nous faudra avoir un plan et quelque système économique bien tracé, sinon ce sera le chaos organisé ou spontané.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Monsieur l'Orateur, je n'entends pas opiner dans le même sens que l'honorable préopinant (M. MacInnis). Pendant toute ma carrière laborieuse, j'ai vécu dans la société de cette partie dévouée de la population qu'on appelle la classe ouvrière. J'étais fier d'appartenir à cette classe. Je suis surtout heureux de pouvoir affirmer, après vingt années passées dans l'industrie, que jamais je n'ai rencontré de ces patrons dont a parlé l'honorable préopinant. Les hommes avec qui je suis venu en contact étaient des gens de bien, des chrétiens qui se consacraient à l'édification du pays. J'en ai connu qui des années durant n'ont retiré aucun bénéfice de leurs placements. D'autres, et en bien plus grand nombre, n'avaient de plus grand contentement qu'à replacer leur part de bénéfices dans leur entreprise de façon à permettre à celle-ci de s'agrandir et de fournir plus d'emploi. Durant tout le cours de ma vie laborieuse, j'ai moi-même été de ceux qui n'épargnent pas leurs peines lorsqu'il s'agit de trouver un emploi à des ouvriers. J'ai la conviction que d'après les vues du Créateur tout homme ou toute femme doit, au cours de sa période d'activité, avoir l'occasion de travailler et de travailler à un salaire qui lui permettra non seulement de pourvoir à lui-même et à sa famille, mais encore d'assurer sa subsistance durant sa vieillesse.

Ce soir donc, même si je prends la parole afin d'appuyer la motion du ministre, je veux parler surtout des moyens d'ouvrir des emplois. Le projet de résolution prévoit certaines mesures en ce sens, mais je ne saurais dire s'il se rapproche d'un plan d'ensemble. Sans doute, le ministre le voulait tel et son intention est, j'en suis convaincu, qu'une fois la guerre terminée, tous les soldats qui seront démobilisés et tous les ouvriers qui seront libérés par les usines de munitions puissent se trouver un emploi.

Convaincu sur ce point, je vais vous dire brièvement,—car je ne me propose pas de parler longtemps,—pourquoi j'estime qu'on peut trouver des emplois à chacun. Quels problèmes le Gouvernement sera-t-il appelé à résoudre? Le premier surgira presque du jour au lendemain. Je le sais, car j'en ai eu l'expérience. J'ai passé par là, en 1918, et je ne vois pas qu'après la guerre actuelle, la situation puisse être bien différente pour les entreprises industrielles, de celle des années qui ont suivi 1918.

Considérons d'abord les immenses usines de l'Etat. Un seul honorable député croit-il que les fabriques de canons continueront à produire des canons, les fabriques d'obus à produire des obus, que les usines où on charge les obus continueront à le faire? Je ne le crois pas et je ne vois pas pourquoi elles le feraient. Ce que je comprends très bien c'est que nous devrons être en état de diriger les ouvriers de ces usines vers d'autres emplois.

Il en est de même des soldats. Ils ne nous reviendront pas tous ensemble. Je me souviens très bien qu'après l'armistice de 1918, les troupes ont continué à arriver à Toronto pendant tout l'hiver et jusque tard au printemps. On ne démobilisera pas tous les soldats immédiatement. Il se peut qu'un certain nombre demeurent outre-mer, afin de maintenir l'ordre dans les pays ou des troubles sont à craindre.

Le problème que comporte nos forces armées n'est pas aussi pressant que celui des employés d'usines de munitions et d'autres industries. Il faudra tout d'abord s'occuper de ceux dont l'emploi se rattache à l'industrie ou à la production des matières premières industrielles. Nos héros passeront ensuite, lorsqu'ils nous reviendront. Tel est le problème.

Comment allons-nous résoudre le problème? Certaines gens disent qu'il est inutile de tenter l'impossible et que le Gouvernement ne saurait procurer des emplois à tout le monde. Sans vouloir demander qu'on tente l'impossible, j'affirme que le Gouvernement peut et devrait procurer des emplois lors du ralentissement de l'embauchage, et cela jusqu'au retour des conditions normales. Je ne veux pas dire qu'on doive employer des hommes à creuser des trous pour y planter des poteaux inexistants ou à transporter indéfiniment des monceaux de sable d'un côté à l'autre des routes. Je ne prétends rien de tel. Je crois cependant à la possibilité d'un embauchage rationnel au point de vue économique, et je suis certain qu'il est possible de trouver de l'emploi pour tout le monde au Canada.

Je ne parlerai que d'un très petit nombre d'emplois que je considère rationnels au point de vue économique. Dans son numéro d'hier, l'*Evening Telegram,* de Toronto, publie des photographies de la crue des eaux de la rivière Etobicoke, qui coule dans la circonscription du leader de mon parti en cette Chambre, l'honorable député de Peel (M. Graydon). Cette crue provient de la fonte de la neige et de la glace. J'ai eu connaissance de plu-

sieurs crues considérables de cette petite rivière, mais je n'en ai jamais vu de désastreuses. Un jour viendra toutefois où non pas seulement l'Etobicoke, mais toutes les rivières du Canada susceptibles de déborder auront des inondations.

Nous ne savons guère au Canada ce que c'est vraiment qu'une inondation. Je pense que, dans le Québec, les inondations de la rivière Chaudière ont causé des pertes de vie ainsi que des dégâts matériels et que la même chose est arrivée sur d'autres rivières de cette province. Il se peut qu'il y ait eu aussi quelques dégâts de ce chef dans l'Ontario et dans l'Ouest. Nous n'avons cependant encore jamais eu au Canada d'inondations comme celles auxquelles nous pouvons nous attendre. Je me rappelle une inondation qui faillit anéantir la ville de Dayton, magnifique cité de l'Ohio, que connaissent nombre d'honorables députés. La rivière Miami, dans l'Ohio, déborde périodiquement depuis des années, depuis les débuts de la colonisation. Il y eut une forte inondation en 1905 mais bien peu de gens perdirent la vie et les dégâts matériels s'élevèrent à un ou deux millions. Il y eut d'autres inondations avant 1913. Dieu les a prévenus bien à temps qu'un jour ils subiraient de fortes inondations. Ce jour est venu et une inondation effroyable se produisit en 1913.

Qu'est-il arrivé? A Dayton, quatre cent seize personnes se sont noyées et 100 millions de dollars d'immeubles ont été détruits. Quand on nous rapporte que 30 pieds d'eau coulaient dans la rue principale on s'imagine quels dégâts peut causer un pareil volume d'eau. Le bassin de la Miami n'est pas beaucoup plus grand que celui de la Thames en Ontario. Mais tous les éléments coïncidaient en 1913. Pendant quatre jours tout ce bassin de drainage fut arrosé par la plus forte pluie qu'on y eut jamais observée; il tomba alors de cinq à six pouces d'eau. Le drainage naturel de la vallée de la rivière Miami est tel qu'une aussi forte quantité d'eau ne pouvait s'écouler sans causer de dégâts. Aussi, l'inondation causa-t-elle la mort de 416 personnes ainsi que des dommages évalués à 100 millions de dollars, comme je le disais tout à l'heure. Cela porta les autorités de l'Ohio et le gouvernement américain à agir, et ils firent construire des ouvrages destinés à protéger la rivière Miami contre les crues. Depuis lors, les inondations n'ont causé aucun dégât sur le parcours de cette rivière, bien qu'en deux ou trois occasions la pluie ait été aussi abondante qu'à l'époque de la grande inondation. Bien que ces ouvrages aient coûté plus de 30 millions de dollars on peut je crois les considérer comme des entreprises rentables. Qu'on songe, en effet, à l'économie qui en est résultée depuis lors. Ils ont probablement évité des dommages possibles d'un milliard de dollars et peut-être épargné un millier de vies humaines.

[M. MacNicol.]

Je dis donc au ministre que l'exécution d'un programme de construction d'ouvrages régulateurs pour nos cours d'eau devrait être entreprise sans hésitation étant donné que ces entreprises se paient d'elles-mêmes. Elles ne coûtent rien. Il y a eu d'autres inondations aux Etats-Unis. Ainsi la rivière Muskingum, dans l'Ohio, a eu une forte crue. J'ai vu tous ces cours d'eau ainsi que les ouvrages de régularisation. Il y eut des dommages très considérables à Zanesville, Ohio, et, je crois, mille pertes de vie. De tels dégats ne sauraient maintenant survenir dans le cas de la rivière Muskingum. De fortes pluies sont tombées depuis cette époque mais il n'en est résulté aucun dommage, grâce aux ouvrages de régularisation. En d'autres termes, ces ouvrages ont épargné plus que la somme qu'ils ont coûtée, sans compter les vies humaines qu'ils ont préservées.

Les photographies reproduites dans le *Telegram* de Toronto ont été prises sur le parcours d'une petite rivière de l'Ontario, mais ces petits cours d'eau peuvent monter énormément en peu de temps et causer des pertes matérielles considérables. J'ai visité Fond-du-Lac qui se trouve à l'extrémité méridionale du Lac Winnedago dans le Wisconsin. Le bassin hydrographique de la petite rivière qui traverse cette ville pour se jeter dans le lac à une superficie de 210 milles carrés seulement. Les gens de cette localité n'ont pas voulu comprendre que Dieu les avertissait qu'ils seraient inondés un jour. Fond-du-Lac à une étendue d'un peu moins de 7 milles carrés, soit 6.7 milles carrés, si j'ai bonne mémoire. L'orage a éclaté, suivi de pluies torrentielles qui ont duré plusieurs jours; tout le bassin a été submergé sous une épaisseur de 2.75 pouces d'eau. Les honorables députés peuvent calculer le nombre de pieds cubes d'eau que cela représente. Cette petite ville a donc été obligée d'aménager une sortie dans le lac pour 1,342,000,000 pieds cubes d'eau. Mais, comme l'eau ne trouvait pas d'issue, la ville a été recouverte de sept pieds d'eau. Les gens de cette ville se sont mis à l'œuvre et ont dressé des plans, mais je ne suis pas retourné à cet endroit depuis pour voir quelle suite on a donné à ces projets. Je crois comprendre que le coût des travaux s'éleverait à quelque $300,000, mais ce serait un bon placement. Le projet se paierait de lui-même.

Je ne désire pas parler longuement sur cette question, car la chose n'est pas nécessaire. Le Gouvernement possède des chiffres sur le coût des travaux nécessaires pour empêcher les rivières de déborder, car il a participé à

des travaux de ce genre sur la rivière Grand dans l'Ouest de l'Ontario. J'ai, en effet, soulevé cette question à la Chambre longtemps avant qu'on l'ait étudiée ailleurs. Je n'ai jamais cherché à m'en attribuer le mérite. On m'a invité à l'inauguration du barrage mais je ne m'y suis pas rendu. J'aime bien à contribuer à l'accomplissement d'une action, mais je ne cherche pas à m'en glorifier. La gloire de ce monde est vaine, mais pendant que nous sommes sur la terre, nous devrions travailler à rendre ce séjour plus agréable à ceux qui viendront après nous. Le Gouvernement, je le répète, sait combien il en a coûté pour empêcher le débordement de la rivière Grand.

Si je ne m'abuse, le Gouvernement a défrayé 37½ p. 100 du coût du barrage Shand, ouvrage magnifique situé à quelques milles au nord de la ville de Fergus. J'ai remarqué hier qu'on avait laissé l'eau s'écouler de ce barrage afin de parer à toute inondation possible. S'il est un barrage capable de mettre toute cette région à l'abri de l'inondation, c'est bien le barrage Shand. Le gouvernement ontarien a, lui aussi, défrayé 37½ p. 100 du coût, et les municipalités ont acquitté le solde de 25 p. 100. A mon sens, une telle répartition est juste, bien que ce ne soit pas celle qu'on a adoptée aux Etats-Unis. Je n'ai pas sous la main les chiffres relatifs aux travaux de l'Ohio, mais, si je comprends bien, le gouvernement central a versé 63 p. 100 des frais et les municipalités 11 p. 100, cependant que l'Etat de l'Ohio et les entreprises de service public, telles que les sociétés du téléphone, de l'électricité et des chemins de fer, ont acquitté le solde.

Le pays a été averti de ce qui peut se produire sur la rivière Thames. J'ai examiné cette rivière à fond à plus d'une reprise. Quelques jolies petites villes s'élèvent le long des divers cours d'eau qui s'y jettent. Il y a Woodstock, Ingersoll et d'autres collectivités sur l'affluent méridional. Sur l'un des cours septentrionaux, se trouvent Stratford et St. Mary's. En 1937, un certain nombre de ces localités furent en danger de disparaître. L'honorable député de Perth (M. Sanderson) se rappellera ce qui s'est produit à Stratford, alors que le beau parc de cette ville disparut presque complètement et que tout fut charrié par les eaux. J'ignore si l'on eut à déplorer des pertes de vie à ce dernier endroit, mais je crois que tel fut le cas à Ingersoll, où les eaux engloutirent un train complet. J'oublie combien de gens ont perdu la vie dans cet accident, mais je crois qu'il s'agit d'un assez grand nombre. Il ne devrait pas en être ainsi surtout au moment où nous songeons à mettre les hommes au travail immédiatement après la guerre. La mesure ne coûterait vraiment rien au pays, car les frais encourus seraient compensés par la suppression des pertes par inondations futures.

La Thames a atteint un niveau extraordinaire, juste à l'ouest de London. Elle a inondé ses rives à une hauteur de quarante pieds. Elle a inondé toutes les terres riveraines du Kent et jusqu'à la rue principale de Chatham et de Thamesville. Cela s'est produit en 1937. Mais n'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que la crue maximum des branches nord et sud de la rivière ne s'est pas produite en même temps. La branche sud a atteint le débit collossal de 43.03 pieds-seconde par mille carré de bassin et elle a débordé sur tout son parcours. Si le niveau maximum de la branche nord avait été atteint au même moment, toute la section sud de London aurait pu être submergée. Dans ce cas, toute la section sud de London se trouva sous plusieurs pieds d'eau. J'ignore combien de personnes ont perdu la vie dans cette inondation; mais je sais que toutes les fermes, tous les villages et tous les hameaux sis le long du cours d'eau ont grandement souffert. Si l'inondation maximum des deux branches de la rivière s'était produite en même temps, la crue des eaux aurait atteint 47,033 pieds par seconde et aurait inondé le sud de London où aucun chenal ne peut absorber une telle quantité d'eau. Pourquoi le ministre ne charge-t-il pas ses ingénieurs de faire un relevé immédiatement et d'arrêter un plan en vue d'empêcher le débordement de la Thames qui traverse une contrée très riche et bien colonisée. C'est là un projet que j'approuve. J'ignore si le comité sera en mesure de proposer l'exécution de certains projets. J'espère que le ministre verra à ce que le comité ait le pouvoir de présenter des plans susceptibles d'occuper un grand nombre d'hommes. Ce projet de prévention d'inondation par la Thames pourrait être exécuté à un coût de $1,600,000 et fournirait du travail à trois mille individus durant quatre mois. Ce serait du moins un bon début et contribuerait à remédier au chômage. Je ne cite le cas que d'une seule rivière. Il en existe beaucoup d'autres où des travaux pourraient mettre les riverains à l'épreuve des inondations.

Je mentionnerai une autre petite rivière, la Ganaraska dans la circonscription de Durham. Elle a un bassin plutôt petit de 90 milles carrés, mais une énorme quantité d'eau peut se déverser sur cette superficie. J'ai vu la Ganaraska déborder jusqu'à l'hôtel St. Lawrence sis sur la rue principale de Port-Hope et cela représente une bonne distance. Les eaux ont inondé toute la partie basse de la ville de Port-Hope et ont causé de grands dégâts. Il en est de même de

l'Etobicoke dans la circonscription de mon honorable ami le député de Peel (M. Graydon). La ville importante de Brampton est sise dans sa circonscription et il n'y a pas de plus jolie ville dans toute la province. Toutefois, cette charmante ville assez populeuse vit sous la crainte de l'inondation au printemps, par suite du débordement toujours possible des eaux de l'Etobicoke. J'ai vu cette rivière, comme mon honorable ami l'a vue aussi, inonder la rue principale de Brampton. Jusqu'ici, l'inondation a été causée par la fonte des neiges et de la glace. Les citoyens n'ont jamais souffert encore de pluies torrentielles. S'il fallait qu'un tel malheur arrive, les dégâts seraient incalculables. Le bassin de cette rivière au nord de Brampton a une superficie de 25 milles carrés et pourrait produire plus de 160 millions de pieds cubes d'eau au cours d'une inondation comme il s'en est produit une à Fond du Lac. Le lit de la rivière n'est à nul endroit assez profond pour recevoir tout ce volume d'eau.

Je laisse à la considération du ministre les propositions que je viens de soumettre afin qu'il élabore un programme ayant pour but de mettre à l'épreuve des inondations les rivières qui coulent à travers nos cités et villes si attrayantes. L'exécution d'un tel programme procurerait de l'emploi à un grand nombre d'hommes et les travaux feraient leurs frais. Le ministre peut obtenir du ministère responsable toutes les données concernant, par exemple, la rivière Grand, et il saurait alors d'un coup d'œil combien d'hommes ont été employés pour l'amélioration du bassin de cette rivière.

Qu'on me permette une autre suggestion. En remontant la rivière de l'Esclave, à Fort-Fitzgerald, on nous a invités à descendre de l'embarcation et à faire un portage de 18 milles pour nous rendre à Fort-Smith. Cette région nous appartient depuis 1870, mais qu'avons-nous fait pour l'améliorer depuis cette date? Rien, absolument rien que je sache pour améliorer la navigation. Il se fait beaucoup de transport le long de cette rivière; il y passe jusqu'à 50,000 tonnes de marchandises au cours des mois d'été et il suffirait de nettoyer la rivière et d'accélérer la circulation pour que ce chiffre augmente de façon sensible. Il serait possible de construire en cet endroit un ber roulant. La même observation s'applique aux chutes Vermilion sur la rivière La-Paix. L'honorable député de Peace-River (M. Sissons) s'y rend chaque été visiter ses commettants et il sait de quoi je veux parler. Une distance d'environ 600 milles sépare Hudson-Hope, sur la rivière La-Paix, de la chute Vermilion et de là au point où cette rivière se déverse dans la rivière de l'Esclave il y a encore 300 milles. Dans un parcours de 900 milles cette magnifique rivière traverse les circonscriptions des honorables députés de Cariboo (M. Turgeon) et de Peace-River pour aller se déverser dans la rivière de l'Esclave. Sur tout ce parcours, la seule obstruction se trouve à la chute Vermilion et encore ne dépasse-t-elle pas quatre milles de longueur, en comptant la chute et les rapides. Pourquoi n'y enverrions-nous pas des hommes y creuser un canal pour contourner cet obstacle? On attend cette réalisation depuis 1870. Si ce travail était exécuté et si l'on canalisait la rivière des Esclaves, des navires pourraient ensuite faire le trajet de Hudson-Hope jusqu'à Aklavik, soit une distance de près de 300 milles. Une occasion s'offre donc là d'entreprendre des travaux qui à la longue ne nous coûteront rien puisqu'ils permettront l'exploitation de cette immense région extrêmement riche en ressources naturelles incomparables.

[M. MacNicol.]

Une autre observation et je termine. J'ai dit il y a un instant que j'ai visité la circonscription de l'honorable député de Cariboo. J'ai voyagé l'été dernier jusqu'à Hudson-Hope et même un peu plus à l'ouest. J'espère que l'honorable député emploiera toute sa force de conviction, et ce faisant il peut compter sur mon appui, afin d'obtenir la construction d'une route sur la rive nord de la rivière La-Paix, à travers sa circonscription, qui permettra le transport sur cette rivière jusqu'à Prince-Rupert. Ce travail exigerait l'ouverture de la route de Fort-Saint-Jean jusqu'à Manson-Creek en passant par Hudson-Hope et par le mont Bullhead où se trouve une riche mine de charbon. J'espère que le président du comité trouvera moyen de recommander la réalisation de ces entreprises publiques et d'autres semblables; les travaux fourniront beaucoup d'ouvrage et ne coûteront rien au pays car il s'agit d'entreprises rentables. Je ne mentionne qu'une route.

Je ne veux pas être trop long, mais j'estime que le Gouvernement pourrait entreprendre des travaux pour prévenir les inondations, construire des routes, et aider à la navigation. A mon avis, toutes ces entreprises seraient rentables; elles emploieraient beaucoup de monde, et de tous les métiers: ingénieurs, mélangeurs de ciment, constructeurs, charpentiers, chauffeurs de camions, fabricants de ciment et des pièces d'acier qui entrent dans la construction, etc. Les possibilités seraient pour ainsi dire illimitées. Tel est à mon jugement, le programme qu'il faudrait suivre.

J'ai tâché d'élever un peu la discussion par la présentation de quelque chose de pratique. Je n'ai qu'une seule ambition, aider de mon mieux le pays, sans aucune préoccupation d'avantage personnel. Tant que je serai mem-

bre de la Chambre, je ne cesserai de préconiser des projets qui donneront du travail à la grande classe ouvrière, à laquelle j'appartiens. Ce sont les ouvriers qui retiennent le plus mon attention; j'ai vécu parmi eux, j'ai travaillé avec eux, et je les connais; j'ai partagé leurs joies et leurs peines. Ils constituent la plus belle classe qui soit dans l'univers.

J'offre ces quelques propositions à la considération du ministre. S'il les trouve acceptables, je lui saurais infiniment gré de demander au président du comité, et nous avons un excellent président, d'élaborer des projets concrets et définis. C'est le seul point de la résolution qui ne me paraisse pas bien clair, et je désirerais plus de lumière à ce sujet. Je demande que le président reçoive les instructions précises de présenter des propositions pratiques, afin que dès la guerre finie nous soyons en mesure d'envoyer cinq cents hommes ici, mille ailleurs, et d'avertir tel entrepreneur et tel producteur de préparer ceci et cela.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Je suis heureux qu'on ait nommé le comité sur la restauration et le rétablissement au cours de la première partie de la session, parce que, à mon avis, nous devrions hâter le plus possible en ce moment la préparation de nos plans de restauration d'après-guerre. Si les Nations Unies peuvent convaincre les pays occupés d'Europe de notre sincérité relativement au nouvel ordre et au monde nouveau, cela contribuera peut-être considérablement à abréger la guerre. Nous devrions hâter l'élaboration de ces plans, en ce moment, pour deux raisons: premièrement, dans le but de démontrer aux habitants de l'Europe que nous sommes sincères lorsque nous parlons d'un monde nouveau; et en second lieu, afin d'être prêts à la fin de la guerre à faire la transition entre le régime économique du temps de guerre et celui du temps de paix en causant le moins de heurts possibles.

J'espère que le comité sur la restauration et le rétablissement pourra, au cours de la présente session, aborder les problèmes réels qui nous confrontent. Dans le passé, il s'est occupé d'un certain nombre de questions très intéressantes. Nous avons étudié, par exemple, la question de l'alimentation, et le Dr Thompson de l'université McGill nous a dit que les habitants de notre pays pourraient accroître considérablement leur consommation de produits agricoles si on leur donnait un régime alimentaire bien équilibré. Nous pourrions doubler notre consommation de plusieurs de ces denrées, a-t-il dit. Sous ce rapport il est intéressant de noter que nous savions très bien au cours de la période qui s'étend de 1935 à 1939 que le régime alimentaire de la population canadienne ne saurait être équilibrée à moins d'augmenter sa consommation de denrées agricoles. Nous possédons ces produits mais nous n'avons pas pris de mesures alors en vue de mettre un régime alimentaire équilibrée à la portée du peuple, et au comité nous n'avons pas discuté des moyens à prendre pour mettre ce régime à sa disposition, des moyens qui permettraient aux Canadiens de se procurer ces produits. Il n'y a pas que les chômeurs qui se trouvent dans cette situation; il y a quantité de petits salariés dans notre pays qui souffrent des mauvais effets d'un niveau de vie peu élevé.

Nous avons aussi discuté assez longuement la mise en valeur des ressources de notre pays, et ce fut très intéressant. Pour ma part, la question la plus intéressante est de savoir ce que nous ferons de la production accrue par suite d'une mise en valeur accentuée de nos ressources. Comment écouler cette immense production? Le problème s'est posé dans le passé et il est indubitable que ce sera encore le principal problème à l'avenir.

Nous savions jadis,—nous le savions durant les années de marasme,—que notre pays possède de vastes ressources qu'il pouvait mettre en valeur. Nous avions des sans-travail à notre disposition, mais nous n'avons pas touché à ces ressources. Pourquoi? C'est parce que nous savions fort bien que si nous nous mettions à l'œuvre nous ne pourrions pas écouler le fruit de tous ces travaux.

Il est insensé, à mon avis, de parler d'embauchage total si on ne peut trouver, du même coup, les moyens d'écouler la production accrue qui résultera de l'accroissement de l'embauchage. Aucune industrie ne peut continuer à accroître sa production à moins de pouvoir, en même temps, assurer l'expansion de ses marchés. Tel a été le problème dans le passé. Tel a été le principal problème pour toutes les nations industrialisées jusqu'au début de la guerre. Ce problème s'est posé surtout pour le Canada depuis la dernière guerre jusqu'au commencement du présent conflit, particulièrement de 1930 à 1939. Durant cette période, certaines de nos industries ne produisaient qu'un faible pourcentage de leur plein rendement. Nous comptions des centaines de mille chômeurs, et cependant nos industries ne pouvaient pas vendre leur production limitée. Dans ce temps-là, un million de personnes vivaient de secours et ces gens-là auraient pu constituer un débouché immense pour nos produits. Cela représentait une grande demande, mais la demande ne peut absorber les denrées sans argent. En d'autres termes, cette demande n'était pas effective, de sorte que l'industrie n'était pas en mesure d'accroître sa production.

Ce problème, on en conviendra, était d'ordre national, et intérieur. Malheureusement, le Gouvernement n'a pas voulu l'envisager sous

cet angle et a préféré lui donner un caractère international en le mettant sur le compte d'autres nations. Voici pourquoi je m'exprime ainsi. De 1935 à 1939, notre pays a maintenu annuellement une balance favorable de paiements s'élevant en moyenne à 218 millions de dollars, d'après le principe, sans doute, que l'argent affecté à la production de la richesse exportée à l'étranger et contre laquelle nous n'acceptions pas d'importations contribuerait à soutenir chez nous une demande effective des produits non exportés.

Je ne saurais mieux condamner une politique de cette nature qu'en disant que rien ne peut motiver l'exportation à l'étranger d'un volume de richesses plus considérable que celui qu'on en importe, alors qu'il y a au pays des centaines de mille nécessiteux, comme ce fut le cas entre 1935 et 1939, où les assistés étaient au nombre d'un million.

Je citerai la déclaration faite à ce sujet par la Chambre de commerce de Londres. J'ai sous la main un exemplaire du rapport publié par cet organisme sur les principes généraux d'une économie d'après-guerre. Il est daté du 12 mai 1942. La Chambre de commerce de Londres compte dans son sein 9,000 sociétés et environ 50,000 membres; c'est probablement la plus grande organisation du genre au monde. Voici ce que cet organisme dit de la pratique qui consiste à maintenir une balance favorable de paiements. Je cite textuellement les articles 19 à 22:

19. Si certaines nations ont une "balance favorable" du commerce, il s'ensuit inévitablement que d'autres ont une "balance défavorable". Les nations prospères en plongent d'autres dans des dettes dont elles ne peuvent plus sortir. La récompense du succès se traduisant en influence sur d'autres nations et la punition de l'insuccès en esclavage économique, la lutte pour obtenir une balance "favorable" a souvent caché aux yeux des peuples l'objet réel du commerce international et s'est transformée en une lutte économique à mort.

20. De toute évidence, il est absurde qu'une nation se sente forcée d'exporter sa richesse réelle non afin de payer pour les articles qu'elle importe, mais dans le but de résoudre ses problèmes domestiques de chômage en s'en déchargeant sur les autres pays. Les exportations qui n'ont point d'autre objet ne constituent en somme qu'une excuse pour distribuer des salaires à des personnes qui chômeraient autrement. On arriverait au même résultat en jetant les denrées à la mer ou en faisant creuser des fosses pour les faire remplir immédiatement.

21. Toutefois, lorsqu'on songe que même les nations riches comptent parmi leur population des gens mal nourris, mal vêtus et mal logés, il devient évident que c'est à eux que ce surplus de richesse ferait le plus de bien. Ce qu'il faut, c'est l'amélioration de notre mode de distribution de la monnaie afin de transformer ce bien de l'homme en demande effective.

Telle était la politique de la Grande-Bretagne avant la dernière Grande Guerre et celle du Canada avant le conflit actuel. Il est intéressant de remarquer, dans l'avant-propos de ce rapport ce qu'on y dit du cadre dans lequel devrait se faire le travail de restauration. Je pense que le comité de cette Chambre ferait bien de s'y intéresser aussi. Voici ce qui est dit dans l'avant-propos:

Le 10 mars 1942, le conseil de la chambre de commerce de Londres a constitué un comité spécial chargé de faire une étude des problèmes de restauration d'après-guerre et de lui présenter un rapport. Ce comité spécial a jugé qu'il ne pourrait faire un examen utile des nombreux problèmes secondaires qui se présenteront tant au cours de la transition du temps de guerre au temps de paix que durant la période subséquente, sans s'enquérir au préalable des vues du conseil sur le cadre dans lequel devrait s'établir le régime économique de l'avenir. Le comité spécial a en conséquence présenté le rapport préliminaire ci-inclus portant sur ces questions primordiales.

Le rapport fut reçu et adopté par le conseil à sa séance du 12 mai 1942; le comité spécial fut félicité et requis de préparer un autre rapport en prenant pour acquis que les divers problèmes qui se poseront devant le pays à la fin des hostilités réclameront une solution dans le cadre ici envisagé.

Quel est le cadre dans les limites duquel notre comité va travailler? Par exemple, quelqu'un peut-il croire réellement qu'on puisse édifier ce nouvel ordre social ayant à sa base un régime capitaliste créateur de dettes? Si quelqu'un croit qu'il est possible d'édifier un monde nouveau sur cette base, il ferait bien de se rappeler les paroles prononcées dès 1938 par l'administrateur général de la banque de Montréal. Voici ce que M. Spinney a déclaré à cette époque:

Le fardeau de la dette au Canada abaisse graduellement le niveau d'existence de la population.

Depuis le début de la guerre, notre dette s'est accrue bien plus rapidement qu'auparavant et d'ici la fin des hostilités elle sera beaucoup plus considérable qu'au moment où M. Spinney s'est exprimé ainsi. En 1938, notre dette était assez lourde pour abaisser le niveau d'existence des Canadiens. Dans quelle mesure encore bien plus grande ne contribuera-t-elle pas à l'abaisser après la guerre, lorsqu'elle aura atteint un chiffre beaucoup plus élevé? Il y a danger qu'à la fin de la guerre on restreigne les dépenses afin d'acquitter l'intérêt de cette dette, au moment même où l'on devra augmenter ces dépenses pour parer aux besoins de la restauration d'après-guerre. J'ai lu avec intérêt une dépêche reproduite par les journaux d'aujourd'hui au sujet d'un débat qui a eu lieu à la Chambre des lords sur le rapport Beveridge en alléguant qu'à la fin de la guerre actuelle, la dette de l'Angleterre aura tout probablement atteint le chiffre de cent milliards de dollars, et que les richesses de l'Angleterre devraient tout d'abord servir à acquitter l'intérêt sur

cette dette. C'est là une chose que les Canadiens ne devraient pas perdre de vue, car il se trouvera bien des gens, même en cette Chambre, qui invoqueront le caractère sacré des contrats et proposeront que, à la fin de la guerre, notre production serve d'abord à acquitter l'intérêt sur la dette que nous sommes à accumuler.

Voilà pourquoi je dis, monsieur l'Orateur, que si nous voulons établir un ordre nouveau dans le monde, nous devrons lui donner des fondations plus solides qu'un régime créateur de dette comme celui que nous avons eu dans le passé, régime qui nous impose le fardeau d'une dette impossibles à rembourser, et qui partout, donne lieu à des rapports comme celui dont je viens de parler. Je suis donc d'avis, comme le fait observer la Chambre de commerce de Londres, qu'avant de pouvoir étudier sérieusement un problème comme celui de la reconstruction d'après-guerre, il faut connaître les conditions dans lesquelles on évolue. C'est pourquoi j'ai répété plusieurs fois au comité l'an dernier que d'après moi, nous marchions à tâtons, que nous ne savions pas où nous allions et que nous ignorions de quelle façon nous y prendre. Nous devrions tout d'abord déterminer nos objectifs, puis nous rendre compte des principaux obstacles qui nous barrent la route. Enfin, nous devrions nous demander par quels moyens nous surmonterons ces obstacles. C'est de cette façon que nous avons toujours envisagé les problèmes dans l'armée au cours de la dernière guerre et j'ai lieu de croire que dans la guerre actuelle on s'y prend de la même façon; mais le gouvernement croit sans doute que c'est là une façon trop directe d'aborder la question.

Quel est notre objectif? Beaucoup de gens disent que cet objectif doit consister dans l'embauchage total, mais ces mêmes gens ne s'entendent pas sur la fin de pareil embauchage. Je constate que l'honorable député de Brant (M. Wood) est à son pupitre. Je n'ai pas de doute que pour lui l'embauchage total consiste à mettre tout le monde au travail et à leur assurer une allocation de subsistance. Supposons que nous ayons une pelle mécanique qui exige six hommes pour la faire fonctionner et que dans la même localité il se trouve vingt chômeurs. L'honorable député de Brant nous dirait sans doute de mettre la pelle mécanique de côté et d'envoyer les vingt-six hommes au travail avec des pics, des pelles et des brouettes afin de les faire tous travailler et de leur verser une allocation de subsistance. J'affirme que l'honorable député de Brant approuverait pareille façon de procéder, car c'est l'attitude qu'il adoptait il y a deux ans en ce qui concerne l'agriculture. Il blâmait les cultivateurs d'utiliser des tracteurs, disant qu'ils devraient se servir de chevaux. Nous pourrions trouver du travail pour tout le monde si nous mettions nos machines modernes à la ferraille; et si ces gens accomplissaient trop de travail avec leurs pelles, nous pourrions leur donner des cueillers, et dans ce cas, nous trouverions certainement de l'emploi pour tout le monde. Mais c'est là une façon absurde d'aborder le problème et il faut absolument la rejeter. Chaque fois qu'on met de côté les découvertes scientifiques sous forme de machines puissantes, on abaisse le niveau de vie de la population. Nous voulons utiliser toutes les machines que nous avons et affecter tout notre capital humain à l'opération de ces machines dans l'unique but d'assurer à tous un niveau d'existence élevé. Je dis donc que l'embauchage total doit avoir pour objectif d'assurer à la population un niveau de vie idéal. Si nous visons la production maximum plutôt que le plein emploi des gens, nous devrons recourir à un outillage moderne et non pas procéder comme nous l'avons fait pendant la crise économique. Il m'a été donné, à maintes reprises, de voir de 20 à 40 hommes travaillant à niveler des flancs de côteau, alors qu'on aurait pu se procurer des pelles à vapeur dans les environs. Ou encore, comme je l'ai vu, on faisait creuser des fossés par des hommes alors qu'on disposait d'une machine pour faire ce terrassement. On tenait tout simplement à fournir du travail à ces gens-là. Voilà pourquoi quiconque dit que notre objectif est de fournir du travail à tout le monde fait naître chez moi la plus vive opposition. Notre objectif, ce n'est pas cela du tout: c'est de fournir à tous les habitans du pays le niveau de vie le plus élevé possible.

Quels sont les principaux obstacles qui nous empêchent d'atteindre cette fin? Par suite de certaines méthodes propres au régime capitaliste, l'industrie ne peut pas maintenir une demande suffisante pour écouler sa production, sauf en période de fabrication anormale de marchandises durables pour répondre aux exigences de la guerre, comme c'est le cas aujourd'hui. A l'appui de ce que j'avance, bien que cela soit superflu, je citerai un ouvrage écrit en marge de l'enquête nationale poursuivie aux Etats-Unis, en 1934-1935, sur la capacité de production de ce pays. Cette enquête, instituée sous l'administration de M. Hoover, fut tenue sous la présidence de M. Harold Loeb. Ce dernier a écrit, en marge du rapport auquel a donné lieu l'enquête, une volume intitulé *A Chart of Plenty*. Voici ce que j'y relève à la page 71:

En 1929, l'ensemble du revenu national en espèces ne correspondait pas aux prix globaux demandés pour les denrées qu'auraient pu produire les usines alors existantes. Mais, au lieu

d'abaisser les prix jusqu'à ce que le revenu en espèces fût en mesure d'inspirer à la production son plein rendement (ce qui constitue le moyen classique de remédier à une telle situation), on a maintenu les prix et restreint la production. En conséquence, le revenu national en espèces, en 1929 aussi bien qu'aujourd'hui, n'a pas pu obtenir de nos usines un plein rendement. C'est une autre façon de dire que le revenu national n'a pas été ce qu'il aurait dû être. De fait, depuis 1929, le revenu national en espèces a inspiré une diminution toujours plus accentuée du volume des biens de consommation, et le revenu national actuel n'est plus qu'une fraction du revenu national possible.

Puis, page 78:

Tout le problème se résume en fait à la première proposition, c'est-à-dire à la puissance d'achat. Actuellement, on abaisse la production pour répondre à une puissance d'achat démesurément insuffisante. Une société bien administrée verrait, par des moyens scientifiques, à ajuster son mécanisme économique de façon à ce que la puissance d'achat commande toujours toute la production désirable.

Je ne veux pas m'étendre sur la cause de cette situation. Je ferai observer en passant que, de toute évidence, dans la mesure où la machine a pris la place des ouvriers les salaires que ces derniers recevaient ont été versés par la suite aux propriétaires de la machine, et que le revenu de ces propriétaires a pris des proportions telles qu'ils ne peuvent le dépenser tout entier. La pratique d'inclure les bénéfices dans le prix sans distribuer les moyens de le payer, et celle d'acquitter les vieilles dettes à même le revenu ordinaire, ont contribué à diminuer le pouvoir d'achat. Je ne veux pas entrer dans plus de détails à ce sujet. Je dirai cependant qu'on n'a pas maintenu chez nous ni dans aucune nation capitaliste une demande effective de la production domestique, et que tant qu'il n'y aura pas de demande effective correspondante à la production de la nation il faudra restreindre la production.

Je désire étudier pendant quelques instants les moyens à prendre pour surmonter cette difficulté. Si nous sommes disposés à admettre comme objectif principal que la production doit être la plus considérable possible, et que le grand obstacle à la réalisation de cet objectif est l'insuffisance de demande effective, il devient évident que la solution consiste à élever la demande au niveau même de l'offre, plutôt que de chercher, comme par le passé, à réduire l'offre au niveau de la demande. Le docteur Harold Loeb exprime cette idée en termes très simples, à la page 161 de son rapport:

Il semblerait que le principe à la fois simple et manifeste de procurer à la puissance d'achat les moyens d'obtenir les biens et les services désirés jusqu'à la limite même de notre capacité de production vaille la peine d'être essayé. Ce principe est simple, mais personne encore n'a cherché à le mettre en pratique.

[M. Quelch.]

Le rapport de la Chambre de commerce de Londres, auquel j'ai déjà fait allusion, discute aussi ce problème aux articles 24 et 25:

24. Après la dernière guerre, il y avait plus de main-d'œuvre spécialisée dans l'univers, plus d'outillage lourd, et plus de sources de matières brutes exploitées, qu'au début des hostilités. Le monde était donc virtuellement plus riche. Toutefois, au lieu d'élever la demande effective au niveau de l'offre, au lieu même de s'en servir pour stimuler l'offre, on a démoli l'outillage lourd, on a restreint ou détruit la production de matières brutes, on a empêché des millions d'ouvriers de produire. Dans certains cas, on a même payé pour ne pas produire.

25. Plutôt que de chercher à faire correspondre l'offre à la demande effective, la Chambre demande qu'à l'avenir on fasse correspondre la demande effective à l'offre. Il ne saurait exister de surproduction générale, ce dont on s'est plaint après la dernière guerre, bien qu'il puisse naturellement y avoir surproduction d'une denrée particulière par rapport à d'autres. Le problème réel à résoudre est la sous-consommation.

On a tenu une conférence à Edmonton, au mois de décembre dernier, dans le but de préparer des plans pour la période d'après-guerre. A cette conférence on a adopté une résolution qui traite du sujet dont je viens de vous parler.

M. MARTIN: Une conférence sur quoi?

M. QUELCH: Sur la restauration d'après-guerre.

M. MARTIN: De qui s'agit-il?

M. QUELCH: On a convoqué une réunion générale; tout le monde y était invité; des gens de différentes classes de la société, les diverses associations agricoles et ouvrières, etc. Voici le texte de la résolution adoptée à cette conférence:

1. Que l'on fasse immédiatement un relevé complet dans le but de déterminer la nature et le volume des produits de l'industrie dont le peuple canadien aura besoin après la guerre pour se remettre sur pied et pour porter son mode de vie au niveau que nos ressources naturelles peuvent lui assurer de façon stable.

2. Que l'on fasse un relevé complet des industries de guerre canadiennes afin de déterminer à quel point chacune pourrait s'adapter à la production de ces denrées de temps de paix, et en vue d'élaborer les plans et de préparer les mesures nécessaires à cette transformation dans chaque cas, à la fin des hostilités.

3. Que l'on fasse un relevé des marchés étrangers qui pourraient nous être accessibles à la fin de la guerre, et du rôle que l'industrie canadienne devrait jouer dans la restauration des pays dont les industries ont été détruites ou désorganisées du fait de la guerre.

A mon avis, nous devrions entreprendre des relevés de ce genre, de la même manière que l'administration Hoover a procédé aux Etats-Unis lorsqu'elle a fait un relevé national de la capacité de production de ce pays. Ce relevé a démontré deux choses; il a non seulement démontré ce que la production de ce

pays pourrait être mais aussi ce que serait très probablement sa production si on satisfaisait les besoins du peuple. Laissez-moi vous lire le passage pertinent à ce sujet. Je lis à la page 11:

Après avoir fait ces calculs nous sommes arrivés en définitive à une estimation assez exacte de la quantité de marchandises et de denrées (le budget) que les habitants des Etats-Unis pourraient espérer obtenir si on orientait la production de manière à satisfaire leurs besoins et leurs désirs raisonnables, et si la production n'étaient limitée que par des facteurs matériels et la "capacité de production" des usines existantes.

Mais en outre, tout étrange que cela puisse sembler, le budget renferme une liste assez exacte des marchandises et des services que le peuple américain pourrait consommer si on satisfaisait ses désirs. En d'autres termes, le budget n'est pas seulement une estimation de la production possible mais aussi de la consommation possible,—exception faite de la possibilité de changements radicaux dans les habitudes, comme il en résulterait de la généralisation de la promenade en avion ou de la vulgarisation de la télévision.

Je suis donc d'avis qu'avant de pouvoir aborder la question de la restauration, de façon véritablement intelligente, il faudra faire des relevés de ce genre et nous fournir ces renseignements.

Les Etats-Unis n'ont tenu compte que des facteurs matériels en étudiant cette question. Ils n'ont tenu compte d'aucune forme de restriction financière. On pourrait dire que telle a été la politique déclarée du présent Gouvernement, c'est-à-dire de ne permettre à aucune restriction financière d'entraver la marche de notre effort de guerre.

Le comité de la restauration d'après-guerre devrait aussi, à mon avis, recevoir du Gouvernement un exposé de son programme financier en ce qui a trait à la paix. Le premier ministre (M. Mackenzie King) est-il prêt à dire qu'aucune restriction financière ne devra nuire à notre effort en temps de paix? Lorsqu'on a fait ce relevé aux Etats-Unis, on a été de cet avis. On n'a tenu compte que des obstacles matériels, non des questions d'argent. Voici, aux yeux du comité, ce qui pouvait se faire aux Etats-Unis. Je cite:

Après presque un an de recherches par soixante techniciens aux frais du gouvernement fédéral, le comité du relevé national de la capacité de production du pays a fait connaître ses conclusions. Les résultats obtenus sont brièvement exposés. Si l'industrie et la main-d'œuvre existant actuellement aux Etats-Unis étaient pleinement employées à la production de denrées et de services utiles au consommateur, le rendement total, évalué en dollars de 1929 aurait une valeur d'au moins 135 milliards de dollars, soit une valeur moyenne d'environ $4,400 par famille.

Cela se passait en 1935. Depuis cette année-là, les Etats-Unis ont considérablement étendu leur plan de production. En conséquence, si les Etats-Unis pouvaient, en 1935, assurer le soutien d'une famille à un niveau de vie d'une valeur de $4,400, combien plus élevé pourrait être ce niveau de vie après la guerre? Après la guerre, notre problème capital consistera donc à augmenter aussi rapidement que possible la production des denrées de consommation, afin de satisfaire les besoins du peuple, puis après, il y aura lieu de maintenir un rapport réel entre la production des denrées de consommation et celles de marchandises durables, de sorte que le montant d'argent affecté aux industrie produisant des marchandises durables suffise à combler tout écart susceptible de se produire entre les prix globaux des denrées de consommation et la demande effective de ces produits.

Quand je parle des marchandises durables, j'emploie l'expression dans son acception la plus large, de manière à y inclure diverses entreprises de l'Etat. Aujourd'hui, pendant la guerre, l'expansion des marchandises durables est anormale, et il va de soi qu'il en résulte une tendance à l'inflation. De 1930 à 1939, la production des marchandises durables au Canada était de beaucoup inférieure à la normale, et cette période, comme on le sait, vit un mouvement de déflation. Il importe donc que l'Etat assume de façon constante l'entière responsabilité de maintenir un juste rapport entre la production des marchandises durables et celle des denrées de consommation.

A mon avis, l'un des projets les plus nécessaires après la guerre sera un vaste programme de logement, non pas du genre de ceux que nous avons eus par le passé, car ils ne permettaient pas aux gens qui en avaient le plus besoin de se construire une maison, mais un plan national de logement qui permettrait aux tout petits salariés de faire l'acquisition d'une maison. Il faudrait qu'un plan comme celui-là soit financé par la Banque du Canada et que l'intérêt ne dépasse pas les frais subis au chapitre de la comptabilité. Les remboursements ne devraient s'effectuer qu'au rythme d'amortissement des maisons. A supposer, par exemple, que l'on prête à un homme pour lui permettre de construire une maison dont la vie probable sera de trente ans, le prêt devrait être remboursé en trente versements annuels, de telle sorte que l'emprunt serai remboursé à l'expiration de l'amortissement de la maison. De cette façon, on pourrait se construire une maison à bien meilleur compte qu'on pourrait se louer un logement car, abstraction faite des frais de comptabilité, l'intérêt serait supprimé.

Je crois qu'il y aurait avantage à procéder ainsi, surtout à la fin de la guerre. Les militaires qui reviendront, auront besoin de logements. Les ouvriers abandanneront les villes pour les régions moins populeuses et eux aussi auront besoin d'habitations. D'une manière

générale, les gens n'auront pas les moyens de faire construire d'après les programmes de logement que nous avons pratiqués jusqu'ici.

Avant de terminer, je veux toucher à un ou deux aspects de notre reconstruction d'après-guerre. Il y a, par exemple, le vexant problème du commerce international. Tant que notre production fera l'objet d'une demande suffisante, le commerce international se réduira à un simple échange de marchandises entre les nations. Rien ne nous poussera à maintenir une balance favorable de commerce, comme nous l'avons fait jusqu'ici car, comme l'a signalé la Chambre de commerce de Londres, cette balance a résulté de l'insuffisance de la demande au pays.

Quant à notre participation à la réhabilitation des régions dévastées, je considère que le Canada doit être prêt à faire sa part comme les autres nations et à verser sa contribution à titre de cadeau. Evidemment, le niveau de vie de notre population en souffrira proportionnellement mais, dès que les nations réhabilitées seront en mesure de se suffire à elles-mêmes, il nous faut être prêts à troquer avec elles sur un pied d'égalité et d'échanger denrée pour denrée.

Je crois excellente la recommandation de la Chambre de commerce de Londres. Nous devrions être disposés à échanger nos produits pour ceux d'autres pays sur un pied d'égalité. Et si une nation refusait d'accepter des denrées en règlement de celles qu'il exporte, alors nous devrons graduellement lui supprimer son crédit. Une nation débitrice n'a d'autre choix que celui d'offrir de payer en nature ses importations. Et si une nation créancière refuse de prendre ces produits, il ne reste plus qu'à annuler la dette plutôt que d'acculer la nation débitrice à l'insolvabilité. Evidemment, l'adoption d'un tel programme comporte une bien précise réglementation de l'industrie et, à mon avis, exigerait l'étatisation de tout le système bancaire.

D'autre part, bien entendu, si le gouvernement tient à se cramponner à son ancien programme financier, j'estime que la majeure partie des efforts du comité auront été vains.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, le comité qui sera nommé aura une tâche énorme à accomplir, et je souhaite au Gouvernement et au comité tout le succès possible dans ce travail. D'abord, la guerre est loin d'être heureusement terminée. Nous en sommes à l'heure la plus critique. Les alliés ou Nations Unies,—on n'entend parler que rarement de la Grande-Bretagne bien qu'elle soit l'une des nations de la première heure,—viennent de prendre l'initiative en Afrique. M. Churchill dit que nous sommes à la fin du commencement.

[M. Quelch.]

La situation en Europe est partout sombre. Personne ne peut dire quand viendra la fin. La reconstruction et l'organisation sont internationales, nationales et domestiques dans leur portée. Le tout est inséparable de la guerre, le tout est étroitement lié. Les deux premières résolutions inscrites au *Feuilleton* se complètent l'une l'autre et devraient être étudiées en même temps. De fait, elles l'ont été au Parlement britannique. Sir William Jowett, payeur général, qui s'occupe de cette branche particulière de législation au Parlement britannique, a présenté un projet de loi qui a entraîné un débat de douze jours sur l'adresse à la Chambre des communes britannique, avant qu'un comité fût nommé. On étudia d'abord l'aspect de la guerre, l'aspect international, et l'aspect impérial et domestique et le commerce impérial. Et quel en fut le résultat? Vraiment, je regrette que le premier ministre n'ait pas accepté ma proposition d'il y a quelques jours, à savoir que nous devrions instituer un débat distinct, d'au moins une journée, pour établir un plan analogue, car dans ce cas, ces deux résolutions pourraient être étudiées simultanément, ce qui épargnerait du temps.

A la Chambre des communes britannique, des hommes revenus du front ont pris part au débat: des amiraux, des aviateurs, des généraux, et des hommes qui avaient pris une part active à la dernière guerre et servent au front dans celle-ci. Ils ont tenté de tracer la marche à suivre. Un débat a eu lieu aux Communes anglaises sur la reconstruction, la réhabilitation civile et la sécurité sociale. Après étude du plan Beveridge, la Chambre anglaise a trouvé qu'il était trop utopiste pour la métropole et je doute fort qu'il soit adopté là-bas. Il est également impraticable pour notre pays, vu que nous avons un système administratif différent. Nos municipalités sont des filiales du gouvernement; nos gouvernements provinciaux font double emploi avec le système municipal et puis, nous avons le gouvernement fédéral. Sous la constitution qui nous régit, le rapport Beveridge ne saurait être adopté.

Le point important est de remporter la victoire. Nous pouvons songer à des plans jusqu'au Jugement Dernier, mais il faut auparavant vaincre l'ennemi. Je me suis occupé de plans de reconstruction sociale après l'autre guerre autant, je pense, que tout autre député. Notre district comprenait un million et quart d'habitants et nous nous sommes occupés de reconstruction avec peu ou sans aide du gouvernement fédéral et avec très peu sinon aucune aide des autorités provinciales. La municipalité de Toronto a dû voir à tout. Il nous est revenu de la guerre 58,000 soldats et, pendant quelque temps, la situation a été désespérée. Toutefois, grâce

aux efforts de la municipalité nous avons surmonté tous les obstacles.

La vieille cité de Toronto s'étend de la rive du lac Ontario jusqu'à l'avenue St. Clair. Une compagnie privée possédait la franchise des tramways, mais la ville l'a expropriée. Nous avons également acquis tous les chemins de fer de banlieue qui entrent dans la ville en 1921 et nous avons inauguré le système de la Commission des Transports de Toronto. A la suite de cette réforme, nous avons dépensé 33 millions de dollars pour les compagnies d'énergies et nous avons procuré des facilités de transport et de l'énergie électrique par le plan d'amélioration du district de Niagara. On a effectué des améliorations au port et des travaux dans la partie de la ville qui donne sur le lac et l'on a commencé la construction d'une nouvelle gare et d'un viaduc. Il a fallu ensuite doter cette nouvelle partie de la ville d'écoles, d'un système d'égouts et de voirie et d'institutions municipales de toutes sortes. On a ainsi évité à la ville une grande calamnité de chômage.

Une période de désorganisation est inévitable après la guerre. Ni la victoire, ni les projets quelque parfaits qu'on puisse élaborer ne nous apporteront l'âge d'or. Les Grecs et les Romains d'autrefois ont eux aussi connu ces moments, dont on peut lire la description dans le livre de Gibbons *Decline and Fall of the Roman Empire*. On promettait alors beaucoup au soldat romain, un peu comme on le fait de nos jours. Mais les guerres terminées, on se contentait de leur fournir toutes sortes d'amusements et pendant ce temps l'empire s'en allait à sa ruine.

Nous avons connu les guerres napoléonniennes, les guerres de Crimée, de l'Afrique du Sud, la Grande Guerre et la guerre actuelle. Malgré tous les projets qu'on a pu élaborer après la Grande Guerre, notre pays n'est pas devenu digne du séjour de héros. Après la dernière guerre, nos soldats n'étaient pas de retour depuis trois mois que déjà ils étaient oubliés. A part la ville que j'ai indiquée, malgré tous les projets qu'on avait faits, les soldats n'ont été l'objet d'aucune considération ou presque. Le résultat en est qu'aujourd'hui bon nombre de combattants de la dernière guerre vivent dans une misère indicible.

Ainsi que l'a dit M. Churchill, nous n'en sommes dans cette guerre qu'à la fin du commencement. Personne ne peut dire combien de temps elle va durer et à qui appartiendra ensuite notre pays. Les Allemands contrôlent encore toute l'Europe. Nous n'avons pas encore enfoncé leurs lignes de défense et à l'exception d'une partie de la Russie le continent européen leur appartient. Je ne m'oppose pas à cette préparation, mes meilleurs vœux accompagnent le comité dans sa tâche, mais il me semble que nous plaçons la charrue avant les bœufs. Nous devrions d'abord établir la ligne de conduite que nous entendons suivre.

Par exemple, que ferons-nous du commerce impérial et de la métropole? Le Gouvernement, il me semble, devrait préciser sa politique sur ce point. La métropole a été notre meilleur client et a dépensé une fortune pour la mise en valeur de l'empire colonial. L'empire colonial britannique est, sous bien des rapports, un exemple de réhabilitation universelle. Pour savoir ce qu'on a fait pour organiser cet empire, il suffit de lire le discours de lord Cranborne. Le mot "impérialisme" est très mal compris et très mal interprété en cette Chambre. Nos alliés, la Russie et les Etats-Unis, sont des pays impérialistes, même s'ils ne le sont pas en ce sens qu'ils cherchent à annexer de nouveaux territoires, ce qui ne sera prouvé que lorsqu'on connaîtra les conditions du traité de paix. Ils sont impérialistes en ce sens qu'ils désirent une participation plus grande aux affaires du monde et voudront dicter leurs conditions de paix.

Un de nos précieux alliés, les Etats-Unis, et leur illustre président, voudront une plus large part d'influence dans les affaires et la reconstruction universelles. En étudiant la reconstruction du Nouveau-Monde, il faudra tout d'abord s'entendre sur un point. Les plus beaux projets n'auront aucun sens en l'absence de cette décision. Quelle sera la nature de nos rapports avec la métropole et l'empire, au point de vue du commerce impérial des denrées alimentaires et des matières premières? La métropole a sauvegardé la civilisation à la suite de Dunquerque. Sans elle nous étions forcés de conclure la paix avec les pays de l'Axe. Hier, j'ai parlé de la Pologne, où presque un million de personnes ont été conduites à la boucherie par les soins de la gestapo.

Malgré ce qu'on dit ailleurs, je suis convaincu qu'après la guerre les Etats-Unis reprendront leur politique d'isolement. Il faut étudier les répercussions internationales d'une telle décision.

Nous passons maintenant au côté national et domestique de cette œuvre. Depuis que la guerre est commencée, chacun est devenu soit un socialiste, soit un homme à projet. Bien que les membres de la Chambre adhèrent à des partis différents, leur conduite durant les débats est digne d'un sportsman et il règne ici un grand esprit de bienveillance, à une couple d'exceptions près. Cependant, chacun expose un plan quelconque pour la période d'après-guerre, plan qui comporte la dépense des revenus prévus. Je le répète, tous les plans du monde ne peuvent nous amener de

meilleurs jours. A cause des milliards de dollars que nous dépensont, nous serons peut-être très pauvres après la guerre. Nous avons dissipé nos ressources à une allure vertigineuse, nous avons dépensé notre argent comme de l'eau. Il nous faut prendre une décision sur la question de savoir ce que nous ferons de nos soldats à leur retour au pays. N'oublions pas que les 500,000 ou 600,000 soldats qui nous reviendront ne se contenteront pas d'assister en spectateurs à la mise à exécution de tous ces projets. Nous pouvons bien préparer des plans jusqu'au jugement dernier, mais nos soldats qui sont allés outremer pour combattre pour nous, qui y sont allés vonontairement et ont souffert de l'ennui durant trois ou quatre ans, en Grande-Bretagne, qui ont été employés là en quelque sorte à des travaux d'ouvriers, auront leur mot à dire sur tous nos plans quand ils nous reviendront. Le ministre, qui est lui-même un ancien combattant, s'intéresse depuis plusieurs années au sort et à la réintégration de nos soldats. Je lui dis et je dis au Gouvernement que nous devrions établir pour nos soldats un régime national d'assurance tel qu'il en existe aux Etats-Unis. Les deux chambres du Congrès ont adopté une loi protégeant le soldat et sa famille ainsi que ses biens jusqu'à trois ans après la guerre et assurent la réintégration des anciens combattants. C'est un régime national d'assurance dont je préconise l'établissement depuis le début du conflit.

Je crois aussi que ce comité ferait bien d'examiner plusieurs des projets de résolution inscrits au *Feuilleton* et traitant des problèmes de restauration et de réintégration. L'opposition officielle et quelques-uns de mes amis qui siègent à ma gauche ont inscrit au *Feuilleton* des projets de résolution de ce genre; nous ferions bien d'en saisir le comité qui va étudier les problèmes de restauration. En somme, nous avons perdu près de quatre mois l'an dernier sur la question du plébiscite et sur le bill n° 80, tendant à modifier la loi de mobilisation, et il ne nous est pas resté assez de temps pour discuter les projets de résolution présentés par les honorables députés qui siègent à ma gauche et par l'opposition officielle ainsi que certaines louables motions présentées par de simples députés ministériels. Nous devrions référer ces propositions à ce comité.

Il est une autre chose que je voudrais voir adopter dans notre pays, c'est une politique nationale au sujet de l'approvisionnement de houille. Le Canada souffre aujourd'hui d'une disette de houille et cet état de choses ne cessera de s'aggraver avec la guerre. J'ai préconisé ici une telle politique durant sept ou huit ans à partir de 1923, et vous-même, monsieur l'Orateur, qui habitez l'Ouest et qui connaissez fort bien les régions minières et les municipalités que vous représentez fidèlement depuis si longtemps en cette Chambre, avez porté, quand vous avez commencé à siéger parmi nous, un grand intérêt à l'adoption d'une politique nationale relativement à l'approvisionnement de houille. Nous avons des gisements de houille dans la Nouvelle-Ecosse, dans l'Alberta et dans d'autres régions du pays, et nous pourrions exploiter ces ressources de façon à obtenir tout le combustible dont nous avons besoin.

Nous devrions aussi formuler une politique hydro-électrique nationale, ainsi qu'un programme d'exploitation de nos ressources pétrolières, comportant la construction de pipelines. Une telle politique a été énoncée à la Chambre en 1923 ou en 1924. Nous avons des ressources hydrauliques latentes représentant 43 millions de chevaux, dont nous avons exploité jusqu'ici un septième seulement, soit environ 7 millions de chevaux. Lors du dernier voyage que j'ai fait en Colombie-Britannique, en 1927, j'ai constaté avec surprise qu'en dépit de ses grandes ressources naturelles cette province ne possédait pas de centrales hydro-électriques. La même remarque s'applique aux provinces des Prairies. Mon honorable ami le député de Davenport (M. MacNicol) s'intéresse vivement aux forces hydrauliques de notre pays et il a visité plusieurs sites susceptibles d'aménagement. Une partie considérable des 7 millions de chevaux aujourd'hui aménagés ne fait l'objet que d'une exploitation saisonnière. D'autres aménagements ont été réalisés depuis le début de la guerre actuelle, et je voudrais qu'il y en eût encore davantage. C'est là, me semble-t-il, une question que le comité pourrait fort bien étudier.

Je parlerai maintenant de l'agriculture. Cette industrie ne saurait être convenablement exploitée si les logements convenables manquent, et nous sommes en retard au point de vue du logement. C'est là une question suburbaine, urbaine et rurale, et nous n'avons accompli que peu de choses en ce qui concerne l'élaboration d'une politique du logement au Canada. Dans la région de Toronto où je demeure, il n'y aura pas de logements pour les soldats qui nous reviendront après la guerre si on n'agit pas à cet égard. Les familles de certains militaires habitent aujourd'hui des caves. Les logements convenables sont fort rares et c'est là une question que devrait étudier le comité. Il devrait étudier aussi la question des habitations urbaines, suburbaines et rurales et l'adoption de mesures dans le domaine de la santé et de l'instruction publique.

L'approvisionnement en matières premières constitue un problème à la fois national et

international. Sur vingt-sept sortes de matières premières dont elle a besoin, la métropole doit en importer vingt-cinq. Elle a du charbon et produit la moitié de son fer, mais elle doit importer le reste. Sans son commerce d'importation et d'exportation, elle deviendrait une puissance de second ordre, un second Danemark et tout juste un avant-poste pour l'Amérique à la lisière de l'Europe. J'ai foi à la politique annoncée par M. Churchill à Londres, à savoir qu'il ne sacrifiera pas l'Empire mais que la Grande-Bretagne va garder ce qu'elle possède. C'est notre devoir de collaborer avec notre meilleur client, l'Angleterre et de l'aider après la guerre, car nous lui sommes redevables de tout ce que nous avons puisqu'elle a tenu l'ennemi éloigné de nos rives. Tous les pays du monde ont obtenu des matières premières de l'Empire colonial car tel a toujours été l'attitude de la Grande-Bretagne à ce sujet. La Grande-Bretagne a dépensé des millions de dollars pour développer son Empire colonial et elle n'a jamais demandé un sou en retour. Les matières premières de son Empire étaient à la disposition du monde entier. Comme le dit une publication de la Société des Nations, l'Empire colonial a fourni plus de matières premières aux pays étrangers qu'à la métropole elle-même qui est responsable du développement de cet Empire et qui lui a donné des préférences sur ses marchés.

Il y a aussi la question de l'expansion de l'aviation civile. Au cours de la dernière guerre, nous avions quelque 18,000 jeunes gens qui ont reçu de la Royal Air Force, dans la ville de Toronto, une instruction en matière d'aviation militaire. Il n'y avait pas alors de Corps d'aviation royal canadien. Le gouvernement avait jeté les yeux sur Montréal, mais il a fini par choisir la ville de Toronto comme centre devant servir au développement de la Royal Air Force et là on entraînait 18,000 cadets et mécaniciens d'aviation: on y comptait quelque 2,000 étudiants américains, venant de diverses universités américaines. Qu'est-ce qui est arrivé à la fin de la guerre? Le colonel Barker, V.C., Collishaw, Bishop et d'autres ont essayé de convaincre le gouvernement et la ville de Toronto de s'occuper de cette question de l'aviation civile après le dernier conflit. Mais on n'a rien fait. Le résultat, c'est qu'un grand nombre de ces jeunes gens qui avaient appris l'aéronautique militaire passèrent aux Etats-Unis après la guerre. Aux premiers jours du réarmement, quelques-uns d'entre eux obtenaient du gouvernement Chamberlain un contrat s'élevant à environ 90 millions de dollars. Si le Canada et les autres dominions ne font pas preuve de vigilance, l'exploitation de l'aviation civile passera à d'autres pays après la guerre.

Nous entendons beaucoup parler de reconstruction. Cependant la première chose que le Gouvernement devra restaurer, c'est l'entreprise privée, comme le fait actuellement l'Angleterre. Dans la métropole, un ancien député travailliste dans le cabinet Churchill a proposé un résolution en ce sens. Le Parlement britannique a adopté une loi comme sous le nom de "Pre-War Trade Practices Act" et destinée à redonner au commerce de gros et détail, à la fin du conflit, la place qu'il occupait avant la guerre. A leur retour, les soldats ne consentiront pas à laisser un monsieur Donald Gordon ou quelqu'un d'autre régler leur vie. Ils auront leur mot à dire au sujet de ces bureaucrates. Je combats ces bureaucrates depuis leur nomination. Si j'excepte mon honorable ami l'ancien chef de l'opposition (M. Hanson York-Sunbury), qui m'a appuyé, au cours de la dernière ou avant-dernière session, j'ai été seul dans cette lutte. La Grande-Bretagne, six mois ou un an après la fin des hostilités, retournera à l'entreprise privée et l'ancienne manière d'agir. N'eussent été ces bureaucrates, il n'y aurait pas eu de pénurie de vivres ni de rationnement. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a tout à fait raison. J'ai signalé il y a deux ans la nécessité d'établir un ministère des vivres. Le ministère des Vivres en Grande-Bretagne a accompli des miracles, sous la direction de lord Woolton. Il a préparé d'avance le programme des approvisionnements, les vivres sont disponibles partout, elles sont fraîches, elles sont bien distribuées, et à peu près personne ne se plaint. Un ministre du gouvernement anglais, sir William Jowitt, payeur général, a fait allusion au programme de reconstruction que l'on avait déjà élaboré en fonction du problème des vivres dans la métropole. Le Royaume-Uni a été le meilleur client de nos agriculteurs, comme aussi de nos producteurs de céréales des provinces des Prairies. N'allons pas le perdre, après la guerre. Je crois que le Dominion, peut-être par l'entremise de ce comité, devrait se mettre immédiatement à l'œuvre avec M. Churchill et son gouvernement dans le sens que je viens d'indiquer.

Examinons la situation de l'industrie extractive. J'estime que les mineurs n'ont pas été traités justement, loin de là. J'ai mentionné ce point particulier en 1923 et 1924, lors de l'étude de ma résolution en faveur d'une politique nationale de la houille. J'estime le travail, et j'ai sans cesse appuyé la classe ouvrière depuis mon entrée dans le conseil municipal de Toronto. Je prise plus que tout le reste, malgré une existence mouvementée et débordante de labeur et de fatigue, y compris mon stage au conseil municipale qui rapproche plus du peuple que toute autre occupation

administrative, d'avoir pu toujours conserver le respect et l'appui de la très grande majorité des ouvriers de la ville que je représente. En compagnie de sir Adam Beck, mon ancien collègue, et de sir James Whitney, j'ai parcouru tout l'Ontario en prêchant en faveur de l'éclairage et de l'énergie électrique à bon marché pour les travailleurs des villes, des régions suburbaines et de la campagne. Pendant et après la Grande Guerre, quelques-uns de nos journaux de l'Ontario ont dirigé contre nous leurs attaques et nous ont qualifiés d'anarchistes amateurs, parce que nous avions cherché à rendre à la population de la province son héritage d'énergie électrique à bon marché,—programme, monsieur l'Orateur-suppléant, que vous avez vous-même appuyé dans le grand district du Nouvel-Ontario. Je crois qu'avant la fin de la guerre, en dépit de tous ces discours sur la préparation de plans, la plus grande partie de ce travail retombera sur les municipalités.

Récemment il y a eu un long débat à la Chambre des communes anglaise sur ce sujet. On y parla de commerce impérial, d'affaires internationales et d'autres grandes questions. Voici ce que l'amiral Southby a dit alors sur l'organisation de l'après-guerre. Il est un ami sincère des ouvriers; c'est un homme clairvoyant; il a prédit presque tout ce qui est arrivé dans la guerre:

> Il me semble que les gens qui se prononcent le plus catégoriquement au sujet de l'égalité de l'après-guerre sont ceux qui refusent à leurs contradicteurs le droit de collaborer avec eux à la préparation de l'ordre nouveau, mais je suis certain d'une chose, et cela me donne beaucoup d'espoir et de courage. Si l'homme du peuple, qui personnifie le bon sens et le jugement sain de la nation britannique, est capable, comme il l'est, d'anéantir Hitler et Mussolini et toutes leurs œuvres, il sera bien capable, lorsque la guerre sera terminée, d'anéantir la bureaucratie. Voici comment il s'exprime effectivement, pour me servir des mots de Geoffrey Dobb:
>
> We who in the ashes dwell
> Want no planned and ordered hell
> Fight no war to be policed
> When the bombs and fires have ceased
> Life's too precious far to give
> For any freedom but to live.

C'est exactement ce que voudront les soldats à leur retour au pays. "L'homme du peuple" que Strube a immortalisé, l'homme qui a sauvé l'Angleterre, saura, une fois la guerre terminée, comment organiser l'avenir de l'empire et du commerce mondial, comme il aura su vaincre Hitler et Mussolini pendant la guerre.

J'ai presque terminé. J'ajouterai simplement qu'on a dressé des plans même à la suite des guerres de Napoléon. Nous savons tous quelle fut la situation des classes ouvrières après ce grand conflit,—que les femmes et les enfants travaillaient dans les mines de la mère patrie comme dans un tombeau vivant sous terre. Lisez l'*Histoire de l'Angleterre* par T. H. Green, et voyez quelle était la situation de la masse du peuple ouvrier après la guerre avec Napoléon. Les ouvriers étaient alors dans une situation fâcheuse. Vint ensuite la révolution dans l'industrie, l'utilisation de la houille dans la production de l'acier. Quel en a été la résultat? Voici ce qu'en a dit lord Perry:

> La révolution industrielle a permis à chaque homme de sortir de la pauvreté et de l'ignorance et de s'élever à des postes de commande dans l'industrie et dans l'administration de la chose publique. Richard Cobden en est un exemple frappant,—c'était le fils d'un garçon de ferme du Sussex qui devint un gros fabricant du Lancashire et un grand homme d'Etat. William Cobbett en est un autre exemple. En effet, durant le dix-neuvième siècle, l'industrie et le commerce ont produit de tels hommes non pas par centaines, mais par milliers,— des hommes soigneux, économes, têtus et parfois aussi au cœur dur, mais remarquables pour deux qualités dominantes, la diligence et la confiance en soi.
>
> Ces hommes avaient acquis par leurs propres moyens des habitudes de penser en véritables commerçants, de prendre des décisions promptes et audacieuses, d'accepter leurs responsabilités et de mettre en jeu leur initiative individuelle. La tâche n'avait pas été facile. Ceux qui n'y apportaient pas l'application voulue et l'entrain nécessaire ne résistèrent pas longtemps. Cette ère ne s'est montrée favorable qu'à ceux qui pouvaient satisfaire ses besoins.

Notre premier acte après la guerre est d'encourager l'initiative privée et la liberté d'entreprise. Il est vrai qu'il nous faudra les mettre à la page. Lorsqu'ils reviendront au pays, nos soldats voudront jouir, je crois, des droits exercés du temps de Macdonald et de Laurier alors que tout le monde possédait quelque chose, qui une vache, qui un petit bien, qui un magasin de campagne, qui un cheval et une voiture, mais un bien quelconque. Nous avons été lents à nous en rendre compte, mais, parce qu'on ne leur reconnaissait plus le droit à la propriété privée, nos Canadiens sont devenus prolétaires. Leur liberté a disparu; il faudra la leur rendre.

Je crois en l'initiative privée. Je crois que le droit à la propriété privée vient de la nature et non des hommes et que l'Etat ne doit pas l'abolir, mais simplement en réglementer l'exercice. Voilà, à mon avis, ce que penseront nos soldats à leur retour au pays.

La guerre n'est pas encore gagnée et la guerre demeure le problème capital; tous les autres sont accessoires et devront attendre une solution jusqu'à la victoire. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on établisse des plans; on peut en dresser tant qu'on voudra pourvu que ce ne soit pas aux dépens de notre effort de guerre. Mais je prie le Gouvernement et le comité de ne pas oublier que

[M. Church.]

notre but ultime est la victoire et que, sans victoire, tous nos projets iront à vau-l'eau.

Je remercie la Chambre de m'avoir écouté si attentivement. Je m'y connais quelque peu en matière de restauration et d'organisation; mes honorables amis de gauche, qui, bien entendu, ont droit à leurs opinions, n'ont pas de monopole sous ce rapport. Et me fondant sur l'expérience pratique, je leur dis qu'il nous faudra songer, ainsi qu'on le fait en Angleterre, à renflouer le détaillant et le marchand de gros. C'est ce qu'on a réalisé jusqu'à un certain point dans la loi des pratiques commerciales d'avant-guerre adoptées là-bas pour restaurer l'entreprise privée. Donnons à cette classe de gens l'avantage d'administrer d'une façon méthodique leurs affaires de gros et de détail, et faisons disparaître les barrières par lesquelles on a entravé la liberté du commerce en les empêchant de faire des affaires au cours des dernières années.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Je ne veux pas infliger un autre discours à la Chambre, mais comme je faisais partie du comité nommé l'an dernier, j'ai quelques observations à formuler sur le mécanisme que l'on veut mettre en mouvement pour élaborer nos plans de restauration. La raison pour laquelle je ne veux pas me faire entendre une seconde fois, c'est que l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a présenté cet après-midi un long exposé renfermant les vues de notre groupe sur les plans de restauration en général, et que l'honorable député de Broadview (M. Church) nous a parlé de cette question en termes très instructifs. Il n'y a donc pas lieu pour moi d'y revenir.

Ce sur quoi je tiens à attirer l'attention du ministre qui a dirigé les travaux de ce comité, c'est le mécanisme que l'on est à mettre sur pied. Selon moi, le comité parlementaire a fait l'an dernier tout ce qu'il a pu avec les moyens dont il disposait mais n'a tout de même qu'effleuré la tâche et a reçu quelques rapports.

Ce qui ne me revient pas dans tout cela, et je crois bien en avoir parlé un peu tant à la Chambre qu'au sein du comité, c'est que pour moi la restauration et le rétablissement ne constituent qu'un seul et même problème et il me semble qu'il y a trop de comités qui enquêtent et s'occupent de détails sans trop savoir lequel d'entre eux sera chargé de tracer le plan définitif, d'en soumettre la formule à la Chambre et d'en accepter la responsabilité. C'est sur le comité que l'on est à former en vertu de cette résolution que le public comptera pour soumettre un plan précis de restauration et de rétablissement; et si nous voulons obtenir des résultats, il faudra attribuer des fonctions précises et conférer l'autorité requise aux nombreux comités qui s'occupent de ces questions.

Ainsi, l'an dernier, le comité des cantines s'est occupé d'un aspect particulier du rétablissement dans ses rapports avec le militaire. C'est à mon avis un aspect important, mais je ne le considérais pas une attribution de ce comité, bien que la plupart de ses membres fussent d'anciens combattants. Nous nous heurtons maintenant à des difficultés au sujet de règlements établis à la suite des travaux de ce comité et destinés à protéger le jeune homme qui abandonne son travail pour s'enrôler; en obligeant le patron à réintégrer ce jeune homme dans son emploi primitif après son licenciement. De nombreuses plaintes me sont parvenues récemment de la part d'hommes qui n'avaient jamais eu d'emploi et qui reviennent dans des régions où fonctionnent des syndicats qui font ajouter des clauses d'ancienneté à leurs contrats. Ce n'est qu'à grand'peine qu'un jeune homme dans ces conditions peut réussir à se placer. S'il réussit à obtenir un emploi, et qu'un chômage forcé se produise,—ce qui arrive en ce moment,—il perd, en raison de l'ancienneté dans l'usine, l'emploi qu'il avait obtenu. Nous n'avons donc pas assuré la sécurité aux anciens combattants sous le régime de cette législation.

Puis nous avons eu le comité James qui a siégé durant quelque quinze mois et que l'on a subdivisé en sous-comités. Le président de ce comité a comparu devant le comité de rétablissement et présenté un beau rapport, mais, à mon point de vue, ce n'était que des mots, sans vœux concrets au sujet des mesures à prendre dans la sphère du rétablissement. Ce comité a exécuté des travaux très importants de recherches mais s'est contenté d'un rapport au comité parlementaire. Quelques-uns des sous-comités du comité James n'ont aucunement fonctionné, ou du moins n'ont présenté aucun rapport au comité parlementaire. Par exemple, le sous-comité sur l'instruction et l'embauchage, un des plus importants, et que dirigeait M. Tom Moore, n'a soumis aucun rapport. On a dit, comme explication, que M. Moore était indisposé. Cela était vrai, mais un autre aurait dû prendre sa place.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est ce qui s'est fait; M. Bengough fut nommé.

M. GILLIS: Très bien. Maintenant, nous constatons qu'un comité économique consultatif a été nommé, et ce comité, à mon avis, usurpera à peu près les pouvoirs du comité James. Ce dernier comprend en grande partie des sous-ministres; il s'agit plus ou moins d'un comité interministériel du Gouvernement qui s'occupera de travaux de recherches que des gens indépendants, à mon

avis, devraient exécuter pour faire ensuite directement rapport au comité parlementaire qui, à son tour, présenterait à la Chambre un rapport indépendant. On me dit qu'il existe de plus un comité départemental dans le ministère des Pensions et de la Santé nationale qui s'occupe de travaux de recherches et qui soumet une certaine législation par décret du conseil concernant les soldats revenus d'outre-mer.

Aussi, le ministre devrait désigner clairement quel comité a la priorité et quel comité doit soumettre un rapport à la Chambre. Ce comité jouira-t-il du privilège de toutes les recherches faites par les autres comités et les résumera-t-il dans un rapport qui sera transmis à cette Chambre? Si le comité parlementaire doit fonctionner de cette manière, alors je suis d'avis qu'il ait un secrétariat et tout le personnel voulu pour exécuter le travail. Telles devraient être ses attributions, puisque ce comité est composé de députés et que le public les considérera comme constituant le comité responsable.

J'aimerais faire quelques observations sur ce que je considère les problèmes fondamentaux que nous devons aborder et résoudre. Nous n'en trouverons pas la solution dans un flot de discours. A titre de membre du comité de l'an dernier, je puis dire que l'un des premiers problèmes à envisager est celui du soldat qui revient du front. Si la guerre se terminait demain, je ne voudrais pas assister à la démobilisation de notre armée avec le rouage qui s'occupe présentement de nos forces armées. Quand je songe à cette armée d'outre-mer, je voudrais être dans la peau d'un de ses soldats pour quelques instants. Un bon nombre des nôtres actuellement en Angleterre n'ont jamais eu d'emplois. Ils sont dans l'armée depuis trois ans déjà, mais jusqu'à date personne ne leur a dit qu'ils trouveraient un emploi ici quand ils reviendront. Nous savons que l'armée canadienne sera à l'avant-garde quand l'heure viendra de franchir la Manche et je suis persuadé qu'aucun de nos militaires ne s'illusionne sur le genre de combat qu'ils auront à livrer. Il est donc tout naturel qu'un soldat dans pareille position songe un moment à ce pourquoi il va au devant d'une mort certaine. Si nous voulons maintenir le moral de notre armée et du peuple canadien, nous devons accomplir deux choses. Nous devons assurer à ces hommes que si la guerre se terminait subitement ils pourraient revenir au Canada sans la perspective de jouer des coudes dans les rangs des chômeurs ou de vivoter moyennant neuf dollars par semaine, puisque telle est la somme qu'allouent actuellement les règlements. On devrait leur dire que le peuple canadien est prêt à les garder en uniforme

[M. Gillis.]

avec pleine solde et allocations, à leur procurer une instruction professionnelle et à les diriger vers quelque emploi rémunérateur comportant un niveau d'existence raisonnable, avant de biffer leurs noms de la feuille de solde du pays. Ces jeunes gens seraient assurés qu'à leur retour, demain ou l'an prochain, le peuple canadien serait prêt à assumer sa responsabilité du moins au point de voir qu'ils ne seraient forcés de grossir les rangs des chômeurs ou de vivre de secours. Une telle assurance soutiendrait le moral des nôtres outre-mer.

Je suis, de plus, d'avis que le Gouvernement devrait adopter le système de pension de vieillesse en vigueur en Nouvelle-Zélande. Inutile d'insister là-dessus, car je suis persuadé que le ministre connaît mieux ce plan que moi. Plusieurs de nos soldats outre-mer ont un père et une mère au foyer qui sont encore trop jeunes pour retirer cette pension de vieillesse, mais qui sont trop âgés pour travailler, que le dur labeur a courbés et qui souffrent encore des soucis que les dix dernières années de dépression ont entraînés. Dans la plupart de ces foyers, les seuls revenus sont constitués par une délégation de solde et les allocations que fournit le Gouvernement. Si le fils meurt pour la défense de la liberté et de la démocratie, non seulement il sacrifie sa vie, mais il réduit son père et sa mère à vivre de l'assistance publique. Et je n'exagère en rien, ce sont là des faits, des cas vécus et dont j'ai eu souvent à m'occuper. C'est le sort d'une forte partie de notre population. Le fait de garder son nom sur la liste de paye, d'établir sans retard un régime de pensions de vieillesse qui garantirait à son père et à sa mère un moyen de subsistance, relèverait le moral du soldat en l'assurant que cette guerre n'a pas été vaine, qu'elle lui a valu l'assurance que ses parents n'auront plus à vivre de secours, que nous avons reconnu son droit à quelque chose de tangible lorsqu'il sera de retour au pays et enfin la preuve qu'il ne court plus le risque de vivre de l'assistance-chômage. Telles sont les deux mesures par lesquelles le comité devrait commencer sa tâche.

Un autre point auquel il faut s'arrêter et sur lequel il faut se prononcer est celui-ci: des milliers et des milliers de travailleurs occupent aujourd'hui un emploi dans nos industries de guerre, dans les entreprises d'Etat, affectées exclusivement à la production de guerre. Que tout à coup l'armistice soit signé et ces ouvriers se trouveront sans emploi. Ils s'en rendent compte. Visitez-les et vous verrez que c'est là leur sujet de conversation. Qu'allons-nous faire de ces émanations de l'Etat, de ces usines de guerre, lorsque le conflit aura pris fin? Qu'avons-nous décidé en vue de les transformer et de les affecter aux besoins de paix?

Ce sont trois choses dont nous devons nous occuper sans retard. Nous contribuerons ainsi à relever le moral de nos soldats outre-mer et de notre population civile. Ce sont des questions fondamentales, qui exigent une solution immédiate et au sujet desquelles le comité devrait se prononcer sans retard. Elles n'exigent aucune recherche sauf en ce qui concerne la transformation des industries de guerre. Le Gouvernement est en mesure de se faire entendre dans la plupart des cas et dans les autres il s'agit d'une simple question de bon sens. Une action immédiate s'impose dans ce domaine.

Une chose que nous devons comprendre, c'est que nous ne sommes pas dans une situation semblable à celle de la dernière guerre. Nous avons affaire à des hommes qui ont déjà connu la guerre et ses suites et ne veulent pas que les mêmes erreurs se répètent. Si mes amis de l'opposition et ceux qui siègent du côté ministériel de la Chambre ne sont pas disposés à effectuer des changements par les moyens intelligents et logiques que nous permettent les procédés constitutionnels, les modifications s'effectueront quand même par d'autres moyens, qui nous plairont moins. Il n'y a pas d'erreur possible sur ce point. Ce serait nous leurrer que de croire le contraire.

Je ne désire pas faire un long discours, mais simplement signaler ces trois points au comité et demander au ministre de bien préciser les méthodes que nous voulons adopter dans le domaine de la reconstruction. Dans ma propre province, des milliers d'hommes ont abandonné l'industrie fondamentale, celle de la houille. Depuis le début des hostilités, son activité a sensiblement diminué. J'ai des chiffres dont je ferai grâce à la Chambre, mais que je présenterai au comité de la reconstruction. Je sais que ceux qui ont laissé cette industrie pour s'enrôler n'y retrouveraient plus leur emploi à leur retour, demain ou dans un an. Des centaines de jeunes garçons sont partis de cette région où ils n'avaient jamais eu d'emploi et où ils n'en trouveraient pas encore à l'heure actuelle. Il n'y a qu'un seul moyen d'empêcher ces gens de s'inquiéter. Ils connaissent la situation et ne se font aucunement illusion; les lettres qu'ils m'envoient d'outre-mer laissent aucun doute à ce sujet. A moins que nous ne leur assurions la sécurité pour le jour où ils reviendront jusqu'à ce qu'on ait réussi à réorganiser la nation sur le pied de paix, je craindrais de les voir arriver. Le comité de reconstruction étudiera le problème que pose cette industrie. Au cours de la dernière session, le président a consenti à entendre notre exposé de la situation devant le comité. Quand nous nous remettrons au travail il faudra inviter les exploitants à se présenter de nouveau devant le comité afin de lui exposer leurs projets et d'esquisser l'avenir qu'ils prévoient pour cette industrie, aussi bien que les chances d'emploi pour les soldats qui reviendront d'outre-mer.

Je désirais simplement signaler ces questions au ministre, afin qu'il nous en dise quelques mots dans son discours à la fin du débat.

M. J. G. TURGEON (Cariboo): Je tiens tout d'abord à signaler le caractère élevé du débat qui a eu lieu jusqu'ici sur la motion par laquelle le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) demande l'établissement d'un comité chargé d'étudier les problèmes de restauration et de rétablissement. Je ne suis nullement surpris de la dignité qui a marqué jusqu'ici ce débat, car je sais le vif intérêt que tous mes honorables collègues prennent à la question débattue. Me rappelant ce qui s'est passé au comité de la dernière session, j'apprécie hautement l'amitié et la courtoisie que tous ses membres m'ont manifestées à titre de président de ce comité. Le ministre, qui a été assidu à toutes les séances du comité de l'an dernier, a reconnu ce soir que chacun de ses membres a mis tout son cœur dans le travail qu'il avait entrepris à titre de représentant du peuple.

Plusieurs points ont été soulignés jusqu'ici dans ce débat. Il y a d'abord la question de ce qu'on appelle généralement l'emploi continu et il y a celle de la production à plein rendement. Je demande la permission de consigner au hansard une résolution qui fut présentée à ce comité le 30 juin dernier et qui fut adoptée. Bien que cette résolution se trouve dans le rapport du comité, elle n'a pas encore paru dans le hansard. J'étais l'auteur de cette résolution dont voici le texte:

Attendu que le problème le plus pressant de la restauration envisagé aujourd'hui par le Canada consiste dans la création d'emplois pour l'établissement des vétérans et employés des industries de guerre, et

Attendu que le développement normal de nos ressources naturelles peut fournir des occasions de travail et d'établissement, par l'irrigation, le contrôle des eaux, le reboisement, le développement de l'énergie pour fins industrielles et autres, l'exploration des gisements de minerais et d'huiles, et fournir les moyens de transport nécessaires aux colons et à l'industrie.

Par conséquent, il est résolu que le présent Comité de la restauration et du rétablissement mette à l'étude les meilleurs moyens d'assurer l'emploi convenable des ressources naturelles du Canada de façon à permettre au gouvernement du Canada, en coopération avec les provinces et les municipalités, de créer en toutes occasions des emplois pour l'établissement des hommes et femmes sortant de l'armée et de la marine et des ouvriers congédiés par l'industrie.

Si je lis cette motion aujourd'hui, ce n'est pas seulement pour la faire publier dans le hansard, c'est aussi parce que j'y vois la base

d'une grande partie du travail que devra accomplir le comité que l'on est à constituer. L'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a rappelé qu'à la suite de l'adoption de cette motion nous nous sommes mis à étudier la question de la mise en valeur des ressources houillères de la Nouvelle-Ecosse, et il espère, comme je l'espère moi-même, que le comité, lorsqu'il reprendra ses travaux, poursuivra l'étude de cette question. Si notre comité étudie l'utilisation et l'exploitation qu'on a faite jusqu'ici de nos ressources naturelles, il sera mieux en mesure de juger des méthodes d'exploitation qu'il devra recommander à la Chambre et au pays.

Cette résolution, on le voit, précise que ces travaux, ou quelques-uns d'entre-eux, devraient se faire en collaboration avec les provinces et les municipalités. Dans un pays comme le nôtre, qui possède une constitution aussi complexe et dont l'unité nationale a en somme résulté de résolutions émanant des provinces elles-mêmes, il est absolument essentiel que nous fassions connaître à la population notre désir d'agir de concert avec les provinces.

De fait, à la suite de cette résolution beaucoup de travail préliminaire a été accompli par quelques-unes des provinces. En ma qualité de président du comité, j'ai reçu au cours de la dernière session des lettres dans lesquelles des gens de plusieurs provinces se disaient fort satisfaits du désir de notre comité de coopérer avec les provinces. Si l'on veut bien me permettre quelques remarques au sujet de ma propre province de la Colombie-Britannique, je signalerai que la législature de cette province a établi, au cours de sa dernière session, un conseil de rétablissement d'après-guerre composé de députés de tous les partis politiques, et apparemment dégagé de tout esprit de parti. Ce comité a accompli des travaux pratiques en prévisions de l'époque de la restauration. Il a préparé un volumineux rapport qui me semble être d'un caractère absolument pratique. Je suis très heureux d'avoir ce soir l'occasion de rendre hommage à ce comité, qui avait pour président un de mes commettants, l'honorable M. Perry, ministre provincial de l'Instruction publique. La circonscription de Fort-George qu'il représente à la législature est le centre le plus important de la circonscription fédérale de Cariboo que je représente dans cette Chambre. La brochurette que j'ai ici est le rapport de ce comité et je puis dire qu'il renferme d'excellentes propositions concernant la restauration.

Il va sans dire que lorsqu'on parle de restauration, il vient à la pensée deux sortes d'idées: premièrement la structure économique du monde, entreprise internationale, et deuxièmement, la nouvelle armature économique intéressant la population canadienne elle-même.

[M. Turgeon.]

Je n'ai pas l'intention ce soir de parler de la structure économique mondiale, si ce n'est pour déclarer (et je parle à titre de membre de la Chambre des communes et de membre du comité de la restauration et du rétablissement) que je souscris à la proposition du vice-président Wallace des Etats-Unis qui veut qu'à la fin de la guerre nous ayons un régime de sécurité collective qui garantira aux populations de tous les pays la même application de la loi dans le domaine international que celle qui se pratique en notre propre pays en ce qui concerne nos problèmes intérieurs.

Notre politique continue d'armement et de préparation à la guerre et le procédé suivi par chaque nation dépendront dans une large mesure du caractère et de la nature de la sécurité collective que l'ensemble des nations pourront assurer à chaque peuple. Pour ce qui est de la restauration, j'ai toujours été d'accord avec ce qu'a affirmé le premier ministre (M. Mackenzie King), à savoir que le premier devoir qui incombe à la Chambre des communes et à la population, c'est la conduite de la guerre. Je n'ai pas besoin de dire aux honorables députés qu'il serait vain de préparer l'après-guerre si en le faisant nous ne nous assurions pas par tous les moyens que nous allons poursuivre efficacement l'effort de guerre. Mais si nous perdons la guerre, la restauration se fera non par nous mais par les nations qui nous aurons vaincus. Et si la fortune ne nous sourit pas, si nous ne gagnons pas la guerre en envahissant, comme il convient, les pays de l'Axe, en annihilant leur puissance militaire et en subjuguant leur caste militaire, mais si nous devons conclure une paix négociée, ce ne sera pas nous qui poserons les termes de la reconstruction, car nous n'exercerons aucun contrôle sur la situation qui existera alors.

Les projets de reconstruction n'ont leur raison d'être que si ce que nous faisons et ce que nous disons à cet égard nous aident par le fait même à poursuivre la guerre de façon efficace.

J'approuve la proposition qu'on a énoncée ce soir, savoir que nous devrions, à titre de comité parlementaire, prendre les mesures nécessaires pour mettre nos forces armées outre-mer, hommes et femmes, au courant de ce que nous nous efforçons de réaliser.

On a parlé de ce qui allait se produire lorsque sonnera l'heure de l'invasion, opération dans laquelle, comme on l'a déjà dit, le soldat canadien jouera le rôle de fer de lance. Nous ne pouvons pas nous cacher le fait que les hommes et les femmes qui se sont rendus outre-mer, s'ils ont hâte de faire toute leur part pour le Canada, n'ignorent pas que nombre d'entre eux ne reverront jamais leurs familles. Il est de notre devoir de leur faire

savoir que nous, les membres de la Chambre des communes, entendons, par tous les moyens possibles, faire en sorte que l'après-guerre ne soit pas une répétition de ce qui s'est produit à la fin de la dernière guerre.

Je désire ici faire l'éloge du ministre des Pensions et de la Santé nationale. Si nous jetons un coup d'œil sur les deux ou trois dernières années, nous constatons qu'il s'est fait quelque chose pour ceux qui se sont enrôlés, ceux qui ont offert tout ce qu'ils possèdent, y compris leur vie. Nous constatons une énorme différence entre l'existence qu'on cherche à leur assurer et celle qu'on a faite aux vétérans de la dernière guerre et aux personnes à leur charge. Cela fait honneur au ministre actuel.

J'abandonne cet aspect de la question en songeant qu'entre les deux grandes guerres, durant les jours que nous aimons à appeler les jours de paix—et je dis cela sans critique aucune des partis politiques ou des ministres—durant ces jours de paix imaginés, nous, à titre d'hommes publics, je parle de ceux qui se trouvaient dans la vie publique alors, avons plus songé à l'argent et aux impôts qu'à l'humanité. Un gouvernement était jugé heureux, non pas d'après ce qu'il avait fait ou accompli pour le bien-être de l'humanité, mais d'après la faible somme d'argent qu'il avait dépensée et d'après le faible taux d'impôts qu'il avait exigé. C'était là le jugement non seulement des hommes publics, mais de la plupart des gens au Canada. Comme peuple, nous avons failli sous ce rapport, tout comme nous avons négligé de nous préparer pour une guerre que nous aurions tous dû prévoir.

Je passe maintenant à un autre sujet; je veux dire quelques mots d'une région septentrionale de notre pays. Je sais que l'on me pardonenra si une section de cette contrée se trouve dans la circonscription de Caribou. Je mentionne cette question non seulement parce que mon très bon ami l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) a parlé éloquemment de cette contrée et prié le ministre d'arrêter certaines mesures en vue de l'exploitation future de ses ressources naturelles, mais parce que je désire parler d'autre chose que de l'exploitation des ressources naturelles et des effets qu'elle peut avoir sur l'embauchage et la production. Nous assistons aujourd'hui à la plus étroite collaboration peut-être de l'histoire universelle entre deux nations, la nation canadienne et la nation américaine. Quand le président des Etats-Unis, M. Roosevelt, et le premier ministre du Canada (M. Mackenzie King), se sont rencontrés en août 1940, à Ogdensburg, pour jeter les préliminaires de la création d'une commission canado-américaine de défense, plusieurs ont pensé que l'organisme ne verrait qu'à la défense de l'Amérique septentrionale. Mais la commission a réalisé degré par degré ce qu'on a récemment appelé dans cette ville le rêve depuis si longtemps carassé du passage du nord-ouest.

Il a été fait mention ce soir des routes aériennes. Combien se rendent compte au Canada que les nouvelles routes aériennes actuellement en opération de l'Atlantique au Pacifique et raccordées avec celles des Etats-Unis en ligne directe sur le Japon,—s'il m'est permis de le faire observer en passant, j'espère qu'elles deviendront le tracé de l'offensive militaire contre le Japon,—raccourcissent de plus de 2,000 milles la distance de Chicago ou Montréal à Tokio et Changhai, si on la compare avec l'ancienne route via San-Francisco dont on se servait jusqu'à la déclaration des hostilités. Une distance de plus de 2,000 milles devient importante, même pour des avions aussi rapides que ceux que nous possédons.

Les Etats-Unis ont dépensé d'énormes sommes au Yukon et en Colombie-Britannique. Ils ont placé des soldats au Yukon et en Colombie-Britannique, et nous avons envoyé de nos soldats en Alaska. Ils coopèrent tous les uns avec les autres. On a confié à une commission conjointe établie pour des fins de guerre la mission d'étudier les moyens appropriés d'utiliser les installations établies dans la Colombie-Britannique, le Yukon et l'Alaska ainsi que l'utilisation et l'exploitation en commun des ressources de ces régions. Je voudrais pouvoir compter sur votre patience pour faire de plus amples commentaires sur certaines des questions soulevées ce soir par l'honorable représentant de Davenport (M. MacNicol). Je suis bien tenté de le faire parce que ses observations intéressent vivement ma propre circonscription, celle de l'honorable représentant d'Athabasca (M. Dechene) et celle de l'honorable représentant de Peace-River (M. Sissons). Je ne puis utiliser le temps de la Chambre à cette fin. Je tiens à vous bien convaincre que nous avons non seulement ouvert, au nord-ouest, un passage vers le Japon, la Chine et les autres pays orientaux, mais aussi créé un grand mouvement coopératif international entre le Canada et notre grand voisin, les Etats-Unis.

On l'a fait observer ce soir, en plus de penser à la solution des problèmes que pose la reconstruction, en général, nous devons aussi être pratiques. La résolution adoptée par le comité au cours de la dernière session est en elle-même une base solide sur laquelle on peut édifier une grande structure. Dans le *Feuilleton* figure un projet de résolution inscrit au nom de l'honorable représentant de Medicine-Hat (M. Gershaw) et demandant à la Cham-

bre d'adopter une mesure législative tendant à étendre la portée de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Les membres du comité se rappelleront qu'au cours des délibérations du comité, l'an dernier, j'ai demandé la tenue de séances à huis clos parce que je ne voulais pas trop de publicité dans les journaux. J'ai alors conseillé au comité de se renseigner sur la portée générale et l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Cette loi ne s'applique maintenant qu'aux trois provinces des Prairies et je suis d'avis que le comité aurait dû recommander que ses dispositions s'appliquent à tout le Canada et que la portée générale en soit étendu. L'honorable représentant de Medecine-Hat fait partie du comité et je lui conseille de soumettre cette question à ce corps lorsqu'il se réunira de nouveau. Il faut trouver des moyens d'utiliser et d'exploiter nos ressources naturelles de façon convenable. La loi sur le rétablissement agricole des Prairies a donné d'assez bons résultats dans ces provinces et je crois qu'on obtiendrait des résultats également heureux si on en étendait l'application à tout le Canada.

L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a parlé des nombreux comités sur la restauration qui ont étudié cette question. Je conviens avec lui que le comité plénier, qui se compose des représentants du peuple canadien même, est le principal comité. Cependant, je pense également comme le ministre qu'il est essentiel de mettre d'autres comités à l'œuvre. Le comité dont on a parlé ce soir et qui a fonctionné sous les auspices du ministre des Pensions et de la Santé nationale avait un secrétariat, ainsi que des conseillers techniques et juridiques. Ces personnes ont travaillé sans interruption; elles ont pu faire des études et elles sont probablement mieux en état de faire des recommandations que le serait un comité de la Chambre.

Nous avons obtenu de ce comité et du ministre d'excellents états embrassant non seulement ce que le Gouvernement a accompli mais aussi les questions que ce comité et les fonctionnaires de l'Etat ont étudiées. Je suis certain que le ministre fera profiter notre comité, lorsqu'il reprendra son travail, des études qui ont été faites par ses fonctionnaires et par les membres de ce comité.

Je ne sais si je suis autorisé à faire cette déclaration, mais je crois savoir que l'autre Chambre établira également un comité sur la restauration. En ma qualité de membre du comité, j'accepte cela et nous pourrons, j'en ai la conviction, coopérer les uns avec les autres.

L'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a mentionné cet après-midi une déclaration que le premier ministre (M. Mackenzie King) a faite à la Fédération américaine du Travail. Je tiens à le féliciter du beau discours qu'il a prononcé à la Chambre. Il a cité le premier ministre en ces termes:

> La guerre nous montre bien, je crois, que les obstacles qui s'opposaient à l'embauchage total n'étaient pas de véritables obstacles; que la collaboration du patron, de l'ouvrier et de l'Etat peut assurer un emploi utile, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, à tous ceux qui en ont besoin ou qui le désirent.

L'honorable député, je le crains, a mal compris la déclaration du premier ministre. Les honorables députés ont, comme moi, interprété autrement ses paroles. Il est bien certain que durant les nombreuses années terribles qui ont suivi la guerre, période que nous avons qualifiée de crise économique, nous nous sommes laissé glisser dans une humiliation telle que seuls le courage, l'héroïsme et les sacrifices des hommes et des femmes qui combattent pour nous outre-mer pourront nous en racheter. Ce que le premier ministre se disait à lui-même, ce qu'il déclarait en même temps aux hommes et aux femmes à qui il s'adressait directement, c'est que les expériences de la guerre,—certes ces expériences doivent nous servir de leçon,—nous ont enseigné que nous, hommes d'affaires, de concert avec le Gouvernement, avons laissé ces éléments mettre obstacle au travail pour tous au temps de la paix, alors que si nous avions été mieux avisés, nous aurions su que ces choses ne constituaient pas des obstacles réels.

On a souligné ce soir la nécessité d'une déclaration. Elle est là, la déclaration. On déclare que cet obstacle est imaginaire et nous le comprenons maintenant. S'il y a un membre de la Chambre qui croit à l'heure actuelle que le Canada peut traverser une autre dépression semblable, je lui dis qu'il y a au pays une population agricole qui est pénétrée de courage et d'expérience depuis les débuts de la colonisation. Au cours des trois dernières années de la guerre les dirigeants et le personnel de nos industries, ont montré ce qu'ils peuvent accomplir quand ils se fixent un objectif qui en vaut la peine, et l'on se rend compte aujourd'hui qu'il n'y aura plus de nécessité pour le peuple canadien d'être dans le besoin.

M. MacINNIS: Cela n'a jamais été nécessaire.

M. TURGEON: Je ne dis pas que c'était nécessaire. Je dis que nous avons laissé se dresser de faux obstacles.

Je me permettrai de dire à certains qui, je le crains, pensent moins aux problèmes concrets qu'aux grands principes, et je dis cela afin que tous mes honorables collègues sachent à quoi s'en tenir sur mon attitude, que, pour ma part, je crois à la liberté d'initiative.

Qu'on appelle cela capitalisme, si l'on veut, j'y crois. En ma qualité de député et de membre de ce comité, je dis aux industriels et aux hommes d'affaires ainsi qu'à quiconque au Canada est partisan de la liberté d'initiative, que tant dans la réalité que dans les termes, cette liberté n'appartient pas exclusivement à ceux qui sont à la tête de grandes entreprises. Ce droit à la liberté d'initiative appartient à tous, hommes et femmes, cultivateurs et ouvriers, aux modestes hommes d'affaires aussi bien qu'aux chefs de grandes maisons de commerce.

M. MacINNIS: Qu'ils l'exercent, ce droit.

M. TURGEON: C'est bon. Nous parlons maintenant du comité de la restauration et je dis que j'approuve plus que je ne saurais l'exprimer le passage du discours du trône qui annonce l'établissement d'un autre comité chargé d'étudier les assurances sociales. C'est une mesure nécessaire. J'adhère à nombre des propositions du rapport Beveridge mais, parlant encore une fois en ma qualité de membre du Parlement, je déclare que cela ne suffit pas. Je viens de mentionner que je suis partisan de la liberté d'initiative mais j'ajoute qu'en plus des assurances sociales il nous faudra procéder à des changements fondamentaux qui soient de nature à constituer un mobile sinon des directives pour le Gouvernement. Il nous faut pratiquer des changements fondamentaux qui permettent au cultivateur et à l'ouvrier de bénéficier de la liberté d'initiative et qui servent de trait d'union entre l'agriculture et l'industrie, entre l'industrie et le Gouvernement et entre le Gouvernement et l'agriculture. Et quand je parle d'industrie, je n'entends pas seulement le capital et le patron. J'entends l'industrie constituée par le capital, le patron et l'ouvrier. Quant à moi, je suis prêt à affirmer qu'il est contraire aux bons principes du gouvernement de permettre aux établissements qui emploient de grands nombres d'ouvriers de fonctionner sans procurer à ces derniers les avantages du contrat collectif. C'est-à-dire que, à mon sens, les syndicats ouvriers doivent faire partie intégrante de l'industrie. A compter de la fin de la guerre, lorsque nous parlerons d'industrie, nous devrons entendre par là les syndicats ouvriers non moins que l'industrie elle-même. Il serait à souhaiter qu'au Canada nous en venions au point où l'industrie elle-même s'occupe de procurer des assurances sociales à ses employés mais je ne crois pas que ce soit réalisable à l'heure qu'il est. Mais je crois que c'est par là qu'il convient de commencer à établir des assurances sociales et économiques pour les ouvriers et ouvrières de l'industrie. Mais nous ne pouvons atteindre cet état de choses à moins que nous,—et, par nous, je veux dire les gouvernements provinciaux comme celui du Dominion,—reconnaissions que le syndicalisme est une partie intégrante de l'industrie même. Quand nous aurons compris et admis ce point,—à savoir, que la base de toute notre économie repose sur les cultivateurs, car l'industrie, même considérée comme entreprise et main-d'œuvre, ne peut fonctionner convenablement si l'agriculture n'est pas sur une base solide, il devient du devoir du comité de rétablissement, à mon point de vue, de prendre toutes les mesures nécessaires, outre ce que j'ai dit relativement à l'industrie et à la main-d'œuvre, pour placer l'agriculture sur une base convenable. Si nous en agissons ainsi, et si nous donnons suite au développement dont a parlé si éloquemment l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) ce soir, nous pouvons envisager la période d'après-guerre sans crainte, si, en outre, nous mettons nos soldats d'outre-mer au courant de ce que nous tentons.

J'ai parlé des conditions épouvantables dans lesquelles nos soldats qui ont combattu durant la dernière guerre et les personnes à leur charge ont vécu durant la période qui a précédé la guerre actuelle. Nous avons oublié l'aspect humain. Nous avons compris qu'en raison de cette guerre, le Canada a occupé un rang plus élevé parmi les nations de l'univers. Mais nous avons oublié que notre rang dans le monde reposait sur des cœurs brisés, des soldats mutilés et des morts glorieux. Quand la guerre actuelle prendra fin, j'espère que nous comprendrons que la gloire dont nous jouirons alors reposera dans une plus grande mesure encore sur ces trois mêmes choses: les cœurs brisés des femmes et des enfants qui survivront, les corps mutilés de ceux qui éviteront la tombe et les immortels héros qui en si grand nombre ne reverront jamais leur foyer.

En terminant, je dirai qu'à la fin des hostilités, j'espère que lorsque les soldats nous reviendront des champs de bataille de l'Europe ou de l'Asie ou d'autres théâtres de guerre où dormiront à jamais tant de leurs camarades, les associations d'anciens combattants, les organismes religieux du pays, les ministres et les députés de notre Parlement, et nous-mêmes saurons ne jamais oublier que notre gloire nationale repose sur tous les sacrifices consentis par nos soldats.

Je désire formuler par votre entremise, monsieur l'Orateur, au ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), et par son entremise au Gouvernement, mon appréciation, à titre d'homme public, de ce que l'on a accompli durant les deux dernières années et de ce que l'on fera à l'avenir, et l'espoir que la guerre terminée et la victoire assu-

rée, nos problèmes d'après-guerre ne seront pas aussi épineux que nous nous l'imaginons en ce moment.

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Je suis très heureux d'exprimer mon avis au sujet de cette résolution qui a pour but la création de ce comité qui jouit évidemment de l'approbation générale dans cette Chambre.

Je désire faire une proposition au ministre avant d'aller plus loin, à savoir qu'une somme considérable de travail sur le rétablissement a déjà été accomplie et que l'on est au courant de ce qui reste à faire. Je propose au ministre que le comité avant de soumettre son rapport, prenne en considération les vœux déjà formulés devant lui par le comité James et l'autre comité sur le rétablissement. A cet égard, j'attirerai en particulier son attention sur les conclusions de la conférence de Guelph sur l'érosion du sol dans le vieil Ontario.

Personne n'apprécie mieux que moi la nécessité de préparer des bleus avant de construire. A la conférence de Guelph, la situation de l'Ontario fut étudiée très soigneusement, mais les experts qui ont adressé la parole et présenté des thèses ont fait remarquer qu'une faible portion de ce levé géodésique avait été fait. L'opération n'a été entièrement faite que dans le canton King et dans la vallée de la Ganaraska, et n'embrasse que 200 milles carrés sur une superficie de 75,000 milles. Le reste de ce territoire doit donc être examiné avant d'entreprendre un plan complet de conservation du sol et de reboisement. Cette tâche ne peut se faire en une minute; elle doit être exécutée par des savants, des hommes entraînés dans ce genre de travail. Je comprends que de tels hommes doivent être très difficiles à trouver dans le moment. Aussi, je propose au ministre qu'il envoie plusieurs groupes de ces experts en Ontario pour étudier le reste du territoire au cours de l'été prochain et de ne pas attendre que le rapport soit soumis. La conférence de Guelph, en particulier le professeur Coventry, qui était l'un des orateurs de la conférence, estime qu'il faudrait environ deux cents équipes d'arpenteurs pour faire des relevés convenables de ces 75,000 milles carrés de l'Ontario et qu'il faudrait trois années pour effectuer ce travail. On connaît la nécessité d'un tel travail. Il nous faut agir, car autrement cette partie de l'Ontario va se transformer en un désert. Je propose avec toute l'énergie possible, qu'on organise ces équipes d'arpenteurs et qu'elles se mettent à l'œuvre dès l'été prochain.

Il y a un autre genre de travail qu'il faudrait entreprendre immédiatement. Qu'on veuille bien remarquer, cependant, qu'il ne s'agit pas ici de tout le travail ou même d'une partie notable du travail du comité. A mon sens, ce comité est l'un des plus importants, sinon le plus important des comités institués en cette enceinte. Mais nous savons d'avance qu'il y a certain travail qu'il est nécessaire d'accomplir. Dans la région qui entoure la ville de Toronto, laquelle comprend tout le comté d'York et probablement les comtés avoisinants, l'Association architecturale estime qu'un plan d'ensemble d'amélioration des habitations dans cette région exigerait une couple d'années et coûterait environ $100,000. Je cite ce chiffre simplement pour donner une idée de l'importance de la tâche qui nous attend.

Il y a certaines choses que nous devrions entreprendre, à mon sens. On devrait commencer immédiatement à préparer les bleus, à dresser les plans et devis. Il ne faut pas que la clôture des hostilités nous prenne au dépourvu. N'attendons pas que nos armées s'en reviennent d'Europe et que nos industries ferment soudainement leurs portes en laissant nos gens sans travail. Il nous faut des plans, et à mon avis, il n'y a pas de temps à perdre. Je souscris à tout qu'on a dit en cette Chambre touchant la gravité de la situation créée par la guerre. Je comprends mieux que quiconque peut-être que c'est une rude tâche que celle de gagner la guerre. Mais cela me permet de me rendre compte également de la tâche difficile, longue et compliquée qui attend le comité de reconstruction. C'est parce que je ne veux pas qu'on perde une minute que je soumets ces propositions au ministre.

Dans les années à venir, alors qu'il s'adonnera à la reconstruction, le Canada trouvera, je crois, que les conclusions soumises, en Angleterre, dans le rapport Uthwatt le touchent bien plus que celles du rapport Beveridge. La façon dont l'Angleterre a su conserver son sol et, à l'heure actuelle,—comme le constate le juge Uthwatt,—produire entre les deux tiers et les trois quarts de toute la nourriture nécessaire à cette île, alors qu'elle ne produisait autrefois que le tiers de ce dont elle avait besoin, indique bien ce que nous pouvons tirer du sol si nous savions l'utiliser convenablement. Aucun pays n'a été plus prodigue que le Canada dans ce domaine. On pourrait croire qu'on s'est acharné, en certains endroits, à détruire le sol et la ferme. Dans une seule génération, certaines parties du township de King ont assisté au déboisement du sol, à sa culture et à sa transformation en terre inculte. Les premiers colons, dans une même génération, ont abattu les arbres, ont cultivé la terre et ont pris si peu de soin du sol qu'ils ont dû l'abandonner

C'est là l'un des problèmes les plus graves auxquels le Canada ait à faire face aujourd'hui. Je n'irai pas dans les détails, mais si nous ne procédons pas au reboisement, si nous ne

mettons pas une fin à l'érosion, si nous n'empêchons pas que des rivières telles que l'Etobicoke, la Ganaraska et la Grant perdent 60 pour cent ou 70 pour cent de leur débit au cours d'une crue de deux ou trois jours, au printemps, nous nous exposons gravement à voir nos fermes se transformer en déserts. C'est parce que cet état de choses m'a tellement frappé que je prie le ministre de ne pas retarder ces relevés supplémentaires afin d'entreprendre cette tâche spécifique.

M. PAUL MARTIN: (Essex-Est): J'ai écouté attentivement la discussion sur ce sujet, et je me demande si la majorité des honorables députés qui ont pris la parole ont bien compris la véritable portée du projet de résolution dont la Chambre est saisie. Toutes les observations que l'on a faites sont sensées et utiles, mais nous n'avons pas à traiter d'un projet de résolution portant sur la restauration d'une région ou même d'un pays. A la fin des hostilités nous nous trouverons en face d'un univers qui aura été grandement bouleversé, et nous devrons compter davantage les uns sur les autres après le présent conflit que nous avons eu à le faire au cours des trente dernières années.

Il nous faut aborder ce problème de la restauration non pas en termes de travaux publics à exécuter, et en mesures de ce genre, mais à la lumière de ce que sera l'univers alors, pour ne pas parler du genre de pays dans lequel nous serons appelés à vivre. A mon sens, c'est cette considération qui doit prédominer dans la présente discussion.

Laissez-moi dire tout d'abord que je partage l'avis des honorables préopinants, lorsqu'ils ont affirmé que nous n'avions pas à justifier ce projet de résolution ou ce débat. Il est vrai que dans certains milieux on a laissé entendre que ce n'était pas le moment de discuter les problèmes d'après-guerre, que nous devrions faire converger toutes nos énergies vers l'unique problème: la victoire. Certes, nous sommes tous d'accord là-dessus; mais la victoire demandera l'emploi de divers moyens. A la lumière de l'histoire, personne ne dira aujourd'hui que lorsqu'il a proposé ses quatorze points, Wilson ne pensait pas à la victoire qui finit par nous sourire. C'était un moyen d'encourager les nations qui ne savaient plus au juste si elles devaient fournir de l'aide. Si donc nous avons aujourd'hui un programme efficace, comme l'a dit M. Morrison, hier, au Royaume-Uni, ce programme nous permettra peut-être d'épargner bien des vies et d'abréger la guerre. De fait, bien des gens dans les divers pays du monde, en Europe et surtout en Asie, ne sont pas convaincus que les Nations-Unies offrent la meilleure solution aux problèmes d'après-guerre. Celui qui est né et a été élevé dans l'Orient a appris, à bien des égards, à se méfier des Blancs et de leurs lois. Il y a bien des nations en Europe qui éprouvent des sentiments, peut-être pas aussi profonds, mais aussi réels et fondés sur des motifs semblables. Il nous incombe donc, dans la poursuite de la guerre d'arrêter certains projets—peut-être rien de plus que des projets—de nature à convaincre les nations conquises d'Europe et aussi les nations orientales sous la domination de l'ennemi que, par suite de notre histoire, de notre civilisation et aussi de notre programme, nous pouvons leur offrir davantage dans le domaine de leur rétablissement personnel et national.

J'ai constaté qu'une même idée revient dans les discours des honorables membres de la Fédération du commonwealth coopératif. L'autre jour, dans son excellent discours, l'honorable représentant de Weyburn (M. Douglas) a exprimé l'idée que nous devons nettement préciser notre but, sans quoi l'énergie que nous déployons dans la lutte sera peut-être de nul effet. L'honorable député semble dire qu'il y a un rapport défini entre les raisons qui nous ont lancés dans le conflit et le genre d'univers que nous aimerions généralement organiser après les hostilités. Je suis d'avis que l'honorable député a tort et qu'il confond ce qui a causé la guerre et ce qui constitue nos objectifs de paix. La question de savoir pourquoi nous nous sommes lancés dans cette guerre effroyable ne saurait faire le moindre doute. Nous y avons pris part simplement parce qu'il existait certaines forces résolues de mettre fin à notre civilisation, parce qu'il y avait des hommes qui ne reculent devant rien pour réaliser la puissance et l'expansion impériale aux dépens de la simple honnêteté et de la civilisation même. C'est là la raison et la seule raison pour laquelle nous avons pris part au conflit; et en laissant entendre que nous avons agi de la sorte en vue d'améliorer la société, nous prêtons involontairement à Hitler une intention qu'il n'a pas. Il est sûr que nous aurions donné suite à ces projets de réforme, avec ou sans guerre. Il se peut que la guerre nous ait fait comprendre plus vite ce qu'ils comportent, mais même sans l'avènement de Hitler au pouvoir, toutes les nations du globe auraient sûrement conçu de tels plans. Nous ne nous battons donc pas en vue d'améliorer le monde, mais pour délivrer la société d'une force, d'un cancer qui met obstacle aux réformes.

M. DOUGLAS (Weyburn): Nos alliés et les peuples conquis n'éprouveraient-ils pas un vif réconfort de savoir qu'une fois le monde délivré de cette force, nous entendons réaliser un état social meilleur?

M. MARTIN: J'en conviens, et c'est pour cela que nous étudions ces problèmes à l'heure actuelle. Je considère que le comité de la restauration, dont j'ai le privilège de faire partie, a une belle tâche à accomplir et j'avoue que j'adhère à plusieurs des recommandations formulées par l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). Il me semble tout d'abord qu'un comité aussi important que celui-là a besoin d'auxiliaires qu'on ne saurait recruter exclusivement parmi la députation. Il y a le comité James et autres comités extra-parlementaires qui comptent parmi leurs membres divers sous-ministres et autres fonctionnaires. Nous avons le groupe au ministère des Affaires extérieures qui collabore avec des organismes officiels des Nations Unies. Il me semble donc que les travaux du comité seraient grandement facilités si on lui adjoignait un comité d'étude ou un secrétariat capable de s'occuper de nombreux points auxquels les membres du comité eux-mêmes n'ont pas le temps ou les moyens de s'arrêter. Il y a toutefois une chose que le comité ne doit pas perdre de vue. C'est qu'on ne peut espérer résoudre ce problème dans son ensemble en s'attachant à des palliatifs du genre de ceux que nous avons eu à considérer à l'ombre du New Deal ici au Canada et ailleurs, surtout aux Etats-Unis. Le problème est bien plus grave, bien plus vaste. Il présente un aspect politique. Les Nations Unies ont arrêté un projet, un moyen d'action par lequel, sur le plan politique, nous tentons de déjouer la stratégie, politique et militaire, de l'ennemi. Ce plan des Nations Unies pour la poursuite de la guerre n'est peut-être pas aussi solide que je l'aurais désiré. J'aimerais qu'on attachât plus d'importance au cours de cette guerre à la signification du terme "Nations Unies". En entendant l'autre jour au cours du débat sur l'adresse l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) nous dire que la conférence de Casablanca avait eu de grands avantages, malgré des désavantages apparents, je n'ai pu m'empêcher d'approuver ses paroles. A cette conférence, toutes les Nations Unies ne se sont pas fait entendre. Mais, la guerre terminée, si l'organisme des Nations Unies ne fonctionne pas comme nous le désirons, songez aux dangers que nous réserve la conclusion de la paix, alors que ces nations auront tendance à se séparer au lieu de s'entendre. Cette question est extrêmement importante.

Le comité devra donc songer aux répercussions d'ordre politique que pourront avoir ses délibérations. C'est à bon droit, je crois, puisqu'il est membre d'un gouvernement, du gouvernement d'une des grandes puissances alliées, que M. Morrison s'inspirant de MM. Wells et Hull a parlé hier du genre d'association qui doit exister, si nous voulons à la fin des hostilités et durant la période de liquidation et de démobilisation que l'ordre règne, lors de l'étude de la question des réfugiés et autres problèmes. Parlant ensuite d'un avenir plus éloigné, il a signalé la nécessité d'établir des organismes qui permettront aux nations de s'entendre et de collaborer au lieu de se porter concurrence. Notre comité fermera-t-il les yeux sur ce problème? Jusqu'à présent nos comités se sont bornés presque exclusivement à une étude sérieuse de problèmes dont la solution dépend de celle de problèmes plus vastes. Ne devons-nous pas supposer que nous sommes chargés de décider si les anciens organismes de sécurité collective doivent être conservés ou si nous devons construire sur les anciennes fondations; si nous agirons par l'entremise d'organismes régionaux ou si ces derniers ne constitueront que des agences économiques? Ce sont des points sur lesquels, je l'espère, le comité n'hésitera pas à se prononcer catégoriquement.

Aujourd'hui, l'honorable député de Vancouver-Est nous a renvoyés à l'ouvrage bien connu d'Edward Hallett Carr, *Conditions of Peace*. Ce livre a été peut-être plus populaire qu'aucun autre. Je signalerai donc ceci à l'honorable député, au risque d'être accusé d'appuyer sur des généralités. Je suivrai en cela l'exemple de M. Carr car c'est l'idée maîtresse de son livre. L'honorable député de Voncouver-Est nous a parlé aujourd'hui de la nécessité d'effectuer des réformes économiques et sociales. Je ne le contredirai pas sur ce point. Je n'entamerai pas une discussion sur mes opinions quant aux régimes de l'entreprise libre et du collectivisme. J'estime que, plus tard, ces deux mouvements n'auront que peu de valeur et que notre régime s'inspirera probablement des deux. Mais je dirai avec M. Carr:

> Le caractère véritable de la crise que nous traversons n'est ni militaire, ni politique, ni économique, mais moral. Une nouvelle foi dans un nouvel objet moral nous permettra de redonner de la vie à notre régime politique et économique.

Il ne s'agit pas simplement de dollars et de cents, de science économique et de sécurité, bien que ces choses aient leur importance. Il s'agit de reconnaître le nouveau sens de la démocratie, des conceptions et convictions religieuses généralement admises par les hommes civilisés sur lesquelles nous devons fonder le régime économique et social que nous nous proposons d'instaurer.

Monsieur l'Orateur, le problème de l'édification du monde dans lequel nous serons appelés à vivre en est un qui peut retenir l'attention des philosophes. Il nous incombe de nous rendre compte de certains objectifs communs que nous avons à atteindre. En premier lieu, il nous faudra faire en sorte que

l'homme qui aura fait la guerre pour nous, qui aura risqué sa vie sur les champs de bataille, retrouve à son retour un emploi susceptible de le mettre au moins sur un pied d'égalité avec le civil qui n'aura pas été appelé à ce genre de sacrifice. Et je crois que le Gouvernement, par l'entremise du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), a un programme qui, sans être parfait, mérite l'approbation de la Chambre, programme basé sur une enquête et une étude sérieuse de la part de divers comités de cette Chambre.

Je propose le renvoi du débat à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A onze heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

Vendredi 26 février 1943

La séance est ouverte à trois heures.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA

L'hon. L. S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Je désire déposer le rapport que je suis tenu de faire toutes les quatre semaines pendant que la Chambre siège, sous le régime du paragraphe 3 de l'article 1 des Règlements concernant la défense du Canada, en ce qui a trait à l'application de ces règlements. Personne n'a été détenu pendant la période du 29 janvier 1943 au 26 février 1943 en vertu d'ordres émis sous l'empire de ces règlements et le ministre de la Justice n'a jamais refusé de se conformer aux avis d'aucun comité consultatif.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE TENDANT À ACCORDER UN CRÉDIT À SA MAJESTÉ EN VUE DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité demain pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler *inter alia*,

1. Que des sommes d'au plus $3,890,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1944, pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et

d) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever, par voie d'emprunt, sous le régime des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent d'au plus $3,890,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, ou pour effectuer les avances ou prêts mentionnés plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou à prêter les deniers reçus en remboursement ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses faits sous le régime des lois sur les crédits de guerre de 1939 (deuxième session), 1940, 1941, 1942 et 1943.

Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

DEMANDE DE DÉTAILS SUR LES DÉPENSES GLOBALES ESTIMATIVES DES DIVERS MINISTÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Pour que nous puissions examiner plus attentivement les diverses dépenses que l'État fera en vertu du bill des crédits, je voudrais demander au ministre des Finances si, lors de la déclaration qu'il fera à la Chambre à propos de la résolution, il ne nous donnera pas non seulement le total estimatif des dépenses de chaque département, mais aussi une ventilation complète des crédits de chacun de ces départements.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): J'examinerai la requête. L'an dernier, chacun des ministres de la Défense a donné un état détaillé des dépenses de son département et j'ai exposé ceux des dépenses projetées dans tous les autres départements. Je ne vois pas ce qui nous empêcherait de nous rendre à la demande du chef de l'opposition, mais je voudrais consulter les ministres de la Défense nationale au sujet de la méthode qu'ils approuvent pour cette année. En tout cas, certains d'entre eux pourront fournir des précisions à très bref délai.

M. GRAYDON: Si je fais maintenant ma demande, qu'on me permette de le dire, c'est pour signaler au ministre ce qui nous semble une lacune dans la pratique suivie à cet égard

Nous tenons à scruter avec soin les dépenses de guerre, cette année, et la chose faciliterait beaucoup la tâche de ceux d'entre nous qui auront à prendre connaissance plus tôt que d'habitude d'un état détaillé des dépenses de chaque ministère. Dans le passé, ainsi que le sait le ministre, ce n'était que lorsqu'il avait fait son exposé devant le comité, que les députés qui désiraient scruter ces dépenses et poser des questions en conséquence obtenaient communication de ces détails. Si le ministre pouvait donner suite aux avis que j'ai exprimés cet après-midi, nous posséderions les mêmes précisions que nous avons pour le budget ordinaire des dépenses. Les dépenses prévues par le bill des crédits de guerre constituent les plus importants de nos déboursés et, pour ce motif, j'engage le ministre à étudier avec soin ma proposition.

L'hon. C. G. POWER (Ministre de l'Air): Je ne puis parler au nom du ministre de la Défense nationale (M. Ralston), mais il approuverait, je pense, que nous déposions une ventilation des dépenses mercredi ou jeudi, cela nous donnerait le temps de consulter le ministre de la Défense nationale qui est actuellement absent. Je ne crois guère que nous puissions aborder avant mercredi la discussion des crédits de la défense. Quoi qu'il en soit, si nous déposions les détails aussitôt que possible sur le bureau de la Chambre et les fassions imprimer dans les *Procès-verbaux*, cela serait-il satisfaisant?

M. GRAYDON: Je ne demande pas l'impossible. J'imagine que la proposition que vient de faire le ministre pourrait répondre à nos besoins. Nous désirons beaucoup posséder tous ces détails soit au moment de l'exposé budgétaire du ministre des Finances soit peu de temps après.

L'hon. M. POWER: L'an dernier, nous avons consigné au hansard les détails des trois départements, et je pense bien qu'on les avait perdus de vue avant la fin de la discussion du budget des divers départements. Si nous faisons connaître les détails, sous les titres principaux, mercredi ou jeudi...

M. GRAYDON: Qu'est-ce que le ministre entend par "titres principaux"?

L'hon. M. POWER: Les divers chapitres de crédits. On les appelle "titres principaux"; je ne sais trop pourquoi; ce sont les chapitres principaux de dépense, les besoins de l'administration, comme par exemple les soldes et allocations, l'administration civile et ainsi de suite, plus ou moins dans l'ordre où cela paraît dans le livre ordinaire du budget en temps de paix. Si nous déposions ces détails, mon honorable ami serait peut-être satisfait.

[M. Graydon.]

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Maintenant que l'Adresse en réponse au discours du trône a été adoptée, le premier ministre peut-il fixer quelque date prochaine où la Chambre puisse se réunir à huis clos en vue de délibérer sur les questions qui ont trait à la participation du Canada à la guerre?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne demande qu'à me rendre aux désirs de la Chambre. Il s'agit en somme de procéder de la manière la plus susceptible de servir les désirs des honorables députés et d'assurer la meilleure expédition possible des travaux de la Chambre. Le Gouvernement avait compté présenter aussi tôt que possible et d'un seul coup ses mesures d'ordre financier. Les crédits sont déjà déposés, Une proposition relative aux crédits de guerre a déjà franchi une étape depuis qu'elle a été inscrite au *Feuilleton* et elle sera maintenant à l'ordre du jour. Il y a aussi au *Feuilleton* une proposition tendant à mettre du matériel de guerre à la disposition des Nations Unies. Nous avons voulu donner à la Chambre un tableau complet de toutes les sommes que le Gouvernement demandera de faire voter. On a déjà demandé de constituer au plus tôt les comités permanents et les comités spéciaux. Jusqu'à ce qu'on ait constitué tous les comités et qu'on ait présenté à la Chambre un exposé des dépenses globales, présentées de la façon détaillée que réclame mon honorable ami le chef de l'opposition, afin de permettre aux honorables députés d'en étudier les particularités, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'interrompre nos travaux en vue de tenir une session à huis clos. Mais si la situation était urgente au point que l'on puisse considérer qu'une session secrète en vue de discuter d'autres questions revêt une importance plus grande encore que la présentation de la façon que j'ai indiquée, des mesures financières du Gouvernement pour les fins de guerre, je dirais que nous fixerions tout de suite une date pour la tenue d'une séance secrète. Mais si le besoin immédiat d'une séance secrète ne se pose pas, je crois que la Chambre serait plus en mesure d'étudier à huis clos les questions relatives à la guerre une fois qu'elle sera bien au fait de la situation financière. Il s'agit simplement de balancer les comptes. Je serai heureux d'en parler à mon honorable ami et aux autres chefs de partis, s'ils le désirent, afin de voir si nous ne pourrions pas choisir le moment qui conviendrait le mieux.

M. COLDWELL: Si le premier ministre veut bien me pardonner, je désire ajouter que si j'ai posé cette question aujourd'hui, c'est qu'il y a eu une longue discussion à la Chambre des communes anglaise où sir James Grigg, le ministre de la guerre, a déclaré hier que les troupes canadiennes engageraient probablement sous peu le combat. Etant donné les débats qui ont eu lieu à la Chambre anglaise touchant l'équipement et le reste, je suis d'avis qu'on acquiescerait aux désirs de certains membres de la Chambre, s'il y avait possibilité de tenir le plus tôt possible une séance secrète qui nous permettrait de nous renseigner sur certaines questions qui ont été portées à notre attention.

NOMINATION DE COMITÉS—DÉBAT SUR L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Avant de passer à l'ordre du jour, je tiens à compléter ce que j'ai dit concernant les travaux de la Chambre afin de renseigner de façon plus explicite les députés. Le ministre des Finances a l'intention de présenter son exposé budgétaire mardi soir. D'ici là, à savoir aujourd'hui, lundi et jusqu'à mardi soir, la Chambre devra s'occuper d'autres questions. J'ai cru me rendre aux désirs des honorables députés d'en face en consacrant le temps à notre disposition à la nomination des comités qui restent à créer. Quinze l'ont été déjà; il en reste cinq. Les avis à ce sujet sont déjà au *Feuilleton*. Le débat sur l'un d'entre eux a été amorcé hier et se poursuivra aujourd'hui. Donc, à partir de maintenant jusqu'à mardi soir, le premier article au programme consistera à discuter la création de ces différents comités. Mercredi, le ministre des Finances présentera la motion concernant les crédits de guerre pour l'année courante et il désirera que la Chambre poursuive l'étude de cette mesure à moins que d'autres questions urgentes ne surviennent dans l'intervalle. Le ministre espère que le débat sur les crédits de guerre progressera dès la présentation de la résolution à cet effet.

M. GRAYDON: N'aurons-nous pas l'occasion de critiquer l'exposé budgétaire?

Le très hon. MACKENZIE KING: On pourra en discuter longuement si cela est nécessaire, mais pas aussitôt après sa présentation. Le ministre n'entend pas passer à l'étude de l'exposé budgétaire avant quelque temps encore.

M. GRAYDON: Le premier ministre veut-il nous dire ce qu'il faut entendre par "quelque temps encore"?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je laisse au ministre des Finances le soin de préciser.

L'hon. M. CRERAR: Combien de temps exigera l'étude du crédit de guerre?

M. GRAYDON: Dois-je comprendre qu'il n'y aura aucun débat sur l'exposé budgétaire tant que le crédit de guerre n'aura pas été adopté?

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas du tout. Le ministre des Finances serait en meilleure posture que moi pour dire quand doit reprendre le débat sur l'exposé budgétaire. Si j'ai bien saisi ses paroles, il compte que le reste de la semaine sera consacré au crédit de guerre. Il pense accomoder les membres de l'opposition en remettant à lundi le débat sur l'exposé budgétaire.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

AMENDEMENT À LA LOI CRÉANT LE MINISTÈRE—GRAPHIQUE INDIQUANT L'ORGANISATION DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. SASSEVILLE ROY (Gaspé): Je désire poser une question au ministre des Munitions et approvisionnements au sujet du bill n° 7. Comme ce bill est très volumineux, le ministre aurait-il l'obligeance de fournir aux honorables députés un graphique indiquant l'organisation de son ministère?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): C'est avec plaisir que je ferai paraître dans les *Procès-verbaux* un graphique indiquant de quelle façon est organisé le ministère en question.

POSTE RURALE

PROPOSITIONS DES FACTEURS CONCERNANT LA PERMANENCE, LES SALAIRES ET ALLOCATIONS AINSI QUE L'INDEMNITÉ DE VIE CHÈRE

A l'appel de l'orde du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Je désire poser une question au ministre des Postes (M. Mulock). Le ministre n'est pas à son siège dans le moment, mais il pourrait peut-être répondre à ma question lundi. Je crois savoir que l'association des facteurs ruraux a soumis certaines observations au Gouvernement au sujet de la permanence d'emploi, des salaires de base et des allocations, ainsi que de l'indemnité de vie chère. Le ministre des Postes aurait-il l'obligeance de faire à la Chambre une déclaration indiquant quel accueil le Gouvernement a fait aux propositions des facteurs ruraux et quelle décision il a prise à cet égard?

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre des Postes suppléant): Le ministre des Postes est en dehors de la ville aujourd'hui, mais je me ferai un plaisir de lui signaler cette question.

FORCES ARMÉES DU CANADA

MENTION D'UNE DÉCLARATION FAITE EN 1942 PAR LE PREMIER MINISTRE SUR L'ENVOI DE RECRUES OUTRE-MER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. VINCENT DUPUIS (Chambly-Rouville): J'aimerais poser une question au premier ministre. En mettant fin au débat sur le bill n° 80, le 7 juillet 1942, le premier ministre a déclaré, comme en fait foi le hansard de 1942, qu'avant de donner suite à la décision du Gouvernement d'envoyer des recrues outremer, il avait l'intention de fournir aux honorables députés l'occasion de manifester leur approbation ou leur désapprobation du geste du Gouvernement. Le premier ministre nous dirait-il si, depuis, il est survenu quelque chose qui, selon lui, serait de nature à le libérer de sa responsabilité envers le Parlement avant de donner suite à la décision du cabinet sur cette question de la plus haute importance?

M. l'ORATEUR: Une question de cette nature demande qu'on en donne avis.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député veut savoir s'il s'est produit quelque chose de nature à me faire changer d'idée relativement à une importante déclaration que j'ai faite à la Chambre l'an dernier. Je dois immédiatement répondre que rien de tel ne s'est produit.

VERDICT DU CORONER EN CHEF À L'ENQUÊTE SUR LA MORT D'UN SOLDAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. ROSS (Souris): Je désire poser au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) une question qui s'inspire d'une nouvelle parue dans le *Daily Star* de Toronto, du 25 février 1943. Il s'agit d'une enquête touchant les circonstances qui ont entouré la mort d'un simple soldat de l'armée canadienne. Le coroner en chef, le docteur Smirle Lawson, aurait déclaré ce qui suit:

Le soldat John Heeney Somerville est mort le 29 janvier 1943 à la caserne Stanley, des suites d'une pneumonie lobaire, et nous en attribuons la responsabilité au médecin militaire en devoir, qui n'a pas suffisamment examiné le patient pour s'assurer de la gravité de la maladie.

Des VOIX: A l'ordre.

M. l'ORATEUR: La question ne devrait pas être posée à l'appel de l'ordre du jour. Elle devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[M. Fraser (Peterborough).]

M. ROSS (Souris): L'affaire est grave.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Me permettra-t-on une observation à ce sujet? Je me rends compte que Votre Honneur ne peut laisser se multiplier les questions à l'ouverture de chaque séance de la Chambre, mais il me semble que les simples députés ne jouissent pas suffisamment de latitude quand il s'agit de questions comme celle qui vient d'être posée. Cette question est d'une grande importance pour la partie centrale du Canada, de fait pour tout le Canada, et Votre Honneur pourrait, il me semble, faire preuve d'un peu d'indulgence lorsqu'il s'agit de questions de cette nature.

M. l'ORATEUR: Je serais heureux de me montrer indulgent s'il s'agissait d'une question d'une certaine urgence, à laquelle il faudrait répondre en moins d'une heure ou environ. Cependant, la question posée par l'honorable député comporte au moins certaines recherches de la part du ministère intéressé, et on devrait donner au ministère le temps de faire toutes les recherches nécessaires avant de répondre. Je demande à la Chambre de bien comprendre que, lorsqu'il s'agit d'une question d'une certaine urgence, à laquelle il faut répondre immédiatement lors de l'appel de l'ordre du jour, je serai toujours disposé à accorder beaucoup de latitude; mais lorsqu'une question exige des recherches et une réponse complète, on devrait certainement l'inscrire au *Feuilleton*. La question dont la Chambre est saisie, d'après ce que j'ai compris, n'est pas de celles qui exigent une réponse immédiate pour les fins de l'honorable député. Il devrait donc l'inscrire au *Feuilleton* et il obtiendra une réponse en temps et lieu.

M. GRAYDON: Certains honorables députés ont des idées bien arrêtés au sujet de la question que je viens de soulever. Bon nombre de ces questions et leurs réponses sont perdues dans le hansard ou sont transformées en ordres de dépôt de documents, et il est très difficile de porter à la connaissance du public des questions importantes que nos fonctions de députés nous font un devoir de soulever. On ne devrait pas refuser la permission à l'honorable député de lire sa question; elle pourrait alors servir d'avis de motion, afin que le ministre intéressé, qui, de fait, n'est pas à son siège cet après-midi, y réponde par la suite.

M. l'ORATEUR: Je voudrais simplement signaler que les observations du chef de l'opposition confirment ce que je viens de dire. Le ministre n'étant pas à sa place, la réponse ne peut être donnée aujourd'hui. On obtiendra la même publicité en donnant un avis de motion et en inscrivant la question au *Feuilleton*.

M. ROSS (Souris): Puis-je compléter la question, afin qu'elle puisse servir d'avis?

M. l'ORATEUR: Au point où il en est rendu, l'honorable député peut bien compléter sa question.

M. ROSS (Souris): Le ministre, ou un autre en son nom, voudra-t-il dire à la Chambre si son ministère est allé aux renseignements à ce sujet. Voudra-t-il aussi faire connaître à la Chambre les mesures prises, ou qui seront prises, pour faire cesser ce genre de négligence dans l'armée canadienne?

L'hon. C. G. POWER (ministre de la Défense nationale pour l'Air): Ma seule objection viendrait du fait que, dans sa question, l'honorable député affirme qu'il y a eu négligence et j'ai bien peur de ne pouvoir dire à l'honorable député s'il y a eu ou s'il n'y a pas eu négligence.

M. ROSS (Souris): Nous avons le rapport du coroner.

L'hon. M. POWER: Je veux bien accepter cette question comme avis de demande de renseignements, mais, si le texte de la question tend à affirmer qu'il y a eu négligence de la part du ministre de la Défense nationale, je devrai, je crois, m'opposer à la question.

LE BEURRE

REQUÊTE DES MARCHANDS DE GROS DE TORONTO À L'EFFET DE RÉTABLIR LA RATION À UNE DEMI-LIVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire poser une question au ministre des Finances. Une dépêche da le British United Press publiée dans le *Journal* d'Ottawa, en date du 25 février, mentionne que les épiciers de Toronto, leurs magasins regorgeant de beurre, ont demandé hier au Gouvernement d'Ottawa de rétablir la ration à une demi-livre le 1er mars au lieu du 15 mars. Le secrétaire de l'Association des détaillants de Toronto a déclaré que les épiciers craignaient que le beurre ne se perdît dans leurs magasins. "Les épiceries de Toronto, a-t-il ajouté, regorgent tout simplement de beurre." Le ministre des Finances fera-t-il part à la Chambre de la considération accordée à cette requête?

L'hon. M. ILSLEY: J'ignorais, avant que mon honorable ami m'eût donné avis de sa question, qu'une telle requête avait été formulée et, par conséquent, je devrai aller aux informations.

LES JUIFS DANS L'AFRIQUE-NORD

PRÉTENDUS MAUVAIS TRAITEMENTS RAPPORTÉS DANS LA CANADIAN JEWISH REVIEW

A l'appel de l'ordre du jour.

M. DOUGLAS G. ROSS (St. Paul's): J'ai sous les yeux une coupure du dernier numéro de la *Canadian Jewish Review* où se trouve un article émouvant sur le traitement que subissent les Juifs du nord de l'Afrique. Le premier ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance que la population juive du nord de l'Afrique sera bientôt à l'abri d'une telle persécution qui caractérise le régime de Vichy en France?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ignore jusqu'à quel point mon honorable ami me prête la faculté de prévision, mais la dernière chose au monde que je tenterais serait certes de donner à la Chambre une assurance quelconque relativement à ce qui a trait au Nord-africain.

LA SITUATION OUVRIÈRE

EXÉCUTION DU PROGRAMME DE 1943 CONCERNANT LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): L'honorable député de Huron-Nord (M. Cardiff) a posé hier une question au sujet du programme du Gouvernement concernant la main-d'œuvre agricole au cours de la saison prochaine. Je désire faire une déclaration à la Chambre sur l'application du programme agricole du Gouvernement en 1943.

Programme national d'utilisation de la main-d'œuvre agricole, 1943.—Le programme national d'utilisation de la main-d'œuvre agricole pour 1943 exigera la coordination la plus étroite des ministères fédéral et provinciaux de l'agriculture, des autres ministères du Dominion et des provinces, des associations nationales et locales d'agriculteurs et la collaboration des citoyens en général.

1. Stabilisation des emplois dans l'agriculture.—Les mesures suivantes ont été prises récemment en vue de renforcer le programme arrêté par le Gouvernement dans le but de stabiliser l'embauchage agricole; en d'autres termes, dans le but de garder la main-d'œuvre essentielle sur les fermes.

a) Aux termes du décret C.P. 246, en date du 19 janvier 1943, aucune personne employée à l'agriculture ne devra accepter un emploi non agricole, sauf dans le cas

(1) de service actif dans les forces armées.

(2) d'embauchage temporaire ne dépassant pas soixante jours au cours de toute année civile, ailleurs que dans une mu-

nicipalité urbaine dont la population est de plus de 5,000 âmes, mais pas pour une période plus longue à moins que cette personne n'ait obtenu un permis d'un bureau de placement et du service sélectif. Tous les bureaux de placement ont reçu instruction de ne pas accorder de permis à ceux qui sont essentiels à l'agriculture. Des dispositions ont été prises en vue de permettre l'embauchage saisonnier des ouvriers agricoles dans les chantiers d'abatage et les scieries, les mines et la pêche quand on n'a pas besoin d'eux sur les fermes.

b) En vertu des règlements concernant la mobilisation les cultivateurs et les ouvriers agricoles qui demandent l'ajournement de leur service militaire, obtiendront un sursis d'appel jusqu'à nouvel ordre à moins qu'il ne soit établi, à la satisfaction de la commission, qu'ils ne sont pas essentiels à l'agriculture.

c) Le 1er février, une lettre interprétative a été envoyée au président de chaque commission de mobilisation en vue d'assurer une plus grande uniformité dans l'application des règlements concernant la mobilisation et de souligner l'importance de garder les ouvriers agricoles sur les fermes. Cette lettre appuie sur la nécessité de faire droit, jusqu'à nouvel ordre, à la demande de sursis des travailleurs agricoles essentiels.

Cette lettre a été consignée dans le hansard du 9 février 1943, de sorte que je ne prendrai pas le temps d'en donner lecture maintenant. Elle fait la lumière sur la situation. D'aucuns ont laissé entendre que les commissions de mobilisation ne s'en tiendront pas à la procédure établie. Je n'ai eu aucune indication dans ce sens de la part d'une seul membre de l'une quelconque des commissions du Canada.

Je ne suis en contact personnel avec les commissions de mobilisation, comme le savent les honorables députés, que depuis le 1er décembre. J'ai tout lieu de croire, cependant, que je puis compter sur leur entière collaboration et sur leur observance des règlements.

2. Mise à exécution d'un programme fédéral-provincial concernant la main-dœuvre agricole.—Depuis trois ans le Dominion et la province ont, d'un commun accord et à frais égaux, mis à exécution dans la province d'Ontario, avec beaucoup de succès, un programme conjoint en vue de recruter des travailleurs agricoles au sein des ouvriers, hommes et femmes, et des étudiants dans les centres urbains.

L'an dernier, d'autres provinces ont conclu un arrangement semblable. Voici les grandes lignes de ces accords en vertu desquels le ministère fédéral du Travail partage les dépenses à parties égales avec les provinces concernées:

En Ontario, l'aide financière a servi à l'expansion de l'effectif du service agricole. Cet effectif a été constitué de collégiens, d'étudiants d'universités, d'instituteurs et de citadins qui ont travaillé durant leurs vacances ou leurs loisirs. Grâce à cet arrangement, plus de 50,000 personnes ont été placées sur des fermes durant la saison de 1942. Cinquante mille personnes qui, sans cet accord, n'auraient jamais connu ce qu'est une ferme, ont été mises à la disposition des cultivateurs.

En Nouvelle-Ecosse, on a fourni de l'aide pour la cueillette des fruits dans la vallée d'Annapolis. Des accords ont été conclus avec chacune des trois provinces des Prairies pour rembourser les frais de recrutement, de transport et d'installation d'une main-d'œuvre d'urgence pour les travaux de la moisson.

En Colombie-Britannique, des fonds ont été fournis pour l'adoption de mesures spéciales appelées à répondre au besoin de main-d'œuvre pour la cueillette des fruits.

Ce plan coopératif entre le Dominion et les provinces sera étendu et développé davantage cette année dans toutes les provinces. Déjà, des conférences ont eu lieu à cette fin. On nous a proposé de lever une armée d'ouvrières agricoles; mais nous avons obtenu des résultats satisfaisants depuis trois ans grâce à un plan beaucoup plus vaste en Ontario et à un degré moins important dans d'autres provinces.

Cette année, nous dépasserons notre objectif de l'an dernier de 50,000 personnes en Ontario et nous ferons tout aussi bien dans d'autres provinces.

3. Retour des ouvriers d'un emploi saisonnier à l'agriculture.—Par l'entremise des bureaux de placement et du service sélectif des mesures sont prises et seront mises en vigueur pour assurer que les cultivateurs et les garçons de ferme occupés à des emplois saisonniers dans l'exploitation forestière, les scieries ou ailleurs retourneront à temps sur la ferme pour les travaux du printemps. Ces hommes ont été encouragés à quitter la ferme durant l'hiver, quand leurs services n'étaient pas indispensables, avec l'entente qu'ils pourraient y revenir au printemps.

Quelque 175,000 hommes ont été retirés de la ferme pour des travaux d'hiver et doivent retourner à l'agriculture; sinon, ils perdront leur droit au sursis sous le régime des règlements concernant la mobilisation.

Les bureaux de placement n'émettront en leur faveur aucun permis d'emploi dans une autre industrie.

Il est donc absolument certain que ce groupe nombreux d'hommes sera disponible pour les travaux de la ferme en 1943.

4. Les réserves actuelles de capital humain seront utilisées.—Nombreuses sont les sources d'où nous pourrons recruter des hommes pour l'industrie agricole. En voici quelques-unes:

a) Prisonniers de guerre.—Le ministère du Travail étudiera la possibilité d'employer des prisonniers de guerre sur des fermes et assumera la responsabilité dans ce domaine.

b) Japonais au Canada.—Les producteurs de betteraves sucrières de l'Alberta et de l'Ontario ont déjà des représentants dans les centres japonais de la Colombie-Britannique pour y obtenir de la main-d'œuvre nippone. L'an dernier, nous avions utilement retenu les services de ces ouvriers en Alberta, au Manitoba, et aussi, quoique à un moindre degré, en Ontario. Nous espérons des succès encore plus marqués en 1943.

c) Indiens sur les réserves.—Les Indiens des réserves régis par des traités seront utilisés sur des fermes. Nous avons fait l'essai de cette méthode, et avec succès, l'automne dernier, et cette année nous renouvellerons l'expérience sur une plus grande échelle.

d) Autres sources.—D'autres sources de main-d'œuvre agricoles seront exploitées. Des femmes seront appelées à suivre des cours d'instruction dans le maniement des instruments aratoires; on utilisera les services des internés civils, ainsi que des hommes licenciés des forces armées, de même que plusieurs autres groupes.

5. Apport des industries.—Les établissements industriels seront visités, et ceux qui pourront sans nuire à l'effort de guerre, se dispenser des services d'hommes et de femmes aptes à vaquer aux travaux agricoles, seront appelés à le faire. Il pourra en résulter, pendant la saison active des travaux, la fermeture temporaire de certains établissements.

6. Les personnes inaptes au service militaire seront dirigées vers l'agriculture.—Les pouvoirs conférés par les Règlements concernant le service sélectif national serviront à diriger vers l'agriculture les célibataires du sexe masculin qui, appelés au service militaire, furent trouvés inaptes, et qui, au jugement de l'agent du service sélectif national, peuvent vaquer à des travaux agricoles. Ces hommes seront dirigés sur les fermes productives qui ont besoin de main-d'œuvre.

Le gouvernement acquittera les frais de déplacement et, au besoin, versera une allocation initiale pour les vêtements de travail. En outre, le ministère veillera à ce que l'homme soit promptement rétribué.

7. Mobilité de la main-d'œuvre.—En vue d'assurer la mobilité absolue de la main-d'œuvre agricole et permettre aux hommes de passer d'une zone où le travail est terminé à d'autres zones où leurs services sont requis, le gouvernement fédéral pourvoira aux moyens de transport lorsque le déplacement aura lieu d'une province à l'autre, et partagera les dépenses subies dans une même province avec le gouvernement de cette province. Cette méthode permettra les excursions d'ouvriers agricoles et autres dispositions de cette nature.

8. Comités agricoles régionaux de guerre.—Plusieurs provinces ont déjà organisé des comités agricoles régionaux de guerre dans divers centres ruraux, townships, paroisses et municipalités en vue de favoriser l'effort concerté de différentes régions pour atteindre l'objectif de la production agricole de 1943. D'autres provinces sont à étudier ce plan. De tels comités peuvent contribuer notablement à l'exécution du programme relatif à la main-d'œuvre agricole.

Les comités seraient chargés de remplir les fonctions suivantes:

a) Encourager dans la région l'utilisation maximum de la main-d'œuvre agricole existante au moyen d'un programme et d'une direction efficaces des opérations agricoles; du travail en commun des cultivateurs là où la chose est pratique; du partage de la main-d'œuvre, et de l'utilisation coopérative des machines agricoles.

b) Déterminer les besoins réguliers et saisonniers de la main-d'œuvre agricole dans la localité.

c) Encourager les ouvriers à passer des petites exploitations agricoles aux fermes à grand rendement; collaborer avec les fonctionnaires agricoles provinciaux ou autres fonctionnaires provinciaux, ainsi qu'avec les fonctionnaires locaux des services de placement et du Service sélectif, en vue de faciliter le placement sur les fermes les plus productives des ouvriers recrutés en d'autres milieux.

d) Aider les fonctionnaires provinciaux et les fonctionnaires de bureaux de placement à recruter des agriculteurs et des ouvriers agricoles qui peuvent provisoirement suspendre leurs travaux durant la morte-saison pour prendre un emploi dans d'autres industries primaires essentielles.

c) Fournir, sur demande, des renseignements sur l'indispensabilité ou non des ouvriers agricoles dont les commissions de mobilisation étudient le cas. Les comités régionaux peuvent rendre service en faisant rapport sur le cas des hommes qui ne se sont pas rendus in-

dispensables à la production agricole par un accroissement de production sur la ferme où ils travaillent ou en prenant du travail sur une ferme où leurs services sont requis. Les comités régionaux pourront en outre signaler le cas d'ouvriers qui refusent d'entreprendre ailleurs un travail saisonnier essentiel lorsqu'ils sont en mesure de suspendre leurs travaux réguliers. Ces rapports seront communiqués aux fonctionnaires du Service sélectif national, aux représentants de la Défense nationale et de l'Agriculture qui comparaissent devant la Commission de la mobilisation et, ajoutés aux rapports provenant des Comités de recrutement et d'autres sources, permettront à la Commission d'en arriver à une décision fondée sur des données précises.

9. Transfert d'ouvriers en service sur des fermes à faible rendement.—Les ouvriers actuellement en service sur des fermes à faible rendement seront encouragés à travailler sur des exploitations à rendement supérieur. Toutes les provinces seront invitées à déterminer ce qui peut se faire à cet égard et à élaborer les plans circonstanciés les mieux adaptés aux besoins de chaque région.

10. Des cultivateurs expérimentés seront employés comme conseils sur les questions suivantes:

a) Nomination de fonctionnaires régionaux du Service sélectif national possédant de l'expérience en agriculture.—Des hommes possédant de l'expérience en agriculture seront nommés membres du personnel de la division d'embauchage de chaque région et là où la chose sera nécessaire dans chaque province.

b) Division agricole du service de recrutement de la main-d'œuvre.—Une division agricole du service de recrutement de la main-d'œuvre a été établie. Son personnel comprendra des hommes possédant de l'expérience en agriculture.

c) Liaison étroite avec le ministère fédéral de l'Agriculture.—Un contact étroit sera maintenu entre cette division agricole et les ministères de l'Agriculture du Dominion et des provinces.

d) Représentation de l'agriculture dans la Commission consultative du Service sélectif national.—Un cultivateur éminent, membre de la Fédération Canadienne de l'Agriculture, a été nommé membre de la Commission consultative du Service sélectif national.

11. Discussion du programme avec les autorités provinciales.—Ce programme sera envoyé sans retard aux ministères de l'Agriculture et du Travail de chaque province, après quoi les fonctionnaires respectifs de chaque province en discuteront les détails avec des représentants du ministère du Travail.

M. REID: Le ministre a-t-il songé à utiliser les centaines d'objecteurs de conscience présentement employés dans les camps forestiers, mais à qui on pourrait confier du travail plus pressant?

L'hon. M. MITCHELL: Le ministère du Travail étudie maintenant ce point. Nous croyons qu'il nous sera possible de faire une déclaration à ce sujet dans quelques jours.

M. GRAYDON: Dans la déclaration du ministre, je n'ai remarqué aucun passage indiquant que le Gouvernement ait fait une enquête d'envergure nationale, afin de déterminer exactement le nombre d'hommes et de femmes que notre programme de production agricole exigera.

L'hon. M. MITCHELL: Nous avons des tas de chiffres que je serai heureux de montrer à l'honorable député. Après tout, il ne s'agit que de conjectures. En effet, les chiffres d'aujourd'hui ne valent plus demain. Souvent même ils n'ont plus de valeur longtemps avant de me parvenir, à cause des changements continuels dans la situation agricole dans un pays où elle est saisonnière comme ici. Cependant, si l'honorable député désire prendre connaissance des renseignements les plus dignes de foi que nous possédons, je serai heureux de les lui montrer.

M. GRAYDON: Ce n'est pas spécialement pour ma propre gouverne que je pose cette question. Je désire savoir si le Gouvernement attaque ce problème sous un angle ou sous un autre. Il me semble qu'il devrait connaître les besoins qui existent avant d'arrêter une politique visant à les satisfaire.

L'hon. M. HANSON: Au sujet de la lettre adressée par le sous-ministre, M. MacNamara, aux commissions de mobilisation, le ministre nous dira-t-il combien de réponses il a reçu et consentira-t-il à les déposer sur le bureau de la Chambre? J'en connais une qu'un membre de la commission de mobilisation du Nouveau-Brunswick a écrite. Comme elle contient des idées très pratiques, je voudrais la voir consigner au hansard. Elle exprime la pensée bien mûrie d'un homme qui accomplit une excellente besogne. Je puis ajouter qu'il n'est pas président de la commission. Il serait très utile de publier ces lettres soit dans le hansard, soit dans les *Procès-verbaux*. En tout cas, je demande au ministre de les déposer sur le Bureau, afin que nous puissions connaître la réaction des membres de

ces commissions aux conseils que le sous-ministre du Travail leur a donnés dans sa lettre.

M. BLACKMORE: Le ministre du Travail pense-t-il que d'autres départements ont émis, pour la gouverne des commissions, des instructions ou des propositions susceptibles d'influer sur les décisions qu'elles pourraient prendre au sujet des gens qui, sans cela, pourraient obtenir un sursis d'appel parce qu'ils sont essentiels à l'agriculture?

On me rapporte que des gens qui, autant qu'on peut en juger, devraient obtenir des sursis d'appel parce qu'ils sont essentiels à l'agriculture, n'en obtiennent pas des commissions pour une raison ou pour une autre. On se demande donc si le Gouvernement a émis ou non des ordres qui contremandent ceux qui émanent du département du ministre.

L'hon. M. MITCHELL: Je puis donner à l'honorable député l'assurance que le Gouvernement n'a pas émis d'ordres contraires à ceux du ministère du Travail.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le ministère de la Défense nationale ne fixe-t-il pas un contingent aux commissions, un certain nombre de recrues à obtenir chaque mois? Le ministère du Travail reçoit-il les chiffres directement des quartiers généraux de la Défense à Ottawa?

MARINE ROYALE CANADIENNE

ALLUSION À LA DÉCLARATION D'UN OFFICIER DE LA MARINE TOUCHANT L'ACTIVITÉ DES SOUS-MARINS ENNEMIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre du Service naval): Si on veut m'accorder un instant, je désire faire à la Chambre une déclaration touchant la question soulevée hier par l'honorable député de Yale (M. Stirling). Je n'ai pu me procurer hier les renseignements, car l'amiral Brodeur était en route pour Washington et je n'avais pas encore pris connaissance des journaux québecois. La déclaration que je désire faire est la suivante:

D'après le communiqué de la Presse canadienne reproduit dans les journaux du 25 février, le contre-amiral Brodeur de la marine canadienne aurait déclaré au cours d'une entrevue à Québec que "les Allemands peuvent concentrer l'été prochain dans les environs de Halifax et de Terre-Neuve jusqu'à 500 ou 600 sous-marins chargés de harceler les convois alliés".

On m'avise qu'aucun représentant de la Presse canadienne n'assistait à l'entrevue; que les seuls reporters de journaux présents étaient un membre du *Quebec Chronicle Telegraph* et un de *L'Action Catholique*, deux journaux publiés à Québec. Le sous-lieutenant Jacques Trépanier, du service de l'information navale, y assistait également.

Le rapport du *Quebec Chronicle Telegraph* est ainsi conçu:

> Il (l'amiral Brodeur) a soutenu que si l'ennemi lançait de 500 à 600 sous-marins cette année, les Allemands en enverraient probablement un grand nombre dans les environs de Halifax et de Terre-Neuve..."

Dans son compte rendu, *L'Action Catholique* ne spécifie aucunement le nombre de sous-marins.

Nous avons télégraphié au contre-amiral Brodeur et voici sa réponse:

> Je tiens à affirmer que jamais je n'ai dit au cours de l'entrevue ou dans mon allocution que de 500 à 600 sous-marins se tiendraient au large du littoral canadien et je n'ai jamais parlé de la clôture de la navigation dans le Saint-Laurent. Le lieutenant Trépanier était présent en toutes ces occasions et doit être en mesure de corroborer mon allégation. Au cours de l'entrevue et dans le discours, mention a été faite,...

Le mot n'est pas très net dans son message chiffré, c'est soit "mentionné", soit "suggéré", mais je crois que le mot exact est "mentionné",

> ...du fait que l'ennemi pourrait avoir de 500 à 600 sous-marins pour des opérations dans l'Atlantique.

Le sous-lieutenant Trépanier confirme que le contre-amiral Brodeur n'a pas dit que l'ennemi concentrait de 500 à 600 sous-marins au large d'Halifax ou de Terre-Neuve. Il semble donc que la dépêche de la Presse Canadienne publiée par certains journaux le 25 février n'a pas cité exactement les paroles du contre-amiral Brodeur à cet égard.

L'hon. M. HANSON: Le ministre a-t-il averti le contre-amiral Brodeur de garder le silence.

L'hon. M. MACDONALD: Il est difficile aux officiers de marine ou aux officiers de n'importe quelle arme de rester cois, harcelés de questions par les reporters, comme ils le sont souvent. Ils se trouvent souvent dans une situation telle que leur silence passerait pour une affirmation. Ces hommes ne tiennent pas à parler mais, en certaines circonstances, ils sont vraiment contraints de dire quelque chose.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Même en prenant l'interprétation la plus favorable que le ministre a faite de la déclaration, cet après-midi, la situation en ce qui regarde la sécurité de notre pays à l'heure actuelle laisse beaucoup à désirer. Par tout le Canada on recommande le silence aux civils en ce qui a trait aux mesures de sécurité et les titulaires de hauts emplois devraient au moins donner l'exemple. J'espère que le ministre

prendra les dispositions convenables pour voir à ce que cela se fasse dans son ministère et dans la marine.

RESTAURATION D'APRÈS-GUERRE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE RESTAURATION ET DE RÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le 25 février, sur la motion de l'honorable M. Mackenzie visant l'institution d'un comité spécial chargé d'étudier les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle et de faire rapport.

M. PAUL MARTIN (Essex-Est): Au moment de la suspension du débat, hier soir, j'étais à commenter les remarques faites par l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) sur la façon dont il conviendra de traiter nos anciens combattants quand ils reviendront de la guerre. J'ai approuvé de façon générale ce qu'il a dit à ce sujet. Je suis certain qu'il doit être le premier à vouloir mettre bien en relief devant le pays tout ce qui a été fait à propos de ce problème par le Gouvernement et par le ministère des Pensions et de la Santé nationale ainsi que par les divers comités de cette Chambre qui s'en sont occupés.

Il serait peut-être intéressant de passer en revue à l'heure actuelle quelques-unes des réalisations effectuées en ce domaine. Il y a tout d'abord la loi des pensions, revisée en 1941. Un comité de la Chambre a présenté une longue liste de recommandations dont le Gouvernement a adopté la plupart en moins de six mois. On a modifié en plusieurs cas les règlements relatifs aux soins et traitements médicaux et, même si ces modifications ne sont pas de nature à satisfaire tous les honorables députés, on a tout de même fait du progrès dans ce sens. Il ne faut pas perdre de vue non plus les dispositions pourvoyant aux indemnités de chômage, à la rééducation professionnelle, à la récupération physique, à l'assistance aux anciens combattants qui ont besoin de crédit pour se livrer à l'agriculture, pour achever leurs études ou pour établir leurs droits d'anciens combattants pour les fins de la Loi de l'assurance-chômage. Il y a ensuite la loi de la réintégration obligatoire dans l'industrie, loi adoptée en 1942; la loi de coordination de l'enseignement professionnel, adoptée en 1942; l'extension du principe de la préférence accordée aux anciens combattants dans l'octroi des emplois du service civil; la préférence que l'on est censé accorder aux anciens combattants en matière de contrats pour la défense; la nomination de représentants dans les bureaux de placement du gouvernement partout au pays chargés de s'occuper des anciens combattants et la constitution de divers comités de citoyens. On pourrait mentionner en outre les mesures d'hospitalisation, portant à 8,000, de 2,000 qu'il était auparavant, le nombre de lits d'hôpitaux.

Ce relevé n'est pas complet, mais les honorables députés conviendront, j'en ai la conviction, que le problème a retenu l'attention non seulement de l'administration mais de la Chambre et que le travail accompli jusqu'ici révèle bien que la Chambre est résolue de faire tout ce qu'elle pourra pour garantir à nos combattants qu'ils seront soustraits aux ennuis et à la misère lorsqu'ils reviendront au pays. J'estime donc juste, comme l'ont fait l'an dernier les honorables députés de l'autre côté de la Chambre, de féliciter le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) de l'esprit d'initiative dont il a fait preuve dans ces entreprises.

Hier soir, je me suis efforcé d'indiquer que selon moi l'objet principal de ce débat serait le plus efficacement atteint si nous nous en tenions aux principes généraux des problèmes à résoudre, en laissant au comité le soin d'en examiner les détails. A ce sujet, je dois dire que je souscris aux observations faites par M. George Luxton, qui est maintenant au service du ministère du Travail; voici ce qu'il disait dans un récent numéro de *Public Affairs:*

> Il est oiseux à l'heure actuelle d'étudier en ses détails un plan propre à assurer la continuité de l'embauchage. Reste à savoir si les Canadiens témoigneront la même unité d'intention qu'en temps de guerre et s'il existera une atmosphère internationale de collaboration mutuelle. Mais nous pouvons examiner avec fruit les conditions essentielles d'une solution.

N'est-ce pas là aussi loin que nous pouvons aller? Préparons nos idées et nos plans, mais n'allons pas les considérer comme définitifs, car leur mise en pratique dépendra en dernière analyse de circonstances et d'éventualités qui nous échappent pour l'instant.

M. MacINNIS: Rien n'est définitif.

M. MARTIN: Je le sais, mais il est important que nous le sachions, car quand certains honorables députés prennent la parole, on est porté à croire qu'ils proposent une solution, une formule magique susceptible de résoudre promptement ces problèmes. Je sais qu'il ne suffit pas de parler des quatre libertés, et de s'en tenir à des généralités. L'opinion publique, chez nous comme ailleurs, exigera que ces déclarations générales se transforment en mesures d'ordre pratique, afin que la masse de la population soit assurée d'un emploi qui lui permette de subvenir convenablement aux besoins des personnes à sa charge, d'être bien logée, bien nourrie, de jouir d'une

bonne santé, de s'instruire suffisamment et ainsi de suite. Et il s'agit là, certes, des besoins minimums. Comme nous donnons à l'heure actuelle de nos biens et de notre richesse dans une mesure que nous voulons illimitée, je suis d'avis qu'il convient d'aborder dans le même esprit le problème du rajustement social. Si nous pouvons dépenser notre argent et notre énergie à la poursuite d'une guerre que nous n'avons pas voulue, nous devrons à titre d'hommes publics, comme le savent bien tous les membres de cettte Chambre, nous rendre au désir général et nous appliquer avec la même énergie et dans la même mesure à la lutte contre tous les maux économiques et sociaux.

M. BLACKMORE: Si l'honorable député veut bien me permettre une question, quelle forme cette demande revêtira-t-elle, selon lui?

M. MARTIN: Je ne dispose que de quelques minutes et je tiens à exposer mon point de vue. Je tiendrai compte néanmoins de cette question.

Hier soir, je citais un passage du volume écrit par le professeur Carr, ouvrage auquel a fait allusion l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), afin de montrer qu'il existe une crise morale, et que c'est là un facteur dont il faut tenir compte dans notre étude des problèmes de l'heure. Je n'avais pas l'intention de faire servir à une excuse de nos omissions le passage que j'ai cité. J'ai tout simplement dit, et je le répète, qu'un tel énoncé est une expression de foi dans les destinées de l'humanité elle-même, foi basée sur des conceptions religieuses généralement admises sur lesquelles nous devons fonder le régime économique et social que nous nous proposons d'instaurer.

On a mentionné la technique de l'organisation, et j'appuie la proposition qu'on a soumise à cet égard. Naturellement, il faut arrêter des plans, c'est-à-dire qu'il faut nous préparer. Cependant j'affirme que nous ne pouvons pas prétendre que nos plans ou la technique mise en œuvre à cet égard nous fourniront automatiquement un dogme ou une formule susceptibles de s'appliquer à n'importe quel problème. Il faut jeter des plans et nous préparer, cela va de soi, et je reconnais volontiers que jusqu'ici nous n'avons pas fait preuve d'initiative suffisante en ce sens. J'indiquerai dans un instant le genre de préparation que je conçois. Auparavant, je dirai qu'en établissant notre technique d'organisation nous devons prendre un soin extrême d'éviter les formules rigides qui auraient pour effet de réduire l'homme à l'état dans lequel l'ont mis des techniques de ce genre inspirées de mauvais motifs, en particulier dans les pays totalitaires. Nous avons ici même, pour faire face à la guerre, établi une technique d'organisation. Quels résultats a-t-elle donnés? La liberté humaine en a été considérablement amoindrie. Nous sommes prêts à accepter cette perte temporaire et partielle de notre liberté, car nous consentons ce sacrifice pour la victoire que nous désirons tous et vers laquelle tendent tous nos efforts. Je formulerai toutefois l'observation suivante, laquelle vaut pour le présent aussi bien que pour l'avenir. La technique de l'organisation aussi bien que le régime des contrôles administratifs, lequel doit inévitablement se prolonger, doivent faire l'objet d'une surveillance continue de la part des pouvoirs législatifs, sinon la liberté humaine en souffrira et l'homme retournera à la condition même à laquelle il essaie, depuis des siècles, de se soustraire.

Quand je disais hier soir que le problème devrait être étudié dans ses conséquences lointaines, j'entendais que toutes les tentatives en ce sens resteront vaines si l'étude n'en est pas faite collectivement, avec le concours de toutes les nations. Le Canada, qui attend son principal revenu des marchés mondiaux, occupe sous ce rapport une situation spéciale. En conséquence, la sorte de préparation que je préconiserais consisterait à rendre disponibles à toutes les nations les denrées maîtresses, par l'entremise de syndicats internationaux sans privilèges spéciaux et soumis à une régie appropriée, de cartels internationaux qui réglementeraient la production et la distribution et qui, encore une fois, ne jouiraient d'aucuns privilèges légaux ou spéciaux. La tendance s'affirmera certainement en faveur d'une régie internationale des matières brutes, du change étranger, des marchés et du crédit, par quelque organisme que j'appellerai supra-national, et dans le sens qu'indiquait ce matin M. Summer Welles, et hier, au Royaume-Uni, M. Morrison.

Il faudra à cette fin créer quelque organisme capable de réaliser cet objectif, et j'aime à croire que le comité formulera un plan et approuvera l'idée d'instituer une banque internationale, de réglementer la production et la distribution des denrées alimentaires et matières principales, de rationaliser le système d'immigration et de migration, de régir l'embauchage et l'application des mesures d'hygiène et de bien-être social. Tout cela ne peut être accompli que par l'effort collectif. C'est le point que je désire souligner; c'est l'impression que je veux créer, si je n'en laisse point d'autres.

Nous avons créé l'organisme des Nations Unies. Certains voudraient dresser les plans d'un monde nouveau sur le papier, mais je ne partage pas leur avis. Bien que l'organisme que constitue présentement les Nations Unies soit susceptible de perfectionnement, je n'en désire pas moins qu'on le perpétue. La liaison qui est assurée présentement entre notre pays et les Etats-Unis par le moyen de

corporations, les agences gouvernementales qui relient maintenant les Etats-Unis et le Royaume-Uni et aussi la Russie et la Chine, ces corporations *ad hoc* et ces comités doivent continuer. C'est par un mouvement de ce genre, et seulement par ce moyen que nous pourrons stabiliser dans une certaine mesure les problèmes que nous aurons à résoudre au cours de la période de liquidation aussi bien que dans un avenir plus lointain. Si nous n'y parvenons pas nous pouvons nous attendre à voir surgir de nouveaux les événements auxquels il faut rattacher la situation qui a permis à des êtres indisciplinés et malfaisants de chercher à dominer le monde aussi bien que leur propre continent.

Il me semble que nous devrions dresser un programme de ce genre, et je soumets cette idée à la Chambre en reprenant quelque peu celle qu'avait émise M. Percy Corbet. Nous devrions instituer une commission commerciale qui verrait à faire disparaître le régime du contingentement et les autres restrictions directes sur le commerce et à faire baisser les droits douaniers. On devrait transformer la banque actuelle des règlements internationaux en une banque centrale qui aurait le pouvoir de fixer les fonds et de maintenir les taux du change. On devrait créer une commission de mise en valeur qui disposerait de fonds considérables pour financer des ouvrages publics d'un caractère international ainsi que des établissements industriels, et qui chercherait par ces moyens à atteindre une double fin, soit d'assurer un mode de vie convenable aux régions inexploitées du monde et de fournir de nouveaux débouchés à la capacité de production des pays industriels existants. Il devrait exister une commission de l'émigration et de la colonisation.

Il se peut qu'à la fin des hostilités, nous nous trouvions en présence d'une situation semblable à celle à laquelle nous avons dû faire face après la dernière guerre. Un groupe puissant de pays créanciers, ou peut-être un puissant pays créancier, peut se trouver en concurrence avec d'autres pays du monde qui veulent améliorer leur situation immédiate et qui se trouvent dans l'obligation de faire concurrence à ce pays sur les marchés mondiaux. S'il nous faut encore voir apparaître des monopoles nationalistes, des monopoles privés fondés sur des privilèges, vaut autant tout abandonner. Toute grande et gigantesque que soit la tâche, j'ai tout lieu de croire que nous saurons nous entendre sur la formule et le programme. C'est en soulignant ces principes généraux, je crois, que le comité et le Gouvernement peuvent collaborer effectivement et nous aider à obtenir des résultats. Il faudra faire ressortir à l'avenir, non pas le côté du gain, mais le côté de la contribution. Tous les hommes et toutes les nations, ce me semble, devraient mettre au premier plan, non pas ce qu'ils peuvent retirer mais l'apport que peut constituer leur contribution. Nous devrions nous efforcer de faire disparaître les deux extrêmes qui ne devraient pas exister, surtout dans un pays comme le nôtre,—l'extrême de la pauvreté, d'une part, et l'extrême de la richesse, de l'autre.

[M. Martin.]

Ces observations d'ordre général devraient servir au comité, ce me semble de moyens propres à aborder l'étude de ce problème. Je n'oublie pas ce qu'a dit le premier ministre (M. Mackenzie King) à la Chambre le 5 mars 1942, comme en fait foi le hansard dont j'emprunte la citation que voici:

> Il faut gagner la guerre, avant de songer à la reconstruction, et si la victoire doit inclure, comme nous l'espérons, le rétablissement de la liberté dans les régions où les pays agresseurs la foulent aux pieds, une besogne énorme attend les nations libres du monde. J'insiste sur ce point pour dissiper l'impression que, si nous établissons un comité de la Chambre chargé d'étudier le problème de la reconstruction, c'est que le Gouvernement ou quelque député de notre parti,—ou à cet égard, aucun membre de la Chambre des communes,—s'imagine que nous entrevoyons la fin du conflit ou sommes le moindrement assurés de la tournure des événements, du moins pour le présent immédiat.

Nous approuvons tous ces idées, je crois. Nous ne désirons aucunement créer une fausse impression, nous ne voulons pas insister là où il n'y a pas lieu de le faire, nous voulons tout simplement dire que nous pouvons hâter la victoire en faisant naître la confiance dans l'esprit et le cœur de ceux qui se trouvent en ce moment dans les territoires occupés par l'ennemi. Laissons-leur savoir que nous songeons aussi à améliorer le sort de l'humanité au point de vue du bien-être économique et social. Qu'ils sachent que le moment venu, nous serons en mesure de résoudre les problèmes difficiles qui se présenteront.

Nous avons commis une grave erreur à la fin de la dernière guerre. Nous avons érigé une utopie. J'y ai contribué. Nous avons cru qu'au moyen de formules inscrites sur le papier nous allions trouver un remède à tous les maux. Nous n'avons tenu aucun compte des forces extraordinaires nées de la guerre. Nous devons cette fois-ci faire preuve de réalisme. Tenons-nous-en à quelque chose de pratique, n'oublions pas l'idéal mais n'oublions pas non plus les difficultés. Un problème se pose à notre génération en ces temps troublés. Est-il permis d'en douter? Que sa solution relève de la gestion privée ou de l'Etat, qu'elle réside dans l'initiative privée ou le collectivisme, la responsabilité de tous est engagée. Il me semble que les gens bien intentionnés d'une société bien ordonnée ne doivent pas redouter

ce problème, ils doivent plutôt y voir une occasion d'accomplir une œuvre pratique.

L'hon. C. G. POWER (ministre de l'Air): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à dire quelques mots pour attirer l'attention du comité intéressé, de la Chambre et du pays, sur un problème qui sera, à mon sens, un des plus importants et des plus ardus à résoudre dans les années à venir. Ce problème, dans un sens, est particulier à l'aviation, mais il touche à un certain degré les deux autres services armés. Il est né de l'espoir et du désir du peuple canadien, voire de la nécessité qui lui incombe de rendre à la vie civile les jeunes gens que nous avons enrôlés comme aviateurs et envoyés outre-mer. Le problème diffère quelque peu de celui qui a surgi après la dernière guerre et je parle en connaissance de cause parce que, depuis vingt-cinq ans, je m'intéresse activement au rétablissement des anciens combattants de la dernière guerre.

Ce qui m'a également frappé, c'est que les cas les plus difficiles que nous avions à régler, mais que nous n'avons pu résoudre de façon satisfaisante, malgré tous les rouages que nous avons créés et tous les plans que nous avons élaborés depuis la dernière guerre, concernaient ceux qui s'étaient enrôlés avant d'avoir atteint leurs vingt ans. Dans cette guerre-ci, peut-être pas la majorité, mais une forte proportion de jeunes gens dans nos escadrilles de chasse et de bombardement au Moyen-Orient et sur tous les fronts du globe ont à peine atteint l'âge de vingt ans. Ils ont été recrutés dans nos écoles supérieures, nos collèges et nos universités avant la fin de leurs études, du moins pour quelques-uns. Ils n'avaient pas eu encore le temps de s'établir dans une profession, dans un commerce ou une industrie. Nous les avons pris au seuil de la vie pour leur confier l'une des tâches les plus hasardeuses. Ces jeunes gens n'ont pas de situation qui les attend à leur retour. Ils n'ont aucune carrière. Ils ont sans doute leurs espoirs, leurs ambitions. Ils songent à occuper l'une ou l'autre des nombreuses situations qui leur seront ouvertes dans notre pays, mais je puis dire à cette Chambre que les expériences qu'ils traversent en ce moment ont, selon toute probabilité, détourné leur cerveau des préoccupations qui les assaillaient à ce sujet en temps de paix.

Que ferons-nous de ces hommes? Nous sommes allés les chercher à l'école et leur avons fait suivre les cours de l'organisme conjoint d'entraînement aérien. Nous leur enseignons le maniement de l'avion et tant qu'ils ne sont pas montés en avion et n'ont pas goûté à la griserie du vol ils restent à la tâche. Ils sont pris d'abord par l'excitation, le brouhaha et l'ambition de monter en avion, puis dès qu'ils ont reçu la formation voulue, par la griserie de leur premier vol solo, de leur envolée dans des appareils plus rapides et enfin dans des bombardiers bimoteurs. De là, on les envoie outre-mer où ils sont affectés à des unités d'entraînement aux manœuvres aériennes; on leur enseigne à diriger, à conduire et à manœuvrer au cours d'engagements l'avion dans lequel ils devront livrer le combat à l'ennemi. Vient ensuite un stage dans des escadrilles actives, de bombardement, par exemple. Ils doivent faire des envolées de dix à vingt heures, le plus souvent la nuit et malgré les intempéries. Même s'ils sont braves, ils ne peuvent chasser de leur esprit la pensée qu'une panne de moteur est toujours possible. Ils se rendent compte du danger de voir surgir un chasseur de nuit ennemi. Puis ils se trouvent au-dessus de leur objetif. Les projectiles antiaériens les entourent de toutes parts, et parfois réussissent presque à détruire leur appareil. Ils déposent leurs bombes et commencent le long trajet du retour.

Le courage requis pour ces manœuvres est bien différent de celui qu'il fallait aux soldats de la dernière guerre. Ces derniers avaient besoin de courage pour rester tranquilles jour après jour sous les bombardements, dans la boue, la saleté et l'humidité des tranchées. A nos aviateurs, il faut un courage différent de celui du soldat qui monte à l'assaut de fortifications ennemies, ou de celui qui participait autrefois aux charges glorieuses mais aujourd'hui démodées de la cavalerie. Il faut un courage spécial pour soutenir les nerfs de l'aviateur malgré les secousses continuelles qu'il subit pendant toute la durée de son service aérien. A la suite de telles épreuves, ces aviateurs nous reviennent. Ils ne sont pas blessés; les médecins ont toute la compétence voulue pour traiter les désordres fonctionnels. Ce qu'il faut corriger, c'est l'invalidité mentale de ces hommes. Nous avons contrarié les ambitions et les espoirs de ces jeunes gens. Nous les avons violemment et soudainement arrachés à la carrière qui les attendait ou qu'ils ambitionnaient; à leur retour, il se produit une réaction à la tension et à la surexcitation qui ont persisté pendant toute la période d'instruction et de service actif. Lorsque cette réaction se produit, ces jeunes gens, quels qu'ils soient, deviennent un problème, non seulement pour le corps d'aviation,—le premier intéressé, je dois l'admettre,—mais aussi pour le pays tout entier. C'est un problème auquel nous devons tous nous intéresser sérieusement. Ces jeunes gens éprouvent une fatigue nerveuse, une fatigue mentale. Je le répète, le courage et la bravoure n'y sont pour rien; quelque chose doit céder après une

série plus ou moins longue de ces envolées hasardeuses où le pire est toujours à craindre.

Il est très difficile de trouver un traitement pour ce malaise. Nous avons des projets. Nous avons décidé d'envoyer un certain nombre de ces malades dans des maisons de convalescence, mais il en est qui, de retour, ne veulent plus entendre parler de guerre, ni voir d'uniforme. Il abhorre le son d'un moteur. Il faudrait les envoyer dans quelque solitude. La maison de convalescence pourrait faire dans certains cas, mais, dans d'autres, ce genre d'institution où ils rencontreraient des aviateurs comme eux, ne serait pas approprié, car ils pourraient y causer sans cesse des horreurs qu'ils ont connues, ou s'en occuper l'esprit. Nous pouvons prendre des dispositions, et nous en prendrons, au sujet de leur réintégration et de l'achèvement de leurs études dans les collèges et les universités. Nous pouvons leur faire donner des cours professionnels. Nous pouvons nous efforcer de leur trouver des emplois dans le corps d'aviation, pendant qu'ils portent l'uniforme et ensuite à l'extérieur, quand ils décideront de partir. Mais je pense qu'il ne sera pas si facile de leur trouver des emplois dans l'aviation. La chose paraissait facile. J'étudie la question presque depuis le début de mon entrée en fonctions. Mais je sais ce qui est arrivé dans la dernière guerre. J'ai causé avec tous ceux avec qui j'ai pu discuter le sujet. J'ai discuté la question avec les aumôniers qui sont peut-être les plus intimes confidents de ces jeunes gens. Je l'ai discutée avec le personnel des services auxiliaires et avec des psychologues et des psychiâtres. Franchement, nous avons beau établir tous ces plans, il s'agit presque de traiter le cas de chaque homme comme un cas individuel. Il est presque impossible d'établir une formule.

Nous avons pensé d'abord que nous disposerions d'emplois sans nombre dans les équipes de terre, d'emplois rendus disponibles au moyen de transferts ou permutations. Franchement j'ai cru que nous pourrions placer ici des centaines de ces hommes, une fois terminé leur service là-bas, et en envoyer d'autres prendre leur place outre-mer, qu'ils travailleraient dans les services administratifs ou même serviraient d'instructeurs à la place des instructeurs d'ici. L'expérience que nous avons n'est pas d'assez longue date pour que je puisse exprimer un avis formel à ce sujet, mais j'ai constaté que plusieurs de ces jeunes gens ne restent pas ici et n'acceptent pas d'emplois dans le personnel terrestre. Quelques-uns sont peut-être revenus éprouvant un certain sentiment de rancune contre ceux qui occupent un emploi au Canada; ce sentiment est déraisonnable et injustifiable, mais plusieurs de ces anciens combattants ne sont pas ici depuis six mois qu'ils nous supplient de les laisser retourner au front. Ils ne semblent pas vouloir demeurer ici.

J'ai en l'idée quatre ou cinq de nos plus brillants sujets, tous décorés, et dont deux ont reçu l'offre d'un poste de commandant d'escadrille de combat au Canada et l'ont accepté. Mais ils n'ont pas voulu rester, ils voulaient retourner outre-mer. Il est vraiment embarrassant de leur trouver du travail. Des emplois dans le personnel terrestre, dans l'administration, dans le service de l'équipement sont à leur disposition. Dieu sait s'ils peuvent y avoir accès, en ce qui nous regarde, et nous prendrons tout le temps requis pour les former, car tous n'ont pas reçu la formation nécessaire dans les écoles primaires supérieures avant leur enrôlement, et ils ont eu encore moins l'occasion de recevoir cette formation depuis qu'ils sont dans l'aviation. Ils recevaient l'instruction préparatoire au combat ou étaient effectivement sur la ligne de combat. Nous prendrons, je le répète, tout le temps voulu pour les former et les adapter aux conditions canadiennes; mais je crains que si nous ne leur accordons pas un traitement quelque peu différent et n'appliquons pas le meilleur de notre intelligence à la solution de ce problème, nous n'en fassions pas un succès.

Un autre point que je désire souligner c'est l'importance d'étudier à fond cette question, car n'oublions pas que c'est de ces jeunes gens que dépend la destinée du Canada. Au point de vue physique ils atteignent le plus haut niveau possible. Au point de vue éducation et intelligence ils sont triés sur le volet. Ce sont des gens qui, normalement, siégeraient d'ici dix ans à la Chambre des communes et dans quinze ou vingt ans occuperaient les bancs des ministres ou les sièges qui leur font face.

Je parle avec conviction parce que j'estime qu'il s'agit ici des plus importants problèmes que nous devons régler. Je le répète, nous avons des plans et nous y avons réfléchi. Je ne suis pas sûr qu'ils réussiront. Il se peut, comme je l'ai dit, que nous devrons traiter chaque cas en particulier. Même maintenant, alors qu'ils nous reviennent et font encore partie du corps d'aviation dont ils doivent observer la discipline, je ne suis pas encore fixé sur la question de savoir si nous devons les astreindre à une discipline extrêmement sévère ou à la discipline la plus douce possible. J'ignore ce qui leur convient.

Nous estimons qu'il est fort difficile de les placer sous le commandement d'hommes qui ont fait du service dans la dernière guerre, même si ces gens ont alors mérité des médailles et des décorations. Nos jeunes gens ne s'intéressent pas du tout aux anciens de 1914-

1918 et les jeunes gens de leur propre génération qui ont servi dans la guerre actuelle ne sont peut-être pas assez âgés pour se charger d'une tâche qui exige la prudence du serpent, la patience d'une madone, la science d'un psychiatre, d'un psychologue et d'un chirurgien et les connaissances d'un docteur en philosophie.

A franchement parler, nous devons donc faire face à un problème délicat. Je prie la Chambre de l'étudier de son mieux et surtout de se montrer patiente envers ceux qui s'efforcent de faire un succès de cette tâche. Je demande à chaque honorable représentant d'y réfléchir et je puis assurer la Chambre que nous examinerons avec soin toutes les idées, d'où qu'elles viennent, qui nous seront soumises au sujet des jeunes gens qui nous reviendront.

L'hon. R. B. HANSON: Je crains de ne pouvoir apporter une contribution notable à cette discussion, mais avant de faire part de mes réflexions, je désire rappeler au ministre de l'Air (M. Power) que je lui sais gré d'avoir abordé le problème spécial que soulève la situation de ces jeunes gens qui reviennent au pays après avoir été soumis pendant des mois à la plus hasardeuse occupation. Mais ce n'est pas le seul problème qui a trait aux anciens combattants.

L'hon. M. POWER: Oh non.

L'hon. M. HANSON: Certainement non. Il se peut qu'à cause de son ampleur et de son acuité, étant donné que les armées de l'air ont été si actives et qu'elles le seront jusqu'à la fin, le problème que posent les aviateurs soit plus difficile à régler que pour les membres des autres services de nos forces armées.

Mais ces hommes posent d'autres problèmes réclamant une attention particulière. Je me demande si nous nous attaquons vraiment au problème des anciens combattants. J'ai été témoin d'un incident plutôt fâcheux sur le train lundi dernier, alors que je me rendais ici. Je ne le mentionne qu'en passant. Cet incident résulte de la discussion soulevée par le ministre. J'ai fait la connaissance de deux hommes sur ce train, dont l'un est un soldat licencié ayant fait partie des troupes de commandos de Dieppe. Il s'est enrôlé dans la ville de Hamilton. Il s'est rendu outre-mer avec son unité et a demandé d'être envoyé à Dieppe. Il en est revenu, mais avec onze blessures d'obus à la jambe. Il est retourné en Angleterre où il a été hospitalisé pendant plusieurs semaines, puis affecté à une unité à Aldershot. Pendant qu'il était à cet endroit, l'une des principales conduites de gaz dans le camp a fait explosion. Lui et neuf autres ont offert volontairement de réparer la fuite, mais, gravement gazé, il a été ramené à l'hôpital, puis renvoyé au Canada, au district militaire n° 5, où il est né mais où il n'avait pas vécu depuis plusieurs années. On l'a licencié au mois de février de cette année. Mais j'ai vu sa feuille de licenciement et tandis que le train filait, j'y ai relevé la note suivante (je ne mentionnerai pas son nom, mais j'ai signalé son cas à l'armée): "Ses services ne sont plus requis. Physiquement inapte."

Les honorables députés savent-ils de quelle façon on a traité ce garçon? On lui a donné un billet de chemin de fer, d'une valeur de $2.35, pour l'endroit où il se rendait, mais on n'a pas voulu lui en donner un qui l'aurait conduit à Hamilton, ville où, prétendait-il, il pourrait obtenir son ancien emploi. Je vais vérifier la vérité de ses énoncés. Il s'agit évidemment d'un témoignage unilatéral et j'ignore encore s'il est exact. Mais, si le ministre et d'autres membres du cabinet avaient pu entendre les imprécations que lançaient ce jeune homme contre les autorités militaires, ils auraient eu matière à réflexion. J'ajoute que ce jeune homme ignorait mon identité au début de la conversation, bien qu'il ait appris par la suite qui j'étais.

Un autre jeune homme venait du comté voisin, Charlotte. Il avait fait partie de l'armée pendant deux ans, mais n'avait pas été envoyé hors du Canada. A l'enrôlement, on l'avait placé dans la catégorie A. Ce jeune homme, né et élevé dans un milieu agricole, n'avait jamais appris de métier. Il avait suivi des cours de barbier pendant six semaines, mais n'avait jamais exercé ce métier. En entrant dans l'armée, il suivit un cours de soudure à l'autogène, mais il ne put le poursuivre car son état de santé s'en ressentait. Il perdit la santé au point qu'après deux ans dans l'armée, au Canada, et après tout l'argent que son instruction avait coûté à l'Etat, il fut placé dans la catégorie E et licencié. Il demanda à suivre un cours de barbier, mais on refusa sa demande sous prétexte qu'il avait déclaré aux autorités militaires, en s'enrôlant, qu'il était barbier. Pourquoi a-t-il agi ainsi, je l'ignore.

Si ces deux jeunes gens étaient ici en ce moment, je suis certain que leurs observations sur les autorités militaires feraient réfléchir le ministre. Je ne dis pas que toutes ces choses soient vraies, mais j'essaie de les vérifier. Cela indique bien l'ampleur de ce problème de restauration. Je ne parlerai pas davantage de ces deux cas, ne désirant pas juger après n'avoir vu qu'un côté de la médaille. Ils m'ont cependant impressionné tellement que j'ai entrepris de vérifier de mon mieux ce qui en est.

Le ministre a parlé tout spécialement des aviateurs, et je crois qu'il a bien fait de signaler leur cas à la Chambre. Je crains de ne pouvoir lui être bien utile. Chaque cas

devra, je crois, être jugé au fond et il faudra trouver quelque remède à appliquer là où des hommes, pour des causes indépendantes de leur volonté, ne pourront pas se réadapter à la vie civile. J'ose dire que ce pourrait bien être là l'un des problèmes les plus épineux qui se poseront à l'avenir.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). Je n'ai pas l'intention de le suivre dans ses éloquentes dissertations philosophiques, mais je tiens à lui dire qu'il va falloir montrer un peu plus de réalisme dans cette question de restauration. Il ne s'agira pas de théories, mais de procurer des emplois. Seuls des emplois satisferont nos anciens combattants et nos gens qui voudront passer des travaux de guerre aux travaux de paix. On a beau parler de la Société des Nations, des mesures collectives du monde de demain, des erreurs commises à la suite de la dernière guerre, je me permets de rappeler respectueusement à la Chambre que nous avons gagné la dernière guerre, mais que nous n'avons pas encore gagné celle-ci. Ne perdons pas de vue les choses fondamentales. La nation devrait tout d'abord tendre vers la victoire. Le premier ministre (M. Mackenzie King) lui-même a magistralement fait ressortir cette vérité dans la déclaration que mon honorable ami a lue vers la fin de son discours. Ne perdons pas de vue ce qui doit être notre grande préoccupation à l'heure actuelle. Nous n'avons pas encore gagné cette querre et l'année 1943 semble nous réserver des jours difficiles. Je crois qu'elle marquera le point décisif de la guerre.

Le mandat que comporte le projet de résolution réduit le comité à ce qui n'est guère plus qu'un cercle d'étude. Je ne m'en plains pas du tout mais je me dois de faire observer qu'en réalité la résolution ne va pas plus loin que cela. Je regrette qu'en proposant cette résolution le ministre n'ait fourni au Parlement aucun indice des intentions de l'administration. Lorsqu'il entreprend d'instituer un comité, en vertu d'une motion de ce genre, le ministre chargé d'administrer la réintégration des militaires dans la vie civile et le retour des civils des travaux de guerre aux travaux de paix doit se faire un devoir d'éclairer le public sur ses intentions. Le Gouvernement devrait avoir un programme qu'il soit prêt à exposer au comité et au Parlement. Pour ce que j'en sais, il en a peut-être un mais le fait même de ne pas en parler lorsqu'il présente une motion aussi formelle m'indique que le Gouvernement n'a pas de programme. Il devrait donc s'expliquer bien clairement avant l'adoption de la résolution.

Quelle est donc l'attitude du Gouvernement sur cette question? Compte-t-il rejeter sur les membres du comité ou sur la Chambre même la solution de ce vaste problème? Pas un seul membre du comité n'est un expert en la matière; et je dis cela avec tout le respect que je leur dois. En repassant la liste des noms des messieurs qu s'appliquent de leur mieux à l'étude de ce problème je constate qu'aucun d'eux n'est en mesure de le résoudre.

M. MacNICOL: Il y en a cependant qui sont bien renseignés sur la façon de procurer les emplois.

L'hon. M. HANSON: J'aborderai tantôt ce point. Je ferai observer aux honorables députés, si j'en ai le temps, que trois agences pourraient résoudre 90 p. 100 des problèmes relatifs au rétablissement. Ce sont des organismes d'initiative privée, reliés à la fois au travail et au capital. Il s'agit du Canada seulement. Que le Gouvernement leur donne l'appui, l'encouragement et l'aide législative voulus, et ces agences résoudront en grande partie le problème du rétablissement. L'interpellation de l'honorable député m'a porté à faire cette déclaration plus tôt que je n'en avais l'intention.

Pour revenir à ma première proposition, savoir que la guerre n'est pas encore gagnée—est-il besoin de souligner ce fait?—et que l'année 1943 s'annonce pénible, il faut admettre que tant que la guerre ne sera pas gagnée toute discussion des conditions et des problèmes d'après-guerre restera sans portée pratique. Sur ce point, je tombe d'accord avec le premier ministre. La situation peut changer du jour au lendemain, et toute décision irrévocable que nous pourrions prendre avant la victoire ou avant une paix victorieuse risque fort d'être tout à fait illusoire. Je dis donc, avec toute la sincérité qui peut m'animer, qu'il faut river notre attention et notre esprit aux principes, sans jamais les perdre de vue.

J'aborderai cette question sans m'appuyer sur aucune des doctrines philosophiques si éloquemment exposées par l'honorable représentant d'Essex-Est ou sur toute autre doctrine économique. L'honorable député a déclaré hier, qu'il ne faudrait pas demander aux travaux publics et autres choses de ce genre la solution de ce problème. J'abonde plus ou moins dans ce sens. Il conviendrait, toutefois, d'envisager le problème en fonction de l'univers et du pays où nous vivrons après la guerre. C'est sur ces considérations fondamentales que la présente discussion doit porter, a-t-il dit. Je ne partage pas son avis à ce sujet. Ce qui intéresse surtout les hommes et les femmes qui travaillent actuellement dans nos industries de guerre, qui pourront perdre leur emploi à la fin des hostilités et qu'il faudrait réintégrer dans des services de paix, ce sont les perspectives de se trouver du travail.

M. MARTIN: C'est ce que j'ai dit, c'est là la base.

L'hon. M. HANSON: Les soldats de retour au pays désireront du travail. Ils refuseront la charité, même si elle prend la forme de prestations d'assurance-chômage. Tous tant que nous sommes, il nous incombe de dresser des plans de nature à assurer du travail à des taux rémunérateurs, et un niveau de vie convenable. Après avoir écouté l'honorable préopinant et avoir lu les observations qu'il a faites hier soir, je me demande s'il peut nous dire ce que sera le monde qui émergera de la période d'après-guerre. Savons-nous bien ce qu'il sera?

M. MARTIN: J'ai dit que je ne le savais pas.

L'hon. M. HANSON: J'approuve certains des objectifs que mon honorable ami désire atteindre, mais je ne les approuve pas tous. Cependant, je n'ai pas le temps, même si j'en avais le désir, de relever les divers sujets qu'il a traités de façon abstraite, si ce n'est pour dire que nous sommes en guerre dans un but bien défini. Nous sommes en guerre pour abattre et vaincre les forces qui cherchent à détruire notre mode actuel de civilisation. Tel est l'objectif précis du conflit actuel. Je partage l'opinion exprimée par l'honorable représentant d'Essex-Est dans sa réponse, je crois, à l'honorable représentant de Weyburn (M. Douglas) hier soir. Laisser entendre que nous sommes en guerre pour améliorer le monde, comme on le dit parfois, c'est permettre à Hitler et à ceux qui pensent et agissent comme lui que notre mode actuel de civilisation manque de principes essentiels et fondamentaux, ce que je nie. Nous pouvons le perfectionner, mais il ne manque pas de principes fondamentaux essentiels. A cet égard, je suis du même avis que l'honorable représentant d'Essex-Est.

M. NOSEWORTHY: Vous êtes en faveur du statu quo.

L'hon. M. HANSON: Non, je ne suis pas un tory, je suis en faveur du progrès dans l'ordre et mon parti l'est aussi. Je n'approuve pas la révolution, si tel est le sens des paroles de l'honorable député. Je ne suis ni réactionnaire, ni révolutionnaire. Libre à l'honorable député de choisir entre les deux.

M. BLACKMORE: Ce n'est pas raisonnable.

L'hon. M. HANSON: Non. Je lui laisse le libre choix dans un pays libre. La raillerie voulait laisser entendre que je suis un réactionnaire qui cherche à maintenir le statu quo. Il nous faut aller de l'avant dans ce monde, mais que ce soit sous forme de progrès dans l'ordre, non par la révolution.

Presque toute, sinon toute la discussion sur ce projet de résolution a porté,—et j'excepte dans une certaine mesure l'honorable représentant d'Essex-Est,—sur la théorie et le postulat qu'il incombe à l'Etat de faire presque tout, sinon tout pour assurer l'exécution du programme de rétablissement après la guerre. A titre de citoyen pratique du Canada, j'affirme que cette théorie est erronée. L'Etat ne peut pas tout prévoir pour moi ni pour nous tous. L'Etat peut et devra certainement faire beaucoup, particulièrement durant la période de transition de l'état de guerre à l'état de paix. Mais en principe, je crois juste de supposer que les conditions d'après-guerre ne différeront pas beaucoup de celles du temps de paix, et que le genre de civilisation dont nous avons joui avant 1939 ne sera pas grandement changé dans un avenir rapproché. Quels que soient les changements qui se produiront, j'espère qu'ils constitueront un pas vers le progrès et l'évolution. J'approuve l'évolution et le progrès. A la fin des présentes hostilités, il est certain que nous aurons, comme nation, et de concert avec le reste des belligérants, à résoudre des problèmes difficiles, et il incombe à tout citoyen sérieux et réfléchi de tenter un effort suprême pour étudier à l'avance ces problèmes et pour explorer toutes les avenues qui peuvent conduire à leur heureuse solution. C'est là, dirais-je, la raison principale de la création de ce comité que j'approuve de tout cœur.

La démocratie, les nations démocratiques, lentement peut-être mais non moins sûrement, ont réussi à organiser et à mobiliser leurs ressources pour mener à bonne fin la plus grande guerre de l'histoire du monde. Et la victoire est assurée. Il est du devoir de la démocratie, je pense, d'organiser les ressources de notre nation et de toutes les nations démocratiques, chacune dans sa sphère,—le capital et la main-d'œuvre, l'industrie, les ressources naturelles de la forêt, des champs et des mines,—d'une façon telle qu'on ne puisse pas dire que tout en gagnant la guerre nous avons perdu la paix. Si nous sommes en mesure d'organiser la guerre, nous devons pouvoir organiser la paix. Je dirai au ministre et aux membres de ce comité, et aux membres de cette Chambre, que l'agence la mieux outillée pour atteindre ce grand objectif est bien l'entreprise privée travaillant de concert avec les syndicats ouvriers et nos institutions financières. Ces trois groupes sont en mesure de le faire, ils possèdent l'expérience, et, je n'en doute pas, la volonté nécessaire. Ces agences, travaillant de concert, avec bonne volonté et dans un but commun, et aidées d'une sage législation et de l'appui parlementaire, peuvent compter sur le succès. Par-

mi les choses essentielles à cette mesure de coordination et de coopération se trouve la plus grande mesure de bonne volonté de la part des trois. Il faudrait conseiller fortement aux dirigeants de ces trois agences de ne pas perdre ce point de vue dans les problèmes qu'ils seront appelés à résoudre.

Je propose—et j'espère que ma proposition atteindra un plus vaste milieu au delà de cette enceinte—que l'entreprise privée, de concert avec le travail syndiqué et nos intitutions financières, prenne l'initiative de montrer la voie sans attendre que le Gouvernement propose lui-même un programme de rétablissement à la population pour l'après-guerre. Je crois que l'initiative privée, secondée par les deux groupes que je viens de mentionner, donnera cette impulsion; je crois même qu'en ce moment l'idée est déjà en marche. Une intelligente direction, l'entente mutuelle et la bonne volonté, de même qu'une législation sage, voilà qui fera plus pour atteindre ce but que tous les projets, toutes les dépenses et toutes les méthodes d'embauchage imaginables.

L'entreprise privée, joignant son effort à celui des deux autres groupes déjà mentionnés, prend aujourd'hui l'initiative au Canada. Les députés apprendront avec un certain intérêt que récemment les industries lourdes de notre pays ont créé un comité d'organisation de l'après-guerre et que d'autres comités ont été formés comprenant des représentants de toutes les institutions et sociétés intéressées, afin d'étudier quelle solution apporter aux problèmes d'après-guerre concernant les industries lourdes et celles des marchandises non périssables. Le but fondamental est de trouver les moyens propres à assurer un maximum de travail afin de parer le plus possible au chômage. Avec la bonne volonté de la population et avec l'aide et l'impulsion du Gouvernement, ce comité pourra progresser. D'autres comités ont été constitués dans le même but et ils pourront accomplir de la bonne besogne s'ils travaillent en coopération et s'ils sont encouragés de façon intelligente par les citoyens de notre pays et par les gouvernements. J'ai causé dernièrement avec un représentant de ce comité et il m'a énuméré, comme bases d'une enquête préliminaire, dix-neuf objectifs que je désire verser au compte-rendu, car je crains de n'avoir pas le temps d'en donner lecture. Je les remets donc au président du comité.

Ces projets pourraient fournir des emplois d'un genre nouveau, puisque dans bien des cas il s'agit d'entreprises nouvelles. Ils ne relèvent pas tous de l'Etat; la plupart pourraient être entrepris par des particuliers, d'autres par les autorités municipales et provinciales. Certains d'entre eux pourraient être réalisés par les autorités fédérales et certains conjointement par toutes ces autorités. La liste est loin d'être complète, mais elle renferme déjà plusieurs sujets précis susceptibles de fournir au comité ample matière à réflexion.

Je n'attends pas de miracles du comité, mais sous l'habile direction d'un président intelligent, comme l'était celui de l'an dernier et l'est, je n'en doute pas, celui de cette année, il saura se montrer pratique et se laisser guider par un seul mobile. Je ne veux pas l'étouffer sous les roses; je suis heureux de le voir entreprendre cette étude, mais son rapport nous fournira-t-il des directives vraiment nationales? Je l'espère, mais j'en doute. Si je pouvais être de quelque utilité, je serais trop heureux de prêter mon concours, mais je ne vois pas en quoi je pourrais contribuer à ses délibérations. Cependant, de la chaleur des discussions, des témoignages d'experts, et du choc des idées espérons qu'il jaillira des lumières qui pourront par la suite éclairer le Gouvernement et la nation. Mais s'il faut tout laisser à l'Etat ou à des organismes de l'Etat, ainsi que certains le voudraient, nous ne réussirons pas. On ne peut charger l'Etat de tous les problèmes de ce genre et s'attendre à un bien grand succès. La tâche revient à la population en général et aux personnes les plus aptes à s'en acquitter. Nous n'arriverons pas à trouver un emploi à chacun en ce pays, si nous nous en remettons complètement à l'Etat. Notre parti soutient qu'il faut se garder de trop compter sur l'Etat. A cause du principe dont il s'inspire, je recommande à ce sujet la lecture d'un article de rédaction très bien fait paru hier dans le *Journal* d'Ottawa. En voici un passage:

> L'Etat doit s'efforcer de donner à chacun l'occasion de gagner sa vie; mais il n'a sûrement pas le devoir de supporter ceux qui refusent de profiter des avantages qui leurs sont offerts pour gagner leur subsistance.

Ensuite, au sujet des expressions "égalité" et "liberté" employées si légèrement par une bonne partie de notre population, l'article continue:

> Il serait peut-être bon d'entendre parler de justice. Il n'est pas juste de favoriser la paresse et l'extravagance au détriment de l'industrie et de l'économie.

Je signale la sagesse de ces remarques. De nouveau, je recommande aux membres de la Chambre et aux honorables députés qui siègent à ma gauche...

M. BLACKMORE: Lesquels?

L'hon. M. HANSON: Disons ceux de la gauche-centre. Je leur recommande, ainsi qu'à la population canadienne tout entière, les huit points énumérés dans l'article de tête déjà cité, qui a paru dans un récent numéro

de l'*Argonaut* de San-Francisco. Ces huit points m'ont vivement impressionné et je les consigne au compte rendu.

1. On ne peut provoquer la prospérité en détournant de l'économie.

C'est très sage, il me semble. L'économie est une vertu démodée qu'on ne pratique plus suffisamment dans notre pays; mais nos parents la pratiquaient et c'est pourquoi nous, leurs descendants, nous avons pu progresser. Je sais que sans l'économie de mes parents je n'aurais rien accompli. Je recommande également le deuxième point à mes amis de la gauche-centre.

2. L'affaiblissement des forts ne fortifiera pas les faibles.

Aucun programme de destruction ne développera ni ne fortifiera la nation. La seule politique qui donnera des résultants, c'est une politique de renforcissement du peuple, non une politique de destruction.

3. On n'aide pas les petites gens en abattant les puissants.

La vogue n'est pas à la défense des hommes d'élite, mais sans hommes d'élite, où serait notre pays? Je songe à certains des pionniers qui ont fait le Canada, à certains des pionniers qui ont fait ma province, le Nouveau-Brunswick. Ces pionniers sont disparus. Je regarde autour de moi et je me demande qui va remplacer ces géants qui ont accompli les œuvres du passé.

M. NOSEWORTHY: Ils n'étaient pas grands au sens qu'on attache aujourd'hui à ce mot.

L'hon. M. HANSON: Je n'engagerai pas une discussion avec l'honorable député. Je sais que je ne le convaincrai pas et je suis sûr qu'il ne peut me faire embrasser sa manière de voir, alors à quoi bon? Voici le point suivant:

4. La destruction du riche n'aidera pas le pauvre.

Efforçons-nous d'enrichir le pauvre. Veillons, si vous voulez, à ce que la richesse soit mieux répartie, mais il n'en reste pas moins que la destruction du riche n'aide pas le pauvre. Voici le point suivant:

5. Il est impossible d'élever le salarié en abaissant celui qui le rétribue.

Personne ne le sait mieux que les syndicats ouvriers. Ils veulent que leurs affaires marchent. Si l'ouvrier syndiqué est ce que je crois, il tient à ce que son patron soit prospère, car si ce dernier est dans la prospérité l'ouvrier l'est aussi. Sous notre présent régime industriel il n'est pas un poste supérieur dans l'industrie auquel un homme qui part du bas de l'échelle ne puisse aspirer. C'est un des plus précieux attributs de la démocratie que de telles choses puissent se produire. Le point suivant se lit comme suit:

6. L'argent emprunté ne peut pas établir une vraie sécurité.

Je me souviens de la NRA aux Etats-Unis, des jours agités qui ont suivi la fermeture des banques en 1933. J'avais coutume de m'émerveiller en voyant un pays situé non loin de nos côtes qui s'efforçait d'emprunter pour faire passer ses gens de l'adversité à la prospérité. Une nation ne peut pas plus le faire qu'un particulier. Ce n'est pas une saine philosophie.

M. JOHNSTON (Bow-River): Un gouvernement le peut-il?

L'hon. M. HANSON: Je ne le crois pas, étant donné l'expérience qu'en ont fait les Etats-Unis au cours de la crise récente. Voici le principe suivant:

7. Il est impossible de former le caractère et le courage d'un homme en lui enlevant l'initiative et l'indépendance.

C'est ce que fait la contrainte. L'initiative et l'indépendance sont des biens précieux aux yeux de l'homme libre. Ne les détruisons pas. Et voici le suivant:

8. Vous n'accordez pas une aide permanente aux gens en faisant pour eux ce qu'ils pourraient et devraient faire d'eux-mêmes.

Je livre ces maximes à la réflexion de la Chambre et du pays.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Monsieur l'Orateur, si j'en avais le temps, j'aimerais analyser le discours que vient de prononcer l'ancien chef du parti conservateur progressiste (M. Hanson). Mais je tiens à faire une remarque. Sans les petites gens au Canada nous n'aurions pas ces personnages importants que défend si bien aujourd'hui et qu'a si bien défendus dans le passé, l'honorable préopinant. La chose est vraie non seulement en ce qui concerne le Canada mais dans tous les pays du monde. Faites disparaître ces petites gens et les gros personnages disparaissent par le fait même.

Il y aurait bien des choses à dire au sujet de ce comité de restauration. Il me fait plaisir de constater que nous avons à la tête de ce travail de restauration un homme aussi en santé et aussi bien nourri que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). Je me rappelle qu'il y a deux ou trois ans, alors que je revenais de l'Ouest, je me promenais sur le débarcadère d'une gare par un jour froid d'hiver. Le ministre vint me parler et en le regardant, je me sentis bien petit. Je crois bien avoir eu autant des bonnes choses de ce monde que l'homme moyen, mais le ministre des Pensions et de la Santé

nationale en a peut-être obtenues davantage. J'espère qu'à titre de ministre des Pensions et de la Santé nationale et de chef du ministère chargé du bien-être de la population, il verra à ce qu'une partie des biens qu'il a possédés lui-même soit accordée au reste de la population. La chose peut paraître moins importante pour ceux d'entre nous qui ont atteint l'âge mûr, mais il y a au Canada un certain nombre de gens qui sont mal nourris et qui manquent du nécessaire. Nous n'en voyons pas beaucoup aux alentours de cette Chambre, mais il n'est pas nécessaire de s'éloigner beaucoup du Parlement pour en trouver. Espérons que le comité, d'ici la fin de ses travaux, saura établir les dispositions voulues pour remédier aux injustices qui existent présentement et pour fournir à ceux qui souffrent de sous-alimentation un peu des surplus que le Canada peut si facilement produire aujourd'hui.

Il m'incombe, il me semble, de dire un mot, aujourd'hui, en faveur de l'agriculture. La Chambre compte un certain nombre de gentilhommes campagnards, mais bien peu d'entre eux doivent tirer leur subsistance du sol. Par gentilhomme campagnard, j'entends celui dont la culture lui permet de se rendre à un dîner d'apparat et de savoir quel couteau et quelle cuillère il doit employer pour tel ou tel plat, mais qui, lorsqu'il va à l'étable, ne sait pas du tout se servir d'une fourche.

J'ai ici quelques chiffres que j'aimerais citer à la Chambre. Ils ne sont pas très nombreux, car je sais combien les chiffres fatiguent rapidement les honorables députés. Je ne veux pas qu'on interprète mon geste comme un reproche à l'endroit de ceux qui touchent certaines sommes. Je tiens simplement à démontrer que le cultivateur a toujours été et est encore le moins bien partagé chaque fois qu'il s'agit de revenus.

En 1929, s'il faut en croire les chiffres dont je dispose, l'ouvrier a reçu 31.4 p. 100 du revenu national. Le cultivateur, classe qui comprend environ 33 p. 100 de la population, a touché 14.7 du revenu national. Autrement dit, une forte proportion, 90 p. 100 peut-être, de la population canadienne a obtenu, cette année-là, environ 46 p. 100 du revenu national. Cela ne me semble pas juste. En 1932, l'ouvrier recevait 64.6 du revenu national, cependant que la part du cultivateur n'était que de 5 p. 100. Que les honorables députés se pénètrent bien de ce fait. Les Canadiens qui travaillent sur la ferme et qui représentent 33 p. 100 de la population ont reçu 5 p. 100 du revenu national. En 1938, la main-d'œuvre recevait 102 p. 100 du revenu national de 1926, et l'agriculture 57.8 p. 100. Je ne m'oppose pas à ce que la main-d'œuvre reçoivent toute la part qu'elle mérite; je désire simplement que l'agriculture canadienne s'organise assez solidement pour réclamer aussi sa juste part.

La Chambre se rappellera sans doute qu'avant l'immobilisation des dettes, des taux d'intérêt, et de plusieurs autres choses, les cultivateurs de tout le Canada, ceux de l'Ouest en particulier, qui ne recevaient que 5 p. 100 du revenu national, devaient payer un taux d'intérêt de 7 à 12 p. 100 sur les hypothèques et les contrats de vente. D'aucuns trouveront que j'exagère, en mentionnant un taux de 12 p. 100, mais je me ferais fort de prouver ce que j'avance, si on le désirait. Tout près de ma terre à Paradise Valley, une des grandes sociétés de prêt hypothécaire du pays voulait établir un taux de 12 p. 100 pour une hypothèque, et pour y parvenir, elle accorda un prêt hypothécaire à un certain taux et un autre à un taux inférieur, pour combler la différence entre sept et douze p. 100. C'est ainsi qu'elle procédait et, bien entendu, deux cultivateurs ont déménagé depuis la conclusion de ce marché.

Je me souviens que, cette année-là, en 1932, des centaines de cultivateurs ont vendu un blé de qualité moyenne 12c. le boisseau, et les frais de battage se montaient à 11c. par boisseau. Il ne leur restait donc que 1c. par boisseau. Ni le Gouvernement ni personne n'intervint pour voir à stabiliser les cours et à garantir au moins le prix de revient. La même année, l'avoine de qualité moyenne se vendait 3c. à l'élévateur. La seule rémunération pour la culture, le battage et le transport de la céréale à l'élévateur était de 3c. le boisseau. Si la qualité de l'avoine était inférieure, l'élévateur ne l'acceptait même pas. Je sais que des cultivateurs ont expédié des wagons de grain à Fort-William et le prix était si minime, qu'ils ont dû faire un versement au propriétaire de l'élévateur pour le règlement du compte de transport. Les chemins de fer percevaient le plein prix de transport. Tel était l'état de chose d'alors. La Bourse des grains, dont plusieurs d'entre nous ont cherché à obtenir la fermeture pendant plusieurs années, percevait aussi sa pleine commission sur les ventes et on n'y remédia pas. Les prix des instruments agricoles augmentaient et on ne fit rien à cet égard. Je me souviens qu'on apportait aux parcs à bestiaux des porcs à quatre pattes qu'on vendait 2c. la livre à des porcs à deux pattes, si l'animal était de première qualité, sinon le prix était moindre. Si le bétail que vous vouliez expédier n'était pas de bonne qualité, vous n'aviez même pas la faculté de le donner. On pouvait vendre les animaux, s'ils étaient en bon état et constituaient des bêtes de boucherie. Une bête à

cornes qui se vend maintenant une centaine de dollars n'en rapportait alors que cinq. Voilà les conditions qui régnaient alors.

Les œufs qui se vendent aujourd'hui de 40c. à 60c. la douzaine se vendaient alors dans l'Ouest à un prix aussi minime que 3c. et je parle des œufs de choix; ceux de qualité inférieure se vendaient à plus bas prix. La matière grasse du beurre se vendait à un prix aussi bas que 8c. la livre. J'ignore ce que d'autres industries auraient fait si elles s'étaient trouvées dans de pareilles conditions, mais elles auraient pris des mesures radicales, car je crois que ces industries ont ici leurs représentants qui sont dans les confidences du Gouvernement mieux que ne l'est l'agriculture.

Bien que les conditions aient été alors telles que je les ai décrites, on nous demande maintenant d'acquitter nos dettes. Plusieurs maisons de prêts hypothécaires et d'autres poursuivent en forclusion. J'ai récemment vu un rapport qui disait qu'un millier de poursuites en forclusion avait été intentées dans la seule province d'Alberta. Au lieu d'avoir quelque protection contre les dettes, nous constatons que nos lois de protection sont déclarées inconstitutionnelles par le Gouverneur en conseil à Ottawa ou par nos tribunaux ou par le Conseil privé. Autant que je sache, le gouvernement fédéral ne fait rien pour empêcher les créanciers de mettre les cultivateurs sur le pavé.

Un autre embarras que nous éprouvons actuellement provient de la conscription de la main-d'œuvre agricole pour l'armée. Nombre d'hommes vont travailler dans les usines de munitions à cause des pauvres salaires qu'ils retirent sur la ferme. Il en résulte que le cultivateur et sa femme, avec peut-être une ou deux filles, sont les seuls qui restent pour exploiter la terre. S'il est une chose que je réprouve c'est que les femmes et les filles de cultivateurs aient à travailler dans les champs pour gagner leur vie. Je ne connais aucune autre industrie où l'exploitant, homme d'affaires ou industriel, soit obligé de faire travailler sa femme ou sa fille sans salaire. C'est exactement ce qui arrive sur la ferme. Un grand nombre de femmes travaillant sur les fermes y ont contracté des maladies par suite de la dureté du travail auquel elles étaient astreintes. On devrait faire en sorte que les femmes et les filles de cultivateurs ne soient pas assujetties aux rudes travaux agricoles et à y perdre leur santé.

La situation est aujourd'hui fort grave sur les fermes. Le 3 du présent mois, j'ai dit ici qu'environ 40 p. 100 de la récolte dans l'Alberta était encore en moyettes. J'ai reçu ces jours derniers un exemplaire du *Chauvin Chronicle* qui est publié à vingt-cinq milles de chez moi. J'y lis que la municipalité de Wainwright, qui comprend quarante townships, a envoyé un questionnaire à ses cultivateurs afin de se renseigner sur ce qu'elle aurait à faire advenant qu'elle aurait à formuler des demandes de secours ou autre chose. Ce questionnaire contenait douze questions qui devraient intéresser la Chambre et que je vais lire. Elle indiquent que ce qu j'ai dit était aussi près que possible de la vérité. J'ai déclaré qu'environ 4 p. 100 de la récolte dans l'Alberta était encore en moyettes. La situation est un peu meilleure que cela dans cette région, car la réponse faite à la première question indique que la quantité de grain non battu équivaut à 36 p. 100 de la récolte. Voici ces douze questions ainsi que les réponses:

1. Q. Quel est le pourcentage du grain récolté qui n'a pas encore été battu?
R. 36 p. 100.
2. Q. Dans quelle proportion compte-t-on ensemencer la terre dont la récolte n'a pas été battue?
R. 54½ p. 100.
3. Q. Dans quelle proportion va-t-on mettre en jachère d'été la même étendue de terre?
R. De 33½ à 45½ p. 100.
4. Q. Prévoyez-vous des difficultés pour le battage du grain? Le cas échéant, pourquoi?
R. 22 répondent: Oui (pénurie de main-d'œuvre). 4 répondent: Non.
5. Q. Combien d'ouvriers supplémentaires faudra-t-il (le cas échéant): *a*) pour achever les battages?
R. *a*) 385.
b) pour engranger la récolte?
R. *b*) 152.
6. Q. Y a-t-il dans votre district électoral des fermes qui resteront incultes faute de bras en 1943?
R. 14 répondent non; 9 répondent oui; 3 sont incertains.
7. Q. Les cultivateurs élèvent-ils plus ou moins *a*) de porcs?
R. 18 en élèvent davantage; 5 en élèvent le même nombre qu'auparavant et 3 en élèvent moins.

Pour ce qui est des porcs, c'est-à-dire de l'espèce quadrupède, je ferai observer que l'an dernier les fermes de l'Alberta élevaient en moyenne 22 porcs et que nous devançons toutes les autres provinces du pays quant à la production porcine par ferme et dans l'ensembl. Voici la suite de la question no 7:

7. Q. *b*) de vaches laitières?
R. 4 en élèvent davantage; 15 en élèvent les même nombre et 7 en élèvent moins.
Q. *c*) de bétail de boucherie?
R. 6 en élèvent plus; 14 en élèvent le même nombre; 6 en élèvent moins.
8. Aura-t-on la place requise pour entreposer sur les fermes le blé battu au printemps?
R. 18 répondent oui; 6 répondent non; 2 sont incertains.
9. Q. Les cultivateurs ont-ils des problèmes d'argent?
R. 22 répondent oui; 4 sont incertains.
10. Q. Le cas échéant, comment y pourvoient-ils?

R. Un cultivateur augmente ses prix; 7 diffèrent le règlement de leur dette; 3 vendent des animaux; 2 se privent.

11. Q. Les cultivateurs font-ils des essais de germination de leur semence?

R. Quinze en font et 6 n'en font pas.

12. Q. Y aura-t-il lieu d'importer de l'avoine ou de l'orge de semence? Le cas échéant, combien?

R. 9 répondent oui; 16 répondent non; un est incertain.

Avec des conditions pareilles dans la région située directement au sud et à l'ouest de celle que j'habite—et pour ce que j'en sache elles ne sont pas meilleures dans les autres régions de la circonscription—on nous demande de produire cette année plus que nous ne l'avons jamais fait jusqu'ici.

Je suis convaincu que les cultivateurs, leurs épouses et leurs filles feront leur grand possible pour répondre à la demande du gouvernement. Les cultivateurs désirent la victoire. Nous ne nous sommes jamais croisé les bras, et nous n'avons pas l'intention de le faire; si nous appartenions à la même catégorie que certaines autres gens du pays, nous aurions commencé à déclarer des grèves il y a quelque soixante-quinze ans, car depuis ce temps nous n'avons pas reçu notre dû. On nous demande de produire à perte. Combien d'industries au Canada sont en mesure de poursuivre leurs opérations sans rentrer dans leurs frais de production? Quel gouvernement peut s'attendre que l'industrie continue à marcher sur une telle base? C'est impossible. Et, étant donné que l'agriculture est l'industrie fondamentale du pays, nous ne saurions avoir une population prospère et satisfaite aussi longtemps qu'on ne remédiera pas à la situation agricole. On nous demande de produire de grandes quantités de denrées diverses. Comme je l'ai déjà dit, on nous demande d'acquitter nos dettes et l'intérêt de ces dettes. Encore une fois, la chose est impossible, car les restrictions que le gouvernement impose à l'agriculture ne nous permettent pas de livrer nos produits; alors de quelle façon allons-nous payer nos dettes? Et bien que nous ne puissions pas livrer nos produits, nous devons quand même continuer à verser les intérêts sur nos dettes. Cela ne me paraît pas logique.

De plus, nous avons été et nous sommes encore obligés de payer des prix prohibitifs pour les articles que nous devons acheter. Le 3 février, dans un discours précédent, je déclarais que pour un tracteur évalué à $1,700 ou à $1,800, il nous faut payer environ $85 de plus qu'il y a un peu plus d'un an. Je me demande ce que M. Gordon et ses fonctionnaires font à ce sujet-là. Il semble qu'on ne voie pas d'inconvénient à ce que montent les prix des instruments aratoires, du bois, des clous et de toute autre quincaillerie dont nous avons besoin en vue d'entreposer notre grain sur la ferme. Une autre injustice dont nous nous plaignons, c'est que les compagnies qui font le commerce des instruments agricoles ont le droit de saisir les machines pendant que la récolte du cultivateur est encore dans les champs, sous la neige. Ce dernier a fait tout son possible. Sa récolte est en moyettes, prête à être battue, mais, par suite de la mauvaise température et de la pénurie de main-d'œuvre, les batteurs n'ont pu s'acquitter de leur tâche. On le punit cependant en lui enlevant ses instruments. Je me demande si le Gouvernement se propose de s'occuper de cette question. S'il n'agit pas, nous aurons, dans un avenir rapproché, un grand nombre de cultivateurs qui émargeront à l'assistance, car les cultivateurs doivent manger eux aussi. Si on leur enlève leurs instruments et leurs fermes, ils devront s'occuper à autre chose.

Il y a environ un an, à l'occasion de l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai étudié la question de l'instruction et des instituteurs. Je ne crois pas que nous obtenions présentement le meilleur rendement possible de notre régime éducatif. Le domaine de l'instruction est laissé aux provinces et les sommes que chacune consacre à cette fin varient considérablement. Nous n'aurons pas un Canada prospère tant que nous n'aurons pas une population instruite et renseignée. En effet, les gens ne peuvent pas bien s'entendre lorsqu'ils ne pensent pas par eux-mêmes. Nous savons par expérience que, si nous laissons les autres penser pour nous, ils songeront à eux avant de penser à nous. Voici les sommes que les diverses provinces ont dépensées à des fins d'instruction en 1935:

Province	Montant annuel par élève
Colombie-Britannique	$69 70
Ontario	60 48
Alberta	55 58
Manitoba	48 08
Québec	46 05
Nouvelle-Ecosse	36 43
Saskatchewan	34 64
Ile du Prince-Edouard	31 55
Nouveau-Brunswick	29 86

Comparons ces chiffres à ceux des Etats-Unis. C'est dans l'Etat de New-York que le chiffre de la dépense par élève est le plus élevé, soit $124.32, et dans le Mississippi qu'il est le plus bas, soit $18.93. Dans neuf Etats seulement, les chiffres sont inférieurs à la moyenne du Nouveau-Brunswick qui est de $29.86. La moyenne pour tout le Canada, y compris les cours du soir et le reste est de $57.92, tandis que celle des Etats-Unis est de $74.22. Si donc nous cherchons un modèle en matière d'éducation et si nous jettons les yeux sur le pays voisin, comme nous l'avons fait dans d'autres cas, nous y trouverons un bon modèle pour ce qui est de dépenser plus

d'argent pour l'instruction. Je ne veux pas dire ici que nous devrions relever encore les impôts qui pèsent sur les cultivateurs, parce qu'ils paient déjà plus qu'ils n'en peuvent supporter. Dans le moment, les taxes sont calculées d'après l'évaluation plutôt que sur la valeur de la production. A moins de modifier radicalement notre régime fiscale, nous n'obtiendrons pas les meilleurs résultats ou ceux que nous voulons obtenir.

Certaines gens veulent réduire les salaires des professeurs. D'autre part, il y a plusieurs années que je demande que nos instituteurs soient plus compétents et aussi mieux rémunérés. Aujourd'hui, les professeurs ne sont pas aussi bien rémunérés que les ouvriers dans l'industrie, bien qu'il leur faille se bien vêtir, consacrer beaucoup de temps et dépenser beaucoup d'argent pour acquérir les connaissances nécessaires à l'enseignement.

Il y a aussi des personnes qui ne voient pas l'importance du rôle que jouent les instituteurs dans la vie quotidienne des enfants que nous leur confions cinq jours par semaine.

J'ai ici un tableau indiquant les salaires de 14,259 instituteurs en 1938, la dernière année pour laquelle j'ai pu obtenir ces renseignements. Voici ce tableau:

Nombre d'instituteurs	Salaires
6	Moins de $ 300
75	$ 300 à 400
666	400 à 500
1,181	500 à 600
1,404	600 à 700
1,255	700 à 800
1,240	800 à 900
736	900 à 1,000
661	1,000 à 1,100
491	1,100 à 1,200

Je tiens à faire observer ici que 7,715 de nos instituteurs, soit plus de la moitié, reçoivent moins de $100 par mois. Sous notre régime actuel, je crains fort que nous ne puissions faire davantage. Je suis, cependant, en faveur de modifier notre système de façon que nous puissions obtenir de meilleurs instituteurs et leur assurer de plus forts salaires et de meilleures conditions de vie.

Voici la suite du tableau:

Nombre d'instituteurs	Salaires
522	$1,200 à $1,300
369	1,300 à 1,400
375	1,400 à 1,500
361	1,500 à 1,600
369	1,600 à 1,700
341	1,700 à 1,800
391	1,800 à 1,900
329	1,900 à 2,000

Nous voyons que dans tout le Canada nous avons 3,487 instituteurs qui touchent plus de $2,000. A mon point de vue, ce n'est pas un assez bon résultat. Un trop grand nombre se trouvent dans les catégories inférieures, et nous ne pouvons nous attendre à attirer les meilleurs hommes dans cette profession tant qu'il en sera ainsi. Il y a quelques mois, la Saskatchewan avait besoin de 145 instituteurs. Il y avait également pénurie dans l'Alberta, même après le retour d'un certain nombre d'instituteurs qui n'enseignaient plus depuis quelques années. Cela n'aide pas, n'ajoute pas à l'amélioration de notre système d'enseignement. On me dit que des instituteurs abandonnent la profession chaque jour et se dirigent vers les fabriques de munitions ou d'autres entreprises de l'Etat à cause du salaire plus élevé et d'une meilleure perspective pour l'avenir.

Les instituteurs qui touchent les meilleurs salaires se répartissent comme suit:

Province	Nombre d'instituteurs
Ontario	2,346
Colombie-Britannique	475
Alberta	261
Manitoba	163
Saskatchewan	117
Nouveau-Brunswick	59
Nouvelle-Ecosse	66
Ile du Prince-Edouard	0

Prenons le nombre que j'ai cité déjà, à savoir 7,715, et voyons comment ils vivent. Prenons le cas d'un homme qui vient de se marier, et mes chiffres se fondent sur les prix de 1938. Aujourd'hui les prix des articles qu'il nous faut acheter sont beaucoup plus élevés, et les nouveaux mariés devront se contenter d'une plus faible ration. Voici le tableau des dépenses requises en 1938:

Nourriture	$ 268 00
Vêtement	104 50
Logement, éclairage, combustible	503 00
Soins médicaux	30 00
Amusements	42 50
Assurance	120 00
	$1,068 00

Jetant un coup d'œil sur ce tableau, on pourrait supposer, d'après le faible montant alloué pour le vêtement, que les époux devaient posséder amplement de vêtements avant leur mariage. Puis, le montant alloué pour les amusements est faible, et peut-être peuvent-ils compter sur des voisins pour les moyens de transport. Peut-être aussi comptent-ils sur des voisins pour les amener au spectacle ou autres amusements. Ce total de $1,068 laisse environ $132 d'épargne pour l'année.

Cela ne suffit pas, et il faudrait tenter quelque chose pour placer la profession sur une meilleure base. Si nous voulons améliorer les conditions, il faut améliorer l'enseignement et assurer une meilleure distribution du coût de cet enseignement. Comme je l'ai déjà dit, en ce moment la plus grande partie du coût

retombe sur les cultivateurs. Quelquefois nous voyons que les marchands dans les petites villes et les cités prétendent acquitter un pourcentage d'impôts plus élevé que celui des cultivateurs. Lorsqu'on fait une déclaration de ce genre je pose la question suivante: Où vous procurez-vous les revenus pour payer ce pourcentage plus élevé? Dans presque chaque cas on peut retracer cet impôt jusqu'au cultivateur. Il en porte le fardeau directement ou indirectement.

Comme mon temps de parole est presque épuisé je n'ajouterai pas grand'chose en cette occasion. J'espère pouvoir discuter d'autres questions plus en détail à une date subséquente. Hier soir, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du président du comité de l'an dernier l'honorable représentant de Caribou (M. Turgeon), tout particulièrement la partie du discours que je vous citerai maintenant:

Il est bien certain que durant les nombreuses années terribles qui ont suivi la guerre, période que nous avons qualifiée de crise économique, nous nous sommes laissés glisser dans une humiliation telle que seuls le courage, l'héroïsme et les sacrifices des hommes et des femmes qui combattent pour nous outre-mer pourront nous en racheter. Ce que le premier ministre se disait à lui-même, ce qu'il déclarait en même temps aux hommes et aux femmes à qui il s'adressait directement, c'est que les expériences de la guerre,—certes ces expériences doivent nous servir de leçon,—nous ont enseigné que nous, hommes d'affaires, de concert avec le Gouvernement, avons laissé ces éléments mettre obstacle au travail pour tous au temps de la paix, alors que si nous avions été mieux avisés, nous aurions su que ces choses ne constituaient pas des obstacles réels.

Il m'a fait plaisir d'entendre l'honorable député s'exprimer ainsi. Il se peut que les membres qui siègent à droite de M. l'Orateur essaient de jeter le blâme sur ceux qui sont à sa gauche. Cependant, si on invoque cet argument je dirai à ceux qui sont à droite maintenant qu'ils ont déjà siégé à gauche, et vice versa. Ainsi ceux qui ont été au pouvoir dans le passé et ceux qui y sont présentement doivent en porter l'entière responsabilité. Ils savent maintenant que les facteurs qui les retenaient dans le passé n'étaient que des obstacles imaginaires et j'espère qu'ils prendront des mesures définies et radicales pour corriger cet état de choses.

Nous sommes, il me semble, un peu lents à nous remuer, à moins que quelqu'un ne nous pousse de l'avant. Je vous lirai la courte nouvelle suivante que j'ai vue dans le *Journal* d'hier soir. Elle a pour titre "la Grande-Bretagne prépare un vaste programme d'après-guerre" et est datée de Londres, le 25 février:

De vastes projets du Gouvernement en vue de la construction d'après-guerre et d'un plan d'urbanisme en Grande-Bretagne viennent d'être exposés dans un Livre Blanc qui a paru aujourd'hui.

Ces plans se répartissent sur 10 ou 12 ans et impliquent le recrutement d'un million et quart d'ouvriers en vue d'un développement rapide et coordonné de l'industrie du bâtiment.

On se propose d'établir des conditions de travail qui élimineront l'emploi intermittent d'ouvriers, ce qui était une des caractéristiques les plus détestables de l'industrie du bâtiment.

L'Etat remédiera à la grande insuffisance de main-d'œuvre en voyant à l'instruction des adultes pour ce genre spécial de travail et on compte former ainsi 200,000 hommes dans les trois ou quatre premières années.

Avec une telle impulsion de la part de la Grande-Bretagne, je suis convaincu que nous irons de l'avant et n'attendrons pas que la guerre soit finie. On a reconnu en maintes circonstances que les obstacles qu'on a invoqués dans le passé n'étaient qu'imaginaires. Que ceux qui ont fait cette constatation convainquent leurs collègues au Parlement que rien ne peut plus les arrêter et qu'ils doivent se mettre immédiatement à l'œuvre pour améliorer les conditions. Mais, pour cela, je propose au nom de la classe agricole qu'on redresse la situation de notre dette. On flatte les cultivateurs avec de belles paroles, rien n'empêche que les créanciers sont toujours sur leur dos. Ces créanciers ne lâcheront pas et si les cultivateurs continuent à ployer sous le fardeau des dettes, ils ne pourront jamais prendre le dessus.

Etant donné que les cultivateurs ont été privés de leur main-d'œuvre et que nous avons dans l'Ouest, comme on l'a fait remarquer ici au cours des derniers jours, des ressources illimitées d'énergie électrique, je propose l'électrification des campagnes. Mais, cela ne concerne pas que ma province, bien que je sache qu'on a déjà accompli quelque chose en ce sens cette année. Mais cette électrification rurale devrait se faire dans tout le Canada et je crois qu'elle se fera dans un avenir très rapproché. Nous avons la houille blanche voulue: tout ce qui reste à faire c'est de la harnacher afin de rendre la culture moins pénible. De plus, nous pourrions entreprendre de grands projets d'irrigation. Je n'en mentionnerai qu'un seul, celui de William Pearce, qu'on pourrait réaliser, je crois, au coût de quelque 3 millions de dollars. Pendant la période de crise, alors que les chômeurs ne recevaient pas suffisamment d'assistance, on a dépensé environ 10 millions de dollars dans cette région desséchée.

M. MacNICOL: L'honorable député me dira-t-il combien d'acres on comptait irriguer par ce projet de William Pearce?

M. FAIR: Je n'ai pas ces chiffres. L'honorable député d'Acadia (M. Quelch), qui est parfaitement au courant, me dit qu'il s'a-

gissait d'à peu près un demi-million d'acres dans la seule province de l'Alberta. Si l'on avait réalisé ce projet d'irrigation, nous pourrions produire suffisamment de sucre pour permettre à une partie du personnel de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre de s'adonner à un travail plus utile et peut-être pour éviter l'insomnie à M. Gordon, s'il souffre de ce malaise à l'heure actuelle. Il paraît beaucoup plus sensé de dépenser de l'argent pour des entreprises de ce genre.

Il faudrait aussi annoncer, non pas après la guerre, mais dès maintenant, une politique agricole garantissant la parité des prix pour les produits de la ferme. Dans le passé, nous avons produit des denrées à un prix bien inférieur au coût de revient; pourquoi ne pas accorder maintenant, des années après qu'on aurait dû y voir, des prix équivalents au coût de production, plus un léger bénéfice?

Pour les fins de l'impôt sur le revenu, il ne faut pas se fonder sur une seule année, car une bonne récolte peut fort bien être suivie de quatre ou cinq mauvaises récoltes. Dans certaines régions, la récolte a manqué pendant une période encore plus prolongée. Comme base, il faudrait prendre le revenu moyen d'une période d'au moins cinq ans.

L'augmentation de la pension de vieillesse versée à un âge moins avancé s'impose pour les pionniers dont a parlé l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson). Je remarque, monsieur l'Orateur, que vous vous disposez à me rappeler que mon temps de parole est expiré. Avec la permission de la Chambre, je désirerais parler encore environ deux minutes.

Des VOIX: Continuez.

M. FAIR: Je demande aussi qu'on permette aux pensionnés un revenu annuel de $500 au lieu de $365, sans diminution de pension. Les dettes des soldats-colons devraient être réduites comme je l'ai demandé en cette enceinte, le 3 février. Le *Feuilleton* porte une résolution à cet effet. Le traitement juste qu'on réserve aux jeunes gens et aux jeunes filles qui prennent part à la guerre actuelle devrait commencer dès leur retour et non 20 ans après. Mon collègue, l'honorable député de Camrose (M. Marshall) a, je crois, inscrit une résolution en ce sens au *Feuilleton*.

On ne manquera pas de nous demander où on prendra l'argent à ces fins. Je prie le ministre des Finances (M. Ilsley) de nous dire où il prend l'argent destiné à la guerre. Si ses fonctionnaires et ses conseillers ne peuvent lui dire où puiser les fonds nécessaires, qu'il s'adresse au groupe du côté gauche-centre de la Chambre, indiqué par l'honorable député de York-Sunbury, et nous lui indiquerons les moyens à prendre.

M. G. E. WOOD (Brant): J'hésite à approuver les observations de l'honorable député de Battle-River (M. Fair) sans réserve quant à la dernière, où il nous a parlé des pensions de vieillesse. Si lui-même ou l'un de ses amis tient à s'assurer une pension de vieillesse, il peut le faire. Depuis 1908 déjà, nous avons les rentes viagères de l'Etat. Il suffit de verser ses contributions et toute personne de plus de cinq ans peut assurer la pension qu'elle désire pour sa vieillesse. Rien n'empêche un Canadien de retirer une pension de vieillesse dès l'âge de vingt-et-un ans pourvu qu'il ait versé ses contributions.

Cette question de la reconstruction, cette tâche d'arrêter un programme qui nous permettra d'affronter avec succès la période d'après-guerre est sans doute un des plus graves problèmes que jamais un Parlement ait eu à résoudre. L'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) et le premier ministre (M. Mackenzie King) ont eu raison de dire que l'objectif premier doit être la victoire. Notre avenir dépend en grande partie de l'issue du conflit et des termes de paix. Aucun pays ne peut plus vivre isolé, il est plus ou moins soumis à l'influence des conditions économiques et autres existant dans les autres pays. Chacun doit jusqu'à un certain point harmoniser sa vie économique avec les désirs du reste de l'humanité. Le souci d'améliorer notre niveau de vie ne doit pas nous faire oublier non plus que nos conditions d'existence ne doivent pas être trop supérieures à celles qui existent ailleurs. Autrement, notre commerce international, l'équilibre des échanges en souffriraient, car un niveau de vie trop élevé nous rendrait toute concurrence impossible. Il ne faut pas l'oublier. Certains ont pour principe, je le sois, de se soucier peu du sort du voisin pourvu qu'eux-mêmes soient satisfaits. Ce principe est faux et il ne peut avoir de place dans le monde actuel. Il ne pourrait conduire qu'à la répétition du désastre que nous connaissons aujourd'hui. Je dis en outre, à l'instar du premier ministre, que si le nouvel ordre n'est pas établi dès maintenant nous ne l'aurons jamais.

Je suis prêt à affirmer que la conduite de la guerre, telle que la fait la présente administration, constitue une importante contribution à la période d'après-guerre. De la conduite de la guerre, qu'elle soit sage ou non, résulteront des embarras, des dettes et de la misère qui, si on ne les prévoit et les évite, seront notre partage dans la période d'après-guerre, alors que nos gars nous reviendront. J'ajoute que la sagesse dont le Gouvernement a fait preuve en établissant le contrôle

du change étranger, l'impôt sur l'excédent des bénéfices et la régie plus ou moins accusée de l'industrie en ce qui concerne le contrôle des prix a exercé une grande influence sur le bon équilibre de notre économie, de sorte que nous ne serons pas obligés de recourir à des emprunts générateurs de désastres et de crises. J'estime que l'effort du Gouvernement contribuera beaucoup à faciliter les choses pendant la période de reconstruction.

Malheureusement, ouvriers et même cultivateurs exercent une forte pression sur notre régime de contrôle en vue de le détruire. Bien que le régime de contrôle nous crée quelques embarras il ne faut pas perdre de vue que comme consommateurs nous jouissons de l'avantage du bas niveau du coût de la vie et que nous devrions au moins nous montrer équitables en signalant au public cet aspect de la question. Le discours que prononçait hier soir l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) m'a intéressé. D'après lui, la crise économique de 1930 serait due à l'égoïsme de la haute finance. Je désire aborder autrement la question. J'attribuerais plutôt la crise de 1930 à la prospérité inusitée de certaines médiocrités qui, après avoir réalisé quelques épargnes, ont voulu rivaliser avec de plus riches. Ces émules se sont lancés dans la spéculation, et se sont emparé du contrôle de plusieurs industries par des enchères que ne justifiait nullement le rendement des actions. La gestion de plusieurs entreprises est ainsi passée en des mains incompétentes. Les nouveaux propriétaires avaient peut-être été d'excellents ouvriers, mais ils étaient de piètres administrateurs. Je mets donc le comité, la Chambre et le pays en garde contre tout retour de ces administrations inaptes. Il me semble que si nous allions étatiser l'industrie nous risquerions fort une autre crise économique, car les mêmes incompétences pourraient s'emparer du régime qui assumerait la responsabilité de nationaliser l'industrie et nous reverrions tout simplement la crise de 1930.

L'honorable député de Vancouver-Est a aussi formulé des observations sur les faits d'armes de notre grande alliée, la Russie. Je rappelle que la Russie doit une grande partie de ses succès aux pays capitalistes, aux démocraties, et qu'elle se trouve dans une situation avantageuse parce que les pays capitalistes ont partagé avec elle les connaissances et les inventions qui sont les fruits de la liberté d'entreprise.

De nos jours, on s'ingénie à nous faire croire qu'à cause des motifs mercenaires de certaines gens il en est au pays qui ne reçoivent pas leur juste part du revenu national. On a dit qu'en 1942 nous avons produit pour 9 milliards de dollars de marchandises, et que nous en avons mis sur le marché pour une valeur de 7½ milliards de dollars. Qui a obtenu cet argent? Les ouvriers ont obtenu plus de 4 milliards; les cultivateurs, plus d'un milliard et ceux qui ont placé leur argent dans les industries n'ont touché que 318 millions. A ceux qui pensent que les ouvriers n'ont pas obtenu leur juste part, je leur demande de prendre les 318 millions et de les ajouter aux 4 milliards et de me dire si les ouvriers n'ont pas raison d'être satisfaits. Je suis aussi désireux que quiconque de servir les ouvriers, mais je sais que pour l'ouvrier réfléchi, l'industrie doit constituer un débouché pour son travail; cet ouvrier ne serait pas juste envers lui-même s'il récoltait tous les bénéfices et ne laissait pas de réserves pour permettre l'établissement de nouvelles usines, l'achat d'outillage et la création de nouveaux emplois.

J'espère que ce comité de la restauration n'oubliera pas ces grands principes et que les membres ne se laisseront pas emporter par ces formules captieuses dont le seul but est de détourner l'attention des questions qui sont très importantes, afin de permettre à ceux qui veulent tromper le peuple d'arriver à leurs fins.

J'espère, ensuite, que le comité accordera quelque considération à nos problèmes agricoles. En dépit de tout ce qu'on a dit concernant l'agriculture, je continue à croire que c'est sur la ferme qu'il convient d'établir une grande partie de notre population. Malgré tous les inconvénients et le dur travail que comporte le métier d'agriculteur, je suis convaincu qu'il offre une sécurité qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Celui qui possède une terre est en possession d'un bien qu'un autre homme ne pourrait se procurer que moyennant des milliers de dollars. Je me permets une remarque personnelle: l'autre jour, je me suis assis à ma table sur ma propre ferme et j'ai pris un excellent repas préparé par ma femme. Tout ce qu'il y avait sur la table avait été produit sur ma ferme, sauf le poivre, le sel, le sucre et le thé. Tout le reste était le produit de ma terre.

M. McIVOR: Et c'étaient des produits de qualité.

M. WOOD: Ils étaient bien préparés. Où pourrait-on trouver une sécurité comparable à celle-là? J'en suis rendu au point où je déplore la tactique de ceux qui s'appellent des cultivateurs authentiques mais qui ne parlent que des aspects défavorables de l'agriculture. Ils ont plus ou moins découragé les jeunes gens qui auraient pu s'établir sur la ferme, et ils se demandent maintenant pourquoi ils manquent d'ouvriers. Si nous voulons que

l'agriculture ait la place qui lui revient dans l'économie nationale, donnons-lui un peu de fierté. Je ne veux pas méconnaître ses faiblesses, mais je veux être assez franc pour lui accorder le mérite qui est le sien.

(Sur la motion de M. Wood, la suite du débat est renvoyé à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'hon. M. Mackenzie, la séance est levée à 6 heures du soir.

Lundi 1er mars 1943

La séance est ouverte à trois heures.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

MODIFICATION DE LA LOI CONCERNANT CE MINISTÈRE—DÉPÔT D'UN TABLEAU DE L'ORGANISATION DÉPARTEMENTALE

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre un tableau de l'organisation du ministère des Munitions et approvisionnements. Pour la commodité des honorables députés qui discuteront le bill concernant ce département, je demande que ce tableau paraisse dans les procès-verbaux.

L'hon. M. HANSON: Je me permets de faire remarquer, monsieur l'Orateur, que ce tableau est fait à une échelle très vaste, et qu'il faudra la réduire considérablement si on le publie dans les Procès-Verbaux. Le ministre pourrait-il faire imprimer des exemplaires au photostat pour les honorables députés.

L'hon. M. HOWE: Dans le passé, un tableau analogue a été publié dans les *Procès-Verbaux* sous forme de dépliant. J'imagine que l'Imprimerie a alors fait exactement ce que demande aujourd'hui mon honorable ami.

L'hon. M. HANSON: Il serait plus commode d'avoir ce document sur une feuille séparée.

L'hon. M. HOWE: Je puis faire préparer et distribuer le nombre requis de feuilles sous la forme que désire mon honorable ami.

L'hon. M. HANSON: Je vous remercie.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS

M. ESLING:

1. Depuis l'établissement de la Commission d'établissement des soldats, en 1919, jusqu'au 31 décembre 1942, quelles sommes d'argent lui a-t-on accordées pour l'achat de terres?
2. Combien de terres a-t-on achetées pendant la même période de temps?
3. De combien de terres la Commission possède-t-elle encore les titres de propriété?
4. Combien de ces terres sont-elles actuellement occupées et rapportent-elles quelques revenus à la Commission?
5. Quels montants a-t-on versés à la Commission pour ces terres en 1942?
6. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, quel est le total de l'amortissement au compte *a*) de la réévaluation, *b*) de la réduction en vertu de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, et *c*) des primes?
7. De 1918 au 31 décembre 1942, quel a été le montant reçu des colons comme paiement sur le capital?
8. Quel a été le montant reçu en versements d'intérêts?
9. Depuis l'établissement de la Commission quelle somme globale a-t-on payée en salaires pour l'administration de la loi, et quel est le montant total dépensé à d'autres titres?

L'hon. M. CRERAR:

1. La somme de $61,205,617.92 a été déboursée pour l'achat de terres.

2 et 3. La façon dont on tient les registres ne nous permet pas de répondre directement à ces questions. De 1918 à 1924—période où furent effectués les prêts pour l'établissement des soldats—on a consenti 17,456 prêts pour l'achat de propriétés; 2,463 d'entre eux étaient garantis par une première hypothèque; 4,229 furent consentis à des colons sur des terres du Dominion, la garantie consistant en ce que ces terres n'étaient grevées d'aucune redevance. Au 31 décembre 1942, le nombre des prêts productifs de toutes catégories était de 14,429, répartis comme suit: 6,824 soldats-colons; 6,338 acheteurs civils; 1,142 familles britanniques établies comme colons; 125 colons établis conformément au Plan familial du Nouveau-Brunswick. Il y avait 1,528 propriétés prêtes à être revendues.

4. Au 31 décembre 1942, il y avait 15,742 prêts productifs et propriétés affermées.

5. La somme totale des remboursements effectués en 1942 a été de $2,595,366.29.

6. Depuis l'entrée en vigueur de la loi jusqu'au 31 décembre 1942 les sommes totales suivantes ont été défalquées:

a) Réévaluation, $7,479,344.75.
b) Réduction en vertu de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers. $13,233,393.13.
c) Boni, $5,321,414.98.

7. Le montant total reçu comme paiement sur le principal, jusqu'au 31 décembre 1942, fut de $43,264,734.84.

8. Le montant total reçu en versements d'intérêts, jusqu'au 31 décembre 1942, fut de $24,056,711.45.

Depuis l'établissement de la Commission, la somme globale payée en salaires pour l'administration de la loi fut la suivante:

Salaires $20,325,246.85 jusqu'au 31 décembre 1942.

72538—49
ÉDITION REVISÉE

Autres dépenses, $10,243,534.48 jusqu'au 31 décembre 1942.

Total, $30,568,781.33.

LA GENERAL ENGINEERING COMPANY

M. WINKLER:

1. L'Etat est-il propriétaire du terrain et des bâtiments de l'usine de remplissage de fusée, située à Scarboro?
2. Le cas échéant, est-elle administrée sous forme de régie intéressée?
3. Qui a fourni le terrain, et à quel coût?
4. Qui a fourni les édifices, et à quel coût?
5. Qui a fourni l'outillage?
6. Qui administre le restaurant?
7. Quels salaires de $3,000 ou plus par année paie-t-on dans cette usine et à quelles personnes?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui.

2. La General Engineering Company (Canada) Ltd reçoit des honoraires pour l'administration de cette usine.

3. Le terrain fut acquis par expropriations le 27 janvier 1941, le 1er avril 1941 et le 17 décembre 1941 et comprend une superficie de 272 acres. Il fut acquis des sept propriétaires suivants:

A. S. Crichton	$27,000
Succession E. A. Burke	11,000
L. G. Hough	2,500
W. C. Hough	6,500
Succession Hough	10,000
Succession Harris	23,180

L'expropriation d'une parcelle de terrain de 8½ acres reste à régler.

4. Le gouvernement britannique a fourni des édifices neufs au coût de $4,462,692.35.

5. L'outillage a été fourni par la Citadel Merchandising Company qui l'a acheté de différents entrepreneurs en machines-outils avec les fonds versés conjointement par les gouvernements du Canada et de Grande-Bretagne.

6. Le Gouvernement par l'entremise des entrepreneurs qui ont l'administration des travaux, la General Engineering Company (Canada) Ltd.

7. Aucun renseignement.

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE— DIVISION DE L'APPLICATION

M. BENCE:

1. Quels sont les noms des directeurs et autres fonctionnaires de la division de l'application des règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre établie dans la ville d'Ottawa?
2. Quels étaient l'emploi et l'adresse de ces directeurs et fonctionnaires immédiatement avant leurs nominations dans cette division?
3. Que reçoivent ces directeurs et fonctionnaires en salaire et en autre rétribution?

L'hon. M. ILSLEY:

1, 2 et 3. F. A. McGregor, directeur de l'application, haut fonctionnaire permanent du ministère du Travail, Ottawa, aucune rémunération supplémentaire; H. M. Brown, directeur adjoint de l'application, haut fonctionnaire permanent du ministère du Travail, Ottawa, aucune rémunération supplémentaire; P. J. Macdonald, avocat de l'application, région d'Ottawa, autrefois à son compte personnel, $3,300 par année.

SERVICE POSTAL—*London Echo*

M. NOSEWORTHY:

1. A quelle date et en vertu de quelle autorisation et de quels règlements a-t-on accepté le périodique appelé "*London Echo*" comme "journal" jouissant du tarif postal de 1c. par 4 onces?
2. A quelle date et à qui a-t-on soumis, pour examen, une copie de ce périodique, comme le demande l'article 47 du Guide officiel du service postal canadien?
3. Ce périodique est-il adressé aux abonnés de la région comme l'exigent les dispositions de l'article 40 du Guide officiel du service postal canadien?
4. Quel est le tarif annuel de l'abonnement à ce "journal"?
5. Ce "journal" est-il livré par les facteurs aux seuls abonnés ou laissé à chaque domicile par les facteurs faisant la livraison postale?
6. Quel poids supplémentaire, en moyenne, la livraison de ce "journal" ajoute-t-elle au fardeau de chaque facteur?

L'hon. M. MULOCK:

1. En 1879. En vertu de l'article 22 de la loi des postes de 1875. Les dossiers sont détruits depuis plusieurs années.

2. En 1879. Au ministre des Postes. La date précise est introuvable. Le cas fut revisé en 1937 par le ministre des Postes qui décréta que l'*Echo* doit être considéré comme un journal authentique d'après les dispositions de la loi des postes.

3. Vu la diminution du personnel des postes et l'impossibilité de trouver des remplaçants, on a jugé bon de ne pas insister sur les dispositions de l'article qui exigent l'adresse de l'abonné. L'absence d'adresses facilite la tâche des employés des postes en épargnant à ceux-ci beaucoup de temps dans le travail de classement. Cela sauve du temps et du travail aux commis du tri et aux facteurs. Les numéros pour livraison dans la ville de London et qui ne sont pas adressés aux abonnés de la localité sont distribués aux non-abonnés et l'affranchissement postal est celui qui s'applique à l'envoi de tout journal.

4. Un dollar.

5. A domicile. Voir réponse sous le n° 3.

6. Approximativement 85⅔ livres, poids réparti sur deux et même parfois trois livraisons. Pour réduire le poids porté par les facteurs, les journaux sont réunis en colis et

distribués par camions à des endroits propices où les facteurs vont les prendre au cours de leur itinéraire de livraison postale.

MARCHÉS RELATIFS À DES ÉDIFICES DU SERVICE NAVAL, PROJETÉS À SAINT-HYACINTHE, P.Q.

M. BENCE:

1. A-t-on adjugé des marchés pour des édifices du service naval à Saint-Hyacinthe, P.Q.?

2. Le cas échéant, quel en est ou quel en sera le coût total?

3. Quand les travaux de construction ont-ils commencé?

4. Si la construction de ces édifices n'est pas terminée, à quand en prévoit-on la fin?

5. Pourquoi a-t-on choisi Saint-Hyacinthe comme emplacement de cet édifice?

L'hon. M. MACDONALD:

1. Oui. Un contrat a été adjugé pour une partie des édifices projetés à Saint-Hyacinthe.

2. Le contrat est au montant de $612,514 et le coût total de la construction est évalué à $2,624,000.

3. La construction sur le contrat initial est commencée depuis le 5 janvier 1943.

4. On compte que l'exécution de ce contrat initial sera terminée le 30 juin 1943. Les plans et devis pour les autres édifices sont en voie de préparation et des soumissions seront reçues vers le 1er mai et l'on compte que tous les travaux seront terminés le 31 janvier 1944.

5. L'Ecole navale des signaleurs a été transférée d'Halifax à Saint-Hyacinthe en octobre 1941 parce que des édifices sous la juridiction de l'Armée étaient disponibles à Saint-Hyacinthe et qu'il était impossible d'en trouver ailleurs dans l'est du Canada. Il a fallu augmenter la capacité de l'Ecole de 800 à 2,600 et il est plus économique de construire des annexes à l'édifice existant que de bâtir à neuf dans un autre endroit.

RADIODIFFUSION—"NOTRE CANADA"

M. GAUTHIER:

1. Le gouvernement fédéral est-il le commanditaire ou l'auteur du "sketch" "Notre Canada", irradié par le réseau français à Radio-Canada?

2. Le même "sketch" est-il irradié dans les autres provinces par le réseau de langue anglaise, et quel en est le titre?

3. Quel jour cette irradiation se fait-elle en anglais?

4. Si la Gouvernement n'en est pas le commanditaire, quel est le nom de l'auteur ou de l'inspirateur du "sketch"?

L'hon. M. ILSLEY:

1. "Notre Canada" est un programme du Comité national des finances de guerre irradié par le réseau français.

2. Le réseau anglais a irradié des programmes analogues intitulés "Nazi Eyes on Canada", mais un autre programme les a remplacés.

3. Voir la réponse au n° 2.

4. Le programme s'inspire d'une traduction du livre de Colin Ross.

LOI D'ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS SUR DES TERRES

M. LEADER:

1. Quelle mesure le Gouvernement prend-il pour venir à une entente avec les municipalités sur le choix de terres pour le rétablissement de nos anciens combattants sous le régime de la Loi de l'établissement de soldats?

2. Quel est le nombre des anciens combattants qui ont fait une demande d'établissement en vertu de cette loi?

3. Quel en est le nombre dans chacune des diverses provinces?

L'hon. M. CRERAR:

1. La loi d'établissement de soldats sur des terres, 1942, et les règlements établis sous son empire prévoient la nomination de comités consultatifs régionaux dans toutes les provinces pour conseiller le directeur sur des questions comme le choix de terres et les aptitudes des anciens combattants. Plusieurs comités régionaux seront établis dans les plus grandes provinces. Ces comités s'aboucheront avec les municipalités et d'autres agences. En outre, chaque province a été priée de créer un petit comité que dirigera son ministre de l'agriculture pour s'aboucher avec le directeur et ses hauts fonctionnaires relativement aux questions comme les étendues qui conviennent à l'établissement de soldats.

2. 668.

3. Colombie-Britannique, 92; Alberta, 64; Saskatchewan, 41; Manitoba, 22; Ontario, 243; Québec, 120; Nouveau-Brunswick, 39; Nouvelle-Ecosse, 42; Ile du Prince-Edouard, 5.

TECHNICIENS DE LA RADIO ATTACHÉS AU CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

M. MARSHALL:

1. Le ministre de la Défense nationale pour l'aviation a-t-il élaboré quelques projets pour reconnaître par l'octroi de promotion les services méritoires rendus par les techniciens de la radio attachés au corps d'aviation royal canadien et postés outre-mer?

2. Si oui, quand ces projets entreront-ils en vigueur?

M. MARSHALL: Etant donné l'explication que le ministre nous a fournie ces jours derniers, je demande la permission de retirer cette question.

(La question est retirée.)

CARNETS DE RATIONNEMENT

M. CHURCH:

1. Quelle mesure le Gouvernement a-t-il prise relativement aux nouveaux carnets de rationnement, en vue d'apporter une amélioration sur le système compliqué actuel?

2. Le Gouvernement a-t-il demandé ou obtenu les conseils des spécialistes des services publics

ou de chefs des grandes entreprises industrielles pour adopter un système de carnets embrassant toutes les formes de rationnement?

3. Quelle est l'estimation du coût d'expédition des nouveaux carnets par la poste comme autrefois, au lieu de les faire réclamer par chacun, et comment se fera la distribution de ces carnets?

4. Quelle expérience pratique dans l'industrie des produits alimentaires possèdent ceux qui préparent ces règlements?

5. Quelle expérience pratique, si tel est le cas, possèdent-ils dans le domaine de la production alimentaire?

L'hon. M. ILSLEY:

1. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre s'efforce continuellement de simplifier son système de rationnement. Le nouveau livret de rationnement contient certains changements d'importance secondaire seulement, car le premier livret était aussi simple que tout livret de rationnement peut l'être.

2. L'administrateur du rationnement a été continuellement en consultation avec les industries qui s'occupent des denrées rationnées. Il a consulté non seulement les dirigeants de ces industries mais aussi divers techniciens qui y travaillent et des hommes qui viennent en contact avec l'organisme du rationnement. Des discussions et des vues concernant le rationnement sont sollicitées de divers organismes commerciaux et des établissements, grands et petits, des diverses industries.

3. Le coût estimatif de la distribution par la poste des nouveaux livrets de rationnement (au nombre d'environ 13 millions) est de $500,000 si l'on prend comme base 1c. pour la carte postale et 3c. pour le livret. Les commissions locales du rationnement actuellement en existence dans quelque 500 principaux centres du pays ont organisé des milliers de centres de distribution où les gens peuvent obtenir leur livret de rationnement n° 2.

4 et 5. L'administrateur du rationnement se tient en contact étroit avec les représentants de l'industrie des denrées alimentaires et leur avis est sollicité en ce qui concerne la préparation des ordonnances sur le rationnement. Ces ordonnances sont préparées sous la direction de l'avocat senior de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qui consulte les représentants du ministère de l'Agriculture. Ces représentants connaissent à fond les problèmes concernant l'industrie des denrées alimentaires.

RÉPARTITION DES OFFICIERS DU SERVICE NAVAL

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Quel pourcentage des officiers du service naval sont: *a*) en mer, *b*) aux quartier-généraux à Ottawa, *c*) en service à Halifax, *d*) en service à Esquimalt, et *e*) en service dans les centres d'instruction navale?

[M. Marshall.]

L'hon. M. MACDONALD:

a) 38 p. 100 en service intégral en mer.
b) 9 p. 100 au quartier général du Service naval.
c) 22 p. 100 en service à Halifax, parmi eux plusieurs servent en mer et sur terre.
d) 8 p. 100 en service à Esquimalt, plusieurs d'entre eux servant en mer et sur terre.
e) 6 p. 100 en service dans les centres d'instruction navale.

Les autres 17 p. 100 des officiers sont en service sur d'autres points des côtes, plusieurs d'entre eux servant en mer et sur terre.

PENSIONS DE VIEILLESSE—DEMANDES EN VUE D'AUGMENTER LES VERSEMENTS MENSUELS

M. REID:

1. A-t-on reçu des représentations de la part de quelque province demandant l'augmentation du montant de vingt dollars actuellement versé en vertu de la Loi des pensions de vieillesse?

2. Le cas échéant quelles provinces ont fait ces demandes ou représentations au cours de 1942 et jusqu'aujourd'hui?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Oui.

2. La Colombie-Britannique, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Ontario (l'Alberta en 1941).

DRAGUEURS DE MINES

M. O'BRIEN:

1. Combien de dragueurs de mines a-t-on construits?

2. Combien y en a-t-il actuellement en voie de construction?

3. Combien y en a-t-il actuellement en commission?

L'hon. M. MACDONALD: Une question semblable a été posée l'autre jour par un autre honorable député, et j'ai convenu de lui transmettre privément les renseignements demandés. Je formule la même proposition cette fois, si l'honorable député veut bien l'accepter.

M. O'BRIEN: Je l'accepte volontiers et je vous demanderai de rayer cette question ainsi que la suivante.

(La question est rayée.)

CORVETTES

M. O'BRIEN:

1. Combien de corvettes a-t-on contruites au Canada?

2. Combien sont actuellement en voie de construction?

3. Combien sont actuellement en commission?

(La question est rayée.)

CARGOS

M. O'BRIEN:

1. Combien de cargos, et de quelle jauge a-t-on livrés au Gouvernement, en donnant les dates de ces livraisons?

2. Combien y en a-t-il actuellement en commission?

3. Combien de cargos est-on à construire au Canada actuellement?

4. Quel est le tonnage brut de chaque cargo?

5. Quelle est la jauge nette ou la capacité de chargement de chaque cargo?

L'hon. M. HOWE:

1. On a livré au Gouvernement 97 cargos de 10,350 tonnes de portée en lourd aux dates suivantes:

1. *SS. Fort Ville Marie,* 21 décembre 1941.
2. *SS. Fort St. James,* 29 janvier 1942.
3. *SS. Fort Churchill,* 21 février 1942.
4. *SS. Fort Qu'Appelle,* 21 mars 1942.
5. *SS. Fort Nipigon,* 8 avril 1942.
6. *SS. Fort George,* 9 avril 1942.
7. *SS. Fort Tadoussac,* 18 avril 1942.
8. *SS. Fort Fraser,* 25 avril 1942.
9. *SS. Fort Louisbourg,* 27 avril 1942.
10. *SS. Fort Chambly,* 28 avril 1942.
11. *SS. Fort Good Hope,* 9 mai 1942.
12. *SS. Fort McLoughlin,* 20 mai 1942.
13. *SS. Fort La Maune,* 25 mai 1942.
14. *SS. Fort Abitibi,* 26 mai 1942.
15. *SS. Fort Alexandria,* 27 mai 1942.
16. *SS. Fort Camosun,* 2 juin 1942.
17. *SS. Fort Ellice,* 4 juin 1942.
18. *SS. Fort Chilcotin,* 6 juin 1942.
19. *SS. Fort Augustus,* 13 juin 1942.
20. *SS. Fort Lac la Ronge,* 18 juin 1942.
21. *SS. Fort Babine,* 26 juin 1942.
22. *SS. Fort McLeod,* 30 juin 1942.
23. *SS. Prince Albert Park,* 30 juin 1942.
24. *SS. Fort La Reine,* 8 juillet 1942.
25. *SS. Fort Chipewyan,* 9 juillet 1942.
26. *SS. Fort Bourbon,* 15 juillet 1942.
27. *SS. Fort Pine,* 19 juillet 1942.
28. *SS. Gatineau Park,* 22 juillet 1942.
29. *SS. Fort Confiance,* 27 juillet 1942.
30. *SS. Fort Pitt,* 28 juillet 1942.
31. *SS. Fort Battle River,* 29 juillet 1942.
32. *SS. Fort Stikine,* 31 juillet 1942.
33. *SS. Fort Senneville,* 3 août 1942.
34. *SS. Fort Pembina,* 6 août 1942.
35. *SS. Fort Douglas,* 8 août 1942.
36. *SS. Fort A-la-Corne,* 13 août 1942.
37. *SS. Kootenay Park,* 17 août 1942.
38. *SS. Fort Kootenay,* 18 août 1942.
39. *SS. Point Pelee Park,* 18 août 1942.
40. *SS. Fort Pelly,* 26 août 1942.
41. *SS. Mount Robson Park,* 27 août 1942.
42. *SS. Fort McMurray,* 28 août 1942.
43. *SS. Banff Park,* 3 septembre 1942.
44. *SS. Fort Maurepas,* 4 septembre 1942.
45. *SS. Fort Rae,* 9 septembre 1942.
46. *SS. Fort Simpson,* 11 septembre 1942.
47. *SS. Fort Liard,* 14 septembre 1942.
48. *SS. Fort Fork,* 19 septembre 1942.
49. *SS. Fort Norman,* 22 septembre 1942.
50. *SS. Jasper Park,* 24 septembre 1942.
51. *SS. Fort Gibraltar,* 26 septembre 1942.
52. *SS. Fort Reliance,* 29 septembre 1942.
53. *SS. Fort Rupert,* 5 octobre 1942.
54. *SS. Fort Vermillion,* 8 octobre 1942.
55. *SS. Fort Slave,* 10 octobre 1942.
56. *SS. Fort Paskoyac,* 14 octobre 1942.
57. *SS. Fort Wedderburne,* 16 octobre 1942.
58. *SS. Fort Cataraqui,* 22 octobre 1942.
59. *SS. Fort Thompson,* 24 octobre 1942.
60. *SS. Fort Hudson's Hope,* 26 octobre 1942.
61. *SS. Fort Souris,* 27 octobre 1942.
62. *SS. Fort La Montée,* 29 octobre 1942.
63. *SS. Fort Poplar,* 31 octobre 1942.
64. *SS. Fort Howe,* 11 novembre 1942.
65. *SS. Fort Brulé,* 15 novembre 1942.
66. *SS. Fort Steele,* 16 novembre 1942.
67. *SS. Fort Concord,* 16 novembre 1942.
68. *SS. Fort Halkett,* 20 novembre 1942.
69. *SS. Fort Frederick,* 28 novembre 1942.
70. *SS. Port Royal Park,* 28 novembre 1942.
71. *SS. Fort Livingstone,* 29 novembre 1942.
72. *SS. Fort Franklin,* 1er décembre 1942.
73. *SS. Fort Yale,* 8 décembre 1942.
74. *SS. Fort Longueuil,* 8 décembre 1942.
75. *SS. Fort Tremblant,* 11 décembre 1942.
76. *SS. Fort Cedar Lake,* 12 décembre 1942.
77. *SS. Fort Mumford,* 12 décembre 1942.
78. *SS. Fort St. François,* 12 décembre 1942.
79. *SS. Fort Lajoie,* 16 décembre 1942.
80. *SS. Fort La Traite,* 18 décembre 1942.
81. *SS. Fort Anne,* 24 décembre 1942.
82. *SS. Fort Drew,* 29 décembre 1942.
83. *SS. Fort Lawrence,* 5 janvier 1943.
84. *SS. Fort Finlay,* 6 janvier 1943.
85. *SS. Fort Gaspereau,* 13 janvier 1943.
86. *SS. Fort Fairford,* 15 janvier 1943.
87. *SS. Fort Jamseg,* 22 janvier 1943.
88. *SS. Fort Rampart,* 23 janvier 1943.
89. *SS. Fort Meductic,* 30 janvier 1943.
90. *SS. Fort Walsh,* 31 janvier 1943.
91. *SS. Fort Frobisher,* 3 février 1943.
92. *SS. Fort Nashwaak,* 7 février 1943.
93. *SS. Fort Remy,* 15 février 1943.
94. *SS. Fort Charnisay,* 16 février 1943.
95. *SS. Fort Stager,* 17 février 1943.
96. *SS. Fort Grahame,* 19 février 1943.
97. *SS. Fort Buckingham,* 23 février 1943.

Le 15 février 1943 on a livré au Gouvernement un cargo d'une capacité de chargement de 4,700 tonnes, savoir, le *SS. Rockwood Park.*

2. Tous les navires mentionnés sous le n° 1 sont en commission sauf ceux qu'on a perdus en mer.

3. On a actuellement au Canada en voie de construction et à divers stades de parachèvement 58 navires d'une capacité de 10,350 tonnes chacun et 12 navires de 4,700 tonnes chacun, portée en lourd dans les deux cas.

4 et 5. Un navire de 10,350 tonnes de portée en lourd représente 7,134 tonneaux de jauge brute et 4,243 tonneaux de jauge nette.

Un navire de 4,700 tonnes de portée en lourd représente 2,877 tonneaux de jauge brute et 1,655 tonneaux de jauge nette.

Le poids en lourd total des navires livrés est de 1,008,650 tonneaux et celui des navires en voie de construction est de 656,700 tonneaux.

PÉTROLIERS

M. ADAMSON:

1. A-t-on construit quelques pétroliers au Canada?
2. Le cas échéant, en quel nombre?
3. Quelle est la jauge de chacun?

L'hon. M. HOWE:

1. Un cargo de 10,000 tonnes, construit sous la direction de Wartime Merchant Shipping Limited, a été converti en pétrolier et livré en août 1942. Quatre autres vaisseaux de 10,000 tonnes sont maintenant en voie de conversion. On a accordé récemment des entreprises pour la construction de trois pétroliers de 3,700 tonnes. Depuis 1939 les compagnies privées ont construit ou converti en pétroliers au moins huit vaisseaux.

2 et 3. Voir réponses au n° 1.

OFFICIERS ET MATELOTS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE

M. GILLIS:

1. Quel est le pourcentage des officiers et matelots de la marine royale canadienne, de la réserve de la marine royale canadienne et de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne faisant actuellement partie du service naval?
2. Le conseil de la marine a-t-il l'intention d'accorder quelque représentation sur ce conseil à ces officiers et matelots de la réserve en y nommant l'un de leurs officiers?

L'hon. M. MACDONALD:

1. Les pourcentages des officiers et matelots de la Marine royale canadienne étaient, le 15 février 1943, les suivants, à l'exclusion des divisions féminines:

Marine royale canadienne: Officiers, 10%; matelots, 7%.

Réserve de la marine royale canadienne: Officiers, 16%; matelots, 10%.

Réserve des volontaires de la marine royale canadienne: Officiers, 74%; matelots, 83%.

2. Le secrétaire du conseil naval est un officier de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne.

MARINS DE LA MARINE MARCHANDE—IMPÔT SUR LE REVENU

M. ISNOR:

Les marins de la marine marchande sont-ils assujettis à l'impôt sur le revenu *a*) lorsqu'ils sont stationnés dans un port, *b*) lorsqu'ils sont en service sur les convois et sur les navires transportant des approvisionnements de guerre vers des régions faisant partie des "théâtres de guerre"?

[L'hon. M. Howe.]

L'hon. M. GIBSON:

a) Oui.
b) Oui.

RÉGIE DU TRANSPORT—TRAINS DESTINÉS AUX SKIEURS

M. STOKES:

1. Combien de trains destinés aux skieurs les chemins de fer ont-ils fait circuler depuis le 1er janvier 1943?
2. A-t-on obtenu une autorisation de l'administrateur du Transport pour faire circuler ces trains?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Les chemins de fer n'ont fait circuler aucun train destiné aux skieurs depuis le 1er janvier 1943.

2. L'administrateur du Transport n'a émis aucune autorisation pour faire circuler ces trains.

UNION PAN-AMÉRICAINE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Le Canada a-t-il été invité à faire partie de l'Union pan-américaine? Le cas échéant, à quelle date?
2. Quel ou quels pays ont invité le Canada à faire partie de l'Union?
3. Y a-t-il des pourparlers en cours entre le Canada et quelque autre ou autres pays au sujet de l'Union pan-américaine?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Non.
2. Voir réponse au n° 1.
3. Non.

LA DOMINION INDUSTRIES LIMITED—USINE DE CORDITE DE TRANSCONA

M. KNOWLES:

1. Le Gouvernement a-t-il donné son approbation à l'octroi d'un versement en espèce aux ouvriers de l'usine de cordite de la Dominion Industries Limited, de Transcona, qui ont présenté des propositions dont l'adoption peut entraîner une réduction dans les frais d'exploitation?
2. Le cas échéant, le Gouvernement a-t-il déterminé quelles catégories d'ouvriers ont droit à ce versement?
3. Si cette décision a été rendue, quelles catégories d'ouvriers y ont droit?
4. Comment fixe-t-on le montant de ces versements en espèces?

L'hon. M. HOWE:

1. Le Gouvernement n'a pas donné son approbation à l'octroi de gratifications en espèces à des employés des industries de guerre dont les suggestions peuvent abaisser les prix de revient, mais le ministère des Munitions et approvisionnements a approuvé le projet de récompenser ces employés au moyen de certificats d'épargne en temps de guerre ou d'obligations de la victoire.

2. Le Gouvernement récompense de cette façon tous les employés autres que ceux dont

les attributions régulières consistent à créer des procédés nouveaux: ingénieurs, transformateurs, dessinateurs d'outils, surveillants et administrateurs de la production. Les améliorations que ces derniers peuvent apporter ont toujours été considérées comme partie de leurs attributions régulières.

3. Voir réponse au n° 2.

4. Les versements effectués pour récompenser les suggestions dont l'adoption économise la main-d'œuvre sont les suivants:

a) Le seizième de l'économie annuelle réalisée dans le travail même de l'employé, plus le douzième de l'économie annuelle réalisée dans les autres emplois, jusqu'à concurrence de $750 (valeur d'achat).

b) Lorsque la suggestion améliore la qualité de la production ou des articles qui ne résultent pas directement du travail de production, le comité se prononce dans chaque cas sur la récompense à donner, laquelle varie entre $5.00 et $25.00 en certificats d'épargne de guerre (valeur à l'échéance).

IMPÔTS SUR LES CIGARES, LES CIGARETTES ET LE TABAC

M. FAIR:

1. Quelle est la somme totale imposée et perçue en impôts sur *a*) les cigares, *b*) les cigarettes, *c*) le tabac à fumer au cours de l'année 1942?

2. Quelle est la somme imposée et perçue sur *a*) les cigares, *b*) les cigarettes, *c*) le tabac à fumer en vertu de l'impôt supplémentaire imposé le 23 juin dernier, depuis son entrée en vigueur jusqu'au 31 décembre 1942?

L'hon. M. GIBSON:

1. Droits d'accise perçus en 1942 sur les sigares, les cigarettes et le tabac fabriqué:

(*a*) Cigares	$ 604,625.00
(*b*) Cigarettes	61,842,971.89
(*c*) Tabac fabriqué	10,033,362.66

2. Droits d'accise perçus du 23 juin au 31 décembre 1942 sur les cigares, les cigarettes et le tabac fabriqué:

(*a*) Cigares	$ 221,400.57
(*b*) Cigarettes	12,350,440.32
(*c*) Tabac fabriqué	3,371,844.99

*CLIMATISATION DES CHARS D'ASSAUT

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

A-t-on pris quelques dispositions pour installer un système d'air climatisé dans quelques-uns de nos chars d'assaut utilisés dans les pays chauds?

L'hon. M. RALSTON: Je répondrai oralement à cette question. Les techniciens militaires chargés de ce soin étudient continuellement les procédés de fabrication des chars d'assaut, y compris les méthodes de climatisation propre à toute latitude, mais comme les renseignements demandés pourraient devenir utiles à l'ennemi, il m'est impossible de les fournir.

M. l'ORATEUR: On a répondu à la question.

IMPÔTS SUR LA BIÈRE ET L'ALCOOL.

M. FAIR:

1. Quel est le montant de l'impôt imposé et perçu, *a*) sur la bière, *b*) sur les boissons fortes au cours de l'année civile 1942?

2. Quelle somme a-t-on dépensée au cours de 1942 pour *a*) la bière, *b*) les boissons fortes?

L'hon. M. GIBSON:

1. Droits d'accise durant l'année civile 1942 perçus sur le malt utilisé dans la fabrication de la bière et sur les alcools mûris:

(*a*) Malt utilisé dans la bière, $33,372,828.40 —Bière imposable, $561,278.09.

(*b*) Alcools mûris, $32,610,964.80.

2. Nous ne possédons aucun renseignement.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

M. CHURCH:

1. Quelle est l'évaluation totale de l'énergie hydroélectrique disponible au Canada?

2. Quelle est, par province, la quantité actuellement exploitée *a*) pour une utilisation continue, *b*) pour une utilisation périodique?

3. Quelle mesure le Gouvernement a-t-il prise pour instituer une politique nationale hydroélectrique au Canada, depuis le débat sur le bill de la ville de Calgary, en 1941, et les débats des années 1923 et suivantes sur ce sujet?

4. Quelle est, dans chaque province, la quantité de courant continu provenant de l'exploitation de l'énergie hydroélectrique *a*) des entreprises d'état et *b*) des entreprises particulières?

L'hon. M. CRERAR:

1. L'évaluation totale de l'énergie hydroélectrique disponible au Canada est de 25,439,000 c.v., dans les conditions d'un débit normal minimum, ou de 39,511,000 c.v. dans les conditions d'un débit normal pendant six mois de l'année. L'expérience acquise indiquerait que ces ressources exigeraient l'emploi de turbines d'une capacité approximative de 51,350,000 c.v.

2. *a*) et *b*). Le dernier inventaire complet de l'industrie des centrales électriques au Canada, celui de l'année civile 1941, indique la répartition suivante par province des centrales électriques:

Province	Puissance de l'installation en c.v.
Colombie-Britannique et Yukon	637,837
Alberta	68,180
Saskatchewan	87,500
Manitoba	420,800
Ontario	2,284,389
Québec	4,076,552
Nouveau-Brunswick	105,760
Nouvelle-Ecosse	102,990
Ile du Prince-Edouard	392
Canada	7.784.400

Aucune statistique disponible n'indique dans quelles proportions ces installations sont utilisées *a*) pendant toute l'année, *b*) pendant la saison active. L'utilisation varie avec le débit saisonnier et le débit annuel, et aussi avec la demande d'énergie électrique.

3. La propriété, le contrôle et l'administration des ressources hydroélectriques appartiennent aux provinces, excepté dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, du Territoire du Yukon, et des parcs nationaux. Le Dominion continue de coopérer avec les provinces dans l'établissement des données relatives à ces ressources hydroélectriques et jugées nécessaires à la préparation, au développement et à l'exploitation des entreprises d'énergie électrique dans tout le Canada.

4. *a*) et *b*).

Année civile 1941

Province	Entreprises publiques: Capacité de l'installation en c.v	Entreprises publiques: kWh produits (en milliers)	Entreprises privées: Capacité de l'installation en c.v	Entreprises privées: kWh produits (en milliers)
Colombie-Britannique et Yukon	9,770	14,610	628,067	2,410,087
Alberta	....	....	68,180	169,578
Saskatchewan	....	....	87,500	
Manitoba	155,000	582,854	265,800	1,337,218
Ontario	1,741,660	7,243,250	542,729	2,390,243
Québec	30,710	86,088	4,045,842	17,649,252
Nouveau-Brunswick	12,860	19,200	92,900	414,980
Nouvelle-Ecosse	81,250	232,868	21,740	77,889
Ile du Prince-Edouard	....	....	392	451
Canada	2,031,250	8,178,870	5,753,150	24,449,628

EXPLOITATION D'UNE HOUILLÈRE DANS LE COMTÉ D'INVERNESS (NOUVELLE-ÉCOSSE)

M. GILLIS:

1. Le Gouvernement accorde-t-il une subvention à l'exploitant éventuel qui doit exploiter une houillère dans le comté d'Inverness (Nouvelle-Ecosse)? Le cas échéant, quel est le nom de cet exploitant?
2. Quel est le montant de la subvention?
3. Quelle entente, s'il en est une, y a-t-il entre celui qui se propose d'exploiter cette houillère et le Gouvernement?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Non.
2 et 3. Répondu sous le n° 1.

GISEMENTS DE MINERAI DE FER À GLENCOE (NOUVELLE-ÉCOSSE)

M. GILLIS:

1. Le ministère des Munitions et approvisionnements a-t-il fait quelque enquête sur les possibilités d'exploitation des gisements de minerai de fer à Glenco, dans le comté d'Inverness (Nouvelle-Ecosse? Si oui, quels en ont été les résultats?
2. Quelle est la valeur de ce minerai auprès du minerai provenant de Terre-Neuve?
3. Quelles mesures prend-on pour faire l'exploitation de ces gisements?

L'hon. M. HOWE:

1. Le ministère des Munitions et approvisionnements a prié le ministère des Mines et ressources d'explorer le gisement et les rapports indiquent qu'il ne contient pas de minerai commercialement exploitable. D'après les renseignements disponibles, l'exploration antérieure, les travaux d'aménagement et les associations géologiques du minerai, les perspectives d'obtenir un minerai susceptible d'une exploitation commerciale semblent peu brillants.

2. Jusqu'ici l'exploration n'indique pas la présence d'un gisement de minerai qui, au point de vue chimique, puisse convenir aussi bien que le minerai de Terre-Neuve à la production sidérurgique, et les quantités qu'on en pourrait obtenir ne constituent pas une source économique d'approvisionnement.

3. Répondu sous les nos 1 et 2.

*LE LABRADOR

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il considéré l'opportunité d'exiger du gouvernement britannique, en échange des marchandises fournies par le Canada, la rétrocession au Dominion de cette partie du Labrador qui fut passée à Terre-Neuve par une décision du Conseil privé?

2. Si oui, *a*) quelle action a été prise dans ce sens, *b*) à quelle date les premières représentations ont-elles été faites, *c*) quel progrès font les négociations?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dois naturellement répondre à cette question qu'il s'agit d'une politique gouvernementale qui sera énoncée en temps et lieu. Je prends cependant la parole, non pas pour répondre à cette

question, mais pour signaler à l'honorable député que les citoyens de Terre-Neuve, à ce que je crois savoir, protestent contre l'idée qui veut que le Labrador appartienne au gouvernement britannique; ils disent que le Labrador appartient à Terre-Neuve, et que si jamais le Canada cherche à obtenir ce territoire le gouvernement de Terre-Neuve s'attendrait à ce que les négociations soient entamées d'abord avec lui plutôt qu'avec les autorités britanniques. Si je mentionne ce point, c'est parce que mon attention a été appelée sur plusieurs commentaires et opinions qu'ont formulés les journaux de Terre-Neuve sur cette question.

M. l'ORATEUR: On a répondu à la question.

*AVIATION MILITAIRE DES ÉTATS-UNIS SUR LA RIVE SUD DU SAINT-LAURENT

M. ROY:

1. Y a-t-il un détachement de l'aviation militaire des Etats-Unis stationné quelque part sur la rive sud du fleuve St-Laurent?

2. Si oui, *a*) quels sont les concessions, privilèges, obligations et conventions qui président à l'arrangement intervenu entre les deux gouvernements à ce sujet, *b*) le Canada a-t-il cédé de son territoire et sous quelles forme et conditions?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député a inscrit au *Feuilleton* deux questions consécutives auxquelles je prétends qu'on ne doit pas répondre et qu'on n'aurait pas dû inscrire au *Feuilleton* parce que, même si on les laisse sans réponse, on pourrait les considérer comme susceptibles de fournir des renseignements propres à favoriser l'ennemi et à nuire à notre sécurité nationale.

La première question est formulée en ces termes: "Y a-t-il un détachement de l'aviation militaire des Etats-Unis stationné quelque part sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent"? La question suivante, n° 52, est ainsi conçue: "Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique procède-t-il à certains établissements ou bases sur la côte du Saguenay?" D'autres questions découlent des deux premières, mais une réponse affirmative, en supposant qu'elle fut conforme aux faits, fournirait, l'honorable député en conviendra, je crois, des renseignements qu'on ne saurait divulguer.

Cependant, pour renseigner les honorables députés, je ferai la déclaration suivante au sujet de ce que l'honorable député a dans l'idée. En fait il n'y a aucun détachement de l'aviation militaire des Etats-Unis stationné quelque part sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, mais de temps en temps et selon les nécessités du moment des détachements d'aéronefs et d'aviateurs des Etats-Unis opèrent sur divers points du Canada avec le consentement et la coopération du gouvernement canadien. Les autorités canadiennes ont mis les facilités aériennes du Canada à la disposition de ces détachements des Etats-Unis comme une partie de leur collaboration à l'arrangement intervenu en vue de notre propre défense. En plusieurs circonstances le gouvernement canadien a acquis des terrains destinés à l'établissement d'aéroports par le gouvernement des Etats-Unis pour des fins militaires du temps de guerre. Le Canada n'a rien cédé de son territoire sous aucune forme et à aucune condition. On a déposé en Chambre le 1er février et on peut lire dans les *Procès-verbaux* de cette date le texte de la convention passée avec les Etats-Unis pour le retour au Canada à la fin des hostilités des établissements que les Etats-Unis ont acquis ou construits en temps de guerre.

M. l'ORATEUR: On a répondu à la question.

ÉTABLISSEMENTS OU BASES ÉLEVÉS SUR LA CÔTE DU SAGUENAY PAR LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

M. ROY:

1. Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique procède-t-il à certains établissements ou bases sur la côte du Saguenay?

2. Si oui, *a*) quelles sont les conventions qui président dans l'arrangement qui permet au gouvernement américain de procéder à cet ou ces établissements, *b*) le Canada a-t-il cédé de son territoire et sous quelles forme et conditions?

M. l'ORATEUR: La réponse à la question précédente vaut pour celle-ci.

USINE D'EXPLOITATION DU MINERAI DE FER DE WABANA

M. McGARRY:

Le ministre des Munitions et approvisionnements a-t-il été mis au courant de la fermeture de l'usine d'exploitation du minerai de fer de Wabana, et fera-t-il enquête à ce sujet?

L'hon. M. HOWE: 1. Le ministre a répondu à la question le 22 février 1943, page 610 des *Débats* non revisés.

PRODUCTION DE VOITURES MILITAIRES ET DE MATÉRIEL DE COMBAT PAR RAPPORT À LA CONSTRUCTION MARITIME

L'hon. M. BRUCE:

1. A-t-on élaboré des plans pour ralentir la production des voitures militaires, chars d'assaut, fusils et autres équipements de combat à la suite de l'augmentation dans la production des navires?

2. Si oui, quand ce plan entrera-t-il en vigueur?

3. En résultera-t-il une libération d'effectifs humains pour d'autres travaux?

4. Si oui, en quel nombre?

L'hon. M. HOWE: Je pourrais peut-être répondre à cette question verbalement. Elle porte que l'on ralentit l'exécution d'un pro-

gramme dans le but de libérer de la main-d'œuvre pour l'exécution d'un autre programme. Il n'en est pas ainsi. Le travail ralentit dans certains cas parce qu'on a obtenu l'équipement initial et que les demandes sont moins considérables que dans le passé. L'exécution d'un programme quelconque est distincte de celle de tout autre programme. En conséquence la réponse est:

1. Non.
2. Répondu au n° 1.

IMMIGRANTS VENUS D'EUROPE DEPUIS 1938

W. WINKLER:

1. Depuis le 1er janvier 1938, combien a-t-on admis au Canada, à titre d'immigrants, d'Européens résidants ou citoyens de quelqu'un des pays suivants, savoir: l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, l'Autriche ou la Pologne?

2. A quelles races appartenaient-ils respectivement?

3. A quelles religions appartenaient-ils respectivement?

4. De quels sexes étaient-ils?

5. Combien d'entre eux étaient âgés de plus de vingt et un ans?

6. Combien d'entre eux avaient moins de vingt et un ans?

L'hon. M. CRERAR:

1. et 2. Tableau des immigrants de nationalité allemande, tchécoslovaque, autrichienne et polonaise classés par origine raciale, du 1er avril 1937 au 31 mars 1942:

Origine raciale	Nationalité				
	Allemande	Tchéco-slovaque	Autri-chienne	Polonaise	Totaux
Albanais	—	—	—	3	3
Bohémiens	1	334	—	6	341
Croates	—	3	—	9	12
Tchèques	1	578	—	90	669
Hollandais	1	1	—	—	2
Français	—	1	—	—	1
Allemands	410	671	59	332	1,472
Juifs	699	415	8	724	1,846
Italiens	—	1	—	—	1
Yougoslaves	—	201	—	—	201
Magyars	7	146	5	—	158
Moraves	1	63	—	—	64
Norvégiens	1	—	—	—	1
Polonais	1	3	—	1,472	1,476
Russes	3	8	—	321	332
Ruthènes	—	401	—	4,097	4,498
Slovaques	2	2,656	—	3	2,661
Suisses	—	1	—	—	1
Totaux	1,127	5,483	72	7,057	13,739

3. On ne tient pas de statistique de la religion des immigrants.

4, 5 et 6. Le tableau suivant indique le sexe des citoyens de nationalité allemande, tchécoslovaque, autrichienne et polonaise. On n'a aucune donnée sur le nombre d'immigrants âgés de 21 ans et plus, mais ceux de moins de 18 ans sont indiqués.

(1er avril 1937 au 31 mars 1942))

	Adultes hommes	Adultes femmes	Enfants de moins de 18 ans
Allemands	386	457	284
Tchécoslovaques	1,265	1,839	2,379
Autrichiens	13	31	28
Polonais	1,279	2,296	3,482
Totaux	2,943	4,623	6,173

* Bien que la réponse ne soit pas absolument exacte, c'est la plus précise que l'on puisse obtenir des statistiques de l'immigration.

INTERNEMENT—M. CAMILIEN HOUDE

M. LACOMBE:

1. Le ministre de la Justice a-t-il ordonné, dans certaines circonstances, la libération de personnes détenues en vertu des règlements de la défense du Canada, soit dans des camps d'internement, soit dans des prisons communes, sans que ces personnes n'aient présenté une requête à cet effet à la commission qui a juridiction pour statuer sur telle requête?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les personnes qui ont été libérées ainsi?

3. Quel est le maximum de la peine qui puisse être imposée par les Tribunaux, en vertu des règlements de la défense du Canada, à la personne qui viole lesdits règlements?

[L'hon. M. Howe.]

4. Depuis combien de temps, en années et en mois, M. Camilien Houde, ancien maire de Montréal et député à la Législature de Québec, est-il interné en vertu des règlements de la défense du Canada?

5. La période de temps d'internement de M. Camilien Houde est-elle conforme aux termes fixés par les règlements de la défense du Canada?

L'hon. M. ST-LAURENT:

1. Pas depuis décembre 1940. Antérieurement à cette année-là, le ministre de la Justice a émis, dans sept cas et dans des circonstances pressantes, un ordre d'élargissement avant qu'une objection à la détention ait été présentée à un comité consultatif.

2. On estime qu'il n'est pas dans l'intérêt public de dévoiler les noms des sept personnes mentionnées dans la question n° 1.

3. Sous l'empire de l'article 63 des Règlements concernant la défense du Canada, quiconque a contrevenu à l'un de ces règlements est passible, si l'accusé est reconnu coupable du délit après un procès sommaire, d'une amende ne dépassant pas $500 ou d'un emprisonnement de pas plus de douze mois, ou à la fois d'amende et d'emprisonnement. Si la personne est poursuivie par voie de mise en accusation et reconnue coupable, elle est passible d'une amende de pas plus de $5,000 ou d'un emprisonnement de pas plus de cinq ans, ou à la fois d'amende et d'emprisonnement. Sous le régime de l'article 21 desdits règlements, le ministre de la Justice peut ordonner qu'une personne soit détenue en un endroit et dans des conditions qu'il pourra déterminer de temps à autre s'il est convaincu de la nécessité d'agir ainsi pour empêcher cette personne d'agir à l'avenir d'une façon préjudiciable à la sécurité publique ou à celle de l'Etat.

4. Depuis le 5 août 1940.

5. Oui.

CENSEURS

M. ISNOR:

1. Combien emploie-t-on de censeurs aux endroits suivants: *a*) Halifax, *b*) Montréal, *c*) Toronto, *d*) Winnipeg et *e*) Vancouver?

2. Quel est le nombre d'heures de travail en vigueur dans chacun de ces endroits?

3. Y a-t-il un censeur en chef dans chacun de ces endroits? Si oui, quel est son nom, son âge et son salaire?

L'hon. M. LaFLÈCHE:

1.

	Censure postale	Censure du télégraphe	Censure des publications
Halifax	31	15	1
Montréal	14	27	2
Toronto	11	8	2
Winnipeg	3	1	0
Vancouver	60	8	2

2. Censure postale: 7 heures et demie par jour.

Censure du télégraphe: Ces bureaux (sauf celui de Winnipeg) sont en fonctions 24 heures par jour et sept jours par semaine. Le nombre des heures de travail par semaine varie légèrement selon la quantité de travail à abattre par jour et le changement d'équipes de semaine en semaine. Il varie de 40 à 48 heures par semaine. Les censeurs senior peuvent être appelés au service pour de bien plus longues périodes, à part les heures régulières de bureau.

Censure des publications: Le personnel des bureaux régionaux est en service de 12 à 15 heures par jour suivant les exigences du service des journaux et des nouvelles, mais les censeurs doivent s'arranger pour qu'on puisse les appeler par téléphone n'importe quand au cours d'une journée de 24 heures.

3. Censure postale: Non. La surveillance générale est exercée par le directeur régional des services postaux.

Censure du télégraphe: Non. L'unique censeur en chef pour les câblogrammes ou les dépêches a son bureau à Ottawa.

Censure des publications: Non. Les censeurs en chef ont leur bureau à Ottawa.

SEMENCES DE PLANTES-RACINES ET DE LÉGUMES

M. WRIGHT:

1. Quel est le montant total d'argent versé aux diverses provinces aux termes du décret C.P. 1/4937 pour la production de semences de plantes-racines et de légumes?

2. A-t-on accordé des primes aux producteurs en particulier et aux sociétés s'occupant de la production de semences?

3. Le cas échéant, à qui, pour quel montant et pour quelles espèces de semences?

4. Combien se propose-t-on d'accorder, par province, sur la prime décrétée par le décret C.P. 1/1050?

L'hon. M. GARDINER:

1. Les sommes suivantes ont été payées aux producteurs de graines de plantes-racines et de légumes dans les provinces: Colombie-Britannique, $296.60; Ontario, $223.24; Québec, $95.18.

2. Non.

3. Répondu sous le n° 2.

4. L'Etat ne verse aucune prime en vertu de ces décrets du conseil. Sous l'empire de ces décrets, les producteurs cultivent par contrat de la semence spécifiée à un prix garanti qui est inférieur au cours du marché. Les producteurs vendent cette semence par contrat par les voies commerciales ordinaires et l'Etat acquiert tout excédent non écoulé de cette manière. Il s'agit d'assurer la culture d'une quantité suffisante de graines de produits dont il y aura probablement insuffisance. Jusqu'ici l'Etat a dû acheter des quantités relativement minimes de graines.

ÉTATISATION DES BRASSERIES

M. LACOMBE:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention de nationaliser les brasseries au Canada?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les raisons qui justifieraient le Gouvernement d'adopter cette mesure?

Le très hon. MACKENZIE KING: Cette question a trait au programme du Gouvernement et nous y répondrons en temps et lieu.

INTERNEMENTS—M. ERNST HANFSTAENGL

M. ROSS (St. Paul's):

A la demande de qui, en vertu de quelle autorisation et sous quelle condition Ernst Hanfstaengl a-t-il été libéré d'un camp civil de concentration du Canada et remis à la garde des autorités américaines, et a-t-on obtenu le consentement du gouvernement britannique avant d'effectuer le transfert de ce prisonnier?

L'hon. M. RALSTON: Je ferai remarquer à l'honorable député que cette question intéresse d'autres gouvernements alliés. Nous l'avons étudiée soigneusement et nous en sommes venus à la conclusion qu'il n'est pas dans l'intérêt public, du moins pour le moment, de fournir les renseignements demandés.

CHANTIERS MARITIMES DE YARROW—FRÉGATES

M. MacINNIS:

1. Les "frégates" que l'on est à construire dans les chantiers maritimes de Yarrow, à Victoria, le sont-elles sous le régime de la régie intéressée?

2. La pénurie de matériaux entrave-t-elle le travail de construction de ces "frégates"?

L'hon. M. HOWE:

1. Nous avons adjugé l'entreprise en régie intéressée, plus une gratification en cas de réduction des frais de main-d'œuvre et de matériaux en deçà du montant prévu, plus aussi une gratification pour prompte livraison, le chiffre global ne devant pas dépasser un montant déterminé par vaisseau.

2. Il n'y a pas eu de ralentissement du travail aux chantiers maritimes à cause de pénurie de matériaux. On a établi le plan des travaux de façon à le faire synchroniser avec la livraison des parties aux chantiers maritimes.

QUALITÉS REQUISES POUR OBTENIR UNE COMMISSION DANS LE CORPS D'AVIATION

M. HOBLITZELL:

1. Quelles sont les qualités requises pour obtenir un brevet dans le service sédentaire du Corps d'aviation royal canadien comme: *a*) officier du service d'administration, *b*) ingénieur en aéronautique, *c*) officier d'armement, *d*) comptable, *e*) aumônier, *f*) officier préposé à l'instruction, *g*) officier d'équipement, *h*) officier préposé au service de la surveillance côtière sur mer, *i*) officier préposé à la garde et à la discipline, *j*) médecin, *k*) instructeur de navigation aérienne, non-pilote, *l*) infirmière, *m*) préposé à la photographie, *n*) officier préposé aux transmissions, *o*) officier préposé aux travaux et aux édifices, *p*) moniteur d'entraînement sur l'appareil "Link", *q*) officier régional de contrôle, *r*) officier préposé au contrôle à un aérodrome, *s*) officier préposé au service des renseignements), *t*) officier de T.S.F., *u*) officier préposé aux vivres, *v*) officier du service auxiliaire et *w*) officier préposé à l'éducation physique et à la manœuvre?

2. Accorde-t-on parfois des brevets à des titulaires qui n'ont pas ces qualités requises?

3. Le cas échéant, dans quelles circonstances?

L'hon. M. POWER:

a) OFFICIER DU SERVICE D'ADMINISTRATION

1. *a*) L'âge minimum doit être supérieur à l'âge normal fixé pour la navigation aérienne, c'est-à-dire 32 ans. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Immatriculation senior.

c) Le candidat doit avoir fait preuve de qualités administratives dans sa carrière.

d) De préférence service militaire antérieur dans l'aviation ou l'armée.

2. Oui.

3. Si le candidat a obtenu antérieurement un brevet d'officier, l'immatriculation senior n'est pas indispensable.

d) COMPTABLE

1. *a*) L'âge minimum doit être supérieur à l'âge normal fixé pour la navigation aérienne, c'est-à-dire 32 ans. L'âge maximum est de 50 ans.

b) On accorde la préférence aux candidats munis d'un diplôme d'expert-comptable; l'immatriculation senior accompagnée d'expérience pratique et d'un cours de comptabilité constitue le strict minimum; une formation pratique satisfaisante en comptabilité est indispensable.

2. Oui.

3. Les candidats âgés de moins de 32 ans peuvent être acceptés s'ils sont inaptes à la navigation aérienne et doués d'aptitudes professionnelles exceptionnelles.

e) AUMÔNIER

1. *a*) L'âge minimum est de 28 ans. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Pasteur ou prêtre autorisé.

c) Nomination approuvée et recommandée par le chef de l'Eglise intéressée.

ii) A bien rempli jusqu'ici ses fonctions religieuses.

2. Non.

3. Voir la réponse n° 2.

f) OFFICIER PRÉPOSÉ À L'INSTRUCTION

1. *a*) L'âge minimum doit être supérieur à l'âge normal fixé pour la navigation aérienne, c'est-à-dire 32 ans. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Diplôme d'université et certificats attestant le droit d'enseigner les hautes mathématiques ou la T.S.F.

c) Carrière méritoire dans l'enseignement.

2. Non.

3. Voir la réponse n° 2.

g) OFFICIER D'ÉQUIPEMENT

1. *a*) L'âge minimum doit être supérieur à l'âge normal fixé pour la navigation aérienne, c'est-à-dire 32 ans. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Immatriculation senior ou l'équivalent.

c) Expérience comme administrateur dans une entreprise commerciale importante avec connaissance des besoins en matière d'achats, de distribution, de contrôle des stocks, etc. Une connaissance du génie civil sera appréciée.

2. Non.

3. Voir la réponse n° 2.

h) OFFICIER PRÉPOSÉ AU SERVICE DE LA SURVEILLANCE CÔTIÈRE SUR MER

1. *a*) L'âge maximum est de 50 ans.

b) Certificat de capitaine de bâtiment de cabotage décerné par la Chambre de commerce.

c) Deux années complètes, récemment, de service dans la marine marchande sur les côtes ou en haute mer.

2. Non.

3. Voir la réponse n° 2.

i) OFFICIER PRÉPOSÉ À LA GARDE ET À LA DISCIPLINE (désigné maintenant comme OFFICIER DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE POLICE)

1. *a*) L'âge minimum doit être supérieur à l'âge normal fixé pour la navigation aérienne, c'est-à-dire 32 ans. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Immatriculation senior.

c) Service militaire antérieur.

d) De préférence service antérieur dans un corps de police.

2. Oui.

3. Si le candidat a obtenu antérieurement un brevet d'officier, l'immatriculation senior n'est pas exigée.

j) MÉDECIN

1. *a*) L'âge maximum est de 50 ans.

b) Le candidat doit posséder une licence du Collège médical canadien ou être un praticien enregistré dans l'une quelconque des provinces.

Note: Ces deux titres présupposent un diplôme d'une école de médecine autorisée.

c) De préférence deux années de pratique privée.

Note: La compétence de chacun des candidats doit être reconnue par le Médecin en chef de l'unité.

2. Oui.

3. Si le candidat possède des qualités exceptionnelles, la limite d'âge peut être portée à 55 ans.

k) INSTRUCTEUR DE NAVIGATION AÉRIENNE, NON-PILOTE

1. *a*) L'âge minimum est de 23 ans. L'âge maximum est de 45 ans.

b) Le candidat doit posséder un diplôme d'université en génie civil ou en mathématiques et en physique, ou être un arpenteur attitré avec connaissance approfondie des mathématiques et de l'astronomie.

c) Doit être physiquement bien constitué.

Note: Bien que faisant partie du service sédentaire, ces officiers doivent faire beaucoup de navigation aérienne.

2. Non.

3. Voir la réponse n° 2.

l) INFIRMIÈRE

1. *a*) Femme—âgée de moins de 45 ans.

b) Diplômée d'une école d'infirmières reconnue par l'Association canadienne des infirmières, et membre enregistré d'une Association provinciale d'infirmières diplômées.

Note: Toutes les candidates doivent avoir une entrevue avec le médecin en chef de l'unité et celui-ci doit recommander leur nomination.

2. Non.

3. Voir la réponse n° 2.

m) OFFICIER PRÉPOSÉ À LA PHOTOGRAPHIE

1. *a*) L'âge minimum est de 35 ans, soit trois de plus que l'âge maximum fixé normalement pour la navigation aérienne. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Immatriculation senior et formation spécialisée en photographie.

c) Travail d'expérience pratique dans une manufacture d'appareils photographiques; ou expérience en chimie ou en photographie; ou connaissance de la technique moderne en photographie aérienne.

2. Non.

3. Voir la réponse n° 2.

Note: Depuis environ un an, aucun officier préposé à la photographie n'a reçu son brevet dès son entrée en service. On ne se propose pas à l'avenir de faire de telles nominations dès l'enrôlement.

o) OFFICIER PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX ET AUX ÉDIFICES

1. *a*) L'âge minimum doit être supérieur à l'âge normal fixé pour la navigation aérienne, c'est-à-dire 32 ans. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Diplôme d'université en génie civil ou mécanique.

c) Expérience considérable en construction.

d) Aptitude à l'organisation du personnel et connaissance du travail habituel dans les bureaux d'ingénieurs.

Note: Il y a deux catégories de nominations dans ce service: officier préposé aux travaux et aux édifices et officier de génie préposé aux édifices. Les qualités requises sont les mêmes pour ces deux postes.

2. Oui.

3. *a*) L'âge minimum peut être de 23 ans. L'âge maximum peut être de 60 ans si le candat a des titres spéciaux.

b) Une expérience pratique de plusieurs années en construction générale spécialisée ou en travaux de génie rendrait un candidat éligible.

p) MONITEUR D'ENTRAÎNEMENT SUR L'APPAREIL "LINK"

1. *a*) L'âge minimum doit être supérieur à l'âge normal fixé pour la navigation aérienne, c'est-à-dire 32 ans. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Immatriculation junior.

c) Expérience dans la navigation aérienne et de préférence possession d'un brevet de pilote.

2. Oui.

3. Si le candidat a obtenu antérieurement un brevet d'officier, les qualités requises en matière d'instruction ne sont pas indispensables.

Note: Depuis environ un an, aucun moniteur d'entraînement sur l'appareil "Link" n'a reçu son brevet dès son entrée en service. On ne se propose pas à l'avenir de faire de telles nominations dès l'enrôlement.

q) OFFICIER RÉGIONAL DE CONTRÔLE

1. *a*) L'âge minimum est de 28 ans. L'âge maximum est de 40 ans.

Note: Les candidats dont l'âge est inférieur à l'âge maximum fixé pour la navigation aérienne, soit 32 ans, ne seront acceptés que s'ils sont inaptes à la navigation aérienne.

b) De préférence une formation universitaire; l'immatriculation junior est indispensable.

c) De préférence expérience pratique de navigation aérienne.

d) Une bonne voix et une acuité visuelle très marquée sont exigées de tous les candidats.

2. Non.

3. Voir la réponse n° 2.

[L'hon. M. Howe.]

Note: Depuis environ un an aucun officier régional de contrôle n'a reçu son brevet dès son entrée en service. On ne se propose pas à l'avenir de faire de telles nominations dès l'enrôlement.

r) OFFICIER PRÉPOSÉ AU CONTRÔLE À UN AÉRODROME

1. *a*) L'âge minimum doit être supérieur à l'âge normal fixé pour la navigation aérienne. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Immatriculation senior.

c) De préférence anciens pilotes ou observateurs de guerre.

d) Une voix claire est indispensable.

2. Oui.

3. S'il s'agit d'un ancien officier, les exigences en matière d'instruction peuvent être moindres.

t) OFFICIER DE T.S.F.

1. *a*) L'âge minimum est de 18 ans. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Diplôme d'université en communications ou en génie électrique avec expérience considérable en T.S.F.

2. Oui.

3. Si le candidat possède une expérience suffisante en T.S.F., l'immatriculation junior peut suffire. De tels candidats devront être, soit:

(i) des amateurs qui ont subi avec succès une épreuve du Gouvernement et à qui on a remis un signal radiophonique d'identification; ou

(ii) des ingénieurs en radiotélégraphie ou des hommes du métier possédant une vaste expérience.

u) OFFICIER PRÉPOSÉ AUX VIVRES

1. *a*) Femme—âge minimum 21 ans; âge maximum 40 ans.

b) Diplôme en Sciences ménagères ou en Economie domestique reconnu par l'Association des diététiciens canadiens.

c) Expérience pratique.

2. Non.

3. Voir la réponse n° 2.

v) OFFICIER DU SERVICE AUXILIAIRE

1. *a*) L'âge minimum doit être supérieur à l'âge normal fixé pour la navigation aérienne, c'est-à-dire 32 ans. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Haut degré d'intelligence, sens pratique et énergie, et par-dessus tout, tact.

c) Expérience et succès dans les œuvres de bien-être.

2. Oui.

3. Si le candidat est exceptionnellement compétent, il peut être accepté même s'il est dans une catégorie médicale inférieure.

w) OFFICIER PRÉPOSÉ À L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA MANŒUVRE

1. *a*) L'âge maximum doit être supérieur à l'âge normal fixé pour la navigation aérienne, c'est-à-dire 32 ans. L'âge maximum est de 50 ans.

b) Immatriculation junior.

c) Carrière méritoire comme directeur d'éducation physique ou longue expérience en culture physique.

d) De préférence anciens officiers préposés à l'éducation physique et à la manœuvre ou anciens sous-officiers.

2. Oui.

3. Si le candidat a obtenu antérieurement un brevet d'officier, les exigences en matière d'instruction peuvent être moindres.

Note: Les titres énumérés ci-dessus ont trait aux brevets d'officiers remis dès l'enrôlement. On n'a pas l'intention actuellement de faire de nominations dès l'entrée en service, dans les catégories suivantes: administration, contrôle des aérodromes, armements, équipement, renseignements, services de garde et de discipline, travaux et édifices, et T.S.F.

SERVICE SÉDENTAIRE DU CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

M. HOBLITZELL:

1. Combien y a-t-il de catégories de brevets dans le service sédentaire du Corps d'aviation royal canadien?

2. Quelles sont ces catégories?

L'hon. M. POWER:

1. Vingt-trois.

2. Comptable; officier du service d'administration; ingénieur en aéronautique; officier d'armement; aumônier; officier préposé à l'instruction; officier d'équipement; officier préposé à la garde et à la discipline; officier préposé au service de la surveillance côtière sur mer; médecin; instructeur de navigation aérienne, non-pilote; infirmière; officier préposé à la photographie; officier préposé aux transmissions; officier préposé aux travaux et aux édifices; moniteur d'entraînement sur l'appareil "Link"; officier régional de contrôle; officier préposé au contrôle à un aérodrome; officier préposé au service des renseignements; officier de T.S.F.; officier préposé à l'éducation physique et à la manœuvre; officier préposé aux vivres; officier du service auxiliaire.

FÊTES LÉGALES

M. GREEN:

1. Quelles fêtes légales le Gouvernement a-t-il abolies depuis le commencement de la guerre actuelle?

2. A quelles dates respectives a-t-on aboli chacune de ces fêtes légales, et en vertu de quelle autorisation?

3. Quelles fêtes légales le Gouvernement reconnaît-il à l'heure actuelle?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le décret C.P. 8682, daté le 25 septembre 1942 et adopté sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, statue qu'au cours de la présente guerre patrons et employés observeront les seuls jours fériés suivants: *a*). Le Premier de l'An. *b*). Le Vendredi Saint. *c*). Le premier lundi de juillet. *d*). La fête du Travail. *e*). Noël. *f*). Le Jour d'actions de grâce.

Le décret du conseil n'abolit pas nommément les autres jours fériés, mais il a pour conséquence de ne rendre l'observation de rigueur que pour ceux qu'il mentionne.

Un décret supplémentaire, C.P. 1181, a été adopté le 15 février 1943 pour modifier la Loi des lettres de change, afin que l'observation des jours fériés prévus par cette loi corresponde autant que possible à celle qu'autorise le décret C.P. 8682.

ÉTABLISSEMENTS DU SERVICE NAVAL À SAINT-HYACINTHE, P.Q.

M. McGREGOR:

Relativement aux établissements du service naval à Saint-Hyacinthe, P.Q. *a*) le ministre de la Voirie de la province de Québec (M. Damien Bouchard) est-il associé de quelque façon avec les entrepreneurs qui sont à y construire les immeubles; *b*) M. Damien Bouchard ou ses associés ont-ils été en aucun temps détenteurs du titre de cette propriété?

L'hon. M. HOWE: Le Gouvernement ne dispose d'aucun renseignement à ce sujet. La meilleure réponse que nous puissions donner d'après les renseignements que nous possédons est non.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

RADIODIFFUSION—DISCOURS DES MEMBRES DES DEUX CHAMBRES

M. CHURCH:

1. A quels membres des deux Chambres du Parlement la Société Radio-Canada a-t-elle accordé des émissions gratuites du 1er janvier 1935 à la fin de janvier 1942, dans quel but et en vertu de quelle autorité, ou conformément à quels statuts ou règlements de la Société?

2. A-t-on soumis ces discours à la censure?

3. La Société leur a-t-elle accordé des émissions gratuites pour des comptes rendus

de discours prononcés devant des clubs municipaux ou d'autres auditoires civils ou militaires?

4. Quel nombre de ces discours la Société Radio-Canada a-t-elle imprimés et distribués et à quel coût?

TRAVAUX D'IRRIGATION, D'ASSÈCHEMENT ET D'APPROVISIONNEMENT, EN ALBERTA

M. BLACK (Cumberland):

1. Quel est le montant des sommes dépensées pour des travaux d'irrigation, d'assèchement et d'approvisionnement d'eau dans la province de l'Alberta depuis le début de ces entreprises?

2. Quel est le montant des sommes dépensées à ces fins au cours de chaque année financière depuis le début de ces travaux?

3. Quel est, par année financière, le montant des sommes dépensées *a*) en travaux de construction et *b*) en subventions ou autre aide financière semblable, en donnant dans chaque cas le nom de l'entreprise?

LOI DE MOBILISATION—RECRUES APPELÉES AU 1ER JANVIER 1943

M. PURDY:

1. Au 1er janvier 1943, et par le district militaire où chacun s'est inscrit en premier lieu, combien y avait-il, dans les forces armées, de recrues appelées en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales qui n'étaient pas disponibles pour service en quelque lieu que ce soit?

2. Depuis l'entrée en vigueur du service continu, combien de recrues a-t-on demandées dans chaque district militaire, en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, et combien ont répondu à l'appel dans chacun de ces districts?

C.A.R.C.—SERVICES ADMINISTRATIFS

M. HOBLITZELL:

1. Quel est le nombre des officiers dans les services administratifs du Corps d'aviation royal canadien?

2. Quelle est la proportion de ces officiers *a*) aux officiers du service navigant, *b*) aux officiers de toutes les autres divisions du service sédentaire?

3. Des officiers attachés aux services administratifs combien *a*) appartiennent au service permanent ou au service auxiliaire, *b*) ont été nommés directement, et *c*) ont été promus de la troupe?

4. Combien d'officiers nommés directement à des services administratifs prennent du service, *a*) outre-mer ou dans des unités mises sur un pied de guerre en territoire canadien, en Alaska et à Terre-Neuve, *b*) dans des unités d'entraînement, aux quartiers-généraux des régions aériennes et au quartier-général du corps d'aviation royal canadien?

5. Combien d'officiers attachés aux services administratifs, *a*) ont dépassé l'âge de 32 ans fixé pour l'acceptation du personnel navigant, *b*) ont moins de 32 ans?

6. Combien d'officiers attachés aux services administratifs sont des diplômés, *a*) d'universités, *b*) de collèges secondaires, *c*) ont fait leur cours dans des établissements d'enseignement inférieurs aux collèges secondaires?

[M. Church.]

7. Quelle proportion d'entre eux détenait dans la vie civile des postes comportant des fonctions administratives?

8. Combien d'entre eux *a*) sont des anciens combattants de la dernière guerre, *b*) auraient pu prendre du service au cours de la dernière guerre, en tenant compte de leur âge, *c*) ont pris du service dans la réserve des forces des trois armes depuis la dernière guerre et sont des anciens combattants de la dernière guerre, *d*) ont permuté des forces de l'active de quelque autre arme?

9. Combien de divisions comporte le service sédentaire du corps d'aviation royal canadien?

10. Quel est le nombre des officiers, *a*) dans les services administratifs de la section féminine du corps d'aviation royal canadien, *b*) dans toutes les autres divisions?

11. Existe-t-il un service navigant dans la section féminine du corps d'aviation royal canadien?

12. Combien d'officiers faisant partie des effectifs attachés, *a*) au quartier général du corps d'aviation royal canadien, *b*) aux quartiers-généraux des régions aériennes ont accompli plus de cent heures de vol au cours des années (1) 1941 et (2) 1942?

13. Quels sont les noms de ces officiers?

BUREAUX DE RATIONNEMENT

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Combien de bureaux de rationnement a-t-on établis au Canada?

2. Où sont-ils situés?

3. De combien d'hommes et de femmes se compose le personnel de chaque bureau?

AUMÔNIERS DE L'ARMÉE DU SALUT

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Y a-t-il quelques aumôniers de l'Armée du Salut dans les forces armées?

2. Si non, pourquoi?

RÉGIE DU PÉTROLE DIVISION DE WINNIPEG—POURSUITES

M. DIEFENBAKER:

1. M. Slocomb fait-il partie du personnel de la division du régisseur des huiles à Winnipeg? Le cas échéant, à quel titre?

2. Si non, à quelle date a-t-il cessé d'en faire partie, et pour quelle raison?

3. Les régisseurs régionaux des huiles sont-ils autorisés à intenter des poursuites pour contraventions?

4. Combien de poursuites ce particulier a-t-il recommandées et combien en a-t-on intentées?

ARMÉE CANADIENNE—MILITAIRES RÉFORMÉS

M. DIEFENBAKER:

1. Combien d'hommes, par province, district militaire et/ou division administrative, ont été réformés depuis le commencement de la guerre.

2. De ce nombre, combien ont fait du service *a*) outre-mer, *b*) au Canada?

3. De ce nombre, combien, *a*) appartenaient à l'armée active, *b*) étaient des recrues appelées en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales?

4. *a*) De ces particuliers ainsi licenciés combien reçoivent une pension? *b*) Combien de cas sont encore à l'étude?

RÉGIE DU PÉTROLE—POURSUITES

M. DIEFENBAKER:

1. Par province, depuis le 15 juillet 1942, *a*) combien de poursuites pour contraventions aux règlements sur les huiles les régisseurs régionaux ou d'autres fonctionnaires ont-ils recommandées, *b*) combien de poursuites a-t-on intentées?

2. Combien de condamnations a-t-on obtenues par province?

3. Quelles ont été les peines les plus élevées et les plus petites qui ont été imposées?

CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE

M. CASSELMAN:

1. Depuis le 28 février 1942, quelles sommes le peuple canadien a-t-il placées mensuellement dans l'achat des timbres et des certificats d'épargne de guerre?

2. Quelle est la somme ainsi placée par les citoyens de chaque province?

3. Depuis le 28 février 1942, quel montant de certificats d'épargne de guerre a-t-on rachetés mensuellement?

4. Quel montant de timbres d'épargne de guerre non rachetés le public possède-t-il?

ASSURANCE-VIE

M. FAIR:

1. Quel montant a-t-on souscrit en assurances-vie au Canada dans *a*) les compagnies canadiennes, *b*) les compagnies britanniques, *c*) les autres compagnies, au cours des années civiles 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942?

2. Quel est le montant versé en primes pour ces contrats au cours de chacune de ces années?

3. Au cours de la même période, combien de polices d'assurances ont cessé d'être en vigueur ou ont été rachetées?

4. Quelle est la valeur de ces polices d'assurances qui ont cessé d'être en vigueur ou qui ont été rachetées?

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DU GUERRE—AUGMENTATION DU PRIX DU THÉ ET DU CAFÉ SERVIS DANS LES RESTAURANTS

M. FAIR:

1. Quels sont les noms des membres de la commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Combien parmi ces particuliers ont un intérêt direct ou indirect dans des entreprises d'approvisionnement en alimentation ou de restaurant?

3. La commission avait-elle reçu quelques demandes d'augmentation dans le prix du thé et du café servis, *a*) avec le repas, *b*) sans le repas?

4. Si oui, en quel nombre et de la part de quels particuliers?

5. Les propriétaires de restaurants ont-ils profité de la subvention pour le thé et le café récemment annoncée par le ministre des Finances?

6. La commission a-t-elle autorisé l'augmentation dans le prix du lait servi comme breuvage au cours d'un repas?

7. Si oui, quand a-t-on accordé cette autorisation?

8. Quel est le pourcentage de l'augmentation du coût des repas qui est réparti entre les employés des restaurants?

9. L'augmentation dans le coût des repas aura-t-elle quelque répercussion sur l'indice du coût de la vie?

10. Le Gouvernement pourvoira-t-il immédiatement à la fixation d'un boni de vie chère de $4.50 par mois pour contrebalancer l'augmentation dans le coût des repas?

11. Le Gouvernement considère-t-il cette augmentation comme un cas d'inflation des prix?

*AUBAINS ENNEMIS ÉTUDIANT DANS LES UNIVERSITÉS CANADIENNES

M. BOUCHER:

1. Combien y a-t-il d'étudiants qui sont des aubains ennemis dans les universités canadiennes?

2. Ces aubains ennemis sont-ils obligés de prêter le serment d'allégeance avant de faire partie du corps-école des officiers canadiens et de porter l'uniforme du Roi?

3. L'aubain ennemi qui a manqué aux termes de son élargissement conditionnel à Toronto et a été repris par les autorités suit-il encore les cours de l'Université de Toronto et porte-t-il encore l'uniforme du Roi?

4. Ces étudiants, qui sont des aubains ennemis, inscrits dans les universités canadiennes sont-ils autorisés à travailler dans les usines de munitions et sur les fermes durant leurs vacances?

5. Combien y a-t-il d'étudiants suivant le cours des arts dans chacune des universités canadiennes? Combien, parmi eux, sont âgés de dix-huit ans ou plus?

6. Les étudiants inscrits à ces cours reçoivent-ils des leçons qui leur permettent d'apporter un concours plus efficace à l'effort de guerre?

7. Ces étudiants sont-ils sujets à être appelés en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales et, si oui, reçoivent-ils quelque sursis?

8. Dans les cas où l'on accorde un susis, pour quelle période de temps est-il octroyé?

L'hon. M. RALSTON: A propos de cette question qui vient d'être transformée en ordre de dépôt de document, je tiens à souligner que certains renseignements demandés ne se trouvent pas en la possession du Gouvernement. Il est entendu que seuls seront fournis les renseignements que possède officiellement le Gouvernement.

L'hon. M. HANSON: Une autre question touchant les aumôniers de l'Armée du Salut, est transformée en ordre de dépôt de document et elle ne vise qu'un seul ministère.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député n'a pas bien saisi mes paroles. Je n'ai pas parlé d'un "seul ministère". Je veux surtout signaler les questions comme celle-ci: "Com-

bien y a-t-il d'étudiants suivant le cours des arts dans chacune des universités canadiennes? Combien, parmi eux, sont âgés de dix-huit ans ou plus?" Ni le Gouvernement ni les ministères ne possèdent ces renseignements. Il en va de même du paragraphe n° 6. Je voulais réserver au Gouvernement le droit, même après l'adoption de l'ordre de dépôt, de ne pas fournir les renseignements qu'il ne possède pas.

LABORATOIRE DE PISCICULTURE DE LA CÔTE DE L'ATLANTIQUE

M. ISNOR:

1. Le ministère des Pêcheries a-t-il une division à Halifax portant le nom de laboratoire de pisciculture de la côte de l'Atlantique? Si oui, *a*) où est-il situé, *b*) quand a-t-il été construit, *c*) quel en a été le coût de la construction, *d*) de l'outillage, *e*) le but pour lequel il a été construit, *f*) depuis combien de temps fonctionne-t-il et *g*) le considère-t-on comme essentiel au développement des pêcheries sur la côte de l'Atlantique?

2. Le ministère de la Défense nationale étudie-t-il quelque projet de prendre possession de cet édifice? Si oui, dans quel but?

3. Le ministère de la Défense nationale a-t-il *a*) un terrain et des immeubles en bordure de la partie sud de l'édifice des Pêcheries, *b*) un terrain libre et de vieux édifices inemployés sur la partie nord?

4. Quelles mesures a-t-on prises dans le but de tirer parti des terrains et des édifices libres situés au nord au lieu de prendre possession de la propriété du laboratoire de pisciculture?

5. Le ministère de la Défense nationale a-t-il demandé au ministère des Pêcheries l'autorisation d'utiliser la propriété du laboratoire de pisciculture? Si oui, le ministère des Pêcheries y a-t-il donné son approbation et son autorisation?

SERVICE NAVAL—SOINS MÉDICAUX

M. BLACK (Cumberland):

1. Impose-t-on aux membres du personnel naval en séjour dans un port et ayant à se faire soigner l'obligation d'avoir recours au médecin du port?

2. Conduit-on les membres du service naval à ce médecin particulier et, si oui, qui accomplit ce service?

3. Qui fait la nomination de ce médecin de port ou particulier qui doit soigner les membres du service naval?

4. Pourquoi ne permet-on pas aux autres médecins résidant et faisant l'exercice de leur profession dans ces ports de prendre leur part des services de santé en temps de guere?

MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

M. DIEFENBAKER:

1. Combien y a-t-il (i) de célibataires ou de veufs sans enfants, (ii) d'hommes mariés ou de veufs avec des enfants, âgés de 18 à 45 ans, *a*) dans chaque province, *b*) dans chaque district militaire, *c*) dans chaque division administrative des services nationaux?

2. Par province, district militaire et/ou division administrative, combien de particuliers *a*) ont été appelés à faire leur service militaire en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, *b*) ont été trouvés inaptes au service après leur examen médical, *c*) ont demandé l'ajournement de leur service militaire, *d*) ont obtenu ce sursis, *e*) ont été actuellement acceptés à faire leur service dans les centres élémentaires d'inspection militaire, *f*) combien a-t-on expédié d'avis de se présenter à l'examen médical, *g*) combien de ces avis ont été retournés parce qu'ils n'avaient pas été réclamés, *h*) combien a-t-on expédié d'appels au service militaire, *i*) combien de ces avis ont été retournés parce qu'ils n'avaient pas été réclamés?

3. *a*) Combien de poursuites a-t-on intentées, dans chaque division administrative, pour des infractions aux règlements de la Loi de mobilisation des ressources nationales, *b*) combien de condamnations a-t-on effectuées?

4. Quel est le nombre des changements d'adresse qui ont été notifiés aux divers registraires des divisions administratives?

L'hon. M. MITCHELL: Je demande que cette question soit transformée en ordre de dépôt de documents. L'honorable député conviendra, je crois, que cette question présente tant de ramifications que la réponse comporterait une somme considérable de travail. Il peut être certain que la réponse lui sera donnée le plus tôt possible.

M. DIEFENBAKER: Je ferai observer qu'on a donné, l'an dernier, une réponse à une question semblable pour la période se terminant au 1er juin. Je ne vois pas pourquoi ces renseignements ne nous seraient pas fournis.

L'hon. M. MITCHELL: Je n'y ai aucune objection.

M. l'ORATEUR: Dans l'intervalle la question est réservée.

L'hon. M. HANSON: On devrait répondre à cette question.

L'hon. M. HOWE: Ordre de dépôt de documents.

L'hon. M. HANSON: Pourquoi un ordre de dépôt de documents?

L'hon. M. MacKINNON: Parce que nous le voulons ainsi.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas conforme au Règlement de la Chambre.

M. l'ORATEUR: Le ministre a-t-il dit, "Ordre de dépôt de document"?

L'hon. M. MITCHELL: Oui.

L'hon. M. HANSON: Non.

M. l'ORATEUR: La question est transformée en ordre de dépôt de documents.

NAVIRES TRANSOCÉANIQUES—ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. WINKLER:

1. Les hommes embauchés sur les navires qui font du service transocéanique tombent-ils sous

le coup de la loi sur les accidents de travail de la province dans laquelle leur navire est enregistré?

2. Le cas échéant, ces employés, sans tenir compte de leur nationalité, ont-ils droit à ces indemnités?

ACHATS DE NAVIRES

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Combien de navires marchands ou autres appartenant à des particuliers le Gouvernement a-t-il achetés depuis le commencement de la guerre?

2. Quel en a été le prix d'achat dans chaque cas et de qui a-t-on acheté ces navires?

IMPÔT SUR LE REVENU—LES CULTIVATEURS

M. FAIR:

1. Combien de cultivateurs ont payé l'impôt sur le revenu chaque année depuis 1930 jusqu'aujourd'hui?

2. Quel est le montant de cet impôt versé chaque année au cours de ladite période?

3. Combien de cultivateurs ont exploité leurs fermes à perte au cours de la période de 1930 à 1942?

4. Combien de cultivateurs ont été obligés de louer leurs fermes au cours desdites années?

ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS

M. FAIR:

1. De 1930 à 1942 inclusivement, combien de soldat-colons, établis en vertu du plan de la commission d'établissement des soldats, ont signé des actes de renonciation?

2. Combien de terrains la commission d'établissement des soldats a-t-elle à vendre ou à louer à l'heure actuelle?

3. De 1930 à 1942 inclusivement, combien de soldats-colons ont obtenu le titre de propriété de leurs fermes?

4. Au cours de la même période, quelles sommes les soldats-colons ont-ils versées *a*) en principal, *b*) en intérêt?

5. Quel a été le montant des frais d'administration de la commission au cours de chacune des années dont il est parlé plus haut?

L'hon. M. CRERAR: On ne peut répondre à cette question sans prendre le temps de réunir les données. Je rappellerai à la Chambre que la Commission d'établissement de soldats sur des terres travaille aujourd'hui dans des circonstances pressantes. Je ne puis dire à l'honorable député quand ces renseignements lui seront fournis, mais ce sera en temps et lieu.

M. FAIR: Je demande ces renseignements parce que, et le ministre me comprend, les soldats-colons travaillent aussi dans des circonstances pressantes depuis de très nombreuses années et nous devrions, ce me semble, prendre le moyen d'alléger cette contrainte.

FORCES ARMÉES CANADIENNES—ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

M. KNOWLES:

1. A-t-on donné l'ordre aux membres des forces de Sa Majesté d'aider à l'enlèvement de la neige dans les cours du Pacifique-Canadien, dans la ville de Winnipeg, au cours des premiers jours de février 1943?

2. Si oui, en vertu de quelle autorisation?

3. Quel montant, le cas échéant, le Pacifique-Canadien a-t-il payé au ministère de la Défense nationale pour l'accomplissement de ce service?

BUREAUX DE RATIONNEMENT—TRAITEMENTS

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Quels traitements accorde-t-on aux hommes et aux femmes qui travaillent dans chaque bureau de rationnement du Canada?

SOLDATS ATTACHÉS À LA LÉGATION DU CANADA À WASHINGTON

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Y a-t-il quelques soldats attachés à la Légation du Canada à Washington?

2. Si oui, quel en est le nombre et quels grades détiennent-ils?

3. Quelles sont leurs fonctions?

4. Reçoivent-ils quelque rétribution supplémentaire à la solde attachée à leur grade?

5. Si oui, quelle somme reçoivent-ils?

6. Pratique-t-on quelques déductions sur cette rétribution supplémentaire? Si oui, pour quelle fin?

PROCÉDURE RELATIVE AUX QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, plusieurs questions ont été transformées aujourd'hui en ordres de dépôt de documents. Ainsi, la première question relative à la Société Radio-Canada n'aurait pas dû être transformée en ordre de dépôt de documents. C'est une question simple qui aurait pu figurer au hansard sous une forme accessible. D'autres, auxquelles il a été répondu aujourd'hui, me semblent tomber dans une tout autre catégorie. Une question a été transformée en ordre de dépôt de documents qui a trait aux achats mensuels de timbres et de certificats d'épargne de guerre. En toute justice pour nous de l'opposition, il y aurait lieu de consigner au hansard les réponses aux questions autres que celles qui seraient manifestement sujettes aux restrictions du compte rendu qui relèvent de plusieurs ministères. Je prie le Gouvernement de reconsidérer toute la question des ordres de dépôt de documents, car, dans le moment, on donne sous cette forme une bonne partie des renseignements qui sont ainsi ensevelis dans les bureaux, et il est parfois difficile d'y avoir accès.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ne crois pas que le Gouvernement ait la moindre intention de répondre à des questions de façon à en dissimuler la réponse avant qu'elle parvienne à l'interrogateur. C'est au Gouvernement lui-même qu'il appartient de déterminer la forme

qu'il désire donner à une réponse. Il prête évidemment le flanc à la critique s'il recourt à une forme qu'il ne peut justifier, mais pour ce qui est de répondre à une question soit en donnant la réponse soit en faisant une motion pour le dépôt d'un dossier, le Gouvernement a toujours été libre d'agir comme il l'entend. Il y a des circonstances où il y a lieu de répondre tout de suite à une question plutôt que de la réserver à titre de demande de dépôt de document. Il y avait aujourd'hui une certaine question au *Feuilleton* et je me suis informé de la raison pour laquelle on ne pouvait y répondre sur-le-champ. J'ai appris qu'elle se rapportait à deux ministères différents. Chacun de ceux-ci ne pouvait y répondre sans d'abord se reporter à deux décrets du conseil différents. Il faut donc choisir entre laisser inscrire la question au *Feuilleton* ou la réserver à titre de demande de dépôt de document et obtenir les renseignements demandés à la prochaine occasion.

Peut-être que si les honorables députés rédigeaient leurs questions un peu différemment, il nous serait possible de verser plus de renseignements au hansard que nous ne le pouvons en certains cas. Si une question s'étend à toute une page du hansard, il est naturel que le Gouvernement désire enquêter soigneusement sur les matières à considérer avant de pouvoir répondre à la question. Pour le Gouvernement, cela revient uniquement à employer la méthode qu'il juge la plus expéditive. C'est ainsi qu'on a procédé jusqu'ici.

On me signale une question à laquelle mon honorable ami a fait allusion et qui est ainsi conçue:

1. Depuis le 28 février 1942, quelles sommes le peuple canadien a-t-il placées mensuellement dans l'achat des timbres et des certificats d'épargne de guerre?
2. Quelle est la somme ainsi placée par les citoyens de chaque province?
3. Depuis le 28 février 1942, quel montant de certificats d'épargne de guerre a-t-on rachetés mensuellement?
4. Quel montant de timbres d'épargne de guerre non rachetés le public possède-t-il?

Une somme énorme de calculs devra être entreprise pour répondre à une question de ce genre. Je dois dire qu'à mon avis, peut-être, la question exige beaucoup plus de recherches de la part du Gouvernement qu'il n'est réellement nécessaire. Les honorables vis-à-vis peuvent avoir des motifs de désirer une réponse immédiate au lieu d'un ordre de dépôt de documents, mais je me contenterai pour le moment de leur dire que si la rédaction de leurs questions facilitait une réponse immédiate, cette dernière leur serait probablement donnée.

M. GRAYDON: Quelques-unes de ces questions qui pourraient être transformées en ordre de dépôt de documents reçoivent une réponse ordinaire tandis que d'autres auxquelles on pourrait répondre immédiatement et consigner la réponse au hansard sont converties en ordre de dépôt de documents. Il ne semble exister aucune raison de ne pas réserver les questions qui ont trait aux timbres et certificats d'épargne de guerre afin de permettre au département d'y répondre; la réponse paraîtrait au compte rendu et nous l'aurions beaucoup plus vite que si nous attendons le dépôt des documents.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me demande si les questions que l'on pose là ne devraient pas être posées au comité de la radiodiffusion.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas une raison pour ne pas poser cette question ici. Nous ne faisons pas tous partie du comité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais les renseignements peuvent être fournis au comité chargé d'examiner les affaires d'une corporation qui est un organisme distinct et non une partie d'un organisme gouvernemental.

L'hon. M. HANSON: Est-ce bien un organisme gouvernemental?

M. GRAYDON: Puis-je faire remarquer qu'un des ministres qui semble au courant de la Société Radio-Canada a déclaré l'an dernier au comité que cette corporation est une créature de la Couronne. Je ne vois pas que l'argument du premier ministre à ce sujet soit bien fort.

DEMANDE DE DOCUMENTS

RÉGISSEUR DU BOIS—M. A. S. NICHOLSON

M. BLACK (Cumberland):

Copie de toute la correspondance échangée, au cours des années 1941 et 1942, entre M. A. S. Nicholson, qui a récemment abandonné le poste de régisseur du bois, et le premier ministre, le ministre des Munitions et approvisionnements, le ministre des Finances, le sous-régisseur du bois ou ses successeurs comme régisseurs du bois.

L'hon. M. HOWE: Je ferai remarquer que la correspondance entre M. Nicholson et le ministre et ses fonctionnaires est évidemment confidentielle quand ce haut fonctionnaire faisait partie du ministère des Munitions et approvisionnements. Il a pu écrire au ministre après avoir démissionné. Nous ne trouvons aucune lettre adressée au premier ministre ou au ministre des Finances. Je propose que cette motion ne soit pas adoptée.

M. l'ORATEUR: Rayée.

M. BLACK (Cumberland): Puis-je demander au ministre s'il y a eu échange de lettres entre lui-même et M. Nicholson, subséquemment ou au moment de la démission de ce dernier?

M. HOWE: Il y a une lettre, je crois. Je me ferai un plaisir de déposer cette lettre, si la demande est agréée sous réserve que rien de ce qui est personnel ne sera dévoilé.

ÉCOULEMENT ET MANUTENTION DES RÉCOLTES DE 1942-1943 ET 1943-1944

M. PURDY:

Copie de toutes ententes conclues entre la Commission canadienne du blé et *a*) les compagnies exploitant des élévateurs intérieurs et terminus, *b*) les minoteries, *c*) les coopératives de blé, *d*) les exportateurs et *e*) les courtiers, relativement à l'écoulement et la manutention des récoltes de 1942-1943 et de 1943-1944.

L'hon. M. MacKINNON: Je dépose le document.

LOGEMENTS PERMANENTS PROJETÉS PAR LA WARTIME HOUSING LIMITED

M. NICHOLSON:

Copie des plans et devis des logements permanents dont la Wartime Housing Limited projette la construction à Hamilton (Ontario).

L'hon. M. HOWE: Ces plans et devis sont des documents du ministère. Les maisons n'ont pas été construites et ne le seront pas, si on s'en tient aux plans actuels, et je ne crois pas que ces documents devraient être déposés à la Chambre. Je crois que les mêmes remarques s'appliquent pour la demande suivante.

M. NICHOLSON: Si l'on a dépensé l'argent des contribuables pour la préparation de ces plans, je ne vois pas pourquoi les membres de la Chambre ne pourraient pas avoir l'occasion de les examiner.

L'hon. M. HOWE: Je ne crois pas que n'importe qui puisse examiner ces plans en se basant sur le fait qu'ils ont été payés avec l'argent des contribuables. Ces plans appartiennent au gouvernement fédéral et ont été préparés pour son usage.

L'hon. M. HANSON: Le Parlement a le droit de les voir.

L'hon. M. HOWE: Je le doute fort.

L'hon. M. HANSON: Si le ministre prend cette attitude, il y aura des protestations. Le ministre refuse l'accès à un document public?

L'hon. M. HOWE: J'ai, dans le passé, préparé ces plans pour le gouvernement en ma qualité d'ingénieur consultant et je les regarde comme ma propriété, tout comme celle du Gouvernement. S'ils avaient été soumis à un membre quelconque de cette Chambre qui en aurait fait la demande, j'aurais eu un motif légitime de protester.

M. l'ORATEUR: Rayé?

Des VOIX: Non.

Des VOIX: Rayé.

M. l'ORATEUR: Que ceux qui sont en faveur de la motion disent oui.

Des VOIX: Oui.

M. l'ORATEUR: Que ceux qui sont contre disent non.

Des VOIX: Non.

M. l'ORATEUR: A mon sens, les non l'emportent. La motion n'est pas adoptée.

WARTIME HOUSING LIMITED—HÔTEL DESTINÉ AUX FEMMES À ST. CATHARINES

M. NICHOLSON:

Copie des plans, devis et tous autres documents que possède la Wartime Housing Limited relativement au projet de construction d'un hôtel destiné aux femmes à St. Catharines.

L'hon. M. HOWE: Rayée.

M. GRAYDON: L'attitude du ministre au sujet de ces deux demandes indique-t-elle que la Chambre n'aura pas la faculté de voir les plans et devis relatifs à tout bâtiment que construit la Wartime Housing Limited?

L'hon. M. HOWE: L'honorable député pose une hypothèse tout à fait différente. Aucun de ces bâtiments n'a été ou ne sera construit. Les plans sont la propriété de l'Etat. Quiconque tient à les voir peut y avoir accès au bureau où on les a préparés, cela va de soi, mais je ne vois pas pourquoi on doive les publier pour que n'importe qui puisse construire un immeuble en s'en inspirant. Ces plans ont été préparés pour la gouverne du Gouvernement, non pour celle de la Chambre.

M. COLDWELL: Le ministre allègue que ces plans appartiennent à l'Etat. S'ils appartiennent à l'Etat, un député a le droit de demander leur dépôt. S'ils n'appartiennent pas à l'Etat, la situation est différente. Je voudrais être fixé à cet égard.

L'hon. M. HOWE: Ils sont la propriété de l'Etat. Néanmoins, je doute fort qu'on puisse les faire sortir et peut-être en prendre des copies à la Chambre. Ils coûtent fort cher et on peut facilement les copier. Qu'ils restent dans les voûtes de l'Etat. Mon honorable ami est allé souvent au bureau de la Wartime Housing Limited; il peut les y voir.

M. NICHOLSON: Je ne vois pas de raison pour qu'un honorable député soit tenu de payer des frais de voyage à Toronto pour examiner des plans et devis que paient les contribuables. Ceux qui les ont préparés émargent au bordereau de paie de la Wartime Housing Limited et c'est nous qui les payons.

M. COLDWELL: Un principe est en jeu.

La motion de M. Nicholson, mise aux voix, n'est pas adoptée.

ONT VOTÉ POUR:

Mme Nielsen

MM.	MM.
Adamson	Johnston (Bow-River)
Bence	Knowles
Black (Cumberland)	Kuhl
Black (Yukon)	LaCroix (Québec-Montmorency)
Blackmore	Leader
Boucher	McGregor
Cardiff	MacInnis
Casselman (Grenville-Dundas)	MacKinnon (Kootenay-Est)
Castleden	MacNicol
Coldwell	Marshall
Diefenbaker	Nicholson
Dorion	Noseworthy
Douglas (Weyburn)	O'Brien
Fair	Perley
Graydon	Quelch
Green	Ross (St. Paul's)
Hanson (York-Sunbury)	Ross (Souris)
Harris (Danforth)	Roy
Hazen	Senn
Hlynka	Shaw
Homuth	Stirling
Jackman	Wright—46.
Jaques	

ONT VOTÉ CONTRE:

Mme Casselman

MM.	MM.
Abbott	Macdonald (Brantford, ville)
Bertrand (Prescott)	Macdonald (Halifax)
Blair	Macdonald (Kingston, ville)
Blanchette	McDonald (Pontiac)
Bradette	McGarry
Brunelle	McGibbon
Corman	McIlraith
Crerar	McIvor
Dechêne	MacKenzie (Neepawa)
Donnelly	Mackenzie (Vancouver-Centre)
Douglas (Queens)	MacKinnon (Edmonton-Ouest)
Edwards	McKinnon (Kenora-Rainy-River)
Evans	McLarty
Fournier (Hull)	McLean (Simcoe-Est)
Furniss	McNiven (Regina, ville)
Gardiner	Martin
Gershaw	Matthews
Gibson	Mayhew
Gladstone	Michaud
Golding	Mitchell
Goulet	Mulock
Graham	Neill
Grant	O'Neill
Gregory	Pinard
Hanson (Skeena)	Pottier
Henderson	Power
Howden	Purdy
Howe	Ralston
Hurtubise	Reid
Ilsley	Rennie
Isnor	Roebuck
King, Mackenzie	Ross (Calgary-Est)
Kinley	Ross (Moose-Jaw)
LaFlèche	St-Laurent
Léger	Sissons
McCann	Taylor
McCuaig	Telford
McCubbin	Tripp
McCulloch	Turgeon
	Turner
	Veniot
	Ward
	Weir
	Whitman
	Winkler—85.

[M. Nicholson.]

NOMINATION D'UN MAÎTRE DE POSTES À WAINWRIGHT, ALBERTA

M. FAIR:

Copie de tous télégrammes, demandes, lettres, rapports et tous autres documents et correspondance, datés de janvier 1941 jusqu'aujourd'hui, que possède le ministère des Postes ou tout autre ministère du Gouvernement relativement à la nomination d'un maître de postes à Wainwright (Alberta).

EMMAGASINEMENT DES EAUX ET TRAVAUX D'IRRIGATION EN SASKATCHEWAN

M. QUELCH:

Copie des derniers rapports ou des enquêtes sur, *a*) le plan de William Pearce sur l'emmagasinement des eaux, ou l'une de ses modifications, *b*) l'exhaussement du niveau du Lac Buffalo et *c*) l'emplacement d'un barrage sur la rivière Red-Deer relativement à l'un ou l'autre de cesdits plans.

LETTRE INTERPRÉTATIVE N° 1 DE LA LOI SUR LA MOBILISATION

M. DIEFENBAKER:

Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents reçus par le ministre du Travail ou par M. MacNamara en réponse à la lettre n° 1, datée de février 1943, donnant une interprétation de la loi de la mobilisation.

L'hon. M. MITCHELL: Je crois savoir que les documents seront déposés, sauf la correspondance ou les papiers de nature confidentielle.

L'hon. M. HANSON: Lesquels sont de cette nature? En quoi les réponses à cette lettre peuvent-elles être confidentielles? Le ministre a consigné la lettre. J'ai lu une copie de l'une des réponses qui était fort pratique et je ne puis voir en quoi ces documents sont confidentiels.

L'hon. M. MITCHELL: S'ils ne le sont pas, nous déposerons tout le dossier.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS D'USINE COMPOSÉS DE REPRÉSENTANTS DES PATRONS ET DES OUVRIERS

M. COLDWELL:

Etat donnant les noms et l'emplacement de toutes les usines canadiennes où fonctionnent, à l'heure actuelle, des comités composés de représentants des patrons et des ouvriers.

L'hon. M. MITCHELL: Comme le sait l'honorable député, ces comités sont des organismes bénévoles. Comme il y a plus de cent mille établissements au pays, il comprendra combien il est difficile de se procurer les

renseignements qu'il désire. Dernièrement, j'ai fait faire un relevé du nombre des comités de ce genre qui fonctionnent et il serait difficile d'obtenir toutes les précisions qu'il voudrait et que je voudrais avoir. Qu'il ait l'assurance que je ferai de mon mieux.

M. COLDWELL: Le ministre a eu l'obligeance, il y a quelques jours, de me donner le nombre de ces comités. J'ai cru qu'il serait facile aussi de communiquer les noms, même si on ne révèle pas la localité où ils se trouvent. C'est tout ce que je veux savoir.

L'hon. M. MITCHELL: Je m'efforcerai d'obtenir le renseignement.

(La motion est adoptée.)

LE BEURRE

RÉTABLISSEMENT DE LA RATION D'UNE DEMI-LIVRE RÉCLAMÉ PAR DES ÉPICIERS DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Le ministre des Finances se rappellera que j'ai posé, vendredi, une question à propos d'une dépêche parue le 25 février dans le *Journal* d'Ottawa et selon laquelle les épiciers de Toronto avaient, la veille, lancé un appel à Ottawa relativement à un excédent de beurre. J'ai prié le ministre de faire alors une déclaration et il a été assez bon de répondre qu'il la ferait un peu plus tard.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): J'avais préparé une déclaration et j'entendais l'apporter à la Chambre, mais je l'ai oubliée. Est-ce que demain conviendrait?

M. GRAYDON: Oui, à moins que le ministre ne tienne à la faire de mémoire.

L'hon. M. HANSON: Pourquoi ne pas l'envoyer chercher?

L'hon. M. ILSLEY: Elle se compose de plusieurs alinéas et je crains d'avoir oublié tout ce qu'elle contient.

M. GRAYDON: Le ministre consentirait peut-être volontiers à se la procurer aujourd'hui. Je n'insisterai cependant pas, car je sais que son exposé budgétaire l'a tenu occupé.

L'hon. M. ILSLEY: Je l'obtiendrai avant six heures.

[Plus tard]

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter à une déclaration que j'ai faite au cours de la journée. Vendredi dernier, le chef de l'opposition (M. Graydon) a posé, à l'appel de l'ordre du jour, une question relative à certaines demandes venant d'épiciers de la ville de Toronto et visant à rétablir le rationnement du beurre à une demi-livre par semaine le 1er mars au lieu du 15.

Je ferai remarquer aux honorables députés que le jour même, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre publiait une déclaration dans les journaux au sujet du rationnement du beurre et la question des approvisionnements actuels y était assez longuement discutée. Je crois qu'après cette déclaration, je puis me contenter de quelques mots seulement à ce propos.

Il est vrai qu'au cours de la semaine dernière ou des derniers dix jours, les marchands détaillants de Toronto, comme ceux d'ailleurs, reconstituaient leurs réserves de beurre en vue du coupon numéro 9, bon pour une demi-livre, qui devient échangeable aujourd'hui, 1er mars. Les approvisionnements des marchands détaillants, ne constituent, toutefois, sur un marché quelconque et à un moment donné, qu'une portion relativement minime des réserves totales de beurre et ne représentent normalement que la consommation d'environ une semaine. D'autre part, les réserves des grossistes de Toronto à l'heure actuelle, accumulées en vue de leur distribution aux marchands détaillants, équivalent à beaucoup moins de la moitié des approvisionnements de l'an dernier à pareille date. Il en est ainsi sur tous les marchés canadiens importants.

A la suite de cet état de choses, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a décidé qu'il serait impossible de rétablir la ration complète à compter du 1er mars; cependant, le premier coupon du nouveau livret sera échangeable le 10 mars et un autre, le deuxième coupon du nouveau livret, sera valide le 20 mars. Après cette date, nous projetons de rendre valide, chaque samedi, un coupon bon pour huit onces, jusqu'à ce que nos approvisionnements soient suffisants pour que deux coupons à la fois deviennent échangeables, ce qui facilitera les achats.

MADAME CHIANG KAI-SHEK

VISITE PROJETÉE AU CANADA—ALLOCUTION POSSIBLE DEVANT LES MEMBRES DU PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Je désire poser une question au premier ministre. Je m'excuse de n'avoir pas écrit ma question, mais ma sténographe est absente aujourd'hui et aucune autre personne n'est capable de lire mon écriture. Il s'agit d'une chose qui m'intéresse tout particulièrement et que je crois urgente. Le premier ministre peut-il nous dire si madame Chiang Kai-Shek viendra adresser la parole à la Chambre?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député est fort courtois. Il n'a pas besoin de s'excuser de la façon dont il a posé la question. A mon tour je dois m'excuser de ne pouvoir donner une réponse précise. Nous espérons et comptons que madame Chiang Kai-Shek viendra au Canada avant de retourner en Chine. Si elle vient dans notre pays, ce sera, je crois, à la fin du présent mois ou au commencement d'avril. Il se fait des instances auprès de madame Chiang Kai-Shek pour l'engager non seulement à venir faire le discours qu'elle a, je crois, promis de faire au Canada, mais à venir adresser la parole aux deux Chambres du Parlement, si la chose est possible, quand elle visitera notre ville. Je ne saurais dire si madame Chiang Kai-Shek pourra ou non se rendre à cette dernière requête. Je l'espère bien.

LE RATIONNEMENT

PRIX PLUS ÉLEVÉS EXIGÉS PAR LES RESTAURATEURS POUR LE THÉ, LE CAFÉ OU LE LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. K. HAZEN (St-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances. J'ai sous les yeux un entrefilet du *Journal* d'Ottawa de la semaine dernière où il est dit:

Un porte-parole de la Commission des prix a déclaré hier soir qu'une récente ordonnance de cette dernière permet aux restaurateurs de faire payer 5c. de plus pour les tasses de thé ou de café ou les verres de lait servis avec les repas.

Le ministre peut-il dire à la Chambre à quoi vise cette ordonnance?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): J'essaierai de donner une réponse demain ou après-demain.

VIVRES

SUBVENTIONS VISANT À ASSURER LES APPROVISIONNEMENTS—NOUVELLE AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DES SUBVENTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Je désire poser au ministre de l'Agriculture une question qui s'inspire d'une nouvelle parue dans le *Leader Post* de Regina, du 24 février dernier. Le titre est en gros caractères: "Subvention prochaine des produits agricoles". Voici le texte:

Ottawa, 24 février.—Les fonctionnaires supérieurs du ministère fédéral de l'Agriculture ont déclaré mardi qu'on est à préparer un régime de subventions en faveur des cultivateurs du Canada, pour assurer l'exécution du programme national de production des vivres en temps de guerre, et que tout sera prêt bientôt.

Et plus loin:

Les renseignements obtenus du ministère laissent entendre qu'un fonctionnaire des subventions sera nommé au sein du ministère de l'Agriculture pour s'occuper de toute assistance à l'agriculture. Le titulaire probable serait le doyen A. M. Shaw, chef de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Et encore plus loin:

On a encore déclaré que les représentants agricoles à la conférence canado-américaine tenue à Washington avaient parfaitement réussi à compléter les programmes de production des vivres, pour 1943, des deux nations.

Pourquoi cette politique a-t-elle été annoncée aux membres de la Chambres des communes par les fonctionnaires supérieurs du ministère et non par le ministre lui-même? De plus, quand le ministre fera-t-il une déclaration à la Chambre sur ce nouveau programme d'extrême importance?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je ferai une déclaration en temps et lieu.

L'hon. M. HANSON: Cela n'est pas satisfaisant.

M. PERLEY: Pourquoi un haut fonctionnaire du ministère a-t-il lancé la nouvelle au lieu du ministre?

L'hon. M. GARDINER: Je dois d'abord m'enquérir si l'annonce a été faite ou non.

M. PERLEY: Le ministre n'a-t-il pas confiance dans la nouvelle du *Leader Post*? C'est le porte-parole du gouvernement en Saskatchewan.

PAPIER-JOURNAL

PARTICIPATION DES PRODUCTEURS PRIMAIRES INDÉPENDANTS À L'AUGMENTATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. L. O'BRIEN (Northumberland, N.-B.): Je désire poser une question au ministre des Finances. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre annonce dans les journaux d'aujourd'hui qu'on a consenti une augmentation de quatre dollars la tonne pour le papier-journal. Le ministre voudra-t-il dire, s'il y a lieu, quelles mesures on a prises afin de permettre aux producteurs indépendants de bois de pulpe de participer à cette augmentation, en ce qui concerne le bois détenu à l'inventaire par les moulins.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): A mon avis, une question comme celle-là devrait être inscrite au *Feuilleton*.

FORCES ARMÉES DU CANADA

JUGEMENT DU CORONER EN CHEF À L'ENQUÊTE TENUE DANS LE CAS D'UN SOLDAT DÉCÉDÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Vendredi dernier, l'honorable représentant de Souris (M. Ross) a posé une question portant sur le verdict rendu par le jury du coroner qui a tenu une enquête dans le cas du soldat John H. Somerville, décédé le 29 janvier 1943. Cet incident regrettable s'est produit alors que j'étais absent de mon bureau, et a été réglé en mon absence. Aussitôt après le décès, on avertissait le coroner en chef d'Ontario et le jour même le docteur Erb, pathologiste, faisait une autopsie à la demande du coroner.

Le 5 février, on réunissait un tribunal d'enquête où dix-huit personnes rendirent témoignage, y compris le Dr Erb, dont la déposition en présence du jury du coroner est rapportée dans les journaux, y compris également celles des médecins militaires qui ont donné des soins au défunt. On a envoyé une copie des délibérations du tribunal d'enquête au procureur général d'Ontario. Ce dernier a donné instruction de tenir une enquête, qui a eu lieu, et le verdict auquel l'honorable député a fait allusion a été rendu le 25 février. Le premier ministre d'Ontario, qui est en même temps procureur général, m'a fait parvenir une copie de ce verdict. On ne saurait se prononcer sur la validité de ce jugement sans faire une analyse complète de la preuve et, des circonstances qui se rattachent à ce cas, et sans avoir obtenu des avis autorisés quant au traitement approprié à donner dans le cas en question.

J'ai immédiatement donné des instructions en vue de me procurer une copie des dépositions entendues par le jury du coroner. On m'a appris, cependant, que ces dépositions ne seront pas transcrites par le sténographe de la cour avant jeudi prochain, probablement. En attendant, j'ai demandé au directeur général du service de santé de communiquer directement avec le coroner en chef d'Ontario, et ce dernier veut bien collaborer en nous fournissant, aussi rapidement qu'elles sont transcrites, les dépositions entendues par le jury du coroner, ainsi qu'une copie du rapport de l'autopsie.

Dès que nous aurons reçu ces documents, nous en ferons une étude complète et des plus approfondie, dans le but de prendre les mesures qui pourront s'imposer.

RESTAURATION D'APRÈS-GUERRE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE RESTAURATION ET DE RÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 26 février sur la motion de l'honorable M. Mackenzie visant l'institution d'un comité spécial chargé d'étudier les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle et de faire rapport.

M. J. A. ROSS (Souris): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore gagné la guerre. Je suis d'accord avec les honorables représentants de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) et de Caribou (M. Turgeon) quand ils disent que nous devrions d'abord nous occuper des membres de nos forces armées qui sont outre-mer. On a dit, et nous devons nous en rendre compte, que plusieurs de ces valeureux Canadiens ne reprendront pas leurs occupations civiles après la guerre. En conséquence, le Gouvernement devrait être en mesure de leur donner la certitude qu'on prendra bien soin à l'avenir des personnes à leur charge. Ceux qui reviendront devraient être certains que rien ne sera négligé pour leur assurer, ainsi qu'à leurs familles, un niveau de vie honorable dans notre pays. Une telle attitude contribuerait énormément à maintenir le moral de nos soldats et de la population du Canada en ces heures graves.

Le discours qu'a prononcé vendredi, je crois, le ministre de la Défense nationale pour l'Air (M. Power) m'a laissé une impression profonde. Je connais bien les conditions faites à un grand nombre d'anciens combattants après la dernière guerre. Comme le disait le ministre, quelle différence aujourd'hui pour les membres de l'aviation, plusieurs encore adolescents, d'éprouver toutes les émotions du réel combat aérien. Avant d'aller outremer plusieurs d'entre eux n'avaient jamais eu d'emploi. Comme il sera bien différent et plus difficile après la guerre de trouver des emplois à ces jeunes hommes qui possèdent une belle instruction théorique. Le Bureau de l'information en temps de guerre répandra, je l'espère, le discours du ministre de l'Air sur cette question. Il sera beaucoup plus utile qu'une bonne partie de la propagande répandue par ce bureau parmi la population du pays.

Je n'ai jamais été de ceux qui croient que chacun a un titre de créance sur la collectivité, peu importe ses aptitudes. J'ai toujours cru cependant que l'Etat se doit de fournir à tout homme et à toute femme l'occasion de travailler pour gagner sa vie d'une façon respectable. Si à cette occasion on ajoute des mesures sociales relatives à la santé et à la vieillesse, nous devrions, je crois, avoir dans un pays aussi plein de ressources que le Canada une population heureuse et prospère.

Au cours des dernières années la Loi sur le rétablissement agricole des prairies a rendu possibles de grandes réalisations en matière de restauration agricole. Je suis heureux de dire

que les gouvernements successifs ont appliqué cette loi passée par feu l'honorable Robert Weir, en 1935. Elle a beaucoup fait pour la conservation de l'eau, les pâturages communaux, la remise en valeur, le reboisement et pour enherber les terrains et pour d'autres initiatives du même genre. Les possibilités de reboisement dans plusieurs parties du Canada sont maintenant immenses. Les opérations poursuivies en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies ont rendu possible dans plusieurs régions de l'Ouest une production plus grande et plus variée, qu'on n'aurait pas connue sans cette loi. A ce sujet, j'aimerais vous citer un passage d'un article publié dans le magazine *"Canadian Business"*. Je lis:

La situation du cultivateur de l'Ouest s'est améliorée récemment; les récoltes sont meilleures, la température plus clémente et la production plus variée. Les recettes en espèces provenant de la vente de produits agricoles dans les quatre provinces de l'Ouest ont atteint le chiffre de $418,700,000 en 1941, soit un record depuis 1929. Si on ajoute à cela les diverses primes accordées par l'Etat, on en arrive, d'après un récent bulletin publié par *The Country Guide*, à des recettes en espèces de $1,447 par ferme, soit $255 de plus que la moyenne pour tout le Canada. L'Ontario jouit des recettes les plus élevées par ferme; vient ensuite l'Alberta, puis le Manitoba. Cependant l'Ouest, qui compte 44 p. 100 des fermes du Dominion, a reçu plus de 51 p. 100 des recettes agricoles globales.

La situation est de beaucoup plus encourageante dans l'Ouest en partie à cause de la production plus variée. Au cours des années 20, le blé représentait plus de 70 p. 100 des recettes en espèces des agriculteurs des Prairies; l'an dernier cette denrée ne représentait que 43 p. 100. On peut attribuer ce changement à l'augmentation de l'élevage des porcs, du bétail et des volailles; l'Ouest ne se livre plus exclusivement à la production du blé. On trouve 51 p. 100 des porcs et 45 p. 100 des bestiaux du Dominion dans ces provinces maintenant. Ces chiffres ont trait à l'année 1941, mais au mois de juin de 1942 la population porcine accusait une augmentation de 41 p. 100 au Manitoba, de 40 p. 100 en Saskatchewan et de 23 p. 100 en Alberta. Sur les fermes de l'Est on trouvait en moyenne 7.6 porcs par ferme et 10.1, dans l'Ouest. Les fermes de l'Est comptaient en moyenne 11.6 bestiaux chacune, et celles de l'Ouest, 11.8. Une immense réserve de céréales de provende a favorisé considérablement la production des porcs et du bétail; il n'y a que la pénurie de main-d'œuvre qui la limite en quelque sorte.

On voudra bien me permettre une digression pour faire remarquer que la déclaration du ministre du Travail (M. Mitchell) au sujet de la main-d'œuvre agricole, le 26 février, est loin de satisfaire les cultivateurs. Sa déclaration confirme le manque de coordination administrative, la confusion qui continue de régner dans notre programme concernant le capital humain et la faible part faite à l'agriculture qui doit se contenter des restes. Au cours de l'automne de 1942 un groupe d'étudiants des université de l'Est sont allés aider aux récoltes de l'Ouest. Les résultats furent peu satisfaisants, cependant, d'après un document déposé le 15 février, l'entreprise à coûté aux contribuables environ un quart de million, soit $235,521.99. C'est le montant que le gouvernement fédéral a payé aux compagnies de chemin de fer pour le transport des étudiants dans l'Ouest. Je cite, du même article, cet autre passage:

[M. Ross (Souris).]

Que dire de la production ovine et de la production avicole? Dans l'élevage des moutons, l'Ouest occupe, certes, la première place. Possédant 44 p. 100 de toutes les fermes au Canada, sa production ovine représente la moitié de la production totale, avec une moyenne de 5 par ferme. Dans l'Est, la moyenne est de 3 par ferme. C'est dans l'Alberta qu'on élève le plus de moutons (8.7 par ferme); vient ensuite la Colombie-Britannique (5.7); puis Québec et la Nouvelle-Ecosse (3.2). Dans les quatre provinces de l'Ouest, la production de la laine a atteint, en 1941, la valeur de $1,563,000.

L'auteur de l'article parle ensuite d'autres divisions de l'agriculture. Je cite encore:

L'aviculture est une autre industrie importante. La vente des œufs et des poules a rapporté aux cultivateurs de l'Ouest la somme de $29,673,000 en 1941. De toute la volaille du Dominion, 47 p. 100 se trouve dans l'Ouest,—la moyenne étant de 71.3 par ferme dans l'Ouest et de 63 par ferme dans l'Est. La Colombie-Britannique tient la tête avec la moyenne de 82.9 par ferme, suivie de l'Ontario dont la moyenne est de 80.1.

Les autres sources de revenu en 1941 ont été les céréales et le foin qui ont rapporté $200,864,000 et les légumes, $4,900,000. La production de l'avoine, de l'orge et du lin accuse encore une augmentation alors qu'on réduit de plus en plus les emblavures.

Ce qui a rendu ce progrès possible dans plusieurs régions du pays, c'est uniquement l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Le Canada, ainsi que l'ont dit certains fonctionnaires chargés d'appliquer cette loi, a été prodigue de ses ressources agricoles, et ceci est aussi vrai de l'Ontario que des Prairies. Dans plusieurs régions de l'Est, l'abattage à tort et à travers des arbres bordant les petits cours d'eau qui sillonnent la ligne de faîte a gravement compromis la stabilité de l'agriculture. On fait aussi observer que les inondations printanières ont posé un grave problème d'érosion.

Je cite le *Star-Phœnix* de Saskatoon, du 24 février 1943:

Dans l'Ouest, la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a accompli des merveilles, dans les limites de ses moyens. En rétablissant les herbages, en construisant des petits barrages et en exécutant certains projets secondaires d'irrigation, elle a relevé le rendement de l'agriculture. Mais, chose plus importante encore, on a commencé, en vertu de cette loi, un véritable programme de conservation du sol, qu'il convient de poursuivre sans relâche, si l'on veut que l'agriculture prospère chez nous.

Cette loi autorise plusieurs autres projets analogues. J'espère que le comité de restauration étudiera ce qui s'est déjà accompli sous le régime de la loi ainsi que les moyens à prendre pour l'appliquer à toute l'agriculture du pays.

La province du Manitoba possède une abondance d'énergie électrique à bon marché. Je suis heureux de pouvoir dire qu'il y a plus d'un an, le gouvernement provincial a chargé une commission d'enquêter sur les possibilités d'électrification des fermes de la province. Depuis lors, la commission a présenté un rapport où elle recommande que la province entreprenne cette électrification immédiatement après la guerre, de concert avec les autorités fédérales.

La Chambre adoptait l'an dernier la loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants. Cette loi constituait une notable amélioration sur la législation antérieure relative au rétablissement des soldats. Cependant, une entreprise d'établissement agricole des anciens combattants ou un plan de restauration ne peut réussir que si nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'établir et de maintenir la parité des prix pour tous les produits et services essentiels au bien-être matériel de la famille humaine.

On me permettra de citer brièvement un article paru dans le numéro du 27 février 1943 du *Commercial Intelligence Journal*:

> On considère d'une manière générale que l'année 1942 a été bonne pour les régions agricoles. Cela tient en grande partie à ce que l'ensemble du pays dépend de plus en plus de la production domestique de diverses matières premières et de denrées alimentaires. Le Gouvernement a adopté plusieurs mesures en vue d'encourager une production accrue de céréales et autres denrées alimentaires. C'est ainsi qu'il a fourni des graines de semence, qu'il a consenti des prêts pour l'achat d'instruments aratoires et d'engrais chimiques, qu'il a garanti des prix minima et qu'il a même acheté en bloc certaines récoltes. Mais les prix des denrées agricoles ne se sont pas maintenus en général au niveau de ceux de nombre d'autres denrées de consommation, de sorte que le cultivateur a vu son revenu décroître.

On estime en effet que les cultivateurs canadiens, qui constituent 33 p. 100 de la population du pays, ont touché en 1942 environ 15 p. 100 du revenu national. Ils ont touché 30 p. 100 du revenu national de 1915 à 1919. Pendant la guerre actuelle, les prix agricoles ont été, au Canada, sensiblement inférieurs à ceux de presque toutes les nations belligérantes. C'est ainsi que le tiers environ de la population du Canada, celle qui cultive le sol, ne touche pas même le sixième du revenu national. Tous s'accordent à reconnaître que les denrées agricoles sont des munitions de guerre essentielles, et pourtant le sort du cultivateur n'est pas particulièrement luisant. Je conseille au comité de restauration d'étudier très attentivement les conclusions formulées dans le rapport de la commission Rowell-Sirois. Non seulement bon nombre de ces conclusions auront-elles des répercussions importantes sur l'avenir des provinces, mais, si on leur donne suite, elles influeront sur le bien-être et l'existence de plusieurs citoyens du Dominion. J'ai confiance que le comité étudiera sérieusement le rapport en question et qu'il s'en inspirera dans son propre rapport à la Chambre.

M. BLACKMORE: Mon honorable ami me permettra-t-il une question? Est-il d'avis que la mise en œuvre des conclusions contenues dans le rapport Sirois soulagera les provinces?

M. ROSS (Souris): Oui, je le crois, et ce à divers égards. Je ne dis pas que je souscris sans réserve à toutes les conclusions de ce rapport, mais je voudrais que le comité en fasse une étude minutieuse et que celles qui sont de nature à aider les provinces et la population en général soient recommandées à la Chambre. Il y en a plusieurs que j'approuve de tout cœur.

M. BLACKMORE: Mon honorable ami aurait-il l'obligeance de nous dire celles auxquelles il souscrit, et...?

M. ROSS (Souris): Je n'ai pas l'intention d'en faire dès maintenant un examen minutieux et détaillé comme le recommande l'honorable député de Lethbridge. Je le ferai avec plaisir en quelque autre occasion. Il sait aussi bien que moi que le rapport renferme nombre de recommandations qui seraient bien avantageuses pour les citoyens du pays.

M. BLACKMORE: Au contraire, monsieur l'Orateur, je ne sache pas qu'il y en ait une seule qui puisse être de quelque utilité aux provinces.

M. ROSS (Souris): Je ne crois pas que les opinions qu'exprime l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) soient pour le comité une bonne raison de ne pas tenir compte du rapport et si le comité décide d'en recommander certaines propositions, j'espère qu'on les inclura dans nos statuts.

Avant de licencier nos soldats et de congédier les ouvriers de nos industries de guerre, il faut leur donner une formation suffisante et leur fournir un emploi convenable. Et en ce faisant il faut nous rappeler par-dessus tout quelle que soit la méthode que nous emploierons, il faudra la fonder sur le principe de la parité des prix pour les denrées et les services. J'ai déjà démontré que c'est là une mesure essentielle au bien-être de l'humanité. Donc, si nous observons ce principe, nous ne pouvons guère nous tromper.

J'aurai d'autres observations à faire touchant la sécurité sociale et l'assurance-maladie, et surtout en ce qui a trait à l'agriculture nationale dans le plan de restauration. Toutefois je ne crois pas devoir en ce moment retenir davantage l'attention de la Chambre.

M. DANIEL McIVOR (Fort-William): Je désire donner, pour l'avantage du ministre et de son comité quand ils se mettront au travail, quelques faits sur la tête des lacs, faits qu'ils devraient connaître et qui leur seront peut-être utiles durant la période de rétablissement.

Je dirai d'abord qu'à la tête des lacs nous avons des centaines de milles carrés de forêt vierge d'où on peut tirer du bois d'œuvre, du bois de chauffage, du bois de pulpe et de construction de navires. J'ai découvert l'autre jour que nous avons dans la région de Thunder-Bay l'épinette blanche de l'Ouest, *pica glauca*. On en ignorait l'existence dans cette région jusqu'à tout récemment, parce que personne n'avait étudié l'étendue de nos réserves forestières. Un arbre a peu de valeur tant qu'il n'est pas abattu. J'ai peu de sympathie pour ceux qui nous demandent de revenir à l'ère de la tourbe comme combustible quand nous avons toutes sortes de bon charbon et de bois. Le comité devrait donc se rappeler d'abord que nous avons d'abondantes ressources forestières.

Puis, nous sommes riches en mines: nous avons de l'or, de l'argent, du cuivre, du zinc, du chrome et du fer en abondance; nous n'avons qu'à extraire ces métaux et à les placer sur le marché. Si le ministère des Mines et Ressources peut tirer profit de la socialisation de ses rats musqués il devrait pouvoir envoyer quelques-uns de ses experts dans le district de Thunder Bay et le reste du Canada profitera énormément des matières première qu'on en retirera.

N'oublions pas non plus que nous avons un excellent port. Il est bien protégé et peut servir à la construction de navires. Quand le ministre et son comité mentionnent l'aménagement de la route du Saint-Laurent comme facteur important dans le programme de restauration, le rêve de bien des gens de la tête des lacs se réalisera, et la tête des lacs deviendra le Chicago de l'Ouest. Nous aurons là un grand centre de distribution dont bénéficiera tout le Canada.

Mais ce que nous trouvons de mieux à la tête des Grands Lacs et qui ne semble pas très connu c'est l'étendue de nos terres cultivées. Des gens ont l'impression que nous n'avons pas de fermes; ils montrent ainsi leur ignorance. Nous avons dans les districts de Port-Arthur et de Fort-William 25,000 acres de terres cultivées, dont 12,784 sont portées au rôle d'évaluation. Cela représente une plus grande superficie que celle que l'on trouve dans la banlieue de Hamilton, qui n'a que 9,694 acres, ou Windsor, avec 8,251 acres, ou Sudbury, avec 1,522 acres. Tous ceux qui ont parcouru ces régions, qui connaissent les sols et ce qu'ils peuvent produire admettront que notre région agricole promet beaucoup et ne le cède à aucune autre, pas même au Manitoba.

Ces fermes sont capables de produire toutes les sortes de grains, ainsi que des pommes et d'autres fruits. Le fait est que notre région produit d'excellentes fraises d'une saveur insurpassable. Cela est dû à une température fraîche en été et à l'absence de gelées qui sévissent en maints autres endroits. Le climat est humide et frais en été par suite du voisinage d'un grand lac d'eau douce. On doit à ce voisinage l'existence de pâturages abondants et, au cours de l'année dernière, la tête des lacs est devenue un centre d'engraissement de bétail. Le sol a été examiné par la Chambre de commerce et par nos experts de la station de démonstration et il est prouvé que ce sol peut produire une betterave à sucre de la plus haute qualité.

La production des volailles et des œufs est également en honneur dans la région. Des gens admettent que nos poules pondent des œufs plus gros et en plus grande quantité que partout ailleurs. Le climat est frais et nos habitants ne transpirent pas à leur travail autant qu'ailleurs. La semaine dernière notre société avicole a adopté un vœu demandant que la provenance soit indiquée sur les œufs venant de la tête des lacs comme indication de leur qualité et de leur goût supérieurs. Nos pêcheries sont renommées. La truite du lac Supérieur est connue non seulement dans tout le Canada mais encore en maints endroits des Etats-Unis. Elle n'a qu'un défaut, celui de n'être pas assez abondante pour suffire à la demande. Notre hareng frais commence tout juste à être apprécié.

Au début de la guerre, le ministère de la Défense nationale s'est emparé du terrain municipal d'aviation. Celui-ci devait servir de ligne secondaire aux Lignes aériennes Trans-Canada, mais la guerre terminée il se trouvera sur le parcours de cette société.

L'énergie ne fait pas défaut à la tête des lacs. Nous ne dépendons pas des chutes Niagara, car nous avons les chutes Cameron à 90 milles de Fort-William, et celles de Kakabeka, renommées pour leur beauté et leur utilité. Nous possédons des chutes d'eau insurpassables. Loch-Lomond est à 400 pieds au-dessus du niveau du lac et il suffirait d'une canalisation pour que l'eau s'écoule belle et pure. Mais une véritable mise en valeur exige de bonnes lois, des lois progressives. Nous avons

des hommes et des femmes qui au lieu de les enfouir sous terre veulent mettre à profit les richesses que Dieu leur a données.

Le comité doit voir à assurer le maintien de la liberté d'initiative et du droit des ouvriers à la coopération. Je reçois parfois à mon bureau la visite d'un avocat qui me donne gratuitement ses conseils. Ils sont sensés et il me dit parfois qu'il serait bon que nous puissions être en haut et regarder le monde agir, nous voir tel que le Seigneur nous voit. A ces paroles, je me suis reporté au domaine de la reine des sciences, la théologie. Deux expressions sont devenues à la mode en parlant du nouvel ordre social. L'une est "l'élimination de la crainte" et l'autre "l'élimination de la pauvreté". Je pense que la crainte est l'un des grands bienfait dont jouisse l'humanité. Il y a des honorables députés qui ont peur des conséquences de leur conduite et de leur discours. La crainte est souvent une sauvegarde. C'est un bienfait pour nous depuis la première fois où nous nous sommes brûlés en touchant un objet que nous n'aurions pas dû toucher.

D'aucuns prétendent qu'il faut bannir la crainte, mais il n'y a qu'un moyen de le faire. Le travail ne peut bannir la crainte. Le succès n'élimine pas la crainte. Très souvent, l'homme le plus riche redoute le plus de perdre son argent ou de se faire rouler par autrui. Le seul remède à la crainte, c'est le Divin Maître qui nous le fournit, lui qui a dit:

Mais l'amour parfait n'a pas de crainte.

Si vous n'aimez pas ce qu'il faut aimer, vous ne pourrez vous débarrasser de la crainte. La pauvreté est un mot relatif. Il y a des assistés à Ottawa qui du temps du roi Tut auraient passé pour vivre dans un grand luxe. Mais il y aura toujours des gens au bas de l'échelle, des gens qu'on appellera des pauvres. J'entends de nouveau le Divin Maître qui nous adresse cette nette affirmation:

Il y aura toujours des pauvres parmi vous.

L'avenir était pour lui un livre ouvert.

Le comité devrait obtenir de brefs exposés des divers comités de reconstruction établis au pays. Je puis indiquer au ministre le nom de l'échevin Fryer qui est le chef de notre comité. Il sera en mesure de fournir des renseignements utiles, j'en suis sûr, car à la tête des lacs, nous possédons des ressources dont l'utilisation convenable serait un bienfait pour l'humanité.

(Texte)

M. WILFRID LaCROIX (Québec-Montmorency): Monsieur le président, je ne veux pas laisser passer l'occasion qui m'est offerte, par ce débat sur les problèmes d'après-guerre, de donner mon opinion, ainsi que celle de mes électeurs, concernant les obligations financières que l'on impose à la masse des salariés de ce pays et qui auront forcément une répercussion sur l'après-guerre.

Et, à ce sujet, je tiens à soumettre un plan au Gouvernement afin d'assurer une meilleure répartition des impôts qui découlent de notre participation à la guerre mondiale actuelle, participation qui ne tient pas compte du chiffre de notre population et des limites de nos possibilités. A mon avis, afin d'aider à financer l'effort de guerre, le capital devrait être appelé à fournir sa large part de l'argent requis. Il n'y a aucun doute que, depuis le commencement de la guerre, plusieurs personnes riches en ce pays ont investi leur argent dans des valeurs mobilières ou immobilières de façon à empêcher le Gouvernement d'atteindre leurs capitaux.

Dans plusieurs cas, ces placements ne donnent aucun revenu, mais le capital reste intact pour l'avenir. Ceux qui se battent sur terre, sur mer et dans les airs et qui exposent leur vie le font aussi pour protéger la propriété de ces capitalistes.

Voici de quelle façon je propose d'obliger ces individus à contribuer plus généreusement à l'effort de guerre. Je demande au Gouvernement d'exiger que ces gens prêtent l'argent nécessaire à l'Etat. Même s'ils répondaient qu'ils n'en ont pas à leur disposition, le Gouvernement pourrait s'adresser à ces capitalistes, propriétaires de valeurs mobilières ou immobilières, libres d'hypothèques dans une proportion déterminée. En vertu d'une loi adoptée par le Parlement, ils seraient tenus de faire une demande d'emprunt à la Banque du Canada, qui leur prêterait l'argent dont l'Etat a besoin pour financer l'effort de guerre. Ils donneraient à la Banque du Canada, ou à ses agents, une hypothèque sur leurs valeurs mobilières ou immobilières; ils déposeraient ces garanties jusqu'à concurrence du montant prêté et prêteraient à leur tour au gouvernement canadien le montant ainsi reçu de la banque. Pour le montant prêté au pays, ils recevraient une obligation du gouvernement du Canada qui serait déposée à la Banque du Canada, ou entre les mains de ses agents. Après la guerre, le gouvernement canadien, à une date fixée par lui et qui dépendrait des développements, des ressources et des revenus du pays,—disons d'ici à une trentaine d'année,—rembourserait ces obligations, et les détenteurs rembourseraient eux-mêmes la banque.

Un plan tel que celui-là permettrait au Gouvernement d'obtenir des milliards pour son effort de guerre.

Afin de protéger les petites fortunes qui ne seront jamais assez nombreuses en ce pays, car ce sont elles qui assurent une meilleure répartition de la fortune publique, seuls les

propriétaires possédant des valeurs mobilières ou immobilières excédant $25,000 seraient appelés à prêter au Gouvernement suivant le plan ci-dessus.

Les propriétés servant pour fins religieuses, de charité, d'éducation ou d'hospitalisation seraient exemptées de l'application de ce plan. Je tiens à vous souligner, monsieur le président, que ce plan ne voudrait pas dire une confiscation. Pour l'effort de guerre de 1943, un prêt de 10 p. 100 pourrait être effectué sur toutes les propriétés mobilières ou immobilières du pays et, si la guerre continue en 1944, un autre prêt de 10 p. 100 pourrait être requis. Si un plan semblable était adopté par le Gouvernement, celui-ci pourrait à son tour diminuer considérablement la taxe sur le revenu que paient actuellement les petits et les moyens salariés, qui ne possèdent comme tout capital que leur salaire, et cela leur permettrait au moins de faire face à leurs obligations, ce qu'ils ne peuvent faire actuellement.

Il ne faut pas oublier que la plus grande partie des revenus du gouvernement canadien provenant des salaires est prélevée sur les petits et les moyens salaires, car les gros salaires sont l'apanage du petit nombre et l'impôt sur le revenu, en ce qui concerne les salaires, est beaucoup plus élevé ici qu'aux Etats-Unis. A mon sens, il n'est pas juste qu'une seule génération paye entièrement pour le coût de cette guerre, car les générations futures bénéficieront comme nous des avantages de la paix.

Nos soldats font de grands sacrifices et les gens possédant de la richesse n'ont aucun droit d'éviter eux-mêmes les sacrifices financiers nécessaires. La garantie qui leur serait donnée par le Gouvernement serait certainement supérieure à celle donnée aux membres de l'armée en ce qui concerne leur facilité de se trouver de l'emploi à leur retour. Cela amènerait au trésor fédéral des milliards de dollars. Vous pouvez vous imaginer ce que représente ce 10 p. 100 que l'on prélèverait sur toutes les propriétés mobilières ou immobilières du Canada. Une des causes des grèves, ce sont les sommes d'argent que l'on enlève actuellement au petit salarié, car il a de la difficulté à boucler son budget et à faire face au coût de la vie, qui augmente considérablement, quoi qu'on en dise.

Les banques, en outre, ne prendront aucun risque, car il ne faut pas oublier que les banques ont déjà prêté jusqu'à 75 p. 100 des valeurs cotées en bourse et qui ne valaient certainement pas les garanties auxquelles je réfère.

Aujourd'hui, monsieur le président, les capitalistes profitent de l'embarras des petits propriétaires pour s'emparer de leurs propriétés. En voulez-vous un exemple? Prenez le cas de M. le lieutenant-colonel Jack Price, de Québec, actuellement prisonnier de guerre au Japon, à la suite de la prise de Hong-Kong. Il possédait une propriété qui lui avait coûté $75,000 et sa femme a été obligée de la vendre pour l'hypothèque de $13,000, parce qu'elle n'avait pas l'argent nécessaire pour faire face à ses obligations. Pendant que les nôtres se sacrifient sur les champs de bataille de l'Afrique, de l'Europe ou de l'Asie, ces capitalistes accapareurs en profitent pour s'emparer de leurs propriétés, même si ces propriétés ne rapportent pas de revenus, et, cela, afin de retrouver leur capital intact après la guerre, si par malheur il y avait une dévalorisation de notre dollar. Car tout le monde sait que, si une telle dévalorisation se produisait, le prix des produits et de la propriété monterait en proportion inverse de la baisse du dollar. Je dis au Gouvernement, monsieur le président, qu'il commet actuellement une injustice envers la grande masse des salariés. Il les oblige à un emprunt prélevé de force sur leur salaire, et sur cet emprunt il ne leur paie aucun intérêt, tandis que, lorsqu'il lance des emprunts, les capitalistes qui y souscrivent, eux, reçoivent de l'intérêt.

Dans bien des cas, le capitaliste souscrit pour la galerie à l'emprunt de la victoire, s'empressant, après que l'on a annoncé publiquement sa souscription, d'encaisser à la banque le montant de ses obligations de la victoire et d'acheter encore et toujours des propriétés. On assiste actuellement à l'accaparement de la propriété par les "trustards" et l'on se réveillera, le lendemain de la guerre, avec un pays où la fortune publique sera très mal répartie, engendrant ainsi tous les germes rendant possible chez nous le communisme.

On me répondra peut-être que cela serait de nature à provoquer l'inflation, parce que, si l'on réduit les impôts sur le revenu des salariés, on augmentera le pouvoir d'achat de la masse. A cela, permettez-moi de répondre que le Gouvernement a entre les mains l'arme nécessaire pour empêcher l'augmentation de ce pouvoir d'achat, car le Gouvernement, ne l'oublions pas, a tous les pouvoirs actuellement pour réglementer, premièrement, les prix, deuxièmement, les salaires; troisièmement, il a en outre le pouvoir de maintenir la production non essentielle à la poursuite de la guerre au niveau de 1942, afin d'empêcher que le pouvoir d'achat du peuple dépasse celui qui existait en 1942, car il peut facilement limiter au niveau de 1942 la quantité de marchandises que les détaillants et les grossistes peuvent se procurer, empêchant ainsi le consommateur d'acheter plus qu'il achetait en 1942 et évitant de provoquer l'inflation par une trop grande demande de mar-

chandises, conséquence d'une abondance plus considérable de dollars. L'exercice de ces pouvoirs détenus par le Gouvernement forcerait nécessairement le salarié à faire des économies pour l'après-guerre, car, ne l'oublions pas, le salarié, après la guerre, n'aura pas les avantages des capitalistes, car le seul capital qu'il possède, dans la grande majorité des cas, est constitué par son salaire.

Par la politique que je préconise, on évitera à l'ouvrier d'être à la charge de l'Etat. Il faut, par une réduction de la taxe sur les petits et les moyens salariés, les amener à accumuler forcément des économies pour l'après-guerre et soulager d'autant les obligations du Gouvernement lorsqu'il lui faudra faire face à ces problèmes. Plus le salarié aura de difficultés à dépenser son argent, plus l'Etat sera soulagé après la guerre.

Il ne faut pas oublier aussi que, pendant 25 ans, le capitaliste a vu s'accroître son capital parce que des soldats sont tombés pour lui de 1914 à 1918 et que, pendant une grande partie de ces 25 ans, les travailleurs et une bonne partie des salariés ont connu le chômage forcé, provoqué par les crises économiques que vous connaissez, et que ce n'est que depuis le commencement de la guerre qu'ils peuvent se payer le luxe d'une assurance-vie afin de protéger leur famille et de donner plus de sécurité sociale à leurs enfants pour l'avenir.

J'ai discuté ce plan avec plusieurs de mes collègues, et j'en entendais quelques-uns me chuchoter: "Mais, si vous touchez au capital, vous allez soulever les Anglo-canadiens contre vous, car ce sont eux qui possèdent le plus de capitaux en ce pays, étant donné que c'est l'élément franco-canadien qui constitue la grande masse des salariés au Canada."

A ces gens, permettez-moi de répondre, monsieur le président, que ce n'est pas de notre faute à nous, Canadiens français, si une partie de l'élément anglo-canadien, surtout le groupe des Deux-Cents, à Toronto, a élevé l'impérialisme au rang d'une religion. Il est autrement important que tous soient traités avec justice et égalité à l'égard des obligations financières découlant de la guerre, et qu'à plus forte raison ceux qui se font une religion du culte de l'impérialisme payent au moins pour l'exercice dispendieux de leur religion et, cela, au bénéfice de la grande masse des salariés.

Je sais qu'actuellement le ministère des Finances étudie sérieusement ce plan. Permettez-moi, monsieur le président, d'en souhaiter ardemment la réalisation, car, il ne faut pas l'oublier, notre classe bourgeoise et notre classe ouvrière constituent le piédestal sur lequel, en grande partie, est édifiée notre nation et, pour elles, leur capital est entièrement constitué par le salaire qu'elles reçoivent à la fin de chaque semaine ou de chaque mois.

(Traduction)

M. J. W. NOSEWORTHY (York-Sud): J'hésite à prolonger le débat qui en est à son deuxième ou troisième jour. Il y a toutefois un sujet se rapportant à la reconstruction qui, à mon sens, mérite qu'on s'y arrête plus longuement qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il s'agit de l'éducation et je bornerai mes remarques de cet après-midi à l'importance de l'éducation comme partie de notre programme de reconstruction. Jusqu'ici, un seul membre de la Chambre, l'honorable député de Battle-River (M. Fair), a parlé de l'importance de ce sujet.

Je féliciterai d'abord le Gouvernement pour avoir fait adopter l'an dernier la loi sur la formation professionnelle. C'est, dans le domaine de l'éducation, la mesure législative la plus progressive que la Chambre ait jamais adoptée. Elle va très loin dans ses conséquences. Je tiens aussi à féliciter le ministre. Il ne m'est pas souvent donné de féliciter le ministre du Travail (M. Mitchell) mais je profite de l'occasion qui s'offre pour le complimenter d'avoir établi, sous l'empire de la loi votée l'an dernier, le comité qui le conseillera.

Cette mesure a cependant une portée limitée dans le domaine de la formation professionnelle. Elle pourvoit à l'éducation de ceux qui sont formés dans nos cours d'urgence du temps de guerre en vue de remplir certains emplois dans les forces armées, à l'éducation de nos hommes revenus d'outre-mer et elle rend possible la collaboration avec les gouvernements provinciaux dans le domaine de l'enseignement secondaire lorsque la guerre sera terminée. Je demande que ce comité spécial forme un sous-comité chargé non pas, comme l'an dernier, d'étudier les questions concernant le travail et l'éducation, mais de considérer l'importance de l'éducation pour la solution de nos problèmes d'après-guerre. Dans les quelques minutes que j'ai à ma disposition, je veux signaler quatre sujets qui pourraient occuper avec profit l'attention de ce comité.

En premier lieu, je pense qu'il est nécessaire de constituer un comité d'orientation professionnelle dans le domaine fédéral. Nous avons, sous la direction du ministère du Travail, des bureaux de placement et des fonctionnaires préposés à l'embauchage dans tous les centres importants du pays. Nous avons entendu certaines critiques à ce sujet. Il est vrai que certains fonctionnaires de ces bureaux sont peu formés à leurs emplois, mais

je crois qu'avec des fonctionnaires expérimentés ces bureaux seraient fort utiles après la guerre pour éviter la confusion dans l'embauchage. D'un autre côté, des milliers de nos garçons et de nos filles sont à suivre des cours dans des écoles de formation professionnelle, et je suis certain que, l'embauchage et le commerce étant des questions d'intérêt national, seul un comité capable d'envisager ces problèmes d'un point de vue national peut conseiller utilement nos jeunes gens sur les cours qu'ils ont à suivre et les guider pour les aider à obtenir de l'emploi. En Angleterre, on a établi des bureaux de ce genre il y a trente ans, et l'on y est organisé de manière à guider les jeunes gens vers les emplois qui leur conviennent. Les bureaux de placement y sont dirigés par des fonctionnaires expérimentés. On y a établi des conseils d'orientation juvénile. Les fonctionnaires de ces conseils n'attendent pas que les garçons et les filles viennent à eux pour demander d'être guidés; ils se rendent dans les écoles et donnent des conseils aux élèves sur les carrières qu'ils doivent embrasser; ils aident aussi aux parents à placer leurs enfants qui sortent de l'école.

Ce que je crains de voir au Canada après la guerre, c'est un conseil fédéral d'éducation imposé aux ministères provinciaux de l'éducation et travaillant indépendamment de ces derniers. Il sera très important d'établir un bureau ou comité fédéral qui sera chargé de coordonner le travail accompli dans le domaine éducationnel par les autorités fédérales avec celui que feront les écoles des provinces, surtout en ce qui concerne l'orientation professionnelle.

Deuxième point qui méritera l'attention de ce comité,—je me contente cet après-midi d'une énumération, parce que le comité aura sans doute l'occasion d'entrer dans les détails,—la création d'un bureau fédéral de l'instruction publique. Aux Etats-Unis, où l'instruction publique relève de l'Etat comme chez nous elle relève de la province, fonctionne depuis 1887 un bureau fédéral de l'instruction publique, et jamais depuis sa création il s'est fait reprocher d'avoir empiété sur les droits des Etats. Le bureau coordonne les travaux de recherche dans ce domaine entrepris dans toute la nation, sert à la diffusion des renseignements, et tous les éducateurs de ce pays lui reconnaissent une immense valeur. Nous avons au Canada, sous la direction du Bureau de la statistique, un service de renseignements éducationnels que tous les éducateurs canadiens consultent avec avantage. Presque toutes les associations d'éducation et les compétences éducationnelles du Canada ont recommandé d'année en année d'en étendre les ramifications. J'estime que nous avons aujourd'hui l'occasion de donner à notre service l'importance qu'occupe aux Etats-Unis le service correspondant. Il n'est pas question de lui octroyer des pouvoirs qui usurperaient ceux des ministères provinciaux de l'instruction publique. Il devrait avoir, comme actuellement, les attributions de coordonner tous les travaux de recherche en cours, de donner des directives sur les recherches à entreprendre dans le domaine de l'éducation, et de diffuser les renseignements obtenus des initiatives antérieurement entreprises. On parle beaucoup d'unité nationale et de défaut d'unité nationale chez nous. Tout ce que pourrait accomplir un organisme central soit pour mieux faire connaître les jeunes gens d'une province de ceux des autres provinces, soit pour mieux faire connaître ce qui se fait dans les écoles d'une province des autorités scolaires des autres provinces, aiderait à créer une citoyenneté canadienne au lieu d'une citoyenneté provinciale.

Troisième point qui méritera l'attention du comité, l'octroi par le Dominion de bourses d'études aux élèves des cours secondaires et des cours universitaires. Actuellement, les chances de s'instruire, pour les jeunes gens, dépendent dans une très grande mesure des conditions économiques de la famille. Des recherches récentes aux Etats-Unis sur plusieurs centaines de mille étudiants ont révélé que plus de 50 p. 100 des garçons et des filles qui quittent nos écoles secondaires avant d'avoir terminé leurs études agissent ainsi pour des raisons d'argent. Ils quittent l'école parce que leurs familles n'ont pas les moyens de les y maintenir jusqu'à la fin de leurs études. Cela se produit continuellement dans les écoles de notre pays. Dans une enquête conduite il y quelques années à Toronto et sa banlieue, nous avons découvert que plus de 50 p. 100 des garçons et des filles les mieux doués de ce district sont forcés d'abandonner l'école avant d'avoir terminé le cours d'immatriculation, ou avant d'avoir terminé leurs études secondaires parce que les parents n'ont pas l'argent nécessaire pour les garder à l'école. Il est reconnu que les chances d'un garçon de suivre un cours universitaire aujourd'hui dépend surtout de l'aide financière qu'il peut recevoir de sa famille.

En raison de cet état de choses, nous perdons au Canada quelques-uns de nos plus brillants jeunes gens. Des milliers d'entre eux qui pourraient le mieux profiter de l'éducation ne peuvent suivre les cours. Il ne s'agit pas là d'une innovation. En Grande-Bretagne et dans d'autres parties de l'Empire britannique des bourses de ce genre sont accordées pour l'école secondaire et pour l'université en faveur des enfants intelligents mais indigents.

Comme quatrième question à étudier devant ce comité, je mentionnerai un sujet qui comporte bien des difficultés, à savoir, l'aide financière du Dominion aux provinces pour l'enseignement primaire et secondaire dans les écoles provinciales. Je déclare de plus que cette aide fédérale doit nécessairement être accordée suivant les besoins de chaque province. Toute l'aide accordée aux provinces dans le passé pour l'enseignement a été basée sur le chiffre de la population, ou sur une base d'égale contribution par la province et par le Dominion. Comme conséquence, en tenant compte des octrois accordés pour l'enseignement technique dans les années passées, seules les provinces les plus riches étaient capables de tirer profit de ces octrois dans le délai fixé par la loi. Et même, dans de telles provinces, seuls les grands centres urbains profitaient de ces octrois. Aussi, l'on constate aujourd'hui que nos grands centres jouissent des avantages d'une instruction professionnelle complète tandis que dans les centres ruraux et dans les petites villes et les villages ces avantages sont loin d'être complets.

Que révèle encore le rapport de la commission Rowell-Sirois? Il démontre la grande marge qui existe entre les provinces dans le paiement de leur contribution ou dans leur pouvoir d'assumer les frais d'instruction et l'application des programmes sociaux. Par exemple, si l'Ile du Prince-Edouard soutirait de ses coffres les subsides nécessaires à une instruction parfaite, elle devrait dépenser 80 p. 100 du revenu total de la province. Des provinces peuvent subvenir à un programme d'instruction complet à même leur revenu, tandis que d'autres—et je songe ici au cas de la Saskatchewan, il y a quelques années—trouvent cela pratiquement impossible.

Donc, pour que l'aide fédérale par rapport à l'instruction soit efficace et pour que cette aide atteigne le but pour lequel elle est accordée il faudrait qu'elle soit répartie suivant les besoins de chaque province.

Puisque je parle en ce moment de la nécessité d'une aide fédérale, je rappellerai aux membres de cette Chambre qu'au Canada nous avons commencé à contribuer à l'instruction en prélevant une taxe foncière dans les petites municipalités. Nous avons agi ainsi parce qu'alors la propriété était la seule chose qu'on pouvait grever d'une taxe. Nous avons continué jusqu'à ce jour à exiger du propriétaire foncier local 80 p. 100 des frais d'éducation. Le Canada est le seul pays de l'Empire où les frais scolaires sont à la charge des propriétaires fonciers municipaux. Partout ailleurs, ils sont à la charge de gouvernements qui correspondent à nos autorités provinciales ou fédérales. Dans aucune partie de l'Empire, la part qui revient au gouvernement central n'est inférieure à 50 p. 100.

Voyons maintenant quelles sont les conséquences d'un tel système. Le genre d'école, le genre d'éducation, l'accès aux bibliothèques, les connaissances et les aptitudes des instituteurs voire même dans bien des cas la durée des cours dépendent de la valeur imposable des biens fonciers dans une municipalité donnée. C'est ainsi que de deux enfants, vivant l'un en face de l'autre sur la même rue, l'un appartenant à une municipalité pourra obtenir une éducation de qualité bien supérieure à celle de son voisin d'en face qui appartient à une autre municipalité ou à une autre division scolaire.

Le temps est sûrement venu ponr nous, au Canada, de reconnaître à l'éducation son importance primordiale pour toute la nation et de faire en sorte que les provinces et le fédéral s'entendent pour en défrayer la majeure partie du coût. J'admets qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, l'éducation est de la compétence des provinces, mais parce qu'il aiderait financièrement serait-ce une raison pour que le fédéral s'ingère dans le programme scolaire des provinces?

Du point de vue fédéral, une seule chose importe. Il doit s'assurer qu'aucun jeune Canadien, garçon ou fille, ne sera privé d'éducation par la pauvreté de ses parents. Ce mal existe aujourd'hui et il faut y remédier.

Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Yorkton (M. Castleden), je propose l'amendement suivant:

Que la motion soit modifiée en insérant les mots suivants après le mot "comités" à la ligne 6: "y compris un sous-comité relatif à l'éducation".

M. G. H. CASTLEDEN (Yorkton): Comme membre du comité de la restauration de l'an dernier, j'ai quelques remarques pratiques à faire. Les travaux du comité n'ont pas marché assez bon train dans deux ou trois domaines. Si des rapports et des paroles pouvaient assurer la restauration du Canada, la besogne serait joliment bien accomplie maintenant, à juger par ce que j'ai observé dans ce comité.

Le comité James et le comité de restauration et ses sous-comités visent à étudier les problèmes qui se posent sous notre régime actuel. Une des premières choses qu'on aurait dû faire, c'est d'examiner les raisons pour lesquelles le pays n'a pas assuré les conditions d'existence qu'il aurait dû assurer avant la guerre. Mais dans le comité, on nous dit assez brutalement qu'on n'entreprenait aucune étude de ce genre. Nous voulions découvrir les lacunes de notre régime. Nous aurions peut-être découvert ensuite un moyen d'y re-

médier. Nous n'avons pas élucidé les fins que nous visons. Notre situation ressemble joliment à celle d'un médecin appelé auprès d'un malade et qui ne voudrait pas établir le diagnostic. Bien souvent il m'a paru que nous cherchions à appliquer un palliatif au lieu de nous attaquer à la racine du mal et d'en découvrir ses causes. Depuis quelques périodes décennales, le Canada n'a pas beaucoup progressé. Nous sommes descendus au niveau d'un pays de troisième ordre, puis-je dire à juste titre. Notre niveau de vie, l'état de la santé publique et des habitations, le niveau de l'instruction publique dans la majeure partie du Canada ont été médiocres et le chômage et l'insécurité ont sévi chez nous.

Le comité ferait bien d'effectuer d'abord un relevé des choses dont a besoin notre population d'environ 12 millions d'âmes et qui en comptera vingt millions d'ici à quelques années, nous l'espérons, et puis des ressources et des matières premières, des richesses naturelles, instruments de production, de la main-d'œuvre, de l'intelligence et de l'habileté dont nous disposons pour fournir le nécessaire à nos gens. Ces deux relevés une fois réalisés, le grand problème consistera à faire le joint entre les deux. Autrement dit, comment pouvons-nous organiser notre économie nationale de façon à ce que nos gens qui ont besoin de ces choses et sont disposés à faire les efforts voulus pour les obtenir puissent y parvenir? A dire le vrai, plusieurs choses dans les rapports du comité présentés jusqu'ici me portent à croire que nous ne nous sommes pas attaqués au véritable problème de mettre les services et les denrées à la disposition de la population.

L'une des questions dont je parlerai, c'est l'agriculture. C'est aujourd'hui l'industrie négligée. On semble y voir une proie légitime pour les hommes d'affaires. Les bourses des grains poursuivent leurs opérations. Nous constatons que les minotiers et les établissements de salaisons s'enrichissent grâce aux produits des cultivateurs et que plusieurs prêteurs d'argent sont les créanciers des agriculteurs. Nous constatons que les fabriques d'instruments aratoires et autres imposent les prix qu'ils veulent aux cultivateurs, mais les prix que ceux-ci reçoivent pour leurs produits ne présentent aucun rapport avec les frais de production. La seule tentative de fixation des prix des produits agricoles qu'on ait faite a consisté à les établir à un niveau qui, en fin de compte, ne pourra résulter qu'en l'établissement d'une classe paysanne réduite au paupérisme. Les cultivateurs sont en butte à une réglementation à outrance.

Le sous-comité s'est appliqué à étudier certains aspects de l'agriculture et il a recherché un équilibre convenable entre l'agriculture et l'industrie. On a proposé de faire enquête dans tout le domaine de l'utilisation industrielle des produits agricoles et dans celui de notre commerce tant intérieur qu'extérieur. Une étude du commerce extérieur devrait comprendre une appréciation soigneuse des exigences des débouchés pour les produits de la ferme et une organisation de notre agriculture, en vue d'écouler pour le mieux nos excédents. Nous croyons que nos commissions nationales d'organisation du marché devraient, dans une certaine mesure, prendre la place de nos bourses de grains et denrées alimentaires et l'on devrait, par l'intermédiaire de ces organismes, instituer un rouage chargé d'établir dans le pays une parité appropriée des prix et de réaliser un échange convenable de denrées entre les diverses régions.

Dans le domaine du commerce extérieur nous devrions rechercher quelles sont les marchandises dont le pays aura besoin et le meilleur moyen de fournir aux autres pays les choses qu'ils requièrent et que nous pouvons leur offrir en échange. Nous avons l'impression que le comité a manqué, dans ces deux domaines, d'étudier convenablement la place qu'occupent les coopératives de gros et de détail. Il y a bien des choses, dans l'économie interne du Canada, qui doivent nous étonner quand nous les examinons. Il y a le fait que les gens de l'Ouest ont une abondance illimitée de grains et de denrées alimentaires qui semblent faire défaut dans d'autres régions du pays.

Je suis heureux de constater que le comité étudie le domaine de la saine alimentation. J'ai toujours eu l'impression, en songeant au fort excédent de blé de l'Ouest, qu'il est honteux de constater comment cette céréale, avec toutes ses qualités nutritives, a subi des transformations jusqu'à ce que tout ce qu'elle contient de bon ait disparu et comment on a ainsi privé de ces qualités nutritives les gens qui en ont besoin. Nous avons en outre, dans la vallée d'Okanagan, une abondance de fruits, mais les enfants des prairies de l'Ouest sont incapables d'en obtenir comme partie des aliments nutritifs dons ils ont besoin.

Une autre question qui fait partie du problème agricole c'est celle des dettes. On ne peut guère s'attendre au rétablissement de l'agriculture tant qu'on ne s'attaquera pas méthodiquement à ce problème des dettes dans tout le pays. La sécurité ne sera qu'un vain mot tant que les cultivateurs resteront insolvables et qu'on ne leur fournira pas la chance de s'assurer cette sécurité. Je recommande au comité l'étude du travail accompli par le comité de la sécurité agricole aux Etats-Unis. Dans les conditions actuelles au Canada, 85 p. 100 des cultivateurs sont trop

[M. Castleden.]

endettés pour pouvoir vivre d'une façon convenable ou pour espérer améliorer leur sort et leur santé. Nous croyons qu'une saine économie nationale doit avoir à sa base l'industrie agricole. Cette base n'existe pas au Canada, et nous en avons la preuve en constatant le nombre de cultivateurs qui sont allés s'établir dans les villes depuis quelques années. Cela n'est pas un phénomène qui ne se produit qu'en temps de guerre; cet exode se pratique depuis quarante ans et il est accéléré par les difficultés auxquelles sont en butte les gens qui essaient de gagner leur vie en cultivant la terre. C'est pourquoi moins de 35 p. 100 de notre population se livre aujourd'hui à l'agriculture. Cela n'est de bon augure dans toute économie nationale.

L'autre domaine dans lequel nous ne faisons pas ce qu'il faut est celui de l'éducation. Sur ce sujet, j'ai l'honneur d'appuyer l'auteur de l'amendement présentement soumis à la Chambre. Sir William Beveridge dit dans son rapport, à la page 6, que cinq colosses bloquent la voie qui conduit à la restauration. La pauvreté n'est que l'un d'eux; les autres sont la maladie, l'ignorance, la malpropreté et la paresse. L'éducation est le premier moyen d'attaquer le colosse de l'ignorance. Nous voyons là la principale solution, du moins partielle, de quelques-uns des autres problèmes. Or cet amendement réclame la formation d'un sous-comité qui serait chargé de consacrer son temps à l'étude de ce moyen vital de restauration.

Nous sommes d'avis que l'enseignement devrait être socialisé dans tout le pays, c'est-à-dire qu'il devrait être mis à la portée de tous. Ce comité serait requis d'étudier la question de l'éducation d'un point de vue national. Nous croyons que l'éducation est une question d'ordre national.

M. MacNICOL: L'Acte de l'Amérique britannique du Nord dit que cela regarde les provinces.

M. CASTLEDEN: Si le Canada avait su mettre à exécution un programme national d'éducation, il n'aurait pas eu chez nous autant de dégénérescence physique depuis vingt ans. Nous ne serions pas une nation de gens entrant dans la catégorie C-3. Nous aurions pu contribuer davantage à la lutte actuelle pour la liberté. Nous devrions réaliser des améliorations sociales comme celles que nous constatons en Nouvelle-Zélande. A moins d'avoir un programme national de formation et d'éducation, nous ne pourrons espérer faire du Canada l'une des premières nations du monde. Je doute fort que nous puissions rejoindre quelques-uns des pays qui battent aujourd'hui la marche dans ce domaine et qui considèrent que les cerveaux de leurs jeunes gens constituent leur plus grande ressource naturelle.

Le comité devra faire une enquête complète sur les besoins du Canada en matière d'éducation et voir à la possibilité d'une aide fédérale aux ministères provinciaux de l'instruction publique. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'empiéter sur les pouvoirs ou l'autorité de ces derniers. Nous proposons simplement que le gouvernement fédéral aide les provinces qui, à cause de leur situation économique, sont incapables de maintenir une norme d'éducation suffisamment élevée. Nous croyons que le pays tout entier profiterait de l'exécution d'un programme d'aide qui permettrait aux provinces de maintenir cette norme dans le domaine de l'enseignement primaire comme dans celui de l'enseignement secondaire, et que notre pays ne saurait se permettre de négliger plus longtemps ce problème. Pour moi, seuls ceux qui redoutent de réelles réformes sociales peuvent s'opposer à une telle proposition.

Je dirai pour conclure, que l'on devrait développer chez les Canadiens un esprit d'initiative propre à leur permettre de jouer un rôle utile dans une société fondée sur la coopération, tout en leur conservant la ferme indépendance que tout homme doit avoir.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur l'Orateur, je pose la question de Règlement. L'amendement qui a été proposé n'est pas conforme, à mon avis, aux dispositions établies au commentaire n° 422 des *Parliamentary Rules and Forms*, de Beauchesne, et à la page 473, de May, treizième édition. Le comité possède déjà le pouvoir d'instituer les sous-comités de son choix, et l'amendement donne des instructions précises à un comité de la Chambre qui n'est pas encore institué.

M. l'ORATEUR: J'ai examiné l'amendement que l'honorable député de York-Sud (M. Noseworthy) a présenté, appuyé par l'honorable député de Yorkton (M. Castleden):

Que la motion soit modifiée par l'insertion, après le mot "sous-comité", ligne 6, des mots suivants: "dont un sous-comité de l'instruction publique".

Or, la Chambre a été saisie du projet de résolution suivant:

La Chambre décide que soit institué un comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de la restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle, de même que sur toutes les questions connexes; que le Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que ce Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués soient

autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment...

En premier lieu, la proposition que contient la motion est d'ordre général, et la Chambre ne peut donner des instructions à un comité qui n'est pas encore constitué. Ce n'est qu'une fois qu'il est constitué qu'un comité peut recevoir les instructions d'étudier tel sujet que la Chambre juge à propos d'inclure dans l'ordre de renvoi qui s'y rapporte.

En second lieu, le projet d'amendement se résume, en somme, à l'octroi de pouvoirs que le comité possèdera lorsque la Chambre aura adopté la motion. Le comité est, de façon générale, autorisé à faire rapport des questions qu'il aura étudiées relativement à la restauration et au rétablissement, ainsi qu'à instituer des sous-comités chargés d'étudier certains points particuliers qui se trouvent inclus ou sont censés inclus dans les termes généraux de "restauration et rétablissement". Si quelque honorable député le désirait et que l'amendement fût régulier, il pourrait proposer la formation d'un sous-comité de l'agriculture, ou d'un sous-comité de quelque autre sorte. Par l'amendement la Chambre donnerait donc au comité des directives spécifiques que contient ou régit déjà, en terme général, la motion dont la Chambre est saisie. Si, à quelque séance du comité, un membre désire la création d'un sous-comité de l'instruction publique, il peut certainement faire valoir sa requête auprès du comité et si le comité le juge à propos il peut instituer ledit sous-comité. Si les honorables membres du comité ne réussissent pas à faire exaucer leur requête par le comité, rien ne les empêche de signaler ce refus sur le parquet de la Chambre, et dans ce cas la Chambre elle-même pourra donner les instructions d'ajouter aux sous-comités un sous-comité de l'instruction publique.

Ceci dit, je déclare l'amendement irrecevable.

M. NEILL: Me permettra-t-on de dire un mot? La coutume veut, monsieur l'Orateur, qu'avant de faire connaître votre décision vous demandiez aux honorables députés qui le désirent d'exprimer leur opinion.

Votre Honneur n'a pas suivi cette coutume ici. Puis-je rappeller qu'il y a deux jours on a permis à la Chambre d'adopter une attitude absolument semblable à celle à laquelle on s'oppose aujourd'hui. L'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Green) a alors proposé un amendement presque identique à celui dont la Chambre a été saisie aujourd'hui, et le ministre de la Justice (M. Saint-Laurent) l'a accepté. L'honorable député voulait alors ajouter certaines questions à celles que le comité serait autorisé à étudier, et le Gouvernement a accepté cette idée.

[M. l'Orateur.]

M. l'ORATEUR: L'honorable député a parfaitement raison au sujet de l'amendement proposé par l'honorable représentant de Vancouver-Sud, mais la Chambre se rappellera également que je me suis opposé, ici-même, à cet amendement. Je ne le croyais pas pertinent en l'espèce, et j'ai déclaré ne pas me tenir lié par l'action de la Chambre et qu'on ne devrait pas tenir ce cas pour un précédent. La Chambre l'a accepté à l'unanimité, mais me voici maintenant en présence d'un amendement qui pose un principe identique à celui qui était en jeu dans l'amendement proposé il y a quelques jours. On me demande maintenant de rendre ma décision et je crois bien que, si on m'avait demandé de me prononcer l'autre jour, j'aurais certainement déclaré cet amendement irrégulier, tout comme je déclare maintenant le présent amendement irrégulier.

M. R. W. MAYHEW (Victoria, C.-B.): Je ne m'excuse pas, monsieur l'Orateur, de prendre la parole en ce moment sur la question de la restauration, bien que la population canadienne semble unanime à croire qu'en plein conflit, dont personne ne saurait prévoir définitivement l'issue, le sujet est inopportun. Cependant, vous ne pouvez pas diviser le temps en compartiments de paix et de guerre, à mon avis. En temps de paix nous devrions nous préparer à la guerre, et pendant la guerre nous devrions songer à la paix. Si au cours de la dernière guerre nous avions dressé des plans adéquats en vue de la paix et de la mise en valeur de notre pays, nous ne nous trouverions pas dans la situation où nous sommes actuellement. Il est fort probable que nous aurions pu retarder le conflit. Si au cours des vingt années qui se sont écoulées de la fin de la dernière guerre au commencement de la présente nous avions préparé des plans en vue de ce conflit, il n'y aurait pas un aussi grand nombre de nos hommes et de nos navires au fond de l'Atlantique.

Nous devrions préparer la paix, je le répète, même si nous sommes engagés dans un conflit désespéré. L'espérance est à peu près le seul remède à la crainte qui nous étreint. Si nous ne travaillons pas aussi ardument et aussi sincèrement en vue de la paix que nous le faisons pour la guerre, si nous ne donnons pas à ceux qui se battent pour nous quelque certitude pour le lendemain de la guerre, pour eux ou pour leurs familles s'ils ne revenaient pas, nous commettrons une grande erreur.

Je suis heureux de voir le Gouvernement assumer ce rôle. Je suis fier de me ranger sous l'étendard d'un gouvernement qui est prêt à tracer un programme que je juge nécessaire pour le Canada en ce moment. Je

croyais que le ministre de la Colombie-Britannique était tout désigné pour prendre la direction de ce programme de restauration parce qu'il a inauguré ce projet, mais je crois savoir maintenant que tout le Cabinet s'y consacre. C'est une erreur, je crois. Si nous voulons restaurer le Canada au gré de nos désirs, la mise à exécution de ce projet exigera un dynamisme supérieur à tout ce que le gouvernement a connu jusqu'ici.

La construction de quelques édifices publics ici et là ne suffira pas à la réalisation d'un tel programme, bien qu'une telle entreprise puisse en faire partie. Il ne suffira pas de dire que nous allons construire des routes, bien que nous achevions la grande route de l'Atlantique au Pacifique dont nous rêvons depuis si longtemps. Cette route est nécessaire, mais elle n'est en elle-même qu'un moyen d'atteindre une fin. Nous devons faire disparaître les taudis de nos villes, reconstruire les habitations déjà insuffisantes dans les Prairies et dont le manque de confort ne saurait manquer de nous frapper quand nous passons là-bas par les jours froids d'hiver. Tout cela est nécessaire, mais ce n'est, en somme, qu'un article du programme.

Nous devons construire des barrages pour mettre en valeur les forces hydrauliques du fleuve Fraser, de la rivière Thompson, du fleuve Mackenzie, de la Saskatchewan, de l'Outaouais, du fleuve Saint-Laurent et du Saguenay; tout cela, encore une fois, est nécessaire et peut fort bien faire partie du programme général, mais ce n'est pas tout. J'ai entendu avec plaisir l'honorable représentant de Davenport (M. MacNicol) parler du besoin de force motrice dans l'Ouest. Nous pourrons peut-être fournir l'éclairage à l'électricité à domicile et mettre l'énergie à la portée de tous les Canadiens à des taux peu élevés, mais ce ne sera encore qu'une partie du programme. L'électrification de nos chemins de fer, utilisant notre énergie illimitée au lieu du pétrole qu'ils nous faut importer des Etats-Unis, devrait aussi figurer dans ce plan. La création d'une marine marchande ne suffira pas par elle-même, pas plus que des moyens efficaces de transport aérien. Il nous faut aussi arrêter une politique extérieure appropriée, de même qu'un programme d'immigration. Voilà un programme qui appelle toutes les énergies de la population et toutes les ressources du gouvernement du Canada, et j'espère qu'on ne faillira pas à cet appel.

Je n'ai pas l'intention de m'arrêter à chacun de ces articles et d'indiquer au Gouvernement ce qu'il lui faut faire. J'ai écouté avec plaisir l'honorable représentant de York-Sud (M. Noseworthy) parler de la question de l'éducation. Cela aussi devra, suivant moi, entrer dans notre plan général. La petite école de campagne dont le toit était autrefois peint en rouge et dont on ne distingue plus la couleur aujourd'hui, parce que les gens n'ont pas assez d'argent pour lui donner une couche de peinture. Des cours d'écoles peu attrayantes, des instituteurs mal rémunérés, tout cela doit entrer en ligne de compte. La jeunesse du pays est le roc sur lequel la nation doit reposer si elle ne veut pas périr. Nous devons nous occuper sérieusement de l'éducation de nos enfants.

Mais il y a quatre choses que je tiens à mentionner plus particulièrement. Si j'en parle, c'est qu'elles ont autant d'importance en temps de guerre qu'en temps de paix. Notre marine marchande en est une. Quand il était en paix, le Canada n'avait pas de marine marchande digne de ce nom. En aurons-nous une quand le conflit aura pris fin? A mon avis, le ministre des Transports (M. Michaud) devrait laisser savoir à la Chambre, avant la fin de la session, si la politique du Gouvernement prévoit, ou non, une marine marchande. J'aimerais lui demander si les bateaux que nous construisons à l'heure actuelle seront capables de soutenir la concurrence des navires d'autres pays après la guerre, si nos vapeurs à huit ou dix nœuds à l'heure suffiront à la tâche, ou si nous devrons construire des navires plus grands et plus rapides pour concurrencer les autres nations. Je suis tombé hier sur une brochure publiée par l'Association suédoise des transports, et j'y ai trouvé ce qui suit:

> Au tournant du siècle, la Suède dépendait encore dans une grande mesure d'intermédiaires étrangers pour son commerce extérieur, et le rayon d'action de sa marine marchande régulière ne dépassait pas la Baltique, la mer du Nord et la Méditerranée. Les temps sont changés.
>
> Cet état de choses a pris une autre tournure et avec une rapidité prodigieuse. Aujourd'hui, environ 45 p. 100 du commerce direct entre la Suède et les autres pays, qui s'établissait en 1937 à 47.4 millions de tonnes nettes (y compris les navires en partance pour l'étranger ou en provenance de l'étranger) est assuré par des cales suédoises, et, du tonnage total de la marine marchande suédoise, environ la moitié est affectée à des routes transocéaniques. Il existe aujourd'hui des routes directes entre la Suède et toutes les parties du monde, des départs réguliers plusieurs fois par mois; et l'extension de ces voies maritimes a favorisé l'ouverture de débouchés précieux pour les produits suédois. Par conséquent, la maxime qui veut que "le commerce suive le pavillon" a reçu une fois de plus la corroboration de l'expérience.

Je me demande si le commerce du Canada va suivre le drapeau du Canada ou celui de quelque autre pays. Allons-nous permettre que d'autres peuples nous procurent ce service, ou allons-nous le conserver pour les jeunes gens qui versent leur sang afin que nos produits parviennent aux autres nations du globe?

Le ministre devrait, d'ici la fin de la session, annoncer un programme relatif à notre marine marchande.

Un autre point que je veux traiter, c'est celui du transport aérien. Ici encore, je pourrais citer la même brochure afin d'indiquer ce que le petit pays suédois a réalisé dans ce domaine. En 1937, il nous a fait honte. Nous sommes, au Canada, au rond-point du globe, pays par excellence où nous devrions avoir une politique bien définie de transport aérien. Au temps de paix, nos navires les plus rapides partaient de l'extrême Orient pour effectuer des raccordements avec les convois de chemin de fer les plus rapides que nous eussions au Canada, lesquels se dirigeaient vers l'Atlantique, à l'est, et c'était là la route la plus courte et la plus rapide. Allons-nous perdre ces affaires, les remettre en d'autres mains, ou bien allons-nous exploiter cette ressource tant pour la nation que pour les jeunes gens qui apprennent aujourd'hui l'aéronautique pour nous défendre? Le Gouvernement devrait dès maintenant charger un comité d'étudier dans son ensemble la question du transport aérien ainsi que notre propre situation à cet égard devant le monde.

Je dirai la même chose de notre marine de guerre. C'est maintenant qu'il importe de donner de telles précisions dans l'intérêt et pour le réconfort de notre jeunesse. Allons-nous avoir une flotte canadienne, et quelles en seront les proportions? Les jeunes gens qui servent aujourd'hui sur nos unités de combat se demandent s'ils ont là une carrière. Quant à savoir si nous aurons quelques esquifs sur le littoral de l'Est et sur le littoral de l'Ouest, cela ne présente pour eux aucun intérêt. Indépendamment de l'importance de cette flotte, le Gouvernement devrait faire connaître sa politique sans retard et nous dire si nous aurons une flotte canadienne, si nous nous mettrons à l'abri de la doctrine Monroe ou si nous resterons dans le sillage de la Grande-Bretagne. Les Canadiens veulent, comme c'est leur droit, compter sur leurs propres moyens. Sachons, à même notre abondance, prêter main-forte au prochain. Si nous voulons nous montrer bon voisin envers les deux pays les plus rapprochés du nôtre, sachons développer notre pays avec le maximum de confiance et d'énergie. Je ne voudrais pas être à la place de mon honorable préopinant. Je ne puis concevoir qu'un homme qui est jeune et qui paraît comme lui déborder d'énergie et de vigueur soit aussi pessimiste quant au Canada tel que je le connais et que je le vois. Je n'ai jamais manqué, à aucune époque de ma vie, de voir cinquante autres tâches à faire pour chacune que j'entreprenais. Je ne puis donc m'expliquer qu'on puisse venir déclarer ici qu'il nous manque ceci ou cela. Du reste, nous n'arriverons jamais sans la collaboration de tous, quel que puisse être celui qui dirige notre programme.

[M. Mayhew.]

On devrait pareillement énoncer notre programme en ce qui concerne notre armée de l'air. Aurons-nous une armée de l'air au pays? Alors qu'on s'empresse de le faire savoir cette année même afin d'encourager les jeunes gens qui se destinent à cette carrière. Certains prétendent qu'il y a lieu de différer jusqu'à la fin de la guerre notre décision en cette matière; mais moi je déclare que c'est aujourd'hui qu'il nous faut décider ce que nous voulons faire en ce domaine. Je sais qu'il faut bien développer notre commerce extérieur mais le Canadien a la réputation d'être honnête en affaires et de fournir une denrée de bonne qualité. Nous avons donc une base solide sur laquelle construire. Nous pouvons toujours cultiver cette attitude et continuer à en tirer parti. Je ne vois que deux obstacles à notre progrès. Le premier obstacle au développement de notre politique extérieure, c'est l'envenimement de la haine entre toutes les nations.

Je ne vois pas que la paix puisse exister longtemps dans le monde si nous ne reconnaissons pas que tous les hommes sont frères. Je ne puis prévoir une paix durable si nous refusons même aujourd'hui d'inclure en cela nos ennemis. Saint Paul a dit: "Donnez à manger à vos ennemis," et ce passage constitue, je crois, une belle leçon en économie politique. Je ne veux pas dire que nous devions commettre de nouveau les erreurs que nous avons commises après la dernière guerre, que nous devions fournir des fonds à nos ennemis, espérant qu'ils s'en serviront pour acheter du beurre tandis qu'ils achèteront des canons, mais nous pouvons leur donner de notre surplus et voir à ce qu'ils l'emploient pour acheter du beurre et non des munitions. Un autre obstacle se trouve dans nos préjugés politiques qui nous empêchent de suivre une directive quand elle nous est présentée en toute sincérité, et que nous devrions aller de l'avant et développer les ressources du Canada.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je tiens à déclarer que j'approuve cordialement le dessein qui motive la nomination du comité spécial dont il est question en ce moment et dont nous avons parlé vendredi après-midi. Ce serait d'un piètre politicien et d'un indigne citoyen que de vouloir faire obstacle à l'étude de tout ce qui est de nature à améliorer les conditions économiques et financières durant l'après-guerre. Nombre des discours que nous avons entendus jusqu'ici étaient utiles, sensés et d'une haute portée pratique. Peut-être certains honorables députés ont-ils versé inévita-

blement dans l'habitude d'évoquer l'Utopie sans nous dire comment la réaliser. Nous avons tous nos idées sur ce que devrait être le monde d'après-guerre mais nous flottons un peu dans le vague quant à la méthode requise pour concrétiser nos théories. Je présume donc que ce sera la mission du comité de tâcher de concilier ces vues divergentes et de déterminer quels sont les meilleurs moyens à adopter pour l'avenir.

J'ai à présenter au comité une ou deux idées qui pourraient, je crois, être utiles. Mais je veux d'abord protester un peu contre le rigide mécanisme de parti que l'on met en jeu, et auquel on a recouru en ces récentes années, lorsqu'il s'agit de constituer les comités spéciaux. Peut-être ferais-je bien d'expliquer à l'intention des nouveaux députés la différence entre les comités permanents de la Chambre et les comités spéciaux. Depuis qu'existe la confédération, je suppose qu'il y a toujours eu des comités permanents de la Chambre, établis en vue d'étudier les questions qui leur sont déférées par la Chambre. Ces comités ont déjà été constitués pour l'année courante et on en trouve le relevé à la page 413 du hansard. Ils sont au nombre de treize. Je n'ai pas besoin de les mentionner tous mais ils comprennent le comité de la banque et du commerce, le comité des comptes publics, le comité des relations industrielles et internationales, le comité de l'agriculture, le comité de la marine et des pêcheries, le comité des mines, et ainsi de suite. On peut juger du principe qui préside à leur constitution, n'est-pas? Et il est convenu que si la Chambre est saisie de questions qu'il y a lieu d'approfondir plus encore qu'on ne peut le faire ici même c'est à un de ces comités qu'on en confie l'étude. Tout honorable député qui en fait la demande peut faire partie d'un ou de plusieurs des comités permanents créés en vertu du Règlement de la Chambre. En 1922, quand je fus élu pour la première fois, je fus nommé membre de deux comités; et comme ils s'occupaient de sujets différents, d'année en année, j'ai été en mesure, j'espère, de faire œuvre utile pour la région que je représente. Mais le Gouvernement a changé tout cela non pas soudainement et arbitrairement, ce qui nous aurait fourni l'occasion de protester, mais subtilement et graduellement. Des treize comités permanents de l'an dernier, six ou sept, je crois, n'ont pas siégé une seule fois. Des deux dont je fais partie, l'un ne s'est pas réuni depuis quatre ans et l'autre depuis sept ans. Des comités permanents, allons donc! Ils sont morts d'une mort naturelle ou peut-être ne devrais-je pas dire naturelle; leur disparition a été inspirée. Ce ne sont pas les occasions qui ont manqué de temps à autre de référer certains sujets aux comités appropriés. Du tout; le Gouvernement n'a tout simplement pas référé les questions aux comités, mais il a institué ce système de comités spéciaux. C'est là, je crois, un terme bien approprié; ces comités sont choisis par les divers partis de la Chambre, surtout par les partis les plus nombreux. Pourquoi? Je l'ignore; mais si l'on voulait faire preuve de cynisme, ce que je ne veux pas, on pourrait dire, lorsqu'un sujet se présente dans cette Chambre et que le Gouvernement refuse de le confier au comité permanent intéressé, que le comité a été mis de côté en faveur d'un comité spécial dont les membres sont choisis avec soin par les députés de la droite qui occupent les banquettes ministérielles et par ceux de la gauche qui sont prêts à accepter les rênes du pouvoir. Mais les simples députés, dont je vais parler présentement, n'ont pas le moindre mot à dire.

Jetez un coup d'œil sur le *Feuilleton*. On y trouve cinq résolutions visant la nomination de comités spéciaux pour l'étude de sujets que l'on aurait pu référer aux comités permanents. Prenons la première résolution au *Feuilleton* traitant d'assurance sociale. Cette question n'aurait-elle pas pu et dû être référée au comité des relations industrielles et internationales? N'aurait-elle pas dû lui être soumise il y a dix ans? C'est ce comité qui s'est toujours occupé de questions de ce genre. Je me rappelle y avoir passé des semaines à discuter des pensions de vieillesse, et il n'y a pas si longtemps, nous y avons étudié le problème des allocations familiales dans la province de Québec, problème qui avait été soulevé par un député venant de cette province. Ce comité était tout désigné pour discuter une question de cette nature. Mais, il n'en est plus de même aujourd'hui. Ce sujet est soumis à un comité spécial, trié sur le volet. Et que dire du comité des comptes publics? N'est-ce pas à ce comité qu'auraient dû être référées toutes les questions se rattachant aux dépenses de l'Etat, comme cela s'est toujours fait? Quant à l'enquête sur la radio, n'aurait-elle pas dû être faite par le comité de la banque et du commerce?

Prenez mon cas—et je ne le cite que pour illustrer le point que je développe, car je veux donner à celui-ci une plus grande portée,—je n'ai pas eu l'occasion, en vingt-et-un ans, de siéger sur aucun de ces comités spéciaux et, puisque le comité permanent dont j'étais membre ne s'est pas réuni, je n'ai pu siéger sur aucun comité. D'aucuns pourront me demander pourquoi je ne me suis pas plaint. C'est que je me rappelle un président des Etats-Unis qui se disait trop fier pour se battre. Il se peut alors que j'aie été trop

fier pour solliciter une faveur que je ne pouvais pas revendiquer comme un droit. Tout député peut demander d'être placé sur un comité permanent, mais ce n'est pas la même chanson quand il s'agit de ces comités spéciaux. Pour en être, il vous faut l'influence du parti.

M. MacNICOL: Etant Ecossais vous ne vouliez pas quêter.

M. NEILL: En tout cas, je n'exprime que le grief d'un seul individu. J'étais prêt à payer le tribut d'un homme qui n'était attaché à aucun parti; peut-être cela en valait-il la peine. Mais, aujourd'hui, la situation n'est plus la même: la porte est ouverte aux objections. Je veux faire allusion à un groupement de députés—que je ne puis désigner du nom de groupe ou de parti—dans le coin sud-est. Je ne les vois pas aujourd'hui, mais ils liront peut-être mes remarques dans le hansard. Je ne parle pas en leur nom, car je ne suis pas autorisé à le faire. Je ne les ai pas consultés et ils ne m'ont pas chargés de plaider leur cause, mais puisque leur cas s'apparente au mien, puisque je les trouve avec regret dans la même situation, je parlerai d'eux. On les néglige pour la même raison, celle de n'être affiliés à aucun des grands partis. Ma sympathie ne va pas jusqu'aux doctrines politiques que chérissent ces honorables députés. Je crois qu'un ou deux d'entre eux se nomment indépendants, tandis que les autres se sont affûblés de noms qui décrivent plus clairement leurs doctrines politiques; mais ils sont tous indépendants dans ce sens qu'ils ne sont attachés à aucun grand parti. Un éminent homme d'Etat disait un jour à son adversaire: "J'abhorre vos opinions, mais je combattrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le privilège de les exprimer." Je n'abhorre pas les opinions des honorables députés qui siègent dans cet angle de la Chambre, quoique je ne sois pas de leur avis; mais ils devraient, je pense, avoir la permission d'exprimer leurs points de vue et de participer à la vie parlementaire. Mais, dans cet angle se trouve ce que je surnommerai la caverne d'Adullam. A ceux qui ne connaissent pas le catéchisme abrégé des Ecossais je dirai que la caverne d'Adullam était un endroit où se retirait David quand les choses allaient mal. C'était une vieille caverne sale, et voici comment s'exprime la Bible:

> Tous ceux qui se trouvaient dans la détresse, qui avaient des créanciers, ou qui étaient mécontents, se rassemblèrent auprès de lui, et il devint leur chef. Ainsi se joignirent à lui environ quatre cents hommes.

De peur qu'on trouve mes paroles blessantes à l'endroit de ce groupe, je rappellerai que David devint un grand roi, le plus grand de son temps et que sa mémoire vivra tant que sera enseigné le christianisme. Ce n'est donc pas blesser les membres de ce groupe que d'en parler comme d'un groupe d'Adullamites. S'ils me le permettent je m'appliquerai à moi-même le qualificatif.

Ils sont au nombre de neuf en cette Chambre. Leur importance numérique est donc aussi grande que celle de la fédération du commonwealth coopératif ou du crédit social. Le comité sur les assurances sociales dont je viens de parler comprend deux membres de la C.C.F. et deux du parti du crédit social. Ces deux groupes comptent en tout dix-neuf membres et une représentation de quatre au comité, soit de 21 pour cent. Mais notre groupe d'Adullamites se compose aussi de neuf membres. Pourtant nous ne comptons aucun représentant à ce comité et nous n'en compterons jamais ni à celui-là ni à d'autres, pour la raison que j'ai indiquée.

Après tout, nous sommes les élus du peuple, et nous n'aurons à répondre qu'au peuple de la sagesse de nos initiatives, et qu'à Dieu de la sincérité de nos intentions. Je ne crois pas qu'on puisse nous tenir responsables des actes d'un parti politique auquel nous ne sommes pas unis ou auquel nous ne désirons pas nous unir.

M. MacNICOL: Les Adullamites n'avaient pas de chef.

M. NEILL: L'Acte de l'Amérique britannique du Nord, à son adoption, prévoyait-il cet état de choses? Etait-ce bien ce qu'on entendait par la démocratie dont on parle tant de nos jours? Je ne le crois pas. Le Gouvernement ne courrait aucun risque en nommant un ou deux de ces Adullamites à un comité, car il ne manque jamais de s'assurer une vaste majorité—et c'est normal. Lorsqu'on nomme un comité de 25 membres, 15 sont des partisans du Gouvernement. Ainsi donc, il n'y aurait pas de mal à reconnaître à l'occasion,—seulement à l'occasion peut-être,—le droit des membres du Parlement à agir en leur qualité de représentant au lieu de se contenter de n'être que des approbateurs automatiques d'un parti au pouvoir ou d'un autre parti qui désirerait fortement l'être. Le fait que nous n'avons aucun espoir et aucun désir de nous emparer du pouvoir semblerait être une bonne raison de nommer quelques-uns d'entre nous à ce comité. Comme garantie de nos actes, on aurait au moins la certitude que nous ne nous laisserions pas guider par des considérations de parti.

Il est notoire qu'on fait de la politique aux comités parlementaires. Si on enquête sur certains actes du Gouvernement, ses partisans s'efforcent d'établir un dossier favorable et les

membres de l'opposition cherchent à faire le contraire. Il est évident qu'ils font de la politique. Toutefois, c'est dans le rapport écrit qu'on peut voir la tendance politique d'un comité. S'il n'en est pas ainsi, pourquoi le Gouvernement insiste-t-il pour que la majorité des membres des comités lui soient favorables. Si on plaçait au nombre des membres d'un comité un ou deux de ces Adullamites politiques, qui ne se rattachent à aucun parti, le travail du comité n'en souffrirait pas. Les résultats pourraient être bons, et même bienfaisants. Le groupement qui siège dans cet angle de la Chambre renferme de bons hommes. L'un d'entre eux est nouveau, mais on me dit qu'il est compétent. Comment démontrera-t-il ses aptitudes ou pourra-t-il acquérir de l'expérience si on ne lui permet pas de faire partie d'un comité? Le Gouvernement devrait faire preuve de tolérance, même à l'égard des membres qui ne sont pas rattachés à l'un ou l'autre des gros partis.

Je conseille aux honorables députés qui siègent dans cet angle de la Chambre de revendiquer leurs droits, et de le faire maintenant,—car je parle d'après l'expérience,—ils constateront avec le temps qu'il est beaucoup plus facile de perdre un privilège à la Chambre que d'en regagner un.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. NEILL: Monsieur l'Orateur, je passe maintenant aux attributions du comité de restauration, et j'espère pouvoir présenter une ou deux propositions pratiques.

J'appuie énergiquement ceux qui ont soutenu que le Gouvernement ou le comité devrait élever la pension de vieillesse et abaisser la limite d'âge. Je peux me dispenser d'énumérer les raisons qui militent en faveur de ces mesures, car on les a exposées tant de fois dans cette enceinte et elles sont si évidentes. A la Chambre comme dans le pays, presque tout le monde se dit en faveur d'une augmentation de la pension de vieillesse et d'une réduction de la limite d'âge. Le ministre nous a appris aujourd'hui que cinq des provinces ont demandé, sans doute par l'entremise de leurs assemblées législatives, des mesures dans ce sens. A ma grande surprise, le Gouvernement ne se rend pas compte de la pression de l'opinion populaire, qui réclame ces mesures législatives. Je constate qu'en Grande-Bretagne le gouvernement obéit beaucoup plus facilement qu'ici à la pression de l'opinion populaire. Chez nous, il faut des élections à brève échéance, quelque revers capital, ou quelque autre occasion semblable, pour que le Gouvernement, et j'entends ici n'importe quel régime, tienne compte des sentiments populaires.

Il faudrait agir vite, et voici pourquoi. Plusieurs honorables députés ont dit que le comité devrait précipiter son travail, recommander des mesures, que le Parlement adopterait, selon eux, pour que nos soldats au front aient au moins quelques preuves de notre sincérité, qu'ils sachent que nous ne nous contentons pas de belles paroles et de promesses. Ils ont insisté sur la présentation d'un fait accompli.

L'honorable député de Brant (M. Wood) disait l'autre soir qu'il nous serait difficile de pousser très loin nos projets de restauration d'après-guerre avant le retour de la paix à cause de l'ignorance où nous sommes des conditions d'ensemble auxquelles il nous faudrait adapter nos vues. Cette parole contient beaucoup de vérité. La paix ne sera certainement pas signée avant six mois et probablement dix-huit mois après l'armistice, or dix-huit mois est une durée très longue. D'ailleurs les termes et la signature du traité de paix ne comportent rien au delà du traité. Ce dernier sera un ultimatum des alliés victorieux dictant une ligne de conduite aux nations vaincues, et il n'ira pas beaucoup plus loin. Il y aura peut-être une proposition d'un caractère général en vue du maintien d'une police alliée internationale. Ce traité, toutefois, n'entrera dans aucun détail de réforme économique ou sociale. Si donc, le comité doit attendre l'avènement de la paix, il devra attendre encore beaucoup plus longtemps avant de pouvoir adopter une politique de longue portée. Les traités que nous conclurons avec les autres nations et peut-être avec d'autres groupes de nations auront de profondes répercussions sur la politique que nous adopterons après la guerre. Les changements qui s'opéreront dans nos propres organisations seront en fonctions des progrès que nous ferons avec ces nations et cela demandera beaucoup de temps. Or les garçons qui sont au front, ce sont maintenant des hommes, verront les atermoiements d'un très mauvais œil et se demanderont s'il ne s'agit pas de paroles en l'air.

Le problème du tarif, par exemple, est très important. Le gouvernement actuel est traditionnellement libre-échangiste en matière de tarif, et je n'entends pas libre-échangiste dans le sens de l'esprit de parti. Le parti conservateur progressiste annonçait récemment sa forte inclination pour le libre-échange, et je suppose qu'on poussera l'application de cette politique aussi loin que l'annonce le fait prévoir. Plusieurs préconisent le libre-échange, mais le croient fatal s'il n'est pas universel.

Supposons que le Canada se prononce entièrement en faveur du libre-échange, annonce qu'il abolit ses barrières tarifaires et est disposé à commercer avec tout l'univers en permettant l'importation de n'importe quelle marchandise chez nous. Supposons que nos deux gros clients, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, décident d'appliquer la politique de la porte fermée, imposent des droits et excluent les marchandises. Il sera impossible dans ce cas d'adopter un programme de libre-échangisme absolu. On ne trouvera rien de tel dans les termes d'un traité de paix. Il nous faudra conclure des accords de ce genre après la guerre avec les différentes nations, et cela prendra également du temps. C'est en partie pour cette raison et en partie à cause des avantages politiques qui évidemment en résulteront que le Gouvernement, à mon avis, se montrerait plus disposé à faire miroiter un programme alléchant de réformes à accomplir devant les électeurs au moment où il demandera le renouvellement de son mandat, comme il le fera cet automne ou le printemps prochain, plutôt que d'adopter des mesures législatives en ce sens et de les présenter au peuple comme un fait accompli. C'est toujours plus dangereux que de faire des beaux discours sur des réformes promises en temps d'élection. Les soldats outre-mer accepteront-ils cette ligne de conduite? Ne diront-ils pas en entendant parler de promesses: "Nous avons déjà entendu de telles paroles, que diantre ne faites-vous pas quelque chose?" Ils nous demanderont de nous exécuter. Ces gens sont habitués à faire face aux dures réalités de la vie, de la misère et de la mort, et je crains fort qu'ils ne se montrent impatients si on se contente de faire miroiter des mesures à leurs yeux. Ils n'auront que faire des discours où nous leur ferons des promesses, si nous ne les réalisons pas.

Je connais une chose qui peut se faire, et qui peut se faire maintenant. Nous avons employé l'expression lorsqu'il s'est agi relativement à la dette nationale de faire des paiements symboliques. Faisons un pas dans cette voie maintenant, n'essayons pas d'exécuter tout le programme du rétablissement car la chose serait impossible en ce moment. Mais donnons à nos soldats qui sont au front un témoignage de notre bonne foi. Voici quelque chose qu'il ne sera pas nécessaire d'insérer dans les clauses du traité de paix; quelque chose qui ne dépend pas des autres nations, lesquelles nous ont déjà bien devancés à cet égard. Voici quelque chose que nous pouvons faire dès maintenant. Je dis donc à la Chambre: Adoptons une mesure législative qui augmentera le montant de la pension de vieillesse et qui abaissera la limite d'âge. Si nous agissons de la sorte, les soldats diront: "Ils ont fait de leur mieux et nous ont donné une preuve de leur bonne foi. Nous pouvons bien, ce semble, avoir confiance en eux." Et ils nous feront confiance. Cependant, si nous continuons à les tromper, à les cajoler avec des programmes de belle apparence, ils perdront confiance dans le Parlement constitutionnel et pourront se laisser emporter à des gestes désastreux pour le Canada parce qu'ils ne sauront plus où aller.

C'est un fait notoire que tous les régimes que j'ai vus dans ces murs se laissent conduire par l'opportunisme. L'opportunisme est avant tout et toujours le facteur dominant. Il arrive très souvent que c'est l'opportunisme qui l'emporte en dernier ressort dans les décisions au sujet des programmes à adopter. Voici, cependant, un cas où la justice, l'équité et l'opportunisme se marieraient très bien. Il serait certainement très opportun de donner à nos soldats l'assurance que nous adopterons cette ligne de conduite à l'égard des vieillards dont on a tant parlé. Je conseille, par conséquent, au comité de prier le Gouvernement d'ajuster le montant de la pension de vieillesse ainsi que la limite d'âge et au Gouvernement de donner suite à ce vœu dès la présente session.

J'ai le temps de parler d'une autre question, une question sur laquelle je suis revenu bien des fois au cours des vingt dernières années. Je veux parler du problème que pose les Japonais, et je constate que mes prédictions se sont réalisées. Ce que je vais proposer,—contrairement à la pension de vieillesse,—doit être compris dans les clauses du traité de paix, ou bien rien ne se fera. Je fais ici allusion à l'expulsion des Japonais et à la garantie qu'à l'avenir on refusera catégoriquement de permettre toute immigration d'Orientaux au Canada. J'affirme qu'il importe d'incorporer cette réserve aux conditions de paix, et voici pourquoi. N'ajoutez pas foi à ceux qui vous diront,—on me l'a dit à moi-même et je ne l'ai pas cru: "Oh! c'est une question à régler après la guerre; gagnons la guerre d'abord, puis nous y verrons, nous serons enchanté d'examiner le cas avec vous." Après la guerre, il sera trop tard. Ces personnes qu'il s'agit d'expulser sont, en grand nombre du moins, des sujets britanniques qui font état de cette qualité, et il ne saurait être question d'expulser des sujets britanniques après la guerre. La chose est possible avant la fin du conflit ou comme partie des conditions de paix.

Peu importe combien fragile est l'allégeance de ces sujets nippons-britanniques à la couronne britannique; peu importe combien manifeste est l'imposture de leur double nationalité, car ils peuvent être en même temps bons sujets britanniques et fidèles à l'empire nippon; c'est là leur foi et leur coutume, peu importe l'intention qui a donné lieu à leur

envoi dans notre pays. En effet, il ne s'agissait pas d'une immigration accidentelle; c'est le gouvernement japonais qui les a envoyés ici avec mission d'inaugurer une méthode de pénétration dans la plus belle province du Canada, tant du point de vue climatique que géographique, et également utile aux fins d'une agression éventuelle; cependant, ce sont ostensiblement des sujets britanniques, et on ne peut les expulser. Par conséquent, s'il y a lieu de les expulser, il faudra que ce soit aux termes du traité de paix.

Mais les intérêts, les hommes d'affaires nantis dont on dit en baissant la voix qu'ils sont les suppôts de Satan, ou à peu près, tiennent à ces hommes parce qu'ils ont besoin de main-d'œuvre pas chère. Je n'ai eu aucune preuve, ces dernières années, de quoi que ce soit de cette nature en ce qui concerne les gros capitalistes, et force nous est de supposer que les gros capitalistes sont assez malins; autrement, ils ne se maintiendraient pas en ces jours d'intense concurrence. Et les gros patrons ont constaté depuis un an que lorsque nous avions le plus besoin de main-d'œuvre à bon marché, ou de main-d'œuvre quelconque, nous en étions privés parce que nous avons dû, pour notre propre sécurité, l'expulser du littoral de la Colombie-Britannique. Nous avons été privés de main-d'œuvre au moment où nous en avions le plus besoin et nous avons dépensé cinq millions de dollars à pourvoir à son entretien puis, quand nous aurons fini de radouber nos vaisseaux, de bâtir nos maisons et de payer pour maintenir ces gens dans l'oisiveté, nos dépenses auront doublé. Qu'on lui donne le nom qu'on voudra mais qu'on n'appelle pas main-d'œuvre à bon marché celle qui disparaît quand on en a besoin, dès qu'éclate une guerre.

J'ai ici en mains la copie d'un contrat—ou plutôt d'une faveur—conféré à l'Alberta par la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique et par lequel la Commission s'est engagée à placer un certain nombre de Japonais sur des fermes de l'Alberta, à des conditions strictes et bien précises. On dit parfois que les Israélites sont un peuple favorisé de Dieu; mais ils le sont infiniment moins que les Nippons. En tout cas, la Commission de sécurité de la Colombie-Brtannique les a inondés de faveurs. Elle leur a garanti leurs frais de déplacement, les a assurés de ne pas avoir à solliciter le secours direct, leur a garanti toutes sortes de soins médicaux, et jusqu'aux services dentaires, l'hospitalisation, l'instruction et le logement. Chaque maison devait avoir un jardinet et il fallut leur garantir que si un particulier se trouvait provisoirement sans travail, il ne serait pas pour cela dépossédé de sa maison et de son jardin. On était loin d'en avoir fait autant pour nos chômeurs durant la crise. Voici l'article 10 de ce remarquable document:

> La commission convient de transférer ou de faire transférer hors de la province, à la fin de l'état de guerre, les Japonais provisoirement placés ou établis dans la province, conformément aux termes de la présente convention, et sur demande par la province.

Que dire de ces gens qui sont sujets britanniques? Vous ne pouvez déporter des sujets britanniques une fois la guerre finie; vous ne pouvez même pas les transporter d'une province à une autre. Le statut de sujet britannique semble avoir disparu quand la question de continuité de résidence entre en jeu. Je ne suis pas avocat, mais je voudrais savoir si un gouvernement peut déléguer ses pouvoirs souverains à un organisme qui s'appelle une commission de sécurité. Il peut charger la commission d'accomplir certaines choses sous sa juridiction. Mais apparemment la commission se croit un état indépendant; elle s'arroge le droit de défaire ou de faire ce qui lui plaît. Je désire voir vider cette question. En outre, des accords semblables ont été signés avec le Manitoba et l'Ontario avant d'être reçus, et ils devront tous retourner dans la Colombie-Britannique. Après la guerre, nous aurons 24,000 Japonais que l'on renverra dans la Colombie-Britannique qui n'en veut pas plus que l'Ontario ou toute autre section du pays.

Il se peut, monsieur l'Orateur—il est inutile de cacher les faits—que dans la Colombie-Britannique il se trouve quelques gens qui par ignorance ou pour s'assurer quelques votes ou pour obtenir des fonds électoraux se font les champions de "leurs petits frères bruns." Oh! il ne sont pas nombreux, loin de là, je puis vous l'assurer. Puis il faudra donner du travail à ces ennemis lorsqu'ils nous reviendront, n'est-ce pas? Ils en obtiendront par ordre du Gouvernement, ce qui est de la contrainte, ou ils en obtiendront en exigeant moins que les blancs—ce qu'ils peuvent faire facilement car leur niveau d'existence est beaucoup moins élevé—et ils obtiendront ces emplois de la façon que j'ai indiquée: aux dépens des anciens combattants. A ce moment-là, nos jeunes gens seront revenus du Pacifique et de l'Orient, et ils raconteront l'histoire, la vraie histoire, je crains du traitement que nos femmes et nos hommes ont reçu, du traitement que leur auront infligé ces enfants de—enfants de Bélial. Monsieur l'Orateur, j'aurais pu employer un mot plus crû et qui les aurait mieux décrits et ce sont ces hommes qu'on nous demanderait de recevoir à bras ouverts et d'aimer comme des frères? Il est révoltant d'entendre des gens user de termes remplis d'une affection hypocrite à l'égard de ces "frères

bruns". Rien d'étonnant qu'un membre de l'Assemblée législative, député de la côte occidentale de l'île de Vancouver, où je demeure, se soit servi, l'autre jour, des mots suivants:

"Il y aura de graves désordres sur la côte occidentale de l'île de Vancouver, après la guerre, si l'on permet aux Japonais de retourner à leurs anciennes occupations là-bas", a déclaré James Mowat, député provincial d'Alberni. "J'ai reçu plusieurs lettres, a-t-il dit, de sociétés d'anciens combattants, d'associations de pêcheurs et des ouvriers de l'industrie du bois de construction de la côte du Pacifique à l'effet qu'une guerre civile éclatera si on permettait aux Japonais de revenir sur la côte du Pacifique."

Je n'irai pas aussi loin, car nous sommes des gens respectueux des lois, mais cette déclaration vous donne une idée des sentiments qui dominent là-bas.

Et n'allez pas croire que les Japonais sont des gens à l'esprit lourd et engourdi qui ne songent qu'à être des scieurs de bois et des porteurs d'eau: ils sont intelligents et ils veulent dominer dans notre pays. Ils ont résolu de procéder autrement et, fort habilement, de contourner la difficulté. Ils comprennent combien ils sont peu populaires en Colombie-Britannique et qu'ils n'obtiendront jamais le droit de suffrage dans cette province. Ils le disent ouvertement dans leurs journaux, car ils ont leur propre presse: "Nous ne sommes que quelques milliers en Ontario, quelques milliers au Manitoba et ailleurs. Restons-y; on nous remarquera à peine. Tenez-vous tranquilles. Eventuellement, vous présenterez une requête en faveur du droit de suffrage." Et vers ce temps-là, espèrent-ils, quelque nigaud sera prêt à leur donner son appui dans le Dominion; et la pression conjuguée de ces gens finira, croient-ils, par contraindre le gouvernement de la Colombie-Britannique à leur donner son appui; et puis adieu, Colombie-Britannique, car tout rentrera dans le camp des Philistins. Une fois la mesure passée, elle aura comme conséquence immédiate de faire disparaître toutes les restrictions, restrictions sur la pêche, restrictions sur l'accès à tout emploi, surtout restrictions sur l'immigration, comme je vais vous le montrer incontinent. Et une fois le but atteint, adieu, Colombie-Britannique.

N'oublions pas que sans la pression qui a été exercée de 1921 à 1929 toute l'industrie de la pêche sur les côtes du Pacifique serait aux mains de ces Japonais. Je puis me targuer d'avoir moi-même obtenu, en 1922, une réduction de 40 pour cent dans le nombre des permis accordés au Nippons, en 1923 une autre réduction de 15 pour cent, et l'année suivante une nouvelle réduction de 10 pour cent. Le contingentement prévu sur les permis existants a été diminué d'autant et il est resté à ce chiffre réduit. J'ai aussi obtenu qu'on réduise de 1,700 à 150 le contingentement annuel des immigrants. Ce dernier chiffre est encore en vigueur. Que serait-il arrivé autrement? Au lieu de 24,000 Japonais, nous en aurions 50,000. Ce n'est là que pure spéculation, mais je ne pense pas exagéré de dire que si nous avions eu en Colombie-Britannique 50,000 soldats japonais bien formés, ou leurs familles, ils auraient constitué le facteur décisif d'une attaque nippone contre le Canada.

On les entend parfois nommer "les petits frères bruns", mais ces "petits frères" ne semblent pas du tout se préoccuper d'incidents comme celui de Pearl-Harbour. A la veille d'attaquer un pays neutre et ami, Hitler se disait toujours forcé d'agir ainsi pour le protéger contre les Britanniques. On n'a jamais entendu dire que les Anglais songeaient à s'emparer de Pearl-Harbour. Jamais, je crois, on n'a fait une telle supposition. Pearl-Harbour n'a été qu'une illustration de la barbarie nippone. Qu'on permette à ces 24,000 Japonais de revenir en Colombie-Britannique, qu'on leur accorde le droit de vote qu'ils sollicitent et dans vingt ans, toute la région à l'ouest des Rocheuses sera sous la domination financière et économique des Japonais, ils l'auront organisée sur un pied d'affaires comme ils ont fait pour Hawaï.

Il est rarement donné à un individu, et plus rarement encore à une nation, de pouvoir revenir en arrière et corriger les erreurs passées. Que n'auraient pas donné les Etats-Unis il y a quelques années, que ne donneraient-ils pas peut-être encore aujourd'hui pour ne pas avoir commis l'erreur d'établir les noirs chez eux? Au moment où ils l'ont fait, ces noirs leur offraient une main-d'œuvre à bon marché, mais comme ils ont dû le payer par la suite! Il nous faudra nous aussi payer bien cher notre négligence si nous ne profitons pas de l'occasion qui nous est offerte.

Cette occasion se présente à nous. La guerre a provoqué des souffrances et des douleurs indicibles. Nous avons perdu des milliers de jeunes gens et je crains que d'autres milliers ne partent encore. D'immenses quantités de matériel se perdent, ce qui importe peut-être moins, et nous ployons sous le poids d'une dette énorme qui ne disparaîtra jamais. Profitons au moins de cette occasion de réparer nos erreurs passées, d'assurer à jamais à la Colombie-Britannique une population blanche et de former un Canada civilisé et chrétien. C'est intentionnellement que j'emploie le mot "chrétien". La Chambre compte un bon nombre de membres du clergé à qui je lance cet appel. Je ne m'adresse pas souvent à eux. Ils se sont engagés à travailler

au règne du Christ. Des missionnaires sont allés dans les coins les plus reculés du Pacifique, afin d'y convertir les populations. Mes honorables amis vont-ils élever la voix dans cette enceinte pour demander l'établissement d'une civilisation païenne dans notre pays?

N'hésitez pas en cette circonstance. Ces gens ne sont pas les derniers représentants d'un paganisme moribond. Il y a plusieurs années le gouvernement japonais s'est demandé s'il était préférable d'abandonner le régime païen qu'il avait encouragé jusque-là, pour se tourner vers le christianisme, ou s'il devait persévérer dans le paganisme. Il s'agissait de décider quelle serait la manœuvre la plus habile. En pleine connaissance de cause, il a choisi le paganisme. Ce peuple est païen à l'heure actuelle, de par la politique bien arrêtée de son gouvernement qui est tout-puissant dans son pays.

Allons-nous établir en Ontario et au Manitoba des noyaux de 5,000 ou 6,000 Japonais, des groupes qui s'augmenteront sans cesse? N'oublions pas que les jaunes se multiplient à peu près trois fois aussi rapidement que les blancs. Allons-nous établir ces païens parmi nous? Tout ceci ne doit être qu'une fable. Le temps est sûrement loin où nous aurions pu songer à établir ces groupes païens au milieu de nous. Il faut décider si nous voulons réserver le Canada à la race blanche. Il ne faut pas agir à la légère. C'est notre dernière occasion de réparer notre erreur et c'est grâce à toute une série d'événements fortuits que nous l'avons. Je vous en prie, pour l'amour du Ciel, profitons-en tandis qu'il en est encore temps.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, je suis de l'avis de l'honorable préopinant (M. Neill): des mesures immédiates s'imposent. Les théories ont leur utilité dans un plan à longue portée, mais il faut agir sur-le-champ. Je ne sais si j'ai bien saisi les paroles de l'honorable député, mais je crois qu'il a dit que certains gogos de l'Ontario voteront peut-être en faveur des Japonais. Il n'y a pas de gogos dans l'Ontario, car nous ne voterons pas en ce sens. L'honorable député de Yorkton (M. Castleden) a dit cet après-midi que le peuple canadien est las de l'enrégimentement. Je suis heureux de le lui entendre dire, étant donné qu'il est membre d'un parti socialiste. Si celui-ci pouvait jamais agir à sa guise ce serait le règne universel de la contrainte.

J'appuie la résolution. J'ai écouté avec intérêt, hier, les remarques du ministre de l'Air (M. Power). Il a donné à la population une idée approximative des difficultés que nous aurons à surmonter au retour de nos gars. Il faudra avoir des égards pour eux. Ils méritent ce qu'il y a de mieux, car nous leur devons beaucoup pour la façon dont ils ont défendu les Iles Britanniques. Nous ne pourrons jamais nous acquitter envers eux à cet égard. Mais ne vous y trompez pas, en défendant les Iles Britanniques, ils défendaient aussi le Canada. Cependant, plusieurs occasions de réussir les attendent au pays. Une grande partie du Canada est encore à découvrir. L'esprit d'initiative de ces jeunes gens sera l'esprit qu'on pourra utiliser pour assurer la mise en valeur des grandes régions canadiennes encore à découvrir.

Nous ne faisons que commencer à gagner la guerre. Ne ralentissons pas un instant notre effort. Nous devons tout faire pour gagner la guerre et ne parlons pas de paix, de restaurations et de choses de ce genre qui détournent notre esprit de la poursuite des opérations. C'est cependant notre devoir de songer à l'avenir, à la période immédiate d'après-guerre. Les combattants attendent de nous quelque chose en ce sens. Ils comptent que nous aurons préparé quelque chose pour eux, lors de la démobilisation. Il s'écoulera quelque temps avant la démobilisation. Il ne faudra pas les licencier avant de leur trouver un emploi. Nous devrons procéder graduellement à la levée des contrôles.

De grands espoirs sont fondés au sujet du Canada. Je crois en son avenir. Depuis quelque temps une révolution agricole, industrielle et scientifique se poursuit au pays. La guerre a accentué ce mouvement. Une révolution scientifique a eu lieu non seulement en agriculture et dans l'industrie mais aussi dans le domaine de l'utilisation domestique des matières premières. On a fait usage de plusieurs nouveaux produits. Il ne faut pas perdre la science de vue quand il s'agit de reconstruire et de préparer l'avenir. A cet égard, je signale à la députation une brochure renfermant une conférence prononcée à la Société royale du Canada par M. J. K. Robertson. A la page 10 il dit:

> Conformément à la quatrième clause de la Charte de l'Atlantique, les Etats-Unis et le commonwealth britannique s'efforceront de favoriser l'accès de tous les Etats, petits ou grands, vainqueurs ou vaincus, et sur le pied de l'égalité des droits, au commerce et aux matières premières du monde, nécessaires à leur prospérité économique.

Certes, nous devrons consacrer de fortes sommes aux recherches et au développement scientifique du pays. Songeons à ce qui se passe au Canada: de nouvelles matières sont mises en usage de temps en temps pour les besoins de la guerre et remplacent les anciennes qui ne sont pas économiques; on peut prévoir un accroissement de l'utilisation des produits forestiers et houillers; on obtiendra le nylon et autres produits analogues de la houille, de l'air et de l'eau; la fabrication de

rayonne; le remplacement de métaux par les matières plastiques, des automobiles fabriquées de matières plastiques. Nous avons maintenant besoin du plombier qui se sert de matières plastiques, de l'installation de tuyaux en substances plastiques. Toutes ces choses sont nouvelles; pourquoi ne trouverait-on pas de nouvelles sources de matières premières qui serviront, par exemple, à produire de l'aluminium au lieu d'importer les matières premières de la Guinée anglaise. La science aidera à réduire les frais de production par des méthodes scientifiques qui remplaceront l'exploitation des ouvriers: nouvelles méthodes, nouvelles matières premières qui réduisent le temps réel qui suffit à peine à assurer l'existence, qui établissent un meilleur équilibre entre le travail, l'étude, la récréation et le sommeil. Toutes ces choses sont réalisables. La science contribuera plus que toute autre chose à la prospérité future du Canada. Il faudra affecter des sommes beaucoup plus considérables que jamais aux recherches entreprises de concert avec les industries. Voilà le domaine où nous avons le plus retardé dans le passé. Songeons à ce que le Conseil national de recherche a déjà réalisé de concert avec l'industrie et dans la poursuite de la guerre et nous nous rendrons facilement compte du besoin d'accroître ce merveilleux travail de recherches.

Les problèmes d'après-guerre du Canada ne sont pas insolubles, mais il faut que toutes les classes de la société collaborent à leur solution. Les chefs éclairés de l'industrie et du travail syndiqué devront y coopérer. Je suis certain qu'à l'avenir les chefs d'industrie favoriseront l'organisation ouvrière. Ils auront d'ailleurs avantage à le faire. Impossible aux gens d'atteindre un rendement maximum en vue de la solution d'un problème sans l'organisation ordonnée des énergies latentes. Le problème de demain sera d'adapter nos moyens de production aux conditions de l'heure et d'organiser l'économie nationale de façon à créer et à utiliser notre capacité de travailler pour l'amélioration de notre mode de vie. Bien des gens se méfient de l'expression "économie dirigée". Je veux leur rappeler que la plus ancienne économie dirigée dont l'histoire fasse mention a été pratiquée en Egypte. Joseph, qui fut le premier des ministres de l'agriculture dans un pays capitaliste, organisa les sept bonnes années que devaient suivre les sept mauvaises années. Toute compagnie importante, toute entreprise considérable prépare son programme d'action des mois et des années d'avance. Peut-être l'Etat n'a-t-il pas assez prévu dans le passé. Une économie dirigée ne signifie pas nécessairement l'enregistrement ou l'assujettissement à une bureaucratie; c'est plutôt un moyen de donner plus de liberté à l'esprit d'entreprise et de l'inciter à plus d'ingéniosité et d'invention. L'industrie organisée et le travail organisé, chacun reconnaissant les droits et les prérogatives de l'autre, devraient se mettre à la tête du mouvement et garantir tout le monde contre la misère. Ils devraient encourager l'Etat à assurer à tous au moins un minimum de sécurité. Quand les citoyens d'un pays sont forts, indépendants et assurés de l'avenir, il s'ensuit un gouvernement fort mais flexible, assez fort pour protéger le peuple, mais pas assez puissant pour le dominer. L'Etat n'est pas propriétaire de toute la machine et ne la conduit pas à son gré, mais sa tâche doit être d'équilibrer la production industrielle et d'éviter les embouteillages et les collisions. Libérée de toute contrainte et de toute pression, l'entreprise privée engagera le travail à rechercher ses avis et il y aura toujours de l'emploi pour tous à des salaires convenables. Toutefois, il s'écoulera beaucoup de temps avant que des plans puissent être mis à exécution, et souvent les projets les mieux conçus n'aboutissent à rien. Les effets de la cessation des hostilités pourront être brusques et graves. C'est donc maintenant qu'il faut dresser des plans pour ce moment-là.

Il existe un moyen de résoudre partiellement le problème dans ma propre ville, qui se trouve en butte à de nombreuses difficultés. Sa capacité de production s'est énormément accrue, en même temps que sa population augmentait. De plus, le nombre de gens qui y séjournent pendant le jour a fortement augmenté, ce qui aggrave énormément le problème des services publics. La question des égouts est fort grave; en effet, les égouts actuels ont été construits pour desservir moins des deux tiers de la population actuelle et déjà la santé des habitants de cette ville et de certaines autres qui se trouvent en bordure du lac Ontario est vraiment menacée. On devra nécessairement prendre des mesures à cet égard. Il serait plutôt difficile d'agir pendant la guerre, mais on devra le faire si les hostilités doivent durer encore quelques années. Aujourd'hui des eaux d'égout se déversent dans le lac, l'usine de purification n'ayant pas une capacité suffisante. L'eau potable est bien filtrée et traitée, et l'aqueduc est fort bien aménagé mais la désorganisation de ce service aurait des conséquences fort sérieuses pour les citoyens de Toronto et de sa banlieue et de certaines autres villes situées en bordure du lac Ontario. L'approvisionnement d'eau pose actuellement un problème difficile à résoudre, et il faut aussi régler la question du transport. La Toronto Transportation Commission fait un excellent travail, et si son service n'a pas encore atteint la perfection il ne faut pas l'en blâmer. La municipalité doit augmenter plusieurs services,

celui des incendies, celui de la police, celui de l'hygiène, entre autres. Encore une fois, nous avons besoin de deux mille logements; la ville de Toronto pourrait les occuper sans aucune difficulté. Aujourd'hui des ouvriers de Toronto vont travailler à Leaside, East-York, Malton, New-Toronto, Weston et autres municipalités avoisinantes. Les services qui ne sont pas publics sont aussi lourdements taxés, et l'initiative privée fait de son mieux pour les maintenir.

Je me demande quelle place tout cela tient dans les projets? Nos industries de Toronto seront-elles affectées à la production des marchandises de temps de paix? Avec quelle rapidité doit s'opérer cette transformation? Les usines et l'outillage représentent d'immenses capitaux, que personne ne veut jeter par les fenêtres. Si les usines doivent être transformées, et plusieurs le seront, plusieurs projets viseront sans doute les services que j'ai mentionnés, et il faudra les réaliser rapidement si ces services doivent être raisonnablement adéquats. La municipalité de Toronto songe déjà à se construire des transways souterrains pour le transport rapide des voyageurs, et le projet fait actuellement l'objet de certaines recherches. Il faudra de nouveaux égouts, une usine de purification, de nouvelles rues, il faudra faire disparaître les taudis et construire des demeures privées et des édifices publics. Il faudra entreprendre tout cela, si nous voulons que ces industries restent à Toronto; en effet, si nous ne pouvons leur assurer des commodités convenables, elles s'en iront.

Toutes ces initiatives exigeront une forte main-d'œuvre, parant ainsi largement au fléchissement de l'embauchage pendant la période de rajustement économique à prévoir. La difficulté vient de ce qu'à Toronto les taxes municipales sont déjà beaucoup trop fortes, et que l'évaluation municipale est déjà excessive. Ces services s'imposeront non seulement aux habitants de Toronto; ils s'imposeront aussi aux habitants des banlieues et même à des agglomérations plus éloignées. De quelle utilité seront ces projets dans un plan de restauration? Ce sont des questions qu'on peut arrêter dès maintenant. Ce sera certainement un moyen de fournir de l'emploi à ceux qui font actuellement partie de nos armées. La mise à exécution de ces projets exigera le travail de toutes les catégories d'ouvriers. Nos hommes seront occupés à la fabrication de l'outillage nécessaire à l'exécution de ces entreprises tout autant qu'à la réalisation des projets eux-mêmes. On aura besoin alors de toutes les sortes de matériaux et aussi, je n'en doute pas, de nouveaux matériaux. L'embauchage se fera sur une grande échelle, mais il faut tenir compte de la question du financement. Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, la ville de Toronto et les municipalités de la région métropolitaine qui en bénéficieront tous devront fournir les fonds de façon équitable. Tous ces corps publics sont, de bien des manières, intéressés dans ces projets.

Je suis d'avis que nous pouvons dès maintenant arrêter des plans pour la solution de ce problème afin que nous nous mettions à l'œuvre presque aussitôt que nous pourrons obtenir les matériaux voulus. Tous ces corps devraient s'entendre immédiatement et arrêter des plans qui pourraient être mis à exécution sans délai dès que la guerre aura pris fin. Ce sera du temps et de l'argent bien employés. Seule, je crois, la question de finances constitue un obstacle à surmonter. Aussi bien suis-je d'avis que le gouvernement fédéral doit donner à la population de la ville et de la région de Toronto l'assurance qu'il sera prêt à financer une partie de cette entreprise, ce qui sera certainement un moyen de fournir de l'emploi à un grand nombre de travailleurs.

M. F. D. SHAW (Red Deer): Monsieur l'Orateur, on ne saurait aborder le sujet du rétablissement et de la restauration sans se rappeler que l'an dernier la Chambre avait demandé à un comité d'étudier cette question sous ses divers aspects. Je n'ai pas eu l'avantage de faire partie dudit comité, mais on me dit qu'il a tenu environ seize séances. De temps à autre il a soumis des rapports provisoires à la Chambre, mais j'ai gardé l'impression qu'en somme ce comité n'avait pas accompli grand'chose. De fait je pense plutôt, si je puis m'exprimer ainsi, que notre excellent navire du rétablissement et de la restauration, après avoir essuyé de fortes tempêtes, a sombré quelque part près de l'île de la saine alimentation. J'ai été quelque peu désappointé à ce sujet, mais j'espère que je ne le serai pas par le résultat des délibérations du comité, cette année.

Avant d'en dire davantage sur la question j'avouerai en toute justice que l'attitude du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) au cours du présent débat m'a laissé une assez bonne impression. Il n'a pas parlé, il est vrai, mais il s'est montré très patient. Nous ne saurions dire s'il a emmagasiné tout ce qu'on a dit, mais il est encourageant de constater qu'il semble s'intéresser à la discussion. Notre programme de rétablissement et de restauration repose naturellement sur la supposition que les alliés seront victorieux; il ne peut y avoir de doute à ce sujet. Je suis donc porté à croire que les personnes qui n'approuvent pas l'étude de cette question maintenant n'ont pas une bien grande confiance dans l'issue de la guerre. Lorsque

nous aurons remporté cette victoire nous honorerons nos soldats et nos marins, y compris les matelots de la marine marchande, et nos aviateurs, mais je me demande si nous nous contenterons de belles paroles, qui sont toujours agréables à entendre mais pas de nature à satisfaire les exigences de la situation. Nous qui sommes restés au pays sommes censés rendre le Canada digne des nobles idéals démocratiques pour lesquels nos soldats se battent, et je soutiens que tout plan de rétablissement doit être arrêté à la lumière des exploits héroïques accomplis par les membres de nos forces combattantes.

Je suis convaincu qu'on nous reprochera de consacrer tout ce temps à cette discussion. Certains journaux nous ont fait la leçon, et je sais que bien d'autres dans le pays ont l'impression que nous n'avons aucunement le droit de consacrer nos énergies à cette question à l'heure actuelle. Mais je ne m'en fais pas et je crois fermement que les honorables députés ne tiendront pas compte de ce qu'on pourra dire à notre sujet dans l'accomplissement de notre devoir tel que nous le concevons, surtout en ce moment.

L'histoire enregistre un fait très important, et c'est que les énormes dépenses nécessaires au financement d'une guerre conduisent invariablement à la régression dans les affaires, au marasme industriel et au chômage général. Le passé en fait foi. On a convenu dans le passé que ces conditions sont le résultat inévitable de ces énormes dépenses. Bien que cet état de choses puisse être inévitable sous notre régime actuel, le temps est venu où la population du Canada doit imposer d'en faire disparaître les causes. Quant je parle de régression, de marasme ou de panique dans les affaires, il me faut me reporter à un numéro de journal que j'ai sous les yeux et où je trouve la définition du mot "régression". Je cite:

> La régression est une époque où on doit serrer la ceinture. Le marasme est une période où il n'y a plus de ceinture du tout. Et quant il n'y a plus rien à retenir, c'est la panique. Or, nous ne voulons ni de régression, ni de marasme, ni de panique.

Voici maintenant un autre point que je tiens à signaler. J'ai été consterné d'entendre certains de nos soldats avouer carrément espérer que la guerre ne finisse pas bientôt. Une seule raison peut expliquer une telle affirmation dans la bouche d'un jeune homme, et c'est qu'il craint la situation qui l'attend peut-être à la fin des hostilités. Ce n'est pas la sorte de moral à cultiver, et j'affirme que notre devoir est de faire tout notre possible pour créer le haut degré de moral essentiel à la guerre totale. Nos jeunes militaires et nos ouvriers qui s'appliquent à fabriquer des engins de guerre doivent être pénétrés de confiance à l'égard de l'ordre démocratique d'après-guerre. Je dis que cela est essentiel. Toute proposition doit refléter la volonté du peuple canadien, et non pas la volonté d'un individu ou d'un groupe de personnes bien éloignés de notre beau pays. J'ajoute que nos plans d'après-guerre doivent tenir compte des aspirations de nos soldats. Il nous incombe de jeter les bases d'une démocratie vraiment régénérée. Si, en établissant le fondement de ce que certains croient être une démocratie restaurée, nous empiétons sur les droits démocratiques de notre population, je dis que nous aurons failli à la tâche, et failli lamentablement.

Je voudrais analyser brièvement certaines opinions énoncées au cours du débat par divers honorables députés. J'ai éprouvé aujourd'hui un sentiment de déception après le discours de l'honorable député de Victoria (M. Mayhew), parce qu'il a déclaré que tous les projets d'ordre régional énumérés par plusieurs de nos collègues étaient intéressants, mais qu'ils ne représentent qu'un aspect d'un plan général. Or, il m'a laissé perplexe en ne disant pas en quoi consistait le plan général qu'il a à l'esprit.

Il y a quelques jours à peine, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), qui, je suis forcé de le reconnaître, est un disciple fidèle de Clarence Streit, protagoniste de l'union fédérale, a exprimé la conviction que nous devrions instituer une police mondiale. En fait, autant que j'ai pu en juger, il a exprimé le vœu que le Canada et le Parlement soient privés de la souveraineté dont ils jouissent actuellement. C'est un genre de raisonnement qui m'est intolérable. Est-ce que nous, Canadiens, nous faisons les sacrifices que nous consentons aujourd'hui uniquement pour constater après la guerre que quelque autre gouvernement, en quelque autre pays, détermine quelle doit être notre ligne de conduite en notre propre pays? Si c'est pour cela que nous combattons, nous ferions aussi bien de déposer les armes tout de suite car c'est une pareille idée qu'Adolphe Hitler a derrière la tête.

Il nous a été donné ensuite d'entendre un discours de l'honorable député de Cariboo (M. Turgeon) dont la parole a toujours le don de nous charmer. Il me plaît toujours de l'entendre. Il a toutefois déclaré que nous, et nous seuls, étions responsables des déplorables conditions qui ont régné durant la crise. J'exprime sa pensée en mes propres termes, tels que je les ai compris. Et nous sommes d'accord. C'est du reste ce que n'ont cessé de répéter les créditistes depuis la première fois qu'ils ont pris place en cette Chambre, en 1936. Il n'y avait rien de bien neuf à nous

dire que nous, les Canadiens, sommes responsables des conditions qui ont régné au pays à cette époque. Malheureusement, toutefois, l'honorable député de Cariboo, qui se trouve être aussi président du comité de la restauration et du rétablissement, n'a pas assez développé sa pensée pour nous démontrer comment, étant responsables de cet état de choses, nous pourrions modifier notre conduite de façon à effacer l'opprobre qui indubitablement pèse sur nous et non sur autrui.

Quant à l'honorable député de Brant (M. Wood), il a formulé une riche philosophie et j'emploie ici à dessein l'épithète "riche", puisque je suis d'une circonscription agricole. Si je l'ai bien compris, l'honorable député a déclaré que les millions de chômeurs au Canada et les centaines de mille salariés qui gagnent juste de quoi se munir du nécessaire auraient pu remédier à leur sort s'ils avaient seulement acheté des rentes viagères. Mais avec quoi donc, monsieur l'Orateur? Il a ensuite posé un principe encore un peu plus absurde, à savoir que si nous restions dans nos petits patelins et si nous nous contentions de produire de quoi pourvoir à nos propres besoins, tous les ennuis qui ont harcelé le peuple canadien disparaîtraient par le fait même.

J'en viens maintenant à l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson), ci-devant chef du parti conservateur et membre actuel, je crois, du parti conservateur progressiste. Il ne s'est pourtant pas révélé fort progressiste l'autre jour quand il a dit: "Oui, je suis pour la réforme, tant qu'on ne renoncera pas au *statu quo* et tant qu'on fondera le cours d'instruction sur le vieux manuel de savoir-vivre que possédait grand'maman." Le tout se résume à ceci: Il veut tout conserver, dit-il, et cependant tout changer. Mais il ne changera rien. C'est le résultat inévitable de la philosophie qu'il préconise.

D'autres membres du parti conservateur progressiste qui ont pris la parole ont consacré une bonne partie de leur temps à discourir sur des projets locaux, tous admirables, je l'avoue, mais pas un seul de ces projets locaux ne restaurera le Canada ou ne rétablira les hommes qui reviendront d'outre-mer ou qui sont licenciés des forces armées ici au Canada.

Je désire appeler l'attention sur une proposition de l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis). Je dois avouer que je ne suis pas entièrement d'accord avec l'honorable député car je suis convaincu que le monopole d'Etat peut très facilement devenir plus dangereux que le monopole privé. Sous un système d'étatisation des industries productrices du pays j'imagine que le Gouvernement au pouvoir pourrait être mû par des considérations politiques, à moins, naturellement, que l'opposition soit éliminée. Il est vrai que le monopole s'est développé depuis quelques années; il est vrai que des privilèges spéciaux se sont établis; que des abus se sont glissés; mais je blâme le Gouvernement qui a permis que ces choses se produisent beaucoup plus que je ne blâme ceux qui se sont rendus coupables de ces pratiques répréhensibles. J'ajouterai que je m'oppose carrément à ce que quelques individus, dans notre pays ou ailleurs, s'enrichissent au détriment du reste de la population. Je n'admets pas que l'individu soit devenu absolument incapable de gérer ses propres affaires; je ne crois pas qu'il soit devenu complètement malhonnête. Je dirai toutefois que nous devons supprimer les abus responsables de ce que tant de reproches aient été adressés à ceux qui s'occupent d'entreprises privées.

J'en arrive maintenant au discours de l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) et je tiens à dire qu'il est le seul jusqu'ici de ceux qui ont pris part au débat à avancer une proposition assez vaste pour englober toute la situation à laquelle le comité devra faire face. Je remarque, à la lecture de son discours, qu'il a insisté sur la forte augmentation de la faculté de production de notre pays. Notre production, me dit-on, a atteint le formidable total de neuf milliards de dollars. Il affirme, de plus, qu'il n'est pas illogique de conclure que, si nous pouvons produire pour neuf milliards par année de véritables richesses dans notre pays, dont la plus grande partie sera détruite au cours de cette guerre, il sera aussi assez facile de produire neuf milliards de marchandises pour les consommateurs. Voilà à mon avis un bon raisonnement. Mon honorable ami a aussi insisté sur les conséquences désastreuses qu'entraînerait une débâcle industrielle si on ne convertissait pas systématiquement nos industries de guerre en industries de paix. Il a énuméré les trois points concrets qui pourraient servir de base au travail de ce comité. Il a proposé que le comité recommence tout à neuf et délaisse tout ce qui s'est fait l'an dernier. Je m'excuse, monsieur l'Orateur, de lire ces trois points, mais je le fais afin d'en ajouter un quatrième qui complétera le tableau. L'honorable député d'Acadia a dit comme en fait foi le hansard du 25 février 1943, voici:

1. Que l'on fasse immédiatement un relevé complet dans le but de déterminer la nature et le volume des produits de l'industrie dont le peuple canadien aura besoin après la guerre pour se remettre sur pied et pour porter son mode de vie au niveau que nos ressources naturelles peuvent lui assurer de façon stable.

2. Que l'on fasse un relevé complet des industries de guerre canadiennes afin de déterminer à quel point chacune pourrait s'adapter à la production de ces denrées de temps de paix, et en vue d'élaborer les plans et de préparer les mesures nécessaires à cette transformation dans chaque cas, à la fin des hostilités.

3. Que l'on fasse un relevé des marchés étrangers qui pourraient nous être accessibles à la fin de la guerre, et du rôle que l'industrie canadienne devrait jouer dans la restauration des pays dont les industries ont été détruites ou désorganisées du fait de la guerre.

J'en ajouterai un quatrième d'une telle importance à mon sens, que de sa réalisation dépend celle des trois premiers. Voici:

4. Que comme mesure essentielle à l'adaptation de l'industrie de guerre canadienne aux besoins de paix, on enlève le contrôle de la monnaie et du crédit aux monopoles particuliers qui le détiennent aujourd'hui pour le confier au Parlement et que ce dernier organise la politique financière du pays de façon à mettre en circulation suffisamment de numéraire exempt d'intérêt pour permettre le financement par l'Etat de tous les projets de reconstruction et de rétablissement d'après-guerre et pour assurer au public consommateur une puissance d'achat qui lui permettra un niveau de vie limité non plus par la rareté voulue d'argent mais par la capacité productive de l'industrie et des ressources naturelles du pays.

Bon nombre d'entre nous verraient d'un bon œil un inventaire de nos ressources industrielles, de même que de nos usines de guerre. Ils consentiraient même sans doute à une étude des marchés possibles à l'étranger. Mais qu'on leur parle de mon quatrième projet, qu'on leur parle d'un remaniement de notre régime financier, et on les voit s'arrondir le dos et vociférer des préjugés à tel point qu'on se croirait en face de matous furieux. Pour quelle raison, je l'ignore, mais on en est venu au pays à entourer la finance d'un culte, à en faire l'objet d'un mystère. C'est tout simplement fantastique, à mon sens. Si nous avons suffisamment d'intelligence pour saisir certains côtés des autres facteurs, pourquoi ne nous juge-t-on pas assez intelligents pour percer au moins un peu le mystère qui entoure la question du numéraire? Elle a une telle importance, tant dans le domaine international que dans le domaine national, que je me permettrai de citer un passage d'un livre de Vincent C. Vickers intitulé *Economic Tribulation*. On pourra être tenté de rire de mes paroles, mais, qu'on ne l'oublie pas, M. Vincent Vickers a été lieutenant suppléant de la ville de Londres. Il fut le directeur de la Vickers Limited pendant vingt-deux ans et membre du conseil d'administration de la London Assurance Company, poste qu'il résigna en janvier 1939. En 1910, il avait été nommé gouverneur de la Banque d'Angleterre, poste qu'il résigna en 1919. Il dit d'abord ceci (page 28 de son livre):

Il importe de se rappeler que notre politique monétaire de ces dernières années n'a pas été comme auparavant une politique de la Banque d'Angleterre, mais la politique de la trésorerie de Sa Majesté inaugurée par un chancelier de l'Echiquier qui a apparemment saisi que la lacune permanente du progrès économique du pays, c'était l'existence d'un système monétaire dominé par les prêteurs professionnels et les créateurs professionnels de crédit, dominé, c'est-à-dire par des financiers imbus de l'idée que, parce que l'argent et le crédit sont manifestement essentiels à l'échange des produits et des denrées, il est également manifeste et essentiel que les maîtres de la monnaie et de l'émission du crédit aient la haute main sur le commerce et déterminent et réglementent (sous le régime de leur système fort rémunérateur) les phénomènes économiques qui permettent à la production de trouver un débouché.

Puis je signale à l'attention de la Chambre le passage suivant:

Cela signifie, va sans dire, que les financiers se sont arrogé, peut-être pas la responsabilité, mais certes le pouvoir de dominer les marchés mondiaux et, par conséquent les nombreuses relations de pays à pays, qui entraînent les amitiés ou la méfiance internationales.

A quiconque doute de l'exactitude de ce passage, permettez-moi de dire qu'il suffit, pour obtenir un aperçu de l'une des pratiques de ceux qui détiennent le monopole des finances d'un pays, de lire une dépêche qui a paru il y a quelques jours dans le *Journal* d'Ottawa au sujet de l'exportation de fonds de France en Afrique du Nord et des jolis bénéfices réalisés à cet égard. Même lorsque la Chambre des représentants des Etats-Unis et les parlements canadien et anglais ignoraient que l'invasion de l'Afrique du Nord allait avoir lieu, les financiers de France, ou mieux de Vichy, le savaient et avaient profité de la situation pour émettre des millions de francs.

Je désire donner lecture d'un autre passage du livre de M. Vicker, que je relève à la page 27. Telle est, dit-il, l'attitude présente vis-à-vis la finance, attitude qui, affirme-t-il, doit être immédiatement modifiée. C'est l'idée de la vieille école:

On ne peut rien acheter ni vendre sans argent. Par conséquent, l'argent seul importe. Quoi qu'il en coûte à la nation et à ses industries, quelle que soit son influence sur notre volume de commerce et dans le domaine de l'emploi, de même que sur le commerce mondial, il ne faut jamais tolérer que rien ne touche au bon fonctionnement de notre régime monétaire. Manifestement, il faut réglementer et organiser les industries et leur rendement car, si on laisse aux producteurs la gestion de leurs affaires ils seront enclins à produire plus que les marchés ne peuvent consommer. Ceci vaut aussi pour notre commerce étranger. Autrement, une catégorie de producteurs, ou une branche d'industrie, ou un pays commerçant obtiendrait plus que sa part équitable du montant d'argent strictement limité que nous pouvons mettre en circulation pour le commerce en général, pour les marchés et pour le pouvoir d'achat des gens qui, par dessus tout, permet aux marchés d'absorber un volume plus ou moins fort du rendement des producteurs, selon le montant d'argent dépensé et le prix des produits.

Tous les membres du comité de reconstruction et de réintégration feraient bien de se

procurer un exemplaire de ce livre et de le lire attentivement avant d'assister à la première séance du comité.

Nous avons affirmé plus d'une fois que notre gouvernement, qui nous a maintes fois promis une réforme monétaire et qui prétend même parfois nous l'avoir donnée, devrait établir sur-le-champ une commission nationale financière responsable devant le Parlement et fonctionnant sous l'autorité du ministre des Finances (M. Ilsley). Une telle commission servirait deux fins. En premier lieu, elle contrôlerait l'émission et le retrait de tout l'argent en circulation, monnaie et crédit, conformément aux besoins de la nation; en second lieu, elle appliquerait le régime monétaire conformément aux principes de la vraie démocratie. S'il n'est pas sensé d'établir dans notre pays une commission de finances nationales, je veux que quelqu'un se lève ici pour apporter des arguments à l'encontre.

Voici, monsieur l'Orateur, le texte des propositions qui ont été adoptés en décembre à la conférence d'Edmonton sur la restauration:

> Les banques à charte devraient cesser de créer, d'émettre et de retirer le crédit financier, sauf à titre d'agents de la commission des finances nationales, et elles devraient être requises de détenir des certificats de monnaie ou de crédit émis par la commission de finances nationales par l'entremise de la Banque du Canada en couverture de leurs dépôts globaux.

Voilà une autre proposition sensée. J'arrive à la proposition n° 3:

> L'argent requis pour financer l'effort de guerre du Canada ou pour défrayer les autres dépenses normales ne devrait pas être obtenu au moyen d'emprunts (sauf pour l'achat de matériel de guerre en dehors du pays, achats dont le règlement se ferait au moyen d'exportations); il devrait plutôt être fourni par la Banque du Canada, et "l'excédent de pouvoir d'achat" devrait être immédiatement retiré au moyen d'impôts.

Ceci assurerait non pas un moyen parfaitement fantastique de tentative de contrôle de l'inflation, mais une méthode parfaitement saine de contrôler l'inflation.

En quatrième lieu, nous croyons qu'après la création d'une commission des finances nationales un régime efficace de réglementation des prix devrait être institué afin qu'on ne puisse hausser indûment les prix dans le but principal de grossir les bénéfices, et que les denrées dont il y a pénurie devraient être réparties d'une façon équitable pour la durée de la guerre.

J'ajouterai que nous pourrions fort bien résoudre le problème de la dette nationale et des dettes provinciales au Canada en recourant à une méthode de liquidation systématique. Il pourrait être prescrit que toutes les obligations émises par le gouvernement fédéral et par les provinces seront rachetables sans boni ou prime et que les banques garderont en couverture de tous les dépôts une somme équivalente en argent ou en certificats de crédits émis par la commission des finances nationales, ces certificats de crédit devant être remis au banques en échange des obligations par elles détenues et en couverture des prêts que pourra autoriser ladite commission, les obligations en question devant être rachetées dès que le développement de l'industrie fournira des occasions de placement.

J'affirme que, si nous ne tenons pas suffisamment compte de ces propositions financières, nous verrons, ce que nous voyons déjà aujourd'hui, la dette nationale se gonfler dans des proportions effarantes, une dette d'une telle énormité et portant un intérêt si astronomique que nous serons incapables, sous le régime actuel, de financer le moindre plan de rétablissement et de restauration d'après-guerre. C'est ce que pensait lord Bennett, et j'ignore à quel point le parti conservateur progressiste partage son avis. Il a dit qu'après le conflit, la dette nationale de la Grande-Bretagne serait probablement de 20 milliards de livres, et que le plan Beveridge, et de fait, n'importe quel plan de sécurité sociale, n'aura pas les premiers droits au revenu du pays, mais que l'intérêt de cette dette engouffrera tout, vu que, a-t-il déclaré, il convient en tout temps de maintenir le crédit du pays. Je ne sais pas si les conservateurs progressistes sont, ou non, d'accord avec leur ancien chef.

On dit que si la guerre devait encore durer trois ans, notre dette nationale s'établirait à 12 milliards, dont l'intérêt annuel s'élèverait à environ 340 millions, soit l'équivalent d'environ le revenu total du gouvernement pendant l'année qui précéda la guerre. L'issue n'est pas douteuse. Pour faire les frais de ce projet de réhabilitation il faudra augmenter fortement les impôts. Les chiffres que j'ai cités ne sont pas de moi. Je les ai puisés dans un numéro du *Financial Post* le printemps dernier. Je n'ai plus ce journal mais j'y avais lu ces chiffres à l'époque de leur publication. J'entends mes amis conservateurs progressistes murmurer, mais comme je ne saisis pas leurs paroles, je suppose qu'ils m'approuvent.

N'est-il pas temps d'être honnêtes non seulement avec nous-mêmes mais aussi avec la population canadienne? J'affirme que la malhonnêteté et les mauvais procédés sont moins coupables que la conduite de ceux qui, sachant que de tels procédés sont condamnables, persistent quand même à les appuyer. Après la guerre, le pouvoir productif du pays existera encore. Même en donnant à la Grande-Bretagne un milliard de dollars de denrées, même en faisant sauter des milliards de dollars de marchandises, vous n'aurez qu'entamé les ressources de notre pays, qui sont presque

illimitées. Point n'est besoin de sortir du Canada pour trouver la finance nécessaire à la poursuite des hostilités. Nous avons fait tous les frais de la guerre ici même. Cet argent sera encore ici après la guerre car ce ne sont pas des dollars que nous tirons sur l'ennemi et nous n'exportons ni notre numéraire, ni notre crédit.

Lorsque la guerre sera terminée, nos soldats demanderont qu'on leur assure la sécurité et la liberté. J'appuie sur le mot "liberté". A moins que nous ne leur accordions ce qu'il est en notre pouvoir de donner, je crains les conséquences. Ce sont les situations de ce genre qui provoquent les révolutions sanglantes. Je ne veux pas dire que j'anticipe le jour où une révolution sanglante nous assurera une révolution purement démocratique.

Non seulement cela, mais à même les denrées que nous pouvons produire en si grande abondance il nous faudra exporter pour des milliards de dollars de nos ressources naturelles pour aider au rétablissement des autres nations du monde. Nous devrons leur faire le don de ces marchandises. Je désire citer un article du *Journal* de ce soir intitulé: "Ni or ni marchandises". Je cite:

> Le comité des affaires étrangères de la chambre des représentants, rappelant les problèmes de la dette internationale issus de la dernière grande guerre, mettait le pays en garde, samedi, contre l'espoir d'un paiement en or ou en marchandises, quand l'heure sera venue de régler après la guerre l'assistance en vertu du prêt-location.

Entre nations, il n'y a que deux moyens d'acquitter les dettes; l'exportation des marchandises ou l'exportation de l'or. Le comité a recommandé de n'adopter ni l'une ni l'autre de ces mesures, force est donc de donner les marchandises au pays qui en ont besoin et qu'on doit réhabiliter. Nous devons admettre ce principe et nous l'adopterons, je l'espère, avant qu'il soit trop tard.

M. T. J. O'NEILL (Kamloops): Monsieur l'Orateur suppléant, en me levant pour participer au présent débat je commencerai par vous féliciter de l'honneur que la Chambre vous a fait récemment. Il convenait qu'un honorable député qui s'exprime avec tant de facilité dans les deux langues, qui connaît si bien la procédure parlementaire, qui est si libre de tout préjugé de race ou de religion, occupe ce haut poste. Je suis certain que la façon dont vous vous acquitterez de vos hautes fonctions fera honneur à la Chambre aussi bien qu'à vous-même.

Il me semble que l'on ne devrait pas séparer l'étude de la motion relative à l'établissement d'un comité sur la restauration et le rétablissement de celle qui a trait à l'institution d'un comité de la sécurité sociale. On a beaucoup insisté sur la question de l'industrie privée dans plusieurs des discours qui ont été prononcés. J'approuve le maintien de l'industrie privée dans une certaine mesure, mais si cette dernière ne peut pas payer des salaires qui assurent un mode de vie convenable, alors je soutiens que nous avons défendu l'industrie privée trop longtemps. Actuellement lorsque nous faisons des calculs en vue d'établir les échelles de salaire, nous nous demandons si l'industrie est en mesure de les payer. A mon sens, cette considération ne devrait pas être d'importance primordiale.

Il y a quantité de choses que nous pourrions faire en ce moment et que nous ne faisons pas. Par exemple, nous n'avons pas accordé l'indemnité de vie chère à tous ceux qui travaillent. Nous la versons pleinement aux ouvriers les mieux rémunérés; pourquoi donc ne l'accorderions-nous pas à tous ceux qui travaillent? Actuellement, d'aucuns touchent 60c. par semaine et d'autres ne reçoivent rien. Il faut éliminer quantité de ces choses dès maintenant, et non pas seulement après la guerre.

On nous demande aujourd'hui de supprimer nos voyages en chemin de fer, pour que les réseaux affectent tout ce qu'ils peuvent au transport des marchandises. C'est très bien. On avait fixé la limite au 18 février, puis à la fin du mois, et maintenant on la recule indéfiniment. Les chemins de fer transportent cependant des centaines et des milliers de wagons remplis d'acier, du centre de l'Ontario jusqu'en Colombie-Britannique, et des centaines de wagons pleins de houille, de l'Alberta jusqu'en Colombie-Britannique, quand cette province pourrait elle-même produire des millions de tonnes de ce combustible. La Colombie-Britannique a tout ce qu'il faut pour y établir des aciéries et des fonderies. Quand la guerre sera terminée, nous ne nous contenterons certainement plus d'une population de dix à douze millions d'habitants. Ceux qui m'écoutent en ce moment se rappellent le général Hornby qui, une fois arrivé au pays, a invité les colons britanniques à venir le rejoindre. La province que j'habite est l'une des plus belles du Canada; son climat est sans égal, et ses ressources naturelles si abondantes qu'elles peuvent assurer un niveau d'existence comme on n'en voit nulle part ailleurs au Canada, de nos jours, pour une population dix ou douze fois plus considérable que celle que nous avons actuellement. Pourquoi ne nous occupons-nous pas de ces gens pendant que nous pouvons encore les choisir? Nous devrions installer quelque industrie en Colombie-Britannique. Pourquoi attendre plus longtemps? Nous nous occupons de ce qu'il faudra faire après la guerre, et nous ne cherchons à rien faire à l'heure actuelle; ce ne sont pourtant pas les occasions qui font défaut. La Colom-

bie-Britannique a des milliers d'acres de terres qui pourraient produire tout ce qui se cultive ailleurs au Canada. Il ne manque que l'eau. L'eau s'y trouve en abondance, mais on manque des moyens d'en irriguer les terres. Les rivières Thompson, Fraser, Clearwater, Adams et Columbia peuvent produire de l'énergie électrique en quantité illimitée et convertir des acres de terres incultes en autant de jardins des plus productifs de l'Amérique septentrionale. Le projet est dès maintenant réalisable, et rien n'empêche de le mettre à exécution. Si vous voulez que les gens croient à votre sincérité, quand vous parlez de l'institution de ces divers comités, vous devriez être prêts à exécuter maintenant certaines choses facilement réalisables.

Par exemple, pourquoi ne pouvez-vous pas assurer à nos vieillards des conditions d'existence convenables? Pourquoi les contraindre à chercher à se tirer d'affaire avec vingt dollars par mois? En accordant l'allocation de vie chère nous avons reconnu que l'augmentation du coût de la vie la nécessitait. Nous l'avons versée à des gens gagnant de $150 à $300 par mois. Mais nous disons à nos vieillards qu'ils doivent continuer à vivre avec vingt dollars par mois, ils n'obtiendront même pas cette augmentation minime. Aucun vieillard ne devrait avoir à se débrouiller avec un dollar par jour et personne ne devrait être obligé de travailler, passé l'âge de soixante-cinq ans. Les dirigeants de l'industrie prétendent qu'un homme ne peut travailler après cet âge, ils congédient leurs employés, lorsqu'ils l'ont atteint. Mais l'Etat ne sert une pension de vieillesse qu'aux personnes de soixante-dix ans. Qui va combler l'intervalle entre l'âge de soixante-cinq et de soixante-dix ans? On ne prend aucune mesure à cet égard. On devrait pensionner les vieillards à l'âge de soixante-cinq ans et ils ne devraient pas avoir à subsister avec moins d'un dollar par jour.

Puis dans ma province, se trouvent certains des derniers grands éléments de l'Ouest. Quelques-unes des plus grandes fermes d'élevage au pays sont situées en Colombie-Britanique. L'aménagement d'un système d'emmagasinage de l'eau pourrait rendre ces fermes bien plus rémunératrices. A la fonte des neiges, l'eau s'écoule précipitamment au printemps. S'il existait des barrages pour la recueillir et la conserver et régulariser son débit, on pourrait rendre ces terres cent fois plus payantes pour l'élevage de grands troupeaux. Ce sont des choses réalisables maintenant. Mais nous ne pourvoyons pas du tout à leur exécution.

Je ne crois pas devoir ajouter grand'chose dans le moment, mais j'engage le comité à étudier certains des projets qu'on peut et qu'on devrait réaliser maintenant, au lieu de parler tout le temps de ce qu'il faut faire après la guerre.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): J'aimerais faire, avant la fin du débat, quelques commentaires au sujet du comité que l'on doit établir. J'ai parcouru les délibérations du comité spécial mixte qui s'est réuni à Ottawa, le 4 décembre, sous la présidence du Ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). Il se composait de représentants des provinces, du comité de la reconstruction, des sous-comités de cet organisme et des gens chargés de recherches scientifiques. En parcourant ces délibérations et en constatant, comme je le croyais, certaines tendances, je pensais qu'il serait peut-être opportun de dire quelque chose, non pas tant dans un esprit de critique à l'adresse du ministre et du comité que l'on doit établir, mais pour exprimer un point de vue.

Mais je tiens tout d'abord à approuver ce que vient de dire l'honorable député de Kamloops (M. O'Neill). J'estime qu'on jugera de notre sincérité d'intention surtout par ce que nous faisons actuellement, c'est-à-dire par l'habilité et la volonté dont nous ferons preuve pendant la guerre pour améliorer la situation de ceux qui en ont besoin. Je tiens à la main une lettre qui m'est arrivée cet après-midi. Je la soumets au comité non pour critiquer le ministre, car je sais fort bien que lorsque je la ferai tenir demain au ministre des Pensions et de la Santé nationale, il s'occupera personnellement du cas. De temps à autre des cas nous sont signalés qui indiquent que la Chambre est peut-être prête à faire son possible mais, quoi qu'il en soit, dans des hôpitaux et des départements éloignés où ni le ministre ni la Chambre ne peuvent exercer une surveillance directe sur les gens responsables, il se passe des choses que ni la Chambre ni le ministre ne désirent voir se produire. C'est parce que je crois que le comité devrait être appuyé en ce qui concerne ces questions que je signale ce soir cette lettre à l'attention du ministre et de la Chambre. Cette lettre, expédiée de Wetaskiwin, Alberta, se lit en partie comme il suit:

> J'ai passé deux ans et huit mois en Angleterre et suis revenu au Canada le 9 septembre 1942. J'ai été licencié de l'armée pour des motifs d'ordre médical et l'on m'a traité comme un vieux pneu inutilisable et mis au rebut. J'ai été admis à l'hôpital de l'université le 25 septembre 1942 et j'y suis resté jusqu'au 30 octobre. On m'a dit que si je consentais à subir une opération ma santé s'en trouverait améliorée. J'ai subi l'opération après une attente de cinq semaines, puis j'ai été congédié de l'hôpital le 20 novembre. Mon état était pire que lorsque je suis entré à l'hôpital. De retour chez moi depuis une semaine, j'écrivis à la Commission des pensions pour voir si je ne pouvais retourner à l'hôpital. Le 14 décembre j'étais de nouveau admis à l'hôpital. J'allai passer deux semaines chez moi à Noël et je fus admis de nouveau le 1er janvier 1943. J'ai été de nouveau renvoyé chez moi le 27 janvier 1943. Je suis encore incapable de travailler.

Un petit livre que l'on m'a remis lors de mon licenciement promettait aux anciens combattants bien des choses pour leur rétablissement, mais tout cela ne cadre pas avec le traitement dont j'ai été l'objet. On m'a remis il est vrai la somme de $35 pour des vêtements, un mois de solde et d'allocations, mais lorsque je fus renvoyé de l'hôpital l'allocation de ma femme fut supprimée et du 21 novembre au 21 décembre je n'ai rien reçu. Puis on m'a placé sous ce plan de bienfaisance à $13 par semaine. J'ai constaté que mon opération...

Il veut dire sa blessure, je suppose.

...fut reçue sur un théâtre de guerre réelle mais n'était pas assez grave pour me donner droit à une pension. Si je suis capable d'accomplir un travail quelconque dans un avenir rapproché, je ne suis pas financièrement capable de me procurer des habits de travail. Je me demande où se trouve le rétablissement quand j'ai dû utiliser ma solde mensuelle pour vivre après être sorti de l'hôpital. Si l'on traite ainsi les anciens combattants comment va-t-on prendre soin des hommes lorsqu'ils reviendront tous, et ils seront nombreux.

Si j'ai donné lecture de cette lettre c'est que j'en ai reçu quelques-unes, peu nombreuses heureusement; et il me semble que la sincérité de ce que nous ferons à l'avenir sera jugée en grande partie par ce que nous faisons maintenant. Comme l'honorable député de Kamloops vient de le dire, il ne se trouve pas un seul député de cette Chambre, dirais-je, qui n'ait un tas de lettres dans sa chambre provenant de vieux pensionnés; quelques-unes de ces lettres, à cause de la rigueur de l'hiver que nous traversons, émeuvent jusqu'aux larmes.

Au sujet du comité que l'on doit créer, je remarque naturellement qu'il s'est produit un changement dans le statut du comité James, si je puis lui donner ce nom. Il appert maintenant qu'il s'agira d'un comité consultatif qui fera directement rapport au premier ministre (M. Mackenzie King). Ce comité, qui comprendra les hauts fonctionnaires senior du ministère des Finances et d'autres, aura à vrai dire la responsabilité d'étudier les moyens de résoudre le problème de l'après-guerre.

Or, il est un point sur lequel je tiens à insister particulièrement ce soir. Je remarque que dans les thèses soumises le 4 décembre et que j'ai lues attentivement, revient cette opinion presque unanime qui veut que l'on attende la fin de la guerre pour constater de quelle façon l'industrie privée pourra faire face à la situation dans laquelle nous nous trouverons. Si l'industrie privée est incapable de s'adapter aux conditions qui prévaudront alors, le Gouvernement devra adopter des plans et aviser à des projets pour compléter ce que l'industrie sera en mesure d'accomplir. Je puis rendre cet hommage au comité qu'il a su apprécier toute l'ampleur du problème. Je remarque que le principal James, a dit:

[M. Coldwell.]

L'unique problème que le comité sur la reconstruction a envisagé dès le jour de sa première séance est celui d'obtenir plein emploi pour notre population, de procurer du travail à ceux qui sont aptes et qui désirent travailler, à un niveau d'existence aussi élevé que possible, selon nos ressources disponibles et au taux maximum auquel nous pourrons les utiliser.

Il ajouta que c'était là la clef de voûte de tout le problème. J'admets que cette citation est le but que doit viser en ce moment ce comité de reconstruction, ce parlement et le Gouvernement lui-même. Le Principal James a disposé en quelques phrases du problème financier soulevé ici, il y a quelques instants, par l'honorable député de Red-Deer (M. Shaw). M. James a dit qu'en temps voulu le comité proposera au cabinet certaines mesures fiscales et monétaires ayant pour effet de remédier à la dépression des affaires, propositions qui comporteraient des dépenses gouvernementales bien définies à certaines époques d'un cycle commercial. Il songeait sans doute à ces périodes de prospérité et de crises, de haut et de bas, qui nous sont devenues familières par le passé. Il voulait parler de ces programmes qui comportent un agencement bien défini entre la politique bancaire centrale, la politique fiscale et la politique d'emprunts, de façon que les dépenses publiques s'ajoutant aux dépenses privées, la demande de biens et de services au pays soit toujours suffisante pour assurer à tous un emploi. Autrement dit, le comité ne s'était pas encore arrêté sérieusement au problème financier que pose le programme de restauration et de rétablissement que bon nombre d'entre nous jugent nécessaire. Il a ajouté que le comité avait étudié le problème dans ses grandes lignes, mais qu'il en était encore loin d'avoir trouvé la solution. Puis il a prononcé ces paroles que j'ai trouvées intéressantes:

Dans nos études pratiques des systèmes financiers et nos études théoriques des systèmes monétaires et fiscaux, nous n'en sommes pas encore rendus au point de pouvoir établir une ligne de conduite définitive et de jurer quelle est celle qui doit être suivie dans un pays donné.

En d'autres termes, le comité consultatif semble encore tout aussi loin que jamais de la méthode susceptible de permettre le financement de ce programme lorsqu'il sera lancé. Cependant, on a dans ce document la preuve que le comité s'est rendu compte des difficultés que le pays devra surmonter à la fin du conflit. Au cours de ses observations, M. James a résumé brièvrement ces difficultés lorsqu'il a dit:

On compte environ 600,000 hommes et femmes dans nos forces armées et quelque 900,000 dans nos industries de guerre, ce qui forme un total d'un million et demi...

Ceci me semble important.

...ce qui représente à peu près la moitié de toutes les personnes accomplissant un travail profitable, au Canada, avant la guerre actuelle ou le tiers des employés rémunérés à l'heure actuelle.

Ceci nous donne une idée du problème énorme qu'il nous faudra résoudre à la fin des hostilités et qui doit demeurer sans cesse à l'esprit des membres de tout comité de reconstruction que nous puissions instituer. Ensuite le comité a songé à autre chose, relativement au retour de la population à l'ouvrage après la guerre. Je cite les paroles de M. James:

Nous ne pouvons, à cette fin, compter sur la réorganisation immédiate de l'industrie en vue de produire des biens de consommation du temps de paix. Avec toute la bonne volonté possible, le passage d'une industrie du pied de guerre au pied de paix exige beaucoup de temps.

C'est une chose que le comité ne devrait pas oublier. Il en est qui s'imaginent qu'aussitôt la guerre finie, le pouvoir d'achat accumulé et les besoins inassouvis seront si prononcés qu'il en résultera une telle recrudescence de l'activité commerciale que des emplois s'offriront immédiatement aux ouvriers sortis des usines de munitions et aux soldats graduellement et progressivement démobilisés. Mais voici qu'après mûre étude, le comité consultatif chargé d'étudier les problèmes de reconstruction d'après guerre, nous avertit qu'il ne faut pas y compter.

Quelqu'un a dit l'autre jour que nous prêchions des doctrines susceptibles d'amener une crise économique après la guerre. Ce n'est pas vrai. Pour ma part, je ne crois pas qu'une crise économique se produise nécessairement après la guerre si nous prenons les moyens nécessaires pour organiser notre vie industrielle et économique de façon à pouvoir, après la guerre, exécuter de vastes entreprises tant dans l'industrie que pour le développement de nos ressources. Je suis cependant de ceux qui croient que, si nous ne faisons rien dans ce sens, nous aurons à faire face à une situation fort grave en vérité. Et le comité qui nous donne des avis sur la restauration est absolument de cette opinion.

J'ai été impressionné par la phrase que M. James écrit à ce sujet et qu'on peut lire à la page 12.

M. GRAHAM: Est-ce le rapport de M. James que l'honorable député cite ou son témoignage?

M. COLDWELL: Ni l'un ni l'autre. Je lis le procès-verbal officiel d'une réunion tenue le 4 décembre et je cite des passages de travaux présentés à cette réunion. J'ai en ce moment sous les yeux les commentaires de M. James. Ce dernier dit à la page 12:

Durant la période qui suivra immédiatement la fin des hostilités, période qui pourra durer plusieurs mois et même plusieurs années, nous aurons à faire face à la difficulté de procurer des emplois à un million et demi de personnes, hommes ou femmes, qui auront été démobilisés des forces armées ou congédiés des usines de guerre, et il nous faudra trouver ces emplois au moment même où le nécessité de changer les outillages tendra à réduire le besoin d'ouvriers dans l'industrie privée. Ces problèmes de la période immédiatement subséquente à la guerre devront être résolus en partie par des lois sociales et en partie par l'exécution d'entreprises financées par le trésor public.

Jusqu'à quel point faudra-t-il recourir à l'un ou à l'autre de ces deux moyens? Voilà ce qu'il nous faudra décider avant la fin de la guerre. Je suis toutefois convaincu que ce comité, c'est-à-dire le comité James, est trop enclin, ainsi que je m'efforcerai de le démontrer dans quelques instants, à croire que l'industrie privée sera capable de résoudre le grand problème du réembauchage après la guerre. M. James a dit:

Les travaux du comité de la restauration qui tentera d'élaborer des mesures pratiques visant à assurer ou à tenter d'assurer l'emploi à tous pendant la période qui suivra immédiatement la guerre reposeront, tout d'abord, sur l'excellente besogne acomplie par le comité des occasions de placement présidé par M. Tom Moore, en ce qui concerne la formation et le recrutement de la main-d'œuvre, de même que sur le travail du service fédéral de placement dont je ne fais qu'une brève mention attendu que vous en aurez cet après-midi un rapport plus complet que vous pourrez discuter. En second lieu, on s'efforce d'élaborer un programme de construction d'ouvrages financés privément et publiquement par les autorités municipales, provinciales et fédérales.

Si j'ai cité ce passage du rapport, c'est que je suis heureux de constater que le Gouvernement a désigné un successeur à M. Tom Moore, qui n'a pu prendre son poste pour cause de maladie. Je veux parler de M. Bengough. J'ai constaté à la lecture de ce rapport que sauf dans un ou deux cas isolés, comme celui que je viens d'indiquer, le comité, tout comme le Gouvernement qui l'a créé, n'a tenu aucun compte de la coopération des ouvriers et des cultivateurs. C'est avec intérêt que j'ai lu cela dans le rapport et j'espère qu'on accordera plus d'attention aux revendications des ouvriers et des cultivateurs, les deux plus importants groupes de producteurs de notre pays.

Nous tenons aussi à signaler que M. James a déclaré que, dans les quelques mots qu'il avait pu dire ce jour-là, il avait essayé d'esquisser le rapport du comité sur les problèmes qui se poseront pour le Canada immédiatement après la guerre. Il en a dit ceci: "Le problème est impérieux et urgent", puis a ajouté cette phrase significative: "Il n'existe aucun délai possible dans la solution de ce problème".

Mais encore une fois, le comité a apparemment tiré la conclusion qu'il faut demander à l'industrie privée surtout de résoudre la question. En effet, le comité dit ceci:

En somme, cependant, le comité de restauration est unanimement d'avis que les premières initiatives de rétablissement industriel appartiennent à l'industrie elle-même plutôt qu'à quelque comité du Gouvernement.

Cette déclaration s'inspire, semble-t-il, d'une fausse conception des conditions probables d'après la guerre. On a tort de croire que les premières initiatives de rétablissement appartiennent à l'industrie privée. Il incombe à la nation comme telle de préparer ses initiatives industrielles et économiques d'après guerre, si nous voulons pouvoir nous montrer à la hauteur de la tâche que l'avenir nous créera. La déclaration même du docteur James, l'avis unanime du comité, ne résistent pas devant ce qui suit dans le rapport; en effet, le docteur James y déclare que jusqu'à date il ne connaissait que deux groupes industriels qui travaillaient activement à la préparation de la période d'après la guerre. Il n'en connaissait que deux, qu'il a d'ailleurs nommés. L'un de ces groupes est celui de l'industrie de la pâte et du papier. Le travail de préparation, a-t-il dit, a été le fait non seulement du personnel de l'industrie mais aussi des contrôleurs de l'industrie en temps de guerre. L'autre groupe qui s'intéresse à la préparation de la période d'après la guerre est celui des sociétés d'assurance-vie. Mais ces sociétés ne sont pas des entreprises industrielles. D'ailleurs en Grande-Bretagne, les grandes compagnies d'assurance-vie viennent de s'opposer aux programmes de sécurité sociale que contient le rapport Beveridge. Nous constaterons peut-être dans notre pays que les mêmes intérêts s'opposeront à l'assurance-maladie et aux autres mesures d'ordre social.

Je crois qu'en Grande-Bretagne le gouvernement sera forcé à la fin de prendre possession au moins des grandes compagnies industrielles d'assurance-vie, et de les incorporer au plan d'ensemble de sécurité sociale du Royaume-Uni. Il est probable que nous devrons en fin de compte adopter au pays la même ligne de conduite.

Le docteur Wallace, président de l'université Queen's, qui a aussi présenté une causerie à cette séance du comité, a soumis un point de vue très réaliste à l'attention de celui-ci. Il a signalé que si nous voulons résoudre avec succès nos problèmes d'après-guerre, il nous faut nous occuper de nos ressources naturelles fondamentales et de leur exploitation. Il n'a pas fait mention de l'agriculture, parce qu'elle a été l'objet d'un rapport spécial. Au nombre des autres ressources fondamentales il a placé l'industrie minière, l'industrie forestière, l'énergie électrique et les pêcheries. Le président Wallace, toutefois, a oublié la nécessité de mentionner la coopération des ouvriers. Il a parlé de—

[M. Coldwell.]

Congrès qui représentent l'administration des provinces, l'industrie et les organismes d'un caractère public qui s'intéressent à ces ressources au point de vue professionnel, conservatoire ou autre, et les particuliers pour qui les ressources ont un intérêt spécial.

L'un de ces autres groupes comprenaient peut-être, selon lui, les ouvriers. A mon avis, toutefois, nous oublions la coopération des grandes masses productrices que nous divisons parfois en deux groupes, les ouvriers et les cultivateurs.

Un mot d'avertissement à ceux qui sont d'avis que nous pourrons faire face aux besoins de la période d'après-guerre par l'exploitation de nos ressources naturelles. Voici ce que disait le professeur Wallace:

Nous nous tromperions, je crois, en fondant de trop grandes espérances sur l'utilisation que nous pourrions faire de nos ressources naturelles en vue de l'embauchage immédiat de soldats à leur retour d'outre-mer, mais nous pourrons certes en embaucher un nombre beaucoup plus considérable que la plupart des gens seraient portés à le croire, avant d'examiner la situation.

Il est possible de tirer partie de l'exploitation de nos ressources dans une certaine mesure, mais cela ne suffira pas à satisfaire sur une échelle considérable nos besoins d'après-guerre. La critique que le professeur Wallace formule au sujet de notre ancien programme de mise en valeur de nos ressources naturelles devrait nous fournir matière à réflexion. Voici ce qu'il dit:

Nous avons négligé dans une grande mesure nos ressources du point de vue de la protection de récoltes. Cette observation vaut tout particulièrement pour la forêt, l'une de nos grandes ressources primaires au Canada. . . Il y aurait lieu de faire des relevés au Canada, sur une échelle beaucoup plus considérable que nous l'imaginons, tant pour ce qui est de nos terrains forestiers que pour nos gîtes miniers. Nous constatons que dans le cas de toutes nos ressources, et particulièrement de nos forêts, nous connaissons fort mal la situation, et sans ces connaissances nous ne pouvons pas facilement adopter de saines mesures de conservation.

A mon avis, nos plans de rétablissement d'après-guerre devraient faire une large part à un programme de conservation de la forêt, de reboisement, et de soins à donner aux arbres qui poussent à l'état naturel dans de vastes régions de notre pays. Le professeur Wallace a signalé que cette négligence de nos ressources s'applique également dans d'autres domaines, soit les mines et les relevés géologiques et topographiques. A ce sujet il s'exprime dans les termes suivants:

Là aussi, nous avons besoin de bien d'autres choses, si nous voulons mettre sagement en valeur nos ressources.

Je rappellerai ici, ce que plusieurs savent peut-être déjà, que le président Wallace tient dans ce domaine une place de premier plan dans le monde universitaire au Canada. J'espère que ce qu'il a dit à ce sujet, à savoir que nous prenons conscience de l'importance de la conservation, est vrai. Il a ajouté:

Nous prenons conscience de l'importance de la conservation. Nous reconnaissons que nous perdons bien lamentablement nos ressources en plusieurs endroits. Tous ceux qui ont l'œil ouvert peuvent s'en rendre compte et cela finira par un désastre si nous n'intervenons pas tout de suite. Le temps est venu de commencer à reconstruire. Cela s'applique à nos terres déboisées qui s'en vont à la ruine parce qu'elles ne sont plus protégées.

Je crois que ceux d'entre nous qui ont visité l'île de Vancouver particulièrement et d'autres régions du littoral du Pacifique reconnaissent la justesse de cette affirmation. Ses reproches s'adressent, non pas au présent gouvernement, mais à tous les gouvernements du Canada, car, après tout, ses paroles s'appliquent aussi aux autorités provinciales. Voici ce qu'il dit:

Parlant du point de vue d'un gouvernement, je crois que nous avons fait bien peu pour la protection de nos forêts canadiennes.

Nous avons permis que ces vastes ressources soient exploitées, dénudées et, dans une large mesure, gaspillées.

Il y a quelques jours la Chambre a été témoin d'une intéressante discussion sur l'importance de la conservation de nos eaux. Le comité a aussi signalé cet état de choses et, s'il m'est permis d'unir ma voix à celles qui se sont fait entendre dans cette enceinte, j'exprimerai l'avis que les eaux des rivières de nos prairies peuvent encore s'avérer une grande source de richesse pour notre pays. Il y a plusieurs années j'ai entrepris de prononcer un discours à la Chambre sur un projet d'irrigation pour les régions desséchées de la Saskatchewan. Quand, dans ce temps-là, il était question d'affecter 30, 40 ou 50 millions de dollars à l'exécution d'un projet de ce genre, ou de 400 millions de dollars à la mise à exécution du grandiose projet alors exposé, on éprouvait presque de l'horreur à la pensée de dépenser des sommes aussi énormes. Mais après la guerre, j'ai l'impression que si nous voulons mettre une grande partie de l'Ouest en état de subvenir à ses besoins, il y aura lieu de songer à de vastes projets d'irrigation; en effet, les bras nord et sud de la Saskatchewan nous fournissent les voies et moyens d'accomplir plus probablement, que nous n'avons jamais rêvé.

Cependant, le mémoire sur l'agriculture m'a profondément déçu. Il a été présenté par un ancien ministre de l'Agriculture dans le cabinet Bracken du Manitoba, M. Donald G. McKenzie. Il a fait observer que le problème était de grande envergure. Il a signalé au comité, et je tiens à appeler l'attention de la Chambre sur ce point, un fait qui me paraît tout à fait exact:

Il y a peut-être actuellement au delà de 200,000 hommes et femmes qui sont passés de l'agriculture à l'armée et aux industries de guerre et qui, on le suppose, reviendront à la terre.

Un grand nombre des gens qui ont été enlevés à l'agriculture pour être versés dans l'armée ou dans les industries de guerre viennent des provinces des Prairies, et, si je puis me permettre cette réflexion, les autres provinces canadiennes seraient, à mon avis, injustes envers les Prairies,—où on n'a pas établi d'industries de guerre, mais qui ont, proportion gardée, donné plus de sujets à l'armée et à l'industrie que d'autres,—en ne maintenant pas la représentation parlementaire des provinces des Prairies à son niveau actuel pour les dix années à venir. Les membres de la Chambre qui ont le sens de la justice en conviendront sans doute avec moi.

Pour M. McKenzie, le problème agricole ne semblait présenter que deux aspects fondamentaux: celui des débouchés et celui des crédits. Ce sont en effet deux des aspects du problème mais ce ne sont pas à mon sens les deux aspects fondamentaux. Ceux-ci vont beaucoup plus loin que la recherche des débouchés et la disponibilité des crédits. Ils s'étendent à tout le principe du régime foncier et du système hypothécaire en honneur dans l'Ouest et à la façon dont les cultivateurs sont contraints depuis des années de payer des prix supérieurs en raison des conditions factices qui règnent en notre pays et de vendre leurs produits à des prix excessivement bas. Nous devons donc rechercher au delà de ces deux principes généraux le remède au problème agricole.

Un autre point qui a attiré mon attention dans ce mémoire, c'est qu'on craint que nous ne puissions augmenter la consommation domestique de nos denrées agricoles. C'est vrai qu'il nous faut trouver des débouchés hors du pays mais il n'empêche que nous pouvons, à mon avis, accroître la consommation des denrées agricoles au Canada. Si l'on compare, par exemple, la consommation individuelle de la viande au Canada dans les années d'avant-guerre avec la consommation individuelle dans un pays beaucoup plus tempéré, l'Australie, où on a moins besoin de viande, on constate que notre consommation a été bien inférieure à celle de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande.

Il y a en outre la question de varier l'emploi que nous faisons de nos denrées agricoles. J'espère que le Gouvernement se préoccupera sérieusement des expériences scientifiques que l'on pratique actuellement en vue de l'utilisation de nos denrées agricoles à des fins non alimentaires.

M. REID: Augmenteriez-vous la production de blé?

M. COLDWELL: A cela je répondrai naturellement que le peuple canadien ne peut consommer beaucoup plus de blé qu'il n'en consomme en ce moment, mais quand la guerre actuelle aura pris fin chaque grain de céréale que nous avons en entrepôt aidera à nourrir les peuples affamés des pays ruinés par la guerre, et, pour longtemps, tout le blé que nous pourrons produire servira en Europe et en Asie. Je ne m'inquiète aucunement de la quantité de blé que nous avons; ma seule crainte c'est que les cultivateurs ne seront peut-être pas en mesure de poursuivre leurs opérations sans aide comme ils le font aujourd'hui.

Le comité devrait étudier les problèmes qui concernent l'électrification, l'érosion et la conservation du sol comme partie d'un vaste programme de restauration et de rétablissement, non seulement parce que ces projets donneraient du travail mais parce qu'ils bénéficieraient au pays à l'avenir. J'ai été surpris de trouver la proposition suivante dans la déclaration de M. McKenzie. Je ne le résumerai pas, je vais citer ses propres paroles. Voici:

> Si l'on veut persuader ces gens de retourner sur la ferme, il faudra trouver un moyen de les convaincre qu'ils doivent se contenter d'un revenu un peu inférieur à celui qu'ils touchent aujourd'hui. Nous étudions donc le problème et nous nous demandons s'il n'y a pas un moyen qui permettrait de fournir une modeste maison sur la ferme pour un jeune couple; ils y feraient leur demeure, peut-être avec l'usage d'une demi-acre de terre et, disons, une vache ou deux pour leurs besoins; ils élèveraient leurs enfants et seraient établis d'une façon plus permanente sur la terre qu'ils ne le sont en ce moment.

M. CRUICKSHANK: Est-ce un autre instituteur?

Une VOIX: Un avocat?

M. COLDWELL: J'imagine que si nous établissions une famille, avec une couple de vaches, sur une demi-acre de terre dans les provinces des Prairies, non seulement les vaches crèveraient mais nous assisterions au bout de quelque temps aux funérailles du mari, de la femme et de leurs enfants, puisque sur une très vaste superficie de notre pays une demi-acre ne suffirait pas à nourrir la moitié d'une vache.

L'hon. M. GARDINER: Il a dû vouloir dire une demi-section.

M. COLDWELL: Il a pu vouloir dire cela, mais il a bien dit une demi-acre. Une demi-section n'est déjà pas si mal, comme le sait fort bien le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), mais il y a des endroits où cela ne suffirait pas.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage sur ce document, mais il m'a intéressé pour les idées qu'il contenait. Les mêmes idées se retrouvent aussi dans les autres thèses—à savoir qu'il nous faut attendre les événements. Nous devons attendre pour voir si l'industrie pourra entreprendre la tâche et, advenant le contraire, nous devrons suppléer à son impuissance. Nous connaissons, il me semble, assez ce qui se passe dans le monde d'aujourd'hui pour comprendre que l'industrie ne pourra pas entreprendre cette tâche et que nous devons dès maintenant aviser aux projets qui pourront subvenir aux besoins de cette vaste agglomération d'individus dont fait mention le rapport en question. L'industrie devra assumer une partie de la tâche et sera, je crois, capable de la remplir. On ira dire, j'en suis sûr, que nous voulons enlever toutes les industries à l'initiative privée. J'ai maintes fois nié cette prétention. Nous croyons plutôt qu'il est grand temps d'enlever à l'initiative privée l'industrie quand celle-ci devient un monopole afin qu'elle ne puisse pas exploiter le peuple. Mais, à l'encontre de ce que la plupart des gens pensent et disent, nous aimerions voir plus de Canadiens posséder plus de maisons et plus de propriétés afin qu'eux et leurs familles puissent en profiter et en jouir. Les biens qui servent à l'exploitation des autres sont les seuls qui selon nous ne doivent pas appartenir à un particulier. En d'autres termes, les particuliers doivent posséder moins de biens publics et plus de biens personnels et privés et nous arrêterons d'autant plus sûrement un plan propre à faire face à la période d'après-guerre que la Chambre et le comité tiendront plus compte de cette vérité.

Je n'avais pas l'intention de parler si longtemps, mais j'ai voulu soumettre un point de vue à la Chambre en cette occasion et traiter d'une façon spécifique des tendances que j'ai remarquées au cours de la discussion rapportée dans le compte rendu des délibérations de la séance du 4 décembre. Nous sommes, je crois, à la veille de grands changements. Il est vrai que nous devons gagner la guerre, C'est une vérité fondamentale. Nous ne pouvons exécuter aucun de ces projets si nous ne gagnons d'abord la guerre. J'admets que c'est une nécessité primordiale. Nous aurons perdu les biens pour lesquels nous combattons si avant la fin de la guerre, nous ne préparons pas l'organisation de notre économie et de notre vie sociale de façon à procurer le genre de vie qu'ils espèrent et pour lequel ils combattent aux hommes et aux femmes qui auront lutté et fait des sacrifices, qui auront produit les marchandises dans nos industries de guerre, et les denrées sur nos

fermes, et qui auront donné leurs services à ce pays et aux nations unies à l'heure du besoin.

M: BROOKE CLAXTON (Saint-Laurent-Saint-Georges): La guerre dure depuis trois ans. Si elle doit durer encore trois autres années et si au cours de cette période nous ne faisons pas plus pour préparer la paix que nous n'avons fait au cours des trois années écoulées, nous ne serons pas prêts à la recevoir.

M. MacNICOL: Peu flatteur pour le Gouvernement!

M. CLAXTON: Le Gouvernement s'est consacré à une autre tâche qui doit passer en premier lieu: la poursuite victorieuse du conflit. Maintenant qu'un premier pas a été fait vers la victoire, nous pouvons songer davantage à l'après-guerre. Tous les honorables députés sans distinction ont souligné l'importance de cette question, tout en reconnaissant, et à bon droit, la nécessité de s'assurer d'abord la victoire, qui doit être le premier de nos soucis et le premier objectif de nos efforts. Mais même la poursuite victorieuse des hostilités nous aide à songer à l'après-guerre. Cette pensée se trouve bien exprimée dans un des rapports présentés au Royaume-Uni, le rapport Uthwatt, dont j'emprunte le passage suivant:

> Nous sommes fermement convaincus qu'un exposé précis du monde nouveau et meilleur qui est possible après la guerre, si nous dressons à l'avance les plans et faisons les préparations nécessaires, constitue un merveilleux stimulant à l'effort de guerre. Remettre ces projets et les lois qui leur donneront suite au moment de l'action, c'est-à-dire à la fin de la guerre, serait à notre avis une erreur fatale.

Déjà à l'Orient se dessinent les signes avant-coureurs de la victoire. La 8ème armée n'avait pas aussitôt opéré quelque avance et les alliés exécuté des mouvements d'ensemble dans le nord de l'Afrique, que nous avons pu voir au Canada les réactions à ces premières lueurs d'un triomphe définitif. D'un côté, le public s'est élevé contre les restrictions. Les hommes d'affaires semblaient voir le commencement de la fin et se dire qu'ils devaient songer à l'après-guerre. D'autre part, divers groupes ouvriers faisaient de l'agitation d'un autre genre. Dans les deux cas, presque sans s'en rendre compte, on avait l'impression que le temps était venu de songer à préparer sa propre situation d'après-guerre. Non pas une fois, mais trois fois, le premier ministre (M. Mackenzie King) a averti la Chambre qu'il fallait d'abord remporter la victoire. Tous les honorables députés sont de son avis, je crois.

Ce n'est pas dire, cependant, qu'il faille reléguer à plus tard toute l'étude de l'après-guerre. Nous pouvons mener les deux questions de front. Une chose qui importe, c'est de tâcher de saisir les intentions de l'industrie à l'heure actuelle. Si vous rencontrez aujourd'hui des industriels et des hommes d'affaires, vous comprendrez bientôt qu'un grand nombre d'entre eux sont inquiets au sujet de ce qui se produira à la clôture des hostilités. Si vous rencontrez des groupes d'ouvriers, si vous vous intéressez à leurs différends, vous vous apercevrez que cette classe sociale est préoccupée du même problème. Je crois que plus nous serons en mesure de donner des précisions sur la période qui suivra la guerre, mieux ce sera pour ces deux groupes et pour la population tout entière. Si nous ne pouvons, dès aujourd'hui, donner un aperçu de la situation après la guerre, nous pouvons au moins en donner une garantie en indiquant avec quel sérieux nous nous appliquons à préparer des projets d'avenir et à anticiper les événements, nous efforçant d'unir les divers éléments de la nation, afin qu'à la fin des hostilités, elles fassent un effort sérieux pour gagner la paix comme elle le fait pour gagner la guerre.

Il est assez facile de prévoir les demandes futures de la classe ouvrière. Elle ne désire pas l'assistance. Les ouvriers désirent du travail. Les cultivateurs veulent avoir le moyen de vendre leurs produits à des prix équitables. Les industriels veulent être en état de réaliser un bénéfice raisonnable. C'est à des choses de ce genre que nous devrions penser. Nous devrions méditer sur les conditions auxquelles ces trois grands éléments peuvent collaborer, afin de pouvoir rechercher, après la guerre, une solution des problèmes de la restauration. Si nous établissons des plans et apportons à nos efforts un peu de l'esprit, de l'opiniâtreté et de l'union des volontés que nous manifestons dans la poursuite de la guerre, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. Le 24 mars 1941, le premier ministre faisait les commentaires suivants à Toronto sur l'ordre nouveau:

> Si cet ordre nouveau n'est pas déjà en voie de réalisation avant la fin de la guerre, nous le rechercherons peut-être en vain.

Il a raison, cela va de soi. La guerre ne se terminera pas brusquement et la victoire n'amènera pas instantanément l'âge d'or. Il est à parier qu'au rétablissement de la paix nous nous trouverons dans la situation du jeune homme qui vient d'atteindre sa 21e année. Nous aurons vielli d'une journée, voilà tout. Dans une large mesure, nous sommes en train d'établir notre paix. Nous posons aujourd'hui les conditions dans lesquelles nous devrons travailler en temps de paix. Les gens qui dirigent notre économie et nos affaires, les dirigeront aussi alors; c'est du moins ce que croient et espèrent un si grand nombre d'entre

nous. Il y a une couple d'années, certaines gens s'imaginaient que l'âge d'or suivrait la victoire. Ce n'est pas probable.

Les gens sont devenus plus réalistes. Nous savons maintenant que ce changement ne sera pas très marqué, sauf que nous n'attacherons pas la même importance aux choses, que les façons de voir seront modifiées et que le but de toutes nos activités sera changé. Mais il y aura certaines différences. Pour une chose, il nous faudra trouver de l'emploi à 2 millions de personnes. Pour une autre, il nous faudra trouver quelque chose pour remplacer les 4 milliards de dollars ou plus que le Gouvernement a fait passer dans l'économie canadienne pour des frais de guerre. Sans cela, notre économie reviendra au niveau de 1939. Nous avons ces deux problèmes qui nous confrontent: trouver de l'emploi à quelque 2 millions de gens et placer notre économie sur un plan tel qu'au lieu d'avoir, comme en 1938, un revenu national d'environ 4 milliards de dollars nous en aurons un de quelque 8 milliards, comme c'est probablement le cas cette année.

L'entreprise privée ou l'industrie privée seules ne peuvent y suffire, non plus que le Gouvernement seul. Nous n'y parviendrons que si les deux travaillent de concert et élaborent d'avance des plans fort détaillés. Industriels, ouvriers et cultivateurs, gouvernements fédéral et provinciaux, ingénieurs, avocats, membres du Parlement, tous les gens qui constituent la nation doivent savoir que s'ils ne conjuguent pas leurs forces, s'ils ne travaillent pas alors de concert et avec la même union de volonté dont ils ont fait preuve pendant la guerre, nous ne pourrons compter que sur une période éphémère de prospérité que suivra une longue et pénible dépression. Ce point de vue a été fort bien exposé dans le rapport annuel de la Banque du Canada publié ce mois-ci et où M. Graham Towers, gouverneur de cette institution, disait:

Ce qui s'est passé depuis quatre ans nous a démontré que les dépenses de guerre de l'Etat sur une échelle suffisante peuvent donner de l'emploi à tous.

Il poursuit:

L'empressement du Gouvernement à dépenser les sommes énormes qu'entraîne le programme de guerre a été un élément nécessaire et important, mais bien plus importante encore a été l'unité de vue de toute la population qui a produit de si remarquables résultats économiques depuis quatre ans.

Une fois la guerre finie, le stimulant actuel permettant d'obtenir un maximum d'emploi et de production sera disparu. Si nous voulons garder ce maximum d'emploi, il nous faudra trouver un objectif autre que celui que nous avons actuellement et qui est de gagner la guerre. D'une façon générale, nous devrons assurer une norme ascendante d'existence et contribuer à établir une économie mondiale capable de faire disparaître les menaces de guerre.

[M. Claxton.]

Remarquez ce qu'il dit. Le double mobile nécessaire, le double but à atteindre devrait être "d'assurer une norme ascendante d'existence et de contribuer à établir une économie mondiale capable de faire disparaître les menaces de guerre". Il termine par ces paroles.

Si nous voulons arriver au succès, il faut que le public nous accorde, dans la poursuite de ces objectifs, autant d'appui qu'il nous en accorde pour la poursuite de la victoire.

La question se résume donc à ceci: le peuple canadien va-t-il lutter pour les fruits de la victoire, va-t-il lutter pour ses meilleurs intérêts après la guerre avec le même entrain que celui qu'il aura manifesté durant la guerre? Allons-nous faire cela ou bien allons-nous nous laisser aller au sauve-qui-peut et nous contenter de jouir égoïstement de tout ce que nous pouvons attraper. Allons-nous tenter comme nous l'avons fait en 1919 après la dernière guerre, de recourir à des moyens insensés pour rétablir des conditions normales? Voilà le problème que le Canada doit résoudre, et qui se pose pour tout le monde civilisé.

Toutes les nations du monde y pensent et plusieurs d'entre elles s'en préoccupent depuis longtemps. Au Royaume-Uni, comme le savent sans doute les honorables députés, non seulement le comité Beveridge, mais les comités Uthwatt et Scott soumettent des rapports. Le gouvernement a créé là-bas des douzaines d'organismes chargés d'étudier les problèmes de l'après-guerre, et tous ces travaux sont coordonnés sous la direction du Payeur général, sir William Jowett. Au cours d'un débat tenu, je crois, les 1er et 2 décembre, on a discuté la restauration et passé en revue les enquêtes alors en cours.

En Australie, pays qui sur certains points ressemble au nôtre, étant donné qu'il a un régime fédératif et une économie principalement fondée sur les exportations et qu'il est l'un des grands dominions britanniques, on s'est déjà occupé de l'un des aspects du problème en convoquant un congrès constitutionnel à l'occasion duquel le gouvernement fédéral a manifesté le désir d'obtenir des Etats certains pouvoirs étendus afin d'être en mesure d'exécuter le programme du gouvernement national après la guerre. Il est intéressant de constater qu'en préconisant cette mesure le procureur général du commonwealth d'Australie a déclaré que son pays était tenu d'après la charte de l'Atlantique d'adopter une ligne de conduite incompatible avec la constitution existante. Cela devrait, je crois, nous porter à nous demander si notre constitution actuelle nous permettra de remplir les obligations que nous impose la charte de l'Atlantique et nos obligations envers la population canadienne. La charte de l'Atlantique constitue un traité pour le Canada. Elle a été signée

le 14 août 1941 par M. Roosevelt et M. Churchill et les paragraphes 5 et 6 en sont ainsi conçus:

(4) Ils s'efforceront, avec tout le respect dû à leurs obligations existantes, de favoriser l'accès de tous les Etats, petits ou grands, vainqueurs ou vaincus, et sur le pied de l'égalité des droits, au commerce et aux matières premières du monde, nécessaires à leur prospérité économique.

Le cinquième paragraphe traite de la situation interne:

(5) Ils souhaitent établir la collaboration la plus complète entre toutes les nations dans le domaine économique afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, des progrès économiques et la sécurité sociale.

Et le Canada, par la déclaration que les Nations Unies ont signée à Washington le 1er janvier 1942, a naturellement accepté l'exposé des motifs, qui se lit ainsi qu'il suit: "Ayant souscrit à un commun programme de fins et de principes..." Or, la Charte de l'Atlantique décrit dans leurs grandes lignes les fins auxquelles ont souscrit notre propre Gouvernement ainsi que, j'en suis convaincu, la population canadienne tout entière. La question est maintenant de savoir si, chez nous, nous étudions et préparons suffisamment les programmes mentionnés, et les moyens de transposer notre économie de temps de guerre à une économie de temps de paix, et si, en second lieu, nous avons aidé de notre mieux à créer chez nous un organisme propre à réaliser ces fins entre les nations. J'estime que le Canada a beaucoup fait dans ce sens, mais qu'il pourrait accomplir bien davantage. C'est pourquoi nous appuyons tous ardemment la résolution tendant à instituer ce comité, afin qu'il se mette sans tarder à l'œuvre avec la collaboration intime de tous les autres organismes officiels.

D'après l'honorable député de Kamloops (M. O'Neill), nous pourrions étudier avantageusement dès aujourd'hui plusieurs points du programme d'après-guerre. Je veux appeler l'attention du comité de la restauration sur un de ces points, que personne n'a encore, que je sache, abordé dans cette enceinte. Il s'agit d'une industrie canadienne, la seule qui probablement n'aura pas à changer son outillage après la guerre, qui connaîtra presque inéluctablement une période de grande prospérité après les hostilités, et qui pourra progresser pour ainsi dire indéfiniment après la victoire, pour peu que nous nous en occupions dès maintenant. Je veux parler de l'industrie du tourisme, à laquelle on a fait de si fréquentes allusions sur le parquet de la Chambre.

Immédiatement après la guerre, des millions d'Américains sortiront des industries de guerre et des forces armées avec des épargnes à leur crédit. La tension créée par la guerre ayant pris fin, ils voudront prendre des vacances et aller quelque part. Ils ne pourront pas se rendre à l'étranger parce que les navires de l'univers seront occupés à transporter des vivres et des approvisionnements aux régions dévastées et à rapatrier nos troupes. Durant la période d'après-guerre le tourisme commercial pourrait bien connaître une ère de prospérité sans égale en Amérique du Nord. Le Canada peut s'attendre d'obtenir une part très considérable de ce commerce.

Les honorables députés ne se rendent peut-être pas compte de l'importance de la chose pour le Canada. En 1941, 13,968,088 Américains ont visité le Canada, et ils ont dépensé environ 150 millions chez nous. Ils ont apporté au Canada pendant cette année plus de dollars que toute autre industrie, à l'exception peut-être des mines d'or. Nous pourrions songer dès maintenant à cette industrie d'après-guerre et dresser des plans en conséquence. Les préparatifs que nous pourrions faire à ce sujet sont bien illustrés par le travail qu'accomplit la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. D'aucuns peuvent penser qu'elle ne travaille pas actuellement en vue de la restauration d'après-guerre, mais c'est exactement ce qu'elle fait indirectement. Lorsqu'on a décidé de recourir au rationnement du sucre le directeur du rationnement à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre s'est entretenu avec un haut fonctionnaire de la Commission du contrôle du change étranger sur la manière de procéder. Ce haut fonctionnaire de la Commission de contrôle du change étranger s'intéresse au tourisme parce que ce commerce fait entrer des dollars américains au Canada. Il demanda à son interlocuteur s'il avait songé au problème du rationnement pour les familles américaines au Canada? Ce dernier répondit qu'il ne savait pas si elles étaient nombreuses et demanda: combien y en a-t-il? Le fonctionnaire de la Commission de contrôle du change reprit: Il y en a neuf mille. Il ajouta, je vous conseillerais au lieu d'obliger ces Américains à faire la queue aux bureaux canadiens pour se procurer leurs cartes de rationnement du sucre après leur arrivée au Canada, d'écrire à chacun de ces visiteurs et de leur offrir de leur envoyer, par courrier, une carte de rationnement avant leur venue au Canada. On a donc envoyé une lettre adressée "Cher voisin", et je suppose que ces lettres ont facilement entraîné une dépense de $50 en frais de port, de polycopiage et de papier. Elles ont suscité des milliers de réponses. J'en ai vu un certain nombre. Voici ce que je lis dans une lettre de East-Orange:

Merci encore pour votre amabilité à nous dire ce qu'il faut faire en l'occurrence. C'est une preuve de plus de la courtoisie et de l'amabilité dont j'ai toujours été l'objet au cours de chacun des douze étés que j'ai passés au Canada.

En voici une de Toledo:

Les mots me manquent pour louer toute la prévenance et l'amabilité de votre lettre circulaire. . . Je serai très heureux de la remettre à l'un de nos journaux et je crois qu'elle sera l'objet d'une publicité favorable. Je suis convaincu que notre pays (les Etats-Unis) tout entier admire le Canada et le merveilleux effort qu'il fournit pour le compte de nous tous.

Puis une autre de Détroit:

Je comprends certainement l'esprit dans lequel est rédigée votre lettre. En effet, je suis frappé de trouver un organisme gouvernemental avisé au point de prévoir les besoins futurs.

En apprenant la chose par hasard j'ai été moi-même frappé de la grande prévoyance manifestée par ces fonctionnaires. Je me suis rendu aux Etats-Unis plus tard et j'ai pris la parole en public à Chicago, Cleveland et même dans la ville de Johnston (Pennsylvanie). Or, après mes discours, les auditeurs venaient me dire qu'ils avaient reçu des lettres de ce genre et ils m'en marquaient leur satisfaction. Jugeant que c'était là l'un des gestes les plus prévoyants et les plus courtois que je connusse de la part d'un fonctionnaire de l'Etat, j'ai cru devoir saisir la première occasion favorable de le signaler à la Chambre, afin qu'on fasse l'éloge que tous les honorables députés se sentiront sans doute portés à formuler.

C'est là, à mon sens, quelque chose qui a une portée très nette sur l'après-guerre; c'est là une façon éminemment pratique de préparer l'après-guerre, car on suscite ainsi un courant de bonne volonté. Cela pousse nos amis des Etats-Unis qui sont propriétaires d'une maison au Canada à songer au moment où ils reviendront chez nous. Nous faisons ainsi de chacun un ambassadeur de bonne entente. Je suis d'avis qu'il y a plusieurs façons dont certaines autres influences, dans le Gouvernement ou ailleurs, peuvent préparer le commerce touristique d'après-guerre. Je suis également d'avis que nous devrions veiller à ce que les touristes qui viendront dans notre pays après le conflit soient reçus à bras ouverts et emportent chez eux une bonne impression. A mon sens, la première vague de touristes des Etats-Unis qui se répandra sur notre pays après la fin des hostilités fera beaucoup plus de bien ou de tort que toute la publicité que nous pourrons imaginer. Si les touristes sont bien accueillis, cette industrie canadienne éminemment importante aura de la sorte un fondement qui en assurera le succès pendant des années. S'ils n'emportent avec eux que de mauvaises impressions, toute notre publicité sera absolument vaine. C'est peut-être là un hors-d'œuvre, mais ce n'en est pas moins une manière pour les gens d'imagination et de prévoyance d'améliorer la situation du Canada après le conflit.

[M. Claxton.]

Si l'on peut relier le problème à une question aussi éloignée du sujet que le commerce touristique, il doit y avoir mille et une méthodes pour notre comité, les comités interdépartementaux, les membres de la Chambre et diverses associations commerciales, d'exercer leurs facultés et leur ingéniosité quand il faudra agir, une fois la guerre finie. C'est là le genre de programme qu'il nous faut; en usant de discernement, notre petite nation tirera de la sorte le maximum de rendement de ses ressources, et il ne faut pas une vaste intelligence pour concevoir de tels projets. Tout ce qu'ils exigent, c'est une attention soutenue et quelqu'un qui s'y applique.

Il est bien évident que notre attitude à l'égard de l'après-guerre influera énormement sur notre destinée. Nous pouvons susciter d'extrêmes difficultés à l'industrie, à l'agriculture et à la main-d'œuvre surtout par une attitude irrésolue et en les empêchant de compter sur un avenir assuré. Ce qu'ils veulent par-dessus tout c'est de savoir où ils en sont, ce qu'ils peuvent entreprendre et ce qu'ils peuvent projeter. Puis, bien entendu, une des choses qu'il nous faudra déterminer assez tôt c'est le genre de direction qui s'imposera une fois la guerre terminée, car il convient de se rappeler qu'il faudra adopter quelque mode de direction. A l'heure qu'il est, il y a pénurie de certaines denrées alimentaires, par exemple de produits laitiers. J'imagine qu'au lendemain de la guerre, la pénurie des produits laitiers s'accusera bien plus vive encore, parce qu'il y aura de par le monde un bien plus grand nombre de personnes qui auront plus besoin que nous de ces produits, et je compte bien que le Canada ne saura rester sourd à cet appel de l'humanité en détresse. Il se peut donc que nous voyions se prolonger le rationnement de certains produits laitiers. On manquera de cales; il faudra réglementer la navigation, et le reste. J'estime donc qu'il faut étudier et élaborer dès maintenant les mesures de réglementation qu'exigera le genre d'économie résultant de la guerre, qu'il nous incombe de les rendre acceptables afin d'obvier aux amères récriminations qui s'élèveront peut-être contre tous genres de réglementation et contre la bureaucratie et qui nous rendrait extrêmement difficile la tâche de gagner la confiance du public sans quoi rien n'est possible en ce domaine.

Mais même après avoir adopté au Canada toutes les mesures auxquelles il nous était possible de recourir, il ne faudra pas oublier que nous faisons partie du monde et que les événements qui se produisent à l'étranger influenceront dans une large mesure les résultats de nos initiatives au Canada. Quels que soient les projets et travaux que nous envisa-

gions pour le Canada, l'avenir nous réserve de graves difficultés à moins que nous ne puissions obtenir au terme des hostilités des conditions de paix qui nous permettent d'exporter à des prix équitables notre blé et nos autres produits. Que chacun de nous au Canada, citoyens de l'Est comme de l'Ouest, avocats et cultivateurs, s'intéresse donc sérieusement aux conditions de paix auxquelles nous souscrirons au lendemain de la victoire. Je dirai que le genre de paix que nous aurons dépend beaucoup du genre de guerre que nous faisons. Si nous poursuivons la guerre comme Nations-Unies, si nous créons des instruments pour donner suite à une volonté commune, si nous cultivons l'esprit et l'habitude de la coopération durant la guerre, nous sommes en droit d'espérer alors que la coopération persistera après la guerre. Si d'un côté nous ne créons pas ces agences et ces instruments et cet esprit et ces habitudes durant la guerre, ce serait nous attendre à un miracle, je crois, que d'espérer qu'après la guerre tout cela pourra être créé, alors que nous aurions perdu la principale chose qui nous unit, c'est-à-dire, le désir de battre l'ennemi.

Je propose donc que les Canadiens, comme individus, et le Gouvernement, j'espère, sont en mesure d'appuyer les mouvements qui se dessinent dans le monde pour fortifier les Nations-Unies, pour rendre leur union réelle, et graduellement créer des agences, des instruments et le rouage nécessaires à la coopération afin que les nations acquièrent l'habitude de travailler de concert, habitude qui survivra après la guerre.

En terminant puis-je simplement dire avec l'honorable député de Kamloops (M. O'Neill) que presque tout peut être accompli aujourd'hui pour nous aider durant la période d'après-guerre, et ce que l'on ne peut accomplir maintenant doit être projeté aujourd'hui. Prenons la question du logement. La plupart d'entre nous, je crois, songent à toute une série de projets concernant le logement au Canada; toutefois, notre expérience passée relativement aux projets de ce genre indiquent comment techniquement parlant ils doivent s'exécuter puisqu'ils requièrent la coopération des municipalités, des provinces, du Dominion et de toutes les autres agences. Nous avons découvert que si nous voulons qu'un projet de logements soit mis à exécution dans un an, il faut vous occuper dès à présent de la préparation des plans. C'est là une des choses que nous pouvons tenter aujourd'hui.

Au sujet du comité, je n'ai qu'un mot à dire, à savoir, que dans une question aussi importante, le comité certes devrait compter sur l'appui des membres de cette Chambre, du public, des corps publics et surtout du Gouvernement qui devrait mettre à sa disposition non seulement le travail accompli par d'autres agences gouvernementales mais devrait fournir toute l'aide possible en matière de recherches afin que le comité puisse poursuivre ses propres travaux tout en tenant compte de ce que les autres ont accompli. Il importe que le comité ait des assistants en permanence pour coordonner les résultats du travail fait par les autres afin de pouvoir rédiger un rapport complet et bien au point. Durant les trois dernières années de la guerre, il m'a été donné d'assister à peut-être cinq ou six conférences internationales. Chacune d'elles comptait un certain nombre de secrétaires qui ont consacré des semaines, des mois ou peut-être même des années à préparer cette réunion qui n'avait aucun caractère officiel. Récemment, j'ai pris part à une de ces conférences qui a duré une dizaine de jours et à laquelle quelques gouvernements ont jugé bon d'envoyer des délégués qui ont parcouru des milliers de milles en avion pour s'y rendre. Cette conférence a été préparée pendant deux ans. Plus de vingt secrétaires ont travaillé à cette occasion pour mettre au point cette conférence. Et nous voyons un comité de cette Chambre qui n'a pas un seul secrétaire qui puisse consacrer une journée entière au travail du comité. Je crois qu'il est grandement temps d'accorder quelque aide technique à des comités parlementaires de cette importance. Cela n'exigera pas tant de monde—un secrétaire permanent, un économiste et peut-être un ou deux experts pour étudier les demandes, organiser le travail, préparer les requêtes et rédiger les rapports. De cette façon, le comité pourra, à mon sens, accomplir une besogne cent fois plus utile.

Rien ne s'accomplit sans labeur. Or, voici le travail le plus important qu'il nous est donné de faire, si l'on excepte celui de remporter la victoire. Malheureusement, nous ne pouvons pour la plupart nous y consacrer; nous n'en avons pas la santé, nous sommes trop vieux ou d'autre chose nous en empêche. Mais, il est une chose que nous pouvons accomplir, c'est d'améliorer les conditions auxquelles auront à faire face nos jeunes quand ils reviendront des champs de bataille. Ils ne demandent pas autre chose.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec grand intérêt le débat qui s'est ouvert par la proposition de former ce comité. J'ai cependant été désappointé de voir avec quel soin tous les honorables députés qui y ont participé, qu'ils appartinssent à l'un ou l'autre des trois autres groupes, ont évité de nous dire par quel moyen leurs beaux rêves pourraient devenir réalité.

L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) a prononcé un excel-

lent discours. Il nous a dit qu'il faudrait trouver du travail pour 2 millions de Canadiens, sans cependant nous indiquer un seul moyen d'y arriver. Il faudra, a-t-il dit, distribuer l'équivalent de 4 milliards si nous voulons maintenir le niveau de vie comportant un revenu national atteignant, comme actuellement, 8 milliards de dollars. Pour lui, la chose n'avait sans doute pas assez d'importance pour qu'il daigne nous indiquer comment y arriver, où prendre l'argent, ni comment le distribuer.

C'est là le point faible, la principale lacune de tout le débat et de toutes les spéculations qui se poursuivent dans les divers pays qui forment ce qu'ils appellent les Nations Unies. A moins de trouver la solution à ce problème, toutes les discussions tant dans cette Chambre que dans les autres, tout le travail de notre comité comme celui des autres seront absolument vains, ils ne seront qu'un trompe-l'œil et ne nous préparerons que des embûches. Ne l'oublions pas et je défie qui que ce soit de me prouver le contraire.

L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges a surtout semblé insister sur la création d'un organisme international pour régler ce problème. Je le demande aux honorables députés, quelle entente internationale aurait pu faire disparaître le chômage qui existait en 1935, alors que les Etats-Unis, une des Nations Unies, comptait 23,500,000 chômeurs sur ses listes de secours. Le Canada, une autre des Nations Unies, avait sur ses listes d'assistés un million et demi de citoyens; la Grande-Bretagne, une autre encore des Nations Unies, en avait autant et une situation tout aussi déplorable existait chez chacune des autres Nations Unies. Comment la seule association de ces nations pouvait-elle faire disparaître le chômage? Je prie la Chambre d'envisager les faits tels qu'ils sont. Trève de balivernes. Il doit y avoir un moyen d'obtenir des résultats. Trouvons ce moyen et discutons-en.

En passant, je dirai quelques mots des nombreux discours prononcés en cette enceinte par les libéraux. Il paraîtrait qu'on a orgonisé, sur les banquettes libérales, une équipe oratoire dans le but de créer chez nous l'impression voulue par le parti libéral. Je vais indiquer comment il se sont pris pour créer cette impression.

L'honorable député de Caribou (M. Turgeon) nous a entretenu des changements importants qui doivent se produire. Toutefois, il a évité avec grand soin de donner la moindre indication de leur nature, de la façon dont ils seraient effectués, et de nous dire s'ils seraient pour le mieux ou pour le pis.

Ensuite l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) a parlé de changements, indiquant que l'un de ceux que le Canada devrait réaliser consisterait à se lier pieds et poings de sorte qu'il serait dans l'impossibilité d'accomplir quoi que ce soit de son propre chef; qu'il devrait obtenir la permission de Tombouctou pour déterminer, par exemple, quelle somme de crédit il pourrait accorder à la Saskatchewan septentrionale. Si j'ai été inéquitable envers l'honorable député d'Essex-Est, je serai heureux qu'il me pose des questions, demain, quand il viendra à la Chambre. Je n'imiterai pas sa conduite, quand je lui ai posé des questions l'autre soir. Je ne dirai pas que je n'ai pas le temps de répondre.

Ces deux honorables collègues ont parlé de l'industrie privée. Ils ont tout à fait négligé de nous expliquer pourquoi elle a fait fiasco en 1929 et 1930. Nous avions alors de l'esprit d'initiative. Pourquoi nous a-t-il fait défaut alors? Pour quelle raison? Il y avait une raison. Pourquoi ne pas la trouver et ne pas prescrire le remède? Je ne condamne pas l'industrie privée, mais le milieu dans lequel elle jouait était défectueux.

Permettez-moi de laisser de côté la façon de voir des libéraux pour faire quelques réflexions sur mes voisins immédiats, la Fédération du commonwealth coopératif. Je ne crois pas saisir exactement leur programme. J'ai cru autrefois qu'il comportait la régie d'Etat, mais après avoir écouté ce soir les commentaires de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), je ne sais ce qu'il représente.

Je dirai seulement que si l'Etat acquérait les industries des particuliers, il aurait à résoudre le problème de toute première importance de la vente des produits. Une fabrique de chaussures en régie d'Etat ne trouverait pas plus facilement à écouler ses produits que si elle était une entreprise privée. Ne l'oublions pas.

Le premier problème important est d'écouler les marchandises. Si nous pouvons établir chez nous un régime qui permet à l'industrie privée de vendre ses marchandises, elle pourra continuer son exploitation avec grand succès, à condition qu'elle soit quelque peu réglementée pour éviter qu'elle nous exploite. Si le Gouvernement était maître de toute l'industrie et s'il était incapable de vendre ses marchandises, comment pourrait-il y employer les gens?

M. MacNICOL: Il ne le pourrait pas.

M. BLACKMORE: Assurément et quiconque a le moindre sens commun partage cet avis. Notre problème consiste à trouver le marché pour nos denrées.

(Sur la motion de M. Blackmore la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'hon. M. Crerar, la séance est levée à 11 heures 02 minutes du soir.

Mardi 2 mars 1943

La séance est ouverte à trois heures.

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE L'APRÈS-GUERRE

COMPTE RENDU DES JOURNAUX TOUCHANT UNE CONFÉRENCE PRÉLIMINAIRE DES NATIONS UNIES TENUE À WASHINGTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Dans un communiqué de la Presse associée envoyé de Washington le 1er mars, on peut lire que le secrétaire d'Etat suppléant, M. Sumner Welles, déclare qu'on demandera bientôt à toutes les Nations Unies d'envoyer des représentants à une conférence préliminaire relative aux problèmes économiques de l'après-guerre. Le premier ministre aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre sous les auspices de qui cette conférence préliminaire sera convoquée et si on s'est abouché avec le gouvernement canadien à ce sujet

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): A ma connaissance cette question a été à l'étude à Washington, mais jusqu'ici on n'a pas communiqué officiellement avec le gouvernement canadien à ce sujet. Les seuls renseignements que j'ai sur cette question sont ceux que renferme la déclaration à laquelle a fait allusion mon honorable ami, et une déclaration semblable faite vendredi dernier, avant la convocation de l'université de Toronto, par M. Sumner Welles.

M. GRAYDON: S'il doit y avoir une conférence, il semble bien que ce soit le gouvernement des Etats-Unis qui la convoque.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je serais porté à le croire, mais je ne saurais l'affirmer catégoriquement. Il ne faudrait pas conclure que la question soit réglée. Je présume que certaines puissances échangeront d'abord leurs vues pour décider sous quelles auspices particulières la conférence se tiendra.

M. GRAYDON: Selon toute évidence, c'est une initiative du gouvernement américain.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il semble bien que oui, dans le moment.

CHAMP DE TIR CONNAUGHT

TRANSFORMATIONS PROJETÉES—QUESTION RELATIVE À LA SITUATION SANITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Le *Journal* d'Ottawa, en date du 24 février, renfermait un article intitulé: "On arrête les dates des exercices au champ de tir Connaught." Voici ce que j'y relève:

On a déjà tracé des plans visant à apporter des modifications importantes à ce grand champ de tir.

Ces modifications comportent-elles l'élimination de la mauvaise situation sanitaire qui existait, l'an dernier, au champ Connaught et qui a causé la dysenterie chez la plupart des soldats qui se sont rendus à cet endroit.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): L'honorable député sait que nous avons réglé l'an dernier la question de la situation sanitaire.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): En partie seulement.

L'hon. M. RALSTON: C'est du moins ce qu'on m'a dit. J'ai obtenu un rapport sur cette question dans le temps, et on a immédiatement pris les mesures voulues. S'il y a lieu d'améliorer encore la situation, nous le ferons.

LE BLÉ

CHANGEMENT PROJETÉ PAR LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS DANS LE PROGRAMME DE VENTE POUR L'ANNÉE 1943

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce (M. MacKinnon). Je me suis adressé au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) hier, et il a répondu un peu évasivement...

Des VOIX: A l'ordre.

M. PERLEY: ...mais le ministre du Commerce se montre toujours magnanime et disposé à donner des renseignements au sujet de toute question importante.

Des VOIX: A l'ordre.

M. PERLEY: Ma question est fondée sur un rapport que je trouve dans le *Leader-Post* de Regina, qui est coiffé de la manchette suivante: "La vente du blé par contingents a pris fin."

Le rapport émane de Washington, en date du 24 février, et se lit ainsi qu'il suit:

Le secrétaire de l'Agriculture, Claude Wickard, a suspendu la vente du blé par contingents aux Etats-Unis, jeudi, dans le but d'assurer des approvisionnements suffisants, en temps de guerre, de céréales pour la consommation humaine et la nourriture des animaux, a-t-il dit.

Le rapport continue dans les termes suivants:

Le blé de la récolte de 1942, qui provenait d'emblavures excédentaires, que l'on a vendu était sujet à une taxe de 54c. le boisseau...

La mesure prise au sujet des contingents de vente libère sans restriction, pour fins de vente ou d'utilisation, tout excédent de blé provenant de la récolte de 1942, que les cultivateurs peuvent avoir en entrepôt.

72538—53
ÉDITION REVISÉE

Cette question a-t-elle été discutée à la conférence tenue récemment à Washington entre les représentants des ministères de l'Agriculture du Canada et des Etats-Unis, et le ministre savait-il que le secrétaire de l'Agriculture des Etats-Unis modifierait ainsi son programme? Etait-il au courant de ce changement quand il a arrêté son programme d'écoulement pour 1943? S'il n'est pas en mesure de faire une déclaration maintenant, en fera-t-il une demain afin que nous connaissions les faits avant de commencer la discussion?

M. l'ORATEUR: Il est évident qu'on ne peut répondre à cette question à l'appel de l'ordre du jour.

M. PERLEY: Je demanderais au ministre de bien vouloir répondre à cette question demain. Je ne pouvais pas très bien l'inscrire au *Feuilleton*.

OUVRIERS MÉTALLURGISTES ET MINEURS

RÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DU SALAIRE DES OUVRIERS ENRÔLÉS SOUS LES DRAPEAUX. —DISETTE DE VIVRES EN N.-É.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais appeler l'attention du ministre des Finances sur deux questions. La première découle d'un télégramme que j'ai reçu du secrétaire du syndicat local n° 1064 des ouvriers métallurgistes, de Sydney (N.-E.). Ce télégramme rapporte que les hommes employés dans l'aciérie de la compagnie et qui doivent l'impôt sur leur revenu de 1941, ayant spontanément offert leurs services dans les forces armées, se sont présentés pour toucher leurs salaires au montant de $67. On les a alors avertis que les lois relatives à l'impôt sur le revenu obligeaient la compagnie à retenir tout leur salaire parce qu'ils doivent plus que ce montant en impôt sur le revenu de 1941. Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre si cette ligne de conduite est conforme aux instructions que donne le Gouvernement aux employeurs?

La seconde question découle d'un télégramme envoyé par le président du district n° 26 des United Mine Workers of America, où il est dit qu'il existe dans la zone des houillères néo-écossaises une pénurie sérieuse de denrées alimentaires essentielles qui entrave et continuera d'entraver notablement la production. Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre si la Commission des prix et du commerce en temps de guerre est à étudier la question et, le cas échéant, quelles dispositions sont prises en vue de remédier à la situation.

[M. Perley.]

M. l'ORATEUR: La première question, qui a un certain degré d'urgence, peut se poser à l'appel de l'ordre du jour, mais la seconde question ne tombe certainement pas dans cette catégorie. Le ministre peut y répondre s'il le désire, mais je suis d'avis que l'on ne devrait pas poser cette question à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre du Revenu national): L'honorable député a eu l'obligeance de me donner avis de sa première question. Bien que je n'aie pas eu le temps de me procurer les détails des cas qu'il a signalés, je dirai qu'en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, si un contribuable est endetté envers la couronne, l'on peut notifier toute personne endettée envers le contribuable en cause d'avoir à retenir une partie ou la totalité de ce qu'elle doit audit contribuable et de la verser au receveur général du Canada. Si le contribuable désire s'y opposer, il lui est loisible de s'adresser à l'inspecteur régional de l'impôt sur le revenu et de prendre des dispositions en vue de s'acquitter de sa dette soit par versements soit d'après un autre mode satisfaisant et pour le contribuable et pour la division de l'impôt sur le revenu. La division de l'impôt sur le revenu est toujours parfaitement disposée à collaborer avec le contribuable afin d'obtenir le règlement des impôts en cours à la satisfaction mutuelle des intéressés.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Quant à la demande de l'honorable député au sujet de la pénurie d'aliments dans les régions minières du Cap-Breton, je dois dire qu'il semble y avoir eu une pénurie temporaire de vivres il y a quelques jours mais que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre s'en est occupée jeudi dernier. A la suite de pourparlers entre le représentant de la Commission en Nouvelle-Ecosse et le président des mineurs de la région, on a expédié une quantité considérable des vivres qui manquaient dans la région. Ces expéditions continuent.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. POULIOT

ALLUSION À UN ARTICLE ÉDITORIAL PARU DANS *l'Ottawa Journal* À PROPOS D'ADJOINTS PARLEMENTAIRES

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Je désire poser une question de privilège. Un article intitulé "Dix postes vacants pour des députés" a paru dans la page éditoriale de l'*Ottawa Journal* du 27 février, concernant la nomination possible d'adjoints parlementaires, et je voudrais citer les deux paragraphes suivants:

Quels espoirs cela doit faire naître dans les cœurs ambitieux; quelles perspectives alléchantes

de prestige et d'autorité, de patronage et d'influence, de somptueux bureaux avec secrétaires privés et sténographes, de soyeux tapis sous les pieds et des lettres écrites sur du papier gravé! Nous pouvons déjà voir Monsieur Jean-François Pouliot dans un de ces rôles: il aimerait tellement cette place qu'il consentirait même à devenir "adjoint parlementaire" du colonel Ralston.

C'est un brillant présage; mais, hélas! il ne peut être envisagé que pour dix tandis que pour dix fois ce nombre ce ne sera qu'amer désappointement. Si seulement, on comptait plus de ministres!

Je suis profondément froissé par l'insinuation du *Journal* à l'effet que je courrais après une telle place. Au début de la guerre le regretté M. Norman Rogers m'a offert un poste beaucoup plus brillant, que je ne pouvais accepter—non pas que j'aie voulu éviter de prendre une responsabilité, mais tout simplement parce que je n'avais pas les moyens d'être un fonctionnaire bénévole. Je puis prouver ce que j'avance, car je ne tiens pas à accaparer le temps de cette Chambre, mais je suis prêt à montrer cette offre à quiconque voudra la voir à mon bureau. Après tout, pourquoi les plaisirs des tapis soyeux et de la papeterie gravée n'existeraient que pour les magnats du *Journal*?

SUBSIDES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Bradette.

SERVICE ADMINISTRATIF

1. Administration, $130,406.

M. DIEFENBAKER: Je ne suis pas sûr que le moment soit propice de soulever ce point mais je veux le signaler au comité. J'aurais posé la question à l'appel de l'ordre du jour, pendant que M. l'Orateur occupait le fauteuil, mais j'ai craint que l'on n'objectât son peu d'urgence. Elle relève de l'Agriculture, je crois, car depuis que la Debt Ajustment Act de l'Alberta a été jugée inconstitutionnelle, la position des cultivateurs endettés des provinces de l'Ouest est pire qu'elle ne l'a jamais encore été depuis huit ou dix ans. Depuis quelques jours siège à Saskatoon une conférence qui s'occupe du rajustement des dettes, en vue d'en arriver à un plan qui assurerait quelque protection aux cultivateurs de bonne foi des provinces de l'Ouest incapables d'acquitter leurs dettes.

Le présent système de contingentement interdit aux cultivateurs de l'Ouest de vendre une quantité suffisante de blé ou de produits pour leur permettre de défrayer leurs dépenses et, en outre, de payer leurs créanciers. Aussi, plus nombreuses sont devenues les forclusions et les procédures en résiliation. La question devrait être étudiée immédiatement, et je la soulève en ce moment afin de voir si le Gouvernement est prêt à présenter quelque mesure de protection provisoire, en faveur des cultivateurs de bonne foi qui, désirant payer leurs dettes, en sont empêchés par la loi actuelle qui ne leur permet pas de vendre leur blé. Le ministère de la Justice devrait voir à les protéger jusqu'à ce que les contingents soient augmentés, ou jusqu'à ce que le Parlement adopte une mesure législative.

Il ne s'agit pas pour les cultivateurs d'échapper à leurs obligations. Que l'on procède ainsi à ces saisies, au moment même où le ministère de l'Agriculture demande une plus forte production agricole, voilà qui est extrêmement grave. La question intéresse tout particulièrement le ministre de l'Agriculture, qui désire avant tout voir augmenter la production dans les provinces de l'Ouest. Au train où vont actuellement les saisies et les annulations, si on ne fait rien pour mettre un frein aux actions de ce genre dont la seule justification vient de ce que les cultivateurs de bonne foi se trouvent aujourd'hui sans protection, ces derniers se verront chassés de leurs fermes avant le printemps. Je le demande aux membres du cabinet et en particulier au ministre de la Justice: le Gouvernement verra-t-il à faire cesser cette pratique que j'estime condamnable, ces saisies et ces annulations opérées contre les cultivateurs endettés qui ne peuvent faire honneur à leurs obligations financières parce que le programme agricole en vigueur ne les autorise à vendre qu'une certainie partie de leurs récoltes?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je reconnais la gravité de la question soulevée par l'honorable député de Lake-Centre. Cependant elle n'a aucune relation avec les crédits du ministère de l'Agriculture. Elle relève du ministère des Finances et, si elle exige des mesures législatives, du ministère de la Justice. Malgré son importance, je crois qu'elle devrait être remise au moment où les crédits de ces ministères seront à l'étude au lieu d'être discutée en ce moment où il s'agit de ceux du ministère de l'Agriculture.

L'hon. M. HANSON: Voici un plaidoyer dilatoire de la part du ministre. Si la situation est telle que l'a exposée l'honorable député de Lake-Centre, il est vraiment regrettable que le cabinet se défile.

L'honorable M. GARDINER: J'en appelle au Règlement. Allons-nous permettre qu'en étudiant un crédit de l'Agriculture on discute un sujet qui se rapporte en réalité au ministère de la Justice ou au ministère des Finances? Je ne dis pas que le Gouvernement n'est pas disposé à faire face à ce problème...

L'honorable M. MacKINNON: Il l'a déjà fait.

L'honorable M. GARDINER: . . . ou qu'il ne l'ait pas déjà fait, du moins jusqu'à un certain point. Je prétends seulement que le temps n'est pas arrivé d'en discuter.

L'honorable M. HANSON: Il faut être un peu large dans son interprétation du Règlement. Lorsqu'on ne voit pas bien en quelle circonstance il convient de soulever une question publique importante et urgente, j'estime que la seule occasion qu'un honorable député ait de signaler un grief, c'est lorsqu'on propose une motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides. J'estime qu'à l'occasion d'une telle motion on peut discuter tout grief, et que l'appel au Règlement n'est pas justifié.

L'honorable M. MACKENZIE: L'honorable député n'a pas soulevé ce point lorsque l'Orateur était encore au fauteuil.

L'honorable M. HANSON: Il me semble que l'Orateur a mis trop peu de temps à déclarer adoptée la motion demandant que la Chambre se forme en comité des subsides. Si le ministère veut profiter d'une telle subtilité, il devra à l'avenir s'en tenir au Règlement. Personne ne désire en ce moment engager un débat général sur ce point. Toutefois, la question est assez urgente et assez importante pour que nous demandions au Gouvernement de consacrer quelques minutes, cet après-midi, à déclarer quelle ligne de conduite il entend adopter et je suis disposé à discuter ce point.

M. COLDWELL: En ce qui concerne l'appel au Règlement, l'hon. député de Weyburn (M. Douglas) désirait soulever cette question avant que la Chambre ne se forme en comité des subsides, mais j'avais l'impression que les honorables députés qui ont conversé avec le premier ministre, hier soir, comprenaient qu'aujourd'hui les crédits seraient appelés sans discussion, mais que le Gouvernement faciliterait le débat sur ces points d'ici une semaine et donnerait à chacun l'occasion de signaler ses griefs. Si nous avions su que la discussion serait ainsi précipitée, nous aurions sûrement soulevé ce point avant que la Chambre ne se forme en comité des subsides, en nous en tenant à la procédure ordinaire. Je désire ardemment que cette question soit discutée, car elle est d'une importance suprême pour beaucoup de gens des Prairies. Si la discussion s'amorce, nous sommes disposés à y contribuer.

Le très honorable MACKENZIE KING: Je désire confirmer les paroles de mon ami le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell). Hier après-midi, j'ai rencontré les différents chefs dans le but de faciliter les travaux de la Chambre pour cette semaine et la semaine prochaine. Il était entendu, qu'aujourd'hui, le Gouvernement demanderait qu'on appelle deux crédits, simplement pour que le comité plénier en soit saisi et que l'on puisse, si on le désirait, aborder, à la fin de n'importe quelle semaine, toute question se rapportant aux deux ministères intéressés. C'est à cette seule fin qu'on a appelé un crédit aujourd'hui. Il me semble qu'il en a été fait mention à la fin de la réunion d'hier. Il est exact, également, qu'à mon entrée à la Chambre, cet après-midi, on m'a signalé que l'honorable député de Weyburn se proposait de soulever une question à l'appel de l'ordre du jour, la question même qu'on vient de soulever, je crois. Cependant, lorsque son chef l'eut averti qu'en demandant aujourd'hui à la Chambre de se former en comité des subsides, il ne s'agissait que d'une formalité, et qu'on désirait reprendre le débat sur le comité de reconstruction, afin d'en finir dès aujourd'hui, si possible, l'honorable député a remis sa question à plus tard à condition qu'on lui offre, lors d'une motion demandant à la Chambre de se former en comité des subsides, laquelle sera présentée la semaine prochaine, l'occasion de se reprendre. C'est ainsi que l'entend aussi, je crois, l'honorable député qui vient de porter la parole.

M. GRAYDON: A mon sens, nous faisons intervenir à cet égard les subtilités du Règlement plus que de raison. De toute évidence, c'est lorsqu'a été proposée la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides que l'honorable député de Lake-Centre aurait pu régulièrement protester contre la loi du rajustement des dettes, mais étant donné que la question a été soulevée, que M. l'Orateur a quitté si vite le fauteuil et que l'honorable député était debout longtemps même avant que j'aie remarqué la chose, nous pourrions facilement mettre au rancart les subtilités du Règlement et autoriser une discussion à ce sujet. Je n'ai pas compris que le Gouvernement trouverait à redire à ce qu'on soulève une question de ce genre à l'appel de la motion invitant la Chambre à se constituer en comité des subsides, mais mes idées étaient peut-être confuses à cet égard. Je n'avais pas prévu qu'une discussion s'engagerait à l'appel du premier crédit. Je comptais, va sans dire, que le Gouvernement nous demanderait de réserver le premier crédit, mais je ne pensais pas que l'on trouverait à redire à ce que l'honorable député de Lake-Centre amène la question sur le tapis à l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Sur ce point, l'honorable député de Rosetown-Biggar, le premier ministre et moi-même n'en sommes peut-être pas venus à une entente commune. Je veux

qu'il soit bien compris, cependant, que, puisque la question a été soulevée, le Gouvernement ne devrait pas y trouver à redire à cette étape des délibérations, et ne devrait pas invoquer l'application du Règlement pour enrayer la discussion.

Le très hon. MACKENZIE KING: Deux objections s'élèvent contre la continuation du débat. D'abord, il s'agit d'un crédit du ministère de l'Agriculture et la discussion aujourd'hui d'un sujet qui ne se rapporte pas au crédit à l'étude constituerait un précédent qu'on invoquerait sans cesse au cours de la session à propos d'autres postes.

M. GRAYDON: J'ai toujours compris qu'au cours de l'étude d'un crédit relatif à l'administration, on peut discuter toutes les questions agricoles. Cela s'est fait d'année en année; c'était la pratique généralement reconnue à la Chambre. Lorsque l'honorable député de Lake-Centre soulève cette question qui, pour l'agriculture, importe peut-être plus que toute autre question qu'il aurait pu aborder, j'estime qu'on ne saurait appuyer l'objection formulée par le premier ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne tiens pas à prolonger indéfiniment cette discussion, mais permettez-moi de faire cette réponse-ci. Je ne crois pas que même le chef de l'opposition s'attendait à ce que le poste à l'étude soit de nature à soulever une discussion sur toute l'administration du département. Je crois que mon honorable ami a compris qu'on appelait le poste simplement...

M. GRAYDON: Je pensais m'être expliqué clairement, mais je ne tenais pas à ce qu'une subtilité entrave la discussion de la question, alors que l'honorable député de Lake-Centre pouvait fort bien la soulever quand la Chambre serait invitée à se former en comité des subsides.

M. DIEFENBAKER: J'ai soulevé la question parce qu'elle est importante pour tout cultivateur de l'Ouest. L'honorable député de Rosetown-Biggar a dit que l'honorable représentant de Weyburn entendait aussi l'aborder, mais je n'en savais rien. Quiconque représente une circonscription de l'Ouest sait que dans l'état de choses actuel le Gouvernement devrait formuler sa politique afin de donner quelque espoir aux cultivateurs de l'Ouest. Je n'étais lié par aucune entente conclue parce que j'en étais ignorant. Etant donné la décision rendue par M. l'Orateur sur les questions posées avant l'appel de l'ordre du jour, j'ai cru que je n'avais aucun autre moyen de soulever cette question qui intéresse hautement plusieurs milliers de cultivateurs de l'Ouest et je demande que le Gouvernement fasse une déclaration sur son programme ou que, si l'on ne discute pas la question plus avant, j'aie l'occasion de la soulever avant que M. l'Orateur ne quitte le fauteuil pour la discussion des crédits d'un autre département, comme cela se fera aujourd'hui, je pense.

Le très hon. MACKENZIE KING: La Chambre est constituée en comité des subsides maintenant et le poste suivant sera appelé, sans que le président fasse aucun rapport à l'Orateur dans l'intervalle. Ce n'est pour l'instant qu'une simple formalité qui permet à la Chambre de poursuivre son travail.

M. DOUGLAS (Weyburn): Si le Gouvernement veut faciliter l'expédition de la besogne parlementaire sans vouloir à cette heure une discussion complète de la question, ne ferait-il pas bien de voir à ce que le ministre intéressé fasse d'ici à quelques jours un exposé complet de la question des dettes des cultivateurs, ou encore de faire savoir aux whips des divers partis quand sera présentée une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, afin que les partis puissent s'entendre sur la tenue d'un débat complet et surtout afin que le Gouvernement fasse une déclaration sur cette question des dettes des cultivateurs et particulièrement de celles des cultivateurs de l'Ouest? Je reconnais avec l'honorable député de Lake-Centre que c'est là une affaire urgente. Cela n'est pas de nature à provoquer un long débat; cela demande une déclaration ministérielle et le peuple désire la chose le plus tôt possible. Si le Gouvernement voulait s'engager à faire cela, point ne serait besoin d'un long débat.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois pouvoir promettre que la Chambre aura l'occasion de discuter cette question lundi prochain, soit avant soit après le discours du chef de l'opposition sur le budget. Le Gouvernement verra à demander à la Chambre de se former en comité des subsides, si on le désire. Je puis ajouter qu'à propos de cette question, dont le Gouvernement reconnaît l'importance, le ministre de la Justice n'a pas voulu obliger le ministre des Finances à prendre le temps de la discuter avant que ce dernier eût prononcé l'exposé budgétaire que nous attendons ce soir. Voilà une raison pour laquelle ni le ministre de la Justice ni le ministre des Finances n'ont voulu faire de déclaration aujourd'hui.

M. GRAYDON: Le premier ministre voudra-t-il changer la date à laquelle cette occasion sera donnée à la Chambre? L'honorable député de Danforth, qui sera notre critique financier, parlera lundi et nous espérons que le débat sur le budget se poursuivra ensuite

sans interruption. J'espère que le premier ministre pourra faire en sorte que nous entendions cette déclaration vendredi prochain, c'est-à-dire avant le débat sur le budget, étant donné que cette discussion pourra durer quelque temps.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai pas encore participé à cette discussion, car j'espérais que cette question ne serait pas soulevée lors de l'appel du premier article de l'ordre du jour. Une fois amorcé, un tel débat peut se poursuivre assez longtemps, car c'est là une des questions les plus difficiles que le Gouvernement ait à régler. Une conférence a eu lieu à Saskatoon le 26 février, et l'on y a chargé des délégués de venir à Ottawa exposer certains faits. En outre, le ministère de la Justice n'a reçu que le 25 ou le 26 février le texte de l'opinion exprimée par le comité judiciaire du Conseil privé. Depuis lors, nous n'avons pas eu l'occasion de prendre une décision quant à la mesure législative qu'il y aurait lieu de présenter, et nous ne pourrons pas le faire avant d'avoir, du moins, entendu les arguments des délégués qui viendront ici de l'Ouest. La question de savoir s'il convient d'entamer lundi un débat sur ce sujet mérite qu'on s'y arrête, car je crois que ce débat sera long. J'ignore si cela doit se faire.

L'hon. M. ST-LAURENT: Pour la gouverne des honorables députés, je dois ajouter que la copie de cette opinion nous a été envoyée de Londres par la poste, mais qu'elle ne nous est pas encore parvenue. La copie que nous avons provient du bureau du procureur général de l'Alberta. Si je ne me trompe, je l'ai reçue le 25 ou le 26 février et je l'ai immédiatement portée à l'attention du ministre des Finances. Etant donné la déclaration que le ministre des Finances doit faire ce soir, on n'a pas eu l'occasion depuis ce temps d'aborder la question. Comment se fait-il que nous n'avons pas reçu la copie des motifs qui a dû être expédiée en même temps que celle qu'on a adressée au procureur général de l'Alberta? Je n'en sais rien. Ce dernier a reçu la sienne et il a bien voulu m'en faire parvenir immédiatement un duplicata par le courrier aérien.

M. BLACKMORE: Je crois que nous discutons deux questions, savoir, premièrement, si nous aurons une discussion libre, et, deuxièmement, quelle ligne de conduite adoptera le gouvernement. Les renseignements que j'ai obtenus à notre réunion d'hier soir s'accordaient avec ceux qu'a fournis l'honorable député de Rosetown-Biggar. J'ai compris que la présentation des numéros des crédits visait simplement à faciliter les travaux de la Chambre et à en permettre la discussion vendredi ou tout autre jour que nous pourrions choisir.

J'avais compris que la discussion devait être réduite au minimum dans le moment et j'avais l'impression que les trois partis intéressés étaient d'accord. Il ne me paraît pas très juste qu'un parti ouvre le débat alors que les autres ne sont pas préparés.

M. GRAYDON: Je sais que mon honorable ami ne voudrait pas me taxer d'injustice en rapport avec l'entente conclue hier. Après tout, toute cette question repose peut-être sur un malentendu et sur le fait que M. l'Orateur a quitté le fauteuil si tôt. En terminant, je tiens seulement à signaler que les explications fournies et par le ministre de la Justice et par le ministre des Finances, sur les raisons en faveur d'un jugement, m'ont laissé absolument froid. Nous savons ce que le conseil privé a fait à ce sujet. Mais le Gouvernement pourrait certes, s'il le voulait, se prévaloir de la loi des mesures de guerre pour empêcher ces saisies et résiliations massives dans l'Ouest, jusqu'à ce qu'on en arrive à une décision.

L'hon. M. ST-LAURENT: Selon les renseignements dont nous disposons, il n'y a pas actuellement de saisies en masse dans les provinces de l'Ouest. Je tiens ce senseignement de sources dignes de foi dans les provinces en cause.

M. DIEFENBAKER: Monsieur le président, l'explication fournie par le ministre, savoir que le cabinet n'a pas eu l'occasion d'examiner le texte du jugement rendu par le conseil privé, n'est pas satisfaisante. En juillet 1942, la Cour suprême du Canada a déclaré que la loi de l'Alberta relative à l'ajustement des dettes outrepassait les pouvoirs de l'assemblée législative. J'ai alors soulevé la question en Chambre et j'ai demandé au ministre de la Justice si l'on avait songé à accorder quelque soulagement temporaire en vertu de la loi des mesures de guerre. Le ministre a déclaré que le sujet était à l'étude. Depuis, les saisies se sont poursuivies à un rythme plus accéléré que jamais depuis dix ans. Elles se poursuivent toujours, et la situation cause du mécontentement. La réponse du ministre, à l'effet que le Gouvernement a l'intention d'attendre à la semaine prochaine ou à la suivante, ou qu'il n'a pas reçu le texte de la décision du conseil privé, ne donnera guère satisfaction à ceux qui sont aujourd'hui menacés de procès et incapables d'acquitter leurs dettes par suite des contingents établis par la politique du Gouvernement.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

37. Représentation à l'étranger, y compris les traitements des hauts commissaires, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires

et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications, $988,990.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'Etat de la question.

RESTAURATION D'APRÈS-GUERRE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE RESTAURATION ET DE RÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue lundi, le 1er mars, sur la motion de l'honorable M. Mackenzie visant l'institution d'un comité spécial chargé d'étudier les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle et de faire rapport.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'ai commenté pendant quelques instants, hier soir, avant que la Chambre lève la séance, les discours qu'ont prononcé sur cette question d'honorables députés de divers partis. J'aimerais continuer ces commentaires encore quelque peu.

Tous les honorables députés qui adhèrent au parti libéral ou au parti conservateur progressiste se sont prononcés en faveur de la liberté d'initiative au cours de la période d'après-guerre. Les membres de notre groupement sont également de cet avis, bien qu'il se puisse que nous fassions quelques réserves sur le sens du mot "liberté". Nous approuvons certes l'initiative individuelle. L'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) a fait remarquer que nous aurions deux millions de personnes à mettre au travail pendant la période d'après-guerre, et quatre milliards de dollars à trouver et à distribuer au Canada afin de maintenir le niveau du revenu de la nation au chiffre actuel de huit milliards de dollars.

On se demandera naturellement, comment on trouvera du travail pour deux millions de personnes, et où l'on prendra les quatre milliards de dollars. Les libéraux pas plus que les conservateurs progressistes n'ont soufflé mot à ce sujet, n'ont apporté la moindre réponse à ces questions. Je regrette également que la C.C.F. ne se soit pas prononcée sur ce point.

M. COLDWELL: Nous l'aborderons en temps opportun.

M. BLACKMORE: J'aurais certainement aimé les entendre me dire comment ils obtiendront les fonds nécessaires.

M. COLDWELL: Nous le dirons en temps et lieu.

M. BLACKMORE: Et nous prêterons l'oreille en temps opportun. Voici donc ma question: Comment? Il me semble que si la Chambre pouvait s'entendre sur la définition du but à atteindre et pouvait trouver ce qui divise les différentes écoles au sein de la Chambre, puis si nous pouvions consentir à discuter ces divergences d'opinions, nous obtiendrions de bien meilleurs résultats.

Nous admettons tous, je crois,—tous les membres de la Chambre,—que nous devrions utiliser jusqu'à la limite les ressources naturelles du Canada. Y a-t-il un seul député, qu'il soit libéral, conservateur progressiste, créditiste, membre de la C.C.F., ou membre des réformateurs unis, qui ne croie pas que l'utilisation de nos ressources s'impose? Pourquoi ne pas l'admettre? Pourquoi discuter là-dessus? Nous voulons, certes, connaître les faits. Y a-t-il un seul conservateur progressiste qui ne croie pas nécessaire le reboisement des forêts du Canada? Il n'y en a pas un seul à la Chambre. Pourquoi alors discuter cette question? Y a-t-il un seul Canadien qui ne soit pas d'avis que le Canada a besoin d'un système d'irrigation d'un littoral à l'autre, partout où la chose est possible? Tout le monde peut partager cet avis. Pourquoi alors passer notre temps à débattre la question? Y a-t-il une seule personne qui n'admette pas que l'électrification de nos fermes s'impose d'un océan à l'autre? Personne n'en disconviendra. Y a-t-il des gens qui s'opposeraient à la mise en œuvre d'un programme d'hygiène au Canada? Personne ne trouve à redire contre l'hospitalisation gratuite, la médecine d'Etat ou n'importe quelle forme d'assistance susceptible de relever le niveau de la santé publique. Il n'y a personne qui élèvera de doute à ce sujet. Il se trouvera des gens pour demander "d'où viendra l'argent"? Mais une fois admise la possibilité de trouver les fonds, personne ne formulera d'objection contre ces excellentes mesures d'hygiène. Pourquoi nous perdrions-nous en discussion sur ce sujet?

Tous conviendront sans doute qu'un plan de construction d'habitations s'impose. Il n'y a pas un membre de la Chambre qui, si on lui assure qu'il est possible de trouver les fonds, ne voudrait pas procurer à tous ses concitoyens une demeure agréable. Personne ne niera que nos vieillards ont droit à une allocation plus munificente que $20 par mois. Personne, j'en suis sûr, dans les rangs du parti libéral, dans le groupe conservateur progressiste ou dans tout autre parti, qui ne se sente peiné de voir nos vieillards condamnés à la maigre pitance qu'on leur verse à l'heure actuelle. Il n'y a personne qui ne serait enchanté de commencer à payer les pensions de vieillesse aux personnes de 65 ans, à condition de savoir d'où viendra l'argent requis. Pourquoi donc perdre notre temps à discuter ces questions?

Je suis d'avis que le pouvoir fédéral devrait subventionner l'éducation. Hier après-midi, l'honorable député de York-Sud (M. Noseworthy) a souligné les iniquités de notre régime éducatif, et je suis sûr que nous sommes tous d'accord avec lui. La question qui se pose immédiatement à l'esprit de plusieurs est de savoir d'où viendra l'argent. Dès lors, pourquoi n'emploierions-nous pas notre temps à débattre la question qui divise les esprits et qui consiste à savoir où nous prendrons les fonds? Examinons un peu cette question. Outre de se demander d'où viendra l'argent, il faut se demander aussi où nous trouverons les débouchés. Nous sommes actuellement privés au pays de deux millions de nos meilleurs travailleurs et nous parvenons toutefois à produire de quoi permettre au reste de la population de maintenir en temps de guerre un niveau de vie convenable, sans compter que nous parvenons aussi à assurer un niveau de vie respectable aux deux millions de travailleurs sous les armes. D'un autre côté, nous consacrons une grande partie de nos énergies à fabriquer des munitions vouées au gaspillage. Nous aurons donc à envisager le sérieux problème de trouver un emploi à ces deux millions de combattants lorsqu'ils reviendront au pays pour produire des denrées de consommation et de disposer des denrées qu'ils seront alors en mesure de produire. Ce me semble un problème bien pénible à résoudre pour n'importe qui, quels que soient les principes économiques qu'il professe.

Pour ce qui est des libéraux, avec les principes qu'ils formulent, ce sera pour eux un problème insoluble. Et avec les idées que professent les conservateurs, je déclare encore que le problème sera insoluble. A quel point la fédération du commonwealth coopératif pourra-t-elle réussir, on peut se le demander. Mais il me semble que les membres de ce parti ont toujours été assez retors dans leurs opinions. Leurs déclarations diffèrent des nôtres. Nous exposons clairement, exactement, et en termes non équivoques, et que nos amis peuvent comprendre ou non, les buts que nous nous donnons.

Supposons que le Canada recoure à la socialisation pour résoudre ces deux problèmes: d'abord celui des débouchés et ensuite celui d'un emploi pour tous. Supposons ensuite que la socialisation comporte l'étatisation. Prenons comme exemple le cas d'une fabrique de chaussures. Une fabrique de chaussures est contrainte de limiter son rendement au nombre de chaussures qu'elle peut vendre. Il existe probablement aujourd'hui une pénurie de main-d'œuvre mais, généralement parlant, le rendement serait limité uniquement par le nombre de paires de chaussures susceptibles d'être vendues. Le National-Canadien, propriété du Gouvernement, a autant de peine à vendre ses billets que le Pacifique-Canadien qui est une entreprise privée. Le simple fait qu'un gouvernement ou le peuple ou une municipalité possède une fabrique ne mettra pas cette dernière à même de vendre ses produits.

M. DOUGLAS (Weyburn): Si les gens gagnaient suffisamment ils pourraient acheter les chaussures.

M. BLACKMORE: Admettons-le, mais les salaires et les prix ne s'équilibreraient jamais. Le simple fait que l'Etat possède une institution garantirait-il aux gens un salaire plus élevé?

M. COLDWELL: Je le crois.

M. BLACKMORE: Le fait pour le gouvernement canadien de posséder le National-Canadien donne-t-il aux employés de ce chemin de fer des salaires plus élevés que ceux des employés du Pacifique-Canadien?

M. DOUGLAS (Weyburn): Ce n'est là qu'un cas isolé d'étatisation.

M. BLACKMORE: La question doit être posée et il faut y répondre avant que l'on puisse juger de l'efficacité des propositions de la C.C.F. pour la solution du problème à l'étude.

M. COLDWELL: Vous deviez nous dire comment le résoudre.

M. BLACKMORE: Il faut déblayer le terrain avant de reconstruire. Je le répète, les deux problèmes comprennent d'abord la vente des marchandises, puis la création d'emplois. Le problème qui se pose ensuite, au dire de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton), est de trouver suffisamment d'argent à dépenser au pays pour maintenir le haut niveau d'existence de la population. J'ai laissé entendre hier soir que les orateurs libéraux avaient avancé des propositions toutes différentes de celles qu'ils préconisent actuellement et de celles de la C.C.F. Leurs propositions sont aussi éloignées de celles du crédit social qu'est le pôle nord du pôle sud.

J'ai cru saisir par les paroles de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges et de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) que tous deux favorisent l'internationalisme. J'ai consacré quelques instants à cette question hier soir. Les honorables membres de cette Chambre se souviennent que j'ai rappelé le fait que les Etats-Unis ont dû octroyer des secours à 23,500,000 personnes en 1935; que le Canada a dû subvenir aux besoins d'un million et demi de citoyens et la Grande-Bretagne pour un nombre pro-

portionnel, tout comme chacune des autres Nations Unies. Quelqu'un pourra-t-il me dire comment on peut résoudre un problème en le confondant avec une foule d'autres? Comment l'internationalisme peut-il régler le problème du chômage? Les honorables députés de Saint-Laurent-Saint-Georges et d'Essex-Est auraient contribué plus utilement à la discussion s'ils avaient consacré une petite partie de leur discours à l'éclaircissement de ce problème. L'honorable député d'Essex-Est a parlé de la possibilité d'un gouvernement supra-national.

M. MARTIN: Quand ai-je dit cela?

M. BLACKMORE: J'en lirai l'extrait tout à l'heure. Mais, avant d'envisager la valeur pratique de l'internationalisme, j'aimerais à poser une question. L'édification d'un gouvernement international, surtout d'un gouvernement supra-national, détruira et l'empire et le commonwealth britanniques. Comment le Canada peut-il prêter l'oreille à un tel conseil et suivre les directives d'un gouvernement supra-national qui comprendrait surtout un consortium de financiers qui auraient son siège à Basley et consacrer tout à la fois l'attention voulue pour coopérer avec les autres membres du commonwealth britannique afin d'atteindre le but que le peuple britannique juge le plus profitable? Que s'établisse un gouvernement supra-national et le commonwealth des nations britanniques est sapé par la base! Examinons donc le problème bien en face.

Je ferai maintenant allusion à quelques remarques énoncées par les deux députés dont j'ai fait mention. Je citerai d'abord un extrait des remarques de l'honorable député d'Essex-Est que je relève dans le hansard. Il a dit:

Quand je disais hier soir que le problème devrait être étudié dans ses conséquences lointaines, j'entendais que toutes les tentatives dans ce sens resteront vaines si l'étude n'en est pas faite collectivement, avec le concours de toutes les nations.

Je m'arrête pour dire que c'est tout à fait absurde.

Des VOIX: Oh, oh!

M. BLACKMORE: Je le répète, c'est absurde. Nos ancêtres ont pénétré dans les régions inexplorées du pays et ont fait marcher rondement les choses; leur niveau d'existence et celui de toute la population était meilleur que celui de notre siècle d'abondance si les aliments, le vêtement, le logement et le confort entrent en ligne de compte. Sur eux ne planaient pas la menace du chômage et le manque de sécurité qui nous accablent aujourd'hui. En quoi le concours des nations pouvait-il alors les aider? Je continue:

Le Canada, qui attend son revenu des marchés mondiaux, occupe sous ce rapport une situation spéciale. En conséquence, la sorte de préparation que je préconiserais consisterait à rendre disponibles à toutes les nations les denrées maîtresses, par l'entremise de syndicats internationaux sans privilèges spéciaux et soumis à une régie appropriée, de cartels internationaux qui réglementeraient la production et la distribution et qui, encore une fois, ne jouiraient d'aucuns privilèges légaux ou spéciaux. La tendance s'affirmera certainement en faveur d'une régie internationale des matières brutes, du change étranger, des marchés et du crédit, par quelque organisme que j'appellerai supra-national.

M. MARTIN: En effet, mais pas un gouvernement.

M. BLACKMORE: Il s'agit bien de régie. Que serait-ce sinon un gouvernement? Qu'est le gouvernement sinon la régie?

M. SLAGHT: Qui est l'auteur de ces remarques?

M. BLACKMORE: Ce sont les paroles de l'honorable député d'Essex-Est. L'honorable député de Parry-Sound trouvera ces paroles en consultant le compte rendu. Je comprends qu'étant donné sa constitution il en soit quelque peu estomaqué. Je poursuis:

...et dans le sens qu'indiquait ce matin M. Sumner Welles, et hier, au Royaume-Uni, M. Morrison.

Il faudra à cette fin créer quelque organisme capable de réaliser cet objectif, et j'aime à croire que le comité formulera un plan et approuvera l'idée d'instituer une banque internationale...

Que Dieu nous en préserve.

...de réglementer la production et la distribution des denrées alimentaires et matières principales, de rationaliser le système d'immigration et de migration, de régir l'embauchage et l'application des mesures d'hygiène et de bien-être social.

Je souligne ce passage délicieux:

Tout cela ne peut être accompli que par l'effort collectif.

En d'autres termes, même si nous avons au Canada les médecins, les médicaments, les hôpitaux et tout ce qui est nécessaire à une opération, nous ne pouvons guérir une personne de l'appendicite sans le consentement de l'Islande. Plus absurde n'a encore jamais été imaginé. Je continue:

C'est le point que je désire souligner.

Rien n'est possible dans les domaines indiqués sans un contrôle international et ce contrôle international est le moyen qui permettra d'atteindre ces fins désirables. Je poursuis:

C'est l'impression que je tiens à laisser, à défaut de toute autre.

M. KUHL: C'est l'impression que l'honorable député a laissée.

M. BLACKMORE: Monsieur l'Orateur, c'est ni plus ni moins que du radotage. Si

l'auteur de ces remarques n'était pas un libéral et un membre du Parlement, un des auditeurs aurait raison de le faire arrêter pour haute trahison.

M. MARTIN: Pourquoi ne pas le faire?

M. BLACKMORE: Je laisserai à un autre le soin de combattre ce dragon. Mais les gens qui parlent ainsi à la légère au Canada, aux Etats-Unis et ailleurs ne parlent rien moins que d'un crime de haute trahison envers l'Empire britannique, le commonwealth des nations britanniques et le Canada. Ils parlent de la destruction du pouvoir souverain de notre gouvernement, ce qui est certes un crime de trahison ou de sédition.

Permettez-moi de passer au discours de l'honorable député de St-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton). Je reviendrai peut-être tout à l'heure à l'honorable député d'Essex-Est. Je relève, dans le compte rendu, les commentaires suivants de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges:

Il est assez facile de prévoir les demandes futures de la classe ouvrière. Elle ne désire pas l'assistance. Les ouvriers désirent du travail. Les cultivateurs veulent avoir le moyen de vendre leurs produits à des prix équitables. Les industriels veulent être en état de réaliser un bénéfice raisonnable. C'est à des choses de ce genre que nous devrions penser.

Tous les honorables députés souscriront à chacune de ces affirmations. C'est sur les moyens d'atteindre les fins visées que nous serons en désaccord, et l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges s'imagine apparemment que nous résoudrons tous ces problèmes, s'il réussit à établir entre nous et les autres pays des liens si étroits que nous ne puissions bouger. Je passe à une autre page. Il a cité une assertion tirée du rapport de la Banque du Canada contre laquelle, je pense, personne ne s'inscrira en faux. Je relève ceci dans le passage qu'il a cité:

Si nous voulons garder ce maximum d'emploi, il nous faudra trouver un objectif autre que celui que nous avons actuellement et qui est de gagner la guerre. D'une façon générale, nous devrons assurer une norme ascendante d'existence et contribuer à établir une économie mondiale capable de faire disparaître les menaces de guerre.

Nous en convenons tous. Je le répète, ce qui nous intéresse c'est la méthode employée pour atteindre cet objectif. Puis-je maintenant faire une troisième citation? L'honorable député rappelait, apparemment avec beaucoup de sympathie, ce que l'Australie a accompli. Il a dit:

...on s'est déjà occupé de l'un des aspects du problème en convoquant un congrès constitutionnel à l'occasion duquel le gouvernement fédéral a manifesté le désir d'obtenir des Etats certains pouvoirs étendus afin d'être en mesure d'exécuter le programme du gouvernement national après la guerre. Il est intéressant de constater

qu'en préconisant cette mesure le procureur général du commonwealth d'Australie a déclaré que son pays était tenu d'après la charte de l'Atlantique d'adopter une ligne de conduite incompatible avec la constitution existante.

Permettez que je pose cette question: Que peut vouloir dire l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges sinon qu'il songe à une modification de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui retirera aux provinces les pouvoirs que cette mesure leur a conférés? Je continue:

La charte de l'Atlantique constitue un traité pour le Canada. Elle a été signée le 14 août 1941 par M. Roosevelt et M. Churchill et les paragraphes 5 et 6 en sont ainsi conçus...

J'omettrai de lire ces deux alinéas. Ce monsieur incline apparemment à se servir de la Charte de l'Atlantique pour faire avaler à notre population l'idée de mettre au rancart l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Je puis dire dès maintenant qu'il y a dans le monde deux constitutions à l'épreuve des menées du groupe de gangsters qui tentent de réaliser ce projet de "nations unies", ce projet de destruction de l'empire britannique et d'asservissement de l'humanité entière. Les deux constitutions qui sont à l'épreuve de ces machinations sont l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et la constitution de l'Australie. Ces gangsters s'efforcent constamment depuis plusieurs années, par toutes sortes de moyens, bons ou mauvais, par toutes sortes de raisonnements trompeurs et par une propagande effrénée, d'engager les populations canadienne et australienne à abandonner leurs constitutions. L'honorable député semble s'être laissé endoctriner, je veux bien croire que c'est inconsciemment, par ces gens qui s'efforcent de détruire les constitutions de notre Dominion et de l'Australie, deux des constitutions les plus démocratiques du monde.

M. EDWARDS: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. BLACKMORE: Certainement.

M. EDWARDS: N'est-il pas vrai qu'aucun gouvernement au Canada n'a jamais adopté de mesures législatives plus propres à détruire l'Acte de l'Amérique britannique du Nord que ne l'a fait le gouvernement de l'Alberta, gouvernement qu'appuie mon honorable ami?

M. BLACKMORE: Je me demande si l'honorable député voudrait répondre à une question de ma part. Considère-t-il que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord accorde aux provinces juridiction exclusive sur les droits civils et les droits de propriété?

M. EDWARDS: Oui.

M. BLACKMORE: Puisqu'il en est ainsi, peut-il me dire comment un gouvernement peut contrôler les droits de propriété et les droits civils à moins de pouvoir contrôler aussi le crédit du pays?

M. EDWARDS: En d'autres termes, l'honorable député et le parti qu'il appuie veulent se faire les interprètes de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord au lieu de laisser ce soin à l'autorité constituée qui en est chargée. Je soutiens que le parti appuyé par l'honorable député s'est distingué comme violateur de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

M. BLACKMORE: Le gouvernement créditiste de l'Alberta s'est contenté d'affirmer l'autonomie de la province d'Alberta afin de lui permettre de vivre sous le régime de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Il n'a pas fait autre chose.

M. EDWARDS: Et n'a-t-il pas tenté de détruire la constitution même que nous essayons de maintenir?

M. BLACKMORE: Comment une province peut-elle contrôler les droits de propriété et les droits civils quand une banque peut prêter de l'argent une certaine année et refuser d'en prêter une autre année, détruisant ainsi complètement la stabilité économique de la province? La chose est impossible. Lorsque la Chambre se formera en comité, je serai heureux de discuter ce point avec l'honorable député aussi longuement qu'il le voudra. Il ne m'inspire aucune crainte malgré son intelligence et ses connaissances juridiques.

M. EDWARDS: Je remercie l'honorable député de me faire un tel compliment.

M. BLACKMORE: Je crois avoir répondu assez longuement aux questions de l'honorable député et m'être montré assez patient envers lui.

M. HOMUTH: Vous ne l'avez pas convaincu.

M. BLACKMORE: On ne saurait convaincre quelqu'un qui a un parti pris. Je désire citer un autre passage du discours de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Il a déclaré, ainsi qu'en fait foi le hansard:

> ...en second lieu, avons-nous aidé de notre mieux à créer chez nous un organisme propre à réaliser ces fins entre les nations? J'estime que le Canada a beaucoup fait dans ce sens, mais qu'il pourrait accomplir bien davantage.

J'interprète cela comme une autre allusion voilée à la suppression des pouvoirs provinciaux dans notre pays. Aucun des gouvernements qui se sont succédés à Ottawa n'a fait plus pour affaiblir ou supprimer les pouvoirs provinciaux que le Gouvernement actuel. Le rapport Sirois visait uniquement cet objet. Or, je le demande, comment la suppression de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord nous aiderait-elle à prélever chez nous quatre milliards de dollars, à donner du travail à deux millions de personnes au Canada? Elle ne pourrait nous être de quelque utilité à ces fins. Par conséquent, les efforts de ceux qui se sont assignés ces deux objectifs qui sont la destruction de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord par la centralisation du pouvoir à Ottawa, et la destruction de l'empire britannique par l'octroi de pouvoirs de contrôle à quelque organisme international de gouvernement, ne nous aideront nullement à résoudre les problèmes qui se posent pour nous. Ces gens font absolument fausse route.

J'aurais aimé parler du tourisme. Je félicite l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-George de s'être prononcé en faveur de l'accroissement de notre commerce touristique. Il y a des obstacles à cela, mais je ne puis pas en parler dans le moment car j'ai dû employer beaucoup de temps à répondre aux questions de l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Edwards). S'il était possible de trouver une solution à nos problèmes en recourant aux deux moyens préconisés par les libéraux, la question serait tout autre; mais la chose est impossible de cette façon et si nous tentions de le faire, nous perdrions tout simplement notre droit d'aînesse sans même recevoir le plat de lentilles en retour. Les libéraux s'éveilleront dans dix ans au sens de la réalité et se rendront compte de la monstruosité qu'ils ont commise alors que d'autres en subiront les conséquences.

Une VOIX: Que penser de la C.C.F.?

M. BLACKMORE: La C.C.F. agirait aussi maladroitement que les libéraux, sinon pire. Elle a appuyé le rapport Sirois. Il est hors de tout doute qu'elle ignorait tout de la question.

Je me demande maintenant si l'on peut résoudre le problème sans recourir à ces deux moyens de centralisation qui sont tout à fait indésirables. La Chambre de commerce de Londres, à laquelle a fait allusion l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) l'autre soir, a publié une déclaration intitulée "Report of the London Chamber of Commerce on General Principles of a Post-War Economy". Dans ce rapport, il est question d'un livret qui a pour titre "A Twentieth Century Economic System". Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails de cette brochure ou du rapport lui-même, mais je recommande ces deux publications à tous les honorables députés. Dans ces deux ouvrages, la Chambre de commerce de Londres, l'une des plus grandes associations du monde, l'un des organismes les plus pratiques

et les plus réalistes, affirme qu'il n'est pas nécessaire, pour résoudre les problèmes qui se posent, de détruire de quelque façon que ce soit, la souveraineté nationale. Je me permets de citer une affirmation du *Journal* de la Chambre de commerce de Londres reproduite par le *Citizen* d'Ottawa, 11 janvier 1943, page 18. Elle ne paraît ni dans l'une ni dans l'autre des deux brochures que j'ai mentionnées; l'auteur se demande si pour apporter remède au chômage et au paupérisme une nation doit perdre sa souveraineté. L'article dit:

On peut en outre trouver une solution efficace directement opposée.

On avait étudié des propositions semblables à celles que les honorables députés s'efforçaient de nous faire approuver. Je continue la citation:

C'est la création par chaque nation des moyens qui permettront à sa population de consommer les biens qu'elle produit ou ceux qu'elle peut obtenir d'autres nations en échange des siens.

Voici une autre citation puisée également dans le *Journal* de la Chambre de commerce de Londres:

La monnaie et le crédit sont les clefs de voûte de la vie économique et sociale de toute collectivité, et demander à une nation de remettre ces clefs à une clique de banquiers internationaux, c'est semer la terreur chez des millions d'individus qui risquent la mort afin de conserver le droit de gérer leurs propres affaires.

Puis-je rappeler à la Chambre que l'honorable représentant d'Essex-Est a préconisé, au cours de ses observations, que la régie du crédit du Canada soit mise entre les mains de banquiers internationaux.

M. MARTIN: L'honorable député ne comprend pas la question.

M. BLACKMORE: L'honorable député n'a pas démontré de façon bien concluante à la Chambre qu'il la comprend lui-même.

M. MARTIN: C'est convenu.

M. KNOWLES: Vous étiez sur le point de nous dire comment vous vous y prendriez.

M. BLACKMORE: Par l'émission de numéraire et de crédit et par l'accroissement de la puissance d'achat.

M. KNOWLES: Qu'entendez-vous par cela?

M. BLACKMORE: Si l'honorable député veut bien suivre un cours sur cette question il la comprendra. En terminant, je veux faire remarquer que les têtes dirigeantes du monde anglo-saxon commettent de graves erreurs. Des citoyens des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, du Canada et d'ailleurs adhèrent tous les jours à la doctrine défaitiste que les honorables députés d'Essex-Est et de Saint-Laurent-Saint-Georges ont exposé à la Chambre. Il n'est pas nécessaire de détruire le régime démocratique qui existe au Canada en privant les provinces de leur autonomie. Il n'est pas nécessaire de priver les nations du Commonwealth britannique ou les Etats-Unis de leur souveraineté. La question primordiale, c'est de diriger l'économie nationale de façon, par exemple, à procurer à nos citoyens la puissance d'achat qui leur permette d'utiliser les denrées qu'ils produisent. Et cette puissance d'achat on peut la leur procurer par une sage et judicieuse administration du crédit de la nation.

[M. Blackmore.]

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Je tiens tout d'abord à féliciter le ministre de l'Air (M. Power) du discours qu'il a prononcé vendredi dernier. Il y a révélé sa parfaite compréhension de la situation actuelle des combattants ou plutôt des aviateurs réformés qui reviennent au pays. Ses observations s'appliquaient aussi aux deux autres armes de nos services, mais c'est surtout sur la réhabilitation des membres de l'armée de l'air qu'il a insisté. Il faut évidemment inclure les membres des deux autres armes; ils prennent part à la même lutte.

La motion à l'étude vise à instituer un comité de la restauration et du rétablissement. Aussi ce comité devrait-il tâcher par tous les moyens de déterminer au juste comment réintégrer dans la vie civile les militaires réformés. Certains d'entre eux l'ont été à cause de blessures reçues, d'autres parce que, sans qu'il y ait de leur faute, ils sont devenus physiquement inaptes au service. Une fois réformés, ils peuvent être incapables de se trouver un emploi dans l'industrie car leur certificat de réforme les déclare inaptes au service actif. Dans bien des cas, ils ne peuvent travailler toute une journée, ne peuvent travailler que quelques heures par jour. Or les patrons, ou du moins certains d'entre eux, ne veulent pas prendre d'ouvriers qui ne peuvent travailler que quelques heures par jour. J'ignore s'il faut s'en prendre à eux seulement ou s'il y a lieu d'imputer la responsabilité au Service sélectif. Quoi qu'il en soit, il y a en Angleterre des milliers d'hommes et de femmes qui ne travaillent qu'une ou deux ou trois heures par jour. Le Service sélectif au Canada devrait donc voir à ce qu'on laisse ces gens travailler quelques heures par jour, s'ils ne peuvent travailler davantage.

Naturellement il se peut que quelques-uns de ces hommes soient inaptes à certains travaux. Dans ce cas, des écoles d'instruction et de formation devraient être établies afin qu'ils soient en mesure d'obtenir un emploi non seulement pour le présent mais même après la guerre et durant les années qui suivront. Je sais que plusieurs de ces hommes ont reçu une pension. Durant le débat sur

l'adresse en réponse au discours du trône j'ai mentionné le cas d'un homme qui touchait une pension de quarante dollars par mois, mais qui était malheureux dans la vie parce qu'il n'avait rien à faire. Ces hommes doivent tout simplement accomplir quelque chose pour occuper leur esprit et les aider à se rétablir dans la vie civile. C'est pourquoi je dois insister et dire aux membres du comité et au ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) que le premier devoir du comité réside dans la restauration et le rétablissement de ces hommes en les rendant aptes à accomplir quelque chose pour tenir leur esprit occupé.

Ces hommes ont donné tout ce qu'ils étaient en mesure de donner pour nous; nous devons certes pouvoir faire quelque chose pour eux. Nous devrions être disposés à tout leur donner et que Dieu protège le Canada si nous ne sommes pas capables de voir aux besoins de ces hommes maintenant, car si nous faillissons à la tâche que se produira-t-il après la guerre quand des milliers et des milliers de soldats reviendront d'outre-mer? J'ai ici une lettre datée du 19 février dont je désire donner lecture. Voici:

Cher Gordon,

Nul doute que vous recevez par la poste bien des histoires assez tristes. En voici une autre. Je sens qu'il est à peu près inutile d'écrire à ce sujet, mais on m'a prié de le faire, et vous me pardonnerez la liberté que je prends.

Une jeune femme de la ville que vous connaissez probablement s'est mariée en Angleterre il y a près de trois ans avec un jeune homme de l'armée canadienne. Ce jeune homme a servi outre-mer durant trois ans comme sergent quartier-maître et son unité a pris part à l'incursion de Dieppe. Avant cette attaque, les soldats subirent un examen médical rigide et il fut découvert que le jeune homme souffrait de diabète et il fut renvoyé à Montréal.

Il touche une pension de $60 par mois, mais est bien découragé, ce qui naturellement va avec la maladie, et il ne peut obtenir un emploi parce qu'il est incapable de travailler régulièrement. Il a reçu de bons soins à Montréal, mais il ne peut être question d'un emploi régulier.

Je dirai au ministre des Pensions et de la Santé nationale qu'il a fait preuve de grande générosité en accordant des pensions à ces jeunes gens. Mais cela ne suffit pas. Naturellement ils ont besoin d'argent, mais l'argent n'assure pas leur bonheur; il faut nécessairement qu'ils aient quelque chose à faire si on veut les rétablir dans la vie active. Nombre de ces jeunes gens et jeunes femmes n'ont pas encore atteint leur vingtième année. Il faut voir à leurs besoins, car ils devraient vivre bien des années encore. On devrait les former dans différentes professions et emplois. Nous sommes à court de médecins, de gardes-malades, d'experts et je ne vois pas pourquoi on ne les formerait pas dans ces professions.

Les honorables députés ont sans doute remarqué dans les journaux des derniers mois que les conseils municipaux de comté de tout le pays et d'autres conseils municipaux ont discuté de restauration et de rétablissement après la guerre. J'ai ici une lettre du préfet du comté de Peterborough dont je veux donner lecture:

A l'assemblée de janvier du conseil du comté de Peterborough un comité de rétablissement a été nommé pour s'occuper des questions suivantes:

De meilleures routes et de meilleurs ponts.
Construction de chemins conduisant aux rivières et lacs pour l'usage des touristes.
Electrification des centres ruraux.
Reboisement.
Logements à établir sur les fermes pour l'usage des garçons de ferme.
De meilleures écoles rurales.
Le but est de trouver du travail pour nos anciens combattants.
Le gouvernement fédéral a-t-il un programme?
Trouvera-t-on l'argent pour ces travaux?
De qui puis-je obtenir des renseignements?

Votre tout dévoué,
Peter J. Mather,
Préfet du comté de Peterborough.

Il fait ensuite mention de routes et de ponts et de chemins conduisant aux lacs. Je suppose qu'il veut parler des routes que suivront les touristes en visite au Canada après la guerre. Chaque membre de cette Chambre admettra avec moi qu'après la guerre il nous faudra refaire à neuf notre industrie touristique, parce que la grande partie de la publicité faite avant la guerre est complètement oubliée. Or, pour attirer des touristes au Canada, nous devons avoir de bonnes routes, de bonnes hôtelleries, du poisson en abondance et d'autres centres d'attraction. Cette industrie du tourisme est d'une grande importance pour le pays et pour la population canadienne parce que, dans bien des cas, elle subvient à son existence. Tout cela aidera nos soldats au retour de la guerre. Cela comportera du travail pour nos gens, un plus fort revenu national et des devises étrangères dont nous avons sûrement besoin.

Hier soir, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) a dit qu'après la guerre le tourisme reprendra de plus belle. Je ne suis pas de cet avis. Le tourisme prospérera en autant que nous attirerons les étrangers. Je crois même que nous ne reverrons qu'une faible proportion des touristes d'avant la guerre. Nous devrons courir après de nouveaux clients. Notre publicité devra s'étendre à tout le continent américain, des Etats-Unis à l'Amérique du Sud et je sais que M. Leo Dolan, directeur du Bureau fédéral du tourisme, est de mon avis. Les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud cherchent à attirer les touristes des Etats-Unis et maintenant que l'on est à

relier les tronçons de routes qui formeront le grand réseau routier panaméricain, s'étendant de l'Alaska à l'Amérique du sud sur une distance de plus de quinze mille milles, les touristes voyageront sur cette grande route qui a joui d'une si forte publicité. Mais nous, du Canada, nous devons faire notre propre publicité et attirer les touristes américains sur la route Alcan. En Colombie et au Mexique, les gouvernements ont érigé sur différents points de la route, à demi-journée ou une journée de distance en auto, des auberges et des hôtels dont les gérants ont l'assurance qu'au bout de dix ans, si leur gestion a été heureuse, ces établissements deviendront leur propriété. La route Alcan a, je crois, quelque 1,650 milles de parcours et, selon moi, nous devons y ériger sur la route Alcan et la route transcanadienne des auberges et des hôtels, tout comme cela se fait en Colombie et au Mexique, si nous voulons avoir notre part du tourisme américain.

Les pays d'Amérique centrale et méridionale, y compris le Mexique, le Guatémala, Costa-Rica, la Colombie, le Pérou, l'Argentine, le Chili et les autres prennent tous les moyens et dépensent des milliers de dollars pour faire connaître leurs attraits aux touristes. Un congrès panaméricain se réunit aussi chaque année pour discuter de l'industrie touristique. Ces pays offrent beaucoup d'attraits au touriste. Le Guatémala, par exemple, possède une route dans les nuages, à 12,500 pieds de hauteur. Le Chili offre l'année ronde une route à travers la région lacustre au pied de Santiago, la capitale. Ces pays possèdent de magnifiques routes et de merveilleux paysages. Le Mexique présente des pyramides, des villes anciennes et autres attractions. Nous devons ici trouver un moyen de compenser ces avantages. Ces gens publient des brochures donnant des descriptions des vingt et un pays composant l'union, avec des timbres présentant des vues des différents pays.

J'ai visité ces pays et je puis m'imaginer les efforts qu'ils tenteront afin de nous enlever notre commerce touristique. Je prie donc instamment le comité de former un sous-comité qui s'occupera d'attirer chez nous les touristes américains. Ces touristes nous sont tout simplement indispensables; notre pays ne peut vivre sans eux. Si je parle ainsi c'est que je représente une des plus belles régions touristiques du continent, la région des lacs Kawartha, et que je sais ce que le tourisme représente pour notre population. Je connais aussi l'importance de la publicité pour le commerce touristique, ayant fait partie de comités sur le tourisme depuis 1920 et ayant été un des premiers membres du comité exécutif formé par la Ontario Tourist Association.

[M. Fraser (Peterborough-Ouest).]

A mon sens, il faudrait embellir la route Alcan, de même que notre route transcontinentale. Il y aurait lieu d'exercer une autorité sur ces routes afin d'empêcher la pose de panneaux-réclame, comme on en trouve sur tant de nos autres routes. Ces panneaux-réclame posés le long des routes cachent tous les plus beaux paysages et j'espère qu'on verra à réglementer ce genre d'annonces le long de ces routes.

Le préfet mentionne aussi le besoin de plus d'énergie dans les campagnes, c'est-à-dire d'appareils électriques sur toutes les fermes, avec les avantages que cette amélioration pourrait avoir pour l'hygiène. L'électrification des fermes fournirait du travail aux gens des villes, car dans toute maison de campagne où se trouve l'électricité se trouvera aussi un fer à repasser électrique, une glacière électrique, une lessiveuse électrique, une trayeuse électrique et que sais-je encore dont la fabrication tiendra occupés les ouvriers des manufactures. Cette question doit être étudiée sous tous ces aspects afin qu'à leur retour nos soldats n'aient pas à parcourir le pays cachés sur des trains comme leurs aînés ont dû le faire après le dernier conflit. Si nous pouvons nous permettre de dépenser 5 milliards et demi pour la guerre,—peut-être même 6 milliards; le ministre nous le dira plus tard,—nous devons sûrement pouvoir dépenser de 2 milliards et demi à 3 milliards en temps de paix. Ce sera dur pour nos goussets, mais si la nation s'en porte mieux, que nous importe?

Le préfet parle encore du peu de logement, sur les fermes, pour les ouvriers agricoles, et il aurait pu ajouter pour les ouvriers des villes. J'espère que le comité songera aussi à faire démolir ou à déplacer les maisons de guerre une fois le conflit terminé, car elles sont sûrement ce qu'on peut imaginer de pire comme gâte-paysages. Il souligne aussi le besoin d'écoles rurales. Hier encore un cultivateur de ma circonscription m'écrivait et me demandait comment il pourrait envoyer ses deux enfants à la classe car la seule école, et elle se trouvait à quatre milles et demi de chez lui, vient d'être fermée à cause du manque d'écoliers dans la région. Il songeait à s'acheter une terre près d'une autre école afin d'assurer l'éducation de ses enfants. Dans maintes régions rurales, de jeunes garçons et de jeunes filles intelligents sont privés d'instruction parce que leurs parents n'ont pas les moyens de les envoyer à l'école secondaire ou au collège. Je crois donc qu'il faudrait donner aux garçons et filles qui devraient fréquenter les collèges et universités l'occasion de le faire. D'autres honorables députés ont préco-

nisé cette mesure et nous devons, il me semble, y revenir assez souvent pour décider le Gouvernement à agir.

Dans sa lettre, le préfet a apparemment traité des principaux aspects de la restauration en ce qui concerne les comtés. Le Gouvernement devrait dire aux organismes municipaux quelles sommes il se propose de fournir et les mettre au courant aussitôt que possible, afin que les conseils de comtés et les corporations municipales en général prennent des mesures pour réserver certaines entreprises jusqu'à la guerre. Je suis convaincu que ces conseils municipaux s'assureront que le Canada bénéficiera en entier de chaque dollar ainsi dépensé.

Nous menons la lutte, pendant le conflit actuel, au nom des petites gens et nous espérons que la paix sera conclue à leur profit. En d'autres termes, nous luttons tous les uns pour les autres. Il ne faudrait pas, à la fin de la guerre, demander aux militaires qui nous reviendront, tant hommes que femmes, de revenir à un pays malheureux, à un Canada qui ne puisse leur offrir du travail. Nous devons nous assurer que tous auront le vêtement, le logement et les soins voulus. Il faut des emplois pour tous ceux qui seront en état de travailler. C'est le moins que nous puissions faire; c'est notre devoir et, j'ajouterai, notre privilège.

Mme CORA T. CASSELMAN (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, les honorables préopinants ont parlé des grandes questions nationales que le comité de restauration et de rétablissement sera appelé à étudier. Je désire signaler quelques-unes des questions mineures de quelque importance, à mon avis.

Je suis convaincue que ce nouveau régime admirable que nous comptons établir un jour ne se réalisera que par l'attention aux détails, que nous n'y parviendrons que pas à pas. C'est pourquoi je signalerai quelques sujets auquels le comité, qui siégera au cours des prochaines semaines, pourra s'arrêter. Nous comprenons, j'en suis convaincue, qu'au Canada, comme dans les autres pays, un nouveau facteur surgira dans la période d'après-guerre du fait que des centaines de milliers de femmes sortiront de l'industrie et de l'armée à la clôture des hostilités. Il s'agit de femmes qui, en général, n'avaient pas d'emploi antérieur en dehors de leur cercle familial. Un grand nombre d'entre elles n'avaient pas complété leurs études. Ce que le ministre de l'Air (M. Power) nous a dit vendredi dernier au sujet des jeunes aviateurs démobilisés s'applique également aux jeunes filles qui font partie de nos services armés. Elles nous reviendront, peut-être pas pour occuper des emplois, mais pour prendre place, d'une façon ou d'une autre, dans notre vie civile.

Nous devons nous associer intimement aux sentiments des jeunes gens et des jeunes filles qui reviendront à un monde bien différent de celui où ils évoluent à l'heure actuelle. Ce n'est pas sans difficulté qu'ils reprendront un régime normal de vie. En plus de nous associer à leurs sentiments, nous pouvons leur venir en aide par des mesures législatives appropriées. Les jeunes filles seront peut-être heureuses de revenir au foyer, car elles n'y sont plus emmurées comme autrefois. La femme qui possède la compétence et qui le désire peut s'aventurer bien loin dans une multitude de domaines. Peut-être la discipline sévère de l'armée leur laissait-elle encore plus d'indépendance que celle dont elles jouissaient auparavant. Elles ont été libres de disposer de leur argent, si peu qu'elles en aient eu. Elles ont eu la joie de participer à une grande croisade. Elles ont bu le vin capiteux de l'aventure, tout comme les jeunes gens. Donc, si elles ont peine à s'adapter à leur retour, il faudra les aider. Nous, les gens d'un certain âge, comprenons la grande importance de leur réintégration, tant au point de vue individuel qu'au point de vue national, car personne ne fournit un apport plus grand à la vie nationale que la femme qui se consacre au foyer. Les plus nobles qualités lui sont nécessaires pour remplir parfaitement sa tâche. Il faut qu'elle élève ses enfants en leur inculquant la tolérance, la largeur d'esprit, la curiosité intellectuelle, le respect des droits des autres, afin qu'ils soient de bons citoyens dans un pays démocratique. Il faut qu'elle garde le juste équilibre entre la liberté et la discipline. Non seulement elle doit former le caractère des jeunes, mais le former de façon permanente. D'ailleurs, le rôle du père au foyer n'a pas moins d'importance que celui de la mère. Les plus grandes qualités de notre nation se forment à la maison.

Il faut songer à l'établissement d'un régime d'allocations familiales et c'est l'un des vœux que je recommande au comité. C'est l'une des mesures qu'il faut prendre en faveur des hommes et femmes revenus d'outre-mer. Une disposition qui a été adoptée prévoit le versement de la solde militaire aux membres des forces armées, pendant une certaine période après la démobilisation. Cette période de l'après-guerre pourrait être plus ou moins longue. La période prévue actuellement par le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) est peut-être suffisante. Mais dans les années d'adaptation de l'après-guerre, elle pourrait être de durée variée, c'est-à-dire assez longue pour leur donner le temps de s'adapter et assez courte pour empêcher le carottage, car il y en aura qui exploiteront la chose, si possible. Je crois toutefois que ce groupe sera peu nombreux à côté des milliers qui vont jouer franc jeu.

Cela contribuera à soutenir le moral du pays, élément fort important, si nous voulons progresser de façon démocratique. Nous comprenons que le moral est maintenant un facteur décisif sur le front intérieur, et partout où nos services armés prennent part à la lutte contre le despotisme.

Une autre question que pourrait étudier le comité, c'est celle des certificats de licenciement pour les combattants des deux sexes. Je me demande si on ne pourrait pas délivrer des documents dont ils pourraient être fiers dans l'avenir, des documents indiquant ce qu'ils ont accompli en étant prêts à faire le sacrifice de leur vie, au besoin. Leur enrôlement indique qu'ils étaient disposés à faire ce que leur pays attendait d'eux. Les certificats de licenciement devraient peut-être exprimer jusqu'à un certain point la reconnaissance du pays, afin que ce soit pour eux un sujet d'orgueil et un souvenir cher à leurs enfants.

Le comité étudiera les grands problèmes, et à juste titre. Il discutera sans doute la question des logements, de la conservation et de l'utilisation de nos ressources naturelles. Il discutera certes les parcs nationaux et l'aménagement de terrains de jeu, et je me demande s'il songera alors à la construction de petits terrains de jeu auxquels auraient accès chaque jour les enfants des quartiers surpeuplés de nos villes. Tant d'enfants n'ont que la rue et la ruelle pour jouer. Il vaudrait la peine de démolir de vieux bâtiments décrépits pour les remplacer par des terrains de jeu auxquels les enfants auraient accès chaque jour. Je sais que cette question relèverait probablement des municipalités, mais j'ai l'impression que les vœux que le comité de reconstruction formulera pourront décider les municipalités à fournir à nos enfants des terrains de jeu qui contribueront à former leur caractère.

Le jeu n'est en somme qu'une aide à l'éducation dont plusieurs honorables députés ont parlé. L'établissement de terrains de jeu entraîne celui d'une surveillance, car il y aura, comme dans le domaine international des brutes et des agresseurs qui voudront prendre la place des autres. La plupart des œuvres de jeunesse et de ceux qui s'en occupent sont d'avis que les surveillants doivent recevoir une formation. La Y.M.C.A., les jeunes filles canadiennes à l'entraînement, les scouts et plusieurs œuvres religieuses se sont efforcés de former des gens pour la surveillance de groupes d'enfants. Je propose que nous considérions cette formation comme partie de la formation professionnelle instituée sous les auspices du Dominion et des provinces, afin que nous disposions de surveillants formés et compétents qui pourraient aider ces jeunes. On pourrait confier ce travail à plusieurs de nos anciens combattants.

Les enfants apprennent sur les terrains de jeu à respecter les droits d'autrui tout en défendant les leurs. C'est bien ce que nous voulons dans le domaine international. Peut-être cela relève-t-il du fédéral, car ceux qui reçoivent une formation du caractère seront probablement moins enclins à devenir des délinquants. Maintenant que tant de pères de famille sont partis, on constate une recrudescence des délits chez les jeunes et nous ne nous en trouverions que mieux si nous pouvions faire quelque chose pour les prévenir. Cela relève peut-être de la compétence provinciale, mais plusieurs de ces délinquants deviennent des récidivistes qui relèvent alors du régime fédéral. Nous ferions du bien au pays en même temps qu'à ces jeunes gens si nous pouvions accomplir quelque chose en ce sens.

Je sais que ces questions ont peu d'importance si on les compare aux grands problèmes dont ce comité sera saisi, mais j'estime qu'on ne doit pas les perdre de vue. Jadis, l'éducation des enfants se faisait au foyer; ils subissaient l'influence du milieu familial, de l'école et de l'église. Maintenant, toutes sortes d'influences s'exercent, comme celle du cinéma, de la radio, des images amusantes et ainsi de suite. Si, dans notre plan de restauration et de rétablissement, nous savons prévoir les moyens de donner plus de caractère à nos jeunes, tout le pays en bénéficiera aussi bien maintenant qu'à l'avenir.

M. ANTHONY HLYNKA (Vegreville): Monsieur l'Orateur, il semble y avoir deux courants d'idées principaux en ce qui concerne la restauration d'après-guerre. Il y a ceux qui croient que tout s'arrangera très bien, qu'il suffit que nous ayons confiance dans le gouvernement du jour pour récolter les fruits qui naîtront à profusion des projets que nous élaborons dans le moment. Il y en a d'autres qui sont moins optimistes, qui envisagent ces problèmes de l'après-guerre d'une façon plus réaliste et quelquefois même avec un certain pessimisme. Je serais porté à convenir avec quelques députés que le gouvernement devrait au moins essayer de résoudre quelques-uns des problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Nous aurions alors raison de croire que nous serons en mesure de nous attaquer aux difficultés à venir.

J'ai sous la main un exemplaire du budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1944 et je constate une diminution de $126,000 au chapitre des pensions de vieillesse. Puis, en examinant d'autres crédits, je me rends compte d'une augmentation de $54,296,291.19, prévue pour payer l'intérêt

de notre dette nationale. Le total de l'intérêt que nous devrons verser sur notre dette nationale au cours de l'année qui s'en vient est de $198,628,033.33. En raison de ces données quiconque voudrait me convaincre de la sincérité du gouvernement en ce qui a trait aux projets d'après-guerre devra me donner plus d'explications que nous n'en avons reçues jusqu'ici, si l'on songe jusqu'à quel point il a failli à sa tâche de résoudre le problème de nos personnages âgées.

Il n'y a pas très longtemps, le président de l'université du Nouveau-Brunswick adressait la parole à deux cents délégués du Y.M.C.A. des Provinces maritimes et de la Colombie-Britannique. La *Tribune* de Winnipeg, livraison du 12 avril 1941, publiait un compte rendu de son discours. Voici ce qu'il disait:

Parlant du monde de l'après-guerre, le professeur MacKenzie a dit qu'il y aurait "du désordre, des dettes, de la pauvreté et des souffrances, mais que c'est là le prix de la guerre. L'industrie, la finance, le commerce et le gouvernement continueront à agir à peu près comme ils l'ont fait dans la période qui vient de se terminer".

Le niveau des impôts sera encore très élevé, mais il n'y a pas lieu de s'alarmer car les impôts ne sont après tout qu'un moyen de faire passer la richesse d'un groupe à un autre et de l'accumuler afin de la faire servir à de vastes projets.

Ce monsieur, cela va de soi, se montre extrêmement pessimiste devant le problème de la restauration d'après-guerre. Je ne partage pas ses vues, pas plus que je suis d'accord avec ceux qui prétendent que nous connaîtrons le paradis pourvu que nous ne changions rien à l'ancien régime.

Voici encore un autre opuscule que certains honorables députés ont sans doute reçu également. Il s'agit d'un travail publié par M. Walter P. Zeller et intitulé *Post-War Freedom*. Il s'agit je crois d'un discours prononcé devant un club canadien qui n'est pas désigné. Je désire appeler l'attention de la Chambre sur ce que je crois être le point saillant de ce discours. Il ne faut pas oublier que M. Zeller est l'un des hommes d'affaires les plus en vue du Canada, et que plusieurs industriels le considèrent comme un homme des plus clairvoyants dans sa sphère. Tout discours de lui sur la restauration d'après-guerre devrait être largement répandu et attentivement examiné afin de découvrir le message important qu'il peut contenir. En ce qui concerne la liberté dont nous voulons tous jouir après la guerre, je crois que la thèse de M. Zeller n'est pas sans valeur. Nous ne voulons pas plus d'embrigadement que strictement nécessaire. Voici toutefois ce que dit l'auteur relativement à la question de trouver l'argent nécessaire au financement de la restauration d'après-guerre.

Il est naturel que le peuple se demande comment il se fait que le Gouvernement peut trouver tout ce qu'il lui faut pour faire la guerre mais qu'il ne le peut pas lorsqu'il s'agit de choses de temps de paix.

C'est une excellente question. Voyons quelle est la réponse:

La réponse porte naturellement que les problèmes concernant le régime économique du temps de paix diffèrent des problèmes économiques du temps de guerre au même point que la paix diffère de la guerre.

En voilà une réponse. Tout le problème de la restauration d'après-guerre se pose dans cette question, et c'est là la meilleure réponse que M. Zeller peut y apporter. Il continue dans les termes suivants:

Tout d'abord, le Gouvernement ne trouve pas tout l'argent dont il a besoin pour payer la guerre. Nous sommes loin d'acquitter ces déboursés au fur et à mesure. Nonobstant les impôts élevés, les recettes ne représentent qu'environ 50 p. 100 du coût de la guerre. Il faut emprunter le reste. Le mode de financement du temps de guerre est remarquable et des plus louables, mais il repose sur la supposition que la paix ne tardera pas trop.

La déclaration de M. Zeller, l'un de nos principaux hommes d'affaires, devrait nous porter à réfléchir. Nous en sommes maintenant au point où il incombe aussi aux hommes d'affaires d'envisager ces questions de façon pratique, et il n'est pas rassurant de constater qu'ils répondent de cette manière à une question aussi importante, car cela démontre que nos hommes d'affaires se demandent sérieusement comment ils s'y prendront pour maintenir le régime de l'initiative individuelle. Je suis un tenant de la liberté d'initiative mais je n'approuve pas les abus, et si les hommes d'affaires canadiens désirent conserver le régime de l'entreprise privée ils feraient mieux d'analyser d'une façon plus sérieuse les problèmes qui se posent à nous présentement et qui se poseront après la guerre.

Je suis porté à partager l'opinion exprimée par l'honorable député de Kamloops (M. O'Neill). Si le Gouvernement désire sérieusement aborder l'étude du problème du rétablissement après la guerre, dit l'honorable député, il agirait sagement en se mettant à l'œuvre tout de suite. Ainsi, il devrait chercher dès maintenant la solution des problèmes que posent la pension de vieillesse, les dettes particulières et les autres problèmes que notre pays doit résoudre depuis des années. Le Gouvernement n'a réussi, jusqu'ici, qu'à remettre son intervention de jour en jour et d'année en année, pendant que les cultivateurs perdaient le titre à leurs terres et se voyaient privés de tout.

Je profite de l'occasion pour demander aux membres du Gouvernement de répondre à certaines questions qui m'intriguent depuis quel-

que temps. Comment acquitteront-ils notre dette nationale? Elle a augmenté constamment depuis des années et continue encore de le faire. Voici, pour les sept dernières années, le chiffre de la dette publique pour chaque habitant de notre pays:

1936	$371
1937	369
1938	372
1939	382
1940	387
1941	413
1942	445

Et le chiffre monte encore. Si nous voulons assurer à notre population la sécurité et la liberté, le Gouvernement doit d'abord nous expliquer comment il entend acquitter la dette publique et où il puisera les fonds nécessaires. Il lui incombera alors de nous dire aussi où il entend trouver les fonds voulus pour payer les pensions de vieillesse, pour mettre en train des projets de construction d'habitations et, pour financer les autres entreprises qui s'imposeront après la guerre.

Le problème se rattache ni à la production ni à la consommation. Notre population est disposée à consommer beaucoup plus qu'il ne lui a été donné de le faire par le passé. Il s'agit d'un problème de distribution, et je ne vois pas comment on peut prendre une question d'ordre intérieur comme celle-là pour une question d'ordre international. C'est un fait que plusieurs honorables députés ont essayé de blâmer quelqu'un de l'étranger de ce que nous n'avons nous-mêmes su distribuer les biens et services disponibles chez nous.

Je crois que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) et l'honorable député de Cariboo (M. Turgeon) ont tous deux prouvé qu'ils entendent aborder ce problème avec sincérité, mais l'optimisme béat ne règle aucune de nos difficultés. Ces deux honorables députés devront agir conformément aux instructions de celui qui tient les cordons de la bourse. Il nous faudra obtenir du ministre des Finances (M. Ilsley) ou du premier ministre (M. Mackenzie King) l'assurance qu'aucune restriction d'ordre financier ne viendra brouiller la solution de nos problèmes d'après-guerre. Sans une telle promesse, inutile de parler de la restauration d'après-guerre; cela serait futile et insensé, car nous n'y parviendrons pas. A quoi sert de parler de parcs et de terrains de jeux, de touristes des Etats-Unis et de leurs impressions sur nous, si nous sommes incapables de résoudre le problème fondamental de l'existence, celui de pourvoir notre population de pain, de vêtements, de logement et de services d'hygiène? A quoi sert de planer dans les airs pour débattre des questions secondaires, si nous sommes incapables de nous attaquer à des problèmes fondamentaux qui exigent une attention immédiate.

Il me semble que les protagonistes de plans de restauration d'après-guerre feraient mieux de consulter un peu le peuple au lieu de tenter de lui imposer les plans qu'ils ont eux-mêmes tramés. Pourquoi, ne s'adresseraient-ils pas aux cultivateurs du pays en leur disant: "Vous formez le tiers de la population. Nous vous réclamons un mandat. Que désirez-vous pour l'après-guerre? Soumettez-nous vos problèmes et nous tâcherons d'y voir." Pourquoi ne feraient-ils pas la tournée des usines du pays en disant aux ouvriers: "Concertez-vous, convoquez une réunion où vous discuterez vos problèmes, faites-en un exposé et soumettez-le nous." Pourquoi ne diraient-ils pas aux hommes d'affaires: Unissez-vous. Préparez un relevé de vos opinions, et remettez-le nous." Qu'ils disent la même chose aux hommes de profession libérale. Qu'ils disent à nos jeunes gens, qui rempliront après la guerre un rôle sur lequel je veux particulièrement insister: "Quels avantages souhaitez-vous? Dressez-nous-en le bilan." Après avoir colligé et étudié ces divers manifestes, nous connaîtrions le point de vue de chaque catégorie de citoyens au Canada. Je crois que ce serait-là une façon très démocratique d'aborder certains de ces problèmes. Au point où nous en sommes, l'agriculture n'a absolument rien à voir à la restauration d'après-guerre, soit dit avec tout le respect que je dois à l'habile orateur qu'est le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Mais nos cultivateurs comptent sur autre chose que des paroles.

Et enfin de démontrer la situation actuelle au pays, je vais vous lire quelques paragraphes d'un article de fond que publiait, le 5 avril 1938, l'*Albertan* de Calgary. Les voici:

> Un de nos amis qui, pour des raisons évidentes, désire conserver l'anonymat, nous faisait voir hier une liste extraite des dossiers de la société où il exerce les fonctions de comptable et qui indique le nom et le montant de la dette de divers débiteurs. Qu'il nous suffise de signaler que chacun des cultivateurs qui figurent sur cette liste doit encore, après un laps de huit à vingt ans, une somme égale ou jusqu'à trois fois supérieure à celle de son emprunt primitif et que les intérêts capitalisés se situent entre vingt-deux et deux cent trente-huit fois la valeur nominale de l'emprunt. Les chiffres sont quasi-incroyables, mais les voilà.

Et le rédacteur d'ajouter:

> A moins que l'on ne s'attaque résolument à ce problème des dettes du cultivateur, il devient manifeste que les valeurs marchandes, le prix des denrées et tous les éléments qui sont censés contribuer à la prospérité seront vides de sens.

Cela se passait en 1938. Pourtant lorsque l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a soulevé la question aujourd'hui, les ministres ont déclaré qu'ils n'avaient pas

eu le temps d'étudier ce problème. Monsieur l'Orateur, j'affirme que le tiers de notre population mérite plus d'égards que cela. En fait, si les choses continuent du train qu'elles vont depuis quelques années, nous verrons se produire au Canada ce qui s'est passé aux Etats-Unis. J'ai ici une coupure d'un journal des Etats-Unis, numéro du 9 décembre 1936, qui dit: "Concierge vainqueur aux urnes. Mécontentement du maire." Oui, un concierge réussissait à déloger le maire de l'endroit. Avant longtemps quelques-uns de nos concierges au Canada apprendront le truc et iront prendre la place de quelques-uns de nos politiciens professionnels.

Je crois, monsieur l'Orateur, que certains de ces problèmes doivent être résolus maintenant. Nous ne pouvons attendre davantage. Le problème de la dette, celui des pensions de vieillesse et nombre d'autres doivent être étudiés maintenant, et si le Gouvernement s'y intéresse sérieusement il mettra en vigueur les mesures législatives nécessaires. Permettez-moi de citer une feuille volante d'élection distribuée dans ma circonscription par le candidat libéral avant les dernières élections. Voici des articles de son programme: "Agriculture—la parité des prix pour les produits agricoles, le blé, le porc et les produits laitiers. Mise en commun des frais de transport du blé." Avons-nous tout cela? Je cite la même feuille: "Reconsidération de toute la question des tarifs de transport. Réduction du prix des instruments aratoires. Réduisons le coût de l'existence. Personne ne perdra son droit de propriété sur sa ferme. Les vieilles dettes seront réglées équitablement mais une fois pour toutes", et le reste et le reste.

Je suis député depuis trois ans, monsieur l'Orateur, et je crois qu'il est grandement temps d'accomplir quelques-unes de ces choses. Ce serait, je pense, un bon commencement vers la restauration d'après-guerre. Nous ne pouvons nous en tenir à nos méthodes actuelles. Nous devons entreprendre la solution de ces problèmes une fois pour toutes, et le plus tôt mieux ce sera et, naturellement, le régime qui sera au pouvoir quand ces choses seront réglées s'en attribuera tout le mérite. Il ne faut pas attendre que l'opinion publique force le Gouvernement à aller de l'avant, mais c'est généralement là l'allure de tout gouvernement.

J'ai ici une autre coupure du *Journal* d'Edmonton, numéro du 23 avril 1939. C'est une dépêche de Clarkson, Ontario; voici:

"Il faut agir, a dit le conseiller Mitchell en soulignant les conditions qui existent dans sa municipalité. Aujourd'hui nous ne faisons que former une armée de vagabonds. Depuis quatre ou cinq ans, environ 80,000 jeunes gens ont fini leurs études dans des institutions d'enseignement secondaires de l'Ontario. Nous les envoyons à l'école acquérir des connaissances, mais une fois qu'ils les ont acquises à quoi leur servent-elles?

Chaque année des élèves quittent nos écoles. A la cérémonie de clôture, un membre du Parlement peut-être leur adresse un petit bonimment et leur remet un diplôme. Le lendemain ils se trouvent en face de rien. Je préférerais voir les enfants assommés à leur naissance plutôt que réduits à errer sans but après qu'ils ont développé leur cœur et leur sensibilité", a-t-il dit.

Une telle situation existe dans toutes les villes du Canada depuis nombre d'années. Qu'on me permette la lecture d'une coupure tirée du *Journal* d'Edmonton, numéro du 15 février 1934. Nos amis conservateurs étaient alors au pouvoir. Voici quel était le tarif établi par Ottawa: Une famille de deux recevait 7.4c. par repas; une de quatre, 5.3c.; une de six, 4.8c. et une de 8, 4.3c. Nos amis conservateurs pourront conserver la mémoire de cet état de choses, car on n'y a pas encore remédié, on n'a même pas réellement tenté d'y remédier.

Voici maintenant un article tiré de la *Winnipeg Tribune* du 25 avril 1942 au sujet des pensions de vieillesse:

Ce mois-ci, le vieux Samuel n'a pas pu étirer suffisamment ses vingt dollars de pension. Quand il est allé faire ses achats à l'épicerie vendredi il a mis dans ses poches trois articles qu'il ne pouvait payer.

Le caissier remarquant que ses poches trop garnies semblaient justifier les soupçons, on fit enquête et on y trouva cachés une livre de beurre, une boîte de lait condensé, une boîte de viande cuite, le tout ayant une valeur de 63c.

Agé de soixante-douze ans, Samuel est d'une surdité à peu près complète et lorsqu'il est apparu devant la cour ce matin il n'entendit ni l'accusation de vol lu par. . . le greffier de la cour ni les questions que lui posait le magistrat.

Enfin, après un échange de notes, on a laissé partir Samuel avec suspension de peine.

Qu'il lui arrive de récidiver d'ici deux ans et il sera condamné pour l'ancien en même temps que pour le nouveau vol. Il semble que Samuel n'avait aucune intention de recommencer car il est sorti le sourire aux lèvres.

Tel est le sort réservé à nos vieillards. Nous devons aborder ces problèmes en réalistes et tâcher d'en régler quelques-uns dès maintenant car autrement ils s'accumuleront et jamais il nous sera possible d'apporter une solution à tous en même temps.

On nous parle aussi du rapport Beveridge. Je m'étonne que les honorables députés s'arrêtent si longtemps à un rapport préparé pour la Grande-Bretagne. Pourquoi ne pas nous mettre à l'œuvre pour préparer un plan qui nous soit propre? Pourquoi nous contenter d'imiter les autres? Pourquoi ne pas étudier le problème pour en arriver à une solution qui nous soit propre? Si nous connaissons l'objet que nous poursuivons, il ne devrait

pas être bien difficile de l'atteindre. Notre pays contient en abondance toutes les ressources matérielles nécessaires, il nous suffit de faire preuve d'intelligence pour en faire profiter notre population.

Nous avons été témoin, au pays, de la tendance servile vers un régime bureaucratique et dictatorial. Le gouvernement fédéral, au lieu de prier les provinces de collaborer à la coordination des renseignements et à la recherche d'une solution, manifeste une forte tendance à envahir le domaine provincial et à réduire le rôle des provinces à des initiatives d'ordre tout à fait local. C'est dangereux. J'ai été heureux d'entendre l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) exposer ce point si clairement. Si la population canadienne doit se fier au Gouvernement actuel et aux divers groupes politiques pour arrêter le programme d'un avenir vraiment démocratique, elle ferait mieux de ne pas attendre, car ces groupes ne s'intéressent guère à l'avenir du public canadien. Le programme qu'ils établiront sera destiné à servir leurs propres intérêts.

Nos jeunes gens font de plus grands sacrifices que quiconque au cours de ce conflit. Les jeunes qui ont atteint 18 ans peuvent être appelés à faire leur service militaire comme ceux de 19 et de 20 ans d'ailleurs. S'ils sont assez intelligents pour combattre pour nous, ne le sont-ils pas assez pour avoir droit de suffrage? Il y a lieu de modifier l'âge prévu par la loi électorale afin d'accorder le suffrage à ces jeunes gens, filles ou garçons, de 18 à 21 ans, car l'avenir de notre pays leur appartient. Certains ont craint, dans le passé, que la jeunesse ne se rebelle contre les absurdités que nous leur avons servies. On a craint que les jeunes ne soient peut-être trop impulsifs et difficiles à contenir. Si nous leur soumettons sincèrement nos problèmes en leur disant que ce sont leurs problèmes, que faisant partie de la nation ils sont invités à travailler à leur solution, alors, j'en suis sûr, ils nous apporteront leur collaboration dans un effort sincère pour trouver une solution.

Les jeunes gens du pays devront être à la tête du mouvement de restauration d'après-guerre. J'ai tout le respect possible pour l'esprit et l'âge mûrs, mais j'entretiens des craintes à ce sujet car la maturité trop avancée ne favorise pas la qualité.

Je ferai maintenant une ou deux observations additionnelles et j'énoncerai peut-être quelques idées qu'on n'a pas encore exprimées. La population canadienne, à l'heure présente, s'intéresse davantage aux résultats possibles qu'aux nombreux projets préconisés par les divers groupes. Un gouvernement doit être jugé par les résultats obtenus plutôt que par

les organismes qu'il institue. La machine administrative, malgré sa belle apparence, n'a d'utilité que si elle donne les résultats attendus. Au Canada, comme l'a si souvent répété l'honorable député de Lethbridge (et il a exprimé cette idée mieux que quiconque en cette enceinte, il me semble) ce que nous voulons c'est la sécurité accompagnée de la liberté. L'une sans l'autre n'a aucune valeur; pourquoi ne jouirions-nous pas des deux? La sécurité nous échappera si nous abordons nos problèmes comme nous le faisions avant la guerre.

Si nous continuons à obtenir les résultats non désirés, notre liberté est en danger. Si nous persistons à offrir au peuple des résultats contre lesquels il se bat, il en conclura que la démocratie fait banqueroute. Nous ne voulons pas que notre population songe même à cela, encore moins qu'elle en soit persuadée. Nous voulons que notre population croie qu'une démocratie est le seul système qui convienne au Canada et doive être le seul qui existe au pays. Leur démocratie doit donner à notre peuple de meilleurs résultats. Il n'y a pas d'autre porte de sortie. Nous ne pouvons admettre que la population canadienne vienne à se dire: "Si ce sont là les résultats obtenus sous une démocratie, alors nous n'en voulons pas." Nous nous trouverons alors dans une situation extrêmement périlleuse. Nous devons donner à notre population les résultats qu'elle demande.

M. G. T. FULFORD (Leeds): Monsieur l'Orateur, je fais partie de cette Chambre depuis trois ans et, depuis lors, j'en ai suivi les travaux avec beaucoup d'intérêt. Au cours de ce débat, j'ai prêté l'oreille aux conceptions et aux thèses exposées par la C.C.F. et je les ai comprises tout en ne les admettant pas. J'ai aussi suivi l'exposé du programme du nouveau parti conservateur progressiste comme celui de l'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen). Par contre, j'ai essayé pendant trois ans de comprendre où voulait en venir le parti de la nouvelle démocratie et je n'ai pas encore réussi. J'ai écouté avec une attention soutenue les deux honorables députés qui ont exposé les théories de ce parti, cet après-midi, l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) et l'honorable député de Vegreville (M. Hlynka) qui vient justement de prendre son siège. Nous entendons dire que tout va mal au Canada, mais on nous suggère comme remède quelques propositions nébuleuses qui, à l'examen, s'envolent au vent. Nous entendons dire que nous avons accumulé une dette colossale au cours de cette guerre. Cela est vrai, Monsieur l'Orateur, notre dette est colossale, mais nous avons également entrepris une

tâche colossale et je ne sais comment n'importe quel autre pays aurait pu l'accomplir sans accumuler des dettes. Il est très bien de préconiser des panacées fantaisistes, mais elles ne valent guère quand on les met en pratique et le premier ministre Aberhart, d'Alberta, l'a appris à ses dépens. Je ne tiens pas, cependant, à critiquer ceux qui ont pris la parole cet après-midi; mais je veux tout simplement demander comment le Canada peut s'attendre à progresser, après la guerre, s'il n'occupe pas le rang qui lui revient parmi les nations du globe. Quel respect voulez-vous que nos alliés des Nations Unies entretiennent à l'égard du Canada si nous allions prêcher par tout le pays les doctrines isolationnistes que nous avons entendues ici de la bouche de ces deux honorables députés?

M. JOHNSTON (Bow-River): Le mot "isolation" n'a même pas été mentionné.

M. FULFORD: Les honorables députés ont dit que nous devrions traiter entre nous et vivre pour nous-mêmes. Je me demande s'ils ont jamais entendu parler d'avion et de quelle façon ce mode de locomotion a changé toutes nos idées surannées sur le temps et la distance. L'avenir du monde dépend de la collaboration de tous les peuples et le Canada n'y fait pas exception. Si la collaboration fait défaut, nous sommes voués à l'insuccès.

Cet après-midi, l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) a formulé de très bonnes idées relativement au tourisme, mais je suis sûr qu'il plaisantait quand il a dit que sa région était la plus belle du pays au point de vue touristique, alors que chacun sait que cet honneur revient au comté de Leeds. J'ai particulièrement dressé l'oreille hier soir quand l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) a soulevé la question du tourisme. Je ne m'étais pas rendu compte qu'un de nos départements avait eu la sagesse et la clairvoyance d'écrire à des Américains et de prévoir leurs besoins avant leur entrée au Canada. Je veux parler, cela va de soi, de ce qu'a fait la Commission des prix et du commerce en temps de guerre en matière de rationnement du sucre, du thé et du café. J'ai été fort impressionné par la lecture que l'honorable député nous a faite des lettres envoyées à cet organisme pour le remercier de l'offre qu'il a faite à nos amis américains de leur fournir les livrets de rationnement avant leur entrée au Canada. Il y a cependant un point sur lequel nous faisons défaut. Je veux parler de la quantité d'essence que nous octroyons aux Américains qui viennent passer chez nous d'assez longues périodes, à ceux surtout qui sont propriétaires au Canada et par conséquent contribuables. Je connais plusieurs vieillards de mon comté qui sont pour ainsi dire tenus de prendre leurs vacances l'été, mais qui seront incapables de venir au Canada cet été si nous ne levons pas les restrictions dans une certaine mesure. Je connais une famille en particulier qui est fort mécontente de ce qu'elle peut obtenir de l'essence pour son embarcation à moteur amovible dans laquelle elle se promène autour du lac, mais qu'elle ne peut pas s'en procurer pour son automobile. Je signale respectueusement la chose au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) et au régisseur du pétrole. Quand un Canadien se rend aux Etats-Unis, on lui fournit un carnet A de rationnement qui lui donne droit à douze gallons américains par mois. Certes, les Américains qui ont l'habitude de venir depuis des années au Canada et qui y sont propriétaires, devraient avoir droit à quantité équivalente d'essence en gallons canadiens. Cela contribuerait fort à neutraliser le mauvais effet produit sur ces touristes par le rigoureux rationnement de l'an dernier et à décider de venir au Canada un grand nombre de gens qui craignent maintenant d'y être immobilisés s'ils y venaient.

Je ferai maintenant preuve d'aussi peu d'originalité que possible. Je vais partager l'avis de millions de Canadiens en déclarant que j'ai une foi entière en la liberté d'initiative. Le régime de la liberté d'initiative aidera à la restauration du pays après la guerre, tout comme il l'a élevé à son présent état de civilisation. Mais pour qu'il réussisse, il lui faudra ses coudées franches, nous devrons abolir les entraves de la bureaucratie. Par là je ne préconise pas le retour à la politique du laissez faire du siècle dernier. Il faut imposer l'ordre à l'industrie comme aux particuliers.

M. MacINNIS: L'ordre, mais pas les menottes.

M. FULFORD: Mais en ce qui regarde l'établissement de plans d'avenir, par l'Etat, il échouerait relativement à toute entreprise de l'industrie. D'autre part, si l'industrie a la faculté d'aller de l'avant, comme elle l'a fait dans tout le pays, elle ne nous fera pas faux bond. Une chose que nous ne pouvons faire, c'est de faire faux bond aux hommes et aux femmes de retour du service actif après la guerre. Je ne puis me représenter ces hommes et ces femmes revenant à un pays qui serait sous l'empire de certaines panacées conçues par certains théoriciens ou sous l'influence du programme jamais mis à l'essai d'opportunistes politiques.

Somme toute, il faudra que le Canada ne perde pas la tête après la guerre. Nous serons au sommet, si nous bénéficions de l'administration qu'il faut alors. D'un autre côté, nous risquons de tout perdre si nous tentons

de nous adonner à des expériences en cette période d'importance capitale de la restauration.

Je crois en l'initiative individuelle, parce que c'est grâce à ce régime que s'est constitué le commonwealth des nations britanniques que nous connaissons. J'y crois parce que le Canada a grandi sous ce régime. J'y crois parce qu'elle a assuré aux Etats-Unis le niveau d'existence le plus élevé, les salaires les plus forts qui aient jamais existé dans un pays. Nous n'allons certes pas mettre au rancart un système élaboré au cours des siècles qui a tant fait pour l'humanité.

Nous avons entendu, au cours du débat, plusieurs propositions d'ordre pratique surtout quant à l'élaboration d'un programme bien déterminé et efficace de travaux publics à exécuter après la guerre. On nous a parlé de la conservation de l'eau, de l'irrigation et du reboisement. Je désire signaler à l'attention de la Chambre un sujet qui a été souvent traité en public avant Pearl Harbour mais dont nous n'avons pas entendu parler depuis ce temps. Il s'agit de la mise en valeur de l'une des ressources nationales les plus importantes que Dieu ait données à un continent, c'est-à-dire la canalisation du fleuve Saint-Laurent. Je crois que, n'eussent été les événements de Pearl Harbour, ce projet serait aujourd'hui en voie d'exécution. Les exigences de la guerre en ont toutefois fait ajourner la réalisation, mais j'espère que ce n'est que partie remise.

Demeurant sur les bords du Saint-Laurent et voyant passer devant ma porte 240,000 pieds cubes d'eau à la seconde, je ne puis m'empêcher de songer au gaspillage de cette somme d'énergie et à l'inutilisation de cette voie pour la navigation. On a creusé entre les Etats-Unis et le Canada un chenal à eau profonde qui s'étend de la tête du lac Supérieur jusqu'à Prescott. Il reste ensuite un parcours d'environ 130 milles de longueur où l'eau n'est pas assez profonde. Le gouvernement fédéral a dépensé des sommes considérables pour faire de Montréal l'un des plus grands ports maritimes du monde. Et pourtant nous restons avec ce parcours de 130 milles qui ferme à nos grandes mers intérieures d'eau douce l'accès du commerce du monde. A l'heure qu'il est, les plus gros navires qui voyagent sur les Grands Lacs se rendent à Prescott et y déchargent leurs cargaisons de grain. Il faut transborder ce grain de l'élévateur de Prescott et le réexpédier par le canal de 14 pieds de profondeur. A Montréal, on le transborde encore ou bien on le décharge des petites barges de canal pour le mettre en entrepôt. Ou encore, dans certains cas, les petites barges de canal le transportent directement de la tête des lacs à Montréal. Un tel état de choses est irrationnel et contraire à tous les principes économiques.

Si l'Europe possédait un réseau de voies navigables comme celui que nous avons dans l'Amérique du Nord, elle l'aurait aménagé depuis longtemps. Même à l'heure actuelle certains pays européens songent à amplifier leurs moyens de communication par eau. L'Allemagne a récemment terminé le canal qui, allant du Danube au Rhin, met la mer Noire en communication avec la mer du Nord. Il y a quelques années, la Russie a canalisé la Volga à partir de la mer Caspienne et a mis ce cours d'eau en communication avec la mer d'Azov et la mer Noire par le Don. Toutefois, aucun de ces canaux n'a autant d'importance que celui du Saint-Laurent, lequel demeure encore non aménagé, exception faite du canal de 14 pieds qui existe actuellement. J'ajouterai que l'un des tronçons les plus coûteux a été construit par la Beauharnois Power Company, mais que les forces hydrauliques n'y ont été que partiellement aménagées. Le canal a été construit et les seuls ouvrages nécessaires pour relier le lac Saint-François au lac Saint-Louis sont des écluses contiguës à la centrale d'énergie électrique. En réalité tout ce qui nous reste à entreprendre c'est la reconstruction du canal Lachine qui relie le port de Montréal au lac Saint-François, et celle du tronçon qui va de Cornwall à Prescott. Cette précieuse ressource naturelle ne devrait pas rester plus longtemps inutilisée. Ainsi, plusieurs milliers d'hommes pourraient être employés pendant la période de restauration et nous aurions un aménagement hydroélectrique même plus considérable que celui du barrage Boulder ou que celui qui vient d'être réalisé sur le fleuve Saguenay.

Je prie donc instamment ce comité d'accorder toute son attention à l'utilisation de la plus précieuse ressource naturelle de tout le continent américain, c'est-à-dire le canal du Saint-Laurent.

(Sur la motion de Mme Nielsen, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

LE BUDGET

EXPOSÉ ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, les exigences économiques et financières de la guerre se font plus considérables et plus pressantes à mesure que nos plans se développent et se précisent. Ce

cinquième budget de guerre dépassera toutes les normes antérieures et nous permettra de dépenser sur une échelle qui, je l'avoue, est parfois difficile à apprécier.

Il semble de plus en plus évident que nous sommes passés à l'offensive et que les Nations-Unies ont déjà entamé profondément les défenses ennemies, et ces faits ont rendu la préparation de ce budget plus agréable. Il y a aussi lieu d'espérer que nos forces armées de terre s'attaqueront avec autant d'ardeur à l'agresseur que l'ont fait notre aviation et notre marine. Cependant, si la vaillance de nos combattants et de nos alliés s'appuie présentement sur notre programme économique et financier pour porter de rudes coups aux puissances de l'Axe, nous avons toutes les raisons d'accentuer ce programme et non de le diminuer.

Je rappelle, comme je l'ai fréquemment déclaré, que les mesures d'ordre financier ne sont qu'un des moyens par lesquels nous relions ensemble tous les aspects de notre programme de guerre. Ce sont des instruments et non des fins en elles-mêmes. Il faut les employer sagement de crainte de faire échouer nos efforts maintenant et de poser les principes d'une situation intolérable pour l'avenir. Les mesures financières sont l'un des moyens qui permettent à tous les individus de faire leur part dans cette guerre. Les taxes et les emprunts ne sont pas des exactions que le Gouvernement impose au peuple. Ce sont les armes que les Canadiens par l'entremise de leurs représentants élus et d'un régime démocratique libre ont façonnées pour leur propre usage et pour une fin commune. Nous ne pouvons pas tous être soldats, aviateurs et marins; nous ne pouvons pas tous fabriquer des canons, des avions et construire des navires, mais par l'accueil qu'ils ont fait aux budgets de guerre successifs les Canadiens ont démontré qu'ils étaient prêts à manier ces armes, chacun selon ses forces et tous contre les ennemis de la nation. Ils sont prêts à assumer leur part de tout accroissement du fardeau que comporte l'organisation efficace de la guerre, dont le budget n'est que la contrepartie financière.

Ce n'est qu'en faisant converger les énergies des habitants de notre pays et celles de nos alliés vers un but unique que nous mènerons la guerre à une fin heureuse. Ce n'est que par la volonté éclairée et tenace des hommes et femmes du Canada et des autres pays que nous pourrons en arriver à une paix juste et durable. Les propositions que j'exposerai ce soir à la Chambre sont celles que le Gouvernement désire soumettre aux représentants élus du peuple canadien dans le but d'améliorer les moyens d'ordre financier qui permettront à tous d'apporter une contribution maximum à notre effort de guerre—et de rendre possible l'édification d'un mode plus digne de nos plus hautes aspirations.

I

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

L'année financière en cours se distingue par la réalisation de tous nos principaux programmes de production, et cependant, vu que nous nous approchons de notre rendement maximum, l'augmentation notée dans notre production totale est moins considérable que celle de l'an dernier. La production industrielle au Canada est passée du chiffre-indice 208, au mois de décembre 1941, à 251 au mois de décembre 1942. Cependant, ces totaux ne révèlent pas ce qui s'est passé. Bien qu'on ne donne pas de chiffres détaillés de la production, les augmentations de 20 à 75 p. 100 dans le nombre des ouvriers employés à la fabrication de produits chimiques, d'appareils électriques, du fer et de l'acier, et de voitures automobiles, et les augmentations de plus de 100 p. 100 dans le nombre des ouvriers des chantiers maritimes, en disent long sur la production de guerre. Un certain nombre d'autres industries, affectées en partie à la production de guerre et en partie à la production civile, ont tout juste maintenu leur niveau d'embauchage. On constate, cependant, au cours de l'année écoulée, une réelle diminution du nombre d'employés dans la liste de plus en plus longue des industries qui produisent principalement des denrées moins essentielles. Ce sont les changements survenus dans la production plutôt que l'augmentation générale qui prennent ici de l'importance. Nous sommes entrés de plein pied, depuis quelques mois, dans la période où l'augmentation sensible de la production de guerre ne peut s'effectuer qu'aux dépens de la production de denrées moins essentielles et où nous devons être prêts à faire passer nos ouvriers et nos ressources d'un genre de production à un autre, selon les exigences mobiles de l'heure.

Nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de suffire à tous les besoins de la guerre en même temps qu'à une consommation élevée et sans restriction. Il nous a fallu, par conséquent, restreindre la consommation et l'usage d'un nombre de plus en plus grand de denrées afin de fournir à nos forces armées tous les approvisionnements nécessaires et d'assurer la distribution ordonnée et équitable des marchandises et des services disponibles. Les problèmes que pose cet état de chose sont compliqués et souvent fort ennuyeux, mais le fait que la solution en est pressante indique nettement que, dans l'exécution de notre programme de guerre, nous en sommes rendus à la phase

que rêvaient d'atteindre tous les Canadiens, à savoir la production, non seulement de ce que nous pouvons produire sans gêne, mais aussi de tout ce que nous permettent de produire nos ressources et notre capital humain. Sans ces insuffisances, sans ces restrictions vexatoires, sans le problème de la main-d'œuvre agricole, sans les problèmes et les difficultés que nous avons discutés à la Chambre depuis quelques semaines, nous pourrions avoir la certitude de n'avoir pas encore réussi à atteindre un effort total de guerre.

INSUFFISANCES ET CONTRÔLE

Dans une guerre d'une telle importance et d'une telle envergure, où les améliorations techniques ont déjà compté pour une si large part, il ne fallait pas s'attendre que les insuffisances se feraient sentir d'une manière ordonnée et facile à prévoir. La préparation des offensives des Alliés et la guerre sous-marine sans restriction ont limité très sérieusement les moyens de transport océanique. Les moyens de transport sur terre ont été fortement mis à contribution et la rigueur de la température a fait naître des difficultés anormales dans l'utilisation totale des moyens à notre disposition. La phase de l'offensive dans laquelle la guerre est entrée rend nécessaires des modifications dans la direction et aussi dans l'accentuation de notre programme de guerre. A mesure que l'expérience acquise dans la bataille modifiera les besoins de nos forces armées, nous pouvons nous attendre que la solution des problèmes que posent la production, la distribution et l'usage des denrées et des services, nous apparaîtra de plus en plus difficile.

La Chambre a assez souvent l'occasion de discuter le programme adopté par le Gouvernement en vue d'assurer le contrôle des prix, des gages et des salaires pour qu'il me suffise de dire ici que ce programme continue de faire partie de notre politique fiscale et économique en temps de guerre et que, sans son application, notre politique ne pourrait donner les résultats voulus. Bien qu'on ait beaucoup critiqué certaines applications particulières de ce programme de contrôle, personne n'a encore conseillé de l'abandonner. Grâce au paiement de subventions au consommateur en vue de contrebalancer une partie importante de l'augmentation du coût de la vie que nous ne pouvions pas éviter, le Gouvernement a, après une année d'expérience, réaffirmé sa détermination d'adhérer à ce programme et de continuer à réserver au Parlement le droit de répartir les sacrifices financiers et économiques qu'exige la guerre par l'application de mesures fiscales, plutôt que d'en laisser la répartition à l'influence fortuite de la hausse et de la baisse des prix et des revenus.

[L'hon. M. Ilsley.]

LE CHANGE

Ainsi que je l'expliquais dans mon exposé budgétaire de l'an dernier, nos problèmes de change se confondent de plus en plus avec les problèmes d'ordre fiscal. La pénurie de dollars américains a cessé de constituer un problème capital, et l'influence décisive prise par cette question dans nos premiers exposés budgétaires a été éclipsée par les restrictions que nous impose la rareté des moyens de transports, des ressources matérielles et de la main-d'œuvre. On a déjà fait connaître qu'il sera présenté une mesure destinée à pourvoir, à même la production de guerre dont on pourra disposer, aux besoins de celles des Nations Unies dont la provision en dollars canadiens est insuffisante pour leur permettre d'acheter l'équipement et les matières premières qu'il leur faut.

COMPTES ET FINANCEMENT DE L'ÉTAT, 1942-1943

L'estimation des revenus et des dépenses ainsi que certains autres renseignements pertinents figurent au complet dans le livre blanc que je déposerai sur le bureau avant de reprendre mon siège. Je tiens cependant à donner un aperçu de ce que nous prévoyons cette année aussi bien que des opérations de financement que nous avons effectuées. La Chambre se rappellera que l'année financière ne se termine que le 31 mars et que les chiffres que je cite ne sont, par conséquent, qu'estimatifs.

RECETTES

On estime que toutes les recettes, y compris la partie remboursable des impôts sur le revenu et sur les surplus de bénéfices estimée à 100 millions de dollars, s'inscriront pour un total de 2,309 millions de dollars, soit au delà de 55 pour 100 de plus que les recettes de 1941-1942.

On estime les recettes provenant de l'impôt à 2,136 millions y compris les 100 millions d'impôts remboursables, contre 1,361 millions l'année précédente; cette nouvelle somme se rapproche très sensiblement des prévisions formulées lors du dernier budget. Les impôts directs sur le revenu et sur le surplus de bénéfices constituent de beaucoup les plus grandes sources de recettes et leur rendement atteint presque les deux-tiers du total. L'impôt progressif sur le revenu des particuliers, l'impôt spécial sur le revenu constitué par des dividendes et des intérêts et la taxe de défense nationale perçue pendant cinq mois seulement de l'année financière, sont censés rapporter 568 millions de dollars, soit une augmentation de 244 millions On s'attend que le rendement de l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur les surplus de bénéfices s'établira à 805 millions de dollars, en regard de 321 millions l'année précédente. On se rappellera qu'une partie de cette augmentation est attribuable à

l'adoption du mode de perception par versements mensuels, et ne se reproduira plus.

Les taxes d'accise, d'un montant de 477 millions de dollars, accuseront une augmentation nette de 24 millions, malgré des coupes notables subies par le rendement de certaines taxes. Le poste le plus important de ce groupe, la taxe de vente, accuse une somme de 230 millions net, soit un fléchissement de 6 millions sur le rendement de l'année précédente.

Grâce au relèvement sensible des tarifs fixés par les lois fiscales de 1942, on prévoit que les droits d'accise atteindront 142 millions comparativement à 110 millions l'année précédente. Les droits de douane, qui ont atteint leur dernière cime en 1941-1942, accuseront probablement un déclin de 142 millions qu'ils étaient l'an dernier, à 118 millions, cette année.

Nous comptons que les recettes non-fiscales, dont la plus considérable est celle de la Poste, atteindront 114 millions. Les recettes et crédits spéciaux s'élèveront à environ 59 millions, provenant surtout de l'excédent d'exploitation des chemins de fer nationaux du Canada, au montant de 25 millions.

DÉPENSES

D'autre part, nous estimons que les dépenses ordinaires de l'année 1942-1943 atteindront le total d'environ 566 millions, soit 121 millions de plus que l'année précédente. Le service de la dette publique absorbe 30 millions de cette augmentation; les indemnités aux provinces, au chapitre de l'impôt sur le revenu et des taxes sur l'essence et sur les sociétés, 74 millions; la loi de l'assurance-chômage, 7 millions et le service des Postes, 4 millions. Les 6 millions qui restent proviennent d'autres augmentations diverses. Les immobilisations, établies à $3,862,000, accusent une légère augmentation par rapport à celles de l'année dernière. Les dépenses dites spéciales atteindront probablement 31 millions, soit moins de la moitié des dépenses engagées à ce titre en 1941-1942. La moisson des céréales de l'Ouest a été telle que nous n'avons pas eu à payer de primes en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Les primes à la réduction des emblavures ont été un peu moindres que celles de l'année précédente. Quant à la réserve constituée pour pourvoir aux déficits occasionnés par les travaux de la Commission canadienne du blé, au compte des récoltes de 1939 et de 1940, elle s'est avérée plus que suffisante et a permis un rajustement de crédit de $6,600 000.

Les entreprises de l'Etat, c'est-à-dire le transbordeur de l'Ile du Prince-Edouard et le Conseil des ports nationaux, exigeront à peu près les mêmes dépenses qu'au cours de l'année précédente, soit $1,263,000.

Dans mon exposé budgétaire du 23 juin 1942, je mentionnais à la Chambre que même si la loi des crédits de guerre et la loi de financement du Royaume-Uni pourvoyaient à des dépenses de 3,000 millions, les dépenses de guerre mêmes allaient probablement excéder de beaucoup ce montant. Il appert maintenant qu'elles atteindront 3,803 millions, y compris un article de 200 millions pour l'achat d'intérêts britanniques dans des usines de guerre canadiennes.

Les diverses autres charges, au total de 66 millions, comportent surtout des écritures comptables, y compris l'inscription de 25 millions de plus à notre réserve pour combler des pertes possibles sur la réalisation d'actif productif et l'imputation de 36 millions à un compte improductif (celui d'actions du trust des titres des chemins de fer nationaux du Canada) comme contrepartie de l'excédent d'exploitation et de certains gains de capital des chemins de fer nationaux du Canada portés au compte des recettes.

Toutes ces catégories de dépenses porteront le total prévu pour l'année 1942-1943 à 4,470 millions au regard de prévisions de 3,900 millions annoncées lors du dernier exposé budgétaire. Après défalcation de recettes totales pour l'année de 2,209 millions, et à l'exclusion d'impôts remboursables, nous arrivons à un déficit net probable, c'est-à-dire à un accroissement de la dette nette et directe, d'environ 2,261 millions. La proportion des dépenses payées à même les recettes, proportion qui s'établit à 49·4 pour cent, sera donc ainsi un peu en deçà de la proportion de 52 pour cent que j'avais prévue l'an dernier.

EMPRUNTS

Nous estimons à 2,423 millions le total de nos emprunts durant l'année (à l'exclusion de quelque 33 millions de débentures pour terres scolaires réémises aux Provinces de l'Ouest). De ce montant, nous aurons emprunté du public 1,070 millions, y compris 77 millions par la vente de certificats et timbres d'épargne de guerre, et $1,825,000 par la vente de certificats non productifs d'intérêts. Une somme de 90 millions a été empruntée à New-York pour fins de remboursement. Les emprunts à la Banque du Canada se sont élevés à 443 millions, y compris le renouvellement d'un emprunt de 250 millions. Nous estimons qu'à la fin de l'année une somme nette de 790 millions aura été empruntée des banques à charte. Durant l'année courante, afin d'obtenir des fonds requis dans les intervalles entre les emprunts lancés dans le public, nous avons adopté pour méthode d'emprunter directement des banques à charte sur certificats de dépôts, obligation à six mois portant intérêt à ¾ pour cent. Le montant restant

dû à la fin de l'année financière sera considérablement réduit après l'émission du prochain emprunt de la Victoire.

Des obligations directes au montant d'environ 429 millions (à l'exclusion des débentures de terres scolaires) ont été rachetées au cours de 1942-1943, ce qui laisse les emprunts de l'année au chiffre net de $1,994,000,000, auquel on doit ajouter une somme estimative de $100,000,000, représentant des impôts remboursables. Ce montant de $2,094,000,000, de même qu'une diminution d'environ 642 millions en espèces et autres effets de l'actif courant et le montant de diverses avances remboursées, a servi à couvrir le déficit global de $2,261,000,000 et à effectuer des prêts et des placements représentant un montant net de 517 millions, compte tenu des sommes remboursées sur diverses avances en cours. Le plus important des nouveaux placements a été le prêt de 700 millions au Royaume-Uni sous l'empire de la loi des crédits de guerre (financement du Royaume-Uni), ainsi qu'une avance de 131 millions aux chemins de fer nationaux du Canada, avance faite surtout pour le rachat d'obligations de ces chemins de fer.

Nous estimons que, le 31 mars 1943, la dette fondée non échue (y compris les bons du Trésor) s'élèvera à $7,861,000,000 et que le service des intérêts annuels de cette dette coûtera 205 millions, soit 2.6 p. 100, en regard de 2.9 p. 100 que pareil service coûtait l'année précédente. En outre, les obligations en cours garanties par le gouvernement du Canada s'élèveront à 716 millions, soit une diminution d'environ 102 millions survenue durant l'année.

Il convient peut-être ici de rappeler à la Chambre que la tâche financière du Gouvernement n'est pas terminée quand le budget a été discuté et que les lois budgétaires ont été adoptées. Pour appliquer la politique approuvée par le Parlement, nous avons besoin de deux organismes considérables, compétents et industrieux. Il incombe au département du Revenu national de percevoir les taxes imposées par le Parlement. Ce département est représenté à la Chambre par son ministre, et je n'ai pas besoin de dire que le programme financier de la guerre a imposé aux fonctionnaires très loyaux et compétents de ce ministère une tâche plus lourde et plus accablante que le public en général ne s'en rend compte.

LE COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE

L'autre partie du programme financier, celle qui concerne les emprunts lancés dans le public, s'accomplit par l'entremise du comité national des finances de guerre, établi en janvier 1942 par le Gouvernement sous la direction compétente de M. George W. Spinney. La formation de ce comité a marqué la création du premier organisme national responsable envers le Gouvernement, qui ait été chargé de la double tâche de préparer, d'organiser et d'appliquer des arrangements pour obtenir la vente au public de la plus grande quantité possible d'obligations de l'Etat et d'encourager l'épargne volontaire de la part de toutes les classes d'individus et de corporations du Canada.

Dans la pratique, ce comité a résulté du fusionnement du comité de l'épargne de guerre, qui avait fonctionné sans cesse depuis mai 1940, et du comité de l'emprunt de la Victoire, qui avait été établi comme organisme temporaire en vue de l'organisation et de la direction de la campagne du premier emprunt de la Victoire en juin 1941.

Depuis sa création, le comité national des finances de guerre a réuni ensemble l'organisme de l'épargne de guerre et celui de l'emprunt de la Victoire qui existaient auparavant. A l'heure actuelle, le personnel rémunéré que le Comité emploie en permanence à Ottawa et à divers autres endroits du Canada ne compte qu'environ 275 personnes. Ce personnel agit de concert avec trois groupes principaux de collaborateurs.

Viennent en premier lieu les collaborateurs bénévoles attachés aux unités locales de chaque province. Ces hommes et ces femmes imbus de patriotisme se recrutent dans toutes les classes de la population. Bien que la plupart de ces gens ne servent que de façon intermittente, ils constituent dans l'ensemble le groupe le plus nombreux des collaborateurs du Comité, tant pendant les grandes compagnes d'emprunt que durant les intervalles qui s'écoulent entre ces campagnes. Ces services accomplis sur le front civil sont d'une importance vitale, et j'espère qu'il nous sera possible d'obtenir la collaboration d'un plus grand nombre encore de personnes dans ce domaine de notre programme de guerre. Je manquerais à mon devoir si je ne profitais de la présente occasion pour dire combien l'aide de ces collaborateurs bénévoles nous est précieuse et leur offrir les remerciements du Gouvernement et de leurs concitoyens.

Il y a ensuite les vendeurs à commission, ainsi que les autres employés temporaires rémunérés que le Comité engage à l'occasion des campagnes d'emprunt de la Victoire. Ces vendeurs accomplissent une bonne partie du travail ardu que nécessite la vente des obligations, par petites coupures, aux particuliers, travail qui doit se faire de porte en porte dans les villes et dans les campagnes. Le vendeur à commission quitte généralement son emploi régulier pour la durée de la campagne d'emprunt. La somme qu'il touche en commission remplace le salaire qu'il recevrait dans son emploi régulier, bien que, dans de nombreux cas, sa commission soit moins élevée que son revenu régulier. Il convient peut-

être d'ajouter que les commissions ne sont versées que sur les souscriptions personnelles représentant des montants relativement peu élevés mais comportant un travail de sollicitation assez difficile. On ne verse pas de commission sur les commandes émanant de gros souscripteurs, tels que les établissements de commerce et les compagnies, non plus que sur les obligations vendues aux employés de maisons d'affaires de moyenne ou de grande importance.

Le troisième groupe de collaborateurs du Comité national des finances de guerre comprend les courtiers en placements ainsi que les membres de leur personnel régulier. Ce groupe de travailleurs professionnels prend constamment une part active aux travaux du comité. Cette participation atteint son maximun pendant la période d'organisation qui précède les campagnes d'emprunt de la Victoire, et durant le temps où les obligations sont offertes au public. En général, ce sont les courtiers en placement qui s'occupent du travail d'organisation, et qui, pendant les campagnes d'emprunt, sollicitent les commandes des gros souscripteurs, tant parmi les compagnies que chez les particuliers. Les courtiers en placements reçoivent pour leur participation au travail du Comité une rémunération raisonnable calculée d'après le nombre et la catégorie des employés qu'ils fournissent et d'après les services précédemment rendus par chaque firme pour la distribution des obligations du gouvernement fédéral.

Si je donne ces précisions au sujet de la rémunération versée aux vendeurs à commission et aux courtiers en placements, c'est afin de dissiper les fausses notions que l'on a sur ce point parmi le public. Comme tous ceux qui ont l'habitude des campagnes de souscriptions, je trouve remarquable que les frais globaux de ces gros emprunts de la Victoire, y compris l'impression des obligations et toute la publicité, puissent être maintenus à 1 p. 100 seulement des sommes prélevées

Lors du troisième emprunt de la Victoire, lancé en octobre et en novembre 1942, le personnel temporaire rémunéré, y compris les vendeurs à commission, comptait environ 15,500 personnes, auxquelles s'ajoutaient plusieurs milliers de collaborateurs bénévoles. Pour les fins de l'organisation, le Canada est divisé en unités locales, dont chacune relève d'un comité local bénévole des finances de guerre. Les comités locaux des diverses provinces sont placés sous la surveillance et la direction du comité national des finances de guerre de leurs provinces respectives. Les activités des organisations provinciaux sont coordonnés par le comité central fédéral dont le siège est à Ottawa.

QUELQUES MOTS D'AVERTISSEMENT

Notre programme financier pour l'année a été couronné de succès. Réussir à faire face à des dépenses s'élevant à près de 4 milliards et demi est un exploit dont nous pouvons être fiers. C'est la contrepartie financière de réalisations encore plus remarquables dans le domaine de l'organisation et de la production Cependant, je désire ajouter quelques mots d'avertissement sur quatre points principaux:

Voici le premier: de temps à autre, on a établi la comparaison de nos taxes avec celles d'autres pays, afin de démontrer que les Canadiens versent au fisc une plus grande partie de leur revenu que les citoyens d'autres nations. Le fardeau financier de la guerre en notre pays ne se mesure pas par le montant des impôts perçus, mais plutôt par la proportion que nous acquittons de nos dépenses. Les emprunts ne diminuent pas le coût de la guerre pour la génération présente. La politique d'imposition et d'emprunt détermine tout simplement la façon dont le fardeau sera réparti sur la population. Les seuls moyens de retarder l'échéance du coût de la guerre, c'est l'emprunt à l'étranger (si cette transaction nous permet d'y obtenir des approvisionnements) et l'utilisation du matériel et des approvisionnements du pays, quitte à léguer à nos descendants la tâche de réparer le gaspillage. Nous avons recours à ce second moyen jusqu'à un certain point. Le premier, l'emprunt à l'étranger, en plus d'être regrettable, ne serait que d'une utilité aléatoire puisqu'il est devenu virtuellement impossible de se procurer des denrées additionnelles à l'étranger. Puisque le coût principal de la guerre doit être acquitté pendant la durée du conflit, le Gouvernement a décidé de répartir le fardeau, dans la mesure du possible, suivant le revenu dont jouit notre population pendant la guerre, c'est-à-dire par des impôts fondés sur la possibilité de les acquitter. Je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement critiquer cette manière d'agir.

Deuxièmement, on a prétendu qu'on exige des Canadiens une trop forte proportion du revenu national. Je ne tenterai pas d'expliquer à la Chambre la complexité des estimations relatives au revenu national. Mes connaissances dans ce domaine sont assez complètes pour me convaincre que les statisticiens éprouvent de grandes difficultés à établir une comparaison juste entre les divers pays et que, lorsqu'ils y ont réussi, le profane ne manque presque jamais de les interpréter à faux. Toutefois, il est une comparaison bien plus convaincante. Après que nous avons fait face à nos obligations militaires, que reste-t-il pour la consommation de la population civile? Le niveau de cette consommation est-il supérieur ou inférieur à celui d'avant la guerre?

Nos heures de travail sont-elles plus longues, notre application plus soutenue que chez les autres nations? La statistique et l'observation ordinaire nous démontrent assez clairement que, jusqu'ici, il ne s'est produit qu'une légère diminution dans la consommation maximum du temps de guerre et quelque augmentation des embarras inhérents au magasinage et au voyage. Que personne ne voie dans ces statistiques une preuve que ces sacrifices se rapprochent de ceux que doivent consentir les nations plus rapprochées du théâtre de la guerre que ne l'est le Canada.

L'HARMONIE EST NÉCESSAIRE ENTRE LES DIVERSES CLASSES

En troisième lieu, nous avons dépassé le moment où il nous était possible en un court espace de temps d'accroître considérablement le chiffre global de notre production. Si par son habileté à exploiter les conditions du moment, un groupe retire des avantages, d'autres en seront nécessairement privés. Un tel conflit d'intérêts ne peut qu'entraver notre force combative au moment précis où elle doit être à son apogée. Quels ont donc été dans leurs grandes lignes les changements survenus dans les revenus depuis l'ouverture des hostilités? Les sociétés et en général toutes les entreprises ont réalisé des augmentations considérables de bénéfices que, toutefois, les impôts et l'épargne obligatoire ont réduits à 70 p. 100 tout au plus de leur niveau normal d'avant-guerre. C'est le régime du plafond dans tout ce qu'il a de plus sévère et de plus inflexible au pays. Les particuliers touchant des revenus élevés ou moyens se sont vus frappés d'impôts de guerre au point où force leur a été de réduire de façon marquée leur niveau de vie ordinaire. On rapporte qu'en 1942 les cours des denrées agricoles ont été les plus élevés des deux dernières décades. Toutefois, le niveau des cours des produits de la ferme ne représente pas nécessairement celui du revenu agricole, car le coût de la production a également augmenté. Cependant, d'après tous les indices, il faut remonter aux années de prospérité exceptionnelle pour trouver des conditions aussi rémunératrices pour l'agriculture. Quant aux salaires hebdomadaires moyens des employés ils n'ont jamais été aussi élevés depuis l'ère d'inflation qui a suivi la guerre de 1914-1918. Il s'est donc produit un vaste et important changement dans la répartition du revenu au pays. En général, il a été bien orienté et le Gouvernement l'a vu d'un bon œil et même favorisé. En somme, il a été à l'avantage de ceux qui en avaient le plus besoin. Mais nous en sommes rendus au point où il est devenu impossible de faire droit à la fois aux demandes de certains représentants de la classe ouvrière et de certains représentants de la classe agricole. Le rétablissement de l'harmonie entre les diverses classes de la société constitue pour les démocraties l'épreuve suprême. Rien ne saurait autant limiter notre puissance combative que les querelles intestines sur des questions d'avantages économiques et financiers. Rien, non plus, ne saurait autant nous amoindrir aux yeux de ceux qui, comme contribution à la victoire, ont consenti non pas des avantages économiques ou financiers, mais le don de leur propre vie.

[L'hon. M. Ilsley.]

NATURE DES EMPRUNTS

Je passe enfin aux résultats financiers de l'année. La vérité toute crue c'est que cette année nous avons dû trop emprunter des banques. L'an dernier j'ai pu dire: "En dehors de l'augmentation des bons du Trésor, nous n'avons pas emprunté directement de la Banque du Canada ou des banques à charte durant l'année". Au cours de la présente année financière, nous aurons dû emprunter directement de la Banque du Canada et des banques à charte une somme nette de 983 millions de dollars. Ces emprunts ne sont pas tous dangereux, car le public a préféré garder une partie considérable de ses épargnes en espèces. Ce sont cependant des emprunts que j'aurais mieux aimé éviter. Lorsque le Gouvernement emprunte des particuliers et dépense l'argent, le public ne le dépense pas. Lorsqu'il emprunte des banques, au contraire, et qu'il dépense, les dépenses du public ne s'en trouvent pas diminuées. Nous avons dû recourir aux banques parce que nous ne pouvions obtenir de l'épargne personnelle tous les fonds dont nous avions besoin.

J'ai déposé dernièrement un état indiquant la répartition des souscriptions aux trois emprunts de la Victoire. Les souscripteurs étaient classifiés en deux groupes: particuliers et souscripteurs autres que des particuliers. Ces derniers comprenaient en général les sociétés. La catégorie des particuliers comprenait les individus, les petites entreprises qui ne visent pas aux bénéfices et certaines petites entreprises commerciales. Si la somme globale souscrite par les particuliers a augmenté à chaque emprunt, il n'en reste pas moins que le pourcentage par rapport au montant total des souscriptions a quelque peu diminué lors du troisième emprunt.

J'estime à 77 millions la vente des certificats d'épargne de guerre, mais il me faut ajouter que les demandes de rachat se font trop nombreuses. En 1941-1942, la vente de ces certificats avait rapporté 85 millions. La vente des certificats, ne portant pas intérêt, qu'on a créés afin de répondre à la demande, a également diminué au cours de l'année; les

demandes de rachat ont même dépassé le chiffre des nouvelles émissions.

Ces faits nous forcent à revenir de notre enthousiasme. En effet, dans la mesure où le Gouvernement doit emprunter des banques au lieu d'emprunter directement du public épargnant, où la puissance de dépense du Gouvernement s'accroît sans une diminution correspondante de celle du public, nous contribuons à augmenter la pression qui s'exerce sur les prix et les disponibilités de produits essentiels. Il est maintenant évident que comme peuple, nous devons nous astreindre avec une nouvelle énergie et une nouvelle ténacité à la tâche d'épargner davantage et de mettre nos disponibilités financières au service de la nation.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 1943-1944 ET RÉSOLUTIONS

Je viens de passer en revue les événements et les opérations financiers de l'année qui touche à sa fin. Je passe maintenant à l'année qui s'annonce et aux mesures que nous proposons.

Le budget des dépenses pour la prochaine année a déjà été soumis à la Chambre. Il faudra affecter 610 millions aux dépenses civiles. Les crédits de guerre ont été fixés à 3,890 millions comparativement à des déboursés prévus de 2,803 millions au cours de l'année courante. Le projet de loi de 1943 sur les crédits de guerre (entr'aides des Nations Unies) comporte le paiement d'une somme d'un milliard, tout comme nous l'avons fait l'an dernier en vertu de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni). Les dépenses prévues atteindront en conséquence la somme globale de 5,500 millions, montant qui est la mesure monétaire de notre tâche financière pour l'année et des efforts de la nation en vue de la poursuite de la guerre.

Afin de faire face à ces obligations, nous estimons que sous le régime des lois fiscales actuelles nos recettes globales ordinaires s'élèveront à 2,561 millions pour l'année financière 1943-1944, ou à 2,351 millions en recettes nettes ordinaires, déduction faite de 210 millions pour couvrir la partie remboursable des impôts. Je consignerai au hansard un état qui indique le détail de ces prévisions et établit une comparaison avec les rendements prévus pour l'année financière 1942-1943.

	1943-1944 (millions)	1942-1943 (millions)
Droits de douane	$ 100	$ 118
Droits d'accise	130	142
Taxe de vente	225	230
Impôt sur le change en temps de guerre	85	94
Autres taxes d'accise	165	153
Impôts sur le revenu		
Personnel	825	460
Impôt de défense nationale	..	81
Des sociétés commerciales	300	350
Intérêt et dividendes	26	27
Taxe sur les surplus de bénéfices	550	455
Droits successoraux	18	14
Taxes diverses	7	12
	$2,431	$2,136
Recette non-fiscales	130	114
Recettes ordinaires totales	$2,561	$2,250
Recettes spéciales	40	59
Total des recettes	$2,601	$2,309
Moins les impôts remboursables	210	100
Total des recettes nettes	$2,391	$2,209

Le tableau indique que, en l'absence de tout changement dans les taux, nous prévoyons un rendement plus faible des droits de douane et d'accise, de la taxe de vente et de la taxe sur le change en temps de guerre. A tous ces chapitres la pénurie de marchandises et les difficultés du transport se traduiront par une diminution de recettes. Les taxes d'accise autres que la taxe de vente devraient rendre un peu plus quand les taux plus élevés et les nouvelles taxes adoptés à la dernière session s'appliqueront à l'année entière.

D'après les prévisions, le rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers atteindra 284 millions de plus que l'an dernier parce que les taux plus élevés de perception seront en vigueur durant toute l'année et aussi en raison du relèvement des revenus. Le rendement de l'impôt sur le revenu des sociétés fléchira probablement un peu parce que durant l'année financière courante nous avons avancé la date du paiement et, par conséquent, nous avons encaissé cet impôt pour un peu plus d'un an. Le rendement de l'impôt sur les surplus de bénéfices devrait être bien meilleur en raison des taux plus élevés adoptés l'an dernier et qui seront en vigueur durant une année entière, et parce que les bénéfices avant le prélèvement de l'impôt poursuivent apparemment leur marche ascendante.

Des dépenses de 5,500 millions contre un revenu brut de 2,601 millions laisseront un déficit de 2,899 millions qu'il faudra combler au moyen de nouveaux impôts et par des emprunts autres que des impôts remboursables. Le déficit comparatif de l'année courante est fixé approximativement à 2,162 millions.

FAITS ÉCONOMIQUES IMPORTANTS

Les objectifs à atteindre par notre programme financier de l'an prochain sont assez clairs. J'ai indiqué les faits patents dont ce program-

me doit tenir compte. Quels sont les faits économiques importants? D'abord nous avons atteint le stage de l'embauchage intégral, compte non tenu de la situation ici et là. Les approvisionnements qui seront disponibles pour répondre aux besoins du consommateur durant la prochaine année ne peuvent être augmentés mais devront être réduits. Les marchandises d'importation seront plus difficiles à obtenir et coûteront davantage si nous les obtenons. Le coût de production se rapproche des prix maximum fixés et plusieurs producteurs jugent difficile de poursuivre leurs opérations en-dessous de ces prix. On continue à réclamer des salaires plus élevés, et le coût de la main-d'œuvre a une tendance à la hausse en dépit de tous les efforts en vue de la stabilisation. La faculté d'achat du public est déjà excessive par rapport à ce qui est offert en vente et semble devoir se relever davantage. Bref, nous constatons que les forces qui poussent vers l'inflation se manifestent dans une large mesure. La pression n'est tenue en échec que grâce à la rigueur des impôts, par l'empressement des Canadiens à épargner sur une échelle inconnue jusqu'aujourd'hui et par le contrôle que nous exerçons sur les prix et les salaires.

Ce sont là les faits économiques. Le principal fait financier réside dans ce que les dépenses projetées dépasseront de un milliard de dollars celles de l'année courante. Nos dépenses, apparemment, absorberont plus de la moitié de notre production nationale brute. Les revenus, d'un autre côté, sans impôts nouveaux, atteindront il est vrai un chiffre inconnu dans notre histoire, mais ils seront encore loin d'atteindre celui des dépenses, laissant un déficit, en l'absence de changements dans les impôts, de plus de 2,899 millions.

PLUS D'IMPÔTS OU PLUS D'ÉPARGNES?

Combien de ce déficit devrions-nous tenter de couvrir au moyen d'impôts nouveaux ou majorés? Combien devrions-nous demander de plus aux épargnes prêtées à la nation?

Des considérations importantes entrent en ligne de compte. Déjà nos taux sont élevés. Les impôts sont véritablement lourds. Ils sont lourds même en comparaison de ceux d'autres pays en guerre aujourd'hui. Ils sont très lourds en comparaison de toutes nos normes d'avant-guerre sauf en ce qui concerne la taxe de vente et les droits de douane pour lesquels nous avons intentionnellement évité tout relèvement. En outre, nous avons une augmentation automatique en raison de la perception de l'impôt sur le revenu à sa source qui s'effectuera sous le régime de la loi actuelle dès que nous aurons substitué l'impôt sur les revenus de 1943 à l'impôt sur ceux de 1942. Cela résulte du crédit accordé, dans les taux de déduction pour l'impôt de la défense nationale

[L'hon. M. Ilsley.]

acquitté au cours des huits premiers mois de 1942. Par conséquent, les taux des déductions de l'impôt versé au jour le jour s'accroîtront sans que nous ajoutions rien à notre mesure fiscale. Déjà, la taxation a forcé certains groupes de contribuables a réadapter radicalement tout leur mode de vie. Les nouvelles déductions exigeront des modifications au mode de vie d'autres groupes.

Il y a des limites au rendement que l'on peut équitablement obtenir d'un impôt sur le revenu, ainsi que j'ai tenté maintes fois de l'expliquer. Le revenu d'un contribuable et le nombre de gens qu'il fait vivre ne constituent pas seuls une mesure parfaite de sa faculté de payer. Plusieurs autres facteurs entrent dans une appréciation complète de sa situation. Plus nous alourdissons l'impôt, plus ces autres facteurs s'imposent à notre considération. C'est ce qui à motivé l'an dernier, devant un relèvement vertical des taux de l'impôt, les déductions prévues pour les frais médicaux et certains engagements d'épargne. Les dispositions qu'il est possible de prendre en prévision d'autres facteurs variables de ce genre sont toutefois strictement limitées. Nous ne pouvons compliquer notre impôt au point de le rendre incompréhensible à l'homme ordinaire. Il faut qu'il soit simple et à la portée de la vaste majorité des contribuables. En outre, toute complication nouvelle et toute déduction additionelle compliquent l'administration et les risques de décisions arbitraires. Déjà nous avons surchargé de responsabilité les hauts fonctionnaires du service de perception de l'impôt sur le revenu. Embarrassés qu'ils sont de se procurer un personnel expérimenté, il est remarquable qu'ils aient pu s'accommoder de toutes les modifications radicales dont nous les avons déjà chargés. Leur imposer des tâches administratives impossibles serait risquer l'effondrement de tout notre régime fiscal. Il existe, par conséquent, de très graves empêchements, tant en équité qu'au point de vue administratif, à tout relèvement important de l'impôt sur le revenu.

ON A ENVISAGÉ UNE TAXE D'ACHAT

De sérieux arguments militent en faveur de l'établissement d'une forte taxe d'achat sur toutes les marchandises et tous les services, sauf les plus essentiels. Une telle taxe éliminerait une part considérable de l'excédent de puissance d'achat et aiderait à régulariser la distribution des approvisionnements qui se font rares. Ceux qui seraient enclins à dépenser pour des produits non essentiels en paieraient cher le privilège. Ces dépenses sont en soi une preuve de la faculté de payer. Il est cependant de sérieuses objections à un tel plan. En premier lieu, il n'y aura plus

assez de marchandises et de services vraiment non essentiels pour constituer une source importante de recettes, à moins que cette taxe ne frappe des produits relativement nécessaires ou qu'elle ne soit extrêmement élevée. Il nous faudrait probablement recourir aux deux moyens si nous voulions obtenir suffisamment de recettes pour défrayer une part considérable de notre déficit probable. Je ne me sens pas disposé à agir en ce sens. Je ne crois pas que nous disposions actuellement de bien des produits qui devraient être réservés de fait aux fortes bourses. Ce serait le résultat que nous obtiendrions en frappant ces articles de taxes fort élevées.

PLAN GÉNÉRAL

Le programme financier de l'année prochaine ne sera le programme du Gouvernement qu'en ce sens qu'il incombe au Gouvernement d'en recommander l'adoption. De fait, sa réalisation doit être assurée par la bonne volonté et les efforts conjugués de toute la population. Par conséquent, après avoir bien pesé les idées que je viens d'esquisser, j'en suis venu à la conclusion que les mesures qu'il convient de prendre pour obtenir les résultats financiers désirés sont les suivantes: apporter certaines améliorations et modifications à l'impôt sur le revenu des particuliers afin de rendre plus efficaces les changements adoptés l'an dernier; élaborer un plan destiné à mettre à jour notre système de perception de l'impôt sur le revenu, en accroissant en même temps nos recettes courantes; relever les taxes frappant plusieurs articles d'usage courant, et établir un plan renouvelé et plus étendu propre à accroître l'épargne personnelle. Je proposerai aussi plusieurs modifications de moindre importance.

PERCEPTION AU FUR ET À MESURE

La première et la plus importante des mesures que je désire proposer à la Chambre est celle que prévoyait le discours du trône, c'est-à-dire la perception des impôts au fur et à mesure. Ce faisant, nous achèverons la transformation de nos méthodes de perception d'impôt sur le revenu commencée par l'adoption de la loi de 1941 sur l'impôt de Défense nationale et poussée l'an dernier jusqu'à un point assez avancé par la perception à la source d'un impôt gradué et le plus tôt possible après la réception du revenu imposable. Je propose donc qu'à partir de cette année, 1943, l'impôt sur le revenu perçu couramment à la source ou acquitté en versements trimestriels s'applique à l'impôt imposé sur le revenu de l'année courante, 1943. Si le Parlement juge à propos de mettre ce projet à exécution, la perception de l'impôt sur le revenu dans notre pays se fera donc entièrement au fur et à mesure. Personne, en général, ne sera alors tenu de payer de gros montants en impôt sur un revenu gagné dans le passé,—sauf dans la mesure où il faudra faire des ajustements de déductions ou de paiements provisoires d'impôt après qu'on aura déterminé avec exactitude le revenu de l'année.

Les avantages qui découlent d'un système de paiement courant de l'impôt du genre de celui que je propose à la Chambre sont maintenant bien connus, de sorte que je me contenterai de les rappeler ici. D'après ce plan, quand baisse le revenu d'un particulier, son impôt diminue de même; quand son revenu augmente, son impôt augmente également. Cette méthode nous permet de faire disparaître le retard qui se produit sous notre régime actuel,—retard qui atteint maintenant environ huit mois, un peu moins long que celui des années passées, mais constituant quand même un problème pour ceux qui sont ou qui s'attendent d'être victimes d'une diminution de revenu. Les difficultés que suscite le système actuel sont très graves dans le cas de ceux dont le revenu cesse totalement ou baisse considérablement par suite de leur entrée dans nos forces armées, parce qu'ils perdent leurs positions, prennent leur retraite ou meurent. Ceux qui préconisent un tel plan ont fait comprendre en général les problèmes d'ordre personnel que crée dans de telles conditions la dette que représente l'impôt sur le revenu. Vu les taux élevés de l'impôt, ces problèmes présentent de grandes difficultés pour tous ceux qui n'ont pas fait de réserve en prévision du paiement de leurs impôts.

Ainsi, un jeune homme marié qui gagnait $40 par semaine en 1942 et qui désirait s'enrôler dans le corps d'aviation au commencement de l'année courante devait acquitter un impôt de $282 sur son revenu civil de l'année précédente et cela à même sa solde militaire moins élevée de cette année. De même, advenant la mort d'un homme de profession gagnant, disons $5,000 par année et laissant une veuve et deux enfants, ces derniers devaient acquitter un impôt sur le revenu pouvant s'élever à $831, peu importe que le mari ait laissé quelques biens ou n'en ait pas laissé du tout. Le salarié qui perd sa position pourrait bien, ce qui arrive assez souvent, avoir à payer plusieurs centaines de dollars en impôt au cours des six mois subséquents ou de l'année qui suit,—impôt sur un revenu qu'il a probablement dépensé pendant qu'il le gagnait. Tous ceux qui rêvent de prendre bientôt leur retraite et vivre d'une pension bien moins considérable que leur revenu courant se trouvent en face d'un obstacle presque insurmontable. Nous ne voulons pas que ces personnes soient obligées d'épuiser les économies qu'elles ont pu accumuler ou de se soustraire à la loi.

Ce plan de payer au fur et à mesure offre encore d'autres avantages importants. Il nous

permet de faire un usage plus efficace des sommes perçues à la source sur le revenu et nous dispense de faire bien des remboursements ou des ajustements qui, autrement, seraient nécessaires. En deuxième lieu, il nous permettra à l'avenir de modifier le taux de notre impôt sur le revenu et les perceptions plus promptement quand les fluctuations économiques ou d'autres circonstances rendent de tels ajustements opportuns. De cette façon, ce plan fera de l'impôt sur le revenu un instrument très utile de notre politique fiscale pour maintenir l'embauchage à son maximum.

C'est en vue de parer aux diverses difficultés que j'ai signalées, et afin de recueillir les autres avantages découlant d'une méthode rationnelle d'acquittement des impôts au fur et à mesure, que le Gouvernement se propose de transformer pour de bon notre régime d'impôt sur le revenu en un plan intégral de règlement coïncidant avec chaque encaissement de revenu.

MODE DE PAIEMENT

En vertu de ce nouveau plan, toutes les retenues d'impôt effectuées à la source en 1943 s'appliqueront à l'égard de l'impôt sur les revenus de 1943. Ceux qui payent en versements trimestriels paieront lesdits versements en mars, juin, septembre et décembre de cette année sur le revenu de l'année. Ces versements seront établis d'après le revenu et l'impôt estimatif de cette année, certaines sauvegardes étant prévues contre les sous-évaluations. Dans l'un et l'autre cas, le montant exact du revenu sera établi à la fin de l'année, et on présentera le 31 mars 1944 au plus tard, la déclaration définitive accompagnée de la somme requise pour combler l'écart entre le total des retenues ou des versements et la somme effective de l'impôt. Si le contribuable constate qu'on lui a retenu une somme trop élevée ou qu'il a trop versé, il réclamera le remboursement de l'excédent d'impôt versé. En effectuant les retenues d'impôt à la source sur les appointements et salaires, nous nous efforcerons de percevoir jusqu'à 95 p. 100 du compte de l'impôt global plutôt que 90 p. 100, comme nous l'avons fait dans les tables de retenues de l'an dernier. Cette façon de procéder aura pour effet de réduire la somme à verser en fin d'année au moment de la déclaration de l'impôt.

Je tiens à préciser que le nouveau plan nous obligera d'appliquer aussitôt que possible les tarifs majorés de retenues d'impôt prévus pour septembre prochain. La raison en est assez simple et je voudrais qu'on la comprenne. Nous avons, au cours de 1942, perçu l'impôt de défense nationale pendant huit mois. Cette somme a été affectée à l'impôt total sur le revenu de 1942. Les

[L'hon. M. Ilsley.]

retenues opérées depuis septembre dernier étaient donc assez élevées pour permettre de ne percevoir que le solde de 90 p. 100 de l'impôt de 1942, c'est-à-dire de 90 p. 100 de l'impôt global, moins la somme déjà payée à titre d'impôt de défense nationale. L'on se propose maintenant de percevoir l'impôt de 1943 dont rien n'a encore été acquitté, au moyen de la taxe de défense nationale. Par conséquent, nos retenues doivent subir une légère majoration, lors même que les tarifs de l'impôt n'accusent eux-mêmes aucune modification. Je veux toutefois donner à tous les contribuables l'assurance qu'on affectera à leurs impôts de 1942 tout ce qu'ils ont versé en 1942 à titre d'impôt de défense nationale. Cette mesure cessera de permettre une réduction de la retenue sur les salaires, mais la somme sera portée au crédit du compte d'impôt de 1942,—et en certains cas il restera un solde remboursable ou à reporter comme crédit sur les futurs impôts. Les nouveaux tarifs de retenues entreront en vigueur avec la première période de paye postérieure au 31 mars. Ces retenues seront aussi légèrement plus élevées puisque je le répète, nous viserons de la sorte à percevoir 95 p. 100 plutôt que 90 p. 100 de l'impôt total.

RÉGIME SPÉCIAL POUR LES AGRICULTEURS

Il sera difficile d'assujettir les cultivateurs à un régime de règlement au fur et à mesure, parce qu'il leur est très difficile d'estimer leur revenu à l'avance. Nous nous proposons de leur donner le plus de latitude possible en exigeant d'eux qu'ils acquittent les deux-tiers de leur impôt d'ici le 31 décembre,—d'après une estimation ou un calcul sommaire,—et le solde, au moment où ils présenteront leur déclaration définitive en mars de l'année suivante. Le relèvement des recettes de la ferme a eu pour effet de ranger plusieurs cultivateurs dans le champ des revenus imposables, et je suis heureux d'apprendre que le ministère du Revenu national tente un effort tout particulier en vue d'aider le cultivateur à établir son revenu ainsi qu'à calculer le montant de son impôt. Après avoir bien tenu compte des problèmes particuliers que présente pour les cultivateurs l'acquittement de l'impôt sur le revenu, je recommande une autre mesure spéciale destinée à parer aux inconvénients de l'extrême disparité de revenu à laquelle ils sont fréquemment exposés par suite d'intempéries ou d'autres circonstances fortuites. L'an dernier, la Chambre approuvait, au sujet de la loi de l'impôt sur le revenu, une modification permettant à toute entreprise commerciale de reporter, à titre d'imputation sur les bénéfices réalisés au cours de l'année suivante, une perte subie en 1942 ou au cours de quelque année ultérieure. Nous comptons

maintenant autoriser les cultivateurs à reporter à deux ans plus tard les pertes qu'ils subiraient; de sorte que si un cultivateur a subi une perte en 1942, il est libre de l'imputer sur son revenu agricole de 1943 ou de 1944.

RAJUSTEMENT DE L'IMPÔT DE 1942

Et afin de passer à un régime complet d'acquittement au fur et à mesure de l'impôt sur le revenu pour l'année 1943 et les années subséquentes, il est nécessaire d'effectuer certains redressements dans l'impôt sur le revenu de 1942. Autrement, nous aurions à acquitter en 1943 une forte proportion de l'impôt de 1942 en plus de l'impôt de 1943. Si les taux de l'impôt étaient très sensiblement inférieurs à ce qu'ils sont, ce chevauchement serait sans grande importance. Mais, avec les taux élevés présentement en vigueur, il nous faut éviter d'ajouter la partie impayée de l'impôt de 1942 à nos encaissements courants pour 1942. C'est précisément là que réside la difficulté de la transition au régime de l'acquittement au fur et à mesure. On a presque unanimement reconnu les avantages de bénéficier du régime de l'acquittement au fur et à mesure. Mais presque chacun a constaté aussi qu'on est moins disposé à s'entendre sur les moyens d'effectuer la transition à ce régime.

Heureusement, nous sommes mieux en mesure de ménager cette transition en l'appliquant aux revenus de 1943 au Canada que nous ne le serions dans le cas des revenus de n'importe quelle autre année. Nous avons déjà perçu en 1942 huit mois d'impôt de la défense nationale retenu sur les salaires et traitements et quatre mois de déductions d'après la nouvelle échelle adoptée en septembre dernier. Il s'ensuit que ceux qui ont touché un salaire ou un traitement en 1942 avaient déjà acquitté dès la fin de l'année une forte partie de leur impôt total. Cette proportion se situe entre 33 p. 100, dans le cas des revenus assez élevés, et plus de 100 p. 100 dans le cas de certains modestes revenus. La proportion acquittée dans chaque cas particulier dépend du revenu, du nombre de personnes à charge et de l'éventualité où le contribuable avait ou non des épargnes à faire valoir contre la partie remboursable de son impôt. On peut dire que, d'une manière générale, plus le revenu était élevé, moins la proportion a été forte de l'impôt perçu dès la fin de 1942 et que moins était grande la partie remboursable de l'impôt compensée par des engagements d'épargnes particulières, moins était forte la proportion déjà perçue de l'impôt total.

Il importe de se rappeler, à ce propos, que notre système de retenue ne visait à encaisser que jusqu'à 90 p. 100 de l'impôt total et laissait le contribuable dans l'obligation d'acquitter lui-même, à la fin de l'année, le reliquat de 10 p. 100, sur lequel il pouvait imputer tous dégrèvements à titre de dons de charité, de frais médicaux extraordinaires, et ainsi de suite. Cette disposition visait accessoirement à laisser une marge de sécurité de nature à prévenir des déductions en trop dans le cas de personnes dont le revenu n'a pas été uniforme durant toute l'année.

EXEMPLES DE LA PORTION DE L'IMPÔT ACQUITTÉE

Je vais citer quelques exemples qui indiqueront où en étaient diverses catégories de personnes à la fin de 1942 relativement à l'acquittement de leur impôt. Un célibataire rémunéré toute l'année durant à raison de $30 par semaine aura été sujet à la déduction de $2.10 par semaine pendant 35 semaines, pour l'impôt de défense nationale, puis à une déduction de $5.37 par semaine durant les 17 autres semaines, en présumant qu'il n'était pas en mesure de compenser par des engagements d'épargnes particulières en 1942 la partie remboursable de son impôt. Il a donc payé en 1942 un total de $164.79 sur ses exigibilités totales de $391.20 en impôt sur le revenu. C'est-à-dire qu'il a réglé 42 p. 100 de son impôt. Un homme marié père de deux enfants et touchant $200 par mois a subi une déduction mensuelle de $6.66 pour l'impôt de défense nationale pendant huit mois. Dans les quatre derniers mois, il aura subi quatre déductions mensuelles de $24.87, s'il est assujetti à la fraction remboursable de l'impôt. Par conséquent, il aura payé un total de $152.76 sur $390.80 représentant le total de son impôt pour 1942, soit 39 p. 100. Si cet homme avait payé, disons plus de $195.40 en primes d'assurance-vie au cours de 1942, sa déduction mensuelle d'impôt de septembre à décembre aurait été de $10.21. Il aurait donc payé pour l'année un total de $94.12, représentant 48 p. 100 de l'impôt dont il est redevable sur son revenu de 1942, compte tenu du fait qu'il n'est pas requis d'acquitter la fraction remboursable. De cette façon, un homme marié père de deux enfants et touchant un salaire de $500 par mois aurait acquitté 38 p. 100 de son impôt à la fin de l'année, en supposant que le minimum d'épargne obligatoire de son impôt est comblé par d'autres engagements d'épargne.

Le cas est quelque peu différent pour ceux dont les revenus ne découlent pas principalement de salaires et traitements. Ceux-ci sont tenus d'acquitter leur impôt en quatre versements trimestriels calculés sur leur revenu de 1942. Le premier de ces versements échéait le 15 octobre ou auparavant et le deuxième, le 15 janvier de cette année ou auparavant. Par conséquent, ces particuliers avaient acquitté la moitié de leur impôt à la mi-janvier, à l'exception du montant sous-évalué de leur revenu et de leur impôt.

72538—55
ÉDITION REVISÉE

En un mot, il appert que la plupart des contribuables ont acquitté environ la moitié de leur impôt ou plus au début de la présente année; les autres en avaient payé entre le tiers et la moitié, selon le cas.

Afin de mettre en vigueur le système d'acquittement de l'impôt au fur et à mesure, nous désirons appliquer au paiement de l'impôt de 1943 seulement, toutes les déductions pour impôt faites en 1943 et tous les versements trimestriels d'impôt subséquents au 15 janvier 1943. Nous tenons à éviter, autant que possible, le paiement simultané des impôts de 1942 et de ceux de 1943. Néanmoins, il fallait s'attendre à ce que certains contribuables soient tenus d'effectuer un double paiement puisque notre intention était de percevoir seulement 90 p. 100 de l'impôt au moyen des déductions à la source et le solde devenait dû le 30 septembre, alors que devaient s'effectuer les déductions pour l'impôt de 1943.

RAJUSTEMENT PROPOSÉ

Pour placer le paiement de l'impôt sur le plan d'acquittement au fur et à mesure et pour éviter la perception simultanée des impôts de deux années, le Gouvernement a résolu de proposer que seule la moitié de l'impôt dû sur le revenu de 1942 soit payable maintenant. L'impôt exigé sera réduit de moitié dans le cas des revenus du travail. Pour des revenus de placements, la moitié du paiement de l'impôt dû pour 1942 ne sera payable qu'au décès du contribuable. Un revenu de placements n'excédant pas $3,000 sera considéré comme revenu du travail.

Il convient, en effet, d'établir une distinction entre le revenu du travail et le revenu de placements dans le passage au système d'acquittement de l'impôt au fur et à mesure. Ce changement est opéré presque exclusivement en raison des revenus du travail. Nous voulons alléger le fardeau d'impôt de ceux qui cessent de toucher un revenu, par suite de décès, ou dont les revenus sont réduits quand ils sont retraités, quand ils s'enrôlent dans les forces armées ou perdent leur emploi. Dans de telles circonstances, les revenus servant à acquitter l'impôt dû sur les revenus passés sont beaucoup plus restreints ou disparaissent entièrement. Dans le cas d'un revenu de placements, il existe presque toujours un capital à même lequel de tels résidus d'impôts peuvent être acquittés, après le décès du contribuable ou en toute autre circonstance. De plus, le revenu de placements est moins sujet que le revenu du travail aux fléchissements rapides et à la cessation complète. Par conséquent, l'acquittement au fur et à mesure est moins important en ce cas. S'il n'existait que cette catégorie de revenu, je suis persuadé que la nécessité d'un changement ne se serait même pas posée. Toutefois, il ne serait pas pratique d'adopter l'acquittement au fur et à mesure pour le revenu du travail et non pour le revenu de placements. Force nous est donc d'opérer le changement dans la perception de l'impôt sur le revenu de placements, bien qu'en soi la chose ne s'impose pas. Ce faisant, il n'y a pas lieu, toutefois, de libérer le contribuable ou sa succession d'un impôt que lui-même ou sa succession est parfaitement en mesure d'acquitter, si non à même les recettes, du moins à même le capital. L'initiative projetée est parfaitement conforme au principe de l'impôt proportionné à la faculté de payer.

Ce que nous proposons dans le cas du revenu de placements est en somme de rapprocher l'échéance de tous les impôts futurs que devra verser le contribuable, y compris le montant inconnu qui deviendrait dû à sa mort, et de reporter à l'autre extrémité le premier de ces paiements,—50 p. 100 de l'impôt de 1942. Ainsi, le montant d'impôt inconnu et incertain acquittable à la mort du contribuable sera remplacé par un autre connu et spécifié auquel il lui sera possible, s'il le désire, de pourvoir par un fonds quelconque ou par une assurance. Le fardeau qui s'attache au revenu de placements n'est donc en rien augmenté, il n'est que disposé autrement. Nous refusons aussi au revenu de placements, qui n'en a pas besoin, les accommodements que nous nous proposons d'accorder au revenu du travail dans les cas de fléchissement ou de cessation.

Les revenus de placements jusqu'à concurrence de $3,000 seront considérés comme revenu du travail; on rayera tout simplement le 50 p. 100 de l'impôt au lieu de le reporter à plus tard. Nous nous éviterons ainsi la nécessité de garder pendant de nombreuses années une multitude de petits comptes. Nous nous trouverons aussi à favoriser dans une certaine mesure à l'avenir ceux dont les revenus de placements représentent en fait le fruit de leurs épargnes passées ou la protection qu'ils ont tenu à assurer aux leurs. Nous éviterons encore ce qui autrement serait une distinction injuste entre ceux qui ont voulu pourvoir à leur vieillesse au moyen de modestes rentes et ceux dont les employeurs ont assuré l'avenir par des contributions à des fonds de pensions ou caisses de retraites comprises dans le revenu du travail. Les rentes viagères plus importantes entreront dans la catégorie du revenu de placements, et non dans celles des pensions, et resteront soumises aux mêmes conditions qu'aujourd'hui, sauf qu'elles jouiront de l'ajustement pour ce qui est des premiers $3,000.

Afin d'illustrer les effets des mesures projetées relativement à l'impôt sur le revenu de 1942, je désire, avec la permission de la Chambre, consigner au hansard deux tableaux, l'un touchant les divers montants de revenu du travail et l'autre le revenu de placements. La Chambre et le public en général pourront les étudier à loisir.

TABLEAU INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'AJUSTEMENT PROPOSÉ DE L'IMPÔT PAYABLE EN 1942 SUR LES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Revenu de 1942†	Impôt acquittable sur le revenu de 1942 (Avant l'ajustement)		Montant retenu sur les salaires et traitements en 1942						Solde payable C'est-à-dire 50 p. 100 de l'impôt payable avant l'ajustement, moins le total des déductions effectuées sur salaire ou traitement en 1942	
			Personne sans épargne à son crédit			Personne à crédit pleinement compensateur				
	Personne sans épargne à son crédit	Personne à crédit pleinement compensateur	Taxe de la Défense nationale Janv.-août	Impôt sur le revenu Sept.-déc.	Total (Taxe de la Défense nationale et impôt sur le revenu)	Taxe de la Défense nationale Janv.-août	Impôt sur le revenu Sept.-déc.	Total (Taxe de la Défence nationale et impôt sur le revenu)	Personne sans épargne à son crédit	Personne à crédit pleinement compensateur
1. CÉLIBATAIRE SANS PERSONNE À SA CHARGE										
$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
700	40	20	24	2	26	24	.....	24	*6	*14
850	116	58	29	23	52	29	7	36	6	* 7
1,000	172	92	34	38	72	34	15	49	14	* 3
1,250	267	167	59	61	120	59	31	90	14	* 6
1,500	367	247	71	83	154	71	48	119	30	4
1,750	471	331	82	111	193	82	70	152	43	13
2,000	601	441	94	143	237	94	97	191	63	29
2,250	713	533	105	175	280	105	122	227	76	40
2,500	826	626	117	209	326	117	149	266	87	47
3,000	1,064	824	140	273	413	140	201	341	119	71
4,000	1,594	1,274	187	416	603	187	320	507	194	130
5,000	2,128	1,728	233	561	794	233	441	674	270	190
7,500	3,570	2,970	350	954	1,304	350	774	1,124	481	361
10,000	5,112	4,312	467	1,378	1,845	467	1,138	1,605	711	551
20,000	11,829	11,029	933	3,238	4,171	933	2,998	3,931	1,744	1,584
30,000	19,196	18,396	1,400	5,292	6,692	1,400	5,052	6,452	2,906	2,746
0,000	34,963	34,163	2,333	9,711	12,044	2,333	9,471	11,804	5,437	5,277

* Les sommes précédées du signe * seront portées au crédit du contribuable ou lui seront remboursées.

† Pour le calcul des déductions, on présume que les salaires annuels inférieurs à $2,000 sont payés par versements hebdomadaires et les plus élevés par versements mensuels.

72538—55½

TABLEAU INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'AJUSTEMENT PROPOSÉ DE L'IMPÔT PAYABLE EN 1942 SUR LES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Revenu de 1942†	Impôt acquittable sur le revenu de 1942 (Avant l'ajustement)		Montant retenu sur les salaires et traitements en 1942						Solde payable C'est-à-dire 50 p. 100 de l'impôt payable avant l'ajustement, moins le total des déductions effectuées sur salaire ou traitement en 1942	
			Personne sans épargne à son crédit			Personne à crédit pleinement compensateur				
	Personne sans épargne à son crédit	Personne à crédit pleinement compensateur	Taxe de la Défense nationale Jánv.-août	Impôt sur le revenu Sept.-déc.	Total (Taxe de la Défense nationale et impôt sur le revenu)	Taxe de la Défense nationale Janv.-août	Impôt sur le revenu Sept.-déc.	Total (Taxe de la Défence nationale et impôt sur le revenu)	Personne sans épargne à son crédit	Personne à crédit pleinement compensateur
					2. PERSONNE MARIÉE SANS ENFANTS					
$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1,250	50	25	42	4	46	42	.....	42	*21	*30
1,300	100	50	44	15	59	44	.....	44	* 9	*19
1,500	217	109	50	46	96	50	15	65	13	*11
1,750	321	161	59	74	133	59	27	86	27	* 6
2,000	431	231	67	102	169	67	44	111	46	4
2,250	541	316	75	134	209	75	67	142	62	16
2,500	651	401	83	168	251	83	93	176	75	25
3,000	884	584	100	232	332	100	142	242	110	50
4,000	1,364	964	133	365	498	133	245	378	184	104
5,000	1,878	1,378	167	508	675	167	358	525	264	164
7,500	3,270	2,520	250	898	1,148	250	673	923	487	337
10,000	4,762	3,762	333	1,318	1,651	333	1,018	1,351	730	530
20,000	11,279	10,279	667	3,161	3,828	667	2,861	3,528	1,811	1,611
30,000	18,446	17,446	1,000	5,200	6,200	1,000	4,900	5,900	3,023	2,823
50,000	33,813	32,813	1,667	9,588	11,255	1,667	9,288	10,955	5,651	5,451

* Les sommes précédées du signe * seront portées au crédit du contribuable ou lui seront remboursées.

† Pour le calcul des déductions, on présume que les salaires annuels inférieurs à $2,000 sont payés par versements hebdomadaires et les plus élevés par versements mensuels.

TABLEAU INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'AJUSTEMENT PROPOSÉ DE L'IMPÔT PAYABLE EN 1942 SUR LES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Revenu de 1942†	Impôt acquitable sur le revenu de 1942 (Avant l'ajustement)		Montant retenu sur les salaires et traitements en 1942						Solde payable C'est-à-dire 50 p. 100 de l'impôt payable avant l'ajustement, moins le total des déductions effectuées sur salaire ou traitement en 1942	
			Personne sans épargne à son crédit			Personne à crédit pleinement compensateur				
	Personne sans épargne à son crédit	Personne à crédit pleinement compensateur	Taxe de la Défense nationale Janv.-août	Impôt sur le revenu Sept.-déc.	Total (Taxe de la Défense nationale et impôt sur le revenu)	Taxe de la Défense nationale Janv.-août	Impôt sur le revenu Sept.-déc.	Total (Taxe de la Défence nationale et impôt sur le revenu)	Personne sans épargne à son crédit	Personne à crédit pleinement compensateur
					3. FAMILLE DE DEUX ENFANTS					
$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
1,250	32	16	15	5	20	15	.....	15	* 4	* 7
1,300	35	18	17	5	22	17	.....	17	* 4	* 8
1,400	42	21	20	6	26	20	.....	20	* 5	*10
1,500	49	25	24	7	31	24	.....	24	* 6	*11
1,750	105	53	32	20	52	32	5	37	1	*10
2,000	215	107	41	47	88	41	17	58	20	* 4
2,250	325	163	48	78	126	48	31	79	36	2
2,500	435	217	57	111	168	57	46	103	49	5
3,000	668	334	73	176	249	73	76	149	85	18
4,000	1,148	668	107	308	415	107	164	271	159	63
5,000	1,662	1,062	140	452	592	140	272	412	239	119
7,500	3,054	2,154	223	842	1,065	223	572	795	462	282
10,000	4,546	3,346	307	1.261	1,568	307	901	1,208	705	465
20,000	11,063	9,863	640	3,106	3,746	640	2,746	3,386	1,786	1,546
30,000	18,230	17,030	973	5,145	6,118	973	4,785	5,758	2,997	2,757
50,000	33,597	32,397	1,640	9,532	11,172	1,640	9,172	10,812	5,626	5,386

* Les sommes précédées du signe * seront portées au crédit du contribuable ou lui seront remboursées.

† Pour le calcul des déductions, on présume que les salaires annuels inférieurs à $2,000 sont payés par versements hebdomadaires et les plus élevés par versements mensuels.

TABLEAU INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'AJUSTEMENT PROPOSÉ DE L'IMPÔT PAYABLE EN 1942 SUR LE REVENU DE PLACEMENT

Revenu de 1942	Impôt acquittable sur revenu de 1942 (avant l'ajustement)		Impôt ajusté sur revenu de 1942 Payable en 1942 et 1943*		Impôt différé payable à la mort du contribuable	
	Personne sans épargne à son crédit	Personne à crédit pleinement compensateur	Personne sans épargne à son crédit	Personne à crédit pleinement compensateur	Personne sans épargne à son crédit	Personne à crédit pleinement compensateur
			Célibataires sans personnes à leur charge			
$	$	$	$	$	$	$
700	40	20	20	10		
850	116	58	58	29		
1,000	172	92	86	46		
1,250	267	167	134	84		
1,500	367	247	184	123		
1,750	481	341	240	170		
2,000	621	461	310	230		
2,250	743	563	372	282		
2,500	866	666	433	333		
3,000	1,124	884	562	442		
4,000	1,694	1,374	847	687	212	172
5,000	2,268	1,868	1,134	934	454	374
7,500	3,810	3,210	1,905	1,605	1,143	963
10,000	5,452	4,652	2,726	2,326	1,908	1,628
20,000	12,569	11,769	6,284	5,884	5,342	5,002
30,000	20,336	19,536	10,168	9,768	9,151	8,791
50,000	36,903	36,103	18,451	18,051	17,344	16,968
100,000	82,337	81,537	41,168	40,768	39,933	39,545
500,000	474,304	473,504	237,152	236,752	235,729	235,331
			Personnes mariées sans enfants			
$	$	$	$	$	$	$
1,250	50	25	25	12		
1,300	100	50	50	25		
1,500	217	109	109	54		
1,750	331	165	165	83		
2,000	451	251	225	125		
2,250	571	346	285	173		
2,500	691	441	345	220		
3,000	944	644	472	322		
4,000	1,464	1,064	732	532	183	133
5,000	2,018	1,518	1,009	759	404	304
7,500	3,510	2,760	1,755	1,380	1,053	828
10,000	5,102	4,102	2,551	2,051	1,786	1,436
20,000	12,019	11,019	6,009	5,509	5,108	4,683
30,000	19,586	18,586	9,793	9,293	8,814	8,364
50,000	35,753	34,753	17,876	17,376	16,804	16,334
100,000	80,187	79,187	40,093	39,593	38,891	38,406
500,000	464,154	463,154	232,077	231,577	230,685	230,188
			Famille de deux enfants			
$	$	$	$	$	$	$
1,250	32	16	16	8		
1,300	35	18	18	9		
1,400	42	21	21	10		
1,500	49	24	24	12		
1,750	115	57	57	29		
2,000	235	117	117	59		
2,250	355	177	177	89		
2,500	475	237	237	119		
3,000	728	364	364	182		
4,000	1,248	768	624	384	156	96
5,000	1,802	1,202	901	601	360	240
7,500	3,294	2,394	1,647	1,197	988	718
10,000	4,886	3,686	2,443	1,843	1,710	1,290
20,000	11,803	10,603	5,901	5,301	5,016	4,506
30,000	19,370	18,170	9,685	9,085	8,716	8,176
50,000	35,537	34,337	17,768	17,168	16,702	16,138
100,000	79,971	78,771	39,985	39,385	38,786	38,204
500,000	463,938	462,738	231,969	231,369	230,577	229,981

*Cette somme représente la moitié du total de l'impôt non ajusté. Les versements trimestriels d'octobre 1942 et de janvier 1943, ajoutés aux déductions à la source, auront probablement déjà couvert la plus grande partie de ce montant. Le solde, s'il en existe, doit être payé au cours de 1943.

[L'hon. M. Ilsley.]

EXEMPLES DE RAJUSTEMENT

Quelques exemples serviront à exposer le fonctionnement du système proposé. Comme premier exemple, rappelez-vous le cas que j'ai mentionné tantôt, celui d'une personne célibataire, homme ou femme, touchant $30 par semaine en 1942 et sans obligations à invoquer en réduction de la partie remboursable de son impôt. D'une taxe globale de $391.20 elle avait acquitté $164.79 à la fin de l'année. La réduction à la moitié de sa dette envers le fisc lui laisse encore un paiement de $30.81 à effectuer. Du chiffre global de son obligation réduite, $195.60, la somme de $62.40 est remboursable après la guerre et le solde, $133.20 représente l'impôt net. Si ce contribuable acquitte des primes d'assurance-vie ou fait d'autres genres d'épargnes contractuelles le dispensant de payer la partie remboursable de la taxe, il ne lui reste alors que $5 à verser au moment de la déclaration de revenu. Notre second exemple est celui d'un homme marié ayant deux enfants et qui gagne $200 par mois. Il a acquitté, vous vous en souvenez, $152.76 sur un impôt global de $390.80, s'il était assujéti au paiement de la partie remboursable de la taxe. Maintenant que l'obligation est réduite de moitié, il ne lui reste que $42.64 à verser. S'il acquittait des primes d'assurance le libérant de la partie remboursable de l'impôt, il n'aurait plus que $3.58 à payer. Si nous remontons dans l'échelle des revenus, en supposant que dans le cas de ces revenus plus élevés d'autres engagements dans le domaine de l'épargne éliminent la partie remboursable de l'impôt, nous constatons qu'un homme marié ayant deux enfants et gagnant $5,000 avait à acquitter en tout $1,062 pour l'impôt de 1942, dont $412 ont été déduits à la source. Lorsqu'on réduit son obligation de moitié, il lui reste un solde de taxe de $119 à acquitter. De même, un contribuable au traitement annuel de $10,000 aura versé $1,208 sur un impôt global de $3,346 et lorsque son obligation sera réduite, il lui restera $465 à acquitter.

En ce qui regarde le revenu de placement, nous pouvons raisonnablement supposer que les deux versements trimestriels ainsi que les déductions effectuées à la source ont éliminé la majeure partie de 50 p. 100 de la taxe immédiatement acquittable. Voilà pour les revenus de placement de moins de $3,000. Quant le montant de ces revenus dépasse $3,000, il faut prendre la moitié de cette proportion de la taxe qui correspond à la proportion du revenu de placement en excédent de $3,000. Cette somme sera différée et exigible à la mort du contribuable. Pour un revenu de placement de $10,000, les paiements différés supplémentaires se monteront à $1,908; pour un revenu de placement de $20,000, ils se monteront à $5,342; pour un revenu de placement de $100,000, ils se monteront à $39,933, et pour les très rares contribuables qui disposent d'un revenu supérieur à ce chiffre, l'impôt sera encore proportionnellement plus élevé.

SOLDES À ACQUITTER

On remarquera que les sommes qui restent à payer cette année pour l'impôt de 1942 sont relativement minimes. Pour la majorité des contribuables, elles seront sensiblement moindres que le dixième de la taxe que l'on prévoyait être exigible en septembre prochain. Dans un grand nombre de cas, les contribuables dont le revenu est relativement minime auront droit au recouvrement d'une partie de l'impôt déjà déduite à la source. Le montant de ces remboursements sera fort minime dans la plupart des cas et dépassera rarement $15, et j'espère que la plupart des contribuables jugeront à propos de laisser ces sommes comme crédit pour l'acquittement de tout montant de l'impôt de 1943 qui sera dû à la fin de l'année. Les contribuables à revenu moyen, disons de $2,000 à $5,000 par année, constateront que le solde à acquitter est relativement faible, s'ils ont des obligations dans le domaine de l'épargne qui éliminent la partie remboursable de l'impôt. S'ils sont assujétis à cette partie remboursable de l'impôt, le solde sera quelque peu plus élevé que le 10 p. 100 qu'ils s'attendaient à verser en septembre et, par conséquent, ils devront faire un plus grand effort pour fournir le montant supplémentaire d'épargne obligatoire, en même temps qu'ils acquitteront leur impôt de 1943. Afin de permettre à ces personnes d'effectuer ces paiements, on a l'intention de n'exiger, au moment où elles feront leur déclaration, soit au 30 juin, que le paiement du tiers du montant impayé, le solde pouvant être acquitté à loisir au cours des six mois suivants. Quant à ceux qui touchent des salaires dépassant $5,000 ou $10,000 par année, la partie de l'impôt de 1943 qu'il restera à solder dépassera, dans chaque cas, sauf erreur, la proportion de 10 p. 100 qui était censée être perçue au mois de septembre. Il me semble, toutefois, qu'il n'est pas déraisonnable de demander à ces personnes de payer cette légère charge supplémentaire, à l'heure actuelle, puisqu'on n'augmente pas les taux de l'impôt.

EFFET SUR LES RECETTES

L'adoption du plan d'acquittement de l'impôt au fur et à mesure, de même que les autres changements qui s'y rattachent, auront pour effet d'accroître nos revenus au cours de la prochaine année financière et des années subséquentes. Il peut paraître étrange à première vue que l'adoption d'une nouvelle méthode par laquelle on fait disparaître certaines obligations fiscales sans augmenter le taux

de l'impôt, puisse nous permettre de retirer plus de revenus de cette source. Il est vrai que ces obligations fiscales disparaissent, mais nous avançons la date des impôts qu'il faudra acquitter au cours de toutes les années à venir.

Ces changements produiront l'effet suivant sur le revenu national de la nouvelle année financière 1943-1944: nos recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers accuseront une augmentation d'environ 115 millions de dollars, dont une quinzaine de millions seront remboursables après la guerre. Une partie de cet accroissement proviendra de ce que l'échelle plus élevée des déductions sur le revenu du travail entrera en vigueur en avril plutôt qu'en septembre. Une autre partie résultera du fait que les revenus seront plus élevés en 1943 qu'ils ne l'étaient en 1942. Cette augmentation s'explique aussi par le fait qu'on se trouvera à acquitter le reste de l'impôt de 1942 l'année même où l'on verse les impôts de 1943. J'ajoute que plusieurs changements secondaires apportés à l'impôt sur le revenu et dont je parlerai plus loin causeront la perte de quelque revenu, peut-être 10 millions de dollars en tout, et en conséquence, l'augmentation nette de nos recettes au chapitre de l'impôt sur le revenu pour la nouvelle année financière est estimée à quelque 105 millions en tout, dont 15 millions seront remboursables.

SUPPRESSION D'UNE ANOMALIE

L'autre proposition que je veux mentionner vise à faire disparaître une anomalie qui cause nécessairement des ennuis à certaines personnes et qui peut donner lieu à d'autres résultats indésirables. Il convient de se rappeler que la loi renferme une disposition selon laquelle l'impôt ne devra pas réduire le revenu d'un célibataire à moins de $660 par année, ni celui d'une personne mariée à moins de $1,200 par année. Il s'ensuit donc, par exemple, qu'une personne mariée dont le revenu est de $1,200 par année n'aura pas à acquitter d'impôt, tandis que pour un revenu de $1,300 l'impôt sera de $100, dont $50 seront remboursés après la guerre. Il se présente donc des cas où, pour des revenus dépassant les exemptions de $660 et de $1,200, l'impôt, y compris la partie remboursable, absorbe effectivement chaque dollar supplémentaire ajouté au revenu. Ces cas s'échelonnent de $660 par année à $733 par année pour un célibataire et de $1,200 par année à $1,362 par année pour un contribuable marié sans charge de famille. Ce taux élevé de l'impôt dont sont frappés les revenus additionnels dans les cas précités ne s'est pas fait sentir cette année dans les prélèvements opérés sur les salaires et traitements étant donné que pour les revenus de cet ordre les ajustements auxquels a donné lieu l'impôt de la défense nationale ont été considérables. Voilà pourquoi cette anomalie n'a pas jusqu'ici, pour autant que je sache, suscité beaucoup de difficultés ou de plaintes et n'a pas été relevée par un grand nombre de gens. A tout événement, le nouveau tableau des déductions qui doit entrer en vigueur en avril révélerait pleinement pareille anomalie, et le fait de faire disparaître le stimulant du gain dans ces catégories de revenus pourrait entraîner des résultats importants et peu désirables. Afin de maintenir ce stimulant à un moment où nous désirons prendre toutes les mesures possibles pour que tous consacrent toutes leurs énergies à leur travail et ne l'abandonnent pas, je propose que nous modifiions cette disposition concernant les cas limite. La nouvelle formule que je propose, c'est que l'impôt, en ce qui concerne les catégories en cause, ne soit pas plus élevé que les deux tiers du montant dont le revenu excède $660 dans le cas des célibataires et $1,200 dans le cas des personnes mariées. D'après cette disposition, tout revenu supplémentaire, dans ces cas limite, sera réparti comme suit: un tiers ira à celui qui le touche, un tiers à l'impôt et un tiers à l'impôt remboursable. Le stimulant est ainsi beaucoup plus considérable que sous le régime actuel, particulièrement en ce qui concerne ceux qui, à tort, attachent peu d'importance à l'aspect remboursement. Cette attitude erronée provient peut-être du fait qu'ils n'ont jusqu'ici reçu aucun titre représentant la remise d'impôts à laquelle ils ont droit. Quoi qu'il en soit, j'ai déclaré à maintes reprises, et je répète que, dans un délai convenable après l'établissement de l'impôt de 1942 et le versement de cet impôt, le contribuable recevra un reçu ou certificat représentant la partie remboursable de l'impôt et qui constituera pour le dominion une obligation l'engageant au même titre qu'une obligation de la Victoire ou qu'un certificat d'épargne. Je désire profiter de l'occasion qui m'est ici offerte pour souligner que le remboursement de cette partie de l'impôt à ceux qui y ont droit constitue l'un des gestes que devra le plus certainement poser tout gouvernement d'après-guerre. Non seulement cette obligation de remboursement est gagée sur tout le crédit du Dominion, mais ce serait suicide pour tout gouvernement, si radical ou réactionnaire qu'il puisse être, que de manquer à une obligation contractée envers la masse des salariés du pays.

ADDITIONS À LA LISTE DES ÉPARGNES CONTRACTUELLES

Je désire proposer deux cas d'importance secondaire qui pourraient s'ajouter à la liste des épargnes contractuelles qui tiennent lieu

de versement de la partie remboursable de l'impôt. Le premier a trait à des versements de capital effectués par un contribuable sur une hypothèque contractée sur sa maison lorsque la propriété est au nom de l'épouse ou de l'époux du contribuable. L'an dernier, nous avons étudié ce cas et je n'étais pas disposé à inclure ces versements, car j'étais d'avis que ces dispositions relatives aux biens familiaux étaient artificielles et visaient souvent à relever le chef de famille d'obligations qu'il devrait consentir à assumer en son nom personnel. Depuis lors, on m'a signalé de très nombreux cas où d'autres bonnes raisons justifient l'inscription de la propriété au nom de l'épouse du contribuable et je ne crois pas qu'il puisse y avoir aucune objection sérieuse à ce que de tels arrangements soient reconnus. Nous avons en outre constaté qu'un grand nombre de propriétés ou d'hypothèques détenues par les épouses avaient été transférées aux contribuables afin que la loi pût s'y appliquer. Ces transferts sont relativement coûteux dans bien des cas, et ils ne peuvent s'effectuer dans la province de Québec. Comme le fait d'encourager ces transferts ne servirait aucune fin utile pendant les années où notre impôt remboursable sera en vigueur, et puisqu'il est inéquitable d'imposer une taxe qui peut être éludée dans une certaine région du pays tandis qu'elle ne peut l'être ailleurs, je propose que nous reconnaissions dorénavant ces versements sur le principal d'une hypothèque, lorsque le titre de propriété est détenu par l'épouse ou l'époux du contribuable selon le cas, ou qu'il est détenu par le contribuable même.

La deuxième addition à la liste des paiements acceptés comme épargne obligatoire comprend les rentes viagères fédérales. L'an dernier, la question de savoir si ces rentes viagères devaient être comprises a fait l'objet d'une longue discussion. Je ne pensais pas quelles dussent être incluses attendu qu'elles ne tombaient dans aucune des catégorie d'épargnes contractuelles que nous désirions reconnaître. Nous avions alors pour principe de n'inclure que les contrats d'épargne qui ne pouvaient être modifiés sans qu'il en résultât pour le contribuable soit une perte considérable, soit une déchéance. Dans le cas des rentes viagères fédérales, les paiements peuvent être reportés à une époque ultérieure moyennant un supplément relativement faible, puisque cela ne vise que l'écart entre le taux d'intérêt sur la rente viagère et le taux applicable à la partie remboursable de l'impôt. Depuis huit mois que la loi est en vigueur, j'ai constaté qu'un grand nombre de ceux qui ont des versements à faire pour l'obtention d'une rente viagère ont eu extrêmement de difficulté à comprendre cet important principe dont nous nous sommes inspirés. Il se produit toutefois, jusqu'à un certain point, une perte ou une déchéance, ce qui est important pour ceux qui sont à la veille de toucher leur rente viagère. A cause de cela, et par suite de la difficulté de faire bien comprendre ce principe au grand nombre de gens qui détiennent des certificats représentant des rentes viagères peu considérables, je recommande que les versements contractuels effectués annuellement pour l'achat de rentes viagères fédérales ne soient pas exclus de la liste des paiements reconnus comme applicables à la partie remboursable de l'impôt.

LÉGÈRES MODIFICATIONS

Nous apportons à l'impôt sur le revenu plusieurs modifications relativement peu importantes, dont je ne parlerai que brièvement. L'une d'elles vise à élucider le cas des Canadiens qui, étant à l'emploi de compagnies canadiennes, accomplissent temporairement des travaux de guerre en dehors du Canada. La loi actuelle laisse subsister quelque doute quant au statut domiciliaire de ces employés, surtout en ce qui a trait aux célibataires, et nous nous proposons de stipuler bien clairement qu'ils sont assujettis à l'impôt. Le texte de plusieurs articles de la loi subira quelques modifications qui seront exposées clairement dans le projet de loi et qui auront pour objet d'empêcher les gens d'éluder la loi. Une autre disposition prolongera de quatre mois à six mois le délai accordé aux corporations pour la déclaration de leurs revenus pour les fins de l'impôt après la fin de leur année financière. Il leur sera désormais accordé six mois pour le paiement de leur impôt; étant donné l'insuffisance actuelle du nombre des comptables, nous avons jugé bon d'accorder aux corporations deux mois de plus pour le travail compliqué que comporte la préparation de leur déclaration de revenus pour les fins de l'impôt. J'aurai quelques autres modifications de moindre importance à proposer au sujet de la façon de préparer les rapports et des peines imposables dans les cas de présentation de rapports incomplets.

DISPOSITIONS PROTECTRICES EN MATIÈRE DE DÉPRÉCIATION

Il y aura un amendement important à adopter au sujet des dispositions concernant les déductions permises pour dépréciation spéciale résultant de la guerre. On doit se rappeler que ces déductions pour dépréciation spéciale ont été permises quant au capital placé pour fins essentielles de guerre soit dans les cas approuvés par la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre soit dans les cas approuvés par le gouverneur en conseil sous l'empire de la loi sur la conservation du change en temps de guerre. Dans

les cas où ces déductions pour dépréciation spéciale ont été permises, toutes les parties intéressées ont généralement compris que l'usine et l'outillage subissant pareille dépréciation n'auront que peu de valeur commerciale à la fin de la guerre. Il est bon de sauvegarder la couronne dans certains cas qui pourront se présenter où les propriétés en question auront après la guerre une valeur commerciale inattendue. Nous proposerons donc que, dans les cas où les propriétés immobilières ainsi dépréciées auront été vendues plus tard à un prix supérieur à celui de leur valeur dépréciée, tout excédent de tels prix de vente sur la valeur dépréciée sera appliqué à réduire la dépréciation spéciale dont il a déjà été tenu compte relativement à ces valeurs. Pour sauvegarder encore le trésor public contre les ventes fictives ou les ventes entre compagnies affiliées, nous proposerons que, dans les cas où des propriétés dont la valeur aura été amortie par suite d'une déduction pour dépréciation spéciale ou ordinaire seront par exemple vendues par une compagnie à une autre dans laquelle la première est intéressée, la deuxième compagnie ou la compagnie acheteuse ne pourra faire d'autres déductions pour dépréciation de ces propriétés. C'est là une chose très compliquée à expliquer brièvement dans un exposé budgétaire, et j'invite toute personne désireuse d'avoir des renseignements supplémentaires à lire le projet de résolution concernant cette mesure, projet de résolution que je déposerai sur le bureau de la Chambre avant de reprendre mon siège.

FORCES ARMÉES

Les membres de la Chambre se rappellent les problèmes difficiles qui se sont présentés au sujet des exonérations d'impôt accordées à diverses catégories de militaires. Depuis la dernière session du Parlement, nous avons apporté beaucoup d'attention à cette question dans l'espoir de pouvoir trouver le moyen de supprimer les diverses anomalies qui existaient encore même après les améliorations que nous avons apportées l'an dernier. Le problème créé par l'exonération d'impôt accordée aux officiers et aux subalternes stationnés outremer alors que des officiers stationnés au Canada (sauf dans certaines circonstances) sont assujettis à l'impôt, s'est avéré tellement difficile qu'aucune solution simple ou satisfaisante n'est possible. Nous ne pouvons éviter de faire une telle distinction entre les officiers stationnés au pays et ceux qui sont stationnés en dehors, à moins que nous ne soyons disposés à imposer une taxe assez élevée à ceux qui se trouvent en dehors du pays ou à exempter ceux qui se trouvent au pays de l'impôt sur le revenu qu'ils devraient acquitter tout comme les civils. La Chambre, je le crois, n'aimerait pas à nous voir adopter l'une ou l'autre de ces méthodes. Je ne me propose donc pas de faire modifier en ce qui concerne l'impôt, le statut des officiers stationnés outre-mer non plus que celui des officiers qui se trouvent au pays, sauf dans la mesure que je vais indiquer dans un instant. Je propose, toutefois, que nous établissions un groupe intermédiaire, qui comprendra les officiers en service dans l'hémisphère occidental, en dehors du Canada. Les officiers qui font du service dans cette région seront sujets à la moitié du taux de l'impôt pour ce qui est de leur rémunération, à l'exclusion de leurs allocations de subsistance. Jusqu'à présent, nous les avons exemptés, car nous considérions qu'ils étaient en service à l'étranger mais vu la tournure que la guerre a prise, il est raisonnable, je crois, d'établir une distinction entre ceux qui se trouvent dans le Royaume-Uni ou ailleurs outre-mer et ceux qui se trouve à Terre-Neuve, aux Antilles anglaises, au Labrador ou en Alaska.

L'an dernier, il a été décrété que l'impôt payable par les officiers en service dans les forces armées, exception faite de la partie remboursable de l'impôt, ne devrait pas être plus considérable que l'excédent de leur solde au-dessus de $1,600 dans le cas des célibataires, ni que l'excédent de la solde et des allocations au-dessus de $1,600 plus les allocations semblables accordées aux sous-officiers brevetés, dans le cas des hommes mariés. Cette disposition visait à faire disparaître les anomalies qui résultaient du fait que les officiers étant sujets à l'impôt tandis que les sous-officiers senior ne l'étant pas, il arrivait souvent que par suite de cette imposition le revenu net d'un officier supérieur était plus bas que celui de son subalterne. Cette disposition a apporté une solution partielle à ce problème mais elle n'est pas parfaite, loin de là. La partie de l'impôt concernant l'épargne obligatoire est encore en vigueur et il résulte, dans certains cas, que le revenu en espèces d'un officier est réduit à un niveau inférieur à celui d'un sous-officier breveté. De plus, l'écart entre le revenu d'un officier junior et celui de son supérieur immédiat est sensiblement diminué, de sorte que l'avancement dans ces grades ne comporte pas de bien grands avantages. Nous avons amélioré la méthode suivie pour opérer ces ajustements en faisant disparaître les objections que suscitait la présente mesure. La nouvelle proposition comporte un changement dans la forme de la disposition qui au lieu de consister en une limitation sur l'impôt consistera dorénavant en un crédit porté au compte de l'impôt. Nous avons également

l'intention de tirer la ligne de démarcation entre les membres des forces assujettis et les membres non assujettis à l'impôt en tenant compte du revenu plutôt que du grade.

Sous le régime de cette nouvelle disposition, les membres des forces qui reçoivent une solde dépassant $1,600 par année seront assujettis à l'impôt, qu'il s'agisse d'officiers ou de sous-officiers brevetés, à moins qu'ils n'en soient exemptés parce qu'ils sont en service à l'étranger, ou parce que normalement ils servent à bord d'un avion ou d'un bateau. Cependant, ils recevront un crédit imputable à leur compte d'impôt égal à l'impôt que payerait un célibataire sur un revenu de $1,600, ou sur $1,600 plus les allocations familiales autorisées pour ceux qui ont des personnes à leur charge. Ce crédit d'impôt sera diminué, toutefois, dans la proportion que l'excédent du revenu, provenant du service de l'officier, au-dessus de $1,600 (ou au-dessus de $1,600 plus les allocations dans le cas des officiers qui ont des personnes à leur charge) porte à $1,600 (ou à $1,600 plus les allocations). Il résultera de cette disposition que le crédit d'impôt sera limité à ceux dont la solde est de $1,600 à $3,200. Laissez-moi illustrer le fonctionnement de cette disposition par un exemple, —prenons le cas d'un célibataire pour simplifier les explications. Un lieutenant célibataire touche une solde de $1,825. Un célibataire acquittera un impôt de $407 sur un revenu de $1,600. Dans le cas du lieutenant il faut trouver la différence entre $1,825 et $1,600, soit $225,—ou le montant au-dessus de $1,600. Le crédit s'en trouve diminué d'environ 14 p. 100,—ce qui laisse effectivement un crédit de $350. Abstraction faite de ce crédit il lui aurait fallu acquitter un impôt de $522, mais ce crédit réduira le montant à $172, dont $86 en épargne obligatoire. En vertu de la loi actuelle ce lieutenant aurait un impôt de $371 à acquitter, dont $146 représenteraient de l'épargne obligatoire. On verra que cette disposition sera surtout avantageuse aux officiers subalternes ainsi qu'aux officiers qui ont plusieurs personnes à leur charge. Elle fera passer dans la catégorie des personnes sujettes à l'impôt quelques sous-officiers brevetés dont la solde, y compris leur solde de spécialistes, dépasse $1,600. Cette proposition offre le grand avantage de permettre l'application graduelle de l'impôt de manière à ne pas déranger déraisonnablement l'écart de solde entre les divers grades.

La nouvelle méthode de n'appliquer qu'un impôt à taux réduit de moitié à ceux qui se trouvent dans l'hémisphère occidental en dehors du Canada contribuera à faire disparaître les comparaisons anormales entre des personnes en service dans certaines régions du Canada et sujettes à l'impôt et celles qui sont en service de l'autre côté de la frontière ou du détroit de Belle-Isle et qui sont exemptées de l'impôt. On peut faire disparaître une autre anomalie sans exempter tous les officiers de l'administration ou ceux qui suivent des cours d'instruction au pays, ou assujettir à l'impôt les officiers qui sont à l'étranger. Il s'agit de la réduction soudaine de revenu à laquelle se trouve soumis l'officier qui était en service outre-mer et qui revient au pays, réduction qui s'explique par le fait qu'il devient alors sujet à l'impôt. Nous proposons que tout tel officier de retour au Canada après avoir servi dans une unité outre-mer soit exempt de l'impôt pendant une période de six mois, ou une période égale à la durée de son service outre-mer quand ce dernier a été de moins de six mois. Cela permettra aux officiers de retour au pays de s'adapter aux nouvelles conditions.

RECHERCHE DE SOURCES DE PÉTROLE

Les nouvelles mesures concernant l'impôt sur le revenu renferment un certain nombre de propositions tendant à encourager les travaux de recherche de nouvelles sources de pétrole au Canada au cours des deux prochaines années. Le Gouvernement reconnaît le besoin pressant, dans les graves conditions actuelles, d'assurer l'expansion de notre production pétrolière et, si possible, de découvrir de nouvelles régions pétrolifères dans diverses parties du Canada. Le succès dans ce domaine dépend d'une association d'expérience, de talent et de bon jugement comme aussi de capitaux et de chance. Il est donc essentiel d'encourager à prendre part à ces travaux de recherche le plus grand nombre possible de ceux qui possèdent l'adresse et l'expérience voulues. Nous désirons faire disparaître, partout où la chose est possible, tous les obstacles que les impôts pourraient constituer à la recherche de nouvelles sources de pétrole. Nous pouvons mettre en vigueur plusieurs des mesures que nous proposons par l'établissement de règlements, mais je désire informer le Parlement et la population canadienne dès maintenant de notre intention de les appliquer. Nous nous proposons de reviser la disposition en vertu de laquelle les dépenses effectuées avant la production à tout puits de pétrole peuvent être déduites du revenu qui en provient. La nouvelle disposition accordera 40 p. 100 la première année, 30 p. 100 la deuxième année, 20 p. 100 la troisième année et le reste, soit 10 p. 100, la quatrième année. Il ne sera pas nécessaire de prendre tous ces montants au cours des années indiquées, et les montants non utilisés pourront être reportés à l'année suivante. Dans le cas des puits où les travaux seront commencés,—où on commencera le forage,—entre le 1er janvier de

cette année et le 31 mars 1945, les dépenses antérieures à la production pourront être déduites aussi rapidement que l'exploitant le désirera. La troisième modification qui sera effectuée par règlement est une augmentation de 15 à 25 p. 100 du taux de dépréciation qui s'applique à tout ce qui sert à la production du pétrole et qui est susceptible de dépréciation, y compris l'outillage pour le forage des puits de pétrole. La quatrième modification porte sur une allocation spéciale de dépréciation en temps de guerre, de 33⅓ p. 100 au lieu du taux actuel de 20 p. 100. L'allocation visera les paiements de droits réguliers que les portefeuillistes auront effectués relativement aux puits découverts durant la période du 1er janvier 1943 au 31 mars 1945.

Deux autres propositions destinées à encourager la production du pétrole devront être appliquées par des mesures législatives. On propose que les compagnies organisées aux fins d'effectuer des travaux d'exploration et de forage de régions pétrolifères soient autorisées à accumuler les frais d'exploration encourus pendant la période écoulée entre le 1er janvier 1943 et le 31 mars 1945 et à déduire ces dépenses du revenu provenant de tous les puits qu'elles auront découverts.

En second lieu, nous proposons que tous les frais de prospection, y compris les frais d'exploration géologique et géophysique encourus pendant la période du 1er janvier 1943 au 31 mars 1945 et tous les frais de forage de puits secs exécutés en dehors des concessions pendant cette période puissent être déduits du revenu courant des sociétés dont les affaires principales sont la production, le raffinage ou la vente de pétrole ou de ses produits. L'épargne ainsi réalisée sur l'impôt se limitera à 40 p. 100 des dépenses encourues.

MÉTAUX DE BASE

En outre du pétrole, le Gouvernement tient à encourager la recherche de nouveaux métaux de base et de gisements de minéraux essentiels dont nous avons encore un besoin urgent pour la guerre. Nous proposons donc de maintenir la disposition actuelle de la loi adoptée l'an dernier en ce qui concerne les placements effectués par des particuliers dans des syndicats de prospection de gisements de métaux de base et de minéraux essentiels. Au lieu de maintenir la disposition correspondante qui a trait aux sociétés minières qui envoient sur le terrain leurs propres équipes de prospection, nous proposons que les compagnies exploitant des gisements de métaux et de minéraux essentiels soient autorisées à déduire les frais d'exploration et de prospection contractés à cet égard n'importe où au Canada. Dans ce cas, comme dans celui du pétrole, l'épargne réalisée sur l'impôt se limitera à 40 p. 100 des frais encourus.

IMPÔTS SUR LES DENRÉES

Comme je l'ai déjà indiqué, les changements projetés dans les taxes sur les denrées ne sont pas nombreux et comprennent ceux que dictent non seulement le besoin de revenu mais aussi les faits concernant certains genres d'affaires et certains revenus.

PROPOSITIONS RELATIVES AUX BOISSONS ALCOOLIQUES

Afin d'exposer clairement les propositions que j'ai à faire au sujet des impôts sur les boissons alcooliques, il me faudra d'abord donner à la Chambre un aperçu des représentations reçues des gouvernements provinciaux relativement à leurs revenus provenant de la vente des boissons alcooliques. Le programme de restriction du Dominion concernant les boissons alcooliques fut annoncé le 16 décembre dernier et stipulait, entre autres choses, une réduction de 30, 20 et 10 p. 100 dans la quantité de spiritueux, vins et bières, respectivement, offerts en vente durant les douze mois suivant le 1er novembre 1942, comparativement à la quantité offerte en vente durant les douze mois précédents. Le 17 décembre, je faisais une déclaration dans laquelle je formulais l'espoir que les nouveaux règlements ne causeraient aucun embarras financier aux provinces, surtout quand certaines mesures de redressement leur étaient offertes. Toutefois, certains gouvernements provinciaux proposèrent la tenue d'une conférence pour discuter l'effet des restrictions sur les revenus provinciaux. Cette conférence eut lieu le 28 janvier et, comme résultat, des représentants de la plupart des gouvernements provinciaux proposèrent que le Dominion comble toute perte subie par les provinces en revenus provenant de la vente des boissons alcooliques et de la vente des permis de véhicules à moteur qu'elles subiront à l'avenir comparativement à leurs recettes de ces sources au cours de telle ou telle année prise comme base. Différentes années furent proposées par diverses provinces,—l'année financière 1941-1942, l'année civile 1942, l'année terminée le 31 octobre 1942 et l'année financière 1942-1943. Les provinces furent priées de soumettre leurs propositions par écrit et, bien que ces documents n'aient pas encore été reçus de toutes les provinces, nous avons étudié avec soin ceux que nous avons reçus, ainsi que d'autres données connexes, et nous sommes prêts à proposer un programme qui,

espérons-le, répondra aux exigences de la situation en général et aux besoins raisonnables des provinces.

Je ne suis pas assez optimiste pour supposer que ce programme donnera entière satisfaction à tous les gouvernements provinciaux, mais nous qui avons la responsabilité du financement de dépenses de guerre aussi colossales que celles que j'ai exposées, ne devons jamais oublier qu'il n'existe qu'un seul public contribuable au Canada, des contribuables qui versent des impôts au Dominion et aux provinces, et que, surtout dans les conditions actuelles, tous les gouvernements ont l'obligation primordiale d'éviter d'arracher au peuple tous fonds qui ne sont pas absolument nécessaires. Nous proposons donc (1) de prélever un droit additionnel d'accise de $2 par gallon de preuve sur les spiritueux, avec une augmentation correspondante du droit sur les spiritueux importés et dont je parlerai plus tard, et (2) de garantir à toute province les revenus qu'elle a retirés de toutes les boissons alcooliques durant les douze mois terminés le 30 juin 1942, pourvu qu'elle consente à relever le prix de détail des spiritueux qu'elle vend d'un montant au moins suffisant pour absorber cet impôt additionnel de $2 par gallon de preuve et un autre montant égal à $2 par gallon de preuve pour le bénéfice de la province elle-même.

Permettez-moi d'exposer les raisons des principaux aspects de cette proposition afin que la Chambre puisse en saisir clairement toute la signification. Evidemment nous croyons que le commerce des spiritueux peut absorber un impôt additionnel de $4 par gallon; 70 p. 100 seulement de la quantité vendue durant les douze mois qui servent de base sera offerte en vente au cours de toute période future de douze mois, et cette quantité sera vendue presque aussi facilement avec ou sans cette augmentation de $4. De fait, le prix plus élevé devrait réduire considérablement les difficultés qu'offre aux provinces le rationnement d'un approvisionnement moindre. Si tout l'approvisionnement disponible peut être vendu au prix plus élevé, et si les provinces réussissent ainsi à contrebalancer leur perte possible de revenu grâce à cet ajustement des prix, il semble incroyable que cette solution raisonnable et appropriée du problème soit rejetée et, qu'autrement, le Dominion soit forcé d'accepter un fardeau additionnel au nom des contribuables du pays en général.

On notera également que la garantie que nous nous proposons d'accorder sera fondée sur les revenus des provinces en matière de boissons alcooliques, pour les douze mois terminés le 30 juin 1942. Si nous n'avions pas aussi eu l'intention, comme je l'expliquerai plus loin, de modifier la base servant à prélever les droits douaniers sur les boissons importées, il eût peut-être été à propos d'étudier la question d'accorder une garantie pour les revenus des douze mois terminés le 31 octobre dernier. Toutefois, cette autre proposition, ajoutée au fait que la force des spiritueux a été réduite à pas plus de 30 au-dessous de preuve, permettra aux provinces d'augmenter leurs revenus de deux façons: premièrement, en acquittant des droits de douane moins élevés sur les importations de spiritueux et deuxièmement, en augmentant le nombre de bouteilles par gallon de preuve qu'il sera possible de vendre. Nous sommes d'avis que l'accroissement des revenus obtenus de ces deux sources, suffiront à compenser les pertes que les provinces peuvent subir du fait que les revenus qu'elles retirent de la vente des boissons alcooliques sont garantis pour la période se terminant le 30 juin 1942, plutôt que pour celle se terminant le 31 octobre 1942.

Par suite du programme que nous envisageons, les provinces seront assurées d'un revenu minimum égal ou presque égal au revenu annuel le plus élevé qu'elles aient jamais obtenu de la vente de boissons; de plus, elles pourront jouir de toute augmentation éventuelle de cette source de revenus par suite des prix de détail plus élevés et des économies réalisées au chapitre des droits douaniers sur les boissons importées. J'ai lieu de croire que la garantie ne coûtera rien au gouvernement fédéral, et s'il en est ainsi, elle aura atteint son but, conformément aux désirs de la Chambre et de la population.

FINANCES PROVINCIALES

Nous avons étudié très attentivement la question de savoir si nous devions garantir les revenus provinciaux provenant de l'émission des permis pour véhicules automobiles. Les provinces avaient réclamé cette garantie en donnant comme raison que ces revenus diminueraient probablement d'une façon considérable par suite des restrictions imposées par le gouvernement fédéral sur l'essence et les pneus et aussi parce que les nouveaux règlements touchant la régie des boissons auraient probablement pour effet d'amener une diminution notable dans une source de revenus qui prête le plus à expansion. C'est la guerre, toutefois, et non le gouvernement fédéral, qui est responsable des restrictions sur l'essence et le caoutchouc, de sorte que les provinces ne peuvent s'attendre à être protégées contre toutes les éventualités que la guerre peut susciter. En outre, le programme que je propose relativement au commerce des boissons,

devrait empêcher toute autre diminution dans les revenus de cette source et assurer aux provinces des revenus très élevés et continuels dans ce domaine. Si l'on examine les comptes que publient les diverses provinces, on constate que leurs revenus ordinaires accusent une augmentation très considérable depuis le début des hostilités, augmentation attribuable, il va sans dire, directement ou indirectement à nos dépenses de guerre formidables. Pour la première fois depuis plusieurs années, les comptes courants de toutes les provinces accusent des surplus, dont quelques-uns sont très considérables et dont d'autres sont établis après avoir mis de côté des réserves importantes diverses. Nous nous réjouissons du fait que les provinces ont pu, à la faveur de la guerre, consolider d'une façon notable leurs positions financières. La guerre, toutefois, a rendu la tâche financière du Dominion infiniment plus difficile. Pour cette raison et pour celles que j'ai dû donner dans mon exposé budgétaire, la Chambre et le pays ratifieront la décision que nous avons prise de rejeter la demande des provinces réclamant une garantie pour les revenus provenant de l'émission des permis pour véhicules automobiles et nous priant d'imposer les conditions que j'ai expliquées, à la garantie que nous nous proposons d'accorder aux revenus des provinces en matière de boissons alcooliques.

LE TABAC

Le public dépense des sommes de plus en plus considérables pour l'achat de cigarettes et de tabac et je me propose d'augmenter les revenus tirés de cette source. Sur les cigarettes, nous proposerons un relèvement d'impôt, aux termes de la loi spéciale des revenus de guerre, de 1c. par cinq ou fraction de ce nombre. Cette loi autorisera donc désormais un impôt de 2c. par cinq cigarettes ou fraction de ce nombre, en plus du droit d'accise de $6 par mille. Cette modification devrait rapporter au Trésor un revenu additionnel de 22 millions de dollars. Nous proposerons aussi, comme conséquence de ce changement, une augmentation du droit d'accise sur les papiers et les tubes à cigarettes de 6c. à 8c. et de 12c. à 14c. les cent, respectivement. Nous espérons obtenir de ce chef un accroissement de revenu de 2 millions.

Nous proposerons encore d'augmenter l'impôt sur le tabac manufacturé, exigé aux termes de la loi spéciale des revenus de guerre, de 1c. à 2c. l'once. Le droit d'accise actuel de 35c. la livre restera inchangé. Nous recommanderons aussi un droit d'accise de ½c. l'once sur le tabac en feuilles, ce qui portera à 28c. la livre le montant global de l'impôt et des droits. Ces nouveaux droits sur le tabac manufacturé et le tabac en feuilles devraient nous valoir une augmentation de revenu de $6,700,000.

Nous proposerons que la taxe sur les cigares, exigée en vertu de la loi spéciale des revenus de guerre, soit augmentée de $5 par mille pour les cigares à meilleur marché et des sommes raisonnablement progressives pour les cigares plus chers.

LES CLUBS DE NUIT

Les sommes que le public dépense dans les clubs de nuit et les lieux d'amusement de ce genre me semblent justifier une augmentation de l'impôt sur ce genre de dépenses. Je recommanderai donc qu'il soit porté de 20 p. 100 à 25 p. 100. On se rappelle que l'impôt s'applique à toutes les additions présentées aux clients de ces lieux d'amusement et qu'il doit être versé par ces clients à l'administrateur de l'établissement. Nous anticipons de ce chef une augmentation de revenus de $500,000.

LE TARIF POSTAL

Jusqu'à présent, notre tarif postal n'a subi aucun changement. Aujourd'hui, cependant, notre grand besoin d'argent nous oblige d'y recourir sans plus de retard. Nous proposerons qu'en vertu de la loi spéciale des revenus de guerre un impôt additionnel de 1c. par once et toute fraction d'once soit perçu à partir du 1er avril sur certaines catégories de courrier, savoir, sur le courrier de première classe expédié d'un bureau de poste à un autre (non compris les cartes postales ni les lettres adressées aux troupes outre-mer) et ce qu'on appelle les lettres "locales", c'est-à-dire celles qui sont mises à la poste pour être distribuées dans la circonscription du bureau. Le tarif global pour les lettres devant être livrées en dehors de la circonscription du bureau sera de 4c. et pour les lettres "locales" de 3c. Ces modifications devraient nous rapporter un revenu additionnel de 8 millions de dollars.

POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIÈRE

Le tarif douanier a cessé d'occuper la position éminente qui a déjà été la sienne comme instrument de politique fiscale et économique. En raison des circonstances créées par la guerre, le tarif ne joue plus qu'un rôle d'arrière plan, sauf comme producteur de recettes. L'importance et l'orientation du commerce sont désormais régies par des préoccupations d'approvisionnement, de transport et d'agression ennemie, et non plus par le tarif douanier. Dans les circonstances, des modifications apportées à la politique douanière ne sauraient avoir pour effet de déve-

lopper ou de contracter nos échanges. Je n'ai donc l'intention que de recommander uniquement quelques rares modifications qui serviront surtout à rectifier la situation de certains numéros du tarif qui sont devenus désuets.

Toutefois, le temps reviendra où le tarif constituera un important instrument de politique commerciale, et où notre pays devra trancher la question de savoir s'il collaborera avec les nations qui veulent libérer le commerce mondial de ses entraves, multiplier les débouchés, et favoriser l'utilisation intégrale et effective des ressources du globe.

Déjà, par un échange de notes avec les Etats-Unis en date du 30 novembre dernier, le Gouvernement a amorcé des entretiens avec ce pays et d'autres pays, en vue de formuler des programmes d'action concertée tendant à l'expansion, après la guerre, de la production, du travail, ainsi que de l'échange et de la consommation des denrées, à la suppression de toute inégalité de traitement dans le domaine du commerce international, non moins qu'à l'abaissement des tarifs douaniers et des autres barrières qui mettent obstacle au commerce.

S'étant engagé à suivre cette ligne de conduite et comprenant tout particulièrement l'intérêt vital de notre pays à traiter sur les marchés de l'univers, le Gouvernement est disposé à examiner de concert avec le gouvernement des Etats-Unis, le gouvernement du Royaume-Uni, ou les gouvernements de certains autres pays avec lesquels nous entretenons des relations d'affaires, la possibilité d'accords commerciaux de réciprocité, d'une portée plus large et d'une durée plus longue que les accords conclus jusqu'ici, à condition, toujours, que les avantages prévus par de tels arrangements soient accessibles aux autres pays disposés à remplir les mêmes conditions.

Nous sommes d'avis qu'il y a lieu d'aborder résolument et carrément les questions relatives à la politique commerciale d'après-guerre; nous sommes d'avis que le commerce mondial doit reposer sur une charte plus libérale et plus sûre qu'au cours des deux dernières décennies; et que les pays, tels que le Canada, dont le commerce international est le principe de vie, devraient être prêts, non seulement à accepter des arrangements avantageux mais encore à prendre l'initiative en dressant un plan qui soit dans l'intérêt mutuel de notre pays et des autres nations. Nous sommes d'avis que les pays qui ont entretenu longtemps des relations amicales devraient souscrire à cette initiative et donner l'exemple d'une réalisation concrète de la distribution des produits de l'univers pour le bien de tous.

MODIFICATIONS TARIFAIRES

La plus importante des modifications tarifaires projetées intéresse les droits de douane sur l'importation des spiritueux. Le droit supplémentaire sur les spiritueux est porté de $5 par gallon de preuve à $7 par gallon de preuve afin d'égaliser la majoration effectuée dans la loi de l'accise établissant à $12 la totalité des droits sur les spiritueux importés. Pendant de longues années, on avait l'habitude de n'accorder aucune remise inférieure à 15 p. 100 en calculant la quantité assujettie aux droits de douanes de spiritueux importés d'un titre inférieur à 15 p. 100 au-dessous de preuve. Vu qu'il est désormais illicite de vendre des spiritueux d'un titre supérieur à 30 pour 100 au-dessous de preuve, on propose de percevoir le droit de douane sur le degré réel de preuve. Les autres changements projetés du tarif douanier pourvoient à un certain nombre de dégrèvements tarifaires et modifient le libellé de plusieurs numéros de manière à faciliter l'administration. On élargit la portée du numéro relatif à l'entrée en franchise des alliages de nickel. Les autres modifications portent sur certains articles entrant dans la fabrication, l'entretien et la réparation des bouées et des phares, sur le papier à cigarettes en feuilles, l'étamine, la colle et les écorces fraîches, congelées ou séchées.

Cela complète l'exposé des modifications fiscales que je propose et, avec l'assentiment de la Chambre, je consignerai au compte rendu deux tableaux dont l'un indique l'augmentation estimative des revenus que nous attendons des modifications fiscales recommandées et l'autre les revenus globaux estimatifs pour la prochaine année financière après la mise en vigueur des nouveaux taux et des nouvelles dates de paiement.

Rendement des modifications fiscales projetées
Année financière 1943-1944

Augmentation provenant des modifications des impôts existants:	
Impôt sur le revenu des particuliers	$ 105,000,000
Droits d'accise:	
Spiritueux	5,000,000
Taxes d'accise:	
Cigarettes	22,000,000
Cigares	2,000,000
Tabacs manufacturés	6,500,000
Tabac brut, en feuilles	200,000
Papiers et tubes de papier à cigarettes	2,000,000
Music-halls et cabarets	500,000
	33,200,000
Service des postes	8,000,000
Total	151,200,000
A déduire: les impôts remboursables	15,000,000
Total net	136,200,000

TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES PRÉVUES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1943-1944

	Recettes provenant des impôts existants	Augmentations attribuables aux propositions budgétaires	Total des recettes ordinaires
Droits douaniers	$ 100,000,000	.....	$ 100,000,000
Droits d'accise	130,000,000	$ 5,000,000	135,000,000
Taxe de vente	225,000,000	.....	225,000,000
Impôt de guerre sur le change	85,000,000	.....	85,000,000
Autres taxes d'accise	165,000,000	33,200,000	198,200,000
Impôt sur le revenu:			
Des particuliers	825,000,000	105,000,000	930,000,000
Des sociétés	300,000,000	.....	300,000,000
Intérêts et dividendes	26,000,000	.....	26,000,000
Impôt sur les surplus de bénéfices	550,000,000	.....	550,000,000
Droits successoraux	18,000,000	.....	18,000,000
Impôts divers	7,000,000	.....	7,000,000
Recettes fiscales	$2,431,000,000	$143,200,000	$2,574,200,000
Recettes non fiscales	130,000,000	8,000,000	138,000,000
Total	$2,561,000,000	$151,200,000	$2,712,200,000
Recettes spéciales	40,000,000	.....	40,000,000
Recettes totales	$2,601,000,000	$151,200,000	$2,752,200,000
A déduire: impôts remboursables	210,000,000	15,000,000	225,000,000
Total net des recettes	$2,391,000,000	$136,200,000	$2,527,200,000

CONCLUSION

D'après ces estimations du rendement des taux accrus de l'impôt, les recettes globales pour l'année 1943-1944 (y compris les parties remboursables de l'impôt sur le revenu des particuliers et les taxes sur les surplus de bénéfices) seront d'environ 2,752 millions de dollars. Les dépenses étant de 5,500 millions de dollars, nous aurons un déficit budgétaire de 2,748 millions de dollars à combler par voie de l'emprunt, par comparaison avec le déficit de 2,161 millions de l'année courante estimé de façon analogue.

Le programme dont je propose l'adoption à la Chambre et à la population est simplement celui-ci en raccourci: chaque contribuable des deux sexes doit restreindre ses dépenses personnelles et d'affaires, afin que nous obtenions 5,500 millions de dollars pour les fins de la guerre et l'administration civile ordinaire; nous devrons fournir 2,752 millions de dollars par le moyen des impôts en vigueur et des taux supplémentaires dont je recommande l'établissement et il nous faudra prêter une somme supplémentaire de 2,748 millions de dollars. Dans la mesure où le permettront le normes simples et conventionnelles et où une étude attentive de la Chambre assurera la chose, nous adapterons les taxes aux moyens de chaque contribuable. Mais à part cela, nous tous, individuellement et comme peuple, unis dans une même volonté, nous devons déterminer notre capacité de prêter à même nos épargnes, conformément à notre fin commune, et régler nos dépenses de façon à ce que nous puissions réaliser notre part de la grande tâche que nous réserve l'année 1943-1944.

L'exécution et, jusqu'à un certain point, l'organisation du programme d'emprunt seront confiées à la population elle-même. La direction relèvera du Comité national des finances de guerre auquel j'ai quatre demandes à formuler:

1) Poursuivre et intensifier la campagne menée pour faire comprendre au public le besoin urgent d'épargnes fort accrues;

2) Augmenter la vente des certificats et des timbres d'épargne de guerre;

3) Organiser et mener, au cours des douze prochains mois, deux campagnes en faveur de l'emprunt de la Victoire, dans le but surtout de mobiliser bien plus intensément encore l'épargne populaire pour les fins de la guerre;

4) Encourager par tous les moyens les acquéreurs d'obligations et de certificats d'épargne à conserver leurs titres jusqu'à la fin des hostilités.

NÉCESSITÉ DE L'ACCROISSEMENT DES ÉPARGNES

Permettez-moi de souligner deux points. Le seul moyen d'exécuter ce programme financier et économique consiste dans l'accroissement des épargnes individuelles, dans la réduction des dépenses et l'accroissement des prêts à l'Etat. Certaines des épargnes du peuple sont mobilisées et prêtées à l'Etat par l'intermédiaire des sociétés d'assurance et d'autres institutions financières. Les établissements commerciaux peuvent verser des épargnes à même

les bénéfices non répartis, les fonds inemployés d'amortissement et d'entretien et les fonds de roulement non essentiels. Les souscriptions considérables aux emprunts de la Victoire qui ne constituent que des déplacements provisoires de valeurs ne réalisent pas ce qui s'impose.

Voici ma seconde remarque. A la fin de chaque campagne en faveur de l'emprunt de la Victoire, des milliers de souscripteurs disposent des bons qu'ils ont acquis au cours de la campagne. En outre, des milliers de gens présentent leurs certificats d'épargne de guerre pour en obtenir le rachat. Qu'il soit bien compris que les bons de l'emprunt de la Victoire et les certificats d'épargne de guerre sont la propriété des détenteurs, qui ont le droit d'obtenir de l'argent en échange, quand bon leur semble. Nous ne songeons pas maintenant et n'avons jamais songé dans le passé à imposer des restrictions à la vente d'obligations ou au rachat de certificats après six mois de la date d'émission. Lorsque quelqu'un achète une obligation de la Victoire ou un certificat d'épargne de guerre, il met le pays en état de se procurer les hommes et le matériel nécessaires à la poursuite de la guerre et, sur le front intérieur, il aide à combattre l'inflation. Quand des gens vendent leurs obligations ou rachètent leurs certificats, ils retirent cette aide.

Des besoins pressants d'argent sont des raisons légitimes de vendre ses obligations ou de faire racheter ses certificats, à condition de ne pouvoir recourir à d'autres modes d'épargne ou obtenir un prêt provisoire, remboursable sur le revenu à venir, pour parer aux besoins immédiats de fonds. La vente ou le rachat faits en vue d'obtenir l'argent comptant pour se procurer des choses non essentielles ne constituent pas un motif valable. Nous ne devons pas seulement accroître nos épargnes volontaires et les prêter à notre pays par l'achat d'obligation de la Victoire et de certificats d'épargne de guerre; nous devons aussi continuer de garder ces titres au moins jusqu'après la guerre, à moins que nous n'ayons besoin d'argent pour un usage réellement pressant. Je répète ce que je disais dans l'exposé budgétaire de l'an dernier: "Faisons concurrence à nos voisins sous le rapport de l'épargne, non sous celui de la dépense."

Le comité national des finances de guerre accomplit une tâche d'importance primordiale dans notre programme de guerre. Les responsabilités de chacun des membres de cet organisme sont très grandes et je viens de les rendre encore plus lourdes.

Qu'il n'y ait de méprise pour personne du fait que j'ai jugé opportun, dans l'intérêt de l'objectif total, d'améliorer et de simplifier la perception des impôts, au lieu de relever, à un degré important quelconque, les taux de l'impôt et d'y ajouter de nouvelles complications. Le besoin est si grand qu'il faut s'en faire une idée bien nette, et chacun doit comprendre clairement le rôle qu'il doit jouer à cet égard.

PROGRAMME DIFFICILE À RÉALISER

Je ne cache pas à la Chambre ni à la population que le programme que j'ai tracé est vaste et qu'il sera de réalisation difficile. Ce n'est pas un programme financier; c'est simplement l'aspect financier de notre programme de guerre. La réalité fondamentale, c'est que les travailleurs industriels qui fabriquent des obus, des chars d'assaut et des avions ne peuvent pas produire en même temps des denrées alimentaires, des vêtements et des maisons. Les cultivateurs ne peuvent pas employer à produire pour le marché intérieur le temps qu'ils consacrent à la production de fromage et de bacon destinés aux pays où la rationnement est plus rigoureux qu'ici. Les navires qui transportent le minerai dont on extraira l'aluminium devant servir à la fabrication d'avions, ou encore du pétrole ou de l'essence destinés aux envolées militaires ne peuvent pas se charger de sucre ou d'essence pour la population civile.

Les Canadiens peuvent s'acquitter de cette tâche de façon à donner son plein rendement, à leur programme de guerre cette année, tout en assurant aux soldats qui reviendront des théâtres de la guerre aussi bien qu'à eux-mêmes des ressources capables d'établir, après les hostilités, un monde plus prospère et mieux ordonné. J'ai confiance dans la force, la discipline et l'unité de vues de la population canadienne.

Nous ignorons l'heure où nous remporterons la victoire. Personne ne la connaît. Quiconque prétend la savoir est un imposteur et un sot. A mon avis, ceux qui étourdiment, nous prédisent la victoire en 1943, comme s'ils pouvaient savoir, contribuent au relâchement prématuré de notre effort de guerre et nous causent de la sorte un tort considérable. La plupart de ceux qui croient que le conflit finira en 1943 et qui sont d'avis qu'il faut prendre garde de ne pas consentir un effort trop grand sont ceux-là même qui pensaient que la guerre était terminée en 1940 et que nous l'avions perdue.

Nous connaissons deux choses et deux choses seulement. Nous savons que nous sommes en mesure de porter des coups durs, décisifs peut-être, en 1943, contre ceux qui ont donné suite à leurs menaces diaboliques de plonger le monde dans le sang. Nous savons que nous ne pourrons ralentir nos efforts dans cette guerre que le jour où nos

ennemis, acharnés et rusés, auront déposé les armes et se seront rendus sans condition.

Nous n'avons pas desoin de dire ces choses aux hommes de l'armée qui sont soumis à un entraînement plus intensif que jamais en prévision du jour où ils se jetteront dans la mêlée. Il n'est pas nécessaire de les dire aux hommes de la marine qui luttent contre les intempéries et les périls de la mer à la recherche des sous-marins à l'affût. Inutile aussi de les rappeler aux aviateurs qui survolent l'Allemagne et l'Italie. Mais c'est à nous-mêmes, membres de cette Chambre et citoyens de ce pays, qu'il faut les dire.

Nos soldats, nos marins, nos aviateurs feront leur part. Ils sont bien entraînés, bien équipés, bien commandés. Leur courage et leur dévouement sont au-dessus de tout éloge. Mais, ce qu'ils accomplissent, ils ne sauraient le faire seuls. Il leur faut l'appui du cultivateur à ses travaux, du mécanicien à sa machine, de la ménagère dans sa maison, en un mot, l'appui de chaque citoyen. Leurs actions seront secondées par chaque Canadien qui, au cours de cette année et jusqu'à la fin de la guerre, mettra en pratique, inébranlablement, avec habileté et sans relâche le mot d'ordre de ce budget: Travail et Epargne.

RÉSOLUTIONS

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur l'Orateur, je désire aviser la Chambre que lorsqu'elle se formera en comité des voies et moyens, je proposerai les résolutions suivantes:

LOI DE L'ACCISE, 1934

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier l'annexe de la loi de l'accise de 1934 et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur les spiritueux distillés au Canada soit porté de neuf à onze dollars par gallon de preuve; toutefois, les spiritueux sur lesquels le droit avait été acquitté et qui appartenaient à un distillateur lors de la clôture des affaires le deuxième jour de mars mil neuf cent quarante-trois seront assujettis au droit d'accise additionnel suivant sur chaque gallon de preuve: deux dollars, et dans la même proportion pour tout degré de preuve en plus ou en moins et pour toute quantité inférieure à un gallon.

2. Que le droit d'accise sur le brandy canadien (eau de vie) soit porté de sept à neuf dollars par gallon de preuve; toutefois, le brandy canadien sur lequel le droit avait été acquitté et qui appartenait à un distillateur lors de la clôture des affaires le deuxième jour de mars mil neuf cent quarante-trois sera assujetti au droit d'accise additionnel suivant sur chaque gallon de preuve: deux dollars, et dans la même proportion pour tout degré de preuve en plus ou en moins, et pour toute quantité inférieure à un gallon.

3. Que toute disposition basée sur la résolution ci-dessus entrera en vigueur le troisième jour de mars mil neuf cent quarante-trois.

[L'hon. M. Ilsley.]

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur chaque lettre transmise par la poste soit portée de 1c. à 2c.

2. Que le droit d'accise sur les cigarettes soit portée de 1c. à 2c. pour chaque quantité de cinq cigarettes ou chaque fraction de cette quantité de cinq cigarettes contenues dans tout paquet de cigarettes manufacturées ou importées au Canada.

3. Que le droit d'accise sur le tabac manufacturé de toute description soit porté de 1c. à 2c par once ou fraction d'once de poids réel, à l'exception des cigares ou des cigarettes manufacturés ou importés au Canada.

4. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu un droit d'accise de 1c. par once ou fraction d'once de poids réel sur le tabac canadien en feuille vendu pour la consommation au Canada.

5. Que le droit d'accise sur le papier à cigarettes soit porté de 6c. à 8c. par 100 feuilles ou fraction de 100 feuilles.

6. Que le droit d'accise sur les tubes de papier à cigarettes soit porté de 12c. à 14c. par 100 tubes de papier à cigarettes ou fraction de 100 tubes.

7. Que la taxe d'accise sur le prix d'admission à certains lieux d'amusement soit portée de 20 p. 100 à 25 p. 100.

8. Que les alinéas *a*), *b*), *c*), *d*) et *e*) de l'article 1 de l'Annexe II de la présente loi soient abrogés et remplacés par les suivants:

1. Cigares:

a) évalués à quarante dollars au plus le millier, par millier, six dollars et vingt-cinq cents;

b) évalués à plus de quarante dollars le millier et à cent dix dollars au plus le millier, par millier, treize dollars et cinquante cents;

c) évalués à plus de cent dix dollars le millier et à cent cinquante dollars au plus le millier, par millier, vingt-cinq dollars;

d) évalués à plus de cent cinquante dollars le millier et à deux cents dollars au plus le millier, par millier, trente-cinq dollars;

e) évalués à plus de deux cents dollars le millier, par millier, cinquante-cinq dollars.

9. Que toute disposition basée sur le paragraphe 1 des présentes résolutions entrera en vigueur le premier jour d'avril mil neuf cent quarante-trois.

10. Que toute disposition basée sur les paragraphes numérotés de 2 à 8 inclusivement des présentes résolutions entrera en vigueur le troisième jour de mars mil neuf cent quarante-trois.

TARIF DOUANIER

1. Que l'Annexe A du tarif des douanes, chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, 1927, telle que modifiée, soit de nouveau modifiée en rayant les numéros tarifaires suivants: 105a, 156, 156a, 197c, 232, 355, 440i, 563 les diverses énumérations de marchandises respectivement et les différents droits de douane, s'il en est, placés en regard de chacun desdits numéros, ainsi que par l'insertion des numéros, énumérations et taux de douane suivants dans ladite Annexe A:

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
105a	Ecorces de citrons, d'oranges, de pamplemousses, et de cédrats, fraîches, gelées, séchées, sulfurées ou en saumure	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
156	Alcool éthylique, ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde d'éthyle hydraté ou d'esprit-de-vin, n.d.; genièvre (gin) de toute espèce, n.d.; rhum, whisky et toutes boissons alcooliques ou spiritueuses, n.d.; alcool amylique ou huile lourde ou toute substance désignée sous le nom d'esprit ou huile de pomme de terre; alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou tout produit désigné sous le nom d'esprit de bois ou de spiritueux, méthylés, absinthe, arack ou eau-de-vie de palme, eau-de-vie, y compris les eaux-de-vie artificielles et les imitations d'eau-de-vie, n.d.; cordiaux et liqueurs de toute espèce, n.d.; suc d'agave fermenté (mescal), pulque, extrait de punch au rhum (rum shrub), genièvre de Hollande (schiedam) et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou boissons alcooliques similaires; et vins, n.d.; renfermant plus de quarante pour cent d'esprit de preuve				15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
	le gallon de preuve	$5.00	$10.00	$10.00	$5.00	$10.00	$10.00
	Toutefois, (1) lorsque les articles dénommés au numéro 156 sont d'une force supérieure ou inférieure à la force de preuve, leur mesurage et le chiffre du droit à acquitter sur ces articles doivent être majorés ou réduits en proportion pour toute force supérieure ou inférieure à la force de preuve.						
	Toutefois, (2) les bouteilles, flacons et récipients de genièvre, rhum, whisky et eau-de-vie de toute sorte et leurs imitations sont réputés contenir les quantités suivantes (subordonnément aux dispositions relatives à la majoration ou à la réduction d'après le degré de force), savoir:						

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
156	Les bouteilles, flacons et récipients ne contenant pas plus de trois quarts d'un gallon la douzaine, représentent trois quarts d'un gallon la douzaine..... Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de trois quarts d'un gallon mais au plus un gallon la douzaine, représentent un gallon la douzaine..... Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un gallon mais au plus un gallon et demi la douzaine, représentent un gallon et demi la douzaine..... Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un gallon et demi mais au plus deux gallons la douzaine, représentent deux gallons la douzaine..... Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de deux gallons mais au plus deux gallons et quatre cinquièmes la douzaine, représentent deux gallons et quatre cinquièmes la douzaine..... Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de deux gallons et quatre cinquièmes mais au plus trois gallons la douzaine, représentent trois gallons la douzaine..... Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de trois gallons mais au plus trois gallons et un cinquième la douzaine, représentent trois gallons et un cinquième la douzaine..... Toutefois, (3) les bouteilles ou les fioles de liqueurs pour des fins spéciales, telles que les échantillons non destinés à être vendus dans le commerce, peuvent être déclarées en douane suivant le mesurage réel, subordonnément aux règlements établis par le Ministre.						
197c	(i)Papier à cigarettes, non gommé, en rouleaux.....	10 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	10 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
	(ii)Papier à cigarettes, non gommé, en feuilles d'au moins trente-deux pouces carrés.....	10 p.c.	15¾ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
232	Colle forte et gélatine, n.d..... et la livre	17½ p.c. 2c.	25 p.c. 5c.	25 p.c. 5c.	17½ p.c. 2c.	25 p.c. 5c.	25 p.c. 5c.

355	Nickel et alliages contenant soixante pour cent ou plus de poids en nickel, n.d.; savoir: lingots, blocs et billes; formes ou sections, lopins, barres et tringles, laminés refoulés ou étirés (à l'exclusion du nickel ouvré pour servir d'anodes); rubans, feuilles et plaques (polis ou non); tube sans soudure.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 15 p.c.	En franchise 25 p.c.	En franchise 25 p.c.
440i	Les articles et matériaux suivants lorsqu'ils sont importés pour servir uniquement à la fabrication, à l'entretien ou à la réparation de bouées et de balises automatiques à gaz ou de bouées et de balises automatiques à électricité, pour le gouvernement canadien, pour le service des signaux de marine ou pour l'exportation, d'après les règlements prescrits par le Ministre, savoir: couvertures d'acier à rebords recourbés, faites de tôles d'acier à chaudières, et de plus de cinq pieds de diamètre; fanaux à gaz acétylène et leurs pièces; phares électriques à éclair et leurs pièces.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 15 p.c.	En franchise 25 p.c.	En franchise 30 p.c.
563	Toile à blutoir, de toute fibre textile, non finie, importée uniquement pour servir au blutage ou au tamisage de matériaux.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 27½ p.c.	En franchise 40 p.c. et 40c par livre	En franchise 45 p.c. et 40c. par livre

2. Que l'Annexe A du tarif des douanes, telle que modifiée, soit de nouveau modifiée en rayant de la loi modificatrice du tarif des douanes, 1939, modifiée par le chapitre vingt-neuf des Statuts de 1940, le chapitre treize des Statuts de 1941 et le chapitre vingt-trois des Statuts de 1942, les énumérations suivantes de marchandises et les taux de droits additionnels de douanes:

Whisky, eau-de-vie, rhum, genièvre, et autres marchandises spécifiées aux nos 156, 156a, et 156b du Tarif des douanes, $5.00 le gallon, de la force de preuve.

et en y substituant les énumérations suivantes de marchandises et les taux de droits additionnels de douanes:

Whisky, eau-de-vie, rhum, genièvre et autres marchandises spécifiées aux nos 156, 156a, et 156b du Tarif des douanes, $7.00 le gallon, de la force de preuve.

3. Que toute législation fondée sur les résolutions susdites sera censée être entrée en vigueur le troisième jour de mars, mil neuf cent quarante-trois, et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précitées et importées ou sorties d'entrepôts pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, et s'être appliquée aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Que, pour l'année de taxation 1942, l'impôt sur le revenu payable par les contribuables autres que les corporations sous l'empire du paragraphe 1 de l'article 9 de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, quant au revenu en salaire et au revenu provenant de placements jusqu'à concurrence de $3,000, sera égal à la moitié du montant calculé conformément aux barèmes y indiqués;

2. Que, pour l'année de taxation 1942, la moitié du montant payable par les contribuables autres que les corporations sous l'empire du paragraphe 1 de l'article 9 de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, quant au revenu de placement excédant $3,000, sera différée et ne deviendra due qu'à la date de la mort du contribuable;

3. Que les déclarations de revenus pour l'année de taxation 1942 pour les contribuables autres que les corporations devront être produites le 30 juin 1943 avec le paiement d'un tiers du montant payable par le contribuable à titre d'impôt sur le revenu et non autrement visé ici, les deux autres tiers devenant dus et payables le 31 décembre 1943;

4. Que la date de la production des déclarations annuelles de revenu par les contribuables autres que les corporations sera le 31e jour de mars de l'année subséquente à l'encaissement du revenu;

[L'hon. M. Ilsley.]

5. Que la date de la production des déclarations annuelles de revenu par les corporations sera six mois après la clôture de l'exercice financier de la corporation;

6. Que, pour l'année de taxation 1943 et pour toute autre année subséquente, les propriétaires indivis (autres que les cultivateurs) et les contribuables dont le revenu provenant de sources autres que le salaire ou les gages excède 25 p. 100 de leur revenu total, devront payer l'impôt par versements trimestriels répartis de la façon suivante:

20 p. 100 le 31 mars,
25 p. 100 le 30 juin,
25 p. 100 le 30 septembre, et
30 p. 100 le 31 décembre;

7. Que les contribuables dont l'occupation principale est l'agriculture devront, pour l'année 1943 et pour chaque année subséquente, payer les deux tiers du montant qu'ils doivent comme impôt sur le revenu pour l'année courante le ou avant le 31 décembre et l'autre tiers le 31 mars suivant;

8. Que les contribuables dont l'occupation principale est l'agriculture pourront reporter sur deux années toutes pertes subies par eux dans l'agriculture en 1942 ou durant toute année subséquente;

9. Que, dans le cas d'une personne célibataire, ou dont le statut est équivalent, dont le revenu imposable est inférieur à $820, l'impôt payable ne devra pas dépasser les deux tiers du montant représentant l'excédent du revenu imposable de tel contribuable au-dessus de $660;

10. Que, dans le cas d'une personne mariée ou de toute personne jouissant d'un statut équivalent en vertu de la loi et dont le revenu est inférieur à $1,570, l'impôt payable ne devra pas dépasser les deux tiers de l'excédent du revenu imposable de tel contribuable au-dessus de $1,200;

11. Que dans le cas d'une vente de biens faite entre personnes ayant des intérêts en commun, la déduction totale pour dépréciation qui a été et peut être accordée à l'égard desdits biens détenus à la fois par le cédant et par le cessionnaire ne devra pas dépasser 100 p. 100 du coût primitif des biens avant que ladite vente ait eu lieu;

12. Que dans le cas où des biens immobiliers (à l'exclusion des articles d'équipement ou des machines) à l'égard desquels une déduction pour dépréciation spéciale ou accélérée a été accordée seraient ultérieurement vendus à un prix excédant la valeur résiduelle non dépréciée, ledit excédant servira à réduire proportionnellement chaque année la déduction pour dépréciation spéciale ou accélérée précédemment accordée au cédant. Toutefois, ledit contribuable ne devra pas être privé de la déduction pour dépréciation ordinaire qui, si aucune dépréciation spéciale n'avait été accordée, aurait été permise à titre de déduction sur le revenu;

13. Que tous les employés, célibataires ou mariés, de compagnies canadiennes, envoyés tem-

porairement en dehors du Canada pour y travailler pour le compte desdites compagnies, seront assujettis à l'impôt sur le revenu pendant qu'ils seront ainsi occupés en dehors du Canada;

14. Que l'impôt payable par une corporation devra être acquitté en douze versements mensuels à partir du sixième mois précédant l'expiration de son exercice financier

a) pour chacun des onze premiers mois, un douzième de l'impôt estimatif, eu égard au revenu de l'année précédente ou au revenu prévu de l'année courante, les taux de l'année courante étant applicables, et

b) pour le douzième mois, le reliquat de l'impôt dû, eu égard au revenu, les taux de l'année fiscale étant applicables;

Toutefois, si un versement effectué chaque mois, depuis le septième jusqu'au onzième inclusivement, représente moins d'un douzième de l'impôt effectivement reconnu comme étant dû, le montant manquant portera intérêt au taux de 5 p. 100 par an à compter de l'expiration de l'exercice financier de la compagnie;

15. Que les paiements effectués par un contribuable sur le principal d'une hypothèque ou d'un contrat de vente concernant une maison d'habitation, ladite hypothèque ou ledit contrat de vente ayant été enregistré ou étant entré en vigueur avant le 23 juin 1942, mais constituant une obligation de la part de l'époux ou de l'épouse du contribuable, pourront néanmoins être déduits de la partie remboursable de l'impôt payable sur le revenu;

16. Que tous les frais de forage des puits dont le forage aura été entrepris au cours de la période comprise entre le 1er janvier 1943 et le 31 mars 1945, et qui auront été abandonnés dans les six mois suivant l'achèvement du forage, de même que tous les frais d'exploration y compris les frais des études géologiques et géophysiques en général encourues entre lesdites dates, pourront être admis comme déduction sur le revenu courant des compagnies dont les principales opérations consistent à produire et/ou à raffiner et/ou à vendre du pétrole et/ou des dérivés du pétrole. Toutefois, la réduction d'impôt permissible en vertu de la présente disposition sera limitée à 40 p. 100 desdits frais;

17. Que les frais d'exploration encourus durant la période comprise entre le 1er janvier 1943 et le 31 mars 1945, par des compagnies constituées en vue de faire des explorations et des forages pour la découverte du pétrole, puissent être accumulés et déduits comme dépenses sur le rendement de tout puits découvert subséquemment par cette compagnie;

18. Que les paiements de redevances pétrolières soient assujettis à une déduction au taux de 7 p. 100 à la source;

19. Que toutes les compagnies exploitant des mines métallifères ou des gisements de métaux servant à la guerre soient autorisées à déduire les frais d'exploration qu'elles ont encourus à la recherche de métaux de base et de minéraux servant à la guerre, lorsqu'elles dresseront le bilan des dépenses encourues durant la période comprise entre le 1er janvier 1943 et le 31 mars 1945; toutefois cette déduction d'impôt ne devra pas dépasser 40 p. 100 des dépenses ainsi encourues;

20. Que les versements contractuels effectués du fait de tout contrat de rentes viagères de l'Etat puissent être considérés comme une déduction de la partie remboursable de l'impôt à acquitter sur le revenu;

21. Que les impôts payables et payés à une municipalité conformément aux dispositions des paragraphes 6, 9 et 11 de l'article 39 de la loi dite "Assessment Act (Ontario) R.S.O. 1937, chapitre 272", qui sont censés être des impôts sur des biens immeubles soient acceptés comme une déduction sur le revenu de toute compagnie minière; toutefois ladite loi désignée sous le nom de Assessment Act devra être modifiée de manière à porter qu'en déterminant le montant desdits impôts à verser à la municipalité, une compagnie minière ne sera pas autorisée à compter comme déductions les impôts qu'elle doit payer en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la loi de taxation des surplus de bénéfices;

22. Que la solde et les allocations des membres des forces navales, militaires et aériennes du Canada, en activité de service dans l'hémisphère occidental ailleurs qu'au Canada, soient assujetties à l'impôt sur le revenu à la moitié du taux effectivement applicable à chaque contribuable, ledit taux devant être arrêté en calculant le total de l'impôt sur le revenu global de chaque contribuable, en déterminant le taux effectif de l'impôt en regard dudit revenu total et en accordant un crédit imputable sur l'impôt payable de la moitié du taux en vigueur sur cette solde et ces allocations; toutefois les membres des forces navales, militaires et aériennes ne seront pas tenus de verser des impôts sur leurs soldes et leurs allocations si le total ne dépasse pas la somme de $1,600 (ou dans le cas des membres de la division féminine de ces services, tel montant inférieur approprié que le gouverneur en conseil pourra déterminer) et de plus les membres desdites forces dont les fonctions sont de telle nature que normalement ils sont tenus de les accomplir à bord d'un bateau ou d'un avion ne seront pas obligés d'acquitter des impôts sur leurs soldes et leurs allocations.

23. Que la solde et les allocations de tout membre des forces navales, militaires et aériennes du Canada, faisant partie de l'armée active du Canada et qui a servi outre-mer dans les effectifs d'une unité en dehors de l'hémisphère occidental et dont la solde dépasse $1,600, soient exemptées de l'impôt sur la solde et les allocations reçues par lui pendant les six premiers mois qui suivront son retour au Canada; toutefois, la durée de cette exemption ne devra pas dépasser la durée de son service dans une unité d'outre-mer en dehors de l'hémisphère occidental; toutefois, dans le cas des membres des divisions féminines desdites forces, le chiffre de $1,600 sera remplacé par tout chiffre inférieur approprié que pourra déterminer le gouverneur en conseil;

24. Que les membres des forces navales, militaires et aériennes du Canada, faisant partie de l'armée active du Canada et recevant une solde et des allocations dépassant $1,600 aient droit à un crédit, sur l'impôt autrement exigible, égal à l'impôt payable sur $1,600 (plus les allocations familiales dans le cas des personnes mariées, mais ne comprenant aucune allocation pour plus de six enfants), pourvu que sur les revenus de $1,600 (plus les allocations familiales appropriées) le crédit d'impôt soit réduit proportionnellement au montant dont ledit revenu dépasse $1,600 (plus les allocations familiales appropriées); toutefois, dans le cas des membres des divisions féminines desdites forces, le chiffre de $1,600 sera remplacé par tout chiffre inférieur approprié que pourra déterminer le gouverneur en conseil;

25. Que toute disposition fondée sur

a) les résolutions 4, 5, 9, 10, 11, 14, 18, 22, 23 et 24 s'applique au revenu de la période fiscale 1943 et aux périodes financières se terminant au cours de ladite année et à toutes les périodes subséquentes;

b) la résolution 12 s'applique à toute vente effectuée après le 2 mars 1943;

c) les résolutions 13, 15 et 20 s'applique au revenu de la période fiscale 1942 et aux périodes financières se terminant au cours de ladite année et à toutes les périodes subséquentes;

d) la résolution 21 entre en vigueur par proclamation du gouverneur en conseil et s'applique à la période financière y désignée ainsi qu'à toutes les périodes subséquentes.

LOI SUR LA TAXATION DES SURPLUS DE BÉNÉFICES

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices et de statuer:

1. Que la définition de l'expression "bénéfices normaux" soit modifiée de manière à prescrire que les "bénéfices normaux" de filiales entièrement possédées par la maison mère et constituées en corporation en 1942 ou par la suite ne dépasseront pas globalement $5,000, quand la somme du capital utilisé par la maison mère et lesdites filiales prises ensemble n'est pas sensiblement supérieure au capital utilisé par la maison mère antérieurement à l'incorporation desdites filiales entièrement possédées par la maison mère.

2. Que, lorsqu'un ajustement par voie de majoration des bénéfices normaux a été effectué par le ministre par suite d'une augmentation du capital utilisé durant la "période normale", un ajustement par voie de diminution sera effectué pour les diminutions subséquentes du capital utilisé qui n'ont pas été accompagées d'une réduction équivalente du capital-actions, mais non dans une proportion supérieure audit ajustement par voie de majoration.

3. Que tout amendement fondé sur les résolutions précédentes sera réputé exécutoire au moment de l'entrée en vigueur de ladite loi.

APPENDICE

A. Revue des comptes de l'État, 1942-43.

B. Revue des conditions économiques 1942-43.

A. COMPTES DE L'ÉTAT, 1942-1943

COMPARAISON SOMMAIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

1. Comme le budget est déposé de bonne heure cette année et vu qu'il est difficile de prévoir les dépenses de guerre et le rendement des taxes imposées pour couvrir les déboursés effectués à ces fins, il faut se rendre compte que les chiffres présentés pour l'année financière qui se terminera le 31 mars prochain ne sont qu'approximatifs, et qu'à la fermeture des livres à la fin de l'exercice ils accuseront peut-être des variations considérables par rapport à ceux que l'on trouvera ici.

2. Les tableaux qui suivent indiquent, par catégories principales et en détail, les recettes et les dépenses estimatives et l'augmentation prévue dans la dette nette de l'année financière 1942-1943, avec chiffres comparatifs des quatre années financières précédentes:

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en milliers de dollars)

——	1938–39	1939–40	1940–41	1941–42	Estimation 1942–43
	$	$	$	$	$
Recettes fiscales—					
Douanes, droits d'importation	78,751	104,301	130,757	142,392	118,000
Droits d'accise—					
Spiritueux, malt, etc	18,530	21,267	34,140	46,776	68,450
Cigares, cigarettes et tabac	33,225	40,557	55,417	65,050	77,100
Permis	34	35	45	40	40
	51,789	61,859	89,602	111,866	145,590
Moins les remises	475	827	994	1,775	3,500
	51,314	61,032	88,608	110,091	142,090
Taxes d'accise—					
Ventes	125,927	141,121	184,536	246,553	245,000
A la fabrication:					
Automobiles, pneus et chambres à air en caoutchouc	1,343	1,568	11,206	16,742	2,750
Fourrures	—	—	—	—	2,500
Essence	—	—	—	24,752	25,500
Bonbons et gomme à mâcher	—	—	—	—	7,400
Papiers et tubes à cigarettes	1,450	1,879	3,356	3,948	4,700
Cigares, cigarettes et tabac	125	130	245	333	22,000
Boissons	—	—	—	6,247	14,000
Allumettes et briquets	1,819	2,135	2,173	2,766	2,650
Sucre	11,004	12,302	11,894	22,009	14,000
Préparations et savon de toilette	1,249	1,371	1,542	3,539	4,500
Malles, sacs, etc	—	—	—	—	2,100
Appareils électriques et à gaz	—	—	1,886	8,470	5,200
Phonographes, postes récepteurs, et lampes de T.S.F	—	—	1,289	2,361	1,200
Vins	230	420	658	1,445	1,800
Divers	235	312	682	877	1,770
Amusements	—	—	—	8,792	11,800
Accise spéciale (importations)	15,591	1,979	1,008	861	450
Transport et communications	1,640	1,657	1,848	8,131	16,475
Timbres, permis, intérêts, etc	4,885	4,829	4,747	5,095	12,600
Change de guerre	—	—	61,932	100,874	94,000
	165,498	169,703	289,002	463,795	492,395
Moins les remises	3,787	3,675	4,835	10,370	15,000
	161,711	166,028	284,167	453,425	477,395
Impôt sur le revenu—					
Particuliers—Progressif	46,937	45,407	75,863	189,502	460,000
Taxe de défense nationale	—	—	27,672	106,637	80,500
Sociétés commerciales	85,186	77,920	131,566	185,836	350,000
Dividendes, intérêt, etc	9,903	11,122	13,042	28,269	27,000
Taxe sur les surplus de bénéfices	—	—	23,995	135,168	455,000
	142,026	134,449	272,138	645,412	1,372,500
Droits successoraux	—	—	—	6,957	14,000
Banques, sociétés d'assurance, etc—					
Banques à charte	1,014	949	898	786	690
Sociétés d'assurance	891	926	972	1,148	10,500
Divers	547	540	636	702	700
Rendement total des impôts	436,254	468,225	778,176	1,360,913	2,135,875
Recettes non fiscales—					
Postes	35,288	36,729	40,383	45,994	49,000
Revenu de placements	14,407	14,617	17,902	25,826	41,500
Or et argent en lingots et monnayage	2,052	3,756	6,266	4,767	5,750
Primes, escompte et change	477	7,939	6,107	11,855	—
Autres	9,539	10,351	10,921	14,469	17,500
Total des recettes non fiscales	61,763	73,392	81,579	102,911	113,750
Total des recettes ordinaires	498,017	541,617	859,755	1,463,824	2,249,625

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES—*Fin*

(en milliers de dollars)

—	1938-1939	1939-1940	1940-1941	1941-1942	Estimation 1942-1943
	$	$	$	$	$
Recettes spéciales et autres crédits—					
Fonds consolidé—					
Remise de dépenses spéciales de l'année précédente	1,232	153	78	102	250
Remises de dépenses de guerre de l'année précédente	—	—	1,221	13,200	11,000
Cadeaux de guerre	—	11	1,410	459	275
Recettes spéciales de guerre	—	—	321	3,184	(1)—
Chemins de fer Nationaux du Canada—					
Surplus d'exploitation pour l'année civile 1942	—	—	—	4,016	25,000
Gains au compte du capital sur le rachat d'obligations	—	—	5,504	99	11,000
Valeur "A" du Dominion, dépréciation	—	—	4	—	—
Compte de fiducie de la Montreal Turnpike, ajustement	24	—	—	—	—
Compte de reserve de la Commission canadienne du blé—Ajustement fondé sur les opérations de la Commission jusqu'au 31 juillet 1942	—	—	—	—	6,660
Total du Fonds consolidé	1,256	164	8,538	21,060	54,185
Compte du capital—					
Remises de dépenses de l'année antérieure	40	21	20	38	25
Produit net de l'assurance sur le bac-transbordeur de l'I.-P.-E.	—	—	—	984	—
Comptes improductifs—					
Canadian Government Merchant Marine, Limited—					
Solde à la réserve des contingences	—	—	1	—	—
Conseil des ports nationaux—					
Diminution de la dette	—	—	—	33	15
Dépréciation au Fonds consolidé—					
Prêts pour grain de semence et secours	18	10	46	58	50
Prêts pour secours à la Saskatchewan	—	17,682	—	—	—
Prêts pour l'établissement de soldats et la colonisation générale	127	—	—	—	—
Actions du trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada—					
Abandon de lignes	2,713	2,600	2,334	2,539	4,500
Perte nette de capital sur la vente des navires *Prince David* et *Prince Robert*	—	—	1,475	—	—
Total des recettes et des crédits spéciaux	4,154	20,477	12,414	24,712	58,775
Grand total des recettes	502,171	562,094	872,169	1,488,536	2,308,400
Moins le chiffre estimatif de l'impôt sur le revenu et sur les surplus de bénéfices remboursable après la guerre	—	—	—	—	100,000
					2,208,400

(1) Compris dans les recettes ordinaires.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES

(en milliers de dollars)

—	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42	Estimation 1942-43
DÉPENSES ORDINAIRES	$	$	$	$	$
Agriculture	9,527	11,817	8,593	8,430	8,717
Bureau de l'auditeur général	473	459	453	457	433
Commission du service civil	379	398	397	399	429
Affaires extérieures, y compris bureau du premier ministre	1,057	1,220	1,013	1,052	1,259
Finance—					
Intérêt sur la dette publique	127,996	129,315	139,179	155,018	185,000
Frais d'émission d'emprunt et d'amortissement annuel des escomptes et commissions sur les titres	4,914	4,992	6,304	16,350	13,530
Subsides aux provinces	13,752	13,769	13,769	14,409	14,487
Subventions spéciales aux provinces	7,475	5,475	5,475	—	—
Commission des prix et du commerce en temps de guerre—					
Administration, Commission fédérale du combustible, primes et subventions à la houille	—	—	—	(1) 4,880	4,987
Autres subventions et contributions	643	660	530	531	533
Pensions et retraites	638	567	500	435	406
Contribution de l'Etat à la caisse de retraite	2,220	2,271	2,316	2,347	2,350
Pensions de vieillesse, y compris pensions aux aveugles	29,044	29,977	29,912	29,612	29,985
Indemnité aux provinces en vertu des accords fiscaux entre le Dominion et les provinces—					
Impôt sur le revenu et sur les corporations	—	—	—	21,120	84,900
Taxe sur l'essence	—	—	—	—	10,000
Prime, escompte et changes	—	—	—	—	1,500
Frais d'administration et autres dépenses	3,689	3,966	3,508	3,817	4,478
Pêcheries	2,036	2,320	1,618	1,679	1,811
Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs	226	227	213	226	232
Assurances	194	195	176	181	183
Justice	2,748	2,725	2,711	2,657	2,455
Pénitenciers	2,675	2,941	2,717	2,786	3,055
Travail	788	788	826	762	740
Enseignement technique	27	31	18	41	30
Loi de 1940 sur l'assurance-chômage—					
Administration	—	—	69	2,344	5,000
Contribution de l'Etat	—	—	—	7,287	12,000
Rentes viagères de l'Etat—					
Pour maintenir la réserve	—	379	111	617	400
Service législatif—					
Chambre des communes	1,800	1,286	2,468	1,408	1,800
Bibliothèque du Parlement	72	76	70	72	77
Sénat	600	432	868	424	540
Dépenses générales	75	68	58	47	62
Bureau du cens électoral fédéral	50	—	—	—	—
Directeur général des élections, y compris frais d'élection	114	458	2,469	282	1,473
Mines et Ressources—					
Administration	184	186	179	178	167
Immigration et colonisation	1,335	1,338	1,273	1,289	1,422
Affaires indiennes	5,305	5,675	5,183	5,000	5,265
Terres, parcs et forêts	2,249	2,116	1,937	1,959	1,824
Levés et travaux de génie	1,325	1,301	1,114	1,128	1,186
Mines et Commission de géologie	1,340	1,324	1,173	1,156	1,213
Loi relative au transport de la houille et du combustible	1,921	4,532	4,408	(2) —	—
Munitions et Approvisionnements	—	—	9	12	12
Défense nationale—					
Administration	409	178	30	43	38
Service de l'armée	15,772	5,997	—	—	—
Service naval	6,590	1,869	—	—	—
Service aérien	11,216	4,852	—	—	—
Divers services	447	295	168	223	1,716
Revenu national (y compris l'impôt sur le revenu)	11,899	12,064	12,229	13,428	15,445
Services nationaux de guerre	—	—	—	682	364

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES

(en milliers de dollars)

—	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42	Estimation 1942-43
	$	$	$	$	$
DÉPENSES ORDINAIRES (*suite*)					
Pension et Santé nationale—					
Administration	118	132	133	182	149
Traitements et soins ultérieurs aux vétérans (1914-18)	13,453	14,771	13,402	12,667	13,124
Pensions de guerre et militaires (1914-18)	42,181	42,219	41,515	40,569	39,716
Division de la Santé	1,012	1,113	1,111	1,246	1,313
Postes	35,456	36,726	38,700	41,502	45,439
Conseil privé	49	59	54	54	62
Archives publiques	159	150	126	123	126
Impression et papeterie publiques	191	199	283	195	248
Travaux publics	15,484	13,065	11,507	11,937	12,143
Royale gendarmerie à cheval du Canada	6,145	5,626	5,554	5,985	6,451
Secrétariat d'Etat	730	836	772	823	839
Etablissement de soldats	758	624	582	564	562
Ministère du Commerce	4,763	4,999	4,315	[3] 6,200	4,804
Lois des grains du Canada	1,847	1,933	1,908	1,909	1,991
Subventions postales et maritimes	1,993	1,907	942	616	629
Transports—					
Administration	371	358	334	388	386
Service aérien	3,457	3,862	3,478	3,386	3,471
Marine	4,271	4,215	3,795	4,010	4,233
Office fédéral du tourisme	249	312	470	[4] —	—
Chemins de fer et canaux	4,371	3,763	3,527	3,694	3,644
Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes	2,583	2,660	3,951	3,935	4,917
Caisse des passages à niveau	187	255	126	25	11
Total des dépenses ordinaires	413,032	398,323	390,629	444,778	565,762
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE CAPITAL					
Chemins de fer	26	23	7	4	11
Travaux publics	5,398	7,007	3,351	3,426	3,851
Total des dépenses imputables sur le capital	5,424	7,030	3,358	3,430	3,862
DÉPENSES DE GUERRE					
Loi des crédits de guerre	—	118,291	752,045	1,339,674	2,802,765
Crédits de guerre—					
Loi de 1942 (financement du Royaume-Uni)	—	—	—	—	1,000,000
	—	118,291	752,045	1,339,674	3,802,765
DÉPENSES SPÉCIALES					
Secours au chômage—					
Administration—Lois de secours	260	287	236	106	—
Subventions aux provinces	17,037	—	—	—	—
Contribution aux provinces, y compris travaux municipaux d'amélioration	—	19,534	15,785	—	—
Contribution du Dominion aux entreprises fédérales-provinciales	6,259	7,147	1,794	2,063	834
Entreprises fédérales	12,981	24,919	9,784	6,331	4,822
Facilités de transport aux régions minières	1,213	1,121	48	—	—
	37,750	53,008	27,647	8,500	5,656

(1) Pour les années antérieures, compris dans les ministères du Commerce et des Mines et Ressources.
(2) Pour l'année courante, *voir* Ministère des Finances.
(3) Compris dans un chiffre estimatif de $2,615.00 pour le recensement de la population du Canada.
(4) Pour l'année courante, compris dans Services nationaux de guerre.

[L'hon. M. Ilsley.]

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*suite*

(en milliers de dollars)

—	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42	Estimation 1942-43
	$	$	$	$	$
DÉPENSES SPÉCIALES (*suite*)					
Assistance aux zones de sécheresse de l'Ouest—					
Secours direct	9,146	1,605	—	—	—
Nourriture, fourrage, etc.					
Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, 1939—					
Administration	—	—	346	423	212
Avances aux caisses d'urgence sur Terres des Prairies	—	7,500	4,376	11,848	700
Paiements à la réduction des emblavures—					
Administration	—	—	—	980	1,060
Paiements aux cultivateurs	—	—	—	29,654	23,045
	9,146	9,105	4,722	42,905	25,017
Réserve contre les pertes prévues relativement aux garanties de la vente du blé pour l'année 1938	25,000	27,000	—	—	—
Réserve contre les déficits des opérations de la Commission canadienne du blé jusqu'au 31 juillet 1940 et 1941, respectivement, et non antérieurement prévus	—	—	10,500	12,571	—
Total des dépenses spéciales	71,896	89,113	42,869	63,976	30,673
ENTREPRISES DE L'ÉTAT					
Pertes imputées sur le fonds consolidé—					
Chemins de fer nationaux, non compris les lignes de l'Est	48,194	34,850	14,451	—	—
Lignes de l'Est	6,120	5,245	2,514	—	—
Ile du Prince-Edouard, traversier et terminus	388	427	461	424	591
Conseil des ports nationaux	138	94	40	33	—
Lignes aériennes Trans-Canada	818	412	—	—	—
Banque hypothécaire centrale	—	16	—	—	—
Imputation totale sur le fonds consolidé	55,658	41,044	17,466	457	591
Prêts et avances improductifs—					
Paquebots du National-Canadien	6	8	—	—	—
Conseil des ports nationaux	3,279	1,027	716	758	672
Total des avances improductives	3,285	1,035	716	758	672
Total pour les entreprises de l'Etat	58,943	42,079	18,182	1,215	1,263
AUTRES CHARGES					
Dépréciation de valeurs d'actif imputables sur le fonds consolidé—					
Prêts d'assistance dans la région de sécheresse, 1934-1935—					
Province de la Saskatchewan	—	1,374	—	—	—
Réduction des prêts aux soldats-colons et aux autres colons	1,023	1,643	1,011	271	75
Pertes annuelles établies aux comptes des graines de semence et de l'allégement du chômage—Ministère des Mines et Ressources	18	10	46	58	50
Actions du trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada—Réduction due à l'abandon de lignes durant les années civiles 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942	2,713	2,600	2,334	2,539	4,500

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*Fin*

(en milliers de dollars)

—	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42	Estimation 1942-43
	$	$	$	$	$
AUTRES CHARGES—*fin*					
Dépréciation de valeurs d'actif imputables sur le fonds consolidé—*Fin*					
Actions du trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada—Pertes de capital (non comprises les pertes attribuables à l'expiration de la durée de service) sur la vente des navires *Prince David* et *Prince Robert*...	—	—	1,475	—	—
Annulation de capital-actions de la Commission canadienne du prêt agricole	14	11	12	10	8
Bons du Trésor, province de la Saskatchewan	—	17,682	—	—	—
Pour création d'une réserve en vue de pertes possibles sur le remboursement ultime des avances et prêts productifs	—	—	25,000	25,000	25,000
Comptes improductifs—					
Exécution de garanties—					
Loi de garanties sur les emprunts par la Saskatchewan pour graines de semence, 1936 et 1937	—	2,638	7,136	—	—
Actions du trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada—					
Augmentation de la part de propriétaire du Dominion dans les chemins de fer Nationaux du Canada par suite de gains de capital sur le rapatriement de titres des Chemins de fer Nationaux du Canada	—	—	5,504	99	11,000
Augmentation de la part de propriétaire du Dominion dans les Chemins de fer Nationaux du Canada par suite de l'excédent réalisé par le réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada au cours de l'année civile	—	—	—	4,016	25,000
Total des autres charges	3,768	25,958	42,518	31,993	65,633
Grand total des dépenses	553,063	680,794	1,249,601	1,885,066	4,469,958

ÉTAT SOMMAIRE DES RECETTES ET DÉPENSES

(en milliers de dollars)

—	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42	Estimation 1942-43
	$	$	$	$	$
Recettes ordinaires	498,017	541,617	859,755	1,463,824	2,149,625
Remboursement sur le capital	40	21	20	1,022	25
Recettes spéciales et autres crédits	4,114	20,456	12,394	23,690	58,750
Recettes totales	502,171	562,094	872,169	1,488,536	2,208,400
Dépenses ordinaires	413,032	398,323	390,629	444,778	565,762
Dépenses au compte de capital	5,424	7,030	3,358	3,430	3,862
Dépenses de guerre	—	118,291	752,045	1,339,674	3,802,765
Dépenses spéciales	71,896	89,113	42,869	63,976	30,673
Entreprises d'Etat	58,943	42,079	18,182	1,215	1,263
Autres frais	3,768	25,958	42,518	31,993	65,633
Dépenses totales	553,063	680,794	1,249,601	1,885,066	4,469,958
Déficit global ou accroissement de la dette directe nette	50,892	118,700	377,432	396,530	2,261,558

[L'hon. M. Ilsley.]

RECETTES, 1942-1943

3. Quand les livres de l'année financière 1942-1943 seront définitivement fermés, les recettes brutes atteindront, estime-t-on, le total de $2,308,400,000, ce qui constitue un nouveau maximum. Ces chiffres représentent une augmentation, sur l'année précédente, de $819,-864,000, ou d'environ 55 p. 100. Si nous les comparons à ceux de l'année financière qui précède immédiatement la guerre, soit 1938-1938, l'augmentation dans les recettes totales de 1942-1943 sera d'environ $1,806,229,000. Si on l'exprime en pourcentage, cette augmentation de $502,171,000 sur les recettes de 1938-1939 s'avère d'approximativement 360 p. 100. Le total précité de $2,308,400,000 représente le montant brut des recettes et comprend une estimation de la partie remboursable des impôts sur le revenu et sur les surplus de bénéfices qu'il faudra rendre aux contribuables après la guerre. Il est peu probable que le montant exact à rembourser soit déterminé avant la fermeture des livres pour l'année, et en conséquence nous prendrons des mesures en vue de constituer une réserve d'environ $100,000,000 pour couvrir cette obligation. De ce montant on calcule qu'il faudra affecter $75,000,000 au remboursement de l'impôt sur le revenu de particuliers, et $25,000,000 au remboursement des impôts sur les surplus de bénéfices.

4. Cette augmentation des recettes brutes, dont on trouvera un exposé plus complet dans des paragraphes subséquents, est due surtout aux nouveaux impôts et au relèvement des anciens impôts que prévoyait le budget du 23 juin 1942. On peut attribuer une partie de l'augmentation du rendement de l'impôt sur le revenu aux impôts perçus sur le revenu de 1941, à partir du 31 mars 1942, et qui sont compris dans les chiffres de 1942-1943. Un autre facteur qui a influé sur les recettes provenant de l'impôt sur le revenu, fut le changement apporté dans le mode de paiement par versements volontaires qui devinrent des versements obligatoires du mois de septembre 1942, dans le cas des particuliers. Il est impossible de calculer dans quelle proportion cette augmentation est attribuable à chacun de ces facteurs. De plus, les droits successoraux ont contribué sensiblement à l'augmentation des recettes, de même que la taxe sur les compagnies d'assurance, le rendement des placements ainsi que le surplus d'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année civile 1942.

5. L'état des recettes pour les cinq dernières années, indiqué à la page 4, revêt la même forme que l'an dernier. Il est divisé de façon à indiquer les recettes fiscales sous des titres appropriés avec sous-titres pour les droits d'accise, les taxes d'accise et l'impôt sur le revenu. Les recettes non-fiscales apparaissent sous cinq rubriques principales.

6. Les recettes totales provenant des impôts de l'année financière 1942-1943, y compris les impôts remboursables, sont évaluées à $2,135,-875,000 contre $1,360,913,000 l'année précédente. Ce total représente environ 92·5 p. 100 des recettes totales. Il ressort de l'état des recettes pour les cinq dernières années que les impôts directs sur le revenu et les bénéfices, y compris la partie remboursable, ont rapporté $1,372,500,000 contre $645,412,000 l'année précédente. Au cours de l'année d'avant-guerre 1938-1939, le pourcentage des impôts directs sur le revenu et les bénéfices par rapport aux recettes a été de 28·3 p. 100 tandis qu'en 1942-1943 on estime que cette proportion sera portée à 59·5 p. 100. Cette comparaison démontre que l'on a de plus en plus recours à l'imposition directe des revenus y compris la taxe sur les surplus de bénéfices. La taxe sur les surplus de bénéfices imposée en 1940 et revisée en 1941, a été sensiblement modifiée quant à l'échelle des taux dans le budget de 1942, à compter du 1er juillet 1942. En conséquence, nous calculons que cette seule source de revenu ne rapportera pas moins de $455,-000,000, y compris un montant estimatif de $25,000,000 à rembourser après la guerre. Ce poste accuse une augmentation de $319,832,000 sur celui de l'année précédente. On peut attribuer une partie de cette augmentation au changement dans la date de l'échéance des impôts, qui résulte de l'adoption du mode de paiement par versements mensuels.

7. Le montant que nous espérons percevoir au cours de l'année financière 1942-1943 en vertu de la loi fédérale sur les droits successoraux, adoptée en 1941, s'établit à $14,000,000. Nous avons obtenu de cette source la somme de $6,957,000 en 1941-1942.

8. On estime que les recettes totales provenant de la taxe de vente de 8 p. 100, moins les remboursements, s'établiront à 230 millions, soit à $6,183,000 de moins que l'année précédente. L'état des recettes pour les cinq dernières années montre que la taxe de vente rapportera probablement seulement $1,553,000 de moins que l'année précédente, tandis que les remboursements augmenteront de $4,630,-000, en grande partie à cause de remises sur les matériaux et l'outillage industriels importés ou achetés au Canada par le Royaume-Uni et les gouvernements alliés ou pour d'autres fins de guerre.

9. La taxe de guerre sur le change produira environ 94 millions de dollars, comparé à $100,874,000 encaissé l'année précédente. Les

taux sont les mêmes et la réduction s'explique par la diminution de nos importations de denrées non essentielles à la guerre.

10. Les autres taxes d'accise produiront environ $153,395,000, soit $37,027,000 de plus que l'année précédente. L'état pour les cinq dernières années nous montre en détails les augmentations et les réductions aux divers postes: Les principales diminutions, formant le total de $26,959,000, se sont produites sur les articles suivants:

(1) Automobiles, pneus en caoutchouc et chambres à air, $13,992,000.
(2) Sucre, 8 millions.
(3) Appareils électriques et à gaz, $3,270,000.
(4) Phonographes, radios et lampes, $1,161,000.

Ces réductions s'expliquent par la consommation ou l'usage restreints de certains articles. Pour ce qui est du sucre, le dernier budget avait réduit la taxe d'accise de 2c. à 1½c. la livre. Le rendement accru des autres taxes d'accise ainsi que les nouvelles taxes imposées par le dernier budget forment le total de $63,986,000. Les articles suivants sont ici visés:

(1) Cigares, cigarettes et tabac, $12,667,000.
(2) Bonbons et gomme à mâcher, $7,400,000.
(3) Boissons, $7,753,000.
(4) Valises, sacs, etc., $2,100,000.
(5) Fourrures, $2,500,000.
(6) Amusements, $3,008,000.
(7) Transport et communications, $8,344,000.
(8) Timbres, etc., y compris la taxe sur les bijoux et la porcelaine, l'entrée dans les cabarets, etc., $7,505,000.
(9) Divers, $3,709,000.

11. Les droits de douane à l'importation pour l'année courante rapporteront, croit-on, 118 millions, au regard de $142,392,000 en 1941-1942, soit une diminution de $24,394,000. Cette réduction s'explique surtout par les remises de droits ainsi que par les drawbacks payables sur les matériaux, l'outillage et les approvisionnements importés pour fins de guerre par le Royaume-Uni et les gouvernements alliés et aussi pour d'autres fins de guerre. La réduction est due ainsi à la diminution des importations pour des fins civiles de certaines marchandises et denrées non absolument essentielles à la guerre.

12. On estime que les droits d'accise prélevés pour la majeure partie sur le tabac et les spiritueux rapporteront $142,090,000, soit environ 32 millions de dollars de plus qu'en 1941-1942. Les droits d'accise sur les spiritueux et le tabac ont été sensiblement relevés dans le budget de juin 1942.

13. On estime que la taxe sur les compagnies d'assurance rapportera, en 1942-1943, $10,500,000 contre $1,148,000 l'année précédente. L'augmentation n'est pas attribuable uniquement au relèvement des droits opéré dans le budget de 1942, car les accords fiscaux conclus entre le Dominion et les provinces appliquaient les relèvements prévus au dernier budget à l'année civile 1941, au cours de laquelle les compagnies d'assurances provinciales n'étaient pas soumises à l'impôt, aussi bien qu'à l'année 1942. Ainsi donc, les recettes prévues de $10,500,000 couvrent les deux années civiles.

14. Le total estimatif des recettes non-fiscales s'inscrit pour $113,750,000, soit une augmentation de $10,839,000 sur l'année 1941-1942. On s'attend que les recettes des Postes atteignent un total de 49 millions, soit une augmentation d'un peu plus de 3 millions sur l'année financière précédente. Les recettes prévues du ministère des Postes devraient excéder d'environ $3,561,000 les frais administratifs. Ainsi que le mentionnent les exposés budgétaires antérieures, les comptes des Postes excluent les loyers et les autres dépenses d'immeubles, occupés et aménagés ainsi que les frais des services que les Postes rendent à d'autres départements par la franchise postale. Le revenu des placements s'établira à environ $41,500,000, soit une augmentation de $15,674,000 sur l'an dernier. Les chiffres les plus importants qui composent ce total sont les suivants: intérêt d'avances aux Chemins de fer Nationaux du Canada, $13,338,000; bénéfices de la Banque du Canada, $7,985,000; intérêt des prêts à la Commission de contrôle du change étranger, $4,633,000; prêts au Conseil des ports nationaux, $2,600,000; prêts aux provinces, $2,802,000; et intérêt des avances effectuées par le ministère des Munitions et approvisionnements à certaines compagnies d'Etat, $3,500,000. Le compte des primes, escomptes et changes accusera probablement un débit de $1,500,000 au lieu du crédit de $11,855,000 enregistré l'an dernier.

15. Le total estimatif indiqué pour l'année financière 1942-1943 sous la rubrique des recettes spéciales et autres crédits s'établit à $58,775,000. De ce total les recettes en espèces représentent 11 millions en remboursements des dépenses de guerre des années précédentes; 25 millions en surplus d'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année civile 1942; et 11 millions en bénéfices de capital réalisés sur le rapatriement des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada. Ces deux derniers montants accroissent la valeur comptable du trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada, et sont en conséquence compensés par des sommes correspondantes inscrites dans la colonne des dépenses sous la rubrique "autres charges".

Un autre chapitre de comptabilité consigné sous la rubrique des recettes spéciales et autres crédits est constitué par une somme de

$6,660,000, qui représente une réduction au compte de réserve établi en vue de combler le déficit d'exploitation de la Commission canadienne du blé. Cet ajustement est occasionné par une amélioration du bilan de la Commission au cours de la période terminée le 31 juillet 1942, à l'égard des comptes des récoltes 1939 et 1940. L'an dernier, d'après les calculs établis jusqu'au 31 juillet 1941, les dépenses prévues ont exigé une augmentation de $12,570,828 au compte de réserve. Cette année, les calculs établis jusqu'au 31 juillet 1942 permettent de réduire le compte de réserve d'une somme de $6,660,000.

16. Le tableau ci-dessous est un sommaire des prévisions du dernier exposé budgétaire quant aux recettes provenant des diverses sources de revenu au cours de l'année financière 1942-1943, ainsi qu'une comparaison de ces prévisions avec l'estimation actuelle des recettes de l'année. Les observations générales qui précèdent un tableau analogue inséré dans l'exposé budgétaire de l'an dernier et portant sur la difficulté de prévoir les chiffres des recettes, surtout en temps de guerre, continuent d'être vraies, et d'autant plus vraies que l'exposé budgétaire est présenté si tôt cette année. En ce qui concerne les revenus provenant de l'impôt et les sommes prévues du fait de taux accrus et de nouvelles taxes, on se rend aisément compte que la plus légère erreur de calcul peut représenter une somme considérable.

Bien qu'il y ait des écarts notables entre les montants estimatifs prévus pour l'année financière 1942-1943 et les montants correspondants du dernier exposé budgétaire, l'augmentation globale sur le chiffre prévu, compte tenu des $58,775,000 que l'on attend des recettes spéciales et autres crédits et qui ne sont pas compris dans l'estimation, ne représente que 4·9 p. 100. Ainsi qu'on le signalait l'an dernier, on a préféré pécher par pessimisme plutôt que par un excès d'optimisme.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES PRÉVISIONS ET DES RECETTES RÉELLES
1942-1943

Source de revenu	Prévisions des recettes		Recettes estimatives pour 1942-1943	Augmentation (+) ou diminution (−) des recettes en comparaison des prévisions définitives
	Fondées sur les impôts existant avant les modifications budgétaires	Fondées sur les impôts tels que modifiés par les propositions budgétaires du 23 juin 1942		
	En milliers de dollars	En milliers de dollars	En milliers de dollars	En milliers de dollars
Recettes fiscales				
Droits de douane	135,000	135,000	118,000	−17,000
Droits d'accise	123,000	134,610	142,090	+ 7,480
Taxes d'accise—				
Taxe de vente	218,000	218,000	230,000	+12,000
Taxe du change en temps de guerre	95,000	95,000	94,000	− 1,000
Autres taxes d'accise	85,000	123,240	153,395	+30,155
Total, taxes d'accise	398,000	436,240	477,395	+41,155
Impôts sur le revenu—				
Impôt gradué sur le revenu personnel et impôt de défense nationale	390,000	435,000 *70,000	540,500	+35,500
Impôt sur le revenu des sociétés	200,000	305,000 *25,000	350,000	+45,000
Impôt sur les surplus de bénéfices	275,000	440,000	455,000	−10,000
Intérêts et dividendes	28,000	28,000	27,000	− 1,000
Total, impôts sur le revenu	893,000	1,303,000	1,372,500	+69,500
Droits successoraux	15,000	15,000	14,000	− 1,000
Impôts divers	2,600	15,600	11,890	− 3,710
Recettes fiscales totales	1,566,600	2,039,450	2,135,875	+96,425
Recettes non fiscales	105,000	105,000	113,750	+ 8,750
Total	1,671,600	2,144,450	2,249,625	+105,175
Recettes et crédits spéciaux	—	(Aucune estimation)	58,775	+58,775

* Montants estimatifs remboursables après la guerre.

72538—57
ÉDITION REVISÉE

DÉPENSES, 1942-1943

17. Les commentaires qui suivent portent sur les dépenses classifiées selon les principales catégories habituelles: (1) dépenses ordinaires; (2) dépenses au compte de capital; (3) dépenses de guerre; (4) dépenses spéciales; (5) déficits d'exploitation des entreprises d'Etat et avances improductives à ces entreprises; et (6) autres dépenses. Tous les déboursés de ces catégories, sauf les prêts productifs et les placements effectués en vertu des lois concernant les crédits de guerre, sont considérés comme dépenses dans le calcul du déficit net ou de l'augmentation de la dette nette.

DÉPENSES ORDINAIRES

18. Nous estimons que les dépenses ordinaires durant l'année s'élèveront à $565,762,000, dont $442,813,000, soit environ 78·3 p. 100 du total, représente des montants contractuels et incompressibles tels que les intérêts sur la dette et autres frais de ce service, les pensions, l'assurance-chômage, les frais du ministère des Postes et les subventions et allocations aux provinces en vertu des accords fiscaux conclus entre le dominion et les provinces.

Le montant global estimatif de $565,762,000 précité excède de $120,984,000 les dépenses ordinaires réelles de l'année financière précédente. Voici quelques-uns des postes principaux ici visés:

Augmentation des intérêts et autres frais de la dette publique	$ 27,162,000
Accroissement des indemnités aux provinces en vertu des accords fiscaux conclus entre le dominion et les provinces	73,780,000
Accroissements de l'assurance-chômage	7,369,000
Augmentation des frais du ministère des Postes	3,937,000
Compte des primes, de l'escompte et du change	1,500,000
Augmentation des frais d'administration du ministère du Revenu national y compris l'impôt sur le revenu	2,017,000
Augmentation des frais d'administration du Directeur général des élections, au sujet du plébiscite	1,191,000
Augmentation de services divers du ministère de la Défense nationale	1,493,000
Augmentation des frais en vertu de la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes	982,000
	$ 119,431,000

On pourra facilement se rendre compte des augmentations et diminutions de moindre importance effectuées durant l'année en se reportant au tableau quinquennal.

DÉPENSES AU COMPTE DU CAPITAL

19. Nous estimons les dépenses imputables sur le compte de capital à $3,862,000, contre $3,430,000 l'année précédente. Les principaux postes de ce chef comprennent les dépenses de dragage du chenal navigable du Saint-Laurent et d'autres travaux de construction et d'aménagement, y compris des installations d'éclairage et de radio pour des lignes aériennes et des aéroports civils.

DÉPENSES DE GUERRE

20. Nous estimons actuellement à $4,558,000,000 les dépenses totales engagées pour l'année 1942-1943 en vertu des diverses lois des crédits de guerre. Etant donné l'ampleur de notre programme de guerre et les nombreux éléments présentement imprévisibles ou difficiles à apprécier, on conçoit la difficulté qu'il y a d'établir cette estimation de très près. Ce total de $4,558,000,000 comprend le don d'un milliard au gouvernement du Royaume-Uni en vertu de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (financement du Royaume-Uni). Il comprend également le prêt de $700,000,000 consenti au gouvernement du Royaume-Uni en vertu de la même loi en vue de liquider les soldes en monnaie sterling accumulés par la gouvernement du Canada antérieurement au 31 mars 1942, ainsi que $55,235,000 de prêts et avances consentis à des compagnies d'Etat ainsi que d'autres prêts effectués en vertu de la loi de 1942 sur les crédits de guerre. Déduction faite de ces deux derniers montants, qui figurent à titre d'actif productif aux comptes de l'Etat, il reste imputable sur le compte des dépenses de guerre un total net de $3,802,765,000 sur le chiffre correspondant de l'année financière précédente.

Le tableau suivant fait ressortir le rapide accroissement des dépenses de guerre du Canada:

Année financière	Imputé à l'actif productif	Dépenses de guerre	Total des dépenses de guerre
	$	$	$
1939–40	9,092,742	118,291,022	127,383,764
1940–41	26,379,066	752,045,326	778,424,392
1941–42	42,816,676	1,339,674,152	1,382,490,828
1942–43 (prévisions)	755,235,000	3,802,765,000	4,558,000,000
	833,523,484	6,012,775,500	6,846,298,984

Durant la première guerre mondiale, les dépenses totales du Canada, y compris les frais directs de démolisation, se sont élevées à $1,695,958,570.

21. Le tableau qui suit est un sommaire des dépenses de guerre, avec détails d'une somme de $755,235,000 en prêts et avances portée au compte de l'actif:

Ministère de la Défense nationale—Armée	$	1,078,157,000
" " " Service naval		207,822,000
" " " Aviation		626,960,000
Ministère des Munitions et approvisionnements		689,504,000
Départements divers:		
Agriculture		20,820,000
Bureau de l'Auditeur général		280,000
Commission du service civil		477,000
Affaires extérieures		518,000
Finance		98,668,000
Pêcheries		278,000
Justice		95,000
Travail		17,451,000
Mines et Ressources		7,904,000
Conseil des ports nationaux		350,000
Conseil national de recherches		2,022,000
Revenu national		4,000
Services nationaux de guerre		8,746,000
Pensions et Santé nationale		15,591,000
Poste		269,000
Conseil privé		1,627,000
Archives publiques		2,000
Travaux publics		7,096,000
Royale Gendarmerie à cheval du Canada		4,147,000
Secrétaire d'Etat		81,000
Commission d'établissement des soldats		81,000
Commerce		8,049,000
Transports		5,766,000
Total estimatif, dépenses directes de guerre, 1942-1943, sous le régime des lois de crédits de guerre, 1942, 1943	$	2,802,765,000
Loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni):		
Paiements au compte du Gvt du Royaume-Uni pour lui permettre d'acheter au Canada des avions, chars d'assaut, véhicules à moteur, canons, munitions et autre matériel de guerre, des denrées alimentaires, matières premières et autres denrées et approvisionnements essentiels à la poursuite de la guerre et à l'entretien de la population du Royaume-Uni, et de défrayer toutes autres dépenses encourues au Canada en raison de la guerre		1,000,000,000
Total des dépenses imputables à la guerre	$	3,802,765,000
Prêts et avances—		
Loi des crédits de guerre, 1942:		
Avances aux compagnies d'Etat et autres sociétés—Ministère des approvisionnements	$	15,371,000
Achat de matériel de chemin de fer loué au National-Canadien		16,964,000
Prêt au National-Canadien—Région pétrolifère Vermilion-Alberta		400,000
Crédit au gouvernement de L'U.R.S.S.		6,000,000
Commission canadienne de la laine, Ltée		10,800,000
Récuparation en temps de guerre, Ltée		700,000
Corporation de stabilisation des prix de denrées		5,000,000
		55,235,000

72538—57½

Loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni)—		
Prêt au Gouvernement du Royaume-Uni	700,000,000	
Dépenses totales de guerre portées au compte de l'actif		$ 755,235,000
Grand total imputable aux crédits de guerre		$ 4,558,000,000

22. Le total de $4.558,000,000 qui précède et imputable aux crédits de guerre n'inclut pas les avances consenties ou à consentir durant l'année 1942-1943 en vertu de l'article 3 de la loi des crédits de guerre, et remboursables par le gouvernement du Royaume-Uni ou d'autres gouvernements alliés. Ces avances remboursables formant un total estimatif de $232,610,000 à la clôture de l'année financière seront en grande partie contre-balancées par des montants que doit payer le Canada pour des comptes et des engagements impayés ou non réglés à la fermeture des livres du Dominion pour l'année financière 1942-1943.

23. Les avances remboursables par des gouvernements alliés et formant un total de $232,610,000 sont réparties comme suit:

Agriculture (vivres), Royaume-Uni	$ 4,615,000
Munitions et approvisionnements, matériel de guerre, Ltée	60,000,000
Défense nationale:	
Armée	1,731,000
Frais d'internement	2,750,000
Marine	11,404,000
Aviation	8,566,000
R.A.F., écoles spéciales	38,052,000
Plan d'entr. des aviat. du Commonwealth britannique	88,575,000
Organisme conjoint d'entraînement—Part de l'Australie	16,917,000
....	$ 232,610,000

24. Les principales dispositions de la Loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni) comportaient: (1) le cadeau d'un milliard de dollars au gouvernement du Royaume-Uni pour lui permettre d'acheter au Canada des denrées alimentaires, des matières premières et des munitions de guerre et subvenir à d'autres dépenses encourues au Canada pour fins de guerre; (2) l'autorisation de rapatrier toutes les valeurs émises et garanties par le Dominion du Canada et autres valeurs des chemins de fer nationaux du Canada détenues par des actionnaires britanniques; et (3) la conversion de balances sterling accumulées au crédit du gouvernement du Canada jusqu'à concurrence de 700 millions de dollars (au taux du change de $4.45 la livre sterling) en une obligation en dollars canadiens qui ne portera pas intérêt avant la fin de la guerre.

25. Conformément à la deuxième des dispositions ci-dessus, un fort volume de titres du Dominion et des chemins de fer nationaux du Canada a été rapatrié avant la fin de l'année financière précédente. De plus, au cours de l'année financière 1942-1943 des titres aux prix de placement ont été reçus du gouvernement du Royaume-Uni, moins l'intérêt qu'ils portent, pour un montant de $70,022,000. Les titres ainsi achetés par l'Etat se classaient comme suit:

Obligations de l'Etat		$ 9,514,000
Titres du réseau National-Canadien—		
Garantis par l'Etat	$ 24,844,000	
Non garantis	35,503,000	
		60,347,000
Autres titres garantis par l'Etat		161,000
		$ 70,022,000

En conformité avec les clauses de la Loi, les titres des chemins de fer nationaux du Canada d'une valeur estimée à $61,820,000 (y compris les montants achetés en 1941-42, non transférés auparavant) seront remis durant 1942-43 à la Compagnie Nationale, et des avances temporaires pour ledit montant sont consenties à la Compagnie pour lui permettre d'en faire l'acquisition. En vertu de l'article 3 de la Loi, un déboursé de $76,429,000 encouru par l'acquisition du surplus en sterling accumulé durant mars 1942, a été affecté à l'attribution du milliard de dollars.

26. Le tableau ci-dessous donne une décomposition détaillée de l'estimé des dépenses directes pour la guerre sous l'empire des lois de 1942 et 1943 sur les crédits de guerre, au montant de $2,802,765,000, classés par ministères et par services:

Agriculture—			
Office du ravitaillement en produits agricoles—			
Administration	$ 33,000		
Programmes d'encouragement à la production d'approvisionnements essentiels à la guerre	1,089,000		
Subvention pour vente de produits agricoles en surplus par suite de la guerre	3,823,000		
Administrateur des moulées	10,928,000		
Administrateur de la filasse de lin	121,000		
Administrateur des engrais chimiques et des produits anti-parasites	1,260,000		
Administrateur des semences	140,000		
		$ 17,394,000	
Commission du bacon, administration		46,000	
Office des produits laitiers, administration		11,000	
Office des produits spéciaux		662,000	
Paiements spéciaux sur revenu agricole		2,707,000	
			$ 20,820,000
Auditeur général—			
Vérification des dépenses de guerre			$ 280,000
Commission du service civil—			
Frais supplémentaires résultant de la guerre		$ 460,000	
Remboursement du prix de passage des sténographes		17,000	
			477,000
Affaires extérieures—			
Administration et bureau des passeports		$ 264,000	
Représentation à l'étranger		100,000	
Divers		154,000	
			518,000
Finances—			
Primes sur les achats d'effets nominatifs du Dominion du Canada		$ 127,000	
Contrôleur du Trésor—Comptabilité des bureaux de guerre		6,235,000	
Commission des prix et du commerce en temps de guerre—			
Administration	$ 10,514,000		
Commission canadienne de la laine, administration	200,000		
Récupération en temps de guerre, limitée— administration et pertes	800,000		
Corporation de stabilisation des prix, administration et subsidies	80,000,000		
		91,514,000	
Subside pour consommation du coke dans la production de la fonte		$ 327,000	
Transport du coke		254,000	
Transport d'acier de rebut		162,000	
Divers		49,000	
			$ 98,668,000
Pêcheries—			
Comité de vente des navires de pêche japonais		$ 19,000	
Réclamations au sujet des navires japonais		80,000	
Subside pour la construction de navires de pêche en Colombie-Britannique		175,000	
Divers		4,000	
			278,000
Justice—			
Tribunal des prises		$ 5,000	
Règlements concernant la défense du Canada		66,000	
Loi des mesures de guerre		4,000	
Commission royale sur l'expédition de Hong-Kong		20,000	
			95,000

Travail—			
Formation professionnelle pour industries de guerre		$ 4,510,000	
Formation des mécaniciens d'avions		2,050,000	
Formation spécialisée pour employés d'avionneries		26,000	
Formation d'urgence, administration		54,000	
Orientation professionnelle pour les membres licenciés des forces canadiennes		41,000	
Conseil national du travail en temps de guerre		385,000	
Office de placement des techniciens en temps de guerre		163,000	
Formation du personnel administratif		48,000	
Service sélectif national—			
Directeur	$ 506,000		
Division de mobilisation	1,981,000		
Statistiques sur les ressources humaines	549,000		
Coût du travail exécuté par la Commission d'assurance-chômage	2,100,000		
		5,136,000	
Coordination des travaux de chargement et de déchargement des navires—Halifax		29,000	
Universités—Accélération des cours et prêts aux étudiants		320,000	
Service de la main-d'œuvre agricole en Ontario		100,000	
Transfert de la main-d'œuvre en général aux industries de guerre et à l'agriculture		275,000	
Transport des moissonneurs à destination et en provenance de la Saskatchewan et de l'Alberta		250,000	
Aide aux provinces (moissons)		64,000	
Commission de sécurité de la Colombie-Britannique		3,875,000	
Organisation et fonctionnement des garderies, etc.		75,000	
Dépenses diverses		50,000	
			17,451,000
Mines et ressources—			
Mines et géologie—			
Exploitation des sables bitumineux	$ 150,000		
Levés géologiques	30,000		
Explorations (gisements de pétrole)	80,000		
Minerais stratégiques—travaux d'exploration et de mise en valeur	381,000		
Nouveau laboratoire de métallurgie	153,000		
Division des explosifs—			
Application des règlements sur les explosifs	29,000		
Assistance aux provinces—services de transport jusqu'aux entreprises d'extraction de guerre	68,000		
Division des minerais métalliques—			
Services rendus aux ministères de guerre	135,000		
Dépenses diverses	6,000		
		$ 1,032,000	
Terres, parcs et forêts—			
Bureaux des parcs nationaux—camps de travaux pour remplacer le service militaire	150,000		
Service fédéral de sylviculture—Camps de travaux du service alternatif	40,000		
Camps de travaux du service alternatif (C.-B.)	600,000		
Internement et détention des prisonniers de guerre	35,000		
Laboratoire des produits forestiers	30,000		
Bureau des affaires du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest—Frais des fonctionnaires de liaison sur les projets Alcan et Canol	9,000		
		864,000	
Levés et génie—			
Service de génie et de construction—			
Camps de travaux du service alternatif	100,000		
Route de Prince-Rupert, à Terrace et Cedarvale	3,500,000		
Emploi de Japonais et de ressortissants du Japon	2,000,000		
		5,600,000	

Immigration—			
Capitaux canadiens en territoires ennemis ou sous domination ennemie	100,000		
Capitaux canadiens à l'étranger—en dehors des territoires sous domination ennemie	25,000		
Subvention à la commission consultative nationale pour les enfants d'outre-mer	50,000		
Evacuation des citoyens canadiens de l'extrême Orient	150,000		
Dépenses diverses	33,000		
		$ 408,000	
			$ 7,904,000
Munitions et approvisionnements—			
Administration		9,500,000	
Expansion de l'industrie de guerre		480,044,000	
Acquisition de droits détenus par le Royaume-Uni dans des établissements de guerre		200,000,000	
			689,504,000
Défense nationale—armée			
Administration		1,200,000	
Bureau des allocations familiales		587,000	
Caisse des allocations familiales supplémentaires		704,000	
Armée		1,060,508,000	
Station d'expérimentation sur la guerre chimique		374,000	
Bureau des relations publiques		111,000	
Opérations d'internement		1,864,000	
Services de T.S.F.—Territoires du Nord-Ouest et Yukon		289,000	
Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada		12,000,000	
			1,078,157,000
Défense nationale—service naval			
Marine (militaire)		206,675,000	
Cadets de la marine royale canadienne		262,000	
Edifice temporaire—Carré Cartier		885,000	
			207,822,000
Défense nationale—aviation			
Effectifs de la défense territoriale		192,869,000	
Effectifs pour outre-mer		22,306,000	
Administration (ministère de l'Air)		129,00	
Plan d'entraînement aérien du commonwealth britannique		71,523,000	
Organisme conjoint d'entraînement		340,133,000	
			626,960,000
Conseil des ports nationaux—			
Halifax—Fonctionnement du navire à incendie *Rouille*		49,000	
Allongement au quai n° 9, terminus Richmond		155,000	
Amarrages pour navires en réparation		16,000	
Installation de nouveaux déchargeurs de wagons à l'élavateur à grains de tête de ligne		120,000	
Saint-Jean—Quai en bois, du côté ouest		10,000	
			$ 350,000
Conseil national de recherches—			
Initiatives spéciales au temps de guerre		$ 1,786,000	
Annexe spéciale de guerre		236,000	
			$ 2,022,000
Revenu national—			
Censure des publications			4,000
Services nationaux de guerre—			
Administration		96,000	
Œuvres de bienfaisance de guerre—générales		44,000	
Œuvres de bienfaisance de guerre—service auxiliaires		6,000,000	
Service de récupération		313,000	
Services bénévoles féminins		14,000	
Pompiers canadiens pour le Royaume-Uni		800,000	
Comité consultatif de coopération canadienne		13,000	
Service de la censure		1,280,000	
Contrôle des économies de bureau de l'administration		5,000	
Commission nationale du cinématographe—			
Bibliothèque spéciale de guerre		40,000	
Fonds automatiquement renouvelable pour l'achat de fournitures		40,000	
Dépenses diverses		101,000	
			8,746,000

Pensions et Santé nationale—		
Traitement: membres des armées de défense	4,025,000	
Royale gendarmerie à cheval	100,000	
Pensions; armées de défense	2,500,000	
Défense passive	6,435,000	
Enquêtes: commission des allocations familiales	85,000	
Inspection des usines	25,000	
Laboratoire d'hygiène	17,000	
Génie sanitaire	30,000	
Aliments et drogues	13,000	
Service de la quarantaine	75,000	
Comité de démobilisation	10,000	
Assistance au rétablissement	300,000	
Traitement du sang pour sérum desséché	175,000	
Entretien des marins non résidents	25,000	
Comité de rétablissement	35,000	
Allocation de détention—marins canadiens	65,000	
Agrandissement, amélioration et transformation des hôpitaux du ministère	1,085,000	
Magasins—fonds automatiquement renouvelable	100,000	
Agrandissement—Laboratoires de la rue John, Ottawa	10,000	
Octrois à l'Association des gardes-malades canadiennes	115,000	
Unité contiguë à l'hôpital municipal d'Ottawa	250,000	
Achat de terrain—Hôpital Westminster, London (Ont.)	66,000	
Dépenses diverses	50,000	
		15,591,000
Postes—		
Postes militaires		$ 269,000
Conseil privé—		
Service des décrets et des règlements statutaires	$ 26,000	
Bureau d'information en temps de guerre	1,601,000	
		1,627,000
Archives—		
Compensation au personnel évacué de l'étranger		2,000
Travaux publics—		
Division de l'architecte en chef—		
Calgary (Alb.)—Achat et transformation de l'édifice Traders	$ 178,000	
Ottawa—		
Construction d'une annexe à l'édifice Daly	55,000	
Agrandissement de l'édifice Jackson (terrain compris)	211,000	
Conseil national de recherches, rue Sussex, édifices temporaires	26,000	
Agrandissement de l'édifice temporaire n° 1	35,000	
Edifice temporaire n° 5 (Preston et Carling)	15,000	
Edifice temporaire n° 6 rue Sussex	118,000	
Edifice temporaire n° 7 (rue Sussex)	141,000	
Edifice temporaire n° 8 (avenue Carling)	710,000	
Hôtelleries pour fonctionnaires subalternes—construction et ameublement	380,000	
Installation de gicleurs et de boyaux contre les incendies dans les édifices temporaires	114,000	
Edifices temporaires pour la Royale gendarmerie, (au nord de l'édifice de la Justice)	85,000	
Bureaux, champ de tir, etc., pour le conseil national de recherches	45,000	
Salles d'armes pour les unités du corps des étudiants-officiers canadiens	65,000	
Transformation des systèmes de chauffage des édifices publics afin de permettre l'utilisation du charbon au lieu de l'huile	115,000	
Réparations, modifications, exploitation et entretien des édifices	1,300,000	
Loyer de propriétés louées pour des fins de guerre	1,250,000	
Meubles, etc., pour les employés de guerre	900,000	
Dépenses diverses	54,000	
		5,797,000

Travaux publics—Fin			
Division de l'architecte en chef—Fin			
Darthmouth (N.-E.)—dragage du côté est de la jetée	16,000		
Port de Saint-Jean (Baie Courtenay) (N.-B.)—dragage	295,000		
Shelburne (N.-E.)—Réparations au quai	15,000		
Ste-Anne-de-Bellevue (Qué.)— Hôpital militaire	66,000		
Windsor (Ont.)—Dragage	5,000		
Esquimalt (C.-B.)—Cale sèche	316,000		
Harrison River—Améliorations	9,000		
Sidney (C.-B.)—Amélioration et réparation du quai	8,000		
Seymour Narrows (C.-B.)—Enlèvement de la roche et construction d'un barrage	230,000		
Aménagement d'un service télégraphique sans interruption sur la côte du Pacifique	64,000		
Service téléphonique et dépenses imprévues	275,000		
		$ 1,299,000	
			$ 7,096,000
Gendarmerie royale—			
Fonctions supplémentaires attribuables à la guerre			4,147,000
Secrétaire d'Etat—			
Comité fédéral du plébiscite		68,000	
Divers		13,000	
			81,000
Etablissement de soldats canadiens sur les terres—			
Achat de droits de passage, etc., relativement à la route Canada-Alaska			81,000
Commerce—			
Commission canadienne de la marine marchande		74,000	
Division des permis d'exportation		102,000	
Division des priorités des transports maritimes		16,000	
Fonds renouvelable de nolisation		210,000	
Don de blé à la Grèce		4,211,000	
Caisse de stabilisation de la marine marchande		436,000	
Caisse de remboursement aux minotiers		3,000,000	
			8,049,000
Transports—			
Administration		8,000	
Bureau du régisseur des transports		166,000	
Directeur des marins de navires marchands, y compris l'administration, les dépôts d'effectifs, les écoles de navigation et et les services de bienfaisance		643,000	
Service aérien—Service spécial d'interception et de surveillance radiophonique, etc—			
Service radiophonique	$ 1,097,000		
Service météorologique	806,000		
Route aérienne du Nord-Ouest	49,000		
Aéroports municipaux de tête de ligne	233,000		
Ligne aérienne Moncton-Terre-Neuve	218,000		
Aéroport de North-Bay—Agrandissement	400,000		
Aviation civile—Surveillance accrue des aéroports	153,000		
		$ 2,956,000	
Service des canaux		39,000	
Service de la marine—			
Aides à la navigation y compris les bateaux-phares	117,000		
Indemnité de guerre aux équipages des navires du Dominion	50,000		
Remise à neuf du vapeur *Lady Grey*	209,000		
Vapeurs du service de la marine	180,000		
Dragage dans la rivière Saint-Charles Qué-Québec	37,000		
Services nautiques	37,000		
Equipement de démagnétisation pour navires canadiens	390,000		
Indemnités aux équipages de navires canadiens pour la perte de leurs effets personnels	100,000		
Dépenses relatives au voyage du vapeur *Montcalm* en Russie	85,000		
Divers	8,000		
		1,213,000	

72538—58
ÉDITION REVISÉE

Transports—Fin			
Service de chemin de fer—			
Aménagements additionnels du port et du terminus—Halifax	666,000		
Construction d'immeubles à Saint-Jean pour le compte du Royaume-Uni	75,000		
		741,000	
			$ 5,766,000
Total estimatif des dépenses directes de guerre pour l'année 1942-1943 sous l'empire de la loi des mesures de guerre			$ 2,802,765,000

DÉPENSES SPÉCIALES

27. On estime que les dépenses classées comme dépenses spéciales, pour l'année financière 1942-1943, formeront un total de $30,673,000, comparativement à $63,976,000 pour l'année financière précédente. Dans cette catégorie, le poste le plus important est celui du paiement des subventions aux cultivateurs sous l'empire du plan de réduction des emblavures au montant de $23,045,000. On évalue à $1,060,000 le coût d'administration de ce plan. Les avances à la caisse d'urgence des terres des Prairies, les dépenses d'administration encourues en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies s'élèveront aux chiffres estimatifs de $700,000 et $212,000 respectivement. Le solde de $5,656,000 représente les dépenses se rattachant: aux projets fédéraux d'assistance, $4,822,000; et la part du gouvernement fédéral aux projets d'assistance fédéraux-provinciaux $834,000. La réduction des dépenses spéciales comparativement à l'an dernier s'explique par les diminutions suivantes: (1) Assistance-chômage, $2,844,000; (2) loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, $11,359,000; (3) plan de réduction des emblavures, $6,529,000 et (4) somme prévue comme réserve pour combler les déficits résultant des opérations de la Commission canadienne du blé, $12,571,000.

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

Cette catégorie de dépenses comprend les pertes subies et les avances improductives consenties par le Gouvernement à l'égard des entreprises d'Etat établies avant la guerre et exploitées comme entreprises distinctes.

Chemin de fer Nationaux du Canada

28. L'examen des tableaux des recettes et déboursés des cinq dernières années indique pour les trois premières années, 1938-1939-1940 et 1940-1941, que les déficits des réseaux des Chemins de fer Nationaux du Canada s'élevaient à $54,314,000, $40,095,000 et $16,965,000 respectivement. Ces déficits paraissent dans le tableau des déboursés. Dans le tableau des recettes, on trouve les sommes de $4,016,000 et $25,000,000 comme surplus d'exploitation du réseau pour les années civiles 1941 et 1942 respectivement. Ces montants ont servi ou serviront au remboursement des prêts temporaires consentis par le Gouvernement. Le rapport annuel des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année civile 1942 n'est pas encore prêt et il est donc impossible d'obtenir des détails sur les recettes et dépenses d'exploitation pour cette année.

Le déficit estimatif d'exploitation du transbordeur maritime et des terminus de l'île du Prince-Edouard pour 1942 est de $591,000 contre $424,000 en 1941.

Canadian National Steamships

29. On estime que les opérations de la Canadian National (West Indies) Steamships Limited, pendant l'année civile 1942, se solderont par un surplus de $997,000 contre $1,205,657, en 1941. Ce surplus d'exploitation sera versé à l'Etat et appliqué au remboursement d'intérêts courants et antérieurs.

Conseil des ports nationaux

30. Le rapport annuel des opérations du Conseil des ports nationaux pour 1942 n'est pas encore prêt et il est donc impossible de connaître les recettes d'exploitation de l'année. On compte que le Gouvernement recevra, au cours de la présente année financière, en intérêts sur les avances consenties au Conseil, la somme de $2,600,000 et on a tenu compte de cette somme en calculant le total des recettes sous le poste "Rendement des placements".

On estime que l'aide financière accordée par le Gouvernement au Conseil des ports nationaux et imputée au Dominion s'élèvera à $672,000. Cette somme se décompose ainsi: $380,000, avance improductive pour combler le déficit du pont Jacques-Cartier, à Montréal;

$22,000, dépenses de reconstruction et immobilisation de la Commission du port de Halifax; $170,000 dépenses de reconstruction et immobilisations et $96,000 rachat des obligations de la Commission du port de Saint-Jean; solde de $4,000 en immobilisations à divers ports.

Les opérations des élévateurs de Port-Colborne et de Prescott ont été rémunératrices en 1942 et on estime que le Gouvernement recevra, de cette source, $250 000 à porter au crédit du revenu ordinaire.

AUTRES CHARGES

31. Les autres charges, dernière des principales catégories de dépenses, sont estimées à $65,633,000.

Ce total comprend 25 millions de dollars destinés à accroître la réserve prévue pour combler les pertes possibles subies sur la réalisation ultime des valeurs considérées comme "productives" dans le bilan du Dominion. Cette somme est la même que celles qui ont été portées aux comptes publics pour chacune des deux dernières années financières et le total ainsi prévu pour combler les pertes possibles s'élève donc à 75 millions de dollars. L'amortissement annuel coutumier des prêts consentis aux soldats et aux colons en général est estimé à $75,000 et l'annulation estimative de capital de la Commission du prêt agricole canadien est de $8,000. Ces deux amortissements et la constitution d'une autre réserve de 25 millions de dollars donnent lieu à une augmentation correspondante de la dette nette du Dominion.

32. L'armortissement estimatif global de l'actif improductif comprend les deux articles suivants: (*a*) une somme de $4,500,000 à rayer du compte du Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada par suite de l'abandon de certines lignes durant l'année civile 1942, et (*b*) une somme de $50,000 représentant les pertes annuelles prévues des comptes relatifs aux grains de semence et à l'assistance du ministère des Mines et ressources. Vu que ces deux articles constituent un actif non productif et sont, par conséquent, déjà compris dans la dette nette du Canada, ils sont contrebalancés par des montants semblables inscrits aux recettes sous la rubrique "Autres recettes et crédits".

33. Les autres postes débiteurs, classés sous la rubrique "Autres charges" et qui se totalisent à 36 millions, ont trait au compte du Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada. On s'attend à ce compte, qui représente la part de propriétaire du Dominion dans les Chemins de fer Nationaux du Canada, s'accroisse de 25 millions par suite de l'excédent de recettes du réseau du National-Canadien au cours de l'année civile 1942 et aussi de 11 millions de dollars par suite d'une plus-value estimative de capital résultant du rachat, à un prix inférieur au pair en fonds canadiens d'obligations du National-Canadien payables en sterling. Le compte du Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada est inscrit dans les livres du Dominion comme actif improductif et, vu que les deux postes qui viennent d'être mentionnés figurent nécessairement comme crédits sous la rubrique "Recettes et crédits spéciaux", la dette nette du Canada ne s'en trouve pas modifiée.

SOMMAIRE DES DÉPENSES

34. Le grand total des dépenses énumérées plus haut sous divers chefs, c'est-à-dire, les dépenses ordinaires, les dépenses de premier établissement, les dépenses de guerre, les dépenses spéciales, les pertes subies par les entreprises de l'Etat et les avances improductives auxdites entreprises, ainsi que les autres charges, s'élève à $4,469,958,000 pour l'année financière 1942-1943.

35. Le tableau suivant indique la répartition centésimale des recettes et des dépenses pour un certain nombre de postes importants de recettes et de dépenses. Les recettes provenant de divers impôts et d'autres sources de revenus, déduction faite de la somme de 100 millions de dollars d'impôts sur le revenu et sur les excédents de bénéfices que l'on estime être remboursables après la guerre, sont indiquées sous forme de pourcentage des recettes et des dépenses globales. Plusieurs des principaux postes ou groupes de dépenses sont également indiqués sous forme de pourcentage des recettes et aussi des dépenses globales. Ce tableau permet tout au plus de tirer des conclusions générales quant à la proportion relative des charges imposées au Trésor par la guerre et par les divers grands services ou obligations de l'Etat.

RÉRARTITION CENTÉSIMALE DES RECETTES ET DES DÉPENSES 1941-1943

(en milliers de dollars)

Recettes	Montant estimatif	Pourcentage des recettes totales	Pourcentage par rapport aux dépenses totales
	$	%	%
Recettes ordinaires—			
Impôt sur le revenu	842,500	38·15	18·85
Impôt sur les surplus de bénéfices	430,000	19·47	9·62
Droits sur les successions	14,000	0·63	0·31
Droits de douanes (importations)	118,000	5·34	2·64
Droits d'accise	142,090	6·43	3·18
Taxe de vente	230,000	10·42	5·14
Impôt de guerre sur le change	94,000	4·26	2·11
Taxes sur les produits ouvrés, sur le transport et les communications, taxe du timbre, etc	153,395	6·95	3·43
Autres recettes provenant des impôts	11,890	0·54	0·27
Recettes totales provenant des impôts	2,035,875	92·19	45·55
Recettes provenant d'autres sources	113,750	5·15	2·55
Total des recettes ordinaires	2,149,625	97·34	48·10
Recettes et autres crédits spéciaux	58,775	2·66	1·31
Grand total des recettes	2,208,400	100·00	49·41

RÉPARTITION CENTÉSIMALE DES RECETTES ET DES DÉPENSES 1942-1943

(en milliers de dollars)

Recettes	Montant estimatif	Pourcentage des dépenses totales	Pourcentage des recettes totales
	$	%	%
Dépenses ordinaires—			
Intérêt de la dette publique	185,000	4·14	8·38
Frais de lancement d'emprunts et amortissements	13,530	0·30	0·61
Service de la dette publique	198,530	4·44	8·99
Subventions aux provinces	14,487	0·32	0·66
Indemnités aux provinces en vertu des accords relatifs aux impôts	94,900	2·12	4·29
Pensions de vieillesse	29,985	0·67	1·36
Pensions de retraite aux fonctionnaires	406	0·01	0·02
Pensions et soins ultérieurs aux soldats (guerre de 1914–1918)—			
Pensions de guerre et autres pensions militaires	39,716	0·89	1·80
Soins ultérieurs aux anciens combattants	13,124	0·29	0·59
Total	52,840	1·18	2·39
Agriculture	8,717	0·20	0·40
Pêcheries	1,811	0·04	0·08
Services législatifs	3,952	0·09	0·18
Mines et Ressources	11,077	0·25	0·50
Postes	45,439	1·02	2·06
Travaux publics	12,143	0·27	0·55
Transports	16,662	0·37	0·76
Toutes autres dépenses	74,813	1·68	3·38
Total des dépenses ordinaires	565,762	12·66	25·62
Dépenses de capital—			
Chemins de fer	11	—	—
Travaux publics	3,851	0·09	0·18
Total des dépenses de capital	3,862	0·09	0·18

[L'hon. M. Ilsley.]

RÉPARTITION CENTÉSIMALE DES RECETTES ET DES DÉPENSES, 1942-1943
(en milliers de dollars)

Recettes	Montant estimatif	Pourcentage des recettes totales	Pourcentage par rapport aux dépenses totales
	$	%	%
Dépenses de guerre	3,802,765	85·07	172·19
Dépenses spéciales—			
Frais de secours	5,656	0·13	0·25
Assistance à l'agriculture des prairies y compris la réduction des emblavures	25,017	0·56	1·14
Total des dépenses spéciales	30,673	0·69	1·39
Entreprises d'Etat—			
Pertes débitées au fonds consolidé—			
Terminus et transbordeurs de l'Ile du Prince-Edouard	591	0·01	0·03
Prêts et avances improductifs—			
Conseil des ports nationaux	672	0·01	0·03
Total pour les entreprises d'Etat	1,263	0·02	0·06
Autres charges—			
Amortissement de l'actif	29,633	0·66	1·34
Compte du Trust des titres des chemins de fer nationaux du Canada	36,000	0·81	1·63
Total des autres frais	65,633	1·47	2·97
Total global des dépenses	4,469,958	100·00	202·41

DÉFICIT GLOBAL

36. Etant donné que des recettes totales de $2,208,400,000 sont prévues pour l'année 1942-1943, et que les dépenses globales atteindront, croit-t-on, $4,469,958,000, le déficit prévu (ou l'accroissement de la dette nette) pour l'année s'élèvera à $2,261,558,000.

PRÊTS ET PLACEMENTS

ACTIF PRODUCTIF

37. Outre les dépenses prévues de l'année, que l'on vient d'exposer, l'Etat a affecté des sommes à l'acquisition de placements considérés comme actif productif dans les comptes publics. Cet actif productif est déduit de la dette totale directe dans le calcul de la dette nette. L'augmentation nette en prêts et placement productifs atteindra croit-on, $516,808,000 en 1942-1943, à comparer avec $640,805,000 en 1941-1942. On trouvera les détails de cette augmentation au tableau de l'article 54.

Prêts aux provinces

38. Comme l'indiquent les Comptes publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1942, les prêts consentis aux provinces de l'Ouest, en vertu des lois sur le soulagement du chômage, et en cours à la fin de l'année en cause, atteignaient la somme globale de $157,275,021.49. L'Etat n'a fait aucun autre prêt depuis et, au cours de l'année envisagée, des remboursements de prêts, jusqu'au 31 janvier 1943, ont été reçus des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta aux montants de $288,674.09, $50,986.87, et $38,500 respectivement. Ces remboursements laissaient subsister des montants nets en cours s'élevant à $156,896,860.53, répartis par provinces, ainsi qu'il suit:

Manitoba	$ 24,928,540.09
Saskatchewan	71,290,433.08
Alberta	25,933,500.00
Colombie-Britannique	34,744,387.36
	$ 156,896,860.53

39. Au cours de l'année financière courante, L'Ile du Prince-Edouard a remboursé entier le solde impayé de $23,500, sur des prêts pour habitations contractés à la fin de la dernière guerre (1914-1918). La Nouvelle-Ecosse a réduit sa dette au même chapitre, de $70,000. Le seul prêt de ce genre en cours, dans le moment est un prêt de $37,000 contracté par la Nouvelle-Ecosse et échéant en avril 1943.

40. Les subventions en trop versées à l'Alberta, et nanties par un billet du trésor du gouvernement albertain, ont été réduites au cours de l'année, de $68,750, montant que la province a versé. La dette tombe ainsi à $400,000.

Chemins de fer Nationaux du Canada

41. Au cours de l'année financière, le Dominion a avancé aux chemins de fer Nationaux du Canada la somme nette estimative de $130,938,995 aux fins suivantes:

Avances—	
En vertu de la loi de remboursement pour les chemins de fer Nationaux du Canada, 1938: rachat d'émissions échues	$ 59,315,908
En vertu de la loi de financement et de garantie concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, 1940: achat des obligations perpétuelles consolidées 4 p. 100 du Grand-Tronc	472,116
En vertu de la loi de financement et de garantie concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, 1941: achat de titres de détenteurs canadiens	9,889,898
En vertu de la loi de financement et de garantie concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, 1942: dépenses de capital et rachat d'obligations diverses	8,143,989
En vertu de la loi de financement et de garantie concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, 1942: achat de titres de détenteurs canadiens	18,261,613
En vertu de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (financement du Royaume-Uni): achat de titres du gouvernement du Royaume-Uni	61,820,197
En vertu de la loi de 1942 sur les crédits de guerre: avance de capital en rapport avec la campagne de creusage de puits pétrolifères	400,000
En vertu de la loi sur les lignes aériennes Trans-Canada: avance de capital	850,000
Total des avances	$ 159,153,721
Remboursements—	
Répartition de l'excédent de 1942:	
Avances: loi de financement et de garantie, 1939	$ 11,332,113
Avances: loi de financement et de garantie, 1940	7,572,580
Avances: loi de financement et de garantie, 1941	5,245,307
Avances: lignes aériennes Trans-Canada	850,000
Total de l'excédent	$ 25,000,000
Loi de 1941 sur les crédits de guerre: avance pour capital d'exploitation	3,214,726
Total des remboursements	$ 28,214,726
Avances nettes (estimatives)	$ 130,938,995

Sous le régime de la loi de 1942 sur les crédits de guerre, on estime qu'au 31 mars 1943, le matériel de chemin de fer que le Dominion aura acheté et loué au National-Canadien s'élèvera à $16,964,000. Cette compagnie de chemin de fer a versé au total $1,509,141 en vertu des ententes d'achat-location relatives au matériel acheté par l'Etat durant les années financières 1935-1936 et 1936-1937; 1939-1940 et 1940-1941.

Chemin de fer Pacifique-Canadien

42. La compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien a effectué des paiements par anticipation sur tout le principal encore dû, soit un total de $3,526,154, en vertu des termes d'une entente d'achat-location relative à du matériel que l'Etat a acheté au cours des années financières 1935-1936, 1936-1937 et 1937-1938, et un total des $9,288,057 en vertu d'une même entente relative au matériel acheté par l'Etat durant les années financières 1939-1940 et 1940-1941.

Avances à des corporations de denrées et à d'autres sociétés

43. Les avances consenties aux corporations de denrées et autres sociétés par le ministère des Munitions et approvisionnements, avances mentionnées au paragraphe 21, s'élèveront, prévoit-on, à $15,371,000 pour l'année 1942-1943. Le tableau suivant indique les soldes nets relatifs à ces avances au 31 mars 1942; les chiffres nets des avances consenties en 1942-1943, et les soldes nets relatifs à ces avances au 31 mars 1943, dans le cas de chaque société:

Nom	Produits ou services	Soldes nets des avances au 31 mars 1942	Chiffres nets des avances 1942–1943 (estimatifs)	Soldes nets des avances au 31 mars 1943 (estimatifs)
		$ c.	$ c.	$ c.
Entreprises d'Etat—				
Atlas Plant Extension, Ltd., Welland (Ont.).	Munitions (général).....	6,533,483 04	1,190,454 97	7,723,938 01
Research Enterprises, Ltd., Leaside (Ont.).	Munitions (général).....	285,000 00	−285,000 00	—
Fairmont Company, Ltd., Toronto (Ont.).	Matières premières et autres denrées (caoutchouc et peaux).	11,955,394 73	−2,665,069 71	9,290,325 02
Melbourne Merchandising Company Ltd., Toronto (Ont.).	Matières premières (laine) et autres denrées.	5,531,319 10	12,015,609 52	17,546,928 62
Plateau Company Ltd., Toronto (Ont.).	Matières premières (soie) et autres denrées.	957,729 86	2,394,951 15	3,352,681 01
Autres sociétés—				
Algoma Steel Corp. Ltd., Sault Ste-Marie (Ont.).	Fonte brute et produits d'acier laminé.	4,000,000 00	—	4,000,000 00
John Bertram & Sons Co. Ltd., Dundas.	Machines-outils.....	311,723 41	−311,723 41	—
Dominion Steel & Coal Co. Ltd., Sydney (Nouvelle-Ecosse).	Acier en lingots et produits d'acier laminé.	1,576,967 74	1,908,393 04	3,485,360 78
English Electric Co. of Canada, Ltd., St-Catharines (Ont.).	Transformateurs, mécanisme de commutation et moteurs.	776,700 00	−169,800 84	606,899 16
Steel Company of Canada, Ltd., Hamilton (Ont.).	Fonte brute et acier en lingots.	2,545,000 00	—	2,545,000 00
A. C. Wickman Ltd., New-Toronto.	Calibres, pointes carburées et outils.	75,000 00	−75,000 00	—
Marine Industries Ltd., Sorel (Québec).	Transformation de barges en charbonniers.	—	600,000 00	600,000 00
Union Drawn Steel Co. Ltd., Hamilton (Ont.).	Acier laminé à froid.....	—	768,252 00	768,252 00
		34,548,317 88	15,371,066 72	49,919,384 60

44. Outre les avances aux corporations, indiquées dans le tableau précédent, il en a aussi été fait à la Corporation de la stabilisation des prix des denrées, Limitée, à la Commission Canadienne de la laine, Limitée, et à la Corporation de récupération en temps de guerre, Limitée. Les montants indiqués comme avances faites à ces corporations et qui ont été inscrits aux comptes de l'actif productif représentent l'estimation de l'avoir en espèces et en biens inventoriés de ces corporations à la date du 31 mars 1943. Le reste des avances faites est inclu dans les dépenses de guerre. Voici l'estimation de l'actif de chacune de ces corporations à la date du 31 mars 1943:

La Commission de stabilisation des prix des denrées, Limitée.....	$ 5,000,000 00
La Commission canadienne de laine, Limitée.....	10,800,000 00
La Commission de récupération en temps de guerre.....	700,000 00

Autres prêts et placements

45. La dette de la Commission de contrôle du change étranger envers le Dominion à moins que certains remboursements ne soient effectués avant le 31 mars 1943, s'élèvera alors à $400,000,000, et ce montant est inscrit comme actif productif dans le bilan préliminaire du Dominion pour l'année financière courante.

46. En vertu de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (financement du Royaume-Uni), des soldes en livres sterling d'une valeur équivalente à $700,000,000 (au taux de change de $4.45 à la livre) ont été convertis en une obligation en dollars canadiens du gouvernement du Royaume-Uni qui, conformément aux dispositions de cette loi, ne portera pas intérêt jusqu'après la fin de la guerre.

47. On estime que le Canada, conformément à une entente conclue entre notre pays et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, aura, le 31 mars 1943, avancé un crédit de $6,000,000 pour l'achat de blé canadien et de farine canadienne par la Russie. Cette avance porte intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

48. On estime que, durant l'année financière, la Commission du Prêt agricole canadien aura racheté du gouvernement, à même ses fonds excédentaires, pour $1 800,000 de ses obligations à 3½ p. 100 devant échoir le 2 janvier 1960; elle a ainsi réduit à $27,400,000 le montant de ses obligations détenues par le gouvernement. Le capital-actions qui doit être effacé est estimé à $8,000.

49. Durant la période écoulée entre le 1er avril 1942 et le 31 janvier 1943, 494 prêts ont été consentis sous l'empire de la loi nationale sur le logement et représentent une somme totale de $1,457,235, ce qui porte à $78,241,380 le montant total des prêts approuvés jusqu'au 31 janvier 1943. Au cours de cette période, le Dominion a avancé $1,175,936, et les remboursements des emprunteurs se sont élevés à $961,523, ce qui fait que les avances nettes durant cette période ont été de $214,413. On estime que le montant net des prêts consentis sous l'empire de la loi nationale sur le logement et de la loi fédérale sur le logement et inscrits dans les livres du Dominion sera, le 31 mars 1943, de $16 500,000. Les prêts effectués sous l'empire de la loi nationale sur le logement sont consentis conjointement par le gouvernement et par des institutions de prêt autorisées et ils sont garantis par première hypothèque détenue conjointement par le gouvernement et par une institution de prêt autorisée. Antérieurement au 8 décembre 1942, les prêts n'excédaient normalement pas 80 p. 100 du plus faible de deux montants que représentait le coût ou la valeur estimative de l'immeuble construit. Dans le cas de maisons occupées par leurs propriétaires, où la valeur de prêt n'excédait pas $2,500, on pouvait prêter jusqu'à concurrence de 90 p. 100 de la valeur de prêt. Le 8 décembre 1942, un décret du conseil a été adopté permettant les prêts jusqu'à concurrence de 90 p. 100 de la valeur de prêt de toute maison quand la valeur de prêt ne dépassait pas $3,200, et, en proportion décroissante, jusqu'à concourrence de 80 p. 100 dans les cas où la valeur de prêt ne dépassait pas $4,000.

Depuis le 1er janvier 1940, de nouvelles demandes de prêts n'ont été acceptées que pour la construction de maisons contenant un logement complet et dans le cas où le montant du prêt ne dépassait pas $4,000. En vertu de l'article 452 des crédits de guerre de 1942, loi n° 5, on a voté une somme de $1,000,000 pour avances à faire sous le régime de la loi nationale sur le logement, avances qui ne devaient pas dépasser $3,200 pour chaque maison (y compris l'avance faite conjointement par l'institution de prêt) pour la construction de maisons là où le ministre a lieu de croire qu'on peut construire des maisons permanentes pour remédier à une grave pénurie de logements sans créer un excédent après la guerre.

50. On n'a plus consenti d'emprunt au cours de la présente année fiscale sous l'empire de la loi de 1938 pour favoriser les améliorations municipales. Depuis la mise en vigueur de cette loi, le montant total des prêts effectués moins les montants non requis pour terminer les travaux, a été de $7,052,000. On estime que, durant la présente année fiscale, le montant des remboursements aura dépassé de $376,000 le montant des avances, et que le placement net à la date du 31 mars sera de $5,600,000. Ces prêts portent intérêt au taux de 2 p. 100 par année, et ils sont amortis durant une période qui ne doit pas dépasser celle de la durée utile des entreprises. La province dans laquelle la municipalité est située garantit le paiement des intérêts et de l'amortissement de chaque prêt.

51. On estime que les avances faites durant la présente année financière au Conseil des ports nationaux pour fins de construction d'ouvrages permanents dans les ports de Montréal et de Vancouver atteindra $422,000 Les remboursements de prêts effectués les années précédentes s'élèvent à $679,000, ce qui laisse pour l'année un crédit net de $257,000.

52. On estime que les prêts effectués pour l'établissement de soldats et pour la colonisation en général seront réduits par des paiements s'élevant à $1,333,000; en outre, on rayera une somme de $75,000 qui sera imputée sur le fonds consolidé.

53. La dette de la Société Radio-Canada envers le Dominion pour des prêts était, le 31 mars 1942, de $503,398.77. Capital et intérêts ont été entièrement remboursés au cours de l'année courante.

54. Les tableaux suivants indiquent sommairement les chiffres estimatifs nets des changements survenus dans les placements productifs durant l'année courante, ainsi que les chiffres comparatifs se rapportant aux quatre années précédentes:

PRÊTS ET PLACEMENTS PRODUCTIFS

(en milliers de dollars)

—	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42	Estimation 1942-43
Commission de contrôle du change étranger	—	—	325,000	400,000	Cr. 325,000
Loi de 1942 sur les crédits de guerre (financement du Royaume-Uni), au gouvernement du Royaume-Uni	—	—	—	—	700,000
Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques	—	—	—	—	6,000
Récupération du temps de guerre, Ltée	—	—	—	—	10,800
Commission canadienne de la laine, Ltée	—	—	—	—	700
Corporation de stabilisation des prix des denrées	—	—	—	—	5,000
Ministère des Munitions et approvisionnements—Avances en faveur des corporations de denrées et autres sociétés	—	—	9,891	24,657	15,371
Commission du prêt agricole canadien	2,834	2,288	838	Cr. 975	Cr. 1,800
Lois fédérale et nationale sur le logement —Prêts	2,657	4,393	3,805	2,644	246
Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938—Prêts	815	3,111	1,718	332	Cr. 376
Provinces—Prêts sur le logement, 1919	Cr. 105	Cr. 699	Cr. 1,634	Cr. 740	Cr. 93
Provinces—Sous le régime des lois de secours	14,985	12,566	1,514	Cr. 217	Cr. 379
Province de la Saskatchewan—Commission d'énergie électrique	—	—	58	Cr. 4	Cr. 4
Province de l'Alberta—Subventions versées en trop	—	—	—	—	Cr. 69
Conseil des ports nationaux	692	947	Cr. 333	Cr. 980	Cr. 257
Chemins de fer Nationaux du Canada	3,841	21,479	105,573	251,723	130,940
Etablissement de soldats et colonisation générale—Prêts	Cr. 749	Cr. 1,116	Cr. 1,139	Cr. 1,521	Cr. 1,333
Achat de matériel de chemin de fer	Cr. 1,399	8,135	14,781	Cr. 1,586	2,640
Fonds d'amortissement	4,336	Cr. 2,798	Cr. 61,963	Cr. 5,233	—
Société Radio-Canada	Cr. 50	700	Cr. 364	Cr. 283	Cr. 503
Chemin de fer Pacifique-Canadien	Cr. 211	Cr. 211	Cr. 211	Cr. 981	—
Banque du Canada—Capital-actions	820	—	—	—	—
Banque hypothécaire centrale—Capital-actions	—	250	—	—	—
Marine marchande de l'Etat	—	—	750	Cr. 750	—
Total net des avances	28,466	49,045	398,284	666,086	541,883
Moins les réductions:					
Prêts pour l'établissement de soldats et la colonisation générale	−895	−1,643	−1,011	−271	−75
Commission de prêt agricole canadien —Capital actions	−14	−11	−12	−10	−8
Prêts à la province de Saskatchewan, assistance aux régions desséchées, 1934-1935	—	−1,374	—	—	—
Réserves pour pertes éventuelles sur les remboursements des prêts et avances productifs	—	—	−25,000	−25,000	−25,000
Variation nette des placements productifs	27,557	46,017	372,261	640,805	516,800

LANCEMENT D'EMPRUNTS

55. On estime qu'au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1943 le Gouvernement émettra des obligations au montant de $2,456,449,471 (y compris une augmentation de $30,000,000 de bons du Trésor en circulation mais non le montant total des émissions périodiques de bons du Trésor destinées au remboursement des bons du Trésor en cours, et comprenant seulement le montant net des certificats de dépôts émis au cours de l'année). A l'exception d'une émission de 90 millions de dollars vendue à New-York pour racheter en partie, avant la date de l'échéance, les obligations 5 p. 100 au montant de 100 millions de dollars, toutes les émissions ont été vendues sur le marché canadien. On estime à $462,168,089 le montant des obligations du Dominion qui seront cette année rachetées à même le produit des nouvelles émissions. Le solde de ce produit, $1,994,281,382, moins les frais de

lancement, fournira des espèces pour les dépenses directes et indirectes encourues du fait de la guerre.

56. Le tableau suivant indique en détail les montants et les conditions des nouvelles émissions, ainsi que les prix obtenus:

EMPRUNTS LANCÉS EN 1942-1943

Date de l'émission	Date de l'échéance	Intérêt	Où payable	Coût		Rendement		Montant de l'émission
				Au public	Au gouvernement	Au public	Au gouvernement	
1942		%		$	$	%	%	$
15 avril.....	15 avril 1943	1	Canada	—	100·00	—	1·00	250,000,000
15 avril.....	15 avril 1944	1½	Canada	—	100·00	—	1·50	100,000,000
1er mars (1).	1er sept. 1944	1½	Canada	—	100·00	—	1·50	92,831,000
1er juillet....	1er juillet 1943	4	Canada (Terres scolaires)	—	100·00	—	4·00	33,293,471
1er nov.....	1er mai 1946	1¾	Canada	100·00	(x)	1·75	(x)	(2) 145,800,000
1er nov.....	1er nov. 1956	3	Canada	100·00	(x)	3·06	(x)	(2) 845,700,000
1943								
15 janv.....	15 janv. 1948	2½	New-York	100·00	99·25	2·50	2·66	30,000,000
15 janv.....	15 janv. 1953	3	New-York	100·50	99·125	2·94	3·10	30,000,000
15 janv.....	15 janv. 1958	3	New-York	98·50	96·875	3·13	3·27	30,000,000
Divers.....	15 juin 1945	Certificats sans intérêts	Canada	100·00	100·00	Nil	Nil	(2) 1,825,000
Divers.....	Divers.....	Certificats d'épargne de guerre	Canada	—	—	(3) 3·00	(3) 3·00	(2) 77,000,000
Divers.....	Divers.....	¾ (Certificats de dépôts)	Canada	—	100·00	—	0·75	(2) 790,000,000
								2,426,449,471
Augmentations des bons du Trésor à court terme.....								30,000,000
								2,456,449,471

(1) Emission de juin 1942.
(2) Montant estimatif.
(3) Rendement au détenteur, à l'échéance, soit 7½ ans après leur émission.
(x) Frais définitifs du troisième Emprunt de la Victoire non encore disponibles.

57. Le troisième Emprunt de la Victoire a été placé au cours de l'année financière à l'étude. L'emprunt était le plus considérable, en espèces, jamais encore lancé au Canada. L'émission était au montant de $991,500,000 et a été vendue à 2,041,610 souscripteurs.

58. Le Dominion a institué la vente de certificats de dépôt aux banques à charte canadiennes, en juillet 1942. Ces certificats portent un taux d'intérêt annuel de ¾ p. 100 et leur date d'échéance est à 26 semaines de la date d'émission. On estime que la vente de ces certificats représentera un montant de 995 millions de dollars, dont une fraction, soit 205 millions, a été rachetée avec le produit du troisième Emprunt de la Victoire, ce qui laissera un solde estimatif en cours de 790 millions de dollars au terme de l'année financière.

59. Le tableau suivant indique en détail les rachats estimatifs d'obligations du Dominion du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1943.

RACHAT D'OBLIGATIONS DU DOMINION DU CANADA, 1942-1943

Date de l'échéance	Intérêt	Où payable		Montant
	%			$
1er mai 1942	1	Canada		250,000,000
15 mai 1942	1½	Canada		1,682,000
1er juin 1942	2	Canada		239,000
1er juillet 1942 (Terres scolaires)	4	Canada		33,293,471
15 octobre 1942	3	Canada		40,409,000
4 janvier 1943	2¼	New-York		10,000,000
15 mars 1943	5	New-York		100,000,000
1er octobre 1947 (1)	2½	Londres	(x)	435,566
1er mai 1955 (2)	3¼	Londres	(x)	734,432
1er septembre 1958 (2)	4	Londres	(x)	932,672
1er juillet 1963 (2)	3¼	Londres	(x)	657,948
Certificats d'épargne de guerre	3 (3)	Canada	(x)	21,849,000
Certificats sans intérêts	Néant	Canada	(x)	1,935,000
				$462,168,089

(x) Montant estimatif.
(1) Emission cédée par la Trésorerie du Royaume-Uni en janvier 1942. Le montant (à parité du change) acheté pendant l'année financière 1942-1943 a été annulé.
(2) Emissions cédées par la Trésorerie du Royaume-Uni en août 1941. Les montants à parité du change achetés pendant l'année financière 1942-1943 ont été annulés.
(3) Rendement au détenteur à l'échéance, 7½ ans après leur émission.

60. Au cours de la dernière année financière, on a continué à émettre, tous les quinze jours, des bons du Trésor à échéance de trois mois. La dernière émission de l'année (26 février 1943) s'est vendue à 0·501 p. 100 d'escompte. Le total estimatif de ces bons du Trésor non rachetés à la fin de l'année financière était de 300 millions de dollars, soit une augmentation de 30 millions sur le total au début de l'année.

61. Au 31 mars 1943, le taux d'intérêt moyen sur la dette fondée directe non rachetée du Dominion (y compris les bons du Trésor) s'établira à 2·60 p. 100. Ce chiffre se compare au taux moyen de 2·90 p. 100 sur la dette non rachetée à la fin de l'exercice financier précédent et représente sans doute le taux moyen le plus bas de toute l'histoire du Dominion.

DETTE PUBLIQUE

62. A la fin de l'année financière, le montant total de la dette fondée (y compris les bons du Trésor) en cours s'élèvera à $7,861,196,000. D'autres éléments du passif, d'un montant total de $1,031,944,000, constitués surtout de rentes viagères, de fonds de retraite et d'assurance, de dépôts à la caisse d'épargne postale, de fonds de fiducie et d'éventualités, seront en cours à la même date. Le passif brut de l'Etat sera donc, le 31 mars 1943, de $8,893,140,000. Cependant, le Dominion comptera à son solde créditeur, des valeurs actives de $2,586,361,000, représentant des espèces en caisse, des prêts actifs et des placements moins une réserve de $75,000,000 pour couvrir les pertes à subir lors de leur réalisation. Par conséquent, si nous déduisons le montant des valeurs actives nettes du passif brut, nous obtenons le chiffre de $6,306,779,000, qui représente la dette nette estimative du Dominion au 31 mars 1943. Cette dette nette accuse une augmentation de $2,261,558,000 sur le chiffre de l'année financière précédente ce qui, cela va de soi, est le montant du déficit global de l'année financière 1942-1943.

63. Le bilan préliminaire suivant fait voir le passif et l'actif estimatifs du Dominion au 31 mars 1943:

PASSIF AU 31 MARS 1943

(Estimatif)

Fonds de rachat des billets des banques		$ 4,016,000
Mandats-poste, bons de poste, etc., en circulation		7,000,000
Dépôts à la caisse d'épargne postale		23,000,000
Fonds d'assurance et de retraite		
Rentes viagères de l'Etat	$ 185,000,000	
Fonds d'assurance, service civil	15,900,000	
Fonds d'assurance, anciens combattants	21,400,000	
Fonds de pension	15,000,000	
Fonds de retraite	68,500,000	
Caisse d'assurance-chômage	$103,430,000	
		414,230,000
Fonds de fiducie—		
Fonds des Indiens	15,000,000	
Fonds commun des écoles	2,678,000	
Dépôt de cautionnement par entrepreneurs	9,100,000	
Autres fonds de fiducie	16,000,000	
		42,778,000
Fonds pour éventualités et spéciaux		360,000,000
Ministère du Revenu national—		
Partie remboursable après la guerre de l'impôt sur le revenu et de la taxe des surplus de bénéfices		100,000,000
Comptes de dettes des provinces		11,920,000
Dette fondée et billets du trésor non échus	7,861,196,000	
Dette flottante—		
Dette fondée échue et impayée	14,000,000	
Intérêt dû et impayé	10,000,000	
Chèques en circulation	45,000,000	
		7,930,196,000
		8,893,140,000

ACTIF AU 31 MARS 1943

(Estimatif)

Espèces, avances de fonds de roulement et autres éléments d'actif		$ 204,616,000
Dépôts spéciaux		3,000,000
Capital-actions de la Banque du Canada		5,920,000
Capital-actions de la Banque hypothécaire centrale		250,000
Prêts à la Commission de contrôle du change étranger		400,000,000
Prêts au Gouvernement du Royaume-Uni—Loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni)		700,000,000
Prêts au Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques		6,000,000
Commission canadienne de la laine, Ltée		10,800,000
Récupération du temps de guerre, Ltée		700,000
Corporation de stabilisation des prix des denrées		5,000,000
Ministère des Munitions et approvisionnements—		
Avances en faveur des corporations de denrées et autres sociétés		49,919,000
Avances recouvrables—		
Royaume-Uni et autres gouvernements alliés—		
Agriculture (Aliments)	4,615,000	
Munitions et approvisionnements—Matériel de guerre, Ltée	60,000,000	
Défense nationale—Armée	1,731,000	
Opérations d'internement	2,750,000	
Marine	11,404,000	
Aviation	8,566,000	
Ecoles spéciales de l'Aviation Royale	38,052,000	
Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique—		
Outillage du Royaume-Uni	88,755,000	
Organisme conjoint d'entraînement aérien—		
Part de l'Australie	16,917,000	
		$ 232,610,000
Commission du prêt canadien—Avances et capital-actions		34,729,000
Prêts à la Canadian National (West-Indies) Steamships Limited		450,000
Prêts en vertu des lois fédérale et nationale du logement		16,500,000
Prêts en vertu de la loi de 1938 pour favoriser les améliorations municipales		5,600,000
Prêts à la Commission du port de New-Westminster		275,000
Prêts aux provinces:		
Prêts pour construction de logements, décret du conseil du 3 décembre 1918 et amendements	$ 37,000	
Prêts pour assistance-chômage	156,896,000	
Saskatchewan—Commission d'énergie	50,000	
Alberta—Subvention payée en trop	400,000	
		157,383,000
Prêts au Conseil des ports nationaux—		
Montréal	60,100,000	
Vancouver	25,060,000	
		85,160,000

ACTIF AU 31 MARS 1943
(Estimatif)

Prêts aux gouvernements étrangers—		
Grèce	$ 6,525,000	
Roumanie	24,329,000	
		$ 30,854,000
Comptes des chemins de fer—		
Chemins de fer Nationaux—		
Avances—Loi de remboursement, 1938	111,141,000	
Avances—Loi de financement et de garantie, 1940—		
Obligations du Grand-Tronc	106,408,000	
Avances—Loi de financement et de garantie, 1941	6,698,000	
Avances—Loi de financement et de garantie, 1941—		
Achat de titres	9,890,000	
Avances—Loi de financement et de garantie, 1942	8,144,000	
Avances—Loi de financement et de garantie, 1942—		
Achat de titres	18,262,000	
Avances—Loi des crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni), 1942—Achat de titres	253,423,000	
Prêt provisoire—Loi des crédits de guerre, 1941	13,907,000	
Prêt provisoire—Loi des crédits de guerre, 1942—Bassin pétrolifère de Vermilion, Alberta	400,000	
		528,273,000
Achat de matériel loué au—		
Réseau National-Canadien—		
Accord de 1936	4,137,000	
Accord de 1940	12,896,000	
Accord de 1941	17,366,000	
Accord de 1942	625,000	
		35,024,000
Prêts pour établissement de soldats et colonisation générale		32,480,000
Avances pour graines de semence et secours		2,400,000
Capital d'exploitation des chemins de fer de l'Etat		16,772,000
Compte des détenteurs d'obligations		21,550,000
Comptes des dettes de provinces		2,296,000
Escompte non amorti et commission sur prêts		72,800,000
		2,661,361,000
MOINS—Réserve en cas d'une réalisation éventuelle à perte des avances et prêts actifs		75,000,000
		2,586,361,000
Dette nette au 31 mars 1943 (estimative)		6,306,779,000
Dette nette représentée par—		
A. Dépenses d'établissement et actif improductif au 31 mars 1943 (estimation)—		
Travaux publics—		
Canaux		240,289,000
Chemins de fer		425,959,000
Divers		311,752,000
Immeubles et matériel militaires		12,572,000
Comptes territoriaux		9,896,000
Pacifique-Canadien (ancien)		62,791,000
Fonds de garantie des chemins de fer Nationaux du Canada		298,783,000
Titres des chemins de fer Nationaux du Canada		18,000,000
Prêts improductifs—		
Canadian National Steamships		13,872,000
Conseil des ports nationaux—		
Chicoutimi	3,838,000	
Churchill	10,000	
Halifax	12,474,000	
Montréal (pont Jacques-Cartier)	5,195,000	
Québec	27,766,000	
Saint-Jean	16,817,000	
Trois-Rivières	3,742,000	
		69,842,000
Etablissement de soldats et colonisation générale		16,526,000
Avances pour graines de semence et secours		296,000
Lois de garantie sur les emprunts de la Saskatchewan pour graines de semence, 1936		2,637,000
Loi garantissant les emprunts pour graines de semence, 1937		7,136,000
Comptes improductifs divers		3,537,000
		1,493,888,000
B. Fonds consolidé—		
Solde, fonds consolidé, reporté du 31 mars 1942	$2,587,277,000	
Excédent des dépenses sur les recettes, moins les sommes indiquées au paragraphe A ci-dessus, pour l'année financière expirant le 31 mars 1943 (estimation)	2,225,614,000	
		4,812,891,000
		$6,306,779,000

64. Le tableau ci-dessous indique les diverses obligations comprises dans la dette fondée, non échue, du Dominion et que l'on estime être impayées à la date du 31 mars 1943, ainsi que le service annuel des intérêts:

DETTE FONDÉE ET NON ÉCHUE, ET BONS DU TRÉSOR, AU 31 MARS 1943 ET INTÉRÊTS ANNUELS

Date d'échéance	Taux	Lieu de remboursement	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
1943, 15 avril	1	Canada	$ 250,000,000 00	$ 2,500,000 00
1er juin	2½	Canada	20,000,000 00	500,000 00
1er juillet	4	Canada	33,293,470 85	1,331,738 83
2 juillet	1½	Canada	250,000 000 00	3,750,000 00
15 octobre	5	Canada	147,000,100 00	7,350,005 00
1944, 15 janvier	2¼	New-York	30,000,000 00	675,000 00
15 avril	1½	Canada	100,000,000 00	1,500,000 00
1er juin	2	Canada	90,625,000 00	1,812,500 00
1er septembre	1½	Canada	150,000,000 00	2,250,000 00
15 octobre	4½	Canada	50,000,000 00	2,250,000 00
16 octobre	1½	Canada	200,000,000 00	3,000,000 00
15 novembre	2½	Canada	20,000,000 00	500,000 00
1945, 1er mars	2	Canada	105,000,000 00	2,100,000 00
15 août	2½	New-York	76,000,000 00	1,900,000 00
15 octobre	4	Canada	88,337,500 00	3,533,500 00
1946, 1er février	4½	Canada	45,000,000 00	2,025,000 00
1er mai	1¾	Canada	*145,800,000 00	2,551,500 00
15 décembre	2	Canada	193,286,000 00	3,865,720 00
1947, 1er octobre	2½	Londres	‡250,705 75	6,267 64
1948, 15 janvier	2½	New-York	30,000,000 00	750,000 00
1er février	3¼	Canada	50,000,000 00	1,625,000 00
1er mars	2¼	Canada	269,879,000 00	6,072,277 50
1949, 1er février	3¼	Canada	50,000,000 00	1,625,000 00
1er juin	3¼	Canada	33,500,000 00	1,088,750 00
15 octobre	3½	Canada	138,322,000 00	4,841,270 00
1950, 1er février	3¼	Canada	50,000,000 00	1,625,000 00
1951, 1er février	3¼	Canada	50,000,000 00	1,625,000 00
15 juin	3	Canada	643,534,250 00	19,306,027 50
15 novembre	3¼	Canada	60,000,000 00	1,950,000 00
1952, 1er février	3¼	Canada	50,000,000 00	1,625,000 00
1er octobre	3	Canada	324,945,700 00	9,748,371 00
15 octobre	4	Canada	56,191,000 00	2,247,640 00
1953, 15 janvier	3	New-York	30,000,000 00	900,000 00
1954, 1er mars	3	Canada	669,658,900 00	20,089,767 00
1955, 1er mai	3¼	Londres	‡5,170,844 97	168,052 46
1er juin	3	Canada	40,000,000 00	1,200,000 00
1er juin	3	Canada	55,000,000 00	1,650,000 00
1956, 1er novembre	4½	Canada	43,125,700 00	1,940,656 50
1er novembre	3	Canada	*845,700,000 00	25,371,000 00
1957, 1er novembre	4½	Canada	37,523,200 00	1,688,544 00
1958, 15 janvier	3	New-York	30,000,000 00	900,000 00
1er juin	3	Canada	88,200,000 00	2,646,000 00
1er septembre	4	Londres	‡3,517,064 67	140,682 59
1er novembre	4½	Canada	276,687,600 00	12,450,942 00
1959, 1er novembre	4½	Canada	289,693,300 00	13,036,198 50
1960, 1er octobre	4	New-York	100,000,000 00	4,000,000 00
1961, 15 janvier	3¼	New-York	48,000,000 00	1,560,000 00
1963, 1er juillet	3¼	Londres	‡3,751,632 05	121,928 04
1966, 1er juin	3¼	Canada	54,703,000 00	1,777,847 50
15 septembre	3	Canada	55,000,000 00	1,650,000 00
1967, 15 janvier	3	New-York	55,000,000 00	1,650,000 00
1968, 15 novembre	3	New-York	40,000,000 00	1,200,000 00
Bons du Trésor, 2 avril 1943	·517	Canada	45,000,000 00	232,650 00
Bons du Trésor, 16 avril 1943	·514	Canada	45,000,000 00	231,300 00
Bons du Trésor, 30 avril 1943	·512	Canada	45,000,000 00	230,400 00
Bons du Trésor, 14 mai 1943	·508	Canada	55,000,000 00	279,400 00
Bons du Trésor, 28 mai 1943	·501	Canada	55,000,000 00	275,550 00
Bons du Trésor, 11 juin 1943	†·501	Canada	55,000,000 00	275,550 00
Certificats de dépôt	·75	Canada	‡790,000,000 00	5,925,000 00
			7,661,695,968 29	199,122,036 06
Certificats d'épargne de guerre	**3	Canada	‡186,500,000 00	5,595,000 00
Timbres d'épargne de guerre	.....	Canada	‡4,000,000 00	—
Certificats ne portant pas intérêt	.....	Canada	‡9,000,000 00	—
			7,861,195,968 29	204,717,036 06
Payable au Canada			$7,409,505,720 85	94·25%
Payable à New-York			439,000,000 00	5·59%
Payable à Londres			12,690,247 44	0·16%
			$7,861,195,968 29	100·00%

* Estimation. † Taux estimatif. ‡ Montant estimatif.

** 3 p. 100 sur valeur d'achat si conservés jusqu'à maturité (7½ ans) à partir de la date d'émission.

[L'hon. M. Ilsley.]

OBLIGATIONS INDIRECTES

65. Les obligations et les débentures garanties par le Dominion et détenues par le public le 31 mars 1943 atteindront, estime-t-on, un total de $716,348,777, soit une diminution de $102,482,940 au cours de l'année financière sur laquelle porte le présent exposé. Ce fléchissement provient surtout de l'acquisition des titres de la Compagnie des chemins de fer Nationaux que possédait le gouvernement du Royaume-Uni, acquisition faite en vertu de la loi sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni) 1942, et du rachat au moyen de prêts consentis par le Gouvernement d'obligations ferroviaires garanties.

66. Seront également impayées à la fin de l'année financière d'autres obligations éventuelles contractées en vertu des lois concernant l'assistance, les graines de semence et d'autres sujets.

67. En vertu d'un décret du conseil du 10 juillet 1942, la Corporation de la stabilisation des prix des denrées, qui est une compagnie d'Etat, a été autorisée à garantir le principal et les intérêts de certaines avances obtenues d'une banque à charte par tout acheteur de houille, de coke ou de briquettes pendant l'été de 1942. La responsablilté de la Corporation ne porte que sur 20 p. 100 des avances consenties par chaque banque, jusqu'à concurrence d'une somme globale de 5 millions de dollars. Le montant impayé de ces avances au 31 janvier 1943 était de $622,828, et la responsabilité éventuelle de la Corporation représentait une somme de $124,566.

68. En vertu d'un décret du conseil du 9 octobre 1942, la Corporation de la stabilisation des prix des denrées a été autorisée à garantir certaines avances obtenues de banques à charte par toute personne occupée à produire du bois en grumes ou du bois scié. La responsabilité de la Corporation est limitée à 15 p. 100 du total des avances consentis par chaque banque, jusqu'à concurrence d'une somme globale de $2,500,000. Le montant impayé de ces avances au 31 janvier 1943 était de $238,-288 et la responsabilité éventuelle de la Corporation représentait une somme de $35,-743.

69. Les avances garanties faites par les banques à la Commission canadienne du blé et non remboursées le 13 février 1943 s'élevaient à $91,880,239. Cette somme représente la dette brute de la Commission envers les banques et est principalement constituée par l'achat des récoltes de blé de 1939, 1940, 1941 et 1942. La garantie accordée par l'Etat à la Winnipeg Grain and Produce Clearing Association Limited et mentionnée dans les exposés budgétaires antérieurs est toujours en vigueur. Toutefois, cette garantie n'entraîne pas de déboursés au jour le jour, étant donné qu'on verse des couvertures à la Clearing Association.

70. En vertu d'un décret du conseil adopté en 1942, la Commission canadienne du blé a été autorisée à faire l'achat de graine de lin, de fèves soya, d'avoine et d'orge. Pour le financement de ces opérations, elle a obtenu de certaines banques à charte des avances garanties. Les montants de ces avances garanties étaient à la date du 13 février 1943, de $7,444,-191 pour la graine de lin, de $1,032 pour les fèves soya et de $227,257 pour l'avoine et l'orge.

71. Avant la cessation (le 1er octobre 1940) des opérations effectuées sous le régime de la loi garantissant des emprunts pour la réfection de maisons, les banques et d'autres institutions de prêt autorisées avaient effectué 125,724 prêts à des propriétaires de maisons en vertu des dispositions de la loi en question et le montant global de ces prêts était de $49,959,-055. L'obligation éventuelle du Dominion résultant de ces avances est limitée à 15 p. 100 du chiffre global de ces prêts consentis par des institutions autorisées, mais étant donné que le solde de ces prêts non remboursés le 31 mars 1943 sera réduit à 3 millions de dollars, l'obligation éventuelle de l'Etat se trouve limitée à cette somme. Jusqu'au 31 janvier 1943, on a payé une somme globale de $361,-503 en règlement de 1,047 réclamations en remboursement de pertes. Au prorata du chiffre global des prêts, les pertes totales ne représentent que ·724 p. 100.

72. Le plan d'agrandissement des habitations a été établi en vertu des dispositions de la Loi des crédits n° 5 de 1942. Il prévoyait des

prêts bancaires d'au plus 2 millions sous l'empire de règlements analogues à ceux qui régissent l'application de la Loi garantissant des emprunts pour la réfection de maisons, aux fins de financer l'établissement d'autres maisons à un seul logement par la réfection ou l'agrandissement d'un immeuble utilisé entièrement ou partiellement comme habitation, lors de la demande de prêt. Le public commence à tirer avantage du plan et on a accordé vingt-six prêts. La somme globale de ces prêts jusqu'au 15 février 1943 était de $55,385. Les obligations du fédéral résultant de ces avances sont limitées à 15 p. 100 de la somme de ces prêts consentis par les banques, soit $8,307. Les banques n'ont présenté aucune demande d'indemnité pour pertes.

73. En vertu de la Loi sur le logement, 1935, et de la Loi nationale sur le logement, 1938, le Gouvernement a accepté et accepte encore certaines obligations résultant des conventions qu'il a conclues avec des institutions de prêt. Bien qu'elles ne constituent pas une garantie, ces obligations peuvent cependant passer pour des engagements imprévus ou indirects. Le contrat détermine la façon dont le Dominion et les institutions de prêts supporteront les pertes relatives à un prêt. En principe général, le fédéral supporte les deux tiers de la perte si à l'époque où la perte est subie, le principal de la somme à rembourser, moins toute autre somme due, dépasse le montant de l'avance faite par l'Etat. En ce qui regarde les petits prêts (les sommes d'au plus $4,000, quand il s'agit d'une habitation pour une seule famille ou de sommes d'au plus $700 par pièce habitable, quand il s'agit d'une habitation pour plusieurs familles), le pourcentage de la perte que supportera le fédéral ne dépasse pas 80 p. 100 et n'est pas inférieur à 50 p. 100. Les dispositions ci-dessus s'appliquent aux prêts consentis sous l'empire de la Loi nationale sur le logement et de celle qui l'a précédée, la Loi fédérale sur le logement. La loi nationale sur le logement comprend une nouvelle disposition destinée à encourager le consentement de prêts minimes dans les petites localités ou les endroits écartés, ou dans telles régions ou telles autres localités que le ministre des Finances peut désigner dans n'importe quel contrat. En matière de pareilles avances, l'Etat s'est engagé par contrat passé avec certaines institutions de prêt à rembourser les pertes subies par toute institution de prêt de ce genre jusqu'à concurrence de certaines sommes fixées par le contrat et qui ne sont pas inférieures à 7 p. 100 du montant global desdits prêts effectués dans de telles régions par l'institution de prêt.

Le décret du conseil du 5 décembre 1939 portait qu'après le 1er février 1940, on ne recevrait les demandes de prêt que pour la construction d'habitations à logement unique et que lorsque l'avance ne dépasse pas $4,000.

Le crédit n° 452 inscrit dans la Loi des crédits n° 5 de 1942 affectait un million de dollars à des avances faites sous le régime de la Loi nationale sur le logement, pourvu que le montant ne dépasse pas $3,200 par maison, y compris le prêt fait conjointement par l'institution de prêt approuvée, pour la construction d'habitations, lorsque le ministre est convaincu de la possibilité de construire des logements permanents pour remédier à une insuffisance grave, sans qu'il y ait danger de créer un excédent dans l'après-guerre. Le nombre des prêts consentis le 31 janvier 1943 en vertu de la Loi fédérale sur le logement, 1935, a été de 19,015, et le montant global des prêts consentis en vertu de la Loi nationale sur le logement, 1938, s'est élevé à $78,241,380. Les pertes inscrites et remboursées jusqu'au 31 janvier 1943, au montant de $2,209 représentent la part des pertes supportées par le fédéral sur quatre prêts. La somme représente le chiffre des pertes globales résultant de l'application de la Loi fédérale sur le logement, 1935, et de la Partie I de la Loi nationale sur le logement, 1938. Ces pertes sont partiellement compensées par un bénéfice de $428 réaliser sur la vente de dix propriétés. La perte nette jusqu'au 31 janvier 1943 a donc été de seulement $1,781.

74. Voici un état des obligations et débentures et autres dettes garanties par l'Etat, et censées être en cours le 31 mars 1943:

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT DU DOMINION AU 31 MARS 1943

Echéance	Emission	Taux de l'intérêt	Montant impayé
		%	$ c.
1er fév. 1944	National-Canadien	2¼	15,500,000 00
1er mai 1944	National-Canadien	3	35,000,000 00
15 janv. 1946	National-Canadien	2¼	15,000,000 00
1er juillet 1946	National-Canadian	6½	23,754,000 00
1er avril 1948	Commission du port de New-Westminster	4¾	700,000 00
15 déc. 1950	National-Canadien	3	50,500,000 00
1er sept. 1951	National-Canadien	4½	48,022,000 00
1er fév. 1952	National-Canadien	3	20,000,000 00
1er août 1952	Commission du port de Saint-Jean	5	667,953 00
15 fév. 1953	National-Canadien	3	25,000,000 00
10 juillet 1953	Nord-Canadien	3	1,131,580 00
1er fév. 1954	National-Canadien	5	50,000,000 00
1er mars 1955	Canadian National (West Indies) Steamships Limited	5	9,400,000 00
15 juin 1955	National-Canadien	4¾	48,518,000 00
1er fév. 1956	National-Canadien	4½	67,368,000 00
1er juillet 1957	National-Canadien	4½	64,136,000 00
20 juillet 1958	Nord-Canadien	3½	5,140,323 00
15 janv. 1959	National-Canadien	3	35,000,000 00
4 mai 1960	Canadian Northern Alberta	3½	553,257 00
19 mai 1961	Canadian Northern Ontario	3½	4,157,623 00
1er janv. 1962	Grand-Tronc-Pacifique	3	26,465,130 00
1er janv. 1962	Grand-Tronc-Pacifique	4	7,999,074 00
1er juillet 1969	National-Canadien	5	56,694,000 00
1er oct. 1969	National-Canadien	5	57,719,500 00
1er nov. 1969	Commission du port de Montréal	5	19,000,000 00
1er fév. 1970	National-Canadien	5	17,333,000 00
Tirages	National-Canadien	2	356,541 00
Diverses dates 1943-1954	Obligations de la ville de Saint-Jean assumées par la comm. du port de Saint-Jean	Divers	678,729 00
A perpétuité	Capital-obligations du Grand-Tronc	5	1,673,934 00
"	Capital-obligations du Great-Western	5	1,104,167 00
"	Capital-obligations du Grand-Tronc	4	7,725,985 00
"	Capital-obligations du Northern Railway of Canada	4	49,981 00
			716,348,777 00

AUTRES OBLIGATIONS GARANTIES

	Estimation de la somme principale impayée, 31 mars 1943
Avances des banques au sujet de la caisse d'épargnes du Manitoba	$ 5,953,004
Bons du trésor du Manitoba	4,805,723
Bons du trésor de la Colombie-Britannique	626,534
Avances des banques à la Commission canadienne du blé (16 fév. 1943):	
Blé	91,880,239
Graine de lin	7,444,191
Avoine et orge	227,257
Fèves soya	1,032
Winnipeg Grain and Produce Clearing Association Ltd. Marges quotidiennes de la Commission canadienne du blé (réglées chaque jour)	—
Avances des banques garanties en vertu de la Loi garantissant les emprunts pour graines de semence, 1938	Somme non déterminée
Prêts effectués par des institutions de prêt autorisées en vertu de la Loi fédérale du logement, 1935, et de la Loi nationale sur le logement, 1938	Somme non déterminée.
Prêts consentis par des institutions de prêt sous le régime de la Loi garantissant des emprunts pour la réfection de maisons, 1935	3,000 000
Prêts consentis par des institutions de prêt autorisées en vertu du Plan d'agrandissement des maisons, (15 fév. 1943)	8,037
Réserves des banques à charte en dépôt à la Banque du Canada (17 fév. 1943)	254,832,908
Avances des banques au sujet des commandes de guerre de l'Etat—Ministère des Munitions et approvisionnements (31 janvier 1943)	1,829,607
Avances des banques au sujet des achats de charbon, de coke ou de briquette—Commission de stabilisation des prix des denrées (31 janvier 1943)	124,566
Avances des banques au sujet de la production de billes ou de bois de construction—Commission de stabilisation des prix des denrées (31 janvier 1943)	35,743
Garantie prévue par les accords conclus entre le Dominion et les provinces quant au produit de l'impôt sur l'essence dans les années financières qui se sont terminées vers le 31 décembre 1940	Somme non déterminée

B. CONDITIONS ÉCONOMIQUES AU CANADA

INDICES ANNUELS

	Années civiles						
	1926	1928	1932	1937	1939	1941	1942
Groupe I.—Indices généraux (1935-39=100)							
Volume réel des affaires	87	102	69	107	107	165	202
Volume de la fabrication	89	100	66	109	105	192	243
Mines	55	64	59	104	118	215	219
Production forestière	84	87	57	117	103	135	131
Chargements de wagons	131	148	88	106	102	129	137
Production d'énergie électrique	46	61	61	106	108	128	142
Embauchage (a)	100	111	88	114	114	152	158
Revenu national	111	130	68	106	112	160	184
Ventes au détail	(e)	(e)	92	105	105	136	154
Groupe II.—Niveau des prix et facteurs financiers (1926=100)							
Prix de gros	100	96	67	84	76	90	96
Prix des denrées agricoles	100	101	48	87	64	71	82
Coût de la vie (b)	122	121	99	101	102	112	117
Prix des actions ordinaires (b)	91	145	51	116	92	68	64
Dépôts bancaires	100	115	100	120	132	152	167
Circulation active du numéraire	100	105	81	103	111	198	268
Groupe III.—Valeur brute de la production des grandes industries (En millions de dollars)							
Agriculture	1,715	1,806	767	1,039	1,205	1,379	(c) 2,134
Production forestière	556	586	349	494	466	(c) 716	(c) 770
Pêcheries	73	71	34	51	53	(c 83	(c 104
Mines (y compris l'affinage)	277	313	265	663	663	(c) 785	(c) 792
Construction	386	488	133	352	373	640	(c) 547
Produits manufacturés	3,101	3,582	1,981	3,626	3,475	(c) 6,394	(c) 8,009
Groupe IV.—Commerce extérieur et transactions internationales (En millions de dollars)							
Exportations (excluant l'or)	1,277	1,364	498	1,012	936	1,640	(e)
Exportation nette d'or non monnayé (d)	30	40	70	145	184	204	(e)
Exportations totales, y compris l'or non monnayé	1,307	1,404	568	1,157	1,120	1,844	(e)
Importation (excluant l'or)	1,008	1,222	453	809	751	1,449	(e)
Commerce total	2,315	2,626	1,021	1,966	1,871	3,293	(e)
Excédent des exportations	+299	+182	+115	+348	+369	+395	(e)
Recettes touristiques nettes	(e)	(e)	(e)	90	78	87	(e)
Intérêts et dividendes nets versés à l'étranger	201	221	262	246	254	236	(e)

(a) 1926=100.

(b) 1935-39=100.

(c) Estimation.

(d) Revisé quant à l'or spécialisé. Ces chiffres sont compilés par la Banque du Canada d'après les rapports officiels du commerce.

(e) Non disponibles.

[L'hon. M. Ilsley.]

CONDITIONS ÉCONOMIQUES AU CANADA

INDICES MENSUELS

—		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Groupe I.—Indices généraux (1935-39=100)													
Volume réel des affaires	1940	114	109	107	119	119	122	123	130	132	133	142	143
	1941	144	145	144	153	156	164	167	172	178	179	184	194
	1942	192	193	189	198	196	200	204	206	206	207	208	221
Volume de la fabrication	1940	130	119	115	125	126	126	130	136	138	140	141	141
	1941	151	153	156	164	165	169	176	179	191	192	200	207
	1942	223	226	213	231	232	236	246	249	253	263	263	276
Mines	1940	116	110	115	138	120	133	140	158	152	155	164	154
	1941	160	156	156	150	155	180	225	258	284	300	291	261
	1942	258	248	234	227	211	196	213	217	226	196	192	210
Production forestière	1940	121	107	109	114	122	138	140	134	131	128	127	116
	1941	131	130	134	132	127	128	137	138	149	141	132	141
	1942	138	148	148	138	133	131	128	121	116	127	117	128
Chargements de wagons	1940	116	112	98	112	119	118	125	118	102	108	113	123
	1941	126	123	125	129	139	134	140	128	119	121	124	139
	1942	150	140	136	140	142	141	148	130	117	125	126	145
Production d'énergie électrique	1940	112	114	107	112	123	124	129	119	114	109	109	111
	1941	117	116	116	126	129	123	131	126	136	137	138	139
	1942	143	138	142	144	146	147	146	143	140	138	137	140
Embauchage (b)	1940	121	119	118	118	119	121	122	124	126	130	133	136
	1941	139	140	141	150	151	153	155	156	156	158	160	165
	1942	172	172	172	175	174	172	172	173	172	172	175	182
Ventes au détail (c)	1940	90	90	106	110	120	121	103	113	114	132	136	174
	1941	102	102	119	136	143	134	122	134	137	152	147	202
	1942	128	120	145	155	159	154	137	148	154	174	165	213
Groupe II.—Niveau des prix et facteurs financiers— (1926=100)													
Prix de gros	1940	83	83	83	83	82	82	82	83	83	83	84	84
	1941	85	85	86	87	89	90	91	92	93	94	94	94
	1942	94	95	95	95	95	96	96	96	96	97	97	97
Prix des denrées agricoles	1940	70	70	71	72	68	64	65	63	64	65	67	67
	1941	67	68	69	70	70	71	72	72	73	74	74	75
	1942	77	78	79	80	80	82	81	81	84	86	86	87

CONDITIONS ÉCONOMIQUES AU CANADA—*Fin*

INDICES MENSUELS

—		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Coût de la vie (d)	1940	104	104	105	105	105	105	106	106	106	107	108	108
	1941	108	108	108	109	109	110	112	114	115	116	116	116
	1942	115	116	116	116	116	117	118	118	117	118	119	119
Prix des actions ordinaires (d)	1940	91	90	90	88	73	65	66	69	76	74	74	70
	1941	71	66	67	66	64	64	68	68	71	69	69	67
	1942	67	65	62	61	62	63	62	62	63	65	68	71
Dépôts bancaires (e)	1940	142	143	139	140	139	137	136	135	138	140	140	139
	1941	146	150	149	151	154	155	154	154	153	151	153	154
	1942	156	160	166	166	160	156	156	163	169	178	189	181
Circulation active du numéraire (e)	1940	119	120	126	125	127	143	154	159	168	173	173	178
	1941	169	175	182	186	187	194	198	206	211	217	222	230
	1942	225	234	241	245	250	254	265	278	291	305	309	317
Groupe III.—Autres facteurs significatifs													
Exportations (f) (en millions de dollars)	1940	91	72	84	85	111	112	102	111	103	107	119	99
	1941	89	100	103	118	163	147	171	150	143	140	164	152
	1942	152	168	177	170	235	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....
Importations (f) (en millions de dollars)	1940	71	71	77	86	101	91	90	97	86	109	102	102
	1941	98	90	108	106	128	115	128	138	137	141	134	126
	1942	142	120	115	142	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....
Exportation nette d'or non monnayé (g) (en millions de dollars).	1940	22	12	16	18	17	15	16	18	17	19	17	17
	1941	19	15	20	14	16	18	17	13	21	17	15	17
	1942	15	17	16	14	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....	(j).....
Exportations nettes d'or non monnayé (g) (en millions de dollars).	1940	9	12	12	26	28	39	29	41	52	26	55	17
	1941	27	25	14	24	41	86	32	36	39	29	23	19
	1942	13	11	18	22	24	47	32	32	30	21	22	10
Entreprises de guerre adjugées (h) (en millions de dollars)	1940	36	43	31	21	30	61	92	76	72	152	67	103
	1941	87	56	67	192	124	80	128	96	54	134	59	103
	1942	84	113	58	113	108	118	113	124	127	151	113	114
Dépenses de guerre (en millions de dollars)	1940	13	24	(i) 33	10	24	40	39	59	67	82	72	84
	1941	88	83	(i) 104	46	90	65	108	99	91	111	120	124
	1942	145	133	(i) 208	142	205	138	190	173	207	176	210	219

(a) Indices revisés chaque saison à moins d'indication contraire.
(b) Au premier jour du mois. 1926=100.
(c) Non revisés.
(d) 1935-1939=100.
(e) D'après les indices moyens de chaque jour; indice non revisé.
(f) A l'exclusion de l'or.—Y compris exportations de produits étrangers.
(g) Revisé quant à l'or spécialisé. Chiffres réunis par la Banque du Canada d'après les rapports officiels du commerce.
(h) Entreprises adjugées par le Ministère des Munitions et approvisionnements pour le compte du Canada; y compris l'aide en capital; décembre 1942, chiffres sujets à révision.
(i) Comprend les dépenses de fin d'année.
(j) A cause des restrictions du temps de guerre, on a cessé de publier les statistiques commerciales.

M. J. H. HARRIS (Danforth): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit d'abord permis de féliciter le ministre des Finances (M. Ilsley) de son exposé budgétaire et de sa description si froidement claire de la situation au Canada. Le feu qu'il a mis dans sa péroraison a été pour bon nombre d'entre nous une révélation. Tant que nous n'aurons pas eu en cette Chambre l'occasion d'appuyer sur les dernières paroles du ministre, il nous faut, je crois, poursuivre la tâche. Dans une semaine, j'aurai le privilège d'aborder ce problème. En attendant, je me contente d'inviter la population canadienne à se bien pénétrer des paroles du ministre. Peut-être n'est-il pas allé assez loin dans ses exhortations à la population canadienne lorsqu'il lui a demandé d'accepter courageusement le fardeau qui lui est imposé. Elle doit également faire face aux besoins d'une production plus intense.

Je ne partage pas l'idée exprimée dans le premier paragraphe de son exposé, savoir que nous avons presque atteint la limite de notre capacité productive. Espérons que la Providence accordera cette année aux agriculteurs une saison aussi favorable que la dernière. Inspirons à ceux qui sont engagés dans les industries de toutes sortes, à toute notre population une idée nette des devoirs qui nous incombent. Je suis convaincu que nous n'en sommes pas encore rendus à une production maximum au Canada.

Lorsque notre population saisira bien le sens des impôts, que le timbre-poste supplémentaire d'un cent éveillera chez elle le sens de la responsabilité, elle comprendra mieux. Mais ce n'est pas suffisant. Cette Chambre a le devoir d'indiquer la véritable situation au peuple. Il ne faut pas attendre qu'il se produise quelque désastre outre-mer. C'est pourquoi, en abordant ce problème, je demande à la population canadienne de lire les quelques derniers paragraphes de l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Ilsley) où il a déployé une éloquence vraiment enflammée; qu'elle y réfléchisse et qu'elle ancre bien ces idées dans son esprit pour que, tous ensemble, nous soyons prêts et disposés à faire tout notre devoir.

Dans certains passages le raisonnement prêtait quelque peu à confusion; à mon avis, le ministre a fait preuve d'une logique élémentaire presque tout le long de son discours. Mais ce sont les faits qu'il faut surtout envisager. J'espère que pendant qu'on réfléchira sur ces questions au cours des prochains six ou sept jours, il n'y aura aucune tendance de la part de notre population, de nous-mêmes ou de la presse à vouloir laisser l'impression que tout va pour le mieux. Attelons-nous à la tâche. Car c'est ainsi que les paroles du ministre porteront fruit et que la population canadienne se livrera à une plus forte production et déploiera un effort de guerre plus considérable.

(Sur la motion de M. Harris (Danforth), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

RESTAURATION D'APRÈS-GUERRE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE RESTAURATION ET DE RÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable M. Mackenzie visant l'institution d'un comité spécial chargé d'étudier les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle et de faire rapport.

Mme DORISE W. NIELSEN (Battleford-Nord): Je n'ai que quelques observations d'ordre général à formuler ce soir avant que le ministre mette fin à la discussion sur la motion visant l'établissement d'un comité de la Chambre chargé d'étudier les problèmes de restauration et de rétablissement auxquels donnera lieu la période de l'après-guerre.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que la population de ce pays jugera qu'elle a le droit de décider de son propre avenir une fois qu'elle aura remporté la victoire. Aujourd'hui, des milliers de ses fils, sur tous les théâtres des hostilités, livrent une guerre à mort à l'ennemi afin d'assurer, d'abord, la survivance de la nation et, ensuite, leur droit à un avenir fait de progrès dans la voie démocratique.

Le progrès démocratique de toute nation est, dans une très large mesure, fonction de la volonté de sa population d'assurer ce progrès. Il dépend largement de l'aptitude de la population à comprendre qu'elle doit s'engager dans telle ou telle voie avant de pouvoir réaliser ce progrès. Les dix dernières années ont beaucoup appris aux Canadiens. Aujourd'hui, ils comprennent la tâche qui leur incombe et ils ont la volonté de la mener à bonne fin. Pour ma part, je suis d'avis qu'en ce moment où s'avance à pas rapides la grande crise qui exigera de la nation qu'elle fournisse un effort complet pour s'assurer la victoire finale, il serait sage d'instituer, dès maintenant, à cette étape-ci de la guerre, des comités de la Chambre chargés de déterminer quelques-uns de nos problèmes les plus pressants. J'aurais aimé voir des comités de cette Chambre rédiger une déclaration des droits des ouvriers, car ces derniers seront encore appelés à contribuer beaucoup avant que nous remportions la victoire finale. Je verrais avec plaisir le comité trouver d'autres moyens de cimenter les relations entre le

Gouvernement et les administrateurs et le travail. Il pourrait également s'occuper davantage des difficultés qui assaillent encore l'agriculture et élaborer un programme proportionné aux besoins de la classe agricole. Puis ces comités devraient, au moyen de textes législatifs inscrits dans nos Statuts, indiquer les mesures nécessaires à prendre pour construire sur des bases permanentes l'édifice qui nous sera bien utile lorsque la paix reviendra.

Nous pourrons jouir de la sécurité et procéder au rétablissement social et économique après la guerre dans la mesure de ce que nous accomplirons maintenant en tant que nation. Il faut poser les bases de notre vie nationale maintenant si nous voulons être assurés de la stabilité à l'avenir. Nous savons, du moins ceux qui jettent un regard en arrière sur les dernières années écoulées, que l'évolution mondiale est très rapide, que nous franchissons une route que nous espérons n'avoir jamais à parcourir de nouveau. Si nous tenons compte de la réalité nous reconnaîtrons qu'à la sortie du présent conflit nous serons encore un puissant état capitaliste, cependant j'oserai dire que la nation canadienne sera bien différente de ce qu'elle était en 1939, à la fin des hostilités.

Le Gouvernement a jugé bon d'imposer une certaine réglementation à l'entreprise privée en vue de remporter la victoire, et pour le moment l'entreprise privée a jugé à propos d'accepter cette réglementation à cause de l'état de guerre. La question qui se pose à tout comité chargé d'étudier la reconstruction d'après-guerre est de savoir quel degré de contrôle doit être jugé nécessaire pour l'avenir. Tout comité de cette nature doit se demander s'il est dans l'intérêt général de la nation de maintenir ces contrôles modérés nécessaires à notre effort de guerre de manière à ce qu'il soit possible de relever les niveaux d'existence et de sécurité pour toute la population, ou si les entreprises privées ou les intérêts corporatifs seront assez puissants après la victoire pour retourner en arrière et détruire tout ce que nous avons édifié en vue de l'unité nationale au cours de ces années de guerre. S'il en était ainsi, il ne nous resterait plus, suivant toutes les lois qui régissent l'économie politique, qu'une seule route à suivre: la route du retour, une route qui nous mènera vers une ère de concurrence effrénée et excessive, qui nous entraînera vers l'abîme dans lequel nous avons sombré dans les années qui ont suivi 1930.

Un comité sur la reconstruction doit envisager cette question des contrôles avant de songer à des perspectives d'existence grandiose pour l'avenir. Le plus grand et le plus puissant rempart sur lequel notre pays peut compter est, à mon avis, la détermination prise

[Mme D. W. Nielsen].

dans la Charte de l'Atlantique et l'espoir que nous partageons avec les autres Nations Unies de collaborer avec elles durant la période d'après-guerre pour assurer aux populations des Nations Unies le progrès, non seulement dans le domaine culturel, mais aussi dans les domaines économique et social. Au cours de la période de restauration après la guerre nous devons, comme pays, tendre à atteindre un maximum de progrès paisible et bien ordonné. Voilà, monsieur l'Orateur, le but que nous voulons atteindre. Durant la guerre le gouvernement de notre pays n'a pas craint d'avoir recours à de nouvelles méthodes. Il n'a pas craint de mettre à l'essai de nouvelles mesures. Après la guerre, nous serons en face d'un monde nouveau et de nouvelles conditions qui seront dans une large mesure le résultat de nos propres actes. Nous ne devrons pas alors nous accrocher aux vieilles méthodes simplement parce qu'elles nous sont familières. Durant la période de restauration après la guerre le Gouvernement canadien devra aborder les problèmes avec réalisme comme il l'a fait durant la guerre et ne pas craindre d'avoir recours à de nouvelles méthodes et à de nouvelles entreprises.

Le Canada, certes, a été le premier pays à essayer le contrôle des prix comme moyen de prévenir l'inflation et il y a réussi dans une large mesure. Ce serait une belle page à écrire dans l'histoire des années à venir, si le gouvernement canadien pouvait être un des premiers à appliquer des nouvelles méthodes de contrôle pour assurer à ses propres citoyens un emploi rémunérateur comme première mesure de restauration après la guerre. Il en peut trouver les moyens.

La Charte de l'Atlantique qui garantit aux populations des Nations Unies la coopération et la collaboration soutenues entre elles a été conçue en temps de guerre. Je suis d'avis que les relations commerciales et pacifiques entre notre pays et les autres dépendent de la collaboration et de la coopération soutenues entre les Nations Unies. Tous les vœux que pourra émettre le comité sur la restauration doivent être fondés sur la mise en pratique rigoureuse de la Charte de l'Atlantique et de tout ce qu'elle représente.

Je le répète, monsieur l'Orateur, quelles que soient les propositions formulées par le comité en vue de la restauration d'après-guerre, il faudra les faire connaître le plus tôt possible à la population canadienne. Je crois avec bien d'autres que les conclusions d'un comité ne peuvent avoir de vertu tonifiante que dans la mesure où elles peuvent rallier les suffrages de la nation. C'est pourquoi je suis d'avis que les vœux de ce comité devront être communiqués au peuple canadien afin que puisse s'amorcer dans le public

la libre discussion des questions qu'il importe de régler. C'est la seule façon dont il sera possible de saisir le comité des vœux des différents groupes pour que le comité soit à son tour en mesure d'incorporer ces vœux à ses conclusions.

Je me demande si les gens comprennent maintenant à quel point ils subissaient avant la guerre l'influence de la propagande ennemie. Dans les années qui ont précédé le conflit, Hitler visait avant tout à convaincre les nations que les peuples de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et leurs chefs étaient les ennemis des autres pays. Hitler a tout fait pour isoler les populations de l'U. R. S. S. et il y est parvenu dans une grande mesure. Il serait déplorable, qu'après ces années de guerre, nous revenions à nos façons de penser d'avant-guerre. Il serait déplorable qu'après avoir remporté la victoire militaire que nous escomptons, nous permettions à Hitler de remporter une victoire idéologique en continuant de miner la confiance que la guerre a affermie entre les Nations-Unies.

Aujourd'hui le peuple soviétique et le peuple anglais ont conclu un pacte de sécurité collective qui les engage à préserver la paix entre eux durant vingt ans. J'espère bien vivement que nous saurons respecter ce pacte et faire tout en notre pouvoir pour le mettre en œuvre. C'est, à mon sens, une des plus solides garanties de progrès social et économique non seulement en notre pays mais dans tous les pays qui partagent nos aspirations.

Je tiens aussi à recommander à ce comité de restauration de se méfier des récriminations susceptibles de surgir en certains milieux contre toutes ces mesures de réforme qu'on pourra qualifier de législation socialiste ou d'allure radicale. Les membres de cette Chambre ne sont peut-être pas sans savoir qu'un mouvement a déjà pris corps où des éléments de dissidence tendent à saper la confiance qu'éprouvent les unes envers les autres les Nations Unies. Déjà paraissent dans nos journaux des articles de fond qui tentent d'implanter dans l'esprit de la population la crainte et l'appréhension quant aux desseins de l'U.R.S.S. pour l'après-guerre, quant à la part de butin qu'elle réclamera, et quant aux doctrines qu'elle tentera d'imposer au monde à la fin du conflit. Il faut nous prémunir contre ces accusations calomniatrices et il faut mettre en garde contre elles un comité tel que celui que nous établissons. Non seulement cela, mais, dans les limites mêmes de notre pays, on lance déjà des accusations diffamantes contre les ouvriers et les organismes prolétaires. Ces accusations sont formulées par les apôtres de la conciliation et de l'apaisement qui, dans les années passées, ont cherché à semer la zizanie parmi nous et à crier à la défaite avant même que nous ayons tenté de rallier nos forces et de combattre. Et maintenant, ils tenteront de nous faire rétrograder en qualifiant de révolutionnaire chacune des réformes que nous projetons. Il faut se garder d'une telle chose et s'assurer que toute réforme possible chez une nation capitaliste sera opérée au profit du peuple de notre pays qui la réclame et s'efforce de l'obtenir. La voix de l'apaisement doit être étouffée, mes amis, maintenant et pour toujours.

Une merveilleuse occasion s'offre au peuple canadien. Nous pouvons sortir de la présente guerre plus forts que jamais, nous pouvons comme nation atteindre des hauteurs inconnues jusqu'à présent, nous rappelant toujours naturellement que la prospérité réelle d'une nation doit être jugée par le niveau d'existence de son peuple. Son éducation, sa culture, sa santé, sa sécurité et sa liberté politique et économique, voilà les choses, les seules, qui indiquent la grandeur d'une nation, et non les bénéfices de ses industries, ni l'actif de ses institutions bancaires.

Ce comité doit s'assurer que les nouvelles générations de Canadiens naîtront dans des foyers qui seront heureux de les accueillir. Les membres du comité auront la tâche d'assurer aux enfants la première place dans l'esprit et le cœur de la population, ainsi qu'une chance égale de développer et d'utiliser leurs talents personnels pour le plus grand bien de la nation. Elle consistera encore à apporter à notre jeunesse la joie et le contentement à la pensée que notre société leur réserve une place et l'occasion de mettre à profit leurs aptitudes créatrices. Elle consistera enfin à fournir à toute la population la jouissance de ce droit que lui a donné la nature de compter sur la sécurité, de fonder un foyer et d'avoir des enfants. Nos soldats démobilisés devront être l'objet de la gratitude concrète et tangible de toute la nation, nos infirmes, nos malades, nos aveugles, nos vieillards et nos veuves devront être en mesure d'obtenir les soins voulus et de vivre respectés.

Toutes ces choses sont possibles à condition que nous y mettions la détermination voulue. Comme l'a dit le poète Browning, il faut viser plus pour atteindre moins. En matière de restauration, il vaut viser aux sommets. Rien de moins ne doit nous satisfaire. Edifions un Canada non pas où les individus pourront en toute liberté poursuivre leurs fins égoïstes, mais où toute la nation se donnant la main pourra marcher de l'avant avec la conviction de travailler au bien commun.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des pensions et de la santé nationale): A la

suite du vibrant exposé que mon collègue le ministre des Finances (M. Ilsley) vient de nous faire de la situation financière du pays, j'estime que ce serait porter préjudice à la Chambre et peut-être à moi-même que de me lancer en ce moment dans une analyse complète du débat actuel. Je prends la parole dans le seul but de remercier les membres de la Chambre et surtout les honorables députés qui ont participé au débat de quelques-unes des propositions les plus pratiques que j'aie entendu formuler au cours de mes vingt-trois ans de carrière parlementaire. A peine avons-nous pu discerner la moindre teinte politique au cours de toute la discussion. Je suis convaincu que le comité, lorsqu'il sera constitué, profitera immensément des idées exprimées en cette occasion.

Un mot sur l'histoire de ces divers comités. Le 2 décembre 1939, c'est-à-dire à peine un mois après le début de la guerre, on a formé le premier comité du Cabinet sur la démobilisation et le rétablissement. Peu après, en février 1941, l'ordre de renvoi de ce comité a été modifié pour permettre la nomination d'un comité de restauration et les membres en ont été choisis le 2 septembre 1941. La formation du comité du Cabinet a provoqué l'organisation d'un comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement et cet organisme ainsi que ses dix sous-comités a accompli, au cours des deux ou trois dernières années, la plus grande partie du travail se rapportant à l'établissement de nos soldats, à leur retour. Hier, quelqu'un a dit sans réflexion suffisante, qu'on avait très peu accompli dans trois ans. Je me demande si l'honorable député avait oublié que le comité parlementaire des pensions a siégé en 1941 et que ses délibérations ont amené l'adoption par le parlement d'une mesure législative que je considère, malgré ses imperfections, elle en contient, la loi des pensions la plus parfaite de l'univers.

L'an dernier, la Chambre a voté trois mesures législatives (il ne s'agit pas de décrets du conseil), la loi sur la coordination de la formation professionnelle, la loi sur la réintégration dans les emplois civils et la loi sur les terres destinées aux anciens combattants (fruit de dix-huit mois de délibérations de l'un des comités), l'une des meilleures lois que nous possédions. Et bien que plusieurs de ces comités aient terminé leurs travaux pour le moment, nous étudions encore les questions de la priorité et de la démobilisation et de l'amélioration du système d'allocations aux anciens combattants. Nous améliorons le plus vite possible, de jour en jour, l'administration au point de vue de la réintégration.

En ce qui regarde la restauration, je tiens à rendre hommage à l'excellente besogne accomplis par les six Canadiens distingués qui, avec l'aide d'environ cent assistants et conseillers ont étudié non seulement tous les problèmes relatifs à notre économie nationale au pays, mais aussi tous ceux qui ont été mentionnés au cours du débat: l'érosion du sol, l'électrification rurale, le bassin de la Ganaraska, de cours d'eau du Manitoba, d'affluents du Saint-Laurent et de cours d'eau du pays entier; en agriculture, avec la collaboration et les excellents conseils de mon distingué collègue le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), dans le domaine des mines et ressources, avec l'aide de mon collègue le ministre des Mines et ressources (M. Crerar), dans le domaine des entreprises publiques, sous la direction de l'ingénieur en chef du ministère des Travaux publics, des bureaux de placement, sous la direction compétente de M. Tom Moore, dont les services nous font malheureusement défaut depuis quelques mois —mais un autre excellent homme de Vancouver que je connais bien, M. Percy Bengough, continuera son œuvre et fera tout son possible pour protéger les ouvriers. Quelqu'un des honorables vis-à-vis a dit l'autre soir qu'on pourra perdre de vue les intérêts des classes ouvrières. Les classes ouvrières seront convenablement et suffisamment représentées. Il en va de même de l'agriculture. Nous nous efforçons de faire représenter les intérêts de toute la population canadienne. Le travail se poursuit. Nous avons maintenant un sous-comité du comité consultatif économique qui coordonne les travaux de ces divers organismes qui font tous rapport à mon très honorable et distingué chef le président du conseil privé du Canada (M. Mackenzie King). On voit donc que nous avons maintenant un effort coordonné en ce qui concerne les problèmes de la restauration.

La restauration n'est pas la même chose que la sécurité sociale. Elle constitue l'aspect positif de la question. La restauration est pour le Gouvernement un aiguillon qui l'incite à élaborer des programmes pratiques, à veiller à ce que des emplois rémunérateurs ou, si vous voulez, les conditions les meilleures d'emploi, soient créées pour ceux qui sont capables et désireux de travailler; la sécurité sociale n'entre en jeu que pour les très jeunes ou les très vieux ou pour les malades, les blessés, les infirmes ou les invalides. C'est un aiguillon pour le Gouvernement et c'est pourquoi le rapport Beveridge, si brillant et si bien conçu qu'il soit, n'est pas une solution complète aux problèmes nationaux. Le rapport Beveridge ne vaut que comme sauvegarde de la sécurité sociale, quand des mesures positives de restauration ont échoué dans une certaine mesure. Une coordination parfaite entre les programmes de restauration et ceux de sécurité sociale s'im-

pose et c'est ce que le Gouvernement s'efforce d'obtenir grâce aux efforts des comités du Parlement, lesquels ont la suprématie sur tous les comités du dehors; aussi, les vœux qu'ils formuleront exerceront une énorme influence sur le Gouvernement. L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a demandé l'autre soir quel est le statut de ce comité. A cela je réponds que lorsque ce comité soumettra des vœux au Gouvernement, celui-ci les étudiera avec la plus sincère et la plus profonde attention. Ce comité de la restauration fera exactement ce que le comité des pensions a fait il y a deux ans; il fera appel aux membres du comité de restauration, aux membres du comité consultatif économique, à des gens d'autres régions du Canada et étrangers à l'autorité provinciale si vous voulez, et ils soumettront des vœux soigneusement pesés au Gouvernement. Le Gouvernement sera alors en possession des faits et arrêtera ses programmes. Il est ridicule de demander maintenant au Gouvernement d'exposer ses programmes relativement à la restauration. Tout ce qu'une administration peut faire pour le moment c'est d'avoir des idéals et des objectifs et c'est ce que possèdent, je pense, tous les membres de la Chambre.

L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a condamné l'entreprise privée et d'autres en ont fait l'éloge. Or, monsieur l'Orateur, mon attitude pourrait bien se trouver à mi-chemin entre ces deux conceptions. Je pense que la liberté d'entreprise est maintenant chose du passé, que l'entreprise dirigée est le principe qui devra guider les gouvernements de demain. Il ne faudra jamais laisser le capital dominer sans frein, il ne faudra jamais laisser exploiter les ressources naturelles et humaines de la façon dont elles l'ont été quelquefois dans le passé chez nous. Il s'agit donc ici d'un programme visant à nous rendre prêts à toute éventualité.

Je remercie de nouveau la Chambre de l'appui qu'elle a accordé à cette résolution, et je remercie les honorables députés des paroles bienveillantes qu'ils ont bien voulu adresser au motionnaire.

(La motion est adoptée.)

CHEMINS DE FER ET MARINE MARCHANDE

NOMINATION D'UN COMITÉ PERMANENT CHARGÉ DE S'OCCUPER DES COMPTES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES ENTREPRISES DE TRANSPORT APPARTENANT À L'ÉTAT

L'hon. J.-E. MICHAUD (ministre des Transports) propose:

Que l'article 63 du Règlement de la Chambre des Communes, relatif à l'institution des comités permanents de la Chambre, soit modifié en ajoutant aux comités permanents de la Chambre, pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine que l'Etat possède, exploite et contrôle auquel seront déférés les comptes, les prévisions budgétaires et les projets de lois qui auront trait, pendant la présente session, aux Chemins de fer Nationaux du Canada, aux Canadien National (West Indies) Steamships, aux Lignes aériennes Trans-Canada, pour que le Comité les étudie et fasse rapport à la Chambre; pourvu, toutefois, que rien, dans la présente motion, ne soit interprété comme restreignant en aucune manière le droit complet de discussion au Comité des Subsides; et que ledit Comité se compose de: MM. Donnelly, Dubuc, Durocher, Emmerson, Ferland, Gray, Hanson (Skeena), Harris (Danforth), Hazen, Howden, Howe, Jackson, Lockhart, McCulloch, Maybank, Nicholson, Parent, Pouliot, Roebuck, Ross (Middlesex-Est), Sanderson, Shaw et Sissons.

M. l'ORATEUR: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion? Motion adoptée.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je désire discuter cette motion durant quelques minutes.

M. l'ORATEUR: J'ai déclaré la motion adoptée, mais peut-être l'honorable député ne m'a-t-il pas entendu.

M. CHURCH: Avant l'adoption de cette motion, le ministre pourrait peut-être nous dire un peu comment on va procéder. Lors de la formation d'un comité analogue, du temps de feu M. Graham, qui s'intéressait beaucoup à ce travail, il fut entendu que tout honorable député qui portait intérêt à cette question des chemins de fer pourrait assister aux séances et poser des questions. C'est ce qui se fit durant quatre ou cinq ans. Or je crois savoir que cette coutume a été abandonnée. Il en résulte que les membres de cette Chambre n'ont guère l'occasion de présenter des propositions ou de faire entendre des critiques d'ordre pratique au sujet de notre grand service public. Voici que nous sommes en guerre. Depuis le début des hostilités jusqu'à la fin de 1940, soit durant une période d'un an et quatre mois, le chemin de fer Pacifique-Canadien, a, d'après un document déposé, obtenu du gouvernement pour travaux de guerre, pendant seize mois, $2,750,000, et les chemins de fer Nationaux du Canada, $2,500,000, soit plus que les recettes qu'ils avaient touchées durant les quatre années de la dernière guerre. Je me permets de dire, en toute déférence, que ce comité devrait tenir compte des propositions et même des résolutions émanant des simples députés. Ainsi, je crois que le Gouvernement ferait bien de songer à la possibilité de mieux traiter les soldats. Le régisseur des transports a émis une ordonnance supprimant certains trains en février, et je crois savoir qu'elle restera en vigueur ce mois-ci. Cela n'est sans doute que juste, étant donné que l'hiver a été très

rigoureux, mais pourquoi met-on en fin de semaine des trains supplémentaires à la disposition des civils mais non pas des militaires? Je crois savoir que des soldats stationnés au camp Borden n'ont pas quitté cet endroit depuis Noël. Plusieurs d'entre eux sont pères de famille. J'en connais un dont l'épouse a eu un enfant l'autre jour, mais qui n'a pu se rendre chez lui en cette occasion.

Je crois aussi qu'on devrait étudier certains cas spéciaux chez les militaires. J'estime, par exemple, que plusieurs des trains militaires que j'ai vus à Brockville et à d'autres endroits, sont loin d'être satisfaisants. Néanmoins, pendant qu'on interdit les voyages aux soldats, nous voyons presque tous les jours dans les journaux qu'un jeune athlète canadien est transféré d'Hamilton à Victoria, pour participer à des concours, qu'il est ensuite renvoyé à Hamilton et qu'on l'envoie finalement à Halifax. Cela se passe au moment même où l'on interdit absolument les voyages aux soldats.

Je ne veux pas retarder l'adoption de cette résolution, mais après tout ce service d'utilité publique a coûté beaucoup d'argent aux contribuables canadiens et l'on ne nous fournit jamais l'occasion d'en parler sauf peut-être deux ou trois jours avant la fin de la session, alors qu'une heure à peine est consacrée au rapport du comité. Les chemins de fer sont actuellement si prospères que le public a droit, je crois, à une réduction du prix des billets. On ne permet à aucun de solliciter une place dans les automobiles qui passent sur les routes. Ils ne peuvent franchir plus de cinquante milles à la fois en autobus, et il en résulte que les soldats à destination du Camp Borden doivent descendre à une distance d'environ douze milles de Barrie pour faire comme ils le peuvent le reste du parcours. Les chemins de fer devraient être en mesure de transporter gratuitement les soldats et leurs familles en fin de semaine. Dans le moment, un soldat doit débourser $2.25 pour se rendre de Camp-Borden chez lui à Toronto afin d'y passer la fin de semaine et s'il désire visiter sa famille au cours de son dernier congé, il lui faut verser presque toute la solde d'une semaine.

Puis, que va faire le gouvernement au sujet du désastre d'Almonte? Y a-t-il deux autorités qui régissent nos chemins de fer, le commissaire des chemins de fer et le régisseur des transports? Quelles sont leurs fonctions respectives?

Et il y a la marine marchande; nous devrions y voir. Nous avons des bateaux qui font la navette entre Toronto et Port-Dalhousie; or, l'un de ces bateaux n'est plus en état de naviguer. Je crains qu'il n'arrive quelque accident, car il y a bien des années qu'il est en service. Il ne convenait pas au détroit de Northumberland; c'est pourquoi on l'a affecté au service de navigation entre Port-Dalhousie et Toronto, tandis qu'on fournissait un gros transbordeur pour le détroit de Northumberland. Je n'y vois pas d'inconvénient; nous nous réjouissons de ce qu'on ait obtenu ce transbordeur, mais il semble bien que tout vieux bateau quelconque est assez bon pour navigueur sur le lac Ontario. Il est étonnant qu'il ne se soit pas encore produit d'accident; mais si on lit les journaux, on se rappelera qu'il a failli s'en produire. J'affirme qu'on ne renseigne pas suffisamment le public sur ce service de transport, car c'est le public qui en est l'administrateur et le propriétaire. Que faisons-nous pour encourager le tourisme? Nous n'avons jamais l'occasion de débattre ces questions et à titre de défenseur de l'étatisation au pays, je demande qu'on accorde un meilleur service au contribuable qui a acquitté toutes ces dépenses de capital et qui en outre doit payer des frais élevés de transport.

Une autre question est celle du service suburbain de transport par vapeur. Toutes les grandes villes, comme New-York, Philadelphie, Chicago, Baltimore et ainsi de suite, ont un service de ce genre; et ce service a contribué au développement des banlieues de ces villes. Prenons le cas du service suburbain de la ville de Montréal. Je ferai remarquer qu'en vertu de la loi des chemins de fer toutes les autres municipalités ont droit aux mêmes avantages en s'adressant aux Commissaires du transport. Il n'en reste pas moins que Montréal est à peu près la seule ville à avoir un tel service.

J'exhorte le ministre à étudier attentivement la question du transport à vapeur suburbain dans le cas des grandes villes, convaincu que je suis qu'un tel service contribuerait beaucoup à remédier au problème du logement. Toronto possède, pour desservir les environs, un réseau de chemins de fer électriques et d'autobus, réseau qui est devenu la propriété de la ville. C'est à ce réseau qu'on doit l'établissement des collectivités de la périphérie, de sorte que North-York, East-York et West-York sont dans une large mesure à l'intérieur des circonscriptions suburbaines. Des divisions rurales sont ainsi devenues des divisions urbaines. Alors qu'on dispose des sommes voulues pour les frais d'établissement et d'entretien des chemins de fer Nationaux, qu'on nous dote d'un système plus moderne afin de résoudre ce problème après la guerre.

J'ai assisté à une ou deux séances du comité, et j'ai été grandement déçu. Tous les membres fumaient le cigare, semblait-il, et déployaient à certains moments beaucoup de gaieté. On se serait cru à un spectacle de

music-hall, tellement les membres étaient gais. Ils abordaient tel ou tel détail, mais ils obtenaient très peu de renseignements. J'ai lu les rapports quotidiens du comité et tout ce que je puis dire, c'est que si c'est ainsi que nous allons étudier les entreprises de service public, nous avons besoin d'adopter quelque autre régime. Le Pacifique-Canadien ne dirigerait pas ses affaires sans plus ample étude.

Une autre question qu'il faudrait étudier, c'est celle de la vérification. Nous avons bien notre auditeur général, mais je ne crois pas qu'il exerce aucun contrôle, car les compagnies de chemins de fer ont leurs propres vérificateurs. Devant le comité, ils présentent les comptes des hôtels, de l'entretien et de capital, ils répondent aux questions, mais c'est à peu près tout. Puis vers la fin de la session le comité soumet son rapport à la Chambre. A mon avis, si le système des comités doit être un succès, et c'est là un cas où il n'a jamais réussi, il doit changer sa manière d'agir. On ne connaît pas assez dans le détail ce que contient le rapport soumis à la Chambre.

Je n'ai pas l'intention d'empêcher l'adoption de la motion, mais j'espère que le nouveau ministre étudiera ces questions. Je désire savoir si les simples députés auront le privilège d'assister aux séances du comité bien qu'ils n'en fassent pas officiellement partie.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant que le ministre réponde, puis-je réitérer avec insistance ce que vient de dire l'honorable député de Broadview (M. Church). Le pays est fort curieux de connaître quelle délimitation d'autorité existe entre le régisseur et les membres de la Commission des transports. Je me lève tout simplement pour prier le ministre de prêter considération à cette question dans sa réplique et d'indiquer à quoi se limitent les pouvoirs et l'autorité du régisseur des transports et jusqu'à quel point ceux-ci touchent les commissaires ou concordent avec les pouvoirs et l'autorité de la commission. Il pourrait aussi nous dire si un conflit d'autorité a eu lieu entre les deux.

M. GORDON B. ISNOR (Halifax): Monsieur l'Orateur, nous n'avons que très rarement l'occasion de discuter les questions relatives à nos chemins de fer. C'est, je crois, la première occasion du genre qui nous ait été donnée depuis longtemps. Aussi tiens-je à me rallier à l'honorable député de Broadview (M. Church) quand il sollicite une étude plus appliquée de la question des services suburbains. C'est une question que j'ai maintes fois signalée, dans ses effets sur la ville d'Halifax, au vice-président de la région de l'Atlantique, au directeur général de cette même région et au nouveau ministre des Transports (M. Michaud). Etant donné la situation actuelle à Halifax, dont la population s'est fortement accrue par la venue d'un grand nombre de nouveaux citoyens, bien des gens sont contraints d'habiter la banlieue. Or, par suite des restrictions sur les déplacements en autobus, ces gens sont fort embarrassés durant la semaine pour se rendre à leur travail et pour revenir le soir dans leurs foyers.

Je n'ai pas l'intention de parler longtemps mais j'exhorte le ministre à s'occuper sérieusement de cette question. Je suis fort aise que l'honorable député de Broadview l'ait abordée et j'espère bien que le ministre voudra songer aux observations qui lui ont été adressées afin de s'assurer s'il n'y a pas quelque moyen d'améliorer le service des autobus suburbains dans la ville surpeuplée d'Halifax.

L'hon. J.-E. MICHAUD (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, avant l'adoption de la motion je voudrais assurer les honorables députés qui ont pris la parole, et qui ont réclamé le privilège de se présenter devant le comité, en tant que le Règlement de la Chambre le permet, je leur fournirai l'occasion de comparaître et de se faire entendre. Je suis certain qu'ils profiteront de l'occasion qui leur est offerte. Je prierai l'honorable représentant de Broadview (M. Church) et l'honorable député senior d'Halifax (M. Isnor) de se rendre au comité et de faire part de leurs idées aux hauts fonctionnaires des chemins de fer et des compagnies de transport qui relèvent de ce comité. Ils pourront assister aux séances et prendre part aux discussions. Je suis certain qu'ils auront amplement l'occasion d'exprimer leurs opinions. On les écoutera et on accueillera avec plaisir les propositions qu'ils pourront faire en vue d'améliorer les services de transport au Canada.

Nos moyens de transport sont subordonnés présentement, non pas à des dispositions d'ordre financier mais à des priorités concernant les matériaux. Nos chemins de fer,—et je veux parler ici des chemins de fer Nationaux du Canada, mais il en est de même dans le cas du Pacifique-Canadien,—sont employés au maximum. Il leur faut transporter des matériaux de guerre et un grand nombre de voyageurs. Nous sommes d'avis que dans certaines régions il faut parfois accorder la priorité au transport du matériel de guerre. Il faut en conséquence diminuer le service des trains de voyageurs, et exiger des sacrifices du public. Pour le moment, jusqu'à nouvel avis, nous devons demander à la population de voyager le moins possible, afin de faciliter le transport des matériaux de guerre et des troupes.

Deuxièmement, nos services sont limités par l'insuffisance du matériel roulant. Depuis le début de la guerre, nos véhicules ont été utilisés à plus que leur capacité, si bien qu'il s'est détérioré. Nous avons donné la préférence au matériel de guerre plus important qui passe avant le matériel roulant de chemin de fer. C'est pour cette raison que nous n'avons pas réussi à remplacer nos véhicules aussi rapidement que nous l'aurions désiré.

De plus, les vérificateurs des chemins de fer Nationaux du Canada sont nommés chaque année par le Parlement et c'est ce dernier qui a le devoir de décider si leur travail est satisfaisant ou non. La meilleure façon de le savoir est d'assister aux séances du comité, lorsqu'il étudie les comptes des chemins de fer, et d'y questionner les fonctionnaires qui demeurent à sa disposition.

Pour ce qui est de la question posée par le chef de l'opposition (M. Graydon) au sujet des fonctions respectives de la Commission des transports et du régisseur de la circulation, je signalerai tout d'abord qu'il y a deux fonctionnaires, le régisseur de la circulation et le régisseur des transports. Le régisseur de la circulation n'a rien à voir au transport par chemin de fer, mais le régisseur des transports est un fonctionnaire du temps de guerre chargé d'organiser et d'établir les droits de priorité relativement au transport des différentes sortes de matériel de guerre et aussi entre le matériel de guerre et le service des voyageurs. C'est lui qui est le régisseur des services de transport en temps de guerre, tandis que la Commission des transports est un organisme de temps de paix créé en vertu des dispositions de la loi des chemins de fer. Il n'y a aucun conflit d'autorité dans le champ d'action de ces deux organismes; les fonctions de l'un complètent celles de l'autre.

M. GRAYDON: Le régisseur des transports exerce-t-il sont autorité sur l'autres moyens de transport que les chemins de fer?

L'hon. M. MICHAUD: Non. Il s'emploie à mettre en corrélation le transport par voie ferrée et le transport par eau.

M. GRAYDON: Pourquoi ne serait-il pas préférable de laisser ce soin à la Commission des transports? Pourquoi superposer à la Commission des transports un autre régisseur? Nous avons assez de régisseurs sans en ajouter un autre. Actuellement nos chemins de fer relèvent de la Commission des transports. Pourquoi ne pas donner à cette commission l'autorité que vous conférez à ce régisseur? La commission est bien au courant de toute la question des transports.

L'hon. M. MICHAUD: C'est affaire d'opinion. Il n'y a aucun conflit d'autorité. Le régisseur des transports n'est que le complément de la Commission des transports qui est un organisme de temps de paix et qui a certaines fonctions à remplir aux termes de la loi des chemins de fer. Le régisseur des transports doit remplir certaines fonctions extraordinaires rendues nécessaires par les conditions de guerre et ses devoirs sont établis par la loi des mesures de guerre. Le régisseur des transports est en fonction depuis quelque temps et ses services se sont avérés d'une grande utilité. Il a réussi à établir certaines priorités ainsi qu'à mettre de l'ordre dans les diverses sphères du transport ferroviaire.

Les honorables députés auront la faculté de se présenter devant le comité afin l'obtenir des renseignements ou de formuler leurs avis en vue d'améliorer les services de transport tant pour les denrées que pour le public. Quand le comité déposera son rapport, j'espère qu'il formulera des conseils judicieux propres à satisfaire l'honorable député de Broadview (M. Church) et l'honorable député sénior d'Halifax (M. Isnor).

M. McCANN: Le régisseur des transports relève-t-il du ministre des Transports ou du ministère des Munitions et approvisionnements?

L'hon. M. MICHAUD: Le régisseur des transports relève du ministre des Transports.

M. GRAYDON: Raison de plus pour qu'il ne soit pas là.

(La motion de l'honorable M. Michaud est adoptée.)

A onze heures la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

Mercredi 3 mars 1943

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

WARTIME HOUSING LIMITED—VANCOUVER-NORD

M. REID:

1. Combien de logis, y compris ceux que l'on doit affecter à loger le personnel, la Wartime Housing Limited a-t-elle construits dans Vancouver-Nord, Colombie-Britannique?
2. Quel a été le coût total de ces logis, y compris le coût des terrains, de la surveillance des travaux et des frais d'administration?
3. Combien a-t-on loué de ces maisons, et quel loyer exige-t-on pour les diverses catégories de maisons et de chambres?

L'hon. M. HOWE:

1. Dans Vancouver-Nord (C.-B.), la Wartime Housing Limited avait construit, le 28 février 1943, 546 logements, deux maisons

pour loger le personnel, et une intendance. Le programme entier porte sur 750 logements, deux maisons pour loger le personnel et une intendance.

2. Comme le programme n'est pas encore terminé, il est impossible de fournir avec exactitude les renseignements demandés. Le 31 janvier 1943, les paiements se chiffraient par $1,869,904.29. Le montant comprend naturellement des paiements effectués avant l'achèvement de certains travaux.

3. Le 28 février 1943, les maisons louées étaient au nombre de 519. Les deux maisons affectées au personnel avaient 162 lits occupés.

Les loyers sont les suivants:

Logements H-1 et H-2, $20 par mois.
Logements H-21 et H-22, $22 par mois.
Logements H-41 et H-42, $27 par mois.

Les loyers, dans les maisons affectées au personnel, sont de $4 par semaine pour une chambre avec un seul occupant, et de $3.25 par semaine pour une chambre avec deux occupants.

WARTIME HOUSING LIMITED—ACHAT DE TERRAIN À NEW-GLASGOW (N.-É.)

M. BLACK (Cumberland):

1. La Wartime Housing Limited a-t-elle fait l'achat de quelque terrain de M. A. D. McCormack dans New-Glasgow? Le cas échéant, à quel prix?

2. La Wartime Housing a-t-elle construit des "maisons de personnel" ou d'autres édifices sur ces terrains ou dans New-Glasgow?

3. Si oui, a-t-on fait un appel de soumissions, en donnant le nom de chaque soumissionnaire et le montant de chaque soumission?

4. A qui a-t-on adjugé le contrat, en donnant les sommes d'argent versées aux entrepreneurs et le montant des sommes réclamées pour leurs travaux?

5. Quel a été le coût du nivellement et des autres améliorations apportées à la propriété?

6. Quel a été le coût de l'aménagement et de l'ameublement?

7. Quelle est l'évaluation du coût total de l'entreprise menée à terme et complètement pourvue?

8. Combien de locataires ces maisons pourront-elles recevoir?

9. Combien de locataires avaient pris résidence dans ces maisons au 1er février 1943?

10. Combien de particuliers faisaient partie du personnel au 1er février 1943?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui. Le 15 juillet 1942, la Wartime Housing Limited avait exproprié 2.14 acres de terrain, et réglé avec l'ancien propriétaire, M. A. D. McCormack, pour la somme de $1,661.85.

2. Oui. Sur la propriété McCormack mentionnée au n° 1, la Wartime Housing Limited a construit trois maisons affectées au personnel et une intendance. La Wartime Housing Limited a construit à New-Glasgow, sur d'autres terrains, 136 logements.

3. La Wartime Housing Limited n'a pu, au sujet de cette entreprise, obtenir d'autre soumission que celle de l'entrepreneur, la maison Eastern Woodworkers, de New-Glasgow (N.-E.).

4. L'entreprise a été adjugée à la maison Eastern Woodworkers, de New-Glasgow (N.-E.). Le 31 janvier 1943, cet entrepreneur avait reçu la somme de $506,555.64.

5. La Wartime Housing Limited a versé, à New-Glasgow, pour la construction de 136 logements, 3 maisons affectées au personnel et une intendance, la somme de $69,328.57 pour les travaux de nivellement et autres améliorations, y compris les égouts, les aqueducs, les chemins, etc.

6. Le coût de tout l'aménagement et ameublement, de toutes les constructions faites à New-Glasgow, s'élève à $31,991.68.

7. Le coût estimatif total du parachèvement des 136 logements, 3 maisons affectées au personnel et l'intendance construits à New-Glasgow s'établissait, le 31 janvier 1943, à $568,762.

8. Les trois maisons affectées au personnel abriteront 88 hommes chacune, soit 264 hommes en tout.

9. Le 1er février 1943, 10 lits seulement des 3 maisons affectées au personnel étaient occupés. La première maison a été achevée le 15 janvier 1943 seulement, la seconde le 13 février, et la troisième est encore en voie de construction. L'intendance a été achevée le 12 janvier.

10. La Wartime Housing Limited avait, le 1er février 1943, un bordereau de paye de 15 personnes en tout, à New-Glasgow, comme personnel des 136 logements, 3 maisons affectées au personnel et l'intendance.

TAXE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. ISNOR:

1. Quel montant a-t-on perçu en taxe de Défense nationale au cours de la période du 1er juillet 1941 au 31 décembre 1941?

2. Quel montant a-t-on perçu en taxe de défense nationale au cours de la période du 1er janvier 1942 au 31 juillet 1942?

3. Au cours des années, *a*) 1939, *b*) 1940 et *c*) 1941, quel montant a-t-on perçu en impôt sur le revenu de ceux dont le revenu annuel est de $3,000 et plus?

L'hon. M. GIBSON:

1. $57,135,942.92.
2. $87,686,629.10.
3. *a*) 1938-1939 $2,594,387.00.
   b) 1939-1940 $2,650,404.98.
   c) 1940-1941 $3,142,823.45.

INCENDIES À L'USINE DE LA JOHN INGLIS, TORONTO

M. ROSS (St. Paul's):

1. Le Gouvernement est-il au courant des deux incendies survenus récemment, vers le 18 février, à l'usine de la John Inglis Company Limited, Toronto?

2. Le cas échéant, ces incendies ont-ils provoqué quelque enquête?
3. A-t-on tenu quelque enquête?
4. Quel a été le résultat de l'enquête?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui.

2. Oui.

3. Oui.

4. Au cours du mois de février, il y eut deux petits incendies dans les locaux de la John Inglis Company Limited à Toronto, l'un causé par un fourneau surchauffé dans la cabane d'un entrepreneur; l'autre se produisit dans un nouvel immeuble où les entrepreneurs étaient au travail. Dans le dernier cas, une toile goudronnée agitée par un vent violent prit feu à l'un des salamandres utilisés pour sécher l'immeuble. Selon le chef du service d'incendie Mody de la John Inglis Company Limited les deux incendies sont des accidents et les dommages ne dépassent pas $150.00.

IMPÔT SUR LE REVENU—DEMANDES DE REMISE

M. BLACKMORE:

1. Au cours des cinq derniers mois de 1942, combien de contribuables, dans chacune des neuf provinces, ont demandé la remise totale ou partielle de l'impôt sur le revenu, en alléguant que le paiement du plein impôt imposable sur leur revenu ébranlerait sérieusement leur capacité de faire face à des engagements financiers inévitables?
2. A combien de contribuables a-t-on accordé cette requête?
3. Pour ce qui est de ceux à qui on a refusé cette requête, à combien a-t-on refusé parce que le percepteur a décrété que le contribuable était capable de payer l'impôt sans ébranler sérieusement sa capacité de faire face à des engagements financiers inévitables?

L'hon. M. GIBSON:

1. Aucun renseignement disponible.

2. Aucun.

3. Aucun renseignement disponible.

*LE DRAPEAU CANADIEN

M. LaCROIX (Québec-Montmorency):

1. Est-il vrai que l'on a été obligé, en Angleterre, d'adopter un drapeau spécial pour l'armée canadienne, afin de la distinguer de celles de l'Angleterre et des autres dominions?
2. Le drapeau canadien maintenant adopté en Angleterre sera-t-il celui que nous aurons au Canada après la guerre? Si non, quel sera alors le drapeau canadien?

L'hon. M. RALSTON: Je puis apporter à cette question une réponse verbale, monsieur l'Orateur, et c'est non. L'honorable député veut peut-être parler d'un drapeau personnel présenté au général McNaughton alors commandant général de la première division canadienne. Ce drapeau n'a aucun caractère officiel.

[M. Ross (St. Paul's).]

*RÉGIE DES TRANSPORTS—CONGÉS DES SOLDATS

M. CHURCH:

1. Les congés des soldats à l'instruction ont-ils été supprimés sur l'ordre du régisseur de la circulation?
2. Si oui, quelle sera la durée de cette ordonnance?
3. Accorde-t-on quelque congé de fin de semaine à ces soldats à l'heure actuelle? Si oui, sur quelle base?

L'hon. M. RALSTON: La réponse est: non. On les a supprimés pour le mois de février à la demande du régisseur des transports, comme il se devait. Cette mesure, prise par suite de la mauvaise température, était destinée à dégager l'encombrement très considérable du trafic-marchandises. Quant à savoir la durée d'application de cette ordonnance, il faut dire que ce n'est pas une ordonnance et que cette suppression n'était que pour février. A la troisième question, relative aux permissions de fin de semaine, la réponse est: oui. On a recommencé à accorder des permissions de fin de semaine dans la mesure où le nombre des voitures disponibles le permet.

M. CHURCH: Les civils voyagent, pourquoi pas les soldats? Pourquoi prive-t-on les soldats de leurs permissions régulières?

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

ACHAT DE L'IMMEUBLE MARKETORIUM, WINDSOR (ONT.)

M. BENCE:

1. Le Gouvernement a-t-il fait l'achat d'une propriété, connue sous le nom de "The Marketorium", dans la ville de Windsor?
2. Le cas échéant, pour quelle fin a-t-il fait cet achat?
3. De qui a-t-il acheté cette propriété?
4. A quelle date?
5. Quel est le montant du prix d'achat de cette propriété?
6. A-t-on eu recours à quelque intermédiaire dans ce marché?
7. Le cas échéant, quel est le nom de cet agent, et quelle somme lui a-t-on versée en rémunération?
8. Doit-on faire subir quelques transformations à cette propriété afin de la rendre propre au but pour lequel elle a été achetée?
9. Le cas échéant, quelle est l'évaluation du coût de ces transformations?

L'hon. M. RALSTON: Je dépose le document.

MARINE ROYALE CANADIENNE—OFFICIERS EN SERVICE DEPUIS 1939

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Quels sont les noms de tous les particuliers servant à titre d'officiers dans la Marine royale canadienne au 1er septembre 1939, et quel grade détenaient-ils à cette même date?
2. Quel était le total de la solde et des allocations que recevait chacun de ces officiers à cette date?

3. Quel grade détient actuellement chacun de ces officiers?
4. Quel est le total de la solde et des allocations que reçoit actuellement chacun de ces officiers?

COMMISSION DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL MÉDICAL

M. SHAW:

1. Quand la Commission de recrutement du personnel médical a-t-elle été instituée?
2. Quels sont les membres de cette commission?
3. Quelles sont les attributions de la commission?
4. La commission de recrutement du personnel médical a-t-elle fait un relevé national pour obtenir une idée exacte de la situation relativement au nombre et à la répartition du personnel médical?
5. Sinon, a-t-on confié ce relevé à quelque autre organisme?
6. Rendra-t-on public le résultat de ce relevé?
7. A-t-on dressé quelque plan dans le but d'immobiliser les médecins à leurs postes actuels et d'effectuer le transfert de médecins dans les centres qui en sont dépourvus?
8. Le Gouvernement a-t-il étudié l'à-propos de faire un relevé du nombre et de la répartition des dentistes?
9. A-t-on adopté quelque plan pour faire face à la pénurie de dentistes dans quelques centres canadiens?

LAIT CONDENSÉ

M. SHAW:

1. Quelle a été la production totale du lait condensé au Canada au cours de 1942?
2. Quelle part de la production canadienne de 1942 du lait condensé le gouvernement du Canada ou l'un de ses ministères a-t-il achetée à l'usage, *a*) des forces armées, *b*) d'autres que les forces armées?
3. Quelque partie de la production canadienne du lait condensé a-t-elle été exportée aux Etats-Unis au cours de 1942? Si oui, en quelle quantité?
4. Le Gouvernement a-t-il pris quelque mesure pour favoriser l'augmentation de la production du lait condensé au Canada? Si oui, quelle a été la nature de ces mesures?

DEMANDES DE DOCUMENTS

PENSIONS AUX MEMBRES DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE DU NORD-OUEST (1885)

M. CHURCH:

Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents, datés des trois dernières années et que possède le Gouvernement, relatifs à l'octroi d'une pension aux membres survivants du corps expéditionnaire du Nord-Ouest (1885); ainsi que la copie de tous rapports et délibérations de tout comité sur ce sujet.

RESTRICTION DE LA CONSOMMATION DE LA BIÈRE, DES VINS ET DES SPIRITUEUX

M. NICHOLSON:

Copie de toute la correspondance reçue par les ministres du Gouvernement de la part de particuliers ou de compagnies se livrant à la fabrication de la bière, des vins et des liqueurs alcooliques, relativement aux restrictions apportées sur les boissons, depuis l'allocution radiodiffusée par le premier ministre le 16 décembre 1942.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois que s'il y a lieu de déposer la correspondance reçue de particuliers ou de sociétés se livrant à la fabrication de bières, vins et spiritueux, la Chambre tiendra également, et à juste titre, à ce qu'on dépose la correspondance provenant de particuliers et sociétés autres que ceux qui fabriquent de la bière, des vins et des spiritueux. Je recommande donc, pour que cette motion soit adoptée, qu'on la modifie en ce sens:

Copie de toute la correspondance reçue par les ministres du Gouvernement, de la part de particuliers ou de compagnies, et portant sur les règlements relatifs aux boissons alcooliques, depuis l'allocution radiodiffusée par le premier ministre le 16 décembre 1942.

Cela voudrait dire qu'on retrancherait les mots qui restreignent la réponse aux seules communications reçues des fabricants.

J'ajouterai, à l'intention de mon honorable ami, qu'il ne paraît pas se rendre compte du volume de cette correspondance. Une partie est fort instructive mais il y en a une autre partie qui est moins instructive ou édifiante. J'estime toutefois qu'il serait judicieux de réunir toute cette correspondance dans le bureau du secrétaire d'Etat et de procurer à mon honorable ami l'occasion de l'examiner et de déterminer quelle partie il désire que le Gouvernement dépose.

M. HOMUTH: Il voudra probablement l'utiliser en entier.

Le très hon. MACKENZIE KING: Dans ce cas, il pourrait avoir à attendre longtemps, car la correspondance est fort volumineuse. Je dois dire à la Chambre que la transcription et le dépôt de toute cette correspondance entraîneraient des dépenses considérables et nécessiteraient l'emploi d'un personnel de sténographes pendant quelque temps. Durant la guerre il me semble que les deniers publics pourraient servir à de meilleures fins. Je dirai à mon honorable ami que la correspondance pourrait être réunie et qu'il pourrait l'examiner soigneusement et si ensuite, il se trouve des documents particuliers qu'il désire voir déposer, il sera facile de le faire. Mais, si possible, la transcription de toute cette correspondance devrait être omise.

M. NICHOLSON: Ma question était limitée pour la raison même qu'expose le premier ministre. Toutefois, je me rendrai avec plaisir à sa demande et j'examinerai la correspondance.

M. l'ORATEUR: L'honorable député accepte-t-il la proposition du premier ministre? La question est rayée pour le présent.

M. NICHOLSON: Non, le premier ministre a proposé le dépôt de la correspondance. Je désire que la motion soit réservée.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député rejette-t-il ma proposition? J'ai offert de réunir la correspondance dans le bureau du secrétaire d'Etat où il pourra l'étudier. Assurément, la parole du premier ministre à ce sujet devrait être acceptée.

M. COLDWELL: Le premier ministre, je crois, s'est mépris sur les paroles de mon collègue; je ne crois pas qu'il ait mis en doute la parole du premier ministre; mais il désirait que la question fût réservée...

Le très hon. MACKENZIE KING: Il pourra insérer la motion de nouveau plus tard s'il n'est pas satisfait. Je ne vois pas pourquoi cette motion devrait paraître pour des jours et des semaines dans le *Feuilleton*.

Des VOIX: Rayé.

M. l'ORATEUR: Rayé.

QUESTION AU GOUVERNEMENT

RAPPORT DES JOURNAUX AU SUJET DE LA DÉCLARATION FAITE AU NOM DE LA FÉDÉRATION DE TEMPÉRANCE D'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): J'aimerais poser une question au premier ministre concernant une dépêche publiée hier soir dans les journaux et datée de London, Ontario, 1er mars:

Le Révérend John Coburn, président du comité exécutif de la Fédération de tempérance de l'Ontario, a déclaré à l'Association des ministres de l'Eglise-Unie...

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami ne m'a pas donné avis de cette question. S'il désire se faire de la publicité, cela le regarde, mais il aurait dû au moins avoir la courtoisie de me soumettre sa question.

L'hon. M. BRUCE: Monsieur l'Orateur, cette question se rapporte à une dépêche de journal et je m'informe simplement de son authenticité.

LE RATIONNEMENT

PERMISSION ACCORDÉE AUX RESTAURATEURS D'EXIGER UN SUPPLÉMENT POUR LE THÉ, LE CAFÉ OU LE LAIT.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je répondrai maintenant à la question posée par l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Hazen) le lundi 1er mars. J'aurais pu exiger, en vertu du Règlement, que cette question fût inscrite au *Feuilleton*, mais je ne l'ai pas fait. J'aurais pu le faire si j'avais eu le temps voulu de m'y arrêter. Toutefois, voici ma réponse:

Lundi dernier, l'honorable député de St-Jean-Albert a cité un extrait de journal concernant une récente ordonnance de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre permettant aux restaurateurs d'exiger 5c. de plus pour tout breuvage non-alcoolique servi avec les repas et il m'a demandé de dire à la Chambre à quoi visait cette ordonnance.

Les restaurateurs ne servent que des aliments et, depuis qu'on a fixé la période de base, ceux-ci ont subi la compression résultant du coût plus élevé des denrées alimentaires, car aucun plafond des prix n'existe pour certaines d'entre elles. Ce genre de commerce subit une forte concurrence et n'a jamais été considéré comme bien lucratif. La situation est devenue presque intenable pour plusieurs petits restaurateurs, de sorte que la commission, après une enquête approfondie, a résolu d'alléger leur fardeau afin de maintenir ces établissements essentiels à la vie. La recommandation d'une prime n'a pas été jugée opportune dans leur cas. La situation trouvée évitait une augmentation générale du prix des repas dans les restaurants et laissait le client libre de choisir, soit d'augmenter la note de son repas soit de se passer de breuvage sur lequel on a accordé une augmentation de prix.

On a pris de plus en considération, évidemment, que cette ordonnance aura pour effet de ménager le thé et le café pour lesquels les restaurateurs n'exigent pas de coupons de ration de la part du client.

LE LOGEMENT

DEMANDE D'UNE DÉCLARATION SUR LA SITUATION À TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je désire poser une question au ministre des Finances (M. Ilsley) et au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe). Vu la crise du logement à Toronto, le ministre nous avait promis une déclaration quelques jours avant l'ajournement des Chambres en août dernier; il nous a renouvelé sa promesse depuis le début de la présente session. Sera-t-il en mesure de nous présenter cette déclaration lundi prochain et la faire porter sur le logement du temps de paix aussi bien que sur celui du temps de guerre?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je ne compte pas en faire. La

Wartime Housing Limited, le seul organisme chargé de construire des logements pour le compte de l'Etat, relève du ministre des Munitions et approvisionnements. Il n'est pas question, que je sache, de construire des logements pour le compte du Gouvernement dans la ville de Toronto. C'est tout ce que je puis dire, je crois, à ce sujet.

M. CHURCH: Samedi dernier, les députés de Toronto étaient invités à rencontrer le maire et les membres du bureau des commissaires de la ville. Aucun renseignement ne nous a été fourni car le ministère des Munitions et approvisionnements a confié toute l'affaire à l'administrateur des immeubles. J'ai ici une lettre du président de la Wartime Housing Limited...

Des VOIX: A l'ordre.

M. CHURCH: ...disant que dorénavant tous les pourparlers au sujet du logement à Toronto devront se faire avec l'administrateur des biens immobiliers.

L'hon. M. ILSLEY: Si l'honorable député veut bien spécifier les renseignements qu'il désire dans une question qu'il fera inscrire au *Feuilleton* je verrai à le renseigner dans la mesure où la question relève de l'administrateur des biens immobiliers.

M. CHURCH: Cet état de chose est déplorable. Nous avons rarement connu quelque chose d'aussi honteux au pays, et l'on ne fait rien pour y remédier.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

LOI AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

L'hon. M. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi stipulant:

1. Que des sommes d'au plus $3,890,000,000 soient allouées à Sa Majesté, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances ou prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du Gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1944, pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et

d) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever, par voie d'emprunt, sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent d'au plus $3,890,000,000 qui peuvent être nécessaires pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, ou pour effectuer les avances ou prêts mentionnés plus haut, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou à prêter les deniers reçus en remboursement ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses faits sous le régime des Lois sur les crédits de guerre de 1939 (deuxième session), 1940, 1941, 1942 et 1943.

—Monsieur l'Orateur, cette résolution demande l'autorisation de présenter un bill destiné à accorder les crédits de guerre requis pour l'année financière 1943-1944. Le bill sera rédigé exactement comme celui des crédits de guerre principaux de l'an dernier sauf pour le montant requis.

L'importance de ce crédit et le fait qu'il est destiné à fournir les sommes nécessaires pour faire face à notre programme financier de guerre pour la prochaine année en font la mesure de beaucoup la plus importante dont la Chambre sera saisie au cours de la présente session. Il fournira l'occasion de discuter et d'apprécier non seulement le programme militaire que nous avons arrêté pour l'an prochain, mais aussi nos activités militaires et nos dépenses de guerre pour l'année financière qui se terminera bientôt. Vu la bonne volonté dont la Chambre a fait preuve en s'abstenant d'engager un long débat à l'occasion de l'adoption des crédits de guerre supplémentaires votés il y a une semaine ou dix jours, les honorables députés auront toutes les chances de poser les questions et de faire les commentaires qu'ils désireront relativement aux dépenses pendant l'année courante.

Pour faciliter pareilles demandes de renseignements et pareille discussion, je vais consigner dans les *Débats*, une décomposition plus détaillée des principales catégories des dépenses prévues de $3,890,000,000 pour 1943-1944. Je fais aussi remarquer à la Chambre que les montants comparables des dépenses estimatives pour les divers crédits de l'année financière courante se trouvent aux pages 17-24 du papier blanc que j'ai déposé comme annexe à l'exposé budgétaire, hier soir.

Le tableau indiquant la décomposition des dépenses de guerre estimatives pour 1943-1944 est trop long pour que j'en donne lecture et avec la permission de la Chambre, je le consignerai simplement dans les *Débats* en signalant certains des principaux crédits.

Voici le tableau:

Crédits de guerre 1943-44

Sommaire des dépenses estimatives par ministère

Défense nationale:			
Armée		$1,764,000,000	
Service naval		489,144,967	
Aviation		1,129,421,414	
Services divers		22,500,000	
			$3,405,066,381
Munitions et approvisionnements:			
Administration	$ 9,300,000		
Expansion industrielle et production de matériaux de guerre	307,000,000		
		$ 316,300,000	
Moins: montant estimatif recouvrable des avances consenties en vue de la production		150,000,000	
			166,300,000
			$3,571,366,381
Autres départements:			
Agriculture		$ 14,240,309	
Bureau de l'Auditeur général		281,500	
Commission du service civil		597,443	
Affaires extérieures		545,000	
Finance		143,852,000	
Pêcheries		578,000	
Justice		50,700	
Travail		21,558,192	
Mines et ressources		10,288,135	
Conseil des ports nationaux		53,750	
Conseil national de recherches		2,114,708	
Revenu national		4,000	
Services nationaux de guerre		11,651,878	
Pensions et Santé nationale		15,622,130	
Postes		183,020	
Conseil privé		727,858	
Travaux publics		4,490,000	
Royale Gendarmerie à cheval du Canada		6,091,320	
Secrétariat d'Etat		44,950	
Commission d'établissement des soldats		13,000	
Commerce		7,296,555	
Transports		8,435,215	
			248,719,663
Somme affectée aux frais imprévus			4,887,292
Total estimatif des dépenses de guerre			$3,824,973,336
Actif productif			65,026,664
Grand total des dépenses imputables sur les crédits de guerre			$3,890,000,000
Armée:			
1. Salaires et gages du personnel civil		$ 8,832,687	
2. Soldes et allocations		539,730,211	
3. Voyages, transports et fret		74,190,760	
4. Construction, achat, réparations et frais d'entretien de propriétés:			
a) Dépenses en capital		62,780,482	
b) Réparations, frais d'entretien et loyers		46,620,690	
5. Fournitures et services pour le personnel: nourriture, magasins médicaux et dentaires, vêtements et équipement		185,868,300	
6. Equipement de signaux et de T.S.F., construction de lignes, etc		27,826,751	
7. Munitions et bombes		273,325,890	
8. Armement y compris les fusils, mitrailleuses, mortiers et canons de toutes sortes		123,070,907	
9. Véhicules motorisés de transport: camions, tracteurs, remorques, chars d'assaut, engins blindés et pièces de rechange		371,853,674	
10. Frais d'exploitation des véhicules automobiles: combustible, entretien, etc. (pièces de rechange non comprises)		35,187,833	
11. Dépenses diverses, y compris le travail d'impression, la papeterie, les téléphones, télégrammes et autres dépenses non comprises dans les postes ci-dessus		14,711,815	
			$1,764,000,000

[L'hon. M. Ilsley.]

Crédits de guerre 1943-44—*Suite*

Sommaire des dépenses estimatives par ministère—*Suite*

Service naval:		
1. Salaires et gages du personnel civil	$ 6,192,054	
2. Soldes et allocations	89,565,119	
3. Voyages, transports et fret	6,978,000	
4. Construction, achat, réparations et frais d'entretien des propriétés:		
a) Dépenses en capital	36,579,608	
b) Réparations, frais d'entretien et loyers	6,267,182	
5. Fournitures et services pour le personnel: nourriture, magasins médicaux et dentaires, vêtements et équipement	22,015,072	
6. Equipement de signaux et de T.S.F., construction de lignes, etc.	4,592,188	
7. Munitions et bombes	14,245,890	
8. Armements y compris les fusils, les mitrailleuses, les pièces navales	42,415,548	
9. Combustible pour les vaisseaux	25,257,798	
10. Acquisition, construction, affrètements, réparations et entretien des vaisseaux	167,571,202	
11. Magasins navals: vaisseaux de faible tonnage, équipement pour le balayage de mines, la démagnétisation, la lutte contre les sous-marins et contre les incendies, et pour fins d'entraînement	57,651,110	
12. Magasins et services divers: travail d'impression, papeterie, buanderie, fourniture de bureau, loyers de télétypes	6,552,959	
13. Divers: frais de postes, pilotage, fonds de prises et autres dépenses non comprises dans les postes ci-dessus	3,261,237	
		489,144,967
Aviation:		
1. Salaires et gages du personnel civil	$ 18,620,637	
2. Soldes et allocations	238,023,232	
3. Voyages, transports et fret	20,838,068	
4. Construction, achat, réparations et frais d'entretien de propriétés:		
(*a*) Dépenses en capital	93,421,100	
(*b*) Réparations, frais d'entretien et loyers	13,482,925	
5. Fournitures et services pour le personnel: nourriture, magasins médicaux et dentaires, vêtements et équipement	50,451,918	
6. Equipement de signaux et de T.S.F., construction de lignes, etc.	26,838,773	
7. Munitions et bombes	23,990,000	
8. Véhicules motorisés de transport et appareils de surveillance côtière; coût en capital et en réparations	10,508,405	
9. Combustible pour les avions, les véhicules motorisés, et les appareils de surveillance côtière	29,368,636	
10. Avions, engins et pièces de rechange y compris leur remise en état	231,846,296	
11. Magasins et équipement divers, y compris les mitrailleuses et autres armes	26,623,160	
12. Contrats pour l'entraînement d'aviateurs	33,805,829	
13. Entretien des escadrilles d'outre-mer	303,783,729	
14. Divers, y compris le travail d'impression, la papeterie, les téléphones, les télégrammes, les loyers de télétypes, et autres dépenses non comprises dans les postes ci-dessus	7,818,706	
		1,129,421,414
Services divers:		
Administration départementale	1,526,405	
Bureau des allocations familiales	657,700	
Opérations d'internement	8,430,895	
Fonds d'octrois supplémentaires aux personnes à charge	1,285,000	
Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada	10,600,000	
		22,500,000
		$3,405,066,381

Crédits de guerre 1943-44—*Suite*

Sommaire des dépenses estimatives par ministère—*Suite*

Ministère des Munitions et approvisionnements:			
Administration départementale	$ 9,300,000		
Expansion industrielle et production de matériaux de guerre	307,000,000		
	$ 316,300,000		
Moins: Montant estimatif recouvrable des avances consenties en vue de la production	150,000,000		
		166,300,000	
Autres ministères		$3,571,366,381	
Agriculture			
Bureau des approvisionnements agricoles:			
Administration	43,500		
Programmes d'encouragement à la production d'approvisionnements essentiels à la guerre	177,500		
Subvention pour vente de produits agricoles en surplus par suite de la guerre	1,080,000		
Administrateur des moulées:			
Administration	45,000		
Aide concernant le fret pour les provendes de l'Ouest	8,000,000		
Paiement de huit cents par boisseau sur le blé de l'Ouest utilisé exclusivement comme provende pour le bétail	2,000,000		
Administrateur de la filasse de lin:			
Administration	30,500		
Administrateur des engrais chimiques et des produits anti-parasites:			
Administration	31,600		
Subventions pour engrais chimiques et octrois relatifs au fret	1,000,000		
Administrateur des semences:			
Administration	16,500		
Programme conjoint concernant les semences, 1941	180,000		
		$ 12,604,600	
Commission du bacon:			
Administration		$ 71,300	
Commission des produits laitiers:			
Administration		14,950	
Commission des produits spéciaux:			
Administration		49,459	
Pour pourvoir à l'achat de beurre afin de maintenir le prix établi par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et pour payer les frais nécessaires d'entreposage, d'assurance et de transport dudit beurre		1,500,000	
			$ 14,240,309
Bureau de l'Auditeur général:			
Vérification des dépenses de guerre			281,500
Commission du service civil:			
Choix du personnel pour les services de guerre			597,443
Affaires extérieures:			
Administration et bureau des passeports		$ 270,500	
Représentation à l'étranger		111,500	
Services divers		163,000	
			545,000
Finances:			
Contrôleur du trésor		$ 7,950,000	
Commission des prix et du commerce en temps de guerre:			
Administration		14,300,000	
Subsides ayant trait à l'application de l'ordonnance fixant un plafond de tous les prix		120,000,000	
Récupération en temps de guerre, Ltée, administration et pertes		1,000,000	
Commission canadienne de la laine, administration		500,000	
Divers		102,000	
			143,852,000

Crédits de guerre 1943-44—*Suite*

Sommaire des dépenses estimatives par ministère—*Suite*

Pêcheries:			
Pour aider à la construction de vaisseaux du type Packer-Seiner pour servir à l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique		$ 250,000	
Pour aider à la construction de navires de pêche du type chalutier, et pour la conversion de goélettes de pêche en chalutiers		250,000	
Services divers		78,000	
			578,000
Justice:			
Dépenses ayant trait à l'application des règlements concernant la défense du Canada		$ 35,000	
Dépenses ayant trait aux tribunaux des prises		10,000	
Services divers		5,700	
			50,700
Travail:			
Programme de formation d'urgence en temps de guerre:			
Administration	$ 48,000		
Subventions aux provinces pour la formation d'ouvriers spécialisés et semi-spécialisés pour les industries de guerre	5,200,000		
Subventions aux provinces pour la formation de mécaniciens d'avionneries et d'équipes terrestres	1,950,000		
		$ 7,198,000	
Formation professionnelle des membres licenciés des forces armées du Canada		525,000	
Subventions aux universités pour les frais supplémentaires qu'entraîne l'accélération de certains cours, et pour consentir des prêts à certains étudiants		440,000	
Conseil national du travail en temps de guerre		468,445	
Dépenses ayant trait au transfert d'ouvriers dans les industries de guerre et l'agriculture		500,000	
Programme du service sélectif national		8,680,225	
Déplacement des étrangers ennemis, y compris les ressortissants japonais et autres personnes de race japonaise, des zones protégées de la Colombie-Britannique		3,000,000	
Subventions aux provinces pour l'organisation et le maintien de garderies et autres institutions du même genre		120,000	
Subventions aux provinces pour le recrutement, le transport et le placement d'ouvriers sur la ferme		250,000	
Office de placement des techniciens en temps de guerre		220,500	
Programme de formation du personnel administratif		70,000	
Services divers		86,022	
			$ 21,558,192
Mines et ressources:			
Mines et géologie:			
Travaux de mise en valeur par la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited*, de sables bitumineux situés dans l'Alberta	$ 150,000		
Exploration de gisements pétrolifères et de zones pétrolifères possibles au Canada	500,000		
Travaux spéciaux d'exploration et de mise en valeur concernant l'approvisionnement de minerais stratégiques	500,000		
Subventions aux gouvernements provinciaux pour la construction de moyens de transport aux gisements de minerais stratégiques, y compris le pétrole	200,000		
Bureau des mines:			
Construction d'un nouveau laboratoire métallurgique	115,000		
Minéraux métalliques:			
Services aux ministères de guerre	210,000		
Services divers	80,500		
		$ 1,755,500	

Crédits de guerre 1943-44—*Suite*

Sommaire des dépenses estimatives par ministère—*Suite*

Terres, parcs et forêts:			
Bureau des affaires du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest:			
Dépenses des fonctionnaires de liaison sur les projets Alcan et Canol	$ 10,000		
Service forestier fédéral:			
Internés et prisonniers de guerre	42,445		
Laboratoire des produits forestiers	34,435		
Camps de travaux du service alternatif	79,000		
Bureau des parcs nationaux:			
Camps de travaux du service alternatif	500,000		
		665,880	
Levés et génie:			
Camps de travaux du service alternatif	$ 140,600		
Route de Prince-Rupert à Terrace et Cedarvale	5,000,000		
Emploi de personnes de race japonaise et de ressortissants du Japon	2,200,000		
Services divers	22,735		
		7,363,335	
Immigration:			
Dépenses ayant trait à la surveillance des intérêts canadiens en territoire ennemi ou sous la domination de l'ennemi	$ 150,000		
Dépenses ayant trait à la surveillance des intérêts canadiens à l'étranger mais en dehors du territoire ennemi ou sous la domination de l'ennemi	25,000		
Subvention à la commission consultative nationale pour les enfants d'outre-mer, pour suppléer aux fonds que la commission a obtenus par contributions publiques	75,000		
Somme destinée à défrayer le coût minimum d'un billet de chemin de fer et de bateau pour le transport des épouses et des personnes à charge des membres des forces canadiennes outre-mer	$ 100,000		
Somme destinée à défrayer le coût des billets de chemin de fer et de bateau et les autres dépenses des citoyens canadiens qui reviennent de l'Extrême-Orient	100,000		
Services divers	53,420		
		$ 503,420	
			$ 10,288,135
Conseil des ports nationaux:			
Port d'Halifax: service et entretien du navire à incendie *Rouille*			53,750
Conseil national des recherches:			
Initiatives spéciales au temps de guerre			2,114,708
Revenu national:			
Censure des journaux et des autres périodiques			4,000
Services nationaux de guerre:			
Administration		$ 91,335	
Oeuvres de bienfaisance de guerre:			
Générales	$ 46,000		
Services auxiliaires	7,000,000		
		7,046,000	
Service de récupération		396,965	
Corps (civil) des pompiers canadiens pour le Royaume-Uni		957,850	
Division de la censure:			
Général	$ 19,000		
Service des renseignements et des dossiers	174,900		
Censure postale	1,070,800		
Censure des publications	127,400		
Censure des télégrammes et câblogrammes, etc.	346,970		
		1,739,070	
Société Radio-Canada—Poste à ondes courtes	640,000		
Commission nationale du cinématographe:			
Bibliothèque spéciale de guerre	40,000		
Acquisition des épreuves cinématographiques à vendre	30,000		
Fonds automatiquement renouvelable pour l'achat de fournitures en vue de la production de films pour les services de guerre	100,000		
Films sur les renseignements en temps de guerre	550,000		
		720,000	
Services divers		60,658	
			11,651,878

Crédits de guerre 1943-44—*Suite*

Sommaire des dépenses estimatives par ministère—*Suite*

Pensions et Santé nationale:			
Division des pensions:			
Soins médicaux et examen des pensions: membres et anciens membres des armées de défense (guerre actuelle)	4,225,000		
Soins médicaux: Royale gendarmerie à cheval du Canada	110,000		
Pensions: armées de défense, pêcheurs, marins, constables spéciaux de la Royale gendarmerie, fonctionnaires, services auxiliaires et préposés à la défense passive	3,500,000		
Allocation de détention: marins canadiens	100,000		
Enquêtes: Commission des allocations familiales.	80,000		
Rétablissement postérieur au licenciement: prestations de chômage (C.P. 7633)	400,000		
Services divers	15,000		
		8,430,000	
Division de la Santé:			
Précautions en cas de raids aériens	6,589,650		
Hygiène industrielle, y compris l'inspection des usines industrielles	24,000		
Analyses et services de laboratoire pour le compte du ministère de la Défense nationale	37,000		
Génie sanitaire: inspection des emplacements de camps et d'aéroports pour le compte du ministère de la Défense nationale relativement aux conditions sanitaires et à l'approvisionnement d'eau	33,000		
Service médical de la quarantaine: ports d'Halifax, de Québec, de Sydney, de Montréal, de Saint-Jean, de Lunenburg et autres	98,480		
Transformation, emmagasinage et distribution du sang pour les transfusions	120,000		
Entretien, soins médicaux et autres soins des marins non-résidents frappés d'incapacité, en attendant leur expulsion	40,000		
Octroi à l'Association des gardes-malades canadiennes, en vue d'augmenter le nombre des gardes-malades compétentes au Canada	250,000		
		7,192,130	
			15,622,130
Postes:			
Postes militaires			183,020
Conseil privé:			
Services des décrets et des règlements statutaires:			
Administration générale		$ 22,608	
Bureau d'information en temps de guerre		658,000	
Comité consultatif de la restauration		47,250	
			727,858
Travaux publics:			
Division de l'architecte en chef:			
Réparations, modifications, exploitation et entretien des édifices servant à des fins de guerre	1,530,000		
Loyer des propriétés louées pour des fins de guerre	1,500,000		
Meubles, etc., pour les employés de guerre	700,000		
Services divers	15,000		
		$ 3,745,000	
Division de l'ingénieur en chef:			
Esquimalt (C.-B.): frais d'exploitation additionnels	$ 20,000		
Seymour Narrows (C.-B.): Enlèvement des roches nos 1 et 2, y compris la construction d'un barrage en roche sur le passage de l'île Maude.	200,000		
Port de Saint-Jean (Baie Courtenay) (N.-B.): creusage	100,000		
		320,000	
Division de la télégraphie:			
Aménagement d'un service télégraphique sans interruption sur la côte du Pacifique	$ 75,000		
Ottawa: service téléphonique	300,000		
		375,000	
Frais imprévus		50,000	
			4,490,000

Crédits de guerre 1943-44—*Suite*

Sommaire des dépenses estimatives par ministère—*Suite*

Royale gendarmerie à cheval du Canada:				
Fonctions supplémentaires attribuables à la guerre				6,091,320
Secrétaire d'Etat:				
Administration générale			$ 39,950	
Commission de la révocation des certificats de naturalisation			5,000	
				44,950
Etablissement des soldats:				
Route de l'Alaska: honoraires versés aux légistes et aux arpenteurs, clôtures et divers				13,000
Commerce:				
Division des permis d'exportation:				
Administration			$ 144,160	
Commission canadienne de la marine marchande:				
Administration	$ 92,435			
Fonds renouvelable de nolisation	500,000			
			592,435	
Comité des priorités des transports maritimes:				
Administration			59,960	
Don de blé à la Grèce			6,000,000	
Caisse de stabilisation (temps de guerre) de la marine marchande			500,000	
				$ 7,296,555
Transports:				
Administration			$ 26,960	
Bureau du régisseur des transports			211,000	
Directeur des marins de navires marchands:				
Administration du quartier-général	$ 73,190			
Exploitation des dépôts d'effectifs	519,680			
Exploitation des écoles de navigation et des centres de formation	379,300			
Services de bienfaisance des marins de navires marchands—surveillance et assistance apportées aux organismes et associations de marins de navires marchands	26,500			
			998,670	
Service aérien:				
Sommes nécessaires à certains services spéciaux de radiophonie, météorologie et télétype:				
Service radiophonique	$ 1,761,325			
Service météorologique	1,366,000			
Aviation civile:				
Systèmes supplémentaires de contrôle de la circulation aérienne	680,000			
Exploitation et entretien des aéroports	336,600			
Installations supplémentaires, ligne aérienne Moncton-Terre-Neuve	976,700			
Aéroport de Montréal—améliorations, y compris des installations d'éclairage et de radio	500,000			
			5,620,625	
Service des canaux:				
Canaux en général	$ 15,000			
Canal Welland	32,000			
			47,000	
Service de la marine:				
Vapeurs du service de la marine, y compris les brise-glace	$ 275,000			
Aides à la navigation	50,000			
Services nautiques	63,460			
Indemnités aux patrons et aux équipages de navires canadiens pour la perte de leurs effets personnels	100,000			
Pour défrayer le coût de certains dispositifs de défense à être installés sur tous les navires immatriculés au Canada et sur les navires battant pavillon étranger saisis ou réquisitionnés par le gouvernement canadien	300,000			
			788,460	
Etablissement des plans, construction et exploitation d'aménagements additionnels de mouillage et de transport dans le port d'Halifax	$ 281,000			

[L'hon. M. Ilsley.]

Crédits de guerre 1943-44—*Fin*

Sommaire des dépenses estimatives par ministère—*Fin*

Service de la marine—*Fin*			
Pour aider la compagnie du chemin de fer National-Canadien à exploiter les gisements de minerai de fer que possède la Steep Rock Iron Mines, Limited, près d'Atitoken (Ontario)—(C.P. 8423 du 18 septembre 1942)	400,000		
		681,000	
Loi d'indemnisation des employés de l'Etat:			
Administration		61,500	
			8,435,215
Fonds pour éventualités			4,887,292
Total des dépenses de guerre estimatives			$3,824,973,336
Actif productif:			
Achat de matériel de chemin de fer, National-Canadien:			
Commandes de 1941	$ 4,883,664		
Commandes de 1942	24,543,000		
		$ 29,426,664	
Prêt au National-Canadien pour l'exploitation de la région pétrolifère de Vermilion (Alberta)		600,000	
Commission canadienne de laine, Ltée		19,500,000	
Récupération en temps de guerre, Ltée		6,500,000	
Corporation de stabilisation des prix des denrées		5,000,000	
Crédit pour l'achat de farine et de blé canadiens par la Russie		4,000,000	
			$ 65,026,664
Grand total imputable sur les crédits de guerre			$3,890,000,000

On remarquera qu'en chiffres ronds les dépenses globales des trois services armés sont estimées à 3,320 millions de dollars pour 1943-1944, par comparaison avec une dépense approximative de 1,913 millions pour l'année financière en cours. Une décomposition de ces chiffres globaux indique que les dépenses des services de l'armée en 1943-1944 seront de 1,764 millions de dollars contre 1,061,000,000 en 1942-1943; que celles des services de l'air seront de 1,129 millions de dollars contre 627 millions de dollars; que celles des services navals seront de 489 millions de dollars contre 208 millions de dollars; et celles de divers services de $22,500,000 contre $17,600,000.

L'accroissement sensible des dépenses des services aériens représente non seulement l'extension donnée au plan de formation d'aviateurs et l'augmentation de l'activité aérienne sur les deux liottoraux océaniques du Canada, mais aussi l'acceptation par l'Etat de l'entière responsabilité concernant l'entretien et l'équipement de 38 escadrilles de notre corps d'aviation outre-mer et de la rémunération de tout le personnel de ce corps. Le chiffre du budget des dépenses des services navals manifeste non seulement une expansion de notre marine mais aussi l'extension de notre programme de construction maritime. L'accroissement prévu des dépenses de l'armée provient non seulement d'un programme plus étendu mais aussi d'une augmentation considérable des livraisons d'équipement et de matériel maintenant fabriqués par nos usines de guerre et de la probabilité d'opérations plus actives outremer. Il n'est pas opportun, cependant, de le faire et je ne chercherai pas à expliquer les majorations par le détail non plus que l'ensemble du programme car, quand la Chambre sera saisie du projet de loi, les ministres expliqueront par le menu les dépenses projetées par leurs départements et organismes respectifs.

Pour ce qui est du ministère des Munitions et approvisionnements, les dépenses estimatives nettes de 1943-1944 sont de 166 millions de dollars, comparativement aux dépenses estimatives d'environ 689 millions de dollars pour l'année courante. Ce dernier chiffre comprenait toutefois une somme de 200 millions pour l'acquisition de la part anglaise d'intérêt dans nos usines de guerre et pourvoyait à une expansion d'usines et à un outillage beaucoup plus importants que ceux dont nous aurons besoin au cours de la prochaine année. Pour les travaux de guerre effectués par tous les autres départements et organismes de l'Etat, les dépenses estimatives de 1943-1944 s'établissent à 254 millions de dollars, comparativement à un déboursé estimatif de 200 millions pour l'année en cours. Pour la gouverne de la Chambre, je ferai observer à cet égard que le poste le plus important de cette catégorie est celui de 120 millions de dollars destiné à fournir des subventions sous l'autorité de la Corporation de la stabilisation des

prix des denrées limitée. Etant donné la récente mise au point des fonctions de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et de celles du ministère de l'Agriculture, en ce qui concerne les versements de subventions, une partie de cette somme sera attribuée au ministère de l'Agriculture, mais il n'est pas pratique de déterminer maintenant la somme à attribuer. Le solde de 65 millions requis par le crédit est une estimation de la somme requise pour les dépenses au comptant inscrites à l'actif productif plutôt qu'aux dépenses, ainsi que pour les imprévus.

Je n'entrerai pas dans un exposé plus détaillé des crédits de chaque département et organisme. Il produirait une confusion inutile à la Chambre avant qu'elle ait eu le temps de s'assimiler les caractéristiques principales du tableau que j'ai consigné dans le hansard. Je ne crois pas non plus qu'il soit nécessaire d'entrer dans de longues explications au sujet des dépenses de guerre projetées, à la lumière de l'ensemble de notre situation financière. J'ai eu l'occasion de le faire hier soir dans mon exposé budgétaire. Je me permettrai de ne toucher que très brièvement quelques points saillants puis à examiner de plus près une ou deux questions d'ordre général qui ont été soulevées en cette Chambre depuis quelques semaines.

En premier lieu, je tiens à dire que les dépenses de guerre du Canada durant l'année 1943-1944 ne sont pas entièrement couvertes par ce crédit de guerre de $3,890,000,000. Il faut y ajouter le crédit d'un milliard de dollars que nous demanderons dans le bill d'assistance mutuelle. C'est le total de ces deux crédits qui représente le coût estimatif de notre programme de guerre pour la nouvelle année financière. Cette somme est de $4,890,000,000. Les honorables députés remarqueront que c'est près de 89 p. 100 des dépenses totales estimatives du Dominion pour 1943-1944. Je puis ajouter que c'est près de trois fois ce que toute la guerre de 1914 à 1918 a coûté au Canada.

En second lieu, je tiens à dire que ce total représente une estimation aussi exacte que possible des déboursés de guerre que nous comptons faire durant les douze mois commençant le 1er avril prochain. Ainsi que je l'ai dit hier soir, cela n'est pas un programme financier mais simplement la contre-partie financière du programme physique ou économique, la mesure en dollars de la quantité de capital humain et de ressources matérielles que nous croyons pouvoir lancer dans notre effort de guerre durant la prochaine année financière pour contribuer à la victoire. Au cours des premières années de la guerre, dans notre pays comme ailleurs, les prévisions budgétaires avaient tendances à devancer les

dépenses de guerre réelles parce que tout le monde était porté à sous-estimer le temps qu'il faut pour construire les usines et les mettre en état de produire sur une grande échelle et pour en compléter l'organisation. Même l'an dernier, ainsi que la Chambre doit s'en souvenir, j'ai demandé des crédits de guerre sensiblement inférieurs à ceux que les départements estimaient pouvoir dépenser, mais j'ai averti la Chambre qu'il me faudrait probablement, avant la fin de l'année, demander d'autres fonds pour nos dépenses directes de guerre, ainsi que des deniers additionnels en vue de permettre au Royaume-Uni de continuer ses achats de vivres, de matières premières et de munitions dans notre pays. En réalité, les départements ont pu dépenser toute les sommes qu'ils avaient prévues, et même davantages dans certains cas. Notre programme a été amplifié dans la mesure où les circonstances ont changé et au début de la présente année nous avons décidé que nous ferions mieux de fournir les dollars dont la Grande-Bretagne aura besoin pendant le reste de l'année non pas par un autre don mais par l'achat en bloc de ses intérêts dans les usines de guerre canadiennes, de façon à assurer au Canada le titre de propriété de ces usines ainsi que leur contrôle entier. Voilà ce qui explique les crédits de guerre supplémentaires de 858 millions de dollars; ce n'est pas, malgré ce qu'a prétendu un honorable député, un manque de prévoyance de la part du Gouvernement dans l'élaboration d'un programme de dépenses de guerre.

Avec le temps, on constate ainsi que je l'ai rappelé, la disparition de la tendance qu'avaient les dépenses à rester au-dessous des prévisions et une partie très considérable des dépenses accrues qu'ont prévues pour la nouvelle année les trois ministères de la Défense est fondée sur l'expectative dans laquelle ils ont de recevoir des quantités de plus en plus fortes de matériel mécanisé, de munitions et d'approvisionnements, toutes choses qui dénotent l'heureux résultat du programme rationnel et énergique de production élaboré par mon collègue le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) ainsi que la capacité de rendement des industriels et des ouvriers canadiens. Je le répète, nous croyons pouvoir dépenser pendant l'année toutes les sommes énormes que nous demandons, car nous pensons pouvoir réaliser la production de matériel de guerre et la mutation de notre capital humain vers nos forces armées que comporte notre programme. Je demande tout l'argent que nous pouvons dépenser, mais j'ajoute que si, avant la fin de l'année, nous avions besoin de sommes additionnelles, ce serait parce que nous avons été en mesure d'affecter une plus grande quantité de nos ressources à l'effort de guerre.

Il y a des gens qui croient que nous voulons faire plus que nous ne pouvons, même que nous en faisons trop dans le moment et que nous allons conduire le pays à la banqueroute. J'affirme que nous ne saurions accomplir trop, que tout ce que la population canadienne peut faire n'est pas de trop dans cette guerre si nous voulons acquérir le droit de vivre en liberté et d'une façon convenable, et que le Canada et ses alliés ne sauraient mieux ruiner notre pays et notre civilisation qu'en ne s'acquittant de leur tâche qu'à demi. A moins que je ne me trompe grandement, le peuple canadien, en général, se rend bien compte de cette vérité.

L'hon. M. HANSON: C'est là ce que nous avons préconisé depuis le début du conflit.

L'hon. M. ILSLEY: A ce sujet, je relève la déclaration suivante faite par l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson), le 15 février dernier et qu'on trouve dans le hansard:

Le ministre s'est dit un peu surpris de ce que le peuple canadien parvienne à supporter des dépenses de guerre si élevées. La réponse, la voici: En proportion du revenu national notre gouvernement demande au peuple canadien une plus forte contribution que n'en fournissent les deux grandes nations belligérantes.

C'est exact.

J'ai ici une publication du Federal Reserve parue juste avant le 15 janvier et j'y vois une revue de la situation indiquant que la proportion du revenu national consacrée à la guerre est bien moindre aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne ou au Canada. D'après ce bulletin, l'effort de guerre des trois pays absorbe le pourcentage suivant du revenu national: Etats-Unis, 24.5; Grande-Bretagne, 36.8; Canada, 39.1. Si ces chiffres sont exacts et si j'en saisis bien le sens, le Gouvernement exige de la population une bien plus forte partie du revenu national que n'en exige celui de nos riches voisins du sud, ou celui de nos frères outre-mer pourtant si éprouvés.

Or ces chiffres n'indiquent rien de tel. On a commis une grosse erreur en citant la publication.

L'hon. M. HANSON: Pas dans mon cas.

L'hon. M. ILSLEY: J'ai consulté ce numéro du *Federal Reserve Bulletin*, et j'ai constaté que l'article cité par l'honorable député a trait aux impôts plutôt qu'à l'intensité de l'effort consacré à la guerre. Je m'étonne que l'honorable député n'ait pas établi cette distinction, car elle est importante et suffisamment claire pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Je n'oserais pas me porter garant de l'exactitude des chiffres cités en ce qui concerne le Royaume-Uni et les Etats-Unis. La publication dans laquelle on trouve ces chiffres est digne de foi, et ces derniers sont soigneusement analysés. A tout événement, il semble que, dans le cas du Canada, les chiffres relatifs à l'impôt et au revenu national sont probablement un peu faibles, bien que le rapport entre les deux catégories de chiffres ne semble pas être grandement erroné, et bien que, de plus, nous ne puissions pas tenir pour absolument exacte notre propre statistique en matière de revenu national. Je crois comprendre qu'on s'efforce d'améliorer sensiblement la qualité de cette statistique et j'espère qu'avant longtemps nous serons en mesure d'établir avec bien plus de certitude des comparaisons de cette nature.

Cependant, le point essentiel est que le tableau ne renseigne en rien sur la proportion du revenu national que les trois nations affectent à l'effort de guerre. Il s'agissait des impôts, et non de la contribution de chacune, en matière de production, à l'effort de guerre. Si le tableau fournit des renseignements, c'est sur la politique financière de chaque pays. Le Canada, comme nous le savons tous, a voulu appliquer dans toute la mesure possible le principe des paiements au fur et à mesure, et dans ce domaine j'estime que nous avons mieux réussi que la plupart des autres pays. Le fait devrait inspirer fierté et réjouissance, au lieu d'attirer des reproches. Les Canadiens auront maintes fois l'occasion de s'en enorgueillir.

Le point qu'a soulevé l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) offre ceci d'intéressant qu'il fait porter la comparaison sur les revenus nationaux par rapport au total des dépenses de guerre, au lieu de la faire porter simplement sur la proportion des dépenses acquittées à même le produit des impôts. La statistique que nous possédons sur notre revenu national se prête peu à une comparaison de ce genre entre les trois pays, parce qu'elle manque d'exactitude. Mes observations ne visent aucun ministère particulier, parce que plusieurs organismes officiels concourent à l'établissement de notre statistique sur le revenu national. Il est on ne peut plus difficile d'en arriver à des chiffres exacts. Cette difficulté existe sans doute ailleurs comme chez nous. Même si la statistique était exacte, il y aurait quand même tant de points techniques à observer, qu'il resterait toujours difficile d'établir des comparaisons de ce genre. Il faudrait de nombreuses précisions avant de pouvoir y réussir. Voici un exemple. La solde payée aux forces armées du Royaume-Uni et des autres pays d'Europe est sensiblement inférieure à celle que nous versons à nos soldats. Les dépenses encourues par ces pays, du fait de la solde et des allocations à leurs forces armées apparaissent donc proportionnellement inférieures aux nôtres en Amérique du Nord, mais la proportion du capital humain et des ressources économiques réelles peut être en fait plus élevée. Les dépenses de guerre

sont donc en elles-mêmes un barème absolument insuffisant pour établir une juste comparaison entre les différentes nations.

Nous n'avons pas besoin, toutefois, de recourir à ces comparaisons compliquées de statistiques pour connaître la vérité. Comme je le signalais dans l'exposé budgétaire, des données très élémentaires et même la plus simple observation suffisent à démontrer que sur le front domestique au Canada nous sommes encore loin derrière la population de la Grande-Bretagne dans la réduction de la consommation civile en faveur de l'effort de guerre. Il serait grotesque de comparer aux privations, aux sacrifices personnels et aux misères du peuple britannique la faible baisse que nous avons subie par rapport à la consommation record du temps de guerre, et l'accroissement des inconvénients dont nous avons souffert quant aux achats et aux voyages. Bien plus, nous préférons faire ce genre de comparaison plutôt que de comparer nos réalisations à celles des Etats-Unies, nation encore neutre le 7 décembre 1941. Ce pays a mobilisé avec une foudroyante rapidité, il s'est donné de très grands objectifs, et s'il a réussi à réaliser le budget de 108 milliards de dollars que le président avait demandé, nous avons plutôt raison de l'envier que de nous féliciter.

Nous faisons de notre mieux pour éviter les excès ou le gaspillage et pour tirer tout le parti possible de chaque dollar que nous dépensons. Je me rends compte que, dans une entreprise aussi vaste que notre programme de guerre, nous ne saurions atteindre à la perfection sous ce rapport, mais je suis convaincu que malgré la faiblesse humaine, nous en avons pour notre argent. Nous avons créé un grand nombre d'organes de contrôle sur les dépenses, et chaque fois que nous constatons, ou qu'on nous prévient, qu'un des rouages humains de ce vaste mécanisme fait défaut, nous faisons notre possible pour rectifier l'erreur et empêcher qu'elle ne se répète. Je tâche de saisir toutes les occasions qui s'offrent à moi pour blâmer toute dépense qui me paraît non essentielle ou inutilement élevée, et j'ai confiance que la Chambre en fera autant. Ce n'est qu'en se censurant soi-même et en se surveillant constamment qu'il est possible, dans un effort démocratique et coopératif, de réaliser l'économie et l'efficacité.

Si, par conséquent, nous en avons vraiment pour notre argent, il s'ensuit que ceux qui soutiennent que nos dépenses de guerre se font sur une trop grande échelle veulent dire en fait que nous consacrons un trop grand effort à la guerre. Ils voudraient, ce semble, que nous ralentissions, que nous limitions notre effort de guerre, que nous amputions nos effectifs et la production de matériel. Ils préfèrent un effort de guerre qui ne nous occasionnera aucune privation, à celui qui nous force de tendre nos énergies et notre initiative à la limite. C'est ainsi qu'ils voudraient résoudre des problèmes tels que la rareté de beurre et de bœuf, le nombre de places dans les restaurants et de fauteuils dans les voitures Pullman. Je ne crois pas, pour ma part, que tel soit le vœu du peuple canadien. Ce n'est pas là la sorte d'effort de guerre qui permettrait à la nation canadienne de marcher le front haut dans le concert des nations. Ce n'est pas la politique à laquelle le Gouvernement et le pays ont voué leurs énergies.

Finalement, j'en viens plus spécialement à la question de savoir si nous vouons le pays à la faillite. L'honorable député de Beauce (M. Lacroix) a semblé vouloir dresser en épouvantail la perspective que le pays se trouve en quelque sorte à court d'argent, arrive au terme de ses ressources financières. Il n'est pas invraisemblable qu'un particulier, ou qu'une catégorie de gens ou que même toute une nation se trouve aux prises avec une pareille situation en ce qui concerne ses ressources en change étranger. Mais ce n'est pas une situation qui puisse menacer une nation quant à sa production et ses finances intérieures. Nous ne payons pas les frais de la guerre à même quelque réserve thésaurisée depuis longtemps. Ces frais, nous les acquittons à même les impôts et les épargnes prélevés sur le revenu courant de toute la nation. Nous ne manquerons pas d'argent. En fait, le danger c'est que le contraire se produise, c'est-à-dire que nous accumulions trop d'argent dans la bourse ou les comptes en banque de nos citoyens, à moins que nous ne nous efforcions par tous les moyens de stimuler la vente des obligations de la victoire et des certificats d'épargne de guerre.

S'il est vrai que nous mettons la nation en faillite, n'est-ce pas vraiment une étrange sorte de faillite? Comment peut-on appliquer un terme pareil à un état de choses qui a permis au pays de doubler en trois ans son revenu national, qui a supprimé le chômage, qui a multiplié la production d'une foule de denrées et qui nous a fait acquérir diverses aptitudes nouvelles, qui a étendu et diversifié notre outillage de production, a plus que quadruplé les recettes de l'Etat, a fourni à des millions de citoyens l'occasion de se réserver une poire pour la soif, a mobilisé toutes nos énergies pour les lancer dans la production et nous a communiqué un sentiment jusqu'alors inconnu d'accomplir un immense travail de production? Ce n'est pas ainsi qu'un pays s'achemine vers la faillite. Aucun pays ne s'achemine vers la faillite qui augmente sa

production ou qui consacre une partie de cette augmentation, ou la consacre tout entière au service d'une grande et noble cause.

Naturellement notre énorme budget de guerre crée des problèmes financiers difficiles et, comme je l'ai répété souvent, il exige une organisation économique et financière des plus prudentes. Il en résulte une très forte augmentation de notre dette nationale, mais c'est une dette envers nous-mêmes, et nous sommes en mesure de l'absorber si nous nous en tenons à des mesures saines. Il nécessite des impôts élevés si nous voulons répartir le fardeau financier et les autres fardeaux réels avec justice et équité. Mais ces impôts sont nécessairement une simple image, en termes financiers, des privations inévitables qu'il faut nous imposer en marchandises et en services si nous voulons poursuivre la guerre dans la mesure nécessaire pour vaincre l'ennemi, et pour le vaincre avec la plus faible perte de vies possible. Vu l'étendue de notre effort national de guerre en hommes et en matériel, des impôts moindres entraînerait simplement une distribution moins équitable du fardeau, de plus graves dangers d'inflation, de plus grands risques de faillite pour notre contrôle économique. L'acceptation d'impôts plus élevés et de contrôles plus sévères, l'acceptation du renoncement de soi-même en ce moment afin d'éviter un plus grand renoncement de soi-même demain, ne donne vraiment pas une juste idée de l'esprit qui nous anime ou de l'étendue de notre effort de guerre, mais reflète plutôt l'intelligence et la perspicacité dont nous faisons preuve dans la répartition du fardeau que représente le coût de la guerre.

Que ceux d'entre nous qui redoutent les conséquences économiques de nos dépenses de guerre se rappellent que ces dépenses ont développé et créé un énorme relèvement de notre faculté de production au Canada, un relèvement auquel aucun d'entre nous n'avait songé dans le passé. En songeant à l'avenir, qu'ils n'oublient pas qu'il est possible de maintenir et de développer encore davantage cette faculté de rendement, ce qui ne fera qu'augmenter notre revenu national. Nous pouvons et nous devons utiliser après la guerre cette capacité accrue. Nous devons exploiter au maximum cette puissance productrice. Ce faisant, nous créerons pour la moyenne du peuple canadien un niveau d'existence inconnu jusqu'ici et grâce à des revenus plus élevés nous pourrons plus facilement supporter toutes les dettes accumulées au cours de cette guerre. Nos dépenses de guerre comportent tout à la fois un bel exploit national et une forte garantie pour notre liberté et notre avenir. Laisser entendre que ces dettes ruineront le Canada c'est prétendre, ni plus ni moins, que les Canadiens manquent d'habileté et de jugement dans la préparation intelligente de leur avenir. J'ai une foi plus grande dans les qualités intellectuelles et morales de notre population.

M. GRAYDON: Avant de proposer l'ajournement du débat, je voudrais savoir si le ministre énumère par le détail toutes les dépenses des divers ministères concernés?

L'hon. M. ILSLEY: Cela comporterait une trop longue énumération, mais j'en enverrai une copie à mon honorable ami.

M. GRAYDON: En attendant, je propose l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

SÉCURITÉ SOCIALE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER UN PLAN NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'instituer un Comité spécial de la Chambre pour faire une étude et préparer un rapport sur un plan national d'assurances sociales qui constituerait une Charte de sécurité sociale pour tout le Canada, et, à cette fin,

Que ce Comité s'enquière et fasse l'étude de la législation sociale actuelle du Parlement du Canada et des diverses législatures provinciales, des régimes d'assurances sociales des autres pays, des mesures d'assurances sociales les plus réalisable au Canada, y compris l'assurance-maladie, ainsi que des moyens requis pour les inclure dans un plan national, des adaptations d'ordre constitutionnel et financier requises pour la mise en œuvre d'un plan national de sécurité sociale, et de tous les autres sujets connexes;

Que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter de de certains aspects déterminés des problèmes mentionnés plus haut, à assigner des personnes, à faire produire écrits et dossiers, à faire imprimer au jour le jour les écrits et les témoignages qu'il ordonnera pour l'usage des membres du comité et de la Chambre; que le Comité fasse rapport à la Chambre de temps à autre; et, que ce comité se compose des députés suivants: MM. Adamson, Blanchette, Bourget, Breithaupt, Bruce, Mme Casselman (Edmonton-Est), MM. Claxton, Cleaver, Côté, Diefenbaker, Donnelly, Fauteux, Gershaw, Gregory, Hatfield, Howden, Hurtubise, Johnston (Bow-River), Kinley, Lalonde, Leclerc, Lockhart, MacInnis, MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacKinnon (Kootenay-Est), Macmillan, McCann, McGarry, McGregor, McIlraith, Mayhew, Mitchell, Picard, Shaw, Slaght, Telford, Veniot Warren, Wood et Wright; et que soient suspendues à cet effet les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

—Monsieur l'Orateur, au début de la session, mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Graydon), a exprimé l'espoir que le Gouvernement verrait aussitôt que possi-

ble à la formation des divers comités. Revenant plus tard sur le même sujet, il a mentionné nommément le comité de la sécurité sociale. Il admettra sans doute que le Gouvernement n'a rien négligé pour se rendre à son désir. Tous les comités permanents et spéciaux de la Chambre ont maintenant été institués, sauf celui dont il est ici question et deux autres dont on trouve au *Feuilleton* les avis de résolution.

A propos de la formation de ces comités, je tiens à signaler une nouvelle tendance qui semble vouloir s'implanter en cette Chambre,—elle n'existait pas du moins d'une façon marquée sous les administrations précédentes,—celle d'ouvrir un assez long débat sur le projet de résolution. Autrefois, sauf lorsqu'on s'opposait sérieusement, pour certaines raisons, à la formation d'un comité, il était habituel de nommer les comités persque sans discussion. Je ne m'oppose pas à la tendance actuelle d'engager un long débat sur la résolution demandant l'institution d'un comité, mais je désire signaler que c'est un précédent qui occupe une grande partie du temps de la Chambre. Le débat sur les instructions données au comité a généralement lieu lorsque le comité fait son rapport. Je sais qu'au cours de certaines sessions les rapports nous sont parvenus très tard et c'est peut-être pour cela que les honorables députés désirent discuter ces questions plus tôt.

L'hon. M. HANSON: Souvent, les rapports ne sont pas discutés du tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il en a été ainsi dans certains cas. Toutefois, cette année, les comités auront été formés au commencement de la session et j'espère qu'ils pourront présenter leurs rapports assez tôt pour que les honorables députés puisssent les discuter comme ils l'entendront.

J'ai une autre raison de demander qu'on ne discute pas cette résolution trop longuement en ce moment. C'est que les honorables députés ont consacré beaucoup de temps à la résolution visant à la nomination du comité de restauration et de rétablissement. J'estime que tous les honorables membres de la Chambre s'intéressent à la situation d'après guerre et à l'établissement d'un meilleur ordre social; c'est pourquoi ils ont voulu consigner au hansard leurs vues sur certains éléments du nouvel ordre social et sur les réformes qu'ils désirent faire adopter au plus tôt. C'est, il me semble, ce que les honorables députés ont fait au cours du débat sur la restauration et le rétablissement. Si, en ce moment, nous entamons un débat sur la sécurité sociale, il me semble qu'on répétera beaucoup de ce qu'on a déjà dit au cours du débat portant sur l'autre comité. Restauration et rétablissement ne sont pas la même chose que sécurité sociale, cela va de soi, mais les trois font partie d'un grand tout relatif à l'ordre social, aux conditions sociales actuelles et aux moyens de les améliorer. Des trois, la restauration et le rétablissement embrassent un plus vaste champ et, dans cette mesure, il est moins urgent de discuter longuement maintenant la sécurité sociale.

J'invoquerai aussi une autre raison, et c'est qu'en général la Chambre s'accorde à reconnaître la nécessité d'améliorer d'accroître et de coordonner les moyens d'assurer la sécurité sociale. Il n'existe pas de différence d'opinion entre les membres des divers groupes parlementaires sur la fin à viser. Nous sommes tous du même avis à cet égard. Il y aura inévitablement divergence quant aux moyens à prendre et le comité sera saisi de cette question des moyens à employer, et il serait donc plus opportun de la discuter quand le comité aura présenté son rapport. L'amorçage d'un débat maintenant ne pourrait que nuire à l'objectif visé parce qu'il pourrait dégénérer en une discussion d'ordre politique ou marquée par l'esprit de parti. J'espérais qu'à propos de cette question de première importance, la sécurité sociale, la Chambre des communes pourrait donner l'exemple aux autres institutions représentatives en étant aussi unanime que possible sur les mesures que nous croyons devoir appliquer.

Il y a aussi une autre considération que j'ai mentionnée à maintes reprises, l'importance de ne pas employer, dans cette partie de la session, trop de temps à la discussion de mesures autres que les mesures de guerre de toute première importance qu'il faudra étudier. S'il en était autrement, le pays aurait, j'en suis certain, l'impression que le Parlement consacre maintenant trop de temps aux questions d'après-guerre au lieu de s'occuper de celles qui se rattachent directement au conflit.

La résolution, les honorables députés le verront, est le complément du projet indiqué en ces termes dans le discours du trône:

...un système national complet d'assurances sociales qui constituerait une charte de sécurité sociale pour tout le Canada.

Le Gouvernement se propose donc de recommander la nomination prochaine d'un comité spécial chargé de faire une étude et de préparer un rapport sur les mesures les plus réalisables d'assurance sociale ainsi que sur les moyens requis pour les inclure dans un plan national. L'établissement d'un système national d'assurance-maladie sera au nombre des questions qui seront confiées à l'examen et à l'étude de ce comité.

J'ajoute que le discours du trône, dans les mentions qu'il fait des assurances sociales, de la restauration et du rétablissement, tend à établir l'opportunité et le sens de ces problèmes par rapport à la question plus vaste de l'ordre social existant et des moyens de l'amé-

liorer. Je parlerai surtout des passages du discours du trône qui visent cet objectif. Le discours cherche à faire voir sous son vrai jour l'importance de ces mesures, en indiquant d'abord nettement l'ampleur de la question, puis sa complexité. Il cherche à suivre une voie logique dans l'énoncé des questions dont il faut tenir compte dans l'établissement de tout plan de sécurité sociale.

Je fais observer ici que ces problèmes sociaux sont tout d'abord des problèmes de nature universelle, et qu'ils sont aussi de caractère humain. Je souligne ces deux aspects, car perdre de vue l'un ou l'autre c'est perdre de vue ce qui entre en jeu dans l'effort que nous ferons pour trouver une solution à ces problèmes ou pour améliorer l'état de choses. Le discours rappelle d'abord ce qui constitue aujourd'hui l'objectif premier et immédiat de tout projet qui vise à libérer le monde de la crainte et de la misère. L'objectif primordial est manifestement de mettre fin à la crainte de la guerre.

Les Nations Unies se donnent pour objectif immédiat...

Je cite le discours du trône:

...de vaincre les puissances de l'Axe. L'organisation conjointe d'opérations d'envergure mondiale a été menée de pair avec les préparatifs effectués en vue d'une guerre intensive. Les Nations Unies visent en outre à rendre désormais impossibles les gueres d'agression. En plus d'établir conjointement leurs plans pour la poursuite de la guerre, leurs gouvernements ont déjà entamé des pourparlers sur les problèmes d'après-guerre. Or la réalisation de leurs objectifs présuppose l'établissement de conditions où toutes les nations puissent bénéficier d'avantages égaux et jouir d'un sentiment de sécurité.

Autrement dit, on ne trouvera, à la question de la sécurité sociale, aucune solution tant que les puissances de l'Axe continueront de faire la guerre aux nations libres du monde. Tant que les puissances de l'Axe n'auront pas été vaincues, toutes les autres tâches doivent nécessairement avoir un intérêt secondaire.

Il ne s'agit cependant pas seulement de vaincre les puissances de l'Axe, il nous faut voir aussi à rendre les agressions impossibles à l'avenir. Deux guerres mondiales en un quart de siècle ont certainement dû nous faire comprendre que toutes les réformes peuvent bien être inutiles tant que subsiste le danger d'agression de la part de grandes puissances et tant que la guerre existe. Pour que l'agression soit rendue impossible à l'avenir, il faut évidemment que tous les pays du monde s'unissent pour appliquer une politique capable d'assurer plus de coopération entre les nations et des chances égales de succès aux populations des diverses nations. Il s'ensuit donc nécessairement que les mesures de sécurité sociale dans les divers pays doivent s'appuyer sur une politique mondiale ayant pour effet de maintenir des relations amicales et étroites entre les différents pays du monde.

Lorsque les gouvernements des divers pays auront fait leur possible pour établir une plus grande coopération entre nations en général, chaque nation devra s'attaquer à ses propres problèmes sociaux. On aura tôt fait de constater que les problèmes de chacune d'elles sont étroitement liés à ceux des autres nations. Si la norme d'existence est basse dans plusieurs pays du monde en même temps qu'elle est élevée dans quelques autres, la concurrence internationale, à moins d'être réglementée efficacement, abaissera bientôt les normes élevées au niveau des normes inférieures. Voilà pourquoi, après la guerre, toutes les nations qui voudront améliorer leurs conditions d'existence devront reconnaître qu'elles sont membres d'une même grande famille et qu'il faut substituer un régime de coopération et d'assistance mutuelle au régime de la force.

De toute évidence, avant de prendre de nouvelles mesures de sécurité qui s'appliqueront à tous, nous devons nous préoccuper tout particulièrement des hommes qui combattent pour le Canada et pour la défense de la liberté. Voilà pourquoi le comité de la restauration et du rétablissement a été institué plus tôt que celui de la sécurité sociale qu'il s'agit présentement de créer. C'est pourquoi aussi il convient que les honorables membres de la Chambre s'intéressent tout d'abord au comité de la restauration et du rétablissement. Tel est le motif de la déclaration qui se trouve dans le discours du trône au paragraphe qui suit celui dont je viens de donner lecture:

Il importe de ne rien négliger pour que, à la fin des hostilités, les hommes et femmes de nos forces armées et de nos industries de guerre soient placés dans des emplois utiles et rémunérateurs. Mes ministres ont déjà commencé l'étude des conventions internationales et des mesures domestiques qui contribueront à assurer des revenus suffisants aux producteurs primaires ainsi que du travail à tous après la guerre. Avec votre assentiment, le comité spécial de la restauration et du rétablissement, nommé au cours de la dernière session, sera reconstitué.

Au cours du débat sur l'Adresse, certains commentaires ont été faits au sujet de la phraséologie de ce passage du discours du trône. On s'est demandé pourquoi le Gouvernement attendrait jusqu'à l'après-guerre pour s'occuper d'assurer des revenus suffisants aux producteurs primaires, ainsi que du travail à tous. Il est manifeste que pendant la guerre actuelle l'embauchage est plus considérable qu'il ne l'a jamais été au Canada. De plus, les revenus des producteurs primaires se trouvent protégés de diverses façons par

les mesures de guerre du Gouvernement. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a rappelé, dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, les divers accords que nous étions en voie de conclure en ce temps de guerre afin d'assurer des débouchés extérieurs aux cultivateurs canadiens et une demande pour leurs produits. Toutefois, ce que nous devons faire avant tout pour assurer l'avenir, c'est de veiller dès maintenant à préserver les marchés extérieurs et à assurer de l'emploi à tous lorsque les conditions spéciales du temps de guerre n'existeront plus.

Vient ensuite ce paragraphe:

Il est d'intérêt général de mettre tous les citoyens à l'abri de la crainte et à l'abri du besoin. Pour atteindre ce but, il est indispensable d'établir un plan national pourvoyant à l'assurance contre les conséquences inévitables des principaux risques économiques et sociaux.

J'ai remarqué que ce passage avait été considéré, non pas tant dans cette Chambre que dans la presse de certaines régions du pays, comme un simple cliché. On a prétendu qu'en disant que tous les citoyens devraient être à l'abri de la crainte et à l'abri du besoin le Gouvernement ne faisait que recourir à une simple formule, vague au point de n'avoir aucune valeur. Le passage du discours du trône que je viens de citer a une tout autre portée. Ce qu'il énonce présente manifestement un intérêt général. En effet l'intérêt général veut que tous les citoyens soient à l'abri de la crainte et à l'abri du besoin.

C'est peut-être un idéal, un idéal qu'il faut s'efforcer d'atteindre; personne ne saurait nier que si nous voulons éviter les guerres futures et jouir d'un ordre social offrant aux hommes et aux femmes du pays une plus grande somme d'égalité et l'assurance de trouver du travail et le reste, tous les pays du monde qui se font mutuellement la lutte, doivent être plus ou moins à l'abri de la crainte et du besoin.

Laissons l'aspect international pour le national, la situation mondiale pour celle qui existe dans chaque pays. Certains risques sont inévitables au cours de l'existence; je veux parler de ceux qui donnent lieu à ces situations économiques et sociales par lesquelles les individus et les familles, en très grand nombre par tout le pays, peuvent, à un moment donné, être réduits sinon à un état de misère, du moins au besoin et, en tout cas, vivre dans la crainte continuelle de la misère et du besoin. L'organisation industrielle de la société telle que nous la connaissons aujourd'hui donne lieu à certains risques sans que le patron ou les employés soient à blâmer; il faut simplement les attribuer aux conditions particulières de la société organisée telle qu'elle existe aujourd'hui. Dans un état hautement industrialisé comme le nôtre, il peut arriver qu'une crise financière dans un pays cause une longue dépression industrielle dans le nôtre. Nous savons tous que ce fait a été vérifié par l'expérience au cours de la période allant de la dernière guerre au conflit actuel. On ne peut pas tenir les employeurs et les employés responsables du fait que des milliers d'hommes et de femmes manquent de travail en temps de crise dans notre pays. Les crises économiques ne proviennent pas d'une situation particulière à un pays donné, mais de conditions qui existent dans d'autres parties du monde. Ainsi, on reconnaît depuis plusieurs années qu'une disette de coton dans le sud des Etats-Unis peut réduire au chômage un grand nombre des ouvriers qu'emploie l'industrie textile de Grande-Bretagne. Ce n'est là qu'un exemple de ce qui se produit de nos jours en tout temps et dans toutes les parties du monde. La concurrence de la main-d'œuvre étrangère, de nouvelles inventions et des tarifs élevés imposés soudainement, tous ces facteurs et bien d'autres peuvent avoir des répercussions sur la vie d'une multitude d'hommes et de femmes, chez qui ils engendrent non seulement la crainte, mais encore, et rapidement, la gêne et la misère.

La société, ayant créé, si je puis m'exprimer ainsi, des conditions qui souffrent un tel état de choses, doit trouver un moyen d'y remédier. Si j'emploie le mot "société" au lieu de "l'Etat", c'est que je veux surtout parler de l'organisation sociale que l'homme s'est donnée dans les différents pays du globe, sous le régime industriel que nous connaissons aujourd'hui. L'ambition de l'assurance sociale est de trouver les moyens de faire face, en partie du moins, à ces risques inévitables, grâce à l'initiative de l'Etat et à d'autres initiatives prescrites par l'Etat.

Les risques dont il est ici question sont bien connus. Le plus fréquent, c'est, naturellement, le chômage. D'autres risques sont ceux qui ont pour cause la maladie, la vieillesse, la perte de la vue et l'invalidité, la mort du chef de famille, les naissances et les funérailles pour lesquels on ne peut prévoir les obligations ni réserver les fonds nécessaires. Le chômage peut toujours survenir, sur une grande ou une petite échelle, sans qu'il y ait faute de la part de ceux qui en sont les victimes. Puis-je ajouter ici que tout système de sécurité sociale est fondé sur la théorie que l'industrie est, ou devrait être, en quelque sorte, un service social, qu'elle n'est pas seulement une source de profits accrus pour les capitalistes ou un gagne-pain pour les ouvriers à qui elle verse des salaires. La collectivité a aussi le droit, puisqu'elle assure l'existence et le fonctionnement de l'industrie, de voir à ce qu'elle profite elle-même des progrès industriels. En d'autres termes, l'industrie a

la mission de répondre à des besoins d'ordre social tout aussi bien que d'ordre particulier. C'est ce qui fait que les hommes et les femmes sont le grand actif de l'Etat. Le bien-être de toutes les ressources humaines, hommes et femmes, qui procurent à l'industrie la main-d'œuvre dont elle a absolument besoin dans la poursuite de ses objets supérieurs, devraient mériter l'attention primordiale de l'Etat, et elles ont droit, lorsque c'est l'Etat qui assure le fonctionnement industriel, de se faire protéger par l'Etat contre ces risques inéluctables.

Arrêtons-nous un instant sur le rôle que joue l'Etat dans le fonctionnement industriel. Prenons une entreprise quelconque, n'importe quel des grands établissements industriels, et demandons-nous si ces industries pourraient le moindrement fonctionner sans le concours que leur apporte la société bien organisée dans l'Etat. En premier lieu, l'Etat assure le respect de la loi et de l'ordre, sans lesquels toute entreprise industrielle aurait la vie bien courte. Or, le respect de la loi et de l'ordre s'obtient grâce aux sacifices des contribuables de la collectivité. Par ses services diplomatiques et consulaires, par ses subventions aux compagnies de transport, par l'autorisation qu'il accorde aux compagnies de transport de construire leurs voies sur le territoire de la nation, l'Etat rend possible et le commerce intérieur et le commerce extérieur. L'Etat contrôle les inventions et les brevets. Nombreuses sont les preuves que nous pourrions apporter à l'appui de cette vérité que si l'industrie peut subsister c'est dû à l'organisation de l'Etat telle que nous l'avons.

Considérons, au-dessus de tout cela, que les ressources matérielles d'un pays existent dans les limites de son territoire, et que c'est seulement avec l'autorisation expresse de l'Etat que peut exister une institution comme la propriété particulière. La justification de la propriété privée réside dans la conviction que, en raison de ce que la propriété privée permet d'initiative, de confiance en soi, et le reste, la meilleure façon de favoriser le bien de la masse consiste à encourager l'initiative individuelle. Mais si, par suite de l'institution de la propriété privée,—qu'il s'agisse de terre ou de capital,—il se produit une situation contraire au bien de la société, il y a lieu soit de modifier l'institution sous certains rapports ou de l'orienter en certain sens, soit d'y substituer un autre régime.

La sécurité sociale n'a pas nécessairement, ou pas du tout en certains cas, pour objet d'abolir la propriété privée. Elle cherche plutôt à en faire bénéficier la société ainsi qu'à prévenir l'exploitation de la propriété par un petit nombre de gens qui par suite de la distribution inéquitable de la richesse, s'enrichiront à l'excès alors que le grand nombre souffriront des inégalités existantes. Il existe de grandes inégalités de conditions et de circonstances. Il est hors de doute que la société, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, permet à celui qui est économiquement puissant de le devenir davantage tout en obligeant celui qui est économiquement faible, dans bien d'autres épreuves de la vie à devenir plus faible. Bien que la richesse du monde se soit accrue considérablement, sa distribution est de plus en plus hors de proportion. Tout nous prouve que ceux qui possèdent beaucoup se montrent favorables à un certain nombre et défavorable à d'autres, trouvant toujours le moyen de se tirer des mauvais pas, et n'ont guère de peine à faire fructifier leur bien, tandis que ceux qui possèdent peu des richesses de ce monde sont les premiers qui sont réduits à quia, lorsque survient une dépression ou une crise de chômage.

M. MacINNIS: C'est parce qu'ils n'ont pas su économiser quand ils en avaient l'avantage.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami n'est pas sans savoir que cela dépend des occasions qu'ils ont eues. Il importe, dans un plan d'assurances sociales, de bien veiller à ne pas décourager l'épargne, et j'ai l'impression qu'il sera tenu sérieusement compte de ce point de vue dans nos mesures d'assurances sociales. Mais je tiens à souligner de nouveau que dans l'ordre de choses actuel, on attache beaucoup plus d'importance au rang qu'à la personne; à la richesse qu'à la vie; et que, dans tout plan de sécurité sociale, c'est à la vie et à la personne que devront songer tout d'abord l'Etat et ceux qui sont chargés d'administrer ses affaires. L'organisation industrielle doit tenir compte de la personnalité humaine et du bien-être de tous les citoyens.

J'aimerais à dire quelques mots de la manière de procéder énoncée dans le projet de résolution. Il y est proposé d'instituer un comité chargé d'examiner l'ensemble du problème de la sécurité sociale et d'en étudier les différents aspects. On pourra dire, comme on l'a dit, je crois, au cours du débat sur l'Adresse, que le Gouvernement n'a pas besoin d'un comité pour le conseiller ou pour lui dicter une ligne de conduite; mais que le Gouvernement devrait avoir son propre programme. Or, le Gouvernement s'est tracé un programme bien défini qui figure au discours du trône et que j'ai déjà lu. Ce programme consiste à instituer un système national complet d'assurances sociales. Et pourquoi le Gouvernement a-t-il jugé que le renvoi de cette

question à un comité spécial était le premier pas essentiel vers la réalisation sur une grande échelle de mesures de sécurité sociale? C'est qu'il existe déjà au pays une foule de mesures de sécurité sociale qui ont été établies plus ou moins au petit bonheur. Il faudra les réunir et les coordonner dans un plan si nous voulons réaliser des progrès d'envergure nationale dans ce domaine. Ces mesures, on ne les a pas adoptées l'une en fonction de l'autre, on ne les a pas présentées dans un parlement unique. On les a adoptées tantôt ici même, tantôt dans les administrations provinciales, et ainsi de suite, mais on ne les a jamais coordonnées en un plan d'ensemble. Il ressort à l'évidence que, à moins d'être coordonnées, de telles mesure visant au même but ne peuvent qu'occasionner bien du chevauchement, accroître considérablement les frais d'administration et donner lieu à beaucoup de confusion. Il semble donc que la première étape de tout vaste projet tendant à nous faire progresser dans la voie de la sécurité sociale consisterait à étudier diligemment les mesures existantes en notre propre pays puis ensuite à étudier non moins diligemment les mesures qui existent dans les autres pays ainsi que les recommandations qu'auront formulées ceux qui ont approfondi la question de la sécurité sociale.

Si le Gouvernement l'avait voulu, il aurait pu confier à une commission royale la tâche d'étudier les conditions en notre pays et de formuler un plan national. Il aurait pu convoquer des spécialistes et s'inspirer de leurs conseils. Mais il a considéré que, avec celle de la restauration et du rétablissement, cette question est la plus importante que le pays ait eu à décider au cours de notre génération et qu'il serait dans l'intérêt du public, et surtout dans l'intérêt des membres du Parlement eux-mêmes, d'avoir l'occasion de se mettre au courant des divers éléments qui influent sur cette question d'importance primordiale. Et il a considéré qu'il n'y avait pas de meilleur moyen d'atteindre ce résultat qu'en instituant un comité spécial de la Chambre chargé d'étudier toute cette question. Je crois bien en effet que ce comité aurait avantage à s'adjoindre des spécialistes. Parlant au nom du Gouvernement, je dirai qu'il fournira toute l'aide possible pour permettre les études et les recherches efficaces que le comité lui-même jugera nécessaires et essentielles.

La résolution laisse entendre que des sous-comités pourraient être institués, vu l'énorme étendue de la question à l'étude. On remarquera que mention spéciale est faite de l'assurance-maladie. On a jugé que quelquefois il est nécessaire d'exposer clairement certains aspects de la sécurité sociale qui méritent plus d'attention que d'autres. Le Gouvernement a cru que l'assurance-maladie est un de ces aspects. C'est pour cette raison que déjà nous avons dans nos statuts un plan d'assurance-chômage; nous avons un système de pensions de vieillesse, tous deux établis par le Parlement fédéral; nous avons un système de rentes viagères, également établi par le Parlement fédéral; nous avons les pensions aux vétérans, les pensions aux aveugles et autres formes de pensions, le tout établi par le gouvernement fédéral. Puis dans les provinces, se trouve toute une série de différentes mesures sociales, quelques-unes ayant trait aux accidents ou à la maladie, à l'hospitalisation, aux allocations aux veuves et aux mères, aux primes d'accouchement et le reste; ce sont là autant de mesures de sécurité sociale, mais elles diffèrent grandement entre elles. Elles ne sont pas en corrélation avec un grand projet national, et si le Canada doit faire des progrès dans cette sphère, le premier pas à tenter maintenant comprend une enquête approfondie dans tout ce domaine afin d'arrêter autant que possible les grandes lignes d'un projet national.

En exposant au peuple britannique ce qu'il avait jugé nécessaire dans les études qui ont précédé son rapport, sir William Beveridge a déclaré qu'il avait suivi de près toute la législation sociale depuis quelque trente ans. Nous avons donc le bénéfice de l'expérience de sir William Beveridge dans ce domaine. Si je mentionne cela c'est simplement parce que sir William a jugé nécessaire d'appeler l'attention du peuple britannique sur ce fait, afin d'indiquer le soin et l'étude qu'il avait consacrés à la question, avant de présenter son rapport.

J'attirerai l'attention de la Chambre sur l'attitude prise en certains milieux à l'égard des mesures de sécurité sociale depuis que la politique du Gouvernement a été énoncée dans le discours du trône. La Charte de l'Atlantique, lors de sa proclamation, a reçu l'approbation universelle dans notre pays. Je n'ai pas encore lu un journal au Canada qui n'ait pas des louanges à adresser à propos de la Charte de l'Atlantique. Un des points que proclame hautement cette charte est, entre autres choses, l'intention d'assurer une plus grande mesure de sécurité sociale après la guerre. J'ai parcouru les journaux de notre pays et parmi les arguments soutenus je constate qu'aujourd'hui certains ont tendance à amoindrir, pour le moins, l'idée de sécurité sociale, comme étant vague et trop générale et comme devant comporter des mises de fonds supérieures à celles que pourrait supporter n'importe quel pays. De fait, sir William Beveridge, dans la déclaration qui accompagnait son rapport, considérait une as-

surance sociale comme le premier pas à faire pour atteindre les principaux objectifs de la Charte de l'Atlantique en ce qui concerne les conditions sociales. Je suis d'avis que c'est en partant de ce point de vue que nous devons étudier les questions de sécurité sociale.

Le comité a été chargé, non seulement d'étudier la question, mais de soumettre à la Chambre les moyens auxquels il faudra recourir pour inclure dans un projet national les mesures les plus réalisables d'assurance sociale. Qu'il ne soit pas dit que ce comité se contentera d'étudier le projet. Si la résolution est adoptée, le comité recevra de cette Chambre des instructions bien claires de voir à réaliser quelque chose de concret, comme le disent ces propres mots: "de préparer un rapport sur les mesures les plus réalisables d'assurance sociale ainsi que sur les moyens requis pour les inclure dans un projet national". Je n'insisterai pas sur l'importance que comporte un tel objectif. La question comprend des problèmes financiers qui devront être étudiés avec soin. Tout projet d'assurance sociale n'aboutirait à rien si le Gouvernement présentait une mesure jugée en fin de compte impraticable. De sorte que, tout projet plausible devra tenir compte des obligations existantes dans différentes sphères et de ce qui est réalisable en fonction d'autres mesures. Il se présentera des conflits de juridictions. Il y aura lieu de se demander si, dans un plan d'envergure nationale, le fédéral doit chercher à implanter seul toutes les mesures de sécurité sociale, ou si une partie d'entre elles doit relever de l'autorité centrale et les autres des autorités provinciales. Le Gouvernement est d'avis que les provinces tiendront sans doute à se réserver, du moins pour le moment, l'application de certaines lois. Dans d'autres cas, elles seront peut-être disposées à s'effacer devant le gouvernement central.

Une autre question qui ne tardera pas à se poser est celle-ci: D'où viendront les fonds nécessaires à l'application des diverses mesures? Elle demandera mûre considération. L'intention du Gouvernement est d'assurer au pays, dans le plus bref délai possible, une législation de sécurité sociale plus vaste et mieux conçue, mais, chacun le sait, nous ne pourrons vraiment y arriver qu'après une étude sérieuse de toute cette question.

Je tiens enfin à signaler le nombre de membres dont se composera le comité: quarante-et-un, pour être précis. Cette décision également nous a été imposée par les considérations que j'ai énumérées. Tant que nous, qui aujourd'hui faisons partie de cette Chambre, continuerons à jouer un rôle dans la vie publique du pays, nous serons à même de constater que toute notre vie tant personnelle que nationale est centrée sur cette question de la sécurité sociale. Plus nombreux seront les honorables députés qui seront à même de se familiariser intimement avec ces questions, sous tous les aspects, mieux ce sera non seulement pour eux-mêmes dans leur vie publique, mais aussi pour le pays en général. Une occasion exceptionnelle s'offre aux honorables membres de ce Parlement de rendre un grand service à leurs concitoyens d'aujourd'hui et aux générations futures.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, dans mes remarques sur l'institution de cet important comité, qui devra étudier tout ce qui se rapporte à l'assurance et à la sécurité sociales, je dirai que j'approuve une partie des observations du premier ministre (M. Mackenzie King) à ce sujet.

La Chambre des communes doit se rendre compte que le premier et principal but de nos délibérations doit être la poursuite victorieuse de la guerre. Il ne faudrait pas qu'une question quelconque nous détourne de cet objet qui ne doit céder le pas à aucune autre considération. Cependant, tout en poursuivant l'effort militaire, il ne faut pas oublier le fait indéniable que des milliers, des centaines de milliers d'hommes et de femmes, tant outremer qu'au pays même, mènent la lutte pour la liberté et désirent être assurés que, pendant qu'ils combattent et consentent à sacrifier leurs membres et même leur vie, nous nous efforcerons de préparer la voie à ce monde meilleur pour lequel ils luttent.

Il me semble qu'il soit impossible de séparer complètement notre programme de paix de notre activité militaire surtout lorsqu'il s'agit de sécurité sociale et de projets pour l'établissement d'un ordre universel meilleur. Je suis persuadé que presque tous les honorables députés qui ont parlé à des jeunes gens faisant partie des forces armées de Sa Majesté ont dû entendre des remarques semblables à celles que j'ai entendues. Nos ouvriers de guerre ont dû formuler des observations du même genre et il est impossible de se soustraire au problème qu'elles posent. Pendant les années de la crise qui a frappé toutes les nations du monde, pendant ces terribles années de privations et de souffrance que, pour une raison ou une autre, notre régime a été impuissant à empêcher, pendant ces années où nous ne pouvions donner de l'emploi à tous, certaines idées se sont infiltrées dans l'esprit de notre population. Il en résulte que nos jeunes gens des deux sexes ruminent cette pensée: quand il s'agit d'une guerre de destruction, nous trouvons les fonds nécessaires pour le faire, mais il y a quelques années, lorsqu'il s'agissait d'une lutte pour améliorer l'état de nos gens, nous n'avons pas obtenu autant de succès ou ne sommes pas parvenus à fournir des emplois à la population. Et cet état de

choses, ne l'oublions pas, n'était pas particulier à un pays, mais existait partout. Cette pensée est parfois exagérée, peut-être, d'aucuns pourront croire qu'on y insiste trop, mais c'est une façon de voir que le Parlement ne peut écarter à la légère.

La Chambre des communes ne peut perdre de vue cet appel. C'est un appel auquel nous devons accorder toute notre attention, parce que liée à tout le problème de la sécurité sociale et des conditions de l'après-guerre il y a l'idée que, de quelque façon, au moyen de quelque système, nous pouvons assurer du travail et un salaire à nos gens. C'est le premier objectif que nous devons viser.

Il existe différentes opinions sur les meilleurs moyens à prendre à cette fin. A cette époque de transition, aucun d'entre nous n'a le droit de se montrer dogmatique au point de prétendre que sa solution,—chaque homme en a une; presque chaque honorable député semble en avoir une,—éliminera le problème sans l'aide d'autrui. Mais la mise en commun des meilleures idées inspirées par les préoccupations et les désirs les plus sincères de nos gens, finira par résoudre le problème et répondre à l'appel.

Permettez-moi cependant de faire remarquer qu'il existe au pays un sentiment, lequel se manifestera dans tous les mouvements futurs: savoir, qu'après la guerre nous attacherons plus de valeur aux choses humaines et moins de valeur aux choses matérielles qu'auparavant. Si nous échouons à cet égard, nous n'aurons pas gagnée la paix à laquelle nous avons tant aspiré en ces années de guerre. L'ère de la réaction est passée, pour tout de bon j'espère. Il n'y a plus place pour des doctrines réactionnaires dans un monde qui évolue peut-être plus rapidement que nous nous en rendons compte pour la plupart.

N'oublions pas que nous, membres du Parlement, pour marcher de pair avec notre époque, nous devons tenir la tête du mouvement de réforme résolu et progressif. Nous ne devons pas seulement marcher de pair avec ce mouvement mais en prendre la direction. A propos de cette autre réforme postérieure au congrès de Winnipeg que le premier ministre a inscrit au discours du trône, je désire le féliciter d'être un lecteur, peut-être converti, du programme et de la politique formulés en cette circonstance par le parti conservateur progressiste.

M. MACDONALD (Brantford): L'idée vous est venue du premier ministre et vous devriez l'en remercier, et non pas le féliciter.

M. GRAYDON: Je tenais seulement à féliciter le premier ministre. J'espère que l'honorable député de Brantford ne pensera pas que je fais autre chose que cela. Je tiens à dire, en ce qui concerne notre programme, qu'il résulte d'un grand mouvement qui a pris naissance dans toutes les régions du pays et qui nous dirige vers la réalisation d'une vaste réforme de notre régime économique et social.

Pour ce qui est des remarques que le premier ministre a faites au sujet de la motion à l'étude, je ferai observer que notre population ne se contentera pas seulement du fait que dans le discours du trône le Gouvernement indique les objectifs qu'il vise à atteindre. Nous connaissons tous ceux qu'il vise ou qu'il devrait viser, mais nous avons droit à plus que cela dans un discours du trône. Nous avons le droit de connaître ce que doit être la politique du Gouvernement. J'ose dire au premier ministre que je ne crois pas qu'il ait bien réussi cet après-midi à nous expliquer la différence qu'il y a entre les objectifs de son parti et la politique adoptée par le Gouvernement de ce parti. J'espère bien sincèrement que ce comité ne déposera pas son rapport à une date tellement rapprochée de la fin de la session qu'on n'ait plus le temps de présenter une mesure législative fondée sur ses recommandations. Le Canada ne se contentera pas simplement d'un rapport d'un comité sur le problème de la sécurité sociale. Après la présentation d'un rapport par ce comité, il ne sera satisfait que si l'on présente une mesure législative conforme aux recommandations du comité.

Quant à l'assurance-maladie, il me semble qu'on devrait présenter un projet de loi avant que le comité sur la sécurité sociale ait étudié cette question. On n'en fera rien, mais je ne m'attarderai pas davantage sur ce point. Notre loi de l'assurance-chômage constitue l'une des principales parties de notre régime de sécurité sociale, mais cette loi laisse encore à désirer. Si je signale la chose c'est afin que ce comité puisse examiner les moyens d'améliorer notre régime d'assurance-chômage.

Les travailleurs de notre pays nous posent une question qui réclame une réponse. Je suis certain que cette question a été posée aux honorables députés qui ont besoin de l'appui des ouvriers pour se faire réélire. Les ouvriers aiment le principe de cette loi, principe que nous avons tous approuvé. Ils se font cette réflexion: "Si je suis congédié, je ne touche pas les prestations; si je quitte mon emploi ou dois cesser de travailler pour cause de maladie, je ne bénéficie pas davantage de ces prestations. Que dois-je donc faire pour les obtenir?" Bien entendu, l'objection est facile à réfuter, mais d'autre part je crois que le comité devrait envisager cet aspect particulier de l'assurance-chômage.

J'ai déjà soulevé au comité de l'assurance-chômage un point sur lequel je désire revenir. Aucune loi ne saurait être parfaite, mais il

nous incombe de veiller à ce que ces lois soient aussi parfaites que l'intelligence humaine peut les rendre. Nos ouvriers devraient avoir la certitude, en cas de chômage, de maladie ou d'invalidité, de toucher des prestations. Voilà ce que réclament aujourd'hui les ouvriers et, pour moi, c'est l'un des sujets que devrait étudier le comité.

Lors de la présentation du rapport du comité de l'assurance-chômage, on a fait remarquer que cette loi ne représentait qu'une étape vers un certain objectif, et la Chambre a été avertie de ne pas trop attendre de la loi de l'assurance-chômage. Jusqu'ici les prestations prévues par la loi n'ont peut-être pas été aussi nécessaires qu'on l'avait cru lorsque la loi a été rédigée, mais en somme cela ne peut constituer qu'un semblant de sécurité pour l'ouvrier et sa famile. Nous devrons faire beaucoup plus.

Si un ouvrier tombe malade ou perd son emploi, il n'a sous le régime de la loi de l'assurance-chômage aucun moyen d'obtenir des prestations, attendu qu'il ne peut satisfaire aux normes de la disponibilité pour embauchage. De quelle sécurité jouit-il? Cet homme peut être âgé de 40 à 70 ans et il lui faut compter dans une large mesure sur la générosité de ses amis ou des gens qui consentiront à le secourir. Voilà un autre point qui devrait être examiné par le comité.

Je suis bien aise que le premier ministre ait dit qu'il ne faut pas oublier les vieilles notions d'économie et d'épargne. Il ne faut pas les oublier. Le caractère de la population de notre pays la porte à épargner pour les mauvais jours. Il se trouve toutefois des gens qui, sans qu'il y ait de leur faute, sont incapables d'amasser ce dont ils auront besoin quand viendront la maladie, la vieillesse et l'invalidité. Je veux surtout parler de la nécessité d'améliorer notre régime de pensions de vieillesse. Au Canada nous avons adopté le principe des pensions de vieillesse et je constate que dans tout le pays on a très peu critiqué ce principe. La population canadienne sait bien que c'est là un principe sain, puisqu'il s'agit de permettre à nos personnes âgées de mieux jouir de leur vieillesse; puisque nous avons adopté ce principe, nous devons le mettre en pratique en tenant compte des conditions différentes dans lesquelles se trouvent nos personnes âgées à différentes époques. J'espère qu'en étudiant cette question, le comité envisagera l'opportunité de réduire la limite d'âge actuelle. A cela il y a plusieurs raisons, mais je propose la chose surtout à cause de l'expérience que nous avons acquise à ce sujet depuis que la loi est entrée en vigueur. Pour une raison ou pour une autre, nos gens semblent vieillir plus tôt qu'autrefois. Peut-être faut-il attribuer ce fait à la vitesse avec laquelle nous devons vaquer à nos occupations à l'heure actuelle. Il me semble que l'âge de soixante-dix ans est trop élevé pour servir de limite à l'octroi des pensions de vieillesse; c'est pourquoi, j'aimerais que le comité examine sérieusement la question de l'abaissement de la limite d'âge actuelle.

De plus, j'aimerais que le comité accomplît une autre chose qui est presque aussi importante que l'abaissement de la limite d'âge. Je lui demande de tenir compte de l'augmentation considérable que nous remarquons dans le coût de la vie et d'opérer les rajustements en conséquence, afin que nos vieillards constatent que le Parlement a pourvu non seulement à leur sécurité en principe, mais aussi en pratique.

Je ne veux pas entrer dans les détails, mais je suis d'avis que nos personnes âgées méritent un mot d'encouragement de la part du Parlement. Ces hommes et ces femmes ont, au cours de leur existence, porté le poids du jour, de la chaleur et des années. Nous leur devons beaucoup plus que nous ne voulons l'avouer parfois. J'aimerais que ces hommes et ces femmes, au soir de leur vie, ne fussent pas l'objet d'enquêtes mesquines comme en poursuivent parfois toutes sortes d'organismes, des organismes de l'Etat si l'on veut, au point où beaucoup de nos vieillards osent à peine solliciter une pension, à cause des nombreuses enquêtes qui sont faites de temps en temps et qui portent sur leurs affaires personnelles. J'aimerais que le comité étudiât attentivement toute cette question de l'enquête relative aux revenus de ceux qui demandent une pension de vieillesse, enquête qui parfois, je le crains, entre inutilement dans les moindres détails de la situation pécuniaire de ces gens.

Il est un autre sujet qui se rattache aux pensions de vieillesse, il s'agit des pensions pour les aveugles. Je me rappelle très bien le jour où M. Dunning, qui était alors ministre des Finances, introduisit son projet de loi relatif aux pensions pour les aveugles. C'était peu après 1936. La Chambre des communes se montra, en cette occasion, à la hauteur de ses plus nobles traditions, et elle adopta à l'unanimité cette mesure visant à alléger les souffrances de ceux que la cécité frappaient d'incapacité de travail. Le bill s'adressait non seulement à l'esprit des honorables députés, mais à leur cœur. Mais, là aussi, on a imposé une limite d'âge. J'espère que le comité étudiera attentivement l'opportunité de la faire disparaître. Il est peut-être nécessaire d'avoir une limite d'âge, mais il me semble que l'individu qui, à trente ans, ne peut plus gagner sa vie par suite de cécité est dans la même situation sous ce rapport que celui qui devient aveugle à quarante ans.

Toutefois, la cécité n'est qu'une forme d'incapacité. J'aimerais que le comité s'efforçât particulièrement de faire profiter de notre vaste projet de sécurité sociale un autre groupe d'hommes et de femmes qui, au Canada, sont trop souvent oubliés par les gouvernements aussi bien que par la population en général. Je veux parler des gens qui, pour d'autres causes que la cécité, la paralysie par exemple ou autres causes que je pourrais mentionner plus longuement si j'en avais le temps, sont frappés d'incapacité totale de travail et ne peuvent pas occuper la place qui leur revient dans notre monde social et économique. Que le pays n'oublie pas ces hommes et ces femmes. On a déjà signalé leur situation à la Chambre, je le fais aussi aujourd'hui dans l'espoir que le comité chargé d'étudier tout le problème de la sécurité sociale n'oubliera pas l'état de ces hommes et de ces femmes; si, en effet, nous sommes en faveur d'un ordre nouveau comme nous en avons le devoir, il ne faut jamais oublier que l'ordre nouveau comprend plusieurs catégories, entre autres celle-là.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de l'assurance-maladie. Le ministre des Pensions et de la santé nationale (M. Mackenzie) comme d'autres membres du gouvernement, est porté de temps en temps à parler d'un projet de loi comme d'un mémoire. Traitant d'assurance-maladie, le ministre a appelé mémoire le projet de loi sur l'assurance-maladie. Si le ministre était à son siège, je pousserais plus loin le débat. Qu'il suffise de dire que selon une rumeur répandue dans tout le Canada le ministère possède depuis longtemps un ou plusieurs projets de loi relatifs à l'assurance-maladie. A la suite des conférences nombreuses qui ont eu lieu avec des hommes compétents, le pays s'attendait, je crois, à ce que, au début de la session, le ministre des Pensions et de la santé nationale proposât des mesures relatives à cette question. Or, nous constatons l'application d'une politique différente, qui groupe cette question avec plusieurs autres dans le programme de sécurité sociale que doit examiner le comité de la sécurité sociale. Je me demande pourquoi le Gouvernement n'a pas immédiatement présenté ses mesures d'assurance-maladie. La Chambre aurait pu les étudier, leur faire subir les différents stades de la procédure parlementaire, et les faire examiner, le cas échéant, par le comité de la sécurité sociale. J'estime que la Chambre aurait dû prendre connaissance de ces mesures relatives à l'assurance-maladie avant qu'elles fussent soumises à l'examen du comité de la sécurité sociale. En voici les raisons, qui me semblent évidentes. Je crois savoir que les autres questions qu'étudiera le comité de la sécurité sociale ont déjà fait l'objet de mesures législatives de la part des provinces ou du Dominion. En ce qui concerne l'assurance-maladie, cependant, et les mesures qui s'y rapporteront seront sans doute les plus importantes et les plus vastes de toutes celles qu'étudiera le comité, la Chambre n'a encore été saisie d'aucun projet de loi. Le point mérite considération et j'y appelle l'attention du Gouvernement.

Le problème de l'assurance-maladie pour la population canadienne est immense. Il n'est pas entièrement sans danger non plus, et comme le comité doit s'y attaquer avant le dépôt à la Chambre de tout projet de loi, je dirai que tout plan uniforme et d'ordre national devrait tenir spécialement compte des conditions locales, celles des municipalités et des organismes secondaires de la compétence législative du Dominion, si l'on veut que ses dispositions répondent aux exigences des différentes localités où il s'appliquera. Chez nous, la population compte des groupes très divergents, au point de vue emplois, facteurs géographiques, et autres. Il convient, par conséquent, d'exercer une grande prudence dans le plan général, de façon que notre loi d'assurance-maladie soit suffisamment élastique pour être pratique. Il n'en faut pas moins pour répondre aux exigences de la situation.

Le pays tout entier insiste actuellement pour qu'on agisse effectivement à cet égard. Ce spectre nous hante depuis des années. Les gens qui n'ont pas beaucoup d'argent, les petits salariés, craignent non seulement le chômage, mais les dangers, les ravages et le coût de la maladie et d'une santé délabrée. Qui, parmi nous, n'a pas éprouvé cette crainte à certains moments? Nous sommes peut-être en mesure,—quelques-uns du moins,—de nous préparer pour le moment où le travail manquera; nous pouvons peut-être pourvoir à plusieurs éventualités de cet ordre. Mais la grande crainte qui hante depuis longtemps bien des gens, surtout ceux qui n'ont pu épargner en prévision des mauvais jours, c'est qu'une maladie longue et sérieuse ne se déclare dans la famille et qu'il n'y ait pas assez d'argent pour honorer les comptes du médecin, de la garde-malade, et de l'hôpital ainsi que les autres comptes qui s'accumulent en conséquence. Combien de personnes, parmi nos connaissances même, n'ont-elles pas été presque ruinées à tout jamais par suite de pareil état de choses? A mon avis, le besoin de cette mesure d'assurance-maladie se fait sentir depuis longtemps, et si le Gouvernement et le Parlement peuvent faire en sorte d'adoucir les conditions existantes et de donner aux petits salariés l'assurance qu'ils auront

moins lieu de redouter la maladie et les longs chômages dus à ces conditions, ils auront fait beaucoup pour le pays.

Quand le plan général d'assurance-maladie aura été incorporé à nos statuts, j'espère qu'on n'oubliera pas d'organiser tout d'abord la médecine préventive. Mieux vaut prévenir que guérir. Ces paroles simples, souvent prononcées depuis le tournant du siècle, renferment autant de vérité et ont autant d'importance que jamais. La santé de la nation est une de nos plus précieuses ressources et, en la sauvegardant, non seulement nous écartons la maladie mais nous nous épargnerons les frais supplémentaires qu'occasionne fatalement l'absence de mesures préventives. Autant qu'il est humainement possible, il nous faut réaliser des conditions sociales propres à assurer la santé physique et morale de chaque citoyen. Je sais que pareil dessein reste incomplètement réalisable mais nous devons nous en faire un but auquel le comité doit viser avec application, constance et énergie. Il faut cesser de considérer la santé comme une responsabilité purement individuelle. Puisqu'elle est essentielle à l'épanouissement de la nation, il importe que l'Etat aussi prenne sur lui de la sauvegarder. A ce propos, je confie au ministre de qui relève ce comité que nous compterons sur l'adoption de mesures qu'agréera le public et qui s'avéreront pratiques au point de vue du but auquel nous visons.

En ce qui concerne le comité de la sécurité sociale, auquel le premier ministre a parlé d'adjoindre des spécialistes chargés de conseiller le comité et de diriger ses travaux, je ferai observer que ce sera peut-être nécessaire. Mais en déclarant qu'il songe à la comparaison de systèmes de sécurité sociale dans d'autres pays, le premier ministre se propose peut-être de faire venir de l'étranger des autorités capables de nous éclairer sur ce point. Mais un journal publiait la semaine dernière la dépêche suivante, plutôt intéressante, communiquée de Londres le 25 février:

Sir William Beveridge, qui préconisait récemment un système assurant à chacun la sécurité sociale depuis le berceau jusqu'à la tombe, système qui a occasionné de violentes dissidences au sein du Parlement, a déclaré aujourd'hui qu'il doit se rendre aux Etats-Unis et peut-être aussi au Canada en mission non officielle. Il déclare son intention d'étudier pour son propre compte les causes et les remèdes du chômage.

Or, si sir William Beveridge venait au Canada et avait l'occasion et les moyens d'assister à une des réunions du comité, je recommande que le Gouvernement prenne, s'il ne l'a déjà fait, les dispositions requises pour bénéficier des services et des conseils de l'illustre économiste et je recommande qu'on l'invite à formuler son avis touchant le problème qu'il a étudié dans les vieux pays. Je comprends que le rapport Beveridge ne peut que servir de guide en quelque sorte dans l'étude de nos problèmes. D'un autre côté, il se peut, comme le premier ministre ou un autre l'a fait remarquer au cours du débat sur l'adresse, que les conditions dans la métropole diffèrent des nôtres au point de rendre toute comparaison difficile. Quoi qu'il en soit, les principes généraux que préconisent les deux pays et les objectifs qu'ils visent, exigent que, si possible, le comité ait l'avantage des conseils d'un homme qui a conduit une étude non seulement sur le système britannique et est l'auteur d'un rapport dont on parle tant, mais il devrait se trouver à la disposition de notre comité. En terminant, je désire donc indiquer au premier ministre, au cas où il n'aurait pas accordé plus d'attention que n'en indique le discours du trône à l'attitude du parti conservateur progressiste sur une ou deux questions qui se rattachent à tout notre programme de sécurité sociale et qui, je crois, ont leur importance en ce moment, les articles suivants de notre programme:

Un programme de sécurité sociale dont l'adoption préconiserait un système unifié

a) d'assurance-chômage;

b) de paiements suffisants pour l'entretien des gens inaptes au travail;

c) d'assurance de retraite;

Choses que le comité devrait étudier.

d) Le paiement d'une plus forte pension de vieillesse, à un âge réduit, jusqu'à ce que le projet d'assurance de retraite soit bien lancé;

e) De pensions suffisantes pour les aveugles.

f) Des allocations suffisantes aux mères et aux veuves.

Cela résume en général les sentiments des nombreux hommes et femmes qui ont assisté à ce grand congrès.

Nous reconnaissons l'obligation du Gouvernement de mettre à la disposition de tout citoyen des soins de médecin, de dentiste, de garde-malade, d'hôpital et de prénatalité et de promulguer les principes d'hygiène publique et d'alimentation de manière à sauvegarder la santé du peuple. Ce programme doit être subventionné par un système de contributions avec l'aide additionnelle du Gouvernement.

Je terminerai par ces mots: L'adoption d'un système complet de sécurité sociale au Canada contribuera à mon sens à acheminer le monde et le peuple canadien vers un ordre nouveau. Quelqu'un a dit avec raison que dans l'état actuel des affaires internationales nous ne devons compter exclusivement sur ce que les autres pays accomplissent pour la solution de nos propres problèmes. Ce que nous avons de mieux à faire pour le rétablissement de l'ordre dans le monde est de voir à mettre ordre à nos propres affaires comme à celle des autres. Notre tâche n'est pas de rétablir l'ordre dans chaque pays, pas plus que j'admets qu'on vienne ici mettre ordre à

nos affaires; mais ce qu'il y a de mieux, du moins pour commencer, c'est de voir à ce que l'ordre règne dans notre propre pays afin que nous puissions faire bonne figure dans un monde où régneront la paix, la bonne volonté et la fraternité humaine pour les années à venir.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Malgré les avertissements du premier ministre (M. Mackenzie King) et son invitation pressante à restreindre le plus possible le présent débat, je me crois obligé de prendre la parole à cause de l'importance de la motion à l'étude et parce que, j'en ai la conviction, les électeurs que j'ai l'honneur de représenter ici l'attendent de moi. J'avoue que dès mon entrée en cette Chambre j'ai été étonné d'entendre si souvent répétée l'invitation aux simples députés d'abréger le plus possible les délibérations. Ce n'est pas ainsi que j'entends mon devoir de député, surtout lorsque nous sommes saisis de questions aussi importantes que celle-ci. De plus, comme nous ne faisons pas tous partie du comité, j'estime qu'il y va de notre devoir de contribuer à son travail au moment même de sa formation.

La motion dont nous sommes saisis est le fruit d'une conviction profonde de la part de la majorité de la population canadienne, et des populations de toutes les Nations Unies que le temps est venu de nous débarrasser non seulement du fascisme mais aussi du besoin et de la crainte. La volonté populaire à ce sujet ne fait pas de doute. Il ne nous reste plus qu'à nous mettre à l'œuvre et à trouver les moyens d'y parvenir.

Que l'assurance sociale soit une de nos défenses contre le besoin et la crainte, voilà une vérité qu'on ne saurait mettre en doute. Je compte y revenir dans un instant. Mais parce que l'assurance sociale constitue notre seconde ligne de défense, il faut aussi songer à la première. Je veux d'abord exposer clairement l'attitude de notre groupe sur la motion du premier ministre, demandant l'institution d'un comité spécial pour faire une étude et préparer un rapport sur un plan national d'assurances sociales. Demander moins à cette époque de notre histoire serait inconcevable. Nous appuierons la nation. Mais nous prions le Gouvernement d'aller plus loin et de présenter, au cours de la session actuelle, les mesures qui assureront l'établissement immédiat, au Canada, d'un régime de sécurité sociale au moins aussi avancé que celui dont jouit le dominion de la Nouvelle-Zélande, régime qui a été si clairement décrit, à Ottawa, en mai dernier, par l'honorable Walter Nash.

Je ne m'arrêterai pas aux conséquences politiques que pourrait avoir la négligence à présenter de telles mesures sans délai, m'en remettant en ceci aux électeurs du pays. Cependant, j'insisterai sur le point suivant sur lequel on a souvent appuyé en cette enceinte: notre population fait tout en son pouvoir dans le conflit actuel. Ce qu'il nous coûte en vies humaines, en sacrifices, en modifications de notre régime d'existence, est incalculable. Si, après tous ces sacrifices, la fin du conflit nous trouve mal défendus contre le besoin et la crainte, le Gouvernement, par sa négligence à préparer ces défenses, aura trahi la population canadienne à une période critique de son histoire et, surtout, il aura trahi les membres de nos armées. Il ne suffira pas alors de déclarer qu'en 1943 on avait institué un comité spécial pour étudier cette question. Le Gouvernement doit comprendre dès maintenant qu'il a le devoir d'adopter des mesures législatives convenables. De beaux discours au sujet d'une "charte de sécurité sociale pour le Canada" tout entier ne suffiront pas. Ce n'est pas assez que des honorables députés d'en face disent, comme ils l'ont fait au cours du débat sur l'institution du comité de restauration et de rétablissement, qu'ils approuvent plusieurs de nos idées sur la liberté d'après-guerre. Le parti libéral est au pouvoir. Il a le devoir non de nous révéler ce qu'il fera dans cinq ou dix ans, mais de proposer maintenant des mesures législatives qui protégeront la population contre la misère et la crainte dans le monde d'après-guerre.

Monsieur l'Orateur, sans diminuer le moindrement l'insistance que j'apporte à réclamer le dépôt au cours de la session, de mesures ministérielles du genre que j'ai indiqué, je prie la Chambre de se rendre compte que l'assurance sociale ne constitue tout au plus que la deuxième ligne de défense contre les aléas d'ordre économique et, qu'au bout du compte, elle échouera, si on ne l'établit pas dans sa juste place au sein de notre économie. Je me réfère de nouveau aux affirmations que sir William Beveridge fait en ce sens dans son rapport. A la page 6, il dit:

> On ne doit regarder l'organisation de l'assurance sociale que comme un élément d'un vaste plant de progrès social.

Au début de la même page, il fait cette affirmation significative:

> Une période révolutionnaire dans l'histoire du monde est une époque pour les révolutions, et non pour le rapiéçage.

Puis à la page 163, sir William Beveridge fait des affirmations qui ont déjà été faites en cette enceinte mais qui méritent d'être répétées. Il discute, comme condition nécessaire à la réalisation de ses plans, la nécessité de maintenir les emplois. A l'appui de sa thèse il donne cinq raisons, dont je citerai les deux dernières:

> En quatrième lieu, chose extrêmement importante, la sécurité du revenu, qui est tout ce

que peut donner l'assurance sociale, est un élément tellement insuffisant pour le bonheur des hommes qu'il ne vaut guère la peine d'établir cette réforme comme unique ou principale mesure de reconstruction.

Cela devrait s'accompagner d'une détermination bien formulée d'utiliser les pouvoirs de l'Etat dans la mesure du nécessaire pour assurer à tous, non pas seulement la continuité du travail, mais une chance raisonnable d'emploi productif.

En cinquième lieu, bien que la collectivité puisse être en mesure de solder les frais de tout le plan de sécurité sociale, ces frais sont considérables et s'il s'ajoute du gaspillage au coût réel, le fardeau pourra devenir démesurément lourd. La pire forme de gaspillage est le chômage, qui en même temps qu'il majore les déboursés ou prestations réduit les revenus à taxer pour l'acquittement de ces frais.

Je désire donc, monsieur l'Orateur, faire observer que le premier et le plus important moyen de défense contre les risques qui nous préoccupent c'est de mettre de l'ordre dans notre économie pour qu'elle puisse fournir de l'emploi à tous en même temps que produire les denrées et les services qui sont nécessaires à un niveau de vie élevé et à la distribution de ces denrées selon les besoins de la population. Si je comprends bien, le but des assurances sociales et de certaines formes de sécurité sociale dont le principe diffère de celui des assurances c'est la protection contre les insuffisances possibles du régime économique. Or, si le régime économique est si plein de contradictions qu'il est voué de temps à autre à un effondrement et suivi de chômage en masse avec tous les risques qu'il comporte, il est impossible d'élaborer un système d'assurances sociales qui protégera notre population.

En ce qui concerne l'assurance-maladie, je tiens à faire observer que si notre régime économique condamne des millions de gens à une mauvaise alimentation, à vivre dans des taudis ou des maisons ne valant guère mieux aussi bien à la ville qu'à la campagne, il est économiquement impossible d'instituer un plan d'assurance-maladie qui, dans de telles conditions, puisse remédier à la mauvaise santé des gens. Si donc nous sommes sincères quand nous élaborons une "charte de sécurité sociale pour tout le pays", je soutiens que notre effort doit porter sur l'établissement d'un ordre économique propre au maintien de la sécurité sociale et au fonctionnement du prétendu plan d'assurances sociales. La sécurité sociale ne deviendra un fait que lorsque toute notre économie constituera un régime de sécurité. Le fonctionnement des assurances sociales ne saurait durer que si le besoin des bénéfices qu'elles comportent est exceptionnel et non général. Pour moi, cela veut dire que notre premier devoir est d'établir un ordre économique permettant la production d'une abondance de marchandises et de services, la répartition des emploi parmi les travailleurs du pays selon leurs aptitudes et leurs capacités, et la distribution selon les besoins de l'abondance ainsi assurée. Il est vrai que, même sous un tel régime économique, il se présentera certains cas d'indigence, et c'est là qu'apparaîtra le besoin de l'assurance sociale. Telles sont les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'assurance sociale. En d'autres termes, l'assurance sociale, pour fonctionner convenablement comme seconde ligne de défense contre le besoin et la crainte, devra être établie de façon à répondre aux exigences. Si l'assurance sociale est l'unique ligne de défense d'une collectivité contre les risques économiques, elle ne tardera pas à s'écrouler et les résultats seront désastreux.

Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe appuieront la motion du premier ministre, mais l'intérêt que nous portons à la sécurité sociale et qui nous engage à appuyer cette motion nous oblige à proclamer le besoin extrêmement important qu'il y a d'établir un nouvel ordre économique permettant au peuple canadien de produire une abondance de biens et de services et d'en profiter. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on réclame que la population du Canada, par l'entremise du Parlement et de son gouvernement, réforme le régime économique du pays, que le peuple exige que l'économie fonctionne conformément aux intérêts et aux besoins de la masse. Cette demande ne doit sûrement pas paraître étrange le lendemain de l'exposé budgétaire. Bien que les vieux partis aient répugné à reconnaître ce principe, en temps de paix, voici que sous le coup de la présente guerre, il a été reconnu que le peuple canadien veut la production maximum de matériel de guerre de toutes sortes. Pour atteindre cette fin, le Gouvernement a radicalement modifié l'économie du pays. Quel en a été le résultat? Dans un discours qu'il a prononcé récemment sur des questions connexes, le ministre des Finances (M. Ilsley) a déclaré qu'il était étonné de l'immensité de la production du Canada, et je crois qu'il a ajouté qu'il n'avait pas cru possible que le pays atteignît un tel volume de production. Pour que cela fût possible, le peuple canadien a dû, par l'entremise de son gouvernement, réformer le régime économique du pays et exposer ses revendications. Par l'intermédiaire de son gouvernement, la population canadienne dépense collectivement huit, neuf ou dix fois plus qu'avant la guerre. Le ministre des Finances (M. Ilsley) nous a rappelé, et avec raison, que ces chiffres constituent simplement un indice. Ils ne signifient pas que nous dépensons des sommes fabu-

leuses que nous ne possédons pas, des sommes qui devront être remboursées plus tard. Nous avons simplement mobilisé notre capacité de production à un degré que nous n'eussions pas soupçonné avant la guerre. Je tiens à dire en passant que les membres de notre groupe regrettent que notre capacité de production n'ait pas été ainsi mobilisée pour répondre aux besoins du temps de paix. Nous protestons aussi contre la répartition inégale du fardeau, et nous trouvons tragique que le contrôle de notre économie accélérée ait été confié à ceux dont le premier souci sera, après la guerre, de chambarder cette économie pour lui en substituer une fondée sur le principe de la production pour des motifs de lucre plutôt que sur celui d'une production propre à satisfaire aux besoins de notre population.

J'affirme qu'une fois la guerre terminée, étant donné que notre production aura été ainsi accélérée, que notre population aura été pourvue d'emploi véritable et qu'elle aura le sentiment d'avoir participé activement à ce grand conflit, tout gouvernement ayant à cœur les intérêts du peuple, et possédant le moindre sens politique, devra évoluer vers le programme que nous préconisons. Il devra réformer notre régime économique, s'assurer la propriété et le contrôle des banques et des principales industries et s'appliquer à maintenir la production à son niveau d'aujourd'hui.

Le volume actuel de notre production représente, je crois, une valeur d'environ neuf milliards de dollars. Dans le moment, la majeure partie de cette production est affectée aux besoins de la guerre, car c'est là la grande préoccupation de notre population. Quand la paix reviendra, la majeure partie de notre production nationale devrait également être affectée aux besoins de notre population. L'entreprise privée, dont le but est de produire en vue de retirer des bénéfices, ne saurait atteindre cette fin. Il faut pour cela la collaboration du peuple et un gouvernement populaire qui verra à ce que notre capacité productive serve, par exemple, à construire des habitations. Et à ce sujet je voudrais qu'on construisît de nouvelles habitations pour au moins 25 ou 30 p. 100 de nos gens. Il faudra aussi procéder à la construction d'hôpitaux et d'hospices et fournir des soins médicaux vraiment suffisants. Il y a également la question de l'électrification des campagnes. Puis, comme l'a déjà souligné l'honorable préopinant, il faut de toute nécessité, puisque nous prétendons être une nation civilisée, faire beaucoup plus plus que nous n'avons fait jusqu'ici pour nos vieillards, nos aveugles et tous ceux qui sont frappés d'incapacité et qui sont dans la misère pour une raison ou pour une autre.

[M. Knowles.]

Naturellement, il y a des gens qui diront, de fait j'ai entendu un membre du groupe à ma droite faire certains commentaires pendant que le chef de l'opposition (M. Graydon) avait la parole, que tout cela coûterait cher et qu'il ne resterait plus d'argent une fois la guerre terminée.

M. MacNICOL: Qui a dit cela?

M. KNOWLES: C'est quelqu'un tout près de moi, qui a dit que le chef conservateur demandait toutes sortes de choses pour tout le monde, comme si personne n'aurait à travailler et personne n'aurait à débourser un sou.

M. MacNICOL: L'honorable député devrait nous dire qui a fait cette remarque. Il a accusé tout le groupe, et la doctrine dont il parle n'est pas celle du parti conservateur progressiste.

M. KNOWLES: Je regrette de ne pouvoir dire qui a fait ces observations.

M. MacNICOL: L'honorable député devrait s'abstenir de le répéter.

Des VOIX: Retirez.

M. KNOWLES: Si j'enfreins le Règlement, je retire ce que j'ai dit. Il n'en reste pas moins qu'on affirme de part et d'autre qu'un programme comme celui que nous proposons coûte cher et que, pour cette raison, il ne faut pas y songer, surtout à un moment où nous dépensons de si fortes sommes. On dit que notre programme de guerre nous acculera à la banqueroute à la fin de la guerre. Le ministre des Finances conviendra avec moi, j'en suis certain, que de tels propos sont ce qu'il y a de plus insensé, et que l'argent que nous dépensons, même au rythme où nous le ferons pendant la prochaine année financière, n'est qu'un signe après tout.

La réalité, en tout cela, c'est que nous avons énormément accru notre production et que nous livrons la lutte à même notre production courante. De même pourrons-nous construire un million de nouvelles maisons, à la fin des hostilités, et nourrir et vêtir notre population à même la production courante d'alors, pourvu que nous produisions selon notre capacité, et non pas en nous astreignant à d'absurdes limites financières imposées par le facteur bénéfices. Si nous tentons de retourner à l'ancien régime de l'exploitation illimitée, tous ce que nous pouvons attendre d'une mesure quelconque d'assurance sociale établies sous un tel régime, c'est une pauvreté restreinte, comme l'ont mentionné dernièrement dans le pays certains chefs politiques. Mais, et j'insiste, la Fédération du commonwealth coopératif, a raison lorsqu'elle soutient que ni la pauvreté restreinte ni le chômage local, ne sauraient satis-

faire la population canadienne dans le monde d'après-guerre. Si nous pouvons produire des denrées pour une valeur de 9 milliards de dollars en temps de guerre, la même production est possible en temps de paix pour assurer à notre population un niveau de vie convenable.

Je tiens à ajouter au sujet de cette question du coût qu'on accuse parfois ceux qui partagent les vues que je viens d'exposer de vouloir faire des dons gratuits à la population du Canada, et en particulier aux cultivateurs et aux ouvriers en faveur desquels nous parlons. On nous lance cette accusation surtout lorsque nous réclamons certains services et bénéfices d'ordre social comme une plus forte pension de vieillesse à un âge moins avancé, des mesures satisfaisantes en faveur des anciens combattants et de leurs veuves, un projet national d'hygiène comprenant des mesures préventives et un programme national de logement.

Je tiens à dire clairement que, à notre avis, on ne peut donner gratuitement aucun de ces avantages. Nous ne demandons pas d'accomplir des miracles. Ces initiatives entraînent des dépenses. Elles coûtent cher. Quel en est le coût, monsieur l'Orateur? Elles coûtent le travail de notre population appliqué à l'exploitation de nos matières premières. En ce qui concerne les êtres humains, les frais réels de notre production nationale actuelle se paient par le labeur quotidien de nos ouvriers, cultivateurs, pêcheurs, y compris nos savants, techniciens et nos travailleurs intellectuels de tous genres.

Nous avons atteint, je le répète, une production nationale de 9 milliards de dollars parce que les citoyens de ce pays fournissent la somme d'énergie humaine nécessaire à cette réalisation. Ce volume de production coûte le travail et les fatigues du peuple et nous en réclamons la répartition au sein de la population selon l'équité et les besoins. A l'heure actuelle notre production nationale, qui représente l'effort fourni par notre population, est en grande partie affectée, selon la volonté de celle-ci, au service de ses intérêts, à la défense du pays et de la liberté elle-même. Très bien, mais nous demandons que la paix revenue, le même principe soit appliqué, qu'une partie aussi considérable de notre production nationale, dont notre population par son travail quotidien sur les fermes, dans les usines, les bureaux, les classes et les laboratoires acquittera volontiers le coût, soit canalisée vers les domaines qui fourniront à notre peuple tout entier la sécurité et le bien-être.

On se demandera peut-être d'où nous viendront un million de maisons neuves. De la production courante, tout comme la grande quantité de matériel de guerre dont nous disposons aujourd'hui nous vient de la production courante. Quand nous parlons de pensions de vieillesse d'au moins $30 par mois, et je ne vois pas pourquoi on ne les porterait pas à $40 ou à $50, en commençant à les verser à partir de 65 ans et même avant. On voudra savoir d'où viendra l'argent. Il viendra de la production courante, comme nous vient aujourd'hui de la production courante l'argent dont nous avons besoin pour maintenir une armée de 700,000 hommes.

Nous demandons que les hommes et les femmes démobilisés de nos armées gardent leurs soldes tant qu'ils n'auront pas été convenablement rétablis dans la vie civile et qu'on leur accorde des soins médicaux leur vie durant afin qu'ils ne soient pas soumis aux mêmes difficultés que leurs aînés de la dernière guerre. "D'où viendra l'argent?" demandera-t-on encore. De la production courante, tout comme viennent de la production courante les fonds nécessaires à leur soldes, à leurs allocations de même qu'à leurs soins médicaux.

Tout ceci est possible à la seule condition de maintenir notre production à son chiffre actuel, qui est de 9 milliards, je crois. Il y a dix ans, il était inférieur à 3 milliards. Si nous voulons retourner à l'ancien système d'exploitation sans restrictions, qui ne reconnaissait à la production qu'un seul mobile, le profit; si nous voulons retourner à une production annuelle de 5, 4 ou même 3 milliards, alors il est absolument impossible d'instaurer un régime d'assurance sociale.

La sécurité sociale exige, premièrement, le maintien d'un niveau élevé de production et la distribution convenable de cette production; en d'autres termes, sa canalisation vers les domaines qui assureront une vie convenable à toute notre population. Cette vie convenable doit au moins comprendre, à mon sens, et la liste n'est pas complète, des foyers habitables, des aliments et des vêtements convenables, des soins hygiéniques appropriés, une quantité raisonnable d'objets de luxe pour chacun et une vieillesse libre d'inquétude. Un programme qui ne contiendrait pas tous ces points serait insuffisant pour le peuple canadien après la guerre.

Certaines des observations faites, aujourd'hui, par le ministre des Finances (M. Ilsley) m'ont grandement intéressé et j'ai pris note d'une de ses phrases que j'approuve sans réserve. Le hansard, je crois, prouvera que mes notes expriment bien la pensée du ministre. Il a affirmé qu'aucun pays ne courait à la banqueroute en augmentant sa production et en en consacrant une bonne part à une cause souveraine. C'est ce que nous faisons pour l'heure, consacrant notre production à la cause souveraine de la victoire. Nous de-

mandons qu'on le fasse aussi demain en la consacrant à la cause souveraine de l'établissement d'une vie convenable pour la population canadienne.

Jadis, les gros intérêts, par la voix de leurs journaux et par d'autres moyens, traitaient les cultivateurs et les ouvriers comme une classe à part qui devait être reconnaissante des miettes tombant de notre table économique. Il n'en est plus ainsi. Nos jeunes gens pour qui nous ne réussissions pas, il y a quelques années, à faire place dans notre vie, occupent maintenant des postes de défense essentiels à notre existence et à notre liberté nationales. Quelquefois, quand je vois ces jeunes gens partir avec le mot "Canada" sur leurs épaules je crois réellement que dans un sens réel c'est bien là le Canada.

Ils prennent pleine part au conflit auquel nous sommes mêlés. Quand ces jeunes gens reviendront, il ne sera pas possible de les abandonner à leur sort jusqu'à ce qu'un emploi se présente. Ils prennent part à ce vaste conflit et ils méritent une part égale dans notre vie économique après la guerre. Cela veut dire qu'ils méritent un emploi et une rémunération suffisante pour être en mesure de retirer leur part de la richesse que nous espérons produire.

Je me demande quelquefois si les honorables députés ont compris le changement qui s'est produit dans la façon de penser des gens. Depuis le début de la présente guerre, nous avons appris à placer nos ressources en commun, à travailler de concert, à songer à toute la société dont nous faisons partie. Il en a été ainsi au pays comme sur la ligne de feu. En conséquence, notre population s'attend à ce que, après la guere, il lui soit permis de prendre part à la vie économique qu'il sera possible d'établir dans notre pays. A mon point de vue, c'est ce à quoi le peuple songe quand il envisage maintenant la sécurité sociale.

Il fut peut-être un temps, il y a vingt ou trente ans, où l'assurance-chômage, accordant à quelques-uns des bénéfices quelconques et quelques dollars par semaine, suffisait comme mesure d'assurance ou sécurité sociale. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui. Comme l'honorable préopinant, le chef de l'opposition, l'a fait remarquer, notre population approuve aujourd'hui le principe de l'assurance-chômage, mais quand vous lui dites que la présente législation ne procurera que quelques dollars par semaine à certaines conditions, elle n'admet pas que ce soit là la sécurité sociale. Elle a pu être une forme de sécurité sociale il y a vingt ou trente ans, mais aujourd'hui celle-ci implique l'instauration d'un plan économique national d'un ordre plus parfait, de production intensive et de participation à cette production pour tous ceux qui ont l'ambition et la capacité d'y travailler. Ceux qui bien involontairement ne peuvent fournir l'effort voulu devraient tout de même avoir droit à une portion de cette production de denrées et de services, comme entités d'une société civilisée.

Une sécurité sociale comporte en elle-même plus que les avantages aléatoires promis par le Gouvernement. Je crois même qu'elle est plus que le vaste projet d'assurance sociale exposée par l'orateur qui m'a précédé. Or, pour obtenir quelque chose de plus complet, des changements s'imposent dans notre système économique, et c'est ce que notre groupe préconise.

Notre population s'inquiète de l'avenir. Les puissances réactionnaires se préparent au règlement des comptes qu'on exigera après la guerre. Le peuple constate que l'entreprise privée, nonobstant les impôts sur les surplus de bénéfices qu'elle a dû payer, prend le contrôle de l'industrie canadienne avec ses usines et son outillage qui sont encore beaucoup plus vastes qu'avant la guerre. Des journaux, comme ce fameux journal de la ville que j'habite, le *Free Press* de Winnipeg, font tout leur possible pour nous obscurcir la question en idéalisant l'ordre ancien et en se servant d'un langage abusif pour décrire le système économique que nous préconisons comme membres de la fédération du commonwealth coopératif. Ce système assure au peuple la propriété et le contrôle de l'économie canadienne de façon que tous puissent avoir un revenu suffisant pour assurer à chaque ouvrier comme à chaque cultivateur sa propre maison et pour lui permettre de posséder lui-même les choses essentielles à l'existence. Le peuple ne se laisse plus émouvoir ni tromper par l'argument suranné que le socialisme empiète sur le mode d'existence, atténue l'initiative et attente à la liberté d'un chacun. Le socialisme est en réalité le seul régime capable de procurer du travail à tout le monde, des revenus suffisants, des maisons pour tous, les soins hygiéniques et la sécurité sociale dans notre vieillesse. Toutes choses qui constituent la vraie liberté, qui donnent un sens à la vie, qui inspirent l'initiative. Vous ne pouvez pas amener les gens à refouler le désir qu'ils ressentent de ces choses en leur disant, de nos jours, que c'est là du socialisme. En outre, monsieur l'Orateur, ces bienfaits sont de ceux que la démocratie devrait tendre à réaliser. Quand j'entends parfois certains honorables députés dire en Chambre que le Gouvernement ne devrait pas s'immiscer dans la vie économique du pays, je me demande pourquoi on les a élus. Selon moi, mes commettants m'ont envoyé ici pour défendre leurs intérêts et, sans l'ombre d'un doute, pour ten-

ter au nom du peuple d'exercer sur l'économie nationale un contrôle susceptible d'assurer un foyer et une existence convenables aux gens de Winnipeg-Nord-Centre et au reste du pays. Nous avons le devoir, en qualité de membres de cette Chambre, d'étudier à fond toute cette question du contrôle qu'il convient d'exercer sur notre économie nationale afin d'assurer à la population les moyens de jouir de la vie.

Si je puis disposer d'une ou deux minutes, monsieur l'Orateur, avant de terminer...

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est écoulé. Si la Chambre y consent à l'unanimité, l'honorable représentant peut continuer.

M. KNOWLES: J'ai souligné à la Chambre combien il était désirable que le comité étudiât toute la question de notre économie, s'il tient à établir des mesures de sécurité sociale qui en vaillent la peine. Si c'est là trop demander, j'espère que le comité recommandera au moins qu'on adopte, dès la présente session, des mesures visant à augmenter les pensions de vieillesse et à prendre soin du bien-être de nos vétérans et de nos veuves de guerre. J'espère également qu'il mettra en vigueur un programme d'assurance-maladie pour notre peuple. Ce plan national serait de nature à assurer à la population qu'elle vivra réellement de meilleurs jours lorsque la guerre sera finie.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, le prédécesseur de l'honorable préopinant (M. Knowles), qui représentait la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre était mon voisin de pupitre quand j'ai fait mon entrée à la Chambre pour la première fois. Nous avions alors présenté tous deux une résolution en vue d'organiser un régime d'assurance sociale, d'assurance-chômage et d'assurance-maladie. Ces résolutions prenaient le chemin d'un comité tout comme on se propose de le faire dans le cas de cette mesure d'assurance sociale; quel a été le résultat? On s'est rendu compte d'abord qu'à cause de la constitution canadienne et des attributions des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, il était impossible de mettre pareil projet à exécution, et en second lieu, on prétendait que le gouvernement canadien ou tout autre gouvernement ne pouvait obtenir d'autres fonds que ceux qu'il prélevait des contribuables, que pour réaliser ce projet le gouvernement devrait demander aux contribuables de fournir les fonds nécessaires et que les provinces et les municipalités devraient faire de même.

Nous avons participé à deux guerres et aujourd'hui le contribuable est chargé d'un fardeau passablement lourd. On a souvent fait allusion au rapport Beveridge en cette Chambre. Je l'ai lu une demi-douzaine de fois. Sir William Beveridge était professeur à l'Univisité d'Oxford. Je ne puis comprendre comment il se fait que le gouvernement anglais ait agi comme il l'a fait à ce sujet, car tout le monde sait bien qu'un instituteur ou un professeur est un théoricien et non pas un homme pratique.

J'ai joué le rôle de pionnier en ce domaine pendant plusieurs années, monsieur l'Orateur, et je crois que le gouvernement du jour fait un faux pas. Nous devrions avoir un débat de deux ou trois jours en cette Chambre, comme on l'a fait en Angleterre, pour étudier la question et arrêter un plan d'action. Je demandais dernièrement au premier ministre (M. Mackenzie King) de nous accorder un débat d'une journée pour nous permettre de tracer les grandes lignes d'un programme de sécurité sociale. Tout d'abord, il ne saurait y avoir de sécurité tant que les anciens combattants ne jouiront pas eux-mêmes de quelque sécurité à leur retour. Le premier devoir du Parlement en établissant un plan national d'assurance est de commencer par assurer nos soldats, de prendre soin de ces soldats et des personnes à leur charge pendant les trois années qui suivront la fin de la guerre. Il y a longtemps que je prêche en ce sens; je l'ai fait au moyen d'une résolution depuis le commencement de la guerre, mais on n'a pas encore agi. La sécurité ne peut exister sans que nous ayons une politique convenable du logement. En Angleterre le débat a porté sur la question des habitations, mais nous n'avons rien fait pour voir à loger les soldats quand ils reviendront, non plus que leurs familles maintenant. Nos soldats peuvent occuper de luxueuses habitations dans la ville que j'habite, comme par exemple l'ancienne maison Flavelle de Crescent Road, mais leurs familles doivent habiter des caves et d'autres logements de ce genre. Certaines ne peuvent aucunement en trouver. S'il faut que l'on soumette à un comité de cette Chambre la question de la sécurité sociale, je suis certain que nous n'en entendrons plus parler d'ici à la fin de la présente session.

Etant donné que les remarques qu'il me reste à faire prendront dix ou quinze minutes, je propose, monsieur l'Orateur, le renvoi du débat à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

Jeudi 4 mars 1943

La séance est ouverte à trois heures.

CHEFS DES NATIONS UNIES

MESSAGES À M. CHURCHILL À L'OCCASION DE SON RÉTABLISSEMENT ET À M. ROOSEVELT À L'OCCASION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE SON AVÈNEMENT À LA PRÉSIDENCE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, lors de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la création de l'armée rouge de l'Union des républiques socialistes soviétiques, je me faisais un plaisir de rendre hommage à l'armée russe qui avait remporté des succès sans parallèle au cours de sa campagne implacable contre les envahisseurs allemands. Les nouvelles de ces jours derniers ont démontré que le projet de l'offensive soutenue, lancée par les Nations Unies dans des zones de combat, tant en Europe qu'en Extrême-Orient, assure des résultats notables.

Il suffit de rappeler les récentes attaques aériennes contre l'Allemagne, auxquelles les escadrilles de bombardiers canadiens ont largement participé, et la destruction complète d'un gros convoi japonais, encore plus récemment, par les forces aériennes sous le commandement des Etats-Unis, pour se rendre compte de la puissance de cette offensive croissante.

Pour ce qui est de l'attaque aérienne contre l'Allemagne, on calcule qu'au cours du seul mois de février on a laissé tomber plus de dix mille tonnes de bombes sur des objectifs de bombardement en Allemagne ou en Europe occupée; soit deux fois et demie la moyenne de n'importe quel mois en 1942.

Quant aux succès remportés dans le Pacifique, il est évident, d'après les rapports reçus jusqu'à présent, que la destruction de vingt-deux navires japonais représente une grande victoire, la plus remarquable remportée jusqu'ici par les forces aériennes dans ce théâtre de guerre. Le fait que ces deux exploits, bien qu'accomplis à plusieurs milliers de milles de distance, se sont produits presque en même temps, est très significatif. C'est un présage de la victoire finale sur les puissances de l'Axe.

Pendant ces jours mémorables, les noms de deux des chefs des Nations Unies ont beaucoup occupé nos pensées. M. Churchill et M. Roosevelt ont tous deux été malades, sans doute par suite de l'effort et du travail fournis au cours de leurs voyages mémorables. Les honorables députés ont dû se réjouir d'apprendre qu'hier M. Churchill a pu reprendre son poste de président du cabinet de guerre du Royaume-Uni. Ils seront heureux aussi d'apprendre que M. Roosevelt est maintenant rétabli et que c'est aujourd'hui le dixième anniversaire de sa première inauguration comme président des Etats-Unis.

J'ai pensé que je me rendrais aux désirs de tous les honorables députés en ajoutant à mes messages de félicitations au sujet des exploits des forces aériennes des Nations Unies, tant sur terre que sur mer, nos souhaits à l'adresse du Premier ministre et du Président. Avec l'assentiment de la Chambre, je vais lire le texte des télégrammes que j'ai envoyés aujourd'hui. Je lis:

Ottawa, 4 mars 1943.

Le très Hon. Winston Churchill,
Premier ministre du Royaume-Uni.

Je voudrais vous faire part de l'immense plaisir avec lequel les membres du Parlement du Canada ont appris que vous aviez pu, hier, présider la séance du cabinet de guerre. Rien, j'en suis convaincu, ne pouvait être plus encourageant, au moment où vous vous rétablissez de votre récente maladie, que les rapports concernant les effets des bombardements considérables et continus effectués en Allemagne depuis quelques jours. Les dernières attaques de la Royal Air Force, du Corps d'aviation royal canadien et des forces alliées contre les pays occupés d'Europe, se sont produites à l'heure où les succès de l'armée rouge sur terre et ceux des forces aériennes des Etats-Unis dans le Pacifique ont démontré la puissance de l'offensive générale entreprise actuellement par les Nations Unies. Envisagés ensemble, ces succès font présager la défaite ultime des ennemis de la liberté.

Tous les Canadiens souhaitent ardemment que vous continuiez à gagner des forces et à avoir l'encouragement si nécessaire à l'accomplissement de la tâche formidable qui reste à faire. Mon meilleur souvenir.

W. L. Mackenzie King.

Ottawa, 4 mars 1943.

M. Franklin D. Roosevelt,
Président des Etats-Unis d'Amérique.

En ce dixième anniversaire de votre première inauguration comme président des Etats-Unis, permettez-moi de vous adresser au nom des membres du Parlement canadien et de tous vos bons voisins du Canada, nos vœux et nos souhaits les plus chaleureux.

J'ai la conviction qu'en cet anniversaire rien ne peut vous faire plus plaisir, ainsi qu'au peuple des Etats-Unis, que la nouvelle des magnifiques succès des forces aériennes et navales sous le commandement des Etats-Unis dans la poursuite de leur offensive contre le Japon dans la région du Pacifique. Concordant avec la marche en avant de l'armée rouge en Europe et l'assaut soutenu des forces alliées contre l'Allemagne, ces prouesses signalées laissent présager indubitablement la défaite ultime des puissances de l'Axe. A l'occasion de cette offensive croissante de toutes les Nations Unies, soyez assuré de nos vœux les plus chaleureux de santé et d'énergie au moment où les efforts et les sacrifices des peuples libres du monde nous rapprochent du jour de la victoire finale. Mes salutations les meilleures.

W. L. Mackenzie King.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, notre parti s'estime heureux, en cette occasion vraiment exceptionnelle, d'appuyer les messages, bien rédigés, que le premier ministre (M. Mackenzie King) a fait parvenir au premier ministre britannique et au président des Etats-Unis. L'allusion que le premier ministre a faite aux succès militaires des Nations Unies, sur terre, sur mer et dans les airs, est véritablement de mise à l'heure actuelle.

Le premier ministre britannique, le très honorable Winston Spencer Churchill, a assumé la direction des affaires au Royaume-Uni à un des moments les plus sombres que l'empire britannique ait connus. Par ses paroles, son exemple et son courage indomptable, il a su conduire le peuple de Grande-Bretagne à des sommets qu'il n'avait peut-être jamais atteints, en même temps que son influence s'étendait dans toutes les parties du monde démocratique. Il est arrivé au pouvoir à un moment critique et ce sera peut-être le grand mérite des démocraties d'avoir fourni aux moments où la situation l'exigeait des hommes dont la valeur était à la hauteur des événements. La démocratie a contracté envers M. Churchill une dette éternelle, et c'est avec un profond soulagement que le peuple canadien et ceux de tous les pays qui combattent pour le maintien de la liberté et de la justice dans le monde le voient revenir à la santé à l'heure actuelle.

L'arrivée au pouvoir du président des Etats-Unis, M. Franklin D. Roosevelt, s'est faite également à un moment critique. Le monde n'était pas en guerre, mais la démocratie passait par la plus grave crise qu'elle ait connue en temps de paix. Ce qu'on peut dire du travail de M. Churchill en temps de guerre, s'applique tout aussi bien à ce que M. Roosevelt a accompli pour surmonter les difficultés en temps de paix. Tous les membres de cette Chambre qui ont suivi la carrière du président Roosevelt n'ont pu oublier qu'en plus d'avoir travaillé de façon admirable à la cause de la victoire, il a toujours été le grand ami du plus humble de ses concitoyens. L'appréciation générale de la tâche qu'il a accomplie de concert avec le premier ministre britannique et les chefs des autres Nations Unies rend, je crois, toute parole superflue. En ce dixième anniversaire de sa première inauguration, je suis heureux de pouvoir, à titre de leader du parti conservateur progressiste, joindre ma voix à celle du premier ministre. Nous sommes unanimes cet après-midi, monsieur l'Orateur, à féliciter les deux grands champions de la démocratie.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, nous désirons nous associer aux paroles prononcées tantôt par le premier ministre (M. Mackenzie King) et le chef du parti conservateur progressiste (M. Graydon). Il est spécialement à propos qu'on exprime en ce moment les sentiments du Canada, puisque les deux pays représentés par ces grands chefs sont nos amis à des titres spéciaux. Faisant partie de la communauté des nations britanniques, nous sommes donc en rapports intimes avec le pays que représente le premier ministre Churchill et des liens très intimes nous unissent à la grande république du Sud. Nous apprécions donc non seulement les efforts de ces deux chefs, mais aussi ceux des populations qui les maintiennent au pouvoir.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'ils ont recouvré la santé après leurs récentes maladies. Nous constatons avec bonheur, également, qu'au cours des dernières semaines, les armées des Nations Unies ont fait de grands progrès dans la poursuite de l'objectif commun. Je rappellerai cependant que même si nous offrons des félicitations et si nous nous réjouissons de ces victoires, ce n'est pas dire que nous entrevoyons la fin des hostilités. J'estime qu'il faut insister sur ce point, car, comme l'a dit le premier ministre, l'impression se répand ici et là au pays, que la guerre est à son tournant et qu'elle se terminera sous peu. Nous n'en sommes qu'au commencement, à mon avis.

Le premier ministre peut être convaincu que nous sommes heureux des messages qu'il a transmis au président Roosevelt et au premier ministre Churchill et nous espérons que tous les pays qui font partie des Nations Unies finiront par jouir de la victoire et de la paix.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui une journée de vives réjouissances dans tout le monde anglo-saxon. Il sied aussi qu'en ce jour nous adressions de solennelles actions de grâces à la divine Providence qui nous a guidés dans les sombres jours que nous avons traversés, et qui nous a donné comme dirigeants à cette époque critique, ces deux grands et excellents hommes. Il sied aussi qu'avec la plus sincère humilité nous priions le divin Maître de nous aider à traverser l'époque plus sombre qui nous attend peut-être, afin que nous arrivions à bon port, et qu'une fois vainqueurs, nous nous montrions dignes de la victoire que nous remporterons, j'en suis sûr.

SERVICES DE TRANSPORT AÉRIEN

DÉPÔT DU TEXTE DES NOTES RENOUVELANT L'ACCORD SUPPLÉMENTAIRE DE 1940

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à déposer des copies anglaises et françaises des notes échangées entre les gouvernement du Canada et des Etats-Unis, et qui renouvellent l'accord supplémentaire de 1940

au sujet du transport aérien. L'échange des notes a eu lieu aujourd'hui entre le ministre du Canada à Washington et le secrétaire d'Etat suppléant des Etats-Unis. Ces notes, qui sont brèves, pourraient paraître aux *Procès-verbaux* du jour.

Voici la substance des notes. Au mois d'août 1939, le Canada et les Etats-Unis ont conclu un accord au sujet du transport aérien. En vertu des dispositions de cette convention, les deux pays ont reconnu le principe de la réciprocité quant au privilège de l'exploitation de services aériens entre les deux pays. Les autorités aéronautiques compétentes des deux pays devaient ajuster ultérieurement les détails de l'application du principe de réciprocité. Ces autorités ont conféré à Ottawa en septembre 1940 et à la suite de leurs délibérations, le Canada et les Etats-Unis ont conclu en décembre 1940 un accord prévoyant un partage des divers services aériens des deux pays entre les entreprises de transport aérien du Canada et des Etats-Unis. C'est l'accord de décembre 1940 qui a été renouvelé aujourd'hui.

L'accord de 1940 complète ainsi celui de 1939. L'accord de 1939 prend fin sur préavis de six mois. Les notes échangées donnent la même disposition à l'accord de 1940, et stipulent que l'accord prend fin sans préavis avec la guerre. Une fois la guerre terminée, les deux gouvernements tiendront une conférence pour étudier la situation qui existera alors. Cet arrangement est conforme à la politique générale du Gouvernement, qui est la suivante: tant que le Gouvernement n'aura pas arrêté sa politique d'après-guerre, aucun engagement qui lui lierait les mains ne devrait être pris relativement à l'aviation civile internationale.

QUESTIONS

Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

BEURRE ET PRIME À LA MATIÈRE GRASSE

M. HATFIELD:

1. Quelle mesure, s'il y a lieu, le Gouvernement a-t-il prise pour établir la parité entre les prix du beurre de ferme et du beurre de fabrique?

2. Quelle étude a-t-on faite de l'augmentation de la capacité de rendement des fabriques des Provinces maritimes, ainsi que du transport de la crème aux fabriques et de la fourniture de bidons pour permettre aux cultivateurs de profiter de la subvention accordée pour la matière grasse en provenance des fabriques?

L'hon. M. ILSLEY:

1. L'ordonnance n° 237 de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre prescrit, par ses listes de prix, qu'à partir du 1er mars 1943 les prix maximums du beurre de ferme seront à peu près les mêmes, dans tout le pays, que les prix maximums du beurre de fabrique de première qualité.

2. Toutes les demandes de permis pour l'augmentation de la capacité de rendement des beurreries des Provinces maritimes ont été approuvées. L'administrateur des récipients métalliques s'est mis en communication directe avec le sous-ministre de l'Agriculture, le commissaire de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick et le président de l'association des producteurs laitiers de cette province et a conclu des ententes pour l'expédition de bidons de lait et de crème au Nouveau-Brunswick.

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE—LIBÉRATION DES EFFECTIFS HUMAINS DES INDUSTRIES ESSENTIELLES

L'hon. M. BRUCE:

1. A-t-on élaboré un plan, sous la direction de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre pour libérer des effectifs humains des industries non essentielles à la poursuite de la guerre?

2. Le cas échéant, quand ce plan a-t-il été parachevé?

3. Combien d'ouvriers seraient libérés par ce plan?

4. Pourquoi n'y a-t-on pas donné suite?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Dès le 1er décembre 1941, date de l'établissement du plafond des prix, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a élaboré un plan de normalisation des produits, de simplification des processus de fabrication et d'économie dans les méthodes d'écoulement et de distribution. Ce programme a, comme partie de son objectif, la réduction des frais faite en vue du maintien du plafond des prix. Cependant, à mesure que des dispositions sont prises, de la main-d'œuvre se trouve mise en disponibilité. L'application de ce programme se poursuit et l'on ne peut déterminer avec précision la nature de la main-d'œuvre et le nombre de gens ainsi touchés.

En outre, grâce à ces administrateurs et comités consultatifs de l'industrie, la commission a étudié l'opportunité de prendre des mesures plus radicales de réduction ou d'élimination de produits et de services en vue de réaliser des détournements de main-d'œuvre ou de parer aux pénuries de main-d'œuvre ou de matières premières. Il est cependant impossible de considérer cette étude comme un "plan" parce qu'il faut juger des mesures à prendre à la lumière des conditions telles qu'elles existent de temps à autre.

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a publié, dans la *Gazette du Canada* du 21 octobre 1942, un exposé des principes administratifs à cet égard.

2, 3 et 4. Répondu sous le n° 1.

RESSORTISSANTS JAPONAIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. REID:

Quel est le nombre de Japonais en résidence à ou près de Port-Arthur, Sandon, New-Denver et Bridge-River, en Colombie-Britannique?

L'hon. M. MITCHELL: 2,935.

LA WARTIME HOUSING LIMITED—À HULL (P.Q.)

M. NICHOLSON:

1. Quel est le prix, par unité, de chacun des cent logements construits par la Wartime Housing Limited à Hull?
2. Quel est le prix, par unité, des maisons du groupe de cinquante construites dans Hull?
3. Quel a été le coût moyen de l'installation des égouts et des autres services, etc., pour chacune des maisons construites à Hull?
4. En vertu des ententes actuelles, qu'adviendra-t-il de ces logements après la guerre?
5. Accordera-t-on quelque dédommagement au gouvernement fédéral pour l'installation des égouts, l'ouverture des rues, etc.?
6. A-t-il été nécessaire de poser de nouvelles conduites d'égout dans le cas de l'entreprise de Hull?
7. Dans le cas de l'affirmative, à quel prix, et qui a payé pour ce travail?

L'hon. M. MICHAUD:

1. $2,939.87.

2. $2,941.10.

3. Le coût moyen pour les services d'égout et d'aqueduc et la confection de chaussées et de trottoirs a été de $760.66.

4. Il n'est pas question dans l'entente de ce qu'il adviendra de ces maisons après la guerre. Il y est stipulé que si l'on vend ces maisons ou qu'on en dispose autrement, elles deviendront immédiatement assujetties aux règlements municipaux ordinaires.

5. Non.

6. Oui.

7. Le posage de nouvelles conduites d'égout n'a pas entraîné de frais. Le travail mal exécuté est imputé sur les fonds dus à l'entrepreneur en vertu de son contrat avec la Wartime Housing Limited.

LA WESTERN FUEL CORPORATION LIMITED

M. O'NEILL:

1. Accorde-t-on quelque assistance financière à la Western Fuel Corporation Limited?
2. Dans le cas de l'affirmative, sur quelle base, et quelle somme a-t-on versée à cette compagnie?
3. Cette compagnie est-elle une filiale des Canadian Collieries Limited?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Oui.

PRODUCTION ET TRANSFORMATION DU LIN

M. BENCE:

1. Quelle est la capacité totale de rendement des établissements de transformation du lin du Canada et des Etats-Unis d'Amérique?
2. Quel est le total estimatif de boisseaux de lin produit au Canada et dans les Etats-Unis d'Amérique au cours de l'année 1942?

L'hon. M. ILSLEY: Voici les réponses à ces questions:

1. Capacité approximative de broyage des établissements canadiens, 6,395,000 boisseaux.

La capacité des établissements de transformation du lin des Etats-Unis est estimée à 72 millions de boisseaux, mais certaines autorités compétentes fixent la capacité effective de ces établissements à 52 millions de boisseaux.

Capacité globale de broyage des établissements du Canada et des Etats-Unis, 58,395,000 boisseaux.

2. Environ 55.7 millions de boisseaux.

Qu'il soit cependant bien entendu que le Gouvernement ne peut assumer la responsabilité des chiffres relatifs à la production de lin aux Etats-Unis.

M. l'ORATEUR: On a répondu à la question.

CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE

M. GREEN:

1. Combien de particuliers, dans chaque province, reçoivent un salaire mensuel pour la vente des certificats d'épargne de guerre?
2. Ces particuliers sont-ils employés sur la base d'un travail continu ou peuvent-ils gérer quelque affaire ou accomplir quelque travail supplémentaire?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Depuis la formation du comité national des finances de guerre, l'organisation des campagnes et la vente des certificats d'épargne de guerre, des timbres d'épargne de guerre et des obligations de la Victoire est confié à cet organisme, et personne n'a été employé à la vente exclusive des certificats d'épargne de guerre.

2. Répondu sous le n° 1.

LA WARTIME HOUSING LIMITED À WRIGHTVILLE (P.Q.)

M. LOCKHART:

1. Combien d'édifices de diverses catégories la Wartime Housing Limited a-t-elle construits jusqu'aujourd'hui à Wrightville, Qué.?
2. Quel est le total des dépenses effectuées jusqu'aujourd'hui pour cette entreprise?
3. A-t-on attribué les travaux d'aménagement des terrains? Dans le cas de l'affirmative, à qui et à la suite de quel accord financier?
4. A-t-on dû procéder à des travaux supplémentaires dans les services d'égout et d'aqueduc et sur le parcours des rues? Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le coût?

72538—62
ÉDITION REVISÉE

L'hon. M. MICHAUD:

1. Type H 1 et 2—25 maisons.
Type H 11 et 12—100 maisons.
Type 21 et 22—25 maisons.

2. Les dépenses totales effectuées jusqu'au 31 janvier 1943 s'élèvent à $577,604.06.

3. Les travaux d'aménagement des terrains du deuxième groupe ont été exécutés, au coût de $2,400, par la Commission du district fédéral d'Ottawa. Le reste de ces travaux d'aménagement sera effectué ce printemps par la Commission.

4. Il a été dépensé $7,570.28 pour travaux de réparation dans les services d'égout et d'aqueduc. Ceci n'est pas une dépense faite par la Wartime Housing Limited. Elle est payable à même les fonds de l'entrepreneur qui sont en possession de la Wartime Housing Limited.

LA WARTIME HOUSING LIMITED À WRIGHTVILLE (P.Q.)

M. LOCKHART:

Dans la construction de certains édifices par la Wartime Housing Limited à Wrightville, Qué., quel est, jusqu'aujourd'hui, le coût *a*) de l'acquisition des terrains, *b*) de l'installation des services d'égout et d'aqueduc et, s'il y a lieu, des améliorations ou changements qu'on y a apportés, *c*) des travaux de nivellement, de pavage ou de revêtement des rues, *d*) de la construction des logements, par unité, *e*) des améliorations ou du gazonnement des rues, *f*) de l'installation de l'électricité dans les rues et sur les terrains et *g*) pour raccorder l'électricité à chacun des logements?

L'hon. M. MICHAUD:

1. *a*) Acquisition des terrains, $2,197.50; *b*) Installations et améliorations dans les services d'égout et d'aqueduc, $90,560.01; *c*) Nivellement, pavage et revêtement des rues, $19,079.21; *d*) Coût de construction, par unité: Hull n° 1, $2,939.87; Hull n° 2, $2,941.10; *e*) Gazonnement, $2,372.49; *f*) Installation de l'électricité dans les rues et sur les terrains, $1,485.52; *g*) Raccordement de l'électricité aux maisons, par unité, $9.90.

EXCURSIONS DE MOISSONNEURS

M. WRIGHT:

1. Quel a été le coût total des excursions en provenance de l'est du Canada organisées pour aider aux récoltes au cours de la saison de 1942?
2. Quelle part de ces frais a été défrayée, *a*) par le gouvernement fédéral, *b*) par les gouvernements provinciaux?
3. Combien d'hommes a-t-on transportés dans ces excursions?
4. Combien ont été renvoyés dans l'est du Canada avant la date originale fixée pour leur retour?
5. Combien, le cas échéant, ont dû recevoir quelque aide financière additionnelle pour faciliter leur retour?

[M. Lockhart.]

L'hon. M. MITCHELL:

1. $241,312.11.
2. Tout a été payé par le Dominion.
3. 5,886.
4. Aucun renseignement disponible.
5. 7.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

CENTRES DE RECRUTEMENT DE LA R.V.N.R.C.

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. A quels endroits sont situés chacun des centres de recrutement et d'instruction de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne?
2. Quel est le total des enrôlements dans chacun de ces centres depuis le commencement de la guerre?
3. Quel est le total des contrats adjugés pour les fins suivantes, dans chacun de ces centres: *a*) achat de terrains et d'édifices, *b*) construction de nouveaux immeubles et *c*) transformations aux anciens édifices?
4. Dans chaque centre quelles sommes a-t-on dépensées pour ces fins en plus de celles prévues dans chacun des contrats?
5. Quelles dépenses supplémentaires se propose-t-on de faire à ces fins, et dans quels centres?

SERVICE NAVAL—PROPRIÉTÉ SUR LE CRESCENT ROAD, TORONTO

M. CHURCH:

1. Le service naval a-t-il pris possession d'une résidence sur le Crescent Road à Toronto?
2. Si oui, pour quelle fin et à quel prix?
3. Combien d'officiers et de matelots sont logés dans cette maison?
4. Quels sont les termes du bail, et quel est, pour la première année, le coût des réparations et de l'entretien de cette maison?
5. Quelle sorte de charbon y utilise-t-on, de qui l'a-t-on acheté, et a-t-on fait un appel de soumissions?
6. Qui a conduit les pourparlers pour le choix de cet emplacement?
7. Quel personnel y a-t-il dans cette maison, et combien d'entre eux ont fait du service en mer au cours de la guerre actuelle?
8. Combien sont des officiers recevant une solde, quel est leur âge et quel service naval possèdent-ils?

RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS À DES BUREAUX DE POSTE

M. MARSHALL:

Quelles sommes d'argent le ministère des Travaux publics a-t-il dépensées en réparations ou en autres améliorations sur les bureaux de poste au cours de l'année 1942?

L'HON. J. G. TAGGART

M. NICHOLSON:

Quel est le montant total versé par le gouvernement fédéral à l'honorable J. G. Taggart *a*) en traitement, *b*) en frais de voyage et *c*) en allocations de subsistance?

PERSONNEL FÉMININ DES FORCES ARMÉES ET DE L'ADMINISTRATION

M. DORION:

1. Quel est le nombre de personnes du sexe féminin actuellement en service, *a*) dans l'Armée de terre, *b*) dans l'Armée de mer, *c*) dans l'Armée de l'air?

2. *a*) Combien d'entre elles sont mariées, *b*) combien sont célibataires?

3. Quel est, pour chaque province, le nombre de personnes du sexe féminin actuellement employées dans les usines de guerre, *a*) combien d'entre elles sont mariées, *b*) combien sont célibataires?

4. Quel est, pour chaque province, le nombre de personnes du sexe féminin embauchées par la Commission du Service civil depuis 1939 au 31 décembre 1942?

FONCTIONNAIRES À TRAITEMENT NOMINAL—ALLOCATIONS DE SUBSISTANCE ET DE DÉPLACEMENT

M. ROY:

1. Le Gouvernement paie-t-il à ceux généralement désignés sous le nom de "One dollar a year man", des allocations de subsistance ou de dépenses de voyages sur une base quotidienne ou autre?

2. Si oui, *a*) quels sont les minimum et maximum de ces allocations, *b*) sont-elles sujettes à impôt et depuis quand?

TEMPS REQUIS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS—MANIÈRE DE PROCÉDER CONCERNANT LES QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔTS DE DOCUMENTS

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant que l'on appelle l'ordre du jour, je désire signaler, relativement aux questions, deux points que je n'ai pas voulu soulever au cours de la discussion, mais qu'il est bon, je crois, de mentionner maintenant.

La première question, inscrite au *Feuilleton* de ce jour au nom de l'honorable député de York-Est (M. McGregor) au sujet du nombre de poursuites intentées par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre de son quartier général régional de Brockville, fut inscrite au *Feuilleton* le 9 février. Le ministre des Finances (M. Ilsley) pourrait-il s'empresser d'y répondre. L'intervalle qui s'est écoulé depuis l'inscription de la question au *Feuilleton* et la réponse me semble extraordinairement long. Aujourd'hui on a encore réservé la question.

Je veux mentionner aussi la question n° 27, inscrite au *Fepilleton* d'aujourd'hui. J'aimerais à savoir pourquoi on transforme en ordre de dépôt de documents cette question qui est très simple et dont la réponse prendrait très peu d'espace.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): En réponse à la dernière partie de la question de l'honorable député je lui dirai que ce sujet relève et du ministère de l'Agriculture et du ministère des Finances pour la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, qui doivent tous deux soumettre leur rapport, c'est la seule raison pour laquelle cette question a été transformée en ordre de dépôt de document.

M. GRAYDON: La question n'en laissait rien prévoir.

CONDITIONS OUVRIÈRES

RENVOI DE M. DAVID SHUGAR PAR LA RESEARCH ENTERPRISES LIMITED

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Je viens de recevoir une lettre du président de l'Association des techniciens affiliée au Congrès des métiers et du travail du Canada, me disant que le secrétaire national de cette association a été sommairement destitué sans avis par une société de l'Etat connue sous le nom de Research Enterprises Limited. L'association tient ce geste pour une véritable distinction injuste. Je voudrais demander au ministre de faire enquête à ce sujet.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Le leader de l'opposition a eu la bienveillance de m'avertir de son intention de me poser cette question. Il s'agit de M. David Shugar. La plainte allègue, comme on vient de le dire, que ce monsieur a été destitué à cause de son zèle en faveur des syndicats. J'avais été mis au courant de la chose au commencement de la semaine et tout de suite, comme c'est l'habitude dans ces cas, j'ai envoyé auprès de la compagnie un fonctionnaire des relations industrielles. J'attends un rapport d'ici quelques jours et je me ferai un plaisir d'en mettre au courant l'honorable député.

RÉFUGIÉS DE GUERRE

MENTION D'UNE CONFÉRENCE PROJETÉE À OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): A-t-on consulté le Gouvernement au sujet d'une conférence que les Etats-Unis voudraient tenir à Ottawa afin d'étudier des moyens de soulager les souffrances des réfugiés qui se sont enfuis ou qui ont échappé à la persécution des nazis et des fascistes? Le premier ministre voudra-t-il faire une déclaration où il fera connaître l'attitude du Canada au sujet de cette proposition, et sur les problèmes en jeu?

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, on m'a averti que l'honorable député ou un membre de son parti me poserait une question de cette nature, cet après-midi. En conséquence, j'ai préparé une réponse que je communiquerai à la Chambre.

J'ai pris connaisance de la communication transmise par le gouvernement des Etats-Unis au gouvernement du Royaume-Uni au sujet d'une conférence sur les réfugiés, et dont le texte a été remis aux journaux, hier soir, à Washington. On en a montré une copie à la Légation canadienne à Washington hier après-midi. On m'a informé que ce document communiqué par le secrétaire d'Etat des Etats-Unis à l'ambassadeur britannique à Washington, le 25 février, prenait la forme d'une note préliminaire, qui dans le cours ordinaire des événements, n'aurait pas été publiée sans autres communications entre les gouvernements intéressés.

Le gouvernement du Royaume-Uni, qui a pris l'initiative en vue de déterminer quelles autres mesures les gouvernements des Nations Unies pourraient prendre de concert afin de secourir les réfugiés venant des territoires occupés par l'Axe, a communiqué avec le gouvernement canadien à ce sujet. Nous avons étudié quelques projets mis de l'avant par le gouvernement du Royaume-Uni et, en temps et lieu, nous examinerons avec plaisir toute suggestion que le gouvernement des Etats-Unis pourra faire en vue d'apporter une solution à ce grave et angoissant problème.

[Plus tard:]

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me dois d'ajouter une explication et une excuse. En répondant à mon honorable ami, le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell), j'ai annoncé qu'avis m'avait été donné qu'une question semblable serait posée cette après-midi et que je l'attendais d'un membre de son groupe. L'honorable député qui a eu l'obligeance de me communiquer l'avis de son intention de poser cette question est celui de Vancouver-Sud (M. Green). Je tiens donc à ce qu'il reçoive tout le crédit de la réponse qui a été fournie.

M. COLDWELL: J'ai craint pour un moment qu'on ait manqué à la collaboration habituelle dans notre parti.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. BRUCE

ALLUSION AUX OBSERVATIONS DU PREMIER MINISTRE, LE 3 MARS, AU SUJET DE L'ORDRE DU JOUR.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'ai voulu hier poser une question au premier ministre, mais à peine avais-je commencé mon exposé que celui-ci m'a interrompu. Le bruit qui a suivi cette interruption m'a empêché de saisir les paroles du premier ministre, que je trouve aujourd'hui au compte rendu. Je cite:

> Mon honorable ami ne m'a pas donné avis de cette question. S'il désire se faire de la publicité, cela le regarde...

Je soutiens que ces paroles sont blessantes et qu'elles imputent un motif. Le cas est prévu à l'article 41 du Règlement qui stipule que:

> Nul député ne doit parler irrévérencieusement de Sa Majesté ni d'aucun autre membre de la famille royale...

Des VOIX: Oh, oh!

L'hon. M. BRUCE: Je voulais donner la citation au complet. Je puis peut-être passer immédiatement aux mots qui nous intéressent puisque cette lecture semble incommoder certains de mes honorables amis d'en face. Voici:

> Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambre ni pour un de leurs membres.

Le commentaire 297 déclare qu'il est contraire au Règlement d'imputer des motifs répréhensibles à un honorable député. Je demande donc au premier ministre de retirer ses paroles.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): M. l'Orateur, je dirai à l'honorable député que, lorsqu'il a pris la parole hier, j'ai songé qu'il avait été, pour quelques années, le représentant de Sa Majesté le Roi dans la province d'Ontario et j'ai été surpris qu'un homme habitué pendant des années à la courtoisie inhérente à un poste si distingué, ait fait une telle tentative hier. Si j'ai offensé l'honorable député en quoi que ce soit, je le regrette et si j'ai prononcé quelque parole antiparlementaire, je suis disposé à la retirer. J'ai dit tout simplement ce qui m'est venu à l'esprit à ce moment.

L'hon. M. BRUCE: Je désire ajouter que je ne voulais être discourtois ni envers le premier ministre ni envers quelque autre membre de la Chambre. Cet article a paru dans tous les journaux du Canada avant-hier et je croyais qu'il était bien connu. Je songeais que le premier ministre pouvait l'avoir lu lui-même. Il semblerait que j'avais raison de croire qu'il en avait pris connaissance, car il m'a interrompu dès les premiers mots. Il devait donc savoir ce qui venait ensuite.

Le très hon. MACKENZIE KING: En effet, je le savais et je n'ignorais pas que l'honorable député lisait l'article à dessein. Mais je savais également, et j'estimais qu'il devait s'en rendre compte, que l'article mentionnait des choses révélées au cours d'une conversation confidentielle à laquelle je n'avais pas

pris part, mais entre quelques personnes présentes à une réunion où on avait demandé au journaliste présent de s'abstenir d'en informer le public et où ce dernier avait promis de garder le silence. Je tiens ce renseignement de celui dont on a mentionné le nom hier, pendant la tentative de lire l'article. Il me semble que l'honorable député aurait dû me consulter avant d'aborder à la Chambre une question qu'il voulait rendre publique, qui n'était aucunement de mon ressort et qui avait transpiré d'une conférence secrète.

LES DENRÉES ALIMENTAIRES

PROGRAMME DE PRODUCTION POUR 1943—COMMISSION DES DENRÉES AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Comme je ne compte pas avoir l'occasion, avant qu'il me soit probablement nécessaire de donner suite à la décision prise, de répondre à la question posée l'autre jour par l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley), je dois communiquer le renseignement immédiatement. Au début de la session le ministre des Finances (M. Ilsley) a fourni des explications sur le partage de l'autorité entre la commission des vivres et le ministère de l'Agriculture en matière de production.

Le programme de production de denrées alimentaires pour 1943 sera sous la direction d'une commission des denrées agricoles constituée par décret du conseil qui désigna comme membres quatre fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. Cela a été fait après consultation avec la Fédération des cultivateurs du Canada. Un conseil consultatif de douze membres sera constitué. Le président de la Fédération des cultivateurs du Canada présidera le comité, un membre sera nommé par chacune des neuf provinces et les deux autres membres seront désignés par la Fédération des cultivateurs du Canada. Les décrets du conseil autorisant ce comité et cette commission ont été rendus, et dès que nous aurons des copies, j'en déposerai à la Chambre.

SÉCURITÉ SOCIALE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER UN PLAN NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES.

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 3 mars, sur la motion du très honorable M. Mackenzie King visant l'institution d'un comité spécial chargé d'étudier un plan national d'assurances sociales.

M. T. L. CHURCH (Broadview): J'ai pris la parole à six heures moins six minutes hier soir pour discuter les objectifs de la motion du premier ministre (M. Mackenzie King) dont la Chambre est actuellement saisie. A la lecture de cette résolution, je ne puis m'empêcher de penser qu'il faut d'abord préparer le terrain et ensuite nous occuper des assurances sociales et de la conduite de la guerre. Même si, jusqu'à la campagne dans le Nord-Africain, la guerre avait pris une fort mauvaise tournure, nous nous appliquons davantage à organiser notre économie d'après-guerre. Pour ce qui est de la guerre, nous n'avons jamais été dans une situation aussi précaire et dangereuse qu'en ce moment. On croirait qu'on a oublié, au Canada, les généraux qui ont remporté les grandes victoires de l'Afrique du Nord, car il semble ne rester ici qu'un seul général, le général Beveridge, et son plan de prévoyance sociale pour la métropole.

Je le répète, dans le tourbillon des délibérations sur les préparatifs, on semble avoir oublié la guerre. L'an dernier, la Chambre a perdu quatre mois qu'elle a consacrés à la discussion de questions politiques en marge d'un referendum. C'est bien ce qui s'est passé en dépit du fait que nous n'avions remporté une victoire ni sur terre ni sur mer et que nous étions toujours sur la défensive. La discussion du bill n° 80 et le plébiscite ont fait perdre quatre mois à la Chambre. Il semble que nous soyons entrés maintenant dans une autre année où la politique primera.

Bien qu'on ne nous ait rien promis, je crois que des élections s'annoncent. L'opposition a le devoir de demander au Gouvernement, avant de voter les cinq milliards de dollars, quels sont ses objectifs en ce qui concerne la conduite de la guerre et s'il compte faire un second appel au peuple, en pleine guerre, pour des motifs d'ordre politique. Ces plans de prévoyance sociale, est-ce là tout ce qu'il fera pour gagner la guerre? J'ai reçu d'Angleterre et d'autres pays un grand nombre de lettres de nos gens qui servent leur pays sur terre, sur mer et dans les airs et qui demandent ce que nous faisons ici pour réclamer du Gouvernement qu'il prenne des mesures propres à assurer un effort de guerre total et qu'il prépare le retour des membres de l'armée. L'opinion publique dans notre pays exige des comptes non seulement du Gouvernement mais aussi de la Chambre des communes au sujet de son effort de guerre et des mesures qu'il entend prendre en vue de l'après-guerre. La Chambre a cédé ses droits à un grand nombre de commissions bureaucratiques de contrôle et de sous-contrôle et de toutes sortes de faiseurs de plans qui contrôlent pratiquement tout le commerce du pays, si bien qu'elle est devenue l'organisme oublié du Gouvernement. J'ai été presque seul depuis trois ans à protester contre cela, et voici qu'enfin la population commence à se réveiller et à apercevoir les dangers qui la menacent.

Je reconnais que le premier ministre (M. Mackenzie King) a fait beaucoup jadis pour l'étude des conditions ouvrières et des problèmes sociaux. Je crois le connaître depuis plus longtemps que tout autre membre de cette Chambre ne le connaît. Je me rappelle le temps où il était à l'université et jeune reporter au *Globe* de Toronto et qu'il rédigeait la chronique des tribunaux. Je me souviens que le colonel Denison lui avait alors prédit une très brillante carrière. Je lui affirme toutefois aujourd'hui que l'opinion publique exige des comptes non seulement du Gouvernement mais de la Chambre des communes. Passant au texte de la résolution proposée, je dois dire qu'on semble avoir oublié l'un des sujets les plus importants qui devraient être examinés par ce comité; je veux parler de la question de procurer des emplois aux gens. Nous parlons de mettre la population à l'abri du besoin. Qu'est-ce que cela veut dire? Pour épargner cette crainte aux masses, il faut leur procurer de l'emploi, mais il n'en est pas fait mention dans le texte du projet de résolution. J'aimerais qu'on fasse silence, monsieur l'Orateur, car c'est une question importante que je discute en ce moment. Je n'interromps jamais les orateurs et j'ai droit à la même courtoisie de la part de mes honorables collègues.

Je dis donc que la question de trouver de l'emploi aux soldats a été oubliée par le Gouvernement quand il a préparé le texte de ce projet de résolution. Le Gouvernement ne semble connaître que deux moyens de remédier au chômage. L'un consiste à envoyer partout dans le monde des ambassadeurs, dont quelques-uns tiennent des propos grandement préjudiciables à l'effort de guerre et au pays. L'autre moyen consiste à nommer sénateurs, pour remédier au chômage des jeunes gens qui devraient servir dans l'armée. Le Gouvernement devrait, pour des motifs d'ordre national, faire rentrer M. Arthur Meighen au Sénat, et il devrait y nommer des représentants de la presse.

Je désire dire quelques mots au sujet de la Caisse d'assistance aux victimes de la guerre en Grande-Bretagne et rappeler ce qu'un journal de Toronto, l'*Evening Telegram,* a accompli en vue d'aider cette caisse au profit des gens de Grande-Bretagne dont les habitations ont été détruites et qui ont subi de lourdes pertes au cours de la guerre actuelle. Par l'intermédiaire de la caisse d'assistance aux victimes de la guerre en Grande-Bretagne, on a fait comprendre aux jeunes qui fréquentent les écoles et les collèges de Toronto et de l'Ontario quelle dette ils ont contractée envers la métropole dans la présente guerre. Cette caisse, organisée par l'*Evening Telegram* de Toronto a déjà perçu environ 2 millions de dollars. Le *Telegram* reproduit fréquemment les photographies de jeunes enfants de Toronto et de la province qui se sont occupés activement de recueillir des souscriptions. D'autres enfants sollicitent dans les rues de petites offrandes de cinq, dix ou vingt cents pour cette caisse destinée à la reconstruction d'habitations en Grande-Bretagne. J'apprécie ce qui a été accompli dans ce domaine, de même que les services rendus par le fondateur du *Telegram,* feu M. John Ross Robertson, et par le directeur précédent du journal, John R. Robertson, dont le successeur, M. C. O. Knowles, s'applique avec succès à encourager cette belle œuvre. Nous savons tous, je crois, ce que son fondateur a fait pour l'Hôpital des enfants, et ce qu'il a accompli dans le domaine de l'hygiène et de l'assistance sociale. L'un des hommes que le Gouvernement devrait nommer sénateur est M. C. O. Knowles, directeur de l'*Evening Telegram,* pour ce qu'il a fait en faveur des victimes britanniques de la guerre.

L'élaboration de plans, monsieur l'Orateur, constitue la nouvelle désignation du socialisme. Aujourd'hui, tout le monde est socialiste, tout le monde prépare l'avenir, et on semble avoir oublié le point capital, gagner la guerre. Les alliés ne font que prendre l'initiative, après plus de trois ans de combat. M. Churchill l'a dit, nous sommes à la fin du commencement, et on parle plus volontiers de la préparation de l'avenir que de la conduite des hostilités sur terre, sur mer et dans les airs. Je ne m'y oppose pas, pourvu toutefois que nous n'oubliions pas le point capital, remporter la victoire.

Reportons-nous au texte de la résolution. Le comité doit entreprendre l'étude de certaines questions et présenter son rapport; et il s'agit d'un comité de la Chambre. Le rapport Beveridge a été préparé par un comité interministériel sur l'assurance sociale, sous la direction d'un ministre de la couronne, M. Greenwood. Chez nous, ce travail est confié à un comité de la Chambre, et sans que le Gouvernement lui dise quelles fins il doit viser. C'est procéder à la légère, et le projet, trop compliqué, violera sans doute les principes économiques. Nous avons, par exemple, un besoin pressant de bois pour l'œuvre de restauration en Grande-Bretagne, et il en faudra aussi pour les travaux de reconstruction après la guerre. La Grande-Bretagne importe pour 65 millions de livres sterling de bois de construction par année, et la résolution n'en dit pas un mot. Je pense parfois que nos initiatives de sécurité sociale ou d'autres y gagneraient si ces bureaux de contrôle et ces commissions comptaient parmi leurs membres, pendant que nos braves soldats se battent outre-mer, moins de professeurs et d'in-

tellectuels, et plus d'intelligences pratiques, pour résoudre les problèmes qui se posent. Ces problèmes dépassent la compréhension de n'importe quel parti politique. Nous risquons de commettre la plus grande bourde de l'histoire du pays. Les problèmes qui se posent sont les plus graves qu'ait jamais eu à résoudre l'univers, et nous sommes les premiers à nous lancer dans ce monde inconnu qui suivra la guerre. Nous devrions demander à des personnes d'expérience pratique les directives qu'il nous faut. Nous ne devons pas oublier nos meilleurs clients avant la guerre, le peuple de Grande-Bretagne sur lequel nous avons dû compter pour offrir des débouchés à nos produits. Il faut en prendre soin. Selon moi, l'attitude qui s'impose après la guerre est le retour à nos institutions, à la liberté d'entreprise, l'effort en vue d'établir la liberté d'initiative pour que le commerce impérial crée comme par le passé des débouchés à la main-d'œuvre. De cette façon les sans-travail quitteront le chômage pour occuper un emploi. Les nations de l'Empire et du reste du monde doivent avoir accès à nos matières premières dans une égale mesure si possible et bénéficier des avantages de la liberté.

La cause de la guerre est tout simplement l'intolérance. La sagesse, la modération et la tolérance doivent inspirer tous les partis dans l'enceinte de cette Chambre ou au dehors, et on doit bannir ces manques de charité chrétienne ordinaire à l'égard d'adversaires qui ne partagent pas les mêmes idées. Je l'ai déjà dit dans cette enceinte, c'est le simple citoyen d'Angleterre personnifié par Strube qui a tant souffert de cette guerre et qui a sauvé la mère patrie. Ces simples citoyens qui ont été assez forts pour vaincre Hitler et Mussolini seront capables de prendre des mesures convenables pour la métropole et l'Empire après la guerre. Voici ce que disait l'autre jour à la Chambre des communes l'amiral Southby:

> Il y a des gens pour lesquels le but de la guerre semble de détruire un ordre économique et social qu'ils n'approuvent pas intégralement.

L'amiral Southby disait:

> Rien n'est plus éloigné de la vérité. Nous faisons la guerre pour défendre notre existence, pour avoir le droit de vivre.

Puis il ajoute en parlant du citoyen ordinaire:

> Il aura vainement remporté la victoire si, après la guerre, l'Etat pour la préservation duquel il s'est battu ne fait aucun cas de lui. Le fond de la néfaste doctrine nazie c'est que l'Etat est supérieur à l'individu. A mon sens, la subsistance de la démocratie c'est que l'Etat est le serviteur de l'individu et non son maître. Par conséquent, quand nous commencerons à restaurer le monde et à l'améliorer, ne laissons imposer à aucun prix ce qui, bien que dissimulé sous le nom poli de "prévoyance démocratique" n'en est pas moins une dictature. Un homme éminent, disparu depuis peu et qui était l'ami des membres de la Chambre, lord Tweedsmuir, mieux connu sous le simple nom de John Buchan, a prononcé une fois un discours sur Abraham Lincoln où il disait: "Les forces de modération s'enflamment lentement, mais une fois enflammées, elles ne s'éteignent pas avant d'avoir brûlé bien des déchets et ouvert la voie au progrès de l'humanité vers un monde meilleur".

J'espère et je crois que nous voulons faire progresser l'humanité vers un monde meilleur, mais si nous voulons que cela réussisse, il faut que ce soit un monde où l'on traite loyalement tout le monde, non seulement le modeste citoyen, les malades, les miséreux et les sans-travail, mais aussi les gens un peu plus à l'aise que les autres. Plusieurs des exposés de plans d'après-guerre présupposent qu'on va dépouiller Pierre pour vêtir Paul. Eh bien, deux guerres et une longue crise économique ont dépouillé Pierre de presque tous ses biens, de sorte qu'il lui restera peu de chose ou rien après le conflit.

L'un des orateurs qui ont porté la parole hier a dit à propos du rapport Beveridge, qu'on devrait inviter au pays sir William Beveridge. Il y a dans cette enceinte et ailleurs assez d'auteurs de plans sans que nous ayons à faire venir sir William Beveridge au pays, pour qu'il indique au Canada la voie à suivre. Je ne suis pas Ecossais, mais j'ai été surpris d'entendre le ministre des Pensions parler comme si l'aiguillon du profit, comme nous l'avions du capital, aura probablement disparu après la guerre. Il a parlé de la réglementation de cet aiguillon. C'est magnifique, du moment qu'on n'en abuse pas, de la réglementation. Mais si nous entendons suivre une ligne de conduite opposée à ce qui a fait la grandeur de la mère patrie et du Canada, c'est-à-dire la liberté d'entreprise et du commerce de gros et de détail, je veux dire l'entreprise privée, nous chercherons à réaliser une chose que les anciens combattants ne toléreront pas, je le crois du moins, après la guerre. Ils ne se battent pas et ne veulent pas se battre pour la réalisation de projets d'ordre social qui les protégeront depuis le berceau jusqu'à la tombe, ils se battent pour sauvegarder le droit de vivre de notre population, et le droit de posséder des biens vient de la nature et non de l'homme, et l'Etat n'a pas le pouvoir de l'abolir, mais seulement d'en réglementer l'exercice. Il faut rétablir le marchand de gros et le marchand de détail dans leur situation d'avant-guerre, si nous voulons créer le maximum d'occasions d'emploi. En Grande-Bretagne, on a adopté le "Pre-war trade practices act", loi qui, après le guerre, permettra de rétablir la libre entreprise et de remettre le grossiste et le petit

détaillant en possession des droits qu'ils possédaient comme citoyens et comme hommes d'affaires avant la guerre. Voilà le moyen de restaurer notre pays et de le libérer de quelques entraves.

Dans le rapport, il est question de l'assurance dans les cas des enfants naissants, des mères en couches, de la vieillesse et de l'enterrement. Je crains bien qu'après que le contribuable aura acquitté les taxes imposées par les derniers budgets, une assurance publique ne devienne nécessaire pour payer les frais de son enterrement. Je puis vous affirmer que même des membres de cette Chambre connaissent des citoyens qui ont besoin de ce secours et j'ai moi-même connu des députés qui sont morts si pauvres qu'on a dû passer le chapeau pour les faire enterrer. Mes honorables collègues sont libres de rire, mais c'est la vérité. Je connais quelques-uns des directeurs de funérailles de ma ville; ce sont d'excellents citoyens doués d'un réel esprit civique et qui font un beau travail d'hygiène publique. Il m'a été donné d'assister à plusieurs funérailles depuis deux ou trois semaines et je sais ce que souffrent les gens de cette ville.

Nous entendons beaucoup parler d'organisation sociale et de la nouvelle Utopie, le paradis, dans lequel nous serons appelés à vivre. Je puis dire à ces faiseurs de plans que le paradis nouveau, ou une partie du service d'hygiène ou hospitalier dont ils parlent, a pris naissance dans l'hôtel de ville de Toronto où l'on a établi un service moderne de santé. Un de mes collègues, l'honorable député de Parkdale (M. Bruce), était le premier chirurgien de l'hôpital général de Toronto. Notre ville a été la première à se lancer dans la législation sociale. Le regretté Dr Hastings a organisé là le service de santé le plus moderne de l'Amérique du Nord. Cet homme et ses collègues qui l'appuyaient et dont j'ai parlé tout à l'heure ont dû lutter, avec l'aide de l'*Evening Telegram*, pour lancer une campagne de réforme du service d'hygiène et pour réorganiser ce service ainsi que le département des travaux municipaux. Grâce à leurs efforts, on a exécuté un magnifique programme de législation sociale comprenant l'établissement d'un service moderne d'aqueduc et d'égoût et un service moderne d'hygiène et de travaux municipaux. D'autres journaux ont prêté main-forte dans la suite.

Depuis quelque temps, l'honorable député de York-Sud (M. Noseworthy) a pris l'habitude de faire la tournée des campagnes de l'Ontario. Comme il a autrefois été un fervent du baseball, il ne trouvera pas mauvais, je crois, que je lui rappelle cette habitude des anciens jours. Je peux toutefois lui dire que ce sont les hommes d'initiative de la ville de Toronto qui ont doté de ces services la circonscription qu'il représente. Ce sont des conservateurs de l'Ontario, Whitney et Beck, et le conseil municipal de Toronto qui ont proposé à Queen's Park la mesure législative qui devait assurer à un prix modique l'éclairage et la force motrice aux citoyens de la province. Ce sont eux qui ont doté l'Ontario de ces services, et qui ont fait adopter la loi des accidents du travail et plusieurs autres avantageuses mesures sociales. Et qu'a fait la ville de Toronto? Elle a marqué la voie en matière de législation sur l'hygiène, en versant des subventions aux hôpitaux, en instituant l'inspection dentaire et médicale pour les élèves des écoles, en établissant la journée de travail de huit heures, en aménageant le port, en faisant l'acquisition du réseau de tramways, en raccordant les chemins de fer aux autobus, en améliorant les moyens de transport de façon à permettre aux maraîchers d'écouler leurs produits dans les villes et en soulageant, par une amélioration des services de transportation, la crise du logement. Voilà quelques-unes des choses qu'ont accomplies la ville et le conseil municipal de Toronto. Je suis fier de ce que nous ayons toujours eu un admirable conseil municipal. Nous avons toujours eu la bonne fortune d'avoir un conseil prêt à servir les intérêts des citoyens. Peu de temps avant que je devinsse régisseur et commissaire de police, en 1909, les membres de la force policière n'avaient qu'un jour de congé par mois. Puis un congé d'un jour par semaine leur fut donné et plus tard on leur accorda ainsi qu'aux pompiers, la journée de huit heures, et l'on adopta le régime des pelotons. Dans l'octroi des nouvelles places, on accorda la préférence aux soldats. Tous les services dont je viens de parler sont du domaine municipal, et ils ont été fournis aux contribuables de Toronto, sans aucune aide financière de la part du gouvernement fédéral; ce qui prouve bien que ce sont surtout les administrations municipales et non le gouvernement fédéral, qui ont institué ces mesures de sécurité sociale.

On me permettra de rappeler que la province d'Ontario et la ville de Toronto ont été attaquées l'autre jour par le révérend J. R. Mutchmor, secrétaire social de la United Church. Malgré tout le respect que j'ai pour cette Eglise et pour lui, je dois dire que lors de la randonnée qu'il a faite, en compagnie de M. Fogg, dans tout le Canada, de Regina à Halifax, M. Mutchmor semble avoir eu l'esprit embrouillé du matin au soir. Il critique la province d'Ontario. Il écrivait samedi dernier dans les journaux de Toronto:

> La province exceptionnelle d'Ontario est menacée de passer pour l'enfant gâté de la Confédération.

Il n'aurait pas formulé ces critiques, que je ressens, s'il connaissait un peu mieux Toronto et l'Ontario, notre législation sociale et ce que la ville et la province ont accompli pour les hôpitaux, les malades, les pauvres et autres. L'Ontario est la vache à lait de la Confédération. Je n'aime pas faire des commentaires de ce genre, car j'ai toujours défendu le principe de la Confédération. Comme cet ancien cri de guerre des Cornouaillais, je prétends qu'il faut être "Chacun pour tous et tous pour chacun". Quant aux honorables députés peu influents, des cinq ou six qu'ils sont je ne vois ici que le jeune honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion) qui a prononcé naguère un excellent discours. Ils ont eu beaucoup à dire au sujet de certain pasteur. Je viens moi-même de faire allusion à un autre pasteur. Je n'ai pas appuyé l'union des Eglises, convaincu que je suis que, comme pour l'union des partis, il en sortirait plutôt de la désunion. Je m'élève contre les remarques désobligeantes formulées par le révérend docteur ou pasteur Mutchmor à l'endroit de l'Ontario, laquelle verse 42 p. 100 des impôts du Dominion et est, aujourd'hui, la province qu'on oublie.

M. Mutchmor cite des chiffres relatifs à l'enrôlement dans les Provinces maritimes qu'il compare à celui de l'Ontario et, au nom de la réforme sociale, critique une province qui montre la voie, depuis des années, en matière d'organisation progressive, de services hospitaliers et autres services sociaux de tous genres. Je ne désire pas ajouter à ce que j'ai dit au sujet de ce ministre du culte, qui, si je comprends bien, est très populaire au sein de son Eglise. Je me contenterai de dire, avec tout le respect qui s'impose, que les ministres du genre de celui auquel je viens de faire allusion devraient citer des faits et faire preuve d'un peu plus de sagesse, de tolérance et de modération lorsqu'ils font des déclarations aux journalistes en temps de guerre, comme au cours de cet interview au sujet de la province d'Ontario, qui a envoyé plus de ses fils à la guerre que toute autre province et à qui on demande de fournir la moitié des dix millions de dollars dans la présente campagne de la Croix-rouge. Je ferai remarquer que les chiffres cités par le révérend pasteur sont trompeurs, car on trouve par tout le Canada de Vancouver à Halifax, les soldats de l'Ontario, lesquels se sont rendus dans tous les districts militaires pour répondre à l'appel. Je conteste donc ces déclarations et l'exactitude des chiffres qu'il mentionne au sujet de l'Ontario.

Je constate que mon ami, le directeur de l'association des hôpitaux du Canada, l'honorable représentant de Renfrew-Sud (M. McCann) est ici présent. Les médecins et les hôpitaux canadiens ont une rude tâche en ce moment. L'Hôpital général de Toronto a été construit en vue de l'avenir. Je me rappelle l'époque où l'allocation quotidienne était de 50c. Cette contribution de la part de ce Parlement pour aider les hôpitaux à soulager les souffrances des pauvres et des malades ordinaires ne représenterait pas une bien grosse somme. On devrait affecter une somme à la distribution gratuite de l'insuline dans le cas des personnes nécessiteuses. Sans ce médicament quantité de gens qui font un travail utile présentement seraient dans leur tombe. On peut en dire autant de la tuberculose. Notre Gouvernement devra faire beaucoup plus pour instruire le peuple et aider les hôpitaux, car le premier devoir d'un gouvernement est de veiller à la santé, au bien-être et à la prospérité des citoyens.

En 1935 et au cours des années qui suivirent, nos amis de la gauche nous tracèrent leur programme au sujet de la guerre. Quel était-il? Ils ne voulaient pas consacrer un seul dollar à l'armée; ils préconisaient le désarmement sur terre et sur mer. Si nous tenons compte de la prévoyance dont ils ont fait preuve alors, quelle confiance pouvons-nous avoir en leur prévoyance et leurs projets maintenant?

Les conservateurs, sous la direction de sir James Whitney, et de sir Adam Beck, ont fourni l'éclairage et l'énergie électriques à bon marché à la population urbaine et rurale d'Ontario, en 1905; tant pour les ménagères que pour les artisans.

Au sujet de la mauvaise alimentation, je me rappelle l'époque où les aliments n'étaient pas inspectés, où le lait fourni à Toronto ne l'était pas. La ville a établi tous ces services sans recevoir un sou d'aide du gouvernement fédéral, pour ce programme social. Les autres municipalités agissent de même. L'éducation et les hôpitaux ont besoin de l'aide du pouvoir fédéral.

En terminant je vous parlerai de la question du logement. Le projet de résolution n'en fait pas mention. Lorsque nos soldats reviendront au pays il n'y aura pas de logements pour eux. J'ai posé des questions au ministre des Finances (M. Ilsley) sur ce sujet à plusieurs reprises. En juin ou juillet dernier la Chambre ordonna la production de certains documents, mais on ne les a pas encore déposés. Le 22 février la Chambre passa un autre ordre de ce genre; je suis allé aux renseignements à ce sujet l'autre jour, mais on n'a rien fait, et il n'en est pas question dans l'exposé budgétaire. Où logera-t-on nos soldats. L'honorable représentant de Parkdale ou tout autre médecin compétent tel feu le docteur Hasting, vous dira que les logements insalubres constituent l'un des agents les plus prolifiques de la propagation des maladies.

Les honorables vis-à-vis ne peuvent pas résoudre le problème du logement à Ottawa, encore moins celui de tout le Canada. Des familles de soldats vivent dans des caves. Le Gouvernement possède un vaste hôtel affecté à la marine sur Crescent Road et il a pris possession d'un immeuble à Queen's Park ainsi que la vieille maison des Flavelle. Le Parlement britannique a discuté la question du logement lors du débat sur la sécurité sociale et les assurances sociales. Ce fut l'un des thèmes les plus populaires. Sir William Jowett était le ministre en cause et l'un des points saillants du débat a été un programme concernant le logement des soldats qui reviennent au pays, le logement de leurs familles et aussi celui de la population civile. Mais au Canada, on se contente d'en parler. Ces gens vont-ils vivre à la belle étoile? Le Gouvernement a pris possession de plusieurs habitations des particuliers de Toronto à des fins de guerre pour les remettre à des organismes militaires, de gros édifices sur le bord du lac à Toronto, à Ottawa et dans certaines autres villes. Où trouverons-nous les habitations voulues pour les civils?

Le ministre des Finances m'a dit hier que si je voulais inscrire mes demandes au *Feuilleton,* je pourrais obtenir une réponse, d'un commissaire des logements que je ne connais pas, mais il y a trop longtemps que je suis ici pour me laisser tromper par de telles méthodes. Le Gouvernement dépense 5 milliards de dollars, mais je pourrais indiquer du doigt des crédits qui, dans une proportion de 24 p. 100, ne sont pas destinés à des fins de guerre, et cependant le Gouvernement n'a pas un cent à affecter à la construction de logements. J'ai fouillé tout l'exposé budgétaire sans trouver quoi que ce soit à cette fin. Le bureau des commissaires de la ville de Toronto, qui a tant fait pour les services publics d'hospitalisation et de santé, a convoqué les représentants de Toronto samedi dernier, à une assemblée conjointe avec le conseil de ville. Partant de 50c par jour, le prix a atteint $1.75 par jour pour les malades de la ville et ces malades subissaient gratuitement les mêmes opérations que celles que subissent les riches qui peuvent payer jusqu'à $1,000. J'ai fait partie du bureau des commissaires pendant dix-sept ans; l'honorable représentant de Parkdale était alors chirugien chef. M. P. C. Larkin et sir Joseph Flavelle faisaient également partie du bureau des commissaires. Les mauvais logements sont la cause de plus de maladies que toute autre chose. Le présent Parlement n'a pas accordé à la ville de Toronto un traitement convenable. Il n'y a pas de fanatisme ni d'intolérance à Toronto; cette ville et ses habitants ont pour principe l'égalité pour tous, sans privilèges spéciaux pour aucun. Il y a des années que notre ville n'a guère d'assistance du Gouvernement fédéral. On n'a pas fait preuve de générosité à l'égard de la province d'Ontario qui paie un si fort montant des impôts ni en cette enceinte ni dans le rapport interprovincial. Le ministre des Finances ne se tirera pas plus longtemps de son échec à l'égard du logement et de ses bureaux de contrôle; il lui est bien inutile de me dire d'inscrire mes demandes au *Feuilleton* et je ne le ferai plus. La question du logement est oubliée au Canada; les familles de soldats outre-mer ont été évincées par l'huissier.

J'ai réclamé un système d'assurance pour les soldats; j'espère que le comité étudiera cette question. Il nous faut d'abord prendre soin des soldats et des personnes à leur charge durant trois ans après la guerre et voir à ce qu'ils ne soient pas évincés de leurs demeures et ne souffrent aucune inquiétude. On devrait instituer un système national d'assurance-vie pour tous les soldats et les personnes à leur charge durant les trois années qui suivront la fin des hostilités. Si nous sommes laissés à la merci d'une commission de l'immeuble et d'une commission des loyers, il ne faut pas être surpris si nous sommes sans logement. Personne sous ce ridicule régime de contrôle n'est porté à se construire une maison. Il nous faut des maisons non des paroles. Nous avions une insuffisance de 25,000 maisons en 1935 lorsque le comité spécial du logement fut établi; nous avons présenté notre rapport et le nouveau gouvernement prit le pouvoir et consacra près de 80 millions à la construction de petites maisons; toutefois, aujourd'hui, pas un sou des 5 milliards de crédits de guerre n'est consacré à ce genre de travaux.

Ma circonscription compte une vaste industrie, celle de Lever Brothers. Je n'ai jamais visité l'usine. Ces gens ont publié sur la question du chômage un opuscule mensuel dans lequel il est dit:

> Il a été facile, peu coûteux et populaire de se faire le champion de la sécurité sociale. Sous une forme ou une autre, la sécurité sociale semble établie d'une façon permanente comme promesse politique perpétuelle devant éventuellement conduire à des résultats bons ou mauvais. Mais il a été déplorable au Canada de voir avec quel enthousiasme plusieurs membres du Parlement et d'autres hommes publics ont accepté d'emblée de vastes plans de sécurité sociale sans avoir, apparemment, une idée suffisante ou sans se demander comment une production accrue ou les impôts publics en pourront solder le coût.

Puis il est question du plan de restauration sociale du comité James et du comité du service civil qui doivent procurer du travail durant la période d'après-guerre. Rien de tout cela n'apparaît dans le rapport. On ajoute:

..il étudie et expose le rôle que les gouvernements et l'industrie peuvent jouer afin de parer au chômage général; et il base ces conclusions sur une étude des causes du chômage et des mesures monétaires et budgétaires des gouvernements de chaque nation qui contribueraient le plus à une augmentation et une utilisation toujours plus considérables d'une production échappant à toutes restrictions soit de la part des manufacturiers ou soit des employés. Tout cela est essentiel si l'on veut prévenir un chômage effarant.

Le Gouvernement devrait étudier ce qu'il y a lieu de faire au sujet du commerce avec la métropole et le reste de l'Empire. La Grande-Bretagne ne peut subsister sans un commerce d'importation et d'exportation, et la production de ces marchandises créerait de l'emploi chez nous. Dans ma ville, 65 p. 100 des gens qui travaillent possèdent leur propre maison; mais quelle émulation peut avoir un homme qui travaille de posséder aujourd'hui sa propre maison? Nous avons eu deux guerres et une dépression prolongée dans une génération; ces gens ont mangé toutes leurs petites économies, et le gouvernement leur demande maintenant de faire de plus grands sacrifices en 1943. La réaction a été assez forte, je crois, au sein des classes laborieuses et je ne pense pas qu'elles soient prêtes à souscrire généreusement à d'autres initiatives qui ne sont qu'à demi mûries, sur la restauration et les programmes spéciaux, alors qu'elles sont déjà obérées.

Nous avons déjà conçu des projets, mais ces projets du passé nous servent maintenant d'avertissement. Ceux-ci reposaient sur l'expédient de dépouiller Pierre pour donner à Paul, mais il est réduit à néant aujourd'hui puisque Pierre ne possède plus rien. Je me rappelle l'époque où M. Sidney Webb avait proposé d'étatiser les mines de charbon d'Angleterre et il avait même publié un volume ayant pour titre *How to Pay for the War*. Dans cet ouvrage, il exprimait la ferme conviction qu'il était possible de livrer du charbon à chaque foyer moyennant un shilling par 100 livres, soit une livre sterling la tonne. Avec ce prix, en théorie, il se faisait fort de rencontrer toutes les exigences des mineurs et, par surcroît, de trouver l'argent nécessaire à défrayer le coût de la guerre. Et dire qu'il existe encore des gens sensés disposés à prêter patiemment l'oreille à des propos insensés concernant tout projet d'après-guerre. Loin de moi la pensée de m'opposer à toute conception future, pourvu que nous n'oubliions pas la guerre et la victoire à remporter. Mais si nous rayons de ce programme la question du logement et si nous n'accordons aucune considération aux municipalités, nous sommes voués à un échec. Tout projet futur s'impose, encore faut-il qu'il soit logique et approprié. J'ai le plus grand respect pour les opinions d'autrui, mais je suis d'avis que le moment viendra de juger si la création de ce comité représente la meilleure façon de traiter de ce problème. N'aurait-il pas été préférable de consacrer une journée à débattre la marche à suivre et d'énoncer notre attitude particulièrement à l'égard de l'empire britannique qui a été notre meilleur client, de même qu'à l'égard des autres problèmes qui devraient passer en premier lieu? A mon sens, aucune conception future ne peut nous apporter l'Age d'or, pas même la victoire, et rien ne pourra changer la loi de l'offre et de la demande. Des nations existeront jusqu'à la fin du monde et il y aura des barrières commerciales, des contingentements et des accords commerciaux ainsi qu'en témoignent les résolutions du genre de celle que le ministre des Finances a inscrites au *Feuilleton* l'autre jour. Le parti auquel j'appartiens en Ontario compte un glorieux passé en matières de lois ouvrières et sociales, et je puis affirmer, monsieur l'Orateur, que depuis que je connais le parti conservateur, celui-ci a toujours préconisé des idées progressives à l'égard des classes laborieuses de cette province. Le parti n'entretient pas d'idées utopistes; il n'a pas eu la tête dans les nuages; il a inauguré des réformes en Ontario; il a su envisager la réalité et accomplir tout ce dont je viens de faire mention. Il a encouragé et aidé les municipalités à progresser suivant un plan bien conçu de mesures sociales pour le bénéfice de tous les habitants du pays. Il est d'opinion que tout plan d'avenir doit embrasser toute la population et non pas seulement une portion.

Je crois donc que le Gouvernement ferait bien de tenir compte de ce mané, thecel, farès. Nous avons traversé deux guerres et une longue crise économique et, sans la métropole, nous ne ferions pas de projets aujourd'hui. Hitler, après Dunkerque, serait implanté ici comme aux Etats-Unis et nous aurions été contraints de conclure la paix avec les puissances de l'Axe.

M. GORDON B. ISNOR (Halifax): Monsieur l'Orateur, je n'entends pas poursuivre le débat dans le même sens que l'honorable préopinant (M. Church). Il a qualifié la ville de Toronto de ville oubliée. Tant que l'honorable député de Broadview (M. Church) siégera en cette Chambre, il n'y a pas trop à craindre ce sort pour la ville de Toronto.

Je me suis abstenu de participer au débat sur le projet de résolution présenté par le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) demandant la formation d'un comité de restauration et de rétablissement, me disant que tout commentaire que je pourrais faire alors s'appliquerait avec

autant d'à-propos au projet de résolution maintenant à l'étude. Ces deux projets de résolution ont entre eux des rapports très étroits et en entendant le premier ministre (M. Mackenzie King) nous exposer avec tant de maîtrise les raisons d'être du comité dont il est ici question, le plan plus vaste dont il n'est qu'un rouage, ses attributions et ses fonctions, je me suis dit que les deux comités devraient collaborer de façon très étroite. Le premier doit étudier les questions relatives à la restauration et au rétablissement qui se poseront à la fin des hostilités, tandis que celui-ci devra faire une étude de la législation sociale actuelle du Parlement du Canada, dans le domaine de l'assurance et des diverses législatures provinciales, des régimes d'assurances sociales des autres pays, des mesures d'assurances sociales les plus réalisables au Canada, y compris l'assurance-maladie, ainsi que des moyens requis pour les inclure dans un plan national, des adaptations d'ordre financier requises pour la mise en œuvre d'un plan national de sécurité sociale, et de tous les autres sujets connexes.

C'est en entendant le premier ministre nous parler de notre développement industriel que j'ai décidé de prendre part au débat. Représentant une circonscription du littoral oriental du pays, je me suis demandé quel effet les délibérations du comité pourraient avoir sur ma région, et ce qui intéresse le littoral oriental doit intéresser aussi, je suppose, le littoral occidental.

Je compte cet après-midi, monsieur l'Orateur, limiter autant que possible mes remarques à la résolution proposée par le premier ministre. Il a parlé de plusieurs questions que le comité devra étudier s'il veut obtenir les résultats désirés. Il a décrit brièvement certaines mesures sociales relevant de l'administration fédérale, comme l'assurance-chômage, la pension aux anciens combattants, la pension aux veuves de guerre, l'allocation aux anciens combattants, la pension aux aveugles et la pension de vieillesse. Le premier ministre nous l'a dit, toutes ces questions sont du domaine fédéral, bien que les provinces voient à l'application de la pension de vieillesse. Cependant il est d'autres mesures d'ordre provincial, dont je parlerai plus tard, qu'il faudrait confier directement au gouvernement fédéral. Certaines administrations provinciales s'occupent d'allocations aux mères nécessiteuses, de compensation aux accidentés du travail, d'allocations de maladies et d'accidents. Les compensations aux accidentés du travail sont versées dans le pays entier mais les mêmes avantages devraient être accordés aux ouvriers de toutes les provinces et c'est pourquoi les mesures de ce genre devront relever des autorités fédérales après la guerre. Le premier ministre indiquait hier l'expansion industrielle immense qui s'est produite au Canada depuis le début des hostilités. Quand par nos lectures, nous apprenons tout ce que le Canada a accompli en si peu de temps, car le Canada ne possédait à peu près pas de grandes usines industrielles avant la guerre, nous pouvons nous faire une idée juste de l'effort de guerre de notre pays. Nos usines de guerre emploient un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières, 20,000 ou 30,000 ici et 50,000 ou 120,000 là; nous nous demandons d'où viennent autant d'hommes et de femmes et si ces gens vont continuer à habiter les centres où ils travaillent maintenant. Dans ce cas, quel effet cela aura-t-il sur les localités qui ont fourni toutes ces personnes? Voilà un problème qu'il importe au comité d'examiner. Je sais que le comité se compose de personnes compétentes et qu'il saura diligemment étudier toutes les questions qui lui seront soumises.

Le comité doit aussi faire l'examen de la grande expansion industrielle qui a pris naissance dans les provinces centrales d'Ontario et de Québec et de l'effet de pareille expansion sur les provinces de l'est et de l'ouest du Canada. Cette accumulation d'intérêts industriels et de facilités d'embauchage et cette concentration de la richesse profiteront grandement au Canada central, mais appauvriront les autres provinces, qui devront faire face à des difficultés réelles. Lorsque le comité sera saisi de ce problème, il devra proposer quelque mesure d'assistance à l'endroit de ceux qui habitent en dehors des provinces centrales.

L'hon. M. HANSON: La décentralisation de l'industrie.

M. ISNOR: Je me demande si je suis bien en faveur de la décentralisation de l'industrie. Je suis porté à croire qu'il est possible d'obtenir une excellente surveillance dans le cas d'une industrie centralisée, mais nous ne devrions pas pousser la chose à tel point qu'il faille enlever aux autres provinces ce qu'elles ont de meilleur.

Si le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) mérite mes félicitations à cause des magnifiques résultats qu'il a obtenus dans l'organisation des industries pendant la guerre, je lui ferai toutefois observer, ainsi qu'à tous les honorables députés, qu'il faudrait prendre bien soin de ne pas bouleverser de fond en comble nos entreprises industrielles, ni tarir les provinces de l'Est et celles de l'Ouest au profit des provinces centrales.

La migration s'est pratiquée sur une grande échelle vers l'Ontario et la province de Québec, et elle constitue un problème qui

mérite l'attention du comité. Ses membres devront décider si la population ainsi déplacée devra rester dans les provinces centrales, ou s'il conviendra de la renvoyer sur les fermes ou dans les centres industriels d'où elle a émigré et lui procurer des emplois rémunérés. Nous savons que bien des cultivateurs ont quitté leurs domaines pour aller jouir, dans l'Ontario et le Québec, des avantages que leur promettait l'industrie et que les gros salaires payés par les industries de guerre ont créé une disette de main-d'œuvre agricole. A ce sujet je songe surtout aux pêcheurs, qui ont été moins à même que les cultivateurs de profiter des salaires industriels élevés. Je ferai dans la suite de mes observations une proposition relative au traitement de ces pêcheurs.

La résolution décrit nettement les attributions du comité. L'honorable député de Broadview (M. Church) a trouvé qu'il n'en avait pas, mais quiconque se reportera au texte constatera facilement que les questions soumises à l'étude du comité sont précises et très compréhensives. J'espère que tous les aspects de la résolution seront examinés le plus à fond possible, afin qu'après la guerre ceux qui nous reviendront d'outre-mer après avoir servi dans nos armées de même que ceux qui sont restés au pays reçoivent des emplois qui nous préserveront de la crise dans laquelle nous nous sommes débattus après la dernière guerre.

On a beaucoup parlé des dangers de l'inflation. Nous avons pris des mesures précises pour prévenir l'inflation, mais en vue d'éviter une autre dépression il nous faut aussi parer à la déflation. Ces deux maux sont également dangereux. Si le comité n'avise pas à contrôler la déflation comme il pare sans doute à l'inflation, nous subirons une nouvelle période de dépression.

On a adopté d'excellentes mesures en vue du contrôle non seulement des prix mais aussi des salaires, et la politique générale du gouvernement contribuera beaucoup à prévenir l'inflation. C'est la raison pour laquelle je presse le comité d'étudier les moyens de combattre la déflation.

Puis-je maintenant soumettre certaines suggestions précises à l'attention du comité? Selon moi, il devrait consulter les meilleures autorités en matière de service social. Il nous faut un relevé des mesures d'ordre social susceptibles d'intéresser les gouvernements provinciaux et fédéral. Il faut reviser la Loi des pensions de vieillesse en s'assurant si le barème des paiements atteint la fin pour laquelle la pension a été instituée, si la limite d'âge est juste, ou devrait être abaissée, et si le montant actuel de la pension est suffisant pour faire face au coût présent de la vie ou s'il devrait être augmenté en proportion de l'indice du coût de la vie. Il serait peut-être sage de reviser les paiements de temps en temps selon la hausse ou la baisse de l'indice.

Il faut une étude complète de la situation actuelle de la main-d'œuvre en vue d'affecter les hommes et les femmes aux industries et métiers pour lesquels ils ont le plus d'aptitudes. On procéderait dans ce domaine comme on le fait dans les forces armées où l'on s'efforce de faire un choix judicieux des hommes appelés à certains genres de travail.

Presque tous les honorables députés qui ont pris part aux débats sur l'Adresse et sur la résolution relative à la formation du comité de restauration ont parlé du logement. Tous les honorables députés s'entendent sur la nécessité d'entreprendre l'exécution d'un programme de construction de logements au Canada, dans un avenir rapproché. Il s'agit de déterminer quel est le meilleur plan. Nous ne sommes pas satisfaits du projet de construction qu'exécute présentement la Wartime Housing, et nous ne sommes davantage entièrement satisfaits du plan national sur le logement. Les dispositions de ce dernier plan ne sont pas assez généreuses pour répondre aux besoins des petits salariés. Le programme de construction de logements en temps de guerre ne répond pas davantage à tous nos besoins.

Je comprends que le programme de construction de logements en temps de guerre est une mesure d'urgence, mais on devrait construire ces logements de manière à en tirer un meilleur parti au cours de la période d'après-guerre, au moment de la démobilisation de nos soldats. Rien ne devrait nous empêcher d'utiliser ces maisons plus qu'on ne se propose de le faire présentement. J'ai appris avec étonnement au comité du rétablissement que la valeur estimative de récupération des maisons de la Wartime Housing sera de $150 à $300. Certes, lorsque nous engageons de $2,200 à $2,500 dans une maison nous devrions en tirer un plus grand rendement que la somme indiquée présentement. Je suis convaincu que si le comité veut bien étudier cette question très attentivement nous pourrons retirer des avantages plus considérables de ces maisons qu'on ne le laisse entendre. Je ne développerai pas plus longuement cet aspect de la question, mais je demande au comité de l'étudier à fond.

Lorsque l'honorable Charles Dunning était ministre des Finances, j'avais demandé avant qu'il saisisse la Chambre de son plan national sur le logement qu'une commission ou un comité de quelque sorte soit établi, où les salariés pourraient aller présenter leurs demandes tout comme ils le font maintenant dans le cas de l'assurance. Je me rends bien compte qu'un tel plan offre le danger qu'un jour le Gouvernement ait sur les bras un grand nom-

bre de maisons, mais la mise à exécution d'un tel plan nous permettrait de former de meilleurs citoyens. Nos gens auraient un intérêt dans la localité qu'ils habitent et nous verrions diminuer nos ennuis du fait du passage de nos familles canadiennes d'une région dans une autre. Il y aurait moins de déménagements si ces gens étaient propriétaires de leurs habitations. Nous ne devrions rien épargner pour encourager la construction d'habitations et créer ainsi des groupes plus considérables de propriétaires.

Ce comité devrait aussi s'occuper, d'une manière générale, des questions d'hygiène. Le comité compte un grand nombre de médecins et je n'ai aucun doute que cette question y sera discutée de façon intelligente. D'habitude, les centres urbains sont desservis par un bon nombre de médecins, tandis que les districts ruraux peuvent difficilement obtenir tous les soins médicaux dont les citoyens ont besoin. Il arrive assez souvent dans les régions habitées par des pêcheurs,—et probablement aussi dans les centres agricoles,—qu'un homme ayant un revenu de $500 à $600 par année soit obligé de payer de $15 à $25 pour faire venir un médecin dans un cas de maladie. Ce n'est pas satisfaisant dans un pays comme le Canada. Nous devrions adopter des mesures d'hygiène qui assureront de plus amples services médicaux dans les districts ruraux.

L'éducation devrait être l'objet de l'attention de tout le pays au lieu d'être laissée entièrement à l'initiative des provinces. Je sais bien que les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en font une question du ressort des provinces, mais le comité pourrait étudier la question et émettre des vœux, tendant à assurer à toutes les provinces des normes d'éducation semblables. On a aussi laissé entendre dans plusieurs milieux que le comité devrait s'occuper de la question des amusements. Cette question se rattache de près à celle de tout programme concernant la santé publique. Nous devrions également exploiter davantage nos ressources naturelles, mais comme on a discuté assez longuement cette question je n'y reviendrai pas davantage.

Le comité ferait bien de reprendre ce document presque oublié, le rapport Sirois, et d'en étudier les propositions. Ce rapport semble avoir été mis de côté et je n'en ai pas entendu parler depuis un an. Je propose aussi que le comité étudie un rapport préparé par feu William O'Connor, fonctionnaire légiste du Sénat, traitant des avantages de l'Acte constitutionnel et de ses rapports avec les différentes provinces. Ce rapport contient une foule de renseignements précieux.

On a mentionné l'autre jour la question des relations commerciales. Bien que le Canada, en raison de son étendue, ne puisse réclamer une place bien importante dans le commerce international, il serait de la compétence du comité d'étudier les possibilités de commerce international. Un certain nombre d'industries ont été établies dans Ontario et Québec et nous devrions nous efforcer d'établir un commerce plus considérable avec d'autres pays.

Comme l'a fait remarquer l'honorable député de Broadview (M. Church), je traiterai brièvement de cette question d'un point de vue local. Je suis de la Nouvelle-Ecosse, plus particulièrement de ce grand port oriental qu'est Halifax. Je me rappelle, comme vous sans doute, monsieur l'Orateur, le rôle important qu'a joué Halifax durant la dernière guerre. Je comprends comme vous le rôle important qu'Halifax joue en ce moment dans le rassemblement de navires pour transporter les approvisionnements outre-mer. Je me demande si immédiatement après la guerre, Halifax deviendra de nouveau le port oublié de la côte de l'Atlantique. Si nous établissons des rapports commerciaux avec d'autres pays et que nous mettons à profit le grand développement industriel qui s'est produit dans Québec et Ontario, j'espère que le comité sera en mesure de suggérer clairement au Gouvernement des moyens propices à l'utilisation complète de nos ports de mer sur l'Atlantique comme sur le Pacifique au lieu de tolérer que d'importantes exportations passent par les ports américains au lieu de partir des ports canadiens de l'Atlantique. Je ne tiens pas à insister davantage, car je connais l'importance de conserver nos relations amicales. Néanmoins, pour notre propre protection nous devons veiller à en tirer le profit qui nous revient.

J'ai déjà fait allusion à l'industrie des pêcheries. Le cultivateur de l'ouest est bien protégé en ce sens qu'il est représenté par de grandes et puissantes associations qui peuvent défendre sa cause et grâce auxquelles presque toujours il a reçu l'aide voulue. Mais les pêcheurs ne sont pas si fortement groupés et je souhaite que le comité trouve des moyens de leur venir en aide. Je sais que le ministre actuel des Pêcheries (M. Bertrand) partage cet avis et accueillera toute recommendation du comité destinée à faire progresser cette grande industrie de nos côtes. Je proposerai donc au ministre et au comité qu'ils aident aux pêcheurs à se procurer des engins de pêche et à se perfectionner dans la prise, le traitement et la mise sur le marché du poisson. Ce sont là des propositions concrètes et j'espère que le ministre et le comité les prendront en considération afin de venir en aide aux pêcheurs de nos littoraux.

J'aurais aimé parler du contrôle des finances, mais j'aurai peut-être l'occasion, lors de la discussion sur le budget, de dire ce que je

pense de la situation financière du pays et des mesures que l'on se propose d'appliquer. Je crois que c'est la tâche du comité qui devra examiner notre condition financière avec l'idée de venir en aide non seulement aux grandes sociétés industrielles, mais aussi au cultivateur et au pêcheur plus humbles, afin que le pays puisse s'enrichir de leurs labeurs.

En terminant, je confie au comité cette pensée du poète Longfellow. Si le comité accomplit son travail dans cet esprit, il aura mérité la récompense dont parle le poète en ces vers:

Lives of great men all remind us
We can make our lives sublime
And, departing, leave behind us
Footprints on the sands of time.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder la motion proposée par le premier ministre (M. Mackenzie King), je désire féliciter l'honorable préopinant de son apport au présent débat.

J'ai suivi attentivement, en les approuvant pour la plupart, les paroles que le premier ministre a prononcées hier. Je crois que chacun de nous, sans distinction de parti, approuve en général la fin qu'on propose à ce comité et reconnaît la nécessité de préparer dès maintenant l'après-guerre sans toutefois négliger la véritable tâche du jour, la poursuite victorieuse de la guerre. Les peuples de toute la terre, et tout particulièrement ceux des Nations Unies sont aujourd'hui, beaucoup plus que jamais auparavant, animés du sens social. Ils estiment que les parlements des Nations Unies doivent rendre impossible après le conflit actuel le retour des conditions qui ont existé après le dernier. Cette situation, du moins le problème qu'elle présente, me semble avoir été bien exposée dans un discours que le premier ministre prononçait le 9 octobre dernier. Après avoir parlé de l'ordre nouveau, il a ajouté:

L'ordre nouveau devra reposer sur les droits de l'homme, non sur ceux de la propriété, du privilège ou du rang.

Puis il ajoutait:

Or ce que doivent comporter cette sécurité et ce bien-être, il est indispensable de le définir nettement. Je ne me propose pas toutefois d'établir ici le schéma du nouvel ordre mondial. Des divers objectifs nationaux auxquels je veux faire allusion, je me contenterai de mentionner comme essentiels et minima: l'occasion pour chacun de travailler s'il est disposé à le faire; l'établissement de normes d'alimentation et de logement propres à assurer le maintien de la santé nationale; l'assurance sociale contre les privations qu'entraînent le chômage, les accidents, la disparition du chef de famille, la maladie et la vieillesse.

Voilà des sentiments nobles exprimés dans un discours éloquent mais que fait-on pour remplir la promesse faite en cette occasion? Il ne devrait pas être nécessaire de s'excuser d'avoir soulevé une question de ce genre pendant la guerre. Au parlement du Royaume-Uni, les représentants du peuple ont consacré plusieurs jours à discuter le rapport de sir William Beveridge. En s'occupant des assurances sociales, ils appliquaient tout simplement les principes énumérés dans une lettre publiée dans le *Times* de Londres, au mois de décembre 1940, et que je me contenterai de signaler. Cette lettre, signée par les évêques de Canterbury et de York, le cardinal Hinsley et le modérateur des Eglises chrétiennes énonçait l'attitude de l'Eglise chrétienne envers le monde d'après-guerre. Dans tout l'univers, les femmes comme les hommes affirment qu'ils ne permettront pas, à la fin des hostilités, le retour des conditions qui ont existé après la dernière guerre. La Charte de l'Atlantique est précise. Elle préconise des mesures sociales universelles propres à mettre la nation et le monde entier à l'abri de la crainte et du besoin.

Je ferai remarquer qu'il arrive trop souvent que certains membres d'un parti politique veulent faire croire qu'eux seuls désirent servir la population du Canada dans son ensemble. Les conclusions du rapport de sir William Beveridge ne peuvent être mises en pratique que sous un régime d'initiative privée où hommes et femmes ont encore le droit de se lancer dans une entreprise. C'est un point qu'il ne faut pas oublier. L'objet de ce rapport, c'est d'assurer le sécurité. La sécurité c'est, pour l'homme en santé, l'assurance d'un emploi; pour l'invalide ou l'infirme incapables de travailler, c'est l'assurance de la subsistance sans emploi; c'est l'assurance, pour chacun, employé ou non, qu'il aura le nécessaire; c'est l'assurance de soins médicaux et dentaires et d'hospitalisation au besoin; c'est l'assurance pour la famille, de la subsistance, même en l'absence du gagne-pain; surtout, c'est l'assurance pour ceux qui servent leur pays dans les armées, qu'ils seront, eux et leurs familles, à l'abri du besoin. Toutes ces réalisations sont possibles avec le régime qui nous a valu nos progrès passés, le régime de la liberté d'initiative, car si elles ne l'étaient pas, quelque chose de fondamental manquerait à notre façon de penser et de prêcher.

Je ne pense pas, comme tant d'autres, qu'immédiatement après la guerre le chômage général s'abatte sur le pays. Les ouvrages publics et la construction de centrales électriques occuperont une main-d'œuvre considérable. Si l'Etat veut bien utiliser tous les moyens dont il dispose soit les nombreuses industries qu'il a assistées, il pourra aussi, pendant la période de transition entre l'état de guerre et l'état de paix, procurer du travail à un grand nombre dans la production nécessaire des biens

de consommation, qui seront en plus grande demande que jamais. L'agriculture devrait aussi connaître la prospérité, car il faudra distribuer plusieurs centaines de millions de boisseaux de blé à toutes les nations de l'univers pour aider au rétablissement économique et prévenir la famine parmi la population. Le comité de la reconstruction examinera ce problème d'après-guerre.

D'après le plan de sir William Beveridge, il sera nécessaire d'assurer les gens contre cinq maux, la disette, la maladie, l'ignorance, la misère et l'oisiveté. La sécurité pour tous est un principe noble et élevé, mais si nous nous bornons à instituer un comité d'enquête sans promettre de mettre à exécution les résultats de son enquête ou d'indiquer quand il en sera tenu compte, ce n'est pas suffisant.

En écoutant le discours du premier ministre l'autre jour et celui qu'il prononçait en octobre dernier, j'ai jeté un regard en arrière sur les années écoulées et je me suis reporté jusqu'en 1919, alors que dans un congrès du parti libéral on énonçait certains principes, les mêmes qu'on énonce aujourd'hui en vue de la période qui suivra la guerre actuelle; je me suis posé une question bien naturelle, savoir pourquoi on ne les a pas appliqués pendant les années écoulées depuis. Je vais en signaler quelques-uns. Ils représentent "les termes du congrès du travail et les principes généraux dont s'inspire la Société des Nations et qui ont été incorporés au traité de paix", et sont ainsi conçus:

Ces méthodes et principes ainsi déterminés par le traité sont les suivants:

1. Le principe directeur qu'il ne faut pas regarder la main-d'œuvre simplement comme une denrée ou un article de commerce.

2. Le droit d'association pour toutes fins légales aussi bien pour l'employé que pour l'employeur.

3. Le paiement à l'employé d'un salaire suffisant pour lui permettre un niveau de vie convenable selon les exigences de l'époque et du pays.

La question des salaires minima relève de l'administration provinciale.

4. L'adoption de la journée de 8 heures ou de la semaine de 48 heures comme la norme à atteindre là où on ne l'a pas encore établie.

En 1935, l'administration Bennett a adopté cette mesure que les tribunaux ont abolie par la suite.

5. L'adoption d'un repos hebdomadaire de 24 heures devant comprendre le dimanche partout où ce serait possible.

Le gouvernement Bennett a aussi réalisé ce projet que les tribunaux ont aussi rejeté.

7. Le principe qu'hommes et femmes ont droit à un salaire égal pour un travail d'égale valeur.

Pendant toutes ces années qu'a-t-on fait pour mettre ce grand principe en pratique?

Les normes touchant les conditions ouvrières établies par les lois dans chaque pays doivent viser à assurer un traitement économique équitable à tous les ouvriers ayant légalement le droit d'y résider.

Un autre grand principe.

Que dans la mesure du possible, étant donné les conditions financières du Canada, soit institué par le Gouvernement fédéral de concert avec les Gouvernements des diverses provinces un régime convenable d'assurance contre le chômage, la maladie, l'indigence durant la vieillesse et autres causes d'invalidité, régime qui devra comprendre les pensions de vieillesse, (les pensions aux veuves) et les allocations de maternité; et que sur toute question de législation industrielle ou sociale un effort soit tenté en vue de régler les conflits de juridiction entre le Dominion et les provinces par une collaboration effective entre les divers gouvernements.

Il y a plus de vingt-trois ans que cette résolution a été adoptée et si l'on songe à la similitude qui existe entre les promesses faites par le parti libéral en 1919 et celles qu'on nous fait aujourd'hui, il y a lieu de se poser la question: Pourquoi faut-il, après tant d'années d'une administration dirigée par le premier ministre actuel, soumettre la question de la sécurité sociale à un comité spécial et le charger de

...faire une étude et préparer un rapport sur . . . . les mesures d'assurance sociale les plus réalisables. . . ainsi que sur les moyens requis pour les inclure dans un plan national...

Pourquoi cela est-il nécessaire, après tant d'années? Et voici plus. Que doit faire le comité? Il doit

s'enquérir et faire l'étude de la législation sociale actuelle du Parlement du Canada et des diverses législatures provinciales, des régimes d'assurances sociales des autres pays, des mesures d'assurances sociales les plus réalisables au Canada, y compris l'assurance-maladie, ainsi que des moyens requis pour les inclure dans un plan national, des adaptations d'ordre constitutionnel et financier requises pour la mise en œuvre d'un plan national de sécurité sociale;

Comment pourra-t-on obtenir la juridiction requise pour édicter une loi d'assurance-maladie? Chacun le sait. Il n'y a que deux moyens, soit une modification à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord permettant au Gouvernement central de légiférer en matière d'assurance-maladie, ou encore des pourparlers avec les autorités provinciales afin d'obtenir leur consentement à l'établissement d'un plan fédéral d'assurance sociale. On ne va sûrement pas demander au comité d'aborder pour la forme seulement le problème, de poser les gestes qui feront croire à la population canadienne qu'on doit agir, car le premier ministre, pas intentionnellement, peut-être, a omis de dire ce qu'on fera lorsque le comité fera rapport, s'il y a lieu de faire quelque chose et quand il faut le faire.

En matière d'assurance-chômage, le gouvernement fédéral a prétendu généralement pendant environ seize ans qu'il était impos-

sible de présenter un projet de loi à cet égard, à cause des prérogatives accordées aux provinces par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. En 1935, la Cour suprême et ensuite, par voie d'appel, le conseil privé, ont été saisis de la Loi sur l'assurance-chômage et aussi d'une Loi sur l'assurance-maladie (les articles 39 à 41 de la Loi sur le placement et les assurances sociales) par le gouvernement au pouvoir qui, depuis plusieurs années, affirmait sa croyance dans le principe mais les tribunaux se sont prononcés sur sa validité et elle a été déclarée inconstitutionnelle.

En 1940, la question s'est posée de nouveau et je me souviens fort bien que le ministre de la Justice d'alors a signalé les difficultés que comportait la situation et il a proposé une résolution priant le parlement impérial de modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, en ajoutant à l'article 91 une disposition autorisant l'établissement de l'assurance-chômage. Et le ministre a fait remarquer qu'autrement il faudrait consulter toutes les provinces ou les convaincre d'accepter l'application de la mesure par un organisme non responsable envers elles.

Quand le premier ministre prendra de nouveau la parole au cours de ce débat, les membres du comité à établir, et sinon nous et le Parlement, du moins certaines personnes au pays ont le droit de savoir si on a consulté les gouvernements provinciaux, quelles provinces on a consultées et quelle a été leur réponse? Sont-elle disposées à renoncer aux pouvoirs que leur confère la loi constitutionnelle dans le domaine de l'assurance-chômage?

J'ai remarqué que, dans ses remarques d'hier, le premier ministre a parlé de la chose et voici ce qu'il a dit (page 944):

Il se présentera des conflits de juridictions. Il y aura lieu de se demander si, dans un plan d'envergure nationale, le fédéral doit chercher à implanter seul toutes les mesures de sécurité sociale, ou si une partie d'entre elles doit relever de l'autorité centrale et les autres des autorités provinciales.

Pourquoi ne pas nous avoir dit si les provinces ont été consultées? Le comité n'aura certes pas à se mettre en communication avec les gouvernements provinciaux pour savoir d'eux ce qu'ils sont prêts à faire. Si nous attendons que les gouvernements provinciaux répondent au comité sur la question de savoir s'ils renonceront à leurs pouvoirs, je pense que le comité attendra longtemps.

Et le premier ministre a ajouté:

Le Gouvernement est d'avis que les provinces tiendront sans doute à se réserver, du moins pour le moment, l'application de certaines lois.

Quelles sont les lois dont les provinces tiendront à se réserver l'application? S'agit-il de l'assurance-maladie? A-t-on voulu faire allusion à d'autres assurances? Quelles sont les provinces qui ont indiqué qu'elles consentiraient à collaborer? Je prie le premier ministre de répondre à ces questions. Puis il ajoute:

Dans d'autres cas, elles seront peut-être disposées à s'effacer devant le gouvernement central.

Voilà qui est trop vague. Le Parlement est appelé à instituer un comité chargé de donner aux gens l'assurance qu'ils seront protégés contre l'invalidité et contre le chômage ou, s'ils sont en chômage,—nous avons déjà cette mesure,—protégés autant que possible contre la maladie. Nous n'avons cependant pas l'assurance que, lorsque notre tâche sera terminée, toutes les provinces admettront l'adoption par le Parlement des mesures nécessaires et qu'aucune d'entre elles ne renoncera à ses droits en matière d'assurance-maladie. On aurait dû voir d'avance à tout cela. Le premier ministre et le Gouvernement devraient promettre au pays qu'après la présentation des conclusions sérieuses que le comité, étant donné sa composition, ne manquera pas de soumettre, ces recommandations seront mises en vigueur, que nous avons le pouvoir de le faire, que les provinces y consentent ou que les modifications nécessaires seront apportées à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord pour autoriser le Parlement à adopter une loi d'assurance-maladie.

En 1940, le Gouvernement savait que l'assurance-maladie et plusieurs des autres réformes réclamées en 1919 ne pouvaient être introduites sans que la constitution eût été modifiée. Puisqu'il en est ainsi et étant donné qu'il connaissait la nécessité de l'assurance-maladie, comment se fait-il que le gouvernement du Canada, quand il s'est adressé au gouvernement impérial en 1940 pour faire modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, s'est contenté de ne réclamer d'amendement que sur un point, c'est-à-dire sur l'assurance-chômage? Si le Canada est en arrière des autres démocraties sous le rapport des réformes sociales, c'est surtout parce que les pouvoirs législatifs sont répartis entre le Dominion et les provinces. C'est ce qui a empêché le Canada de posséder une législation sociale telle qu'il en existe en Grande-Bretagne. La loi des indemnités aux accidentés du travail existe là-bas depuis 1897, la loi des pensions de vieillesse depuis 1908, et sous un régime contributif, quelques années plus tard, l'assurance-chômage et l'assurance obligatoire contre la maladie, depuis 1912. Le Canada est empêché par des difficultés d'ordre constitutionnel d'adopter des assurances sociales. Ce comité ne fera certainement rien d'efficace s'il se contente d'examiner les lois adoptées dans les autres pays, sans que nous ayons

l'assurance qu'on fera quelque chose pour donner suite à ses recommandations.

Ainsi que le chef de l'opposition (M. Graydon) l'a signalé hier dans l'exposé soigneusement préparé qu'il a fait au sujet de la législation sociale, il est singulier que le Gouvernement ait eu à attendre jusqu'après la convention de Winnipeg pour donner aux réformes sociales une si large part dans son programme. La convention ne datant que de six ou sept semaines, cela explique peut-être que, le Gouvernement n'a pas encore eu le temps de communiquer avec les divers gouvernements provinciaux pour s'entendre avec eux sur ce sujet. Si nous désirons établir l'égalité dans les lois sociales au Canada, le temps est venu pour les provinces d'abandonner quelques-uns de leurs droits à l'autorité centrale. Les lois cencernant les salaires minimum ne sont pas uniformes dans les diverses provinces. Il existe diverses lois assurant des allocations aux mêmes et aux femmes en couches, ainsi que d'autres lois analogues dans les différentes provinces. De grands progrès ont été réalisés dans les provinces, mais il n'y a pas d'uniformité en matière de lois sociales. Il en résulte que la mortalité des nouveaux-nés est beaucoup plus grande dans certaines provinces que dans d'autres, soit dit sans vouloir viser une province en particulier. De fait, il n'y a pas d'uniformité dans les services sociaux. Si nous désirons vraiment faire quelque chose pour les soldats qui nous reviendront après la guerre, si nous voulons que les sentiments des citoyens ordinaires à l'égard des œuvres sociales se traduisent par des mesures législatives, il est temps, je crois, que le gouvernement fédéral assume le contrôle exclusif des mesures sociales. Il n'y aurait guère de difficulté de ce côté, si les autorités fédérales entamaient des pourparlers avec les gouvernements provinciaux. Le premier ministre a déclaré dans son discours que cela pourrait donner lieu à certaines difficultés, mais il a ajouté que sur bien des points les provinces seraient, croyait-il, disposées à permettre au gouvernement fédéral d'appliquer de telles lois.

Les membres de l'opposition de Sa Majesté ont certaines idées bien arrêtées sur ce problème. Ils croient que le gouvernement fédéral devrait acquitter les frais de toutes les œuvres de sécurité sociale et cela devrait se faire dès maintenant. En outre, nous croyons qu'il incombe au Gouvernement d'assurer à toute la population des soins médicaux, dentaires, hospitaliers et prénatals, et de mettre en pratique d'autres principes d'hygiène et de diététique propres à sauvegarder la santé des citoyens. Nous croyons aussi qu'il importe d'adopter dès maintenant des lois assurant une subsistance suffisante aux gens inaptes au travail, d'instituer un régime d'assurance-retraite et d'abaisser l'âge auquel les pensions de vieillesse peuvent être obtenues.

Permettez-moi une digression, monsieur l'Orateur. Pour moi, rien ne saurait relever davantage le moral de la nation tout entière que le paiement immédiat, par le Gouvernement, d'une indemnité de vie chère à ceux qui touchent les pensions de vieillesse. Oublions les difficultés que présenterait le financement d'un projet de pensions de vieillesse par le gouvernement fédéral et les provinces. Il convient de porter immédiatement les pensions de vieillesse, pour la durée de la guerre, à des niveaux beaucoup plus élevés que ceux que nous connaissons maintenant et qui n'assurent à leurs titulaires qu'une misérable existence. Si le gouvernement pouvait accorder ces augmentations, toute la population canadienne l'approuverait. Nous n'aurions pas besoin de l'approbation des provinces, si le Dominion était prêt à solder les frais supplémentaires; en versant ce montant additionnel, nous ferions naître un espoir nouveau dans le cœur de ces gens dont un grand nombre aujourd'hui, en raison de l'insuffisance de la pension, vivent dans des conditions voisines de la misère.

Enfin, si jamais il y a eu une question propre à captiver l'imagination, c'est bien celle de l'après-guerre, celle du monde nouveau dont ont parlé si souvent le premier ministre, M. Churchill et le président Roosevelt. A ce sujet, j'ai cru qu'on avait très bien agi en faisant parvenir au premier ministre de la Grande-Bretagne et au président Roosevelt les messages qui ont été lus au début de la journée. On a bien fait parce que ces deux chefs ont dominé la situation mondiale; ils ont permis aux démocraties d'espérer; ils ont inspiré à tous les citoyens de leur pays un courage qui n'a d'autre but que la victoire. Ils ont ouvert la voie aux réformes sociales; à l'heure actuelle, les lois de sécurité sociale de la Grande-Bretagne sont bien supérieures aux nôtres, et au-delà de la frontière, aux Etats-Unis, le président Roosevelt au cours des dix dernières années, a fait adopter des mesures sociales destinées à améliorer les conditions de l'homme moyen, et ce, à un degré qui n'a jamais été égalé jusqu'ici sur le continent nord-américain. A notre avis, cette question de la sécurité sociale est tellement importante que le gouvernement devrait nommer dès maintenant un ministre de la sécurité sociale et de la restauration, à qui incomberait la mise à exécution des mesures de sécurité sociale. Voilà notre programme. Nous croyons qu'étant donné la lourde responsabilité que doit porter le premier ministre et les autres membres du cabinet à l'heure

actuelle, qu'étant donné le partage de la responsabilité entre les divers ministères en ce qui concerne les mesures de sécurité sociale, cette question, qui prend de plus en plus d'envergure, devrait retenir l'attention d'un ministre qui dirigerait un département chargé d'appliquer les lois de sécurité sociale dans l'intérêt de toutes les provinces canadiennes.

Je reviens une fois de plus à la résolution tendant à l'institution du comité. Si on la lit rapidement, la résolution semble indiquer qu'on accomplira quelque chose; mais, si on s'y arrête, on constate qu'elle vise tout simplement à l'établissement d'un comité qui fera enquête, qui étudiera les systèmes établis au Canada et ailleurs. Rien dans la résolution ne porte à croire qu'on agira. Cela peut être fort bien, mais, et ceci est plus significatif, lorsque le premier ministre, qui s'est toujours vivement intéressé aux mesures sociales, a prononcé son discours, hier, il n'a donné aucun espoir à ses auditeurs que les vœux du comité seraient mis en pratique, en tout ou en partie. La population canadienne a le droit de recevoir, dès maintenant, du premier ministre l'assurance qu'on fera disparaître les difficultés juridiques relatives aux provinces. Qu'on nous dise ensuite, franchement, quelle attitude ont prise les provinces, si on les a consultées. Enfin, qu'on nous laisse savoir si le Gouvernement se propose de présenter une résolution visant à modifier la loi de l'Amérique britannique du Nord. La création du comité aura pour effet de laisser beaucoup espérer. Si donc on ne donne pas suite à ses vœux, la population en éprouvera beaucoup de mécontentement. En effet, alors que toutes les autres nations préparent le monde nouveau, le Parlement se contenterait d'instituer un comité et ne songerait nullement à faire passer les vœux de ce comité dans ses lois.

M. J. A. MARSHALL (Camrose): Monsieur l'Orateur, l'an dernier j'ai fait partie de deux comités importants, celui de la restauration et un autre institué pour faire enquête sur les caisses de cantines. Le travail de ces deux comités se nuisait jusqu'à un certain point. Croyant qu'il m'était impossible de consacrer toute l'attention voulue aux deux, je me suis entendu avec l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) pour qu'il s'occupe de l'un, tandis que je m'intéresserais à l'autre. Il consacra donc tout son temps au travail du comité de restauration et je m'occupai exclusivement du comité des caisses de cantines. C'est pourquoi il m'a été impossible de suivre aussi assidûment que je l'aurais désiré, les délibérations du comité de restauration.

Peut-être aurais-je dû faire mes observations au cours du débat sur la résolution proposée par le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). C'était mon intention; toutefois comme il était tard et que le ministre désirait clore le débat, j'ai cru qu'il eût été mal à propos de retarder l'institution du comité, puisqu'il eût fallu remettre la discussion à un autre jour. Je me suis donc abstenu de prendre la parole en cette occasion et je ferai maintenant les remarques que je me proposais de faire alors.

Au cours du débat sur le comité de restauration, il me semble que l'honorable député d'Acadia a indiqué le mal qui paralyse notre vie économique. Ce qui m'a poussé à prendre la parole, c'est que j'ai remarqué, dans un grand nombre de discours sur la résolution visant à instituer le comité de restauration et sur celle dont nous sommes saisis en ce moment, une idée qui semble générale. Sous prétexte d'adopter des mesures de sécurité sociale, il semblerait qu'on s'efforce de centraliser le pouvoir sous une seule autorité, faisant ainsi mainmise sur les droits et privilèges de Gouvernements moins importants. Non seulement cela se produit chez des nations isolées, mais il y a tendance à prendre tous les pays du monde et à les placer sous une autorité centrale, laquelle confiera le maintien de l'ordre à un corps de police internationale.

Les tenants de cet état de choses sont à mon sens des individus dangereux. Nous établissons des bureaucraties qu'il sera très difficile d'abolir à la fin du conflit. Il serait intéressant de connaître la source de ces idées. Je crois que la conception du faiseur de plans ou de bureaucrate mondial est née dans une institution anglaise appelée "The London school of economics". Elle avait été fondée il y a plusieurs années par un homme fort influent et fort riche du nom de sir Ernest Cassel. Il lui accorda une dotation énorme et la fin avouée que vise cette institution, pour employer sa propre expression, c'était et c'est encore de former des bureaucrates pour les futurs Etats socialistes.

L'un des comités de recherches qui travaille sous la direction de cette école d'études économiques édite une publication du nom de *PEP*, les premières lettres des mots "political and economic planning". Au début des hostilités, il a paru dans cette publication un article dont je citerai une phrase, parce qu'elle révèle les tactiques employées à l'heure actuelle:

> C'est seulement en temps de guerre ou sous la menace d'une guerre qu'un gouvernement britannique se met à faire des plans de grande envergure.

L'affirmation est fort subtile. Là réside la raison de cette précipitation excessive, dirais-je, à imposer à la population canadienne maintenant fort préoccupée de la poursuite de la guerre, des projets et des plans qu'on ne pourrait lui imposer en temps de paix. Parlons

d'abord des plans d'ordre mondial. D'aucuns croient qu'on ne peut obtenir des résultats qu'en groupant tous les pays sous une autorité centrale. Le commerce international représente pour eux la solution du problème. A leurs yeux, la fusion des pays plutôt que leur collaboration est l'un des facteurs de temps nouveaux. Ces gens se fourvoient. Ils semblent croire que l'élément national est mauvais en soi et que l'élément international est tout à fait bon. Ils veulent rétablir des institutions plus ou moins discréditées dans le passé. Je veux parler de la banque des règlements internationaux et de la Société des Nations. La banque des règlements internationaux est un organisme pro-axiste. Le principal actionnaire de cette banque est l'Allemagne et la plupart des actions sont entre les mains des puissances de l'Axe. Si quelqu'un veut en avoir la preuve, il n'a qu'à lire le hansard d'Angleterre des derniers mois de 1942. Il y verra que cette institution a fait l'objet de bien des questions aussi bien que de discussions.

Nous avons ensuite la Société des Nations, enfant né du cerveau d'un professeur de collège aux Etats-Unis et abandonné à la porte de la Grande-Bretagne et des alliés à la fin du dernier conflit, puis désavoué par son procréateur. Ces deux institutions ont été et sont encore à l'abri de préjugés nationaux. Leur politique est de plonger sans distinction toutes les nations dans les dettes. L'une en particulier agit secrètement et cache avec soin ses agissements aux recherches des indiscrets. La Société des Nations était l'instrument international qui servait à imposer à plusieurs petites nations européennes des prêts à intérêt usuraire pour leur restauration . On peut citer comme exemple le prêt fait à l'Autriche par la Société des Nations. Il accordait une prime de rachat et portait un intérêt annuel de 8½ p. 100 bien qu'il fût solidement appuyé et portât une garantie internationale. Le second exemple est le prêt consenti par la Société des Nations à la Hongrie et qui portait un taux annuel d'environ 9¼ p. 100. Ces prêts avaient pour but de maintenir ces pays sous un régime économique orthodoxe, de les tenir perpétuellement en esclavage par l'endettement. Des prêts analogues ont été consentis à la Grèce et à la Bulgarie.

Je tiens à reporter pendant quelques instants mon attention sur notre pays. Je le répète, ces faiseurs de plans mondiaux s'efforcent de soustraire des prérogatives aux gouvernements provinciaux pour les confier à une autorité centrale. Ils présupposent que neuf noirs font un blanc. Ils croient qu'un homme ivre ne peut se rendre seul chez lui sans se faire mal, mais que neuf hommes ivres sont capables de se rendre chez eux sans se faire mal pourvu qu'ils soient attachés les uns aux autres. Ils croient que, si nous plaçons les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et les autres, toutes chargées de lourdes dettes, sous la conduite du gouvernement central à Ottawa, tous leurs soucis prendront fin et les problèmes résultant de leurs dettes seront résolus. Ces théoriciens oublient que le gouvernement central n'a équilibré son budget annuel que quinze fois en soixante-quinze ans. Soixante fois sur soixante-quinze, ce gouvernement a laissé accumuler sa dette au point qu'elle menace aujourd'hui de nous engloutir.

Je ne suis donc pas convaincu que le moyen de résoudre ce problème est de le rendre plus difficile. Il y a certaines limites que la confiance ne peut pas franchir. Quelle est la stratégie de ces bureaucrates? En premier lieu, le gouvernement actuel a institué la commission Sirois dont le rapport, s'il avait été adopté, aurait eu pour résultat la centralisation de toute l'autorité à Ottawa. Fort heureusement pour le peuple canadien, ce rapport a été rejeté, non pas par le peuple lui-même mais par ses représentants. C'est seulement en temps de guerre ou sous la menace d'une guerre que le gouvernement canadien veut se lancer dans des projets de grande envergure.

La première démarche faite par le gouvernement canadien durant la guerre a été d'introduire le régime de l'assurance-chômage. Ce régime a été déclaré recommandable au point de vue économique par un expert actuaire, mais un autre expert s'est prononcé dans le sens contraire. La loi a été adoptée en 1941, c'est-à-dire durant la guerre. Je prétends que cette loi n'aurait jamais été adoptée en temps de paix.

L'assurance-chômage est florissante en temps de guerre et pendant les années de prospérité, mais elle s'effondre en temps de paix et au cours des années de dépression. La Grande-Bretagne a fait cette expérience et c'est pourquoi on a formé une commission chargée d'étudier la possibilité de lier entre eux les divers plans pour en assurer le fonctionnement. Ce fut la première mesure de ce programme de centralisation.

Nous abordons maintenant la seconde mesure. On nous demande d'adopter un projet de santé nationale. Lors de mon dernier discours sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai dit qu'un plan de sécurité sociale avait déjà été élaboré et j'ai prédit qu'il serait soumis à l'approbation de la Chambre au moment opportun. Je n'ai donc pas été surpris de lire en première page dans la *Financial Post* du 27 février 1943, les remarques suivantes intitulées "Le rapport sur la sécurité sociale est maintenant prêt".

Le *Financial Post* apprend que le rapport qui représente la première tentative faite au Ca-

nada dans le sens du rapport Beveridge,—c'est-à-dire le résultat d'une étude du problème de la sécurité sociale au Canada durant l'après-guerre, —a maintenant été remis au premier ministre.

Ce rapport comprend environ 150 pages et il est à présumer qu'il sera soumis au comité parlementaire nouvellement créé de la sécurité sociale, de même qu'à celui de la restauration.

Il a été préparé en moins de deux mois par le comité James chargé d'étudier la restauration de l'après-guerre.

Ce rapport constitue un ouvrage de documentation indiquant ce qu'ont été dans le passé et ce que sont présentement les mesures de législation et de réforme sociales au Canada et énonçant les aspects essentiels d'un programme complet de sécurité sociale pour le Canada.

A quoi sert-il d'instituer un comité si les plans sont déjà élaborés? On nous demandera simplement de les approuver après quoi on les communiquera aux experts en publicité afin qu'ils les fassent agréer du grand public. Aiguillonné par la bureaucratie, le Gouvernement semble déterminé à maintenir l'ordre ancien, même si cela signifie la centralisation et l'enrégimentation.

Les honorables députés et les membres des deux comités qui viennent d'être institués me permettront de leur signaler une résolution que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* et qui représente les vues du groupe créditiste auquel j'ai l'honneur d'appartenir. En voici le texte:

Considérant que les membres de nos forces armées attendent à bon droit de leurs concitoyens qu'ils fassent en sorte qu'à leur retour on les accueille dans un pays digne de leur magnifique courage, de leurs sacrifices généreux et de l'idéal pour lequel ils ont combattu,

Il est résolu,—Que cette Chambre est d'avis que les mesures élémentaires destinées à favoriser le rétablissement des membres de nos forces armées et de ceux qui en dépendent devront être les suivantes 1. *a*) A la démobilisation, les particuliers qui ont fait du service dans les forces armées ou la marine marchande du Canada, recevront, pendant leur résidence au pays, un revenu mensuel qui ne sera pas inférieur à la pleine solde et à toutes les allocations, y compris celle de subsistance, que reçoit le soldat de l'armée, pendant une période d'au moins trois ans, afin de lui permettre de prendre sa place au sein de la vie économique du pays. *b*) Subséquemment, ces particuliers recevront, (sans tenir compte du revenu provenant de leur salaire), un revenu mensuel suffisant pour assurer à leur famille une sécurité économique essentielle et raisonnable en face de quelque perte de revenu que ce soit.

2. Aux dépendants des particuliers qui ont été tués au feu et de ceux qui sont morts en cours de service dans les forces armées et la marine marchande on accordera une pension égale à au moins le plein montant qu'alloue l'article 1, (*a*) de la Loi des pensions, pour toute la durée de la vie dans le cas de la mère ou de la veuve, et, dans le cas des enfants, jusqu'à ce qu'ils aient atteint dix-huit ans, alors qu'ils auront droit à une allocation spéciale pour leur permettre de continuer leurs études.

Je recommande cette résolution à l'étude attentive des honorables députés et des membres des deux comités. Elle vise à accorder aux hommes et aux femmes de nos forces armées ainsi qu'aux personnes à leur charge la sécurité individuelle jointe à la liberté. Donnons à la population l'indépendance financière, et nous n'aurons plus besoin de ces projets dont on nous parle tant. L'individu pourra alors choisir le médecin, l'infirmière et l'hôpital qui lui plairont. On ne peut plus nous faire peur en nous demandant d'où viendra l'argent nécessaire à ces réalisations, car le ministre des Finances (M. Ilsley) a affirmé lui-même que ce qui était possible physiquement l'était aussi financièrement. Le premier ministre (M. Mackenzie King) a tenu pareil langage. La volonté du Gouvernement est tout ce qui est nécessaire pour donner suite à ce projet.

Franchement, monsieur l'Orateur, je n'aime pas les tendances que manifeste le Gouvernement dans le sens de la bureaucratie d'Etat. Je comprends que la guerre rend nécessaire cette bureaucratie jusqu'à un certain point, mais pas dans la mesure où on l'applique aujourd'hui. Le libéralisme ne procède pas ainsi, du moins pas celui que j'ai toujours connu dans le passé.

Les réformes sont nécessaires. La souffrance, la misère, la maladie et tous les autres maux qui affligent l'humanité doivent disparaître. Nous en convenons tous. Mais l'assurance-chômage et l'assurance-maladie ne sont que des palliatifs qui ne sauraient nous guérir des maux dont nous souffrons. Toutes les réformes dépendent de la réforme monétaire. Le plus grand monopole de tous est celui de l'argent. Tant que nous ne nous attaquerons pas à ce problème et que nous ne l'aurons pas réglé, la population ne peut rien attendre d'aucun de ces palliatifs. On ne peut pas élever un nouveau Canada sur une base pourrie, et le Gouvernement a encore à me convaincre qu'il entend faire disparaître cette pourriture. Selon moi, ces palliatifs et ces projets peuvent fort bien attendre. Je propose que nous les mettions de côté tant que les Beurlings et les Merritts ne seront pas revenus nous aider à tracer les grandes lignes d'un plan qui nous donnera un meilleur Canada. Ne nous y trompons pas. La même vieille clique qui a perdu la dernière paix et qui a admis, comme l'a fait sir William Beveridge, qu'il aurait alors été possible de faire disparaître le besoin, se remue encore aujourd'hui et veut donner au Canada de meilleures conditions d'existence. Mais les jeunes gens qui sillonnent les nues au-dessus de l'Allemagne, de l'Italie, de la Birmanie, de l'Afrique du Nord, les jeunes gens qui attendent en Grande-Bretagne le signe du départ pour la marche sur Berlin, les jeunes gens qui bravent chaque jour les tempêtes sur

l'Atlantique et le Pacifique, sont ceux qui, à mon avis, devraient préparer la charte nouvelle du Canada. Si, cependant, ces mêmes jeunes gens allaient confier aux politiciens de l'heure ou d'antan le soin de préparer pour eux cette charte, ils seraient plus sots que je ne les crois. Mais je ne crois pas que ceux-là mêmes qui ont endossé l'uniforme de campagne pour gagner la guerre consentent à prendre la salopette pour perdre la paix.

Je termine. Un Anglais, sous le pseudonyme de "Excalibur", a décrit en vers la situation avec beaucoup plus de piquant que je ne pourrais le faire moi-même. Il donne, semble-t-il, la réplique complète à tous les préparateurs d'avenir de l'univers. Le poème a pour titre: "La jeunesse répond aux préparateurs d'avenir". Je cite:

Youth Replies to Planners

We should be touched by your consideration
Of problems that affect our generation
But frankly we are not. It may disgust you
To learn it but we simply do not trust you.
We fear the gifts with which you would present us
They hide a cunning scheme to regiment us,
Curl up, old busybodies on your shelves
And go to sleep and—leave us to ourselves.

M. COLDWELL: Et l'auteur?

M. MARSHALL: "Excalibur". C'est un pseudonyme. J'ignore qui il est; j'aurais aimé le savoir, mais je n'ai pu me procurer ce renseignement.

M. COLDWELL: Dans quel journal écrit-il?

M. MARSHALL: Je n'en sais rien.

M. JOHNSTON (Bow-River): Vise-t-il le cabinet libéral?

M. MARSHALL: Les jeunes gens se battent pour gagner la guerre; les préparateurs d'avenir s'agitent pour perdre la paix. Je préfère abandonner ces préparateurs et les politiciens, et surtout la paix, aux soins de la jeunesse canadienne.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Camrose (M. Marshall) qui parlait avant six heures ne s'attend pas, j'en suis sûr, que je poursuive la discussion qu'il a amorcée, parce qu'il y a des occasions mieux choisies que cette résolution pour traiter des affaires internationales, et, sans doute, nous pourrons étudier en temps et lieu les points qu'il a soulevés cet après-midi.

Je suis heureux d'apprendre que le Gouvernement recommande à la Chambre la nomination d'un comité chargé d'étudier les mesures de sécurité sociale. Cela cependant n'est pas satisfaisant. On ne jugera pas le Gouvernement sur le problème qu'il soumet à un comité mais sur son intention manifeste aux yeux du peuple d'améliorer notre situation économique et sociale. Il eut été de beaucoup préférable, selon moi, que cette résolution fût au préalable mentionnée dans le discours du trône ou que l'exposé budgétaire ait prévu une amélioration des pensions aux vieillards, aux aveugles, aux familles de nos soldats sous les drapeaux ou déjà réformés au cours de la présente guerre.

Cet après-midi, l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a fouillé l'histoire et a parlé du programme libéral de 1919. J'ai fait les mêmes recherches.

M. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Sans doute.

M. COLDWELL: J'ai fait ces recherches auparavant et si le Gouvernement garde à l'égard des lois sociales l'attitude qu'il a adoptée au cours des vingt-trois dernières années, on ne sera pas plus avancé dans vingt-trois ans, je n'en doute pas, et l'on n'aura pas eu plus de succès qu'il m'a été donné d'en constater. Ce programme était à l'époque très attrayant. La première résolution qui fut adoptée s'énonce ainsi:

Considérant que la grande guerre et l'épidémie plus funeste ont occasionné des pertes effroyables de vies canadiennes;

Et considérant que la vie humaine et la santé physique sont les plus grands actifs de la nation;

Et considérant que leur conservation et leur amélioration devraient être le premier souci du pays;

En conséquence, les libéraux ici réunis en convention s'engagent à favoriser le plus possible l'adoption des mesures les plus propres à la conservation de la vie humaine et à l'amélioration de la santé physique parmi les citoyens du Canada.

La résolution a été adoptée le 5 août 1919.

L'hon. M. HANSON: Ce n'était que des directives.

M. COLDWELL: Oui, et cette convention a été, je crois, la dernière convention nationale du parti libéral au Canada.

M. MARTIN: Nous avons toujours eu notre chef.

M. COLDWELL: Si nous ne pressons pas plus le pas que depuis vingt-trois ans, il nous faudra attendre longtemps la moindre application véritable de ces mesures de sécurité sociale.

Un peu plus loin, une résolution dit:

Que le Gouvernement favorise l'application de principes assurant la même représentation au travail et à la collectivité qu'au capital dans les organismes de contrôle industriel, ainsi que la préservation et l'avancement de leurs intérêts dans la préparation des programmes industriels.

Je me dispenserai de plus de commentaires, car les honorables députés savent jusqu'à quel point cette partie de la résolution a été respectée ou négligée. Je continue:

Que dans la mesure compatible avec la situation financière du Canada, les autorités fédérales instituent avec le concours des autorités des différentes provinces un système approprié d'assurances en cas de chômage, de maladie, d'indigence dans la vieillesse, d'autres invalidités, lesquelles comprendraient des pensions de vieillesse, des pensions aux veuves, des allocations aux mères; et que dans le domaine de la législation industrielle et sociale, les différents gouvernements s'occupent de supprimer tout litige de juridiction entre le Dominion et les provinces.

Nous voici en 1943 avec ce problème de juridiction encore à résoudre et pourtant la commission Rowell-Sirois qui a siégé avant la guerre ne nous a-t-elle pas exposé ces problèmes d'une façon très frappante en 1940?

Un autre paragraphe dit:

Que le système de rééducation adopté pour les soldats inaptes à l'exercice de leur ancien emploi, en raison de blessures corporelles, soit appliqué en faveur des ouvriers mutilés de l'industrie.

J'oserai dire que les soldats n'ont pas reçu l'attention voulue et que les travailleurs industriels n'ont jamais tiré un réel profit de cette proposition.

Je ne discuterai pas les autres dispositions de cet article.

Permettez-moi de donner lecture du paragraphe qui a trait à l'assurance:

On devrait adopter une disposition d'après laquelle toute augmentation du coût de l'assurance en faveur des personnes à la charge du soldat soit portée au compte de l'Etat quand ladite augmentation résulte d'incapacité attribuable à la guerre.

Puis:

Que soient accordées des pensions ou allocations permettant aux soldats ou aux personnes à leur charge, suivant le cas, de maintenir un niveau d'existence suffisamment élevé pour assurer la santé, l'instruction et toutes les choses nécessaires, le confort et l'amusement qui contribuent à créer un genre d'existence compatible avec le droit de citoyenneté au Canada.

Ce programme fut adopté un an après la fin de la dernière guerre. Nous sommes maintenant engagés dans une autre guerre et je vous demande, monsieur l'Orateur, si les hommes qui sont licenciés aujourd'hui reçoivent un montant suffisant pour leur assurer la mesure raisonnable de santé, d'instruction et d'amusement que comporte le niveau d'existence que nous avons normalement dans notre pays. Nous sommes forcés de répondre par la négative. Quand la population de notre pays lira la résolution qui crée ce comité, elle ne l'envisagera pas aussi sérieusement qu'on l'aimerait parce qu'elle connaît le passé du gouvernement qui la propose actuellement dans cette Chambre.

Je puis dire aux honorables députés à ma droite qu'à la lumière de leurs actes passés, entre 1930 et 1935, rien ne nous indique qu'ils feraient mieux, en dépit de leur nouveau programme, s'ils occupaient les banquettes ministérielles au lieu de celles de l'opposition. J'ai toutes fraîches à la mémoire ces pénibles années de 1930 à 1935. Je me souviens d'avoir fait partie de délégations qui ont rencontré le gouvernement de ma province et d'avoir entendu le premier ministre de cette province me dire son incapacité d'obtenir des contrats de travaux publics parce que le gouvernement fédéral, alors dirigé par le parti conservateur, était d'avis qu'il en coûtait moins cher de faire vivre les chômeurs que de les employer à des travaux publics, parce que ceux-ci entraîneraient des dépenses pour l'achat de matériaux comme pour l'octroi de salaires. Je ne puis non plus oublier, contrairement à certains députés, la vue de centaines de jeunes gens parcourant le pays pour trouver de l'ouvrage. Plusieurs d'entre eux sont arrivés dans ma ville, un après-midi de juin. Ils étaient tous de braves garçons comme on peut en rencontrer partout ailleurs au Canada. Il se peut que quelques-uns de leurs chefs n'aient pas été d'aussi chics types; mais tous se sont conduits convenablement, si bien que, durant leur séjour dans notre ville de Regina, les citoyens se sont cotisés et leur ont offert la plus forte somme d'argent que l'on ait jamais pu recueillir en un seul jour de quête publique dans cette ville. Finalement, il y eut une bagarre et du sang versé. Je dis donc que les actes sont plus éloquents que les paroles et qu'il nous faut du Gouvernement, de l'opposition et de tous les groupes en cette Chambre plus d'action et moins de paroles.

Nous avons pour notre part, nous, les membres du groupe auquel j'appartiens, cherché à éveiller partout au pays le sentiment du besoin de législation sociale. J'affirme ici sans la moindre crainte de contradiction que depuis 1933, année de fondation de notre parti, nous avons toujours soutenu devant la population canadienne le besoin de législation sociale. J'ai ici copie du manifeste adopté à Regina, en 1933, au moment où le commonwealth coopératif fédéré était pour la première fois établi sur une base solide, et je désire consigner ce document dans le compte rendu. Alors comme aujourd'hui, un article de notre programme réclamait l'organisation des services hygiéniques, hospitaliers et médicaux par l'Etat. Nous ajoutions:

Les progrès réalisés ont fait porter à toute société civilisée la responsabilité d'assurer la santé nationale. Les services d'hygiène devraient aujourd'hui être rendus pour le moins aussi facilement accessibles que les moyens d'instruction.

Mais sous un régime qui compte encore avant tout sur l'entreprise individuelle, les soins médicaux convenables que les riches peuvent s'assurer restent encore interdits à la grande masse du peuple. Un régime bien organisé de services publics de santé, comprenant les soins médicaux et dentaires, où l'on insisterait davantage sur la prévention des maladies que sur leur guérison, devrait être mis à la disposition de toute la population, tant rurale qu'urbaine. C'est là une entreprise à laquelle les autorités fédérales, provinciales et municipales, d'une part, et les membres des professions médicales et dentaires, d'autre part, peuvent collaborer.

La statistique des maladies et des décès en notre pays au cours des quelques dernières années est effarante. Je ne citerai pas une longue liste de chiffres; je me contenterai de dire que la statistique officielle nous apprend que la tuberculose a fait, en 1941, plus de 6,000 victimes au Canada. En Ontario, cette maladie atteint 29.2 personnes par cent mille de population; tandis que dans Québec la proportion est de 80.8 par cent mille. En 1940, la mortalité infantile par mille sujets viables s'établissait à 29 à Vancouver, contre 113 à Québec; 29 étaient encore trop. Quelque 3,964 mères sont mortes en accouchant, en 1939. Le district de Verdun, à Montréal, a enregistré quatre fois plus de décès de ce genre que la ville de Regina, quoique cette dernière ne soit pas parmi celles qui en ont eu le moins dans l'Ouest canadien. Je me rappelle que l'ancien ministre des Services nationaux de guerre, l'honorable M. Thorson, nous a dit que jusqu'au 2 octobre 1941, 44 p. 100 des 217,588 volontaires examinés avaient été rejetés de la catégorie A, cette classe étant, naturellement, la plus élevée. Depuis le début des hostilités, me dit-on, 60,000 hommes ont été démobilisés ou ont déserté l'armée; à mon sens, ceci est une condamnation formelle des conditions qui existent dans notre pays.

La situation ne s'améliore pas. L'an dernier, j'ai eu l'occasion de signaler la situation déplorable à Halifax et je ferai remarquer qu'elle a empiré au cours de l'année dernière. Récemment, à la demande du ministre provincial de l'hygiène, le docteur F. R. Davis, la Rockefeller Foundation a envoyé deux de ses médecins, les docteurs D. Bruce Wilson et W. A. Mackintosh, étudier les conditions qui règnent à Halifax. Voici ce qu'indique leur rapport. A Halifax, la mortalité s'est élevée de 14.5, en 1937, à 17.2, en 1941, et est presque 45 p. 100 plus élevée qu'en toute autre partie de la Nouvelle-Ecosse. Cependant, nous stationnons à Halifax, ou nous faisons passer par cette ville, en cette période de guerre, des milliers de jeunes hommes et un certain nombre de jeunes femmes, qui se rendent assumer leurs fonctions militaires ou défendre le pays. A mon sens, l'état de choses dans cette grande ville canadienne intéresse non seulement les gens de Halifax et la population de la Nouvelle-Ecosse, mais aussi la population du pays entier. Il devrait engager la responsabilité du gouvernement fédéral. Les cas de tuberculose, un des principaux problèmes de la ville au point de vue de la santé, ne sont même pas déclarés, bien qu'au dire de ces médecins, la maladie se propagerait bien moins vite si elle était signalée au début. Un autre fait effroyable, c'est que l'on a relevé deux fois et demie plus de nouveaux cas de syphilis en 1941 qu'en 1939, et l'on ignore l'étendue du problème des maladies vénériennes à cause de l'entière insuffisance des moyens de traitement et de contrôle. Dans leur rapport, ces membres de la faculté disent que certains médecins de Halifax ne signalent même pas ces cas et que le comité constitué dans cette ville pour s'occuper de cette maladie vénérienne ne s'est pas réuni. Ils parlent ensuite du déplorable mode de manutention des vivres dans la ville. Ils décrivent la saleté de la place du marché, la malpropreté des toilettes et l'approvisionnement de lait tout à fait déplorable et insuffisant. Cependant, dis-je, des milliers de nos jeunes gens et de nos jeunes femmes passent par cette ville. Je ne citerai pas d'autres passages de ce très sombre rapport, mais la chose est une honte non seulement pour Halifax, non seulement pour la Nouvelle-Ecosse, mais aussi pour le pays entier.

J'ai soulevé la question, l'an dernier, après avoir vu le fléau des taudis à Halifax, mais apparemment on a fait très peu de chose pour remédier à la situation. D'après ces deux médecins, le nombre des occupants des taudis à Halifax est tout à fait disproportionné, compte tenu de la population de la ville. Le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) a obtenu ou est sur le point d'obtenir une copie du rapport en question et sans doute l'examinera-t-il, du moins je l'espère.

L'hon. M. MACKENZIE: Je puis informer l'honorable député que nous avons adopté hier un décret pourvoyant à l'octroi d'une somme importante pour l'amélioration de la salubrité publique à Halifax.

M. COLDWELL: Je suis heureux de l'apprendre et j'espère que le ministre surveillera l'emploi de cette allocation, pour s'assurer que les fonds serviront à l'accomplissement de l'œuvre que le Gouvernement espère voir se réaliser dans cette ville. A cet appel en faveur de la prévention plutôt que du traitement de la maladie—car à mon sens c'est l'objet réel de tout plan de santé que nous pouvons adopter ou appuyer dans notre pays—s'ajoute l'étude des problèmes connexes de l'alimentation.

J'ai vu bon nombre de rapports sur le régime alimentaire de la population canadienne, population qui jouit d'un niveau de vie relativement élevé. Il est toutefois surprenant de constater le nombre de nos gens qui sont insuffisamment nourris. C'est dû, dans une large mesure, à l'insuffisance des revenus, mais pas uniquement à cela, car on constate parfois une alimentation défectueuse dans des familles où l'on ne mange pas les aliments voulus mais qui ont cependant l'argent qu'il faut pour les acheter.

Ceux de nous qui ont visité l'Angleterre l'an dernier ont eu l'avantage de voir plusieurs des principales cuisines collectives établies dans ce pays et nous avons appris sur place, avec beaucoup de satisfaction, qu'en dépit du fait que plusieurs genres d'aliments sont rares et d'autres impossibles à trouver, et malgré que l'on ait dû éliminer beaucoup d'aliments que le peuple anglais avait coutume de consommer en temps normal, la surveillance que le Gouvernement exerce sur le régime alimentaire en Grande-Bretagne, même chez le bas peuple, en ce qui concerne les genres d'aliments, avait amélioré l'état de santé des gens à tel point, nous a-t-on dit, que dans l'ensemble la population anglaise est probablement mieux nourrie qu'avant la guerre. J'affirme donc que le problème de l'alimentation devrait retenir notre attention.

J'ai parlé de l'incidence des maladies vénériennes, mais j'ai omis alors de faire part de mon espoir que nous prendrons, cette année, des dispositions suffisantes à cet égard. J'ignore à quoi se monte au juste le crédit destiné à cette fin.

L'hon. M. MACKENZIE: Il y a $175,000.

M. COLDWELL: Je pense que c'est moins que ce que l'on avait voté peu de temps après la dernière guerre. Si j'ai bonne mémoire, on avait alors voté $200,000.

L'hon. M. MACKENZIE: Ce fut la plus forte somme votée en une année quelconque.

M. COLDWELL: Oui, le maximum fut de $200,000. Nous devrions voter le maximum cette année. Je le répète, je regrette que, sous le régime de M. Bennett, ce crédit ait été si fortement réduit; il en est résulté que la lutte contre cette maladie est devenue extrêmement difficile. Je suis donc heureux d'apprendre qu'il se fait quelque chose en ce sens, et je puis assurer le ministre que toute proposition de crédit qu'il pourra faire en vue de cette lutte recevra le cordial appui de mes honorables collègues et le mien.

Durant les quelques minutes qui restent à ma disposition, je désire offrir quelques avis au sujet du travail du comité. Je suis heureux de constater que le mandat donné au comité est assez vaste pour lui permettre de faire une étude des régimes sanitaires des autres pays. Il y a deux pays où la santé me paraît avoir été placée au premier rang des objectifs nationaux. Quoi que l'on puisse penser des méthodes qui ont été employées pour l'établissement du gouvernement actuel en Russie, quelles que soient nos opinions sur ce que l'on appelle le communisme,—et je pense que nul autre honorable député ne déteste plus que moi les méthodes communistes—je tiens toutefois à dire qu'il s'est fait en Russie au moins une chose que nous devrions étudier, une chose que devraient imiter toutes les nations démocratiques, et c'est la lutte qu'on a entreprise pour résoudre les problèmes sanitaires. Voilà la grande contribution, à défaut de toute autre, que les Russes ont apportée au bien-être de l'humanité. La façon dont ils prennent soin de la mère avant la naissance de l'enfant et de l'enfant une fois qu'il est né; leur manière de recourir à la médecine préventive tout le long de l'existence, voilà autant de problèmes que nous devrions étudier. En Russie, un tel service est gratuit et accessible à tous.

L'autre pays que j'ai à l'idée est la Nouvelle-Zélande. Je constate que ce pays jouit d'un avantage que nous ne connaissons pas dans le moment; il lui est possible d'instituer un plan national d'assurance-maladie pour la raison qu'il possède un Parlement unitaire, c'est-à-dire un seul Parlement gouvernant tout le pays. Cela n'est pas possible avec notre régime fédératif. Mais si nous abordons le problème constitutionnel de la façon qu'il convient et dans un bon esprit, il me semble que nous devrions être en mesure d'aplanir cette difficulté d'ordre constitutionnel. A mon avis, l'essence même de la Confédération que renferme l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et sur laquelle repose l'unité de notre pays, c'est la reconnaissance de certains droits, droits des minorités aussi bien que des majorités. Nous parlons souvent des droits des minorités, mais n'oublions pas que la majorité a des droits elle aussi. Si nous sommes prêts à avouer que l'un et l'autre de ces droits constituent le principe fondamental de la Confédération, il me semble que nous pouvons aborder cette question dans l'esprit qui convient.

A mon avis, on devrait s'efforcer d'obtenir que les différentes provinces en viennent à une entente avec le gouvernement fédéral (ce sera, si l'on veut, un nouveau "Bill of rights") et que cette entente repose sur le principe même de la Confédération. Que la question des droits constitutionnels soit exclue du domaine de la discussion, afin que nous puissions alors en venir à une entente quant aux nouveaux

pouvoirs dont le gouvernement fédéral a besoin pour établir le genre de régime social que nous désirons. La Nouvelle-Zélande a, sous ce rapport, l'avantage de pouvoir faire ce qu'elle veut puisqu'elle est une nation non fédérée et qu'elle n'a qu'un seul Parlement. Quoi qu'il en soit, il faut que nous trouvions le moyen de surmonter cette difficulté. Après tout, la santé nationale et la sécurité sociale ne sont pas des questions d'ordre provincial. J'entends souvent mes honorables amis qui siègent immédiatement à ma gauche parler du danger d'empiéter sur les droits des groupements locaux, c'est-à-dire les droits des provinces. Néanmoins, je reconnais volontiers du mérite à l'Alberta. Nulle province canadienne n'a depuis quelques années plus amélioré son régime d'instruction publique que ne l'a fait l'Alberta. Comment a-t-elle procédé? A-t-elle pour cela reconnu les droits inaliénables de chaque petite commission scolaire, de chaque localité peu importante? Assurément non. Elle a simplement créé un plus vaste organisme administratif et, malgré une vive opposition, a enlevé aux localités le droit de contrôler leurs écoles. Elle a constaté qu'un tel organisme était plus efficace. Je demande donc aux gens de l'Alberta d'appliquer aux grands problèmes qui se posent pour notre pays et même pour le monde entier une logique semblable à celle que leur Gouvernement a observée à l'égard des districts scolaires de l'Alberta.

Il y a certains problèmes que les municipalités, les localités ou les provinces ne sauraient résoudre, mais que les nations doivent régler. Dans le même ordre d'idées, il y a certains problèmes, tels que la suppression des guerres et l'établissement de la sécurité collective dans le monde, qui ne peuvent être résolus que par les efforts concertés de toutes les nations disposées à coopérer.

J'espère que le comité étudiera le plan élaboré en Nouvelle-Zélande. Je suis bien certain qu'il n'aurait aucune difficulté à faire comparaître devant lui l'honorable Walter Nash, qui est aujourd'hui à Washington et à qui l'on doit dans une grande mesure l'établissement en ce pays d'un régime de sécurité sociale. En étudiant les conditions qui existent dans les autres pays, et en consultant, par exemple, les hauts fonctionnaires du Bureau international du travail, qui est établi à Montréal, le comité pourra sans doute obtenir des renseignements extrêmement précieux et fort autorisés. Certains honorables députés ne sont pas sans savoir que le Bureau international du travail a, dans cette ville, l'une des plus grandes autorités en matière de sécurité sociale, un homme que l'on a invité à se rendre en Angleterre et à paraître devant le comité Beveridge, et qui est allé, en ces dernières années, aider quelques-uns des Etats de l'Amérique du Sud à mettre au point des régimes de sécurité sociale.

M. MARTIN: M. Stein?

M. COLDWELL: Le docteur Stein. Voyons ces mesures dont s'est doté le dominion de la Nouvelle-Zélande et que nous pourrions étudier. Elles sont établies sur le plan national et elles visent tous les habitants de la Nouvelle-Zélande, à quelque condition ou classe sociales qu'ils appartiennent. Ces mesures embrassent les risques de toutes sortes, tel que le chômage, et pourvoient au bien-être complet de tous les citoyens. Si le soutien de famille est malade, il touche une prestation de maladie. Les ouvriers ont droit à une indemnité pour les accidents du travail, et celle-ci n'est nullement modifiée par l'existence de prestations de maladie. L'Etat verse des pensions dans le cas d'invalidité permanente et il accorde des prestations aux vieillards et aux orphelins. C'est à tort que nous appelons parfois, au pays, pensions des veuves des prestations qui sont en réalité des pensions aux mères nécessiteuses. Dans quelques-unes de nos provinces, en Saskatchewan en tous cas, la mère touche une petite pension tant que ses enfants n'ont pas atteint seize ans. Cependant, dès que les enfants atteignent cet âge, la pension est discontinuée et la mère ne touche absolument rien. La Nouvelle-Zélande verse encore des allocations familiales et d'autres pour les enfants. En outre, certaines prestations de secours sont versées, à la discrétion de l'Etat, dans les cas exceptionnels de misère profonde. Telles sont les grandes lignes.

Ces mesures répondent au moins à l'une des quatre libertés, l'absence de toute crainte: crainte de la vieillesse, de la maladie, de l'invalidité et le reste. Le programme d'alimentation qu'ils essaient d'appliquer, programme digne de notre attention, mettra dans une certaine mesure à l'abri du besoin. Leur système n'est pas subordonné comme le nôtre aux ressources des pensionnaires. Le couple de vieillards a droit à ses soixante shillings par semaine, même s'il possède une maison en propre, sans aucun lien, quand chez nous nous en mettons souvent un sur la moindre parcelle de propriété, ce qui empêche la pratique de cette épargne dont on nous parle tant. Le couple peut avoir 500 livres ou $2,500 en banque, sans que la pension en souffre. Il peut aussi toucher un revenu hebdomadaire de $5, pour se procurer le confort dont les vieillards ont spécialement besoin.

Je dis au ministère que notre population jugera de la sincérité du Gouvernement et du Parlement non pas sur les promesses,—on a dit que celles que le parti libéral a faites en 1919 ne sont pas encore remplies en 1943,

—mais sur des actes. Aujourd'hui que nous sommes en pleine guerre, que pourrions-nous faire de mieux que d'augmenter les prestations de ceux qui, chez nous, ont besoin de l'assistance de l'Etat?

Que le comité se mette donc à l'œuvre, et qu'il nous prépare pour la présente session un plan qui nous incitera à aller de l'avant et nous portera à nous amender dans le sens que j'ai indiqué ce soir. Certains prétendent que ce n'est pas le moment de résoudre ces problèmes. Plusieurs des initiatives que j'ai mentionnées au sujet de la Nouvelle-Zélande ont été entreprises depuis le commencement de la guerre. Ce dominion a augmenté et étendu depuis l'ouverture des hostilités les prestations qu'il accorde, et qui, dans cette enceinte ou ailleurs, oserait soutenir que cette nouvelle générosité ait nui en quoi que ce soit au concours que la Nouvelle-Zélande apporte à la poursuite de la guerre actuelle? En fait, on dit souvent que vu ses ressources, son capital humain et tous les autres facteurs, la Nouvelle-Zélande a probablement fourni la plus grande contribution de toutes les nations du commonwealth britannique, sauf l'Angleterre.

J'ai eu il y a quelques jours l'occasion de prendre connaissance d'une lettre d'un homme dont on a fait à juste titre cet après-midi l'éloge comme d'un grand chef, le président des Etats-Unis. Croit-il qu'il est trop tôt pour commencer l'étude des problèmes de restauration d'après-guerre? Voici une coupure du *New York Times* du 20 février; la lettre est adressée par M. Roosevelt au *Post-Dispatch* de Saint-Louis. J'en cite une partie:

> Je profite de cette occasion pour louer le *Post-Dispatch* de Saint-Louis de l'intérêt qu'il montre par la publication d'une suite d'articles traitant des buts et des objectifs pour lesquels les Etats-Unis et les Nations Unies combattent. On ne saurait trop discuter ces questions et l'on ne saurait trouver pour le faire de temps plus favorable.

Il n'y a pas de temps plus favorable à la discussion des avantages pour la conservation desquels nous combattons. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que la population de ce pays fait cette guerre avec l'espoir qu'il en résultera pour elle une situation supérieure à celle qu'elle a connue dans le passé. C'est le temps maintenant, et non après la guerre, de poser les fondements d'un ordre meilleur, afin de faire comprendre à la population que nous sommes sérieux lorsque nous parlons de rénover le monde d'après un meilleur modèle.

Le temps qui m'est alloué est expiré, je crois, et je ne veux pas abuser de la courtoisie de la Chambre. Mais je désire répéter que si nous voulons convaincre le peuple canadien de notre sincérité, si nous voulons le convaincre que nous sommes vraiment sérieux relativement à notre programme de sécurité sociale, il faut nous hâter. Le premier ministre a dit, je crois, en une certaine circonstance, qu'un des moyens de nous débarrasser d'une question épineuse était de la référer à un comité. J'espère qu'il n'est pas question de nous soustraire à une situation difficile. Si tel était le cas, je puis assurer mes honorables vis-à-vis que le peuple canadien exigerait un compte sévère.

M. M. J. A. ROSS (Souris): J'ai écouté attentivement hier le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) parlant sur la résolution proposant la création d'un comité spécial de cette Chambre pour étudier et proposer un plan national d'assurance sociale qui constituerait la charte de sécurité sociale du Canada. Durant les 23 dernières années, le très honorable monsieur a été 16 ans premier ministre et 7 ans chef de l'opposition. Le 14 août 1937, avec l'approbation du ministre des Finances d'alors et du ministre de la Justice d'alors, il a créé ce que l'on a d'abord appelé la commission Rowell et, plus tard, la commission Rowell-Sirois sur les relations fédérales-provinciales, et chargeant en premier lieu cette commission de vérifier la base économique et financière de la Confédération et la répartition des pouvoirs législatifs à la lumière des développements économiques et sociaux qui s'étaient produits depuis 70 ans. Cette commission, comme la plupart des honorables députés s'en souviennent, a scruté avec soin les conditions alors existantes au pays et a présenté un rapport élaboré et complet au premier ministre actuel le 3 mai 1940.

Cet après-midi l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a fait allusion à un discours prononcé à Toronto en octobre dernier par le premier ministre devant une réunion d'ouvriers et aux très nobles sentiments qu'il avait alors exprimés. L'honorable député a également souligné ces principes de sécurité sociale que le premier ministre avait énoncés en 1919 en acceptant la direction du parti libéral. L'orateur précédent, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), a cité de longs extraits de ce programme énoncé par le premier ministre en 1919.

J'aurais pu croire qu'en raison de ces circonstances, le premier ministre aurait présenté dès maintenant un projet de loi sur la sécurité sociale et l'assurance-maladie mettant de l'avant le programme ministériel, au lieu de présenter simplement à la Chambre la résolution que nous discutons actuellement.

Le rapport de la commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces fait ressortir la nécessité d'instaurer une forme quelconque d'autorité centrale pour parer aux dangers de fluctuation des revenus provinciaux pendant les périodes de crise économique. Le rapport nous montre les besoins criants des

provinces avant la guerre et leur impuissance à maintenir les œuvres sociales et les services d'hygiène nécessaires. Il va sans dire que la situation des provinces est encore plus franchement pénible depuis que la guerre a forcé le Gouvernement à puiser aux sources d'impôts du domaine provincial. La nécessité d'un effort collectif se trouve clairement démontrée dans les mémoires soumis par les provinces à la commission Rowell-Sirois. Voici en résumé quelle est la situation. Je cite:

Le coût des services médicaux augmente tandis que la capacité de payer de leurs populations n'augmente pas.

La fréquence trop marquée des maladies et des décès qu'il serait possible de prévenir.

L'insuffisance des services hospitaliers, surtout dans les campagnes.

L'insuffisance des services dans les maisons de santé.

Les dépenses nécessitées par les maladies et les déficiences mentales out augmenté plus rapidement que le chiffre de la population en général.

La lutte contre le cancer, les maladies mentales, les maladies vénériennes et la tuberculose, qui ne s'arrêtent pas aux limites des provinces, peut être menée plus facilement par un effort concerté, que par les efforts individuels et plus ou moins isolés de neuf provinces.

Un diagnostic fait dès les débuts et des mesures préventives s'imposent pour toutes les maladies.

Le besoin urgent de services bien organisés dans les domaines de l'hygiène maternelle et infantile.

Les frais accrus des personnes sans soutien par suite de maladies et de morts prématurées.

Le grand besoin de la responsabilité et de l'aide financière de la part du fédéral,—de fait, un régime national quelconque d'assurance-maladie,—si l'on doit espérer la solution du problème.

Les provinces reconnaissent leurs insuffisances, mais ajoutent qu'il leur est financièrement impossible d'accorder à leurs populations les services d'hygiène dont celles-ci ont besoin.

Voici un autre extrait de la plaquette traitant des enquêtes faites sur l'alimentation au Canada. Je cite:

Au Canada, on a conduit des enquêtes sur l'alimentation des différents groupes de salariés des villes de tout le pays; ces recherches indiquent qu'au Canada le problème de l'alimentation se pose sérieusement. Le docteur L. B. Pett, directeur des services de l'alimentation au ministère des Pensions et de la Santé nationale, à Ottawa (il est aussi secrétaire du Conseil canadien de l'alimentation) mène une campagne générale afin d'intéresser les collectivités à ce problème.

Voici ce qu'il dit: "Quelles sont les personnes que nous désirons atteindre? Tout le monde . . . Les enquêtes sur la diététique au Canada indiquent que si un revenu plus élevé tend à assurer à la famille un meilleur régime alimentaire, il ne constitue pas une garantie en lui-même. De plus, ces enquêtes ont révélé des insuffisances diététiques sérieuses chez les familles à revenu inférieur à $1,500. D'après mes renseignements, plus de la moitié des familles canadiennes sont dans cette catégorie; par conséquent, le problème de l'alimentation est d'un intérêt presque général. . . En définissant l'expression "tout le monde" il est utile d'indiquer clairement qu'il ne s'agit pas seulement des familles assistées, ou de celles dont le revenu est modique, car la statistique démontre que même là où on consacre d'importantes sommes d'argent à l'achat de la nourriture, on peut découvrir de la sous-alimentation."

Si l'utilité du rapport de la commission Sirois peut être mise en doute ou s'il donne lieu à des malentendus, la guerre a démontré le besoin pressant de meilleures mesures d'hygiène par tout le pays. Pendant une période de trois mois, l'an dernier, des 50,000 jeunes gens qui ont voulu s'enrôler, 20,000 ont été refusés pour cause de mauvaise santé. Jusqu'ici, au cours de la guerre, on a démobilisé 70,000 soldats, dont un grand nombre, j'en ignore la proportion, sont réformés.

Des 26 principaux pays du monde, quatre seulement font plus mauvaise figure que le Canada au point de vue des décès dus à un accouchement. En quatre ans, de 1932 à 1935, le Canada a perdu 70,000 enfants de moins d'un an, ainsi que 33,000 mères et enfants mort-nés.

Il ressort d'une enquête officielle sur les enfants canadiens qu'un demi-million sont insuffisamment nourris, qu'un quart de million souffrent de l'ouïe, que 77,000 ont le cœur faible ou malade, que 35,000 souffrent de la tuberculose. Fort de ces chiffres, M. Allan Ross qui voit aux rations des troupes canadiennes, a appelé le Canada une nation de déficients.

En qualité de ministre des Services nationaux de guerre, l'honorable J. T. Thorson a déclaré en cette enceinte le 11 novembre 1941 qu'on avait appelé en tout 209,000 célibataires de 20 à 24 ans, et que 44 p. 100 d'entre eux ont été refusés à l'examen médical.

Il est donc indubitable qu'un régime d'assurance-maladie s'impose au pays. C'est un besoin de longue date. Dans le domaine de la sécurité sociale et des mesures législatives concernant la santé, le Canada est arriéré par rapport à plusieurs pays démocratiques. On lisait ceci dans le magazine *Health,* livraison de l'automne de 1942:

Sous l'empire du Social Security Act de 1938, des soins médicaux ont été fournis à tous en Nouvelle-Zélande. Ce service comprenait pour tous la gratuité des soins du médecin ordinaire, de l'hospitalisation et du service de sanatorium et d'autres avantages.

Autrement dit, dans la plupart des pays de langue anglaise de l'Empire britannique, le problème des soins médicaux a fait l'objet de mesures législatives qui font encore défaut au Canada.

Pour être en mesure d'apprécier le programme de santé nationale susceptible d'être adopté et qui sera sans doute adopté au Canada, il est peut-être opportun d'établir des comparaisons supplémentaires entre le Canada et les Etats-Unis. Les conditions sont analogues dans les deux pays, de sorte que les plans pour remédier aux lacunes de l'administration de la

santé publique peuvent bien être semblables.

Aux Etats-Unis, pour des motifs d'ordre constitutionnel, l'initiative d'un mouvement fédéral dans le domaine de la santé semblerait plus difficile. On constate cependant que le rouage fédéral est infiniment plus efficace que celui du Canada, vu que les fonds affectés à la santé nationale sont plus considérables.

Je dois mentionner l'importance de services permanents de santé et le fait que notre Parlement n'a consacré aucun crédit à cette fin. Par ailleurs, les Etats-Unis y ont affecté annuellement, sous l'empire du Social Security Act de 1935, une somme de 8 millions de dollars. En 1939, ce crédit était porté à 11 millions.

Il est fort intéressant de noter la remarquable augmentation des dépenses des Etats et des municipalités à la suite de l'encouragement apporté par les subventions fédérales. Le total des fonds disponibles de toutes sources était de $83,790,782 pour l'année financière 1940, soit une augmentation de $32,714,421 sur l'année précédente. Bien que cela ne donne pas une idée absolument exacte de la situation à cause de certains éléments prêtant à confusion, il est manifeste que cette augmentation et l'amélioration du rouage administratif des Etats et des municipalités aux Etats-Unis sont proportionnellement aux subsides fédéraux beaucoup plus considérables qu'on ne pourrait raisonnablement s'y attendre.

Mais si les deux articles de dépense fédérale nous donnent une idée de la voie que nous pourrions suivre, ils donnent peu d'idée de l'ampleur et de la portée des plans de santé nationale que l'on est à étudier aux Etats-Unis.

L'auteur donne ensuite des détails sur les dépenses faites aux Etats-Unis, puis il poursuit:

Les fonds affectés à la santé dans notre pays sont, je le répète, d'environ un million de dollars par année, dont $50,000 seulement vont aux provinces sous forme de subvention.

Je reconnais une collectivité de l'Ouest où un groupe de médecins se sont concertés pour organiser la région en y établissant un petit hôpital, une clinique et un système d'assurance contributoire de santé pour les gens de l'endroit. Sous le régime de ce plan, un chef de famille versait annuellement $25, un célibataire $15 et chaque municipalité versait $300 par année pour la santé de ses indigents. Cela a bien fonctionné et j'aimerais, si la chose est possible, voir établir dans notre pays un régime analogue d'assurance-maladie basé sur les contributions individuelles et subventionné par l'Etat. Les citoyens pourraient alors recevoir les soins dentaires et autres prévus par un régime convenable d'assurance-maladie.

J'ai déjà souvent demandé ici qu'on augmente les pensions de vieillesse. Je crois aussi que l'âge de soixante-dix ans est un minimum trop élevé et que nous devrions songer à l'abaisser. Il est certain que, durant l'époque critique que nous traversons, les pensionnés devraient toucher plus que la maigre pitance de vingt dollars par mois.

Au cours du débat sur l'Adresse, j'ai déjà dit que, si nous voulons que la législation sociale donne de bons résultats, il faudra que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord soit modifié. A défaut de cela, le Dominion et les provinces devront s'entendre sur certains points, chose qu'ils n'ont pas encore faite. Dans le programme adopté à Winnipeg par le parti conservateur progressiste en décembre dernier, nous avons proclamé que l'Etat est tenu de procurer à chaque citoyen, dans une mesure convenable, des soins médicaux, dentaires, hospitaliers et prénatals et d'appliquer des principes d'hygiène et de diététique propres à sauvegarder la santé publique, programme qui serait financé par des contributions des citoyens et des subventions de l'Etat.

On nous a déjà dit que le premier ministre Churchill et le président Roosevelt sont non seulement de grandes figures de notre monde démocratique mais deux grands novateurs en fait de réformes sociales. Nous ferions bien de les imiter.

Pour terminer, je désire appuyer l'appel lancé cet après-midi par l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) qui a réclamé la nomination d'un ministre de la Sécurité sociale et de la restauration, ministre qui serait chargé d'appliquer les mesures de sécurité sociale et d'hygiène publique dans notre pays. C'est ce que nous réclamons dans le programme que nous avons publié.

M. W. F. KUHL (Jasper-Edson): La législation sociale dont il est question dans la résolution dont nous sommes saisis dépend entièrement, je crois, de la nature du régime économique que nous désirons instaurer après la guerre. Pour ma part, je ne puis concevoir un régime économique où le besoin d'une telle mesure législative soit tout à fait inexistant. Mon collègue l'honorable député de Camrose (M. Marshall) a déclaré cet après-midi que si les ajustements économiques voulus étaient effectués, une bonne partie de ces mesures de législation sociale ne seraient pas nécessaires. Je suis absolument de son avis. Je crois que plusieurs des questions spéciales que nous étudions en ce moment, comme, par exemple, l'insuffisance des pensions de vieillesse, la nécessité de verser une pension aux aveugles et l'imperfection des services de santé, se rattachent à un grand problème fondamental intéressant tout le régime économique, et que l'élimination des défauts de ce régime entraînerait la disparition de ces difficultés considérées comme spéciales.

Il me semble que pour résoudre cette question de l'après-guerre on doit procéder comme lorsqu'il s'agit de construire une maison. Un constructeur ferait preuve de stupidité s'il songeait à l'endroit que devra occuper la cheminée, ou s'il commençait à contruire cette

dernière ou à édifier les murs de la maison avant d'avoir construit les fondations. Nous songeons à ériger l'édifice national destiné à abriter nos héros. En écoutant la plupart des discours prononcés lors du débat sur la résolution concernant la restauration d'après-guerre, de même que les remarques faites au cours du présent débat, j'ai eu l'impression qu'on s'occupait surtout de la superstructure; or, je crois que le premier devoir des honorables membres de cette Chambre et des membres des comités qui ont été institués est de déterminer les principes fondamentaux sur lesquels notre régime économique devra être fondé. Nous devons tout d'abord déterminer nos objectifs et ensuite agir en conséquence. C'est ce que nous n'avons pas fait jusqu'ici. On a très peu discuté sur les objectifs que nous devons avoir en vue durant la période qui suivra la guerre; n'empêche qu'une telle discussion est très opportune et très pertinente dans le moment.

Je désire prendre quelques minutes ce soir pour indiquer ce que sont, à mon sens, les objectifs vers lesquels nous devrions tendre dans notre vie économique. Le seul objectif essentiel que j'ai pu découvrir jusqu'ici dans les discours prononcés par les honorables députés, c'est l'embauchage total. Je ne saurais approuver ou désapprouver cet objectif sans d'abord savoir ce que les honorables députés entendent par ces mots. De tous côtés on a voulu voir dans ces mots "embauchage total" un objectif à atteindre. Mais qu'est-ce qui constitue l'embauchage total? Qu'ont à l'idée ceux qui emploient ces mots? On devrait nous donner une définition nette des termes qu'on emploie. Un auteur nous dit que la définition est l'âme de la science et que toute discussion fructueuse dans un domaine quelconque doit se fonder sur une définition reconnue. Nous ne saurions discuter utilement sur aucun sujet sans commencer par définir les termes.

Si les honorables députés qui se sont servis jusqu'ici de l'expression "embauchage total" approuvent la définition que je vais en donner, je pourrai peut-être concéder alors que l'embauchage total est un objectif fondamental et légitime. Je vais m'efforcer, si possible, de donner quelques éclaircissements en marge de cette question de travail et d'emploi pour tous. D'une façon générale, le travail se divise en deux classes: le travail forcé et celui qui est volontaire, que l'on choisit librement et de sa propre initiative. Le travail forcé se subdivise à son tour en deux catégories. Il y a d'abord le travail forcé imposé par la nature. C'est celui auquel Dieu faisait allusion lorsqu'il a dit à Adam qu'une fois sorti du paradis terrestre il devrait gagner son pain à la sueur de son front. Il y a ensuite le travail forcé que l'homme impose à l'homme. C'est celui que dictent les propriétaires d'esclaves et les banquiers. Ces derniers déclarent, des hauteurs où ils trônent, que l'homme mangera seulement si eux, et non pas la nature, y consentent.

[M. Kuhl.]

Le travail que nous impose la nature est nécessaire, naturel et digne. D'autre part, le travail manuel que l'homme impose à l'homme n'est ni nécessaire, ni naturel, mais artificiel et dégradant. Plusieurs honorables députés aussi bien que certains hommes bien pensants de l'extérieur ne veulent pas reconnaître, du moins telle a été leur atittude jusqu'ici, que le chômage est la conséquence des progrès immenses réalisés par la technologie. Ces bien-pensants n'ont pas encore admis que c'est la substitution de l'énergie solaire à l'énergie humaine qui a causé le chômage. Ils refusent également d'admettre que la machine, parce qu'elle a pris la place du travail manuel, enlève à l'homme son emploi aussi bien que son revenu. Et ils n'admettent pas non plus qu'en conséquence l'homme souffre non pas du chômage mais de l'absence de salaire, ce qui n'est pas du tout la même chose. J'aimerais revenir plus longuement sur ce point plus tard. Pour le moment, je désire citer quelques chiffres indiquant jusqu'à quel point l'énergie solaire a remplacé l'énergie humaine, car c'est là la raison du chômage qui a existé avant la guerre et que l'on verra certainement après le conflit, à moins d'opérer certains changements.

J'ai apporté, dans des discours que j'ai antérieurement prononcés à la Chambre, force statistiques sur le degré de déplacement que la machine a fait subir à la main-d'œuvre; je n'y reviendrai que pour répondre au besoin de l'argument que je présente. La plupart de celles que je vais citer l'ont été il y a plusieurs années déjà par le président de la chambre de commerce des Etats-Unis.

Dans une fabrique de chaussures, une machine occupant deux ouvriers peut produire mille paires de chaussures par jour. Aux honorables députés qui sont d'avis que l'industrie a le devoir de procurer des emplois je demanderai comment pourront y travailler tous ceux qui le désirent quand deux hommes et une machine peuvent sortir mille paires de chaussures par jour? On a calculé qu'aux Etats-Unis l'industrie de la chaussure pouvait produire en seize jours de quoi chausser pendant une année entière toute la population américaine, hommes, femmes et enfants. Que feront les autres ouvriers le reste de l'année, s'ils doivent gagner leur subsistance du fruit de leur travail?

Un ouvrier et une machine à fabriquer des bouteilles remplacent cinquante-quatre hommes. Deux hommes et un convoyeur de

houille remplacent cinquante hommes. Un homme et une machine à fabriquer du verre à vitre remplacent vingt hommes. Une machine produit 525 ampoules électriques par minute.

Voici un détail intéressant au sujet des ouvrages publics. Plusieurs honorables députés, surtout l'honorable représentant de Davenport (M. MacNicol) nous ont souvent dit que l'exécution d'ouvrages publics pouvait et devrait faire disparaître le chômage. Quand a été creusé le canal de Suez, quatre mille hommes ont exécuté un certain travail. Plusieurs années plus tard, quand a été construit le canal de Welland, cinq hommes ont exécuté un travail correspondant. Cinq hommes ont fait le même travail que quatre mille hommes auparavant. Si nous mettions à profit tous les progrès d'ordre scientifique et toutes les machines, ce qui devrait être une bénédiction au lieu d'une calamité, comment arriverions-nous à mettre au travail tous ceux qui se trouveraient sans emploi?

La même chose s'applique à l'agriculture. Voici un exemple. En 1820 il fallait 57 heures de travail pour produire vingt boisseaux à l'acre; aujourd'hui il suffit de huit heures. A ce rythme, où la population trouvera-t-elle de l'emploi sur les fermes? Un plantoir mécanique dispose de douze mille plantes à l'heure.

La substitution de l'énergie solaire à l'énergie humaine ne s'applique pas seulement au monde agricole et industriel, mais aussi aux emplois des collets blancs. Grâce à la machine, une fille peut faire soixante mille entrées au grand livre en une heure, supplantant soixante commis. Où trouver des emplois dans de pareilles circonstances?

Nous possédons d'intéressantes statistiques à la faveur de la guerre. Voici une citation du *Financial Post* indiquant la réduction des heures de travail par unité de production. Voici quelques chiffres concernant la production des canons. Le premier canon anti-char lançant un projectile de deux livres a nécessité 1,219 heures de travail; aujourd'hui 350 heures suffisent. Il a fallu 930 heures de travail pour produire le premier canon anti-char lançant un projectile de six livres, il suffit aujourd'hui de 375 heures. Le premier canon Bofors de quarante millimètres a demandé 186 heures-hommes de travail, aujourd'hui il suffit de 45. La réduction du nombre d'heures de travail par unité de production est une tendance constante.

Au sujet de la production des voitures automobiles le *Financial Post* du 27 février rapporte un détail intéressant. Avant la guerre, l'industrie automobile produisait en raison d'une automobile pour huit Canadiens. Ils ont prétendu qu'après la guerre, l'industrie serait en mesure d'en produire une pour chaque groupe de quatre Canadiens. Cette immense production, n'exigeant qu'un nombre relativement restreint d'heures de travail, est rendue possible surtout par l'aménagement de l'énergie électrique. L'honorable député de Davenport nous a servi plusieurs discours intéressants et utiles sur la construction de centrales d'énergie et d'autres entreprises semblables, mais n'a-t-il pas songé que lorsqu'une nouvelle centrale est aménagée, chaque nouveau cheval-vapeur représente le travail d'une dizaine d'ouvriers?

M. MacNICOL: L'honorable député veut-il dire qu'il s'ouvre dix nouveaux emplois?

M. KUHL: Non, ce n'est pas cela que je veux dire.

M. MacNICOL: Il s'agit plutôt de quelque mille nouveaux emplois.

M. KUHL: Chaque nouveau cheval-vapeur d'énergie électrique crée l'équivalent de dix hommes mécaniques. A l'heure actuelle, suivant la statistique, nos pouvoirs hydrauliques sont aménagés au point de développer environ 10 millions de chevaux-vapeur. Utilisée sans interruption, cette énergie est l'équivalent de 300 millions d'hommes. Lorsque toute cette puissance mécanique s'ajoutera à notre production, où trouverons-nous tous les emplois nécessaires, pendant la période d'après-guerre, si notre objectif est toujours de trouver des emplois? Si ceux qui ont proposé comme objectif l'emploi intégral de notre population signifient qu'on demandera aux hommes d'accomplir seulement les tâches impossibles aux machines, j'en suis. Mais s'ils signifient que les hommes doivent peiner huit heures par jour ou plus, tandis que les machines seront arrêtées ou condamnées à devenir la proie de la rouille, je n'en suis plus du tout. A mon avis, le gouvernement ou le groupe quelconque qui force les gens à accomplir des tâches possibles aux machines, réduit en quelque sorte la population en esclavage. Je dirai même que les machines étant disponibles, le gouvernement ou le groupe qui force les hommes à travailler usurpe une prérogative qui n'appartient qu'au Tout-Puissant. Ce n'est pas le labeur lui-même que l'homme déteste; c'est l'obligation de travailler et surtout d'être forcé d'accomplir des tâches monotones qui font disparaître toute originalité. La coercition est le fondement de l'esclavage et je crois comprendre que l'une des grandes raisons pour lesquelles nous sommes en guerre, c'est pour éliminer de la terre la doctrine de la coercition. Par conséquent, si nous sommes destinés à avoir après la guerre un Etat voué au travail, un Etat où les hommes seront contraints de travailler, tandis que les machines chômeront, nous nous serons battus en vain.

Ce qu'il nous faut pour l'après-guerre, c'est un monde aussi complètement libéré que possible de la nécessité du travail imposée par l'homme et par la nature. Le motif de cette grande accumulation de machines, d'appareils, d'énergie et de production massive, c'est que l'homme cherche sans cesse à se libérer de la nécessité du travail imposée par la nature, pour jouir non seulement d'une abondance de biens, et par biens j'entends des denrées, mais aussi de loisirs. Cet effort de l'homme pour se libérer du travail imposé par la nature est une ambition légitime qu'il faut encourager le plus possible. Vers la fin du conflit, grâce à l'énorme progrès de la technique avant la guerre et au progrès qu'elle a certes réalisé pendant la guerre, il y aura possibilité de loisirs pour toutes les catégories de gens dans l'après-guerre, non seulement pour les employés de bureaux, mais aussi pour les cultivateurs, les mineurs, les bûcherons, les ouvriers des usines et les pêcheurs. Si on utilise dans l'après-guerre toutes les machines, et toute l'énergie et les moyens de production massive qu'on a créés et améliorés au cours de la guerre il en résultera une diminution très considérable des heures de travail. Pourquoi un homme serait-il obligé de rester à son bureau huit heures par jour, quand la machine peut réduire ces heures à sept, six, cinq ou même quatre? Et il en va de même de tous les aspects de notre économie.

Je regarde cette fin comme légitime et désirable. Cette question des loisirs m'intrigue fort. Nous nous efforçons tous d'obtenir le plus de loisirs possible, mais ce qui m'a toujours froissé dans une discussion sur les loisirs, c'est que la plupart des gens en veulent pour eux mais ne tiennent pas à ce que leurs concitoyens jouissent de ce privilège. Oh! oui, disent-ils, les loisirs ne me démoraliseraient pas, mais mes concitoyens deviendraient des fainéants et des vauriens, s'ils avaient trop de temps libre. J'ai noté souvent cette façon de voir. Comme je l'ai dit dans un discours antérieur, les loisirs ne sont pas un paradis pour fainéants. C'est une occasion, la plus grande occasion qu'un homme puisse avoir, de réaliser ses désirs de création. L'homme ne peut vivre une vie complète que s'il lui est permis de donner suite à ses instincts créateurs dont il a hérité en naissant. En ce qui concerne l'utilisation des moments de loisir, un auteur a dit que durant ces moments les hommes et les femmes exécutent les choses auxquelles les a préparés une longue éducation: ils peignent des tableaux, explorent la jungle, se livrent à des recherches scientifiques dans les laboratoires publics ouverts à tous les étudiants sérieux, cultivent leur jardin, écrivent des livres, prennent part à des représentations, inventent de nouveaux types d'avions, apprennent à naviguer dans les airs, tissent des tapis et apprennent les langues étrangères.

C'est là un bref résumé des nombreuses occupations auxquelles se livreraient les gens durant leurs heures de loisir. Nous avons tous de ces passe-temps favoris: le jardinage, les sports et mille et une choses qui satisfont nos instincts créateurs. Un de ces passe-temps sur lequel il vaut peut-être la peine d'insister est la musique. Nous n'avons pas assez de musique au pays,—trop peu de bonne musique. Si on tirait profit de l'avancement technologique dans notre pays, et si les gens disposaient de plus d'heures de loisir, nous compterions un bien plus grand nombre d'orchestres symphoniques, de grands opéras et nous aurions beaucoup plus de bonne musique que nous n'en avons.

Personnellement je ne puis voir comment on peut s'opposer à ces objectifs légitimes et raisonnables. Je propose donc que dans notre monde d'après-guerre, nous ne songions pas uniquement à mettre les gens au travail mais plutôt à arrêter un programme de vie économique de façon à ce que les gens se tiennent occupés, ce qui est tout à fait différent. La différence entre ces deux états d'esprit est aussi grande que celle qui existe entre la liberté et l'esclavage.

Dans le passé, le travail de l'homme a eu surtout pour but la conservation de soi-même. A l'avenir, le travail de l'homme devra être accompli surtout pour manifester sa volonté. A mon avis, le comité que nous allons créer, comme le comité de reconstruction et de rétablissement d'après-guerre, aura pour problème de trouver un arrangement économique qui répartira le plus équitablement la surabondance de produits provenant de la machine, les heures de loisirs que permet la machine et le petit nombre d'heures-hommes nécessitées par la contrainte qu'il restera à faire. Voilà le problème raisonnable que devra envisager le comité.

Quand cette répartition des produits, des loisirs et du travail obligatoire aura été solutionnée, je suis persuadé que le besoin de législation sociale envisagée par la résolution qui nous est soumise ce soir, cessera presque complètement.

Pour conclure, je propose une juste et équitable répartition des heures nécessaires de travail, des heures de loisir et de la surabondance de produits provenant de la machine. Je suis convaincu que nous devrons tous admettre, une fois la guerre finie, que les heures-hommes nécessaires devront être réduites au strict minimum. La population du Canada, de seize ans à soixante, ne sera plus forcée de travailler huit heures par jour pour obtenir le niveau d'existence qu'elle dé-

[M. Kuhl.]

sire. Bien des données ont été compilées pour en arriver à une juste répartition de ces trois éléments. Celui que je crois être le plus raisonnable est celui-ci: il a été proposé que les heures-hommes absolument nécessaires soient exécutées par ceux qui sont les plus aptes au travail, soit ceux de vingt-cinq à quarante-cinq ans. La journée de travail serait réduite à six, cinq et même quatre heures selon qu'on aurait remplacé une plus ou moins grande partie de l'énergie humaine par l'énergie solaire. Il en résulterait qu'à la fin de leur journée d'ouvrage les gens les plus aptes à accomplir les travaux indispensables ne se trouveraient pas à bout de forces et pourraient encore jouir de leurs loisirs. Ils se trouveraient dans un état physique et mental qui leur permettrait de goûter ou d'exécuter de la bonne musique ou de se livrer aux études de leur choix. Il en résulterait encore que les jeunes pourraient consacrer les vingt-cinq premières années de leur vie, ou environ, à se procurer une culture aussi parfaite que possible qui leur servirait ensuite non seulement à améliorer leur travail, mais encore à égayer leurs loisirs.

Si jusqu'à présent, les heures de loisir ont pu paraître un fardeau, c'est que non seulement elles n'étaient pas rémunérées, mais que la population n'avait pas eu l'occasion de développer ses talents musicaux, artistiques ou autres. De plus, sous le régime que je propose, un homme pourrait se retirer à quarante-cinq ou un peu plus vieux. Je suis d'avis qu'on ne saurait rien trouver de plus alléchant comme répartition des heures de travail et de loisir.

La seule question qui reste à se poser est celle-ci: De quelle façon les biens seront-ils distribués? Quel en sera le mode le plus équitable de répartition? On a dit et répété que notre production atteint aujourd'hui quelque 9 milliards de dollars. Ce chiffre comprend une certaine quantité de biens durables nécessaires à la poursuite de la guerre. Mais en temps de paix, rien ne nous empêche de porter notre production de biens de consommation à 9 milliards et même davantage, le chiffre étant en fonction de la volonté des particuliers à faire fonctionner les machines disponibles. Une production de 10 milliards en biens de consommation, représenterait des disponibilités de $1,000 pour chaque homme, femme et enfant d'un pays dont la population est de 10 millions, soit de $4,000 pour une famille de quatre.

Voilà ce qu'il nous est possible de réaliser dans le domaine de la production des biens de consommation au Canada. Je le répète, si nous tenons à forcer la population à vivre du fruit de son travail et si nous voulons, d'autre part, tirer parti des machines et de l'énergie dont nous disposons, nous poursuivons deux objectifs diamétralement opposés l'un à l'autre. La seule chose qui permet de distribuer ces denrées c'est le pouvoir d'achat du consommateur.

Cela soulève une autre question fondamentale que je n'ai pas le temps de traiter maintenant. C'est un sujet qui donne lieu en matières économiques à beaucoup de controverse et de réflexion et que plusieurs de mes collègues ont déjà abordé. Je veux parler du rapport entre le revenu national et la production nationale. Notre groupe a toujours soutenu que la production nationale et le revenu national ne sont pas une seule et même chose, que le revenu national est toujours inférieur à la production nationale. Une valeur de dix milliards de dollars de marchandises dans la période d'après-guerre ne sera pas nécessairement représentée par un pouvoir d'achat de dix milliards de dollars. Le revenu monétaire de la population sera probablement d'environ cinq ou six milliards. Il y aura une marge entre le revenu global et les prix globaux.

Le seul moyen de combler cette lacune c'est par l'émission de monnaie nationale en quantité suffisante pour établir l'équilibre entre le revenu et la production. Il ne sera pas avantageux de relever les salaires, car ce relèvement produira immédiatement une hausse des prix et détruira le pouvoir d'achat. Je le répète, je ne vois aucun avantage à ce que l'Etat prenne une fabrique à son compte, l'exploite et s'efforce d'effectuer la distribution. Si l'Etat était propriétaire d'une fabrique il aurait à faire face au même problème du déplacement de la main-d'œuvre par la machine qui confronte l'exploitant particulier. Le seul argument qu'on peut faire valoir en faveur de l'étatisation de l'industrie porte sur l'administration et, personnellement, il me faut encore des preuves pour me convaincre que l'Etat peut faire marcher une entreprise plus efficacement qu'un particulier. Je le répète, je crois que le commerce ne doit pas être une fonction de l'Etat. Un gouvernement existe pour faire pour le peuple ce que ce dernier ne peut pas faire pour lui-même. Les citoyens doivent pouvoir gérer leurs propres affaires et produire la richesse du pays, et le devoir du Gouvernement est de faciliter leur tâche au moyen de lois convenables. C'est à l'individu qu'il incombe de gérer ses propres affaires.

Pour moi, le seul moyen d'équilibrer la consommation avec la production, c'est d'émettre une quantité de monnaie nationale égale à la différence qui existe entre la production et la consommation nationales. Ce ne serait pas là ajouter de l'eau au lait, ainsi que l'ont prétendu certains honorables dépu-

tés. Il n'en serait pas autrement dans le cas d'un propriétaire de théâtre de 1,000 sièges qui n'aurait fait imprimer que 750 billets d'admission. Rien ne lui servirait de faire une nouvelle distribution des 750 billets pour faire entrer 250 clients de plus. Ce ne serait pas mettre de l'eau dans le lait que de faire imprimer 250 nouveaux billets pour faire entrer 250 autres clients. Il en est ainsi quand on veut relever le revenu national jusqu'à ce qu'il égale la production nationale.

Ceci représente le patrimoine culturel auquel les citoyens canadiens ont droit en raison du fait qu'ils appartiennent à la génération moderne. Ils y ont droit du fait qu'ils sont les heureux héritiers d'un vaste patrimoine de découvertes et d'inventions, de culture et d'érudition, de travail d'organisation dans les domaines social, politique, industriel, éducationnel et religieux, d'un patrimoine d'aspirations et d'idéals qui s'est agrandi de génération en génération depuis les origines lointaines de l'histoire.

Un dividende national est une chose à laquelle les citoyens canadiens ont droit en raison du fait qu'ils appartiennent à la génération moderne. Cela leur revient de droit. La répartition du dividende national parmi la population assurera aux citoyens des ressources leur permettant d'acheter autant des fruits de la production nationale qu'ils le désireront. Lorsqu'ils seront en mesure de le faire ils auront la sécurité. Ils seront à l'abri du besoin pendant toute leur vie, dans la vieillesse comme dans la jeunesse. Par conséquent, j'affirme que plusieurs problèmes jugés aujourd'hui d'un caractère particulier, l'insuffisance des pensions versées aux vieillards et aux aveugles, par exemple, l'imperfection des services de santé, et le reste, disparaîtront lorsque les citoyens auront suffisamment de pouvoir d'achat pour acheter autant des fruits de la production nationale qu'ils le désireront. Pour conclure, je dirai que ce comité et celui de la restauration et du rétablissement d'après-guerre devront se préoccuper uniquement des principes fondamentaux, c'est-à-dire des fondements du régime économique que nous désirons voir régner dans notre pays. Je suis certain qu'alors la nécessité de discussions comme celle-ci et des mesures législatives envisagées disparaîtra complètement.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable préopinant de ses remarques aimables à mon endroit, mais je ne puis trouver quoi que soit dans la résolution qui ait trait au fonctionnement des machines, à leur capacité de production, à la faculté d'achat de la population et aux autres questions qu'il a mentionnées. Je vais donc m'efforcer de limiter mes observations à la résolution en cause:

Une VOIX: Ce sera du nouveau.

M. MacNICOL: Ce serait encore plus nouveau si mon honorable ami avait quelque idée des sujets qu'il traite. J'appuierai de toutes mes forces toute saine mesure d'ordre économique qui sera fondée sur le rapport soumis par ce comité de la sécurité sociale et que le Gouvernement présentera à la Chambre dans le but de donner suite aux objectifs mentionnés dans la résolution. Comme le premier ministre (M. Mackenzie King), du moins depuis que je le connais, j'ai toujours préconisé un régime national d'assurance-maladie depuis que je suis membre de cette Chambre. Il y en a d'autres ici qui ont fait de même. L'ancien chef de la fédération du commonwealth coopératif, l'honorable député actuel de Vancouver-Est (M. MacInnis), et d'autres que j'ai connus, n'ont jamais laissé passer une occasion de parler en faveur d'un plan national d'assurance-maladie. L'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth), pendant qu'il était membre de l'assemblée législative ontarienne et en dehors de cette assemblée, s'est constamment fait l'avocat d'un tel régime d'assurance-maladie. Je limiterai mes remarques à ces mots de la résolution:

...des mesures d'assurances sociales les plus réalisables au Canada...

Je présume qu'on entend par là des améliorations à la loi de l'assurance-chômage. Je continue à citer la résolution:

...y compris l'assurance-maladie, ainsi que des moyens requis pour les inclure dans un plan national...

Le premier ministre (M. Mackenzie King) doit ressentir une profonde satisfaction à la vue de son propre plan d'assurance-maladie ainsi cristallisé, même si ce n'est que sous forme de résolution. J'aurais cependant préféré, et de beaucoup, que le premier ministre déposât un projet de loi dès la présente session, car je suis convaincu qu'il connaît parfaitement le sujet. Depuis le temps qu'il l'étudie, il sait ce qu'il convient de faire, et il connaît aussi bien que moi les mesures semblables adoptées dans les pays où l'assurance-maladie est en vigueur sur le plan national. J'appuie la résolution, mais je préférerais donner mon adhésion à un projet de loi présenté par le premier ministre, lequel préconise depuis si longtemps cette initiative heureuse. Franchement, monsieur l'Orateur, je me demande pourquoi la Chambre n'est pas saisie d'un bill en ce sens. Lorsqu'on a soulevé ce sujet sous le régime de M. Bennett, ou avant cela, alors qu'il en était question,

j'ai fait un voyage en Europe et j'ai étudié aussi complètement que possible les mesures d'assurance-maladie en vigueur en Belgique, en Hollande, en Allemagne et, en particulier, en Grande-Bretagne. La loi que s'est donnée la Grande-Bretagne est, à mon avis, de beaucoup supérieure aux autres, ceci dit sans vouloir mépriser les lois des autres pays. Et c'est tout naturel, puisque la loi anglaise existe depuis 1911, et qu'on y a apporté depuis plusieurs modifications. Quand j'ai entendu parler de cette proposition ministérielle pour la première fois, j'ai souhaité que le Gouvernement présentât un projet de loi dès la présente session. Le cabinet peut être assuré de mon appui s'il présente un bill comparable à la loi anglaise. Il se peut que celle-ci ne se prête pas à toutes les conditions propres au Canada. La Grande-Bretagne a la chance de n'avoir qu'un gouvernement pour toute sa population. Chez nous, nous avons l'inconvénient, je devrais plutôt dire l'avantage, d'avoir neuf administrations provinciales et un gouvernement fédéral. J'ai confiance toutefois que le premier ministre saura vaincre cet obstacle comme il a su le vaincre quand il s'est agi de l'assurance-chômage, et j'espère qu'il présentera dans le plus court délai possible un bill d'assurance-maladie, ce qu'il fera sans doute plus tôt que nous ne le pensons.

Je le répète, je suis allé me renseigner en Europe même sur le fonctionnement de l'assurance-maladie. L'Allemagne possède depuis longtemps déjà, en fait depuis 1883, des mesures législatives dans ce sens. La Grande-Bretagne n'en a que depuis 1911, mais la loi britannique a fait beaucoup plus de bien que la loi allemande. Par contre, le gouvernement britannique pouvait tirer parti de toute l'expérience de ces grands syndicats ouvriers. Ce sont ces syndicats qui furent les pionniers de l'assurance-maladie, ou bénéfices en maladie, suivant leur expression. Leur expérience remonte à 1831, et quand le gouvernement britannique prit à son compte l'assurance-maladie il calqua pour ainsi dire les dispositions de ses lois sur les splendides règlements que les magnifiques syndicats ouvriers britanniques avaient trouvés satisfaisants depuis de nombreuses années. J'approuve sans restriction la loi britannique. J'ai pu visiter plusieurs bureaux du travail en Grande-Bretagne et suivre de près l'application de la loi. J'ai visité les bureaux du travail de Londres, Manchester, Leeds, Sheffield, Birmingham, Glasgow, Edimbourg et Belfast. C'était agréable de suivre les fonctionnaires à l'administration de l'assurance-maladie et de toutes les autres lois d'assurance, parce que l'application de toutes ces mesures sociales relève des mêmes bureaux. Le gouvernement a établi dans tout le Canada des bureaux d'assurance-chômage susceptibles d'être convertis en très peu de temps en bureaux chargés d'appliquer les mesures nationales d'assurance-maladie. Toutes ces mesures sociales se complètent. J'ai été frappé de la courtoisie et des bonnes manières des hauts fonctionnaires préposés aux bureaux du travail dans leurs rapports avec leurs visiteurs. Je n'ai jamais rencontré, soit dans le monde des affaires soit ailleurs, une courtoisie d'homme à homme comparable à celle qui règne dans les bureaux du travail en Grande-Bretagne. Le ministre du Travail (M. Mitchell) m'approuve de la tête. Il a très probablement connu ces gens lui-même il y a quelques années et leur a rendu plusieurs visites depuis. Nos propres bureaux du travail feront preuve de la même courtoisie, je n'en doute pas, lorsqu'ils auront acquis avec le temps une certaine expérience. Je ne prétends pas qu'ils sont impolis, loin de là, mais nous ne pouvons pas nous attendre qu'ils vont dès le début s'élever au niveau de ceux de la métropole; sans doute, ils atteindront cet idéal parce que les Canadiens ont autant de facilité d'adaptation que tout autre peuple.

Les britanniques ont modifié leur loi plusieurs fois. Les dernières modifications datent, je crois, de 1936. Je ne suis pas au courant d'amendements ultérieurs. Au début, le projet comportait de légères contributions de la part de l'employeur et de l'employé et une subvention de l'Etat pour assurer la mise en vigueur. Plusieurs fois on a élevé les contributions dans la métropole. Aujourd'hui, un homme verse 22 cents par semaine et une femme 21, je crois, en tenant compte de l'âge et d'autres facteurs. Cette contribution est faible comparée au bienfait qu'ils retirent.

Je propose ici que le gouvernement profite de l'adoption de la loi de l'assurance-maladie pour faire l'éducation de la grande masse de la population par le moyen de la radio, de la presse et des orateurs publics sur les avantages de cette assurance. C'est la grande masse du peuple qui en bénéficiera, la classe à laquelle je suis fier d'appartenir, la classe ouvrière, car quiconque travaille appartient à la classe des travailleurs et je faisais certainement partie de cette classe dans la grande industrie. On doit instruire les gens qu'ils recevront plus que les vingt-deux cents par semaine ou tout montant que ce soit, qu'on déduira de leurs salaires. On fait aujourd'hui de nombreuses déductions sur les salaires et cette pratique provoque un peu de mécontentement parce que, selon moi, on n'a pas assez expliqué aux gens les raisons de ces déductions et les bienfaits qui en résultent, par exemple, les déductions qui seront

remboursées après la guerre. J'appuie fortement cette proposition, adoptée l'an dernier et d'après laquelle telle somme est déduite et sera remboursée après la guerre.

Passons à l'assurance-chômage. Jusqu'à présent, en raison de l'énorme demande de main-d'œuvre, un bien petit nombre de nos gens ont été forcés de se présenter à nos bureaux de placement pour tirer profit de la loi d'assurance-chômage; mais un jour viendra peut-être, dans un avenir éloigné j'espère, où un grand nombre devront s'adresser à ces bureaux, remettre leurs cartes et toucher des bénéfices durant une période de chômage. Ils seront alors heureux de cette disposition comme l'ont été nombre de leurs frères en Angleterre depuis de nombreuses années. J'en sais quelque chose, car j'ai parlé à plusieurs d'entre eux.

Durant quelques minutes, je désire discuter l'assurance nationale contre la maladie. Qu'obtiennent les gens dans la métropole en retour de ce qu'ils ont contribué? Durant sa période de chômage pour cause de maladie, un homme touche dix-huit shillings par semaine, et une femme, treize shillings par semaine. Je n'ai pu comprendre pourquoi exactement il existe une telle différence entre l'allocation aux hommes et aux femmes. De plus, ils peuvent compter sur les soins médicaux. S'il est une chose que la grande majorité des ouvriers du Canada méritent, et méritent depuis longtemps, ce sont bien des soins médicaux suffisants. S'ils en ont été privés, la faute n'en est pas aux médecins. Je suis de ceux qui croient que la catégorie de gens les plus chers au Divin Maître est bien celle des membres de la profession médicale; j'ai beaucoup de respect pour eux. Mais l'ouvrier en général ne peut se payer le luxe des soins médicaux; c'est pourquoi il s'en passe. A titre de citoyen qui a travaillé avec des centaines d'ouvriers durant nombre d'années, j'ai souvent vu des hommes se traîner à leurs machines et y travailler jusqu'à ce que, incapables d'aller plus loin, ils se sont affaissés, simplement parce qu'ils n'avaient pas les moyens de consulter un médecin. Quel grand bienfait cette mesure apportera au travailleur. Le premier ministre a été un fervent apôtre d'une législation sociale de cette nature. Je le prie donc d'accorder à l'ouvrier canadien le plus tôt possible ce grand bienfait d'une assurance-maladie nationale.

Au cours de mes enquêtes dans la métropole, je suis entré dans un magasin de Southsea. Lors de ce voyage, j'étais entré dans les bureaux de placement où j'ai passé pas mal de temps. J'ai causé avec tout le monde, avec l'ouvrier dans le tramway, les filles de table et les garçons dans les restaurants et les hôtels, les commis dans les magasins. A chacun d'entre eux je posais la question suivante: "Que pensez-vous de l'assurance-maladie nationale et—elle existait alors— de l'assurance-chômage?" Je me trouvais dans ce magasin de Southsea le jour même où Leurs Majestés le roi et la reine sont allés à Portsmouth passer la flotte en revue. J'y suis allé aussi: le spectacle était grandiose. Dans le petit magasin dont je vous parle, j'ai pu me rendre compte *de visu* des bienfaits résultant d'une loi d'assurance-maladie nationale. Le propriétaire du magasin est le frère d'un M. Butler, citoyen très estimé de ma circonscription, et il avait quatre commis ce jour-là. Ses affaires allaient à merveille. Comme je causais avec lui, un jeune homme entra et M. W. Butler l'accueillit en lui disant: "Bonjour, Jack, je suis content de vous revoir sur pied. Quand pourrez-vous reprendre votre travail?" J'ignore quel jour de la semaine c'était, un mardi, un mercredi ou un jeudi. En tout cas, le jeune homme répondit: "Je reviendrai travailler lundi." C'est alors que je lui demandai: "Qu'avez-vous eu?" Il m'apprit qu'il avait été malade pendant trois semaines. "Mais alors, lui dis-je, de quoi avez-vous pu vivre? Je n'avais pas songé qu'un tel jeune homme pût bénéficier de la loi nationale d'assurance-maladie. "Je m'en suis très bien tiré, m'a-t-il dit. J'ai reçu des soins médicaux qui ont été payés. Je n'ai pas dû aller à l'hôpital, mais si la nécessité s'en était présentée ces frais auraient également été acquittés. Je me suis fait soigner par mon médecin dont les honoraires ont été versés par l'Etat. De plus, pendant tout mon congé j'ai touché 18 shillings par semaine." Ces paroles m'ont vivement frappé, à cause de mes longues relations avec des milliers d'ouvriers dont j'ai tout particulièrement à cœur les intérêts. Ils forment en effet la classe, entre toutes, à qui il est, ou du moins il était autrefois, impossible de faire reconnaître ses droits. Le seul moyen dont ils disposent d'imposer leurs conditions est la grève et personne ne la veut. Ils ont été la classe de citoyens la moins en mesure de se défendre. Le cas que je viens de citer n'est que celui d'un jeune homme entre vingt millions d'ouvriers anglais qui bénéficient de cette loi. N'est-ce pas merveilleux? La caisse s'est garnie de fonds qui pourront subvenir aux prestations en maladies pour des années à venir, car rien ne s'accumule aussi rapidement que les contributions versées par toute la population à une caisse nationale d'assurance-maladie. Il pourrait être inopportun pour le premier ministre de s'arrêter à cette question, mais, avant de répondre, s'il veut se donner la peine d'examiner la caisse d'assurance-chômage, il constatera sans doute, je crois, que les Cana-

diens y ont déjà accumulé plusieurs millions, la même chose s'applique à l'assurance-maladie: Nous n'avons rien à y perdre et le peuple a tout à y gagner.

Le cas que je viens de citer du jeune homme qui se trouvait dans le magasin Butler à Southsea n'en est qu'un entre un grand nombre que je pourrais signaler, car j'en ai rencontré d'autres dans maints endroits. Je suis fortement en faveur de telles mesures, comme je l'étais de l'assurance-chômage, car je suis convaincu, qu'après la guerre, il nous faudra une sage politique d'immigration. J'ai parcouru plusieurs mille milles carrés inoccupés de notre territoire et je ne crois pas que les Canadiens réussiront à conserver bien longtemps ce vaste patrimoine emmuré entre le 49e parallèle, l'Arctique, le Pacifique et l'Atlantique, sans permettre que d'autres jouissent avec eux de son exploitation. Après la guerre, il nous faudra recourir à l'immigration pour exploiter nos ressources. Je me rappelle la période de 1907, où le regretté sir Wilfrid Laurier, que je connaissais personnellement, avait appliqué une précieuse politique d'immigration qui nous a aidé à développer le pays. Je demeure convaincu, malgré tout ce qu'on peut affirmer, que le Canada ne se serait jamais couvert de gloire comme il l'a fait de 1914 à 1918 sans cette politique d'immigration qui nous a donné cet apport de sang nouveau des vieux pays. Il nous faut une nouvelle injection. Je désirerais l'entrée d'un million d'immigrants après la guerre. Mais nous ne pourrons inciter les ouvriers anglais à venir au pays qu'à condition qu'ils y retrouvent les avantages dont ils jouissent en Grande-Bretagne: l'assurance-maladie et autres mesures nationales du même genre. Nous avons besoin de ces ouvriers; ils rendront au pays tout ce qu'on leur avancera pour les y attirer, mais ils ne viendront que s'ils ont l'assurance d'y trouver des conditions sociales semblables à celles dont ils jouissent dans leur pays. J'irai plus loin et j'engage le premier ministre à insérer la disposition suivante, lors de la rédaction de son bill: lorsque des gens de la mère patrie qui ont acquitté leurs contributions pour l'assurance-chômage et l'assurance-maladie, émigreront ici après le conflit, concluons avec le gouvernement anglais un accord réciproque par lequel il nous versera pour ses nationaux qui pourraient émigrer chez nous l'argent payé pour leur compte, afin que nous puissions avoir soin d'eux, à partir de leur arrivée. Il faudra une disposition de ce genre.

L'été dernier, j'ai été témoin de plusieurs incidents qui m'ont convaincu que les médecins collaborent avec l'Etat dans l'étude d'un bill d'assurance-maladie. Je ne saurais affirmer avoir lu qu'on a fait appel aux syndicats ouvriers, peut-être l'a-t-on fait. Je pense que le Gouvernement ne les perdra pas de vue. S'il n'a pas eu recours à eux, je lui conseille, lorsqu'il s'agira de rédiger le projet de loi, d'assurer une représentation aux syndicats ouvriers et à tous ceux qui connaissent les travailleurs et la masse de la population canadienne, soit 99 p. 100 de ceux pour qui le bill sera rédigé,—car il ne sera pas rédigé pour les gens à l'aise, pour les hommes de profession,—si l'on veut que la mesure législative soit à leur avantage. Que l'on rédige le bill, en recevant les meilleurs avis possible de toutes les classes.

Je ne sais pas ce que je pourrais ajouter. Je n'entendais pas parler plus de dix minutes et je constate que j'ai dépassé ce temps d'une couple de minutes. Je dirai en terminant au premier ministre que tout projet de loi fédérale d'assurance-maladie comparable à la loi anglaise, que nous améliorerons, si possible, pour l'adapter aux conditions canadiennes, sera à l'avantage non seulement de la masse, non seulement des employés de l'industrie mais aussi des cultivateurs des régions éloignées, où j'ai remarqué trop souvent au cours de mes voyages des cas de grandes misères et l'impossibilité d'obtenir des soins médicaux. Le premier ministre, j'en suis convaincu, a à cœur de proposer le meilleur projet de loi possible. Qu'il y parvienne et mon ferme appui lui est acquis.

M. F. D. SHAW (Red-Deer): Je ne prendrai pas part au débat dans le but de retarder l'adoption de la résolution, mais je tiendrais à faire une couple de commentaires.

Il est manifeste que l'annonce du projet d'institution d'un comité composé de quarante et un membres auquel sera confiée l'étude de tous les aspects de la sécurité sociale a soulevé l'intérêt général au pays et beaucoup de commentaires dans les éditoriaux. A propos de ces derniers, je voudrais rappeler une déclaration que le premier ministre (M. Mackenzie King) a faite hier et que je relève à la page 944 du hansard d'hier. Voici ce qu'il a dit:

> La Charte de l'Atlantique, lors de sa proclamation, a rencontré l'approbation universelle dans notre pays. Je n'ai pas encore lu un journal au Canada qui n'a pas des louanges à adresser à propos de la Charte de l'Atlantique.

Plus loin il disait:

> Je constate qu'aujourd'hui certains ont tendance à amoindrir, pour le moins, l'idée de sécurité sociale, comme étant vague et trop générale et comme devant comporter des mises de fonds supérieures à celles que pourraient supporter n'importe quel pays.

Voici, à cet égard, le point que je tiens à établir: je reconnais avec le premier ministre que la déclaration connue sous le nom de Charte de l'Atlantique a reçu l'approbation

universelle. Mais si nous sommes d'accord sur les buts et objectifs de la Charte, cela ne signifie pas nécessairement que nous sommes tenus d'accepter toutes les mesures ou propositions visant à atteindre les objectifs énoncés dans le document et préconisées par tel ou tel gouvernement. Bien que nous soyons d'accord sur les objectifs, nous devons toujours nous réserver le droit de critiquer toute proposition préconisée par qui que ce soit et censée produire les résultats que nous en attendons. Ce qui m'étonne, c'est la rapidité avec laquelle les gens se font une opinion sur certaines questions sans qu'ils en aient fait une étude approfondie. Quand le rapport Beveridge a été rendu public, les journaux l'ont jugé immédiatement sans l'avoir lu, ni analysé. Je ne leur en fais pas plus de reproches que je n'en fais aux honorables membres de cette Chambre qui ont fait la même chose. Quelques instants après que les journaux et la radio eurent annoncé que M. Beveridge avait soumis son rapport au gouvernement britannique, des gens de toutes les parties du pays étaient prêts à combattre quiconque le critiquait, tandis que d'autres étaient prêts à s'attaquer à ceux qui l'approuvaient. N'en a-t-il pas été ainsi quand le rapport Sirois a été communiqué au peuple canadien? Je sais que des Chambres de commerce et des conseils municipaux ont alors tenu des réunions au cours desquelles ils ont approuvé à l'unanimité les recommandations du rapport Sirois, et cela, dans certains cas, sans qu'un seul de leurs membres en eût vu un exemplaire. Je sais pertinemment que, dans ma région, ces organismes ont fait venir d'Edmonton ou de Calgary un politicien libéral afin de se faire expliquer les recommandations contenues dans ce rapport. J'ai rencontré des membres de ces Chambres de commerce alors que je portais sous mon bras les trois volumes à couverture rouge de ce rapport, et je leur ai demandé, ainsi qu'à d'autres, s'ils avaient déjà vu ces volumes. Aucun d'eux ne pouvait les reconnaître par la couverture et bien peu savaient ce qu'étaient ces volumes quand je leur ai fait voir.

C'est un peu ce qui s'est passé lors du plébiscite. Des citoyens inspirés par certains politiciens se sont immédiatement formé une opinion, sans s'être renseigné à fond, sur la question de savoir s'ils appuieraient ou combattraient le plébiscite. Des politiciens les encourageaient dans cette voie. Je connais un politicien qui, rencontrant quelqu'un, lui disait: "Allez-vous donner un vote affirmatif à l'occasion du plébiscite ou bien allez-vous faire preuve de sentiments subversifs en donnant un vote négatif?" Je crois qu'il est temps que nous sachions si notre pays est vraiment une démocratie et si la liberté d'opinion existe réellement chez nous, compte tenu, bien entendu, des droits d'autrui et de la sécurité de l'Etat. Je désire savoir si j'ai le droit d'agir comme il me plaît, avec cette même réserve. Il se fait cependant dans notre pays, depuis le début de la guerre, une propagande néfaste par laquelle on engage les citoyens ordinaires à croire que quiconque n'approuve pas le Gouvernement a des sentiments subversifs. C'est là un état de choses fort dangereux, et il n'est que trop vrai qu'il existe. Ainsi, lors du dernier plébiscite, personne n'aurait osé s'arrêter à un carrefour pour conseiller aux passants de donner un vote négatif. Pourtant, tous les citoyens avaient parfaitement le droit d'agir de la sorte s'ils le jugeaient à propos.

Ce qui me porte à rappeler ces faits, c'est que j'estime que les membres de ce comité de la sécurité sociale ne devraient pas participer aux délibérations s'ils ont des idées préconçues quant aux mesures qui devraient être prises, ou s'ils ne fondent pas leurs conclusions sur une connaissance parfaite de la proposition à l'étude. Je le répète, le comité comprendra quarante et un membres, dont trente libéraux, sept conservateurs progressistes, deux membres de la fédération du commonwelth coopératif et deux membres de notre groupe. Cette répartition est sans doute basée sur l'importance numérique des groupes de cette Chambre, mais j'espère que nous ne constaterons pas dès le début des délibérations du comité que les trente libéraux qui auront une forte majorité des voix, se seront déjà fait une opinion sur ce que le comité devra faire. Je crois que cette question devrait autant que possible être tenue en dehors du domaine de la politique.

Ce comité a devant lui une tâche énorme. Si j'en juge d'après le mandat qui lui a été confié, son travail ne sera pas terminé dans une semaine, un mois, six mois ou même un an. Je crois que si nous mettons trop de précipitation afin d'en venir à une conclusion dans un délai donné, nous courrons le risque d'échouer dans notre tâche. Ayant été appelé à faire partie de ce comité, je dis que si cette résolution est adoptée, nous aurons à étudier les plans d'assurance sociale des diverses provinces et ceux d'autres pays. Il nous faudra étudier les méthodes les plus pratiques d'assurances sociales au Canada, y compris l'assurance-maladie, ainsi que les mesures à prendre pour les inclure dans un plan national; il nous faudra examiner la constitution et considérer les rajustements d'ordre financier qu'il sera nécessaire d'effectuer afin de mettre en pratique un plan national de sécurité sociale et d'autres mesures s'y rattachant. Je me demande combien d'entre nous comprennent le rôle que nous devrons jouer et j'emploi le mot "devrons" à dessein, car nous avons tous

une part de responsabilité à assumer à cet égard. A mon avis, l'une des questions les plus importantes que nous devrons considérer, est celle des rajustements d'ordre constitutionnel qu'il faudra peut-être effectuer si nous voulons mettre en pratique un projet quelconque.

Ce soir, j'ai écouté l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) parler en termes très flatteurs du régime d'instruction publique qui existe en Alberta; selon lui c'est le régime le plus parfait que nous ayons au Canada. Il a parlé de l'agrandissement de l'arrondissement scolaire, ce qui prouve, d'après lui, que nous devrons priver les petites localités de leurs droits. Qu'il soit bien compris que tout en avouant que nous avons le meilleur régime d'instruction publique au Canada, les arrondissements scolaires ont été agrandis pour la simple raison qu'en vertu du système financier actuel, les petites localités n'étaient plus en mesure de se tirer d'affaire. Personne en cette enceinte, que je sache, n'est mieux au courant de la situation que je le suis, car j'ai acquis une vaste expérience en ce qui concerne nos écoles rurales. Nous nous sommes rendu compte que pour réduire les frais généraux et fournir l'instruction que réclament les enfants de cette province, il a fallu, à cause du système financier actuel, agrandir nos arrondissements scolaires et réduire les frais administratifs afin d'utiliser à d'autres fins l'argent ainsi économisé. Mais l'honorable député de Rosetown-Biggar a oublié d'indiquer les autres raisons de l'excellence de notre régime scolaire. L'une d'elles consiste en ce que nous avons opéré des changements draconiens dans les cours d'études et dans nos méthodes d'enseigner. Mais ce qui est peut-être le plus important, c'est le fait que nous possédons l'un des meilleurs ministères d'instruction publique et le ministre de l'instruction publique le plus compétent du Canada. Voilà toute la vérité touchant la question soulevée par l'honorable député de Rosetown-Biggar.

Quant à la question à l'étude, il nous faut déterminer si nous souffrons de conditions qui échappent à notre contrôle ou si ces conditions sont de notre propre création. Il est impossible, à mon sens, d'aborder le problème sans en déterminer d'abord la cause exacte. Si les alternances de prospérité et de dépression que nous avons connues dans le passé sont inévitables, je conçois le rôle de certains projets d'assurance et, le cas échéant, leur mise en œuvre est la première chose qui s'impose. Par contre, si nous sommes nous-mêmes à l'origine des difficultés du passé, il nous faut alors nous attaquer directement aux causes. Comme le disait le rédacteur d'un journal, ce comité peut être l'architecte d'une réforme durable et bienfaisante ou l'auteur d'une faillite lamentable. J'ai cru que ces mots avaient une vaste signification lorsque je les ai lus, et je le crois encore. Espérons que des délibérations du comité sortiront des réformes permanentes et utiles, et rien de ce qui pourrait faire croire à un échec, sous quelque forme que ce soit.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, nous discutons actuellement une inconnue, et il est assez difficile de dire de quoi sera fait l'après-guerre. A l'heure actuelle, l'administration du pays est aux mains de quelques individus, ou d'un grand nombre d'individus, qui ne détiennent pas un mandat direct du peuple, mais qui se sont vus confier certaines fonctions par un comité du Parlement que l'on appelle généralement le gouvernement du pays. Le Gouvernement a délégué certains pouvoirs à ces personnes, et, par suite d'une telle situation, le Parlement ne s'acquitte pas de ses fonctions. Ce qu'il nous reste à faire maintenant, c'est de trouver les moyens de remédier à la situation que je viens de décrire.

J'espère que je me suis exprimé assez clairement. Je me demande comment un député ou un groupe de députés peuvent choisir le remède aux maux que nous réserve la période d'après-guerre. D'abord, personne ne sait quand elle arrivera, ou ce qu'elle nous apportera. Le Canada fera-t-il encore partie de l'Empire britannique? C'est bien possible, mais personne ne le sait. Le Canada sera-t-il membre des Etats-Unis d'Amérique? C'est possible; personne ne le sait. Le Canada sera-t-il pays indépendant? Personne ne le sait. Et il me semble qu'avant d'émettre une opinion sur l'avenir, il faut être mieux renseigné sur la situation actuelle.

Un ami à moi me disait ce soir que les députés font office de conseil économique. Nous nous efforçons d'être l'antidote du poison que distille la bureaucratie que nous avons présentement à Ottawa. Nous serons cet antidote. Réussirons-nous? C'est difficile à dire. Le remède aux conditions sociales ne devrait pas être artificiel. Il arrive parfois que le meilleur remède aux maux dont souffre la société est aussi simple que certains remèdes aux maladies de l'homme. C'est parfois le remède le plus simple qui est le plus efficace.

On nous a parlé de santé, d'embauchage et de chômage, durant la période d'après-guerre. Le problème est très grave. Quel sort attend tous nos jeunes gens qui se sont enrôlés dans l'armée et qui font si bien? Nous en sommes tous fiers. Parfois j'ai à me plaindre des officiers de parade, mais personne n'est plus fier que moi de l'armée canadienne. Si les soldats ont besoin de notre appui maintenant, ils auront encore besoin de notre con-

cours, et d'un concours intelligent, après les hostilités. Qui croit que tous ces braves soldats qui composent aujourd'hui les trois services de l'armée canadienne reviendront au Canada pour prendre le pic et la pelle? Qui croit que ces brillants étudiants qui ont interrompu leurs études pour entrer dans les services armés, comme volontaires ou comme recrues, ne voudront pas d'autre travail que le creusage du Saint-Laurent? Seront-ils disposés à émarger à l'assistance? Ces admirables jeunes gens qui ont survolé les continents et qui ont examiné l'univers à vol d'avion seront-ils disposés à renoncer à tous leurs rêves, qu'ils tiennent pour légitimes et que la jeunesse prise à un si haut degré? Seront-ils disposés à recommencer au bas de l'échelle comme simples travailleurs? Je respecte beaucoup le simple travailleur. J'estime que feu le Révérend Père Vaughan, ce grand jésuite anglais, avait raison de dire qu'il n'existe pas de travail honnête qui apporte la honte à qui l'accomplit. Mais d'un autre côté, ceux qui luttent pour libérer l'univers de certaines doctrines dénoncées par toutes les démocraties ont bien raison de songer à leur propre avenir. Personne n'a le droit de supposer un seul instant qu'un jeune homme qui entre dans l'armée court au suicide. J'ai déjà dit et je le répète, je suis fermement convaincu que c'est une grave erreur que de rappeler uniquement à ces jeunes gens prêts à tout pour sauver leur pays, l'idée de sacrifice.

Je suis fatigué d'entendre les propos qui se tiennent dans le pays. Ce qu'il faut porter à l'attention de nos jeunes gens c'est l'idée de la victoire contre l'ennemi. De plus, l'idée de la victoire présuppose l'idée de supériorité. C'est là un noble sentiment, un sentiment qui devrait se trouver dans le cœur de chaque citoyen bien-né de notre pays et digne des libertés dont il jouit. Laissons de côté cette idée d'inviter nos jeunes gens à entrer dans l'armée simplement avec l'idée de sacrifice. Fournissons-leur l'occasion de faire tout en leur pouvoir, non seulement pour nous mais pour leur avantage personnel.

Même si l'histoire de Dieppe se répète, je suis sûr que la grande majorité de nos jeunes gens, des hommes d'âge mûr ou des plus âgés qui se trouvent dans l'armée sur un théâtre quelconque de guerre, j'insiste sur ces mots, reviendront au pays. Ils savent ce qui s'est produit dans le passé et ils ne veulent pas du traitement accordé aux vétérans de la dernière guerre par le gouvernement Borden ou d'union. Ils ne seront pas satisfaits d'un tel traitement. Quelque temps avant la guerre un ancien chef de l'opposition qui appartenait au parti conservateur déclara publiquement qu'il craignait une révolution. La guerre n'était pas alors commencée. Songez au désappointement de ces jeunes gens bien doués si on n'a rien de convenable à leur offrir à leur retour.

Tout ceci ne prouve qu'une chose. Ceux qui se sont opposés au départ du meilleur de notre population ont eu la tâche dure et pénible, mais il n'en est pas moins vrai que plus la proportion que nous conservons de cet élite est élevée, moins le travail de restauration du Gouvernement sera difficile. Il y a des plantes qu'on ne peut arracher sans leur nuire; elles ne se transplantent pas. Il y a aussi des arbres qui ne portent plus de fruits une fois transplantés. Il en est qui supportent cette opération, mais d'autres ne s'en remettent jamais. Je rappellerai à la Chambre que lorsque nous luttions pour l'esprit et le nouveau texte du plan de service sélectif—j'entends par là que nous luttions pour l'esprit de la mesure avant d'en avoir le texte—nous croyions qu'il était essentiel de ne pas désorganiser certaines classes sociales indispensables au bien public. Si les cultivateurs ne font pas partie de cette catégorie, je ne vois pas de qui elle se compose.

Je me souviens qu'au début de la guerre, le premier ministre (M. Mackenzie King) m'a accordé son appui dans des cas que je lui ai soumis. Eprouvant quelque difficulté, j'écrivais à mon ami regretté, l'ancien ministre de la Justice. En réalité, j'ai communiqué à presque tous les ministres les choses que je soumets en ce moment à la Chambre. Notre effort de guerre est admirable et apprécié de tous, mais ce n'est pas suffisant. Il est facile de commencer à songer à l'avenir, mais lorsque nous luttions pour le cultivateur, c'est à cela que nous songions. Nous prévoyions les difficultés que nous éprouvons maintenant. Nous désirons la survivance du pays, non seulement pour la période qui suivra immédiatement la guerre, mais pour l'avenir tout entier. Nous désirons que nos citoyens jouissent de la prospérité qu'ils méritent. J'ai noté les chiffres que nous a fournis le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) sur différentes parties du Canada, y compris la province de Québec. Je n'ai pas tous ses chiffres à la main, mais il a dit, si je ne me trompe, qu'en 1940 la mortalité infantile dans la ville de Québec était de 130. J'ai ici l'Annuaire statistique du Canada de 1942 dans lequel, à la page 137, sous la rubrique "mortalité infantile" je trouve ceci:

> Le taux pour Québec continue à indiquer une amélioration, ayant baissé de 100 en 1937 à 83, 78 et 70, respectivement, pour les trois années subséquentes.

C'est une amélioration. Les unités sanitaires font exceptionnellement bien dans la

province de Québec et ma province natale se compare maintenant avec avantage avec toute autre partie du Canada quant à ce qui touche l'amélioration de l'hygiène et les conditions sanitaires en général.

Tant de choses ont été dites au cours de ce débat, monsieur l'Orateur, qu'il est difficile de les résumer toutes, mais il en est deux dont je désire faire mention. La première concerne cette idée de centralisation. J'y suis opposé. A mon humble avis, un des principes directeurs du libéralisme est celui de décentralisation et si mon grand-père, avec plusieurs réformateurs ontariens, a voté contre la Confédération alors qu'il était membre de l'assemblée législative, c'est précisément parce qu'il redoutait les dangers de centralisation sous un seul gouvernement. L'hygiène est une affaire purement locale et l'hommage rendu à l'Alberta par mon honorable ami le député de Rosetown-Biggar démontre que les provinces s'en tirent très bien. Je l'invite à visiter ma circonscription. Je serai très heureux de lui servir de guide pour lui montrer nos unités sanitaires afin qu'il puisse se rendre compte par lui-même des progrès que nous avons réalisés dans ce domaine.

Mais il existe différentes façons de travailler à l'amélioration de l'hygiène parmi nos concitoyens. L'une consiste à réduire le chômage dans notre pays. C'est à quoi songeait le député de Témiscouata quand il a fait une étude spéciale du chômage au Canada et le recensement du cheptel que possédaient les colons de sa région.

Mais ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Je sais fort bien qu'il y a d'autres choses, surtout des vêtements, fort utiles pour les pauvres et qui contribueront à la sauvegarde de leur santé. Mon honorable ami le ministre des Services nationaux de guerre (M. LaFlèche) doit se rappeler qu'avant la guerre, alors qu'il était sous-ministre de la Défense nationale, et le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) doit se rappeler aussi que je suis allé les voir tous deux pour leur demander de vieux vêtements militaires à l'usage des colons. J'en ai obtenu jusqu'à la fin de 1940, mais après qu'un comité de la Chambre eût étudié la question, il me fut impossible d'en obtenir davantage. Pourquoi? Quel usage fait-on de ces vêtements? Il faut s'occuper de la santé de nos gens, dès la naissance d'un enfant et même avant, parce qu'il faut avoir soin de la mère, ce qui se fait dans tous les pays civilisés. Quand un enfant vient au monde, c'est un être très délicat et qui a besoin de grands soins et de vêtements chauds.

Je n'oublie pas que certains de nos citoyens les plus éminents viennent de très pauvres familles. Dans mon comté il y avait de pauvres colons. Ils étaient établis sur une terre rocailleuse et étaient très pauvres. Je n'insisterai pas sur les scènes fort désagréables qui se produisirent, quand je mentionnai ces gens, alors que mon parti se trouvait dans l'opposition. Je n'en parlerai pas ce soir, parce que le débat se maintient à un niveau si élevé qu'il ne faut pas faire intervenir aucun esprit de parti. Mais permettez-moi de vous indiquer, monsieur l'Orateur, l'usage fait de ces vieux vêtements. Plusieurs de ces colons avaient été transplantés de la ville dans des régions rurales impropres à la colonisation et ils se trouvaient dans l'indigence, d'autant plus que leurs petits manquaient de vêtements chauds en hiver et, par conséquent, devaient rester à la maison, au grand détriment de leur santé. Quand j'ai pu leur donner ces longues capotes militaires, dont plusieurs étaient usées mais pouvaient encore retenir la chaleur, les mères les ont découpées et façonnées pour leurs jeunes enfants afin qu'ils puissent sortir en hiver, jouer au soleil et respirer l'air pur. Puis un comité de la Chambre a siégé sans avoir connaissance de ces faits et nous avons été ensuite dans l'impossibilité d'obtenir de ces vieux vêtements pour les enfants des colons. Je me suis mis en communication avec le fonctionnaire chargé de cette question au ministère des Finances. Notez, monsieur l'Orateur, que c'était un excellent homme; il me dit qu'il le ferait volontiers, mais que l'autorité dont il avait été investi à cet égard lui avait été soustraite et qu'il ne pouvait rien faire en la matière. Quand je me suis adressé au ministère de la Défense nationale pour demander quelques-uns de ces vieux vêtements pour les enfants pauvres de mon comté on m'a répondu: "Nous ne pouvons pas le faire, le comité de la Chambre l'a défendu."

Nous ne devrions pas attendre que ces petits enfants soient tous morts ou aient souffert du froid pour décider d'en prendre soin. Aucun plan de sécurité ou d'assurance sociale ne saurait ressusciter les morts ou profiter aux citoyens qui auront contracté une maladie grave comme la tuberculose ou toute autre affection propre à hâter leur mort. Nous nous plaignons de ce qu'un si grand nombre de jeunes gens soient inaptes au service militaire. C'est ce qu'a fait le ministre des Services nationaux de guerre dans un excellent discours qu'il a prononcé à ce sujet à London, Ontario, et auquel les journaux ont fait beaucoup de publicité. Nous nous plaignons de cela et certains se figurent que nous pourrons apporter remède avec du papier et des polices d'assurance. Nous ne pouvons attendre que le comité ait terminé ses délibérations; il faut

agir dès maintenant. Ces jeunes gens n'ont pas, comme les enfants des membres de la Chambre des communes, l'avantage d'être bien nourris, bien vêtus, et le reste; ils ont besoin d'une aide immédiate. Il n'est pas agréable, il est humiliant d'aller mendier des vêtements; si certaines gens le font c'est que les Canadiens manquent à leur suprême devoir, qui est d'aider leurs semblables.

Le premier ministre et quelques-uns de ses collègues m'écoutent en ce moment. Je les en remercie, comme je remercie les autres honorables députés qui m'écoutent, mais je veux leur dire qu'il est une chose plus importante que tout plan élaboré par un docteur en science économique ou politique de l'université Queen's, de l'université de Toronto, ou d'ailleurs. Ce qui importe aujourd'hui c'est de se rendre compte des conditions actuelles, de reconnaître les besoins immédiats de la nation et d'appliquer le remède. Nous ne pouvons temporiser pendant que ces gens souffrent de l'indifférence de tous à leur égard. Nous devons ouvrir les yeux et voir ce qui se passe.

J'espère que la guerre actuelle sera la dernière non seulement pour nous mais pour les générations qui nous suivront. Nous ne connaissons pas l'avenir, mais, que nous ayons la guerre ou la paix, il est essentiel que notre population jouisse toujours de la meilleure santé possible. Je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas un meilleur usage des vieux vêtements qu'on vend aux Juifs en les donnant aux mères de famille pour leur permettre d'habiller leurs petits enfants qui pourraient ainsi sortir en hiver et respirer l'air pur. On devrait faire cette distribution indistinctement aux nécessiteux Juifs et Gentils. Il ne devrait pas y avoir de distinction entre Juifs et Gentils dans une telle distribution. Il faut venir en aide à tous les Canadiens indigents, voilà tout. Pour ma part, je serais prêt à payer les frais de transport et je sais que tous les honorables députés seraient disposés à en faire autant.

Ce n'est pas de la propagande que je fais ici. Il s'agit d'aider nos gens en leur donnant les vêtements mis au rancart. Voilà le meilleur genre de récupération possible; c'est mieux que tout plan de réorganisation sociale dans notre pays. Je disais un jour à un ancien président du comité plénier qui parlait de patriotisme: "Quand tous les Canadiens seront morts, à qui prêcherez-vous le patriotisme? C'est maintenant le moment d'y songer." Je n'ai guère foi dans les plans élaborés pour l'avenir et d'où est absent le souci d'assurer la sécurité présente de notre population.

(Sur la motion de M. Hlynka, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(A onze heures la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

[M. Pouliot.]

Vendredi 5 mars 1943

La séance est ouverte à trois heures.

COMPTES PUBLICS

DEMANDE DE RENVOI DU RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL AU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire demander au premier ministre s'il voudra bien d'ici peu proposer le renvoi du rapport de l'auditeur général au comité des comptes publics. Ce comité ne s'est pas réuni depuis le début de la guerre, et même si la Chambre entière doit jusqu'à un certain point partager la responsabilité de cet état de choses, le premier ministre et tous les honorables députés conviendront sans doute qu'en raison des dépenses formidables engagées pour le compte de l'Etat, le pays aimera, dans l'intérêt public, à ce que les sommes en question fassent l'objet de l'examen le plus minutieux. A mon avis, le renvoi du rapport de l'auditeur général au comité des comptes publics devrait se faire annuellement et automatiquement de la même manière que l'on renvoie chaque année au comité des chemins de fer le rapport et le bilan annuels des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai l'impression que le rapport de l'auditeur général est renvoyé chaque année au comité des comptes publics. Il n'a jamais été présenté de motion à cet effet, mais je verrai à ce que le rapport soit renvoyé au comité en question.

CONTRÔLE DES ÉCONOMIES DE BUREAU

ALLUSION À DES RAPPORTS DE JOURNAUX SUR UNE DÉCLARATION DU COLONEL JOHN THOMPSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire appeler l'attention du premier ministre sur un article paru hier soir dans le *Journal* d'Ottawa. D'après cet article, le colonel John Thompson, directeur du contrôle des économies de bureau de l'administration, aurait déclaré qu'il lui est de plus en plus difficile de prévenir les folles dépenses et les extravagances et qu'on a recours aux subterfuges, aux faux-fuyants et même à la tricherie afin d'entraver son travail. J'aimerais que le colonel Thompson soit convoqué comme témoin lorsque le comité des comptes publics se réunira.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Les paroles que vient de citer mon honorable ami donnent l'impression qu'il cherche à fournir des renseignements

plutôt qu'à en obtenir. Quoi qu'il en soit, je laisse la réponse à mon collègue le ministre des Services nationaux de guerre.

L'hon. L.-R. LaFLÈCHE (ministre des Services nationaux de guerre): Je n'ai pris connaissance de cet article que tard hier après-midi et j'ai immédiatement institué une enquête. En ce faisant, j'ai songé qu'il ne serait pas juste de prendre pour avéré tout ce qui était dit dans l'article. Le directeur des économies m'a déjà fait savoir qu'il ne donne pas de communiqués aux journaux. J'ai aussi songé que les fonctionnaires en général croiraient avoir été censurés sans avoir eu l'avantage de donner leur version de l'affaire aux autorités compétentes, ou aux ministres des divers départements en question.

J'ai cru en outre que le meilleur, sinon l'unique moyen d'effectuer des économies consiste à expliquer les méthodes nouvelles ou moins coûteuses d'administration et à s'efforcer d'obtenir une coopération qui, à mon avis, est toujours accordée lorsqu'un appel raisonnable est fait au moment opportun aux gens loyaux et patriotes que sont les fonctionnaires canadiens.

Il m'est également venu à l'esprit que le Gouvernement lui-même, dans son désir de réaliser des économies, avait pris l'initiative de nommer le directeur en question. Je me suis rappelé que je m'étais engagé à donner mon appui au directeur en vue de l'aider à s'acquitter avec succès d'une tâche qui est en réalité très difficile, étant donné la grande variété de questions et de problèmes qui doivent être et qui sont effectivement portés à son attention. Je me suis dit en outre que si quelqu'un recourait à des faux-fuyants à des subterfuges ou à des supercheries, le ministre des Services nationaux de guerre serait le premier à en entendre parler. De plus, je me rends compte que les départements de guerre ne sauraient s'acquitter de leur tâche difficile sans posséder les outils nécessaires. Les méthodes administratives modernes exigent que l'on soit bien renseigné et que l'on possède des accessoires de bureau, des plans, et des moyens permettant de communiquer, rapidement parfois, avec un grand nombre de personnes intéressées.

J'estime que notre premier objectif doit être de faciliter la bonne et rapide exécution du travail à un coût minimum. Je crois pouvoir ajouter que le directeur des économies sait fort bien que s'il lui faut un personnel plus nombreux il n'a qu'à me le dire et je soumettrai immédiatement la question à la Commission du service civil.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake Centre): J'aimerais interroger le ministre des Services nationaux de guerre (M. LaFlèche) au sujet de la déclaration qu'a faite le régisseur des économies du gouvernement, le colonel Thompson. J'en donne lecture afin de demander au ministre si cette allégation plutôt renversante correspond à la réalité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre a déjà disposé de cette question.

M. DIEFENBAKER: Si je la soulève, c'est qu'on n'en a pas disposé. C'est de l'institution du comité des comptes publics que le ministre a parlé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais non!

M. DIEFENBAKER: Voici le texte:

> Il allègue qu'on a dépensé des milliers de dollars pour l'achat de fournitures, de meubles et d'accessoires de bureau sans qu'on ait jamais soumis les commandes à son approbation.

J'estime que la Chambre et le pays ont le droit de réclamer du ministre qu'il déclare si ces allégations sont fondées et, en second lieu, si le colonel Thompson a jamais adressé au ministre une protestation, soit verbale soit écrite, contre la pratique de faire des dépenses inapprouvées ou inautorisées.

L'hon. L. R. LaFLÈCHE (ministre des Services nationaux de guerre): Monsieur l'Orateur, peut-être l'honorable député était-il absent de la Chambre quand j'ai fait ma déclaration.

M. DIEFENBAKER: Allons donc!

L'hon. M. LaFLÈCHE: Je ferai remarquer que j'ai déjà répondu à la première question.

Des VOIX: Non.

L'hon. M. LaFLÈCHE: Je le pense.

L'hon. M. HANSON: Non, vous avez parlé de tout et de rien.

L'hon. M. LaFLÈCHE: La réponse à la deuxième question est: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: En d'autres termes, il a épuisé le sujet.

MARINE ROYALE CANADIENNE

DÉCLARATION FAITE À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC AU SUJET DE NAVIRES COULÉS DANS LE FLEUVE SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre suppléant du Service naval. Je lui ai déjà fait tenir un communiqué résumant un débat qui a eu lieu hier à la législature de Québec, débat auquel le premier ministre de cette province et d'autres

députés ont pris une part active. Le ministre est-il en mesure de faire une déclaration au sujet des points soulevés?

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai parcouru la déclaration que mon honorable ami a bien voulu m'envoyer. Il semble que ce sont les paroles prononcées par mon collègue le ministre du Service naval (M. Macdonald) à Québec qui ont donné lieu au débat en cause. Au cours du débat, l'honorable M. Gagnon a fait allusion à la déclaration du ministre; c'est pourquoi, j'ai cru qu'il serait préférable que mon collègue réponde lui-même à cette question, étant donné qu'il sera ici lundi.

En attendant, toutefois, je tiens à dire, pour éviter tout malentendu, qu'on m'informe que la déclaration de l'honorable M. Gagnon n'est pas conforme à la vérité.

M. GRAYDON: Cette remarque s'applique-t-elle aussi au premier ministre de la province?

L'hon. M. RALSTON: J'ai parlé de M. Gagnon.

M. GRAYDON: La remarque du ministre s'applique-t-elle également au premier ministre provincial?

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas parlé de lui.

L'hon. M. ROWE: Il a fait la même déclaration.

M. GRAYDON: Il a fait une autre déclaration.

L'hon. M. RALSTON: Je m'occupe de la déclaration de M. Gagnon.

HYGIÈNE

SUBVENTION FÉDÉRALE ANNUELLE À LA VILLE DE HALIFAX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). Les journaux d'aujourd'hui ont-ils raison de dire que, d'après lui, la somme accordée par décret ministériel pour améliorer les conditions hygiéniques à Halifax s'élève à $30,000? Ce montant relativement restreint est-il la somme rondelette dont il nous a parlé hier soir?

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): La somme accordée pour les fins spécifiées est de $30,000 pour chaque année de la guerre et l'année qui suivra la fin des hostilités. Cependant, afin d'aider à la construction d'un hôpital de tuberculeux, nous verserons $45,000 la première année et $15,000 seulement l'année suivante.

ROUTE DE L'ALASKA

DÉPÊCHE AU SUJET D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SECONDE ROUTE DE PRINCE-GEORGE À WHITE-HORSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre (M. Mackenzie King). Selon une dépêche publiée aujourd'hui et datée de Washington, le secrétaire de l'Intérieur, M. Ickes, aurait écrit au président du comité des routes, à la Chambre des représentants, une lettre dans laquelle il recommande l'adoption d'un bill autorisant la construction d'une route de l'Alaska, au coût de 25 millions de dollars. Apparemment, il s'agit d'une nouvelle route de l'Alaska, qui partirait de Prince-George pour rejoindre la route actuelle à White-Horse, dans le territoire du Yukon. Le premier ministre pourrait-il faire une déclaration à ce sujet?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a prévenu de sa question. On m'informe que le bill auquel fait allusion la dépêche a été présenté à la dernière session du Congrès et qu'il a été soumis de nouveau au cours de la présente session, en janvier 1943. Dans les deux cas, ce sont les représentants intéressés qui ont présenté le projet de loi, et rien n'indique que celui-ci ait été considéré comme une mesure du gouvernement. Le bill a été, dans l'un et l'autre cas, renvoyé aux comités compétents du Congrès.

Le Gouvernement canadien n'a rien reçu de nature à faire croire que le Gouvernement des Etats-Unis est désireux de voir construire cette année la route projetée. Je ne puis pas, naturellement, me prononcer sur la politique suivie par les Etats-Unis dans des questions de ce genre, mais je présume qu'elle est la même que celle qu'a adoptée le Gouvernement canadien. Notre politique est de construire les routes nécessaires à la poursuite efficace de la guerre, mais de ne pas affecter un seul homme ou une seule machine à la construction de routes qui ne sont pas nécessaires à cette fin.

Nous n'avons reçu aucune indication, soit par l'intermédiaire du comité de défense soit par voie diplomatique, que le Gouvernement des Etats-Unis considère la construction d'une route de Prince-George à White-Horse nécessaire à la poursuite efficace de la guerre.

MONNAIE INTERNATIONALE

PARTICIPATION CANADIENNE AUX CONFÉRENCES DE LONDRES SUR LES PROBLÈMES DE LA FINANCE.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. JACKMAN (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'aurais un renseignement à demander au premier minsitre (M. Mackenzie King). Il s'agit d'une dépêche de la Presse canadienne, à la date du 3 mars, ainsi conçue:

D'importantes conférences ont actuellement lieu à Londres sur le problème de la monnaie et autres problèmes financiers "d'intérêt général" que posera l'après-guerre, portait aujourd'hui une déclaration émanant de la trésorerie. La déclaration ajoute qu'une conférence "vient d'avoir lieu". Y ont pris part les ministres des finances des pays alliés avec quartier général à Londres, et les représentants des Etats-Unis, de la Russie, de la Chine, des Dominions et de la France combattante.

Voici ma question: Le Canada y était-il représenté, et, dans l'affirmative, quels étaient nos représentants?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Il y a quelques jours l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) m'a posé une question sur un rapport à peu près semblable, et je lui ai fait la réponse suivante:

A titre de renseignement, je puis dire qu'il n'y a pas eu d'échange de correspondance à ce sujet. De temps à autre, certains hauts fonctionnaires canadiens ont discuté avec des spécialistes britanniques et américains des questions économiques et financières d'après-guerre et je ne doute pas que ces discussions se poursuivront. Le gouvernement canadien n'a pris aucun engagement et ne prévoit pas qu'il doive en prendre dans un avenir rapproché.

Je remarque que dans sa communication l'honorable député a employé le mot "conférence". On n'attache pas à ces termes, je crois, le sens qu'ils possèdent dans l'esprit des autres. Des délibérations ont eu lieu mais, à mon avis, ce n'était pas ce qu'on pourrait appeler une conférence officielle.

Le haut commissaire à Londres a pris part à des échanges de vues non officielles sur ces questions avec les représentants des autres pays. Quelques hauts fonctionnaires canadiens sont allés au Royaume-Uni et ont discuté officieusement certaines questions financières. Aucune conférence officielle cependant n'a eu lieu, et je n'ai pris connaissance d'aucune communication officielle à l'effet qu'on ait tenu une conférence là-dessus.

Tous les problèmes se rapportant à la guerre et aux conditions d'après-guerre sont l'objet de continuels échanges de vues, l'honorable député et la Chambre en conviendront, entre les hauts fonctionnaires des divers gouvernements des Nations Unies. Ce sont des pourparlers officieux et de sondage qu'on ne doit pas considérer comme engageant en aucune façon les gouvernements intéressés.

SÉCURITÉ SOCIALE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER UN PLAN NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 4 mars, sur la motion du très honorable M. Mackenzie King visant l'institution d'un comité spécial chargé d'étudier un plan national d'assurances sociales.

M. ANTHONY HLYNKA (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que la population canadienne verra d'un bon œil la décision du Gouvernement, longtemps attendue, de charger un comité parlementaire d'étudier le problème de la sécurité sociale. A mon sens, il faudrait donner à cet organisme le nom de comité parlementaire de recherches sur la sécurité sociale, car ses fonctions consisteront surtout à établir une documentation. Il convient de féliciter le Gouvernement d'avoir reconnu la nécessité de cette excellente mesure. J'espère cependant que cette montagne de projets n'enfantera pas seulement une souris. J'attendrai donc que les résultats commencent à se faire sentir pour offrir de plus amples compliments et félicitations.

Si j'ai bien compris, ce comité est chargé d'explorer tous les domaines afin d'être en mesure de formuler des plans qui permettront de placer notre population à l'abri du besoin. Ce point me paraît le plus obscur de tout le programme énoncé par le président des Etats-Unis, vu surtout que le besoin peut exister au sein même de l'abondance. A mon sens, c'est une chose vraiment incompréhensible. En un monde où la science fait, dans tous les domaines, des progrès si rapides que la population de l'univers peut à peine se tenir au courant des nouvelles inventions et de leurs avantages n'est-il pas étrange que la science du gouvernement se laisse distancer par toutes les autres? Il faut que la population elle-même se rende compte qu'elle doit remplir son rôle pour assurer le bon fonctionnement de la démocratie. Elle doit comprendre que si elle ne force pas,—j'emploie à dessein le mot "forcer",—les gouvernements provinciaux ou le gouvernement fédéral à réaliser les choses qu'elle attend, elle sera la première à blâmer à cet égard.

Je ne vois pas pourquoi nos gens doivent exister,—ils existent, ils ne vivent pas, menant une vie que les habitants de ce riche pays ne devraient pas avoir à mener,—depuis nombre d'années sous le signe de la pauvreté. Aucune raison matérielle ne justifie l'existence d'un pareil état de choses dans un pays comme le

Canada. Notre groupe a pour devise: il faut rendre financièrement possible ce qui est matériellement possible, et c'est une devise précieuse à suivre. Nous remarquons que le Gouvernement se préoccupe fort de divers plafonds de prix établis pendant la guerre, à juste titre, car plusieurs de ces plafonds sont essentiels. Mais lorsque nous discutons la constitution d'un comité chargé d'étudier la restauration d'après-guerre, voyons à ce que l'un des vœux que présentera cet organisme consiste à assurer un minimum d'existence pour la protection des générations qui grandissent, afin qu'elles ne tombent pas dans la pauvreté, la dégradation et les autres maux qu'aucun être humain ne devrait avoir à subir.

Etablissons un inébranlable niveau minimum d'existence avec des moyens de progresser qui aideront nos gens à atteindre le mode de vie où ils devraient parvenir pour vivre en êtres humains. Etablissons un minimum de conditions d'existence qui permette aux plus pauvres et aux plus humbles de vivre dignement, le champ laissé à leur initiative et à leur progrès étant illimité. Il y a cinq principales choses nécessaires qu'il faut garantir à notre population en temps de paix, si nous voulons que notre pays tienne son rang. Toute mesure de sécurité sociale que le comité recommandera après avoir étudié tout ce domaine devra d'abord comporter une disposition par laquelle personne au Canada ne devra souffrir de la faim, car nous avons chez nous une surabondance de denrées alimentaires.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Pas à présent.

M. HLYNKA: Même maintenant nous avons plus de denrées alimentaires que nous n'en avons besoin et plus que tout autre pays au monde. Je le répète, nous devons voir d'abord à ce que nul ne souffre de la faim au Canada et le problème qu'il nous faut résoudre c'est celui de la distribution de ces denrées.

La deuxième question est celle du vêtement. Il n'y a pas de raison pour que nos gens soient vêtus comme des gueux et souffrent du froid quand nos magasins regorgent de vêtements de toutes sortes. Il n'y a pas de raison pour que nos gens ne portent pas les vêtements qui conviennent à quiconque a conscience de sa dignité.

La troisième question est celle du gîte. Je tiens à citer ici un passage d'un article paru le 5 mai 1942 dans le *Journal* d'Ottawa et je signale en passant que ce que je vais lire est arrivé à Ottawa même. Voici ce que le *Journal* dit:

> Onze autres enfants sans gîte ont été recueillis tard lundi par la Société de l'Aide à l'Enfance, au moment où des huissiers, exécutant des ordres différés d'expulsion, ont dépossédé de leur logis d'autres familles pauvres.
>
> En ce qui concerne une famille, la situation était désespérée. Les huissiers se présentèrent, pour exécuter l'ordre d'expulsion à un logis délabré où, paraît-il, le père d'une famille de cinq enfants avait barricadé la porte. Il se tenait en arrière, armé d'une hache et prêt à s'en servir. Les huissiers se retirèrent, emportant leur ordre d'expulsion qui, à en croire une société de bienfaisance, avait été émis pour que le bâtiment puisse être démoli.
>
> Il y avait à l'intérieur les cinq enfants et la femme qui attendait la naissance d'un sixième. La femme fut transportée à l'hôpital et des voisins hébergèrent les cinq gosses.
>
> Les dirigeants de la société de bienfaisance affirmèrent que les chefs des familles dépossédées étaient soit des soldats en service actif, soit des anciens combattants, soit des hommes occupant des emplois très faiblement rémunérés.

Ce sont des conditions analogues qui ont existé et qui existent encore dans certaines régions de notre pays. Aucune raison d'ordre physique ne peut justifier le fait que la population du Canada ait été forcée de vivre dans des conditions de logement telles que celles qui existent depuis au moins vingt ans. Pendant que nous étions en paix, nous possédions du moins toutes les matières premières dont nous avions besoin pour loger convenablement notre population. Nous avions toute la brique, tout le bois, toute la main-d'œuvre qu'il fallait, et pourtant certains habitants d'un pays tel que le Canada étaient forcés de vivre dans des huttes d'une pièce unique. Voilà qui n'est certes pas à la gloire des gouvernements qui se sont succédé durant cette période.

Je veux maintenant traiter de la quatrième réforme que doit compter un régime parfait de sécurité sociale, c'est-à-dire les soins médicaux. Nous savons tous que, durant au moins dix ans, un grand nombre de médecins canadiens ont dû recourir à l'assistance de l'Etat pour subsister tandis que nos gens mouraient faute de pouvoir se procurer les remèdes capables de les soulager dans toutes sortes de maladies attribuables à leur mode inférieur d'existence. Aucune raison d'ordre physique ne devrait empêcher notre population d'avoir tous les soins médicaux dont elle a besoin.

La cinquième et dernière réforme est celle de l'instruction. Aucun honorable député n'a, que je sache, inclus l'instruction parmi les réformes visant à la sécurité sociale, mais je voudrais certainement l'y voir. Il n'existe aucune raison de ne pas donner à chaque citoyen toute l'instruction qu'il nous est possible de lui donner. Et je suis d'avis que cette instruction devrait être absolument gratuite. Nous devrions fournir à tout garçon ou fille qui désire aller à l'université l'avantage de le faire. Nous devons instruire notre population de façon à lui permettre de

jouir de la vie comme elle y a droit et, chacun selon ses aptitutes, de suivre des cours de formation. Nous devons donc faire en sorte que tous les Canadiens puissent recevoir une instruction suffisante. Je me permets de rappeler en passant que j'ai vu l'an dernier dans des journaux des dessins destinés à louer le Canada de ce qu'enfin il assurait l'instruction à sa population adulte, et cela gratuitement, il va sans dire. Quand j'ai vu ces dessins dans les journaux, je me suis dit qu'il est honteux d'essayer de prétendre que nous sommes biens progressistes en donnant à nos adultes une instruction que nous aurions dû leur donner quand ils étaient jeunes. C'est avant l'âge de vingt ans qu'ils auraient dû recevoir leur instruction, et c'est à ce moment là que la nation a failli à son devoir. Et voici que nous essayons de réparer notre erreur. Nous ne devrions certainement pas nous en vanter. Nous nous enorgueillissons de donner à des adultes de quarante ou cinquante ans une instruction qu'ils auraient dû recevoir longtemps auparavant. J'espère que le comité s'occupera sérieusement de la question de l'instruction.

Je vais maintenant parler de la question des pensions de vieillesse. Je me propose d'examiner cette question lorsque nous serons saisis des crédits de pensions de vieillesse. Même si je me propose de consacrer quelques instants seulement à l'analyse de ce problème, j'ai l'impression qu'on ne saurait trop faire pour le signaler à l'attention du comité qui doit être institué.

Voici cent jeunes Canadiens de vingt-cinq ans, robustes, bien portants et pleins d'espoir. Quarante ans plus tard, trente-six sont morts, un—un seul—est à l'aise, quatre vivent bien, cinq exercent un emploi rétribué, et cinquante-quatre sont entièrement à la charge de parents ou d'amis. Autrement dit, la statistique que j'ai pu me procurer démontre que, sur cent personnes au pays, plus de cinquante auront le destin peu enviable d'être réduites à la mendicité. Cela fait comprendre le sort de plusieurs de nos jeunes gens. Je me permettrai de lire un éditorial paru dans l'*Edmonton Bulletin* du 12 mars 1942. Le *Bulletin,* quotidien d'Alberta, est l'un des journaux les plus progressistes, sinon le plus progressiste des journaux de l'Alberta, et il n'a jamais perdu une occasion de défendre la cause de nos vieillards. Voici quelques phrases empruntées à l'éditorial en cause:

Le Canada a négligé la question qui réclame entre toutes l'attention la plus bienveillante. Les Canadiens retardent sur tous les autres membres du commonwealth des nations britanniques aussi bien que sur les Etats-Unis en ce qui concerne la sécurité et la justice sociales qu'il convient d'assurer à nos pionniers âgés, vénérables et réduits à la misère.

L'article continue:

A cette session parlementaire...

Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, que ces lignes furent écrites au début de la dernière session.

. . . nous devrons ajouter à l'assurance-chômage déjà en vigueur, d'autres mesures telles que l'assurance-maladie et une allocation de retraite suffisante qui procureront une somme mensuelle d'au moins trente dollars à nos vieillards de soixante ans, sans les soumettre à la cruauté et à l'injustice des règlements actuels.

Le dernier alinéa rapporte ce qui suit:

La question d'argent ne se pose pas, car les nécessités de la guerre ont heureusement mis un terme aux méthodes surannées de la finance orthodoxe.

Je suis d'avis que nous devrions verser une pension à tout sexagénaire privé des ressources propres à assurer un niveau de vie convenable. Je soutiens en outre qu'on devrait accorder une pension à nos femmes, aux mères du pays, dès qu'elles atteignent l'âge de 55 ans. Et si je me montre partial pour elles, c'est que je considère qu'une femme qui atteint cet âge et qui a élevé une famille mérite d'être indemnisée par l'Etat. Elle mérite elle aussi de participer au patrimoine dont une partie doit échoir à chaque citoyen. A moins de veiller au bien-être des mères, nous verrons se reproduire les conditions dont il a été question hier soir en cette enceinte lorsqu'on a mentionné que de 1932 à 1935, trente mille mères sont mortes en donnant naissance à un enfant et soixante-dix mille enfants sont morts avant d'atteindre l'âge d'un an. Durant la dernière guerre, le Canada a perdu soixante mille hommes en quatre ans et, de 1932 à 1935 cent trois mille mères et nourrissons ont perdu la vie. Voilà de quoi nous faire réfléchir et nous émouvoir.

On me permettra de lire un passage d'une lettre qui parut dans l'*Edmonton Bulletin,* encore du 12 janvier 1942. Elle est due à la plume d'un homme d'un certain âge qui exprime ses sentiments sur cette question:

J'ai soixante-deux ans et je suis empêché par mon âge et mon défaut de santé de trouver un emploi. Il me faudrait attendre encore huit ans, mais quand j'attendrai l'âge de soixante-dix ans, je n'aurai plus besoin de pension de vieillesse. Souvent il m'arrive de me demander où trouver mon repas suivant et pour moi autant vaudrait signer mon arrêt de mort qu'aller demander du secours.

Il ajoute:

Combien d'entre nous atteignent l'âge de soixante-dix ans et jouissent de leurs pensions de vieillesse?...

Si elle était accordée à partir de soixante ans, nous pourrions en jouir un peu.

Je suis venu ici en 1900. J'ai travaillé au développement du pays avant qu'Edmonton devienne une ville de quelque importance. Aujourd'hui, cependant, on y trouve difficilement sa vie.

Cet homme n'est âgé que de soixante-deux ans, mais il estime qu'avant de jouir de sa pension il aura quitté ce monde. C'est évidemment la perspective qui s'offre à la majorité de nos vieillards. Imaginez, attendre l'âge de soixante-dix ans,—je dis bien soixante-dix ans,—avant de pouvoir obtenir ce qui leur revient! Nos règlements concernant les pensions de vieillesse ne s'inspirent pas de la bonté, mais de la cruauté. Pourquoi ne rendrions-nous pas bénéficiaires de cette pension ceux qu'une incapacité physique empêche de travailler?

Ici même à Ottawa, un jour que je descendais du train, j'ai vu près du Château Laurier un vieillard jouant du violon par un froid d'environ 10 degrés sous zéro. Il n'aurait pu tirer quelque mélodie de son instrument même si on lui avait offert $1,000; il était trop vieux. Ses mains étaient froides, il avait une vieille casquette, probablement un article de rebut qu'il avait ramassé dans une poubelle. Le pauvre homme devait jouer du violon pour ramasser des sous. Je fais appel à la Chambre, cet après-midi, et à tous les honorables députés, pour qu'on tire ces gens de la rue et qu'on leur accorde une pension. Qu'on leur fasse subir un examen médical et si on constate leur complète invalidité, qu'on leur accorde une pension, qu'ils aient 30, 40 ou 50 ans. Et permettez-moi d'ajouter que, dans presque toutes les villes canadiennes, on voit des culs-de-jatte mendier sur le trottoir à une température de 40 sous zéro. On devrait retirer des rues ces gens qu'on autorise à mendier et leur donner les soins, la nourriture et les vêtements qu'il faut, et peut-être quelques-uns d'entre eux pourraient-ils faire quelque chose pour leur pays. J'attire l'attention sur ce problème. J'ai honte quand je vois des culs-de-jatte assis sur le trottoir par une température de 40 sous zéro. Cet état de choses ne devrait pas exister au Canada. Cet homme ne devrait pas jouer du violon à une température de 10 sous zéro pour mendier. Ne soyons pas une nation de mendiants, efforçons-nous de résoudre certains de ces problèmes. Cela me rappelle un incident qui s'est produit, alors qu'un cul-de-jatte était assis devant la façade d'un grand magasin à rayons à Edmonton, tendant aux passants deux chapeaux. Un passant lui dit: pourquoi tendre deux chapeaux au lieu d'un? Le pauvre diable était honteux et piteux, il avait pensé qu'il recevrait davantage en tendant les deux mains. Il répondit: les affaires sont si bonnes, que j'ai une succursale.

Mais attaquons-nous comme il convient à ces problèmes et résolvons-les. Il n'y a pas de raison pour ne pas prendre soin de nos vieillards, les pionniers d'autrefois. Je connais des vingtaines de gens qui vinrent s'établir dans l'Ouest, ont défriché des terres rocailleuses, les ont cultivées et les ont presque transformées en jardins. Que leur reste-t-il aujourd'hui? Les sociétés hypothécaires les poursuivent en forclusion et les font expulser. S'ils font une demande de pension de vieillesse, certains de ces commis qui ne savent pas ce qu'est la vie, donneront des ordres à ces vieux pionniers, à ces gens qu'ils devraient traiter poliment, à qui nous devrions donner quelque chose en leur disant: Vous l'avez mérité; c'est la part qui vous revient de notre héritage. Et on leur refuse la pension de vieillesse si l'on constate qu'ils possèdent un dollar, qu'ils ont quelqu'un pour prendre soin d'eux ou qu'ils peuvent peut-être dormir au sous-sol.

Pendant que j'en suis sur ce sujet, qu'il me soit permis de faire un appel au comité qui sera institué, ainsi qu'au Gouvernement et surtout au premier ministre. Il y a une chose que l'on ignore depuis des années et je crois que peu nombreux sont les honorables députés qui la voient du même œil que moi. Nous avons dans l'Ouest plusieurs de ces pionniers qui se sont établis par groupements. Cette situation n'existe pas dans les villes, mais ces pionniers venus d'Ukraine, de Pologne ou peut-être d'Allemagne se sont établis par groupements. Ils n'ont pas eu la chance d'apprendre l'anglais. Quand ces gens demandent leur naturalisation on la leur refuse parce qu'ils ne savent pas l'anglais. Ils n'en sont pas responsables. Nous devons reconnaître qu'ils n'ont pas eu l'occasion de l'apprendre. S'ils ont vécu dans notre pays pendant dix, quinze ou vingt ans et si leurs fils et leurs filles sont nés au Canada, certes la mère qui a peut-être un fils en service dans l'armée devrait pouvoir demander une pension. J'ai actuellement dans mon bureau des vingtaines de lettres que des mères m'ont envoyées à cet égard. Elles me supplient de faire quelque chose pour elles. Une vieille mère est âgée d'environ soixante-quinze ans; elle a un fils marié dont une partie de la solde est déléguée à sa femme et à ses enfants, de sorte qu'il est dans l'impossibilité de venir en aide à sa mère. La mère est obligée de recourir à l'assistance publique et la municipalité lui verse $5 par mois. Où va-t-on avec $5 par mois? Cette femme ne peut pas réclamer la pension de vieillesse parce qu'elle n'est pas citoyenne du Canada, bien qu'elle y ait demeuré durant quarante-deux ans. Voilà un problème qu'il faudrait résoudre.

On me fait remarquer que je n'ai plus que cinq minutes à ma disposition. Je me hâte donc d'exposer quelques-uns des problèmes qui me sont venus à l'esprit depuis assez longtemps. J'espère, et je le dis sérieusement, que le but qu'on se propose en formant

ce comité n'est pas de préparer une charte en vue d'élections générales. J'aimerais à voir adopter une charte de sécurité sociale, mais on a tant vu de ces mesures qui n'avaient d'autre objet que de capter les votes des électeurs. Je demande au Gouvernement, qui a toute la liberté dont il a besoin, de voir à ce que ce problème soit envisagé comme il convient et sans aucun souci des élections. S'il faut des élections, nous en aurons; sinon, ce sera tant mieux pour le pays en ce temps de guerre. Il ne faut pas que cette mesure soit une charte à utiliser durant une campagne électorale; voilà ce que le peuple canadien n'aimerait pas.

Je me permets d'indiquer en terminant une méthode possible d'envisager ce problème de la sécurité sociale. J'ai parlé d'alimentation. Nous dépensons de l'argent pour nourrir nos militaires. Pourquoi ne ferions-nous pas la même chose pour nos vieillards et pour tous ceux qui ont besoin de nourriture? Immédiatement après la guerre, dépensons pour nourrir ces pauvres gens comme nous dépensons aujourd'hui pour nourrir nos soldats. Nous parlons de vêtements. Nous votons des crédits pour vêtir nos soldats. Pourquoi, en temps de paix, ne pas utiliser des crédits semblables pour fournir des vêtements à nos gens qui en ont besoin? Nous fabriquons des avions, des canons et autres armements. Pourquoi ne pas dire que nous continuerons à utiliser les crédits approuvés à cette fin pour répondre aux besoins d'instruction et d'hygiène de la population? Après la guerre, il ne s'agirait que de résoudre un simple problème de réadaptation.

Je ne crois pas que le gouvernement actuel ou aucun de ses prédécesseurs ait droit à des félicitations pour s'être efforcé de résoudre ce problème. Il y a longtemps qu'on aurait dû s'y consacrer et on me permettra de rappeler que le gouvernement qui se refuserait à faire ce pas y serait forcé par l'opinion publique, car cette question de sécurité sociale fait les frais de la conversation à l'heure actuelle. Abordons donc ce problème de front et cherchons-en une solution humanitaire, afin de pouvoir marcher la tête haute au lieu de suivre les conseils de certains honorables députés qui voudraient que nous promettions mer et monde quitte à faillir fatalement à nos engagements par la suite.

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, si je participe à ce débat, c'est uniquement parce que certaines questions urgentes doivent être signalées à l'attention de la Chambre afin que cette dernière puisse s'en occuper dès maintenant au lieu d'attendre que ce comité ait présenté un volumineux rapport. Bien des gens en sont venus à croire que l'institution d'un comité n'est qu'un moyen de temporisation. Dans le passé des comités ont siégé longtemps et soumis des rapports auxquels le Gouvernement n'a que partiellement donné suite, quand il ne les a pas simplement écartés. Je veux surtout parler du comité de la restauration institué l'an dernier, comité dont le rapport n'a eu aucune suite, et de la commission Sirois instituée il y a quelques années, dont le rapport est resté lettre morte. Si je fais mention de ces comités et commissions c'est que l'on croit généralement que l'institution d'un comité n'est qu'une échappatoire, et je tiens à souligner que si le Gouvernement envisage ainsi ce comité, il en résultera un état de choses fort grave.

Au lieu d'instituer ce comité, le Gouvernement aurait dû créer un ministère de la restauration, dont relèveraient toutes les questions de sécurité sociale, de restauration et de rétablissement. Je ferai remarquer que l'Australie a maintenant un tel ministère. Elle est encore exposée aux attaques des Japonais, comme nous avons pu le constater bien clairement hier en apprenant la destruction du gros convoi de transports japonais qui tentait d'établir une base en vue d'une attaque contre le continent australien. Si l'Australie, malgré le péril qui la menace, peut s'occuper d'établir un ministère de la restauration, le Canada, où la possibilité d'une invasion est fort lointaine, devrait assurément être en mesure d'en faire autant. Un ministère de la restauration serait plus avantageux qu'un comité comme celui-ci, en ce sens que ce serait un organisme concret et tangible. Un ministre est à son poste chaque jour; il peut discuter avec d'autres les problèmes qui surgissent et il est en mesure de les résoudre immédiatement au lieu d'attendre indéfiniment le rapport d'un comité.

Il existe des questions suffisamment urgenter pour que la création d'un ministère de la restauration soit justifiable, et c'est ce qui m'a engagé à prendre aujourd'hui la parole. Je rappellerai deux questions que je considère fort urgentes. La première se rapporte aux enfants canadiens. En Angleterre, après les raids aériens, on a observé une certaine désorganisation du régime scolaire. Des enfants ont été évacués; le père et la mère étaient employés dans des usines de guerre ou, dans bien des cas, le père était sous les armes, et les enfants n'étaient pas convenablement surveillés à la maison. Cette question est devenue fort urgente. Or, qu'a-t-on fait? Tout d'abord, on a établi un certain nombre de crèches. Plus tard on a ouvert des garderies où les enfants très jeunes pouvaient être logés, nourris, entretenus et surveillés pendant la journée entière. On ne les laissait pas errer

dans les rues; on s'occupait d'eux soigneusement. Par suite de l'établissement de ces jardins de l'enfance la criminalité infantile en Angleterre est aujourd'hui moindre qu'avant la guerre, et ce qui importe beaucoup plus, la santé des enfants est meilleure qu'elle ne l'était auparavant. Le soin et la surveillance des adolescents ont aussi leur importance au point de vue de la bonne conduite. Voilà les problèmes que nous avons à résoudre à l'heure actuelle. Nous ne saurions attendre davantage, pas même jusqu'à la fin de la session. Je sais qu'on accomplit du bon travail en maintes régions du pays. Certaines municipalités possèdent déjà ces écoles, mais il devrait y en avoir partout au Canada. Il est très important, surtout, qu'on établisse ces écoles dans les localités pauvres et reculées.

Je désire parler d'une autre question, celle de la santé nationale. Beaucoup de médecins ont été appelés à servir dans les forces armées, de sorte que les membres de la profession médicale qui demeurent au pays sont surchargés de travail. C'est surtout vrai dans les régions où sont établies d'importantes industries de guerre. Les médecins travaillent 15 et 16 heures par jour, afin de répondre au nombre croissant de leur clients. Non seulement il y a moins de médecins, mais ceux qui ne sont pas en activité de service ont infiniment plus de besogne à accomplir.

Nous pouvons nous attendre à des épidémies. Qu'il me suffise de mentionner l'épidémie d'influenza de la dernière guerre. A mon sens, il est possible d'enrayer à peu près toutes les épidémies dès leur apparition, à condition de recourir à de sages mesures prophylactiques. Je propose que les ouvriers employés dans les grandes industries de guerre aient l'occasion de subir un examen médical complet tous les trois mois, afin qu'on connaisse avec précision l'état de santé de la nation et afin que la tuberculose n'ait aucune chance de se propager dans les centres fortement peuplés. De cette façon, il serait possible d'enrayer le développement d'autres épidémies avant qu'elles fussent trop répandues. En Angleterre, je crois que pareil examen est obligatoire, mais au Canada il pourrait être libre. C'est là une chose absolument nécessaire et je prie le ministre de donner suite dès maintenant aux deux propositions que je viens de faire. Peu de gens se rendent compte de leur nécessité. Commençons aujourd'hui, avant que nous ayons à faire face à un véritable problème.

Nous avons déjà un problème à résoudre, celui de la santé de nos enfants. Tâchons d'éviter les épidémies. Nous pouvons trouver la solution, en ce qui concerne les enfants; du moins les Anglais l'ont trouvée; ils ont également trouvé celle du problème des épidémies. Appliquons-nous à résoudre ces deux problèmes.

Je suis heureux d'être membre du comité. Servir comme membre d'un comité de ce genre constitue l'une des plus nobles tâches. Nous savons que l'individu est l'être le plus important de notre civilisation. C'est en cela que notre forme de gouvernement diffère de toutes les autres. C'est ce comité qui, précisément, va s'occuper des intérêts de cet individu. Aucune autre tâche ne saurait revêtir autant d'importance.

M. NORMAN JAQUES (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, il y a longtemps que je n'ai pris la parole à la Chambre, et je n'ai pas l'intention, aujourd'hui, de prononcer un discours, mais de formuler quelques observations sur divers sujets.

Je désire d'abord rendre mon humble hommage à tous ceux qui ont contribué et qui contribuent au magnifique effort de guerre du Canada. Je salue les membres de nos forces armées et de notre marine marchande, ainsi que leurs épouses, leurs mères et leurs fiancées, les pêcheurs, les ouvriers de nos industries de guerre et surtout nos cultivateurs qui, en plus de faire face aux difficultés que leur réserve parfois la nature, doivent surmonter celles que présente la pénurie de main-d'œuvre et de matériel. L'effort, dans leur cas, est librement consenti. Tout comme le reste de l'Empire, le Canada n'a pas attendu pour agir que l'envahisseur foulât son sol, car il n'avait pas besoin d'une invasion pour le décider à se mettre à l'œuvre.

L'autre jour, un honorable vis-à-vis disait, au cours de ses remarques, qu'ils comprenait les vues des conservateurs et des conservateurs progressistes, celles des membres de la C.C.F. aussi bien que des honorables députés siègent à ma gauche, mais qu'il ne pouvait pas du tout saisir les idées des membres de notre groupe. Je ne dirai pas que cet honorable député parlait au nom de tous les membres de son parti. De fait, je sais qu'il n'en est pas ainsi. Je crois cependant que ces observations renferment une large part de vérité, et ce, pour une raison qui me paraît évidente, étant donné que tous les autres partis partagent plus ou moins les mêmes idées et que leurs buts sont à peu près les mêmes.

Ainsi, je crois que tous les membres de la Chambre,... mais non, je ne dirai pas cela; je crois que la majorité des honorables députés, sauf ceux de ce parti, conviendront qu'ils favorisent le travail pour tous. Ils sont tous d'avis qu'il faut diriger la production. Ils reconnaissent tous, je crois, que la centralisation est nécessaire. J'ai entendu plusieurs

honorables vis-à-vis parler en faveur de l'internationalisme, d'une banque et d'une police internationales. La plupart des honorables députés, à l'exception de ceux qui composent ce groupe, sont en faveur d'impôts toujours plus lourds et semblent préconiser la disparition des barrières tarifaires.

Cette situation est, je crois, plus ou moins cristallisée en Alberta, car cette province renferme deux partis, savoir le parti du crédit social et celui des soi-disant indépendants. Ces derniers comprennent des libéraux, des conservateurs, progressistes ou non, et des membres de la C.C.F.

M. MacINNIS: Non.

M. JAQUES: Ils font partie de l'opposition.

M. MacINNIS: L'honorable député fait partie de l'opposition mais sans appartenir à la fédération du commonwealth coopératif.

M. JAQUES: Ils sont conséquents avec leur critique.

M. MacINNIS: Non, ils ne le sont pas.

M. JAQUES: Le chef des indépendants est un ancien membre du C.C.F. de cette Chambre.

M. MacINNIS: Il n'est plus le chef.

M. JAQUES: Il l'a été. Nous préconisons la création de loisirs au lieu de placement. Nous préconisons la régie de la consommation plutôt que celle de la production. Nous voulons la décentralisation. Nous préférons le nationalisme à l'internationalisme. Nous demandons l'abolition des impôts. Selon nous, le remède fondamental à appliquer est la répartition interne du pouvoir d'achat suffisant à la consommation totale de notre production et du fruit de nos importations en échange de nos exportations. La majorité des membres des autres groupes de la Chambre approuvent, je crois, le plan Beveridge, notre groupe n'est pas de cet avis et je puis dire que les membres du crédit social du monde entier ne sont pas en faveur de ce plan. Ils admettent la nécessité de la sécurité, mais ils n'approuvent pas la méthode préconisée pour y arriver.

J'ai entendu parler de Beveridge pour la première fois à la radio, sur le réseau rouge, ou peut-être, devrais-je dire, à Radio-Canada. D'après l'annonceur, l'auteur de ce plan, sir William Beveridge, admettait qu'il fallait faire la moitié du chemin en direction de Moscou. Je n'ai donc pas été surpris de constater, quand le livre m'est parvenu, que sa couverture était presque toute rouge. L'examen minutieux du contenu m'a convaincu que la couleur de la couverture était tout ce que l'ouvrage présentait de nouveau. Il y est question d'un ancien plan d'assurance nationale qu'a adopté l'Angleterre bien avant la dernière guerre et qu'elle avait elle-même emprunté à l'Allemagne. C'est l'Allemagne qui l'a inventé, et c'est, j'imagine, ce qu'a voulu signifier sir William Beveridge quand il a dit que la solution se trouvait à mi-chemin entre lui et Moscou. J'ai encore fouillé la réserve pour trouver des vieux textes officiels qui remontaient presque à l'époque de la Confédération, et seule la couleur bleue m'a frappé la vue. J'ai entendu parler de livres bleus, de livres blancs, et nous avons maintenant un livre rouge, du moins à moitié rouge. C'est, suivant l'expression de l'auteur, faire la moitié du chemin en direction de Moscou.

Je veux dire quelques mots de l'école économique de Londres, où cette idée a pris naissance. Cette école a été fondée avant la dernière guerre par un socialiste de la Fabian Society, et sir Ernest Cassel, financier juif allemand international, en a fait les fonds, par une dotation d'un million de livres sterling. L'école visait nettement à former des bureaucrates pour le futur Etat socialiste universel. Je crois que sir William Beveridge est membre du conseil d'administration de cette institution. Un autre disciple de cette école, le docteur James, est président de notre comité de reconstruction d'après-guerre. Le docteur James a foi dans l'étalon-or, et travaille à son rétablissement. Devant la Chambre de commerce de Montréal, il faisait récemment la déclaration suivante:

Nous...

Je me demande qui il entend par "nous".

...nous rendons compte que le monde de demain ne ressemblera en rien aux conditions qui règnent aujourd'hui, en 1939.

Je conclus de là qu'il s'attend de voir un monde bien changé, pas aussi agréable, à tout le moins, qu'avant la guerre. Je me rappelle que durant la guerre précédente, on disait qu'il n'y avait qu'à pendre le Kaiser et que le monde reprendrait ses qualités édéniques. On n'a pas pendu le Kaiser, mais on l'a dépossédé de sa puissance, et tout ce que je puis dire, c'est que le monde est beaucoup moins attrayant sans le Kaiser qu'il ne l'était avec lui. Suivant M. James, le monde sera moins intéressant sans Herr Hitler qu'il ne l'était avec lui. C'est lui qui parle, non pas moi.

Sir William préconise dans son livre une prime de 4 livres sterling, soit $20 aux naissances, et une allocation de 20 livres sterling aux funérailles. Il semblerait que l'ou vaudra plus mort que vivant. Et il ajoute:

L'immunité contre l'oisiveté importe plus que l'immunité contre l'indigence.

En quoi l'on constate qu'il a ajouté une cinquième liberté aux quatre mentionnées dans la Charte de l'Atlantique: l'affranchissement

du chômage. Le professeur Laski, qui enseigne l'histoire politique à l'école, est un autre membre distingué du groupe des économistes de Londres. Connu dans le monde entier pour son communisme, il a publié ces dernières années aux Etats-Unis un essai intitulé *Recovery from Revolution,* dont je cite le passage suivant:

La théorie communiste. . . soutient qu'aucun régime socialiste ne peut sérieusement entreprendre l'application de ses principes directeurs sans se heurter à une résistance déterminée génératrice de guerre civile. Bref, pour souvegarder les principes du socialisme, les adhérents de cette doctrine seront contraints d'épouser la cause communiste ou de renier le socialisme. Et s'ils optent pour le communisme, ils se trouveront aux prises avec la sinistre logique du léninisme, la dictature par le prolétariat, la rigoureuse suppression de la contre-révolution, la confiscation des moyens essentiels de la production, en un mot l'édification de l'Etat, sur les principes de la loi martiale jusqu'à ce que la sécurité de l'ordre nouveau soit solidement établie. Le passage du capitalisme au socialisme signifie la révolution, c'est-à-dire un état de choses semblable à celui qu'a connu la Russie.

Eh bien, nous faisons la moitié du chemin.

En somme, l'assurance sociale n'est que de l'épargne obligatoire. Or, l'épargne obligatoire n'est-elle pas précisément le moyen dont le Gouvernement se sert aujourd'hui pour atténuer la demande ou, en d'autres termes, pour entraver la prospérité? Je ne m'en plains pas. Je ne nie pas que le gouvernement actuel ait accompli un effort méritoire, un effort qui a été couronné de succès, en vue de prévenir toute forme d'inflation et la hausse des cours. Mais ce que je veux souligner c'est que le principal moyen qu'il a choisi est précisément l'épargne obligatoire, car l'impôt n'en est en réalité qu'une forme. Le rapport Beveridge repose surtout sur l'épargne obligatoire. Mais n'est-il pas logique d'attendre de cette épargne le même résultat après que durant la guerre, c'est-à-dire la fin de la prospérité?

De plus, si je le comprends bien, le projet Beveridge n'entrerait pleinement en vigueur que vingt-cinq ans après la guerre? S'il est bon, pourquoi attendre si longtemps? Et attendre quoi? Attendre que suffisamment de fonds aient été accumulés pour pouvoir dire: "Maintenant nous sommes en mesure de débourser". On ne se propose d'accumuler rien de réel, ni aliments, ni vêtements, ni quoi que ce soit de ce genre. On veut accumuler des chiffres. Mais des chiffres, ça ne se mange pas, ça ne se porte pas. Si le Gouvernement avait dit au début de la guerre: "Certainement qu'il nous faut fournir des munitions de tous genres pour tant de millions de dollars, mais nous ne pouvons nous mettre à l'œuvre immédiatement car il faudra 25 ans pour accumuler les fonds nécessaires, les chiffres." Il en est de même dans le cas qui nous occupe. Si l'idée est bonne, pourquoi attendre 25 ans avant de la mettre en pratique? Pourquoi ne pas y aller immédiatement? Pourquoi ne pas secourir dès maintenant les chômeurs, les malades et ceux qui ont besoin de pensions ou de secours quelconques? En agissant de la sorte, nous créerons de nombreux emplois pour ceux qui devraient travailler.

A l'heure actuelle, comme mon collègue l'indique, nous versons aux Allemands un dividende annuel de plusieurs milliards de dollars, ou l'équivalent de la moitié de notre production nationale et nous ne recevons rien en échange. Et, d'ailleurs, c'est la dernière chose que nous désirons. Nous en faisons cadeau à l'ennemi. Je me souviens du temps où les membres de la Chambre et les gens de l'extérieur tournaient en ridicule l'idée créditiste de nous verser un dividende. C'est une chose qui les dépassait. Où trouver l'argent, nous demandaient-ils? C'est impossible, ajoutaient-ils. Cependant, c'est ce que nous faisons aujourd'hui, sauf que nous versons le dividende aux pays de l'Axe, un dividende, remarquez-le bien, s'élevant à des milliards de dollars par année, et malgré cela, nous jouissons d'une prospérité remarquable, il me semble. Nous sommes si prospères que le grand souci du Gouvernement, j'imagine, c'est de faire disparaître cet état de choses. Imaginez-vous le niveau de bien-être auquel nous aurions atteint si, au lieu de faire le cadeau de toutes ces richesses à l'ennemi, nous nous l'étions donné à nous-mêmes! Notre prospérité aurait-elle eu des bornes? Les seuls chômeurs seraient les invalides.

Puisque j'ai parlé de la pension, je désire faire un plaidoyer en sa faveur. Que nous attendions ou non 25 ans avant d'appliquer les conclusions du rapport Beveridge ou tout autre projet du genre, je désire insister pour qu'on n'attende pas, j'allais dire 25 minutes, un jour de plus pour augmenter les pensions que nous versons aux vieillards, aux infirmes et aux veuves de guerre. Ces personnes ne jouissent même pas de l'indemnité de vie chère. Plusieurs d'entre elles doivent se tirer d'affaire avec $10 ou $15 par mois; et nous songeons à l'ordre nouveau qui nous attend. Je conclus en affirmant que si nous ne réussissons pas à venir en aide à nos vieillards et à nos infirmes à l'heure actuelle, inutile d'espérer un monde nouveau et meilleur après la guerre.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à la discussion, mais pour tirer les choses au net, il sied que je fasse quelques remarques, étant donné mon attitude antérieure au sujet de l'assurance-chômage.

Les honorables députés se rappellent que, le 24 mars 1941, j'ai déposé un projet de loi, le bill n° 21 modifiant la loi de 1940 sur l'assurance-chômage. J'ai expliqué alors que l'objet de la mesure législative, c'était de stipuler que la commission d'assurance-chômage créée par la loi sur l'assurance-chômage, 1940, aura le devoir de collaborer avec d'autres autorités du pays pour recueillir des renseignements concernant tout projet tendant à fournir des soins médicaux ou une compensation en cas de maladie. Je voudrais lire un passage de la Partie V de mon bill, sous la rubrique: Santé nationale:

Les devoirs et pouvoirs de la Commission prévus par la présente Partie de cette loi doivent être exercés, selon qu'il paraîtra pratique et opportun, en coopération avec tous ministère ou ministères du gouvernement du Canada, avec le Conseil fédéral d'hygiène, avec toute province ou tout nombre de provinces collectivement, ou avec toute municipalité ou avec tout nombre de municipalités collectivement, ou avec des associations ou corporations.

La Commission est tenue

a) De recueillir des raports, publications, renseignements et données concernant tout projet ou plan, qu'il soit un projet ou plan d'Etat, de collectivité ou un autre projet ou plan visant tout groupe ou toute catégorie de personnes, un projet ou plan en opération ou projeté, au Canada ou ailleurs, destiné à fournir, sur une base collective ou coopérative, par voie d'assurance ou autrement,

(i) des soins médicaux, dentaires et chirurgicaux, y compris des médicaments, drogues, accessoires ou l'hospitalisation, ou

(ii) une compensation pour la perte de salaire occasionnée par le défaut de santé, l'accident ou la maladie;

Je ne prendrai pas la peine de lire le reste de la proposition d'amendement, mais étant donné que certains collègues ont une fausse conception des choses, il importe de dire maintenant que le ministère de la Santé a entrepris ce que je proposais dans les lignes citées: l'obtention de renseignements dont il se servira pour rédiger un projet de loi. Je dois en convenir et je suis heureux de reconnaître qu'il a pris le meilleur moyen pour que le projet de loi, quand le comité l'aura étudié, non seulement soit l'expression de l'opinion des membres du comité et des membres de la Chambre, mais reçoive aussi l'appui des membres de la profession médicale.

Je rappellerai aux honorables députés, que, lorsque la législature de la Colombie-Britannique fut saisie, il y a quelques années, d'un bill analogue, on ne s'était pas assuré d'avance de la collaboration et de l'adhésion des membres de la profession médicale; en conséquence, bien que la mesure fût devenue loi de la province, elle ne fut jamais appliquée. Tout le monde admettra que pour qu'un plan quelconque d'assurance-maladie puisse fonctionner, il faut qu'il ait l'appui des principaux intéressés, c'est-à-dire des médecins; de fait, son fonctionnement restera nul si les médecins ne prêtent pas leur collaboration. Par conséquent, la méthode employée pour obtenir, au cours de l'année écoulée, les renseignements de tous les intéressés, surtout des médecins et des dentistes, nous a permis de connaître leur opinion sur les divers aspects du projet de loi qui est censé résulter des délibérations de ce comité spécial.

Je crois savoir que tous les intéressés peuvent être représentés devant ce comité, qu'on y recevra leurs témoignages et qu'on les prendra en considération. Quand cela sera fait, j'espère que nous verrons prochainement une mesure qui sera inscrite au recueil de nos lois. Le besoin s'en fait sentir depuis longtemps. J'espère que le Gouvernement pourra la faire adopter avant la fin de la session.

Pour tout dire, je dois ajouter que mon projet de loi, présenté par un simple député tel que moi, n'est pas allé bien loin. Etant donné qu'on ne réserve pas de séance aux simples députés, mon projet de loi disparut quand la session prit fin. On m'avait averti que je serais plus chanceux si je faisais présenter mon projet de loi dans une autre chambre. Je l'avais donc fait présenter dans l'autre chambre où comme bill E-3, il avait subi sa première lecture le 27 mai 1941. Il avait eu un peu plus de succès là-bas qu'ici, car il avait subi sa deuxième lecture, après quoi il avait été rejeté. Je le présentai donc le 6 novembre 1941, ainsi que je l'ai dit, et il disparut à la fin de la session. Le 2 février 1942, je le présentai de nouveau et il subit sa première lecture. Cela démontre donc clairement que je désirais une mesure législative telle que celle qu'on nous propose présentement.

On nous a dit ici que cette mesure requiert une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. A ce propos, je tiens à signaler une chose qui m'est venue à l'esprit depuis longtemps. Nous avons au Canada dix ministères de la Santé, tous s'appliquant à la même tâche. Je suis d'avis que nous ne devrions avoir qu'un seul ministère de la Santé et que ce devrait être le ministère de la Santé du gouvernement national. Chaque province pourrait fort bien avoir une succursale du ministère fédéral de la Santé qui donnerait suite aux décisions de l'organisme national. Cela éviterait beaucoup de dépenses résultant de double emploi dans les services. Dans un pays peu peuplé comme le nôtre, nous devrions toujours tenir compte de la question de dépense. La Grande-Bretagne n'a qu'un seul ministère de la Santé et elle s'en trouve bien; et pourtant sa population est quatre fois la nôtre. On me dira peut-être que la superficie du Canada est beaucoup plus vaste que celle de la Grande-Bretagne. J'en conviens, mais les problèmes de santé sont les mêmes dans les deux cas. Les maladies contagieuses

ne tiennent aucun compte des limites provinciales. Par exemple, si une épidémie d'influenza éclate en Colombie-Britannique, elle se répand bientôt vers l'Ontario et le littoral de l'Atlantique. Par conséquent, les mesures d'hygiène nécessaires dans une province le sont également dans les autres provinces. Il se peut que certains facteurs locaux soient un peu différents dans les diverses provinces, mais cette difficulté pourrait être bien facilement surmontée, je crois, par un ministère fédéral de la Santé qui aurait une succursale dans chaque province. S'il devient nécessaire de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, le Gouvernement devrait songer à le faire de façon à pouvoir établir un département de la Santé pour tout le Canada, contrairement à la situation qui existe en ce moment.

J'ai dit il y a quelques instants que c'est là une question de sécurité sociale qu'on aurait dû régler depuis longtemps, et je suis heureux de pouvoir déclarer à la Chambre que la plupart des médecins canadiens appuient, je crois, un régime d'assurance-maladie.

Pour la gouverne des honorables députés, je ferai une distinction entre l'assurance-maladie et ce qu'on appelle la médecine d'Etat. Le fait que les médecins approuvent le principe de l'assurance-maladie ne signifie pas qu'ils approuvent la médecine d'Etat. Par l'expression "médicine d'Etat" on entend un régime relevant entièrement de l'Etat. Celui-ci en défraierait le coût entier, et les médecins, les infirmières et les autres personnes qui soignent les malades toucheraient tous un traitement de l'Etat. Les hôpitaux deviendraient la propriété de l'Etat. C'est bien différent de ce que nous entendons par un régime d'assurance-maladie de l'Etat, c'est-à-dire un plan coopératif d'assurance contributoire fonctionnant avec l'aide de l'Etat et sous la surveillance de ce dernier, versant à ses membres certaines prestations en cas de maladie. Nous croyons qu'un tel plan assurerait d'excellents soins médicaux à toute la population. Il n'est ni désirable ni nécessaire d'étudier dans le moment un aspect quelconque du bill qu'on pourra présenter, car les occasions ne manqueront pas de le faire au comité. J'envisage donc les réunions de ce comité avec l'espoir que le travail qui s'est poursuivi pendant des mois portera fruit et qu'on finira par saisir la Chambre d'un projet d'assurance-maladie acceptable à toute la population et susceptible de rendre service à tous.

Je désire faire allusion à la question des maladies vénériennes. Il est reconnu, je crois, que le taux des maladies vénériennes chez nos armées canadiennes est environ deux fois plus élevé que chez les soldats de race blanche de l'armée américaine. Si tel est le cas, il serait à souhaiter qu'on ne tarde pas à prendre des mesures radicales en vue de remédier à la situation.

M. MANLEY J. EDWARDS (Calgary-Ouest): J'ai suivi attentivement les observations formulées par l'honorable préopinant (M. Bruce). Elles m'ont vivement impressionné, car je sais qu'il est un homme d'une compétence et d'un savoir remarquables dans la profession qu'il a choisie. Il a abordé le sujet en se plaçant au point de vue du médecin. Comme je fais partie de la profession légale, je considère la résolution sous ses aspects et ses effets juridiques. En toute franchise, j'entretiens beaucoup de doute et de crainte quant aux résultats tangibles qu'auront dans un avenir rapproché les délibérations du comité, étant donné les difficultés juridiques que compte la mise en vigueur de toute charte ou résolution du genre de celle que vise la présente résolution. Je dirai ici que j'approuve entièrement l'esprit et l'idéal dont s'inspire la résolution que nous sommes présentement à étudier. Je voudrais, pour ma part, espérer que les réalisations que le premier ministre (M. Mackenzie King) contemple à cet égard pourront, tout comme dans le cas de la loi d'assurance-chômage dont il rêvait il y a vingt ans, se concrétiser sous sa direction au cours de la présente session, ou pendant la présente législature, ou du moins pendant sa vie. Je voudrais pouvoir entretenir un tel espoir car je connais bien les sentiments humanitaires de fraternité chrétienne qui l'animent. Mais j'entretiens des craintes à ce sujet, car il a fallu vingt ans d'efforts, non seulement de la part du premier ministre actuel mais des chefs du parti conservateur, sans oublier mon propre prédécesseur de Calgary-Ouest, M. Bennett, pour surmonter les difficultés constitutionnelles soulevées par les provinces qui barraient la route à l'adoption d'une loi nationale sur l'assurance-chômage. A cet égard, je me rappelle que la dernière province à donner son consentement à une loi nationale d'assurance-chômage fut l'Alberta. Si les honorables députés ont suivi les observations formulées, au cours de ce bref débat, par les honorables représentants qui viennent de ma province et qui sont membres du parti social créditiste, et si ces derniers réflètent vraiment les sentiments avertis de la population albertaine, ils conviendront avec moi que nous ne verrons pas la réalisation de ce noble but qu'on nous expose dans cette résolution et que désirent, je crois, tous les autres groupes de cette Chambre. En raison des difficultés constitutionnelles il suffit de parcourir les stipulations de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, la charte de la Confédération,

pour constater que la liberté de légiférer est restreinte à la fois dans le domaine provincial et fédéral. La simple lecture, toutefois, des termes de l'acte ne donne pas une idée complète de toutes les difficultés à surmonter; il faut de plus consulter les jugements rendus par les divers tribunaux appelés à en interpréter et appliquer les termes aux problèmes constitutionnels particuliers qui ont surgi au cours de notre courte histoire. J'espère que notre pays n'attendra pas encore vingt ans avant d'adopter au moins une loi d'assurance-maladie. Que personne cependant n'admette d'emblée qu'on peut importer ou transposer ou appliquer au pays le plan Beveridge.

Le problème immédiat qui s'impose pour moi comme pour plusieurs membres de cette Chambre, et dont il ne faut pas détourner l'esprit de la population, est celui de gagner la guerre. Nous ne devons pas, je crois, nous préoccuper, outre mesure, de la sécurité domestique lorsque l'élite de nos hommes et de nos femmes fait fi vraiment de sa sécurité. Celle-ci est la dernière de leurs préoccupations, dans la lutte contre l'ennemi pour la défense du bienfait que nous apprécions le plus, et qui consiste en la liberté individuelle. Avec plusieurs autres, j'entretiens des doutes et des craintes que les soi-disant clairvoyants et économistes ne détruisent réellement la prérogative que les citoyens canadiens préfèrent à toute autre, l'individualité de chacun d'entre nous. C'est notre individualité qui nous distingue les uns des autres. Le Créateur n'a pas fait deux êtres humains exactement pareils. Personne d'exactement semblable à soi n'a jamais existé, n'existe présentement, ou n'existera à l'avenir. Le point le plus signicatif n'est pas que nous existions pour gagner notre vie, mais que nous existions pour développer et accuser notre personnalité, moi la mienne, et vous la vôtre, et lui faire réaliser tous les progrès dont nous sommes capables. L'individualité, c'est tout le sens que j'attache à l'existence, et je crains fort que cette résolution ne devienne précisément la victime même de ce qui caractérise le Canada et les Canadiens, d'individu à individu, de province à province, de région à région.

J'estime néanmoins que nous pourrions nous entendre sur ce point particulier, dans l'intérêt et pour l'avantage des moins fortunés que nous-mêmes qui, sans qu'il y soit de leur faute, se trouvent dans l'impossibilité de battre la marche avec leurs concitoyens et qui pourraient ainsi s'élever à un niveau convenable d'existence qui devrait devenir le lot de toute notre population, de l'Atlantique au Pacifique. Ne croyons pas et ne faisons croire à personne que nous sommes au seuil d'une existence facile, qu'il deviendra facile aux Canadiens de gagner leur vie, et qu'ils pourront se dispenser dans les différents domaines de l'activité, activité physique, activité mentale ou activité spirituelle, de travailler dur pour tirer le meilleur parti possible du beau pays qu'ils habitent et donner pleine valeur à leur personnalité respective. En d'autres termes, n'allons pas faire ce que, de gré ou de force, ont fait les Allemands, soit sacrifier notre individualité aux exigences de la sécurité. Il est vrai qu'aux jours de crise économique les Allemands n'étaient pas si loquaces et qu'on les empêchait de donner de l'importance à leurs divergences de vues. Pourquoi? Parce qu'ils avaient troqué, d'ordre de l'Etat, leur droit à la liberté et à l'individualité contre la soi-disant sécurité. M. Hitler a exploité cette situation, et a créé ce que j'espère ne jamais voir au Canada, l'ère de la bureaucratie et de la dictature. Les hommes et les femmes qui ont édifié notre pays et à qui nous nous plaisons à rendre hommage en cette enceinte aussi bien que dans tout le pays, ceux qui ont le plus contribué à la solidité de notre commonwealth, sont ceux qui jouissaient du moins de sécurité et qui, précisément pour cela, ont donné le meilleur de leurs énergies, physiques et morales. A leurs réalisations splendides et à leur exemple nous devons les caractères dont nous sommes fiers et qui nous distinguent comme nation. L'indépendance et la confiance en soi sont deux vertus à encourager; la liberté d'initiative, compatible avec les droits d'autrui, est l'idéal qu'il convient de cultiver. Il nous plaît de rendre hommage aux jeunes héros qui font des envolées au-dessus de l'Allemagne, de la France conquise et d'autres pays, parce qu'ils ont abjuré tout sens de sécurité personnelle. Ils ne réclament pas la sécurité; ce sont les génies du risque. Tout ce qu'ils demandent, le seul vœu qu'ils formulent aujourd'hui, qu'ils se trouvent au Canada ou en Angleterre, c'est d'avoir l'occasion de pouvoir déployer leur adresse et se mesurer avec ce que les puissances de l'Axe peuvent produire de mieux. Dans un récent numéro du *Times-Herald*, de Moose-Jaw, le rédacteur en chef énonce des vues auxquelles je souscris de tout cœur et dont il conviendra de tenir compte lorsque nous étudierons ce problème. Il dit entre autres choses:

The Printed Word définit la sécurité: un état d'immunité contre le danger, et affirme que les armées des Nations Unies sont censées écarter la menace des peuples de proie, tandis que la sécurité économique promise avec tant de facon-de semble un bien susceptible de s'acquérir par voie législative. Autant dire que l'argent gagnera la guerre. La sécurité se paye. Elle ne saurait se payer en jetant son vote dans l'urne ni en tirant un chèque sur une banque, fût-ce une banque d'Etat. Il incombe à quelqu'un de produire de quelque façon des denrées utiles. La richesse consommable repose sur le travail

des individus, lors même que la production individuelle est sensiblement facilitée et multipliée par la machine et par l'application pratique des sciences. La nature aide, mais même les fruits abattus par le vent doivent être recueillis avant d'être déposés dans un récipient. Quand un homme honnête et valide réclame la sécurité, ne veut-il pas dire plutôt qu'il veut un emploi régulier? Il demande un salaire qui lui permettra de subvenir à ses besoins ordinaires et de parer à l'imprévu. Il s'efforcerait de garantir sa femme et ses enfants contre le dénûment qui les guetterait advenant son décès prématuré et, s'il est sérieux et prévoyant, il aimerait à croire qu'il n'aurait pas à compter sur la charité publique ou particulière lorsqu'il sera trop vieux pour travailler.

Voilà une sécurité qui n'a rien de commun avec celle qui inspire aujourd'hui les discours de nos hommes politiques. C'est bien plutôt une sécurité compatible avec la dignité. Les seuls qui aient droit à la sécurité sans la gagner par leur travail, ce sont les enfants ou encore ceux qui, en raison d'infirmité physique ou mentale, sont incapables de contribuer à la production. Ce n'est pas en payant les gens pour s'abstenir de travailler ou de produire qu'on réalisera la prospérité dans l'après-guerre. On y parviendra cependant si, dans le monde d'après-guerre, tout homme et toute femme valide et jouissant de toutes ses facultés bénéficie de l'occasion de produire des denrées ou des services reconnus utiles.

M. BLACKMORE: Mais pourquoi a-t-on créé le machinisme? Quel sera donc le rôle des machines?

M. EDWARDS: Je n'ai plus qu'une pensée à exprimer à ce sujet. C'est une question à laquelle les principes économiques s'allient fatalement et indissolublement. Je n'ai plus qu'une recommandation à soumettre et que j'aurais peut-être pu rattacher plus opportunément à la résolution précédente. Je recommande donc qu'en préparant l'après-guerre le comité envisage le pays en tant qu'entité économique plutôt que comme entité politique ou géographique.

Je n'ignore pas ce qu'a accompli le gouvernement actuel de l'Alberta et je profite de la circonstance pour lui rendre hommage. Il a su reconnaître un problème qui est sérieux pour l'Alberta et pour la partie occidentale de la Saskatchewan, sinon pour toute cette province. Nous constituons une entité économique tout à fait étrangère à la région qui a pour centre l'Ontario et les régions contiguës aux Grands lacs et au Saint-Laurent. Et si nous devons aller de l'avant, il nous faut établir une entité économique comprenant l'Alberta et la Saskatchewan et favoriser son essor par un programme d'industrialisation comme on n'en a encore jamais vu en cette région. Heureusement et grâce à la Providence, car nous n'y sommes pour rien,—l'Alberta nous offre d'immenses richesses. On y trouve des gisements de houille insurpassés en volume par ceux d'aucune région de même étendue. Des montagnes, descendent de riches cours d'eau encore inexploités qui demain pourraient devenir des sources d'énergie électrique. On y trouve aussi une région pétrolifère, la seconde, sinon la première, en étendue et certainement la plus riche virtuellement de tout l'Empire britannique et peut-être de l'univers entier. Par contre, les industries font défaut et il nous faut transporter nos marchandises à travers des montagnes ou à travers un continent.

Il devra se développer, je crois, aux pieds de ces montagnes des industries pour exploiter les ressources naturelles qui s'y trouvent. Sinon, si notre Canada doit continuer ses progrès en gardant ses industries dans l'Est, il faudra trouver les moyens de nous rapprocher davantage du point de vue économique et non pas géographique.

En consultant la carte du Canada dans la salle du comité des chemins de fer, je me suis fait certaines reflexions. Les produits agricoles sont rares dans l'Est, dit-on. Or, si l'on considère la rareté et les prix élevés des produits manufacturés dans notre région, par suite des frais élevés de transport, il y a lieu de se demander si tous les partis en cette Chambre ne doivent pas prendre pour acquis que le mal est inévitable et qu'il doit se perpétuer. Cependant, les premiers pionniers ne se sont pas contentés de faire des portages pour éviter nos chutes et nos rapides. Nous avons construit au Canada un réseau de canaux qui permet à certains gros navires, sinon aux plus puissants océaniques, de remonter de l'océan jusqu'à la tête des Lacs, d'y charger nos produits qu'ils vont ensuite livrer sur les marchés du monde. Ceci est devenu possible après la construction d'un réseau de canaux par le peuple canadien. On me dit que tous les navires franchissent ces canaux sans frais additionnels et que les tarifs de transports ne sont pas plus élevés pour les marchandises qui prennent cette route. En consultant la carte géographique, je me suis demandé s'il ne serait pas possible de relier le Manitoba et l'Ontario en retranchant par la nationalisation, les mille milles de voie ferrée concurrents qui traversent une région présentement aride et improductive; nous prendrions ce chemin de fer à nos charges et nous pourrions employer notre canal ferroviaire aux mêmes fins que le canal maritime qui contourne les chutes Niagara et utiliser la route fluviale de Québec et Montréal à Port-Arthur.

Que le Gouvernement prenne à ses charges et exploite le canal ferroviaire. Qu'il serve aux mêmes fins que nos canaux maritimes. Que la population canadienne se charge des frais d'exploitation. Que les tarifs de transports soient abolis sur les marchandises qui passent de l'Ouest à l'Est et vice versa. C'est une pensée qui mérite notre attention sérieuse,

je crois. Si nous désirons l'union des divers éléments de notre population, laissons-nous guider par les facteurs d'ordre économiques plutôt que géographiques.

Une autre pensée et je conclus. La sécurité économique des Prairies de l'Ouest est en danger. L'honorable député de Davenport (M. MacNicol) est un grand voyageur et il est sûrement au courant de la plupart des problèmes que suscitent la géographie de notre pays. Tout le monde apprécie l'intérêt qu'il porte à la mise en valeur des ressources naturelles de l'Ouest canadien et le fait qu'il en reconnaît la nécessité.

Je signale à la Chambre une des conséquences du transfert de leurs ressources naturelles à l'Alberta et à la Saskatchewan. Si vous consultez une carte du Canada, vous remarquerez que les grandes rivières qui arrosent nos plaines prennent naissance sur le versant oriental des Rocheuses. Avant de transférer les ressources naturelles aux provinces, le gouvernement fédéral exécutait un vaste et excellent programme de conservation et de protection de la forêt sur ce versant des Rocheuses. C'est là que les deux bras de la Saskatchewan, la Red-Deer, la Bow et plusieurs autres cours d'eau ont leur source. Des raisons d'ordre financier ont empêché l'Alberta de maintenir le même organisme de conservation forestière et, de ce fait, dans les années écoulées depuis des milliers de milles carrés de bois ont brûlé. Des feux de forêts périodiques ont dénudé ces versants et le débit de ces rivières, au lieu d'être un avantage, est devenu une menace. On me dit que le niveau hydrostatique sous ces grandes plaines baisse d'année en année. J'engage vivement le comité chargé d'étudier les problèmes de la restauration d'après-guerre d'examiner l'opportunité pour le Gouvernement de conclure avec l'Alberta un accord convenant à la province, et, en vertu duquel, les autorités fédérales acquerront de nouveau la haute main sur le versant oriental des Rocheuses.

Nous nous assurerons ainsi que la forêt qui fait fonction de réservoir pour ces cours d'eau sera conservée, par une mesure économique qui assurera autant que possible que nos plaines de l'Ouest ne se transformeront pas en un réservoir de poussière.

M. A. H. BENCE (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, mes remarques seront aussi brèves que possible, car j'estime que nous devrions tout faire pour terminer cet après-midi nos délibérations sur l'institution du comité. Je n'entends pas revenir plus que de raison sur les commentaires faits au cours du débat, sauf à dire que le travail du comité de la restauration est étroitement lié au travail du comité dont nous étudions actuellement l'institution. Je partage l'opinion d'autres honorables députés qui ont dit que l'embauchage intégral dans tout le pays est une condition essentielle de tout plan efficace d'assurance-maladie ou d'autres mesures de sécurité sociale.

La période immédiate d'après-guerre ne m'inspire aucune crainte en ce qui concerne l'embauchage au pays, surtout dans les régions que l'on a hautement industrialisées. Il est manifeste que dans une période fort courte après la guerre ces régions travailleront à plein rendement à la production des denrées de consommation dont nous aurons alors besoin. Mais il y a d'autres régions qui n'auront pas l'avantage de fournir ces denrées de consommation dont nous avons si grand besoin et c'est au sujet de ce problème que je tiens à dire quelques mots. Nous serons incapables d'établir un plan efficace de sécurité sociale à moins que nous ne créions d'abord les conditions voulues qui peuvent procurer de l'emploi à tous ceux qui sont en état de travailler. J'ai discuté assez longuement cette question au cours du débat en réponse à l'adresse sur le discours du trône et j'éviterai de citer les faits et les chiffres que j'ai présentés alors.

Pour moi, le plus grand obstacle à l'instruction d'une économie bien équilibrée et à l'avènement de la prospérité, non seulement au Canada mais dans tous les pays du monde, est l'absence de l'esprit de bonne entente entre les peuples. Si nous voulons appliquer la charte de l'Atlantique, il nous faut commencer à faire quelque chose en vue de développer l'esprit de bonne entente entre les nations. C'est en vain que le président Roosevelt et M. Churchill auront formulé la charte de l'Atlantique et nous ne pouvons guère espérer en voir la réalisation si le sentiment qui est à la base de cette charte n'est pas implanté dans le cœur et l'esprit de la population dans les pays dont ces hommes sont les chefs. Tout grands hommes qu'ils soient, ils disparaîtront bientôt de la scène du monde, et nous ne pouvons espérer atteindre les objectifs visés dans cette charte si ces hommes ne laissent pas derrière eux des chefs et des peuples animés du même sentiment.

Il en est ainsi de nos problèmes intérieurs. Il faut nécessairement que les Canadiens développent en eux un esprit de bonne entente et d'assistance mutuelle si nous voulons espérer voir un jour régner la prospérité à laquelle a droit notre population. En somme, nous ne sommes pas seulement citoyens de l'Ontario ou de la Saskatchewan, mais citoyens du Canada. Je suis certain que, si nous nous arrêtons à y penser, nous devrons reconnaître que le fait d'habiter l'Ontario, province possédant de vastes ressources qui ont été mises

en valeur, ne donne à personne le droit de jouir d'une part des biens et de la prospérité du pays plus considérable que celle dont il jouirait s'il habitait une autre partie du pays moins bien partagée. Comme on l'a dit au cours du présent débat et de certains autres, les gens de l'Est du Canada ne sauraient prospérer ou être heureux bien longtemps si les citoyens des autres régions du pays ne jouissent pas des mêmes avantages qu'eux.

Le plus grand obstacle à la répartition égale des avantages matériels parmi la population du Dominion c'est que l'esprit de bonne entente ne se manifeste pas suffisamment. Un de nos premiers soucis devrait être d'encourager la bonne entente entre les citoyens du pays. Si nous pouvions amener tous les Canadiens à envisager cette question en s'inspirant du principe de la charité nous pourrions, j'en suis certain, arriver à faire du Canada une nation dont nous serions tous fiers.

Une chose qui m'inquiète beaucoup, c'est l'état d'esprit qui s'est manifesté récemment aux Etats-Unis, surtout à l'occasion du discours sur l'internationalisme qu'a prononcé madame Luce, membre du Congrès. Je m'inquiète aussi de l'état d'esprit qui porte certaines gens à donner l'impression qu'une province se fait exploiter par le reste du pays. De tels sentiments devront être dissipés dans notre pays comme ailleurs si nous voulons que règne l'esprit de bonne entente. Sans cela, nous ne pourrons attendre autre chose que du mécontentement de la part des gens qui ne peuvent s'assurer une part équitable et raisonnable de la prospérité commune.

Que nous habitions cette province, les Provinces maritimes ou les provinces des Prairies (je suis fier de représenter une circonscription de la Saskatchewan), nous devrions être convaincus qu'il faut nous prêter mutuellement secours. Je dis à ceux qui habitent les provinces plus fortement peuplées et les plus hautement industrialisées du pays que leur province a été colonisée au temps de nos grands-pères, alors que les habitants des provinces du centre et de l'est avaient l'avantage de voir s'y établir des industries très souvent avec l'aide de l'Etat, ce qui se révéla préjudiciable à la province que j'habite. Quoi qu'il en soit, il était nécessaire d'y établir des industries et de faire naître un état de prospérité dans cette section du Canada. Mais quand une personne venant d'une province particulière, prétend que cette province a droit à tout ce qu'elle a dans le moment, je lui dirais qu'après tout le reste de la population canadienne, du moins une proportion importante de celle-ci, a déserté cette province particulière afin de coloniser et de développer d'autres provinces canadiennes. A moins qu'on n'en arrive à une aide et à une compréhension mutuelles, ceux qui habitent ces nouvelles provinces, retourneront inévitablement dans les vieilles provinces; et pour peu que nous y réfléchissions avec soin, nous ne voulons pas qu'un tel état de chose se produise. Des pionniers ont quitté l'Ontario, par exemple, et sont allés se fixer dans l'Ouest; s'ils revenaient habiter leur ancienne province ontarienne, ils deviendraient des citoyens de l'Ontario et auraient droit, tout comme les autres citoyens ontariens, de jouir de la prospérité particulière à cette province.

J'affirme donc en toute sincérité qu'il est absolument nécessaire que le gouvernement actuel profite immédiatement de l'occasion qui s'offre à lui dans le moment par le fait que nous sommes en guerre et qu'un très grand nombre de nos gens travaillent, pour assurer au pays une économie nationale bien équilibrée. Quand viendra l'après-guerre, nous serons alors en mesure de mettre en vigueur un projet de sécurité sociale auquel pas un des honorables députés, j'en suis sûr, ne voudra retirer son appui. La chose s'impose si nous voulons l'avènement de cet ordre nouveau que nous appelons tous. Je donnerai un exemple de ce que je veux dire.

L'incident dont je vais faire mention provient, je n'en doute pas, de l'irréflexion. Je ne crois pas qu'il y ait quelque part au Canada des gens prêts à se montrer égoïstes en ce qui concerne la situation économique du pays. La conduite de ces gens provient sans doute du fait qu'ils n'ont pas voyagé par le pays et qu'ils ne comprennent pas les problèmes qui se posent en dehors de leur région. L'incident dont j'ai été témoin est sans grande importance en soi, mais il dénote un état d'esprit. Un officier de l'une de nos trois armes était à étudier la possibilité de trouver dans une certaine ville un immeuble qu'on affecterait au service. Il s'agissait d'une question d'emmagasinage ou de quelque chose du genre. Avec le concours d'un certain nombre d'autres officiers, il visita Toronto, Hamilton, Montréal, Ottawa et Windsor. Il pensa alors que Niagara-Falls renfermait peut-être ce qu'il cherchait. Un des officiers, qui était originaire de l'Ouest, lui demanda s'il avait jamais songé, à cet égard, à Winnipeg, ou Edmonton ou Saskatoon. Le premier répondit qu'en réalité il n'y avait jamais pensé. Il advint finalement qu'ils établirent leur dépôt dans une ville de l'Ouest. Mais ils n'avaient jamais pensé auparavant qu'ils pourraient établir ce genre d'immeuble dans l'Ouest.

Je citerai un autre exemple de cet état de choses qui est une cause de ressentiment, bien qu'il n'y ait pas de mauvaise volonté, j'en suis sûr. Il existe peut-être, dans ce cas, une bonne explication, mais je signale la chose afin de

montrer comment on peut créer de la mésentente alors qu'on pourrait l'éviter en faisant preuve d'un peu de réflexion. Nous avons eu en ces derniers mois un grand nombre de projets de construction. A l'heure actuelle, on est à élever dans la province de Québec un établissement naval fort important. D'après un document déposé à la Chambre l'autre jour pour donner suite à une demande de ma part, l'établissement qui s'élèvera à Saint-Hyacinthe coûtera $2,624,000. Un autre établissement considérable sera placé à Hamilton, mais les renseignements à ce sujet me font défaut. Je crois savoir que ces deux établissements ont leur raison d'être, et qu'ils s'imposent en ces endroits. Par contre, la ville de Saskatoon est très fière de posséder chez elle un bureau de recrutement très compétent et très efficace de la réserve des volontaires de la Marine royale canadienne. La formation qu'on y donne est excellente et il en sort d'admirables marins.

Je désire en passant rendre hommage au lieutenant commander Frank Campbell, qui commandait la corvette canadienne détruite récemment dans la Méditerranée et qui a coulé avec son navire. Il est né à Saskatoon. J'ai fréquenté la même école que lui, et je l'ai connu depuis nombre d'années. Il a reçu toute son instruction navale à Saskatoon, à l'exception de certains stages qu'il a faits sur les côtes. Notre ville a produit aussi plusieurs autres braves marins de premier plan. Actuellement nous avons impérieusement besoin d'un autre établissement naval, lequel coûterait environ $100,000. Le capitaine D. R. Brock, à la direction des divisions de réserve de la R.V.M.R.C., nous a dit en décembre qu'il ne fallait rien espérer de tel à cause de la rareté du nouveau matériel et de la main-d'œuvre. J'apporte cet exemple pour souligner les malentendus qui peuvent naître. Les journaux nous ont appris par la suite que de très fortes sommes, beaucoup plus considérables que le faible montant qu'exigerait l'établissement demandé, étaient affectées à des constructions dans d'autres régions du pays, et nous nous demandons comment il se fait que les matériaux et la main-d'œuvre soient rares quand il s'agit de notre région, quand ils sont loin de l'être quand il s'agit d'autres régions. Je cite ce fait à titre d'exemple tout simplement. Il me semble, et j'appelle sur ce point l'attention du premier ministre (M. Mackenzie King), que l'application pratique de nos mesures de reconstruction et de sécurité sociale commanderait de tirer parti de la situation si nous désirons que l'effort de guerre soit réparti dans tout le pays de manière à équilibrer l'économie nationale et que nous soyons en mesure de donner suite aux programmes de reconstruction qui s'imposeront après la guerre.

Je termine en disant qu'à mon avis le Gouvernement est encore loin d'accomplir tout son devoir en matière soit de reconstruction soit de sécurité sociale, s'il limite son travail à l'institution de ces comités. L'Administration a été élue par la population canadienne avec la mission d'appliquer les mesures que le Gouvernement juge utiles à la nation, et j'estime qu'il lui incombe d'appliquer des mesures concrètes dans le moins de délai possible en matière de reconstruction et de sécurité sociale. Je prie le Gouvernement avec toute l'énergie et la sincérité dont je suis capable de profiter de l'occasion qui s'offre pour assurer l'équilibre de notre économie nationale dans toutes les parties du Canada.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'ai apprécié beaucoup les observations des honorables députés qui ont pris part au débat. Je sais gré au premier ministre (M. Mackenzie King) d'avoir, au cours de ses remarques préliminaires, invité la Chambre à débattre toute la question, et les députés ont profité de l'occasion avec d'excellents résultats, je crois. Aucun débat n'a été, selon moi, plus profitable que celui-ci. Les honorables députés ont eu l'occasion d'exposer leurs vues.

Avant d'aborder les propositions du premier ministre, je veux parler brièvement des remarques de l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Edwards). J'ai beaucoup d'admiration pour ce brillant jeune homme de l'Alberta. Autant que possible je veux me garder de toute critique au sujet de ses paroles. En ce qui concerne les possibilités de donner du travail à la population après la guerre, je veux simplement lui signaler les données fournies par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) l'autre soir. Après la guerre le Canada disposera en vue de l'emploi dans les industries productives de deux millions des travailleurs les plus efficaces. Selon les données de l'honorable député il faudra dépenser au Canada la somme de 4 milliards de dollars pour permettre à la population canadienne de consommer le surplus de denrées que les producteurs canadiens lanceront sur le marché de la consommation s'ils transforment en production de paix les efforts de la production de guerre. Que l'honorable député fasse un petit calcul et détermine, s'il le peut, la proportion de dépenses que chaque famille doit encourir en vue d'assurer la consommation globale de denrées pour une valeur de 4 milliards de dollars dans tout le Canada. Beaucoup des remarques des honorables députés, il me semble, ne tiennent pas compte de ces faits essentiels. S'il faut s'attendre à un surplus de production d'une valeur de 4 milliards de dollars simplement par l'emploi de la main-d'œuvre actuellement au

travail au Canada, à quel surplus de production faut-il s'attendre lorsque les deux millions de travailleurs supplémentaires contribueront à la production de denrées de consommation? On rétorquera que nous pouvons vendre ces denrées à l'étranger. Mais rappelons-nous que, sauf lorsqu'il s'agit d'acquitter une dette ou d'effectuer un versement de cette nature toutes les marchandises vendues à l'étranger se payent en importations Il ressort donc en dernière analyse que ces 4 milliards de denrées seront offertes à la consommation canadienne, qu'en ce cas, elles seront consommées par des familles du pays, et que, pour se livrer à une telle consommation, les familles en question auront besoin d'un revenu élevé. Où se procureront-elles ce revenu, et si elles l'obtiennent, comment pourront-elles être dans le dénuement? Que chacun examine cette série de vérités.

Je me permettrai de commenter brièvement les paroles du premier ministre (M. Mackenzie King). Le compte rendu rapporte de lui les paroles suivantes:

L'assurance sociale vise à trouver les moyens de faire face, en partie du moins, à ces risques inévitables, grâce à l'initiative de l'Etat et à d'autres initiatives prescrites par l'Etat.

Voilà qui est parfaitement juste. N'allons pas croire, monsieur l'Orateur, qu'il existe, sur ce point fondamental, la moindre divergence entre les membres du groupe créditiste et les autres honorables députés, y compris le premier ministre. Ce que nous voulons savoir, c'est le moyen ou la méthode d'y arriver. Comme je l'ai dit l'autre jour, le fait renversant, c'est qu'au cours de tout le débat, les seuls honorables députés qui aient donné la moindre idée de la technique à mettre en œuvre, sont des membres de mon groupe. D'autres ont signalé les maux, tel l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) qui a prononcé hier soir un magnifique discours sur les maux qui affligent le pays. Tous sont d'accord là-dessus. Mais lorsqu'il fut question du moyen de résoudre le problème, l'honorable député se retrancha derrière un mutisme prudent.

Or ce n'est pas en agissant de la sorte que la Chambre peut espérer résoudre ce problème. Comment peut-on donner quelque conseil utile au comité si nous agissons de la sorte? A nous de trouver quelque moyen d'assurer la distribution de l'immense volume des denrées que produira le pays après la guerre. A moins de pouvoir absorber cette production, nous ne pourrons procurer du travail à nos citoyens. Il faut nous pénétrer de cette idée.

Puis-je m'attarder un peu maintenant aux observations du premier ministre? Je serai peut-être et même sûrement un juge sévère.

[M. Bence.]

Je compte rester courtois, comme le premier ministre est toujours lui-même plein d'égards. Mais il y a des choses qu'il faut dire, et qu'il faut dire nettement et franchement, afin de dissiper toute équivoque. Or le premier ministre a dit ceci: "Il nous faut rendre les guerres d'agression impossibles après la guerre."

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai dit: "tâcher de..."

M. BLACKMORE: Eh bien oui, il nous faut tâcher de le faire. C'est une parole que l'on répète aux quatre coins du monde anglo-saxon. Mon esprit refuse à s'expliquer comment il se peut que deux cent quarante cinq membres de cette Chambre des communes se méprennent si pitoyablement sur la cause de cette guerre et continuent à palabrer, comme le font certains d'entre eux, sur ce qui leur semble en être la cause, tout en restant aveugles à la cause véritable.

M. MacINNIS: Ce ne sont sûrement pas tous les deux cent quarante-cinq honorables députés qui se méprennent.

M. BLACKMORE: Je l'espère. Le premier ministre a répété la même erreur que je lui ai signalée l'autre soir. Parlant de la formation de nouveaux partis, il a voulu attribuer à cette cause la chute de la France. Mais cette formation de nouveaux partis avait en France même une cause qui a fini par avoir raison du pays. C'est une faute de raisonnement bien fréquente. L'agression n'offre plus de dangers du moment que par la collaboration on en fait disparaître la nécessité. Si le pays n'était pas en guerre, je pourrais être beaucoup plus explicite, je pourrais citer bien d'autres faits, car je les connais.

Le premier ministre nous a dit des paroles très justes pour nous recommander la collaboration internationale. C'est parfait. J'en suis. Mais que veut-il entendre réellement par collaboration internationale? Ce n'est sûrement pas clair. Quel plus bel exemple de collaboration internationale pouvons-nous désirer que celle qui existe présentement entre les Nations Unies pour la poursuite de la guerre? Cependant, aucun comité quelque puissant qu'il soit, aucun organisme administratif, aucune autorité supranationale ne pourrait forcer les membres des Nations Unies à faire ce qu'ils accomplissent aujourd'hui. Ils le font de leur plein gré. Ils le font parce qu'ils n'ont tous qu'un grand idéal. Pourvu qu'ils se sachent dans la bonne voie, ils accompliront de leur plein gré tout ce qui leur sera nécessaire. On me permettra de signaler que des dons de la part des grandes nations aux ressources immenses, des dons qu'on met-

trait en commun pour assister les pays moins riches, constitueraient une sorte de collaboration qui, tout en demeurant volontaire, pourrait être très efficace. Je ne comprends pas pourquoi si peu de gens se sont rendus compte que les cadeaux de ce genre sont possibles. Au cours des 30 dernières années, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et d'autres nations ont consenti des prêts importants à divers pays. Ces emprunts, pour la plupart, n'ont jamais été remboursés; à toutes fins pratiques, ce sont des cadeaux. Les résultats heureux du don d'un milliard de dollars fait à la Grande-Bretagne par le Canada donne une juste idée du genre de cadeaux qui pourrait passer dans nos habitudes normales sous un régime économique convenable. Mes paroles peuvent paraître étranges, mais n'oublions pas que nous sommes dans un monde nouveau et qu'il faut prêter l'oreille aux choses nouvelles et étranges, les étudier et les comprendre, si nous voulons nous montrer dignes de la confiance qu'on nous témoigne en cette période critique. Le cadeau doit être reconnu comme une possibilité dans la collaboration internationale.

Le premier ministre a parlé d'une grave disette de coton qui pourrait provoquer une situation internationale difficile. J'admets et nous admettons tous volontiers que la chose peut se produire. Ce qui me dépasse, c'est que l'abondance du coton ait eu le même résultat. Après une récolte manquée, on comprendrait que ceux qui s'adonnent à la transformation et au transport de cette denrée se trouvent sans emploi, mais que le même résultat se produise lorsque nous avons une surabondance de coton, est inconcevable. C'est à une telle situation, absolument étrangère à ce que nous a dit le premier ministre, que notre génération doit parer.

Nous sommes dans un siècle d'abondance où l'ensemble des nations de l'univers est en mesure de produire plus de denrées que n'en peuvent consommer toutes les populations du globe. C'est d'autant plus vrai à cause des merveilleuses découvertes qui ont eu lieu depuis le début des hostilités. C'est à cet état de choses qu'il faut faire face.

Le très hon. MACKENZIE KING: Avant que mon honorable ami passe au point suivant de son argumentation, me permet-il de l'interrompre un moment?

M. BLACKMORE: Volontiers.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois comprendre que je suis le dernier orateur cet après-midi. Je vais clore le débat. La Chambre désire, je pense, régler cette semaine la constitution du comité de securité sociale afin que le débat ne se prolonge pas la semaine prochaine. Si ma supposition est exacte, je prie la Chambre de nous autoriser à siéger un peu après six heures. Je puis promettre que mes remarques ne seront pas longues et cela nous permettra d'en finir ce soir avec la constitution du comité.

Je puis faire remarquer que le Gouvernement a le droit de faire reprendre la séance à huit heures, parce que la levée de la séance à six heures, le vendredi, s'opère non en vertu d'un article du Règlement, mais d'un accord unanime. Mais je suppose que les honorables députés veulent bien que nous continuions les délibérations pendant quelque temps.

L'hon. M. STIRLING: Le très honorable représentant peut-il assurer l'Assemblée que son discours sera le dernier?

Le très hon. MACKENZIE KING: Si un autre orateur doit prendre la parole, qu'il se lève. Je pourrai donner cette assurance dans un instant.

M. MacINNIS: J'entendais faire quelques commentaires. Je ne veux pas prolonger le débat. La plupart des remarques faites à cet égard n'auraient pas dû être faites, mais je suis las de me faire faire la leçon à la fin de chaque débat et je devrais avoir le droit de répondre.

M. BLACKMORE: Que dois-je comprendre? Que nous suspendrons la séance à six heures pour continuer à huit heures, ou que je continue pendant quelque temps ?

Des VOIX: Allez-y.

M. l'ORATEUR: Je pense que la Chambre désire que nous siégions après six heures.

M. BLACKMORE: Je passe maintenant à la déclaration du premier ministre, savoir que le Gouvernement a énoncé un programme dans le discours du trône. L'expression de cette politique ne comporte ni plus ni moins que de vagues lieux communs sans importance dont on a trop pris l'habitude ces temps-ci et qui peuvent signifier presque tout ce qu'on veut. Je poserai carrément au premier ministre la question suivante: Le Gouvernement permettra-t-il au comité d'étudier à fond et impartialement les propositions de crédit social pour l'établissement d'un ordre nouveau? Les ministres sont censés scruter toutes les possibilités. Jusqu'ici, tous les comités avec lesquels j'ai eu des rapports directs ou indirects ont écarté toute discussion du crédit social comme s'il était un poison. Si le présent comité n'est pas prêt à étudier à fond et impartialement les propositions de crédit social, il manque tout simplement de sincérité.

Je rappellerai un passage du discours que le ministre des Finances (M. Ilsley) a prononcé l'autre soir; ce passage convient bien à cet égard. Le ministre des Finances a dit, page 948 des *Débats:*

> Aucun pays ne s'achemine vers la faillite qui augmente sa production ou qui consacre une partie de cette augmentation, ou la consacre tout entière au service d'une grande et noble cause.

Sans le savoir, le ministre des Finances a exprimé d'une façon presque parfaite le concept du crédit social. Si nous pouvons consacrer nos forces à la production de toutes les denrées que le Canada peut produire pour la population canadienne et faire servir cette production au relèvement de la norme d'existence au Canada, il n'y aura guère de limite au niveau que pourra atteindre cette norme pour tous les citoyens.

Quelqu'un peut-il dire comment on peut y parvenir sans donner à chacun un dividende de plus de $25 par mois? Je ne me propose pas de discuter ce point, mais je vais poser quelques questions au sujet de ce qu'a dit le ministre. Si mes honorables collègues croient que la production peut être stimulée au Canada comme le ministre l'a dit et comme la guerre l'a prouvé, et servir au relèvement de la norme d'existence de notre population, je leur demande: Cela peut-il se faire uniquement au moyen d'impôts? Peut-on le faire en diminuant le pouvoir d'achat de la population? Telle est pourtant la proposition qui est à la base du rapport Beveridge. Quand les honorables députés répondront à cette question, ils seront dans la bonne voie. Le Gouvernement achète aujourd'hui pour des milliards de dollars d'articles destinés à la défaite de l'Allemagne, et il les donne en pur don. Et quand nous proposons, comme l'honorable député de Wetaskiwin (M. Jaques) l'a fait récemment, que le Gouvernement donne certaines marchandises au peuple canadien, on nous considère comme de parfaits nigauds. Il va falloir que l'on songe sérieusement à s'assimiler des idées nouvelles.

On a soulevé la question de la juridiction des provinces. Je ne veux pas discuter longuement ce sujet, monsieur l'Orateur, mais il est temps que les membres de cette Chambre cessent de déprécier les Canadiens appelés à faire partie des gouvernements de Sa Majesté dans les diverses provinces du dominion, en insinuant, en laissant entendre ou en disant qu'ils ne veulent pas gouverner convenablement le pays. Si le gouvernement fédéral adopte des mesures judicieuses, toutes les provinces l'appuieront. S'il trouve moyen de donner un sens financier à l'immense production dont notre pays est capable, s'il peut trouver moyen de la répartir parmi les provinces, chacune de ces dernières l'appuiera. Il ne sera nullement nécessaire de chambarder l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Peut-on concevoir, par exemple, qu'une province refuse d'accepter du gouvernement fédéral une somme de cinq millions de dollars par an à dépenser pour des fins d'hygiène? Peut-on concevoir qu'une province du dominion refuse une subvention de deux millions par an pour l'instruction publique? Que sont des sommes de deux et de cinq millions par année en regard d'un budget de dépenses de quatre milliards de dollars? L'Acte de l'Amérique britannique du Nord confère au gouvernement fédéral le pouvoir de créer de la monnaie. Cet acte assume au gouvernement fédéral le contrôle absolu des banques et de la monnaie, et ce contrôle de la monnaie constitue le plus grand pouvoir qui puisse être conféré à un gouvernement. Quel usage le Gouvernement a-t-il fait de ce pouvoir? S'en est-il prévalu? Non, il n'y a jamais recouru au cours de la longue existence de notre dominion; bien au contraire. Chose étrange, depuis l'époque où il prononçait dans l'Ouest ces discours où il était question de la monnaie et du crédit proportionnés aux besoins du public, le premier ministre (M. Mackenzie King) ne s'est jamais aventuré sur un terrain aussi dangereux. C'est pourtant là le secret d'obtenir un maximum de coopération de la part de toutes les provinces du dominion. Point n'est besoin de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Cela n'a pas été nécessaire lorsque l'assurance-chômage a été établie. Pourquoi l'Alberta s'est-elle opposée à cette mesure? Parce que l'Alberta a soupçonné une puissance qui a fait tout en son pouvoir pour anéantir la force de notre province dans sa lutte héroïque contre l'ancien régime et pour la reconnaissance d'un régime nouveau. L'Alberta a collaboré; en cette Chambre, les ministres l'ont affirmé, les uns après les autres. Aucune autre province n'est plus disposée à collaborer quand il s'agit d'atteindre une bonne fin; mais quelque part dans notre Dominion, quelqu'un doit se lever et prendre la défense de l'ordre nouveau, quelqu'un qui sait ce que c'est que l'ordre nouveau et qui sait de quelle façon le réaliser, quelqu'un qui est prêt à consentir des sacrifices. Il semble que ce soit l'Alberta qui est appelée à jouer ce rôle; c'est pourquoi les dirigeants de cette province entendent être à la hauteur de la confiance dont ils sont l'objet.

Où sont nos sources de revenus? Elles sont toutes à la disposition d'Ottawa, tandis que les provinces n'ont accès à aucune source réelle et importante de revenus. L'objet du rapport Sirois, que je qualifie d'inique et de pernicieux à tous les égards, était d'enlever aux provinces encore plus de ces sources diverses de revenus,

comme par exemple, l'impôt sur le revenu des sociétés, l'impôt sur le revenu des particuliers, les droits successoraux et ainsi de suite, de façon à empêcher les provinces d'augmenter leurs revenus en dépit de tous les progrès qu'elles pourraient réaliser dans le domaine industriel et l'exploitation de leurs ressources. Les sources de revenus appartiennent au Dominion et; si ce dernier les exploite, les provinces ne susciteront aucune difficulté. Mais la source la plus importante que possède le Dominion et qu'il n'a exploitée qu'à de rares occasions et avec bien des craintes, est son pouvoir d'émettre du numémaire, le pouvoir de monétiser la richesse nationale, de prendre, par exemple, des biens pour une valeur de 4 milliards et de les représenter par un intermédiaire d'échange qui servira de moyen à la distribution de ces biens. Cet intermédiaire d'échange peut être équitablement distribué entre toutes les provinces et améliorer grandement de cette façon, le niveau de vie de toute la population. Si le premier ministre cherche comment consolider l'unité nationale, voilà un moyen tout indiqué.

Un mot maintenant au sujet du rapport Beveridge. Les membres de notre groupe ne s'opposent pas à une plus grande sécurité sociale. S'il n'y avait pas moyen de trouver mieux, il faudrait évidemment accepter le rapport Beveridge. Nous prétendons cependant qu'accepter ce rapport serait nous contenter de miettes alors que nous avons droit à un bon repas. Le premier ministre a dit juste lorsqu'il a affirmé que la société, ayant créé une situation qui souffre un tel état de choses,—c'est-à-dire les inégalités, les risques nationaux et le reste,—a le devoir de trouver le moyen d'y remédier. C'est exact, mais il doit s'assurer que le remède améliorera la situation et ne la rendra pas pire. Tous les programmes préconisés aujourd'hui par ceux qui détiennent des postes responsables sont destinés à mettre le pays dans un état pire qu'actuellement. Il faut trouver un remède qui en soit véritablement un.

De toute évidence, la solution du problème réside dans un certain rouage de distribution, question que j'ai traitée il y a environ un mois. Toute personne avertie conviendra que le problème auquel nous avons à faire face en est un de distribution. Alors, trouvons un système de distribution. L'agent monétaire est celui qui sert à la distribution. Il est donc manifeste que nos ennuis se rattachent au facteur monétaire. Nous avons déjà vu que le Canada produit aujourd'hui des denrées pour une valeur de huit milliards de dollars. Il aurait pu en produire pour une valeur de huit milliards en 1930, si nous nous étions résolument efforcés d'atteindre cet objectif. Il aurait certes pu les produire en 1935, si on avait su l'organiser à cette fin. Or qu'a-t-on fait? Oublions cette misérable et triste histoire. Le Canada avait la capacité de produire ces denrées et il aurait pu le faire. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne savait pas trouver de débouchés à sa production; autrement dit, le Canada ne savait pas comment distribuer cette dernière. Le premier ministre occupe un poste de commande dans ce pays depuis 1935, mais il n'a encore rien fait pour trouver une solution au problème de la distribution. Il répondra sans doute que le Canada a cherché des débouchés à l'étranger. J'en conviens, mais les marchés extérieurs n'ont pas réussi à surmonter cette difficulté. Ils ont failli à la tâche, en fait de distribution. Que personne n'aille conclure que je sois contre le commerce ou les marchés extérieurs. Ils ont leur raison d'être, mais ils ont lamentablement failli à la tâche, quand il s'est agi de la distribution des denrées chez nous. Nous y avons eu recours pendant toutes les terribles années d'après 1930. Et avec quels résultats? Voici la réponse: Nous étions paralysés en même temps qu'un grand nombre d'autres nations. Je n'en dirai pas plus sur ce sujet.

Examinons quelques instants le mécanisme du commerce extérieur. Le commerce extérieur ne peut distribuer convenablement les denrées, et c'est pourquoi toute nation qui le pratique doit, pour réussir, vendre plus qu'elle n'achète. C'est exact, n'est-ce pas? Très bien. Si donc dix nations veulent réussir dans leur commerce extérieur, chacune doit vendre plus qu'elle n'achète, ce qui est une absurdité. C'est une impossibilité qui se trouve à la racine même du conflit actuel. Les simples membres du parti libéral ne pourraient-ils pas s'ancrer cette idée dans l'esprit?

Or, qu'une nation faillisse à obtenir une balance favorable de son commerce, qu'arrive-t-il? Elle s'endette, et doit exporter de l'or. Elle ne pourra se procurer de l'or que si quelque nation consent à en troquer contre des marchandises. Si cette nation lui fait défaut, les dettes s'accumulent. Les honorables députés peuvent-ils me dire quel sort attend cette nation, dans de pareilles conditions? Elle tombe victime de l'effondrement du commerce international. Quels moyens lui restent-ils? Elle doit accroître les entraves douanières, attendu que les dettes influent sur la valeur du change, ce qui empire encore la situation. Elle doit acquitter les frais de ses dettes, ce qui l'empire encore davantage.

Quelqu'un m'apprendra-t-il comment les nations se tireraient d'affaire, si quelque autorité supra-nationale allait dire à celle qui désire se protéger au moyen d'entraves douanières, qu'elle doit s'en abstenir? Qu'arriverait-il? Si le premier ministre (M. Mackenzie King) a l'imagination assez créatrice pour appeler

cela de la coopération internationale, il est sûrement le seul à connaître l'acception de ces mots. Il est impossible d'exporter plus que l'on n'importe. Pendant des années le Canada a joui d'une balance de commerce favorable. La distribution en est-elle devenue plus saine? Elle a été loin d'être satisfaisante.

Abordons le problème du libre échange. Que comporte ce régime? Le chiffre des importations canadiennes devra au moins égaler celui des exportations. En d'autres termes la balance de commerce du Canada n'en serait presque pas changée, et, le cas échéant, les difficultés n'en seraient que plus grandes. Où l'Ouest, par exemple, s'approvisionnera-t-il en beurre et en agneau sinon en Nouvelle-Zélande? Voilà simplement un exemple de ce qu'entraînerait le libre échange absolu.

Je soutiens que le mécanisme du commerce n'apporte simplement aucune solution à notre problème de distribution. Ces réflexions sont de nature à faire douter de la valeur du commerce extérieur comme seul moyen d'assurer la distribution. J'ai un autre exemple à signaler à ceux que le problème intéresse. Le libre échange a-t-il fonctionné lorsque on en a fait l'application? Nous avons un bel exemple de libre échange au Canada où neufs nations, neuf provinces jouissent du libre échange parfait. Quels avantages en ont-elles retirés? Les Etats-Unis comptent 48 Etats souverains, jouissant d'un commerce libre et capables de produire tout ce dont ils ont besoin. Qu'en est-il résulté pour eux? Je vous dirai où cela les a conduits en 1935: cela leur a valu 23,500,000 personnes à l'assistance. Voilà. Un pays comme les Etats-Unis, capable de produire suffisamment de denrées pour procurer à chaque famille pour $4,400 de biens et de services, n'a pu donner le strict nécessaire qu'à 21 sur 100. Voilà où cela les a menés. Voilà pour le libre échange aux Etats-Unis. Ce pays comprend 48 nations, absolument libres de commercer entre elles. Et si un gouvernement supranational était susceptible d'accomplir du bien, il existait à Washington,—tout comme il existe un gouvernement supranational à Ottawa,—et devenant de plus en plus "supra".

Sachons envisager les faits. Il est temps que le premier ministre cherche un nouveau mécanisme de distribution. Voilà le point. Je constate que mon temps de parole est épuisé, à deux minutes près. Dans le temps qui me reste, je tenterai de signaler un ouvrage très important; j'en conseille la lecture attentive et la méditation au premier ministre, à ses collègues du cabinet, ainsi qu'a tous ses partisans. J'ai sous la main un rapport de la Chambre de commerce de Londres sur les principes généraux qui devront régir l'économie d'après-guerre. S'il y dans le monde un groupe de personnes susceptible d'envisager les réalités, et de s'y connaître en matière de commerce et de presque toutes les questionss se rattachant à la science économique, c'est bien celui-là. Il comprend 9,000 sociétés et 39 associations industrielles et commerciales, et compte 50,000 adhérents, dont tous sont représentés dans le comité qui a rédigé le rapport.

Je n'ai malheureusement pas le temps d'en lire les points saillants. Si j'avais plus de temps, j'en extrairais ici et là plusieurs citations. Toutefois, le rapport tient pour sérieux un petit ouvrage intitulé *A Twentieth Century Economic System*. Si le premier ministre, ainsi que ses ministres et le comité, veulent bien se donner la peine de lire ces deux documents, puis de les relire et de se les assimiler, ils en retireront une idée d'une valeur supérieure aux ineptes projets qu'ils préconisent actuellement sous tant de formes diverses. Ils pourront ensuite se passer du rapport Beveridge. Je vais en lire un passage afin de faire voir sur quel principe ils se fondent tout d'abord. Voici ce que je lis en page 1:

> La Chambre soutient que l'accroissement constant des tarifs douaniers,...

Et le premier ministre qui a tant parlé des horreurs du nationalisme économique et des méfaits des tarifs...

> ...l'imposition de contingentements et de prohibitions et d'autres manifestations encore de l'envenimement de la belligérence économique entre les nations durant la période entre les deux guerres, n'ont pas été le fruit de la malveillance ou de l'inanité mais que, au contraire, ils découlent de causes irrésistibles. Ces mesures ne traduisaient que l'effort des nations de se prémunir contre des dangers aussi réels qu'imminents.

C'est un danger que le premier ministre et les chefs des Nations Unies devront faire disparaître avant même d'aborder la question de la suppression des obstacles au commerce. Je reprends ma lecture:

> La Chambre reste persuadée que tant qu'on n'aura pas reconnu et supprimé ces dangers, toute tentative directe d'éliminer les obstacles au commerce ne servira aucune fin utile mais, au contraire, n'aura d'autre effet que d'accroître la suspicion.

Je ne crois pas devoir retenir d'avantage l'attention de la Chambre mais je répète que lorsque les honorables députés auront parcouru ces deux plaquettes et s'en seront assimilé le contenu, ils constateront que les principes qu'on y recommande coïncident exactement et sur toute la ligne, avec ceux du crédit social. On n'y retrouvera pas les mots "crédit social" mais on verra que les principes s'y conforment exactement. Ils indiquent le moyen, pour l'Etat, de créer les instruments d'achat qui assureraient la circula-

tion et la répartition des excédents de denrées que la nation peut produire; le moyen de réglementer les prix par un usage judicieux du pouvoir de créer ces instruments d'achat, et enfin le moyen de pourvoir aux moins fortunés, aux personnes qui sont précisément la cause du débat actuel, par le recours à une partie des instruments d'achat que l'Etat peut produire en abondance. Je recommande ces initiatives au comité et au Gouvernement comme un premier pas vers la solution de ce problème, vers la seule solution qui remettra l'espoir dans les cœurs des hommes. Ainsi qu'on le signale, seule la nation peut appliquer ces moyens. C'est, entre autres choses, ce qui en fait la grandeur. On voudra bien me permettre de citer un passage que je trouve dans la dernière partie du rapport. Il se trouve à la page 12:

Ces vœux ont aussi l'avantage

a) tout en ayant un effet révolutionnaire, d'entraîner peu de changements pratiques pour l'industrie et le commerce;

Il ne s'agit ni d'étatisation, ni de régimentation, ni de socialisme, ni de changements radicaux, mais seulement de l'exercice par le Gouvernement de sa prérogative de créer les instruments d'achat. Je continue:

b) de n'exiger que le minimum d'entente entre les nations;

Il ne serait pas question de Nations Unies ni de priver qui que ce soit de sa souveraineté. Je poursuis:

c) de pouvoir être mis en pratique même si certaines nations restent dissidentes.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je ne lirai pas la plaquette que l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) nous a conseillé de consulter. Un projet qui vise à changer les choses tout en les laissant dans leur état actuel ne changera rien. C'est exactement ce que nous a lu l'honorable député dans cette plaquette. Tout projet qui laissera aux propriétaires actuels la propriété et la régie des moyens de subsistance, mais qui, par quelque sorte de magie, prendra soin des moins fortunés ne me dit pas grand'chose.

M. BLACKMORE: On s'occupera d'eux, c'est le principal.

M. MacINNIS: C'est ce qu'on fera. Les moins fortunés échapperont à leur infériorité lorsqu'ils posséderont l'indépendance économique. Notre groupe se rattache à cette manière de penser. Nous accueillons avec plaisir la motion du premier ministre, visant à l'institution d'un comité, parce que c'est admettre, même à cette heure tardive, l'obligation de la collectivité ou, si vous le préférez, l'obligation de l'Etat de pourvoir aux moins fortunés. La motion est assez simple et je suppose qu'elle décrit les attributions du comité. La voici:

Que ce Comité s'enquère et fasse l'étude de la législation sociale actuelle du Parlement du Canada et des diverses législatures provinciales, des régimes d'assurances sociales des autres pays, des mesures d'assurances sociales les plus réalisables au Canada, y compris l'assurance-maladie, ainsi que des moyens requis pour les inclure dns un plan national, des adaptations d'ordre constitutionnel et financier requises pour la mise en œuvre d'un plan national de sérurité sociale, et de tous les autres sujets connexes;

Cela expose la chose très nettement comme je la vois. Je me réjouis de ce que notre groupe m'ait choisi avec l'honorable député de Melfort (M. Wright) pour le représenter au comité. Nous espérons qu'avec le temps le comité pourra élaborer un projet d'assurance sociale pour la population canadienne. Ne soyons pas nos propres dupes en imaginant qu'un projet d'assurance sociale va éliminer la pauvreté. On ne pourra l'éliminer qu'en libérant les moyens de production des entraves que lui impose la recherche du bénéfice. Cela fait, il sera très facile de parvenir à distribuer la richesse du pays à la population selon ses besoins. Cela n'est pas difficile à comprendre. Mais chose certaine, l'adoption d'un tel système ne laissera pas les choses dans leur état actuel. Elle ne laissera pas la maîtrise des moyens d'existence à ceux qui la possèdent maintenant, mais la donnera à la population pour qu'on les organise socialement dans l'intérêt général.

Nous sommes heureux, dis-je, de siéger au sein de ce comité qui s'efforcera d'élaborer un projet de sécurité basé sur l'assurance sociale de nature à écarter plusieurs des aléas existant aujourd'hui. Je n'ai qu'une autre remarque à faire. On nous a souvent dit que le Gouvernement a usurpé les fonctions du Parlement. Voici une motion proposée par le premier ministre lui-même qui confie au Parlement la tâche d'assurer la sécurité sociale au moyen d'un plan national d'assurance sociale. Si les honorables députés établissent un plan complet et voient à le faire adopter à la Chambre, on ne pourra plus prétendre que le Gouvernement a usurpé les fonctions du Parlement. C'est une occasion qui s'offre au Parlement et j'espère que les honorables députés se montreront capables d'en tirer profit.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je remercie d'abord les honorables députés de leur contribution au présent débat. Il ressort indubitablement de la discussion que tous les partis de la Chambre sont généralement d'accord sur l'importance des questions à soumettre au comité ainsi que sur l'ampleur du problème. J'estime que les opinions formulées ont servi à donner aux honorables députés une idée des nombreux aspects des problèmes d'ordre social et de la

nécessité d'une étude soigneuse et approfondie qu'il en faudra faire dans l'espoir d'obtenir des résultats immédiats et pratiques.

En suivant le débat, j'ai été de plus en plus convaincu que le Gouvernement a sagement agi en proposant, à cette étape de la session, l'adoption d'un plan national d'assurances sociales et la constitution d'un comité chargé d'étudier tous les aspects d'un système national d'assurance avant de saisir la Chambre d'une mesure particulière qui fera partie de toute autre mesure législative conçue dans le sens de la sécurité sociale.

Rien ne saurait donner une meilleure idée de la voie que le Gouvernement a suivie qu'un article paru dans les journaux de ce matin. Je tiens à la main une coupure du *Morning Citizen* d'Ottawa du 5 mars intitulée "Plan d'assurance-maladie préconisé pour le Québec dans le Rapport".

Voici la dépêche:

Québec, 4 mars.—Il a été annoncé aujourd'hui qu'une commission d'enquête sur les hôpitaux a recommandé, dans un raport qu'elle a présenté au Gouvernement, l'adoption d'un régime d'assurance-maladie.

Cette commission a été instituée par le Gouvernement en 1940 pour étudier la situation financière des hôpitaux et des asiles d'aliénés et pour faire enquête sur les conditions de travail des employés de ces institutions.

Les membres de cette commission recommandent que la province, l'employeur et l'assuré contribuent au coût d'un régime d'assurance-maladie et que l'on institue une commission spéciale qui serait chargée d'appliquer ce régime. La commission recommande que la prime à payer soit calculée à tant par famille et non pas à tant par individu.

Nous avons été critiquée, monsieur l'Orateur, pour n'avoir pas présenté de mesure concrète au sujet de l'assurance-maladie. J'ai été assez longtemps dans la vie publique pour savoir que tout gouvernement, quoi qu'il fasse, est toujours exposé à la critique. Nous avons été critiqués pour avoir, avant de présenter une loi, voulu confier à un comité de la Chambre le tâche d'étudier soigneusement cette question. Si nous avions agi dans le sens contraire et présenté une mesure formelle d'assurance-maladie, la première critique qu'on aurait, je crois, adressée au Gouvernement aurait été que ce dernier n'avait pas songé à ce que les provinces pourraient ou voudraient faire de ce côté avant de présenter une loi destinée à les supplanter. On nous aurait probablement parlé—peut-être pas hier, car la chose n'a été annoncée qu'aujourd'hui dans les journaux, mais certainement aujourd'hui—de cette commission qui a été nommée dans la province de Québec et des recommandations qu'elle a faites au gouvernement de cette province. On se serait fondé sur cela pour dire qu'au lieu d'essayer d'élaborer un plan coopératif et national intéressant à la fois les provinces et le dominion, nous n'avions réussi, en nous hâtant de présenter notre mesure législative qu'à créer des embarras inutiles entre le dominion et les provinces. Voilà qui ressort clairement de ce que je viens de citer.

Il y a plus. Le chef de l'opposition (M. Graydon) aurait prétendu, à juger par les remarques qu'il a faites, que nous n'avions abordé qu'un aspect de la question, que nous n'avions nullement proposé d'assurer plus de bénéfices aux chômeurs, ni d'accroître le montant de la prestation. De fait, il a déclaré dans son discours que nous aurions dû agir ainsi, que nous aurions dû prendre d'autres mesures afin que les gens qui participent à un plan d'assurance obtiennent, d'une façon ou d'une autre quelque avantage en retour de leurs contributions, afin qu'ils puissent rentrer en possession des contributions versées. Il aurait aussi, je crois, dit que nous aurions dû réduire la limite d'âge pour les pensions de vieillesse, que cela importait plus que ce que nous voulions faire, et que nous aurions dû nous préoccuper davantage des gens atteints de paralysie ou des personnes souffrant d'invalidité permanente, et ainsi de suite. On aurait fait toute sorte de reproches au Gouvernement à l'égard de tout ce qui n'aurait pas été inclus. Cela étant, il est opportun, je crois, que le comité se rende bien compte de l'ampleur de l'assurance sociale, qu'il sache combien de mesures un gouvernement, qu'il soit provincial ou fédéral, doit envisager quand il décide d'ajouter une nouvelle mesure de législation sociale à celles qui existent déjà.

Une chose que cette discussion a fait bien clairement resssortir, je crois, c'est qu'il existe aujourd'hui au Canada un grand nombre de lois de sécurité sociale qui n'ont entre elles aucun rapport, et que, vu l'absence d'un plan général embrassant les diverses parties, il existe beaucoup de chevauchement entre le dominion et les provinces dans le domaine des mesures sociales. En conséquence, il y a bien plus d'inefficacité dans l'administration et beaucoup de gaspillage à cause de cette lacune. La nécessité de fusionner, quels que soient les moyens qu'on emploiera, les mesures sociales qui ont trait à la sécurité dans notre pays, constitue l'un des besoins urgents de l'heure présente. Etant donné que nous avons déjà beaucoup de lois sociales, et il est clair que nous allons en avoir davantage, il est évident que nous devrions avoir dorénavant un plan quelconque susceptible d'être mis en pratique et par les provinces et par le dominion. Voilà une tâche immense pour les membres du Parlement. C'est un travail que ces derniers peuvent accomplir et qui constitue un très noble devoir patriotique.

J'ai été frappé par les remarques que faisait l'honorable député au début de l'après-midi au sujet de la question de la santé; il a dit que nous avons maintenant des services de santé dans les différentes provinces et un ministère fédéral de la Santé, et que le temps est venu où, si nous adoptons d'autres mesures relatives à la santé sous forme d'assurance-maladie, nous devrions nous demander si les provinces et le Dominion vont continuer à s'occuper séparément de cette question et s'il n'y aurait pas moyen d'en arriver à une entente en vertu de laquelle on pourrait éviter tous ces doubles emplois.

A mon avis, par plan national il ne faudrait pas comprendre que le Gouvernement chercherait à tout centraliser à Ottawa, pas plus qu'il serait nécessaire d'avoir des lois identiques dans les différentes provinces et que toutes les provinces collaboreraient en vertu d'un plan uniforme. Mais il faut entendre par là une étude attentive des mesures de sécurité sociale les plus aptes à être mises en pratique, grâce à la collaboration des provinces avec le Dominion, et de celles qui ont trait à toute autre assurance de sécurité sociale. Un comité devrait pouvoir trouver une solution qui serait avantageuse non seulement pour le parlement fédéral mais aussi pour ceux des provinces.

Je ne m'étais pas proposé de dire quoi que ce soit au sujet de l'aspect politique du débat. J'ai pris soin dans mes remarques préliminaires de ne faire aucune allusion à la source qui a inspiré certains passages du discours du trône. Mais mon honorable ami, le chef de l'opposition, n'a pu s'empêcher de mentionner le congrès de Winnipeg, cependant que l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a cru bon de signaler le programme établi au congrès libéral national, congrès qui remonte à 1919. Il a cherché, je crois, à créer l'impression que le présent Gouvernement ou que le parti libéral qui a exposé ce programme de 1919 prenaient beaucoup de temps pour y donner suite. Je dois remercier les honorables vis-à-vis qui me fournissent une excuse convenable de citer un article relatif au programme du congrès libéral national, et de dire aux honorables députés ce qui a véritablement été accompli pour donner suite à un programme de sécurité sociale. J'espère que mes observations détruiront l'idée qu'une partie du discours du trône tire sa source du rapport Beveridge ou du congrès de Winnipeg, ou encore de la conférence de Régina, ou de toute initiative autre que le congrès libéral tenu en cette ville en 1919.

M. GRAYDON: Je croyais que le très honorable député avait dit que le discours du trône s'inspirait de *Industry and Humanity*.

Le très hon. MACKENZIE KING: *Industry and Humanity* parut en 1918, l'année précédente. Je citerai dans un instant le passage en cause. Je mentionne l'article du programme visant la sécurité sociale adopté à la convention libérale de 1919, car je crois que les honorables députés verront tout de suite que c'est là la première déclaration officielle faite par un parti politique canadien en marge de la sécurité sociale. L'on verra qu'en énonçant ce programme, le parti libéral devançait de beaucoup son époque et remplissait alors ses promesses d'une façon qui a dû surprendre ceux qui s'y connaissent en questions sociales et qui savent les difficultés que comportent les adaptations nécessaires.

M. CASTLEDEN: Cela remonte à vingt quatre ans, n'est-il pas vrai?

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela démontre simplement que le parti libéral a été beaucoup plus clairvoyant que les partis qui ne font que se rendre à l'évidence que la sécurité sociale n'est pas un vain mot.

M. CASTLEDEN: C'étaient là des promesses, n'est-ce pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami le verra bien s'il veut être patient. Il n'a sans doute pas lu ce programme et n'est pas au courant des mesures adoptées chez nous au cours des 21 dernières années; autrement, il ne soulèverait pas pareille question. Je vais montrer si ces réformes ont été ou non réalisées.

M. CASTLEDEN: J'ai lu cela l'autre jour.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que les honorables députés en prendront note. Je ne trahis aucun secret en disant à la Chambre que j'ai moi-même rédigé ce paragraphe à l'époque du congrès libéral, et il a été inséré tel quel dans le programme du parti.

M. GRAYDON: Un comité d'un seul.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non pas. Le comité était nombreux, à peu près comme à la conférence de Port-Hope ou au congrès de Winnipeg. Nous y avons tous mis la main. Quelques-uns en rédigèrent une clause, et d'autres en rédigèrent une autre.

Je déclare à mes honorables amis que j'ai été frappé, en lisant le compte rendu de la convention de Winnipeg, du soin méticuleux avec lequel mon honorable ami et ses compagnons paraissent avoir passé en revue les principes et les discours libéraux et en ont extrait ici et là ceux qu'ils croyaient le plus de nature à intéresser un pays démocratique.

M. GRAYDON: Nous en avons extrait les éléments progressistes, évidemment.

Le très hon. MACKENZIE KING: En effet, et c'est ainsi sans doute que mon honorable ami dirige aujourd'hui un parti conservateur progressiste.

Je vais citer l'article qui a trait à l'assurance sociale.

Que, dans la mesure du possible, eu égard à la situation financière du Canada, le gouvernement fédéral, conjointement avec les gouvernements des diverses provinces, établisse un système suffisant d'assurance-chômage, d'assurance-maladie, et d'assurance contre l'indigence dans la vieillesse et contre d'autres infirmités, y compris des pensions de vieillesse (des pensions aux veuves) et des primes d'accouchement; et qu'en matière de législation industrielle et sociale, on s'efforce, par la collaboration des divers gouvernements, de surmonter tous problèmes de juridiction entre le dominion et les provinces.

Or si, après la lecture de ce passage, l'honorable député qui y a fait allusion s'était arrêté un moment pour signaler à la Chambre quelle partie de ces projets ont été réalisés, je crois que les honorables députés en auraient été fort impressionnés. Et c'est ce que je vais faire moi-même.

Tout d'abord, la mesure à laquelle on attribue là une importance considérable est celle de l'assurance contre l'obligation d'être à charge d'autrui durant la vieillesse, mesure qui comprendrait naturellement les pensions de vieillesse. Qu'on me permette de le rappeler, le Gouvernement que j'avais l'honneur de diriger est le même qui a soumis au Parlement et mis en application une mesure touchant les pensions de vieillesse...

M. CASTLEDEN: Parce qu'il y était forcé.

Le très hon. MACKENZIE KING: ...et les pensions de vieillesse qui sont aujourd'hui versées au pays le sont depuis 1926 par suite d'une mesure présentée par un Gouvernement dont j'étais le chef.

M. JOHNSTON (Bow-River): Le premier ministre n'osera pas dire qu'elle accorde aux vieillards l'indépendance?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je parle des mesures de sécurité sociale qui ont été promises et je signale jusqu'à quel point nous avons donné suite à ces promesses.

Je passe maintenant à l'article suivant, aussi important peut-être:

Un régime convenable d'assurance-chômage.

Ici encore, c'est le Gouvernement dont j'ai l'honneur d'être le chef qui a proposé au Parlement et mis en application la loi qui se trouve aujourd'hui dans nos statuts, établissant au Canada un régime national d'assurance-chômage. Ces deux mesures d'assurance sociale sont les plus importantes qu'il était possible d'adopter.

[M. Graydon.]

Les honorables députés ont sans doute aussi remarqué que cette loi devra être appliquée en partie par les provinces et en partie par le Dominion. Le pays doit à des administrations libérales provinciales la plupart des mesures de sécurité sociale qu'il possède aujourd'hui. Qu'il s'agisse des allocations aux mères nécessiteuses, des allocations de maternité et d'autres mesures de ce genre, une étude de la situation dans les diverses provinces démontre que la plupart d'entre elles ont été adoptées depuis l'établissement de ce programme par les dirigeants des administrations libérales au Canada.

Que faisons-nous actuellement? Nous nous efforçons de pousser ce programme un peu plus loin. Nous devons nous occuper de tant de mesures législatives canadiennes, dans le domaine de la sécurité sociale, que nous avons cru nécessaire, pour éviter le gaspillage et l'extravagance, de coordonner tout notre programme. Comprenant que l'assurance-maladie, la partie qui se rapporte à la maladie, l'invalidité et le reste, prend une importance sans cesse croissante, nous avons jugé qu'il fallait dès maintenant, avant de nous aventurer plus loin dan ce domaine, bien connaître sa fonction dans un programme national complet.

Je pourrais en dire plus long à ce sujet, mais je crois en avoir dit assez pour faire comprendre que le parti libéral canadien a, pour la première fois au pays, préparé un programme de sécurité sociale, qu'il l'a décrit du commencement à la fin, qu'il ne croyait pas pouvoir l'appliquer en entier dans les deux premières années, sachant qu'il faudrait du temps pour le mettre en pratique, mais qu'il en a déjà réalisé une bonne part, qu'il a continué à s'y appliquer et qu'il poursuivra cette tâche tant qu'il en aura l'occasion.

Un paragraphe très important, parce qu'il s'appliquera également à toutes les autres mesures est le suivant:

...et que sur toute question de législation industrielle ou sociale un effort soit tenté en vue de régler les conflits de juridiction entre le Dominion et les provinces par une collaboration effective entre les divers gouvernements.

Avons-nous réussi?

Quant aux pensions, il a fallu tenir compte de la compétence respective des provinces et du Dominion. Nous y avons pourvu par un accord sous l'empire duquel le Dominion s'est engagé à verser tant et les provinces tant aussi, et nous avons abandonné aux provinces l'administration des pensions. Nous avons aplani les difficultés au cours de discussions. Lorsque s'est présentée l'assurance-chômage, le problème de juridiction s'est de nouveau posé. Nous avons pensé que l'assurance-chômage devait être d'ordre national, mais le

Gouvernement de l'époque n'avait pas le pouvoir de l'établir. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord avait conféré aux provinces le contrôle des droits de propriété et des droits civils, ce qui englobait tout le domaine de l'assurance-chômage. Après avoir soigneusement étudié la question avec les provinces, après avoir confié à un comité de la Chambre le soin d'examiner de près la situation, nous en sommes venus à la conclusion que le plan d'assurance-chômage devait être d'ordre national et non d'ordre provincial. Après avoir acquis cette conviction, le premier pas que nous avions à faire était d'obtenir une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

On a beaucoup appuyé au cours de la discussion sur les entraves que pose l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Les modifications de l'Acte, une fois qu'elles ont reçu notre assentiment, ne devraient guère nous inquiéter. Je me rappelle fort bien celles qu'a rendues nécessaires le plan d'assurance-chômage. La Chambre a adopté une loi d'assurance-chômage, que le Sénat a ensuite approuvée, et une adresse du parlement canadien a été présentée au parlement britannique le priant de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord par l'addition des mots "assurance-chômage" à l'article 91, ce qui conférait au gouvernement fédéral le pouvoir d'édicter une loi nationale d'assurance-chômage.

M. HAZEN: Du consentement des provinces.

Le très hon. MACKENZIE KING: Parfaitement, du consentement de la plupart des provinces. C'est de première importance, dans ces questions relatives à l'assurance sociale. Tout gouvernement du pays qui cherche à méconnaître les droits des provinces et à les traiter sans ménagement n'aidera pas à régler aucune des questions de sécurité sociale et ne fera qu'empirer la situation. Mais en procédant de la bonne façon, avec l'esprit et la méthode que le comité saura mettre en œuvre, je l'espère, en s'attaquant à ce vaste problème national qui touche aussi bien les provinces que le pays tout entier, je crois que nous pourrons nous entendre. Elles ont autant intérêt que le fédéral à éviter les dépenses inutiles et à trouver la solution la plus efficace. J'allais dire que, lorsque la requête ou l'adresse fut présentée au parlement anglais, il s'est écoulé moins d'une quinzaine avant que la Chambre canadienne fut informée que le parlement d'Angleterre s'était rendu à notre requête en modifiant l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. La chose aurait pu se faire en moins de temps, n'eût été la présentation d'un amendement contraire aux désirs du Gouvernement et qui occasionna un délai de quelques jours employés à faire rayer cet amendement. Si le comité trouve moyen d'élaborer un plan national et de se mettre d'accord sur l'opportunité de l'adopter et si cela exige, de la part du gouvernement anglais, une modification sans difficulté ni délai sur présentation d'une adresse des deux Chambres. J'ajouterai en ce qui regarde l'assurance-chômage, que l'avocat qui nous représentait en Angleterre au sujet de la question, a été avisé que nous tenions à ce que l'amendement fût adopté sans retard, afin qu'avant la fin de la session nous puissions faire adopter la mesure. Le projet de loi devint loi au cours de cette même session.

Au cours du présent débat, quelqu'un a dit que la législation sociale du Canada n'est pas aussi au point que celle de la Grande-Bretagne et que celle des Etats-Unis. On a cité des chiffres au sujet de ce qui se dépense en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, comme si le montant à dépenser pour l'application des mesures sociales était un indice exact de la situation de la population industrielle d'un pays. Pour moi, la meilleure preuve de la prospérité d'un pays ne réside pas dans le montant d'argent qu'un gouvernement est obligé de dépenser pour secourir ses chômeurs ou ses invalides; au contraire, elle réside plutôt dans le fait que les conditions du pays sont telles qu'elles ne nécessitent pas de gros déboursés pour ces fins. C'est ici que certains honorables députés qui ont pris part au débat ont touché un point extrêmement important, à savoir que l'étude des mesures de sécurité sociale peut donner lieu à l'étude sérieuse des causes réelles de la situation qui nécessite l'assurance contre ces risques inévitables. Je pense que certains honorables députés que nous avons écoutés ont confondu quelque peu la sécurité sociale avec l'assurance sociale, employant parfois un terme pour l'autre. La sécurité sociale est le but à atteindre, l'assurance sociale est le moyen d'atteindre ce but, mais seulement un moyen, et un moyen qui ne vise qu'une catégorie de risques industriels, c'est-à-dire ceux qui, comme l'a dit sir William Beveridge, accompagnent inévitablement l'individu depuis le berceau jusqu'à la tombe, risques qui se présentent sans égard aux conditions d'existence des gens, qui atteignent également le riche et le pauvre. Cependant, étant donné que le riche est en mesure d'assumer ces risques au moyen de ses propres ressources, il devient nécessaire, si nous considérons la valeur des individus humains plutôt que leurs richesses, de faire en sorte que les gens qui ne sont pas en mesure d'assumer ces risques soient aidés par l'Etat. Pour ce qui est de

la situation qui existe au Canada, on peut dire, je crois, que dans nul pays du monde la masse du peuple n'est, tout bien considéré, mieux partagée que chez nous. Le contraire serait étrange. Le gouvernement de l'époque n'y est pour rien, aucun gouvernement n'en a le mérite. Notre pays est encore jeune; il possède des ressources encore plus ou moins intactes, il renferme de vastes ressources encore largement inutilisées et nous ne connaissons pas encore, nous cherchons même à les éviter, les conditions qui caractérisent les grandes villes du vieux monde et, malheureusement aussi, quelques villes américaines où une industrialisation anormale a fait naître les taudis et l'encombrement. Il importe donc que l'on reconnaisse parfaitement qu'en présentant cette mesure de sécurité sociale nous ne voulons nullement proclamer que notre pays se trouve dans une situation plus désavantageuse que d'autres, mais que nous cherchons à maintenir nos normes actuelles d'existence.

Je parlerai maintenant, en terminant, de l'opinion que l'on a exprimée et que l'on continuera d'exprimer en divers milieux, savoir, que l'assurance sociale va en quelque sorte porter les gens à relâcher leurs efforts, ou que, en d'autres termes, les faibles se trouveront favorisés aux dépens des forts. Voilà une opinion assez répandue, et elle a été exprimée ici aujourd'hui même. Autrement dit, on croit que l'assistance de l'Etat et d'autres mesures analogues vont probablement engager les gens à cesser de travailler, qu'ils s'en remettront à l'Etat pour leur subsistance et que loin d'être utiles à la société, d'améliorer le sort des citoyens et d'augmenter la prospérité de la nation tout entière, ces mesures auront un effet déprimant, attendu que les citoyens ne devraient pas pouvoir compter sur l'Etat, mais se tirer d'affaires seuls. J'ai beaucoup étudié cet aspect de la question et si je croyais que des mesures de sécurité sociale pourraient donner lieu à des conséquences de ce genre, je serais le premier à les condamner. Mais, si l'on examine la question plus attentivement, on se rendra compte que les mesures de sécurité sociale, plus précisément l'assurance sociale, permettent à ceux qui doivent vivre dans les conditions actuelles de notre société moderne, de conserver leur santé et leurs forces afin qu'ils ne soient pas à la charge de la société mais qu'ils puissent se rendre utiles à la collectivité.

Mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Graydon) a fait allusion au livre que j'ai publié il y a quelques années, *Industry and Humanity*, traité sur les principes fondamentaux de la restauration industrielle. Si la Chambre veut bien m'excuser, je puis résumer ce que j'ai à dire, en citant quelques passages de ce que j'écrivais alors sur cet aspect de la question. A mon sens, c'est la plus importante des considérations que nous ayons à étudier. J'ai dit pourquoi, selon moi, les mesures de sécurité sociale sont nécessaires et j'ai indiqué le véritable but de l'assurance-chômage, des pensions de vieillesse, des prestations d'invalidité et de maladie, et ainsi de suite. Ce que je vais citer n'a pas été écrit en vue des élections ou d'une campagne quelconque; je l'ai écrit à un moment où je n'étais pas au Parlement et alors que je m'employais à d'autres tâches, par exemple, la solution des problèmes d'après-guerre. Ce texte a été publié en 1918; on le trouvera à la page 346 de la première édition. Une édition abrégée de ce livre a été publiée en 1935; dans cette édition, le passage que je cite est à la page 176.

L'assurance-chômage reconnaît qu'il faut prendre autant de soin du particulier réduit à l'inaction que de la machine. Elle reconnaît aussi que le chômage constant et général est la plus grande menace contre le niveau de la vie et le minimum de conditions hygiéniques d'existence. Lorsque l'oisiveté découle de l'ordre scoial et non de la volonté des particuliers, elle impose à l'Etat l'obligation de veiller à la sauvegarde de ses propres ressources, autant dans l'intérêt du bien-être social que dans celui du particulier.

L'indemnité aux ouvriers, l'assurance en cas de maladie et d'invalidité, les pensions aux veuves, les allocations aux mères et aux enfants, tiennent compte des changements survenus dans les relations personnelles au sein de l'industrie, et des désavantages permanents issus de nouvelles conditions. La législation sociale dont ces mesures sont l'expression repousse comme indigne l'idée que des hommes et des femmes se constituent les victimes volontaires d'accidents, de maladies, de la mauvaise santé, de l'indigence, plus qu'ils ne recherchent librement un esclavage quelconque. Elle reconnaît la difficulté de distinguer entre les accidents de l'industrie et les maladies professionnelles, et aussi entre les maladies professionnelles et les maladies d'origine différente, elle reconnaît de même l'impossibilité de ne pas attribuer aux conditions économiques que cause l'excès de maladies évitables au sein de la société. Elle constate que les dettes posent des entraves à la santé comme à la liberté, que la maladie est la cause la plus fréquente de l'indigence chez les individus, et que c'est le plus souvent durant les crises pénibles que surviennent les infirmités qui marquent toute une existence. Prévenir l'affaissement moral de l'ouvrier est tout aussi important qu'empêcher l'infirmité et la maladie de s'attaquer à son corps. Plusieurs sont pris de découragement lorsque, sans qu'il en ait été de leur faute ou de celle de leurs familles, les accidents atténuent leur efficacité d'une façon permanente, ou que le chômage ou la maladie épuise le compte d'épargne, ou qu'une naissance à la maison devient un fardeau au lieu d'une cause de joie. Le manque de caractère et d'esprit d'économie est maintes fois à la racine de l'invalidité et de l'indigence, mais elles s'expliquent aussi souvent par l'insuffisance d'un contrôle social efficace. La scoiété a une certaine obligation d'apporter remède aux maux qu'elle n'a pas su convenablement prévenir.

Il en est de même des pensions de vieillesse. Elles ne reposent pas sur la théorie que l'Etat doit assurer la subsistance de tous les citoyens, mais plutôt sur le fait que certaines gens peuvent facilement s'assurer une aisance convenable dans leur vieillesse, alors que pour d'autres la chose est très difficile, sinon impossible. Tout en tenant compte des facteurs épargne, intelligence et intégrité, il faut reconnaître que l'individu qui dispose du capital initial ou qui, parce que la société le lui permet, possède ou exploite de vastes ressources naturelles, a plus les moyens d'épargner que l'ouvrier qui n'a aucun capital, qui doit faire face à l'incertitude de l'emploi et lutter, seul, contre toutes sortes de difficultés. Il est évident que la concurrence qui existe aujourd'hui dans le monde tend à priver les hommes d'âge avancé d'emplois qui, sous le régime moins dur d'autrefois, s'offraient à ces gens jusqu'à la fin de leur vie. La société doit aider à protéger ses membres contre un état de choses qui, du même coup, impose un fardeau à l'ouvrier dont la vie laborieuse est terminée et à celui pour qui elle commence. Si nous voulons assurer à la jeunesse un bon début dans la vie, il ne faut pas la charger du soin des vieillards. Si nous voulons récompenser comme il convient ceux qui ont donné toute leur vie au service public en s'employant dans l'industrie, il ne faut pas, alors qu'on leur refuse du travail, les humilier en les forçant à vivre de charité.

Et je me permettrai, en terminant, de citer cet autre passage:

L'élimination de ces craintes dans le domaine de ce qui est absolument indispensable à la santé constitue ce que l'ouvrier appelle un niveau de vie national minimum...

La doctrine de la justice sociale selon laquelle les forts au point de vue économique doivent partager les fardeaux des faibles, et qui est à la base de l'idée d'un niveau minimum national d'existence, est l'antithèse de la doctrine de la force. Elle repose sur une conception du droit au rebours de la croyance à la force. Elle signifie la fraternité, et non le fratricide. Elle ne s'inspire pas de l'idée que les forts au point de vue économique sont les plus aptes à survivre, ou que les faibles au point de vue économique sont nécessairement des inaptes. Dans son estimation de l'attitude, elle considère le caractère et la personnalité, non la richesse. Elle tient compte des besoins humains plutôt que de l'avidité humaine. Elle reconnaît que sans la masse constituée par les faibles au point de vue économique les forts à cet égard cesseraient d'occuper un rang supérieur, ou même un rang quelconque. La justice sociale ne vise pas à dépouiller de leurs avantages, les gens en place, mais elle exige une plus grande mesure de service social des favorisés.

Lorsque le comité abordera sa tâche, il constatera que pour mettre en œuvre des mesures de sécurité sociale, il faut non seulement un minimum national applicable aux ouvriers d'un pays mais un minimum international qui contribue à assurer un meilleur niveau de vie non pas dans un seul pays mais partout ailleurs dans le monde.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DETTES DES CULTIVATEURS — RÉUNION DES REPRÉSENTANTS DES SOCIÉTÉS AGRICOLES ET DU GOUVERNEMENT LE 15 MARS

Le très hon. MACKENZIE KING propose l'ajournement de la Chambre.

M. GRAYDON: Que ferons-nous lundi?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il a été question, dans le courant de la semaine, des dettes de cultivateurs. J'ai mentionné alors que la Chambre pourrait avoir l'occasion de discuter cette question au début de la semaine prochaine et que le Gouvernement ferait très prochainement une déclaration à ce sujet. Le jour où j'ai dit cela, je n'étais pas encore au courant d'une lettre à mon adresse postée à Edmonton le premier mars par M. Lucien Maynard, président de la conférence interprovinciale des dettes, que j'ai reçue depuis et dans laquelle ce monsieur rapporte qu'à une réunion des sociétés agricoles et des gouvernements des provinces des Prairies, il avait été décidé de solliciter un entretien avec moi-même et les membres du Gouvernement afin de considérer la question d'obtenir des lois satisfaisantes au sujet du règlement des dettes. Il signalait ensuite qu'en sa qualité de président de la conférence interprovinciale —celle qui eut lieu, je crois, à Saskatoon—

...On m'a demandé de vous écrire et de solliciter un rendez-vous afin de permettre aux représentants des gouvernements et des organismes agricoles de formuler d'autres demandes. . . Nous sommes donc disposés à nous présenter à vos bureaux quand vous le jugerez bon. Nous vous saurions gré de nous donner rendez-vous pour lundi le 15 mars mais si cette date ne vous convient pas, nous serons prêts à nous rendre à vos bureaux à n'importe quelle date ultérieure qui vous conviendra durant la semaine du 15.

Après avoir pris connaissance de cette communication, je répondis que le Gouvernement serait heureux de recevoir la délégation à la plus rapprochée des dates mentionnées, soit le 15 mars, et que, de l'avis du cabinet, il n'y avait lieu de ne publier aucune déclaration avant que les délégués fussent entendus. Les honorables députés conviendront que cette précaution était foncièrement judicieuse. S'est pourquoi la déclaration du Gouvernement sur la question des dettes agricoles ne sera formulée qu'après les représentations supplémentaires que cette délégation peut encore avoir à faire.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 7 heures 10 minutes du soir.)

FIN DU 1ER VOLUME